DICTIONNAIRE

DE

THÉOLOGIE.

TOME NEUVIÈME

MER-PAN

PARIS. — IMPRIMERIE Vve P. LAROUSSE ET Cie
19, RUE MONTPARNASSE, 19

BERGIER

DICTIONNAIRE
DE THÉOLOGIE

APPROPRIÉ AU MOUVEMENT INTELLECTUEL

DE LA SECONDE MOITIÉ DU XIXe SIÈCLE

PAR

L'ABBÉ LE NOIR

TOME NEUVIÈME.

MER-PAN

PARIS,

LIBRAIRIE DE LOUIS VIVÈS, ÉDITEUR.

RUE DELAMBRE, 13.

1882

LE

DICTIONNAIRE THÉOLOGIQUE

DE BERGIER

APPROPRIÉ AU MOUVEMENT INTELLECTUEL

DE LA SECONDE MOITIÉ DU XIXe SIÈCLE.

M (Suite)

MÈRE (la) et SES PETITS. (*Théol. mixt. phil. mor. scien. zool.*) — Il y a, disons-nous parfois, dans la nature le fatal et le libre ; le fatal est toujours bon, parce qu'il est le fruit direct de la volonté du créateur ; le mal ne peut se montrer que dans le libre, lorsque ce libre n'est pas, comme le fatal, le fait même de Dieu ; et c'est en dedans du cercle harmonique du fatal et du libre divin que se développe le libre de la créature, mais selon des limites semblables à celles de l'Océan qui ne franchit pas ses digues ; ces limites consistent dans une pondération tellement savante et sage que, quelque effort que fasse la liberté, elle ne saurait contrarier les grandes fins de la nature. L'homme est l'exemple frappant de cette pondération ; il est doué de raison et de liberté ; cette raison et cette liberté se dilatent au sein d'instincts et de lois qui, sans les détruire, les dominent assez pour qu'elles ne puissent, tout en se dévoyant l'une et l'autre, en empêcher les résultats. Or, l'instinct de la *mère* — et ce que nous disons de la *mère* doit se dire du père en tenant compte de la différence des propriétés naturelles — nous présente un des exemples les plus frappants de cette liberté dans le fatal.

Si nous considérons les animaux de toutes les espèces, dans leur état sauvage, et non pas dans l'état de domesticité, où l'homme s'ingère pour y introduire des perturbations dans le genre de celles que nous allons le voir introduire dans l'intérieur de sa race, nous trouvons une admirable loi qui se développe avec une égale perfection chez toutes les *mères* et qui ne souffre pas d'exceptions ; c'est la loi de l'instinct maternel à l'égard des petits ; les *mères* les engendrent avec régularité, les mettent toujours dans les conditions les plus favorables à leur développement, les défendent avec des fureurs ou des artifices que rien n'égale, contre leurs ennemis, les nourrissent aux dépens de leur propre subsistance, et le reste. Rien ne trouble, dans le règne de cet admirable instinct, le vœu de la nature, qui est la conservation de l'espèce et son développement. Toutes les *mères* sauvages sont de bonnes *mères*.

Mais il n'en est pas de même dans la race humaine. Ici l'instinct se trouve aussi, sans quoi cette race n'existerait plus ; il commande en gé-

néral avec assez de puissance à l'espèce pour que l'espèce ne puisse s'éteindre. Il y a dans le roman de *Quatre-vingt-treize* (1) de V. Hugo, un chapitre, qui est un des beaux et qui décrit bien cet instinct maternel; il le représente sous une forme vivante avec une force que rien n'égale, dans une *mère* simple que la liberté morale n'a pas dévoyée ; c'est le chapitre intitulé *Sein guéri, cœur saignant.* Ce qu'il y a de raison dans cette femme *mère* élève et ennoblit l'instinct ; ce qu'il y a de liberté chez elle fait de l'instinct une vertu ; cette simple paysanne est l'idéal de la *mère* autant et plus que ne pourrait l'être la plus subline intelligence, parce qu'elle n'est que la femelle féconde, telle que Dieu l'a faite et qu'elle n'aura d'autre raison, d'autre résignation, d'autres forces que celles qui lui seront inspirées par son instinct de *mère* ; c'est ainsi qu'elle attend, sans mot dire, pour ses enfants dont elle ignore la destinée, que le vieux sorcier achève de la guérir, et que, se sentant guérie, elle s'en va au hasard avec sa petite provision, ne disant que ces mots : « Je vais les chercher. » Voilà ce que donne dans la race humaine, l'instinct maternel régulièrement suivi, et débarrassé de tout calcul égoïste. Il donne, dans cette race, premièrement ce qu'il donne dans toute race animale, et secondement, un surcroît dû à la raison et à la liberté, qui devient le génie maternel, tout-puissant au moment décisif.

Est-ce ainsi que les choses se passeront toujours chez l'être raisonnable ? Hélas ! que de perturbations y seront amenées à la loi de la nature par la liberté ! C'est là qu'on verra les mauvaises *mères*, honte de l'espèce humaine, et en même temps témoignage vivant de sa grandeur : les unes voudront bien être des femelles et ne voudront pas être des *mères* ; elles empêcheront, *in principiis*, la fécondation du germe que contient leurs entrailles ; en l'appelant aux portes de la vie pour leur satisfaction personnelle, elles lui fermeront ces portes afin de s'épargner les douleurs de l'enfantement et les ennuis de la maternité. C'est la perturbation introduite dans l'ordre par le plus grand nombre, perturbation qui ne saurait pourtant, grâce à la force de l'instinct, s'étendre assez pour amener l'extinction de l'espèce. D'autres iront jusqu'à détruire leur fruit, après sa formation, par l'avortement. D'autres le tueront après sa naissance. D'autres le donneront à élever à de mauvaises nourrices pour s'épargner la peine de l'allaiter elles-mêmes, malgré l'abondance du liquide, fait pour lui, qu'elles sentiront

(1) Depuis les quelques paroles que nous avons écrites sur cette œuvre au mot Hugo, nous l'avons lue et nous la trouvons une des plus belles de l'auteur. Nous ne retirons pas la critique du chapitre sur la caronade : celui-là est faible et mérite ce que nous avons dit au point de vue de l'art; mais à part quelques détails de ce genre, où l'on remarque une exubérance regrettable, *Quatre-vingt-treize* est bien réussi, sans le lieu commun de l'amour qu'on pourrait croire indispensable aux romans ; l'amitié née d'une paternité intellectuelle et l'amour maternel le remplacent, preuve que le génie peut tout faire, car l'intérêt n'en est que plus grand. Victor Hugo, d'ailleurs, ne sait pas peindre l'amour; l'amour n'aime que le naturel pur, et Victor Hugo ne l'a jamais sans recherche ; l'amour veut la sensibilité, Victor Hugo n'est pas sensible, son style ne palpite point ; il faut bien reconnaître, avec Chateaubriand, qu'il y a dans la nature de Victor Hugo un grand défaut : tendance à se guinder pour dire les choses simples, tendance à chercher les hardiesses pour se donner un faux air de génie, lors même qu'il est tout armé du génie véritable ; cela ne va pas à l'amour. On dirait ici que Victor Hugo a senti son faible, il a eu l'heureuse idée d'exclure l'amour, qui le rend fade et tiède, d'un livre aussi viril, aussi sobre, aussi fort, et aussi impartial. Notre conclusion est, après lecture, que notre dernier romantique est encore en pleine virilité sous ses soixante-douze ans. Mais qu'est-ce que ce roman ? C'est la satire la plus adroite et la plus écrasante que puisse faire un démocrate des excès de 93 et de ses lois sanglantes. Il est cela par son dénoûment. Cimourdain, avec son patriotisme à la Brutus, n'est qu'un imbécile campé sur la loi comme une pique ; il est le type de ces absurdes esprits dont le suprême argument est celui-ci : C'est la loi, c'est la consigne. Et si la loi est mauvaise?... Et si la consigne est immorale ?... Est-ce que Socrate, soldat sous les trente tyrans d'Athènes, n'eut pas raison de violer sa consigne, en refusant de tuer un innocent devant la justice naturelle ? Dans le jugement, le sergent Radoub est le seul qui ait du bon sens, et il en a parce qu'il a du sentiment. Cimourdain se rend justice en se suicidant ; c'est peut-être le seul dénouement, par un suicide, qui ne nous ait pas trop déplu. Le jeune Gauvain est le héros, il est magnifique dans le cachot : l'élève devient le maître, mais inutilement. Cimourdain ne le comprend pas; ce n'est que son amitié pour son élève qui le fait se donner la mort au moment où il voit tomber sa tête sous la guillotine. Aussi l'auteur finit-il par cette phrase significative : « Et ces deux âmes, » sœurs tragiques, s'envolèrent ensemble, l'ombre » de l'une mêlée à la lumière de l'autre. »

Le Noir.

dans leur sein ; d'autres l'élèveront mal, et s'en débarrasseront le plus vite qu'elles pourront. Que de désordes introduits par la liberté dans la race humaine ! Nous ne trouvons rien de tout cela chez les animaux sauvages où ne règne que la régularité de l'instinct, et cependant la puissance de la liberté n'est laissée à l'homme que dans les limites compatibles avec la perpétuité de son espèce. La providence est tellement industrieuse et tellement sage qu'elle réussit dans l'obtention de son but, sans gêner la liberté de sa créature. Honneur à l'être raisonnable que ne se sert de sa liberté que pour élever en lui l'*instinct*, qui est l'œuvre de Dieu, toujours bonne, à la dignité d'une vertu qui sera sienne.

Le Noir.

MÈRE (la) chez les anciens hébreux (*Théol. hist. génér.*) — La *mère*, sous la loi mosaïque, avait de graves et importantes fonctions à remplir ; voici le résumé de ses rapports avec l'enfant à partir de la naissance :

L'accouchement se faisait ordinairement avec l'aide d'une sage-femme (Gen. 38, 28 ; Exod. 1, 6.) Après la section du cordon, on baignait l'enfant, on le frottait de sel et on l'enveloppait dans des langes (Ezech. 16, 4 ; Job, 38, 9). On avertissait alors le père (Jerem. 20, 15) qui le prenait sur ses genoux (Job, 3, 12 ; Gén. 30, 3), et lui promettait protection et éducation. Huit jours après, l'enfant était circoncis, et, dans le cas de nécessité, par la mère elle-même (Exod. 4, 25) ; et il recevait un nom significatif que l'un des deux, de la *mère* ou du père, déterminait (Gen. 4, 1 ; 19, 37 ; 29, 32 ; 30, 18 ; I Rois, 1, 20 ; 4, 21 ; Isa., 7, 21 ; Gen., 16, 15 ; 17, 19 ; 21, 3 ; Exod., 2, 22 ; Oséo, 1, 4). Si le fils était un premier-né, d'un premier mariage, il appartenait au Seigneur, et le père devait le racheter dans le temple un mois après sa naissance. La *mère*, dès qu'il avait trente-trois jours, si c'était un garçon, soixante-six si c'était une fille, était tenue d'offrir un sacrifice de purification (Lévit. 12, 2). L'enfant n'était sevré qu'au bout de trois ans (II Mach. 7, 28). Il n'y avait que les femmes de haut, rang qui eussent des nourrices (II Rois 11, 2 ; Gen., 21, 7 ; I Rois, 1, 25 ; III Rois, 3, 21 ; Cant. 8, 1). Après le sevrage, on offrait un sacrifice d'actions de grâces (I Rois, 1, 24), et le père donnait un banquet (Gen. 21, 8).

La *mère* dirigeait la première éducation, et les filles restaient toujours sous sa surveillance (II Mach., 3, 19). Le père instruisait lui-même ses fils quand il ne leur donnait pas un précepteur comme celui de Salomon lui donna Nathan (II Rois, 12, 25 ; Deut., 6, 7, 20 ; 11, 19 ; Prov. 1, 6 ; 4, 1). A mesure que l'enfant croissait en âge, il rentrait de plus en plus sous l'autorité du père, et quand il était devenu grand, le père en était le maître absolu, soit pour le marier, soit même pour le vendre si c'était une fille (Gen. 20, 4 ; Exod., 21, 9 ; Jug. 14 ; Exod., 21, 7).

On ne trouve pas dans la loi mosaïque de peine portée contre le parricide, pas plus qu'il n'y en avait dans les lois de Solon : Solon avait dit qu'un tel crime n'est pas supposable. « Solon, dit Cicéron, ayant été interpellé pourquoi il n'avait établi aucun supplice contre celui qui tuerait son père ou sa *mère*, répondit qu'il avait pensé que personne ne ferait jamais pareille chose. » (Cicér. Pro. Rox. c. 25).

On lit encore dans le Talmud toutes les dispositions que nous venons d'exposer, et beaucoup de développements très-sages, mais dont quelques-uns vont jusqu'à la puérilité, du quatrième commandement : « Tu honoreras ton père et ta *mère*. »

Le Noir.

MÉRITE, en théologie, signifie la bonté morale et surnaturelle de nos actions, et le droit qu'elles nous donnent à une récompense de la part de Dieu.

Il est clair d'abord que nous ne pouvons avoir aucun *droit* à l'égard de Dieu qu'autant qu'il a bien voulu nous l'accorder par une promesse qu'il nous a faite ; mais comme il est de la *justice* de Dieu d'accomplir exactement ses promesses, on peut, sans abuser du terme, nommer *droit*

l'espérance bien fondée dans laquelle nous sommes d'obtenir ce que Dieu nous a promis, si nous remplissons les conditions qu'il nous a prescrites. *Droit* et *justice* sont évidemment corrélatifs : la promesse que Dieu fait à l'homme est une espèce de contrat qu'il daigne former avec lui.

Les théologiens distinguent le *mérite* de condignité, *meritum de condigno*, et le *mérite* de congruité ou de convenance, *meritum de congruo* ; ils disent ordinairement que le premier a lieu, lorsqu'il y a une juste proportion entre la valeur de l'action et la récompense qui y est attachée ; que quand cette proportion ne se trouve pas, l'action ne peut avoir qu'un *mérite* de congruité. Mais comme saint Paul nous avertit que les souffrances de ce monde, par conséquent les bonnes œuvres, n'ont aucune proportion ou condignité avec la gloire éternelle qui nous est réservée, *Rom.*, c. 8, ℣ 18, il paraît plus simple de dire que le *mérite* de condignité est fondé sur une promesse formelle de Dieu, au lieu que le *mérite* de congruité n'est appuyé que sur la confiance à la bonté divine. Dans le premier cas, la récompense est un acte de justice ; dans le second, c'est une pure grâce et un trait de miséricorde : aussi les théologiens conviennent qu'il n'y a ici qu'un *mérite* improprement dit. Par ce moyen, le passage de saint Paul ne forme plus une difficulté ; il est exactement vrai que nos bonnes œuvres et nos souffrances n'ont par elles-mêmes et par leur valeur intrinsèque aucune condignité, aucune proportion avec le bonheur éternel, mais seulement en vertu de la promesse de Dieu et des *mérites* de Jésus-Christ.

Il y a dans l'Ecriture sainte des preuves et des exemples de ces deux espèces de *mérite*. La récompense des justes et la punition des pécheurs y sont également appelées un *salaire*. Saint Paul dit qu'à celui qui travaille la récompense n'est pas accordée comme une grâce, mais comme une dette. *Rom.*, c. 4, ℣ 4. « J'ai achevé » ma course, dit-il ailleurs ; j'ai gardé ma foi ou ma fidélité ; la couronne » de justice m'est réservée ; le Sei- » gneur, juste juge, me la rendra un » jour. » *II. Tim.*, c. 4, ℣ 7. Si la récompense est un acte de justice, l'homme l'a donc méritée : il est digne de la recevoir. En effet, Jésus-Christ parle de ceux qui seront jugés dignes du siècle futur et de la résurrection des morts. *Luc.*, c. 20, ℣ 35. Il dit de ceux qui ne sont pas souillés: « Ils marcheront avec moi en habits » blancs, parce qu'ils en sont dignes. » *Apoc.*, c. 3, ℣ 4. Voilà un *mérite* de condignité. Mais, encore une fois, ce *mérite* ou cette dignité viennent plutôt de la promesse de Dieu et de sa grâce, que de la valeur essentielle des actions de l'homme.

Les livres saints nous en montrent d'une autre espèce. Daniel, c. 24, ℣ 4, dit à Nabuchodonosor : « Rache- » tez vos péchés par vos aumônes ; » il lui fait envisager le pardon de ses péchés comme la récompense de ses bonnes œuvres. Ce roi reconnaît qu'il a été frappé de Dieu et humilié en punition de son orgueil, et qu'il a été rétabli sur son trône, parce qu'il a béni et loué Dieu. *Ibid.*, ℣ 31. Ce n'était certainement pas là une récompense due par justice. Nous lisons que Dieu fit prospérer les sages-femmes d'Egypte, parce qu'elles avaient craint Dieu. *Exod.*, c. 1, ℣ 20. Dans le *livre de Ruth*, c. 1, ℣ 8, Noémi prie Dieu de rendre à ses deux belles-filles le bien qu'elle en avait reçu. Selon saint Jacques, la courtisane Rahab fut justifiée par ses œuvres. *Jac.*, c. 2, ℣ 25. Un ange dit au centurion Corneille : « Vos prières » et vos aumônes sont montées vers » Dieu, et il s'en souvient. » Conséquemment saint Pierre est envoyé à cet homme pour lui faire connaître Jésus-Christ. *Act.*, c. 1, ℣ 4. Les actions de tous ces personnages ne pouvaient avoir aucune proportion avec les bienfaits de Dieu, et Dieu ne leur avait rien promis ; mais il était de sa bonté de ne pas les laisser sans récompense : elles avaient donc un *mérite* de convenance ou de congruité.

C'est ainsi que Dieu le représente lui-même, *Isaïe*, c. 1, ℣ 16 ; il promet aux Juifs que s'ils se purifient de leurs iniquités, s'ils cessent d'y retomber,

s'ils observent la justice et la charité, il pardonnera, oubliera et effacera tous leurs péchés passés. A ces conditions il consent que les Juifs viennent exiger l'effet de cette promesse, et, pour ainsi dire, le prendre lui-même à partie : *Venite et arguite me, dicit Dominus.* Dieu regarde donc ses promesses comme un titre et un droit pour ses créatures, et leur exécution comme un acte de justice de sa part. Voilà tout ce que l'on entend sous le nom de *mérite*.

Pour le *mérite* de condignité, les théologiens exigent plusieurs conditions ; il faut, 1° que l'homme soit juste ou en état de grâce sanctifiante ; 2° qu'il soit *voyageur*, c'est-à-dire encore vivant sur la terre : ainsi le *mérite* n'a plus lieu après la mort ; 3° que son action soit libre, exempte de toute nécessité, même simple et relative ; 4° qu'elle soit moralement bonne et vertueuse ; 5° qu'elle soit rapportée à Dieu et à une fin surnaturelle, et faite avec le secours de la grâce actuelle ; 6° qu'il y ait de la part de Dieu une promesse formelle de récompenser cette action.

De là ils concluent que l'homme ne peut mériter en aucune manière la première grâce actuelle ; autrement elle serait la récompense d'actions purement naturelles : cela est impossible, et l'Eglise l'a ainsi décidé contre les pélagiens et les semi-pélagiens. Il ne peut pas mériter non plus *de condigno* la première grâce habituelle ou sanctifiante, puisque celle-ci est absolument nécessaire pour le *mérite* de condignité ; il peut cependant la mériter *de congruo*, aussi bien que le don de la foi, par le moyen des bonnes œuvres faites avec le secours de la grâce actuelle. L'Eglise a condamné ceux qui ont enseigné que la foi est la première grâce. Saint Augustin, dans son livre *du Don de la persévérance*, a encore prouvé, contre les semi-pélagiens, que l'homme ne peut mériter ce don *de condigno*, parce que Dieu ne l'a pas promis aux justes ; mais, selon ce saint docteur, l'homme peut l'obtenir par de ferventes prières et par une humble confiance en la bonté de Dieu, par conséquent le mériter *de congruo*. Selon le cours ordinaire de la providence, il n'est pas à craindre que Dieu abandonne à la dernière heure une âme qui l'a fidèlement servi pendant toute sa vie.

Nous avons prouvé, par l'Ecriture sainte, que l'homme juste peut mériter *de condigno* et par justice la vie éternelle, parce qu'il peut remplir à cet égard toutes les conditions qu'exige le *mérite* de condignité ; par la même raison, il peut mériter de même l'augmentation de la grâce sanctifiante : c'est encore le sentiment de saint Augustin ; et telle est, sous ce rapport, la doctrine du concile de Trente, sess. 6, *de Justif.*

Il n'est aucune question sur laquelle les protestants aient calomnié plus grossièrement l'Eglise catholique ; ils lui ont reproché d'enseigner que l'homme peut mériter la rémission de ses péchés et la justification par ses œuvres, par ses propres forces, et indépendamment des *mérites* de Jésus-Christ ; de contredire saint Paul, en admettant, sous le nom de *condignité*, une proportion entre nos œuvres et la récompense que Dieu nous promet ; de supposer que les bonnes œuvres des justes n'ont pas besoin d'une acceptation gratuite de Dieu pour mériter le bonheur éternel, qu'elles opèrent par elles-mêmes la rémission des péchés, *ex opere operato*. Ils ont cité Isaïe, c. 64, ℣ 6, qui dit que toutes nos justices sont semblables à un linge souillé ; et Jésus-Christ, qui nous avertit que quand nous avons fait tout ce qu'il commande, nous ne sommes encore que des serviteurs inutiles. *Luc.*, c. 17, ℣ 10. Quelques-uns ont soutenu que, dans toutes ses œuvres, le juste pèche au moins véniellement puisqu'il n'accomplit jamais la loi aussi parfaitement qu'il le doit ; d'autres ont poussé l'entêtement jusqu'à dire que, dans toutes ses actions, il pèche mortellement.

Quiconque prendra la peine de lire le concile de Trente, y verra une doctrine diamétralement opposée à celle que les protestants nous imputent. Il déclare que personne n'est justifié, que ceux auxquels le *mérite* de la passion de Jésus-Christ est communiqué, sess. 6, *de Justif.* c. 3 ; que

personne ne peut disposer à la justification qu'autant qu'il est prévenu et secouru par la grâce de Dieu, c. 5 et 6. Il enseigne que l'homme est justifié par la foi, l'espérance et la charité, et qu'il reçoit ces dons par Jésus-Christ, c. 7 ; qu'ainsi il est justifié gratuitement, puisque rien de ce qui précède la justification, soit la foi, soit les œuvres, ne peut mériter la justification, qui est une pure grâce, c. 8, etc. Le concile appuie toutes ces vérités sur des passages exprès de l'Ecriture sainte.

Conséquemment il dit anathème à quiconque soutient que l'homme peut être justifié par les œuvres qui viennent de ses propres forces, ou de le doctrine qu'il a reçue, sans la grâce divine qui nous est donnée par Jésus-Christ. *Can.* 1. Il condamne ceux qui disent que la grâce divine est donnée par Jésus-Christ, seulement afin que l'homme puisse plus facilement mener une vie sainte et mériter la vie éternelle, comme s'il le pouvait faire absolument, quoique plus difficilement, par son libre arbitre et sans la grâce. *Can.* 2. Ces deux points de la foi avaient déjà été décidés contre les pélagiens. Enfin, le concile censure ceux qui prétendent que l'homme justifié peut persévérer toute sa vie dans la justice sans un secours spécial de Dieu. *Can.* 22. Nous demandons en quoi cette doctrine peut déroger aux *mérites*, aux satisfactions, à la médiation de Jésus-Christ.

Ce concile ne parle ni de *mérite de condignité*, ni de justification *ex opere operato*; aucun théologien même ne s'est servi de cette dernière expression, en parlant des bonnes œuvres. Pour rendre la première odieuse, les protestants y attachent un faux sens; ils entendent par là un *mérite rigoureux*, fondé sur la valeur intrinsèque des actions : nous convenons qu'un tel *mérite* ne convient qu'à Jésus-Christ seul; puisqu'il était Dieu, toutes ses actions étaient d'un prix, d'une valeur, d'un *mérite* infinis. Il a donc mérité, en rigueur de justice, non-seulement la gloire dont jouit son humanité sainte, mais le salut de tous les hommes, et toutes les grâces dont ils ont besoin; au lieu que les bonnes œuvres des justes ne tirent leur valeur que de ces grâces mêmes, et n'ont qu'un *mérite* emprunté de ce divin Sauveur.

Si c'est le terme de *mérite* qui choque les protestants, lorsqu'il est appliqué aux hommes, on les prie de faire attention qu'il est dans l'Ecriture sainte. *Eccli.*, c. 15, ℣ 15, il est dit que tout acte de miséricorde mettra chacun à sa place, selon le *mérite* de ses œuvres. Saint Paul fait allusion à ce passage, *Rom.*, c. 2, ℣ 6, lorsqu'il dit que Dieu rendra à chacun selon ses œuvres. Les protestants ne nient point que le péché ne *mérite* châtiment : or le châtiment du péché et la récompense de la vertu sont également appelés par saint Paul un salaire, *merces :* donc le mot de *mérite* convient également à l'un et à l'autre.

Que prouve le passage d'Isaïe cité par les protestants? Que les actes mêmes de religion et de piété du commun des Juifs étaient infectés par des motifs criminels; ce prophète le leur reproche, c. 1, ℣ 58, etc. Il n'en est pas de même des bonnes œuvres des justes inspirées par la grâce.

Quoique nous soyons des serviteurs très-inutiles à Dieu, il a cependant daigné nous promettre une récompense, non parce qu'il a besoin de nos services, mais parce qu'il nous a créés pour nous faire du bien, et parce que Jésus-Christ a mérité cette récompense pour nous.

De même, quoique nous soyons incapables d'accomplir parfaitement la loi, et d'aimer Dieu autant qu'il mérite d'être aimé, cependant sa grâce nous rend capables de le faire autant qu'il le faut pour être éternellement récompensés : Dieu, qui est la justice et la bonté même, n'exige pas de nous un degré de perfection supérieur aux forces qu'il nous donne par sa grâce.

Ne sont-ce pas les protestants eux-mêmes qui se couvrent du ridicule dont ils ont voulu charger les catholiques? Le principe fondamental de leur doctrine sur la justification, est que la justice personnelle de Jésus-Christ nous est imputée par la foi, c'est-à-dire par la ferme persuasion dans laquelle nous sommes que nos péchés nous sont pardonnés par ses

mérites, tellement qu'il suffit d'avoir cette persuasion ferme pour être justifié en effet. Or, nous demandons pourquoi cet acte de foi est d'une plus grande valeur, a plus d'efficacité et de proportion avec la rémission des péchés, que les autres actions de l'homme que nous nommons *des bonnes œuvres*. Nous demandons, si cette foi opère la rémission des péchés *ex opere operato* ; pourquoi dans cet acte l'homme ne pèche ni mortellement ni véniellement, pendant qu'il pèche, selon les protestants, dans toutes ses autres actions.

S'ils disent que Dieu l'a voulu ainsi et l'a promis, cela nous suffit; il est bien plus sûr qu'il a promis de récompenser toutes les bonnes œuvres, qu'il ne l'est qu'il a promis d'agréer la foi des protestants : il n'est pas question de cette prétendue foi dans l'Ecriture sainte, et dans le fond ce n'est qu'une vision. Est-ce parce que Dieu inspire cet acte de foi? Mais il inspire aussi toutes les bonnes œuvres; selon saint Paul, c'est lui qui opère en nous le vouloir et l'action. *Philipp.*, c 2, ℣ 13. Est-ce parce que cet acte de foi est très-difficile et humilie profondément l'homme? Nous n'en voyons ni la difficulté, ni l'humilité. Il est beaucoup plus aisé de se mettre cette chimère dans l'esprit, que de faire une aumône, de pratiquer une mortification, de pardonner une injure, de confesser ses péchés, etc. Il y a certainement une humilité plus sincère à reconnaître la nécessité d'accomplir toute la loi, à confesser que nous ne pouvons rien sans une grâce de Jésus-Christ qui nous prévient, nous excite au bien, et le fait avec nous. Voilà ce que les protestants n'ont jamais enseigné bien clairement. Ils n'ont fait, contre les bonnes œuvres, aucune objection qui ne puisse être rétorquée, contre leur prétendue foi justifiante. *Voyez* Justification, Imputation, Œuvres, etc.

Bergier.

MÉROUM (l'étang de). *Théol. mixt. scien. géogr.*) — V. Palestine. Voici la description qu'en donne M. Schegg :

« Ce lac, en hébreu *lac amer*, מי מרום, appelé par Josèphe Flavius Σαμοχωνῖτις λίμνη ou Σεμεχωνῖτις, aujourd'hui Bachr et Huleh (lac de Huleh), est formé au nord de la Palestine par les ruisseaux de Nahr Banjas et Nahr Hasbéia, les deux principales sources du Jourdain. Il a la forme d'un triangle tronqué, dont la base est située au nord. A sa base il a une largeur d'un mille; sa longueur, jusqu'à sa pointe émoussée au sud, est d'un mille ou un mille et un quart. Son bord septentrional forme un marais plus large encore, et qui fait partie du lac, car les eaux de celui-ci se répandent plus ou moins sur ces marécages suivant les saisons. Peu à peu ces marais deviennent des prairies verdoyantes, fertiles, et qui s'étendent fort au loin. Durant la saison aride de l'année les Arabes Ghavahrideh (c'est-à-dire les habitants du Ghor) font paître leurs troupeaux dans les parties septentrionales de ces marécages. Thomson, pour parvenir des marais au bord du lac, s'aboucha avec un de ces Arabes, qui lui jura par Allah qu'un sanglier même ne pourrait pas y atteindre. C'est le plus grand pâturage qu'il ait jamais vu ; il est absolument plat, rempli de flaques d'eau, de forêts de joncs, de roseaux, de gazons.

» D'innombrables troupeaux de moutons blancs et de chèvres parcourent ces immenses pâturages dans tous les sens ; on y voit aussi des files de chameaux et de bœufs. Les buffles s'y vautrent dans les eaux fangeuses et semblent prospérer dans ces parages ; cependant la race y est dégénérée ; ils ont peu de ressemblance avec les magnifiques ruminants de la Bible (ראם). Le côté oriental du lac est resté inexploré jusqu'à nos jours. Wildenbruch pense que la pente abrupte et touffue des bords du lac offrirait difficilement une voie praticable. Au bord occidental les montagnes ne se rapprochent pas autant du niveau du lac et laissent à leur pied une rampe unie remplie de joncs, de roseaux et de lotos. C'est de ce côté que se trouvent la plupart des huttes des Bédouins. L'eau n'est pas aussi limpide que celle du lac de Tibériade. En général le lac de *Méroum* ressemble

à une lagune, car son niveau d'eau change avec chaque saison de l'année. Il est situé, suivant Berton, à environ 6 mètres 15 au-dessous du niveau de la Méditerranée. »

Si ce nivellement est exact le Jourdain a à descendre, en traçant ses mille circuits dans les rochers, environ 1217 pieds pour atteindre la mer Morte et environ 605 pieds pour atteindre le lac de Gennezareth ou de Tibériade, attendu que ce dernier lac est à 612 pieds au-dessous du niveau de la Méditerranée, et la mer Morte à 1235.

Le Noir.

MERSENNE (Marin) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet exégète, né à Oise, duché du Maine, en 1588, et mort en 1648, à Paris, où il était venu voir son ami, l'illustre Descartes, a laissé :

Libri de Harmonia (Harmonie universelle);

Cogitata physico-mathematica ;

La Vérité des sciences;

L'Usage de la raison ;

Questions théologiques, physiques, morales et mathématiques ;

L'Impiété des déistes et des plus subtils libertins découverte et réfutée;

Universæ Geometriæ mixtæque mathematicæ synopsis ;

Observationes et emendationes in Franc. Georg. Veneti problemata ;

Préludes de l'Harmonie universelle ;

Tractatus mechanicus, theologicus et practicus ;

Epistolæ ad Mart. Ruarum;

Quæstiones celeberrimæ in Genesin, Par., 1623, in-fol. « Ce commentaire, dit M. Permaneder, devint célèbre, notamment par cette circonstance que deux feuilles (p. 669-676), dans lesquelles il parlait des athées de son temps, furent supprimées par ordre et remplacées par des cartons, ce qui a fait des exemplaires intacts une rareté bibliographique.

Le Noir.

MÉRYCISME (*Théol. mixt. scien. méd.*) — Cette maladie dont le nom grec (*Mérykismos, rumination*) dit assez la nature, est fort étrange : les aliments remontent de l'estomac et on les rumine comme un bœuf. On a dit sur ces malades mille choses absurdes, par exemple, qu'ils étaient issus de parents cornus, et qu'eux-mêmes portaient des cornes, et qu'ils avaient, comme les ruminants, quatre estomacs. La vérité est que c'est une maladie rare, mais qu'elle existe et qu'elle peut être engendrée par des excès de gourmandise. Percy raconte avoir connu un malade de *mérycisme* qui gagna son mal à trente-deux ans à la suite d'une orgie qui avait été suivie d'une forte indigestion. Il avait fini par prendre un certain plaisir à ruminer, tout en déplorant lui-même la gêne et la malpropreté dans lesquelles cela le mettait après ses repas. Une attaque de goutte le prit à cinquante ans, et pendant l'attaque, il ne rumina point. A quarante-cinq ans, il fut affecté d'une faim continuelle excessive (*boulimie*,) pendant trois mois, qui lui laissa ensuite des envies de vomir et des douleurs d'estomac, avec une diminution de rumination; il avait alors cinquante ans et était très-malheureux malgré sa grande fortune, parce qu'il avait la persuasion que c'était le présage de sa fin prochaine.

Tout cela provenait d'une orgie d'âge mur.

A cette folie du roi Nabuchodonosor, effet de l'orgueil, dont le prophète Daniel a laissé à la postérité un si beau tableau lyrique, put se joindre une maladie extraordinaire et bizarre dans le genre du *mérycisme*.

Le Noir.

MESMÉRISME (*Théol. mixt. scien. physio. et occult.* — V Magnétisme. animal.

MESSE, prières et cérémonies qui se font dans l'Eglise catholique, pour la consécration de l'eucharistie. On a aussi nommé ces prières, *la liturgie*, ou le service, parce que c'est la partie la plus auguste du service divin ; *synaxe* et *collecte*, c'est-à-dire *assemblée*, *office solennel*, *sacrifice*, *oblations*, *divins mystères*, etc. ; mais depuis le quatrième siècle le nom de *messe* a été le plus usité dans l'Eglise latine.

Quelques auteurs ont voulu tirer

ce nom de l'hébreu *missah*, offrande volontaire ; il est plus probable qu'il vient du latin *missio*, renvoi, parce qu'après les prières et les instructions qui précèdent l'oblation des dons sacrés, on renvoyait les catéchumènes et les pénitents : les fidèles seuls, que l'on supposait dignes de participer au saint sacrifice, avaient droit d'être témoins de la célébration. C'est l'étymologie que saint Augustin, saint Avit de Vienne et saint Isidore de Séville ont donnée de ce terme. Par analogie, l'on a souvent donné le nom de *messe* à tous les offices du jour et de la nuit.

Bingham, entêté de ses préjugés anglicans, a voulu prouver, par cette observation, que la *messe* n'a jamais été le nom spécialement attaché à la consécration de l'eucharistie, et n'a jamais signifié un sacrifice expiatoire pour les vivants et pour les morts, comme on l'entend aujourd'hui. *Orig. ecclés.*, l. 13, c. 1, § 4. Mais il fournit lui-même de quoi le réfuter. Il convient que le mot de *messe* vient du latin *missio*, renvoi : or, dans quelle partie de l'office renvoyait-on quelques-uns des assistants? Il l'a reconnu ; c'est immédiatement avant l'oblation et la consécration de l'eucharistie : voilà pourquoi ce qui précédait était appelé la *messe* des catéchumènes ; parce qu'alors on les renvoyait : le reste était appelé la *messe* des fidèles. Donc, dans l'origine, la *messe* ou le renvoi n'a eu lieu qu'à l'égard de la consécration de l'eucharistie ; donc c'est relativement à cette consécration que le nom de *messe* a été introduit : conséquemment il n'a été donné que par analogie et abusivement aux autres parties de l'office divin. Or, il est prouvé, par les plus anciennes liturgies, que dès l'origine cette consécration a été précédée et accompagnée de l'oblation, et a été regardée comme un vrai sacrifice. *Voy.* Eucharistie, § 5.

Ainsi, selon la croyance de l'Eglise catholique, la *messe* est le sacrifice de la loi nouvelle, par lequel l'Eglise offre à Dieu, par les mains des prêtres, le corps et le sang de Jésus-Christ, sous les espèces du pain et du vin. Cette doctrine, comme on le voit évidemment, suppose la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, et la transsubstantiation, ou le changement de la substance du pain et du vin en celle du corps et du sang de Jésus-Christ. Au mot Eucharistie, nous avons démontré la liaison intime de ces trois dogmes.

Les sacramentaires n'admettent aucun des trois, et les luthériens nient la transsubstantiation ; conséquemment tous ont condamné et retranché la *messe*. Ils ont enseigné que ce prétendu sacrifice faisait injure et dérogeait à la dignité et au mérite de celui que Jésus-Christ a offert sur la croix ; qu'il n'est ni propitiatoire, ni impétratoire ; qu'il ne doit être offert ni pour la rémission des péchés, ni pour les vivants, ni pour les morts, ni à l'honneur des saints ; qu'il n'y a point d'autre manière d'offrir Jésus-Christ à son Père, que de le recevoir dans l'eucharistie, et que cette action ne peut profiter qu'à celui qui communie ; que dans la loi nouvelle le seul sacrifice agréable à Dieu, ce sont les prières, les louanges, les actions de grâces. Ils en ont conclu que le canon de la *messe* est rempli d'erreurs, que toutes les cérémonies dont l'Eglise se sert dans cette action sont superstitieuses et impies, que l'usage de célébrer dans une langue que le peuple n'entend pas, et de réciter le canon à voix basse, sont des abus, etc. Le concile de Trente a condamné tous ces articles de la doctrine des protestants par autant de décrets directement contraires : il les a fondés sur les passages de l'Ecriture, dont les hétérodoxes ont perverti le sens, et sur la pratique constante de toutes les églises chrétiennes, depuis les apôtres jusqu'à nous. *Sess.* 22.

Les prétendus réformateurs n'en vinrent pas tout à coup à cet excès de fureur contre la *messe*. Luther ne condamna d'abord que les *messes* privées ; il retrancha ensuite l'oblation et la prière pour les morts ; enfin il supprima l'élévation et l'adoration de l'eucharistie. Il en fut de même en Angleterre : la liturgie n'y a été mise dans l'état où elle est aujourd'hui, qu'après plusieurs changements consécutifs. On peut voir dans

le père Le Brun, *Explic. des cérémonies de la Messe*, tom. 7, p. 1 et suivantes, les différentes liturgies des sectes protestantes, et les comparer avec celles des autres communions chrétiennes. Si les fondateurs de la réforme avaient mieux connu les anciennes liturgies, il est à présumer qu'ils n'auraient pas vomi tant d'invectives contre la *messe* romaine.

On a eu beau représenter à leurs disciples que l'Eglise, en offrant à Dieu le corps et le sang de Jésus-Christ présent sur l'autel, ne prétend pas offrir un sacrifice différent de celui de la croix ; que c'est Jésus-Christ lui-même qui s'offre par les mains des prêtres ; qu'il est donc le prêtre ou le pontife principal et la victime, comme il l'a été sur la croix. Puisque ce divin Sauveur, selon l'expression de saint Paul, est prêtre pour l'éternité, et toujours vivant afin d'intercéder pour nous, *Hebr.*, c. 7. ỳ 24 et 25, pourquoi n'exercerait-il par encore son sacerdoce sur la terre, lorsqu'il y est présent, de même qu'il l'exerce dans le ciel? Les protestants ne veulent pas entendre ce langage, qui, depuis les apôtres, est celui de toute l'Eglise.

Pour justifier leur prévention contre la *messe*, plusieurs ont avancé que, selon l'opinion des catholiques, Jésus-Christ, sur la croix, a satisfait à la justice divine pour le péché originel seulement, et qu'il a institué la *messe* pour effacer les péchés actuels que les hommes commettent tous les jours ; que la *messe* justifie les hommes *ex opere operato*, et mérite la rémission de la coulpe et de la peine aux pécheurs qui n'y mettent point d'obstacle.

Il est évident que ce sont là deux fausses imputations. Jamais aucun catholique n'a douté que Jésus-Christ mourant n'eût satisfait pour tous les péchés sans exception; l'Ecriture l'enseigne ainsi, et nous le répétons dans la *messe*, en disant : « Agneau » de Dieu, qui effacez les péchés du » monde, ayez pitié de nous. » Mais nous croyons que, par le sacrifice de la *messe*, les mérites de la mort de Jésus-Christ nous sont appliqués, de même que les protestants croient qu'ils se les appliquent par la foi. Lorsque l'Eglise enseigne que la *messe* est un sacrifice propitiatoire, elle entend que Jésus-Christ présent sur l'autel, en état de victime, demande grâce pour les pécheurs, comme il l'a fait sur la croix; qu'il apaise la justice de son Père, et détourne les châtiments que nos péchés ont mérités. Au mot EUCHARISTIE, § 5, nous avons prouvé par l'Ecriture sainte et par la tradition, que c'est un vrai sacrifice, duquel Jésus-Christ est le prêtre principal. C'est donc lui-même qui s'offre à son Père par les mains des prêtres de la loi nouvelle. Le motif de cette offrande est le même qu'il avait en s'offrant sur la croix ; donc il s'offre afin d'obtenir miséricorde pour tous les hommes, pour effacer les péchés des vivants et des morts. Mais ce dogme tient encore à un autre que les protestants ne veulent pas admettre savoir, qu'après la rémission de la coulpe du péché et de la peine éternelle, le pécheur est encore obligé de satisfaire à la justice divine par des peines temporelles ou en ce monde ou en l'autre. *Voy.* RÉMISSION, SATISFACTION.

C'est sur ce même fondement que l'Eglise s'appuie, lorsqu'elle offre le sacrifice de la *messe* pour les morts, et qu'elle en fait mention dans toutes les *messes*. Comme elle croit que les fidèles qui sortent de ce monde sans avoir suffisamment expié leurs péchés, sont obligés de souffrir une peine temporelle en l'autre, elle demande à Dieu pour eux, et par Jésus-Christ, la rémission de cette peine. *Voy.* MORTS, PURGATOIRE.

Par la même raison, la *messe* est un sacrifice eucharistique, un sacrifice d'actions de grâce. Pouvons-nous mieux témoigner à Dieu notre reconnaissance, qu'en lui offrant le plus précieux des dons qu'il nous a faits, son Fils unique qu'il a daigné nous accorder, et qui s'est livré lui-même pour victime de notre rédemption ? Nous lui disons alors comme Salomon : « Nous vous rendons, Seigneur, » ce que vous nous avez donné. » I. *Paral.*, c. 29, ỳ 14.

Nous avons donc tout lieu d'espérer que Dieu, touché de cette obla-

tion, nous accordera de nouvelles grâces ; conséquemment nous regardons la *messe* comme un sacrifice impétratoire qui remplace éminemment les anciennes hosties pacifiques. Et de toutes ces vérités nous concluons que le sacrifice de la *messe* supplée avec un avantage infini à tous ceux qui ont été offerts à Dieu dans tous les siècles.

On ne peut pas nier du moins que cette doctrine ne soit la plus propre à exciter la piété, la reconnaissance et l'amour envers Jésus-Christ, la confiance en Dieu, etc. En supprimant la *messe*, il semble que les protestants avaient conjuré d'étouffer dans les cœurs tout sentiment de religion.

Ils reprochent aux catholiques les *messes* dites à l'honneur des saints, comme si elles dérogeaient à l'honneur suprême qui est dû à Dieu et à Jésus-Christ. Cette plainte n'est fondée que sur une équivoque. Quelle est l'intention de l'Eglise dans ces *messes* ? De remercier Dieu des grâces dont il a comblé les saints, surtout du bonheur éternel dont il les a mis en possession, et d'obtenir leur intercession auprès de lui. *Concil. Trident.*, sess. 22, can. 5. En quel sens des *messes* et des prières, dont le seul objet est de reconnaître Dieu comme la source de tous les biens, comme l'arbitre souverain du bonheur éternel, comme la bonté même qui daigne se laisser fléchir par les prières de ses serviteurs, peuvent-elles faire injure à Dieu? Jamais l'Eglise n'a offert le sacrifice qu'à lui seul; c'est donc à lui seul qu'elle rapporte la gloire de tout ce qu'elle demande et de tout ce qu'elle obtient, et elle ne demande rien sans ajouter : *Par Jésus-Christ Notre-Seigneur*.

Mosheim dit, *Hist ecclésiast.*, sæc. 4, 2e part., c. 4, § 8, que l'usage qui s'introduisit au IVe siècle de *donner la cène* sur le tombeau des martyrs et aux obsèques des morts, fit naître dans la suite les *messes* des saints et les *messes* des morts ; et il recule l'origine des *messes* des saints au VIIIe siècle. *Ibid.*, sæc. 8, 2e part., c. 4, § 2. Il faut convenir qu'un intervalle de quatre cents ans est un peu long, et que voilà une cause bien éloignée de son effet; mais Mosheim ne s'est pas souvenu qu'au IIe siècle les fidèles de Smyrne se proposaient déjà de tenir leurs assemblées au tombeau de saint Polycarpe, *Epist. Eccle. Smyrn.*, n. 18 ; et qu'au premier, l'Apocalypse, c. 6, ℣ 9, nous représente les martyrs placés *sous l'autel*. Voyez Martyrs, § 6. Dans toutes les liturgies, il est fait mémoire des saints, et l'Eglise y demande à Dieu leur intercession auprès de lui. Voilà des monuments bien antérieurs au VIIIe siècle. Où ce savant luthérien a-t-il vu que *l'on donnait la cène* ? Il a lu dans les Pères que l'on offrait le *sacrifice de notre salut*, la *victime de notre rédemption*, le *sacrifice de Jésus-Christ*, etc., mais il n'est question là ni de *cène* ni de souper. Il est bien absurde de prêter aux chrétiens du du IVe siècle un langage forgé dans le XVIe, pour défigurer la doctrine de l'eucharistie.

Un reproche plus grave, ce sont les *messes privées*, les *messes* dans lesquelles le prêtre communie seul, et célèbre sans assistants et sans solennité. Bingham soutient que c'est une invention moderne imaginée par les moines, une superstition dangereuse et absurde ; il allègue les canons de plusieurs conciles, qui défendent au prêtre de célébrer lorsqu'il n'y a personne pour lui répondre. *Orig. ecclés.*, l. 15, c. 4, § 4.

Cependant l'on a fait voir aux protestants que du temps de saint Ambroise, de saint Augustin, de Théodoret, par conséquent au IVe siècle, les *messes privées* étaient déjà en usage, et que ces Pères ne les ont point blâmées, Le Brun, t. 1, p. 6. Comme la consécration de l'eucharistie ne s'est jamais faite autrement qu'à la *messe*, il n'était pas toujours possible de célébrer une *messe* solennelle pour donner l'eucharistie aux malades, aux confesseurs emprisonnés, aux solitaires retirés dans les déserts, etc. Pendant les persécutions, l'on a été souvent obligé de célébrer la nuit dans des lieux retirés, dans les catacombes, dans les prisons, et, au défaut d'autel, de consacrer l'eucharistie sur la poitrine des martyrs. C'est donc une erreur de croire que, dans les pre-

miers siècles, la *messe* n'a été dite que par des évêques, au milieu d'une assemblée de prêtres et d'assistants disposés à communier.

Les conciles qui ont défendu aux prêtres de célébrer lorsqu'il n'y a personne pour répondre, sont encore observés aujourd'hui ; un prêtre ne célèbre jamais sans avoir quelqu'un pour lui répondre.

Vainement Bingham insiste sur ce que le célébrant parle toujours au pluriel, et dit : *Prions, rendons grâces, nous vous offrons, Seigneur*, etc. Il s'ensuit seulement que le prêtre parle au nom de l'Eglise, et non en son propre nom. Faut-il qu'un prêtre s'abstienne de réciter l'oraison dominicale en son particulier, parce qu'il dit à Dieu : *Notre Père, donnez-nous notre pain quotidien, délivrez-nous du mal?*

Quelques faux zélés ont dit qu'il serait peut-être bon de supprimer les *messes* fréquentes, parce que si elles étaient plus rares, toujours célébrées avec la même pompe que dans les premiers siècles, le peuple en serait plus frappé et y assisterait avec plus de respect ; que les prêtres eux-mêmes célébreraient avec plus de dévotion. Mais le concile de Trente, après avoir examiné la question, n'a condamné ni les *messes* privées ni les *messes* fréquentes. En voici les raisons : 1° dans les villes épiscopales, le peuple, à la vérité, assiste volontiers à la *messe* célébrée par l'évêque les jours de fêtes solennelles, et il est affecté de cet appareil de religion ; mais cette dévotion momentanée ne fait pas sur lui beaucoup d'effet ; 2° dans les églises de la campagne, cette pompe n'est pas possible ; si le peuple n'était pas obligé d'assister à la *messe* les jours de dimanches et de fêtes, il les passerait souvent sans aucune pratique de piété. Dans les monastères assujettis à la clôture, la *messe* entendue tous les jours contribue beaucoup à y maintenir la piété ; 3° dans les villes et dans les campagnes, une infinité de saintes âmes désirent d'assister tous les jours à la *messe*, n'y manquent jamais, et le font toujours avec le même respect : l'on doit avoir plus d'égard pour elles que pour les chrétiens indévots. 4° A moins qu'un prêtre n'ait perdu tout sentiment de religion, il est impossible qu'il ne soit pas contenu dans ses devoirs par l'habitude de célébrer souvent. 5° Les abus viennent encore plus souvent de l'indévotion, de la mollesse, de la vanité des laïques, que de la faute des prêtres. Il en est donc des *messes* fréquentes comme de la communion fréquente. Tout considéré, il en résulte un véritable bien ; et en changeant la discipline établie, il en résulterait d'autres abus plus grands que ceux qu'on voudrait réformer.

Il serait à souhaiter, sans doute, comme l'observe le concile de Trente, que tous les fidèles qui assistent au saint sacrifice de la *messe* eussent toujours la conscience assez pure pour y communier : mais parce que la piété et la ferveur des chrétiens sont refroidies, il ne s'ensuit pas que les prêtres doivent s'abstenir de célébrer. La *messe* est non-seulement la prière de l'Eglise, mais le sacrifice offert au nom de tout le corps des fidèles, il est institué non-seulement pour la communion, mais pour rendre à Dieu le culte suprême, pour le remercier de ses bienfaits, pour en obtenir de nouveaux, surtout la rémission des péchés ; et lorsque les fidèles négligent d'y assister et d'y prendre part, il n'est pas moins nécessaire de l'offrir pour eux. Les protestants, sans doute, ne soutiendront pas que la mort de Jésus-Christ sur la croix ne fut pas un véritable sacrifice, parce qu'alors la victime ne fut pas mangée par les assistants.

Ce qui égare nos adversaires, c'est qu'ils commencent par se faire une fausse idée de l'eucharistie ; ils ne la regardent ni comme un sacrifice, ni comme une prière, mais seulement comme un souper, comme un repas commun, et parce que saint Paul l'a nommée une fois *la cène du Seigneur*, ils s'obstinent à ne pas l'appeler autrement, et ils en concluent que, quand il n'y a point d'assemblée ni de repas commun, la cérémonie est nulle et abusive. Par la même raison ils devraient conclure que c'est encore un abus, lorsqu'elle n'est pas précédée par une agape ou par un repas de

charité, comme du temps de saint Paul, I *Cor.*, c. 11, ℣ 21. Mais les chrétiens du IIe, du IIIe et du IVe siècle, qui l'ont nommée *eucharistie*, *oblation*, *sacrifice*, *liturgie*, avaient-ils donc perdu déjà la véritable idée qu'en avaient donnée les apôtres?

Il n'est pas étonnant qu'avec ce préjugé, les protestants aient cru voir un grand nombre d'erreurs dans le canon de la *messe*, et l'aient rejeté comme une formule superstitieuse, parce qu'ils y ont trouvé la condamnation de toutes leurs opinions touchant l'eucharistie.

Cependant Bingham, bon anglican, mais moins opiniâtre que les luthériens et les calvinistes, a trouvé bon de rapporter le canon de la *messe* ou de la liturgie grecque, tel qu'il se trouve dans les *Constitutions apostoliques*, liv. 8, c. 12, et que l'on croit avoir été écrit sur la fin du IVe siècle. Or, il y a vu les noms d'offrande et de sacrifice, les paroles de la consécration, l'invocation par laquelle le célébrant demande que le Saint-Esprit rende présents le corps et le sang de Jésus-Christ, l'oblation qui en est faite à Dieu pour l'Eglise entière, pour les saints de tous les siècles, la prière pour les morts, la profession de foi du fidèle prêt à communier, qui est un acte d'adoration adressé à Jésus-Christ. *Orig. ecclés.*, liv. 15, c. 3, § 1. Le canon de la *messe* romaine ne renferme rien de plus. De quel droit les anglicans et les autres protestants ont-ils retranché de leur liturgie toutes ces preuves de l'ancienne croyance?

Ils ont déclamé contre l'usage de réciter le canon à voix basse, et de manière que les assistants ne peuvent l'entendre. Mais, dans une dissertation sur ce sujet, le père Le Brun a fait voir que cet usage n'est pas particulier à l'Eglise romaine, qu'il a lieu chez les sectes orientales séparées d'elle depuis douze cents ans, et que c'est l'ancienne pratique de l'Eglise universelle; il a répondu à toutes les plaintes que l'on a faites à cet égard. *Explication sur les cérémonies de la messe*, t. 8, pag. 1. *Voyez* SECRÈTE.

Il en est de même de l'usage de célébrer dans une langue qui n'est pas entendue du peuple. Le père Le Brun a prouvé, dans une autre dissertation, t. 7, p. 201, que l'Eglise n'a jamais prétendu qu'il fallût célébrer la liturgie dans une langue inconnue au peuple; mais qu'elle a soutenu en même temps qu'il n'est pas nécessaire de célébrer en langue vulgaire; que de même qu'elle n'a donné l'exclusion à aucune langue, elle n'a pas voulu s'assujettir non plus à toutes les variations du langage. Ainsi, dès les temps apostoliques, on a célébré en grec, en latin, en syriaque et en cophte; au IVe siècle, on l'a fait aussi en éthiopien et en arménien, et les liturgies furent écrites au Ve dans toutes ces langues. Au IXe et au Xe la liturgie fut écrite et célébrée en esclavon, en illyrien et en russe, parce que toutes les langues dont nous venons de parler étaient fort étendues; mais à mesure qu'elles ont changé et ont cessé d'être vulgaires, l'Eglise n'a point permis de retoucher la liturgie; elle est demeurée telle qu'elle était. Ainsi, les anciennes églises séparées de l'Eglise romaine sont précisément dans le même cas qu'elle; les Orientaux n'entendent pas plus la langue de leur liturgie, que les peuples de l'Europe n'entendent le latin (1). *Voy.* LANGUE VULGAIRE.

Les auteurs liturgiques distinguent dans la *messe* différentes parties, 1° la préparation ou les prières qui se font avant l'oblation, et c'est ce que l'on nommait autrefois la *messe* des catéchumènes; 2° l'oblation ou l'offrande qui s'étend depuis l'offertoire jusqu'au *Sanctus*; 3° le canon ou la règle de la consécration; 4° la fraction de l'hostie et la communion; 5° l'action de grâces ou post-communion. Nous parlons de chacune de ces parties sous son nom propre, et l'on en trouve l'explication dans le père Le Brun; mais nous

(1) Les questions de liturgie appartiennent essentiellement à la discipline ecclésiastique. L'Eglise peut faire, là-dessus, tout ce qu'elle veut, et ce qu'elle a fait dans un temps elle peut le défaire, ou lui donner plus d'étendue dans un autre. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'un pape changeât, là-dessus, les usages un jour ou l'autre, surtout depuis que le concile du Vatican a déclaré la papauté souveraine, et introduisit la célébration en langue vulgaire. Nous croyons qu'un pape le ferait plutôt qu'un concile.

LE NOIR.

sommes obligé de dire deux mots touchant la fraction de l'hostie.

Il est dit dans les évangélistes que Jésus-Christ, instituant l'eucharistie, prit du pain, le bénit, le rompit et le distribua à ses disciples en leur disant : *Prenez et mangez, ceci est mon corps*, etc. Conséquemment dans toutes les liturgies il est prescrit de rompre le pain eucharistique pour imiter l'action de Jésus-Christ, pour représenter son corps brisé en quelque manière, et froissé par sa passion et par le supplice de la croix. De là, chez les Pères de l'Eglise, *rompre le pain eucharistique* signifie le consacrer et le distribuer aux fidèles.

Sur ces paroles de saint Paul, *I Cor.*, c. 10, ℣ 16 : *Le pain que nous rompons n'est-il pas la participation du corps du Seigneur?* saint Jean Chrysostome dit, *Homil.* 24, n. 2 : « C'est ce que nous voyons dans l'eu» charistie. Il a été dit de Jésus-Christ » sur la croix, *vous ne briserez point* » *ses os*; mais ce qu'il n'a pas souf» fert sur la croix, il le souffre pour » vous lorsqu'il est offert; il consent » à être brisé pour se donner à tous. » Saint Paul, *ibid.*, c. 11, ℣ 24, rapportant les paroles de Jésus-Christ, dit suivant le texte grec : *Ceci est mon corps brisé pour vous*. Le Sauveur présentait donc son propre corps dans un état de fraction, de souffrance, de mort et de sacrifice. Saint Luc et saint Paul ajoutent : *Ceci, ou ce calice, est une nouvelle alliance dans mon sang*; le sang de Jésus-Christ, renfermé dans la coupe, représentait celui des victimes immolées pour cimenter l'alliance conclue entre Dieu et son peuple. *Hebr.*, c. 6, ℣ 18, etc.

Saint Grégoire de Nazianze écrit à un prêtre, *Epist.* 240 : « Priez pour » moi, lorsque par votre parole vous » faites descendre le Verbe de Dieu, » lorsque par une fraction non san» glante vous divisez le corps et le » sang du Seigneur, et que votre » voix tient lieu de glaive. »

Un savant anglais qui a cité ces passages, ne s'est pas embarrassé de savoir s'ils contiennent une doctrine différente de celle de l'Eglise anglicane, qui n'admet point la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie; mais il reproche à l'Eglise romaine de n'avoir conservé que l'ombre du rit ancien, puisque chez nous l'hostie n'est plus rompue pour être distribuée aux fidèles, mais seulement pour en mettre une parcelle dans le calice. Bingham, *Orig. ecclés.*, liv. 15, c. 3, § 35.

Mais les anglicans, non plus que les autres protestants, n'imitent pas plus scrupuleusement que nous l'action de Jésus-Christ; suivant les évangélistes, le Sauveur rompit le pain avant de prononcer les paroles de la consécration : les Grecs divisent l'hostie en quatre parties, les mozarabes la partageaient en neuf morceaux; dans quelques sectes orientales, on consacre le pain déjà partagé en plusieurs parties. Ce rit n'a donc jamais été uniforme dans les différentes églises chrétiennes, parce qu'on ne l'a jamais regardé comme la partie essentielle ou intégrante de la consécration ni de la communion.

Il nous objecte encore que, suivant la croyance de l'Eglise romaine, ce n'est point le corps de Jésus-Christ qui est brisé ou rompu, mais seulement les espèces ou apparences du pain. Nous en convenons, et il en est de même à l'égard de la division qui semble faite entre le corps et le sang de Jésus-Christ, parce que ce divin Sauveur ressuscité ne peut plus souffrir réellement, ni éprouver la séparation réelle de son corps d'avec son sang. Ainsi, lorsque saint Jean Chrysostome dit que Jésus-Christ souffre et consent à être brisé dans l'eucharistie, il entend évidemment que cela se fait d'une manière sacramentelle et mystique, et non autrement. Mais s'il entendait que l'eucharistie elle-même n'est que la figure du corps et du sang de Jésus-Christ, son discours, d'un bout à l'autre, ne serait qu'un abus continuel des termes. Quoiqu'il soit impossible que Jésus-Christ souffre et meure à présent, il ne l'est pas qu'il mette son corps dans un état dans lequel il paraisse souffrant ou mort.

On donne à la *messe* différents noms, selon le rit, la langue, l'intention, le degré de solennité avec lesquels on la célèbre. Ainsi, l'on dis-

tingue la *messe grecque* et la *messe latine*, *romaine* ou *grégorienne*; les *messes ambrosienne*, *gallicane*, *gothique*, *mozarabique*, etc. Nous en avons donné la notion au mot LITURGIE. On appelle *messe du jour*, celle qui est propre au temps où l'on est et à la fête que l'on célèbre, et *messe votive*, celle d'un saint ou d'un mystère dont on ne fait ni l'office ni la fête, comme la *messe* du Saint-Esprit, de la sainte Vierge, etc.

Nous avons déjà parlé de la *messe des présanctifiés* et des *messes* pour les morts. On appelle *messe solennelle*, *messe haute* ou *grand'messe*, celle qui se dit avec un diacre et sous-diacre, et qui se chante par des choristes; *messe basse* ou *petite messe*, celle qui est dite par un prêtre seul, et sans aucun chant. On nommait autrefois *messe du scrutin*, celle qui se disait pour les catéchumènes le mercredi et le samedi de la quatrième semaine du carême, lorsqu'on examinait s'ils étaient suffisamment disposés à recevoir le baptême : et *messe du jugement*, celle qui se disait pour un accusé qui voulait se justifier par les preuves établies.

Il faut avouer que, dans les siècles d'ignorance, il s'est glissé de grands abus dans la célébration de la sainte *messe*; Thiers en a parlé dans son *Traité des superstitions*, t. 2, liv. 4. Heureusement ils ont été retranchés, et ils n'ont plus lieu depuis que le concile de Trente a ordonné aux évêques d'y tenir la main et d'y veiller de près.

Ainsi, l'on a défendu la *messe sèche*, ou la *messe* dans laquelle il ne se faisait point de consécration; le cardinal Bona, dans son traité *de Rebus liturgicis*, liv. 1, c. 15, en parle assez au long; il l'appelle *messe nautique*, parce qu'on la disait dans les vaisseaux, où l'on n'aurait pas pu consacrer le sang de Jésus-Christ sans s'exposer à le répandre, à cause de l'agitation du vaisseau. Il dit, sur la foi de Guillaume de Nangis, que saint Louis, dans son voyage d'outre-mer, en faisait dire ainsi dans le vaisseau qu'il montait. Il cite encore Génébrard, qui dit avoir assisté à Turin, en 1587, à une pareille *messe* célébrée sur la fin du jour, aux obsèques d'une personne noble. Durand, qui en fait aussi mention, dit que l'on n'y disait point le canon ni les prières relatives à la consécration. Une fausse dévotion avait persuadé aux ignorants que les prières de la *messe* avaient plus de mérite et de crédit auprès de Dieu que les autres offices de l'Eglise : on ne peut excuser cette erreur que par la simplicité de ceux qui y sont tombés. Pierre le Chantre, qui vivait en 1200, s'éleva avec raison contre cet abus, qui a été aussi condamné par un concile de Paris de l'an 1212, par plusieurs savants évêques des Pays-Bas, par un synode de Bordeaux du 15 avril 1603, etc.

Le concile de Trente ordonne aux évêques de veiller, avec le plus grand soin, à ce que le saint sacrifice de la *messe* soit célébré dans toutes les églises avec la sainteté, la piété et la décence convenables, et à ce que toute profanation soit bannie de cet auguste mystère. Depuis cette époque, plusieurs conciles provinciaux, surtout en France, ont fait les règlements les plus sages pour déraciner et prévenir tous les abus que l'ignorance, la négligence et l'avarice avaient introduits. Mais cela n'est pas aisé : la vanité, la mollesse, l'indévotion, l'indépendance, lutteront toujours contre le zèle des pasteurs; les grands du monde veulent un culte aisé, commode, domestique, qui leur coûte peu ; et les simples particuliers veulent les imiter. La *messe*, devenue un usage journalier, a cessé d'inspirer autant de respect qu'elle en mérite; les prêtres et les assistants se sont, pour ainsi dire, familiarisés avec cet auguste mystère.

D'autre part les protestants ont-ils beaucoup gagné à le supprimer? La piété est très-rare parmi eux, parce qu'elle n'a plus d'aliment : ils sont très-peu attachés à leur religion, ils n'y tiennent que par intérêt politique et par haine pour l'Eglise romaine ; pourvu qu'ils en demeurent séparés, peu leur importe ce qu'ils doivent croire et pratiquer. *Voyez* PROTESTANTS, RÉFORMATION.

BERGIER.

MESSIE, terme emprunté de l'hébreu *Messiah*, oint ou sacré; les Grecs l'ont rendu par Χριστός, qui signifie la même chose, d'où nous avons retenu le nom de *Christ*. Les Hébreux le donnaient aux prêtres, aux prophètes et aux rois : on en trouvera l'étymologie au mot ONCTION. Il est dit qu'Aaron et ses fils furent oints ou sacrés pour exercer le sacerdoce, *Num.*, c. 1, ℣ 3, et ses descendants sont appelés les oints ou les *messies* prêtres, II *Machab.*, c. 1, ℣ 10. Elie reçoit de Dieu l'ordre de donner à Elisée l'onction ou le ministère de prophète, III *Reg.*, c. 19, ℣ 16. Les rois sont souvent nommés les christs du Seigneur, ou les *messies* de Dieu.

Ce titre se trouve même donné à des rois idolâtres, à celui de Syrie, III *Reg.*, c. 19, ℣ 15; à Cyrus, *Is.*, c. 45, ℣ 1; et à tout le peuple de Dieu, *Ps.* 104, ℣ 15. « Ne touchez » pas mes *messies*, c'est-à-dire le » peuple qui m'est spécialement con- » sacré; et ne faites point de mal à » mes prophètes, » à ceux qui sont chargés de faire connaître mon nom à toutes les nations.

Mais le nom de *Messie* a été spécialement employé par les prophètes, pour désigner l'Envoyé de Dieu par excellence, le Sauveur et le Libérateur du genre humain, *Dan.*, c. 9, ℣ 16; *Ps.* 2, ℣ 2, etc. Anne, mère de Samuel, *I. Reg.*, c. 2, ℣ 10, conclut son cantique par ces paroles remarquables : « Le Seigneur jugera les » extrémités de la terre, il donnera » l'empire à son Roi, et relèvera la » force de son *Messie*. » Cela ne peut être appliqué aux rois des Hébreux, puisqu'alors ils n'en avaient point. Aussi, dans le Nouveau Testament, le nom de Christ ou de *Messie* n'est plus donné qu'au Sauveur du monde. « Vous savez, dit saint Pierre au cen- » turion Corneille, de quelle manière » Dieu a *oint* Jésus de Nazareth par » le Saint-Esprit et par la puissance » qu'il lui a donnée. » *Act.*, c. 15, ℣ 37. Jésus-Christ lui-même déclare à la Samaritaine qu'il est le *Messie* attendu par les Samaritains, aussi bien que par les Juifs. *Joan.*, c. 4, ℣ 25.

La grande question qui est entre ces derniers et les chrétiens, consiste à savoir si le *Messie* est venu, si c'est Jésus-Christ ou un autre. Pour y satisfaire, nous avons à prouver contre les juifs, 1° que le *Messie* est arrivé, et qu'ils ont tort de soutenir le contraire; 2° que toutes les prophéties qui le concernent, ont été accomplies dans la personne de Jésus-Christ. 3° que quand il y aurait du doute sur le sens des prophéties, sa qualité de *Messie* serait assez prouvée par ses miracles et par les autres caractères dont il a été revêtu; 4° que les juifs ne peuvent faire, contre ces vérités, aucune objection solide : ainsi, c'est sans aucun succès que les incrédules répètent aujourd'hui les mêmes arguments contre la mission divine de Jésus-Christ.

I. *Le Messie est arrivé.* Nous le prouvons en rassemblant les prophéties qui, selon l'aveu des Juifs mêmes, désignent le temps de son arrivée; mais nous ne ferons que les indiquer sommairement, en renvoyant aux articles particuliers sous lesquels nous en parlons plus au long.

1° Selon la prophétie de Jacob, *Gen.*, c. 49, ℣ 8 et suiv., le *Messie* doit venir lorsque le sceptre ne sera plus dans la tribu de Juda, puisque le sceptre n'est promis à cette tribu que jusqu'à l'arrivée du *Messie*. Or, depuis dix-sept cents ans, la postérité de Juda n'a dans aucun lieu du monde, aucune espèce d'autorité; donc le *Messie* n'est plus à venir. Les juifs d'aujourd'hui sont en grande partie de la tribu de Juda; mais dans aucune contrée de l'univers ils n'ont la liberté de suivre leurs lois civiles ni religieuses, ni de se gouverner eux-mêmes. *Voyez* JUDA.

2° Suivant la prophétie de Daniel, c. 2, ℣ 44 et chap. 7, ℣ 14 et suiv., le règne du *Messie* doit se former après la destruction de la troisième monarchie dont il parle, et qui est évidemment celle des Grecs, et pendant la durée de la quatrième qui est celle des Romains. Or, la monarchie des Grecs est détruite depuis plus de dix-sept siècles, et celle des Romains ne subsiste plus. *Voy.* MONARCHIE. Selon le même prophète, chap. 9, ℣ 25, le *Messie* a dû venir soixante et dix semaines d'an-

nées, ou quatre cent quatre-vingt-dix-ans après la reconstruction de la ville de Jérusalem : or, cette ville a été certainement rebâtie soixante-treize ans après le premier retour de la captivité de Babylone, et sous le règne d'Artaxerxès à la longue main. Que les Juifs arrangent comme ils voudront le calcul des soixante-dix semaines, elles sont certainement écoulées depuis plus de dix-sept cents ans. *Voy.* SEMAINE. Dans ce même chapitre, ℣ 27, il est dit qu'après la mort du *Messie*, les offrandes et les sacrifices cesseront; or, les Juifs ne peuvent plus en faire depuis la même époque.

3° Les prophètes Aggée, c. 2, ℣ 7, et Malachie, c. 3, ℣ 1, ont prédit que le *Messie* viendrait dans le temple que l'on rebâtissait pour lors ; ce temple fut détruit de fond en comble par les Romains, il n'en reste plus aucun vestige ; et lorsque les Juifs entreprirent de le rebâtir sous le règne de Julien, ils en furent empêchés par les globes de feu qui sortirent des fondements, et rendirent le lieu inaccessible. Le *Messie* était donc arrivé avant toutes ces révolutions. *Voyez* AGGÉE, MALACHIE, TEMPLE.

4° Les Juifs ont toujours cru, et ils croient encore, sur la foi des prophéties, que le *Messie* doit naître du sang de David et de Juda. Or, depuis la dispersion des Juifs, arrivée sous les Romains, leurs généalogies sont tellement confondues, qu'il est impossible à aucun juif de prouver qu'il est de la tribu de Juda plutôt que de celle de Benjamin ou de Lévi ; à plus forte raison, qu'il est de la race de David Celle-ci est tellement anéantie, que l'on n'en connaît plus aucun rejeton. La perte que les Juifs ont faite de leurs généalogies, qu'ils ont conservées avec tant de soin pendant quinze cents ans, aurait dû les convaincre que le temps de l'arrivée du *Messie* est passé depuis longtemps. *Voyez* GÉNÉALOGIE.

5° Quelques années avant la destruction de Jérusalem et la dispersion des Juifs, il était constant, non-seulement dans la Judée, mais dans tout l'Orient, que l'arrivée du *Messie* était prochaine. « Le *Messie* » vient, dit la Samaritaine, *Joan.*, » c. 4, ℣ 25, et il nous enseignera » toutes choses. » Les Juifs doutèrent si saint Jean-Baptiste n'était pas le *Messie*, *Luc.*, c. 4, ℣ 15. Josèphe, *Hist. de la guerre des Juifs*, l. 16, c. 31, parle d'un passage de l'Ecriture, qui portait que l'on verrait *en ce temps-là* un homme de leur contrée commander à toute la terre, et il en fait l'application à Vespasien ; c'est évidemment le passage de Daniel, c. 7, ℣ 14. « Il s'était répandu dans » tout l'Orient, dit Suétone dans la » vie de Vespasien, une opinion an- » cienne et constante qu'*en ce temps-* » *là*, par un arrêt du destin, des » conquérants sortis de la Judée se- » raient les maîtres du monde. Plu- » sieurs, dit Tacite, étaient persuadés » qu'il était écrit dans les anciens » livres des prêtres, qu'*en ce temps là*, » l'Orient reprendrait la supériorité, » et que des hommes sortis de la » Judée seraient les maîtres du » monde. » Donc l'on était bien convaincu que le temps fixé par les prophètes pour l'arrivée du *Messie*, était accompli. Or, l'expédition de Tite et de Vespasien dans la Judée s'est faite trente-sept ans après la mort de Jésus-Christ. Dans ce temps-là même, il parut dans la Judée plusieurs imposteurs qui se donnèrent pour *messies*, qui séduisirent un grand nombre de Juifs, et qui furent exterminés par les Romains. Josèphe en parle, et Jésus-Christ en avait prévenu ses disciples, *Matth.*, cap. 24, ℣ 24. C'est donc un aveuglement inexcusable de la part des Juifs d'attendre encore un *Messie* qui a dû paraître dix-sept siècles avant nous.

6° Il y a chez les Juifs une ancienne tradition rapportée dans le Talmud, *Tract. Sanhedr.*, c. 11, qui porte que le monde doit durer six mille ans, savoir : deux mille avant la loi, deux mille sous la loi, et deux mille sous le *Messie*. Quoique cette tradition soit fausse, elle prouve contre les Juifs qui la reçoivent, que le *Messie* a dû naître l'an 4000 du monde, comme cela est arrivé. C'est donc contre le sentiment de leurs anciens docteurs, que les Juifs s'obstinent à soutenir que le *Messie* est encore à venir.

Quand on les presse sur ce point, ils disent qu'à la vérité les prophètes l'avaient ainsi prédit, mais que l'avénement du *Messie* a été retardé à cause de leurs péchés. Mais ce subterfuge contredit une maxime reçue parmi eux : savoir, que quand Dieu menace de punir il ne le fait pas toujours, parce que le repentir des pécheurs arrête souvent son bras ; mais que quand il promet des bienfaits, il ne manque jamais d'accomplir ses promesses. Prideaux, *Hist. des Juifs*, l. 17, t. 2, p. 252. Nous examinerons cette maxime dans la suite. Selon la supposition des Juifs, Dieu peut différer l'avénement du *Messie* jusqu'à la fin du monde. Ils ont si bien senti leur tort, que leurs docteurs ont prononcé une malédiction contre ceux qui supputeront le temps de l'arrivée du *Messie*. Gémare, *Tit. Sanhedr.*, c. 11.

II. *C'est en Jésus-Christ, et non dans aucun autre, que les prophéties qui concernent le Messie ont été accomplies.* Outre les prédictions des prophètes que nous venons de citer, et par lesquelles le temps auquel le *Messie* a dû venir est clairement marqué, il en est d'autres qui lui attribuent certains caractères qui ne peuvent convenir qu'à lui ; si nous pouvons faire voir que ces caractères ont été rassemblés dans Jésus-Christ, il en résultera que c'est lui qui a été le vrai *Messie*, et que les Juifs sont coupables de ne pas le reconnaître pour tel.

En premier lieu, un des principaux priviléges que les prophètes ont attribué au *Messie*, est qu'il devait naître d'une vierge ; les anciens docteurs juifs l'ont expressément avoué; ils l'ont conclu de la prophétie d'Isaïe, chap. 7, ℣ 14, où il est dit : « Une Vierge concevra et enfantera » un Fils qui sera nommé *Emmanuel*, » Dieu avec nous, » et de quelques autres prophéties qu'ils ont expliquées dans un sens mystique pour les faire cadrer avec celle-là. *Voyez* Galatin, l. 7, c. 14 et 15. Ainsi les rabbins, qui soutiennent que cette prédiction ne regarde pas le *Messie*, mais le fils d'Isaïe, s'écartent non-seulement du vrai sens de la prophétie, mais encore du sentiment de leurs anciens maîtres ; nous les avons réfutés au mot EMMANUEL.

Or, Jésus-Christ est né d'une Vierge ; les apôtres et les évangélistes l'ont ainsi publié, et aucun de ceux qui se sont donnés pour *Messie* n'a osé s'attribuer le même privilége. Si c'était une imposture, Dieu n'aurait pas pu permettre qu'elle fût confirmée par les miracles, par les vertus, par la sainteté de la doctrine de Jésus-Christ, et par la révolution qu'elle a causée dans le monde. Les calomnies, par lesquelles les Juifs et les incrédules ont cherché à rendre suspecte la naissance de ce divin Sauveur, sont assez réfutées par leur absurdité même.

Nous convenons que cette naissance miraculeuse n'était pas un signe extérieur et sensible par lequel le *Messie* pût être reconnu, puisqu'elle ne pouvait être prouvée que par la suite des événements ; mais c'était une circonstance nécessaire, puisqu'elle était prédite. Les Juifs ne peuvent pas en raisonner autrement par rapport au *Messie* qu'ils attendent.

Le même prophète le nomme *Emmanuel*, Dieu avec nous, le Dieu fort, le Père du siècle futur, c. 9, ℣ 6. Or, Jésus-Christ s'est donné constamment la qualité de *Fils de Dieu*, égal à son Père. Les Juifs qui le lui ont reproché comme un blasphème, et qui l'ont condamné à mort pour ce sujet, ceux d'aujourd'hui qui concluent de là qu'il n'est pas le *Messie*, puisqu'il a usurpé la divinité, sont contredits par les plus célèbres de leurs docteurs qui ont enseigné que le *Messie* serait *Dieu* dans toute la signification du nom *Jéhovah*. *Voyez* Galatin, l. 3, c. 9 et suiv.

En second lieu, suivant les prophéties, le *Messie* doit être législateur, établir une loi nouvelle. *Deut.*, c 18, ℣ 15. Moïse promet aux Juifs un prophète semblable à lui ; pour lui ressembler, il faut être législateur comme lui. Isaïe parlant du *Messie*, c. 42, ℣ 4, dit que les îles, ou les pays les plus éloignés, attendront sa loi. La prophétie de Jacob annonce la même chose, lorsqu'elle dit que le *Messie* rassemblera les peuples, ou

que les peuples lui seront soumis, *Gen.*, c. 40, ℣ 10. Jérémie le confirme c. 23, ℣ 5, lorsqu'il promet un roi descendant de David, qui fera régner sur la terre l'équité et la justice. Les Juifs ne peuvent contester à Jésus-Christ l'avantage d'avoir établi une loi nouvelle, sous laquelle il a rangé une grande partie des peuples du monde.

Le même prophète, chap. 31, ℣ 31, prédit que Dieu fera avec les Juifs une nouvelle alliance différente de celle qu'il a faite avec leurs pères après leur sortie de l'Egypte ; qu'il écrira sa loi dans leur esprit et dans leur cœur ; qu'il se fera connaître à tous, et qu'il pardonnera leurs péchés. Leurs anciens docteurs ont entendu cette prédiction de l'alliance que Dieu voulait faire avec son peuple sous le règne du *Messie* ; c'est pour cela que Malachie, c. 3, ℣ 1, le nomme l'*Ange de l'alliance*. Jésus-Christ a rempli toute l'énergie de ce nom et de cette promesse, puisqu'il a fait connaître Dieu et sa loi aux nations plongées dans l'infidélité, qu'il a pardonné les péchés et a donné à ses envoyés le pouvoir de les remettre.

Suivant le *psaume* 109, ℣ 4, il devait être prêtre selon l'ordre de Melchisédech ; et suivant *Malachie*, c. 1, ℣ 11, et c. 3, ℣ 3, Dieu a déclaré qu'il établirait de nouveaux sacrifices et un nouveau sacerdoce. Jésus-Christ a vérifié toutes ces prédictions ; non-seulement il s'est offert lui-même en sacrifice sur la croix, mais il a ordonné à ses disciples de renouveler sur les autels ce sacrifice, sous les symboles du pain et du vin, conformément à celui qui fut offert par Melchisédech.

Par un trait singulier d'aveuglement, les Juifs ne veulent pas reconnaître Jésus-Christ pour *Messie*, parce qu'il a établi une nouvelle loi au lieu de confirmer l'ancienne, parce qu'il n'a pas obligé ses disciples à observer les cérémonies et les sacrifices ordonnés par Moïse, parce qu'il n'a pas fondé dans la Judée un royaume temporel ; c'est comme s'ils lui faisaient un crime d'avoir accompli trop exactement les anciens oracles. *Voy.* Lois cérémonielles.

En troisième lieu, il était prédit que le *Messie* serait rejeté par son peuple, serait mis à mort, et ressusciterait. En comparant le 53e chapitre d'Isaïe avec l'histoire que les évangélistes ont faite des opprobres, des souffrances, de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ, il semble que le prophète ait fait la narration d'un événement passé, plutôt que la prédiction de ce qui devait arriver sept cents ans après lui. *Voyez* Passion de Jésus-Christ.

Les Juifs embarrassés par cette prophétie n'ont pas pu s'accorder sur les moyens d'en détourner le sens. Les uns ont dit qu'elle ne regarde pas le *Messie*, que c'est un tableau des souffrances actuelles de la nation juive ; mais il est évident que le texte parle d'un personnage particulier et non d'un peuple entier. Les autres ont imaginé qu'il doit y avoir deux *Messies*, l'un pauvre, humilié et souffrant ; l'autre, fils de David, glorieux, conquérant, libérateur de sa nation ; ils ont ajouté que Jésus pouvait être le premier, mais qu'il n'est sûrement pas le second. C'est reconnaître assez clairement que leur prétendu *Messie*, glorieux et conquérant, n'est qu'une chimère contraire aux prédictions des prophètes. Galatin, liv. 8, ch. 9 et suiv., a fait voir que la paraphrase chaldaïque de Jonathan et l'explication des anciens docteurs juifs, sont parfaitement conformes à la manière dont nous entendons le chapitre 53 d'Isaïe et les autres prédictions qui annoncent les souffrances du *Messie*.

Dieu a-t-il pu permettre que Jésus-Christ réunît dans sa personne cette multitude de caractères frappants, singuliers, décisifs, qui devaient rendre le *Messie* reconnaissable, s'il n'était pas réellement le personnage désigné par les prophètes ? Il aurait tendu aux hommes un piége inévitable d'erreurs. Lorsque les Juifs disent que Jésus avait été le *Messie*, il n'aurait pas été possible à leurs pères de le méconnaître, de le rejeter et de le crucifier, ils argumentent contre leurs propres oracles qui ont prédit cet aveuglement étonnant de la nation juive, et ils nous montrent eux-

mêmes une incrédulité aussi surprenante que celle de leurs pères.

Mais ce n'est pas assez, disent-ils, que Jésus ait accompli un certain nombre de prophéties; il devait les accomplir toutes sans exception; or, il y en a un grand nombre qu'il n'a pas vérifiées.

1° Il est dit dans Isaïe, c. 2, ℣ 2, que dans les derniers jours, ou à la fin des temps, la montagne de la maison du Seigneur sera élevée sur toutes les autres, que toutes les nations s'y assembleront, qu'elles changeront leurs armes guerrières en instruments de labourage, qu'il n'y aura plus de guerres mais une paix perpétuelle. Rien de tout cela n'est encore arrivé.

Réponse. Il faudrait savoir d'abord ce que les Juifs entendent par *les derniers jours;* si c'est la fin du monde, comment s'accompliront les événements annoncés par cette prophétie? Il est clair que cette expression ne désigne aucune époque précise, mais en général le temps que Dieu a marqué pour exécuter ses desseins. Or, à la venue de Jésus-Christ, cette prophétie a été suffisamment accomplie : la montagne du Seigneur, Jérusalem et son temple, sont devenus plus célèbres que jamais chez toutes les nations; c'est là que le Saint-Esprit est descendu sur les apôtres, et que s'est formée l'Eglise de Jésus-Christ; c'est de là que la parole du Seigneur et la loi nouvelle sont parties, selon l'expression du prophète; c'est là que le *Messie* a commencé à rassembler toutes les nations et a formé un nouveau peuple. Non-seulement il régnait pour lors une paix profonde dans l'empire romain, mais l'Evangile a fait cesser la division et l'inimitié qui régnaient entre les Juifs et les païens, entre les divers peuples qui l'ont embrassé. Si cette paix n'a pas été plus prompte et plus étendue, c'est, en grande partie, la faute des Juifs incrédules. Il y a de l'entêtement à prendre à la rigueur tous les termes des prophéties, et à vouloir que des expressions métaphoriques soient vérifiées à la lettre.

Ce n'est donc pas la peine de réfuter les Juifs, lorsqu'ils objectent que, selon Isaïe, chap. 11, ℣ 6, sous le règne du *Messie*, le loup vivra avec l'agneau, et le léopard avec le chevreau, que le veau, le lion et la brebis paîtront ensemble, etc. En lisant attentivement ce chapitre, on voit qu'il signifie seulement que la doctrine et les lois du *Messie* rendront les hommes plus paisibles et plus sociables qu'ils n'étaient auparavant.

2° Dieu, dans le *Deutéronome*, chap. 30, ℣ 3, a promis de rassembler les Juifs dans leur terre natale, quand même il les aurait dispersés aux extrémités du monde. Or, cela ne s'est pas fait après la captivité de Babylone; il n'en revint que la tribu de Juda, et une partie de celle de Benjamin et de celle de Lévi; donc il faut que cela s'exécute sous le règne du *Messie*, quand il viendra : il doit racheter, sauver et rassembler les Juifs, les faire jouir d'une prospérité et d'un bonheur constant. *Isaï.*, c. 35, ℣ 4, etc. Non-seulement Jésus n'a pas rempli ces grandes promesses; mais on suppose que, loin de sauver les Juifs, il les a réprouvés, et leur a préféré les païens pour en composer son Eglise.

Réponse. Les promesses du *Deutéronome* sont évidemment limitées et conditionnelles; Dieu promet de rassembler les Juifs, lorsque, repentants de tout leur cœur, ils retourneront à lui et obéiront à ses ordres; le texte est formel. Si la plus grande partie des Juifs transportés à Babylone n'ont été ni repentants ni obéissants, s'ils ont préféré la terre étrangère dans laquelle ils s'étaient établis, à celle dans laquelle ils étaient nés, peut-on reprocher à Dieu de n'avoir pas exécuté ses promesses? L'édit de Cyrus, qui mit fin à la captivité de Babylone, laissait à tous les Juifs, sans exception, la liberté de retourner dans la Judée. *Esdras*, c. 1, ℣ 3. Il est dit que tous ceux à qui Dieu inspira de la bonne volonté en profitèrent, *ibid.*, ℣ 5; conséquemment Esdras ajoute que *tout Israël*, de retour de la captivité, habita dans les villes qui lui appartenaient, c. 2, ℣ 70. Que fallait-il de plus pour accomplir les promesses de Dieu? Il n'est donc pas vrai que la dispersion et l'exil, dans lequel sont aujourd'hui les Juifs, soient une suite et une continuation de la captivité de

Babylone, comme les rabbins le soutiennent.

Par la même raison le *Messie* a sauvé et rassemblé les Juifs autant qu'il le devait, puisqu'il leur a offert le salut et leur en a fourni les moyens; il est absurde de prétendre que Dieu doit sauver ceux qui ne veulent pas et qui résistent opiniâtrément aux bienfaits qu'il leur offre; qu'aujourd'hui le *Messie* doit convertir, malgré eux, les Juifs obstinés et rebelles.

3° Suivant les prophéties, disent-ils, le *Messie* doit être un fils de David, qui régnera éternellement dans la Judée, *Ezech.*, c. 37, ỳ 24 et suiv.; Gog et Magog, deux nations puissantes, doivent être vaincues et détruites par les Juifs, c. 38 et 39. Le troisième temple doit être rebâti; Ezéchiel en donne le plan et les dimensions, c. 40 et suiv. Le *Messie* doit avoir une postérité nombreuse, et régner sur toute la terre. *Isai.*, c. 35, ỳ 10, etc. Rien de tout cela ne peut être appliqué à Jésus.

Réponse. Ce n'est pas assez de citer des prophéties et de leur donner un sens arbitraire, il faut encore les concilier, ou du moins ne pas les mettre en contradiction. Nous demandons comment un règne temporel peut être éternel sur la terre, et si les Juifs, devenus sujets de leur prétendu *Messie*, ne seront plus exposés à la mort; comment les guerres, les victoires, le carnage des peuples, peuvent s'accorder avec le caractère pacifique que les prophètes attribuent au *Messie*, et avec cette paix profonde qui, selon les Juifs mêmes, doit régner sur toute la terre ; comment un règne glorieux et heureux peut être compatible avec les opprobres, les souffrances, la mort que le *Messie* doit subir, etc.? Mais les Juifs n'y regardent pas de si près.

Ce n'est point à nous de décider quels sont les peuples nommés Gog et Magog; les Juifs prétendent que ce sont les Turcs et les chrétiens, et ils se félicitent d'avance du plaisir de les exterminer sous leur *Messie* futur ; les interprètes sont très-peu d'accord sur ce sujet. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'Ezéchiel, qui prophétisait pendant la captivité de Babylone, parle évidemment des événements qui devaient la suivre de près, et auxquels les Juifs de son temps devaient avoir part.

Il n'est point question dans ce prophète ni ailleurs, d'un troisième temple, mais du second qui fut bâti sous Zorobabel ; il est évident que ce qu'il dit des dimensions du temple est allégorique; c'est une absurdité de la part des Juifs d'imaginer qu'Ezéchiel, Aggée et Zacharie n'ont rien dit du temple qui allait être bâti, et qu'ils ont parlé d'un troisième, qui, après deux mille ans, n'est pas encore commencé. Si les dimensions et le plan qu'Ezéchiel a tracés n'ont pas été exactement suivis, il faut s'en prendre aux Juifs auxquels le prophète Aggée a vivement reproché leur négligence et leur peu de courage, c. 1, ỳ 2. Ils n'ont pas mieux exécuté ce que le prophète leur prescrit sur le partage de la terre sainte, sur la portion qu'ils doivent réserver pour les étrangers, etc.; ils trouvent commode de réserver pour le règne du *Messie* tout ce que leurs pères ont négligé de faire conformément aux exhortations des prophètes, et ils prennent ces exhortations pour des prédictions qui ne sont pas encore accomplies.

La postérité du *Messie*, ce sont les peuples qu'il a instruits, corrigés, rendus plus sociables, et dont il a composé son Eglise ; il ne lui convenait pas d'avoir une autre famille. Il est étonnant que les Juifs, après avoir prétendu que le 53e chapitre d'Isaïe ne doit pas s'entendre du *Messie*, se servent de ce même chapitre pour prouver qu'il a dû avoir une longue postérité ; on ne peut pas lui appliquer les derniers versets sans lui appliquer aussi les premiers, et pour lors il faut nécessairement admettre les opprobres, les souffrances, la mort et la résurrection du *Messie* ; événements qui ne s'accordent guère avec l'idée que les Juifs se forment de son règne.

Telles sont cependant les absurdités et les contradictions que plusieurs incrédules modernes n'ont pas dédaigné de copier, pour attaquer l'une des preuves du christianisme.

III. Nous croyons fermement que

la preuve tirée des prophéties est évidente pour tout homme raisonnable; elle devrait l'être surtout pour les Juifs dépositaires de ces prophéties. Voilà pourquoi les apôtres, lorsqu'ils prêchent Jésus-Christ aux Juifs, commencent par prouver qu'en lui ont été accomplies toutes les prophéties. Cependant, comme la force de cette preuve dépend de la comparaison qu'il faut faire des différentes prédictions des prophètes, cette discussion n'était pas à la portée des ignorants; elle ne pouvait faire impression que sur les Juifs instruits, et qui étaient d'assez bonne foi pour s'en tenir à la tradition de leurs anciens docteurs. Le joug de la domination romaine, que les Juifs ne portaient qu'avec la plus grande répugnance, avait tourné les esprits vers les prophéties qui semblaient leur promettre un libérateur temporel; et le sadducéisme qu'avaient embrassé plusieurs membres de la synagogue, les rendait peu sensibles aux bienfaits spirituels que le *Messie* était venu répandre sur les hommes. Des esprits ainsi disposés n'étaient pas fort propres à saisir le vrai sens des prophéties; et comme les calamités de la nation juive augmentèrent encore dans la suite, il n'est pas étonnant que le sens le plus grossier soit devenu une tradition chez les Juifs modernes.

D'autre part, les païens qui ne connaissaient pas les livres, la croyance ni les espérances des Juifs, avaient besoin d'une preuve plus à leur portée que les prophéties. Les miracles de Jésus-Christ et des apôtres devaient donc faire, sur les uns et sur les autres, une impression plus vive et plus efficace.

Les Juifs n'ont jamais osé nier absolument les miracles de Jésus-Christ; les uns ont dit qu'il les avait opérés par le secours de la magie, les autres, par la prononciation du nom ineffable de Dieu; quelques-uns ont soutenu que Dieu pouvait donner à un imposteur ou à un faux prophète le pouvoir de faire des miracles. Mais le caractère de magicien est incompatible avec la sainteté de la doctrine du Sauveur; il a déclaré qu'au lieu d'avoir de la collusion avec le démon, il était venu pour le vaincre et le dépouiller, *Luc.*, cap. 11, ỹ 15. C'est blasphémer contre Dieu et sa providence, de supposer qu'il peut donner à un imposteur le pouvoir de faire des miracles, ou en prononçant son nom ou autrement. Les magiciens et les imposteurs ont-ils jamais opéré des guérisons et des miracles pour instruire, pour corriger, pour sanctifier les hommes?

Lorsque Dieu envoya Moïse pour annoncer aux Juifs ses volontés et ses lois, il lui donna pour lettres de créance le pouvoir d'opérer des miracles, et Moïse n'eut point d'autres preuves à donner de sa mission. Les Juifs conviendront-ils que Moïse, quoique doué d'un pouvoir surnaturel, pouvait cependant être un imposteur? Quelle preuve peuvent-ils apporter de la réalité et de la divinité des miracles de Moïse, que nous ne puissions appliquer à ceux de Jésus-Christ?

Il y a plus: les anciens docteurs juifs sont convenus que le *Messie* doit faire des miracles semblables à ceux de Moïse. De quoi serviraient-ils, si cette preuve n'était d'aucune force pour constater son caractère et sa mission? Quelques-uns même ont avoué dans le Talmud, qu'il s'était fait des miracles au nom de Jésus-Christ par ses disciples. Galatin, l. 8, ch. 5 et 7, Dieu a-t-il pu permettre qu'il se fît des miracles au nom d'un faux *Messie?*

Un second caractère, que les Juifs ne peuvent contester à Jésus-Christ, est la sainteté de sa doctrine et la pureté de ses mœurs; double avantage qu'aucun imposteur n'a jamais réuni dans sa personne. On a souvent défié les Juifs de montrer dans l'Evangile une seule maxime capable de porter les hommes au crime ou d'affaiblir en eux l'amour de la vertu, et dans la conduite du Sauveur une action justement condamnable. Les seuls reproches que les Juis lui aient faits, ont été de ce qu'il s'attribuait la qualité de Fils de Dieu et les honneurs de la Divinité, de ce qu'il violait le sabbat et d'autres lois cérémonielles, de ce qu'il attaquait les traditions et la morale des pharisiens. Or, nous

avons fait voir que dans tout cela il remplissait, selon les prophètes, les fonctions essentielles de *Messie*, de législateur, de maître, de réformateur de son peuple ; qu'il était véritablement *Emmanuel*, Dieu avec nous ; que c'était à lui de montrer aux docteurs juifs le vrai sens des Ecritures et de la loi de Dieu qu'ils entendaient fort mal. En faisant voir que le culte le plus agréable à Dieu consistait dans les vertus intérieures et non dans les cérémonies, il ne faisait que répéter les leçons des prophètes ; on ne peut entendre, sans étonnement, les rabbins modernes soutenir que le culte extérieur est plus parfait et d'un plus grand mérite que le culte intérieur.

Un troisième signe auquel les Juifs auraient dû reconnaître dans Jésus-Christ le *Messie* promis à leurs pères, est la conversion des païens opérée par sa doctrine. Ils ne peuvent nier que ce prodige n'ait dû arriver à l'avénement du *Messie;* les prophètes l'ont annoncé trop clairement, *Isaï.*, c. 2, ℣ 3 et 18 ; c. 19, ℣ 21 ; c. 49, ℣ 6; *Zach.*, c. 2, ℣ 11, etc. C'était une tradition constante chez les Juifs, Galatin, l. 9, c. 12 et suiv., et ils ont été témoins de l'événement. Quand même ils ne l'auraient pas prédit, la preuve ne serait pas moins invincible. Dieu a-t-il pu se servir d'un imposteur, d'un faux *Messie*, pour opérer cette grande révolution, pour amener les nations idolâtres à la connaissance de son nom?

Malgré l'entêtement des Juifs, ils sont forcés d'avouer que les chrétiens adorent, aussi bien qu'eux, le vrai Dieu, le Créateur du ciel et de la terre, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob ; qu'ils ont les mêmes articles de foi, les mêmes règles essentielles de morale, les mêmes espérances. Sont-ce des missionnaires juifs qui ont converti le monde ? C'est l'ouvrage des apôtres de Jésus-Christ. Si les Juifs sont toujours le peuple chéri du Seigneur, comment a-t-il permis que des hommes qui, selon l'opinion des Juifs, sont des déserteurs du judaïsme et des apostats, fussent les auteurs d'une si heureuse révolution, et servissent à éclairer toutes les nations ?

Un quatrième trait de la Providence, qui démontre la mission divine de Jésus-Christ et sa qualité de *Messie*, est l'abandon dans lequel les Juifs sont laissés depuis qu'ils ont rejeté et mis à mort ce divin Sauveur. Ils savent que telle a été l'époque à laquelle ils sont tombés dans l'état de dispersion, d'exil, d'esclavage et d'opprobre dans lequel ils gémissent, et duquel ils n'ont pas pu se relever depuis dix-sept cents ans. A l'article Juifs, § 6, nous avons fait voir que cette chute énorme est évidemment la punition du déicide qu'ils ont commis dans la personne de Jésus-Christ. Ce divin Maître le leur avait prédit plus d'une fois ; mais, loin d'être touchés de ses menaces, ils en devinrent plus furieux contre lui.

Ce n'est pas la première fois que cela leur était arrivé. Fiers des promesses que Dieu avait faites à leurs pères, ils crurent pouvoir braver impunément les menaces des prophètes. C'est à ce sujet que Jérémie leur adressa, de la part de Dieu, ces paroles terribles, c. 18, ℣ 6 : « Ne suis-je » donc pas autant le maître de votre » sort, qu'un potier est libre de dis- » poser de l'argile qu'il tient entre » ses mains ? Toutes les fois que j'au- » rai menacé de punir une nation, si » elle fait pénitence, je m'abstiendrai » de lui faire le mal que j'avais ré- » solu ; mais aussi toutes les fois que » je lui aurai promis des bienfaits et » des prospérités, si elle fait le mal » devant moi, et ne m'écoute pas, je » la priverai des faveurs que je lui » destinais. Voyez, continue le pro- » phète, s'il y a sous le ciel une nation » qui ait fait autant de mal que vous ! » Aussi Dieu a résolu de ne pas vous » épargner. » Les Juifs furieux veulent se défaire de Jérémie ; le prophète indigné s'adresse à Dieu, et le conjure de déployer toute la rigueur de sa justice contre ce peuple rebelle, *ibid.*, ℣ 20 et suiv. On sait quelles furent les suites de cette prière.

Voilà précisément ce que les Juifs ont fait de nouveau à l'égard de Jésus-Christ ; irrités par ses leçons, par les reproches qu'il leur faisait de corrompre le sens des Ecritures, par la destruction dont il les menaçait, non-

seulement ils résolurent sa mort, comme celle de Jérémie, mais ils exécutèrent cet abominable dessein, et jamais ils ne se sont repentis de leur forfait; il n'est donc pas étonnant que Dieu en tire une vengeance plus terrible que de tous leurs autres crimes. Ils ne peuvent rentrer en grâce avec Dieu qu'en adorant le *Messie* qu'ils ont crucifié.

IV. *Objections des Juifs, adoptées et appuyées par les incrédules.* S'il fallait rapporter et réfuter toutes ces objections en particulier, nous serions obligé de faire un gros volume; mais déjà nous en avons résolu et prévenu plusieurs, soit dans cet article, soit dans ceux auxquels nous avons renvoyé; nous nous bornerons ici aux plus générales.

1° Nos adversaires disent que quand même les Juifs se seraient trompés sur le vrai sens des prophéties, ils seraient cependant excusables; que la plupart de ces prédictions semblent annoncer plutôt un règne temporel du *Messie*, et une délivrance temporelle des Juifs, qu'un règne mystique et des bienfaits spirituels; que, pour saisir les vrais caractères de ce personnage et de la vérité de ses leçons, il fallait connaître des mystères dont les Juifs ne pouvaient puiser aucune notion dans leurs livres.

Réponse. Nous remarquons d'abord que cette excuse prétendue attaque directement la sagesse et la sainteté divine, puis qu'elle suppose que Dieu n'avait pas rendu les prophéties assez claires pour prévenir l'erreur involontaire des Juifs. Ils ne pouvaient s'en prévaloir eux-mêmes sans se contredire, puisqu'ils soutiennent que leurs prophéties sont assez claires pour qu'ils aient été autorisés à rejeter les explications que Jésus-Christ leur donnait, à le punir comme un séducteur et un faux prophète, et à refuser toute autre preuve de sa mission et de son caractère.

Nous convenons que ces prophéties n'étaient pas fort claires en elles-mêmes, surtout pour les ignorants; mais à qui appartenait-il de les expliquer? Etait-ce aux docteurs de la synagogue, toujours prévenus, aveuglés par la vanité nationale, comme ils le sont encore aujourd'hui, et toujours prêts à s'emporter, comme leurs pères, contre tout prophète qui ne leur annonçait pas des prospérités et des bienfaits de Dieu? N'était-ce pas plutôt au *Messie*, dès qu'il avait commencé par prouver sa qualité de prophète et d'envoyé de Dieu, par les miracles qu'il opérait?

Toute la question se réduit à savoir si ce sont les prophéties qui devaient servir à juger des miracles de Jésus-Christ, comme les Juifs le prétendent, ou si ce sont les miracles qui devaient démontrer d'abord qu'il était le *Messie*, par conséquent l'interprète-né des prophéties. Or, nous soutenons qu'il fallait commencer par croire aux miracles, comme Jésus-Christ l'exigeait, et non autrement.

En effet, nous défions nos adversaires d'alléguer une seule prophétie en vertu de laquelle les Juifs aient pu juger d'abord, avec une entière certitude, que tel homme était le *Messie*, et par laquelle on puisse le prouver encore aujourd'hui, s'il venait à paraître comme les Juifs l'attendent. Selon les prophètes, il doit être fils de David; mais David a eu une nombreuse postérité : il s'agit de savoir quel est celui de ses descendants qui est le *Messie*, et aujourd'hui il serait impossible de dresser et de prouver sa généalogie. Selon les Juifs, il doit être roi dans la Judée; pour être roi, il faut des sujets; il n'en aura point, à moins que les Juifs ne commencent par se soumettre à lui sans motif, sans preuve, et avec une confiance aveugle. S'il faut le connaître par ses victoires, il ne les remporta pas sans soldats; il y aura bien du sang répandu et des innocents immolés, avant que l'on sache s'il faut lui résister ou lui obéir. Le *Messie* doit être né d'une vierge; comment le saura-t-on, à moins qu'un ange envoyé du ciel, des prophètes inspirés, tels que Zacharie, Anne, Siméon, Jean-Baptiste, ou une voix céleste, ne lui rendent témoignage, comme cela s'est fait pour Jésus-Christ? Ce sont là des miracles. Il doit être rejeté, souffrir et triompher ensuite; mais les souffrances qu'on lui fera subir seront un crime affreux, si sa mission est prou-

vée d'ailleurs; elles seraient une punition juste, s'il usurpait la qualité de *Messie* sans titre et sans preuve.

C'est donc par la nécessité de la chose même que Jésus-Christ a fait des miracles, avant de se donner pour *Messie*, et qu'il a ainsi démontré qu'il avait droit de s'appliquer les prophéties, et d'en montrer le vrai sens. Lorsque quelques théologiens modernes ont avancé que les miracles de Jésus-Christ seraient une preuve caduque s'ils n'avaient pas été prédits, on les a censurés avec raison; et lorsque les Juifs disent que ces mêmes miracles ne pouvaient être authentiques, à moins qu'ils ne fussent admis comme tels par la synagogue, ils ont oublié que les anciens prophètes, loin d'avoir eu l'attache des chefs de la nation juive, en ont été rejetés et poursuivis à mort : Jésus-Christ le leur a reproché plus d'une fois, *Matth.*, c. 23, ℣ 31 ; *Luc.*, c. 11, ℣ 48, etc.

2° Ce n'est pas assez, disent-ils, que le *Messie* fasse des miracles; il faut qu'il fasse ceux que les prophètes ont prédits. Mais nous avons déjà fait voir que les prétendus miracles dont les Juifs ont l'esprit frappé, et qu'ils s'obstinent à voir dans les prophètes, sont inutiles, absurdes et indignes de Dieu. Que les montagnes soient aplanies, les vallées comblées, les fleuves desséchés pour la commodité des Juifs, qu'il sorte des torrents du désert, que les bêtes féroces soient apprivoisées, et ne dévorent plus les autres animaux, etc.; en quoi tous ces miracles peuvent-ils contribuer à la gloire de Dieu et à la sanctification des âmes ? Ceux de Jésus-Christ étaient plus sages; les guérisons qu'il opérait en soulageant les corps, disposaient les esprits à croire en lui, et donnaient des leçons de charité.

3° Ces miracles, disent encore les Juifs modernes, ne peuvent plus être aussi certains pour nous qu'ils l'étaient pour ceux qui en furent témoins; si Jésus avait fait tous ceux qu'on lui attribue, personne n'aurait pu refuser de croire en lui.

Réponse. En me servant des principes des Juifs, je pourrais leur dire : Parce que les miracles de Moïse ne sont plus aussi certains pour nous qu'ils l'étaient pour ceux qui en furent témoins, sommes-nous dispensés de croire la mission divine de ce législateur? Dirons-nous que s'il les avait véritablement opérés, sans doute les Egyptiens auraient été plus dociles, et les Juifs ne se seraient pas révoltés si souvent contre lui dans le désert ? C'est ainsi que les Juifs attaquent leur propre religion, en voulant ruiner la nôtre.

Il est faux que les miracles de Jésus-Christ soient moins certains pour nous que pour ceux qui en furent les témoins; la certitude morale, poussée au plus haut degré de notoriété, n'est pas moins invincible que la certitude physique; elle ne donne pas plus de lieu à un doute raisonnable. D'ailleurs la conversion du monde, opérée par les miracles de Jésus-Christ et des apôtres, leur donne un degré d'authenticité et de certitude que ne pouvaient pas encore avoir ceux qui les ont vus. L'incrédulité d'une grande partie des Juifs, malgré ces miracles, n'y donne pas plus d'atteinte que les révoltes de leurs pères n'en donnent à ceux de Moïse; ce peuple a été rebelle, indocile, intraitable dans tous les siècles; on peut encore aujourd'hui lui faire les mêmes reproches que Moïse lui adressait, et lui renouveler la réprimande de saint Etienne, *Act.*, c. 7, ℣ 51 : « Vous résistez toujours au Saint-Esprit, comme ont fait vos pères. »

4° Le juif Orobio, dans sa *Conférence avec Limborch*, soutient que la foi au *Messie* n'est pas un point nécessaire au salut, puisqu'il n'en est pas fait mention dans la loi de Moïse. On ne peut donc pas supposer, dit-il, que la dispersion et les calamités actuelles des Juifs sont un châtiment de leur incrédulité au *Messie*; c'est vouloir pénétrer dans les desseins de Dieu, lors même qu'il n'a pas voulu nous les révéler.

Réponse. Moïse dit formellement dans la loi : « Le Seigneur vous sus- » citera un prophète semblable à » moi, vous l'écouterez; et Dieu » ajoute : Si quelqu'un n'écoute pas » le prophète, j'en serai le vengeur,» *Deut.*, c. 18, ℣ 15, 19. Nathanaël, l'un des docteurs de la loi, frappé des

miracles de Jésus-Christ, reconnut en lui le prophète dont parle Moïse dans la loi, *Joan.*, c. 1, ℣ 45, 49. Quand ce passage ne regarderait pas le *Messie* en particulier, mais tout prophète envoyé de la part de Dieu, comme le prétendent les Juifs, n'en serait-ce pas assez pour conclure que c'est Dieu qui les punit de leur incrédulité à l'égard de Jésus, et qu'il continuera de les punir tant qu'ils persévéreront dans leur obstination ? Nous avons vu de quelle manière ils l'ont été pour avoir résisté à Jérémie; soutiendront-ils que Jésus-Christ n'a pas prouvé sa qualité de prophète d'une manière plus éclatante que Jérémie?

Les Juifs peuvent apprendre de Josèphe que Jean-Baptiste était un prophète, et qu'il était regardé comme tel dans toute la Judée, *Antiq. Jud.*, l. 18, c. 7. Or il a déclaré que Jésus était le *Messie*, le juge des bons et des méchants, prêt à recompenser les uns et à punir les autres, *Matth.*, c. 3, ℣ 12. Jésus a donc usé de son droit en punissant les Juifs incrédules.

Mais c'était à lui d'annoncer aux Juifs leur destinée : il la leur a clairement prédite; il leur a déclaré que le sang de tous les justes et des prophètes, versé depuis le commencement du monde jusqu'à lui, retomberait sur eux, que leur terre demeurerait déserte, que leur temple serait détruit, qu'il leur arriverait une calamité telle qu'il n'y en a point eu depuis le commencement du monde, parce qu'ils n'ont pas voulu profiter de ces avis charitables, *Matth.*, c. 23, ℣ 35 et suiv.; c. 24, ℣ 2, 21, etc. L'accomplissement exact de cette prophétie suffit pour démontrer qu'il est le *Messie*.

L'entêtement des Juifs est de vouloir que Moïse et les anciens prophètes leur aient prédit tout ce qui devait leur arriver jusqu'à la fin du monde; il n'en est rien : les prophètes ont prédit ce qui devait arriver à leur nation, jusqu'à la venue du *Messie*, et ils l'ont annoncé lui-même comme le législateur, le docteur et le maître que les Juifs devaient écouter; toute autre prédiction aurait été inutile et prématurée. Ç'a donc été à lui de prédire ce qui arriverait dans la suite des siècles, et il l'a fait tant par lui que par ses apôtres. Nous ne cherchons point à pénétrer les desseins cachés de Dieu, quand nous nous en rapportons à ce qu'il a dit par la bouche du *Messie*.

5° L'on ne se persuadera jamais, disent les Juifs, que le *Messie* ait été spécialement promis pour la nation juive, et que les fruits de son avénement aient été transportés aux gentils; c'est supposer que Dieu a trompé les Juifs, et qu'il a exécuté ses promesses tout autrement qu'il ne leur avait fait entendre.

Réponse. Ce n'est pas Dieu qui trompe les Juifs, ce sont eux qui s'aveuglent eux-mêmes, et qui contredisent leurs propres Ecritures. Dieu avait dit à Abraham : « Toutes les nations de la terre seront bénies en » vous. *Gen.*, c. 12, ℣ 3; c. 18, ℣ 16; c. 22, ℣ 18. Cette même promesse est répétée à Isaac, c. 26, ℣ 4, et à Jacob, c. 28, ℣ 14. De quel droit les Juifs prétendent-ils réserver à eux seuls ces bénédictions promises à toutes les nations? A la vérité, Dieu dit à ces trois patriarches : Toutes les nations de la terre seront bénies en vous, et *dans votre race*, ibid. La question est de savoir si le mot *race* doit s'entendre de toute la postérité, ou d'un descendant particulier de ces patriarches. Or, il est absurde de l'entendre de toute leur postérité; il faudrait y comprendre les Madianites nés d'Abraham et de Céthura, et les Iduméens descendus de Jacob par Esaü: voilà ce que les Juifs n'admettront jamais. Ont-ils été eux-mêmes une nation assez fidèle à Dieu, pour qu'ils se flattent d'être le canal des bénédictions promises à tous les peuples de la terre?

Jacob nous fait entendre le contraire; il dit que ce sera l'*envoyé de Dieu*, ou le *Messie*, qui rassemblera les nations sous ses lois, *Gen.*, c. 49, ℣ 10. Isaïe dit qu'il rendra la justice aux nations, que les peuples des îles attendront sa loi, qu'il fera alliance avec les peuples, qu'il sera la lumière des nations, qu'il sera l'auteur de leur salut jusqu'aux extrémités de la terre, *Isaï.*, c. 42, ℣ 1 et 6; c. 49,

℣ 6, etc. Voilà donc la *race*, ou le descendant des patriarches, qui répandra sur toutes les nations de la terre les bénédictions promises. A quel titre les Juifs en ont-ils conçu de la jalousie, et en tirent-ils un prétexte pour méconnaître le *Messie*? Moïse, près de mourir, le leur avait prédit: « Ils ont provoqué ma colère, » dit le Seigneur, en adoptant de faux » dieux, et moi j'exciterai leur ja- » lousie, en adoptant un peuple » étranger et une nation insensée. » *Deut.*, c. 32, ℣ 21. Rien n'est donc arrivé que ce que Dieu avait annoncé; Jésus-Christ, les apôtres, les évangélistes, n'ont fait que suivre les Ecritures à la lettre, lorsqu'ils ont déclaré que les bénédictions qui devaient être répandues par le *Messie* seraient départies aux nations plus abondamment qu'aux Juifs, parce que ceux-ci s'en rendaient indignes.

Ils s'obstinent à supposer que les promesses de Dieu sont absolues, n'exigent de la part des hommes aucune correspondance libre et volontaire. Dieu a déclaré le contraire par Jérémie, c. 18, ℣ 9; et par Ezéchiel, c. 33, ℣ 13; et cela est prouvé par vingt exemples. Dieu avait promis que les Juifs du royaume d'Israël reviendraient de Babylone, aussi bien que ceux du royaume de Juda; *Osée*, c. 11, etc.; cependant les premiers n'en revinrent point, parce qu'ils ne le voulurent pas. Les Juifs mêmes conviennent de cette grande vérité, puisqu'ils disent que Dieu a retardé la venue du *Messie* à cause de leurs péchés. Si Dieu peut, avec justice, retarder l'effet de ses promesses à l'égard de ceux qui lui sont infidèles, il peut, par la même raison, les en priver, et les transporter à d'autres.

6° Dieu, disent-ils, n'avait pas seulement promis de répandre sur nos pères les bénédictions du *Messie*, s'ils étaient fidèles; mais il avait promis de les rendre fidèles; il leur avait dit: « Je vous donnerai un nou- » vel esprit et un nouveau cœur; je » mettrai mon esprit au milieu de » vous; je vous ferai marcher selon » mes commandements, observer mes » ordonnances et exécuter ma loi. » *Ezech.*, c. 36, ℣ 26; c. 11, ℣ 19; *Jerem.*, c. 31, ℣ 33, etc. Si Dieu n'a pas accompli cette promesse après la captivité de Babylone, il le fera donc sous le règne futur du *Messie*.

Réponse. Le comble de l'aveuglement des Juifs est de s'en prendre à Dieu de leur infidélité volontaire, et de se flatter que, sous le règne de leur prétendu *Messie*, Dieu les convertira par miracle, sans qu'ils puissent résister à l'opération toute-puissante de sa grâce: et malheureusement d'autres raisonneurs n'ont pas moins abusé de ce passage que les Juifs: l'événement aurait dû détromper les uns et les autres. Il est de la nature de l'homme d'être libre, et s'il ne l'était pas, il ne serait pas capable de mériter ni de démériter; la vertu et le vice seraient pour l'homme un bonheur ou un malheur, et non un sujet de récompense ou de châtiment. Il est donc aussi de la nature de la grâce de laisser à l'homme la liberté de résister, parce que Dieu ne peut pas, sans se contredire, conduire l'homme d'une manière contraire à la nature qu'il lui a donnée. Lorsque Dieu promet à l'homme de le rendre fidèle, cela signifie donc seulement qu'il lui donnera tous les secours dont il a besoin pour l'être en effet, s'il n'y résiste pas, comme il est toujours libre de le faire. Tout autre sens serait absurde, puisqu'il autoriserait l'homme à rejeter sur Dieu la perversité de son propre cœur.

La question est donc de savoir, si, lorsque Dieu a envoyé le *Messie*, il a donné aux Juifs tous les secours et les grâces nécessaires pour croire en lui. Or, il l'a fait, puisqu'un assez grand nombre ont cru en Jésus-Christ; ce divin maître a dit aux autres: « Si » vous étiez aveugles, vous n'auriez » point de péché. » *Joan.*, c. 9 ℣ 41. Ils étaient donc suffisamment éclairés par la grâce; et saint Etienne leur a reproché qu'ils résistaient au Saint-Esprit, comme avaient fait leurs pères. *Act.*, c. 6, ℣ 51. *Voy*. GRACE, LIBERTÉ.

BERGIER.

MESURES (les) CHEZ LES ANCIENS HÉBREUX. (*Théol. mixt. scien. archéol.*)

— Il y avait les *mesures* de petite longueur, les *mesures* de grande longueur ou de distance, les *mesures* de capacité pour les matières sèches et les *mesures* de capacité pour les liquides.

I Les *mesures* de petite longueur étaient le *doigt*, la *main*, la *palme*, la *coudée* et la *perche*,

Le *doigt*, d'après les rabbins, était égal en longueur à six grains d'orge placés les uns à côté des autres.

La *main* était de quatre *doigts*.

La *palme* était de trois largeurs de *main*.

La *coudée* était de deux *palmes*, et par conséquent, de six *mains* et de de vingt-quatre doigts.

La *perche* était de six coudées.

Il y avait deux sortes de *coudées*, la *grande*, *sacrée*, ou *royale*, et la *petite* ou *commune*. L'une et l'autre étaient venues aux Hébreux des Egyptiens. On a trouvé dans les tombeaux de Memphis de ces deux *coudées*, (*mahe*), remontant au temps des Pharaons; elles y sont chargées de hiéroglyphes; mais la *royale* y est de deux longueurs différentes; la longueur moyenne de cette coudée, se trouve être, d'après les recherches et les calculs des archéologues, de $0^m,524$; La coudée ordinaire était de $0,^m462$; ce fut la coudée *royale*, dite aussi coudée *ancienne*, בַּמִּדָּה הָרִאשֹׁנָה אַמָּה qui servit pour la construction du temple de Salomon. Elle était d'une longueur de main plus grande que l'autre, appelée aussi la *coudée pour chacun* אַמַּת אִישׁ; c'est cette dernière qui avait six largeurs de main, en sorte que la *royale* en avait sept, ou, ce qui revient au même, six plus grandes chacune d'un sixième; c'est en faisant allusion à cette dernière manière de diviser la coudée que le Talmud appelle *riantes* les largeurs de main de la *coudée*, *saintes et pleurantes* celles de la *coudée commune*.

Il résulte de ce qui précède sur l'évaluation métrique des coudées egyptiennes, en supposant, ce qui est bien probable, qu'elles étaient les mêmes que les coudées hébraïques, que toutes les *mesures* de petite longueur étaient, en *mesures* métriques, les suivantes, selon qu'il s'agissait de la *coudée sacrée* ou de la *coudée ordinaire*.

Coudée sacrée	=	$0^m,528$
Palme.............	=	0 ,264
Largeur de la main..	=	0 ,088
Largeur du doigt....	=	0 ,022
Coudée ordinaire....	=	$0^m,462$
Palme.............	=	0 ,231
Largeur de la main.	=	0 ,077
Largeur du doigt....	=	0 ,019

II. Les mesures de distances locales dont il est question dans l'ancien et dans le nouveau Testament, sont les suivantes :

Le *chemin sabbatique*; c'était ce qu'il était permis de faire, en voyageant, le jour du Sabbat, hors de sa demeure. Or, cette longueur était, paraît-il, de 2000 coudées; 7 stades d'après la Peschito, 6 stades seulement d'après Epiphane et d'après Josèphe.

Le *stade*, qui était en usage en Orient depuis Alexandre le Grand; il mesurait suivant Hérodote, 600 pieds grecs, et suivant Pline, 125 pas romains, ou 203 mètres 02.

Le *mille romain;* c'était une distance de 1000 pas romains, d'où on l'appelait *millare*, *milliarium*, il comprenait 8 stades, ou 1500 mètres.

III. Les *mesures* de capacité pour les matières sèches étaient :

Le *chomer*, qui, sous les rois, prit le nom de *cor*, et passa dans le grec : κορὸς.

L'*épha*, *mesure* égyptienne, qui contenait, d'après Ezéchiel, autant que le *bath*, c'est-à-dire la dixième partie du *chomer*.

Le *séah*, qui était le tiers de l'*épha*, d'après les Septante et les Targum ad Is., v, 10.

L'*omer*, qui, d'après l'exode XVI, 36, comprenait la dixième partie de l'*épha*.

Le *kab*, qui, d'après les rabbins et Josèphe, contenait la sixième partie du *séah* et la dix-huitième de l'*épha*..

Le *letech*, qui n'est nommé que dans Osée, III, 2, et qui d'après les Septante et saint Jérôme (ἡμίκορος, *corus dimidius*) était la moitié d'un

chomer ou *cor* et par suite le cinquième de l'*épha*.

IV. Les *mesures* cubiques pour les liquides étaient :

Le *bath*, qui n'est cité qu'au temps des rois, et d'après Ezéchiel XLV, II, était égal à l'*épha* et contenait le dixième du *chomer*.

Le *hin*, nom provenant de l'ancien égyptien, et signifiant le *setier*, *sextarius*, qui, d'après Josèphe et les rabbins, contenait la sixième partie du *bath*.

Le *log*, qui ne paraît que dans la loi concernant les lépreux, *Lévit*. XLV, 10, 12 et XV, 21, 24, et qui comprenait, d'après les rabbins, le 24e du *séah* et le 12e du *hin*.

Pour apprécier les contenus de ces *mesures*, on a suivi diverses voies ; la meilleure pourrait bien être, ainsi que le prétend Wurn, celle des rabbins qui partaient du *log*, la plus petite, lequel contenait, d'après eux, six œufs. Mais il résulte, d'après Bertheau, des calculs de Josèphe qui a rapporté ces *mesures* à celles des Grecs, que l'on aurait l'échelle suivante en litres et en kilogrammes pour toutes les *mesures* hébraïques de capacité, tant pour les matières sèches que pour les liquides :

NOMS des mesures.	CAPACITÉ. Litres.	POIDS. Kilogrammes.
Chomer. . . .	393,897	393,897
Épha	39,390	39,390
Séah.	13,130	13,130
Hin	6,565	6,565
Omer.	3,939	3,939
Kab.	2,188	2,188
Log.	0,657	0,657

LE NOIR.

MÉTALLURGIE (*Théol. mixt. scien. chim. indust.*) — Parmi les richesses que Dieu a cachées dans la nature et qu'il nous a données à découvrir comme autant de mots d'énigmes, il faut placer en première ligne les métaux utiles à nos industries ou susceptibles d'être utilisés. Nous tenons seulement à mettre le théologien qui nous lira à même de pouvoir mêler, à l'occasion, son mot dans les conversations, sur les procédés d'extraction qu'a inventés le génie de l'homme et sur les applications qu'il fait de ces richesses à la satisfaction de ses besoins ; or, c'est ce que nous allons faire en nous bornant à ce qui concerne le nouveau métal entré depuis vingt ans dans l'industrie, l'aluminium. A l'époque où cette trouvaille nouvelle, une des plus intéressantes de notre époque, faisait tant de bruit, nous donnions dans un journal une explication assez détaillée sur les propriétés, les emplois principaux, et le mode d'extraction de l'aluminium du sein des argiles ; nous nous contenterons de reproduire ici la plus grande partie de cette explication.

« L'aluminium tire son nom du mot *alumen*, nom latin d'un sel double, que nous appelons alun et qui se compose 1° d'une espèce de terre, nommée *alumine*, entrant comme partie principale dans la composition de toutes les argiles ; 2° d'acide sulfurique, ce qui en fait un *sulfate* ; 3° enfin, d'une autre matière qui est ou de la potasse ou de l'ammoniaque, d'où deux espèces d'alun, celui qui est à base de potassse et celui qui est à base d'ammoniaque. Ce n'est pas que l'aluminium soit ordinairement tiré de l'alun ; il est extrait, comme nous le disons, de l'alumine elle-même fournie par la nature dans un état de pureté plus ou moins imparfait, mais il se trouve aussi, par là même, dans l'alun, puisque l'alun contient de l'alumine, et l'on peut aussi l'en extraire. L'élément proprement dit, qui est l'aluminium, un des corps simples de la chimie moderne, a, dans cette circonstance, tiré son nom d'un corps composé connu bien avant lui, dans lequel il entre comme partie plus caractéristique.

» Ce métal, qui commence de devenir un grand objet de commerce, a des qualités toutes particulières. Il est d'abord d'une légèreté qui paraît étrange quand on la rapproche de ses autres propriétés. Il pèse environ trois fois moins que le fer, et plus de sept fois moins que le platine. Si,

par exemple, un bloc de fer galvanisé pèse 7 kilogrammes et demi, un bloc d'aluminium de même volume ne pèsera que 2 kilogrammes sept dixièmes, et le bloc correspondant de platine pèsera environ 21 kilogrammes et demi. L'or, l'argent, le cuivre, l'étain, le plomb, etc., varient leurs poids bien au-dessous du platine, dans les environs de la pesanteur du fer, et n'approchent pas de la légèreté de l'aluminium; il y a cependant deux autres métaux qui sont encore plus légers que ce dernier : ce sont le sodium, qui sert de base à la soude (protoxyde de sodium) ainsi qu'au sel de cuisine (chlorure de sodium), et le potassium, qui sert de base à la potasse (oxyde de potassium), décomposée, pour la première fois, par Davy, vers 1802; mais ces deux métaux n'ont pas les autres qualités que possède l'aluminium et qui le rendent utilisable comme métal dans l'industrie. En résumé, et pour donner une idée de son poids que tout le monde puisse saisir, il pèse comme le verre.

» A cette légèreté se joignent d'autres propriétés très-importantes et même très-curieuses dont voici les principales.

» L'aluminium est doué d'une mollesse particulière qui le rend facile à découper; sous ce rapport, il semble pâteux jusqu'à un certain point, et il n'en est pas moins très-résistant, très-solide et très-tenace. Sa force est énorme pour résister aux chocs et pour supporter des poids lourds, malgré la facilité avec laquelle il se laisse entamer par les instruments. Il est aussi d'une ductilité surprenante; on peut l'étirer en fils d'une extrême finesse; M. Froment, le grand chercheur des applications de l'électricité comme force motrice, en fait des fils dont nous avons vu des échantillons, lesquels sont tellement légers que des fils d'argent du même poids ne se soutiendraient ni ne se verraient plus; et ces fils sont encore capables de supporter 100 kilogrammes sans se rompre. Il faut bien comprendre, au reste, que ce résultat est dû en partie à la légèreté spécifique du nouveau métal; on estime le degré de l'étirage dans tous les métaux proportionnellement au poids, en sorte qu'ici, sous un poids très-minime, le fil conserve encore un certain volume qui le rend visible et résistant. Cette ductilité devient encore plus grande pour un alliage d'aluminium et de cuivre dont nous parlerons, et qu'on appelle le bronze d'aluminium.

» Une autre propriété non moins étrange de ce métal est une sonorité excessive : non-seulement il sonne avec plus de force et de clarté que les autres métaux, mais il l'emporte, sous ce rapport, sur le cristal lui-même. Si on le compare au cuivre, par exemple, il développe, sous le même coup et à égalité de poids et de forme, une vibration dix fois plus considérable. Il est donc permis d'espérer qu'on pourra l'employer avec avantage dans la confection des cloches, des timbres, des sonnettes, surtout, peut-être, des petites sonneries des horloges, des pendules, des montres, des régulateurs de la marine, et dans la confection de certains instruments de musique, soit à vent, soit à cordes.

» L'aluminium ne se rouille pas comme la plupart des métaux; c'est encore une de ses qualités les plus agréables. On sait que l'argent perd son éclat et contracte une salissure sous l'influence de l'hydrogène sulfuré qui se trouve toujours dans l'air en faibles proportions; c'est ce qui nécessite ces soins continuels d'entretien dont les ustensiles et bijoux d'argent sont l'objet de la part de ceux qui les possèdent. Il n'en sera pas ainsi de l'aluminium; l'hydrogène sulfuré est sans action sur sa couleur et son poli, qui ont, d'ailleurs, de l'analogie avec ceux de l'argent, surtout depuis l'emploi des derniers procédés de préparation inventés pour le rendre brillant. Car on l'obtint d'abord sans aucun éclat, et on l'obtient encore de même aujourd'hui avant de lui faire subir ces opérations dernières qui lui donnent sa beauté au moins rivale de celle de l'argent.

» Ces procédés consistent simplement à le plonger, après qu'il a été

décapé à chaud par la potasse, dans de l'acide azotique ou dans de l'acide hydrochlorique; M. Gossan, pour la fabrication de ses bijoux, emploie ce dernier acide. C'est ainsi qu'on lui fait prendre ce blanc mat tout particulier que beaucoup de personnes trouvent plus beau que celui de l'argent. On lui donne aussi, si l'on veut, un poli parfait très-éclatant. Grâce à ces moyens récemment découverts, l'aluminium est devenu tout à coup l'objet d'une exploitation nouvelle et qui s'augmente chaque jour dans la bijouterie.

» Enfin, un avantage qui n'est pas à dédaigner, c'est le bas prix auquel on pourra livrer les ornements, ustensiles et tous les objets faits avec ce métal ; ce qui, en argent, vaut vingt francs, ne vaudra guère plus de deux francs en aluminium; ce n'est pas qu'il y ait encore une grande différence de prix entre les deux métaux estimés au poids ; l'argent vaut environ deux cents francs le kilogramme, et l'aluminium, qui valait encore, il y a très-peu de temps, trois cents francs le kilogr., vaut aujourd'hui environ deux cents francs comme l'argent; mais on fabrique avec l'aluminium des objets de commerce qui ont les mêmes dimensions, le même volume, la même apparence, et dont le poids est beaucoup moindre, ce qui les rend beaucoup moins chers. Une fabrique d'aluminium s'établit en ce moment à Marseille, et cette fabrique pourra le livrer à cent cinquante francs le kilogramme.

» Passons rapidement sur les applications industrielles de cet intéressant produit de la chimie métallurgique de ces derniers temps.

» Nous venons de dire quelque chose du parti qu'en tire déjà la bijouterie. Tout ce qui se fait, en bijoux, avec l'or et l'argent, peut se faire avec l'aluminium; et si la légèreté de ce métal peut être un désavantage en certains cas, dans ce genre d'application, elle peut être un avantage en d'autres circonstances. Son blanc mat est, selon notre goût, plus beau que celui de l'argent, et, quoi qu'il en soit des caprices à cet égard, la propriété de ne point se salir à l'air lui donne une importante supériorité. L'argent employé pour les réflecteurs à gaz, se noircit très-vite sous l'action de l'acide sulfurique formant à sa surface un sulfure d'argent. L'aluminium remplace déjà et surtout remplacera l'argent dans ces ustensiles, par suite de cette vertu qu'il possède de ne se point rouiller dans l'air atmosphérique.

» La légèreté de l'aluminium a donné l'idée à quelques opticiens de faire avec lui des montures de lorgnons, jumelles, lunettes de spectacle et autres meubles de même espèce, qu'il importe de rendre aussi légers que possible. Les bonnes jumelles ont jusqu'à douze verres réfracteurs pour être parfaitement achromatiques ; ces douze verres présentent un certain poids, et si l'on ajoute une monture en argent ou en or, l'objet, portatif par destination, devient vraiment trop lourd; on sera heureux d'en avoir en aluminium, qui, tout en étant d'un beau blanc mat, insalissable à l'air, seront assez légers pour être portés sans gêne dans la poche. M. Charles Chevalier a déjà construit des lorgnons en aluminium fort agréables sous ce rapport.

» Tout le monde a entendu parler de l'application qu'on en veut faire, si l'épreuve ne révèle pas quelque inconvénient, aux cuirasses de guerre. La légèreté devient, dans ce cas, un avantage immense, si la résistance au choc des balles est suffisante, comme tout paraît l'indiquer jusqu'ici. On a présenté, il y a quelques semaines, à notre Académie des sciences, une magnifique armure, casque et cuirasse, en aluminium, qui vient d'être fabriquée pour le roi de Suède.

» Nous venons d'assister à l'exhibition d'un nouvel instrument de musique, dans lequel on a fait une application du nouveau métal d'un tout autre genre. C'est un petit orgue-piano, facile à transporter, que le comte russe Ostrolow vient d'apporter de son pays, où il l'a conçu et construit; cet orgue renferme un jeu de cordes en aluminium, outre ses tuyaux à vent; il peut se replier et prendre la forme d'une boîte assez petite pour être transportée sans

peine ; il y a, dans cet instrument, un emploi tout nouveau du métal qui préoccupe, depuis quelque temps, si fortement les novateurs de plusieurs industries. Le prix ne s'élève pas au-dessus de cinq à six cents francs.

Mais l'application la plus importante du nouveau métal sera peut-être celle qu'on en a faite à la composition du nouveau bronze appelé bronze d'aluminium ; nous en parlerons après avoir exposé la méthode d'extraction de l'aluminium.

» L'aluminium, nous l'avons déjà dit, est un extrait de l'alumine, sorte de terre qui se trouve en quantité plus ou moins grande, mais toujours très-considérable, dans les argiles, dans les ardoises, dans les minerais d'alun, dans les kaolins, dans les terres à pipe, dans les terres à foulon, dans les ocres, dans les marnes, dans les terres glaises, etc., et qui entre aussi pour élément principal dans le saphir, le rubis et autres pierres d'ornement, mais à l'état de cristallisation. Ces terres sont en général des sels que la science qualifie du nom commun de *silicates d'alumine*, parce que l'alumine en est la base et que la silice y entre pour une autre partie très-importante aussi.

» L'alumine ramenée à son état de pureté parfaite est blanche, pulvérulente, douce au toucher, inodore, insipide, fusible seulement à la lampe d'oxygène et d'hydrogène ; elle happe la langue et forme pâte avec la salive. Elle est un *oxyde d'aluminium*, c'est-à-dire un composé d'oxygène et du métal même dont nous nous occupons ; d'où il suit que, pour en tirer ce dernier élément, il faut le séparer de l'oxygène qui y est uni dans l'alumine et, par suite, dans les terres argileuses, opération qui se trouve très-bien exprimée par ces mots scientifiques : *désoxyder l'alumine*. Les autres éléments, tel que l'oxyde de silicium (la silice), devront aussi en être éliminés.

» L'alumine ne fut distinguée des autres terres qu'en 1754, par Marggraff, et elle ne fut reconnue pour être un oxyde que dans les premières années du siècle présent, après les travaux de Davy sur la potasse et la soude.

» Cela posé, dès que l'on fut arrivé à connaître cet oxyde pour un oxyde, on chercha à en éliminer l'autre élément. Davy, Berzelius, Oersted se livrèrent, dans ce but, à des recherches habiles qui furent couronnées de quelques succès, très-incomplets, il est vrai, insignifiants même au point de vue pratique, mais qui ouvrirent des issues à l'espérance, et encouragèrent les efforts. Aussi, les tentatives continuèrent-elles avec ardeur dans les laboratoires de chimie, et enfin Wœhler, en 1828, eut la gloire de présenter l'aluminium, nouveau corps simple, parfaitement isolé. Voici la méthode qu'employa Wœhler et qui s'est pratiquée depuis ce véritable inventeur de l'aluminium dans les cabinets de chimie.

» Cette méthode est restée la même dans l'exploitation en grand qu'on commence à en faire aujourd'hui, au moins quant aux conditions fondamentales et essentielles, en sorte que MM. Deville et Morin ont passé, à tort, dans le public, pour l'avoir inventée ; ils n'ont fait que profiter de la circonstance heureuse d'une diminution considérable du prix de revient des substances nécessaires à l'opération, surtout du *sodium*, pour réaliser l'extraction sur une grande échelle, et réussir à présenter l'aluminium sous la forme qui révèle ses véritables propriétés à titre de métal. Avant eux, en effet, on ne l'obtenait que comme un objet de curiosité, dans les laboratoires, sous forme de poudre grise fusible à de hautes températures ; et, depuis quelques années, on l'obtient, grâce à eux, économiquement, par blocs considérables que l'on travaille facilement et avec lesquels on fait toute espèce de choses. Exposons le procédé.

» Ce procédé consiste en trois opérations principales : la réduction de l'alumine à un état de pureté suffisante ; la désoxydation de l'alumine par la formation d'un chlorure d'aluminium ; et l'isolation de l'aluminium par l'action du potassium ou du sodium sur le chlorure.

» 1° *Réduction de l'alumine.* — Il y a deux moyens principaux pour l'obtenir suffisamment pure. En prenant directement une de ces terres argileuses dont nous avons parlé, qui sont des silicates d'alumine, et les traitant par l'acide sulfurique (le vitriol du commerce), on obtient ce résultat : l'acide sulfurique s'empare du silicium et laisse l'alumine dégagée de la silice qui entrait dans la composition du silicate. Tel est le moyen le plus commun. On peut aussi prendre de l'alun et le faire calciner; la calcination suffit seule pour dégager l'alumine, qui reste à l'état de cendre.

» 2° *Désoxydation de l'alumine.* — La nature a donné à l'aluminium plus d'affinité pour le chlore que pour l'oxygène ; si donc on met dans un contact intime l'alumine avec le chlore en versant sur cette poudre du chlore à l'état liquide (acide chlorique, chlorhydrique, etc.), le chlore s'unira à l'aluminium de l'alumine, qui est, comme nous l'avons dit, un oxyde d'aluminium, et laissera s'en échapper l'oxygène, en sorte qu'il ne restera qu'un chlorure d'aluminium. Tel est le deuxième procédé préparatoire.

» 3° *Isolation de l'aluminium par sa séparation d'avec le chlore.* — On étend par couches le chlorure d'aluminium dans un creuset de *platine* (ce métal est essentiel dans l'opération); on met, dans ces couches, des morceaux de *potassium* ou de *sodium*, on fixe le couvercle, on chauffe très-fortement et le creuset devient rouge blanc. Dans la fusion, le potassium, ou le sodium, plus avide de chlore que d'aluminium, s'empare du chlore et, se combinant avec lui, forme un chlorure de potassium, ou de sodium, selon le métal qu'on a employé, — si c'est le sodium, c'est le vrai sel marin (chlorure de sodium) qui est obtenu, — mais, par là même, le chlore est enlevé à l'aluminium, et ce dernier reste seul; il est, dès lors, dégagé, et il n'y a plus qu'à l'obtenir sous forme de précipité, car il reste, jusque-là, en suspension dans le liquide incandescent. Pour arriver à ce dernier résultat, on laisse refroidir le tout, ce qui donne un mélange solide où les parcelles d'aluminium sont confondues avec celles du sel de chlore et de potassium ou de sodium; puis on verse de l'eau dans le creuset ; cette eau dissout le sel, et le liquide qui résulte de la dissolution laisse tomber la poudre d'aluminium pur. Cette poudre est noirâtre; on la recueille, on la lave et il n'y a plus qu'à la soumettre à une fusion convenable des hauts fourneaux pour en obtenir des blocs de ce métal connu aujourd'hui de tout le monde sous le nom d'aluminium.

» Telle est la méthode trouvée par Woehler et pratiquée aujourd'hui sur une grande échelle. Avant M. Deville, on ne se servait guère, dans les expériences de chimie, que du potassium, le sodium étant encore plus cher ; et l'on n'opérait que sur de très-faibles quantités, dans un petit creuset de platine que l'on chauffait avec la lampe à esprit-de-vin, pour obtenir un peu de cette poussière d'aluminium que l'on conservait comme objet de curiosité scientifique, sans prévoir le parti qu'on en tirerait plus tard quand on pourrait l'extraire en quantités considérables. Mais, dans ces dernières années, le sodium étant tombé du prix de 1,500 francs à celui de 9 à 10 francs le kilogramme, M. Deville a eu l'heureuse idée de l'appliquer à des extractions de grandes quantités de la poussière métallique en question, et de traiter cette poussière comme les minerais des autres métaux; c'est de là que la nouvelle industrie métallurgique qui nous occupe tire son origine.

» Cette industrie s'est développée avec une rapidité surprenante ; il existe aujourd'hui en France et en Angleterre des fabriques d'aluminium où l'on en produit 300 kilogrammes par jour. C'est M. Morin qui a principalement attaché son nom à cette industrie nouvelle. Il s'occupe constamment du problème de l'abaissement des prix ; il est arrivé déjà, nous l'avons dit, à fournir l'aluminium à 200 francs le kilogramme, et il va probablement arriver, très-prochainement, à le livrer au prix de 150 fr. Ce n'est pas l'alumine qui manque, il

y en a partout dans la nature, puisqu'il y a partout soit de l'alun, soit des terres à poterie en quantités énormes; mais il reste trois éléments, nécessaires dans la fabrication, qui ne sont pas aussi communs, ce sont le combustible, le soufre qui donne l'acide sulfurique, et la soude qui donne le sodium; il importe donc d'établir des fabriques à extraction d'aluminium dans les contrées où ces substances sont plus abondantes et à meilleur marché; aussi M. Morin vient-il de partir pour Marseille, afin de fonder, dans les environs de cette ville, où ces trois choses sont plus abondantes qu'ailleurs, un nouvel établissement d'où l'aluminium sortira au prix susdit de 150 francs le kilogramme.

» On a compris, par les explications qui précèdent, que si l'on n'avait eu le platine pour faire le creuset, l'acide sulfurique pour tirer l'alumine des silicates qui le contiennent, le chlore pour désoxyder l'alumine, et le potassium ou le sodium pour isoler l'aluminium d'avec le chlore, dernière opération, on ne serait pas arrivé au magnifique résultat industriel qui fait l'objet de notre étude. Parmi ces substances accessoires, mais indispensables, trois sont métalliques : le platine, le potassium et le sodium ; nous devons en dire quelques mots.

» Le creuset de platine est nécessaire, parce que tout autre creuset entrerait en fusion, et laisserait échapper son contenu à la température où l'on est obligé d'élever ce contenu pour atteindre le but qu'on se propose ; et il en est de même dans beaucoup d'autres opérations de la chimie industrielle. Le platine seul, par exemple, peut servir à faire un creuset qui résiste à l'ébullition suffisante pour concentrer fortement l'acide sulfurique, et l'on a des chaudières de ce métal, pour cette concentration, qui ne coûtent pas moins de cent mille francs; c'est l'outil le plus cher des établissements, aujourd'hui si nombreux, où l'on fabrique et où l'on concentre cet acide, le plus utile de tous les produits dans le développement moderne des industries chimiques. C'est ce qui suffirait pour élever le platine au rang des métaux les plus précieux.

» Ce métal, découvert il y a un peu plus d'un siècle, dans les sables aurifères d'Amérique, désigné pour la première fois comme un métal particulier par le suédois Scheffer, en 1752, et étudié plus tard avec tant de bonheur, dans ses gisements géologiques, par notre célèbre ingénieur Boussingault, présente, en général, son minerai sous la forme d'un sable assez fin, dans lequel se trouvent confondus dix ou douze autres espèces de métaux : mercure, rhodium, palladium, iridium, cuivre, fer, etc. Pour l'obtenir tout à fait pur, on broie d'abord le minerai pour en retirer le fer à l'aide d'un barreau aimanté; on le chauffe ensuite pour faire sortir le mercure qui se volatilise; puis on le traite par les acides chlorhydrique et azotique à chaud, par le sel ammoniac à froid, par la calcination et par l'eau régale; on l'obtient, de la sorte, sous la forme d'une poudre noire aggrégée qu'on appelle *éponge* ou *mousse de platine*, laquelle condense fortement les gaz dans ses pores. Mais le platine ordinaire conserve un alliage naturel d'iridium et de rhodium qui ne le rend que meilleur pour beaucoup d'usages et surtout plus résistant encore à l'action du feu et des réactifs. M. Deville, qui a considérablement perfectionné les moyens de l'épurer pour le commerce, y laisse de ces deux métaux.

» De quel creuset se servir pour faire entrer en fusion le minerai d'un métal qui résiste à de si fortes chaleurs? Il faut, pour le contenir fondu, une matière plus résistante encore que lui-même; cette matière est la chaux vive; le feu se fait, à l'intérieur du creuset de chaux, avec le métal, et à l'aide d'une rencontre de deux courants gazeux, l'un d'oxygène et l'autre d'hydrogène dans la même proportion qui produit l'eau; l'hydrogène est ordinairement remplacé par le gaz d'éclairage, auquel on ajoute le courant d'oxygène.

» Quand on connut le platine, on s'aperçut que tous les contre-poids des lustres des églises d'Espagne étaient

en minerai de ce métal, — les Espagnols ayant trouvé cette matière en Amérique, l'avaient employée à cet usage sans la connaître autrement que pour singulièrement lourde ; — dès lors, chaque église se hâta de vendre la précieuse provision qu'elle possédait, et l'Europe s'entretint ainsi de platine pendant assez longtemps ; mais cette mine s'épuisa enfin, et notre platine nous vient aujourd'hui principalement des monts Ourals. Il coûte de mille à douze cents francs le kilogramme.

» Quant au potassium et au sodium, ils n'étaient connus avant Davy qu'à l'état d'alcalis, c'est-à-dire de potasse et de soude ; ce savant parvint à les désoxyder et à les présenter dans leur état d'élément pur. Ce fut le potassium qu'il isola le premier, et il y parvint à l'aide de la pile voltaïque mise en action sur la potasse. Il réussit de même ensuite sur la soude et obtint le sodium par le même moyen, mais avec une tension plus forte de la pile.

» Le potassium a une consistance à peu près égale à celle de la cire ; récemment coupé il brille comme l'argent, mais ne tarde pas à s'oxyder ; il nage sur l'eau et, comme il possède une grande affinité pour l'oxygène, il est à peine en contact avec ce liquide qu'il lui prend cet élément et se met à brûler en tournoyant, pour redevenir potasse ; pendant qu'il brûle, l'hydrogène, qu'il dégage de l'eau, en lui prenant son oxygène, brûle de son côté en se combinant avec l'oxygène de l'air pour refaire de l'eau, en sorte que la masse d'eau paraît s'enflammer très-activement, expérience curieuse qui arracha un jour cette naïveté anglaise à l'un de ceux qui en étaient témoins dans un amphithéâtre de Londres au temps de Davy : « Chassons, s'écria-t-il, tous ces chimistes ; ils finiront par nous mettre le feu à la Tamise !

» Le sodium ressemble beaucoup au potassium : il est mou et ductile comme lui ; il décompose aussi l'eau et en absorbe l'oxygène ; mais le gaz hydrogène qu'il met en liberté ne s'enflamme pas à l'air comme celui que dégage le potassium, ce qui vient sans doute de ce que la température s'élève moins dans la combustion.

» On ne se sert plus de la pile aujourd'hui pour extraire ces deux métaux ; on les obtient par des moyens beaucoup plus économiques, en désoxydant la potasse et la soude, soit par le fer, soit par d'autres substances très-gourmandes d'oxygène à de très-hautes températures. Il faut une chaleur plus forte pour le sodium, et la présence d'un peu de potasse est utile dans l'opération.

» Les mots *potasse* et *potassium* viennent des mots anglais *pot*, *asher* (creuset, cendres), parce que la potasse est tirée des cendres et ensuite desséchée ou fondue dans des creusets.

Les mots *soude* et *sodium* viennent du mot *soda*, nom de la plante marine, du varech, d'où la soude est tirée par simple combustion.

» Terminons par les quelques mots promis sur les alliages d'aluminium.

» On a essayé un grand nombre de combinaisons de ce métal avec d'autres métaux, principalement avec le fer, le cuivre, l'argent et le bismuth ; dans tous ces essais, on a reconnu, comme principe général, qu'une grande quantité d'aluminium avec une petite quantité d'un autre métal, ne donne pas de résultats très-satisfaisants, tandis qu'une petite quantité d'aluminium avec une grande quantité de l'autre métal donne des résultats heureux. Le plus remarquable de ces alliages est le bronze d'aluminium.

Le bronze ordinaire est composé, comme chacun le sait, de cuivre et d'étain. Pour faire le bronze nouveau dont nous parlons, on remplace l'étain par l'aluminium, dont on mélange environ un dixième avec le cuivre. Ce bronze diffère de l'autre en ce qu'il peut se forger à chaud après une trempe, tandis que celui d'étain ne peut se forger qu'avant la trempe. Il est aussi plus malléable, plus facile à travailler et beaucoup plus léger. C'est ce bronze que l'on a essayé d'appliquer à la fabrication de canons de campagne plus légers que les canons ordinaires. Mais nous éprouvons de la répugnance à parler

de ces applications aux engins de mort.

» On sait que la fonte et l'acier sont du fer contenant une quantité plus ou moins grande de carbone par suite de leur trempe subite dans l'eau froide avant que le carbone reçu par le métal durant la fusion ait eu le temps de s'échapper ; la fonte en contient de dix à vingt fois plus que l'acier proprement dit, parce qu'elle résulte d'une fusion complète par le charbon mêlé au métal, tandis que l'acier résulte seulement de la trempe du fer rouge dans l'eau froide. On a découvert que l'acier contient toujours une petite quantité d'aluminium. Si l'on augmentait quelque peu cette quantité, il se pourrait que ce métal en devînt meilleur, puisque l'on sait déjà qu'en lui donnant un peu de rhodium, ou plutôt un peu d'argent, car le rhodium est trop rare et trop cher, on double sa valeur pour les instruments tranchants.

» Les cloches sont de bronze ordinaire, c'est-à-dire de cuivre et d'étain, ainsi que les médailles, les canons, les statues, les cymbales, les tamtams, les timbres de pendules, beaucoup de miroirs, de télescopes, etc. Mais on a dit souvent qu'il entrait dans la composition des vieilles cloches une certaine quantité d'argent, c'est une erreur ; il n'en existe pas même dans les meilleures et les plus anciennes ; ce furent les fondeurs qui firent passer cette croyance par un artifice inventé à leur profit : ils ménageaient un trou au-dessus de leur fourneau ; les parrains venaient y jeter de l'argent pour rendre la cloche meilleure ; mais le trou était disposé de telle sorte que l'argent tombait, non dans la fonte, mais dans le foyer même, y était fondu et s'écoulait dans les cendres où ils le ramassaient ensuite.

» Il n'en est pas moins vrai qu'un peu d'argent n'eût pas manqué d'ajouter de la sonorité ; or, comme l'aluminium est encore beaucoup plus sonore que l'argent, et deviendra certainement très-peu cher dans quelques années, il est possible que l'on prenne l'habitude d'en faire entrer une certaine quantité dans les cloches nouvelles.

» L'invention des procédés qui jettent aujourd'hui dans le commerce ce précieux extrait de l'argile, est une des plus belles de notre siècle en *métallurgie*, et l'on ne saurait prévoir les utilités qu'en retirera l'industrie. »

LE NOIR.

MÉTAMORPHISTES, ou TRANSFORMATEURS, secte d'hérétiques du XIIe siècle, qui prétendaient que le corps de Jésus-Christ, au moment de son ascension, avait été changé ou transformé en Dieu. On dit que quelques luthériens ubiquitaires ont renouvelé cette erreur.

BERGIER.

MÉTANGISMONITES, hérétiques dont parle saint Augustin, *Hær.* 57. Leur nom est formé de μετα, *dans*, et ἀγγεῖον, *vase vaisseau*; ils disaient que le Verbe est dans son Père comme un vaisseau dans un autre. Cette secte a pu être une branche des ariens.

BERGIER.

MÉTANOÉA, terme grec qui signifie résipiscence ou pénitence ; et c'est ainsi que les Grecs nomment le quatrième des sept sacrements. Mais ils ont principalement donné ce nom à une cérémonie ou pratique de pénitence qui consiste à se pencher fort bas, et à mettre une main contre terre avant de se relever. Les confesseurs leur en prescrivent ordinairement un certain nombre, en leur donnant l'absolution. Quoique les les Grecs regardent ces grandes inclinations du corps comme une pratique fort agréable à Dieu, ils condamnent les génuflexions, et prétendent qu'on ne doit adorer Dieu que debout.

Ils ne font pas attention que les gestes du corps sont par eux-mêmes très-indifférents, et qu'ils n'ont point d'autre signification que celle qui leur est attachée par l'usage. Dans l'Occident, se découvrir la tête est une marque de respect ; dans l'Orient c'en est une de se déchausser, et d'avoir les pieds nus. Lorsque Moïse voulut s'approcher du buisson ardent, Dieu lui cria : *Déchausse-toi, la terre que tu foules aux pieds est une terre*

sainte. Exod., c. 3, ℣ 5. Il exigea de lui la marque de respect qui était en usage pour lors. Il est évident que se mettre à genoux ou se prosterner est un signe d'humiliation, par conséquent d'adoration ; lorsque Moïse annonça aux Israélites ce que Dieu lui avait ordonné, ils se prosternèrent pour adorer Dieu. *Ib.*, c. 4, ℣ 21.

BERGIER.

MÉTAPHRASTE (Siméon). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet auteur grec d'une *Vie des saints* est placé par les uns au IXe siècle, par d'autres tels que Léon Allatius, Bollandus, Pagi, Natalis Alexander, au Xe, et par Casimir Oudin au XIIe. Léon Allatius attribue à *Métaphraste* 122 des 681 biographies dont se compose son recueil. Ses legendes et tout son travail n'ont point une autorité classique, quoique ce ne soit point à mépriser. Il intéresse.

LE NOIR.

MÉTAPHYSIQUE. Quoique cet article nous soit étranger, nous sommes obligé de répondre à un reproche que l'on a souvent fait aux théologiens, d'en faire voir l'inconséquence et l'absurdité. On demande pourquoi mêler des discussions *métaphysiques* à la théologie, qui doit être uniquement fondée sur la révélation ? Parce que, dès l'origine du christianisme, les philosophes, auteurs des hérésies, se sont servis de la *métaphysique* pour attaquer les dogmes révélés, et parce que les incrédules, leurs successeurs, font encore aujourd'hui de même. Les Pères de l'Eglise et les théologiens ont donc été forcés de faire voir que la *métaphysique* de ces philosophes était fausse, de se servir de toute la précision du langage d'une saine *métaphysique*, pour exposer et développer les dogmes de la foi, et pour les mettre à couvert des sophismes que l'on y opposait. Cet abus prétendu que l'on attribue très-mal à propos aux scolastiques, vient dans le fond des artifices et de l'opiniâtreté des ennemis de la révélation.

Pourquoi les incrédules modernes

(1) Voici comment la philosophie chrétienne, c'est-à-dire la vraie philosophie, développe hardiment son système métaphysique, sans craindre d'être jamais arrêtée dans sa marche. Dieu, d'abord, lui est révélé tout entier, et voici comment elle le voit apparaître avec sa lumière dans le monde intellectuel.

« De toute éternité Dieu est, Dieu est parfait, » Dieu est heureux, Dieu est un. L'impie demande : Pourquoi Dieu est-il ? Je lui réponds : » Pourquoi Dieu ne serait-il pas ? est-ce à cause » qu'il est parfait ? et la perfection est-elle un obstacle à l'être ? Erreur insensée ! au contraire, » la perfection est la raison d'être. Pourquoi l'imparfait serait-il et le parfait ne serait-il pas ? » c'est-à-dire pourquoi ce qui tient plus du néant » serait-il et que ce qui n'en tient rien du tout » ne serait-il pas ? Qu'appelle-t-on parfait ? Un » être à qui rien ne manque. Qu'appelle-t-on » imparfait ? Un être à qui quelque chose manque. Pourquoi l'être à qui rien ne manque ne » serait-il pas plutôt que l'être à qui quelque » chose manque ? D'où vient que quelque chose » est, et qu'il ne se peut pas faire que le rien soit, » si ce n'est parce que l'être vaut mieux que le » rien, et que le rien ne peut prévaloir sur l'être, » ni empêcher l'être d'être ? Mais, par la même » raison, l'imparfait ne peut valoir mieux que le » parfait, ni être plutôt que lui, ni l'empêcher » d'être. Qui peut donc empêcher que Dieu ne soit ? » et pourquoi le néant de Dieu, que « l'impie veut » imaginer dans son cœur insensé, » (Ps. 13, v. 1.) » pourquoi, dis-je, ce néant de Dieu l'emporterait-il sur l'être de Dieu ? vaut-il mieux que Dieu ne » soit pas que d'être..... ? (Bossuet, Ire *Elévation* » *sur les mystères.*) On dit : Le parfait n'est pas : » le parfait n'est qu'une idée de notre esprit, qui va » s'élevant de l'imparfait qu'on voit de ses yeux » jusqu'à une perfection qui n'a de réalité que dans » la pensée. C'est le raisonnement que l'impie voudrait faire dans son cœur insensé, qui ne songe » pas que le parfait est le premier, et en soi, et dans » nos idées ; et que l'imparfait en toutes façons » n'est qu'une dégradation. Dis-moi, mon âme, comment entends-tu le néant sinon par l'être ? comment entends-tu la privation, si ce n'est par la » forme dont elle prive. Comment l'imperfection, si » ce n'est par la perfection dont elle déchoit ? Mon » âme, n'entends-tu pas que tu as une raison, mais » imparfaite, puisqu'elle ignore, qu'elle doute, » qu'elle erre et qu'elle se trompe ? Mais comment » entends-tu l'erreur, si ce n'est comme privation » de la vérité ; et comment le doute ou l'obscurité, » si ce n'est comme privation de l'intelligence et de » la lumière : ou comment enfin l'ignorance, si ce » n'est comme privation du savoir parfait ? comment » dans la volonté, le déréglement et le vice, si ce » n'est comme privation de la règle, de la droiture » et de la vertu ? Il y a donc primitivement une « intelligence, une science certaine, une vérité, une » inflexibilité dans le bien, une règle, un ordre, avant » qu'il y ait une déchéance de toutes ces choses ; en » un mot, il y a une perfection avant qu'il y ait un » défaut ; avant tout déréglement, il faut qu'il y ait » une chose qui est elle-même sa règle, et qui, ne » pouvant se quitter soi-même, ne peut non plus » ni faillir ni défaillir. Voilà donc un être parfait ; » voilà Dieu, nature parfaite et heureuse. Le reste » est incompréhensible, et nous ne pouvons même » pas comprendre jusqu'où il est parfait et heureux, » pas même jusqu'à quel point il est incompréhensible. » (Bossuet, IIe *Elévation.*) — Extrait de *l'Introduction à la philosophie*, etc., par M. Laurentie, 2e partie, chapitre 8.

GOUSSET.

se sont-ils appliqués à déprimer la *métaphysique?* Parce qu'elle fournit des arguments invincibles contre eux. Eux-mêmes ne peuvent attaquer ni établir aucun système que par des arguments *métaphysiques*. Pour combattre l'existence de Dieu, les athées soutiennent que les attributs qu'on lui prête sont incompatibles ; d'autre côté, il s'agit de savoir si la matière qu'ils mettent à la place de Dieu est susceptible des attributs qu'ils lui supposent, si elle est capable de penser dans l'homme, d'être le principe de ses mouvements et de ses actions, etc. Voilà des discussions très *métaphysiques*. Les déistes ne peuvent prouver l'existence et l'unité de Dieu que par les notions de cause première, d'être nécessaire, d'ordre, d'intelligence, de nécessité, de hasard, de cause finale, etc. La grande question de l'origine du mal ne peut être éclaircie qu'en donnant une idée nette de ce que l'on nomme *bien* et *mal*, qu'en montrant la différence essentielle qu'il y a entre la *bonté* jointe à une puissance infinie, et la *bonté* jointe à une puissance bornée. Ce n'est certainement pas la physique qui débrouillera toutes ces questions. Nous est-il défendu de nous servir, pour repousser nos ennemis, des mêmes armes dont ils se servent pour nous attaquer, d'opposer une *métaphysique* exacte et solide à des notions fausses et trompeuses.

Les hérétiques anciens et modernes, ariens, protestants, sociniens et autres, ne sont pas de meilleure foi. D'un côté, ils voudraient que les dogmes de la foi fussent énoncés dans le langage simple et populaire, comme ils l'ont été par les écrivains de l'ancien et du nouveau Testament ; de l'autre, ils s'efforcent de prouver que ce langage ne s'accorde pas avec la vraie *métaphysique*, et qu'il n'est pas possible de le prendre à la lettre. Ils ont attaqué le dogme du péché originel par de prétendus principes de justice et d'équité; le mystère de l'incarnation, par de fausses notions de ce que nous appelons *nature* et *personne*; celui de l'eucharistie, par une explication captieuse des mots *substance*, *accidents*, *étendue*, *matière*, *corps*, etc. Où en seraient les théologiens catholiques, s'ils n'étaient pas meilleurs *métaphysiciens* que leurs adversaires?

Il en est de même de la dialectique; si un thélogien n'était pas aguerri à toutes les ruses des sophistes, il ne serait pas en état de les réfuter avec tout l'avantage que peut avoir une logique ferme et toujours d'accord avec elle-même, sur une dialectique fausse et qui ne cherche qu'à faire illusion. Ce n'est donc ni par goût, ni par habitude, ni par un reste d'attachement à l'ancien usage, que les théologiens cultivent ces deux sciences; elles leur seront absolument nécessaires tant que la religion aura des ennemis, et il est prédit qu'elle en aura jusqu'à la fin des siècles.

BERGIER.

MÉTEMPSYCOSE, MÉTEMPSYCOSISTES. *Voy.* TRANSMIGRATION DES AMES.

MÉTÉORITES (les). *Théol. mixt. scien. météorol. et cosmol.)* — On donne maintenant le nom de *météorites* aux pierres plus ou moins métalliques tombées du ciel, qu'on appelait auparavant *aérolithes*. En ouvrant notre premier volume, nous ne trouvons point d'article sous le titre AÉROLITHES, nous l'aurons oublié; il est vrai que nous en trouvons un au mot ASTÉROIDES, qui peut être considéré comme équivalent en partie à celui que nous aurions pu faire sous ce titre ; il ne le remplace pourtant pas assez pour nous dispenser d'un petit sur les *météorites*.

Les historiens et le vulgaire ont toujours parlé de pierres tombées du ciel; mais les savants n'y croyaient pas. Ce n'est que dans notre siècle que ces phénomènes si étranges et si curieux ont été mis hors de doute et que la science sérieuse s'est vue obligée d'y ajouter foi. En 1803, le 26 avril, il tomba en plein midi, près de Laigle, dans l'Orne, une pluie de pierres sur un terrain d'environ dix kilomètres de longueur et quatre de largeur ; les pierres qui tombèrent ainsi furent assez nombreuses et as-

sez visibles pour lever toute espèce d'incertitude; il en tomba deux à trois mille de diverses grosseurs, dont la plus pesante était de dix-sept livres. Biot étudia le phénomène avec le plus grand soin, en constata l'absolue certitude et, dès lors, aucun savant ne douta plus. On enregistre maintenant sur des catalogues tous les phénomènes semblables, et ces phénomènes ne manquent pas, en sorte que la certitude en devient encore de plus en plus incontestable. Le catalogue des *météorites* de Chladni est le plus connu.

Les *météorites* sont les uns plus pierreux et les autres plus métalliques, mais aujourd'hui on en fait des classifications très-minutieuses, et M. Stanislas Meunier en a donné déjà, dans ces dernières années, un traité particulier, dans lequel il consigne les résultats de ses propres études sur cet objet. Sa théorie consiste à supposer que les *météorites* sont des débris d'une planète qui occupa jadis, entre Mars et Jupiter, l'espace dans lequel circulent aujourd'hui les petites planètes dont le nombre s'augmente chaque année; ces petites planètes en sont les gros morceaux qui ont continué d'exécuter leur révolution autour du soleil, et les *météorites*, ainsi que les étoiles filantes, en seraient de petits éclats égarés dans l'espace, qui s'approcheraient assez de la sphère d'attraction de notre terre pour s'y laisser entraîner, et qui, lorsqu'ils entrent dans notre atmosphère, s'y échauffent, y deviennent rouges et lumineux, et y subissent des explosions qui les font éclater en morceaux de toute grosseur tels que nous les recueillons.

Les éléments chimiques qui les composent sont bien de même nature que ceux qui composent notre globe; ce sont du nickel, du chrome, du phosphore, des silicates de chaux, d'alumine, de magnésie; mais ces éléments n'y sont pas associés de la même manière, en sorte que l'étude de ces pierres, lorsqu'on ne les a pas vues tomber suffit maintenant pour les reconnaître. Mais ce qui présente le plus de mystérieux encore, ce sont les circonstances qui accompagnent leur chute; elles ne sont jamais incandescentes, au moment où elles arrivent à la surface de la terre; mais elles sont fortement échauffées, avant leur chute se produit un roulement et une détonation semblable à celle d'une poudrière éloignée qui fait explosion; le bolide, en approchant de nous, est suivi d'étincelles lesquelles sont suivies elles-mêmes d'un nuage de vapeur ou de fumée. Le 9 décembre 1858, il tomba à Montréjean dans la Haute-Garonne, une *météorite* qui fut l'objet de communications très-détaillées à l'Académie des sciences, et dont la chute présenta toutes ces particularités.

M. Stanislas Meunier croit donc que tous ces phénomènes, auxquels il faut joindre ceux des étoiles filantes, sont dus aux restes d'un astre détruit, qui aurait fait, dans le ciel, une immense explosion, et dont les fragments, les espèces de biscaïens qui constituent aujourd'hui les *météorites*, seraient de petits éclats ayant gardé de la nature de leur origine et faisant à leur tour de petites explosions. Cette hypothèse ne nous paraît point improbable; elle se noue bien avec celle d'Olbers sur les petites planètes, et M. Stanislas Meunier l'appuie de diverses observations sur une destinée probable de notre lune qui serait appelée à se briser un jour, et sur notre terre elle-même qui ne devrait pas avoir dans l'avenir un autre destin. *V.* HIATUS (le) CÉLESTE.

Tout, dans le monde, marche à des fins inconnues; rien n'y présente la périodicité absolue qui annoncerait une perpétuité véritable. S'il y a la mort des individus dans les espèces par rupture d'une circulation qui n'était périodique qu'avec des restitutions et des usures insensibles, il y a la mort des espèces elles-mêmes; c'est ce que nous témoigne avec éclat la science de la géologie; et s'il y a la mort des espèces, il y a aussi la mort des globes qui les portent, et la mort des mondes. Mais dans l'immense ruine, il y a une chose immortelle : c'est l'élément; or l'élément, c'est l'âme.

LE NOIR.

MÉTÉOROLOGIE. (*Théol. mixt. scien. nat. et philos.*) — La *météorologie*, ou la science des météores, c'est-à dire des phénomènes atmosphériques a un grand *desideratum*, celui d'arriver à pouvoir prédire, d'avance, les changements de température, les pluies, les sécheresses, les neiges, les grêles, les vents, etc., comme l'astronomie, sa sœur, annonce, depuis si longtemps, les éclipses et toutes les positions que prennent les astres dans le firmament. Les difficultés sont beaucoup plus grandes, dit-on, et l'on a raison ; mais pourquoi cela ? On a coutume de répondre que pour arriver à prédire les phénomènes astronomiques, il suffisait de constater les mouvements des astres, lesquels sont visibles, et leurs périodicités, tandis que pour les phénomènes météorologiques, les causes se multiplient et se compliquent à tel point que la périodicité rigoureuse des effets est et restera probablement toujours une question. Nous n'oserions pas dire que cette réponse soit fondée, et nous ne sommes pas le seul à en douter. M. Sainte-Claire Deville a toujours soutenu, dans ses cours au collége de France, qu'on arrivera à prédire les changements de température, aussi positivement que l'on prédit les éclipses ; il s'est enfin hasardé cette année même à faire des prédictions météorologiques en pleine Académie, et ces prédictions se sont vérifiées, ainsi que nous le racontons plus bas dans une note. Voici là-dessus, quelle est notre manière de penser. Nous croyons à des périodicités météorologiques dans le genre des périodicités astronomiques ; mais nous croyons, en même temps, que les périodicités dans les deux ordres ne sont pas rigoureuses absolument.

D'abord elles ne peuvent pas être des périodicités absolues, parce que des périodicités absolues seraient des périodicités éternelles, et que des périodicités éternelles sont impossibles, attendu qu'il y aurait et qu'il n'y aurait pas, tout à la fois, dans une semblable hypothèse, une période précédente et une période précédée ; il y aurait l'une et l'autre, par l'essence même de la périodicité qui est impossible sans l'une et l'autre ; périodicité dit essentiellement une période qui précède et une période qui suit. Il n'y aurait ni l'une ni l'autre par l'essence même de l'éternité de chacune d'elles, laquelle n'admettrait pas de précession : éternité dit essentiellement qui ne peut pas être précédé et qui ne peut pas suivre.

Il faut donc qu'elles soient des périodicités relatives qui aient commencé par l'une des deux périodes, par celle qui est venue la première.

Mais en tant que périodicités relatives, elles ne sont pas, non plus, rigoureuses, car il a fallu une liberté pour faire que la période par laquelle la périodicité a commencé, soit venue la première ; il faut qu'elle ait été choisie et préférée attendu que ses droits à l'être n'étaient pas plus absolus que ceux de la période suivante. Or, s'il y a eu liberté pour la détermination de la période commençante, il y a toujours liberté pour un arrêt de la série, et à chacun des instants pendant lesquels la série se poursuit, elle doit dire à cette liberté : si je continue d'évoluer, c'est que tu le veux bien ; cesse de vouloir, et je cesserai d'être. Cela provient de ce que la liberté primitive n'a pu rendre la série absolue.

Donc la périodicité est conditionnelle.

Enfin elle doit être mélangée de fatal et de libre. J'entends par fatal ce qui ne l'est que relativement puisque je viens de réfuter l'hypothèse de l'absolu, mais qui l'est véritablement, étant posées les lois issues de la liberté ; et j'entends par libre ce qui doit s'interposer dans la série circulaire en vertu de la même liberté agissante ou d'une liberté nouvelle et relative. Ce mélange de libre au sein du fatal est en moi ; j'en suis certain, parce que je le sens ; je sais bien, par exemple, que je suis libre en ce moment d'ouvrir ou de fermer ma fenêtre, de tailler ma plume ou d'en prendre une nouvelle, de me faire ou de ne me pas faire à la peau une piqure d'épingle pour en tirer une gouttelette de sang avec laquelle j'écrirai par caprice, une de ces lignes. etc. Appuyons un peu sur le dernier exemple:

la circulation du sang est en moi une périodicité dont les lois sont régulières et fatales au sens relatif, comme celles qui régissent les mouvements des astres, comme celles qui régissent les retours des saisons sur la terre, comme celles qui régissent les variations de température et tous les phénomènes atmosphériques, quoiqu'elles ne soient pas encore constatées ; supposons un œil et une science qui eussent pénétré dans le mystère de la circulation de mon sang et pour lesquels les régularités en seraient tellement claires que celui qui les posséderait pourrait prédire le retour périodique de telle ou telle gouttelette, non pas numérique sans doute puisqu'il y a sans cesse modification, mais spécifique, et qui aurait annoncé le retour de celle que je me suppose avoir fait sortir de son circuit, quand elle a passé au point où j'ai pratiqué la piqure. La prédiction de ce savant ou démon, sera rendue fausse par mon action libre sur moi-même, quoique selon le cours régulier, elle fût nécessairement vraie. Voilà du libre qui vient s'interposer dans le fatal et qui y met de la perturbation ; mais la perturbation n'empêche pas la loi de continuer d'agir ; elle est si bien constituée et pondérée en vue de ces perturbations possibles qu'elle les subit sans en être essentiellement atteinte, excepté pourtant dans le cas où la perturbation serait tellement profonde qu'elle amènerait la mort.

Or, s'il en est ainsi dans mon organisme, s'il y a en moi mélange de fatal et de libre, il doit en être de même dans le grand Cosmos et dans toutes ses parties ; pourquoi ferais-je seul exception? Une telle hypothèse n'est pas admissible ; aussi l'idée de ce mélange de liberté à la fatalité est-elle universelle dans le genre humain. C'est elle qui a donné naissance à toutes les fictions mythologiques d'après lesquelles tous les êtres de la nature avaient leur divinité particulière, leur âme directrice, leur Dieu présidant, leur ange tutélaire, leur démon qui surveillait et introduisait dans le fatal, des influences libres bienveillantes ou malveillantes. Il suffit, pour que le fond de l'idée soit vrai, qu'il y ait partout et en tout du libre, comme il y en a en moi ; et la pensée chrétienne d'une même providence intelligente qui préside à tout, répond très-bien à ce fond de l'idée pour l'ensemble des êtres matériels et des événements.

Il faut donc admettre que les prédictions fondées sur les périodicités constatées ne sont jamais absolues ; elles peuvent être déconcertées par des interventions de liberté plus ou moins profondes ; ces interventions n'arrêtent pas les périodicités lorsqu'elles ne portent que sur des détails non essentiels aux vies mêmes ; mais mais elles y font des vides et y abattent des branches ; lorsqu'elles produisent des morts, elles coupent une série particulière, c'est ce que je fais quand j'écrase un insecte ; c'est ce que fait le bûcheron quand il jette au feu un arbre qui ne fleurira ni ne fructifiera plus ; c'est ce que fait le chasseur quand il tue un canard sauvage qui ne fera plus son nid dans la migration prochaine ; et ainsi de toutes les périodicités de la nature.

A présent, parlons des périodicités constatées des astres et des périodicités des météores, non encore constatées, mais qu'on cherche à constater en vue d'arriver à en prédire aussi les effets, les retours.

La raison pour laquelle on est parvenu à fixer les périodicités astronomiques beaucoup plus vite qu'on ne pouvait parvenir à fixer les périodicités météorologiques, n'est pas celle qu'on a donnée. Elle vient uniquement de ce que les astres sont très-éloignés de nous, tandis que les météores sont très-rapprochées : nous ne voyons les astres que de loin et de manière à n'en pouvoir embrasser que les grandes lignes générales, tandis que nous sommes plongés nous-mêmes dans les météores et que leurs détails infinis, dont nous sommes les témoins, y introduisent des complications visibles trop considérables. Si nous étions dans les astres que nous observons de si loin, il en serait de même. Nous avons déduit le double mouvement de la terre, mais le voyons-nous? Et après combien de recherches

et de travaux l'avons-nous trouvé? Au reste, l'élément de liberté que nous avons reconnu devoir être partout semble se manifester aussi dans les astres. Il y en a qui disparaissent; il y a des comètes qui ne reviennent plus après qu'on a pourtant constaté leur périodicité. Les *météorites* ou astéroïdes qui paraissent ou disparaissent en si grandes quantités à certains moments donnent à supposer tout ce qu'on voudra. Quoi qu'il en soit, en mettant toujours de côté cette réserve qui rend tout conditionnel à tout instant, mais qui n'empêche pas les régularités générales au moins jusqu'à nouvel ordre, car, absolument parlant, on doit être là-dessus toujours sur le *qui vive*, les prédictions marchent et marcheront bien longtemps; il est probable que celle qui se trompera sur le lever du soleil chaque matin est bien loin encore dans l'avenir. (*V.* Avenir du monde terrestre); et il est probable aussi que nous aurons, nous genre humain, le temps d'arriver à constater les périodicités des phénomènes météorologiques, thermométriques, hygrométriques, etc., avant que notre destinée sur ce globe soit accomplie. Nous le ferons à l'aide des tables météorologiques; nous finirons par tirer de ces tables quelque clef qui nous conduira à des lois résumant les détails et servant de règles fixes, dans le genre des lois de Képler pour les cieux. M. Sainte-Claire Deville, à notre avis, a donc raison; mais nous sommes encore loin de ce progrès. On sait les déconvenues de ceux qui, comme M. Mathieu de la Drôme, avaient essayé de s'appuyer, pour généraliser des lois de succession, sur les phases lunaires; on sait que ceux, qui, comme M. Goulvier-Gravier, avaient tenté de se baser sur les étoiles filantes, n'ont pas été plus heureux. M. Sainte-Claire Deville a bien réussi, cette année même, en s'appuyant sur une périodicité d'abaissements de température à peu près mensuelle qui s'est faite et qui se fait encore au moment où nous écrivons; mais ce ne sont encore là que de petits commencements, qui auront besoin de se renouveler souvent et d'être rattachés à des lois de périodicité résultant des tables (1).

Le grand progrès de notre époque, en ce qui concerne les observations météorologiques, consiste dans l'établissement de ces réseaux télégraphiques qui par leurs télégrammes annoncent aux stations centrales, comme est celle de notre observatoire de Mont-Souris à Paris, les temps qu'il fait sur tous les points du globe à la fois, les courants d'air chaud ou froid qui se dirigent vers tel ou tel lieu, les crues des cours d'eau, et le reste. Déjà, on peut prédire, à l'aide de ces nouvelles, qui sont à peu près instantanées, un assez bon nombre d'heures à l'avance, si nous aurons de la pluie, de la sécheresse, de la neige, du vent, et le reste, de même que l'on peut annoncer, par le même moyen, la crue d'un fleuve, un jour ou même quelques jours avant qu'elle n'arrive, parce qu'elle a déjà commencé vers la source et dans les affluents.

(1) M. Sainte-Claire Deville annonça à l'Académie des sciences, durant la dernière quinzaine de février, époque à laquelle il faisait très-doux pour la saison, qu'il y aurait un abaissement de température du 9 au 13 mars avec glace ou neige : la prédiction parut d'autant plus étrange que Paris n'avait encore vu, de l'année, à peu près ni glace ni neige. Or, précisément dans la nuit du 9 au 10, il tomba beaucoup de neige et fit très-froid, et le froid avec glace et neige se continua les jours suivants jusqu'au 14, puis le temps redevint doux. M. Sainte-Claire Deville avait dit, en même temps, qu'il y aurait, du 9 au 13 avril, un nouvel abaissement de température ; la prédiction se vérifia encore, mais en s'accentuant et se délimitant moins pour les jours. Il avait encore dit, au même moment, qu'un pareil phénomène se reproduirait du 9 au 13 mai : cette fois le froid a commencé quelques jours plus tard et s'est prolongé pendant la lune rousse. Nous ignorons s'il avait fait une prophétie pareille pour le mois de juin ; mais, à son imitation, nous l'avions faite à quelques connaissances ; et voilà qu'au moment même où nous écrivons, elle se réalise. Après d'assez fortes chaleurs, il fait, de nouveau, très-froid relativement, depuis le 10 ou le 11 (nous sommes au 14). Voilà donc pour les mois de mars, d'avril, de mai et de juin de 1874, une périodicité qui a été à très-peu près mensuelle. Pourquoi n'y aurait-il pas dans le passé une année qui correspondrait à celle-ci et qui devrait revenir périodiquement dans l'avenir ?

A force de noter les temps sur les tables météorologiques, pour telle ou telle zône terrestre, on arrivera peut-être à pouvoir assigner, pour les années futures, des variations qui se répéteront de longues périodes en longues périodes, sur la même zône.

Le Noir.

Ces réseaux télégraphiques mettront les météorologistes à même de relier leurs observations les unes aux autres; et nous ne doutons pas qu'on arrive, à l'aide de tant d'observations comparées, après un long temps, à la prédiction assurée, moyennant toujours la réserve de l'élément libre qui se mêle à tout.

LE NOIR.

MÉTHODE (S.) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce Père de l'Eglise du IIIe et IVe siècle, qui fut d'abord évêque d'Olympie en Lycie, puis évêque de Tyr, mourut martyr en 312, d'après saint Jérôme (*de Script. eccles.* c. 83). Il combattit Origène; aussi Eusèbe ne lui est-il pas favorable et le passe-t-il sous silence dans son Histoire de l'Eglise. Un de ses principaux ouvrages nous est parvenu tout entier; c'est le *Banquet des dix vierges ou de la chasteté*, composé en opposition au *Banquet* de Platon sur *l'amour*. C'est un dialogue dans lequel apparaissent alternativement dix vierges; les interlocutrices présentent successivement dans neuf parties la question sous un jour nouveau. Il s'appuie sur saint Paul pour élever le célibat au-dessus du mariage, sans déprécier ce dernier état. L'ouvrage est terminé par un hymne en l'honneur de la virginité. C'est une œuvre littéraire trop peu connue. Möhler reconnaît qu'elle est difficile à traduire, et ajoute « qu'on y trouve toute la magnificence de la langue grecque; que l'auteur y revêt son idée de tout le luxe d'une imagination poétique et d'un langage éloquent. »

Les autres livres de saint *Méthode* qui ne nous sont connus que par des extraits et des fragments, sont :

Le livre *du libre arbitre*, aussi sous forme de dialogue, dont Photius a conservé une partie dans laquelle l'auteur explique le mal uniquement par l'abus que l'homme fait de sa liberté.

Le livre *de la résurrection*, dont plusieurs grands fragments ont été conservés par Épiphane et par Photius; l'auteur y défend contre les objections et les doutes d'Origène à ce sujet, le dogme de la résurrection des corps.

Quelques livres contre Porphyre qui ont servi de modèles aux apologistes Eusèbe et Apollinaire.

Enfin des travaux d'exégèse sur l'apparition de Samuel évoqué par la magicienne d'Endor, sur la *Genèse* et sur le *Cantique*, dont il ne reste rien.

On lui attribue deux homélies, un livre intitulé l'*Apocalypse*, et un autre intitulé la *Chronique*, qui ne sont pas de lui, paraît-il du moins.

Ce fut le P. Combéfis qui publia, le premier, les œuvres de *Méthode*, Paris, 1644, in-fol. LE NOIR.

MÉTHODISTES. C'est le nom que les protestants ont donné aux controversistes français, parce que ceux-ci ont suivi différentes méthodes pour attaquer le protestantisme. Voici l'idée qu'en a donnée Mosheim, savant luthérien, dans son *Hist. eccl.*, sæc. 17, sect. 2, part. 2, c. 1, § 15. On peut, dit-il, réduire ces *méthodistes* à deux classes. Ceux de la première imposaient aux protestants, dans la dispute, des lois injustes et déraisonnables. De ce nombre a été l'ex-jésuite François Véron, curé de Charenton, qui exigeait de ses adversaires qu'ils prouvassent tous les articles de leur croyance par des passages clairs et formels de l'Ecriture sainte, et qui leur interdisait mal à propos tout raisonnement, toute conséquence, toute espèce d'argumentation. Il a été suivi par Berthold Nihusius, transfuge du protestantisme; par les frères de Wallembourg, et par d'autres, qui ont trouvé qu'il était plus aisé de défendre ce qu'ils possédaient que de démontrer la justice de leur possession. Ils laissaient à leurs adversaires toute la charge de prouver, afin de se réserver seulement le soin de répondre et de repousser les preuves. Le cardinal de Richelieu, et d'autres, voulaient qu'on laissât de côté les plaintes et les reproches des protestants, qu'on réduisît toute la dispute à la question de l'Eglise, que l'on se contentât de prouver son autorité divine par des raisons évidentes et sans réplique.

Ceux de la seconde classe ont pensé que, pour abréger la contestation, il fallait opposer aux protestants des raisons générales que l'on nomme *préjugés*, et que cela suffisait pour détruire toutes leurs prétentions. C'est la méthode qu'a suivie Nicole, dans ses *Préjugés légitimes contre les calvinistes*. Après lui, plusieurs ont été d'avis qu'un seul de ces arguments, bien poussé et bien développé, était assez fort pour démontrer l'abus et la nullité de la réforme. Les uns lui ont opposé le droit de prescription; les autres, les vices et le défaut de mission des réformateurs; quelques-uns se sont bornés à prouver que cet ouvrage était un vrai *schisme*, par conséquent le plus grand de tous les crimes.

Celui qui s'est le plus distingué dans la foule des controversistes, par son esprit et par son éloquence, est Bossuet; il a entrepris de prouver que la société formée par Luther est une église fausse, en mettant au jour l'inconstance des opinions de ses docteurs, et la multitude des variations survenues dans sa doctrine; de démontrer, au contraire, l'autorité et la divinité de l'Eglise romaine, par sa constance à enseigner les mêmes dogmes dans tous les temps. Ce procédé, dit Mosheim, est fortement étonnant de la part d'un savant, surtout d'un Français, qui n'a pas pu ignorer que, selon les écrivains de sa nation, les papes ont toujours très-bien su s'accommoder aux temps et aux circonstances, et que Rome moderne ne ressemble pas plus à l'ancienne que le plomb ne ressemble à l'or.

Tous ces travaux des défenseurs de l'Eglise romaine, continue le savant luthérien, ont donné plus d'embarras aux protestants, qu'ils n'ont procuré d'avantage aux catholiques. A la vérité, plusieurs princes et quelques hommes instruits se sont laissé ébranler, et sont rentrés dans l'Eglise que leurs pères avaient quittée; mais leur exemple n'a entraîné aucun peuple ni aucune province. Ensuite, après avoir fait l'énumération des plus illustres convertis, soit parmi les princes, soit parmi les savants, il dit que si l'on excepte ceux qui ont été poussés à ce changement par des revers domestiques, par l'ambition d'augmenter leur dignité et leur fortune, par légèreté ou par faiblesse d'esprit, ou par d'autres causes aussi peu louables, le nombre se trouvera réduit à si peu de chose, qu'il n'y aura pas lieu d'être jaloux des acquisitions faites par les catholiques.

Nous ne pouvons nous dispenser de faire quelques réflexions sur ce tableau.

1° Dès que les protestants ont posé pour principe et pour fondement de leur réforme, que l'Ecriture sainte est la seule règle de foi, que c'est par elle seule qu'il faut décider toutes les questions et terminer toutes les disputes, où est l'injustice, de la part des théologiens catholiques, de les prendre au mot, et d'exiger qu'ils prouvent tous les articles de leur doctrine par des passages clairs et formels de l'Ecriture? Prétendent-ils enseigner sans règle, et dogmatiser sans principes? Ils ont eux-mêmes imposé cette loi aux catholiques, et ceux-ci l'ont subie; ensuite les protestants la trouvent trop dure, et voudraient s'en exempter. Ce sont eux qui sont venus attaquer l'Eglise catholique, et lui disputer une possession de quinze siècles; c'est donc à eux de prouver par l'Ecriture que cette possession est illégitime.

2° Il n'est pas vrai qu'aucun de nos controversistes ait interdit aux protestants tout raisonnement et toute conséquence; mais on a exigé que les conséquences fussent tirées directement de passages de l'Ecriture clairs et formels. Il ne l'est pas non plus que nos controversistes se soient bornés à répondre aux preuves des protestants. On n'a qu'à ouvrir la *Profession de foi catholique* de Véron, l'on verra qu'il prouve chacun de nos dogmes de foi par des textes formels de l'Ecriture sainte. Les frères de Wallembourg ont fait de même; mais ils sont allés plus loin. Ils ont fait voir que la méthode de l'Eglise catholique est la même dont elle s'est servie dans tous les siècles,

et qui a été employée par les Pères de l'Eglise pour prouver les dogmes de foi et réfuter toutes les erreurs; que celle des protestants est fautive, et justifie toutes les hérésies sans exception; que leur distinction entre les articles fondamentaux et les non fondamentaux, est nulle et abusive; qu'ils ont falsifié l'Ecriture sainte, soit dans leurs explications arbitraires, soit dans leurs versions, et il le prouve en comparant leurs différentes traductions de la Bible; que non contents de cette témérité, ils rejettent encore tout livre de l'Ecriture sainte qui leur déplaît. Ces mêmes controversistes prouvent que c'est par témoins ou par la tradition que le sens de l'Ecriture sainte doit être fixé, et que les articles de foi doivent être décidés, et qu'ils ne peuvent l'être autrement. C'est après tous ces préliminaires qu'ils opposent aux protestants la voie de prescription, et des préjugés très-légitimes; savoir, le défaut de mission dans les réformateurs, le schisme dont ils se sont rendus coupables, la nouveauté de leur doctrine, etc. Ils ont donc prouvé d'une manière invincible, non-seulement la possession de l'Eglise catholique, mais la justice et la légitimité de cette possession.

3° Puisque les protestants ont allégué, pour motif de leur schisme, que l'Eglise romaine n'était plus la véritable Eglise de Jésus-Christ, le cardinal de Richelieu n'a pas eu tort de prétendre qu'en prouvant le contraire on sapait la réforme par le fondement. Sur ce point, comme sur tous les autres, nos adversaires se sont très-mal défendus; ils ont varié dans leur système, ils ont admis tantôt une église invisible, tantôt une église composée de toutes les sectes chrétiennes, quoiqu'elles s'excommunient réciproquement et ne veuillent avoir ensemble aucune société. Bossuet a démontré l'absurdité de l'un et de l'autre de ces systèmes, et les protestants n'ont rien répliqué.

4° L'on sait de quelle manière ils ont répondu à l'*Histoire des Variations*; forcés d'avouer le fait, ils ont dit que l'Eglise catholique avait varié dans sa croyance aussi bien qu'eux, et avant eux. Mais ont-ils apporté de ces prétendues variations des preuves aussi positives et aussi incontestables que celles que Bossuet avait alléguées contre eux? Leurs plus célèbres controversistes n'ont pu fournir que des preuves négatives; ils ont dit : Nous ne voyons pas, dans les trois premiers siècles, des monuments de tels et de tels dogmes que l'Eglise romaine professe aujourd'hui : donc on ne les croyait pas alors; donc elle a varié dans sa foi. On leur a fait voir la nullité de ce raisonnement, parce que l'Eglise du quatrième siècle a fait profession de ne croire que ce qui était déjà cru et professé au troisième, et enseigné depuis les apôtres; donc les monuments du quatrième siècle prouvent que tel dogme était déjà cru et enseigné auparavant.

Quant à ce que Mosheim dit des théologiens français, il veut donner le change et faire illusion. Jamais ces théologiens n'ont enseigné que les papes s'étaient accommodés aux temps et aux circonstances, quant à la profession du *dogme*; qu'ils ont varié dans le dogme; que l'Eglise de Rome n'a plus la même croyance que dans les premiers siècles. Ils ont dit que les papes ont profité des circonstances pour étendre leur juridiction, pour borner celle des évêques, pour disposer des bénéfices, etc.; qu'ils ont ainsi changé l'ancienne discipline; mais la discipline et le dogme ne sont pas la même chose. Bossuet a démontré que les protestants ont varié dans leurs *articles de foi*; Mosheim parle de variations dans la discipline; est-ce là raisonner de bonne foi? D'ailleurs les théologiens français sont persuadés que le pape ne peut pas décider seul un article de foi, que sa décision n'est irréformable que quand elle est confirmée par l'acquiescement de toute l'Eglise; comment donc pourraient-ils accuser les papes d'avoir changé la foi de l'Eglise?

Le procédé de Mosheim n'est pas plus honnête à l'égard des princes et des savants, qui, détrompés des erreurs du protestantisme par les ouvrages des controversistes catholi-

ques, sont rentrés dans l'Eglise romaine. Lorsque ces controversistes ont accusé les réformateurs d'avoir fait schisme par libertinage, par esprit d'indépendance, par ambition d'être chefs de sectes, etc., les protestants ont crié à la calomnie; ils ont demandé de quel droit on voulait sonder le fond des cœurs, prêter des intentions criminelles à des hommes qui pouvaient avoir eu des motifs louables; et ils commettent cette injustice à l'égard de ceux qui ont renoncé au schisme et aux erreurs de leurs pères. Ces convertis ont-ils eu une conduite aussi répréhensible que les réformateurs? Qu'aurait dit Mosheim, si on lui avait soutenu en face qu'il voulait vivre et mourir luthérien, parce qu'il occupait la première place dans une université, et jouissait d'une bonne abbaye?

Que le commun des luthériens, malgré l'exemple de plusieurs princes et d'un nombre de savants convertis, aient persévéré dans les erreurs dont ils ont été imbus dès l'enfance, cela n'est pas étonnant; ils ne sont pas instruits et ne veulent pas l'être; ils ne lisent point les ouvrages des théologiens catholiques, et les ministres le leur défendent. Mais la conversion de ceux qui ont été instruits, qui ont lu le pour et le contre, nous paraît un préjugé favorable à l'Eglise catholique, et désavantageux aux protestants.

Bergier.

MÉTHODISTES, est aussi le nom d'une secte récemment formée en Angleterre, et qui ressemble beaucoup à celle des hernhutes ou frères moraves. Son auteur est un M. Withefield; elle se propose pour objet la réforme des mœurs et le rétablissement du dogme de la grâce, défiguré par l'arminianisme, qui est devenu commun parmi les théologiens anglicans. Ces *méthodistes* enseignent que la foi seule suffit pour la justification de l'homme et pour le salut éternel, et ils s'attachent à inspirer beaucoup de crainte de l'enfer; ils ont adopté la liturgie anglicane, et ont établi parmi eux la communauté de biens qui régnait dans l'église de Jérusalem à la naissance du christianisme. On assure qu'ils ont les mœurs très-pures; mais comme cette secte ne doit sa naissance qu'à l'enthousiasme de son chef, il est à craindre que sa ferveur ne se soutienne pas longtemps, Londres, t. 2, p. 208.

Bergier.

MÉTRÈTE, sorte de mesure chez les Grecs: ce nom est dérivé de μετρεῖν *mesurer*. On le trouve deux fois dans l'ancien Testament; savoir, I *Paral*., c. 2, ℣ 10, et c. 4, ℣ 5. Dans l'un et l'autre endroit, l'hébreu porte *bathe*. Celle-ci était une grande mesure creuse, qui contenait trente pintes, mesure de Paris, à peu de chose près, et la *métrète* des Grecs était à peu près égale.

Il est dit dans saint Jean, c. 2, ℣ 6, qu'aux noces de Cana, Jésus-Christ fit emplir d'eau six grands vases de pierre qui contenaient chacun deux ou trois *métrètes*, et qu'il changea cette eau en vin. Selon l'évaluation ordinaire, chacun de ces vases pouvait contenir environ quatre-vingts pintes; ainsi le miracle fut opéré sur quatre cent quatre-vingts pintes d'eau. Par cette quantité de vin, Jésus-Christ voulut dédommager les époux de Cana d'une partie de la dépense qu'ils avaient faite pour leurs noces. *Voyez* Cana.

Bergier.

MÉTROCOMIE. Ce terme, souvent employé par les historiens ecclésiastiques, signifie un bourg principal, et qui en a d'autres sous sa juridiction : il vient du grec μήτηρ, *mère*, et κωμή, *bourg*, *village*. Ce que les métropoles étaient à l'égard des villes, les *métrocomies* l'étaient à l'égard des villages de la campagne. C'était le siége de la résidence d'un chorévêque ou d'un doyen rural. *Voyez* Chorevèque.

Bergier.

METROPOLITAIN (évêque) ou ARCHEVÊQUE. (*Théol. hist. dig. ecclé.*) — On ne donne le nom de *métropolitain* à l'archevêque que s'il a des évêques suffragants; or le titre d'*archevêque* avec le droit de porter le

pallium, est quelquefois conféré par exception à un évêque qui n'a point de suffragants sur lesquels s'étende sa juridiction. L'*archevêque métropolitain* avait autrefois sur sa province ecclésiastique des droits plus grands qu'aujourd'hui; il assistait, soit par lui-même soit par des delégués, aux élections de ses suffragants, confirmait ceux qui étaient élus, pouvait visiter leurs églises, faire des règlements concernant ces églises pour le maintien de la discipline, juger, déposer, etc. Aujourd'hui ces droits sont à peu près réduits à celui de connaître en appel des affaires qui sont encore de la compétence de l'évêque et qu'il a jugées en première instance, à celui de convoquer les conciles provinciaux et à celui de les présider. Presque tous les autres sont passés peu à peu au Pape lui-même, quoique la dignité de *métropolitain* ou d'*archevêque* remonte aux temps apostoliques, le titre n'en apparaît dans l'histoire ecclésiastique qu'au IV[e] siècle, époque où on voit ce titre employé pour la première fois par saint Athanase.

« Parmi les insignes ecclésiastiques, dit M. Permaneder, que les *métropolitains* ont de plus que les évêques, sont : le *pallium*, qui, après avoir été, dès le V[e] siècle, une distinction spéciale de quelques *métropolitains*, est devenu une marque distinctive de la dignité métropolitaine, et a été depuis considéré comme le signe de l'union de l'*archevêque* avec le Saint-Siége apostolique ; la *croix double*, que l'*archevêque* peut, dans les occasions solennelles et dans son diocèse, faire porter devant lui (mais non en présence du Pape ou d'un cardinal-légat). »

« Dans ces derniers temps, dit le même auteur, les Etats allemands de la province du Haut-Rhin ont voulu rétablir la juridiction de l'*archevêque* d'après les bases de l'ancienne discipline (1); mais le Saint-Siége a rejeté les propositions faites en vue de l'indépendance de l'Eglise vis-à-vis de la puissance temporelle dans ces pays, en prévision des dangers que pourrait amener, dans les circonstances actuelles, l'extension du pouvoir d'un *archevêque* d'une seule province, par rapport à l'unité de l'Eglise entière (1).

Outre les droits que nous avons indiqués comme restant encore aux *métropolitains* sur leurs suffragants, M. Permaneder signale encore les suivants : « de veiller à l'accomplissement des prescriptions du concile de Trente par rapport à l'institution des séminaires diocésains et à l'obligation de résidence des évêques suffragants ; de rappeler les négligents à leur devoir, et, en cas de résistance persévérante, de les dénoncer au Pape ; de même que, à la vacance d'un siége de leur province, dans le cas où le chapitre ne nommerait pas, dans le temps normal, un vicaire général capitulaire et un économe épiscopal, de faire le nécessaire par droit de dévolution (2). L'*archevêque* n'exerce plus de juridiction pénale à l'égard de son suffragant ; car, même pour connaître des délits qui n'entraîneraient pas la peine de la déposition, il faudrait qu'il convoquât le concile provincial. »

LE NOIR.

MEURTRE. *Voy.* HOMICIDE.

MEXIQUE (*Théol. hist. églis. part.*) — Cette république fédérative de l'Amérique centrale, qui appartenait autrefois à l'Espagne, est fort riche comme Eglise, malgré les sacrifices qu'elle a dû faire depuis qu'elle s'est séparée de la métropole. Ce fut Fernand Cortez qui la fonda par les Franciscains. Auparavant les Aztèques, peuple belliqueux et adroit, en avaient chassé les pacifiques Toltèques et y avaient introduit les sacrifices humains au dieu de la guerre Huitzi le Pochtli. Le premier évêque du *Mexique* fut François-Juan de Zumarraya. Les Dominicains y allèrent

(1) *Pragm. des Egl. du Haut-Rhin*, de l'an 1818, art. III, § 13 ; supplém. au protocole du 30 avril 1818, § 57.

(1) Pie VII, not. du 10 août 1819, n° 41. Léon XII, *Bulle ad Domin. greg. custod.*, III. *Id.* avril 1828, n° 6.

(2) Conc. tr. ses. VI c. 1.; ses. XXIII, c. 18; sess. XXIV, c. 16 *De Reform.*

en 1526, puis les Augustins, puis les Jésuites, en 1572, surtout pour remédier au mal qu'avaient fait parmi la population indigène l'intolérance et les vices de certains Espagnols. Ils réussirent à tirer de leurs retraites sauvages beaucoup de Mexicains et à les réunir par villages. Quelques-uns périrent victimes de leur dévouement; mais le *Mexique* fut converti au christianisme, et aujourd'hui, il ne reste que très-peu d'indigènes qui ne soient pas chrétiens : on les nomme *Indios bravos* par opposition aux *Indios fideles*. L'antique mythologie mexicaine, ainsi que leur archéologie architecturale et philologique, présente de nombreux rapports avec les usages correspondants de la Phénicie et de l'Egypte ; c'est ce qu'on peut constater, par exemple, dans les *Antiquités mexicaines* de Lenoir, en plusieurs vol. in-folio. Aujourd'hui ces ressemblances s'éclairent de plus en plus. Les anciens Mexicains avaient une écriture hiéroglyphique et idéographique comme les anciens Egyptiens et comme les Chinois.

Le clergé mexicain n'est pas, en général, très-instruit, mais il est bon et d'une hospitalité touchante, qui n'a pas de limites.

Le Noir.

MEYERBEER (Giacomo) ou plutôt Meyer-Liebman beer. (*Théol. hist. biog. et œuv. d'art.*) — Cet illustre compositeur mourut à Berlin en 1794, il y a quelques années, laissant à la postérité l'*Africaine*, cet opéra sublime qui restera peut-être le chef-d'œuvre de ses chefs-d'œuvre. Ce fut par la musique d'église qu'il commença, ce fut elle qui l'initia au monde des harmonies. Son premier grand succès fut un *oratorio* intitulé : *Dieu et la nature*; son premier opéra porta pour titre : *le Vœu de Jephté* et fut représenté à Munich en 1812. Vinrent ensuite *Abimelech ou les deux Califes*, Vienne, 1814; c'était encore de la musique religieuse par la gravité, et le public ne la goûta point. *Meyerbeer* vint à Paris étudier Rossini, alors dans sa gloire sans rivale; n'y trouvant ni un libretto ni une scène, il put ne faire qu'étudier, grâce à sa fortune; et deux ans après il alla à Padoue faire représenter son premier opéra italien, *Romilda et Constanza*; le succès fut complet. Vinrent ensuite: la *Sémiramide reconosciuta*, Turin, 1819; *Emma di Resburgo*, 1820; la *Porte de Brandebourg*; la *Marguerite d'Anjou*, Milan, 1820; l'*Esule di Grenota*; *Almanzor; Il crociato in egitto*, le chef-d'œuvre de sa manière italienne, Venise, succès immense qui fit le tour de l'Europe.

Ce fut alors que *Meyerbeer*, marié en 1827, eut deux enfants qu'il perdit, et revint, dans la tristesse, à la musique religieuse; il donna un *Stabat*, un *Miserere*, un *Te Deum*, douze *Psaumes* et huit *Cantiques* de Klopstok. Or son génie grandissait toujours, et voilà qu'en 1831, il vient révéler à l'art une nouvelle ère dans son *Robert le Diable*, la lutte du bien et du mal. On lui reprocha trop de science, trop d'harmonie, trop de variété; le public donna raison à ce surnaturalisme musical, comme s'il l'avait compris mieux que les grands musiciens; et pourquoi pas ? Le sentiment comprend mieux la musique que la raison et la science. Nourrit, Levasseur, MM. Dorus, Damoreau, Falcon, furent, sur la grande scène de Paris, ses interprètes, interprètes sublimes. Après cette création grandiose, merveilleuse, *Meyerbeer* ne produisit pendant cinq ans que quelques mélodies, le *Vœu pendant l'orage*, *le Moine*, etc.; mais voici encore qu'en 1836, apparaissent enfin les *Huguenots*, ou la *Saint-Barthélemy*, succès moins éclatant et plus long à se produire, mais qui va s'électrisant encore comme l'œuvre elle-même jusqu'à son grand duo final du IVe acte. Le sujet, dans la ville catholique où les scènes s'étaient passées, ne fut-il pas pour quelque chose dans la lenteur du succès ? Le *Prophète* ne vint que treize ans plus tard, 1849, et là reparaît dans toute sa majesté le genre religieux de l'élève de Vogler; l'instrumentation, disent les connaisseurs, domine à l'excès le concert vocal. Alors l'auteur se renferma dans l'opéra-comique et donna l'*Etoile du Nord*, en 1854, puis le *Pardon de Ploërmel* en 1859; nouveaux succès,

quoique le mérite du *Pardon* soit un peu contesté. Entre les *Huguenots* et le *Prophète*, *Meyerbeer* avait donné à Berlin le *Camp de Silésie*, 1844; et la *Marche aux flambeaux* pour le mariage du prince de Prusse.

Enfin est venue l'*Africaine*,plus sobre et moins romantique que *Robert le Diable*, mais assez romantique et assez classique tout ensemble pour être une œuvre parfaite. C'est là que se déroule comme un torrent de sang le fameux solo des violons, les seize mesures; trait sublime dans la musique comme le *qu'il mourut* du grand Corneille dans la tragédie.

LE NOIR.

MÉZÉRAI (François-Eudes de) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet historien français, de la Basse-Normandie, né en 1610, commença son *Histoire* de France en 1636 et la finit en 1651. Il en publia un abrégé en 1668. Il fut nommé le sécrétaire perpétuel de l'Académie française en 1675. On a de lui encore : *Traité de l'origine des Français; Histoire de la mère et du fils*. Il fut aussi, paraît-il, l'auteur de quelques satyres contre le gouvernement. Il mourut en 1683. LE NOIR.

MEZUZOTH, terme hébreu qui signifie les deux poteaux ou les jambages d'une porte. Dans le *Deutéronome*, c. 6, ℣ 6-9, et c. 11, ℣ 13-20, il est ordonné aux Juifs d'avoir toujours sous les yeux les paroles de la loi, de les graver dans leur cœur, de les porter sur leurs mains et sur leur front, et de les placer sur les jambages de leurs portes. Pour exécuter ces paroles à la lettre, les Juifs prennent un morceau de parchemin préparé exprès, sur lequel ils écrivent, d'une encre particulière et en caractères carrés, ces deux passages du Deutéronome. Ils roulent ce parchemin, et l'enferment dans un roseau ou dans un autre tuyau, de peur, disent-ils, que les paroles de la loi ne soient profanées. Sur les bouts du tuyau ils écrivent le mot *Saddaï*, qui est un des noms de Dieu. Ils placent ces *mezuzoth* aux portes des maisons, des chambres et des lieux fréquentés; toutes les fois qu'ils entrent ou qu'ils sortent, ils touchent cet endroit du bout du doigt, et baisent ensuite leur doigt par respect.

Il serait mieux, sans doute, de prendre l'esprit de la loi, que de se borner ainsi à l'observation superstitieuse de la lettre; mais tel est le génie grossier et minutieux des Juifs modernes. BERGIER.

MICHAELIS (Jean-David) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce professeur de Gœtingue, qui fut un des premiers exégètes protestants de son époque, et dont le nom avait été déjà illustré par son père et par son grand-père, naquit en 1719 et mourut en 1791. Il écrivit, à la demande des Anglais, des paraphrases sur l'Ecriture; il traduisit les deux Testaments; il publia des suppléments aux lexiques hébraïques, une bibliothèque orientale et exégétique, des études sur la poésie sacrée des Hébreux, des travaux sur les lois de Moïse concernant le mariage, un essai de théologie typique, une explication de l'histoire de la sépulture et de la résurrection du Christ, une dogmatique et une morale étayées d'une exégèse plus que hardie, etc.

LE NOIR.

MICHAUD (Louis-Gabriel) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce libraire et littérateur biographe français, né à Bourg d'Albens (Savoie), en 1772, et mort aux Ternes en 1858, a laissé la fameuse *Biographie universelle*, formant avec le supplément 85 vol. in-8, 1801 à 1857. M. *Michaud* avait publié en 1802 une *Biographie moderne ou des hommes vivants* qui avait attiré sur lui les rigueurs du parquet.

L. Vivès vient d'acquérir la *Biographie universelle* et doit la compléter.

LE NOIR.

MICHAUD (l'abbé E) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet écrivain français naquit à Pouilly-sur-Saône (Côte-d'Or), en 1839. Ayant été en rapport avec le P. Lacordaire à Dijon, il entra chez les Dominicains en 1860, où il reçut la prêtrise. Mais en 1864, il refusa de prononcer les vœux solennels, et entra dans le clergé de

Paris. Mgr Darboy le nomma vicaire à Saint-Roch, puis à la Madeleine. Ami de Montalembert et du P. Gratry, il collabora au *Correspondant*, dans le sens libéral et anti-infaillibiliste. Le 5 février 1872, il se sépara de l'Eglise catholique-romaine par une lettre au nouvel archevêque de Paris que publièrent tous les journaux et se réunit au Dr Dœllinger de Munich ainsi qu'aux autres vieux catholiques (V. Ce mot). M. *Michaud* ne reconnaît, comme les Eglises schismatiques orientales et l'Eglise russe, que les sept premiers conciles œcuméniques. Dans les congrès que tinrent les vieux catholiques, il se montra plus avancé que les autres vers les Eglises grecques, et soutint d'abord contre Dœllinger la thèse de l'union de toutes les églises chrétiennes; quelque temps après, les autres chefs du vieux catholicisme se rallièrent à cette idée, qui est non-seulement acceptée aujourd'hui par Dœllinger lui-même, mais encore dirigée par lui.

On a de l'abbé *Michaud* : *Guillaume de Champeaux et les écoles de Paris au* XIIe *siècle*, d'après *des documents inédits*; *l'Esprit et la lettre dans la morale religieuse*, 2 vol. in-12; *Guignol et la Révolution dans l'Eglise romaine*, 1 vol. in-12, 2e édition; *Plutôt la mort que le déshonneur*, 1 vol. in-12; *Comment l'Eglise romaine n'est plus l'Eglise catholique*, 1 vol. in-12; *Programme de réforme de l'Eglise d'Occident*, 2 vol. in-12; *les Faux libéraux de l'Église romaine*, réponse au P. A. Perraud, et lettres de polémique, 1 volume in-12; *De la falsification des catéchismes français et des manuels de théologie par le parti romaniste de* 1670 à 1868, 1 vol. in-12; *la Papauté antichrétienne*, 1 vol. in-12; *le Mouvement contemporain des Eglises, études religieuses et politiques*, 1 vol. in-12; *de l'Etat présent de l'Eglise catholique romaine en France*, 1875.

C'est dans l'ouvrage intitulé : *Programme de réforme de l'Eglise d'Occident*, que M. *Michaud* exposait en 1872, les théories qu'il avait conçues en vue de l'union des Eglises. Nous avons jeté les yeux sur ce programme et nous avons cru comprendre, en le lisant rapidement, que la réforme rêvée par l'auteur n'équivaudrait, en fin de compte, qu'à une réduction de toutes les hérésies et de tous les schismes au symbole dogmatique de l'Eglise orientale non unie. Il fait à l'Eglise romaine, au préambule du concert, la plus mauvaise place; le lecteur en aura une idée suffisante en lisant ce premier article de son programme, ainsi conçu :

« Art. Ier. — Tous les anciens catholiques, à quelque nationalité qu'ils appartiennent, considérant que l'ultramontanisme est, par ses principes et par ses actes, la corruption même du véritable catholicisme, déclarent qu'il doit être répudié jusque dans son germe, que toutes les décisions doctrinales et toutes les prescriptions disciplinaires arrêtées et formulées par lui seul, depuis l'époque des *fausses décrétales* d'Isidore jusqu'à ce jour, sont nulles de droit et de fait. »

Et la page suivante plus explicative :

« Quant aux ultramontains, il n'est guère possible de leur faire comprendre qu'ils marchent à des abîmes, et qu'ils ne sauraient les éviter qu'en revenant aux principes de l'ancien catholicisme. Ils n'arriveront à la vérité que par l'absurde : c'est le sort de tout fanatisme aveugle. Attendons qu'ils aient accompli le cycle de leur folle exaltation. Pour le moment, nous nous bornerons à leur dire clairement le peu que nous leur demandons : 1° Qu'ils consentent à établir scientifiquement avec nous le catalogue des vérités qui ont toujours été crues comme divines par l'Eglise entière, des rites qui ont toujours été observés par l'Eglise entière, des préceptes qui ont toujours été reçus par l'Eglise entière ; 2° que tout en conservant pour eux leur manière particulière d'interpréter ces vérités divines, ces rites et ces préceptes, ils consentent à laisser aux autres la liberté de les interpréter suivant leur propre conscience, et qu'enfin, à cause de cette divergence de forme, ils ne les considèrent pas comme des hérétiques, des schismatiques ou des

frères égarés; qu'ils ne les anathématisent pas et ne les déclarent pas hors de l'Eglise catholique, mais qu'ils voient en eux de véritables catholiques, de véritables frères, aussi uns dans le fond que divergents dans les formes, ayant la même foi tout en donnant des explications scientifiques variées, recevant la même grâce et les mêmes sacrements quoique sous des rites différents, pratiquant la même morale quoique selon des usages divers. »

Nous avons cru qu'il était du devoir d'un livre comme le nôtre de faire connaître à ses lecteurs catholiques la position de guerre que prennent leurs ennemis, surtout lorsqu'il s'agit d'ennemis nouveaux qui ne font encore que de se ranger en bataille.

M. *Michaud* fournit des correspondances religieuses à plusieurs journaux et revues d'Angleterre, d'Allemagne, des Etats-Unis d'Amérique, de Belgique, de Russie, etc.

LE NOIR.

MICHÉE, est le septième des petits prophètes; il est surnommé *Marathite*, parce qu'il était de Marath ou Marathie, bourg de Judée, et pour le distinguer d'un autre prophète de même nom, qui parut sous le règne d'Achab. Celui dont nous parlons prophétisa pendant près de cinquante ans, sous les règnes de Joathan, d'Achaz et d'Ezéchias, et fut contemporain d'Isaïe. On ne sait rien autre chose ni de sa vie ni de sa mort.

Sa prophétie ne contient que sept chapitres, elle est écrite en style figuré et sublime, mais facile à entendre; il prédit la ruine et la captivité des dix tribus du royaume d'Israël sous les Assyriens; et celle des deux tribus du royaume de Juda sous les Chaldéens, en punition de leurs crimes, ensuite leur délivrance sous Cyrus. A ces prédictions, il en ajoute une très-claire touchant la naissance du Messie, son règne, et l'établissement de son Eglise. Voici ses paroles, c. 5, ℣ 2 : « Et vous, » Bethléem, autrefois Ephrata, vous » êtes peu considérable parmi les » villes de Juda; mais c'est de vous » que sortira celui qui doit régner » sur Israël; sa naissance est dès le » commencement, dès l'éternité... Il » demeurera ferme, il paîtra son » troupeau dans la force du Seigneur, » avec toute la grandeur et au nom » du Seigneur son Dieu ; il sera loué » et admiré jusqu'aux extrémités du » monde. C'est lui qui sera notre » paix. »

Le paraphraste chaldéen et les anciens docteurs juifs ont entendu cette prédiction de la naissance du Messie; c'était la croyance commune des Juifs quand Jésus-Christ vint au monde. Lorsque Hérode demanda aux scribes et aux docteurs de la loi où devait naître le Messie, ils répondirent *à Bethléem*, et citèrent la prophétie de Michée, *Matth.*, c. 2, ℣ 5; et les plus savants rabbins en sont encore persuadés.

Quelques-uns, suivis par Grotius, ont dit que cette prophétie pouvait désigner Zorobabel, qui fut le chef des Juifs au retour de la captivité. Mais ce chef n'était point né à Bethléem, il était né à Babylone, son nom même le témoigne; il n'a point régné sur les Juifs et sur Israël, son autorité était très-bornée. En quel sens pourrait-on dire que sa naissance est de toute éternité, qu'il a été la paix de sa nation, qu'il a été admiré aux extrémités de la terre, etc.? Aucun des traits marqués par le prophète ne peut lui convenir. *Voyez* la *Synopse des critiques sur ce passage*.

BERGIER.

MICHEL, en hébreu, *mi-cha-êl*, *qui est semblable à Dieu*. Ce nom est donné à plusieurs hommes dans l'ancien Testament; mais dans le prophète Daniel, c. 10, ℣ 13 et 21; c. 12, ℣ 1, il désigne l'ange tutélaire de la nation juive; dans l'épître de saint Jude, ℣ 9, il est appelé *archange*, ou chef des anges; et dans l'Apocalypse, c. 12, ℣ 7, il est dit : *Michel et ses anges*. De là l'on conclut que *Michel* est le chef de la hiérarchie céleste; et c'est sous cette qualité que l'Eglise lui rend un culte particulier. *Voy.* ANGE.

BERGIER.

MICHEL-ANGE (Michel Angelo Buonarotti) (*Théol. hist. biog. et œuvr. d'art.*) — Ce fameux architecte, sculpteur et peintre, naquit en Toscane en 1474, et mourut à Florence en 1564. La jalousie des artistes de Florence le fit se retirer à Bologne, mais des affaires de famille l'y rappelèrent. L'idée lui vint un jour d'enfouir une statue de Cupidon qu'il avait faite, en ayant soin de lui rompre un bras et de le garder; cette statue fut découverte, et admirée comme une œuvre antique ; un cardinal l'acheta comme telle; alors, Buonarotti dit qu'elle était de lui et le prouva en montrant le bras qui s'y adaptait. *Michel-Ange* acheva l'église Saint-Pierre de Rome que Bramante avait commencée, et modifia ses dessins; quand il mourut il n'y manquait plus que la coupole, et elle fut faite sur le modèle qu'il laissa. Fut-il plus grand, comme peintre, que Raphaël ? La question est restée et restera toujours indécise. Ces deux génies de la peinture ne se ressemblent pas, mais sont également grands. La perfection de l'œuvre de Raphaël est incomparable ; le sublime de celle de *Michel-Ange*, est inimitable. Son *Crucifiement*, son *Jugement dernier*, sa *Barque des damnés*, sa *Création d'Eve*, etc., etc., sont d'inimaginables chefs-d'œuvre, et c'est la religion qui les lui a inspirés.

On peut citer, parmi ses sculptures encore plus admirables peut-être que ses tableaux : Le bas-relief des *Centaures*; la gracieuse *Madone*; l'*Hercule* de marbre de quatre brasses de hauteur ; le fameux *Amour dormant*; le *Bacchus*; l'*Adonis ;* la *Pieta,* aujourd'hui à Saint-Pierre, et le seul de ses groupes qui soit signé de lui; la *Mater Dolorosa devant le corps de son Fils*, dont le marbre sanglote; le *David*, qui est encore à la porte du vieux palais de Florence; la *Vierge et l'Enfant;* les *Deux Esclaves*, au musée du Louvre; la *Statue du pape Jules II*; le *Christ à la croix* (*Christ de la Minerve* dans l'église de ce nom); le tombeau des Médicis, ou se trouve le *Penseur* (Laurent de Médicis,) et les quatre figures symboliques, l'*Aurore* le *Crépuscule*, le *Jour* et la *Nuit;* quand il fit ce tombeau, il y avait quinze ans qu'il n'avait manié le ciseau; le *Mausolée de Jules II*; la *Descente de croix;* le fameux *Moïse*; etc.

On peut citer parmi ses étonnantes fresques : Le *Jugement dernier* de la chapelle Sixtine, qui devait avoir pour pendant, dans la même chapelle, les *Anges* rebelles, mais dont il ne put faire que le carton, interrompu qu'il fut par le *Mausolée de Jules II* ; le *Crucifiement de saint Pierre* et la *Conversion de saint Paul*, dans la chapelle Pauline.

Michel-Ange fit une multitude de tableaux de chevalet, dont beaucoup sont perdus, mais dont on a conservé les gravures; citons le *Christ sur la croix;* une *Piéta*; *Jésus et la Samaritaine*; *les Vices attaquant les Vertus*; la célèbre *Vierge de la tribune* de Florence; la *Léda*; etc., etc.

Michel-Ange était poëte; son neveu a publié un recueil de ses pièces de vers.

Il ne mettait jamais sa signature sur ses œuvres d'art; il ne croyait pas que la postérité eût besoin de cela pour les reconnaître, tant il avait le sentiment de son génie puissant qui ne ressemblait à celui d'aucun autre. Nous avons cité une sculpture de lui qui fait exception; sa biographie a conservé une anecdote qui explique le fait: il entendit un jour un noble personnage attribuer ce marbre, en le voyant, à un autre grand maître ; *Michel-Ange* ne dit rien, mais fut piqué et retourna ensuite, en cachette, graver son nom dessus.

Nous avons en France trois sculpteurs qui ont avec lui quelque parenté, ce sont: le Puget, Clessinger et ce Carpeaux même qui vient de mourir (octobre 1875), dans des sentiments de piété après deux années d'atroces douleurs causées par un cancer dans la vessie qui lui était venu à la suite d'une opération de la pierre. Recueilli par le prince de Stirbey durant la longue maladie qui l'avait surpris dans un dénûment absolu, ses deux dernières sorties ont été, l'une pour aller communier à l'église, l'autre pour aller couronner une œuvre de *Michel-Ange* qui était chez son hôte. Carpeaux s'est bien jugé avant de mourir,

il a dit : « J'ai le mouvement, la vie, la flamme ; mais j'ai peur qu'il manque à mes œuvres la noblesse. » Voilà, en effet, ce qui leur manque et ce qui ne manque point à celles de *Michel-Ange*, ni à celles des deux autres que nous avons nommées à son occasion. Le fameux groupe de la danse, de Carpeaux, prouve avec le plus grand éclat, la justesse de son jugement sur lui-même, en même temps que sa prodigieuse puissance pour faire des tours de force ; sa charmante flore du pavillon des Tuileries prouve qu'il pouvait faire aussi des chefs-d'œuvre de grâce. Revenons à *Michel-Ange*. C'est le plus grand des sculpteurs chrétiens ; quelques œuvres antiques, telles que le *Laocoon*, sont les seules qui puissent lutter avec les siennes.

LE NOIR.

MICHELET (Jules) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet historien et littérateur français, d'une si vive et si pittoresque originalité, mais aussi d'une bizarrerie de jugement si capricieuse, et qui pointille l'art plutôt qu'il ne le dessine, naquit à Paris en 1798 ; professa les langues anciennes et la philosophie au collége Rollin ; fit paraître en 1826 ses *Tableaux synchroniques de l'Histoire moderne*, et sa *Traduction de Vico* ; fut nommé chef de la section d'histoire aux archives en 1830 ; publia vers cette époque le premier volume de son *Histoire de France*, et continua, dans les temps qui suivirent, cette série d'ouvrages historiques : *Principes de la philosophie de l'Histoire*, imitation de Vico, 2 vol. in-8, *Introduction à l'Histoire universelle*, in-8, *Précis de l'Histoire moderne*, in-8, livre devenu classique et comptant plus de vingt éditions, *Précis de l'Histoire de France jusqu'à la Révolution française*, in-8, *Origines du Droit français cherchées dans les symboles et formules du Droit universel*, in-8, Traduction des Mémoires de Luther, 2 vol. in-8 ; fut nommé en 1833 professeur de morale et d'histoire au collége de France à la place de Daunou ; commença alors, avec M. Quinet, sa guerre aux jésuites contre lesquels il prit une espèce de toquade qui a fini par devenir une monomanie ; publia, en 1843, *des Jésuites*, en 1844 *du Prêtre*, *de la Femme et de la Famille*, en 1846 *du Peuple*, en 1847 l'*Histoire de la Révolution française*, suite de l'histoire de France, puis les *Femmes de la Révolution*, le *Procès des Templiers*, 2 vol. in-4 ; vit son cours fermé en mars 1851 ; refusa de prêter le serment après le coup d'Etat du 2 décembre de cette année, perdit sa place aux archives et de riche qu'il était par suite de ses places se vit réduit à 3,000 francs de rente qu'il avait amassés, malgré une charge de 8,400 francs de pensions qu'il faisait aux divers membres de sa famille ; trouva cependant moyen, en quittant Paris, vivant d'économies et recueillant tous les produits de ses livres, de continuer de subvenir aux besoins de ses parents ; releva ses affaires, à partir de 1856 par des publications d'un genre nouveau, dont la première surtout eut beaucoup de succès, l'*Oiseau*, 1856, l'*Insecte*, 1857, l'*Amour*, 1858, la *Femme*, 1859, la *Bible de l'humanité*, la *Mer*, la *Montagne*, etc.

Son *Histoire de France* comprend une vingtaine de volumes in-8 ; il y en avait quatorze de parus en 1860, et il la terminait, lorsqu'il est mort, par de nouveaux volumes dont trois sont imprimés sous ce titre *Histoire du* XIXe *siècle* ; *Michelet* y établit cette thèse, qui se trouve d'accord avec la nôtre, que la première moitié du XIXe siècle fut très-riche pour l'histoire de l'esprit, mais que le troisième quart a vu se produire une décadence rapide, et il essaie, dans la préface du IIIe vol. d'en expliquer les causes ; si nous nous trouvons d'accord sur le fait de la décadence, il est probable que nous différons sur ces causes qui, pour nous, se résument toutes dans l'invasion du positivisme ; nous n'oserions l'affirmer pourtant, n'ayant pas lu ces derniers volumes.

Michelet n'était point un esprit chrétien ; il était plutôt païen ; mais il n'était pas positiviste ; il croyait en Dieu et en l'immortalité des âmes. Il avait le culte des morts et disait que le cimetière « est l'asile intermédiaire entre la vie et la résurrection. » La

manière dont il est mort prouve, comme tous ses ouvrages, la double assertion que nous venons d'émettre. Voici comment se termine son testament.

« Je serai transporté, sans cérémonie religieuse, au cimetière le plus voisin, avec l'appareil le plus simple. Qu'on donne aux pauvres ce qu'on eût dépensé. Plus tard, à la mort de ma femme, un tombeau de famille pourra être élevé.

» Dieu me donne de revoir les miens et ceux que j'ai aimés!

» Qu'il reçoive mon âme reconnaissante de tant de bien, de tant d'années laborieuses, de tant d'œuvres, de tant d'amitiés.

. . . .

» J. MICHELET.

« Hyères, le 1er février 1872. »

Il est mort à Hyères en février 1874.

LE NOIR.

MICHEL SCOT (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce savant écrivain anglais du XIIIe siècle, né à Durham selon les uns, à Balweary, en Écosse, selon d'autres, fut envoyé en 1290 dans la Norwége pour en ramener une princesse qui devait monter sur le trône d'Écosse, et mourut, dit-on, l'année suivante, dans un âge très-avancé. Il était allé à la cour de Frédéric II, empereur d'Allemagne et s'y était consacré à l'étude de la médecine et de la chimie. Il avait étudié à Oxford et à Paris. Il savait l'hébreu, le chaldéen, l'arabe, le grec. Il était aussi grand mathématicien. Après son séjour en Allemagne, qui fut long, il retourna en Angleterre où il gagna la faveur d'Edouard II. Ce qui le rendit surtout très-célèbre, ce fut l'habileté qu'on lui attribua dans les sciences occultes. Dante a écrit de lui dans l'*Inferno*, XX 115-118, les trois vers suivants :

Quell' altro che ne' fianchi è cosi poco,
Michele Scotto fu che veramente
Delle magiche frode seppe il giuoco.

Il répandit beaucoup les œuvres d'Aristote. Ses ouvrages, dit-on, furent ensevelis avec lui.

« *Michel Scot* avait participé, dit M. Brischar, à la traduction, faite d'après les ordres de l'empereur Frédéric II, des œuvres d'Aristote, qui parut en 1496, à Venise, sous ce titre : *Aristotelis opera Latine versa, partim e Græco, partim Arabico, per viros lectos et in utriusque linguæ prolatione peritos, jussu imperatoris Friderici* II. Il traduisit probablement l'histoire naturelle du philosophe grec de la version arabe d'Avicenne. Il composa en outre un livre intitulé : *de Secretis naturæ, sive de procreatione hominis et physiognomia*, qui est imprimé avec les œuvres d'Albert le Grand; un autre intitulé : *Quæstio curiosa de natura solis et lunæ* (c'est-à-dire de l'or et de l'argent); enfin on lui attribue communément : *Mensa philosophiæ, seu enchiridion, in quo de quæstionibus mensalibus et variis ac jucundis hominum congressibus agitur*, qui a été souvent réimprimé; mais on l'attribue aussi à l'Irlandais Théobald Anguilbert, qui était docteur en médecine et en philosophie et vivait à Paris en 1500. »

LE NOIR.

MICHON (l'abbé Jean-Hippolyte) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce prêtre et littérateur français, né à Laroche-Fressange en 1806, élève de Saint-Sulpice, professeur de rhétorique dans la Charente en 1829 et 1830, fondateur d'une institution aux Thibaudières, puis à Lavalette, prédicateur de stations depuis 1845, dans le genre libéral de Lacordaire, a publié beaucoup d'ouvrages de diverse nature, tous écrits avec une facilité trop grande, mais d'autant plus heureuse que le style se rapproche davantage du genre descriptif de Lamartine. Nous citerons parmi les principaux :

Statistique monumentale du département de la Charente; *Voyage en Orient*, 2 vol. in-8, ouvrage composé à la suite d'expéditions scientifiques en Palestine; *Vie de Jésus*, 2 vol. in-8°, avec une traduction, sur le grec, des évangiles mis en parallèle et des commentaires philologiques et archéologiques; beaucoup de brochures de polémique religieuse, telles que *la Papauté à Jérusalem*; *Conférences à Bordeaux*, *à Paris* etc.; *les*

Mystères de l'Ecriture, in-18 Jésus, Paris, Garnier, 1872; etc.

M. l'abbé *Michon* fonda et dirigea pendant les premières années du second empire, les journaux la *Presse religieuse* et l'*Européen*, auxquels nous collaborions nous-même; l'*Européen* eut l'honneur de figurer parmi les nombreuses feuilles qui furent supprimées par le gouvernement; il reçut, le 5 avril 1854, son décret de suppression.

Aujourd'hui M. l'abbé *Michon* publie depuis trois ans la *Graphologie*, revue de quinzaine dans laquelle il expose sa découverte de la science graphologique c'est-à-dire de l'art de juger les hommes par l'inspection de leur écriture. *V.* GRAPHOLOGIE. Il vient de faire paraître, sur cette science, un livre intitulé *Système de graphologie*, in-18 jésus, 1865; ce livre l'emporte de beaucoup, par le fond, la forme et la méthode, sur *les Mystères de l'Ecriture* qui traitent de la même matière.

M. *Michon* est un homme actif, entreprenant, aimable, simple, sans souci du lendemain, sans aucun sentiment égoïste, conciliant, bienveillant outre mesure, la meilleure nature peut-être que nous ayons jamais connue.

LE NOIR.

MICKIEWIEZ (Adam) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce grand poëte polonais contemporain, né en 1798 à Novorgrodek en Lithuanie et mort du choléra à Constantinople en 1855, ayant été chargé par le gouvernement français d'une mission spéciale pour cette ville, sentit naître en lui la passion poétique sous l'influence de l'amour et du sentiment national. Il publia ses premiers vers, *Græzyma*, poëme héroïque sur les temps fabuleux de la Pologne, et la *Fête des Morts*, Wilna, 2 vol. in-18, 1821-22; jeté en prison pour ces poésies, puis exilé à Saint-Pétersbourg, il y lança son *Ode audacieuse à la Jeunesse*, qui le fit reléguer en Crimée. A Odessa, il composa une série de sonnets, 1826, qui le firent rappeler à Saint-Pétersbourg, où il donna un second poëme héroïque et national, *Conrad Vallenrod*, 1828. Il vint alors en France où parurent ses œuvres, 3 vol., 1828, et alla en Allemagne où il lia connaissance avec Goëthe. Il était en Italie quand la révolution de Pologne éclata; il y courut et assista à la ruine de sa malheureuse patrie, puis revint à Dresde où il publia des pièces patriotiques, enfin en France où il donna un quatrième volume de *poésies*, et le *Peuple et les Pèlerins polonais*, beau livre, écrit dans le genre biblique, qui fut traduit en 1834 par M. de Montalembert. Son troisième poëme héroïque, *le Sieur Tadée*, 2 vol. Paris, 1834, fut aussi très-goûté. En 1839, M. *Mickiewiez* alla à Lausanne occuper une chaire de littérature latine, et l'année suivante on créa pour lui, au collége de France, la chaire de langue et de littérature slaves, qu'il occupa jusqu'en 1843; à la fin son cours avait pris un genre d'excentricité mystique qui le fit suspendre; ses *Leçons sur l'Histoire et les Etats slaves* furent publiées en 5 vol. à Paris, de 1840 à 1849.

La mélancolie religieuse fut toujours le caractère principal de cet esprit et de ses productions; la verve et l'énergie satirique jettent des laves au milieu de cette mer de rêverie; encore un qui doit sa gloire au sentiment religieux.

LE NOIR.

MICROGRAPHIE (*Théol. mixt. scien. nat. et opt.*) — Cette science, qui n'existe que depuis l'invention du miscroscope, a pour objets les êtres trop petits pour pouvoir être appréciés à l'œil nu. Ces êtres peuvent appartenir à tous les règnes de la nature, et se rapporter à toutes les sciences. Aussi y a-t-il une *Minéralogie* et *Cristallographie micrographique* ou *microscopique*, une *Botanique microscopique*, une *Zoologie microscopique*, une *Anatomie microscopique*, une *Micrographie pathologique*, etc. Ce fut le Hollandais Leeuwenhoeck, né à Delft en 1632, qui créa cette science des infiniments petits, laquelle fait le pendant à l'astronomie télescopique qui est la science des infiniment grands. Il dirigea surtout ses recherches sur les tissus et les hu-

meurs des corps organiques et révéla des merveilles jusqu'alors inconnues. Après lui, des observateurs moins habiles et moins consciencieux, discréditèrent pendant un temps la *micrographie*, en la surchargeant d'une multitude d'erreurs et d'assertions fabuleuses. Elle fut pourtant soutenue durant le XVIIIe siècle, par les découvertes importantes des Malpighi, Needham, Swammerdam, Lyonnet, Réaumur, etc. Mais le plus grand élan lui fut donné dans notre siècle par l'invention du microscope composé achromatique, et c'est Ehremberg qui a été le principal héros de ce grand progrès. (V. INFUSOIRES.)

La *micrographie*, depuis cette invention, a étendu son domaine dans toutes les sciences, pour leur prêter son concours; elle s'est aussi vulgarisée en pratique parmi les médecins, les anatomistes et tous ceux qui s'occupent, par un côté quelconque, d'histoire naturelle; toutes ces personnes ont maintenant un microscope, et s'en servent; l'industrie elle-même y a recours, notamment pour la vérification de certains produits susceptibles d'être falsifiés, altérés, ou plus ou moins purifiés etc. : les fécules, les matières textiles sont dans ces cas.

Qu'est-ce donc que le *microscope* composé achromatique? Pour le comprendre, il faut d'abord savoir que le *microscope simple* n'est autre chose que la loupe; il consiste en un seul verre lenticulaire, et il date du XIIIe siècle; le fameux Roger Bacon (V. ce mot) en avait inventé un dont il se servait, et il en parle dans ses ouvrages. Avant cette époque, on en avait aussi, mais qui n'étaient pas en verre; ils étaient d'eau que l'on tenait enfermée dans des ballons transparents : une goutte d'eau arrêtée dans un petit trou au milieu d'une surface telle qu'une planchette très-mince, peut former un excellent *microscope* simple. La loupe ordinaire est une lentille biconvexe ou, mieux encore, une lentille plan convexe; dans ce dernier cas, on doit tourner la surface plane de la lentille vers l'objet qu'on observe et rapprocher celle-ci le plus possible de l'œil. Il y a des loupes qu'on tient à la main; il y en a beaucoup qui sont portées sur des supports, ce qui est plus commode dans les observations délicates. Celle qui porte le nom de *microscope Raspail*, et qui fut inventée, avant que Raspail ne la vulgarisât, par l'Anglais Cuff, est la plus employée. C'est cette loupe simple qui servit à Leuwenhoeck, à Malpighi, à Swammerdam, quoique le *microscope* composé fût inventé depuis 1590 par le Hollandais Zacharie Jansen.

Le *microscope* de Jansen avait deux mètres de longueur, ce qui le rendait d'un usage incommode, et il n'était pas achromatique, c'est-à-dire qu'il réfractait inégalement les rayons, les décomposait et par suite les transmettait colorés. Euler, en 1769, obtint des lentilles qui approchèrent de l'achromatisme, mais pas assez parfaitement encore pour que l'on ne préférât continuer de se servir du *microscope* simple. Ce ne fut qu'en 1816 que Fraunhofer réussit à réaliser parfaitement l'achromatisme, et le premier *microscope* composé jouissant de cette qualité qui fut présenté à l'Académie, le fut par M. Selligue. M. Amici en Italie, lord Ross en Angleterre, Charles Chevalier en France le perfectionnèrent encore à ce point de vue; et voici celui dont on se sert aujourd'hui.

Ce *microscope* se compose d'une lentille objective et d'une lentille oculaire placées aux deux extrémités d'un tube de cuivre vertical, sous lequel ou dépose l'objet. Mais la lentille objective est composée de plusieurs lentilles très-petites à court foyer; c'est cette multiplicité des lentilles objectives — il y en a ordinairement trois —, qui fait l'achromatisme par suite de son système combiné; l'une rétablit la composition des rayons que l'autre avait détruite. Au foyer, et par conséquent vers le haut du tube, se peint l'image de l'objet, et l'œil observe cette image à travers l'oculaire qui est une loupe simple, laquelle grossit encore l'image, déjà bien plus grosse que l'objet réel, mais la montre renversée. Pour voir l'objet non renversé, il suffit de le renverser lui-

même; dans ce cas, le *microscope* le remet à l'endroit. Quand l'objectif ne parvient pas à détruire tout à fait, par ses lentilles superposées, le défaut d'achromatisme, on réussit à achever le résultat cherché en composant l'oculaire lui-même de deux lentilles; c'est ce qu'a fait M. Camponi pour l'oculaire qui porte son nom.

On place l'objet entre deux lames de verre au sein d'une gouttelette d'eau, et le support est susceptible d'être rapproché ou éloigné pour être mis à point. Un petit miroir convexe tournant est placé convenablement pour jeter de la lumière sur l'objet et l'éclairer.

Telles sont les principales disposition du *microscope* composé, qui grossit beaucoup plus que le simple, et qui a révélé dans les petites choses des mondes inconnus plus merveilleux encore que les mondes incommensurables de l'espace.

Il y a aussi le *microscope* solaire pour lequel on se sert de la lumière du soleil ou d'une lumière électrique. C'est une lanterne magique perfectionnée, dont la source lumineuse est un rayon du soleil réfléchi par un miroir placé convenablement, ou un foyer électrique, situé derrière l'instrument. Dans ce dernier cas, il n'y a pas besoin de réflecteur et l'instrument prend le nom de *microscope photo-électrique*. Pour que l'objet soit susceptible d'être étudié à l'aide de ce *microscope*, il faut qu'il soit transparent, autrement son image, qui se dessine sur l'écran placé devant, ne se reproduirait que par les contours et se formerait en ombre. Voyez Lanterne magique. On produit encore l'achromatisme au moyen de lentilles superposées. On fait passer les rayons qui traversent l'objet par une première lentille qui de parallèles les rend convergents, puis par un système de lentilles qui augmente encore la convergence et fait l'achromatisme.

Le but auquel conduisent directement l'esprit du savant toutes ces inventions ingénieuses de *microscopes* et de télescopes, c'est une admiration de plus en plus profonde de Dieu dans ses œuvres; si son cœur en révolte contre son esprit, le mène ailleurs, tant pis pour toute sa personne.

Le Noir.

MICROSCOPE (*Théol. mixt. scien. nat. opt.*) — *V.* Micrographie.

MIEL (*Théol. mixt. scien. nat.*) — Ce délicieux produit des abeilles, qui était le seul sucre que nous eussions avant que le Nouveau Monde nous donnât la canne à sucre, et que l'idée vînt ensuite d'en faire avec la betterave, est encore une des choses les plus mystérieuses pour la science. Celle-ci ne connaît que très-imparfaitement la composition du *miel;* elle y a constaté pourtant le sucre de raisin nommé *glycose*, qui est solide, un sucre liquide tout particulier, et un troisième sucre particulier aussi, quoique différent des deux premiers, de la mannite, deux sortes d'acides organiques, un principe colorant et des matières grasses et azotées. Le *miel* est d'autant meilleur que les plantes sur lesquelles l'abeille le butine sont plus aromatiques; telles sont le thym, le serpolet, la lavande, le romarin, la menthe; les fleurs de l'oranger et du safran sont aussi très-bonnes; celles du sarrazin donnent, prétend-on, un *miel* moins délicat; c'est affaire de goût; car nous, qui sommes originaire des côtes de la basse Normandie (Créances, près Coutances) où les sarrazins sont magnifiques, et où les abeilles tirent la plus grande partie de leur *miel* des blanches fleurs de cette plante, nous avons toujours préféré la saveur prononcée de notre *miel* à celle de tous les autres; est-ce patriotisme?... Est-il vrai, comme on le dit, que l'if, le buis, l'absinthe rendent le *miel* amer, et que certaines plantes vénéneuses lui communiquent leurs propriétés? Ce pourrait être un préjugé; si c'en est un, ce préjugé est bien ancien, car il existait chez les Grecs, et bien universel, car il règne aux Etats-Unis, au Brésil et dans les vallées des Alpes. On cite des faits de *miels* d'abeilles domestiques qui avaient été rendus vénéneux par des plantes malfaisantes sur lesquelles les abeilles avaient butiné. Mais un assez grand nombre

aussi de ces *miels* empoisonnés étaient des *miels* sauvages produits par d'autres espèces. Rien ne s'oppose à de pareils résultats ; mais ils ajoutent encore au mystérieux du produit des abeilles. Les *miels* du mont Hymette près d'Athènes, ceux du mont Ida en Asie-Mineure, si célèbres dans l'antiquité, sont encore au nombre des meilleurs ; en France ceux de Narbonne sont les plus renommés, et ceux de Mahon dans les îles Baléares, avec ceux de Cuba ne le sont pas moins que les précédents.

LE NOIR.

MIEL. Dans le Lévitique, c. 2, ℣ 11, il est défendu aux Hébreux d'offrir du *miel* dans les sacrifices. Chez les païens, le *miel* était offert à Bacchus ; on en garnissait la plupart des victimes ; on faisait des libations de vin, de lait et de *miel* à l'honneur des morts et des dieux infernaux ; on croyait que les douceurs étaient agréables aux dieux. Moïse voulut retrancher toutes ces superstitions.

Dans plusieurs endroits de l'Ecriture, le *miel* désigne en général ce qu'il y a de meilleur et de plus exquis parmi les productions de la nature. Pour exprimer la fertilité de la Palestine, il est dit souvent que c'est une terre dans laquelle coulent le lait et le *miel;* on sait, en effet, que la Palestine avait d'excellents pâturages, et que les Juifs y nourrissaient de nombreux troupeaux : or, parmi les peuples pasteurs, le lait pur, ou avec différentes préparations, fait la principale nourriture. On sait encore que, dans cette même contrée, les abeilles se logent souvent dans le creux des rochers ; que pendant les grandes chaleurs, leur *miel*, devenu très-liquide, coule et se répand par les fentes de la pierre ; ainsi se vérifie à la lettre l'expression des livres saints, et c'est l'explication de ce que dit Moïse, *Deut.*, c. 32, ℣ 13, que Dieu a voulu placer Israël dans une terre dans laquelle *il sucerait le miel de la pierre.*

Souvent encore le beurre et le *miel* sont joints ensemble, pour exprimer ce qu'il y a de plus gras et de plus doux ; mais dans Isaïe, c. 7, ℣ 15, où il est dit que l'enfant qui naîtra d'une vierge, et qui sera nommé Emmanuel, mangera du beurre et du *miel*, afin qu'il sache choisir le bien et rejeter le mal, il paraît que c'est une expression figurée, pour signifier que cet enfant recevra une excellente éducation.

BERGIER.

MIGALE (la) (*Théol. mixt. scien. zool.*) — La *migale* est un grand genre d'*arachnides*, de l'ordre des *pulmonaires*, famille des *fileuses*; il y en a aux Antilles et en Amérique d'assez grosses pour couvrir une étendue de 16 à 18 centimètres ; les colons français les appellent *araignées crabes*, et redoutent leurs morsures. Mais parmi toutes les *migales*, il en est une qui a été appelée par Latreille la *migale maçonne* et qui se fait un nid bien curieux. Copions la description que Latreille lui-même en a laissée : « Un canal cylindrique, creusé dans un terrain calcaire et nu, le plus souvent situé en pente ou coupé à pic, afin d'empêcher le séjour des eaux, dont la voûte est consolidée par une toile qui la tapisse, telle est la retraite de notre araignée. Son issue est fermée par une porte circulaire, une sorte de trappe formée de plusieurs couches de terre détrempée et liées ensemble par des fils de soie, raboteuse et inégale en dessus, mince, plane et très-lisse en-dessous, tapissée de soie sous la face inférieure, fixée par une sorte de charnière à la partie la plus élevée du bord de l'ouverture, afin de se fermer par son propre poids, reçue dans son contour par une feuillure tellement appliquée qu'elle ne déborde pas, et que, se confondant par le nivellement, par sa couleur et ses aspérités avec le terrain environnant, elle ne puisse pas attirer les regards de l'observateur. Retirée dans son habitation, toutes les secousses, tous les ébranlements qui ne détruisent pas cette porte ne peuvent l'obliger à sortir ; mais si l'on touche à cette porte, si quelque bruit s'y fait entendre, elle accourt aussitôt du fond de sa retraite, et le corps renversé,

accrochée par les pattes à la toile qui tapisse l'opercule, elle le tire fortement à elle, et si on tire cette porte avec une force nécessaire pour la faire céder, il en résulte une sorte de lutte de pulsion et de répulsion. Obligée de céder à la nécessité, elle se précipite au fond de son habitation, et si on va l'en tirer, au lieu de courage, elle ne montre que de l'abattement et de la tristesse. Les efforts que l'on a faits pour la nourrir captive ont toujours été inutiles. » (*Nouveau recueil des mémoires de la société d'histoire naturelle de Paris*, an. VII.)

Est-ce la *migale* qui a inventé sa porte? Non; car si elle l'avait inventée, elle la modifierait selon les occasions, selon les ennemis qu'elle peut craindre; toutes les *migales* ne la feraient pas de la même manière; en un mot, il n'y aurait pas, dans l'art de cet insecte, une fixité qui ne varie jamais. Il y a pour toutes les bêtes une providence universelle qui fait tout en elles et pour elles; il y en a une aussi pour l'homme; c'est la même providence; mais elle lui a laissé une partie de la tâche.

LE NOIR.

MIGRATIONS ou ÉMIGRATIONS DES ANIMAUX (*Théol. mixt. scien. zool. hist. nat.*)— L'homme n'a point sur la terre un habitat déterminé; celle-ci lui appartient tout entière; il la sillonne dans tous les sens; il sait vivre dans ces contrées mêmes où l'on ne trouve plus de manifestation de la vie; il s'établit à demeure, quand cela lui plaît, jusque dans les zones où il semblerait que se fussent retranchés, pour l'en repousser, les éléments. D'ailleurs, les voyages et les *migrations* de l'homme portent le cachet de la liberté morale; toutes ces choses sont, chez lui, raisonnées, calculées, entourées de mesures de précaution toujours nouvelles inventées, pour les circonstances et en vue d'un but lointain; les exceptions à cette liberté ne se montrent que dans des cas tout à fait exceptionnels, tels que les déluges de tout un pays qui forceront les habitants de ce pays à aller s'établir dans un autre; c'est que la terre a été donnée aux enfants des hommes, et non pas telle ou telle partie de la terre. *Terram dedit filiis hominum.* Il n'en est pas de même des animaux; chacune de leurs espèces a son habitat naturel, et si les acclimatations étendent ces habitats, c'est encore par le fait de l'industrie humaine qui associe à sa puissance cosmopolite les espèces qu'elle a domestiquées. A considérer les animaux dans leur état sauvage, tout chez eux paraît fatal, et cette fatalité qui les entoure, laquelle n'est autre que la loi de Dieu qu'ils n'ont pas, comme l'homme, la liberté de violer, se manifeste avec éclat dans leurs *migrations*, soit qu'elles soient régulières ou irrégulières, soit qu'elles s'exécutent à des époques plus ou moins éloignées les unes des autres, soit qu'elles suivent des directions toujours les mêmes ou toujours variées. Ce qui les détermine ne manque jamais d'être un besoin, qui s'impose à des masses, soit le besoin de chaleurs plus ou moins fortes, soit le besoin d'aliments qu'il faut aller chercher dans une autre contrée, soit le besoin de conditions nécessaires pour la reproduction, qui ne se rencontreront qu'ailleurs. C'est pour ces raisons mêmes que les *migrations* sont remarquables et curieuses surtout chez les oiseaux insectivores qui suivent, en émigrant, les contrées riches de ces insectes qui leur sont nécessaires pour vivre, et chez les poissons dont le frai ne se développe bien que dans certains parages, après qu'ils ont eu le soin de s'en exiler pendant le reste de l'année pour satisfaire aux nécessités de leur régime alimentaire. Jamais on ne reconnaît, dans ces *migrations*, la fantaisie, cette fille de Dieu et de la liberté.

Il y a des espèces *émigrantes* dans la classe des mammifères terrestres et aquatiques, dans celle des oiseaux, dans celle des reptiles, dans celle des poissons, dans celle des insectes et dans celle des crustacés. Ce sont donc les vertébrés d'une part et les articulés d'autre part qui fournissent ces espèces. Quelques mots seulement sur ces curieux phénomènes dont les

voyageurs ont raconté tant de merveilles, et parmi lesquels il en est encore qui gardent du mystère, quoiqu'ils se passent chaque année sous nos yeux (*V.* Hirondelle).

Parmi les mammifères, les Campagnols, les Hamsters, les Lemmings, les Antilopes, les Bisons, les Dauphins, sont voyageurs. Par exemple, le Campagnol des prés (*mus œconomus* de Pallas), de la Sibérie, que l'on croit avoir aussi trouvé en Suisse et dans le midi de la France, espèce voisine de notre Mulot, a l'habitude d'émigrer par troupes d'une contrée à l'autre du Kamtchatka et de la Sibérie; au printemps il va vers l'ouest et revient au Kamtchatka vers le mois d'octobre. Les Bisons d'Amérique émigrent pour chercher de nouveaux pâturages à dévorer, quand ils ont plumé tous ceux d'une savane. C'est un vieux mâle qui conduit la troupe, ces troupes sont en nombre incalculable. Les Dauphins tant de l'Océan que de la Méditerranée se rapprochent de nos côtes quand les femelles sont pleines; elles mettent bas en automne et allaitent leurs petits en nageant de côté le plus près possible de la surface, pour que le petit puisse respirer en têtant; quand l'allaitement est fini, ils retournent au large suivis du petit devenu déjà grand.

Parmi les reptiles, les Tortues de mer, dont fait partie la *Tortue franche* qui pèse souvent 400 kilogrammes, émigrent par troupes, pour la ponte, vers les sables des rivages où elles déposent leurs œufs qui ont de 7 à 8 centimètres de diamètre, sont très-nombreux et sont bons à manger, puis regagnent la grande mer quand la ponte est finie. Les œufs sont couvés par le soleil.

Parmi les insectes, les sauterelles ont fait retentir nos histoires sacrées et toutes les histoires des désastres et même des famines qu'elles ont parfois causées dans leurs *migrations*, qui n'ont pour motif que le besoin de trouver de la verdure, des feuilles d'arbres et surtout des blés verts à dévorer. Ce ne sont point les sauterelles proprement dites qui sont le plus à craindre, leurs dégâts sont minimes; ce sont les criquets, dont la multiplication est beaucoup plus active; le *Criquet voyageur* tient parmi ces espèces redoutables le premier rang; c'est de lui qu'il est question dans l'Exode x, sous le nom hébreu *arbéth*, qu'on a traduit par *Sauterelle*; un vent d'orient les amena, par ordre de Dieu, sur le pays de Pharaon, et un vent d'occident les remporta quand la liberté de partir fut accordée à son peuple. Tout le nord de l'Afrique, la France méditerranéenne, l'Italie, la Transylvanie, la Moldavie, la Valachie, la Crimée, n'ont pas cessé d'être exposées à ce terrible fléau. Dans les années où ces orthoptères dénudent de la sorte les champs, quand ils n'y trouvent plus rien à manger, ils partent pour d'autres parages, pressés dans leur vol et formant des nuages à faire la nuit en plein jour; leurs ailes se choquent et produisent un bruit sourd, profond, assez semblable aux roulements du tonnerre par les échos lointains; ils suivent en général la direction du vent, et quand la nuée s'abat sur un pays, tout est dévoré en quelques heures. Puis, si quelque cause, telle que la pluie, vient à les faire mourir en voyage, ils forment une épaisse couche de putréfaction qui peut donner la peste. On ne conçoit guère un plus grand fléau. Ces criquets ont l'abdomen solide, ont les ailes parfois colorées de rouge ou de bleu, sont sauteurs, et ont bien 4 à 5 centimètres de longueur; on les mange assez généralement en Afrique. C'est ainsi que Jean le précurseur en faisait sa nourriture au désert, comme de miel sauvage. Les Acridophages les font en général griller sur les charbons; ils en font aussi des salaisons pour conserves; mais c'est une nourriture irritante pour la gorge et peu nutritive.

Parmi les crustacés se présentent, comme opérant des *migrations* curieuses, les Tourlourous ou Gécarcins, espèces de crabes de terre tout pareils à ces crabes de mer à pattes plates, à torses épineux et à test presque carré; ils possèdent, de plus, une poche ou réservoir à eau dans leur intérieur; ils habitent les voisinages marécageux de la mer aux Antilles et en Australie. Ils sont d'un

rouge de sang quelquefois taché de jaune. Voici ce que dit Latreille de leurs *migrations* périodiques : « Rochefort nous apprend qu'ils se rendent chaque année, vers le mois de mai ou de juin, dans la saison des pluies, au bord de la mer, pour y pondre leurs œufs; ils descendent des montagnes où ils font leur séjour habituel, en si grand nombre, que les chemins et les bois en sont tout couverts. C'est une sorte d'armée qui marche en ordre de bataille et sans rompre ses rangs, suivant une ligne droite; ils escaladent les maisons, franchissent les rochers et autres obstacles qu'ils rencontrent en chemin. » Ils font des ravages dans les jardins qu'ils traversent, vont déposer leurs œufs sur la plage, puis retournent à leurs demeures, laissant à la mer et à la chaleur le soin d'élever leur progéniture. Ces crabes ont depuis 8 à 10 centimètres de largeur jusqu'à 20. Ils constituent la plus grande partie de la nourriture des habitants, et leurs œufs sont très-bons.

Mais les plus intéressantes *migrations* sont celles des oiseaux et des poissons, parce qu'elles s'exécutent à de très-grandes distances au sein d'éléments dans lesquels la nage ou le vol rendent faciles les rapides et longs voyages, à ces créatures pleines d'activité.

Les poissons voyageurs sont les maquereaux, les thons, les goujons, les saumons, les truites, les éperlans, les ombres, les harengs, les sardines, les aloses, les anchois, les morues, les merlans, les esturgeons, les raies, les lamproies, les anguilles et quelques autres.

Adanson et Duhamel ont laissé des descriptions merveilleuses des voyages réguliers et périodiques des maquereaux dont l'habitat durant l'hiver serait la mer du Nord; mais ces grandes *migrations* ont été déclarées fabuleuses par Lacépède et sont pour le moins, aujourd'hui, révoquées en doute; ce que nous savons de ces poissons, c'est qu'ils paraissent sur nos côtes, pour le frai, de mai à juillet, puis disparaissent. Les Thons suivent les maquereaux dont ils se nourrissent; ils abondent, excepté en hiver dans les mers tropicales; on a dit qu'au printemps ils entrent dans la Méditerranée par le détroit de Gibraltar, se divisent en deux bandes, l'une qui va côtoyer l'Europe, l'autre qui va côtoyer l'Afrique, la première allant déposer ses œufs autour de la Sardaigne, l'autre allant les déposer dans la mer Noire; mais ce sont encore des faits révoqués en doute et l'on croit plutôt qu'ils vont, dans l'hiver, se cacher aux grandes profondeurs. Il en est de même des Harengs, dont on dit les choses les plus merveilleuses. Les voyages des Saumons sont moins mystérieux; ils abandonnent les mers au moment de frayer, remontent les fleuves, sautent même par-dessus les cascades et les rapides, et vont jusqu'aux petits lacs des contrées montagneuses, y font, pour la ponte, un séjour de quelques semaines, puis redescendent vers la mer. Les Truites ont des instincts semblables, et les Goujons aussi; avec cette différence que l'Océan des Goujons, c'est le lac, et leur fleuve, c'est le ruisseau. L'Eperlan, tout petit qu'il est, a comme le Saumon la grande mer pour son habitat ordinaire, et les fleuves qui s'y rendent pour ses itinéraires au temps de la reproduction. Les Ombres ont les mêmes habitudes que les Saumons. Les Sardines, comme les Harengs, quittent probablement les grandes profondeurs, en automne, par troupes immenses et habitent les côtes environ trois mois pour la reproduction. L'Alose habite les mers près des embouchures, et remonte les fleuves, au printemps, pour le même motif. Les Anchois sont aussi des hiverneurs des mers profondes, mais en mai, juin et juillet, ils franchissent, par troupeaux innombrables, le détroit de Gibraltar et vont frayer sur les côtes de la Méditerranée où ils se font pêcher par les hommes, leurs grands ennemis. La Morue a pour patrie les mers du Nord, ne remonte point les eaux douces, ne se trouve pas non plus dans la Méditerranée, mais borne ses voyages aux grands bancs de sable, comme celui de Terre-Neuve, pour y déposer ses œufs; c'est là que

l'homme lui dresse ses guets-apens. Les Merlans suivent les bancs de Harengs dont ils vivent. Les Esturgeons habitent presque toutes les mers, et remontent, pour frayer, en mars, avril et mai, les grandes rivières. Les Raies habitent en général l'Océan et toutes les mers, mais on en trouve aussi, en Amérique, dans les grands fleuves; les ont-elles remontés pour y pondre leurs gros œufs carrés à coquille du poids d'un œuf de poule? C'est ce qu'on ne croit pas possible, du moins pour certaines localités où le voyage paraît impraticable. Les Lamproies remontent les fleuves au printemps comme la plupart des poissons. Enfin les Anguilles paraissent suivre, dans leurs *migrations*, une méthode contraire à la méthode générale. Cette méthode générale consiste, d'après la revue qui précède, en ce que la mère exécute le voyage pour transporter ses œufs en un lieu convenable qui est presque toujours la rivière et ses lacs; l'anguille, à l'inverse de cette méthode, se reproduit, paraît-il du moins, dans la mer, près de l'embouchure des fleuves; il en résulte une génération nouvelle composée de myriades de petits vers blancs, transparents, qu'on appelle la *montée*, et ce sont ces populations naissantes qui exécutent elles-mêmes la *migration;* elles remontent le fleuve en colonnes serrées, se divisent en troupes de moins en moins nombreuses, à mesure que les affluents se présentent, et vont, de la sorte, en se divisant toujours, jusqu'aux sources, s'établissant çà et là par bandes dans les habitats qui se trouvent convenir à leur développement. La *montée* des vers blancs disparaît vite, car bientôt les petites anguilles prennent la couleur grise qu'elles auront à l'âge adulte, et dès lors on ne les voit plus. Quant aux mères, elles restent dans la mer, et il n'est pas besoin qu'elles y soient très-abondamment remplacées par de nouvelles qui redescendront les fleuves quand elles seront grandes, car elles vivent, dit-on, plus d'un siècle.

Il nous resterait à passer une revue de même genre sur les *migrations* des oiseaux; mais ici la science est plus avancée, et cette revue, toute rapide et sèche que nous la fissions, deviendrait trop longue; nous donnerons seulement une énumération des espèces-types émigrantes, selon M. Ad. Focillon, et reproduirons ensuite quelques observations générales du même auteur :

Espèces types émigrantes parmi les oiseaux : Aigles pêcheurs, Balbusards, Éperviers, Scops, Pies-grièches, Gobe-mouches, Grives et quelques espèces du genre Merle, Loriots, Traquets, Rubiettes, Fauvettes, Pouillots, Hochequeues, Bergeronnettes, Farlouses, Hirondelles, Martinets, plusieurs espèces de Bruants, Becs-Croisés, certaines espèces de Corbeaux, Huppes, Coucous, Pigeons, Dindons, Cailles, Outardes, Pluviers, Œdicnèmes, Vanneaux, Huîtriers, Grues, Hérons, Cigognes, Courlis, Bécasses, Barges, Maubèches, Alouettes de mer, Combattants, Chevaliers, Échassés, Flammants, Grèbes, Plongeons, Guillemots, Pétrels, Albatros, Mouettes et Goëlands, Stercoraires, Sternes, Cygnes, Oies, Bernaches, Macreuses, Garrots, Eiders, Millouins, Tadornes, Canards, Sarcelles, Harles.

Observations générales sur les *migrations* des oiseaux : « Les oiseaux, dit M. Ad. Focillon, sont des êtres essentiellement mobiles, et un grand nombre d'espèces exécutent régulièrement des voyages que l'on nomme leurs *migrations*. La vitesse du vol n'a été observée que dans quelques cas; elle peut atteindre une rapidité incroyable. On a pu estimer que l'hirondelle fait, en moyenne, 35 kilomètres à l'heure dans ses *migrations* : les Faucons, les Mouettes, les Pigeons font jusqu'à 60 et 65 kilomètres. On a établi avec raison une distinction entre les voyages de certaines espèces dirigés de l'est à l'ouest et inversement, et ceux que beaucoup d'autres accomplissent, dans notre hémisphère, du nord au sud, et *vice versa*. Dans les premiers, il y a changement d'habitation et non de climat, puisque la latitude est à peu près toujours la même; dans les seconds, les oiseaux cherchent de la chaleur en se rapprochant des régions équatoriales, où le froid en se dirigeant vers les con-

trées septentrionales. C'est à cette dernière catégorie de *migrations* que se rapportent les grands voyages sémestriels de tant d'espèces.

» Forts ou faibles, grands et petits, les voyageurs ailés ne se hasardent pas à partir isolément; les oiseaux de proie eux-mêmes se réunissent par petites troupes; le plus souvent les autres se rassemblent par plusieurs centaines, quelquefois par milliers. On se réunit donc sur le haut des arbres, des édifices; une animation extraordinaire semble indiquer de longs pourparlers et comme une délibération solennelle; puis la troupe se range dans son ordre de marche. Chez presque toutes les espèces, les vieux mâles tiennent la tête et iront le plus loin; après eux les femelles d'âge mur; puis les jeunes forment le centre, et la masse de la horde voyageuse et les derniers nés ferment la marche en traînards. Rarement, comme chez les pinsons, les femelles font tête de colonne; plus rarement encore ce sont les jeunes.

» L'heure du départ est réglée pour chaque espèce : les cailles, les rales, les foulques, les becs-fins, les grives partent le soir pour voyager la nuit; les pigeons voyagent au milieu des brumes qui précèdent le lever du soleil; les alouettes, les étourneaux, les farlouses, les bergeronnettes préfèrent la clarté du jour et les rayons d'un beau soleil; les pétrels, les mouettes se plaisent aux âpres rafales de la tempête et aux mugissements de la mer irritée. »

On pourra trouver, dans notre Dictionnaire, la question des *migrations* de quelques espèces d'oiseaux, traitée très-sommairement à plusieurs titres particuliers, comme celui d'Hirondelle.

Quel instinct merveilleux que celui qui conduit ces multitudes d'êtres ailés à travers les plaines de l'air, aux lieux où les appellent les nécessités de leur existence et de leur reproduction? quelle intelligence, à la fois obscure et lumineuse, machinale et transcendante, les emporte et les ramène de la sorte en masses innombrables par des routes sans jalons? Il en faut une; elle n'est point dans l'individu; elle est dans l'ensemble; c'est l'intelligence de la nature, machinale dans l'être qu'elle emporte, souverainement lumière en elle-même; c'est Dieu, la cause et le soutien de tous les êtres, et une des preuves de cette vérité fondamentale qui se révèle *a priori* au métaphysicien, comme elle se manifeste *a posteriori* dans toute existence, c'est qu'il y a aussi les petits insectes émigrants, tels que le Phylloxera, dont les *émigrations* envahissantes sont des fléaux qu'il s'agit pour l'homme de combattre (*Voy.* Philloxera), et même les plantes nomades, telle que la manne des déserts d'Arabie (*Voy.* Manne). Ce n'est plus même l'instinct qui conduit ces êtres organiques de régions en régions; ce sont les harmonies générales de la nature, ses forces, les flots, les torrents, les vents, les tourbillons, les inondations; mais n'est-ce pas, également, l'intelligence universelle qui pourvoit, par tous les moyens, à la multiplication de la vie et qui combine les détails entre eux de manière à ce que la résultante qu'elle a conçue se réalise?

Le Noir.

MIKADO ou Mikaddo ou Daïri ou Daïro, TAICOUN ou Cubo et DAIMIOS (*Théol. mixt. scien. géogr. rel. et polit.*) — Le *Mikado* ou *Daïri* du Japon est aujourd'hui à la fois le souverain pontife du *sintos* ou *sintoïsme*, la vieille religion de ce pays, et le souverain politique de cet empire. Ce grand chef civil et religieux qui se prétend descendre des anciennes divinités du sintoïsme, avait toujours été regardé comme le seul souverain à tout point de vue; mais en 1585 il se fit au Japon une révolution par l'instigation de Taïko-Sama, homme de génie qui, après avoir été esclave, devint lieutenant d'un général qui s'était rendu maître de quelques provinces, et finit par réussir à usurper sur le *Daïri* toute la souveraineté temporelle, en sorte que ce *Daïri*, ou mieux *Mikado*, n'était plus que le souverain religieux; les héritiers de Taïco-Sama avaient, depuis ce temps, la même puissance que le fondateur de leur dynastie, et dans

ce pays, par conséquent, il y avait séparation des deux pouvoirs entre deux chefs également souverains chacun dans leur ordre. Mais, pourtant, c'était toujours le *Mikado* qui était considéré comme étant le seul souverain suprême de droit radical, primitif et originaire ; il disait, pour réserver ses droits politiques, ainsi que le fait chez les lamas du Thibet le Dalaï-Lama, à l'égard du souverain chinois, que le Taïcoun exerçait seulement le pouvoir civil en son nom et par une concession qu'il avait jugé à propos de lui faire pour se débarrasser des soins et des embarras temporels. Les choses en étaient là, lorsque se fit, à une date assez récente qui nous a été donnée, mais que nous avons oubliée, une nouvelle révolution qui renversa le Taïcoun et réintégra le *Mikado* dans ses anciens droits sur le civil aussi bien que sur le religieux. Le palais du Taïcoun, à Ieddo, capitale politique (1), fut même, dans cette révolution, livré au pillage, et l'on y trouva ce tableau, peint sur soie, de l'enfer bouddique, que l'on a vu dans une exposition chinoise et japonaise, à Paris ; les criminels y sont représentés voyant leurs vices passés dans des miroirs, et ils sont tourmentés de toutes les manières les plus affreuses par des êtres horribles dans le genre des démons de certains tableaux de Michel-Ange ; il y a des flammes ardentes et toutes sortes de supplices.

Aujourd'hui le *Mikado*, l'unique souverain, est, comme l'empereur de la Chine, un jeune homme à idées larges dont le gouvernement est novateur et libéral, relativement aux traditions de sa famille et de son pays ; mais les *Daïmios*, qui sont les grands seigneurs féodaux du Japon et les gouverneurs des provinces persistent dans des sentiments contraires ; aussi les a-t-il réduits à une condition à peu près analogue à celle de nos préfets, point capital duquel suivent une foule de réformes ; mais ceux-ci n'entendent pas accepter cette transformation ; ils se révoltent et menacent le *Mikado* de lui ravir, de nouveau, sa puissance politique ; ils ont organisé des forces, et une armée de rebelles, au mois de février dernier (1874), était à peu de distance de *Nagasaki*, grande ville très-commerçante de l'île Kiou-Siou, dont le Daïmio est resté plus puissant que la plupart des autres.

(1) C'est Miako qui est la capitale religieuse ; elle est située à 200 kilomètres de Ieddo, et le Mikado y a un palais magnifique de 20 kilomètres de circonférence.

Nous avons eu la plupart des renseignements qui précèdent sur le *Mikado* redevenu l'unique souverain dans les deux ordres, contrairement à ce qu'on lit dans toute les géographies et dans tous les dictionnaires les plus modernes, par un de nos élèves, M. Paul de Turenne, qui est attaché à l'ambassade du Japon. V. SINTOISME.

LE NOIR.

MILÈVE (conciles de) (*Théol. hist. conc.*) — Il se tint à *Milève*, en Afrique, au temps de saint Augustin, deux conciles, qui eurent une grande importance et une grande célébrité, et dont les actes ont été perdus ou du moins sont devenus l'objet de difficultés historiques. Le premier fut tenu en 402 et le second en 416. Le recueil d'Isidore (1) contient 27 canons sous le titre du deuxième concile de *Milève*, *Canones concilii milevitani secundi* ; mais il suffit d'un court examen pour reconnaître que c'est une erreur : la préface de ces canons porte pour date le consulat d'Arcadius et d'Honorius ; or cette date ne convient point à l'année 416, pendant laquelle ce n'étaient pas Arcadius et Honorius qui étaient consuls, mais Théodose et Palladius. De plus, dans ces 27 canons, c'est Xantippe qui est donné comme le doyen et le primat des évêques de Numidie ; or, saint Augustin dit dans ses lettres (128e, 129e et 140e) que c'était Sylvain qui était ce doyen et ce primat lors du IIe concile de *Milève*. Par contre, ces deux conditions, du consulat d'Arcadius et d'Honorius et de Xantippe doyen et primat, conviennent à l'année 402, à laquelle se rapporte le premier concile de *Milève*.

Mais d'autres difficultés s'élèvent :

(1) Voy. ISIDORE DE SÉVILLE et ISIDORE (le Pseudo).

des 27 canons dont il s'agit, les 8 premiers concernent l'hérésie de Pélage, dont il n'était pas encore question lors du premier concile de *Milève* en 402, puisqu'elle n'éclata en Afrique que vers 411. Baronius, pour cette raison, attribua ces 8 canons au concile de 416, en supposant qu'ils s'étaient trouvés réunis dans le recueil d'Isidore, à des canons d'origine différente. Mais, d'après M. Wörter, ces 8 canons sont du concile de Carthage de 418, attendu que le *codex gandavensis*, l'un des plus anciens manuscrits, et le même que celui de l'Eglise romaine, les attribue à ce concile de Carthage, que Photius, qui possédait les actes de ces conciles, les lui attribue également, que ni la lettre synodale du concile de *Milève* de 416, ni le rescrit papal aux évêques d'Afrique, n'en font mention et qu'enfin saint Augustin y fait une sorte d'allusion dans son traité *De anima et ejus origine*, écrit vers la fin de 419, un an après le concile de Carthage en question.

Quant aux autres canons, depuis le canon 9 jusqu'à la fin, il paraît qu'il faut les attribuer, partie au premier concile de *Milève*, et partie à d'autres conciles du nord de l'Afrique; Hardouin donne au premier concile de *Milève* les canons 13, 14 et 15.

La question étant ainsi résolue quant aux 27 canons du recueil d'Isidore, il reste à conclure que les actes authentiques des deux synodes de *Milève* ont été perdus, et qu'on ne peut raisonner avec certitude que sur le second dont il reste la lettre synodale au pape, et la réponse du pape aux évêques d'Afrique. C'est ce qui fait la seconde partie de notre tâche dans ce petit article.

Pélage, orateur très-insinuant et très-adroit, avait réussi en Palestine, ainsi que le raconte en détail saint Augustin dans son écrit *De gestis Pelagii*, à se faire absoudre par le concile de Diospolis en 415, de l'accusation d'hérésie sur la doctrine de la grâce, qu'avaient élevée contre lui les deux évêques gaulois Héros et Lazare; et le pélagianisme tendait à envahir l'Afrique, malgré la condamnation dont il avait été déjà l'objet dans la personne de Célestius, de la part d'un concile de Carthage en 412. Ce fut dans ces conjonctures que les évêques du nord africain proposèrent de soumettre les propositions de Pélage à une révision. Soixante-huit de ces évêques se réunirent dans l'année même 416 à Carthage, condamnèrent Pélage, en dépit de la décision prise à Diospolis, et envoyèrent au Pape une lettre synodale, le priant d'ajouter le poids de son autorité à leurs décrets. Mais aussitôt après, la même année, les évêques de Numidie firent comme ceux de Carthage et se réunirent à *Milève* au nombre de soixante et un, durant l'automne. Saint Augustin siégeait parmi eux.

Nous avons dit que les actes de leurs délibérations sont perdus, mais qu'il reste leur lettre synodale au souverain pontife, et le rescrit de celui-ci.

Ils résument d'abord, dans cette lettre les principales propositions hérétiques de Pélage et de Célestius ; et ces propositions revenaient aux deux suivantes :

Posse hominem in hac vita, præceptis Dei cognitis, ad tantam perfectionem justitiæ, sine adjutorio gratiæ Salvatoris, per solum liberum voluntatis arbitrium pervenire, ut ei non sit jam necessarium dicere : Dimitte nobis debita nostra.

Pueros quoque parvulos, etsi nullis innoventur Christianæ gratiæ sacramentis, habituros vitam æternam.

Les évêques faisaient observer que s'il en était comme l'enseigne la première proposition, l'apôtre aurait dit en vain : *Non volentis, neque currentis, sed miserentis est Dei*, et que les passages x, 13 de la I[re] épitre aux Cor., XXII, 23 de saint Luc, XXVI, 40 de saint Matth. n'auraient plus de sens.

Ils faisaient observer sur la seconde, que les Pélagiens enlevaient, par elle, toute force aux textes V, II de l'ép. aux Rom. et XV, 22 de la I[re] épît. aux Cor., en niant le péché originel et la nécessité du baptême.

Puis ils priaient le Pape de condamner ces erreurs, sans demander pourtant que Pélage et Célestius fussent séparés de la communion, alléguant

pour raison que l'hérésie nouvelle avait déjà beaucoup d'adhérents, et qu'il convenait de l'empêcher de se propager davantage.

De plus ils se reportaient, pour plus de développements, à la lettre synodale déjà envoyée par le synode de Carthage, et ajoutaient à leur accord, dont se chargeait un d'entre eux, l'évêque Jules, 1° un traité d'Augustin, en réponse à un écrit de Pélage; c'était le traité *De natura et gratia*; 2° une lettre particulière de cinq d'entre eux : Aurélius, Alypius, Augustin, Evode et Possidius, qui était un véritable traité dogmatique sur la grâce, dans laquelle on rendait lumineuses les différences entre la doctrine catholique et le système pélagien.

Le pape répondit par trois lettres séparées, datées du 27 janvier 417, (VI *Kalend.Februar.*417), qu'il adhérait entièrement à leurs opinions dogmatiques, qu'il déclarait comme eux, la doctrine de Pélage hérétique et qu'il excluait Pélage et Célestius de la communion de l'Eglise jusqu'à ce qu'ils fussent revenus à la saine doctrine. Il ordonnait aussi qu'on excommuniât ceux qui persévéreraient avec opiniâtreté dans cette hérésie.

LE NOIR.

MILITANTE (Eglise). En prenant le terme d'*Eglise* dans sa signification la plus étendue, on distingue l'Eglise *militante* qui est la société des fidèles sur la terre; l'Eglise souffrante; et ce sont les âmes des fidèles qui sont en purgatoire; l'Eglise triomphante, qui s'entend des saints heureux dans le ciel. La première est appelée *militante*, parce que la vie du chrétien sur la terre est regardée comme une milice, comme un combat qu'il doit livrer au monde, au démon et à ses propres passions. *Voyez* EGLISE.

BERGIER.

MILL (John-Stuart) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet économiste anglais, que nous citons dans notre article ÉCONOMIE SOCIALE, naquit à Londres en 1806 et mourut en France à la fin de 1872, ou au commencement de 1873. On a de lui: *Système de logique*, 2 vol. in-8°, Lond. 1842 et 1851; il se mit, par ce livre, à la tête d'une école qu'on a nommée l'école des *associationistes*, et qui procède par association des idées en se basant sur le raisonnement et l'induction; mais elle accorde trop à cette dernière; en n'admettant pas avec la fermeté du vrai logicien les principes *a priori*, les associationistes font écrouler tout l'édifice de la certitude humaine; l'école de Buchez en France mérite à peu près le même reproche; il manque à tous ces hommes la condition fondamentale, celle qui constitue le philosophe. M. Stuart *Mill* cherche, dans ses autres ouvrages, les applications sociales de sa logique; *Essais d'économie politique*, in-8°, 1844; *Principes d'économie politique*, 3 vol. in-8°, 1848; c'est le même ouvrage que le précédent prenant les proportions d'un traité complet; l'auteur devient, par ce livre, un des plus forts promoteurs du libre échange; mais, d'autre part, il y exagère les idées de Malthus sur le principe de population, donne à ce principe trop d'importance, et porte une grave atteinte à la morale et à la liberté en ne voyant le salut des sociétés civilisées que dans des mesures législatives que prendrait l'Etat pour imposer des limites au développement de la population. Un des derniers ouvrages de Stuart Mill est intitulé *la Liberté*. Somme toute, cet écrivain représente à peu près l'école positiviste anglaise.

LE NOIR.

MILLÉNAIRES. Au second et au troisième siècle de l'Eglise, on a nommé ainsi ceux qui croyaient qu'à la fin du monde Jésus-Christ reviendrait sur la terre, et y établirait un royaume temporel pendant mille ans, dans lequel les fidèles jouiraient d'une félicité temporelle, en attendant le jugement dernier, et un bonheur encore plus parfait dans le ciel; les Grecs les ont appelés *chiliastes*, terme synonyme à *millénaires*.

Cette opinion était fondée sur le ch. 20 de l'Apocalypse, où il est dit que les martyrs régneront avec Jésus-Christ pendant mille ans; mais il est aisé de voir que cette espèce

de prophétie, qui est très-obscure en elle-même, ne doit pas être prise à la lettre. Papias, évêque d'Hiéraple, et disciple de saint Jean l'évangéliste, passe pour avoir été l'auteur de cette opinion; mais Mosheim a prouvé qu'elle vient originairement des Juifs. Elle fut suivie par plusieurs Pères de l'Eglise, tels que saint Justin, saint Irénée, Népos, Victorin, Lactance, Tertullien, Sulpice Sévère, Q. Julius Hilarion, Commodianus, et d'autres moins connus.

Il est essentiel de remarquer qu'il y a eu des *millénaires* de deux espèces ; les uns, comme Cérinthe et ses disciples, enseignaient que, sous le règne de Jésus-Christ sur la terre, les justes jouiraient d'une félicité corporelle qui consisterait principalement dans les plaisirs des sens ; jamais les Pères n'ont embrassé ce sentiment grossier ; au contraire, ils l'ont regardé comme une erreur. C'est par cette raison même que plusieurs ont hésité pour savoir s'ils devaient mettre l'Apocalypse au nombre des livres canoniques ; ils craignaient que Cérinthe n'en fût le véritable auteur, et ne l'eût supposé sous le nom de saint Jean, pour accréditer son erreur.

Les autres croyaient que, sous le règne de mille ans, les saints jouiraient d'une félicité plutôt spirituelle que corporelle, et ils en excluaient les voluptés des sens. Mais il faut encore remarquer, 1° que la plupart ne regardaient point cette opinion comme un dogme de foi ; saint Justin qui la suivait dit formellement qu'il y avait plusieurs chrétiens pieux et *d'une foi pure*, qui étaient du sentiment contraire, *Dial. cum Tryph.*, n° 80. Si, dans la suite du dialogue, il ajoute que tous les chrétiens qui pensent juste sont de même avis, il parle de la résurrection future, et non du règne de mille ans, comme l'ont très-bien remarqué les éditeurs de saint Justin. Barbeyrac et ceux qu'il cite ont donc tort de dire que ces Pères soutenaient le règne de mille ans comme une vérité apostolique, *Traité de la morale des Pères*, c. 1, p. 4, n. 2.

2° La principale raison pour laquelle les Pères croyaient ce règne, est qu'il leur paraissait lié avec le dogme de la résurrection générale ; les hérétiques qui rejetaient l'un, niaient aussi l'autre. Cela est clair par le passage cité de saint Justin, et par ce que dit saint Irénée, *Adv. Hær.*, liv. 5, c. 31, n. 1. Ainsi, lorsqu'il traite d'hérétiques ceux qui ne sont pas de son avis, quoiqu'ils passent, dit-il, pour avoir une foi pure et orthodoxe, cette censure ne tombe pas tant sur ceux qui niaient le règne de mille ans, que sur ceux qui rejetaient la résurrection future, comme les valentiniens, les marcionites et les autres gnostiques.

3° Il s'en faut beaucoup que ce sentiment ait été unanime parmi les Pères. Origène, Denis d'Alexandrie, son disciple ; Caïus, prêtre de Rome ; saint Jérôme et d'autres, ont écrit contre le prétendu règne de mille ans, et l'ont rejeté comme une fable. Il n'est donc pas vrai que cette opinion ait été établie sur la tradition la plus respectable ; les Pères ne font point tradition lorsqu'ils disputent sur une question quelconque. Les protestants ont mal choisi cet exemple pour déprimer l'autorité des Pères et de la tradition, et les incrédules qui ont copié les protestants ont montré bien peu de discernement. Mosheim a fait voir qu'il y avait parmi les Pères au moins quatre opinions différentes touchant ce prétendu règne de mille ans, *Hist. christ.*, sæc. 3, § 38, note.

Quelques auteurs ont parlé d'une autre espèce de *millénaires*, qui avaient imaginé que de mille ans en mille ans il y avait pour des damnés une cessation des peines de l'enfer ; cette rêverie était encore fondée sur l'Apocalypse. BERGIER.

MILLERISTES ADVENTISTES (les) (*Théol. hist. sect. rel.*) — Ces sectaires portent le nom d'*Adventistes*, parce qu'ils annoncent un prochain avénement du Seigneur. « William Miller, dit M. Gams, prêcha en 1833, dans les rues et les places de New-York et de Boston, que la fin du monde était

proche et qu'il fallait se préparer par la pénitence à une venue prochaine du Seigneur. Il se fondait sur le chapitre VIII de Daniel, en prétendant que les deux mille trois cents jours dont il y est question sont autant d'années; d'après son calcul le monde ne devait exister que pendant dix-huit cent dix ans après la résurrection, d'où il suivait qu'il devait être détruit en 1843. »

Malheureusement le monde survécut à la fatale année; alors Miller révisa ses calculs et reconnut qu'il s'était trompé, mais de quatre années seulement, en sorte qu'il renvoya le grand dénouement au 23 octobre de l'année 1847. Le jour prédit arriva, et déception nouvelle. Cependant les fidèles de Miller ne perdirent pas la foi; la preuve en est qu'il existe encore environ 30,000 *Adventistes* qui attendent à tout moment la fin du monde : A chaque instant un ange va venir les enlever au ciel en corps et en âme pour former le cortége du Sauveur revenant juger la terre. Ils ont un journal qui en est peut-être à présent à son 50e volume et qui est intitulé l'*Advent Herald*. Ce journal n'ose plus hasarder la détermination du jour fatal, mais il dit que « l'humanité est dans l'attente et a besoin de nouvelles révélations pour être mieux éclairée. »

« Au moment, ajoute M. Gams, où devaient se réaliser à deux époques différentes, les prophéties de Miller sur la fin du monde, les *Adventistes* interrompirent tous leurs travaux. Concorde, petite ville du New-Hampshire, se laissa presque tout entière gagner par cette imposture; les habitants des environs de Boston vendaient leurs propriétés pour contribuer à établir la tente sous laquelle les fidèles, vêtus de blanc, devaient attendre leur ascension au ciel. La spéculation elle-même s'empara de la folle préoccupation de ces fanatiques, et on put lire sur les affiches des magasins : « Magnifiques vêtements blancs, à très-bon marché, pour toute taille et d'après la dernière mode, pour l'ascension du 23 octobre. » A Boston la foule remplit la tente pendant toute la nuit, prêtant l'oreille au premier son de la trompette qui devait leur donner le signal du départ. On n'entendit pas de trompette, et la salle d'attente fut transformée plus tard en salle de spectacle (1). »

LE NOIR.

MILNE EDWARDS (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — *V.* EDWARDS.

MILTIADE (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet apologiste du IIe siècle est nommé par Tertullien *Ecclesiarum sophista* et mis par lui, à côté de Justin et d'Irénée, parmi les auteurs *sanctitate et præstantia,* qui réfutèrent les Valentiniens dans des ouvrages *instructissimis*. Il fit un livre contre les Montanistes, dont il est parlé dans Eusèbe, qui ajoute que « *Miltiade* laissa encore d'autres preuves de son zèle théologique dans les écrits qu'il dirigea contre les Grecs (les païens) et contre les Juifs. » Que « chacun de ces ouvrages contient deux livres » et qu'il composa en outre « une apologie de la *philosophie* (c'est-à-dire du christianisme) qu'il professait, laquelle était adressée aux gouverneurs des provinces. » Saint Jérôme parle de même de *Miltiade* et vante surtout son écrit *Contra gentes* qu'il nomme *volumen egregium*.

LE NOIR.

MILTON (Jean) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*). — Ce grand poëte épique de l'Angleterre, né à Londres en 1608 mourut près de Bunhill-Fields en 1674. Il perdit la vue dès 1652, et de ce moment, fut assisté par deux des trois filles qu'il avait eues de sa première femme, — il se maria trois fois — lesquelles faisaient près de lui l'office de lectrices en huit langues quoiqu'elles ne connussent que l'anglais. *Milton* était républicain et fut inquiété non sans motif lors du rétablissement de la royauté, mais fut pourtant sauvé par des amis; son livre fameux *Pro populo anglicano*, que traduisit notre Mirabeau sous le titre *Théorie de la royauté*, le prouve avec éclat; il prouve même qu'il avait applaudi à l'exécution de Charles Ier. Sa première

(1) *Ami de la Religion*, 29 mai 1852.

femme s'était séparée de lui pour cette raison, et pourtant lui était revenue. *Milton* acheva son *Paradis perdu* au temps de la peste de Londres, dans le comté de Buckingham, et le publia en 1667. On publia ses ouvrages en prose, *Histoire d'Angleterre*, etc., à Londres en 1698. On lui a élevé un monument à Westminster. On l'avait surnommé, au collége de Cambridge, à cause de la délicatesse de ses traits, *la dame du collége du Christ*. Il avait débuté par quelques petites pièces parmi lesquelles on cite le *Camus*.

Milton est un très-grand poëte, un des plus grands qu'ait produits l'humanité; il vient, après Homère et Virgile, à la suite de Dante. C'est l'idée religieuse qui a la gloire d'avoir produit ces premiers génies du grand art.

LE NOIR.

MINÉENS. C'est le nom que saint Jérôme, dans sa lettre 89, donne aux nazaréens, qu'il suppose être une secte de juifs. *Voyez* NAZARÉENS. Aujourd'hui les rabbins appellent *minnim* ou *minéens* les hérétiques, ceux qui ont une religion différente de la leur; ce terme hébreu nous paraît synonyme au mot SECTE, SÉPARATION, SCHISME.

BERGIER.

MINEURE. Seconde thèse de théologie que doit soutenir un bachelier en licence, sur la troisième partie de la *Somme de saint Thomas*, qui traite des sacrements : cette thèse dure six heures. *Voyez* DEGRÉ.

BERGIER.

MINEURS (ordres). On distingue quatre ordres *mineurs*, qui sont ceux d'*acolyte*, de *lecteur*, d'*exorciste*, et de *portier*. Voyez-les chacun sous leur nom. Ils sont appelés *mineurs*, parce que leurs fonctions ne sont pas aussi importantes que celles des ordres majeurs.

Plusieurs théologiens pensent que le sous-diaconat et les quatre ordres *mineurs* sont des sacrements; et comme l'on convient qu'aucun ordre ne peut être reçu deux fois, ils concluent que tout ordre, soit majeur, soit *mineur*, imprime un caractère ineffaçable. Les Grecs et les autres chrétiens orientaux séparés de l'Eglise catholique, regardent comme des ordres le sous-diaconat, l'office de lecteur et celui des chantres; ils n'admettent point d'autres ordres *mineurs*. Cette différence de sentiments est cause que la plupart des théologiens estiment que ces ordres ne sont pas des sacrements, *Perpét. de la foi*, t. 5, l. 5, c. 6. *Voyez* ORDRE.

BERGIER.

MINEURS (frères), religieux de l'ordre de saint François. C'est le nom que les cordeliers ont pris dans leur origine, par humilité ; ils se sont appelés *fratres minores*, moindres frères, et quelquefois *minoritæ*. *Voyez* FRANCISCAIN, CORDELIER.

BERGIER.

MINEURS (clercs). C'est une congrégation de clercs réguliers qui doit son établissement à Jean-Augustin Adorne, gentilhomme génois; il l'institua l'an 1588 à Naples, avec Augustin et François Caraccioli : en 1605 le pape Paul V approuva leurs constitutions. Leur général réside à Rome, dans la maison de Saint-Laurent, et ils ont un collége dans la même ville, à Sainte-Agnès de la place Navone. Leur destination, comme celle des autres clercs réguliers, est de remplir exactement tous les devoirs de l'état ecclésiastique. *Voyez* CLERC RÉGULIER.

BERGIER.

MINGRÉLIENS, peuples de l'Asie qui habitent l'ancienne Colchide, ou les pays situés entre la mer Noire et la mer Caspienne ; nous n'avons à parler que de leur religion.

Elle est à peu près la même que celle des Grecs; mais c'est un christianisme très-corrompu. Quelques historiens ecclésiastiques ont dit que le roi, la reine et les grands de la Colchide, en Ibérie, avaient été convertis à la foi chrétienne par une fille esclave, sous le règne de Constantin. Socrate, liv. 1, c. 20; Sozomène, l. 2, c. 7. D'autres prétendent que ces peuples doivent la connaissance du

christianisme a un nommé Cyrille, que les Esclavons nomment en leur langue *Chiusi*, qui vivait vers l'an 806. Peut-être la religion s'était-elle éteinte dans ce pays-là pendant le temps qui s'est écoulé depuis le cinquième siècle jusqu'au neuvième. Les *Mingréliens* montrent sur le bord de la mer, près du fleuve Corax, une grande église, dans laquelle ils assurent que saint André a prêché ; mais ce fait est très-apocryphe. Le primat ou principal évêque de la Mingrélie y va une fois dans sa vie pour y consacrer l'huile sainte ou le chrême, que les Grecs appellent *myron*. Autrefois ces peuples reconnaissaient le patriarche d'Antioche; aujourd'hui ils sont soumis à celui de Constantinople. Ils ont néanmoins deux primats de leur nation, qu'ils nomment *catholicos*, l'un pour la Géorgie, l'autre pour la Mingrélie. Il y avait autrefois douze évêchés; il n'en reste que six, parce que les six autres ont été changés en abbayes.

Ce que disent quelques voyageurs des richesses du primat et des évêques *mingréliens*, de la magnificence de leur habillement, des extorsions qu'ils font, et des sommes qu'ils exigent pour la messe, pour la confession, pour l'ordination, etc., ne s'accorde guère avec ce que d'autres relations nous apprennent de la pauvreté de ce peuple en général; il doit y avoir exagération de part ou d'autre. Il est plus aisé de croire ce que l'on nous raconte touchant l'ignorance et la corruption du clergé en général, et des particuliers de cette nation. L'on dit que les évêques, quoique fort déréglés dans leurs mœurs, se croient néanmoins très-réguliers, parce qu'ils ne mangent point de viande, et qu'ils jeûnent exactement le carême, qu'ils disent la messe selon le rit grec, mais avec peu de cérémonies et beaucoup d'irrévérence; que les prêtres peuvent se marier, non-seulement avant leur ordination, mais après, passer même à de secondes noces, avec une dispense ; que les évêques vont à la chasse et à la guerre avec leur souverain, etc.

Aussitôt qu'un enfant est venu au monde, un prêtre lui fait une onction du chrême en forme de croix sur le front, et diffère le baptême jusqu'à l'âge d'environ deux ans; alors on baptise l'enfant en le plongeant dans l'eau chaude ; on lui fait des onctions presque sur toutes les parties du corps, on lui donne à manger du pain bénit et du vin à boire. Ces prêtres n'observent pas exactement la forme du baptême ; et au lieu d'eau, ils se sont quelquefois servis de vin pour baptiser les enfants des personnes considérables. Lorsqu'un malade les appelle, ils ne lui parlent point de confession, mais ils cherchent dans un livre la cause de sa maladie, et l'attribuent à la colère de quelqu'une de leurs images qu'il faut apaiser par des offrandes.

Il y a en Mingrélie des religieux de l'ordre de saint Basile, que l'on appelle *berres* ; ils sont habillés comme les moines grecs, et observent la même façon de vivre. Un abus très-condamnable est que les pères et mères sont les maîtres d'engager à cet état leurs enfants dès l'âge le plus tendre, et avant qu'ils soient en état de faire un choix. Il y a aussi des religieuses de cet ordre qui observent les mêmes jeûnes et la même abstinence que les moines, et qui portent un voile noir; mais elles ne gardent point la clôture et ne font point de vœux ; elles peuvent renoncer à cet état quand il leur plaît.

Les églises cathédrales sont propres, ornées d'images peintes, et non en relief, enrichies, dit-on, d'or et de pierreries; mais les églises paroissiales sont très-négligées. On ajoute que les *Mingréliens* ont beaucoup de reliques précieuses qui leur furent portées par les Grecs, lorsque Constantinople fut prise par les Turcs, entre autres un morceau de la vraie croix long de huit pouces; mais la bonne foi des Grecs, en fait de reliques, a été de tout temps sujette à caution.

C'est plus qu'il n'en faut pour juger que les *Mingréliens* sont un peuple ignorant, superstitieux, corrompu, dont toute la religion consiste en pratiques extérieures souvent abusives. Ils ont quatre carêmes, l'un de quarante-huit jours avant Pâques, l'autre

de quarante jours avant Noël, le troisième d'un mois avant la fête de saint Pierre, le quatrième de quinze jours à l'honneur de la sainte Vierge. Leur grand saint est saint Georges, qui est aussi le patron particulier des Géorgiens, des Moscovites et des Grecs. Ils rendent aux images un culte qu'il est difficile de ne pas taxer d'idolâtrie; ils leur offrent des cornes de cerf, des défenses de sanglier, des ailes de faisans et des armes, afin d'avoir un heureux succès à la chasse et à la guerre. On prétend même qu'ils font, comme les Juifs, des sacrifices sanglants, qu'ils immolent des victimes, et les mangent ensemble; qu'ils égorgent des animaux sur la sépulture de leurs parents; qu'ils y versent du vin et de l'huile, comme faisaient les païens. Ils s'abstiennent de viande le lundi, par respect pour la lune, et le vendredi est pour eux un jour de fête. Ils sont très-grands voleurs; le larcin ne passe pas chez eux pour un crime, mais pour un tour d'adresse qui ne déshonore point; celui qui en est convaincu, en est quitte pour une légère amende.

Les théatins d'Italie ont établi, en 1627, une mission en *Mingrélie*, de même que les capucins en Géorgie, et les Dominicains en Circassie ; mais le peu de succès de ces missions les a fait souvent négliger et même abandonner entièrement. On conçoit que des peuples qui ont ajouté aux préjugés et à l'antipathie des Grecs les erreurs les plus grossières en fait de religion, ne sont pas fort disposés à écouter des missionnaires latins. D. Joseph Zampi, théatin, *Relation de Mingrélie*; Cerry, *Etat présent de l'Eglise romaine;* Chardin, *Voyage de Perse*, etc.

BERGIER.

MINIMES. Ordre religieux fondé dans la Calabre par saint François de Paule, l'an 1436, confirmé par Sixte IV en 1474, et par Jules II en 1507. On donne à Paris le nom de *bonshommes* aux religieux de cet institut, parce que les rois Louis XI et Charles VIII les nommaient ordinairement ainsi, ou plutôt parce qu'ils furent d'abord établis dans le bois de Vincennes, dans le monastère des religieux de Grandmont, que l'on appelait les *bonshommes*. En Espagne, le peuple les appelle *les pères de la Victoire*, à cause d'une victoire que Ferdinand V remporta sur les Maures, et qui lui avait été prédite par saint François de Paule.

Ce saint par humilité fit prendre à ses religieux le nom de *minimes*, c'est-à-dire *les plus petits*, comme pour les rabaisser au-dessous des franciscains, qui se nommaient *frères mineurs*. Outre les trois vœux monastiques, les *minimes* en font un quatrième, d'observer un carême perpétuel; c'est-à-dire de s'abstenir de tous les mets dont on ne permettait pas autrefois l'usage en carême. L'esprit de leur institut est la retraite, la mortification et le recueillement. Cet ordre a donné aux lettres quelques hommes illustres, entre autres le père Mersenne, contemporain et ami de Descartes.

BERGIER.

MINISTRE signifie serviteur. Saint Paul nomme les apôtres *ministres* de Jésus-Christ, et dispensateurs des mystères de Dieu, I. *Cor.*, c. 4, ℣ 1. Lorsqu'un ecclésiastique se dit *ministre de l'Eglise*, il se reconnaît serviteur de la société des fidèles; et s'il ne leur rendait aucun service, il manquerait essentiellement au devoir de son état.

Il n'est pas nécessaire, sans doute, que tous remplissent les fonctions de pasteurs; mais il est du devoir de tous de contribuer en quelque chose au culte de Dieu et au salut des fidèles, au moins par la prière et par le bon exemple. Selon la règle tracée par Jésus-Christ, l'homme le plus grand dans l'Eglise est celui qui lui rend le plus de services. « Que celui, dit-il, » qui veut être le premier soit le ser- » viteur de tous... Le Fils de l'homme » n'est pas venu pour être servi, mais » pour servir les autres. » *Marc.*, cap. 9, ℣ 34; c. 10, ℣ 45. Par la même raison, celui qui n'en rend aucun est le dernier de tous et le plus méprisable.

Saint Paul nous fait remarquer qu'il y a des devoirs et des fonctions

de plus d'une espèce : s'instruire soi-même pour se rendre capable d'instruire les autres, contribuer à la pompe et à la majesté du service divin, enseigner, catéchiser, prêcher, exhorter, assister les pauvres, consoler ceux qui souffrent, soulager les pasteurs d'une partie de leur fardeau : tout cela, dit l'apôtre, sont des dons de Dieu; chacun doit en user selon la mesure de la grâce et du talent qu'il a reçus, *Rom.*, c. 12, ℣ 6. Qu'aurait-il dit de ceux qui jugent ces fonctions indignes d'eux, qui croient avoir acquis, par une dignité ou par un bénéfice, le privilége d'être oisifs, qui préfèrent l'honneur d'être serviteurs d'un prince ou d'un grand, à celui de servir l'Eglise?

A la naissance de la prétendue réforme, les prédicants prirent le titre de *ministres du saint évangile :* le nom seul de *ministres* leur est resté; et comme ils rendent moins de services aux fidèles que les pasteurs catholiques, il est naturel qu'ils soient aussi moins respectés. Cet exemple nous convainc que les peuples ne sont point dupes des apparences; qu'ils estiment les hommes à proportion de l'utilité qu'ils en retirent; que le faste et l'orgueil ne leur en imposent point.

BERGIER.

MINISTRE DES SACREMENTS. En parlant de chacun des sacrements en particulier, nous avons soin de dire qui en est le *ministre*, ou qui a le pouvoir de l'administrer. Tout homme raisonnable qui sait ce que c'est que le baptême, peut le donner validement. Dieu a voulu que cela fût ainsi, à cause de la nécessité de ce sacrement : mais les protestants ont tort de prétendre qu'il en est de même de tous les autres; que, pour en être le *ministre*, il n'est pas nécessaire d'être revêtu d'aucun caractère : l'Evangile nous enseigne clairement le contraire. C'est à ses disciples, et non à d'autres, que Jésus-Christ a dit, en instituant l'eucharistie : *Faites ceci en mémoire de moi; les péchés seront remis à ceux auxquels vous les remettrez*, etc. Les fidèles baptisés recevaient le Saint-Esprit par l'imposition des mains des apôtres, mais ils ne le donnaient pas. Saint Paul ne parlait pas du commun des chrétiens, mais des apôtres, lorsqu'il disait : « Que l'homme nous re- » garde comme les *ministres* de Jésus- » Christ, et les dispensateurs des *mys-* » *tères* ou des *sacrements* de Dieu. » I *Cor.*, c. 4, ℣ 15. C'est à Tite et à Timothée, et non aux simples fidèles, qu'il donnait la commission d'imposer les mains à ceux qu'il fallait destiner au sacerdoce. Saint Jacques veut que l'on s'adresse aux prêtres de l'Eglise, et non aux laïques, pour recevoir l'onction en cas de maladie.

Le concile de Trente n'a donc pas eu tort, sess. 7, can. 10, de condamner les protestants, qui soutiennent que tous les chrétiens ont le pouvoir de prêcher la parole de Dieu et d'administrer les sacrements. Eux-mêmes n'accordent pas à chaque particulier le droit de faire ce que font leurs *ministres* ou leurs pasteurs; mais les réformateurs trouvèrent bon d'enseigner d'abord le contraire, soit pour flatter leurs prosélytes, soit pour persuader qu'ils n'avaient pas besoin de mission.

Le même concile, *ibid.*, can. 11, a décidé que, pour la validité d'un sacrement, il faut que le *ministre* ait au moins l'intention de faire, par cette action, ce que fait l'Eglise. Dès lors les protestants n'ont pas cessé de nous reprocher que nous faisons dépendre le salut des âmes de l'intention intérieure d'un prêtre, chose de laquelle on ne peut jamais avoir aucune certitude.

Mais si les protestants attribuent quelque vertu au baptême donné à un enfant, peuvent-ils croire que ce sacrement serait valide et produirait son effet, quand même il serait administré par un impie qui n'aurait point d'autre dessein que de se jouer de cette cérémonie, de tromper les assistants, ou de causer la mort de l'enfant par un poison mêlé avec l'eau? Des étrangers, qui n'entendent pas la langue dont un *ministre* se sert, ne peuvent pas être sûrs qu'il n'a pas changé les paroles du baptême, et que leur enfant est validement baptisé. Eux-mêmes peuvent en imposer, et dire que leur enfant a été baptisé

pendant qu'il n'en est rien. Quelques anglicans ont eu la bonne foi d'avouer qu'ils tombent dans le même inconvénient que nous, en exigeant qu'un *ministre des sacrements* ait été validement ordonné. Soutiendra-t-on que, si l'eucharistie était consacrée avec le fruit de l'*arbre à pain*, et avec une liqueur qui ressemblerait à du vin, mais qui n'en serait pas, le sacrement n'en serait pas moins valide? Voilà des supercheries qui peuvent tromper les hommes les plus attentifs.

Il ne s'ensuit pas de là que nous mettons le salut des âmes à la discrétion des prêtres : nous croyons, tout comme les protestants, que le désir du baptême en tient lieu, lorsqu'il n'est pas possible de le recevoir en effet; à plus forte raison, le désir des autres sacrements peut-il y suppléer, et nous obtenir la grâce divine, lorsqu'on ne peut pas faire autrement. *Voyez* SACREMENTS.

BERGIER.

MINUTIUS FÉLIX, orateur ou avocat romain, né en Afrique, vivait au commencement du IIIe siècle; il a écrit, vers l'an 211, un dialogue intitulé *Octavius*, dans lequel il prouve l'absurdité du paganisme, la sagesse et la vérité du christianisme. Cet ouvrage, qui est très-court, a été singulièrement estimé dans tous les temps, soit à cause de la beauté du style, soit à cause des faits et des réflexions qu'il renferme. Il y en a eu plusieurs bonnes éditions en Angleterre, en Hollande et en France : au mot PAGANISME, § 10, nous donnerons un court extrait de cet ouvrage (1).

Barbeyrac, qui ne voulait pas qu'aucun auteur ecclésiastique pût échapper à sa censure, a fait plusieurs reproches à celui-ci. Il tourne en ridicule ce qui a été dit par cet écrivain et par d'autres Pères, touchant la figure de la croix; nous les avons justifiés ailleurs. *Voy.* CROIX.

Il dit que *Minutius Félix* condamne absolument les secondes noces, et les regarde comme un adultère. Cela est vrai à l'égard des secondes noces et des suivantes, qui se faisaient après les divorces; nous soutenons qu'en cela les Pères avaient raison, et qu'ils n'ont rien dit de trop, eu égard à la licence qui régnait alors chez les païens. *Voyez* BIGAME. Le sens de notre auteur est évident par le passage que Barbeyrac a cité lui-même, *Octav.*, c. 24. « Il y a, dit *Minutius*, » des sacrifices réservés aux femmes » qui n'ont eu qu'un mari; et il y en » a d'autres pour celles qui en ont eu » plusieurs : on cherche scrupuleuse- » ment celle qui peut compter un » plus grand nombre d'adultères. » Nous ne pensons pas qu'il soit ici question de celle qui avait enterré un plus grand nombre de maris, mais de celle qui avait fait un plus grand nombre de divorces.

Il trouve mauvais que *Minutius Félix* et d'autres anciens aient réprouvé dans un chrétien l'usage de se couronner de fleurs; usage, selon lui, très-indifférent : il l'est, sans doute, si on le considère absolument en lui-même; mais il ne l'était pas, suivant les mœurs des païens. Si l'on veut se donner la peine de lire le livre de Tertullien, *de Corona*, l'on verra qu'aucune des causes pour lesquelles les païens se couronnaient, n'était absolument innocente; que toutes tenaient plus ou moins à l'idolâtrie ou au libertinage. *Voy.* COURONNE.

La censure de Barbeyrac est fausse et injuste à tous égards.

BERGIER.

MIRABEAU (Honoré-Gabriel-Riquetti comte de) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce grand orateur qui

(1) Minutius Felix raconte lui-même ainsi qu'il suit, ce qui avait donné lieu à son dialogue l'*Octavius* : « Minutius avait un ami nommé Cécilius Natalis, qui demeurait avec lui à Rome et qui était encore païen. Un autre de ses amis, l'avocat Januarius Octave, avait embrassé, avec Minutius, la foi chrétienne, mais il avait quitté Rome. Etant venu un jour faire visite à ses amis, les trois jeunes gens firent une promenade ensemble. En passant devant une statue de Sérapis, Cécilius, suivant la coutume des païens, envoya un baiser à l'idole. Octave fit une critique amère de cette coutume, ce qui amena une conversation sur le mérite des religions païenne et chrétienne. Minutius fut choisi comme arbitre ; les deux amis plaidèrent devant lui en faveur de leur religion, Cécilius d'abord, puis Octave. Ce dernier ayant achevé sa plaidoirie, Cécilius déclara, sans attendre la décision de Minutius, qu'il était vaincu, et il promit de se faire instruire plus à fond des vérités de la foi et de demander le baptême. »

LE NOIR.

passe pour le plus fort de tous ceux que la France a produits, et dont la jeunesse fut si dissipée que son père fut obligé de le faire enfermer, naquit en 1749, fut rejeté par la noblesse de nos Etats-Généraux de 1789, mais nommé représentant par le Tiers-État, tonna, ainsi qu'on le sait, comme la foudre, dans l'Assemblée constituante, ne résista pas, à ce qu'il paraît, aux propositions d'argent que lui fit la cour, et commença d'écraser les Jacobins, mais mourut d'une maladie aiguë en 1791. Ses cendres furent déposées au Panthéon, mais en furent retirées plus tard pour y être remplacées par celles de Marat. On a de *Mirabeau* :

Histoire secrète de la cour de Berlin ; un livre *sur la Bastille et les lettres de cachet ; Lettres sur la banque de saint Charles ; Lettres à Sophie ; Monarchie prussienne;* des écrits politiques, et les grands discours dont l'histoire parlementaire de son temps est remplie.

Le Noir.

MIRACLE. Dans le sens exact et philosophique, un *miracle* est un événement contraire aux lois de la nature, et qui ne peut être l'effet d'une cause naturelle. Toutes les définitions que l'on a données des *miracles* reviennent à celle-là, quoique les philosophes et les théologiens aient varié dans les termes dont ils se sont servis.

Jamais on n'a tant écrit sur cette importante matière que dans notre siècle; elle serait assez éclaircie, s'il n'y avait pas toujours des raisonneurs intéressés par système à l'embrouiller. On peut la réduire à quatre questions: 1° Un *miracle* est-il possible? 2° Si Dieu en faisait un, pourrait-on le discerner d'avec un fait naturel, et le prouver? 3° Les *miracles* peuvent-ils servir à confirmer une doctrine et une religion? 4° Dieu en a-t-il fait véritablement pour servir de témoignage à la révélation? On comprend que nous sommes forcé d'abréger toutes ces questions.

1. *Un miracle est-il possible?* Personne ne peut en douter, dès qu'il admet que c'est Dieu qui a créé le monde, et qu'il l'a fait avec une pleine liberté, en vertu d'une puissance infinie. En effet, dans cette hypothèse, qui est la seule vraie, c'est Dieu qui règle l'ordre et la marche de l'univers, tels qu'ils sont; c'est lui qui a établi la liaison que nous apercevons entre les causes physiques et leurs effets, liaison de laquelle nous ne pouvons point donner d'autre raison que la volonté de Dieu; c'est lui qui a donné aux divers agents tel degré de force et d'activité qu'il lui a plu : tout ce qui arrive est un effet de cette volonté suprême, et les choses seraient autrement, s'il l'avait voulu (1).

Cet ordre qu'il a établi est connu aux hommes par l'expérience, c'est-à-dire par le témoignage constant et uniforme de leurs sens; témoignage qui est le même depuis six mille ans. Les détails de cet ordre sont ce que nous nommons *les lois de la nature*, parce que c'est l'exécution de la volonté du souverain arbitre de toutes choses. Ainsi il est constant, par l'expérience, que quand un homme est mort, c'est pour toujours; telle est donc la loi de la nature; s'il arrive qu'un homme ressuscite, c'est un *miracle*, puisque c'est un événement contraire au cours ordinaire de la nature, une dérogation à la loi générale que Dieu a établie, un effet supérieur aux forces naturelles de l'homme. De même il est constant, par l'expérience, que le feu appliqué au bois le consume; ainsi, lorsque Moïse vit un buisson embrasé qui ne se consumait point, il eut raison de penser que c'était un *miracle,* et non l'effet d'une cause naturelle.

Mais Dieu, en réglant de toute éternité qu'un homme mort le serait pour toujours, que le bois serait consumé par le feu, ne s'est pas ôté à lui-même le pouvoir de déroger à ces deux lois, de rendre la vie à un homme mort,

(1) « Dieu peut-il faire des miracles, c'est-à-dire » peut-il déroger aux lois qu'il a établies ? Cette » question, sérieusement traitée, répond J. J. Rousseau, serait impie si elle n'était absurde ; ce serait faire trop d'honneur à celui qui la résoudrait » négativement, que de le punir : il suffirait de l'enfermer. Mais aussi quel homme a jamais nié que » Dieu pût faire des miracles ? Il fallait être Hébreu pour demander si Dieu pouvait dresser des » tables dans le désert. » (*Lettres de la Montagne.*)

Gousset.

de conserver un buisson au milieu d'un feu, lorsqu'il le jugerait à propos, afin de réveiller l'attention des hommes, de les instruire, de leur intimer des préceptes positifs. S'il l'a fait à certaines époques, il est clair que cette exception à la loi générale avait été prévue et résolue de Dieu de toute éternité, aussi bien que la loi; qu'ainsi la loi et l'exception, pour tel cas, sont l'une et l'autre l'effet de la sagesse et de la volonté éternelle de Dieu, puisque, avant de créer le monde, Dieu savait ce qu'il voulait faire et ce qu'il ferait dans toute la durée des siècles.

Lorsque, pour prouver l'impossibilité des *miracles*, les déistes disent que Dieu ne peut pas changer de volonté, défaire ce qu'il a fait, déranger l'ordre qu'il a établi; que cette conduite est contraire à la sagesse divine, etc., ou ils n'entendent pas les termes, ou ils en abusent. C'est très-librement, et sans aucune nécessité, que Dieu a établi tel ordre dans la nature; il pouvait le régler autrement. Il ne tenait qu'à lui de décider que du corps d'un homme mort et mis en terre il renaîtrait un homme, comme d'un gland semé il renaît un chêne; la résurrection n'est donc pas un phénomène supérieur à la puissance divine. Quand il ressuscite un homme, il ne change point de volonté, puisqu'il avait, de toute éternité, résolu de le ressusciter, et de déroger ainsi à la loi générale. Cette exception ne détruit point la loi, puisque celle-ci continue à s'exécuter, comme auparavant, à l'égard de tous les autres hommes. (1) Une résurrection ne porte donc aucune atteinte à l'ordre établi, ni à la sagesse éternelle dont cet ordre est l'ouvrage. De même que l'ordre civil et l'intérêt de la société exigent que le législateur déroge quelquefois à une loi, et y fasse une exception dans un cas particulier, le bien général des créatures exige aussi quelquefois que Dieu déroge à quelqu'une des lois physiques, en faveur de l'ordre moral, pour instruire et corriger les hommes, pour leur intimer des lois positives, etc.

Cela n'est pas nécessaire, disent les déistes : Dieu n'est-il donc pas assez puissant pour nous faire connaître, sans *miracle*, ce qu'il exige de nous? Prouvera-t-on qu'il lui est plus aisé de ressusciter un mort, que de nous éclairer?

Nous répondons que rien n'est impossible ni difficile à une puissance infinie; qu'il est donc absurde d'argumenter sur ce qui est plus facile ou difficile à Dieu. Mais nous supplions nos adversaires de nous dire de quel moyen Dieu doit se servir pour nous imposer une loi positive; de quelle manière Dieu a dû s'y prendre pour donner une religion vraie à Adam et aux patriarches, aux juifs, aux païens, pour tirer de l'idolâtrie toutes les nations qui y étaient plongées. Lorsqu'ils l'auront assigné, nous nous chargeons de leur prouver que ce moyen quelconque sera un *miracle*. En effet l'ordre de la nature que Dieu a établi n'est point d'instruire immédiatement par lui-même chaque homme en particulier, mais de l'instruire par l'organe des autres hommes, par des faits, par l'expérience, par la réflexion. Ainsi, voulant que Dieu instruise chaque individu par une révélation ou une inspiration particulière, ils exigent réellement un *miracle* pour chacun, mais *miracle* très-suspect, qui favoriserait l'illusion et le fanatisme, ou qui ressemblerait

(1) Quand on dit qu'un miracle est une interruption dans les lois ordinaires de la nature, cela ne signifie point qu'un miracle suspend l'effet de toutes les lois physiques dans l'univers ; il suspend seulement l'effet de la loi particulière qui était applicable à tel corps. Lorsque Dieu apparut à Moïse dans un buisson ardent qui ne se consumait point, il n'ôta point au feu en général la force de brûler le bois, il ne suspendit point dans le reste de l'univers la loi selon laquelle tout bois enflammé se consume ; il n'ôta cette force qu'au volume de feu particulier qui embrasait le buisson, partout ailleurs le feu continuait d'opérer son effet naturel. Lorsque Josué arrêta le soleil, ou plutôt le cours de la lumière jetée sur la terre par le soleil, et qu'il en résulta vingt-quatre heures de jour continuel, il ne fut pas nécessaire de suspendre la marche de tous les corps célestes, mais seulement de faire décrire une ligne courbe aux rayons solaires. C'est donc une vaine objection de la part des incrédules de soutenir que, par un miracle, Dieu suspendrait le cours entier de la nature, dérangerait la machine de l'univers ; il ne fait qu'interrompre dans un corps particulier l'effet de la loi générale qui continue d'opérer partout ailleurs. — Bergier, *Traité de la vraie Religion.*

GOUSSET.

à l'instinct général auquel nous ne sommes pas les maîtres de résister. Aussi tous ceux qui ont nié la possibilité des *miracles*, ont été forcés de soutenir l'impossibilité d'une révélation.

Les athées et les matérialistes, qui disent que l'ordre de la nature et ses lois sont immuables, puisque c'est une suite de la nécessité éternelle et absolue de toutes choses, ne sont pas plus raisonnables. Outre qu'il est absurde d'admettre un *ordre* sans une intelligence qui ordonne, des *lois* sans législateur, et une *nécessité* dont on ne peut donner aucune raison, il l'est encore de borner, sans aucune cause, la puissance de la nature. Lorsque Spinosa a dit que, s'il pouvait croire la résurrection de Lazare, il renoncerait à son système, Bayle lui a fait voir qu'il déraisonnait : puisque, selon Spinosa, la puissance de la nature est infinie, de quel droit pouvait-il regarder comme impossible aucun des événements merveilleux rapportés dans l'Ecriture sainte? *Dict. Crit. Spinosa*, R. Un matérialiste plus moderne a senti cette inconséquence; mais il ne l'a évitée que par une contradiction. Il dit que nous ne savons pas si la nature n'est point occupée à produire des êtres nouveaux, si elle ne rassemble pas des éléments propres à faire éclore des générations toutes nouvelles, et qui n'auront rien de commun avec celles qui existent à présent. *Syst. de la Nat.*, 1re part. c. 6, p. 86. Ainsi, selon ce philosophe, *tout est nécessaire*, et tout peut changer. Par la même raison, nous ne savons pas si, du temps de Moïse, la nature n'a pas fait éclore toutes les plaies de l'Egypte, la séparation des flots de la mer Rouge, la manne du désert, etc., et si, du temps de Jésus-Christ, elle n'a pas opéré toutes les guérisons, les résurrections et les autres prodiges dont nous soutenons qu'il est l'auteur.

Il y a plus de bon sens et de liaison dans les idées des nations les plus stupides. Les peuples mêmes qui ont cru que plusieurs dieux ou génies avaient concouru à la formation du monde, ont pensé aussi que ces mêmes intelligences le gouvernaient; ils ont conclu qu'elles pouvaient en changer l'ordre et la marche quand elles le jugeaient à propos, par conséquent opérer des *miracles* à leur gré; et c'est pour cela même qu'ils leur ont adressé leurs vœux et rendu leurs hommages.

Ceux qui disent que les *miracles* sont peut-être l'effet d'une *loi inconnue* de la nature, nous paraissent aussi abuser des termes. En quel sens peut-on supposer qu'une exception particulière à la loi générale est une loi? A la vérité, la loi et l'exception sont également un effet de la volonté du souverain législateur, comme nous l'avons déjà remarqué; mais cette volonté n'est censée *loi*, et ne peut être nommée telle, qu'autant qu'elle est générale et connue par une expérience constante. Donner à l'exception le nom de *loi inconnue*, c'est évidemment confondre toutes les notions.

Saint Augustin a dit que les *miracles* ne se font pas *contre la nature*, mais contre la connaissance ou contre l'expérience que nous avons de la nature, puisque la nature des choses n'est autre que la volonté de Dieu, l. 6, *de Genesi ad litt.*, c. 13, lib. 21 ; *de Civit. Dei*, cap. 8. Cela se conçoit. Mais pour que nous puissions nous entendre et ne pas nous contredire, il faut distinguer la volonté générale de Dieu d'avec une volonté particulière; la première peut être appelée *loi de la nature*, et *cours de la nature*, puisqu'elle s'exécute ordinairement et constamment; la seconde, qui est une exception, ne peut être nommée *loi* que dans un sens très-impropre et abusif : or, l'abus des termes ne contribue jamais à éclairer une question.

Selon Clarke, la seule différence qu'il y a entre un événement naturel et un fait miraculeux, c'est que le premier arrive ordinairement et fréquemment, au lieu que l'autre se voit très-rarement. Si les hommes, dit-il, sortaient ordinairement du tombeau, comme le blé sort de la semence, cela nous paraîtrait naturel; et au contraire, la manière dont ils sont engendrés aujourd'hui serait regardée comme miraculeuse. Cette observation est juste à l'égard des choses

que Dieu fait immédiatement par lui-même, sans le concours des hommes. Leibnitz, de son côté, soutenait que la rareté ne suffit pas pour caractériser un *miracle*, qu'il faut encore que ce soit une chose qui surpasse les forces des créatures ; et cela est encore vrai, quand il s'agit des choses que Dieu opère par le ministère des créatures. Si ces deux philosophes avaient fait cette distinction. ils auraient été d'accord. *Recueil des pièces de Clarke, de Leibnitz*, etc., p. 105 et 201.

De là on doit conclure que, quoique la transusbstantiation se fasse tous les jours et toutes les fois qu'un prêtre dit la messe, c'est cependant un *miracle* parce que c'est un effet infiniment supérieur aux forces naturelles des hommes dont Dieu se sert pour l'opérer. Au contraire les saints mouvements que Dieu produit en nous par sa grâce, quoique surnaturels, ne sont pas des *miracles*, parce que Dieu les produit en nous sans nous, immédiatement par lui-même, et très-fréquemment. *Voy.* NATUREL.

Comme nous ignorons quelles sont les facultés et le degré de force que Dieu a donnés aux anges bons ou mauvais, nous ne pouvons ni les mettre au nombre des agents naturels, ni décider si tout ce qu'ils font est naturel ou miraculeux. Nous voyons seulement dans l'histoire sainte que, quand Dieu s'est servi de leur ministère, c'était, ou pour annoncer aux hommes des événements que ceux-ci n'auraient pas pu connaître, ou pour faire des choses que les hommes ne pouvaient pas faire. Leur mission et leurs actions étaient donc miraculeuses, puisqu'il n'est pas dans l'ordre commun et journalier de la Providence d'en agir ainsi à l'égard du genre humain. Quant aux opérations des esprits de ténèbres, nous pouvons encore moins en raisonner, parce que l'Ecriture en parle moins que des bons anges. Nous y voyons seulement que les mauvais esprits ne peuvent rien faire sans une permission particulière de Dieu. *Voyez* DÉMON.

II. *Peut-on discerner certainement un miracle d'avec un fait naturel, et le prouver?* Il est assez étonnant que nous soyons obligé de discuter scrupuleusement deux questions aussi aisées à résoudre ; mais il n'est aucun sujet sur lequel les incrédules aient poussé plus loin l'entêtement et les contradictions.

Pour distinguer sûrement, disent-ils, un *miracle* d'avec un fait naturel, il faudrait connaître toutes les lois de la nature, et savoir jusqu'où s'étendent ses forces : or, nous ne savons ni l'un ni l'autre ; donc nous ne pouvons jamais décider si tel événement est l'effet d'une loi de la nature, ou si c'est une exception.

Nous répondons que, par une expérience de six mille ans, la nature nous est assez connue pour savoir certainement qu'un mort ne peut ressusciter en vertu d'aucune loi de la nature ; qu'ainsi toute résurrection est une exception ou un *miracle*. Il en est de même des aûtres faits que l'histoire sainte nous donne pour des événements miraculeux. Par une inconséquence grossière, les incrédules soutiennent, d'un côté, que Dieu ne peut pas déroger à une loi de la nature ; de l'autre ils supposent que Dieu a établi des lois opposées: l'une, par laquelle il a décidé qu'un mort l'est pour toujours ; l'autre, par laquelle il a réglé qu'un mort peut, sans *miracle*, être rendu à la vie.

Les athées, il est vrai, ne peuvent mettre aucune borne aux forces de la nature ; ils sont obligés de les supposer infinies, puisqu'ils ne peuvent assigner aucune cause qui les ait limitées. Pour nous, qui admettons un Créateur intelligent et sage, une Providence attentive et bienfaisante, nous sommes très-assuré que les forces de la nature sont bornées, et que ses lois sont constantes, parce que Dieu les a établies pour le bien des créatures sensibles et intelligentes.

Il est d'ailleurs évident que l'ordre moral porte sur la constance de l'ordre physique : si les lois de la nature pouvaient changer, nous ne serions plus assurés de rien, il n'y aurait plus de certitude dans la règle de nos devoirs. Nous sommes donc absolument certains que Dieu n'a

point établi des lois physiques opposées l'une à l'autre, qu'il ne changera point l'ordre de la nature tel qu'il nous est connu, que les *miracles* ne deviendront jamais des effets naturels.

Conséquemment nous sommes assurés que Dieu ne donnera jamais à aucun agent naturel le pouvoir de troubler et de changer l'ordre physique du monde et le cours ordinaire de la nature, que les esprits bons ou mauvais n'ont point ce pouvoir, encore moins les magiciens et les imposteurs, et nous prouverons que cela n'est jamais arrivé.

Entre les différents événements rapportés par l'histoire sainte, il en est dont le surnaturel saute aux yeux de tout homme de bon sens, et sur lesquels il n'est besoin ni de dissertation, ni d'examen. Qu'un malade guérisse par des remèdes, lentement, en reprenant des forces peu à peu, c'est la marche de la nature; qu'il guérisse subitement à la parole d'un homme, sans conserver aucun reste ni aucun ressentiment de la maladie, c'est évidemment un *miracle*. Qu'un thaumaturge, par sa parole ou par un simple attouchement, rende la vie aux morts, la vue aux aveugles-nés, l'ouïe aux sourds, la voix aux muets, la force et le mouvement aux paralytiques ; marche sur les eaux, calme les tempêtes sans laisser aucune marque d'agitation sur les flots, rassasie cinq mille hommes avec cinq pains, etc., ce ne sont certainement pas là des œuvres naturelles; pour en décider, il n'est pas nécessaire d'être médecin, philosophe ou naturaliste, il suffit d'avoir la plus légère dose de bon sens. Lorsque les circonstances peuvent laisser quelque doute sur le naturel d'un fait, c'est le cas de suspendre notre jugement, et de ne pas affirmer témérairement un *miracle*.

Mais voici un argument auquel les incrédules ne répondront jamais. S'il est impossible de discerner certainement un *miracle* d'avec un fait naturel, pourquoi rejetez-vous les événements de l'histoire sainte, qui vous paraissent miraculeux, pendant que vous admettez sans difficulté ceux dans lesquels il n'y a rien que de naturel? Vous ne voulez pas croire les premiers, parce que ce sont des *miracles*, et vous soutenez en même temps que si ces faits sont arrivés, on n'a pas pu savoir certainement que c'étaient des *miracles* : peut-on se contredire d'une façon plus grossière?

Il s'agit de savoir, en second lieu, si un *miracle* peut être constaté, si l'on peut en prouver la réalité. Ici nouvelle contradiction de la part des déistes; c'en est une, en effet d'avouer, d'une part, que Dieu peut faire des *miracles*, et de soutenir, de l'autre, que Dieu n'est pas assez puissant pour les rendre tellement sensibles et reconnaissables, que personne ne puisse en douter raisonnablement : dans ce cas, à quoi serviraient les *miracles?*

Toute la question se réduit à savoir si un *miracle* est ou n'est pas un fait sensible, si le surnaturel du fait empêche que la substance du fait ne puisse tomber sous les sens; il y aurait de la folie à le soutenir. Déjà, dans les articles Fait et Certitude, nous avons démontré qu'un *miracle* est susceptible des mêmes preuves qu'un fait naturel quelconque, qu'il peut être métaphysiquement certain pour celui qui l'a éprouvé en lui-même; physiquement certain pour celui qui en a été témoin oculaire ; qu'il peut donc être moralement certain pour les autres par le témoignage irrécusable de ceux qui l'ont vu et de celui qui l'a éprouvé. Nous ne répéterons point les raisons que nous en avons données; mais il nous reste des objections à résoudre.

La plus éblouissante au premier coup d'œil, est celle que D. Hume a traitée fort au long dans son *dixième Essai sur l'Entendement humain*, où il s'est proposé de prouver qu'aucun témoignage ne peut constater l'existence d'un *miracle*. Un *miracle*, dit-il, est un effet ou un phénomène contraire aux lois de la nature; or, comme une expérience constante et invariable nous convainc de la certitude de ces lois, la preuve contre le *miracle*, tirée de la nature même du fait, est aussi

entière qu'aucun argument que l'expérience puisse fournir. Elle ne peut donc être détruite par aucun témoignage, quel qu'il puisse être. En effet, la foi que nous ajoutons à la déposition des témoins oculaires est aussi fondée sur l'expérience, c'est-à-dire sur la connaissance que nous avons que ce témoignage est ordinairement conforme à la vérité. Si donc ce témoignage tombe sur un fait miraculeux, il se trouve deux expériences opposées, dont l'une détruit l'autre, ou du moins dont la plus forte doit prévaloir à la plus faible. Or, comme il est beaucoup plus probable que des témoins se trompent ou veulent tromper, qu'il ne l'est que le cours de la nature est interrompu, l'on doit plutôt s'en tenir à la première supposition qu'à la seconde. De là D. Hume conclut qu'un *miracle,* quelque attesté qu'il soit, ne mérite aucune croyance.

Pour peu que l'on y fasse attention, l'on verra que ce sophisme ne porte que sur une équivoque et sur l'abus du terme d'*expérience*. En effet, en quoi consiste l'expérience ou la connaissance que nous avons de la constance du cours de la nature? En ce que nous ne l'avons jamais vu changer, si nous n'avons jamais été témoins d'aucun *miracle;* mais s'ensuit-il que ce changement est impossible, parce que nous ne l'avons jamais vu? Ce n'est donc ici qu'une expérience négative, si l'on peut ainsi parler, un simple défaut de connaissance, une pure ignorance. D. Hume l'a reconnu lui-même dans son *quatrième Essai*, où il avoue que nous ne pouvons prouver, *à priori*, l'immutabilité du cours de la nature. N'est-il pas absurde de vouloir qu'un simple défaut de connaissance de notre part l'emporte sur la connaissance positive et sur l'attestation formelle des témoins qui ont vu un *miracle?*

Si l'argument de D. Hume était solide, il prouverait que quand nous voyons pour la première fois un fait étonnant, nous devons récuser le témoignage de nos yeux, parce qu'alors il se trouve contraire à notre prétendue expérience passée, que nous devons même nous défier du sentiment intérieur, lorsque nous éprouvons en nous-mêmes un symptôme que nous n'avions jamais senti. Ce sophisme attaque donc de front la certitude physique et la certitude métaphysique, aussi bien que la certitude morale. *Voyez* EXPÉRIENCE.

En second lieu, est-il vrai que nous nous fions au témoignage humain seulement, parce que nous avons reconnu par expérience que ce témoignage est ordinairement conforme à la vérité? Il n'en est rien; nous nous y fions par un instinct naturel qui nous fait sentir que, sans cette confiance, la société humaine serait impossible. Nous nous y fions dans l'enfance avec plus de sécurité que dans l'âge mûr; et plus nous devenons vieux et expérimentés, plus nous devenons défiants.

Mais cette défiance, poussée à l'excès, serait aussi déraisonnable que celle des incrédules. Lorsqu'un fait sensible et palpable, naturel ou miraculeux, est attesté par un grand nombre de témoins qui n'ont pu avoir un intérêt commun d'en imposer, qui n'ont pas pu même user ensemble de collusion, qui paraissaient d'ailleurs sensés et vertueux, il est impossible que leur témoignage soit faux ; nous y déférons alors avec une entière certitude, en vertu de la connaissance intime que nous avons de la nature humaine. Ce n'est ici ni une simple présomption, ni une expérience purement négative, ou une ignorance, mais une connaissance positive et réfléchie. Dans ce cas, il est absurde de dire qu'il est plus probable que les témoins se sont trompés ou ont voulu tromper, qu'il ne l'est que le cours de la nature est interrompu; pour que l'un ou l'autre de ces inconvenients eût lieu, il faudrait que le cours de la nature humaine fût changé.

Nous avons donc alors un témoignage tel que David Hume l'exige, *un témoignage de telle nature, que sa fausseté serait plus miraculeuse que le fait qu'il doit établir.* Dieu peut avoir de sages raisons d'interrompre pour un moment l'ordre physique et le cours de la nature, mais il ne peut

en avoir aucune de renverser l'ordre moral et la constitution de la nature humaine : le premier de ces *miracles* n'a rien d'impossible; le second serait absurde et indigne de Dieu.

David Hume ne raisonne pas mieux lorsqu'il prétend que, quand il s'agit d'un *miracle* qui tient à la religion, tous les témoignages humains sont nuls, parce que l'amour du merveilleux et le fanatisme religieux suffisent pour tourner toutes les têtes, et pervertir tous les principes.

Si ces deux maladies étaient aussi communes et aussi violentes que le prétendent les déistes, on verrait éclore tous les jours de nouveaux *miracles*, et le monde en serait rempli. L'amour du merveilleux peut entraîner les hommes, lorsqu'il n'y a rien à risquer pour eux, lorsqu'un fait n'est contraire ni à leurs préjugés ni à leurs intérêts; mais lorsque des faits merveilleux doivent les obliger à changer de religion, d'opinion et de mœurs, mettre en danger leur fortune et leur vie, nous ne voyons pas qu'ils soient fort empressés de les admettre : alors le zèle de religion, loin de les disposer à croire les faits, les rend défiants et incrédules. Telles étaient les dispositions des Juifs et des païens à l'égard des *miracles* de Jésus-Christ et des apôtres : ils en ont cependant rendu témoignage, puisqu'un grand nombre se sont convertis, et que les autres n'ont pas osé les nier. *Voy.* Jésus-Christ, Apotres, etc.

Peut-on se contredire plus grossièrement que le font les incrédules? Suivant eux, nous devons nous fier à nos sens, plutôt qu'à toute espèce de témoignage, lorsqu'ils nous attestent que l'eucharistie n'est que du pain et du vin, puisque par nos sens nous y en apercevons toutes les qualités sensibles, et nous ne devrions plus nous y fier, si Dieu changeait visiblement ce pain et ce vin en une autre espèce de corps, quand même nous y apercevrions toutes les qualités sensibles d'un nouveau corps. Le témoignage de nos sens nous donne une entière certitude, lorsqu'il est négatif et qu'il ne nous atteste aucun *miracle;* mais il ne prouve rien, lorsqu'il est positif, et qu'il nous atteste un *miracle* évident et sensible. Un logicien sensé pose le principe directement contraire.

L'*Essai* de David Hume, *sur les miracles*, a été réfuté par Campbell, auteur anglais, *Dissertation sur les miracles*, etc., Paris, 1767.

D'autres déistes ont dit que les preuves morales, suffisantes pour constater les faits qui sont dans l'ordre des possibilités morales, ne suffisent plus pour constater les faits d'un autre ordre, et purement surnaturels; que des témoignages assez forts pour nous faire croire une chose probable n'ont plus assez de force pour nous persuader une chose improbable, telle que la résurrection d'un mort.

Mais nous ne sommes pas assez habiles pour concevoir pourquoi un *miracle* n'est pas dans l'ordre des possibilités morales, dès que c'est Dieu qui l'opère : y a-t-il quelque fait supérieur à la puissance divine? Nous voudrions savoir encore ce que l'on entend par chose *improbable*. Est-ce une chose qui ne peut pas être prouvée? Tout ce qui est possible peut exister, tout ce qui existe peut être prouvé, dès qu'il tombe sous les sens; la mort d'un homme et sa vie sont de ce genre : jamais on n'a imaginé qu'il fût impossible de vérifier si un homme est mort ou vivant. *Improbable* signifie-t-il *impossible*? Alors il faut commencer par prouver qu'un *miracle* est absolument impossible? jusqu'à présent les incrédules n'en sont pas venus à bout.

L'auteur des *Questions sur l'Encyclopédie* a fait briller toute la sagacité de son jugement sur celle-ci, ou plutôt il a mis dans le plus grand jour les travers et l'opiniâtreté des incrédules. « Pour croire un *miracle*, » dit-il, ce n'est pas assez de l'avoir » vu, car on peut se tromper. Bien » des gens se sont crus faussement » sujets de *miracles*; ils ont été tan- » tôt malades et tantôt guéris par » un pouvoir surnaturel; ils ont été » changés en loups; ils ont traversé » les airs sur un manche à balai; ils » ont été incubes et succubes.

» Il faut que le *miracle* ait été bien

» vu par un grand nombre de gens » très-sensés, se portant bien, et » n'ayant nul intérêt à la chose. Il » faut surtout qu'il ait été solennel- » lement attesté par eux. Car si l'on » a besoin de formalités authentiques » pour les actes les plus simples, à » plus forte raison pour constater » des choses naturellement impos- » sibles, et dont le destin de la terre » doit dépendre.

» Quand un *miracle* authentique » est fait, il ne prouve encore rien ; » car l'Ecriture dit en vingt endroits » que des imposteurs peuvent faire » des *miracles*. On exige donc que la » doctrine soit appuyée par des *mi-* » *racles*, et les *miracles* par la doc- » trine.

» Ce n'est point encore assez. » Comme un fripon peut prêcher une » très-bonne doctrine, et faire des » *miracles* comme les sorciers de » Pharaon, il faut que ces *miracles* » soient annoncés par des prophètes ; » pour être sûr de la vérité de ces » prophéties, il faut les avoir entendu » annoncer clairement, et les avoir » vu s'accomplir réellement ; il faut » posséder parfaitement la langue » dans laquelle elles ont été con- » servées.

» Il ne suffit pas même que vous » soyez témoin de leur accomplis- » sement miraculeux, car vous pouvez » être trompé par les apparences. Il » est nécessaire que le *miracle* et la » prophétie soient juridiquement » constatés par les premiers de la » nation, et encore se trouvera-t-il » des douteurs : car il se peut que la » nation soit intéressée à supposer » une prophétie et un *miracle* ; et dès » que l'intérêt s'en mêle, ne comptez » sur rien. Si un *miracle* prédit n'est » pas aussi public, aussi avéré qu'une » éclipse annoncée dans l'almanach, » soyez sûr que ce *miracle* n'est » qu'un tour de gibecière ou un conte » de vieille.

» On souhaiterait, pour qu'un *mi-* » *racle* fût bien constaté, qu'il fût fait » en présence de l'académie des » sciences de Paris, ou de la société » royale de Londres, et de la faculté » de médecine, assistée d'un déta- » chement du régiment des gardes, » pour contenir la foule du peuple. »

Réponse. Pourquoi n'y pas appeler encore tous les incrédules, déistes, athées, matérialistes, pyrrhoniens et autres ? Eux seuls sont les sages par excellence. Mais si ce n'est pas assez d'avoir vu un *miracle* pour le croire et pour en être sûr, de quoi servira la présence des académiciens, des médecins et de tout leur cortége ? Si personne n'est assuré de se bien porter, d'être dans son bon sens, de voir réellement ce qu'il voit, ni de sentir véritablement ce qu'il éprouve, nous ne croyons pas que ces savants soient plus privilégiés que les autres hommes. Le seul doute bien fondé qu'il y ait ici, est de savoir si un philosophe qui raisonne ainsi a la tête bien saine. Prescrire des règles de certitude, et prétendre ensuite qu'en les réunissant toutes on n'aura encore rien de certain, est un pyrrhonisme insensé.

1° En quel lieu du monde, si ce n'est aux petites maisons, a-t-on vu des gens qui se croyaient sourds, muets, aveugles ou paralytiques, pendant qu'ils se portaient bien, ou qui se croyaient parfaitement guéris de ces infirmités, lorsqu'ils les avaient encore ? Plusieurs, guéris par des remèdes, ont peut-être cru faussement leur guérison miraculeuse : dans ce cas, il est bon de consulter des médecins, pour savoir ce qui en est ; mais que leur témoignage soit nécessaire pour juger si ces infirmités ont cessé ou durent encore, c'est une absurdité.

De prétendus sorciers, après s'être frottés de drogues, ont pu rêver qu'ils allaient au sabbat sur un manche à balai ; d'autres, dans le délire d'une imagination déréglée, ont pu rêver qu'ils étaient incubes ou succubes ; mais les témoins des *miracles* de Jésus-Christ ne s'étaient frottés d'aucune composition pour rêver qu'ils voyaient ce qu'ils ne voyaient pas : ce n'est point dans les songes de la nuit, mais au grand jour et en public, qu'ils les ont vus.

2° Nous admettons volontiers que les témoins d'un *miracle* doivent être en grand nombre, très-sensés, se portant bien, et sans aucun intérêt à

la chose; ils nous paraissent encore plus croyables, lorsqu'ils étaient intéressés à la révoquer en doute. Or, les Juifs contemporains de Moïse étaient intéressés à ne pas croire légèrement des *miracles* qui mettaient leur sort à la discrétion de ce législateur, qui les assujettissaient à une loi très-dure et à des mœurs nouvelles, qui les rendaient odieux aux Egyptiens et aux Chananéens. Les apôtres étaient très-intéressés à ne pas croire sans examen les *miracles* de Jésus-Christ, qui déplaisaient aux Juifs, et à ne pas se charger témérairement d'une mission qui les exposait à la persécution des juifs et des païens. Ceux-ci, élevés dans des préjugés très-opposés au christianisme, avaient le plus vif intérêt à se défier des *miracles* de Jésus-Christ et des apôtres, qui devaient les engager à un changement de religion très-difficile et très-dangereux.

Quant aux formalités juridiques et aux procès-verbaux solennellement dressés, nous soutenons qu'ils ne furent jamais nécessaires pour constater des faits publiés, dont toute une ville ou toute une contrée ont été témoins. Avant l'invention de ces formalités était-on moins certain qu'aujourd'hui de ces sortes de faits? Lorsque des *miracles* ont causé une grande révolution dans le monde, leur effet est une preuve plus forte que toutes les informations et les procédures possibles. Le philosophe que nous réfutons suppose encore faussement que la certitude de tous les faits doit être plus grande, à proportion de leur importance, puisque les faits desquels dépendent notre vie, notre conservation, notre fortune, nos droits civils, sont ordinairement ceux dont nous avons le moins de certitude. Parce qu'un *miracle* peut intéresser toute une nation, s'ensuit-il qu'il faut que chaque particulier en soit témoin oculaire?

3° Il est faux que selon l'Ecriture sainte, les imposteurs et les magiciens puissent faire de vrais *miracles*; elle nous assure au contraire que *Dieu seul* peut en faire, et nous le prouverons dans le paragraphe suivant. Lorsqu'il s'agit de prouver la mission d'un homme, il n'est pas encore question de doctrine; c'est une absurdité de prétendre que les Juifs, opprimés en Egypte, devaient exiger la profession de foi de Moïse et le code de sa morale, avant de croire à sa mission; que les juifs et les païens étaient des hommes fort capables de juger de la doctrine de Jésus-Christ, pendant que les incrédules ne les croient pas seulement capables d'attester ses *miracles*. Est-il donc plus difficile de s'assurer d'un fait sensible, que de prononcer sur la bonté d'un catéchisme?

4° Des *miracles* annoncés par des prophéties en sont d'autant plus authentiques et plus frappants; mais cela n'est pas absolument nécessaire. Une prophétie est elle-même un fait miraculeux; il faudrait donc la vérifier par une autre prophétie, et ainsi à l'infini. Un fait surnaturel, sensible et palpable, doit être vérifié comme tout autre fait; si nous sortons de là, nous ne trouverons plus que des règles absurdes.

5° C'en est une de soutenir qu'il faut avoir entendu clairement la prophétie, et l'avoir vue s'accomplir réellement. Selon cette décision, Dieu ne pourrait pas prédire des *miracles* qui ne doivent être opérés que dans plusieurs siècles, puisque l'on veut que les mêmes hommes entendent prononcer les paroles du prophète, et en voient l'accomplissement. Au contraire, plus les événements sont éloignés, plus il est évident, lorsqu'ils arrivent, qu'ils n'ont pas pu être prévus par une lumière naturelle. Une prophétie, écrite depuis plusieurs siècles, n'est ni moins certaine, ni moins claire, ni moins frappante, que si elle avait été faite depuis peu; elle l'est même davantage.

Notre critique est-il persuadé que les savants du dix-huitième siècle n'entendent pas l'hébreu, et ne peuvent prendre le sens des prophéties? Mais les versions chaldaïque et grecque ont été écrites avant que les faits arrivassent, avant la naissance de Jésus-Christ; elles sont conformes aux versions syriaque, arabe, latine, qui ont été faites après, et la plupart sont l'ouvrage des Juifs. C'est là que nous

prenons le sens du texte. Il a donc été entendu de même dans tous les siècles; ces prophéties n'étaient donc pas inintelligibles, ni même fort obscures.

6° Elles ont été, comme on le voit, authentiquement certifiées par les docteurs et les chefs de la nation juive, soit quant à la lettre, soit quant au sens, dans les Paraphrases chaldaïques et dans la version des Septante ; mais il n'est pas nécessaire que les chefs de la nation en aient certifié de même l'accomplissement dans le temps, ils ont pu avoir intérêt à contester les *miracles* de Jésus-Christ, à détourner le sens des prophéties, à s'aveugler sur leur accomplissement, comme ils font encore aujourd'hui, puisqu'ils reconnaissent eux-mêmes que cet aveuglement était prédit. Cependant il n'a pas été général, puisque les docteurs juifs, tels que Nicodème, Gamaliel, saint Paul, et un grand nombre de prêtres, ont cru en Jésus-Christ : les autres même n'ont pas osé contester ses *miracles.*

En admettant pour un moment toutes les règles prescrites par notre critique, un ignorant est en droit de rejeter le témoignage de tous les philosophes, lorsqu'ils lui attestent des faits étonnants qu'il ne conçoit pas, et qui doivent lui paraître surnaturels. Mais en retranchant ce qu'il y a d'absurde dans ces règles, nous sommes en état de prouver que les *miracles* qui confirment la révélation ont été bien vus par des hommes sensés qui n'y avaient aucun intérêt, qui les ont attestés à la face des nations entières, en présence des chefs qui n'ont rien eu à y opposer; que ces *miracles* ont été faits pour appuyer une doctrine très-pure et très-digne de Dieu; qu'ils ont été annoncés par des prophéties très-authentiques et très-claires, constamment entendues dans le sens que nous leur donnons, et que ce sont ces *miracles* qui ont converti les Juifs et les païens. Que faut-il de plus?

Pour affaiblir ces preuves, le même auteur a prétendu que les mahométans en avaient de semblables pour établir la réalité des *miracles* de Mahomet : nous avons réfuté cette comparaison fausse à l'article Mahométisme. D'autres ont dit, avant lui, que l'on pourrait encore prouver de même la vérité des *miracles* du paganisme; mais aucun d'eux n'a pu alléguer ces preuves prétendues. Plusieurs ont objecté la multitude de *miracles* rapportés dans les *légendes*; à cet article, nous avons fait voir que la plupart de ces prodiges sont absolument dénués de preuves. Quelques-uns enfin ont objecté les raisons par lesquelles on a voulu étayer les prétendus *miracles* du diacre Pâris; nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire d'en démontrer la fausseté.

III. *Les miracles peuvent-ils servir à confirmer une doctrine, et à prouver la divinité d'une religion?* L'on n'en avait pas douté avant qu'il y eût des déistes; et il a fallu, de leur part, un travers singulier d'esprit pour soutenir le contraire (1).

(1) Il est incontestable que Dieu peut se révéler aux hommes, soit pour les instruire, soit pour leur signifier ses volontés. Outre que la supposition d'une révélation divine ne présente rien qui répugne à la sagesse de l'Etre suprême, qui ne s'accorde parfaitement avec l'idée que nous pouvons nous former de sa bonté et avec la faiblesse naturelle de la raison humaine, ce serait contredire sans aucune preuve l'opinion de tous les peuples de la terre, qui n'ont jamais connu que des religions positives ou révélées ; opinion respectable, non-seulement par son universalité, mais aussi parce qu'il est impossible d'en expliquer l'origine, à moins d'admettre qu'il y a eu dans les premiers temps une révélation véritable, dont le souvenir confus a frayé la voie à tant de fausses révélations.

Or il n'est point d'autre moyen propre à constater une révélation divine, que les miracles. Ce qui ne sortirait pas de l'ordre naturel, ne prouverait point l'intervention du maître de la nature. Les prophéties elles-mêmes ne font preuve que par ce qu'elles ont de miraculeux.

La preuve qui résulte des miracles en faveur d'une révélation divine est infaillible : elle est à la portée de tous les hommes, elle impose par son éclat, prévient les raisonnements, et tranche les difficultés. *Miraculis conciliatur, auctoritas auctoritate fides impetratur.* (S. Augustin.)

Prenons par exemple la résurrection d'un mort, prédite et opérée en preuve de la vérité d'un dogme religieux ; supposons le fait constaté de manière à ne laisser aucun doute raisonnable dans l'esprit des spectateurs. Qui pourra se refuser à croire une doctrine accompagnée et soutenue d'un tel prodige ? Entre la vérité de cette doctrine et la résurrection d'un mort, il n'existe pas, il est vrai, une connexion naturelle; mais il existe une connexion conventionnelle en vertu de laquelle l'auteur de la nature, pris à témoin par le thaumaturge, s'interpose visiblement pour garant de la doctrine annoncée en son nom. Un miracle ne prouve pas la vérité d'un dogme, mais il prouve l'autorité de celui qui l'enseigne. « Qu'un homme

En effet, puisque c'est Dieu qui, par sa toute-puissance, a réglé le cours de la nature, a établi l'ordre physique du monde tel qu'il est, lui seul a le pouvoir de le suspendre, d'y déroger, même pour un instant, d'arrêter l'effet de la moindre des lois dont il est l'auteur. Il n'a certainement donné à aucune créature la puissance de déranger son ouvrage, de troubler la tranquillité des hommes pour l'utilité desquels Dieu a fait les choses telles qu'elles sont. Vu la confiance que les hommes ont eue de tout temps à la constance de la marche de l'univers, et l'étonnement que leur ont toujours causé les *miracles* vrais ou apparents, leur sort, pour ce monde et pour l'autre, serait à la discrétion des mauvais esprits ou des imposteurs auxquels Dieu aurait donné le pouvoir d'opérer des prodiges supérieurs aux forces de la nature ; sa sagesse et sa bonté s'y opposent.

Aussi s'en est-il expliqué lui-même très-clairement; après avoir fait souvenir les Hébreux des prodiges qu'il a opérés en leur faveur, il leur dit : « Voyez par là que je suis le seul » Dieu, et qu'il n'y en a point d'autre » que moi. » *Deut.*, c. 32, ℣ 39. Le psalmiste répète souvent que Dieu seul fait des *miracles*, *Psalm.* 71, ℣ 18 ; 135, ℣ 4, etc. Ezéchias, en lui demandant une délivrance miraculeuse, lui dit : « Sauvez-nous, Seigneur, afin » que tous les peuples de la terre » connaissent que vous êtes le seul » souverain Maître de l'univers. » *Isaï.*, c. 37, ℣ 20.

Lorsque Moïse lui demande comment il pourra convaincre les Hébreux de sa mission, Dieu lui donne le pouvoir d'opérer des *miracles*, et lui dit : « Va, je serai dans ta bouche, » et je t'enseignerai ce qu'il faudra » dire, » *Exod.*, c. 4, ℣ 1, 12. Moïse obéit, et c'est à la vue de ses *miracles* que les Israélites croient sa mission, et que le roi d'Egypte est forcé enfin de se rendre. Dieu donnait-il à son envoyé de fausses lettres de créance, des signes équivoques, et qui pouvaient être contrefaits par des imposteurs? Il dit qu'il exercera ses jugements sur l'Egypte, afin que les Egyptiens sachent qu'il est le Seigneur, *Exod.*, c. 7, ℣ 5. Comment auraient-ils pu le savoir, si des magiciens avaient pu faire les mêmes *miracles* que Moïse ?

C'est aussi à la vue du premier des *miracles* de Jésus-Christ que ses disciples crurent en lui, *Joan.*, c. 2, ℣ 11. Lorsque Jean-Baptiste lui envoya deux de ses disciples pour lui demander : « Etes-vous celui qui doit » venir, ou faut-il en attendre un » autre ? » Jésus opéra plusieurs guérisons miraculeuses en leur présence, et répondit : « Allez dire à Jean ce » que vous avez vu, » *Luc.*, c. 7, ℣ 19. Souvent il a dit aux Juifs : « Les œu- » vres que je fais au nom de mon » Père rendent témoignage de moi. » Si vous ne voulez pas me croire, » croyez à mes œuvres, » *Joan.*, c. 10, ℣ 25, 38; et en parlant des incrédules, il dit : « Si je n'avais pas fait » parmi eux des œuvres qu'aucun » autre n'a faites, ils ne seraient pas » coupables, » c. 15, ℣ 24. Au moment de quitter ses apôtres, il leur donne le pouvoir d'opérer des *miracles* pour prouver leur mission, *Marc.*, c. 16, ℣ 15 et suiv. Devait-on s'arrêter à cette preuve, si des magiciens, des imposteurs, des faux prophètes, étaient capables d'en faire ?

» vienne nous tenir ce langage, dit le philosophe de » Genève : Mortels, je vous annonce la volonté du » Très-Haut ; reconnaissez à ma voix celui qui » m'envoie ; j'ordonne au soleil de changer sa » course, aux étoiles de former un autre arrange- » ment, aux montagnes de s'aplanir, aux flots de » s'élever, à la terre de prendre un autre aspect. » A ces merveilles, qui ne reconnaîtra pas à l'ins- » tant le maître de la nature ? elle n'obéit point » aux imposteurs. »

Ces notions simples et puisées dans le sens commun suffisent à l'homme de bonne foi qui veut examiner les miracles du christianisme. Laissons de côté les sophismes de Diderot et de Hume, qui ont dénaturé la question en combattant les miracles de l'Evangile par des principes métaphysiques, tandis qu'il fallait les juger sur les principes et d'après les règles de la critique. Tout miracle par sa nature est un fait sensible ; les miracles du christianisme particulièrement sont des faits revêtus de la plus grande publicité. Ils étaient, comme les faits naturels, l'objet de la vue et des autres sens ; ils sont l'objet propre du témoignage humain et de l'histoire. On peut même se dispenser d'examiner si les miracles sont possibles ou susceptibles des preuves ordinaires ; il suffit de savoir s'ils sont prouvés. Le fait emporte le droit, et quand l'histoire parle, il faut que la métaphysique se taise. Voyez *la Démonstration évangélique*, par M. Duvoisin, chap. 1.

GOUSSET.

Saint Pierre déclare que Jésus-Christ est le Fils de Dieu, qu'il est ressuscité, qu'il faut croire en lui pour être sauvé, que lui et ses collègues en sont des témoins fidèles; et il le prouve par le *miracle* qu'il venait d'opérer, en guérissant un homme impotent depuis sa naissance, *Act.*, c. 3, ℣ 13 et suiv. Saint Paul dit qu'il a fondé sa prédication, non sur les raisonnements de la sagesse humaine, mais sur les dons du Saint-Esprit et sur une puissance surnaturelle, I *Cor.*, c. 2, ℣ 4; que les signes de son apostolat ont été les prodiges et les *miracles* qu'il a opérés, II *Cor.*, c. 12. ℣ 12. Il était donc bien sûr que ces signes ne pouvaient être imités par de faux apôtres.

Les incrédules ont donc tort d'avancer que quand même les *miracles* prouveraient qu'un homme est envoyé de Dieu, ils ne prouveraient pas que cet homme est infaillible ni impeccable. Dès que Dieu a envoyé un homme pour annoncer de sa part une doctrine, et porter des lois, et qu'il lui a donné pour lettres de créance le pouvoir de faire des *miracles*, nous soutenons que la justice, la sagesse, la bonté divine, sont intéressées à ne pas permettre que cet homme se trompe ou veuille tromper les autres, en leur enseignant une doctrine fausse, ou en leur prescrivant de mauvaises lois. Autrement Dieu tendrait aux nations un piége d'erreur inévitable, et les mettrait dans la nécessité de se livrer à un imposteur. En quel sens pourrait-il dire qu'il est la vérité même, fidèle, ennemi de l'iniquité, juste et droit, *Deut.*, c. 32, ℣ 4; qu'il est incapable de mentir et de tromper comme les hommes, *Num.*, c. 23, ℣ 19; qu'il est vrai dans toutes ses paroles, et saint dans toutes ses œuvres, *Ps.* 144, ℣ 13, etc.?

Non-seulement Dieu avait promis à son peuple de lui envoyer des prophètes, mais il avait dit : « Si » quelqu'un n'écoute pas un prophète » qui parlera en mon nom, j'en » serai le vengeur; mais si un pro- » phète parle faussement de ma part, » ou au nom des dieux étrangers, il » sera mis à mort. » *Deut.*, c. 18, ℣ 19. Continuellement il reproche aux Juifs qu'ils n'écoutent pas ses prophètes, et il menace de les punir. Cette incrédulité cependant aurait été très-juste de la part des Juifs, s'il avait été possible qu'un prophète fît des *miracles* pour prouver une mission fausse. Dieu a-t-il pu menacer de les punir d'une juste défiance, et pour avoir suivi les règles de la prudence humaine?

Mais, répliquent les déistes, il y a dans l'Ecriture sainte d'autres passages qui semblent opposés à ceux-là, et qui enseignent le contraire. Il est dit que les magiciens de Pharaon imitèrent les *miracles* de Moïse, *fecerunt similiter*. *Exod.*, c. 7, ℣ 11, 22, etc. Moïse défend aux Juifs d'écouter un faux prophète, quand même il ferait des *miracles*. *Deut.*, c. 13, ℣ 1. Dieu permet à l'esprit de mensonge de se placer dans la bouche des prophètes, III *Reg.*, c. 22, ℣ 22. Il lui permet d'affliger Job par des fléaux, qui sont de vrais *miracles*, *Job*, c. 1, ℣ 12. Il dit : « Lorsqu'un prophète » se trompera et parlera faussement, » c'est moi qui l'ai trompé; je mettrai » la main sur lui, et je l'extermi- » nerai, » *Ezech.*, c. 14, ℣ 9. Jésus-Christ prédit qu'il viendra de faux christs et de faux prophètes, qui feront de grands prodiges et des *miracles* capables de tromper même les élus, *Matt.*, c. 24, ℣ 24. Saint Paul prédit la même chose de l'antechrist, II *Thes.*, c. 2, ℣ 9 Il défend d'écouter même un ange du ciel qui annoncerait un autre Evangile que le sien, *Galat.*, c. 1, ℣ 8. Les prodiges et les *miracles* ne prouvent donc rien; c'est plutôt un piége d'erreur qu'un signe de vérité. Qu'importe qu'un *miracle* soit vrai ou faux, réel ou apparent, si ceux qui en sont témoins sont dans l'impossibilité de distinguer l'un et l'autre?

Réponse. Nous soutenons qu'aucun de ces passages ne prouve le contraire de ceux que nous avons cités.

1° A l'article Magie, § 2, nous avons fait voir que les magiciens d'Egypte ne firent que des tours de souplesse; qu'ils n'imitèrent que très-imparfaitement les *miracles* de Moïse, qu'il était très-aisé de distin-

guer, dans cette occasion, l'opération divine d'avec les prestiges de l'art; ainsi, lorsque l'histoire sainte dit *qu'ils firent de même*, cela ne signifie pas une imitation parfaite et à laquelle on pût être innocemment trompé.

2° Moïse n'a jamais supposé qu'un faux prophète pût faire des *miracles*; il dit : « S'il s'élève au milieu de vous » un prophète ou un homme qui dise » qu'il a eu un songe, et qui prédise » un signe ou un phénomène; si ce » qu'il a prédit arrive, et qu'il vous » dise, allons adorer les dieux étran- » gers; vous n'écouterez point ce » prophète ou ce rêveur, parce que » c'est le Seigneur votre Dieu qui » vous éprouve, afin que l'on voie » si vous l'aimez ou non de tout » votre cœur et de toute votre âme. » Ce prophète ou ce conteur de » songes sera mis à mort. » Annoncer un phénomène naturel qui arrive, ce n'est pas faire un *miracle*. Moïse prévient ici les Israélites contre la stupidité des idolâtres, qui adoraient les astres, et qui prenaient les phénomènes du ciel pour des signes de la faveur ou de la colère de ces prétendues divinités, *Deut.*, c. 4. ℣ 19.

3° Il est évident que ce qui est dit des faux prophètes, III *Reg.*, c. 22, ℣ 22, est une expression figurée très-commune en hébreu; *l'esprit menteur* n'est point un personnage ou un démon, mais l'esprit menteur du prophète lui-même. Lorsque l'auteur sacré ajoute que c'est Dieu qui a mis cet esprit dans la bouche des prophètes d'Achab, cela signifie seulement que Dieu a permis qu'ils se trompassent et voulussent tromper, et qu'il ne les a pas empêchés. C'est un hébraïsme qui a été remarqué par tous les commentateurs, Glassius, *Philolog. sacra.*, col. 814, 871, etc. Nous avons donné des exemples de cette manière de parler en français à l'article Hébraïsme, n. 11. *Voyez* Permission.

4° Le sens est le même dans Ezéchiel, c. 14, ℣ 9, où il est dit que Dieu *a trompé* un faux prophète, et qu'il le punira; pourrait-il justement punir un homme qu'il aurait trompé de même? C. 13, ℣ 3, on lit : « Mal- » heur aux prophètes insensés qui » suivent *leur propre esprit*, et ne » voient rien. » Leur propre esprit n'est donc pas celui de Dieu.

5° Les fléaux dont Job fut affligé furent des *miracles*, sans doute; mais rien ne nous force de les attribuer à l'opération immédiate du démon, plutôt qu'à celle de Dieu, ni de prendre à la lettre ce qui est dit de Satan : le sentiment des Pères de l'Eglise et des commentateurs n'est pas uniforme sur ce point. *Voyez* la *Synopse des critiques*, *Job*, c. 1, ℣ 6. Quand on le prendrait à la lettre, il s'ensuivrait toujours que le démon ne peut pas faire une chose contraire au cours ordinaire de la nature, sans une permission expresse de Dieu; et il n'y avait aucun danger que les hommes fussent trompés à cette occasion. Job lui-même dit que c'est Dieu qui lui a ôté ses biens, ℣ 21; ce n'était donc pas le démon.

6° Jésus-Christ ne dit point que les faux christs feront des *miracles*, mais qu'ils donneront ou qu'ils montreront des signes et de grands prodiges. On sait en effet qu'avant la ruine de Jérusalem il arriva des phénomènes singuliers dans le ciel et sur la terre, Josèphe les rapporte : ceux qui se donnaient faussement pour le Messie purent abuser de ces prodiges, et les *donner* comme autant de signes de leur mission : ce sens est confirmé par l'histoire. *Voyez* la *Synopse*, *Matth.*, c. 24, ℣ 24. En second lieu, Jésus-Christ ne dit point absolument que les élus ou les fidèles y seront trompés, mais qu'ils le seront, *si cela peut se faire*, après avoir été prévenus et avertis, comme il les prévient en effet. Voilà pourquoi il ajoute : *Je vous ai prédit ce qui doit arriver*. Après un pareil avertissement, personne ne pouvait plus y être trompé que ceux qui voulaient l'être.

On doit entendre de même ce que saint Paul dit de l'antechrist, II *Thess.*, c. 2, ℣ 3; si cependant il est question là de ce personnage, et non de quelqu'un des faux messies qui parurent en ce temps-là, ou de l'imposteur Alexandre, qui fit grand bruit au second siècle, ou enfin de quelqu'un

des hérésiarques qui se vantèrent de faire des *miracles;* la plupart des commentateurs conviennent que cet endroit de saint Paul n'est pas facile à expliquer. *Voy.* ANTECHRIST.

7° Il serait absurde de supposer qu'un ange du ciel peut venir prêcher un faux Evangile ; ce que saint Paul écrit aux Galates signifie donc seulement : Si un faux apôtre vient vous prêcher un autre évangile que celui que je vous ai annoncé, quand même il paraîtrait être un ange du ciel, dites-lui anathème. Il n'est point question là de l'apparition miraculeuse d'un ange.

A la vérité, plusieurs Pères de l'Eglise semblent avoir été persuadés que la plupart des *miracles* vantés par les païens avaient été opérés par le démon; mais d'autres, dont le sentiment n'est pas moins respectable, ont pensé que ce n'étaient que des prestiges et des tours de souplesse. *Voyez* MAGIE, § 2. Quand on pourrait prouver le contraire, il ne s'ensuivrait encore rien contre la vérité que nous défendons ici, savoir, qu'un homme qui se donne pour envoyé de Dieu, et qui fait des *miracles* pour confirmer sa doctrine, doit et peut être cru sans aucun danger d'erreur; les *miracles* du paganisme n'avaient pas été faits pour confirmer une doctrine.

Nous avons fait voir non-seulement que Moïse, Jésus-Christ et les apôtres ont fait des *miracles*, mais qu'ils les ont opérés directement pour prouver leur mission et la doctrine qu'ils annonçaient; d'où nous concluons que c'est Dieu lui-même qui a autorisé cette mission et cette doctrine. Quand Dieu aurait permis que les démons fissent des *miracles* pour contenter la curiosité, ou pour satisfaire les autres passions de leurs adorateurs, il ne s'ensuivrait pas encore que ces prodiges ont été opérés directement pour confirmer la religion des païens; le paganisme était établi longtemps avant que des imposteurs entreprissent de faire des *miracles* pour nourrir la superstition des païens. *Voyez* POLYTHÉISME, IDOLATRIE.

On ne prouvera jamais que Dieu ait été obligé d'ôter du monde tous les moyens de séduction auxquels les hommes se sont volontairement livrés; mais il ne pouvait, sans déroger à sa sainteté, donner à des imposteurs ou à des fanatiques le pouvoir d'interrompre le cours de la nature, pour établir une nouvelle religion fausse à la place du paganisme.

Il n'est pas croyable, disent encore les déistes, que Dieu ait fait des *miracles* pour une nation plutôt que pour une autre; pour les Juifs, et non pour les Egyptiens ou les Assyriens, pour les sujets de l'empire romain, et non pour les Indiens ou pour les Chinois. Il peut, sans *miracle*, éclairer et convertir tous les peuples, et leur intimer telle doctrine ou telles lois qu'il juge à propos.

Réponse. Cette objection renferme presque autant d'absurdités qu'il y a de mots.

2° Il est absolument faux que Dieu ne puisse accorder à une nation, à une famille, ou à un homme, un bienfait, soit dans l'ordre naturel, soit dans l'ordre surnaturel, sans l'accorder de même à tous les peuples ou à tous les hommes. Nous avons démontré le contraire au mot INÉGALITÉ.

2° Les déistes supposent toujours que Dieu a fait des *miracles* pour les Juifs seuls, pendant que l'Ecriture sainte enseigne formellement le contraire. En parlant des plaies de l'Egypte, Dieu dit qu'il exercera ses jugements sur ce royaume, afin que les Egyptiens sachent qu'il est le Seigneur, *Exod.*, c. 7, ℣ 5. Moïse avertit les Israélites que Dieu les rendra plus illustres que les autres nations qu'il a faites pour sa louange, pour son nom et pour sa gloire, *Deut.*, c. 26, ℣ 19. L'auteur du livre de la Sagesse nous fait remarquer que Dieu, qui aurait pu exterminer d'un seul coup les Egyptiens et les Chananéens, les a punis lentement et par divers fléaux, afin de leur laisser le temps de faire pénitence et de désarmer sa colère; il conclut par ces paroles : « Vous » épargnez tous les pécheurs, Sei- » gneur, parce que tous sont à vous, » et que vous aimez leurs âmes. » *Sap.*, c. 11 et 12. Dieu dit aux Juifs qu'il a exécuté ce qu'il avait promis de faire en leur faveur, non à cause de leurs mérites, mais afin que son

nom ne fût pas blasphémé chez les nations, *Ezech.*, c. 20, ℣ 9, 14, 22. Le psalmiste demande la continuation des bienfaits de Dieu sur son peuple, et ajoute : « Non pas pour nous, Seigneur ; mais rendez gloire à votre » nom par votre miséricorde, et par » votre fidélité à remplir vos promesses, afin que les nations ne » disent pas, où est leur Dieu? » *Ps.* 113. Le Seigneur dit qu'il délivrera son peuple de la captivité à la face des Babyloniens et des Chaldéens, pour sa propre gloire, et afin qu'il ne soit pas blasphémé, *Isa.*, c. 48, ℣ 11. Il déclare qu'il punira les Sidoniens par le même motif, et afin qu'ils sachent qu'il est le Seigneur, *Ezech.*, c. 28, ℣ 22. Tous ces passages et beaucoup d'autres démontrent que Dieu n'a point perdu de vue le salut des peuples infidèles, et qu'il a fait des grâces à tous. *Voyez* INFIDÈLES.

3° Conclure de là que Dieu a donc dû susciter chez tous les peuples du monde un Moïse, leur donner une révélation, une législation, une religion comme aux Juifs, et par les mêmes moyens, c'est un trait de folie. Savons-nous ce que Dieu a fait pour chaque peuple en particulier, et jusqu'à quel point tous ont résisté aux leçons qu'il leur a faites, et aux secours qu'il leur a donnés? Il est encore plus absurde de prétendre que Jésus-Christ devait donc naître, faire des *miracles*, mourir et ressusciter dans les quatre parties du monde, aussi bien que dans la Judée; qu'il devait même le faire dans chaque ville de l'univers, tout comme à Jérusalem. Ce qu'il a fait dans cette contrée devait servir à la conversion de l'univers entier, et il a envoyé ses apôtres prêcher à toutes les nations. Il ne sert à rien de dire que des *miracles*, qui étaient une preuve frappante pour les témoins oculaires, ne le sont plus pour les peuples éloignés, à plus forte raison pour nous qui vivons dix-sept siècles après les faits. Un fait qui a existé une fois ne cessera jamais d'avoir existé, et dès qu'il est prouvé une fois, il l'est pour tous les siècles et pour tous les hommes qui auront du bon sens.

4° Il est faux que Dieu puisse convertir tous les peuples sans *miracles;* et déjà nous avons défié les incrédules d'assigner aucun moyen qui ne soit pas miraculeux. Changer tout à coup les idées, les préjugés, les habitudes, la croyance et les mœurs de toutes les nations, sans aucun signe extérieur et frappant qui les touche et leur inspire des réflexions nouvelles, est-ce un phénomène conforme au cours ordinaire de la nature? On dit que Dieu peut donner à tous les hommes une grâce intérieure et efficace qui les convertisse tous. Mais cette grâce universelle et uniforme qui agirait de même sur tous et produirait le même effet, serait non-seulement un *miracle* inouï, mais un *miracle* absurde ; il conduirait les hommes comme ils sont conduits par l'instinct; il détruirait leur liberté; l'effet qui s'ensuivrait ressemblerait à un enthousiasme universel, dont on ne verrait ni la cause ni les motifs. Est-ce ainsi que Dieu doit gouverner le genre humain? Les déistes rejettent les *miracles* sages pour recourir à des *miracles* insensés qui seraient indignes de la sagesse divine.

Mais on demande, que prouvent les *miracles?* Ils démontrent d'abord une Providence, non-seulement générale, mais particulière; et de ce dogme une fois prouvé s'ensuivent toutes les autres vérités que l'on nomme la religion naturelle. Comme les hommes distraits par d'autres objets réfléchissent fort peu sur les merveilles journalières de la nature, il est quelquefois nécessaire que Dieu réveille leur attention, et les étonne par des événements contraires au cours ordinaire de la nature ; c'est la réflexion de saint Augustin, *Tract.* 8, *in Joan.*, n. 1, et *Tract.* 24, n. 1; *de Civit. Dei*, l. 10, c. 12. D'ailleurs, l'ordre commun de la nature, loin d'éclairer les hommes, avait été l'occasion de leur erreur; ils en avaient regardé les divers phénomènes comme l'ouvrage d'autant de dieux différents : il était donc nécessaire de les détromper par des *miracles* faits au nom d'un seul Dieu, créateur et souverain maître de la nature. L'exemple de Pharaon et des Egyptiens, de Rahab, de Nabuchodonosor, d'Achior, chef

des Ammonites, de Naaman, etc., prouve l'efficacité de ce moyen. Quoi qu'en disent les déistes, il est plus efficace que la contemplation de la nature.

En second lieu, les *miracles* prouvent la révélation, la vérité de la doctrine que prêchent ceux qui opèrent des *miracles* pour cette fin, comme nous l'avons fait voir. Si les *miracles* ne prouvaient rien, les incrédules ne feraient pas tant d'efforts pour en faire douter.

IV. *Y a-t-il eu effectivement des miracles?* Si cela est indubitable, toutes les autres questions sont résolues ; il s'ensuit que les *miracles* ne sont ni impossibles, ni indignes de Dieu, ni inutiles ; qu'ils prouvent quelque chose, et qu'ils peuvent être prouvés ; or, à moins d'être athée, matérialiste ou pyrrhonien, on est forcé d'en admettre.

Les athées mêmes conviennent que la création est le plus grand des *miracles* ; et que quiconque admet celui-là, ne peut raisonnablement nier la possibilité des autres : à moins de soutenir l'éternité de la race des hommes, on est obligé d'avouer que le premier individu n'a pu commencer d'exister que par *miracle*. Le déluge universel est attesté par l'inspection du globe entier, c'est incontestablement un autre *miracle* ; toutes les hypothèses forgées par les philosophes pour en combattre la réalité, ou pour l'expliquer naturellement, sont aussi frivoles les unes que les autres.

Aux articles Jésus-Christ, Apôtres, Moïse, nous prouvons la vérité des *miracles* qu'ils ont opérés (2).

On connaît l'argument qu'a fait saint Augustin pour prouver que, de quelque manière que l'on s'y prenne, il faut nécessairement admettre des

(1) Les principaux miracles opérés en faveur de la révélation sont rapportés dans le Pentateuque et les quatre Evangiles, dont l'authenticité et l'intégrité se trouvent établies aux articles Ecriture sainte, Evangile et Pentateuque. Comme à l'article Moïse on prouve les miracles de ce législateur, nous ne parlerons ici que des miracles de Jésus-Christ.

Pour juger du degré de confiance que mérite l'histoire des miracles de Jésus-Christ, il faut examiner attentivement la nature de ces miracles, les circonstances dans lesquelles ils se sont opérés, le nombre et le caractère des témoins qui les rapportent, l'impression qu'ils ont faite sur les spectateurs, enfin l'opinion que s'en formaient ceux-mêmes qui refusaient d'en reconnaître l'autorité.

I. On remarque dans les miracles de Jésus-Christ deux caractères principaux, leur importance et leur publicité.

Considérés, soit en eux-mêmes, soit dans leurs conséquences, ce sont des faits de la plus haute importance. Par eux-mêmes ils présentaient le spectacle le plus magnifique, le plus extraordinaire que l'on eût jamais vu.

Jean-Baptiste, né au milieu des prodiges, annonce la naissance encore plus merveilleuse de Jésus. Les anges la révèlent à des bergers et la célèbrent par leurs concerts. Du fond de l'Orient, des sages, conduits par un météore brillant, viennent se prosterner devant son berceau. Il est présenté au temple ; un vieillard vénérable, une sainte prophétesse, reconnaissent dans cet enfant le Messie attendu depuis tant de siècles, et prédisent ses hautes destinées. A l'âge de douze ans il s'assied au milieu des docteurs, et les confond par la sagesse et la profondeur de ses discours. Jean-Baptiste paraît : tous les regards se tournent sur lui ; on croit qu'il est le Messie, mais il ne se réserve que la gloire de le faire connaître. A son témoignage se joint une voix du ciel, qui proclame Jésus Fils de Dieu. Jésus sort de sa retraite ; et pendant trois ans, chaque jour de son ministère public est marqué par quelques prodiges. On le voit marcher sur les flots et commander à la tempête ; avec quelques pains et quelques petits poissons, il rassasie des troupes entières ; d'une seule parole, d'un simple signe, il guérit des démoniaques, des aveugles, des lépreux, des paralytiques ; à sa voix les morts sortent du tombeau. L'heure de sa mort, dont il avait prédit toutes les circonstances, est arrivée, et pour montrer qu'elle est pleinement volontaire, il fait tomber à ses pieds les satellites envoyés pour le saisir ; il guérit celui qu'un de ses disciples avait blessé. Traîné successivement devant les pontifes, le gouverneur romain et le tétrarque de Galilée, il les épouvante par ses réponses, et encore plus par son silence. Il expire ; le soleil s'obscurcit, la terre tremble, le voile du temple se déchire, les morts ressuscitent... Jusque dans sa mort Jésus se montre le maître de la nature.

N'eussent-elles été que l'objet d'une admiration stérile et passagère, des œuvres si éclatantes ne pouvaient manquer d'éveiller l'attention publique. Mais Jésus ne voulait pas seulement frapper les yeux et étonner les esprits, ses prodiges avaient un but plus important, la fondation d'un nouveau culte qui devait succéder à la loi de Moïse, et s'établir dans tout l'univers sur les ruines de l'idolâtrie. Les miracles de Jésus-Christ, étroitement liés à la cause de la religion, intéressaient donc essentiellement les ministres et les sectateurs de tous les cultes. De plus, chez les juifs, chez les païens mêmes, l'ordre public était fondé sur les opinions et sur les pratiques religieuses. L'état était menacé par des miracles qui tendaient visiblement à renverser les synagogues et les temples. Ceux-mêmes en qui le zèle de la religion n'aurait pas excité un vif intérêt, pouvaient-ils voir d'un œil indifférent les suites politiques de la révolution qu'annonçait Jésus-Christ, et que préparaient ses miracles.

Un second caractère des miracles de l'Evangile, c'est leur publicité, leur notoriété, leur évidence, Ce n'étaient pas de ces merveilles équivoques et momentanées qui laissent douter si l'œil du spectateur n'a pas été trompé par des illusions, ou ébloui par des prestiges. Ni les ressources de la nature,

miracles dans l'établissement du christianisme. Ou les apôtres, dit-il, ont fait des *miracles* pour persuader aux juifs et aux païens les mystères et les événements surnaturels qu'ils prêchaient, ou les peuples ont cru, sans voir aucun *miracle*, les choses du monde qui devaient leur paraître

ni l'industrie humaine, ne peuvent atteindre à ces guérisons subites et durables, que Jésus opérait d'un seul mot. De pareilles œuvres portent l'empreinte manifeste d'une vertu surnaturelle. Que servirait de choisir dans le nombre des miracles moins éclatants en apparence, et de s'efforcer, en les atténuant, d'en rendre les raisons physiques? Il faut tout expliquer, jusqu'à la résurrection des morts, ou reconnaître partout la main du Tout-Puissant.

A l'évidence, à l'éclat des œuvres, se trouve réunie la publicité des lieux et des personnes. Les miracles de l'Evangile ne sont pas, comme ces faux prodiges que l'on affecte de leur comparer, des faits obscurs et clandestins, qui se dérobent au grand jour, et dont on ne cite qu'un petit nombre de témoins affidés justement suspects. *Neque enim in angulo quidquam horum gestum est.* (Act., c. 26.) C'est dans toutes les villes de la Palestine, à Jérusalem et dans les places publiques, dans le temple, à l'époque de ces fêtes solennelles qui rassemblent toute la nation, que Jésus fait éclater sa puissance. Ceux qui en ont ressenti les effets sont désignés par leur nom, par leur demeure, par leur profession ; ils habitent, après leur guérison, les villes, les bourgades qui les ont vus malades. Le double fait de leur maladie et de leur guérison subite est connu de leurs parents, de leurs voisins, de tous leurs compatriotes. Leur présence rappelle seule à tout un peuple le prodige auquel ils doivent la santé; on accourait pour voir Lazare ressuscité, et les chefs de la synagogue cherchaient à le faire périr, *parce qu'il était cause qu'un grand nombre de Juifs croyaient en Jésus.*

II. Considérés en eux-mêmes, les miracles de l'Evangile ne présentent rien qui appelle, ou plutôt rien qui ne repousse le soupçon de fraude ou d'illusion : je viens de vous le prouver. Mais si vous étudiez les circonstances qui les accompagnent, et particulièrement la disposition des esprits, vous n'y verrez que des obstacles dont la vérité seule pouvait triompher.

Jésus compte pour ennemis tout ce qu'il y a parmi les Juifs de plus puissant et de plus éclairé. Les prêtres et les scribes, les pharisiens et les sadducéens, suspendant leur animosité invétérée, se réunissent tous contre un homme qui leur reproche hautement leurs vices et leurs erreurs, et dont la doctrine attaque ouvertement l'ordre de choses auquel ils doivent leur fortune et leur considération. Ils n'ignorent pas les prodiges, réels ou supposés, sur lesquels Jésus fonde son autorité. Souvent ils en sont eux-mêmes les témoins ; ils voient l'impression qu'ils font sur le peuple. Voilà, disent-ils, que tout le monde le suit : *Ecce mundus totus post eum abiit* : ils ne se dissimulent pas le danger qui les menace, si, à la faveur de ses miracles, leur adversaire se fait reconnaître pour le Fils de Dieu. La haine, la jalousie, leur intérêt, d'accord avec celui de la religion, tout leur prescrit de mettre au grand jour l'imposture de ces miracles. Toute la force publique est en leurs mains : il leur est facile de constater la fraude par des informations juridiques. Les témoins ne manquent pas, même parmi leurs partisans; et qui doute que, dans le nombre des disciples du Thaumaturge, il ne s'en trouve à qui la crainte du supplice, l'espoir de quelque récompense, le remords et le dépit seul arrachera des aveux décisifs?

Des miracles aussi publics, qui n'eussent été que le produit de l'artifice ou l'effet de l'illusion, n'auraient pas résisté à un examen légal dirigé par des hommes puissants, et souverainement intéressés à dévoiler l'imposture. S'il paraissait trop difficile de les attaquer tous, il suffisait d'en réfuter un seul, pour acquérir le droit de s'inscrire en faux contre tous les autres. Nul autre motif que leur propre conviction, et la crainte de donner à ces miracles odieux une plus grande authenticité, ne pouvait empêcher les chefs de la synagogue de les soumettre à un examen juridique. Or, nous sommes bien assurés qu'ils n'ont pas employé ce moyen si facile de confondre leur ennemi, et de détromper la multitude, ou que du moins ils l'ont employé sans succès, puisqu'au lieu de s'éteindre, la foi en Jésus-Christ et en ses prodiges n'a cessé de se répandre et de se fortifier de jour en jour.

Cependant je trouve deux conjonctures remarquables, où les chefs de la synagogue commencent une information ; mais bientôt ils se voient forcés de la suspendre, parce qu'elle les couvre de confusion : c'était à l'occasion d'un aveugle-né à qui Jésus avait rendu la vue, et d'un boiteux guéri par les apôtres à la porte du temple. Ces deux faits sont racontés avec toutes leurs circonstances dans l'Evangile de saint Jean, ch. 9, et dans les Actes des apôtres, chap. 3. Il serait trop long de les rapporter en entier, et l'on ne peut les abréger sans dépouiller le récit de ce caractère inimitable de candeur et de simplicité, qui porte la persuasion dans l'âme du lecteur. Prenez en main le nouveau Testament, lisez attentivement les deux endroits indiqués, et reconnaissez par vous-même dans toute la conduite des chefs de la synagogue, cet embarras, ces craintes, ces tergiversations qui décèlent évidemment la mauvaise foi. Voyez comment tous leurs efforts ne servent qu'à confirmer par de nouvelles preuves les faits qu'ils avaient entrepris de détruire.

Mais rien ne démontre plus sensiblement l'impuissance où se trouvaient les ennemis de Jésus de contredire et de réfuter ses miracles, que la procédure monstrueuse qui prépara son supplice. Ne pouvant eux-mêmes le condamner à une peine capitale, parce que les Romains leur avaient ôté le droit de vie et de mort, ils se rendent ses accusateurs auprès du gouvernement de la Judée ; ils le dénoncent comme rebelle, et non comme imposteur; ils le chargent d'avoir voulu soulever la nation contre César, et non d'avoir séduit le peuple par de faux prodiges. Ils ne produisent pas de témoins qui déposent contre ses prétendus miracles. Ni le fils de la veuve de Naïm, ni la fille de Jaïre, ni Lazare, ni l'aveugle-né et tant d'autres qui publiaient hautement ses bienfaits et sa puissance, ne sont mis en jugement, et poursuivis comme complices d'une fourberie sacrilége. Toutes les accusations portent sur la doctrine et sur les discours de Jésus, tant la vérité de ses miracles était constante et inattaquable.

III. Considérons maintenant le caractère, pesons l'autorité des témoins qui rapportent les miracles de Jésus-Christ.

Nous observerons, avant tout, que l'histoire de ces miracles nous a été transmise par huit auteurs contemporains, presque tous témoins oculaires et acteurs dans les faits qu'ils racontent. C'est une conséquence évidente de l'authenticité du nouveau Testament; car il faut compter pour historiens de

les plus incroyables; dans ce cas, leur foi même est le plus grand des *miracles. De Civit., Dei*, l. 22, c. 5.

Mais ce qu'on n'a pas assez remarqué, c'est que ce raisonnement est également applicable à l'établissement du judaïsme, et à celui de la religion des patriarches. Comment,

Jésus-Christ, non-seulement les quatre évangélistes, mais encore ceux d'entre les apôtres dont il nous reste des épîtres, où les faits de l'Evangile sont expressément rapportés, ou manifestement supposés. De ces huit écrivains, cinq, Matthieu, Jean, Pierre, Jacques et Jude, étaient du nombre des apôtres. Ils avaient accompagné Jésus pendant toute la durée de sa prédication. Chacun d'eux pouvait dire comme saint Jean : « Ce que nous avons vu » de nos yeux, entendu de nos oreilles, touché de » nos mains, nous vous l'attestons, et nous vous » l'annonçons. » Les évangélistes Marc et Luc n'étaient pas du collége apostolique, mais il est probable qu'ils étaient du nombre des soixante-douze disciples ; du moins on ne peut douter qu'ils ne fussent contemporains. Saint Luc écrivait sa propre histoire dans le livre des Actes ; et tous les anciens pères ont cru que saint Marc avait composé son évangile par l'ordre et en quelque sorte sous la dictée de saint Pierre. Enfin saint Paul doit aussi être compté parmi les historiens originaux, non-seulement parce qu'il a vécu avec les apôtres et les disciples, mais parce qu'il atteste que Jésus lui a apparu après sa résurrection, et qu'il se porte pour témoin d'une infinité de faits nécessairement liés avec la vérité des faits évangéliques.

Du reste, quand j'ai dit que l'histoire de Jésus et de ses miracles nous avait été transmise par huit témoins oculaires, je ne parlais que de ceux dont il nous reste des écrits. On sait d'ailleurs, et les incrédules n'oseraient le nier, que dans le même temps, tous les apôtres et tous les disciples de Jésus, au nombre de plus de 80, faisaient profession d'attester tous les faits rapportés par les auteurs du nouveau Testament. Ce sont encore autant de témoins dont la déposition ne nous est pas moins connue, et n'a pas moins de force que si elle eût été enseignée dans les livres.

Il résulte de là une conséquence importante : savoir, que parmi les faits les plus célèbres et les plus constants de l'antiquité, il n'en est point d'aussi bien attestés que les miracles de l'Evangile. L'histoire de Socrate n'a pour garants que deux de ses disciples, Platon et Xénophon. La mort de César, qu'on peut proposer comme un exemple de la certitude historique portée au suprême degré, n'est pas appuyée sur le rapport d'un aussi grand nombre de contemporains. Quiconque ose nier les faits de l'Evangile ne peut échapper au reproche de partialité et d'inconséquence, qu'en se plongeant dans toutes les absurdités du pyrrhonisme historique.

Quel motif de récusation alléguerez-vous contre cette nuée de témoins qui, soit par écrit, soit de vive voix, nous ont transmis l'histoire de Jésus-Christ? Prétendrez-vous qu'ils ont été trompés par leur maître? Direz-vous qu'ils se sont concertés pour tromper l'univers?

La première supposition est trop insoutenable. Quelque idée que vous puissiez vous former des disciples de Jésus, vous ne vous persuaderez jamais que, pendant trois années consécutives, leur maître ait pu leur en imposer sur des faits journaliers, aussi nombreux et aussi éclatants. Des hommes capables d'une pareille illusion ne se rencontrent pas dans la nature : l'ignorance, la crédulité, le fanatisme, ne vont pas jusque-là. Il y a dans cette supposition une absurdité si révoltante, qu'on ne peut s'y arrêter un moment, même pour la combattre : la nature des faits y répugne visiblement ; et je n'ai pas besoin d'insister sur la contradiction manifeste qui se trouve entre le caractère des apôtres, tel qu'il faudrait l'admettre dans cette hypothèse, et celui qui résulte de leurs écrits, de leurs travaux et de leurs succès.

Passons à la seconde supposition, et voyons si l'on peut dire avec quelque vraisemblance que les apôtres aient voulu en imposer.

Reportez-vous à l'origine du christianisme : considérez en quel temps, en quels lieux, et devant qui les apôtres ont publié les miracles de leur maître. C'est à l'époque même où les choses venaient de se passer ; c'est dans la ville de Jérusalem qui avait été le théâtre des principaux événements, c'est au milieu d'une multitude innombrable de témoins prétendus, dont le silence tout seul eût suffi pour les confondre. Vous en conviendrez, et le temps, et les lieux et les personnes, étaient bien mal choisis pour une imposture.

Parmi les prodiges qu'annonçaient les apôtres, il en est un, à la vérité, la résurrection de Jésus, dont ils se donnent pour les témoins exclusifs. A l'égard de tous les autres, ils en appellent hautement à la nation tout entière, à leurs ennemis, à leurs persécuteurs.

A leurs persécuteurs ! Mais comment des imposteurs si absurdes avaient-ils pu se faire des ennemis ? que pouvaient craindre d'une fable si mal ourdie les prêtres et les magistrats de Jérusalem ? n'eût-il pas été plus sage d'en abandonner les auteurs à la risée publique, que de leur donner quelque importance en les persécutant? Avouez que l'imposture dont on accuse les apôtres ne ressemble à rien de ce que nous connaissons en ce genre.

Et voyez quels sont les hommes que l'on accuse. Rappelez-vous le caractère moral des premiers docteurs du christianisme. Considérez la simplicité, l'ingénuité, la noble assurance de leurs discours et de leurs récits, la sainteté de leurs mœurs toujours d'accord avec la pureté de leur doctrine, le courage héroïque avec lequel ils ont rempli la mission périlleuse qu'ils disaient avoir reçue du ciel, leur constance inébranlable dans les tourments, le témoignage irrécusable qu'ils rendent, en expirant, à la vérité de l'histoire qu'ils avaient enseignée toute leur vie. A ces traits si frappants de sincérité, de sagesse et de vertu, reconnaissez-vous les auteurs de l'imposture la plus extravagante et la plus criminelle que l'on puisse imaginer ?

Je finis par une réflexion sur l'histoire écrite que les apôtres et les disciples nous ont laissée de leur maître. Des imposteurs ou des romanciers n'eussent pas manqué, après avoir concerté leur fable, de rassembler dans un seul livre les faits et les points de doctrine dont ils seraient convenus. Au défaut de la vérité et de l'intime conviction, il n'y avait qu'un livre commun qui pût mettre de l'uniformité dans leur enseignement. Les apôtres ont négligé cette précaution. Ils se dispersent, et chacun enseigne ce qu'il a vu et entendu. Ils avaient déjà rempli de leur doctrine la Judée et les provinces voisines, lorsqu'on vit paraître la première histoire de Jésus-Christ, l'Evangile de saint Matthieu. Les trois autres furent composés en des temps et en des lieux différents, sans que les auteurs se fussent entendus, soit entre eux, soit avec les apôtres qui se contentaient d'enseigner de vive voix.

Si l'Evangile de saint Marc peut être regardé

au milieu des erreurs dont toutes les nations étaient prévenues, un homme tel que Moïse aurait-il pu, sans *miracles*, persuader l'unité de Dieu, sa providence universelle, etc., à un peuple aussi grossier, aussi intraitable, aussi porté à l'idolâtrie que les Juifs, et leur faire recevoir des lois

comme un abrégé de saint Matthieu, ceux de saint Luc et de saint Jean diffèrent totalement, et pour le style, et pour le choix des faits, et pour les circonstances des mêmes faits. Cette diversité va quelquefois jusqu'à l'apparence de la contradiction, et il en résulte, dans l'histoire évangélique, des difficultés qui embarrassent les commentateurs, et que des faussaires n'auraient pas manqué de prévenir.

Le mensonge est circonspect : s'il doit passer par des plumes différentes, il s'attache à une scrupuleuse et servile uniformité. Il n'y a point de dépositions plus unanimes que celles des faux témoins lorsqu'ils ont pu s'aboucher. Mais l'écrivain que dirige et qu'inspire la vérité, rapporte ce qu'il sait, sans avoir besoin de s'informer de ce que l'on a dit avant lui. Il ne craint ni démenti, ni contradiction. Si, dans son récit comparé avec les autres, il se rencontre des variantes difficiles à concilier, il se met au-dessus de ces minutieuses critiques, et se repose sur la vérité elle-même du soin de résoudre des difficultés qu'il n'a pas daigné prévoir.

IV. Les apôtres sont des témoins irréprochables, puisqu'il est certain, d'une part, qu'ils n'ont pu être trompés, et, de l'autre, qu'ils n'ont pas voulu tromper eux-mêmes. J'ajoute que, s'ils l'eussent voulu, ils ne seraient jamais parvenus, je ne dis pas à établir une religion ou à fonder une secte, mais à se faire un seul prosélyte.

Parcourez l'histoire immense des erreurs et des superstitions ; cherchez dans les opinions populaires, dans la politique, dans la séduction ou dans la terreur, les différentes causes auxquelles les fausses religions ont dû leur établissement et leurs progrès: vous n'en trouverez aucune qui favorisât l'imposture des apôtres. L'autorité des lois, la force publique, les sentiments religieux, les préjugés, les passions, l'intérêt, tout s'élevait contre leur doctrine: les miracles seuls parlaient en leur faveur. Mais ces miracles eux-mêmes, s'ils n'eussent pas été incontestables, offraient à leurs nombreux et puissants adversaires un moyen sûr et facile de les confondre. On peut disputer sans fin sur des opinions spéculatives ; mais s'il est question de faits publics et récents, la discussion ne peut être ni longue, ni douteuse. C'est déjà beaucoup que, dans des circonstances aussi défavorables, les apôtres, soutenus de l'autorité des miracles, aient pu se faire écouter : mais que, sans miracles, ou ce qui est encore plus fort, avec des miracles notoirement faux, ils eussent réussi à fonder une nouvelle religion, ce serait un phénomène inexplicable, incompréhensible, mille fois plus incroyable que tous les miracles du christianisme.

Nous avons donc, pour juger des miracles de Jésus-Christ, une règle de critique aussi certaine que facile, l'opinion de ceux à qui les apôtres les ont annoncés. Les témoins étaient présents, et en grand nombre ; les contradicteurs avaient toute liberté de parler; tout était préparé pour l'instruction du procès. Le jugement porté à cette époque est un jugement en dernier ressort que nous entreprendrions vainement de réformer, nous qui sommes placés à une si grande distance, et à qui il ne reste qu'une partie des pièces originales que les premiers juges avaient sous les yeux.

Mais qui nous apprendra le jugement qu'ont porté des miracles de Jésus-Christ les contemporains et les auditeurs des apôtres?

Des faits éclatants, incontestables et encore subsistants ; des faits tellement liés avec la vérité des miracles évangéliques, qu'il est impossible de leur assigner une autre cause.

Nous sommes assurés par les témoignages réunis de l'histoire ecclésiastique et de l'histoire profane que partout où les apôtres ont enseigné, il s'est formé des églises nombreuses. La première est celle de Jérusalem, qui commence cinquante-trois jours après la mort de Jésus-Christ. Bientôt après, la foi s'établit à Samarie, à Damas, à Lydda, à Joppé, à Césarée, à Antioche, où les sectateurs de la nouvelle religion commencent à être désignés par le nom de leur maître. De la Palestine et de la Syrie, les apôtres passent dans l'Asie mineure, dans la Grèce, dans la Macédoine; ils pénètrent en Italie, et y jettent les fondements de cette église *principale*, comme l'appelle saint Irénée, à laquelle toutes les autres ressortiront, et qui fera de Rome la capitale du monde, même après la destruction de son empire. Premier fait constant, et reconnu par les incrédules eux-mêmes.

Dans toutes ces églises, on faisait hautement profession de croire les miracles que les apôtres avaient attestés de vive voix, ou par écrit. Voilà un second fait non moins avéré que le premier, et dont la démonstration, si l'on osait le nier, se trouverait dans toutes les épîtres du nouveau Testament.

Un troisième fait, qui est la conséquence évidente des deux autres, c'est que les premiers fidèles n'ont embrassé le christianisme que sur l'autorité des miracles attribués à Jésus-Christ.

Ainsi dans les lieux, dans les temps où Jésus-Christ avait vécu, et lorsque Jérusalem pouvait compter autant de témoins de ses œuvres que d'habitants, des milliers de personnes de toutes les conditions se sont montrées tellement convaincues de la réalité de ses miracles, qu'elles ont abandonné leur religion pour se déclarer ses disciples. Quant aux fidèles des autres églises, s'ils ne furent pas témoins des miracles de Jésus-Christ, la vérité leur en fut prouvée par ceux des apôtres; et nous devons les ranger aussi parmi ceux qui ne se sont rendus qu'à l'autorité des miracles.

Nul espoir temporel, nul attrait, nulle séduction ne pouvait alors donner des sectateurs au christianisme. Les apôtres, à l'exemple de leur maître, ne promettaient que des croix et les afflictions, et ils ne dissimulaient pas aux néophytes, que si toutes leurs espérances étaient renfermées dans ce monde, ils devaient se regarder comme les plus malheureux des hommes. Quel degré de conviction ne fallait-il pas pour déterminer les premiers fidèles au sacrifice de tous leurs préjugés et de tous leurs intérêts? Quelle attention n'ont-ils pas dû apporter à l'examen de ces miracles qui décidaient de leur sort et pour la vie présente, et pour la vie future? Ce n'est ni l'amour de la nouveauté, ni un aveugle enthousiasme, qui a transformé en chrétiens zélés tant de juifs et de païens, jusques alors superstitieusement attachés à la religion de leurs pères. C'est l'autorité, c'est l'évidence des miracles de Jésus-Christ. Chacun de ces premiers fidèles, par le seul fait de sa conversion, en devient un nouveau témoin.

V. En vain l'on opposerait à la foi de ces Juifs convertis l'incrédulité du reste de la nation. Cette incrédulité n'a pas eu pour motif la fausseté reconnue des miracles de l'Evangile.

onéreuses qui devaient les rendre odieux à toutes les autres nations? Vu le penchant universel de tous les peuples vers le polythéisme et l'idolâtrie, dans des siècles où il n'était pas encore question de philosophie, comment trouve-t-on une suite de familles patriarcales qui ont constam-

Les scribes, les prêtres, les pharisiens ennemis de Jésus n'ont jamais nié ses miracles: que dis-je? ils les ont expressément reconnus; et c'est en avouant la vérité des faits, qu'ils s'efforcent d'en affaiblir l'autorité et d'en éluder les conséquences. Tantôt ils attribuent ces œuvres merveilleuses à la puissance du prince des démons, tantôt ils accusent Jésus de violer la loi, en guérissant des malades le jour du sabbat; d'autres fois ils sont réduits à confesser leur honte et leur impuissance. « Les pon-» tifes et les pharisiens s'assemblèrent donc, et ils » disaient : Que faisons-nous? Cet homme fait plu-» sieurs miracles : si nous le laissons, tous croiront » en lui. (*Joan.*, c. 11.) Ils ordonnèrent à Pierre et » à Jean de sortir de la salle du conseil, et ils déli-» béraient entre eux, disant : Que ferons-nous à » ces hommes? Le miracle qu'ils ont opéré est » connu de tous les habitants de Jérusalem : le fait » est manifeste, et nous ne pouvons le nier. » *Manifestum est, et non possumus negare.* (Act., c. 4.)

La trahison de Judas offrait à la synagogue une occasion bien favorable pour confondre l'imposture, et détromper la multitude. Rien n'était plus précieux que la déposition et les aveux d'un complice; rien n'était plus propre à motiver la condamnation de Jésus. Mais, ou les chefs de la synagogue comprirent qu'il était inutile d'interroger Judas, ou les réponses de ce misérable ne fournirent aucun moyen de conviction. Il ne paraît point dans toute la suite du jugement. Tout ce que nous savons de lui après sa trahison, c'est qu'il périt de la mort la plus funeste, en proie aux remords et au désespoir.

Ces détails vous paraîtraient-ils suspects, parce que nous ne les tenons que des disciples de Jésus? Quoi donc! exigeriez-vous que les pharisiens eussent pris soin de transmettre à la postérité des faits qui dévoilent leur injustice et leur mauvaise foi? Oublions pour un moment le caractère des apôtres et de leur véracité; ne consultons que la vraisemblance, elle est toute en faveur de leur récit.

D'abord, pour ce qui est de la mort de Judas, ils la racontent comme un fait connu de toute la ville de Jérusalem : *Notum factum est omnibus habitantibus Jerusalem.* Son repentir est attesté par le nom du champ que les prêtres achetèrent de l'argent qu'il leur avait rapporté : on l'appela *Haceldama*, le Champ du Sang. Nous avons pour garants de cette histoire, non-seulement saint Matthieu et l'auteur du livre des Actes, mais l'apôtre saint Pierre dans un discours prononcé quarante jours après la mort de Judas, en présence de cent vingt personnes, qui toutes avaient connu le traître, et ne pouvaient ignorer de quelle manière il avait fini.

Quant aux aveux des prêtres et des pharisiens, à leurs vains subterfuges pour éluder les conséquences des miracles qu'ils étaient forcés de reconnaître, à la faiblesse, à l'embarras, aux contradictions qui décèlent leur mauvaise foi, on ne peut raisonnablement soupçonner les évangélistes d'en avoir imposé.

Premièrement, tout ce récit porte avec lui des caractères de bonne foi et de vérité qui ne peuvent échapper à un lecteur attentif. La conduite des ennemis de Jésus se soutient depuis le commencement jusqu'à la fin : on y voit les progrès naturels de la jalousie, de la haine, de la rage, de l'aveuglement. Placés en de telles circonstances, et avec les dispositions qu'on leur connaît, les prêtres et les pharisiens ne devaient ni ne pouvaient agir d'une autre manière. Mais quelque naturelle que soit leur conduite, jamais les historiens sacrés n'auraient su inventer un caractère si neuf. Dans ce mélange, jusque-là sans exemple, de faits naturels et de faits surnaturels, ils n'auraient pas atteint le vraisemblable, s'ils ne se fussent pas inviolablement attachés au vrai.

En second lieu, les auteurs du nouveau Testament n'ont écrit que ce que les apôtres avaient dit publiquement dans Jérusalem, sous les yeux des prêtres et des pharisiens; et il n'est pas permis de supposer que les apôtres aient été assez impudents et assez maladroits tout ensemble, pour imputer aux chefs de la nation des discours et des démarches entièrement opposés à la conduite qu'on leur aurait vu tenir.

Voulez-vous enfin une preuve non suspecte de l'opinion des anciens Juifs à l'égard des miracles de l'Evangile? vous la trouverez dans les deux Talmuds de Babylone et de Jérusalem, où l'on dit gravement que Jésus avait dérobé le nom ineffable de Dieu, qu'il suffit de prononcer pour opérer les plus grands prodiges. Nul écrivain de cette nation, dans les premiers siècles du christianisme, n'a osé démentir les évangélistes. Maimonide, le plus savant et le plus judicieux des rabbins, ne répond à l'argument pris des miracles de Jésus-Christ, qu'en soutenant que le Messie ne devait pas faire des miracles. Dans tous les temps, les Juifs incrédules ont tenu le langage que les évangélistes mettent dans la bouche des prêtres et des pharisiens. Si les contemporains de Jésus s'étaient inscrits en faux contre ses miracles, s'ils avaient allégué quelque fait, quelque témoignage qui tendît à les infirmer, les rabbins, héritiers de leur doctrine et de leur haine contre le christianisme, se seraient-ils vus réduits à chercher une explication de ces prodiges dans la fable ridicule rapportée par les compilateurs du Talmud.

VI. Parmi les païens, comme parmi les Juifs, la religion chrétienne a trouvé des prosélytes et des adversaires. Les premiers, de même que les juifs convertis, sont, dans un sens véritable, autant de témoins des miracles du christianisme. Pour ce qui est des autres, leur incrédulité, comme celle des Juifs, peut avoir eu un autre motif que la fausseté reconnue de ces miracles. Il faut tâcher de découvrir quelle était leur opinion à cet égard; et dans cette vue, nous consulterons non-seulement leurs propres écrits, mais aussi les écrits composés par les chrétiens pour la défense de leur religion.

L'opinion des païens à l'égard des miracles de Jésus et des apôtres doit se trouver dans les anciennes apologies du christianisme, car les auteurs de ces apologies ayant pris à tâche de défendre la foi chrétienne contre les incrédules de leur temps, on ne peut supposer qu'ils aient passé sous silence, encore moins qu'ils aient altéré ce qu'on aurait objecté sur un point aussi essentiel : or, il ne faut que parcourir les anciens apologistes, pour voir que, dans les premiers temps, la controverse entre les deux religions ne roulait pas sur la réalité des miracles. Saint Justin, Athénagore, Tertullien, Minutius Félix, Origène, parlent des miracles de l'Evangile avec confiance, comme de faits avérés que personne ne leur disputait. Les idolâtres se contentaient d'y opposer les prodiges fabuleux de leurs divinités. Les philosophes cherchaient dans leurs

ment fait profession d'adorer un seul Dieu, et qui lui ont rendu un culte pur, si Dieu lui-même ne les a pas miraculeusement instruites et préservées de l'erreur? Voilà deux grands phénomènes que l'on n'expliquera jamais par des moyens naturels, mais que l'Ecriture sainte nous fait conce-

systèmes des moyens d'échapper aux conséquences qu'en tiraient les chrétiens. Ni les uns ni les autres n'osaient encore les contredire ouvertement.

Dans la suite, et à mesure qu'on s'éloignait de l'origine du christianisme, l'incrédulité est devenue plus hardie. Nous voyons qu'Eusèbe, saint Chrysostôme, saint Jérôme, saint Augustin, se sont crus obligés de défendre l'histoire évangélique contre les critiques de leur temps. Mais ces critiques venaient trop tard; et saint Augustin avait raison de leur opposer la conversion du monde, et de regarder comme une espèce de prodige leur obstination à nier des faits consacrés par la foi du genre humain.

Quelques personnes accoutumées à la méthode et aux principes de la critique moderne, ont de la peine à concevoir pourquoi les anciens apologistes n'ont pas insisté plus fortement sur les preuves des miracles de Jésus-Christ, et peu s'en faut qu'elles ne les accusent d'avoir mal défendu la cause de la religion. On n'a pas fait attention que la défense doit être modifiée par l'attaque, et qu'il eût été hors de propos d'accumuler les raisonnements pour établir ce qui n'était pas contesté. Or, quoique nous ayons perdu les ouvrages des anciens adversaires du christianisme, les fragments cités par Origène, par saint Cyrille d'Alexandrie, par saint Jérôme, suffisent pour nous montrer que les païens ne songeaient point alors à contester les miracles de Jésus-Christ.

On reproche encore aux anciens apologistes d'avoir admis les prodiges et les oracles du paganisme. On croit pouvoir opposer cet aveu à celui des païens en faveur des miracles du christianisme. On en conclut du moins que, dans cette controverse, on a méconnu de part et d'autre les principes de la critique.

Je réponds d'abord que tous les anciens Pères n'ont pas admis les prodiges et les oracles du paganisme. Eusèbe, en particulier, les combat victorieusement dans sa *Préparation évangélique*. Si la plupart ne les ont pas niés, c'est qu'ils avaient une autre réponse plus expéditive, plus populaire et non moins décisive. Au lieu d'examiner tous ces faits l'un après l'autre, ce qui les aurait entraînés dans une longue et fastidieuse discussion, ils s'attachèrent à prouver qu'ils ne pouvaient être que l'ouvrage des mauvais génies, et ils firent rougir les païens des divinités auxquelles on les attribuait : manière de raisonner légitime en elle-même, puisqu'elle était fondée sur les principes des adversaires, et d'autant plus concluante qu'elle attaquait l'idolâtrie dans les objets mêmes de son culte.

Mais quoi qu'il en soit de l'opinion des Pères à l'égard des prodiges du paganisme, on ne peut rien conclure de leurs aveux en faveur de quelques faits isolés qui se perdaient dans une antiquité fabuleuse, et dont il ne restait qu'un souvenir traditionnel, sans preuve certaine, sans monument authentique. Il n'en est pas de même des aveux et du silence des païens à l'égard des miracles du christianisme, miracles récents, appuyés sur une tradition certaine et sur des écrits contemporains, et dont l'examen était aussi facile qu'il devait paraître nécessaire aux défenseurs de l'idolâtrie.

Cependant l'épicurien Celse, l'un des plus ardents et des plus savants adversaires du christianisme, les avoue expressément; et malgré les principes de sa philosophie, il a recours à la magie pour les expliquer. Il ne veut pas qu'on regarde Jésus comme un Dieu, pour avoir guéri quelques aveugles et quelques boiteux. Julien parle avec un mépris affecté des malades guéris dans les bourgades de Bethsaïde et de Béthanie. Porphyre et d'autres philosophes, au rapport d'Arnobe, plaçaient Jésus au nombre des magiciens. On ne peut douter que Philostrate n'ait composé son roman d'Apollonius de Thyane, pour l'opposer à l'histoire évangélique, et pour contre-balancer, par les prodiges fabuleux de cet imposteur, l'impression que faisaient sur les esprits les miracles du christianisme.

Telle était en effet, parmi les païens, la renommée de Jésus-Christ, que l'empereur Tibère, sur le rapport de Ponce-Pilate, proposa au sénat de le mettre au nombre des dieux. Ce fait, attesté par Tertullien et ensuite par Eusèbe, et d'ailleurs assez conforme au caractère du polythéisme, a paru suspect à quelques critiques modernes. Mais les prétendues improbabilités qu'ils allèguent, ne doivent pas l'emporter sur des témoignages aussi positifs.

Un écrivain païen attribue aux empereurs Adrien et Alexandre Sévère un projet semblable à celui de Tibère. Selon Lampride, Alexandre Sévère voulut placer le Christ parmi les dieux, et lui bâtir un temple. Il en fut détourné par les aruspices, qui lui représentèrent que tout le monde se ferait chrétien, et que les temples des dieux seraient abandonnés. Adrien, continue Lampride, avait eu la même idée. Dans toutes les villes on avait construit par ses ordres des temples sans idoles, destinés, à ce que l'on croit, à l'exécution de ce dessein, et qui s'appellent encore Adrianés, du nom de ce prince, parce qu'ils ne sont dédiés à aucune divinité.

Saint Justin et Tertullien, dans leurs apologies, en appellent à une relation de la mort et des miracles de Jésus-Christ, que Pilate avait envoyée à Tibère. Cette relation, ou ces actes de Pilate, ont été célèbres dans l'antiquité ecclésiastique. Nous apprenons d'Eusèbe, que l'empereur Maximin, l'un des plus cruels persécuteurs, fit composer et répandre dans tout l'empire de faux actes, sous le nom de Pilate, remplis de calomnies et d'invectives contre Jésus-Christ. Les actes véritables avaient disparu. Les païens qui les avaient soustraits, en empruntèrent le titre pour tromper les ignorants. Mais ces faux actes, dont les chrétiens n'eurent pas de peine à démontrer l'imposture, prouvent du moins qu'il y en avait eu de véritables, comme le disent saint Justin et Tertullien. Fabricius a recueilli dans ses *Apocryphes* deux lettres de Pilate à Tibère. Ces deux pièces sont modernes, et portent des caractères manifestes de supposition.

Chalcidius, dans son *Commentaire sur le Timée de Platon*, parle de l'étoile qui conduisit des sages de la Chaldée aux pieds d'un Dieu qui venait de naître.

On trouve, dans les *Saturnales* de Macrobe, un mot de l'empereur Auguste, qui confirme ce que dit saint Matthieu, du massacre des enfants nés à Bethléem et aux environs. Il vaut mieux, dit ce prince, être le pourceau d'Hérode que son fils. On lui avait rapporté qu'un fils d'Hérode avait été enveloppé dans le massacre général, ce que l'évangéliste ne dit pas. Ce passage de Macrobe est important, d'abord parce qu'il détruit l'argument négatif pris du silence de Josèphe, et surtout parce que le fait du massacre de Bethléem est nécessairement

voir très-clairement, par le moyen d'une révélation surnaturelle donnée de Dieu depuis le commencement du monde.

Le don des *miracles* ne s'est pas terminé à la mission et à la prédication des apôtres; saint Paul atteste ou du moins suppose qu'il était commun parmi les fidèles, *I. Cor.*, c. 12, 13, 14; et les Pères de l'Eglise sont témoins qu'il a continué dans les siècles suivants.

Saint Justin, *Apol.* 2, n. 6; *Dial. cum Tryph.*, n. 82, atteste que les démons sont chassés au nom de Jésus-Christ, et que l'esprit prophétique a passé des Juifs aux chrétiens. Saint Irénée ajoute que plusieurs guérissent les maladies par l'imposition des mains, et que quelques-uns ont ressuscité des morts, *Adv. Hær.*, l. 2, c. 56 et 57. Tertullien prend à témoin les païens du pouvoir qu'ont les chrétiens de chasser les démons, *Apol.*, c. 23, *ad Scapulam*, c. 2. Origène atteste qu'il a vu plusieurs malades guéris par l'invocation du nom de Jésus-Christ, et par le signe de la croix, *Contra Cels.*, l. 3, n. 24, etc.; Eusèbe, *Démonst. évang.*, l. 3, p. 109 et 132; Lactance, *Divin. Instit.*, l. 4, c. 27; Saint Grégoire de Nazianze et Théodoret rendent le même témoignage. Saint Grégoire de Néocésarée fut nommé *Thaumaturge*, à cause du grand nombre de ses *miracles*. Saint Ambroise rapporte, comme témoin oculaire, les *miracles* opérés au tombeau des saints martyrs Gervais et Protais; et saint Augustin ceux qui se faisaient de son temps par les reliques de saint Etienne, l. 22, *de Civit. Dei*, c. 8, etc.

La réalité de ces *miracles* est encore prouvée par l'accusation de magie si souvent répétée par les païens contre les fidèles, et par l'affectation des philosophes du quatrième siècle, de vouloir opérer des *miracles* par la théurgie, afin de pouvoir les opposer à ceux des chrétiens.

Les protestants n'ont pas été peu embarrassés à cette occasion; ils ont senti qu'il n'était pas possible de récuser toutes ces preuves, sans donner atteinte à la solidité des témoignages qui constatent les *miracles* de Jésus-Christ et des apôtres; que, d'autre part, on ne peut guère ajouter foi aux *miracles* opérés dans les trois ou quatre premiers siècles de l'Eglise, sans donner aussi croyance à des écrivains respectables qui attestent des *miracles* opérés dans l'Eglise romaine pendant les siècles postérieurs. Middleton, auteur anglais, prit, en 1749, le parti de soutenir que, depuis le temps des apôtres, il ne s'était plus fait de *miracles* dans l'Eglise; il donna pour raison, 1° que les Pères, qui ont prétendu qu'il s'en faisait de leur temps, étaient des hommes crédules et sans critique; ajoutons qu'en général ils ont été accusés de fraudes pieuses et de mauvaise foi par la plupart des critiques protestants; 2° parce que, s'il fallait croire ces prétendus *miracles* cités par les Pères, il faudrait admettre aussi ceux desquels les catholiques veulent se prévaloir pour étayer leurs opinions. Ce livre fit grand bruit, et fut réfuté par plusieurs protestants.

Mosheim, *Hist. christ.* sæc. 2, § 20, *note*, accuse Middleton d'avoir voulu, par cette tournure, faire révoquer en doute les *miracles* de Jésus-Christ et des apôtres. Il lui représente qu'il

lié avec les prodiges qui, dans le récit de saint Matthieu, ont accompagné la naissance dé Jésus-Christ. Combien de témoignages collatéraux, semblables à celui-ci, ne pourrions-nous pas citer en faveur de l'histoire évangélique, si tous les écrits des païens étaient venus jusqu'à nous ?

Phlégon, affranchi de l'empereur Adrien, cité dans la *Chronique* d'Eusèbe, avait fait mention de l'éclipse, ou, pour mieux dire, de l'obscurcissement du soleil, et des tremblements de terre qui signalèrent le moment où Jésus expira. Il parla de cette éclipse comme d'un phénomène dont il n'y avait pas d'exemple, parce qu'en effet elle eut lieu au temps de la pleine lune, et il la rapporte à l'an IV de l'olympiade 202, qui est l'année même de la mort de Jésus-Christ. Thrallus, autre écrivain païen du premier siècle, cité aussi par Eusèbe, avait dit la même chose. Tertullien, dans son *Apologétique*, assure que ce prodige avait été connu à Rome, et consigné dans les registres publics. *Eum mundi casum relatum in archivis vestris habetis.*

Les aveux forcés, ou le silence non moins concluant des juifs et des païens, nous fournissent donc une nouvelle preuve de ces miracles, déjà si bien constatés par la nature des faits, par le nombre des historiens originaux, par le caractère des témoins, que l'on ne peut soupçonner ni d'erreur, ni d'imposture, par l'effet qu'ils ont produit sur un nombre infini de spectateurs. Quelle histoire sera regardée comme authentique et certaine, si l'histoire évangélique ne l'est pas? — Extrait de la *Démonstration évangélique* de N. Duvoisin.

GOUSSET.

n'est pas besoin d'une grande critique pour être en état de juger si un *miracle* dont on est témoin est vrai ou faux ; qu'une accusation générale de crédulité et d'incapacité, faite contre les Pères, est téméraire et ne prouve rien. Il n'a pas compris que l'on peut répondre la même chose au reproche de mauvaise foi qu'il a souvent répété lui-même contre les Pères en général. Il ne répond rien non plus au parallèle que l'on peut faire entre les preuves qui attestent les *miracles* des trois ou quatre premiers siècles, et celles que nous donnons des *miracles* opérés dans les siècles postérieurs. L'objection de Middleton méritait cependant d'être résolue.

Quelques autres protestants ont répondu qu'il a pu se faire des *miracles* dans l'Église romaine, pour confirmer les vérités générales du christianisme, sans qu'il s'ensuive rien en faveur des dogmes particuliers à cette Eglise. Mais les *miracles* opérés par la sainte eucharistie, par l'invocation des saints, par l'attouchement de leurs reliques, confirment certainement la croyance des catholiques à l'égard de ces divers objets. Dieu n'a pas pu les confirmer, par des *miracles*, dans une foi et une confiance fondées sur des erreurs ; et il faut faire attention que plusieurs *miracles*, opérés de cette manière, sont attestés par les auteurs même du troisième ou du quatrième siècle, dont les protestants n'ont pas osé rejeter absolument le témoignage.

D'autre part, les incrédules opposent à nos preuves la réponse que Minutius Félix faisait aux païens, lorsqu'ils vantaient les prétendus *miracles* de leurs dieux. « Si tout cela » était arrivé autrefois, leur disait-il, » il arriverait encore aujourd'hui ; » mais ces prodiges n'ont jamais été » faits, parce qu'ils ne peuvent pas » se faire. »

Nous soutenons que cette maxime n'est pas applicable aux *miracles* qui prouvent la vraie religion. Les *miracles* du paganisme n'ont pas pu se faire, 1° parce que la plupart étaient des crimes ; on supposait que plusieurs personnes avaient été punies, métamorphosées en animaux ou en arbres, pour des actions très-innocentes, ou parce qu'elles n'avaient pas voulu se prêter aux passions brutales des dieux ? 2° parce que ces prétendus *miracles* n'avaient pas pour but de porter les hommes à la vertu, mais de les confirmer dans la pratique d'une religion évidemment fausse, absurde, et injurieuse à la Divinité, ou de satisfaire les passions injustes des nations ou des particuliers ; 3° parmi ces prodiges il y en avait très-peu qui pussent être envisagés comme des bienfaits ; c'étaient plutôt des effets de la colère des dieux que de leur bienveillance. Tous supposaient que le gouvernement de ce monde était livré au caprice d'une multitude de génies bizarres, vicieux et malfaisants, très-mal d'accord entre eux, etc. Peut-on faire aucun de ces reproches contre les *miracles* que nous alléguons en faveur de la vraie religion ?

Minutius Félix avait raison de dire que si les dieux avaient fait autrefois tant de prodiges, et s'ils étaient aussi puissants que le prétendaient les païens, ils auraient dû surtout faire éclater ce pouvoir à la naissance du christianisme, et multiplier les *miracles*, pour prévenir la chute de leur culte que cette religion détruisait peu à peu ; c'est ce que l'on n'a pas vu. Mais aujourd'hui les incrédules auraient très-mauvaise grâce d'exiger qu'il se fît de nouveaux *miracles* pour confirmer le christianisme, dès qu'il est suffisamment prouvé par la multitude de ceux qui ont été faits depuis le commencement du monde jusqu'à nous. On peut même dire des incrédules modernes ce qui a été dit des anciens : *Quand ils verraient ressusciter des morts, ils ne croiraient pas*, Luc., c. 16, ℣. 31. Plusieurs l'ont formellement déclaré.

Ils ont donc le plus grand tort d'objecter que si Moïse avait fait autant de *miracles* qu'on le dit, les Égyptiens ne se seraient pas obstinés à poursuivre les Hébreux, et que ceux-ci ne se seraient pas si souvent révoltés contre lui ; que si Jésus-Christ et les apôtres avaient opéré des *miracles* si fréquents et si éclatants, il ne serait pas resté un seul

incrédule parmi les juifs ni parmi les païens. L'opiniâtreté des incrédules d'aujourd'hui ne nous fait que trop ssutir de quoi ceux d'autrefois ont été capables. Un *miracle*, quelque éclatant qu'il soit, ne convertit point les hommes sans une grâce intérieure qui les rende dociles, et il n'est aucune grâce à laquelle des cœurs endurcis ne puissent résister. Lorsqu'un *miracle* opère un grand nombre de conversions, ce changement des esprits et des cœurs doit nous surprendre autant que le surnaturel du *miracle*, et que l'interruption du cours de la nature. *Voyez* la *Dissertation sur les miracles, Bible d'Avignon*, t. 2, p. 25. Bergier.

Couronnons toutes ces discussions par la citation suivante de l'abbé Tounissoux sur le trop de facilité à croire au merveilleux, surtout parmi les gens de la campagne.

« Il est vraiment humiliant pour les campagnes, dit-il, qu'on y trouve des gens qui croient à peine en Dieu et qui aient foi en toutes les sottises que la superstition a inventées. Faut-il parler de nos trois ou quatre dévotes qui voient des *miracles* partout, comme si cette propension au merveilleux faisait partie d'une piété solide et éclairée ? Puisqu'un *miracle* est un fait sensible dérogeant à des lois naturelles bien connues, quand un phénomène se produit sans qu'on puisse en expliquer la cause, le parti le plus sage est de supposer, jusqu'à preuve contraire, que ce phénomène est l'effet de lois inconnues jusqu'alors. Le *miracle* est possible ; mais, comme toute exception, il a besoin d'être prouvé ; il doit s'imposer par une certitude complète. Seule, la loi peut être supposée, à moins de preuves irréfragables établissant le contraire.

» Au reste, est-ce que l'accomplissement ordinaire de la loi ne publie pas la grandeur et la bonté de Dieu ? Si l'on me prouve que la terre est arrêtée dans sa rotation, je ne pourrai pas m'empêcher de reconnaître qu'il y a *miracle*; mais je ne me sens aucun besoin de supposer ce *miracle* avant les preuves suffisantes ; car la rotation de la terre est elle-même une manifestation admirable de la puissance et de la sagesse de Dieu. » (*Les Travers du paysan*. Biblioth. Franklin).

Nous aimons ces petits livres simples dans lesquels parle le bon sens.

Le Noir.

MIRAGE (*Théol. mixt. scien. phys. opt.*) — Parmi les illusions d'optique que l'on était porté à attribuer à des causes surnaturelles quand la science n'en avait pas encore donné l'explication, celle du *mirage* est une des plus curieuses. Il importe que le théologien soit plus que tout autre sur ses gardes en fait de croyance au miraculeux, lorsque les phénomènes sont susceptibles d'une explication naturelle; c'est à cette condition qu'il conservera de l'autorité et de l'influence sur les esprits; il doit sans cesse chercher à les purifier de tout ce qui n'est que superstition; et c'est pour le mettre à même de bien accomplir ce devoir que nous expliquons, dans ce livre, à l'occasion, ces sortes de choses à apparences mystérieuses et extraordinaires.

Il y a plusieurs espèces de *mirages*. Le plus commun est le *mirage latéral*; celui-là s'observe dans tous les pays, près des murs chauffés par le soleil; les objets placés à distance convenable envoient les rayons lumineux qui doivent former leur image vers le mur; si ce mur était une glace, il les réfléchirait en représentant aux yeux l'objet dans sa perfection ; or, dans le cas du *mirage*, il devient une sorte de glace imparfaite, non point lui-même, mais une couche d'air échauffée qui en est voisine ; cette couche réfléchit selon un certain angle les rayons qui partent de l'objet, et si l'œil de l'observateur se trouve placé à point, il en voit l'image le long du mur. Dans les cas où l'objet est mobile, soit un animal qui marche, un oiseau qui vole, etc., l'effet peut devenir des plus étranges et des plus curieux ; l'image renvoyée par la couche d'air et l'objet lui-même paraissent se rapprocher ou s'éloigner, et même quelquefois se pénétrer et se confondre en partie. On a ainsi, tout éveillé, une vision singulière qui n'a rien que de naturel,

et que l'homme simple, qui en ignore la cause, pourrait facilement prendre pour une apparition.

Une seconde espèce de *mirage* qui n'est pas rare, non plus, dans les plaines sablonneuses échauffées par le soleil, c'est le *mirage inférieur* du désert. On ne trouve qu'un mot sur ce phénomène dans les auteurs anciens, mais ce mot suffit pour prouver qu'il était connu d'eux et qu'ils l'attribuaient avec raison à la chaleur : Quinte-Curce dit dans son récit de l'expédition d'Alexandre dans la Sogdiane que, « par l'effet de la chaleur les plaines parurent comme une vaste étendue d'eau. » Mais si les anciens n'en ont pas parlé davantage, il n'en est pas de même des Arabes; leurs livres mentionnent souvent ce mirage, et pouvait-il en être autrement avec la fréquence de ce phénomène dans les plaines de l'Arabie et de l'Egypte? Notre expédition de 1798 dans ces pays y fut souvent prise; elle voyait devant-elle des lacs lorsqu'elle mourait de soif, et ce n'était qu'un spectacle qui fuyait à mesure que l'on courait après. L'explication qu'en donna Monge sur place, a été généralement admise et est devenue classique : la voici : les rayons calorifiques du soleil refléchis par le sable échauffent les couches d'air d'autant plus que ces couches sont plus voisines du sol, et par suite ces couches sont d'autant moins denses qu'elles sont plus basses; les rayons qui représentent le ciel de l'horizon qu'on a devant soi et qui viennent en biais pénétrer ces couches de moins en moins denses, sont réfractés de manière à former une courbe et à retourner vers l'œil avant de toucher la surface du sol; c'est l'effet du passage d'un rayon d'un milieu plus dense dans un milieu moins dense; par conséquent l'œil reçoit l'image du ciel, réfractée et réfléchie au lieu de recevoir celle du sol; et la couche atmosphérique devient pour lui comme un grand miroir ou comme une nappe d'eau où se peint le firmament. On peut désirer que la science trouve encore à compléter l'explication; mais au moins faut-il avouer que l'explication est bien commencée et très-ingénieuse.

Une troisième espèce de *mirage* est le *mirage supérieur* qui, au lieu de montrer le ciel en bas et dans la terre, montre les objets terrestres en haut et dans le ciel. C'est l'inverse du précédent. Il suffit, pour le comprendre en gros, de supposer que les rayons qui partent de l'objet aillent en peindre l'image sur une région du ciel, soit *nuage*, soit couche d'air convenablement disposée comme température et autrement, qui formera écran et renverra l'image à l'œil de l'observateur, comme l'écran de la lanterne-magique et du microscope solaire; l'objet, dans ce cas, se mire dans le ciel, comme dans une glace. Si l'image est renversée, comme il arrive ordinairement, c'est que les rayons qui la forment ont traversé une couche ou des couches d'air qui ont réfracté ces rayons de manière à les renverser comme fait la lentille de la lanterne magique. C'est ce qui eut lieu lorsque, en 1822, le capitaine Scoresby aperçut, dans le ciel, le vaisseau de son père renversé et le reconnut, quoiqu'il fut à dix lieues plus loin en mer et au-dessous de l'horizon.

La fameuse *fata Morgana*, (la fée Morgana) du détroit de Messine, dont on aperçoit quelquefois les prétendus enchantements, de la ville de Reggio en regardant du côté de Messine, sont des phénomènes de *mirage* soit supérieur, soit inférieur. Le père Kircher fit en 1636 un voyage à Reggio pour voir la *fata Morgana* et ne réussit pas; mais le père Angeluni qui la décrivit un des premiers, la vit parfaitement une fois, après avoir refusé d'y croire pendant vingt-six ans. On aperçoit soit dans l'eau, soit sur la surface de l'eau, soit dans l'air au-dessus de la surface, des colonnades, des tours, des palais, toute une fantasmagorie; c'est, paraît-il bien, la reproduction de la ville de Messine, que l'on voit ainsi quoiqu'elle soit à 13 kilomètres plus loin. Quant au fameux *spectre de Broken* et à l'*ombre de l'Etna*, il semble qu'on les puisse expliquer simplement par l'ombre des objets.

Il peut arriver, sans le moindre doute, que des illusions optiques de

ce genre soient prises pour des apparitions surnaturelles. Il est sage de prévenir contre ces choses les imaginations, presque toujours trop portées vers le fanatisme.

LE NOIR.

MIRÆUS (Aubert) *(Théol. hist. biog. et bibliog.)* — Cet historien ecclésiastique, né à Bruxelles en 1573, chanoine à Anvers en 1598, doyen du chapitre d'Anvers en 1624, et mort dans cette ville en 1640, a laissé:

Bibliotheca ecclesiastica (*scriptorum ecclesiasticorum*), 2 vol. in-folio, Anvers, 1639-1649. Une nouvelle édition de cet ouvrage parut à Hambourg en 1718, publiée par J.-Alb. Fabricius, qui dit dans sa préface ; *Vir, et hoc, et tot aliis monumentis in lucem editis, non minus de veteri memoria quam de posteritate omni insigniter promeritus.*

De statu Religionis Christianæ per totum orbem, Helmstadt, 1671.

Notitia Episcopatuum orbis Christiani, Anvers, 1613.

Geographia ecclesiastica.

Codex Regularum et Constitutionum clericalium, in-fol.

Chronicon Cisterciense, avec un traité sur l'*Origine des Béguines*, Cologne, 1614.

Origines Cœnobiorum Benedictinorum, Carthusianorum, etc.

Opera historica et diplomatica; *Elogia illustrium Belgii scriptorum*; *Chronicon rerum Belgicarnm*; *Chronicon rerum toto orbe gestarum, etc., etc.*

Tous les ouvrages de *Miræus* ont paru dans une édition en 4 vol. in-folio, Bruxelles, 1733.

LE NOIR.

MIRAMIONES, congrégation de filles vertueuses qui, sans faire des vœux, se consacrent à l'instruction des jeunes personnes de leur sexe, et au soin des malades. Elles furent fondées à Paris en 1665, par madame de Miramion, veuve pieuse et charitable, sous le titre de communauté de Sainte-Geneviève.

BERGIER.

MIRANDOLE ou MIRANDE (Jean-Pic de la) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce savant théologien philosophe, la principale gloire de l'Académie néoplatonicienne de Marcile Ficin à Florence, naquit en 1463 et mourut à l'âge de trente-deux ans, en 1494, après avoir vendu tous ses biens patrimoniaux qui étaient considérables, et les avoir distribués en grande partie aux pauvres.

« Après avoir passé, dit M. Schrödl, sept années dans diverses universités il se rendit, en 1486, à Rome, et y invita tous les savants de l'Europe à une discussion publique sur neuf cents propositions tirées de toutes les parties de la philosophie, des mathématiques et de la théologie, en promettant de défrayer de leurs dépenses ceux qui entreprendraient le voyage. Mais cette proposition, en éveillant l'attention générale, suscita des récriminations de toute espèce ; on désigna même comme hérétiques un certain nombre des thèses que *Mirandole* se proposait de soutenir ; le Pape fit examiner les thèses, et on en trouva, en effet, quelques-unes suspectes. La discussion ne put donc avoir lieu ; du reste, *Mirandole* fit une apologie des treize thèses attaquées, en déclarant se soumettre en tout au jugement du Saint-Siége, et le pape Alexandre VI lui donna en 1493 un Bref *ad cautelam*, dans lequel il le déclarait exempt des erreurs dont on l'avait accusé. »

Les termes dont vient de se servir M. Schröld par rapport aux treize thèses qui furent extraites des neuf cents de Pic de la *Mirande*, ne sont pas tout à fait exacts. Ces propositions furent d'abord condamnées, en 1487, par Innocent VIII ; c'est au moins ce qui résulte de l'étude que nous avons faite de ce point historique ; et six années après, (1493) Alexandre VI en donna un bref d'absolution à leur auteur qui, par une apologie dans laquelle il s'expliquait et promettait de se soumettre, en avait appelé d'un premier jugement du Saint-Siége à un second jugement mieux informé.

Parmi ces treize thèses, qu'on peut lire dans le continuateur de Fleury, ann. 1487, liv. 116e, il y en a une qui est fort intéressante sur l'eucharistie ; elle consiste à dire que le pain et le vin peuvent devenir véritablement et

proprement le corps et le sang de Jésus-Christ, sans cesser d'être naturellement du pain et du vin. C'était l'énoncé du système explicatif de Durand, évêque de Mende au XII siècle, lequel sera repris et développé, d'après les principes cartésiens, par Cailly de Caen au XVIIe et accepté par Fénelon (*V.* EUCHARISTIE). Pic de la *Mirandole* se justifiait principalement, dans son apologie, en faisant observer qu'il ne donnait pas ses propositions comme disant ce qui est, mais seulement comme exprimant une simple possibilité explicative de nature à satisfaire la raison. L'Eglise n'a jamais condamné ces explications, et ce qu'on vient de raconter du fameux Pic de la *Mirande* en est une preuve de plus.

Pic de la *Mirandole* eut un neveu Giovani-Francesco, seigneur comme lui, de *Mirandole* et de Concorde, qui écrivit sa biographie et celle de Savonarole, et fit beaucoup d'autres ouvrages sous le nom de *Pic de la Mirandole le jeune;* ces ouvrages parurent avec ceux de l'oncle sous le titre : *Pici utriusque opera, Basileæ*, t. II in-fol; 1573, et 1601.

« Tous les ouvrages, ajoute M. Schrödl, de Pic de la *Mirandole* l'ancien, dit Du Pin, présentent les caractères de l'élégance, de la facilité, de la clarté, de la sagacité et de la plus rare érudition. Pic le jeune n'a pas toutes ces qualités au même degré, mais il est plus solide et plus égal que son oncle. »

LE NOIR.

MIRMICE (*Théol. mixt. scien. zool.*) — C'est une espèce de fourmi à aiguillon qui se fait des galeries dans la terre, sous les pierres, dans les troncs des vieux arbres, en ayant soin de les soutenir par des piliers. La principale et la plus grande variété de cette espèce est la *fourmi rouge;* c'est une de celles qui montrent le plus d'adresse pour sucer la liqueur des pucerons; elle recueille cette liqueur à la partie postérieure du puceron, avec les bouts renflés de ses antennes, puis la porte à sa bouche. *V.* FOURMI. Celle-là pique assez vivement. LE NOIR.

MIROIRS (*Théol. mixt. scien. opt.*) — Une explication scientifique sur les *miroirs* sortirait de notre cadre; nous parlerons seulement de quelques effets de lumière et de chaleur extraordinaires que l'on peut obtenir à l'aide de *miroirs*, et nous en parlerons pour la même raison qui nous a fait parler des *mirages*, dans le petit article qui porte ce titre. Il suit de ce préambule, que nous devons dire quelque chose des *miroirs magiques* et des *miroirs ardents.*

I. *Miroirs magiques.* — Il y a une espèce de *miroir magique*, que les Chinois, fort ingénieux dans ces sortes de choses, possèdent depuis un temps immémorial. C'est une glace en métal qui porte, partie en relief et partie en creux, sur sa face postérieure des figures de toute sorte; on a soin de la fondre dans un moule qui lui communique ces figures et de la faire mince; puis on la polit sur l'autre face de manière à en faire un *miroir* métallique. Or, qu'arrive-t-il en la polissant? Les parties qui sont soutenues par des reliefs solides sont plus résistantes sous le polissoir que les parties qui sont en creux, et il y a des parties moyennes qui tiennent le milieu comme résistance; donc l'opération seule du polissage représente très-légèrement sur la face polie les figures, en sorte que ces figures y sont invisibles à l'œil et n'en existent pas moins. Si donc l'on regarde la surface polie, on se voit simplement dedans comme dans tout *miroir*; mais si l'on présente cette face au soleil et qu'on renvoie le faisceau solaire sur un écran, on verra se dessiner dans l'image du soleil toutes les figures marquées derrière la glace, comme si elles traversaient l'épaisseur de la glace pour aller se reproduire sur la muraille. C'est un effet qui paraît miraculeux à celui qui ne connaît ni le secret ni l'explication scientifique. Cette explication revient à ceci : que les parties du poli qui ont gardé quelque courbure à cause des reliefs qui sont dessous comme nous l'avons dit, dispersent à droite et à gauche une partie des rayons qu'ils renvoient sur l'écran, tandis que les parties quelque peu concaves concentrent les

leurs; il en résulte des différences d'intensité lumineuse sur l'écran, lesquelles, par les contrastes, rendent visibles les images des figures. M. Lerebours a fait des *miroirs* de ce genre avec des plaques daguerriennes, et les a réussis aussi bien que les Chinois. Ce furent MM. Arago et Babinet qui trouvèrent l'explication.

Un autre genre de *miroir magique* est le système de *miroirs* avec lequel on obtient dans les salles de spectacles, depuis que M. Dirsk, puis M. Pepper surtout, l'ont indiqué et exécuté, ce qu'on appelle les *fantômes optiques*. Le public en a été fortement impressionné; nous n'expliquerons pas les complications qu'on y introduit pour obtenir des fantômes qui se mêlent aux acteurs réels et agissent avec eux; nous donnerons seulement, par un exemple simple, le principe qui sert de base à ces illusions. On les obtient à l'aide de glaces artistement disposées par lesquelles l'image de ce qui se passe ailleurs est amenée sur la scène et mêlée aux acteurs réels. Qu'une personne se regarde dans une glace placée devant elle en biais sur un angle de 45 degrés, mais placée ainsi entre d'autres glaces avec tant de précautions qu'elle paraisse placée parallèlement comme une glace ordinaire; puis que cette glace reçoive de côté, à 45 degrés également, l'image d'un autre objet, soit d'une autre personne, elle renverra vers la personne qui se regardera dedans croyant s'y voir elle-même, l'image de cette autre personne, et la première sera bien surprise de ne pas se reconnaître mais de voir à sa place, et comme étant sa propre image, un autre quelqu'un. En modifiant ce principe avec toutes les ressources dont on dispose dans les théâtres, on obtient des effets merveilleux. C'est à l'aide de dispositions de glaces du même genre qu'on montre dans les foires ce qu'on appelle le *décapité*.

II. *Miroirs ardents*. — Si les rayons lumineux peuvent être modifiés de mille manières par les réflexions et les réfractions, les rayons caloriques peuvent aussi l'être. Les *miroirs* concaves, formant l'intérieur d'une calotte de verre étamé ou de métal poli, réfléchissent les rayons en un foyer plus ou moins rapproché selon qu'ils sont plus ou moins concaves, et auquel se produisent des effets calorifiques assez intenses, lorsque le *miroir* est grand; il suffit qu'il ait un diamètre de 1^m, à 1^m 20 pour y obtenir une température à fondre le fer. Galien raconte, comme tout le monde le sait, qu'Archimède enflamma avec des *miroirs ardents* de cette espèce, la flotte romaine devant Syracuse; il est vrai que Tite-Live, Polybe et Plutarque passent ce fait sous silence, et qu'on en peut douter; mais d'autres témoignages, qui paraissent dignes de foi, l'attestent. Le père Kircher entreprit de démontrer que le fait était possible; il soutint qu'Archimède s'était servi d'une combinaison de *miroirs* plans qui envoyaient tous les rayons qu'ils recevaient du soleil au même foyer, et il construisit un *miroir ardent* de cette espèce, qui suffit pour démontrer que la chose n'était pas impossible. Buffon en construisit un également, très-compliqué, qui se composait de 68 glaces, avec lequel on brûlait du bois à 200 pieds (65 mètres), et qui fondait les métaux à 44 pieds (14^m 5). Buffon donna à son *miroir ardent*, dont il a laissé une longue description dans l'*introduction* à son *Traité des minéraux*, le nom de *miroir d'Archimède*.

Mais aujourd'hui, tous ces effets sont devenus bien peu de chose, à titre de merveilleux, près de ceux que nous obtenons par l'électricité, par le galvanisme et par l'électro-magnétisme.

LE NOIR.

MISÉRICORDE (frères de la) (*Théol. hist. ordr. rel.*) — Les *frères de la miséricorde* ou *de Saint-Jean de Dieu*, tiennent, dit M. Sehr, un des premiers rangs parmi les divers ordres hospitaliers. Le fondement en fut posé par saint Jean de Dieu. Ce pieux personnage, après de longs égarements, ayant sérieusement songé à amender sa vie, prit la résolution de servir les pauvres et les malades. Il parcourut les rues de Grenade en s'écriant : « Faites du bien, mes chers frères, pour l'amour de Dieu! » et employa les aumônes qu'il recueillit

à l'entretien des malheureux qu'il visitait. En 1540 il loua à Grenade une maison, qui devint à la fois l'origine du grand hôpital de cette ville et de l'ordre de Saint-Jean de Dieu. L'évêque de Grenade protégea la nouvelle fondation et la fit prospérer. Cependant ni lui ni saint Jean de Dieu n'avaient la pensée de créer un nouvel ordre; ils prétendaient simplement établir une association de gens du monde qui se voueraient aux soins des malades dans les hôpitaux, et ne se distingueraient des habitudes générales des laïques que par un costume particulier.

» Les premiers disciples et associés de saint Jean de Dieu furent Antoine Martin et Pierre Vélasco. Saint Jean ne leur avait donné aucune règle de son vivant; ils imitaient simplement son exemple et ses préceptes oraux. Après sa mort, survenue en 1550, ils obéirent au frère Antoine Martin et le nommèrent leur aîné (*major*). Martin, grâce aux riches dons de Philippe II, parvint à fonder un nouvel hôpital à Madrid, et bientôt après Cordoue, Lucéna et beaucoup d'autres villes d'Espagne eurent un hôpital conforme aux prescriptions de saint Jean de Dieu. Le 1er janvier 1572, le pape Pie V approuva la nouvelle association et lui imposa la règle de Saint-Augustin, avec le pouvoir d'élire un supérieur (*major*) et d'avoir parmi leurs frères un prêtre, pour les confesser eux et leurs malades. Il les soumit en même temps à l'évêque diocésain. Le frère Sébastien Arias, qui avait été envoyé à Rome demander cette autorisation pontificale, obtint des largesses de Don Juan d'Autriche les moyens de fonder à Naples l'hôpital de Notre-Dame-des-Victoires; durant un second voyage qu'il fit à Rome, il parvint à créer le fameux hôpital de Milan. Ainsi l'association s'étendait heureusement, et elle comptait déjà en 1586 dix-huit hôpitaux; elle tint son premier chapitre général à Rome et s'y occupa du projet de constitution de l'ordre. Un bref du 7 janvier 1611, du pape Paul V, reconnut les membres de l'association pour de légitimes religieux et approuva le 15 avril 1617 leurs constitutions.

» Depuis 1592 les Frères de Saint-Jean de Dieu d'Espagne ne sont plus en rapport avec les autres couvents de l'ordre, situés hors de la Péninsule; c'est pourquoi l'ordre a deux généraux, un pour l'Espagne et les Indes occidentales, qui réside à Grenade, et un pour la France, l'Allemagne, la Pologne et l'Italie, qui a son siége à Rome. L'ordre compta bientôt quatre provinces dans les Indes; ses membres reçurent différents noms suivant les pays. En Espagne on les appelle Frères Hospitaliers, en Italie *fate ben Fratelli* ou *ben Fratelli*. En France ils furent admis par l'entremise de Marie de Médicis, et en obtinrent un hôpital à Paris, dans le faubourg Saint-Germain. En mars 1602, Henri IV leur donna des lettres patentes et l'autorisation d'accepter tous les hôpitaux qu'on leur offrirait dans le royaume. A la suite de ces mesures on leur confia vingt-quatre hôpitaux, qui étaient sous la haute surveillance d'un vicaire général résidant à Paris. Ils envoyèrent des Frères de leur ordre en Amérique. La plupart des Frères tombèrent victimes de la révolution française; mais leur œuvre était d'une utilité trop générale pour qu'elle ne fût pas reprise et restaurée lorsque la paix se rétablit. Ils ont donc reconquis de nombreuses maisons, et font infiniment de bien sous le nom de *Frères de Saint-Jean de Dieu*. Ils s'occupent spécialement des maladies mentales.

» Les religieux polonais de cet ordre étaient aussi placés sous un général spécial. Ils furent de bonne heure accueillis en Allemagne. Le prince Charles-Eusèbe de Lichtenstein ayant appris à les connaître à Rome, au commencement du dix-huitième siècle, emmena, à son retour en Allemagne, deux de ces utiles religieux. Gabriel, comte de Ferrare, et Jean Baptiste Casinetti, et leur bâtit en 1605, à Felsberg, en basse Autriche, un couvent, qu'il dota et munit de tout ce qui était nécessaire pour y recevoir et soigner des malades. Ce fut le premier couvent de

cet ordre dans la monarchie autrichienne, et il forma avec les autres maisons fondées plus tard une province unique, qu'on nomme la province allemande. En 1614 l'empereur Mathias leur donna une maison à Vienne. L'empereur Ferdinand II leur accorda, en 1624, outre maints priviléges et un secours annuel considérable, l'autorisation de faire des quêtes dans Vienne et dans les États héréditaires. A dater de cette époque diverses villes de la monarchie autrichienne furent dotées de maisons de Saint-Jean de Dieu. La peste qui éclata en 1713 à Vienne fit accourir tous les frères au lazaret, et la plupart y devinrent victimes de leur dévouement. Peu à peu le nombre des hôpitaux de l'ordre fut porté en Autriche à vingt-sept, outre deux maisons de convalescents. C'est le couvent de Vienne qui est à la tête de toutes ces maisons et en forme comme la métropole. Tous ces couvents reçurent, par exemple, du 1er novembre 1844 au 31 octobre 1845, gratuitement 24,023 malades de tous pays et de toute religion; il n'en mourut que 1,767. Parmi ces 27 hôpitaux 13 sont situés en Hongrie et les pays qui en dépendent, 3 en Bohême, 4 en Moravie, 3 en Autriche, 1 en Styrie, 1 dans la haute Silésie, 1 dans la Galicie orientale et 1 en Illyrie. Les deux maisons de convalescents sont à Vienne et à Presbourg. En 1845 on soigna aussi des femmes dans les couvents d'Agram et de Görz. En 1836 les Frères de Vienne acceptèrent le couvent de Neubourg, dans le diocèse d'Augsbourg, que leur fit offrir le roi de Bavière Louis, et ils érigèrent depuis lors deux autres couvents en Bavière.

» Les *Frères de la Miséricorde*, c'est le nom qu'ils portent en Allemagne, se consacrent, par un quatrième vœu, à soigner toute leur vie les malades. Le noviciat dure un an; mais après cette année révolue il faut, d'après une prescription du pape Alexandre VIII, du 10 juillet 1655, que le jeune profès fasse en quelque sorte un second noviciat d'un an dans la maison professe. La direction de l'hôpital est confiée à un supérieur laïque et à un garde-malade général, qui doit être un chirurgien expérimenté. Ils sont aidés par des garde-malades subordonnés et des assistants. Les membres de l'ordre peuvent employer leur temps libre à l'étude de la médecine et de la chirurgie. Ils ne peuvent faire ordonner prêtres qu'un petit nombre de leurs confrères, parce que les études et les pratiques du ministère détournent facilement du service des malades. Leur costume consiste en une soutane noire avec un scapulaire de la même couleur et un petit capuchon rond et raide. Ils portent un cordon pour ceinture. L'ordre possède actuellement de nombreux couvents, surtout au Mexique. L'Espagne les a ménagés dans les dernières agitations qui ont bouleversé l'Église de ce pays. »

Le Noir.

MISÉRICORDE DE DIEU. C'est le plus consolant des attributs divins, le seul qui fonde notre espérance, et c'est aussi celui dont les livres saints nous donnent la plus haute idée. Dieu fait principalement consister sa gloire à pardonner aux pécheurs. Il dit qu'il fait justice jusqu'à la troisième et la quatrième génération, et *miséricorde* jusqu'à la millième, ou plutôt sans bornes et sans mesure, *in millia*, *Exod.*, c. 20, ỳ 6. Selon l'expression du psalmiste, Dieu a pitié de nous comme un père a pitié de ses enfants, parce qu'il connaît la matière fragile dont il nous a formés, *Ps.* 102, ỳ 13. Comme si la tendresse d'un père n'était pas encore assez touchante, Dieu compare la sienne à celle d'une mère; il dit de la nation juive : « Jérusalem pense que le Seigneur l'a oubliée et l'a délaissée; » une mère peut-elle donc oublier » son enfant, et manquer de pitié » pour le fruit de ses entrailles? Quand » elle en serait capable, je ne vous » oublierai point, » *Isa.*, c. 49, ỳ 14. Dans le psaume 135, tous les versets ont pour refrain que *la miséricorde de Dieu est éternelle*. Nous en voyons la preuve dans la conduite que Dieu a tenue envers les hommes depuis la création.

Jésus-Christ, parfaite image de Dieu

son Père, a été la *miséricorde* personnifiée et revêtue de notre nature; il n'a dédaigné, rebuté, humilié aucun pécheur; il n'a fait que pardonner. La brebis perdue, l'enfant prodigue, la pécheresse de Naïm, Zachée, la femme adultère, saint Pierre, le bon larron, la prière qu'il a faite sur la croix pour ceux qui l'avaient crucifié; quelles leçons! Par ces traits, Jésus-Christ a prouvé sa divinité aussi efficacement que par ses miracles : c'est ainsi, dit saint Paul, que la bonté et la douceur de Dieu notre Sauveur s'est fait connaître. *Tit.*, c. 3, ℣ 4. Un homme n'aurait pas poussé la *miséricorde* jusque-là.

Les Pères de l'Eglise ont épuisé leur éloquence à relever tous ces traits. Pélage eut la témérité de soutenir qu'au jugement de Dieu aucun pécheur ne recevra *miséricorde*, que tous seront condamnés au feu éternel. » Qui peut souffrir, lui répond saint » Jérôme, que vous borniez la *miséricorde* de Dieu, et que vous dictiez » la sentence du juge avant le jour » du jugement? Dieu ne pourra-t-il, » sans votre aveu, pardonner aux » pécheurs s'il le juge à propos? » *Dialog.* 1, *contra Pelag.*, c. 9 : « Que » Pélage, dit saint Augustin, nomme » comme il voudra celui qui pense » qu'au jour du jugement aucun pé» cheur ne recevra *miséricorde;* mais » qu'il sache que l'Eglise n'adopte » point cette erreur; car quiconque » ne fait pas *miséricorde* sera jugé » sans *miséricorde.* » *L. de Gestis Pelagii*, c. 3, n. 9 et 11. « Dieu est bon, » dit ce même Père, Dieu est juste; » parce qu'il est juste, il ne peut » damner une âme sans qu'elle l'ait » mérité; parce qu'il est bon, il peut » la sauver sans mérites, et en cela il » ne fait tort à personne. » *Contra Julian.*, lib. 3, c. 18, n. 35; *contra duas Epist. Pelag.*, l. 4, c. 6, n. 16. « Lorsque Dieu fait *miséricorde*, dit » saint Jean Chrysostome, il accorde » le salut sans discussion, il fait trêve » de justice, et ne demande compte » de rien. » *Hom. in Ps.* 50, ℣ 1. C'est le langage uniforme des Pères de tous les siècles, langage qui suppose cependant que les pécheurs reviendront sincèrement à Dieu pendant qu'ils sont encore sur la terre, parce qu'il n'y a pas de salut à espérer pour ceux qui meurent dans leur péché. BERGIER.

MISNA ou MISCHNA. *Voyez* TALMUD.

MISSEL, livre qui contient les messes propres aux différents jours et fêtes de l'année. Le *Missel* romain a d'abord été dressé ou recueilli par le pape Gélase, mort l'an 496; mais il ne faut pas croire qu'il ait composé toutes les prières qu'il y a rassemblées, elles sont plus anciennes que lui. Saint Célestin, qui a précédé Gélase de plus de soixante ans, dit dans sa lettre aux évêques des Gaules, c. 11, que les prières sacerdotales viennent des apôtres par tradition, et sont les mêmes dans tout le monde chrétien. Gélase ne fit donc que de mettre en ordre les messes que l'on était déjà dans l'usage de dire, et sans doute il en ajouta de nouvelles pour les saints dont le culte avait été récemment établi; c'est ce que l'on appelle le *Sacramentaire* de Gélase.

Saint Grégoire le Grand, mort l'an 604, fit de même; il retoucha le *missel* ou sacramentaire de Gélase; il en retrancha quelques prières, et y ajouta peu de chose; il corrigea les fautes qui avaient pu s'y glisser, et rédigea le tout en un seul volume, que l'on a nommé le *Sacramentaire grégorien*, qui subsiste encore aujourd'hui. *Voyez* LITURGIE, SACRAMENTAIRE.

Depuis le renouvellement des lettres, plusieurs évêques ont fait dresser des *missels* propres pour leurs diocèses, et quelques ordres religieux en ont de particuliers pour les saints canonisés dans les derniers siècles. Ces *missels* sont faits avec plus de soin et d'intelligence que les anciens; mais on n'y a pas touché au canon de la messe, il est encore le même que du temps de saint Grégoire et de Gélase; ces deux papes mêmes n'en sont pas les premiers auteurs; il date certainement des temps apostoliques, et il est le même dans toute l'Eglise latine. Si les prétendus réformateurs avaient été mieux instruits, ils n'auraient pas affecté tant de mépris pour cette ancienne règle,

qui est, après l'Ecriture sainte, ce que nous avons de plus respectable. *Voyez* CANON.

BERGIER.

MISSION. En parlant des personnes de la Sainte-Trinité, *mission* signifie l'envoi de l'une des personnes par une autre, pour opérer parmi les hommes un effet temporel.

Cette *mission* a nécessairement deux rapports, l'un à la personne qui envoie, l'autre à l'effet qui doit être opéré. Conséquemment, dans les personnes divines, la *mission* est éternelle quant à l'origine : ainsi le Verbe divin avait été destiné de toute éternité à être envoyé pour racheter le genre humain ; cette *mission*, ou l'exécution de ce décret, n'a eu lieu que dans le temps marqué par la sagesse divine, ou *dans la plénitude des temps*, comme s'explique saint Paul, *Gal.*, c. 4, ℣ 4.

La *mission*, prise activement, est propre à la personne qui envoie ; si on la prend passivement, elle est propre à la personne qui est envoyée. Comme Dieu le Père est sans principe, il ne peut pas être envoyé par l'une des autres personnes ; mais comme il est le principe du Fils, il envoie le Fils. Le Père et le Fils, en tant que principes du Saint-Esprit, envoie le Saint-Esprit ; mais le Saint-Esprit n'étant point le principe d'une autre personne, ne donne point de *mission*. Ce qu'on dit dans Isaïe, c. 61, ℣ 1, *l'Esprit de Dieu m'a envoyé*, etc., doit s'entendre de Jésus-Christ, en tant qu'homme, et non en tant que personne divine, puisqu'à cet égard il ne procède en aucune manière du Saint-Esprit.

Les théologiens distinguent deux sortes de *missions* passives dans les personnes divines : l'une visible, telle qu'a été celle de Jésus-Christ dans l'incarnation, et celle du Saint-Esprit lorsqu'il descendit sur les apôtres en forme de langue de feu ; l'autre invisible, de laquelle il est dit que *Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils dans nos cœurs*, etc.

Toutes ces distinctions et ces précisions sont nécessaires pour rendre le langage théologique exact et orthodoxe, pour prévenir les erreurs et les sophismes des hérétiques. Vainement les sociniens voudraient se prévaloir du terme de *mission*, pour conclure que le Fils et le Saint-Esprit ne sont que les envoyés du Père ; que le Père a donc sur eux une supériorité ou une autorité ; qu'ils ne sont par conséquent ni coéternels, ni consubstantiels au Père. En fait de mystères révélés, les arguments philosophiques ne prouvent rien ; il faut s'en tenir scrupuleusement au langage de l'Ecriture sainte et de la tradition. *Voyez* TRINITÉ.

BERGIER.

MISSION, en parlant des hommes signifie un pouvoir et une commission spéciale que quelques-uns ont reçue de Dieu pour instruire leurs semblables, pour leur annoncer la parole et les lois de Dieu (1).

Lorsque Dieu a voulu révéler aux hommes des vérités qu'ils ne savaient pas, leur prescrire de nouveaux moyens de salut, leur imposer de nouveaux devoirs, il a donné une *mission* extraordinaire à certains hommes pour exécuter ses desseins. Ainsi il a envoyé Moïse pour intimer sa loi aux Israélites, les prophètes pour annoncer ses bienfaits ou ses châtiments, Jésus-Christ pour fonder la loi nouvelle, les apôtres pour la prêcher. Sans cette *mission* bien prouvée, personne n'aurait été obligé de les croire ni d'écouter leurs leçons.

Pour prémunir son peuple contre les faux prophètes, Dieu déclare qu'il ne leur a point donné de *mission*, *Ezech.*, c. 13, ℣ 6 ; mais il menace de ses vengeances quiconque n'écoutera pas un prophète qu'il a envoyé, *Deut.*, c. 18, ℣ 19. Jésus-Christ lui-même fonde son autorité d'enseigner sur la *mission* qu'il a reçue de son Père, *Joan.*, c. 3, ℣ 34 ; c. 5, ℣ 23, 24. Il dit à ses apôtres : « Comme mon » Père m'a envoyé, je vous envoie. » c. 20, ℣ 21. Il menace de la colère de Dieu les villes et les peuples qui ne voudront pas recevoir ses envoyés.

(1) Voyez les articles APOSTOLIQUE, JURIDICTION, RÉFORMATEUR, SCHISME, etc.

GOUSSET.

Matth., c. 10, ℣ 14. Saint Paul juge cette *mission* si nécessaire, qu'il demande : « Comment prêcheront-ils, s'ils n'ont pas de *mission?* » *Rom.*, c. 10, ℣ 15. Pour soutenir la dignité de son apostolat ou de sa *mission*, il déclare qu'il ne l'a pas reçue des hommes, mais de Jésus-Christ lui-même. *Gal.*, c. 1, ℣ 1.

Les signes que Dieu a donnés à ses envoyés pour prouver leur *mission* sont certains et indubitables. Ce sont des connaissances supérieures à celles des autres hommes, des vertus capables d'inspirer le respect et la confiance, le don de prédire l'avenir, mais surtout le pouvoir de faire des miracles. Telles ont été les lettres de créance de Moïse, des prophètes, de Jésus-Christ, des apôtres : tout homme qui se prétend revêtu d'une *mission* extraordinaire, doit la prouver de même, sans quoi l'on a le droit de le regarder comme un imposteur.

Mais les incrédules ont donné une décision fausse et absurde lorsqu'ils ont dit que « quand on annonce au » peuple un dogme qui contredit la » religion dominante, ou quelque » fait contraire à la tranquillité pu- » blique, *justifiât-on sa mission par* » *des miracles*, le gouvernement a droit » de sévir, et le peuple de crier *cru-* » *cifige.* » C'est supposer que le gouvernement et le peuple ont droit de punir un homme qui est évidemment envoyé de Dieu; que Dieu n'a plus aucun droit d'envoyer des prédicateurs pour détromper un peuple qui a une religion fausse, dès que cette religion est devenue dominante et autorisée par les lois; que les païens incrédules ont eu raison de persévérer dans l'idolâtrie, de rejeter l'Evangile, et de mettre à mort les apôtres qui ont voulu les instruire.

On dit : « Quel danger n'y aurait- » il pas à abandonner les esprits aux » séductions d'un imposteur, ou aux » rêveries d'un visionnaire? » Mais un homme peut-il être un imposteur ou un visionnaire, lorsqu'il prouve *par des miracles* qu'il est envoyé de Dieu? Dieu donne-t-il à un imposteur ou à un visionnaire le pouvoir d'opérer des miracles?

Il est faux que le sang de Jésus-Christ ait crié vengeance contre les Juifs, précisément « parce qu'en le » répandant ils fermaient l'oreille à » la voix de Moïse et des prophètes » qui le déclaraient le Messie. » Ils ont été coupables, principalement parce que Jésus-Christ leur prouvait par ses miracles qu'il avait droit de s'appliquer les prophéties, d'en montrer le vrai sens, de réfuter le sens faux que les docteurs juifs s'obstinaient à y donner. C'est principalement à ses miracles que Jésus-Christ en appelait pour démontrer qu'il était le Messie. *Voyez* Miracles, § 3.

Ce qui suit est encore plus faux. « Un ange vînt-il à descendre du ciel, » appuyât-il ses raisonnements par » des miracles, s'il prêche contre la » loi de Jésus-Christ, Paul veut qu'on » lui dise anathème. » Jamais saint Paul n'a supposé qu'un ange pouvait descendre du ciel pour prêcher un faux Evangile, et faire des miracles pour le confirmer. *Voyez* Miracles, § 3.

Enfin la conclusion est absurde. « Ce » n'est donc pas par des miracles qu'il » faut juger de la *mission* d'un homme, » mais c'est par la conformité de sa » doctrine avec celle du peuple au- » quel il se dit envoyé, *surtout lorsque* » *la doctrine de ce peuple est démontrée* » *vraie.* » Et lorsque la doctrine de ce peuple est démontrée fausse, telles qu'étaient la doctrine des païens, les traditions et la morale des docteurs juifs du temps de Jésus-Christ, par où jugerons-nous de la *mission* du prédicateur qui vient pour en détromper les peuples?

Il est étonnant que l'auteur des paradoxes que nous réfutons n'ait pas vu qu'il prononçait un arrêt de mort contre lui-même et contre tous les incrédules; il s'ensuit évidemment de sa décision que quand une troupe de prétendus philosophes sont venus enseigner parmi nous le déisme, l'athéisme, le matérialisme, le pyrrhonisme, autant de systèmes qui contredisent la religion dominante, et qui sont très-propres à troubler la tranquillité publique, le gouvernement a eu droit de sévir, et le peuple de crier *crucifige.* Il est donc fort heureux pour tous ces prédicants que le gouvernement et le peuple ne

les aient pas jugés selon leur propre doctrine.

Mais ils ont poussé plus loin leurs prétentions. Si Dieu, disent-ils, a voulu nous révéler quelques vérités, pourquoi ne pas nous les enseigner immédiatement? Pourquoi les confier à d'autres hommes dont les lumières et la probité doivent nous être suspectes? pourquoi des *missions?* Est-il croyable que Dieu ait voulu nous instruire par Moïse et par Jésus-Christ, dont l'un a vécu 3000, et l'autre 1700 ans avant nous? Combien de générations, combien de dangers d'erreurs entre eux et nous?

Réponse. Nous félicitons nos adversaires de ce qu'ils sont des personnages assez importants pour que Dieu ait dû leur adresser la révélation par préférence; mais comme chaque génération d'hommes qui ont vécu depuis Adam a pu prétendre au même privilége, il aurait fallu que, depuis la création jusqu'à nous, Dieu recommençât au moins cent vingt fois, selon le calcul le plus modéré. Nous soutenons qu'il n'a pas dû le faire; 1° parce que la religion étant le principal lien de la société, il a fallu qu'elle se transmît des pères aux enfants, comme les autres institutions sociales; 2° parce que la révélation étant un fait éclatant, prouvé par d'autres faits, la certitude n'en diminue point par le laps des siècles, *voyez* Certitude; 3° parce que Dieu a veillé à la conservation de ce dépôt, puisqu'il nous est parvenu. Une preuve de cette vérité, c'est que la religion d'Adam a subsisté jusqu'à Moïse, celle de Moïse jusqu'à Jésus-Christ, et celle de Jésus-Christ jusqu'à nous, malgré tous les efforts que l'incrédulité a faits dans tous les temps pour la détruire; et il en sera de même jusqu'à la fin des siècles; 4° parce que, suivant le principe de nos adversaires, Dieu aurait dû renouveler la révélation non-seulement dans tous les âges, mais dans tous les lieux du monde. Quand il l'aurait donnée à Paris, les Chinois et les Américains se croiraient-ils obligés de venir l'y chercher? *Voyez* Révélation.

Il faut distinguer la *mission* extraordinaire de laquelle nous venons de parler, d'avec la *mission* ordinaire. Comme Jésus-Christ n'a pas fondé son Eglise pour un temps seulement, mais pour toujours, il fallait que la *mission* qu'il donnait aux apôtres pût se transmettre à d'autres. En effet, ces premiers envoyés de Jésus-Christ se sont donné des coopérateurs et des successeurs. Ils élisent saint Matthias pour remplacer l'apostolat de Juda. *Act.*, c. 1, ℣ 26. Saint Paul avertit les anciens de l'Eglise d'Ephèse, que le Saint-Esprit les a établis évêques ou surveillants, pour gouverner l'Eglise de Dieu, *Act.*, c. 20, ℣ 28. Il dit qu'Apollo est ministre de Jésus-Christ aussi bien que lui, I *Cor.*, c. 3, ℣ 5; que Timothée travaille à l'œuvre de Dieu comme lui, c. 16, ℣ 10; que Jésus-Christ a prêché aux Corinthiens par lui, par Timothée et par Silvain, II *Cor.*, c. 1, ℣ 19. Il nomme Epaphrodite son frère, son coopérateur, son collègue, et l'apôtre des Philippiens, *Philipp.*, c. 2, ℣ 25. Il donne les mêmes titres à Tychique, à Onésime, à Jésus, surnommé le Juste, à Epaphras, à Archippe, *Coloss.*, c. 4. Il charge Timothée et Tite d'enseigner, de veiller sur les mœurs des fidèles, d'établir des ministres inférieurs; il leur parle de la grâce qu'ils ont reçue par l'imposition des mains, etc.

Saint Clément, disciple des apôtres, dit que Jésus-Christ a reçu sa *mission* de Dieu, et que les apôtres l'ont reçue de Jésus-Christ; qu'après avoir reçu le Saint-Esprit et avoir prêché l'Evangile, ils ont établi évêques et diacres les plus éprouvés d'entre les fidèles, et qu'ils leur ont donné la même charge qu'ils avaient reçue de Dieu; qu'ils ont établi une règle de succession pour l'avenir, afin qu'après la mort des premiers leur charge et leur ministère fussent donnés à d'autres hommes également éprouvés. *Epist.* 1, n. 42, 43, 44.

Voilà donc, depuis la naissance de l'Eglise, un ministère perpétuel, une succession de ministres, une continuation de *mission*, qui se transmet et se communique par l'ordination. Dès que cette *mission* ordinaire est la même que celle des apôtres, et vient

du Saint-Esprit aussi bien que la leur, elle n'a plus besoin d'être prouvée par des dons miraculeux, mais par la publicité de la succession et de l'ordination; elle est divine et surnaturelle pour toute la suite des siècles, comme elle l'a été dans son origine. C'est une ineptie de la part des incrédules de dire aux pasteurs de l'Eglise que, s'ils sont les envoyés de Dieu, ils doivent prouver, comme les apôtres, leur *mission* par des miracles. Jésus-Christ et les apôtres, par leurs miracles, ont prouvé leur propre *mission* et celle de leurs successeurs jusqu'à la fin des temps; puisque Jésus-Christ a promis aux apôtres d'être avec eux jusqu'à la consommation des siècles, *Matt.*, c. 28, ℣ 20, il est avec leurs successeurs comme il était avec eux; jamais il n'a eu dessein de laisser ses ouailles sans guides et sans pasteurs. Si la chaîne de leur succession se trouvait tout à coup rompue, il faudrait une nouvelle *mission* extraordinaire, prouvée par des miracles comme la première.

Nos adversaires disent que la *mission* et l'assistance de Jésus-Christ étaient nécessaires aux apôtres, parce qu'ils devaient faire des miracles, mais que cela n'est plus nécessaire aujourd'hui. Fausse interprétation. Jésus-Christ promet aux apôtres son assistance pour prêcher, pour enseigner, pour baptiser; le texte est formel; il leur promet l'esprit consolateur qui leur enseignera toute vérité, etc. Donc ce n'était pas uniquement pour faire des miracles. Les miracles mêmes n'étaient nécessaires que pour prouver la *mission* : donc c'est pour celle-ci que Jésus-Christ leur a promis son assistance.

Lorsque des novateurs se sont séparés de l'Eglise, ont embrassé une doctrine contraire à la sienne, ont formé une société à part, ils ont senti le défaut de *mission;* c'est le cas dans lequel se sont trouvés les protestants. Dans cet embarras, les uns ont dit qu'il n'était pas besoin de *mission* extraordinaire, ou que les fidèles avaient pu la donner; les autres, que la *mission* extraordinaire des chefs de la réforme était assez prouvée par leur courage et par leur succès; quelques-uns ont dit que plusieurs de leurs pasteurs avaient conservé la *mission* ordinaire qu'ils avaient reçue dans l'Eglise romaine. C'est à nous de réfuter ces trois systèmes.

Nous soutenons donc, 1° qu'une *mission* extraordinaire était absolument nécessaire aux prétendus réformateurs de l'Eglise.

Pour le prouver, nous pourrions nous borner à représenter le tableau qu'ils ont tracé de l'Eglise romaine au XVIe siècle. Selon eux, ce n'était plus l'Eglise de Jésus-Christ, mais la synagogue de Satan, la prostituée de Babylone, la demeure de l'antechrist; les évêques et les prêtres n'étaient plus des pasteurs, mais des loups dévorants, des imposteurs, des impies, etc. La religion qu'ils enseignaient n'était plus qu'un amas d'erreurs, de blasphèmes, de superstitions, d'idolâtrie, cent fois pire que le mahométisme et le paganisme; il était impossible d'y faire son salut. Suivant cette peinture, il y avait plus de différence entre cette religion et le christianisme établi par Jésus-Christ, qu'il n'y en avait entre celui-ci et le judaïsme, à plus forte raison qu'entre le judaïsme et la religion des patriarches.

Cependant lorsque Dieu a voulu substituer le judaïsme à cette religion primitive, il a donné une *mission* extraordinaire à Moïse; et ce législateur lui-même sentit le besoin qu'il avait d'un pouvoir surnaturel pour persuader aux Israélites qu'il était envoyé vers eux *par le Dieu de leurs pères*, Exod., c. 4. Lorsque Dieu a voulu faire succéder la loi nouvelle à la loi ancienne, il a envoyé son propre Fils; il a rendu sa *mission* et celle des apôtres encore plus éclatante que celle de Moïse. Donc il a dû faire de même en faveur des réformateurs, s'il a voulu remplacer la religion fausse et corrompue de l'Eglise romaine par la religion sainte et divine des protestants. Diront-ils qu'il n'y a pas autant de différence entre leur parfait christianisme et l'idolâtrie du papisme, qu'entre les religions dont nous venons de parler? Ils ont dit qu'il y en avait davantage.

Vainement ils répondront qu'il ne

s'agissait pas de fonder ni de créer l'Eglise, mais de la réformer. Il est évident que, selon leurs idées, l'Eglise de Jésus-Christ n'existait plus; il s'agissait donc de la créer de nouveau, et non de la réformer. Vainement encore ils répondront qu'il ne faut pas prendre à la lettre le tableau hideux que les prédicants ont tracé de l'Eglise romaine, et les expressions que le fanatisme leur a dictées; ce tableau est encore le même, pour le fond, dans l'*Histoire ecclésiastique* de Moshein, imprimée en 1755.

En second lieu, les protestants soutiennent qu'il faut une *mission* extraordinaire pour aller prêcher la religion chrétienne aux infidèles, et en général pour attaquer toute religion autorisée par des souverains et par les lois d'une nation; nous le verrons dans l'article suivant : c'est pour cela même qu'ils désapprouvent les *missions* des catholiques dans les pays infidèles, chez les hérétiques et les schismatiques. Or, les prédicants de la réforme ont attaqué et voulu détruire le catholicisme, qui était en Europe la religion dominante, autorisée par les lois et protégée par les souverains. Donc il leur fallait une *mission* extraordinaire bien prouvée, sans quoi l'on a été en droit de les traiter comme des séditieux.

Les fidèles, c'est-à-dire leurs prosélytes, ont-ils pu la leur donner? Il est absurde d'abord de supposer que Luther a reçu sa *mission* des luthériens avant qu'il y en eût, et avant qu'il eût prêché. Il en est de même des autres prédicants. Ce n'est pas des fidèles, mais de Jésus-Christ, que les apôtres ont reçu leur *mission*, et ils ont prouvé que cette *mission* était divine, par les miracles qu'ils ont opérés; nous l'avons fait voir au mot Miracles, § 4. Les infidèles peuvent-ils donner des pouvoirs surnaturels qu'ils n'ont pas, le pouvoir de remettre les péchés, de conférer la grâce par les sacrements, de consacrer le corps et le sang de Jésus-Christ? Non, sans doute : aussi les protestants ont-ils été forcés, par nécessité de système, de nier tous ces pouvoirs, de soutenir que les sacrements ne donnent point de grâces et n'impriment aucun caractère, que l'eucharistie n'est que le signe du corps et du sang de Jésus-Christ, et n'opère que par la foi, etc. Tout cela se suit; mais ce n'est point là ce qu'ont enseigné Jésus-Christ et les apôtres.

Enfin, Luther lui-même soutenait la nécessité d'une *mission* extraordinaire pour prêcher une nouvelle doctrine. Lorsque Muncer avec ses anabaptistes voulut s'ériger en pasteur, Luther prétendit qu'on ne devait pas l'admettre à prouver la vérité de sa doctrine par les Ecritures, mais qu'il fallait lui demander qui lui avait donné la charge d'enseigner. « S'il répond que c'est Dieu, poursuivait Luther, qu'il le prouve par » un miracle manifeste; car c'est » par de tels signes que Dieu se déclare, quand il veut changer quel» que chose dans la forme ordinaire » de la *mission*. » *Hist. des Variat.*, l. 1, n. 28. Calvin, de son côté, ne souffrit jamais qu'un prédicant quelconque enseignât à Genève une autre doctrine que la sienne.

2° Les succès et le courage des prétendus réformateurs ne prouvent pas plus leur *mission* extraordinaire que les succès de Manès et d'Arius ne prouvent la leur. Le manichéisme a duré pendant près de mille ans, et a failli subjuguer la plus grande partie de l'empire romain; il a été un temps où l'arianisme paraissait prêt à écraser la foi catholique, et cette hérésie a pris une nouvelle naissance parmi les protestants. Ce n'est pas par ses succès que saint Paul prouvait la divinité de son apostolat, mais par les miracles qu'il avait opérés; nous l'avons remarqué au mot Miracle, § 3. L'apostolat de Luther ne commença pas par de grands succès, mais par des protestations feintes de soumission à l'Eglise romaine; il n'avait donc encore alors point de preuves de sa prétendue *mission*. Les protestants veulent la prouver comme les Juifs démontrent celle de leur Messie futur : il la rendra évidente, disent-ils, en accomplissant toutes les prophéties; mais

avant que toutes ne soient accomplies, à quels signes pourra-t-on le reconnaître ?

3° Il est ridicule de prétendre que les chefs de la réforme, dont plusieurs étaient prêtres, et quelques-uns docteurs, étaient revêtus de la *mission* ordinaire qu'ils avaient reçue des pasteurs de l'Eglise romaine. Selon leur prétention, ces pasteurs avaient perdu par leurs erreurs toute leur *mission* et leur caractère ; pouvaient-ils encore les donner ? Les novateurs disaient que cette *mission* était *le caractère de la bête*, dont il est parlé dans l'Apocalypse, et qu'il fallait commencer par s'en dépouiller. L'Eglise, d'ailleurs, pouvait-elle donner *mission* de prêcher contre elle, et de répandre une doctrine à laquelle elle disait anathème ? Toute hérésie, toute révolte contre l'Eglise, anéantit la *mission* ; c'est la doctrine des apôtres : saint Jean dit des premiers hérétiques : « Ce sont des antechrists; » ils sont sortis d'avec nous, mais ils » n'étaient pas des nôtres ; s'ils en » avaient été, ils seraient demeurés » avec nous. » I. *Joan.*, c. 2, ℣ 19. Les prêtres et les évêques qui embrassèrent le luthéranisme, ne fondaient plus leur qualité de pasteurs sur leur ancienne *mission*, mais sur la vérité de leur nouvelle doctrine. Si les pasteurs de l'Eglise catholique conservaient encore leur *mission* et leur caractère, c'était un crime de se révolter contre eux.

De quelque manière que l'on envisage les prétendus réformateurs, il est évident qu'ils ont été de faux apôtres, des docteurs sans *mission*, des pasteurs sane caractère ; que l'édifice qu'ils ont construit est sans fondement, et que la foi de leurs sectateurs a été un enthousiasme qui n'était fondé sur rien. Aujourd'hui elle ne subsiste que par l'habitude, par un intérêt purement politique, par la honte de se rétracter, après avoir si longtemps déclamé.

Bergier.

MISSIONS CATHOLIQUES dans la seconde moitié du xixe siècle (statistique des) (*Théol. hist. gén.*) — M. Mitterbutzner établissait, vers 1860, dans le *Dict. encycl. de la théol. cathol.*, un état des *missions* dans l'Eglise catholique, d'après les renseignements qui lui étaient fournis par Mgr Brunelli, archevêque de Thessalonique, et secrétaire de la *Propagande*. N'ayant point de documents plus récents pour faire notre statistique, nous allons tirer de cet état les parties essentielles.

I. Instituts destinés a l'éducation des missionnaires.

I. *A Rome* :

1° La *Propagande* (*voyez* cet article).

2° Le *Collége germanique hongrois*.

3° Le *Collége grec*.

4° Le *Collége anglais*.

5° Le *Collége écossais*.

6° Le *Collége irlandais*.

7° Le *Collége de Saint-Pierre in Montorio*, occupé par des Franciscains de l'Observance, fondé en 1658, placé sous la surveillance de la Propagande, comptant en 1860 trente élèves.

8° Le *Collége de Saint-Barthélemy-en-l'Ile*, fondé par Clément XI, en 1707, comme séminaire des missionnaires de Terre-Sainte. Il s'y trouvait en 1860 sept missionnaires de l'Observance, deux pour la Chine, deux pour l'Albanie, trois pour la Palestine.

9° Le *Collége de Saint-Isidore*, habité en 1860 par douze Observants irlandais.

10° Le *Collége de Saint-Antoine de Padoue*, pour les Minimes. Il ne comptait plus en 1860 que sept à huit sujets.

11° Le *Collége des Pères Capucins*, fondé en 1841 par le général de l'ordre. Il comptait en 1860 vingt sujets, et avait envoyé en moins de cinq ans plus de cinquante missionnaires dans le monde.

12° Le *Collége de Saint-Pancrace*. Carmes déchaussés. Un certain nombre de missionnaires étaient partis de ce collége avec un catéchiste pour le Malabar, pour Bombay, la Perse et la Syrie.

13° Le *Couvent de Saint-Grégoire l'Illuminé*, peuplé par des Antoniens arméniens qui, en 1761, achetèrent à

Rome le palais Cusi, près du Vatican. Il était habité en 1860 par vingt sujets, prêts à être envoyés comme missionnaires dans tout l'Orient.

14° L'*Hospice des Méchitaristes*, près de Saint-Joseph Capo le Case, le général ayant sa résidence à Venise.

15° L'*Hospice des Antoniens-Maronites du Liban*. Les élèves maronites sont élevés à la Propagande. Le couvent, situé sur le mont Esquilin, près de Saint-Pierre-aux-Liens, n'est habité que par l'abbé et le procureur général.

Les Abyssiniens, les Coptes et les Arméniens avaient autrefois des hospices particuliers; mais ils sont actuellement formés à la Propagande.

II. *Hors de Rome.*

1. Le *Collége chinois, à Naples.* Il fut fondé par Matthieu da Stipa, missionnaire de la Chine, dans la première moitié du dernier siècle. Les élèves viennent de Chine, sont élevés pour l'état ecclésiastique, et retournent dans leur patrie en qualité de missionnaires. Il y avait en 1860 8 élèves chinois, dont 3 prêtres. Ils étaient dirigés par les Pères de l'Oratoire de Saint-Philippe.

2. Le *Séminaire grec, à Palerme*, fondé par le P. George Guzzetta, en 1715, en vue de former des missionnaires pour le Levant et des prêtres pour les colonies grecques des diocèses de Palerme, Monréal et Girgenti.

3. Le *Collége des Grecs de Saint-Benoît, à Ullano*, dans le diocèse de Bisignano (Calabre), doté par Clément XII et destiné à former des missionnaires pour les colonies grecques en Calabre. Il avait en 1860 80 élèves grecs et 18 latins.

4. Le *Collége illyrien, de Lorette*, fondé par Grégoire XIII, aboli durant la révolution française, rétabli depuis et confié en 1839 aux Jésuites. Il comptait en 1860 30 élèves.

5. Le *Collége helvétique de Milan.* 24 Suisses sont admis pour mission dans les Grisons, le Valais et Schwytz parmi les élèves du séminaire archiépiscopal de cette ville.

6. *Collége de Mélan, en Savoie*, fondé par l'abbé Ducray, dans ce siècle, et dirigé par les PP. Jésuites.

7. Le *séminaire des Missions étrangères, à Paris.* Il fut fondé par le Père Bernard de Sainte-Thérèse, carme déchaussé et évêque de Babylone, approuvé par le cardinal légat *a latere* Chigi, neveu d'Alexandre VII (lui-même de la famille des Chigi). Ces missionnaires furent principalement envoyés en Chine et au Tonkin. Cette excellente pépinière est florissante.

8. Le *séminaire du Saint-Esprit à Paris*, fondé en 1703, dont les missionnaires sont destinés aux colonies françaises.

9. Le *Séminaire irlandais, à Paris.* Il comptait en 1860 100 élèves.

10. Le *Collége de Youghal, dans le diocèse de Cloyne et Ross*, fondé par l'honorable Jean Loley, comptant en 1860 60 élèves.

11. Le *Collége, près de Dublin*, de date récente, fondé par l'honorable Jean Hand.

12. Le *Collége de Thurles*, également d'origine récente, fondé par l'honorable Slattery, archevêque de Cassel.

13. Le *Collége de Carlow.* L'honorable Knarney, curé de Clane (diocèse de Kildare), légua 8, 000 livres sterling à cet institut sous la condition que les intérêts de cette somme serviraient à entretenir de jeunes prêtres se préparant, dans cette maison, aux missions étrangères.

14. Le *Collége de Saint-Charles, à Buénos-Ayres*, qui, soutenu par le gouvernement, a, dans ces derniers temps, vu augmenter notablement sa population composée surtout de religieux espagnols.

15. Outre ce dernier collége, il y en a de moindre importance à *Tarza* (archevêché de la Plata), à *Tarata* (même diocèse), à *Chilan* (diocèse de Chili), occupés, en majeure partie, par des Franciscains de l'Observance. L'Espagne, avant la dernière guerre de succession, avait des colléges destinés à former des missionnaires à *Ocaña*, à *Valladolid*, à *Valence*, en Estramadure, à *Escornaboa*, dans le diocèse de Tarragone; les deux premiers existent encore, mais sont

menacés de s'éteindre ; les trois derniers ont été la proie de la guerre civile.

Le Portugal comptait aussi 5 séminaires destinés à cette fin, notamment un anglais et deux irlandais, à *Lisbonne*. Ils ont tous eu le sort des séminaires d'Espagne.

II. Stations et nombre des missionnaires des diverses œuvres et congrégations religieuses.

STATIONS.	Missions ou résidences.	Missions ou résidences.	Pères.	Élèves.	Frères.	Total.	Totaux.
1° Les Jésuites ont :							
a. EN EUROPE.							
Angleterre	17	......	67	46	16	129	234
Irlande	......	3	20	27	16	63	
Hollande	6	......	27	3	1	31	
Gibraltar	1	......	3	....	....	3	
Scutari	......	......	3	....	1	4	
Tina	......	......	3	....	1	4	
b. EN ASIE.							
Calcutta	1	1	10	6	8	24	57
Maduré	18	......	21	....	1	22	
Siria	2	1	4	1	3	8	
Nankin	......	......	3	....	....	3	
c. EN AFRIQUE.							
Alger	1	......	......	....	....	11	11
Constantine	1	......	8	....	3		
Philippeville (2)	1	......	......	....	....		
d. EN AMÉRIQUE.							
Maryland	16	......	41	23	45	109	325
Missouri	......	12	36	40	43	119	
Kentucky	......	2	11	5	8	24	
Monréale	......	......	6	....	3	9	
Mexico	......	......	11	....	1	12	
Jamaïque	......	......	2	....	....	2	
Buénos-Ayres et Cordoue en Amer	......	......	24	42	14	50	
2° Les Oratoriens :							
Ceylan	......	......	100	....	....	100	100
3° Les Lazaristes :							
Constantinople, Noxia, Salonique et Santorin	......	......	15	....	11	26	26
						A reporter, . . .	753

(1) En 1846 le Père Styllo se rendit à Alexandrie, et en 1847 il gagna avec d'autres missionnaires l'intérieur de l'Afrique.

STATIONS.	Missions ou résidences.	Colléges, Couvents, Séminaires.	Pères.	Élèves.	Frères.	Total.	Totaux.
					Report..		753
Smyrne, Damas, Alep, Antura, etc	11	......	11	....	5	16	
Pékin, Nankin, Tsché-Kiang Kiang-Si, Mongolie	......	2	35	....	....	35	
Alger, Abyssinie et Sennaar	3	......	8	....	1	9	174
États-Unis	8	10	47	39	....	86	
Texas	......	......	8	....	....	8	
Brésil	4	......	20	....	....	20	
4° Missions étrangères de Paris :							
Asie, Inde, Indo-Chine, Corée	......	......	80	....	....	80	80
5° Sulpiciens:							
Canada	......	2	30	....	....	30	30
États-Unis	2	3					
6° Rédemptoristes							
Turquie	1	......	25	....	....	25	25
Amérique du Nord, Cincinnati, New-York, Pittsbourg, Baltimore, Buffalo-Rochester	6	......					
7° Passionistes (1) :							
Bulgarie	1	......	6	....	....	19	19
Sidney	1	......	4	....	....		
Stafford en Angleterre	1	......	9	....	....		
8° Oblats de Marie de Turin:							
Ava et Pégu	2	......	12	....	....	12	12
9° Eudistes :							
Vincennes	......	......	4	....	....	4	4
10° Pères du Sacré-Cœur (Picpuciens) :							
Océanie	......	......	30	....	....	30	30
11° Maristes :							
Océanie occidentale	......	......	40	....	....	40	40
12° Moines de Saint-Antoine (2):							
Au Liban	......	24	1,000	....	....	1,000	1,000
Chypre	......	1					
					A reporter.....		2,167

(1) Fondés par le P. Paul de Lacroix, approuvés par Benoît XIV en 1741.

(2) Compte : 1° la Congrégation des Maronites d'Alep; 2° la Congrégation des Maronites de Baladi; 3° celle des Maronites du Liban, dite de Kezhaïa.

STATIONS.	Missions ou résidencee.	Colléges, Couvents, Séminaires.	Pères.	Élèves.	Frères.	Total.	Totauv.
					Report..		2,167
13° MÉCHITARISTES:							
Trieste	......	......	1	....	....	1	1
Constantinople (1)	......	......	10	....	....	78	78
Mochilow	......	......	1	....	....		
Smyrne, Diarbekir, Anape	......	......	6	....	....		
Constantinople (2), Arménie, Géorgie	......	......	60	....	....		
14° MOINES DE SAINT-BAZILE:							
Syrie (3)	......	......	90	....	....	120	120
Mésopotamie (4)	......	......	30	....	....		
15° DOMINICAINS:							
Angleterre	1	1	8	....	....	191	191
Irlande	......	15	50	....	....		
Hollande	14	......	45	....	....		
Constantinople	......	......	6	....	....		
Chine, Fo-Kien	......	......	16 (5)	....	....		
Tonkin oriental	......	......	36 (6)	....	....		
Mossul	1	......	3	....	....		
États-Unis	......	2	27 (7)	....	....		
16° FRANCISCAINS : *α. Observants.*							
Angleterre	......	......	10 (8)	....	....	413	413
Albanie	......	......	6 (9)	....	....		
Bosnie	100 cures	......	161 (10)	....	....		
Palestine, Syrie	......	......	102 (11)	....	80		
Chine, Xiangri, Unquam, Cochinchine	......	......	14 (12)	....	....		
Chili, Pérou, Bolivie	......	......	40	....	....		
β. Franciscains réformés.							
Irlande	......	......	46	....	....	144	144
Hollande	......	......	58	....	....		
Gibraltar, Albanie, Pulati, Antivari, Sappa, Pédana Sisa en Grèce, Constantinople	......	......	52 (13)	....	....		
					A reporter......		3,114

(1) Méchitaristes de Vienne.
(2) Idem.
(3) Melchites syriens.
(4) Moines de Saint-Hormisdas.
(5) Dont un évêque coadjuteur.
(6) Dont deux évêques.
(7) Dont un évêque.
(8) Idem.
(9) Dont un évêque.
(10) Idem.
(11) Idem, plus un gardien.
(12) Deux évêques vicaires apostoliques.
(13) Un évêque à Sappa et à Sira.

STATIONS.	Missions ou résidences.	Collèges, Couvents, Séminaires.	Pères.	Élèves.	Frères.	Total.	Totaux.
					Report..		3,114
Chine, Cochinchine	......	......	9(1)	....	....		
Tripoli, Bengazi et Égypte	......	......	16(2)	....	....	77	77
États-Unis, Brésil, Amérique du Sud	......	......	42(3)	....	....		
γ. Conventuels. (Mineurs.)							
Péra (Stamboul), Adrianople, Buïudéré et Térapia	......	......	8	....	....	28	28
Moldavie	......	......	20	....	....		
17° CAPUCINS :							
Suisse	32						
Constantinople, Philippopoli, Céphalonie, Athènes, Scio, Smyrne, Odessa	11						
Beyrouth, Gagir, Léida Damas, le Liban, Alep.	6						
Cori, Akalsikes, Cutaïs, Guria, Tiflis, Diarbekiromet, Maradin, Édesse en Mésopotamie	8						
Dans les Indes	14	......					
Barbarie et Guinée	6	......					
Brésil, Brahia, Saint-Louis, Fernambouc, Rio-Janéiro, etc	4	......	200	....	....	200	200
18° AUGUSTINS :							
Angleterre, Irlande, Hollande	......	......	7	....	....	7	7
19° CARMES DÉCHAUSSÉS :							
Asie	......	......	50(4)	....	....		
Carmel	......	1	12	....	....	86	86
Bombay	......	1	18(5)	....	....		
Malabar	......	......	6(6)	....	....		
					Total.........		3,513

(1) Un évêque.
(2) Deux évêques.
(3) Idem.
(4) Deux évêques, dont l'un est préfet apostolique de Mésopotamie et de Perse, ayant sous sa juridiction les hospices de Bagdad, Bassora, Mossul, Maïdin et Espatran ; dont l'autre est vicaire provincial de Syrie, ayant sous sa juridiction les hospices d'Alep, de Tripoli, de Biscerre au Liban.
(5) Dont un évêque vicaire apostolique.
(6) Idem.

Quelques couvents non énumérés dans ce tableau ont, dans ces derniers temps, envoyé des missionnaires en Amérique et ailleurs, par exemple les Chanoines réguliers de Saint-Norbert de Wilten, dans le Tyrol, les Bénédictins de Fiecht, également dans le Tyrol, etc.

III. Sociétés pour la propagation de la foi.

I. *Œuvre de la Propagation de la Foi, de Lyon.*

Cette œuvre, née en 1822, à Lyon, a pour but de soutenir, par des prières et des aumônes, les missionnaires catholiques envoyés pour annoncer l'Évangile dans les contrées infidèles. Les *Annales* étaient tirées en 1860 à 212,600 exemplaires : savoir :

Français. .	134,800	
Anglais. . .	20,000,	deux éditions.
Allemands.	20,500,	idem.
Espagnols .	1,600	
Flamands .	5,500	
Italiens. . .	25,200,	trois éditions.
Portugais .	2,500	
Hollandais.	2,000	
Polonais. .	500	

II. L'*Association léopoldine*, fondée en 1829. Son but est de venir au secours des *missions* catholiques dans les États-Unis d'Amérique. Il y a vingt-six ans on ne comptait que neuf évêchés dans l'Amérique du Nord en 1851, il y en avait vingt et un, et aujourd'hui, il y en a bien davantage *V.* Diocèses. Aussi Pie IX célébrait-il dernièrement (juin 1874), la liberté américaine — qui n'est que la suite de son système de séparation véritable de l'Eglise et de l'Etat — comme très-favorable aux progrès du catholicisme.

Les lettres des missionnaires de l'Association léopoldine sont publiées dans un recueil intitulé : *Nouvelles de l'association léopoldine dans l'empire d'Autriche.*

III. L'*Association des missions, de Bavière.* Cette association se sépara, vers 1850, de celle de la *Propagation de la Foi* pour pouvoir soutenir plus directement les *missions* bavaroises en Amérique et dans les autres contrées. Elle est présidée par l'archevêque de Munich. Ses *Annales* et les lettres de ses missionnaires paraissent dans les *Annales de la Propagation de la Foi*, de Lyon.

Ces trois associations sont en rapport intime avec l'œuvre principale de la *Propagande* de Rome, et en correspondance avec elle.

Le Noir.

MISSIONS ÉTRANGÈRES. On appelle ainsi les établissements formés dans les pays infidèles pour amener les peuples à la connaissance du christianisme.

La commission que Jésus-Christ a donnée à ses apôtres, d'instruire et de baptiser toutes les nations, s'étend à tous les siècles ; aussi le zèle apostolique n'a jamais cessé dans l'Eglise catholique, et il y durera tant qu'il y aura sur la terre des infidèles et des mécréants à convertir, puisque Jésus-Christ a promis d'être avec ses envoyés jusqu'à la consommation des siècles. Dans les temps même les moins éclairés, le zèle pour la conversion des infidèles a produit l'heureux effet, et il s'est réveillé à la renaissance des lettres.

Au cinquième siècle, lorsque les Barbares du Nord se répandirent dans toute l'Europe, le clergé sentit la nécessité de travailler à les instruire, afin de les guérir de leur férocité, et à force de persévérance il en vint à bout. Sur la fin du sixième siècle, saint Grégoire le Grand envoya des missionnaires en Angleterre pour amener à la foi chrétienne les Saxons et les autres barbares qui s'étaient emparés de ce pays-là. *Voyez* Angleterre. Au huitième, une grande partie de l'Allemagne apprit à connaître l'Evangile. *Voyez* Allemagne. Au neuvième, les *missions* furent poussées jusqu'en Suède et en Danemark, et s'étendirent sur les deux bords du Danube. Au dixième, le christianisme s'établit dans la Pologne, la Russie et la Norwége, *voyez* Nord, pendant que des missionnaires nestoriens le portaient en Tartarie et jusqu'à la Chine ; et ces divers travaux ont été continués pendant les siècles suivants.

Au commencement du seizième, l'Amérique fut découverte, et bientôt une troupe de missionnaires accourut pour réparer les ravages que l'ambition et la soif de l'or causaient dans le Nouveau Monde. Le passage aux Indes par le cap de Bonne-Espérance,

découvert en même temps par les Portugais, donna plus de facilité de pénétrer dans les parties les plus orientales de l'Asie, et dans les plus méridionales de l'Afrique ; peu à peu l'on a fait des *missions* dans les Indes, au Tonquin, à la Chine, au Japon ; il n'est presque plus aucune partie du monde dans laquelle des missionnaires n'aient pénétré ; plusieurs ont été plus loin que les navigateurs et les voyageurs les plus intrépides.

Il y a un siècle que l'on fit à Rome l'*Etat présent de l'Eglise romaine dans toutes les parties du monde;* c'était un détail des différentes *missions* établies dans les différentes contrées de l'univers, écrit pour l'usage du pape Innocent XI. Ce livre est curieux et assez rare; comme l'état des *missions* a beaucoup changé dans l'espace d'un siècle, il serait à souhaiter que l'on en fît un nouveau : nous sommes persuadé que, pendant cet intervalle, les *missions*, loin de déchoir, ont pris un nouvel accroissement, et qu'elles ont gagné d'un côté ce qu'elles ont perdu de l'autre.

Entre les divers établissements qui ont été faits pour cet objet, il en est deux qui méritent principalement notre attention. Le premier est la congrégation et le collége ou le séminaire de la Propagande, *de Propaganda fide,* fondé à Rome par le pape Grégoire XV, en 1622, continué par Urbain VIII, et enrichi par les bienfaits des papes et des cardinaux, et d'autres personnes pieuses. Cette congrégation est composée de treize cardinaux, chargés de veiller aux divers besoins des *missions*, et aux moyens de les faire prospérer. Le collége est destiné à entretenir et à instruire un nombre de sujets de différentes nations, pour les mettre en état de travailler aux *missions* dans leur pays. Il y a une riche imprimerie, pourvue de caractères de quarante-huit langues différentes; une ample bibliothèque, fournie de tous les livres nécessaires aux missionnaires; des archives dans lesquelles sont rassemblés toutes les lettres et les mémoires qui viennent des *missions* ou qui les concernent. *Etat présent de l'Eglise romaine*, etc., p. 288. *Fabricii, salutaris lux Evangelii*, etc., c. 33 et 34. Le second est le séminaire des *missions étrangères*, établi à Paris en 1663, par le père Bernard de Sainte-Thérèse, carme déchaussé et évêque de Babylone, et fondé par les libéralités de plusieurs personnes zélées pour la propagation de la foi. Ce séminaire, destiné à procurer des ouvriers apostoliques, et à fournir à leurs besoins, est dans une étroite relation avec celui de la Propagande : il envoie des missionnaires principalement dans les royaumes de Siam, du Tonquin et de la Cochinchine. On compte quatre-vingts séminaires moins considérables, mais fondés pour le même objet, dans les différents royaumes de l'Europe. *Fabric., ibid.*, c. 34.

En 1707, Clément XI ordonna aux supérieurs des principaux ordres religieux de destiner un certain nombre de leurs sujets à se rendre capables d'aller au besoin travailler aux *missions* dans les différentes parties du monde. Plusieurs l'ont fait avec un zèle très-louable et avec beaucoup de succès, en particulier les carmes déchaussés et les capucins. La société des jésuites avait été spécialement établie pour cet objet.

Ce zèle, quoique très-conforme à l'ordre donné par Jésus-Christ et à l'esprit apostolique, n'a pas trouvé grâce aux yeux des protestants. Incapables de l'imiter, ils ont pris le parti de le rendre odieux ou du moins suspect; ils en ont empoisonné les motifs, les procédés et les effets; les incrédules, toujours instruits à cette école, ont encore enchéri sur leurs reproches.

Ils ont dit que la plupart des missionnaires sont des moines dégoûtés du cloître, qui vont chercher la liberté et l'indépendance dans des pays éloignés, ou des hommes d'un caractère inquiet, qui, mécontents de leur sort en Europe, se flattent d'acquérir plus de considération dans les climats lointains. En faisant semblant de louer les papes de la constance de leur zèle, ils ont fait entendre que ces pontifes ont toujours eu pour objet d'étendre leur domination spirituelle et temporelle, plutôt que de gagner des âmes à Dieu; que les mis-

sionnaires eux-mêmes ne paraissent pas avoir eu un autre motif; que c'est ce qui les a rendus justement suspects à la plupart des gouvernements.

Ils ont ajouté que ces émissaires des papes, loin de prêcher le pur et parfait christianisme, n'ont enseigné que les erreurs, les superstitions, les pratiques minutieuses de l'Eglise romaine, qu'ils n'ont corrigé leurs prosélytes d'aucun vice et ne leur ont inspiré aucune vertu réelle; qu'à proprement parler, leur prétendue conversion n'a consisté qu'à quitter une idolâtrie pour en reprendre une autre; que les convertisseurs, non contents d'employer l'instruction et la persuasion, comme les apôtres, ont eu recours aux impostures, aux faux miracles, aux fraudes pieuses de toutes espèces, souvent aux armes, à la violence, aux supplices; que l'on a vu naître entre eux des disputes et des divisions qui ont scandalisé l'Europe entière, et ont indisposé les infidèles contre le christianisme. Ces censeurs ont conclu qu'il n'est pas étonnant que la plupart de ces *missions* aient produit fort peu de fruit, et n'aient souvent abouti qu'à exciter du trouble et des séditions.

Enfin, ils ont soutenu et décidé qu'il n'est pas permis d'aller prêcher le christianisme aux infidèles, contre le gré et sans l'aveu des souverains, d'attaquer une religion dominante et confirmée par les lois d'une nation, à moins que l'on ne soit revêtu, comme les apôtres, d'une *mission* extraordinaire et du don des miracles.

Ainsi ont parlé des missionnaires catholiques des différents siècles, Mosheim, dans son *Histoire ecclésiastique;* Fabricius, dans son ouvrage intitulé : *Salutaris lux Evangelii toto orbi exoriens*, chap. 32 et suiv., où il cite plusieurs auteurs qui ont été de même avis.

Mais rien n'est plus singulier que la manière dont ces savants écrivains ont pris la peine de se réfuter eux-mêmes. Comme les catholiques avaient souvent reproché aux protestants leur peu de zèle à étendre la religion chrétienne dans les pays où ils s'étaient rendus les maîtres, nos deux critiques font un étalage pompeux des tentatives et des efforts que les Anglais, les Hollandais, les Suédois, les Danois, ont faits pour propager le christianisme dans les Indes et dans tous les lieux où ils ont des établissements de commerce. Là-dessus nous prenons la liberté de leur demander, 1° s'il est plus juste et plus conforme à l'esprit du christianisme d'aller avec des armées et du canon former des établissements de commerce dans les pays infidèles, malgré les souverains, que d'y envoyer des missionnaires désarmés pour catéchiser leurs sujets; 2° si le pur christianisme que les convertisseurs protestants ont prêché a produit de plus grands effets que la doctrine catholique; si leur zèle a été plus pur, et si leur vie a été beaucoup plus apostolique que celle des missionnaires de l'Eglise romaine; 3° s'ils ont commencé par mettre l'Ecriture sainte à la main de leurs prosélytes, ou s'ils se sont bornés à les instruire de vive voix, comme le font nos missionnaires; si la foi de ces néophytes protestants a été formée selon les principes et la méthode que les protestants soutiennent être la seule légitime.

Il est évident, et ces critiques l'ont bien senti, que la méthode qu'ils prescrivent est aussi impraticable à l'égard des infidèles qu'à l'égard des enfants; que les premiers qui ne savent pas lire, et qui n'entendent que leur langue maternelle, seront incapables toute leur vie de lire l'Ecriture sainte, soit dans le texte, soit dans les versions; qu'ils sont donc forcés de s'en tenir à la parole de celui qui les instruit, et qu'il n'est pas fort aisé de deviner sur quel motif leur foi peut être fondée. Conséquemment nous demandons encore si cette foi peut suffire pour le salut d'un Indien ou d'un Iroquois, pourquoi une foi semblable ne suffit pas pour le salut d'un simple fidèle de l'Eglise romaine.

D'où nous concluons que c'est cette contradiction même entre le principe fondamental du protestantisme et la méthode dont il faut se servir pour convertir les infidèles, qui a dégoûté les protestants des *missions*, et les a engagés à calomnier les missionnai-

res catholiques. On sait en effet que leurs pompeuses *missions*, entreprises uniquement par politique et par ostentation, n'ont pas eu jusqu'ici de brillants succès; que presque toutes sont tombées ou très-négligées; que souvent ils ont fait des plaintes du peu de zèle et de l'indolence de leurs ministres, et que plusieurs d'entre eux, tels que Salmon, Gordon, les auteurs de la *Bibliothèque anglaise*, etc., sont convenus de cette tache de leur religion.

Mais ce n'est pas assez de les réfuter par leur propre fait, il faut encore répondre à tous leurs reproches.

1° Les ecclésiastiques du séminaire des *missions étrangères*, et ceux de la Propagande, les théatins, les prêtres de la *mission*, nommés lazaristes, etc., ne sont pas des moines dégoûtés du cloître, et l'on ne pouvait pas regarder comme tels les jésuites. Quand on considère les travaux auxquels ces missionnaires se livrent, les dangers qu'ils courent, la mort à laquelle ils sont souvent exposés, on sent qu'aucune passion humaine, aucun motif temporel, ne sont capables d'inspirer autant de courage, que le zèle seul et la charité chrétienne les animent. Lorsque nous disons aux protestants que les prédicants de la réforme étaient poussés par le dégoût du cloître, par l'amour de l'indépendance, par l'ambition de devenir chefs de parti, ils nous accusent d'injustice et de témérité; ont-ils autant de raisons de suspecter le zèle des missionnaires, que nous en avons de nous défier de celui des prétendus réformateurs? Luther, en se révoltant contre l'Eglise, devint pape de Wirtemberg et d'une partie de l'Allemagne. Calvin se fit souverain pontife et législateur de Genève. Nous ne connaissons aucun missionnaire qui ait pu se flatter de faire une aussi belle fortune aux Indes ou en Amérique.

2° Peut-on se persuader que les papes se soient jamais proposé d'asservir l'univers entier à leur domination temporelle, et qu'ils forment encore aujourd'hui le projet de se faire un empire aux extrémités de l'Asie ou de l'Afrique? Ils ont sans doute des héritiers auxquels ils désirent de transmettre leur couronne. Cette idée est si folle, que l'on ne conçoit pas comment on peut la prêter à un homme sensé. Nous voudrions savoir encore par quelle récompense ils ont payé le zèle des missionnaires qui se sont exposés autrefois pour eux à la barbarie des peuples du Nord, et quel salaire ils font espérer à ceux qui vont aujourd'hui braver la mort chez les Sauvages, à la Chine, ou sur les côtes de l'Afrique.

Les missionnaires ont certainement prêché partout et dans tous les temps la juridiction spirituelle du pape sur toute l'Eglise, parce que c'est un dogme de la foi catholique; mais quand on veut nous persuader qu'un empereur de la Chine a banni les missionnaires de ses états, parce qu'il avait peur de devenir vassal ou tributaire du pape, en vérité cette ineptie est trop ridicule.

Quelque vicieux qu'aient pu être certains papes, nous présumons qu'ils croyaient en Dieu et en Jésus-Christ; ils ont donc dû croire qu'il était de leur devoir d'étendre la foi chrétienne autant qu'ils le pouvaient; pourquoi leur supposer un autre motif? Enfin, quand leur zèle n'aurait pas été assez pur, l'Europe entière ne leur est pas moins redevable de la tranquillité qu'ils lui ont procurée, soit par la conversion des Barbares du Nord, soit par l'affaiblissement des mahométans, qui a été l'effet des croisades. Cet avantage nous paraît assez grand pour ne pas les calomnier mal à propos.

3° Nous convenons que les missionnaires ont prêché, soit dans le nord, soit dans les autres parties du monde, la foi catholique, la religion romaine, et non le protestantisme. Ils ne pouvaient pas l'enseigner avant qu'il fût éclos du cerveau de Luther et de Calvin; ceux qui sont venus après, n'ont pas été tentés d'aller au bout du monde pour y enseigner des hérésies. Avant de savoir s'ils ont eu tort, il faudrait que le procès fût décidé entre les protestants et nous. Que diraient ils, si nous nous plaignions de ce que leurs ministres prêchent dans les Indes le luthéra-

nisme ou le calvinisme, et non la doctrine catholique? Le reproche d'idolâtrie, fait à l'Eglise romaine, est une absurdité surannée qui ne devrait plus se trouver dans les écrits des protestants sensés; mais comme elle fait toujours illusion aux ignorants, ils la répéteront tant qu'ils trouveront des dupes assez stupides pour y croire. *Voyez* PAGANISME, § 11.

Mosheim, si obstiné à censurer les *missions* des catholiques dans tous les siècles, n'a pas fait les mêmes reproches à celles des nestoriens dans la Tartarie et dans les Indes, ni à celles des Grecs chez les Bulgares et chez les Russes. Cependant les nestoriens et les Grecs ont enseigné à leurs prosélytes les mêmes superstitions et la même idolatrie que les missionnaires de l'Eglise romaine, le culte des saints et des images, l'adoration de l'eucharistie, les sept sacrements, etc.; les Russes en font encore profession. Nous ne voyons pas que les Tartares et les Russes aient été des chrétiens plus parfaits que les Allemands et les Danois convertis par des catholiques. Mais comme les nestoriens et les Grecs n'enseignaient pas la suprématie du pape, ils ont par cette discrétion mérité d'être absous par les protestants de toutes leurs erreurs et de tous les défauts de leurs *missions*. A la vérité, les nestoriens inspiraient à leurs prosélytes la soumission à leur patriarche, et les Grecs soumettaient les Russes à celui de Constantinople; n'importe, il est indifférent aux protestants que les chrétiens soient subordonnés à un chef quelconque, pourvu que ce ne soit pas au pontife romain : telle est leur judicieuse impartialité.

4° Nous sommes très-persuadé que les Barbares du Nord n'ont pas été des saints immédiatement après leur conversion, et qu'il a fallu au moins une ou deux générations pour leur donner de meilleures mœurs; mais enfin ils ont renoncé au brigandage; depuis qu'ils ont été chrétiens, les contrées méridionales de l'Europe n'ont plus été dévastées par leurs incursions. De savoir si les Normands ont été convertis par l'appât de posséder la Normandie, et les Francs par l'espoir de faire plus de conquêtes, sous la protection du Dieu des Romains, que sous celle de leurs anciens dieux, comme Mosheim le prétend, c'est une question que nous n'entreprendrons pas de décider; nous n'avons pas comme lui le sublime talent de lire dans les cœurs. Mais du moins les enfants de ces conquérants farouches sont devenus plus traitables, et ont appris à mieux connaître le Dieu des chrétiens. Faut-il renoncer à la conversion des Barbares, parce que l'on ne peut pas tout à coup en faire des saints?

Nous conviendrons encore volontiers que, parmi un très-grand nombre de missionnaires, il y en avait plusieurs qui n'étaient pas de grands docteurs : qu'au milieu des ténèbres répandues pour lors sur l'Europe entière, quelques-uns se sont persuadés qu'il était permis d'employer des fraudes pieuses pour intimider des barbares incapables de céder à la raison. Sans vouloir excuser cette conduite, toujours condamnée par les évêques dans les conciles, nous disons qu'il y a de l'injustice de l'attribuer à tous, et de prétendre que c'était l'esprit dominant de ces temps-là. Puisque nous avouons qu'il y avait pour lors de grands vices, les protestants devraient convenir aussi qu'il y avait de grandes vertus, puisque l'un de ces faits n'est pas moins prouvé que l'autre.

Il y avait même de vraies et de solides lumières. Si l'on en doute, on n'a qu'à lire la lettre que Daniel, évêque de Winchester, écrivit en 724 à saint Boniface, apôtre de l'Allemagne. Nous défions les protestants les plus habiles d'imaginer une meilleure manière de convaincre des idolâtres de la fausseté et du ridicule de leurs superstitions. *Hist. de l'Eglise gallicane*, tom. 4, l. 11, an. 725.

5° Quand ils disent que l'on a souvent employé les armes et la violence pour convertir les Barbares, ils veulent parler sans doute des expéditions de Charlemagne contre les Saxons, et des exploits des chevaliers de l'ordre teutonique dans la Prusse. Nous examinerons ces faits à l'article NORD. Quant aux séditions et aux troubles

dont d'autres accusent les missionnaires, *voyez* Chine, Japon.

6° Nous avouons enfin que les contestations qui ont régné entre les missionnaires, dans le dernier siècle, touchant les rites chinois et malabares, n'étaient ni édifiantes, ni propres à procurer le succès des *missions* : mais le fond du procès n'était pas fort clair, puisqu'il a fallu quarante ans pour le terminer; « enfin, les » décrets des souverains pontifes » l'ont fait cesser, » et à Dieu ne plaise que nous voulions justifier ceux qu'ils ont condamnés. Mais il y a eu des disputes même entre les premiers prédicateurs de l'Evangile. Saint Paul s'en plaignait et en gémissait: il n'en faisait pas un sujet de triomphe, comme font les protestants. Il y a eu des disputes bien plus vives entre les fondateurs de la prétendue réforme, et après deux siècles de durée, ces débats ne sont pas encore terminés. Est-ce aux protestants divisés en vingt sectes différentes, qu'il convient de reprocher des disputes aux missionnaires?

7° En disant qu'il faut une vocation extraordinaire et surnaturelle pour travailler à la conversion des infidèles, sous une domination étrangère, les protestants témoignent assez clairement que l'ordre et la promesse de Jésus-Christ : « Allez » dans le monde entier, prêchez » l'Evangile à toute créature, en» seignez et baptisez toutes les na» tions,... je suis avec vous jusqu'à la » consommation des siècles, » *Matth.*, c. 28, ℣ 19; *Marc.*, c. 16, ℣ 15, ne les regardent pas, et nous en sommes persuadé comme eux. Mais l'Eglise catholique est depuis dix-sept siècles en possession de s'approprier cette *mission* et ces promesses; elle n'a plus besoin de miracles pour prouver son droit. Loin d'ordonner à ses apôtres d'attendre le consentement des souverains pour prêcher, Jésus-Christ commence par déclarer que *toute puissance lui a été donnée dans le ciel et sur la terre.* Déjà il avait averti ses apôtres que partout ils seraient haïs, maltraités, poursuivis à mort pour son nom; il avait ajouté qu'il ne faut pas craindre ceux qui peuvent tuer le corps, mais seulement celui qui peut perdre le corps et l'âme, et il leur avait promis son assistance. *Matth.*, c. 10, ℣ 16 et suiv. Encore une fois ce commandement et ces promesses sont sans restriction; leur effet doit durer jusqu'à la consommation des siècles.

Nous avons demandé plus d'une fois aux protestants quelles lettres d'attache Luther, Calvin et les autres prédicants avaient reçues des souverains pour prêcher leur doctrine, ou par quels miracles ils ont prouvé leur vocation extraordinaire et surnaturelle; nous attendons vainement la réponse. Il est fort singulier qu'il faille le don des miracles ou le consentement des souverains pour aller porter la vérité chez les infidèles, et qu'il n'ait fallu ni l'un ni l'autre pour répandre l'hérésie dans toute l'Europe. Mais la vocation des réformateurs était la même que celle des anciens hérétiques ; leur dessein et leur ambition, disait Tertullien, n'est pas de convertir les païens, mais de pervertir les catholiques. *De Præscript.*, c. 42.

8° Il n'est pas fort difficile de voir pourquoi les *missions* des derniers siècles n'ont pas produit autant de fruit qu'elles semblaient en promettre. Les Européens se sont rendus odieux dans les trois autres parties du monde par leur ambition, leur rapacité, leur orgueil, leur libertinage, leur cruauté; tous conviennent que dès que l'on a une fois franchi l'Océan, on ne connaît plus d'autre religion que le commerce, ni d'autre Dieu que l'argent. Sur ce point, les nations protestantes sont tout aussi coupables que les nations catholiques. Quelle confiance peuvent donner les infidèles à des missionnaires arrivés d'un pays qui ne leur semble avoir produit que des monstres? Les missionnaires, asservis aux intérêts de la nation qui les protége, se sont trouvés souvent impliqués, sans le vouloir, dans les contestations et les mauvais procédés de leurs compatriotes. Voilà ce qui a fait le mal, et il durera tant que les *missions* seront

dépendantes des peuples de l'Europe uniquement occupés des intérêts de leur commerce.

Les apôtres, dégagés de ces entraves, n'étaient obligés de ménager ni de favoriser personne; ils instruisaient des nationaux, et leur donnaient ensuite le soin d'enseigner et de convertir leurs compatriotes. On a senti enfin la nécessité de les imiter, d'élever des Chinois et des Indiens pour en faire des missionnaires. C'est le seul moyen de réussir; mais il ne convient pas à ceux qui ont fait la plus grande partie du mal de triompher aujourd'hui des pernicieux effets qu'il a produits.

Il est cependant faux que les *missions* en général aient été aussi infructueuses que le prétendent les protestants; *l'Etat de l'Eglise romaine dans toutes les parties du monde*, qu'eux-mêmes ont eu soin de publier, est une preuve authentique du contraire.

M. de Pagès, dans ses *Voyages autour du monde*, terminés en 1776, atteste, comme témoin oculaire, le succès des missionnaires franciscains en Amérique, la douceur et la pureté des mœurs qu'ils y font régner. Il dit que la religion catholique a fait beaucoup de progrès dans la Syrie, à Damas et dans le sud-ouest des montagnes, où les hérétiques et les schismatiques faisaient autrefois le plus grand nombre; qu'elle s'est aussi étendue en Egypte parmi les cophtes. « J'ai vu par moi-même, » dit-il, les peines et les travaux des » missionnaires, en Turquie, en » Perse, dans les Indes, pays qui » fourmillent de chrétiens peu ins- » truits. Les *missions* ont fait des » progrès admirables dans les royau- » mes de Pégu, Siam, Camboye, » Cochinchine, et même à la Chine, » par le moyen des sujets chinois » que l'on instruit en Italie... L'Es- » pagne seule a fait plus de chrétiens » en Amérique et en Asie, qu'elle ne » possède des sujets en Europe » M. Anquetil, dans son *Voyage des Indes*, compte deux cent mille chrétiens à la seule côte de Malabar, dont les trois quarts sont catholiques.

De tous les missionnaires, ceux que l'on a le plus maltraités sont les jésuites; et les incrédules n'ont pas manqué de recueillir et de commenter tous les reproches qu'on leur a faits. Il n'est point d'impostures, de fables, de calomnies, que l'on n'ait vomies contre leurs *missions* du Paraguai et de la Chine; on n'a pas même épargné saint François-Xavier. On a dit qu'il était d'avis que l'on ne parviendrait jamais à établir solidement le christianisme chez les infidèles, à moins que les auditeurs ne fussent toujours à la portée du mousquet. L'on a cité pour garant de cette anecdote le père Navarrette, qui était, dit-on, son confrère.

L'auteur qui a recueilli cette fable ignorait que Navarrette était jacobin et non jésuite, ennemi déclaré des jésuites et non leur confrère; que le second volume de son ouvrage sur la Chine fut supprimé par l'inquisition d'Espagne, et que l'on n'a pas osé publier le troisième. Il résulte de là que ce religieux n'avait pas écrit par un zèle fort pur. Ce qu'il dit de saint François-Xavier, si cependant il l'a dit, est prouvé faux par les lettres et par la conduite de ce saint missionnaire. Baldéus, auteur protestant, a rendu une pleine justice au zèle, aux travaux, aux vertus de ce même saint. *Apol. pour les cathol.*, tom. 2, c. 14, p. 268.

Lorsque l'auteur de l'*Histoire des établissements des Européens dans les Indes*, a fait l'apologie des *missions* des jésuites, au Paraguai, au Brésil, à la Californie, les philosophes ses confrères ont dit que c'était un reste de prévention et d'attachement pour la société de laquelle il avait été membre. Mais Montesquieu, Buffon, Muratori, Haller, Frézier, officier du génie, un autre militaire qui a pris le nom de philosophe, *Ladouceur*, etc., n'ont jamais été jésuites; ils ont cependant fait l'éloge des *missions* du Paraguai, et les deux derniers y avaient été; ils en parlaient comme témoins oculaires. M. Robertson, dans son *Histoire de l'Amérique*; M. de Pagès, dans ses *Voyages autour du monde*, publiés récemment, tiennent le même langage.

Un trait de la fourberie des incré-

dules a été de nous peindre l'état des peuples de l'Inde, de la Chine, et même des Sauvages, non-seulement comme très-supportable, mais comme heureux et meilleur que celui des nations chrétiennes, afin de persuader que le zèle des missionnaires, loin d'avoir pour objet le bonheur de ces peuples, ne tendait dans le fond qu'à les asservir et à les rendre malheureux. Mais depuis que l'on a comparé ensemble les relations des divers voyageurs, que l'on a vu par les livres originaux des Chinois, des Indiens, des Guèbres ou Parsis, la croyance, les mœurs, les lois, le gouvernement de ces peuples divers, on a mis au grand jour l'ignorance, la prévention, la mauvaise foi de nos philosophes incrédules, on a mieux compris l'énormité du crime des protestants, qui, non contents de négliger les *missions* auxquelles ils sentent bien qu'ils ne sont pas propres, ont encore cherché à les décrier et à les rendre odieuses.

Cette considération n'a pas empêché un voyageur très-moderne d'adopter sur ce point les idées et le langage philosophiques. Suivant son avis, on peut douter si les missionnaires sont animés par le désir de rendre éternellement heureuses les nations idolâtres, ou par le besoin inquiet de se transporter dans les pays inconnus pour y annoncer des vérités effrayantes. Ceux de la Chine, dit-il, n'ont pas été entièrement désintéressés; pour compensation des fatigues, et pour dédommagement des persécutions auxquelles ils s'exposaient, ils ont envisagé la gloire d'envoyer à leurs compatriotes des relations étonnantes, et des peintures d'un peuple digne d'admiration. L'on sait d'ailleurs que cette classe d'Européens borne ses connaissances aux vaines subtilités de la scolastique, et à des éléments de morale subordonnés aux lois de l'Evangile et aux vérités révélées. *Voyages de M. Sonnerat*, publiés en 1784.

Sans examiner si des motifs aussi frivoles peuvent servir de compensation et de salaire aux missionnaires, nous demandons à cet écrivain scrutateur des cœurs, si notre religion est la seule qui enseigne des vérités effrayantes; si les Chinois, les Indiens, les Parsis, les mahométans ne croient pas aussi bien que nous une vie à venir et un enfer pour les méchants. Quel peut donc être pour les missionnaires l'avantage de leur annoncer l'enfer, cru par les chrétiens, au lieu de celui que croient les infidèles? nous ne le concevons pas. Si ces missionnaires eux-mêmes croient une vie à venir, ils peuvent donc avoir pour motif de leurs voyages et de leurs travaux l'espérance de mériter le bonheur éternel pour eux-mêmes, et de mettre en état leurs prosélytes de l'obtenir. Mais ceux qui ne croient rien, s'imaginent que tout le monde leur ressemble, et que les missionnaires prêchent des vérités effrayantes sans y croire.

Si tous les missionnaires de la Chine avaient fait et publié des relations, l'on pourrait penser que tous ont eu l'ambition d'étonner leurs compatriotes; mais les trois quarts des missionnaires n'en ont point fait, et n'ont eu part à aucune; on ne se souvient pas seulement de leurs noms en Europe; où est donc la gloire qu'ils ont envisagée pour récompense? On nous regarderait comme des insensés, si nous disions que les négociants, les navigateurs, M. Sonnerat lui-même, ne sont allés aux Indes et à la Chine que pour avoir le plaisir de nous étonner par leurs relations, ou de contredire ceux qui avaient écrit avant eux.

Est-il vrai que les missionnaires n'aient montré dans leurs relations point d'autres connaissances que celle de la scolastique, et de la morale de l'Evangile? Ce sont eux qui les premiers nous ont fait connaître les pays qu'ils ont parcourus, et les nations qu'ils ont instruites. Notre voyageur, qui a bien senti que ce reproche qu'il fait aux missionnaires en général ne pouvait regarder les jésuites, a trouvé bon de leur attribuer des motifs odieux; c'est une calomnie, et rien de plus. Au mot Tartares, nous parlerons en particulier des *missions* faites en Tartarie.

Le rédacteur de l'art. *Californie* du *Dictionnaire de Jurisprud.* s'y est pris

d'une autre manière. Après avoir copié le tableau des missions de ce pays-là, tracé dans l'*Hist. philos. des établiss. des Européens dans les deux Indes*, il convient que l'esprit de domination et de commerce n'ont porté que la corruption, le carnage, la servitude dans toutes les contrées de l'Amérique ; que c'est à la religion seule de rapprocher et de civiliser les Sauvages. Il avoue que la philosophie n'a jamais donné ce zèle ardent et patient, cette abnégation de soi-même, qu'inspire la charité chrétienne, et qu'exige cependant la fondation d'une société parmi les Sauvages. Il demande par quels motifs le philosophe saurait les engager à renoncer au repos de leur vie vagabonde, pour se courber sous le joug des travaux civils.

Nous saurions gré à l'auteur de ces réflexions, s'il n'avait pas cherché à les empoisonner ; mais il doute de la vérité des faits, parce qu'ils ne sont constatés par le témoignage d'aucun philosophe impartial ; nous avons fait voir le contraire. Il doute si l'indépendance de l'état de nature, si l'ignorance de tous nos besoins factices, ne valent pas mieux que la sûreté trop souvent incertaine, que peuvent procurer nos lois, que l'abondance et les commodités de nos arts et de nos sociétés qui immolent à l'aisance ou plutôt à la satiété du petit nombre la subsistance et le nécessaire physique de la multitude. Il doute enfin si les institutions des bons missionnaires étaient aussi propres à conserver et à faire prospérer les nouvelles sociétés, qu'elles paraissent avoir été suffisantes pour en jeter les premiers fondements ; si la tyrannie du despotisme, et les fureurs de la superstition n'eussent pas bientôt succédé à l'enthousiasme éclairé de la bienfaisance et de la religion.

Permis à un philosophe sans religion de douter de l'évidence même, mais il ne doit pas déraisonner. 1° Il est faux que la vie vagabonde des Sauvages soit un état de repos ; souvent pour se procurer la subsistance, ils sont obligés de faire des chasses de deux cents lieues, et s'ils se donnent du repos, c'est en faisant travailler les femmes à leur place ; celles-ci ne sont-elles donc pas des créatures humaines ? 2° Il l'est que l'état sauvage soit l'*état de nature* ; la nature n'a pas fait l'homme pour vivre comme les brutes ; la différence de leurs facultés le démontre. 3° Il n'est pas vrai que la *société immole* à l'aisance du petit nombre le nécessaire physique de la multitude. Ce qui arrive par l'inhumanité de quelques individus ne vient pas plus de l'état de société, que les guerres, les massacres, les cruautés des Sauvages ne viennent des sentiments naturels d'humanité, et que les déraisonnements des philosophes ne viennent de la raison. 4° C'est une absurdité de supposer que des institutions suffisantes pour réunir les hommes en société, pour leur inspirer des sentiments mutuels d'affection, de charité, de concorde, ne suffisent plus pour les maintenir dans cet état. Quand il serait décidé que leur bonheur ne peut pas durer toujours, ne serait-ce pas encore un mérite de le procurer du moins à trois ou quatre générations d'hommes ? 5° Il est bien indécent que des philosophes, qui se reconnaissent incapables de fonder une société, s'attachent à déprimer les travaux de ceux qui en viennent à bout. C'est le procès des frelons contre les abeilles. *Voyez* SAUVAGES SOCIÉTÉ. BERGIER.

MISTRAL (Frédéric) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce poëte provencal né à Maillane, dans les Bouches-du-Rhône, en 1830, a donné dans sa langue nationale, le provencal, le poëme de *Mireille* (mireio), Avignon, 1859, in-8°, avec traduction française en regard ; c'est une épopée rustique pleine de délicieuses choses ; mais, à notre avis, *Mistral* ne vaut pas Jasmin. V. ce mot. L'un et l'autre ne pouvaient être des poëtes dans leur patois, sans être religieux. LE NOIR.

MITIGATION DES PEINES ET ÉLÉVATION DES RÉCOMPENSES DANS LA VIE FUTURE, ou LA VIE ÉTERNELLE DEVANT L'INFINIE BONTÉ. (*Théol. mixt. et pur. psychol. fin. der.*) — Cet article est un de ceux qui dépendent du mot DEMEURES

ÉTERNELLES, et qui sont annoncés, comme devant compléter notre traité sommaire de la VIE ÉTERNELLE, étudiée, à la fois, au point de vue de la théologie chrétienne et au point de vue de la raison. Si, déjà l'on a lu les articles DEMEURES ÉTERNELLES, FIXITÉ DES AMES DANS LA VIE FUTURE, ÉLUS (nombre des), on sait assez que nous ne donnons pas cette série d'articles comme exprimant des certitudes, mais seulement comme proposant des hypothèses rationnelles et consolantes, que ne nous paraît point proscrire la foi catholique. C'est encore dans ce sens qu'il convient de comprendre celui qu'on va lire. Dieu s'est réservé le grand mystère de nos destinées extramondaines ; pourrions-nous aller au delà des suppositions fondées sur ce que nous disent, à la fois, la raison philosophique et la raison chrétienne des attributs divins ? Dieu est juste, et nous avons déduit les conditions qui nous paraissent devoir résulter de cette justice, considérée seule, pour les êtres intelligents et libres, au delà du tombeau, selon les divers états dans lesquels ils peuvent se trouver en quittant cette vie. Mais Dieu n'est pas seulement juste ; il est aussi bon ; et il faut qu'en dehors et au-dessus de la justice, la bonté se manifeste, sans lui nuire. C'est de cette idée de la bonté infinie, qui ne peut pas plus être stérile que la justice durant l'éternité, que nous partons pour imaginer des modifications aux divers états, dans l'intérieur des catégories ; et ce sont ces modifications, rationnellement supposables, qui vont être exposées dans l'extrait suivant de l'article VIE ÉTERNELLE de nos HARMONIES.

LA VIE ÉTERNELLE DEVANT L'INFINIE BONTÉ.

« I. Si, dans la création et dans la rédemption, la munificence divine fait des élus parmi les appelés, soit en ornant celui-ci de dons naturels supérieurs à ceux des autres, soit en donnant à celui-là des connaissances et des grâces surnaturelles d'une plus grande excellence, afin de réaliser les plans harmoniques de l'infinie sagesse, ne devons-nous pas présumer, avec toute confiance, qu'elle ne cessera pas, dans l'éternité, de verser ses trésors, et de faire de nouveaux élus, dans un sens relatif, parmi les êtres humains des diverses classes que nous avons déterminées ? Aucun d'eux n'aura droit à de telles aumônes ; mais aucun n'avait droit, non plus, à celles de la création, et à celles de la rédemption. Tout ce que Dieu donne est gratuit ; pourquoi tarirait-il le cours de ses libéralités ? quel motif pourrait nous le faire penser, lorsque nous le voyons en voie de les répandre avec une profusion si merveilleuse ? « *Dieu*, dit le psalmiste, *cessera-t-il d'avoir pitié ? enchaînera-t-il sa miséricorde dans sa colère ?* » (*Psal.* XXX, 23.)

» Dans la classe des élus proprement dits, et qu'on a ainsi nommés parce qu'ils doivent leur bonheur à une élection primitive qui les a distingués parmi les appelés, et qui consiste, pour les uns, dans le baptême, pour les autres dans des dons naturels et surnaturels qu'ils ont mis à profit, dans cette classe, disons-nous, qui pourrait nier que la bonté sans bornes ne doive varier ses dons, élever, tantôt l'un tantôt l'autre, à plus de gloire encore sans aucun mérite nouveau de sa part, afin que tous aient à le glorifier et à le remercier de libéralités sans cesse renaissantes, de manifestations inépuisables et imprévues de sa lumière infinie ? Ne sera-ce point, pour elle, continuer son œuvre qui est d'épandre sans fin des richesses, et de faire ainsi, éternellement, des élus nouveaux dans les élus mêmes !...

» Cette idée d'un progrès, dans la cité des bons, fondé sur les libéralités de Dieu, est émise par Mgr Parisis dans sa brochure sur l'*Immaculée Conception*. Parlant du développement des vérités révélées dans l'Eglise militante, il ajoute « qu'il en sera sans
» doute de même dans le ciel où le
» bonheur de ses saints sera constam-
» ment soutenu par la vue et l'admi-
» ration de *nouvelles* perfections en
» Dieu. »

« Dans le royaume des bons infidèles, enfants ou adultes, qui pourrait dire que la bonté n'agira pas de même ?

Ce n'est pas Jésus-Christ qui est ici le dispensateur des dons, c'est Dieu dans sa manifestation primitive et simplement naturelle. Mais qu'importe ? Dieu est-il arrêté par quelque nécessité dans la distribution de ses faveurs ? N'a-t-il pas des moyens infinis de faire participer ses créatures à ses rosées vivifiantes ? Ne peut-il pas les nourrir et les abreuver de lui-même en mille et mille manières ? Et y a-t-il un terme à leur agrandissement dans chacun des modes qu'il peut employer ? L'éternité est bien longue, et qui dira les merveilles dont il la saturera tout entière, sans intervertir les effets de la justice qui seront toujours de séparer ce qui ne peut être confondu ?

Or, si la bonté infinie en agit de la sorte dans les catégories des heureux pour augmenter et varier sans fin le bonheur, pourquoi donc n'en agirait-elle pas de même dans celles des malheureux coupables pour rendre moins pénible cet horrible *dam*, cette privation relative du souverain bien, cette nuit profonde qui met l'être en souffrance parce qu'elle est contraire à ses aspirations ? Pourquoi ne trouverait-elle pas moyen, sans blesser sa justice, de verser dans ces demeures, tantôt pour l'un tantôt pour l'autre, selon des modifications de disposition de l'âme qu'il peut toujours amener, et dont il nous est impossible de nous faire une idée, des gouttes de sa rosée céleste ? Connaissons-nous les secrets et les inventions de sa puissance ? Pouvons-nous croire qu'elle se constitue jamais, quelque part, en complète inaction ? Et là surtout où sa créature est souffrante ? Quelle autre impossibilité lui est imposée, que celle d'augmenter le malheur ? Pour le diminuer tout n'est-il pas possible à l'être des êtres ? Si Dieu n'était, comme le veulent quelques-uns, qu'une nécessité inexorable, un aveugle destin, une loi éternelle comme celle du passé qui ne se peut détruire, il faudrait bien avouer l'immobilité absolue, effrayante du malheur mérité, qu'on s'est construit soi-même (1); mais tel n'est pas le Dieu des chrétiens ni le Dieu des sages; ce Dieu est bon et libre, il n'est soumis à d'autre loi que celle de ne jamais agir mal ; et ne voyons-nous pas clairement que faire du bien à qui ne le mérite pas ne saurait être mal agir ? Il a, par essence, la propension à s'épandre en faveurs, en prédilections variées, concevrait-on que cette propension ne se fît pas sentir dans l'enfer proprement dit, comme ailleurs, par pure munificence ?

Dans l'ordre de la justice que nous avons développé (1) tout est connu et certain ; nous avons des données suffisantes ; mais, en ce qui concerne la bonté, les merveilles du siècle futur sont autant de secrets que Dieu s'est réservés ; Jésus s'est tu sur ce côté de la question, et nous lui en devons des actions de grâces au nom de l'humanité qui est un enfant si difficile à conduire, un troupeau si aveugle pour distinguer les bons pâturages. Taisons-nous donc, et tenons-nous-en à cette idée générale de miséricorde infinie qui laisse aux bons de l'espérance pour leurs frères méchants.

II. Cette lueur d'espérance est précisément fondée sur ce que les ennemis du christianisme attaquent le plus, sur le droit divin de préfé-

(1) Si nous ne croyions pas en un Dieu, père de ses créatures, ayant, si l'on peut s'exprimer de la sorte, du cœur et des entrailles, étant, comme l'on dit, personnel, c'est-à-dire ayant son *moi* universel, et voyant dans tous les êtres qu'il a faits, qu'il fait et qu'il fera, des enfants, des fils, des membres de lui-même, formant sa grande famille, si nous ne croyions pas en un tel Dieu, nous sentirions pour le genre humain, dont nous faisons partie, toutes les horreurs du désespoir ; car, qu'il n'y ait point de différence, après la mort, entre les bons et les méchants, que tous se confondent dans un même néant, c'est ce qui n'est pas possible ; il faut, de toute nécessité, qu'il y ait des états divers que les êtres humains se construisent eux-mêmes ; et si ce n'était pas un Dieu bon, sensible au malheur de sa créature, qui présiderait aux destinées, ce ne pourrait être qu'un fatum aveugle et brutal comme un chiffre, une inexorable loi de justice ; et que pourrait-on attendre d'une telle fatalité, après les erreurs d'un passé qu'on ne peut plus détruire ? Rien ; c'est alors que ce seraient les vrais pleurs et les vrais grincements dans ceux qui furent mauvais. Rendez-nous le Dieu qui pense, qui voit, qui raisonne, qui compare, qui apprécie, qui juge, qui pardonne, qui guérit, et qui rétablit, par bonté pure, en partie du moins, les désastres de la créature libre sur elle-même ?.... (1874).

LE NOIR.

(1) Art. DEMEURES ÉTERNELLES. (1874).

rence, ou de grâce, qu'on a nommé prédestination dans la théologie catholique. Que ces argumentateurs sont aveugles, s'ils ne sont pas ingrats par avance! ce droit des dons gratuits, de faire des élus, qui est celui de nos dogmes qu'ils nous reprochent avec le plus d'amertume, sera pour eux, s'ils descendent dans les demeures ténébreuses, la dernière ressource, le dernier mot de l'espérance. Mais ils penseront autrement, nous le croyons par charité pour eux, au moins sous ce rapport, dans la vie éternelle. Y a-t-il des damnés aussi pervers que le paraissent être quelques-uns des vivants? nous ne le croyons pas. Si Abraham avait accordé la goutte d'eau au riche de la parabole, ses compagnons de douleur n'auraient pas crié à l'injustice. Le riche lui-même ne demandait-il pas un privilége pour ses frères de ce monde, afin qu'ils ne vinssent pas un jour partager son malheur? Ah! sans doute on en juge autrement, quand on est là, sur la préférence et les dons gratuits. On en voudrait obtenir, ou en espère peut-être, et si quelqu'un en reçoit, les autres n'en sont pas jaloux; ils n'y voient qu'un motif d'espérer que leur tour viendra. Le riche osait demander la goutte d'eau; c'est beaucoup de demander!... pourquoi, maintenant, ne l'aurait-il pas obtenue?

» III. L'idée que nous venons d'exposer n'est pas nouvelle dans l'Eglise. Elle remonte aux premiers temps du christianisme et n'a cessé d'avoir des partisans jusqu'à nos jours, sous le nom de croyance à la *mitigation des peines éternelles*. Un assez grand nombre des anciens pères l'avaient même exagérée, comme nous allons le dire un peu plus loin, et plusieurs autres, tels que saint Augustin, les réfutèrent dans ce qui était exagération. Mais ils respectèrent l'idée elle-même dans les limites catholiques où nous venons de la poser.

Voici ce qu'en disait saint Augustin dans la *Cité de Dieu*, en commentant le verset 23 du psaume XXXe que nous avons cité : « Que si quelqu'un » veut étendre ce passage jusqu'aux » tourments des damnés, qu'il l'explique au moins ainsi, que la colère » de Dieu n'arrêtera point le cours de » sa miséricorde, même à leur égard, » non en les garantissant de ces » peines ou en les en délivrant, mais » en les leur rendant plus douces et » plus légères qu'ils ne le méritent : » sentiment néanmoins que je ne » prétends pas établir par cela même » que je ne le rejette point. » (*Cité de Dieu*, XXI, 24.)

Ces paroles furent écrites par Augustin peu de temps avant sa mort; et déjà il avait énoncé la même idée dans plusieurs ouvrages à diverses époques de sa vie. Il avait dit, par exemple, dans l'Enchiridion (§ 29, c. 110) en parlant de l'offrande du saint sacrifice pour les morts et des aumônes à leur intention : que « ces » suffrages leur sont utiles pour leur » obtenir ou une pleine rémission » ou une damnation plus tolérable. » Et plus bas (même §) en parlant de ceux qui avaient compassion des damnés : « qu'ils pensent, si cela leur » plaît, que les peines des damnés » sont, en quelques intervalles de » temps, mitigées jusqu'à un certain » point; car de cette sorte on peut » comprendre que la colère de Dieu, » c'est-à-dire la damnation, demeure » sur eux, de manière que Dieu, » dans sa colère même, c'est-à-dire sa » colère ne cessant point, n'arrête » pas cependant le cours de ses mi- » séricordes, non en donnant une fin » à ce qui doit être éternel, mais en » employant ou interposant une al- » légement aux tourments. »

« On cite, comme ayant été dans le même sentiment, saint Jean Chrysostôme, Prudence, qui a exprimé cette pensée dans une hymne composée pour le jour de Pâques, saint Jean Damascène qui s'est nettement prononcé pour la *mitigation*, Théophilacte, l'auteur de l'opuscule *Quæstiones ad Antiochum*, attribué à saint Athanase, saint Basile, etc., etc.

» On cite aussi Innocent III qui, répondant à l'archevêque de Lyon sur la même question, pose une catégorie de médiocrement mauvais, laquelle ne peut s'entendre des âmes du purgatoire, pour lesquelles il dit qu'il y a lieu de se demander si nos

prières ne seraient pas propitiatoires. (Liv. III *des décrétales*, tit. 41, n. 6.)

» Parmi les théologiens, ont professé l'opinion de la *mitigation*, le célèbre Pierre Lombard, dit le maître des sentences, qui paraît avoir entraîné à sa suite presque tous les docteurs du XII et du XIIIe siècle, Prépositivus, Robert Pullus, Rupert, évêque de Lincoln, Sixte de Sienne, etc. Le P. Petau est assez favorable à cette idée.

» Saint Thomas, à la suite d'Albert le Grand, son maître, rejette l'opinion commune de son temps qui regardait les prières des vivants comme utiles aux damnés, mais il dit, en revanche, en expliquant ce texte: *numquid in æternum irascetur Deus?* que la miséricorde de Dieu opérera, d'elle-même, pendant la durée de la peine, en la diminuant. *Non totaliter pœna tolletur, sed, ipsa, pœna durante, misericordia operabitur eam diminuendo.* (*Suppl.*, quæst. 100, art. 2. ad 4.) Voyez eucore saint Thomas *Commentaire sur le maître des Sentences*, quest. 100. art. 2, ad 1^am et *Sum.* I p., qu. 21, art. 4, ad 1. — le maître des *Sentences*, dist. 46 : Estius in 4, *Sent.* dist, 40, § 40. — Bossuet t. X, p. 20 et p. 40 — Saint François de Sales, *Amour de Dieu*, t. 9. ch. 1, etc., etc. . S'il ne s'agit pas toujours, dans ces passages de la *mitigation* continue, il s'agit au moins d'une diminution de peine relative au mérite.

» On pourrait ajouter aux théologiens que nous avons cités sur la *mitigation* proprement dite et pouvant être progressive, un assez grand nombre de canonistes et d'interprètes de l'écriture.

» M. de Pressy, l'évêque de Boulogne, dans une dissertation sur l'incarnation adressée à son clergé avant 1790, époque de sa mort, dit, (p. 571, part. III), que « l'opinion favo-
» rable à la *mitigation* des peines est
» fondée sur des raisons plausibles,
» qu'elle ne blesse ni la raison ni la
» foi. »

» Cette opinion est celle de l'Eglise orientale, comme on peut s'en convaincre par le témoignage de Leo Allatius, l'auteur qui a le plus appofondi l'orthodoxie des Grecs, par celui de Marc d'Éphèse, dont nous allons parler tout à l'heure, par celui de Dosithée, par celui du P. Lequien, et par celui des voyageurs qui ont interrogé à ce sujet, les moines du mont Athos.

» Le concile de Florence se montra favorable à cette manière de penser en approuvant le discours de Marc, patriarche d'Éphèse, où elle était exprimée au nom de l'Eglise orientale : le concile n'excepta de son approbation de ce discours que deux points : celui qui consistait à dire que la récompense des bons et la peine des méchants seraient différées jusqu'au jour du jugement, et celui qui consistait à nier que les saints pussent voir Dieu au sens de l'Eglise latine.

» N'oublions pas de citer la dissertation de M. Emery sur la *mitigation de la peine des damnés*, dissertation qu'après examen, la congrégation de l'Index a déclarée exempte de motifs à censure.

» Rappelons enfin le discours, à Notre-Dame de Paris, du P. de Ravignan, dans lequel il affirma devant nous que la croyance à la *mitigation* était traditionnelle dans la société des Jésuites et qu'elle faisait partie de ses propres convictions.

» IV. On a coutume d'objecter contre l'idée de la *mitigation* de la peine durant l'éternité, que cette idée aboutit logiquement à la négation de la peine éternelle, vu que, la même cause, qui est la bonté infinie, étant supposée produire sans fin ses actes de miséricorde, un moment doit venir où toute peine a disparu avec toute différence entre le bien et le mal quant à leurs fins dernières.

» On avait, avant saint Thomas, donné plusieurs réponses à cette difficulté, réponses que l'ange de l'école examine et ne trouve pas bonnes. La plus remarquable est celle des disciples de Gilbert de la Porée que reprit Leibnitz en l'appuyant sur la géométrie transcendante. Ils avaient comparé la diminution indéfinie à celle d'une ligne dont on retrancherait successivement une partie aliquote toujours la même, soit le quart de cette ligne, puis le quart de ce qui reste, puis le quart du second reste ;

et ainsi à l'infini, opération qui laissera toujours quelque chose. Leibnitz compare la diminution continue dont il s'agit à ce qui se passe dans les asymptotes de la géométrie.

» La diminution de la peine, dit-il, » irait à l'infini, quant à la durée, et » néanmoins elle aurait un *non plus* » *ultra*, quant à la grandeur de di- » minution, comme il y a des figures » asymptotes dans la géométrie, où » une longueur infinie ne fait qu'un » espace fini. » (*Théodic.*, § 92.) Les exemples ne manquent pas, en mathématiques, de combinaisons dans lesquelles on court après une limite sans jamais l'atteindre.

» M. Emery répond qu'il n'y a pas besoin de se donner tant de peine, qu'il suffit de supposer que Dieu ait, dans sa loi, établi une limite, et que sa miséricorde s'exerce seulement dans l'intervalle de cette limite, ainsi que Guillaume d'Auxerre paraît l'avoir fait dire à Prépositivus comme réponse à la difficulté.

» Nous trouvons, avec saint Thomas, toutes ces réponses peu satisfaisantes. Elles ont deux défauts, celui de rendre de plus en plus petite la différence entre les résultats correspondants du vice et de la vertu pratiqués sur la terre; et celui de représenter la miséricorde comme agissant de moins en moins, bien qu'agissant toujours, à proportion qu'elle a déjà plus agi.

» Mais nous ne voyons pas même l'existence de la difficulté dont on s'embarrasse, après qu'on a posé, comme nous l'avons fait, la distinction éternelle des demeures et, dans chacune d'elles, des modifications qui lui sont propres, et d'espèce différente. L'état des uns, avec son progrès par aumône gratuite de la miséricorde, est établi en suite du mal, celui des autres en suite du bien, et la distance reste éternellement la même entre eux. La justice et la bonté sont, à la fois, satisfaites; il n'y a aucune progression du mal vers la fusion avec le bien; et la bonté n'est pas obligée de diminuer ses dons à mesure qu'elle s'est montrée plus libérale. Il y a, dans l'ordre présent, mille exemples à donner de ce que nous imaginons. Que le pic, par exemple, dont Michelet a fait un si joli tableau dans son oiseau, se perfectionne autant qu'on voudra, deviendra-t-il le lion? Supposez une diminution continue dans les imperfections du cheval relativement aux perfections de l'homme, aurez-vous jamais l'homme? Opérez de même, en esprit, sur l'homme en imaginant dans l'humanité un progrès sans fin, aurez-vous jamais l'ange? Portez aussi loin que vous le voudrez notre progrès terrestre, ce progrès fera-t-il que l'humanité habite jamais le soleil ou toute autre demeure imaginable dans le firmament? Chaque espèce peut se développer sans fin, en restant dans sa nature et dans sa place; et il peut en être de même entre des catégories d'êtres libres dont la conduite morale a déterminé l'espèce. Ce qui suit le mal est nécessairement peine et prison, relativement à ce qui suit le bien, lequel est récompense et liberté; ce qui suit la régénération est nécessairement possession et vie relativement à ce qui suit la déchéance, lequel est nécessairement dam et mort. Différences fixes, demeures fixes par nécessité de justice, de sagesse, d'harmonie, et, cependant action incessante de la bonté dans l'intérieur de chaque règne sans qu'il y ait aucune modification des barrières et des différences spécifiques.

» Détruisant la première condition, ne semble-t-il pas que la justice est dévorée par la bonté? Détruisant la seconde, ne semble-t-il pas que la bonté est neutralisée par la justice? Les réunissant, ne semble-t-il pas que la justice et la bonté agissent de concert sans se nuire mutuellement, et qu'on a l'idéal indiqué par le psalmiste lorsqu'il nous parle de Dieu comme ne devant jamais arrêter le cours de sa miséricorde jusques dans sa colère?

» Ne semble-t-il pas aussi qu'il ne peut être conçu de fiction à laquelle on puisse appliquer avec plus de justesse le raisonnement que fait Augustin dans l'*Euchiridion* (ch. 112) lorsqu'il dit « que quelque minime » qu'on pût supposer à chaque ins- » tant la peine du dam, consistant à

» être exilé de la cité de Dieu et du » Christ, à être privé des multitudes » de douceurs qu'on y goûte.... cette » peine formerait encore une telle » somme, à la longue, si elle était » éternelle, qu'aucuns tourments à » durée finie ne pourraient lui être » comparés. » Sur quoi Mgr. de Boulogne fait observer « qu'en effet, » ces tourments ne formeraient qu'une » quantité finie, un nombre déterminé, et qu'il n'y a pas de quantité » finie qui ne soit, à la longue, sur» passée incomparablement par une » autre quantité et un autre nombre » qui vont toujours en augmentant à » l'infini et dont l'argumentation ne » sera jamais déterminée. » Nous conservons, dans ce que nous avons supposé, une distance invariable de la cité du mal à celle du bien, un malaise sensible résultant du désir et de l'impossibilité de franchir cette distance, et nous rendons cette situation éternelle; voilà bien, assurément, le cas de raisonner comme saint Augustin et M. de Pressy sur l'immensité inappréciable de la peine par suite de l'addition indéfinie d'elle-même à elle-même, quelle qu'elle soit, d'ailleurs, considérée en chacun de ses jours. Le coureur qui voudrait en atteindre un autre, lequel fuirait éternellement devant lui, serait, par rapport à l'objet de sa course, bien que sa marche avançât, comme si tous deux étaient immobiles. »

Il n'est donc pas vrai, comme on le prétend si souvent, qu'il soit de l'essence du catholicisme d'affirmer une immobilité permanente absolue d'état dans la vie qui suit celle qu'on qualifie d'*in via*. Une porte est laissée par l'orthodoxie aux hypothèses de modifications et de progrès nouveaux; et cette porte est très-large, puisqu'elle consiste dans cette bonté du père céleste « qui travaille sans cesse. » Que celui qui s'est librement constitué loup, reste toujours loup, soit. Mais le progrès dans l'espèce loup n'est-il pas aussi possible que dans l'espèce ange? et il reste certain, comme principe, que, si jamais ne s'émousse la pointe de la justice, jamais ne s'épuise le trésor de la bonté.

Le Noir.

MITRAUD (Antoine-Théobald). (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet ecclésiastique et théologien français, né à Magnac-Laval (Haute-Vienne), en 1797, et mort à Foume en 1858, a laissé: *Physica breviter exposita; Théodicée catholique*, 1840, en collaboration avec Louis Ayma; *Panégyrique de saint Vincent de Paul; de la Nature des sociétés humaines*, in-8°, 1854, où la raison est entièrement sacrifiée à la foi, ce qui ne cadre guère avec notre philosophie harmonique, et ce qui est étrange de la part d'un homme qui avait professé la philosophie. Mais combien d'intelligences élevées avaient donné dans cet excès comme des folles, avant le concile du Vatican!; le *Livre de la vertu*. M. L. Ayma lui a consacré tout un volume de biographie.

Le Noir.

MITRE, ornement de tête que portent les évêques, lorsqu'ils officient pontificalement. M. Languet, dans sa *Réfutation de D. Claude de Vert*, convient qu'il est assez difficile de découvrir en quel temps cette espèce de bonnet a reçu la forme qu'on lui donne aujourd'hui; il pense, avec beaucoup de vraisemblance, que cet ornement a succédé aux couronnes que portaient autrefois les évêques et les prêtres dans leurs fonctions. Il est parlé de ces couronnes dans l'Apocalypse, c. 4, ℣ 4; dans Eusèbe, *Hist. Ecclés.*, l. 10, c. 4, et dans plusieurs autres auteurs plus récents. *Véritable esprit de l'Eglise dans l'usage de ses cérémonies*, § 35, p. 284.

Comme le sacerdoce est comparé à la royauté dans l'Ecriture sainte, il n'est pas étonnant que, dans les fonctions les plus augustes du culte divin, les prêtres aient porté un des principaux ornements des rois. Le souverain pontife des Juifs avait sur sa tête une tiare, en hébreu *mitsnephet*, qui signifie une ceinture de tête; et les prêtres portaient aussi bien que lui une *mitre*, *migbahat*, qui signifie un bonnet élevé en pointe, autour duquel étaient des couronnes, *Exod.*, c. 29, ℣ 6 et 9; c. 39, ℣ 26. La tiare était aussi l'ornement des rois. *Isaï.*, c. 62, ℣ 3;

et il paraît que la *mitre* devint dans la suite une coiffure des femmes. Judith, c. 10, ÿ 3, mit une *mitre* sur sa tête pour aller se présenter à Holopherne. Un voyageur moderne nous apprend que les femmes druses, des montagnes de Syrie, portent encore aujourd'hui une coiffure en cône d'argent, qu'elles nomment *tantoura*, et qui est probablement la *mitre* de Judith. Les dames françaises qui suivirent les croisés, prirent sans doute du goût pour cette coiffure, puisqu'elle était en usage en France au quinzième siècle.

Dans un ancien pontifical de Cambrai, qui fait le détail de tous les ornements pontificaux, il n'est point fait mention de la *mitre*, non plus que dans d'autres manuscrits : Amalaire, Raban-Maur, Alcuin, ni les autres anciens auteurs qui ont traité des rites ecclésiastiques, ne parlent point de cet ornement. C'est peut-être ce qui a fait dire à Onuphre, dans son *Explication des termes obscurs* qui est à la fin des Vies des papes, que l'usage des *mitres*, dans l'Eglise romaine, ne remontait pas au delà de six cents ans. C'est aussi le sentiment du père Ménard dans ses *Notes sur le Sacramentaire de saint Grégoire*. Mais le père Martenne, dans son *Traité des anciens rites de l'Eglise*, dit qu'il est constant que la *mitre* a été à l'usage des évêques de Jérusalem, successeurs de saint Jacques ; on le voit par une lettre de Théodose, patriarche de Jérusalem, à saint Ignace, patriarche de Constantinople, qui fut produite dans le huitième concile général. Il est encore certain, ajoute le même auteur, que l'usage des *mitres* a eu lieu dans les églises d'Occident, longtemps avant l'an 1000 ; il est aisé de le prouver par une ancienne figure de saint Pierre, qui est au-devant de la porte du monastère de Corbie, et qui a plus de mille ans, et par les anciens portraits des papes que les bollandistes ont rapportés. Théodulphe, évêque d'Orléans, fait aussi mention de la *mitre* dans une de ses poésies, où il dit en parlant d'un évêque : *Illius ergo caput resplendens mitra tegebat.*

Ainsi, continue le père Martenne, pour concilier les divers sentiments sur cette matière, il faut dire que l'usage des *mitres* a toujours été dans l'Eglise, mais qu'autrefois tous les évêques ne la portaient pas, s'ils n'avaient un privilége particulier du pape à cet égard. Dans quelques cathédrales, on voit sur des tombes des évêques représentés avec la crosse, sans *mitre*. D. Mabillon et d'autres prouvent la même chose pour l'Eglise d'Occident et pour les évêques d'Orient, excepté les patriarches. Le père Goar et le cardinal Bona en disent autant à l'égard des Grecs modernes.

Dans la suite, en Occident, l'usage de la *mitre* est non-seulement devenu commun à tous les évêques, mais il a été accordé aux abbés. Le pape Alexandre II l'accorda à l'abbé de Cantorbéry et à d'autres ; Urbain II à ceux du Mont-Cassin et de Cluny. Les chanoines de l'Eglise de Besançon portent le rochet comme les évêques, et la *mitre* lorsqu'ils officient. Le célébrant, le diacre et le sous-diacre portent aussi la *mitre* dans les églises de Lyon et de Mâcon ; il en est de même du prieur et du chantre de Notre-Dame de Loches, etc.

La forme de cet ornement n'a pas toujours été la même ; les *mitres* que l'on voit sur un tombeau d'évêques, à Saint-Remi de Reims, ressemblent plus à une coiffe qu'à un bonnet. La couronne du roi Dagobert sert de *mitre* aux abbés de Munster. *Voyez* Habits Sacrés.

Bergier.

MITTENTES. *Voyez* Lapses.

MOABITES. De l'inceste de Lot avec sa fille aînée naquit un fils nommé *Moab*; les *Moabites*, ses descendants, étaient placés à l'orient de la Palestine. Quoique descendus de la famille d'Abraham, aussi bien que les Israélites, ils furent toujours leurs ennemis. Cependant Moïse défendit à son peuple de s'emparer du pays des *Moabites*, parce que Dieu leur avait donné les terres dont ils étaient en possession, *Deut.*, c. 2,

℣ 9. Trois cents ans après cette défense, Jephté protestait encore que les Israélites n'avaient envahi aucune partie du terrain des *Moabites*, *Judic.*, c. 11, ℣ 15. Moïse ne pouvait donc avoir aucun motif de forger une fable, pour noter d'infamie l'origine de ce peuple, comme quelques incrédules l'en ont accusé : celle des Israélites était marquée de la même tache par l'inceste de Juda avec sa bru.

Dans la suite les *Moabites* furent vaincus et assujettis par David ; il les rendit tributaires, mais il ne les dépouilla pas de leurs possessions, II. *Reg.*, c. 8, ℣ 2. Il dit, *Ps.* 59, ℣ 10, *Moab olla spei meæ* ; et *Ps.* 107, ℣ 10. *Moab lebes spei meæ* ; il fallait traduire, *secundùm spem meam* : « Moab, selon mon espérance, n'est » qu'un vase fragile, que je briserai » aisément. » il y a dans l'hébreu : *Moab olla lotionis meæ*. « Moab est un » vase aussi fragile que celui dans le- » quel je me lave. » Jérémie, c. 48, ℣ 42, avait prédit la destruction des *Moabites* ; il paraît qu'en effet ils furent exterminés par les Assyriens, aussi bien que les Ammonites : il n'en est plus parlé depuis la captivité de Babylone.

BERGIER.

MODES (les) EN HABITS (*Théol. mixt. philos. mor. et art.*) — Les *modes* pour les vêtements devraient toujours être réglées de manière à satisfaire à la fois les cinq conditions suivantes : *utilité*, *commodité*, *décence*, *naturel* et *art*. Les excès, soit comme étriquement, soit comme ampleur trop grande, surtout pour les parties du corps où s'articulent les membres, sont toujours contraires à l'une de ces cinq conditions et même à toutes les cinq. Pour en donner deux exemples, prenons les grandes robes à crinolines monstrueuses des dames de notre bas-empire, et les robes de nos dames de 1875 qui leur lient le ventre et les jambes : dans les deux cas, incommodité, indécence, opposition à la nature et mauvais goût. La bouffante crinoline avait-elle pour but de dissimuler la grossesse de la femme enceinte ? c'était indécent, car la femme enceinte doit laisser voir sa grossesse pour qu'on la respecte. Avait-elle pour but de faire paraître enceintes toutes les femmes? c'était encore indécent, parce que c'est une indécence de paraître enceinte pour la fille ou la femme qui ne l'est pas. Qu'était-ce d'ailleurs, en général, que cette cloche qui transformait la dame en une monstruense pyramide? C'était une horreur. Aujourd'hui la dame française, avec cette ligature au ventre et aux jambes, n'a plus l'air que d'une cuisinière ou d'une laveuse de linge sale qui ferait en sorte, avec un tablier noué de coin, d'attirer sur le derrière toute sa robe pour la préserver des éclaboussures. L'indécence est évidente ; l'incommodité l'est également ; tout manque : l'utilité, le naturel, l'art.

Voici un *à peu près* du vêtement de la femme, à la fois artistique, décent, naturel et beau : Le corset à longue taille, ni trop étriqué ni trop ample, donnant bien la forme du buste, logeant facilement et soutenant la poitrine, se terminant autour de la naissance du col par quelque garniture plus ou moins voyante, se boutonnant par devant et s'articulant avec les manches par des plis formant le haut de celles-ci ; les manches, d'ampleur moyenne, ne dépasseront pas, en longueur, le poignet ; la ceinture, en étoffe et nouée, serrant la taille au-dessus des hanches et au-dessous des côtes, marquera bien le milieu du corps ; du dessous de la ceinture et du bas du corset tombera naturellement une robe à grands et nombreux plis également espacés tout à l'entour, sans queue qui balaie la terre et sans autre rembourrage que les jupons de saison. Au-dessus du buste, et sur ce cou de cygne nu imaginez une tête de laquelle tombent, tout autour, des cheveux frisés comme ceux des demoiselles anglaises ; et, si la tête n'en a pas assez de sa coiffure naturelle, mettez dessus un petit chapeau à la François Ier, de paille pendant l'été, de feutre pendant l'hiver, bien campé sur le chef, coiffant celui-ci véritablement

et marquant avec grâce ses gestes dégagés. Que ce chapeau soit surmonté d'une fleur unique, sur sa branche, élégamment placée, soit la rose avec ses boutons, l'œillet avec les siens, le myosotis, ou quelque autre, toutes les fleurs sont belles. Vous aurez dans ce costume le beau et l'élégant joints à la décence.

Pour l'homme il n'y a de convenable, de commode et de bon goût que la culotte grecque à grands plis, depuis la taille jusqu'au genou, la veste prenant la forme du buste et s'arrêtant un peu au-dessous de la ceinture qui, comme celle de la femme, sera nouée, serrera la taille au-dessus des hanches et soutiendra seule, la culotte; le cou sera nu comme le cou de la femme et le petit chapeau sera, comme le sien, à bords assez larges relevés un peu de chaque côté; il ne sera pas défendu d'y ajouter la plume. Quant à la jambe, on la couvrira comme on le voudra, soit par le haut de la botte, soit par des chausses, soit par des guêtres, soit par des gamaches, soit par des bas de culotte très-amples qui feront pantalon. Mais il vaut mieux pour l'art, qu'il y ait division au genou entre la cuisse et la jambe.

Voilà, pour les deux sexes, le bon goût, le décent, l'utile, le commode et le naturel. La *mode* s'exercera dans ces limites à produire ses variantes pour les couleurs et pour le reste, selon les fêtes, les saisons, les fantaisies.

Le Noir.

MŒURS. Un des paradoxes que les incrédules ont soutenu de nos jours, avec le plus d'opiniâtreté, est que la religion ne contribue en rien à la pureté des *mœurs*, que les opinions des hommes n'influent en aucune manière sur leur conduite. Dans ce cas, nous ne voyons pas par quel motif les philosophes peuvent être poussés à enseigner avec tant de zèle ce qu'ils appellent *la vérité*. Si les opinions et les dogmes ne servent à rien pour régler la conduite, que leur importe de savoir si les hommes sont croyants ou incrédules, chrétiens ou athées? Il est aussi absurde de prêcher l'impiété que d'enseigner la religion.

Pour sentir la fausseté de leur maxime, il suffit de comparer les *mœurs* qu'ont eues, dans les divers âges du monde, les adorateurs du vrai Dieu, avec celles des nations livrées au polythéisme et à l'idolâtrie. Le livre de la Genèse et celui de Job sont les seuls qui puissent nous donner quelque lumière sur ce point d'histoire ancienne.

Il y a certainement bien de la différence entre les *mœurs* des patriarches, et celles que l'Ecriture sainte nous montre chez les Egyptiens et chez les Chananéens. Abraham se rendit vénérable parmi eux, non-seulement par ses richesses et sa prospérité, mais encore par la douceur et la régularité de ses *mœurs*, par sa justice, son désintéressement, son humanité envers les étrangers, par sa fidélité à tenir sa parole, par son respect et sa soumission envers la Divinité. Nous voyons plus de vertu dans sa famille que dans celle de Laban, qui commençait à être infectée du polythéisme.

L'histoire y remarque aussi des crimes, mais ils n'y furent pas fréquents; si les enfants de Jacob paraissent avoir été, pour la plupart, d'un assez mauvais caractère, c'est qu'il étaient nés et avaient été élevés d'abord dans la famille de Laban. Les exemples de dépravation qu'ils virent ensuite en Egypte n'étaient pas fort propres à les rendre fidèles aux anciennes vertus de leurs pères.

Job fait l'énumération de plusieurs crimes communs chez les Iduméens parmi lesquels il vivait, et qui adoraient le soleil et la lune ; il se félicite d'avoir su s'en préserver, c. 31. Les histoires des Chinois, des Indiens, des Grecs et des Romains, s'accordent à nous peindre toutes les premières peuplades comme des hordes de sauvages, plongées dans l'ignorance et dans la barbarie, et qu'il a fallu civiliser peu à peu ; l'on sait quelles sont les *mœurs* des hommes dans cet état déplorable. Jamais les familles patriarcales n'y ont été réduites ; Dieu y avait pourvu, en accordant plusieurs siècles de vie

aux chefs de ces familles : ils avaient, par ce moyen, l'avantage de pouvoir instruire et morigéner leurs descendants jusqu'à la douzième ou à la quinzième génération.

L'on nous objectera peut-être que, selon nous, toutes les anciennes peuplades connaissaient cependant le vrai Dieu et l'adoraient, puisque le polythéisme n'est pas la religion primitive. Elles le connaissaient sans doute ; mais nous n'en voyons aucune qui l'ait adoré seul, comme faisaient les patriarches. *Voyez* Dieu, § 5.

La révélation donnée aux Hébreux par le ministère de Moïse, présente une seconde époque sous laquelle nous trouvons le même phénomène à l'égard des *mœurs*. Le tableau que l'abbé Fleury a tracé de celles des Israélites, est très-différent de ce qui se passait chez les nations idolâtres, et de la peinture que Moïse lui-même a faite de la corruption des Chananéens. On ne peut cependant pas accuser ce législateur d'avoir exagéré leurs crimes, pour fournir à sa nation un prétexte de les exterminer : ce soupçon, hasardé par les incrédules, est démontré faux. En effet, Moïse avertit son peuple qu'il tombera dans les mêmes désordres, toutes les fois qu'il voudra lier société avec ces nations ; et la suite des événements n'a que trop confirmé sa prédiction. Lorsque ce malheur est arrivé, les prophètes n'ont jamais manqué de reprocher aux Israélites que leurs déréglements étaient l'effet des exemples que leur avaient donné leurs voisins, et de la fureur qu'ils avaient de les imiter. Ainsi, les déclamations mêmes que les incrédules ont faites sur les vices énormes des Juifs, sont une preuve de la dépravation des idolâtres, puisque les Juifs ne les ont contractés que par imitation, et que tous ces désordres leur étaient sévèrement défendus par leurs lois. L'auteur du livre de la Sagesse observe, avec raison, que l'idolâtrie était la source et l'assemblage de tous les crimes, *Sap.*, c. 14, ℣ 23.

Ceux qui voudraient en douter, peuvent s'en convaincre en lisant ce que les auteurs profanes ont dit des *mœurs* des différentes nations connues à l'époque de la naissance du christianisme. Les apologistes de notre religion n'ont pas manqué de rassembler ces preuves, pour démontrer le besoin qu'il y avait d'une réforme dans les *mœurs* de tous les peuples, lorsque Jésus-Christ est venu sur la terre. Les poëtes, les historiens, les philosophes, ont tous contribué sans le vouloir à charger les traits du tableau.

C'est surtout à cette troisième époque de la révélation, que l'influence de la religion sur les *mœurs* a été rendue palpable par la révolution que le christianisme a produite dans les lois, les coutumes, les habitudes des divers peuples du monde. S'il n'avait pas fallu refondre, en quelque manière, l'humanité pour établir l'Evangile, ses premiers prédicateurs n'auraient pas éprouvé tant de résistance.

Nous ne renverrons les incrédules ni au témoignage des Pères de l'Eglise, ni aux réflexions de Bossuet dans son *Discours sur l'histoire universelle*, ni au livre de l'abbé Fleury, sur les *Mœurs des chrétiens* : tous ces titres leur sont suspects. Mais récuseront-ils la déposition des ennemis mêmes de notre religion, de Pline le Juene, de Celse, de l'empereur Antonin, de Julien, de Lucien, etc., et le témoignage qu'ils ont été forcés de rendre de la pureté des *mœurs* et de l'innocence de la conduite de ceux qui l'avaient embrassée ?

Pline, dans sa célèbre lettre à Trajan, l. 10, lettre 97, atteste que, soit par la confession des chrétiens qu'il a fait mettre à la torture, soit par l'aveu de ceux qui ont apostasié, il n'a rien découvert, sinon que les chrétiens s'assemblaient en secret pour honorer le Christ comme un Dieu; qu'ils s'obligeaient par serment, non à commettre des crimes, mais à s'abstenir du vol, du brigandage, de l'adultère, de manquer à leur parole, de nier un dépôt ; qu'ils prenaient ensemble un repas innocent, et qu'ils avaient cessé leurs assemblées depuis qu'elles étaient défendues par un édit.

Celse avoue qu'il y avait parmi les chrétiens des hommes modérés, tempérants, sages, intelligents ; il ne leur

reproche point d'autre crime que le refus d'adorer les dieux, de s'assembler malgré les lois, de chercher à persuader leur doctrine aux jeunes gens sans expérience et aux ignorants.

L'empereur Antonin, dans son rescrit aux Etats de l'Asie, reproche aux païens obstinés à persécuter les chrétiens, que ces hommes dont ils demandent la mort, sont plus vertueux qu'eux ; il rend justice à l'innocence, au caractère paisible, au courage des chrétiens; il défend de les mettre à mort pour cause de religion. Saint Justin. *Apol.* 1, 69, 70; Eusèbe *Hist. ecclés.*, l. 4, c. 13. Parmi les divers édits qui furent portés contre eux par les empereurs suivants, y en a-t-il un seul qui les accuse de quelque crime? On n'a pas encore pu en citer.

Il y a plus ; Julien est forcé de faire leur éloge dans plusieurs de ses lettres. Il reproche aux païens d'être moins charitables et moins vertueux que les Galiléens, Il dit que leur impiété s'est accréditée dans le monde par l'hospitalité, par le soin d'enterrer les morts, par une vie réglée, par l'apparence de toutes les vertus. « Il est honteux, dit-il, que » les impies Galiléens, outre leurs » pauvres, nourrissent encore les » nôtres que nous laissons manquer » de tout. » Il aurait voulu introduire parmi les prêtres païens la même discipline et la même régularité de conduite qui régnait parmi les prêtres du christianisme, *Lett.* 32, *à Arsace, etc.*

Lucien, dans son *Histoire de la mort de Pérégrin*, rend justice à la charité, à la fraternité, au courage, à l'innocence des *mœurs* des chrétiens. « Ils rejettent constamment, dit-il, » les dieux des Grecs ; ils n'adorent » que ce sophiste qui a été crucifié ; » ils règlent leurs *mœurs* et leur con- » duite sur ses lois ; ils méprisent les » biens de la terre, et les mettent en » commun. »

Parmi le fragments qui nous restent des écrits de Porphyre, d'Hiéroclès, de Jamblique et des autres philosophes ennemis du christianisme et dans tout ce qu'en ont dit les Pères de l'Eglise, nous ne trouvons rien qui nous apprenne que ces philosophes ont blâmé les *mœurs* des chrétiens ; ils ne leur reprochent que leur aversion pour le culte des dieux du paganisme.

Y avait-il donc quelque autre attrait que celui de la vertu, qui pût engager un païen à embrasser le christianisme? Si l'on veut comparer le génie, la croyance, les pratiques du paganisme, avec l'Evangile, on sentira que, pour changer de religion, il fallait qu'il se fît le plus grand changement dans l'esprit et dans le cœur d'un converti. Quels funestes effets ne devait pas produire sur les *mœurs*, une religion qui enseignait aux païens que le monde était gouverné par une multitude de génies vicieux, bizarres, capricieux, très-peu d'accord entre eux, souvent ennemis déclarés, qui ne tenaient aux hommes aucun compte des vertus morales, mais seulement de l'encens et des victimes qu'on leur offrait? Aussi le culte qu'on leur rendait était-il purement extérieur et mercenaire. On demandait aux dieux la santé, les richesses, la prospérité, l'exemption de tout malheur, souvent le moyen de satisfaire une passion criminelle. Les philosophes avaient décidé que la sagesse et la vertu ne sont point un don de la Divinité, mais un avantage que l'homme peut se donner à lui-même. Les vœux injustes, l'impudicité, la divination, les augures, la magie, l'effusion du sang humain, faisaient partie de la religion. Celle-ci, loin de régler les *mœurs*, était au contraire l'ouvrage de la dépravation des *mœurs*. *Voyez* Paganisme, § 6.

L'Evangile apprit aux hommes qu'un seul Dieu, infiniment saint, juste et sage, gouverne seul le monde, et qu'il l'a créé par sa parole; qu'il est incapable de laisser le crime impuni, et la vertu sans récompense; qu'il sonde les esprits et les cœurs ; qu'il voit non-seulement toutes nos actions, mais nos pensées et nos désirs; que son culte ne consiste point en vaines cérémonies. mais dans les sentiments de respect, de reconnaissance, d'amour, de confiance, de soumission à ses lois, de résignation à ses ordres; qu'il veut

que nous l'aimions sur toutes choses, et le prochain comme nous-mêmes. Il enseigne que la charité est la plus sublime de toutes les vertus; qu'un verre d'eau donné au nom de Jésus-Christ ne demeurera pas sans récompense; qu'il faut bénir la Providence dans les afflictions, parce qu'elles expient le péché, répriment les passions, purifient la vertu, nous rendent sensibles aux souffrances de nos semblables; que, pour être agréable à Dieu, il faut être non-seulement exempt de crime, mais orné de toutes les vertus, et que c'est Dieu qui nous rend vertueux par sa grâce.

Dès ce moment l'on cessa de regarder les pauvres comme les objets de la colère divine, et l'on comprit que c'était un devoir de les assister. Il n'y eut plus de distinction entre un Grec et un barbare, entre un Romain et un étranger, entre un juif et un gentil. Tous rassemblés au pied d'un même autel, admis à la même table, honorés du même titre d'enfants de Dieu, sentirent qu'ils étaient frères. Alors commença d'éclore l'héroïsme de la charité ; dans les calamités publiques on vit les chrétiens se dévouer à soulager les malades, les lépreux, les pestiférés, sans distinction entre les fidèles et les infidèles; on en vit qui vendirent leur propre liberté pour racheter celle d'autrui. Saint Clément, *Ep.* 1, n. 7.

Sous le paganisme, la condition des esclaves était à peu près la même que celle des bêtes de somme ; quand ils furent baptisés, on se souvint que c'étaient des hommes, et qu'il y avait de l'inhumanité à les traiter comme des brutes; qu'ils n'étaient pas faits pour repaître du spectacle de leur mort les yeux d'un peuple rassemblé dans l'amphithéâtre, ni pour périr par la faim, lorsqu'ils étaient vieux ou malades.

La polygamie et le divorce furent proscrits ou réprimés ; on mit des bornes à la puissance paternelle, le sort des enfants devint certain ; il ne fut plus permis de les tuer, de les vendre, de les exposer, de destiner les uns à l'esclavage et les autres à la prostitution.

Le despotisme des empereurs avait été porté aux derniers excès; Constantin ne fut pas plutôt chrétien, qu'il le borna par des lois : les guerres civiles, presque inévitables à chaque mutation de règne, n'eurent plus lieu; les empereurs ne furent plus massacrés, ni les provinces livrées au pillage des armées. « Nous devons » au christianisme, dit Montesquieu, » dans le gouvernement, un certain » droit politique ; dans la guerre, un » certain droit des gens, que la na- » ture humaine ne saurait assez re- » connaître. » *Esprit des lois*, l. 24, c. 3. Ajoutons que nous lui devons, dans la société civile, une douceur de commerce, une confiance mutuelle, une décence et une liberté qui ne se trouvent nulle part ailleurs, et dont nous ne sentons le prix que quand nous avons comparé nos *mœurs* avec celles des nations infidèles.

Cette révolution ne s'est pas faite chez une ou deux nations, mais dans tous les climats, dans la Grèce et en Italie, sur les côtes et dans l'intérieur de l'Afrique, en Egypte et en Arabie, chez les Perses et chez les Scythes, dans les Gaules et en Germanie ; partout où le christianisme s'est établi, tôt ou tard il a produit les mêmes effets.

On dira, sans doute, que ce phénomène n'a été que passager, qu'insensiblement les nations chrétiennes sont retombées à peu près dans le même état où elles étaient sous le paganisme. C'est de quoi nous ne conviendrons jamais, quoi qu'en disent quelques moralistes atrabilaires, qui ne se sont pas donné la peine d'examiner de près les *mœurs* des païens anciens ou modernes.

Nous convenons que l'inondation des Barbares, au cinquième siècle et dans les suivants, fit une révolution fâcheuse dans la religion et dans les *mœurs*. Mais enfin, le christianisme apprivoisa peu à peu ces conquérants farouches ; et lorsque cet orage, qui a duré pendant plusieurs siècles, a été passé, cette même religion a réparé insensiblement les ravages qu'il avait causés. Les Scythes ou Tartares, répandus en Orient, embrassèrent le mahométisme ; ils ont conservé leur ignorance et leur férocité. Les Francs,

les Bourguignons, les Goths, les Normands, les Lombards, n'avaient pas, dans l'origine, de meilleures *mœurs* que les Barbares ; ils en ont changé en devenant chrétiens.

Comme on ne peut juger du bien et du mal que par comparaison, il faut commencer par faire le parallèle de nos *mœurs* avec celles de toutes les nations qui sont encore plongées dans l'infidélité, et il suffit de lire, pour cela, *l'Esprit des usages et des coutumes des différents peuples*. Lorsqu'un philosophe en sera instruit, nous le prierons de nous dire chez laquelle de toutes les nations il aimerait mieux vivre, qu'au milieu du christianisme. Plusieurs de celles qui sont aujourd'hui à demi-barbares, étaient autrefois chrétiennes ; en perdant leur religion, elles sont retombées dans l'ignorance et la corruption que la lumière de l'Evangile avait autrefois dissipées. Malgré ce fait incontestable, on vient nous dire gravement que la religion n'influe en rien sur les *mœurs* ni sur le sort des peuples, non plus que sur celui des particuliers; quelques incrédules ont poussé la démence jusqu'à soutenir que le christianisme a plutôt perverti que réformé les *mœurs*.

Lorsqu'on nous oppose l'exemple de quelques philosophes sans religion, qui ont cependant toutes les vertus morales, on ne fait qu'un sophisme puéril. Ces incrédules ont été élevés dès l'enfance, instruits et formés dans une société qui croit en Dieu ; ils sont obligés de suivre le ton des *mœurs* publiques : la morale dont ils font parade, et dont ils se croient les auteurs, est, dans la vérité, l'ouvrage de la religion. L'auraient-ils reçue, s'ils étaient nés chez une nation qui n'eût ni Dieu, ni culte public, ni morale populaire? Toute nation qui se trouverait dans ce cas serait sauvage, barbare, sans lois, sans principes et sans *mœurs* : on dit qu'il y en a une de cette espèce dans les Indes ; mais l'on ajoute que ce sont des brutes plutôt que des hommes.

On ne raisonne pas mieux quand on insiste sur la multitude des chrétiens, dont la conduite est diamétralement opposée à la morale de l'Evangile ; il s'ensuit seulement que la violence des passions empêche la religion d'influer sur les *mœurs* des particuliers aussi constamment qu'elle devrait le faire. Comme il n'est aucun homme qui soit dominé par toutes les passions, il n'en est aucun sur lequel la religion n'ait quelque empire ; il la suit même sans s'en apercevoir, lorsqu'il n'est pas entraîné par la fougue d'une passion. Il n'y a donc jamais aucun lieu de conclure que la religion n'influe en rien sur les *mœurs* générales d'une nation ; il est au contraire démontré par le fait, qu'il n'y a sous le ciel aucun peuple dont les *mœurs* générales soient meilleures, et même aussi bonnes que celles des nations chrétiennes.

Pour savoir ce qu'il en est, il ne faut pas consulter des philosophes qui ont rêvé dans leur cabinet, et qui, par nécessité de système, sont intéressés à nier les faits les plus incontestables; il faut lire les relations des voyageurs qui ont fait le tour du monde, qui ont fréquenté et observé un grand nombre de nations. Tous ont éprouvé la différence énorme qu'il y a entre les *mœurs* des unes et des autres, et ils en rendent témoignage. Chez un peuple infidèle, un étranger est toujours dans la défiance, en danger pour son équipage et pour sa vie, livré à la merci d'un guide ou d'un homme puissant; s'il arrive parmi des chrétiens, fût-ce au bout du monde, il retrouve la sécurité, la société, la liberté; il croit être de retour dans sa patrie (1). *Voyez* CHRISTIANISME, MORALE.

BERGIER.

(1) Toutes ces observations sont vraies ; pourrait-on jamais élever trop haut la bienfaisante influence de l'Evangile sur les mœurs ? Mais, pourtant, il faut éviter de tomber dans des exagérations contraires aux faits quand on rabaisse devant cette influence celle de la nature et de la philosophie, qui, au fond, est la même et tend au même but; pour exalter les vertus du chrétien est-il besoin de mentir en dépréciant celles de l'infidèle et celles du philosophe pur ? Pour glorifier un saint Paul faut-il calomnier un Socrate ? Les vertus morales sont enseignées directement à l'homme par ses instincts et par sa conscience, et il y a partout l'âme honnête qui écoute ces voix intérieures, et l'âme malhonnête qui les foule aux pieds. Quoi de plus admirable, par exemple, que cette bonté naturelle des sauvages du Nouveau Monde qui recevaient si bien Christophe Colomb et ses européens (V CHRISTOPHE

MŒURS ET LOIS (*Théol. mixt. philos. social.*) — V LOIS ET MŒURS.

MOHAMMED, ou MAHOMET (*Théol. mixt. et hist. relig. étr. biog. et bibliog.*) — Déjà nous avons fait deux études relatives à ce chef de culte, le plus étrange peut-être qui ait jamais paru dans le monde; on peut les lire aux mots ISLAMISME et KORAN. Nous en ferons encore une ici qui portera à la fois sur la personne, sur le livre et sur les conséquences sociales. Nous ne sommes pas de ceux qui n'ont que des pensées amères à l'égard de la nature humaine considérée surtout dans ses grands hommes. Sans doute, l'humanité présente beaucoup de laideurs; mais n'est-elle pas un chef-d'œuvre de Dieu? La respecter dans tous ses grands types, c'est respecter celui qui l'a faite. Le mal lui-même qu'on rencontre en elle, n'est-il pas le produit de cette raison et de cette liberté qui sont ses titres mêmes de grandeur au-dessus des autres créatures? Si donc nous nous montrons assez bienveillant envers *Mohammed*, quoiqu'il soit peut-être, avec Manou, celui de tous les génies de son espèce qui nous mette le plus souvent en colère, que l'on sache nous comprendre et que l'on ne prenne pas pour une partialité particulière ce qui n'est qu'un esprit général de justice. Il y a dans cet homme de grandes et belles choses à côté de ses accès les plus hideux de fanatisme et d'intolérance; ce n'est point, comme on l'a dit, un simple imposteur; c'est plutôt un visionnaire convaincu et, somme toute, de bonne foi; autrement, d'ailleurs, comment comprendrait-on qu'il eût entraîné à la *religion du prophète* une société de cents millions d'âmes qui, depuis mille ans, lui est fidèle au point de ne présenter presque aucun transfuge? « *Mahomet*, dit M. Haneberg dans le *Dict. encycl. de la théol. cathol.* se recueillait souvent en lui-même pour méditer (1); il était peut-être atteint d'une affection nerveuse (2); et il devint peu à peu visionnaire. Les visions involontaires auxquelles il était sujet, ses hallucinations maladives furent pour lui des réalités qui expliquent sa conduite de fondateur de culte. Il montra trop de désintéressement, d'enthousiasme et de patience dans ses traverses, pour qu'on ne puisse voir en lui qu'un pur imposteur »... Le même dit encore, à propos de la fameuse vision qu'il appela son *voyage céleste*: « Il se crut littéralement ravi au ciel... et quel que soit le jugement des psychologues à cet égard, il est certain qu'à dater de ce moment, *Mahomet* n'eut plus aucun doute, aucune hésitation. » On a porté, dit-il encore, toutes sortes de jugements sur *Mahomet*. Tout esprit impartial reconnaîtra qu'il n'y a pas eu, dans l'histoire, d'homme à tempérament mélancolique, ayant fait preuve d'une plus grande énergie et de plus d'activité. Il parut persuadé lui-même de sa mission, puisque de temps à autre il recourut à des révélations dans le but de publier des aventures avec ses femmes (3), car il était devenu d'une sensualité extrême depuis la mort de Chadidscha (4). A dater de sa fuite de la Mecque, il fut toujours très-sévère à l'égard des ennemis de l'Islam; il était convaincu que le but qu'il poursuivait sanctifiait les moyens qu'il employait par l'obtenir. Hammer prouve qu'il souilla sa main de plusieurs meurtres (5). Il était simple dans ses besoins, excepté en ce qui regardait les femmes. En somme, ce

COLOMB), et quoi de plus hideux que cette perfidie et cette dépravation des chrétiens leurs conquérants qui n'allèrent guère faire autre chose parmi eux que leur inoculer leurs vices, ou les massacrer? Il y a, en tout, du pour et du contre, dès qu'on se jette dans l'appréciation des faits humains; les principes seuls sont purs; ceux de l'Evangile et ceux de la raison naturelle sont identiques; et il n'est rien dont l'homme pratique n'use et n'abuse tout à la fois. Pour être un apologiste intelligent et invincible, il faut savoir se maintenir dans un sage milieu.

LE NOIR.

(1) C'est ce qu'il faisait dans la solitude du mont Hora (Abulfeda I p. 26).

(2) Zonare en fait un épileptique.

(3) Hammer p. 195 Sura 66, 1-6. Sura 24, 4 et 5. Weil, *Introd.* p. 36.

(4) Outre sa fidèle Kadischa ou Chadidscha qu'il avait épousée à l'âge de vingt-six ans, qu'il perdit à l'âge d'environ quarante-cinq ans, et qui eut une grande influence morale sur lui, Mahomet avait dix femmes et plusieurs esclaves qui jouissaient des mêmes priviléges. (Weil, *Introd.* p. 33.)

(5) Hammer, p. 111, 121, 130, 135.

fut un grand mais terrible caractère, le modèle du plus atroce fanatisme religieux qui ait jamais paru. »

Ce fut à l'âge de quarante ans, après seize années de mariage avec Kadischa, qu'il eut cette première vision sur le Mont-Hora : l'ange Gabriel lui présentait un écrit et lui disait : « Lis. » *Mohammed* surpris hésitait ; l'apparition s'avança jusqu'au milieu de la montagne et s'écria : « *Mohammed*, tu es l'envoyé de Dieu; je suis Gabriel (1). » Il revint triste et abattu. Le cousin de sa fidèle épouse, Waraka ou Werka, qui était prêtre chrétien, de la secte des Nestoriens à ce qu'il paraît, et qui avait traduit en arabe les deux testaments, releva son courage par l'entremise de Kadischa, et ce fut de ce moment qu'il entraîna quelques conversions par la prédication, malgré des persécutions et des exils. Cinq ans plus tard, il n'avait encore pour disciples que quelques hommes influents, tels qu'Omar et Hamza, avec des membres de sa famille; il perdit alors son épouse et son oncle Abou-Taleb, qui étaient ses consolateurs; et il continua de prêcher à peu près en vain dans les marchés; mais au milieu du grand vide où ces pertes et ses insuccès plongèrent son âme, voilà que lui arrive tout à coup cette fameuse vision du *Voyage céleste* (2) ; et c'est alors que *Mohammed* déploya son énergie, malgré les persécutions qui l'obligèrent à fuir de la Mekke à Médine, l'an 622, date de *l'Hégire*. Il avait alors cinquante ans, et ce fut pendant son séjour de dix ans à Médine que se formula sa doctrine et se fonda l'islamisme.

Voilà le résumé général. Maintenant étudions *Mohammed* comme homme et fondateur de culte, comme auteur du Koran, et dans ce que nous appellerons son socialisme. Sous ce dernier rapport nous ne le ménagerons pas.

I. Suivons d'abord la biographie de *Mohammed* autant qu'on le connaît jusqu'à ce jour, d'après le Koran, la Sonna (tradition) et le peu qu'on a recueilli dans les collections de Bochari, Muslim et autres, collections qui n'ont pas encore été sérieusement scrutées, malgré l'intérêt qu'elles présentent.

Le nom de *Mohammed*, dont on a fait *Mahomet* dans notre Occident, se contracte quelquefois en *Ahmed*. On donne aussi à *Mohammed* le surnom d'Abou-el-Kacem (père de Kacem). *Mohammed* que les Allemands écrivent aussi *Muhammed* et *Muhamed*, signifie *digne de louange*, *notable*, *considérable*; ce mot est aussi, d'après de Hammer, à peu près l'équivalent de celui du *Paraclet* de l'Evangile.

Mohammed naquit à la Mekke de 569 à 571. Aminah, la plus belle et la plus vertueuse fille de sa tribu fut sa mère. Abd-Allah son père mourut avant sa naissance et il fut recueilli par le père d'Abd-Allah. Ce dernier étant mort, il fut confié, à l'âge de neuf ans, à Abou-Taleb, son oncle paternel. Quand *Mohammed* eut douze ans, Abou-Taleb le mena en Syrie. Dans le voyage, la caravane fut hébergée à Bosra, par le moine Djerdis (Georges) qui, dit-on, annonça au jeune homme sa grandeur future. Il se faisait remarquer par sa gravité, sa régularité, l'élégance de sa parole et par sa probité qui lui valut le surnom d'*Amin* (l'intègre). A vingt-cinq ans *Mohammed* accompagna une riche veuve nommée Khadidjah, dans un voyage pour affaires en Syrie. Ce voyage ayant rapporté des bénéfices considérables, et Khadidjah s'étant éprise des qualités du beau Mekkois, cette Khadidjha ou Kadischa en fit son époux; elle lui donna trois garçons qui moururent, et quatre filles qui virent l'établissement de l'islam.

L'état religieux de l'Arabie consistait alors dans un mélange de judaïsme, de sabaïsme et de christianisme. Trois passions la dominaient : celle de la poésie, celle de la noblesse et celle des combats. *Mohammed* exploitera ces trois forces, soit avec une profonde habileté, soit par un débordement puissant d'instincts naturels qui leur correspondaient. Il y avait aussi en Arabie une antique tradition qui disait qu'un jour viendrait un libérateur qui sauverait les peuples; et

(1) Sura 96.
(2) Sura 13, 17, 72, 53.

cette tradition ne lui fut pas inutile (1).

A quarante ans, *Mohammed* était un bel et vigoureux Arabe qui allait rêver dans la grotte de Hira ou Hora. Bientôt il proclame sa mission, disant que Jésus avait prêché à l'âge de quarante ans; les chapitres du Koran lui étaient, de temps à autre, envoyés du ciel.

Khadidja, sa femme, et Ali, jeune Arabe de onze ans, qui deviendra son disciple le plus ardent et son gendre, en épousant sa fille Fatimâh, sont ses premiers prosélytes. Quelque temps après, Abou-Bekr les imite, et entraîne plusieurs conversions. Les adeptes gardent le secret durant trois années, et, ce temps résolu, prêchent au grand jour.

Le prophète donne à dîner à quarante convives avec un pot de lait et un gigot sur du blé cuit, repas miraculeux qui ne lui attire que des sarcasmes. Il attaque le culte des Arabes; ceux-ci entrent en fureur, mais il veut réussir ou succomber : il parle comme ayant puissance. On décrète sa mort, et un jour il s'en faut peu qu'il ne soit étranglé.

Sa tenacité est invincible.

On lui demande des miracles; il les refuse, disant que sa mission n'est que de transmettre ce qui lui est révélé.

En 615, plusieurs de ses disciples sont obligés de fuir en Abyssinie; il perd sa femme et Abou-Taleb ; lui-même se retire à Taïf, et y est reçu à coups de pierre; il retourne à la Mekke et s'arrête sur le mont Hira. Quelques Koréichides s'engagent à lui servir d'escorte, et il entre dans la ville. Il cesse, dès lors, d'attaquer les idoles et emploie, dans sa prédication, plus de modération et d'adresse.

C'est alors qu'il épouse deux femmes, et qu'il fait son voyage nocturne sur un hippogriffe jusqu'au trône de Dieu, où il converse avec Abraham.

Serment de le protéger par les armes lui est prêté par les Hhazradji; mais sa vie est de nouveau en danger à la Mekke; ses disciples se retirent à Médine; il reste seul avec Ali et Abou-Bekr; sa mort est résolue, et des assassins vont en finir avec le prophète. Mais, averti à temps, il fuit et se cache dans une caverne du Mont Tour, où il a soin de pénétrer à plat ventre pour ne point abattre les toiles d'araignées, dont la présence empêche, en effet, ceux qui le poursuivent, d'entrer dans la caverne.

Il court à Médine, avec deux chamelles pour monture. On l'y reçoit d'enthousiasme le 26 juin 622; et c'est de ce jour, en l'antidatant toutefois de deux mois et demi, pour le reporter au commencement de l'année, que le calife Omar, dix-sept ans après, fera partir l'ère musulmane, ou l'Hégire (hedjirah, fuite).

Mohammed travaille de ses propres mains à élever la première mosquée, dans la ville de Médine, au lieu même où s'est agenouillée sa chamelle pour le descendre. Cette mosquée existe encore. C'est de ce moment que sa puissance s'étend sans mesure.

Voici la charte de l'union musulmane, qu'il donna à la Mekke.

« Tous les musulmans issus de Coréich ou d'Aus et de Khayradj, et tous les individus, de quelque origine qu'ils soient qui font cause commune avec eux, forment un seul et même corps de nation.

» Un musulman ne tuera point un musulman pour venger la mort d'un infidèle.

» Un musulman ne prendra point le parti d'un infidèle contre un musulman.

» Le croyant puissant doit respecter dans le faible la protection de Dieu, qui couvre également tous les musulmans.

» Les croyants sont tous les alliés les uns des autres. Cette alliance est plus étroite que toutes celles qu'ils pourraient avoir avec des hommes étrangers à leur religion.

» L'état de paix ou de guerre est commun à tous les musulmans; nul d'entre eux n'a le droit de conclure de paix particulière avec les ennemis de ses coreligionnaires.

» Tous les vrais croyants doivent frapper de réprobation l'auteur d'un crime, d'une injustice, d'un désordre.

(1) Boulainvilliers, *Vie de Mahomet*, liv. II, p. 194.

Nul ne soutiendra le coupable, fût-il son plus proche parent.

» Toute contestation qui pourrait surgir à l'avenir entre ceux qui acceptent la présente charte, sera soumise à la décision de Dieu et de *Mohammed.* »

Dans ce pacte d'union juré et maintenu au grand jour, gît tout le mystère de l'établissement de l'islamisme.

Mohammed livre son premier combat sanglant contre ses compatriotes, les Mekkois; il commandait 414 hommes. Pendant qu'on se battait, il priait dans une caverne, à l'abri des flèches; mais voici qu'il s'élance tout à coup au-devant des traits, criant, comme un inspiré, qu'il voit l'ange Gabriel à cheval ; ses musulmans sont transportés, et il remporte la victoire.

Il livre une foule de combats de ce genre. Un jour il est blessé, renversé de cheval, et vaincu. Une autre fois, tous ses soldats ont fui, il reste seul résolu à se faire massacrer par les ennemis; mais quelques fidèles étant revenus, la chance tourne, il est vainqueur.

Dans les combats avec les Coréischites, il disait à ses gens : « Quiconque d'entre vous combattra vaillamment aujourd'hui et mourra des blessures reçues par devant, ira en paradis. » — « Quoi, dit un musulman nommé Omayr, il ne faut pour entrer en paradis que d'être tué par ces gens-là ! » et jetant les dattes qu'il tenait à la main, il tire son sabre, se jette dans la mêlée et se fait tuer.

« Quelle action, dit un autre nommé Auf, fils de Harith, peut obtenir de Dieu un sourire de contentement? » — *Mohammed* répond : « Celle du guerrier qui s'enfonce dans les rangs ennemis sans autre armure que sa foi. » — Et aussitôt, il jette là sa cuirasse, se précipite au milieu des Coréischites et y périt.

A la bataille d'Othod, victoire d'abord, puis déroute, *Mohammed* est terrassé et près d'être tué; les siens le couvrent de leurs corps; il est ensanglanté; il dit : — « Comment des impies qui ont ensanglanté le visage de leur prophète pourraient-ils prospérer? » — Un musulman suce le sang de ses blessures et l'avale : — « Celui qui mêle mon sang avec le sien, dit le prophète, ne sera pas atteint par le feu de l'enfer. » — *Mohammed* rentre en maître dans la Mekke : « Eh bien! dit-il à Abou-Sosyan, chef des sceptiques de cette ville, confesses-tu maintenant qu'il n'y a d'autre Dieu qu'Allah? » — « Oui! » répond le sceptique, — « Ne confesseras-tu pas aussi que je suis l'envoyé d'Allah? » — « Pardonne à ma sincérité, mais sur ce point, je conserve encore quelques doutes. » — *Mohammed* se contenta, pour représailles, de faire abattre les 360 idoles de la Caaba, et de dire aux Mekkois : « Il n'y a point d'autre Dieu qu'Allah ! Allah n'a pas d'associé. Allah a rempli ses promesses et fait triompher son serviteur ; plus d'orgueil fondé sur les ancêtres; tous les hommes sont enfants d'Adam ; or Adam a été formé de poussière. Le but commun de notre existence est une société fraternelle. »

Aux funérailles de cette bataille d'Othod, *Mohammed* criait pendant qu'on enterrait les morts : — « Enterrez-les sans laver leur sang; ils paraîtront au jour de la résurrection avec leurs blessures saignantes, qui exhaleront l'odeur du musc, et je témoignerai qu'ils ont péri martyrs de leur foi. »

Voyant, après la même bataille, son oncle Homza mutilé d'une manière atroce, *Mohammed* s'écrie : — « Si quelque jour Dieu m'accorde la victoire sur les Coréischites, j'en sacrifierai trente, en punition de ces atrocités. » — Puis il réfléchit. Et le ciel lui envoie ce verset du Coran : « Vous pouvez traiter vos ennemis comme ils vous ont traités; cependant il est plus méritoire de supporter le mal avec patience. » — Ce qui ne l'empêche pas de dire ailleurs : « Quiconque agira violemment contre vous, agissez de même contre lui. »

En 626 il remporte une victoire sur les Juifs. Sept cents d'entre eux sont transportés à Médine et égorgés.

Mohammed écrit au roi de Perse pour l'engager à devenir son disciple, et signe : *Mohammed, apôtre de Dieu.* Le Kosroës déchira la lettre : « Que son royaume, dit *Mohammed* en l'ap-

prenant, soit ainsi déchiré. » C'est ce qui arriva plus tard.

Il fait la même démarche auprès du roi d'Abyssinie, qui accepte l'islam, et auprès du gouverneur de l'Egypte qui conserve sa foi de chrétien jacobite, mais lui envoie des présents et deux jeunes filles coptes dont il prend la plus belle pour concubine.

Les Juifs restent ses plus implacables ennemis. Après la bataille de Khaybar, où ils sont vaincus, une femme juive lui sert une brebis empoisonnée; il en prend une bouchée et la rejette. Ceux qui en mangèrent en moururent. Il s'en ressentit toute sa vie. Malgré tout, il pardonna à la juive.

Mohammed exécute avec deux cents hommes et cent cavaliers son pèlerinage à la Mekke; et l'on se convertit par crainte, dans la ville.

Il continue d'envoyer des messages à tous les princes.

Il perd la bataille de Mouta contre Théodore, lieutenant d'Héraclius, mais les tribus viennent se soumettre.

Il prend la Mekke avec dix mille hommes, les idoles sont abattues. il proclame une amnistie et se fait prêter serment d'obéissance par la population.

Alors ce ne sont plus que députations et soumissions. Les chrétiens du Nedjran, avec leur clergé, sont obligés, disent les musulmans, de s'avouer vaincus dans des discussions théologiques; et *Mohammed* envoie des missionnaires pour instruire.

Cependant le Koran n'avait jamais cessé de descendre du ciel, morceau par morceau, depuis vingt ans, les jours où le prophète en avait besoin.

Un grand pèlerinage est résolu pour consacrer la Mekke, et clore la mission de l'envoyé de Dieu. On accourt de toutes parts. Entrée solennelle. Discours d'adieu aux hommes. Le lendemain sacrifice de soixante-trois chameaux, et liberté rendue à soixante-trois esclaves. *Mohammed* avait soixante-trois ans.

Il revient à Médine et tombe malade. Parmi les gouverneurs établis, trois se révoltent. El-Assouad, qui a été établi à Sana, est le plus redoutable. Un habile émisssaire trouve moyen de se saisir de sa personne et le décapite. *Mohammed* disait alors : « Deux choses au monde ont eu de l'attrait pour moi : les femmes et les parfums; mais je ne trouve de félicité pure que dans la prière. »

Deux jours après la nouvelle de la réussite du guet-à-pens contre le traître El-Assouad, *Mohammed* paraît encore à la mosquée. C'est le 8 juin 632. Il dit au peuple : « Musulmans, si j'ai frappé quelqu'un de vous, voici mon dos, qu'il me frappe : si quelqu'un a été outragé par moi, qu'il me rende injure pour injure! si j'ai pris à quelqu'un son bien, tout ce que je possède est à sa disposition. « — Un homme se lève et réclame une dette de trois dragmes : — « Mieux vaut, dit le prophète, la honte dans ce monde que dans l'autre. — » Et il paye aussitôt les trois dragmes.

Il rentre chez lui épuisé de fatigue, et, sentant la mort approcher, il pense aux autres gouverneurs révoltés, et dit ces sombres paroles : « L'enfer s'enflamme, la révolte est proche; c'est la dernière partie d'une sombre nuit. Mais, par Dieu, vous ne pourrez m'en accuser; je n'ai permis que ce que permet le Koran et n'ai défendu que ce qu'il défend. » Puis il pose la tête sur les genoux de sa chère Aichah. Cette tête s'appesantit. Aichah regarde. *Mohammed* était mort.

On lui creusa un tombeau sur la place même où il venait de rendre le dernier soupir; on l'embauma. On lui fit de belles funérailles; et Abou-Beckr fut nommé calife, c'est-à-dire le représentant du prophète sur la terre. Neuf de ses femmes vivaient encore. Elles restèrent veuves et furent appelées les mères des musulmans. Ali et Omar devinrent bientôt les chefs de deux sectes musulmanes qui sont restées ennemies comme le furent leurs pères.

« En quoi consiste l'islam, » avait demandé à *Mohammed* un bédouin, qui était « un ange déguisé. » *Mohammed* avait répondu : « A professer qu'il n'y a qu'un seul Allah et que je suis son prophète; à observer strictement les heures de la prière, à

donner l'aumône, à jeûner le mois de ramadhan, et à accomplir, si on le peut, le pèlerinage de la Mekke. » — « C'est cela même », avait repris Gabriel.

On sait que la prière est rappelée, depuis dix siècles, cinq fois par jour, au nom d'Allah et de son prophète *Mohammed*, par la voix du muezzim du haut des minarets, que le jeûne du ramadhan est pratiqué par cent millions de musulmans, que l'aumône n'est pas plus négligée parmi eux qu'ailleurs, et que tout musulman qui le peut, fait au moins une fois en sa vie le pélerinage de la Mekke.

II. *Mohammed* se donne partout dans son livre comme le continuateur ou successeur d'Adam, d'Abraham, d'Ismaël, de Moïse, de David et surtout de Jésus, qu'il respecte comme le plus grand de tous les prophètes.

Le Koran renferme douze mille paroles. Les chapitres sont appelés Azoares ou Sarats, Suras, Sures, etc. Il y a des éditions arabes qui en renferment 124 et d'autres 114.

Mohammed reprend toutes les histoires de la Bible et les raconte à sa manière. Presque toujours elles perdent beaucoup en naturel et en grâce. Quelquefois elles restent belles. En général il n'invente rien; il fait seulement un amalgame de judaïsme, de christianisme, d'un peu de sabaïsme, de mazdéisme et même de paganisme, dans lequel c'est le judaïsme qui reste dominant; c'est ce qui devait être, puisque le point fondamental de sa religion, c'est le monothéisme avec une négation du polythéisme poussée jusqu'à celle du trinithéisme chrétien, sous prétexte de trithéisme. Cette exclusion du dogme de la trinité, le plus profond, le plus philosophique et le plus beau de tous les dogmes, quoiqu'il fût présenté à *Mohammed*, non-seulement par l'évangile, dont il ne fait que de magnifiques éloges, mais encore par toutes les religions les plus antiques de l'Asie, est une preuve de la médiocrité du prophète arabe au point de vue de la raison et de la poésie philosophique.

Tous les chapitres du Koran commencent par ces mots : « Au nom de Dieu clément et miséricordieux. » Un seul fait exception à cette règle.

Il y en a beaucoup qui parlent d'une manière sublime de la grandeur de Dieu; on peut citer en particulier celui qui est intitulé le *tonnerre*; et d'autres, d'une manière admirable de l'amour du prochain.

Les titres sont simples, pris dans la nature et pleins de poésie. Un chapitre porte en tête la *fourmi*, un autre les *abeilles*, un autre l'*araignée*, un autre le *dieu du matin*, etc. etc.

D'après les Arabes, le Koran est éternel. Il repose dans l'essence infinie. La première copie en était déposée auprès du trône de Dieu sur une table immense. La preuve? C'est que *Mohammed* ne savait ni lire ni écrire.

Mohammed prétend que la Bible et l'évangile annonçaient sa venue et que les chrétiens les ont altérés en enlevant les passages les plus clairs dont il était l'objet.

Il n'y a pas à se tromper sur la doctrine de *Mohammed* à l'égard du Christ. Malgré tout le bien qu'il en dit, et quoiqu'il en parle en termes beaucoup plus magnifiques que d'aucun prophète, le Christ n'est à ses yeux qu'un envoyé de Dieu. On a eu tort de s'autoriser de quelques phrases pour le compter parmi ceux qui ont proclamé la divinité de Jésus-Christ.

« Jésus est l'apôtre de Dieu. »

« Jésus est le Messie qu'on attendait. »

« Jésus est l'âme, la force, la vertu de Dieu. »

« L'esprit de Dieu l'a assisté en toutes choses. »

« Jésus est plus grand qu'Abraham, que Moïse et qu'Ismaël, plus grand que *Mohammed*. »

« La Vierge sa mère a été la plus pure, la plus sainte, la plus brillante des femmes. »

« Jésus fut conçu dans le sein de Marie par un souffle divin. »

« Jean-Baptiste, précurseur de Jésus, né par miracle d'une mère stérile et d'un père décrépit, fut un grand prophète. »

« Les Juifs croiront un jour en Jésus. »

« L'Evangile est la parole de Jésus et n'a rien que de vrai. »

« Jésus est venu sur la terre revêtu de la puissance de Dieu. »

« Il fut dit à Marie par les anges que le fils qui naîtra d'elle ressuscitera les morts, fera voir les aveugles, fera parler les muets, guérira les lépreux, et sera le créateur des oiseaux qui voleront dans les airs. »

« Jésus est le Verbe de Dieu, que Dieu jeta dans Marie. »

« Jésus est un esprit venant de Dieu; mais ne dites point : il y a trinité. »

« Les anges annoncent à Marie qu'elle concevra Jésus sans l'opération de l'homme. C'est ainsi, dit l'ange, que Dieu crée ce qu'il veut. Il dit : Sois, et il est. »

« Dieu dit à Jésus : As-tu jamais dit aux hommes de prendre pour dieux toi et ta mère? Jésus répond : Loin de ta gloire ce blasphème. Comment aurai-je pu dire ce qui n'est pas ?.... Je leur ai dit ce que tu m'as ordonné de leur dire : Adorez mon Seigneur et le vôtre..... si tu les punis, tu en as le droit, car ils sont tes esclaves. Si tu leur pardonnes, tu en es le maître, car tu es puissant et sage. »

« Infidèle est celui qui dit : Dieu c'est le Messie, fils de Marie; infidèle est celui qui dit : Dieu est en trois. »

Il est facile de voir que *Mohammed* faisait ce qu'il pouvait pour concilier les paroles de l'Evangile qui concernent la divinité du Christ avec sa théorie et qu'il les prenait, en les répétant, dans un sens compatible avec l'idée d'un grand prophète.

Quant à la naissance de Jésus-Christ sans le concours d'un père, *Mohammed* paraît bien la donner comme telle en plusieurs endroits, et nous n'avons pas souvenance d'avoir rencontré dans le Koran un seul mot de contradiction à ce sujet.

Jésus, d'après *Mohammed*, n'a pas été tué. C'est un autre qui le fut à sa place. Cette affirmation serait-elle une précaution pour disposer le peuple à ne point exiger qu'il ressuscitât? On pourrait le croire puisqu'il affecte tant de se comparer à Jésus-Christ.

Mohammed, est-il dit quelquefois, ne fait pas de miracles. Moïse et Jésus en ont fait bien assez. Il cite seulement à la fin quelques révélations qui lui furent faites dans son voyage nocturne sur le cheval ailé, et le fait d'avoir deviné qu'une de ses femmes avait trahi un secret qu'il lui avait confié.

Le style de *Mohammed* était de nature à passionner les populations de l'Arabie. On le comprend quand on le lit, et mieux encore quand on pense que beaucoup de ses chapitres sont de vrais morceaux lyriques, en vers rimés, à périodes courtes et pleines d'harmonie.

Mohammed s'écrie en parlant de Dieu :

« Il est le Dieu créateur et formateur.

» Il a tiré tout du néant.

» Les plus beaux noms sont ses attributs.

» Tous les êtres au ciel et sur la terre célèbrent ses louanges. »

Il dit « que chaque homme a deux anges toujours assis l'un à sa droite, l'autre à sa gauche, et sans cesse occupés d'écrire tout ce qu'il pense, tout ce qu'il dit, tout ce qu'il fait. »

Ce sont partout de ces idées sensibles et frappantes. C'est le mérite du Koran qui est d'ailleurs aussi dépourvu du rationalisme des Chinois que de la poésie philosophique, vaporeuse et mystique des Hindous.

Voici les points principaux de la dogmatique du Koran :

Un seul Dieu clément et miséricordieux, qualifications très-mensongères pour un livre qui fait partout de Dieu un vrai tyran.

Mohammed son prophète.

Anges bons et mauvais, ayant des corps subtils.

Anges gardiens qui s'entendent et se relaient chaque jour pour écrire nos actions.

Génies intermédiaires entre les anges et les hommes.

Le diable porte le nom d'*Eblie*, désespoir; il fut chassé du ciel pour ne s'être pas prosterné devant Adam.

Résurrection et jugement dernier.

Les signes de la résurrection seront la diminution de la foi, l'élévation des petits, l'excès dans la sensualité, le tonnerre et les éclairs, la guerre

avec les Turcs, mille calamités, le refus du tribut de la part des Syriens, le lever du soleil à l'occident, l'apparition d'une bête, la guerre avec les Grecs, l'antechrist, la descente du Christ, la guerre avec les Juifs, une fumée qui couvrira la terre, des éclipses, des animaux qui parleront, etc.

Le jugement dernier durera, dit *Mohammed* en un endroit, six mille ans, et dans un autre, dix mille ans.

Les animaux ressusciteront comme les hommes.

Le plus inexorable fatalisme règne sur toutes les pages du Koran.

« Celui que Dieu dirige est bien dirigé; celui qu'il égare est bien perdu. »

« Celui que Dieu égarera ne trouvera pas de guide. Dieu le laissera errant sans connaissance. »

« Si Dieu voulait, tous les hommes croiraient; ceux contre lesquels la parole de Dieu se prononce ne croiront pas. »

« Si Dieu avait voulu, il aurait fait de vous un seul peuple; mais il égare celui qu'il veut et dirige celui qu'il veut. »

« Dieu égare celui qu'il veut; il conduit celui qu'il veut dans le sentier droit. »

« Quiconque Dieu égare, on ne saurait lui trouver ni patron, ni guide. »

« Il y a une nuit dans l'année où tout ce qui doit arriver l'année suivante est décrété et fixé. » Les Musulmans croient que c'est la nuit du 23 au 24 du ramadan.

Voici les paroles que *Mohammed* met dans la bouche de Dieu.

« Nous avons créé pour la géhenne un grand nombre d'hommes et de génie qui ont des cœurs avec lesquels ils ne comprennent rien, qui ont des yeux avec lesquels ils ne voient rien, qui ont des oreilles avec lesquelles ils n'entendent rien; ils sont comme les brutes; ils s'égarent plus que les brutes. »

Dieu dit encore: « Nous avons attaché à chaque homme son oiseau au cou » (l'oiseau c'est la destinée.)

Le fatalisme et la prédestination absolue pour le mal comme pour le bien sont enseignés dans le Koran de la manière la plus évidente. Ce n'est point à tort qu'on lui a depuis longtemps fait ce reproche; mais des théologiens musulmans se sont appliqués à imaginer des distinctions subtiles dans le but d'adoucir cette rigueur.

Le Koran est inexorable pour les infidèles dans cette vie et dans l'autre. Il répète sans cesse: « Le paradis pour les croyants, le feu pour les infidèles. »

« Point de violence en fait de religion, » est-il dit dans le premier chapitre, et plus loin il n'est question que d'exterminer ceux qui ne croiront pas. Quand *Mohammed* écrivait les premiers chapitres, il ne pensait pas encore à faire la guerre, ou plutôt il ne l'avait pas encore faite, n'ayant pas la force à sa disposition.

« O prophète, fais la guerre aux infidèles et aux hypocrites, sois sévère à leur égard. La géhenne sera leur demeure, quel détestable séjour! »

Ceux auxquels *Mohammed* prédit les plus horribles supplices de l'enfer sont tous ceux qui médiront du Koran, disant que c'est l'œuvre d'un homme.

Ses tableaux de l'enfer sont épouvantables; ils finissent souvent par ce refrain: quel détestable séjour.!

Il divise l'enfer en sept étages; on y souffre par le feu et par le froid; il est éternel pour les infidèles; il n'est qu'à temps pour les croyants coupables.

On y sera abreuvé d'eau bouillante qui déchirera les entrailles, etc., etc.

Les croyants sont ceux qui croient en Dieu et en lui, *Mohammed*, prophète et apôtre de Dieu.

Il y en a qui disent qu'il a inventé le Koran; mais il les défie de prouver jamais un pareil discours.

« Les réprouvés, dit le prophète, seront précipités dans le feu, et ils y demeureront éternellement, à moins que Dieu ne veuille mettre fin à leur torture. »

Les descriptions de l'enfer et du ciel des chapitres 55 et 56 sont très-belles. Mais où *Mohammed* est singulier jusqu'à en être plaisant, c'est dans les descriptions de son paradis.

« Ce sont de beaux jardins où cou-

lent des fleuves superbes, où une nature, plus féconde que la nôtre, répand des fleurs et des parfums. »

« S'y promènent des femmes exemptes de souillure, pour faire le bonheur des élus. »

« On y mangera, sans cesser d'avoir faim, les meilleurs mets. »

« On y boira du vin à volonté. »

« Le paradis sera plein de vierges jeunes et belles aux yeux noirs. »

« Les femmes y seront à discrétion et tellement belles qu'il est impossible de s'en faire une idée. »

« On y aura des domestiques sans nombre. »

« La félicité y sera proportionnée au mérite. »

« On écoutera avec transport la voix ravissante de l'ange Israfil, celle des belles femmes, et celle des arbres qui chanteront aussi. »

« Chacun aura des possessions occupant un espace de mille ans de chemin ; et le possesseur de ces belles campagnes, en quelque lieu qu'il se repose, en découvrira toute l'étendue. »

Mohammed dit toutes ces choses avec un ton sérieux qui laisse à penser qu'il les prend pour des réalités.

« Parmi ceux qui pratiquent la religion, hommes et femmes, dit le prophète, entreront en paradis. »

Cependant, il explique, en plusieurs endroits, que les femmes ne seront pas dans le paradis des hommes, ni dans le même enfer. Leur enfer sera terrible aussi, et leur ciel très-beau et du même genre. Mais il ne parle en aucun lieu d'amants qui seraient créés pour elles comme ces amantes dont il discourt si bien, qui seront faites pour les hommes.

On voit que, dans la vie future de *Mohammed*, les hommes et les femmes de cette vie seront séparées. On ne comprendrait guère qu'il eût ainsi heurté les sentiments d'attachement et de consanguinité des deux sexes s'il n'avait trouvé dans son peuple un vieux préjugé contre la femme, qui en faisait un être à part, un pur instrument sans participation aux grandeurs de l'être masculin.

C'est ce qui explique encore comment il ordonne aux maris de battre leurs femmes quand elles n'obéissent pas.

Voici comment Chateaubriand a décrit le ciel de *Mohammed*.

« *Mahomet* promet d'autres jouissances. Son paradis est une terre de musc et de la plus pure farine de froment, qu'arrosent le fleuve de vie et l'acawtar, rivière qui prend sa source sous les racines du tuba, ou l'arbre du bonheur. Des fontaines dont les grottes sont d'ambre gris et les bords d'aloès, murmurent sous des palmiers d'or. Sur les rives d'un lac quadrangulaire reposent mille coupes faites d'étoiles, dont les âmes prédestinées se servent pour puiser l'onde. Les élus assis sur des tapis de soie, à l'entrée de leurs tentes, mangent le globe de la terre, transformé, par Allah, en un merveilleux gâteau. Des eunuques et soixante-douze filles aux yeux noirs leur servent dans trois cents plats d'or le poisson Nun, et les côtes du buffle Bâlam ; l'ange Israfil chante de beaux cantiques ; les houris mêlent leurs voix à ses concerts, et les âmes des poëtes vertueux retirées dans la glotte de certains oiseaux qui voltigent sur l'arbre du bonheur, accompagnent le cœur céleste. Cependant des cloches de cristal, suspendues aux palmiers d'or, sont mélodieusement agitées par un vent sorti du trône de Dieu. » (*Génie du christ.* I p. li. vi. ch. 6.)

Le génie poétique de Châteaubriand n'a point enrichi celui de *Mohammed* ; la brillante naïveté du Koran sur cette matière ne saurait être égalée.

III. Le socialisme de *Mohammed* est un mélange de morale théocratique et de morale purement humaine, qui ne pouvait engendrer qu'une fixation de l'humanité dans le désordre même.

Dans le chapitre 33, ℣ 47 et suivants, *Mohammed* met naïvement dans la bouche de Dieu des paroles comme celles-ci :

» A toi *Mohammed* rien n'est défendu du côté des femmes, pourvu que tu ne dépasses pas certaines limites : tu peux en épouser autant que tu voudras ; tu peux épouser celles que tu voudras : c'est un privilége sur les autres croyants. »

Mohammed s'accordait, en effet, toutes les belles filles dont il avait envie. Il eut jusqu'à quinze femmes. Quant aux autres croyants, il leur permet d'en posséder quatre ; et même autant qu'ils en pourront nourrir. Il ne trouve aucun mal à ce que les maîtres jouissent, comme il leur plaira, des filles esclaves qu'ils auront acquises.

Partout il prêche la guerre sainte.

La prière est la clé du paradis.

L'usure est défendue entre musulmans.

Mohammed abolit l'usage qui régnait avant lui en Arabie d'enterrer les filles vivantes et de tuer les enfants.

On ne peut lui reprocher l'amour des tortures. Il fait la guerre et tue ; mais il n'est pas cruel comme étaient les Césars et même comme l'était Manou à l'égard des coupables dans ses lois du talion.

Il fait un devoir de l'aumône et la donne comme un moyen de justification.

Le jeûne est d'obligation durant tout le mois de ramadan, qui est le carême des Arabes.

Le pélerinage à la Mekke est le grand acte de dévotion du musulman.

Mohammed défend l'usage du vin et des liqueurs enivrantes. — L'habitude du café et du tabac s'introduisit chez les musulmans vers le IXe siècle de l'hégire et cette nouveauté donna lieu à de grandes agitations théologiques.

Plusieurs jeux, par exemple, les échecs, sont aussi prohibés.

Le vendredi est le jour consacré à Dieu.

Les autres devoirs religieux sont extraits de la législation mosaïque et reproduits dans le Koran avec quelques modifications.

En somme, la tyrannie de Dieu sur les créatures, la tyrannie de l'homme sur la femme, et la tyrannie des puissants sur les faibles, voilà les caractères les plus frappants de l'esprit de l'islam.

Son grand ressort est la crainte. Mort aux infidèles : voilà son mot de ralliement surtout à la fin du Koran. C'est, en effet, durant l'époque de sa puissance militaire qu'il en composa les derniers chapitres.

Mohammed est la personnification la plus élevée de l'intolérance religieuse, du surnaturalisme absurde, du traditionalisme aveugle, et du fatalisme leur père.

Si on faisait de lui une statue symbolique, il ne faudrait pas lui mettre sous les pieds le serpent qu'écrase la Vierge mère ; il faudrait lui faire de ce serpent un diadème, lui mettre un glaive dans la main droite, le mot *foi* dans la gauche, et, sous son talon, la raison, le cœur et le génie.

Mohammed est l'antipode de Confucius et de Bouddha ; Véda-Vyaça et Zoroastre voltigent dans des régions éthérées qu'il n'a jamais vues ; et quoique Manou lui ressemble, comme révélateur, par sa cruauté dans ses lois répressives, il l'écrase encore sous le rapport de la philosophie, de la science, et même de l'amabilité du caractère.

Mohammed est très-grand par sa ténacité, par sa conviction de visionnaire, par son intrépidité, par son indomptable énergie ; mais il laisse sur sa trace trop de ce fumet qui suit tous les tyrans.

Aussi l'islamisme a-t-il produit de tristes fruits dans l'Asie et surtout dans l'Afrique où il a rayonné largement. On ne saurait trop dire si l'antique Egypte avec ses temples aux galeries de sphinx à fronts de béliers, avec ses colosses assis à têtes de lions, avec ses momies, avec ses adorations de quadrupèdes, d'oiseaux et de reptiles, ne valait pas mieux que l'Égypte musulmane.

Qu'est-ce que ce pèlerinage de la Mekke où tous les excès sont permis, excepté ceux du vin, où se rendent des foules immenses de filles publiques, venant d'Egypte et de tous les pays, où l'on infecte la ville du sang des animaux pour glorifier Allah et son prophète, en même temps qu'on se livre sans pudeur à toutes les débauches.

Qu'est-ce que ces danses africaines tellement lascives qu'on ne peut s'en faire d'idée ; dont les femmes rient et auxquelles, dit-on, s'habituent au

reste, très-facilement et très-vite nos dames européennes. Parmi les danses des almées, par exemple, on parle beaucoup de celle de l'*abeille*, dans laquelle l'héroïne magnifiquement vêtue, rejette ses voiles les uns après les autres, et jusqu'au dernier, en simulant qu'une mouche la pique, et se jetant dans les bras des hommes du salon pour qu'ils viennent à son aide contre le chatouillant insecte.

Observons cependant que dans ces contrées, voisines de l'équateur, il y a plus de pudeur réelle que dans les parties de l'Orient où les femmes sont toujours voilées. En Nubie, elles vont presque nues, et quelquefois tout à fait nues. Elles se présentent ainsi avec une aisance et une liberté qui ne ressemblent qu'à de la modestie. L'islamisme règne dans ces contrées, mais le musulman n'y est pas dévot.

Qu'est-ce que cette pratique infâme de l'infibulation imaginée par la jalousie cruelle des époux musulmans?

Qu'est-ce que cette autre qui consiste à chasser les hommes pour en faire des eunuques. Ce sont les prêtres islamistes qui font l'opération, et sur cent, il en échappe à peine six à la mort.

Qu'est-ce que cette luxure effrénée des nobles du pays qui entretiennent leur harem avec des filles et des femmes volées?

Qu'est-ce que ces prétendues réformes que font au nom du prophète, les Méhémet-Ali? ce sont des tyrannies mieux organisées. Il n'y a de réformes que celles qui viennent d'en bas. Un Antoine solitaire ou un Bouddha aurait plus d'action que tous les sultans réunis.

Un esclave du Defterdar, gendre de Méhémet-Ali avait mangé un fruit dans son jardin. Il le fit assommer à coups de bâton; comme le malheureux criait, il dit : « Qu'on l'achève, ce chien : ne voyez-vous pas que les cris de cet animal fatiguent mes visiteurs? » On n'entendit plus que le râle de la victime.

Le même Ahmet-Bey fit ferrer devant lui, tandis qu'il fumait, un homme aux deux pieds avec un fer rouge parce qu'il avait légèrement blessé un de ses chevaux en le ferrant.

Qu'est-ce que ce régime social politique et économique, mortel pour le travail, qui établit le sultan l'unique propriétaire des hommes et du sol, et duquel résultent, par suite de l'enchaînement hiérarchique des pachas, ces exactions tyranniques exercées contre les fellhas?

Qu'est-ce que ce commerce d'esclaves, cette polygamie, cet abrutissement de la femme, ce sommeil de l'homme dans le fatalisme, cette paresse, cette mort des idées qu'on ne trouve presque nulle part ailleurs, au même degré?

On alléguera à la gloire de l'islamisme la brillante phrase de la civilisation arabe, tant sous le rapport des sciences que sous le rapport des lettres, pendant laquelle s'ouvrent les grandes écoles de l'Afrique et de l'Espagne, sous la protection des califes ; oh! nous sommes heureux d'avoir à lui rendre toute justice sur ce point capital qui ouvre et clot sa gloire. Mais cette époque elle-même, toute magnifique qu'elle soit, de la part des souverains, même sous le rapport de la tolérance religieuse, reste encore bien sombre, si on la considère dans les foules musulmanes; leur fanatisme, sorti du Koran et nourri par ce livre sacré, obligeait jusqu'à ses monarques les mieux intentionnés de persécuter les Averroès et martyrisait les Raymond Lulle. C'est ce fanatisme qui, partout, a enfin pris le dessus, sinon pour forcer les consciences à embrasser l'islam malgré elles, après les victoires remportées contre les infidèles, ce qui n'est pas trop dans l'esprit du Koran lui-même, du moins pour faire des fidèles musulmans une population de privilégiés, et pour enlever aux consciences engagées toute liberté de passer à d'autres croyances. Aussi est-ce dans tous les pays où le Koran domine les âmes, une immobilité désolante dans la déchéance. La Perse elle-même, depuis que le magisme y a été absorbé par l'islamisme, a déchu. La loi de *Mohammed* et la loi de Manou sont les deux lois les plus dé-

sastreuses de toute grandeur humaine qui aient jamais régné sur la terre. Bouddha, le pénitent, a écrasé Manou par la force morale ; qui écrasera de même *Mohammed*, pour préparer les voies à l'Evangile? La philosophie de quelques grandes âmes de la trempe de l'âme d'Abd-el-Kader, y fera son possible, mais réussira-t-elle? L'islam s'est fondé par l'épée ; il est bien à craindre pour lui qu'il ne périsse que par l'épée.

LE NOIR.

MOGILAS (Pierre) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce savant métropolitain de Kiew, au XVIIe siècle, fut le rédacteur de l'*Expositio fidei russorum* qui fut soumise à l'église de Constantinople et fut confirmée par cette Eglise. Elle fut encore souscrite par le patriarche Parthenius et par les trois autres en 1643, par le patriarche Nectaire, par son successeur Denys et par le synode de Jérusalem de 1672, en sorte qu'elle peut être considérée comme le symbole de foi de tous les Grecs.

LE NOIR.

MOHLER (Jean-Adam) (*Théol. hist. biog. et bibliog*). — Ce professeur et écrivain éminent de l'Allemagne dans notre siècle, naquit à Wurtemberg en 1796, fut nommé à la chaire d'histoire de Tubingue en 1822, et mourut venant d'être nommé doyen de la cathédrale de Wurtzbourg, en 1838. On a de lui :

Unité de l'Eglise ou principes du catholicisme, Tubingue, 1825 ; *Athanase le Grand et l'Eglise de son temps en lutte avec l'arianisme*, Mayence, 1827 ; *Symbolique, ou Exposition des doctrines opposées des catholiques et des protestants d'après leurs symboles publics*, Mayence, 1822 ; cet ouvrage fit grand bruit, il donna lieu à une multitude de pamphlets et à une réfutation du Dr Baur intitulées : *Antagonisme du Catholicisme et du protestantisme d'après les principes et les dogmes principaux des deux systèmes à propos de la Symbolique de Molher*, Tubingue, 1833, que les protestants jugèrent complète, mais que *Mohler* écrasa par une réponse intitulée : *Nouvelles recherches sur l'antagonisme dogmatique des catholiques et des protestants*, Mayence, 1834 et 1835 ; *du célibat ecclésiastique* ; etc.

Mohler fut l'auteur de la lettre que la faculté catholique de Tubingue écrivit en 1835 à l'abbé Bautain contre son enseignement philosophique à Strasbourg, et qui fut publiée par la *Revue trimestrielle*.

Les manuscrits de *Mohler* furent publiés, en œuvres posthumes, par le D^r Dœllinger en 2 vol. à Ratisbonne en 1839 et 40.

LE NOIR.

MOI (le) LA CAUSE ET L'AUTRE (*Théol. mixt. philos. logiq. et ontol.*) — On a beaucoup célébré la *Critique de la raison pure*, de Kant, comme un effort nouveau du génie de l'homme en analyse des certitudes auxquelles la raison s'arrête ; mais en la célébrant de la sorte, on s'est purement et simplement trompé. Descartes avait prévu Kant tout entier et l'avait dépassé avant qu'il parût. Il n'est aucune difficulté levée par le philosophe allemand que n'eût vue et exposée, avec une clarté bien supérieure, le philosophe français ; et ce fut pour lever ces difficultés mêmes qu'il constitua ce qu'on a appelé son doute hypothétique ; mais il sortit de ce doute ; il jeta le fameux pont dont on a tant parlé entre le subjectif et l'objectif, avant que les mots, seule invention de Kant, en eussent été mis au jour ; Kant, au contraire, n'a point jeté la passerelle, et en laissant la place vide il est resté, parmi les sceptiques, de la compagnie desquels il s'agissait pourtant de sortir en faisant de la recherche philosophique. C'est ce que nous allons faire voir en exposant la chaîne cartésienne à trois anneaux, qui sont le *moi*, la *cause* et l'*autre*. On verra que Kant, ne voulant pas reprendre cette chaîne, refusant d'en adopter un ou deux chaînons, laissa des solutions de continuité qui ne seront jamais comblées par quiconque ne retournera pas à Descartes. Tout en restera, comme certitude humaine, à la subjectivité kantienne, qui avait été cartésienne avant Kant,

et qui, par Kant, ne fit que changer d'habit, tant qu'on n'admettra pas le moyen de passage du *moi* à l'*autre* que Descartes, ce grand législateur de la logique humaine, avait su poser. On verra aussi que, dans cette série de transition, cartésienne, il n'y a rien que de clair et de concordant, pendant que chez Kant, il se mêle, dans la même série considérée jusqu'au point où il la conduit à la suite de son maître, des obscurités et même des contradictions palpables que nous avons, au reste, déjà fait observer dans notre étude de ce philosophe (V. KANTISME).

Exposons en notre manière abrégée tout le voyage de Descartes pour passer de la certitude du *moi* à la certitude de l'*autre*, en prenant pour point d'appui intermédiaire la seule pierre d'enjambement qui existe : la cause, et son éternelle sagesse l'obligeant, non pas à mettre dans son œuvre la plus grande harmonie possible, mais une harmonie suffisante pour qu'elle soit une base de déduction, fondée sur sa véracité, à la réalité des choses qui apparaissent au dehors, et à l'impossibilité des illusions universelles.

Je sens que je suis, et que je suis d'une certaine manière; je marche, j'agis, je veille, je dors, je réfléchis, je raisonne, je me remémore les choses passées, j'ai des idées qui paraissent et disparaissent dans le compte que je m'en rends, je suis libre de certaines choses, et non libre de certaines autres, etc., etc. Tout cela, je l'exprime par un seul mot : je pense, attendu qu'il pourrait se faire, pour beaucoup de ces choses considérées dans leur entité particulière, que je pensasse seulement les faire ou les éprouver, sans qu'elles eussent d'autre réalité que ma pensée elle-même, ou mon sentiment. Dans ce cas, tout ce qui me paraît être une réalité extérieure à *moi*, ne serait que la réalité même du *moi* intérieur; tout serait subjectif, et j'existerais seul.

Voilà la première arche du pont cartésien; c'est le *moi*; c'est la subjectivité kantienne, dans toute sa pureté, dans tout ce qu'elle a de solide, et débarrassée des obscurités et contradictions dont cet esprit, confus à force de subtilité analytique, n'a pu s'empêcher de l'entortiller. Il est, par exemple, une contradiction palpable, éclatante dans les termes mêmes, que mêle Kant à cette *subjectivité-tout*, pourtant si claire en l'état où l'avait laissée Descartes arrivé à ce point de son doute méthodique : Kant dit dans un chapitre ce que nous venons de dire, en établissant très-logiquement que le phénomène ne prouve que le sentiment qu'on en a et n'entraîne, par nécessité, aucune réalité objective à lui correspondante ainsi que les apparences portent à le penser ; et il dit, dans un autre chapitre où il refuse de se placer dans l'idéalisme de Berkeley, qu'en ce qui est des corps, le phénomène est inséparable de la réalité objective, que l'un suppose l'autre et qu'avoir le sentiment d'un corps étranger au *moi*, c'est avoir la certitude de la réalité objective de ce corps. On n'émit jamais contradiction plus manifeste. Descartes fut bien loin de commettre pareille faute contre la logique et contre le bon sens; il ne distingua point entre corps et esprits, comme devait le faire Berkeley plus tard avec une logique aussi puissante, mais pour résoudre d'autres questions ; il prit tout ce que le monde phénoménal nous présente comme *autre* et nous donne à considérer comme réalités objectives existant en soi, aussi bien corps qu'esprits, aussi bien esprits que corps, sans s'occuper des problèmes concernant leur nature intrinsèque, et restant sur la seule idée simple du doute de leur existence ou non existence extérieure, il prit le tout qui paraît extérieur et dit : Tout cela pourrait n'être que moi-même, pourrait n'être qu'en tant que je le pense, pourrait n'être que par le sentiment que j'en éprouve, en telle sorte que je serais moi-même le seul grand tout ; qui me prouvera qu'il en est autrement? voilà Descartes : N'est-ce pas Kant tout entier, et Kant dans tout ce qu'il a de logique,

dans tout ce qu'il a de solide, dans tout ce qu'il a de clair, dans tout ce qu'il a qui mérite d'être conservé ?

Ainsi, première arche du pont cartésien : Le *moi* dans tout ce qu'il présente à la réflexion, aussi bien dans ce que Kant appelle le *phénomène* que dans ce qu'il appelle le *noumène*, c'est-à-dire aussi bien dans les idées ou images qui, si elles ont des réalités objectives, ont pour ces réalités des objets matériels, que dans les idées qui, si elles ont des réalités objectives, ont pour ces réalités des objets immatériels, des lois générales et métaphysiques (1). A ce point de la méditation, il n'y a point à distinguer entre l'ensemble des *phénomènes*, et l'ensemble des *noumènes* ; il faut prendre le tout. Mais la certitude de ce premier tout réduit au *moi* est inéluctable ; et inébranlable est cette première arche du pont cartésien. Il est impossible, en effet, que je ne sois pas quelque chose, et qu'il n'y ait pas quelque chose, ce quelque chose ne serait-il que le *moi* en sa manière d'être. Tout peut être illusion ; mais l'illusion elle-même est quelque chose ; sentie comme je la sens elle ne peut pas être rien, tout en étant sentie, parce que ce serait alors pour elle être et n'être pas tout à la fois, impossibilité radicale absolue. Celui qui nierait cette impossibilité du non-être en lui au moment où il pense, ou qui en douterait, ne serait évidemment qu'un fou.

Passons à la seconde arche. C'est la déduction immédiate à la *cause*. Nous entrons dans le *noumène* de Kant.

Ce *moi* que j'ai simplement constaté et qui pourrait peut-être être seul, ne peut être qu'éternel ou un produit de l'éternel médiat ou immédiat, parce qu'autrement il serait sans être, ce qui est pour *moi* une absurdité apriorique aussi évidente que la certitude du *moi* . Cette certitude du *moi* est un fait de sentiment qui s'impose avec l'inattaquable évidence : le principe qu'on ne saurait être sans être éternel ou un produit médiat ou immédiat de l'éternel, est une vérité générale, dont l'évidence s'impose de même au *moi*, et lui est intrinsèque tout en s'appliquant à tout ce qui est ou peut être en dehors du *moi* ; qui chercherait à démontrer ce principe par le raisonnement, ne pourrait pas plus y réussir qu'à se démontrer par le raisonnement sa propre existence ; pourquoi ? Parce que ces deux vérités sont directement évidentes, se voient tout droit sans intermédiaire, et par suite de leur certitude même directe, sont, comme l'a dit Pascal, qui, dans ce cas pensait à la fois fort et juste — ce qui ne lui arrivait pas toujours quant à la seconde qualité, — incapables d'une démonstration qui supposerait, dans leur vision, une imperfection qu'elles n'ont pas. Par conséquent, de même que mon sens intime dit avec une certitude entière : *Je suis*, une évidence ontologique, de certitude égale, dit *a priori* de tout ce qui peut être : Cela ne peut être qu'éternel ou produit de l'éternel.

Mais vient aussitôt cette conséquence de même qualité, en tant que certaine, qu'il y a un être éternel, absolu, qui est le *moi* lui-même ou la cause du *moi*.

Peut-il être le *moi* lui-même ? Si je fais réflexion sur ma manière d'être, je me trouve être un ensemble de propriétés qui sont toutes exclusives de l'éternité et de l'absolu, n'y eût-il que celle de n'avoir pas toujours existé, d'avoir commencé, de commencer et de recommencer sans cesse, c'en serait assez pour me donner à conclure avec certitude que je ne suis pas l'éternel nécessaire, et par suite que cet éternel nécessaire est en dehors de *moi*. Mais, sans attaquer ce point, et m'en tenant à l'*a priori* d'un éternel nécessaire, je vois que cet éternel a nécessairement tout ce qu'il peut avoir, car d'où acquierrait-il quelque chose qu'il n'aurait pas ? De lui-même ? Mais cela supposerait qu'il aurait déjà ce quelque chose, puisqu'on ne peut tirer de soi que ce qui y est. D'un autre ? Mais ce qui n'est pas éternel ne peut prove-

(1) C'est au moins ce que nous comprenons par les deux expressions kantiennes de *phénomènes* et de *noumènes* ; nous ne pouvons, sous ces expressions, voir autre chose ; et si ce n'est pas cela que Kant a voulu dire, il n'a rien dit qui, à notre sens, soit intelligible.

nir que de l'éternel, et ne peut rien avoir qui ne vienne de lui; cela reviendrait donc encore à dire qu'il recevrait d'un autre ce qu'il lui aurait déjà donné, et par conséquent ce qu'il avait déjà lui-même; c'est cette impossibilité de rien acquérir de plus qu'il n'a que j'appelle, dans l'éternel, la suprême perfection.

Donc je suis arrivé à la construction d'une deuxième arche que j'énonce de la manière suivante : Nécessité ontologique d'une cause éternelle souverainement parfaite. Et c'est la même évidence, la même clarté qui sert de base à mes deux constructions, l'une n'étant que l'énoncé de mon être, l'autre n'étant que l'énoncé d'une nécessité apriorique impliquée dans mon être et applicable à tout ce qui peut être.

Jusque-là tout est logique, et point de solution de continuité; il y a quelque chose, *moi;* il y a, par là même, un être éternel, sans quoi il n'y avait rien, et cet être éternel ne peut rien acquérir qu'il ne l'ait déjà, ce que j'énonce en disant qu'il est souverainement parfait.

Kant n'a point suivi cette logique; il s'est appliqué à distiller l'idée de causalité, dont il n'était pas même question, ou du moins pas nécessairement question; car rien ne vous force, à ce point de parcours, de considérer votre *moi* comme un effet; restez, si cela vous plaît, dans cette absurdité, que vous êtes, vous-même, l'éternel, il n'en viendra pas moins comme déduction la loi nécessaire de l'être dont nous allons parler, qui ne peut être qu'une loi de véracité et d'harmonie, et qui constitue la souveraine perfection de l'éternel. Que cette loi soit en vous ou qu'elle soit hors de vous, il n'en est ni plus ni moins nécessaire qu'elle soit dans l'éternel. Aller avec Kant, à propos de cette idée simple, se perdre dans les analyses ténébreuses de nos idées des causes et des effets, c'est sortir de la question et vouloir, à tout prix, faire de la nuit dans le jour lui-même.

Comment ferons-nous la troisième arche? C'est la plus difficile à construire; et Descartes ne l'ignorait pas; c'est ce qu'il a assez mis en évidence par le développement entier de tout son doute méthodique.

Nous avons bien conclu à la nécessité absolue d'une cause éternelle souverainement parfaite, impliquée dans la vérité empirique du *moi*, qui s'impose. Mais nous ne pouvons pas conclure de même sur *l'autre*, c'est-à-dire sur un ou plusieurs égaux à moi-même, dans l'hypothèse où je ne suis pas la cause éternelle, c'est-à-dire sur un ou plusieurs contingents, dont l'existence n'implique aucune nécessité. Ces êtres, s'ils sont des réalités objectives extérieures à *moi*, sont ou les objets matériels des *phénomènes* du *moi*, ou les objets immatériels des *nouménes* du *moi*. Mais au nombre de ces objets supposés, qui pourraient être ou n'être pas, je ne dois pas remettre la cause éternelle, puisque la question qui la concerne est jugée par l'établissement même de la seconde arche basée sur le roc de la nécessité, pour user des termes de Kant; et, que cette cause appartienne aux objets des phénomènes ou aux objets des noumènes, ou aux uns et aux autres à la fois, sa nécessité est reconnue avec la nécessité de sa souveraine perfection, ou de la perfection inaugmentable.

Or, que signifie, au point où nous en sommes, cette nécessité de perfection souveraine dans l'être éternel? Le moindre sens qu'elle puisse impliquer, c'est la nécessité d'une loi de véracité et de sagesse éternelle présidant au développement fatal, dont la liberté que je sens en *moi* ne dispose point; il est impossible que cette loi éternelle présidant à tout ce qui est, peut se développer ou peut se produire, soit une loi d'illusion universelle, de mensonge, de fourberie; il faut que ce soit une loi d'harmonie, bonne, véridique au moins dans tout ce qui ne dépend pas de ma liberté (1).

(1) Le fait empirique de la liberté en moi qui vient s'interposer dans l'harmonie universelle comme nouvelle cause, est la plus grande de toutes les difficultés ontologiques, c'est la seule à vrai dire; cette liberté est possible en d'autres êtres puisqu'elle est en moi; mais il est nécessaire de dire que la loi éternelle de véracité qui préside à tous les mondes

Cette loi peut, je le vois encore très-clairement, laisser à mon activité libre la recherche et la découverte d'une multitude de mystères ; mais elle ne peut pas me mettre dans la nécessité de conclure à l'existence de semblables à *moi* existant hors de *moi*, et avec lesquels je serais constamment en relations importantes, si ces semblables à *moi* n'existaient pas réellement. Voilà, dit Descartes, ce que m'affirme une troisième évidence aussi parfaite que les deux premières; et c'est la troisième arche du point par lequel mon esprit traverse la distance du *moi* à *l'autre;* c'est la véracité nécessaire de la cause qui sert de milieu ; et jamais on ne trouvera un autre moyen de passage.

Cette véracité de Dieu me laissera sans doute mille et mille secrets à découvrir ; elle n'est pas tenue de me dévoiler les ressorts de la nature ; il en est des infinités qu'elle me laissera chercher et trouver; c'est ainsi que Dieu « attendra six mille ans, » dans un Képler, « le véritable admirateur de ses œuvres. » Mais ce qu'elle ne peut pas faire, c'est que je sois plongé par ma nature dans un mensonge universel duquel je ne pourrais jamais sortir. La fantasmagorie complète, absolue, invincible est incompatible avec la loi de l'être, qui, n'étant point une loi de néant, est nécessairement une loi de véracité à commencer au point où s'éteint tout effort de mon activité pour lever les voiles.

On remarque que nous n'invoquons point, pour établir cette troisième passerelle, l'ensemble des attributs divins comme le fit Descartes, parce qu'il avait pour but de creuser Dieu en même temps que la question de certitude des réalités objectives ; c'est que nous réduisons la question à sa plus grande simplicité, c'est-à-dire au point seulement de l'établissement de la série démonstrative de ces réalités en général, *in globo*; et pour ce résultat simple, il nous suffit du concept abstractif de cette loi éternelle de l'être, qui, ne fût-elle qu'un aveugle *fatum*, et non point un *destin pensif* (1) serait encore par nécessité évidente de raison, une loi de véracité.

et à leurs développements, ne peut admettre que des libertés limitées qui n'aillent point à introduire la perturbation générale, et l'universelle illusion.

Voilà notre troisième arche fondée ; et, c'est appuyé sur elle que nous disons : donc il y a des réalités objectives ; le monde, la terre, le ciel, les animaux, les végétaux, les autres hommes, le soleil, la lune et tout le reste, ne sont point, ne peuvent pas être de purs phénomènes du *moi*, de pures illusions ; ce sont des choses qui ont une existence réelle en dehors de la vision que j'en ai.

Descartes n'a donc laissé aucun vide, aucune nuit dans sa transition du *moi* à la cause (ou à l'absolu) et de la cause (ou de l'absolu) à *l'autre;* il n'a pas, d'ailleurs, abandonné un seul instant la certitude basée sur l'évidence subjective, son grand bâton de voyage. Il a fait la lumière.

Kant, au contraire, a fait l'ombre. Tout profond penseur, tout grand distillateur qu'il fut des idées, qu'a-t-il été en définitive ? Il n'a été, pour emprunter à Victor Hugo une de ses tournures originales, que la subtilité « en rut construisant contre la lumière un garde-fou de ténèbres. » Il n'a été fort qu'à tisser des écrans pour borner la vue ; c'est là sa grandeur ; grandeur singulière !

Au lieu de dégager le premier point d'appui de toute logique démonstrative, le *moi*, il l'a embroussaillé. Au lieu de faire ressortir la nécessité de déduction du *moi* à l'éternel, c'est-à-dire à la cause et à l'absolu, il a enterré dans de subtiles logomachies cette clarté. Au lieu de tirer la conséquence d'une nécessité éternelle de véracité dans l'éternelle loi, dans la loi de l'être, il a laissé dormir cette évidence, éveillant à sa place l'antinomie perfide. Il s'était pourtant levé comme devant être un soleil, un nouveau Descartes, et comme devant faire avancer la philosophie dans la connaissance ; et voilà que de son creuset sortent plus obscurs que jamais les grands problèmes de la réalité objective du phénomène et du noumène. Il n'a donc rien fait, lui qui était parti pour tout faire.

(1) Belle pensée de V. Hugo.

Quels sont ceux qui avaient continué l'œuvre cartésienne, ce sont les Leibnitz, les Malebranche, les Berkeley.

Après la démonstration du grand organisateur de la certitude, il reste ceci : que les choses vues par *moi* comme extérieures à *moi* sont bien certainement des réalités externes ; mais une vaste carrière est encore à explorer, celle de leur nature, de leurs enchaînements et de leurs lois; et le premier problème de ce champ nouveau est celui de leur *en soi* substantiel.

Descartes avait ajouté : Il y a les *en soi* matériels, étendus, contigus, infiniment réductibles en parties; et il y a les *en soi* inétendus, unités simples, indivisibles. Les premiers sont les corps; les seconds sont les esprits. C'était l'idée commune, conforme aux apparences, répondant à ce qu'indiquent à la fois la sensation et la pensée. Descartes ici ne creusa pas davantage.

Leibnitz vint et dit: Les substances étendues par essence sont des rêves impossibles; comme réalités *en soi*, il n'y a que des unités simples, des monades, des esprits, des forces qui, diversement hiérarchisées à l'aide d'un *vinculum unionis*, forment toutes les substances dans leurs genres et dans leurs espèces.

Malebranche vint et dit : Que ces choses aient ou n'aient pas leur *en soi* comme l'explique Descartes ou comme l'explique Leibnitz, ce seront toujours des idées de Dieu qui, réalisées en nous, ont en lui leur existence éternelle, leur solide existence, comme l'a dit Platon, et que Dieu nous montre : le soleil, par exemple, est une image qui est éternellement en Dieu, et qu'il nous communique quand nous voyons le soleil, en sorte qu'en voyant tout ce que nous voyons, nous voyons des idées de Dieu.

Berkeley vint et dit : Tout ce qui paraît corps étendu est impossible en substance, et n'est point substance ; ce n'est qu'idée de Dieu et des esprits auxquels Dieu la communique en excitant chez eux le même ordre de sensations ou de sentiments qui s'y produirait s'il était possible qu'il existât des corps réels; il n'y a donc, en substance, que des esprits de diverses espèces, mais tous à l'imitation de l'esprit créateur, et les réalités objectives dont Descartes a fort bien démontré l'existence en dehors du *moi* humain, ne sont des choses distinctes du *moi* que par leur existence, indépendante de la mienne, en Dieu et dans les autres esprits. Le soleil est en Dieu, à l'état d'archetype, de toute éternité; c'est là sa solide existence; il est aussi dans les autres esprits à l'état d'idée; donc quand je le vois, je vois bien quelque chose qui est en dehors de *moi* et qui est, en dehors de *moi*, une réalité; mais je ne vois pas quelque chose qui ait son *en soi* étendu, et existant indépendamment de Dieu et de tout esprit.

Voilà comment la question de la réalité objective se trouve creusée et épuisée par ces philosophes, sans qu'aucun d'eux abandonne la chose démontrée par la chaîne cartésienne; et la science de la métaphysique avance.

Il y a à côté de ces plongeurs sublimes, les petits matérialistes, qui faisant reculer par un angle rentrant la science de l'esprit, d'autant que Berkeley l'avait fait avancer par sa pointe en avant, n'admettent de réalités objectives que les corporelles. Mais qu'ils expliquent seulement leur propre pensée. Ces petits philosophes ne manquent jamais dans l'humanité; leur race est inextinguible, parce que si l'humanité n'est pas sans sommets, elle n'est pas non plus sans bas-fonds. Ils avaient été si bien battus par les Descartes, les Leibnitz, les Malebranche et les Berkeley, qu'ils étaient devenus honteux de leur vieille qualification. Kant lui-même, par son idéalisme, tout incompréhensible qu'il fût près de celui de Berkeley, avait achevé leur déroute; mais on les a vus reprendre courage, sous un autre nom qui n'était pas encore déshonoré; celui-là, c'est le nom de *positivistes*. Le sort qu'ils ont eu sous leur vieille enseigne les attend sous celle-ci.

En ce qui est de Kant, ne voulant ni du matérialisme, parce qu'un tel système l'eût rendu trop petit; ni du dualisme cartésien, parce qu'il avait

compris la force écrasante de l'objection contre le composé substantiel; ni du monadisme leibnitzien parce qu'il n'en était pas l'inventeur; ni de l'idéalisme berkeleyen, pour la même raison — on n'en peut imaginer d'autre — il dit et dédit, n'ajouta pas une lumière; il n'ajouta que des mots, et il les ajouta en si grande abondance que toute sa métaphysique se réduisit à une terminologie nouvelle qui met à chaque instant son lecteur dans le besoin d'un vocabulaire qui n'existe pas; et l'on répète, depuis quatre-vingts ans, sans le comprendre, qu'il est le grand analyste de la raison pure! Les positivistes de nos jours, avant-nous dit quelque part, pataugent dans le brutal; Kant patauge dans le subtil; et les deux extrêmes se touchent de si près qu'ils ne nous semblent former qu'un seul et même cloaque. *V.* KANTISME.

LE NOIR.

MOIGNO (l'abbé François-Napoléon-Marie) (*Théol. hist. biog. et bibliog*). — Ce savant Français, principalement dans les mathématiques et dans la physique, et, en même temps, ce qui est rare, vulgarisateur de la science par la parole et par les écrits, naquit à Guémené dans le Morbihan en 1804, entra dans la compagnie de Jésus qui lui donna une chaire de mathématiques dans la maison de la rue des Postes à Paris, en 1836, fit preuve, dès lors, d'une activité prodigieuse en faisant marcher de front ses leçons quotidiennes, la prédication, les publications dans les journaux et la fondation d'œuvres de bienfaisance. Il noua des relations suivies avec MM. Cauchy, Ampère, Arago, Binet, Beudant, Thénard et Dumas, son maître qui est resté son ami. « Son vaste savoir, lisons-nous, dans le *Dictionnaire universel des contemporains* de G. Vapereau, aidé d'une mémoire prodigieuse, aurait dû le rendre une des lumières de son ordre. Il en fut autrement, pendant la publication de ses *Leçons de calcul différentiel et intégral*, 1840, 2 vol. in-8, un des traités les plus complets qui aient été faits sur cette matière, le P. Boulanger, supérieur des Jésuites, ordonna à l'abbé *Moigno* de suspendre ses recherches scientifiques et d'aller enseigner l'histoire et l'hébreu au séminaire de Laval. Celui-ci résista, et, après quatre ans de luttes sourdes et de tracasseries, il aima mieux sortir de l'ordre que d'interrompre le cours de ses études favorites. En 1854, il fut chargé dans l'*Epoque* du bulletin scientifique et fit, aux frais de ce journal, un long voyage dans presque toutes les contrées de l'Europe, envoyant de chaque ville le fruit de ses observations. Plus tard il s'est acquitté avec honneur des mêmes fonctions dans la *Presse*, puis dans le *Pays*. » Mais il quitta ce dernier journal après le coup d'Etat et fonda le *Cosmos*, puis *les Mondes*. On a de lui un *Traité* de la télégraphie électrique, in-8, 1849 : *Mémoires sur le stéréoscope et le saccharimètre*, 1853; *Répertoire d'optique moderne*, 4 vol. in-8, 1850; *Cours de science vulgarisée*, *résumé oral du progrès scientifique et industriel*, *conférenees mensuelles dans la salle de la société d'encouragement*, années 1864 et suiv.; un ouvrage de physique transcendante, dont nous avons oublié le titre, dans lequel il montre les transformations des fluides impondérables les uns dans les autres et soutient leur unité radicale dans l'éther, leur père commun; etc

M. l'abbé *Moigno* a vécu péniblement avec sa plume et une petite place de diacre ou même sous-diacre d'office à Saint-Germain-des-Prés, jusqu'à son âge d'environ soixante-huit ans, époque à laquelle il a reçu des titres honorifiques de la cour de Rome, et a été enfin nommé membre du chapitre de Saint-Denis sous la troisième République française, en même temps que M. Maret en était installé le doyen.

LE NOIR.

MOINE, MONASTÈRE, ÉTAT MONASTIQUE. Ces trois articles se tiennent de trop près pour pouvoir être séparés. Le nom de *moine*, tiré du grec μονὸς, *seul*, *solitaire*, a désigné, dans son origine, des hommes qui se confinaient dans les déserts, et qui vivaient éloignés de tout commerce avec le monde pour s'occuper uni-

quement de leur salut. Dans l'Eglise catholique, on appelle *moines* ou *religieux* ceux qui se sont engagés par vœu à vivre suivant une certaine règle, et à pratiquer la perfection de l'Evangile.

Il y a eu de très-bonne heure des chrétiens, qui, à l'imitation de saint Jean-Baptiste et des prophètes, se sont retirés dans la solitude pour vaquer à la prière, au jeûne et aux autres exercices de la pénitence; on les appela *ascètes*, c'est-à-dire hommes qui s'exercent à des œuvres pénibles. Jésus-Christ semble avoir donné lieu à ce genre de vie par les quarante jours qu'il passa dans le désert, et par l'habitude qu'il avait de s'y retirer pour prier avec plus de recueillement : il a loué la vie solitaire de saint Jean-Baptiste, *Matth.*, c. 11, ℣ 7, et saint Paul a fait l'éloge des prophètes qui vivaient dans les déserts, *Hebr.*, c. 12. Cela nous paraît déjà suffire pour fixer le jugement que nous devons porter de l'*état monastique*. Nous commencerons d'abord par en faire l'histoire; nous répondrons ensuite aux reproches que les ennemis de cet état ont coutume de faire.

L'origine de l'état religieux paraît fort simple, quand on ne veut pas s'aveugler. Pendant les persécutions que les chrétiens essuyèrent durant les trois premiers siècles, plusieurs de ceux de l'Egypte et de la province du Pont se retirèrent dans les lieux inhabités pour se soustraire aux recherches et aux tourments. Ils contractèrent le goût de la solitude, et ils y demeurèrent ou ils y retournèrent dans la suite. Saint Paul, premier ermite, se retira dans la Thébaïde, vers l'an 259, pour fuir la persécution de Dèce, et vécut dans une caverne jusqu'à l'âge de cent quatorze ans, en se nourrissant des fruits d'un palmier qui en couvrait l'entrée. Saint Antoine, Egyptien comme lui, embrassa le même genre de vie, et fut suivi par d'autres ; tous vivaient dans des cellules séparées, à quelque distance les unes des autres. Mais dans le siècle suivant, saint-Pacôme les rassembla en différents *monastères*, et en communautés composées de trente ou quarante *moines*, et leur prescrivit une règle commune. De là est venue la distinction entre les *cénobites* ou *moines*, qui vivaient en communauté, et les ermites ou *anachorètes*, qui vivaient seuls.

Tous les *monastères* reconnaissaient pour supérieur un même *abbé*, et se rassemblaient avec lui pour célébrer la Pâque : on prétend que les *moines* des différentes parties de l'Egypte faisaient un nombre de cinquante mille au moins ; il peut y avoir de l'exagération.

Si l'on est en peine de savoir comment pouvait vivre une si grande multitude d'hommes qui ne possédaient et ne cultivaient rien, il faut se souvenir que, dans ce climat, la nature se contente de peu ; que le peuple y vit de plantes et de légumes qui y croissent en abondance, et que le régime le plus sobre, dans un pays aussi excessivement chaud, est le plus utile à la santé. Les solitaires vivaient de dattes et de quelques racines; les cénobites travaillaient les feuilles du palmier, en faisaient des nattes et d'autres ouvrages, dont la vente leur procurait les aliments les plus nécessaires à la vie. Il ne faut pas croire que la Thébaïde et les autres déserts habités par les *moines* fussent absolument stériles et incapables de culture.

Plusieurs protestants ont rêvé profondément pour deviner d'où est venu aux Egyptiens le goût pour la vie monastique ; ils disent qne ç'a été l'effet naturel de la chaleur du climat, qui rend l'homme paresseux et sombre, qui le porte à la solitude, à la vie austère, à la contemplation; que cette inclination était augmentée chez les Egyptiens par les maximes de la philosophie orientale, qui enseignait qu'il faut que l'âme se détache du corps et de tous les appétits sensuels pour s'approcher de la Divinité. Mosheim, *Hist. christ.*, sæc. 2, § 35, n. 3, p. 317 ; sæc. 3, § 28, p. 669.

C'est dommage que cette vision sublime ne s'accorde pas avec les faits. 1° Le climat de l'Egypte n'a certainement pas changé depuis le second siècle de l'Eglise ; il est aujourd'hui tout aussi chaud qu'il était pour lors,

pourquoi donc les solitudes de la Thébaïde ne sont-elles plus peuplées de *moines* et d'anachorètes? 2° Le climat de la Perse, de l'Asie mineure, de la Grèce, de l'Italie, des Gaules, de l'Angleterre, de la Russie, ne ressemble guère à celui de l'Egypte; à peine cependant le christianisme a-t-il été établi dans ces différentes contrées, que le monachisme s'y est introduit.

On sait la quantité de *moines* qu'il y avait en Angleterre avant la prétendue réforme: ce climat est bien différent de celui de l'Egypte, et l'on ne se souvient pas d'avoir jamais vu les Anglais fort entichés de la philosophie orientale. 3° Dès que l'Evangile a fait l'éloge de la vie que menaient les *moines*, pourquoi croirons-nous que les Egyptiens ont été moins touchés des leçons de Jésus-Christ que de celles des philosophes orientaux? Or, dans les articles ABSTINENCE, ANACHORÈTE, CÉLIBAT, JEUNE, MORTIFICATION, etc., on verra que Jésus-Christ et les apôtres ont formellement approuvé ces pratiques, en ont donné l'exemple, et ont loué ceux qui s'y sont consacrés. Saint Antoine abandonna son patrimoine, et se retira dans le désert, non pour avoir étudié la philosophie orientale, mais pour avoir entendu lire ces paroles de l'Evangile: « Si vous voulez être par- » fait, allez vendre ce que vous pos- » sédez, donnez-le aux pauvres, » et vous aurez un trésor dans le » ciel. » *Matth.*, c. 19, ℣ 21. 4° Mosheim, *ibid.*, note 1, convient que, dès l'origine du christianisme, il y eut des *ascètes*, c'est-à-dire des chrétiens de l'un et l'autre sexe, qui, au milieu de la société, menaient à peu près la même vie que les *moines*. Bingham, autre protestant, l'a prouvé, *Orig. ecclés.*, tom. 3, l. 7, c. 1. Avant qu'il y eût des *moines*, il y avait déjà des communautés de vierges qui vivaient dans le célibat, dans la retraite, dans la pratique d'une vie pénitente et mortifiée; il n'y a pas d'apparence qu'elles en aient pris le goût dans la philosophie orientale. Mais ce n'est pas ici le seul cas dans lequel les protestants ont fermé les yeux aux leçons de l'Evangile, pour se livrer aux conjectures d'une fausse érudition.

Les occupations habituelles des *moines* étaient la psalmodie, la lecture, la prière, le travail des mains et les pratiques de pénitence. Les solitaires mêmes se visitaient et s'édifiaient par des conversations pieuses: quand on dit qu'ils passaient leur vie dans une contemplation continuelle, il ne faut pas prendre ces paroles à la lettre. Des hommes jetés par un naufrage dans des îles désertes ont trouvé le moyen d'y vivre et de s'y occuper: pourquoi n'en aurait-il pas été de même des anachorètes? Nous ne voyons pas en quel sens Mosheim et d'autres ont osé dire que la vie de saint Paul, premier ermite, avait été celle d'une brute plutôt que celle d'un homme. Cette censure amère serait plus applicable aux honnêtes fainéants dont les villes sont remplies, et qui sont également à charge à eux-mêmes et aux autres. *Voyez* ANACHORÈTE.

Dès l'an 306, saint Hilarion, disciple de saint Antoine, établit dans la Palestine des monastères semblables à ceux d'Egypte. Bientôt la vie monastique s'introduisit dans la Syrie, l'Arménie, le Pont, la Cappadoce, et dans toutes les parties de l'Orient. Saint Basile, qui avait appris à la connaître en Egypte, et qui en faisait grand cas, dressa une règle pour les *moines*; elle fut trouvée si sage et si parfaite, que tous l'adoptèrent, et elle est encore suivie aujourd'hui par les *moines* de l'Orient. Le savant Assémani nous apprend que les premiers *moines* qui s'établirent dans la Mésopotamie et dans la Perse, furent autant d'apôtres ou de missionnaires, et que la plupart devinrent évêques. *Biblioth. orientale*, tome 4, c. 2, § 4.

L'an 340, saint Athanase apporta en Italie la *Vie de saint Antoine* qu'il avait composée, et inspira aux Occidentaux le désir de l'imiter; on ne sait pas précisément en quel lieu de l'Italie furent bâtis les premiers monastères.

Le christianisme, dit Mosheim, n'aurait jamais connu la vie dure, triste et austère des *moines*, si les esprits n'avaient pas été séduits par la

maxime pompeuse des anciens philosophes, qu'il fallait tourmenter le corps pour que l'âme eût plus de communication avec Dieu. Malheureusement cette maxime est confirmée par l'Evangile. Jésus-Christ a dit: « Si quelqu'un veut me suivre, » qu'il renonce à lui-même, et porte » sa croix tous les jours de sa vie. » *Matth.*, c. 16, ℣ 24. Saint Paul dit que ceux qui sont à Jésus-Christ crucifient leur chair avec tous ses vices et ses convoitises, *Gal.*, c. 5, ℣ 25, et il se donne lui-même pour exemple, *1. Cor.*, c. 9, ℣ 37. Si la vie austère et mortifiée était contraire à l'esprit du christianisme, comme le prétendent les protestants, il serait impossible que les Pères du quatrième siècle, qui n'étaient ni des ignorants, ni des esprits faibles, eussent donné généralement dans la même erreur. On ne peut pas dire que ç'a été un vice du climat, puisque l'on a pensé de même dans tous les climats; ni que l'on craignait la fin du monde, les Pères n'y pensaient pas ; ni que l'on consultait l'ancienne philosophie contre laquelle les Pères s'élevaient de toutes leurs forces. Mais on sentait que, pour convertir les païens, il fallait une vie apostolique, et cette vie ne fut jamais l'épicuréisme des protestants et des incrédules. Loin d'apercevoir ici de la misanthropie, nous y voyons un zèle ardent pour le bonheur et le salut des hommes. *Voy.* ASCÈTES.

Sur la fin de ce siècle, la vie monastique fut introduite dans les Gaules; saint Martin, mort l'an 400, en est regardé comme le premier auteur, et il en fit profession lui-même. A cette même époque, saint Honorat fonda le célèbre monastère de Lérins sur le modèle de ceux de l'Orient. Ce fut seulement au commencement du VIe siècle, que saint Benoît fit sa règle pour les *moines* qu'il avait rassemblés au Mont-Cassin, règle qui fut bientôt suivie par tous les *moines* de l'Occident.

Mais la différence du climat ne permettait pas qu'ils suivissent un régime aussi austère que les Orientaux; c'est pour cela que la règle de saint Benoît est beaucoup plus douce que celle de saint Basile. Sulpice-Sévère, dans son premier *Dialogue sur la vie de saint Martin*, le fait remarquer à ceux qui étaient scandalisés de cet adoucissement, et qui auraient voulu que les *moines* gaulois pratiquassent les mêmes austérités que ceux de la Thébaïde; on prétend que saint Jérôme était de ce nombre, parce qu'il n'avait pas éprouvé la nécessité d'un régime plus doux dans les pays septentrionaux. Mais Mosheim a très-grand tort d'en conclure que l'on vit dans les Gaules, non la réalité de la vie monastique, mais seulement le nom et les apparences. Un peu plus, un peu moins d'austérité, ne change pas l'essentiel de la vie monastique, qui consiste dans le renoncement au monde, et dans la pratique des conseils évangéliques.

Il ne raconte pas mieux, lorsqu'à cette occasion il distingue les *cénobites* d'avec les *ermites* et les *sarabaïtes*. Il nous paraît que tous les *moines* gaulois furent d'abord *cénobites*, et que les *ermites* ou anachorètes ne sont venus qu'après. Il n'est pas vrai que les ermites aient été la plupart des fanatiques et des insensés; Mosheim cite à faux Sulpice-Sévère, qui ne l'a jamais dit, et il n'est aucun fait connu qui le prouve. Quant aux *sarabaïtes*, que saint Benoît nomme *girovagues* ou *vagabonds*, nous convenons que c'étaient de faux *moines* et des hommes très-vicieux, dégoûtés de la discipline monastique; mais ils n'ont jamais été connus, surtout en Occident. C'est justement ce désordre qui fit sentir en Orient la nécessité d'attacher les *moines* à leur état par des vœux, précaution de laquelle on fait très-injustement un crime à saint Basile. L'universalité et la perpétuité de cet usage démontrent qu'il l'a fallu pour prévenir les scandales.

C'est par la même raison que l'on soumit les *moines* à des épreuves. Pallade, dans son *Histoire Lausiaque*, écrite l'an 420, c. 38, dit expressément que celui qui entre dans le monastère, et qui ne peut pas en soutenir les exercices pendant trois ans, ne doit point être admis; mais que si, durant ce temps, il s'acquitte des œuvres les plus difficiles, on doit lui

ouvrir la carrière. Voilà l'origine bien marquée du noviciat qui est en usage aujourd'hui, mais qui est restreint à un temps plus court. Au reste, il n'y avait point de discipline uniforme sur l'âge nécessaire pour la validité des vœux.

Au ve siècle, saint Augustin, dans son livre *de Opere monachor.*, prit la défense de ceux qui vivaient du travail de leurs mains, contre ceux qui soutenaient qu'il était mieux de vivre des oblations et des aumônes des fidèles.

Comme les parents mettaient souvent leurs enfants en bas âge dans un monastère pour les y faire élever dans la piété, le second concile de Tolède de l'an 447, défendit, *can.* 1, de leur faire faire profession avant l'âge de dix-huit ans, et sans leur consentement, dont l'évêque devait s'assurer. Le quatrième, tenu l'an 589, changea cette disposition, *can.* 49, et voulut que, de gré ou de force, ils demeurassent perpétuellement attachés au monastère. On ignore les raisons de ce nouveau décret, mais il ne fut jamais approuvé par l'Eglise. Bingham, *Origines ecclésiastiques*, l. 7, c. 3, § 5.

Il nous paraît qu'il y a une contradiction choquante dans la manière dont Mosheim parle des *moines* du ve siècle. Il dit que l'on était si persuadé de leur sainteté, que l'on prenait souvent parmi eux les prêtres et les évêques, et que l'on multipliait les monastères à l'infini; ensuite il ajoute que leurs vices étaient passés en proverbe. S'ils avaient été communément vicieux, l'on ne serait pas allé chercher dans des monastères des prêtres et des évêques, dans un temps où le peuple était maître des élections. Quand on lui demande pourquoi l'on compte dans le clergé de ce temps-là un si grand nombre de saints, il répond que cela est venu de l'ignorance de ce siècle. Mais il oublie que ce siècle a été le plus brillant de l'Eglise latine, que c'est celui au commencement duquel saint Jérôme et saint Augustin ont encore vécu. Il a cité lui-même, parmi les écrivains de ce temps-là, saint Léon, Paul Orose, saint Maxime de Turin, saint Eucher de Lyon, saint Paulin de Nole, saint Pierre Chrysologue, Salvien, saint Prosper, Marius Mercator, Vincent de Lérins, Sidoine Apollinaire, Vigile de Tapse, Arnobe le jeune, sans parler de plusieurs autres moins connus. Il ne traite Cassien d'ignorant et de superstitieux que parce qu'il a écrit pour les *moines*. Il pouvait ajouter Sulpice-Sévère, saint Hilaire d'Arles, le pape Gélase, etc. A la vérité l'inondation des Barbares arriva au commencement de ce même siècle; mais ils ne détruisirent pas tout à coup les études et les sciences. L'Eglise grecque ne fut pas moins féconde en écrivains savants et estimables.

Même passion et même inconséquence de la part de Mosheim, dans son *Histoire du sixième siècle*. Il décide en général que l'état monastique était rempli de *fanatiques et de scélérats;* selon lui, le nombre des premiers était le plus grand en Orient, c'étaient les seconds qui abondaient en Occident. Que dire d'un écrivain aussi fougueux? Nous convenons que les *moines* d'Orient excitèrent beaucoup de troubles dans l'Eglise, les uns par leur attachement à Nestorius, les autres par leur opiniâtreté à soutenir Eutychès; mais les crimes de l'hérésie ne sont pas ceux de la vie monastique.

Dans ce siècle, cette profession s'établit et se répandit promptement en Angleterre par la mission de saint Augustin et de ses compagnons; une preuve que les *moines* anglais n'étaient alors ni des scélérats, ni des fanatiques, c'est qu'ils ont été les principaux apôtres des peuples du Nord. A l'article Missions étrangères, nous avons vu l'acharnement avec lequel Mosheim et ses pareils ont décrié leurs travaux, et l'injustice de la censure qu'ils en ont faite. La règle de saint Benoît n'était certainement pas propre à inspirer le crime et le fanatisme. Il est bien absurde de supposer que des hommes foncièrement vicieux se sont néanmoins dévoués au salut de leurs frères.

La vraie cause de la prospérité, du crédit, des richesses que les *moines* acquirent au vi^e^ et au viie siècle, n'est pas, comme l'imagine Mosheim, la

protection décidée des souverains pontifes. Cette protection même, et ce qui s'ensuit, sont venus de plus haut, du besoin que l'on avait des *moines* et des services qu'ils ont rendus pour lors. Le clergé séculier tomba, lorsque les Barbares eurent pillé les églises et répandu la désolation partout. Pour se mettre à couvert de leurs violences, il fallut se retirer dans les lieux les plus écartés, et c'est ce qui fit bâtir une multitude de monastères sur les montagnes, dans les forêts ou dans les vallons reculés. Les peuples privés de pasteurs ne purent recevoir de secours spirituels et temporels que des *moines*; est-il étonnant que ceux-ci soient devenus riches et importants? S'ils avaient été vicieux, les Barbares ne les auraient pas respectés; or, il est constant que ce respect a souvent été une barrière pour arrêter les effets de leur férocité.

Mosheim est forcé de convenir qu'au VIIe et au VIIIe siècle les *moines* ont soutenu les débris des lettres et des sciences, ont rassemblé et copié les livres, ont eu les seules bibliothèques qui restassent pour lors. Les monastères devinrent le dépôt des actes publics, des ordonnances des rois, des décrets des parlements, des traités entre les princes, des chartres de fondation, de tous les monuments de l'histoire. Il observe que les familles les plus distinguées se croyaient heureuses de pouvoir placer leurs enfants dans le cloître. Si les *moines* avaient été aussi déréglés qu'il le prétend, est-il probable que l'on aurait eu pour eux autant de considération et de confiance, et qu'eux-mêmes auraient travaillé avec autant d'application à se rendre utiles? Aujourd'hui, pour récompense, on les accuse d'avoir falsifié les livres, les titres, les monuments.

Il dit que les *moines* en imposaient au peuple par une fausse apparence de piété; mais s'ils sauvaient du moins les apparences, leur vie n'était donc pas scandaleuse. Le peuple n'a jamais été aussi aveugle ni aussi imbécile qu'on le prétend; il a eu toujours les yeux très-ouverts sur la conduite des ecclésiastiques et des *moines*, parce qu'il sait que ces deux classes d'hommes ne sont établies que pour son utilité, et qu'ils lui doivent l'exemple de toutes les vertus. Un seul qui scandalise fait plus de bruit que cent qui édifient.

Il remarque encore que, dans ces temps-là, il y eut de grandes contestations entre les évêques et les *moines* touchant leurs droits et leurs possessions respectives; que ces derniers recoururent aux papes, qui les prirent sous leur juridiction immédiate; que de là sont nées les exemptions : ce fut un abus, sans doute; mais il fut l'ouvrage des circonstances, et non de l'ambition des papes, comme on affecte de le supposer. *Voyez* EXEMPTION.

Puisqu'il y eut des disputes, des intérêts opposés, et sûrement des torts de part et d'autre, ce n'est donc pas sur quelques traits d'humeur ou de satire lancés contre les *moines* par des écrivains qui avaient à se plaindre d'eux, que l'on doit juger de leurs vertus et de leurs vices. De même que l'on ne doit pas ajouter beaucoup de foi à ce que les *moines* ont écrit contre le clergé séculier dans ces moments de fermentation, il est de la prudence de se défier aussi des plaintes de leurs adversaires.

Mais Mosheim ne peut souffrir dans les *moines* ni les vertus, ni les vices, ni la vie solitaire, ni l'esprit social. « Dans l'Orient, dit-il, au VIIIe siècle, » ceux qui menaient la vie la plus » austère dans les déserts de l'Egypte, » de la Syrie et de la Mésopotamie, » étaient plongés dans une ignorance » profonde, dans un fanatisme in» sensé, dans une superstition gros» sière. » L'accusation est grave, mais elle est sans preuve : on sait d'ailleurs ce qu'entendent les protestants par *fanatisme* et *superstition* : ce sont toutes les pratiques de piété usitées dans l'Eglise catholique et les austérités que l'Evangile approuve. « Ceux, poursuit-il, qui s'étaient rap» prochés des villes, troublaient la » société, et ils eurent souvent besoin » d'être réprimés par les édits sévères » de Constantin Copronyme et des » autres empereurs. » Il n'a eu garde d'ajouter que ces empereurs étaient

iconoclastes ou briseurs d'images, et que les *moines* soutenaient de toutes leurs forces la doctrine catholique touchant le culte des images. Il n'a pas dit que Constantin Copronyme fut un monstre de cruauté, qui fit tourmenter, mutiler, périr dans les supplices un grand nombre d'évêques, de prêtres et de *moines*, parce qu'ils ne voulaient pas imiter son impiété. *Voyez* ICONOCLASTES. Est-il permis de travestir ainsi l'histoire ecclésiastique, pour favoriser les opinions des protestants?

Il assure que dans l'Occident les *moines* ne suivaient plus aucune règle, qu'ils étaient livrés à l'oisiveté, à la crapule, à la volupté et aux autres vices, et il le prouve par la multitude des capitulaires de Charlemagne qui tendaient à les réformer. Il y eut sans doute alors plusieurs monastères peu réglés ; mais, si l'on veut consulter le VIIIe siècle des *Annales des bénédictins*, et les *Actes des saints* de cet ordre, par dom Mabillon, on verra que le mal n'était pas aussi grand ni aussi général que Mosheim voudrait le persuader. Ce qui se passait dans les Etats de Charlemagne ne prouve rien contre les *moines* d'Angleterre, d'Espagne et d'Italie.

Pour réformer le clergé séculier, on jugea qu'il fallait assujettir les prêtres qui desservaient les cathédrales à la vie commune ; saint Chrodegand, évêque de Metz, écrivit pour eux une règle à peu près semblable à celle des monastères; telle est l'origine des chanoines ; ce fait n'est pas propre à prouver que la vie monastique était pour lors un cloaque de vices et de déréglements. On sait d'ailleurs que la plupart des auteurs de ce siècle dont il nous reste des écrits, ont été des abbés ou des *moines*.

Il en est de même du neuvième. Mosheim a remarqué que dans ces deux siècles un grand nombre de seigneurs, de princes, de souverains, renoncèrent à leur fortune et à leur dignité, et se confinèrent dans les cloîtres pour servir Dieu. On vit les empereurs et les rois choisir des *moines* pour en faire leurs ministres, leurs envoyés dans les cours, leurs hommes de confiance. Cet historien n'en soutient pas moins qu'en général les *moines* étaient déréglés, puisque Louis le Débonnaire se servit de saint Benoît d'Aniane pour les réformer, pour rétablir la discipline monastique, pour réunir les monastères sous la même règle et sous le même régime. Si cela prouve que tous n'étaient pas des saints, cela démontre aussi que, de tous les états de la société, celui-ci était encore le moins mauvais et dans lequel il y avait le moins de vices, et que jamais on ne lui a pardonné aucun désordre.

On ne peut pas disconvenir que le relâchement de l'état monastique, pendant ces deux siècles, ne soit venu des désordres du gouvernement féodal. La licence avec laquelle les seigneurs pillaient les monastères, s'en appropriaient les revenus, sous prétexte de protection ou autrement, réduisit les abbés à se défendre par la force; ils armèrent leurs vassaux, se mirent à leur tête, et se rendirent redoutables. Ils furent admis aux parlements avec les évêques, et commencèrent à faire comparaison avec eux ; ils prirent parti dans les guerres civiles comme les autres seigneurs. Les Normands, qui couraient la France, achevèrent de tout ruiner. Les *moines* qui pouvaient échapper à leurs ravages quittaient l'habit, revenaient chez leurs parents, prenaient les armes, ou faisaient quelque trafic pour vivre. Il n'est pas surprenant que les monastères qui restaient sur pied fussent souvent occupés par des *moines* ignorants qui savaient à peine lire leur règle, gouvernés par des supérieurs étrangers ou intrus. Mais ce n'est pas sur ces temps d'anarchie et de calamité qu'il faut juger des *moines* de l'univers entier.

Dans le Xe siècle, saint Odon, abbé de Cluny, fit dans son ordre une réforme qui fut presque généralement adoptée, mais qui, suivant Mosheim, consistait principalement en pratiques minutieuses et incommodes. Il nomme ainsi l'abstinence et le jeûne, la clôture plus sévère, l'assiduité au cœur, la privation des commodités superflues, etc. Mais ce sont ces prétendues minuties qui entretiennent la fidélité à la règle, nourrissent la

piété et soutiennent la vertu. Si les *moines* avaient été pour lors sans lois, sans mœurs, sans religion, et habitués à des vices grossiers, auraient-ils été aussi aisés à réformer? un seul homme en serait-il venu à bout? On n'a rien reproché aux Orientaux dans ce siècle, ni dans le précédent, ni dans le onzième, parce qu'ils ne furent pas tourmentés comme les Européens.

A cette nouvelle époque, nous trouvons encore dans Mosheim une contradiction palpable. Il dit que tous les écrivains de ce temps-là parlent de l'ignorance, des fourberies, des contestations, des déréglements, des crimes et de l'impiété des *moines;* que cependant ils étaient considérés, honorés et enrichis, parce que les séculiers, qui étaient encore plus vicieux et plus ignorants qu'eux, se flattaient d'expier tous leurs crimes par les prières des *moines* achetées à prix d'argent; que cependant ceux de Cluny étaient les plus estimés et les plus respectés, parce qu'ils semblaient être les plus réguliers et les plus vertueux.

De ce tableau, évidemment trop chargé, il résulte déjà que les laïques de ce siècle n'étaient ni assez stupides pour ne pas distinguer parmi les *moines*, ceux qui paraissaient les plus réguliers, ni assez corrompus pour ne pas les estimer plus que les autres. Cela posé, on ne persuadera jamais que les séculiers aient pu avoir aucune confiance aux prières d'une classe d'hommes que les écrivains de notre temps peignent comme des scélérats et des impies. Aussi cette prétendue scélératesse n'est-elle prouvée par le témoignage d'aucun écrivain contemporain. On pourra peut-être citer dans l'histoire quelques faits particuliers très-odieux, mais c'est une injustice et une inconséquence de conclure du particulier au général. Il en résulte, en second lieu, que les désordres, vrais ou faux, reprochés aux *moines*, n'étaient point le vice de leur état, mais le vice du siècle; que, vu l'excès de la corruption qui régnait universellement pour lors, il était à peu près impossible qu'elle ne pénétrât pas dans les cloîtres; et l'on pourrait porter à peu près le même jugement de notre propre siècle. Quand l'impiété, l'irréligion et la morale pestilentielle des philosophes incrédules viendraient à se glisser jusque dans les monastères, il ne s'ensuivrait rien contre la sainteté de l'état monastique.

C'est dans le XIe siècle que saint Romuald fonda en Italie l'ordre des camaldules, saint Jean Gualbert celui de Vallombreuse; que l'abbé Guillaume forma en Allemagne la congrégation d'Hirsauge, et que saint Robert, abbé de Molesme, fit éclore en France l'ordre de Citeaux; ils firent revivre toute la sévérité de la règle de saint Benoît. Voilà donc toujours des *moines* qui consentent à rentrer dans la régularité, et qui trouvent dans leur règle primitive le moyen de se réformer. C'est cependant contre la règle même que les protestants et les incrédules déclament; mais lorsqu'ils auront poussé l'erreur, l'impiété, l'irréligion, jusqu'au comble, qui les réformera?

Sur la fin de ce même siècle commença l'ordre des chartreux; Mosheim convient qu'il n'en est aucun qui ait conservé plus constamment la ferveur de sa première institution: depuis sept siècles entiers il n'a pas eu besoin de réforme.

On sait l'éclat que saint Bernard, par ses talents et par ses vertus, donna pendant le XIIe siècle à l'ordre de Citeaux, et l'abbé Suger à celui de saint Benoît. Ces deux grands hommes ont cependant trouvé des censeurs: le mérite éminent en aura toujours. Mosheim parle désavantageusement du premier, et ne dit rien du second. Il insiste sur les contestations et l'inimitié que la diversité des intérêts fit bientôt naître entre ces deux ordres religieux, et les disputes qui survinrent entre les *moines* et les chanoines réguliers. On ne voit point que ces dissensions aient altéré la pureté des mœurs dans ces différents corps. Les autres ordres qui furent institués dans ce même siècle, celui de Fontrevault, celui des prémontrés et celui des carmes, sont une preuve que l'on continuait à estimer l'état monastique.

Le nombre de ces ordres augmenta beaucoup dans le treizième; notre historien est forcé d'avouer qu'il y eut parmi les *moines* de vrais savants; que les dominicains espagnols étudièrent la langue et la littérature arabe pour pouvoir travailler à la conversion des Juifs et des Sarrasins, ou des Maures mahométans; c'est alors que l'on vit naître les ordres mendiants. Mosheim convient que leur institution fut l'effet de la nécessité dans laquelle se trouvait l'Eglise. Le clergé séculier négligeait ses fonctions, laissait manquer les peuples de secours spirituels, et les anciens *moines* s'étaient beaucoup relâchés. Les hérétiques, divisés en plusieurs sectes, se réunissaient à soutenir que les ministres de l'Eglise devaient ressembler aux apôtres, et pratiquer la pauvreté volontaire; les docteurs de ces sectes en faisaient profession, ne cessaient de déclamer contre les richesses et les mœurs relâchées du clergé et des *moines*, et les peuples se laissaient séduire par ces invectives. A la pauvreté fastueuse et insolente des sectaires, il fallut opposer l'exemple d'une pauvreté humble et modeste, jointe à une vie austère et mortifiée. C'est ce qui lui fit propager en peu de temps les ordres des dominicains, des franciscains, des carmes et des augustins.

Notre historien avoue qu'ils rendirent d'abord de très-grands services, que leur zèle et la pureté de leurs mœurs inspirèrent aux peuples le respect et la confiance; mais il observe qu'il en résulta de très-grands abus. Les mendiants, singulièrement protégés par les papes et par les souverains, se mêlèrent de toutes les affaires, se chargèrent de toutes les fonctions, débauchèrent les peuples à leurs pasteurs, empiétèrent sur les droits des évêques, portèrent le trouble dans les universités dans lesquelles ils occupaient des chaires, séduisirent les ignorants par de fausses révélations et de faux miracles, fatiguèrent même les souverains pontifes par leurs dissensions et leurs erreurs. Ainsi le mal ne manque presque jamais de naître du bien; c'est l'histoire de tous les siècles et la destinée de la nature humaine: mais faut-il nous abstenir de faire du bien, de peur que dans la suite il n'en arrive du mal? Si les laïques avaient été moins imprudents, les *moines* mendiants n'auraient pas eu l'occasion d'oublier si aisément leurs devoirs et leur destination. Nous continuons d'en conclure que les peuples n'ont jamais estimé les ministres de la religion qu'à proportion des services qu'ils en ont tirés.

Les dissensions et les disputes entre les religieux mendiants et les autres corps ecclésiastiques ont duré pendant tout le quatorzième siècle. Les premiers ont été accusés d'énerver la discipline ecclésiastique, de pervertir l'esprit du christianisme, d'amuser les peuples par des dévotions minutieuses, et souvent superstitieuses, etc. De nos jours, les mêmes reproches ont été renouvelés contre les jésuites, auxquels on n'a cependant pu imputer l'ignorance ni la corruption des mœurs. Quelques docteurs d'un caractère trop ardent exagérèrent ces abus, reprochèrent aux souverains pontifes de les fomenter, allèrent jusqu'à blâmer absolument les pratiques desquelles ils voyaient naître de mauvais effets; tels furent Jean Wiclef en Angleterre, et Jean Hus dans le siècle suivant. De ce foyer sont sorties les étincelles qui ont embrasé le seizième, et qui ont fait éclore le schisme des protestants. Mosheim dit que l'on a tenté vainement de corriger les *moines* pendant près de trois siècles; que rien n'a pu dompter le caractère insolent, hargneux, ambitieux, opiniâtre, superstitieux des mendiants, non plus que la fainéantise, l'ignorance et le libertinage des autres. Il est fâcheux que Luther, premier fondateur de la réforme, ait été élevé dans une pareille école, et en ait contracté tous les vices.

Bingham, quoique prévenu contre l'Eglise romaine, a parlé des *moines* avec plus de modération; il ne s'est pas emporté contre eux; il semble même approuver l'état monastique tel qu'il était dans son origine. Il ne blâme chez les religieux que la cessation du travail des mains, les vœux,

l'élévation des *moines* à la cléricature, et les exemptions qu'ils ont obtenues. On voit évidemment que Mosheim ne les a noircis, dans tous les siècles, qu'afin de persuader qu'au seizième ils avaient absolument changé le fond même du christianisme, et qu'il était indispensablement nécessaire de le réformer, ou plutôt de le créer de nouveau. Mais des invectives, dictées par le besoin de système, ne peuvent pas faire beaucoup d'impression sur des hommes instruits.

Malgré toute la bile qu'il a vomie contre eux, il demeure certain, 1° que l'état monastique est venu non-seulement des persécutions du christianisme, et du malheureux état des peuples sous le gouvernement romain, toujours dur et tumultueux, mais du désir de trouver le vrai bonheur; que Jésus-Christ fait consister dans la pauvreté volontaire, dans les larmes de la pénitence, dans le désir ardent de la justice et de la perfection, dans la persévérance à porter la croix; que cet état n'inspire point le vice, mais la vertu, et qu'il en a donné de grands modèles dans tous les temps. Depuis que les religieux de la Trappe et de Sept-Fonts retracent parmi nous la vie des cénobites de la Thébaïde, a-t-on eu lieu de suspecter leurs mœurs et de douter de la sincérité de leurs vertus? Leur exemple a fait une infinité de conversions, et il en fera toujours; l'admiration qu'elle cause n'est point un étonnement stupide et mal fondé, comme le prétendent les incrédules, mais un juste tribut que l'humanité doit à la *vertu* qui, selon l'énergie du terme, est la *force de l'âme*.

2° Il est incontestable que les changements survenus dans la discipline de l'état monastique, comme les vœux, la stabilité, l'usage d'élever les *moines* à la cléricature, les exemptions, les congrégations, les réformes, ont été faits par nécessité et pour un plus grand bien; vouloir que les religieux eussent persévéré dans le même régime pendant dix-sept siècles, dans les divers climats, et malgré toutes les révolutions survenues dans le monde, c'est méconnaître la nature de l'homme. Faut-il renoncer à la vertu, parce qu'elle ne peut jamais être assez constante, ni assez parfaite? Quand on a eu le malheur de s'en écarter, il faut y revenir et tenter de nouveaux efforts. Lorsque les *moines* se sont relâchés, il n'a jamais été impossible de les réformer; il n'a fallu pour cela qu'un homme sage et courageux.

3° L'on ne peut pas nier que dans tous les temps ils n'aient rendu de grands services, surtout pour les missions. En Orient, saint Siméon Stylite, que l'on a voulu faire passer pour un insensé, a cependant converti au christianisme les Libaniotes encore idolâtres, et une partie de l'Arabie; Mosheim en convient. L'Occident est redevable aux *moines* de la conversion des peuples du Nord, de leur civilisation et de la tranquillité de l'Europe depuis cet événement. Ils ont contribué plus que personne à diminuer la férocité des Barbares, à sauver les débris des sciences et des arts, à réparer les ruines de nos malheureuses contrées; ils ont défriché les forêts, et ont rassemblé autour d'eux les peuples désolés. Pendant huit ou dix siècles, la plupart des grands évêques ont été tirés du cloître. Aujourd'hui encore une partie des ordres religieux envoie des missionnaires dans les trois parties du monde qui en ont le plus besoin.

Ils font cultiver ce que leurs prédécesseurs ont défriché; plusieurs dans les différents ordres s'appliquent aux sciences avec succès; ils rassemblent et débrouillent les monuments de l'antiquité, ils nourrissent des pauvres, ils exercent l'hospitalité; les monastères sont un refuge pour les familles surchargées d'enfants, et ceux qui s'y retirent rendent quelquefois plus de services à leurs parents que s'ils étaient restés dans le monde. Un grand nombre aident le clergé séculier dans ses fonctions.

Il est bien absurde de fouiller dans tous les coins de l'histoire, pour y découvrir les vices des *moines*, sans dire jamais un mot de leurs vertus ni de leurs services, ou de ne faire mention de leurs travaux que pour les déprimer et en empoisonner le motif. D'un côté, l'on ne cesse d'in-

sister sur leur oisiveté, et de l'autre on les réprésente toujours agissant dans la société, et occupés à y faire du mal. Il serait à souhaiter, sans doute, que dans tous les temps les religieux eussent été tous humbles, modestes, désintéressés, attachés à leur règle, renfermés chez eux, moins attentifs à se prévaloir de leurs services et de la confiance des peuples. Mais l'humanité est-elle capable de cette perfection angélique. Pour se rendre utiles, il a fallu fréquenter les laïques, et leur vertu n'y a jamais rien gagné; souvent, au lieu de réformer les mœurs publiques, ils ont contracté une partie de la contagion; c'est le danger auquel sont exposés tous ceux qui travaillent au salut des âmes.

4° Mosheim et ses pareils en imposent, lorsqu'ils représentent l'état monastique comme absolument dépravé au seizième siècle. Il pouvait être fort déchu en Allemagne, et dans les pays du Nord, parce que la crapule est un vice inhérent au climat; mais encore une fois, les protestants devraient se souvenir que le plus grand nombre des apôtres de la réforme ont été des *moines* échappés du cloître, et qui en ont conservé tous les vices, au lieu d'en pratiquer les vertus.

Dans les décrets de réforme faits par le concile de Trente, nous ne voyons rien qui prouve que l'état monastique avait besoin d'être absolument changé ; ces décrets ont plutôt pour objet de maintenir la discipline telle qu'elle était, que d'en introduire une meilleure. Les anciennes lois étaient bonnes, il n'était question que de les faire exécuter. Mosheim blesse encore davantage la vérité, lorsqu'il dit que, même après le concile de Trente, la fainéantise, la crapule, l'ignorance, la friponnerie, l'impudicité, les disputes, n'ont pas été bannies des cloîtres, mais que l'on a seulement eu plus de soin de les cacher, afin de donner à entendre qu'elles n'y règnent plus aujourd'hui. N'y en a-t-il plus chez les protestants? Nous devons savoir mieux qu'eux quelles sont les mœurs du cloître, puisque nous les voyons de plus près qu'eux.

Le plus célèbre des philosophes incrédules, dans un moment de flegme, a reconnu l'absurdité des satires qu'il a lancées contre l'état religieux, et que tant d'autres écrivains ont copiées. « Ce fut longtemps, dit-il, une » consolation pour le genre humain » qu'il y eût des asiles ouverts à tous » ceux qui voulaient fuir les oppres- » sions du gouvernement goth et van- » dale. Presque tout ce qui n'était pas » seigneur de château était esclave; » on échappait, dans la douceur des » cloîtres, à la tyrannie et à la guerre... » Le peu de connaissance qui restait » chez les barbares fut perpétué dans » les cloîtres. Les bénédictins trans- » crivirent quelques livres; peu à » peu il sortit des monastères des in- » ventions utiles; d'ailleurs ces reli- » gieux cultivaient la terre, chantaient » les louanges de Dieu, vivaient so- » brement, étaient hospitaliers, et » leurs exemples pouvaient servir à » mitiger la férocité de ces temps de » barbarie. On se plaignit que bientôt » après les richesses corrompirent ce » que la vertu avait institué.....

» On ne peut nier qu'il n'y ait eu » dans le cloître de grandes vertus. » Il n'est guère encore de monastères » qui ne renferment des âmes admi- » rables qui font honneur à la nature » humaine. Trop d'écrivains se sont » plu à rechercher les désordres et » les vices dont furent souillés quel- » quefois ces asiles de la piété. Il est » certain que la vie séculière a tou- » jours été plus vicieuse, que les grands » crimes n'ont pas été commis dans » les monastères, mais ils ont été » plus remarqués par leur contraste » avec la règle; nul état n'a toujours » été pur. Il faut n'envisager ici que » le bien général de la société; le » petit nombre de cloîtres fit d'abord » beaucoup de bien, le trop grand » nombre peut les avilir.... »

« Il dit que « Les chartreux, mal- » gré leurs richesses, sont consacrés » sans relâchement au jeûne, au si- » lence, à la prière, à la solitude : » tranquilles sur la terre au milieu » de tant d'agitations dont le bruit » vient à peine jusqu'à eux, et ne con- » naissant les souverains que par les » prières où leurs noms sont insérés. »

En parlant de ceux qui ont trop déclamé contre les religieux en général, « Il fallait avouer, dit-il, que les » bénédictins ont donné beaucoup de » bons ouvrages, que les jésuites ont » rendu de grands services aux belles-» lettres : il fallait bénir les frères de » la charité et ceux de la rédemption » des captifs. Le premier devoir est » d'être juste... Il faut convenir, mal-» gré tout ce que l'on a dit contre » leurs abus, qu'il y a toujours eu » parmi eux des hommes éminents en » science et en vertu, que s'ils ont » fait de grands maux, ils ont rendu » de grands services, et qu'en géné-» ral on doit les plaindre encore plus » que les condamner...

» Les instituts consacrés au soula-» gement des pauvres et au service » des malades ont été les moins bril-» lants, et ne sont pas les moins res-» pectables. Peut-être n'est-il rien de » plus grand sur la terre que le sacri-» fice que fait un sexe délicat, de la » beauté, de la jeunesse, souvent de » la haute naissance, pour soulager » dans les hôpitaux ce ramas de tou-» tes les misères humaines, dont la » vue est si humiliante pour l'orgueil, » et si révoltante pour notre délica-» tesse. Les peuples séparés de la » communion romaine n'ont imité » qu'imparfaitement une charité si » généreuse... Il est une autre con-» grégation plus héroïque; car ce » nom convient aux trinitaires de la » rédemption des captifs; ces reli-» gieux se consacrent depuis cinq » siècles à briser les chaînes des » chrétiens chez les Maures. Ils em-» ploient à payer les rançons des es-» claves leurs revenus et les aumônes » qu'ils recueillent, et qu'ils portent » eux-mêmes en Afrique. On ne peut » se plaindre de tels instituts. » *Essais sur l'Hist. gén.* t. 4, c. 135; *Quæst. sur l'Encyc.*, *Apocalypse*, *Biens d'Eglise*, etc.

On sait que les prêtres de la mission de saint Lazare, les capucins et d'autres religieux, prennent aussi part à cette bonne œuvre, si digne de la charité chrétienne. Il y a eu au XIIe siècle un institut de *religieux pontifes* qui s'étaient dévoués à la construction des ponts et à la réparation des grands chemins. Nous ne devons pas passer sous silence ceux qui se consacrent à l'instruction des enfants pauvres, et qui tiennent les écoles de charité (1). *Voyez* HOSPITALIERS, RÉDEMPTION, ECOLES, etc. Il est étonnant que les protestants, lorsqu'ils parlent des *moines*, soient moins équitables que les philosophes incrédules; mais ils ont bien d'autres torts à se reprocher. Nous parlerons ci-après des richesses des *moines*. BERGIER.

MOISE, législateur des Juifs, a écrit sa propre histoire avec celle de son peuple. La principale question qui doit occuper les théologiens, est de savoir si cet homme célèbre a été véritablement envoyé de Dieu, et s'il a prouvé sa mission par des signes incontestables ; de là dépendent la vérité et la divinité de la religion juive. Or, nous soutenons que *Moïse* l'a prouvée en effet par ses miracles, par ses prophéties, par la sagesse de sa doctrine, de ses lois et de sa conduite ; les incrédules ne lui rendent justice sur aucun de ces chefs ; mais nous verrons que leurs soupçons, leurs conjectures, leurs reproches sont très-mal fondés.

Plusieurs ont poussé la prévention et le goût des paradoxes jusqu'à contester l'existence de *Moïse*, et à soutenir sérieusement que c'est un personnage fabuleux. Nous opposons à ces écrivains téméraires et très-mal instruits, en premier lieu, les livres que *Moïse* a écrits, et qui ne peuvent pas avoir été faits par un autre. *Voy.* PENTATEUQUE. En second lieu, le témoignage des auteurs juifs qui ont écrit après lui : tous en parlent comme du législateur de leur nation; la loi juive est constamment nommée *la loi de Moïse*; sa généalogie est rapportée non-seulement dans les livres de l'Exode, du Lévitique et des Nombres, mais encore dans ceux des Paralipomènes et d'Esdras. En troisième lieu, le sentiment et la croyance des historiens profanes, égyptiens, phéniciens, assyriens, grecs et ro-

(1) Un beau livre moderne, qu'il convient d'étudier sur ce sujet, c'est l'*Histoire des moines d'Occident* par M. de Montalembert.

LE NOIR.

mains. Ils sont cités par Josèphe dans ses livres *contre Appion*, par Tation dans son *Discours contre les Grecs*, par Origène dans son ouvrage *contre Celse*, par Eusèbe dans sa *Préparation évangélique*, par saint Cyrille *contre Julien*. Comment, malgré tous ces monuments, a-t-on osé répéter vingt fois de nos jours que Moïse a été inconnu à toutes les nations (1) ?

Si un philosophe s'avisait de contester aux Chinois l'existence de Confucius, aux Indiens, celle de Beass-Muni, de Goutan et des autres brahmes qui ont rédigé leurs livres et leurs lois ; aux Perses, l'existence de Zoroastre ; aux musulmans, celle de Mahomet, il serait regardé comme un insensé. De tous ces personnages, cependant, il n'en est aucun dont l'existence soit constatée par des preuves plus fortes et plus multipliées que celle de Moïse.

Le seul raisonnement que l'on ait opposé à ces preuves, ne porte que sur une pure conjecture. M. Huet s'était persuadé que les fables des païens n'étaient rien autre chose que l'Histoire sainte altérée et corrompue, que les personnages de la mythologie étaient Moïse lui-même, Il prétendait retrouver les actions et les caractères de ce législateur, non-seulement dans Osiris, Bacchus, Sérapis, etc., dieux égyptiens, mais encore dans Apollon, Pan, Esculape, Prométhée, etc., dieux ou héros des Grecs et des Latins. De là l'auteur de la *Philosophie de l'Histoire* est parti pour argumenter contre l'existence de *Moïse*. Nous retrouverons, dit-il, tous ces caractères dans le Bacchus des Arabes ; or, celui-ci est un personnage imaginaire : donc il en est de même du premier. Ce raisonnement lui a paru si victorieux, qu'il l'a répété dans vingt brochures.

C'est comme s'il avait dit : L'histoire juive est le fond ou le canevas sur lequel les païens ont brodé leur mythologie : or, celle-ci n'a aucune réalité ; donc il en est de même de l'histoire. Mais une broderie faite d'imagination détruit-elle le fond sur lequel elle est appliquée? La question est de savoir si c'est l'historien juif qui a copié les fables des païens, ou si ce sont ces derniers qui ont travesti l'histoire de Moïse, Il fallait donc commencer par prouver que celle-ci est moins ancienne que les fables du paganisme. L'auteur de l'objection n'a pas seulement osé l'entreprendre, et aucun incrédule n'est en état de citer un seul livre profane dont l'antiquité remonte aussi haut que l'histoire juive. Si les conjectures de M. Huet étaient vraies, elles confirmeraient plutôt qu'elles ne détruiraient l'existence de Moïse. Mais les conjectures, quelque ingénieuses qu'elles soient, ne prouvent rien. Ajoutons que, pour faire cadrer l'histoire du législateur des Juifs avec le prétendu Bacchus des Arabes, notre philosophe attribue à ce dernier des aventures auxquelles les Arabes n'ont jamais pensé.

Un autre monument que ce critique oppose à l'existence de Moïse, est une histoire romanesque de ce personnage, composée par les rabbins modernes, remplie de fables et de puérilités, mais qu'il soutient être fort ancienne. La vérité est qu'elle ne remonte pas plus haut que le douzième ou le treizième siècle, qu'elle n'a aucune marque d'une

(1) Quelques écrivains modernes ont osé dire que Moïse pourrait bien n'être qu'un personnage fabuleux. Pourquoi n'ont-ils pas dit en même temps que les Juifs étaient un peuple imaginaire ? car enfin leur religion, leurs fêtes, leur jurisprudence, les coutumes quils observent encore sous nos yeux, tout est fondé sur l'autorité de Moïse, tout nous rappelle le souvenir de Moïse, tout nous démontre l'existence réelle de Moïse. Où sont les preuves, ou du moins les doutes que l'on puisse opposer au témoignage d'une nation qui réclame son fondateur ? Après tout, les Juifs ont eu un législateur, puisqu'ils ont des lois ; et ce législateur a dû vivre il y a plus de trois mille ans, puisque dès lors nous voyons le peuple juif gouverné par les lois qu'il suit encore aujourd'hui. Si ce législateur n'est pas Moïse, que l'on nous dise enfin quel autre il faut mettre en sa place : laissons à chaque peuple le soin de nous instruire des noms et de l'histoire de ses grands hommes, et n'allons pas, nous qui ne sommes que d'hier, disputer par caprice, contre les titres les plus incontestables de l'antiquité.

« Il s'est trouvé des hommes, dit Voltaire, qui » ont poussé le pyrrhonisme de l'histoire jusqu'à » douter qu'il y ait eu un Moïse...... Nous sommes » bien loin d'adopter ce sentiment téméraire, qui » saperait tous les fondements de l'histoire an- » cienne du peuple juif. » (*Philos. de l'hist.*, ch. 40.) Pourquoi ne pas dire que cette licence saperait les fondements de l'histoire de tous les peuples de la terre ?

GOUSSET.

plus haute antiquité, mais plutôt tous les caractères possibles d'une composition très-récente ; qu'aucun ancien auteur ne l'a connue, et qu'elle ne valait pas la peine d'être tirée de la poussière. S'il nous arrivait d'employer des titres aussi évidemment faux, les incrédules nous accableraient de reproches. Venons aux preuves de la mission de Moïse.

I. Que ce législateur ait fait des miracles, c'est un fait prouvé, en premier lieu, par l'attestation des témoins oculaires. Josué, successeur de Moïse, prend à témoins les chefs de la nation juive des prodiges que Dieu a opérés en leur faveur et sous leurs yeux, soit en Egypte, soit dans le désert, et leur fait jurer d'être fidèles au Sseigneur. *Josue*, c. 24. Ces mêmes miracles sont rappelés dans le livre des Juges, c. 2, ℣ 7 et 12 ; c. 6, ℣ 9 ; dans les psaumes de David, 77, 104, 105, 106, 134, etc ; et ces psaumes étaient chantés habituellement dans le temple : on en retrouve le récit abrégé dans le livre de Judith, c. 5. Voilà donc une croyance et une tradition constante de ces miracles établie dans toute la nation, dès le temps auquel ces miracles ont été faits. De quel front les incrédules viennent-ils nous dire que l'opinion n'en est fondée que sur le témoignage de Moïse lui-même ? (1)

En second lieu, les auteurs profanes en ont été instruits. Josèphe soutient, *contre Appion*, que selon l'opinion des Egyptiens mêmes, Moïse

(1) L'histoire écrite par Moïse est renfermée dans les cinq livres qui composent le Pentateuque. Cette histoire se divise naturellement en deux parties. La première, qui se trouve rapportée dans le livre de la Genèse, comprend en abrégé ce qui s'est passé depuis la création du monde jusqu'à l'établissement de Jacob et de ses douze fils en Egypte. La seconde, renfermée dans les quatre derniers livres du Pentateuque, commence peu avant la naissance de Moïse, et contient un récit très-circonstancié de sa mission, de ses prodiges, de la délivrance des Hébreux, de leur séjour dans le désert, enfin, tout le détail de la législation de Moïse. C'est à l'examen de la seconde partie que nous nous arrêtons particulièrement. Car si les miracles de l'Exode sont des faits certains, avérés, incontestable, on ne peut disputer à Moïse la mission divine que les juifs et les chrétiens lui attribuent ; et son autorité établie par les prodiges nous garantit la vérité des faits contenus dans le livre de la Genèse. *Voyez les notes que nous avons ajoutées à l'article* Genèse. Il faut aussi remarquer qu'il s'agit ici spécialement de la véracité des livres de Moïse, dont l'authenticité et l'intégrité se trouvent établies aux articles ECRITURE SAINTE, PENTATEUQUE. Nous supposons, parce qu'on l'a prouvé, que Moïse est l'auteur des livres qu'on lui attribue, et que pour le fond, ces livres sont encore aujourd'hui tels qu'ils sont sortis des mains de leur auteur. Il ne reste qu'à prouver que les faits, les miracles, qui sont rapportés dans le Pentateuque, sont certains, incontestables, et qu'on ne peut les révoquer en doute sans tomber dans le pyrrhonisme le plus absurde.

Mais avant d'entrer dans cette discussion, nous allons mettre sous les yeux du lecteur un précis de l'histoire de Moïse.

Les Hébreux établis dans une province de l'Egypte, sous le ministère et par le crédit de Joseph, s'y étaient extrêmement multipliés pendant près de deux siècles. Un nouveau roi, jaloux de leur prospérité, les accable de charges et de travaux insupportables ; il ordonne que l'on fasse périr tous les enfants mâles de cette nation à mesure qu'ils naîtraient. Moïse, exposé sur le fleuve, est sauvé par la fille du roi, qui le fait nourrir et l'adopte pour son fils. Il tue un Egyptien qui maltraitait un Hébreu : ce meurtre est découvert : il s'enfuit dans le pays de Madian. Dieu, touché des cris de son peuple, apparaît à Moïse : il lui déclare qu'il l'a choisi pour délivrer les Israélites : il fait plusieurs miracles en sa présence, il lui donne le pouvoir d'en faire lui-même pour constater sa mission aux yeux de Pharaon et des Israélites. Moïse et Aaron son frère se présentent devant Pharaon, et lui intiment les ordres du Seigneur : ce prince les méprise, il refuse de laisser sortir les Hébreux, il appesantit leur joug. Toute l'Egypte est frappée coup sur coup de dix plaies épouventables ; mais le cœur de Pharaon s'endurcit. Enfin les Hébreux, au nombre de cent mille, sans les femmes, les enfants et une multitude d'étrangers, s'assemblent sous les ordres de Moïse, et prennent leur route du côté de la mer Rouge. Pharaon les poursuit : renfermés entre la mer et l'armée des Egyptiens, ils regardent leur perte comme inévitable, lorsqu'à la voix de Moïse la mer s'ouvre et leur laisse un libre passage. Pharaon, que la fureur aveugle, les suit à travers les flots qui se renferment et l'engloutissent avec toute son armée. Depuis ce moment jusqu'à la mort de Moïse, toute l'histoire des Hébreux n'est qu'une suite continuelle de prodiges. Pendant quarante ans un pain miraculeux les fait subsister dans les déserts arides de l'Arabie ; un nuée lumineuse guide leur marche ; Dieu publie sa loi sur le mont Sinaï au milieu des tonnerres et des éclairs ; plus d'une fois la vengeance divine éclate sur les infracteurs de la loi. Cependant Moïse donne à son peuple une loi sainte, une police admirable. Il meurt sur les bords de la terre promise, laissant à Josué le soin d'y établir les Israélites.

Telle est l'histoire extraordinaire, tels sont les faits qu'on a toujours admis, qu'on a toujours crus, malgré les difficultés des incrédules, dont les efforts n'ont servi qu'à rendre la vérité plus éclatante. Quand on considère d'un côté la nature des faits que Moïse a donnés pour preuves de sa mission, de la mission la plus importante, et de l'autre, cette croyance forte et constante du peuple juif, cette foi inébranlable d'une nation entière, qui est devenue la foi des chrétiens, c'est-à-dire de tous les peuples du monde, n'est-on pas forcé de reconnaître la vérité de ces prodiges, ou d'avouer que les histoires les plus authentiques et les plus avérées ne sont que des fables inventées à plaisir ? Cette réflexion suffirait pour arrêter le déiste qui n'a pas encore poussé l'extravagance jusqu'au pyrrhonisme. Mais, ne voulant rien laisser à désirer sur un point

était un homme admirable, et qui avait quelque chose de divin, l. 1, c. 10. C'est ainsi qu'en parle Diodore de Sicile dans un fragment rapporté par saint Cyrille, *contre Julien*, l. 1, p. 15. Il cite d'autres auteurs qui en ont parlé de même, Polémon, Ptolomée de Mendès, Hellanicus, Philo-

aussi important, nous allons, d'après M. Duvoisin, développer la preuve de la véracité de Moïse.

I. Si l'histoire emprunte souvent une partie de de son autorité du caractère de l'historien, j'ose dire qu'à cet égard il n'est point de faits mieux attestés que les miracles de Moïse : d'une part, Moïse n'a pu se tromper, puisqu'il est contemporain, témoin oculaire et principal acteur dans l'histoire qu'il nous a laissée ; d'un autre côté, sa bonne foi, sa probité, son désintéressement, sa religion ne permettent pas de l'accuser d'imposture.

D'abord on ne peut contester à Moïse la qualité d'historien contemporain et de témoin oculaire ; pourquoi donc ne mériterait-il pas à ce titre la même confiance qu'un Xénophon, un Thucydide, un Polybe, un César? S'il y avait quelque différence entre l'auteur du Pentateuque et ces écrivains, ne serait-elle pas à l'avantage du premier ? Les écrits de César, de Polybe, de Thucydide, de Xénophon, ne renfermaient pas les principes fondamentaux de la jurisprudence et de la religion des Grecs et des Romains, ils n'excitaient pas le même intérêt, ils n'étaient pas d'un usage aussi journalier que le Pentateuque ; la retraite des mille, les guerres du Péloponèse, de Carthage et des Gaules, étaient des faits éloignés et presque indifférents pour la plus grande partie de la Grèce et et de l'Italie, au lieu que les miracles de Moïse étaient pour tous les Israélites ses contemporains, des faits présents et personnels. Xénophon et César écrivaient l'un dans Athènes, l'autre à Rome, ce qui s'était passé en Asie et dans les Gaules ; Moïse écrit son histoire sous les yeux des témoins, dans le temps et sur la scène des événements.

Oui, direz-vous peut-être, Moïse était parfaitement instruit des faits qu'il raconte, et j'avoue sans peine qu'il n'a pu être trompé; mais comment puis-je m'assurer qu'il n'a pas voulu tromper les Israélites ? qui me répondra de sa probité et de sa bonne foi ? qui vous en répondra ? les faits eux-mêmes, le caractère de Moïse, toute la suite de ses actions, le style de son histoire.

La nature des faits, leur éclat, leur durée, écartent tout soupçon de fraude. Un fourbe adroit peut éblouir par des prestiges; son éloquence, son enthousiasme peuvent en imposer à une multitude ignorante ; il peut feindre des prodiges clandestins, et se ménager quelques témoins, en les intéressant au succès de son imposture. Jamais la politique ne s'est jouée de la foi des peuples, au point de prétendre les abuser sur des faits publics, notoires, éclatants ; lors même qu'elle cherche à tromper les hommes, elle les respecte assez pour ne pas leur tendre un piége si grossier: la crédulité du peuple a ses bornes; il est un terme que l'imposture ne saurait passer ; elle se détruit elle-même quand elle veut aller au delà d'un certain point. Par quel art Moïse aurait-il donc entrepris de persuader à six cent mille hommes qu'ils ont vu pendant quarante ans ce qu'ils n'auraient point vu, ce dont ils n'auraient jamais ouï parler, ce qui n'aurait jamais été ? Comment, dans le feu d'une sédition, aurait-il osé tenir au peuple ce langage : « Vous recou-
» naîtrez à ceci, que c'est le Seigneur qui m'a en-
» voyé...... S'ils (Coré, Dathan et Abiron) meurent
» d'une mort ordinaire..., ce n'est point le Seigneur
» qui m'a envoyé; mais si, par un prodige nouveau,
» le Seigneur fait que la terre s'entr'ouvrant, les
» engloutisse avec tout ce qui leur appartient, et
» qu'ils descendent tout vivants en enfer, vous
» saurez alors qu'ils ont blasphémé contre le Sei-
» gneur ? » Un imposteur se garderait bien de mettre sa mission à une pareille épreuve; il oserait encore moins continuer en ces termes : « Aussitôt
» donc qu'il (Moïse) eut cessé de parler, la terre
» s'entr'ouvrit sous leur pieds, et les dévora avec
» leurs tentes et tout ce qui était à eux ; ils descen-
» dirent tout vivants dans l'enfer, et ils périrent
» du milieu du peuple: tout Israël qui était
» présent s'enfuit aux cris des mourants ; et
» chacun disait : Craignons que la terre ne nous
« engloutisse aussi. »

Accusera-t-on Moïse d'avoir fait servir la religion à ses vues ambitieuses ? mais quels traits d'ambition vous offre son histoire ? Elevé dans le palais de Pharaon, il renonce aux espérances les plus brillantes, « il aime mieux partager les afflic-
» tions du peuple de Dieu, que de goûter les dou-
» ceurs passagères du péché. » Il va se cacher dans le pays de Madian, où pendant quarante ans il n'a d'autre occupation que de paître les troupeaux de Jéthro. Dieu lui commande de se mettre à la tête des Israélites, il s'en excuse, il n'obéit qu'à regret; toute sa vie est empoisonnée par les murmures, les séditions, les infidélités de ce peuple inconstant; il n'use de son autorité que pour maintenir celle du Dieu qui l'envoie ; il ne veut point qu'elle passe à ses enfants ; c'est Josué, un homme étranger à sa famille et à sa tribu, qu'il désigne pour son successeur: la souveraine sacrificature est héréditaire dans la famille d'Aaron, et la postérité du législateur demeure confondue dans la famille des lévites. Moïse ne dissimule pas ses propres fautes ; il nous apprend le meurtre qu'il commit en la personne d'un Egyptien, sans rien ajouter qui puisse servir à sa justification ; il parle souvent du péché qui lui ferma l'entrée de la terre promise ; il ne déguise pas les crimes de Lévi, chef de sa tribu, d'Aaron son frère, de Marie sa sœur ; de ses neveux Nadab et Abiu ; il ne s'attribue la gloire d'aucun événement, il ne dit rien, il ne fait rien de lui-même, il n'est que l'interprète et l'exécuteur des ordres du ciel ; c'est Dieu qui prescrit toutes ses démarches, qui dicte toutes ses lois, qui lui inspire tous ses discours.

Loin de flatter les Israélites, Moïse ne cesse de leur reprocher la dureté de leur cœur, leur ingratitude, leurs révoltes contre le Seigneur, leur penchant à l'idolâtrie. « Sachez, leur dit-il,
» que ce ne sera point à cause de votre justice, que
» le Seigneur votre Dieu vous mettra en possession
» de cette terre si excellente, puisque vous êtes un
» peuple rempli d'obstination.... Depuis le moment
» où vous êtes sortis de l'Egypte, jusqu'à ce lieu où
» nous sommes, vous avez toujours murmuré contre
» le Seigneur..... vous lui avez été rebelles depuis
» le jour où j'ai commencé de vous connaître. »
L'histoire du Pentateuque est pleine de traits déshonorants pour la nation juive, qu'un imposteur n'aurait eu garde d'imaginer, et qu'un écrivain, conduit par des vues humaines, n'aurait pas manqué de supprimer ou d'adoucir. En effet, ni l'inceste de Juda et de Thamar, ni l'adoration du veau d'or, ni les débauches des Israélites avec les filles de Madian, ne se lisent dans les antiquités de Josèphe; et nous voyons que la plupart des rabbins se sont étudiés à couvrir la honte et à pallier les crimes de leurs ancêtres par les commentaires les plus ridi-

corus et Castor. Numénius, philosophe pythagoricien, dit que Jonnès et Mambrès, magiciens célèbres, furent choisis par les Egyptiens pour s'opposer à *Musée*, chef des Juifs, dont les prières étaient très-puissantes auprès de Dieu, et pour faire cesser les fléaux dont il affligait l'Egypte.

cules : pour Moïse, il ne connaît pas ses lâches ménagements ; il immole à la vérité la mémoire dé ses pères et l'honneur de sa nation.

Son style est simple, sans ornement, sans réflexions, sans aucune de ces précautions oratoires propres à écarter les difficultés qui pourraient naître de son récit ; c'est le style d'un historien qui ne craint pas d'être contredit, parce qu'il ne rapporte que des faits publics, récents, incontestables, avoués de tons ceux qui doivent lire son histoire ; il ne se met point en peine de convaincre ses contemporains, il ne veut qu'instruire la postérité ; il raconte : il ne disserte, il ne prouve jamais ; il défie l'incrédulité, ou plutôt il ne la prévoit pas ; de là cette négligence dans les récits, cette confusion dans les dates, ces répétitions fréquentes, toutes ces petites difficultés qui scandalisent les demi-savants, et qui, pour un critique judicieux, sont des preuves sensibles de l'antiquité et de la vérité d'une histoire.

Quoique les livres de Moïse soient remplis de faits miraculeux, on peut dire néanmoins que la vraisemblance y est toujours observée. Car les faits miraculeux ont aussi leur vraisemblance, toutes les fois qu'ils sont proportionnés avec la cause qui les produit, et le but auquel ils se rapportent. Tous les miracles du Pentateuque ont une liaison nécessaire avec la mission de Moïse et l'établissement de sa loi : tous sont dignes du Dieu qui les opère. On n'y remarque rien de superflu, rien d'outré, rien d'incroyable. Ils ne sont point accompagnés de circonstances puériles propres à augmenter le merveilleux : ils naissent des événements, et non d'une vaine ostentation de puissance. C'est ainsi que doit se manifester l'Etre suprême lorsqu'il daigne parler aux hommes : mais ce n'est pas ainsi que l'aurait fait agir un imposteur. Il aurait entassé prodiges sur prodiges : les plus bizarres lui auraient paru les plus éclatants, il n'aurait point senti que le maître du monde est soumis aux lois de sa sagesse, lors même qu'il s'écarte des lois de la nature : son imagination échauffée l'aurait entraîné au delà des bornes de la vraisemblance. Jugeons de ce que l'imposture aurait inventé, par le caractère des prodiges rapportés dans les histoires profanes, dans le Talmud, dans les écrits des rabbins, dans les légendes fabriquées par quelques auteurs crédules et superstitieux.

Enfin la bonne foi, la religion, l'amour de la vertu, éclatent dans toutes les actions, et se peignent à chaque page des écrits de Moïse. Ses lois n'ont d'autre but que de former les Hébreux à la pratique de tous les devoirs ; elles ne respirent que la piété, la justice, l'humanité : elles ont pour base la connaissance et le culte du vrai Dieu. « Ecoute, » Israël, le Seigneur notre Dieu est le seul et uni- » que Seigneur. Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de » tout ton cœur, de toute ton âme, de toutes tes » forces. » Le législateur sublime qui, dans un siècle d'ignorance et de barbarie, a fondé sa constitution sur ce principe unique de la religion et de la morale, ne serait-il qu'un fourbe et un imposteur ?

Toutes les institutions de Moïse, tous ses discours, toutes ses actions, supposent la vérité reconnue de ses miracles. Ce grand homme ne cesse de les rappeler aux Israélites comme la preuve authentique de sa mission, le titre de son autorité, le fondement de ses lois, le gage de la protection spéciale que Dieu leur accordait. Prétendre que tous ces prodiges sont des faits controuvés, et que les Israélites n'y ont pas ajouté foi, c'est faire de Moïse, le plus sage des législateurs, un insensé, un frénétique, et vouloir que ce frénétique ait trouvé deux millions d'hommes encore plus insensés que lui, puisqu'il aurait su les subjuguer par des fables qui n'en imposeraient pas à des enfants. Or, une histoire est rigoureusement démontrée, dès qu'on ne peut la contester sans se voir réduit à de pareilles suppositions.

II. Si les Israélites ont cru les miracles de Moïse, il faut avouer que ces faits sont vrais, ou soutenir que les Israélites étaient un peuple privé de l'usage des sens et de la raison. S'ils ne les ont pas crus, leur conduite est le comble du délire et de l'extravagance. Car d'obéir pendant quarante ans à un imposteur reconnu pour tel, de se soumettre aveuglément à toutes les lois qu'il lui plaît de dicter, de se laisser tranquillement égorger par ses ordres, c'est un excès de stupidité qui ne se conçoit point ; ce serait, dans toute une nation, un prodige de démence une fois plus incroyable que tous les prodiges du Pentateuque.

Non, direz-vous, les Israélites n'ont pas été trompés par leur législateur, mais, de concert avec lui, ils ont fabriqué cette merveilleuse histoire, soit pour s'illustrer aux yeux des autres peuples, soit pour attacher leurs descendants aux lois et à la religion qu'ils avaient établies dans le désert.

Quel étrange système ! quelle chimère ! quoi ! deux millions d'hommes se seront accordés à tracer le plan d'une imposture qui devait durer quarante ans ! ils auront dit à Moïse : Vous inventerez les prodiges les plus éclatants, vous composerez la fable la plus absurde ; et nous, et nos enfants, nous feindrons de croire tout ce qu'il vous aura plu d'imaginer ; nous nous obligerons solennellement à vous révérer comme l'envoyé du ciel : vous nous imposerez une loi sévère, une religion pénible, chargée d'observances minutieuses ; la moindre contravention sera punie de mort ; nous vous suivrons dans les déserts les plus arides ; et s'il nous échappe quelque murmure, vous nous décimerez et vous cimenterez votre pouvoir du sang de quarante à cinquante mille victimes !

N'est-ce pas insulter à la raison humaine que de supposer un semblable pacte entre un fourbe et toute une nation ? Et pourquoi encore ? pour laisser à la postérité une religion toute fondée sur l'imposture, une religion qui devait faire le malheur des enfants, comme elle avait fait celui des pères. Le beau projet ! qu'il est conforme aux sentiments de la nature ! et que ceux qui le prêtent à tout un peuple connaissent bien le cœur humain !

Si l'on veut que ce soit la vanité qui ait présidé à la confection de ce roman, pourquoi les Juifs se sont-ils interdit tout commerce avec les étrangers, et leur ont-ils dérobé si longtemps la connaissance de leurs livres et de leur religion ? pourquoi a-t-on mêlé à cette histoire un si grand nombre de faits capables de déshonorer à jamais la nation juive et ses ancêtres ? Quelle gloire la famille d'Aaron et la tribu de Ruben pouvaient-elles se promettre des crimes et du supplice de Nadab et d'Abiu, de Dathan et d'Abiron ? et l'adoration du veau d'or, et les murmures continuels des Israélites, et les reproches amers du législateur, et l'arrêt qui condamne toute cette génération à errer pendant quarante ans et à périr dans le désert, sans pouvoir entrer dans la Terre promise, sont-ce là des traits destinés à cou-

Orig. *contre Celse*, liv. 4, c, 51 ; Eusèbe, *Prép. évang.*, l. 9, c. 8. D'autres ont jugé que Moïse était un magicien plus habile que les autres : telle était l'opinion de Lysimaque et d'Apollonius-Molon, de Trogue-Pompée, de Pline l'Ancien, et de Celse ; Josèphe *contre Appion*, l. 2, c. 6 ;

cilier aux Hébreux l'estime des autres peuples ? Qu'était-il besoin de les feindre ou de les rapporter ? la fable de Moïse ne pouvait-elle se passer de ces embellissements ?

Enfin, était-ce par des impostures si grossières que Moïse et les Israélites pouvaient se flatter d'en imposer aux nations voisines ? Qu'auraient dit par exemple les Egyptiens, de toutes ces plaies dont Moïse dit qu'il les frappa, de cette mort des premiers-nés, de cette subversion de l'armée de Pharaon dans la mer ? et par quel charme tous ces autres peuples qu'ils se vantent d'avoir vaincus par des voies si extraordinaires, auraient-ils laissé passer tant de fables, à moins qu'ils ne fussent pareillement d'intelligence, et aussi véritablement ennemis de la gloire, qu'on veut que les autres en fussent ridiculement entêtés ? On peut inventer des fables, j'en conviens ; encore ne les porte-t-on pas à cet excès, quand on a dessein qu'elles soient crues ; et surtout on a grand soin d'en placer l'origine dans des temps éloignés, et de la mettre à couvert dans l'obscurité des siècles. Mais comme on n'a jamais pour but de paraître fourbe et ridicule, on n'invente jamais des choses qui puissent être démenties par des témoins vivants et par des nations entières et intéressées. C'aurait été par exemple un beau dessein aux Maures, quand ils se virent de retour en Afrique, après avoir été chassés d'Espagne, s'ils avaient entrepris de faire croire au monde qu'ils s'en étaient tirés par des miracles semblables à ceux de Moïse, et qu'après que la Méditerranée leur aurait ouvert son sein pour leur donner passage, ils l'avaient vue se fermer et envelopper une armée de je ne sais combien d'hommes, dont ils étaient poursuivis. Cependant le dessein n'aurait pas été moins extravagant à l'égard des Juifs. Car il ne faut pas se représenter ces temps éloignés quoique grossiers, comme aussi ténébreux qu'ils nous paraissent ; les hommes y savaient des nouvelles les uns des autres ; ils avaient les mêmes intérêts et les mêmes passions que nous : ils voyaient ce qu'ils voyaient, et sentaient ce qu'il fallait sentir, tout comme nous.

La religion des Juifs est une preuve encore subsistante des miracles de Moïse et de la foi des Israélites contemporains. Sans doute, on ne disconviendra pas que les Juifs n'aient reçu de Moïse la loi qu'ils professent. Il faudra bien aussi nous accorder que les Juifs de la Palestine, et ceux qui étaient dispersés dans toute l'Asie, au temps de Jésus-Christ, d'Antiochus Epiphane, d'Alexandre, de Cyrus, croyaient fermement à la mission divine et aux miracles de leur législateur. Cette foi publique de toute la nation, depuis le temps de Cyrus, nous est attestée par tous les monuments de l'histoire sacrée et profane. Tout dépend de savoir si elle est aussi ancienne que la nation elle-même, si elle doit sa naissance à la foi des Israélites contemporains de Moïse, ou si elle n'a commencé que plusieurs siècles après la fondation de la république des Hébreux.

Mais cette question peut-elle être proposée sérieusement ? n'est-il pas évident, et par la nature même de la chose, et par toute la suite de l'histoire, que les Juifs n'ont jamais eu d'autres sentiments sur la personne et sur les miracles de Moïse, que ceux où nous les voyons encore aujourd'hui ? Les Samaritains ne sont-ils pas encore des témoins irréprochables de ce que l'on croyait parmi les Israélites schismatiques, longtemps avant la captivité de Babylone ? et ces Israélites qui, malgré leur schisme, reconnaissent la divinité des lois de Moïse et la vérité de ses miracles, ne nous apprennent-ils pas quelle était la foi de toute la nation réunie sous l'obéissance de Salomon, de David et de Saül ? Douterons-nous que Samuel, et les juges, et Josué, aient gouverné les Hébreux suivant les lois établies par Moïse ? n'ont-ils pas fondé leur autorité sur la sienne ? Les peuples n'ont-ils pas été persuadés que ces juges étaient des envoyés du ciel ; et cette opinion, vraie ou fausse, n'est-elle pas une preuve de ce que l'on croyait touchant la mission du législateur ?

Si, après la mort de Moïse, il se trouvait dans l'histoire des Juifs une lacune de plusieurs siècles, on pourrait croire que la religion de ce peuple aurait pris naissance dans ces temps inconnus. Mais les Juifs produisent une suite non interrompue de monuments originaux, qui remontent depuis le règne de Cyrus et au delà, jusqu'à la fondation de leur république. Toutes les parties de cette histoire sont étroitement liées entre elles et avec ce qu'il y a de plus certain dans l'antiquité profane ; et si l'on excepte les faits miraculeux que l'on ne doit pas être surpris de rencontrer dans les annales d'un peuple dépositaire de la révélation, il n'est aucune histoire où les différentes révolutions d'un état soient décrites d'une manière plus suivie, plus naturelle et plus vraisemblable. Or, dans tous les temps, et sous les rois, et sous les juges, nous trouvons la loi de Moïse établie sur la foi de ses miracles. On ne peut assigner ni l'époque, ni l'auteur de cette loi, qu'en se plaçant dans le siècle de Moïse. C'est alors seulement que nous en découvrons l'origine, en voyant les Israélites témoins des prodiges de leur législateur, abandonner l'Egypte qu'ils regrettaient, pour le suivre dans les déserts incultes de l'Arabie, se soumettre aveuglément à toutes ses volontés, adopter le culte, les lois, la forme du gouvernement qu'il leur prescrit, en un mot le révérer comme le ministre et l'interprète des ordres du ciel.

Cette persuasion des Israélites contemporains de Moïse, est en même temps l'effet naturel et la preuve certaine des miracles de ce grand homme. Elle seule peut rendre raison de la foi publique reçue dans les siècles suivants : car indépendamment des prophètes qui sont venus après Moïse, et qui ont prouvé leur mission et la sienne par de nouveaux prodiges, la foi des Pères a dû passer aux enfants : et si les Israélites contemporains ont regardé Moïse comme un législateur inspiré, il ne faut plus demander pourquoi cette opinion s'est toujours conservée parmi les Juifs. Mais l'établissement de la religion juive est un phénomène inexplicable, un effet produit sans cause, si les miracles de Moïse et la foi de ses contemporains n'en ont pas été le principe.

Supposera-t-on que, longtemps après la mort de Moïse, les Juifs formèrent le dessein d'ériger leur législateur en prophète, et que, pour donner quelque couleur à cette imagination, ils inventèrent ces prodiges que nous lisons dans le Pentateuque ? Mais toute une nation peut-elle entrer dans un complot de cette nature ? peut-elle renoncer à tous les sentiments de religion, d'honneur et de bonne foi, dans la vue de se donner des lois onéreuses, un culte faux, superstitieux, propre à la rendre odieuse à tous les peuples ? Je veux qu'elle ait conçu ce projet insensé, comment l'aurait-elle exécuté ? Ce

Justin, l. 36 ; Pline, *Hist. nat.*, l. 30, c. 1 ; Orig. *contre Celse*, l. 1, c. 26. L'auteur de l'*Histoire véritable des temps fabuleux* a fait voir que les actions et les miracles de Moïse sont encore reconnaissables dans l'histoire des Egyptiens, quoique les faits y soient déguisés et travestis, tome 3, p. 64 et suiv. Mais les incrédules, auxquels les monuments de l'histoire sont absolument inconnus, ont soutenu que les Egyptiens n'avaient jamais entendu parler de ces miracles, et qu'il n'est pas possible qu'ils en soient jamais convenus.

En troisième lieu, Moïse lui-même a établi chez les Juifs des monuments incontestables de ses miracles. L'offrande des premiers-nés attestait la mort des enfants des Egyptiens, et la délivrances miraculeuse de ceux des Israélites. La Pâque avait pour objet de perpétuer le souvenir de la sortie d'Egypte et du passage de la mer Rouge. La fête de la Pentecôte était un mémorial de la publication de la loi au milieu des feux de Sinaï. Le vase de manne conservé dans le tabernacle et dans le temple était un témoignage subsistant de la manière miraculeuse dont les Hébreux avaient été nourris dans le désert pendant quarante ans. La verge d'Aaron, le serpent d'airain, les encensoirs de Coré et de ses partisans, cloués à l'autel des parfums, rappelaient d'autres prodiges. La fertilité de la terre, malgré le repos de la septième année, était un miracle permanent ; et ce repos est attesté par Tacite, *Hist.*, l. 5, c. 4. Toutes les cérémonies juives étaient commémoratives ; cet historien s'en est très-bien aperçu, quoiqu'il en ait mal pris le sens. Connaît-on un autre législateur que Moïse, qui se soit avisé de faire célébrer des fêtes et des cérémonies par un peuple entier, en mémoire de faits de la fausseté desquels ce peuple était convaincu par ses propres yeux ? *Voyez* FÊTES, CÉRÉMONIES (1).

n'était pas assez que toute leur génération se réunît pour accréditer l'imposture, il fallait mettre dans le secret ceux qui restaient de la génération précédente, et ceux qui commençaient une génération nouvelle. Il fallait que, pendant plus d'un siècle, les prêtres, les magistrats, les chefs de famille, la nation entière, ne fussent occupés d'autres soins que d'effacer tous les vestiges de l'ancienne croyance, pour inventer, afffirmer et consacrer le roman des miracles de Moïse ; et comme la moindre réclamation eût infailliblement renversé cet édifice de mensonge, il fallait que, parmi le choc des intérêts et des passions, tous les Juifs, sans en excepter un seul, consentissent à recevoir les fables ridicules qu'on mêlait à leur histoire, sur lesquelles on bâtissait le nouveau système de jurisprudence et de religion. Je ne dis rien des livres qu'il eût fallu ou supposer, ou corrompre, pour y insérer les prétendus miracles de Moïse et des autres prophètes : peut-être me suis-je arrêté trop longtemps à combattre une supposition qui se détruit par l'excès de son absurdité. Cependant il n'est point de milieu ; il faut ou l'admettre, ou convenir que la foi publique des miracles de Moïse remonte jusqu'au siècle de ce législateur, et devient par là même une preuve certaine de ces miracles. — Duvoisin, *Autorité des livres de Moïse*, ch. 2 et 3.

GOUSSET.

(1) Cicéron (*de Finib.*, l. 5.) parlant d'Athènes, cette ville si riche en monuments, disait que l'on ne pouvait y faire un pas sans marcher sur l'histoire. Les places publiques, les temples, les théâtres, les chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture, retraçaient aux yeux des Athéniens les exploits et les vertus de leurs ancêtres. Des monuments d'un autre genre, mais bien plus durables, nous attestent l'histoire de Moïse. Le temps a détruit les superbes édifices des Thémistocle et des Périclès ; le voyageur étonné cherche dans les ruines d'Athènes quelques vestiges de son ancienne splendeur : mais les fêtes, les cérémonies instituées par Moïse transmettront à la postérité la plus reculée la mémoire et la preuve des événements qui leur ont donné naissance. L'histoire de Moïse n'est pas écrite sur le marbre ou sur la toile ; elle est empreinte dans les mœurs, les lois, la religion du peuple juif.

Les Israélites étant sur le point de sortir de l'Egypte, Moïse institua la fête de la *Pâque*, ou du *Passage*, en mémoire des prodiges opérés pour leur délivrance. « Ce jour, leur dit-il, sera pour vous un » monument, et vous le célébrerez de race en race » par un culte perpétuel... vous garderez cette cou- » tume, qui doit être inviolable à jamais tant pour » vous que pour vos enfants... et quand vos enfants » vous diront : Quel est ce culte religieux ? vous » leur direz : C'est la victime du passage du Sei- » gneur, lorsqu'il épargna les maisons des enfants » d'Israël, frappant les Egyptiens. » Les rites particuliers à cette fête, l'ordre de manger l'agneau pascal debout, avec précipitation, un bâton à la main, les pains azymes, tont peignait aux Juifs leurs ancêtres sortant en hâte de l'Egypte. Moïse veut encore que l'on consacre au Seigneur tous les premiers-nés tant des hommes que des animaux : « Et lors, dit-il, que ton fils t'interrogera un jour, » et te dira : Que signifie ceci ? tu lui répondras : » Le Seigneur nous a tirés de l'Egypte, de la mai- » son de l'esclavage par la force de son bras ; car » Pharaon étant endurci, et ne voulant pas nous » laisser aller, le Seigneur fit mourir dans l'Egypte » tous les premiers-nés des hommes, jusqu'aux » premiers-nés des animaux : c'est pourquoi j'im- » mole au Seigneur tous les mâles des animaux qui » ouvrent le sein de la mère, et je rachète tous les » premiers-nés de mes enfants. »

Après la Pâque, la religion juive n'avait rien de plus solennel que les fêtes de la Pentecôte et des Tabernacles. L'une était l'anniversaire de ce jour

Mais la plus forte preuve des miracles de *Moïse*, ce sont les effets qu'ils ont produits, et la chaîne des événements qui s'en sont ensuivis. Si ce chef de la nation juive n'a fait aucun miracle, il faut nous apprendre pourquoi les Egyptiens ont donné la liberté à ce peuple entier, réduit à l'esclavage ; par quel chemin il a passé pour gagner le désert, comment il y a subsisté pendant quarante ans, pourquoi ce peuple s'est soumis à *Moïse*, a subi ses lois quoique très-onéreuses, y est revenu tant de fois après en avoir secoué le joug. Car enfin, la demeure des Hébreux en Egypte, leur séjour dnns le désert, leur arrivée dans la Palestine, leur attachement à leurs lois, sont des faits attestés par toute l'antiquité. Tacite le reconnaît; il faut en donner au moins des raisons plausibles et moins absurdes que celles qu'a copiées cet historien.

Un peuple composé de deux millions d'hommes, et assez puissant pour conquérir la Palestine, peuple mutin, séditieux, intraitable, comme ses historiens en conviennent, a-t-il été subjugué, nourri, réprimé, civilisé, souvent châtié par un seul homme, sans miracle? Nos censeurs disent qu'il a soumis les Hébreux par des actes de cruauté; mais des actes de cruauté ne donnent pas des aliments à deux millions d'hommes. Pourquoi,

mémorable où Dieu publia sa loi sur le mont Sinaï; l'autre était une image du séjour des Israélites dans le désert. Cette ordonnance s'observera à perpétuité. « Vous célébrerez cette fête (des Taber-» nacles) au septième mois, et vous habiterez pen-» dant sept jours sous des tentes de feuillage... » afin que vos descendants apprennent que les en-» fants d'Israël ont habité sous des tentes, lorsque » je les ai tirés de l'Egypte, moi qui suis le Seigneur » votre Dieu. » Tel doit être le caractère de toute religion fondée sur des faits : tel est en particulier celui de la religion juive, que la plupart de ces fêtes sont historiques et commémoratives

Les solennités religieuses ne sont pas les seuls monuments qui nous restent de l'histoire de Moïse. Ce cantique sublime composé par Moïse et chanté par tout le peuple, au sortir de la mer Rouge, est un monument non moins authentique en ce genre, que la belle ode d'Horace sur la bataille d'Actium. Le vase plein de manne déposé dans le tabernacle, devait attester aux siècles futurs le prodige qui avait fait subsister les Israélites dans les sables de l'Arabie : les deux tables de la loi, serrées par l'ordre de Moïse dans l'arche d'alliance, s'y retrouvèrent encore sous le règne de Salomon : le serpent d'airain, monument d'un double prodige, se conserva jusqu'au temps d'Ezéchias : et sans doute on voyait encore, longtemps après Moïse, et la verge d'Aaron placée dans le Tabernacle en mémoire de la rébellion des enfants d'Israël, et les lames d'airain attachées à l'autel, comme un monument du crime et de la mort funeste de ces lévites téméraires qui avaient osé disputer le sacerdoce à la race d'Aaron. Une autre sorte de monuments que la rareté des livres rendait plus nécessaires alors, c'étaient les noms donnés aux lieux et aux personnes à l'occasion de quelque fait remarquable. On en voit beaucoup d'exemples, non-seulement dans la Genèse, mais encore dans les autres livres du Pentateuque et dans toute l'histoire des Juifs. C'est ainsi que les Israélites s'étant abandonnés aux murmures et au désespoir, parce qu'ils manquaient d'eau dans la plaine de Raphidim « Moise appela ce lieu *la Tentation*, à cause » des murmures des enfants d'Israël. » Après la victoire remportée sur les Amalécites, il dressa un autel et il l'appela de ce nom : *le Seigneur est mon étendard*; il nomma deux autres lieux, l'*Incendie et les Sépulcres de concupiscence*, par allusion aux châtiments dont l'ingratitude et les révoltes du peuple avaient été suivies. Ces noms, transmis à la postérité, étaient autant de témoins qui déposaient en faveur de l'histoire de Moïse.

Outre ces monuments qui ne se rapportaient qu'à des faits particuliers, on peut dire que toute la législation de Moïse était une preuve toujours subsistante, un monument indestructible de la vérité de son histoire. Telle est l'idée qu'il en donne lui-même aux Israélites. « Lors, dit-il, que tes enfants » t'interrogeront à l'avenir, et te diront : Que si-» gnifient ces commandements, ces cérémonies et » ces ordonnances que le Seigneur notre Dieu nous » a prescrits ? tu leur répondras : Nous étions escla-» ves de Pharaon dans l'Egypte avec une main » forte : il a fait sous nos yeux de grands miracles, » et des prodiges terribles contre Pharaon et contre » toute sa maison... et le Seigneur nous a com-» mandé d'observer toutes ces lois. » En effet, plusieurs des lois de Moïse et la plupart des cérémonies du culte lévitique semblent n'avoir d'autre objet que de rappeler aux Juifs les prodiges opérés pour la délivrance de leurs pères : ces faits sont la base, la raison suffisante, la clef de toute la législation mosaïque.

Ainsi, nous avons en quelque sorte deux histoires parallèles de Moïse, lesquelles servent l'une à l'autre d'éclaircissement et de preuve. La première, écrite dans les quatre derniers livres du Pentateuque, est l'ouvrage de Moïse ; la seconde, gravée en caractères ineffaçables dans cette foule de monuments, de fêtes solennelles, d'institutions commémoratives, est l'ouvrage de tous les Israélites : car les monuments publics attestent la croyance des nations. Ces deux histoires parfaitement conformes sont aussi anciennes que les faits : elles ont pour auteurs des témoins oculaires dont les lumières et la bonne foi ne sont pas suspectes. Si les statues, les bas-reliefs, les inscriptions, les arcs de triomphe qui décorent cette capitale, suffisent pour éterniser le règne de Louis XIV, la mémoire de Moïse et de ses grandes actions vivra toujours dans les mœurs et dans la religion de son peuple : et tant qu'il y aura des juifs sur la terre, la pâque que nous leur verrons célébrer à l'exemple de leurs pères sera pour nous, après tant de siècles, un monument authentique des prodiges qui les ont affranchis de la tyrannie des Egyptiens. — Duvoisin, *Autorité des livres de Moïse*, ch. 9. *Voyez aussi* les notes sur les articles ÉCRITURE SAINTE, GENÈSE. GOUSSET.

au premier acte, la nation entière, toujours rassemblée, n'a-t-elle pas massacré son tyran?

Aux preuves positives que nous donnons, nos adversaires n'opposent toujours que des conjectures; ils objectent que si Moïse avait fait des miracles sous les yeux des Israélites, ils ne se seraient pas révoltés si souvent contre lui, et ne seraient pas tombés si aisément dans l'idolâtrie.

Nous répondons avec plus de fondement, que si Moïse n'avait pas fait des miracles, ces Israélites si mutins ne seraient pas rentrés dans l'obéissance après leurs révoltes, et n'auraient pas repris le joug de leurs lois, après l'avoir si souvent secoué. Qu'un peuple rassemblé se soulève, qu'un peuple grossier ait du goût pour l'idolâtrie, ce n'est pas un prodige; mais qu'après s'être mutiné, débauché, corrompu, il revienne demander grâce, pleurer sa faute, se soumettre de nouveau à un chef désarmé, cela n'est pas naturel. Dans ces moments de vertige et d'égarement des Israélites, jamais Moïse n'a reculé d'un pas, et n'a diminué un seul point de la sévérité de ses lois; les séditieux n'ont jamais rien gagné, ils ont toujours été punis par la mort des auteurs de la révolte, ou par des châtiments surnaturels. Ce sont donc ici de nouveaux miracles, et non une preuve contre les miracles.

Tant de miracles sont impossibles, disent les incrédules; était-il donc plus aisé à Dieu de bouleverser continuellement la nature que de convertir les Hébreux?

A l'article Miracle, § 3, nous avons déjà démontré l'absurdité de ce raisonnement. Il s'agissait de convaincre une nation entière que Moïse était l'envoyé de Dieu, que c'était Dieu lui-même qui parlait par sa bouche, et qui dictait des lois par cet organe. Mettre cette persuasion dans l'esprit de tous les Hébreux, sans aucun motif extérieur de conviction, par un enthousiasme subit et non raisonné, n'aurait-ce pas été un miracle? mais miracle absurde, indigne de la sagesse divine. Il n'aurait pu servir à inspirer aux Hébreux ni la reconnaissance envers Dieu, ni la crainte de sa justice, deux grands mobiles de toutes les actions humaines; il aurait été encore plus inutile pour l'instruction des autres peuples, puisqu'il n'aurait pas été sensible. Les hommes sont faits pour être conduits par des motifs, et non par des impulsions machinales; par des raisonnements, et non par un enthousiasme aveugle; par des signes palpables, plutôt que par des révolutions intérieures dont on ne peut pas connaître la cause.

L'erreur des incrédules est de penser que Dieu a fait tant de miracles pour les Israélites *seuls;* or, le contraire est répété vingt fois dans les livres saints; Dieu déclare qu'il a opéré ces prodiges pour ne pas donner lieu aux autres nations de blasphémer son saint nom, et pour leur apprendre qu'il est le Seigneur, *Exod.*, c. 32, ℣ 12; *Deut.*, c. 9, ℣ 28; c. 29, ℣ 24; c. 32, ℣ 27; III. *Reg.*, c. 9, ℣ 8; *Ps.* 113, ℣ 9 et 10; *Ezech.*, c. 20, ℣ 9, 14, 22, etc.

Nous aurons beau répéter cent fois cette réponse qui est sans réplique, ils n'en seront pas moins obstinés toujours à renouveler la même objection; leur opiniâtreté n'est pas un prodige; mais s'ils devenaient tout à coup raisonnables et dociles, ce serait un prodige de la grâce.

II. Moïse a fait des prophéties. Il annonce aux Hébreux que dans la suite des temps ils voudront avoir un roi, *Deut.*, c. 17, ℣ 14. Cette prédiction n'a été accomplie que quatre cents ans après. Il était cependant naturel de penser que le gouvernement républicain, tel que Moïse l'établissait, paraîtrait toujours plus doux aux Israélites que le gouvernement absolu des rois, et qu'ils le préféreraient à tout autre. Il leur promet un prophète semblable à lui, c. 10, ℣ 15 : or, le Messie a été le seul prophète semblable à Moïse, par sa qualité de législateur, par le don continuel des miracles, et parce qu'il a été le libérateur de son peuple; il n'est venu au monde qu'environ quinze cents ans après. Moïse assure les Israélites que s'ils sont fidèles à leur loi, Dieu fera pour eux des miracles semblables à ceux qu'il a faits en Egypte. Cela s'est vérifié par les exploits de

Josué, de Samson, de Gédéon, d'Ezéchias, etc. Il les avertit au contraire que, s'ils sont rebelles, tous les fléaux tomberont sur eux, qu'ils seront réduits à l'esclavage, transportés hors de leur patrie, dispersés par toute la terre; la captivité de Babylone et l'état actuel des Juifs sont l'exécution de cette menace. Il prédit sa mort à point nommé, sans ressentir encore aucune des infirmités de la vieillesse, c. 31, ℣ 48, et c. 34.

Ces prophéties ne sont point couchées dans les livres de Moïse comme de simples conjectures politiques, ou comme des conséquences tirées du caractère national des Hébreux, mais comme des événements certains et indubitables; on voit par le ch. 28 du Deutéronome, et par les suivants, que ce législateur avait sous les yeux très-distinctement toute la destinée future de sa nation, et qu'aucune des circonstances ne lui était cachée. La date de ces prophéties est certaine, puisque Moïse lui-même les a écrites; l'histoire nous en montre l'accomplissement, et il en dépendait de Dieu seul : il ne peut être arrivé par hasard, et il ne pouvait être prévu par les lumières naturelles, puisque la destinée de ce peuple ne ressemble à celle d'aucun autre. Aujourd'hui encore les Juifs reconnaissent que Moïse leur a prédit avec la plus grande exactitude tout ce qui leur est arrivé.

Cependant les incrédules prétendent qu'il a trompé ce peuple par de fausses promesses; jamais, disent-ils, les Juifs n'ont été plus fidèlement attachés à leur loi que pendant les cinq siècles qui ont suivi la captivité de Babylone, et jamais ils n'ont été plus malheureux.

Si l'on veut lire attentivement l'historien Josèphe et les livres des Machabées, on verra que cette prétendue fidélité des Juifs à leur loi est bien mal prouvée. A la vérité, il n'y eut point d'apostasie générale de la nation ; mais, indépendamment de la multitude des Juifs qui s'étaient expatriés pour faire fortune, ceux même qui restèrent dans la Judée étaient très-corrompus. Ils demeurèrent, si l'on veut, fidèles à leur cérémonial, mais il devinrent très-peu scrupuleux sur l'observation des lois plus essentielles. Ils se perdirent par le commerce avec les païens, et rien n'était plus pervers que les chefs de la nation, lorsque Jésus-Christ vint au monde. D'ailleurs la loi juive allait cesser, et Dieu avertissait la nation, en cessant de la protéger comme autrefois.

III. La doctrine de Moïse vient évidemment de Dieu. (1) Au milieu des nations déjà livrées au polythéisme et à l'idolâtrie (2) p. 603.) et avant qu'il y eût des philosophes occupés à raisonner sur l'origine du monde, Moïse enseigne clairement et distinctement la création, dogme essentiel, sans lequel on ne peut démontrer la spiritualité, l'éternité, l'unité parfaite de Dieu ; et il en montre un monument dans l'observation du sabbat, dont il renouvelle la loi. *Voyez* CRÉATION.

Il enseigne la Providence de Dieu, non-seulement dans l'ordre physique de l'univers, mais dans l'ordre moral; providence non-seulement générale, qui embrasse tous les peuples, mais particulière, et qui s'occupe de chaque individu. Il peint Dieu comme seul gouverneur du monde, et seul arbitre souverain de tous les événements, comme législateur qui punit le vice et récompense la vertu. *Voyez* PROVIDENCE.

Il montre l'espérance de la vie future dont les patriarches ont été animés ; les termes dont il se sert pour exprimer la mort, font envisager une société subsistante au delà du tombeau. Pour donner à entendre qu'un méchant sera mis à mort, il dit qu'il sera *exterminé de son peuple*; et pour désigner la mort d'un juste, il dit qu'il a été *réuni à son peuple*. *Voyez* IMMORTALITÉ.

Il fait sentir l'absurdité du polythéisme, et fait tous ses efforts pour détourner les Hébreux de l'idolâtrie, parce que cette erreur capitale a été

(1) Les principales preuves par lesquelles on établit la divinité de la loi de Moïse sont les miracles, les prophéties, et sa conformité pour les principaux points avec la croyance de tous les peuples.
GOUSSET.

(2) Dans tous les temps et chez toutes les nations l'on a conservé quelque souvenir du dogme de la création. *Voyez les notes sur l'article* DIEU.
GOUSSET.

la source de toutes les autres erreurs et de tous les crimes dans lesquels les nations aveugles se sont plongées. *Voyez* IDOLATRIE.

La morale naturelle n'est rien moins qu'évidente dans tous les points, nous en sommes convaincu par les égarements dans lesquels sont tombés les philosophes les plus habiles; Moïse en donne un code abrégé dans le Décalogue, et développe le sens de chaque précepte par la multitude de ses lois. On a beau examiner ce code original et unique dans l'univers : s'il prête à la censure des raisonneurs superficiels, il n'a jamais inspiré que de l'admiration aux vrais savants. *Voyez* MORALE.

Où Moïse avait-il puisé des connaissances si supérieures à son siècle, et à celles de tous les anciens sages? Chez les Egyptiens, disent hardiment les incrédules; nous lisons dans ces livres mêmes qu'il fut instruit de toute la sagesse, c'est-à-dire de toutes les connaissances des Egyptiens, *Act.*, c. 7, ℣ 22. Mais les Egyptiens eux-mêmes en savaient-ils assez, surtout dans les temps dont nous parlons, pour donner tant de lumières à Moïse? Lorsque Hérodote alla s'instruire en Egypte plus de mille ans après Moïse, en revint-il chargé de grandes richesses en fait de philosophie et de morale? Il n'en rapporta presque que des fables. Ordinairement les connaissances s'étendent chez une nation par la suite des temps; il faudrait qu'elles eussent diminué en Egypte. La manière dont Moïse lui-même peint les Egyptiens, ne nous donne pas une haute idée de leur capacité.

Aussi ne donne-t-il pas sa doctrine comme le résultat de ses réflexions ni des leçons qu'il a reçues en Egypte; il la présente comme une tradition reçue de Dieu dans l'origine, transmise jusqu'à lui par les patriarches, et renouvelée par la bouche de Dieu même. Les sages d'Egypte cachaient leur doctrine, ne la transmettaient que sous le voile des hiéroglyphes : Moïse divulgue la sienne, il la rend populaire, il veut que tout particulier en soit instruit. Voilà une conduite bien différente, et un disciple qui ne ressemble guère à ses maîtres.

Mais combien de reproches n'ont pas fait les incrédules contre cette doctrine même? Si nous voulons les en croire, Moïse a fait adorer aux Hébreux un Dieu corporel, un Dieu local et particulier, semblable aux génies tutélaires des autres nations, qui ne prend soin que d'une seule, et oublie toutes les autres; un Dieu avide d'offrandes et d'encens; un Dieu colère, jaloux, injuste, cruel, etc., que l'on devait craindre, mais qu'il était impossible d'aimer. Ainsi, après avoir soutenu que Moïse n'a été que l'écolier des Egyptiens, on suppose qu'il a été cent fois plus insensé qu'eux, et qu'il a professé des erreurs plus grossières que les leurs.

Pour réfuter en détail tous les blasphèmes que l'on prête à Moïse, il faudrait une longue discussion. Nous nous bornerons à observer que Tacite, tout païen qu'il était, et fort prévenu contre les Juifs, a été plus judicieux et plus équitable que nos philosophes. « Les Egyptiens, dit-il, honorent la » plupart des animaux, et des figures » composées de différentes espèces; » les Juifs conçoivent un seul Dieu » par la pensée, Dieu souverain, Dieu » éternel, immuable, et qui ne peut » pas cesser d'être. » *Hist.*, l. 5, n. 5. Sont-ce là les génies tutélaires des autres nations?

Un Dieu créateur ne peut être ni corporel, ni local, ni borné à une seule contrée, ni capable de négliger une seule de ses créatures ; il n'a besoin ni d'encens ni d'offrandes; s'il était colère et cruel, il pourrait, d'un seul acte de sa volonté, faire rentrer tous les pécheurs dans le néant d'où il les a tirés. Moïse n'a pas été assez stupide pour ne pas le sentir, et les Juifs n'ont pas été assez grossiers pour ne pas le concevoir. Ainsi, les calomnies des incrédules sont suffisamment réfutées par le premier article de foi que Moïse enseigne aux Juifs.

Quant aux expressions des livres saints, sur lesquelles les censeurs veulent se fonder, nous en montrons le sens ailleurs. *Voyez* DIEU, et les au-

tres articles auxquels nous avons renvoyé ci-dessus.

IV. Ils n'ont pas jugé plus sensément des lois de Moïse que de sa doctrine. Pour en comprendre la sagesse, il faut commencer par se mettre dans les circonstances dans lesquelles il se trouvait; connaître les idées, les mœurs, la situation des nations dont il était environné; distinguer ce qui est bon et utile en soi-même, d'avec ce qui est relatif au climat, aux préjugés, aux habitudes que les Hébreux avaient pu prendre en Egypte; comparer ensuite ce corps de législation avec tout ce qu'ont produit dans ce genre les philosophes les plus vantés. Où sont les incrédules qui ont pris toutes ces précautions? Il en est très-peu qui aient la capacité nécessaire; et quand ils l'auraient, leur intention n'est pas de rendre hommage à la vérité, mais d'éblouir les lecteurs, et d'imposer aux ignorants par la hardiesse de leurs décisions. Ils ont donc tout blâmé au hasard.

Mais les habiles jurisconsultes, les bons politiques, n'ont pas pensé de même; quelques-uns ont pris la peine de faire un parallèle des lois juives avec les lois grecques et romaines, et les premières n'ont rien perdu à cette comparaison. D'autres écrivains les ont justifiées en détail contre les reproches téméraires des incrédules. *Lettres de quelques juifs*, etc.

La législation des autres peuples a été faite de pièces rapportées; c'est un ouvrage qui, toujours très-imparfait dans son origine, a été continué, augmenté, perfectionné de siècle en siècle, selon les événements et les révolutions qui sont arrivés. Le code de Moïse a été fait d'un seul coup, et pendant quinze cents ans il n'a pas été nécessaire d'y toucher; ses lois n'ont cessé d'être en vigueur que lorsque la pratique en est devenue impossible par la ruine et la dispersion totale de la nation juive; et si cela dépendait d'elle, elle y reviendrait encore; nulle part sous le ciel on n'a vu le même phénomène.

Moïse a mêlé ensemble les lois religieuses, soit morales, soit cérémonielles; les lois civiles et les lois politiques: on le blâme de ne les avoir pas distinguées, et d'y avoir mis ainsi de la confusion; d'avoir voulu que les Juifs observassent les unes et les autres par le même motif, par le désir d'être saints et de plaire à Dieu. Par cette conduite, dit-on, il a donné lieu aux Juifs de se persuader qu'il y avait autant de mérite à pratiquer une ablution qu'à faire une aumône; ce fut l'erreur des pharisiens, que Jésus-Christ a si souvent combattue, et dans laquelle les Juifs sont encore aujourd'hui: elle est évidemment venue de la lettre même de la loi.

Nous soutenons que dans tout cela le législateur n'est point répréhensible; ces livres sont en forme de journal; il y a couché les lois à mesure que Dieu le lui ordonnait et que l'occasion s'en présentait. Cette méthode mettait les Juifs dans la nécessité d'apprendre en même temps leur religion et leur histoire, leur droit civil et leur constitution politique; il nous paraît que c'était un bien, et non un mal.

Il est faux que Moïse n'ait pas distingué les lois morales d'avec les lois cérémonielles: les premières sont dans le Décalogue qui fut dicté par la bouche de Dieu même, avec un appareil majestueux et terrible; les secondes ne furent écrites que dans la suite, et selon l'occasion. Quant au motif, un peuple aussi grossier que les Juifs n'était pas capable d'être conduit par un autre mobile que par celui de la religion; Moïse n'a donc pas eu tort de s'y attacher, et de donner à toutes ses lois la même sanction, savoir, la volonté de Dieu, l'amour et la crainte de Dieu. De là il s'ensuit seulement que tout juif, en observant une loi quelconque, obéissait à Dieu, et non que tous ces actes d'obéissance avaient un mérite égal.

Si dans la suite les Juifs en ont tiré une fausse conséquence, ce n'est pas faute d'avoir été avertis; Samuel, David, Salomon, Isaïe, et tous les prophètes, leur ont répété sans cesse que Dieu voulait la pureté du cœur plutôt que celle du corps, la miséricorde et non le sacrifice; la justice,

la charité, l'indulgence envers le prochain, et non des cérémonies. Mais il y aurait eu de l'imprudence à prêcher d'abord cette morale à un peuple qui n'était pas encore policé, ni accoutumé à subir le joug d'aucune loi écrite. Il fallait commencer par lui apprendre à obéir, sauf à lui faire distinguer dans la suite le bien d'avec le mieux. *Voyez* SAINTETÉ.

Les censeurs de Moïse affectent d'oublier que tous les législateurs ont fait comme lui; ils ont fait envisager les lois, non comme la volonté des hommes, mais comme celle de Dieu: c'est ainsi que Zaleucus en parlait dans le prologue de ses lois, Cicéron dans son traité *de Legibus*, Platon, etc. Tous ont compris que sans cela les lois n'auraient aucune force, qu'aucun homme n'a par lui-même le droit ni l'autorité de commander à ses semblables. *Voyez* AUTORITÉ POLITIQUE, LOI.

On dit que les lois mosaïques sont trop sévères et trop dures; elles punissent de mort un violateur du sabbat aussi bien qu'un homicide; elles ont rendu les Juifs intolérants, ennemis des étrangers, et odieux à toutes les nations. Le gouvernement théocratique établi par Moïse n'est, dans le fond, que le gouvernement des prêtres, qui est le pire de tous. Voilà encore, de la part des incrédules, un trait d'ignorance affectée qui ne leur fait pas honneur. Tout le monde sait que, dans l'origine, les premières lois de tous les peuples ont été trop sévères, parce que des hommes qui ne sont pas encore accoutumés à subir ce joug, ne peuvent être contenus que par la crainte. On a dit que les lois données aux Athéniens par Dracon étaient écrites en caractères de sang; celles de Lycurgue n'étaient guère plus douces, non plus que celles des douze tables adoptées par les Romains; le code des Indiens fait frémir; mais il est faux que celles de Moïse aient été aussi dures : on défie les incrédules de citer une seule législation qui n'ait pas statué des supplices plus cruels que ceux qui étaient en usage chez les Juifs. Quand on connaît l'importance de la loi du sabbat, l'on n'est pas étonné de voir un violateur public de cette loi condamné à mort. *Voyez* SABBAT.

Il faut se souvenir encore qu'au siècle de Moïse toutes les nations se regardaient comme toujours en état de guerre; ce qui est dit des rois de la Pentapole du temps d'Abraham, des usurpations que les Chananéens avaient faites les uns sur les autres, du brigandage qui subsistait encore au temps de David, la manière dont les philosophes grecs parlent des peuples qu'ils nomment *barbares*, etc., en sont des preuves incontestables. Moïse, loin d'autoriser ce préjugé meurtrier, travaille à le détruire; il ordonne aux Hébreux de bien traiter les étrangers, parce qu'ils ont été eux-mêmes étrangers en Egypte ; il leur défend de toucher aux possessions des Iduméens, des Moabites ni des Ammonites leurs voisins, et de conserver du ressentiment contre les Egyptiens. Sous le règne de Salomon, il y avait dans la Judée cent cinquante-trois mille étrangers ou prosélytes. II. *Paral.*, c. 2, ℣ 17. Où sont donc les marques d'aversion contre eux?

A la vérité les lois juives défendaient de tolérer dans la Judée l'exercice de l'idolâtrie; ce crime devait être puni de mort; mais elles ne commandaient pas de tuer les idolâtres de profession, quand ils s'abstenaient de leurs superstitions. L'on n'a jamais vu les Juifs prendre les armes pour aller exterminer l'idolâtrie hors du territoire que Dieu avait assigné, comme l'ont fait plus d'une fois les Assyriens et les Perses.

Avant de déclamer contre le gouvernement théocratique, il faudrait commencer par le définir, et nous apprendre ce que c'est. Souvent les Israélites n'ont eu aucun chef; *alors*, disent leurs historiens, *chacun faisait ce qui lui semblait bon*; le gouvernement était pour lors purement démocratique ; et c'est le premier exemple qui en ait existé dans l'univers. Lorsqu'il y avait un juge ou un roi, ce n'est pas lui qui devait régner, c'est la loi; il n'était pas plus permis aux prêtres qu'aux rois de la changer, d'y ajouter ni d'en retrancher. Pendant quatre cents ans, aucun prêtre

n'a été juge ou souverain magistrat de la nation; Héli est le premier; Samuel n'était pas prêtre, mais prophète; et l'on sait si la nation gagna beaucoup à demander et à obtenir un roi. Fut-elle jamais mieux gouvernée que sous les Asmonéens qui étaient prêtres et rois? Diodore de Sicile et d'autres anciens ont jugé beaucoup plus sensément du gouvernement des Juifs que les philosophes modernes.

Ces derniers ont tourné en ridicule les lois cérémonielles; mais ils ont montré aussi peu de bon sens sur ce point que sur tous les autres. *Voyez* LOI CÉRÉMONIELLE.

V. De la conduite de Moïse. Si ce législateur avait été un homme ordinaire, nous convenons que sa conduite serait incompréhensible, et s'il avait été un imposteur, il faudrait encore conclure que c'était un insensé : mais ce qu'il a fait prouve qu'il n'était ni l'un ni l'autre. Convaincu, par ses propres miracles, qu'il était envoyé de Dieu, assuré d'un secours divin par la bouche de Dieu même, a-t-il dû se conduire avec les timides précautions que la prudence humaine exige, ou a-t-il dû former un plan de conduite différent de celui que Dieu avait arrêté d'avance? S'il a délivré son peuple de la servitude d'Egypte, s'il l'a fait subsister dans le désert pendant quarante ans, s'il l'a mis en état de se rendre maître de la Palestine, il a rempli l'objet de sa mission : il est ridicule de disputer sur les moyens: puisque ces trois choses ne pouvaient être exécutées par des voies naturelles et ordinaires, il faut que Moïse ait agi par des lumières et par des forces surnaturelles, puisque enfin il est incontestable qu'il en est venu à bout. Toute la question se réduit à savoir s'il a réussi par des injustices, par des crimes, par la violation des lois de l'humanité; les incrédules le prétendent, sont-ils bien fondés?

Moïse, dit l'un d'entre eux, commence sa carrière par l'assassinat d'un Egyptien; forcé de s'enfuir, il épouse une femme idolâtre, et la renvoie ensuite. Il revient en Egypte soulever les Israélites contre leur souverain; il punit les Egyptiens de la faute de leur roi; il engage ses Hébreux à voler leurs anciens maîtres. Arrivé dans le désert, il établit son autorité despotique par le massacre de ceux qui lui résistent : il place le sacerdoce dans sa tribu, et le pontificat dans sa famille; il punit le peuple de la faute de son frère Aaron, qui avait consenti à l'adoration du veau d'or; il laisse périr dans le désert une génération tout entière, et en mourant il autorise les Juifs à dépouiller et à exterminer les Chananéens. Tant de crimes n'ont pu être commandés par la Divinité; c'est un blasphème de les lui attribuer.

Il est difficile de répondre en peu de mots à cette multitude d'accusations, nous ferons cependant notre possible pour abréger.

1° Un assassinat est un meurtre commis de propos délibéré. Peut-on prouver qu'en voulant défendre un Hébreu contre la violence d'un Egyptien, Moïse avait dessein de tuer ce dernier; que ce meurtre n'est pas arrivé contre son intention, et en voulant seulement résister aux efforts d'un furieux? Voilà ce qu'il faudrait démontrer, et c'est ce que l'on ne fera jamais.

2° Il est faux que Séphora, femme de Moïse, ait été idolâtre; on voit au contraire que Jéthro, père de cette femme, adorait le vrai Dieu. Moïse ne la quitta que pour aller remplir sa commission en Egypte; et lorsque Jéthro la lui ramena dans le désert avec ses enfants, il n'y eut aucune marque d'inimitié de part ni d'autre.

3° Le roi d'Egypte n'était point le souverain légitime des Israélites; lui-même ne les regardait point comme ses sujets, mais comme des étrangers qui devaient un jour sortir de ses états. La servitude à laquelle il les avait réduits, l'ordre qu'il avait donné de noyer leurs enfants mâles, les travaux dont ils les accablait, étaient, pour les Israélites, des sujets très-légitimes de quitter ce royaume; et cette retraite ne peut, en aucun sens, être regardée comme une révolte.

4° Les vexations exercées contre eux n'étaient pas le crime particulier du roi d'Egypte, mais celui de tous

ses sujets; tous résistèrent aux miracles que Moïse fit en leur présence : tous méritaient donc d'être punis. Ce que les Israélites emportèrent à titre d'emprunt n'était qu'une juste compensation de leurs travaux, pour lesquels ils n'avaient reçu aucun salaire. *Voyez* Juifs.

5° Moïse ne commit jamais de massacre pour établir son autorité, mais pour punir l'idolâtrie et les autres désordres auxquels les Hébreux s'étaient livrés. Il le devait, pour venger la loi formelle que Dieu avait portée, et de l'exécution de laquelle dépendait la prospérité de la nation entière.

6° Aux mots Aaron et Lévites, nous faisons voir que le sacerdoce n'était pas un très-grand avantage pour la tribu de Lévi, et que le peuple fut puni, non pour la faute d'Aaron, mais pour la sienne. Si Moïse avait été conduit par l'ambition, il aurait fait passer le pontificat à ses propres enfants, et non à ceux de son frère. D'ailleurs le choix que Dieu faisait de cette tribu et de cette famille fut confirmé par des miracles.

7° Les quarante ans de séjour dans le désert furent la punition des murmures injustes auxquels les Israélites s'étaient livrés; mais ceux de cette génération qui entrèrent dans la terre promise étaient âgés de vingt ans lorsqu'ils étaient sortis de l'Egypte; ils avaient donc été témoins oculaires de tout ce qui s'y était passé, et ils s'en souvenaient très-bien.

Il est fort singulier que l'on veuille rendre Moïse responsable des fléaux surnaturels et miraculeux qui sont tombés sur les Israélites, et qu'ils avaient mérités, pendant que l'histoire nous atteste qu'il ne manquait jamais d'intercéder auprès de Dieu pour les coupables. Y a-t-il une seule occasion dans laquelle on puisse faire voir que ce législateur a sévi contre des innocents, ou qu'il a demandé vengeance à Dieu ? Si tout ce peuple avait été moins rebelle et moins prompt à se mutiner, on dirait qu'il a usé de collusion avec Moïse pour rendre croyables tous les miracles rapportés dans son histoire.

Mais, encore une fois, si la conduite de Moïse était injuste, tyrannique, odieuse, comment n'a-t-il pas été massacré par une nation composée de deux millions d'hommes? Comment les Juifs ont-ils laissé subsister dans son histoire tous les reproches qu'il leur fait ? Comment les prêtres n'ont-ils pas au moins effacé tout ce qui est désavantageux à leur tribu ? Voilà des questions auxquelles les incrédules n'ont jamais tenté de satisfaire.

Quant à la conquête de la Palestine, nous prouvons à l'article Chananéens qu'elle était très-légitime.

Après avoir bien examiné les miracles, les prophéties, la doctrine, les lois, la conduite de Moïse, qu'exigera-t-on de plus pour être convaincu qu'il était l'envoyé de Dieu, et que les Hébreux n'ont pas pu douter de sa mission? Citera-t-on dans le monde un imposteur qui ait su réunir tant de caractères de divinité, un législateur qui ait poussé aussi loin le courage, la patience, la prévoyance, le zèle pour les intérêts de sa nation ? Il n'est pas possible de lire les derniers chapitres du Deutéronome sans être saisi d'admiration ; et quand on ne voudrait pas convenir qu'il a été le ministre de la Divinité, on serait encore forcé de reconnaître que c'était un grand homme. Aussi le peuple pleura sa mort pendant trente jours, et se soumit sans résistance à Josué, qu'il avait désigné son successeur.

Bergier.

MOIS ET JOURS DE L'ANNÉE (*Théol. mixt. scien. hist.*) — *V.* Nouvel an, Cycles, Semaine.

MOIS, SEMAINES, JOURS ET HEURES chez les Musulmans. (*Théol. mixt. scien. chronol.*) — Mohammed n'introduisit pas, lui-même, l'hégire, (*V.* ce mot), ce fut le calife Omar, mais il détermina la durée de l'année pour ses sectateurs. Voici l'explication que donne M. Wetzel de la manière dont il la fixa, ainsi que les *mois*, *semaines*, *jours et heures* chez les Mahométans.

« Il fixa l'année à douze *mois* lunaires, sans qu'il soit permis d'intercaler jamais un *mois* pour rétablir

l'accord entre les années lunaires et les années solaires; car il dit dans le Coran, sur. 9, 27 :

« En vérité, le nombre des *mois* est » de douze *mois*, comme il est dit au » livre de Dieu, au jour où il a créé le » ciel et la terre. Quatre de ces *mois* » sont saints; telle est la vraie reli- » gion. Ne péchez donc pas durant » ces quatre *mois;* cependant vous » pouvez faire la guerre aux infidèles » durant ces *mois*, comme ils vous la » font en tout temps. »

« Ainsi l'année mahométane est une *année lunaire*; elle se distingue comme telle de l'année judaïque, qui est également lunaire, en ce que celle-ci, pour être d'accord avec les années solaires, à cause de la fête fixe des moissons (Pentecôte), intercale régulièrement, tous les trois ans, parfois aussi dans la troisième année (1), un *mois*, c'est-à-dire qu'ils doublent le douzième *mois*, adar, et le nomment adar véadar (אֲדָר וְאֲדָר), ce qui donne treize mois à l'année.

« Avant Mahomet les Arabes avaient déjà l'année lunaire; mais, comme les Juifs, ils intercalaient tous les trois ans, ou dans la troisième année, un *mois*, ou doublaient le douzième (2); de sorte que cette année-là se composait aussi de treize *mois*, afin que le *mois* dsulhidscha, dans lequel avait eu lieu le pèlerinage à la Caaba de la Mecque, tombât toujours en automne, alors qu'on recueille les fruits et qu'il n'y a pas disette à craindre (3). Le grand-prêtre de la Caaba annonçait chaque fois aux pèlerins réunis à la Mecque cette année intercalaire en disant : « J'intercale un *mois* dans cette année (4). »

« Mahomet conserva donc l'année lunaire, mais seulement l'année de douze mois, rejetant l'intercalation d'un treizième mois, de sorte que dans son calendrier tous les temps sont mobiles, puisqu'ils ne dépendent plus de l'année solaire.

» Les noms des *mois* mahométans, qui étaient déjà en usage chez les Arabes avant Mahomet, et furent, dit-

(1) Jahn, *Archéolog.*, I, p. 545.
(2) Dsulhidscha, 1, 2.
(3) Pococke, l. c., p. 182.
(4) Conf. *Not. Golii ad Alferg.*, p. 13.

on, introduits par Kelab (Caleb), le fils de Mozza, un ancêtre de Mahomet (1), sont, dans leur ordre, les suivants :

1. Moharram;
2. Safar;
3. Rabi alawwel (c'est-à-dire le premier);
4. Rabi alachir (c'est-à-dire le second);
5. Dschumada alula (c'est-à-dire le premier);
6. Dschumada alachira (c'est-à-dire le deuxième);
7. Radschab;
8. Schaban;
9. Ramadan;
10. Schowwal;
11. Dsulkada;
12. Dsulhidscha (mois du pèlerinage).

» L'année des Mahométans commence avec le 1er moharram, qui est, par conséquent, leur nouvel an, et elle se termine par le dernier du mois de dsulhidscha. Chaque mois commence avec la première apparition visible du croissant de la lune au crépuscule du soir, et dure jusqu'à ce que la lune ait achevé son cours et que le premier croissant reparaisse. Or, la lune faisant son parcours en vingt-neuf jours, douze heures, quarante-quatre minutes et trois secondes, chaque mois ne dure pas moins de vingt-neuf jours, ni plus que trente. Si, le soir après le vingt-neuvième jour d'un mois, le croissant de la lune n'est pas visible, ils lui donnent trente jours, comme la Sonna le prescrit formellement (2). Il peut même arriver que deux mois de suite aient chacun vingt-neuf jours, et que deux autres en aient, au contraire, chacun trente (3) sans qu'on puisse le déterminer d'avance.

» A cette manière flottante de compter les mois, qui est la manière *canonique*, c'est-à-dire prescrite par Mahomet, par conséquent la plus vulgaire, celle qui détermine les pèlerinages et les fêtes, les astronomes arabes ont opposé un calcul des mois

(1) *Golii Not. ad Alferg.*, p 4.
(2) Alferg, p. 2.
(3) Conf. *Not. Golii ad Alferg.*, p. 14.

qui est fixe, qu'on nomme le calcul artificiel ou *astronomique*, parce qu'il donne alternativement vingt-neuf jours à un mois et trente à l'autre, c'est-à-dire au moharram ou au premier de l'année trente, au safar ou au deuxième vingt-neuf, et ainsi de suite alternativement jusqu'au dernier mois, qui a, par conséquent, régulièrement vingt-neuf jours. Ce calcul n'est donc pas toujours d'accord avec le calcul canonique pour le commencement du mois. Suivant le calcul astronomique l'année a 354 jours, et c'est, en effet, la durée habituelle de l'année mahométane, selon le calcul soit canonique, soit astronomique. Or ce chiffre ne comprend que les 29 jours et 12 heures dans l'intervalle desquels la lune parcourt son orbite, sauf 44 minutes dont elle a encore besoin. Ces 44 minutes de chaque mois font dans l'année 8 heures et 48 minutes. Dès que ces heures forment un jour il faut qu'un jour soit intercalé dans l'année astronomique, de telle sorte que 7 mois renferment 30 jours et 5 mois seulement 29 (1). D'après ces 8 heures annuelles chaque troisième année devait renfermer une pareille intercalation; mais, comme il y a 48 minutes de plus, les astronomes arabes comptent, dès que ces 8 heures dépassent une demi-journée, c'est-à-dire plus de 12 heures, un jour entier, qu'ils ajoutent au dernier mois de l'année, le dsulhidscha, qui, au lieu de ses 29 jours habituels, en a ainsi 30, comme celui qui précède, et font, par conséquent, de la deuxième année l'année intercalaire ; puis ils sautent les deux années suivantes, font de la troisième année une nouvelle année intercalaire , et continuent ainsi alternativement jusqu'à la trentième année, de telle sorte que ces 30 années renferment non pas 10, mais 11 années intercalaires, parce que dans 30 années les 48 minutes forment précisément un jour (2). Cette année intercalaire astronomique a donc 355 jours.

» Mais le calcul canonique des années n'a pas d'année intercalaire, parce qu'il prend tout le temps du parcours de la lune pour le mois, de la première phase à la dernière, et qu'il ne s'inquiète pas du mois qui a 29 ou 30 jours, du nombre de mois qui ont 29 ou 30 jours dans l'année, de l'année qui a 354 ou 355 jours, ces chiffres ne pouvant être déterminés d'avance, puisqu'il faut pour les fixer attendre la fin du mois ou de l'année.

» Ainsi l'année intercalaire astronomique attribue régulièrement 29 jours à un mois et 30 à l'autre, tandis que le calcul canonique abandonne cette fixation au hasard ; et elle est nécessaire pour remettre d'accord de temps en temps les années astronomiques et les années canoniques.

» Les quatre mois sacrés dont parle le *Coran* étaient les mois de moharram, radschab, dsulkada et dsulchidscha, que les Arabes, avant Mahomet, nommaient saints, parce qu'il leur était défendu d'avoir un procès quelconque ou de faire la guerre pendant ce temps, Ils observaient si saintement cette défense que chacun émoussait la pointe de sa lance, que celui qui avait un ennemi à redouter était en pleine sécurité, et que même celui qui rencontrait le meurtrier de son père et de son frère ne lui faisait pas de mal (1). Mahomet confirma cet usage, avec cette restriction qu'ils pourraient, même pendant ce temps, faire la guerre aux infidèles (2).

» La *semaine* a, chez les Mahométans comme chez les Juifs et les Chrétiens, sept jours ; elle commence le dimanche et finit le samedi. Le dimanche se nomme chez eux le premier jour de la semaine, le lundi le second, le mardi le troisième, le mercredi le quatrième, le jeudi le cinquième, le vendredi le jour de l'assemblée, parce que c'est le jour de leur fête hebdomadaire, et le samedi se nomme sabt, c'est-à-dire sabbath.

» Le jour a aussi chez eux 24 heures; il commence, comme chez les Juifs, avec le coucher du soleil, parce que c'est aussi le moment où com-

(1) Alferg., p. 2.
(2) *Ibid.*

(1) *Golii Not. ad Alferg.*, p. 4.
(2) *Maracii Nota ad Sur.* 9. 27.

mence le mois, et il dure jusqu'au coucher du soleil suivant, de sorte que la nuit précède le jour, et non le jour la nuit, comme chez les Chrétiens; c'est pourquoi ils comptent habituellement d'après les nuits et non d'après les jours (1). Ces 24 heures sont partagées en deux portions de douze heures; la première est attribuée à la nuit, la deuxième au jour, quelle que soit la longueur réelle du jour, de manière que le jour le plus long n'a que douze heures comme le plus court, et il en est de même de la plus longue et de la plus courte nuit. Aussi ce n'est qu'à l'équinoxe que les heures du jour et de la nuit ont la même longueur; hors de là elles sont toujours d'inégale durée. Le jour est-il plus long que la nuit; les heures du jour sont plus longues que celles de la nuit, et réciproquement. En revanche les heures sont toujours semblables le même jour et la même nuit de l'année, de sorte que midi et minuit sont toujours à la même heure. Lorsque le soleil se couche il est chez eux douze heures, et douze heures lorsque le soleil se lève ; une heure après il est une heure, et ainsi de suite ; à minuit il est toujours six heures (2).

» L'année lunaire commune n'ayant que 354 jours environ, et l'année solaire commune 365 à peu près, la première est d'environ 11 jours plus courte que la seconde, ce qui, au bout de 33 ans, fait approximativement une année solaire, de sorte que les Mahométans, au bout de cet espace de temps, ont un an de plus que les Chrétiens. De là il résulte aussi que la nouvelle année des Mahométans ou le 1er moharram, par conséquent tous les autres mois, ainsi que les deux grandes fêtes et le pèlerinage de la Mecque, tombent, dans l'espace de 33 ans, une fois à chaque saison de l'année.

» Ideler, dans son *Manuel de Chronologie*, t. II, p. 487, a donné une formule fort simple pour ramener une année ou une date mahommétane à une année ou date chrétienne.

LE NOIR.

(1) Alferg., p. 2. et 42.

(2) *Voir* Alferg., p. 42. *Fundgruben des Orients* I, 412, 415. Ideler, *Manuel de Chronologie*, I, 83; II, 472.

MOISSON. Moïse avait ordonné aux Hébreux, lorsqu'ils moissonneraient un champ, de ne pas couper exactement tous les épis, mais d'en laisser une petite partie pour les pauvres et les étrangers, et de leur permettre de glaner. *Lévit.*, c. 23, ℣ 22; c'était une loi d'humanité. Nous en voyons l'exécution dans le livre de Ruth, c. 2, ℣ 7 et suiv., où Booz invite cette femme moabite à glaner dans son champ, et lui fait encore une aumône.

La *moisson* de l'orge ne devait se faire qu'après la fête de Pâques, pendant laquelle on offrait au Seigneur la première javelle; et celle du froment qu'après la fête de la Pentecôte, pendant laquelle on devait offrir le premier pain de blé nouveau. *Levit.*, c. 23, ℣ 10 et 17. *Voyez* PRÉMICES. Dans la suite, les Juifs ajoutèrent beaucoup de cérémonies à ce qui était ordonné par la loi pour l'ouverture des *moissons*. Reland *Antiq. sacræ vet. Hebræorum*, p. 234, 237.

BERGIER.

MOLÉCULES ET ATOMES PHYSICO-CHIMIQUES (*Théol. mixt. scien. et philos. chim. et ontol.*) — Quelque peu métaphysicien que l'on soit dans notre époque, on ne peut pas débarrasser son esprit des problèmes que la métaphysique introduit de force dans la physique, et y maintient envers et contre tous; on retourne comme malgré soi à ces problèmes en prétendant ne faire que de la chimie; mais comment y retourne-t-on? et où conduisent des vingt années de travaux comme celles qu'a passées M. Gaudin pour établir ce qu'il appelle l'*architecture des atomes*, c'est-à-dire de la détermination, à jamais insondable pourtant parce qu'elle porte sur un pur fantôme, du nombre et des rapports de juxtaposition des éléments atomiques des corps.

La première hypothèse positiviste qu'ait conçue le monde greco-romain sur ce sujet, est celle de Démocrite, d'Epicure, de Lucrèce, etc. Cette hy-

pothèse est l'hypothèse atomistique par excellence : elle imagine une multitude en nombre infini d'éléments éternels doués de mouvement, de formes crochues en toutes manières, ainsi que de poids, et indivisibles par là même qu'ils sont éléments, dont les combinaisons diverses ont fourni les mondes au sein du vide, soit par leur propre vertu, soit par la vertu d'une puissance éternelle comme eux. Cette hypothèse aboutit à se reposer l'esprit, haletant et à bout de forces, sur plusieurs contradictions évidentes, dont voici les trois principales : 1° une multitude en nombre infini n'est autre chose qu'une contradiction immédiate, et par suite une absurdité ; qu'est-ce qu'un nombre infini ? un nombre sans premier ni dernier ; or, cette absence de premier et de dernier, constituant l'infinité supposée, détruit l'essence même du nombre, en sorte que dire : *nombre infini* équivaut à dire : *nombre sans-nombre*, *nombre qui n'est pas nombre, nombre non-nombre*, un *oui-non.* 2° Des atomes crochus de toutes sortes de figures, et pourtant indivisibles pour être des éléments et non des composés dont il faudrait chercher les éléments, équivaut à dire : des êtres *essentiellement étendus* qui sont *essentiellement inétendus* puisqu'ils sont *indivisibles* ; y a-t-il contradiction plus évidente et plus directe ? 3° des atomes qui se meuvent de toute éternité, auxquels par conséquent leur mouvement est essentiel, et qui pourtant s'accrochent, s'entr' arrêtent, s'entre-modifient leur mouvement pour former les mondes, n'est-ce pas encore dire le oui et le non tout ensemble, dire à la fois que leur mouvement, étant éternel et essentiel, ne peut être modifié et cependant peut l'être et l'est en effet, puisqu'ils s'accrochent, et s'entre-modifient dans leur mouvement? troisième contradiction aussi claire que les autres. On en pourrait compter plus d'une demi-douzaine encore comme celles-là.

Voilà à quoi se réduit la première hypothèse positiviste, celle d'Epicure : à une bêtise.

La seconde hypothèse positiviste qu'ait conçue la philosophie, est celle de Descartes et d'une partie de son école. C'est l'hypothèse non plus des atomes divisibles et non divisibles tout à la fois, mais de l'étendue substantielle divisible à l'infini. Or, il nous faut nécessairement dire, malgré le grand respect que nous portons à Descartes, de cette hypothèse ce que nous venons de dire de l'autre, qui est sa mère avec réserve de la création de l'étendue qui n'est plus éternelle. Cette étendue créée divisible à l'infini, vous jette au nez de prime saut la contradiction dans l'idée et dans les termes; dire étendue divisible à l'infini, c'est dire étendue qui n'est pas, puisque c'est nier à cette étendue tout élément assignable par Dieu même; c'est dire que le créateur aurait pu faire un composé étendu dont il ne pourrait plus lui-même assigner les éléments premiers puisqu'il fuient à l'infini, puisqu'ils sont introuvables, puisqu'il travaillerait lui-même en vain, à les trouver durant son éternité tout entière. C'est lui donner aussi la puissance absurde de faire un composé sans composants, de composer sans composer, de faire sans faire ; nouvelle contradiction. C'est lui donner enfin la puissance absurde de réaliser substantiellement et simultanément dans un être étendu, à dimensions déterminées, et existant au moment où je parle, — tel est le premier bloc de matière venu — un nombre infini, un nombre qui se détruit lui-même et qui n'est pas un nombre ; troisième contradiction non moins évidente.

Voilà la seconde hypothèse positiviste, celle de la philosophie moderne; à quoi se réduit-elle encore? A une bêtise.

Mais il y en a deux autres qui ne sont pas dans le même cas : celles-là ont pour interprètes, dans le monde greco-romain, et dans la philosophie moderne, Platon, Malebranche, Leibnitz, Berkeley; et dans le monde indien tous les philosophes poëtes. C'est dans Leibnitz et dans Berkeley qu'elles se formulent et se distinguent. Dans ces deux hypothèses, on ne trouve plus trace des contradictions

que nous venons de signaler; mais elles n'ont rien de positiviste; elles sont la négation même du positivisme; et l'on n'en fera jamais d'autres en dehors des deux que nous venons de voir se détruire elles-mêmes. Pourquoi celles-là n'impliquent-elles point de contradiction? Parce qu'elles réduisent, l'une comme l'autre, aussi bien le monadisme leibnitzien que l'idéalisme berkeleyen, l'étendue, dans le corps, à un produit pur de la faculté imaginative de l'esprit, par lequel il limite l'être substantiel créé de Dieu, et nécessairement imparfait, nécessairement exclusif de l'immensité et de l'infinité. Celle de Berkeley ôte l'*en soi* du corps pour ne laisser que celui de l'esprit avec sa faculté imaginative. Celle de Leibnitz n'ôte pas l'*en soi* du corps; elle le laisse subsister, mais le réduit à des unités sans étendue, à des ensembles d'êtres qui sont de la même nature que les esprits, et détruit, par conséquent, comme celle de Berkeley, l'étendue substantielle, la réduit, comme nous le disons plus haut, à une manière selon laquelle l'esprit incréé et les esprits créés se la représentent, le premier par la vertu de son logos éternel, les seconds par leur imagination aidée de leurs sens.

Cette vue générale étant posée, suivons un instant M. Gaudin dans ses petites profondeurs.

Il s'appuie sur des données fournies par la chimie et par la physique, par Dumas, par Ampère et par d'autres, pour établir des calculs qui conduisent à nous représenter un grain de poussière comme un édifice admirable d'atomes vibrants, allignés entre eux avec une précision mathématique, et formant une multitude dont il donne l'idée par des suppositions. Il prend un grain de métal de la grosseur d'une tête d'épingle, suppose par la pensée qu'une main délicate en détache un milliard par seconde, et arrive à cette conclusion que, pour que cette main vînt à bout de les compter tous en allant avec cette vitesse d'un milliard à la seconde, elle emploierait 250 millions d'années.

Voici d'autres résultats des calculs de M. Gaudin sur les atomes chimiques. La distance entre les centres de deux de ces atomes est tellement petite, que dans une goutte d'eau pesant un décigramme et grosse comme un pois, il y a autant d'atomes d'oxygène et d'hydrogène qu'il faudrait de grains de sable d'un millimètre de diamètre pour remplir le bassin des mers, en le supposant couvrir la moitié de la surface terrestre sur une profondeur moyenne de 500 mètres.

En résumé général, du centre d'un *atome* entrant dans la composition d'une *molécule*, au centre de l'atome voisin, la distance *maximum* est d'un dix-millionième de millimètre, et la distance probable la plus ordinaire est d'un cent-millionième de millimètre c'est-à-dire de la centième partie d'un millionième de millimètre.

D'après M. Gaudin, une *molécule* chimique est une aggrégation d'atomes chimiques équilibrée et symétrique, formée d'éléments linéaires à 3, 5 et 7 atomes qui se placent parallèlement entre eux, de manière à former un solide géométrique à 3, 4 ou 5 côtés. Dans les corps gazeux, les *molécules* sont entre elles à une distance constante; dans les liquides et les solides, la distance des *molécules* varie, mais la distance des atomes dans chaque molécule est constante.

Il faut reconnaître, d'après le même auteur, une grande différence entre les corps composés purement chimiques et les corps composés organiques. L'architecture des atomes, dans les premiers, n'est soumise qu'aux lois mathématiques de morphogénie atomique et de cristallogénie moléculaire, qu'il formule en généralités; mais dans les seconds cette architecture échappe à ces lois : il existe dans les germes organiques originaires et dans leurs développements, des manques de symétrie; l'axe s'y forme selon des règles fantaisistes « qui ne peuvent s'expliquer, dit M. Gaudin, que par une intention volontaire et libre, en d'autres termes, par une puissance créatrice et ordonnatrice. »

Les *atomes* et les *molécules* de la matière sous ces trois états, l'état solide, l'état liquide et l'état gazeux, ne sont jamais en contact; dans toute *molécule*, les atomes composants oscillent entre eux, dans tout corps les *molécules* oscillent entre elles. Mais dans les solides, malgré leur oscillation, les *molécules* gardent la même place relativement les unes aux autres, en s'écartant au gré de la température, et ne pivotant pas quand le corps est cristallisé. Dans les liquides il y a un déplacement incessant des *molécules*, ainsi qu'un pivotement; et dans les gaz ce déplacement et ce pivotement sont encore plus considérables. La distance des *molécules* entre elles dans ces derniers est dix ou douze fois plus grande que dans les liquides et les solides, à la pression ordinaire. C'est à une vitesse acquise d'écartement qu'est due la force de dilatation des gaz.

Les *atomes* chimiques sont des sphéroïdes de grosseurs différentes. Il est probable que ces sphéroïdes résultent d'un groupement des particules de l'éther sous forme sphéroïdale, propre à recevoir un mouvement gyratoire qui engendre des pôles. Dans toute combinaison, les éléments s'équilibrent à nouveau en vue de former une polyèdre symétrique, et dans la libration, tout *atome* d'une espèce se place entre deux autres d'une autre espèce qui font balances; en sorte que les atomes se placent, comme on l'a dit, par lignes de 3, 5, 7. Les équilibres des *molécules* résultent de ceux des atomes et s'établissent de même.

Enfin laissant tous les détails de la chimie, que M. Gaudin rattache très-ingénieusement à ses lois, disons seulement, pour résumer, que, d'après son architectonique atomique et moléculaire, toutes les constructions de la chimie ne sont que des résultantes de la mécanique céleste, avec cette différence, pour user de ses termes, « que pour les atomes une seconde est un siècle, tandis que, pour les astres, un siècle est une seconde. »

Tel est, dans ses idées fondamentales les plus à la portée de tout le monde, le livre de M. Gaudin qui fut publié en 1873, et que notre grand chimiste Dumas présenta à l'Académie avec un grand éloge, le regardant, dit-il, comme devant rester un monument très important de la physique et de la chimie moléculaires de notre époque.

Avant de présenter notre critique, hâtons-nous d'avouer qu'il y a dans cette œuvre une grande théorie scientifique de chimie générale, hypothétique, il est vrai, mais propre à généraliser les explications des faits et, partant, à rendre de grands services. Ce furent toujours, selon nous, les spéculations hypothétiques qui appelèrent les plus notables progrès, en lançant les observateurs dans la voie des recherches raisonnées. L'hypothèse est le coup d'index du génie, faisant signe à l'armée des piocheurs. Aussi remercierons-nous, pour notre part, M. Gaudin des portes nouvelles qu'il ouvre à la science par ses théories considérées en tant que purement chimiques, ne s'occupant point de la nature des corps, et se mettant absolument en dehors de la métaphysique de la matière, objet direct et exclusif des quatre systèmes philosophiques que nous avons d'abord exposés.

Mais cette réserve faite, nous lui demanderons à ce dernier point de vue, où tout cela peut mener, et que peuvent importer tous ces chiffres énormes de *molécules* et d'*atomes*, dans son grain de métal? Sur chacun de ces *atomes* si petits que retire la pensée, nous lui dirons :

Etes-vous *atomiste* comme Epicure? En ce cas vous arrêtez là, comme lui, votre investigation; l'atome est l'élément. Mais viennent aussitôt les contradictions que nous avons signalées, et tous vos travaux de vingt années, s'ils n'aboutissent qu'à cela, se résolvent dans une sottise.

Etes-vous *infinitiste* comme Descartes? En ce cas, votre calcul du nombre et de l'arrangement est bien inutile; car après l'avoir fait sur la *molécule*, il vous faudra le recommencer

sur l'*atome*, puis sur les atomes de l'atome, etc., et quand vous l'aurez recommencé de la sorte pendant toute votre existence, que dis-je, pendant l'éternité, sur les atomes des atomes, quel que soit le point où vous vous arrêterez, vous n'aurez rien fait, puisqu'il vous faudra recommencer encore. Notre métaphysique a fait mieux en un seul saut; elle vous a montré avec évidence les contradictions renfermées dans cet infinitisme, les absurdités qui le condamnent à n'être qu'une sottise, aussi bien que l'atomisme.

Etes-vous *monadiste* avec Leibnitz ou bien *idéaliste* avec Berkeley? Oh alors, les contradictions disparaissent; mais à quoi vous sert de dessiner vos allignements d'atomes et d'en compter les nombres? puisque ce ne sont plus que des esprits sans étendue, si vous êtes monadiste, puisque ce ne sont plus que des images mentales délimitantes si vous êtes idéaliste; puisque, dans les deux cas, l'*étendue* n'est qu'un fantôme à l'état fixe dans les âmes. Ces hypothèses peuvent être très-utiles pour généraliser des applications scientifiques de faits observés dans leurs apparences extérieures, mais ne peuvent servir à rien pour l'explication métaphysique des corps. A quoi bon porter si haut la division, quand on sait qu'il ne s'agit que d'une ombre sur laquelle l'imagination peut se dilater à plaisir? Etablissez vos lois; elles serviront à raisonner et à prédire les faits dans la chimie comme l'hypothèse des deux fluides de nom contraire sert à raisonner et à prédire les faits d'électricité dans la physique, comme l'hypothèse de l'attraction newtonienne sert à raisonner et à prédire les faits sidéraux dans la cosmologie, etc. Mais d'aller aussi loin dans le calcul divisionnaire est au moins parfaitement inutile.

Terminons par deux observations relatives à la question de Dieu.

M. Gaudin nous dit que, dans la matière organique sa loi mathématique est déconcertée, et que les axes des germes révèlent une fantaisie ordonnatrice. Mais est-ce que l'application de sa loi, toute mathématique qu'elle puisse être, aux *atomes* chimiques, n'en révèle pas une également? Quelle nécessité, en soi, y avait-il dans un cas plutôt que dans l'autre? Votre loi des atomes est mathématique et mathématiquement suivie, selon les principes que vous avez posés, soit; mais il n'y avait pas plus de nécessité pour le Créateur de suivre ce système plutôt que tel ou tel autre. Quelle nécessité y avait-il, par exemple à ce que vos atomes chimiques se symétrisassent et s'équilibrassent par 3, 5, 7 plutôt que par 2, 4, 8, etc., comme le font les cellules de l'embryon dans le végétal et dans l'animal? On ne voit pas plus la nécessité de l'un que la nécessité de l'autre; on ne voit de nécessité mathématique que dans le développement du système, après que le système a été posé. Vous reconnaissez que Dieu n'a pas suivi ce même système dans la formation des axes des germes organiques; donc rien ne le forçait à le suivre dans la formation des axes chimiques; et le fait seul de l'avoir suivi, dans cet ordre, mathématiquement est lui-même un fait de fantaisie. Quand Dieu a posé une majeure et une mineure, il tire nécessairement la conclusion logique, et toute sa puissance ne peut pas faire que cette conclusion ne soit point une conséquence; or il y a des majeures qui sont elles-mêmes nécessaires et contre lesquelles il ne peut rien; telle est celle de son être; telles sont celles de tous ses attributs essentiels; telles sont aussi certaines vérités absolues relatives aux créatures elles-mêmes, par exemple cette vérité, sur laquelle repose ce qu'on nomme en mécanique le parallélogramme des forces, que deux forces contradictoires se neutralisent, si elles sont égales et restent égales, etc. Ces sortes de majeures sont nécessaires, et leurs conséquences, après la pose des mineures qui les appliquent, le sont également; la puissance de Dieu ne peut rien contre elles; mais il y a aussi des majeures qui ne sont point nécessaires, qui sont au contraire contingentes, et dont la mise en jeu dépend de sa fantaisie; ces majeures-là suivies de leurs mineures

engendreront des lois mathématiques, s'il les pose, mais rien ne l'oblige à les poser. Or, quelle nécessité y avait-il pour lui, en supposant que votre système soit le vrai, à poser l'ordre et la loi d'équilibre que vous imaginez entre les atomes? Il y a une nécessité ; c'est celle qui fait qu'un atome ne peut pas être divisible à l'infini, ne peut pas renfermer un nombre sans nombre d'éléments, et partant ne peut être substantiellement étendu, et de cette nécessité découle cette conséquence que, comme explication métaphysique de la matière, tout votre système est inutile. Voilà une nécessité ontologique; mais quant à la formation de ce que vous appelez les axes élémentaires, elle est tout aussi bien de fantaisie, comme choix de système, dans votre ordre chimique que dans l'ordre organique, dans la mécanique céleste que dans les mécaniques de tous les règnes de la nature organisée, et la chimie ne peut pas plus se passer d'un Dieu libre comme cause originelle que ne peut s'en passer l'histoire naturelle des êtres vivants. Votre atome chimique, aussi bien que l'atome organique, quel qu'il soit en lui-même, a besoin d'une cause qui a choisi le système auquel il sera soumis, et partant démontre Dieu.

« Les siècles, dites-vous avec raison, sont des secondes pour les astres, et les secondes sont des siècles pour les atomes. » Suivez la loi mathématique de la proportionnalité, que s'ensuivra-t-il? il s'ensuivra que pour l'être éternel et absolu, qui réalise à la fois, les deux limites inattingibles, celle de l'infiniment petit en tant qu'être et celle de l'infiniment grand, les siècles infinis, comme les espaces sans fin, deviennent par tous leurs bouts, par leur passé et par leur avenir, un point simultané.

Cette idée de M. Gaudin est digne des métaphysiciens du XVIIe siècle ; mais si tout le reste devient jamais scientifique, fût-ce au degré des lois de Képler et de l'attraction newtonnienne, il n'en aura ni plus ni moins de valeur en tant qu'explication de la nature intrinsèque des corps, parce que, à ce point de vue, sa valeur est nulle.

LE NOIR.

MOLÉCULES ORGANIQUES VIVANTES (*Théol. mixt. scien. physiol.*) — V. GÉNÉRATION.

MOLIÈRE (Jean-Baptiste Poquelin de) (*Théol. hist. biog, et bibliog.*) — Ce grand comique français, né à Paris vers 1622, et mort en 1673 le jour même où il donnait la quatrième représentation du *Malade imaginaire*, sans avoir été admis à l'Académie française, est resté et restera la gloire, sans rivalité possible, de notre théâtre dans la comédie. Il débuta à Lyon comme auteur, par l'*Etourdi*, pièce qui n'a point d'égale pour l'abondance des ressources, la vivacité du mouvement, l'entrain, et la facture du vers; nous n'avons jamais pu trouver dans cette comédie, les négligences de style dont on l'a accusée. Les plus grands chefs-d'œuvre de *Molière* sont pour la vérité profonde du comique, l'*Ecole des femmes*, et pour la critique philosophique sérieuse, le *Misanthrope* et le *Tartuffe*.

LE NOIR.

MOLINA (Louis) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce jésuite espagnol et théologien célèbre, naquit à Cuença, en 1535, professa pendant vingt ans la théologie à Évora, en Portugal, et mourut à Madrid en 1601. Ses ouvrages principaux sont :

De Justitia et Jure, 6 vol., Mayence, 1659, dans lequel *Molina* fait preuve d'une grande connaissance de la science du droit.

Commentarii in pr. parte D. Thomæ, 1593. « Dans la première partie de sa *Somme*, dit M. Klotz, saint Thomas traite, *quæst.* 14, de la science, *quæst.* 19, de la volonté de Dieu, *quæst.* 22, de la Providence, et *quæst.* 23, de la prédestination et de la réprobation. *Molina* pensa que ce qu'il y avait de mieux à faire pour démontrer l'existence simultanée de la liberté humaine, de la science divine, de la Providence, de la prédestination et de la réprobation,

c'était de réunir dans un livre spécial tout ce qui se trouvait disséminé à ce sujet dans les divers ouvrages de saint Thomas. C'est ainsi que naquit l'œuvre principale de *Molina,* intitulée : *Liberi arbitrii cum gratiæ donis, divina præscientia, providentia, prædestinatione et reprobatione, concordia,* qu'il publia avant ses *Commentaires,* en 1588, à Lisbonne, et qu'il fit suivre en 1589 d'un *Appendice* justificatif de sa doctrine. »

Le Noir.

MOLINISME, système de théologie sur la grâce et sur la prédestination, imaginée par Louis Molina, jésuite espagnol, professeur de théologie dans l'université d'Evora en Portugal.

Le livre où il explique ce système, intitulé : *Liberi arbitrii cum gratiæ donis, etc., concordia,* parut à Lisbonne en 1588 ; il fut vivement attaqué par les dominicains, qui le déférèrent à l'inquisition, en accusant son auteur de renouveler les erreurs des pélagiens et des semi-pélagiens. La cause ayant été portée à Rome, et discutée dans les fameuses assemblées qu'on nomme les congrégations *de Auxiliis.* depuis l'an 1587 jusqu'en 1697, demeura indécise. Le pape Paul V, qui tenait alors le siége de Rome, ne voulut rien prononcer; il défendit seulement aux deux partis de se noter mutuellement par des qualifications odieuses. Depuis cette espèce de trêve, le *molinisme* a été enseigné dans les écoles comme une opinion libre ; mais il a eu des adversaires implacables dans les augustiniens vrais ou faux, et dans les thomistes. Ceux-ci d'une part, et les jésuites de l'autre, ont publié chacun des histoires ou des actes de ces congrégations conformes à leur intérêt et à leurs prétentions respectives : devinera qui pourra, dit Mosheim, de quel côté il y a le plus de vérité et de modération.

Quoi qu'il en soit, voici le plan du système de Molina, et l'ordre que cet auteur imagine entre les décrets de Dieu.

1° Dieu, par la science de simple intelligence, voit tout ce qui est possible, et par conséquent des ordres infinis de choses possibles.

2° Par la science moyenne, Dieu voit certainement ce que, dans chacun de ces ordres, chaque volonté créée, en usant de sa liberté, fera, si Dieu lui donne telle ou telle grâce. *Voy.* Science de Dieu.

3° Il veut d'une volonté antécédente et sincère sauver tous les hommes, sous condition qu'ils voudront eux-mêmes se sauver, c'est-à-dire qu'ils correspondront aux grâces qu'il leur donnera. *Voyez* Conditionnelle.

4° Il donne à tous les secours nécessaires et suffisants pour opérer leur salut, quoiqu'il en accorde aux uns plus qu'aux autres, selon son bon plaisir.

5° La grâce accordée aux anges et à l'homme dans l'état d'innocence, n'a point été efficace par elle-même, mais *versatile;* dans une partie des anges, elle est devenue efficace par l'événement ou par le bon usage qu'ils en ont fait ; dans l'homme, elle a été inefficace, parce qu'il y a résisté.

6° Il en est de même dans l'état de nature tombée, nuls décrets absolus de Dieu, efficaces par eux-mêmes et antécédents à la prévision du consentement libre de la volonté humaine ; par conséquent nulle prédestination à la gloire éternelle avant la prévision des mérites de l'homme : nulle réprobation qui ne suppose la prescience des péchés qu'il commettra.

7° La volonté que Dieu a de sauver tous les hommes, quoique souillés du péché originel, est vraie, sincère et active ; c'est elle qui a destiné Jésus-Christ à être le Sauveur du genre humain ; c'est en vertu de cette volonté et des mérites de Jésus-Christ, que Dieu accorde à tous plus ou moins de grâces suffisantes pour faire leur salut.

8° Dieu, par la science moyenne, voit avec une certitude entière ce que fera l'homme placé dans telle ou telle circonstance, et secouru par telle ou telle grâce, par conséquent qui sont ceux qui en useront bien ou mal. Quand il veut absolument et efficacement convertir une âme ou la faire persévérer dans le bien, il forme le décret de lui accorder les grâces auxquelles il prévoit

qu'elle consentira, et avec lesquelles elle persévérera.

9° Par la science de vision qui suppose ce décret, il voit qui sont ceux qui feront le bien et persévéreront jusqu'à la fin, qui sont ceux qui pécheront ou ne persévéreront pas. En conséquence de cette prévision de leur conduite absolument future, il prédestine les premiers à la gloire et réprouve les autres.

La base de ce système est que la grâce suffisante et la grâce efficace ne sont point distinguées par leur nature, mais que la même grâce est tantôt efficace et tantôt inefficace, selon que la volonté y coopère ou y résiste. Ainsi, l'efficacité de la grâce vient du consentement de la volonté de l'homme, non, dit Molina, que ce consentement donne quelque force à la grâce, ou la rende efficace *in actu primo,* mais parce que ce consentement est la condition nécessaire pour que la grâce soit efficace *in actu secundo*, ou lorsqu'on la considère comme jointe à son effet ; à peu près comme les sacrements, qui sont par eux-mêmes productifs de la grâce, et dépendent néanmoins des dispositions de ceux qui les reçoivent pour la produire en effet. C'est ce qu'enseigne formellement ce théologien dans son livre *de la Concorde*, disput. 1, q. 39, 40 et suiv.

Selon les molinistes, la différence entre la grâce efficace *in actu primo*, et la grâce inefficace, consiste en ce que la première est donnée dans une circonstance dans laquelle Dieu prévoit que l'homme en suivra le mouvement, au lieu que la seconde est donnée dans une circonstance où Dieu prévoit que l'homme y résistera; d'où il s'ensuit, disent-ils, que la grâce efficace est déjà *in actu primo*, un plus grand bienfait de Dieu que la grâce inefficace, puisqu'il dépend absolument de Dieu de donner l'une ou l'autre. Ainsi ce n'est point l'homme *qui se discerne lui-même*, mais Dieu, comme le veut saint Paul.

Molina et ses défenseurs ont vanté beaucoup ce système, en ce qu'il dénoue une partie des difficultés que les Pères, et surtout saint Augustin, ont trouvées à concilier le libre arbitre avec la grâce. Mais leurs adversaires tirent de ces motifs mêmes une raison pour le rejeter, puisque, selon les Pères, l'action de la grâce sur la volonté humaine est un mystère. Cependant il nous paraît que le mystère subsiste toujours, en ce que l'action de la grâce ne peut être comparée, sans inconvénient, ni à l'action d'une cause physique, ni à l'action d'une cause morale. *Voyez* GRACE § 5.

La plupart des partisans de la grâce efficace par elle-même, ont soutenu que le *molinisme* renouvelait le semi-pélagianisme ; mais le père Alexandre, quoique dominicain et thomiste, dans son *Hist. ecclés. du cinquième siècle*, c. 3, art. § 13, répond à ses accusateurs que le système de Molina n'ayant pas été condamné par l'Eglise, et étant toléré comme les autres opinions de l'école, c'est blesser la vérité, la charité et la justice, de le comparer aux erreurs, soit des pélagiens, soit des semi-pélagiens. Bossuet, dans son premier et dans son second *Avertissement aux protestants*, montre solidement, et par un parallèle exact du *molinisme* avec le semi-pélagianisme, que l'Eglise romaine, en tolérant le système de Molina, ne tolère point les erreurs des semi-pélagiens, comme le ministre Jurieu avait osé le lui reprocher.

Il est fâcheux que, malgré ces apologies et malgré la défense de Paul V, la même accusation renaisse toujours. Molina enseigne formellement que, sans le secours de la grâce, l'homme ne peut faire aucune action surnaturelle et utile au salut ; *Concorde*, 1re question, disput. 5 et suiv. Vérité diamétralement opposée à la maxime fondamentale du pélagianisme. Il soutient que la grâce est toujours prévenante, qu'elle est opérante ou coopérante lorsqu'elle est efficace ; qu'ainsi elle est cause efficiente des actes surnaturels, aussi bien que la volonté de l'homme ; disp. 39 et suiv. Autre vérité antipélagienne. Il dit et répète que la prévision du consentement futur de la volonté à la grâce, n'est point la

cause ni le motif qui détermine Dieu à donner la grâce; que Dieu donne une grâce efficace ou inefficace uniquement parce qu'il lui plaît ; qu'ainsi, à tous égards, la grâce est purement gratuite ; il se défend contre ceux qui l'accusaient d'enseigner le contraire, *Troisième question des causes de la prédestination*, disp. 1, quest. 23, p. 370, 373, 380 de l'édition d'Anvers, en 1585. C'est saper le semi-pélagianisme par la racine. Le premier devoir d'un théologien est d'être juste.

En second lieu, nous nous croyons obligé de justifier de toute erreur le système de Molina, sans vouloir pour cela le prouver ni l'adopter. Des théologiens célèbres, en admettant le fond de ce système, en ont adouci quelques articles et prévenu les conséquences ; c'est ce qu'on appelle le *congruisme mitigé*, et il y a déjà de l'injustice à le confondre avec le *molinisme*. Mais il est encore plus douloureux de voir des théologiens taxer de pélagianisme et de semi-pélagianisme tous ceux qui ne pensent pas comme eux, lorsque l'Eglise n'a pas prononcé, et que les souverains pontifes ont défendu de donner de pareilles qualifications. Ce procédé n'est pas propre à prévenir les esprits judicieux en faveur de l'opinion qu'ont embrassée et que soutiennent ces censeurs téméraires. *Voyez* CONGRUISME.

BERGIER.

MOLINISME (*Théol. pur. grâc.*) — — V. GRACE et LIBERTÉ. Nous proposons, dans ce traité sommaire de la grâce et du libre arbitre, une conciliation théologico-philosophique entre le *molinisme* et le *thomisme* de Bannez, dans laquelle nous rappelons ce thomisme à celui de saint Thomas. Cette théorie syncrétiste remonte haut dans nos annales intellectuelles ; nous l'avions conçue à peu près, dès notre âge de dix-neuf ans, durant nos études théologiques ; nos condisciples nous surnommèrent, à ce propos, le *Docteur de la grâce*, bien petit docteur sans doute qui ne devait jamais porter aucun titre officiel, mais qualification de séminaire qui prouvait que notre esprit n'était pas sans travailler, dans sa solitude intérieure, sur les hautes questions.

LE NOIR.

MOLINOS (Michel de) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce théologien, devenu si célèbre par sa *Guide spirituelle* dont le succès fut immense, et par la condamnation de son quiétisme et de sa personne, naquit à Patacina en Aragon, d'une grande famille, en 1627, et mourut en prison à Rome âgé de soixante-dix-huit ans, après avoir été forcé d'abjurer solennellement ses erreurs, revêtu d'un habit de pénitent, sur un échafaud dressé dans une des églises de Rome. Ce fut en 1675 qu'il publia son fameux livre; il avait alors la plus belle réputation; sa vie était sans tache; il passait pour un directeur des âmes plein d'expérience ; son désintéressement était sans bornes, et sa modestie parfaite; la *Guide spirituelle* mit le comble à toutes ces gloires. Mais bientôt se formèrent des conventicules mystico-piétistes qui faisaient bon marché des institutions de l'Eglise et de ses pratiques, et qui s'appuyaient sur son spiritualisme exagéré. Le cardinal Caraccioli en fit, à Naples, en 1682, le première observation, sous le pape Innocent XI ; le Père Paul Ségnéri, de la compagnie de Jésus, entra le premier en lice avec *Molinos* par un opuscule (*Concordia laboris cum quieti in oratione*) qui fut censuré comme une calomnie contre un saint, mais auquel on rendit justice plus tard. En 1685 les plaintes s'élevèrent de tous côtés contre le quiétisme, et *Molinos*, malgré son odeur de sainteté, fut arrêté par l'inquisition, avec un grand nombre de ses disciples et amis, parmi lesquels des gens de haut parage. Une enquête fut faite et en 1687, comme on le dit dans l'article suivant, eut lieu la condamnation.

Voici l'analyse que donne M. Allgayer de la *Guide spirituelle de Molinos*.

« L'âme est le centre, la demeure et le royaume de Dieu. Quiconque veut parvenir à une haute perfection doit se retirer, se recueillir dans ce centre, de manière à ce que, dans le

saint et profond silence de toutes ses facultés, il meure à lui-même et à toutes ses puissances naturelles. Que l'âme ne se trouble pas alors de ne plus pouvoir méditer, car c'est là son plus grand bonheur. En effet la méditation, d'après la doctrine de tous les saints, ne mène pas à la perfection, à l'union avec Dieu; elle sème, mais c'est la contemplation qui récolte; elle broie la nourriture, c'est la contemplation qui goûte et jouit. Quand on ne peut plus méditer dans la prière, il n'y a pas lieu de s'en inquiéter, il faut patienter, se taire et marcher les yeux bandés, sans pensée ni réflexion. C'est sans doute un grand martyre que de s'arracher à toutes les affections douces et consolantes de la dévotion ordinaire, de suivre, dans l'obscurité de la foi seule, les voies sombres et solitaires de la perfection ; mais la dévotion véritable est habituellement unie non à la jouissance, à la douceur, à l'onction, aux larmes, elle l'est aux épreuves, aux ténèbres, à la sécheresse ; dans cette voie aride, mais féconde, la réflexion, la pensée, les vues particulières finissent par mourir, et l'unique obstacle au progrès spirituel et à l'union avec Dieu est vaincu. Aussi les pénitences et les mortifications que l'homme choisit et s'impose sont inutiles, ce qu'il fait par ses propres forces ne sert à rien; car de même que l'agriculteur estime les plantes qu'il a lui-même semées et soignées plus que celles que la nature produit d'elle-même, ainsi Dieu préfère la vertu qu'il plante à toutes les vertus que le fidèle s'efforce d'acquérir par ses propres forces. La sécheresse, les ténèbres et la tentation sont par conséquent nécessaires à celui qui aspire à la perfection, parce que l'âme est tellement dénaturée, superbe et égoïste, qu'elle ne pourrait être sauvée si Dieu ne la domptait et ne la tenait dans ses mains par l'épreuve. Il faut qu'elle soit plongée dans un océan de douleurs et d'angoisses ; il faut que le courant des facultés spirituelles se dessèche en elle de telle façon qu'elle ne puisse plus méditer, ni même avoir une bonne pensée. D'invisibles ennemis viendront l'assaillir et la remplir de doutes, de présomptions criminelles, de pensées honteuses et de désirs impurs, la pousser à l'orgueil, à l'impatience, au blasphème, au sacrilége. Elle concevra le dégoût et l'horreur de toutes les choses divines et tombera dans un tel abîme de pusillanimité, de faiblesse et de désespoir, que, dans la surabondance de son amertume, elle ne pourra plus réveiller en elle le moindre acte de foi, d'espérance et de charité, qu'elle croira qu'il n'y a plus de Dieu pour elle, que ses tourments seront comme ceux des damnés dans l'enfer, et qu'elle s'imaginera finalement être dans la possession même du diable. Ces souffrances sont plus cruelles que les tortures des martyrs, car, tandis que celles-ci duraient tout au plus un jour et étaient contrebalancées par une lumière intérieure, par une assistance de Dieu toute spéciale et par la vue d'une récompense prochaine et infaillible, l'âme qui veut mourir à elle-même goûte à chaque instant l'amertume de la mort sans la moindre consolation; son état est une agonie prolongée, un supplice sans répit et sans terme. Autrefois les témoins sanglants de Jésus-Christ traînés au supplice par des hommes, étaient consolés par Dieu même. Aujourd'hui c'est Dieu qui frappe et qui se cache, ce sont les démons qui sont les bourreaux et qui tourmentent le corps et l'âme avec autant de cruauté que de persévérance.

» Toutefois, dit *Molinos*, ne perdez pas contenance, car vous n'êtes pas dans l'état où vous vous imaginez être. Jamais vous n'avez aimé Dieu avec plus d'ardeur, jamais vous n'en avez été plus estimé que dans le temps de ce délaissement apparent. Quand le soleil s'enveloppe de nuages, il ne perd ni sa lumière ni sa chaleur, et ne s'arrête pas dans sa course. Soupirez, pleurez, gémissez ; Dieu se réjouit dans le plus profond de votre être. C'est là que, pour pouvoir résister à toutes les épreuves, il faut vous tenir quand la tempête vous assaille ; supportez les épreuves avec indifférence et dédain, traitez le diable comme si vous ne vous aperceviez pas de ses attaques, car rien ne l'irrite

plus que ce mépris, et rien n'est plus dangereux que de lui répondre par des raisonnements. Cette paix intérieure, unie même aux pensées les plus téméraires, les plus inconvenantes, les plus honteuses, cette indifférence souveraine, cet abandon et cet anéantissement moral plaisent plus à Dieu que les meilleurs propos et les plus fermes résolutions prises au moment de l'épreuve; car les doutes et les angoisses qui enveloppent l'âme, qu'elle le sache ou non, ne sont autre chose que la surabondance même de l'amour. Avez-vous commis une faute ; ne vous en agitez et ne vous en inquiétez pas : c'est une suite fatale de notre nature souillée par le péché originel. Si vous vous irritez et vous inquiétez, vous prouvez manifestement que l'orgueil se cache au fond de vous-même. Un cœur humble ne s'effraie pas de la vue de ses défauts et de ses imperfections, quelque douloureuse que soit cette découverte.

» Un moyen excellent pour parvenir au calme intérieur et à la paix du cœur est la communion fréquente. Mais il y a une double manière de se préparer au saint Sacrement de l'autel. La première, qui convient à l'âme extérieure, à celle qui est au degré de la méditation, consiste à reconnaître ses péchés, à se retirer de l'agitation du dehors, à se tenir dans un pieux silence et à considérer quel est Celui qu'elle va recevoir, combien est grand l'acte auquel elle se prépare, combien est précieuse la grâce qui permet à l'impur de s'unir au Pur, à la créature de recevoir son Créateur. La préparation de l'âme intérieure consiste à vivre dans une plus grande pureté, dans une abnégation plus entière de toutes choses, dans une dévotion permanente et un recueillement incessant. L'âme, dans cet état n'a plus besoin de se préparer spécialement à la sainte communion, puisque sa vie est une préparation continue et parfaite. Il ne faut pas non plus qu'elle soit détournée de la sainte table parce qu'elle se sent aride, froide, défectueuse, car la fréquente communion est un remède qui guérit des défauts et multiplie les vertus.

» Mais peut-on entrer dans ce recueillement intérieur par la méditation de la sainte humanité de Jésus-Christ ? Il y a, suivant *Molinos*, deux manières de penser à la sainte humanité de Jésus. La première consiste à examiner en particulier les mystères, les faits, la vie, les souffrances et la mort du Sauveur. Mais l'âme exercée au recueillement intérieur n'a pas besoin de passer par cette voie; elle peut et elle doit, c'est la seconde méthode, méthode plus noble et plus spirituelle que la première, contempler la sainte humanité et la Passion de Jésus-Christ dans un simple acte de foi et d'amour, en pensant qu'il est le temple de la Divinité, le commencement et la fin de la béatitude, qu'il est né, qu'il a souffert, qu'il est mort pour l'homme. C'est là la méthode qui fait avancer les âmes intérieures, et qui empêche la pensée sainte, pieuse, mais fugitive, de la sainte humanité de Jésus-Christ, d'être un obstacle au recueillement véritable, qui doit devenir permanent. Vous êtes-vous, dit *Molinos*, consacré avec amour et sans réserve à la volonté divine : il ne faut plus qu'une chose, qui est de persévérer dans cet abandon. Disposez-vous donc à la prière de telle façon que vous puissiez vous livrer par un acte de foi et de sacrifice total aux mains de Dieu, dans la conviction que vous êtes en sa divine présence; persévérez dans ce silence paisible et sacré; maintenez-vous dans ce premier acte de contemplation par la foi et l'amour pendant toute la journée, pendant toute votre vie. Il ne faut pas croire que l'accomplissement journalier des devoirs de votre état et de votre vocation vous puisse enlever à ce recueillement. Si au temps de l'oraison vous vous sentez entraîné par quelque passion, alors seulement vous ferez bien de renouveler votre acte de foi et d'abandon, pour revenir à Dieu et à sa divine présence. Cependant cela n'est pas nécessaire si vous vous trouvez dans un état de sécheresse, car cette sécheresse est bonne et salutaire, et ne

peut, quelque grande qu'elle soit, détourner de la présence de Dieu les âmes consolidées dans la foi. C'est dans le recueillement intérieur, c'est-à-dire dans l'effort paisible que vous faites pour abolir toute activité propre, ennemie née de l'activité divine, en acceptant les souffrances, les troubles et les tentations les plus multiples, que consiste la contemplation active ou acquise, *contemplatio acquisita seu activa*, tandis que la contemplation passive ou infuse, ou *infusa*, est un pur don de la grâce divine. Combien l'âme est déjà heureuse par cette contemplation active, dans laquelle elle rentre complétement en elle-même, demeure dans son néant, c'est-à-dire dans la partie la plus élevée d'elle-même, sans réfléchir à ce qu'elle fait, sans savoir si elle est intérieurement recueillie ou dissipée, si elle agit bien ou mal, si elle est oisive ou non, sans avoir besoin de rien demander à Dieu, sans être obligée de lui dire qu'elle lui consacre sa foi, son espoir, son amour.

» La véritable humilité est le fruit de cette contemplation active. Celui qui est véritablement humble ne se laisse arracher la paix de l'âme ni par les pensées les plus pénibles, dont le diable le tourmente, ni par les tentations, les souffrances et le désespoir; il se répute indigne, tout en s'en réjouissant, de ce que le Seigneur l'éprouve, par l'intervention de Satan, instrument vulgaire des volontés divines.

» Quant au rapport de la contemplation active et de la contemplation passive, l'état heureux et parfait de l'anéantissement de l'âme, auquel doit conduire la contemplation active, est le dernier acte qui prépare la transformation et l'union complète avec Dieu que produit la contemplation passive. Quand l'âme est morte à elle-même, Dieu a soin de l'élever, sans qu'elle s'y attende, au repos absolu, à la contemplation surnaturelle. Alors Dieu se révèle à l'homme d'une manière qui dépasse toute pensée et tout sentiment; alors le pur esprit de Dieu seul domine et protége l'âme, de sorte que, complétement transformée en Dieu, elle se sent assez forte pour tout souffrir, tout supporter, et pratiquer les vertus les plus parfaites. A ce degré suprême la paix intérieure ne peut plus être troublée; l'âme n'a plus absolument aucune tache; elle vit en Dieu et de Dieu, et brille plus que mille soleils. Sans doute le prince des ténèbres s'approche encore d'elle avec tout le pouvoir des enfers et par d'effroyables tentations, mais elle résiste à ces attaques comme une solide colonne. De même que durant une tempête on voit une profonde vallée se couvrir d'épaisses ténèbres, être ravagée par des torrents de pluie, ébranlée par le tonnerre et les éclairs, livrée comme en proie à l'enfer déchaîné, tandis que les hautes cimes des montagnes apparaissent plus que jamais splendides, pures et dégagées, dans la lumière du soleil, de même la partie inférieure de l'âme est troublée par des luttes, des tristesses, des ténèbres, des désespoirs, des angoisses, des épreuves, des tentations sans nombre, tandis que dans la partie élevée de l'âme règne le vrai Soleil des esprits, avec son éclat et sa chaleur. Là se révèlent des mystères de la foi; là règnent l'humilité parfaite, l'abnégation, la chasteté et la pauvreté de l'esprit, la liberté et la pureté du cœur, le silence et le recueillement intime, l'anéantissement de soi-même. « Alors, dit *Molinos*, l'âme se compte et compte toutes choses dans le monde pour rien; elle aime et adore Dieu sans aucune espérance propre; elle est parvenue à l'indifférence divine, à la prière permanente, à la contemplation pure, à la communauté céleste, à la paix parfaite, celle dont l'âme bienheureuse peut dire ce que le Sage a dit de la sagesse, qu'il a reçu avec elle tous les biens. »

Le *Dict. encycl. de la théol. cathol.* fait suivre cette analyse des observations suivantes :

« On ne peut pas démontrer à la lettre que les soixante-huit propositions (1) condamnées soient contenues dans la *Guide spirituelle;* mais

(1) *Voir* les soixante-huit propositions condamnées dans Bossuet, t. VIII, p. 146, éd. Lefèvre, 1836.

la plupart ne sont que des conséquences directes et nécessaires de l'esprit du système, et il ne faut pas oublier qu'au moment de l'arrestation de *Molinos* on saisit plus de vingt mille lettres à son adresse. S'il est vrai qu'on exprime ses sentiments et ses vues bien plus sincèrement et plus nettement dans des lettres, adressées surtout à des amis, à des affidés, que dans des ouvrages destinés au public, il est probable que les lettres saisies ont dû être exploitées pans l'enquête de l'Inquisition et ont dû lui fournir une abondante matière d'accusation. S'il y avait encore des documents à cet égard à Rome, il serait fort à désirer qu'ils fussent mis à la disposition des savants.

» Enfin il ne faut pas oublier que *Molinos* fut aussi interrogé et qu'il eut à s'expliquer verbalement sur sa doctrine. C'est pourquoi Bossuet dit avec raison que *Molinos* fut convaincu d'être l'auteur des propositions condamnées, tant par des preuves écrites que par ses propres aveux.

» Deux autres, Sfondrata, dans sa *Gallia vindicata* (1), et Ramsay, dans sa *Biographie de Fénelon* (2), racontent que *Molinos*, qui, comme nous l'avons dit, jouissait de la meilleure réputation, avait profané son sacerdoce par des actes coupables. Nous n'avons pas de détails sur ce que l'enquête établit à cet égard. Toutefois le dire de Sfondrata et de Ramsay ne paraît pas invraisemblable si l'on examine par exemple les propositions que l'Inquisition censura sous les n°s 41, 42, 47 et 48 (3). On ne peut guère comprendre comment un homme vraiment pur et moral a pu les enseigner. La sévérité du jugement qui frappa *Molinos* semble également confirmer cette opinion. »

LE NOIR.

MOLINOSISME, doctrine de Molinos, prêtre espagnol, sur la vie mystique, condamnée à Rome, en 1687, par Innocent XI. Ce pontife, dans sa bulle, censure soixante-huit propositions tirées des écrits de Molinos, qui enseignent le quiétisme le plus outré et poussé jusqu'aux dernières conséquences.

Le principe fondamental de cette doctrine est que la perfection chrétienne consiste dans la tranquillité de l'âme, dans le renoncement à toutes les choses extérieures et temporelles, dans un amour pur de Dieu, exempt de toute vue d'intérêt et de récompense. Ainsi une âme qui aspire au souverain bien doit renoncer non-seulement à tous les plaisirs des sens, mais à tous les objets corporels et sensibles, imposer silence à tous les mouvements de son esprit et de sa volonté, pour se concentrer et s'absorber en Dieu.

Ces maximes, sublimes en apparence, et capables de séduire les imaginations vives, peuvent conduire à des conséquences affreuses. Molinos et quelques-uns de ses disciples ont été accusés d'enseigner, tant dans la théorie que dans la pratique, que l'on peut s'abandonner sans péché à des déréglements infâmes, pourvu que la partie supérieure de l'âme demeure unie à Dieu. Les propositions 25, 41 et suivantes de Molinos, renferment évidemment cette erreur abominable. Toutes les autres tendent à décréditer les pratiques les plus saintes de la religion, sous prétexte qu'une âme n'en a plus besoin lorsqu'elle est parfaitement unie à Dieu.

Mosheim assure que dans le dessein de perdre ce prêtre, on lui attribua des conséquences auxquelles il n'avait jamais pensé. Il est certain que Molinos avait à Rome des amis puissants et respectables, très à portée de le défendre s'il avait été possible. Sans les faits odieux dont il fut convaincu, lorsqu'il eut donné une

(1) Page 763.

(2) Page 205.

(3) 41. Deus permittit et vult, ad nos humiliandos et ad veram transformationem perducendos, quod in aliquibus animabus perfectis, etiam non arreptitiis, dæmon violentiam inferat eorum corporibus, easque actus carnales committere faciat, etiam in vigilia et sine mentis offuscatione, movendo physice illis manus et alia membra, contra earum voluntatem. Et idem dicitur quoad illos actus per se peccaminosos, in quo casu non sunt peccata, quia in his non adest consensus. — 42. Potest dari casus quo hujusmodi violentiæ ad actus carnales contingant eodem tempore ex parte duarum personarum, scilicet maris et feminæ, et ex parte utriusque sequatur actus.

rétractation formelle, il n'est pas probable qu'on l'aurait laissé en prison jusqu'à sa mort qui n'arriva qu'en 1696.

Mosheim suppose que les adversaires de Molinos furent principalement indignés de ce qu'il soutenait, comme les protestants, l'inutilité des pratiques extérieures et des cérémonies de religion. Voilà comme les hommes à système trouvent partout de quoi nourrir leur prévention. Selon l'avis des protestants, tout hérétique qui a favorisé en quelque chose leur opinion, quelque erreur qu'il ait enseignée d'ailleurs, méritait d'être absous. La bulle de condamnation de Molinos censure non-seulement les propositions qui sentaient le protestantisme, mais celles qui renfermaient le fond du quiétisme, et toutes les conséquences qui s'ensuivaient. Mosheim lui-même n'a pas osé les justifier, *Hist. ecclésiast. du dix-septième siècle*, sect. 2, 1re part. cap. 1, § 49.

Il faut se souvenir que les quiétistes, qui firent du bruit en France peu de temps après, ne donnaient point dans les erreurs grossières de Molinos; ils faisaient, au contraire, profession de les détester. *Voyez* Quiétisme.

Bergier.

MOLKENBUHR (Marcellin) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet écrivain catholique allemand, né à Rheiné près de Munster en 1741, ordonné prêtre en 1767, et mort dans le couvent des Franciscains à Paderborn après 1815, a laissé vingt et une dissertations et plusieurs écrits polémiques, par exemple :

Contre la *Gazette mensuelle* de Mayence, 1787 ; — contre un écrit de Christmann, *Trois Réponses aux accusations de tyrannie élevées contre les moines*, Paderborn, 1799-1802 ; — *Réfutation du Siècle de la Raison*, de Thomas Paine, etc., Paderborn, 1797, 2e édit., Munster, 1802 ; — deux *Apologies* : 1° contre le livre du P. Guido Schultz, intitulé *la Vie et la Destinée*; 2° contre le livre intitulé *Pensées d'un Chrétien évangélique* (dirigées contre le comte de Stolberg et la religion catholique), Munster, 1803 ; — *Réfutation de la nouvelle méthode d'interprétation de l'Ancien Testament*, de Wecklein, professeur à Munster, Dorsten, 1806 ; — *Réfutation de la nouvelle interprétation du ch. 1er de l'Evangile de S. Jean, contraire à la divinité de Jésus-Christ*, de J. de Muth, professeur à Erfurt, Dorsten, 1807 ; — *Où est la plus ancienne et la plus importante Église épiscopale dans la Chrétienté ? chez les Latins ou chez les Grecs?* Paderborn, 1815 ; — *De l'arrivée de l'apôtre S. Pierre à Rome et à Antioche*, et de quelques prétendues anciennes contestations faites par les évêques au Pape, Dorsten, 1816 ; — *Remarques sur les nouvelles traductions allemandes du Nouveau Testament*, de Charles et Léandre Van Ess, *et sur la punition de Céphas*, ib., 1817 ; — *Historia religionis Christianæ in compendio et ordine chronico exhibita, T. I, ab anno* 1-326, Paderbornæ, 1818.

MOLLUSQUES (les) (*Théol. mixt. scien. zool.*) — Les zoologistes ont qualifié de *mollusques*, du latin *mollis, mou*, un des quatre embranchements du règne animal ; ces quatre embranchements sont les *vertébrés*, les *annelés* ou *articulés*, les *mollusques* et les *rayonnés* ou *zoophytes*. Ces animaux tout dépourvus de tout squelette intérieur ou extérieur, ne sont point divisés par anneaux successifs, sont pour la plupart aquatiques, et ont une peau dans laquelle s'insèrent leurs muscles, et qui produit le plus souvent une coquille. Le système nerveux est formé de plusieurs masses éparses qu'on nomme ganglions et qui communiquent par des filets; plusieurs de ces ganglions sont placés au-dessus de l'œsophage et correspondent au cerveau des vertébrés, aux ganglions cérébraux des articulés. Le sang des *mollusques* est incolore, et la respiration est aquatique et se fait par des branchies, excepté chez les *gastéropodes pulmonés* où elle est aérienne et se fait par des poumons. La limace de nos jardins est un *mollusque* sans coquille; l'escargot, l'huître sont des *mollusques* à coquille.

Le créateur a donné à la vie toutes

les manifestations et toutes les formes, mais non point par un éparpillement sans méthode et sans plan. Un des progrès de la science consiste à retrouver les plans du créateur, et l'objet des classifications est de mettre en tableau ces plans mêmes. Ce n'est que dans notre siècle et avec Cuvier que la classification des animaux s'est approchée de la perfection : tous se rattachent aux quatre types que nous venons d'indiquer, et c'est ce qu'on ne savait pas auparavant.

LE NOIR.

MOLOCH, dieu des Ammonites ; ce nom, dans les langues orientales, signifie *roi* ou *souverain*. Dans le *Lévitique*, c. 18, ℣ 21 ; c. 20, ℣ 2, et ailleurs, Dieu défend aux Israélites, sous peine de mort, de consacrer leurs enfants à *Moloch*. Malgré cette loi, les prophètes Amos, c. 5, ℣ 6 ; Jérémie, c. 19, ℣ 5 et 6 ; Sophonie, c. 1, ℣ 1, et saint Etienne, *Act.*, c. 7, ℣ 43, reprochent aux Juifs d'avoir adoré cette fausse divinité, et semblent désigner le même Dieu sous les noms de *Moloch*, de *Baal* et de *Melchom*. La coutume des idolâtres était de faire passer les enfants par le feu à l'honneur de ce faux dieu, et il paraît que souvent l'on poussait la barbarie jusqu'à les brûler en holocauste, comme faisaient les Carthaginois et d'autres à l'honneur de Saturne.

D. Calmet prouve très-bien que *Moloch* était le soleil, adoré par les différents peuples de l'Orient sous plusieurs noms divers. *Bible d'Avignon*, t. 2, p. 355 et suiv. Mais ce que l'on dit de la figure de ce dieu et de la manière dont on lui consacrait les enfants, n'est pas également certain. *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, t. 71, in-12, p. 179 et suiv.

BERGIER.

MOMIERS. Les *momiers* ne forment pas précisément une secte ou hérésie spéciale. Ce sont simplement des *protestants rétrogrades*, et plus inconséquents que ceux dont ils se sont séparés Le principe du libre examen, appliqué à la religion et à l'interprétation de la Bible, avait conduit, entre autres, la *vénérable compagnie des pasteurs de Genève*, comme elle s'appelle, à ne plus reconnaître même la divinité de Jésus-Christ comme vérité certaine, comme dogme manifestement enseigné dans l'Evangile et tout le nouveau Testament. Ces messieurs étaient devenus et sont encore, à très-peu d'exceptions près, si tant est même qu'il y en ait, de véritables sociniens et de purs déistes. Les plus orthodoxes d'entre eux enseignent qu'*il n'y a réellement que deux points fondamentaux* à admettre *pour être chrétien*, à quelque secte et à quelque communion religieuse qu'on appartienne : ce sont l'*existence de Dieu* et le *jugement dernier*. Il n'y a que cela de parfaitement clair et évident dans toute l'Ecriture. Tout le reste des doctrines comprises dans les livres sacrés, est plus ou moins incertain, et se trouve dès lors *indifférent à l'unité de la foi*.

Or, c'est contre ces conséquences extrêmes, extraites du libre examen, par les passions et par la folie de la raison humaine, que se sont élevés les *momiers*. Ceux-ci ne veulent pas d'autre protestantisme que le protestantisme primitif, tel qu'il a été donné à la Suisse par Zwingle et Calvin. Ces deux patriarches de la réforme ont consommé l'usage du libre examen, et fixé des bornes au delà desquelles il ne doit pas aller. Ce que Zwingle et Calvin ont rejeté des dogmes catholiques, c'est ce qu'à tout jamais il est permis à ses sectateurs de rejeter. Ce qu'ils en ont retenu, c'est ce qu'ils doivent en retenir eux-mêmes ; puisque leurs maîtres n'ont retenu que ce qu'ils voyaient clairement exprimé dans l'Ecriture, et que ce qu'ils voyaient clairement dans l'Ecriture, ne peut pas n'y être pas clair pour tout le monde.

Les *momiers* sont très-fervents et très-zélés ; ils ont fait déjà beaucoup de progrès dans la Suisse protestante. Mais ils sont très-peu conséquents ; car on ne voit pas comment ils peuvent refuser aux pasteurs de Genève d'aujourd'hui le droit de se séparer de Calvin, puisqu'ils accordent à

Calvin celui de se séparer de l'Eglise romaine, les titres des uns et des autres étant à cet égard absolument les mêmes, le libre examen et l'interprétation par la raison des doctrines contenues dans la Bible.

Le nom de *momiers* a été donné à ces sectaires par la vénérable compagnie des pasteurs de Genève, qui n'ont vu que des *momeries* dans leur zèle pour le protestantisme primitif, et particulièrement pour le dogme de la divinité de Jésus Christ.

DONEY.

MONACHISME (*Théol. hist. génér.*) — *V.* MOINE, MONASTÈRE et MONASTIQUE.

MONADE (*Théol. mixt. philos. ontol.* — *V.* HARMONIE PRÉÉTABLIE.

MONARCHIE. Dans l'article DANIEL, on trouvera l'explication de la prédiction de ce prophète touchant les quatre *monarchies* qui devaient se succéder avant l'arrivée du Messie.

En Angleterre, sous le règne de Cromwel, on appela *hommes de la cinquième monarchie*, une secte de fanatiques qui croyaient que Jésus-Christ allait descendre sur la terre pour y fonder un nouveau royaume, et qui, dans cette persuasion, avaient dessein de bouleverser le gouvernement et d'établir une anarchie absolue. Mosheim, *Hist. ecclés. du dix-septième siècle*, sect. 2, 2e part. c. 2, § 22. C'est un des exemples du fanatisme que produisait en Angleterre la lecture de l'Ecriture sainte, commandée à tout le monde, et la licence accordée à tous de l'entendre et de l'expliquer selon leurs idées particulières. *Voyez* ECRITURE SAINTE.

BERGIER.

MONASTÈRE, maison dans laquelle des religieux ou religieuses vivent en commun et observent la même règle. Au mot COMMUNAUTÉ, nous avons fait remarquer les avantages de la vie commune, soit relativement à l'intérêt politique, soit par rapport aux mœurs ; nous nous sommes principalement servi des réflexions d'un philosophe protestant ; elles sont confirmées par l'expérience.

Dans l'Occident, après l'inondation des barbares, les *monastères* ont contribué plus que tout autre moyen à la conservation de la religion et des lettres. On y suivait toujours la même tradition, soit pour la célébration de l'office divin, soit pour la pratique des vertus chrétiennes ; l'exemple des anciens servait de règle aux plus jeunes. Dès qu'il y eut des *monastères*, on comprit qu'il était utile d'y faire élever les enfants, pour les former de bonne heure à la piété et à la vertu ; plusieurs de nos rois n'ont point eu d'autre éducation. Une des principales occupations des moines fut de copier les anciens livres et d'en multiplier les exemplaires ; sans ce travail une quantité de ceux que nous possédons aujourd'hui seraient absolument perdus. Pendant longtemps il n'y eut point d'autres écoles pour cultiver les sciences, que celles des *monastères* et des églises cathédrales, presque point d'autres écrivains que des moines ; la plupart des évêques avaient fait profession de la vie monastique, ou avaient été élevés dans les *monastères*. Comme ces maisons avaient été les seuls asiles respectés par les Barbares, elles furent aussi la seule ressource des peuples sous le gouvernement féodal ; lorsque le clergé séculier eut été dépouillé et anéanti, ce qui restait des biens ecclésiastiques tomba naturellement dans les mains des moines, qui étaient devenus à peu près les seuls pasteurs. Il ne faut pas perdre de vue ces réflexions, si l'on veut découvrir la vraie source de la richesse des *monastères*.

Aujourd'hui l'on dit que, depuis la renaissance des lettres et le rétablissement de l'ordre public, les services des moines ont cessé d'être nécessaires, qu'ainsi leurs richesses sont déplacées et inutiles, qu'il faut donc faire rentrer dans le commerce des biens qui n'en sont sortis que par le malheur des temps. Est-il convenable que des hommes qui ont fait vœu de pauvreté, soient plus superbement logés que les laïques les plus opulents? La magnificence de leurs édifices semble être une insulte faite à la misère publique. Les premiers

moines ont habité des cavernes ou des chaumières; leurs successeurs ont-ils droit de se bâtir des palais? Dans un dictionnaire géographique, composé selon l'esprit de notre siècle, on ne manque jamais, en parlant d'une ville ou d'un bourg dans lequel il y a un *monastère*, de faire contraster la somptuosité de ce bâtiment et l'opulence qui y règne, avec l'indigence et la misère des laboureurs, d'insinuer que, s'il y a beaucoup de pauvres dans la contrée, c'est parce que les moines se sont tout approprié. Il semble que ce voisinage fatal ait rendu tous les bras perclus, et suffise pour tarir la fertilité des campagnes

On confirme ces profondes réflexions en comparant la richesse et la prospérité des pays dans lesquels les *monastères* ont été supprimés, tels que l'Angleterre, une partie de l'Allemagne, la Hollande et les autres Etats du Nord, avec la pauvreté, l'inertie et la dépopulation de ceux où il y a des moines, tels que la France, l'Espagne et l'Italie; d'où l'on conclut qu'une des plus belles opérations politiques de notre siècle serait la destruction des *monastères*. Ceux qui voudront comparer ces dissertations savantes avec le *Traité du fisc commun* que fit Luther en 1526, pour prouver la nécessité de piller les biens ecclésiastiques, y trouveront un peu plus de décence et beaucoup plus d'esprit, mais ils y verront le même caractère.

Examinons donc de sang-froid si la richesse des *monastères* est, dans l'origine, aussi odieuse qu'on le prétend; si l'usage en est contraire au bien public; si, en dépouillant les possesseurs, on produirait les heureux effets que l'on nous promet.

1° Nous avons déjà indiqué sommairement les divers moyens par lesquels les moines ont acquis les biens qu'ils possèdent. Ils ont défriché, soit par eux-mêmes, soit par leurs colons, une grande quantité de terres incultes. Parmi les seigneurs qui avaient usurpé les biens ecclésiastiques, à la décadence de la maison de Charlemagne, plusieurs, touchés de remords, restituèrent aux *monastères* ce qu'ils avaient enlevé au clergé séculier, parce que les moines avaient succédé à ses fonctions lorsqu'il fut anéanti. Fleury, *Disc.* 2. *sur l'Hist. ecclés.*, Mezérai, *Etat de l'Eglise de France au onzième siècle; Esprit des Lois*, l. 31, c. 11. Par la même raison, la dîme leur fut accordée lorsqu'ils remplissaient les devoirs de pasteurs; et ils ont conservé dans un grand nombre de paroisses le titre de *curés primitifs*. D'autres seigneurs leur vendirent une partie de leurs terres, lorsqu'ils partirent pour les croisades. Dans les siècles où il n'y avait point d'hôpitaux ni de maisons de charité que les *monastères*, les particuliers qui n'avaient point d'héritiers y laissaient leurs biens; ils aimaient mieux les destiner ainsi au soulagement des pauvres, que de les laisser tomber par déshérence, entre les mains des seigneurs desquels ils avaient souvent eu lieu de se plaindre. Enfin, nos rois, convaincus que les *monastères* étaient une ressource assurée pour les besoins de leurs sujets, en fondèrent plusieurs, et les dotèrent. La sagesse de leurs vues est encore attestée par la multitude de villages et de bourgs qui se sont formés sous les murs des *monastères*, et qui en portent le nom.

Par là il est démontré que ces établissements ont contribué à peupler les campagnes, auparavant désertes; aujourd'hui on soutient que c'est une cause de dépopulation. L'on imagine que ces fondations n'ont eu pour principe qu'une piété ignorante et superstitieuse, une dévotion mal entendue, un aveuglement stupide; cette ignorance prétendue n'est-elle pas plutôt le vice des censeurs téméraires? Dans les siècles dont nous parlons, il n'y avait point de philosophes, mais du bon sens.

Il était impossible que des biens administrés avec une sage économie ne s'augmentassent pas de jour en jour; quelle cause aurait pu les diminuer? Aucune fortune ne se détruit, à moins que la mauvaise conduite du possesseur n'y influe de près ou de loin. Or, y a-t-il des titres de possession plus légitimes que la culture, le salaire des services rendus au pu-

blic, les dons accordés par des motifs de bien général, et une sage administration ?

Si l'on doutait de celle-ci, il en existe des monuments authentiques. « C'est par là, dit un écrivain très- » instruit, que le fameux Suger par- » vint à doubler les revenus de » l'abbaye de Saint-Denis. Les mé- » moires de cet abbé sur son admi- » nistration, son testament (qui en » présente le résultat et une espèce » de bilan, la proclamation qu'il » avait publiée en 1145, sont dans la » *Collection des Historiens de France*, » par Duchesne Ces pièces peuvent » former un objet d'étude très-utile » pour ceux qui ont des colonies à » établir ou à diriger. » *Londres*, tome 3, page 150.

Au mot Communauté, nous avons vu que ces réflexions sont adoptées par M. de Luc, bon physicien et sage observateur. Elles sont confirmées par le suffrage d'un militaire voyageur, qui n'avait pas plus ce qu'on appelle les préjugés du catholicisme, que M. de Luc. « Les bénédictins, » dit-il, sont les premiers cénobites » qui ont adouci les mœurs sauvages » de ces conquérants barbares qui ont » envahi les débris de l'empire romain » en Europe ; ils sont les premiers » qui ont défriché les terres incultes, » marécageuses et couvertes de forêts, » de la Germanie et des Gaules. Leurs » couvents ont été l'asile des déplora- » bles restes des sciences jadis cul- » tivées par les Grecs et par les Ro- » mains ; ils ne doivent leurs riches- » ses et leur bien-être qu'à leurs bras » et à la générosité des souverains ; » il est bien juste d'en laisser jouir » leurs successeurs, sans envie, d'au- » tant plus que ce sont les religieux » du monde les plus généreux et les » moins intéressés. » *De l'Amérique et des Américains*, par le philosophe Ladouceur, Berlin, 1771.

Il n'est donc pas ici question d'argumenter sur le haut domaine des souverains, ni sur le droit qu'ils ont toujours de reprendre ce qu'ils ont donné, sous prétexte d'en faire une destination plus utile. A ce titre, il n'y aurait pas dans le royaume une seule famille noble qui ne pût être légitimement dépouillée d'une bonne partie de sa fortune. Jamais on n'a tant insisté qu'aujourd'hui sur le droit sacré de la propriété; les moines sont-ils les seuls à l'égard desquels ce droit n'est plus inviolable? C'est ici le cas d'appliquer la maxime : *Summum jus summa injuria.*

2° Nous ne voyons pas que l'usage que font les religieux de leurs revenus soit plus préjudiciable au bien public, que celui qu'en font les séculiers. Plusieurs de leurs accusateurs sont convenus qu'ils ne les dépensent pas pour eux-mêmes, que la plupart mènent une vie frugale, modeste, mortifiée ; que deviennent donc leurs revenus? On ne les accuse point de les enfouir ni de les transporter dans les pays étrangers. Nous présumons que leurs fermiers, leurs domestiques, les ouvriers qu'ils emploient, les hôtes qu'ils reçoivent, les pauvres, les malades, les hôpitaux qui les avoisinent, en absorbent du moins une partie. Ils contribuent à proportion de leur revenu aux subsides et aux dons que le clergé fait au roi; ils exercent généreusement l'hospitalité, et ceux qui possèdent des bénéfices en titre soulagent leurs familles.

Nous avouerons, si l'on veut, qu'ils n'imitent pas en toutes choses les séculiers opulents : ils ne prodiguent pas l'argent pour entretenir de somptueux équipages, pour nourrir une légion de fainéants, pour payer largement des danseurs, des musiciens, des acteurs dramatiques, etc. Mais ils ne ruinent ni le boulanger, ni le boucher, ni le marchand, ni le tailleur; ils font beaucoup travailler, et paient leurs ouvriers. Plusieurs de nos philosophes enseignent que c'est la seule manière louable de faire l'aumône ; par quelle fatalité les moines sont-ils répréhensibles d'en agir ainsi, et de donner encore aux pauvres qui ne peuvent pas travailler.

Du moins les revenus d'un *monastère* sont dépensés sur le lieu même qui les produit ; s'ils étaient entre les mains d'un seigneur ou d'un financier, ils seraient mangés à Paris : où serait l'avantage pour le peuple des campagnes? Il est de toute notoriété que le très-grand nombre des abbayes

et même des prieurés sont possédés en commende par des ecclésiastiques qui vivent au milieu de la société, qui en suivent le ton et les usages ; qu'une bonne partie des revenus est employée à la subsistance ou au bien-être des familles nobles; nous ne voyons pas non plus en quoi cet usage nuit à l'intérêt public. Ce sont nos rois qui ont doté les abbayes, et ce sont eux qui les donnent.

Il est probable que si ceux qui sont jaloux des biens monastiques pouvaient s'en approprier une partie, ils se réconcilieraient avec les fondateurs; ils seraient plus indulgents que Mosheim, qui, pourvu de deux bonnes abbayes, n'a pas cessé de noircir les moines dans toute son *Histoire ecclésiastique.*

On nous fait remarquer le nombre des pauvres qui se trouvent autour des *monastères*; mais il y en a davantage, à proportion, à Paris et à Versailles ; il est naturel qu'ils se rassemblent dans les lieux où ils espèrent trouver de l'assistance ; ce fait, par lequel on veut nous faire douter de la charité des moines, est précisément ce qui la prouve.

La comparaison que l'on fait entre les pays dans lesquels on a détruit les *monastères*, et ceux dans lesquels ils subsistent encore, est-elle vraie? Il est certain d'abord que les contrées de l'Allemagne où il n'y a plus de moines, ne sont ni plus peuplées, ni plus riches, ni mieux cultivées que celles qui ont conservé la religion catholique et les couvents; nous avons vu que M. de Luc approuve les luthériens qui ne les ont pas détruits. Les cantons catholiques de la Suisse, qui sont dans le même cas, ne cèdent en rien, pour la fertilité ni pour la population, aux cantons protestants. Voilà des faits positifs.

On ose écrire et répéter cent fois que la France est inculte et dépeuplée; c'est une fausseté. Les étrangers qui viennent en France sont étonnés et souvent jaloux de la prospérité de nos provinces; et des philosophes français, ingrats et traîtres envers leur patrie, ne rougissent pas de la calomnier aux yeux des autres nations. Il faudrait les forcer d'aller vivre dans les pays qu'ils préconisent.

Que prouve l'inertie des Italiens et des Espagnols? Que l'homme ne travaille qu'autant qu'il y est forcé par le besoin; que quand une terre naturellement fertile lui fournit une subsistance aisée, il n'est pas tenté de se fatiguer pour s'en procurer une meilleure. C'est pour cela que les peuples du Midi sont moins laborieux que ceux du Nord, et qu'un homme devenu riche, ordinairement ne travaille plus. En dépit de toutes les spéculations philosophiques, il en sera de même jusqu'à la fin du monde. L'on sait d'ailleurs que la partie de l'Italie qui est la plus inculte est opprimée sous la tyrannie du gouvernement féodal.

Un écrivain, qui a beaucoup vu et beaucoup réfléchi, a prouvé qu'il n'est pas vrai que l'Espagne et le Portugal aient été ruinés par le *monachisme*; qu'ils l'ont été par le nombre des nobles devenu excessif dans ces deux royaumes. *Etudes de la Nature*, t. 1, p. 464.

3° L'on nous vante les heureux effets qu'a produits en Angleterre la destruction des *monastères*, et l'on en conclut qu'elle ne serait pas moins salutaire en France. Nouveau sujet de réflexion. Nous ne parlerons point des atrocités qui furent commises à cette occasion; ce fut l'ouvrage du fanatisme antireligieux et de la rapacité des courtisans : il n'est ici question que des effets politiques.

Henri VIII, gorgé de richesses ecclésiastiques, ne s'en trouva que plus pauvre; deux ans après ces rapines, il fut obligé de faire banqueroute ; les complices de ce brigandage en absorbèrent la meilleure partie pour leur salaire. Son fils Edouard VI, sous le règne duquel on acheva de tout piller, n'en profita en aucune manière : non-seulement il fut accablé de dettes, mais les revenus de la couronne diminuèrent considérablement. Sous Elisabeth, on fut obligé de passer jusqu'à onze bils pour subvenir aux besoins des pauvres, et depuis ce temps-là il y a une taxe annuelle en Angleterre pour cet objet. Cela n'é-

tait point lorsque les *monastères* subsistaient. On dit que ces asiles entretenaient la fainéantise ; nous ne voyons pas pourquoi des aumônes volontaires produisaient plutôt cet effet que des aumônes forcées, ou une taxe annuelle. Aujourd'hui les Anglais les plus sensés conviennent que leur pays n'a rien gagné à la destruction des *monastères*, et que la France y gagnerait encore moins. *Conversion de l'Angleterre, comparée à sa prétendue réformation*, entret. 3, c. 5 et 7 ; Hume, *Histoire de la maison de Tudor*, t. 2, p. 339 ; *Londres*, t. 2, p. 149 ; *Annales littéraires et politiques*, t. 1, p. 56, etc.

« Si l'on veut, dit l'auteur des *Annales politiques*, un exemple plus » récent, on le trouvera dans la catastrophe des jésuites. Quels cris n'a-» t-on pas jetés contre leurs richesses? Quelles masses d'or ne devait-» on pas trouver dans leurs dépouilles? Il semblait qu'il n'y eût pas en » Europe des trésors assez vastes pour » déposer le butin qu'on leur arra-» chait. Qu'a-t-il produit cependant? » Les créanciers, auteurs ou prétextes » de leur désastre, ne sont pas payés; » il est probable qu'ils ne le seront ja-» mais. » Ce qui en reste dans les provinces suffit à peine pour nourrir les hommes par lesquels on a été forcé de les remplacer.

Lorsque des spéculateurs avides dissertent sur l'usage d'une proie qui les tente, et dont ils espèrent d'enlever une partie, rien de si beau que leurs plans; l'opération qu'ils proposent doit ramener l'âge d'or. Lorsque l'exécution s'ensuit et que les parts sont faites, chacun garde la sienne, et les projets d'utilité publique s'en vont en fumée.

On jugera sans doute que cette discussion politique est fort étrangère à la théologie ; mais enfin, l'état, les vœux, la profession monastique, tiennent essentiellement à la religion catholique qui les approuve, et qui a condamné sur ce sujet l'entêtement des protestants; nous sommes obligé de défendre sa discipline contre les divers ennemis qui l'attaquent, et de répondre à leurs arguments, de quelque nature qu'ils soient (1).

BERGIER.

MONASTÉRIENS. *V.* ANABAPTISTES.

MONASTIQUE (ÉTAT) ou RELIGIEUX. On sait ce que c'est, par l'histoire que nous venons d'en faire (1). Pour en juger avec plus d'équité que les esprits superficiels ou prévenus, il est à propos de consulter le huitième *Discours* de l'abbé Fleury sur l'*Histoire ecclésiastique*; l'ouvrage intitulé *de l'Etat religieux*, Paris, 1784; le *Mémoire d'un savant avocat sur l'état des Ordres religieux en France*, qui a paru en 1787; les *Vues d'un solitaire patriote*, etc.

Nous avons déjà vu que les jugements qu'en portent les hérétiques et les incrédules sont contradictoires. Suivant ces derniers, le christianisme est un vrai *monachisme*; les vertus qu'il recommande, les pratiques qu'il prescrit, le renoncement au monde qu'il conseille, ne conviennent qu'à des *moines*; c'est déjà nous dire assez que la profession religieuse n'est autre chose que la pratique exacte de l'Evangile. D'autre part, les protestants soutiennent que la vie *monastique* est directement contraire; que l'esprit de notre religion tend à nous réunir en société, nous porte à nous secourir les uns les autres, nous attache à tous les devoirs de la vie civile, au lieu que l'esprit du cloître nous rend isolés, indolents, insensibles aux besoins et aux maux de nos semblables. En attendant qu'ils se soient accordés, nous soutenons que l'état religieux est très-conforme à l'esprit du christianisme, qu'il n'est

(1) L'homme de bon sens et impartial donnera son adhésion à ces plaidoyers de notre théologien en faveur des moines ; mais il n'en partagera pas moins la conviction de Leibnitz consistant à penser que, dans tous les temps, et aujourd'hui plus que jamais, les ordres religieux doivent avoir une utilité sociale directe et visible, résultant d'un travail quelconque, soit matériel, soit scientifique, soit moral.

LE NOIR.

(2) L'art. MONASTÈRE, qui précède venait, dans Bergier, à la suite de l'art. MOINE, et celui-ci terminait ce même article. Nous avons cru bien faire en les séparant. LE NOIR.

point pernicieux, mais plutôt utile à la société.

Saint Jean nous avertit qu'il n'y a rien autre chose dans le monde, que convoitise de la chair, concupiscence des yeux, et orgueil de la vie, I. *Joan.*, c. 2, ℣ 16. Ce tableau n'était que trop vrai dans le temps auquel cet apôtre parlait, et il ne l'est pas moins aujourd'hui. Voilà le monde auquel Jésus-Christ nous ordonne de renoncer, duquel il dit à ses disciples : *Vous n'êtes pas de ce monde, je vous ai tiré du monde*, etc., et il était venu pour le réformer. Les *moines* ont-ils tort de s'en séparer? Ils ont renoncé aux convoitises de la chair par le vœu de chasteté et par la pratique de la mortification; à la concupiscence des yeux, ou au désir des richesses, par le vœu de pauvreté; à l'orgueil de la vie, par le vœu d'obéissance et par l'exactitude à suivre une règle. En quel sens cela est-il contraire à l'Evangile?

D'autre côté, il n'est pas vrai que par ce renoncement les *moines* se rendent inutiles au monde et au secours de leurs semblables; il y a plusieurs manières de contribuer au bien commun, et il est permis de choisir. Jamais il ne sera inutile de prier assidûment pour nos frères, de leur donner l'exemple des vertus chrétiennes, de leur prouver que l'on peut trouver le bonheur, non en contentant les passions, mais en les réprimant. C'est la destination des *moines*. Toutes les fois qu'ils ont pu se rendre utiles à la société d'une autre manière, ils ne l'ont pas refusé. Déjà nous avons exposé plusieurs de leurs services, mais nous n'en avons pas fait une énumération complète. Il y a des espèces de travaux qui ne peuvent être exécutés que par des sociétés ou de grandes communautés, pour lesquels il faut des ouvriers qui agissent de concert et qui se succèdent, comme les missions, les colléges, les grandes collections littéraires, etc. Une preuve que cela ne peut pas se faire autrement, c'est que jamais de simples laïques ne l'ont entrepris, et jamais les récompenses que les hommes peuvent donner ne feront exécuter ce qu'inspire la religion à des prêtres ou à des *moines* pauvres, détachés de ce monde, pieux et charitables. Un protestant, plus sensé et plus judicieux que les autres, en est convenu dans un ouvrage très-récent. *Voyez* COMMUNAUTÉ.

Même contradiction de la part de nos censeurs au sujet de la conduite des *moines*. Lorsqu'ils sont demeurés dans la solitude, on leur a reproché de mener la vie des ours; lorsque des révolutions fâcheuses les ont forcés de se rapprocher des villes, on a imaginé que c'était par ambition : tant qu'ils se sont bornés au travail des mains et à la prière, on a insisté sur leur ignorance; dès qu'ils se sont livrés à l'étude, on les a blâmés d'avoir renoncé à leur première profession, et l'on a prétendu qu'ils avaient retardé le progrès des sciences. Nos profonds raisonneurs ne pardonnent pas plus la vie austère et mortifiée dans laquelle les *moines* orientaux persévèrent depuis seize siècles, que le relâchement qui s'est introduit peu à peu dans les ordres religieux de l'Occident. S'ils sont pauvres, ils sont à charge au peuple; s'ils sont riches, on opine à les dépouiller; s'ils sont pieux et retirés, c'est superstition et fanatisme; s'ils paraissent dans le monde, on dit que c'est pour s'y dissiper. Comment contenter des esprits bizarres, qui ne peuvent souffrir dans les *moines* ni le repos, ni le travail, ni la solitude, ni l'esprit de société, ni les richesses, ni la pauvreté?

Un écrivain récent, qui a publié ses voyages, a trouvé bon de se donner carrière sur ce sujet. « Dans toutes » les religions, dit-il, l'on a vu des » enthousiastes s'isoler dans les dé- » serts, passer leur vie dans les mor- » tifications et les prières; mais cette » pieuse effervescence ne fut pas de » longue durée. Les descendants de » ces pieux anachorètes se rappro- » chèrent bientôt des villes, et pa- » raissant ne s'occuper que de Dieu, » leurs regards se portèrent avide- » ment sur la terre; ils voulurent » être honorés, puissants et riches, » quoiqu'ils affectassent le mépris des » grandeurs, le désintéressement et » l'humilité la plus profonde. S'ils re- » cueillaient de brillants héritages, ce » n'était que pour empêcher qu'ils ne » tombassent en des mains profanes,

» ou pour faciliter aux hommes le
» moyen de gagner le ciel par l'exer-
» cice de la charité. S'ils bâtissaient
» des palais superbes, ce n'était pas
» pour se loger d'une manière agréa-
» ble, mais pour laisser un monu-
» ment de la piété généreuse de leurs
» bienfaiteurs. Et comment ne pas les
» croire? Ils avaient l'extérieur si pé-
» nitent, leur mépris pour les jouis-
» sances passagères de ce monde pa-
» raissait être de si bonne foi, qu'on
» les voyait se livrer à toutes les dou-
» ceurs de la vie, sans se douter qu'ils
» en eussent l'idée : tels ont été les
» ministres de toutes les religions. »

Cette tirade satirique, assez déplacée dans une histoire de voyage, n'est fondée que sur une ignorance affectée des faits que nous avons établis; mais l'auteur l'a jugée nécessaire pour donner plus de mérite à sa relation, en la conformant au goût de ce siècle.

1° Ce qu'il dit ne peut tomber que sur les ordres *religieux* de l'Occident, puisqu'il est incontestable que depuis seize cents ans les *moines* orientaux mènent une vie aussi austère, aussi retirée et aussi pauvre que dans leur origine. A peine peut-on citer dans tout l'Orient et dans l'Egypte quelques monastères riches ou bien bâtis. Ce ne peut donc pas être l'appât d'une vie commode qui engage les Grecs, les cophtes, les Syriens, les Arméniens ni les nestoriens, à embrasser la vie *monastique*. Les voyageurs nous attestent qu'ils ont retrouvé parmi ces *moines* la discipline primitive établie par les fondateurs. Il n'est pas moins certain que ce furent les massacres commis par les Barbares dans les déserts de le Thébaïde, qui forcèrent les *moines* à se réfugier dans les villes. On ne peut pas nier que quand les évêques ont choisi des *moines* pour collègues, et que les peuples ont désiré de les avoir pour pasteurs, ils n'y aient été engagés par le mérite personnel et par les vertus de ceux sur lesquels on jetait les yeux. Cet usage persévère encore dans tout l'Orient, et lorsqu'un *moine* est élevé à l'épiscopat, à peine change-t-il quelque chose dans sa façon de vivre. Voilà déjà une grande partie du monde chrétien, dans laquelle la censure de notre voyageur philosophe se trouve absolument fausse.

2° De même que dans l'Egypte la vie *monastique* a commencé à l'occasion des persécutions, ce sont les ravages causés par les Barbares qui l'ont fait naître, et qui ont multiplié les monastères dans l'Occident. Les *moines* ne se sont rapprochés des villes que quand le clergé séculier fut presque anéanti, et quand les peuples eurent besoin d'eux pour recevoir les secours spirituels. Plusieurs monastères, bâtis d'abord dans les lieux écartés, sont devenus des villes, parce que les peuples s'y réfugièrent dans les temps malheureux. Comment se sont-ils enrichis? Par la quantité des terres incultes qu'ils ont défrichées, par la multitude des colons qu'ils ont rassemblés, par les restitutions des grands qui avaient pillé les biens ecclésiastiques, par la dîme qui leur a été accordée lorsqu'ils servaient de curés et de vicaires, par les dons volontaires des riches, lorsque les monastères étaient les seuls hôpitaux et les seules ressources contre la misère publique. Il n'a donc pas été nécessaire que les *moines* employassent l'hypocrisie, les fraudes pieuses ni la superstition, pour amasser des richesses; on leur donnait sans qu'ils demandassent, parce que la charité n'avait pour lors point d'autre moyen de s'exercer, et que les *moines* étaient les seuls ministres de charité. Quand on veut blâmer ce qui s'est fait dans les différents siècles, il faut commencer par en étudier l'histoire, et voir quelles ont été les vraies causes des événements.

3° Ces richesses ne pouvaient pas manquer d'introduire le relâchement dans les monastères; mais d'autres causes y ont contribué : les pillages fréquents qu'ils ont essuyés ont eu des suites plus fâcheuses pour les mœurs que la possession paisible de leurs biens. Toutes les fois que ce malheur est arrivé, le peuple a cessé d'avoir pour les *religieux* le même respect et la même confiance; ce n'est pas dans les temps de relâche-

ment qu'il a été tenté de leur faire des dons; jamais il n'a eu pour eux d'estime qu'à proportion de l'utilité qu'il en retirait, et de la régularité qu'il voyait régner parmi eux. Il suffit de considérer sa conduite actuelle pour en être convaincu.

4° Le trait lancé par l'auteur contre les ministres de toutes les religions mérite à peine d'être relevé. C'est une absurdité de vouloir nous donner des *moines* du christianisme la même idée que des bonzes de la Chine, des faquirs de l'Inde, des talapions siamois et des derviches mahométans. A-t-on vu, parmi ceux-ci, les mêmes vertus par lesquelles un grand nombre de *moines* se sont distingués ; et ont-ils jamais rendu à la société les mêmes services? (1) Dans un moment, nous répondrons au reproche d'inutilité que l'on fait à l'*état monastique*.

Mais les protestants sont allés plus loin; ils soutiennent qne cet *état* est par lui-même contraire à l'esprit du christianisme. 1° Jésus-Christ, disent-ils, commande principalement à ses disciples l'union et la charité; les *moines*, au contraire, veulent s'isoler et ne vivre que pour eux; ils fuient le monde, sous prétexte d'en éviter la corruption, et saint Paul nous enseigne que ce n'est point là un motif légitime de s'en séparer, I *Cor.*, c. 5, ỹ 10. L'Evangile ne commande point les mortifications, Jésus-Christ n'en a pas donné l'exemple ; elles peuvent nuire à la santé et abréger la vie, c'est une espéce de suicide lent et cruel. Lorsque saint Basile a recommandé aux *moines* un extérieur triste, négligé, dégoûtant, il a oublié que Jésus-Christ a défendu à ceux qui jeûnent de paraître tristes comme des hypocrites, *Matth.*, c. 6, ỹ 16. Saint Paul décide que celui qui ne veut pas travailler ne doit pas manger, II *Thess.*, cap. 3, ỹ 10; et la vie *monastique* est une profession publique d'oisiveté.

La méthode ordinaire des protestants est de chercher dans l'Ecriture sainte ce qui paraît favorable à leurs opinions, et de passer sous silence tout ce qui les condamne. Jésus-Christ répète souvent à ses disciples qu'ils ne sont pas de ce monde, que le monde les haïra, qu'il les a tirés du monde, *Joan.*, c. 15, ỹ 19 ; c. 17, ỹ 14, etc. Saint Pierre lui dit : « Nous avons tout » quitté pour vous suivre, » *Matth.*, c. 19, ỹ 17. Saint Jean dit à tous les fidèles : « N'aimez point le monde, » ni ce qu'il renferme : celui qui » l'aime n'aime pas Dieu, etc. » I *Joan.*, c. 2, ỹ 15, etc. Dans le passage que l'on nous objecte, saint Paul dit que s'il fallait se séparer de tous les hommes vicieux, il faudrait sortir de ce monde; cela n'est ni possible ni permis à ceux qui tiennent à la société par des fonctions, des devoirs, des ministères publics ou particuliers qu'ils doivent remplir : mais s'ensuit-il que ceux qui en sont exempts n'ont pas droit de profiter de leur liberté, lorsqu'ils sentent qu'il y a pour eux du danger à demeurer dans le monde ?

D'ailleurs, nous ne voyons pas en quel sens un homme qui se destine à vivre en communauté avec plusieurs autres, et à leur rendre tous les services qu'exige ce genre de vie, veut être isolé et ne vivre que pour lui. Une des meilleures manières d'exercer la charité envers nos semblables, est de leur donner bon exemple, de leur montrer ce que c'est que la *vertu*, c'est-à-dire la force de l'âme, jusqu'où elle peut aller, et

(1) Le bouddhisme n'est qu'un monachisme très développé (V. Bouddhisme), et il faut reconnaître que ce monachisme a rendu les plus grands services à l'immense société brahmanique, en ruinant chez elle, par la racine et pacifiquemment, le régime des castes. Les vertus humaines des lamas, par exemple, telles que les décrit le P. Huc dans son *Voyage au Thibet*, sont admirables. Quel tort fait-on aux vertus des moines chrétiens en rendant cette justice aux vertus des lamas ? Le tout ne vient-il pas de Dieu l'inspirateur de tout bien ? Qu'un acte de bienfaisance soit inspiré par une maxime évangélique ou par une propension de la raison et de la conscience, qui sont radicalement bonnes, n'étant rendues mauvaises que par les circonstances extérieures, les motifs d'intérêt, et le reste, en sera-ce moins un acte de bienfaisance, un acte de bonté ? L'un peut mériter pour ce que nous appelons le ciel en Jésus-Christ, l'autre ne mériter que pour ce que nous appelons le ciel naturel (V. nos articles dépendant du mot Demeures éternelles), ; mais ils n'en sont pas moins l'un et l'autre ce qu'ils sont en soi, c'est-à-dire quelque chose de bon venant de Dieu, la source de toute bonté.

Le Noir.

de quoi l'homme est capable lorsqu'il veut se faire violence. Or, c'est la leçon que les *moines*, fidèles à leurs engagements ont donnée dans tous les temps. Ils ne se sont pas bornés à prier pour les autres, mais ils ont consenti à quitter la solitude, et à leur rendre service toutes les fois qu'il a été nécessaire. Saint Antoine en sortit deux fois pendant sa vie ; la première, pendant la persécution de Maximin, pour assister les fidèles exposés aux tourments; la seconde, pendant les troubles de l'hérésie d'Arius, pour rendre un témoignage public de sa foi. Où est donc ici le défaut de charité chrétienne ?

Les protestants nous en imposent, lorsqu'ils disent que Jésus-Christ n'a donné ni leçons, ni exemples de mortifications. Nous avons déjà remarqué qu'il a loué la vie solitaire, pénitente, austère de saint Jean-Baptiste; il dit de lui-même qu'il n'avait pas où reposer sa tête, *Luc.*, c. 9, ℣ 58. Il ne tenait qu'à lui de vivre plus commodément, puisqu'il disposait souverainement de toute la nature. Saint Paul a loué de même la vie solitaire et mortifiée des prophètes; *Hebr.*, c. 11, ℣ 37 et 38 : Il dit : « Je châtie mon corps et le réduis » en servitude, etc. » I *Cor.*, c. 9, ℣ 27. « Nous portons toujours sur notre » corps la mortification de Jésus-» Christ, afin que sa vie paraisse en » nous. » II *Cor.*, c. 4, ℣ 10. Selon le témoignage de Tertullien, les premiers chrétiens vivaient de même. *Voyez* Mortification.

L'exemple des anciens *moines* n'est pas propre à nous persuader que la vie austère est contraire à la santé, et abrége nos jours. Saint Paul, premier ermite, après avoir passé quatre-vingt-dix ans dans l'exercice de la pénitence, mourut à l'âge de cent quatorze ans; et saint Antoine parvint à l'âge de cent six. Il y a plus de vieillards à la Trappe et à Sept-Fonts que dans aucun autre état de la vie à proportion. Lorsque saint Basile a voulu que les *moines* eussent un extérieur mortifié et pénitent, il n'a pas entendu qu'ils l'affecteraient par vanité, comme les hypocrites dont parle Jésus-Christ; un motif vicieux suffit pour rendre criminelles les actions les plus louables.

Quant à l'oisiveté prétendue des *moines*, nous répondons qu'il y a des travaux de plusieurs espèces. Prier, lire, méditer, chanter les louanges de Dieu, rendre des services à ses frères, vaquer aux différents offices d'une maison, c'est être occupé; et ce genre de vie est plus laborieux que celui de la plupart des censeurs qui le blâment. *Voyez* Oisif, Oisiveté.

2° Cependant l'on s'obstine à dire que les *moines* sont inutiles au monde. Nous avons observé, au contraire, que la plupart des ordres religieux ont été institués par des motifs d'utilité publique, et que dans les différents siècles ils ont rendu en effet les services que l'on en attendait. Les religieux hospitaliers, ceux qui se destinent aux missions, les bénédictins, célèbres par leurs recherches savantes, les religieux de la rédemption des captifs, ceux qui se chargent de l'enseignement, ceux qui prêtent leurs secours aux pasteurs dans les provinces où le clergé est peu nombreux, sont non-seulement très-utiles, mais nécessaires, et il en est peu qui ne soient employés à quelques-unes de ces fonctions.

Les hôpitaux, les maisons de correction, les asiles destinés aux vieillards ou aux orphelins, les colléges et les séminaires, ne peuvent être constamment et utilement desservis que par des hommes qui vivent en communauté, et animés par les motifs de charité et de religion. Que ces maisons soient séculières ou régulières, que les membres qui les composent demeurent libres d'en sortir, ou soient liés par des vœux, qu'importe au public, pourvu qu'ils remplissent fidèlement leurs devoirs? Toujours faut-il que leur état soit stable ; il y aurait de la cruauté à renvoyer, dans l'âge avancé ou dans l'état d'infirmité, des sujets qui ont employé leur jeunesse et leurs forces au service de la société.

N'envisageons, si l'on veut, que l'intérêt politique. Chez les nations corrompues par le luxe, il est très-utile de faire subsister un grand nombre d'hommes avec le moins de

dépenses qu'il est possible; or, il en coûte beaucoup moins pour entretenir vingt hommes ensemble, que si on les séparait en trois ou quatre ménages. Il faut qu'il y ait au moins quelques états dans lesquels on puisse retrancher les superfluités du luxe, vivre avec frugalité et avec une sage économie. Il y a des personnes disgraciées par la nature, maltraitées par la fortune, flétries par des malheurs, qui traîneraient une vie misérable au milieu de la société; il est bon qu'elles aient une retraite où elles puissent passer leurs jours dans le repos et dans l'obscurité. N'est-il pas de l'humanité de laisser à tout particulier la liberté d'embrasser le genre de vie qui lui plaît davantage, qui s'accorde le mieux avec son goût et avec son intérêt présent, lorsque la société n'en souffre pas? Mais l'humanité dont nos philosophes font parade n'est pas leur vertu favorite; s'ils étaient les maîtres, ils asserviraient impérieusement à leurs idées le monde entier.

3° Il est impossible, disent ces censeurs rigides, que le relâchement ne s'introduise bientôt dans les ordres religieux; sans cesse il faut de nouvelles réformes, et en fin de cause elles n'aboutissent à rien; de tout temps les *moines* ont été le scandale de l'Eglise.

On peut persuader ce fait aux ignorants, mais non à ceux qui savent l'histoire : nous soutenons au contraire que dans tous les siècles il y a eu des religieux très-édifiants, et que dans les temps même les plus décriés ils ont encore fait plus de bien que de mal. Depuis quinze cents ans, l'on n'a remarqué presque aucun relâchement chez les *moines* orientaux; ils sont encore tels qu'ils ont été institués, et toujours également attachés à la règle de saint Basile ou à celle de saint Antoine. Depuis sept siècles, les chartreux n'ont pas eu besoin de réforme. La plupart de celles qui ont été faites dans les autres ordres ont eu un seul homme pour auteur; où est donc l'impossibilité de corriger ceux qui en ont besoin? Nous n'avons vu aucun ordre religieux se révolter contre les nouveaux règlements qu'on leur a faits; ceux mêmes que l'on a supprimés ont obéi sans résistance; nous cherchons vainement parmi eux l'esprit inquiet, brouillon, séditieux, dont on les accuse. Lorsque les protestants ont voulu les détruire, il a fallu commencer par les calomnier, et l'on poussa la tyrannie jusqu'à leur faire signer les accusations atroces que l'on forgeait contre eux. *Voyez* la *Conversion de l'Angleterre, comparée avec sa prétendue réformation*, troisième entretien, c. 5.

Si aujourd'hui il y a beaucoup de relâchement parmi les religieux, ils ont cela de commun avec tous les autres états de la société. En peut-on citer un seul dans lequel la décence, la régularité des mœurs, les vertus soient les mêmes qu'elles étaient dans le siècle passé? Lorsque la corruption est générale, tous les états s'en ressentent; mais ce n'est pas aux principaux auteurs du mal qu'il convient de le déplorer et de l'exagérer.

4° L'on ne cesse de répéter que les ordres mendiants sont une charge onéreuse au public, et que les autres sont trop riches; que les premiers emploient la séduction, les fausses dévotions, les fraudes pieuses, pour extorquer des aumônes; que les uns et les autres contribuent à la dépopulation du royaume.

Mais nous avons de la peine à concevoir en quel sens les mendiants sont à charge à ceux qui ne leur donnent rien, et nous ne connaissons encore aucune taxe qui ait été faite pour forcer le peuple à les nourrir. Au mot MENDIANT, nous avons fait remarquer qu'il y a dans toute l'Europe une autre espèce de mendicité beaucoup plus odieuse que la leur, et contre laquelle personne ne dit rien.

Quant aux dévotions vraies ou fausses, il n'appartient pas d'en juger à ceux qui n'ont plus de religion, et qui pensent que tout acte de piété est une superstition. Il s'est glissé des abus dans plusieurs maisons religieuses, nous en convenons; mais l'Eglise a toujours cherché et cherchera toujours à les réprimer.

A l'article CÉLIBAT, nous avons démontré par des faits, par des comparaisons, par des calculs incontesta-

bles, qu'il est faux que le célibat ecclésiastique et religieux soit une cause de dépopulation.

Leibnitz, philosophe protestant et bon politique, n'a blâmé ni l'institut, ni la multitude des ordres religieux; il voudrait seulement que la plupart fussent occupés à l'étude de l'histoire naturelle; c'est alors, dit-il, que le genre humain ferait les plus grands progrès dans cette science. *Esprit de Leibnitz*, t. 2, pag. 33.

Nous savons très-bien qu'aux yeux des dissertateurs politiques le grand crime des *moines* rentés est dans les richesses qu'ils possèdent; il nous reste à examiner ce grief.

Bergier.

MONDAIN. Dans les écrits des moralistes et des auteurs ascétiques, ce terme signifie une personne livrée avec excès aux plaisirs et aux amusements du monde, et asservie à tous les usages de la société, bons ou mauvais; et ils appellent *affections mondaines*, les inclinations qui nous portent à violer la loi de Dieu. Saint Pierre exhorte les fidèles à fuir la convoitise corrompue qui règne dans le monde, II *Petri*, c. 1, ℣ 4. «N'aimez pas le monde, leur dit saint Jean, ni tout ce qu'il renferme; celui qui l'aime n'est pas aimé de Dieu. Dans le monde tout est concupiscence de la chair, convoitise des yeux, et orgueil de la vie; tout cela ne vient pas de Dieu. Le monde passe avec toutes ses convoitises, mais celui qui fait la volonté de Dieu demeure éternellement. » I *Joan.*, c, 2, ℣ 15.

Le but de ces leçons n'est point de nous détacher des affections louables, des devoirs, ni des usages innocents de la vie sociale, mais de nous préserver de l'excès avec lequel plusieurs personnes s'y livrent, et de l'oubli dans lequel elles vivent à l'égard de leur salut.

Bergier.

MONDE (physique du). C'est la manière dont le *monde* est construit et a commencé d'être. L'Ecriture sainte nous apprend que Dieu a créé et arrangé le *monde* tel qu'il est, qu'il l'a fait dans six jours, quoiqu'il eût pu le faire dans un seul instant et par un seul acte de sa volonté.

Cette narration, qui suffit pour nous inspirer le respect, la soumission, la reconnaissance envers le Créateur, n'a pas satisfait la curiosité des philosophes; ils ont voulu deviner la manière dont Dieu s'y est pris, et la matière qu'il a mis en usage; ils ont forgé des systèmes à l'envi, et ne se sont accordés sur aucun. Descartes avait bâti l'univers avec de la poussière et des tourbillons (1); Burnet plus modeste, se contenta de donner la théorie complète de la formation de la terre; Woodward, mécontent de cette hypothèse, prétendit que le globe avait été mis en dissolution et réduit en pâte par le déluge universel; Wisthon imagina que la terre avait été d'abord une comète brûlante, qui fut ensuite inondée et couverte d'eau par la rencontre d'une autre comète. Buffon, après avoir réfuté toutes ces visions, et s'être moqué des physiciens, qui font promener les comètes à leur gré, a eu recours à un expédient semblable pour construire à son tour la terre et les planètes.

Il suppose qu'environ soixante-quinze mille ans avant nous, une comète est tombée obliquement sur le soleil, a détaché la six cent cinquantième partie de cet astre, et l'a poussée à trente millions de lieues de distance; que cette matière brûlante et liquide, séparée en différentes masses roulantes sur elles-mêmes, a formé les divers globes que nous appelons la terre et les planètes. Il a fallu, selon Buffon, deux mille neuf cent trente-six ans pour que cette matière vitreuse, brûlante et liquide, acquît de la consistance, fût consolidée jusqu'à son centre, formât un globe aplati vers les pôles, et plus élevé sous son équateur. C'est ce que notre grand naturaliste appelle *la première époque de la nature.*

(1) C'est ainsi qu'on jugeait, au temps de Bergier, avec quelques mots jetés à la légère, les magnifiques conceptions de Descartes et de Malebranche, desquelles on est rapproché aujourd'hui par les découvertes sur la lumière et les fluides impondérables. Voyez nos articles sur ces matières de notre théologie mixte. (Table générale, sect. théol. scient.)

Le Noir.

La seconde a duré trente-cinq mille ans, et c'est le temps qu'il a fallu pour que le globe perdît assez de sa chaleur pour y laisser tomber les vapeurs et les eaux dont il était environné. Mais, par le refroidissement, il s'est formé à sa surface des cavités et des boursouflures, des inégalités prodigieuses; c'est ce qui a produit les bassins des mers et des hautes montagnes dont la terre est hérissée. Excepté leur sommet, la terre se trouva pour lors entièrement couverte d'eau.

Pendant une troisième époque d'environ quinze à vingt mille ans, les eaux qui couvraient la terre et qui étaient dans un mouvement continuel, ont formé dans leur sein d'autres chaînes de montagnes postérieures à celles de la première formation, et ont déposé dans leurs différentes couches l'énorme quantité de coquillages et de corps marins que l'on y trouve.

A la quatrième époque les eaux ont commencé à se retirer, et alors les feux souterrains et les volcans ont joint leur action à celle des eaux pour bouleverser la surface du globe; le mouvement des eaux d'orient en occident a rongé toutes les côtes orientales de l'Océan, et comme les pôles ont été découverts et refroidis plus tôt que le terrain placé sous l'équateur, c'est dans le Nord que les animaux terrestres ont commencé à naître et à se multiplier.

Le commencement de la cinquième époque date au moins de quinze mille ans avant nous, pendant lesquels les animaux, nés d'abord sous les pôles, se sont avancés peu à peu dans les zones tempérées, et ensuite dans la zone torride, à mesure que la terre se refroidissait sous l'équateur; et c'est là que se sont fixées les espèces de grands animaux qui ont besoin de beaucoup de chaleur.

La sixième époque est arrivée lorsque s'est faite la séparation de notre continent d'avec celui de l'Amérique, et que se sont formées les grandes îles que nous connaissons. Buffon place cette révolution à environ dix mille ans avant notre siècle.

Un système aussi vaste et aussi hardi, exposé avec tout l'avantage d'une imagination brillante et d'un style enchanteur, ne pouvait manquer de séduire d'abord les esprits superficiels. Aussi l'a-t-on vanté comme une hypothèse qui explique tous les phénomènes et satisfait à toutes les difficultés.

Mais ce prestige n'a pas été de longue durée. Parmi plusieurs physiciens qui ont attaqué avec succès le système de Buffon, les auteurs d'un grand ouvrage, intitulé *la Physique du monde*, ont réfuté cette même hypothèse dans toute son étendue; ils en ont détruit les principes et les conséquences. Ils ont prouvé :

1° Que, selon les lois de la physique les plus incontestables, une comète n'a pas pu tomber sur le soleil, en détacher la six cent cinquantième partie, la pousser à une aussi énorme distance, en former divers globes placés comme ils le sont, que la force d'attraction, dont Buffon fait usage pour donner de la solidité à une matière fluide, est une force supposée gratuitement; qu'elle est inconcevable et insuffisante.

2° Qu'il n'est pas vrai que la matière primitive de notre globe soit du verre; que plusieurs des substances dont il est composé ne sont point vitrifiables; que, pour devenir une boule aplatie sous les pôles et gonflée sous l'équateur, il n'a pas été nécessaire que cette matière fût liquide ou en fusion, mais seulement flexible, comme elle l'est en effet.

3° Que le simple refroidissement d'une matière vitreuse n'a pas pu y produire les inégalités dont la surface du globe est hérissée; que les vapeurs, ni les eaux de l'atmosphère, n'ont pu tomber sur la terre avec assez de violence pour y produire les effets supposés par Buffon; que les progrès du refroidissement de la terre, tels qu'il le conçoit, portent sur un faux calcul.

4° Ajoutons que la différence admise par Buffon entre les montagnes primitives et les montagnes secondaires n'est pas juste; il suppose que les premières sont toutes de matière vitreuse, et se sont formées par les crevasses qui se sont faites sur le globe, lorsqu'il a passé d'une extrême chaleur à l'état de refroidissement : or,

cela n'est pas ainsi, et le contraire est prouvé par des observations certaines. Il n'est pas vrai que toutes ces montagnes primitives soient composées de matières vitrescibles, et que les montagnes secondaires soient de matière calcaire; que les unes soient construites de blocs de pierres jetées au hasard, les autres posées par couches horizontales; les unes absolument privées de corps marins, les autres remplies de coquillages, etc. Cette construction n'est point du tout uniforme.

5° Le mouvement général des eaux d'orient en occident est faussement supposé, et il est contraire à toutes les lois connues du mouvement. Les physiciens dont nous parlons ont observé que sur ce point Buffon se contredit; tantôt il dit que les côtes orientales de l'Océan sont les plus escarpées, et tantôt que ce sont les côtes occidentales; sa théorie sur le mouvement des eaux est absolument contraire à toutes les observations. *Voyez* MER.

6° Ils ont fait voir que la naissance spontanée des animaux terrestres, des éléphants, des rhinocéros, des hippopotames, sous la zone glaciale, n'est qu'un rêve d'imagination. « Le » système des molécules organiques » vivantes et des moules intérieurs, » créé par Buffon, n'a plus de parti- » sans ni d'adversaires : son sort est » irrévocablement décidé. Les coups » que lui ont portés les Haller, les » Bonnet, et tant d'autres physiciens, » ont fixé l'opinion de tous les esprits. » On ne croit pas plus aujourd'hui » aux générations spontanées qu'aux » vampires et à la production des » abeilles dans le corps d'un taureau. » C'est ainsi qu'en pense M. de Marivetz. Point de génération sans germes (1) : or, où étaient les germes de l'espèce humaine et des animaux dans une masse de verre brûlant, et qui a demeuré dans cet état pendant soixante-quinze mille ans, selon le calcul de Buffon? Les molécules organiques vivantes et les moules intérieurs pouvaient-ils mieux y subsister que des germes?

(1) *Voyez* GÉNÉRATION et GÉNÉRATIONS SPONTANÉES. LE NOIR.

7° Conçoit-on que les poissons et les coquillages aient pu naître et se multiplier à l'infini dans le sein de la mer plusieurs milliers d'années avant que la terre fût assez refroidie pour que les animaux de la zone torride pussent vivre près du pôle? Car enfin Buffon ne place la naissance des animaux terrestres qu'à la quatrième époque, et il a fallu que les coquillages fussent déjà formés à la troisième, pour être déposés dans le sein des montagnes où ils se trouvent aujourd'hui. Alors les eaux de la mer devaient encore être au degré de chaleur de l'eau bouillante : ce degré n'était pas fort propre à favoriser la naissance des coquillages et des poissons. Le froid leur convient beaucoup mieux, puisque c'est dans la mer Glaciale que se trouvent les plus grands.

8° M. de Marivetz observe que Buffon ne donne aucune cause satisfaisante de la séparation des deux continents, ni de la naissance des grandes îles; que la marche qu'il fait suivre aux animaux est mal conçue et contraire à la vérité. Il conclut que ce grand naturaliste, entraîné par la chaleur de son imagination, n'a consulté ni les lois de la physique, ni l'expérience, ni la marche de la nature (1).

Toutes ces preuves de la fausseté du système de Buffon sont confirmées par les savantes observations de M. de Luc sur la structure du globe, et en particulier sur la construction des grandes chaînes de montagnes de l'Europe, telles que les Alpes, les Pyrénées, l'Apennin, et celles qui s'étendent depuis les Alpes jusqu'à la mer Baltique. On voit, par ses *Lettres*

(1) Ce n'est pas assurément l'hypothèse de Buffon, considérée dans son développement, qui triomphe dans la science aujourd'hui; mais cette hypothèse a la gloire d'avoir préludé à la science géologique moderne, et d'avoir, en quelque sorte, prophétisé *a priori* certaines de ses découvertes. Toutes ces sortes d'articles de Bergier ne sont point au niveau du progrès scientifique moderne. Voyez AGES COSMOLOGIQUES... GÉOLOGIQUES... PALÉONTOLOGIQUES. et tous nos articles sur la cosmologie et la géologie. LE NOIR.

sur l'Histoire de la terre et de l'homme, combien les réflexions d'un physicien qui a beaucoup vu et qui a tout examiné avec attention, sont supérieures aux conjectures d'un philosophe qui médite dans son cabinet.

M. de Luc n'admet aucune des suppositions de Buffon, savoir, que le soleil est une masse de matière fondue et ardente, que les planètes en ont été tirées par le choc d'une comète, que la terre a été d'abord un globe de verre fondu; il attaque même directement cette dernière hypothèse. De ce que tout est vitrescible dans notre globe, et peut être réduit en verre par l'action du feu, il ne s'ensuit pas que tout ait été vitrifié en effet, puisqu'il n'y existe point de verre que celui qui a été fait artificiellement; on n'y trouve aucune matière qui soit absolument vitreuse, ou qui soit réellement du verre; il y en a même plusieurs qui ne peuvent être réduites en verre par leur mélange avec d'autres corps. Il prouve que la chaleur de notre globe augmente plutôt qu'elle ne diminue.

Il fait voir par la manière dont sont construites les hautes Alpes, montagnes primordiales, s'il en fut jamais, qu'il est faux que le globe ait jamais éprouvé une vitrification universelle. L'on trouve dans leur sein différentes espèces de pierres; des matières calcaires, aussi bien que des matières vitrescibles; il en est de même dans les autres chaînes de montagnes. Il y en a dont le noyau est de matière vitrescible recouverte par des matières calcaires; d'autres sont construites d'une manière tout opposée. Il est faux qu'en général il ne se trouve point de coquillages ni de corps marins dans les montagnes formées de matières vitrescibles; il est seulement vrai qu'ils y sont beaucoup plus rares que dans les montagnes construites de matières calcaires. *Voyez* MONTAGNES.

Il soutient qu'aucun fait ne prouve que la quantité des eaux diminue, ni que la mer ait jamais changé de lit par une progression insensible. Si elle en avait changé, il aurait fallu que l'axe de la terre changeât, et cela n'est point arrivé. Il est faux que la mer mine les côtes orientales des deux *mondes*. L'on peut expliquer par l'histoire du déluge universel la plupart des phénomènes sur lesquels les physiciens se fondent, beaucoup plus aisément que par les suppositions arbitraires auxquelles ils ont recours. *Voyez* MER.

De toutes ces observations M. de Luc conclut que la Genèse est la véritable histoire du *monde*; que plus on examine la structure de notre globe, mieux on sent que Moïse avait été instruit par révélation.

Le dessein de cet historien n'était certainement pas de nous enseigner la physique, mais de nous transmettre les leçons que Dieu lui-même avait données à nos premiers parents; jusqu'à présent néanmoins les philosophes ne sont pas venus à bout de détruire aucune des vérités qu'il a écrites. Les livres saints nous disent que Dieu a livré le *monde* aux disputes des raisonneurs; mais ils nous apprennent aussi quel sera le succès de toutes leurs spéculations. « Depuis » le commencement du *monde* jusqu'à la fin, l'homme ne trouvera » pas ce que Dieu a fait, à moins » que Dieu lui-même n'ait trouvé bon » de le lui révéler. » *Eccl.*, c. 3, ℣ 11.

L'histoire de la création nous représente Dieu comme un père qui, en fabriquant le *monde*, n'est occupé que du bien de ses enfants, qui ne fait parade ni de son industrie, ni de sa puissance, qui ne pense qu'à les rendre heureux et vertueux. Parmi les philosophes, les uns veulent se passer de Dieu et prouver que le *monde* a pu se former tout seul; les autres, plus sensés, nous font admirer sa sagesse et sa puissance, mais ils oublient de nous faire aimer sa bonté. Ils veulent que Dieu ait agi par les moyens les plus simples et les plus courts, comme s'il y avait des moyens longs ou compliqués à l'égard d'un ouvrier qui opère par le seul vouloir; le degré de leur intelligence est la mesure de celle qu'ils prêtent à Dieu. Il nous paraît mieux de nous en tenir à ce qu'il a daigné nous révéler.

Pendant que d'habiles physiciens admirent la sagesse de la narration

de Moïse, quelques incrédules demi-savants prétendent qu'elle est absurde, et s'efforcent de jeter du ridicule sur toutes ses expressions. Celse, Julien, les manichéens, ont été leurs prédécesseurs; Origène, saint Cyrille, saint Augustin dans ses *Livres sur la Genèse*, ont répondu à leurs objections. Nous n'en copierons que quelques-unes; on en trouvera d'autres aux mots CATARACTE, CIEL, JOUR, etc.

1re *Objection*. Le premier verset de la Genèse porte : *Du commencement les Dieux fit le ciel et la terre*; voilà une manière préexistante et plusieurs dieux clairement désignés. C'est une imitation de la cosmogonie des Phéniciens.

Réponse. L'hébreu porte, *bereschit*, au commencement; et c'est ainsi que l'ont entendu les paraphrastes chaldéens et les Septante. La préposition *be* signifie *dans*, et non *de; reschit* n'a jamais désigné la matière. *Elohim*, nom de Dieu, quoique pluriel, est joint à un verbe singulier, il ne désigne donc pas plusieurs dieux; il est construit de même dans tout ce chapitre et ailleurs. D'autres termes hébreux, malgré la terminaison du pluriel, n'expriment qu'un seul objet; *chaim*, la vie; *maim*, l'eau; *phanim*, la face; *schammaim*, le ciel; *adonim*, seigneur; *bahalim*, un faux dieu. Souvent les Hébreux disent, *Jehovah elohim*, le Dieu qui est : titre incommunicable, consacré à exprimer le vrai Dieu. Le pluriel se met pour augmenter la signification, et alors il équivaut au superlatif; *Elohim* est le *Très-Haut* : les poëtes latins font souvent de même. Moïse fait ainsi parler Dieu : « Sachez que je suis le » seul Dieu, et qu'il n'y en a point » d'autre que moi. » *Deut.*, c. 32, ℣ 39. Et Isaïe : « J'ai fait seul l'im» mensité des cieux, et par moi seul » j'ai formé l'étendue de la terre, » c. 45, ℣ 24. Les Phéniciens n'ont jamais fait une profession de foi semblable. Dans leur cosmogonie rapportée par Sanchoniaton, il n'est question ni d'un Dieu, ni de plusieurs dieux pour faire le *monde*. Eusèbe a remarqué que c'est une profession d'athéisme; mais on prétend que le traducteur grec l'a mal rendu.

2e *Objection*. Dire que Dieu a fait le ciel et la terre, est une expression ridicule. La terre n'est qu'un point en comparaison du ciel; c'est comme si l'on disait que Dieu a créé les montagnes et un grain de sable. Mais cette idée si ancienne et si fausse, que Dieu a créé le ciel pour la terre, a toujours prévalu chez les peuples ignorants, tels qu'étaient les Juifs.

Réponse. L'expression de Moïse prévaut encore et prévaudra toujours, même chez les savants, en dépit de l'esprit chicaneur des incrédules. Selon l'énergie de l'hébreu, au commencement Dieu créa *schammaim*, ce qui est le plus élevé au-dessus de nous, et *erts*, ce qui est sous nos pieds; où est le ridicule, sinon dans la censure d'un critique qui n'entend pas seulement la signification des termes? Il ne sert de rien à l'homme de connaître l'immensité du ciel et le système du *monde*; mais il lui est très-utile de savoir qu'en le créant Dieu a pourvu au bien-être des habitants de la terre : cette réflexion nous rend reconnaissants et religieux.

3e *Objection*. La terre, selon Moïse, était *tohu bohu;* ce terme signifie *chaos*, *désordre*, ou la matière informe : sans doute Moïse a cru la matière éternelle, comme les Phéniciens et toute l'antiquité.

Réponse. Il est absurde de supposer que Moïse, après avoir dit que Dieu a créé le ciel et la terre, prend celle-ci pour la matière éternelle, et se contredit en deux lignes. *Tohu bohu* est, à la vérité, synonyme du *chaos* des Grecs; mais *chaos* signifie vide ou profondeur, et non désordre ou matière informe; c'est mal à propos qu'Ovide l'a rendu par *rudis indigestaque moles*. Moïse donne à entendre que la terre, environnée des eaux, ne présentait dans toute sa surface qu'un abîme profond couvert de ténèbres. Il est faux que toute l'antiquité ait cru la matière éternelle; ç'a été le sentiment des philosophes, et non celui du commun des hommes. Moïse est plus ancien que les écrivains de Phénicie; il n'a rien emprunté d'eux. Il est clair que les trois premiers versets de la Genèse expriment distinctement la création des quatre éléments.

4e *Objection.* Ces mots : *Dieu dit que la lumière soit, et la lumière fut,* ne sont point un trait d'éloquence sublime, quoi qu'en ait pensé le rhéteur Longin; mais le passage du psaume 148, *il a dit et tout a été fait,* est vraiment sublime, parce qu'il fait une grande image qui frappe l'esprit et l'enlève.

Réponse. Celse, de son côté, jugeait que ces mots, *sit lux*, exprimaient un désir; il semble, dit-il, que Dieu demande la lumière à un autre. Voilà comme les censeurs de Moïse ont raisonné de tout temps. Mais nous en appelons au jugement de tout lecteur sensé; peut-on mieux faire entendre que Dieu opère par le seul vouloir, ni exprimer avec plus d'énergie le pouvoir créateur? Le Clerc est le premier qui ait su mauvais gré au rhéteur Longin de l'avoir compris; et en cela il ne s'est pas fait beaucoup d'honneur. Nous demandons au philosophe qui l'a copié si, lorsque le psalmiste a rendu la même pensée, il a supposé la matière éternelle. *Voyez* CRÉATION.

5e *Objection.* Une opinion fort ancienne est que la lumière ne vient pas du soleil, que c'est un fluide distingué de cet astre, et qui en reçoit seulement l'impulsion; Moïse s'est conformé à cette erreur populaire, puisqu'il place la création de la lumière quatre jours avant celle du soleil. On ne peut pas concevoir qu'il y ait eu un soir et un matin avant qu'il y eût eu un soleil.

Réponse. S'il y a ici une erreur, elle n'est certainement pas populaire; c'est une vieille opinion philosophique soutenue par Empédocle, renouvelée par Descartes, et encore suivie par d'habiles physiciens; mais le peuple n'y a jamais pensé. Puisque l'hébreu *our* signifie le feu aussi bien que la lumière, pour qu'il y ait eu un matin et un soir, il suffit que Dieu ait créé d'abord un feu ou un corps lumineux quelconque, qui ait fait sa révolution autour de la terre, ou autour duquel la terre ait tourné (1).

(1) Voyez sur tout cela nos articles, et, pour une idée générale, ceux qui dépendent du mot AGES, déjà indiqué dans la note précédente.

LE NOIR.

6e *Objection.* Selon Moïse, Dieu fit deux grands luminaires, l'un pour présider au jour, l'autre pour présider à la nuit, et les étoiles. Il ne savait pas que la lune n'éclaire que par une lumière empruntée ou réfléchie; il parle des étoiles comme d'une bagatelle, quoiqu'elles soient autant de soleils dont chacun a des *mondes* roulants autour de lui.

Réponse. Sans doute l'auteur a vu ces *mondes*, et il a voyagé; bientôt il nous apprendra ce qui s'y passe. Ce n'est pas Moïse, c'est Lucrèce qui a douté, après son maître Epicure, si la lune a une lumière propre, ou seulement une lumière réfléchie. Pour Moïse, il a eu de bonnes raisons de parler sans emphase des étoiles et des autres astres; on sait qu'une admiration stupide de l'éclat et de la marche de ces globes lumineux a été l'origine du polythéisme et de l'idolâtrie chez toutes les nations. Plus sensé que les philosophes, Moïse ne fait envisager les astres que comme des flambeaux destinés par le Créateur à l'usage de l'homme; il le répète ailleurs, afin d'ôter aux Israélites la tentation d'adorer ces corps inanimés. *Deut.*, c. 4, ℣ 19.

7e *Objection.* Les Hébreux, comme toutes les autres nations, croyaient la terre fixe et immobile, plus longue d'orient en occident que du midi au nord; dans cette opinion, il était impossible qu'il y eût des antipodes; aussi plusieurs Pères de l'Eglise les ont niés.

Réponse. Cependant les écrivains hébreux désignent souvent la terre par le mot *thebel*, le globe; on peut le prouver par vingt passages : ils ne la croyaient donc pas plus longue que large. Dans le livre de Job, ch. 26, ℣ 7, il est dit que Dieu a suspendu la terre *sur le rien*, ou sur le vide. Selon le psaume 18, ℣ 7, le soleil part d'un point du ciel, et fait son circuit d'un bout à l'autre. Comme cette révolution se fait en ligne spirale, Job la compare aux replis tortueux d'un serpent, c. 26, ℣ 13. Peu importait aux Hébreux de savoir si c'est la terre ou le soleil qui tourne. Quant à ce que les Pères de l'Eglise ont pensé des *antipodes*, *voyez* ce mot.

Nous n'avons pas le courage de copier les puérilités que le même philosophe a objectées contre la création de l'*homme*; on en trouvera quelque chose à cet article.

Mais il faut répondre à un grief plus sérieux. Vingt auteurs ont écrit que Galilée fut persécuté et puni par l'inquisition à cause de ses découvertes astronomiques, et pour avoir expliqué le vrai système du *monde*; on se sert de ce trait d'histoire pour rendre odieux le tribunal de l'inquisition, pour faire voir dans quelle ignorance l'Italie était encore plongée pendant le siècle passé.

Heureusement nous savons à présent ce qu'il en est. Dans le *Mercure de France*, *du* 17 *juillet* 1784, n° 29, il y a une dissertation dans laquelle l'auteur prouve, par les lettres de Galilée lui-même, par celles de Guichardin et du marquis Nicolini, ambassadeurs de Florence, amis et disciples de Galilée, qu'il ne fut point persécuté comme bon astronome, mais comme mauvais théologien, pour s'être obstiné à vouloir montrer que le système de Copernic était d'accord avec l'Ecriture sainte. Ses découvertes, dit l'auteur, lui firent, à la vérité, des ennemis; mais c'est sa fureur d'argumenter sur la Bible qui lui donna des juges, et sa pétulance des chagrins.

Dans son premier voyage à Rome, en 1611, Galilée fut admiré et comblé d'honneurs par les cardinaux et par les seigneurs auxquels il fit part de ses découvertes, et par le pape lui-même. Il y retourna en 1615. Sa présence déconcerta les accusations formées contre lui par les jacobins, entêtés de la philosophie d'Aristote, et inquisiteurs. Le cardinal *del Monte*, et plusieurs membres du saint-office, lui tracèrent le cercle de prudence dans lequel il devait se renfermer, pour éviter toutes les disputes; mais son ardeur et sa vanité l'emportèrent. Il exigea, dit Guichardin, que le pape et l'inquisition déclarassent que le système de Copernic est fondé sur la Bible; il écrivit mémoires sur mémoires. Paul V, fatigué par ses instances, arrêta que cette controverse serait jugée dans une congrégation.

Rappelé à Florence au mois de juin 1616, Galilée dit lui-même dans ses lettres : « La congrégation a seu-
» lement décidé que l'opinion du
» mouvement de la terre ne s'ac-
» corde pas avec la Bible...; je ne
» suis point intéressé personnelle-
» ment dans l'arrêt. » Avant son départ, il avait eu une audience très-amicale du pape; le cardinal Bellarmin lui fit seulement défense, au nom du saint Siége, de reparler davantage de l'accord prétendu entre la Bible et Copernic, sans lui interdire aucune hypothèse astronomique.

Quinze ans après, en 1632, sous le pontificat d'Urbain VIII, Galilée imprima ses dialogues *delle massime Systeme del Mundo*, et il fit reparaître ses mémoires écrits en 1616, où il s'efforçait d'ériger en question de dogme la rotation du globe sur son axe. On dit que les jésuites aigrirent le pape contre lui. « Il faut traiter
» cette affaire doucement, écrivait le
» marquis Nicolini, dans ses dépê-
» ches du 5 septembre 1632; si le
» pape se pique, tout est perdu; il ne
» faut ni disputer, ni menacer, ni
» braver. » C'est ce que Galilée n'avait cessé de faire. Cité à Rome, il y arriva le 3 février 1633. Il ne fut point logé à l'inquisition, mais au palais de Toscane. Un mois après, il fut mis, non dans les prisons de l'inquisition, mais dans l'appartement du fiscal, avec pleine liberté de communiquer au dehors. Dans ses défenses, il ne fut point question du fond de son système, mais de sa prétendue conciliation avec la Bible; après la sentence rendue et la rétractation exigée, Galilée fut le maître de retourner à Florence.

C'est encore lui qui en rend témoignage; il écrivit au père Receneri, son disciple : « Le pape me croyait
» digne de son estime... Je fus logé
» dans le délicieux palais de la Tri-
» nité-du-Mont.... Quand j'arrivai au
» saint-office, deux jacobins m'inti-
» mèrent très-honnêtement de faire
» mon apologie... J'ai été obligé de
» rétracter mon opinion en bon ca-
» tholique. » Mais son opinion sur le sens de l'Ecriture sainte était fort étrangère à l'hypothèse de la rotation

de la terre. « Pour me punir, ajoute » Galilée, on m'a défendu les dialo- » gues, et congédié après cinq mois » de séjour à Rome... Aujourd'hui » je suis à ma campagne d'Arcêtre, » où je respire un air pur auprès de » ma chère patrie. »

Cependant l'on s'obstine encore à écrire que Galilée fut persécuté pour ses découvertes, emprisonné à l'inquisition, forcé d'abjurer le système de Copernic, et condamné à une prison perpétuelle; Mosheim et son traducteur l'ont ainsi affirmé, et on le répétera tant qu'il y aura des hommes prévenus contre l'Eglise romaine (1).

BERGIER.

MONDE (antiquité du) (2). De tout temps les philosophes ont disputé sur ce sujet; plusieurs des anciens croyaient le *monde* éternel, parce qu'ils ne voulaient point admettre la création; les épicuriens soutenaient que le *monde* n'était pas fort vieux, et qu'il s'était formé de lui-même par le concours fortuit des atomes. La même diversité d'opinions subsiste encore parmi les modernes; mais la plupart s'accordent à prétendre que le *monde* est beaucoup plus ancien que l'histoire sainte ne le suppose.

Selon le texte hébreu, il ne s'est écoulé qu'environ six mille ans depuis la création jusqu'à nous; et, l'an du monde 1656, le globe a été submergé par un déluge universel qui en a changé la face. La version des Septante donne au *monde* dix-huit cent soixante ans de durée de plus que le texte hébreu; le Pentateuque samaritain ne s'accorde avec aucun des deux. Suivant l'hébreu, le déluge est arrivé deux mille trois cent quarante-huit ans avant Jésus-Christ; selon les Septante, trois mille six cent dix-sept: voilà près de treize cents ans de différence.

Pour découvrir l'origine de cette variété de calcul, les critiques ont suivi différentes opinions; les uns ont pensé que les Juifs ont abrégé, de propos délibéré, le calcul du texte hébreu, sans que l'on puisse en deviner la raison; les autres, que les Septante ont allongé le leur, pour se conformer à la chronologie des Egyptiens. Chacune de ces deux hypothèses a eu des partisans; ni l'une ni l'autre n'est exempte de difficultés. Plusieurs savants se sont attachés au Pentateuque samaritain, et sont tombés dans d'autres inconvénients.

Le savant auteur de l'*Histoire de l'Astronomie ancienne* a prouvé, qu'eu égard aux différentes méthodes selon lesquelles les divers peuples ont calculé le temps, toutes leurs chronologies s'accordent, et ne diffèrent que de quelques années sur les deux époques les plus mémorables, savoir, la création et le déluge universel; que toutes se réunissent encore à supposer la même durée depuis le commencement du *monde* jusqu'à l'ère chrétienne, en suivant le calcul des Septante. « Chez tous les anciens » peuples, dit-il, du moins chez tous » ceux qui ont été jaloux de conser- » ver les traditions, l'on retrouve » l'intervalle de la création au déluge » exprimé d'une manière assez exacte » et assez uniforme; la durée du » *monde* jusqu'à notre ère s'y trouve » également à peu près la même. » *Hist. de l'Astron. ancienne*, liv. 1, § 6; *Eclairciss.*, liv. 1, § 11 et suiv.

C'est plus qu'il n'en faut pour nous tranquilliser; nous n'avons pas besoin d'examiner les différentes hypothèses imaginées par les savants pour parvenir à une conciliation parfaite, ni de rechercher les causes de la variété qui se trouve entre l'hébreu, le samaritain et le grec des Septante, ni de réfuter les prétentions de quelques nations qui se donnent une antiquité prodigieuse. L'auteur de l'*Antiquité*

(1) La manière dont Bergier explique l'affaire de Galilée n'est point conforme aux faits maintenant parfaitement connus, grâce aux pièces du procès dont les manuscrits originaux existent à la bibliothèque du Vatican, et ont été communiqués. *Voyez* dans notre dissertation préliminaire sur le concile du Vatican (t. I), le résumé historique que nous en donnons; ce résumé est impartial et conforme à la vérité. LE NOIR.

(2) Il faut appliquer à cet article de Bergier ce que nous avons dit dans des notes précédentes des articles de ce théologien sur les questions scientifiques. On ne doit considérer ces articles que comme des documents historiques qui servent à montrer comment on traitait ces questions de science au temps où il écrivait. Ils trouvent leurs correctifs dans les nôtres, tel que celui qu'on peut lire au mot CHRONOLOGIES. LE NOIR.

dévoilée par les usages, soutient que l'entêtement des Chaldéens, des Chinois, des Egyptiens, sur ce point, n'est fondé que sur des périodes astronomiques, arrangées après coup par les philosophes de ces nations, tome 2, l. 4, c. 2, p. 309. Nous sommes encore moins tenté de répondre aux sophismes par lesquels un célèbre incrédule a voulu prouver que le *monde* est coéternel à Dieu.

Aujourd'hui l'on a principalement recours à des observations de physique et d'histoire naturelle, pour démontrer *l'antiquité du monde;* nous avons vu que Buffon, dans ses *Epoques de la nature*, suppose que le *monde* a commencé à se peupler d'animaux et d'hommes, quinze mille ans avant nous; mais il convient lui-même que ce n'est là qu'*un aperçu*, c'est-à-dire une conjecture sans fondement.

On y oppose des observations positives qui méritent plus d'attention. M. de Luc, qui a beaucoup examiné les montagnes, a remarqué que, par les éboulements, elles s'arrondissent peu à peu; que par la pluie et par les mousses, il s'y forme une couche de terre végétale; qu'ainsi elles arriveront insensiblement à un point où elles ne pourront plus changer de forme. Il en est de même de plusieurs plaines autrefois incultes, et qui sont aujourd'hui cultivées, parce qu'il s'y est formé de la terre végétale. Mais le peu d'épaisseur de cette couche, soit dans les plaines, soit sur les montagnes, démontre qu'elle n'est pas fort ancienne; si elle l'était, la culture y aurait commencé plus tôt, et la population serait plus avancée.

Il s'est convaincu que les glaces augmentent dans les Alpes, et s'y étendent de jour en jour; si les glaciers étaient fort anciens, ils ne formeraient plus qu'une glace continue.

Après avoir attentivement considéré le sol de la Hollande, et les divers cantons dans lesquels on a fait des conquêtes sur les eaux, il a toujours retrouvé les mêmes preuves de la nouveauté de nos continents, et du petit nombre de siècles qu'il a fallu pour les amener au point où ils sont aujourd'hui. D'où il conclut que les conséquences qui se tirent de l'état actuel du globe sont beaucoup plus sûres que les chronologies fabuleuses des anciens peuples; et toutes ces conséquences concourent à prouver que nos continents ne sont pas aussi anciens que Buffon et d'autres physiciens les supposent.

Mais de leur côté ils allèguent aussi des observations; il est à propos de voir si elles prouvent ce qu'ils prétendent.

1° La mer a certainement un mouvement d'orient en occident, qui lui est imprimé par celui qui pousse la terre en sens contraire : or, ce mouvement seul doit insensiblement déplacer la mer dans la succession des siècles. On s'aperçoit que le fond de la mer Baltique diminue; on voit encore un canal par lequel elle communiquait autrefois à la mer Glaciale, mais qui s'est comblé par la succession des temps. La nature du sol qui sépare le golfe Persique d'avec la mer Caspienne, fait juger que ces deux mers formaient autrefois un même bassin. Il y a aussi beaucoup d'apparence que la mer Rouge communiquait à la Méditerranée, dont elle est actuellement séparée par l'isthme de Suez. Ces changements arrivés sur le globe sont plus anciens que nos connaissances historiques. Il paraît que l'Amérique était encore couverte des eaux il n'y a pas un grand nombre de siècles, et qu'elle n'est pas habitée depuis fort longtemps. Enfin, la multitude des corps marins dont notre hémisphère est rempli prouve invinciblement qu'il a été autrefois sous les eaux de l'Océan. Combien n'a-t-il pas fallu de milliers de siècles pour mettre la terre dans l'état où elle est aujourd'hui?

Réponse. A l'article MER, nous avons fait voir que son mouvement prétendu d'orient en occident est absolument faux; qu'il est impossible et contraire à toutes les lois du mouvement. De tous les phénomènes que l'on nous cite, il n'y en a pas un seul qui puisse servir à le prouver.

Pour séparer la mer Baltique de la mer Glaciale, il a fallu que la première se retirât du côté du midi; il

en a été de même du golfe Persique à l'égard de la mer Caspienne, et de la mer Rouge à l'égard de la Méditerranée. L'on prétend qu'en effet la mer Rouge a reculé du côté du midi, et qu'elle s'étendait autrefois davantage du côté du nord; conséquemment il serait plus difficile aujourd'hui que jamais de percer l'isthme de Suez pour joindre ces deux mers. *Voy.* le *Voyage de Niébuhr en Arabie.* Que peut-il s'ensuivre de là en faveur d'un mouvement habituel des eaux d'orient en occident?

De quoi a pu servir ce mouvement pour découvrir le sol de l'Amérique? Ce mouvement tendrait à l'engloutir de nouveau du côté oriental, et non à prolonger ses côtes. On ne peut pas prouver que l'Amérique a gagné plus de terrain du côté de l'occident que du côté qui nous est opposé.

Quant aux corps marins que l'on trouve dans les entrailles de la terre, et jusque dans le sein des montagnes de l'un et de l'autre hémisphère, il est évident qu'ils n'ont pas pu y être déposés pendant un séjour tranquille et habituel de la mer sur le sol que nous habitons; il a fallu pour cela un bouleversement de toute la superficie, et nous n'en connaissons point d'autre que celui qui est arrivé par le déluge universel. *Voyez* DÉLUGE.

Quand nous supposerions faussement, comme quelques physiciens, que la quantité des eaux diminue, quand nous admettrions pour un moment le prétendu mouvement de la mer d'orient en occident, il ne s'ensuivrait encore rien en faveur de *l'antiquité du monde.* Il faudrait savoir quelle était la quantité précise des eaux au moment de la création, afin de pouvoir calculer le temps qu'il a fallu pour les réduire à l'état où elles sont aujourd'hui. Dans la seconde hypothèse, il faudrait savoir s'il n'est point arrivé de révolution brusque sur le globe, qui ait changé le lit de la mer, et qui ait mis à sec le terrain qui est actuellement habité. Il est bien absurde de fonder des calculs sur des suppositions que l'on ne peut pas prouver, et qui sont détruites d'ailleurs par l'examen des phénomènes que nous avons sous les yeux, ou qui sont attestés par l'histoire.

2ᵉ *Observation.* L'on voit par toute la terre des marques certaines d'anciens volcans; il y en a plusieurs bouches dans les montagnes d'Auvergne; on en trouve des vestiges en Angleterre et le long des bords du Rhin. Le marbre noir d'Égypte n'est autre chose que de la lave; il faut donc qu'il y ait eu un volcan près de Thèbes; mais il était si ancien que la mémoire ne s'en est pas conservée. Le lit de la mer Morte a été creusé par un volcan: le terrain des environs en fait foi; selon le témoignage de Tournefort, le mont Ararat a autrefois jeté des flammes. A présent nous ne voyons des volcans que dans les îles et sur les bords de la mer; il est donc probable que l'eau de la mer et l'huile qu'elle charrie sont un ingrédient nécessaire pour allumer les volcans: conséquemment il faut que la mer ait autrefois baigné tous les terrains dont nous venons de parler, mais qui en sont aujourd'hui assez éloignés.

L'Etna brûle depuis un temps prodigieux; il faut deux mille ans pour amasser sur la lave qu'il jette une légère couche de terre: or, près de cette montagne, l'on a percé au travers de sept laves placées les unes sur les autres, et dont la plupart sont couvertes d'un lit épais de très-bon terreau: il a donc fallu quatorze mille ans pour former ces sept couches. Le Vésuve porte des marques d'une très-haute antiquité, puisque le pavé d'Herculanum est fait de lave; le Vésuve avait donc déjà fait des éruptions avant que cette ville fût bâtie: or, elle l'a été au moins mille trois cent trente ans avant notre ère.

Réponse. En supposant que l'eau de la mer est nécessaire pour allumer les volcans, il s'ensuivra seulement que ceux qui sont aujourd'hui dans l'intérieur des terres n'ont brûlé qu'immédiatement après avoir été détrempés par les eaux du déluge; et l'on n'en peut rien conclure en faveur

de l'*antiquité du monde.* Ces volcans seront un monument de plus pour prouver l'inondation générale du globe L'existence d'un ancien volcan dans l'Egypte est attestée par la fable de Typhon, fable analogue à celle qu'Hésiode et Homère ont forgée sur le mont Etna.

Le nombre des couches de lave ne prouve point l'antiquité de celui-ci. Herculanum subsistait-il il y a treize mille sept cents ans ? Aujourd'hui il est à cent douze pieds sous terre ; pour arriver à cette profondeur, il faut traverser six couches de lave séparées comme celles de l'Etna par des couches de terre végétale. Il est clair que cette terre est de la cendre vomie par le volcan, et qu'il a pu s'en former plusieurs couches dans une même éruption. Qu'importe qu'Herculanum ait été bâti mille trois cent trente ans avant notre ère, dès qu'il s'était écoulé deux mille trois cent quarante-huit ans depuis le déluge jusqu'à la même époque? A la fondation de cette ville, il y avait plus de mille ans que le déluge était passé.

De même, quand la table isiaque et la statue de Memnon seraient de lave, ces ouvrages n'ont pu être faits que sous des rois de Thèbes déjà puissants, par conséquent depuis l'an 2500 du monde; jusqu'alors l'Egypte avait été partagée en petites souverainetés, *Chronologie égypt.*, tom. 2, table, pag. 167; et il s'était écoulé plus de huit cents ans depuis le déluge.

L'auteur de l'*Introduction à l'histoire naturelle de l'Espagne*, après avoir bien examiné les pétrifications et les vestiges des volcans, reconnaît qu'en cinq ou six mille ans il y a plus de temps qu'il n'en faut pour produire tous les phénomènes dont nous avons connaissance: or, selon le calcul le plus court, il s'est passé, depuis le déluge jusqu'à nous, quatre mille cent trente-deux ans, et, selon les Septante, cinq mille quatre cent un. L'auteur des *Recherches sur les Américains* convient que l'on ne connaît aucun monument d'industrie humaine antérieur au déluge; on ne découvrira pas plus de phénomènes naturels capables d'en détruire la réalité ou l'époque.

3ᵉ *Observation.* En Angleterre et en Hollande, il y a des forêts enterrées à une profondeur considérable. Les mines de charbon d'Angleterre, du Bourbonnais, et autres, paraissent venir de forêts embrasées par des volcans. Les corps marins que l'on déterre dans les mines et dans les carrières n'ont point leurs semblables dans les mers qui nous avoisinent, mais seulement à deux ou trois mille lieues de nos côtes. Les bancs immenses de coquillages qui sont en Touraine et ailleurs, ne peuvent y avoir été déposés que pendant un séjour très-long de la mer. Toutes ces révolutions n'ont pu se faire pendant le court espace de temps que l'on suppose écoulé depuis le déluge jusqu'à nous.

Réponse. Voici ce que dit, au sujet des forêts enterrées, l'auteur des *Recherches sur les Américains* : « Pourquoi veut-on attribuer aux vicissitudes générales de notre globe ce que des accidents particuliers ont pu produire ? C'est l'inondation de la Chersonèse Cimbrique, arrivée, selon le calcul de Picard, l'an 310 de notre ère vulgaire, qui a noyé et enterré les forêts de la Frise. Les arbres fossiles qu'on exploite en Angleterre, dans la province de Lancastre, ont aussi passé longtemps pour des monuments diluviens; mais on a reconnu que la racine de ces arbres avait été coupée à coups de hache, ce qui, joint aux médailles de Jules-César que l'on y a trouvées à la profondeur de dix-huit pieds, suffit pour déterminer à peu près la date de leur dégradation. » Tome 2, lettres 3, page 330.

Il est faux que les mines de charbon de terre soient des forêts consumées par le feu. Buffon nous apprend que ce charbon, la houille, le jais, sont des matières qui appartiennent à l'argile. *Hist. nat.*, t. 1, in-12, p. 403. M. de Luc pense que la tourbe est l'origine des houilles ou charbons de terre, et il confirme

cette conjecture par des observations, tom. 5, lettre 126, p. 223. Les volcans n'y ont point de part (1).

Puisque plusieurs coquillages et autres corps marins, que l'on trouve dans la terre ou dans la pierre, n'ont leurs semblables que dans des mers très-éloignées de nous, il est évident qu'ils n'ont point été déposés sur le sol que nous habitons par un séjour habituel de la mer, mais par une inondation subite, accompagnée d'un bouleversement dans la surface du globe, telle qu'elle est arrivée pendant le déluge. Et l'on ne peut pas estimer la plus ou moins grande quantité de ces coquillages, qui a pu être déposée sur certaines plages. *Voy.* DÉLUGE.

Le *monde*, disait Newton, a été formé d'un seul jet. Nous cherchons une jeunesse à ce qui a toujours été vieux, une vieillesse à ce qui a toujours été jeune, des germes aux espèces, des naissances aux générations, des époques à la nature ; mais quand la sphère où nous vivons sortit de la main divine de son auteur, tous les temps, tous les âges, toutes les proportions s'y manifestèrent à la fois. Pour que l'Etna pût vomir ses feux, il fallut à la construction de ses fourneaux des laves qui n'avaient jamais coulé. Pour que l'Amazone pût rouler ses eaux à travers l'Amérique, les Andes du Pérou durent se couvrir de neige, que les vents d'Orient n'y avaient point encore accumulée. Au sein des forêts nouvelles naquirent des arbres antiques, afin que les insectes et les oiseaux pusssent trouver des aliments sous leurs vieilles écorces. Des cadavres furent créés pour les animaux carnassiers. Il dut naître dans tous les règnes des êtres jeunes, vieux, vivants, mourants et morts. Toutes les parties de cette immense fabrique parurent à la fois, et si elle eut un échafaud, il a disparu pour nous. *Etudes de la Nature*, tome 1, etc.

BERGIER.

(1) Au temps de Bergier encore, c'est-à-dire à la fin du dernier siècle, on n'avait pas même l'idée de ce que pouvait être la houille. On peut juger par là du progrès immense qu'a fait, presque tout à coup, la science de la géologie. Non-seulement on sait aujourd'hui qu'elle est le résultat de végétaux accumulés et, en quelque sorte, cristallisés par des centaimes de mille ans de dépôt, mais encore on fait des classifications des espèces qui la composent. Bernard de Palissy avait pourtant jeté, dans ses cours, à Paris, quelques idées vraies sur tout cela, notamment sur les coquillages dont on trouve partout des sédiments qui prouvent un séjour des mers là où Bergier affirme avec assurance qu'elles n'ont jamais été ; mais on ne l'avait pas écouté ; ce n'était qu'un rêveur qui radotait, et on l'avait complétement mis en oubli. Buffon cherchait pourtant à relever ses idées ; mais celui-là n'avait que le mérite du génie et du style enchanteur. Il fallait que Cuvier vînt mettre en évidence les fossiles mêmes des animaux qui avaient vécu dans les mers antiques sur les lieux mêmes où sont aujourd'hui nos habitations. Rien n'est plus pardonnable que l'ignorance avant que les temps ne soient venus, mais les négations formelles ne sont point excusables ; il faut toujours, dans ces matières, être sur la réserve. LE NOIR.

MONDE (fin du). Si nous voulions en croire les ennemis de la religion, l'opinion de la *fin du monde* prochaine a été la cause de la plupart des révolutions qui sont arrivées dans les différents siècles. Les païens mêmes, philosophes et autres, étaient persuadés qu'un jour le *monde* devait périr par un embrasement général ; mais ils ont arbitrairement fixé l'époque à laquelle cette catastrophe devait arriver. Les Juifs, comme les autres peuples, croyaient que le *monde*, après avoir été autrefois détruit par l'eau, devait l'être par le feu ; ils fondaient cette opinion sur quelques prophéties dont le sens n'est pas fort clair. Le jubilé qu'ils célébraient tous les cinquante ans, pendant lequel les héritages aliénés devaient retourner à leurs anciens possesseurs, et les esclaves étaient mis en liberté, semble avoir eu pour motif la persuasion dans laquelle étaient les Juifs que le *monde* devait finir au bout de cinquante ans.

Cette attente, continuent les incrédules, était répandue d'un bout de l'univers à l'autre ; lorsque Jésus-Christ parut sur la terre, il en profita pour publier qu'il était le Messie promis, et le préjugé général contribua beaucoup à le faire reconnaître pour envoyé de Dieu, pour juge des vivants et des morts. Lui-même annonça que la *fin du monde* et le jugement dernier étaient prochains, et il donna l'ordre à ses apôtres de répandre cette terrible

prédiction. Ils n'y ont pas manqué; leurs écrits sont remplis de menaces de la fin prochaine du *monde*, de la consommation du siècle, de l'arrivée d'un grand jour du Seigneur. C'est ce qui causa la conversion de la plupart de ceux qui embrassèrent le christianisme, et leur inspira le désir du martyre.

Bientôt ce préjugé donna lieu à celui des millénaires, ou à l'espérance d'un règne temporel de Jésus-Christ sur la terre, qui devait bientôt commencer. Toutes ces idées sombres inspirèrent aux chrétiens le détachement du *monde*, un goût décidé pour la vie solitaire et monastique, pour les mortifications, pour la virginité, pour le célibat. On vit renaître la même démence dans la suite, surtout pendant les malheurs du IXe siècle et des suivants; les moines surent en profiter pour s'enrichir. Ainsi, dans tous les temps, des terreurs paniques ont été le principal ou plutôt l'unique fondement de la religion.

Tel est le résultat des profondes réflexions des incrédules.

Pour les réfuter en détail, il faudrait une assez longue discussion; mais quelques remarques suffiront pour en démontrer la fausseté.

1° La philosophie païenne, surtout celle des épicuriens, était beaucoup plus capable que la religion d'inspirer des doutes sur la durée du *monde*, et de répandre de vaines terreurs. « Peut-être, dit Lucrèce, des tremblements de terre causeront dans peu de temps un bouleversement affreux sur tout le globe; peut-être tout s'abîmera-t-il bientôt avec un fracas épouvantable, » l. 5, ℣ 98. En effet, quelle certitude peut-on avoir de ce qui doit arriver, si ce n'est pas un Dieu bon et sage qui a créé le *monde*, qui le gouverne, qui a établi les lois physiques sur lesquelles est fondé l'ordre de la nature? L'éruption d'un volcan, un tremblement de terre, une inondation subite, un météore quelconque, doivent faire craindre la destruction du globe entier. Un athée moderne nous avertit que nous ne savons pas si la nature ne rassemble pas actuellement dans son laboratoire immense les éléments propres à faire éclore des générations nouvelles, et à former un autre univers. Il est singulier que les incrédules mettent sur le compte de la religion des terreurs absurdes que peut faire naître leur fausse philosophie.

Dans le système du paganisme, qui supposait toute la nature animée par des génies, tout phénomène extraordinaire, arrivé dans le ciel ou sur la terre, était un effet de leur courroux; savait-on jusqu'où ces êtres capricieux et malfaisants étaient capables de pousser leur malignité? Quelques auteurs ont pensé que les différentes opinions, touchant la durée du *monde*, n'étaient fondées que sur des périodes astronomiques et sur des calculs arbitraires; mais peu nous importe de savoir quelle en était la vraie cause.

2° La religion révélée de Dieu, loin de nourrir ces vaines frayeurs, n'a travaillé qu'à rassurer les hommes. Non-seulement elle nous enseigne que l'univers a été créé par un Dieu sage et attentif à le gouverner, qui a dirigé toutes choses au bien de ses créatures, qui ne dérangera point l'ordre qu'il a établi, puisqu'il a jugé que *tout est bien*; mais elle nous montre qu'il n'a jamais détruit les hommes sans les en avertir d'avance. Dieu fit prédire le déluge universel six vingts ans avant qu'il arrivât; il avertit Abraham de la destruction prochaine de Sodome; il menaça les Egyptiens avant de les châtier; les Chananéens, tout impies qu'ils étaient, virent arriver de loin l'orage prêt à fondre sur eux, etc.; l'auteur du livre de la Sagesse nous le fait remarquer, c. 11 et 12. Après le déluge, Dieu dit à Noé : « Je ne maudirai plus la terre à cause des hommes, et je ne détruirai plus toute âme vivante comme j'ai fait; tant que la terre durera, les semailles et la moisson, l'été et l'hiver, le jour et la nuit se succéderont sans interruption. » *Genes.* c.8, ℣ 21. « Ne craignez point les signes du ciel, comme font les autres nations, » dit Jérémie aux Juifs, c. 10, ℣ 2. Peut-on citer un seul endroit de l'ancien Testament

dans lequel il soit question de la *fin du monde ?*

3° Les Juifs étaient donc préservés du préjugé des autres nations par leur religion même. Leur jubilé n'avait pas plus de rapport à la *fin du monde*, que la prescription de trente ans n'y en a parmi nous. Ils attendaient le Messie, non comme un juge redoutable et destructeur du *monde*, mais comme un libérateur, un sauveur, un bienfaiteur; les prophètes l'avaient ainsi annoncé : sa venue était pour les Juifs un objet d'espérance et de consolation, plutôt que de trouble et de frayeur. A sa naissance, un ange dit aux bergers : « Je vous annonce un grand sujet de » joie pour toute la nation; il vous » est né à Bethléem un Sauveur, qui » est le Christ, fils de David. » Zacharie, Siméon, la prophétesse Anne le publient ainsi, Jean-Baptiste, en l'annonçant, dit qu'il vient le van à la main séparer le bon grain d'avec la paille ; mais cette séparation n'était pas celle du jugement dernier, puisqu'il dit que Jésus est l'agneau de Dieu qui ôte le péché du *monde*, *Matth.*, c. 3, ℣ 12; *Joan.*, c. 1, ℣ 29.

4° Jésus lui-même appelle sa doctrine *Evangile* ou bonne nouvelle, il commence sa prédication par des bienfaits, par des miracles, par la guérison des maladies. Il dit que Dieu a envoyé son Fils, non pour juger le monde, mais pour le sauver, *Joan.*, c. 3, ℣ 17. Il prêche le *royaume des cieux*, et il ordonne à ses apôtres de faire de même; mais ce royaume est évidemment le règne du Fils de Dieu sur son Eglise, il n'a rien de commun avec la *fin du monde.*

Quelque temps avant sa passion, ses disciples lui font remarquer la structure du temple de Jérusalem, *Matth.*, c. 24 ; *Marc.*, c. 13 ; *Luc.*, c. 21 ; il leur dit que cet édifice sera détruit, et qu'il n'en restera pas pierre sur pierre. Les disciples étonnés lui demandent quand ce sera, quels seront les signes de son avénement et de la consommation du siècle. Il y aura pour lors, dit-il, des guerres et des séditions, des tremblements de terre, des pestes et des famines; vous serez vous-mêmes persécutés et mis à mort; Jérusalem sera environnée d'une armée; le temple sera profané ; il paraîtra de faux prophètes ; il y aura des signes dans le ciel ; le soleil et la lune seront obscurcis, et les étoiles tomberont du ciel : alors on verra venir le Fils de l'homme sur les nuées du ciel, avec une grande puissance et une grande majesté; ses anges rassembleront les élus d'un bout du monde à l'autre, etc. Il annonce tout cela comme des événements dont ses apôtres seront les témoins, et il ajoute : « Je vous assure que cette gé» nération ne passera point, jusqu'à » ce que toutes ces choses s'accom» plissent. »

Est-il question là de la *fin du monde?* Les sentiments sont partagés sur ce point. Plusieurs interprètes pensent que Jésus-Christ prédit uniquement la ruine de la religion, de la république et de la nation juive, et que toutes les circonstances se vérifièrent lorsque les Romains prirent et rasèrent Jérusalem, et dispersèrent la nation; qu'il y a cependant quelques expressions qu'il ne faut pas prendre à la lettre, telle que la chute des étoiles, etc. ; que Jésus-Christ a employé le même style et les mêmes images dont les prophètes se sont servis pour prédire d'autres événements moins considérables. Conséquemment ces commentateurs disent que ces paroles de Jésus-Christ, *cette génération ne passera point*, etc., signifient : les Juifs qui vivent à présent ne seront pas tous morts lorsque ces choses arriveront. En effet, Jérusalem fut prise et ruinée moins de quarante ans après. Selon ce sentiment, il n'est point question là de la *fin du monde.*

Les autres sont d'avis que Jésus-Christ a joint les signes qui devaient précéder la dévastation de la Judée avec ceux qui arriveront à la *fin du monde* et avant le jugement dernier ; que quand il dit : *Cette génération ne passera point*, etc., il entend que la nation juive ne sera pas jusqu'alors entièrement détruite, mais qu'elle subsistera jusqu'à la *fin du monde.* On ne peut pas nier que le terme de *génération* ne soit pris plusieurs fois en ce sens dans l'Evangile. Or, selon cette opinion même, il n'est pas vrai

que Jésus-Christ ait prédit la *fin du monde* comme prochaine.

5° Il n'est pas mieux prouvé que les apôtres en aient parlé. Saint Paul dit, *Rom.*, c. 13, ỷ 11 : « Notre salut » est plus proche que quand nous » avons cru. » Il dit, I *Cor.*, c. 1, ỷ 7, que les fidèles attendent l'apparition de Jésus-Christ, et le jour de son avénement. Saint Pierre ajoute, I *Petr.*, cap. 4, ỷ 7, que cet avénement approche, et que ce jour viendra comme un voleur. Saint Jacques, c. 5, ỷ 8 et 9, nous avertit qu'il est tout près, et que le juge est à la porte. Saint Jean, *Apoc.*, c. 3, ỷ 11, et c. 22, ỷ 12, lui fait dire : « Je viens promp» tement rendre à chacun selon ses » œuvres. » Tout cela est exactement vrai à l'égard de la proximité de la mort et du jugement particulier, et non à l'égard de la *fin du monde* ou du jugement dernier.

Saint Paul dit encore, I *Cor.*, c. 10, ỷ 11 : « Nous qui sommes parvenus » à la fin des siècles. » *Hebr.*, cap. 9, ỷ 26, « Jésus-Christ s'est donné pour » victime à la consommation des » siècles ; » mais nous avons vu que, dans la question que les apôtres firent à Jésus-Christ, *la consommation du siècle* signifiait la fin du judaïsme. Saint Paul nomme *princes de ce siècle* les chefs de la nation juive, I *Cor.*, c. 2, ỷ 6 et 8. On sait d'ailleurs que le mot *siècle* exprime simplement une révolution.

L'on doit donc entendre de même ce que dit saint Pierre, I *Petr.*, cap. 4, ỷ 7, que la fin de toutes choses approche; et saint Jean, *Ep.* 1, cap. 2, ỷ 18, que nous sommes à la dernière heure, que l'antechrist vient, et qu'il y en a déjà eu plusieurs ; il entendait par là les faux prophètes, qui, selon la prédiction de Jésus-Christ, devaient paraître avant la destruction de Jérusalem. Celle-ci était prochaine, lorsque les apôtres écrivaient ; il n'est pas étonnant qu'ils en aient prévenu les fidèles. Dans les prophètes, *les derniers jours* signifient un temps fort éloigné, et saint Paul appelle l'époque de l'incarnation, *la plénitude des temps*.

Il y a plus : saint Paul parlant de la résurrection générale dans sa première lettre aux Thessaloniciens, c. 4, ỷ 14, avait dit : « Nous qui vivons, » sommes réservés pour l'avénement » du Seigneur.... les morts qui sont » en Jésus-Christ ressusciteront les » premiers. Ensuite, nous qui vivons » et qui sommes réservés, serons en» levés avec eux dans les airs pour » aller au-devant de Jésus-Christ, et » ainsi nous serons toujours avec le » Seigneur. Consolez-vous mutuelle» ment par ces paroles, c. 5, ỷ 1 : Il » n'est pas nécessaire de vous en » marquer le temps ; vous savez que » le jour du Seigneur viendra comme » un voleur pendant la nuit. » Ces paroles, au lieu de consoler les Thessaloniciens, les avaient effrayés : saint Paul leur écrivit sa seconde lettre pour les rassurer : « Nous vous » prions, dit-il, c. 2, de ne pas vous » laisser troubler ni effrayer, ou par » de prétendues inspirations, ou par » des discours, ou par une de nos » lettres, comme si le jour du Sei» gneur était prochain. Que personne » ne vous trompe en aucune manière, » parce qu'il faut qu'il y ait d'abord » une séparation, que l'homme de » péché, le fils de perdition, soit » connu, etc. Je vous ait dit tout cela » lorsque j'étais avec vous. » Les Thessaloniciens avaient donc tort de croire que le jour du Seigneur était prochain.

Chez les prophètes, *le jour du Seigneur* est un événement que Dieu seul peut opérer, et surtout un châtiment éclatant, *Isai.*, c. 2, ỷ 11 ; c. 13, ỷ 6 et 9, etc. *Voyez* Jour. Ainsi, lorsque saint Pierre dit, *Ep.* 2, c. 3, ỷ 12 : « Hâtons-nous pour l'arrivée » du jour du Seigneur, par lequel les » cieux seront dissous par le feu, » etc. ; nous attendons de nouveaux » cieux et une nouvelle terre dans » laquelle la justice habite ; » il n'est pas sûr que cela doive s'entendre de la *fin du monde* et de la vie future. Dans *Isaie*, c. 13, ỷ 10, Dieu menace d'obscurcir le soleil, la lune et les étoiles ; de troubler le ciel, de déplacer la terre ; et il s'agit seulement de la prise de Babylone. Ezéchiel, c. 32, ỷ 7, exprime de même la dévastation de l'Egypte ; et Joël, cap. 2 et 3, la désolation de la Judée. Dans

les *Actes des apôtres*, c. 2, ỳ 16, saint Pierre applique cette prophétie de Joël à la descente du Saint-Esprit. Dieu promet de créer de nouveaux cieux, et une nouvelle terre, pour exprimer le rétablissement futur des Juifs, *Isa.*, c. 65, ỳ 17; c. 66, ỳ 22. Les apôtres répétaient toutes ces expressions, parce que les Juifs y étaient accoutumés; c'est encore aujourd'hui le style des Orientaux.

6° L'on assure très-mal à propos qu'à la naissance du christianisme l'opinion de la fin prochaine du *monde* était générale, que ce fut la cause des conversions, de l'empressement des chrétiens pour le martyre, de la naissance du monachisme, du goût pour la virginité et le célibat. Si cela était vrai, il serait fort étonnant que les Pères n'en eussent rien dit, et que les philosophes ne l'eussent point reproché aux chrétiens. Origène, dans son *Exhortation au martyre*; Tertullien, dans ses livres *contre les gnostiques*, qui blâmaient le martyre; dans ses *Traités sur la fuite pendant les persécutions, sur la Chasteté, sur la Monogamie, sur le Jeûne*, etc., n'allèguent point la proximité de la *fin du monde*; ç'aurait été cependant un motif de plus. Saint Basile et saint Jean Chrysostome, dans leurs écrits sur la vie monastique, gardent le même silence.

On est fâché de voir un homme aussi judicieux que Mosheim confirmer le préjugé des incrédules. Il dit qu'il n'est pas probable que les apôtres, persuadés de la fin prochaine du *monde* et d'un nouvel avénement de Jésus-Christ, aient pensé à surcharger la religion de cérémonies. *Institut. Hist. christ.*, 2. part., c. 4, § 4. Réflexion pitoyable. Il répète ailleurs, qu'au second siècle la plupart des chrétiens croyaient, comme les montanistes, que le *monde* allait bientôt finir. *Hist. Christ. sæc.*, 2, § 67, p. 423.

Celse reproche aux chrétiens de croire l'embrasement futur du *monde*, et la résurrection des corps; mais il ne les accuse point de croire que ces événements sont prochains, Origène, *contre Celse*, l. 4, n. 11; l. 5, n. 14. Minutius Félix soutient la vérité de ces deux dogmes contre les païens, *Octav.*, n. 34; mais il ne fixe point le temps auquel cela doit arriver. « Nous » prions, dit Tertullien, pour les em- » pereurs, pour l'empire, pour la » prospérité des Romains, parce que » nous savons que la dissolution af- » freuse dont l'univers est menacé, » est retardée par la durée de l'em- » pire romain. Ainsi nous demandons » à Dieu de différer ce que nous » n'avons pas envie d'éprouver. » *Apol.*, c. 32. Il ne changea d'avis que quand il fut devenu montaniste. Les millénaires ne fixaient point la date du règne temporel de Jésus-Christ qu'ils espéraient. Le sentiment commun des Pères était que le *monde* devait durer six mille ans, par analogie aux six jours de la création; c'était une tradition juive. *Voyez* les *notes sur Lactance, Instit.*, l. 7, c. 14.

A la vérité, toutes les fois que les peuples ont éprouvé de grandes calamités, ils ont imaginé qu'elles annonçaient la *fin du monde*; c'est pour cela que cette opinion s'établit en Europe au xe siècle. Un certain ermite, nommé Bernard de Thuringe, publia que la *fin du monde* allait arriver; il se fondait sur une prétendue révélation qu'il avait eue, sur le passage de l'Apocalypse, c. 20, ỳ 2, où il est dit que le démon sera délié après mille ans, et sur ce que l'an 960 la fête de l'Annonciation était tombée le jour du vendredi-saint. Une éclipse de soleil qui arriva cette même année, acheva de renverser toutes les têtes. Les théologiens furent obligés d'écrire pour dissiper cette vaine terreur. Mais les ravages causés en France par les Normands, en Espagne et en Italie par les Sarrasins, en Allemagne par d'autres Barbares, eurent plus de part au préjugé populaire que les visions de l'ermite Bernard.

La frayeur était passée lorsqu'on commença à rebâtir les églises et à rétablir le culte divin : l'on fit alors de grandes fondations; mais la plupart, dit M. Fleury, n'étaient que la restitution des dîmes et des autres biens d'Eglise usurpés pendant les troubles précédents. *Mœurs des chrétiens*, n° 62. Il ne faut donc pas accuser les moines d'avoir profité de

l'étourdissement des esprits pour s'enrichir; ce soupçon injurieux n'est fondé sur aucun fait positif.

De ces réflexions il résulte que le système des incrédules, touchant l'influence de la peur sur les événements arrivés depuis dix-sept cents ans dans l'Eglise, est un rêve aussi frivole que la crainte de voir le *monde* finir dans peu de temps.

Aujourd'hui il se trouve encore des théologiens entêtés d'un figurisme outré, qui, en comparant l'Apocalypse avec les deux épîtres aux Thessaloniciens, et avec la prophétie de Malachie, font une histoire de la *fin du monde*, de l'antechrist, de la venue d'Elie, aussi claire que s'ils y avaient assisté. Nous les félicitons de leur pénétration; mais on a déjà débité tant de rêveries sur ce sujet, qu'il serait bon de s'en abstenir désormais, et de renoncer à connaître ce qu'il n'a pas plu à Dieu de nous révéler (1). *Voyez* ANTECHRIST. *Dissert. sur les signes de la ruine de Jérusalem et sur la fin du monde*, *Bible d'Avig.*, t. 13, pag. 403; tom. 16, p. 416.

BERGIER.

MONDE (le nouveau) (*Théol. mixt. et hist. scien. géogr.*) — *V.* CHRISTOPHE COLOMB.

MONDE TERRESTRE (avenir du) (*Théol. mixt. philos. et scien.*) — *V.* AVENIR DU MONDE TERRESTRE.

MONOPHYSITES. *Voyez* EUTYCHIENS et JACOBITES.

MONOIQUE (*Théol. mixt. scien. bot.*) — « Ce mot, dit le supplément du *Dictionnaire de l'Académie française*, se dit d'un animal chez lequel les deux sexes sont distincts l'un de l'autre, mais réunis sur un même individu. » C'est le même sens que celui du mot hermaphrodite; l'huître est dans ce cas. Mais le mot *monoïque* est encore plus employé par les savants à l'égard des plantes; les plantes *monoïques* sont celles qui ont sur le même individu des fleurs mâles et des fleurs femelles distinctes : le mûrier, le bouleau, le pin, le maïs, le noyer, les courges, les melons, etc. sont *monoïques*. *V.* DIOIQUES.

LE NOIR.

(1) Voyez notre article AVENIR DU MONDE TERRESTRE. LE NOIR.

MONOTHÉLITES, secte d'hérétiques, qui était un rejeton des eutychiens. Eutychès avait enseigné que, par l'incarnation du Fils de Dieu, la nature humaine avait été tellement absorbée par la divinité en Jésus-Christ, qu'il n'en résultait qu'une seule nature : erreur condamnée par le concile général de Chalcédoine. Les *monothélites* soutenaient qu'à la vérité les deux natures subsistaient encore, et que l'humanité n'était point confondue en Jésus-Christ avec la divinité, mais que la volonté humaine était si parfaitement assujettie et gouvernée par la volonté divine, qu'il ne lui restait plus d'activité ni d'action propre; qu'ainsi il n'y avait en Jésus-Christ qu'une seule volonté et une seule opération. De là vint leur nom, dérivé de μόνος, *seul*, et de θελεῖν, *vouloir*.

Ce fut l'empereur Héraclius qui, en 630, donna lieu à cette nouvelle hérésie. Dans le dessein de ramener à l'Eglise catholique les eutychiens ou monophysites, il imagina qu'il fallait prendre un milieu entre leur doctrine, qui consistait à n'admettre en Jésus-Christ qu'une seule nature, et le sentiment des catholiques, qui soutenaient que Jésus-Christ, Dieu et homme, a deux natures et deux volontés; que l'on pouvait les réconcilier, en disant qu'il y a, à la vérité, en Jésus-Christ deux natures, mais une seule volonté, savoir, la volonté divine. Cet expédient lui fut suggéré par Athanase, principal évêque des arméniens monophysites, par Paul, l'un de leurs docteurs, et par Sergius, patriarche de Constantinople, ami de leur secte. En conséquence, Héraclius publia, l'an 630, un édit pour faire recevoir cette doctrine. Le mauvais succès de sa politique prouva qu'en matière de foi il n'y a point de tempérament à prendre, ni de milieu entre la vérité révélée de Dieu et l'hérésie.

Athanase, patriarche d'Antioche, et

Cyrus, patriarche d'Alexandrie, adoptèrent sans résistance l'édit d'Héraclius; le second assembla, l'an 633, un concile dans lequel il le fit recevoir. Mais Sophronius, qui, avant d'être placé sur le siége de Jérusalem, avait assisté à ce concile, et s'était opposé à l'acceptation de l'édit, tint, de son côté, un autre concile, l'an 634, dans lequel il fit condamner comme hérétique le dogme d'une seule volonté en Jésus-Christ. Il en écrivit au pape Honorius : malheureusement ce pontife avait été prévenu et séduit par une lettre artificieuse de Sergius de Constantinople, dans laquelle celui-ci, sans nier distinctement les deux volontés en Jésus-Christ, semblait soutenir seulement qu'elles étaient *une*, c'est-à-dire parfaitement d'accord et jamais opposées; d'où résultait l'unité d'opération. Honorius trompé approuva cette doctrine par sa réponse : on ne voit pas néanmoins qu'il ait écrit à Sophronius de Jérusalem pour condamner sa conduite.

Comme la fermeté de ce dernier à condamner le *monothélisme* était applaudie par tous les catholiques, l'empereur Héraclius, pour faire cesser les disputes, publia, l'an 639, un autre édit, appelé *ecthesis*, ou exposition de la foi, que Sergius avait composé, par lequel il défendait d'agiter la question de savoir s'il y a une ou deux volontés en Jésus-Christ, mais qui enseignait cependant qu'il n'y en a qu'une, savoir, la volonté du Verbe divin. Cette loi fut reçue par plusieurs évêques d'Orient, et en particulier par Pyrrhus de Constantinople qui venait de succéder à Sergius. Mais l'année suivante, le pape Jean IV, successeur d'Honorius, assembla un concile à Rome, qui rejeta l'*ecthèse* et condamna les *monothélites*. Héraclius, informé de cette condamnation, s'excusa auprès du pape, et rejeta la faute sur Sergius. La division continua donc comme auparavant.

L'an 648, l'empereur Constant, conseillé par Paul de Constantinople, *monothélite* comme ses prédécesseurs, donna un troisième édit, nommé *type* ou formulaire, par lequel il supprimait l'*ecthèse*, défendait d'agiter désormais la question, et ordonnait le silence. Mais les hérétiques, en demandant le silence, ne le gardent jamais; la vérité d'ailleurs doit être prêchée, et non étouffée par la dissimulation. En 649, le pape saint Martin Ier tint à Rome un concile de cent cinq évêques, qui condamna l'*ecthèse*, le *type* et le *monothélisme*. « Nous ne » pouvons, disent les Pères de ce » concile, abjurer tout à la fois l'er» reur et la vérité. » L'empereur, indigné de cet affront, s'en prit au pape, et fit attenter plusieurs fois à sa vie. Trompé dans ses projets, il le fit saisir par des soldats, conduire dans l'île de Naxos, retenir prisonnier pendant un an; ensuite il le fit transporter à Constantinople, où le pape reçut de nouveaux outrages; enfin, reléguer dans la Chersonèse Taurique, aujourd'hui la Crimée, où ce saint pape mourut de misère et de souffrances, l'an 655. Cela ne servit qu'à rendre les *monothélites* plus odieux.

Enfin, l'empereur Constantin Pogonat, fils de Constant, par l'avis du pape Agathon, fit assembler à Constantinople, l'an 680, le sixième concile œcuménique, dans lequel Sergius, Pyrrhus et les autres chefs du *monothélisme*, même le pape Honorius (1), furent nommément condamnés, et cette hérésie proscrite. L'empereur confirma la sentence du concile par ses lois.

Dans cette assemblée, la cause des *monothélites* fut défendue par Macaire d'Antioche, avec toute la subtilité et l'érudition possible, mais avec fort peu de bonne foi; et il n'est pas aisé de concevoir ce que voulaient ces hérétiques, ni de savoir s'ils s'entendaient eux-mêmes. Ils faisaient profession de rejeter l'erreur des eutychiens ou *monophysites*, d'admettre en Jésus-Christ la nature divine et la nature humaine sans mélange et sans confusion, quoique substantiellement unies en une seule personne. Ils avouaient que ces deux natures étaient entières et complètes l'une et l'autre, revêtues chacune de tous ses attributs et de toutes ses facultés

(1) *Voyez* sur cette condamnation du pape l'art. HONORIUS.

essentielles, par conséquent d'une volonté propre à chacune, ou de la faculté de vouloir, et que cette faculté n'était point inactive ou absolument passive. Ils n'en soutenaient pas moins l'unité de volonté et d'opération dans Jésus-Christ.

Cette contradiction même démontre que tous ne pensaient pas de même et ne s'entendaient pas entre eux. Quelques-uns, peut-être, par *unité de volonté*, n'entendaient rien autre chose qu'un accord parfait entre la volonté humaine et la volonté divine : ce n'était pas là une erreur ; mais ils auraient dû s'expliquer clairement. D'autres paraissent avoir pensé que par l'union substantielle des deux natures, les volontés étaient tellement réduites en une seule, que l'on ne pouvait plus y supposer qu'une distinction métaphysique ou intellectuelle. Mais la plupart disaient qu'en Jésus-Christ la volonté humaine n'était que l'organe ou l'instrument par lequel la volonté divine agissait ; alors la première était absolument passive et sans action ; car enfin c'est l'ouvrier qui agit, et non l'instrument dont il se sert. Dans cette hypothèse, la *volonté humaine* n'était qu'un vrai nom sans aucune réalité.

Les *monothélites* s'étaient donc flattés mal à propos de pouvoir réunir dans leur système les nestoriens, les eutychiens et les catholiques ; quiconque savait raisonner ne pouvait goûter leur opinion, encore moins la concilier avec l'Ecriture sainte, qui nous apprend que Jésus-Christ est vrai Dieu et vrai homme, qui nous montre en lui toutes les qualités humaines comme celles de la Divinité. Aussi, après une ample discussion de leur sentiment dans le sixième concile général, ils furent condamnés de toutes les voix ; le seul Macaire d'Antioche s'y opposa.

Ce concile, après avoir déclaré qu'il reçoit les définitions des cinq premiers conciles généraux, décide qu'il y a dans Jésus-Christ deux volontés et deux opérations ; qu'elles sont réunies dans une seule personne, sans division, sans mélange et sans changement ; qu'elles ne sont point contraires, mais que la volonté humaine se conforme entièrement à la volonté divine, et lui est parfaitement soumise. Il défend d'enseigner le contraire, sous peine de déposition pour les ecclésiastiques, et d'excommunication pour les laïques.

Trente ans après, l'empereur Philippicus-Bardane prit de nouveau la défense des *monothélites* ; mais il ne régna que deux ans. Sous Léon l'Isaurien, l'hérésie des iconoclastes fit oublier celle des *monothélites* ; ceux qui subsistaient encore se réunirent aux eutychiens. On prétend néanmoins que les maronites du mont Liban ont persévéré dans le *monothélisme* jusqu'au onzième siècle.

Ce qui s'est passé à l'occasion de cette hérésie, a fourni aux protestants plusieurs remarques dignes d'attention. Le traducteur de Mosheim dit, 1° que quand Héraclius publia son premier édit, le pontife romain fut oublié, parce qu'on crut que l'on pouvait se passer de son consentement dans une affaire qui ne regardait que les églises de l'Orient ; 2° il traite Sophronius, patriarche de Jérusalem, de moine séditieux, qui excita un affreux tumulte à l'occasion du concile d'Alexandrie, de l'an 633 ; 3° il dit que le pape Honorius, écrivant à Sergius, soutint, comme son opinion, qu'il n'y avait qu'une seule volonté et une seule opération dans Jésus-Christ ; 4° que saint Martin Ier, en condamnant dans le concile de Rome l'ecthèse d'Héraclius et le type de Constant, usa d'un procédé hautain et impudent ; 5° que les partisans du concile de Chalcédoine tendirent un piége aux monophysites, en proposant leur doctrine d'une manière susceptible d'une double explication ; qu'ils montrèrent peu de respect pour la vérité, et causèrent les plus fâcheuses divisions dans l'Eglise et dans l'Etat. *Siècle* 7e, 2e part. c. 5, § 4 et suiv. Mosheim, dans son histoire latine, est beaucoup moins emporté que son traducteur.

Sur la première remarque, nous demandons comment une nouvelle hérésie naissante pouvait ne regarder que les églises d'Orient, et si une erreur dans la foi n'intéresse pas l'Eglise universelle. Lorsque le pape

Jean IV condamna, dans le concile de Rome, l'ecthèse d'Héraclius, cet empereur ne le trouva pas mauvais, puisqu'il s'excusa et rejeta la faute sur Sergius. Ce patriarche, ni celui d'Alexandrie, ne crurent pas que l'on pût se passer du consentement du pape dans cette affaire, puisqu'ils lui en écrivirent, afin d'avoir son approbation, aussi bien que celui de Jérusalem, qui lui envoya des députés.

Sur la seconde, le moine Sophrone était déjà évêque de Damas, lorsqu'il assista au concile d'Alexandrie ; il se jeta vainement aux pieds du patriarche Cyrus, pour le supplier de ne pas trahir la foi catholique, sous prétexte d'y ramener les hérétiques. Placé sur le siége de Jérusalem, pouvait-il se dispenser de défendre cette même foi, et de montrer les dangers de la fausse politique des *monothélites ?* Il ne fut que trop justifié par l'événement, et sa conduite fut pleinement approuvée dans le sixième concile général. Il est singulier que nos censeurs blâment également le procédé peu sincère des *monothélites*, et la franchise de Sophrone, ceux qui voulaient que l'on gardât le silence, et ceux qui ne le voulaient pas.

Sur la troisième, nous n'avons garde de justifier le pape Honorius ; mais nous ne voyons pas qu'il ait soutenu, comme son opinion, *une seule volonté* en Jésus-Christ. Nos censeurs citent Bossuet, *Défense de la Déclaration du clergé de France*, 2e part. l. 12, c. 21. Or, voici les paroles d'Honorius rapportées par Bossuet, c. 22 : « Quant au dogme de l'Eglise, que nous » devons tenir et prêcher, il ne faut » parler ni d'une, ni de deux opéra- » tions, à cause du peu d'intelligence » des peuples, et afin d'éviter l'em- » barras de plusieurs questions in- » terminables ; mais nous devons en- » seigner que l'une et l'autre nature » (en Jésus-Christ) opèrent dans un » accord parfait avec l'autre ; que la » nature divine fait ce qui est divin, » et la nature humaine ce qui appar- » tient à l'humanité. » Et il ajoute » que ces deux natures unies sans » confusion, sans division et sans » changement, ont chacune leur opé- » ration propre. » Bossuet n'a cité aucun passage d'Honorius dans lequel il soit fait mention *d'une seule volonté.*

A la vérité, Honorius n'est pas d'accord avec lui-même, en disant que les deux natures en Jésus-Christ ont chacune leur opération propre, et que cependant il ne faut point parler de deux opérations ; mais il ne s'ensuit pas de là qu'il n'ait admis qu'une seule volonté en Jésus-Christ ; il ne paraît pas même que Sergius, dans sa lettre à Honorius, ait osé proposer cette erreur.

Pourquoi donc, répliquera-t-on, le sixième concile a-t-il condamné les lettres d'Honorius comme contraires aux dogmes des apôtres, des conciles et des Pères, et comme conformes aux fausses doctrines des hérétiques? Pourquoi a-t-il décidé que ce pape avait suivi en toutes choses le sentiment de Sergius, et avait confirmé des dogmes impies? ce sont ses termes. Parce qu'il est en effet contraire aux dogmes des apôtres, des conciles et des Pères, de ne pas professer la foi telle qu'elle est, et parce qu'Honorius ayant tenu dans ses lettres le même langage que Sergius, le concile a dû juger qu'il pensait de même, quoique peut-être il n'en fût rien (1).

Les accusateurs d'Honorius ont donc tort de conclure ou qu'Honorius a été véritablement hérétique,

(1) M. Bergier n'a pas voulu dire qu'un concile œcuménique peut se tromper sur un fait dogmatique, sur le sens d'un écrit. Il ne parle que d'un fait personnel ou particulier, que de l'intention, ou, comme il s'exprime lui-même, *des pensées intérieures* d'un écrivain.

C'est dans ce même sens qu'il faut entendre le cardinal Turrecremata, lorsqu'il justifie la personne d'Honorius, en disant que « l'anathème ne fut prononcé contre lui par les Orientaux qu'après sa » mort ; qu'on n'a jamais trouvé ni pendant sa vie, » ni après sa mort, qu'il eût mis en Jésus-Christ » une seule volonté et une seule opération ; que » par cette raison il n'a jamais été jugé hérétique, » ni par le siége apstolique, ni par les Pères » d'Occident ; qu'au contraire le pape Agathon, » sous lequel le sixième concile fut célébré, con- » damnant ceux qui mettaient en Jésus-Christ une » seule volonté et une seule opération, savoir, » Sergius, Pyrrhus, Paul et Cyrus, n'avait fait aucune » mention d'Honorius, que les Orientaux accusaient » d'avoir favorisé ces erreurs. C'est ce qui per- » suade, conclut ce cardinal, que les Orientaux » firent cette condamnation, *étant surpris touchant* » *Honorius, par une information mauvaise,* » *fausse et sinistre.* » (Lum. Eccl., lib. 2. c. 93.)

GOUSSET.

ou que les conciles ne sont pas infaillibles; les conciles jugent des écrits, et non des pensées intérieures des écrivains (1).

Sur la quatrième remarque, nous soutenons qu'il y eut du zèle, du courage, de la fermeté, dans la conduite du pape saint Martin, mais

Nous ne voyons pas pourquoi on ne dirait point hardiment, avec Bellarmin, que le concile se trompa dans son interprétation de la lettre d'Honorius ; et nous ne voyons pas non plus en quoi cette réponse, qui suppose qu'un concile peut être mal informé et se tromper sur un fait dogmatique, diffère de ce que dit Bergier, et de ce que dit Turrecremata ; puisque ce fut en tant qu'auteur de la lettre que le concile condamna Honorius. Le concile du Vatican n'a déclaré l'infaillibilité du Pape avec ou sans le concile que sur ce qui est une doctrine touchant la foi ou la morale. Un fait dogmatique qui entraîne la condamnation d'un homme en particulier n'est point une doctrine de cette nature.

Le Noir.

(1) Quelques auteurs gallicans se sont prévalus des lettres d'Honorius pour attaquer la doctrine de l'infaillibilité du pape; mais il est facile de montrer que ces prétentions sont absolument dénuées de fondement.

D'abord, il faut se rappeler que les théologiens qui sont pour l'infaillibilité du souverain pontife, ne regardent ces décisions comme irréfragables que lorsqu'elles renferment un jugement dogmatique adressé à toute l'Eglise (1). Or, de l'aveu de tous les critiques, les lettres d'Honorius ne sont que des lettres particulières; elles ne furent adressées qu'à Sergius qui l'avait consulté sur la question des deux volontés en Jésus-Christ. On ne pourrait donc, lors même qu'elles seraient infectées d'hérésie, en tirer aucun avantage en faveur du gallicanisme.

Mais nous sommes bien éloigné d'accorder que les lettres d'Honorius contiennent réellement le venin du monothélisme. Ce pape ne décide rien sur la question où l'on prétend trouver l'erreur. Gardez-vous bien, dit-il à Sergius, de publier que j'aie rien décidé sur *une* ou sur *deux* opérations : *Non nos oportet unam vel duas operationes* DEFINIENTES *prædicare.* (Epist. 2. ad Sergium.) Sergius lui-même n'avait pas osé demander une décision : il se bornait à faire observer au pape Honorius, « que pour le bien de la paix il paraissait utile de garder le silence sur les mots d'*une* ou de *deux opérations*, à cause du danger alternatif d'ébranler le dogme des deux natures, en supposant une seule volonté ; ou d'établir deux volontés opposées en Jésus-Christ, si l'on professait deux volontés. » Le pape n'apercevant pas le piége, et outrant peut-être les maximes générales du saint Siége qui redoute les décisions précipitées, surtout lorsque l'erreur est naissante, consentit au silence tant désiré par Sergius. Il craignait, comme Sergius affectait de le craindre, qu'en employant les termes d'*une* ou de *deux opérations*, il ne parût favoriser l'erreur des eutychiens ou des nestoriens : « Ne » parvuli aut duarum operationum VOCABULO offensi, » sectantes nestorianos nos vesana sapere arbitren» tur; aut certè, si rursùs unam operationem » Domini nostri Jesu Christi fatendam esse censue» rimus, stultam eutychianistarum attonitis auribus » dementiam fateri putemur. » (*Epist.* 1. *ad Serg.*) Or, dira-t-on qu'en agissant de la sorte, le pape Honorius enseignait l'erreur ? Mais on ne prendra jamais le silence d'un pape pour un jugement, une décision dogmatique. On conviendra, si l'on veut, qu'Honorius a manqué aux lois d'une sage administration, qu'il devait se défier de Sergius, et prévoir les suites funestes de son silence ; mais en tout cela l'on ne voit aucune hérésie, aucune erreur théologique. C'est donc évidemment sortir de la question, que d'objecter les lettres d'Honorius contre l'infaillibilité du souverain pontife,

D'ailleurs, le silence prescrit par Honorius ne tombe point sur le dogme des deux opérations ; il n'a pour objet que la manière de l'exprimer, que le terme *d'opérations*, que le pape croyait dangereux, C'est ce qu'on voit clairement par la manière dont il s'explique dans ses lettres. *Laudamus*, dit-il, NOVITATEM VOCABULI *auferentem, quod posset scandalum simplicibus generare.* — NE PARVULI DUARUM OPERATIONUM VOCABULO OFFENSI. — Il déclare qu'il laisse aux grammairiens la question, si l'on doit se servir des termes d'*une* ou de *deux opérations* en Jésus-Christ, et reconnaît équivalemment la distinction des deux opérations : « Utrùm, propter » OPERA DIVINITATIS ET HUMANITATIS, una an ge» minæ operationes debeant derivatæ dici vel in» telligi, ad nos ista pertinere non debent, relin» quentes ea grammaticis. Mediatorem Dei et homi» num, plenè ac perfectè multisque modis et inef» fabilibus confiteri nos communione UTRIUSQUE NATU» RÆ condecet OPERATUM. — Hortantes vos, ut » unius vel geminæ NOVÆ VOCIS inductum opera» tionis VOCABULUM aufugientes, unum nobiscum » Dominum Jesum Christum Filium Dei vivi, Deum » verissimum, in DUABUS NATURIS OPERATUM DIVINITUS » ATQUE HUMANITUS, fide orthodoxâ et unitate ca» tholicâ prædictis. » (*Epist.* 1. *ad Sergium.*) Evitant de définir expressément s'il y a une ou deux opérations, il confesse que les deux natures unies en Jésus-Christ par une union naturelle, sont opérantes et opératrices ; que la nature divine opère les choses qui sont de la Divinité, et la nature humaine, celles qui sont de l'humanité ; qu'au lieu de dire qu'il y a une opération en Jésus-Christ, il faut dire qu'il y a un seul Seigneur qui opère réellement dans les deux natures ; ou plutôt que ces deux natures opèrent dans une seule Personne les choses qui leur sont propres, c'est-à-dire des choses divines et des choses humaines. « Non unam vel » duas operationes in mediatore Dei et hominum » definire, sed UTRASQUE NATURAS in uno Christo » unitate naturali copulatas, cum alterius com» munione OPERANTES ATQUE OPERATRICES confiteri » debemus : et divinam quidem, quæ Dei sunt ope» rantem, et humanam, quæ carnis sunt EXEQUEN» TEM. Non nos oportet unam vel duas operationes » definientes prædicare ; sed pro unâ, quam qui» dam dicunt, operatione, oportet nos unum OPERA» TOREM Christum Dominum in UTRISQUE NATURIS » veridicè confiteri : et pro duabus operationibus, » ablato geminæ operationis VOCABULO, ipsas potiùs » DUAS NATURAS, id est, divinitatis et carnis assum» ptæ, in unâ personâ Unigeniti Dei Patris, incon» fusè, indivisè atque inconvertibiliter nobiscum » prædicare PROPRIA OPERANTES. — Ne novæ vocis, » id est unius vel geminæ operationis VOCABULO in» sistere vel immorari videantur, sed abrasâ hujus» modi NOVÆ VOCIS appellatione, Christum Dominum » nobiscum in UTRISQUE NATURIS DIVINA vel HUMANA » prædicent OPERANTEM. » (*Epist.* 1. *ad Sergium.*) S'exprimer ainsi, n'est-ce pas reconnaître la distinc-

(1) Il est inutile de faire remarquer aux lecteurs que la doctrine sur l'infaillibilité papale que nous déduisons des décisions du concile du Vaticun dans notre DISSERTATION PRÉLIMINAIRE, n'est pas conforme à ce sentiment des théologiens dont parle M. Gousset. Le Noir.

qu'il n'y eut ni hauteur ni imprudence. Il s'abstint, par respect, de nommer les deux empereurs dont il condamnait les écrits ; cette condamnation fut souscrite par près de deux cents évêques, et ce jugement fut confirmé par le sixième concile général. C'est avec raison que l'Eglise

tion des deux opérations, des deux volontés en Jésus-Christ ? A l'expression près, pouvait-on professer plus clairement le dogme catholique ?

Il est vrai qu'Honorius dit, dans sa première lettre, qu'il ne reconnait qu'une volonté en Jésus-Christ, *unam voluntatem fatemur Domini Jesu Christi ;* mais pour peu qu'on fasse attention, l'on remarquera que ce pape ne parle que de la volonté humaine sans exclure la volonté divine, excluant cette volonté charnelle qui est l'effet du péché d'Adam, et qui ne peut convenir qu'à notre nature dégradée, et telle qu'elle est après la prévarication. C'est manifestement le sens du pape Honorius : « Unam voluntatem fatemur Domini Jesu » Christi, quia profecto à Divinitate assumpta est » nostra natura, non culpa, illa profectò quæ antè » peccatum creata est, non quæ post prævarica- » tionem vitiata.... Non est itaque assumpta, sicut » præfati sumus, à Salvatore vitiata natura, quæ » REPUGNARET legi mentis ejus. »

D'ailleurs à quoi faudra-t-il s'en tenir sur le sens de la lettre d'Honorius, si ce n'est au témoignage de celui qui l'a écrite au nom de ce pontife ? Or, voici ce que celui-là même écrivait au nom du pape Jean IV à l'empereur Constantin : « Quand » nous parlions d'une seule volonté dans le Sei- » gneur nous n'avions point en vue la nature divine » et la nature humaine, mais son humanité seule. » Sergius ayant soutenu qu'il y avait en Jésus-Christ » deux volontés contraires, nous avons dit qu'on ne » pouvait reconnaître en lui ces deux volontés, sa- » voir, celle de la *chair* et celle de l'esprit, comme » nous les avons nous-mêmes depuis le péché, » mais seulement une volonté qui naturellement » désignait son humanité. » « Unam voluntatem diximus in Domino, non divinitatis ejus et humanitatis, sed humanitatis solius. Cùm enim Sergius scripsisset, quod quidam duas voluntates in Christo contrarias dicerent, diximus Christum non duas voluntates contrarias habuisse, carnis, inquam, et spiritûs, sicut nos habemus post peccatum ; sed unam tantùm, quæ naturaliter humanitatem ejus signat. » (Disputatio S. Maximi cum Pyrrho.)

Le pape Jean IV, dans sa lettre à l'empereur Constantin, dit qu'Honorius ne voulait pas qu'on reconnût dans Notre-Seigneur, comme dans l'homme pécheur, deux volontés contraires, celle de la chair et celle de l'esprit. Il est absolument faux, que ce pape n'ait admis qu'une seule volonté, tant pour la nature divine que pour la nature humaine. « Decessor meus, » docens de mysterio incarnationis Christi, dicebat » non fuisse in eo, sicut in nobis peccatoribus, men- » tis et carnis contrarias voluntates ; quod quidam » ad proprium sensum convertentes, divinitatis ejus » et humanitatis unam eum voluntatem docuisse sus- » picati sunt, quod veritati omnimodis est con- » trarium. » (*Epist. ad Constantinum Imperatorem.*)

A ces témoignages nous ajouterons celui de saint Maxime. Ce saint prêtre était persuadé qu'Honorius n'a point rejeté la distinction des deux volontés, en disant qu'il n'y a qu'une volonté en Jésus-Christ ; parce que, ajoute-t-il, ce pape n'excluait point la volonté humaine et naturelle du Sauveur, mais seulement la volonté charnelle et les pensées déréglées qui ne sont propres qu'à notre nature corrompue : « Honorium etiam romanum papam non diffiteri » reor naturaliter in Christo voluntatum dualitatem, » in epistolâ quam scripsit ad Sergium, eo quod » unam dixerit voluntatem ; sed potius confiteri, » et hanc fortassis etiam constabilire. Nam hoc non » ad reprobationem dixit humanæ Salvatoris et na- » turalis voluntatis ; sed quod nullatenus conceptio- » nem ejus, quæ fuit sine semine, vel incorruptam » nativitatem præcesserit voluntas carnis vel co- » gitatio vitiosa, unam voluntatem fatemur Domini » nostri Jesu Christi : quia profectò, inquit, à » Divinitate assumpta est natura nostra ; non cul- » pa, absque CARNALIBUS VOLUNTATIBUS ET HUMANIS COGITATIONIBUS. *S. Maximi epist. ad Marinum presbyterum.)*

Il est clair, d'après ces témoignages que le pape Honorius n'a point confondu la volonté de Dieu avec la volonté de l'homme en Jésus-Christ ; et qu'il a seulement voulu dire que Notre Seigneur, en sa qualité d'homme, n'avait point comme nous ces deux espèces de volontés, dont l'une approuve le bien, et l'autre nous porte au mal.

Après avoir justifié les lettre d'Honorius par elles-mêmes du reproche d'hérésie, nous pouvons les justifier encore par le témoignagne des auteurs contemporains et de pontifes qui lui ont succédé sur la chaire de saint Pierre.

« On doit rire, dit saint Maxime, ou pour mieux » dire, on doit pleurer à la vue de ces malheureux » (*Sergius et Pyrrhus*) qui osent citer des pré- » tendues décisions favorables à l'impie ecthèse, » essayer de placer dans leurs rangs le grand » Honorius, et se parer aux yeux du monde de » l'autorité d'un homme éminent dans la cause de la » religion... Qui donc a pu inspirer tant d'audace » à ces faussaires ? Quel homme pieux et orthodoxe, » quel évêque, quelle Eglise ne les a pas conjurés » d'abandonner l'hérésie ? mais surtout que n'a pas » fait le DIVIN Honorius ? » « Quod est risu, imò, ut magis propriè dicamus, lamento dignissimum, utpote illorum demonstrativum audaciæ, nec adversùs ipsam apostolicam sedem mentiri temerè pigritati sunt, sed quasi illius effecti consilii, et veluti quodam ab ea recepto decreto, in suis contextis pro impiâ ecthesi actionibus secum magnum Honorium acceperunt, suæ præsumptionis ostentationem ad alios facientes viri in causâ pietatis maximam eminentiam. Quis itaque, ô falsosissime ! et qualis Sophronius hæc et tam atrociter, et per tantum temporis, facere suis falsiloquiis persuasit ? quæ hos non rogavit Ecclesia ? quis pius et orthodoxus non supplicavit antistes cessare illos à propriâ hæresi clamando et obtestando....? Quid autem et DIVINUS Honorius ? » (Epist. ad Petrum illustrem.)

Le pape Jean IV rapporte, dans sa lettre à l'empereur Constantin, que tout l'Occident fut révolté en apprenant que Pyrrhus invoquait le nom d'Honorius en faveur d'une erreur que ce pape regardait comme contraire à la foi catholique. « Omnes Occidentis partes scandalizatæ turbantur, » fratre nostro Pyrrho patriarcha per litteras suas » hùc atque illuc transmissas, nova quædam et » præter regulam fidei prædicante, et ad proprium » sensum quasi SANCTAE MEMORIAE Honorium papam » decessorem nostrum attrahere festinante, quod » A MENTE CATHOLICI PATRIS ERAT PENITUS ALIENUM. » (*Epist.* 2, *ad Imp. Const.*)

Le concile de Latran sous le pape saint Martin, condamna l'ecthèse d'Héraclius, le type ou formulaire de Constant, et les auteurs du monothélisme, savoir Théodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie,

honore ce saint pape comme un martyr; les cruautés que l'empereur Constant exerça contre lui ont flétri pour jamais la mémoire de ce prince.

Dans la cinquième remarque, Mosheim et son traducteur s'expriment très-mal, en disant que les partisans du concile de Chalcédoine tendirent

Sergius de Constantinople, Pyrrhus, Pierre et Paul, successeurs de Sergius : cependant on ne fit aucune mention du pape Honorius, ni de ses lettres à Sergius : on ne croyait donc pas ces lettres infectées de monothélisme. On était si éloigné de regarder Honorius comme hérétique, que saint Martin ne craignit point d'avancer, dans une lettre adressée à toute l'Eglise, que les papes ses prédécesseurs n'ont cessé d'avertir et de reprendre Sergius et Pyrrhus, pour les ramener de l'erreur à la saine doctrine: « Antecessores nostri non destiterunt » admonentes eos et contestantes recedere à sua » hujusmodi hæresi, et sanam doctrinam amplecti. » (*Epist. encycitaca Martini papæ et synodi Rom. ad omnes Christi fideles.*)

Le pape Agathon dit que le siége apostolique ne s'écarta jamais, ni à droite ni à gauche, de la vraie foi ; que cette foi n'a jamais été altérée par les nouveautés des hérétiques ; que les successeurs de saint Pierre ont, dans tous les temps, conformément à la promesse de Notre-Seigneur, affermi leurs frères dans la foi ; qu'à dater du temps où les évêques de Constantinople ont voulu introduire les erreurs nouvelles (celle des monothélites dont on accuse Honorius), les papes n'ont jamais négligé les moyens de ramener les évêques à la vérité... Ils les ont sans cesse avertis, exhortés, conjurés de s'abstenir de ces nouveautés, et de se taire du moins sur des questions qui donneraient encore naissance aux dissensions. « Apostolica Christi » Ecclesia per Dei omnipotentis gratiam, à tramite » apostolicæ traditionis nunquam errasse probabi- » tur, nec hæreticis novitatibus depravata succubuit; » sed ut ab exordio fidei christianæ percepit ab auc- » toribus suis apostolorum Christi principibus, illi- » bata fine tenus permanet, secundum ipsius Do- » mini Salvatoris divinam pollicitationem, quam » suorum discipulorum, principi in sacris Evangeliis » fatus est, etc...... Quid fidem Petri non defectu- » ram promisit, confirmare eum fratres suos ad- » monuit, quod apostolicos pontifices meæ exigui- » tatis prædecessores, confidenter fecisse SEMPER, » cunctis est cognitum... Apostolici memoriæ meæ » parvitatis prædecessores, dominicis doctrinis ins- » tructi, ex quo novitatem hæreticam in Christi » immaculatam Ecclesiam Constantinopolitanæ Ec- » clesiæ præsules introducere conabantur, NUNQUAM » neglexerunt eos hortari, atque obsecrando com- » monere, ut à pravi dogmatis hæretico errore, » SALTEM TACENDO desisterent, ne ex hoc exordium » dissidii in unitate Ecclesiæ facerent. » (*Epist. ad Imperat.*)

Remarquez ces dernières paroles du pape Agathon ; elles renferment une apologie expresse d'Honorius. D'ailleurs aurait-on pu dire que la foi du saint Siége a toujours été intacte, que les papes se sont toujours opposés aux nouveautés, et qu'ils ont constamment confirmé leurs frères dans la foi, si le pape Honorius eût réellement enseigné l'erreur dans ses lettres à Sergius ? Nous trouvons un témoignage qui n'est pas moins exprès, dans la lettre que le pape Agathon fit rédiger au concile de Rome composé de cent vingt-cinq évêques, et qui servit d'instruction aux légats qu'il envoya au sixième concile œcuménique. Ce pape reconnaît dans cette lettre que la foi qu'il professe contre les monothélites est la foi qu'il a puisée à la véritable source de lumière ; celle que les sucesseurs de saint Pierre ont toujours conservée pure et sans mélange d'erreur ou de nuages: « Lumen quod ex veri luminis fonte, tanquam de radio vivifici fulgoris, per « ministros beatos Petrum et Paulum apostolorum » principes, eorumque discipulos et apostolicos suc- » cessores, gradatim usque ad nostram parvitatem, » Dei opitulatione servatum est, nulla hæretici er- » roris tetra caligine tenebratum, nec falsitatis ne- » bulis confœdatum, nec intermissis hæreticis pra- » vitatibus, velut caliginosis nebulis perumbratum, » immune atque sincerum, et suis radiis perlustra- » tum. » Comment concilier ce témoignage d'Agathon et du concile de Rome avec l'accusation d'hérésie dirigée contre Honorius ?

On répondra peut-être que, si le pape Honorius n'a point approuvé positivement l'erreur monothélique, au moins il ne s'y est pas opposé, comme il aurait dû le faire, pour s'acquitter de l'obligation d'affermir ses frères dans la foi ; et que par conséquent le témoignage d'Agathon ne doit pas être pris à la lettre. Mais ce pape ne nous apprend-il pas qu'Honorius a satisfait à cette obligation, en imposant silence aux monothélites et en leur défendant de dire qu'il n'y a qu'une opération en Jésus-Christ ? Il dit que ses prédécesseurs ont tâché de détourner les évêques de Constantinople de leur erreur dès le commencement, au moins en leur ordonnant de se taire. Ces paroles d'Agathon, *dès le commencement*, et ces autres, *saltem tacendo*, ne peuvent se rapporter qu'à Honorius ; puisque ce fut sous son pontificat que les monothélites commencèrent à publier leur erreur ; et que ce pape, tout en prescrivant à Sergius de ne point se servir du terme d'*opération*, enseigne clairement qu'il y a deux opérations en Jésus-Christ. Si les successeurs d'Honorius condamnèrent plus expressément les monothélites, c'est qu'ils se montrèrent avec plus d'évidence depuis la mort de ce pape.

Nous ajouterons que l'empereur Héraclius cherchant à se disculper auprès du pape Jean IV, de la part qu'il avait prise à l'affaire du monothélisme, en publiant l'ecthèse, garde le silence sur les lettres d'Honorius, ainsi que l'empereur Constant II, dans son apologie adressée au pape saint Martin, au sujet du type ou formulaire, qui était dans le sens de l'ecthèse d'Héraclius. Or, comment expliquer ce silence sur les lettres d'Honorius, lesquelles auraient certainement excusé les deux empereurs, si elles avaient été en faveur du monothélisme ?

Mais si le pape Honorius était réellement à l'abri du reproche de monothélisme, comment justifier le sixième concile œcuménique, qui a condamné ses lettres comme contraires à la foi, et anathématisé sa personne ? La sentence est ainsi conçue : « Ayant trouvé » l'épître de Sergius à Honorius, et celle d'Honorius à Sergius entièrement contraires à la doctrine » des apôtres, aux définitions des conciles et aux » sentiments des saints Pères, et conformes à la » fausse doctrine des hérétiques, nous les rejetons » absolument, et nous les avons en horreur comme » pernicieuses au salut des âmes. Nous avons jugé » de plus qu'on doit effacer des diptiques les noms » de Théodore, de Sergius, de Cyrus, de Pyrrhus... » qu'on doit également anathématiser avec eux le » pape Honorius, parce que nous avons connu » par ses lettres à Sergius, qu'il a suivi en toute » chose l'esprit de cet hérétique, et qu'il a con- » firmé ses dogmes impies : *quia in omnibus ejus » mentem secutus est, et impia dogmata con- » firmavit.* « (Act. XIII.) Telle est la condamnation

un piége aux monophysites. Ce piége fut tendu, non par les catholiques, sincèrement attachés à ce concile, mais par les *monothélites*; il fut imaginé par Athanase, évêque des monophysites; par Paul, docteur célèbre parmi eux; par Sergius de Constantinople, leur ami, et fut suggéré à

portée contre les lettres et la personne d'Honorius, quarante-deux après sa mort.

Nous répondons premièrement d'après M. Barruel et plusieurs savants critiques, que rien n'est moins certain que la condamnation d'Honorius; qu'on peut révoquer en doute l'authenticité des actes du sixième concile, sur le fait dont il s'agit. En effet, nous avons prouvé que les prétendues erreurs d'Honorius ne sont qu'une calomnie, manifestée d'abord par le texte même de cette lettre que l'on dit proscrite par un concile œcuménique, manifestée par le témoignage de celui-là même qui avait écrit cette lettre sous la dictée d'Honorius, manifestée ensuite par la lettre du pape Jean IV à l'empereur Constantin, fils d'Héraclius; manifestée surtout par les écrits de saint Maxime, qui appelle Honorius *homme divin*. Loin de soutenir l'erreur, ce pape ne l'avait pas même connue, puisqu'elle avait craint de se montrer à lui ouvertement. Il répondit à l'artificieux Sergius, non en confondant dans Jésus-Christ la volonté divine avec la volonté humaine, mais en ne reconnaissant en Notre-Seigneur qu'une seule volonté humaine toujours droite et conforme à la volonté divine. Tout cela était trop connu dans l'univers, et surtout à Constantinople, pour que les évêques réunis dans cette ville n'en fussent pas instruits. Croire à ce prétendu anathème lancé par ces évêques contre Honorius, n'est-ce pas les accuser d'avoir proscrit un pape justifié depuis plus de quarante ans aux yeux de l'univers?

D'ailleurs, comment justifier cet anathème de la précipitation et de la légèreté la plus étrange? Sur une simple lecture de cette lettre, tous les Pères s'écrient: Anathème à Honorius! pas un seul, pas même les légats du pape, si jaloux de l'honneur du siége apostolique, pas un seul ne se lève pour rappeler au moins ce que tant d'autres avaient écrit pour venger la mémoire d'Honorius. Cependant quelle apparence y a-t-il que les légats du saint Siége eussent souffert qu'on eût traité ce pape comme hérétique, sans dire un seul mot pour sa défense, sans faire le moindre opposition, sans faire observer au moins que les pouvoirs qu'ils avaient reçus d'Agathon n'allaient pas jusque-là?

Si l'on pouvait au moins montrer la moindre modération, une ombre de justice dans l'accusation; mais non: tout ce qu'Honorius a trouvé dans son zèle et dans les livres saints, d'expressions les plus pressantes pour étouffer l'erreur dans son berceau, il l'a employé en conjurant Sergius et ses adhérents d'éviter les nouveautés, de s'en tenir à la simplicité de la foi et aux décisions de l'Eglise, afin que personne ne se laisse séduire par de vaines subtilités et par les artifices des sophistes. Son grand objet était manifestement d'étouffer l'erreur dès sa naissance, par un profond silence sur le terme *opération*. Si, à cette époque même, cette conduite n'est pas celle de la sagesse, elle sera au moins tout le crime d'Honorius. Et l'on voudrait nous faire croire que les Pères de ce concile n'auraient pas hésité à ranger le pape Honorius parmi les hérétiques Sergius et Pyrrhus! à prononcer que ce pape avait *suivi et confirmé en tout les dogmes impies* du fourbe Sergius! Où serait donc, je le répète, l'équité d'une semblable sentence, de ces anathèmes auxquels l'Eglise n'a recours qu'à la dernière extrémité! Comment s'imaginer que ce concile qui a témoigné tant de respect pour le chef de l'Eglise, pour le vicaire de Jésus-Christ ait condamné un successeur de saint Pierre comme hérétique, et cela plus de quarante ans après sa mort; ce qui ne s'est pas fait que très-rarement, même à l'égard des hérétiques dont les écrits contenaient évidemment des erreurs contraires à la foi?

Or, il faut rayer l'anathème d'Honorius, ou il faut faire tomber le concile de Constantinople dans les plus étranges contradictions. Les Pères de ce concile ont entendu les lettres du concile de Rome et du pape Agathon, qui condamnent les monothélites Théodore, Sergius, Cyrus, Pyrrhus, Paul et Pierre de Constantinople, sans faire aucune mention d'Honorius. Ils ont entendu ces paroles d'Agathon: « A dater du temps où les évêques de Constantino« ple ont voulu introduire le monothélisme, les » papes n'ont jamais négligé les moyens de les ra» mener à la vérité... Ils les ont sans cesse aver» tis, exhortés, conjurés de s'abstenir de la nou» veauté, *de se taire du moins* sur des questions » qui donneraient naissance aux dissensions. » Ils « ont entendu ces paroles qui leur sont adressées » par les cent trente évêques du concile de Rome: « La foi que nous professons (contre Sergius et ses » adhérents) est la foi que les successeurs de saint » Pierre et de saint Paul ont toujours conservée » intacte, sans mélange d'erreurs ou de nuages. » Ils les ont entendus, ces témoignagnes, en faveur d'Honorius, et ils les ont approuvés par acclamation: « De longues années au pape Agathon! Nous » adhérons tous à la lettre du pape Agathon et à » celle du concile de Rome... C'est ainsi que nous » pensons, c'est ainsi que nous faisons profession » de croire; c'est Pierre qui parlait par Agathon: *Tamquam ipsius divini Petri vocem Agathonis super admirati sumus.* » Or, comment concilier ces acclamations avec l'anathème? Non, il n'y a pas de milieu; ou il faut accuser le concile de Constantinople de s'être contredit, ou il faut reconnaître avec les savants, qui réunissent aux règles d'une sainte critique, une étude approfondie de l'histoire ecclésiastique, que l'anathème contre les lettres et la personne d'Honorius est l'ouvrage, non du sixième, concile œcuménique, mais de l'imposture. « Ne mireris cum infra dicemus acta synodalia sexti concilii, in iis præsertim quæ de Honorio romano » pontifice attestantur, Græcorum impostura ubique depravata esse. » (Labbe, *Conc.*, tom. 6, col. 585.)

On demandera peut-être par qui et comment les actes du sixième concile ont été falsifiés? « Quant l'imposture est constante, dit Barruel, peu importe la main du faussaire; cependant celui qu'on accuse le plus généralement est ce Théodore, chassé comme hérétique du siége de Constantinople. mais à force d'intrigue et d'hypocrisie, remonté sur ce siége bientôt après ce sixième concile. Excommunié lui-même avec plusieurs de ses prédécesseurs, il est accusé d'avoir effacé son nom, qui certainement devait s'y trouver partout, comme celui de Sergius, de Pyrrhus; mais il garda les actes du concile, jusqu'à ce qu'il eût substitué partout le nom d'Honorius au sien. Voilà sans doute pourquoi la lettre que l'empereur avait confiée aux légats du pape, est la seule pièce où le nom d'Honorius ne se trouve pas calomnié. Quoi qu'il en soit de ce fait, il est certain que les Grecs furent convaincus à Florence d'avoir altéré la lettre synodique du pape Agathon à ce même concile, en retranchant le *Filioque*; l'auteur de cette suppression peut bien être celui du

l'empereur Héraclius. Ce sont donc ces personnages, et non les catholiques, qui causèrent les divisions et les disputes qui s'ensuivirent, et ces sophistes n'étaient rien moins que partisans du concile de Chalcédoine. La définition de ce concile ne donnait lieu à aucune fausse explication,

prétendu anathème. Mais on le trouve répété dans les actes des septième et huitième conciles. J'en conviens, et j'en suis moins surpris, parce que la répétition des anathèmes lancés dans les conciles précédents était une affaire d'usage, et parce que les actes du sixième une fois altérés, ce n'était là qu'un fait sur lequel les autres pouvaient aisément se tromper. Cette répétition ne supposant point un nouvel examen, n'ajoute rien aux preuves contre Honorius. Elle prouve au contraire beaucoup pour l'autorité de Rome, qui seule, refusant constamment de confirmer l'anathème, en a toujours suspendu les effets, puisque personne n'est obligé de souscrire à celui d'Honorius, au lieu que tous le sont de dire comme Rome, anathème à Sergius, à Pyrrhus et aux autres monothélites. » (*Du pape et de ses droits, etc.*, part. 1, ch. 2.)

Secondement, réel ou prétendu, l'anathème contre Honorius ne sera jamais un sujet de triomphe pour les ennemis du saint Siége. Car les évêques d'Orient qui composaient le concile de Constantinople ne représentaient point l'Eglise universelle ; d'ailleurs, ni les légats du saint Siége, ni ceux du concile de Rome, n'avaient reçu l'ordre de consentir à cette condamnation. Le pape Agathon s'était expliqué clairement sur ce point, en disant qu'il n'entendait point que ceux qu'il envoyait pussent excéder les ordres qu'il leur avait donnés : « Licentiam eis sive auctoritatem dedimus simpli- » citer satisfaciendi in quantum eis duntaxat injunc- » tum est, ut nihil profecto præsumant AUGERE, » minuere vel mutare. » (*Epist. ad imperat.*) Un concile qui n'est point présidé par le pape en personne, y eût-il envoyé ses légats, ne peut, quelque nombreux qu'il soit, avoir d'autre autorité que celle d'un concile particulier, au moins pour les questions qui n'auraient pas été comprises dans les instructions que le pape aurait données à ses légats, puisque ces décisions ne seraient pas fondées sur l'autorité du chef de l'Eglise. Par conséquent, Honorius, supposé coupable d'hérésie, n'a pu être jugé, même après sa mort, par les évêques d'Orient, sans le consentement et sans l'autorité de ce premier siége qu'il avait occupé. « Nec patriarcharum » quisquam, nec aliorum ullus antistitum sententiam » pronuntiare potuerit, nisi ejusdem primariæ sedis » accedente ad eam rem auctoritate. » (*Conc. Rom., sub Hadriano;* Labb., *Conc.*, t. 8, col. 1343.) Or, le saint Siége n'a point ratifié la condamnation d'Honorius; Rome ne l'a jamais regardé comme hérétique; ses cendres tranquilles reposent avec honneur au Vatican; ses images continuèrent à briller à l'église, et son nom resta dans les diptiques sacrés parmi ceux des pontifes de la foi.

On répliquera peut-être que le pape Léon II a confirmé par ses lettres la condamnation d'Honorius. Répondant à l'empereur Constantin Pogonat, auquel il envoie son approbation des actes du concile, il anathématise Honorius, qui, au lieu d'éclairer l'Eglise apostolique, s'est efforcé de renverser la foi : *Immaculatam fidem subvertere conatus est.*

Mais l'imposture qui a forgé ou falsifié les lettres du pape Léon II, est trop manifeste pour en imposer; elle nous donne des lettres écrites par le pape en confirmation de l'anathème contre Honorius, et elle les date d'un temps où le siége de Rome était vacant. Elle fait dire à Léon, dans sa lettre aux évêques d'Espagne, qu'il avait envoyé des légats pour présider au concile de Constantinople, et ce concile était terminé avant que Léon ne fût pape : que ces légats étaient des archevêques des provinces romaines; et il n'y eut point d'autres légats à Constantinople, que les deux prêtres Théodore et Georges, et le diacre Jean, envoyés par le pape Agathon.

D'ailleurs, ne serait-il pas fort étrange qu'un pape aussi éclairé, aussi sage que l'était Léon II, fût allé réveiller l'idée de l'excommunication d'Honorius, en répondant à l'empereur qui n'en faisait aucune mention dans sa lettre au même pape, ni dans celle aux évêques du concile de Rome? Ne serait-il pas plus étrange encore, qu'il ait traité un de ses prédécesseurs comme un hérésiarque, comme un impie qui *s'est efforcé de détruire la foi,* sans cependant faire tirer ses cendres et ses images du lieu saint, et rayer son nom des diptiques, c'est-à-dire sans le traiter comme excommunié?

Enfin, une autre preuve que les lettres de Léon II ont été du moins altérées, c'est qu'elles ne s'accordent point sur le fait concernant Honorius. La lettre latine à l'empereur porte qu'Honorius s'est efforcé de renverser la foi, *fidem subvertere conatus est.* Au lieu que dans le texte grec on lit qu'Honorius a seulement permis que la foi fût souillée : μιαθῆναι παρηχώρησε, ce qui est bien différent. Car, il n'appartient qu'à un impie, qu'à un hérésiarque, de travailler à détruire la foi; tandis qu'il serait vrai de dire d'un pasteur, qu'il permet que la foi soit souillée, lors même qu'on n'aurait point d'autre crime à lui reprocher que d'être trop indulgent à l'égard de ceux qui la corrompent en effet. Pareillement, dans la lettre au roi Ervigius, on ne reproche au pape Honorius que d'avoir consenti à ce que l'on corrompît la règle de la tradition apostolique : *maculari consensit.* L'auteur de la lettre aux évêques d'Espagne dit simplement que le même pape n'a pas, comme il convient à l'autorité apostolique, éteint le feu de l'hérésie dans son principe, mais qu'il l'a entretenu *par sa négligence. Qui flammam hæretici dogmatis, non ut decuit apostolicam auctoritatem, incipientem extinxit, sed* NEGLIGENDO *confovit.* Mais si, comme on le voit par ces lettres, Honorius n'était coupable que de *négligence,* comment le pape Léon aurait-il cru pouvoir l'anathématiser, sans mettre la moindre différence entre ce pape et les auteurs du monothélisme ? comment s'imaginer qu'il l'ait traité comme le fourbe Sergius, sachant d'ailleurs qu'Honorius avait été pleinement justifié par les écrits de saint Maxime et par les lettres des papes Jean IV, saint Martin et saint Agathon ?

Quant aux critiques qui défendent l'authenticité et l'intégrité des actes du sixième concile de Constantinople et des lettres de Léon II, forcés de reconnaître qu'Honorius n'a pu être condamné comme hérétique, la plupart pensent, comme M. Bergier, que ce pape n'a pas été condamné pour avoir enseigné l'hérésie, mais uniquement pour n'avoir pas enseigné formellement la vérité, pour avoir imposé silence sur la question d'une ou de deux opérations. « On ne lui imprime pas, même en » qualité de docteur particulier, la note d'hérésie, » dit Bérault-Bercastel; mais le respect de la vé- » rité, droit sacré pour l'histoire, ne permet pas de » l'excuser de négligence, de légèreté, d'une facilité » et d'un ménagement aveugles, qui lui firent traiter » la saine doctrine comme l'erreur, et captiver in-

quand on voulait être de bonne foi. Il avait décidé qu'il y a dans Jésus-Christ deux natures, sans être changées, confondues ni divisées : or, une nature humaine, qui n'est pas changée, a certainement une volonté propre. Il fallait être d'aussi mauvaise foi que les *monothélites*, pour entendre qu'il y avait deux natures, mais une seule volonté.

On voit par cet exemple de quelle manière les protestants travestissent l'histoire ecclésiastique.

BERGIER.

MONOTRÈMES (*Théol. mixt. scien. zool.*) — Ce mot qui vient du grec, *Monos un seul*, *trêma*, *orifice*, sert à désigner une famille de *mammifères* de l'ordre des *edentés*, ou plutôt peut-être des *marsupiaux ;* cette famille renferme les genres *echidné* et *ornithorhinque* ; elle est exclusivement propre aux terres australiennes, et elle forme une espèce de transition, dans la nature animale, du mammifère à l'oiseau ; mais c'est bien aux mammifères qu'elle appartient, quoi qu'on en ait dit; il est constaté aujourd'hui que les *monotrémes* ne pondent pas des œufs, mais qu'ils donnent le jour à des petits vivants qu'ils allaitent, quoique avec des mamelles très-simples dépourvues de mamelons.

Les *monotrèmes* ont, comme l'oiseau, un cloaque, c'est-à-dire un seul orifice pour l'expulsion de l'urine et des matières fécales. Leurs clavicules sont unies, comme la fourchette des oiseaux en un seul os, leurs oreilles sont, comme chez les oiseaux encore, dépourvues de conques extrêmes. Enfin, ils ressemblent encore à l'oiseau par un ergot que portent les mâles aux pieds de derrière, ergot qui est percé d'un canal par où s'écoule un liquide légèrement vénimeux, et par un bec corné qui s'allonge en forme de bec de canard, au moins chez l'ornithorhinque ; le corps est couvert de poils. Ils ont, d'ailleurs, les os *marsupiaux* (V. ce mot), mais sans avoir de poche mammaire. Aujourd'hui on fait plutôt des *monotrèmes* un ordre à part. Ils ressemblent à une bizarrerie dans laquelle se serait joué le créateur.

LE NOIR.

MONSTRES (*Théol. mixt. scien. physiol. et droit ecclés. sacrem. bapt.*) — La question des *monstres* humains a été fortement agitée, cette année même, dans les journaux à l'occasion de Millie-Christine, ces deux sœurs conjuguées, âgées de vingt-deux ans, filles jumelles d'une mulâtresse de premier sang et d'un indien peau-rouge, et par conséquent se rapprochant beaucoup de ces métis de nègres et d'indiens qu'on appelle *zambos*. Les deux sœurs sont bonnes musiciennes et chanteut très-bien des duos ; Millie, un peu plus grande et plus forte, paraît être aussi un peu plus intelligente que sa sœur ; mais elles sont intelligentes l'une et l'autre, et parlent plusieurs langues ; Millie a une voix d'alto et Christine une voix de soprano. Voici les notes que nous avons prises sur une séance de l'Académie de médecine dans laquelle

» différemment l'une et l'autre sous un silence absolu. » (*Hist. Eccl.*, liv. 21.) Ces auteurs se fondent principalement sur les lettres du pape Léon II, dont nous avons parlé. Mais cette opinion, même en supposant certaines et intégres les lettres de Léon, n'est pas sans difficulté, soit parce qu'on pourrait absolument excuser Honorius, qui, à la naissance du monothélisme, trompé par la lettre astucieuse de Sergius, pouvait avoir des raisons de craindre un plus grand mal, en décidant d'abord la question sur les mots *d'une* ou de *deux opérations :* soit parce qu'il nous paraît impossible de concilier ce sentiment avec la conduite du sixième concile, dont les actes, tels que nous les avons aujourd'hui, confondent le nom d'Honorius avec ceux des auteurs du monothélisme, et l'anathématisent sans aucun ménagement, comme ayant suivi et confirmé en tout les dogmes impies de Sergius : *quia in omnibus ejus mentem secutus est, et ejus dogma confirmavit*.

D'après ce qui vient d'être dit, n'a-t-on pas lieu d'être étonné que quelques auteurs se soient appuyés sur la condamnation d'Honorius pour établir les maximes gallicanes ? Voyez les *Annales de Baronius ;* la *Collection des Conciles*, par le père Labbe ; la *Réfutation de Maimbourg*, par Charlas ; l'ouvrage de M. de Maistre, *du Pape ;* Barruel, *du Pape*, etc.

GOUSSET.

Toutes les raisons qu'apporte M. Gousset dans cette note contre l'authenticité des actes du VIe concile et des lettres du pape Léon II, ne nous paraissent pas bonnes ; et la seule réponse qui nous plaise est celle de Bellarmin disant d'une part qu'Honorius n'a point formellement enseigné, dans ses lettres à Sergius, le monothélisme, qu'il y a seulement manifesté une faiblesse de conduite, et, d'autre part, que le concile se trompa en voyant dans sa lettre une décision dogmatique contraire à l'orthodoxie.

LE NOIR.

des rapports ont été faits sur ce *monstre humain*, qu'un *barnum* exhibait au Cirque, il y a quelques mois, à Paris.

Le public avait mis en doute la réalité de la monstruosité et supposait une fraude. L'Académie de médecine a délégué MM. Tardieu et Robin lesquels assistés d'un agent de police ont obtenu, sur les instances de l'agent, que Millie-Christine se déshabillassent jusqu'au point ou la suture s'est faite, c'est-à-dire jusqu'aux hanches. On a essayé d'en obtenir davantage; l'une d'elles a cédé, mais l'autre n'a pas voulu; une sorte d'altercation s'est élevée entre les deux sœurs à ce sujet, et c'est la récalcitrante qui a eu gain de cause. On n'a pas insisté par condescendance pour le sentiment de pudeur « qui, dit M. Tardieu, a paru sincère et très-respectable. » On n'a donc pu examiner le tout.

M. Tardieu dit qu'il se gardera bien d'aborder « la question d'embryogénie relative à l'unité ou à la dualité du germe qui a produit ce *monstre*, » mais il est évident que ce sont deux germes qui se sont soudés dans le développement fœtal au sein de la mère.

Les deux individus forment parfaitement deux êtres distincts physiquement et psychologiquement, au témoignage de MM. Tardieu, Robin et Broca qui avait fait une autre visite plus complète et qui est venu ajouter ses observations confirmatives.

Les deux sœurs sont soudées par le sacrum. La tête, le cou, les bras, le thorax, l'épigastre, n'ontrien de commun. Mais la suture du sacrum est profonde et solide. Les jambes sont également distinctes, ainsi que les deux bassins (il y a deux os iliaques), mais les jambes intérieures (la droite de l'une et la gauche de l'autre) ont acquis moins de développement que les extérieures par suite de l'habitude qu'ont pris les individus de se forcer pour se tourner l'un vers l'autre et se regarder. Les deux colonnes vertébrales ont pris une incurvation l'une vers l'autre, qui va en augmentant jusqu'à la tête par suite du même effort. Elles peuvent maintenant s'embrasser.

Elles sont, dit M. Broca, parfaitement doubles en tout : elles ont deux utérus, deux vessies, deux systèmes complets de viscères intestinaux, deux urètres. Les deux autres orifices, ajoute-t-il, sont uniques, mais, en réalité, formés par deux ouvertures voisines qui sont entrées en communication et qui correspondent à des conduits doubles et accolés. »

« La sensibilité est séparée, dit M. Tardieu, pour les parties supérieures, c'est-à-dire que si on pince le bras, le torse, la tête d'un individu, l'autre ne s'en aperçoit pas. Les traits des visages sont distincts, et les physionomies diverses. Les deux cœurs battent aussi d'une manière différente, et les pouls du bras donnent des différences marquées; mais dans les parties inférieures, le battement est le même.

« Le phénomène le plus curieux, ajoute M. Broca, consiste en ce qu'il y a une sensibilité commune dans les membres inférieurs, ce qui provient sans doute, dit-il, de ce qu'il y a entrecroisement des fibres nerveuses de l'extrémité des moelles épinières; mais cette sensibilité est spéciale, obscure et confuse. Si l'on pince une jambe de Millie, Christine le ressent, mais elle ne sait pas précisément si le contact est causé par une piqûre ou autrement; elle est simplement avertie de ce contact qui ne saurait jamais, dans aucun cas, produire la douleur. Des expériences précises nous ont prouvé que l'impression ainsi ressentie ne pouvait être l'effet du choc transmis par les parties dures ou molles. »

M. Marey trouve inadmissibles les différences signalées entre la circulation supérieure et la circulation inférieure. M. Bouillaud appuie cette remarque et croit à une erreur d'observation; il ne croit pas que l'anastomose qu'on suppose entre les aortes par convergence suffise à expliquer le synchronisme absolu du pouls dans les membres inférieurs alors qu'on observe deux pouls différents dans les membres supérieurs.

Il résulte avec évidence de ces observations, que Millie et Christine sont deux femmes distinctes résultant de deux germes humains qui se sont soudés dans le sein maternel; elles ont deux consciences parfaitement séparées; et bien sottes sont toutes les pointes que nos positivistes ont jetées dans les feuilletons scientifiques des journaux, contre l'âme à cette occasion; les faits auraient plutôt servi à réfuter leur matérialisme. Millie éprouve le sentiment vague d'une piqûre faite à la jambe de Christine, Christine éprouve le sentiment vague d'une piqûre faite à la jambe de Millie, tandis que Christine et Millie sentent d'une manière précise la piqûre faite à la jambe qui leur appartient en propre. Expliquez cela par une communication des filets nerveux ou autrement, c'est un phénomène qui n'est pas plus difficile à comprendre avec deux âmes centrales que celui du sentiment qu'éprouve une seule âme de plusieurs points de son corps à la fois, par exemple de la main droite et du pied gauche. Il prouve que si une âme identique peut être présente à plusieurs corps ou parties de corps, plusieurs âmes peuvent être également présentes à un même corps ou à une même partie de corps. Mille âmes pourraient sentir à la fois un même point de matière, comme une seule âme peut sentir à la fois mille points de matière différents. Qu'en faut-il conclure, si ce n'est à une ressemblance de propriétés entre les âmes et la matière, qui fait que les points matériels pourraient bien n'être eux-mêmes que des âmes. C'est favorable au monadisme, par lequel la matière seule est atteinte, mais l'âme, qui est la conscience centralisatrice, n'en saurait être compromise.

Les monstruosités dans le genre de Millie-Christine, par conjonction de deux germes, ne sont pas rares. Buffon cite un exemple de deux sœurs qui étaient réunies dos à dos par les reins et qui vécurent longtemps; chacune ne pouvait marcher devant elle sans porter l'autre. Deux hongroises, Esther et Judith, naquirent avec une soudure semblable; chacune avait des besoins personnels qui causaient entre elles des disputes, ce qui n'a pas lieu pour Millie et Christine, attendu que les besoins chez celles-ci se font sentir en même temps, ainsi que les menstrues. Judith, à l'âge de six ans, tomba malade et resta percluse; Esther, au contraire, grandit et devint belle et enjouée, Judith mourut d'une fièvre à vingt-deux ans, et Esther fut obligée d'attendre la décomposition de sa sœur et de mourir à son tour. Le cas célèbre des frères Siamois qui viennent de mourir aux Etats-Unis, après s'être montrés dans toute l'Europe, en est un autre exemple. Ces deux frères s'étaient mariés à deux sœurs qui ne s'accordaient pas et qui amenèrent la guerre dans le ménage; ils furent obligés de convenir que chacun d'eux passerait tour à tour huit jours avec sa femme; ils étaient riches et eurent chacun plusieurs enfants, neuf en tout autant qu'il nous en souvient; ils étaient religieux et l'un d'eux étant mort le quinze janvier de cette année (1874) il a fallu que l'autre meure quatre heures après lui. Les deux frères étaient unis par une membrane épaisse depuis l'estomac jusqu'au nombril; cette langue de muscles avait fini par s'allonger un peu et leur permettre de se mettre presque de front.

Le journal de Verdun de 1709 cite un exemple semblable à celui de Judith et d'Esther. Un bicéphale, né en Sardaigne, mourut à Paris en 1828; il avait deux têtes, deux poitrines, quatre bras et un seul bassin soutenu sur deux jambes seulement; M. Geoffroy-Saint-Hilaire en fit l'autopsie et lui trouva deux cœurs logés dans une même enveloppe, un seul foie, et deux colonnes vertébrales. Il y avait encore là deux individus, dont un seul avait absorbé, dès l'origine fœtale, toute la partie inférieure de son frère. En Italie, on a vu un autre bicéphale bien plus extraordinaire encore : c'était un enfant de huit ans, bien conformé de partout, qui, au-dessous de la troisième côte, laissait sortir de son sein une petite tête à laquelle il ne manquait rien, qui ouvrait les yeux, et qui donnait des

signes de tristesse ; elle paraissait être la tête d'un enfant qui eût été caché dans le corps du premier et qui eût passsé sa tête entre ses côtes comme par une fenêtre ; les deux têtes avaient reçu le baptême sous les noms de Jacques et de Mathieu; quand on pinçait l'oreille de Jacques, on faisait crier Mathieu, d'où il fallait bien conclure que la sensibilité était commune.

Enfin, on lit dans les *archives de médecine* qu'il existe, en ce moment, à Macao, un Chinois âgé de trente-deux ans, qui porte sur sa poitrine un enfant très-bien conformé, mais sans tête et qui lui descend jusqu'aux genoux; cet enfant est vivant, car quand on le chatouille, il donne des marques de colère et même de violence en lançant des coups de pied. C'est toujours la même explication; il y a là un germe dont la tête a été absorbée par l'autre et qui n'en a pas moins vécu, en empruntant à l'autre ses éléments de vie; cet individu a quelque part un centre de sentiment qui en fait une personne; il a son âme, tout obtuse qu'elle puisse être rendue par le manque des organes principaux; c'est un être humain, aussi distinct de celui qui le porte, que s'il en était séparé.

Ces curieux exemples nous conduisent naturellement à donner quelques explications générales de tératologie *(teras, monstruosité, logos, science)*.

« De tout temps, dit M. Ad. Focillon, l'attention du vulgaire a été éveillée fréquemment par la naissance de *monstres* plus on moins bizarres; la crédulité, la superstition s'en sont préocccupés avidement. Aristote, et Pline d'après lui, ne virent dans ces monstruosités que des *erreurs* ou des *jeux* de la nature. On y vit une manifestation de la volonté de Dieu que l'on interpréta souvent comme une menace ou une punition. Au moyen âge on mêla à ces idées la croyance à l'intervention du démon. On alla même jusqu'à attribuer certaines monstruosités à des croisements de la race humaine avec des races animales. De pareilles idées éloignaient de l'étude des monstruosités et tendaient à jeter dans l'esprit des observateurs des illusions au lieu de notions exactes. Elles avaient une conséquence plus funeste encore ; objets d'horreur et de crainte, les êtres monstrueux de l'espèce humaine étaient souvent anéantis ou condamnés à une séquestration pire que la mort. Il suffisait de la présence d'un sixième doigt à la main, d'une taille de nain ou de géant pour qu'un malheureux encourût les redoutables conséquences de cette absurde réprobation. C'est seulement au milieu du XVIIIe siècle que, plus libres des anciens préjugés, mieux inspirés par l'amour de l'humanité et de la science, les savants commencèrent à observer avec exactitude les monstruosités de l'homme et des animaux. Duverney, Winslow, Lemery ouvrirent surtout cette voie nouvelle. Puis Haller publia son traité des *monstres* (*de monstris*) et fonda leur étude scientifique sur une critique sévère dans l'observation des faits. Ce sont les deux Geoffroy-Saint-Hilaire qui ont osé chercher les causes de ces faits et créer la science nouvelle, que le fils Is. Geoffroy, a nommée la *tératologie*, et qu'il a coordonnée dans son *Histoire générale et particulière des anomalies* (1832-36). »

Les anomalies ou monstruosités sont des dérogations aux habitudes ordinaires de la production ; ce ne sont point, d'après les deux Geoffroy-Saint-Hilaire, des jeux fortuits de la puissance souveraine, ce ne sont que des applications particulières de ses lois, ayant pour résultat de produire une particularité organique, un ou plusieurs individus en déviation avec le type régulier de l'espèce. Ce sont des écarts produits par l'intervention d'une cause accidentelle dans le travail du développement. Ce sont des perturbations des effets ordinaires par des lois aussi naturelles que celles qui produisent ces effets ; et toutes ces lois, dont les combinaisons peuvent amener tant de résultats divers, se rattachent à l'*embryogénie.*

Voici la classification générale qu'a donnée M. Is. Geoffroy-Saint-Hilaire des anomalies.

Il les rapporte à quatre embranchements : les *hémiteries*, les *hétéro-*

taxies, les *hermaphrodismes* et les *monstruosités*.

Les *hémitéries* ou *demi-monstruosités* (*hémisus, demi, téras, monstruosité*) ne comprennent que ce qu'on appelle les *vices de conformation*; elles n'affectent qu'un organe ou un seul système d'organes, ou une seule condition organique; elles sont, d'ailleurs, les plus nombreuses et les plus variées, et renferment cinq classes, selon qu'elles portent sur le volume, sur la forme, sur la structure, sur la disposition, ou sur le nombre des parties.

Les *hétérotaxies* (*hétéros, différent*, et *taxis, arrangement*) sont les anomalies complexes, résultant d'une combinaison de vices de conformation n'allant pas, dans ses effets, a altérer une fonction; la combinaison permet que tout se fasse d'une autre manière que la manière habituelle. Telles sont les inversions des gros viscères, le foie à gauche, le cœur et l'estomac à droite, etc. Ces anomalies sont infiniment plus rares que les précédentes.

Les *hermaphrodismes* sont des anomalies particulières aux organes de la génération.

Enfin les *monstruosités* consistent dans les anomalies les plus graves, par lesquelles l'ensemble de l'organisme est modifié, et sont également modifiées une ou plusieurs fonctions. Ce sont elles qui font les *monstres*; or, il y a deux espèces de *monstres*, les *monstres unitaires* dans lesquels il n'y a qu'un seul individu, ses éléments étant d'ailleurs incomplets ou complets avec modifications; et les *monstres composés* dans lesquels on trouve les éléments complets ou incomplets de plus d'un individu; ces derniers forment deux sous-classes : les *monstres doubles* et les *monstres triples*.

Les *monstres unitaires* se divisent en trois ordres : les *autosites*, qui peuvent vivre après la naissance, d'une vie particulière : ils forment quatre tribus selon que la monstruosité porte sur le tronc, sur la colonne vertébrale, sur la tête entière ou sur les membres; les *omphalocites*, qui ne peuvent vivre après la naissance, de leur vie propre; ils forment deux tribus, ceux dont le corps possède des viscères et ceux dont le corps n'en possède point; et les *parasites* qui ne sont plus que des masses inertes tels qu'os, dents, poils, cornes, avec un peu de chair et de graisse.

Les *monstres doubles* renferment deux ordres : 1° Les *doubles autositaires* consistant en deux individus assez développés pour naître viables et vivre un temps plus ou moins long de leur vie propre; ils constituent trois tribus selon que les deux individus, nettement distincts, ne se tiennent que par une région, ou qu'ils se confondent par la tête, ou qu'ils se confondent par le train postérieur; 2° Les *doubles parasitaires*, dans lesquels un des deux sujets est réduit à n'être plus qu'un parasite de l'autre.

Enfin les *monstres triples* se subdivisent comme les *monstres doubles*.

Il résulte de cette tératologie nouvelle que les *monstres* ne se produisent que par suppressions plus ou moins considérables des parties d'un tout organique posé par la nature dans un germe, ou par additions ou superfétations de plusieurs germes greffés, en une partie, les uns sur les autres. Nous avons, en ce moment, un expérimentateur qui obtient artificiellement des *monstres* de volailles en faisant chauffer, pendant l'incubation, les œufs sur un côté plus que sur les autres côtés, et il espère ar river à obtenir un poulet à deux têtes; c'est ce à quoi il n'arrivera jamais, bien sûr, à moins qu'il ne tombe sur un œuf à germe double qui lui aurait été présenté par la nature. Qu'il obtienne des poulets mal conformés, plus développés d'un côté que d'un autre, même des demi poulets, c'est ce qui se conçoit comme conséquence possible de son procédé, et c'est aussi ce qu'il obtient; mais qu'il arrive à forcer la nature à produire les éléments essentiels de deux individus quand elle n'a posé que le germe d'un seul, c'est ce à quoi il ne parviendra pas.

Il ne nous reste plus, pour finir cet article, qu'à parler des *monstres* humains au point de vue théologique, de l'administration du baptême; nous le ferons en citant d'abord le petit

résumé des règles canoniques que donne M. F. X. Schmid, d'après le *Rituel romain* et le *Compendium* théol. de Schram t. III, c. 947, dans le *Dist. encyc. de la théol. cathol.* art. *monstre*; puis en proposant aussi modestement que possible, quelques modifications à ces règles, en vue de les mettre en harmonie avec la science moderne.

« Les principes, dit M. Schmid, sont les suivants.

» 1. Tout produit de l'union sexuelle d'un homme et d'une femme, conçu et mis au monde, est un être humain, et, par conséquent, capable d'être baptisé.

» 2. Ce qui pourrait résulter du commerce sexuel d'une animal mâle avec une femme est présumé n'être pas un être humain et ne doit être baptisé que conditionnellement, s'il a la forme humaine.

» 3. Ce qui résulterait du rapport sexuel d'un homme et d'un animal femelle est présumé être un être humain, et, s'il a forme humaine, doit être baptisé sous condition.

» 4. Le monstre est-il tel qu'il y ait doute s'il forme un ou plusieurs êtres humains : la règle est qu'il y a autant d'êtres humains que de têtes ou de poitrines, et qu'il en faut baptiser autant. S'il y a danger dans le délai, il faut baptiser tous ensemble les êtres qui composent le *monstre*. Ne peut-on nettement déterminer le nombre des têtes ou des poitrines : il faut baptiser d'abord sous condition la tête ou la poitrine qu'on reconnaît positivement; puis baptiser sous condition la tête ou la poitrine qu'on distingue moins nettement. »

Nous croyons qu'il serait sage de faire disparaître du droit canon ces suppositions de produits monstrueux d'alliances entre l'homme et la bête; les alliances sont possibles, mais les produits ne le sont pas; l'hypothèse n'en est appuyée sur aucun fait et ne repose que sur une science fausse qui a disparu.

Quand on suppose que le produit d'un animal mâle avec une femme serait plutôt un animal qu'un être humain, et que le produit d'un animal femelle avec un homme, serait plutôt un être humain qu'un animal, on reste dans les données d'une science disparue qui n'était point une véritable science; car le germe, selon la science moderne, est plutôt fourni par la femelle que par le mâle, puisqu'il est dans l'œuf et que c'est la femelle qui fournit l'œuf. *V.* GÉNERATION. Nouvelle raison pour écarter du droit canon que nous a legué le moyen âge, ces mêmes suppositions.

Il nous semble qu'il convient de ne tenir aucun compte de l'âge du fœtus en fait d'administration du baptême, par suite de ce que nous disons dans l'article GÉNÉRATIANISME. C'est, au reste, ce que l'on ne fait pas non plus. On doit baptiser et l'on baptise, au moins sous condition, tout fœtus qui donne quelque signe de vie ou qu'on peut supposer n'être pas mort, quelque jeune qu'il soit.

En ce qui est des *monstres* soit *unitaires* soit *multiples*, il nous semble qu'il convient de les baptiser toujours au moins sous condition, fussent-ils une simple masse sans aucune forme, pourvu qu'elle ne soit pas en putréfaction; attendu que pour avoir une âme humaine, il n'est pas du tout nécessaire qu'elle ait une tête, une poitrine, ou une forme humaine quelconque; une âme peut être aussi bien logée dans une masse informe, que dans un organisme bien conformé. La seule condition nécessaire pour qu'il y ait âme humaine, c'est que le produit soit un résultat, doué de vie, de l'union sexuelle de l'homme et de la femme. D'après l'hypothèse la plus probable, il y a produit humain en corps et en âme, dès l'instant même de la conception ; quelque soit l'atrophie qui pourra se produire, ensuite, de l'être conçu, il n'en sera pas moins, tant qu'il vivra, un être humain, fût-il réduit à un membre ou à une chair informe, et, d'un autre côté, il suffit qu'il soit cela un seul instant pour être un homme ou une femme immortels à jamais. Or ne suffit-il pas d'une telle probabilité scientifique pour motiver une

pratique en conséquence, en fait d'administration du baptême?

Voici donc ce qui nous paraîtrait aujourd'hui conforme à la science et à la logique de la théologie sur le baptême : baptiser toujours, au moins sous la condition *Si tu es capax*, l'être organique non putréfié qui sort du sein d'une femme. LE NOIR.

MONTAGNES et PROFONDEURS (*Théol. mixt. scien. nat.*) — On connaît exactement la hauteur des *montagnes* depuis qu'on les mesure à l'aide du baromètre, et quant aux profondeurs de l'Océan, on est parvenu à les constater à peu près, dans ces derniers temps, avec la sonde en ne manquant pas de patience pour la laisser tomber et aller racler le fond à l'aide d'une espèce de drague à filet qu'elle emporte avec elle. Or, les plus hautes *montagnes* connues ne dépassent pas 8840 mètres au-dessus du niveau de la mer; et les plus grandes profondeurs ne paraissent pas non plus dépasser ce niveau de beaucoup plus de 8000 mètres. Il résulte de là que la différence du plus bas au plus haut est entre 17,000 et 18,000 mètres. Cette différence de niveau équivaut à environ 1/400ᵉ du rayon terrestre, en sorte que dans une sphère de 2 mètres de diamètre, elle ne se montrerait que dans une épaisseur de 25 dix-millièmes de mètre, et que la *montagne* la plus haute n'aurait que 12 dix-millièmes de mètre de hauteur. On n'exagère donc pas quand on dit que les inégalités de la surface terrestre y sont à peine ce que sont les inégalités sur l'écorce d'une orange.

Voilà une image de ce que deviennent pour Dieu les choses qui sont pour nous les plus écrasantes par leur immensité.

LE NOIR.

MONTAGU (Auguste) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet auteur français, ancien officier de marine, né à Cayenne (Guyane française), se montra d'abord favorable aux idées chrétiennes libérales; il fit paraître en 1851 un petit volume intitulé : *Etudes sociales d'après la révélation, réponse* à M. Donoso Cortès; et en 1853 deux volumes ayant pour titre : *Parallèle des vérités chrétiennes et des intérêts catholiques; Réponse à M. de Montalembert*. Dans ces ouvrages, M. *Montagu* était biblique à l'excès; il paraissait même exagérer jusqu'à un fatalisme, pour le moins janséniste, les passages du livre sacré sur la grâce et la prédestination. Ses travaux dans cette direction, qui était une direction à côté, le jetèrent bientôt vers un positivisme mitigé très-éloigné du christianisme; il renonça à poursuivre son *Parallèle*, et porta l'activité de son esprit sur des théories de biologisme universel. Il a publié, en 1874, (Paris) un résumé du système qu'il a conçu, sous ce titre : *Synthèse générale des phénomènes biologiques; Aimantation universelle; Vie éthérée et vie planétaire*, avec le sommaire suivant : *Force directrice de l'aiguille aimantée. Appareil électro-magnétique de toutes les planètes. Incarnation et Genèse des âmes douées de science infuse. Ethéréides.*

Selon cette théorie, la cause absolue existe et, par conséquent, Dieu, l'hypothèse de relatifs existant sans l'absolu n'étant qu'une contradiction. L'âme existe aussi et non-seulement dans l'homme, mais encore dans tous les êtres organiques; elle se forme dans l'éther par un mouvement gyratoire comme celui du vitellus, dans l'œuf. C'est une éthéréide qui s'incarne et apporte en s'incarnant, du sein de l'universel, la science infuse; à la mort, elle retourne à l'éther, qui, selon ce système, s'il était logique dans son étrangeté, ne paraîtrait guère devoir différer de Dieu même, en qui doivent se trouver toutes les énergies spirituelles, aussi bien que matérielles, des êtres. L'auteur déduit le tout des phénomènes de l'aimantation.

Trois grandes taches nous paraissent inhérentes à cette théorie : 1° En physique elle pivote trop exclusivement sur les effets particuliers du magnétisme, les autres fluides impondérables, la lumière, le calorique, toutes les électricités, présentant

également, d'après les hypothèses scientifiques modernes les mieux appuyées, l'ondulation et le mouvement gyratoire de leurs éléments; et en physiologie, elle s'arrête en chemin lorsqu'elle ne parle que du *vitellus*, qui n'est que le jaune d'œuf et qui est encore si loin d'être la vésicule germinative, le germe proprement dit, première forme de l'être vivant. 2° Elle donne les éthéréides, les âmes, comme des composés, néglige, par conséquent, le problème de leurs éléments substantiels, et par là même jette haletant l'esprit devant le besoin d'une solution cherchée. Expliquer l'être vivant par une éthéréide incarnée dans un corps composé, et composée elle-même, n'est que reculer la question, puisque l'être vivant est déjà, dans sa grandeur totale visible, une âme incarnée; ce n'est que le rapetisser à des dimensions plus élémentaires; ce n'est pas l'expliquer; la raison demande encore les éléments de ce petit composé, de cette cellule si vous voulez, comme elle demandait les éléments du composé total. 3° Cette théorie admet, et en cela elle est conséquente, que ses éthéréides composées ne sont point immortelles comme personnalités, retournent à l'éther universel et n'ont d'autre immortalité que celle de l'universel lui-même; n'est-ce pas là le matérialisme pur, allié à un théisme pour le moins équivoque? *V.* SYSTÈMES.

LE NOIR.

MONTAIGNE (Michel de) (*Théol. hist. biog. et bibliog*). — Ce philosophe ou plutôt critique moraliste français, né en Périgord en 1533 et mort en 1591, a laissé ses fameux *Essais*, dont le scepticisme pratique est la conséquence, mais qui sont des investigations très-profondes du cœur humain; *Traduction de la théologie naturelle* de Raymond de Sebonde ; des *Voyages*, 1772.

LE NOIR.

MONTALEMBERT (Charles-Forbes de Tryon comte de) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce grand écrivain et orateur français de l'école de l'abbé de Lamennais, comme Lacordaire, naquit à Londres en 1810 et mourut en 1870 vers le moment où le concile du Vatican allait définir l'infaillibilité papale; il se prononça, avant de mourir, contre cette dogmatique, qu'il appela « l'institution d'une idole au Vatican » et qui avait été pourtant un des points fondamentaux du symbole de la nouvelle école. On a de lui :

« *Vie de sainte Elisabeth de Hongrie*, 1836; *Manifeste catholique; du Catholicisme et du vandalisme dans l'art*, 1829; *du Devoir des catholiques dans la question de la liberté de l'enseignement*; *Saint Anselme, fragment de l'introduction à l'histoire de Saint Bernard*, 1844; *des intérêts catholiques au* XIXe *siècle*, 1852; *Pie IX et lord Palmerston*, 1856; *les Moines d'Occident depuis saint Benoît jusqu'à saint Bernard*, 2 vol. in-8°, 1860; etc.

LE NOIR.

MONTANELLI (Thomas Sphing-Rice, 1er baron) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet écrivain poëte italien, ami de Lamennais, né en Toscane en 1813, et mort il y a une dizaine d'années, après avoir habité Paris à titre de proscrit, a laissé un volume de poésies touchantes telles que le *Poëte aveugle*, l'*Orpheline*, la *Cloche du soir*; *Introduction philosophique à l'étude du droit commercial*; *Mémoires*, Turin, 2 vol. 1853-55; *Camma*, pour M^{e}. Ristori; *Traduction de la Médée*, de Legouvé; etc.

LE NOIR.

MONTANISTES, anciens hérétiques, ainsi appelés du nom de leur chef. Vers le milieu du second siècle, Montan, eunuque, né en Phrygie, sujet à des convulsions et à des attaques d'épilepsie, prétendit que dans ces accès il recevait l'Esprit de Dieu ou l'inspiration divine; se donna pour prophète envoyé de Dieu pour donner un nouveau degré de perfection à la religion et à la morale chrétienne.

Dieu, disait Montan, n'a pas révélé d'abord aux hommes toutes les vérités; il a proportionné ses leçons au degré de leur capacité. Celles qu'il avait données aux patriarches n'étaient pas aussi amples que celles

qu'il donna dans la suite aux Juifs, et celles-ci sont moins étendues que celles qu'il a données à tous les hommes par Jésus-Christ et par ses apôtres. Ce divin Maître a souvent dit à ses disciples qu'il avait encore beaucoup de choses à leur enseigner, mais qu'ils n'étaient pas encore en état de les entendre. Il leur avait promis de leur envoyer le Saint-Esprit, et ils le reçurent en effet le jour de la Pentecôte ; mais il a aussi promis un Paraclet, un Consolateur, qui doit enseigner aux hommes toute vérité ; c'est moi qui suis ce Paraclet, et qui dois enseigner aux chrétiens ce qu'ils ne savent pas encore.

Environ cent ans après Montan, Manès annonça aussi qu'il était le Paraclet promis par Jésus-Christ ; et au septième siècle, Mahomet, tout ignorant qu'il était, se servit du même artifice pour persuader qu'il était envoyé de Dieu pour établir une nouvelle religion.

Mais ces trois imposteurs sont réfutés par les passages même de l'Evangile dont ils abusaient. C'est aux apôtres personnellement que Jésus-Christ avait promis d'envoyer le Paraclet, l'Esprit de vérité, qui demeurerait avec eux pour toujours, qui devait leur enseigner toutes choses. *Joan.*, c. 4, ℣ 16 et 26 ; c. 15, ℣ 26. « Si je ne vous quitte point, leur » dit-il, le Paraclet ne viendra pas » sur vous ; mais si je m'en vais, je » vous l'enverrai..... Lorsque cet » Esprit de vérité sera venu, il vous » enseignera toute vérité, » c. 16, ℣ 7 et 13. Il était donc absurde d'imaginer un Paraclet différent du Saint-Esprit envoyé aux apôtres, et de prétendre qne Dieu voulait encore révéler aux hommes d'autres vérités que celles qui avaient été enseignées par les apôtres.

Montan et ses premiers disciples ne changèrent rien à la foi renfermée dans le symbole ; mais ils prétendirent que leur morale était beaucoup plus parfaite que celle des apôtres ; elle était en effet plus austère ; 1° ils refusaient pour toujours la pénitence et la communion à tous les pécheurs qui étaient tombés dans de grands crimes, et soutenaient que les prêtres ni les évêques n'avaient pas le pouvoir de les absoudre ; 2° ils imposaient à leurs sectateurs de nouveaux jeûnes et des abstinences extraordinaires, trois carêmes et deux semaines de *xérophagie*, pendant lesquelles ils s'abstenaient, non-seulement de viande, mais encore de tout ce qui a du jus ; ils ne vivaient que d'aliments secs : 3° ils condamnaient les secondes noces comme des adultères ; la parure des femmes comme une pompe diabolique ; la philosophie, les belles-lettres et les arts, comme des occupations indignes d'un chrétien ; 4° ils prétendaient qu'il n'était pas permis de fuir pour éviter la persécution, ni de s'en racheter en donnant de l'argent.

Par cette affectation de morale austère, Montan séduisit plusieurs personnes considérables par leur rang et par leur naissance, en particulier deux dames nommées Priscilla et Maximilla ; elles adoptèrent les visions de ce fanatique, prophétisèrent comme lui et l'imitèrent dans ses prétendues extases. Mais la fausseté des prédictions de ces illuminés contribua bientôt à les décréditer ; on les accusa aussi d'hypocrisie, d'affecter une morale austère pour mieux cacher le déréglement de leurs mœurs. On les regarda comme de vrais possédés ; ils furent condamnés et excommuniés par le concile d'Hiéraple, avec Théodose le Corroyeur.

Chassés de l'Eglise, ils formèrent une secte, se firent une discipline et une hiérarchie ; leur chef-lieu était la ville de Pépuze en Phrygie, ce qui leur fit donner les noms de Pépuziens, de Phrygiens et de Cataphrygiens. Ils se répandirent en effet dans le reste de la Phrygie, dans la Galatie et dans la Lydie ; ils pervertirent entièrement l'église de Thyatire ; la religion catholique en fut bannie pendant près de cent douze ans. Ils s'établirent à Constantinople, et se glissèrent à Rome ; on prétend qu'ils en imposèrent au pape Eleuthère, ou à Victor son successeur ; que, trompé par la peinture qu'ils lui firent de leurs églises de Phrygie, le pape leur donna des lettres de communion ; mais qu'ayant été prompte-

ment détrompé, il les révoqua. Au reste, ce fait n'a pour garant que Tertullien, qui avait intérêt à le croire. *L. contra Prax.*, c. 1.

En effet, quelques-uns pénétrèrent en Afrique: Tertullien, homme d'un caractère dur et austère, se laissa séduire par la sévérité de leur morale, il poussa la faiblesse jusqu'à regarder Montan comme le Paraclet, Priscilla et Maximilia comme des prophétesses, et ajouta foi à leurs visions. C'est dans ce préjugé qu'il composa la plupart de ses traités de morale, dans lesquels il pousse la sévérité à l'excès, ses livres *du Jeûne*, *de la Chasteté*, *de la Monogamie*, *de la Fuite dans les persécutions*, etc. Il donne aux catholiques le nom de *psychiques*, ou d'*animaux*, parce qu'ils ne voulaient pas pousser le rigorisme aussi loin que les *montanistes*; triste exemple des égarements dans lesquels peut tomber un grand génie. On croit cependant qu'à la fin il se sépara de ces sectaires; mais on ne voit pas qu'il ait condamné leurs erreurs.

Elles furent réfutées par divers auteurs sur la fin du second siècle : par Miltiade, savant apologiste de la religion chrétienne; par Astérius-Urbanus, prêtre catholique; par Apollinaire, évêque d'Hiéraple. Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. 5, c. 16, et suiv. Ces écrivains reprochent à Montan et à ses prophétesses les accès de fureur et de démence dans lesquels ces visionnaires prétendaient prophétiser, indécence dans laquelle les vrais prophètes ne sont jamais tombés; la fausseté de leurs prophéties démontrée par l'événement; l'emportement avec lequel ils déclamaient contre les pasteurs de l'Eglise qui les avaient excommuniés ; l'opposition qui se trouvait entre leur morale et leurs mœurs; leur mollesse, leur mondanité, les artifices dont ils se servaient pour extorquer de l'argent de leurs prosélytes, etc. Ces sectaires se vantaient d'avoir des martyrs de leur croyance; Astérius-Urbanus leur soutint qu'ils n'en avaient jamais eus ; que, parmi ceux qu'ils citaient, les uns avaient donné de l'argent pour sortir de prison, les autres avaient été condamnés pour des crimes.

En 1751, un protestant a publié un mémoire dans lequel il a voulu prouver que les *montanistes* avaient été condamnés comme hérétiques, assez mal à propos. Mosheim soutient que cette condamnation est juste et légitime, 1° parce que c'était une erreur très-répréhensible de prétendre enseigner une morale plus parfaite que celle de Jésus-Christ; 2° c'en était une autre de vouloir persuader que Dieu même parlait par la bouche de Montan; 3° parce que ce sont plutôt les *montanistes* qui se sont séparés de l'Eglise, que ce n'est l'Eglise qui les a rejetés de son sein; c'était de leur part un orgueil insupportable de prétendre former une société plus parfaite que l'Eglise de Jésus-Christ, et d'appeler *psychiques*, ou *animaux*, les membres de cette sainte société. Il est étonnant qu'en condamnant ainsi les *montanistes*, Mosheim n'ait pas vu qu'il faisait le procès à sa propre secte.

Pour les disculper un peu, il dit qu'au second siècle il y avait parmi les chrétiens deux sectes de moralistes; les uns, modérés, ne blâmaient point ceux qui menaient une vie commune et ordinaire; les autres voulaient que l'on observât quelque chose de plus que ce que les apôtres avaient ordonné; et en cela, dit-il, ils ne différaient pas beaucoup des *montanistes*. C'est une fausseté. Plusieurs, à la vérité, conseillaient, exhortaient, recommandaient la pratique des conseils évangéliques, mais ils n'en faisaient une loi à personne; en quoi ils pensaient très-différemment des *montanistes*. Mosheim observe encore que ces derniers rendaient les chrétiens, en général, odieux aux païens, parce qu'ils prophétisaient la ruine prochaine de l'empire romain: mais il a tort d'ajouter que c'était l'opinion commune des chrétiens du second siècle. *Hist. christ.*, sæc. 2, § 66 et 67. *Voyez* FIN DU MONDE.

Il se forma différentes branches de *montanistes*. Saint Epiphane et saint Augustin parlent des *artotyrites*, ainsi nommés de ἄρτος, *pain*, et de τυρὸς, *fromage*, parce que, pour consacrer l'eucharistie, ils se servaient

de pain et de fromage, ou peut-être de pain pétri avec du fromage, alléguant pour raison que les premiers hommes offraient à Dieu, non-seulement les fruits de la terre, mais encore les prémices du fruit de leurs troupeaux. Ils admettaient les femmes à la prêtrise et à l'épiscopat, leur permettaient de parler et de faire les prophétesses dans leurs assemblées. Saint Epiphane les nomme encore *priscilliens*, *pépuziens* et *quintilliens*.

D'autres étaient nommés *ascites*, du mot ἀσκὸς *outre*, *sac de peau*, parce que leurs assemblées étaient des espèces de bacchanales ; ils dansaient autour d'une peau enflée en forme d'outre, en disant qu'ils étaient les vases remplis du vin nouveau dont parle Jésus-Christ, *Matth.*, c. 9, ℣ 17. Il n'y a aucune raison de les distinguer de ceux que l'on appelait *ascodrutes*, *ascodrupides*, ou *tascodrupites*. Ceux-ci, dit-on, rejetaient l'usage des sacrements, même du baptême ; ils disaient que des grâces incorporelles ne peuvent être communiquées par des choses corporelles, ni les mystères divins par des éléments visibles. Ils faisaient consister la rédemption parfaite, ou la sanctification, dans la connaissance, c'est-à-dire dans l'intelligence des mystères tels qu'ils les entendaient. Ils avaient adopté une partie des rêveries des valentiniens et des marcosiens.

Il paraît que les *tascodrugites* étaient encore les mêmes que les *passarolynchites* ou *pettalorynchites*, ainsi nommés de πάσσαλος, ou πάτταλος, *pieu* et de ῥιν, *nez*, parce qu'en priant ils mettaient leur doigt dans leur nez, comme un pieu, pour se fermer la bouche, s'imposer silence, et montrer plus de recueillement. Saint Jérôme dit que, de son temps, il y en avait encore dans la Galatie. Ce fait est prouvé par les lois que les empereurs portèrent contre ces hérétiques au commencement du cinquième siècle. *Cod. Théod.*, c. 6. Il n'est point d'absurdité que l'on n'ait dû attendre d'une secte qui n'avait d'autre fondement que le délire de l'imagination, ni d'autre règle que le fanatisme. Il est étonnant que l'excès du ridicule ne l'ait pas anéantie plus promptement. Tillemont, *Mém.*, t. 2, p. 418.

BERGIER.

MONTANUS (Benoît-Arias) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce savant espagnol du XVI[e] siècle, né vraisemblablement à Frégénal de la Sierra en 1527, et mort à Séville en 1698, fut envoyé en Belgique par Philippe II pour présider aux travaux de la *Polyglotte d'Anvers*. On a de lui : *Commentaria in XII Prophetas*, Antuerp., 1571, in-fol., 1582, in-4°; *Elucidationes in IV Evangelia*, ib., 1575, in-4°; *In Acta Apostolorum*, etc., ibid. ; *In omnia sanctorum Apostolorum scripta, simulque in D. Joannis apostoli Apocalypsin significationes*, ibid., 1588, in-4o; *De varia Republica, sive Commentaria in librum Indicum*, ibid., 1592, in-4°; *De optimo Imperio, sive in librum Josue commentarius*, ibid.. 1583 ; *Antiquitatum Judaicarum libri IX*, Lugd. Batav., 1593, in-4° ; *Liber generationis et regenerationis Adam, sive de historia generis humani* ; *operis magni pars prima, id est anima*, Antv., 1593, in-4° (les deux volumes suivants devaient s'intituler : *Corpus*, *Vestes*) ; *Commentaria in Isaiæ Prophetæ sermones*, Antv., 1599, in-4°; *Comment. in 30 priores Davidis Psalmos*, ibid., 1605, in-4°; *Dictatum Christianum, sive aureus de Christi vita ac doctrina libellus*, ibid., 1515; l'*Apparatus* de la Polyglotte d'Anvers, renfermant les dissertations suivantes : *de Hebraicis idiotismis* ; *de arcano sermone* ; *de actione sive habitu* ; *de sacris ponderibus atque mensuris* ; *de sacra geographia* ; *de sacris fabricis, et de seculis et temporibus*, dans le volume supplémentaire de la Polyglotte ; *Itinerarium Benjamin Tudelensis, Judæi, ex Hebræo in Latinum conversum*, Antv., 1575 ; des poëmes religieux en latin.

Montanus appartient aux poëtes espagnols les plus estimés de son temps ; il fut solennellement couronné à ce titre à Alcala ; on le suspecta de tendance au judaïsme pour avoir admis dans la Polyglotte les Thargumim ; il se justifia.

LE NOIR

MONTÉSINO (Antoine) *Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce dominicain espagnol, de Salamanque, qui mourut dans les Indes occidentales, martyr, en 1545, a laissé :

Informatio juridica in Indorum defensionem.

LE NOIR.

MONTESQUIEU (Charles de Secondat de) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce grand jurisconsulte et écrivain français naquit au château de la Brède, près de Bordeaux, en 1689, devint conseiller au Parlement de Bordeaux en 1714, fut reçu à l'Académie, malgré les répugnances du roi contre l'auteur des *Lettres persanes* en 1728, se démit ensuite de sa charge et exécuta de longs voyages durant lesquels il recueillit les observations dont il avait besoin pour ses deux plus grands ouvrages, enfin habita tantôt Paris, tantôt son château de la Brède, où il fut l'ami et le bienfaiteur des paysans, et mourut à Paris en 1755, jouissant d'une réputation européenne.

Ses ouvrages sont : les *Lettres persanes*, publiées en 1721, sous le voile de l'anonyme; l'ouvrage lui parut trop contraster par le ton léger avec ses fonctions, pour y mettre son nom; *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains*, 1734; l'*Esprit des lois*, fruit de trente années d'étude, 1749; *Défense de l'esprit des lois; le Temple de Gnide*, pauvre poëme en prose, sur l'amour; *Essai sur le goût.*

Voici comment M. Boser parle des trois grands ouvrages de *Montesquieu* :

» L'*Esprit des Lois* tient incontestablement le premier rang. Il est divisé en 31 livres, et a pour but d'exposer la nature, les institutions et les lois des divers États, sous leur forme républicaine, monarchique ou despotique.

» Il considère d'abord chacune de ces formes en elle-même, puis dans ses rapports avec les autres, enfin au point de vue de la situation géographique et du climat.

» Ce que *Montesquieu* appelle la nature des Etats résulte de l'existence et de l'exercice des trois pouvoirs fondamentaux, législatif, exécutif et judiciaire. Ces pouvoirs, qui constituent la souveraineté, sont entre les mains, soit d'un individu qui gouverne arbitrairement et selon son bon plaisir, soit d'un individu qui s'appuie sur des lois politiques antérieures dont la noblesse est la dépositaire et la gardienne (*point de monarque, point de noblesse*; *point de noblesse, point de monarqae,*) soit enfin d'une partie ou de l'ensemble du peuple lui-même.

» A cette nature constitutionnelle d'un Etat répond son esprit ou son principe, qui est la condition et la règle des rapports des citoyens avec l'État despotique et arbitraire, l'honneur dans la monarchie, la vertu dans la république, et spécialement la modération dans l'aristocratie. C'est d'après ces principes que se déterminent nécessairement l'éducation, les institutions, les lois pénales, les lois somptuaires d'un État.

» Un gouvernement despotique suppose un très-grand territoire, la monarchie un pays de moyenne grandeur, la république un domaine plus restreint, et réciproquement ces diverses configurations territoriales amènent les constitutions correspondantes.

» La force du despotisme réside dans la garde personnelle du prince; celle de la monarchie, dans les forteresses et l'armée permanente; celle de la république. dans le courage des citoyens et leur mépris de la mort.

» Le climat a une influence extraordinaire sur la force physique et morale des hommes, et par conséquent sur la constitution d'un État; *Montesquieu* lui attribue une importance qui se concilie difficilement avec la liberté morale de l'homme,

» Quant à la religion et surtout quant à la religion chrétienne, *Montesquieu* en parle avec autant de gravité que de respect; toutefois on peut avec raison lui reprocher ce qu'on a dit de Gibbon, qu'il l'a pieusement enterrée.

» Le point de vue religieux de *Montesquieu* est le rationalisme théiste. Il a particulièrement contri-

bué au préjugé qui considère le protestantisme comme étant plus approprié aux constitutions libres, et le Catholicisme comme contraire à la liberté et favorisant surtout la stricte monarchie.

» On serait dans l'erreur si on croyait que *Montesquieu* eut une prédilection marquée pour la constitution républicaine. Suivant lui, des États de grandeur moyenne, comme la plupart des États de l'Europe, ne supportent que le régime monarchique. Mais la monarchie qu'il désire, c'est la monarchie constitutionnelle, avec le système des deux Chambres, la responsabilité des ministres ; la constitution anglaise est son idéal.

» *Montesquieu* répandit beaucoup d'idées libérales parmi ses contemporains, et il est hors de doute qu'il contribua singulièrement à rendre la monarchie absolue impopulaire et à donner aux peuples la conviction qu'ils ont le droit de réclamer des constitutions libres. Mais si ses idées, souvent d'une clarté et d'une justesse parfaites, ont réellement préparé les esprits à s'opposer à la centralisation de la vie politique ou à la prétendue omnipotence de l'État, qui succéda à l'organisation bien plus libre du moyen âge, et si elles ont contribué à frayer la voie à une transformation insensible des gouvernements absolus, elles ne peuvent faire naître dans l'esprit de personne la pensée et la résolution de renverser par la violence la constitution et la forme gouvernementale d'un pays, quelle qu'elle soit d'ailleurs ; car rien n'est plus diamétralement opposé aux passions révolutionnaires que le calme et la modération, la douceur et le caractère raisonnable des vues et des jugements politiques de *Montesquieu*.

» L'*Esprit des Lois* demeurera, en somme, une œuvre magistrale ; c'est la philosophie pratique des constitutions positives et des lois politiques des Etats. La forme de l'ouvrage sera toujours remarquable par la précision, la vivacité de la pensée, l'exactitude, la concision, la netteté de l'expression.

» Le livre des *Causes de la grandeur et de la décadence des Romains* a été appelé, avec raison, l'histoire romaine à l'usage des hommes d'État et des philosophes. L'auteur trouve les causes des progrès de la puissance romaine surtout dans la grandeur morale des anciens Romains, dans le développement continu de l'élément populaire, dans les différends nombreux qui agitèrent le peuple et le sénat, exaltèrent les forces des deux partis, qui surent toujours se calmer et s'unir subitement devant l'ennemi commun, etc.

» Mais l'extension exagérée de l'empire, l'admission trop facile aux droits de citoyen romain, la décadence religieuse et morale produite surtout par l'influence croissante de la civilisation grecque, l'appauvrissement des masses et les richesses énormes d'un nombre relativement petit de familles dissipant leurs trésors dans le luxe, la sensualité et l'orgueil, amenèrent nécessairement un changement dans la constitution de l'État, dans le despotisme inouï des Césars et le simulacre de l'empire romain d'Orient.

» Cet ouvrage n'est à proprement dire qu'une application des principes de l'*Esprit des Lois* à l'histoire d'un peuple particulier.

» Les *Lettres persanes* présentent, à côté de descriptions assez libres de la sensualité orientale, un tableau spirituel, souvent caustique, de la situation politique, ecclésiastique et sociale de son temps. Quelques Persans de distinction viennent en France, s'arrêtent à Paris, et décrivent, dans leurs lettres aux amis qu'ils ont laissés en Perse, la vie des Français, dont ils présentent avec esprit et justesse le côté ridicule. *Montesquieu* s'exprime d'une manière souvent frivole et condamnable sur les questions religieuses et les choses ecclésiastiques ; mais il ne faut pas oublier, pour être juste, qu'à cette époque les affaires et le personnel du clergé prêtaient par bien des côtés à la satire. Il n'y a qu'un très-petit nombre de passages qui vont trop loin et qui outragent la religion chrétienne et l'Eglise elle-même.

» *Montesquieu* jouit, de son vivant,

du respect universel de ses contemporains. Il joignait à une sagacité rare l'amour et le courage de la vérité, à une volonté très-ferme, à un caractère très-décidé, un cœur bienveillant et un commerce des plus attrayants.»

LE NOIR.

MONTFAUCON (Bernard de) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce bénédictin de Saint-Maur, une des gloires de son ordre, naquit au château de Soulage, dans le pays de Narbonne, en 1655, servit pendant deux ans comme volontaire dans l'armée de Turenne, fit sa profession solennelle au monastère de la Daurade en 1676, reçut des marques de bienveillance des papes Innocent XII et Clément XI, fut un des membres de l'Académie des inscriptions et belles lettres, et mourut en 1741, dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Près à Paris à l'âge de quatre-vingt-six ans. Le cardinal Guirini, évêque de Brescia, dit de lui à sa mort :

Amisit in eo homine Benedictinus ordo noster decus eximium, Gallia virum toto orbe celeberrimum, litteraria omnis respublica ingenium præstantissimum, ætas ista scriptorem omnium sæculorum memoria dignissimum etc,

Parmi les travaux de *Montfaucon*, on distingue :

Les éditions des Pères grecs, qu'il publia et enrichit d'un grand nombre de notes importantes ; telles sont *Analecta Græca, sive varia opuscula Græca hactenus inedita*, etc., publiés avec Puget et Lopin, à Paris, 1688 ; — *S. Athanasii opera omnia quæ exstant v. circumferuntur, notis et variis lectionibus illustrata*, Parisiis, 1698, 3 vol. in-fol. ; — *Collectio nova Patrum et scriptorum Græcorum Eusebii Cæsariensis, Athanasii et Cosmæ Ægypti*, Parisiis, 1706, 2 vol. in-fol. ; — le livre de Philon, *de la Vie contemplative*, traduit sur l'original grec, Paris, 1709 ; *Hexaplorum Origenis quæ supersunt, multis partibus auctiora quam a Flaminio Nibilis et Joanne Drusio edita fuerint*, Parisiis, 1713, 2 vol. in-fol. ; *Chrysostomi opera omnia quæ exstant*, Parisiis, 1718 sq., 13 vol. in-fol.

Des travaux sur les documents de l'antiquité qui n'ont pas été surpassés ; tels que *Palæographia Græca*, Parisiis 1708, — *l'antiquité expliquée et représentée en figures*, Paris, 1719, 10 vol. en latin et en français. En 1724 cinq volumes supplémentaires furent ajoutés à l'ouvrage. — *Les Monuments de la Monarchie française*, Paris, 1729-1733, 5 vol. in-fol.

Des traités sur des manuscrits, dans des ouvrages tels que : *Diarium Italicum*, Parisiis, 1702, 1 vol, in-4° ; — *Bibliotheca Coisliniana, olim Segueriana, sive manuscriptorum omnium Græcorum, quæ in ea continentur, accurata descriptio*, Parisiis, 1713, 1 vol. in-fol.

Enfin des dissertations critiques sur divers objets. comme : *la Vérité de l'histoire de Judith*, Paris, 1690 ; *Vindiciæ editionis S. Augustini a Benedictinis adornatæ, adversus epist, Abbatis Germani*, Romæ. 1699 ; *Dissertation sur le Phare d'Alexandrie ; Dissertation sur la plante appelée Papyrus*, etc., etc.

LE NOIR.

MONTPELLIER (conciles de) (*Théol. hist. conc.*) — Parmi les synodes tenus dans cette ville, on peut signaler principalement celui que présida en 1215, le légat du pape Pierre de Bénévent. Cinq archevêques y assistèrent, vingt-huit évêques, beaucoup d'abbés et un grand nombre de barons. On y promulgua quarante-huit décrets sur la conduite, le vêtement et les fonctions du clergé séculier et régulier ; on y recommanda vivement de surveiller les menées des hérétiques, les albigeois.

LE NOIR.

MOORE (Thomas) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce grand poëte et polémiste apologiste irlandais du XIXe siècle, naquit à Dublin en 1779 et mourut en 1852 dans le Wiltshire à la suite d'un ramollissement du cerveau qui l'avait privé de ses facultés. On a de lui :

Chants et Poëmes de Thomas Little (Thomas le petit), 1801 ; une Paraphrase d'Anacréon qui le fit surnommer Anacréon-*Moore* ; un écrit satirique intitulé : *Esquisses de la société transatlantique*, publié après

un voyage aux Bermudes et aux États-Unis ; *Mélodies irlandaises*, 1807, poésies qui l'immortalisèrent et dont le *Times* a dit : « La littérature des peuples de la terre, ne possède pas de ménestrel plus aimable et plus touchant que le poëte irlandais. Ce n'est pas certainement un médiocre honneur pour ces mélodies que d'avoir été traduites en latin, en italien, en français, en allemand, en russe. Mais ce qui surtout en fait l'éloge et en prouve le mérite, c'est l'enthousiasme avec lequel elles furent accueillies par le peuple irlandais, qui les chanta et continuera à les chanter avec amour, lorsque toutes les autres œuvres du fils de la verte Érin seront depuis longtemps oubliées. Elles sont, parmi les compatriotes anglais de Th. *Moore*, aussi connues que des proverbes. » — *Lalla rooch*, romance orientale, qui a été traduite en persan et est chantée en Orient ; *Love of the angels* (amours des anges) ; *Epicurean*, (l'*Epicurien*), 1827, roman en vers — Lord Byron, dont il fut le constant ami, écrivait de *Moore*, quand parut cet ouvrage : « *Moore* est comme cette fée qui, toutes les fois qu'elle parlait, laissait tomber des perles de sa bouche. Mes soupers avec Th. *Moore* appartiennent aux plus agréables souvenirs des heures que j'ai passées à Londres. C'était la lumière qui éclairait de sombres tableaux. Mais ses visites étaient rares comme celles d'un ange. » — *Travels of an irisch gentleman in search of a religion* (*Voyages d'un gentilhomme irlandais à la recherche d'une religion*), 2 vol. Lond., ouvrage apologétique, qui a été traduit en français, en espagnol, en italien, et en allemand ; *Memoirs of captain Rock*, plainte éloquente contre les oppresseurs du peuple irlandais ; *History of Ireland*, complément de l'histoire de l'Écosse par Walter Scott et de celle de l'Angleterre par Makintosh. — Le *Times* dit de ce dernier ouvrage de l'auteur, en même temps que de son autobiographie, que c'est son œuvre la plus sérieuse, la plus mûre et la plus solide — *Life of Sheridan* (1825) ; *Notice of the Life of lord Byron* (1830). Byron avait légué ses Mémoires à *Moore*, qui, probablement à la demande de la famille, ne les publia pas et les remplaça par son travail personnel. — *Mémoirs of lord Edward Fitzgerald*.

Le Noir.

MOQUEUR (le) (*Théol. mixt. scien. zool.*) — Cette espèce de merle à queue longue et étagée, à dos gris brun et ventre blanc, propre à l'Amérique du Nord, auquel Linné a donné le nom de *merle polyglotte*, a un singulier talent qui lui a valu son nom : le mâle, durant la saison de la ponte, imite avec une incroyable facilité tous les cris, bruits et voix qu'il entend dans le pays qu'il habite. Ce ne sont pas seulement les chants des autres oiseaux qu'il répète de la sorte, ce sont aussi les cris des bêtes fauves, la voix humaine et même certains bruits naturels tels que le murmure des ruisseaux, le roulement des cascades, le sifflement des vents. Sa voix devient surtout forte et retentissante lorsque, après s'être essayé dans les airs, il vient voleter autour de sa femelle et lui répéter ce qu'il a entendu ; ses accents alors prennent le ton passionné. Mais un soupir plaintif de sa compagne lui impose le silence, et tous deux se mettent à la construction du nid. Ce merle s'apprivoise très-facilement, et les Américains l'aiment beaucoup. Dans les contrées du nord il est voyageur. Les *moqueurs* de ces pays vont passer l'hiver dans la Louisiane. Le créateur ne devait pas oublier cette variété dans le monde des oiseaux ; il n'oublie rien.

Le Noir.

MORAINES (*Théol. mixt. scien. géol.*) — « On nomme ainsi, dit M. Focillon, les monticules de fragments de roche confusément mêlées, que les glaciers forment surtout à leur extrémité inférieure. La surface de tous les grands glaciers est parsemée de gravier, de pierres détachées des escarpements environnants par le froid, la pluie, la foudre ou les avalanches. On remarque, en outre, sur les côtes du glacier de longues files de débris du même genre nommées *moraines latérales*. Les débris répandus sur la

surface, en s'accumulant à la limite inférieure du glacier, forment les *moraines terminales.* » *Voy.* Augustin *Etude sur la glace* (1840).

LE NOIR.

MORALE, règle des mœurs ou des actions humaines. L'homme, être intelligent et libre, capable d'agir pour une fin, n'est pas fait pour se conduire par l'instinct ou par l'impulsion du tempérament, comme les brutes qui n'ont ni intelligence ni liberté ; il doit donc avoir une *morale*, une règle de conduite. La grande question entre les philosophes incrédules et les théologiens, est de savoir s'il peut y avoir une *morale* solide et capable de diriger l'homme, indépendamment de la religion ou de la croyance d'un Dieu législateur, vengeur du crime et rémunérateur de la vertu. Nous soutenons qu'il n'y en a point, et qu'il ne peut pas y en avoir; malgré tous les efforts qu'ont fait les incrédules modernes pour en établir une, ils n'y ont pas réussi, et, pour les réfuter complétement, nous pourrions nous contenter de leur opposer les aveux qu'ils ont été forcés de faire.

1° Prendrons-nous pour règle de *morale* la raison? Elle est à peu près nulle sans l'éducation ; il est aisé d'estimer de quel degré de raison serait susceptible un sauvage abandonné dès sa naissance, qui aurait vécu dans les forêts parmi les animaux ; il leur ressemblerait plus qu'à une créature humaine. Qu'est-ce, d'ailleurs, que l'éducation ? Ce sont les leçons et les exemples de nos semblables; s'il sont bons, justes et sages, ils perfectionnent la raison ; s'ils ne le sont pas, ils la dépravent. Où s'est-il trouvé un homme qui ait eu une intelligence assez étendue et une âme assez ferme pour se défaire de tous les préjugés de l'enfance, pour oublier toutes les instructions qu'ils avait reçues, pour heurter de front toutes les opinions de ceux avec lesquels il était forcé de vivre ? Nos philosophes ont voulu faire parade de ce courage ; mais voyez si c est la raison qui les a conduits plutôt que la vanité, et si leur conduite est ort différente de celle des autres hommes.

Ils ont dit eux-mêmes que rien n'est plus rare que la raison chez les hommes, que le très-grand nombre sont des cerveaux mal organisés, incapables de penser, de réfléchir, d'agir conséquemment; que tous sont conduits par l'habitude, par les préjugés, par l'exemple de leurs semblables, et non par la raison. La question est donc de savoir comment, pour former un bon système de *morale*, on donnera au genre humain un degré de raison dont il ne s'est pas encore trouvé susceptible depuis la création.

La raison est offusquée et contredite par les passions. La première chose à faire est de prouver à un homme sans religion qu'il est obligé d'obéir à l'un plutôt qu'aux autres ; qu'en suivant la raison il trouvera le bonheur, qu'en se laissant dominer par une passion il court à sa perte. Jusqu'à présent nous ne voyons pas que cela soit fort aisé. A force de raisonner, les sceptiques, les cyniques, les cyrénaïques et d'autres grands philosophes, prouvaient doctement que rien n'est en soi bien ou mal, juste ou injuste, vice ou vertu; que cela dépend absolument de l'opinion des hommes, à laquelle un sage ne doit jamais se conformer; d'où il s'ensuivait clairement que toute *morale* est absurde. Sans avoir besoin de l'avis des philosophes, il ne s'est jamais trouvé d'homme passionné qui n'ait allégué des raisons pour justifier sa conduite, et qui n'ait prétendu qu'en faisant ce qui lui plaisait le plus, il a écouté la voix de la nature. De là les académiciens concluaient que la raison est plutôt pernicieuse qu'utile aux hommes, puisqu'elle ne leur sert qu'à commettre des crimes, et à trouver des prétextes pour les justifier. Cicer., *de Nat. Deor.*, l. 3, n. 65 et suiv.

Ceux d'aujourd'hui ont enseigné que les passions sont innocentes, et la raison coupable; que les passions seules sont capables de nous porter aux grandes actions, par conséquent aux grandes vertus; que le sang-froid de la raison ne peut servir qu'à faire es hommes médiocres, etc. Nous

voilà bien disposés à nous fier beaucoup à la raison en fait de *morale*.

2° Nous trouverons peut-être une meilleure ressource dans le sentiment moral, dans cette espèce d'instinct qui nous fait admirer et estimer la vertu, et détester le crime. Mais sans contester la réalité de ce sentiment, n'avons-nous pas les mêmes reproches à lui faire qu'à la raison? Il est à peu près nul sans l'éducation; il est peu développé dans la plupart des hommes, il diminue peu à peu, et s'éteint presque entièrement par l'habitude du crime. Nos philosophes nous disent qu'il y a des hommes si pervers par la nature, qu'ils ne peuvent être heureux que par des actions qui les conduisent au gibet; il faut donc que le sentiment moral soit anéanti chez eux, et que la voix de leur conscience ne se fasse plus entendre. Ont-ils encore des remords après le crime? Nous n'en savons rien : quelques matérialistes nous assurent que les scélérats consommés n'ont plus de remords. Quand ils en auraient, cela ne suffirait pas pour fonder la *morale*; celle-ci doit servir, non-seulement à nous faire repentir d'un crime commis, mais à nous empêcher de le commettre. Un goût décidé pour la vertu ne s'acquiert que par l'habitude de la pratiquer; et pour l'aimer sincèrement, il faut déjà être vertueux : par quel ressort sera mu celui qui ne l'est pas encore?

3° Par les lois, disent nos profonds raisonneurs, par la crainte des supplices, et par l'espoir des récompenses que la société peut établir : l'homme, en général, craint plus le gibet que les dieux. Mais combien de lois absurdes, injustes, pernicieuses, chez la plupart des peuples! Les lois sont impuissantes sans les mœurs; plus elles sont multipliées chez une nation, plus elles y supposent de corruption. Les esprits rusés savent les éluder, et les hommes puissants peuvent impunément les braver; il en a été de même dans tous les temps et chez toutes les nations. Une action peut être blâmable, sans mériter pour cela des peines afflictives. Où est le législateur assez sage pour prévoir toutes les fautes dans lesquelles la fragilité humaine peut tomber, pour statuer le degré de punition qui doit y être attaché, pour deviner tous les motifs qui peuvent rendre un délit plus ou moins digne de châtiment? L'homme est-il donc fait pour être uniquement gouverné, comme les brutes, par la verge et le bâton?

Aucune société n'est assez puissante pour récompenser tous les actes de vertu qui peuvent être faits par ses membres; plus les récompenses sont communes, plus elles perdent de leur prix. L'intérêt dégrade la vertu, et l'hypocrisie peut la contrefaire; souvent l'on a récompensé des actions que l'on aurait punies, si l'on en avait connu les motifs. Les hommes ont la vue trop faible pour démêler ce qui est véritablement digne de louange ou de blâme; ils sont trop sujets aux préventions et à l'erreur. Si les distributeurs des récompenses sont vicieux et corrompus, quel fond pourra-t-on faire sur leur jugement? Ce n'est qu'en appelant au tribunal de la justice divine que la vertu peut se consoler d'être oubliée, méconnue et souvent persécutée en ce monde.

4° Dire que la crainte du blâme et le désir d'être estimés de nos semblables suffisent pour nous détourner du crime et nous porter à la vertu, c'est retomber dans les mêmes inconvénients. Non-seulement chez les nations barbares on loue et on estime des actions contraires à la loi naturelle, et l'on méprise la plupart des vertus civiles, mais ce désordre se trouve chez les peuples les plus policés. La justice d'Aristide fut punie par l'ostracisme, et la franchise de Socrate par la ciguë; les Romains ne faisaient cas que de la férocité guerrière; personne n'était blâmé pour avoir ôté la vie à un esclave. Parmi nous le meurtre est commandé par le point d'honneur, et quiconque le refuse est censé un lâche; aucune dette n'est sacrée, à l'exception de celle du jeu, etc. Nous ne finirions pas s'il nous fallait faire l'énumération de tous les vices qui ne déshonorent point, et de toutes les vertus dont on ne sait gré à personne. L'opinion des hommes a-t-elle donc le pouvoir de changer la nature des

choses, et la *morale* doit-elle être aussi variable que les modes ?

Je fais plus de cas, dit Cicéron, du témoignage de ma conscience que de celui de tous les hommes. Un sage, plus ancien et plus respectable que lui, pensait encore mieux; il disait : « Mon témoin est dans le ciel; lui » seul est l'arbitre de mes actions, » *Job*, c. 16, ℣ 20. Si la gloire et l'intérêt sont les seuls ressorts qui nous déterminent, pourquoi donc ceux qui agissent par ces motifs font-ils ce qu'ils peuvent pour les cacher?

5° Enfin, lorsque Jésus-Christ vint sur la terre, il y avait cinq cents ans que les philosophes fondaient la *morale* sur ces mêmes motifs, que leurs successeurs regardent comme seuls solides et suffisants. On sait les prodiges qu'avait opérés cette *morale* philosophique, et en quel état les mœurs étaient pour lors. C'est en comparant ses effets avec ceux que produisit la *morale* divine de Jésus-Christ, que nos apologistes ont fermé la bouche aux philosophes détracteurs du christianisme.

La religion seule peut rectifier tous ces motifs proposés par la philosophie, et leur donner un poids qu'ils n'ont pas par eux-mêmes.

C'est la raison, j'entends la raison cultivée et droite, qui nous démontre que l'homme n'est point l'ouvrage du hasard, mais d'un Dieu intelligent, sage et bon, qui a créé nos facultés telles qu'elles sont. C'est donc lui qui nous a donné, non-seulement l'instinct comme aux brutes, mais la faculté de réfléchir et de raisonner. Puisque c'est par là qu'il nous a distingués des animaux, c'est donc par là qu'il veut nous conduire; nous ne pouvons résister aux lumières de la raison sans résister à la volonté du Créateur. Si elle se trouve très-bornée dans la plupart des hommes, si elle est dépravée dans les autres par les leçons de l'enfance, Dieu, qui est la justice même, ne punit point en eux l'ignorance invincible ni l'erreur involontaire; il n'exige d'eux que la docilité à recevoir de meilleures leçons, lorsqu'il daignera les leur procurer. Si c'est l'homme lui-même qui pervertit sa raison par l'habitude du crime, il n'est plus excusable.

Il en est de même du sentiment moral, du témoignage que la conscience nous rend de nos propres actions, des remords causés par le crime, de la pitié qui fait compatir aux maux d'autrui, de l'admiration que nous inspire une belle action, etc. C'est Dieu qui nous a donné cette espèce d'instinct; sans cela, il ne prouverait rien; nous en serions quittes pour l'étouffer : dès qu'il est le signe de la volonté de notre souverain maître, il nous impose un devoir, une obligation *morale*; y résister, c'est se rendre coupable. Dieu déclare que les méchants ne viendront jamais à bout de se délivrer des remords : « Quand ils iraient » se cacher au fond de la mer, j'en» verrai le serpent les déchirer par » ses morsures. » *Amos*, c. 9, ℣ 3. « Qui a trouvé la paix en résistant à » Dieu? » *Job*, c. 9, ℣ 4. Aucun homme n'a eu de remords d'avoir fait une bonne action, aucun ne s'est cru louable pour avoir satisfait une passion. Les passions tendent à la destruction de l'homme, et non à sa conservation; un naturaliste l'a démontré. *De l'homme*, par Marat, tom. 2, l. 3, p. 47. Il est donc faux que les passions soient la voix de la nature. D'ailleurs, que nous importe la nature, si ce n'est pas Dieu qui en est l'auteur ?

Dieu, sans doute, a destiné l'homme à vivre en société, puisqu'il lui en a donné l'inclination, et qu'en vivant isolé il ne peut ni jouir des bienfaits de la nature, ni perfectionner ses facultés : or, la société ne peut subsister sans lois. Mais s'il n'y avait pas une loi naturelle qui ordonne à l'homme d'obéir aux lois civiles, celles-ci ne seraient plus que la volonté des plus forts exercée contre les faibles; elles ne nous imposeraient pas plus d'obligation *morale* que la violence d'un ennemi plus fort que nous. Si elles sont évidemment injustes, la loi naturelle les annule; un citoyen vertueux doit subir la mort plutôt que de commettre un crime ordonné par les lois. Lorsque des particuliers sans titre et sans mission s'avisent de dé-

clamer contre les lois de la société et s'érigent en réformateurs de la législation, ce sont des séditieux qu'il faut punir : quel crime est commandé par nos lois ?

Les récompenses que la société peut accorder ne sont pas assez grandes pour payer la vertu dans toute sa valeur ; il lui en faut de plus durables, et qui la rendent heureuse pour toujours. Dès qu'elle est sûre de les obtenir d'un Dieu juste, peu lui importe que les hommes la méconnaissent, la méprisent ou la punissent : leurs erreurs et leurs injustices lui donnent un nouveau droit aux biens de l'éternité.

Mais il n'est pas vrai que la religion défende à l'homme vertueux d'être sensible au point d'honneur, à la louange et au blâme, aux peines et aux récompenses temporelles, à la satisfaction d'avoir fait son devoir. Elle lui ordonne, au contraire, de se faire une bonne réputation, de la préférer à tous les biens de ce monde ; elle avertit les méchants que leur nom sera effacé de la mémoire des hommes, ou détesté par la postérité, *Prov.*, c. 22, ℣ 1 ; *Eccli.*, c. 39, ℣ 13 ; c. 41, ℣ 15 ; c. 44, ℣ 1, etc. La religion lui défend seulement d'envisager ces avantages comme sa récompense principale, d'y attacher trop de prix, de se dégoûter de la vertu lorsqu'ils viennent à lui manquer, de commettre un crime pour les obtenir. Jésus-Christ lui-même nous ordonne de faire luire la lumière aux yeux des hommes, afin qu'ils voient nos bonnes œuvres, et glorifient le Père céleste, *Matt.*, c. 5, ℣ 16. Saint Pierre nous fait la même leçon, I. *Petr.*, c. 2, ℣ 12 et 15, etc. Elle ne contredit point ce qui est dit ailleurs, qu'il faut être humble et modeste, cacher nos bonnes œuvres, rechercher les humiliations, et nous en réjouir, parce qu'il y a des circonstances dans lesquelles il faut le faire. *Voyez* Humilité.

La *morale*, disent nos adversaires, doit être fondée sur la nature même de l'homme, et non sur la volonté de Dieu ; la première nous est connue, la seconde est un mystère : comment connaître la volonté d'un Etre incompréhensible, duquel nous ne pouvons pas seulement concilier les attributs ? En voulant lier la *morale* à la religion, l'on est venu à bout de les dénaturer l'une et l'autre ; la première s'est trouvée assujettie à toutes les rêveries des imposteurs. Quelques-uns de nos philosophes ont poussé la démence jusqu'à dire que l'on ne peut désormais jeter les fondements d'une *morale* sainte que sur la destruction de la plupart des religions.

Nous convenons que la *morale* doit être fondée sur la nature de l'homme, mais telle que Dieu l'a faite, et non telle que les incrédules la conçoivent. Si les hommes sont de même nature que les brutes, ont la même origine et la même destinée, on peut fonder sur cette nature la *morale* des brutes, et rien de plus. C'est de la constitution même de notre nature, telle que nous la sentons, que nous concluons évidemment quelle est la volonté de Dieu, et quelles sont les lois qu'il nous impose. Quand Dieu serait encore cent fois plus incompréhensible, toujours est-il démontré que c'est un Etre sage, et incapable de se contredire ; il ne nous a donc pas donné la raison, le sentiment moral, la conscience, pour que nous n'en fissions aucun usage. S'il nous a donné des passions qui tendent à nous conserver lorsqu'elles sont modérées, il n'approuve pas pour cela leur excès, qui tend à nous détruire et à troubler l'ordre de la société. Il est donc absurde de prétendre que la volonté de Dieu nous est plus inconnue que la constitution même de l'humanité.

La vraie religion n'est pas plus responsable des rêveries des imposteurs en fait de *morale* qu'en fait de dogme ; mais il n'est point d'imposteur plus odieux que ceux qui nous parlent de *morale*, lorsqu'ils en détruisent jusqu'aux fondements, et qui nous vantent leur système sans avoir posé la première pierre de l'édifice. Ils ne sont pas encore convenus entre eux de savoir si l'homme est esprit ou matière, et ils prétendent assujettir tous les peuples à une *morale* qui ne sera bonne que pour les brutes et pour les matérialistes. Qu'ils commencent donc par conver-

tir tout le genre humain au matérialisme.

Lorsqu'ils disent qu'en voulant lier la *morale* à la religion l'on a dénaturé l'une et l'autre, ils se montrent très-mal instruits ; c'est au contraire en voulant les séparer que les anciens philosophes ont perverti l'une et l'autre. Il est constant que de tous les moralistes de l'antiquité, les meilleurs ont été les pythagoriciens : or, ils fondaient la *morale* et les lois sur la volonté de Dieu. Toutes les sectes qui ont fait profession de mépriser la religion se sont déshonorées par une *morale* détestable ; il en est de même de nos philosophes modernes.

Une autre question est de savoir si l'homme est capable, par la seule lumière naturelle, de se faire un code de *morale* pure, complète, irrépréhensible, ou s'il lui a fallu pour cela les lumières de la révélation. La meilleure manière de la résoudre est de consulter l'événement, de voir si, depuis la création jusqu'à nous, il s'est trouvé dans le monde une nation qui ait eu ce code essentiel, sans avoir été éclairée par aucune révélation; nous la cherchons inutilement, et les incrédules ne peuvent en citer aucune. La preuve de la nécessité d'un secours surnaturel à cet égard est confirmée par la comparaison que l'on peut faire entre la *morale* révélée aux patriarches, aux juifs, aux chrétiens, et la *morale* enseignée par les philosophes.

Pour les deux premières, *voyez* Religion primitive, Judaïsme, Loi ancienne ; nous allons parler des deux dernières.

Bergier.

MORALE CHRÉTIENNE ou EVANGÉLIQUE. Dans les articles Christianisme et Jésus-Christ, nous n'avons pu parler qu'en passant de la *morale chrétienne;* nous sommes donc obligé d'y revenir, et de répondre, du moins sommairement, aux reproches que les incrédules lui ont faits.

Jésus-Christ a réduit toute la *morale* à deux maximes: à aimer Dieu sur toutes choses et le prochain comme nous-même; règle lumineuse, de laquelle s'ensuivent tous les devoirs de l'homme. *Voyez* Amour. Mais ce divin législateur ne s'est pas borné là; par les détails dans lesquels il est entré, il n'est aucune vertu qu'il n'ait recommandée, aucun vice qu'il n'ait proscrit, aucune passion de laquelle il n'ait montré les suites funestes, aucun état dont il n'ait tracé les devoirs. Pour porter le remède contre les vices à la racine du mal, il défend même les pensées criminelles et les désirs déréglés. Ses apôtres ont répété dans leurs écrits les leçons qu'ils avaient reçues de lui ; ils les ont adaptées aux circonstances et aux besoins particuliers de ceux auxquels ils écrivaient.

Quelques moralistes incrédules ont prétendu qu'il était mieux de réduire toute la *morale* aux devoirs de *justice ;* et par là ils entendaient seulement ce qui est dû au prochain : mais l'homme ne doit-il donc rien à Dieu ? Jésus-Christ, plus sage, désigne toutes les bonnes œuvres sous le nom général de *justice* : dans le nouveau Testament, comme dans l'ancien, un *juste* est un homme qui remplit tous ses devoirs à l'égard de Dieu, du prochain et de soi-même. *Voyez* Juste. Mais le fera-t-il jamais, s'il n'aime Dieu sur toutes choses et le prochain comme soi-même ? Le motif qui engage le plus puissamment à observer la loi est l'amour que l'on a pour le législateur.

Jésus-Christ a fondé la *morale* sur sa vraie base, sur la volonté de Dieu, souverain législateur ; sur la certitude des récompenses et des peines de l'autre vie ; il nomme ses commandements *la volonté de son Père* ; il le représente comme le Juge suprême, qui condamne les méchants au feu éternel, et donne aux justes la vie éternelle, *Matth.*, c. 25, ℣ 34 et suiv. Mais ce divin Maître n'a oublié aucun des motifs naturels et louables qui peuvent exciter l'homme à la vertu ; il promet aux observateurs de ses lois la paix de l'âme, le repos de la conscience, l'empire sur tous les cœurs, l'estime et le respect de leurs semblables, les bienfaits même temporels de la Providence. « Chargez-» vous de mon joug : apprenez de » moi que je suis doux et humble de

» cœur, et vous trouverez le repos de
» vos âmes; mon joug est doux et
» mon fardeau léger, *Matth.*, c. 11,
» ℣ 29. Heureux les hommes doux,
» ils posséderont la terre..... Que les
» hommes voient vos bonnes œuvres,
» ils glorifieront le Père céleste, c. 5,
» ℣ 4 et 16. Ne vous mettez point en
» peine de l'avenir, votre Père cé-
» leste sait ce dont vous avez besoin,»
c. 6, ℣ 32, etc. Ceux qui ont le courage de faire ce qu'il a dit, attestent qu'il ne les a pas trompés.

A de sublimes leçons Jésus-Christ a joint la force de l'exemple, et en cela il l'emporte sur tous les autres docteurs de *morale;* il n'a rien commandé qu'il n'ait pratiqué lui-même; il s'est donné pour modèle, et il ne pouvait en proposer un plus parfait : « Si
» vous faites ce que je vous com-
» mande, vous serez constamment
» aimés de moi, comme je suis aimé
» de mon Père, parce que j'exécute
» ses commandements, » *Joan.*, c. 15,
℣ 10. Il n'est pas étonnant que, par cette manière d'enseigner, il ait changé la face de l'univers, et qu'il ait élevé l'homme à des vertus dont il n'y avait pas encore eu d'exemple.

On dit que cette *morale* n'est pas prouvée, n'est point réduite en méthode, ni fondée sur des raisonnements; comme s'il y avait une meilleure preuve que l'exemple, et comme si Dieu devait argumenter avec les hommes. « Nos maximes, dit Lac-
» tance, sont claires et courtes; il ne
» convenait point que Dieu, parlant
» aux hommes, confirmât sa parole
» par des raisonnements, comme si
» l'on pouvait douter de ce qu'il dit.
» Mais il s'est exprimé comme il ap-
» partient au souverain arbitre de
» toutes choses, auquel il ne convient
» pas d'argumenter, mais de dire la
» vérité. »

Lorsque les incrédules étaient déistes, ils ont fait l'éloge de la *morale chrétienne*; ils ont reconnu la sagesse et la sainteté de son auteur; ils ont avoué qu'à cet égard le christianisme l'emporte sur toutes les autres religions; ils ont ajouté même qu'il ne fallait pas d'autres preuves de sa divinité. Mais ce trait d'équité de leur part n'a pas eté de longue durée. Ceux qui sont devenus matérialistes se sont repentis de leurs aveux. Ils ont embrassé la *morale* d'Epicure, et ils ont déclamé contre celle de l'Evangile; celle-ci a-t-elle donc changé comme l'opinion des incrédules?

Ils soutiennent que les *conseils* évangéliques sont impraticables, que l'*abnégation* et la *haine* de soi-même sont impossibles, que Jésus-Christ interdit aux hommes la juste *défense*, la possession des *richesses*, la prévoyance de l'avenir; qu'en approuvant la *pauvreté* volontaire, le *célibat*, l'*intolérance*, l'usage du *glaive*, le *zèle* de religion, il a fait une plaie sanglante à l'humanité. Sous ces divers articles, nous réfutons leurs reproches.

Quelques-uns ont dit que cette *morale* n'est pas entendue de même partout, qu'elle ne s'étend point à tous les grands rapports des hommes en société.

Il est souvent arrivé, sans doute, que des hommes aveuglés par des passions injustes, par l'intérêt particulier ou national, par des préjugés de système, ont mal entendu et mal appliqué certains préceptes de l'Evangile. Il y a eu des casuistes qui, par défaut de justesse d'esprit, ou par singularité de caractère, ont porté les maximes de *morale* à un excès de sévérité, d'autres qui sont tombés dans un relâchement répréhensible. Mais dans l'Eglise catholique il y a un remède efficace contre les erreurs, soit en fait de *morale*, soit en matière de dogme; l'Eglise a droit de proscrire également les unes et les autres; on ne prouvera jamais qu'elle en ait professé ou approuvé aucune, ni qu'elle ait varié dans ses décisions à cet égard. Nos philosophes, toujours éclairés par les plus pures lumières de la raison, sont-ils mieux d'accord dans leurs leçons de *morale* que les théologiens? Peut-on enseigner des maximes plus scandaleuses que celles qui se trouvent dans la plupart de leurs écrits? Dans un moment, nous verrons qu'en matière de *morale* l'unanimité générale des sentiments est absolument impossible.

Nous ne voyons point quels sont les grands rapports des hommes en

société auxquels la *morale chrétienne* ne s'étend point. Il n'est aucun état, aucune condition, aucun rang dans la vie civile dont les devoirs ne découlent de ces maximes générales : « Aimez le prochain comme vous-même, sans excepter vos ennemis ; faites aux autres ce que vous voulez qu'ils vous fassent ; traitez-les comme vous voulez qu'ils vous traitent. » S'il y a un rapport très-général, c'est celui d'homme à homme : or, le christianisme nous enseigne que tous les hommes sont créatures d'un seul et même Dieu, nés du même sang, tous formés à son image, rachetés par la même victime, destinés à posséder le même héritage éternel. Sur ces notions sont fondés le droit naturel et le droit des gens, droits qui ne peuvent être anéantis par aucune loi civile ou nationale, mais très-mal connus hors du christianisme ; par là sont consacrés tous les devoirs généraux de l'humanité.

Mais on entend quelquefois de bons chrétiens se plaindre de ce que le code de la *morale évangélique* n'est pas encore assez complet et assez détaillé pour nous montrer, dans tous les cas, ce qui est commandé ou défendu, permis ou toléré, péché grief ou faute légère. Nous sommes très-persuadés, disent-ils, que l'Eglise a reçu de Dieu l'autorité de décider la *morale* aussi bien que le dogme ; mais par quel organe fait-elle entendre sa voix ? Parmi les décrets des conciles touchant les mœurs et la discipline, les uns défendent ce que les autres semblent permettre ; plusieurs n'ont pas été reçus dans certaines contrées, d'autres sont tombés en désuétude, et ont cessé d'être observés. Les Pères de l'Eglise ne sont pas unanimes sur tous les points de *morale*, et quelques-unes de leurs décisions ne semblent pas justes. Les théologiens disputent sur la *morale* aussi bien que sur le dogme, rarement ils sont d'accord sur un cas un peu compliqué. Parmi les casuistes et les confesseurs, les uns sont rigides, les autres relâchés. Les prédicateurs ne traitent que les sujets qui prêtent à l'imagination, et négligent tous les autres. Enfin, parmi les personnes les plus régulières, les unes se permettent ce que d'autres regardent comme défendu. Comment éclaircir nos doutes et calmer nos scrupules?

Nous répondons à ces âmes vertueuses qu'une règle de *morale*, telle qu'elles la désirent, est absolument impossible. Dans l'état de société civile, il y a une inégalité prodigieuse entre les conditions ; ce qui est luxe, superfluité, excès dans les unes, ne l'est pas dans les autres ; ce qui serait dangereux dans la jeunesse, peut ne plus l'être dans l'âge mûr ; les divers degrés de connaissance ou de stupidité, de force ou de faiblesse, de tentations ou de secours, mettent une grande différence dans l'étendue des devoirs et dans la grièveté des fautes. Comment donner à tous une règle uniforme, prescrire à tous la même mesure de vertu et de perfection ? Les lumières de la raison sont trop bornées pour fixer avec la dernière précision les devoirs de la loi naturelle ; les connaissances acquises par la révélation ne nous mettent pas en état de voir avec plus de justesse les obligations imposées par les lois positives.

Dans les premiers âges du monde, Dieu avait permis ou toléré des usages qu'il a positivement défendus dans la suite, et il avait défendu des choses dangereuses pour lors, mais qui, dans les sociétés policées, sont devenues indifférentes. Les lois qu'il avait données aux Juifs étaient bonnes et utiles, relativement à l'état dans lequel ils se trouvaient ; Jésus-Christ les a supprimées avec raison, parce qu'elles ne convenaient plus. Dans le christianisme même il y a des lois dont la pratique est plus difficile dans certains climats que dans les autres, telle que la loi du jeûne ; il n'est donc pas possible de les observer partout avec la même rigueur.

Jésus-Christ, les apôtres, les pasteurs de l'Eglise, ont ordonné ou défendu, conseillé ou permis ce qui convenait au temps, au ton des mœurs, au degré de civilisation des peuples auxquels ils parlaient ; mais tout cela change et changera jusqu'à la fin des siècles. Saint Paul ne veut pas que les femmes se frisent et portent des habits précieux ; mais il ne parlait ni à

des princesses, ni aux dames de la cour des empereurs. Il leur ordonne de se voiler dans l'Eglise; cela convenait en Asie, où le voile des femmes a toujours fait partie de la décence. Ce qui était le luxe dans un temps ne l'est plus dans un autre; l'usage des superfluités augmente à proportion de la richesse et de la prospérité d'une nation. Plusieurs commodités desquelles nous ne pouvons aujourd'hui nous passer, auraient été regardées comme un excès de mollesse chez les Orientaux, et même chez nos pères, dont les mœurs étaient plus dures que les nôtres.

C'est pour cela même qu'il faut dans l'Eglise une autorité toujours subsistante pour établir la discipline convenable aux temps et aux lieux, pour prévenir et réprimer les erreurs en fait de *morale*, aussi bien que les hérésies. Mais de même qu'en décidant le dogme, l'Eglise n'éclaircit point toutes les questions qui peuvent être agitées parmi les théologiens; ainsi, en prononçant sur un point de *morale*, elle ne dissipera jamais tous les doutes que l'on peut former sur l'étendue ou sur les bornes des obligations de chaque particulier. La justesse des décisions des casuistes dépend du degré de pénétration, de droiture d'esprit, d'expérience dont ils sont doués; mais il leur est impossible de prévoir, dans leur cabinet, toutes les circonstances par lesquelles un cas peut être varié; leur avis ne peut pas être plus infaillible que celui des jurisconsultes touchant une question de droit, et que celui des médecins consultés sur une maladie.

Il ne faut point conclure de là, comme on l'a fait souvent, qu'il n'y a donc rien de certain en fait de *morale*, que tout est relatif ou arbitraire, vice ou vertu, selon l'opinion des hommes. Les principes généraux sont certains et universellement reconnus; mais l'application de ces principes aux faits particuliers est quelquefois difficile, parce que les circonstances peuvent varier à l'infini. Il ne peut jamais être permis de tromper, de se parjurer, de blasphémer, de se venger, de nuire au prochain; le meurtre, le vol, l'adultère, la perfidie, etc., seront toujours des crimes; la douceur, la sincérité, la reconnaissance, la patience, l'indulgence pour les défauts d'autrui; la chasteté, la piété, etc., toujours des vertus. Mais de savoir jusqu'à quel degré telle vertu doit être poussée dans telle occasion, jusqu'à quel point telle faute est griève ou légère, punissable ou excusable, voilà ce qu'il sera toujours très-difficile de décider.

Il y a encore une vérité incontestable, c'est qu'avant la naissance du christianisme il n'y a eu dans aucun lieu du monde une *morale* aussi pure, aussi fixe, aussi populaire que celle de l'Evangile, et qu'encore aujourd'hui elle ne se trouve point ailleurs que chez les nations chrétiennes.

On dira que, malgré la perfection de cette *morale*, les mœurs de plusieurs de ces nations ne se trouvent guère meilleures qu'elles n'étaient chez les païens; qu'elle n'est donc ni fort efficace, ni fort capable de réprimer les passions.

Nous nions d'abord cette égalité prétendue de corruption chez les chrétiens et chez les infidèles. Elle est excessive dans les grandes villes, parce que les hommes vicieux s'y rassemblent pour y jouir d'une plus grande liberté; mais elle ne règne point parmi le peuple des campagnes. Dans le centre même de la corruption, il y a toujours un très-grand nombre d'âmes vertueuses qui se conforment aux lois de l'Evangile; l'incrédulité domine chez les autres à proportion du degré de libertinage; c'est en grande partie l'ouvrage des philosophes, et ce n'est pas à eux qu'il convient de le faire remarquer. Il n'est pas étonnant que ceux qui ne croient plus à la religion n'obéissent plus à ses lois. Mais si, au lieu de la *morale chrétienne*, celle des philosophes venait à s'introduire, le déréglement des mœurs deviendrait bientôt général et incurable : on le verra dans l'article suivant.

Barbeyrac a fait un *Traité de la morale des Pères de l'Eglise*, dans lequel il s'est efforcé de prouver que ces saints docteurs ont été, en géné-

ral, de très-mauvais moralistes. Nous répondrons à ses reproches au mot Pères de l'Eglise.

Bergier.

MORALE DES PHILOSOPHES. Afin de nous dégoûter de la *morale* chrétienne, les incrédules modernes soutiennent que celle des sages du paganisme valait beaucoup mieux, et pour le prouver démonstrativement, l'on fait aujourd'hui un recueil pompeux des anciens moralistes. Sans doute on se propose de le mettre désormais entre les mains de la jeunesse, pour lui tenir lieu du catéchisme et de l'Evangile. A la vérité, on ne nous donne la *morale* païenne que par extrait, et l'on a soin d'en retrancher ce qui pourrait scandaliser les faibles : cette précaution est sage. Mais pour juger du mérite des anciens moralistes avec pleine connaissance de cause, il faut les examiner à charge et à décharge, tant en général qu'en particulier.

Jean Leland, dans sa *Nouvelle démonstration évangélique*, 2e part., chap. 7 et suiv., tom. 3, a très-bien fait voir les défauts de la *morale des philosophes anciens*. Lactance avait traité le même sujet dans ses *Institutions divines*. Il nous suffira d'extraire leurs réflexions.

1° Nous avons vu ci-devant que si l'on ne fonde point la *morale* sur la volonté de Dieu, législateur, rémunérateur et vengeur, elle ne porte plus sur rien; ce n'est plus qu'une belle spéculation sans autorité, une loi, si l'on veut, mais qui n'a point de sanction, et qui ne peut imposer à l'homme une obligation proprement dite. Or, à l'exception de quelques pythagoriciens, aucun des anciens philosophes n'a donné cette base à la *morale*; la plupart même ont enseigné qu'après cette vie la vertu n'a aucune récompense à espérer, ni le vice aucun supplice à craindre (1).

(1) Cette assertion est complétement fausse; tous les grands philosophes ont enseigné l'immortalité de l'âme avec peines et récompenses après la mort présente; ils ont suivi sur ce point Pythagore, Socrate et Platon; il n'y en a que quelques-uns, et non point parmi les plus grands, qui aient cru et dit que tout finissait à la mort.

Le Noir.

2° Les philosophes n'avaient par eux-mêmes aucune autorité qui pût donner du poids à leurs leçons; quand ils auraient parlé comme des oracles, on n'était pas obligé de les croire. Leurs raisonnements n'étaient pas à la portée du commun des hommes; les principes d'une secte étaient réfutés par une autre; ils n'étaient d'accord sur rien; jamais ils ne sont venus à bout d'engager aucune nation ni aucune société, pas seulement une seule famille, à vivre selon leurs maximes.

3° Ils détruisaient, par leur exemple, tout le bien qu'aurait pu produire leur doctrine. Cicéron, Lucien, Quintillien, Lactance, reprochent à ceux de leur temps que, sous le beau nom de philosophes, ils cachaient les vices les plus honteux; que, loin de soutenir leur caractère par la sagesse et par la vertu, ils l'avilissaient par le déréglement de leurs mœurs. Ils devaient donc être méprisés, et ils le furent.

4° Les pyrrhoniens, les sceptiques, les cyrénaïques, les académiciens rigides, soutenaient l'indifférence de toutes choses, l'incertitude de la *morale* aussi bien que celle des autres sciences. Epicure plaçait le souverain bien dans la volupté, confondait le juste avec l'utile, ne prescrivait d'autre règle que la décence et les lois civiles. Les cyniques méprisaient la décence même, et érigeaient l'impudence en vertu.

5° Presque toutes les sectes recommandaient l'obéissance aux lois, elles n'osaient pas faire autrement; mais Cicéron et d'autres reconnaissent que les lois ne suffisent point pour porter les hommes aux bonnes actions, et pour les détourner des mauvaises; qu'il s'en faut beaucoup qne les lois et les institutions des peuples ne commandent rien que de juste. Cicer., *de Legib.*, l. 1, c. 4 et 15.

6° Les stoïciens passaient pour les meilleurs moralistes; mais combien d'erreurs, d'absurdités, de contradictions dans leurs écrits! Cicéron et Plutarque les leur reprochent à tout moment; on n'oserait rapporter les infamies que ce dernier met sur leur compte. Les plus célèbres d'entre

eux ont admiré Diogène, et ont approuvé l'impudence des cyniques ; leur piété était l'idolâtrie et la superstition la plus grossière ; ils ajoutaient foi aux songes, aux présages, aux augures, aux talismans et à la magie. D'un côté, ils disaient que l'on doit honorer les dieux ; de l'autre, qu'il ne faut pas les craindre, qu'ils ne font jamais de mal, que le sage est égal aux dieux, qu'il est même plus grand que Jupiter, puisque celui-ci est impeccable par nature, au lieu que le sage l'est par choix et par vertu : ce sont donc les dieux qui devaient encenser un sage.

L'apathie ou l'insensibilité qu'ils conseillaient, n'était qu'une inhumanité réfléchie et réduite en principes ; ils ne voulaient pas que le sage s'affligeât de la mort de ses proches, de ses amis, de ses enfants, qu'il fût sensible aux malheurs publics, même à la ruine du monde entier ; ils condamnaient la clémence et la pitié comme des faiblesses ; ils toléraient l'impudicité et s'y livraient ; l'intempérance, et plusieurs en faisaient gloire ; le mensonge, et ils n'en avaient aucun scrupule ; plusieurs conseillaient le suicide, et vantaient le courage de ceux qui y avaient recours pour terminer leurs peines. Leur dogme absurde de la fatalité anéantissait toute *morale;* ils étaient forcés d'avouer que leurs maximes étaient impraticables, et leur prétendue sagesse, une chimère. Ils n'avaient donc point d'autre but que d'en imposer au vulgaire ; aussi Aulu-Gelle, parlant d'eux, dit : Cette secte de fripons, qui prennent le nom de stoïciens, *Noct. attic.*, l. 1, c. 2.

Platon, Socrate, Aristote, Cicéron, Ptutarque, ont écrit de fort belles choses en fait de *morale* ; mais il n'est aucun de ces philosophes auquel on ne puisse reprocher des erreurs grossières. Platon méconnaît le droit des gens ; il prétend que tout est permis contre les barbares ; il semble quelquefois condamner l'impudicité contre nature, d'autres fois il l'approuve ; il dispense les femmes de toute pudeur ; il veut qu'elles soient communes, et que leur complaisance criminelle serve de récompense à la vertu ; il ne réprouve l'inceste qu'entre les pères ou mères et leurs enfants. Il établit que les femmes à quarante ans et les hommes à quarante-cinq, n'auront plus aucune règle à suivre dans leurs appétits brutaux, et que s'il naît des enfants de ce honteux commerce, ils seront mis à mort, etc. Platon cependant faisait profession de suivre les leçons de Socrate, *de Repub.*, l. 5. (1)

Aristote approuve la vengeance, et regarde la douceur comme une faiblesse ; il dit que, parmi les hommes, les uns sont nés pour la liberté, les autres pour l'esclavage ; il n'a pas eu le courage de condamner les déréglements qui régnaient de son temps chez les Grecs, nous ne voyons pas qu'il se soit élevé contre la *morale* de Platon.

Cicéron parle de la vengeance comme Aristote ; il excuse le commerce d'un homme marié avec une courtisane. Après avoir épuisé toutes les ressources de son génie pour prouver qu'il y a un droit naturel, des actions justes par elles-mêmes et indépendamment de l'institution des hommes, il reconnaît que ses principes ne sont pas assez solides pour tenir contre les objections des sceptiques ; il leur demande grâce ; il dit qu'il ne se sent pas assez de force pour les repousser, qu'il désire seulement de les apaiser, *l.* 1, *de Legib.*

Quand Plutarque n'aurait à se reprocher que d'avoir approuvé la licence que Lycurgue avait établie à Sparte et l'inhumanité des Spartiates, c'en serait assez pour le condamner.

Epictète, Marc-Antonin, Simplicius, ont corrigé en plusieurs choses la *morale* des stoïciens ; mais il est plus que probable que ces philosophes, qui ont vécu après la naissance du christianisme, ont profité des

(1) Bergier confond ici une utopie sociale conçue par Platon, avec la vraie morale telle qu'il l'enseignait dans le monde où il vivait. Ce sont deux choses distinctes. Nous ne prétendons pas justifier Platon sur tout ce qu'il a dit, mais nous en citons assez de lui, dans nos HARMONIES, pour démontrer que sa morale, somme toute, est magnifique.

LE NOIR.

maximes enseignées par les chrétiens; de savants critiques sont dans cette opinion.

Quant à nos philosophes modernes, qui ont trouvé bon de renoncer à la *morale chrétienne*, s'il nous fallait rapporter toutes les maximes scandaleuses qu'ils ont enseignées, nous ne finirions jamais. Déjà nous avons remarqué que, quand ils professaient le déisme, ils rendaient justice à la *morale évangélique*; mais depuis que le matérialisme est devenu parmi eux le système dominant, il n'est aucune erreur des anciens qu'ils n'aient répétée et qu'ils n'aient poussée plus loin. Quelques-uns en ont été honteux; ils ont avoué que La Métrie a raisonné sur la *morale* en vrai frénétique, et il a eu des imitateurs. La seule différence qu'il y ait entre cet athée et les autres, c'est qu'il a été plus sincère qu'eux, et a raisonné plus conséquemment. Si personne n'avoit approuvé ses principes, les aurait-on publiés? Dès que l'on admet la fatalité, comme les matérialistes, l'homme est-il autre chose qu'une machine? et de quelle *morale* un automate peut-il être susceptible? Dans ce système, aucune action n'est imputable, aucune ne peut être juste ni injuste, moralement bonne ou mauvaise; aucune ne peut mériter ni récompense ni châtiment.

Aussi un des confrères de nos philosophes, moins hypocrite que les autres, a dit qu'ils ne parlent de *morale* que pour séduire les femmes, et pour jeter de la poussière aux yeux des ignorants. On peut leur appliquer, à juste titre, ce qu'Aulu-Gelle a dit des stoïciens (1).

BERGIER.

(1) Nous prouvons, dans notre article *morale* des HARMONIES, qu'en définitive la morale de toute la philosophie affirmative, dont les pères sont Pythagore et Socrate, est identique à celle du christianisme, ce qui devait être puisque la révélation vraie ne pouvait pas se trouver en désaccord avec la droite raison.

LE NOIR.

MORALE (la) PHILOSOPHIQUE et la MORALE EVANGÉLIQUE (*Théol. mixt. philos. et théol. mor.*) — Nous faisons remarquer au lecteur que notre tactique, en fait d'apologie du christianisme, diffère de celle de Bergier en ce que ce théologien croit soutenir bien sa cause en ravalant outre mesure la raison, la nature et la philosophie, — que le christianisme n'aurait pourtant pas, alors, beaucoup de mérite à dépasser — et que nous, au contraire, nous relevons la raison, la nature et la philosophie aussi haut qu'elles puissent le mériter afin d'élever le christianisme plus haut encore, et, par conséquent, à une hauteur très-grande, en montrant sa supériorité sur tout ce qu'il y a de plus beau. Il y a plus d'honneur assurément, à surpasser un bien, dans l'échelle des biens, qu'à surpasser un mal. Cela est pour nous d'une si grande évidence que nous n'avons jamais compris ceux qui ont suivi et qui suivent encore, sur ce point de stratégie, les Tertullien, les Lactance, les Bernard, les Pascal, plntôt que les Clément d'Alexandrie, les Origène, les Augustin, les Fénelon. Nous ferons donc ici, sur la *morale*, un long article qui servira au lecteur de contrepoids, sous ce rapport, à ceux de Bergier qui précèdent. Pour le faire complet, il faudrait lui donner les proportions d'un livre; aussi nous contentons-nous, en premier lieu, de renvoyer au traité que nous avons donné, sur ce sujet, dans nos *droits de la raison dans la foi*, sous le titre : MORALE PHILOSOPHIQUE ET CHRÉTIENNE; on y verra, au chapitre III, des citations en grand nombre de Platon, de Confucius et de plusieurs autres philosophes qui suffisent à prouver que les principes fondamentaux de la *morale* naturelle et philosophique envers Dieu, envers le prochain et envers soi-même, sont absolument les mêmes que ceux de l'évangile et du christianisme sur ces objets. En second lieu, nous citerons le quatrième chapitre de ce traité, qui a pour titre *supériorité de la morale évangélique*. Enfin, nous répondrons, autant que puissent le comporter les dimensions d'un article, à un livre qui, sous ses formes froides, convenables, universitaires, même académiques, est un des plus antichrétiens qu'on ait faits dans notre époque, bien féconde pourtant en ces sortes de tra-

vaux; ce sera principalement dans cette réponse que consistera notre étude présente. Ce livre a pour auteur l'un des disciples de P. J. Proudhon; il porte pour frontispice : *la morale de l'Eglise et la morale naturelle*; *études critiques*, par M. L. Boutteville, avec cette épigraphe : *homme ou chrétien*, comme si ces deux choses étaient antithétiques et antipathiques. M. Boutteville était un professeur de l'université, très-modéré, très-consciencieux très-réfléchi, très-sage même, qui avait refusé, au prix de sa tranquillité matérielle, de prêter serment au gouvernement impérial, et dont nous étions l'ami : ce fut chez lui que nous fîmes, en 1848 ou 49, la connaissance de M. Proudhon et que nous eûmes, avec le célèbre écrivain, cette première discussion sur l'absolu, dont nous avons parlé dans l'article ÉLIMINATION DE L'ABSOLU ; mais il était, ainsi qu'on en pourra juger plus loin, foncièrement ennemi du christianisme. Sa tombe, au cimetière Montparnasse porte un portrait de lui qui est très-ressemblant avec le titre de son livre et l'épigraphe que nous citons plus haut. Nous ne connaissons aucun ouvrage qui attaque de front comme celui-là, l'Eglise chrétienne et l'Evangile lui-même, sur la *morale* en particulier ; c'est pourquoi nous le choisirons comme thème de notre étude sur ce sujet.

Commençons par citer le chapitre des *Droits de la raison dans la foi*, que nous venons de promettre.

CHAPITRE IV.

SUPÉRIORITÉ DE LA MORALE ÉVANGÉLIQUE.

« Nous venons de passer un coup d'œil sur la *morale* des philosophes et des peuples antiques ; nous venons de la considérer telle qu'elle repose dans les monuments qui nous en restent, c'est-à-dire avec son éparpillement et ses démonstrations jetées çà et là plus ou moins au hasard. Or, nous en avons assez vu pour comprendre que cette *morale* n'est autre que la morale chrétienne, avec sa foi, son espérance et sa charité non encore appliquées à l'ordre de rédemption, mais seulement aux connaissances de Dieu, de l'homme et des relations de Dieu à l'homme, qu'avait le monde ancien; avec ses idées fondamentales d'amour de Dieu par-dessus tout, et du prochain à l'égal de soi-même; avec ses préceptes d'adoration, de prière, de culte, de pratiques et d'œuvres; avec ses recommandations de luttes et de victoires sur soi-même; avec ses flétrissures des vices capitaux, l'orgueil, l'avarice, la luxure, l'envie, la gourmandise, la colère, la paresse ; avec ses devoirs plus particuliers des pères, des enfants, des époux, des citoyens de tous les états; avec toutes ses parties, ses développements et beaucoup de ses formules. La seule différence consiste en ce qu'au lieu de la prendre dans l'Evangile et la théologie, nous l'avons moissonnée dans des écrits étrangers au courant judaïque, et antérieurs à l'invasion chrétienne.

Quelles déductions tirerons-nous de cette identité ? La première, c'est qu'il est vrai à la lettre, ainsi qu'on l'a dit plusieurs fois, qu'en compilant avec art les maximes des anciens philosophes, on reformerait tout le code de *morale* de l'Evangile et du christianisme. (1) La seconde, c'est que toute cette *morale* philosophique aussi bien que chrétienne, chrétienne aussi bien que philosophique, est vraiment essentielle à la nature de l'homme, vraiment perçue en ligne

(1) Lactance lui-même a dit : « Les philosophes ont atteint toute la vérité, et tout le mystère de la religion divine : *Totam igitur veritatem et omne divinæ religionis arcanum philosophi attigerunt...* Si quelqu'un venait à rassembler et à rediger en un corps de doctrine la vérité éparse chez les philosophes et les différentes sectes, il ne différerait assurément pas d'opinion avec nous. » (*Inst. div.* VII, 7.) Et Minutius Félix : « On serait tenté d'admettre que les chrétiens sont des philosophes ou que les anciens philosophes étaient déjà chrétiens. » (*Octav.*, c. XX.) Et Clément d'Alexandrie : « La vérité des Grecs ne diffère de la nôtre que parce que chez nous la science est plus grande, les preuves plus éclatantes, et qu'il s'y joint une force divine. ») *Strom.* l. V et VI.) Et le savant Huet, évêque d'Avranches : « Souvent il m'est arrivé qu'en lisant les préceptes enseignés soit par Platon, soit par Aristote, soit par Cicéron, soit par Epictète, pour bien conduire et diriger notre vie, il me semblait acquérir dans quelques écrits des chrétiens la règle de la piété. » *Quæs. Alnetan*, I, II, p. 92.) (1874.)

directe et avec évidence par la raison, vraiment éternelle, immuable, divine dans sa vérité, puisqu'elle s'exprime de la sorte par la voie des sages, dans tous les pays et dans tous les temps, sans qu'on puisse en assigner les premières explosions. La troisième enfin, c'est que les Chrétiens à intelligence courte ou à conscience chagrine, qui croient avoir besoin de nier l'identité que nous avons constatée pour glorifier leur christianisme, se trompent beaucoup, puisqu'ils lui enlèvent ainsi la preuve la plus forte d'un de ses plus beaux, de ses plus éloquents, de ses plus sublimes caractères, celui de sa conformité avec la nature même.

» N'accorderons-nous pas, cependant, quelque chose à ces défenseurs maladroits de notre Evangile? Oui, nous leur accorderons une supériorité de la révélation morale par le Christ sur tous les exposés, toutes les prédications, tous les catéchismes des devoirs, pris en particulier, et par conséquent aussi sur leur ensemble, vu que l'absence d'une pareille synthèse ne trouve pas sa compensation dans un éparpillement de ce qu'elle contient. Entrons dans un peu plus de détails.

» Cette supériorité se manifeste sur la *morale* en général et sur certaines branches de la *morale* en particulier.

» I. — *Sur la morale en général.*

» I. Pureté sans tache. — Dans les philosophes les plus purs qui n'ont pas connu l'Evangile, et qui n'ont eu d'autre règle de jugement que le bon sens naturel, on rencontre des taches; ce sont des paroles, des propositions, des pages mêmes qui annoncent que l'auteur n'était pas venu à bout, malgré ses efforts, de surmonter tous les préjugés de son époque, ou qu'il hésitait, sur certaines questions, ou enfin qu'il s'était égaré dans certains moments de sa vie intellectuelle. Ces taches ôtent de la force à l'ensemble de son œuvre qui est en sens inverse.

» C'est ainsi par exemple qu'on trouve avec peine, dans Platon, des paroles dures à l'égard du peuple et des esclaves, et, dans Confucius, un respect absurde pour la royauté. Ce défaut n'existe pas dans l'Évangile; c'est le seul livre qui ne se démente sur aucun point, et dont aucun mot bien compris n'affaiblit la force d'un autre. Après qu'il a dit à tous : *Vous êtes frères*, il ne l'oublie pas un seul instant; il demeure fixé sous le poids de cette pensée ; il ne laissera même échapper aucune critique, fût-elle juste, des classes inférieures, de nature à diminuer la force du principe établi : et ainsi de toutes les questions. Aucun livre n'est soutenu, ferme, pur d'imperfection, comme notre Evangile; dans tous les autres, il y a un triage à faire, il y a à se défier, il y a à corriger. Nous avons compté, dans Platon, cinq erreurs capitales, qui sont bien d'une certaine manière réfutées par Platon lui-même, mais qui n'en affaiblissent pas moins son autorité de moraliste. Comme économiste et législateur, il semble assez clair, quoi qu'en dise Clément d'Alexandrie, qu'il admet dans sa *République* une communauté des femmes, des moyens monstrueux pour obvier à l'augmentation exorbitante de la population, et le mensonge des gouvernants pour le bien de la communauté: choses qu'il rejette ailleurs, soit par une contradiction qui l'honore, soit sans se contredire; car on ne fait pas suffisamment attention, lorsqu'on lui reproche ces étranges concessions, qu'il les fait à titre de tolérances légales, et non comme moraliste. N'avons-nous pas, nous autres Chrétiens, des économistes qui ne rougissent pas d'exposer dans leurs livres des théories semblables, avec plus de clarté et moins de retenue? et nos gouvernements chrétiens sont-ils plus moraux que ne l'eût été la république de Platon, lorsqu'ils tolèrent et autorisent, moyennant un impôt, des maisons de débauche, de prostitution, de communauté des femmes, sur cette raison sophistique, et sans valeur, toute populaire qu'elle soit, qu'il est nécessaire de fournir aux passions ardentes les moyens de se satisfaire, pour mettre la vertu à l'abri de leurs atteintes ? Ce ne sera jamais en offrant

aux passions un facile aliment qu'on les apaisera ; la vertu est plus exposée dans la cité où ces tolérances sont mises en pratique, que dans celle où elles n'existent pas ; ce sont des appâts à la corruption, des digues ouvertes aux débordements du vice, et l'on ose dire qu'au sein d'une société sans pudeur, sans respect de la dignité humaine, sans retenue, et aux passions copieusement nourries, la vertu sera plus en sûreté !

» Revenons à Platon ; son exclusion des poëtes porte encore un caractère d'exagération qui ne vaut pas mieux que ce qu'on appellerait aujourd'hui ses permissions machiavéliques aux gouvernements. Et, enfin, quant à l'esclavage, il aurait dû protester énergiquement contre la coutume, plutôt que de raisonner souvent comme si cette coutume était un fait acquis contre lequel il n'y a rien à faire.

» Il y a moins de reproches à dresser contre Confucius ; cela peut tenir à ce qu'il traite moins de questions et s'élève infiniment moins haut ; mais celui que nous lui avons fait, de paraître soumis à de ridicules préjugés sur la souveraineté en politique, en vaut, à lui seul, un grand nombre, malgré les correctifs qu'on trouve çà et là dans d'audacieuses maximes. Nous ne parlons pas des autres ; ils sont tous inférieurs à ces deux rois de la *morale* antique, soit en ce qu'ils sont trop incomplets, quoique purs, soit en ce qu'ils sont trop surchargés de superstitions et d'erreurs, quoique assez complets. Aristote, le plus grand génie de la Grèce après Platon, et le plus grand synthétiste, présente à la fois ces deux défauts : il néglige la *morale* envers Dieu, à peu près entièrement, et, tout en réfutant Platon sur plusieurs des taches que nous lui avons reconnues, il se jette à plein corps et catégoriquement dans plus d'une erreur ; on connaît sa théorie de l'esclavage, qu'il croit fondé sur la nature, théorie qui a fâcheusement influé jusque sur la théologie du moyen âge, en ce qui concerne cette thèse, et qui n'est pas encore chassée du temple des savants, puisque nous en avons beaucoup qui ne veulent pas que les nègres soient nos frères.

» Ainsi, pureté parfaite dans la prédication du Christ, premier caractère de la supériorité de cette prédication sur tout ce que le génie de l'homme a produit de plus admirable.

» II. Précision sans sécheresse, et onction sans chute dans les excès du mysticisme. — Aristote a la précision, avec la sécheresse. Platon a l'onction sans la précision suffisante ; il cherche et creuse trop pour pouvoir résumer en formules. Les anciens réformateurs de l'Asie caucasique, Zoroastre, Vyaça, Bouddha, ont l'onction avec toutes ses exagérations, toutes ses hyperboles, toutes ses exaltations mystiques les plus désordonnées. Le Christ seul, tel qu'il nous est présenté par les Evangiles, a, dans son exposé des vérités *morales*, la précision la plus rigoureuse, avec l'onction la plus touchante, et avec la retenue constante dans les bornes de la raison.

» III. Fermeté d'enseignement qui ne se trouve réunie aux qualités précédentes, et surtout à la première, que dans l'Evangile. — Mohammed et Manou annoncent avec autorité la vérité aux mortels ; d'autres encore ne craignent pas d'*affirmer* sans laisser percer le moindre doute ; ceux-là sont le plus sujets aux écarts, aux exagérations, aux superstitions, aux erreurs. Ceux qui se trompent le moins sont les plus modestes, les plus défiants d'eux-mêmes, sont ceux qui ressemblent le plus à Socrate, en doutant souvent, cherchant toujours, et n'affirmant que les vérités les plus générales, les plus évidentes, les vérités-axiomes. L'Evangile seul ne doute jamais et ne se trompe pas. Il ne dit pas toujours la vérité entière, il la laisse deviner, déduire ; il fait aussi des réfutations personnelles qui ont plutôt pour but de clore la bouche à l'ennemi, que de lui ouvrir la boîte aux diamants ; mais on en sent le motif, et toutes les fois qu'il s'agit de livrer un enseignement au monde, soit qu'il l'exprime directement, soit qu'il le donne à conclure, on reconnaît une absence d'hésitation, res-

semblant trait pour trait à l'assurance d'une âme qui, assise près de la vérité même, puiserait sans peine à son océan les ondes qu'il lui plairait d'épandre sur nos terres altérées.

» IV. Energie de ton et d'images encore sans pareille, malgré l'abondance et la force de l'imagination humaine dans ce genre de productions. — La poésie de l'Évangile s'élève à des hauteurs si particulières et si propres à ce livre, qu'il nous semble, à la simple lecture, voir nos frontières subitement dépassées. La flétrissure éternelle de la puissance et de la gloire dans la tentation du désert ; la condamnation des richesses égoïstes et la glorification du pauvre dans la parabole du riche et de Lazare ; le tableau d'un roi et de sa cour dans le plat d'Hérodiade ; celui de la volupté et du repentir dans la parabole de l'enfant prodigue ; la transfiguration, la Passion, le sermon de la montagne, l'épisode de la femme adultère, les anathèmes aux pharisiens, le tableau de l'avenir, celui du jugement, etc., sont choses d'une telle puissance qu'on ne trouve rien dans nos philosophies et nos poésies qu'on puisse leur comparer. Ces choses expliquent déjà la différence d'influence sur les peuples entre l'Evangile et tous les efforts du génie.

» V. Enfin, le dernier caractère de supériorité de l'Evangile, considéré comme sermon de *morale* pour tout l'univers, a été chanté magnifiquement par saint Augustin ; c'est l'idée même qui lui sert de fond, l'idée du Christ, manifestation divine conçue par le Père pour le salut du monde. — Dieu s'incarnant, vivant dans la pauvreté d'une échoppe, portant le tablier du travailleur, donnant l'exemple de toutes les vertus, prenant la peine de prêcher lui-même à sa créature la vérité pratique dont il avait déjà enrichi sa raison, s'insurgeant, au péril de sa vie, contre les préjugés, se faisant l'avocat audacieux de toutes les douleurs, bravant les glaives de la tyrannie et toutes les colères des passions à la manière humaine, afin de se donner des imitateurs, et de rendre facile l'application du précepte antique, *imitez Dieu*, enfin mourant martyr sur la croix pour enthousiasmer le monde et l'attirer à son Père : voilà une idée qui surpasse en éloquence, comme excitant à l'amour de la vérité et de l'humanité, tout ce qu'on trouvera jamais de plus fort dans la *morale* philosophique de tous les siècles. Si cette idée repose en germe dans les avatars du Brahma des Indiens, elle y est, d'une part, tellement réduite à sa quintessence, c'est-à-dire à l'idée de sacrifice de la Divinité pour l'humanité en s'incarnant en elle, sans les développements de la rédemption par les douleurs et la mort sanglante, et, d'autre part, tellement surchargée d'aventures romanesques, bizarres, fantastiques, épiques, merveilleuses et invraisemblables, qu'elle y perd une partie de son mérite devant toute génération à raison développée, quoique cependant, avec tant d'imperfection, elle ait encore produit plus de merveilles sur les âmes d'une moitié de l'univers qu'aucune philosophie, poésie ou religion à qui elle a manqué totalement pour foyer inspirateur.

» Jugeant l'arbre à ses fruits, l'avenir saura qu'entre ces résultats, tout grandioses qu'ils sont, et ceux du christianisme, en conversion solide des cœurs et des esprits, il y a même différence qu'entre la terre et le ciel.

» II. — *Sur les morales particulières.*

» Les objets capitaux des devoirs sont *Dieu*, la *famille*, la *société* et l'*individu*, et autour de chacun de ces objets rayonne la *morale* en prenant diverses nuances selon les rapports divers qu'ils présentent. La *morale divine* se divisera, par exemple, en *morale* de la *foi*, *morale* de l'*espérance*, *morale* de l'*amour* et *morale* de l'*adoration*, ou du *culte intérieur* et *extérieur*. La *morale domestique* prendra les noms divers de *morale nuptiale*, concernant la formation de la famille, *morale conjugale*, concernant les époux, *mornle paternelle*, concernant le père et la mère, et *morale filiale*, concernant les enfants. La *morale* sociale pourra s'appeler *morale politique*, si

elle s'occupe des relations de liberté, de fraternité, d'égalité et d'autorité des citoyens les uns envers les autres, ou des citoyens envers la cité, ou de la cité envers les citoyens, et *morale économique*, si elle s'occupe des relations de justice et de charité des citoyens les uns envers les autres, des citoyens envers la cité, et de la cité envers les citoyens, dans la production, la circulation et la consommation des richesses. Enfin, la *morale individuelle* pourra prendre aussi divers noms selon qu'elle traitera des devoirs de l'individu relatifs à son *intelligence*, ou relatifs à son *cœur*, ou relatifs à son *corps*, ou selon qu'elle le considérera sous d'autres points de vue auxquels nous ne pensons pas en ce moment.

» Or, si nous cherchons, dans l'exposé que nous donne le christianisme de toutes ces *morales*, des supériorités particulières et distinctes de celles que nous avons signalées, voici quel est le résultat de notre examen.

» I. La *morale divine* est égale dans son exposé philosophique et dans son exposé chrétien, en ce qui concerne l'ordre naturel, sauf la précision des formules, *aimer Dieu par-dessus toutes choses*, *l'aimer de tout son cœur*, *de toute son âme*, *de toutes ses forces*, *l'adorer en esprit et en vérité*, et sauf l'onction particulière à l'Evangile pour parler aux hommes du Père céleste, qualités qui rentrent dans les supériorités générales.

» II. La *morale individuelle* est encore égale dans les deux exposés, sauf toujours les supériorités générales signalées, et ce qui se rattache à l'ordre surnaturel de la rédemption. Quand Lacordaire a fait ses beaux discours sur les vertus réservées au christianisme, et qu'il a, par exemple, si éloquemment parlé de la chasteté, nous lui avons applaudi en ce sens que dans le christianisme s'est développée *pratiquement* cette vertu à un degré très-supérieur en extension et en perfection exempte d'excès déraisonnables, mais non en ce sens, s'il était le sien, que l'idée, la connaissance et la *morale* théorique en fussent vraiment réservées à l'Evangile, et à notre théologie. Quant au P. Ventura, il a dit et écrit, sur ce point, des brutalités sans raison.

» L'idée de la chasteté fut toujours dans l'intelligence humaine, et la philosophie tira de cette idée la théorie complète de cette vertu ; mais elle n'eut pas l'influence pratique de la prédication évangélique pour faire des hommes chastes. Les religions de l'Inde en firent par milliers, mais en les jetant dans des excès, et même souvent en les abrutissant et les écrasant sous le poids de la superstition et du fanatisme. Il en est de même de l'humilité et de toutes les vertus individuelles.

» On a dit aussi que le christianisme avait seul exalté la virginité comme une perfection, et produit de véritables vierges ; ce fait est inexact ; les religions de l'Inde ont eu des classes de personnes vouées à la virginité et des plus honorées ; les plateaux du Thibet sont couverts de vierges en quantité surabondante et vraiment excessive. Chacun connaît l'institution romaine des vestales que l'on enterrait vives lorsqu'elles manquaient à leurs engagements ; punition déraisonnable, car la virginité ne peut être qu'une obligation de conscience librement contractée et observée de même en dehors de toute contrainte de la part de la force publique. La supériorité du christianisme sur cette matière ne consiste que dans un développement plus considérable de l'état de virginité *librement* accepté et soutenu en vue de Dieu, du bien public, et de sa propre perfection dans l'ordre religieux.

» Restent la *morale sociale* et la *morale domestique* avec leurs divisions. Or, sur ces deux terrains, nous trouvons quelques supériorités particulières non-seulement dans le développement pratique, mais aussi dans la théorie, non-seulement quant à la forme, mais aussi pour le fond.

» III. La *morale sociale-politique* de l'Evangile est basée tout entière sur le triple principe de la fraternité, de l'égalité et de la solidarité de tous les hommes; et cette base, si féconde en conséquences, puisqu'elle en-

gendre tous les préceptes renfermés dans celui d'aimer le prochain comme soi-même et de traiter les autres comme nous voudrions qu'ils nous traitassent, tels que le devoir de respecter dans son semblable la dignité humaine en lui laissant toute la liberté d'action et de développement, le devoir d'être non-seulement juste, mais généreux en bienfaits gratuits, le devoir d'abolition par les sociétés de toutes les coutumes qui, comme l'esclavage, organisent l'inégalité, le devoir de réduction de l'autorité sociale à une convention librement faite et librement maintenue entre tous, le devoir de condamnation radicale de l'absolutisme et de la tyrannie, etc. ; cette base, disons-nous, est plus formellement, plus clairement et plus énergiquement posée dans la théologie chrétienne que nulle part ailleurs, bien que toutes ses déductions soient encore loin d'être tirées, surtout par la déclaration officielle, et que l'accord des docteurs ne se soit pas encore fait sur une partie de ces déductions.

» La philosophie antique n'avait pas suffisamment généralisé, même en théorie, la fraternité universelle, et pas assez vu l'égalité de la nature; ses énergies dans cet ordre, sont trop appliquées aux questions de détail, et aux fractions du genre humain. Elle n'avait pas, non plus, compris au complet la liberté pour tous ; elle n'avait fait qu'en balbutier le sentiment à l'égard des déshérités du droit de cité, tout en la chantant très-développée pour les citoyens qui étaient alors autant de rois se partageant le royaume de la famille humaine.

» La *morale sociale-économique* découle des trois principes : TRAVAIL, JUSTICE et CHARITÉ ; travail dans la production, justice dans la circulation, charité dans la consommation ; travail qui oblige toujours dans les limites du possible sous peine de parasitisme ; justice qui implique réciprocité et qui oblige toujours sous peine de vol, lors même que l'on considère les biens de l'âme ; charité qui implique gratuité, générosité, don, et qui n'oblige pas toujours sous peine de crime, mais quelquefois sous peine seulement de moindre perfection. Les vices opposés aux trois vertus sociales-économiques, sont l'oisiveté, l'usure ou inégalité dans l'échange, et l'égoïsme de la propriété ; de ces trois vices découlent, en ligne droite, l'opulence et le paupérisme, comme de la mise en pratique des trois vertus contraires découlent, en ligne droite, le bien-être universel, avec ses inégalités harmoniques dans la liberté.

» Or, nous ne pouvons pas dire qu'on ait encore vu le développement des trois vertus sociales-économiques, au sein du christianisme lui-même, ni dans la pratique dispersée, ni dans les exégèses théologiques, ni dans les applications organiques des sociétés et des législations ; mais elles sont posées à jamais comme principes généraux et absolus dans la révélation évangélique développée par les apôtres : *Celui qui ne veut pas travailler ne doit pas manger*, dit saint Paul (II *Thess.* III, 10) : *Echangez et prêtez sans intérêts* (*Matth.* VI, 42 et alibi), disent l'Evangile et l'Eglise : *Donnez votre superflu à qui en a besoin*, dit encore l'Eglise. Les principes sont donc établis ; il ne reste plus qu'à les faire épanouir, et la grande révolution chrétienne en est chargée par celui qui distribue les destins, cette grande révolution, qui n'a fait encore que jeter sa gourme et manifester ses idées de tour du monde, de réforme et de règne.

» Si maintenant nous repassons d'un regard la philosophie antique dans toutes ses éruptions sur la terre, nous apercevons bien des lambeaux épars de cette théorie *morale* économique, nous en apercevons même assez pour pouvoir l'y retrouver aujourd'hui à peu près entière avec nos yeux éclairés par l'Evangile ; mais si nous nous mettons à la place du monde avant cette lumière, nous sommes obligés de convenir qu'un semblable code n'était pas déduit de ses enseignements, et que nul n'y pensait ni des lecteurs ni des écrivains.

» On célèbre le travail : nous avons même vu un poëte en faire le glo-

rieux attribut de la Divinité ; la justice est chantée comme la vertu dont le nom peut servir à nommer toutes le vertus; la charité est exaltée sous mille et mille formes. Les vices contraires, l'oisiveté, le vol avec l'usure, l'égoïsme avec l'avarice et tout son cortége, sont attaqués et flétris. Nous avons même trouvé, quant à l'usure, dans des peuples étrangers au christianisme, tels que les bouddhistes du Thibet, plus de développements pratiques du précepte naturel qui la défend, puisque chez ces peuples on se fait un crime de prêter à intérêt jusqu'à des immeubles tels que les maisons. Et si nous avons omis de citer des autorités philosophiques sur ce point, ce n'est pas qu'elles manquent ; tous les grands hommes ont condamné l'usure comme contraire au droit naturel, et à peu près tous les législateurs l'ont prohibée aussi bien que Moïse. Voilà les faits qu'il faut avouer à l'honneur de la philosophie et de la raison. Mais ce qui n'existe nulle part, ce qu'au moins nous n'avons pas vu, c'est l'élévation du travail, de la justice et de la charité à la hauteur de vertus sociales devant commander à l'organisme même de toute société ; et cela existe aujourd'hui dans le développement chrétien, sous le mode théorique, pour la première fois, depuis le commencement du monde. Partout ailleurs ces vertus sont laissées à l'état de vertus individuelles, et nulle part ailleurs elles ne sont comprises comme devant amener, par leur application pratique, particulière et générale, si jamais elle a lieu, la disparition de l'esclavage, du servage, des castes, des priviléges, des tyrannies du capital, du paupérisme, du prolétariat, et de toutes les grandes plaies des sociétés.

» IV. Enfin la *morale domestique* ne se présente pas, dans l'Evangile, et dans la théologie catholique qui est la déduction de l'Evangile, avec une égale supériorité dans ses quatre rameaux.

» La *morale filiale*, ou des devoirs des enfants envers leurs parents, n'a jamais cessé de fleurir chez tous les peuples, aussi rigoureuse, aussi belle, aussi étendue, aussi développée et aussi ferme, que dans le christianisme. On connaît le code mosaïque ; celui de Manou n'est pas moins sévère ; tous les philosophes de l'Egypte, de l'Inde, de la Chine, de la Perse disent les plus magnifiques choses sur les devoirs des fils à l'égard des auteurs de leurs jours ; et nous avons donné quelques extraits de Platon qui suffisent pour porter à conclure que, dans ses dialogues, et surtout dans ses *lois* et sa *république*, rien n'est oublié de ce que nous enseignons avec notre instruction évangélique. Ce n'est donc pas dans la *morale* filiale qu'il faut chercher notre supériorité.

» Il commence d'en être autrement quant à la *morale* de la *paternité*. Nous ne connaissons pas de législateur ni de philosophe antique qui ne soit tombé dans l'exagération des droits du père sur les enfants aussi bien que sur la mère, ou qui n'ait, par un système de communisme, mortel pour la famille, transporté à l'Etat les même droits, en ne faisant que les exagérer encore davantage. Il y a plus ou moins de modération selon la sagesse de l'homme ; mais la tendance et le défaut ne disparaissent jamais complétement. On sait qu'en conséquence de ce mal, l'infanticide au moment de la naissance était devenu, dans la plupart des contrées, une coutume reçue et quelquefois un acte civil exigé par la loi. L'Evangile développé et pratiqué par l'Eglise a présenté au monde la perfection rationnelle sur ce point, en ramenant les droits du père et de la mère à des devoirs de conscience dont la pratique n'est autre que les inspirations mêmes de la tendresse, à partir des premiers moments où cette tendresse doit naître, c'est-à-dire aussitôt que la mère sait qu'elle a conçu.

» La supériorité continue de se manifester en ce qui concerne la *morale nuptiale*. — Nous appelons ainsi celle qui regarde les rapports des jeunes gens des deux sexes, leurs alliances, et les désordres quelconques relatifs à la passion sensuelle. — Les législateurs indiens sont très-sévères sur toutes les satisfactions contraires à la nature ; ils dépassent Moïse et pré-

voient des cas qu'il ne signale point; ils condamnent et punissent comme lui la fornication simple; ils ordonnent les précautions les plus minutieuses entre les fiancés et les amants. On trouve, sur ces objets, des choses dans le même esprit chez les philosophes de la Grèce; cependant quelques-uns laissent subsister des doutes pénibles. Nous avons dit un mot des étranges tolérances légales de Platon dans l'organisation de sa république, tolérances que condamne Aristote, et que Platon lui-même condamne aussi dans d'autres ouvrages. Enfin, il n'y a pas unanimité complète et claire sur ces matières graves en dehors de notre révélation, et de notre théologie; mais le double point sur lequel le code évangélique développé par l'Eglise laisse loin derrière lui toute la sagesse humaine, c'est la liberté du choix dans ceux qui se marient et la provocation au mélange fraternel de toutes les familles. On trouve à peu près partout, en dehors du christianisme, les préjugés de castes, d'esclavage, de droits de cité, d'hérédité des priviléges; et l'on voit les législations et les philosophes admettre, d'une part, des répugnances aux alliances entre conditions différentes, qui sont souvent élevées à la valeur d'empêchements absolus, d'autre part, des droits excessifs dans les pères sur les mariages de leurs fils, surtout de leurs filles. Ces préjugés étaient enracinés si profondément dans les sociétés humaines que celles chez qui le christianisme règne, en gardent encore de déplorables restes; nous pouvons le constater chaque jour; cependant l'esprit chrétien, qu'il faut chercher dans le Nouveau Testament, dans les Pères, dans les bons théologiens, et dans l'intention des lois ecclésiastiques, est formel; il veut le mélange de toutes les conditions et la liberté complète dans le choix d'une épouse ou d'un époux; et nous sommes en droit d'affirmer, nous, qui croyons au développement intègre du plan de Jésus-Christ, même en ce qui est de la terre, que cet esprit, malgré tant d'obstacles effrayants, aura, un jour, gain de cause.

» Enfin, la *morale conjugale* du catholicisme est plus développée, et mieux pondérée dans ses sévérités et ses tolérances que ne l'ont été tous les codes de l'antiquité sur cette matière.

» Le point le plus frappant est celui de l'égalité conjugale entre les époux, dont la monogamie est la condition absolument essentielle. Or si la monogamie a existé ailleurs que dans le christianisme, elle n'a été nulle part posée en devoir aussi rigoureux, aussi formel, aussi clair. Presque partout la polygamie fut plus ou moins tolérée; ici on peut avoir plusieurs épouses; là on n'en peut avoir qu'une, mais avec tolérance d'une concubine; ailleurs la concubine est interdite à une classe du peuple telle que la classe sacerdotale, ce qui suppose qu'elle était permise aux autres classes; il y a même des peuplades chez qui les femmes avaient plusieurs maris, et il en existe encore de cette espèce. Enfin quand la monogamie véritable était dans les lois et dans les mœurs, y avait-il des principes de *morale* bien assurés pour interdire les rapports des maîtres avec leurs esclaves et une certaine promiscuité des esclaves entre eux? On sait qu'à Athènes il y avait des cas où l'on devait avoir plusieurs femmes, et que l'usage, ou même la loi, imposa deux épouses à Socrate qui n'en aurait voulu qu'une seule. A Sparte la *morale* conjugale était plus austère; cette nation fut aussi très-pudique en pratique sous ses dehors peu voilés. Et quant aux philosophes de tous les pays, nous ne voyons rien d'assez positif sur cette égalité conjugale, faite pour amener la réhabilitation complète de la femme et de la mère aux dignités que lui fit la nature. Il y a toujours exagération des droits de l'époux, et partialité en sa faveur. On le voit même par les écrits des femmes célèbres de la Grèce et de la Chine, lesquelles sont très-admirables dans leur abnégation lorsqu'elles exposent leurs devoirs d'obéissance, de respect, d'humilité, de tolérance envers leurs maris, mais donnent en même temps, une idée peu favorable à ceux-ci de la morale qu'ils avaient su accréditer sans doute à leur profit.

» L'Evangile est formel pour rejeter toute polygamie et pour proclamer l'égalité conjugale. Tous nos théologiens ne considèrent pas encore les passages qui ont rapport à cet objet, comme déclarations du droit naturel, mais nous croyons que tel en est le sens. (*Voy.* dans nos *Harmonies,* l'art. MARIAGE); et le moins qu'on en puisse dire jusqu'à présent pour rester dans l'orthodoxie, c'est qu'ils expriment des ordonnances spéciales de Dieu même.

» Quant aux devoirs de la conjugalité proprement dite, nous les analysons dans l'article JURISPRUDENCE, tels que les expose notre théologie. Cette *morale* aussi est austère mais très-rationnelle, étant calquée sur l'ordre naturel établi de Dieu; c'est la logique rigoureuse du bon sens qui se formule dès qu'elle se débarrasse des subtilités que les passions inventent. On a vu le genre humain s'égarer dans beaucoup de sociétés, jusqu'à tolérer avec indifférence, par la voix de ses grands hommes, plusieurs des pratiques vicieuses dont ces principes sont la condamnation. Disons néanmoins, pour être juste, qu'il n'est pas rare de trouver des philosophes législateurs qui repoussent, sans merci, ces monstruosités. Les codes indiens, ridicules à plusieurs égards, infligent des peines d'une sévérité outrée à toutes semailles jetées hors du champ de la nature, c'est tout dire en deux mots. L'adultère est jugé sévèrement chez tous les peuples. Les avortements sont assez souvent poursuivis par les lois. Et en général pour tout ce qui concerne les relations des époux, la dignité de la femme et de la mère, et la sainteté du lien conjugal, on trouve quelque chose qui semble annoncer de loin notre perfection évangélique chez les peuples d'Osiris, de Lycurgue et de Romulus, c[illegible] ceux de Bouddha, et chez les Chinois du temps des Koung-tseu et des Lao-tseu.

» Mais si l'on y regarde de près, si l'on entre dans les détails, on est obligé de reconnaître que l'Evangile est le code pur, complet, sans reproche, et que notre théologie, qui en est et en sera la déduction de plus en plus parfaite, est appelée, par son inflexibilité même sur l'observance des lois de la nature, à devenir la règle du mariage de toutes les civilisations de l'avenir.

» Nous avons exposé la *morale* naturelle, telle que nous la présente la philosophie, fait observer l'identité de cette *morale* avec la *morale* du christianisme, enfin reconnu une supériorité de celle-ci comme résumé synthétique plus clair, plus pur, plus ferme, et plus complet sous quelques rapports: rentrons maintenant dans l'objet spécial de l'ouvrage, etc. »

Après cette citation, qui sert très-bien à poser la thèse en la dépouillant des exagérations dont tant d'apologistes, maladroits selon nous, la surchargent et en la réduisant à son exacte vérité, nous pouvons entrer dans la réfutation des objections, en prenant corps à corps le livre dont nous avons parlé en commençant.

LA MORALE DE L'EGLISE ET LA MORALE NATURELLE

(Homme ou chrétien.)

Tel est donc le frontispice de ce livre. Il parut en 1866; M. Boutteville avait depuis dix ans nos *Harmonies de la raison et de la foi*, depuis dix ans nos *Droits de la raison dans la foi*; il était plein de bienveillance à notre égard; nous avions une manière d'exposer le christianisme, dans ses dogmes et dans sa *morale* qui avait dû frapper son esprit, comme elle avait frappé l'esprit de Proudhon; nous traitions les matières mêmes qu'il devait traiter; comment se fait-il qu'il ne dise pas un mot dans tout son livre de cette manière, qu'il ne nous y nomme pas une seule fois, et qu'on y chercherait peut-être même en vain la plus petite allusion nous concernant en particulier nous et notre méthode d'apologie rationelle? cela ne s'explique que par une raison: il ne trouva pas un angle par lequel il pût nous saisir, tandis que Bergier et tous les autres étaient si loin de lui échapper. Il lui fallait,

pour attaquer le christianisme, le représenter sous une forme attaquable ; deux formes se présentaient à lui, ayant également cours parmi les théologiens, mais toutes deux orthodoxes en ce sens que l'Eglise n'avait proscrit ni l'une ni l'autre ; l'une est celle qui incline vers le jansénisme, l'autre est celle qui incline vers le pélagianisme ; l'une est surnaturaliste avec excès, l'autre est nuancée de naturalisme et de ratiolisme ; l'une met partout le mystère, et l'antithèse avec la raison, autant que possible, jusqu'à la limite de l'hérésie ; l'autre met partout l'explication satisfaisante pour la raison, autant que possible, jusqu'à la même limite ; c'est la première que M. Bouteville a toujours soin de prendre, avant de livrer ses assauts ; la seconde, il la passe sous silence ; son ennemi sous cette forme lui échapperait ; et comme c'est précisément la forme sous laquelle nous le lui présentions toujours, il n'a trouvé d'autre parti, en ce qui nous concernait, que celui de se taire à notre égard.

Le lecteur comprend déjà toute la tactique du livre. Nous n'avons parlé de nous que pour lui en donner d'abord une idée générale ; entrons maintenant dans une revue rapide.

Le prologue met en avant l'affaire Mortara, qui avait un si grand retentissement à cette époque ; le droit de l'Eglise d'enlever *par la force* à ses parents infidèles un enfant qui a été baptisé malgré eux est, pour lui, un droit ecclésiastique incontestable, qui « repose sur les règles, et les maximes constantes de l'Eglise chrétienne » ; il cite, à ce propos, les prescriptions du IVe concile de Tolède, et les thèses soutenues, à ce sujet, par la *Civilta catholica* à Rome, et par l'*Univers religieux* à Paris ; puis la conclusion se tire d'elle-même, que ce droit ecclésiastique est déjà une grande immoralité.

Mais au chrétien qui est chrétien comme nous le sommes dans les articles LIBERTÉ DE CONSCIENCE, de nos *harmonies*, qu'aurait-il pû dire ? rien ; si ce n'est peut-être que nous ne sommes pas orthodoxe ; mais il y a plusieurs manières de l'être ; nous sommes de ces orthodoxes qui, en attribuant à l'Eglise toute liberté dans sa législation des consciences, lui refusent, en tant que fondation du Christ, le droit d'user de la force brutale pour faire exécuter ses sentences et ses lois ; et nous avons pour nous des masses imposantes de raisons et d'autorités dans tous les temps évangéliques, à commencer par Jésus-Christ, à suivre par les apôtres et par les pères de l'Eglise, à continuer par des souverains pontifes du moyen âge lui-même (1) et à finir par tous nos Fénelons. Voilà notre réponse ; et le combattant se trouve désarmé. Il reste fort contre une école, nous l'accordons ; mais il n'est plus que la faiblesse même contre le christianisme.

D'ailleurs, en ce qui concerne l'affaire Mortara et les caractères qu'elle pourrait impliquer à titre de généralités, nous devons faire observer qu'un enfant qui a l'âge de raison et de disposition de sa personne, non pas en vertu des lois civiles, mais en vertu de la nature relativement à son développement, a le droit de fuir le foyer paternel s'il n'y trouve pas la liberté de conscience, pour un asile où cette liberté lui sera accordée ou garantie ; or qui prouvera, que, dans l'exemple mis en avant, la retenue du jeune Mortara n'était point une pure garantie de sa liberté de conscience, réclamée par lui-même ? Nous ne croyons pas que, s'il eût demandé à retourner chez ses parents et à professer un autre culte que le culte catholique, on l'eût, à Rome, gardé de force dans l'établissement ecclésiastique où il était.

La première étude a pour titre *le mal*, et elle porte pour devises deux citations : l'une de Chrysippe dans Aulu-Gelle (VI), l'autre de saint Paul, qu'elle met en antithèse, le premier comme représentant la raison naturelle en fait de *morale*, sur la question de l'origine du mal, le second

(1) Célestin III dit formellement qu'après que l'Eglise a employé contre son clerc coupable la déposition, l'excommunication et l'anathème, « elle n'a plus rien à faire au delà, » *Cum ecclesia non habeat ultra quid faciat* (Decret. *Cum non ab homine*, datée de 1192. *Corp. jur.* lib. II tit. I *de judiciis* x.)

comme représentant le christianisme, sur les mêmes objets.

Voici la devise tirée de Chrysippe : « Point de contraire sans l'autre contraire... ainsi, certes, tandis que la vertu est engendrée chez les hommes par le conseil de la nature, les vices naissent chez eux par une affinité contraire. »

Voici la devise tirée de saint Paul : « Comme le péché est entré dans ce monde par un seul homme, et par le péché la mort : ainsi la mort a passé dans tous les hommes (par celui) en qui tous ont péché (1). »

Il va sans dire que pour M. Boutteville, la voix de Chrysippe est celle de la raison et de la *morale*, tandis que celle de l'Eglise acceptant et interprétant saint Paul est celle du contre-bon sens et de l'immoralité; et prenant pour guide ce préconcept, il raconte, à partir des anciennes légendes mazdéennes et autres, du récit mosaïque de l'état d'innocence et du paradis terrestre, des théories manichéennes, etc., comment l'Eglise en est venue à cette fiction « immorale » du péché originel d'après laquelle les enfants innocents sont punis pour la faute du père et, en remontant plus haut, d'après laquelle, selon saint Paul et saint Augustin, c'est Dieu lui-même qui fait le mal en créant un père qu'il savait bien devoir pécher et entraîner toute sa race dans un abîme ; mais il n'y a rien à dire, ajoute-t-il, contre une pareille monstruosité ; l'Eglise ne nous répète-t-elle pas après saint Paul, que le vase n'a point à argumenter contre le potier et que si Dieu a voulu faire des vases d'opprobre, des enfants de malédiction, aussi bien que des prédestinés pour la gloire, c'est à nous de nous taire devant sa toute-puissance. On conçoit facilement tout ce qui peut être donné en développement de ce thème qui fait de Dieu un atroce tyran et qui est la manifestation même de la plus profonde immoralité.

Étudions un peu plus sérieusement les choses.

Nous n'avons rien à objecter contre ce qu'a dit Chrysippe ; il est bien vrai que les propensions de la nature ne constituent pas le mal, que les voix de la conscience ne sont qu'à la vertu et que le vice est le contraire des unes et des autres ; il importe seulement de bien définir le mal et de le faire résider uniquement dans cet éclair de liberté par lequel l'être *moral* fait un choix conforme à l'ordre ou contraire à l'ordre entre deux biens, mis en comparaison, la préférence volontaire de l'un à l'autre étant, pour la conscience, vice ou vertu ; car si ce parti contraire à la vertu dont parle le philosophe était, dans sa pensée, une nécessité relative à l'individu, il ne serait plus le vice, dont l'essence implique un libre choix. Mais il est certain qu'il y a toujours devant la liberté *morale*, les deux opposés, l'eau et le feu comme parlent nos livres saints, qu'il ne saurait y avoir vertu sans la possibilité du vice, vice sans la possibilité de la vertu, et que l'objet matériel vers lequel la volonté s'incline n'est jamais en soi qu'un bien auquel la conscience dit d'adhérer ou de ne pas adhérer par comparaison à son contraire. Avec cette réserve explicative, la proposition de Chrysippe est la vérité même, et pour le nier il faudrait se jeter dans les fatalismes du prédestinationisme, du calvinisme, du baïsme, ou du jansénisme, condamnés par l'Eglise.

Mais que dirons-nous de la proposition de saint Paul prise dans le sens que lui a donné la même église qui condamnait ces hérésies?

Supposons un roi, homme de génie, constitué lui et sa race au faîte

(1) Ou : « Parce que tous ont péché. » Le grec ἐφ'ᾧ admet les deux traductions. La vulgate donne celle de notre texte, c'est la plus conforme au sens indiqué par le commencement du verset. M. Boutteville voit dans cette traduction de la Vulgate une apparence de mauvaise foi ; nous ne comprenons rien à cette observation 1° parce que ce sens est insinué par toute la phrase ; 2° parce que l'autre traduction, moins explicable, et moins logique, ne change pas la pensée fondamentale, qui est que la mort a passé dans tous par suite du péché d'*un* en qui tous ont péché en ce sens, non que tous aient commis en lui un acte de péché, ce qui serait une hérésie, mais ont contracté, par génération, un état qui eut pour première cause un acte de péché, lequel ne fut acte et personnel que dans le père. Si l'on entendait que tous meurent parce que tous pèchent en acte, ce serait une absurdité contraire aux faits, quel que fût, d'ailleurs, le sens qu'on attribuât au mot *mort*.

LE NOIR.

des honneurs et des jouissances, qui s'abandonne, un jour de sa vie, à une dégradante passion dont les effets seront de lui faire perdre sa grandeur et de le réduire lui et sa race à la pauvreté et à l'idiotisme; en faisant cette hypothèse, nous ne ferons que supposer un fait de la nature humaine et de la société, qui se passe tous les jours dans des proportions plus ou moins étendues; et appliquons à ce premier père et à toute sa race, la proposition de saint Paul; nous dirons de lui et de sa postérité : « Par un seul homme le péché est entré dans cette race, et par le péché la misère ; en sorte que la misère a passé dans tous les descendants de celui dans lequel tous ont péché, c'est-à-dire ont encouru les conséquences intérieures et extérieures du péché ? »

Saint Paul et l'Eglise ne font donc que constater le fait de la mort et des suites du péché dans tous les descendants, en en donnant pour cause la déchéance volontaire d'un premier auteur; et la philosophie est bien obligée de faire de même à l'égard des mille et mille dégénérescences qui s'observent dans les familles humaines. Ce ne sont donc ni saint Paul, ni l'Eglise, ni la philosophie qui sont ici responsables de la prétendue immortalité dont parle M. Boutteville; ce sont les faits eux-mêmes qui la présentent; et comment fera-t-on pour les concilier avec les attributs du créateur ?

Il est bien vrai que le créateur connaissait la créature avant de la faire, et qu'il aurait pu s'abstenir de créer celle-là, qui est notre monde à nous-mêmes. Mais alors, à quoi l'obligerez-vous? à ne jamais créer, par exemple, un père qui usera de sa liberté pour se rendre idiot par ses débauches, et qui engendrera des enfants idiots? Dans ce cas, il ne pourra pas faire un être libre qui abusera de sa liberté, et, de conséquence en conséquence, il ne pourra faire que le monde le plus parfait possible, ce qui équivaut à dire que non-seulement il n'aura plus lui-même aucune liberté de création, mais encore qu'il ne pourra rien faire, puisqu'il n'existe aucune créature, si parfaite qu'elle soit, qui soit le *summum* de la perfection. Le fait répond éloquemment à de telles assertions : il y a des êtres imparfaits de tous les degrés de perfection ; ils sont tous des biens, mais des biens imparfaits. Dans la catégorie de ceux dont nous faisons partie, il y a le mal aussi, parce qu'il y a chez ceux-là la liberté *morale*; ce mal ne consiste absolument que dans l'acte mauvais personnel à chacun d'eux, et chacun d'eux n'est responsable que de ce mal même; mais il y a encore les diminutions de biens, les privations, qui résultent par la loi de la génération, chez les engendrés, de l'état que s'est fait librement le générateur; en ce qui est de Dieu qui a vu l'ensemble, nous accordons qu'il est responsable de ces résultats, puisqu'il aurait pu ne pas créer; mais comme ce ne sont que de moindres biens, et qu'il n'était pas tenu au mieux, il a pu, sans blesser ses attributs, créer ces séries devant se développer par voie de génération, comme il aurait pu les créer directement. Une seule chose ne pouvait sortir de ses mains, l'être mauvais par nature, mauvais moralement, sans qu'il se rendît librement mauvais; une telle création est impossible en soi, parce qu'elle supposerait tout à la fois, dans cet être, la liberté et l'absence de liberté; elle supposerait la liberté, puisqu'il n'y a de mal *moral*, de mal réel, que par abus de sa propre liberté; elle en supposerait l'absence, puisque le mal tiendrait, par hypothèse, à la nature et non au libre choix. Voilà le seul être que Dieu ne peut créer. Les enfants misérables, qui naissent du père vicieux, ne sont point des êtres mauvais de cette manière ; ils sont des êtres bons, quoique moins bons que d'autres qu'on peut leur comparer, et Dieu aurait pu les faire, immédiatement, ainsi. Il l'aurait pu, puisqu'ils sont, et qu'ils ne peuvent exister que par son fait, médiat ou immédiat, ce qui pour lui est tout un. Ils peuvent, il est vrai, ajouter par leur volonté propre, le mal proprement dit à ce qui n'est en eux que les suites d'un

autre mal; mais ceci les concerne et ne concerne que chacun d'eux pris dans son identité personnelle.

Voilà notre théorie du mal; voilà le sens que nous donnons à toutes les assertions du grand apôtre. Ses vases d'ignominie ne sont vases d'ignominie que par comparaison à d'autres qui sont employés à de plus nobles usages; mais ils sont bons dans leur degré comme les autres; et voilà pourquoi le même apôtre ajoute qu'ils n'ont rien à reprocher au potier qui les a faits; le potier n'est-il pas libre de les faire plus ou moins beaux, et de marquer pour les uns une prédilection gratuite, qui fera paraître haine, par comparaison, son *moins d'amour* pour tant d'autres, quoique, dans la langue éternelle de Dieu, il n'y ait pour tous que de l'amour? Est-ce qu'Esaü n'eut pas sa part de biens comme Jacob? Il n'y eut de différence que dans les mesures qui, en Jacob pas plus qu'en Esaü, ne pouvaient jamais être combles, puisqu'il n'y a pas de limite aux perfections de l'être imparfait. Paul aurait parlé de même de Jacob comparé à un ange.

A la place de la théorie prédestinatienne et janséniste que notre adversaire prétend tirer de saint Paul et de saint Augustin et dont il coiffe l'Eglise, mettez celle que nous venons de résumer brièvement, et que l'Eglise ne désavouera certes pas, puisqu'elle est celle de la plupart de ses théologiens, nous disons plus, puisqu'elle est celle du christianisme bien compris; à l'instant même, notre champion tombe désarmé.

La seconde étude est intitulée : l'*homme*.

L'auteur trouve d'abord immoral, en tant que la manifestation d'un orgueil qui est sans raison d'être et qui est, d'ailleurs, mis à l'écart par les découvertes scientifiques modernes, que l'univers et son grand spectacle soient donnés par le christianisme, à commencer par ses livres sacrés, comme faits pour l'homme, cette sorte d'insecte niché sur un petit globe perdu au milieu des mondes.

Reproche bien petit! A prendre les choses en elles-mêmes, le tout est fait pour la partie, comme la partie est faite pour le tout. Est-il une note qui ne soit importante aux yeux du suprême harmoniste dans le concert universel? Aux yeux de Dieu le puceron vaut l'ensemble des mondes, et le puceron, s'il avait l'intelligence, pourrait concevoir cette pensée sublime, que tous les mondes ont été faits pour lui. Oui! pensée sublime que celle-là, puisqu'elle consiste à égaler, devant la grandeur infinie, toutes les grandeurs et toutes les petitesses, toutes les grandeurs parce qu'elles ne sont que néant devant l'être absolu, toutes les petitesses, parce que leur néant n'est pas plus petit que celui des grandeurs devant le seul qui soit grand. Que l'être qui pense rapporte à soi, j'entends à son espèce, tous les êtres finis dont il se voit comme le centre, quoi de plus naturel? Ce sentiment qui consiste à embrasser le tout dans un atome, que prouve-t-il si ce n'est, comme nous l'entendions dire à Arago, que plus on est petit dans le monde des corps, plus on est grand, quand on pense, dans le monde des esprits. Ensuite ces manières d'envisager les choses, sont toujours relatives au but qu'on se propose. Le même orateur chrétien qui fera un discours sur la grandeur de l'homme et qui rapportera tout à celui qu'il appellera le roi de la création, en fera, le lendemain, un autre sur sa petitesse, où il le représentera comme un néant dans les immensités; Moïse qui voulait fonder une nationalité monothéiste fière au milieu des peuples, au point de vue de sa foi sur l'origine des choses, a certes bien fait son tableau de la création dans cette visée.

L'auteur, par une contradiction flagrante, fait immédiatement après, au christianisme un autre reproche, celui de poser l'homme comme incapable par lui-même de se connaître et d'affirmer sa destinée, tandis que la raison lui dit tout le contraire. Le christianisme, pour introduire dans la science de l'homme un ordre surnaturel auquel la raison n'atteindrait pas sans des révélations divines, nie-t-il donc l'ordre naturel et la puissance de la raison pour le scruter,

l'analyser, le pénétrer de plus en plus, d'une manière progressive? Nous affirmons le contraire, après le concile du Vatican, et même nous disons avec ce concile que c'est la raison qui développe les notions révélées de l'ordre surnaturel lui-même, formant le complément de la connaissance de l'homme et de ses destinées. Pour donner quelque valeur à cette objection, il faut encore se figurer le christianisme et la raison en la manière dont se le figurent les hérétiques par excès de surnaturalisme et de traditionalisme, tels que les Baius et les Jansénius d'une part, les Huet et les Lamennais d'autre part. Soyez, là-dessus, le chrétien raisonnablement rationaliste, vous échappez à l'objection, l'homme n'est plus méchant par nature, il n'est plus incapable de se connaître lui-même par nature; il est seulement susceptible d'en savoir plus ou moins, d'être plus ou moins parfait en vertus selon qu'il sera ou qu'il ne sera pas aidé d'un secours surnaturel bénévolement ajouté par Dieu lui-même à ses premiers dons.

Ici Platon ne trouve pas grâce devant M. Boutteville. Ce philosophe, est, trop bien, d'après lui, le précurseur de l'Evangile; il va jusqu'à dire que ses théories mystiques sont l'Evangile lui-même ; aussi est-ce Aristote qui a ses prédilections; belle mémoire que celle du philosophe qui a l'honneur, dans les époques de scepticisme telles que la nôtre, de partager avec l'Evangile les anathèmes de tous les ennemis du nom chrétien (*Voyez* Christianisme (le) et la littérature contemporaine).

Notre écrivain cite ensuite, sur la sociabilité et la progressivité de la nature humaine, des paroles très-sages d'une multitude de philosophes, depuis Koung-Tseu jusqu'à Proudhon, depuis Cicéron jusqu'à Lamennais, paroles qu'accepte pleinement le christianisme, quoi qu'il en dise, puis il se propose la question de l'autre vie qu'il trouve sans importance et qu'il laisse dans le doute, en donnant à croire à son lecteur que le doute sur ce point est le propre de la vraie philosophie humanitaire ; et à toutes ces sagesses de la raison fondées ou prétendues, il oppose les enseignements du christianisme, en revenant toujours à ses « enfants de colère par nature » de saint Paul, *natura filii iræ*, à son *péché originel* avec sa *grâce de saint Augustin*, à sa *prédestination et réprobation*, à son *grand nombre des réprouvés*, etc., en ayant soin de citer à l'appui de tout cela, entendu en la manière qu'il prête à l'Eglise, le janséniste Nicole faisant un affreux tableau du genre humain livré au démon, et enfin à son *hors l'Eglise point de salut*, l'Eglise possédant le seul remède propre à guérir une partie de tant de maux.

On voit que c'est toujours la même chose, et pour ne rien dire. On fait l'Eglise et sa doctrine à l'image de l'Eglise et de la doctrine de Jansénius, afin de la pouvoir atteindre, et l'on ramène, au besoin, la multitude des questions qui font l'objet de toute la théologie. Nous ne pouvons que renvoyer, pour les explications et les réponses, à tous nos ouvrages, dont M. Boutteville a soin de ne pas dire un mot.

La troisième étude est intitulée *l'Eglise*; et le premier reproche que l'auteur adresse à l'Eglise est la maxime dont il vient déjà d'être question : *hors l'Eglise point de salut*. Pour arriver à prouver que l'Eglise damne bien véritablement tous les enfants morts sans baptême, tous les bons infidèles et même les hérétiques et les excommuniés de bonne foi, il faut consulter ce qu'il appelle des « théologiens sérieux, » « des théologiens de la vieille roche; » et ce seront par exemple Bossuet et Arnauld, Bossuet que son thomisme excessif conduit si souvent à l'entrée du jansénisme; Arnaud, dont le jansénisme explicite est resté pourtant assez célèbre. Nous lui répondons et répondons, en même temps, à tous les théologiens qui tendent plus ou moins vers ces rigorismes, en renvoyant à tous nos articles sur ces questions et en particulier à ceux qui dépendent de l'article Demeures éternelles ; et nous ajoutons, sans crainte, que notre théologie sur toute cette matière, théologie qu'il a soin de passer sous

silence, est encore la mieux appuyée en autorités catholiques et ne sera jamais rejetée par l'Eglise. Quant aux témoignages des Pères qu'il recueille en grand nombre (1), ils s'expliquent tous soit par eux-mêmes, soit par d'autres passages des mêmes Pères, soit par l'ensemble de la doctrine, et nous ne les cachons pas plus que lui lorsque nous traitons toutes ces questions.

Vient un autre reproche d'immoralité : celui de l'intolérance et de la persécution extérieures. Nous y répondions d'avance dans nos *Harmonies* au mot LIBERTÉ DE LA CONSCIENCE ; mais nous citerons ici quelques passages de notre adversaire.

» Jamais, dit-il, jusqu'à l'apparition de l'Évangile, les anciens n'avaient été mis en demeure de se prononcer sur la liberté de conscience. Cette question, qui, grâce au christianisme, a joué un rôle si grand, si terrible, dans les sociétés modernes, n'en était pas une pour eux. Ils jouissaient de cette liberté, sans y penser, comme de la lumière ou de la chaleur du soleil, en vertu d'un droit de possession naturel et incontestable. L'intolérance dogmatique du christianisme, dont il était aisé de prévoir les conséquences pratiques, devait leur paraître et leur parut en effet, une nouveauté monstrueuse, ils s'en effrayèrent à bon droit et la traitèrent en ennemie du genre humain, car l'intolérance appelle l'intolérance, comme l'abîme appelle l'abîme ; longtemps même leur intelligence, qui n'y voyait qu'extravagance et folie, se refusa à la comprendre. « Vous et nous, disaient-ils aux chrétiens, nous contemplons les mêmes astres ; le ciel nous est commun, la même voûte étoilée nous enveloppe ; qu'importe par quelle voie chacun, dans sa sagesse et selon ses lumières, cherche la vérité ? Il est sans doute plus d'un chemin pour parvenir à un si grand mystère. Mais c'est là une dispute d'oisifs. Nous, ce sont des prières, non des combats, que nous offrons. » « Ainsi s'exprimait Symmaque, au temps où il employait vainement son éloquence pour obtenir le rétablissement, à Rome, de l'autel de la Victoire. »

Il y a dans ces assertions une grande injustice. Est-ce qu'avant le christianisme, on n'avait pas persécuté pour cause de religion? Est-ce que la mort de Socrate, victime de sa prédication monothéiste, ne parle pas assez haut dans Athènes, cette tribune du vieux monde des lettres? Est-ce que les persécutions d'Anthiocus en Judée, n'accusent pas également les successeurs d'Alexandre? Est-ce que les persécutions des brahmanes contre les bouddhistes dans l'Inde, durant les siècles qui précédèrent Jésus-Christ, auraient perdu leur éloquence? Et faudra-t-il désormais faire retomber sur le christianisme l'intolérance monstrueuse du monde romain qui lui donna ses dix persécutions et ses millions de martyrs?...

On fait tort à sa cause quand on la soutient par de telles raisons.

M. Boutteville nous cite, après cette sortie fâcheuse pour sa thèse, de très-sensés et très-éloquents passages de philosophes et d'orateurs païens en faveur de la liberté de conscience, par exemple le discours adressé dans ce sens par Thémistius à Jovien après que cet empereur venait de la proclamer dans ses États, et ceux de Libanius. Nous y applaudissons de toutes nos forces, et nous applaudissons de même à toutes les réclamations des Pères faites dans le même esprit, avec plus de courage, parce qu'elles se produisaient au milieu des persécutions les plus atroces; mais nous ne saurions féliciter M. Boutteville de ce que, pour leur donner une antithèse chrétienne, il cite, en la prenant à la lettre et au sérieux, cette expression figurée du bon archevêque de Cambrai à son amie, madame Guyon : « Si je ne vous croyais pas orthodoxe, je vous brûlerais de mes propres mains. »

Puis il ajoute, pour achever d'établir sa thèse de l'intolérance chrétienne : « Il n'est pas un chrétien sincère, de quelque mansuétude que

(1) Origène, Clément d'Alexandrie, Tertullien, Cyprien, Lactance, Athanase, Cyrille de Jérusalem, Augustin, Jérôme, Chrysostome, Léon le Grand, Fulgence, Grégoire le Grand, etc.

LE NOIR.

l'ait doué la nature, qui ne soit, au fond, animé du même sentiment. J'en veux ici alléguer un exemple. L'auteur d'un livre remarquable à plus d'un titre, M. Fr. Huet, égaré, en dépit de l'orthodoxie chrétienne, par l'impulsion naturelle d'un bon cœur, et ne comprenant pas encore que, si la foi religieuse cesse un jour d'être du fanatisme, c'est que la racine en est déjà rongée par le ver du doute, est allé jusqu'à dire : « En religion, comme en toutes choses, le fanatisme se caractérise par la haine de la raison. Là où il triomphe, il étouffe la discussion dans le sang et déshonore la religion par les fureurs de l'intolérance. Il est étrange que ce régime impie ait si longtemps dominé chez les nations qui se disent chrétiennes et qu'on puisse leur reprocher tant d'atrocités commises par fanatisme religieux, au mépris des préceptes les plus formels de l'Evangile. Mais y a-t-il eu jusqu'à présent des nations chrétiennes? » — Ainsi parle M. Huet. Mais, à la distance de cent pages seulement, M. Huet, qui, si peu orthodoxe que soit d'ailleurs son christianisme, n'a pu néanmoins, en sa qualité de chrétien, dépouiller le vieux levain de l'intolérance chrétienne, affirme que « l'État, en vertu de son caractère religieux, peut interdire comme antisociale la profession publique et la propagation de l'athéisme, du matérialisme et du panthéisme, et de toute coutume ou institution contraire aux principes de la religion naturelle. » Il ajoute : « Pour contester à l'État ces prérogatives, il faudrait prouver, ou qu'il ne lui appartient pas de protéger les bases de la société, ou que l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme ne sont pas les premières de ces bases (1). » Je demande en quoi cette théorie diffère de celle de l'Église et des inquisiteurs du moyen âge. »

Nous pensons, nous, comme M. Boutteville, à l'encontre de M. Huet sur ces derniers points; et cependant ne sommes-nous pas chrétien? ne le sommes-nous pas même un peu plus solidement que ne l'était M. F. Huet qui, dans son jansénisme, nous accusait de ne pas l'être, et qui pourtant a fini par tomber dans ce panthéisme spiritualisto-matérialiste qui ne l'était plus du tout? (*V.* Huétisme moderne). La vérité, c'est que M. Huet, lorsqu'il permettait à l'état, dans son livre de *la science de l'esprit*, de persécuter l'athéisme, ce que, certes nous ne lui avons jamais permis, c'est que déjà il n'était pas mieux chrétien qu'il ne le sera quand il écrira son livre de la *Réforme religieuse au* XIXe *siècle*.

M. Boutteville cite encore, et longuement, pour établir l'*intolérance chrétienne*, des exemples tirés de Moïse et de tout l'ancien Testament; il va sans dire que celui des vingt-trois mille Israélites qui avaient dansé devant le veau d'or, passés au fil de l'épée par les Lévites sur l'ordre de Moïse, n'est point oublié.

Nous pourrions ne rien répondre; les grands hommes de l'ancien Testament sont parfaitement distincts de Jésus-Christ, de l'Evangile et de l'Eglise chrétienne. Il n'y a, d'ailleurs, pour le chrétien aucune obligation de les juger impeccables. Mais Moïse est, à nos yeux, si grand que nous ne laisserons pas son nom passer sans dire quelques mots à son sujet.

Que devant les principes de la *morale* philosophique et devant ceux de la *morale* évangélique, il n'ait jamais été permis à un chef quelconque de faire exécuter un tel massacre, c'est ce dont aucun chrétien ne peut douter, et c'est ce dont nous doutons si peu que pour nous la mort juridique d'un seul homme, quelque coupable qu'il soit, est une atteinte au droit naturel; et il en est de même à nos yeux de la polygamie, du divorce par droit marital et de l'assujettissement d'êtres humains à l'esclavage. Mais qu'une telle exécution, aussi bien que les autres actions que nous lui mettons en parallèle, aient été, par suite des idées régnantes à certaines époques, des actes exempts de criminalité devant une conscience individuelle, et même souvent des actes d'une vertu énergique, c'est, par contre, ce dont

(1) Fr. Huet, *la Science de l'esprit*, t. II, p. 234 et 334.

nous ne doutons pas. Nous en jugeons ainsi de Moïse, et de plus, il nous semble que si ce grand chef n'avait pas employé de tels moyens pour fonder un peuple monothéiste au milieu des nations idolâtres, il n'aurait jamais réussi. Mais les principes n'en restent pas moins, dans toute leur rigueur, et ils condamnent une pareille action comme une multitude d'autres.

« Ouvrons l'Evangile, poursuit notre auteur. Jamais, je l'avoue, et cet aveu n'a rien qui me coûte, jamais, quand j'étudie ce livre, la figure du Christ, dont je crois démêler les véritables traits au travers du masque de contradiction et de sottise dont on les a couverts, jamais cette noble et touchante figure, empreinte d'une si vive sympathie pour les pauvres et les déshérités de ce monde, si éclatante de douceur et de sincérité, si brillamment dégagée de cette teinte d'hypocrisie qui caractérisait alors le pharisaïsme juif, comme elle devait plus tard caractériser le pharisaïsme chrétien; jamais, dis-je, cette belle figure ne se montre à mes yeux, sans que je m'arrête devant elle, pénétré, à son aspect, d'un sentiment profond de respect, de tendresse et d'admiration.

» Mais ici, ce n'est pas à mon point de vue, c'est à celui de l'Eglise, que je dois considérer et juger cet autre Dieu des chrétiens.

» Il préfère, je le sais, la miséricorde à la justice (Matth., XII, 7); il veut qu'on laisse croître ensemble, jusqu'au jour de la moisson, l'ivraie et le bon grain (Matth., XIII, 28-30); aux paroles d'intolérance que font entendre ses disciples, ses apôtres, il répond avec blâme : Qui n'est pas contre vous est pour vous (Marc. IX, 39; Luc, IX, 50); il s'oppose à ce qu'ils fassent descendre le feu du ciel sur ceux qui refusent de le recevoir, en leur disant : Vous ne savez de quel esprit vous êtes (Luc, IX, 54-56); il ne juge pas, dit-il, celui qui ne garde pas sa parole, car il n'est pas venu pour juger le monde (Jean, XII, 47).

» Mais c'est aussi lui qui a dit, et de toutes ses prédictions aucune ne s'est autant réalisée que celle-là : « Ne pensez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre : je ne suis pas venu y apporter la paix, mais le glaive. Car je suis venu diviser l'homme contre son père, et la fille contre sa mère, et la bru contre sa belle-mère. Et l'homme aura pour ennemis ceux de sa propre maison. » (Matth., X, 34-36; Luc, XII, 51-53). C'est lui qui a dit : « Celui qui n'est pas avec moi est contre moi. » (Matth., XII, 30; Luc, XI, 23.) C'est lui qui a dit encore : « Si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise, qu'il vous soit comme un païen et un publicain. » (Matth., XVIII, 17), c'est-à-dire un objet de mépris et de haine. C'est lui, ce sont ses paroles qui ont donné lieu à la doctrine du *Compelle intrare* (Luc, XIV, 23), doctrine de contrainte et de violence, si logiquement exposée par saint Augustin, si largement pratiquée par les inquisiteurs de la foi. C'est lui enfin qui, au sujet des faux prophètes, c'est-à-dire des hérétiques, a fait entendre cette funeste maxime : « Tout arbre qui ne produit pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu. (Matth., VII, 19.) »

Plus loin, M. Boutteville invoque encore ces autres paroles de l'Evangile : « Celui qui vous écoute m'écoute, et celui qui vous méprise me méprise. Or, celui qui me méprise, méprise celui qui m'a envoyé. » (Luc, X, 16.) « Je vous le dis en vérité, tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel. » (Mat. XVIII, 17, 18.)

« Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc, et enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit; leur apprenant à observer ce que je vous ai commandé ; et voilà que je suis tous les jours avec vous, jusqu'à la consommation du siècle » (Mat. XXVIII, 10 20.)

Et M. Boutteville triomphe en étalant avec exubérance, d'une part, les interminables litanies des persécutions au nom et dans l'intérêt du christianisme, comme n'étant que des déductions pratiques de ces principes évangéliques interprétés par l'Eglise :

abattis des idoles; extermination des Juifs ; auto-da-fé contre les hérétiques; cachots; bûchers; inquisitions, etc.; d'autre part, les adhésions à la doctrine de l'intolérance religieuse, depuis celles de saint Augustin se réfutant lui-même au moment de ses colères contre les excès des circoncellions jusqu'à celles de Bossuet; d'autre part enfin, les déclarations des papes sur ce point tout humain de sa nature, depuis le IXᵉ siècle jusqu'à nos jours.

Nous ne nierons certes pas l'existence dans le christianisme aussi bien orthodoxe qu'hétérodoxe, et aussi bien que dans tous les autres cultes et dans les politiques de tous les temps, ce qui revient à dire dans l'humanité, de ce courant des fureurs sanglantes qui fait sa honte durant les âges de sa jeunesse et de ses dictatures; nous ne pouvons pas le nier; nous ne pouvons pas même l'amoindrir, et nous n'avons pour lui que de l'horreur. Mais ce que nous nierons, c'est qu'il représente le vrai christianisme et l'Evangile. Il a pour parallèle un autre courant qui, sans aller à cette tolérance dogmatique d'une certaine philosophie dans laquelle le bon sens ne peut voir autre chose que le scepticisme même et l'indifférence *morale* opposée, est celui de la tolérance et de la liberté. A côté d'Augustin répondant par la colère aux atrocités des donatistes, vous avez Augustin posant de sang-froid des principes lorsqu'il discutait avec les manichéens; à côté des papes exaltés dans la lutte, vous avez les papes vraiment saints, et vraiment apôtres de la tolérance. A côté de Bossuet, vous avez Fénelon. A côté des violents contemporains, vous avez les doux et les sages; et nous nous vantons d'être nous-même de ces derniers.

Laissons donc les faits et tout ce qui vient de l'homme. Ne prenons que l'Evangile ; et c'est ici que nous portons à M. Boutteville le plus formel démenti. Non, ce n'est pas de l'Evangile que la doctrine de l'intolérance est sortie; elle est sortie du cœur des hommes, et de leur cœur perverti ou égaré par leurs ardeurs de la guerre. Il a cité lui-même plusieurs des maximes évangéliques qui sont inconciliables avec ce qu'il prétend déduire des autres passages qu'il invoque. L'Evangile a sa logique. et quiconque en suit la filière naturelle, n'aboutit point à de pareilles théories; il n'aboutit qu'à une pondération raisonnable, évitant à la fois tous les excès.

« Je ne suis pas venu apporter la paix sur la terre, » dit Jésus; et sans doute! apporter la paix entre les doctrines, entre la vérité et l'erreur, le bien et le mal, entre Dieu et Satan! Le pouvait-il? Le plus doux et le plus tolérant des philosophes, a-t-il fait cela? Quiconque prêche aux hommes une vérité, leur apporte la guerre avec tous ses combats, parce que, la nature humaine étant ce qu'elle est, la moindre vérité jetée dans ses broussailles est une torche incendiaire.

« Celui qui n'est pas avec moi est contre moi » dit encore Jésus. Oh! sans doute : lui faudrait-il admettre que la vérité et son absence sont une seule et même chose? pousser la tolérance jusque-là, ne serait-ce pas insulter la vérité même?

« Si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise, dit-il encore, qu'il soit pour vous comme un païen et un publicain. » L'Eglise est la société de ses amis, de ceux qui l'écoutent, de ceux qui se rallient à sa doctrine; celui donc qui n'écoute pas l'Eglise, ne l'écoute pas lui-même; et que sera-t-il, celui-là, pour ceux qui l'écoutent? Sera-t-il pour eux, comme le dit M. Boutteville, un objet de mépris et de haine? Non, celui-là sera de ceux qui ne l'écoutent point, de ces païens et de ces publicains, que lui, Jésus, n'a ni méprisés ni haïs, puisqu'on l'accusait de fréquenter leurs cercles, et puisque, à l'occasion, il proposait aux pharisiens intolérants la parabole du pharisien et du publicain dans laquelle celui-ci est donné pour modèle avec tant de finesse. Cet homme qui n'écoute pas l'Eglise, se constituera lui-même dans une communion qui n'est pas celle de Jésus, et devra être considéré comme tel, mais non persécuté; il continuera toujours d'être traité comme un frère, puisque tous sont frères, à quelque communion

qu'ils appartiennent; il sera traité, païen et publicain, comme Jésus a traité lui-même les païens et les publicains.

« *Compelle intrare*, forcez-les d'entrer, » a fait dire Jésus dans une parabole au maître du festin s'adressant à ses serviteurs, en parlant des étrangers qui passent dans le carrefour. Eh! sans doute encore: les premiers invités, qui étaient son peuple, n'ont pas voulu venir au festin; les y force-t-il? Non ; qu'ils restent libres et qu'ils s'en passent. Il a appelé les pauvres, les malades, les boiteux, les aveugles, et ils sont venus ; n'est-ce pas encore librement? Il reste des places vides; alors le maître dit : Appelez tous ceux qui passent, tout le monde, et faites des instances, afin que toutes les places soient occupées; *compellere intrare*, comme on force des gens qui résistent à accepter un honneur auquel ils ne s'attendaient pas et qui s'en croient indignes. Quelle intolérance y a-t-il là-dedans? Et comment a pu s'emparer de ce mot toute la secte des intolérants qui prétend faire embrasser le culte du Christ par la force des armes?

« Tout arbre qui ne produit pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu », maxime funeste, dit M. Boutteville. N'est-ce donc pas la pratique de tout jardinier? N'est-ce pas le bon sens qui parle et qui se peint dans la conduite ordinaire de tout maître sensé? Un mauvais arbre, on le coupe et l'on en fait du bois à brûler; un mauvais ouvrier qu'on ne peut rendre bon, on le renvoie. Mais cela signifie-t-il que l'individu qui ne produira pas de bonnes œuvres dans la société sera détruit par les autorités humaines? Lisez donc la parabole du figuier stérile qui s'applique bien à ces autorités et aux choses de ce monde, puisqu'elle est donnée par Jésus à l'occasion d'une nouvelle qu'on lui apprend de grands coupables qui ont été juridiquement mis à mort en Galilée : le maître, pour mettre le bûcheron à l'épreuve, lui propose de couper l'arbre qui ne porte pas de fruit; le bucheron répond qu'il l'émondera, le fumera, remuera la terre autour, et que peut-être il portera du fruit ; sinon, dit-il au maître, ce sera à vous, si vous le jugez à propos, de le couper plus tard. (Luc, XIII.) Dieu en effet, peut couper et coupe quand il le veut, mais le vigneron, qui est l'autorité humaine, ne doit que cultiver et fumer.

Les autres citations n'ont pas même une nuance par laquelle elles soient à la question. « Celui qui vous écoute m'écoute, etc. » Tout chef d'école dit la même chose à ses disciples fidèles : Vous me remplacerez, vous répéterez aux hommes mes enseignements; qui les écoutera m'écoutera moi-même; qui vous méprisera me méprisera; et celui qui me méprisera méprisera la vérité et le Maître de la vérité qui m'a envoyé. « Tout ce que vous lierez sur la terre, etc. » Ces paroles peuvent avoir le sens le plus étendu en fait de législations de conscience; mais elles ne peuvent en avoir aucune en fait de législations temporelles sanctionnées par des peines corporelles, de la part de celui qui disait que son royaume n'était pas de ce monde, et que s'il était roi, il ne l'était que par la vérité à laquelle il était venu dans le monde rendre témoignage. (Jean, XVIII, 36, 37). Enfin « toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre. Allez donc, etc. » Ici Jésus dit formellement le contraire de ce que M. Boutteville et les catholiques intolérants qu'il prétend être dans la logique de l'Evangile et du christianisme, tirent de ses paroles; il réduit toute la mission que tiendra l'Eglise de celui qui avait toute puissance au ciel et sur la terre, à *enseigner* toutes les nations, à *apprendre* l'observance de ses préceptes, et à *baptiser* ceux qui voudront bien être baptisés, puisqu'il s'agit de ceux-là mêmes qui écoutent (leur apprenant à observer etc.); et cela — ni plus ni moins — toujours, jusqu'à la consommation du siècle.

Quelle doctrine d'intolérance religieuse peut-on conclure de toutes ces citations?

Nous venons de passer en revue l'étude qui était pour nous la plus embarrassante, à cause du grand nombre de catholiques qui donnent ici le bras à M. Boutteville.

La quatrième porte en titre *la loi*, et s'occupe de la base de la loi *morale*. Elle consiste, d'abord, conformément à la méthode de l'auteur, en des citations très-sensées et très-solides de philosophes anciens, parmi lesquels brille Cicéron, lesquelles reviennent à dire que ce qui est bien, par lui-même, par nature, ne saurait être changé en mal par aucune volonté libre, par aucun caprice, et que la conscience humaine en perçoit directement les premiers principes, les principes évidents, selon ces paroles sages et profondes d'Aristote et de Pascal : *Les vérités premières, les principes ne se prouvent pas.* Elle consiste, en second lieu, à opposer à cette *morale* générale du bon sens, la *morale* prétendue du catholicisme qui ferait consister le bien dans l'obéissance à la volonté de Dieu comprise en ce sens, que c'est cette volonté pure, indépendante de la sagesse, et simplement toute-puissante, qui ferait que le bien est bien, et que le mal est mal. Or, cette manière de comprendre la loi de Dieu est purement et simplement du jansénisme. Ce n'est pas le christianisme pur, c'est le christianieme dévié jusqu'à l'erreur, soit déjà condamnée par l'Eglise, soit au moins sur la voie de la condamnation. Il cite, comme représentant cette doctrine fausse, des paroles de Descartes et de Bossuet, même un mot de Fénelon. Mais Descartes avait été redressé sur ce point par Leibnitz et par Malebranche : « Etrange maxime, dit Leibnitz, de ceux qui, fondant toute obligation sur la contrainte, prennent la puissance pour la mesure du droit !... On ne peut pas plus soutenir que la justice et la bonté dépendent de la volonté, qu'on ne peut dire que la vérité en dépend aussi : paradoxe inouï qui est échappé à Descartes ! Comme si la raison pourquoi un triangle a trois côtés, ou pourquoi deux choses contradictoires sont incompatibles, ou enfin pourquoi Dieu lui-même existe, c'était parce que Dieu l'a ainsi voulu ! exemple remarquable qui prouve que les grands hommes peuvent tomber dans de grandes erreurs. » (*Théod.* préfa.) M. Boutteville cite ces paroles mêmes de Leibnitz au nombre des maximes de la raison, comme si la doctrine chrétienne leur était antipathique ! Mais il faut ajouter, pour tout dire, que Leibnitz et Malebranche avec leur optimisme étaient aussi tombés dans une grande erreur, par exagération des lois éternelles de la sagesse, et que Bossuet et Fénelon étaient venus, bien à propos, les corriger en réduisant leur optimisme à sa mesure exacte. *Voy.* Optimisme. Il n'en est pas moins vrai qu'à son tour Bossuet, tout Bossuet qu'il fût, donna aussi dans l'excès cartésien par exagération de la puissance et fut janséniste par certaines expressions. Fénelon lui-même y donna quelque peu, par une autre voie, avec madame Guyon, dans son mysticisme, et se fit condamner par la cour de Rome : Dire que Dieu, s'il le voulait, pourrait faire, en commandant à la créature de lui désobéir, que de lui désobéir fût le bien, et autres choses semblables, c'est tomber dans les folies du quiétisme de Molinos, dont sainte Thérèse n'avait pas été tout à fait exempte, ou dans celles des fakirs de l'Inde. Autant vaudrait émettre cette contradiction absurde que le bien peut commander le mal. Telle n'est pas la doctrine pure du christianisme : le bien est le bien par lui-même d'après cette doctrine, aussi bien que d'après Cicéron et tous les sages; mais Dieu et toute autorité qui le représente véritablement et authentiquement, peuvent commander des choses qui seraient indifférentes, si elles n'étaient pas commandées, et qui deviennent permises quand elles cessent de l'être; or, en quoi consiste le bien absolu, le bien invariable, perçu, dans ce cas, par la conscience ? Il consiste en ce qu'il soit bien pour toute créature d'obéir à Dieu, et de l'aimer; voilà un absolu de la *morale*, comme c'est un absolu de cette même *morale* que tout bienfait mérite reconnaissance; ce n'est pas la chose en elle-même qui est le bien ; si elle est indifférente elle reste toujours indifférente en soi; et si elle est mal, elle ne pourra jamais être véritablement commandée; il est ab-

surde de dire que Dieu pût ordonner de le haïr; le bien, c'est la soumission à Dieu, ce qui veut dire à la règle éternelle du bien et du juste. Voilà la vraie doctrine *morale* du christianisme; et elle se résume dans le précepte du Christ : Aimez Dieu, qui est le souverain bien, par-dessus toutes choses.

Mais cette doctrine n'était point ce qu'il fallait à M. Boutteville, pour qu'il pût la mettre en antithèse avec la raison; et il a subrepticement mis à la place tout ce qu'il a pu échapper de jansénisme aux hommes tels que Bossuet, pour avoir l'apparence d'atteindre le christianisme lui-même en atteignant ce jansénisme.

Il cite aussi, parmi les voix de la raison, celle de Kant disant à l'homme : « Agis comme si la maxime de ton action devait être une loi générale de la nature. » Nous donnerons à lire, pour clore cet article, un passage de nos HARMONIES où ce point est traité.

En ce qui est de saint Paul, qui revient toujours sous sa plume, notre auteur ne craint pas d'appeler en témoignage de la doctrine erronée qu'il attribue au christianisme, cette proposition fameuse : *Omne quod non est ex fide peccatum est* (Rom. XIV, 23;) comme si l'apôtre avait voulu dire que « tout ce qui n'est pas selon la foi catholique est péché; » lorsqu'il veut dire, d'après tous les théologiens et tous les interprètes, (Voy. leurs traités *de la conscience*, par ex. saint Alphonse de Ligori, Tract. *de Cons.* cap. 1. 3,) que « ce qui n'est pas selon la dictamen de la conscience est péché. » *Omne quod non est ex fide (nempe*, ajoute saint Ligori, *ex dictamine conscientiæ, ut explicant Estius et alii) peccatum est.*

Cette dernière induction de saint Paul dans la discussion par M. Boutteville, ne ressemble qu'à de la supercherie de mauvais aloi; et pourtant elle y reparaît deux fois (1).

La cinquième étude porte pour titre l'*individu.* Elle nous donnera moins de peine que la précédente. Elle consiste, pour commencer, à

(1) M. Boutteville jette, en passant, dans cette étude IV, une attaque à Dieu, qu'il ne nie pourtant pas, puisqu'il serait plutôt panthéiste qu'athée. « Qu'une force, dit-il, principe d'intelligence, agite cet univers, *mens agitat molem*, il nous paraît impossible d'en douter; mais ce principe est-il immanent à l'univers, ou en est-il distinct et séparé ? se connaît-il lui-même, ou aspire-t-il seulement à se connaître un jour ? Dieu est-il, ou Dieu devient-il? L'esprit a-t-il pour base, pour substance, la nature? ou la nature a-t-elle pour base, pour substance, l'esprit?..... Certes, c'est une merveilleuse chose que cet univers, mais il n'accuse pas précisément, pour auteur, un être intelligent. Le principe d'intelligence dont le monde est pénétré, si nous en jugeons par beaucoup de ses œuvres, c'est-à-dire par un grand nombre des phénomènes qui se produisent sous nos yeux, loin de se révéler comme une personne, ne ressemble-t-il pas plutôt à une force instinctive, aveugle, inconsciente d'elle-même, qui, partout répandue, sommeille dans la pierre, végète dans la plante, vit et sent dans l'animal, pense dans l'homme, et dans lui aussi arrive à dire *moi?* N'en est-il pas de lui comme du principe de vie qui, pareil au fluide électrique, pénètre toutes choses, mais ne se manifeste avec plus ou moins d'intensité, que sous les influences d'un milieu favorable, et lui-même n'est pas vivant? »

Que serait donc un principe d'intelligence sans intelligence? Cette force aveugle, inconsciente, qui s'éleverait dans l'homme jusqu'à dire *moi* sans l'avoir dit de toute éternité? Ce principe de vie qui ne serait pas vivant et qui deviendrait la vie? ce serait le non qui serait le oui, ce serait la cause sans les conditions du causant, ce qui revient à l'effet sans cause; ce serait la contradiction même.

D'ailleurs, il faut à ce qui commence, et à tout ce qui devient, un principe éternel, sans quoi vous avez le produit sans producteur; dans ce que nous voyons *devenir*, il y a deux ordres de phénomènes; ceux qui se produisent par des lois nécessaires, et ceux qui supposent la nécessité d'un choix libre à leur origine, sans quoi il leur manquerait une raison d'être en la manière qu'ils sont, plutôt qu'en la manière opposée. Il n'est pas plus nécessaire, par exemple, que la terre tourne sur elle-même d'occident en orient, que d'orient en occident; donc il faut à l'origine de ce mouvement une volonté qui a choisi l'un des deux partis, sans quoi celui qui se réalise est sans cause. S'il était nécessaire, comme il est nécessaire que le tout soit plus grand que la partie, on pourrait dire qu'il a pour cause dans l'éternité sa nécessité même; mais n'étant point nécessaire, et notre raison voyant cela avec évidence, il n'a rien qui puisse le déterminer, dans l'éternité, à commencer le temps, et par conséquent, il ne peut se passer d'une volonté libre qui le détermine. La nature avec cette classe de phénomènes qu'elle renferme, plus nombreuse que l'autre, a donc besoin d'un moteur premier dont l'existence soit éternelle et dont la volonté soit libre de commencer le temps.

Mais revenons donc à votre Dieu-principe et substance, qui *devient*, qu'il soit corps ou esprit, corps-substance de la nature-esprit ou esprit-substance de la nature-corps. Ou il a commencé, ou il n'a pas commencé. S'il a commencé, a-t-il poussé dans le rien comme ce qui pousse dans quelque chose? en ce cas, il *est* sans cause et sans principe; absurdité. A-t-il été produit par un autre? en ce cas il n'est plus le principe; c'est son producteur qui l'est; et nous recommencerons le dilemne. Mais s'il n'a pas commencé, seule hypothèse que vous acceptiez sans doute, c'est donc qu'il est en train de *devenir* pour arriver jusqu'au *moi-uni-*

attribuer au christianisme toutes les exagérations de l'ascétisme à l'égard de la mortification des sens; nous laisserons naturellement de côté tout ce qu'elle cite des exaltations mystiques contre la nature corporelle, de beaucoup d'écrivains moralistes appartenant au développement chrétien. Tout cela n'est point pour nous parole d'Evangile. Mais voici notre auteur qui prend à partie l'Evangile lui-même : Jésus devient pour lui trop sévère contre les richesses et contre l'aristocratie; il est trop démocrate au jugement du disciple de Proudhon!... puis vient la chasteté. « Certes, dit-il, la chasteté est une aimable et précieuse vertu. Elle se recommande, à des degrés divers, aux deux sexes et à tous les âges, et, dans sa perfection elle embellit en particulier de leurs plus doux attraits le jeune homme et la jeune fille. La raison humaine, qui reconnaît en elle la sauvegarde la plus certaine de la santé et de la beauté, en découvre ailleurs le principe dans l'égale dignité de l'homme et de la femme, et aussi dans le sentiment réciproque, mélange de respect et d'amour, que, par suite, chacun des sexes éprouve naturellement l'un pour l'autre. » Mais « la raison divine, ajoute-t-il, abomine et exècre la femme ; » puis viennent des développements appuyés sur le Christ lorsqu'il dit à sa mère : « Qu'y a-t-il de commun entre moi et toi, femme? » et sur saint Paul, dont il cite quelques passages, mais dont il oublie de citer celui-ci : « Il n'y a plus ni Juif ni Grec, ni esclave ni libre, ni homme ni femme; tous sont un dans le Christ. » Puis vient le célibat que le Christ a sanctifié par son exemple et a glorifié par ses enseignements, en « rejetant le mariage de son royaume. » « Or, ajoute-t-il, tout ce qu'une religion exclut de son ciel, elle le proscrit, en réalité, sur la terre. » Mais en vérité, tout cela est trop faible pour qu'on s'y arrête : le célibat pratiqué pour l'humanité, selon la *morale*, est supérieur à l'état du mariage ; il demande plus de force et de vertu dans l'individu qui, au lieu de se donner une famille particulière, se donne pour famille, aux dépens de ses jouissances propres, et de la satisfaction de la plus impérieuse des passions, le genre humain à instruire, à moraliser, à consoler, à soulager, etc. Il est aussi, relativement à l'économie sociale, le seul moyen *moral* de prévenir les excès de population auxquels tend la nature selon les démonstrations irréfutables de Malthus; mais l'état du mariage n'en est pas moins le plus naturel ; la femme est l'égale de l'homme, sauf les différences d'aptitudes ; et les œuvres de la chair, régulièrement accomplies pour la propagation de l'espèce, et selon le vœu de la nature, ne sont que des choses bonnes quoi qu'en puissent dire les hyperboles de tous les mysticismes. Voilà le vrai christianisme ; qu'y a-t-il à reprocher à cette doctrine? N'est-elle pas aussi la doctrine de la philosophie et du bon sens ?

Quant aux œuvres de l'intelligence humaine, sur lesquelles s'arrête si longuement M. Boutteville, pour établir une antithèse entre la raison et la foi, faire passer pour essentiellement chrétiennes les théories traditionalistes, représenter la doctrine évan-

versel, depuis l'éternité ; et alors vous êtes obligé de convenir qu'il y a bien longtemps qu'il doit être *devenu*.

Cela nous conduit à un autre dilemne auquel nous portons le défi à qui que ce soit de jamais répondre : 1° Admettez-vous que l'existence de l'être éternel nécessaire, quel qu'il soit d'ailleurs, soit simultanée et sans succession? Alors, il ne peut pas *devenir*, il ne peut qu'*être ;* car le temps successif est essentiel à tout progrès; le progrès lui-même, en effet, réalise le temps successif par son essence ; *progression* et *succession* se supposent mutuellement; 2° Admettez-vous que l'existence de l'être éternel nécessaire soit successive et non simultanée? Alors, vous êtes obligé de dire qu'il a vu s'écouler dans son existence des temps infinis au sens absolu ; et qu'à chacun de ses moments présents, il a derrière lui une progression infinie; mais une progression infinie de perfectionnement suppose la réalisation de l'infini obtenue; voilà donc l'infini qui renaît, et vous devez dire encore qu'il *est* infini et non qu'il *devient*, parce qu'il a nécessairement achevé de *devenir*.

Vous ne pouvez pas vous retrancher sur l'*indéfini* qui est inattingible; car il s'agit ici du passé, et non du futur; le passé est de l'acquis; l'acquis d'un perfectionnement infini est donc réalisé, et n'est plus de l'infini; c'est l'infini lui-même.

Il suit de notre dilemme que l'infini ou Dieu, ne peut pas ne pas être à tout instant, en sa pleine perfection, soit qu'il *devienne*, soit qu'il *ne devienne pas*, par cette seule raison qu'il est nécessairement éternel.

Le Noir.

gélique comme radicalement ennemie de la science et de l'art, et décrire les destructions de livres, de bibliothèques, de musées, de temples, de statues, de monuments artistiques de toutes sortes par le zéle chrétien, quand il eut surnagé et qu'il se fut emparé de l'empire du vieux monde; nous lui répondons que tous ces faits et théories, qui se sont produits dans toutes les religions, ne sont les enfants légitimes d'aucune d'elles, mais seulement des observations et des passions humaines, abusant des meilleures choses, et les faisant tourner au désordre. Nous ne nions rien de ce qui est démontré par l'histoire, et nous déplorons tout ce qui est le produit de la folie ; que de choses, hélas! sont à déplorer de la sorte dans l'évolution des événements humains ! et quand viendra le règne de la sagesse !

On peut voir dans tous nos ouvrages, qui sont bien certes ceux d'un chrétien, ce que nous pensons de tous ces excès soit comme systèmes soit comme fureurs pratiques; mais M. Boutteville, qui, redisons-le, ne nous nomme jamais — il se garderait bien d'attaquer l'inattaquable — nous adresse pourtant, ici, une critique détournée; il dit : « Etrange renversement de doctrine ! parmi les apologistes modernes de la religion chrétienne, la plupart ont la prétention de défendre la foi par la raison : ils écrivent des *études philosophiques sur* le *christianisme*, des *catéchismes philosophiques à l'usage des gens du monde*, des *harmonies de la raison et de la foi, des philosophies du Credo* ; ils se vantent d'avoir à faire valoir en sa faveur des preuves démonstratives. Ces messieurs, apparemment, en savent plus là-dessus et comprennent mieux le christianisme sans doute que les Bossuet, les Pascal, les saint Paul et tous les grands docteurs de l'Eglise chrétienne. » (p. 236.) Voilà sa critique : avec ces modernes, il ne discutera pas ; mais il prendra des mots de saint Paul, tels que celui de sa *folie de la croix*, qu'il détournera de leur sens véritable, des passages exaltés d'orateurs chrétiens tels que Tertullien, Lactance, Jérome, saint Bernard, Bossuet, Pascal, ou mieux encore des émissions doctrinales erronées de jansénistes, y compris l'abbé Guettée, notre contemporain, et fera de tout ce ramassis une doctrine chrétienne de son goût, qu'il n'aura plus, ensuite, aucune peine à flétrir. Qu'on la lui explique comme nous l'expliquons ; il n'a que des dédains pour de si petits athlètes. Mais quand le concile du Vatican viendra donner raison à ces petits athlètes que dira-t-il ?... sa conscience fera ses comptes avec Dieu dans l'éternité ; mais son livre, qu'il nous aura donné, en écrivant dessus : *témoignage d'amitié*, restera pour son arrêté de comptes avec les hommes ; triste arrêté de comptes de la haine avec la haine !

La sixième étude est intitulée : la *société*. Elle traite de la famille qui serait atteinte par la doctrine chrétienne, et par des paroles de Jésus telles que la suivante : « N'appelez personne sur la terre votre père, car vous n'avez qu'un père qui est au ciel » (Mat XXVIII, 9). Elle traite de la propriété; Jésus serait trop communiste. Elle traite de l'esclavage; ce seraient la raison et la philosophie qui en auraient préparé l'abolition, et le christianisme l'aurait maintenu de son mieux. Elle traite du tyrannicide qu'on regardait dans l'antiquité comme un acte digne de toute louange, et que le christianisme en amollissant les âmes, aurait fini par dépopulariser. Elle traite de la puissance politique; et ici on ramène toujours son Bossuet, dont la doctrine absolutiste est donnée comme celle de l'Eglise non-seulement orthodoxe, mais encore hétérodoxe, car Luther, en sa qualité de chrétien, tout hérétique qu'il est, n'est pas épargné : tout se résume pour le fidèle, soit catholique soit schismatique, soit protestant, dans l'organisation de la plus profonde tyrannie par l'alliance du trône et de l'autel; les chrétiens démocrates tels que Buchez appelés, néochrétiens, sont considérés dédaigneusement et renvoyés avec de grands coups de fouet qu'on emprunte à Bossuet, pour les leur appliquer. Elle traite du droit des gens, qui était bien plus clair et

bien plus beau du temps des Grecs et des Romains, qu'il ne l'est devenu sous l'influence chrétienne. Elle traite des théories utilitaristes qui ne se sont intrônisées dans les esprits que par l'inspiration chrétienne, et qui ne régnaient pas au temps d'Aristide. Elle traite enfin de la *morale* du pardon des injures, qui avait été élevée à sa perfection par les philosophes de la Grèce, de la Chine et de l'Inde, et que le christianisme a rapetissée en la limitant aux injures entre particuliers et lui substituant, en ce qui concerne les généralités doctrinales et autres, l'anathème et la malédiction.

Nous ne pouvons pas, dans un article, aborder tant de détails; ils sont traités, dans le cours de notre travail, par des articles spéciaux, et leur exagération même les réfute. Nous dirons seulement, en général, qu'il n'est rien de beau et de vrai chez les philosophes, que nous n'acceptions; que nous-même avons démontré, par des citations semblables dansnotre article MORALE de nos *harmonies*, que la philosophie et la raison humaines furent toujours très-riches de pensées sublimes en matière de *morale*; et nous ajouterons que tout ce que reproche M. Boutteville au christianisme est ou calomnie pure, ou détournement de textes à des sens faux, ou attributions à son influence d'horreurs humaines, d'abominations de toutes sortes, dont la seule cause était dans l'homme méchant, et contre lesquelles l'esprit vrai de l'Evangile ne cessa jamais de protester.

La septième étude a pour objet le *libre arbitre*. Elle porte pour devises mises en antithèses les propositions suivantes d'Aristote et de saint Paul: « La vertu est en notre volonté ; et de même le vice. » (Arist. *de moribus*, liv. III, c. V.) « Opérez votre salut avec crainte et tremblement ; car c'est Dieu qui opère en vous et le vouloir et le faire, selon son bon plaisir. » (*Philip.* II, 12, 13.)

Cette étude est la mieux faite et la mieux écrite. Elle se propose de conduire l'esprit du lecteur à conclure que la véritable doctrine du catholicisme, de saint Paul, de saint Augustin, de saint Thomas et de Bossuet sur la grâce et la prédestination est identique au prédestinationisme soutenu d'abord par les moines d'Adrumète, puis par Gottscalk, puis par les albigeois, enfin par Wiclef, Jean Hus, Luther, Calvin, Baïus, Jansénius et Quesnel, et cela malgré le concile de Trente, qui a réservé la liberté *morale*. Elle n'a pas de peine, le catholicisme étant ainsi transfiguré, à faire ressortir une grande supériorité des enseignements philosophiques sur les siens. On voit que c'est toujours la même tactique. Assez de condamnations ecclésiastiques parlent haut pour établir que le christianisme orthodoxe a toujours conservé d'une part la liberté *morale*, comme nous la conservons dans nos articles DÉTERMINISME, GRACE et LIBERTÉ, etc., et, d'autre part, la souveraineté de Dieu sur sa créature ou la nécessité de la grâce comme cause première et dans l'ordre surnaturel et dans l'ordre de la nature; cette observation suffit pour faire écrouler tout l'édifice de notre adversaire. Nous dirons seulement quelques mots de saint Paul, de saint Augustin, de saint Thomas, de Bossuet, et du philosophe de Stagire qui leur est opposé par M. Boutteville.

Quand saint Paul disait que « c'est Dieu qui opère en nous et le vouloir et le faire selon son bon plaisir », disait-il une chose inconciliable avec la vérité de sens intime proclamée par Aristote : « La vertu est en notre volonté et de même le vice »? S'il en était ainsi, il se serait donc mille fois contredit lui-même, lorsqu'il suppose à chacune des pages de ses épîtres la liberté qu'a l'homme d'agir d'une manière conforme ou contraire à la voix de sa conscience, et de se rendre ainsi lui-même vertueux ou coupable. Il reconnaît cette puissance, de la vertu et du vice, aussi bien dans ceux qui ne connaissent pas la loi que dans ceux qui la connaissent, parce qu'il y a dans tous une conscience qui se rend témoignage à elle-même (Rom. II, 15 et partout). Mais, cette obligation qu'il sentait comme nous la sentions tous, de reconnaître le fait du libre arbitre dans la con-

science, devait-elle l'empêcher de proclamer, d'autre part, la vérité ontologique de la cause première qui doit rester *première* dans tous les ordres et dans tous les faits, vérité dont la proclamation constitue ce que nous avons appelé le *panthéisme rationnel*. Ce panthéisme qui met Dieu partout comme premier moteur, est aussi nécessaire à la philosophie et à la théologie comme principe, que l'autre vérité en est inséparable comme fait intime; et nul esprit profond n'abdiquera l'un pour établir l'autre. Aristote a posé le fait du libre arbitre dans le passage cité pour devise; saint Paul a posé le principe de la cause universelle comme principe radical absolu de tout ce qui est, de tout ce qui se produit, aussi bien du vouloir et du faire, en matière de vertu, que du *devenir* en matière d'être, et de substance; *omnia*, dit-il, *ex ipso, in ipso, per ipsum*. Il ne renoncera pas, pour admettre la liberté *morale*, à cette philosophie profonde. Quant à Aristote, si l'agitation des esprits s'était portée, de son temps, sur la grâce comme au temps de saint Augustin, nous croyons assez à l'étendue de son intelligence pour qu'il n'eût fait aucune difficulté de se ranger à la philosophie de saint Paul, que déjà Bias et Platon avaient plus qu'entrevue, puisqu'il admet lui-même la nécessité d'un premier moteur, qui ne pouvait pas être la misérable liberté d'une créature.

Ce que nous disons là de saint Paul, relativement à Aristote, doit se répéter sur saint Augustin, sur saint Thomas, et sur Bossuet. C'est toujours le même panthéisme rationnel et chrétien qui les suit et qui leur impose sa logique supérieure. Saint Augustin eut souverainement raison de ne rien céder au semi-pélagianisme. Une vertu créée ne peut jamais être qu'une vertu d'emprunt, une vertu qui n'est vertu, que par l'activité souveraine, comme une substance créée n'est substance que par l'immanence en elle de la substance absolue. Rien chez elle, absolument rien, dans aucun ordre, pas plus dans l'ordre naturel que dans l'ordre surnaturel, ne peut se produire de soi et par soi, il faut un *dessous* qui soit le vrai producteur, le grand ressort, et ce *dessous*, c'est Dieu. Mais cela n'empêche pas la liberté que la conscience révèle et dont la grâce est l'élément premier (V. GRACE et LIBERTÉ,) il reste seulement et restera toujours un énorme mystère, le mystère même de notre existence, qui n'est point éternelle.

En ce qui est des expressions d'Augustin, durant le cours de sa discussion avec Pélage et avec les semi-pélagiens, elles ne sont pas toutes d'une exactitude mathématique quand il s'agit de la prédestination; il en est quelques-unes dont les prédestinatiens de son temps, (du monastère d'Adrumète) qui se dirent ses disciples, abusèrent, ainsi que plus tard Gottscalk et à sa suite toute l'école fataliste jusqu'à l'auteur de l'*Augustinus*; ces abus consistèrent toujours à tirer de ces expressions la négation de la liberté morale si bien affirmée par Aristote. Mais la saine théologie avec l'Eglise chrétienne eut toujours soin de ne les entendre que moyennant la réserve de cette liberté; la preuve en réside, assez éclatante, dans toutes les condamnations des sectes qui vont jusqu'à l'attaquer.

Saint Thomas d'Aquin, qui n'est point l'auteur du système thomiste, que suivra Bossuet contre le molinisme et le congruisme plus précautionneux pour sauvegarder la liberté et, par là, plus dans le sens d'Aristote et de Pélage, mais n'allant pas assez loin pour être condamnables, saint Thomas d'Aquin, disons-nous, ne saurait dans ses recherches théologico-philosophiques, abandonner le panthéisme chrétien d'Augustin et de saint Paul; ce bon panthéisme transpire de tous ses syllogismes; et il n'en suit pas moins Aristote, qui est pour lui « le philosophe » par excellence, et avec lequel il aime à proclamer la liberté. « La vertu, selon l'ange de l'école, est une bonne qualité de l'âme qui sert à bien vivre et que Dieu opère en nous, sans nous, *quam Deus in nobis, sine nobis, operatur*. (I. II. q. LV. a. I.) Eh sans doute, pourrait-il y avoir, dans la créature, quelque énergie dont le

créateur aurait besoin pour la faire? La créature serait, en ce cas, par cette énergie que Dieu n'opérerait pas sans elle, cause première comme lui, et son égale. Le même saint Thomas dit (q. LXXXIII. art. I.) à propos du mot de saint Paul : *Non est volentis neque currentis* (currere) : « Cette parole de l'apôtre ne doit pas être entendue comme si l'homme ne voulait ni ne courait par libre arbitre, mais parce que son libre arbitre n'est pas suffisant par lui-même pour vouloir et pour courir s'il n'est mû par Dieu, » c'est-à-dire s'il ne tire de l'activité divine, immanente en lui, sa propre activité. Il dit encore (ib.) à propos de ce mot de la métaphysique d'Aristote : « Ce qui est mû par un autre n'est pas libre, » et de celui-ci de saint Paul : « C'est Dieu qui opère en nous le vouloir et le faire, » comme si ces deux choses étaient contradictoires : « Le libre arbitre est cause de son mouvement, parce que l'homme par son libre arbitre se meut lui-même à agir; mais il n'est pas nécessaire pour la liberté que ce qui est libre soit la *cause première* de soi, *sit causa prima sui*, comme il n'est pas nécessaire que ce qui est cause d'une autre chose, soit la cause première de cette chose. Dieu est la première cause, mouvant et les causes naturelles et les causes volontaires; et de même qu'en mouvant les causes naturelles, il n'empêche pas que leurs actes soient naturels, de même, en mouvant les causes volontaires, il n'empêche pas que leurs actions soient volontaires, mais il fait plutôt qu'elles le soient; car il opère dans chaque chose selon la propriété de cette chose. » Voilà le vrai panthéisme dont nous parlons, par rapport aux actions du libre arbitre; on ne peut pas plus l'enlever sur cet objet de la liberté *morale*, que sur tout le reste, bien que ce soit le seul point sur lequel il paraisse très-difficile de le conserver; la difficulté n'avait pas arrêté Platon qui avait conservé l'influx divin jusque dans la détermination du vouloir; elle avait paru arrêter Aristote, en lui faisant émettre, assez obscurément du reste, des propositions qui semblent faire de la volonté libre une première cause; saint Augustin et saint Thomas, inébranlablement appuyés sur saint Paul, ont mis en pleine lumière ce panthéisme de la raison et de la foi. Comment se fait-il que M. Boutteville qui paraît être partout beaucoup plus panthéiste, panthéiste jusqu'à l'absurde (voy. la note ci-dessus), n'a-t-il que des attaques pour une doctrine théologico-philosophique, qui, si l'on en juge par ses tendances radicales, devrait être l'objet de son admiration? mais il n'a point de pardon pour le christianisme; il aimera mieux s'enferrer lui-même que lui lâcher prise.

Reste Bossuet. Assurément, sur plusieurs questions, le thomisme de Bossuet frise de bien près le jansénisme; nous l'avons reconnu; sur ces points, au contraire, le molinisme se rapproche du semi-pélagianisme, mais ne l'atteint pas; il ne rompt pas, comme lui, le lien nécessaire, permanent, entre le créateur et son œuvre, puisqu'il reconnaît la nécessité de la grâce en toute chose, tout en disant versatile celle de l'acte pour cet éclair de volonté libre qui est à la disposition de l'être raisonnable; il fonde la prédestination sur la prescience, au lieu de fonder la prescience sur la prédestination comme le font Descartes et Bossuet en disant que Dieu ne sait que ce qu'il fera, et même que ce qui est bien n'est bien que parce qu'il veut que ce soit bien, point capital vraiment erroné, sur lequel, comme nous l'avons dit, Leibnitz, Malebranche et Fénelon ont fait chacun leur part pour rétablir l'équilibre de la vérité. Mais l'Eglise sur le vrai mystère s'est tue et a laissé libres les opinions contraires, en sorte que c'est la théologie philosophique qui est seule responsable des difficultés qui peuvent surgir soit à l'égard de la liberté humaine, soit à l'égard de la puissance absolue. N'est-ce pas là de la sagesse, quand il s'agit de choses si profondes et si ténébreuses? Bossuet rejette le molinisme, et, à notre avis, le rejette trop absolument; nous expliquons dans l'article GRACE et LIBERTÉ ce que nous lui laisserions pour sa part;

mais sur le point radical de la prémotion de S. Thomas, il ne fait encore, en y restant attaché si fortement, que maintenir le panthéisme chrétien qui est celui de toute ontologie rationnelle. Lorsqu'il dit, par exemple, « ce que nous faisons par la grâce de Dieu, n'est pas moins à lui que ce qu'il fait tout seul par sa volonté absolue ; ce que nous lui donnons ne lui appartient pas moins que ce qu'il nous donne » (*Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique*) : « L'homme ne coopère pas au Saint-Esprit comme deux chevaux concourent à traîner un chariot ; car l'un des chevaux ne reçoit pas de l'autre la force qu'il a, au lieu que l'homme coopérant n'a point de force que le Saint-Esprit ne la lui donne. » (*Histoire des variations.*) « C'est vous, ô moteur secret, qui inspirez à notre libre arbitre le bon choix qu'il fait..... et, s'arrêtant en lui-même, il croit être quelque chose, quoi qu'il ne soit rien. » (*Traité de la concupiscence.*) Toutes ces émissions sont de la plus grande exactitude tant philosophique que théologique ; c'est toujours le panthéisme à la fois rationnel et chrétien ; rien de plus ; et M. Boutteville nous dit qu'en parlant de la sorte, Bossuet rectifiait le concile de Trente, dont il qualifie les décisions de timides, parce qu'il réserve la liberté. Ce que dit Bossuet, dans tous ces passages, n'attaque point cette liberté, et si parfois il lui porte atteinte, c'est lorsqu'il se joint presque à Arnauld en répétant les paroles légèrement échappées à Descartes et relevées par Leibnitz, paroles qui n'ont jamais été celles de l'Eglise.

En tous cas, quel reproche pouvez-vous adresser au christianisme, que n'encourra point, en même temps, la philosophie ? Ni l'un ni l'autre ne font la nature humaine ; ils la prennent, tous deux, telle qu'ils la trouvent, c'est-à-dire avec son problème ontologique de conciliation du relatif en elle avec l'absolu dans le créateur, et avec son problème psychologique de sa liberté *morale* de conscience, toute relative qu'elle soit, et ils cherchent à lever l'antithèse apparente de ces problèmes, qui ne seront résolus que dans la lumière de l'absolu lui-même. Qui se jette au delà d'une des deux rives, s'égare, soit en philosophie, soit en orthodoxie chrétienne ; respectez à la fois le domaine de Dieu et le domaine de l'homme ; pour affirmer l'un, ne portez pas atteinte à l'autre ; voilà tout ce qu'a dit l'Eglise, et si vous lui faites dire autre chose, vous la calomniez.

La huitième étude de M. Boutteville a pour objet *la sanction*. C'est ici que nous voyons apparaître les questions de l'autre vie.

M. Boutteville commence par une opiniâtreté dans la calomnie : « La foi religieuse, dit-il, en niant à la vertu toute valeur réelle et intrinsèque, fait dépendre la loi uniquement de la volonté suprême d'un Dieu qui décide arbitrairement du beau et du laid, du vrai et du faux, du juste et de l'injuste. » (p. 415.) Mais n'est-ce pas le principe même que nous avons sans cesse réfuté depuis le commencement? Puis il cite Moïse qui parle seulement de récompenses et de punitions temporelles, le psalmiste, Salomon, Ezéchias, qui semblent fermer toute espérance au delà du tombeau ; et il fait dériver la croyance judaïque à la résurrection, du Zend-Avesta, dont la dogmatique aurait rayonné jusque chez les Juifs.

Nous ferons seulement observer, sur cette prétention à faire passer les anciens hébreux pour matérialistes, qu'il serait bien étonnant qu'un peuple qui sortait de l'Egypte où était si vivace la croyance à l'immortalité des âmes, n'en eût pas même l'idée ; et que, dans tous les temps comme aujourd'hui même, les auteurs et exégètes israélites s'appliquent à réfuter une telle prétention, qu'ils considèrent une calomnie contre leurs aïeux.

Il représente ensuite la doctrine du Christ et des premiers Pères de l'Eglise comme une palingénésie qui n'implique pas l'immortalité de l'âme humaine et qui est liée au millénanisme.

Il est vrai que la distinction philosophique de l'âme et du corps ne fut pas précisée dans ces premiers

temps du christianisme, comme elle l'avait été dans Platon, et comme l'ont précisée nos philosophes chrétiens, depuis Augustin jusqu'à Descartes, nos scolastiques, depuis Thomas d'Aquin jusqu'à Bossuet. Il est vrai que l'homme était plutôt considéré comme une unité, dont l'extérieur était le corps, dont l'intérieur était l'âme et qui avait besoin d'une résurrection quelconque de ses deux faces pour continuer de vivre au delà du tombeau. Mais cette manière de considérer l'homme, en ajoutant qu'il se développe aussi bien par génération de l'âme que par génération du corps, puisque les deux ne font qu'un dans leur substance, valait peut-être bien l'idée moderne, et si elle ajoutait que cette substance radicale unique à deux faces, n'était autre chose que l'esprit, elle était celle-là même qu'aujourd'hui nous pouvons avoir encore, en nous mettant à la suite de Berkeley.

Enfin, il aborde la doctrine de l'expiation qui était, d'après lui, pour la philosophie, une culture en vue de l'amélioration de l'être — ce qui n'est pas tout-à-fait exact puisque Platon admet dans son Tartare des malades incurables — et qui n'est plus, selon M. Boutteville, pour le christianisme qu'une punition ou vengeance brutale, avec une immobilité absolue dans le mal égale à l'immobilité de Dieu dans le bien, et cela pour des infractions à des lois de pure fantaisie, qui n'avaient rien de juste par elles-mêmes, et cela encore pour des infractions qui n'ont pas même dépendu de l'être ainsi traité mais uniquement de la grâce et du décret éternel de prédestination pour les uns, de réprobation pour les autres, au bon plaisir de Dieu. — Nous renvoyons, là-dessus, à nos articles sur la grâce, sur la prédestination, et surtout à ceux qui dépendent du mot DEMEURES ÉTERNELLES.

M. Boutteville cite toujours saint Paul, et à sa suite, Lactance, Pascal, Massillon, Bergier, que sais-je? à propos de la vertu qui ne serait qu'intéressée, qui ne serait qu'une sorte d'hypothèque prise sur Dieu pour la béatitude éternelle, et il passe légèrement sur saint Thomas, Grotius, Leibnitz, Clarke, disant que « dans le cas même où il n'y aurait ni Dieu, ni peines ni récompenses, encore serions-nous obligés d'observer les lois du droit naturel, qui n'en serait, après tout, ni moins sacré ni moins inviolable. »

Il donne comme beaucoup plus solidement vertueux que le chrétien le sage de la Chine, disciple de Koung-tseu, qui disait au P. Pedranzini: « Nous nous gardons de rien décider en fait de choses qui ne sont pas évidentes, et que les anciens sages tenaient pour incertaines. L'axiome des hommes saints consiste dans la particule *si*. Ils disent : S'il y a un paradis, les hommes vertueux y goûteront mille délices; s'il y a un enfer, les lâches et les méchants y seront précipités. Mais qui peut affirmer qu'il en soit ou qu'il n'en soit pas ainsi? S'abstenir du mal, faire le bien, voilà le point important. Le livre Taï-hio dit : Le principe est la vertu, les richesses et le bonheur sont l'accessoire. Le livre Lioun-in dit : Ce que tu ne veux pas pour toi, ne le fais pas à autrui. Tout gît là. Qu'on agisse ainsi, et cela suffit; les félicités du paradis, s'il y en a un, suivront comme accessoire. » (Cantu., *hist. univ.* l. IV, chap. XXVI, note.)

Nous ne contestons pas la sagesse de cette réponse; cette sagesse est profonde en ce qu'elle pose le bien considéré en lui-même avant l'intérêt qui résulte de sa mise en pratique; mais nous disons qu'elle ne tient pas assez de compte de la destinée (*V.* IMMORTALITÉ DES AMES); elle ne répond pas à l'activité de la nature humaine qui ne se contente pas d'être aujourd'hui, mais qui veut être demain; elle favorise le sommeil de l'esprit, la paresse de l'âme; elle n'est pas de l'espèce qui fait les héros ni les grandes nations; elle ne remue pas la nature, elle l'endort; comme la *morale* de Confucius lui-même n'a fait, après tout, qu'endormir une moitié du monde, toute sublime qu'elle soit, tout identique à celle de Jésus, parce qu'il lui manquait le feu du ciel.

Après cette citation vient une avalanche de paroles, dans le même sens,

des philosophes de la Grèce et de Rome, ainsi que des nôtres. Ces philosophes ajoutent souvent que « dès cette vie même, il y a dans les événements une rémunération du bien et une vengeance du mal » ; M. Thiers est un de ceux qui parlent ainsi. Nous n'avons qu'à louer toutes ces pensées; mais quand M. Boutteville résume la *morale* chrétienne et la *morale* philosophique dans les paroles suivantes dont les unes sont de Job et les autres de Cicéron, en les prétendant antithétiques : « Mon témoin est dans le ciel, dit Job ; lui seul est l'arbitre de mes actions » (xvi, 20). « Je fais plus de cas, dit Cicéron, du témoignage de ma conscience, que de celui de tous les hommes. » (*Epist. ad Attic.* xiii, 20) ; nous lui répondons qu'elles sont parfaitement identiques pour le sens que Cicéron et Job y attachaient : le *Dieu* de Job, arbitre de ses actions, c'est l'absolu même de la *morale*, que voit sa conscience ; la *conscience* de Cicéron, dont il préfère le témoignage à celui de tous les hommes, c'est encore l'absolu de la *morale*, c'est le Dieu de Job, dont les chrétiens disaient : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. » Tout ce qui est vrai revient au même.

Enfin, M. Boutteville termine son étude en infirmant, autant qu'il peut, les preuves de raison de l'immortalité de l'âme et les éloquences philosophiques sur cette grande vérité, depuis celles de Socrate et de Platon jusqu'à celles de J. J. Rousseau. Il dit que la certitude de la *morale* n'en est ni plus ni moins grande et n'en dépend point : ce qui est bien est bien, ce qui est mal est mal, quoi qu'il en soit de nos destinées ; et sur cette certitude de la *morale* en elle-même, nous ne saurions qu'applaudir à ses paroles. Mais il avoue, somme toute, qu'il désire aussi l'immortalité ; il raconte une visite qu'il fit à Alexandre de Humboldt dix-huit mois avant sa mort et dans laquelle l'illustre savant lui exprima l'espoir de l'immortalité pour son âme, quoique il n'eût pas besoin d'un tel espoir pour aimer la vertu. Aristote lui-même avait exprimé des idées à peu près semblables, et M. Boutteville, en définitive, se rattache à cette espérance, craignant pourtant de la perdre au dernier moment.

Ces doutes d'une froide raison militent en faveur de la foi qui donne le repos. Mais voyez notre article Immortalité des ames.

Reste l'*épilogue*. C'est une péroraison trop longue, belle dans certaines pages, chargée de citations magnifiques mais trop longues aussi, ajoutée par une conscience qui paraît éprouver des remords de n'en avoir pas dit assez, à cet interminable réquisitoire contre le christianisme que nous venons de parcourir avec peine. On y ressasse, sous toutes formes, cette raison tant de fois rebattue, que la *morale* chrétienne ne saurait être que la négation même de la *morale* philosophique, parce qu'elle a pour base la corruption radicale de la nature par la déchéance originelle, la réduction de l'être humain à une masse de perdition et de péché, raison de laquelle découlerait, en effet, pour l'esprit l'incompatibilité de la raison avec la foi, pour le cœur l'incompatibilité du droit naturel avec le droit révélé, pour le corps l'incompatibilité de la liberté avec la loi ecclésiastique ; mais raison qui n'est ni évangélique, ni chrétienne, ni catholique orthodoxe, puisqu'elle n'est, comme nous l'avons dit, que janséniste. On y exprime des admirations exclusives pour les chrétiens qui, livrant la nature et la raison au grand anathème, réduisent leur religion à croire *parce que c'est absurde*, non pas au sens de saint Augustin et de la *folie de la croix* du grand apôtre, qui n'était que celui d'une éloquence puissante, mais au sens ridicule qu'on leur prête ; on cite en exemple de ces chrétiens qu'on vénère, tout en ne pensant pas comme eux, M. F. Huet, ce janséniste, qui nous accusait de rationalisme et dont le genre de foi, antipode du nôtre, devait aboutir deux ou trois années après, à cette chute éclatante dont nous avons déjà parlé. (V. Huétisme moderne.) On y fait, d'ailleurs, ressortir la ruine universelle du *vrai* christianisme dans les âmes, jusques au cœur du sanctuaire, l'anarchie des idées chrétien-

nes, par suite de leur adultère avec celles de la raison et du monde, et l'on y met à défi la réussite d'un concile œcuménique, lorsque ce concile même devait se réunir quatre années après, et proclamer à l'unanimité, devant le monde, au nom du catholicisme, précisément les droits de la raison (Const. *Dei filius.*) On y paraît, en un certain endroit, vouloir terminer l'ouvrage, par un conseil ironique à l'Eglise dans le genre de celui par lequel Proudhon couronne ses études *de la justice dans la Révolution et dans l'Eglise*, mais qui n'aurait, sous la plume du disciple, comme bien on pense, ni la rapidité, ni la vigueur, ni le mouvement qu'il avait eu sous celle du maître. Puis on y reprend, de plus belle, des citations de tout le monde sur la *morale* universelle, en demandant une association qui se propose pour but de la populariser, comme si toutes les religions et toutes les philosophies ne le faisaient pas, depuis quatre mille ans, mais sans y réussir aussi parfaitement que le christianisme venant après elles toutes ; et, pour finir, on réclame pour tous cette liberté de parole, que longtemps avant M. Bouteville, nous avons nous-même demandée pour tous. Oh! sur ce dernier point, nous sommes d'accord avec lui, pourvu que ce soit bien la vraie, la complète, la radicale, l'impartiale liberté, ce dont on pourrait douter de sa part à certains de ses moments qui transpirent une haine peu conciliable avec elle, et qui semblent plutôt indiquer la fausse liberté des *libéraux* qui ne le sont pas du tout.

Nous avons fait cette pénible analyse plutôt pour mettre le lecteur au courant des espèces de livres qui se publient depuis quinze ou vingt ans, et pour les initier aux idées qui courent dans les masses lettrées et contre lesquelles il convient de préparer les contre-poisons convenables, que pour tout autre motif. Ces contre-poisons pourraient-ils consister dans le poison lui-même, dont nous augmenterions la dose en appuyant une thèse qu'ils nous prêteraient, dans ce cas, avec raison et justice ?

Nous avons réfuté, dans nos HARMONIES, sur la *morale* comme sur tout le reste, un écrivain nouveau, maintenant oublié, qui avait presque préludé à l'antichristianisme de ce quart de siècle dont la dernière année s'ouvrira (1) quand nous terminerons cette publication. Cet athée méritait une épithète que ne mérite point M. Bouteville ; il était brutal et peu civilisé dans sa phrase ; mais il était rond, comme la nature, et nous le préférions au froid et académique professeur que nous réfutons aujourd'hui. Voici quelques-unes des réflexions que nous lui jetâmes à propos de son principe de *morale*, qu'il jugeait supérieur à celui de Kant, après avoir jugé celui de Kant supérieur à celui du Christ. Ce principe se trouvera expliqué dans le cours de la citation :

« En *morale*, l'objet empirique c'est l'homme, mais l'homme en tant que corps seulement, en tant qu'animal. La matière de la *morale* est donc réduite par vous aux distincts corporels et à leurs rapports dans le cône des semblables. Que devient l'amour ? Que devient le sacrifice ? Que devient la lutte contre les sens lorsqu'ils conseillent mal ? Comment rendre raison de tout ce qui est résistance aux entraînements de l'instinct ? Vous ne pouvez pas vous élever jusque-là, en partant de l'homme corps, de l'homme animal, de l'homme empirique ; et avec cette base vous n'arriverez jamais logiquement qu'à des conceptions de rapports matériels comme ceux des triangles semblables en géométrie. Votre morale se réduira nécessairement à manger, boire, dormir, et vivre le plus heureux possible comme fait l'animal avec son instinct. L'instinct de l'homme est plus noble, direz-vous ; cela est vrai, mais pourquoi ? Précisément parce qu'il élève ses vues

(1) Mettons à présent *se fermera* par suite des neuf mois d'interruption que sont venus nous apporter les dénonciations contre nos sept premiers volumes, et du bienveillant examen qu'ont bien voulu en faire des membres de la congrégation de l'Index Voyez la note en tête de la Dissertation préliminaire de la 2e édition.

LE NOIR, Juillet 1875.

au delà de la vie matérielle, parce qu'il voit deux avenirs, celui de ce monde et celui d'un autre monde encore; et en rejetant dans la science transcendante, c'est-à-dire dans l'égout des mauvais rêves, tout ce qui n'est pas objet empirique et tout ce ne sort pas de l'objet empirique, vous détruisez ces nobles instincts, vous les combattez, vous les réduisez à l'état de constructions imaginaires aussi bien que les religions, et il ne vous reste que les rapports sensibles de l'animal à l'animal, *morale* plus que sèche, plus que stérile, plus que mesquine, plus que terrestre, *morale* honteuse, qui serait nommée par le genre humain, s'il pouvait jamais la comprendre, l'immoralité.

» Vous avez beau dire que la vertu nous élève à l'infini dans la série de nos semblables, et que le vice nous abaisse dans la même série; il reste à définir ce que c'est que la vertu, ce que c'est que le vice, ce que c'est que le bien, ce que c'est que le mal. Vous définissez celui-ci tout ce qui s'oppose au développement de mes distincts, et celle-là ce qui favorise ce développement, mais c'est un cercle vicieux : de quels distincts s'agit-il ? Nous venons de le dire; ce n'est pas de ceux de l'âme, puisque vous ne l'admettez pas; il s'agit des distincts de l'homme empirique. Or qu'est-ce que développer mes distincts empiriques? Assurément, ce n'est pas mourir pour mon frère; mourir pour mon frère n'est pas m'élever dans ma construction, puisque c'est me détruire, puisque c'est m'effacer de la place empirique que j'occupais dans le cône. Le développement de l'activité dans le sens qui découle logiquement de votre théorie, c'est le développement de la vie matérielle ; et, par conséquent, il n'y a de bien que les avantages des sens, de vertu que la force et la ruse par lesquelles on s'élève sur l'échelle de la richesse, de la puissance et de la volupté. Voilà ce qui explique peut-être certaines propositions qui semblent vous avoir échappé, telles que celles-ci : « L'homme de génie est » toujours un homme vertueux. »

» Nous le répétons, si le genre humain comprend jamais votre *morale*, il la chassera dans les cavernes qu'habitent l'avarice, la luxure et la tyrannie, avec cet écriteau dans le dos : immoralité.

» *Conserve tes distincts* et *multiplies-en la puissance* (1). Ce précepte, escorté du dogme de l'immortalité de l'âme, peut résumer la vraie *morale*, ainsi que beaucoup d'autres, quoiqu'il ait trop besoin d'explication, comme nous le dirons en finissant. Si ce *moi* est immortel, s'il persiste au delà du tombeau, conserver ses distincts et multiplier leur puissance signifiera naturellement conserver, avant tout, ceux qui doivent survivre, et multiplier la puissance de ceux-là, pour développer de plus en plus la grandeur de notre nature pendant la durée d'une immortelle vie qui en est à son vestibule. Mais isolé du dogme de l'immortalité, c'est-à-dire sur le terrain où s'est placé notre philosophe, ce précepte ne peut signifier qu'une chose : vis le plus longtemps et le plus heureux possible; en d'autres termes, évite le mieux que tu pourras la mort et le malheur, la mort qui est l'anéantissement de tous tes distincts, le malheur qui est leur dépression ou la destruction de quelques-uns. Nouvelle preuve de ce que nous avons dit, que cette théorie réduit la *morale* humaine à celle de la bête, avec cette différence, que pour tous les animaux d'une même construction le bonheur est le même, tandis que, parmi les hommes, chacun a son goût et sa réponse sur la question de ce qui rend heureux.

» M. Bailly, en ôtant Dieu à notre tendance ascensionnelle vers le bien, lui ôte son but, ravit à notre activité tout objet d'effort. On ne monte pas si l'on ne monte vers quelque chose; il détruit donc la marche ascensionnelle elle-même; il ose dire que le progrès sera d'autant plus indéfini qu'il sera sans terme, et que lui fixer un but c'est l'arrêter; nous lui répondons que les deux propositions sont radicalement fausses. Le but que nous fixons à l'activité, c'est

(1) Telle était la formule du principe de morale de M. Bailly. Il entendait par *distincts* les propriétés naturelles de l'individu. (1874.)

Dieu, c'est l'infini, que le fini, quelque développé qu'on le suppose, ne peut jamais atteindre. Donc le progrès n'est jamais arrêté. C'est notre moraliste qui le paralyse en prétendant le lancer dans l'infini, dans l'inconnu, dans le vague, en lui disant : va, sans lui dire où. Je lui dis, répond-il, d'aller à l'infini ascensionnel pendant que le vice ira à l'infini dépressionnel. Oui, mais qu'est-ce que ces deux infinis ? il nous l'a dit : l'un, c'est le simple, qui n'est pas une réalité, qui est le néant; l'autre, c'est l'absolu, qui n'est pas non plus une réalité, qui est le néant. Entre néant et néant, quelle différence faites-vous? Que je descende l'escalier du crime, ou que je monte celui de la vertu, c'est le néant qui est au bout, c'est au néant que je cours ; qui me déterminera dans mon choix?

Résumons-nous. La vertu, pour M. Bailly, c'est l'effort indéfini du fini vers le néant; le vice, pour M. Bailly, c'est l'effort indéfini du fini vers le néant. Où est la différence entre vice et vertu? Le théiste seul distingue les deux routes par le but où elles tendent, qui est l'infini pour celle de la vertu, le néant pour celle du crime, et, sans leur ôter le caractère de l'indéfini, puisque les deux termes sont également au delà de la portée du fini. C'est la loi du Christ : *Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait*...

» Ah! débarrassez-nous du matérialiste et de son algèbre! rendez-nous Dieu, l'immortalité de l'âme, l'évangile, la loi de fraternité, la loi des *égaux*, et tout renaît, la vie circule, l'homme s'immole pour l'homme, et l'humanité est grande, car elle n'est plus une construction mathématique, mais une famille où l'amour s'épand et s'unifie dans un centre commun qui s'appelle le *père*.

» Nous venons de prononcer un mot contre lequel M. Bailly réclame. Il n'y a, dit-il, pas d'*égaux*, il n'y a que des *semblables*. Nous l'avouons, chaque individu, chacun des termes de la série a son développement, sa grandeur propre, et, sous ce rapport, il n'y a que des semblables; mais si l'on considère les devoirs et les droits, qui sont identiques, comme le dit l'auteur, en ce qu'ils ont une source commune, et s'impliquent réciproquement, ce n'est pas la similitude qui se manifeste, c'est l'égalité. Entre frère et frère, considérés en tant que frères, il y a égalité absolue comme entre les deux termes d'une équation algébrique. Entre le devoir d'un homme, représenté par A, de respecter la vie, l'honneur, la liberté de son semblable, et le même devoir dans un autre homme, représenté par B, il y a encore égalité. Entre tout droit radical inhérent à la nature humaine considéré dans le fou, et le même droit considéré dans le savant, il y encore égalité; la différence ne se montre que quant à l'exercice. Aussi M. Bailly a-t-il dit une monstruosité quand il a dit que le fou est rayé de la construction humaine. Nous savons qu'en le disant il était conséquent, puisqu'il ne voit l'homme que dans ce qu'il se montre lui-même empiriquement ; et que le fou, se montrant sous les apparences de la bête, devient une bête pour lui. Mais l'ami, mais le frère, mais la sœur qui croient à une fraternité des âmes se continuant et se développant derrière les tombeaux, n'en jugent pas ainsi de l'ami, du frère, de la sœur malade. L'égalité reste pour eux entre les natures quant aux droits, et la similitude n'existe que dans l'exercice. Entre le droit de Paul à la liberté de *conserver ses distincts* et de *multiplier leur puissance*, pour user de la formule de l'auteur, et le droit de Pierre à la même liberté, n'y a-t-il pas égalité absolue? Avec la théorie de la similitude sous ce rapport, on arriverait directement à la justification de l'esclavage et à la raison du plus fort par les muscles, ou par le génie, ce qui est la même chose. Le grand cercle enveloppera le petit et l'absorbera tout en le laissant cercle, ce qui veut dire que la grande force, le grand droit, la grande liberté neutraliseront la petite force, le petit droit, la petite liberté, nouvelle conséquence antisociale, nous dirions antireligieuse et anti-évangélique si l'auteur acceptait l'évangile et la religion, de la théorie

empirique, qui ne voit que le développement individuel, l'objet dans son fait et non dans son droit, parce que le droit sans le fait est de l'ordre transcendant. Un prêtre célèbre disait un jour : « Rendez à César ce qui est » à César. Mais ce qui n'est point à » César, faudra-t-il le lui rendre?... » Or la liberté n'est point à César, » elle est à la nature humaine. » Voilà ce qu'inspire l'égalité évangélique; mais avec les similitudes de la géométrie, vous arrivez, par la progression du petit au grand, à tout absorber dans César, qui est empiriquement le plus grand des cercles concentriques, et qui l'est mieux encore si l'on entend par ce mot la majorité.

» M. Bailly jette une parole à la politique et aux lois, qu'il condamne toutes, soit comme déclaratoires du droit, soit comme réglementaires de l'exercice du droit. D'abord, elles sont vraies et bonnes, ou elles sont fausses et mauvaises; et, dans la première supposition, pourquoi les condamner? Mais passons là-dessus. A qui appartient-il de juger, de critiquer, de déchirer les codes? à nous, spiritualistes, qui avons une mesure éternelle, invariable, pour unité de comparaison, à nous qui avons Dieu et sa justice, Dieu et sa charité, Dieu et toutes ses manifestations dans le monde. Avec ce point d'appui, nous ferons de toutes les forces qui sont en nous, autant de leviers pour démolir toutes les constructions du mal, et le monde ira ainsi où Dieu veut qu'il aille. Mais vous, matérialistes, vous n'avez aucun droit, et vous ne changerez rien; vous applaudirez à tout; vous prendrez, comme Hobbes, pour unique *criterium*, les législations telles qu'elles existent, et vous ferez, comme lui, de la tyrannie mécanique pour sauver la *morale*. Vous n'avez que ce moyen-là de la conserver, à moins que vous ne soyez inconséquents, ce que nous préférons quelquefois. M. Bailly est dans ce cas; il veut la *morale* malgré ses principes, il rejette la tyrannie, malgré sa *morale*; il imite Alexandre, coupant, pour accomplir l'oracle, la corde qu'il ne peut dénouer. Nous l'aimons de son inconséquence.

» M. Bailly dit encore un mot de la religion à propos de la *morale*, afin de séparer la première de la seconde, en rejetant la première dans le domaine des rêves de l'esprit, et en faisant à la seconde les honneurs de la conscience transcendantale en compagnie de l'arithmétique, de la géométrie, de la trigonométrie, de la statique, de l'algèbre. Nous avons tout dit implicitement à ce sujet en rétablissant Dieu. La religion, n'étant autre chose que la science des rapports avec Dieu, avec les autres hommes et avec soi-même, est identique avec la *morale* complète; nous disons complète, car celle de M. Bailly, ne s'étendant qu'à nous-même et à nos semblables, devient incomplète, et nulle, si l'on est conséquent, aussitôt que Dieu est rétabli comme réalité objective. Reste à discerner le vrai du faux, le bien du mal, en religion comme en toute autre chose.

» A cette objection, qu'on pourrait faire à l'auteur, qu'en détruisant l'immortalité de l'âme, il enlève toute sanction à la *morale*, il répond que toute sanction à la *morale* est une immoralité, qu'on doit la pratiquer parce qu'elle est l'ensemble complet des lois de notre être, et qu'il serait plus rationnel de demander une sanction pour l'immoralité, puisqu'elle est la destruction, la dépression, le sacrifice de soi.

» Cette réponse est la reproduction d'une vieille objection qui court les villages. Voici les deux raisons qu'on doit lui opposer et qui la détruisent aux yeux de tout homme intelligent.

» D'abord on appelle sanction ce qui n'est point une sanction proprement dite, c'est-à-dire une peine infligée au vice et une récompense promise à la vertu. Les choses se passent ainsi parmi nous, mais avec Dieu, avec les lois éternelles, avec la vérité et la justice absolues, on ne compte pas de la sorte, et ces expressions, peine et récompense, ne sont que des manières humaines d'exprimer un quelque chose qui, en soi, est grand, digne de Dieu et nécessaire. M. Bailly

lui-même n'admet-il pas que la vertu emporte avec elle l'élévation de l'être libre qui la pratique, et le vice avec lui la dépression, la dégradation de l'être libre qui le commet? Cette élévation et cette dépression, suites nécessaires de la vertu et du vice, application inévitable des lois éternelles, voilà ce que les hommes ont nommé sanction; si ce nom vous déplaît, servez-vous d'un autre, mais de toucher à la chose, vous ne le pouvez pas, vous ne l'avez pas fait. Quant au malheur et au bonheur, vous ne les séparerez pas, non plus, de la dépression et de l'élévation, parce qu'ils sont une seule et même chose avec celles-ci, dès que celles-ci sont senties, et elles le sont plus ou moins par un être qu'on suppose intelligent, libre, actif, ayant conscience de soi. La religion ajoute qu'on aura davantage cette conscience de soi dans la vie future; quoi de plus rationnel? Cette dépression ne se conçoit-elle pas aussi dans des descendants d'une souche qu'on supposerait avoir subi quelque dégradation? Seulement elle ne serait, dans ce cas, que matérielle, qu'un état inférieur, indépendant de la volonté de celui qui le subit et, par conséquent, ne pouvant engendrer dans sa conscience le remords et le malheur. C'est là tout le dogme de la déchéance. Que renferme-t-il de déraisonnable, posé les liens intimes du générateur à l'engendré qui existent dans la famille humaine? Non, Dieu ne dit pas à l'homme, comme la nourrice à son nourrisson : Si tu fais cela tu seras puni. Il le fait beau, lui donne une conscience, lui révèle l'éternelle loi du juste et de l'injuste; et l'homme ainsi armé parcourt la carrière de son être, subissant les conséquences que Dieu lui-même ne saurait détacher de leurs causes, quoiqu'il puisse influer sur ces causes par un déploiement de ressorts que nous ignorons, et dans lequel nous avons un espoir sans limites.

» Telle est la chose, en soi, entre Dieu et l'homme. Mais ne fera-t-on pas un reproche à la religion lorsque, se mesurant à la petitesse humaine, elle qualifie de peines et de récompenses ce que nous venons d'appeler d'inévitables effets de causes libres, et appelle à son secours la poésie pour les décrire, la peinture pour les figurer? Oh! le philosophe qui, se drapant orgueilleusement dans son amour désintéressé du beau et du bien, accuserait la religion de cette conduite, ne serait pas philanthrope, parce qu'il ne connaîtrait pas les hommes, et qu'on ne peut aimer efficacement ce qu'on ne connaît pas. Il faut bien le dire, le genre humain dans sa presque généralité est un enfant qu'on sauve par la peur; et, quand la peur est fondée, serait-il philanthrope celui qui oserait maudire la religion de ce qu'elle l'appelle au secours de son éloquence pour sauver les hommes? Prenez garde, vous qui parlez de la sorte; si, quelque jour, il vous arrivait d'avoir à remplir une mission bienfaisante et grande auprès de vos semblables, vous ne ferez du bien aux peuples que si vous joignez à la passion du juste l'énergie qui fait peur.

» Le Christ, au milieu d'une douceur sans nom dans aucune langue, a eu cette énergie dans certains discours, et sa mort en fut le plus grand acte. Il a sauvé le monde...

» Nous avons à cœur la justice; à plusieurs reprises nous nous sommes arrêté court dans le flux de nos pensées, craignant qu'il ne nous échappât des accusations fausses... Nous reconnaissons avec empressement la bonne intention de M. Bailly à l'égard de la *morale* ; sa formule : *Conserve tes distincts et multiplies-en la puissance*, signifie dans sa pensée : Conserve-toi digne de tes semblables, et fais toujours des efforts pour agrandir ton être par la science et par la vertu. Mais quand il s'agit de juger une formule aussi importante, c'est en elle-même qu'il faut la prendre et non dans l'esprit de son auteur. C'est ainsi que nous l'avons déjà sévèrement critiquée et que nous allons encore le faire en terminant.

» Kant avait donné la sienne que voici : *Agis de telle sorte que les règles de ta conduite puissent être érigées en lois générales*. Tout le monde connaît celle de Jésus-Christ : Fais à autrui ce que tu voudrais qui te fût fait;

elle circulait déjà, et sans doute depuis le commencement du monde, dans les traditions, car nous l'avons lue dans plusieurs philosophes tels que Confucius (1), et Jésus eut soin de la faire entrer dans sa prédication comme tant d'autres vérités naturelles primordiales, qu'il voulait renforcer de l'autorité de sa parole.

» M. Bailly trouve la règle de Kant préférable à celle du Christ, et la sienne préférable à celle de Kant. Pour nous, nous trouvons la règle de Kant préférable à la sienne, et celle de Jésus-Christ préférable à celle de Kant. Lorsqu'on formule un précepte de ce genre pour le commun des hommes, la condition la plus importante c'est qu'il soit intelligible pour tous, et sans possibilité d'équivoque ; celui de Kant ne nous paraît pas susceptible d'un mauvais sens, mais les lettrés seuls avec les hommes naturellement intelligents en comprendront toute la portée ; d'où nous le regardons comme excellent pour les philisophes et peu propre à circuler dans la foule en principe de vie. Celui de l'Evangile, au contraire, est d'une telle simplicité que les idiots seuls ne le comprendront pas. Il est à la portée de l'enfant; il résume toutes les leçons de *morale* de la mère ; il est une perpétuelle satire de ceux qu'on appelle grands parmi les hommes; la tyrannie fait ce qu'elle peut pour l'effacer de son souvenir, et trop souvent le philosophe aurait besoin qu'on le lui rappelât.

» Notre auteur lui reproche de ne parler que du prochain. D'abord il se trompe; *traitez les autres comme vous désirez qu'ils vous traitent* ; n'est-ce pas une manière délicate de vous rappeler que vous avez des droits égaux à ceux des autres, et que vous devez respecter ces droits dans les autres comme vous exigez, avec raison, que les autres les respectent en vous. Et, d'autre part, si cette reconnaissance des droits du *moi* est exprimée si délicatement, si elle ne tient pas dans l expression le premier rang, si elle est plutôt insinuée que formellement rendue, c'est précaution et sagesse, car si l'homme a besoin qu'on lui rappelle sans cesse les droits des autres, il n'en est pas de même par rapport aux siens; l'égoïsme, qui jusqu'à présent a régné sur la terre, se charge plus que suffisamment de le garantir contre un pareil oubli.

» Ainsi donc, de quelque côté qu'on envisage le précepte du Christ, on le trouve parfait, tellement parfait qu'on ne craint pas de porter le défi à la philosophie d'en imaginer jamais un autre qui vaille celui-là.

» Quant au précepte de notre moraliste, nous le trouvons inférieur à celui de Kant en ce qu'il prête à l'équivoque, à l'abus, et se laisse comprendre difficilement, si ce n'est dans le sens égoïste ; les lettrés eux-mêmes s'y laisseront prendre, d'autant mieux que l'égoïsme a des hameçons auxquels mordent aussi souvent les plus fins que les plus sots dans l'espèce humaine.

» Représentez-vous la *morale* partant pour un voyage autour du monde, munie du précepte nouveau et convaincue de faire avec lui tous les miracles. Elle s'en va criant par les villes et par les villages, comme le prophète Jonas par les rues de Ninive : *Conserve tes distincts et multiplies-en la puissance.* Elle entre dans les chaumières et dans les palais, dans les ateliers et dans les comptoirs, et, prenant à partie les plus malades, leur démontre géométriquement que tous les maux, tous les désordres, tous les vices, tous les malheurs de la société viennent de ce qu'ils n'ont pas conservé leurs distincts, ni multiplié leur puissance. Supposons même que M. Bailly l'accompagne avec crayon blanc, tableau noir, tout ce qu'il faut à un algébriste pour la démonstration. Que pensez-vous du succès des deux apôtres ?

» Les voici, par exemple, en tête-

(1) Tobie avait dit, parmi les Sémites, dans ses instructions à son fils : « Ayez soin de ne jamais faire à un autre ce que vous ne voudriez pas qu'il vous fît. » (IV, 16.). Thalès avait dit, parmi les Grecs : « Ce que tu blâmes dans autrui, ne le fais pas toi-même à ton prochain. » (Diog. laert. *Vie de Thalès* et Demetr. phal. ap. stob; et Isocrate : « Tu mériteras surtout d'être estimé en ne faisant pas toi-même ce que tu désapprouverais de la part des autres (*à Demonicus.*). Koung-Tseu avait dit parmi les Chinois : « La vertu d'humanité consiste à traiter les autres comme nous désirons qu'ils nous traitent. » (1874).

à-tête avec l'homme qui avait la passion de la puissance et qui a tout fait pour être puissant. Que me reprochez-vous, leur dit-il, je sentais que j'étais né pour commander à l'espèce humaine, pour m'élever au plus grand terme de la série des forts. J'ai tout sacrifié pour accomplir mon destin; peines, veilles, fatigues, ruses, sueurs, serments violés, trahisons menées à bonne fin, sang versé, vertus persécutées, rien ne m'a coûté, pour obéir aux lois de ma nature. J'aurais sacrifié mon âme si j'y avais cru. J'ai réussi, j'exerce une tyrannie dont l'histoire humaine présente peu d'exemples, et j'espère un jour dépasser tous mes modèles. Qu'avez-vous à me dire?... Puis, relevant sa moustache, et se coiffant de sa couronne : N'ai-je pas bien *conservé mes distincts et multiplié leur puissance?...*

» Nous vous ferons grâce, lecteur, de la description; vous pouvez suivre, vous seul, en esprit, la *morale* et son démonstrateur chez toutes les tyrannies du second et du troisième étage, celle de l'argent, celle du sol, celle de l'orgueil, celle de la naissance, chez tous les vices, toutes les passions, toutes les furies de ce monde; et s'en trouvât-il une qui n'eût que deux distincts, celui du meurtre et celui du succès, de sorte qu'elle eût assassiné la moitié du genre humain sans accident pour elle, elle répondrait aussi fièrement que les autres : J'ai conservé mes distincts et j'en ai multiplié la puissance. Et tous les A + B du géomètre ne la réfuteraient pas.

» Figurez-vous maintenant la pauvre dame revenant de son voyage autour du monde... avons-nous eu tort de dire, en commençant, que de désespoir, elle ira dans le creux le plus sombre se faire hibou?

» Supposez, au contraire, qu'un enfant, une femme, un moine en haillons, un misérable, un premier venu, ouvre, devant ces hommes, le livre des évangiles, et leur montre, du doigt, les deux versets qui disent : *Il n'y a parmi vous que des frères. Vous ne ferez point aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'ils vous fissent.* Qu'auront-ils à répondre? leur seule ressource sera de tuer l'enfant et de brûler le livre. »

Il en est de même de tous les autres préceptes; et tous, comme l'a dit Jésus, reviennent à celui-ci : *Aimez le Père céleste par-dessus toutes choses.* D'autres le traduiront, sans en changer le fond, par cette formule : *Aimez la vertu pour elle-même*; il n'y manquera que la forme particulière propre à Jésus-Christ, qui est de flamme, et qui embrase les esprits.

A l'imitation de saint Augustin lorsqu'il parle, au chapitre IX du liv. VII de ses confessions, des livres de Platon qu'il avait lus dans une traduction latine, et dans lesquels il avait trouvé tout ce que dit saint Jean du Verbe de Dieu qui était dès le principe en Dieu et qui était Dieu lui-même, mais qui n'y avait pas trouvé l'incarnation de ce Verbe dans la nature humaine (1), nous dirons :

Oui! la *morale* de Jésus n'est que la *morale* de la sagesse antique :

Si Jésus a dit : « Soyez parfaits comme le Père céleste est parfait, » Zénon avait dit avant lui : « Les hommes doivent tendre à la perfection, parce que Dieu est parfait et qu'il veut que les hommes soient parfaits. » Platon avait dit avant Zénon : « Imitez Dieu; voilà la vertu; » et Koug-Tseu avait dit, à peu près dans le même temps, à l'autre extrémité du monde : « Il n'y a que le ciel qui soit souverainement intelligent et éclairé; l'homme parfait l'imite. »

Si Jésus a dit : « Ne vous inquiétez pas de votre vie, comment vous mangerez; ni de votre corps, comment vous le vêtirez... cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice; et tout cela vous sera donné par surcroît; » Confucius avait dit : « L'homme supérieur ne s'occupe que de la droite voie, il ne s'occupe pas du boire et du manger..... l'homme supérieur ne s'inquiète que de ne pas atteindre la droite voie; il ne s'inquiète pas de la pauvreté. » (*Liv. sacr. de l'Orient.* p. 208.)

(1) Il aurait trouvé cette idée elle-même dans les avatars des livres indiens, s'il les avait connus. (1874.)

Si Jésus a dit : « Nul ne peut servir deux maîtres..... vous ne pouvez servir Dieu et Mammon ; » Platon avait dit : « Il est impossible d'être en même temps très-riche et vertueux..... l'or et la vertu sont comme deux poids mis dans une balance ; l'un ne peut monter sans que l'autre descende ; » et Confucius : « N'avoir que son bras courbé pour appuyer sa tête, est un état qui a ses avantages pour la vertu. » Et Cicéron: « Il faut fuir les plaisirs et mépriser les richesses..... le beau, c'est de dédaigner les richesses ou de les consacrer, si on en a, à la bienfaisance. » (*De offic.* c. 20.)

Si Jésus a dit : « Vous avez entendu qu'il a été dit aux anciens : Vous ne commettrez point d'adultère ; et moi je vous dis que quiconque regarde une femme avec concupiscence l'a déjà souillée dans son cœur ; » Cléanthe, le stoïcien, avait dit déjà : « Quiconque nourrit dans son cœur un mauvais désir est coupable. » (Stob. *Floril.* VI, 19) ; Hérodote avait fait dire à Gigès s'adressant au roi Candaule : « Les sages, depuis longtemps nous ont enseigné, entre autres préceptes d'honnêteté, qu'un homme ne doit regarder que la femme qui lui appartient. (Hérod. I, 8) ; et Lao-Tseu, à l'autre extrémité du monde avait dit : « Quand vous apercevez une belle femme dans la maison d'autrui, vous la dévorez des yeux, un trouble subit vous agite et vous ne pouvez la bannir de vos pensées. Dès ce moment vous avez commis un adultère dans le fond de votre cœur. »

Si Jésus a dit : « Quiconque s'élève sera abaissé, et quiconque s'abaisse sera élevé, » pour recommander l'humilité ; Lao-Tseu avait dit la même chose dans son traité *des récompenses et des peines* (Trad. de Stanislas Julien, p. 224) ; et Confucius : « La raison du ciel diminue ce qui est plein et élevé ; elle augmente ce qui est bas et petit ; la raison de la terre détruit ce qui est élevé et plein, et fait fluer ce qui est bas et soumis. Les Koueichin (les esprits) nuisent à ce qui est plein et élevé, et font du bien à ce qui est bas et petit ; la raison de l'homme hait celui qui est plein de soi, et elle aime celui qui est humble. L'humilité est honorée et éclatante ; elle est abaissée et ne peut être surmontée ; elle est la fin du sage. » (Q. Panthier, *Livre. sacré. de l'Orient.* p. 143-145).

Si Jésus a dit : « Prenez garde à ne pas faire vos bonnes œuvres devant les hommes, afin d'être vu d'eux, etc., » Démophile, le pythagoricien, avait dit : « Fais ce que tu sais être honnête, sans en attendre aucune gloire ; n'oublie pas que le vulgaire est un mauvais juge des bonnes actions, » et Cicéron : « Plus nous sommes élevés, plus il faut nous conduire humblement... Nous cherchons cette honnêteté, qui, pour rester dans l'obscurité, n'en garde pas moins tout son prix, et dont on peut dire avec vérité qu'elle est par sa nature digne de louange, lors même qu'elle n'est louée par personne. » (*De Offic.* I, 4-26), et Plutarque, après un beau discours contre celui qui s'empresse de publier le bien qu'il fait : « Les laboureurs voient avec plaisir les épis qui courbent et penchent leur tige vers la terre ; mais ils soupçonnent ceux qui s'élèvent au-dessus des autres d'être vides et de n'avoir qu'une vaine apparence. » (*De Profect. in virtut.* x.)

Etc., etc. En un mot, si Jésus a prêché toutes les vertus pour elles-même et pour Dieu « de tout temps, comme le disent Aristote et Platon, on avait donné des éloges à la probité, à la pureté des mœurs, à la bienfaisance ; de tout temps on s'était élevé contre l'homicide, l'adultère, le parjure, et toutes les espèces de vices... aucun n'aurait jamais osé soutenir qu'il vaut mieux commettre une injustice que de la souffrir. » (Arist. *Topic.* liv. VIII, c. IX. Platon, Gorgias et partout.)

Mais par où Jésus, « cette lumière, dit saint Augustin, la plus éclatante de la prédestination et de la grâce, » ce génie incarné du Père céleste, ce Verbe de Dieu qui habite parmi nous, et qui nous parle avec la même éloquence par ses exemples et par ses préceptes, par où l'emporte-t-il sur la philosophie ? c'est par la manière dont il jette dans le monde

ébloui, des riantes montagnes de Galilée comme du sombre Golgotha, cette *morale* sublime, non plus avec la froide raison d'un Socrate, mais avec toutes les splendeurs et tous les feux du ciel. Rien ne lui manque, ni la justesse de la pensée, ni la figure touchante, ni la finesse de l'esprit, ni l'enthousiasme de l'âme, ni la poésie, ni la parole enflammée, ni les douceurs, ni les colères, ni les brasiers ardents, ni les bénédictions, ni les malédictions, ni les amours, ni les haines, ni les abnégations, ni les dévouements, ni le sacrifice, ni la croix, ni la vie ni la mort, ni même le miracle, dont ne se passent pas la dogmatique, la *morale* et l'art dans l'humanité, n'en déplaise à une philosophie incomplète, pour exalter les âmes, réveiller les sommeils, piquer les passions de l'aiguillon de Dieu, ressusciter les morts, féconder les vivants, faire les grands caractères et les grandes nations, enfanter toutes les merveilles : *Jovis omnia plena...* (Virgile). *Omnis creatura ingemiscit et parturit* (saint Paul) ; « tout est plein de Dieu »,... « toute créature gémit et enfante »...

Voilà la *morale* de Jésus.

LE NOIR.

MORALÈS (Ambroise de) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet historiographe de Philippe II, roi d'Espagne, né en 1513 à Cordoue et mort à Cordoue en 1590, a laissé :

Chronique universelle d'Espagne, depuis la seconde guerre punique jusqu'à la propagation du Christianisme dans ce pays. C'est une continuation de la Chronique universelle de Florian d'Ocampo, chanoine de Zamora et historiographe de Charles Quint, qui se termine par une série de *biographies de saints* espagnols ; Œuvres de saint Euloge archevêque élu de Tolède, avec des commentaires ; Diverses dissertations d'histoire ecclésiastique ; *Apologie de Jérôme Zurita* (†) 1580), auteur des célèbres Annales d'Aragon, etc.

LE NOIR.

MORAVES (frères). *Voy.* HERNHUTES.

MORAVES (le christianisme chez les) (*Théol. hist. églis. part.*) — Au temps de Charlemagne on appelait ainsi les Slaves qui s'étaient fixés le long de la Morawa. Ce prince introduisit chez eux le christianisme en même temps que chez les Avares ; il vainquit leur roi Samoslav et l'amena à se faire baptiser. Mais au milieu du IXe siècle, il restait encore de notables parties de la Moravie qui n'étaient pas chrétiennes, et la conversion complète des *Moraves* fut l'œuvre des deux frères Cyrille et Méthode.

« Radislaw, dit M. Dux, avait envoyé son neveu Swatopluk à Michel, roi des Bulgares, pour conclure une alliance avec lui. Ce fut à cette occasion que Swatopluk apprit à connaître les deux apôtres des Bulgares, Cyrille et Méthode, et à estimer la religion qu'ils prêchaient. A son retour il tâcha de gagner son oncle en faveur de cette religion et il y réussit. L'empereur Michel fut prié de laisser partir les deux prédicateurs. En effet les deux moines grecs arrivèrent en Moravie et se montrèrent fils obéissants de l'Église romaine. Radislaw, Swatopluk et les grands se firent baptiser ; le peuple et les prêtres des idoles suivirent leur exemple.

» Les *Moraves* prirent la religion chrétienne en telle affection qu'ils nommèrent les prêtres *knegi*, c'est-à-dire princes. Cyrille et Méthode avaient sur les missionnaires latins l'avantage qu'ils savaient assez de morave pour pouvoir instruire le peuple dans sa langue. Afin de garantir la perpétuite de leurs travaux, Cyrille inventa un alphabet slavon particulier, traduisit la Bible et d'autres écrits du grec et du latin en langue slave, à l'usage des *Moraves*. Déjà saint Jérôme, dit-on, avait inventé pour les *Moraves* un alphabet glagolitique, et divers savants admettent que Cyrille (autrefois surnommé Constantin le Philosophe, à cause de son savoir) ne fit que rendre d'un usage plus commode les caractères alphabétiques de saint Jérôme. Les deux alphabets existent encore ; les caractères de Cyrille se sont conservés jusqu'à nos jours en Bulgarie, en

Servie, en Bosnie, en Moldavie et en Valachie.

» Il est certain que Cyrille facilita la conversion des *Moraves* en se servant, dans son enseignement et dans la liturgie, de l'antique langue des Slaves, et cette conversion dut déjà être faite en 867; car c'est à cette époque, ou un peu plus tard, que les missionnaires entreprirent un voyage à Rome. Cyrille, à ce qu'il paraît, peu après son arrivée à Rome (entre 868 et 870), mourut; Méthode fut élu, par le pape Adrien II, évêque de Moravie et de Pannonie (868); d'où vient qu'on le nomma aussi *archiepiscopus Pannoniensis Ecclesiæ.* Le diocèse auquel Méthode avait été préposé avait par conséquent une très-grande étendue, puisqu'il embrassait, outre le margraviat de Moravie, une partie considérable de l'Autriche actuelle et de la Hongrie. Cette grande étendue répondait complétement au désir des princes moraves, généralement mal disposés à l'égard des Allemands. Mais les Églises allemandes limitrophes voyaient avec autant de déplaisir les restrictions qui en résultaient pour leur juridiction. Les évêques de Passau et de Salzbourg étaient principalement intéressés dans cette question. Le premier accusa, au nom de son clergé, Méthode, à Rome, d'enseigner des erreurs, et d'avoir introduit dans le culte divin l'usage de la langue slave au lieu de la langue latine. Le pape Jean VIII lui fit ce double reproche dans sa lettre de 879, et le convia à se rendre à Rome afin de bien établir qu'il enseignait la foi de l'Église romaine, comme il en avait fait le serment autrefois; il lui défendit de célébrer désormais le saint Sacrifice dans cette langue barbare (c'est-à-dire le slave), et lui ordonna de se servir de la langue latine ou grecque, en usage dans le monde entier pour l'office divin; quant à la prédication, il pouvait se servir du slave, conformément à la parole de l'Apôtre (1) : « Que toute langue confesse que le Seigneur Jésus-Christ est dans la gloire de Dieu son Père. »

» Méthode se rendit à Rome, et justifia sa conduite d'une manière si éclatante que le Pape lui donna son approbation, le trouva fidèle à l'enseignement et aux obligations de l'Église, et lui accorda l'autorisation de se servir de la langue slave pour la sainte messe; car, dit le Pape dans sa lettre à Swatopluk (880), « Il convient de louer et confesser Dieu non-seulement dans les trois langues sacrées, hébreu, grec et latin, mais dans toutes les autres langues, puisque Dieu les a créées toutes pour servir à sa gloire et à sa louange. » Il consent qu'on se serve de l'écriture slave, inventée par le philosophe Constantin (Cyrille), pour lire certaines parties de l'Écriture bien traduites, pour chanter des cantiques; il ordonne que, pour marquer la déférence et le respect dus à Rome, on lise dans toutes les églises l'Evangile d'abord en latin, puis dans la version slave. Il renvoya avec cette lettre, au roi Swatopluk, Méthode, qu'il avait confirmé comme primat de l'Eglise morave, ainsi que le prêtre Wichin, que le roi lui avait expédié et qu'il sacra évêque de Nitra. Il pria le roi de lui adresser un troisième prêtre, qu'il fit sacrer évêque pour un diocèse nouveau, dont l'élection deviendrait nécessaire, « afin que le nombre des prêtres et des prédicateurs de l'Evangile se multiplie de plus en plus sous l'autorité de leur légitime archevêque. »

« C'est ainsi que Méthode revint en Moravie entouré d'une considération nouvelle. Mais ses voisins n'en demeurèrent pas plus tranquilles à son égard. D'ardents partisans du rite latin continuèrent à se scandaliser de l'introduction de la langue slave dans la liturgie. On décida encore, au milieu du XIe siècle, dans un concile des évêques de Dalmatie et de Croatie, que personne à l'avenir ne devait se permettre de se servir du slave dans la liturgie, et l'on défendit d'admettre dans les Ordres celui qui ne parlerait que cette langue. De nouveaux démêlés amenè :

(1) *Philipp.*, 2, 11.

rent une troisième fois Méthode à Rome (881). A dater de ce moment on n'a plus de renseignements certains sur son compte.

» Durant les dernières années du règne de Swatopluk, qui mourut en 894, après avoir échoué dans un soulèvement contre Arnolph, roi de Germanie, on prétend que Méthode prit une part active et salutaire aux affaires de l'Etat. S'il est vrai que Méthode ne mourut qu'en 910, l'apôtre des *Moraves* assista encore à la ruine du royaume de Moravie, qui, en 908, fut partagé par les Bohémiens et les Hongrois, et avec lequel disparurent aussi les évêchés moraves. Le pape Agapet II assigna la juridiction sur la Moravie à l'évêque de Passau ; en 981 elle fut incorporée au diocèse de Prague ; en 1062 l'Eglise de Moravie obtint un évêché spécial, dont le siége fut établi à Olmütz. »

Le Noir.

MORERI (Louis) *Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet auteur du premier dictionnaire historique et géographique célèbre, naquit à Bargemont, en Provence, en 1643, fut ordonné prêtre à Lyon et mourut en 1680, d'excès de travail en vue de perfectionner son dictionnaire dont il faisait une seconde édition. Ce livre avait été l'œuvre de toute sa vie. Après sa mort, Jean Le Clerc, Dupin et beaucoup d'autres continuèrent de le perfectionner et finirent par le perfectionner à tel point qu'il n'y resta guère de son auteur primitif que le nom.

« Le Dictionnaire de *Moréri*, dit le *Dict. ency. de la théol. cath.*, est devenu une mine inépuisable, non-seulement pour Pierre Bayle, mais pour tous les lexicographes du même genre. On en a pris, extrait, abrégé, étendu, traduit une foule d'articles ; par exemple, le Dictionnaire allemand d'Iselin, qui ne cite pas une seule fois *Moréri*, n'en est qu'une traduction littérale. Le Dictionnaire de *Moréri* parut, en 1718, en cinq volumes in-folio ; en 1725 et 1732, en six volumes in-folio ; l'abbé Goujet a donné quatre volumes de supplément, qu'en 1759 Drouet refondit en une nouvelle édition en dix volumes in-folio. »

Le Noir.

MORIN (Jean) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce savant oratorien, né à Blois en 1591, d'une famille réformée, dont il abjura le culte, reçu dans l'oratoire en 1618, et mort en France en 1659, après avoir été rappelé de Rome par le cardinal de Richelieu, a laissé de nombreux écrits, parmi lesquels on peut citer.

Exercitationum ecclesiasticarum libri duo; de patriarcharum et primatum origine et antiqua censurarum in cleros praxi, Paris, 1626, in-4° ; *Histoire de la délivrance de l'Eglise chrétienne par l'empereur Constantin, et de la grandeur et souveraineté temporelle donnée à l'Eglise romaine par les rois de France*, Paris, 1630, in-fol., ouvrage en français, qui ne plut pas à Rome ; *Biblia LXX interpretum Græco-Latina, cum præfatione et prolegomenis*, 3 vol. in-fol. L'autorité des Septante y est élevée au-dessus du texte hébraïque ; *Exercitationes ecclesiasticæ in utrumque Samaritanorum Pentateuchum*, Paris, 1631 ; *Exercitationes Biblicæ de Hebræi Græcique textus sinceritate, Germana LXX interpretum translatione dignoscenda, illiusque cum Vulgata conciliatione*, Paris, 1633 ; *Diatribe elenctica de sinceritate Hebræi Græcique textus dignoscenda, et animadversiones in censuram exercitationum ad Pentateuchum Samaritanum*, Paris, 1639.

« Dans tous ces écrits, dit M. Fritz, *Morin* prétend démontrer que le texte hébreu a été altéré par les Juifs; que le texte samaritain est beaucoup meilleur que le texte hébreu ; qu'il ne diffère pas de celui qu'Eusèbe, saint Jérôme et les autres Pères de l'Eglise avaient sous les yeux, et qu'il est complétement d'accord avec la version des Septante. Dans le sixième volume de la Polyglotte de Jay se trouvent ce texte samaritano-hébraïque et une version samaritaine du Pentateuque. »

Commentarius historicus de disciplina in administratione Pœnitentiæ 13 *primis sæculis in Ecclesia Occiden-*

tali hucusque in Orientali observata, in 10 libros districtus, in-fol. Ce ne fut que peu à peu, dit M. Fritz, que ce livre obtint l'autorité qu'il méritait. Les censeurs insistèrent pour que *Morin* expliquât ou effaçât quelques passages, et dans le commencement on défendit absolument l'impression de la dissertation *de Expiatione catechumenorum*, qu'on prétendait en contradiction avec l'institution de la Confession.

Commentarius historicus ac dogmaticus de sacris Ecclesiæ ordinationibus secundum antiquos et recentiores, Paris, 1655, in-fol.

En 1703 on publia à Paris : *Opera posthuma* : *De catechumenorum expiatione* ; *De sacramento Confirmationis* ; *De contritione et attritione. Accesserunt Lucæ Holstenii dissertationes duæ de ministro et forma sacramenti Confirmationis apud Græcos.* LE NOIR.

MORIN (Frédéric) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce littérateur français, qui était un des écrivains du *Rappel*, naquit à Lyon en 1823, professa la philosophie à Mâcon en 1847, à Nancy en 1849, refusa de prêter le serment après le coup d'État du 2 décembre, écrivit depuis cette date dans beaucoup de journaux et de revues, et mourut en 1874. Il avait participé à la rédaction du *Correspondant* dans sa première période. On a de lui :

Saint François d'Assises et les Franciscains, in-12, 1853; *de la Genèse et des principes métaphysiques de la science moderne*, in-8°, 1856; *Dictionnaire de philosophie et de théologie scolastique*, 2 vol. in-4°, Migne, 1857-58 ; les *Origines de la démocratie*; etc.

M. Fr. *Morin* appartenait à l'école de la démocratie chrétienne. Nous l'avions trop connu pour ne pas aller à son convoi ; il avait été notre collaborateur dans la *Presse religieuse*; ce convoi était très-considérable par le nombre des assistants ; quand on s'est arrêté à l'église, nous avons entendu dire près de nous : « Voilà un acte qui détruit toute sa vie. » Triste jugement! c'était précisément le contraire ; cet acte confirmait toute sa vie. *Morin* avait écrit même dans la *Morale indépendante* ; mais ses articles avaient toujours été raisonnés selon la logique de sa philosophie religieuse; il ne disait que ce qu'il voulait dire, taisait, selon le cas, une partie de sa pensée, et avait toujours soin de n'émettre aucune parole qu'il ne pût ensuite expliquer dans un sens conforme à ses sentiments profonds. Quelques années après la mort de Proudhon, nous le rencontrâmes un jour et lui dîmes : « Vous écrivez dans la *Morale indépendante!*.... « Oui, nous répondit-il; mais je n'ai pas changé de philosophie ni de conviction; vous êtes trop bon théologien pour ne pas le voir à mes articles. » Nous ne balançâmes pas à lui répondre : « C'est vrai. » Et la conversation se continua par des considérations qui furent de notre part plutôt pratiques que théoriques. Il a appelé un prêtre et a reçu les sacrements en pleine connaissance ; cette manière de mourir a été pour nous un nouvel exemple de ce que nous disons parfois, que les hommes ne changent pas. D'autres plus modérés disaient à son convoi : « Il faut respecter toutes les convictions. » En fin de compte, tout le monde est resté dehors, emplissant l'espace entre Sainte-Geneviève et Saint-Etienne-du Mont, et nous nous sommes trouvé dans l'église avec une vingtaine seulement, parmi lesquels nous avons remarqué MM. Etienne Arago et Garnier Pagès. Nous enregistrons, à l'occasion, ces détails pour mettre nos lecteurs au courant des idées qui règnent pendant que nous écrivons ce dictionnaire. Frédéric *Morin* était resté un des rares écrivains de notre époque dont les articles visaient à s'appuyer sur la raison et sur la science. Il ne plaisait, au reste, qu'à demi à Proudhon et à Buchez qui, tous les deux, ne le trouvaient pas, chacun à leur point de vue, assez « franc du collier. »

LE NOIR.

MORMONISME (le) ou les MORMONS (*Théol. hist. sect. relig.*) M. Hergenröther résume comme il suit l'histoire des *Mormons* et leur dogmatisme.

« José Smith (1) avait appris à connaître différentes sectes; partout il avait trouvé la division. D'après ce qu'il affirma lui-même plus tard, il fut, dès 1820, averti par une voix surnaturelle que toutes les religions étaient fausses, et qu'il était appelé à être l'organe d'une révélation nouvelle. Le 21 septembre 1823 un ange lui fit des communications plus précises et le chargea de découvrir les tables de cette révélation enfouies sous terre, tables qu'il finit en effet par trouver et dont la teneur constitua le livre sacré des *Mormons.* A l'aide de son ange, et d'un instrument spécial découvert près des tables, et consistant en deux pierres transparentes (l'*Urim* et le *Thummim* des Juifs disait-il), Smith prétendit avoir traduit en anglais, de la langue inintelligible dans laquelle il était originairement écrit, ce mystérieux livre prophétique et historique. Ce livre des *Mormons*, inspiré, disent-ils, comme la Bible, contient l'histoire des aborigènes américains depuis l'établissement des premières colonies parties de la tour de Babel, et surtout depuis le roi Ézéchias. Il renferme, dans l'édition anglaise, 15 chapitres de 588 pages in-12. Le Christ, dit-il, après sa résurrection, se montra en Amérique et y fonda son Église ; mais son peuple fut anéanti à cause de la multitude de ses péchés, et le dernier prophète américain reçut l'ordre d'écrire l'histoire du peuple infidèle et de l'ensevelir dans la terre, d'où elle ne devait être retirée que « dans les derniers jours. » Or voici ce qu'on raconte de la véritable genèse de ce livre.

» *Salomon Splding,* ecclésiastique anglican, avait, dans ses heures de loisir, redigé un roman historique sur les habitants primitifs du continent américain et les aventures des tribus d'Israël dispersées en Amérique. La mort l'empêcha de publier son roman. Le manuscrit parvint, par l'intermédiaire d'un certain *Sidney Rigdon,* ami de Smith, entre les mains de ce dernier, fut secrètement copié, et finit par disparaître. La « traduction » de Smith ne fut qu'une élaboration de ce roman, orné des idées prophétiques du traducteur. La découverte d'une Bible d'or, écrite en caractères égyptiens, fut proclamée dans les journaux américains et affichée sur tous les murs en gros caractères. Cette Bible renfermait une révélation nouvelle, complétant celles du mosaïsme et du Christianisme. Les témoins de la découverte de Smith et de sa traduction étaient, les uns déjà morts au moment où le livre fut publié, d'autres très-intéressés au succès de l'entreprise. Smith publia, en outre, un livre des révélations des anges, et prétendit, sans comprendre l'hébreu ni le grec, avoir, au moyen d'une lunette merveilleuse, traduit les prophéties hébraïques et grecques de l'original. Le nouveau prophète affirma aussi avoir le pouvoir de faire des miracles, mais visibles seulement aux initiés. D'après le symbole de foi des *Mormons*, ou, comme ils se nomment eux-mêmes, « des saints des derniers jours, » ils admettent, outre la Bible, d'autres révélations divines, et surtout le livre *mormon.* Comme ces révélations continuent, et que maints *Mormons* se vantent d'en être les organes, on comprend que le cycle de leurs dogmes n'est pas encore arrêté et qu'il varie de temps à autre.

» En général ils nient le péché originel; ils tiennent fermement au chiliasme ; ils croient en une restauration de Sion, en un règne du Christ de mille ans, à la fin duquel les morts ressusciteront. La plupart de leurs écrits considèrent Dieu comme un Être formé de parties, doué de sens et d'un corps. *Orson Pratt,* un des savants de la secte, soutient le plus strict anthropomorphisme. En outre il se trouve dans les écrits des

(1) Ce Smith était le fils d'un mineur; voici ce qu'il dit de lui-même dans son livre *les saints des derniers jours* : « Je suis né le 23 décembre 1805 dans la ville de Sharon, dans l'État de Vermont. A l'âge de quatorze ans, je me mis à réfléchir sur l'importante tâche que j'avais de me préparer à la vie future, et, en songeant au meilleur moyen de m'assurer mon salut ; je trouvai qu'il régnait parmi les sectes chrétiennes de grandes différences à cet égard. Comme je pensais que Dieu ne pouvait être l'auteur d'une pareille perturbation dans les doctrines, je résolus de consacrer toutes mes recherches à cet objet unique. »

LE NOIR.

Mormons une foule d'éléments montanistes, manichéens, mahométans et communistes. Ils prétendent que la terre entière, avec tous ses biens, n'appartient à proprement parler qu'aux saints des derniers jours, que les dons et les miracles de l'Église primitive renaissent parmi eux, et qu'ils sont destinés à réveiller l'esprit de vie dans la société chrétienne. Ils distinguent le sacerdoce suivant l'ordre de Melchisédech du sacerdoce suivant l'ordre d'Aaron; ils ont une hiérarchie de prophètes, d'apôtres, d'évêques, de pasteurs, de grands-prêtres, de docteurs, d'anciens et de diacres. Ils ont divers baptêmes pour les pécheurs, les malades et les morts, baptêmes qu'ils administrent toujours par immersion, soit dans des baptistères, soit dans des fleuves.

» Par leur baptême des morts, qu'ils fondent sur le texte de saint Paul, I *Cor.*, 15, 29, ils pensent pouvoir transporter immédiatement les défunts de l'enfer dans le ciel (1). Ils rattachent encore, autant que possible, leur symbole à celui de l'Eglise, reconnaissent le devoir de l'amour du prochain, de l'obéissance à l'égard des supérieurs, la rédemption par le Christ, la foi au Père éternel, à Jésus-Christ, son Fils, et au Saint-Esprit.

» Cette secte s'est en peu de temps propagée d'une manière étonnante. En 1831 elle ne consistait guère qu'en quelques partisans du fondateur; en 1853 on comptait plus de 300,000 *Mormons*. Un grand nombre de fidèles de la commune de Manchester, près du lac Ontario, se groupèrent peu à peu autour des familles de Smith et de Whitmer, souches de la secte. De là on envoya de divers côtés des apôtres recruter des fidèles. A la suite d'une vision du prophète Smith, ils émigrèrent tous vers Kirtland, dans l'Ohio, et peu après cherchèrent à fonder de nouvelles colonies dans l'ouest, moins habité.

» Comme autrefois Josué, le prophète envoya des émissaires dans le Missouri, où, en 1833, fut créée la nouvelle Sion. Là les *Mormons* eurent à subir des luttes plus vives que jamais et furent considérés par leurs voisins comme des brigands. Ils remontèrent alors au nord, vers l'Illinois, au nombre de quinze mille, et le prophète y obtint, en 1840, des priviléges importants par la voie de la législature des États. Les *Mormons* se conduisirent longtemps en travailleurs infatigables, et bâtirent la ville de Nauvoo, agréablement située au bord du Mississipi; Smith y régna en roi et en prophète, donna des lois, organisa une milice, édifia un temple magnifique; il se présenta même plusieurs fois comme candidat à la présidence des États-Unis. Mais bientôt l'agitation et le désordre succédèrent à ces premiers temps de calme; on s'inquiéta des théories mormones, cachant la polygamie sous les apparences de la fraternité et des fiançailles spirituelles; on s'émut des violences exercées par les colons à l'égard de leurs voisins, surtout lorsqu'on vit les partisans de Smith détruire l'imprimerie d'un journal rédigé par un dissident. A la suite de ces troubles le prophète et son frère Hiram furent assassinés dans une émeute populaire, en 1844, et la gloire du martyre succéda pour eux aux honneurs du califat. Après la mort du fondateur la secte fut menacée d'une guerre civile, semblable à celle qui divisa les généraux d'Alexandre et les compagnons de Mahomet. *Brigham Young*, *Sidney Rigdon* et un frère du fondateur se disputèrent sa succession; Young l'emporta. On continuait à faire la guerre aux voisins. En 1846 Nauvoo fut détruit; la persécution mit le comble au fanatisme des sectaires; un grand nombre de criminels trouvèrent asile au milieu d'eux et plusieurs de leurs chefs furent juridiquement poursuivis pour leurs méfaits.

» Tandis qu'une masse de *Mormons* émigraient en Californie, la majorité se retira, en 1847 et 1848, dans le désert d'Utah, aux confins occidentaux de l'Amérique du Nord. Ils fondèrent aux abords du lac Salé la ville la plus considérable qu'ils

(1) Cf. *A portraiture of Mormonism or animadversions on the pretensions and doctrines of the Latter-Day-Saints*, by Dr G. Sexton.

eussent encore bâtie, la nouvelle Sion, qui attira une foule énorme de pèlerins, malgré les difficultés du voyage.

» Une loi du gouverneur de Washington du 9 septembre 1850 reconnut solennellement le territoire d'Utah et en régla l'organisation.

» La ville (*Great Salt Lake city*) fut entourée d'une grande muraille; on y fonda une bibliothèque publique. C'est de là que la secte envoie des missionnaires ardents et énergiques, mais peu instruits en général, pour faire de la propagande, et la communauté du lac Salé adresse des encycliques à tous les saints dispersés dans le monde. *John Taylor* dut évangéliser la France et l'Italie; *Laurent Snow* se montra en Sardaigne et en Suisse; *Ernest Snow* opéra en Allemagne et en Scandinavie; *Francklin Richard*, à Liverpool. En outre ils établirent des missions aux îles Sandwich, au Chili, à Malte, à Gibraltar, dans les Indes orientales, en Chine, au Japon, en Australie.

» Le livre des *Mormons* a été traduit dans presque toutes les langues. Ses doctrines sont propagées par une foule de poëmes, de traités, de journaux; parmi ces derniers on peut citer *Decret News Times and Seasons*. Mais c'est en Danemark, en Angleterre, dans le sud du pays de Galles et dans les îles Sandwich, que le mormonisme a obtenu les plus grands succès. L'Église des *Mormons* de Manchester, en Angleterre, compte 3, 166 membres, et leur journal (*Millenial Star*) a 25,000 abonnés.

» L'attention du gouvernement danois fut éveillée par les progrès du mormonisme; beaucoup de Danois, ayant embrassé la secte, émigrèrent, persuadés qu'ils étaient que sur le sol sacré du lac Salé on devait faire son salut. La polygamie gagna de plus en plus dans la nouvelle Jérusalem. L'exemple du prophète Young y invitait; il déclara même que le dogme des femmes spirituelles était le grand principe social des États mormons Quelques écrivains de la secte expliquent la communauté des femmes par la faiblesse des prosélytes; d'autres en appellent aux antiques patriarches et à des révélations divines et spéciales. »

Hergenröther.

Depuis quinze ou vingt ans les *Mormons* ont fait beaucoup parler d'eux; leur colonie est devenue extrêmement florissante et très-populeuse; mais elle n'a cessé de gêner les Etats-Unis par sa pratique de la polygamie; aussi le congrès américain a-t-il fini par porter une loi contre cet usage, loi sage fondée sur le droit naturel qui s'oppose à la tyrannie d'un sexe sur l'autre, et la fait-il exécuter autant qu'il est possible dans des contrées si éloignées du centre gouvernemental. Les *Mormons* n'ont pas l'air d'en être contrariés; du moins ont-il joué ce rôle devant M. Thiers lorsque leur chef est venu, à Paris vers les derniers temps de sa présidence, et est allé lui présenter ses hommages. Que le gouvernement de Washington réussisse à leur faire perdre ce pernicieux usage, si contraire à la dignité et à la liberté de la femme, et il leur rendra à eux-mêmes le plus grand des services en les ramenant à une colonie ordinaire. Quant au communisme des biens, qu'ils s'organisent entre eux comme ils le veulent sous ce rapport; le gouvernement central se reconnaît incompétent là-dessus pour leur imposer quoi que ce soit; et il a raison.

Le Noir.

MORSURES et PIQURES. (*Théol. mixt. scien. thérap.*) — Il est certains maux pour lesquels il faut un traitement rapide et que l'on applique à l'instant même avant d'avoir pu s'adresser à un homme de l'art; les *morsures* d'animaux venimeux, vipères, serpents, chiens enragés, les piqûres d'insectes, celles d'instruments empoisonnés sont des maux de cette espèce. Un ministre de la religion ne doit jamais ignorer le premier traitement qu'il convient de suivre dans tous ces cas, soit afin de pouvoir en instruire ses ouailles, soit afin de pouvoir donner, à l'occasion et à propos, le conseil convenable, soit afin de pouvoir le mettre lui-même en

pratique sur soi et sur les autres. C'est pourquoi nous indiquerons ici ce qu'il y a faire immédiatement après toute *morsure* ou piqûre venimeuse.

Il faut, sans perdre un seul instant, sucer la plaie le plus fortement possible, en ayant soin, si elle est trop petite, de l'élargir d'un coup de canif; le sang attiré par la succion emporte le venin; il n'y a d'ailleurs, aucun danger à courir pour celui qui suce ainsi la plaie, car il est prouvé depuis longtemps que tous les venins qui empoisonnent par leur introduction dans le sang traversent le canal digestif sans faire de mal, pourvu qu'ils ne rencontrent point quelque écorchure sur leur passage; en même temps on lie avec force le membre entre la blessure et le cœur, et l'on extrait les crochets si l'on s'aperçoit qu'ils se sont brisés dans la *morsure*; puis, quand on a fini de bien sucer la plaie, on la cautérise avec le premier caustique qui vous tombe sous la main ; l'ammoniaque est le plus employé dans ces circonstances; mais le meilleur de tous est le fer rouge, parce qu'il agit le plus promptement en cicatrisant et retenant le venin dans les chairs calcinées. Le seul inconvénient du fer rouge, consiste en ce qu'il est d'une application plus douloureuse.

Si l'on prend ces premières précautions sans perdre de temps, presque toujours elles réussiront; et dans tous les cas, l'homme de l'art se chargera du reste.

Le Noir.

MORT, séparation de l'âme d'avec le corps. La révélation nous enseigne que le premier homme avait été créé immortel; que la *mort* est la peine du péché, *Sap.*, c. 2, ℣ 24; *Rom.*, c. 5, ℣ 12, etc. Lorsque Dieu défendit à notre premier père de manger d'un certain fruit, il lui dit : « Au » jour que tu en mangeras, tu mour- » ras. » *Gen.*, c. 2, ℣ 17; c'est-à-dire tu deviendras sujet à la *mort* : cela ne signifiait pas qu'il devait mourir à l'heure même, puisque Adam a vécu neuf cent trente ans. L'Eglise a condamné les pélagiens, qui prétendaient que quand même Adam n'aurait pas péché, il serait *mort* par la condition de sa nature.

Quelques incrédules, qui ne voulaient pas convenir du péché originel et de ses effets, ont dit que les paroles de Dieu étaient moins une menace qu'un avis salutaire de ne pas toucher à un fruit capable de donner la *mort*. Cette conjecture est réfutée par la sentence que Dieu prononça contre Adam après sa désobeissance : « Parce que tu as mangé du fruit que » je t'avais défendu,..... tu mangeras » ton pain à la sueur de ton front, » jusqu'à ce que tu retournes dans la » terre de laquelle tu as été tiré, et » puisque tu es poussière tu y ren- » treras. » *Gen.*, c. 3, ℣ 17, 19.

Mais ce qui doit nous consoler, c'est que la *mort* qui est la peine du péché en est aussi l'expiation; tel est le sentiment unanime des Pères de l'Eglise, et c'est par là qu'ils ont répondu aux marcionites, aux manichéens, aux philosophes païens et aux pélagiens, qui prétendaient que la sentence prononcée contre Adam et sa postérité était trop sévère et contraire à la justice. Les Pères soutiennent que la condamnation de l'homme à la *mort* est moins un trait de colère et de vengeance de la part de Dieu, qu'un effet de sa miséricorde. « Dieu » a eu pitié de l'homme, dit saint » Irénée ; il l'a éloigné du paradis et » de l'arbre de vie, non par jalousie, » comme quelques-uns le disent, mais » par pitié, afin qu'il ne fût pas tou- » jours pécheur, et que son péché ne » fût ni éternel, ni incurable... Il l'a » condamné à mourir pour mettre » fin au péché, afin que, par la dis- » solution de la chair, l'homme mou- » rût au péché, pour commencer de » vivre à Dieu. » *Adv. hær.*, l. 3, c. 37.

Saint Théophile d'Antioche, saint Méthode de Tyr, saint Hilaire de Poitiers, saint Cyrille de Jérusalem, saint Basile, saint Ephrem, saint Epiphane, saint Ambroise, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Jean Chrysostome, etc., enseignent la même doctrine. Ils ont été suivis par saint Augustin : ce Père l'a soutenu ainsi, non-seulement contre les manichéens,

mais contre les pélagiens. « Dieu, » dit-il, a donné à l'homme un moyen » de récupérer le salut, pas la mor- » talité de sa chair, » *l.* 3, *de Lib. arb.*, c. 10. n. 29 et 30. « Qu'après le pé- » ché, le corps de l'homme soit de- » venu faible et sujet à la *mort*, c'est » un juste châtiment, mais qui dé- » montre, de la part du Seigneur, » plus de clémence que de sévérité. » *L. de vera Relig.*, cap. 15, n. 29. « Par la miséricorde de Dieu, la peine » du péché tourne à l'avantage de » l'homme. » *L.* 4, *contra duas Epist. Pelag.*, cap. 4, n. 6. « Ce que nous » souffrons est un remède et non une » vengeance, une correction et non » une damnation, » *Enthyr. ad Laur.*, c. 27, n. 8 ; *l.* 2, *de Pecc. meritis et remis.*, c. 33, n. 53. « Jésus-Christ, » sans avoir le péché, en a porté la » peine, afin de nous ôter le péché et » la peine, non celle qu'il faut souf- » frir en ce monde, mais celle que » nous devions subir pendant l'éter- » nité. » *Oper. imperf.*, l. 6, n. 36.

Ainsi, le chrétien qui, près de mourir, fait de nécessité vertu, subit avec résignation l'arrêt de *mort* porté contre l'homme pécheur, met sa confiance aux mérites et aux satisfactions de Jésus-Christ, est assuré de recevoir miséricorde : d'où saint Ambroise conclut que quiconque croit en Jésus-Christ ne doit pas craindre de périr, *de Pœnit.*, l. 1, c. 11 ; *in Ps.* 118, ℣ 175. Ce qui doit s'entendre d'une foi accompagnée de bonnes œuvres, et non pas d'une foi morte, qui servirait à la condamnation de celui qui croit.

Saint Paul dit que « Jésus-Christ » est *mort* pour détruire celui qui » avait l'empire de la *mort*, c'est-à- » dire le démon, et pour délivrer » ceux qui pendant toute leur vie » étaient retenus en esclavage par la » crainte de la mort, » *Heb.*, c. 2, ℣ 14. C'est le motif de consolation » qu'il propose aux fidèles. « Nous » ne voulons pas, dit-il, vous laisser » ignorer le sort de ceux qui sont » *morts*, afin que vous ne soyez pas » affligés, comme ceux qui n'ont » point d'espérance ; car si nous » croyons que Jésus-Christ est *mort* » et ressuscité, ainsi Dieu lui réunira » ceux qui se sont endormis en lui » du sommeil de la mort. » I *Thess.*, c. 4, ℣ 12.

Il n'est pas étonnant qu'avec cette ferme croyance les premiers fidèles n'aient plus redouté la *mort*, aient même désiré le martyre. Les païens les regardaient comme des insensés, livrés au désespoir ; mais ils ne connaissaient ni le principe ni les motifs de ce courage. Aujourd'hui encore il n'est plus rare de voir des chrétiens vertueux, qui, après avoir craint la *mort* à l'excès lorsqu'ils étaient en santé, l'envisagent de sang-froid, la désirent même pendant leur dernière maladie, parce qu'alors leur foi se réveille et leur espérance s'affermit par la proximité de la récompense.

Nous concevons que la seule pensée de la *mort* doit faire frémir un méchant, surtout un incrédule ; et cette frayeur doit augmenter à la dernière heure, à moins qu'il ne soit plongé dans une insensibilité stupide. Aussi plusieurs ont blâmé les secours que l'Église s'efforce de donner aux mourants ; c'est, selon leur avis, un trait de cruauté, qui ne sert qu'à augmenter l'horreur naturelle que nous avons du trépas.

Mais comment peuvent juger des dispositions du chrétien mourant, ceux qui n'en ont jamais vu mourir aucun, qui fuient ce spectacle capable de les faire trembler, et qui laisseraient périr sans secours les personnes les plus chères, sous le spécieux prétexte d'être trop attendris ? Une âme bien persuadée de la certitude d'une vie à venir, de la fidélité de Dieu dans ses promesses, de l'efficacité de la rédemption, et qui a souvent médité sur la *mort*, afin de se détacher de la vie, qui sent la multitude des grâces qu'elle a reçues et qu'elle reçoit encore, qui connaît le prix des souffrances et le mérite du dernier sacrifice, qui a sous les yeux l'exemple d'un Dieu mourant pour elle, ne peut rien craindre ni rien regretter. Elle met sa confiance aux prières de l'Eglise, elle les désire et les demande, elle y trouve sa consolation ; elle est bien éloignée d'accuser de cruauté ceux qui les lui procurent.

D'autres incrédules ont dit que le

pardon accordé trop aisément aux pécheurs mourants, les espérances dont on les flatte, les consolations qu'on leur procure, sont une injustice et un abus; que cela sert à endurcir les autres dans le crime ; qu'il est absurde de penser qu'un homme coupable de rapines et de vexations de toute espèce, en sera quitte pour se repentir à la *mort.*

Aussi l'Eglise n'a jamais enseigné que le repentir suffit alors à un homme injuste, à moins qu'il ne répare ses torts et ne restitue autant qu'il le peut. Y a-t-il un vrai repentir, lorsque l'on persévère dans l'injustice que l'on peut réparer? Il n'est aucun ministre de la pénitence assez ignorant ni assez pervers pour dispenser quelqu'un d'une restitution ou d'une réparation qui est due par justice. Si le coupable l'exécute, à quel titre lui refuserait-on le pardon?

Lors même que la réparation est impossible, nous demandons lequel est le plus utile au bien général de la société, ou qu'un criminel meure dans le désespoir et convaincu qu'il est damné sans ressource, ou qu'on lui fasse espérer le pardon, s'il est véritablement repentant. Un incrédule qui décide que l'on ne doit alors user d'aucune indulgence, prononce lui-même son arrêt de réprobation : « Quiconque ne fait pas miséricorde, » dit saint Jacques, sera jugé sans » miséricorde. » *Jac.*, c. 2, ℣ 13.

Des calomnies qui se contredisent n'ont pas besoin de réfutation. D'un côté, l'on accuse les prêtres d'accabler un mourant par leurs discours durs et inhumains; de l'autre, on leur reproche trop d'indulgence pour les pécheurs, et d'être des consolateurs perfides. On a poussé la malignité jusqu'à dire que les mourants coupables d'injustice, de vols, de concussions, en sont quittes pour quelques largesses faites au sacerdoce. Si cela était, les prêtres devraient regorger de richesses. Toute la vengeance que les prêtres doivent tirer de ces impostures grossières, est de prier Dieu qu'il fasse miséricorde aux incrédules, du moins à la *mort.*

BERGIER.

MORT DE JÉSUS-CHRIST. *Voyez* RÉDEMPTION, SALUT.

MORT (le). *Levit.*, c. 19, ℣ 28, et *Deut.*, c. 14, ℣ 1, Moïse défend aux Hébreux de se raser le front et les sourcils, et de se faire des incisions pour un *mort*, ou pour le *mort. Deut.*, cap. 18, ℣ 11, il leur défend d'interroger les morts. Cap. 26, ℣ 14, lorsqu'un Israélite offrait à Dieu les prémices des fruits de la terre, il était obligé de protester qu'il n'en avait pas mangé dans le deuil, rien employé à un usage impur, et qu'il n'en avait rien donné pour un *mort* ou pour le *mort.*

Pour expliquer ces différentes lois, les commentateurs ont fait voir que c'était un usage chez les païens de s'égratigner, de se déchirer la peau, de se faire des incisions avec des instruments tranchants dans les funérailles, et qu'en répandant ainsi de leur sang, ils croyaient apaiser les divinités infernales en faveur des âmes des morts : que, dans le même dessein, ils se coupaient ou s'arrachaient les cheveux, les sourcils ou la barbe, et les plaçaient sur le *mort*, comme une offrande à ces mêmes divinités. Spencer, *de Legib. Hebræor. ritual.*, l. 2, c. 18 et 19. Rien n'est plus connu que la coutume usitée dans le paganisme d'interroger les morts, d'évoquer leurs mânes ou leurs âmes, pour apprendre d'elles l'avenir ou les choses cachées. Malgré la défense formelle qu'en fait Moïse, Saül fit évoquer par une pythonisse l'âme de Samuel, et Dieu permit qu'elle apparût pour annoncer à ce roi sa mort prochaine, I *Reg.*, c. 28, ℣ 11. Il est encore parlé de cette superstition dans Isaïe, c. 8, ℣ 19, et c. 65, ℣ 4. Enfin il est prouvé que les païens offraient leurs prémices non-seulement aux dieux, mais encore aux héros, et aux mânes de leurs anciens guerriers.

Il est évident que toutes ces superstitions étaient fondées sur la croyance de l'immortalité des âmes, et il n'en faudrait pas davantage pour prouver que ce dogme fut toujours la foi de toutes les nations. Le penchant décidé des Juifs à imiter ces pratiques,

démontre qu'ils étaient dans la même persuasion que les peuples dont ils étaient environnés. Pour les détourner de tout usage superstitieux, Moïse ne leur dit point que les morts ne sont plus, qu'il n'en reste rien, que l'âme meurt avec le corps; mais il leur dit que toutes ces coutumes sont des abominations aux yeux de Dieu, qu'il les punira s'ils y tombent, qu'ils sont le peuple du Seigneur, uniquement consacré à son culte, etc.

Par là nous concevons encore pourquoi Moïse avait réglé que tout homme qui avait touché un cadavre, même pour lui donner la sépulture, serait censé impur, serait obligé de laver ses habits et de se purifier. *Num.*, c. 19, ℣ 11 et 16. C'était évidemment pour écarter les Israélites de toute occasion d'avoir commerce avec les morts. Dans le style de Moïse, *être souillé par une âme*, c'est être souillé par l'attouchement d'un cadavre. Cette loi, loin d'être superstitieuse, avait pour but de retrancher les superstitions païennes à l'égard des morts.

BERGIER.

MORT (la peine de) (*Théol. mixt. philos. mor. social.*) — Nous pensons de la peine de *mort* juridique ce que nous pensons de la polygamie, du divorce par droit marital, de l'intérêt du capital ou de l'usure, de l'esclavage, de la guerre, et de beaucoup d'autres usages qui ont appartenu ou qui appartiennent à l'âge moyen de l'humanité que nous appelons parfois l'âge de la dictature, de la révolution, de la tourmente, et qui sont destinés à disparaître un jour devant l'avénement du droit pur. Pendant cet âge moyen, beaucoup de violations du droit naturel radical peuvent avoir leur règne et persister plus ou moins longtemps, étant tolérées par la sagesse divine elle-même *ad duritiam cordis*, selon l'expression de Jésus-Christ parlant de Moïse. Cette sagesse les souffre malgré elle, à son corps défendant pour ainsi parler, par respect pour la liberté et la faiblesse de la nature humaine dont la destinée est de se développer progressivement. Ces usages sont des désordres qui ne furent point inhérents à cette nature considérée dans son origine et sortant des mains de Dieu; ils en furent, au contraire, exclus par le créateur. *Ab initio autem non fuit sic*, a dit encore Jésus-Christ parlant de l'une d'elles, de la polygamie; ils sont, par conséquent, des violations de la loi primitive, et, par conséquent encore, des abus répudiés par l'esprit du christianisme, cette expression parfaite de la loi naturelle. Ils disparaîtront donc de l'ordre social, lorsque cet ordre aura atteint son développement chrétien, c'est-à-dire que le Christ régnera véritablement sur la terre, comme l'a dit saint Paul: *Oportet illum regnare donec ponat omnes inimicos sub pedibus.* Nous croyons, il est vrai, qu'il se passera de longs siècles avant l'avénement de ce règne terrestre du Christ (V. AVENIR DU MONDE), mais nous n'avons aucun doute que ce règne n'arrive enfin, ainsi que le demande le chrétien en répétant la prière composée par le Seigneur: *Adveniat regnum tuum... Sicut in cœlo, et in terra.* Et alors auront peu à peu disparu tous les abus dont nous parlons. En attendant, ils ne sont que des vices sociaux et point du tout des criminalités dans ceux qui gouvernent les peuples durant l'âge de la dictature, parce qu'ils résultent des imperfections mêmes essentielles à ce qui doit progresser, ce que le Christ a très bien défini par le seul mot: *Ad duritiam cordis.* Ils ne constituent pas plus des fautes particulières que n'en constituèrent, chez Moïse, ses exécutions draconiennes et ses tolérances de la polygamie et de l'esclavage; et ils disparaîtront quand viendra le règne social du droit naturel pur se dilatant librement dans l'auréole du droit évangélique, comme ont déjà disparu l'esclavage et la polygamie.

Il suit de cette conviction qui est en nous, que nous devons, pour préluder de notre mieux, pour notre petite part, à cet avenir, ne considérer, lorsque nous traitons ces questions, que les principes sans tenir compte de leurs difficultés d'application passées ou présentes. Relativement à la peine de *mort* juridique, les temps

paraissent pourtant amener déjà dans les esprits de grandes modifications d'appréciation : beaucoup de jurisconsultes se prononcent maintenant contre cette peine qui est une peine éternelle, autant que l'homme la puisse rendre telle, expose à d'irréparables erreurs, ne laisse pas au coupable la possibilité de se relever dans la vertu, et consiste à infliger aux autres ce qu'on n'aurait pas le droit de s'infliger à soi-même, mais qui, du reste, n'est pas la seule à présenter de ces cas essentiellement redhibitoires, à notre avis, endroit rigoureux ; déjà même un assez grand nombre d'Etats l'ont exclue de leur code criminel, et n'en vont que mieux sous le rapport de la diminution des crimes ; en sorte qu'il se pourrait que l'invasion du règne évangélique sur ce point fût plus voisine que nous ne l'avions cru. Depuis vingt-cinq ans, une trentaine au moins de petits Etats ont aboli la peine de *mort*, en toute espèce de matière.

Quoi qu'il en soit de ce que font les hommes, et des arguments écrasants que nous présenterions, à tous les points de vue, contre la peine de *mort*, si notre cadre nous permettait de traiter longuement cette question de jurisprudence générale, nous nous bornerons à quelques considérations principalement exégétiques ou purement ecclésiastiques, que, pour la plupart, nous extrairons de nos ouvrages précédents.

Nous avons dit de la peine de *mort* juridique ce que disait Jésus-Christ de la polygamie, *ab initio non fuit sic*. Voici comment nous établissions ce fait primitif dans nos *harmonies* art. Historiques (sciences) :

« Absence de la peine de *mort* dans la cité. — Voici les paroles et les faits qui l'établissent, à notre avis, sans le moindre doute. « *Celui qui me trou-* » *vera me tuera*, dit Caïn dans son dés- » espoir après le meurtre d'Abel. » *Point du tout*, répond Dieu, *il n'en* » *sera pas ainsi*, *mais qui tuera Caïn* » *en sera puni au septuple.... Et le* » *Seigneur*, reprend l'historien, *mit* » *un sceau sur Caïn afin que ceux qui* » *le trouveraient ne le tuassent point.* » (*Gen.*, IV, 14 et 15.) Voilà le plus grand des coupables marqué par Dieu même d'un sceau qui défend aux hommes de lui faire subir la peine du talion. — Longtemps après, Lamech est assassin à son tour, et il dit à ses femmes Ada et Sella : « *J'ai tué* » *un homme en le blessant*; *un jeune* » *homme par envie*; *vengeance sera* » *tirée sept fois de la mort de Caïn et* » *de celle de Lamech septante fois sept* » *fois.* » (*Gen.*, IV, 23 et 24.) Jusqu'à Lamech la défense de Dieu a donc été comprise, puisque Lamech s'en couvre lui-même après son crime. — Après le déluge, Dieu renouvelle sa défense au genre humain dans la personne de Noé : « *Je demanderai* » *compte de la vie de l'homme, à la* » *main de l'homme, à la main de son* » *frère. Quiconque aura répandu le* » *sang humain, son sang sera répandu*; » *car l'homme a été fait à l'image de* » *Dieu.* » (*Gen.*, IX, 5 et 6.) C'est ainsi que le Christ défendra à Pierre de tirer l'épée, en donnant pour raison que celui qui use de l'épée périt par l'épée. On se jettera dans la voie des représailles; ce sera la guerre et l'horreur; il est bien vrai que le fait se passera ainsi dans le second âge; mais, pour moi, dit Dieu, je demanderai toujours compte à la main de l'homme du sang de l'homme, car la vie de l'homme est l'image inviolable de la vie de Dieu. La juste vindicte n'a pas plus droit de la violer que l'inique envie.

» Il faut bien entendre la chose ainsi ; car celui qui verrait dans le mot de Dieu : *son sang sera répandu*, une loi qui ordonnerait à l'homme de venger le sang de l'homme juridiquement par l'effusion du sang du coupable, serait obligé de dire que la même obligation existerait à l'égard d'une bête qui a tué un homme, puisqu'on lit immédiatement avant ce que nous avons cité : *Je demanderai compte de vos vies et de votre sang à toute bête qui l'aura répandu.* Il est évident qu'une bête ne peut être juridiquement condamnée à la peine de *mort*. Dieu dit donc seulement par ces mots, qui sont les mêmes à l'égard des bêtes et à l'égard des hommes, féroces comme elles quand elles sont féroces, que

l'effusion du sang provoquera l'effusion du sang, et que l'être destructeur de l'homme sera détruit lui-même, par suite de l'enchaînement providentiel. C'est un résultat général qu'on peut remarquer à tout instant dans les rapports de l'homme avec l'homme et de l'homme avec les bêtes. Mais c'est Dieu qui se réserve la vengeance.

» Le Christ qui appellera le lever du troisième âge redira, en parabole, la parole première (*Voy.* SOCIALES (Sciences.)

» Pour Moïse, obligé de commander à l'âge horrible des ténèbres, à l'âge des passions, des ires et des ignorances brutales de l'humanité, il prendra son parti et appellera à son aide la dictature de la *mort* contre la *mort* !

» Nous continuons d'être, à certains égards, sous le règne de Moïse, celui du Christ n'ayant pas encore acquis sa plénitude. »

Voici maintenant ce que nous écrivions sur la peine de *mort* juridique dans l'article SOCIALES (Sciences) auquel nous renvoyions comme on vient de le voir : c'est l'Evangile qui va parler.

« Que dit la science vraie et radicale du droit, sur la peine de *mort* ? A notre avis, elle dit que toute peine doit être un essai de moralisation et sur la société et sur le coupable. La peine de *mort* peut être une vengeance, à l'égard de l'un et une terreur à l'égard de l'autre, mais, une moralisation, vous ne l'y trouverez jamais. De plus, où est le droit de tuer son semblable? Il n'y a de droits dans l'association que ceux qui résultent de droits des associés; chaque associé peut-il légitimement tuer un de ses frères sauf dans le moment de la défense personnelle? Or, c'est un sophisme de dire que la société se défend contre un coupable qui est entre ses mains pieds et poings liés. On insiste en disant qu'elle se défend contre les imitateurs futurs de ce coupable, en leur faisant peur par l'exemple; nouveau sophisme, qui suppose dans chacun des associés le droit de tuer un agresseur injuste, quand il n'est plus à craindre, étant vaincu, sous prétexte de se garer des éventualités d'agresseurs nouveaux. Qui établira jamais un pareil droit? D'ailleurs, quand le coupable se repent, peut-il être permis de l'immoler ? On ne peut tuer un innocent; or, le repentir égale l'innocence. En vain Jean-Jacques vient nous dire que chaque associé a renoncé à la vie pour les cas de grande culpabilité, par le seul fait de son appartenance à l'association; un homme peut-il renoncer à la vie? Pour que ce raisonnement fût bon, il faudrait commencer par établir le droit du suicide. Non, la peine de *mort* n'est, en utopie philosophique, ni légitime en droit ni légitime en but ; c'est une brutale vengeance qui, dans l'état de civilisation avancée, démoralise; et qui, par la peur qu'elle excite, n'épargne même pas un seul crime à la société ; la preuve de cette dernière assertion, c'est qu'en bonne expérience, les crimes ont toujours diminué de nombre, à mesure que les supplices sont devenus moins nombreux et moins cruels ; et que c'est précisément dans les quelques lieux où la peine de *mort* n'existe pas, qu'ils sont les plus rares (1). Ce qui nous fait parler de la sorte n'est pas une pitié de femme pour le supplicié; car la *mort* juridique, — soufferte pour une conviction — est, de toutes les *morts*, celle qui nous plairait le mieux : c'est la raison philosophique et la raison chrétienne. Nous avons donné la réponse de la première; voici celle de la seconde.

» Nous discutons suffisamment, à l'article HISTORIQUES (Sciences) l'enseignement qui résulte, sur cette matière, du récit mosaïque des premiers temps du monde. Dieu défend à la société de tuer Caïn; l'assassin Lamech est couvert aussi par cette défense; et Dieu parle à Noé pour défendre à l'homme, d'une manière absolue, de verser le sang de l'homme. Si Moïse se montre un terrible dictateur qui punit de *mort* presque comme

(1) Ces lieux ont beaucoup augmenté en nombre depuis que nous écrivions nos HARMONIES DE LA RAISON ET DE LA FOI. Le Portugal est de ce nombre. (1873.)

Dracon, il trouve son excuse dans l'impossibilité d'exécuter son plan politique et religieux par d'autres moyens. Beaucoup de génies portés par la Providence à la tête des hommes se sont vus dans des nécessités semblables et, probablement, s'y verront encore, car la période de la dictature n'est point passée. Voilà pour la révélation antique, écoutons maintenant Jésus-Christ.

« Un jour, on lui annonce que des Galiléens qui s'étaient rendus coupables d'assassinats viennent d'être mis à *mort*, par l'ordre de Pilate, ce que saint Luc exprime en disant que leur sang a été mêlé à celui de leurs sacrifices, ou qu'ils avaient sacrifié. Que dira Jésus à cette nouvelle? c'est pour lui une occasion de nous instruire des vérités fondamentales qui doivent servir de base au code pénal d'une nation. Voici la réponse :

» *Pensez-vous que ces Galiléens fussent plus pécheurs que tant d'autres Galiléens, parce qu'ils ont ainsi souffert? Non, je vous le dis. Mais si vous ne faites pénitence, vous périrez tous semblablement, comme ces dix-huit sur qui tomba la tour de Siloé et qu'elle tua; croyez-vous que leur dette fût plus grande que celle de tous les autres habitants de Jérusalem? Non, je vous le dis. Mais si vous ne faites pénitence, vous périrez tous semblablement.* »

« Et il ajouta, dit l'évangéliste, cette similitude :

» *Un homme avait un figuier planté dans sa vigne; et il vint y chercher des fruits, et il n'en trouva point. Or, il dit à celui qui cultivait la vigne : Voilà trois ans que je vais chercher du fruit à ce figuier, et je n'en trouve pas. Coupez-le donc; à quoi bon occupe-t-il la terre? Mais le vigneron répondit : Seigneur, laissez-le encore cette année. Je creuserai tout autour, et y mettrai du fumier; peut-être portera-t-il du fruit, sinon vous le couperez plus tard.* (Luc. XIII, 1-9.)

» L'esprit de la réponse est facile à saisir, bien qu'il soit enveloppé d'une forme pleine de finesse, caractère marqué dans les instructions de Jésus-Christ. Jésus commence par affirmer que ces coupables, que la société punit si rigoureusement et qu'on regarde comme des monstres, ne serait-ce qu'à cause de la grandeur du supplice qu'on leur inflige, ne sont pas, devant la vérité, plus coupables que beaucoup d'autres qui passent pour justes ; il fait la même observation contre le préjugé, accrédité chez les Juifs, qui les faisait considérer comme très-criminels ceux que la Providence rendait victimes de grands malheurs, tels que celui de la chute de la tour de Siloé sur les dix-huit malheureux qu'elle écrasa; et il profite, en même temps, de l'occasion pour dire à tous de faire pénitence, afin de ne pas mériter des maux aussi grands. Puis il va plus loin avec la parabole, dont le sens est qu'il faut cultiver le mauvais arbre, remuer la terre autour, le fumer, l'isoler si l'on veut paraphraser la pensée, mais ne pas le couper, même après trois années d'épreuves déjà faites. Dans la fiction, le propriétaire de l'arbre représente Dieu; c'est pourquoi le bûcheron ne dit pas en finissant : Sinon je le couperai plus tard ; mais bien : vous le couperez : Dieu, en effet, finit toujours par couper. Mais ce n'est pas sans raison qu'à propos de la puissance judiciaire et de la force publique concentrées, en ce moment, dans Pilate, lequel exerce, au nom des Romains, pour toute la Palestine y compris la Galilée, la vindicte sociale par des exécutions capitales, Jésus rappelle ainsi, pour modèle, la conduite de Dieu et met dans la bouche du vigneron la leçon de sagesse que Dieu prend pour borne puisqu'il n'y répond pas, leçon qui conclut à attendre, en ce qui est de lui, jusqu'à ce que Dieu lui-même coupe. La finesse mordante de l'allusion est d'une telle évidence que l'Esprit-Saint n'a pu inspirer à l'écrivain le récit de l'épisode dans ces termes, sans vouloir que l'avenir en fasse son profit sur la question de la peine de *mort*. »

Voilà donc le droit évangélique qui se retrouve, comme toujours, d'accord avec le droit naturel, C'est à Dieu de couper quand il lui plaît ; le vigneron, l'homme, ne doit qu'essayer toujours de la moralisation par la culture ; et si la culture réussit, la

peine doit disparaître quel qu'ait été le crime. Sait-il si l'arbre ne produira jamais de bons fruits ! il ne doit donc pas infliger au coupable une peine qui rende impossible à jamais sa réhabilitation. Et il en est de même de toutes les autres peines, quelque légères qu'elles soient, ne serait-ce que la privation du plus petit des droits de citoyen ; elles ne doivent jamais être éternelles ni indéfinies ; elles doivent s'éteindre avec un temps déterminé de telle sorte que le coupable, à moins de nouveaux délits, rentre naturellement dans le droit commun. Toute législation qui n'est pas arrivée à ce point du progrès moral humanitaire, implique une violation fondamentale du droit évangélique et naturel, contre laquelle ce droit réclame sans cesse. Mais s'ensuit-il de là que les hommes qui font exécuter des dispositions législatives contraires, et les législateurs eux-mêmes qui portent ces dispositions dans une société sur laquelle ne s'est pas encore levé le soleil de la vérité complète, pèchent et soient coupables? Non, certes ; ils ne pèchent pas plus que ne péchait Moïse en tolérant, *ad duritiam cordis*, la polygamie et le libelle marital de divorce, quoique à l'origine et devant la nature il n'en fût point ainsi, *ab initio autem non fuit sic* ; ils ne pèchent pas plus que ne péchaient les maîtres qui, comme Philémon, avaient des esclaves, lorsque les organismes sociaux étaient fondés sur l'esclavage, quoiqu'on eût dû répéter sur ce désordre les deux paroles de Jésus : *ad duritiam cordis... ab initio non fuit sic* ; ils ne pèchent pas plus que ne pèchent aujourd'hui les prêteurs de capitaux à intérêts, selon le taux légal, et qu'ils ne pècheront tant que l'organisme social de la propriété sera fondé sur l'usure, quoi qu'il faille encore redire à l'occasion de ce désordre les deux mêmes oracles de Jésus-Christ. C'est pour cela qu'aujourd'hui les congrégations romaines font des réponses tolérantes à ce sujet, quoique Benoit XIV ait posé, dans sa bulle *vix pervenit*, d'une manière rigoureuse, le principe de « l'égalité dans l'échange. »

Nous avons une consécration de ce que nous disons là dans la définition solennelle d'un pape célèbre. Nous voulons parler de la profession de foi prescrite en 1210 par Innocent III, aux Vaudois revenant à l'Eglise. Les Vaudois repoussaient, comme nous, la peine de *mort* juridique, mais prétendaient, en même temps, contrairement à ce que nous disons, que la puissance séculière commettait un péché en s'adjugeant le droit de porter cette peine et en l'appliquant, sans tenir compte, comme nous le faisons, de l'ignorance des temps, de l'imperfection des mœurs, de la nécessité qu'imposent les coutumes enracinées, etc. Or Innocent III leur fait dire dans sa formule d'abjuration et de profession de foi, ce qui suit : « Nous affirmons, touchant la puissance séculière, qu'elle peut, *sans péché mortel*, exercer le jugement du sang, pourvu qu'elle procède, en portant la sentence, non par haine, mais par jugement, non sans précaution, mais avec sagesse. » On pourrait soutenir que, de l'aveu d'Innocent III, la puissance séculière, tout en agissant « non par haine, mais par jugement, non sans précaution, mais avec sagesse, » lorsqu'elle applique juridiquement la peine de *mort*, n'est pas exempte de tout péché, au moins véniel, et cela par suite de l'esprit évangélique qui est opposé à ces pratiques ; mais nous disons et comprenons par cette définition célèbre, que la puissance séculière, eu égard aux siècles dont il s'agissait et dont il s'agit encore devant nous, c'est-à-dire eu égard à l'*ad duritiam cordis* de Jésus-Christ, ne commet, en cela, aucun crime ni mortel ni véniel, pas plus que les patriarches n'en avaient commis en pratiquant la polygamie, et que Moïse n'en avait commis en portant la loi du libelle de divorce.

C'est ainsi que s'expliquent souvent des choses qui paraissent contradictoires avec les principes. L'important, c'est que les principes eux-mêmes, une fois reconnus, soient inexorablement conservés, dans l'absolu de leur généralité.

Dans tout ce qui précède se trouve exposée notre manière particulière d'apprécier la peine de *mort*. Nous ajouterons un sommaire, sous forme de réponse aux objections, de la manière dont les théologiens et légistes traitent ordinairement cette question, et en particulier, dont la traite le *Dict. encycl. de la théol. cathol.*

On objecte les prescriptions de cette peine dans l'ancien Testament. (*Exod.* XXI, 12, 14, 23, *Levit.* XXIV, 17, 21. *Deut.* XIX, 11, 12. etc.). Mais outre la réponse que nous avons donnée et que nous appuyons sur la réponse de Jésus-Christ relativement à la polygamie, nos théologiens les plus favorables à la peine de *mort* reconnaissent eux-mêmes que les lois judiciaires *leges judiciales* de l'ancien Testament ont été abolies pour le nouveau; et n'a-t-on pas le droit de compter parmi ces lois abolies celle de la peine de *mort*, qui se trouve en opposition avec le précepte du Décalogue, pris dans sa rigueur : *non occides*, précepte qui n'est point lui une *lex judicialis*, mais une déclaration pure de la loi naturelle.

On objecte, pour soutenir que cette loi judiciaire a été maintenue par le christianisme, la réponse de Jésus à Pilate : « Ne sais-tu pas, lui dit Pilate, que j'ai le pouvoir, *potestatem habeo*, de te crucifier et que j'ai le pouvoir de te renvoyer libre ? » Jésus répondit : « Tu n'aurais aucun pouvoir contre moi, s'il ne t'avait été donné d'en haut. » (*Jean* XIX, 10, 11.)

Mais n'est-il pas évident qu'il ne s'agit, dans la pensée de Jésus, que de la puissance matérielle de la force et nullement du droit, *jus*? Le mot *potestas* signifie, dans son sens naturel, cette puissance matérielle, que l'on n'a jamais, en effet, sans qu'elle ait été donnée d'en haut ; et ne serait-il pas absurde de prétendre que Jésus eût voulu dire à Pilate qu'il avait reçu d'en haut le droit véritable de le condamner à être crucifié, lui « le fils de l'homme, » qui ne fait qu'un « avec le Père céleste » *pater et ego unum sumus*, et l'innocence même, *quis arguet me de peccato*?

On objecte le mot de saint Paul (*Rom.* XIII, 4) : « Si tu fais le mal, crains ; car ce n'est pas en vain qu'il (le prince) porte l'épée, *non enim sine causa gladium portat.* » L'expression *porter l'épée*, est, dit-on, une figure qui n'est applicable qu'à celui qui a la puissance de vie et de *mort*.

Mais c'est précisément l'interprétation que nous n'admettons pas, en ce sens qu'il s'agisse, dans l'esprit de saint Paul, de la peine de *mort* plutôt que de toute peine qui s'inflige par la force. *Porter l'épée* signifie seulement être armé de la force matérielle, et cette locution s'appliquera tout aussi bien à un chef d'État qui n'a point le droit de vie et de *mort*, et chez lequel la peine de *mort* sera abolie, qu'à tout autre ; en sorte que la parole de l'apôtre n'a aucun rapport à la question spéciale dont il s'agit. Elle ne tombe que, d'une manière générale, sur l'ensemble des peines coercitives.

On objecte les explications des Pères et de saint Augustin surtout, par exemple *Cité de Dieu* I, 21, pour faire comprendre que le précepte qui défend l'homicide est susceptible d'exceptions, que certains cas lui échappent ; et l'on fait entrer parmi ces cas la loi juridique de la peine de *mort*.

Mais ces explications nous seraient plutôt favorables, en ce sens qu'elles font ressortir la généralité de la défense décalogique et manifestent dans l'esprit de celui qui les donne certains embarras pour concilier avec elle des usages et des faits qui lui paraissent contraires, sans jamais attaquer la question de principe radical, sur le point particulier de la peine de *mort* juridique en général. C'est ainsi que saint Augustin, dans le passage cité, se voit obligé de faire intervenir l'autorité divine elle-même pour « excepter certains cas où, dit-il, cette autorité commande de faire mourir un homme ou par une loi générale ou par un ordre particulier. » « Alors, ajoute-t-il, celui qui tue ne doit être regardé que comme une épée dans la main de celui qui s'en sert, » l'autorité divine intervenant, étant cette main même responsable de l'acte. Et il cite en exemple

de ces exceptions voulues par Dieu, ceux qui ont fait la guerre par son ordre, ceux qui ont puni de *mort* des méchants suivant des lois également voulues par lui, le fait d'Abraham immolant son fils Isaac encore par son ordre, celui de Jephté tuant sa fille en vertu d'un vœu accepté par Dieu, celui de Samson se suicidant avec les Philistins, par inspiration. Mais, en dehors de ces cas exceptionnels, d'autorité divine spéciale, Augustin pose la généralité du principe que « quiconque tue un homme, soi-même ou un autre, est coupable d'homicide. » Si ces pères avaient pensé à traiter la question spéciale de la peine de *mort*, si cette question eût été posée devant eux comme elle l'est aujourd'hui, dans l'ordre purement humain, on ne sait pas comment ils l'auraient résolue, et cette manière de parler du précepte *non occides*, donne plutôt à penser qu'ils n'auraient pas été favorables à la peine de *mort*.

On objecte le droit commun et la pratique de l'Eglise, dans lesquels la peine capitale est supposée sans objection contre elle.

Mais ce n'est pas là en définir la légitimité; c'est seulement accepter l'usage reçu et se mettre en conformité avec lui, comme c'était accepter la croyance reçue que de supposer que la terre tournait avant que l'astronomie moderne eût démontré le contraire. Il y a mieux sous ce rapport; l'Eglise a toujours montré de la répugnance pour l'effusion du sang humain; *Ecclesia non sitit sanguinem*, fut toujours un de ses adages, et l'on peut dire que, sans s'occuper de la conduite et des devoirs de la puissance civile, elle a, dans sa sphère religieuse, manifesté autant qu'elle le pouvait, sa désapprobation de la peine de *mort* en défendant à ses ministres de prendre part à une sentence capitale.

On objecte ce qui se passa à l'occasion des Vaudois.

Mais nous avons cité la profession de foi qui leur fut prescrite par un pape; et nous avons vu que cette prescription serait plutôt favorable à notre manière de voir. Il y a mieux : à cette époque la question fut traitée directement par des théologiens, tels qu'Alain des Iles, Bernard, abbé de Warmbrunn, Claude Seyssel, archevêque de Turin, et bien d'autres que cite d'Argentré (*Collectio judiciorum de novis erroribus*, t. I, p. 82 à 86); ces théologiens la résolurent dans le sens opposé à celui des Vaudois qu'ils réfutaient; or l'Eglise, quoiqu'elle se trouvât, en quelque sorte, mise en demeure de se prononcer, ne donna point sa sanction formelle à la thèse de ces théologiens, se contenta de garder le silence et la laissa dans l'état d'une opinion théologique.

On objecte la thèse de saint Thomas là-dessus et le sentiment commun des théologiens, lesquels consistent à attribuer à la puissance civile le droit de couper les membres dangereux du corps social, comme il appartient à un médecin de couper un membre gangrené pour sauver le corps entier.

Mais nous avons répondu à la raison alléguée, en tant que preuve de raison, par la raison elle-même et par Jésus-Christ qui disent qu'il s'agit ici d'une personnalité, et non d'un membre purement matériel, dont la section serait utile pour sauver la personnalité même, et qu'une telle individualité étant toujours un arbre guérissable, susceptible de devenir fructifère par la culture, le devoir de la société est de le fumer jusqu'à ce que le maître souverain, qui est Dieu, vienne le couper lui-même. Et quant à l'objection en tant que mettant en avant des autorités, nous pouvons aussi répondre quelque chose :

A saint Thomas et à son école, nous opposons Scot (4, dist. 15, quæst. 3) et les scotistes. Scot et son école, sans être précisément contre la peine de *mort*, soutiennent que le commandement de Dieu qui défend de tuer est absolument et universellement obligatoire, qu'il n'admet d'exceptions que les cas qui sont spécialement et formellement précisés par Dieu même, — ce qui se rapproche de ce que nous avons cité de saint Augustin — et qu'en conséquence, il n'y a de crimes capitaux que ceux qui sont punis de la peine de *mort* dans l'ancien Testament,

qu'il considère, au reste, comme n'ayant pas été abrogé sous ce rapport, dernier point qui est insoutenable et rejeté par presque tous les théologiens, thomistes et autres. Mais cette manière de penser sur le principe peut être mise en contre-poids avec celle de saint Thomas, comme autorité théologique.

Ce n'est pas tout : nous pouvons peut-être même opposer à saint Thomas une censure formelle portée en 1700 par la *conventio cleri gallicani*. La proposition soumise à l'assemblée portait : « Où donc se trouve écrite la permission donnée par Dieu aux rois et aux républiques de tuer les coupables?... Si nous y sommes conduits par la seule lumière naturelle, nous jugerons également de ce qui est permis à chacun en tuant l'agresseur non-seulement de la vie, mais aussi de l'honneur et des biens. » Et la condamnation fut prononcée dans les termes suivants : « La doctrine contenue et inférée dans cette proposition, est scandaleuse, erronée et hérétique, injurieuse pour les rois et pour les républiques, soumettant la vie des hommes et les décrets de morale à de vains raisonnements et règles. » « Il est dit formellement par là, fait observer M. Frick, qu'il est erroné et hérétique d'établir le droit de la peine de *mort* sur de simples raisonnements, sur le simple droit de la raison. » Si cette interprétation de M. Frick est exacte, la thèse de saint Thomas, qui s'appuie sur la raison seule, est rejetée par le clergé gallican (1).

On objecte encore les raisons par lesquelles saint Thomas répond aux difficultés qu'il pose contre le droit de la puissance civile d'infliger la peine capitale. Ces difficultés sont au nombre de trois : 1° La parabole de l'ivraie finissant par cette réponse du maître aux serviteurs qui proposent d'arracher l'ivraie : « Non, de peur qu'en arrachant l'ivraie vous n'arrachiez avec elle le froment. » (*Mat.* XIII, 29.) — 2° La parole d'Ézéchiel : « Je ne veux pas la *mort* du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive. » (*Ezé.* XVIII, 23; XXXIII, 11.) — 3° Cette raison qu'aucun motif ne peut rendre bonne une chose mauvaise en soi, et que l'homicide est dans ce cas. — Et saint Thomas répond à la première difficulté : que quand il n'y a pas de danger d'arracher en même temps le froment, il n'y a point de raison pour ne point arracher l'ivraie. — A la deuxième, que la justice humaine imite autant qu'elle peut la justice divine en laissant vivre, et, partant, la possibilité du repentir, quand la vie des bons n'est pas menacée, mais en tuant le pécheur quand elle ne peut pas protéger autrement cette vie des bons ; — à la troisième que le coupable se dégrade et contraint la société à agir à son égard comme à l'égard d'un être malfaisant dont la destruction est nécessaire pour sauver du péril l'intérêt général.

Mais ces objections, qui militeraient pour nous, ne nous paraissent pas être à la question, non plus que les réponses que leur oppose saint Thomas.

1° La parabole de l'ivraie a besoin d'être tiraillée pour s'appliquer à la peine de *mort* et aux coupables de crimes contre l'ordre social et le droit d'actes évidents, tels que l'assassinat, crimes que nous appelons aujourd'hui *crimes de droit commun*. Le sens naturel de cette parabole concerne les doctrines philosophiques et religieuses surtout, à l'égard desquelles la puissance, qui est armée de la force et qui pourrait arracher l'ivraie, n'a pas compétence pour distinguer cette ivraie du bon grain, et doit, par conséquent, laisser croître l'une et l'autre jusqu'à la moisson où Dieu viendra lui-même faire le triage. Elle s'applique, par-là même, autant à toutes les peines coactives, quelque petites qu'elles soient, qu'à la peine capitale. Aussi ne l'avons-nous pas invoquée dans notre thèse contre la peine de *mort*, tandis que nous nous appuyons fortement dessus dans notre thèse de la *liberté de conscience*. (*V.* ce mot dans nos HARMONIES.)

Quant à la réponse que lui fait saint

(1) Mais nous devons avouer avec notre sincérité ordinaire que le sens attribué à la condamnation par M. Frick, nous paraît douteux.

Thomas, en supposant qu'elle eût son application à la peine de *mort,* elle ne serait pas bonne, et l'ange de l'école nous paraît bien là avoir faibli dans sa logique; car qui peut jamais dire que le coupable qu'on immole ne deviendrait pas un repentant aussi bon ou même meilleur que celui qui ne pécha jamais? On ne sait donc pas, en arrachant cette ivraie, sous prétexte de sauver le froment, si ce n'est pas du froment qu'on arrache; et par conséquent, il faut attendre la moisson de Dieu qui saura, lui, ce qu'il fera.

2° La parole d'Ezéchiel n'est pas, non plus, à la question. Il ne s'agit pas, dans son éloquent chapitre, de la vie et de la *mort* matérielles; il ne s'agit que de la vie morale, et nous ne comprenons guère que saint Thomas ait éprouvé le besoin de le citer à propos de la peine de *mort* dans la justice des hommes, si ce n'est peut-être pour avoir une occasion de présenter sa réponse.

Or, en ce qui est de cette réponse, nous ne comprenons pas non plus que l'ange de l'école ait osé faire entrer en comparaison la justice de Dieu qui connaît l'avenir et le fond des cœurs, avec la justice humaine qui n'est, comme tout ce qui est de l'homme, que ténèbres et fragilité. La seconde n'a qu'un moyen d'imiter la première : c'est d'attendre, avec une patience indéfinie, ses explosions.

3° La troisième objection, qui est tirée de la raison naturelle, n'est pas plus à la question que les deux précédentes; ou, pour parler plus juste, elle suppose la question : il est bien vrai qu'on ne peut jamais faire une chose mauvaise en soi qui reste mauvaise au moment où on la fait; mais la question est de savoir si l'homicide est toujours dans ce cas, ou s'il n'est pas toujours dans ce cas; quand il est commis pour la légitime défense de celui qui le commet, cette défense ne pouvant se faire autrement, il cesse d'être un acte mauvais en soi, et devient permis. Il pourrait en être de même de la peine de *mort* juridique, et la question est de savoir s'il en est ainsi. Nous soutenons le contraire, non pas pour tous les temps, mais seulement pour ceux où règnera le droit pur naturel et chrétien, si ces temps arrivent, ce dont nous ne doutons pas. Mais pour les temps semblables à ceux de Moïse, où la société ne peut se défendre que par la peur d'une justice draconienne, il y a vraiment légitime défense pour elle à légiférer dans son sein la peine de *mort, ad duritiam cordis*. Les mots de Jésus reviennent toujours.

Reste la dernière réponse de saint Thomas : elle est encore en partie mauvaise; ce n'est pas parce que le coupable s'est dégradé et a perdu son droit à la vie que la société pourra le retrancher par la *mort* comme une bête féroce; son devoir, à elle, est toujours, relativement à lui, de le cultiver de son mieux pour le rendre bon; mais il y aura des époques, et l'âge de la dictature en est là, où elle se verra contrainte à sévir par la peine capitale, toujours *ad duritiam cordis*, pour effrayer, au moyen de l'exemple, les méchants dont elle ne peut autrement refouler les invasions criminelles.

Nous espérons que cet âge, sur cette question, n'est pas très-loin de finir dans les sociétés chrétiennes, comme il a fini sous nos yeux pour l'esclavage, comme il finit, beaucoup plus tôt, pour la polygamie.

Le Noir.

MORT (confrérie de la bonne) (*Théol. hist. assoc.*) — « Cette confrérie, dit M. Permaneder, très-répandue dans l'Eglise, a été fondée par *Philippe Holzhauser*, commissaire des finances électorales à Munich, en 1620. Son but immédiat est de préparer le fidèle à une *mort* chrétienne. Holzhauser, qui consacra presque toute sa fortune à de bonnes œuvres, à de pieuses institutions, encore subsistantes de nos jours à Munich, avait réalisé la pensée d'une confrérie de la bonne *mort* principalement par l'entremise des Jésuites. L'association, composée de membres des deux sexes, s'appela d'abord Association de la Croix, et finit par s'unir à la confrérie qui existait déjà à Forstenried, qui était devenue célèbre par l'image de Jésus sur la croix, qui s'y trouve

et qu'on y vénère. Ce crucifix est devenu la base de l'association de la bonne *Mort*, à laquelle les Papes Paul V, Benoît XIII et Clément XI ont accordé de nombreuses indulgences. »

LE NOIR.

MORTIFICATION. Sous ce nom l'on entend tout ce qui peut réprimer, non-seulement les appétits déréglés du corps, la mollesse, la sensualité, la gourmandise, la volupté, mais encore les vices de l'esprit, comme la curiosité, la vanité, la jalousie, l'impatience, etc.

Pour savoir si la *mortification* est une vertu nécessaire, il suffit de consulter les leçons de Jésus-Christ et des apôtres. Le Sauveur a dit : « Heureux ceux qui pleurent, parce » qu'ils seront consolés. » *Matth.*, c. 5, ℣ 5. Il a loué la vie austère, pénitente et *mortifiée* de saint Jean-Baptiste, cap. 11, ℣ 8. Il a dit lui-même qu'il n'avait pas où reposer sa tête, c. 8, ℣ 20. Il a prédit que ses disciples jeûneraient, lorsqu'ils seraient privés de sa présence. c. 9, ℣ 15. Il conclut : « Si quelqu'un » veut venir après moi, qu'il renonce » à lui-même, qu'il porte sa croix et » me suive, » c. 16, ℣ 24, etc. Saint Paul a répété la même morale dans ses lettres. « Si vous vivez selon la » chair, vous mourrez; mais si vous » *mortifiez* par l'esprit les désirs de » la chair, vous vivrez, *Rom.*, c. 8, » ℣ 13. Je châtie mon corps et je le » réduis en servitude, de peur qu'a» près avoir prêché aux autres, je ne » sois moi-même réprouvé. I *Cor.*, » c. 9, ℣ 27. Nous portons toujours » sur notre corps la *mortification* de » Jésus-Christ, afin que sa vie pa» raisse en nous. II *Cor.*, cap. 4, » ℣ 10. Montrons-nous de dignes ser» viteurs de Dieu, par la patience, » par les souffrances, par le travail, » par les veilles, par les jeûnes, par » la chasteté, etc., c. 6, ℣ 4. Ceux » qui sont à Jésus-Christ crucifient » leur chair avec ses vices et ses » convoitises. *Galat.*, cap. 5, ℣ 24. » Mortifiez donc vos membres et les » vices qui règnent dans le monde, » la fornication, l'impureté, la con» voitise, l'avarice, etc. » *Colos.*, c. 3, ℣ 5. Il a loué la vie sobre, austère et pénitente des prophètes. *Hebr.*, c. 11, ℣ 37 et 38.

Les premiers chrétiens suivirent cette morale à la lettre. « Pour nous, » dit Tertullien, desséchés par le » jeûne, exténués par toute espèce » de continence, éloignés de toutes » les commodités de la vie, couverts » d'un sac et couchés sur la cendre, » nous faisons violence au ciel par » nos désirs, nous fléchissons Dieu; » et lorsque nous en avons obtenu » miséricorde, vous remerciez Jupiter » et vous oubliez Dieu. » *Apologétique*, ch. 40, à la fin.

Après des leçons et des exemples aussi clairs, nous ne comprenons pas comment les protestants osent blâmer les *mortifications*, tourner en ridicule les austérités des anciens solitaires, des vierges chrétiennes, des ermites et des moines de tous les siècles. Ils disent que Jésus-Christ n'a point commandé toutes ces pratiques, qu'il a même blâmé l'hypocrisie de ceux qui affectaient un air pénitent, que les austérités ne sont pas une preuve infaillible de vertu, que sous un extérieur mortifié l'on peut nourrir encore des passions très-vives, et qu'il n'est pas difficile d'en citer des exemples.

Mais si les paroles de Jésus-Christ que nous avons citées ne sont pas des préceptes formels, ce sont du moins des conseils; ceux qui tâchent de les réduire en pratique sont-ils blâmables? Affecter un air pénitent par hypocrisie, pour être loué et admiré des hommes, est-ce la même chose que pratiquer les austérités de bonne foi, dans la solitude et loin des regards du public, pour réprimer et vaincre les passions? ou soutiendra-t-on que dans la multitude de ceux qui ont suivi ce genre de vie, il n'y en a pas eu un seul qui ait été sincère? Quoique les *mortifications* ne soient pas un moyen toujours infaillible de vaincre toutes les passions, l'on ne peut pas nier du moins qu'elles n'y contribuent; ceux qui par là n'ont pas pu réussir à les étouffer entièrement, en seraient encore moins venus à bout par un genre de vie contraire.

Il est très-probable que si les apôtres et leurs disciples avaient vécu comme ceux qu'ils voulaient convertir, ils n'auraient pas fait un grand nombre de prosélytes.

Déjà l'on est forcé d'avouer qu'en général tous les hommes sont portés à estimer les *mortifications* et à les regarder comme une vertu; quand ce serait un préjugé mal fondé, il faudrait encore convenir que ceux qui sont chargés de donner des leçons aux autres, sont louables de se conformer à cette opinion générale, ou, si l'on veut, à ce faible de l'humanité, et il y aurait encore de l'injustice à les blâmer.

Les incrédules n'ont pas manqué d'enchérir sur les satires des protestants. On a cru dans tous les temps, disent-ils, que Dieu prenait plaisir à la peine et aux tourments de ses créatures; que le meilleur moyen de lui plaire était de se traiter durement; que moins l'homme épargnait son corps, plus Dieu avait pitié de son âme. De cette folle idée sont venues les cruautés que de pieux forcenés ont exercées contre eux-mêmes, et les suicides lents dont ils se sont rendus coupables, comme si la Divinité n'avait mis au monde des créatures sensibles que pour leur laisser le soin de se détruire. Conséquemment plusieurs de nos épicuriens modernes ont décidé gravement que mortifier les sens, c'est être impie; que vu l'impuissance de réprimer la plus violente des passions, la luxure, ce serait peut-être un trait de sagesse de la changer en culte, etc. Nous rougirions de pousser plus loin l'extrait de leur morale scandaleuse.

Mais lorsque Pythagore et Platon prêchaient l'abstinence et la nécessité de dompter les appétits du corps, ils ne fondaient pas leurs leçons sur le plaisir que Dieu prend aux tourments de ses créatures: ils argumentaient sur la nature même de l'homme; ils disaient que l'homme étant composé d'un corps et d'une âme, il est indigne de lui de se laisser dominer par les penchants du corps, comme les brutes, au lieu d'assujettir le corps aux lois de l'esprit. Brucker, *Hist. de la Philos.*, tom. 1, p. 1066, etc. Porphyre qui, dans son *Traité de l'abstinence*, suivait les principes de Pythagore et de Platon, enseigne que le seul moyen de parvenir à la fin à laquelle nous sommes destinés, est de nous occuper de Dieu, de nous détacher du corps et des plaisirs des sens, liv. 1, n. 57. Si nous l'en croyons, Epicure et plusieurs de ses disciples ne vivaient que de pain d'orge et de fruits, n. 48. Ce n'était pas pour plaire à la Divinité, puisqu'ils ne croyaient pas à la Providence. Jamblique, Julien, Proclus, Hiéroclès et d'autres ont professé les mêmes maximes.

On dit qu'ils étalaient cette morale austère par rivalité envers les docteurs du christianisme; cela peut être; mais enfin ils copiaient Platon et Pythagore, qui ont vécu longtemps avant la naissance du christianisme, et auxquels on ne peut pas prêter le même motif. Ces philosophes, disent nos adversaires, étaient des rêveurs, des enthousiastes, des insensés; soit. Il s'ensuit toujours que l'estime générale que l'on a eue dans tous les temps pour les *mortifications*, était fondée sur les notions de la philosophie.

Il n'est pas vrai que les austérités modérées nuisent à la santé. Il y a plus de vieillards à proportion dans les monastères de la Trappe et de Sept-Fonts que parmi les gens du monde. Le jeûne et les macérations n'ont pas tué autant d'hommes que la gourmandise et la volupté. Ce ne sont pas les épicuriens sensuels qui remplissent le mieux les devoirs de la société, ils ne pensent qu'à eux, et ne font cas des hommes qu'autant qu'ils servent à leurs plaisirs.

Porphyre a raison de soutenir que, si nous étions plus sobres et plus mortifiés, nous serions moins avides, moins injustes, moins ambitieux, moins mécontents de notre sort, et moins sujets aux maladies. Le luxe ne serait pas si excessif, les riches feraient un meilleur usage de leur fortune, ils seraient plus compatissants et plus sensibles aux besoins de leurs semblables. Ce sont les désirs inquiets, les besoins factices, les habitudes tyranniques qui tourmentent

les hommes; en y résistant, ils seraient plus vertueux et plus heureux.

Pour jeter du ridicule sur les *mortifications* des solitaires et des moines, on les a comparées aux pénitences fastueuses des faquirs mahométans, indiens et chinois, dont plusieurs exercent sur leurs corps des cruautés qui font frémir. Mais la conduite de ces derniers fait connaître les motifs qui les animent; ils ont grand soin de se produire en public et d'exposer au grand jour le supplice auquel ils se sont condamnés; l'ambition d'être admirés et respectés, ou d'obtenir des aumônes, un orgueil insensé, un fanatisme barbare, les soutiennent et leur font braver la douleur; quelques stoïciens firent autrefois de même. Les pénitents du christianisme ont des motifs différents: l'humilité, le sentiment de leur faiblesse, le désir d'expier leurs fautes et de réprimer les passions; ils cherchent la retraite, le silence, l'obscurité, selon le conseil du Sauveur, *Matth.*, c. 6, ℣ 1, et ils ne poussent point la rigueur de leurs macérations au même excès que les fanatiques des fausses religions. Il n'y a donc aucune ressemblance entre les uns et les autres.

Ces réflexions devraient suffire pour fermer la bouche aux protestants; mais rien ne peut vaincre leur entêtement : ils attribuent au vice du climat tout ce qui leur déplaît dans le christianisme. Le goût pour la solitude, disent-ils, pour la méditation et la prière, pour la continence, les *mortifications*, les pénitences volontaires, sont un effet de la mélancolie qu'inspire le climat de l'Egypte, de la Palestine, de la Syrie et des contrées voisines. Des philosophes atrabilaires, tels que Pythagore, Platon, Zénon, et surtout les Orientaux, ont accrédité ces pratiques ; mais ils ne les ont fondées que sur des dogmes erronés. Les premiers chrétiens s'y laissèrent surprendre; ils enchérirent sur la morale de Jésus-Christ, ils se flattèrent de construire une religion plus sainte et plus parfaite que la sienne; ils n'ont fait que défigurer ses leçons. Vingt auteurs protestants ont fait tous leurs efforts pour donner à ce rêve un air de probabilité ; un court examen suffira pour dissiper le prestige.

1° Il est fort singulier que pendant cinq ou six cents ans, depuis Pythagore jusqu'à Jésus-Christ, le vice du climat n'ait rien opéré sur les païens, dont les mœurs ont toujours été aussi licencieuses en Orient qu'en Occident, et en Egypte qu'ailleurs; que depuis plus de mille ans il n'ait pas pu vaincre la mollesse et la lubricité des musulmans, pendant qu'il a produit en moins d'un siècle un si prodigieux effet sur les chrétiens. Voilà un phénomène inconcevable.

2° Pythagore, premier philosophe partisan des *mortifications*, était né dans la Grèce; il voyagea dans l'Orient, mais il passa la plus grande partie de sa vie en Italie; appellerons-nous mélancolique ou misanthrope un homme qui ne s'est occupé qu'à faire du bien à ses semblables, à civiliser les peuples, à policer les villes, à leur donner des lois et des mœurs ? En dépit d'un climat très-différent de celui de l'Egypte, il fit goûter ses maximes, il trouva des disciples et des imitateurs; on a dit de lui : *Esurire docet, et discipulos invenit.*

3° Si c'est une vapeur maligne du climat qui a donné aux chrétiens du goût pour les *mortifications* religieuses, il faut que son influence ait régné sur toute la terre, à la Chine et aux Indes, dans le fond du Nord, dès que le christianisme y a pénétré, et dans toutes les écoles de philosophie de la Grèce. A la réserve des épicuriens et des cyrénaïques, tous les sages ont déclaré la guerre à la volupté : tous ont non-seulement conseillé à leurs disciples la frugalité et la tempérance, mais ils leur ont appris à se passer de la plupart des choses que les hommes corrompus par le luxe regardent comme une partie du nécessaire, et en cela ils croyaient travailler à leur bonheur.

4° Longtemps avant la naissance de la philosophie, Dieu avait fait connaître aux patriarches la nécessité des *mortifications*. Ils ne pouvaient pas ignorer la chute de leur premier père : et ils durent en conclure que l'affluence de tous les biens est peu

propre à rendre l'homme fidèle à à Dieu. Ils savaient qu'en punition de cette faute, l'homme était condamné à arroser de ses sueurs une terre couverte de ronces et d'épines, et que la pénitence d'Adam avait duré neuf cents ans : terrible exemple. On voyait les personnages les plus agréables à Dieu, tels qu'Abraham, Jacob, Joseph, Moïse, Job, etc., mener une vie souffrante, mortifiée, et leur vertu souvent exposée à des adversités. « Je » fais pénitence sur la cendre et la » poussière, » disait le saint homme Job, à l'innocence duquel Dieu lui-même avait daigné rendre témoignage, ch. 20, ℣ 3 ; ch. 42, ℣ 6, etc. Un prophète nous apprend que l'abondance de tous les biens, l'orgueil, l'oisiveté, et ce que le monde appelle *une vie heureuse*, furent la cause des crimes et de la ruine de Sodome, *Ezec.*, c. 16, ℣ 49. Les systèmes insensés des philosophes orientaux n'ont commencé à éclore que plusieurs siècles après.

5° On pourrait croire que les premiers chrétiens ont mal pris le sens des paroles de Jésus-Christ, si ce divin Maître ne les avait pas confirmées par ses exemples ; mais il a voulu naître dans une famille pauvre et dans une étable ; il s'est fait connaître d'abord à de pauvres bergers ; il a passé sa jeunesse dans la maison d'un artisan ; tous ses parents étaient de simples habitants de Nazareth ; il a dit lui-même qu'il n'avait pas où reposer sa tête, *Matth.*, c. 8, ℣ 20 ; *Luc.*, c. 9, ℣ 58. Il a choisi pour ses apôtres de pauvres pêcheurs, accoutumés à une vie dure et laborieuse, et il a voulu qu'ils abandonnassent tout pour le suivre ; c'est aux pauvres qu'il a commencé d'abord à prêcher l'Evangile, *Matth.*, c. 11, ℣ 5 ; *Luc.*, c. 4, ℣ 18 ; *Jac.*, c. 2, ℣ 5. C'était volontairement sans doute qu'il a souffert les *mortifications* de la pauvreté, II. *Cor.*, c. 8, ℣ 9. En méditant sur ces circonstances, a-t-on pu s'empêcher de prendre à la lettre ces maximes : *Heureux les pauvres, ceux qui souffrent et qui pleurent*; *malheur à vous, riches, qui avez votre consolation, qui êtes rassasiés, qui êtes dans la joie*, etc., et de croire qu'il y a du mérite à imiter la vie de ce divin Maître ?

6° Les philosophes orientaux et les hérétiques, qui soutenaient que la chair est une production du mauvais principe et une substance mauvaise par elle-même, n'en ont jamais parlé d'une manière plus désavantageuse que saint Paul. Outre les passages de ses lettres que nous avons cités, il dit, *Rom.*, c. 7, ℣ 18 : « Je sais » qu'il n'y a rien de bon en moi, » c'est-à-dire dans ma chair. ℣ 20 » et 23, il l'appelle *une chair de péché*, » une loi qui le captive sous le joug » du péché. C. 8, ℣ 8. Ceux qui sont » dans la chair ne peuvent plaire à » Dieu. ℣ 13. Si vous vivez selon la » chair, vous mourrez ; mais si vous » mortifiez par l'esprit les affections » de la chair, vous vivrez. C. 13, ℣ 14. » Ne contentez point les désirs de » votre chair. *Ephes.*, c. 2, ℣ 3. Le » propre du paganisme était de sa- » tisfaire les désirs et les volontés de » la chair. *Galat.*, c. 5, ℣ 16, Mar- » chez selon l'esprit, et vous n'ac- » complirez point les désirs de la » chair, etc. » Voilà, au jugement de nos adversaires, saint Paul devenu disciple des philosophes orientaux ; c'est lui qui a infecté les premiers chrétiens du fanatisme atrabilaire par lequel ils se sont armés contre eux-mêmes, et se sont cruellement tourmentés ; c'est lui qui a cru forger une religion plus parfaite que celle de Jésus-Christ, et qui l'a fait embrasser aux autres, etc., etc. Ainsi l'ont rêvé les protestants, et les incrédules l'ont répété.

Ils ont beau dire que les *mortifications* extérieures ne contribuent en rien à dompter les passions, ni à nous rendre la vertu plus facile ; c'est une fausseté contredite par l'exemple de tous les saints. Puisque la vertu est la force de l'âme, elle ne s'acquiert point en accordant à la nature tout ce qu'elle demande, mais en lui refusant tout ce dont elle peut se passer. Moins nous avons de besoins à satisfaire, moins il nous reste de désirs inquiets et dangereux. Une vie dure n'étouffera pas absolument toutes les passions ; mais l'habitude de dompter celles du corps nous fait

réprimer plus aisément celles de l'esprit. Quand les protestants soutiennent que le goût pour les austérités religieuses a été chez les premiers chrétiens un vice du climat, nous sommes en droit de leur répondre que l'aversion pour toute espèce de *mortification* est venue, chez les réformateurs, de la voracité, de la gloutonnerie, de l'intempérance naturelle aux peuples septentrionaux. *Voy.* ANACHORÈTES, PAUVRETÉ, etc.

BERGIER.

MORTS (état des). *Voy.* AME, ENFER, IMMORTALITÉ, MANES, etc.

BERGIER

MORTS (prières pour les). L'Eglise catholique a décidé dans le concile de Trente, sess. 6, can. 30, qu'un pécheur pardonné et absous de la peine éternelle, est encore obligé de satisfaire à la justice divine, par des peines temporelles, en cette vie ou en l'autre. *Voyez* SATISFACTION. Conséquemment le même concile enseigne, sess. 25, qu'il y a un purgatoire après cette vie ; que les âmes qui y souffrent peuvent être soulagées par les suffrages, c'est-à-dire par les prières et par les bonnes œuvres des vivants, principalement par le saint sacrifice de la messe. Déjà il avait déclaré, sess. 22, c. 2 et can 3, que ce sacrifice est propitiatoire pour les vivants et pour les *morts*. Tous ces dogmes sont étroitement liés les uns aux autres.

Au mot PURGATOIRE, nous apporterons les preuves sur lesquelles cette croyance est fondée ; nous avons à justifier ici l'antiquité et la sainteté de l'usage rejeté par les protestants de prier pour les *morts*.

On ne peut pas douter qu'il n'ait déjà régné chez les Juifs. Tobie dit à son fils, c. 4, ℣ 17. « Mettez votre » pain et votre vin sur la sépulture » du juste, et ne le mangez pas avec » les pécheurs. » Puisqu'il était défendu par la loi de faire des offrandes aux *morts*, on ne peut pas juger que Tobie ordonne à son fils de pratiquer cette superstition des païens ; il faut donc supposer que la nourriture placée sur la sépulture d'un mort était une aumône faite à son intention, ou qu'elle avait pour but d'engager les pauvres à prier pour lui.

Nous le voyons encore plus expressément dans le 2e *livre des Machab.*, c. 12, ℣ 43, où il est dit que Judas ayant fait une quête, envoya une somme d'argent à Jérusalem, afin que l'on offrît un sacrifice pour les péchés de ceux qui étaient *morts* dans le combat. L'historien conclut que « c'est donc une sainte et salutaire » pensée de prier pour les *morts*, » afin qu'ils soient délivrés de leurs » péchés. »

Quand les protestants seraient bien fondés à ne pas regarder ce livre comme canonique, c'est du moins une histoire digne de foi, et un témoignage de ce qui se faisait pour lors chez les Juifs. Cet usage s'est perpétué chez eux, et il en est fait mention dans la *Mischna*, au chapitre *Sanhédrin* : nous ne voyons pas qu'il ait été réprouvé par Jésus-Christ ni par les apôtres.

Daillé, dans son traité *de Pœnis et Satisfac. humanis*, a disserté fort au long pour esquiver les conséquences de ces deux passages. Il dit, l. 5, c. 1, que dans le premier, Tobie recommande à son fils de fournir la nourriture à la veuve et aux enfants d'un juste, plutôt que de la manger avec les pécheurs. Mais il est absurde de prétendre que la sépulture, le tombeau, le monument d'un juste, signifient sa veuve et ses enfants : il n'y a dans toute l'Ecriture sainte aucun exemple d'une métaphore aussi outrée. Il dit que le second regarde non les peines de l'autre vie, mais la résurrection future ; que, suivant l'auteur du *livre des Machabées*, Judas voulait que l'on priât pour les *morts*, afin d'obtenir de Dieu pour eux une meilleure part dans la résurrection, et non la délivrance d'aucune peine. Mais il a fermé les yeux sur la fin du passage, qui porte qu'il faut *prier pour les morts afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés*. Or, être délivré des péchés, ou être délivré de la peine que l'on a encourue par les péchés, est certainement la même chose.

Saint Paul parlant contre ceux qui niaient la résurrection des *morts*, dit, I *Cor.*, c. 15, ℣ 29 : « Que feront

» ceux qui sont baptisés pour les *morts*, » si les *morts* ne ressuscitent point? » A quoi bon recevoir le baptême » pour eux? » Pour esquiver les conséquences de ce passage, les protestants soutiennent qu'il est fort obscur, que les Pères et les commentateurs ne s'accordent point dans le sens qu'ils y donnent.

Mais cette réponse n'est pas aisée à concilier avec l'opinion générale des protestants, qui prétendent que l'Ecriture sainte est claire, surtout en fait de dogmes, et qu'il suffit de la lire pour savoir ce que l'on doit croire. Ici elle ne nous paraît pas d'une obscurité impénétrable. On sait que chez les Juifs le baptême était un symbole et une pratique de purification : *être baptisé pour les morts*, signifie donc de *se purifier pour les morts*. Soit que l'on entende par là se purifier *à la place* d'un mort, et afin que cette purification lui serve, soit que l'on entende se purifier pour le soulagement d'une âme que l'on suppose coupable, le sens est toujours le même; il s'ensuit toujours que, selon la croyance de ceux qui en agissaient ainsi, leurs bonnes œuvres pouvaient être de quelque utilité aux *morts;* et saint Paul ne blâme ni cette opinion ni cette pratique.

Il ne sert à rien d'objecter que, du temps de saint Paul, il y avait déjà des hérétiques qui prétendaient que l'on pouvait recevoir le baptême à la place d'un mort qui avait eu le malheur de ne pas le recevoir. Outre que ce fait est fort douteux, l'apôtre aurait-il voulu se servir d'un faux préjugé et d'une erreur, pour fonder le dogme de la résurrection future? *Voy.* la *Dissertation sur le baptême pour les* morts, *Bible d'Avignon*, tome 15, page 478.

Nous donnons la même réponse à ceux qui prétendent que la prière pour les *morts* est un usage emprunté des païens. Les Juifs ennemis déclarés des païens, surtout depuis la captivité de Babylone, n'en avaient certainement rien emprunté, et saint Paul n'aurait pas voulu argumenter sur une pratique du paganisme.

S'il y avait encore du doute sur le sens des paroles de l'apôtre, la tradition et l'usage de l'ancienne Eglise achèveraient de le dissiper; or nous voyons cet usage établi dès la fin du second siècle. Dans les actes de sainte Perpétue, qui souffrit le martyre l'an 103, cette sainte prie pour l'âme de son frère Dinocrate, et Dieu lui fait connaître que sa prière est exaucée. Saint Clément d'Alexandrie, qui a écrit dans le même temps, dit qu'un gnostique ou un parfait chrétien a pitié de ceux qui, châtiés après leur mort, avouent leurs fautes malgré eux par les supplices qu'ils endurent, *Strom.*, l. 7, c. 12, p. 879, édit de Potter. Tertullien, *l. de Coronâ*, c. 3, parlant des traditions apostoliques, dit que l'on offre des sacrifices pour les *morts*, et aux fêtes des martyrs. Il dit ailleurs, *L. de Monog.*, c. 10, « qu'une veuve prie pour l'âme de » son mari défunt, et offre des sacri- » fices le jour anniversaire de sa mort. » Saint Cyprien a parlé de même.

Il serait inutile de citer les Pères du quatrième siècle, puisque les protestants conviennent qu'alors la prière pour les *morts* était généralement établie, mais ce n'était pas un usage récent, puisque, selon saint Jean Chrysostome, *Hom.* 3, *in epist. ad Philip.*, il avait été ordonné par les apôtres de prier pour les fidèles défunts, dans les redoutables mystères.

Aussi trouve-t-on cette prière dans les plus anciennes liturgies; et au mot LITURGIE nous avons fait voir que quoiqu'elles n'aient été écrites qu'au quatrième siècle, elles datent du temps des apôtres. Saint Cyrille de Jérusalem, en expliquant cet usage aux fi- » dèles, dit : Nous prions pour nos » pères et pour les évêques, et en gé- » néral pour tous ceux d'entre nous » qui sont sortis de cette vie, dans la » ferme espérance qu'ils reçoivent » un très-grand soulagement des » prières que l'on offre pour eux » dans le saint et redoutable sacri- » fice. » *Cat. mystag.* 5. Beausobre, dans son *Hist. du manichéisme*, l. 9, c. 3, a osé dire que saint Cyrille avait changé la liturgie sur ce point; on lui a fait trop d'honneur quand on a pris la peine de le réfuter. Saint Cyrille avait donc parcouru toutes les églises du monde, pour rendre leur

liturgie conforme à celle qu'il avait fabriquée pour l'église de Jérusalem? Pouvait-il seulement connaître celles qui étaient en usage dans les églises de l'Italie, de l'Espagne et des Gaules? On y trouve cependant la prière pour les *morts*, comme dans celle de Jérusalem, attribuée à saint Jacques. *Voyez* le père Le Brun, *Explic. des cérémonies de la messe*, t. 2, p. 516, et tome 5, p. 300, et la *Perpét. de la foi*, tom. 5. Bingham soupçonne que la cinquième catéchèse de saint Cyrille a été interpolée; où en sont les preuves?

Dans ce même siècle, Aérius, qui avait embrassé l'erreur des Ariens, s'avisa de blâmer la prière pour les *morts*, et séduisit quelques disciples : il fut condamné comme hérétique, au grand scandale des protestants. *Voy.* Aériens.

Mais les protestants ne sont pas mieux d'accord entre eux sur ce point que sur les autres. Les luthériens et les calvinistes rejettent également le dogme du purgatoire et la prière pour les *morts*; les anglicans, qui n'admettent pas le purgatoire, ont cependant conservé l'usage de prier pour les *morts* : leur office des funérailles est à peu près le même que celui de l'Eglise romaine; ils n'en ont retranché que la profession de foi du purgatoire.

Pour justifier la pratique de l'église anglicane, Bingham a rapporté fort exactement les preuves de l'antiquité de cet usage; il fait voir que dans les premiers siècles on célébrait ordinairement la messe aux obsèques des défunts, on demandait à Dieu de leur pardonner les péchés, et de les placer dans la gloire, *Orig. ecclés.*, t. 10, l. 23, c. 3, § 12 et 13. Mais il soutient que ces prières n'avaient aucun rapport au purgatoire; 1° parce que l'on priait pour tous les *morts* sans distinction pour ceux de la félicité desquels on ne doutait pas, pour les saints, même pour la sainte Vierge; c'étaient par conséquent des actions de grâces, ou pour obtenir aux saints une augmentation de gloire. 2° L'on priait Dieu de ne pas juger les âmes à la rigueur, et on lui demandait pour les fidèles la parfaite béatitude de l'âme et du corps. 3° C'était une profession de foi touchant l'immortalité des âmes et la résurrection future des corps.

Il prétend même que cette pratique était fondée sur plusieurs erreurs. On croyait, dit-il, que les *morts* ne devaient jouir de la vue de Dieu qu'après la résurrection générale. Ceux qui admettaient le règne temporel de Jésus-Christ sur la terre pendant mille ans, pensaient que, parmi les infidèles, les uns en jouiraient plus tôt, les autres plus tard. On était persuadé que tous les hommes sans exception devaient passer dans l'autre vie par un feu expiatoire, qui ne ferait point de mal aux saints, et qui purifierait les pécheurs. Enfin, l'on imaginait que, par des prières, on pouvait soulager même les damnés. *Orig. ecclés.*, t. 6, l. 15, c. 3, § 16 et 17. Daillé avait soutenu la même chose, *de Pœnis et Satisfact. humanis*, l. 5 et suivant.

Nous avons peine à comprendre comment un auteur aussi instruit a pu déraisonner ainsi. 1° Si la prière pour les *morts* était fondée sur quelqu'une de ces erreurs, c'était donc un abus et une absurdité : pourquoi l'église anglicane l'a-t-elle conservée? 2° Parmi tous les anciens monuments que Bingham a cités, il n'y en a pas un seul qui ait le moindre trait aux erreurs dont il fait mention, et on pouvait le défier d'en alléguer aucun. 3° Si l'on avait été persuadé que les justes ne devaient jouir de la vue de Dieu qu'après la résurrection générale, il y aurait eu de la folie à prier Dieu de prévenir ce moment : pouvait-on se flatter de l'engager à révoquer un décret porté à l'égard de tous les hommes? 4° Nous avouons que plusieurs anciens ont parlé d'un feu expiatoire, destiné à purifier toutes les âmes qui en ont besoin; mais il faut s'aveugler pour ne pas voir que c'est justement le purgatoire que nous admettons. 5° A la réserve des origénistes, qui n'ont jamais été en grand nombre, personne n'a pensé que l'on pouvait soulager les damnés : cette erreur ne se trouve que dans quelques missels des bas siècles. La prière pour les *morts* a été en usage avant qu'Origène vînt au monde.

6° Les anciens fondent l'usage de prier pour les *morts*, non sur les imaginations de Bingham, mais sur les textes de l'Ecriture que nous avons cités, sur ce que dit Jésus-Christ, dans saint Matthieu, chap. 12, ℣ 32, que le blasphème contre le Saint-Esprit ne sera remis ni dans ce monde ni dans l'autre : de là les Pères ont conclu qu'il y a des péchés qui peuvent être remis dans l'autre vie ; enfin sur ce que dit saint Paul, que l'ouvrage de tous sera éprouvé par le feu, etc. I *Cor.*, c. 3, ℣ 13. *Voyez* PURGATOIRE.

Quant au sens que Bingham veut donner aux prières de l'Eglise, il est clair dans les passages des Pères et dans les liturgies. Nous convenons que c'est une profession de foi de l'immortalité des âmes et de la résurrection des corps ; mais il y a quelque chose de plus. Saint Cyrille de Jérusalem distingue expressément la prière qui regarde les saints, d'avec celle qu'on fait pour les *morte :* « Nous » faisons mention, dit-il, de ceux qui » sont *morts* avant nous ; en premier » lieu, des patriarches, des prophè- » tes, des apôtres, des martyrs, *afin* » *que par leurs prières et leurs sup-* » *plications Dieu reçoive les nôtres ;* en- » suite, pour nos saints Pères et nos » évêques défunts ; enfin, pour tous » ceux d'entre les fidèles qui sont » *morts*, persuadés que ces prières » offertes pour eux, lorsque ce saint » et redoutable mystère est placé sur » l'autel, *sont un très-grand soulage-* » *ment pour leurs âmes.* » Les prières *pour les saints* n'étaient donc pas les mêmes que les prières *pour les âmes* du commun des fidèles ; par les premières, on demandait l'intercession des saints, par les secondes le soulagement des âmes. Mais Bingham, qui ne voulait ni l'un ni l'autre, non plus que la notion de sacrifice, a cru en être quitte en disant que probablement le passage de saint Cyrille a été interpolé. Une preuve qu'il ne l'est pas, c'est que ce qu'il dit se trouve encore dans la liturgie de saint Jacques, qui était celle de Jérusalem, et dans toutes les autres liturgies, soit orientales, soit occidentales.

Il n'est point question dans ce passage de demander à Dieu pour les saints une augmentation de gloire, mais leur intercession pour nous ; ni de demander pour les fidèles la parfaite béatitude de l'âme et du corps, mais le soulagement de leur âme.

On voit la même distinction dans la liturgie tirée des *Constitutions apostoliques,* l. 8, c. 13, que Bingham a citée ; elle porte : « Souvenons- » nous des saints martyrs, afin que » nous soyons rendus dignes de par- » ticiper à leurs combats. Prions » pour ceux qui sont *morts* dans la » foi. » Vainement Bingham affecte de confondre ces deux espèces de prières, afin d'en obscurcir le sens ; il n'a réussi qu'à montrer sa prévention.

Le luthérien Mosheim, encore plus entêté, place au IVe siècle la naissance de l'usage de prier pour les *morts ;* il attribue à la philosophie platonique les *notions absurdes* d'un certain feu destiné à purifier les âmes après la mort. *Hist. eccl. du quatrième siècle,* 2e part., c. 3, § 1. Il dit que dans le cinquième, la doctrine des païens touchant la purification des âmes après leur séparation des corps, fut plus amplement expliquée, *Ve siècle,* 2e part. c. 3, § 2 ; qu'au Xe elle acquit plus de force que jamais, et que le clergé intéressé à la soutenir, l'appuya par des fables, *Xe siècle,* 2e part. c. 3, § 1. L'opinion commune des protestants est que cette doctrine n'a été forgée que par la cupidité des prêtres.

Mais est-il bien certain que les anciens platoniciens ont admis un feu expiatoire ou purgatoire des âmes après la mort ? Quand cela serait, le passage de saint Paul, I *Cor.*, c. 3, ℣ 13, où il est dit que l'ouvrage de chacun sera épouvé par le feu, était plus propre à faire naître la croyance du purgatoire, que les rêveries des platoniciens ; et c'est sur ce passage même que les Pères fondent leur doctrine. Puisqu'il est prouvé que l'usage de prier pour les *morts* date des temps apostoliques, peut-on faire voir que dans l'origine, les prêtres en ont tiré quelque profit ? S'il en est survenu des abus au Xe siècle et dans les suivants, il

fallait les retrancher, et laisser subsister une pratique aussi ancienne que le christianisme, et qui avait déjà eu lieu chez les Juifs.

Selon la remarque d'un académicien, « quand on est persuadé que » l'âme survit à la destruction du » corps, quelque opinion que l'on » ait sur l'état où elle se trouve » après la mort, rien n'est si naturel » que de faire des vœux et des prières » pour tâcher de procurer quelque » félicité aux âmes de nos parents et » de nos amis; ainsi l'on ne doit pas » être étonné que cette pratique se » trouve répandue sur toute la » terre.... Bien loin donc que les » chrétiens aient emprunté cet usage » des païens, il y a beaucoup plus » d'apparence que les païens eux- » mêmes l'avaient puisé dans la tra- » dition primitive, et que c'est une » notion imprimée par le doigt de » Dieu dans le cœur de tous les » hommes..... Ce qu'il y a de certain, » c'est que ceux qui, par leurs prin- » cipes, paraissent le plus prévenus » contre cet usage, conviennent sou- » vent de bonne foi que, dans les » occasions intéressantes, ils ne peu- » vent s'empêcher de former des » vœux secrets que la nature leur « arrache, pour leurs parents et leurs » amis. » *Hist. de l'Académie des Inscriptions*, t. 2, in-12, p. 119.

Il est fort dangereux que la charité, qui est l'âme du christianisme, ne diminue parmi les vivants, lorsqu'elle n'a plus lieu à l'égard des *morts*. L'usage de prier pour eux nous rappelle un tendre souvenir de nos parents et de nos bienfaiteurs, nous inspire du respect pour leurs dernières volontés; il contribue à l'union des familles, il en rassemble les membres dispersés, les ramène sur le tombeau de leur père, leur remet en mémoire des faits et des leçons qui intéressent leur bonheur. Cet effet n'est plus guère sensible dans les villes, où les sentiments d'humanité s'éteignent avec ceux de la religion; mais il subsiste parmi le peuple des campagnes, et il est bon de l'y conserver. En détruisant cet usage, les protestants ont résisté au penchant de la nature, à l'esprit du christianisme, à la tradition la plus ancienne et la plus respectable.

Bergier.

MORTS. Fête des *morts* ou des trépassés : jour de prières solennelles qui se font le 2 novembre pour les âmes du purgatoire en général. Amalaire, diacre de Metz, dans son ouvrage des *Offices ecclésiastiques*, qu'il dédia à Louis le Débonnaire, l'an 827, a placé l'office des *morts*; mais il y a bien de l'apparence qu'au IXe siècle cet office ne se disait encore que pour les particuliers. C'est saint Odilon, abbé de Cluny, qui, l'an 998, institua dans tous les monastères de sa congrégation la fête de la Commémoration de tous les fidèles défunts, et l'office pour tous en général. Cette dévotion, approuvée par les papes, se répandit bientôt dans tout l'Occident. On joignit aux prières d'autres bonnes œuvres, surtout des aumônes; et dans quelques diocèses il y a encore des paroisses où les laboureurs font ce jour-là quelque travail gratuit pour les pauvres, et offrent à l'église du blé, qui, selon saint Paul, I *Cor.*, c. 15, ℣ 37, est le symbole de la résurrection future.

Pour tourner cette fête en ridicule, Mosheim dit qu'elle fut instituée en vertu des exhortations d'un ermite de Sicile, qui prétendit avoir appris par révélation que les prières des moines de Cluny avaient une efficacité particulière pour délivrer les âmes du purgatoire. Il remarque que le pape Benoît XIV a eu assez d'esprit pour garder le silence sur l'origine superstitieuse de cette *fête déshonorante* dans son Traité *de Festis*. Un célèbre incrédule n'a pas manqué de répéter l'anecdote de l'ermite sicilien; il ajoute que ce fut le pape Jean XVI, qui institua la fête des *morts* vers le milieu du XVIe siècle.

La vérité est que Jean XVI est un antipape qui mourut l'an 996, deux ans avant l'institution de la fête des *morts*; c'est une bévue grossière de l'avoir placé au XVIe siècle. Il n'est pas surprenant que Benoît XIV ait méprisé une fable de laquelle on ne cite point d'autre preuve que *la Fleur*

des saints, recueil rempli de contes semblables ; mais les protestants ni les incrédules ne sont pas scrupuleux sur le choix des monuments ; ils séduisent les ignorants, et c'est tout ce qu'ils prétendent. Nous voudrions savoir en quoi les prières faites pour les *morts* en général sont *déshonorantes ;* n'est-ce pas plutôt la critique de nos adversaires?

BERGIER.

MORUS (Thomas) *Théol. hist. biog. et bibliog.*) — *V.* THOMAS MORE.

MOSAISME (*Théol. mixt. scien. hist. relig:*) *V.* JUDAISME.

MOSASAURE ou MOSASAURUS (*Théol mixt. scien. paléont.*) — C'est un reptile fossile de l'ordre des sauriens. Il en existe un squelette à peu près complet de 1m 50 de longueur, au muséum de Paris ; c'est celui qu'on nomme l'*animal de Maëstricht;* il fut trouvé près de cette ville dans la craie blanche supérieure. *V* AGES GÉOLOGIQUES, FOSSILES, etc.

LE NOIR.

MOSCHUS (Jean.) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Moine du VIe siècle, ami de Sophronius et du patriarche Jean l'aumônier, voyagea beaucoup en Orient et mourut à Rome en 619. Il écrivit avec Sophronius le célèbre *Pratum spirituale*, dans lequel il raconte ses voyages. Jean Damascène et le second concile général de Nicée se trompent lorsqu'ils citent cet ouvrage comme étant de Sophronius, ami de *Moschus* ; il fallait dire de *Moschus* ami de Sophronius ; c'est ce que prouve la lettre de *Moschus* à Sophronius et le témoignage de Photius.

LE NOIR.

MOSCOVITES. *Voyez* RUSSES.

MOSHEIM (Robert de) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce rêveur fanatique, doyen de la cathédrale de Passau à dater de 1522, se crut envoyé de Dieu pour renverser les quatre antechrists, (papauté, luthéranisme, zwinglianisme et anabaptisme), et fonder une nouvelle Jérusalem; il développa son radotage dans quatre livres intitulés *De monarchia et renascentia christianæ fidei*, prêcha contre la papauté qu'il disait être la prostituée de l'Apocalypse, fit toutes sortes de démarches pour être entendu par le Pape, conféra avec les théologiens catholiques à la conférence de Haguenau, fut enfin dénoncé, arrêté et mis en prison où il mourut en 1544. Il blâmait surtout, dit M. Schrödl, les mœurs dépravées du clergé, suites du célibat, la division du sacrement de l'eucharistie par la soustraction du calice, et la vente des choses sacrées par les honoraires de la messe. »

LE NOIR.

MOSHEIM (Jean-Laurent de) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) Ce théologien protestant, chancelier de l'université de Göttingue, exégète médiocre, mais éloquent et lucide professeur et prédicateur, que notre Bergier attaque si souvent dans ses écrits, et même sur lequel il revient jusqu'à en être parfois fastidieux, naquit à Lubeck en 1694, fut élevé dans la religion protestante chez son père quoique celui-ci restât catholique, excita très-vivement l'attention du public par ses prédications et par ses cours de logique et de métaphysique, puis de théologie à Helmstadt, se fit même une grande réputation dans toute l'Allemagne, finit par accepter plus tard la place de chancelier de Gottingue où il professa huit ans avec autant de zèle que de succès, et succomba enfin à sa mauvaise santé après de longues souffrances endurées avec douceur et patience, en 1755.

Mosheim écrivit beaucoup, notamment sur l'*Histoire ecclésiastique.* Il laissa plus de 150 ouvrages, parmi lesquels on peut citer : *Discours sacrés sur des vérités importantes de la doctrine de Jésus-Christ*, six parties, Hamb., 1757, in-8°; *Morale de l'Écriture sainte*, cinq parties, Helmstadt, 1735-1753, in-4° ; *Radulphi Cudworthi systema intellectuale universitatis, seu de veris rerum rationibus et originibus commentarii, quibus omnis eorum qui*

Deum esse negant philosophia et ratio funditus evertitur. Omnia ex Anglico sermone Latine vertit, recensuit, prolegomenis et indice instruxit J.-L. M., Ienæ, 1733, in-fol; *Essai d'une histoire complète et impartiale des hérésies*, trois livraisons, Helmstadt, 1748, in-4° ; *Nouveaux détails sur le fameux médecin espagnol Michel Serveto*, Helmst., 1750, in-4°; *Dissertationum ad sanctiores disciplinas pertinentium syntagma*, Lips., 1733, in-4°.

LE NOIR.

MOTEUR (*Théol. mixt. scien. mécan. et ontol.*) — Aucun effet ne se peut obtenir dans la mécanique sans une force motrice ou un *moteur*. Il y a les *moteurs* naturels animés, qui sont les forces musculo-nerveuses de l'homme et des animaux ; dans le jeu de ces *moteurs*, il est un point central inexpliqué et incompréhensible qui détermine toute la série des mouvements qui s'ensuivent. Il y a les *moteurs* naturels inanimés, qui sont les forces physiques et chimiques, telles que la pesanteur, la chaleur, l'électricité, l'affinité moléculaire, etc., et dans ceux-là encore est un point central déterminant la chaîne des résultats, et tout aussi mystérieux que le premier. Quand on parle de *moteurs à air chaud*, de *moteurs à colonne d'eau*, de *moteurs à gaz à action directe* (*moteur* Lenoir) de *moteurs à gaz à action indirecte* de *moteurs électriques* ou *électromoteurs*, de *moteurs hydrauliques*, de *moteurs* ou *machines à vapeur*, etc., on n'entend parler que de l'appareil qui sert de corps, de système d'organes propres à recevoir l'action de cette force centrale inexplicable dont nous venons de signaler la nécessité pour déterminer le mouvement ; c'est l'âme invisible de la machine, aussi indispensable à l'action que l'âme de l'homme ou de l'animal est nécessaire à la machine naturelle pour que cette machine ne soit pas inerte, morte, semblable à un cadavre. C'est la vie, mère du mouvement; c'est la chose dont l'esprit voit qu'il est impossible de se passer, et que cependant nos yeux ne peuvent voir, nos mains toucher, aucun de nos sens sentir. Soyez donc positiviste avec cette évidence constante du besoin de quelque chose d'invisible et d'insensible sans laquelle vous n'aurez jamais que l'organe inerte à l'état de mort, que le rien parce qu'il lui manque ce qui est tout en lui.

Voilà ce qui poussa invinciblement le génie d'Aristote à reconnaître Dieu dans la grande machine universelle. Si chaque machine particulière, soit naturelle, soit construite par l'art, a besoin d'un *moteur* invisible, particulier, l'ensemble des machines naturelles et artificielles pourra-t-il se passer d'un *moteur* universel également invisible, d'une âme entéléchique qui ait en elle sa force innée et dont les *moteurs* particuliers ne soient que des emprunts et des participations? Cette âme entéléchique, force des forces, *moteur* des *moteurs*, est Dieu même.

Il y a en effet, deux sortes de *moteurs* invisibles nécessaires, l'une ou l'autre, à tout ce qui a mouvement. La première est assujettie à une fatalité résultant de lois qui ne lui demandent pas conseil dans la production de ses effets; la seconde, tout en résultant de séries antécédentes dans ses conditions d'être, est libre de déterminer telles ou telles séries subséquentes et devient, par son choix, une espèce de cause première dans le relatif, une cause entéléchique comme la cause absolue, quoique nécessairement dépendante d'elle; nous le savons par le fait conscientiel de notre liberté. Mais comme elle est déjà, de sa nature, une force résultante, il lui faut, aussi bien qu'à l'autre, une source primordiale qui ne peut être qu'entéléchique absolument, force non causée, la force par excellence, ou simplement *la force*.

C'est ainsi qu'Aristote arrivait à Dieu, tandis que Platon y arrivait plus pratiquement, mais non moins philosophiquement, par les idées dont l'ensemble archetypique et originel ne peut être que l'éternel Logos.

Ils sont beaux ces deux grands chefs, l'un fournissant aux Thomas d'Aquin les bases de leurs arguments, l'autre fournissant aux Au-

gustin les assises de leurs constructions philosophiques! et qu'êtes-vous, pauvres contemporains qui vieillissez sur vos machines en vous acharnant à expliquer leurs productions de forces, sans *la force*.

LE NOIR.

MOTS (l'abus et l'altération des) (*Théol. mixt. philos. mor. scien. étymol.*) — Les passions humaines sont sans cesse occupées de faire devier, selon leurs intérêts, le sens des *mots*. C'est de ce germe que naît constamment dans l'humanité un travail en vue de la multiplication des langages. Ce n'est pas assez de la confusion de Babel, il faut que toutes les confusions se superposent à celle-là pour compléter son œuvre satanique ; ou plutôt, c'est toujours la même confusion qui se poursuit et qui produit les mêmes résultats. Nous la voyons travailler sous nos yeux avec une fureur qui ne fut jamais dépassée. Cependant l'humanité ne devrait-elle pas tendre à l'union, et n'aurait-elle pas assez de réconciliations à opérer dans les choses, sans s'évertuer à mettre le désordre et la division jusques dans les *mots* d'une même langue? Nous ne sommes pas maîtres des foules et de leurs passions, nous autres gens sages qui nous servons des *mots* avec la réflexion qu'exige l'usage de la plume ; mais au moins ne devrions-nous pas nous mettre à la remorque de ce tumulte inconsidéré où tout se mélange et se confond ; au moins devrions-nous maintenir autant qu'il est en nous, les *mots* de nos langnes daus leur ligne étymologique naturelle, en continuant, malgré la tempête populaire, de nous en servir dans leur sens primitif. C'est ce que nous ne faisons pas, et nous apportons ainsi notre coup d'épaule au désordre. Pitié sur les peuples! et, sur les directeurs des peuples, trois fois pitié !

En vue de réagir autant que possible contre cette malheureuse tendance, nous nous sommes fait, en notre particulier, une règle de conduite que nous exposerons dans cet article ; nous souhaitons que beaucoup d'auteurs nous imitent ; en la suivant, nous faisons tout ce que nous pouvons faire.

Quand l'étymologie d'un *mot* se perd dans une filiation inconnue, il serait inutile et puéril de perdre son temps à la rechercher, quand on ne fait pas de la linguistique, et le seul parti qui reste est d'employer ce *mot* selon l'usage reçu ; c'est là qu'il faut suivre le vocabulaire de son temps, accepté par la société lettrée qui fait autorité ; en France, c'est la décision de l'Académie qu'il convient de suivre. Mais quand cette étymologie ne remonte pas haut, est encore présente à toutes les mémoires, et que c'est dans notre époque même que se fait le détournement vers l'acception illégitime, nous regardons comme un devoir pour l'honnête écrivain d'user de ce *mot* selon son acception naturelle, ou au moins, si déjà l'altération est devenue générale, de ne céder à l'entraînement qu'avec des restrictions qui soient une tentative de rappel des esprits vers le sens primitif (1). Prenons des exemples :

Soit le mot *radical*, *radicalisme*. Il n'existe pas de *mot* meilleur que celui-là. Il est opposé à celui de *superficiel*. Il indique l'esprit ou le système solide qui s'appuie sur la base des choses, sur leurs racines, sur le fond de leur être, et qui ne s'en tient pas à leur superficie. Cependant parce qu'un parti s'en empare avec ou sans raison, question que nous ne devons point traiter en ce moment, il devient une injure dans la langue des autres partis. Donnerons-nous dans ce détournement? Non, pour nous le

(1) Nos observations n'ont pas une égale application à toutes les langues ; c'est principalement à nos langues flexives qu'elles s'adressent ; les langues monosyllabiques ne sont pas exposées de même à ces détournements du sens des mots, puisque les mots de ces langues sont les racines elles-mêmes invariables et toujours également visibles et sensibles ; les langues agglutinantes y sont moins exposées aussi, quoiqu'elles commencent de subir l'inconvénient ; mais toutes ces langues sont bien inférieures aux nôtres à beaucoup de points de vue ; elles favorisent bien davantage le sommeil et l'immobilité de la pensée. Ce sont les langues à flexions qui favorisent le progrès constant et qui expriment véritablement le mouvement et la vie. Il faut leur pardonner l'inconvénient que nous signalons en considération d'avantages immenses qui le contrebalancent ; mais ne faut-il pas toujours lutter contre les excès des qualités, puisque ces excès redeviennent des défauts?

mot *radical* restera signifiant ce qu'il doit signifier, quel que soit le parti qui se l'appliquera ; il signifiera le contraire de *superficiel*, et l'homme *radical*, la théorie *radicale*, continueront dans notre langage, d'être l'homme solide et la théorie sérieuse basée sur la racine. Qui s'en fera l'application sans la mériter, sera réfuté par nous en lieu convenable ; qui méritera cette qualification, essentiellement bonne en elle-même, sera par nous applaudi.

Soit le mot *panthéisme*. Ce *mot* signifie naturellement un système d'après lequel c'est Dieu qui est tout, en toute chose, qui sert à expliquer tout, qui est la raison de tout, etc. Nous ne pourrions jamais trouver d'expressions assez fortes pour dire ce qu'est Dieu, en réalité, dans tous les êtres, puisqu'il est la seule force radicale éternelle, dont toute force dérivée ne peut être qu'une information, une particularisation, une *participation*, selon l'expression de saint Thomas. Le *mot panthéisme* est donc en lui-même un bon *mot*, un *mot* meilleur que celui de *théisme*, parce que ce dernier n'exprime que l'existence de Dieu, tandis que l'autre exprime à la fois que Dieu est et que tout est « en lui, par lui, de lui, » *in ipso*, *per ipsum*, *ex ipso*. Quand saint Paul disait que « c'est Dieu qui opère en nous le vouloir et le faire, » *operatur in nobis et velle et perficere*, il était panthéiste jusqu'à la limite la plus extrême ; il prenait le point le plus délicat, le point par lequel s'affirme le mieux, en nous, notre personnalité, celui de notre liberté morale dans le vouloir et le faire, le point, par conséquent, sur lequel il semble qu'il soit le plus dangereux d'affirmer le panthéisme ; et cependant il ne craint pas de dire formellement de ce point lui-même, que c'est encore Dieu qui le produit en nous : il est impossible d'être plus panthéiste ; et il l'est jusqu'à ce point, parce qu'il ne craint pas qu'on lui fasse dire que notre personnalité ne soit rien, le sentiment que nous en avons étant une perpétuelle protestation de conscience contre un pareil excès, contre une telle déraison. Le grand apôtre est donc, là, panthéiste sans crainte, parce qu'il ne peut l'être que jusqu'à la limite raisonnable, nécessairement sous-entendue par suite du fait empirique de notre existence. C'est donc un bon *mot* que le *mot panthéisme*. Cependant on a tant subtilisé dessus, qu'on est allé jusqu'à lui faire signifier que nous n'existons pas, que nous ne sommes pas *nous*, que nous n'avons point une personnalité responsable de nos actions librement accomplies ; et le *mot panthéisme* a été ainsi détourné de son sens naturel pour exprimer un non-sens, une absurdité, une bêtise sans cesse réfutée par notre conscience. Nous aimons donc à rendre au *mot panthéisme*, quand nous en trouvons l'occasion, son acception vraie, qui est bonne, et nous le faisons souvent. Cette manière de procéder a, de plus, l'avantage de rappeler à nous des esprits qui, se disant panthéistes, ne le sont au fond, que comme il convient de l'être, et qui se considèrent et sont considérés, à cause du *mot*, comme des ennemis, tandis qu'ils nous sont amis dans la chose. Cependant comme le *mot* est devenu si largement appliqué dans de mauvais sens, si absurdes qu'ils soient, nous sommes souvent obligé de le recevoir aussi dans ces sens-là, et de le répudier loin de nous ainsi compris. C'est pour éviter la confusion que nous disons souvent *panthéisme rationnel* et *panthéisme erroné*.

Soit le *mot rationaliste*. Quoi de plus excellent que ce *mot*-là ? Il exprime l'esprit qui suit la raison, le bon sens, l'évidence, les prend avec Descartes pour bases ultérieures de ses démonstrations et de ses certitudes, en n'excluant aucun des moyens de connaître qui puissent se présenter à lui avec des titres bien établis, des motifs de crédulité bien démontrés ; celui-là qui rejetterait ces moyens de connaître, quels qu'ils soient en eux-mêmes, dès là qu'ils se présentent avec de bonnes preuves, ne serait évidemment plus *rationaliste*, puisqu'il s'arrêterait en chemin dans les déductions de sa raison. C'est donc un bon *mot* que le *mot rationalisme*, un *mot*

qui, à la fois, demande que les choses proposées à la foi soient bien établies, et exige que la foi soit donnée à tout enseignement qui se présente armé de titres péremptoires aux yeux de la droite raison; il dit tout en disant les deux choses que nous venons d'exprimer. Et cependant on a détourné ce *mot* à la qualification de systèmes négatifs, qui admettent une partie des évidences et des démonstrations rationnelles, la partie qui leur plaît, et rejettent l'autre, comme s'ils avaient le droit de mettre en coupe la raison et de dépecer la vérité. En conséquence, n'oubliant jamais le sens logique et pur du *mot rationalisme*, nous nous en servons comme du précédent, par les mêmes motifs.

Soit le *mot libéral*. Y a-t-il encore un meilleur *mot* que celui-là? Il signifie, l'homme qui ne reconnaît au gouvernement civil aucun droit de s'ingérer dans l'ordre religieux, dans l'ordre philosophique, dans l'ordre artistique, dans l'ordre littéraire, dans l'ordre scientifique, dans l'ordre de conscience, dans aucun des ordres qui ne sont pas le sien. Avec le système du vrai libéral, la vérité vaincra par sa propre vertu; la vérité doit être et est en soi tellement supérieure à l'erreur que, toutes les ruses de celle-ci finissant par s'élucider, ce ne peut être que la vérité qui triomphe dans une discussion vraiment libre et indéfinie. Mais que fait-on tous les jours du *mot libéral*? On le fait signifier précisément le contraire de ce qu'il dit, en le forçant de servir de qualificatif à des systèmes entachés de partialité, qui osent donner à l'Etat des droits d'ingérence dans des ordres de choses où toute compétence lui fait défaut, principalement dans les ordres ecclésiastiques, et cela sous le prétexte menteur que cette ingérence ne sera qu'une protection de la liberté. Nous n'acceptons point dans notre style un pareil détournement du sens naturel, et nous continuons d'entendre par *libéral* celui qui, comme nous, veut franchement, loyalement, impartialement, la liberté.

Si nous parcourions tout le vocabulaire à la mode au moment où nous écrivons, nous y trouverions beaucoup de *mots* qui, par l'usage abusif qu'on en fait nous porteraient à des réflexions semblables. Qu'a-t-on fait du *mot jésuite*, dont l'etymologie est pourtant si frappante qu'elle semblait lui imposer un sens à jamais inaltérable? Qu'a-t-on fait du *mot libre-penseur* qui ne peut pas signifier qu'on a la liberté de penser tout ce qu'on veut, de penser, par exemple, que le soleil ne se lève pas tous les matins, mais seulement que la pensée peut librement se dilater dans la recherche des énigmes, sous la condition de la bonne foi et de la soumission naïve aux évidences que la conscience découvre et à toutes leurs déductions logiques; est-on libre de penser qu'il puisse y avoir des effets sans cause, et ce principe étant admis nécessairement parce qu'il est l'éclatante vérité qui s'impose, est-on libre de ne pas penser que l'ensemble de tous les effets n'ait pas une cause universelle, en d'autres termes que Dieu n'existe point, après qu'on l'a défini la cause universelle? Et ainsi de tous les conséquents des syllogismes en forme? Mais dans cette limite, nous portons le défi au plus audacieux libre-penseur de l'être plus que nous ne le sommes avec notre christianisme ; d'un autre côté, que les soi-disant *libres-penseurs* de notre âge, les positivistes à la mode se disant les fils de Voltaire, et qui ne le sont qu'avec des réserves, reçoivent de Garibaldi lui-même, au milieu de ses violences excentriques anticléricales, la flétrissure qu'ils méritent; il disait d'eux l'autre jour dans une lettre au général Bordone, écrite de Caprera 1er juillet 1874, à l'occasion du centenaire de Pétrarque: « Les hommes qui ont préparé la grande révolution française, à qui le monde doit la déclaration des droits de l'homme, les Voltaire, les Diderot, les d'Alembert et toute cette pléiade de géants rougiraient certainement d'avoir pour successeurs les tristes pigmées qui font aujourd'hui le malheur de l'humanité. » Qu'a-t-on fait du *mot droit divin* qui ne devrait pas signifier un système politique, une théorie de parti, mais le droit pur en soi, qui est toujours

divin dès là qu'il est le droit? Etc., etc., etc.

Mais, dira-t-on, l'Eglise n'a-t-elle pas condamné le panthéisme, le rationalisme, le libéralisme, et ne doit-on pas s'attendre à la voir condamner tous les radicalismes ?

Nous répondons que jamais l'Eglise n'a condamné ni ne condamnera les *mots*; elle ne condamne que les erreurs qui sont signifiées par les *mots* dont on se sert pour les exprimer au moment où elle les condamne. Ce n'est pas à elle de résoudre les questions de grammaire et de lexicologie ; ces questions sortent, ainsi que toutes celles qui ne sont pas de foi ou de morale religieuse, du cercle de son infaillibilité. Elle prend telle ou telle expression dans le sens abusif qui lui est attribué et condamne ce sens en lui-même sous l'expression reçue au moment où elle condamne. C'est ainsi qu'elle a condamné le rationalisme, le panthéisme, le libéralisme prétendu, lorsqu'elle a parlé dans sa compétence. Jamais elle ne condamnera, en parlant dans cette limite dont elle a déterminé elle-même l'étendue, *de fide vel moribus*, le rationalisme, le panthéisme, le libéralisme tels que nous les interprétons; et si quelque jour ces expression étaient ramenées, dans leur usage commun, à signifier ce que nous leur faisons signifier lorsque nous les prenons dans leur bonne acception, cette acception ne serait pas plus condamnée que si l'on n'avait jamais abusé des mêmes expressions dans un sens condamnable et condamné. Loin de proscrire par exemple notre rationalisme, l'Eglise le consacre par la voix solennelle de son concile du Vatican; et il en est de même de tout le reste. Soutenir le contraire, serait soutenir que l'Eglise, *potestatem habens*, peut condamner le bon sens. Il faut toujours, lorsqu'il s'agit d'une formule qui a été proscrite, remonter à l'époque ou elle fut proscrite, et trouver le sens mauvais qu'on lui attribuait et qui fit condamner cette formule. Si la formule a pris une nouvelle nuance dans les esprits, par le laps des temps et par les modifications qu'a subies la langue, la condamnation ne porte plus sur elle, que prise selon la nuance mauvaise qu'elle affecta dans le langage de l'époque. Si les détournements des bons *mots* à des sens erronés, que nous avons cherché a faire comprendre par quelques exemples, n'avaient jamais lieu, si l'on s'attachait à un sens fixe fondé sur une étymologie toujours présente aux esprits et dont on ne s'écarterait jamais, les condamnations se feraient une fois pour toutes et n'auraient pas besoin de se multiplier de la sorte; mais l'erreur cherche toujours à se faufiler subrepticement sous les meilleurs termes; elles les vole à la vérité ; et l'Eglise, obligée de la suivre dans ses tours de passe et ses déguisements, se voit forcée à tout instant d'envelopper, sous ses anathèmes, les expressions qui lui sont ainsi présentées comme servant de refuge et de moyens de passage à des faussetés qui, dans leur nudité, eussent été trop rebutantes pour oser se montrer sur la place publique.

Mais nous autres écrivains, considérés dans notre liberté particulière, nous ne sommes pas comme l'Eglise obligés de suivre l'erreur dans ses travestissements devant les foules ; il nous est bien permis de ramener, malgré elle, les *mots* dont elle se sert, au sens naturel qu'ils auraient dû toujours conserver, et nous jugeons, en général, qu'en agissant ainsi, nous mettons en jeu, contre l'erreur et ses subterfuges, une tactique qui en vaut bien un autre, parce qu'elle consiste à la désarmer.

LE NOIR.

MOUSSES (les) (*Théol. mixt. scien. bot.*) — Ces plantes, qui appartiennent aux *cryptogames acrogènes*, classe des *muscinées*, sont des plus curieuses parmi les œuvres de Dieu; les mystères de leur constitution, de leur reproduction surtout, étant beaucoup plus cachés que les mystères correspondants chez les *phanérogames*, ont été découverts beaucoup plus tard et n'ont été à peu près connus que dans les temps modernes. Ces végétaux sont cependant les plus communs, ils croissent partout en

abondance, sur les terres les plus arides, sur les pierres, sur les monuments, sur les écorces des arbres, et, quoique se ressemblant à peu près tous, sont pourtant d'un grand nombre d'espèces, dont les caractères, très-distincts, ne se confondent que parce que les plantes sont extrêmement petites. En 1846, on en comptait 2, 353 espèces dont plus de 1200 appartenaient à l'Europe; depuis ce temps, ces chiffres se sont beaucoup accrus. Leur reproduction se fait, non par des graines comme chez les *phanérogames*, mais par des spores comme chez les *cryptogames*. La *spore* est une petite granulation de nature homogène, qui diffère de la graine en ce qu'on n'y reconnaît point, comme dans celle-ci, des parties distinctes et un petit modèle, non encore développé mais embryonnaire, de l'être qui en sortira. Voici ce qui se passe lorsqu'une spore de *mousse* reproduit une *mousse* : elle germe des filaments simples qui deviennent ensuite rameux et qu'on nomme *filets embryonnaires*; l'ensemble touffu de ces filets prend le nom de *proembryon* ou de *pseudo-cotylédon*. Elle est la première production de la *spore*; cette production reste dans cet état pendant trois semaines environ. Après ce temps, il se forme à l'extrémité de l'un des filets une sorte de protubérance celluleuse, qui se développe en bourgeon à plusieurs feuilles et qui est l'embryon véritable de la plante. Le reste des filets ou du proembryon sert à fournir la nourriture à la plantule comme le cotylédon dans la graine. C'est de la partie supérieure du bourgeon que sort la tige et de la partie inférieure que sortent les racines; quand la tige et les racines ont pris un certain accroissement, le proembryon est épuisé et meurt. Mais à sa place s'étendent les racines véritables en filaments très-déliés, et il s'en forme en même temps de nouvelles, qu'on appelle racines secondaires, soit le long de la tige, si elle est rampante, soit aux aisselles des feuilles, et souvent ces racines forment un inextricable lacis qui unit les *mousses* les unes aux autres, solidifient la terre, assainissent les marais, aident à soutenir les dunes, etc. Les tourbières des marais sont en partie formées d'une sorte de *mousses* qu'on appelle les *sphaignes*. Ces *mousses* ont, dans leur tissu, des pores qui pompent l'eau avec les infusoires dont elle est remplie; parfois des *mousses* sont asséchées par le grand développement de sphaignes qui se fait tout à l'entour.

On a fini par découvrir, à l'aide du microscope dans ces derniers temps, dans les organes des *mousses* qui produisent les spores, les deux sexes; ils ne sont pas représentés par des fleurs mâles et par des fleurs femelles comme chez les phanérogames; mais ils le sont par des parties qui correspondent aux fleurs unisexuées ou hermaphrodites de ceux-ci. Les parties mâles se composent de trois éléments principaux qu'on nomme le *périgone*, les *anthéridies* et les *paraphyses*; les anthéridies sont des filaments terminés par une anthère dans laquelle nagent d'autres filaments plus petits ressemblant à des animalcules. Les parties femelles ont aussi trois éléments principaux, le *périchèse*, les *archégones* ou *pistils* et les *paraphyses*; dans les *archégones* on distingue un *ovaire*, un *style* et un *stigmate*. C'est l'ovaire qui devient le fruit ou la spore, granule sphérique dont nous avons parlé, à noyau et à liquide oléagineux renfermés dans une bourse membraneuse. Il y a des *mousses* dont les *archégones* et les *anthéridies* ont des enveloppes distinctes; et il y en a d'autres dont ces deux parties sont contenues dans la même enveloppe; ce sont ces dernières que l'on considère comme hermaphrodites.

Les *mousses* se multiplient aussi par bourgeons ou boutures, espèces de bulbilles qui les reproduisent avec une grande abondance.

Ce sont les détritus des *mousses* qui forment l'humus, les tourbes, etc. Qui n'a profité du coussin dont elles revêtent le sol, et à combien de petits animaux fournissent-elles des refuges? Quelle harmonie dans la création! On nommait autrefois la science qui a pour objet l'étude des *mousses*,

la *muscologie*; cette science prend aujourd'hui le nom de *bryologie*.

LE NOIR.

MOUVEMENT (*Théol. mixt. scien. cosmol. et ontol.*) — Tout dans l'univers est en *mouvement*; le repos absolu n'est nulle part. L'animalcule microscopique est en *mouvement*, comme le mammifère; la sève du végétal est en *mouvement* comme le sang de l'animal; la terre est en *mouvement* ainsi que toutes les planètes ses sœurs; tous les globes des cieux sont en *mouvement* constant. Notre soleil avec tout son système se transporte dans l'espace probablement autour d'un centre, qui se transporte lui-même en entraînant tous les systèmes de mondes qui dépendent de lui. L'univers n'est autre chose que le *mouvement* dans le *mouvement*.

Cependant le *mouvement* ne peut pas être absolu; il ne peut pas être le résultat d'un *fatum* aveugle, éternel; il n'y a que le repos qui pourrait être cela. L'esprit ne dit-il pas avec évidence que le *mouvement* est par son essence quelque chose de relatif, puisqu'il ne lui est pas plus nécessaire en soi de se faire dans telle ou telle direction que dans telle ou telle autre, de se produire avec telle ou telle vitesse qu'avec telle ou telle autre vitesse, d'affecter la ligne courbe plutôt que la ligne droite, de s'accélérer plutôt que de se ralentir, et le reste? Ce n'est que le repos qui pourrait être absolu; s'il y avait un repos universel on pourrait dire : Voilà la nature essentielle des choses, voilà l'éternité, voilà tout ce qui est et tout ce qui sera à jamais. Mais avec le *mouvement*, c'est ce qu'on ne peut pas dire. Il a fallu une liberté qui a choisi, qui a voulu tel ou tel *mouvement*, comme dans ma petite sphère, je veux remuer mon bras à droite plutôt qu'à gauche, en avant plutôt qu'en arrière, vite plutôt que lentement. Il est impossible de comprendre le *mouvement* sans cette liberté originelle comme cause déterminante, de comprendre le *mouvement* comme absolu; ou pour parler plus exactement, il y a cette différence ontologique entre le *mouvement* et le repos, que l'on comprend avec clarté l'impossibilité du *mouvement* éternel, et la nécessité en lui de la relation, tandis que l'on pourrait supposer dans le repos l'éternel absolu.

Donc l'univers nous montre à tout instant qu'il se rattache à quelque force libre, qu'il a commencé ses *mouvements* sous une impulsion volontaire, qu'il n'est ce qu'il est que parce qu'une liberté a voulu qu'il soit ainsi; donc l'univers à tout instant nous montre Dieu.

LE NOIR.

MOYETTES (*Théol. mixt. indust. agric.*) — Il rentre dans la mission des ministres de la religion, ces laboureurs des âmes qui pour la plupart habitent les champs et sont sans cesse en relations avec les laboureurs de la terre, de faire leurs efforts pour répandre les procédés utiles, dont la routine arrête l'introduction dans certaines contrées. L'habitude de mettre le blé en *moyettes* aussitôt après l'avoir scié, ou coupé ou fauché, est une des meilleures que l'on puisse conseiller et qui devrait régner partout, notamment dans les pays où les temps de la moisson sont parfois pluvieux. Quoique dès 1604 Olivier de Serres eut déjà quelque peu mis sur la voie de faire des *moyettes*, qu'en 1771 Ducame de Blangi eut formellement décrit la manière de les faire, et qu'un peu plus tard Rozier les eut recommandées dans son *Cours complet d'agriculture* sous le nom de *gerbiers momentanés*, l'usage n'en existe encore que dans quelques contrées. Les avantages sont nombreux et considérables. On peut couper les céréales un peu avant qu'elles ne soient mûres, afin qu'elles s'égrènent moins; les grains prennent une apparence beaucoup plus belle, en achevant de mûrir en *moyettes*, et surtout, l'on n'en perdra jamais par les pluies, si l'on emploie ce procédé. Il consiste à prendre, à deux personnes, chacune une brassée du blé qu'on vient de couper et qui est en javelles, à mettre debout, l'épi en haut, ces deux brassées en les appuyant l'une contre l'autre, à régulariser un peu le bas pour donner du pied contre

le vent et faciliter la circulation de l'air, et à placer par-dessus un chapeau fait avec une autre brassée de blé, lié avec un lien vers son pied, et entr'ouvert du côté des épis. Ce chapeau protége contre la pluie les épis de la *moyette* et ses épis à lui sont aussi protégés, parce qu'ils sont inclinés vers la terre. On peut aussi lier la *moyette* au-dessous des épis avant de la couvrir de son chapeau; quand on la fait forte, cette précaution la rend plus solide, mais on peut s'en passer, afin d'aller plus vite. Le blé en *moyettes* se moque du mauvais temps; il peut attendre un mois ainsi; quand on le met en gerbe, eût-il plu le mois durant, qu'il ne s'en aperçoit pas ; il n'est que plus sain et plus beau pour avoir attendu.

Le Noir.

MOYSE. *Voy.* Moïse.

MOZARABES, MUZARABES, ou MOSTARABES. On nomme ainsi les chrétiens d'Espagne, qui, après la conquête de ce royaume par les Maures, au commencement du huitième siècle, conservèrent l'exercice de leur religion sous la domination des vainqueurs ; ce nom signifie *mêlés aux Arabes*.

Les Visigoths qui étaient ariens, et qui s'étaient emparés de l'Espagne au cinquième siècle, abjurèrent leur hérésie, et se réunirent à l'Eglise dans le troisième concile de Tolède, l'an 589. Alors le christianisme fut professé en Espagne dans toute sa pureté, et il était encore tel six vingts ans après, lorsque les Maures détruisirent la monarchie des Visigoths. Les chrétiens, devenus sujets des Maures, conservèrent leur foi et l'exercice de leur religion, soit dans les montagnes de Castille et de Léon, où plusieurs se réfugièrent, soit dans quelques villes où ils obtinrent ce privilége par capitulation. De là on a nommé *mozarabique* le rit qu'ils continuèrent à suivre, et *messe mozarabique* la liturgie qu'ils célébraient ; l'un et l'autre ont duré en Espagne jusque sur la fin du onzième siècle, temps auquel le pape Grégoire VII engagea les Espagnols à prendre la liturgie romaine.

Pour tirer de l'oubli cet ancien rit, et le remettre en usage, le cardinal Ximénès fonda, dans la cathédrale de Tolède, une chapelle dans laquelle l'office et la messe *mozarabique* sont célébrés ; il fit imprimer le Missel l'an 1500, et le Bréviaire en 1502; ce sont deux petits *in-folio*. Comme il n'en fit tirer qu'un petit nombre d'exemplaires, ces deux volumes étaient devenus très-rares et d'un prix excessif ; mais ils ont été réimprimés à Rome en 1755, par les soins du P. Leslée, jésuite, avec des notes et une ample préface.

Cet éditeur s'attacha à prouver que la liturgie *mozarabique* est des temps apostoliques, qu'elle a été établie en Espagne par ceux-mêmes qui y ont porté la foi chrétienne ; qu'ainsi saint Isidore de Séville et saint Léandre son frère, qui ont vécu au commencement du septième siècle, n'en sont pas les auteurs, qu'ils n'ont fait que la rendre plus correcte, et y ajouter quelques nouveaux offices. Il fait voir que cette liturgie a été constamment en usage dans les églises d'Espagne depuis les temps des apôtres, non-seulement jusqu'à la fin du règne des Visigoths et au commencement du VIIIe siècle, mais jusqu'à l'an 1080 ; que les papes Alexandre II, Grégoire VII et Urbain II ne sont venus à bout qu'après trente ans de résistance de la part des Espagnols, de leur faire adopter le rit romain.

Le père Le Brun, qui a fait aussi l'*Histoire du rit mozarabique*, t. 3, p. 272, observe que, dans le missel du cardinal Ximénès, ce rit n'est pas absolument tel qu'il était au VIIe siècle ; mais que, pour en remplir les vides, ce cardinal y fit insérer plusieurs rubriques et plusieurs prières tirées du missel de Tolède, qui n'était pas le pur romain, mais qui était conforme en plusieurs choses au missel gallican ; il distingue ces additions d'avec le vrai *mozarabe*, et compare celui-ci avec le gallican. Le père Leslée, qui a fait la même comparaison, pense que le premier est le plus ancien : le père Mabillon, qui a

donné la liturgie gallicane, soutient le contraire, et il paraît que c'est aussi le sentiment du père Le Brun.

Quelques protestants ont avancé au hasard que la croyance des chrétiens *mozarabes* était la même que la leur, mais qu'elle s'altéra insensiblement par le commerce qu'ils eurent avec Rome. La liturgie *mozarabique* dépose du contraire; il n'est pas un seul des dogmes catholiques contestés par les protestants qui n'y soit clairement professé. La doctrine en est exactement conforme aux ouvrages de saint Isidore de Séville, aux canons des conciles d'Espagne tenus sous la domination des Maures, et à la liturgie gallicane, dont l'authenticité est incontestable. *Voyez* Espagne, Gallican, Liturgie.

Bergier.

MOZART (Wolfgang) (*Théol. hist. biog. et œuvr. d'art.*) — Ce grand musicien allemand naquit à Saltzbourg en 1756; encore tout enfant, il fut surnommé par l'empereur le *petit magicien*; jeune homme, il reçut du pape l'ordre de l'Eperon d'Or; il jouit, à Vienne, depuis son âge de vingt-cinq ans, de la faveur de Joseph II. Il mourut en 1791.

Tous les opéras de *Mozart* sont des chefs-d'œuvre; ses symphonies, qui sont nombreuses, en sont aussi. Sa *Messe de requiem*, fut, pour lui, le chant du cygne. *Mozart* a été surnommé le *cygne de Saltzbourg*.

Le Noir.

MULATRES (*Théol. mixt. scien. anthrop. et mor.*) — Ce mot, qui vient du latin *mulus mulet*, désigne les descendants de races nègre et blanche croisées. Dans les pays où l'esclavage avait persisté jusqu'à la guerre de sécession, qui l'a définitivement aboli, le grand nombre de nègres qu'on y avait importés a servi d'origine à une population assez nombreuse de *mulâtres*, que l'on désigne dans ces pays sous des noms particuliers; c'est cette population que l'on qualifie du nom général de *gens de couleur* ou de *petits-blancs*. Leurs produits prennent celui de *sang-mêlé*, et les *sang-mêlé* sont ou des *tercerons* dits aussi *morisques*, lorsqu'ils sont issus d'un parent *mulâtre* et d'un parent blanc, ou des *quarterons*, quand l'un des parents est terceron et l'autre blanc, ou des *cabres*, dits aussi *giffres*, quand les pères sont un nègre et une *mulâtre*, ou des *casques*, quand les parents sont *mulâtres* l'un et l'autre, etc.

La population de couleur ou mulâtresse présente quelques caractères remarquables et donne lieu à quelques observations importantes. Elle se fait remarquer par une forme qui a quelque chose d'étrange, de piquant, de distingué, et quelquefois de fort beau, bien que cette dernière qualité ne soit pas la plus commune; elle est en général musculeuse et forte, a le tempérament dur, a parfois de l'énergie; elle montre souvent de grandes capacités intellectuelles et morales; elle a tous les droits au respect de la race blanche pure sur laquelle elle l'emporterait plutôt qu'elle ne lui serait inférieure. Le préjugé qui s'acharne à la poursuivre est donc injuste et sans aucune raison d'être, non-seulement au point de vue de la fraternité chrétienne, mais encore au point de vue scientifique; et les ministres de la religion ne sauraient trop le combattre en s'appuyant sur tous les genres de preuves. La population *mulâtre* est d'ailleurs une démonstration vivante de l'unité originelle du nègre et du blanc; il n'y a, dans tout le règne animal, aucun exemple d'espèces d'origine diverse qui engendrent ensemble avec cette facilité, donnent des produits d'une fécondité toute pareille à celle de leurs auteurs, et constituent des familles qui se perpétuent de la sorte indéfiniment comme toutes les autres familles humaines. Il n'y a pas, dans l'espèce, de démonstration plus forte que celle-là en faveur de l'unité d'origine.

Le Noir.

MULET (*Théol. mixt. scien. zool. et physiol.*) — Nous avons dit tout l'important sur le *mulet* des races humaines les plus distinctes, la blanche et la noire, lequel prend le nom de *mu-*

latre. Celui des espèces d'animaux assez voisines pour produire des métis, et qui ne proviennent pas, cependant, d'une souche commune, tels que le cheval et l'âne, loin de servir de point de départ comme le mulâtre, à une série indéfinie de productions, est infécond, sinon dès la première génération, au moins à la seconde, et toujours pour le certain à la troisième. On voit parfois une mule résultant d'un âne et d'une jument devenir féconde, mais le produit qu'elle donnera ne sera lui-même jamais fécond, ou si cela arrivait par un fait qui ne s'est peut-être encore jamais vu, on peut être sûr que l'animal qui en résulterait serait stérile, et il en est de même de toutes les espèces d'animaux quand il ne s'agit pas seulement de variétés remontant à une origine commune. La nature a des écarts, mais ces écarts sont limités, et elle indique, par certaines bornes qu'elle ne dépasse jamais, quels sont les animaux dans lesquels circule le sang d'un père commun.

LE NOIR.

MULLER (Adam-Henri) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce protestant de Berlin, qui se fit catholique à Vienne, on ne sait comment, naquit en 1779 et mourut en 1820. Il a laissé beaucoup d'ouvrages philosophico et théologico-politiques, dans lesquels il montre un goût fin et délicat à côté d'une bienveillance et d'une douceur à l'égard de ses adversaires, qui lui était inspirée par sa piété. On peut citer :

Leçons sur la littérature et la science en Allemagne, 1807 ; *de la Nécessité d'une base théologique pour fonder la science politique et administrative*, Leipzig, 1819 ; *Éléments de Politique*, Berlin, 1809, 3 vol. ; *sur Frédéric II*, Berlin, 1810 ; *Théorie de l'Administration publique*, Vienne, 1812, 2 vol. ; *Mélanges politiques, philosophiques et artistiques*, Vienne, 1812 ; *Annales politiques*, Leipzig, 1816-1818.

LE NOIR.

MUNSCHER (Guillaume) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) Ce professeur de théologie et conseiller consistorial de Marbourg, inspecteur du clergé réformé de la principauté de Hesse, naquit à Hersfeld en 1766 et mourut de consomption en 1814. Il s'occupa beaucoup des écoles et joignit aux travaux du professorat ceux de l'écrivain. On a de lui :

Eléments d'histoire de l'Eglise, Marbourg, 1804, 3e édition, 1826 ; *Manuel de l'histoire des Dogmes chrétiens*, 4 vol. ; *Eléments* sur la même matière, « lesquels, dit M. Fritz, sont suffisamment caractérisés par cette seule proposition : « Les dogmes chrétiens ont depuis leur origine subi d'innombrables modifications, qui portent sur la teneur de la doctrine, le mode de l'expliquer et de le démontrer, d'en proposer l'ordre et la suite. La doctrine chrétienne a, comme toute autre science, une double histoire, intérieure et extérieure. La première, qui expose les modifications de la doctrine, se nomme histoire des dogmes. » *Münscher* est un rationaliste dans toute la force du terme. »

LE NOIR.

MUNSTER (Sébastien) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce théologien, hébraïsant et mathématicien, surnommé l'Esdras et le Strabon de l'Allemagne, naquit dans le Palatinat en 1480, fut l'élève du célèbre François-Conrad Pellican, entra au couvent des Franciscains de Tubingue, peu après déposa le froc et se fit luthérien, sans cesser de s'occuper de théologie, enfin mourut de la peste en 1552. La liste de ses ouvrages se trouve dans la bibliothèque de Gesner Simler. On peut citer :

Un *Lexique hébreu* et une *Grammaire hébraïque* abrégée, 1523 ; *Proverbia Salomonis ; accedit dialogus in commentario R. aben-ezra, hebr. latin.* avec l'explication grammaticale des mots et une grammaire chaldaïque in-4°, qui fut la première de cette langue.

Biblia Hebraica, charactere singulari apud Judæos Germanos in usu recepto, cum Latina planeque nova translatione post omnes omnium hactenus ubivis gentium editiones evulgata, et, quoad

fieri potuit, Hebraicæ veritati conformata ; adjectis insuper e rabbinorum commentariis annotationibus haud pœnitendis, pulchre et voces ambiguas et obscuriora quæque elucidantibus, Basil., 1534 et 1535, in-fol., 2 vol.; 1536, in-4°, 2 vol. ; 1546, in-fol., 2 vol. « Si *Munster* donne, par son travail dit M. Fritz, une preuve évidente de sa profonde connaissance de la langue grecque, il faut dire, d'un autre côté, qu'il attribue trop de valeur aux commentaires des rabbins, et qu'il fait subir d'étranges tortures à la langue latine. Il en est de même de ses autres travaux sur la langue hébraïque. »

Organum uranicum ; *theoricæ omnium planetarum motus, canones*, etc., 1536, in-fol.

Cosmographia universalis, 1544, in-fol.

Rudimenta mathematica in duos libros digesta, 1551, in-fol.

LE NOIR.

MURATORI (Louis-Antoine) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce grand savant italien, né à Vignoles en 1672, sur le territoire de Modène et mort prieur de l'église Pomposienne, à Modène en 1750, a laissé beaucoup d'ouvrages. Citons :

Analecta et Ambrosianæ bibliothecæ codicibus, Milan, 1697, etc.

Della perfetta pœsia italiana, Modène, 1706.

De ingeniorum moderatione in religionis negotio, Paris, 1714 ; « *Muratori* chercha dans ce livre, dit M. Gams, à démontrer jusqu'où peut aller la liberté de la pensée dans les choses de religion. Ses opinions sur certains points de dogme et de morale, par exemple sur l'immaculée conception de la sainte Vierge, sur le culte des saints, etc., éveillèrent l'attention. Il écrivit dans le même sens : *della Regolata Divozione de Christiani*; Venez., 1723; *de Superstitione vitanda*, Med., 1742' Et il publia, sous le nom de *Fred. Veldesius*, ses réponses à ses nombreux adversaires. »

Della Antichita Estensi, Mod., 1717-1740, 2 vol. in-fol., ouvrage qui mécontenta Rome, parce qu'il cherchait à y démontrer la justesse des prétentions de la maison d'Este sur la possession de Ferrare et de Comacchio.

Scriptores rerum Italicarum ab ann. 500-1500, Mediol., 1723-1751, 28 vol. in-fol., collection aussi importante pour l'histoire d'Italie que les *Monumenta* de Pertz pour celle d'Allemagne. *Muratori* ayant admis dans ces *Scriptores* les biographies des Papes, cet ouvrage est d'une grande valeur pour l'histoire de l'Eglise.

Antiquitates Italiæ medii ævi, 6 vol., Mediol., 1739-1743, in-fol.; Arezzo, 1777-1780, 17 vol. in-4°, qui s'étendent de la chute de l'empire romain jusqu'en 1500. *Annali d'Italia dal principio dell' era volgare sino all' anno* 1749, Mediol., 1744-1749, 12 vol. in-4°, avec des suppléments, 1753-1756, 17 vol.; nouvelle édit., 1818-1821, 18 vol., traduits en allemand, Leipz., 1745-1750, 9 vol. in-4° par Baudis, travail merveilleux.

Anecdota Græca, Patav., 1709, in-4° ; *Novus Thesaurus veterum inscriptionum*, Milan, 1739-1742, 4 vol. in-fol.; Leipzig, 1745; Venet., 1780; *Liturgia Romana vetus*, 2 vol., Venet., 1748.

Ses œuvres complètes parurent à Arezzo, 1767-1780, 36 vol.; Venise, 1790-1810, in-4°, 48 vol.

« Le pape Benoît XIV, dit M. Gams, qui reconnut l'immense mérite de *Muratori*, lui adressa, le 15 septembre 1748, un bref qui devait le tranquilliser sur un certain nombre d'attaques dont ses ouvrages avaient été l'objet. Le Pape disait que ce qui avait déplu à Rome, dans les écrits de l'auteur, se rapportait surtout à la juridiction temporelle du Pape dans ses États, qu'on suivait à Rome d'autres principes qu'ailleurs, et qu'on n'avait pu, par conséquent, admettre la valeur de certaines hypothèses ou de certains faits allégués par *Muratori*; que, si tout autre que lui avait accueilli ces faits dans ses ouvrages, les congrégations compétentes de Rome n'auraient pas hésité à les défendre; que cela n'était point arrivé à cause de la faveur publique dont *Muratori* jouissait et de l'estime que son talent et son savoir lui avaient valu à Rome comme dans le monde entier. La même année 1748, le 27 août, Ganganelli, plus tard le pape Clément XIV,

qui était alors consulteur de la congrégation de la Sainte-Inquisition, lui écrivit : « Quant à moi, je m'estimerai toujours heureux de pouvoir contribuer, d'une façon quelconque, à vous faire rendre justice et à mettre un terme aux persécutions dont vous êtes l'objet ; car il n'y a pas d'homme au monde qui ait défendu aussi dignement que vous notre sainte religion. La haine des gens superstitieux est difficile à éviter ; on ne peut jamais les convaincre, parce qu'ils tiennent pour d'immuables dogmes toutes les idées qui leur passent par la tête. »

LE NOIR.

MURILLO (Bartholome Esteban) (*Théol. hist. biog. et œuvr. d'art.*) — *Murillo* et Velasquez sont les deux grands chefs des écoles espagnoles, comme Raphaël et Michel-Ange le sont des écoles italiennes, Rubens et Rembrandt des écoles flamandes et hollandaises, Eugène Delacroix et Ary Scheffer de nos écoles françaises, Cornelius et Kaulbach des écoles allemandes. *Murillo* naquit à Pilos près de Séville en 1617, et mourut en 1682. On parle aujourd'hui d'idéalisme et de réalisme comme de deux antithèses ; voyez *Murillo* dans la Vierge intitulée *la Conception*, (au Louvre) et dans la *Mort de sainte Claire*, n'est-il pas là l'idéaliste par excellence? Voyez-le dans son *Piojoso* (le Pouilleux) qu'on a intitulé, à notre musée du Louvre, *le Jeune Mendiant*, et même encore dans sa *Grand-Mère épouillant son petit enfant*, qui fut jamais réaliste à ce point-là ? Et c'est bien toujours le puissant *Murillo*, à la fois le peintre de l'âme glorieuse au ciel et du corps misérable sur la terre. Son petit pasteur avec le mouton rebelle qu'il ramène au bercail, est, en même temps, d'un réalisme et d'un idéalisme sublimes. Il en est de même, soit à l'un des deux points de vue, soit aux deux points de vue à la fois, de tous ses tableaux : *Saint François en extase* ; la *Cuisine des Anges* (au Louvre) ; la *Fuite en Egypte* ; les *Muchachos*, (à Munich) ; *Saint Antoine de Padoue* (à Séville) ; *Sainte Elisabeth de Hongrie*, (à Séville) ; *Jésus sur la montagne des Oliviers* ; le *Christ à la colonne* ; la *Vierge glorieuse* ; la *sainte Famille* ; l'*Enfant Jésus devant saint Augustin agenouillé* ; les six Panneaux de la parabole de l'*Enfant prodigue* ; etc., etc.

LE NOIR.

MURGER (Henry) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce littérateur français né à Paris en 1822 et mort il y a une dizaine d'années, s'est rendu célèbre par sa *Vie de Bohême*, à la fois œuvre littéraire et histoire de sa jeunesse, et par d'autres œuvres légères, où brillent la verve, le fantasque et le sentiment.

LE NOIR.

MURMURE. Ce mot, dans l'Ecriture sainte, ne signifie pas seulement une simple plainte, mais un esprit de désobéissance et de révolte, accompagné de paroles injurieuses à la Providence ; c'est dans ce sens que saint Paul, I. *Cor.*, c. 10, ℣ 10, condamne les *murmures* dont les Israélites se rendirent souvent coupables. Ils murmurèrent contre Moïse et Aaron dans la terre de Gessen, lorsque le roi d'Egypte aggrava leurs travaux, *Exod.*, c. 5, ℣ 21 ; sur les bords de la mer Rouge, lorsqu'ils se virent poursuivis par les Egyptiens, c. 14, ℣ 11 ; à Mara, à cause de l'amertume des eaux, c. 15, ℣ 24 ; à Sin, parce qu'ils manquaient de nourriture, c. 16, ℣ 2 ; à Raphidim, parce qu'il n'y avait pas d'eau, c. 17, ℣ 2 ; à Pharan, lorsqu'ils se dégoûtèrent de la manne, *Num.*, c. 11, ℣ 1 ; après le retour des envoyés dans la terre promise, c. 14, ℣ 1, etc. Ces *murmures* séditieux, de la part d'un peuple qui avait fait tant d'épreuves des attentions et des bienfaits surnaturels de la Providence, étaient très-dignes de châtiment ; aussi Dieu ne les laissa-t-il pas impunis.

Quelques incrédules ont voulu en tirer avantage. Si Moïse, disent-ils, avait donné autant de preuves qu'on le suppose d'une mission divine, il n'est pas possible que les Israélites se fussent si souvent révoltés contre lui. Mais la même histoire qui raconte leurs révoltes, nous apprend aussi qu'ils furent toujours punis, et souvent d'une manière surnaturelle, par

une contagion, par le feu du ciel, par des serpents, par des gouffres subitement ouverts sous leurs pieds; qu'ils furent toujours forcés de revenir à l'obéissance et de demander pardon de leur faute; et c'était toujours Moïse qui intercédait pour eux auprès de Dieu. Ce sont donc là plutôt des preuves de sa mission divine, que des objections que l'on puisse y opposer.

BERGIER.

MUSACH. Ce terme hébreu a été conservé dans la Vulgate, IV *Reg.*, c. 16, ℣ 18, *Musach Sabbathi*; et la signification en est fort incertaine. Le paraphraste chaldéen a mis *excmplar sabtha*, qui est encore plus obscur; les Septante ont entendu, la base ou le fondement d'un siége ou d'une chaire; le syriaque et l'arabe ont traduit, *la maison du Sabbat.* Parmi les commentateurs, les uns disent que c'était un endroit du temple où l'on s'asseyait les jours de sabbat; d'autres que c'était un pupitre; quelques-uns, que c'était une armoire; plusieurs enfin que c'était un parvis ou un portique couvert qui communiquait du palais des rois au temple, et que le roi Achaz fit fermer. Il importe fort peu de savoir lesquels ont le mieux rencontré.

BERGIER.

MUSC (*Théol. mixt. scien. nat. et ontol.*) Le *musc* est une substance animale qui présente un intérêt particulier et qui rappelle un mystère naturel. Le vrai *musc* à l'état pur, ce qui est assez rare, a été sécrété par un *mammifère* du genre *chevrotain* appelé le *moschus moschiferens*, dont la vraie patrie est une contrée couverte de rochers qui s'étend entre la Sibérie, la Chine et le Thibet. Le mâle seul sécrète le *musc* dans une poche que cette espèce seule possède et qui est située au-devant du prépuce. C'est une membrane oblongue formant à l'intérieur beaucoup de plis irréguliers, et c'est dans ces plis que se trouve le *musc*. Le plus estimé nous vient du Tong-King, pays commerçant qui fait partie du royaume d'An-Am et qui en occupe le nord. Le commerce nous apporte la poche même où la substance a été sécrétée, mais cette substance est presque toujours additionnée de sang desséché, de graisse, de résine et de plomb en poudre, afin de la faire peser davantage. Dans son état de pureté, le *musc* est d'un rouge tirant sur le noir, et par grumeaux ressemblant à du sang caillé et desséché. Ces grumeaux sont, d'ailleurs, doux, onctueux et s'écrasent facilement.

La divisibilité des molécules aromatisantes du *musc* dépasse l'imagination; un grain mêlé à deux mille grains de poudre inodore, suffit pour les parfumer très-fortement; cinq centigrammes de *musc* aura parfumé pendant une année une multitude de corps et n'aura presque rien perdu de son poids. On comprend difficilement une pareille division; mais ce qui ne se comprend plus, ou plutôt ce qui se conçoit comme impossible, c'est que chacun de ces infiniment petits qui constituent l'arome soit à son tour divisible à l'infini, en parties plus petites, lesquelles auront pourtant toujours, éternellement, à quelque degré que la division soit imaginée, une dimension, un milieu et des côtés. Si l'imagination ne faisait que s'y perdre, ce ne serait rien; mais l'esprit voit bien clairement, que les éléments manquent à la matière ainsi conçue, et que, pour la concevoir une réalité il faut la concevoir autrement. Or, nous ne voyons, pour la rendre possible en soi, que deux explications : celle de Leibnitz et celle de Berkeley; (1) selon la première, c'est une hiérarchie de monades simples, non divisibles; selon Berkeley, c'est une figure des idées qui n'a de réalité substantielle que celle de l'idée en Dieu et dans les esprits créés; mais l'explication de Leibnitz revient sur la question de substance, à celle de Berkeley, puis-

(1) Il n'y en a pas qu'on puisse attribuer à Kant : il n'admet ni la divisibilité à l'infini de Descartes, ni le monadisme de Leibnitz, ni l'idéalisme de Berkeley, quoiqu'il se dise idéaliste; or, ces trois explications mises de côté, il n'en reste aucune. Aussi Kant se contredit-il avec une évidence qui étonne son lecteur à propos de l'idéalisme de Berkeley, l'admettant et le rejetant tout à la fois. Etudiez là-dessus la *Critique de la raison pure.*

qu'elle réduit la matière à une hiérarchie de simplicités substantielles, lesquelles ne peuvent être que des esprits; il y a cependant une différence entre les deux explications; d'après celle de Leibnitz, la matière serait un *en soi* composé d'esprits de tous les degrés inférieurs de perfection, tandis que, d'après celle de Berkeley, la matière ne serait rien en soi; elle n'aurait pas d'*en soi*, abstraction faite des esprits qui la pensent et l'imaginent, à commencer par Dieu. Dieu l'a créée de cette façon et lui donne ainsi en lui-même une réalité, imaginable il est vrai, mais solide, indépendante des esprits créés, et lui servant même d'auréole par laquelle il se montre à eux d'une manière plus ou moins imparfaite.

Qui eût cru qu'à propos du *musc* nous serions allé à ces hauteurs métaphysiques? Achevons.

Les deux hypothèses de Leibnitz et de Berkeley sont également rationnelles; elles n'impliquent, ni l'une ni l'autre, aucune contradiction; elles lèvent au contraire, l'une et l'autre, la contradiction ontologique qui est inséparable de l'hypothèse cartésienne de la divisibilité à l'infini, ou du composé sans composants. On prendra celle qu'on voudra; le monadisme du philosophe allemand sera plutôt admis parce qu'il laisse à la nature un *en soi*, mais dans ce monadisme on sera toujours obligé de réduire l'étendue et les dimensions des corps à de simples apparences limitatives, parce que ce qui est simple dans ses éléments, ce qui n'a, chez ces éléments ni milieu ni côtés, ne saurait en avoir dans son ensemble, et ne saurait produire, par son lien de hiérarchie que Leibnitz appelait *vinculum unionis*, que du simple en soi. En un mot, la matière de Leibnitz n'est qu'une collectivité d'esprits subordonnés les uns aux autres selon une grande harmonie préétablie par le créateur. Qu'importe, au fond, cette absence d'étendue, de contiguité réelle, puisque l'apparence est la même en vertu de l'acte créateur?

Quant à l'hypothèse de Berkeley, presque tous la rejetteront, bien qu'au fond elle revienne, à bien peu près, à celle de Leibnitz et que les apparences ne soient pas plus atteintes par elle que par sa sœur. Pour nous, elle nous paraît la plus simple, la plus propre à rationaliser tout, et, loin de nous répugner, nous plaît singulièrement.

Le Noir.

MUSCLES (les) (*Théol. mixt. scien. anat.*) — V. Myologie.

MUSCULUS (André) ou MEUSEL (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce théologien luthérien, né à Schnéeberg en 1514, fut de ceux qui s'opposèrent à l'intérim; il écrivit contre Osiander avec beaucoup de méchanceté; il soutint la présence réelle; il prit part à la formule de concorde; il mourut en 1581, laissant beaucoup d'écrits, parmi lesquels : *Loci communes theologici*; — *Disputatio de libero arbitrio*; — *Refutatio opposita necessitati physicæ locutionis in corpore Christi clarificato et glorioso*, etc., etc.

Le Noir.

MUSCULUS (Wolfgang) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce théologien protestant, plus célèbre que le précédent, naquit à Dieuze, en Lorraine en 1497, de parents si pauvres que l'enfant gagnait sa vie en chantant, fut admis par les bénédictins dans leur couvent de Lixheim — ils furent frappés de la beauté de sa voix un jour qu'il chantait aux vêpres —, étudia la théologie à vingt-cinq ans, lut les œuvres de Luther et se sentit attiré vers sa doctrine — On le surnomma dès lors le moine luthérien —, n'en fut pas moins nommé prieur, mais refusa cette dignité, quitta le couvent et alla à Strasbourg où il se maria, dépensa son petit pécule et fut obligé de se mettre en apprentissage chez un tisserand, tandis que sa femme se faisait domestique, se brouilla avec son maître et se résignait à gagner sa vie comme terrassier aux travaux des fortifications lorsque le bourgmestre et Bucer le chargèrent de prêcher le dimanche les paysans mécontents d'un village voisin — il copiait, le reste du temps, les manuscrits peu lisibles de Bucer

—, se fit aimer des paysans, s'établit chez eux avec sa femme et reçut d'eux son entretien, l'année suivante fut nommé diacre à Strasbourg, puis plus tard prédicateur à Augsbourg où il inquiéta beaucoup les anabaptistes et les catholiques, réussit à faire évacuer la ville par ces derniers et fut nommé prédicateur de l'église Notre-Dame, apprit le grec et l'arabe, traduisit des pères grecs, fut toujours très-réservé et très-conciliateur dans les controverses, tenta en vain, à Eisenach, la conciliation dans la dispute sur l'Eucharistie, fut le secrétaire des conférences de Ratisbonne entre Eck et Mélanchthon, fut obligé de quitter Augsbourg parce que le sénat par crainte de l'empereur y avait adopté l'intérim, refusa une belle position qui lui fut offerte par Thomas Cranmer à Cantorbéry, fut appelé en 1549 à Berne où il professa la théologie, pendant quatorze ans, jusqu'à sa mort qui arriva en 1563. Il refusa, pendant ce temps, par reconnaissance pour les Bernois et aussi par dévouement pour sa femme et ses enfants, beaucoup de positions très-honorables et très-lucratives.

Parmi les ouvrages de *Musculus* on peut citer : *Deux sermons sur la messe papale*, que Cochlœus réfuta ; son *Anti-Cochlœus* ; *Quatre Dialogues* sur cette question : *Un protestant peut-il prendre part extérieurement aux cérémonies papistes?* ; des *Commentaires* sur la Genèse, les psaumes, et quelques épitres de saint Paul ; *Loci communes*, auxquels il travailla dix ans ; beaucoup de *Dissertations*.

Le Noir.

MUSIQUE. *Voyez* Chant ecclésiastique.

MUSIQUE (la) et le PROGRÈS RELIGIEUX (*Théol. mixt. art.*) — Nous nous contenterons de reproduire l'article suivant de notre *Dictionnaire des Harmonies de la raison et de la foi.*

« La *musique* présente l'image la plus éloquente et la plus claire de la grande harmonie des créations divines. De la combinaison de ses accords résulte une parole qui dit à l'âme, mieux que toute autre, les sublimités de Dieu et de la nature. Cette parole exalte, élève aux saintes rêveries, berce d'aise, et transporte les cœurs au delà des limites de nos vallées de larmes. Quand on veut peindre les joies, les frémissements béatifiques d'un autre séjour, on ne trouve rien de plus fort que les expressions du vocabulaire musical ; on parle aussitôt des *concerts* des anges.

» Qui n'a pensé quelquefois, avec étonnement, à la puissance des chants populaires et des airs guerriers ? Pour enthousiasmer les esprits, leur faire oublier la peur du fer et les pousser, la poitrine en avant, contre les armées, on emploie la *musique*. C'est de là qu'est né l'orchestre militaire, le plus mâle de tous, et le plus utile si, au lieu de pousser les hommes contre les hommes, il se bornait à les animer aux combats sacrés qu'ils doivent livrer à leurs mauvaises passions, ce qui, espérons-le de Dieu et de l'humanité, aura lieu quelque jour.

» Quand les heureux de la terre éprouvent le besoin de dissiper l'ennui qui les dévore et de rappeler, comme de force ouverte, le bonheur qui fuit leurs loisirs inoccupés, ils ont recours aux concerts, aux symphonies, aux cantates, aux gaies chansons, aux tendres romances, aux contredanses, aux fantaisies de de toutes sortes que leur offre la *musique* de salon dans son intarissable répertoire.

» S'ils veulent plus encore, la *musique* de théâtre leur verse à large coupe ses opéras, ses intermèdes, ses partitions, ses solos, ses duos, ses trios, ses quatuors, ses récitatifs, ses ouvertures, ses entr'actes, ses chœurs, ses mille et mille richesses.

» Enfin quand l'homme veut que son âme soit ravie aux divines extases, aux pieuses pensées, aux douces prières, aux saintes espérances, aux rassérènements vraiment heureux, il compose, exécute, écoute le plain-chant, la psalmodie, le cantique, l'oratorio, la messe, le spirituel concert, le chœur sacré, l'accompagnement

grandiose et mystique du géant des instruments, toutes les harmonies pures et sublimes qui forment la richesse de la *musique* d'église.

» La nature humaine est douée de l'idée innée de l'harmonie des sons. Il n'est pas de peuplade qui ne la cherche dans ses sauvages instincts, pas de société civilisée qui n'en découvre quelques mystères. Cette harmonie, dans sa plénitude relative à notre création, existe au sein de l'univers, elle résulte de la combinaison des bruits innombrables de la nature; mais, semblables à l'animalcule qui n'entendrait qu'une note détachée d'un de nos concerts, nous n'en percevons que des éclats qui, grâce à notre intelligence, nous avertissent de l'accord universel; et il semble qu'à peine épanouis à l'existence nous fassions efforts pour reconstruire en petit, de manière à la mettre à notre portée, cette mélodie rhythmique et harmonique du concert de Dieu.

» Il faut que la *musique* soit une révélation pour le philosophe; car les plus profonds de tous les sages, Platon, Augustin et Descartes s'en sont largement occupés, et n'ont cessé, dans leurs œuvres, de lui emprunter des conseils, de lui demander des solutions. Il n'est pas besoin de faire observer ce qu'elle est pour le poëte; sœur bien-aimée de la poésie, elle ne fait rien sans celle-ci, et celle-ci la consulte, interroge son oreille, puis se met à ses genoux en la priant de lui prêter ses accords. La *musique* est la déclamation de la poésie, comme la parole est celle de l'écriture, la *musique*, en exprimant par les sons les harmonies de l'être, est la *peinture* de la philosophie.

» Douée de tels apanages, quelle ne doit pas être sa puissance pour aider l'infiltration de la religion et de la piété dans les cœurs? Elle attire comme la voix d'une amante; elle est la syrène des régions sacrées, et elle n'appelle pas vers les écueils, elle cherche à en préserver les aveugles errants. Elle tourne le plaisir sensuel au profit du bien; elle détermine l'attention du distrait, le force de penser à ce qu'il mettait dans un oubli funeste, lui souffle, par l'oreille, le sentiment divin que son âme ignorait. Combien d'esprits mondains, d'intelligences futiles, ou déviées, n'a-t-elle pas rappelés aux méditations pieuses! Il est des siècles et des peuples pour lesquels la principale ressource de la vertu est dans la *musique* religieuse; notre âge présente ce phénomène; plus de philosophie; plus d'études sérieuses; indifférence sur les objets métaphysiques; on ne nie pas, on n'affirme pas; on se contente de ne pas savoir; et l'on dissipe ainsi son existence dans la distraction des vanités du faste ou des utilités matérielles; c'est la *musique* qui sauve la religion dans les grandes cités. Les oreilles sont flattées par les symphonies du sanctuaire; on suit leur attrait; on va à l'église chrétienne comme on irait au théâtre, et beaucoup rentrent au bercail par la porte même qui leur avait servi pour en sortir, par les voies sensuelles, que la religion a trouvé moyen de transformer en séductions saintes. Honneur aux esprits perspicaces du clergé moderne qui ont le sentiment des besoins de leur époque, et qui n'ont pas craint d'introduire dans l'eglise jusqu'aux *musiques* mondaines et aux airs de spectacle; qui les a critiqués sérieusement, et n'a pas fait comme eux n'a prouvé que son manque d'habileté dans le maniement du siècle.

» Il est vrai qu'autant la *musique* est une arme puissante dans les mains de la religion et de la vertu, autant elle exerce d'empire au profit de la mollesse quand Satan s'en empare, ce qu'il ne manque pas de faire. Mais comme il en est ainsi de toutes les forces mises par Dieu à la disposition de l'homme, nous n'avons pas à nous occuper de réfuter cette objection; la vie humaine est un champ de bataille sur lequel sont jetées toutes sortes d'armures; le bien et le mal s'en saisissent et luttent; au Bien de ne négliger aucune ressource, et la victoire définitive lui est infailliblement réservée. Qu'est, au reste, la part du mal près de celle du bien dans les produits de l'art musical? Nous devons attribuer à celui-ci, et par conséquent à la reli-

gion, quoique indirectement, tout ce qui fait partie du tableau de la nature, et dont le but n'est pas d'amollir, par l'avantage donné à la faiblesse sur la force d'âme, au vice sur la vertu ; or que l'on passe en revue toutes les compositions anciennes et modernes, soit de *musique* nationale, soit de *musique* de chambre, soit de *musique* de théâtre, et que l'on mette en réserve celles dont l'esprit total est à la glorification de quelque vertu, et à la flétrissure de quelque vice, on sera surpris du faible lot qui restera aux mauvais génies de l'erreur et du sensualisme.

» Mais si la *musique* est pour la vérité religieuse un secours aussi puissant; si cette dernière lui doit tant de gratitude, la vérité religieuse rend à la *musique* le centuple de ses dons. Quel sentiment exalte l'artiste comme ce sentiment de l'infini dans lequel se résument toutes les idées que la religion propose! Dieu, ses œuvres, la nature, la rédemption, le Christ, et les scènes qui l'entourent, voilà les théories sublimes que notre culte fournit au talent du compositeur et à l'âme du chantre, carrière sans bornes, qui ne sera jamais épuisée, et que l'art exploitera jusques dans les cieux; car il n'est point prédestiné à mourir; s'il en était ainsi, c'est que l'homme lui-même ne serait pas immortel; il fait partie intégrante de l'être humain; l'être humain tout entier vivra en grandissant indéfiniment, dans les siècles des siècles, et l'art avec lui. Or, c'est la religion, cette angélique chose posée, comme une passerelle, entre Dieu et l'humanité, qui présentera, dans ce monde et dans l'autre, le thème inépuisable au génie, à l'âme et à leurs voix.

» Voyez déjà les magnificences du cantique sacré ; jugez des chœurs antiques par les poésies que Moïse, Débora, David confiaient à leurs enthousiasmes, et que l'Ecriture nous a conservées. Admirez nos messes, nos préfaces, nos psalmodies, nos oratorios, notre plain-chant, nos *Requiem*, nos *Miserere*, nos *Dies ille*, nos *Stabat mater*, nos *Kyrie eleison*, nos *Magnificat*, nos *Te Deum*; entendez les chefs-d'œuvre catholiques des Allègri, des Palestrina, des Stradella, des Haydn, des Mozart, des Pergolèse, des Lesueur, des Cherubini, des Beethoven (1). Ne trouvez-vous pas que les inspirations fournies par l'église chrétienne mériteraient qu'on représentât la muse de l'harmonie à genoux et l'œil au ciel sous sa main bénissante, ou abritée sous un pan de son manteau? Etudiez ensuite dans les opéras, les symphonies, les chœurs, les morceaux de violon [et autres instruments, ce qui sent le christianisme soit pour le thème, soit pour l'idée, soit pour la mesure expressive, soit sous un rapport quel-

(1) Voici comment M. Jacqueré apprécie *Beethoven* comme compositeur de musique d'église, dans son article *Musique* du *Dict. encycl. de la théol. cathol.*

« Avec *Beethoven*, né en 1770, mort en 1827, se clôt enfin, et de la manière la plus digne et la plus solennelle, cette longue série de génies qui ont, durant des siècles, marqué les bornes, donné les lois, imprimé le mouvement, engendré les chefs-d'œuvre de l'art musical religieux. *Beethoven*, l'élève le plus original de son maître *Joseph Haydn*, fit parvenir la musique, dans la direction que nous avons indiquée, à l'apogée de la perfection. Il dispose en maître de tous les moyens que le royaume des sons peut offrir ; son pouvoir ne connaît d'autres bornes que celles que la nature elle-même a posées; il règne dans cette sphère avec une sagesse et une économie qui sont sans égales dans l'histoire. Tel se montre, dans sa *Missa solennis*, dédiée à l'archiduc Rodolphe, archevêque d'Olmutz, ce formidable titan, qui, de sa puissante main, manie à son gré les masses, les divise, les coordonne, et les ramène toujours à l'unité que réclame la nature. Malheureusement sa puissance devient audace, sa sagesse devient presque satanique; il amoncelle des masses pour escalader le ciel, au lieu de s'y élever par une voie régulière et calme; tel est surtout le caractère de son *Kyrie, eleïson*. L'idée chrétienne l'a complétement abandonné dans son *Gloria*, où éclate moins la mélodie pure et céleste d'un cantique de louange et de paix que le chant de victoire des passions humaines triomphant d'un ennemi abattu. Cette œuvre, si grandiose et si parfaite que rien ne peut lui être comparé, n'est en définitive de la musique religieuse qu'en ce sens qu'on l'exécute, quoique bien rarement, dans l'église. L'idée chrétienne est une idée de réconciliation et de paix; où celle-ci manque, l'œuvre, quelque artistique qu'elle soit, n'est pas religieuse.

» L'heureux imitateur de *Beethoven*, *Félix Mendelsohn Bartholdi*, chercha, parfois avec bonheur, à éviter les contrastes trop tranchés de son maître ; mais il sacrifia par là son originalité et ses œuvres, quelque savantes et ingénieuses qu'elles soient, n'ont pas la fraîcheur juvénile qui agit si puissamment sur le cœur dans *Beethoven*. » (1874.)

conque, et si vous êtes musicien passionné, vous embrasserez de reconnaissance la fille de Dieu qui a si bien servi vos amours, secondé avec tant d'énergie et inondé de tant de charmes les sillons où vous passez si heureusement vos loisirs.

» Oui, la *musique* doit sa gloire à la révolution opérée par l'évangile dans notre monde moral, et l'Eglise catholique est sa meilleure patronne. Une observation générale sur son histoire dans le monde suffirait pour le donner à penser, pour le prouver même; les *musiques* de l'antiquité, autant qu'on en peut juger par les rares documents qui nous les font soupçonner, étaient peu de chose près de la *musique* moderne. Que sont les chants du Musulman, de l'Indien, de l'idolâtre, du Chinois, de toutes les nations infidèles, près de ceux du chrétien? Et dans le christianisme, c'est à l'ombre des ailes de notre église que la science de l'harmonie, celle du rhythme, la composition mélodieuse, et l'exécution musicale, réalisent, depuis plusieurs siècles, leurs plus grandes merveilles. Nous tenons l'avant-garde du progrès. Les maîtres dans l'art, les compositeurs de génie sont tous chrétiens et pour la plupart catholiques; enfin il suffit d'ouvrir les yeux pour voir qu'en *musique* comme en sculpture, en peinture, et en architecture, c'est du sein de notre église que l'élan se donne au monde.

» Ne perdons pas cet avantage. En le gardant, nous préparerons de nouvelles gloires à notre foi; et, pour le garder, aimons et cultivons les arts avec l'esprit large qui sait envelopper l'humain dans le divin, et qui ne gêne pas la liberté, condition essentielle de tout progrès. Ouvrons les bras et attirons à nous, au lieu de repousser dehors et de laisser vivre au delà, en nous enfermant dans une étroite clôture. Par l'exclusion rigide on peut se purifier, mais on ne purifie pas; et, ce qui est pire, on s'isole; or, l'isolement dans le monde est une maladie de langueur qui, toute longue qu'elle soit, n'en aboutit pas moins à la mort. »

LE NOIR.

MUSIQUE (la) et les **INSTRUMENTS DE MUSIQUE CHEZ LES ANCIENS HÉBREUX.** (*Théol. mixt. scien. arch. et art.*) — « La *musique*, en tant que chant, dit M. A. Maier, est aussi ancienne que l'humanité, et le jeu des instruments lui-même remonte à l'antiquité la plus reculée. Un fils de Lamech, Jubal, est nommé dans la Genèse (1) comme le premier inventeur des instruments de *musique*. Nous trouvons la *musique* vocale et instrumentale en usage chez les Hébreux depuis la période des patriarches (2) et à toutes les époques suivantes. Elle accompagne la poésie et la danse (3); elle sert à inspirer et à soutenir le débit des prophètes, et fait partie de l'enseignement dans les écoles prophétiques (4). Elle s'associe aux joies de famille (5), aux solennités publiques (6), aux agitations de la guerre (7), aux manifestations de deuil (8).

» David surtout protégea la *musique* et lui fit faire des progrès. Il s'y était exercé dès sa jeunesse; il calmait Saül dans ses transports par les sons harmonieux de sa harpe (9). Monté sur le trône il introduisit la *musique* dans le culte divin en même temps que la poésie. Il destina 4,000 lévites au chant et au jeu des instruments (10); ils furent partagés en 24 classes, chacune d'elles étant dirigée par 12 chefs; il plaça à la tête de toutes les classes, pour diriger les chœurs, *Asaph*, *Héman* et *Jditun* (11). Salomon, qui rehaussa l'éclat du culte en général, ne négligea pas la *musique* sacrée. Si les indications de Josèphe (12) sont exactes, Salomon aurait fait faire pour la dédicace du temple et pour l'usage du culte divin 200,000 trompettes et 40,000 autres instruments de *musique*.

(1) 4, 21.
(2) *Gen.*, 31, 26 sq.
(3) *Exode*, 15, 1 sq. *Jug.*, 11, 54.
(4) I *Rois*, 10, 5, 6. IV *Rois*, 3, 10-16.
(5) *Is.*, 5, 12; 14, 11; 28; 8.
(6) III *Rois*, 1, 40.
(7) *Nombr.*, 10, 2. *Jos.*, 6. 4 sq. II *Par.*, 20, 19 sq.
(8) III *Rois*, 13, 29 sq. II *Par.*, 35, 25.
(9) I *Rois*, 16, 23.
(10) I *Par.*, 23, 5.
(11) *Ibid.*, 25, 1-31.
(12) *Ant.*, VIII, 3, 8.

» Après Josaphat la *musique* du temple tomba en décadence ; mais elle fut rétablie par Ézéchias et Josias (1). Le chant et les harpes se turent pendant la captivité. « Assis au bord des fleuves de Babylone, nous versions des larmes en nous souvenant de Sion, et nos lyres silencieuses restaient suspendues aux saules (2). » Cependant la *musique* ne fut pas totalement négligée alors ; car, dans la première grande caravane de Juifs qui, sous la conduite de Zorobabel et de Josué, revinrent en Judée, se trouvaient 200 chanteurs, hommes et femmes (3). Le sanctuaire ayant été rebâti, la *musique* fut rétablie dans le temple (4) ; elle retomba de nouveau, et fut restaurée derechef par Judas Machabée (5). Elle se maintint jusqu'aux derniers moments du gouvernement politique des Juifs, quoique bien déchue de la grandeur qu'elle avait atteinte au siècle de David et de Salomon.

» Tout est obscur quant au caractère spécial de la *musique* des Hébreux et au degré où cet art était parvenu chez eux ; nous n'avons absolument que des présomptions à ce sujet. Ce qui paraît le plus certain, c'est qu'ils ne connaissaient que la mélodie, c'est-à-dire la *musique* à une voix, et qu'ils ignoraient l'harmonie, c'est-à-dire l'union des sons et des voix conformément aux rapports de l'accord. Du moins c'est ce qu'on peut conclure d'après l'analogie de ce qui existe chez les autres peuples d'Orient et d'après la nature des instruments à cordes des Hébreux. Il est d'ailleurs probable que le chant jouait le rôle principal dans leur *musique*, et que les instruments ne servaient qu'à préparer, à accompagner le chant, à le faire passer d'un mode à un autre, et à remplir les moments où les voix se reposaient.

» Les Hébreux avaient-ils une véritable manière de chanter, ou leur chant n'était-il qu'une sorte de déclamation, une récitation chantée, analogue à la lecture actuelle de la thora dans leurs synagogues ? — La question est controversée. Abstraction faite de la diversité des modes et des variétés de la mesure, cette déclamation chantée est extrêmement uniforme, tandis que les Psaumes annoncent des formes variées et permettent de conclure que les Hébreux avaient un chant véritable. Il est dit plusieurs fois dans les inscriptions des Psaumes que le psaume doit être chanté d'après telle ou telle mélodie connue, qui est indiquée par les paroles initiales ou d'après son sujet : par exemple, au Ps. 21 (22 en hébreu) : עַל-אַיֶּלֶת הַשַּׁחַר, « d'après la *Biche de l'aurore* ; » Ps. 56 (hébr.) : עַל-יוֹנַת אֵלֶם רְחֹקִים, « d'après le *Pigeon silencieux du lointain* (ou, si les points sont אֵלִם, le *Pigeon des térébinthes lointains*) ; » Ps. 57, 58, 59 (hébreux) : « *N'exterminez pas*, etc. »

» Il est impossible de décider si les *accents* remontent à l'antiquité hébraïque, et si, ainsi que le pensent quelques auteurs, ils servaient alors comme aujourd'hui, dans les synagogues, de notes musicales. Si tel était réellement le cas, il faudrait les considérer comme indiquant des gammes et non des notes isolées. Certainement le mot *selah*, סֶלָה, qui se répète soixante et onze fois dans les Psaumes, et qu'on trouve également dans Habacuc, était un signe musical, sur lequel il y a des interprétations diverses. L'explication la plus vraisemblable est que ce mot, סֶלָה = שֵׁלָה, veut dire se taire, se reposer, *pause* (1) indiquant par conséquent que le chant est interrompu et que les instruments jouent dans l'intervalle, ce que probablement les Septante ont entendu par le mot διάψαλμα de leur traduction. D'autres prennent ce mot pour le signe de l'élévation de la voix ou de la reprise de la mélodie sur un ton plus haut, d'après le sens de סָלָה, élever (2), ou, en admettant une abréviation des mots סִימָן לְשַׁנּוֹת הַקּוֹל

(1) II *Par.*, 29, 27 sq. ; 35, 15.
(2) *Ps.* 136, 1 sq.
(3) *Esdr.*, 2, 65.
(4) *Ibid.*, 3, 10. *Neh.*, 12, 27 sq.
(5) I *Mach.*, 4, 54.

(1) Rosenmuller, Gésénius, Kramer, de Wet
(2) Kimchi, Forkel, Herder.

« *signe de changer le ton,* » abréviation que d'autres expliquent ainsi : הָשֵׂר סב לְמַעְלָה, « *remonter plus haut,* » c'est-à-dire le *Da capo* italien (1). »

M. Maier décrit ensuite les instruments de *musique* en usage chez les Hébreux ; c'étaient :

I. En instruments à cordes, le *kithara* ou *kunara,* l'instrument de David, sorte de guitare à six cordes, duquel on jouait avec la main ou avec un archet ; le *nablion,* sorte de harpe ayant la forme d'un delta renversé, qui eut d'abord dix cordes, puis douze, que l'on pinçait avec les doigts ; le *sambuké*, instrument babylonien, sorte de harpe triangulaire à quatre cordes ou davantage, qu'on pinçait encore avec les doigts ; le *psaltérion,* aussi babylonien, véritable harpe dont on pinçait avec les deux mains.

II. En instruments à vent, plusieurs cornemuses ou flûtes de Pan ; des flûtes de diverses espèces ; le cor ou clairon, *lituus,* usité à la guerre, dans les solennités religieuses et pour annoncer l'année du jubilé ; la trompette servant surtout dans le sanctuaire ; Moïse en avait fait faire deux en argent ; on les multiplia plus tard.

III. En instruments de percussion, l'*aduffe,* tambourin, timbale, tambour de basque à bords garnis de sonnettes ou d'anneaux mobiles ; les *cymbales castagnettes,* qu'on frappait en même temps que l'aduffe ; le *sistre,* instrument égyptien, qui consistait en baguettes de fer garnies d'anneaux mobiles, dont les Septante ont traduit le nom hébreu שָׁלִישִׁים par *kumbala,* κύμβαγα, mais qui était probablement en forme de triangle, d'après l'étymologie hébraïque.

LE NOIR.

(1) *Voir* Eichhorn, *Bibl. univ.*, V. p. 545. Forkel, *Hist. de la Musique,* I, p. 99. Pfeifer, *de la Musique des Hébreux,* Erl., 1799. Jones, *Hist. de la Musique,* trad. de l'angl. de Mosel. Vienne, 1821, p. 1. etc.

MUSSET (Louis-Charles-Alfred de) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) Ce célèbre poëte français, d'une délicatesse exquise, né en 1810 et mort en 1857, a été jugé très-sévèrement par Lamartine, non point, comme talent et comme artiste-poëte — sous ce rapport *Musset* est un de nos romantiques les plus délicieux — mais comme genre léger et comme sceptique désespérant, ayant exercé une funeste influence, par ses poésies, autant que par son déplorable exemple. On a de lui :

Les *Contes d'Espagne et d'Italie,* « récits cavaliers et immoraux de parti pris » dit Vapereau, 1830 ; c'est là que se trouve la fameuse ballade à la lune placée sur le clocher

« Comme un point sur un I ; »

Don Paez ; les *Marrons du feu ;* l'*Andalouse ;* la *Marquise ; Octave Rafaël ;* le *Spectacle dans un fauteuil,* 1833, poëme plein de désespoir et d'horreur ; *A quoi rêvent les jeunes filles,* charmante comédie ; *Namouna,* conte en vers où don Juan est ressuscité par de très-beaux vers ; *Lettres d'un voyageur* ; *Confession d'un enfant du siècle ;* il était alors le secrétaire intime de Georges Sand ; *Rolla,* 1835, misanthropie sombre et dédain de la vie ; *Une bonne fortune ; Lucie ;* belle *Ode à la Malibran* ; l'*Idylle ; Sylvia* ; les *Nuits* ; *Lettres à Lamartine ;* l'*Espoir en Dieu* ; tout cela parut dans la *Revue des Deux Mondes,* les trois derniers opuscules sont des chefs-d'œuvre de grâce élégiaque ; *Nous l'avons eu, votre Rhin allemand,* fière réponse à une chanson allemande ; des *Nouvelles* et des *Comédies-Proverbes* pleines d'une finesse délicate poussée quelquefois, dit le *Dictionnaire universel des contemporains,* jusqu'au marivaudage, 1835-48. Son dernier volume de vers, paru en 1850, trahit une lassitude prématurée ; on le nomma pourtant à l'Académie ; il déclina à partir de ce moment, s'abrutissant dans le jeu, l'ivrognerie, et tout ce qui constitue cette « débauche » dont il avait chanté, en sa manière originale, la puissance lorsqu'elle

Nous a posé son clou sous la mamelle gauche.

LE NOIR.

MUZARELLI (Alphonse) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet écrivain italien, né en 1749, à Ferrare, théologien de la Pénitencerie sous Pie VII

et mort en 1815 à Paris où il avait été transporté en 1809, a laissé comme principal ouvrage :

Il buon usa della logica in materia della religione dont on fit plusieurs éditions et qu'on traduisit en français et en latin; l'*Emilio disingannato contra Rousseau; Influenza de' Romani Pontificei nel governo di Roma avanti Carlomagno; — Memorie del Giacobinismo ; — Dissertationes selectæ de auctoritate Romani Pontificis in conciliis generalibus.* Le Noir.

MYCELIUM (le) DES CHAMPIGNONS (*Théol. mixt. scien. bot.* — Ce mot, qui vient du grec *mikès, champignon,* exprime la souche du champignon, ce qui est produit par la spore (ou graine) de ce végétal, dont la science n'a pas encore pu résoudre le problème. Voici l'explication que donne M. Léveillé du *mycélium* :

« Lorsque l'on place sur du sable mouillé, et mieux encore sur des lames minces de verre, des spores que l'on recouvre d'une cloche, on voit quand la température est modérée ou chaude, au bout de quelques jours, naître des filaments d'un, deux ou trois points de leur surface. Ces filaments sont rampants, se divisent, s'anastomosent et finissent par former un tissu plus ou moins épais. C'est ce tissu que l'on appelle *mycélium, blanc de champignon,* etc. (*Dict. d'hist. nat.* de d'Orbigny, art. Mycologie.)

Ce *mycélium* produit ensuite, à une époque déterminée, le champignon lui-même, à peu près comme un oignon monte en graine, en sorte que plus d'un naturaliste pense que le champignon proprement dit n'est que le fruit du *mycélium* qui serait le véritable champignon. « Le champignon lui-même, dit M. Léveillé, n'est pas une plante, mais un fruit plus ou moins composé ; et la plus grande preuve qu'on puisse en donner, c'est que le *mycélium* a une existence propre, qu'il est annuel ou vivace, et qu'à une époque fixe, quand les circonstances sont favorables, on le voit donner naissance à des champignons, comme les arbres donnent naissance à des fleurs et par suite à des fruits. »

Cependant tous ne sont pas de l'avis de M. Léveillé; et, quelque rationnelle que soit son explication, ces champignons qui poussent partout, restent jusqu'à présent un des plus grands mystères du règne végétal, qui fait à lui seul l'objet d'une branche de la science ; c'est ce qu'on appelle la *mycologie,* et cette science, qui n'a commencé qu'au xviie siècle, enfante chaque jour de nouveaux ouvrages. Le Noir.

MYCONIUS (Frédéric) ou MECUM (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce théologien luthérien naquit à Lichtenfels en 1491. Il fut d'abord franciscain, eut, dit-il, des visions et des songes merveilleux, étudia saint Augustin et les scolastiques, à commencer par P. Lombard, lut pendant sept ans la Bible, se livra à des travaux de tourneur, assista aux instructions de Tetzel à Amraberg, reçut les ordres sacrés en 1516, devint prédicateur à Weimar en 1518, et fut un des premiers à se déclarer pour la doctrine de Luther. Celui-ci l'annonça publiquement en Thuringe. *Myconius* travailla pendant vingt-deux ans à la ruine du catholicisme à Gotha. Ce fut lui, dit-on, qui par l'énergie de sa parole, empêcha, dans ce pays, l'explosion des paysans, en 1524. Il se maria dans la même année. Il prêcha un sermon pour la réforme à Dusseldorf au péril de sa vie. Enfin, il devint une des principales têtes du mouvement et un personnage important. Il fonda partout des écoles. Il mourut en 1548. Le Noir.

MYCONIUS (Oswald) ou GEISSHAULER (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce théologien protestant, né à Lucerne en 1488 , élève littéraire d'Érasme à Bâle, et mort pasteur zwinglien, en 1552, a laissé :

Commentaires sur divers livres de l'Ancien et du Nouveau Testament ; Narratio de Vita et obitu Zwinglii ; Tractatus de Liberis rite educandis ; de Crapula et ebrietate.

Le Noir.

MYLODON (*Théol. mixt. scien. paléont.*) — Le *mylodon* est un grand mammifère fossile de l'ordre des *Edentés*, qui était beaucoup plus grand que le mégathérium, et avait à la fois des sabots et des griffes. C'est dans les pampas de Buénos-Ayres qu'on l'a trouvé; il y en a jusqu'à présent trois espèces.

LE NOIR.

MYOPIE (*Théol. mixt. scien. phys. et physiol. opt.*) — *V.* ŒEIL.

MYRRHE (*Théol. mixt. scien. botan.*) — Qu'était-ce que cette *myrrhe* dont il est question dans le Pentateuque, lorsque Dieu commande à Moïse sur le Sinaï de prendre « des aromates, de la *myrrhe* la première et la plus excellente, *prima et electa*, » pour être brûlés sur l'autel fait du bois de Sétim ? Qu'est-ce aussi que cette *myrrhe* que les mages apportèrent en présent à l'Enfant Jésus dans la crèche? — C'est une gomme-résine, dans le genre de l'encens, dont l'usage, comme parfum et comme matière médicale, remonte à la plus haute antiquité, ainsi que le prouvent le passage de Moïse que nous venons de citer, la fable de Myrrha métamorphosée en l'arbre qui la porte, ainsi que ses larmes en cette substance même, et les emplois qu'en firent en médecine, Hippocrate, Théophraste et Galien. L'arbre à *myrrhe* est à rameaux épais terminés en épines aiguës. C'est un produit de l'Arabie et de l'Abyssinie. La *myrrhe* est en morceaux gros comme une noix ou en larmes rougeâtres demi-transparentes, couvertes d'une efflorescence blanchâtre. Souvent les morceaux les plus gros présentent dans l'intérieur des stries semicirculaires qui lui ont fait donner le nom de *myrrhe unguiculée.* En médecine on l'administre en poudre ou en teinture alcoolique; c'est un excitant. Elle est presque délaissée aujourd'hui. Elle entre dans la thériaque. On la mâche, en Orient, pour se parfumer la bouche. LE NOIR.

MYOLOGIE (*Théol. mixt. scien. anat.*) — La *myologie* est la science des muscles, c'est-à-dire des organes moteurs des os du squelette ainsi que des jeux combinés et contractés de ces organes. Les muscles constituent près de la moitié de la masse totale du corps; ils forment, dans cette masse, la chair proprement dite, composée de fibres réunies entre elles par faisceaux et ayant la propriété de se raccourcir. La *myologie* largement comprise, et telle que nous venons de la définir, forme une partie de la science qu'étudia Bossuet sur les cadavres, dans l'amphithéâtre du plus fameux anatomiste de son temps, pour faire son *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*; et elle est une des sciences les plus fécondes en motifs d'admiration de la sagesse de Dieu. Nous laisserons le lecteur faire lui-même ses observations dans cette visée, en lisant le tableau que nous allons citer de M. Milne Edwards sur les muscles du corps humain et sur leurs jeux divers.

« Lorsqu'un muscle se contracte, il se gonfle; ses fibres, qui pendant le repos étaient droites, se plissent en zigzags, et ses deux extrémités se rapprochent en tirant les parties auxquelles elles sont fixées. Or, les muscles se fixent solidement aux os par l'intermédiaire de cordons blanchâtres appelés *tendons*, ou de membranes de même nature que l'on nomme *aponévroses*, et en se contractant ils doivent par conséquent rapprocher l'une de l'autre les deux parties du squelette auxquelles ils sont liés. Un exemple rendra ce mécanisme plus facile à saisir.

Figure 1.

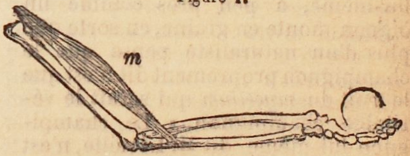
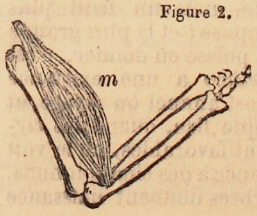


Figure 2.



» Si nous supposons que le muscle *m* (fig. 1.) soit fixé à l'os du bras et à l'un de ceux de l'avant-bras qui s'articule avec le premier, par une charnière mobile, il est évident que, quand ce muscle se contractera comme dans la (fig. 2) ces os seront rapprochés l'un de l'autre, et le muscle contracté aura plus d'épaisseur que le muscle relâché. Cet exemple peut donner une idée de tous les mouvements du squelette. Toutefois les divers mouvements du corps n'ont pas été assurés par des moyens aussi simples que celui que nous venons de citer. Pour faire mouvoir les unes sur les autres les di verses parties du squelette, il existe autour d'elles plusieurs masses de muscles isolées les unes des autres, qui, par leur allongement ou leur contraction partiels, concourent aux mouvements variés qu'exécute le corps humain.

» La contraction des muscles est déterminée par l'action du système nerveux, et a lieu tantôt d'une manière indépendante de la volonté, tantôt sous l'empire de cette puissance.

» Le nombre des muscles du corps humain est très-considérable; on en compte 470; en général ils forment autour du squelette deux couches, et se distinguent en superficiels et en profonds; ceux qui sont destinés à mouvoir un os quelconque sont presque toujours placés autour de la portion du squelette située entre cet os et le centre du corps; ainsi les muscles qui meuvent la tête sont situés au cou; ceux qui meuvent le bras occupent l'épaule, ceux qui ploient ou qui redressent l'avant-bras sur le bras entourent l'humérus, et ceux qui fléchissent ou étendent les doigts sont placés dans l'avant-bras; il en est de même pour les muscles des membres inférieurs...

» On distingue les muscles en fléchisseurs, extenseurs, rotateurs, élévateurs, etc., suivant les usages qu'ils sont appelés à remplir.

» La puissance d'un muscle dépend en partie de son volume, et en partie de la manière dont il se fixe à l'os qu'il doit mouvoir.

» Toutes choses égales d'ailleurs, les muscles les plus forts sont les plus gros, et par l'effet de l'exercice, leur puissance et leur volume augmentent en même temps.

» Dans le corps des animaux, les muscles et les os sont en général disposés d'une manière peu favorable à la puissance des mouvements, mais très-favorable à leur rapidité, comme cela est facile à démontrer par les principes élémentaires de la mécanique.

» Les muscles ne servent pas seulement à nous faire exécuter des mouvements, ils sont également nécessaires pour maintenir les os mobiles dans les positions qu'ils doivent conserver. Ainsi, la tête, par son propre poids, tend à retomber en avant, et c'est la contraction des muscles de la partie postérieure du cou qui la tient relevée.

» On donne le nom d'*attitude* à une position quelconque du corps qui est permanente pendant quelque temps. Pour en faire comprendre le mécanisme, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails qui sont du domaine de la physique.

» Tous les corps de la nature, abandonnés à eux-mêmes, tendent à se rapprocher par l'effet d'une force générale que l'on nomme *attraction*, et l'énergie avec laquelle un corps en attire un autre est d'autant plus grande que sa masse est plus considérable comparativement à celle du corps attiré. Or, la masse de la terre étant incomparablement plus grosse que celle des animaux, des plantes, des pierres et de tous les autres objets répandus à sa surface, elle attire sans cesse ceux-ci et tend à les faire tomber vers le centre du globe. Pour qu'ils restent dans la position qu'ils occupent, il faut donc qu'ils soient soutenus par quelque chose qui résiste à cette force d'attraction, et qui ne cède pas sous leur poids, tel que la surface solide de la terre elle-même ou un corps inflexible placé entre eux et cette surface.

» On appelle *base de sustentation* l'espace occupé par les points par lesquels un objet s'appuie sur un

corps résistant ou l'espace compris entre ces points.

» Pour qu'un corps solide reste immobile sur sa base de sustentation et ne tombe pas, il n'est pas nécessaire que toutes ses parties s'y appuient; il suffit de le soutenir par un seul point, pourvu que ce point soit placé de telle façon que, si une partie de sa masse s'abaissait vers la terre, une partie opposée également pesante, s'élèverait d'autant; le poids d'une partie sert alors à contrebalancer celui de l'autre, et on appelle *centre de gravité* le point autour duquel toutes ces parties se font réciproquement équilibre, et qu'il suffit de soutenir pour maintenir en place la masse entière. Il s'ensuit donc que, pour empêcher un corps de tomber, il suffit que sa base de sustentation soit placée verticalement au-dessous de son centre de gravité et son équilibre sera d'autant plus stable que cette base sera plus large; car alors son centre de gravité peut se déplacer davantage sans que la ligne verticale qui passe par ce centre dépasse les limites de cette base. Plus le centre de gravité sera élevé au-dessus de la base de sustentation, moins au contraire l'équilibre sera stable, car un déplacement plus petit de ce centre suffira alors pour que la ligne verticale qui en descend cesse de toucher sur la base de sustentation.

» Ces notions préliminaires étant connues, il deviendra facile de comprendre le mécanisme des attitudes.

» Les principales attitudes de l'homme sont : le coucher, la position assise et la station sur deux pieds.

» Lorsque l'homme est couché sur le dos ou sur le ventre, toutes les parties de son corps posent sur le sol; il n'a donc besoin de contracter aucun muscle pour les maintenir en place, et sa position réunit au plus haut degré les deux conditions de l'équilibre ; savoir : la plus grande étendue possible de la base de sustentation et la proximité du centre de gravité de cette base. Aussi est-ce l'attitude du repos et des personnes faibles, et celle où les chutes sont les plus difficiles.

» Dans la position assise, le corps repose sur les tubérosités des os des hanches; la base de sustentation est encore assez large, puisqu'elle est représentée par le bassin dont l'étendue est augmentée par le volume des parties molles qui le recouvrent; aussi cette position est-elle, après le coucher, celle qui offre le plus de solidité; mais elle ne peut être conservée sans effort musculaire. Lorsque le dos est appuyé, les muscles du cou sont les seuls qui se contractent pour maintenir la tête dans sa rectitude ; mais si le dos n'est pas soutenu, alors la plupart des muscles postérieurs du tronc se contractent pour prévenir la chute en avant, et la fatigue ne tarde pas à être le résultat de cette permanence d'action.

» Lorsque l'homme est debout, ce sont ses membres abdominaux qui soutiennent le corps et transmettent au sol le poids qu'ils supportent ; il faut par conséquent que ces membres ne se fléchissent pas sous ce fardeau et soient maintenus étendus par la contraction de leurs muscles extenseurs.

» Dans cette position, le centre de gravité de tout le corps répond dans la cavité du bassin, et la base de sustentation est circonscrite par l'espace compris entre les deux pieds. Ici, le moindre effort suffit pour détruire l'équilibre, et ce n'est qu'en agrandissant la base de sustentation dans un sens plutôt que dans l'autre, selon la direction des forces, que l'on peut prévenir une chute ; du reste, les mouvements par lesquels nous ramenons la verticale dans la base de sustentation sont en quelque sorte automatiques. C'est ainsi que, pour résister à une force qui tendrait à produire la chute en avant, nous avançons rapidement un pied; si notre corps penche vers la gauche, nous étendons subitement le bras droit; si une force tend à nous renverser en arrière, nous reculons un pied et nous portons le corps en avant. L'homme qui a un gros ventre et l'homme portant un lourd fardeau sur ses épaules sont obligés l'un et l'autre de prendre des attitudes qui

changent la position du centre de gravité. Le premier rejette son corps en arrière afin que la verticale passe entre ses deux pieds, et c'est pour la même raison, que le second penche son corps en avant. Une femme qui porte un petit enfant sur le bras droit rejette son corps sur le côté gauche; ainsi, nous faisons continuellement de la mécanique, sans nous douter de ses notions les plus élémentaires, et les causes les plus sûres de notre conservation résident dans une application continuelle des lois physiques dont notre raison n'a pas le secret.

» Lorsqu'un animal pose à la fois sur ses quatre membres, la station devient plus ferme, plus solide et moins fatigante; la base de sustentation est alors très-large.

» Les mouvements de progression à l'aide desquels l'homme et les animaux changent de place, sont produits par certaines parties de leur corps qui, étant fléchies, s'appuient sur un objet résistant, et venant ensuite à s'étendre, poussent en avant le reste du corps. Chez l'homme, les organes de la locomotion sont les membres abdominaux, chez les quadrupèdes, les membres thoraciques aussi bien que les membres postérieurs, et pour l'oiseau qui vole, les ailes.

» Dans la marche, le corps de l'homme est mû alternativement par l'un des pieds et soutenu par l'autre sans que jamais il ne cesse complétement de reposer sur le sol. Cette dernière circonstance la distingue du saut et de la course, mouvements dans lesquels tout le corps quitte momentanément le sol et s'élance en l'air. Dans la marche, l'un des pieds est porté en avant tandis que l'autre s'étend sur la jambe, et comme ce dernier membre, s'appuie sur un sol résistant, son allongement déplace le bassin et projette en avant tout le corps. Le bassin tourne en même temps sur le fémur du côté opposé, qui le soutient, et la jambe qui était restée en arrière se fléchit, se porte en avant de l'autre, se pose sur le sol et sert à son tour à soutenir le corps pendant que l'autre membre, en s'étendant, donne une nouvelle impulsion au bassin. A l'aide de ces mouvements alternatifs d'extension et de flexion chaque jambe porte à son tour tout le poids du corps, comme il le ferait dans la station sur un seul pied et à chaque pas où le centre de gravité de toute la masse du corps est poussée en avant.

» La sûreté de la marche est toujours en raison directe du degré d'écartement des pieds et en raison inverse de la mobilité du sol qui nous supporte. Ce n'est qu'après un certain temps que les matelots marchent avec assurance sur le pont des vaisseaux. Aussi, une fois qu'il ont contracté le pied marin, est-il très-aisé de les reconnaître sur terre, à l'habitude qu'ils ont prise d'écarter considérablement les pieds.

» Le saut est un mouvement par lequel l'homme se projette en l'air et retombe sur le sol aussitôt que l'impulsion est détruite. Le mécanisme du saut repose entièrement sur la flexion préalable de toutes les articulations et sur leur extension subite. Lorsqu'un sauteur veut s'élancer, il s'abaisse en se repliant sur lui-même; le pied se fléchit sur le dos des orteils, la jambe se fléchit en avant sur le pied détaché du sol par le talon, la cuisse se fléchit aussi, mais en arrière, sur la jambe ; le tronc avec le bassin se fléchissent, en avant, sur la cuisse; et même lorsqu'il veut sauter de toutes ses forces, le tronc se fléchit sur lui-même, comme le ferait un ressort. Dans ces préliminaires du saut, les membres inférieurs et le corps figurent une suite de zigzags ou de leviers infléchis dans leurs articulations. Au moment de la projection du saut, toutes ces articulations s'étendent et s'ouvrent à la fois; le pied pressent alors brusquement le sol qui résiste, l'impulsion semble se réfléchir sur le corps et le projeter en l'air comme le fait une verge élastique que l'on plie contre le sol et qu'on abandonne tout à coup à son ressort. Il est aisé de voir que les parties qui agissent le plus dans le saut, sont les jambes : c'est là, en effet, que le poids à soulever est plus considérable. Aussi, la faci-

lité et la rapidité du saut sont-elles toujours en raison directe de l'énergie des muscles qui déterminent l'extension des jambes. On a remarqué que les danseurs les plus habiles, de même que les grands marcheurs ont le mollet fortement dessiné, cette partie étant formée par la réunion des muscles qui opèrent l'extension de la jambe sur le pied. Une course préparatoire augmente beaucoup l'étendue du saut en avant; lorsqu'on prend son élan, le corps acquiert une force d'impulsion bien supérieure à celle qu'il aurait eue s'il s'était élancé du sol en partant d'une situation fixe.

» Les bras influent aussi sur la production du saut et sur son étendue, soit qu'ils fassent l'office d'ailes, soit que les muscles qui servent à les élever exercent en même temps sur le tronc une traction en haut.

» La course tient à la fois de la marche et du saut. Il y a toujours dans la course un moment où le corps est suspendu en l'air, circonstance qui la distingue de la marche rapide dans laquelle le pied qui reste en arrière n'abandonne le sol que quand celui qui est en avant l'a touché. »

Le Noir.

MYRON. *Voyez* Chrême.

MYSTÈRE, chose cachée, vérité incompréhensible. Que ce terme vienne du grec μύω, *je ferme*, ou de μύεω, *j'instruis*, ou de l'hébreu *mustar*, caché, ce n'est pas une question fort importante. Jésus-Christ nomme sa doctrine les *mystères du royaume des cieux*, Matth., c. 13, ỳ 11, et saint Paul appelle les vérités chrétiennes qu'il faut enseigner le *mystère de la foi*, I. Tim., c. 3, ỳ 9.

Une maxime adoptée par les incrédules est qu'il est impossible de croire ce que l'on ne peut pas comprendre; qu'ainsi Dieu ne peut pas révéler des *mystères*; que toute doctrine mystérieuse doit être censée fausse et ne peut produire que du mal. Nous avons à prouver contre eux qu'il n'est aucune source de nos connaissances qui ne nous apprenne des mystères ou des vérités incompréhensibles; qu'il y en a non-seulement dans toutes les religions, mais qu'ils sont inévitables dans tous les systèmes d'incrédulité; que la différence entre les *mystères* du christianisme et ceux des fausses religions, et que les premiers sont le fondement de la morale la plus pure, au lieu que les seconds ne peuvent aboutir qu'à corrompre les mœurs.

I. La raison ou la faculté de raisonner nous démontre par des principes évidents qu'il y a une première cause de toutes choses, un Etre éternel, tout-puissant, créateur, indépendant, libre, et cependant immuable. Mais nos lumières sont trop bornées pour pouvoir concilier ensemble la liberté et l'immutabilité. Aucun des anciens philosophes n'a pu concevoir la création; tous ont admis l'éternité de la matière. L'Etre éternel est nécessairement infini; or l'infini est incompréhensible, tous ses attributs sont des *mystères*.

Par le sentiment intérieur qui nous entraîne aussi nécessairement que l'évidence, nous sommes convaincus que nous avons une âme, qu'elle est le principe de nos actions et de nos mouvements, et il nous est impossible de concevoir comment un esprit agit sur un corps : c'est ce qui a fait naître le système des causes occasionnelles.

Nous sommes certains, par le témoignage de nos sens, que le mouvement se communique et passe d'un corps à un autre; aucun philosophe cependant n'a pu encore expliquer comment ni pourquoi un choc produit un mouvement. Les phénomènes du magnétisme et de l'électricité, la génération régulière des êtres vivants, sont des *mystères* de la nature que la philosophie n'éclaircira jamais.

Sur le témoignage de tous les hommes, un aveugle-né ne peut se dispenser de croire qu'il y a des couleurs, des tableaux, des perspectives, des miroirs; s'il en doutait, il serait insensé : mais il lui est aussi impossible de concevoir tous ces phénomènes, que de comprendre les *mystères* de la Sainte-Trinité et de l'In-

carnation. Il en est de même d'un sourd à l'égard des propriétés des sons.

C'est Dieu, sans doute, qui nous parle et nous instruit par notre raison, par le sentiment intérieur, par le témoignage de nos sens, par la voix unanime des autres hommes; puisque par ces divers moyens il nous révèle des *mystères*, nous demandons pourquoi il ne peut pas nous en enseigner d'autres par une révélation surnaturelle, pourquoi nous ne sommes pas obligés de croire ceux-ci, pendant que nous sommes forcés d'admettre ceux-là. Aucun incrédule n'a encore pris la peine de nous en donner une raison.

Ils disent qu'il est impossible de croire ce qui répugne à la raison, ce qui renferme contradiction, et ils prétendent que tels sont les *mystères* du christianisme.

Nous soutenons qu'ils ne sont pas plus contradictoires que les *mystères* naturels dont nous venons de parler. Selon les anciens philosophes, il y a contradiction que de rien il se fasse quelque chose: selon les modernes il est impossible qu'un nouvel acte ne produise aucun changement dans l'être qui l'opère. Les sceptiques ont prétendu que le mouvement des corps renfermait contradiction, et les matérialistes disent encore qu'il est contradictoire qu'un esprit remue un corps. Un aveugle-né doit juger qu'il est absurde qu'une superficie plate produise une sensation de profondeur. Tous ces raisonneurs sont-ils bien fondés?

Pourquoi les incrédules trouvent-ils des contradictions dans nos *mystères?* Parce qu'ils les comparent à des objets auxquels ces dogmes ne doivent pas être comparés. Si l'on se forme de la nature et de la personne divine la même idée que nous avons de la nature et de la personne humaine, on trouvera de la contradiction à dire que trois personnes divines ne sont pas trois Dieux, de même que trois personnes humaines sont trois hommes; et l'on conclura encore que deux natures en Jésus-Christ sont deux personnes. Mais la comparaison entre une nature infinie et une nature bornée est évidemment fausse. Lorsque nous comparons la manière d'être du corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie, à la manière dont les autres corps existent, il nous paraît que ce corps ne peut pas se trouver dans plusieurs lieux au même moment, ni être sous les qualités sensibles du pain, sans que la substance du pain y soit aussi. Mais nous ignorons en quoi consiste la substance des corps séparés de leurs qualités sensibles, et nous avons tort de comparer le corps sacramentel de Jésus-Christ aux autres corps.

De même, lorsqu'un athée compare la liberté de Dieu à celle de l'homme, il lui semble contradictoire que Dieu soit libre et immuable. Parce qu'un matérialiste compare la manière d'être et d'agir des esprits avec la manière d'être et d'agir des corps, il trouve qu'il y a contradiction à penser que l'âme est tout entière dans la tête et dans les pieds, et qu'elle agit également partout où elle est. Parce qu'un aveugle-né compare la sensation de la vue à celle du tact, il doit apercevoir des contradictions dans tous les phénomènes de la vision, tels qu'on les lui expose. Mais des comparaisons fausses ne sont pas des démonstrations.

Encore une fois, nous défions tous les incrédules d'assigner une différence essentielle entre les *mystères* de la religion et ceux de la nature.

Tout ce qui est incomparable, est nécessairement incompréhensible, parce que nous ne pouvons rien concevoir que par analogie. Comme les attributs de Dieu ne peuvent être comparés à ceux des créatures avec une justesse parfaite, il est impossible de croire un Dieu sans admettre des *mystères*. En général tout est *mystère* pour les ignorants; si c'était un trait de sagesse de rejeter tout ce qu'on ne conçoit pas, personne n'aurait autant de droit qu'eux d'être incrédule.

Locke pose pour maxime que nous ne pouvons donner notre acquiescement à une proposition quelconque, à moins que nous n'en comprenions les termes et la manière dont ils sont affirmés ou niés l'un de l'autre; d'où

il conclut que, quand on nous propose un *mystère* à croire, c'est comme si l'on nous parlait dans une langue inconnue, en indien ou en chinois.

Mais est-il vrai que quand on expose à un aveugle-né les phénomènes de la vision, c'est comme si on lui parlait indien ou chinois ? Lorsque Locke lui-même admet la divisibilité de la matière à l'infini, en a-t-il une idée fort claire ? Par sa propre expérience, il devait sentir que, pour admettre ou rejeter une proposition, il suffit d'avoir des termes dont elle est composée, une notion du moins obscure et incomplète, par analogie avec d'autres idées. Nous ne voyons pas toujours la liaison ou l'opposition de deux idées en elles-mêmes, mais dans un autre moyen; savoir, dans le témoignage d'autrui : ainsi quand on dit à un aveugle que nous voyons aussi promptement une étoile que le faîte d'une maison, il ne conçoit point la possibilité du fait en elle-même, mais seulement dans le témoignage de ceux qui ont des yeux. Par conséquent lorsque Dieu nous révèle qu'il est *un en trois personnes*, nous ne voyons pas la liaison de ces deux idées en elles-mêmes, mais seulement dans le témoignage de Dieu. Si on nous le disait en chinois ou en indien, nous n'y entendrions que des sons, sans pouvoir y attacher aucune idée.

Il n'est donc pas vrai, comme le prétend un autre déiste, que la profession de foi d'un *mystère* soit un jargon de mots sans idées, et que nous mentions en disant notre catéchisme; un aveugle ne ment point quand il admet les phénomènes de la vision sur le témoignage uniforme de tous les hommes.

Du moins, répliquent les déistes, si les *mystères* de Dieu sont inconnus en eux-mêmes, ils ne le sont plus lorsque Dieu nous les a révélés; car enfin *révéler* signifie dévoiler, montrer, dissiper l'obscurité d'une chose quelconque; si la révélation ne produit pas cet effet, de quoi sert-elle?

Elle sert à nous persuader qu'une chose est, sans nous apprendre comment et pourquoi elle est; c'est ainsi que nous révélons aux aveugles les phénomènes de la lumière, desquels ils ne se douteraient pas, et que nous ne parviendrons jamais à leur faire comprendre.

II. Les incrédules pourraient paraître excusables, s'ils avaient enfin trouvé un système exempt de *mystères*, mais il n'est pas une seule de leurs hypothèses dans laquelle on ne soit forcé d'admettre des *mystères* plus révoltants que ceux du christianisme, et plusieurs ont eu la bonne foi d'en convenir.

Lorsqu'un matérialiste a fait tous ses efforts pour expliquer par un mécanisme les différentes opérations de notre âme, il se trouve réduit à confesser que cela est inconcevable, que l'on ne peut pas y réussir, qu'il en est de même de la plupart des autres phénomènes de la nature; ainsi il ne fait que substituer aux *mystères* de l'âme les *mystères* de la matière; il résiste en même temps au sentiment intérieur et aux plus pures lumières du sens commun.

Pour éviter d'admettre la création, un athée est forcé de recourir au progrès des causes à l'infini, c'est-à-dire à une suite infinie d'effets sans première cause; à soutenir que le mouvement est l'essence de la matière, sans pouvoir dire en quoi consiste cette essence; à supposer la nécessité de toutes choses, à prétendre que des actions qui ne sont pas libres sont cependant dignes de châtiment ou de récompense, etc. Y eut-il jamais des *mystères* plus absurdes?

Les déistes ne réussissent pas mieux à les éviter. Si le Dieu qu'ils admettent n'a point de providence, de quoi sert-il? S'il en a une, sa conduite est impénétrable. Ou il a été libre dans la distribution des biens et des maux, ou il ne l'a pas été ; dans le premier cas, il faut faire un acte de foi sur les raisons qui ont réglé cette distribution; dans le second, nous ne lui devons ni culte ni reconnaissance. Comment a-t-il permis tant d'erreurs et tant de crimes? Comment s'est-il servi d'hommes imposteurs ou insensés pour établir la plus sainte religion qui fut jamais? etc. Aussi les athées reprochent aux déistes qu'ils raisonnent moins conséquemment que les

croyants ; que, dès qu'ils admettent un Dieu et une providence, il est absurde de ne pas acquiescer à tous les *mystères* du christianisme.

Selon les sceptiques et les pyrrhoniens, tout est *mystère*, tout est impénétrable, et c'est pour cela qu'il ne faut admettre aucun système ; mais Bayle leur représente que bon gré mal gré « l'on est forcé de con- » venir que nous avons été précédés » d'une éternité : si elle est succes- » sive, elle est combattue par des » objections insurmontables ; si elle » n'est qu'un instant, les difficultés » qu'elle entraîne sont encore plus » insolubles. Il y a donc des dogmes » que les pyrrhoniens mêmes doivent » admettre, quoiqu'ils ne puissent » résoudre les objections qui les » combattent. » *Réponse au Prov.*, c. 96. Or quand on ne serait obligé d'admettre qu'un seul *mystère*, dès lors il est faux de soutenir qu'un homme raisonnable ne doit jamais croire ce qu'il ne peut pas comprendre.

III. L'on nous objecte que les fausses religions sont remplies de *mystères* ; nous en convenons. Les Chinois en ont sur Foë et Poussa, les Japonais sur Xaca et Amida, les Siamois sur Sommonacodom, les Indiens sur Brama et Rudra, les Parsis sur Ormuzd et Ahriman, les mahométans sur les miracles de Mahomet ; la mythologie des païens était un chaos de *mystères*, puisque, selon les philosophes, elle était allégorique. Qu'importe ? Sur tous ces prétendus *mystères* peut-on fonder une morale aussi pure, aussi sainte, aussi digne de l'homme, que sur les *mystères* du christianisme ? Ceux des autres religions sont non-seulement absurdes, mais scandaleux : ils corrompent les mœurs, et on le voit par la conduite des peuples qui les professent. La foi aux *mystères* enseignés par Jésus-Christ a changé en mieux les mœurs des nations qui l'ont embrassée ; elle a fait pratiquer des vertus inconnues jusqu'alors. Telle est la différence sur laquelle nos anciens apologistes ont toujours insisté, et à laquelle leurs adversaires n'ont eu rien à répliquer ; le fait est incontestable.

Dieu a révélé des *mystères* dans tous les temps. Il avait enseigné aux patriarches, la création, la chute de l'homme, la venue future d'un rédempteur, la vie à venir ; aux Juifs, le choix qu'il avait fait de la postérité d'Abraham, la conduite de sa providence envers les autres peuples, la vocation future des nations à la connaissance du vrai Dieu. Il n'est pas étonnant qu'il en ait révélé encore de nouveaux par Jésus-Christ, lorsque le genre humain s'est trouvé en état de les recevoir. Mais ce que les incrédules ne voient point, c'est que Dieu s'est servi de cette révélation même pour conserver et pour perpétuer la croyance des vérités démontrables ; aucun peuple n'a connu et retenu ces dernières, dès qu'il a fermé les yeux à la lumière surnaturelle. Où les trouve-t-on dans leur entier, que parmi les descendants des patriarches ? Faute d'admettre la création, les philosophes mêmes n'ont jamais pu réussir à démontrer solidement l'unité, la spiritualité, la simplicité parfaite de Dieu ; ils ont approuvé le polythéisme et l'idolâtrie, ils sont devenus absolument aveugles en fait de religion.

Lorsque Jésus-Christ parut sur la terre, la philosophie, par ses disputes, avait ébranlé toutes les vérités ; elle n'avait respecté ni le dogme ni la morale, elle n'avait épargné que les erreurs. Il fallait des *mystères* pour lui imposer silence, et la forcer de plier sous le joug de la foi.

Si l'on retranche du symbole chrétien le *mystère* de la sainte Trinité, tout l'édifice de notre religion s'écroule ; la divinité de Jésus-Christ ne peut plus se soutenir ; les effusions de l'amour divin à notre égard se réduisent à rien. Ce *mystère* ne nous est point proposé comme un dogme de foi purement spéculatif, mais comme un objet d'admiration, d'amour, de reconnaissance. Dieu, éternellement heureux en lui-même, a créé le monde par son Verbe éternel ; c'est par lui qu'il le conserve et le gouverne. Ce Verbe divin, consubstantiel au Père, a daigné se faire homme, se revêtir de notre chair et de nos faiblesses, habiter parmi nous, pour

nous servir de maître et de modèle ; il s'est livré à la mort pour nous ; il se donne encore à nous sous la forme d'un aliment, afin de nous unir plus étroitement à lui. L'Esprit divin, amour essentiel du Père et du Fils, après avoir parlé aux hommes par les prophètes, a été envoyé pour nous éclairer et nous instruire ; communiqué par les sacrements, il opère en nous par sa grâce, et préside à l'enseignement de l'Eglise. Ces idées sont non-seulement grandes et sublimes, mais affectueuses et consolantes ; elles élèvent l'âme et l'attendrissent. Dieu, tout grand qu'il est, s'est occupé de nous de toute éternité ; tout son être, pour ainsi dire, s'est approprié à nous. L'homme, quoique faible et pécheur, est toujours cher à Dieu ; par les excès de sa bonté pour nous, nous pouvons juger de la grandeur du bonheur qu'il nous destine. Il n'est pas étonnant que cette doctrine ait fait des saints.

Que l'on ne vienne plus nous demander à quoi servent les *mystères* ; ils n'ont pas été imaginés exprès pour nous embarrasser par leur obscurité ; ils sont inévitables. Dès que Dieu a daigné se faire connaître aux hommes, il ne pouvait leur révéler son essence, ses desseins, le plan de sa providence, sans leur apprendre des choses incompréhensibles, par conséquent des *mystères*. Nous sommes bien mieux fondés à dire de quoi servirait la religion, sans ces augustes objets de croyance ? Bientôt elle serait réduite au même point où elle fut autrefois entre les mains des philosophes ; c'est par les *mystères* que Dieu l'a mise à couvert de leurs attentats.

Ces dogmes obscurs, disent-ils, n'ont causé que des disputes ; les hommes ont fait consister toute la religion dans la foi et dans un zèle ardent pour l'orthodoxie ; ils se sont persuadés que tout leur était permis contre les hérétiques et les mécréants.

Déclamations absurdes. N'a-t-on pas disputé avant le christianisme ? Les Egyptiens se battaient pour leurs animaux sacrés ; les Perses brûlèrent les temples des Grecs par zèle pour le culte du feu ; l'on a vu plus d'une fois les Tartares en campagne pour venger une insulte faite à leur idole ; les Mexicains faisaient la guerre pour avoir des victimes humaines à immoler dans leurs temples. S'il y a une vérité souvent répétée dans l'Evangile, c'est que la vraie piété consiste dans les bonnes œuvres, et que la foi ne sert de rien sans la pratique des vertus. En reprochant aux chrétiens un faux zèle, les incrédules en affectent un qui est encore plus faux ; ils ne prêchent la morale que pour détruire le dogme, pendant qu'il est prouvé que l'un ne peut subsister sans l'autre ; ils veulent avoir le privilége de ne rien croire, pour obtenir la liberté de ne pratiquer aucune vertu et de se permettre tous les vices. *Voyez* DOGME.

Les principaux *mystères* ou articles de foi du christianisme sont renfermés dans le symbole des apôtres, dans celui du concile de Nicée répété par le concile de Trente, et dans celui qui est communément attribué à saint Athanase ; tout chrétien est obligé de s'en instruire et de les croire pour être sauvé.

Nous appelons encore *mystères* les principaux événements de la vie de Jésus-Christ, que l'Eglise célèbre par des fêtes, comme son incarnation, sa nativité, sa passion, sa résurrection, etc., et ces fêtes sont un monument de la réalité des faits dont elles rappellent le souvenir. *Voyez* FÊTES.

Il est bon de remarquer que les Grecs nomment *mystère* ce que nous appelons *sacrement*, et c'est dans ce sens que saint Paul a employé le mot de *mystère*, en parlant de l'union des époux, *Ephes.*, c. 5, ℣ 32. *Voyez* MARIAGE. Ces deux termes sont parfaitement synonymes, quoique les protestants aient souvent affecté de les distinguer ; l'un et l'autre sont également propres à désigner une cérémonie ou un signe sensible, qui opère un effet caché et invisible dans l'âme de ceux auxquels il est appliqué. Les Syriens et les Ethiopiens ont aussi un terme équivalent pour exprimer les sept sacrements.

Dans l'Ecriture sainte, *mystère* signifie quelquefois une chose que

l'homme ne peut pas découvrir par ses propres lumières, mais qu'il conçoit lorsque Dieu daigne la lui révéler; ainsi Daniel, ch. 2, ℣ 28 et 29, dit que Dieu révèle les *mystères*, c'est-à-dire les événements cachés dans l'avenir. Saint Paul, *Ephes.*, c. 3, ℣ 4, parlant du *mystère de Jésus-Christ*, ajoute : « Ce *mystère* est » que les gentils sont héritiers et sont » un même corps avec les Juifs, et » ont part avec eux aux promesses de » Dieu en Jésus-Christ par l'Evan- » gile. » Jusqu'alors les Juifs ne l'avaient pas compris. Mais jusqu'à quel point les nations mêmes qui ne connaissent pas l'Evangile ont-elles part à la grâce de la rédemption? C'est un autre *mystère* que Dieu ne nous a pas révélé, saint Paul lui-même ajoute que les richesses de Jésus-Christ sont incompréhensibles, *ibid.*, ℣ 8.

Dieu est infiniment bon, cependant il y a du mal dans le monde; Dieu veut sincèrement le salut de tous les hommes, il y a néanmoins des difficultés à vaincre dans l'ouvrage du salut; Jésus-Christ est le Sauveur de tous, et il y a beaucoup d'hommes perdus : voilà encore des *mystères*, mais que l'on parvient à éclaircir jusqu'à un certain point, quand on n'affecte pas d'abuser des termes. *Voyez* Mal, Salut, Sauveur, etc. Dans le langage ordinaire des théologiens, un *mystère* est un dogme que Dieu nous a révélé, de la vérité duquel nous sommes par conséquent très-certains, mais que nous ne pouvons pas comprendre; et c'est dans ce dernier sens que les *mystères* sont le principal objet de notre foi. Saint Paul nous l'enseigne, en disant que la foi est le fondement des choses que l'on espère, et la conviction de ce qui ne paraît point, *Hebr.*, c. 11, ℣ 1.

Dès les premiers siècles du christianisme, l'on a nommé *saints mystères* le baptême, l'eucharistie et les autres sacrements, parce que ces cérémonies ont un sens caché, et produisent un effet que l'on ne voit pas. Les protestants, qui ne veulent pas avouer cet effet surnaturel, ont forgé une autre origine à ce nom de *mystères*; nous réfuterons leur sentiment dans l'article suivant.

Bergier.

MYSTÈRES DU PAGANISME. On appelait ainsi certaines cérémonies qui se pratiquaient secrètement dans plusieurs temples des païens; ceux qui y étaient admis se nommaient les *initiés*, et on leur faisait promettre par serment qu'ils n'en révéleraient jamais le secret. On n'a pu savoir avec une entière certitude en quoi consistaient ces cérémonies, qu'après la naissance du christianisme; plusieurs de ceux qui avaient été initiés se convertirent, et ils comprirent que le serment que l'on avait exigé d'eux était absurde. Les plus fameux de ces *mystères* étaient ceux d'Eleusis, près d'Athènes, qui se célébraient à l'honneur de Cérès; il y en avait ailleurs de consacrés à Bacchus : à Rome, les *mystères* de la bonne déesse étaient réservés aux femmes; il était défendu aux hommes d'y entrer, sous peine de mort. On prétend que cette bonne déesse était la mère de Bacchus.

Plusieurs anciens ont fait beaucoup de cas des *mystères*. Si nous en croyons Cicéron et d'autres, les leçons que l'on y donnait ont tiré les hommes de la vie errante et sauvage, leur ont enseigné la morale et la vertu, les ont accoutumés à une vie régulière et différente de celle des animaux. Cicer., *de Legib.*, l. 1. Plusieurs savants modernes en ont parlé de même, en particulier Warburthon. L'on peut consulter la cinquième dissertation tirée de ses ouvrages, et les suivantes.

Autant nos philosophes modernes ont montré de mépris pour les *mystères* du christianisme, autant ils ont affecté d'estime pour ceux du paganisme. « Dans le chaos des supersti- » tions populaires, dit l'un d'entre » eux, il y eut une institution salu- » taire qui empêcha une partie du » genre humain de tomber dans l'abru- » tissement; ce sont les *mystères* : tous » les auteurs grecs et latins, qui en » ont parlé, conviennent que l'unité » de Dieu, l'immortalité de l'âme, » les peines et les récompenses après » la mort étaient annoncées dans

» cette cérémonie sacrée. On y don-
» nait des leçons de morale ; ceux qui
» avaient commis des crimes les
» confessaient et les expiaient. On
» jeûnait, on se purifiait, on don-
» nait l'aumône. Toutes les cérémo-
» nies étaient tenues secrètes sous la
» religion du serment, pour les ren-
» dre plus vénérables. L'appareil
» extérieur dont les *mystères* étaient
» revêtus, les préparations et les
» épreuves dont ils étaient précédés,
» servaient à en rendre les leçons
» plus frappantes, et à les graver plus
» profondément dans la mémoire. Si
» dans la suite des siècles ils furent
» altérés et corrompus, leur institu-
» tion primitive n'était ni moins utile
» ni moins louable. »

A toutes ces belles choses il ne manque que la vérité (1). Leland, dans sa *Nouvelle Démonstration évangélique*, tom. 2, chap. 1, après avoir examiné tout ce que Warburthon et d'autres ont dit à la louange des *mystères* du paganisme, soutient qu'il est faux que l'on y ait enseigné l'unité de Dieu, que l'on ait détourné les initiés du polythéisme, que l'on y ait donné de bonnes leçons de morale, et que cette cérémonie ait pu contribuer en aucune manière à épurer les mœurs ; et il le prouve ainsi :

1° S'il était vrai que l'on y eût enseigné des vérités si utiles, ç'aurait été encore une absurdité et une injustice de les cacher sous le secret inviolable que l'on exigeait des initiés ; pourquoi cacher au commun des hommes des connaissances dont tous avaient également besoin ? Cette conduite ne servirait qu'à démontrer qu'il était alors impossible de détromper le peuple des erreurs et des superstitions dans lesquelles il était plongé ; que, pour opérer ce prodige, il a fallu la force divine de la doctrine de Jésus-Christ. Comment excuser l'inconséquence de la conduite des magistrats, des prêtres, des philosophes, qui, d'un côté, protégeaient les *mystères*, de l'autre soutenaient l'idolâtrie de tout leur pouvoir ?

2° Qui ont été les plus ardents défenseurs des *mystères ?* Les philosophes du quatrième siècle, Apulée, Jamblique, Hiéroclès, Proclus, etc. Ils voulaient s'en servir pour soutenir l'idolâtrie chancelante, pour affaiblir l'impression que faisait sur les esprits la morale pure et sublime de l'Évangile : non-seulement leur témoignage est donc fort suspect, mais, au rapport de saint Augustin, Porphyre, moins entêté qu'eux, convenait qu'il n'avait trouvé dans les *mystères* aucun moyen efficace pour purifier l'âme, *de Civit. Dei*, l. 10, c. 32. Celse, plus ancien, dit à la vérité, que l'immortalité de l'âme était enseignée dans les *mystères* ; mais elle était enseignée partout, même dans les fables touchant les enfers. Celse n'ajoute point que l'on y professait aussi l'unité de Dieu, l'absurdité de l'idolâtrie, et que l'on y donnait des leçons de morale. Orig. *contre Celse*, l. 8, n. 48 et 49. Longtemps avant lui, Socrate témoigna qu'il faisait fort peu de cas des *mystères*, puisqu'il refusa constamment de s'y faire initier ; aurait-il agi ainsi, si ç'avait été une leçon de morale ?

3° Malgré le secret si étroitement commandé dans les *mystères*, ils ont été dévoilés. Warburthon prouve, d'une manière très-vraisemblable, que la descente d'Enée aux enfers, peinte par Virgile dans le sixième livre de l'*Enéide*, n'est autre chose que l'initiation de son héros aux *mystères* d'Eleusis, et un tableau de ce que l'on faisait voir aux initiés. Or, qu'y trouvons-nous ? Une peinture des enfers, le dogme de la transmigration des âmes, et la doctrine des stoïciens sur l'âme du monde. Cette doctrine, loin d'établir l'unité de Dieu, confirme au contraire le polythéisme et l'idolâtrie. C'est sur ce fondement que le stoïcien Balbus les soutient dans le second livre de Cicéron sur la *Nature des dieux ;* il donne ainsi au paganisme une base philosophique. Etait-ce là le moyen d'en détourner les initiés ?

4° Les *mystères* ont été encore mieux connus par la description qu'en

(1) Les vérités principales du christianisme ont été réellement reconnues dans tous les temps et chez tous les peuples. *Voyez* les articles AME, ANGE, DIEU, MÉDIATEUR, PÉCHÉ ORIGINEL, etc., etc.

GOUSSET.

ont faite les Pères de l'Eglise. Saint Clément d'Alexandrie, *Cohort. ad Gentes*, c. 2, p. 11 et suiv. Saint Justin, Tatien, Athénagore, Arnobe, n'y ont vu qu'un assemblage d'absurdités, d'obscénités et d'impiétés. S'il y avait eu des leçons capables de prouver l'unité de Dieu et d'inspirer l'amour de la vertu, ces saints docteurs, qui ont recherché avec tant de soin dans les auteurs païens tout ce qui pouvait servir à détromper le peuple, auraient tiré, sans doute, avantage des *mystères* pour attaquer l'erreur générale; au contraire, ils ont assuré tous que cette cérémonie ne pouvait servir qu'à la confirmer.

Un auteur moderne nous apprend que les *mystères* étaient devenus une branche de finance pour la république d'Athènes, et qu'il en coûtait fort cher pour être initié, *Recherches philos. sur les Egyptiens et sur les Chinois*, t. 2, sect. 7, p. 152; *Recherches philos. sur les Grecs*, 3e part. sect. 8, § 5; il ajoute que quiconque voulait payer les mystagogues et les hiérophantes y était admis sans autre épreuve; il cite Apulée, *Métam.*, l. 11. Cette nouvelle circonstance n'est pas propre à inspirer beaucoup de respect pour la cérémonie.

On dira, sans doute, que dans les derniers siècles les *mystères* du paganisme avaient dégénéré; mais si, dans leur origine, ils avaient été aussi innocents et aussi utiles qu'on le prétend, il serait impossible qu'on les eût portés dans la suite au point de corruption où ils étaient lorsque les Pères de l'Eglise les ont mis au grand jour.

Plus vainement encore on prétendra que ces Pères en ont exagéré l'indécence en haine du paganisme. Auraient-ils osé s'exposer à être convaincus de faux par les initiés? Plusieurs auteurs profanes en ont parlé à peu près comme eux; et aucun de ceux qui ont écrit contre le christianisme n'a osé les contredire.

C'est donc très-mal à propos que nos philosophes incrédules nous ont vanté les excellentes leçons que l'on donnait aux hommes dans les *mystères*, et ont forgé à ce sujet des fables pour en imposer aux ignorants.

Plusieurs critiques protestants cités par Mosheim, *Hist. christ.*, sæc. 2, § 36, p. 319, et *Hist. ecclésiast.*, *deuxième siècle*, 2e partie, ch. 4, § 5, ont eu une imagination encore plus bizarre, en supposant que les chrétiens du second siècle ont imité les *mystères* du paganisme. Le profond respect, disent-ils, que l'on avait pour ces *mystères*, la sainteté extraordinaire qu'on leur attribuait, furent pour les chrétiens un motif de donner un air mystérieux à leur religion, pour qu'elle ne cédât point en dignité à celle des païens. Pour cet effet, ils donnèrent le nom de *mystères* aux institutions de l'Evangile, particulièrement à l'eucharistie. Ils employèrent, dans cette cérémonie et dans celle du baptême, plusieurs termes et plusieurs rites usités dans les *mystères* des païens. De là est encore venu le mot de symbole. Cet abus commença dans l'Orient, surtout en Egypte; Clément d'Alexandrie fut un de ceux qui y contribuèrent le plus, et les chrétiens de l'Occident l'adoptèrent, lorsque Adrien eut introduit les *mystères* dans cette partie de l'empire; de là vint qu'une grande partie du service de l'Eglise fut très-peu différente de celui du paganisme.

Il n'y a que le désespoir systématique qui ait pu suggérer aux protestants cette calomnie. 1° C'est une impiété de supposer qu'au second siècle, immédiatement après la mort du dernier des apôtres, lorsque le christianisme n'était pas encore bien établi, Jésus-Christ, contre la foi de ses promesses, a délaissé son Eglise au point de la laisser tomber dans les superstitions du paganisme, pour y persévérer pendant quinze siècles consécutifs. Alors ce divin Sauveur conservait encore dans son Eglise le don des miracles, et l'on veut nous persuader qu'il n'a pas daigné veiller sur la pureté du culte, non plus que sur l'intégrité de la foi. Il a donc fait des miracles pour établir, chez les nations qui étaient encore ou juives ou païennes, un christianisme déjà corrompu. Comment des écrivains, qui d'ailleurs paraissent judicieux, ont-ils pu enfanter une idée aussi antichrétienne, et livrer ainsi la re-

ligion de Jésus-Christ à la dérision des incrédules ?

2° C'est une absurdité de penser que les mêmes pasteurs de l'Église, qui tournaient en ridicule, dans leurs écrits, les *mystères* des païens, qui en dévoilaient le secret, qui en faisaient sentir l'indécence et la turpitude, les ont cependant pris pour modèles, les ont imités en plusieurs choses, et ont cru que cette imitation donnerait plus de relief au christianisme. Nous verrons dans un moment comment Clément d'Alexandrie en a parlé.

3° L'hypothèse des protestants modernes est directement contraire à celle que soutenaient les premiers prédicants de la réforme ; ceux-ci prétendaient que les pratiques qui leur déplaisaient dans le culte des catholiques, étaient de nouvelles inventions, des abus qui s'y étaient glissés pendant les siècles d'ignorance : voici leurs successeurs qui en ont découvert l'origine au second siècle. Qu'ils remontent seulement à cinquante ans plus haut, ils la trouveront chez les apôtres. D'un côté les anglicans sont persuadés que le culte des chrétiens a été pur au moins pendant les quatre premiers siècles, et ils croient l'avoir rétabli chez eux dans le même état ; de l'autre, les luthériens et les calvinistes veulent que le culte ait déjà été corrompu au second siècle, mélangé de judaïsme et de paganisme. Pour des hommes qui se croient tous fort éclairés, ils s'accordent bien mal.

4° Le nom de *mystères*, que les Pères du second siècle ont donné à l'eucharistie et aux autres sacrements, est fondé sur une raison beaucoup plus simple ; mais les protestants ne veulent pas la voir ; c'est que les Pères ont entendu par là que ces cérémonies extérieures ont un sens caché, et opèrent un effet invisible dans l'âme de ceux qui y participent. Ainsi, le baptême ou l'action de verser de l'eau sur un enfant efface dans son âme la tache du péché originel, lui donne la grâce de l'adoption divine, lui imprime un caractère ineffaçable. L'eucharistie ou l'action de prononcer des paroles sur du pain et du vin, et de les distribuer aux assistants, opère le changement substantiel de ces aliments, et en fait le corps et le sang de Jésus-Christ, etc. Il en est de même des autres sacrements, et tel est le sens dans lequel saint Paul, parlant du mariage, a dit que c'est *un grand mystère* en Jésus-Christ et dans l'Église, *Ephes.*, c. 5, ℣ 32.

5° Nous convenons que, dans les premiers siècles, ces cérémonies ont été tenues secrètes, qu'on les a dérobées soigneusement aux yeux des païens, qu'elles ont encore été *mystérieuses* à cet égard : on ne les découvrait pas même aux catéchumènes ; mais c'est par une raison toute différente de celle que les protestants ont rêvée. On ne voulait pas exposer ces cérémonies saintes à la dérision et à la profanation des païens. Lorsque Dioclétien eut ordonné de rechercher et de brûler les saintes Écritures et les livres des chrétiens, on les cacha soigneusement. Si les païens avaient trouvé dans les églises ou dans les lieux d'assemblée des chrétiens, quelques objets de culte ou quelques indices de cérémonies, ils en auraient fait le même usage que des livres. Puisque l'on était obligé de se cacher pour pratiquer ce culte, il ne pouvait manquer de paraître mystérieux.

Une preuve que telle est la raison de la conduite des pasteurs, c'est qu'ils ne refusèrent pas d'exposer aux empereurs et aux magistrats le culte des chrétiens, lorsque cela fut nécessaire pour en démontrer l'innocence et la sainteté. Ainsi les diaconesses que Pline fit tourmenter pour savoir ce qui se passait dans les assemblées chrétiennes, le lui dirent avec sincérité, et saint Justin fit de même dans ses apologies du christianisme adressées aux empereurs. Une seconde preuve, c'est qu'au quatrième siècle, lorsque les persécutions furent passées et le paganisme à peu près détruit, l'on mit par écrit les liturgies, qui jusqu'alors n'avaient été conservées que par une tradition secrète. Voyez *Traité hist. et dogm. sur les paroles ou les formes des sacrements*, par le père Merlin, jésuite, Paris, 1745.

6° Les protestants ont encore plus mauvaise grâce d'ajouter que les chrétiens du second siècle étaient des juifs et des païens, accoutumés dès

l'enfance à des cérémonies superstitieuses et inutiles; qu'il leur était difficile de se défaire des préjugés qu'ils avaient contractés par l'éducation et par une longue habitude; qu'il aurait fallu un miracle continuel pour empêcher qu'il ne s'introduisît des pratiques superstitieuses dans la religion chrétienne. S'il a fallu un miracle, nous soutenons qu'il a été opéré, et ce n'était après tout qu'une suite du miracle de la conversion des juifs et des païens. Les apôtres avaient prémuni les fidèles contre les rites judaïques au concile de Jérusalem, *Act.*, c. 14, ℣ 28; et saint Paul, contre les superstitions païennes, *Coloss.*, c. 2, ℣ 18, et ailleurs. Les Pères du premier et du second siècle ont écrit contre l'entêtement des ébionites, toujours attachés aux lois juives, et contre l'impiété des gnostiques, qui voulaient introduire les erreurs des païens. Contre ces preuves positives, les vaines conjectures des protestants n'ont pas la moindre vraisemblance.

7° Pour prouver qu'au second siècle les chrétiens d'Egypte ont commis la faute dont on les accuse, il faut expliquer par quelle voie la même contagion a pénétré dans la Syrie, dans l'Asie mineure, dans la Grèce, dans l'Illyrie, à Rome et dans les autres contrées où les apôtres avaient fondé des églises avant ce temps-là ; il faut désigner le missionnaire égyptien qui est venu infecter d'un vernis de paganisme les autres sociétés chrétiennes, et le patriarche d'Alexandrie sous lequel est arrivée cette révolution. Il faut dire comment elle s'est faite sans réclamation dans une église si sujette aux disputes, aux dissensions, aux schismes en fait de doctrine. Puisque l'on ne nous allègue aucun fait positif ni aucune preuve, nous sommes en droit de supposer que les fidèles instruits par saint Pierre, par saint Paul et par d'autres apôtres, ont été assez attachés à leurs leçons pour ne pas adopter sans examen une fantaisie bizarre des docteurs égyptiens.

8° Saint Clément d'Alexandrie, loin d'y avoir aucune part, est celui de tous les Pères qui a dévoilé le plus exactement les indécences, les turpitudes, les absurdité, des *mystères* du paganisme. Dans son *Exhortation aux Gentils*, ils parcourt ces *mystères* les uns après les autres; il démontre que dans tous l'infamie et la démence étaient égales, que les symboles dont on y faisait usage n'étaient que des puérilités ou des obscénités. Telles étaient, dans les *mystères* de Cérès, des corbeilles, du blé d'Inde, des pelotons, des gâteaux, etc., et des paroles qui n'avaient aucun sens. Le moyen de rendre méprisables les rites du christianisme aurait donc été d'y introduire quelque chose de semblable aux *mystères* des païens.

C'est cependant, disent nos adversaires, ce qu'a fait Clément d'Alexandrie ; dans le même ouvrage, c. 12, il dit à un païen : « Venez, je vous » montrerai les *mystères* du Verbe, » et je vous les exposerai sous la » figure des vôtres. C'est ici qu'il y a » une montagne agréable à Dieu, » couverte d'un ombrage céleste. Les » bacchantes sont des vierges pures, » qui y célèbrent les orgies du Verbe » divin, qui y chantent des hymnes » au roi de l'univers, qui y dansent » avec les justes, et y font leurs » courses sacrées... O les saints *mystères* ! J'y vois Dieu et le ciel, je » suis saint par cette initiation, le » Seigneur en est le hiérophante : » voilà mes *mystères* et mes bacchanales. »

Mais, pour argumenter sur cette allégorie, il faudrait faire voir, 1° que d'autres auteurs chrétiens s'en sont servis, et l'ont répétée. Encore une fois, dans l'Ecriture sainte, *mystère* signifie une chose, une parole ou une action qui a un sens caché; chez les écrivains ecclésiastiques, *symbole* a souvent le même sens. Lorsque Jésus-Christ toucha de sa salive la langue d'un sourd et muet, qu'il mit de la boue sur les yeux de l'aveugle-né, qu'il souffla sur ses apôtres pour leur donner le Saint-Esprit, qu'il le fit descendre sur eux en forme de langues de feu, peut-on nier que tout cela n'ait été symbolique et mystérieux? Nous soutenons qu'il en est de même du baptême, de l'eucharis-

tie et de nos autres sacrements, puisqu'ils désignent et produisent un effet que l'on ne voit pas. 2° Il faudrait montrer dans notre culte les montagnes, les ombrages, les courses, les danses des bacchanales, ou quelques-uns des symboles usités dans les *mystères* de Cérès. 3° Il faudrait prouver qu'il y avait, dans ces *mystères* profanes, des rites semblables à ceux du baptême ou de nos autres sacrements ; nous en défions nos adversaires. Le signe de la croix, symbole si commun et si respectable chez les chrétiens, aurait fait horreur aux païens.

C'est donc une obstination malicieuse de la part des protestants, de nous reprocher sans cesse que notre culte est un reste de paganisme ; c'en est plutôt un chez eux de dire qu'avant le baptême les catéchumènes étaient exercés, *ou plutôt tourmentés* par la rigueur et la multitude des épreuves que l'on exigeait d'eux, comme de ceux qui voulaient être initiés aux *mystères* : cela marque le peu de cas qu'ils font du baptême. Où sont les épreuves que l'on faisait subir à ceux qui se faisaient initier pour de l'argent?

Si les protestants attribuaient véritablement au baptême et à l'eucharistie des effets spirituels, ils seraient forcés, comme nous, de les appeler des *symboles*, des *mystères* ou des *sacrements*. Le style différent que la plupart ont adopté nous donne lieu de douter de leur foi.

BERGIER.

MYSTIQUE. Sens mystique de l'Ecriture sainte. *Voyez* ALLÉGORIE, FIGURISME, etc.

MYSTIQUE (théologie). *Voyez* THÉOLOGIE.

MYTHE (le) (*Théol. mixt. littér. et art.*) *V.* POÉSIE.

N

N (la consonne) (*Théol. mixt. scien. philolol.*) — Cette consonne qui est la onzième, et la quatorzième lettre de l'alphabet des langues néo-latine et germanique, appartient aux dentales ; elle est la liquide, ou la nasale de cet ordre, étant en même temps quelquefois liquide ou linguale et quelquefois nasale.

Il y a dans l'alphabet sanscrit trois *na*, qui sont trois consonnes différentes ; ce sont les trois nasales de l'ordre des palatales, de celui des linguales ou cérébrales et de celui des dentales ; mais ce nom ne convient proprement qu'à la nasale dentale ou gutturale ; les deux autres nasales sont le *jna* et la *nha* ou *na* dur. Le *na* proprement dit, correspondant plus spécialement à notre N, s'appelle aussi *nga* ou *gna*.

N dans l'alphabet slavon ou russe est fait comme notre H et s'appelle *nach*.

Dans l'alphabet celtique ou gaélique, il s'appelle *nuin*.

Dans l'alphabet grec, il s'appelle *nu*, est la treizième lettre et s'écrit ν.

Dans l'alphabet hébreu, l'*n* s'appelle *noun* ou *nun*, et est la quatorzième lettre ; dans l'alphabet arabe, il porte le même nom et est la vingt-cinquième lettre ; dans l'alphabet turc, il porte encore le même nom, et est la trentième.

En hébreu, *n* s'écrit נ et ן quand elle est finale.

Le Noir.

NAAMAN. *Voyez* Elisée.

NABUCHODONOSOR. *Voyez* Daniel.

NACK (Charles-Aloyse) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce savant jésuite allemand, né à Holzheim en 1751 et mort après 1807, était devenu à cette date, curé de Druisheim, en Souabe, lorsque le lycée Carolin, ancienne abbaye de Néresheim, succomba lui-même à la tourmente; il a laissé, outre une savante thèse intitulée *Idea Religionis catholicæ, per modum thesium ex universa theologia et jure canonico*, 1775, et l'*Histoire abrégée de l'abbaye bénédictine de Néresheim*, 1792, divers opuscules scolaires, ascétiques, des livres de prières, et des sermons pratiques très-populaires.

Le Noir.

NÆVUS (*Théol. mixt. scien. physiol.*) — Nous avons rejeté, au mot Envie ou Nævus, comme un préjugé, la croyance populaire qui rattache les taches qui se font parfois remarquer sur la peau à des envies qu'aurait eues la mère pendant la gestation et qui n'auraient pas été satisfaites ; nous sommes, en cela, d'accord avec la science sérieuse. Mais il ne faut pas cependant trop étendre notre persuasion négative à cet égard. S'il nous paraît impossible que l'imagination de la mère exerce sur le fœtus qu'elle porte une telle influence après qu'il est formé et pendant son développement, il ne nous paraît nullement impossible que,

dans le moment de la conception, elle n'agisse sur le germe, et nous disons de même de l'imagination du père. On peut conclure de nos articles GÉNÉRATION, GÉNÉRATIANISME, et plusieurs autres, que nous ne croyons pas à une formation de l'être par parties, dont l'une serait purement physique, et l'autre purement psychique; nous croyons à une génération de l'engendré tout entier, par le générateur tout entier; et, par conséquent l'état psychique et moral du père et de la mère pourrait, selon nous, en produisant le germe fécond, poser en lui des principes modificatifs qui s'accentueraient ensuite durant le développement total. Et il sort de là une grande leçon de morale à tous les pères et mères. S'ils veulent avoir des enfants forts et beaux physiquement et moralement, qu'ils suivent régulièrement les procédés de la nature, et qu'ils soient eux-mêmes toujours beaux moralement pour ne pas manquer de l'être dans leurs unions génératrices.

LE NOIR.

NAHUM est le septième des douze petits prophètes; il prédit la ruine de Ninive, et il la peint sous les images les plus vives; il renouvelle contre cette ville les menaces que Jonas avait faites longtemps auparavant. Cette prophétie ne contient que trois chapitres, et on ne sait pas certainement en quel temps elle a été faite; on conjecture que ce fut sous le règne de Manassès.

BERGIER.

NAISSANCES (*Théol. mixt. scien. social. statis.*) — Nous nous prononçons formellement, dans plus d'un article, contre la polygamie en la déclarant une violation du droit naturel; nous tirons nos principales raisons de l'état d'esclavage auquel la polygamie réduit nécessairement la femme devant l'homme; mais il y en a une purement matérielle qui suffirait pour établir cette opposition aux droits de la nature; et cette raison consiste en ce qu'il est établi par les statistiques que la nature ne fait pas naître dans l'espèce humaine plus de femelles que de mâles; ce serait plutôt le contraire qui aurait lieu; en France de 1817 à 1857, il naquit 20,340,104 garçons, et seulement 19,184,557 filles; la différence fut de 1/16 environ au profit des mâles. Si l'on avait la statistique des *naissances* des autres contrées dans le monde entier, nous sommes convaincu que l'égalité se trouverait rétablie par la moyenne générale; mais ce qu'il y a de certain, c'est que la nature ne donne au sexe masculin que tout au plus une femelle par individu, et que, par conséquent, aucun homme n'en reçoit de la nature plus d'une pour sa part. Si donc quelqu'un s'en adjuge plus d'une, il vole à ses frères toutes celles qu'il prend en surplus, et se constitue dans un état de violation constante du vœu de la nature. Joignez à cela que la femme perd bien avant l'homme la faculté de produire.

Nous ne voyons pas de réponse possible à cette raison physiologique.

LE NOIR.

NAISSANCE DE JÉSUS-CHRIST. V. MARIE.

NANCLÉRUS (Jean) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce professeur de droit canon à l'université de Tubingue, dont le vrai nom était Ferge ou Fahrmann, qu'il traduisit en grec selon la mode du temps, fleurit dans le XV[e] siècle. C'était un homme aimable. On a de lui une *Chronique* qui commence, comme toutes celles de cette époque, à la création du monde et le divise par générations; Melanchthon la reçut et Reuchlin la recommanda par une préface; elle eut trois éditions; le style en est lourd, mais elle renferme des notices intéressantes et d'importants documents historiques. *Nanclérus* est aussi l'auteur d'un ouvrage sur la Simonie.

LE NOIR.

NANGIS (Guillaume de) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce moine de Saint-Denis, mort vers 1302, rattacha avec succès ses travaux à ceux de ses prédécesseurs sur les faits et gestes des rois de France, *Chronicon sancti Dionysii*, *Gesta Dagoberti*; *lib. de*

Gest. Ludov. VI de l'abbé Suger; *Gesta Philippi Augusti*, du moine Rigord, etc., etc. Son principal ouvrage est un *Chronicon ab orbe condito* jusqu'en 1300.

LE NOIR.

NAOGEORGUS (Thomas) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce philologue et prédicateur luthérien, dont le vrai nom était Kirchmeyer, Kirchbauer ou Neubauer, né en 1511 à Straubing, dans la basse Bavière, et mort en 1563, pasteur à Wisenloch, dans le Palatinat, fut qualifié par Mélanchthon, qui lui demeura pourtant le plus longtemps attaché, de zwinglien enragé, qui s'était fait des amis par la crainte qu'inspiraient ses satires. Le plus grossier de ses libelles porte le tire de *Regnum Papisticum, carmine heroico*, l. IV, *quibus omnes fere totius Papatus ritus et cæremoniæ universaque religio describitur*, Basil., 1553.

LE NOIR.

NARTHEX (*Théol. mixt. architect. chret.*) — On appelait ainsi (νάρθηξ) dans l'ancienne basilique chrétienne une portion de la nef et par conséquent de l'enceinte sacrée, où pouvaient entrer les pénitents qui n'appartenaient plus aux *flentes*, lesquels restaient dans le portique ou vestibule, mais qui étaient devenus les *audientes*. Le *narthex* correspondait à la portion de la nef de nos églises où sont les bénitiers et qui, dans beaucoup de lieux, est séparée par une grille de l'intérieur de la nef. Quelquefois il était séparé du reste de l'église, aussi bien que le vestibule, par une muraille; c'était dans ces cas un second portique.

LE NOIR.

NATATION (*Théol. mixt. scien. physiol. et pédag.*) — Si l'on étudie la structure de l'homme, on ne la trouve point appropriée à la *natation*. Le corps humain n'a aucune ressemblance, non-seulement avec celui du poisson, mais encore avec ceux des animaux nageurs de tous ordres, soit mammifères, soit oiseaux, soit reptiles. Il faut donc que l'homme fasse une étude spéciale de la nage et qu'il se donne, au moyen de l'art, sous ce rapport, ce qu'il n'a point reçu de la nature. Quand le créateur lui dit de tout dominer sur la terre même les eaux, il eût été en contradiction avec lui-même s'il ne l'eût pourvu que de sa structure physique; mais il le gratifiait, en même temps, de l'intelligence, mère avec la main de l'art et de l'industrie, et, en lui octroyant cette noble prérogative, il lui laissait le moyen de dominer toutes choses.

Ce n'est pas seulement par les constructions de navires que l'homme a établi son règne sur les eaux, il s'est rendu maître aussi de l'élément liquide par la *natation*, exercice des plus salutaires, gymnastique des plus utiles. Le bain qu'on prend en s'y livrant arrête, pendant un temps, la transpiration qui se fait perpétuellement à la surface du corps et qui se fait avec surabondance durant les autres exercices violents. Il y a, pendant la nage, absence de perte de forces et élévation de l'effet tonique en même temps que se font les efforts. S'il y a bain seulement, l'état est contraire à la nature et ne peut être longtemps prolongé sans affaiblissement considérable; pour qu'il y ait l'effet tonique, il faut que la circulation soit maintenue par les mouvements qui constituent la *natation*, mouvements auxquels tous les muscles de l'individu concourent. C'est ce qui explique comment le nageur, après une *natation modérée*, se sent agile, fort, dispos; ses muscles ont été mis en mouvement, sans perdre, par la transpiration qui se serait faite à l'air libre, leur provision de vie. Il n'existe point de gymnastique plus utile aux jeunes gens des deux sexes; elle augmente la force des forts, elle remédie, autant que possible, à la faiblesse des faibles; elle doit entrer dans l'hygiène de l'éducation et n'y entre pas assez jusqu'à ce jour. L'art de la nage, quand on le possède, est d'ailleurs une source d'agréments dont on profite jusqu'à la vieillesse; il rend les bains agréables et fait qu'on en prend plus souvent; c'est à lui qu'ils doivent d'être véritablement hygiéniques. Les ministres

du culte devraient y pousser, de leur mieux, les populations et même leur en donner l'exemple.

On ne saurait déterminer les limites de la force de l'homme dans cet exercice comme dans tous les autres. Un fait incroyable, venant de se passer cette année même, en est une preuve éclatante. On avait toujours regardé comme des prodiges de force que l'on croyait à peine, les antiques prouesses de ce jeune homme d'Abydos, Léandre, qui traversait à la nage l'Hellespont pour aller voir Héro, et qui s'y noya; lord Byron avait réussi à opérer cette traversée pour en démontrer la possibilité, et il était resté avec la réputation du plus fort nageur des temps modernes. En effet, quand on sait comme nous le savons par notre propre expérience, la fatigue que l'on éprouve, tout puissant nageur que l'on soit, quand on traverse, aller et retour, un fleuve comme la Seine dans ses endroits les plus larges, on ne comprend pas du tout qu'un homme puisse traverser l'Hellespont, qui est large d'environ trois lieues près de Constantinople. Eh bien, un Anglais du pays de Galles, devenu américain et capitaine de marine aux Etats-Unis, âgé de vingt-sept ans, qui s'est exercé à la *natation* depuis son âge de sept ans, vient cette année même (1875 août), de traverser à la nage, sans aucun appareil, en simple caleçon de caoutchouc, le détroit du Pas-de-Calais qui a huit lieues de largeur, en vingt-et-une heures trois quarts; il est parti de Douvres vers une heure, a nagé toute l'après-midi, toute la nuit et la matinée du lendemain, n'a fait que prendre, de temps en temps, un verre d'ale, du café noir et de l'eau-de-vie qu'on lui donnait d'une barque qui l'accompagnait, et est arrivé sain et sauf sur la plage de Calais, où il s'est couché dans un hôtel et n'a pris pour remède qu'un long et profond sommeil. Un Allemand s'est vanté depuis d'avoir fait douze lieues à la nage en descendant le Rhône, mais ceci n'a rien de merveilleux, on ne se fatigue pas en se laissant aller au cours d'un fleuve. Ce qu'il serait plus juste de faire observer, c'est que lord Byron traversa l'Hellespont sans être accompagné d'un bâtiment, ne prit aucun cordial pour soutenir ses forces durant son travail, et fut recueilli comme un mort sur la plage par un pêcheur; mais il n'avait que trois lieues à faire. Notre nageur yankee en avait huit. Celui qui vient d'accomplir cet exploit est le capitaine Webb ; son tour de force est véritablement inouï jusqu'à présent, depuis qu'il y a des hommes. On nous aurait dit qu'un nouvel Icare vient enfin de se construire des aîles avec lesquelles il vole comme un oiseau, nous en aurions été beaucoup moins surpris. Le capitaine Webb a acquis cette force de nageur par l'éducation jointe à une nature athlétique.

Que ne fera pas le roi de la nature dans l'ordre physique et dans l'ordre moral?

Jusqu'à ce jour l'humanité n'a pas encore vécu; ce n'a été chez elle que la vie de l'individu, la vie égoïste et sauvage; voulez-vous savoir quand l'humanité commencera de vivre?.. Elle commencera de vivre lorsqu'en parcourant la terre, vous trouverez dans tout village une maison d'école ayant une salle et un jardin de gymnastique, avec une pièce d'eau organisée pour la *natation*, et dans cette maison un instituteur qui sache toujours nager et qui communique son art à tous les enfants du village. Lorsque vous trouverez ces sortes d'établissements sur toute la face de la terre, vous pourrez dire que l'humanité commence à s'organiser et à vivre, parce que cette condition sera entourée de toutes celles qui constitueront l'éducation sociale telle qu'elle doit être un jour. Vous aurez, en même temps, des hommes dégourdis qui seront tous armés, seule condition de liberté pour bien longtemps encore, et seront, au besoin, des soldats invincibles; ils rendront leur pays respectable pour les cas où quelque nation voisine formant des projets sinistres mettrait celle-là dans la triste nécessité de la légitime défense. Quand toutes les nations en seront-là, elles seront toutes égales par la force physique, par la force intellectuelle, par la force morale, et, dans cette

égalité de la force, comment y aurait-il des esclaves ?

LE NOIR.

NATHAN, prophète qui vivait sous le règne de David. Lorsque ce roi se fut rendu coupable d'adultère et d'homicide, *Nathan* vint le trouver de la part de Dieu, et sous la parabole d'un homme qui avait enlevé la brebis d'un pauvre, il réduisit David à confesser son péché et à se condamner lui-même, II *Reg.*, c. 12. Les Pères de l'Eglise ont proposé ce prophète comme un modèle de la fermeté avec laquelle les ministres du Seigneur doivent annoncer la vérité aux rois, et les avertir de leurs fautes, en conservant cependant le respect et les égards dus à leur dignité. Quelques incrédules ont blâmé la facilité avec laquelle il accorde le pardon de deux très-grands crimes, mais ils ont eu tort de dire que David en fut quitte pour les avouer : *Nathan* lui annonça les malheurs qui allaient fondre sur lui et sur sa famille, en punition du scandale qu'il avait donné : et ces menaces furent exécutées à la lettre. *Voy.* DAVID.

BERGIER.

NATHINÉENS, nom dérivé de l'hébreu *nathan*, donner. Les *nathinéens* étaient des hommes donnés ou voués au service du tabernacle, et ensuite du temple chez les Juifs, pour en remplir les emplois les plus pénibles et les plus bas, comme de porter le bois et l'eau nécessaire pour les sacrifices.

Les Gabaonites furent d'abord destinés à ces fonctions, *Josue*, c. 9, ℣ 27. Dans la suite, on y assujettit ceux des Chananéens qui se rendirent, et auxquels on conserva la vie. On lit dans le livre d'Esdras, c. 8, que les *nathinéens* étaient des esclaves voués par David et par les princes pour le service du temple ; et il est dit ailleurs qu'ils avaient été donnés par Salomon. En effet, on voit, III *Reg.*, c. 9, ℣ 21, que ce prince avait assujetti les restes des Chananéens, et les avait contraints à différentes servitudes. Il y a toute apparence qu'il en donna un nombre aux prêtres et aux lévites, pour les servir dans le temple.

Les *nathinéens* furent emmenés en captivité par les Assyriens avec la tribu de Juda, et il y en avait un grand nombre vers les portes Caspiennes. Esdras en ramena quelques-uns en Judée au retour de la captivité, et les plaça dans les villes qui leur furent assignées ; il y en eut aussi à Jérusalem qui occupèrent le quartier d'Ophel. Le nombre de ceux qui revinrent avec Esdras, et ensuite avec Néhémie, ne se montait à guère plus de six cents. Comme ils ne suffisaient pas pour le service du temple, on institua dans la suite une fête nommée *Xylophorie*, dans laquelle le peuple portait en solennité du bois au temple, pour l'entretien du feu sur l'autel des holocaustes. Il est parlé de cette institution, II *Esdr.*, c. 10, ℣ 34. *Voyez* Reland, *Antiquit. sacræ veter. Hebræor.*, 4 part., c. 9, § 7.

BERGIER.

NATIONS. *Voyez* GENTILS.

NATIVITÉ, *natalis dies* ou *natalitium*, expressions qui sont principalement d'usage en style de calendrier ecclésiastique, pour désigner la fête d'un saint. Ainsi l'on dit la *nativité* de la sainte Vierge, la *nativité* de saint Jean-Baptiste, et c'est alors le jour de leur naissance. Quand on dit simplement la *nativité*, on entend le jour de la naissance de Notre-Seigneur, ou la fête de Noël, *Voyez* NOEL. Mais dans les martyrologes et les missels, *natalis* signifie beaucoup plus souvent le jour du martyre ou de la mort d'un saint, parce qu'en mourant les saints ont commencé une vie immortelle, et sont entrés en possession du bonheur éternel, Bingham, tom. 9, pag. 133.

Par analogie, cette expression a été transportée à d'autres fêtes : ainsi l'on a nommé *natale episcopatus*, le jour anniversaire de la consécration d'un évêque, *idem*, t. 2, pag. 188 ; *natalis calicis*, le jeudi-saint, fête de l'institution de l'eucharistie ; *natalis cathedræ*, la fête de la chaire de saint Pierre ; *natalitium* ec-

clesiæ, la fête de la dédicace d'une église.

BERGIER.

NATIVITÉ DE LA SAINTE VIERGE, fête que l'Eglise romaine célèbre tous les ans, pour honorer la naissance de la Vierge Marie, mère de Dieu, le 8 septembre. Il y a plus de mille ans que cette fête est instituée ; il est parlé dans l'ordre romain des homélies et de la litanie que l'on y devait lire, suivant ce qui avait été réglé par le pape Serge, l'an 688. Dans le *Sacramentaire* de saint Grégoire, publié par dom Ménard, on trouve des collectes, une procession et une préface propre pour ce jour-là, de même que dans l'ancien *Sacramentaire romain*, publié par le cardinal Thomasi, et qui, au jugement des savants, est le même dont saint Léon et quelques-uns de ses prédécesseurs se sont servis. Les Grecs, les cophtes et les autres chrétiens de l'Orient célèbrent cette fête aussi bien que l'Eglise romaine ; son institution a donc précédé leur schisme, qui subsiste depuis plus de douze cents ans.

Le père Thomassin et quelques autres, qui ont cru qu'elle était plus récente, disent que ce qui s'en trouve dans les anciens monuments que nous venons de citer, peut être une addition faite dans les siècles postérieurs ; mais outre qu'il n'y a point de preuve positive de cette addition, la pratique des chrétiens orientaux témoigne le contraire ; ils n'ont pas emprunté une fête de l'Eglise romaine depuis qu'ils en sont séparés. Voyez *Vies des Pères et des martyrs*, t. 8, p. 389. On dit que les chrétiens orientaux n'ont commencé à la célébrer que dans le douzième siècle : où sont les preuves de cette date? Les critiques trop hardis exigent qu'on leur prouve toutes les époques ; eux-mêmes se croient dispensés de prouver.

BERGIER.

NATURALISATION (*Théol. mixt. scien. physiol. et indust.*) — Où est la limite des acclimatations possibles à l'homme dans la contrée qu'il habite? Nul ne la connaît. Si l'on en juge par le passé, cette limite devrait être fort reculée ; car combien d'espèces que la nature avait fait naître sous des zônes étrangères avons-nous naturalisées dans la nôtre? Le chien, le chat, le cochon, le bœuf, l'âne, le mouton, la chèvre, la poule, etc., furent autrefois les propriétés domestiques du centre de l'Asie, des vallées de l'Euphrate, et de celle du Nil; les Européens ne les possèdent aujourd'hui que parce qu'il les ont naturalisés chez eux ; et les Américains ne les ont reçus de ceux-ci que beaucoup plus tard. Le ver à soie nous est venu de la Chine ; la Grèce ne le reçut qu'au temps de Justinien, l'Italie au XIVe siècle, la France au XVe. L'Espagne, l'Italie, les Antilles, l'Amérique, ne possèdent l'abeille domestique (*apis mellifica* de Lin.) que parce qu'elles l'ont reçue du centre de l'Europe. Le faisan fut amené des bords du Phase par les Argonautes; c'est un des animaux étrangers à nos climats qui nous ont été les premiers connus. Le paon fut donné à la Grèce par Alexandre, qui le trouva à l'état sauvage sur les bords de l'Indus. La première domestication de l'oie commune se fit sur les rivages de la presqu'île hellénique, et c'est de là qu'elle vint aux autres contrées de l'Europe. La pintade nous vient de la Lybie par les Grecs et par les Romains. Le lapin fut un cadeau de l'Espagne aux autres pays. L'Amérique ne connaissait presque aucun de nos animaux domestiques avant que nous les lui eussions donnés. Le cochon d'Inde (cobaie) nous est venu du Pérou, le dindon des Etats-Unis, le canard musqué de l'Amérique méridionale, et le serin des Iles Canaries. Le chameau à deux bosses est venu à l'Asie mineure du Turkestan; le dromadaire fut donné par l'Arabie à tous les pays qui le possèdent. Le rat noir et le surmulot nous viennent d'Asie, l'un au temps des croisades, l'autre au XVIIIe siècle.

Quant aux espèces végétales, les *naturalisations* en sont innombrables dans nos climats. Pour n'en citer qu'un exemple mémorable, tout le monde sait que la pomme de terre

fut donnée à l'Europe, après la conquête du Pérou, par les Espagnols, et qu'auparavant, ce précieux tubercule n'était connu que de l'Amérique méridionale.

Où ces sortes d'importations d'espèces d'un pays dans un autre, s'arrêteront-elles? c'est ce que nous ne saurions dire. Nous croyons qu'il s'en fera beaucoup encore auxquelles nous ne pensons point aujourd'hui, et qu'il s'en fera de tellement utiles qu'elles seront, comme l'a été la pomme de terre, jusqu'à un certain point, des réponses éparpillées au principe de population de Malthus; mais, quoi qu'on puisse rêver de la puissance de l'homme en transformations et en améliorations de son domaine V. TERRE (domaine de la), il faut nécessairement admettre que les produits des différents climats ne seront jamais identiques; la flore et la faune des tropiques ne sauraient être les mêmes que celles des zônes glaciales et des zônes tempérées; il y a là une limite qui est posée par la nature et que l'art humain ne saurait franchir. Or, l'humanité fera tourner à son avantage ces différences ineffaçables, au moyen des échanges qu'elle rendra faciles par les rapides transports dont les chemins de fer nous donnent déjà quelque idée. On peut regarder comme certain que l'espèce humaine, par les deux ressources combinées de la *naturalisation* et de la *circulation*, tirera de son séjour tous les partis les plus avantageux qu'il soit possible d'en tirer, avant que Dieu lui dise, par une extinction qui arrivera à son heure : ta mission terrestre est accomplie.

LE NOIR.

NATURE, NATUREL. Il n'est peut-être aucun terme dont l'abus soit plus fréquent parmi les philosophes, et même parmi les théologiens ; il est cependant nécessaire d'en avoir une idée juste, pour entendre les différentes significations du mot *surnaturel.*

Les athées, qui n'admettent point d'autre substance dans l'univers que la matière, entendent par *la nature* la matière même avec toutes ses propriétés connues ou inconnues ; c'est la matière aveugle et privée de connaissance qui opère tout, sans l'intervention d'aucun autre agent. Lors qu'ils nous parlent des *lois de la nature*, ils se jouent du terme de *loi*, puisqu'ils entendent par là une nécessité immuable, de laquelle ils ne peuvent donner aucune raison. La matière ne peut donner des lois ni en recevoir, sinon d'une intelligence qui l'a créée et qui la gouverne. Dans l'hypothèse de l'athéisme, rien ne peut être contraire aux prétendues lois de la *nature*; rien n'est positivement ni bien ni mal, puisque rien ne peut être autrement qu'il est. L'homme lui-même n'est qu'un composé de matière, comme une brute; les sentiments, les inclinations, la voie de la *nature*, sont les sentiments et les penchants de chaque individu; ceux d'un scélérat sont aussi conformes à sa *nature* que ceux d'un homme vertueux sont analogues à la sienne.

Dans la croyance d'un Dieu, la *nature* est le monde tel que Dieu l'a créé, et les lois de la *nature* sont la volonté de ce souverain maître ; c'est lui qui a donné le mouvement à tous les corps, et qui a établi les lois de leur mouvement, desquelles ils ne peuvent s'écarter. Pour qu'il arrive quelque chose contre ses lois, il faut que ce soit lui-même qui l'opère, et alors cet événement est surnaturel ou miraculeux, c'est-à-dire contraire à la marche ordinaire que Dieu fait suivre à tel ou tel corps. *Voyez* MIRACLE.

Selon ce même système, le seul vrai et le seul intelligible, la *nature* de l'homme est l'homme tel que Dieu l'a fait ; or, il l'a composé d'une âme et d'un corps; il l'a créé intelligent et libre. Entre les divers mouvements de son corps, les uns dépendent de sa volonté, tel que l'usage de ses mains et de ses pieds ; les autres n'en dépendent point, comme le battement du cœur, la circulation du sang, etc. Ces mouvements suivent ou les lois générales que Dieu a établies pour tous les corps, ou des lois particulières qu'il a faites pour les corps vivants et organisés. Lorsque

la machine vient à se détraquer, ce qui arrive n'est plus *naturel*, selon l'expression ordinaire des physiciens, c'est-à-dire n'est plus conforme à la marche ordinaire des corps vivants ; mais ce n'est pas un événement surnaturel, puisque, selon le cours de la *nature*, il peut arriver des accidents à tous les corps organisés, qui dérangent leurs fonctions.

Dieu a donné à l'homme un certain degré de force ou d'empire sur son propre corps et sur les autres. Ce degré est plus ou moins grand dans les divers individus ; mais il ne passe jamais une certaine mesure : s'il arrivait à un homme d'aller beaucoup au delà, cette force serait regardée comme surnaturelle et miraculeuse.

Quant à l'âme de l'homme, Dieu lui a prescrit des lois d'une autre espèce, que l'on appelle lois morales et *lois naturelles*, parce qu'elles sont conformes à la *nature* d'un esprit intelligent et libre, destiné à mériter un bonheur éternel par la vertu, mais qui peut encourir un malheur éternel par le crime. De même il a donné à cette âme un certain degré de force, soit pour penser, pour réfléchir, pour acquérir de nouvelles connaissances ; soit pour modérer les appétits du corps, pour réprimer les inclinations vicieuses que nous nommons les passions, pour pratiquer des actes de vertu. Cette double force est plus ou moins grande, selon la constitution des divers individus : la première se nomme *lumière naturelle*, la seconde *force naturelle*. Dieu peut ajouter à l'une et à l'autre le secours de la grâce, qui éclaire l'esprit et excite la volonté de l'homme ; alors cette lumière et cette force sont *surnaturelles* ; mais elles ne sont pas miraculeuses, parce qu'il est du cours ordinaire de la Providence d'accorder ce secours plus ou moins à l'homme qui en a besoin, dont la lumière et les forces ont été affaiblies par le péché. Conséquemment l'on appelle *vertus surnaturelles* ou *actions surnaturelles*, les actions louables que l'homme fait par le secours de la grâce. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si, par les seules forces *surnaturelles*, l'homme peut faire des actions moralement bonnes, qui ne sont ni des péchés, ni méritoires de la récompense éternelle. *Voy*. GRACE, § 1.

Comme les lumières *naturelles* de l'homme sont très-bornées, Dieu a daigné l'instruire dès le commencement du monde, et lui a fait connaître par une révélation surnaturelle les lois morales et les devoirs qu'il lui imposait; il lui a donné une religion. Ce fait sera prouvé au mot RÉVÉLATION. Ainsi les déistes abusent des termes, lorsqu'ils disent que la loi *naturelle* est celle que l'homme peut connaître par les seules lumières de sa raison ; que la religion *naturelle* est le culte que la raison laissée à elle-même peut découvrir qu'il faut rendre à Dieu. Le degré de raison et de lumière naturelle n'est pas le même dans tous les hommes, il est presque nul dans un sauvage (1); comment donc estimer ce que la raison humaine, prise en général et dans un sens abstrait, peut ou ne peut pas faire? D'ailleurs, la raison n'est jamais laissée à elle-même : ou les hommes ont été instruits par une tradition venue de la révélation primitive, ou la raison a été pervertie dès le berceau par une mauvaise éducation. *Voyez* RELIGION NATURELLE.

Dans un autre sens, on a nommé *naturel* ce que Dieu devait donner à l'homme en le créant, et *surnaturel* ce qu'il ne lui devait pas, ce qu'il lui a donné, non par justice, mais par bonté pure. Conséquemment on a demandé si les dons que Dieu a daigné départir au premier homme étaient *naturels* ou surnaturels, dus par justice ou purement gratuits. Cette question sera résolue dans l'article suivant.

Dans l'état actuel des choses, il y a une inégalité prodigieuse entre les divers individus de la *nature* humaine. Lorsque Dieu donne à un homme, en le mettant au monde, des organes mieux conformés, un esprit plus pénétrant et plus juste, des passions plus calmes, une plus belle âme qu'à un autre, ces dons sont certainement très-gratuits; cependant nous disons encore que ce sont des dons *naturels*.

(1) Voyez LANGAGE.

GOUSSET.

Si Dieu procure encore à cet heureux mortel une excellente éducation, de bons exemples, tous les moyens possibles de contracter l'habitude de la vertu, ces nouvelles faveurs sont-elles encore *naturelles* ou surnaturelles, dues par justice ou purement gratuites? Il n'est pas fort aisé de tracer la ligne qui sépare les dons de la *nature* d'avec ceux de la grâce.

Il est facile de concevoir que le secours de la grâce est *surnaturel* dans un double sens, 1° parce qu'il nous donne des lumières et une force que nous n'aurions pas sans lui; 2° parce que Dieu ne nous le doit pas, et que nous ne pouvons le mériter en rigueur de justice, par nos désirs, par nos prières, par nos bonnes œuvres *naturelles*. Mais il n'est pas moins certain que Dieu nous l'a promis, et que Jésus-Christ l'a mérité pour nous. Hors de là, nous ne nous entendons plus lorsque nous disputons sur ce qui est *naturel* ou surnaturel.

Saint Paul dit, I. *Cor.*, c. 11, ℣ 14: « La *nature* ne nous dit-elle pas que » si un homme porte des cheveux » longs, c'est une ignominie pour » lui? » Par la *nature*, saint Paul entend l'usage ordinaire. *Rom.*, c. 2, ℣ 14, il dit: « Lorsque les gentils, » qui n'ont point de loi (écrite), font » *naturellement* ce que la loi com- » mande, ils sont à eux-mêmes leur » propre loi, et ils lisent les pré- » ceptes de la loi au fond de leur » cœur. » Par le mot *naturellement*, l'apôtre ne prétend point que les gentils pouvaient observer les préceptes de la loi *naturelle* par les seules forces de leur libre arbitre, mais par ces forces aidées de la grâce, comme l'a très-bien observé saint Augustin contre les pélagiens. Ici la *nature* exclut seulement la révélation. Mais quand il dit, *Ephes.*, c. 2, ℣ 3, *Eramus natura filii iræ*, il entend la naissance; de même que, *Gal.*, cap. 2, ℣ 15, *nos natura judæi*, signifie *nous juifs de naissance*.

Dans le discours ordinaire, la *nature* et la *personne* sont la même chose; on ne distingue point entre une *nature* humaine et une personne humaine; mais la révélation du mystère de la sainte Trinité et de celui de l'incarnation, a forcé les théologiens à distinguer la *nature* d'avec la personne. En Dieu la *nature* est une, les personnes sont trois: en Jésus-Christ Dieu et homme, il n'y a point de personne humaine; la *nature* humaine est unie substantiellement à la personne divine.

Chez les anciens auteurs latins, *natura* signifie quelquefois l'existence: ainsi, dans Cicéron, *natura deorum* est l'existence des dieux.

BERGIER.

NATURE DIVINE. *Voyez* DIEU.

NATURE HUMAINE. *Voyez* HOMME.

NATURE (état de), ou de pure *nature*. Pour savoir ce que c'est, il faut se souvenir que le premier homme avait été créé dans l'état d'innocence, non-seulement exempt de péché, mais orné de la grâce sanctifiante et destiné à un bonheur éternel; il n'était sujet ni aux mouvements de la concupiscence, ni à la douleur, ni à la mort. On demande si Dieu n'aurait pas pu le créer autrement, sujet aux mouvements de la concupiscence, à la douleur et à la mort, quoique exempt de péché, et destiné à un bonheur éternel plus ou moins parfait. C'est ce que l'on appelle *état de pure nature*, par opposition à l'état d'innocence et de grâce.

Quelques théologiens se sont trouvés obligés par engagement de système à soutenir que cela n'était pas possible; ils ont dit que la grâce sanctifiante ou la justice originelle, et les autres dons desquels elle était accompagnée, n'étaient point des grâces proprement dites ou des faveurs surnaturelles que Dieu eût accordées à l'homme, mais que c'était la condition naturelle de l'homme innocent ou exempt de péché; qu'ainsi Dieu n'aurait pas pu le créer autrement. C'est la doctrine qu'a soutenue Baïus, dans son traité *de Prima hominis Justitia*, lib. 1, cap. 4 et suiv.; et malgré la condamnation qu'elle a essuyée (1), elle a trouvé des partisans. Nous ne savons pas si ces théologiens

(1) La doctrine de Baïus a été solennellement condamnée par les constitutions dogmatiques de

se sont bien entendus eux-mêmes; mais leur système est certainement faux, contraire au souverain domaine de Dieu et à sa bonté, sujet à plusieurs conséquences erronées.

1° Il y a bien de la témérité à vouloir prescrire à Dieu le degré précis de perfection et de bien-être qu'il était obligé par justice d'accorder à une créature à laquelle il ne devait pas seulement l'existence. C'est adopter l'opinion des manichéens, qui soutenaient que l'homme tel qu'il est ne peut pas être l'ouvrage d'un Dieu juste et bon; qu'il a sûrement été créé par un Dieu méchant. C'est encore de ce principe que partent les athées pour blasphémer contre la providence et nier l'existence de Dieu.

2° Pour réfuter les manichéens, saint Augustin a posé le principe contraire, savoir, que Dieu étant tout-puissant, il a pu augmenter à l'infini les dons, les perfections, les degrés de bonheur qu'il accordait aux anges et à l'homme en les créant; il aurait pu en donner davantage à notre premier père, il pouvait aussi lui en accorder moins, puisqu'il ne lui devait rien, et qu'il est souverainement libre et indépendant. Dans une gradation infinie d'états plus ou moins heureux et parfaits, tous possibles, aucun n'est un bien ni un mal absolu, mais seulement par comparaison; il n'en est par conséquent aucun qui soit absolument digne ou indigne d'une bonté infinie, et auquel Dieu ait été obligé par justice de s'arrêter. De là saint Augustin a très-bien conclu que, quand l'ignorance et la difficulté de faire le bien, avec lesquelles nous naissons, seraient *l'état naturel* de l'homme, il n'y aurait pas lieu d'accuser, mais plutôt de louer Dieu. L. 3, *de Lib. arb.*, c. 5. n. 12 et 13; *de Genesi, ad litt.*, l. 11, c. 7, n. 9; *Epist.* 186 *ad Paulin.*, c. 7, n. 22; *de Dono persev.*, c. 11, n. 26; *L.* 1. *Retract.*, cap. 9, n. 6; *Op. imperf. contra Jul.*, l. 5, num. 58 et 60. Il faut dire la même chose des souffrances et de la mort auxquelles nous sommes assujettis.

3° Ceux qui ont prétendu que saint Augustin n'a ainsi parlé que par complaisance pour les manichéens, se sont trompés, ou ils ont voulu en imposer, puisque le saint docteur a répété la même chose non-seulement dans ses écrits contre les manichéens, mais encore dans quatre ou cinq de ses ouvrages contre les pélagiens, et même dans le dernier de tous. Bien plus, sans le principe lumineux qu'il a posé, il lui aurait été impossible de réfuter les pélagiens, qui soutenaient que la permission du péché originel et sa punition étaient deux supposi-

Pie V, en 1567, de Grégoire XIII, en 1579, et d'Urbain VIII, en 1641.

Propositions condamnées : « Ni les mérites de l'ange, ni ceux du premier homme avant son péché ne peuvent raisonnablement être appelés grâce.

» Les mérites du premier homme avant son péché ont été des avantages de sa première création; mais selon la façon de parler de la sainte Ecriture, on ne peut raisonnablement les appeler grâce : ainsi on doit seulement les appeler mérites, et non pas grâce.

» Les dons accordés à l'homme avant son péché, comme aussi à l'ange pourraient peut-être assez raisonnablement être appelés grâce; mais parce que, selon l'usage de la sainte Ecriture, par le nom de grâce, on n'entend que les dons accordés par Jésus-Christ à ceux qui ne le méritent pas et qui s'en sont rendus indignes; pour cela ni les mérites, ni la récompense qui leur est donnée, ne doivent point être appelés grâce.

» L'élévation de la nature humaine, et son exaltation à la participation de la nature divine, était due à l'innocence de son premier état; ainsi il faut l'appeler naturelle, et non pas surnaturelle.

» C'est un sentiment ridicule de dire que l'homme, lors de sa création, a été élevé au-dessus de la condition de sa nature pour honorer Dieu surnaturellement, par la foi, l'espérance et la charité, par un certain don surnaturel.

» L'opinion de certains hommes vains et oisifs, qui croient que l'homme a été tellement formé, qu'il a été élevé par des dons surnaturels à l'adoption des enfants de Dieu par la libéralité de son Créateur, est une opinion née de la folie des philosophes, et qui doit être rejetée comme pélagienne.

» L'innocence de l'homme dans sa création n'est pas une élévation qui n'était point due à la nature humaine, mais bien sa condition naturelle.

» Dieu, dès le commencement, n'aurait pas pu créer l'homme tel qu'il naît à présent.

» L'immortalité du premier homme n'était pas un bénéfice de la grâce, mais sa condition naturelle.

» C'est une opinion fausse de croire que le premier homme ait pu être créé de Dieu sans la justice naturelle.

» Si les bons anges et le premier homme étaient demeurés dans leur état, et que celui-ci y eût persévéré jusqu'à la fin de sa vie, la béatitude eût été pour lui une récompense, et non pas une grâce. » — Voyez le *Recueil des Bulles*, etc.

GOUSSET.

tions contraires à la justice de Dieu, et nous serions encore hors d'état de satisfaire aux objections des athées.

Près d'un siècle avant saint Augustin, saint Athanase avait enseigné que, « par la transgression du com-» mandement de Dieu, nos premiers » parents furent réduits à la condition » de *leur propre nature;* de manière » que, comme ils avaient été tirés du » néant, ils furent condamnés avec » justice à éprouver dans la suite la » corruption de leur être... car enfin » l'homme est mortel *de sa nature*, » puisqu'il a été fait de rien. » *De Incarn. Verbi Dei*, n. 4; *Op.*, t. 1, p. 50.

4° S'il était vrai que Dieu, sans déroger à sa justice et à sa bonté, n'a pas pu créer le premier homme dans un état moins heureux et moins parfait, il serait aussi vrai que Dieu, sans cesser d'être juste et bon, n'a pas pu permettre que l'homme déchût de son état par le péché, et qu'il entraînât par sa dégradation celle du genre humain tout entier. Car enfin Dieu pouvait lui accorder l'impeccabilité aussi aisément que l'innocence, puisqu'il l'accorde aux saints dans le ciel; alors l'état de l'homme aurait été infiniment meilleur et plus parfait qu'il n'était, par conséquent plus analogue à la bonté infinie de Dieu. Puisque Dieu n'était pas obligé de lui accorder ce don, pourquoi était-il obligé de lui départir tous ceux dont il l'avait enrichi? Jamais l'on ne pourra le montrer.

5° Eve, sans doute, a été créée dans la même innocence qu'Adam; peut-on prouver qu'à l'égard de tous les dons du corps et de l'âme, elle était égale à son époux? S'il y avait entre eux de l'inégalité, il n'est donc pas vrai que tous ces dons, et le degré dans lequel l'homme les possédait, étaient l'apanage nécessaire et inséparable de l'innocence originelle. Suivant la narration de l'Ecriture sainte, Eve fut tentée parce qu'elle vit que le fruit défendu était beau à la vue, et devait être agréable au goût. *Gen.*, c. 3, ℣ 6. Cette faiblesse ressemble beaucoup à un degré de concupiscence. Mais qu'on la nomme comme on voudra, c'était certainement une imperfection, et si notre première mère avait eu plus de force d'âme, cela eût été très-avantageux pour elle et pour nous.

6° Par ces diverses observations l'on démêle aisément l'équivoque d'un principe posé par saint Augustin, et duquel on a trop abusé : savoir, que, sous un Dieu juste, personne ne peut être *malheureux* s'il ne l'a pas mérité. Il ne peut être *absolument malheureux*, sans doute; mais l'état dans lequel nous naissons est-il *absolument malheureux?* Il ne l'est que par comparaison à un état plus heureux; et par la même raison, c'est un état heureux en comparaison d'un autre qui le serait moins. Prendre les termes de *bonheur* et de *malheur*, qui sont purement relatifs, pour des termes absolus, c'était le sophisme des manichéens : c'est encore celui des autres et de tous ceux qui raisonnent sur l'origine du mal. On y tombe encore, quand on dit que Dieu se devait à lui-même de rendre *heureuse* une créature faite à son image. Jusqu'à quel point devait-il la rendre *heureuse?* Voilà la question, et jamais nous n'aurons un principe évident pour la résoudre.

Mais il y en a un duquel il ne faut jamais s'écarter, c'est celui qu'a posé saint Augustin, et qui est dicté par la droite raison : savoir, que comme il n'est point en ce monde de bonheur ni de malheur absolu, mais seulement par comparaison, Dieu a pu, sans déroger à aucune de ses perfections, créer l'homme innocent dans un état plus heureux et plus parfait que celui d'Adam; que, par la même raison, il a pu aussi le créer dans un état moins heureux et moins parfait : il est donc absolument faux que les dons qu'il avait accordés à notre premier père, soit à l'égard du corps, soit à l'égard de l'âme, aient été un apanage nécessaire et inséparable de son innocence et de sa création.

Niez-vous, nous dira-t-on peut-être, que les défauts et les souffrances actuelles de l'homme ne prouvent le péché originel et la dégradation de la nature humaine? Les païens mêmes

l'ont senti, et saint Augustin l'a remarqué. Nous répondons qu'ils en ont fait une simple conjecture, mais qu'ils étaient incapables de la prouver, et que nous ne le savons nous-mêmes que par la révélation. Si saint Augustin avait regardé leur raisonnement comme une démonstration, il aurait renversé le principe qu'il avait posé contre les manichéens, et qui est de la plus grande évidence ; mais il ne l'a pas fait, puisqu'il l'a répété constamment jusque dans son dernier ouvrage.

Dès qu'il est prouvé par la révélation que nous naissons souillés du péché et condamnés à l'expier par les souffrances, peu importe à notre félicité temporelle de savoir jusqu'à quel point nous aurions été heureux, si Adam avait persévéré dans l'innocence. Mais il importe infiniment à notre salut de reconnaître ce que Dieu a fait pour réparer la nature humaine, afin d'être reconnaissants envers la miséricorde divine, et envers la charité de notre Rédempteur. Notre consolation est de savoir que, par sa mort, il a détruit l'empire du démon, qu'il nous a réconciliés avec Dieu, et qu'il nous a ouvert de nouveau la porte du ciel. *Voyez* RÉDEMPTION. BERGIER.

NAVIGATION AÉRIENNE ou AEROSTATIQUE (*Théol. mixt. scien. météor. et indust.*) — *V.* BALLONS.

NAVIGATION OCÉANIQUE ou MARITIME (*Théol. mixt. scien. et ind.*) — Il serait trop long de raconter et de décrire les mille inventions par lesquelles le génie de l'homme a réalisé le commandement divin qui lui fut fait au commencement d'assujettir à sa puissance toute la terre avec les eaux de la mer : Invention des *cartes* marines; invention du *lock* avec ses nœuds; invention de la boussole; invention de la manière d'estimer la direction exacte en rapportant la ligne du lock à celle de la *houache* ou du sillage ; invention de la manière de *faire le point*, c'est-à-dire de préciser le lieu où l'on se trouve en rattachant la vitesse à la direction; invention des moyens d'utilisation des astres; invention de la rose des vents; etc., etc. Ce sont là les grandes conditions fondamentales dont nous sommes redevables à nos pères; en toutes les industries, nous avons beau, avec notre science moderne, introduire des perfectionnements merveilleux, tels que celui de la vapeur avec ses roues, ses hélices et le reste, ce ne sont que des perfectionnements; le fond était trouvé, et la trouvaille de ce fond était la plus importante, la plus méritoire. Nous nous arrêterons seulement un instant sur la solution d'un problème qui est aujourd'hui même à l'étude et dont la solution paraît devoir se réaliser bientôt.

L'industrie de la *navigation* est parvenue à une telle perfection qu'il est résulté de cette perfection même un inconvénient dont plusieurs sinistres maritimes n'ont que trop éloquemment signalé l'importance. Qui le croirait? malgré l'immensité des océans et la largeur des routes qu'ils nous offrent, les rencontres des paquebots et des navires sont devenues très à craindre. On en est arrivé à calculer les routes nautiques avec tant de précision sur cette immense plaine des océans, qu'il y a de graves dangers à courir en fait de rencontres, pendant les nuits sombres, de deux bâtiments allant en sens contraire; ici l'on n'est pas retenu dans une voie fixe par des rails comme le sont les wagons sur un chemin de fer; on a, à droite et à gauche, l'immense plaine absolument libre ; et cependant on se rencontre souvent; le calcul de la direction nautique est appliqué par la marine avec tant d'exactitude qu'il ne s'y glisse pas même, très-souvent, l'erreur d'une largeur de navire, et cela malgré l'oscillation perpétuelle des eaux, malgré leurs courants, malgré les vents quand ils ne sont pas tempêtueux, malgré les mille causes qui devraient, ce semble, amener des déviations; c'est que toutes les influences sont mises en ligne de compte et que la résultante des estimations devient une fixité précise. Quand il fait jour, on se voit assez à

l'avance pour être averti et pour donner le coup de barre qui suffit à la déviation nécessaire ; mais dans les nuits sombres, deux navires faisant route en vis-à-vis, courent risque de se briser l'un contre l'autre comme deux locomotives lancées de face sur la même voie. Tout le monde a frémi dans ces derniers temps aux lugubres récits qu'ont donnés les journaux de ces genres d'accidents. Il s'agit de trouver le remède à ce danger issu de la perfection même des procédés trouvés par notre industrie.

Or, on n'a pensé jusqu'à présent qu'aux avertissements soit par des phares électriques que porteraient les paquebots à leurs mâts de misaine et dont la lumière serait assez puissante pour traverser les brouillards les plus épais, soit par des sifflets assez perçants pour traverser les couches atmosphériques les moins *diaphanes* acoustiquement. Le premier moyen est à peu près trouvé ; le second n'est encore qu'à l'étude, et les expériences qui se font en vue de le découvrir ont révélé de nouveaux mystères d'acoustique, dont nous dirons quelque chose au mot Son si la place nous reste. Nous ne ferons ici que signaler le premier moyen, qui repose sur une application de la lumière électrique, et qui ne pourrait devenir insuffisant que dans des temps de brouillards extraordinaires.

On peut produire la lumière électrique à l'aide de plusieurs sources, très-différentes ; on le peut avec la pile voltaïque, on le peut avec les appareils d'induction ; avec la pile, ce sont simplement deux fils conducteurs provenant des pôles contraires qui viennent faire leur décharge continue dans deux petits cylindres de charbon dont les bouts se regardent à une faible distance ; il se produit, dans le petit intervalle un arc lumineux très-vif duquel s'échappe un cône de lumière qui va au loin éclairer fortement les objets, et qui se voit comme une sorte de comète avec son noyau et sa longue queue. Avec l'appareil d'induction, ce sont des bobines de fil conducteur qui tournent rapidement devant des aimants, établissent sans cesse, par leur mouvement, des changements précipités de courant, des ruptures et des reprises, et déterminent ainsi un effet semblable au point de réunion, à faible distance, des deux charbons terminant les conducteurs des pôles de nom contraire.

Cette dernière source a paru jusqu'à présent la plus facile à appliquer dans les paquebots. On a imaginé un appareil composé de quatre disques parallèles supportant des bobines de fils de cuivre (soit 64), tournant avec une vitesse de 450 tours à la minute, devant des aimants très-forts (soit 40), et dont le mouvement de rotation est entretenu par la machine à vapeur, moyennant une dépense de trois chevaux vapeur. Tout l'appareil occupe un emplacement de deux mètres cubes ; il est long de $1^{m}10$, large de $1^{m}30$ et haut de $1^{m}45$. C'est un peu encombrant, mais ce ne l'est pas assez pour nuire beaucoup sur les grands paquebots, (comme dimensions, pourtant on trouvera mieux). Cette source d'électricité est placée au bas du mât de misaine et les deux fils qui en sortent avec les deux crayons de charbon qui les terminent vont au haut du mât produire leur lumière dans un fanal. Les charbons s'usent en six heures, et ont par conséquent besoin d'être tous les six heures renouvelés ; on avait d'abord fixé le fanal au haut du mât, et par là même un marin était obligé d'y monter toutes les six heures ; mais la manœuvre était trop difficile avec les mouvements du mât par suite de ceux du navire ; on a rendu le fanal susceptible de se hisser et de se déhisser le long de deux rainures de fer écartées du mât, comme un de nos anciens réverbères à huile ; les fils de la longueur du mât s'enroulent et se déroulent sur une bobine *ad hoc*. Tel est l'appareil dont on a obtenu déjà de bons résultats sur plusieurs paquebots qui en ont fait l'essai.

Mais tout cela sent encore l'enfance dans son ordre. On trouvera beaucoup mieux.

Le Noir.

NAZARÉAT, NAZARÉEN. Ces deux mots sont dérivés de l'hébreu *nazar*,

distinguer, séparer, imposer des abstinences; les *nazaréens* étaient des hommes qui s'abstenaient par vœu de plusieurs choses permises : le *nazaréat* était le temps de leur abstinence ; c'était une espèce de purification ou de consécration ; il en est parlé dans le *livre des Nombres*, c. 6.

On y voit que le *nazaréat* consistait en trois choses principales : 1° à s'abstenir de vin et de toute boisson capable d'enivrer ; 2° à ne point se raser la tête et à laisser croître les cheveux ; 3° à éviter de toucher les morts et de s'en approcher.

Il y avait chez les Juifs deux espèces de *nazaréat;* l'un perpétuel et qui durait toute la vie, l'autre passager qui ne durait que pendant un certain temps. Il avait été prédit de Samson, *Judic.*, c. 13, ỳ 5 et 7, qu'il serait *nazaréen de Dieu* depuis son enfance ; Anne, mère de Samuel, promit, I *Reg.*, c. 1, ỳ 11, de le consacrer au Seigneur pour toute sa vie, et de ne point lui faire raser la tête. L'ange qui annonça à Zacharie la naissance de saint Jean-Baptiste, lui dit que cet enfant ne ferait usage d'aucune boisson capable d'enivrer, et qu'il serait rempli du Saint-Esprit dès le sein de sa mère. *Luc.*, c. 1, ỳ 15. Ce sont là autant d'exemples de *nazaréat* perpétuel.

Les rabbins pensent que le *nazaréat* passager ne durait que trente jours ; mais ils l'ont ainsi décidé sur des idées cabalistiques qui ne prouvent rien ; il est plus probable que cette durée dépendait de la volonté de celui qui s'y était engagé par un vœu, et que ce vœu pouvait être plus ou moins long. Le chapitre 6 du *livre des Nombres* prescrit ce que le *nazaréen* devait faire à la fin de son vœu ; il devait se présenter au prêtre, offrir à Dieu des victimes pour trois sacrifices, du pain, des gâteaux et du vin pour les libations ; ensuite on lui rasait la tête, et on brûlait ses cheveux au feu de l'autel ; dès ce moment, son vœu était censé accompli, il était dispensé des abstinences auxquelles il s'était obligé.

Ceux qui faisaient le vœu du *nazaréat* hors de la Palestine, et qui ne pouvaient se présenter au temple à la fin de leur vœu, se faisaient raser la tête où ils se trouvaient, et remettaient à un autre temps l'accomplissement des autres cérémonies ; ainsi en usa saint Paul à Cenchrée, à la fin de son vœu, *Act.*, c. 16, ỳ 18. Les rabbins ont imaginé qu'une personne pouvait avoir part au mérite du *nazaréat*, en contribuant aux frais des sacrifices du *nazaréen*, lorsqu'elle ne pouvait faire davantage ; cette opinion n'est fondée sur aucune preuve.

Spencer, dans son *Traité des lois cérémonielles des Hébreux*, 2e part. dissert. c. 6, observe que la coutume de nourrir la chevelure des jeunes gens à l'honneur de quelque divinité, et de la lui consacrer ensuite, était commune aux Egyptiens, aux Syriens, aux Grecs, etc. ; et il suppose très-mal à propos que Moïse ne fit que purifier cette cérémonie, en l'imitant et la destinant à honorer le vrai Dieu. Il dit qu'il n'est pas probable que ces nations l'aient empruntée des Juifs ; mais il est encore moins probable que Moïse l'ait empruntée d'eux, et il est fort incertain si cet usage était déjà pratiqué de son temps par les idolâtres.

Si Spencer et d'autres y avaient mieux réfléchi, ils auraient vu qu'il n'y a point ici d'emprunt, que la coutume des païens n'avait rien de commun avec le *nazaréat* des Hébreux. Les jeunes Grecs nourrissaient leur chevelure jusqu'à l'âge de puberté : alors les cheveux les auraient embarrassés dans la lutte, dans l'action de nager et dans d'autres exercices ; ils les consacraient donc à Hercule qui présidait à la lutte, ou aux nymphes des eaux protectrices des nageurs; ils les suspendaient dans les temples et les conservaient dans des boîtes ; ils ne les brûlaient pas. Leur motif était donc tout différent de celui des Juifs. Sous un climat aussi chaud que la Palestine, la chevelure était incommode; c'était une mortification de la garder aussi bien que de s'abstenir du vin, etc.

Nous lisons dans saint Matthieu, c. 2, ỳ 23, que Jésus enfant demeurait à *Nazareth*, et qu'il accomplissait ainsi ce qui est dit par les prophètes,

il sera nommé Nazaréen. Ce nom, disent les rabbins et les incrédules leurs copistes, ne se trouve dans aucun prophète en parlant du Messie ; saint Matthieu a donc cité faux dans cet endroit.

Ils se trompent. Soit que l'on rapporte ce nom à *netser*, rejeton, ou à *natzar*, conserver, garder, ou à *nazir*, homme constitué en dignité, etc., cela est égal. Isaïe, c. 11, ℣ 1, parlant du Messie, le nomme un rejeton, *netser*, qui sortira de Jessé. C. 42, ℣ 6, Dieu dit au Messie : Je vous ai *gardé* pour donner une alliance à mon peuple et la lumière aux nations. L'hébreu emploie le prétérit ou le futur de *natzar.* C. 52, ℣ 13, il dit que le Messie sera élevé, exalté, constitué en dignité. La version syriaque a rapporté ce nom à *netser*, rejeton : elle fait ainsi allusion au premier de ces passages d'Isaïe ; le nom de la ville de *Nazareth* y est écrit de même ; cette allusion était donc très-sensible dans le texte hébreu de saint Matthieu, et il est incertain si la version syriaque n'a pas été faite sur le texte même, plutôt que sur le grec. Ainsi saint Jérôme, dans son *Prologue sur la Genèse*, n'a pas hésité de rapporter le *Nazaræus* de saint Matthieu au texte d'Isaïe, c. 11, ℣ 1. BERGIER.

NAZARÉENS, hérétiques qui ont paru dans le second siècle de l'Eglise : voici l'origine de cette secte.

On sait par les *Actes des apôtres*, c. 15, que parmi les docteurs juifs qui avaient embrassé le christianisme, quelques-uns se persuadèrent que, pour obtenir le salut, ce n'était pas assez de croire en Jésus-Christ et de pratiquer sa doctrine, qu'il fallait encore observer la loi de Moïse ; conséquemment ils voulaient que les gentils même convertis fussent assujettis à recevoir la circoncision et à garder la loi cérémonielle. Les apôtres assemblés à Jérusalem décidèrent le contraire ; ils écrivirent aux fidèles convertis de la gentilité qu'il leur suffisait de s'abstenir du sang, des chairs suffoquées et de la *fornication* ; quelques auteurs ont cru que sous ce nom les apôtres entendaient tout acte d'idolâtrie.

Mais ils ne décidèrent point que les Juifs de naissance, devenus chrétiens, devaient cesser d'observer la loi de Moïse ; nous voyons, au contraire, *Act.*, c. 21, ℣ 20 et suiv., que les apôtres et saint Paul lui-même continuèrent à garder les cérémonies juives, non comme nécessaires au salut, mais comme utiles à la police de l'église juive. Ces cérémonies ne cessèrent qu'à la destruction de Jérusalem et du temple, l'an 70. Il paraît que, même après cette destruction, les Juifs chrétiens qui s'étaient retirés à Pella et dans les environs, ne quittèrent point leur ancienne manière de vivre, et qu'on ne leur en fit pas un crime.

Vers l'an 137, l'empereur Adrien, irrité par une nouvelle révolte des Juifs, acheva de les exterminer, et prononça contre eux une proscription générale ; alors les chrétiens, juifs d'origine, sentirent la nécessité de s'abstenir de toute marque de judaïsme. Quelques-uns, plus entêtés que les autres, s'obstinèrent à garder leurs cérémonies, et firent bande à part ; on leur donna le nom de *nazaréens*, soit que ce nom eût déjà donné aux juifs chrétiens en général, comme nous le voyons, *Act.*, c. 24, ℣ 5 ; soit que ce fût pour lors un terme nouveau, destiné à désigner les schismatiques, et qui venait de l'hébreu, *nazar*, séparer.

Bientôt ils se divisèrent en deux sectes, dont l'une garda le nom de *Nazaréens,* les autres furent nommés *ébionites*. Quelques auteurs ont cru cependant que la secte des ébionites est plus ancienne que cette date, qu'elle fut formée d'abord par des juifs réfractaires à la décision du concile de Jérusalem, qu'elle eut pour chef un nommé *Ebion*, vers l'an 75. *Voyez* EBIONITES.

Quoi qu'il en soit, les *nazaréens* en étaient distingués par leurs opinions. Ils joignaient, comme les ébionites, la foi de Jésus-Christ avec l'obéissance aux lois de Moïse, le baptême avec la circoncision ; mais ils n'obligeaient point les gentils qui embrassaient le christianisme à observer les rites du judaïsme, au lieu que les ébionites voulaient les y assujettir. Ceux-ci

soutenaient que Jésus-Christ était seulement un homme né de Joseph et de Marie : les *nazaréens* le reconnaissaient pour le Fils de Dieu, né d'une Vierge, et ils rejetaient toutes les additions que les pharisiens et les docteurs de la loi avaient faites aux institutions de Moïse. Il est cependant incertain s'ils admettaient la divinité de Jésus-Christ dans un sens rigoureux, puisque l'on dit qu'ils croyaient que Jésus-Christ était uni *en quelque sorte* à la nature divine. *Voyez* Le Quien, dans ses *Notes et ses Dissert. sur saint Jean Damascène*, dissert. 7. Ils ne se servaient pas du même Evangile que les ébionites.

Nous ne voyons pas pourquoi Mosheim, qui fait cette observation dans son *Histoire ecclésiastique*, blâme saint Epiphane d'avoir mis les *nazaréens* au rang des hérétiques. S'ils n'admettaient qu'une union morale entre la nature humaine de Jésus-Christ et la nature divine; si, malgré la décision du concile de Jérusalem, ils regardaient encore les cérémonies judaïques comme nécessaires ou comme utiles au salut, ils n'étaient certainement pas orthodoxes.

Saint Epiphane dit que, comme les *nazaréens* avaient l'usage de l'hébreu, ils lisaient dans cette langue les livres de l'ancien Testament. Ils avaient aussi l'Evangile hébreu de saint Matthieu, tel qu'il l'avait écrit; les *nazaréens* de Bérée le communiquèrent à saint Jérôme qui prit la peine de le copier et de le traduire. Ce saint docteur ne les accuse point de l'avoir altéré ni d'y avoir mis aucune erreur. Il en a seulement cité quelques passages qui ne se trouvent dans aucun de nos Evangiles, mais qui ne sont pas fort importants. Nous ne savons pas sur quoi fondé Casaubon a dit que cet évangile était rempli de fables, qu'il avait été altéré et corrompu par les *nazaréens* et par les ébionites. Ces derniers ont pu corrompre celui dont ils se servaient, sans que l'on puisse attribuer la même témérité aux *nazaréens*. Si saint Jérôme y avait trouvé des fables, des erreurs, des altérations considérables, il n'aurait pas pris la peine de le traduire.

Il est vrai que cet Evangile était appelé indifféremment l'Evangile des *nazaréens*, et l'Evangile selon les Hébreux; mais il n'est pas sûr que ce soit le même que l'Evangile des douze apôtres. Voyez *Fabricii codex apocryph. nov. Testament.*, n. 35. Le traducteur de Mosheim assure mal à propos que saint Paul a cité cet Evangile. Cet apôtre dit, *Gal.*, c. 1, ỳ 6 : « Je m'étonne de ce que vous » quittez si tôt celui qui vous a appe- » lés à la grâce de Jésus-Christ, pour » embrasser un autre Evangile. » Mais il est clair que par *Evangile*, saint Paul entend la doctrine, et non un livre : il en est de même, ỳ 7 et 11.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aucun auteur ancien n'a reproché aux *nazaréens* d'avoir contredit dans leur Evangile aucun des faits rapportés par saint Matthieu et par les autres évangélistes; voilà l'esssentiel. Puisque c'étaient des Juifs convertis et placés sur les lieux, ils ont été à portée de vérifier les faits avant d'y ajouter foi, ils ne les ont pas crus légèrement, puisqu'ils poussaient à l'excès leur attachement au judaïsme.

A l'occasion de cette secte, Toland et d'autres incrédules ont forgé une hypothèse absurde. Ils ont dit que les *nazaréens* étaient dans le fond les vrais disciples de Jésus-Christ et des apôtres, puisque l'intention de ce divin Maître et de ses envoyés était de conserver la loi de Moïse; mais que saint Paul, pour justifier sa désertion du judaïsme, avait formé le dessein de l'abolir, et en était venu à bout malgré les autres apôtres; que le christianisme actuel était l'ouvrage de saint Paul, et non la vraie religion de Jésus-Christ. Toland a voulu prouver cette imagination ridicule par un ouvrage intitulé *Nazarenus*. Il a été réfuté par plusieurs auteurs anglais, mais surtout par Mosheim, sous ce titre : *Vindiciæ antiquæ Christianor. disciplinæ adv. J. Tolandi Nazarenum*, in-8°, *Hamburgi*, 1722. Il y fait voir que Toland n'a pas apporté une seule preuve positive de toutes ses imaginations; il soutient que la secte hérétique des *nazaréens* n'a pas paru avant le IVe siècle.

D'autres incrédules prétendent au contraire que le parti de saint Paul a

eu le dessous, que les judaïsants ont prévalu, que ce sont eux qui ont introduit dans l'Eglise chrétienne l'esprit judaïque, la hiérarchie, les dons du Saint-Esprit, les explications allégoriques de l'Ecriture sainte, etc.

Cette contradiction entre les idées de nos adversaires suffit déjà pour les réfuter tous. A l'article Loi cérémonielle, nous avons prouvé que l'intention de Jésus-Christ ni de ses apôtres ne fut jamais d'en conserver l'observation; ils n'auraient pu le faire sans contredire les prédictions des prophètes, et sans méconnaître la nature même de cette loi. Il n'est pas moins faux que saint Paul ait été d'un avis différent de celui de ses collègues sur l'inutilité des cérémonies légales par rapport au salut; le contraire est prouvé par la décision unanime du concile de Jérusalem, par les lettres de saint Pierre et de saint Jean, par celles de saint Barnabé, de saint Clément et de saint Ignace, par la conduite qu'ils ont suivie dans les églises qu'ils ont fondées, etc. Cette imagination des rabbins, qui était déjà venue dans l'esprit des manichéens, de Porphyre et de Julien, ne valait pas la peine d'être renouvelée de nos jours. *Voyez* Saint Paul, § 2.

D'autre part, comment a-t-on pu conserver dans l'Eglise chrétienne l'esprit du judaïsme, pendant que les *nazaréens* et les ébionites ont été condamnés comme hérétiques, à cause de leur obstination à judaïser? On voit, par cet exemple et par beaucoup d'autres, que les ennemis du christianisme, anciens ou modernes, ne sont pas heureux en conjectures.

Bergier.

NAZIANZE. *Voyez* Grégoire (S.).

NAZARETH (*Théol. mixt. scien. géogr.*) — *V.* Palestine. Nous citerons ici le passage suivant du *Voyage religieux en Orient* de l'abbé Michon; le voyageur après avoir exprimé ses sentiments pieux lorsqu'il dit la messe dans la grotte de *Nazareth*, décrit comme il suit les costumes des hommes et des femmes de cette petite cité montagnarde, et par conséquent ceux que portèrent, dit-il, le Christ et sa mère :

« La sainte grotte (1) avait été parée de draperies de soie. Les fidèles de *Nazareth* étaient venus assister à l'office du matin, selon l'usage de l'Orient dans toutes les communions chrétiennes. Ce fut un jeune homme de *Nazareth* qui me servit la messe. Je fus frappé de la douceur et de la noblesse de ses traits. Son costume surtout attira mon regard, et lorsque je sortis du couvent, je le priai de poser quelques instants devant moi, pour que je prisse un croquis de ce costume. Je suis parfaitement convaincu que le Christ était vêtu ainsi.

» Ce jeune homme avait environ vingt-cinq ans. Il avait assez de barbe, et il la portait tout entière. Sa tête était rasée et couverte d'un kafieh.

» Le kafieh est un mouchoir rayé, orné de longues franges. Il se plie en deux et se pose sur la tête de manière à jeter sur les épaules et sur le cou la partie frangée. Il est retenu par une double corde de poil de chameau, qui produit à l'œil l'effet d'un diadème. Le kafieh tombe avec beaucoup de grâce sur les vêtements. Il protége le cou, les oreilles et le front. C'est le voile de l'homme ; et dans les grandes chaleurs, surtout en voyage, on le noue autour du visage, de manière à ne laisser découverts que les yeux. On se défend ainsi de l'excessive chaleur et des insectes dont les piqûres sont terribles.

» Le corps est vêtu d'une tunique, longue robe qui part du cou et tombe sur les pieds. Cette tunique est d'une extrême simplicité, fendue dans le haut sur le devant, pour y passer la tête, et retenue au milieu du corps par une ceinture (2).

» L'usage de porter des caleçons s'introduit peu à peu; mais il est inconnu des Arabes, qui n'ont sur le corps que la simple tunique ; et les livres saints ne parlent pas d'autre

(1) La grotte de l'Annonciation. Le Noir.

(2) Les frères de Joseph le dépouillent de sa tunique, qui tombe sur les pieds et qui est rayée. *Nudaverunt eum tunica talari et polymita.* (Gens., XXXVII, 23.)

vêtement. La jambe et les bras sont toujours nus, chez les hommes comme chez les femmes.

» Enfin le costume de *Nazareth* se termine par des souliers larges, dont le bout est arrondi, ayant deux pattes que serre une petite courroie. Les souliers paraissent également n'avoir reçu à travers les siècles aucune modification. Le cuir qui forme la semelle dépasse de beaucoup celui qui enveloppe le pied. Aucune couleur n'a été donnée à ce cuir. C'est la forme de chaussure la plus simple que l'homme ait pu inventer.

» Je ne m'explique pas que les peintres et les statuaires s'obstinent à donner au Christ et aux apôtres, dans toutes les scènes évangéliques, le costume des philosophes grecs qu'ils n'ont jamais porté, pendant que celui que je viens de décrire est le véritable costume des races abrahamiques. Les dix-huit siècles qui nous séparent du Christ ont passé inaperçus dans l'immobilité de l'Orient. Les vêtements n'y ont pas plus changé que le langage, les habitations, les mœurs, les croyances. On ne comprendrait pas que l'art s'obstinât à perpétuer cette espèce d'anachronisme. Nous pouvons assurer les hommes de l'art que lorsqu'ils auront drapé leurs personnages bibliques des vêtements qui se portent en Palestine et en Arabie, ils leur auront donné, outre le mérite de la vérité du costume, celui d'une beauté de forme qu'on ne pourra leur contester.

» Je n'ai pas parlé du costume des femmes de *Nazareth*, qu'il faut aussi donner à la Vierge. Il a la même valeur au point de vue de l'art : Une tunique bleue, retenue par une ceinture; un voile bleu, jeté sur la tête, sans aucune autre coiffure ; des bracelets aux bras et à la jambe ; tel est le costume. Il est remarquable que, de toutes les villes de l'Orient, *Nazareth* soit la seule où les femmes aient dans la rue le visage découvert. A Jérusalem, les femmes chrétiennes ne sortent jamais sans être aussi rigoureusement voilées que les musulmanes. Et cet usage est aussi de l'antiquité la plus reculée. Rébecca, conduite par l'esclave d'Abraham, se hâte de couvrir son visage en voyant Isaac (1). Lorsque Judas rencontra sa belle-fille Thamar sur le chemin de Thamnas, elle était voilée. Il s'entretient longuement avec elle, et il ne voit pas son visage. Si telle n'eût pas été la coutume du temps, cette obstination à rester voilée lui eût été suspecte, et lui eût épargné un crime.

» Sur tous les chemins de Palestine, à peine nous étions aperçus de quelques femmes qui venaient chercher l'eau aux fontaines, qu'elles ramenaient leur voile sur leur visage. Remarque pour les peintres : Le bleu de la robe et du voile des femmes de l'Orient n'est pas un bleu de bel azur. C'est une teinte de bleu terne et gris, qui a peu d'éclat. »

Le Noir.

NÉANDER (Jean - Auguste - Guillaume) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet illustre historien de l'Eglise protestante né en 1789, à Goettingue, d'une famille juive et mort en 1850, à Berlin, généralement regretté, a laissé :

L'*Empereur Julien et son siècle*, 1812; *Saint Bernard et son siècle*, Berlin, 1813 ; deuxième édition, 1848 ; *Développement génétique des principaux systèmes gnostiques*, Berlin, 1818 ; *Chrysostome et l'Eglise d'Orient de son temps*, Berlin, 1824, deux volumes ; l'*Antignostique, esprit de Tertullien, et introduction à ses écrits*, 1824 ; deuxième édition, corrigée, Berlin, 1849 ; *Memorabilia de l'histoire du Christianisme*, trois volumes, Berlin, 1822 ; *Histoire de l'établissement et de la direction de l'Église par les Apôtres*, deux volumes, 1832 ; quatrième édition, 1847 ; *Vie de Jésus, au point de vue historique*, Hambourg, 1837 ; quatrième édition, provoquée par la *Vie de Jésus*, de Strauss ; *Histoire universelle de la religion et de l'Église chrétienne*, Hambourg, 1825-43, dix volumes ; elle va jusqu'en 1300, c'est-à-dire jusqu'au pape Boniface VIII.

Le Noir.

(1) *At illa tollens cito pallium, operuit se.* (Genès. XXIV, 64.)

NÉBULEUSES (*Théol. mixt. scien. cosmol.*) — On appelle ainsi des espaces célestes plus lumineux que le reste du ciel et qui ne présentent pas à nos yeux des points brillants qu'on puisse appeler des étoiles. Il y a sur ces taches blanches deux systèmes qui sont l'un et l'autre soutenus par les astronomes, et qui seront également soutenables jusqu'au moment, si ce moment arrive jamais, où nous aurons inventé des instruments assez puissants pour résoudre la difficulté qu'ont levée la perfection même de ceux qui ont été inventés jusqu'à ce jour. Voici cette difficulté.

On remarque d'abord les *nébuleuses à l'œil nu*, telles que la *crèche* ou *nébuleuse du cancer*, le *nébuleuse de l'épée de Persée*, qui se trouve dans la poignée, la *chevelure de Bérénice*, la *nébuleuse d'Andromède* qui forme un ovale très-allongé, la grande *nébuleuse* de la voie lactée, etc. On remarque, en même temps, que certains amas de petites étoiles très-serrées comme les *pléïades*, ne sont des groupes d'étoiles que pour les personnes qui ont la vue bonne, et que pour celles qui ont la vue courte, ces amas ne sont plus que des *nébuleuses*. L'idée vient donc naturellement de se demander si toutes les *nébuleuses* ne seraient pas des amas d'étoiles. On en était là avant les télescopes. Or, les télescopes montrèrent, en effet, que les taches blanches célestes n'étaient que des multitudes d'étoiles plus petites et plus rapprochées les unes des autres; mais, en même temps, ils firent apercevoir, dans les *nébuleuses* ainsi résolues, de nouvelles *nébuleuses*. On inventa des télescopes plus puissants ; et le même effet se produisit de nouveau. Ce qui n'était que *nébuleuse* pour les premiers télescopes, devenait des étoiles pour les seconds, mais en même temps se montraient d'autres *nébuleuses*, et ainsi de suite. Les *nébuleuses* étaient toujours reconnues réductibles en étoiles, mais avec apparition de nouvelles. C'est ainsi que la *nébuleuse* d'*Orion* que découvrit Huyghens au-dessous des trois rois, *nébuleuse* très-irrégulière qui entoure, en cette région l'étoile θ, a été depuis Huyghens résolue en quelques-uns de ses points, mais est restée *nébuleuse*, dans les plus puissants télescopes, en plusieurs autres.

Or Herschel et Laplace soutiennent qu'il existe des *nébuleuses* proprement dites, absolument irréductibles, lesquelles sont des mondes en voie de se former, qui ne sont encore composés que d'une matière cosmique, et forment une espèce de chaos primitif, que nous ajoutons, nous, devoir être semblable à ce que fut notre terre avec notre monde solaire au moment dont parle le cosmographe sacré lorsqu'il dit d'elle : *Erat inanis et vacua*. (*V.* Ages cosmologiques.)

D'autres croient que toutes les *nébuleuses* sont réductibles en étoiles, et ne sont pas éloignés de penser qu'il arrivera un jour où nos instruments perfectionnés nous montreront la voûte céleste comme un fond vide parfaitement uniforme sur lequel pointilleront seulement des milliards de milliards d'astres tout formés.

Nous partageons la conviction d'Herschel et de Laplace, d'abord parce qu'elle est conforme à l'idée grandiose que nous croyons trouver dans Moïse, en second lieu, parce qu'il nous semble démontré suffisamment que les queues des comètes avec leurs noyaux eux-mêmes, du moins pour la plupart, ne sont aussi que des amas de substances gazeuzes, matières cosmiques élémentaires, qui peuvent être aussi de petits mondes naissants. Le P. Secchi, analysant, au moment même où nous faisons cet article, la comète Boggia qui nous visite depuis le mois d'avril et qui va bientôt devenir invisible pour nous, l'analysant au moyen du spectroscope (V. ce mot), la trouve composée d'oxygène et de carbone (oxyde de carbone) ; ce sont précisément des gaz élémentaires propres à entrer dans la composition de mondes nouveaux (1). Il n'y aurait pas de différence entre

(1) L'oxyde de carbone, celui de la terre au moins, est un poison très-subtil ; c'est lui surtout qui tue dans l'asphyxie par le charbon ; 1/100 de ce gaz dans l'air suffit pour tuer subitement un oiseau. Si donc une comète composée de ce gaz venait en pénétrer notre atmosphère, elle la rendrait vénéneuse, et ce serait une manière dont pourrait se réaliser la fin de notre monde animal : or, il est

une queue de comète et une vraie nébuleuse.

En tous cas, admirons cette écrasante immensité de l'œuvre de Dieu qui a mis des étoiles en si grande quantité dans les cieux et les a semées à des distances si considérables que la lumière ne peut nous en arriver des profondeurs de l'espace qu'avec des millions d'années, tout en faisant près de 100 mille lieues par seconde; et admirons aussi cette intelligence éternelle qui nous a donné quelque idée de son étendue en enfermant, dans notre misérable cerveau, une intelligence à son image, qui embrasse dans une idée, de pareilles grandeurs.

Le Noir.

NÉCESSITANT, terme dogmatique dont on se sert en parlant des causes de nos actions; ainsi, l'on dit *motif nécessitant, grâce nécessitante*, pour exprimer une grâce ou un motif auxquels nous ne pouvons pas résister, et qui entraînent nécessairement le consentement de la volonté. A la réserve des protestants et des jansénistes, il n'est personne qui soutienne que la grâce est *nécessitante*, et que la volonté humaine ne peut résister à son impulsion; mais il est plusieurs théologiens qui, en rejetant le terme, semblent cependant admettre la chose, par la manière dont ils expliquent l'efficacité de la grâce.

A l'article Grace, § 4, nous avons prouvé par l'Ecriture sainte, que souvent l'homme résiste à la grâce, et nous n'en sommes que trop convaincus par notre propre expérience. Nous sentons que quand nous faisons le mal avec remords, et en nous condamnant nous-mêmes, nous résistons à un mouvement intérieur qui nous en détourne; ce mouvement vient certainement de Dieu, et c'est une grâce à laquelle nous résistons. L'Eglise a justement condamné cette proposition de l'évêque d'Ypres : *On ne résiste jamais à la grâce intérieure dans l'état de nature tombée. Voyez* l'article suivant.

Bergier.

très-possible qu'il y ait dans les espaces une comète de cette nature qui serait lancée vers nous comme une flèche de Dieu pour empoisonner un jour, tout notre genre humain. Quel astronome oserait dire le contraire ?

Le Noir.

NÉCESSITÉ. C'est aux métaphysiciens de distinguer les divers sens de ce terme; mais il importe aux théologiens de remarquer l'abus que les matérialistes en ont fait pour fonder une morale dans leur système. Ils disent que le devoir ou l'obligation de faire telle action et d'en éviter telle autre, consiste dans la *nécessité* d'agir ainsi ou d'être blâmé par notre propre conscience et par nos semblables, de recevoir tel ou tel préjudice de notre conduite (1).

Indépendamment des autres absurdités de ce système, que nous avons remarquées au mot Devoir, il est évident qu'il détruit la notion de la *vertu*. Ce terme signifie la *force de l'âme*. Est-il besoin de force pour céder à la *nécessité?* C'est pour y résister qu'il faut une âme forte. Un scélérat consommé étouffe ses remords, méprise le jugement de ses semblables, brave les dangers dans lesquels le jette un crime : ce n'est point là la force de l'âme qui constitue la vertu; c'est plutôt la faiblesse d'une âme dépravée, qui cède à la violence d'une passion déréglée et à l'habitude de commettre le crime. La vraie force ou la vertu consiste à vaincre notre sensibilité physique, nos besoins, notre intérêt momentané, nos passions, lorsqu'il y a une loi qui nous l'ordonne.

Les matérialistes ne font donc qu'un sophisme, lorsqu'ils disent qu'un homme qui se détruit afin de ne plus souffrir, ne pèche point, parce qu'il cède à la *nécessité* physique de fuir la douleur. Mais s'il y a une loi qui lui impose l'obligation de souffrir plutôt que de se détruire, que prouve la prétendue *nécessité physique* de fuir la douleur? Il faut donc commencer par démontrer qu'alors la *nécessité* est invincible, et que l'homme n'est plus libre.

Par le sentiment intérieur, nous distinguons très-bien ce que nous

(1) Voyez l'article Liberté.

Gousset.

faisons librement et par choix, d'avec ce que nous faisons par *nécessité*; nous ne confondons point, par exemple, le désir indélibéré de manger, causé par une faim canine, avec le désir réfléchi de manger dans un moment où il nous est possible de nous en abstenir. Nous sentons qu'il y a *nécessité* dans le premier cas et *liberté* dans le second; le choix a eu lieu dans celui-ci, et non dans le premier. Sous l'empire de la *nécessité*, nous sommes moins actifs que passifs; il nous est impossible alors d'avoir du remords et de nous croire coupables pour avoir succombé. Lorsque l'évêque d'Ypres a soutenu que, *dans l'état de nature tombée, pour mériter ou démériter il n'est pas besoin d'être exempt de* nécessité, *mais seulement de coaction* ou de violence, il avait entrepris d'étouffer en nous le sentiment intérieur, plus fort que tous les arguments.

Par une autre équivoque, on a confondu la *nécessité* qui ne vient pas de nous, avec celle que nous nous imposons à nous-mêmes, et l'on a étayé cette confusion sur un principe posé par saint Augustin, qu'il y a *nécessité* d'agir selon ce qui nous plaît le plus : *quod magis nos delectat, secundum id operemur necesse est.* S'il est question là d'un plaisir délibéré et réfléchi, le principe est vrai; mais alors la nécessité de céder à ce plaisir vient de nous et de notre choix ; c'est l'exercice même de notre liberté, comment pourrait-il y nuire? S'il s'agit d'un plaisir indélibéré, le principe est faux. Lorsque nous résistons à une passion violente par réflexion et par vertu, nous ne faisons certainement pas ce qui nous plaît le plus, puisque nous nous faisons violence : il est absurde de nommer *plaisir* la résistance au plaisir : la distinction entre le plaisir spirituel et le plaisir charnel n'est dans le fond, qu'une puérilité. *Voyez* Délectation.

Voilà cependant sur quoi l'on a fondé le pompeux système de la délectation victorieuse, dans laquelle l'évêque d'Ypres et ses adhérents font consister l'efficacité de la grâce, et qu'ils soutiennent être le sentiment de saint Augustin. Mais dans le célèbre passage du *vingt-sixième Traité sur saint Jean*, n. 4, où saint Augustin dit : *Trahit sua quemque voluptas*; il ajoute : *non necessitas, sed voluptas*; *non obligatio, sed delectatio.* Donc il ne suppose point que la délectation victorieuse impose une *nécessité*; donc le système des jansénistes est formellement contraire à celui de saint Augustin. Ceux qui l'ont suivi se sont-ils flattés de changer le langage humain et les notions du sens commun, afin d'autoriser tous les sophismes des fatalistes ?

Les théologiens distinguent encore deux autres espèces de *nécessité ;* savoir la *nécessité de moyens* et la *nécessité de préceptes.* Le baptême, disent-ils, est nécessaire de *nécessité de moyen* ou de *nécessité absolue,* parce que c'est le seul moyen que Jésus-Christ a institué pour obtenir le salut; tellement que quiconque n'est pas baptisé, soit par sa faute ou autrement, ne peut être sauvé. L'eucharistie est seulement nécessaire de *nécessité de précepte ;* si un homme refusait volontairement de la recevoir, il mériterait la damnation; mais s'il en était privé sans qu'il y eût de sa faute, il ne serait pas coupable. *Voy.* Baptême, § 6.

Bergier.

NECHILOTH. Le psaume 5 a pour titre en hébreu *El hannéchiloth*, et ce terme ne se trouve nulle part ailleurs; il n'est donc pas étonnant que la signification en soit fort douteuse. La Vulgate et les Septante ont traduit *pour l'héritière*, et cela ne nous apprend rien; le chaldéen a mis *pour surchanter* ; d'autres disent que c'était *pour chanter à deux chœurs*, *pour la troupe des chantres*, *pour les instruments à vent*, etc. Tout cela n'est que conjectures : heureusement la chose n'est pas fort importante. Le sens du mot *néginoth*, qui se trouve à la tête de plusieurs autres psaumes, n'est pas mieux connu. *Voyez* la *Synopse des critiques*.

Bergier.

NÉCROLOGE, terme grec, formé de νεκρὸς, *mort*, et de λογὸς, *discours* ou *liste*; c'est le catalogue des

morts. Dès les premiers siècles du christianisme, les fidèles de chaque église eurent soin de marquer exactement le jour de la mort de leurs évêques, afin d'en faire mémoire dans la liturgie, et de prier pour eux; mais on n'y inscrivait pas ceux qui étaient morts dans le schisme ou dans l'hérésie. Il y a encore de ces *nécrologes* dans les monastères et dans les chapitres des chanoines. Tous les jours, à l'heure de prime, la coutume est de lire au chœur les noms des chanoines morts ce jour-là, qui ont fait quelque donation ou fondation; et l'on prie pour eux comme bienfaiteurs de l'Eglise. C'est un usage pieux et louable ; il est bon que les hommes consacrés au service du Seigneur se rappellent le souvenir de la mort, et la mémoire de leurs anciens confrères; ceux qui oublient les morts n'ont guère plus d'amitié pour les vivants.

On a aussi nommé *Nécrologe* ce que nous appelons aujourd'hui *Martyrologe*, c'est-à-dire le catalogue des hommes morts en odeur de sainteté, quoique tous n'aient pas été martyrs. Ceux que nous nommons en général *confesseurs*, n'ont pas attesté par leur mort la vérité de la doctrine de Jésus-Christ; mais ils ont témoigné par leur vie qu'il n'est pas impossible de pratiquer sa morale et de vivre chrétiennement : l'un de ces témoignages n'est pas moins nécessaire à la religion que l'autre.

BERGIER.

NÉCROMANCIE, art d'interroger les morts, pour apprendre d'eux l'avenir; cela se faisait par une cérémonie que l'on nommait *évocation des mânes*. Nous laissons aux écrivains de l'histoire ancienne le soin de décrire cette superstition, nous nous bornons à en rechercher l'origine, à en montrer les pernicieuses conséquences, et la sagesse des lois qui ont proscrit ce genre de divination.

Chez les anciens, les funérailles étaient accompagnées d'un repas commun, où tous les parents du mort rassemblés s'entretenaient de ses bonnes qualités et de ses vertus, témoignaient leurs regrets par leurs soupirs et par leurs larmes. Il n'est pas étonnant qu'avec une imagination frappée de cet objet, quelques-uns des assistants aient rêvé que le mort leur apparaissait, s'entretenait avec eux, leur apprenait des choses qu'ils désiraient de savoir, et que ces rêves aient été pris pour une réalité. On en a conclu que les morts pouvaient revenir et s'entretenir avec les vivants, que l'on pouvait les y engager, en répétant les mêmes choses que l'on avait faites à leurs funérailles, ou des cérémonies analogues.

Quelques imposteurs se sont vantés ensuite que, par des paroles magiques, par des formules d'évocation, ils pouvaient forcer les âmes des morts à revenir sur la terre, à s'y montrer, à répondre aux questions qu'ils leur faisaient; les hommes croient aisément ce qu'ils désirent. Il ne fut pas difficile aux nécromanciens, par une lanterne magique ou autrement, de faire paraître dans les ténèbres une figure quelconque, que l'on prit pour le mort auquel on voulait parler.

Nous n'entrerons pas ici dans la question de savoir s'il n'y eut jamais que de l'illusion et de l'artifice dans cette magie, si quelquefois le démon s'en est mêlé pour séduire ses adorateurs, ou si Dieu, pour punir une curiosité criminelle, a permis qu'un mort revînt véritablement annoncer les arrêts de la justice divine à ceux qui avaient voulu les consulter; nous en dirons quelque chose au mot PYTHONISSE. Quelques auteurs ont écrit que, suivant la croyance des païens, ce n'était ni le corps ni l'âme du mort qui apparaissait, mais son *ombre*, c'est-à-dire, une substance mitoyenne entre l'un et l'autre; mais ils ne donnent pour preuve que des conjectures ; et certainement le commun des païens ne faisait pas une distinction si subtile.

Par la loi de Moïse, il était sévèrement défendu aux Juifs d'interroger les morts, *Deut.*, c. 18, ℣ 11 ; de faire des offrandes aux morts, c. 26, ℣ 14; de se couper les cheveux ou la barbe, et de se faire des incisions en

signe de deuil, *Levit.*, c. 19, ℣ 27 et 28. Isaïe condamne ceux qui demandent aux morts ce qui intéresse les vivants, c. 8, ℣ 19, et ceux qui dorment sur les tombeaux pour avoir des rêves, c. 65, ℣ 4. On sait jusqu'à quel excès les païens poussaient la superstition envers les morts, et les cruautés qu'un deuil insensé leur faisait souvent commettre. Voilà pourquoi, chez les Juifs, celui qui avait touché un mort était censé impur.

A la vérité, les usages absurdes des païens à l'égard des morts étaient une preuve sensible de leur croyance touchant l'immortalité de l'âme, et le penchant des Juifs à les imiter démontre qu'ils étaient dans la même persuasion; mais pour professer cette importante vérité, il n'était pas nécessaire de copier les coutumes insensées et impies des païens; il suffisait de conserver l'usage simple et innocent des patriarches, qui donnaient aux morts une sépulture honorable, et qui respectaient les tombeaux, sans tomber dans aucun excès.

Les rois d'Israël et de Juda, qui tombèrent dans l'idolâtrie, ne manquèrent pas de protéger toutes les espèces de magie et de divination, par conséquent la *nécromancie*; mais les rois pieux eurent soin de proscrire ces désordres et de punir ceux qui en faisaient profession. Saül en avait ainsi agi au commencement de son règne; mais après avoir violé la loi de Dieu en plusieurs autres choses, il y fut encore infidèle, en voulant consulter l'âme de Samuel, I *Reg.*, c. 28, ℣ 8. *Voy.* Pythonisse. Josias, en montant sur le trône, commença par exterminer les magiciens et les devins qui s'étaient multipliés sous le règne de l'impie Manassès, IV *Reg.*, c. 21, ℣ 6; c. 23, ℣ 24.

Il est évident que la *nécromancie* était une des espèces de goétie ou de magie noire et diabolique. C'était une révolte contre la sagesse divine de vouloir savoir des choses qu'il a plu à Dieu de nous cacher, et de vouloir ramener dans ce monde des âmes que sa justice en a fait sortir. Pour en venir à bout, les païens n'invoquaient pas les dieux du ciel, mais les divinités de l'enfer. La cérémonie de l'évocation des mânes, telle que Lucain l'a décrite dans sa *Pharsale*, liv. 6, ℣ 668, est un mélange d'impiété, de démence, d'atrocité qui fait horreur. La furie que le poëte fait parler, pour obtenir des divinités infernales le retour d'une âme dans un corps, se vante d'avoir commis des crimes dont l'esprit humain n'a point d'idée. Bergier.

NÉCROPOLES (*Théol. mixt. scien. archéol.*) — A le bien prendre, toute la surface de la terre est une *nécropole*; qu'est-elle autre chose que la cité des morts foulée et fouillée par les vivants? Elle se compose des débris de tous les êtres organiques qui ont précédé l'homme et des débris du genre humain passé; mais on appelle *nécropoles* à proprement parler nos vieux cimetières, ou réunions de tombeaux. Si ce dictionnaire comportait 24 volumes au lieu de 12, nous aurions ici une vaste matière à traiter, bien qu'il ne fût pas un dictionnaire d'archéologie, parce que ce titre embrasse toutes les parties les plus intéressantes de cette science : ne sont-ce pas les *nécropoles* qui fournissent la plupart des sculptures, statues, monuments, médailles, inscriptions, peintures antiques? Nous nous bornerons à donner quelques descriptions de *nécropoles* célèbres, les plus récemment découvertes et explorées, soit en les empruntant à des auteurs bien connus, soit en nous les empruntant à nous-même écrivant pour d'autres ouvrages.

Par où commencerons-nous ? Il nous faudrait parcourir le globe tout entier; mais nous retomberions dans la longueur même que nous voulons éviter; nous irons au hasard, sautant capricieusement par-dessus les distances, en ayant soin pourtant de n'oublier aucune des quatre parties du monde et de réserver pour la fin les *nécropoles* judaïques et les *nécropoles* chrétiennes.

I. Nécropoles étrusques. Dans une longue étude à vol d'oiseau sur les *nécropoles* de l'univers entier que

nous donnions au *Grand Dictionnaire universel* du XIXe siècle, se trouvait le passage suivant :

« Nous sommes frappés, d'abord, par les monuments cyclopéens qui se présentent dans l'Italie comme dans la Grèce, envahis, depuis des lustres de siècles, par les forêts. L'appareil cyclopéen consiste dans une espèce d'enchevêtrement de pierres énormes, brutes ou presque brutes, dont les angles sortants et rentrants s'intercallent l'un dans l'autre sans mortier; ces pierres, ainsi posées, et s'élevant les unes sur les autres, selon les plus simples indications données au constructeur par leurs faces irrégulières, forment des murailles qui sont quelquefois très-hautes et que des constructions postérieures ont prises, en certains lieux, pour leurs fondations; fondations très-solides à cause de leur énorme épaisseur et de l'immobilité parfaite qui résulte des poids de leurs parties élémentaires. Ces murailles cyclopéennes ressemblent, par leur étendue, à des enceintes de cités; mais les rues et les maisons de ces villes sont aujourd'hui remplacées par des arbres dont l'ancienneté est si grande que leur ensemble a pris l'apparence de la forêt vierge. Or, c'est ordinairement dans le voisinage de ces grandes ruines cyclopéennes que se rencontrent les *nécropoles* étrusques ; elles sont construites comme il suit :

» Un escalier en pierre par où l'on descend assez profondément dans le sol ; au bas de l'escalier, et en face, un souterrain; et au bout du souterrain une ou plusieurs cavernes de forme le plus souvent ronde, autour desquelles sont rangés des sarcophages en pierre ou en terre cuite dont le couvercle consiste souvent, par dehors, en une statue de la personne, absolument comme on le remarque sur certains tombeaux de notre cathédrale de Saint-Denis. Le tout est plus ou moins sculpté et plus ou moins chargé de peintures. Si mon lecteur a vu le [musée Campana, il se rappellera que la salle des étrusques, l'une des plus intéressantes, renfermait un grand nombre de ces espèces de tombes. Dans ce genre de *nécroples*, point de fours à sépulcres, c'est-à-dire de cases particulières pour recevoir les sarcophages. Nous verrons en Egypte et en Phénicie des exemples aussi de ce genre de *nécropoles* avec des modifications plus ou moins considérables.

» Arrêtons-nous un instant à Vulci, l'ancienne Dulcinium. Là, en 1829, un bœuf, labourant un champ, creva, de son pied, une voûte dont on ignorait l'existence. On descendit dans ce trou dû au hasard, et l'on reconnut cette immense *nécropole* étrusque remplie de richesses presque inépuisables, qui a fourni au musée Campana la plus grande partie de ses merveilles. Toute une civilisation antique, tombée dans l'oubli, ignorée de l'histoire, dont la langue est perdue et résiste même, jusqu'à présent, aux études du philologue, se révéla subitement. Pendant trente ans on recueillit, dans cette ville des morts, des amphores, des armes, des statues, des bas-reliefs, des terres cuites peintes, des sarcophages avec couvercles représentant les personnages qu'ils contenaient, mille objets au travail le plus délicat. C'est un mélange de l'évolution artistique des Grecs et d'une autre évolution particulière à l'Etrurie, avec des traces de l'art antique des Orientaux. Les sujets de l'Iliade et de l'Odyssée, les légendes de la mythologie, telles que les aventures d'Hercule, se retrouvent peintes, ou sculptées, presque toujours peintes, et les rapprochements qui se font naturellement entre les vases étrusques et les vases de Corinthe élèvent parfois à une valeur historique certains faits antiques qu'on avait pris pour des créations de l'imagination. Les scarabées égyptiens, les lions de Babylone, les griffons ailés de l'Orient s'y rencontrent comme pour compliquer le problème des origines étrusques, et donnent raison à Hérodote lorsqu'il attribue à la fois pour pères aux peuples de l'Europe des Pélasges venus du Nord et des Syriens ou Assyriens venus de l'Orient. Le génie du peuple qui a laissé sous ces voûtes souterraines ces productions était

triste et sombre, les découvertes nouvelles que l'on y fait chaque jour confirment ce jugement. Il y a dans ces vastes tombeaux, où la puissance étrusque semble être descendue vivante et s'être murée à jamais, un mélange de tons fantastiques et de tons effrayants. Les peintures des murailles et des sarcophages s'éraillèrent subitement, lors de la première fouille, au contact de l'air ; mais en 1856 M. Noël des Vergers et son ami Alexandre François découvrirent un nouveau couloir, s'y glissèrent en rampant et trouvèrent, au bout de cette galerie, huit nouvelles chambres dont la plus grande a 6 mètres sur 7. Les murs de ces chambres sont couverts de vastes peintures qu'on a préservées contre l'air et pu conserver dans leur beauté. On peut en voir la reproduction dans l'atlas que M. Noël des Vergers a joint à son livre l'*Etrurie et les Etrusques*. C'est dans ces peintures, d'une perfection rare comme activité parlante, que l'on voit Mastarna délivrant son ami Calès Vilerma ; les scènes locales du roi Tarchnas et de la reine Tanaquil; le meurtre de Cassandre et le massacre des prisonniers troyens immolés par Achille aux mânes de Patrocle (XXVIIIe livre de l'*Iliade*), scène atroce où se montre la douce et mélancolique figure de l'ombre de Patrocle qui, suivant Homère, assistait au massacre ; et, près d'Achille furieux enfonçant un poignard dans une poitrine, sont deux personnages qui n'ont rien d'homérique, qui sont, dans le tableau, le trait physionomique du génie ténébreux de l'Etrurie ; c'est Taut le farouche, Taut le dieu des enfers, au visage bleu et à l'étrange costume, portant sur son épaule le marteau à deux têtes qui est son attribut, et, près de lui, la Lasa debout, dont les ailes et le regard impérieux et dur font deviner la déesse nationale.

» M. François est mort à la peine après avoir aperçu le pourtour du tumulus central ou de la Cucumella, large substruction couverte de ces animaux ailés, fantastiques, dont on avait déjà vu des types dans la *nécropole* : n'y a-t-il pas là de nouvelles merveilles à découvrir ? »

II. Nécropoles egyptiennes — « Il n'y a pas eu, dit M. l'abbé Bertrand, dans toute l'antiquité, de peuple qui ait témoigné plus de soin et de respect pour les tombeaux et les dépouilles des hommes que les Egyptiens. Tous ceux qui mouraient, grands et petits, riches ou pauvres, rois ou mendiants, étaient embaumés, non pas, il est vrai, avec le même soin et les mêmes substances, mais cependant avec des procédés également inaltérables. Ces corps étaient ensuite renfermés dans des cavernes. Quant aux rois et aux grands personnages, ils faisaient tailler dans le roc vif, et à grands frais, des cryptes où leurs cendres pussent reposer en paix après leur mort. On représentait sur les parvis, à l'aide de la peinture et de la sculpture, les principaux événements de la vie du personnage, ou des légendes mythologiques ; puis, lorsque le corps embaumé y avait été transporté, la porte en était murée avec soin, et quelquefois fort artistement dissimulée. Voici ce que dit Champollion le Jeune sur les tombeaux des rois dans la vallée de Biban-el-Molouk :

» On n'a suivi aucun ordre, ni de » dynastie, ni de succession, dans le » choix de l'emplacement des diverses » tombes royales : chacun a fait creu- » ser la sienne sur le point où il » croyait rencontrer une veine de » pierre convenable à sa sépulture et » à l'immensité de l'excavation pro- » jetée. Il est difficile de se défendre » d'une certaine surprise lorsque, » après avoir passé sous une porte » assez simple, on entre dans de » grandes galeries ou corridors, cou- » verts de sculptures parfaitement » soignées, conservant en grande par- » tie l'éclat des plus vives couleurs, » et conduisant successivement à des » salles soutenues par des piliers » encore plus riches de décorations, » jusqu'à ce qu'on arrive enfin à la » salle principale, celle que les Egyp- » tiens nommaient la *salle dorée*, plus » vaste que toutes les autres, et au » milieu de laquelle reposait la mo- » mie dans un énorme sarcophage de

» granit. La vue de ces tombeaux
» donne seule une idée exacte de l'é-
» tendue de ces excavations et du tra-
» vail immense qu'elles ont coûté
» pour les exécuter au pic et au ci-
» seau. Les vallées sont presque toutes
» encombrées de collines formées par
» les petits éclats de pierre provenant
» des effrayants travaux exécutés dans
» le sein de la montagne. Plusieurs
» mois m'ont à peine suffi pour ré-
» diger une notice un peu détaillée
» des innombrables bas-reliefs que
» ces tombeaux renferment et pour
» copier les inscriptions les plus inté-
» ressantes. »

« Les momies des simples particuliers étaient déposées dans le tombeau de la famille, ou, si elle n'en avait pas, dans le tombeau public.
» Dans la haute Egypte, dit M. Cham-
» pollion-Figeac, ces tombeaux
» étaient creusés dans le flanc de la
» montagne Libyque ; on y retrouve
» encore de ces catacombes générales
» où les momies sont déposées, symé-
» triquement arrangées en chantier,
» et leur nombre est encore incroya-
» ble, malgré les ravages commis par
» les Arabes qui viennent habiter ces
» tombeaux, et qui, de temps immé-
» morial, se servent de ces momies
» pour les besoins du ménage, com-
» bustible plus économique que le
» bois à brûler qui manque dans ce
» pays. Dans la Basse Egypte, le sol
» est foré de puits très-profonds, qui
» conduisent à des chambres creusées
» dans le roc, et où la population de
» la Basse Egypte déposait ses morts;
» l'orifice du puits était ensuite soi-
» gneusement bouché, afin de le pré-
» server des suites de l'inondation.....
» Les grands personnages de l'ordre
» sacerdotal, les princes, les rois et
» les reines, étaient déposés dans de
» riches sarcophages en granit ou en
» basalte, ornés sur toutes leurs faces,
» intérieures et extérieures, de scènes
» religieuses analogues à celles du
» rituel. On peut voir au musée du
» Louvre le sarcophage, en granit
» rose, du roi Rhamsès-Meïamoun,
» le chef de la dix-neuvième dynastie
» égyptienne, qui régnait au XVe siè-
» cle avant l'ère chrétienne. Cette
» couche funèbre du Pharaon est
» creusée dans un seul morceau de
» granit rose de 15 pieds de long,
» sur 8 de hauteur et 6 de largeur. »

« Cependant les monarques n'étaient pas toujours ensevelis dans des cryptes taillées dans le roc ; il est avéré maintenant et reconnu par les savants, que les pyramides ne sont autre chose que des tombes royales, où ceux qui les ont fait construire reposent au centre de ces masses énormes. Quelques-unes ont été ouvertes et profanées, et les sarcophages que l'on y voit encore sont un témoignage authentique de leur ancienne destination. Si l'aspect seul des pyramides a frappé d'un étonnement profond toutes les générations jusqu'à nos jours, on demeure tout à fait confondu lorsqu'on pénètre dans l'intérieur; car on aboutit aux salles funéraires par d'immenses couloirs de trois pieds quatre pouces en carré, pratiqués tantôt horizontalement, tantôt en montant ou en descendaut, tandis que le sarcophage qui est dans la salle principale est d'un seul bloc de sept à huit pieds de longueur sur quatre de large et autant de hauteur; il a donc dû y être placé avant que la pyramide fût recouverte. Mais ce qui confond absolument l'imagination, c'est le travail de géants et de pygmées en même temps, auquel il a fallu se livrer, pour boucher dans toute leur longueur ces nouveaux conduits au moyen de blocs de pierres taillées qui les fermaient hermétiquement. Il a fallu un travail presque aussi prodigieux pour les violateurs de ces sépultures, qui ont su trouver le secret de ces canaux parfaitement obturés, et qui ne formaient plus qu'une seule masse avec toute la pyramide. On ne lit qu'avec une sorte de terreur la description de ces deux sortes de travaux donnée par M. Maillet, et insérée dans les Lettres de Savary sur l'Egypte. (*Dict. des religions*, art. TOMBEAUX.)

Si l'on remonte le Nil assez haut et qu'on visite la Nubie et l'Abyssinie, on trouve les cavernes des troglodytes dont les origines datent d'une époque beaucoup plus antique, où la mer Rouge et la Méditerranée couvraient encore toute l'Egypte moyenne

et le delta du Nil. Ces excavations, qui ont été tantôt des habitations, tantôt des temples et le plus souvent des tombeaux, ne révèlent pas seulement la main de l'homme par leur conformation totale ; elles sont très-souvent décorées d'un grand nombre de sculptures; telle est la grotte de la montagne Tschabel-Essesel, où l'on voit des personnages assis devant une table et des plafonds semés d'étoiles au milieu desquelles des génies déploient leurs ailes. On en rencontre aussi dont l'entrée est surmontée d'ébauches de pyramides ou plutôt d'obélisques, ressemblant aux *menhirs* des Celtes. Il y en a d'autres qui sont plus récentes et qui annoncent un art très-développé pour la taille et le fouillage de la pierre ; beaucoup de celles-là sont pratiquées dans le granit ou dans le porphyre, ou dans des calcaires de diverses nuances.

« C'est, par exemple, disions-nous dans notre étude déjà citée, le fameux monument monolithe élevé à la mémoire de Ramsès le Grand sur la rive occidentale du Nil, dans la haute Egypte, et découvert par M. Belsoni. Véritable merveille ! imaginez une pierre énorme d'une dureté et d'une finesse de grain irréprochables; dans cette pierre unique on a fouillé tout ce qui suit : une façade immense décorée de quatre colosses assis, ayant, chacun, 30 pieds de hauteur ; derrière la façade un vestibule d'une riche ornementation, puis un proanos de 57 pieds de long sur 50 de large dont le plafond est soutenu par huit colonnes de 20 pieds d'élévation ; puis une *cella* de 27 pieds de longueur, de 27 de largeur et de 22 pieds de hauteur ; puis une seconde cella suivie de huit chambres mortuaires ; le tout, répétons-le, creusé par l'art humain, avec le ciseau et le marteau, dans la même pierre.

» Tous les obélisques et toutes les pyramides sont des enseignes monumentales de *nécropoles*, soit construites dans le système des cavernes des troglodites, soit dans d'autres systèmes.....

» Les cryptes sépulcrales de l'Egypte, disions-nous encore, sont très-riches de sculptures et de peintures; on en dissimulait ordinairement l'entrée fort artistement, et les premières découvertes qu'on en a faites ont été dues le plus souvent au hasard. C'est là qu'on a trouvé ces sarcophages en pierres calcaires, marbres durs, gypses, granits, porphyres, de diverses couleurs, et dans ces sarcophages ces momies qui font l'admiration de nos musées européens. Tous les Egyptiens, riches et pauvres, embaumaient les corps de leurs défunts avec des substances très-différentes de prix, les unes communes, les autres précieuses, mais qui, toutes, conservaient les corps indéfiniment puisqu'ils y sont, encore aujourd'hui, dans un état de conservation parfait. Ces peuples avaient poussé plus loin que nous, malgré nos sciences chimiques nouvelles, les méthodes de composition des parfums propres à empêcher la putréfaction. Ils avaient l'habitude, comme presque tous les peuples, d'enfermer dans son cercueil les objets qu'avait aimés le défunt, soit bijoux, soit petites idoles, soit produits naturels, tels que du blé on d'autres grains. On trouve aujourd'hui dans leurs tombeaux de ces divers objets. Leurs momies sont souvent placées debout dans leurs sarcophages ; on a remarqué qu'ils les gardaient souvent dans des pièces de leurs habitations destinées à cet usage. Les cercueils, alors, étaient magnifiques et se présentaient le long des murs comme des meubles admirablement peints qui souvent représentaient eux-mêmes le personnage embaumé, sous des traits de convention qui équivalaient à une apothéose. Les parvis des cryptes sont aussi très-souvent décorés de représentations qui rappellent les principaux traits de la vie du mort ; en général les sarcophages et les chambres qui les renferment ont leurs parois couvertes d'inscriptions hiéroglyphiques qui sont des abrégés biographiques.

» Qaand nos archéologues modernes ont découvert de ces chambres sépulcrales à une grande profondeur sous le sol au bout de galeries souterraines dont l'entrée était un puits très-profond, une difficulté s'est pré-

sentée : celle de remonter des sarcophages énormes, comme ceux que l'on peut voir au Louvre, du fond de ces puits monstres. La difficulté parut d'abord insoluble ; mais l'homme est ingénieux et voici le moyen qu'il imagina ; il étonne par sa simplicité: les ouvriers soulevèrent un peu la masse par un de ses bouts à l'aide de leviers, dans le fond du puits et y jetèrent du sable mouvant ; le sable s'introduisit sous le colosse et le maintint dans sa position inclinée ; puis ils le soulevèrent par l'autre bout et jetèrent encore du sable qui de nouveau maintint le colosse dans l'inclinaison inverse : puis ils recommencèrent l'opération par l'extrémité opposée, et, continuant ainsi en alternant les bouts, ils parvinrent, sans la moindre peine, à le faire s'élever pour ainsi dire de lui-même jusqu'au niveau du sol.

» On a reconnu, du reste, de grandes analogies entre ces *nécropoles* de la basse Egypte et les *nécropoles* étrusques. Elles n'en diffèrent que par le puits qui remplace l'escalier. Celles du Mexique leur ressemblent encore davantage. »

III. Nécropoles parsiques. — La Perse, l'Inde et la Chine sont aussi couvertes de *nécropoles*, et de monuments funèbres, ressemblant à nos kromlecks, menhirs, allignements, obélisques rudimentaires, etc., de nos ruines celtiques ; mais ces contrées n'ont pas encore éte fouillées par l'archéologie comme elles le seront un jour. Citons seulement la description suivante qu'a laissée Chardin d'une *nécropole* moderne des Guèbres ou Parsis, qu'il visita près d'Ispahan :

» C'est, dit-il, une tour ronde, qui est faite de grosses pierres de taille ; elle a environ 35 pieds de haut et 90 pieds de diamètre, sans porte et sans entrée. Le peuple dit que, quand ils veulent enterrer un mort, ils font une ouverture à ce tombeau, en ôtant du bas trois ou quatre grosses pierres qu'ils remettent ensuite avec des couches de plâtre, qu'ils passent par-dessus ; mais c'est une fable, et je sais de science certaine le contraire. Cette tour a au dedans un degré (escalier) fait de hautes marches, attachées contre le mur en tournant. Quand ils portent un mort dans ce tombeau, trois ou quatre de leurs prêtres montent avec des échelles sur le haut du mur, tirent le cadavre avec une corde, et le font descendre le long de ce degré, qui est cent fois plus dangereux et plus difficile qu'une échelle, n'y ayant rien à quoi on puisse se tenir ; car ce ne sont que des pierres fichées dans le mur, à trois ou quatre pieds l'une de l'autre, non pas en ligne droite mais en tournant, et qui n'ont pas plus de neuf pouces d'assiette ; aussi avais-je bien peur de tomber, tant en montant qu'en descendant. Ils n'y ont point fait de porte, de crainte que le peuple ne l'enfonçât ou ne se la fit ouvrir, pour piller ou profaner un lieu pour lequel ils ont beaucoup plus de vénération que les mahométans ni les chrétiens n'en font paraître pour les tombeaux de leurs morts... Il y a dans celui-ci une manière de fosse au milieu, que je vis remplie d'ossements et de guenilles. Ils couchent les morts tout habillés sur un petit lit fait d'un matelas et d'un coussin. Ils les rangent tout autour contre le mur, si serrés qu'ils se touchent les uns les autres, sans distinction d'âge, de sexe ou de qualité ; et ils les étendent sur le dos, les bras croisés, sur l'estomac, contre le menton, les jambes croisées l'une sur l'autre, et le visage découvert. On met proche du mort, à son chevet, des bouteilles de vin, des grenades, des coupes de faïence, un couteau et d'autres ustensiles, chacun selon ses moyens. Quand il n'y a point de place pour un mort, ils en font une, en tirant les corps les plus consumés, dans cette fosse que j'ai dit être au milieu du cimetière. La sécheresse de l'air de Perse, et surtout d'Ispahan, est si grande, qu'il consume les cadavres en peu de temps, et qu'il en empêche l'infection. J'ai fait divers tours dans ce sépulcre, et j'admirais qu'il n'y sentît point mauvais. J'y vis des corps encore frais ; il n'y avait rien de gâté aux mains et aux pieds, qui étaient nus ; mais le visage l'était beaucoup, à cause que les cor-

beaux qui remplissent le cimetière, et qui sont par centaines aux environs, se jettent d'abord sur cette partie. »

Parmi ces cimetières étranges, il doit en exister d'antiques qui seraient intéressants à fouiller ; il est vrai que, dans ces religions des bords de l'Indus et des bords du Gange, on n'a jamais tenu à nos dépouilles mortelles comme on y tenait chez les Egyptiens ; l'homme n'était qu'âme pour tous ces peuples aux dogmes plus ou moins panthéistiques, et son corps n'était pas un objet de préoccupations religieuses ; cependant on vient de voir qu'avec les cadavres on enterre aussi des objets, des souvenirs, et il est à présumer que si la science archéologique se trouvait un jour à même de faire ses recherches dans leurs *nécropoles*, elle y ferait aussi de curieuses découvertes.

IV. Nécropoles Américaines. — Les temples des races indigènes du Nouveau Monde, que les Espagnols ont détruits, étaient des *nécropoles* dont l'historien des *Conquêtes du Pérou et de la Floride*, Garcilasso de la Véga, nous a laissé de brillantes descriptions. Nous en citerons seulement deux passages.

Le temple au soleil de Cusco, dans le Pérou, était la *nécropole* même des rois Incas, dont le plus honoré était *Huayna Capac*; voici un extrait de Garcilasso dans lequel il est question de cette partie du temple.

« Le grand autel de cet édifice superbe était du côté de l'orient et le toit de bois fort épais, couvert de chaume par-dessus, parce qu'ils n'avaient point parmi eux, l'usage de la tuile ni de la brique. Les quatre murailles du temple, à les prendre du haut en bas, étaient toutes lambrissées de plaques d'or. Sur le grand autel on voyait la figure du soleil, faite de même sur une plaque d'or, plus massive au double que les autres. Cette figure, qui était toute d'une pièce, avait le visage rond, environné de rayons et de flammes, de la même manière que les peintres ont accoutumé de la représenter. Elle était si grande qu'elle s'étendait presque d'une muraille à l'autre, et l'on ne voyait que cette seule idole, parce que ces Indiens n'en avaient point d'autre, ni dans ce temple, ni ailleurs, et qu'ils n'adoraient point d'autres dieux que le soleil, quoi qu'en disent quelques auteurs.

» Aux deux côtés de l'image du soleil étaient les corps de leurs rois décédés, tous rangés par ordre, selon leur ancienneté, et embaumés de telle sorte, sans qu'on pût savoir comment, qu'ils paraissaient être en vie. Ils étaient assis sur des trônes d'or élevés sur des plaques de même métal, et ils avaient le visage tourné vers le bas du temple ; mais *Huayna Capac*, le plus cher des enfants du soleil, avait cet avantage particulier au-dessus des autres, d'être directement opposé à la figure de cet astre, parce qu'il avait mérité d'être adoré pendant sa vie, à cause de ses vertus éminentes et des qualités dignes d'un grand roi, qui avaient éclaté en lui dès sa plus tendre enfance. Mais, à l'arrivée des Espagnols, les Indiens cachèrent ces corps, avec tout le reste du trésor, sans qu'on ait jamais pu savoir ce qu'ils étaient devenus.

» Il y avait plusieurs portes à ce temple : elles étaient toutes couvertes de lames d'or. La principale était tournée du côté du nord, comme elle l'est encore à présent. De plus, autour des murailles de ce temple, il y avait une plaque d'or en forme de couronne ou de guirlande, qui avait plus d'une aune de large. A côté du temple, on voyait un cloître à quatre faces, et, dans sa plus haute enceinte, une guirlande de fin or, d'une aune de large, comme celle dont je viens de parler. Tout autour de ce cloître, il y avait cinq grands pavillons en carré, couverts en forme de pyramide. Le premier était destiné à servir de logement à la lune, femme du soleil ; et celui-ci était le plus proche de la grande chapelle du temple. Ses portes et son enclos étaient couverts de plaques d'argent, pour donner à connaître, par la couleur blanche, que c'était l'appartement de la lune, dont la figure était dépeinte comme celle du soleil, avec cette différence qu'elle était sur une plaque d'argent, et qu'elle avait le visage d'une femme. C'était là que ces idolâtres allaient

faire leurs vœux à la lune, qu'ils croyaient être la sœur et la femme du soleil, et la mère de leurs Incas et de tous leurs descendants. Ils la nommaient, à cause de cette dernière qualité, *Mamma Quilla*, c'est-à-dire *mère lune;* mais ils ne lui offraient point de sacrifices, comme au soleil.

» Aux deux côtés de cette figure, on voyait les corps des reines décédées rangés en ordre selon leur ancienneté. *Mama Oëllo*, mère de Huayna Capac, avait la face tournée du côté de la lune, et était, par un avantage particulier, au-dessus des autres, parce qu'elle avait été la mère d'un si digne fils. » (*La Conquête du Pérou.*)

« Les peuples de la Floride, dit le même historien, ont des temples; mais ils ne s'en servent que pour y enterrer ceux qui meurent, et pour y enfermer ce qu'ils ont de plus précieux. Ils élèvent aussi aux portes de ces temples, en forme de trophées, les dépouilles de leurs ennemis. » Et voici un petit extrait de la description qu'il a laissée du temple de Taloméco, dans lequel les Floridiens conservaient les corps de leurs caciques défunts. Après avoir décrit la couverture et les murailles qui n'étaient que festons de coquilles et de perles reluisantes au soleil, il continue comme il suit :

« On voit à l'entrée douze statues de géants, faites de bois : ils sont représentés d'un air si farouche et si menaçant, que les Espagnols s'arrêtèrent longtemps à considérer ces figures dignes de l'admiration de l'ancienne Rome. On dirait que ces géants sont mis là pour défendre l'entrée de la porte; car ils sont en haie des deux côtés, et vont en diminuant de grandeur. Les premiers ont huit pieds; les autres un peu moins, à proportion, en forme de tuyaux d'orgues. Ils ont des armes conformes à leur taille : les premiers, de chaque côté, ont des massues garnies de cuivre, qu'ils tiennent élevées; et ils semblent tout prêts à les rabattre avec fureur sur ceux qui se hasardent d'entrer; les seconds ont des marteaux d'armes, et les troisièmes une espèce de rame; les quatrièmes des haches de cuivre, dont les tranchants sont de pierre à fusil; les cinquièmes tiennent l'arc bandé et la flèche prête à partir. Rien n'est plus curieux à voir que ces flèches, dont le bout d'en bas est un morceau de corne de cerf, fort bien mis en œuvre, ou de pierre à fusil affilée comme un poignard. Les derniers géants ont de fort longues piques garnies de cuivre par les deux bouts, en posture menaçante, ainsi que les autres, mais, tous d'une manière différente et fort naturelle.

» Le haut des murailles du temple, en dedans, est orné conformément au dehors du toit; car il y a une espèce de corniche faite de grandes coquilles de limaçons de mer, mises en fort bon ordre; et entre elles on voit des festons de perles qui pendent du toit dans l'intervalle des coquilles et des perles. On aperçoit dans l'enfoncement, attaché à la couverture, quantité de plumes de diverses couleurs, très-bien disposées. Outre cet ordre qui règne au-dessus de la corniche, pendent de tous les autres endroits du toit plusieurs plumes et plusieurs filets de perles, retenus par des filets imperceptibles attachés par haut et par bas; en sorte qu'il semble que ces ouvrages soient près de tomber.

» Au-dessous de ce plafond et de cette corniche, il y a autour du temple, des quatre côtés, deux rangs de statues, l'un au-dessus de l'autre, l'un d'hommes et l'autre de femmes, de la hauteur des gens du pays. Chacune a sa niche, joignant l'une à l'autre, et seulement pour orner la muraille, qui eût été trop nue sans cela. Les hommes ont tous des armes en main, où sont des rouleaux de perles de quatre ou cinq rangs, avec des houppes au bout, faites d'un fil très-délié et de diverses couleurs. Pour les statues des femmes, elles ne portent rien en leurs mains.

» Au pied de ces murailles, il y a des bancs de bois fort bien travaillés, où sont posés les cercueils des seigneurs de la province et de leurs familles. Deux pieds au-dessus de ces cercueils, en des niches, dans le mur, se voient les statues des personnes qui sont là ensevelies. Elles les re-

présentent si naturellement, que l'on juge comme elles étaient au temps de leur mort. Les femmes n'ont rien à la main, mais les hommes y ont des armes. L'espace qui est entre les images des morts et les deux rangs de statues qui commencent sous la corniche, est semé de boucliers de diverses grandeurs, faits de roseaux si fortement tissus, qu'il n'y a pas de trait d'arbalète, ni même de coup de fusil, qui les puisse percer. Ces boucliers sont tous ornés de perles et de houppes de couleur; ce qui contribue beaucoup à leur beauté. » (*Conquête de la Floride.*)

V. Nécropoles hébraïques. — Les Juifs n'appellent pas leurs cimetières des *nécropoles*, ils leurs donnent une dénomination toute contraire, בית החיים *beith-hakhayim*, *la maison des vivants*. La Palestine, leur patrie historique depuis la conquête qu'ils en firent sur les Chananéens, est, avec l'Egypte, le pays du monde le plus riche peut-être de ces demeures antiques, demeures à la fois des vivants et des morts ; et la plus belle, la plus immense des *nécropoles* hébraïques est celle de Jérusalem avec sa vallée de Josaphat, sa vallée d'Hinnon, ses tombeaux des rois, ses tombeaux des juges et tout le reste. Nous nous bornerons à faire sur ce sujet deux citations : l'un du P. de Géramb, l'autre de l'abbé Michon ; le premier reste dans l'opinion commune qui n'admet point que la belle *nécropole*, appelée le *monument des rois*, remonte aux temps salomoniens, malgré le nom qu'elle porte ; le second expose une opinion contraire fondée sur les découvertes de M. de Saulcy relatives à un art d'architecture purement hébraïque qui aurait précédé l'art grec et se serait développé parallèlement avec ce dernier. Châteaubriand, l'abbé Bourrassé et beaucoup d'autres ont pensé comme le P. de Géramb ; mais la thèse de MM. de Saulcy et Michon, fondée sur des explorations plus récentes, nous paraît mieux établie ; le lecteur jugera.

Voici d'abord la description du P. de Géramb, dans son *Pélerinage à Jérusalem*, tom. I, lettre 25.

« En quittant la plaine de Siloë, je repassai par la vallée de Josaphat, laissant derrière moi le mont Moria et l'emplacement du temple de Salomon, et je me trouvai bientôt au pied du mont des Scandales, devant le tombeau d'Absalon. C'est un monument carré formé d'un seul bloc de rocher, qui peut avoir 8 ou 10 pieds dans chacune de ses dimensions. Il est orné de 24 colonnes d'ordre dorique distribuées également sur chaque face. Au-dessus s'élève une espèce de pyramide qui m'a paru n'être point du même bloc, et dont la hauteur n'est point en proportion avec le tombeau.

» Le tombeau de Zacharie, qu'on aperçoit tout près, est d'une seule pierre comme celui d'Absalon.

» Un peu plus loin est une espèce de salle carrée, taillée dans le roc et dont la porte est d'un goût remarquable. C'est le tombeau de Josaphat. Déjà presque entièrement caché sous les éboulements qui se succèdent chaque jour, il finira bientôt par disparaître.

» Après les excursions dont je vous rendais compte tout à l'heure, j'ai voulu visiter les tombeaux des rois et ceux des juges; j'y consacrai la journée.

» Les *tombeaux des rois* sont à un quart de lieue environ de la ville sainte. En sortant par la porte de Damas, après avoir marché quelque temps sur un chemin pierreux, d'où l'œil n'aperçoit çà et là que quelques oliviers plantés dans une terre rocailleuse et stérile, on descend par une pente rapide, dans une espèce de cour à peu près carrée, dont les côtés, formés par des rochers à pic, présentent l'aspect de quatre murailles perpendiculaires de 14 à 15 pieds de hauteur. Sur l'un des côtés est une grande porte, au-dessus de laquelle des ornements en relief présentent des palmiers avec leurs feuillages, des raisins et d'autres fruits.

» A gauche et dans l'enfoncement est un corridor, aujourd'hui tellement encombré qu'on ne peut y pénétrer qu'en rampant. Au bout de ce passage est un sentier très-incliné, par lequel on arrive à une chambre

pratiquée au sein même du rocher. Dans l'épaisseur des murs sont des niches longues de 6 pieds sur 13 de large destinées à recevoir des cercueils. Cette pièce communique par trois portes à sept autres également creusées dans le roc pour la même fin. Les cercueils qu'elles renfermaient étaient de pierres et ornées d'arabesques. Il en existe quelques-uns d'entiers, avec les débris de quelques autres (1). Les portes de ces asiles de la mort sont en pierres du même rocher, ainsi que les gonds. Je n'en ai remarqué qu'un qui ne fût pas brisé ; il ne reste des autres que des fragments épars.

» Il n'est pas aisé d'assigner, d'une manière précise, l'époque à laquelle appartiennent ces tombeaux ; toutefois, malgré le nom que leur donne une tradition populaire, il est évident qu'ils n'ont pu servir de sépulture aux rois de Juda, puisque, d'après les livres saints, ces princes furent inhumés à Jérusalem ou sur le mont Sion. D'ailleurs, il suffit de jeter les yeux sur l'architecture de ces monuments, pour reconnaître qu'ils sont d'une date moins ancienne. Plusieurs voyageurs s'appuyant d'un passage de Josèphe, ont cru qu'ils avaient été construits par ordre d'Hélène, reine d'Abidène, et que cette princesse y avait été enterrée. Quelques-uns, se fondant sur un passage du même Josèphe, ont pensé qu'ils étaient l'ouvrage d'Hérode le Tétrarque qui les avait fait creuser pour lui et sa famille. Simple pèlerin, je laisse aux savants à éclaircir et à résoudre les doutes que fait naître la diversité des opinions à cet égard.

» A un quart de lieue des *tombeaux des rois*, se trouvent ceux des *juges d'Israël*; ils sont du même genre que les précédents, mais moins magnifiques. La porte d'entrée, surmontée d'un triglyphe, travail considérable, mais sans goût, introduit dans une vaste salle carrée qui sert de communication à une infinité de petites chambres, dans les murailles desquelles sont creusées diverses niches les unes au-dessus des autres, et toutes destinées, comme celles dont j'ai parlé, à recevoir des cercueils.

» Rien ne justifie la dénomination sous laquelle ces tombeaux sont connus, et ce qu'on débite à ce sujet me paraît tout à fait dénué de preuve.

» Une chose à remarquer, c'est que le grand nombre de ces sépulcres réunis en un même lieu, indique évidemment qu'ils n'étaient pas la propriété d'une seule famille. En les parcourant, on ne se lasse pas d'admirer la grandeur du travail, et l'on s'étonne que le ciseau et le marteau aient suffi pour pratiquer, dans des rochers très-durs, de pareilles excavations. »

Voici maintenant le récit et la dissertation de l'abbé Michon.

4 février. (1851).

» Nous consacrons cette journée à l'étude du célèbre monument de Jérusalem appelé Tombeau des Rois; Q'bour-el-Molouk. Tous les voyageurs, Châteaubriand surtout, en ont parlé avec admiration. C'est une des plus somptueuses cryptes funèbres qui se puissent voir, et son aspect seul atteste une origine royale.

» Notre excursion au Tombeau des Rois, dont M. de Saulcy a levé un plan beaucoup plus exact que ceux que l'on connaissait, nous a fourni un objet de recherches du plus haut intérêt. Étions-nous là dans le palais de la royauté de l'antique Jérusalem quand elle avait quitté les grandeurs terrestres pour s'endormir dans celles de la tombe? Les chambres sépulcrales qui composent cette catacombe grandiose seraient-elles le tombeau des rois de Juda? Deux belles tombes, dont le couvercle est orné de ciselures délicates, et qui occupent les deux caveaux d'honneur de ce palais funèbre, seraient les sarcophages des chefs de la dynastie de David. Nous donnerions un démenti à la tradition de plusieurs siècles, qui place la sépulture des rois sur le mont Sion. La science serait venue toucher un peu la vieille poussière du passé, et dépouiller les faits, comme un or véri-

(1) C'est un de ces sarcophages que MM. de Saulcy et Michon ont apporté et donné à notre musée du Louvre, où tout le monde peut le voir non loin des salles de Ninive.

LE NOIR.

table, mêlés aux histoires traditionnelles que le creuset de la critique n'a pas épurées.

» Le problème était un des plus curieux qui pussent piquer notre attention. M. de Saulcy l'a traité avec une netteté d'aperçus, une déduction de preuves telle qu'il est bien difficile de ne pas en accepter la solution. Je suivis mon ami dans cette série intéressante de recherches qui l'amenèrent à dire formellement : ce sont des monuments royaux; et les rois ensevelis dans ces chambres sont les rois de la dynastie davidique. Salomon, toujours magnifique dans ses constructions, a fait exécuter ce majestueux travail. Nous avons un type de l'architecture salomonienne. On lira dans le volume du voyage de M. de Saulcy la description du Tombeau des Rois, et les preuves solides par lesquelles il établit l'identité de ce monument. Je ne pense pas qu'il y ait de sérieuses difficultés à opposer à sa démonstration. Celles que M. Quatremère, membre de l'Institut, a essayé de faire valoir m'ont paru d'une extrême faiblesse.

» Que le monument soit magnifique et vraiment royal, qu'il n'ait pas été le sépulcre d'une simple famille de Jérusalem, quelque riche qu'on la suppose, que la plupart des rois qui ont régné à Jérusalem postérieurement au retour de la captivité jusqu'à la venue du Christ n'aient pas eu leur sépulture dans ce monument, tout cela est évident pour moi, et M. de Saulcy l'a établi par des raisons incontestables.

» Il a parfaitement levé la difficulté, tirée du texte des Livres saints, qui disent que David, Salomon, et plusieurs de leurs successeurs furent ensevelis dans la cité de David. Les rois de France pourraient être mentionnés dans l'histoire comme ensevelis à Paris, que Saint-Denis n'en serait pas moins la *nécropole* de l'ancienne royauté. Les cavernes royales joignent le terrain où s'étendait le plus grand faubourg de Jérusalem, à la naissance de la vallée du Kédron appelée la vallée Royale, évidemment à cause de ces tombes; elles étaient donc assez rapprochées de Jérusalem pour que l'écrivain sacré pût dire que les rois qui y furent déposés avaient été ensevelis dans la cité de David (1).

» Mais une plus forte objection, selon moi, se tire d'un fameux passage de Nehémie qui, décrivant le circuit des remparts renversés de Jérusalem, sort à l'occident par la porte de la Vallée, passe près de l'aqueduc royal, à la porte de la Fontaine, remonte par le torrent, et retourne dans la ville par cette porte de la Vallée de laquelle il était sorti. Le prêtre Nehémie, qui connaît parfaitement Jérusalem, en donne ensuite une description détaillée, lors de la reconstruction faite par les Juifs. Après avoir mentionné les travaux exécutés auprès de la fontaine de Siloë et jusqu'aux degrés qui descendaient de la cité de David, il parle des murs construits plus loin à la piscine, en face du sépulcre de David, *usque contra sepulcrum David.* (*II Esdras III*, 16.) Lors même que les descriptions données par Nehémie auraient des difficultés pour nous, les lieux qu'il mentionne sont tellement précisés, qu'il faut dire ou que le livre de Nehémie a été interpolé par quelque copiste qui a mis dans le texte une glose marginale, ce qui n'est pas probable, ou admettre que le tombeau de David a été primitivement au versant sud-est du mont Sion.

» Or c'est l'explication que je viens proposer pour concilier le système de M. de Saulcy, que j'admets complétement, avec le fait énoncé par Nehémie. Je dirai alors que Salomon plaça d'abord le corps de son père dans un sépulcre qui se voit encore sur le versant de Sion quand on descend à la fontaine de Siloë, et qui correspond parfaitement à l'indication que donne Nehémie, et qu'il le transporta ensuite dans le magnifique monument qu'il éleva à sa dynastie au Q'bour-el-Molouk. J'ai pour mon opinion une preuve qui n'est pas sans quelque valeur, et la voici : C'est que

(1) On trouvera dans le livre de M. de Saulcy cette forte considération, qu'il est impossible que pendant une longue génération de rois, on ait violé à Jérusalem un des usages les plus sacrés, non-seulement du peuple juif, mais encore de tout l'Orient, celui de ne jamais ensevelir dans l'enceinte des villes. (*Note de l'abbé Michon.*)

lorsque saint Pierre sortit de la maison du grand-prêtre, qui était sur le mont Sion, et alla pleurer amèrement sa faute d'avoir renié son doux maître, il se retira dans une grotte sépulcrale abandonnée que les chrétiens vénèrent encore, au sud-est du mont Sion. Et au temps de Nehémie, comme au temps du Sauveur, cette caverne sépulcrale était renfermée dans l'enceinte de la ville. Elle était donc alors délaissée comme n'étant la propriété de personne, mais le vrai tombeau de David, celui où d'abord le roi-prophète avait été mis avant d'être solennellement placé dans la chambre somptueuse et dans le beau sarcophage que fit faire Salomon.

» Dès lors le texte de Nehémie subsiste dans toute sa valeur, la tradition ne reçoit pas de démenti, et les données de la science ont leur certitude pour établir l'identité du tombeau de la famille davidique avec le Q'bour-el-Molouk.

» Voici en quelques mots la description du Tombeau des Rois.

» Une vaste cour carrée est taillée à pic dans le rocher comme une carrière dont on aurait enlevé les matériaux. On y descend par un immense escalier en glacis, séparé de cette cour par un mur naturel d'une grande épaisseur, percé d'une porte en plein cintre. La paroi du couchant présente un large et vaste vestibule à jour, creusé dans le roc, soutenu autrefois par deux colonnes prises également dans le roc vif, à en juger par les arrachements qui subsistent encore. Au-dessus des colonnes s'élève un immense entablement, sculpté dans le rocher, que je décrirai tout à l'heure.

» La porte d'entrée des chambres sépulcrales est à la gauche du vestibule. Elle est basse et étroite. Il y avait un secret pour fermer cette porte de manière à rendre l'entrée inaccessible à tout étranger. Ces précautions avaient été prises non-seulement pour protéger contre la profanation les restes des rois, mais encore les trésors cachés auprès d'eux comme dans un asile inviolable.

» Voici ce curieux secret : Un disque épais de pierre, exactement semblable à une meule de moulin, roulait librement dans une rainure profonde, de manière à être dirigé contre la porte pour la fermer, ou à être ramené dans la rainure pour que l'entrée fût libre. Une pierre plate, posée au-dessus de ce disque et encastrée très-exactement dans le roc qui formait le sol, déguisait parfaitement le jeu de ce disque, de telle sorte que, si l'on fût arrivé après beaucoup de recherches à découvrir le corridor qui conduisait à la porte, on n'aurait trouvé devant soi que la paroi unie du disque fortement encastré, qu'il eût été impossible d'enlever.

» Le corridor qui conduit à la porte avait son entrée sur un large puits d'une grande profondeur, moyen déjà assez ingénieux pour que les investigateurs employassent beaucoup de temps pour sonder toutes les parois de ce puits avant d'arriver aux pierres qui scellaient dans le haut l'entrée du corridor.

» Voici comment le disque était fixé : Latéralement au corridor est un petit couloir, creusé également dans le roc, et se dirigeant, en faisant un coude, dans la grande rainure où jouait librement le disque. Là, à l'aide d'un levier, on dirigeait la pierre dans l'encastrement qui la recevait, on la calait fortement en maçonnant, selon toute probabilité, le petit couloir, afin que rien n'indiquât l'existence de ce passage. Le corridor, maçonné également et recouvert d'une pierre très exactement encastrée dans le roc, était confondu aux regards avec ce roc lui-même.

» L'entrée du monument était rendue de la sorte inaccessible, s'il y avait quelque chose d'inaccessible aux investigations cupides des hommes.

» Ce disque de pierre est là, témoin muet de la profanation de ces tombes qu'il n'a pas pu empêcher. Il n'y a pas un siècle que des voyageurs ont vu encore de la cendre dans les sarcophages. On retrouverait à peine aujourd'hui cette poussière; toutes ces tombes ont été brisées. Nous avons apporté au Louvre le couvercle de la plus somptueuse. Il ne reste plus qu'un couvercle orné de rosaces, brisé

en deux, que son poids m'empêcha d'enlever, et un autre fragment de couvercle sans sculpture. M. de Saulcy en a donné le dessin. Je raconterai la dangereuse expédition de l'enlèvement de ces précieux débris.

» La première salle ne contient aucun sarcophage. C'est le vestibule intérieur que nous retrouvons, mais en petit, dans la plupart des autres monuments de la *nécropole* de Jérusalem. Trois petites niches triangulaires avaient servi à recevoir des lampes sépulcrales.

» Ce vestibule donne entrée à trois chambres sépulcrales par trois ouvertures en plein cintre, se fermant par de belles portes en marbre d'une seule pièce. Une d'elles était encore debout, roulant sur ses gonds, au temps de Châteaubriand (1). La quatrième porte fermait à l'intérieur la première entrée que le disque fermait extérieurement (2).

» Chacune de ces trois chambres est entourée de niches à cercueils. M. de Saulcy a découvert que de petits réduits carrés, dont l'ouverture était masquée par la tête du sarcophage, étaient des cachettes à trésors. On pouvait dépouiller le corps, en jeter la cendre ; mais tant que le lourd cercueil de marbre, retenu par une saillie inférieure pour qu'il ne pût pas facilement être retiré, restait en place, la cachette était complétement invisible.

» Deux petits caveaux, plus profonds que les trois chambres sépulcrales, formaient les caveaux d'honneur. Le beau sarcophage qui est au Louvre occupait le caveau central, qui est dans l'axe du grand vestibule extérieur.

» L'entrée de ces caveaux était habilement déguisée par un sarcophage qui recouvrait l'escalier par lequel on y descend.

» Or ces deux caveaux séparés ont été occupés par les plus grands personnages de la dynastie. Le premier a dû servir à David et le second à l'un de ses successeurs (1).

» M. de Saulcy a remarqué une singulière coïncidence ; c'est que quinze personnages ont fait préparer leurs tombeaux dans les caves royales, et trois d'entre eux n'y ont pas été déposés. Or dans les Q'bour-el-Molouk, quinze tombes ont été préparées pour recevoir des sarcophages. D'après les calculs de M. de Saulcy, onze rois de Juda seulement et le grand-prêtre Joad auraient été enterrés dans ce monument.

» Je renvoie pour tous les détails de description et pour les preuves au travail de M. de Saulcy. Je dirai seulement quelques mots de l'architecture et de la sculpture hébraïques dont ce curieux monument nous donne les éléments constitutifs.

» Châteaubriand avait attribué à la basse époque de l'art grec le bel entablement du Tombeau des Rois. M. de Lamartine, qui a vu toutes choses avec l'intuition du génie, après avoir exprimé son admiration devant cette « frise magnifiquement sculptée, » lui assigne l'époque la plus florissante des arts dans la Grèce. Mais il ajoute comme illuminé tout à coup par une révélation de l'art familière aux poëtes : « Cependant elle date peut-être de Salomon, car qui peut savoir ce que ce grand prince avait emprunté au génie des Indes ou de l'Egypte (2)? » L'archéologie vient donner raison à l'illustre écrivain. Il avait sous les yeux un beau type d'architecture salomonienne. Ce qui a trompé tous les voyageurs sur les monuments hébraïques, c'est qu'ils ont vu dans les détails de l'architecture la volute ionique, les triglyphes, les métopes décorées de boucliers qu'ils ont pris pour des patères grecques. L'Assyrie et l'Egypte, beaucoup plus anciennes en architecture que la Grèce, présentent sur leurs monuments les mêmes détails à des époques bien antérieures à la

(1) Voir ces belles portes. *Voyage de M. de Saulcy*, Atlas, pl. XXVIII. (Note de l'abbé Michon.) — On a vu que le P. de Géramb remarqua également cette porte tournant sur ses gonds.

(2) Le Louvre devrait s'enrichir d'une de ces portes, ainsi que des autres couvercles des sarcophages. Nous aurions ainsi notre musée hébraïque. (Note de l'abbé Michon.)

(1) M. de Saulcy attribue ce caveau à Ezéchias, parce que la Bible dit qu'il fut enterré avec luxe dans une chambre particulière. (*Note de l'abbé Michon.*)

(2) *Voyage en Orient*, I, page. 475.

migration de l'art oriental en Grèce. Les Phéniciens, d'après la Bible, donnèrent leur architecture aux Hébreux ; et ce fut à l'époque salomonienne que cet art phénicien, modifié par les idées indigènes, donna aux monuments de Jérusalem le type définitif sous lequel nous pouvons les étudier maintenant.

» C'est à M. de Saulcy que revient la gloire d'avoir classé avec netteté cette architecture hébraïque. Il est aujourd'hui démontré scientifiquement que les Hébreux eurent un art à eux, emprunté, dans ses éléments primitifs, de l'art phénicien, modifié par les réminiscences de l'art égyptien, et recevant son cachet indigène des prescriptions de la loi qui défendaient toute représentation des êtres vivants. De là chez les Hébreux l'ornementation végétale qui est le caractère dominant de cette architecture.

» Voici en quelques mots ce qui frappe dans le travail de la façade du Tombeau des Rois. Ce n'est pas une simple frise comme on l'écrit d'ordinaire ; c'est un ordre complet d'architecture. La pensée de l'artiste qui l'a combiné apparaît tout entière. La large baie qu'il s'agissait de décorer a huit mètres cinquante centimètres de développement. Contrairement à toutes les règles de l'architecture régulière, la frise et la corniche ne couvrent pas toute l'ouverture. Elles sont considérablement en retrait. Au lieu de l'architrave des ordres grecs, un large encadrement qui fait retour d'équerre entoure la baie tout entière. Cet encadrement se compose d'un listel en saillie et d'une immense guirlande, où sont sculptés en relief les végétaux indigènes, l'acanthe, l'olivier, le palmier, la grenade, le gland, la feuille de vigne, la pomme de pin. J'ai emporté un estampage des parties les mieux conservées de cette gracieuse sculpture. C'est pur, grave, noble ; mais rien qui sente le fini de l'art grec. C'est beau d'effet, mais étrange de conception.

» La frise est singulièrement remarquable. Elle se divise en trois parties. Les deux extrémités ont chacune quatre triglyphes et quatre métopes occupées par un bouclier ; le centre se compose de la grappe de raisin, symbole national de monnaie hébraïque au temps des Machabées, entourée de deux couronnes de laurier imbriqué. Une corniche particulière, différente du listel qui réunit les triglyphes, sépare cette partie de la frise de l'encadrement qui est au-dessous. Les couronnes sont séparées des deux parties latérales par un faisceau de trois palmes qui remplace un triglyphe. On parcourrait en vain tous les monuments de la Grèce pour trouver une pareille disposition ; elle n'indique certainement pas un art d'imitation. Tout cela est évidemment antérieur à ces règles que le temps consacre et qu'on observe ensuite scrupuleusement, lorsque l'imitation qui reproduit remplace le génie qui a inventé.

» La corniche n'a également aucune ressemblance avec les corniches des monuments grecs. La corniche grecque, dans tous les ordres, fait une forte saillie au-dessus des premières moulures qui couvrent le tailloir des triglyphes. Ici au contraire les moulures s'étagent graduellement ; c'est plus lourd, moins gracieux, par conséquent moins rapproché des belles époques.

» Telle est cette façade sur laquelle j'ai dû attirer l'attention de mon lecteur, parce qu'elle est le type d'un art indigène, de l'art hébraïque. Bien loin qu'un ciseau grec ait travaillé ces bas-reliefs, ces ornements, ces moulures, même à une époque de décadence, tout y ressent le faire libre et capricieux d'un art qui ne s'astreint à aucune règle, parce qu'il est créateur.

Le beau sarcophage que nous avons retiré du tombeau des rois occupait la chambre sépulcrale qui est dans l'axe du vestibule extérieur. La richesse de sculpture du couvercle de ce sarcophage sera admirée de tous ceux qui voudront aller le voir au musée du Louvre, dont il est sans contredit l'un des antiques les plus précieux. Ce sont des rinceaux ciselés, où le raisin, le gland, l'amande, la pomme de pin, l'olive, la grenade, le citron, le lierre, le lis, la rose se suivent avec beaucoup de grâce. Toutes ces

espèces végétales, à l'exception de la guirlande de feuilles et de fruits d'olivier, sont disposées en enroulement sur le couvercle. Elles sont dessinées avec beaucoup d'exactitude. Mais le travail de sculpture a peu de fini ; ce n'est pas l'art avancé du ciseau grec. On y sent la main novice d'une nation qui commence. Il est vrai aussi que le marbre sur lequel sont ces gracieuses sculptures a fréquemment des porosités qui nuisent à la finesse des contours.

« Le second sarcophage que j'ai étudié dans le Tombeau des Rois, et dont M. de Saulcy a publié le dessin dans son Atlas, a moins de sculptures que celui que je viens de décrire. C'est toujours l'ornementation végétale, mais réduite ici au simple rôle de fleurons et de rosaces. Mais ce qui est important, c'est que les rosaces et les fleurs de lis de ce sarcophage ont une grande parenté avec la rosace centrale de l'encadrement de la façade et avec les lis du couvercle du sarcophage que possède le Louvre.

» Tout se réunit donc pour donner à ces sculptures une grande valeur. L'art salomonien, que nous ne connaissons que par quelques passages mal étudiés de la Bible, est enfin retrouvé ; il nous apparaît avec son cachet national dans sa noble simplicité. Mon savant ami n'avait pas besoin que je vinsse confirmer les idées qu'il a émises sur l'identité des Tombeaux des Rois de Jérusalem et sur l'architecture hébraïque. Toutefois cette esquisse rapide servirait à appuyer les beaux aperçus qu'il a publiés. Je ne dois pas omettre une réflexion que m'a suggérée l'étude de ces monuments. Les dessins les plus exacts ne suffisent pas pour qu'on donne avec certitude l'âge des sculptures antiques. Le crayon le plus habile, le daguerréotype même, ne rendent pas une chose, le faire spécial du ciseau, qui devient une indication puissante. Je le dirai même, pour diriger les études des voyageurs archéologues, il faut tenir compte de la teinte que la pierre a prise à travers les siècles ; c'est un élément d'appréciation qu'on ne doit pas négliger. Il y a l'exfoliation de la pierre, la dégradation des saillies dont il faut aussi tenir compte. Avec tous ces éléments, on espère moins se tromper. Si les études auxquelles mon ami et moi nous nous sommes livrés à Jérusalem ont quelque valeur, elles le doivent à ce soin minutieux de ne rien négliger dans nos analyses. Aussi croyons-nous avoir le droit de compter pour peu les négations de ces hommes qui, s'étant fait un nom dans la science, tranchent au hasard, du fond de leur cabinet, sur des dessins toujours imparfaits, souvent même sans dessins, des questions sur lesquelles nous ne nous sommes prononcés qu'après une longue et sérieuse étude en présence des monuments eux-mêmes. » (*Voyage religieux en Orient*, t. II, p. 346 et s.)

VI. Nécropoles chrétiennes. — On ne prononce pas ce mot sans que l'esprit se reporte aussitôt aux catacombes de Rome ; ce sera donc surtout à ces villes silencieuses des reliques de nos martyrs que nous consacrerons quelques pages de généralités.

Et d'abord, on trouve des catacombes, partout où une civilisation antique a construit des cités, puisque ce sont des carrières d'où l'on retira les matériaux qui, édifiés par l'art sur le sol, servirent d'abris aux vivants ; c'est ainsi qu'à Paris nous avons les nôtres ; c'est ainsi que la république romaine n'avait pu manquer de creuser les siennes dans les sous-sols de sa capitale. Un coup d'œil général sur les catacombes des divers pays convient donc ici : nous l'emprunterons à l'abbé Bourrassé :

« Dans la construction, dit-il, des catacombes appartenant aux peuples primitifs, on reconnaît que quelques idées symboliques ont presidé à leur formation et à leur disparition. Le fait est clair chez les Égyptiens, qui soignaient la demeure des morts plus même encore que celle des vivants. La vaste *nécropole* à l'occident d'Alexandrie est amplement décrite dans Pococke ; elle se compose de larges routes souterraines, coupées transversalement par des galeries dont les faces latérales présentent

trois rangs de cavités creusées les unes au-dessus des autres et dans les dimensions du corps humain. La régularité architectonique des plans prouve qu'on les creusa dans le dessein positif d'en faire une ville des morts. Elles ont, suivant d'Agincourt, une analogie frappante avec celles des Sarrazins à Taormine en Sicile, où l'on voit des traces de rues de 14 mètres de largeur (1).

» Une autre catacombe égyptienne fut trouvée par Pococke exclusivement remplie de corps de gens du peuple, rangés debout dans les corridors; les squelettes des riches étaient à part, sous des niches de formes diverses (2). Enfin celle de Saccara, à quatre lieues du Caire, dite *la catacombe des oiseaux*, fut, en effet, trouvée remplie de momies d'oiseaux embaumés dans des vases, de manière que leur tête surmontait régulièrement l'orifice.

» Dans aucune de ces catacombes, on n'a pu reconnaître un symbolisme complétement clair et invariablement suivi, bien qu'on aperçoive qu'ils se proposaient de répéter, au sein de la terre des morts, une image de la cité des vivants, surmontée de la voûte azurée du firmament et éclairée par des milliers d'étoiles que remplaçaient les lampes suspendues aux alcôves funèbres.

» Dans la Judée, Abraham, Jacob et les patriarches, avaient de semblables cryptes pour sépultures. Un tombeau des rois de Juda, entièrement taillé dans le roc vif, présente de nombreuses rangées de cellules, qui partaient, comme autant de rayons, d'une salle centrale (3); les premiers modèles de ces cryptes étaient vraisemblablement les labyrinthes funèbres et sacerdotaux des *nécropoles* égyptiennes, avec leurs murs et leurs plafonds chargés d'histoires hiéroglyphiques. On lit que Simon Machabée couvrit de sept pyramides, où étaient sculptés des navires, la tombe de son père et de ses frères, peut-être en mémoire du candélabre à sept branches, emblème du monde éclairé par les sept rayons du soleil, en même temps que par les sept paroles du Verbe créateur.

» Les hypogées étrusques diffèrent peu de celles qu'on observe en Asie. Mais de toutes les catacombes de l'Europe, les plus remarquables, après celles qui nous occupent spécialement dans ce chapitre, sont celles des Pélasges en Sicile et notamment à Syracuse : elles étonnent par leur grandeur et la perfection des détails, exécutés avec une patience digne d'admiration; on y reconnaît les nations antiques préparant leurs tombeaux, comme si c'étaient leurs véritables demeures. »

En ce qui est des catacombes romaines, ce sont des carrières en formes de galeries qui avaient été creusées en partie sous la république, dans le tuf ou en suivant les veines de sable, et dont les premiers chrétiens firent leurs cimetières, leurs temples et leurs refuges durant les persécutions. Fleury en donne la courte description que voici :

« On y descend par des escaliers; et l'on trouve de longues rues qui, des deux côtés, ont deux ou trois rangs de niches profondes, où les corps étaient posés; car on les en a tirés pour la plupart. De distance en distance sont des chambres spacieuses, voûtées, bâties avec la même solidité, et percées de plusieurs niches semblables à celles des rues. La plupart de ces chambres sont peintes de diverses histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament, comme les églises l'étaient; et en quelques-uns de ces cimetières il y a des églises souterraines : en plusieurs on a trouvé des coffres de marbre ornés de figures en relief, qui représentent les mêmes histoires que ces peintures; c'étaient des sépulcres pour les personnes les plus considérables. Chacun de ces cimetières est comme un grand faubourg sous terre, et quelques-uns ont deux ou trois étages en profondeur. Aussi les chrétiens y trouvaient des retraites assez sûres, dans le temps des persécutions, pour garder les reliques des martyrs, pour s'assembler et célébrer les saints of-

(1) Voy. d'Agincourt, planche IX de l'*Archive*. no. 20.

(2) Ibid. n. 4 et 5 de la Planche IX.

(3) Bernardion amico *Dei sagri edifixi di terra santa*. — On vient d'en lire une ample description.

fices. Ces anciens cimetières étaient demeurés la plupart inconnus depuis longtemps, les entrées en ayant été comblées, et ils n'ont été découverts que depuis la fin du siècle passé. Ces lieux sont nommés quelquefois *conciles des martyrs*, parce que leurs corps y étaient assemblés; ou *arénes*, à cause du terrain sablonneux. En Afrique, on nommait aussi les cimetières des *aires*. »

« Il y a, dit l'abbé Bertrand, des fossoyeurs gagés par la chambre apostolique, qui travaillent dans ces souterrains pour découvrir les corps saints. Toutes les fois qu'ils ont découvert un certain nombre de tombeaux, ils font prévenir, soit le cardinal vicaire, soit l'évêque secrétaire du pape, qui commet à cet effet un commissaire pour les examiner avec soin. Si l'on n'y découvre pas d'autre signe qu'une croix simple, ou le monogramme du Christ ☧, ou bien une colombe, une couronne, un rameau d'olivier, on ne les ouvre pas ordinairement, parce qu'on juge qu'ils ne renferment que le corps d'un simple fidèle. Mais si l'on trouve sur ces sépulcres la figure d'une palme, ou du vase dans lequel on avait coutume de mettre le sang des martyrs, on les ouvre et on en tire avec précaution les os, comme les précieux restes d'un martyr. On les enferme aussitôt dans de petites cassettes que l'on lie avec des cordes. Le cardinal vicaire appose son cachet sur les nœuds; ces cassettes sont ensuite portées à la chambre apostolique, où l'on en fait l'ouverture, et où l'on arrange les os sur des tables, afin que l'air puisse les sécher et les affermir; après quoi ces ossements sont exposés à la vénération des fidèles, et distribués à ceux que le pape veut en gratifier. Lorsqu'il n'y a sur les sépultures aucune inscription qui puisse faire connaître à qui les os appartiennent, on leur donne des noms pour fixer la dévotion de ceux auxquels on en fait présent. Ceux qui possèdent des terres dans le voisinage de Rome sont obligés d'avertir la congrégation des Reliques, lorsqu'ils découvrent quelque sépulcre ou quelque souterrain qui communique à ceux dont on a tiré des corps saints.

» On regarde comme une bonne fortune la découverte d'un corps dont le nom est gravé sur la tombe : telle a été celle d'une vierge martyre nommée *Philomène*, trouvé il y a quelques années, et dont la vénération s'est répandue promptement parmi le peuple; telle a été plus récemment encore celle d'un jeune martyr de dix-huit ans, nommé *Sabinien*, dont les reliques ont été extraites, en 1840, des catacombes de *Santa Ciriaca* dans le *Campo Verano*, les plus vastes peut-être que Rome possède, en étendue et en profondeur.

» On compte soixante cimetières ou catacombes dans les environs de cette ville. Celles de *Santa Ciriaca* s'étendent à plusieurs milles autour de la basilique de *San Lorenzo*, et l'on peut regarder comme faisant partie de ces catacombes celles mêmes de *Saint Hippolyte*, martyr, qui recèlent en abondance des corps immolés dans les persécutions, et de précieux monuments des premiers siècles du christianisme. C'est peut-être à ces catacombes que se rapporte la belle description que l'on trouve dans le *Commentaire* de saint Jérôme sur *Ézéchiel* :

» A l'époque de mon enfance et de
» mes premières études à Rome,
» nous allions souvent, mes jeunes
» amis et moi, les dimanches, nous
» promener parmi les sépulcres des
» apôtres et des martyrs; souvent il
» nous arrivait de descendre dans les
» cryptes creusées dans les profon-
» deurs de la terre : les cavités laté-
» rales de ces sépultures renferment
» des corps inhumés, et il y règne
» une si complète obscurité, que l'on
» pourrait dire avec le prophète que
» *les vivants descendent dans l'enfer*.
» Rarement un rayon de lumière,
» qu'on croirait provenir plutôt d'un
» trou que d'une fenêtre, dissipe un
» instant l'horreur des ténèbres; puis
» cette clarté s'évanouit; vous avan-
» cez de nouveau en aveugles, et
» alors errant dans une épaisse nuit,

» vous éprouvez le sentiment que
» Virgile a exprimé dans ce vers :

Horror ubique animos, simul ipsa silentia terrent.

« Je ne puis résister, continue l'abbé Bertrand, au plaisir de citer encore la traduction des beaux vers où Prudence décrit les mêmes catacombes du *Campo Verano* : « Non
» loin des remparts de Rome, s'ouvre
» une galerie souterraine qui recèle
» dans son étendue de profondes ca-
» vités; un chemin en pente tortueuse
» vous conduit par des degrés dans
» ce labyrinthe ténébreux. Car la
» clarté du jour s'arrête au vestibule
» du souterrain, et l'obscurité règne
» sous les voûtes, qui cependant, par
» intervalles, sont percées d'une ou-
» verture; les soupiraux laissent pé-
» nétrer d'espace en espace les rayons
» du jour. »

« Et ailleurs : « Nous voyons dans
» la ville de Rome, ô vénérable Va-
» lérien, d'innombrables sépultures
» de saints. Si vous voulez savoir les
» noms de chacun d'eux, les titres
» gravés sur leur tombe, je ne puis
» vous satisfaire : car des peuples en-
» tiers de justes ont été moissonnés
» par une fureur impie, alors que la
» Rome issue de Troie adorait en-
» core les faux dieux de ses pères.
» Cependant on peut lire sur plu-
» sieurs de ces tombes, ou le nom
» du martyr, ou quelque inscription
» que des mains diligentes y ont
» gravée ; mais combien d'autres de
» ces pierres n'ont de réponse à notre
» pieuse sollicitude que leur silence
» même ; en effet le grand nombre
» des victimes est l'idée qui s'y ré-
» vèle claire et précise ; par la mul-
» titude des sépultures sans nom l'on
» peut juger de l'immense quantité
» des corps accumulés dans les ca-
» veaux. Là, une fois, j'ai pu savoir
» que les restes mortels de soixante
» hommes gisaient dans un seul
» tombeau. Celui-là seul possède
» leurs noms, qu'ils ont aimé dans
» la mort, le Christ, qui a retrouvé
» en eux ses amis fidèles. »

« Les catacombes de *Santa Ciriaca* s'enfoncent à trois étages de profondeur avec trois corridors, et il se trouve en chacun d'eux un double rang de cellules; mais jamais on n'a pu mesurer leur étendue, ni parvenir à une extrémité, parce qu'en certains endroits elles s'écroulent facilement, et les ouvriers, qui pour en extraire les corps des martyrs y descendent par les anciennes ouverture appelées *pozzi*, puits, se servent aussi des éboulements pour y pénétrer. » *Dict. des religions,* art. CATACOMBES.

Nous raconterons, pour finir, l'intéressante et importante découverte qui fut faite, sous nos regards, à Paris, en 1870, d'arènes gallo-romaines devenues une *nécropole* probablement chrétienne au temps des Césars. On n'avait jamais rien découvert dans notre capitale d'aussi curieux; c'étaient de véritables arènes comme celles de Nîmes et d'Arles, avec cette différence que le gros mur de suspension de l'amphithéâtre n'était pas aussi haut. Elles formaient un ovale, dont une moitié s'était trouvée mise à jour par les déblaiements ; l'autre moitié repose encore sous le sol d'un couvent de sœurs qui n'a été ni exproprié ni déblayé. Une compagnie industrielle avait acheté cet emplacement qui se trouvait aux abords de la nouvelle rue Monge; et la société d'archéologie a eu beau faire, notamment par l'abbé Michon, un de ses membres, qu'elle avait chargé de faire, sur les lieux mêmes, des conférences explicatives au public, et par l'essai d'une souscription pour racheter le terrain, tout a été inutile; l'empereur Napoléon III, qui n'était pas plus archéologue que son oncle n'avait été physicien, lors des propositions du fameux Fulton, laissa le marteau démolisseur détruire la trouvaille, et l'impératrice refroidit, de son mieux, les grandes dames à cet égard, en disant des squelettes que l'abbé Michon soutenait être des reliques de martyrs chrétiens : « Oh ! non ! ce ne sont pas des martyrs ! » En ce moment, pourtant, où l'on faisait à Paris tant de travaux, où l'on assainissait tant de quartiers en y faisant des places et des squares, ce cirque avec son amphithéâtre circulaire à gradins, son belluaire et tout ce qui constituait d'anciennes arènes romaines, eût été

le plus original et le plus visité de tous les squares nouveaux ; on aurait pu donner dedans des fêtes publiques, certains spectacles ; et il eût été, en même temps, une *nécropole* nationale, qui eût fait revivre de patriotiques et religieux souvenirs.

On découvrait dans ces arènes sous l'aire du cirque plane où se donnaient les jeux, beaucoup d'anciens squelettes qui étaient dans des positions dramatiques, tendant à faire supposer, ainsi que le croit l'abbé Michon, que, dans ces arènes s'étaient passées, au temps des Césars, de ces scènes horribles où l'on donnait à dévorer des chrétiens aux bêtes féroces. Il y avait de ces squelettes qui étaient mutilés et dont les parties arrachées étaient juxtaposées contre les parties desquelles elles avaient été détachées. C'est ainsi que le squelette d'une femme trouvé, en mai 1870, avait une de ses mains tombée dans le bassin. On avait peut-être, dans l'ensevelissement, replacé la main, arrachée par une bête féroce, sur le ventre au bout du bras ; puis cette main, après la dissolution des chairs, n'étant plus soutenue, sera tombée plus bas. Les amis des victimes auraient obtenu des gardiens d'aller pendant la nuit ensevelir leurs corps dans la terre même qui avait bu leur sang. Quoi qu'il en soit, les positions des squelettes étaient souvent des plus étranges ; elles témoignaient de crispations et de tortures. On trouva une mère entre ses deux enfants placés tout près d'elle, la tête à ses pieds. On trouva aussi des membres sans tronc, et des troncs privés de certains membres. On trouva encore un géant superbe que l'abbé Michon crut avoir été un gladiateur devenu chrétien en secret, et qui se serait déclaré tel au moment suprême, comme cela est arrivé assez souvent au rapport de nos *actes des saints*. Enfin, quand le terrassier vint, au nom de la loi, prendre la place de l'archéologue, on avait déjà découvert sept cadavres. A la pensée des *nécropoles* chrétiennes dans lesquelles les foules des premiers siècles allaient fêter les martyrs avec des illuminations et des roses, M. l'abbé Gerbet, dans ce style noble et pur de l'école lamennaisienne, que nous avons perdu et qui m'attendrit l'âme toutes les fois que j'en rencontre un débris, a pu s'écrier : « Devant ces mausolées, embaumés du parfum de mille fleurs, retentissaient des hymnes pleines d'une céleste joie, où rayonnait l'espérance ; car dans ces sépulcres la vue ne rencontre rien de triste ; la mort, à la vérité, n'y est pas voilée, elle y est toujours couronnée de palmes ; partout s'élèvent des emblèmes de confiance et d'amour. Aussi les catacombes, bien qu'inondant l'âme de mélancoliques souvenirs, l'exaltent et la rendent plus libre et plus légère : ce sont, en effet, les martyrs qui ont achevé la victoire de Jésus-Christ, qui ont complété, en leurs corps, ce qui manquait à la passion du Sauveur. » (*Esquis. de Rome Chrét.*) Mais en 1870, avant le coup de fouet de Dieu à la France et à son maître, le même écrivain n'aurait pu les vanter ni l'un ni l'autre d'avoir conservé la religion du martyre, puisqu'ils n'avaient même plus celle de la science et de l'art.

Le Noir.

NEF DES EGLISES. *Voyez* Chœur.

NÉGINOTH. *Voyez* Néchiloth.

NÈGRES. Ces peuples donnent lieu à deux questions qui tiennent à la théologie ; il s'agit de savoir, 1° si les *nègres* ont une origine différente de celle des blancs ; 2° si la traite des *nègres*, et l'esclavage dans lequel on les retient pour le service des colonies de l'Amérique, est légitime.

I. L'Ecriture sainte nous apprend que tous les hommes sont nés d'un seul couple, que tous ont par conséquent la même origine : d'où il s'ensuit que la différence de couleur qui se trouve dans les divers habitants du monde, vient du climat qu'ils habitent et de leur manière de vivre. Cela paraît prouvé par la dégradation insensible de couleur que l'on remarque en eux, à proportion qu'ils sont plus ou moins éloignés ou rapprochés de la zone torride. En général les peuples de nos provinces méridionales son

plus bazanés que nous, mais ils le sont beaucoup moins que les habitants des côtes de Barbarie, et ceux-ci sont moins noirs que ceux de l'intérieur de l'Afrique. Cette variation est à peu près la même dans les deux hémisphères. On n'en est pas étonné, quand on remarque la différence de teint qui règne entre les habitants d'un même climat ou d'un même village, dont les uns vivent plus renfermés, les autres sont plus exposés par leur travail aux ardeurs du soleil ; entre le teint d'une même personne pendant l'hiver et pendant l'été.

On prétend même qu'il est prouvé par expérience que des blancs transplantés en Afrique, sans avoir mêlé leur sang avec les nègres, ont contracté insensiblement la même couleur et les mêmes traits du visage ; que les *nègres*, au contraire, transportés dans les pays septentrionaux, se sont blanchis par degrés sans avoir croisé leur race avec les blancs.

C'est l'opinion des plus habiles naturalistes, en particulier de Buffon, de MM. Paw, Scherer, etc.

D'autres philosophes beaucoup moins instruits, mais qui se sont fait un point capital de contredire l'Ecriture sainte, soutiennent que ces expériences sont fausses; que les blancs ne peuvent jamais devenir parfaitement noirs, que les *nègres* conservent de race en race leur couleur et leurs traits, dans quelque climat qu'ils soient transplantés. Ils ont prétendu prouver l'impossibilité de ces transmutations parfaites, par l'examen du tissu de la peau des *nègres*. Selon quelques-uns, la cause de la noirceur de ceux-ci est une espèce de réseau, semblable à une gaze noire, qui est placé entre la peau et la chair ; ils ont appelé ce tissu *une membrane muqueuse*. D'autres ont dit que c'est une *substance gélatineuse*, qui est répandue entre l'épiderme et la peau; que cette substance est noirâtre dans les *nègres*, brune dans les peuples basanés, et blanche dans les Européens.

Mais puisque la membrane, le réseau, la substance qui sépare l'épiderme d'avec la chair, se trouvent dans tous les hommes, il s'agit de savoir pourquoi elle est blanche dans les uns, noire dans les autres, et de prouver que, sans croiser les races, ces substances ne peuvent changer de couleur ; voilà ce que nos savants dissertateurs n'ont pas fait. Puisqu'elles ne sont que brunes dans les peuples basanés, leur couleur peut donc se dégrader : donc elles peuvent passer du blanc au noir ou au contraire.

Les uns citent des expériences, les autres les nient; auxquels devons-nous croire ? En attendant que tous se soient accordés, il nous est permis de penser que tous les hommes, blancs ou noirs, rouges ou jaunes, sont enfants d'Adam, comme l'enseigne l'Ecriture sainte.

Quelques écrivains ont imaginé que les *nègres* sont la postérité de Caïn, que leur noirceur est l'effet de la malédiction que Dieu prononça contre ce meurtrier ; qu'il faut ainsi entendre le passage de la Genèse, c. 4, ℣. 15, où il est dit que Dieu *mit un signe sur Caïn*, afin qu'il ne fût pas tué par le premier qui le rencontrerait. De là un de nos philosophes incrédules a pris occasion de déclamer contre les théologiens.

Avec un peu de présence d'esprit, il aurait vu que la théologie, loin d'approuver cette vaine conjecture, doit la rejeter. Nous apprenons par l'histoire sainte, que le genre humain tout entier fut renouvelé, après le déluge, par la famille de Noé : or, aucun des fils de Noé n'était descendu de Caïn et ne s'était allié avec sa race. Pour supposer que cette race maudite subsistait encore après le déluge, il faut commencer pas prétendre que le déluge n'a pas été universel, et contredire ainsi l'histoire sainte. Il y aurait donc moins d'inconvénient à dire que la noirceur des *nègres* vient de la malédiction prononcée par Noé contre Cham son fils, dont la postérité a peuplé l'Afrique, *Gen.*, c. 10, ℣ 13. Mais, selon l'Ecriture, la malédiction de Noé ne tomba pas sur Cham, mais sur Chanaan, fils de Cham, c. 9, ℣ 13; or, l'Afrique n'a pas été peuplée par la race de Chanaan, mais par celle

de Phut. L'une de ces imaginations ne serait donc pas mieux fondée que l'autre.

II. La traite des *nègres* et leur esclavage sont-ils légitimes? Cette question a été discutée dans une dissertation imprimée en 1764. L'auteur soutient que l'esclavage en lui-même n'est contraire ni à la loi de nature, puisque Noé condamna Chanaan à être esclave de ses frères, qu'Abraham et Jacob ont eu des esclaves; ni à la loi divine écrite, puisque Moïse, en faisant des lois en faveur des esclaves, ne condamne point l'esclavage; ni à la loi évangélique, puisque celle-ci n'a donné aucune atteinte au droit public établi chez toutes les nations. En effet, saint Pierre et saint Paul ordonnent aux esclaves d'obéir à leurs maîtres, et aux maîtres de traiter leurs esclaves avec douceur. Le concile de Gangres a frappé d'anathème ceux qui, sous prétexte de religion, enseignaient aux esclaves à quitter leurs maîtres, à mépriser leur autorité. Plusieurs autres décrets des conciles supposent qu'il est permis d'avoir des esclaves, d'en acheter et de les vendre. Au treizième siècle, l'esclavage a été supprimé, non par les lois ecclésiastiques, mais par les lois civiles.

Il ajoute qu'en transportant des *nègres* en Amérique, on ne rend pas leur sort plus mauvais, puisqu'ils ne seraient pas moins esclaves dans leur pays, et qu'ils y seraient encore plus maltraités; au lieu que dans les colonies ils sont protégés par des lois faites en leur faveur : ils y trouvent d'ailleurs la facilité d'être instruits de la religion chrétienne et de faire leur salut.

L'auteur distingue quatre sortes d'esclaves : 1° ceux qui ont été condamnés pour des crimes à perdre leur liberté; 2° ceux qui ont été pris à la guerre; 3° ceux qui sont nés tels; 4° ceux qui sont vendus par leurs pères et mères ou qui se vendent eux-mêmes. Il ne voit dans ces différentes sources d'esclavage aucune raison qui rende illégitime la traite des *nègres*.

Il convient des abus qui naissent très-souvent de l'esclavage, mais il observe que l'abus d'une chose innocente en elle-même ne prouve pas qu'elle soit contraire au droit naturel; on peut réprimer l'abus et laisser subsister l'usage légitime.

Le philosophe qui a fait un traité de *la Félicité publique*, ne condamne pas non plus absolument l'esclavage des *nègres*, mais il ne l'approuve pas positivement. « Quoiqu'on ne puisse
» assez gémir, dit-il, de ce que l'a-
» varice a conservé parmi les peuples
» de l'Occident ce que la barbarie et
» l'ignorance ont établi et maintenu
» dans l'Orient, nous observerons
» pourtant, 1° que l'esclavage n'est
» plus connu chez les chrétiens, si ce
» n'est dans les colonies; 2° que les
» esclaves sont tous tirés d'une na-
» tion très-sauvage et très-brute qui
» vient elle-même les offrir à nos
» négociants; 3° que si la raison et
» la philosophie s'écrient qu'il fallait
» traiter le *nègre* comme l'Européen,
» il est cependant vrai que la grande
» dissemblance de ces malheureux
» avec nous rappelle moins les senti-
» ments d'humanité, et sert à entre-
» tenir le préjugé barbare qui les
» tient dans l'oppression; 4° que si
» ces esclaves ont été traités avec
» une cruauté très-condamnable,
» l'expérience a souvent prouvé que
» jamais la douceur et les bienfaits
» n'ont pu ôter à cette nation son
» caractère lâche, ingrat et cruel. Il
» y a même tout lieu de croire que,
» si les esclaves des colonies avaient
» été des Européens, ils seraient
» déjà rentrés dans leur droit de
» citoyens, comme les serfs de notre
» gouvernement féodal ont peu à peu
» recouvré la liberté civile. Enfin le
» nombre des esclaves est bien moins
» considérable de nos jours, puisque
» sur cent millions de chrétiens qui
» existent à présent, on ne compte
» assurément pas un million d'es-
» claves, au lieu que pour un million
» de Grecs, il y avait plus de trois
» millions de ces infortunés. »

On voit aisément qu'aucune de ces raisons n'est sans réplique, elles tendent plutôt à excuser l'esclavage des *nègres* qu'à le justifier; après mûre réflexion, nous ne pouvons nous résoudre à les approuver, et il nous

paraît que l'on peut y en opposer de plus solides.

Au mot ESCLAVE, nous avons fait voir, 1° que sous la loi de nature et dans l'état de société purement domestique, l'esclavage était inévitable, et qu'il n'entraînait point alors les mêmes inconvénients que dans l'état de société civile ; l'exemple des patriarches ne prouve donc rien dans la question présente. 2° Nous avons observé qu'il n'était pas possible à Moïse de le supprimer entièrement, que les lois qu'il fit en faveur des esclaves étaient plus douces et plus humaines que celles de toutes les autres nations ; l'on ne peut donc encore tirer avantage de la loi de Moïse. 3° Jésus-Christ et les apôtres auraient commis une très-grande imprudence en réprouvant absolument l'esclavage, puisqu'il était autorisé par le droit public de toutes les nations ; mais les leçons de charité universelle, de douceur et de fraternité qu'ils ont données à tous les hommes, ont contribué pour le moins aussi efficacement à l'adoucissement et à la suppression de l'esclavage, qu'auraient pu faire des lois prohibitives. C'est l'irruption des Barbares qui a retardé cette heureuse révolution ; tant que le même droit public a subsisté, les conciles n'ont pu faire que ce qu'ils ont fait.

Mais à présent ce droit abusif ne subsiste plus ; l'esclavage a été supprimé en Europe par tous les souverains : la question est de savoir si, après la réforme de cet abus en Europe, il a été fort louable d'aller le rétablir en Amérique ; si on peut encore l'envisager des mêmes yeux qu'au dixième et au douzième siècle ; si l'état des *nègres* dans les colonies n'est pas cent fois plus malheureux que n'était celui des serfs sous le gouvernement féodal.

Le principe posé par l'auteur de la dissertation, savoir, que depuis le péché criginel l'homme n'est plus libre de droit naturel, nous semble très-ridicule. Nous savons très-bien que c'est en punition du péché d'Adam que l'homme est sujet à être tyran-[illegible], tourmenté et tué par son semblable ; mais enfin les Européens naissent coupables du péché originel aussi bien que les *nègres* : il faut donc que les premiers commencent par prouver que Dieu leur a donné l'honorable commission de faire expier ce péché aux habitants de la Guinée, et qu'ils sont à cet égard les exécuteurs de la justice divine. Lorsque les *nègres*, révoltés de l'esclavage, usent de perfidie et de cruauté envers leurs maîtres, ils leur font aussi porter à leur tour la peine du péché de notre premier père. Avant que la fureur du commerce maritime et l'avide jalousie n'eussent fasciné les esprits et perverti tous les principes, on n'aurait pas osé mettre en question s'il était permis d'acheter et de vendre des hommes pour en faire des esclaves.

C'est encore une mauvaise excuse de dire que les *nègres* esclaves chez eux seraient plus maltraités qu'ils ne le sont dans nos colonies. Il ne nous est pas permis de leur faire du mal, de peur que leurs compatriotes ne leur en fassent encore davantage. Nous persuadera-t-on que c'est par un motif de compassion et d'humanité que les négociants européens font la traite des *nègres ?* Il y a un fait qui passe pour certain, c'est qu'avant l'établissement de ce commerce, les nations africaines se faisaient la guerre beaucoup plus rarement qu'aujourd'hui ; que le motif le plus ordinaire de leurs guerres actuelles est le désir de faire des prisonniers, pour les vendre aux Européens. C'est donc à ces derniers que ces nations malheureuses et stupides sont redevables des fléaux qui les accablent et des crimes qui se commettent chez elles.

Avant de savoir si nous avons droit de les acheter, il faut examiner si quelqu'un a le droit naturel de les vendre. Il n'est pas question de nous fonder sur le droit injuste et tyrannique qui est établi parmi ces peuples, mais sur les notions du droit naturel, tel que la religion nous le fait connaître. S'il n'y avait point d'acheteurs, il ne pourrait point y avoir de vendeurs, et ce négoce infâme tomberait de lui-même. Nous espérons que l'on n'entreprendra pas

l'apologie des négociants turcs, qui vont acheter des filles en Circassie pour en peupler les sérails de Turquie.

On dit qu'il n'est pas possible de cultiver les colonies à sucre autrement que par des *nègres*. Nous pourrions répondre d'abord que, dans ce cas, il vaudrait mieux renoncer aux colonies qu'aux sentiments d'humanité; que la justice, la charité universelle et la douceur, sont plus nécessaires à toutes les nations que le sucre et le café. Mais tout le monde ne convient pas de l'impossibilité prétendue de se passer du travail des *nègres* ; plusieurs témoins dignes de foi assurent que si les colons étaient moins avides, moins durs, moins aveuglés par un intérêt sordide, il serait très-possible de remplacer avantageusement les *nègres* par de meilleurs instruments de culture, et par le service des animaux. Lorsque les Grecs et les Romains faisaient exécuter par leurs esclaves ce que font chez nous les chevaux et les bœufs, ils imaginaient que l'on ne pouvait pas faire autrement.

L'on ajoute que les *nègres* sont naturellement ingrats, cruels, perfides, insensibles aux bons traitements, incapables d'être conduits autrement que par des coups. Si cela était vrai, ce serait un sujet de honte pour la nature humaine, qu'il fût plus difficile d'apprivoiser les *nègres* que les animaux; dans ce cas, il fallait laisser cette race abominable sur le malheureux sol ou elle est née, et ne pas infecter de ses vices les autres parties du monde(1).

Mais n'y a-t-il pas ici une dose de l'orgueil des Grecs et des Romains? Ils déprimaient les autres peuples, ils les nommaient *barbares*, pour avoir le droit de les tyranniser. Nous avons interrogé sur ce point des voyageurs, des missionnaires, des possesseurs de colonies; tous ont dit qu'en général les maîtres qui traitent leurs esclaves avec douceur, avec humanité, qui les nourrissent suffisamment, et ne les surchargent point de travail, ne s'en trouvent que mieux. Il est donc fâcheux que les Européens, qui ont chez eux tant de douceur, d'humanité et de philosophie, semblent être devenus brutaux et barbares, dès qu'ils ont passé la ligne ou franchi l'Océan.

Puisque l'on convient que l'esclavage entraîne nécessairement des abus, qu'il est très-difficile à un maître d'être juste, chaste, humain envers ses esclaves, il y a bien de la témérité de la part de tout particulier qui s'expose à cette tentation, et qui, pour augmenter sa fortune, n'hésite point de risquer la perte de ses vertus.

Quant au zèle prétendu pour la conversion des *nègres*, il y a plusieurs faits capables de le rendre fort suspect. Quelques voyageurs ont écrit que certaines nations européennes, qui ont des établissements sur les côtes de l'Afrique, traversent tant qu'elles le peuvent les travaux et les succès des missionnaires, de peur que si les *nègres* devenaient chrétiens, ils ne voulussent plus vendre d'esclaves. Il y en a qui disent que certaines autres nations établies en Amérique ne se soucient plus de faire instruire et baptiser leurs *nègres*, parce qu'elles se font scrupule d'avoir pour esclaves *leurs frères en Christ*. Voilà du zèle qui ne ressemble guère à celui des apôtres.

Nous savons que des chrétiens faits esclaves par des infidèles ont réussi autrefois à convertir leurs maîtres, et même des peuples entiers : mais nous ne voyons point d'exemples de chrétiens qui aient réduit des infidèles en servitude, afin de les convertir. Ce n'est pas assez qu'un dessein soit louable, il faut encore que les moyens soient légitimes. Il y a des missions de capucins et d'autres religieux dans la Guinée, dans les royaumes d'Oviero, de Benin, d'Angola, de Congo, Loango et du Monomotapa. Voilà le véritable zèle; mais il n'en est pas ainsi des marchands d'esclaves. Si les premiers ne font pas beaucoup de fruit, c'est que ces malheureux peuples doivent être pré-

(1) Les découvertes récentes du Dr Livingstone dans l'intérieur de l'Afrique ont prouvé tout le contraire. V. LIVINGSTONE.

LE NOIR.

venus contre la religion des Européens, par la conduite odieuse de ceux qui la professent. On se souvient des préjugés terribles qu'inspira aux Américains contre le christianisme la barbarie des Espagnols.

Les dissertations qui ont pour objet de justifier la traite des *nègres*, ressemblent un peu trop aux diatribes par lesquelles le docteur Sépulvéda voulait prouver que les Espagnols avaient le droit de réduire les Américains en servitude, pour les faire travailler aux mines, et de les traiter comme des animaux; il fut condamné par l'université de Salamanque, et il méritait de l'être. Nous ne faisons guère plus de cas des déclamations de nos philosophes, depuis qu'il est constant que quelques-uns, qui affectaient le plus de zèle pour l'humanité, faisaient valoir leur argent en le plaçant dans le commerce des *nègres*.

Par ces observations, nous ne croyons point manquer de respect envers le gouvernement qui tolère ce commerce; réfuter de mauvaises raisons, ce n'est point entreprendre de décider absolument une question : lorsqu'on en apportera de meilleures, nous nous y rendrons volontiers. Les gouvernements les plus équitables, les plus sages, sont souvent forcés de tolérer des abus, lorsqu'ils sont universellement établis, comme l'usure, la prostitution, les pilleries des traitants, l'insolence des nobles, etc. Comment lutter contre le torrent des mœurs, lorsqu'il entraîne généralement tous les états de la société? On ne peut pas oublier qu'il fallut surprendre la religion de Louis XIII, pour le faire consentir à l'esclavage des *nègres*, et lui persuader que c'était le seul moyen de les rendre chrétiens. On s'était déjà servi d'un pareil artifice pour séduire les deux souverains de Castille, Ferdinand et Isabelle, et pour arracher d'eux des édits peu favorables aux Américains (1). *Voyez* AMÉRICAINS.

BERGIER.

(1) Cet article de Bergier est meilleur que celui que nous avons lu de lui sur l'ESCLAVAGE, (ESCLAVE), du moins quant aux principes qu'il pose au commencement, et que nous avons relevés par quelques notes péremptoires ; mais il est encore entaché de cette faiblesse que montrent beaucoup de nos théologiens relativement à cette question. Les papes ont mieux parlé. La vérité est que l'esclavage, aussi bien que la traite, est absolument contraire au droit naturel, nous entendons par là ses principes les plus stricts, ainsi qu'à la fraternité évangélique prêchée par le Christ, laquelle est un épanouissement du droit naturel lui-même. Voyez nos articles PHILÉMON (l'épître à), POLYGAMIE (la), LE DIVORCE PAR DROIT MARITAL et L'ESCLAVAGE.

LE NOIR.

NÉHÉMIE, est l'un des chefs ou gouverneurs de la nation juive, qui ont contribué à la rétablir dans la terre sainte après la captivité de Babylone. On ne doit pas dire qu'il fut le successeur d'Esdras, puisque ces deux chefs ont gouverné ensemble pendant plusieurs années : il paraît qu'Esdras, en qualité de prêtre, était principalement occupé de la religion et de la loi de Dieu, et que *Néhémie* était chargé de la police et du gouvernement civil. Le premier objet de la commission qu'il avait obtenu du roi de Perse, avait été de faire rétablir les murs de la ville de Jérusalem, et il en vint à bout, malgré les obstacles que lui suscitèrent les ennemis des Juifs. Cet événement est remarquable dans l'histoire juive, puisque c'est l'époque à laquelle on devait commencer à compter les soixante et dix semaines d'années, ou les 490 ans qui devaient encore s'écouler jusqu'à l'arrivée du Messie, selon la prophétie de Daniel.

C'est aussi à peu près à la même date que se consomma le schisme qui régnait déjà entre les Juifs et les Samaritains, et que la haine entre ces deux peuples devint irréconciliable. C'est enfin à ce même temps que Prideaux rapporte l'établissement des synagogues chez les Juifs. *Histoire des Juifs*, l. 6, tome 1, p. 229.

Néhémie est sans contestation l'auteur du livre qui porte son nom, et que l'on appelle plus communément le *second livre d'Esdras* ; mais la plupart des critiques pensent que le 12e chapitre de ce livre, depuis le ỷ 1 jusqu'au 26, est d'une main plus récente : ce n'est qu'une liste de

prêtres et de lévites qui avaient servi dans le temple depuis le retour de la captivité, et qui est poussée plus loin que le temps de *Néhémie.* Elle interrompt le cours de son histoire, mais elle ne forme aucun préjugé contre la vérité des faits, ni contre l'authenticité du livre.

Les protestants se persuadent qu'à cette époque, ou immédiatement après, le canon ou catalogue des livres de l'ancien Testament fut clos et arrêté pour toujours; et ils en concluent que ceux qui ont été écrits depuis ce temps-là, tels que les livres de la Sagesse, de l'Ecclésiastique, et les deux des Machabées ne doivent pas y être placés. Ce n'est qu'une conjecture formée par nécessité de système, et qui n'est fondée sur aucune preuve positive. On ne voit pas pourquoi les chefs de la nation, postérieurs à Esdras et à *Néhémie,* n'ont pas eu autant d'autorité qu'eux, ni pourquoi les écrivains plus récents ont été privés du secours de l'inspiration. Ce n'est pas sur le simple témoignage des Juifs que nous recevons comme divins les livres de l'ancien Testament, mais sur celui de l'Eglise chrétienne, instruite par Jésus-Christ et par les apôtres. Voyez *Bible d'Avignon,* t. 5, p. 786.

Bergier.

NEIGE (*Théol. mixt. scien. physi. et géog.*) — La *neige* est une des grandes beautés de la nature; un théologien doit en connaître les principaux traits.

La *neige* est de l'eau passée immédiatement de l'état de vapeur à l'état solide, sans passer par l'état liquide. C'est ce qui la distingue de la grêle et du grésil qui sont des gouttes ou des gouttelettes d'eau liquide devenue glace. Or, la vapeur d'eau formant nuage ne prend pas, en se congelant immédiatement de la sorte, la même forme que si elle ne se congèle qu'après s'être déjà formée en pluie, ce qui arrive pour les grêles de toute grosseur; elle prend la forme de petites étoiles qui sont en général à six branches partant d'un même centre, se subdivisant à leurs extrémités en des branches plus petites, et formant des aiguilles rayonnantes, des espèces de petites feuilles ou d'autres figures. Ces figures sont très-variées; mais il paraît que les flocons de *neige* qui tombent au même moment dans un même lieu sont tous construits de la même manière; dans tous les cas, il sont très-légers à cause des nombreux vides qui se conservent entre leurs parties. La *neige* est très-opaque et possède un pouvoir réflecteur très-considérable; il semble qu'elle devrait être transparente puisque c'est de l'eau pure à l'état de glace en aiguilles excessivement fines, qui devraient laisser passer la lumière comme le verre le plus transparent; mais on explique pourtant son opacité, ou défaut de transparence, par l'embarras qu'opposent ses aiguilles enchevêtrées au passage du rayon lumineux; ce rayon subit, en les rencontrant et les traversant, des réflexions ou des réfractions multipliées qui l'arrêtent et le renvoient avant qu'il ait pu traverser. Il en résulte une réflexion très-forte de toute la lumière et par suite d'une excessive blancheur qui fatigue les yeux. Xénophon dit que, dans l'armée de Cyrus, lorsqu'elle eut à marcher pendant plusieurs jours sur des montagnes couvertes de *neige,* plusieurs soldats furent atteints d'inflammations d'yeux qui les rendirent aveugles. Au reste, la *neige,* toute mystérieuse qu'elle soit dans sa formation, présente moins de difficultés pour se laisser comprendre que n'en présente la grêle.

On sait que Dieu a mis le long des montagnes des miniatures de tous les climats, à l'aide de la loi générale en vertu de laquelle la température atmosphérique baisse à mesure que l'on s'élève. C'est de là que nous avons sur toutes les montagnes de la surface terrestre la région des *neiges* éternelles, c'est-à-dire qui ne fondent jamais. Or, cette limite n'est pas la même partout, mais elle est toujours nettement déterminée et la même pour toute une contrée très-étendue. M. de Humboldt a fait là-dessus des travaux dont les résultats sont consignés dans son livre : *Recherches sur les chaînes de montagnes et la climato-*

logie comparée; nous en citerons seulement quelques faits :

Aux deux pôles, ce sont partout les *neiges* et les glaces éternelles, aussi bien dans les plaines que sur les montagnes.

Dans la Norwége intérieure où la température moyenne de l'année entière est de + 3°, dans les plaines, et celle de l'été de + 11° 2, par une latitude de 70° à 70° 15, la limite inférieure des *neiges* perpétuelles se trouve à 1,072 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Dans les Alpes, sous la latitude de 45° à 46°, la même limite est à 2,708 mètres; la température moyenne de l'année est, d'ailleurs, sous la même latitude, de 11° 2, et celle de l'été de 18° 4.

Dans les Pyrénées, par la latitude 42° à 43°, la même limite est à 2,728 mètres; la température y est, d'ailleurs, à égale latitude, de 15,7 en moyenne pour l'année, et de 24° pour l'été.

Au Mexique, par la latitude 19° à 19° 15, cette limite est à 4,500 mètres ; température moyenne de l'année, 25°, et de l'été 27° 8.

En Abyssinie, par la latitude 13°10, cette limite est à 4,287 mètres.

Dans l'Amérique méridionale, sur la Sierra-Nevada, par la latitude 8° 5, cette limite est à 4,550 mètres; température moyenne de l'année, 27° 2, de l'été, 28° 3.

C'est sur le mont Bolar, par une latitude de 37, 30, que la limite inférieure des *neiges* perpétuelles est la plus élevée; elle est à 5,185 mètres.

Le versant septentrional de l'Himalaya en approche : 5,067 mètres; et le versant méridional des mêmes montagnes n'a plus la même limite qu'à 3,956 mètres.

Dans l'hémisphère austral, sur les Andes à Quito, pour 1° 30 de latitude, et par conséquent presque sous l'équateur, la limite des *neiges* est à 4,812 mètres ; sur les Cordilières orientales, par la même latitude, elle est à 4,863 mètres ; au Chili par 33° de latitude, elle est à 4,483 sur le volcan de Peuquennes, et à 1822 seulement sur les Andes du littoral. Au détroit de Magellan par une latitude de 53 à 54, elle est à 1130.

Dans les contrées où sont des montagnes à *neiges* éternelles, les pays environnants s'en ressentent dans leur température; le Pérou est beaucoup moins chaud qu'il ne serait sans les *neiges* de la Cordilière; le climat de l'Arménie est relativement très-froid par suite de ses montagnes.

La *neige* est un des corps les moins conducteurs du calorique à cause de la grande quantité de vides et par suite d'air qu'elle immobilise, elle fait l'effet de l'édredon; et il suit de cette propriété qu'elle préserve les plantes de la gelée durant l'hiver. On remarque même que ces plantes acquièrent sous la *neige* une grande puissance de végétation, qui se manifeste par une pousse rapide au printemps, pourvu qu'elle se soit fondue lentement.

On a raconté des fables sur des *fleurs de neige*. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il existe un petit champignon, nommé l'*uredo nivalis* qui se développe dans la *neige*, qui est rouge et qui la colore souvent en rouge dans les contrées à *neiges* perpétuelles où il se rencontre.

Le Noir.

NÉMÉSIUS (*Théol. hist. biog. et biblioq.*) — Ce philosophe chrétien des IVe et Ve siècle, qui fut, paraît-il, évêque d'Émèse, est l'auteur d'un ouvrage *sur la nature de l'homme*, περὶ φύσεως ἀνθρώπου, qui fut autrefois attribué à saint Grégoire de Nysse, parce que ce père en avait fait un sur le même sujet. « *Némésius*, dit M. Stemmer, donne, dans cet ouvrage, des preuves remarquables de ses connaissances anthropologiques, psychologiques et naturelles, et de l'expérience qu'il avait acquise de la philosophie grecque, dont il applique avec habileté les idées aux théories théologiques. Il traite, dans quarante-cinq chapitres, de la nature de l'homme, de l'âme, de l'union de l'âme et du corps, de l'organisme physique, des facultés de l'esprit, de la liberté de l'homme et de la Providence divine. A chaque occasion il combat les doc-

trines des Manichéens, des Eunomiens, des Apollinaristes et du *Fatum* païen; mais il se prononce en faveur du traducianisme et de la préexistence des âmes. Le professeur Matthæi a publié l'édition la plus récente de cet ouvrage, en 1802, à Halle. »

LE NOIR.

NENNIUS (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet abbé du couvent de Bangor écrivait vers 858, une *Historia Bretonum*, qui fut aussi intitulée, dans la suite, *Eulogicum Britanniæ*, et augmentée ; cette histoire a de l'importance pour l'histoire de l'Eglise dans la Grande-Bretagne.

LE NOIR.

NÉOCÉSARÉE (concile de). (*Théol. hist. conc.*) — « On possède, dit M. Floss, le texte original grec et une antique version latine de quatorze canons d'un concile de *Néocésarée*, en Cappadoce. Les inscriptions qui se trouvent dans les manuscrits disent que ce concile eut lieu plus tard que celui d'Ancyre, plus tôt que celui de Nicée. Par conséquent il eut lieu entre 314 et 325. Une indication chronologique plus immédiate se trouve dans la liste des évêques réunis au synode, qui est ajoutée aux éditions imprimées. Ce sont presque les mêmes noms que ceux du concile d'Ancyre, Vital d'Antioche à leur tête. Leur nombre flotte de dix-neuf à vingt. Les noms varient de même. Le *Synodicon*, rédigé vers la fin du neuvième siècle, compte vingt-quatre évêques (1). Toutefois ces listes d'évêques sont, suivant toutes les probabilités, d'une date postérieure. Elles manquent dans les manuscrits grecs et dans Denys le Petit. Elles se trouvent dans Isidore Mercator et dans la *Prisca* de Justellus. On ajouta, d'un autre côté, une liste à quelques copies de la collection de Denis. On eut de bonne heure des doutes sur leur authenticité (2). Les Ballerini les ont nettement déclarées d'une origine postérieure à leur date prétendue (3)...

(1) Hardnin, V. 1499.
(2) Tillemont, *Mémoires*, VI, 86.
(3) *Op. Leonis M.*, t. III, p. xxxI (1, 3, § 2).

» Ces quatorze canons défendent le mariage des prêtres (c. 1), le mariage au premier degré de l'alliance (c. 2) ; ils traitent de la pénitence de ceux qui se marient plus de deux fois (c. 3) ; l'impureté de pensée n'entraîne aucune pénitence extérieure (c. 4) ; ils parlent des châtiments du catéchumène qui pèche grièvement (c. 5), du baptême des femmes enceintes (c. 6) ; ils interdisent au prêtre d'assister au banquet nuptial d'un bigame (c. 7) ; ils s'occupent de l'adultère (c. 8) ; du prêtre qui, avant ou après son ordination, commet un péché charnel (c. 9) ; du diacre dans le même cas (c. 10) ; ils exigent l'âge de trente ans pour la réception de la prêtrise (c. 11) ; ils n'autorisent que par exception le clinique à recevoir l'ordre de la prêtrise (c. 12) ; le prêtre rural ne peut offrir le saint Sacrifice et donner la communion dans la cathédrale qu'en cas d'absence de l'évêque ou du prêtre de la ville, et s'il en est chargé spécialement ; les corévêques le peuvent, eu égard à leur dignité (c. 13) ; les grandes villes ne peuvent avoir en général que sept diacres (c. 14). Le canon 13 se divise souvent dans les manuscrits grecs en deux canons, ce qui en porte le nombre total à quinze. »

LE NOIR.

NÉOMÉNIE, fête de la nouvelle lune. Ces fêtes ont été célébrées par toutes les nations. Moïse nous en montre l'origine dans l'histoire de la création, lorsqu'il dit que Dieu a fait le soleil et la lune pour être les signes des temps, des jours et des années. *Gen.*, cap. 1, ℣ 14. Dans le premier âge du monde, lorsque les hommes ne savaient pas encore tirer le même secours que nous des lumières artificielles, il leur était naturel de voir avec joie la lune reparaître au commencement de la nuit, et c'est de ce moment que l'on comptait un nouveau mois. Rien n'était donc plus innocent dans l'origine que la fête de la *néoménie*. *Voy.* l'*Hist. religieuse du Calendrier*, c. 10, p. 281.

Lorsque les peuples se furent avisés de diviniser les astres, les fêtes de la nouvelle lune devinrent un acte

d'idolâtrie et une source de superstitions. Moïse ne défendit point cette fête aux Juifs, elle était plus ancienne qu'eux; il leur prescrivit au contraire les offrandes et les sacrifices qu'ils devaient faire. *Num.*, c. 28, ℣ 11; mais il défendit sévèrement toute espèce de culte rendu aux astres. *Deut.*, c. 4, ℣ 19. Dans le psaume 81, ℣ 4, il est dit. « Sonnez » de la trompette à la *néoménie.* » C'était pour annoncer le nouveau mois et les fêtes qu'il y aurait à célébrer pendant sa durée; on annonçait encore plus solennellement le premier jour de l'année. Ce n'était point là une imitation des fêtes païennes, comme le prétend Spencer, mais un usage très-raisonnable plus ancien que le paganisme.

A la vérité, les Juifs imitèrent souvent dans cette occasion les superstitions des païens; alors Dieu leur déclara qu'il détestait ces solennités, et que ce culte lui était insupportable. *Isaï.*, c. 1, ℣ 13 et 14. Les chrétiens mêmes, dans plusieurs contrées, eurent d'abord de la peine à renoncer aux folles réjouissances auxquelles les païens se livraient le premier jour de la lune; il fallut les défendre dans plusieurs conciles. Quand on connaît les mœurs des peuples de la campagne et la facilité avec laquelle la jeunesse se livre à tout ce qui excite la joie, on n'est pas surpris des obstacles que les pasteurs ont eus à vaincre dans tous les temps pour déraciner tous les désordres. *Voyez* TROMPETTES.

BERGIER.

NÉO-ORIGÉNISME (*Théol. mixt. philos. psychol. ontol.* — *V.* DRUIDISME.

NÉO-PANTHÉISME (*Théol. mixt. philos. ontol. et psychol.*) — *V.* HUETISME (le) MODERNE.

NÉOPHYTE, terme grec qui signifie *nouvelle plante*; on nommait ainsi les nouveaux chrétiens ou les païens convertis depuis peu à la foi, parce que le baptême qu'ils recevaient était regardé comme une nouvelle naissance.

Saint Paul ne veut pas qu'on élève les *néophytes* aux ordres sacrés, de peur que l'orgueil n'ébranle leur vertu encore mal affermie. I *Tim.*, cap. 3, ℣ 6. Il y a néanmoins dans l'histoire ecclésiastique quelques exemples du contraire, comme la promotion de saint Ambroise à l'épiscopat; mais ils sont rares.

On appelle encore aujourd'hui *néophytes* les prosélytes que font les missionnaires chez les infidèles. Les *néophytes* du Japon, sur la fin du seizième et au commencement du dix-septième siècle, ont montré dans les persécutions et les tourments un courage et une fermeté de foi dignes des premiers siècles de l'Eglise : il en a été de même de plusieurs Chinois nouvellement convertis. On a enfin nommé autrefois *néophytes* les clercs ordonnés depuis peu, et les novices dans les monastères.

BERGIER.

NÉPENTHE (le), NÉPENTHÉES (*Théol. mixt. scien. physol. végét*). — *V.* FEUILLES.

NÉPOSIENS (*Théol. hist. sect.*) — « Nepos, dit M. Franz Werner, évêque égyptien qui, à la fin de la première moitié du troisième siècle, était à la tête d'une Eglise chrétienne du district d'Arsinois, dans l'Egypte centrale, vraisemblablement Arsinoé (Crocodilopolis), devint, après sa mort, la cause d'une secte de chiliastes, (millénaires) nommée, d'après lui, *Néposiens*, et qui s'évanouit rapidement. Denys d'Alexandrie, son adversaire, nous le dépeint comme un homme pieux, vertueux, remarquable par la clarté des explications qu'il donnait des saintes Ecritures, et dont l'orthodoxie était d'ailleurs hors de doute. Il s'était fait un nom par la composition de plusieurs psaumes et de plusieurs hymnes à l'usage de l'Eglise. Cependant tout cela n'empêcha pas Népos de partager l'erreur assez commune de son temps, même parmi les Catholiques, d'un règne de mille ans. Népos crut devoir opposer à la première attaque scientifique dont le chiliasme fut alors l'objet, de la part d'Origène et de son

école, un livre intitulé : Ἔλεγχος τῶν ἀλληγοριστῶν, dans lequel il insistait sur le sens littéral de l'Apocalypse et des prophéties de la nouvelle Jérusalem qu'il renferme. Denys d'Alexandrie rapporte (1) que, quoique les espérances que ce livre révèle ne portent que sur des choses mesquines et éphémères qu'il substitue à l'avenir magnifique et divin qu'annonce le Seigneur, il trouva beaucoup d'admirateurs dans le nome d'Arsinoé, et passa de main en main comme un écrit renfermant de grands et de profonds mystères, ὡς μέγα τι καὶ κεκρυμμένον μυστήριον.....

Heureusement Denys, disciple d'Origène, joignait à un zèle ardent pour la foi une grande largeur d'esprit, à un profond savoir théologique beaucoup de bienveillance et de douceur. Il se rendit de sa personne, en 254, dans le nome d'Arsinoé, réunit tous les prêtres et les maîtres des bourgs et des villages, dans une assemblée à laquelle assistèrent également des laïques, et dans laquelle la doctrine de Népos fut soumise à une investigation attentive. Cette conférence dura trois jours, du matin au soir. Quoique les *Néposiens* lui opposassent d'abord le livre de Népos comme un rempart infranchissable, ils finirent par se montrer accessibles à la vérité. On proposa des questions, on éleva des doutes, on fit des concessions, avec autant de calme et d'ordre que de modestie. Nul ne se permit de soutenir avec opiniâtreté une opinion par cela seul qu'il l'avait professée jusqu'alors. Personne ne refusa d'admettre des raisons solides et probantes. Tous reconnurent avec joie la vérité, y compris Coracion, le chef de la secte chiliaste. Il avoua franchement et en pleurant qu'il se sentait vaincu et renonça publiquement à l'erreur. »

Le Noir.

NEPTUNE (la planète) (*Théol. mixt. scien. astron.*) — Cette planète est celle que découvrit en 1846, M. Le Verrier à l'aide de calculs sur les perturbations d'*Uranus*. M. Le Verrier avait calculé, en prenant pour base les lois de Képler et celle de Newton, qu'il devait exister dans le ciel une planète au delà de l'orbite d'Uranus, que l'on croyait être jusqu'alors la plus éloignée du soleil, et avait indiqué, sans qu'on l'eût encore jamais vue, ni qu'il l'eût vue lui-même, les éléments principaux de cette planète. Le 1er juin 1846, il annonçait à l'Académie des sciences que cette planète se trouverait au 1er janvier 1847 à 325 degrés de longitude, mais en ajoutant qu'il pouvait encore se tromper de 10 degrés au plus. Au 31 août de la même année, après trois mois de vérifications de ses calculs, il annonçait avec assurance : 1° qu'elle devait se trouver au moment même de la communication, à la longitude de 326 degrés 30 minutes ; 2° que sa masse était plus forte que la masse d'Uranus ; 3° que son éclat et son diamètre apparent étaient un peu moindres ; 4° qu'en somme le disque de cet astre devait être visible dans les télescopes et qu'on devait le distinguer, dans l'espace, des étoiles voisines ; enfin qu'en dirigeant exactement les instruments sur le point qu'il indiquait, on finirait par la découvrir.

Or, vingt-trois jours après (23 septembre 1846), un astronome de Berlin, M. Galle, ayant reçu le matin communication de l'annonce de M. Le Verrier, dirigea, le soir même, sa lunette vers le point indiqué, et y aperçut une petite étoile qui n'était pas marquée sur les cartes de cette région céleste ; c'était la planète elle-même. Il y avait pourtant une petite différence de position, mais qui était de moins d'un degré (52 minutes) ; l'erreur était bien petite. Depuis cette date, *Neptune*, qu'on appelle aussi parfois la planète Le Verrier, est connue de tous les astronomes ; on suit ses mouvements et M. Lassël lui a même découvert un satellite dont la révolution s'accomplit en cinq jours 21 heures. Voici ses éléments :

Elle est éloignée du soleil de 30 fois la distance du soleil à la terre ; elle met 165 ans à faire sa révolution autour du soleil ; et sa masse est de 25 fois celle de la terre.

(1) Ap. Eus. *hist. ecc.* VII, 22.

Encke, de Berlin, a dit de cette découverte : « C'est là la plus brillante des découvertes planétaires ; pour la première fois, des investigations purement théoriques ont permis de prédire l'existence et de montrer du doigt la place d'un astre inconnu. » On sait qu'Arago avait dit : « Jusqu'ici les astronomes ont découvert les planètes au bout de leurs télescopes ; M. Le Verrier a trouvé la sienne au bout de sa plume. »

Ce fait démontre l'exactitude des lois sur lesquelles Le Verrier avait basé ses calculs ; il concourt à établir la solidité de l'astronomie moderne.

Le Noir.

NERFS ou SYSTÈME NERVEUX. (*Théol. mixt. scien. physiol.*) — Nous allons laisser M. Milne Edwards exposer les merveilles du *système nerveux;* le lecteur sait pourquoi nous citons, dans ce dictionnaire, ces sortes d'exposés ; c'est pour imiter Bossuet et Fénelon lorsqu'ils faisaient admirer Dieu dans ses œuvres ; nous avons à cœur de mettre à la place de la science de leur temps, la science de nos jours, avec la même visée. Après cet exposé, nous ferons connaître quelques observations plus modernes encore, et en tirerons une déduction contre le matérialisme.

« La vie de relation, dit M. Milne Edwards, s'exerce chez les animaux à l'aide de deux grands appareils, l'appareil des mouvements, l'appareil des sensations. Le premier permet à l'animal de se transporter d'une place à une autre, de rechercher ce qui peut le servir et d'éviter ce qui peut lui nuire. Il doit cette faculté de translation à des organes charnus que l'on nomme *muscles* (1), et qui, par leurs rapports et leurs attaches avec la charpente solide du corps, en font mouvoir les différentes parties les unes sur les autres et opèrent ainsi les mouvements de totalité.

» Les sensations lui font connaître tout ce qui l'environne, et la faculté de les percevoir réside dans un appareil particulier appelé *système nerveux.*

» *Du système nerveux.* — Il existe dans toutes les parties du corps des espèces de cordons blancs et mous qui se ramifient dans les divers organes, et vont se terminer par leur extrémité opposée au cerveau ou à la moelle épinière. Ces cordons sont appelés *nerfs* et servent à transmettre les sensations de l'organe qui les reçoit au cerveau qui est le siége de leur perception ; c'est également, par l'intermédiaire des *nerfs*, que l'influence de la volonté se communique du cerveau aux muscles des différentes parties du corps.

» Aussi, lorsqu'un de ces *nerfs* se trouve coupé, les organes auxquels il se distribue perdent la faculté de sentir et d'exécuter des mouvements volontaires, ou en d'autres mots, sont *paralysés.*

» On appelle *système nerveux* la réunion au cerveau, de tous ces *nerfs* et des autres parties de même nature avec lesquelles ils sont unis. On distingue dans cet appareil deux parties principales, savoir : le *système nerveux* de la vie organique ou *nerf* grand sympathique sous l'influence duquel s'exécutent les diverses fonctions de nutrition, et le *système nerveux* de la vie animale qui préside aux fonctions de relations.

» Le *nerf grand sympathique* se compose d'un certain nombre de petites masses nerveuses appelées *ganglions* qui sont disposés le long de la colonne vertébrale depuis la tête jusqu'au bassin, et d'une foule de petits *nerfs* qui unissent ces ganglions entre eux et qui se répandent dans les organes de la digestion, de la respiration, de la circulation et des sécrétions. Les muscles qui reçoivent des filets du *nerf* grand sympathique, se contractent d'une manière régulière et périodique, et ne sont pas soumis à l'influence de la volonté ; le cœur et la tunique musculaire des intestins sont dans ce cas.

» Le *système nerveux* de la vie animale a reçu aussi le nom de *système cérébro-spinal*, parce que le cerveau et la moelle épinière en constituent la partie principale.

(1) Voy. Myologie.

Le Noir.

» On appelle *encéphale* la grande masse nerveuse formée par ces deux organes et par les autres parties centrales du *système nerveux* logées dans la cavité du crâne et dans le canal qui règne dans toute la longueur de la colonne vertébrale.

» La partie supérieure de l'encéphale est formée par le *cerveau*, viscère très-volumineux et de forme ovalaire qui remplit la majeure partie de l'intérieur du crâne et qui est divisé sur la ligne médiane, par un sillon très-profond, en deux moitiés appelées *hémisphères du cerveau*. Chacun de ces hémisphères, divisé à son tour en trois lobes, présente à sa surface un grand nombre de sillons, et de saillies contournées sur elles-mêmes, comme les intestins, et appelées circonvolutions du cerveau. Enfin on trouve dans leur intérieur des cavités nommées *ventricules*, et on distingue dans la substance dont ils sont composés deux matières, l'une blanche qui en occupe l'intérieur, et l'autre de couleur grise qui en forme la superficie.

» En arrière et au-dessous du cerveau se trouve une autre masse nerveuse, bien moins grosse, mais de structure analogue que l'on appelle *cervelet*. C'est de ces deux organes que naît la *moelle épinière* qui a la forme d'une grosse corde blanchâtre et qui descend de l'intérieur du crâne jusque vers la partie inférieure du canal dont l'épine du dos ou colonne vertébrale est creusée.

» Une multitude de *nerfs* sortent de la base du cerveau et des côtés de la moelle épinière et vont se ramifier dans les diverses parties du corps. On en compte quarante-trois paires dont les treize premières naissent dans l'intérieur du crâne ou du moins sortent de cette cavité, et trente qui sortent de chaque côté de la colonne vertébrale.

» Parmi ces *nerfs*, il en est un certain nombre qui ne servent qu'à la transmission des sensations, d'autres qui sont destinés uniquement à déterminer, sous l'influence de la volonté, les contractions musculaires; mais la plupart remplissent en même temps ces deux fonctions.

» Ces *nerfs* sont d'une sensibilité extrême et la moindre blessure de l'un d'eux occasionne une douleur vive; il en est de même de la moelle épinière : mais, du moment où ces organes sont séparés du cerveau, ils perdent leur sensibilité et toutes les parties, auxquelles ils se distribuent, sont frappées de paralysie. Pour qu'un animal reçoive une sensation, il faut que l'impression propre à la produire soit transmise par les *nerfs* jusqu'au cerveau. Cet organe est en même temps le siége de la volonté et de la perception des sensations; aussi, lorsque par une blessure ou par une forte compression, il ne peut plus remplir ses fonctions, l'animal devient insensible, cesse d'exécuter des mouvements volontaires et tombe dans un état qui ressemble à un sommeil profond.

» Les *nerfs* qui viennent de la moëlle épinière et qui servent tous en même temps à la sensibilité et aux mouvements, naissent par deux faisceaux de fibres ou *racines*, l'un situé en avant et l'autre en arrière. Les racines postérieures servent à la transmission des sensations ; les antérieures à la production des mouvements; aussi, lorsqu'on coupe sur un animal vivant les racines antérieures de tous ces *nerfs*, il ne peut plus se mouvoir, mais conserve la sensibilité, tandis que, si l'on coupe les racines postérieures sans blesser les racines antérieures, c'est le contraire qui a lieu.

» Les sensations arrivent au cerveau par l'intermédiaire des *nerfs* des organes des sens qui sont au nombre de cinq. »

Il y a bien une quarantaine d'années que M. Milne Edwards faisait ces résumés pour ses cours de physiologie, et que ces résumés si clairs, rédigés par lui en collaboration avec Achille Comte, devenaient déjà classiques. Depuis cette époque les physiologistes et les anatomistes ont surtout dirigé leur attention, leurs expériences et leurs travaux sur les mystères du système nerveux chez l'homme et chez tous les animaux; qu'ont-ils trouvé de nouveau? beaucoup et fort peu tout à la fois. Ils ont

trouvé des multitudes de petits détails et fait de curieuses expériences sur les fonctions particulières des diverses parties du système nerveux; mais ce qu'ils cherchaient surtout, c'était le point centralisateur que nous appelons l'*âme*, âme vivante, ou force-sentiment, chez l'animal, âme pensante, ou force-sentiment-intelligence, chez l'homme, et à ce point de vue psychologique, ils n'ont rien trouvé, si ce n'est des faits curieux d'expérimentation desquels nous pourrons déduire une réfutation nouvelle du matérialisme.

Une des constatations les plus importantes relatives au système nerveux, c'est l'existence, au centre des petits filaments qui composent les cordons, d'un tube rempli d'un liquide graisseux, dans lequel on n'a pas vu circuler un fluide, puisque ce fluide, s'il existe, ne se manifesterait, comme le fluide électrique, que par ses effets, mais dans lequel on croit que les transmissions s'opèrent par un intermédiaire de cette nature; le filet nerveux serait un conducteur du fluide nerveux comme les fils métalliques sont les conducteurs du fluide électrique; mais cette partie n'est que de la théorie hypothétique, aussi bien et plus encore en ce qui concerne le système nerveux qu'en ce qui concerne les transmissions électriques. Fixons-nous sur les faits.

Quoi qu'il en soit de ce tube des filets nerveux, du liquide qui le remplit et des mystères qui se passent dedans, les expérimentateurs de notre âge, parmi lesquels il faut mettre en tête, sur cette matière, M. Flourens, ont très bien démontré plusieurs choses curieuses, parmi lesquelles nous signalerons les suivantes:

Les *nerfs* du système rachidien, présidant à la vie animale, ne peuvent produire que la sensation de leur espèce : ainsi le *nerf* optique recevant une lésion quelconque, une piqûre, une brûlure, etc., ne produira dans le sensorium central aucune douleur ni aucune autre sensation que celle d'un éblouissement, d'un scintillement, d'un éclair, en un mot, d'un effet relatif à la lumière, lequel peut être d'ailleurs agréable ou désagréable. Le *nerf* olfactif ne donnera qu'une bonne ou mauvaise odeur; le *nerf* auditif qu'un bourdonnement ou un effet quelconque dans l'ordre des sons; celui du goût, qu'une saveur quelconque plus ou moins intense; mais quant aux *nerfs* du toucher, qui sont ceux de la sensibilité générale, ils donneront, et eux seuls donneront, la douleur proprement dite.

Un autre fait, non moins important, c'est qu'un *nerf* séparé du centre encéphalique par une solution de continuité, par une section pratiquée en un endroit quelconque dans sa longueur, ne sent plus rien dans tout le tronçon qui cesse d'être en communication avec le centre, tandis que l'autre tronçon, celui qui reste en communication avec sa racine, continue de sentir dans l'ordre de sensation qui lui est propre. C'est ainsi, par exemple, que le *nerf* olfactif étant coupé au-dessus du nez, toute sa ramification dans le nez ne sentira plus aucune odeur, mais que ce qui en restera du côté de sa racine encéphalique continuera d'éprouver et de transmettre à cette racine des sensations d'odeur.

Un troisième fait ayant la même importance, est celui-ci : le centre encéphalique, ou plutôt la force centrale de sentiment qui se trouve en communication avec cette racine, rapporte la sensation qu'il reçoit du tronçon non séparé, non pas à ce tronçon, mais à son extrémité normale, comme si elle n'était pas séparée. Que le *nerf* optique soit coupé dans l'intervalle des yeux au cerveau, la sensation de vision qu'il enverra à ce dernier sera rapportée par le sentiment central à des yeux qui n'existent plus à l'état vivant et sensible, à des yeux qui ne voient plus rien, en réalité, et qui lui paraîtront voir toujours, mais qui verront ce qui n'est pas, puisque ce n'est plus l'objet extérieur qui détermine la sensation, mais une action mécanique exercée sur le tronçon restant. C'est de là que les amputés éprouvent des douleurs au membre qu'ils n'ont plus, quand on pique les *nerfs* du tronçon qui en reste.

Un quatrième fait, également im-

portant, c'est que le sensorium central peut produire de lui-même des sensations qu'il rapporte aux extrémités normales des *nerfs* qui partent de lui et à des êtres extérieurs qui n'existent point, et qui, s'ils existaient au moment du phénomène, agiraient sur le sens externe de manière à produire ces sensations. C'est ce qui a lieu dans nos rêves et dans ceux des animaux.

Un cinquième fait, le plus important de tous, et qui résulte des expériences de M. Flourens répétées par MM. Hertwig et Jean Müller, c'est qu'il n'y a pas de partie qu'on ne puisse enlever, dans le système nerveux, sans que la vie ne persiste; les états dans lesquels elle persiste sont d'autant plus singuliers que la partie enlevée est plus importante, mais enfin elle persiste et souvent un temps assez long, tandis que, si on enlevait le tout, à la fois, ce serait la mort. Il est vrai pourtant qu'il y a un point, appelé le *nœud vital* par les anatomistes, et qu'avait parfaitement reconnu Galien, puisqu'il l'avait placé *in ipso spinalis medullæ principio* (dans l'origine même de la moëlle épinière) V. Nœud vital, qu'il suffit d'enlever à lui seul pour déterminer la mort, mais la cessation de vie n'est pas produite, dans cette expérience, par l'enlèvement même du nœud vital, elle n'est produite que par l'arrêt subit de la respiration que détermine la section des *nerfs* pneumo-gastriques à leur origine même; il y a asphyxie subite; la mort ne vient pas directement de l'enlèvement du *nerf*, mais seulement de l'étouffement qui en résulte dans la vie végétative, en sorte que, si la respiration n'était liée à ce *nerf*-là, il ne serait pas plus nécessaire à la vie que tous les autres.

Nous disons donc qu'on peut enlever à un animal toutes les parties du *système nerveux* (sauf le nœud vital pour une raison d'une autre nature), sans que l'animal cesse de posséder en lui-même la vie, cesse d'être une âme vivante. Les expérimentateurs que nous avons nommés ont enlevé à des chiens, pigeons, poules, etc., non-seulement les *nerfs* des différentes parties du corps pour faire les constatations que nous avons signalées, mais les hémisphères du cerveau lui-même; et l'animal, ainsi mutilé, n'en a pas moins vécu jusqu'à trois mois durant et même davantage. Dans cet état l'animal est comme stupéfait d'une manière continuelle; il ne produit point par lui-même un seul mouvement; il ne fait quelques pas que si on le pousse; il ne court point après les aliments, il mourrait de faim si on le laissait à lui-même, mais il avale ce qu'on lui met sur la langue et vit de cette manière; il n'a perdu ni toute faculté de se mouvoir ni toute faculté de sentir; quant au mouvement, il le produit sous une impulsion venant du dehors, et non par une force intrinsèque; on voit qu'il manque à cette force, si elle existe — et il faut bien qu'elle existe puisqu'elle agit étant poussée —, un chaînon de liaison interne avec les muscles moteurs; quant au sentiment, l'animal n'en est pas complétement privé; il voit encore avec ses yeux, il sent encore par le toucher, et il fait sous ces impressions, comme quand on le pousse, des mouvements machinaux qui n'ont aucune coordination et paraissent n'avoir aucune spontanéité.

Nous n'entrerons pas dans plus de détails; le lecteur comprend assez que les nuances se modifient selon qu'on enlève telle ou telle partie du cerveau, le cerveau proprement dit ou le cervelet, la première couche en laissant les autres, puis une seconde couche, et ainsi de suite; mais la science expérimentale ne peut arriver, jusqu'à présent du moins, à préciser les résultats et à formuler une systématique dans le genre des théories de Gall, consistant à assigner les organes des facultés psychologiques; quant aux sens extérieurs, on sait bien, mais on l'a toujours su, que c'est par l'œil que la force centrale de sentiment sent les couleurs, par l'odorat ou *nerf* olfactif, qu'elle sent les odeurs, et ainsi des autres sens. Le grand désideratum des psychologistes serait d'arriver à déterminer de même les organes intérieurs de telle et telle faculté, comme avait prétendu le faire la phrénologie, et il faut reconnaître que

toutes les expériences en vue de ce but n'ont abouti qu'à quelques généralités qui n'ont rien d'assez fixe et que la science sérieuse ne peut considérer comme un système acquis. On sait seulement qu'il y a des *nerfs* moteurs et des *nerfs* sensitifs, que les premiers n'ont point de renflements ganglionaires, que les seconds présentent de ces renflements, et que ces renflements paraissent jouer le rôle de petits centres secondaires de sensibilité qui continuent de s'exercer lorsque l'animal n'a plus le cerveau que l'on considère comme le centre général, tandis que la spontanéité des mouvements n'existerait plus lorsque le cerveau, que l'on croit être le centre unique sous ce rapport, n'existerait plus lui-même. Mais ces déductions, si générales, sont bien obscures et n'ont rien d'assez assuré pour qu'il n'y ait pas lieu de s'attendre à des faits, encore inconnus, qui les contrediront.

Voilà ce que nous voulions constater scientifiquement; maintenant faisons là-dessus, le raisonnement antimatérialiste que nous avons promis.

Il résulte de toutes les expériences qu'il y a dans l'animal un principe vital, que nous appelons, comme Moïse « une âme vivante, » *animam viventem,* et qu'il est impossible d'en assigner le siége organique. Cette âme de vie subit, sans doute, dans sa vitalité en exercice, de profondes modifications et perturbations lorsqu'on la prive de quelqu'une des pièces dont l'ensemble constitue l'harmonie parfaite de ses instruments naturels; elle ne verra plus si on crève ses yeux, n'entendra plus si on bouche ses oreilles, mais n'en existera pas moins puisqu'elle ira même jusqu'à remplacer, par une sensation analogue, l'instrument perdu; elle donnera par exemple, à l'amputé, la sensation de la jambe qu'il n'a plus. Il est tout naturel que la partie nerveuse qu'on séparera de l'ensemble vivant, soit une partie morte, comme l'ongle que je me coupe n'est plus rien pour moi dès qu'il est coupé; là c'est la mort; mais la vie n'en persiste pas moins dans tout ce qui reste, et remarquez bien que cette vie n'est, à la fois, nulle part et est partout dans l'organisme; elle n'est nulle part en la manière des corps puisqu'il n'existe pas une seule partie du *système nerveux* qui ne puisse être enlevée seule, puisque vous pouvez enlever même le cerveau, sans couper le fil de la vie totale ; il est donc impossible de lui assigner un siége; elle n'est donc nulle part corporellement. Mais elle est, d'un autre côté, partout spirituellement, puisque, malgré la partie enlevée, quelle que soit cette partie, elle anime le reste qui constitue le tout sans solution de continuité. Il y a de grandes perturbations sans doute; comment en serait-il autrement? Mais la vie continue d'exister, c'est le seul point important. Il n'y a pas une seule cellule dans tout l'organisme nerveux qui lui soit essentielle pour être; donc elle ne consiste dans aucune cellule; elle persiste dans toutes les cellules qui restent sans solution de continuité entre elles, donc elle est dans toutes, à l'état normal. Elle est donc à la fois dans toutes et dans aucune; ce qui ne peut convenir qu'à une immatérialité pure. Si l'on avait trouvé un point fixe dont la soustraction emportât toujours l'âme vivante avec toutes ses manifestations, sans aucune autre cause mécanique ou végétative de mort, telle que l'asphyxie par le brisement du nœud vital, on pourrait dire : Voilà l'être substantiel de l'âme vivante; mais non : c'est tout le contraire; l'âme vivante subsiste, avec modification de ses manifestations seulement, malgré la soustraction partielle de toute partie. Donc elle n'a aucun siége essentiel, ou, si l'on aime mieux, tous les siéges lui sont bons, lui suffisent pour le phénomène vital. Donc elle est, comme nous l'avons dit, un esprit.

Telle est l'âme vivante dans l'animal. Dans le végétal, il en sera de même; il y aura là, non plus une « âme vivante » à proprement parler, à sensations se centralisant, et à spontanéités de mouvement, mais une âme végétative, qui sera encore une force se reproduisant par boutures et autrement, ce qui a lieu aussi chez certains animaux, et dont on doit dire

encore qu'elle n'existe nulle part dans l'être et qu'elle y existe partout. Dans la matière brute, dès là qu'elle présente une puissance motrice et motive, comme, par exemple, la pile de Volta, il en sera encore de même; vous aurez une *âme dynamique* qui, à la fois, sera partout et ne sera nulle part; retirez un des éléments de la pile, cette force, cette âme électrique, n'en existe pas moins dans ce qui reste; retranchez toute la pile en la dispersant, vous avez détruit l'organisme, l'instrument; vous n'avez pas détruit la force qui était partout et nulle part, partout en la manière des esprits, nulle part en la manière des corps; elle est allée ailleurs jouer son rôle, voilà tout.

Mais si de l'*âme dynamique* et de l'*âme vivante* nous nous élevons, par la pensée, à l'*âme intelligente* ou *raisonnable*, à combien plus forte raison nous pourrons raisonner de même? Ici nous avons la conscience qui nous révèle directement l'identité et l'unité persistante, malgré les changements perpétuels de l'organisme; mon corps n'a plus rien aujourd'hui, absolument rien numériquement, de ce qu'il avait lorsque j'étais jeune homme; et cependant il n'y a pas changement dans mon moi personnel, dans mon âme raisonnable; je suis bien le même, non point spécifiquement, mais numériquement et individuellement; et je suis ce point unique du moi dans tout mon être; je me sens à la fois partout et nulle part, partout spirituellement, nulle part corporellement — nous ne saurions nous lasser de le redire, — et ce que nous apprend ainsi notre conscience, la science physiologique expérimentale nous l'apprend aussi, puisqu'elle pourrait faire sur l'homme les expériences qu'elle fait sur les animaux, et que des maladies de toutes les espèces lui fournissent des occasions de faire ces sortes de constatations. Nous voilà donc conduits à reconnaître en nous une âme qui est à la fois *dynamique*, *vivante* et *pensante*, et qui n'a aucune des propriétés qui conviennent à la matière, étant, à la fois, chez moi, nulle part et partout.

Joignez à ces raisons physiologiques toutes les raisons morales que nous exposons au mot IMMORTALITÉ DES AMES, pour établir la nécessité d'une survivance de cette âme raisonnable à l'éparpillement de ses organes, et vous avez la plus formidable accumulation d'arguments qui puisse déterminer la foi.

Vous me direz que ces arguments conduiraient aussi bien à la démonstration de l'immortalité des bêtes, et même des forces physiques, qu'à celle de l'âme humaine. Je réponds que cela n'est pas vrai des arguments moraux que je tire de la conscience humaine, de la société humaine et de tout ce qui distingue le règne humain des autres règnes de la nature; tous ces arguments ne sont applicables qu'à l'homme. Mais j'accorde, en même temps, que ceux qui se fondent sur l'*immatérialité* des forces *âme dynamique* et *âme vivante*, s'appliquent également à tout ce que j'appelle les *âmes* de la matière considérée dans tous ses règnes; et je dis que cette partie de la démonstration n'en acquiert que plus de force en ne souffrant aucune exception de nature, la volonté du créateur restant toujours le point culminant qu'il faut réserver, quand elle ne se révèle point comme elle le fait par rapport à nous.

LE NOIR.

NERGAL, ou NERGEL, nom d'une idole des Assyriens. Il est dit, IV *Reg.*, c. 17, que le roi d'Assyrie, après avoir transporté dans ses états les sujets du royaume d'Israël, envoya, pour repeupler la Samarie, des Babyloniens, des Cuthéens, des peuples d'Avah, d'Emath et de Sapharvaïm; que ces étrangers joignirent au culte du Seigneur le culte des idoles auquel ils étaient accoutumés; que les Babyloniens firent *Socoth-Benoth*, les Cuthéens *Nergel*, les Emathéens *Asima*, les Hévéens *Nébahaz* et *Tharthac*; que ceux de Sapharvaïm brûlaient leurs enfants à l'honneur d'*Adraméleck* et *Anaméleck* leurs dieux.

Il n'est pas aisé d'assigner précisément les diverses contrées de l'Assyrie desquelles ces différents peu-

ples furent tirés, et il est encore plus difficile d'expliquer les noms de leurs dieux. Selden, dans son traité *de Diis Syriis*, pense que *Socoth-Benoth* signifie des *tentes pour les filles*; c'était un lieu de prostitution. *Nergal* ou *Nergel* est la *fontaine du feu*, c'était un pyrée dans lequel les Perses rendaient un culte au feu, comme font encore aujourd'hui les parsis. On ne doit pas écouter les rabbins, qui prétendent que *Asima*, *Nébahaz* et *Tharthac* sont trois idoles, dont la première avait la tête d'un bouc, la seconde la tête d'un chien, la troisième la tête d'un âne; il est plus probable que ce sont trois noms assyriens, qui désignent le soleil, aussi bien que *Anamélech* et *Adramélech*; ces deux derniers signifient *le grand roi*, le souverain de la nature.

On ne sait pas si ces nouveaux habitants de la Samarie ont persévéré pendant longtemps dans le culte des faux dieux. Deux cents ans après leur arrivée, lorsque les Juifs furent de retour de leur captivité, Esdras et Néhémie, quoique ennemis des Samaritains, ne leur reprochent point l'idolâtrie; le temple, que ces derniers bâtirent à cette époque sur le mont Garizim, paraît avoir été élevé à l'honneur du vrai Dieu, et à l'imitation de celui de Jérusalem. Jésus-Christ dit à la Samaritaine, *Joan.*, c. 4, ℣ 22 : « Vous adorez ce que » vous ne connaissez pas; » mais cela ne prouve point que les Samaritains aient adoré de faux dieux (1). *Voyez* SAMARITAINS. BERGIER.

NESTOR (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce père de l'histoire russe, né vers 1056, et mort dans le XIIe siècle après avoir passé quarante ans dans le couvent de Kiew, écrivit le premier des annales de sa nation en la langue vulgaire du pays, chose très-rare à cette époque. « Cette chronique, dit M. Schrödl, est importante ; car, quoiqu'elle soit complétement rédigée dans l'esprit et suivant la méthode des écrivains byzantins, elle lève d'une manière intéressante et digne de foi le voile qui couvrait le Nord, et nous fait connaître les mœurs et les coutumes de peuples qui, sans lui, seraient restés pour nous dans la plus profonde obscurité. Les annales de *Nestor* commencent au déluge, mais arrivent rapidement à l'histoire des Slaves et de l'empire russe, et en décrivent les destinées, jusqu'en 1110 inclusivement, dans un ordre chronologique bien arrêté et avec des documents authentiques, tels que des traités de paix. L'ouvrage de *Nestor* parut en 1767 à Saint-Pétersbourg; il a été traduit en allemand par Schlözer, Göttingue, 1807, 2 vol. L'exemple de *Nestor* encouragea d'autres écrivains à continuer ses annales; tels furent l'évêque de Pèrejaslawl, Sylvestre († 1124), deux anonymes, l'évêque Simon, et d'autres qui se succèdent sans interruption jusqu'au dix-septième siècle. Outre ses annales *Nestor* rédigea aussi le *Patéricon* du couvent de Saint-Hilarion de Kiew. » LE NOIR.

NESTORIANISME, NESTORIENS. Ce qui regarde cette hérésie est sujet à plusieurs discussions. Il faut 1° la considérer dans son origine et telle que Nestorius l'a enseignée ; 2° voir si c'est une hérésie réelle ou seulement apparente; 3° l'examiner sous la nouvelle forme qu'elle prit dans la Perse et dans la Mésopotamie au cinquième siècle; 4° la suivre aux Indes sur la côte de Malabar, où elle a été retrouvée au seizième.

Nestorius, auteur de l'hérésie qui porte son nom, était né dans la Syrie, et avait embrassé l'état monastique; il fut placé sur le siége de Constantinople l'an 428. Il avait de l'esprit, de l'éloquence, un extérieur modeste et mortifié, mais beaucoup d'orgueil

(1) Cela pourrait signifier que le culte des Samaritains au temple de Garizim était surchargé de formules, d'images, de symboles, etc., ressemblant plus ou moins aux mythes du paganisme, et nuisant plus que les surcharges cérémonielles du temple de Jérusalem à la connaissance de Dieu et à son adoration en esprit. Mais Jésus n'est pas satisfait non plus du culte judaïque puisqu'il ajoute, en mettant les deux temples en parallèle, après avoir donné un avantage à l'un sur l'autre : Viendra le temps où l'on n'adorera plus ni ici ni là, mais où les vrais adorateurs adoreront le père en esprit et en vérité. Il aurait pu parler de même à un adorateur de Brahma, par exemple, en le comparant à un adorateur de Jéhovah.

LE NOIR.

un zèle très-peu charitable, et presque point d'érudition. Il commença par faire chasser de Constantinople les ariens et les macédoniens, fit abattre leurs églises, et obtint de l'empereur Théodose le Jeune des édits rigoureux pour les exterminer. Instruit par les écrits de Théodore de Mopsueste, il y avait puisé une doctrine erronée sur le mystère de l'incarnation.

Un de ses prêtres, nommé Anastase, avait prêché que l'on ne devait pas appeler la sainte Vierge *mère de Dieu*, mais seulement *mère du Christ*, parce que Dieu ne peut pas naître d'une créature humaine. Cette doctrine souleva le peuple. Nestorius, loin d'apaiser le scandale, l'augmenta en soutenant la même erreur; il enseigna qu'il y avait en Jésus-Christ deux personnes, Dieu et l'homme; que l'homme était né de Marie, et non Dieu; d'où il s'ensuivait qu'entre Dieu et l'homme il n'y avait pas une union substantielle, mais seulement une union d'affections, de volontés et d'opérations.

Cette nouveauté échauffa et divisa les esprits non-seulement à Constantinople, mais parmi les moines d'Egypte auxquels les écrits de Nestorius furent communiqués. Saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, consulté sur cette question, répondit qu'il aurait été beaucoup mieux de s'abstenir de l'agiter; mais que Nestorius lui paraissait être dans l'erreur. Celui-ci, informé de cette décision, s'emporta contre saint Cyrille, lui fit répondre avec hauteur, et lui reprocha d'exciter des troubles.

Le patriarche d'Alexandrie répliqua que les troubles venaient de Nestorius lui-même, qu'il ne tenoit qu'à lui de les apaiser, en s'expliquant d'une manière plus orthodoxe, et en tenant le même langage que les catholiques. Tous deux en écrivirent au pape saint Célestin, pour savoir ce qu'il en pensait; ce pontife assembla, au mois d'août de l'an 430, un concile à Rome, qui approuva la doctrine de saint Cyrille, et condamna celle de Nestorius. Au mois de novembre suivant, saint Cyrille en assembla un autre en Egypte, où la décision de Rome fut approuvée; il dressa une profession de foi et douze anathèmes contre les divers articles de la doctrine de Nestorius; celui-ci n'y répondit que par douze anathèmes opposés. Cette contestation ayant été communiquée à Jean, patriarche d'Antioche, et à Acace, évêque de Bérée, ils jugèrent Nestorius condamnable, mais il leur parut que saint Cyrille avait relevé trop durement quelques expressions susceptibles d'un sens orthodoxe, et ils l'exhortèrent à étouffer cette dispute par son silence.

Comme elle continuait de part et d'autre avec beaucoup de chaleur, l'empereur, pour la terminer, indiqua un concile général à Ephèse pour le 7 juin de l'an 431. Nestorius et les évêques d'Asie y arrivèrent les premiers; saint Cyrille s'y rendit avec cinquante évêques d'Afrique, et Juvénal, patriarche de Jérusalem, avec ceux de sa province. Pour Jean d'Antioche, qui était accompagné de quarante évêques, il ne se pressa pas d'arriver; il manda cependant à ceux qui étaient déjà réunis à Ephèse, que ni lui ni ses collègues ne trouveraient pas mauvais que le concile fût commencé sans eux.

La première séance fut tenue le 22 juin; saint Cyrille y présida, comme chargé de cette commission par le pape Célestin. Nestorius, cité par le concile, refusa de comparaître avant que Jean d'Antioche et ses collègues fussent arrivés; mais l'absence de quarante évêques devait-elle en retenir deux cents dans l'inaction? Le concile, après avoir examiné les écrits de Nestorius, le condamna et le déposa, et approuva ceux que saint Cyrille avait faits contre lui. Jean d'Antioche n'arriva que sept jours après. Sans attendre qu'on lui rendît compte de ce qu'avait fait le concile, sans vouloir même en écouter les députés, il tint dans son auberge une assemblée de quarante-trois évêques, dans laquelle il déposa et excommunia saint Cyrille. Qui lui avait donné cette autorité? Les députés du pape, qui arrivèrent quelques jours après, tinrent une conduite tout opposée; ils se joignirent à saint Cyrille et au

concile, ils souscrivirent à la condamnation de Nestorius et à la sentence de déposition que le concile prononça contre Jean d'Antioche et contre ses adhérents.

Ainsi la décision du concile d'Ephèse, loin de terminer la dispute, la rendit plus confuse et plus animée ; les deux partis se regardèrent mutuellement comme excommuniés; ils écrivirent à l'empereur chacun de leur côté, et trouvèrent l'un et l'autre des partisans à la cour. Théodose trompé voulait d'abord que Nestorius et saint Cyrille demeurassent déposés tous les deux; mais, mieux informé, il exila Nestorius et renvoya le patriarche d'Alexandrie dans son siége. Trois ans après, Jean d'Antioche reconnut son tort, se réconcilia avec saint Cyrille, engagea la plupart des évêques de sa faction à faire de même; et comme Nestorius, retiré dans un monastère près d'Antioche, dogmatisait et cabalait toujours, Jean demanda qu'il fût éloigné. L'empereur le relégua d'abord à Pétra dans l'Arabie, ensuite au désert d'Oasis en Egypte, où il mourut misérable, sans avoir voulu abjurer son erreur.

Il faut remarquer que jamais Jean d'Antioche ni les évêques de son parti n'ont déclaré que la doctrine de Nestorius était orthodoxe ; mais il leur paraissait que celle de saint Cyrille, dans les anathèmes qu'il avait prononcés contre Nestorius au concile d'Alexandrie, en 430, ne l'était pas non plus. Lorsque saint Cyrille les eut expliqués, et eut satisfait ses accusateurs, ils reconnurent son orthodoxie. Pourquoi Nestorius ne fit-il pas de même, lorsque Jean d'Antioche l'y exhortait?

Un grand nombre de partisans de cet hérétique ne furent pas plus dociles que lui; proscrits par l'empereur, ils se retirèrent dans la Mésopotamie et dans la Perse, où ils fondèrent des églises schismatiques. Avant de considérer le *nestorianisme* dans ce nouvel état, il faut examiner si la doctrine de Nestorius était véritablement hérétique, ou s'il ne fut condamné que par un malentendu.

II. *Le nestorianisme est véritablement une hérésie.* Les protestants, défenseurs-nés de toutes les erreurs et de tous les hérétiques, ont fait ce qu'ils ont pu pour justifier Nestorius. Ils ont dit que cet homme péchait plutôt dans les expressions que dans le fond des sentiments; qu'il ne rejetait le titre de *mère de Dieu*, qu'à cause de l'abus que l'on en pouvait faire; que cette hérésie prétendue n'aurait pas fait tant de bruit sans le caractère ardent, brouillon, ambitieux et arrogant de saint Cyrille; que ce patriarche d'Alexandrie se conduisit par orgueil et par jalousie contre Nestorius et contre Jean d'Antioche, plutôt que par zèle pour la foi; que sa doctrine était encore moins orthodoxe que celle de son adversaire. Ils ont soutenu que le concile d'Ephèse avait agi dans cette affaire contre toutes les règles de la justice, et avait condamné Nestorius sans vouloir l'entendre. Luther, premier auteur de cette accusation, a entraîné à sa suite la foule des protestants, Bayle, Basnage, Saurin, Le Clerc, La Croze, etc. Mosheim plus modéré avait également blâmé Nestorius et saint Cyrille; son traducteur l'a trouvé très-mauvais; il excuse Nestorius, et rejette toute la faute sur le patriarche d'Alexandrie.

A l'article Saint Cyrille, nous avons justifié ce Père, et nous avons fait voir qu'il a eu de justes motifs de faire ce qu'il a fait. Pour rendre sa conduite odieuse, ses accusateurs passent sous silence plusieurs faits essentiels. Ils ne parlent ni des raisons qu'eut saint Cyrille d'entrer dans cette dispute, ni des lettres très-modérées qu'il écrivit à Nestorius, ni des réponses injurieuses de celui-ci, ni de sa condamnation prononcée à Rome sur ses propres écrits, ni de l'invitation que lui fit Jean d'Antioche son ami de s'expliquer avant le concile d'Ephèse, ni de la commission que saint Cyrille avait reçue du pape de présider à ce concile, ni de la paix qui se conclut trois ans après entre ce Père et les Orientaux qui abandonnèrent Nestorius. Mosheim méprise l'*Histoire du Nestorianisme*, donnée par le père Doucin; mais cet historien a pris toutes ses preuves dans Tillemont, qui cite tous les faits

et les pièces originales. *Mém.*, t. 14, p. 307 et suiv.

Au mot Ephèse, nous avons prouvé que le concile, qui y fut tenu en 431, a procédé selon toutes les lois ecclésiastiques ; que Nestorius refusa opiniâtrément d'y comparaître, et résista aux invitations de ses amis ; que sa doctrine était très-connue des évêques, par ses propres écrits, par ses sermons, par les discours mêmes qu'il avait tenus à Ephèse, en conversant avec eux ; que l'absence affectée de Jean d'Antioche et de ses collègues ne forme aucun préjugé contre la décision, puisqu'aucun d'eux n'a jamais osé soutenir que la doctrine de Nestorius était orthodoxe.

Enfin, au mot Mère de Dieu, nous avons montré que ce titre donné à Marie est très-conforme à l'Ecriture sainte, que c'est le langage des anciens Pères, qu'il ne peut donner lieu à aucun abus, à moins qu'il ne soit mal interprété par malice.

Il nous reste à prouver que l'opinion de Nestorius était une hérésie formelle et très-pernicieuse, contraire à l'Ecriture sainte et au dogme de la divinité de Jésus-Christ.

Saint Jean dit, c. 1, ℣ 1 et 14, que Dieu le Verbe s'est fait chair. L'ange dit à Marie, *Luc* , cap. 3, ℣ 15 : « Le » Saint qui naîtra de vous sera ap- » pelé, ou sera le Fils de Dieu. » Selon saint Paul, le Fils de Dieu a été fait ou est né du sang de David selon la chair, *Rom.*, c. 1, ℣ 3. Dieu a envoyé son Fils fait d'une femme, *Galat.*, c. 4, ℣ 4. Saint Ignace, disciple des apôtres, dit dans sa lettre aux Ephésiens, n. 7, que Notre Seigneur Jésus-Christ est Dieu existant dans l'homme, qu'il est de Marie et de Dieu ; n. 18, que Jésus-Christ notre Dieu a été porté dans le sein de Marie.

Suivant ce langage apostolique, ou il faut confesser que la personne divine, Dieu le Verbe, Dieu le Fils, est né de Marie et que Marie est sa mère, ou il faut admettre en Jésus-Christ deux personnes, la personne divine et la personne humaine, dont la seconde est née de Marie, et non la première. Alors en Jésus-Christ la divinité et l'humanité ne subsistent plus dans l'unité de personne, l'union qui est entre elle n'est plus *hypostatique* ou substantielle. Il ne peut y avoir entre les deux personnes qu'une union spirituelle, une *inhabitation*, un concert de volontés, d'affections et d'opérations, comme il y en avait une entre le Saint-Esprit et Marie, lorsqu'il descendit en elle. Dans cette hypothèse, on ne peut pas dire avec plus de vérité que Jésus-Christ est Dieu, qu'on ne peut le dire de sa sainte mère. Jésus-Christ n'est plus ni un homme-Dieu ni un Dieu-homme, mais seulement un homme uni à Dieu. Il n'y a pas plus d'incarnation dans Jésus-Christ que dans la sainte Vierge.

Nestorius, quoique mauvais théologien, le comprit, lorsque le prêtre Anastase eut dit en chaire : « Que » personne n'appelle Marie *mère de* » *Dieu*; Marie est une créature hu- » maine : Dieu ne peut naître d'une » femme. » Nestorius ne désavoua pas plus la seconde proposition que la première ; il soutint également l'une et l'autre dans ses écrits. Il ajouta : *Je n'appellerai jamais* Dieu *un enfant de deux ou trois mois*. Evagre, *Hist. ecclés.*, l. 1, c. 2. On prétend qu'il répéta ces mêmes paroles à Ephèse dans une conférence qu'il eut avec quelques évêques. Socrate, liv. 7, c. 34. Conséquemment il fut obligé d'admettre deux Christs, l'un Fils de Dieu, l'autre Fils de Marie. *Vincent. Lirin. Commonit.*, c. 17.

Marius Mercator a conservé plusieurs des sermons de Nestorius. Dans le second qu'il fit pour soutenir son erreur, il prétendait qu'on ne doit pas dire que Dieu le Verbe soit né de la Vierge ni qu'il soit mort, mais seulement qu'il était uni à celui qui est né et qui est mort. Tillemont, *ibidem.*, pag. 316, 317. Dans un autre, il soutenait que le Verbe n'était pas né de Marie, mais qu'il habitait et était uni inséparablement au fils de Marie, pag. 318. Il parlait de même dans son septième sermon qu'il envoya par bravade à saint Cyrille, page 338. Dans ceux qu'il adressait au pape Célestin, il disait qu'il admettrait le terme de *mère de Dieu*, pourvu qu'on ne crût pas que le Verbe est né de la Vierge, parce que,

dit-il, personne n'engendre celui qui était avant lui. Dans une lettre au même pape, il se plaignait de ceux qui attribuaient au Verbe incarné les faiblesses de la nature humaine. Dans le premier des anathèmes qu'il opposa à ceux de saint Cyrille, il anathématise ceux qui diront qu'Emmanuel est le Verbe de Dieu, et que la sainte Vierge est mère du Verbe. Dans le cinquième, ceux qui diront que le Verbe, après avoir pris l'homme, est un seul Fils de Dieu par nature. Dans le septième, il soutient que l'homme né de la Vierge n'est point le Fils unique du Père, mais qu'il reçoit seulement ce nom par participation, à cause de son union avec le Fils unique. Dans le dixième, il soutient que ce n'est point le Verbe éternel qui est notre pontife, et qui s'est offert pour nous, p. 343, 344, 369, etc. Or, cette union qu'il admettait entre le Verbe et le Fils de Marie, était seulement une union d'habitation, de puissance, de majesté, etc.; jamais il n'a voulu admettre une union hypostatique ou substantielle. Selon lui, on ne peut pas dire que Dieu a envoyé le Verbe, p. 367, 368.

Voilà ce qui scandalisa les fidèles de Constantinople, ce qui fut condamné à Rome, ce qui fut réfuté par saint Cyrille, par Marius Mercator et par d'autres, même par Théodoret, ce qui fut anathématisé par le concile d'Ephèse, et ensuite par celui de Chalcédoine; jamais Nestorius n'en a voulu rétracter un seul mot. Nous demandons à ses apologistes s'il y a une seule de ses propositions qui ne soit pas formellement contraire à l'Écriture sainte, et qui soit susceptible d'un sens catholique.

Quand nous n'aurions pas les écrits originaux de Nestorius, pourrait-on nous persuader que les papes saint Célestin et saint Léon, les conciles de Rome, d'Ephèse et de Chalcédoine, les amis mêmes de Nestorius, comme Jean d'Antioche, Théodoret, Ibas, évêque d'Edesse, etc., qui, après avoir présumé d'abord sa catholicité, l'ont enfin abandonné à son opiniâtreté, n'ont rien compris à sa doctrine, ou l'ont mal interprétée, aussi bien que saint Cyrille?

Nous verrons ci-après que la doctrine professée aujourd'hui par les *nestoriens* est encore la même que celle qu'enseignait le patriarche de Constantinople; ces sectaires ont toujours révéré Nestorius, Théodore de Mopsueste et Diodore de Tarse, comme leurs trois principaux maîtres.

Les apologistes de Nestorius disent que l'on peut abuser du titre de *mère de Dieu*; que Nestorius le rejetait uniquement parce qu'il lui paraissait favoriser l'hérésie d'Apollinaire. Mais l'on peut abuser également des passages de l'Ecriture sainte que nous avons cités; c'est de ces passages mêmes qu'Apollinaire abusait pour appuyer son erreur. Il soutenait que le Verbe divin avait pris un corps humain et une âme, mais privée d'entendement humain, et que la présence du Verbe y suppléait; quelques-uns de ses disciples enseignaient que le Verbe divin avait pris un corps humain sans âme, parce que saint Jean a dit que le Verbe *s'est fait chair*, et saint Paul, que le Fils de Dieu a été fait du sang de David *selon la chair*, sans faire mention d'une âme humaine. Il n'y a aucune preuve que les apollinaristes se soient jamais servis du titre de *mère de Dieu*, pour étayer leur opinion.

Par là, on voit évidemment l'ignorance ou la mauvaise foi de Nestorius, qui traitait ses adversaires d'ariens et d'apollinaristes; c'est lui-même qui tombait dans l'arianisme, puisqu'il s'ensuivait de sa doctrine que Jésus-Christ n'est pas réellement et substantiellement Dieu, qu'en lui l'humanité n'est point substantiellement unie à la Divinité, mais moralement. La vraie raison de l'entêtement de cet hérésiarque est qu'il était imbu des erreurs de Théodore de Mopsueste et de Diodore de Tarse. Aussi s'emportait-il contre ceux qui attribuaient au Verbe incarné les faiblesses de la nature humaine, et à Jésus-Christ homme les apanages de la Divinité. Tillemont, *ibid.*, p. 343, 344.

S'il avait raison, les apôtres ont eu tort de dire que le Fils de Dieu est né d'une femme, qu'il est né du sang de David, que le sang du Fils de

Dieu nous purifie de nos péchés, I *Joan.*, cap. 1, ℣ 7; que le Verbe s'est fait chair, etc. Voilà les faiblesses de l'humanité attribuées au Fils de Dieu, au Verbe incarné.

Jean d'Antioche, ami de Nestorius, était très-bien fondé à lui représenter qu'il avait tort de rejeter le titre de *mère de Dieu*, dont les Pères s'étaient servis, qui exprimait la foi de l'Eglise, et que personne n'avait encore blâmé; que s'il rejetait le sens attaché à ce terme, il était dans une grande erreur, et s'exposait à ruiner entièrement le mystère de l'incarnation. Tillemont, *ib.*, p. 354, 355. Mais Nestorius ne voulait recevoir des conseils de personne.

Une chose remarquable est que nous voyons les protestants plus ou moins portés à justifier Nestorius, à proportion de leur inclination au socinianisme. Plusieurs théologiens anglicans conviennent sans difficulté que Nestorius fut légitimement condamné; Mosheim, qui n'était que luthérien, blâme également Nestorius et saint Cyrille; son traducteur, qui est pour le moins calviniste, absout le premier, condamne absolument le second, et lui attribue tout le mal qui est arrivé. C'est la manière de penser des sociniens.

Richard Simon avait accusé saint Jean Chrysostome d'avoir parlé de Jésus-Christ comme Nestorius. M. Bossuet, dans sa *Défense de la tradition et des Pères*, l. 4, c. 3, a justifié saint Jean Chrysostome; il a fait voir que, selon Nestorius et selon Théodore de Mopsueste son maître, Jésus-Christ n'était Dieu que par adoption et par représentation.

III. *État du nestorianisme après le concile d'Ephèse.* Le savant Assémani en a fait exactement l'histoire, *Biblioth. orient.*, tome 4, c. 4 et suiv. Nous avons déjà remarqué qu'après la condamnation de Nestorius dans ce concile, sa doctrine trouva des défenseurs opiniâtres, surtout dans le diocèse de Constantinople et dans les environs de la Mésopotamie. Proscrits par les empereurs, ils se retirèrent sous la domination des rois de Perse, et ils en furent protégés en qualité de transfuges mécontents de leur souverain. Un certain Barsumas, évêque de Nisibe, parvint, par son crédit à la cour de Perse, à établir le *nestorianisme* dans les différentes parties de ce royaume. Les *nestoriens*, pour répandre leurs opinions, firent traduire en syriaque, en persan et en arménien, les ouvrages de Théodore de Mopsueste; ils fondèrent un grand nombre d'églises; ils eurent une école célèbre à Edesse et ensuite à Nisibe, ils tinrent plusieurs conciles à Séleucie et à Ctésiphonte; ils érigèrent un patriarche sous le nom de *catholique*; sa résidence fut d'abord à Séleucie, et ensuite à Mozul.

Ces sectaires se firent nommer *chrétiens orientaux*, soit parce que plusieurs de leurs évêques étaient venus du patriarcat d'Antioche, que l'on appelait le *diocèse d'Orient*, soit parce qu'ils voulaient persuader que leur doctrine était l'ancien christianisme des Orientaux, soit enfin parce qu'ils se sont étendus plus loin vers l'Orient qu'aucune autre secte chrétienne. Mais dans la suite ils ont été plus connus sous le nom de *chaldéens*, et souvent ils ont rejeté celui de *nestoriens*. Lorsque les mahométans subjuguèrent la Perse au septième siècle, ils souffrirent plus volontiers les *nestoriens* que les catholiques, et leur accordèrent plus de liberté d'exercer leur religion.

Il y a des preuves positives que vers l'an 535, ils avaient déjà porté leur doctrine aux Indes sur la côte de Malabar. Cosme Indicopleustes, qui était *nestorien*, dans sa topographie chrétienne, décrivit l'état où étaient les membres de cette secte soumis au catholique ou patriarche de la Perse. Au septième siècle, ils envoyèrent des missionnaires à la Chine, qui y firent des progrès, et l'on prétend que le christianisme qu'ils y établirent y a subsisté jusqu'au treizième. Ils ont encore eu des églises à Samarcande et dans d'autres parties de la Tartarie. Nous verrons ailleurs en quel temps le *nestorianisme* a été banni de ces contrées; mais depuis longtemps il a commencé à déchoir; l'ignorance et la misère de ses pasteurs l'ont réduit presque à rien. *Voyez* TARTARES.

La principale question agitée entre les protestants et nous est de savoir quelle a été, et quelle est encore la croyance de ces *nestoriens* ou *chaldéens*, séparés de l'Eglise catholique depuis plus de douze cents ans. « Il » est constant, dit l'abbé Renaudot, » que les *nestoriens* d'aujourd'hui » sont encore dans le même senti- » ment que Nestorius touchant l'in- » carnation. Ils soutiennent que, dans » Jésus-Christ, Dieu et l'homme ne » sont pas la même personne, que » l'un est Fils de Dieu, l'autre Fils » de Marie : qu'ainsi Marie ne doit » pas être appelée *mère de Dieu*, mais » *mère du Christ*; que le Verbe de » Dieu est descendu en Jésus-Christ, » au moment de son baptême. Ainsi, » selon eux, l'union de la divinité et » de l'humanité en Jésus-Christ n'est » point substantielle : c'est seulement » une union de volontés, d'opéra- » tions, de bienveillance, de com- » munication, de puissance, etc. Ils » disent formellement qu'il y a en » Jésus-Christ deux personnes et » deux natures unies par l'opération » et par la volonté. Cela est prouvé » non-seulement par les ouvrages de » plusieurs de leurs théologiens, et » par leurs livres liturgiques, mais » par les écrits des jacobites et des » melchites qui ont combattu les » *nestoriens*, et qui leur attribuent » communément cette doctrine. C'est » pour cela même que les *nestoriens* » ont été soufferts dans la Perse par » les mahométans plus aisément que » les autres chrétiens, parce que la » manière dont les premiers s'ex- » priment au sujet de Jésus-Christ » est conforme à ce que Mahomet en » a dit dans l'Alcoran, et que même » plusieurs *nestoriens* ont cité les pa- » roles de ce faux prophète, pour » plaire aux mahométans. » *Perpét. de la foi*, t. 4, l. 1, c. 5. Nous verrons ci-après que ce tableau est confirmé par Assémani, *Biblioth. orient.*, t. 3 et 4.

Malgré ces preuves, Mosheim a tâché de les disculper. Dans son *Hist. ecclés. du cinquième siècle*, 2e part., c. 5, § 12, il dit que dans plusieurs conciles de Séleucie les *nestoriens* ont décidé « qu'il y avait dans le » Sauveur du monde deux *hypos-* » *tases* (ou personnes), dont l'une » était divine, l'autre humaine, sa- » voir l'homme Jésus : que ces » deux n'avaient qu'un seul aspect, » πρόσωπον ; que l'union entre le Fils » de Dieu et le Fils de l'homme n'é- » tait pas une union de nature ou de » personne, mais seulement de vo- » lonté et d'affection; qu'il faut par » conséquent distinguer soigneuse- » ment *Christ* de *Dieu* qui habitait en » lui comme dans son temple, et ap- » peler Marie *mère de Christ* et non » *mère de Dieu.* » Cela est clair, et c'est précisément la doctrine que nous avons vue soutenue par Nestorius lui-même. Il n'est pas vrai, quoi qu'en dise Mosheim, qu'en cela les *nestoriens* ont changé le sentiment de leur chef.

Mais, dans son *Hist. du seizième siècle*, sect. 3, 1re partie, ch. 2, § 15, il cherche à les excuser. « Il est vrai, » dit-il, que les *chaldéens* attribuent » deux natures, et même deux per- » sonnes à Jésus-Christ; mais ils » corrigent ce que cette expression a » de dur, en ajoutant que ces natures » et ces personnes sont tellement » unies, qu'elles n'ont qu'un seul » aspect (*barsopa*). » Or ce mot signifie la même chose que le grec πρόσωπον, et le latin *persona*; d'où l'on voit que par deux *personnes* ils entendent seulement deux *natures*.

Sans recourir au témoignage des auteurs syriens, anciens ou modernes, et aux preuves produites par l'abbé Renaudot, il est évident que Mosheim s'est aveuglé lui-même ou qu'il a voulu en imposer. 1° Cette explication ne peut s'accorder avec les décisions des conciles de Séleucie qu'il a citées lui-même. 2° Il résulterait de ce palliatif, que, selon les *nestoriens*, il y a en Jésus-Christ deux natures et deux personnes : cette absurdité est trop forte. 3° Nous convenons que le grec πρόσοπον et le latin *persona*, dans leur signification primitive, ne signifient point *personne* dans le sens théologique, mais *personnage*, caractère, aspect, apparence extérieure; et que les *nestoriens* prennent *barsopa* dans ce dernier sens Ainsi leur sentiment est qu'il y a dan

Jésus-Christ deux *natures* et deux *personnes*, ou deux natures subsistantes chacune en elle-même, et par elle-même, savoir, Dieu et l'homme ; mais qu'elles sont tellement unies qu'il n'en résulte qu'un seul *personnage*, un seul et unique caractère, une seule apparence personnelle de Jésus-Christ, parce qu'en lui les volontés, les sentiments, les affections, les opérations de la divinité et de l'humanité sont toujours parfaitement d'accord.

Or ce sens, qui est celui de Nestorius, est hérétique. Le dogme catholique est qu'il y a dans Jésus-Christ deux *natures*, la divinité et l'humanité, mais une seule *personne*; que l'humanité en lui ne subsiste point par elle-même, mais par la personne du Verbe auquel elle est substantiellement unie, de manière que Jésus-Christ n'est point une personne humaine, mais une personne divine. Autrement Jésus-Christ ne pourrait être appelé *Dieu-homme* ni *homme-Dieu* ; il ne serait pas vrai de dire que le Verbe s'est fait chair, que le fils de Dieu est né d'une femme, qu'il est mort, qu'il nous a rachetés par son sang, etc. Quelque subtilité qu'on emploie, l'on ne parviendra jamais à concilier l'opinion des *nestoriens*, ni leur langage avec celui de l'Ecriture sainte.

Mosheim ajoute, *qu'à l'honneur immortel* des *nestoriens*, ils sont les seuls chrétiens d'Orient qui aient évité cette multitude d'opinions et de pratiques superstitieuses qui ont infecté l'Eglise grecque et latine.

Cependant ils sont accusés, 1° d'enseigner, comme les Grecs schismatiques, que le Saint-Esprit procède du Père et non du Fils ; 2° de croire que les âmes sont créées avant les corps, et de nier le péché originel, comme Théodore de Mopsueste ; 3° de prétendre que la récompense des saints dans le ciel et la punition des méchants dans l'enfer, sont différées jusqu'au jour du jugement ; que jusqu'alors les âmes des uns et des autres sont dans un état de sensibilité ; 4° de penser, comme les origénistes, que les tourments des damnés finiront un jour. Il serait à souhaiter, pour *l'honneur immortel* des *nestoriens*, que Mosheim les eût justifiés sur quelqu'un de ces articles.

Il aurait voulu, comme les autres protestants, nous persuader que les *nestoriens* n'ont jamais eu la même croyance que l'Eglise romaine touchant les sept sacrements, la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, la transsubstantiation, le culte des saints, la prière pour les morts, etc. ; mais l'abbé Renaudot, dans le tom. 4 de la *Perpétuité de la foi* ; Assémani, dans sa *Biblioth. orient.*, tom. 3, 2e part. ; le père Le Brun, dans son *Explication des cérémonies de la messe*, t. 6, prouvent le contraire par des titres incontestables, auxquels les protestants n'ont rien à opposer.

En se séparant de l'Eglise catholique, les *nestoriens* emportèrent avec eux la liturgie de l'église de Constantinople, traduite en syriaque, et ils ont continué de s'en servir. A présent ils en ont trois ; la première, qu'ils appellent *la liturgie des apôtres*, paraît être plus ancienne que l'hérésie de Nestorius : la seconde est celle de Théodore de Mopsueste ; la troisième celle de Nestorius. Cette dernière est la seule dans laquelle ils ont glissé leur erreur touchant l'incarnation ; les deux autres sont orthodoxes. On y trouve, comme dans toutes les autres liturgies orientales, l'expression de la présence réelle et de la transsubstantiation, l'adoration de l'eucharistie, la commémoration de la sainte Vierge et des saints, la prière pour les morts. Les *nestoriens* ont toujours célébré en langue syriaque et non en langue vulgaire, dans tous les pays où ils ont eu des églises, et ils ont toujours admis le même nombre de livres de l'Ecriture sainte que les catholiques. D'où l'on conclut qu'au cinquième siècle, lorsque les *nestoriens* ont commencé à faire bande à part, toute l'Eglise chrétienne croyait et professait les mêmes dogmes que les protestants reprochent à l'Eglise romaine comme une doctrine nouvelle et inconnue à toute l'antiquité. *Voyez* LITURGIE.

On a tenté plus d'une fois de faire

renoncer les *nestoriens* à leur schisme. L'an 1304, Jaballaha, patriarche des *nestoriens*, envoya sa profession de foi orthodoxe au pape Benoît XI. Au seizième siècle, sous les papes Jules III et Pie IV, le patriarche *nestorien* Jean Sulaka fit de même ; son successeur, nommé Abdissi, Abdjésu ou Ebedjésu, vint à Rome deux fois, y fit son abjuration, envoya sa profession de foi au concile de Trente, reçut du souverain pontife le *pallium*, et, de retour en Syrie, travailla avec succès à la conversion des schismatiques. Il était savant dans les langues orientales, et il a composé plusieurs ouvrages. Un autre envoya encore sa profession de foi à Paul V ; mais on prétend que ses députés ne furent pas sincères dans l'exposition de leur croyance ; ils pallièrent leurs erreurs afin de se rapprocher des catholiques, et rendirent mal le sens des expressions de leurs docteurs. Ainsi en a jugé l'abbé Renaudot, *Perpét. de la foi*, tom. 4, l. 1, c. 5.

Suivant la *Gazette de France* du 5 juin 1771, art. *Rome*, les dominicains, missionnaires en Asie, ont ramené à l'unité de l'Eglise le patriarche schismatique des *nestoriens* résidant à Mozul, et cinq autres évêques de la même province. Sur la fin du siècle passé, il y avait encore quarante mille *nestoriens* dans la Mésopotamie : *Etat de l'Eglise rom.*, par le prélat Cerri, p. 155.

Ces conversions ne pouvaient manquer de déplaire aux protestants. Mosheim dit que les missionnaires vont semer exprès le schisme et la discorde parmi les sectes orientales, afin de pouvoir débaucher l'un des deux partis. Selon lui, le prédécesseur d'Ebedjésu n'eut recours à Rome que pour obtenir l'avantage sur son compétiteur qui lui disputait le patriarcat. Mais on sait qu'il n'est pas besoin de l'influence des missionnaires pour faire naître de nouvelles divisions parmi les schismatiques, puisqu'il n'y a aucune secte qui n'en ait vu éclore plusieurs dans son sein. Ebedjésu n'a donné aucun motif de douter de la sincérité de son catholicisme, et plusi eurs de ses successeurs nt imité sa c onduite.

Cependant Mosheim soutient en général que ces prétendues conversions sont intéressées et simulées, qu'elles n'ont d'autre motif que la pauvreté et l'espérance d'obtenir de l'argent de Rome pour se racheter des vexations des mahométans ; que si les libéralités du pape viennent à cesser, le catholicisme de ces nouveaux prosélytes s'évanouit. Nous ne doutons pas que plusieurs évêques *nestoriens* n'aient donné lieu à ce reproche, mais il n'est pas de l'intérêt des protestants d'insister sur la mauvaise foi de gens qu'ils auraient désiré d'avoir pour frères, et dont ils ont défiguré la doctrine pour la concilier avec la leur. L'inconstance et la dissimulation de quelques prosélytes ne forment aucun préjugé contre la pureté du zèle des missionnaires et des souverains pontifes. Les apôtres mêmes ont trouvé des hypocrites parmi ceux qu'ils avaient convertis.

Un trait plus odieux de la part de Mosheim est de dire que la cour de Rome et les missionnaires sont de bonne composition sur le christianisme de ces peuples ; que pourvu qu'ils reconnaissent à l'extérieur la juridiction du pontife romain, on leur laisse la liberté de conserver leurs erreurs, et de pratiquer leurs rites, quoique très-opposés à ceux de l'Eglise romaine. Pure calomnie. N'a-t-on pas vu les souverains pontifes condamner hautement les rites malabares, indiens et chinois, qu'ils ont jugés superstitieux ou pernicieux, et défendre rigoureusement aux missionnaires de les tolérer ? Les missionnaires français, espagnols, allemands et portugais, ne sont pas soudoyés par le pape, et ils n'ont aucun intérêt à se rendre coupables d'une prévarication. Quant aux rites innocents, et dont l'origine est très-ancienne, pourquoi ne les conserverait-on pas, quoique différents de l'Eglise romaine ?

Ici l'entêtement des protestants brille dans tout son jour ; ils ont censuré avec aigreur le zèle des missionnaires portugais qui voulurent tout réformer chez les *nestoriens* du Malabar, et substituer les rites de l'Eglise latine aux anciens rites des

églises syriennes ; à présent ils blâment les missionnaires de la Mésopotamie qui, mieux instruits que les Portugais, jugent qu'il ne faut réformer chez les *nestoriens* que ce qui est évidemment mauvais. Ils ont paru applaudir au zèle des *nestoriens* qui portèrent l'Evangile et fondèrent des églises dans la Tartarie et à la Chine, et ils ont cherché à rendre suspects les missionnaires catholiques qui ont entrepris les mêmes travaux. Cependant ces apôtres *nestoriens*, pendant sept cents ans de missions dans la Tartarie, ont négligé un soin que les protestants jugent indispensable ; ils n'ont pas traduit en tartare l'Ecriture sainte, pas même le nouveau Testament ; il a fallu que ce fût un religieux franciscain qui en prît la peine au quatorzième siècle. *Voyez* TARTARES.

Ces censeurs opiniâtres ne se lasseront-ils jamais de se contredire et de fournir des armes aux incrédules, en exhalant leur bile contre l'Eglise romaine? Ils n'ont pas été plus équitables en parlant des *nestoriens* du Malabar, qu'en peignant ceux de la Perse et de la Mésopotamie.

IV. *Etat du nestorianisme sur la côte de Malabar*. Vers l'an 1500, lorsque les Portugais, après avoir doublé le cap de Bonne-Espérance, pénétrèrent dans les Indes, ils furent fort étonnés d'y trouver de nombreuses peuplades de chrétiens : ceux-ci ne le furent pas moins de voir arriver des étrangers qui étaient de leur religion. Ces peuples, qui se nommaient *chrétiens de saint Thomas*, étaient pour lors répandus dans quatorze cents bourgs ou bourgades ; ils avaient pour unique pasteur un évêque ou archevêque qui leur était envoyé par le patriarche *nestorien* de Babylone ou plutôt de Mozul. Ils recherchèrent l'appui des Portugais, pour se défendre des vexations de quelques princes païens qui les opprimaient, et ils mandèrent à leur patriarche l'arrivée de ces étrangers comme un événement fort extraordinaire.

Ils étaient persuadés que leur christianisme subsistait depuis le premier siècle de l'Eglise, que leurs ancêtres avaient été convertis à la foi par l'apôtre saint Thomas, que c'est de lui qu'ils avaient tiré leur nom. A l'article SAINT THOMAS, nous ferons voir que cette tradition n'est pas aussi fondée que certains critiques l'ont prétendu, et que les autres origines auxquelles on a voulu rapporter le nom de *chrétiens de saint Thomas*, sont beaucoup moins probables.

Quoi qu'il en soit, ces chrétiens malabares étaient *nestoriens*, et il y a lieu de croire qu'ils avaient été engagés dans cette hérésie sur la fin du cinquième siècle. Les Portugais, qui avaient amené avec eux plusieurs missionnaires, conçurent le dessein de les réunir à l'Eglise catholique, de laquelle ils étaient séparés depuis mille ans. Cet ouvrage fut commencé par D. Jean d'Albuquerque, premier archevêque de Goa, et continué en 1599 par D. Alexis de Ménézez son successeur. Secondé par les jésuites, il tint un concile dans le village de Diamper ou Odiamper, dans lequel il fit un grand nombre de canons et d'ordonnances pour corriger les erreurs de ces chrétiens schismatiques, pour réformer leur liturgie et leurs usages, pour les rendre conformes à la doctrine et à la discipline de l'Eglise catholique.

L'histoire de cette mission a été écrite en portugais par Antoine Govea, religieux augustin, traduite en français et imprimée à Bruxelles en 1609, sous le titre d'*Histoire orientale des grands progrès de l'Eglise catholique, en la réduction des anciens chrétiens dits de saint Thomas*. Govea leur reproche un grand nombre d'erreurs.

1° Ils sont, dit-il, opiniâtrément attachés à l'hérésie de Nestorius touchant l'incarnation; ils n'ont point d'autre image que la croix, et encore ne l'honorent-ils pas fort religieusement. 2° Ils assurent que les âmes des saints ne verront Dieu qu'après le jour du jugement. 3° Ils n'admettent que trois sacrements, savoir, le baptême, l'ordre et l'eucharistie, et dans plusieurs de leurs églises ils administrent le baptême d'une manière qui le rend invalide; aussi l'archevêque Ménézez les rebaptisa-t-il en secret pour la plupart. 4° Ils

ne se servent point d'huile sainte pour le baptême, mais d'huile de noix d'Inde, sans aucune bénédiction. 5° Ils ne connaissent pas même les noms de confirmation, ni d'extrême-onction ; ils ne pratiquent point la confession auriculaire ; leurs livres d'offices fourmillent d'erreurs. 6° Pour la consécration, ils se servent de petits gâteaux faits à l'huile et au sel, et, au lieu de vin, ils emploient de l'eau, dans laquelle ils ont fait tremper des raisins secs. Il disent la messe rarement, et ne se croient point obligés d'y assister les jours de dimanches. 7° Ils ne gardent point l'âge requis pour les ordres, souvent ils font des prêtres à l'âge de 15 ou de 20 ans, ceux-ci se marient même avec des veuves, et jusqu'à deux ou trois fois : ils n'observent point l'usage de réciter le bréviaire en particulier, ils se contentent de le dire à haute voix dans l'église. 8° Ils ont un très-grand respect pour le patriarche *catholique nestorien* de Babylone ; ils ne veulent point que l'on nomme le pape dans leur liturgie. Souvent ils n'ont ni curé ni vicaire, et c'est alors le plus ancien laïque qui préside à l'assemblée, etc.

On a pu présumer que cette liste d'erreurs était trop chargée, que Govea prit pour des défauts et des abus tout ce qu'il n'était pas accoutumé à voir. Depuis que les théologiens catholiques ont appris à mieux connaître les différentes sectes de chrétiens orientaux, surtout les Syriens, soit nestoriens, soit jacobites, soit melchites, soit maronites, que l'on a comparé leurs liturgies et leurs rites, que l'on a consulté leurs livres de religion, l'on a reconnu que les Portugais condamnèrent dans les nestoriens du Malabar plusieurs choses innocentes, plusieurs rites que l'Eglise romaine n'a jamais réprouvés dans les autres sectes ; que, s'ils n'avaient pas eu l'entêtement de vouloir tout réformer, ils auraient réussi plus aisément à réconcilier ces schismatiques à l'Eglise.

Quant aux erreurs sur le dogme, Assémani, loin de contredire Govea, en attribue encore d'autres aux *nestoriens* de la Perse, *Biblioth. orient.*, tom. 3, p. 695. Ils omettent, dit-il, dans la liturgie, les paroles de la consécration ; ils offrent un gâteau à la sainte Vierge, et croient qu'il devient son corps ; ils regardent le signe de la croix comme un sacrement. Quelques-uns ont enseigné que les peines de l'enfer auraient un terme ; ils placent les âmes des saints dans le paradis terrestre, et ils disent que les âmes ne sentent rien séparées des corps. L'an 596, un de leurs synodes a défini qu'Adam n'a pas été créé immortel, et que son péché n'a point passé à ses descendants, etc.

La Croze, zélé protestant, a fait exprès son *Histoire du Christianisme des Indes*, pour rendre odieuse la conduite de l'archevêque de Goa et des missionnaires portugais ; il tire avantage des reproches quelquefois mal fondés de Govea ; il soutient que les chrétiens de saint Thomas avaient précisément la même croyance que les protestants, qu'ils n'admettaient comme eux que deux sacrements, savoir le baptême et la cène, qu'ils niaient formellement la présence réelle et la transsubstantiation, qu'ils avaient en horreur le culte des saints et des images, qu'ils ignoraient la doctrine du purgatoire, qu'ils rejetaient les prétendues traditions et les abus que l'Eglise romaine a introduits dans les derniers siècles, etc.

Assémani, *Biblioth. orient.*, t. 4, c. 7, § 13, a pleinement réfuté le livre de La Croze ; il le convainc de douze ou treize erreurs capitales.

Pour éclairer les faits, et savoir à quoi s'en tenir, il a fallu consulter des titres plus authentiques que les relations des Portugais, savoir, la liturgie et les autres livres des *nestoriens*, soit du Malabar, soit de la Perse, d'où ils tiraient leurs évêques. C'est ce qu'ont fait l'abbé Renaudot, Assémani et le père Le Brun, et ils ont démontré que La Croze en avait grossièrement imposé. On trouve dans le 6e tome du père Le Brun, la liturgie des *nestoriens* malabares, telle qu'elle était avant les corrections qu'y fit faire l'archevêque de Goa ; cet écrivain l'a confrontée avec les autres liturgies *nestoriennes* que l'abbé Renaudot avait fait imprimer, et qui

ont été fournies par les *nestoriens* de la Perse. Il en résulte que les uns et les autres ont toujours cru et croient encore la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie et la transsubstantiation, que du moins plusieurs admettent sept sacrements comme l'Eglise romaine; que dans leur messe ils font mémoire des saints, prient pour les morts, etc. Les lecteurs peu instruits, qui se sont laissé séduire par le ton de confiance avec lequel La Croze a parlé, doivent revenir de leur erreur.

Quand nous serions forcés de nous en rapporter à Govea, il serait encore évident que la croyance des *nestoriens* malabares était très-opposée à celle des protestants.

Ceux-ci croient-ils, comme les Malabares, qu'il y a deux Personnes en Jésus-Christ, et que les saints ne verront Dieu qu'après le jour du jugement? Les Malabares ont toujours regardé l'ordre comme un sacrement; et quoiqu'ils n'attendissent pas l'âge prescrit par les canons, Govea ne les accuse point d'avoir donné les ordres d'une manière invalide. Il ne dit pas en quoi consistait l'invalidité de leur baptême; on n'a jamais douté de la validité de celui qui est administré par les *nestoriens* persans ou syriens.

Leur foi touchant l'eucharistie est constatée par leur liturgie; Govea ne leur fait aucun reproche sur ce point. S'ils mêlaient de l'huile et du sel dans le pain destiné à la consécration, ils en donnaient des raisons mystiques, et cet abus ne rendait pas le sacrement nul. Quoique le suc des raisins trempés dans l'eau fût une matière très-douteuse, ils ne refusèrent point de se servir du vin que les Portugais leur fournirent. Ils ne disaient la messe que le dimanche, et ils ne se croyaient pas rigoureusement obligés d'y assister; ils la regardaient néanmoins comme un vrai sacrifice; ils n'en avaient pas horreur comme les protestants.

Ils négligeaient beaucoup la confession; cependant ils croyaient l'efficacité de l'absolution des prêtres, par conséquent le sacrement de pénitence. Ce n'est pas là du calvinisme.

Ils ne rendaient pas à la sainte Vierge, aux saints, à la croix, un culte aussi éclatant et aussi assidu que les catholiques; mais ils ne condamnaient pas ce culte comme superstitieux. Ils n'avaient pas d'images dans leurs églises, parce qu'ils étaient environnés de païens idolâtres et de pagodes; s'ensuit-il qu'ils regardaient l'honneur rendu aux images comme une idolâtrie? Le concile de Trente, en enseignant que l'usage des images est louable, n'a pas décidé qu'il était absolument nécessaire.

Ces chrétiens étaient soumis au patriarche *nestorien* de Mozul, et non au pape qu'ils ne connaissaient pas; donc ils admettaient un chef spirituel et une hiérarchie; ils ne soutenaient pas, comme les protestants, que toute autorité ecclésiastique est une tyrannie. Ils ont toujours célébré l'office divin en syriaque, langue étrangère pour eux; jamais ils n'ont célébré en langue vulgaire. Ils observaient religieusement l'abstinence et le jeûne du carême; leurs évêques n'étaient pas mariés; ils ont toujours estimé et respecté la profession religieuse: où est donc leur protestantisme?

Si les Portugais étaient demeurés en possession du Malabar, il est très-probable que toute cette chrétienté serait aujourd'hui catholique; mais depuis que les Hollandais s'en sont emparés, ils ont favorisé les schismatiques, et n'ont pris aucun intérêt au succès des missions. M. Anquetil, qui a parcouru cette contrée en 1758, a trouvé les églises du Malabar divisées en trois portions, l'une de catholiques du rit syriaque, la troisième de Syriens schismatiques. Celle-ci n'est pas la plus nombreuse; de deux cent mille chrétiens, il n'y a que cinquante mille schismatiques.

Le père Le Brun et La Croze n'avaient donné l'histoire de ces églises que jusqu'en 1663, époque de la conquête de Cochin par les Hollandois; M. Anquetil, dans son discours préliminaire du *Zend-Avesta*, p. 179, l'a continuée jusqu'en 1758. Il nous apprend qu'en 1685 les Malabares schismatiques avaient reçu de Syrie, sous le bon plaisir des Hollandais, deux archevêques consécutifs, un

évêque et un moine, qui tous étaient Syriens jacobites, et que ceux-ci avaient semé leur erreur parmi ces chrétiens ignorants, de sorte que ces malheureux, après avoir été *nestoriens* pendant plus de mille ans, sont devenus, sans le savoir, jacobites ou eutychiens, malgré l'opposition essentielle qu'il y a entre ces deux hérésies. La Croze, qui ne l'ignorait pas, n'a témoigné y faire aucune attention. En 1758 ils avaient pour archevêque un caloyer ou moine syrien fort ignorant, et un chorévêque de même religion un peu mieux instruit. Ce dernier fit voir à M. Anquetil les liturgies syriaques, et lui laissa copier les paroles de la consécration ; il lui donna ensuite sa profession de foi jacobite dans la même langue. *Zend-Avesta*, tom. 1. p. 165.

Par la suite des faits que nous venons d'exposer, l'on voit que les protestants ont manqué de sincérité dans tout ce qu'ils ont écrit touchant le *nestorianisme*, ils l'ont déguisé et très-mal justifié, soit dans sa naissance, soit dans les progrès qu'il a faits après le concile d'Ephèse, soit dans son dernier état chez les Malabares ou chrétiens de saint Thomas ; ils couronnent leur infidélité par des calomnies contre les missionnaires de l'Eglise romaine. « De quelque manière que Jésus-Christ soit annoncé, disait saint Paul, soit par un vrai zèle, soit par jalousie, soit par un autre motif, je m'en réjouis et m'en réjouirai toujours. » *Philipp.*, c. 1, ℣ 18 et 19. Ce n'est plus là l'esprit qui anime les protestants ; ils ne veulent pas prêcher Jésus-Christ aux infidèles, et ils sont fâchés de ce que les catholiques font des conversions. *Voyez* MISSIONS.

BERGIER.

NETTER (Thomas) *Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce célèbre théologien surnommé *Waldensis*, naquit à Walden, en Angleterre, fut envoyé par le roi Henri IV au concile de Pise en 1409, y combattit les partisans des deux antipapes, fut élu, à son retour provincial de son ordre (Carmes,) et s'éleva avec une telle vigueur contre Wicleff qu'il alla, dans ses prédications, jusqu'à blâmer le roi de sa négligence à punir les hérétiques. Il fut aussi envoyé au concile de Constance en 1415. Il mourut à Rouen, en 1430, dans un voyage à Paris où il accompagnait Henri V. Il a laissé beaucoup d'écrits; un seul a été imprimé : *Doctrinale antiquitatum fidei catholicæ, adversus Wiclevitas et Hussitas*, Paris 1532 ; Salamanque, 1556 ; Venise, 1571.

LE NOIR.

NEUVAINE, prières continuées pendant neuf jours en l'honneur de quelque saint, pour obtenir de Dieu quelque grâce par son intercession. Comme les incrédules instruits par les protestants se font une étude de tourner en ridicule toutes les pratiques de piété usitées dans l'Eglise romaine, un bel esprit ne peut pas manquer de regarder une *neuvaine* comme une superstition, de la mettre au rang des pratiques que l'on nomme *vaines observances et culte superflu*. Pourquoi des prières répétées pendant neuf jours ni plus ni moins? Seraient-elles moins efficaces, si elles étaient faites seulement pendant huit jours ou prolongées jusqu'à dix ? etc.

En quelque nombre que l'on puisse faire des prières, la même question reviendra et ne prouvera jamais rien. L'allusion à un nombre quelconque n'est superstitieuse que quand elle a quelque chose de ridicule, et n'a aucun rapport au culte de Dieu ni aux vérités que nous devons professer ; elle est louable, au contraire, lorsqu'elle sert à inculquer un fait ou un dogme qu'il est essentiel de ne pas oublier. Ainsi chez les patriarches et chez les Juifs le nombre septenaire était sacré, parce qu'il faisait allusion aux six jours de la création, et au septième qui était le jour du repos ; c'était par conséquent une profession continuelle du dogme de la création, dogme fondamental et de la plus grande importance, *Voyez* SEPT. Le cinquième jour de la fête des Expiations, les Juifs devaient offrir en sacrifice des veaux, au nombre de neuf; nous ne croyons pas que ce nombre eût rien de superstitieux, quoique nous n'en sachions pas la raison. *Num.*, c. 20, ℣ 26.

Dans l'Eglise chrétienne, le nombre de trois est devenu sacré, parce qu'il est relatif aux Personnes de la sainte Trinité. Comme ce mystère fut attaqué par plusieurs sectes d'hérétiques, l'Eglise affecta d'en multiplier l'expression dans son culte extérieur ; de là la triple immersion dans le baptême, le *Trisagion* ou *trois fois saint* chanté dans la liturgie, les signes de croix répétés trois fois par le prêtre pendant la messe, etc. Par la même raison le nombre de neuf, ou trois fois trois, est devenu significatif ; ainsi l'on dit neuf fois *kyrie eleison*, trois fois à l'honneur de chaque Personne divine, pour marquer leur égalité parfaite. Nous pensons qu'une *neuvaine* a le même sens et fait la même allusion ; que non-seulement elle est très-innocente, mais très-utile.

Si par ignorance une personne pieuse s'imaginait qu'à cause de cette allusion le nombre de neuf a une vertu particulière, qu'ainsi une *neuvaine* doit avoir plus d'efficacité qu'une *dizaine*, il faudrait pardonner à sa simplicité, et l'instruire de la véritable raison de la dévotion qu'elle pratique. *Voyez* OBSERVANCE VAINE.

BERGIER.

NÈVE (Félix-Jean-Baptiste-Joseph) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet orientaliste belge, né à Ath dans le Hainaut, en 1816, professeur à l'université catholique de Louvain depuis 1841, a publié.

Introduction à l'Histoire générale des littératures orientales in-8, Louvain, 1845 ; *Essai sur le Mithe des Ribhavas..... avec le texte sanscrit et la traduction francaise des hymnes adressées à ces divinités,* in-8, Paris 1847 ; *le Bouddhisme, son fondateur et ses écritures,* in-8, Paris, 1854 ; des *Portraits de femmes dans la poésie épique de l'Inde*, etc. in-8, Bruxelles, 1858 ; etc. etc.

Nous nous trouvons souvent d'accord avec M. *Nève* dans ses appréciations du brahmanisme et du bouddhisme.

LE NOIR.

NEWBRIDGE (Guillaume de) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet historien anglais, un des meilleurs du moyen âge, naquit vers 1136 à Bridlington, et mourut, chanoine régulier de Saint-Augustin vers 1208. Il a laissé cinq livres *De rebus anglicis sui temporis*, et des homélies.

LE NOIR.

NEWMAN (John-Henry) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce théologien anglais de l'école de Pusey son ami, et qui a fini, après beaucoup d'hésitations, par rentrer dans l'Eglise catholique, naquit à Londres en 1801 ; fut nommé en 1828 à la cure de Sainte-Marie à Oxford ; publia des dissertations religieuses avec Pusey en 1833, et, seul, en 1834, les *Ariens au* IVe *siècle*, manifeste d'une école dissidente ; fut frappé, en 1843, d'une censure publique par l'évêque d'Oxford, quitta sa cure, alla à Rome et reçut les ordres catholiques en 1845 ; entra dans la congrégation de l'Oratoire ; retourna en Angleterre ; se fit à Birmingham un propagateur ardent du catholicisme ; et fut nommé, en 1852, recteur de l'Université catholique de Dublin, où il est encore. On a du P. *Newman : Développement de la doctrine chrétienne*, 1847 ; *Histoire de la doctrine chrétienne*, 1848 ; *Lettres sur certains scrupules* 1850 ; *Discours aux congrégations mixtes,* 1850 ; *Discours sur la théorie de la croyance religieuse*, 1850 ; *Conférences prêchées à l'Oratoire,* 1850 ; *Callista*, 1559 ; *Sermons*, 1860 ; *De l'anglicanisme au catholicisme*, 1865 ; *Histoire de mes opinions religieuses*, 1866 ; etc. Presque tous ces ouvrages ont été traduits en français.

En 1853, le P. *Newman* fut condamné, pour de violentes attaques contre le prêtre italien Achilli qui avait embrassé l'anglicanisme, à des prix énormes qui furent payés par des souscriptions européennes.

LE NOIR.

NEWMAN (Francis-William) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce théologien et littérateur anglais, frère du précédent, né à Londres en 1805, voyageur en Orient de 1830 à 1834, depuis

ce temps occupant des chaires d'humanités à Bristol, Manchester, Londres, etc., a publié de nombreux ouvrages parmi lesquels il faut citer : *L'âme, ses douleurs et ses aspirations*, 1841, éditions nombreuses ; on attribue à ce livre beaucoup de retours à la foi chrétienne ; *Cours de logique* ; *Grammaire berbère* ; les *Phases de la foi*, in-8, 1853 ; *Leçons d'économie politique*, in-8 ; *Rome royale*, 1854 ; *histoire de la monarchie juive*, in-8, 2e édit. 1853 ; *Traduction des Odes d'Horace en vers blancs* ; etc.

Le Noir.

NEWTON ET SA LOI GÉNÉRALE DU MONDE DES CORPS (*Théol. mixt. et hist. biog. bibliog. et cosmol.*) — Isaac *Newton*, ce grand mathématicien, physicien et astronome anglais, naquit à Woolsthorpe, comté de Lincoln, en 1642, l'année même de la mort de Galilée et mourut de la pierre en 1727. Comme Kepler il était né avant terme et on crut d'abord qu'on ne l'élèverait point. « Il fut envoyé, dit le *Grand dictionnaire universel* du XIXe siècle, à l'âge de douze ans, à l'école de Grantham, pour y apprendre le latin. Il raconte lui-même qu'il était d'abord très-inattentif et un des derniers de sa classe. Il ne serait sorti de sa léthargie que pour enlever la place de premier à un de ses camarades qui l'avait battu. Sa petite taille et sa débilité l'éloignaient des jeux bruyants de ses condisciples. Il passait tout le temps de ses récréations à construire des machines de diverses sortes, de petits moulins où une souris faisait l'office de meunier, une horloge à eau, dont l'aiguille était mue par un petit morceau de bois qui s'enfonçait à mesure que l'eau s'écoulait, un cadran solaire, une voiture que le conducteur placé sur le siége mettait en mouvement avec les bras. Il s'exerçait aussi au dessin et à la peinture, pour laquelle il conserva toujours un goût marqué et qu'il cultiva avec un certain succès.

Nommé en 1672, membre de la société royale de Londres, il fut obligé de se faire exempter de la petite contribution hebdomadaire de 1 schelling, imposée à chaque membre ; mais plus tard son livre des *Principes* lui procura honneur et richesse. Il devint en 1699 directeur de la monnaie aux appointements de 30,000, francs par an, et président de la société royale, en 1703.

Newton exécuta de ses propres mains son télescope à réflexion, qui ne fut qu'une modification, mais fort importante, de celui de David Gregory, décrit par ce dernier dans un ouvrage de 1663 ; *Newton* renvoya l'image au foyer de l'objectif par un miroir plan incliné à 45° sur l'axe du tube, tandis que Grégory plaçait la loupe derrière un miroir sphérique évidé en son milieu.

Les principaux ouvrages de *Newton* sont :

L'*Arithmétique universelle* (*arithmetica universalis, sive de compositione arithmetica liber*, auct. Is. *Newton*) publié seulement en 1707 par. G. Whiston son successeur dans sa chaire.

L'*Optique* (*Treattise on the reflections, refractions, inflexions and colours on light*), 1704. On y voit sa fameuse prédiction sur la nature du diamant, dont la substance, dit-il, doit être onctueuse avant d'être coagulée, parce que sa densité ne comporterait pas, autrement, un tel pouvoir refringent.

Traité de la quadrature des courbes, (*Tractatus de quadratura curvarum*), 1704.

Analysis per æquationes numero terminorum infinitas et methodus differentialis, 1712.

L'*Apocalypse*, commentée.

Mais son grand ouvrage, celui qui fait toute sa gloire, est son livre des *principes*, dans lequel se trouve exposée sa grande loi de la gravitation universelle avec les applications au système du monde de Copernic et aux lois de Képler ; nous citons plus loin l'historique et l'analyse que donne le *Grand Dictionnaire universel*, de cet ouvrage vraiment extraordinaire.

Newton était pieux et tolérant ; il n'en était pas moins l'ami de Halley qui n'avait point de religion, et il lui répondait, lorsqu'il se permettait des

plaisanteries sur cette matière : « J'ai étudié ces choses-là, et vous ne l'avez point fait. »

On lit sur son mausolée l'épitaphe suivante :

Hic situs est
Isaacus Newton, eques auratus,
Qui animi vi prope divina,
Planetarum motus, figuras,
Cometarum semitas, oceanique æstus,
Sua mathesi faciem præferente,
Primus demonstravit.
Radiorum lucis dissimilitudines
Colorumque inde nascentium proprietates,
Quas nemo antea vel suspicatus erat, pervestigavit.
Naturæ, antiquitatis, S. Scripturæ,
Sedulus, sagax, fidus interpres,
Dei opt. max. majestatem philosophia assuerit.
Evangelii simplicitatem moribus expressit.
Sibi gratulentur mortales, tale tantumque extitisse
Humani generis decus.
Natus XXV décemb. MDCXLII, obiit XX mar.
MDCCXXVII.

« Comme géomètre et comme expérimentateur, dit M. Biot, *Newton* est sans égal ; par la réunion de ces deux genres de génie à leur plus haut degré, il est sans exemple. » — « De quelque côté que nous tournions nos regards, dit J.-W. Herschel, nous sommes forcés de nous incliner devant le génie de *Newton*. Nous ne pouvons lui refuser une vénération que personne, dans les sciences, n'obtint jamais. Son époque est celle où la raison atteignit, sous ce rapport, une entière maturité. Tout ce qui avait été fait jusque-là peut être comparé aux tentatives imparfaites de l'enfance ou aux essais d'une adolescence pleine de séve, mais encore inhabile. Quant aux travaux qui ont suivi, quelque prodigieux qu'ils soient, ils ne sauraient être mis en balance avec ceux qui sont consignés dans les *Principes*. « Et cependant, ajoute le Grand Dictionnaire, *Newton*, estimant à peu de chose ce qui était connu en raison de ce qui restait à connaître, disait de lui-même qu'il n'était qu'un enfant occupé à ramasser des cailloux sur le rivage, tandis que l'immense océan de la vérité s'étendait inexploré devant lui. »

« *Newton*, dit M. Héfélé, un des plus rares génies qu'ait vus le monde, était un caractère moral dans le sens le plus élevé du mot. — De même que Leibnitz, il était tellement préoccupé de ses hautes pensées qu'il oubliait souvent son corps, et, comme Leibnitz, il mourut sans être marié...

« Non-seulement *Newton*, en faisant ses admirables découvertes, rendit gloire à Dieu et à la divine Providence, mais il était convaincu que la véritable moralité est aussi impossible sans la foi chrétienne positive que le vol d'un oiseau sans ailes. Il était anglican décidé et prouva, dans l'affaire du Bénédictin Francis, au roi d'Angleterre, qu'il devait écouter Dieu plutôt que les hommes quand la conviction religieuse l'exigeait. Il n'aimait pas les Catholiques, mais il ne les outrageait ni ne les persécutait...

» Ce ne fut qu'à la fin de sa vie que *Newton* s'occupa beaucoup de théologie, mais uniquement du prophète Daniel et de l'Apocalypse de saint Jean, sur lesquels il laissa un commentaire in-folio : *Ad Danielis prophetæ vaticinia necnon S. Johannis Apocalypsin observationes*, Londres, 1736.

» Ce que les encyclopédistes français ne surent pas, et ce que leurs adhérents ont heureusement inventé et maintes fois répété, c'est que l'esprit de *Newton* s'affaiblit à dater de 1692 et que sa piété date de cette époque. Pour réfuter cette savante billevesée il suffit de rappeler que ce *Newton* radoteur occupe encore plusieurs fois sa place au parlement après cette date de 1692, qu'il remplit avec honneur les fonctions officielles les plus importantes, que plusieurs de ses écrits connus dans le monde entier sont d'une date postérieure à 1692, qu'en 1716 il résolut, en une soirée, une difficulté analytique proposée par Leibnitz aux mathématiciens anglais ; enfin que *Newton* resta depuis 1703 jusqu'à sa mort président de la Société royale de Londres. »

Il y a cependant deux taches sur la vie de *Newton*, l'une scientifique, l'autre morale.

La première : c'est qu'il se moqua, d'une manière indigne d'un philosophe et d'un savant, de l'éther et des tourbillons de Descartes et de Malebranche, qui inspiraient à Huyghens, dans le même temps, sa belle théorie des ondulations, destinée à renverser un jour la théorie newtonienne

des émanations; *Newton* lui-même avouait dans son optique, en termes équivalents, que l'éther de Descartes pourrait servir à expliquer sa loi de l'attraction; on ne conçoit pas, disait-il, qu'une molécule de matière puisse en attirer une autre à distance lorsqu'elle en est séparée par un vide, et l'on ne saurait comprendre un tel résultat qu'en imaginant un milieu subtil qui ferait que tout serait plein et qui établirait la relation. N'était-ce pas rendre par là justice à la conception cartésienne de l'éther? et, en ce cas, pourquoi attaquer les tourbillons qui en étaient un développement de pure imagination?

La seconde : c'est qu'il ne montra point d'empressement à rendre justice à Leibnitz qui avait inventé, en même temps que lui, quoique en suivant une route différente, le calcul différentiel et infinitésimal; *Newton* avait avoué lui-même la coïncidence du génie de Leibnitz et du sien par la note suivante qui figurait dans la première édition des *Principes* : « Il y a dix ans qu'étant en commerce de lettres avec M. Leibnitz, et lui ayant donné avis que j'étais en possession d'une méthode pour déterminer les tangentes et poser les questions de *maximis* et *minimis*, méthode que n'embarrassaient point les irrationalités, et l'ayant cachée sous des lettres transposées, il me répondit qu'il avait rencontré une méthode semblable et il me communiqua cette méthode qui ne différait de la mienne que dans les termes et dans les signes, comme aussi dans l'idée de la génération des grandeurs. » Cette note rétablissait les droits de Leibnitz, qui lui avait communiqué sa méthode. Or, cette mention fut retranchée des éditions suivantes, et *Newton* laissa passer le grand Leibnitz pour son plagiaire.

Citons maintenant le sommaire historico-analytique des *Principes*, que nous avons promis :

« C'est probablement vers l'année 1683 que *Newton* composa ses *Principes mathématiques de philosophie naturelle*, où il dévoile pour la première fois la doctrine de l'attraction universelle. Il était sans doute depuis longtemps en possession de ces principes; car c'est à l'époque de sa retraite momentanée, en 1666, que l'on rapporte l'anecdote de cette chute d'une pomme qui aurait attiré son attention sur les lois de la pesanteur. Il aurait conçu dès lors l'idée d'appliquer le calcul au mouvement de la lune, pour comparer la force qui retient l'unité de masse dans son orbite au poids de cette même unité de masse à la surface de la terre, et déduire de cette comparaison la loi de la variation de la pesanteur avec la distance.

» La valeur attribuée alors au rapport du rayon terrestre à la distance de la terre à la lune n'étant pas exacte, *Newton* trouva que le poids de l'unité de masse, à la distance de la lune, calculé d'après la loi de la variation en raison inverse du carré de la distance, surpassait d'un sixième la force qui, d'après la loi connue du mouvement de circulation de notre satellite, devait être réellement appliquée à cette unité de masse, pour la maintenir dans son orbite. D'après cela, *Newton* crut d'abord la loi fausse et abandonna son travail; mais, en 1682, les résultats obtenus en France par Picard ayant été communiqués à la Société royale, *Newton* revint à son idée première. Cette fois, l'accord fut parfait. La joie de ce beau triomphe, si longtemps et si patiemment attendu, mit, dit-on, l'immortel auteur des *Principes* dans un état tel d'excitation nerveuse, qu'il ne put pas vérifier lui-même son calcul et en confia le soin à un ami. Le manuscrit des *Principes mathématiques de philosophie naturelle* fut présenté à la Société royale le 28 avril 1686. Ce manuscrit, tout entier de la main de l'auteur, est le plus précieux trésor de la Société, qui possède, en outre, le cadran solaire fait par *Newton* enfant et son télescope réflecteur. La publication n'eut lieu qu'en mai 1687. Nous résumerons en quelques mots la loi de la gravitation universelle découverte par *Newton* :

» 1° Toutes les particules de ma-

tière répandues dans l'univers s'attirent mutuellement en raison directe de leur masse et en raison inverse du carré de la distance ; 2° cette force est indépendante du temps; elle agit à travers toutes les substances, quels que soient leur nature et leur état de repos et de mouvement; 3° quand deux corps sphériques s'attirent, l'attraction s'exerce précisément comme si la masse entière était réunie au centre de chaque sphère, et, par conséquent, comme si chacun d'eux n'était formé que d'une seule particule; 4° deux corps sphériques, obéissant à l'action de l'attraction, se meuvent de façon que chacun d'eux décrit autour de leur centre commun de gravité des courbes appartenant aux sections coniques. L'expérience a prouvé que ces lois gouvernent notre système solaire, et les découvertes récentes sur les étoiles doubles ont montré qu'elles règlent également la marche des astres les plus éloignés, de sorte qu'on peut dire que l'attraction universelle est la plus haute, la plus vaste généralisation à laquelle la science soit parvenue.

» Le livre des *Principes* est le principal titre de gloire de *Newton*; il y rend compte, à l'aide de sa théorie, de la plupart des phénomènes astronomiques; il rattache les inégalités du mouvement de la lune à l'action perturbatrice du soleil; il montre que les marées naissent de l'inégalité de l'attraction que le soleil et la lune exercent sur la terre et l'Océan qui l'entoure; enfin il établit que la précession des équinoxes n'est qu'une conséquence nécessaire des actions exercées par le soleil et la lune sur le ménisque terrestre que retrancherait la sphère décrite sur la ligne de ses pôles comme diamètre. La marche que suit *Newton* dans cet immortel ouvrage est aussi simple que possible : après avoir rappelé les théorèmes de mécanique déjà connus, auxquels cependant il ajoute sans démonstration le principe de la conservation du mouvement du centre de gravité, *Newton* démontre d'abord très-simplement le théorème des aires, quelle que soit la loi de variaton de la force centrale, et prouve réciproquement que la force est dirigée vers le centre des aires, dans tout mouvement quelconque où le théorème s'applique; il calcule ensuite la force accélératrice dans le cas d'un mouvement elliptique ou la loi des aires s'observe par rapport au foyer, et trouve que cette force varie en raison inverse du carré du rayon vecteur; enfin, retournant le problème, il suppose un mobile attiré vers un centre fixe, en raison inverse du carré de la distance, et il trouve que la trajectoire sera une conique. Cette théorie si simple est admirable de tous points; mais il est juste, en rendant à *Newton* les honneurs qu'il mérite, de nommer Huyghens, dont la théorie des forces centripètes avait aplani en partie les difficultés. Le second livre des *Principes* traite du mouvement dans un milieu résistant. Il présente moins d'intérêt. Mais le troisième, où *Newton* applique au système du monde les principes posés dans le premier, ne saurait être loué autant qu'il le mérite; et l'on comprend l'enthousiasme de Voltaire, que les croyants peuvent trouver hyperbolique, mais non pas sacrilége :

> Confidents du Très-Haut, substances immortelles,
> Qui brûlez de ses feux, qui couvrez de vos ailes
> Le trône où votre maître est assis parmi vous,
> Parlez! du grand Newton n'étiez-vous point jaloux?

» Lagrange, anéanti devant un pareil prodige de l'esprit humain, disait tristement qu'il n'y avait plus de système du monde à découvrir; il sentait qu'il était né trop tard. C'est dans ce troisième livre que *Newton* établit la loi de la gravitation universelle, montre que la troisième loi de Képler en est une conséquence, explique la rétrogradation des points équinoxiaux, les inégalités de la lune, les marées, pèse les planètes qui ont des satellites et jette les bases de la théorie des comètes. Il est regrettable que *Newton* ait cru devoir terminer son ouvrage par une diatribe juste, mais inutile, contre les tourbillons de Descartes. »

Déjà, nous avons répondu à cette qualification de *juste* que le *Grand*

Dictionnaire veut bien attribuer à la diatribe de *Newton*, selon nous fort injuste.

LE NOIR.

NICÉE, ville de Bithynie, dans laquelle ont été tenus deux conciles généraux.

Le premier y fut assemblé l'an 325, sous le règne et par les ordres de Constantin, pour terminer la contestation qu'Arius, prêtre d'Alexandrie, avait élevée au sujet de la divinité du Verbe ; il fut composé de 318 évêques, convoqués des différentes parties de l'empire romain : il s'y trouva même un évêque de Perse et un de la Scythie.

Arius, qui avait enseigné que le Fils de Dieu était une créature d'une nature ou d'une essence inférieure à celle du Père, y fut condamné; le concile décida que Dieu le Fils est *consubstantiel* au Père ; la profession de foi qui y fut dressée, et que l'on nomme le *Symbole de Nicée*, fait encore aujourd'hui partie de la liturgie de l'Eglise. Dix-sept évêques qui étaient dans le même sentiment qu'Arius, refusèrent d'abord de souscrire à sa condamnation et à la décision du concile; douze d'entre eux se soumirent quelques jours après, et enfin il n'en resta que deux qui furent exilés par l'empereur avec Arius. Mais dans la suite cet hérésiarque trouva un grand nombre de partisans, et l'Eglise fut troublée pendant longtemps par les disputes, les séditions, les violences auxquelles ils eurent recours pour faire prévaloir leur erreur. *Voy.* ARIANISME.

Ce même concile régla que la pâque serait célébrée dans toute l'Eglise le dimanche qui suivrait immédiatement le 14e jour de la lune de mars, comme cela se faisait déjà dans tout l'Occident; il travailla à éteindre le schisme des méléciens et celui des novatiens. *Voyez* ces deux mots. Il dressa enfin des canons de discipline au nombre de vingt, qui ont été unanimement reçus et observés.

Les Orientaux des différentes sectes en reçoivent un plus grand nombre, connus sous le nom de *Canons arabiques du concile de Nicée* ; mais les différentes collections qu'ils en ont faites ne sont pas uniformes ; les unes en contiennent plus, les autres moins, et il y en a plusieurs qui sont évidemment tirés des conciles postérieurs à celui de *Nicée*. Renaudot, *Histoire des patriarches d'Alexandrie*, pag. 71.

Jusqu'au seizième siècle, ce concile avait été regardé comme l'assemblée la plus respectable qui eût été tenue dans l'Eglise; par l'histoire que Tillemont en a faite, *Mémoire*, tom. 6, pag. 634, on voit que la plupart des évêques dont il fut composé étaient des hommes vénérables, non-seulement par leur capacité et par leurs vertus, mais encore par la gloire qu'avaient eue plusieurs de confesser Jésus-Christ pendant les persécutions, et par les marques qu'ils en portaient sur leur corps. Mais depuis que les sociniens ont trouvé bon de renouveler l'arianisme, ils ont eu intérêt de rendre suspecte la décision de ce concile; ils l'ont représenté comme une assemblée d'évêques dont la plupart étaient, comme leurs prédécesseurs, imbus de la philosophie de Platon, qui ne l'emportèrent sur Arius que parce qu'ils se trouvèrent plus forts que lui dans la dispute, et qui eurent la témérité de forger des termes et des expressions qui ne se trouvent point dans l'Ecriture sainte. Les protestants, dont les chefs Luther et Calvin n'ont été rien moins qu'orthodoxes sur la Trinité, qui se trouvaient intéressés d'ailleurs à diminuer l'autorité des conciles généraux, en ont parlé à peu près sur le même ton. Les incrédules, copistes des uns et des autres, ont jugé qu'avant le concile de *Nicée* la divinité du Verbe n'était point un article de foi, que ce dogme a été inventé pour l'honneur et pour l'intérêt du clergé, et qu'il n'a prévalu dans l'Eglise que par l'autorité de Constantin. *Histoire du Socin.*, 1re part., c. 3.

Cependant, selon le récit des auteurs contemporains, d'Eusèbe, très-favorable d'ailleurs au sentiment d'Arius, de Socrate, de Sozomène, de Théodoret, c'est Arius, et non les

évêques, qui argumentait sur des notions philosophiques : lorsqu'il débita ses blasphèmes en plein concile, les évêques se bouchèrent les oreilles par indignation, pour ne pas les entendre ; ils se bornèrent à lui opposer l'Ecriture sainte, la tradition, la croyance universelle de l'Eglise. Au mot Divinité de Jésus-Christ, nous avons fait voir que ce dogme est appuyé sur des passages très-clairs et très-formels de l'Ecriture sainte, sur le langage constant et uniforme des Pères des trois premiers siècles, sur la liturgie et les prières de l'Eglise, sur la constitution entière du christianisme ; que, si ce dogme fondamental était faux, toute notre religion serait absurde. Cela est démontré par la chaîne des erreurs que les sociniens ont été forcés d'enseigner : dès qu'ils ont cessé de croire la divinité de Jésus-Christ, leur croyance est devenue le pur déisme.

Nous ne savons pas sur quoi fondé Mosheim a dit qu'avant l'hérésie d'Arius et le concile de *Nicée*, la doctrine touchant les trois Personnes de la sainte Trinité n'avait pas encore été fixée, que l'on n'avait rien prescrit à la foi des chrétiens sur cet article, que les docteurs chrétiens avaient des sentiments différents sur ce sujet , sans que personne s'en scandalisât. *Hist. ecclés. du quatrième siècle*, 2e part., c. 5, § 9. Depuis les apôtres, la doctrine catholique touchant la sainte Trinité était fixée par la forme du baptême, par le culte suprême rendu aux trois Personnes divines, par les anathèmes prononcés contre divers hérétiques Cérinthe, Carpocrate, les Ebionites, Théodote le Corroyeur, Artémas et Artémon , Praxéas , les Noétiens Bérylle de Bostres, Sabellius, Paul de Samosate, avaient nié, les uns la divinité de Jésus-Christ, les autres la distinction des trois Personnes divines ; tous avaient été condamnés. Saint Denis d'Alexandrie et le concile qu'il fit tenir contre Sabellius l'an 261, celui de Rome, sous le pape Sixte II, en 257, ceux d'Antioche tenus contre Paul de Samosate en 264 et 269, avaient établi la même doctrine que le concile de *Nicée* : celui-ci se fit une loi de n'y rien changer : tel est le bouclier que saint Athanase et les autres docteurs catholiques n'ont pas cessé d'opposer aux ariens. Le point d'honneur, l'intérêt, l'esprit de dispute et de contradiction, n'ont donc pu avoir aucune part à la décision. *Voyez* Symbole.

Une preuve que c'était l'ancienne foi de l'Eglise, c'est qu'elle fut reçue sans contestation dans toute l'étendue de l'empire romain, dans les synodes que les évêques tinrent à ce sujet, même dans les Indes et chez les Barbares où il y avait des chrétiens. Ainsi l'attestait saint Athanase, à la tête d'un concile de quatre-vingt-dix évêques de l'Egypte et de la Libye, l'an 369. *Epistolæ episcoporum Ægypti, etc., ad Afros*, *op.* tom, 1. part. 2, p. 891 et 892. Déjà, l'an 363, il avait écrit à l'empereur Jovien : « Sachez, » religieux empereur, que cette foi » a été prêchée de tout temps, qu'elle » a été professée par les Pères de » *Nicée*, et qu'elle est confirmée par » le suffrage de toutes les Eglises du » monde chrétien ; nous en avons les » lettres. » *Ibid.*, page 781. Ce Père, qui, dans ses divers exils, avait parcouru presque tout l'empire, pouvait mieux le savoir que des écrivains du dix-huitième siècle. Eusèbe même de Césarée, malgré son penchant décidé à favoriser Arius, protestait à ses diocésains, en leur envoyant la décision de *Nicée*, que ç'avait toujours été sa croyance, et qu'il l'avait reçue telle des évêques ses prédécesseurs. Dans saint Athanase, t. 1, pag. 236, et dans Socrate, *Hist. ecclés.*, l. 1, c. 8.

L'autorité de Constantin n'influa pour rien dans la décision du concile de *Nicée* ; il laissa aux évêques pleine liberté de discuter la question et de la décider comme ils jugeraient à propos ; la crainte de déplaire à cet empereur n'imposa point aux partisans d'Arius, puisque plusieurs refusèrent de signer sa condamnation. Dans la suite, les empereurs Constance et Valens, séduits par les ariens, usèrent de violence pour faire réformer la décision du concile de

Nicée ; mais les empereurs catholiques n'en ont employé aucune pour faire prévaloir cette doctrine.

Mosheim, parlant des canons de discipline établis par ce concile, dit que les Pères de *Nicée* étaient presque résolus d'imposer au clergé le joug d'un célibat perpétuel, mais qu'ils en furent détournés par Paphnuce, l'un des évêques de la Thébaïde ; son traducteur nomme cette loi du célibat, *une loi contre nature*, IVe siècle, 2e part. cap. 5, § 12. Les protestants ont fait grand bruit à l'égard de ce fait ; mais il est ici fort mal présenté. Selon Socrate, l. 1, c. 11, et Sozomène, l. 1, c. 23, les Pères de *Nicée* voulaient ordonner aux évêques, aux prêtres et aux diacres, qui avaient été mariés avant leur ordination, de se séparer de leurs femmes ; Paphnuce, quoique célibataire lui-même, représenta que cette loi serait trop dure et serait sujette à des inconvénients, qu'il suffisait de s'en tenir à la tradition de l'Eglise, selon laquelle ceux qui avaient été promus aux ordres sacrés avant d'être mariés, doivent renoncer au mariage.

En effet, le 1er canon du concile de Néocésarée, tenu l'an 314 ou 315, ordonnait de déposer un prêtre qui se serait marié après son ordination ; le 27e canon des apôtres ne permettait qu'aux lecteurs et aux chantres de prendre des épouses : telle était l'*ancienne tradition de l'Eglise*. Mais les protestants qui ont jugé que c'était *une loi contre nature*, ont trouvé bon de supposer que le concile de *Nicée* avait laissé à tous les clercs sans distinction la liberté de se marier. *Voyez* Célibat.

Le deuxième concile de *Nicée*, qui est le septième général, fut tenu l'an 787 contre les iconoclastes : il s'y trouva 377 évêques d'Orient avec les légats du pape Adrien.

On sait que les empereurs Léon l'Isaurien, Constantin Copronyme et Léon IV, s'étaient déclarés contre le culte rendu aux images, les avaient fait briser, et avaient sévi avec la dernière rigueur contre ceux qui demeuraient attachés à ce culte. Constantin Copronyme avait assemblé, l'an 754, un concile à Constantinople, dans lequel il avait fait condamner le culte et l'usage des images, et il avait appuyé cette décision par ses lois. Sous le règne de l'impératrice Irène, veuve de Léon IV, qui gouvernait l'empire au nom de son fils Constantin-Porphyrogénète, encore mineur, le concile de *Nicée* fut tenu pour réformer les décrets de celui de Constantinople, et pour rétablir le culte des images. La plupart des évêques qui avaient assisté et souscrit à ces décrets se rétractèrent à *Nicée*.

Il y fut décidé que l'on doit rendre aux images de Jésus-Christ, de sa sainte mère, des anges et des saints, le salut et l'adoration d'honneur, mais non la véritable *latrie* qui ne convient qu'à la nature divine ; parce que l'honneur rendu à l'image s'adresse à l'original, et que celui qui adore l'image adore le sujet qu'elle représente ; que telle est la doctrine des saints Pères et la tradition de l'Eglise catholique répandue partout. Dans les lettres que le concile écrivit à l'empereur, à l'impératrice et au clergé de Constantinople, il expliqua le mot d'*adoration*, et fit voir que, dans le langage de l'Ecriture sainte, *adorer* et *saluer* sont deux termes synonymes.

Cette décision, envoyée par le pape Adrien à Charlemagne et aux évêques des Gaules, essuya beaucoup de difficultés et de contradictions, nous en avons exposé les suites à l'article Image.

On conçoit que les protestants, ennemis jurés du culte des images, n'ont pas manqué de déclamer contre le concile de *Nicée* ; ils ont tâché de répandre sur ses décrets tout l'odieux des crimes dont l'impératrice Irène s'était rendue coupable. On abrogea, disent-ils, dans cette assemblée, les lois impériales au sujet de la nouvelle idolâtrie ; on annula les décrets du concile de Constantinople : on rétablit le culte des images et de la croix, et l'on décerna des châtiments sévères contre ceux qui soutiendraient que Dieu était le seul objet d'une adoration religieuse. On ne peut rien imaginer de plus ridicule et de plus trivial que les

arguments sur lesquels les évêques qui composaient ce concile fondèrent leur décret. Cependant les Romains les tinrent pour sacrés, et les Grecs regardèrent comme des parricides et des traîtres ceux qui refusèrent de s'y soumettre. Mosheim, *Hist. ecclés., huitième siècle*, 2e part. c. 3, § 13.

Au mot IMAGE, nous avons fait voir que le culte qu'on leur rend dans l'Eglise catholique n'est ni un usage nouveau ni une *idolâtrie;* aussi cette qualification n'est point de Mosheim, mais de son traducteur. Nous avons montré que, dans toutes les langues, le terme *adorer* est équivoque, qu'il signifie également le culte rendu à Dieu et l'honneur rendu aux créatures, qu'il est employé de même par les auteurs sacrés et par les écrivains ecclésiastiques; il est donc ridicule de vouloir confondre l'honneur rendu aux images et le culte rendu à Dieu, parce qu'ils sont exprimés par le même terme. Une objection fondée sur une pure équivoque n'est qu'une puérilité.

L'assemblée des évêques à Constantinople, l'an 754, ne mérite point le nom de *concile*; le chef de l'Eglise n'y eut aucune part; au contraire il la rejeta comme une assemblée schismatique : ce fut un acte de despotisme de la part de Constantin Copronyme; tout s'y conclut par sa seule autorité : les évêques, subjugués par la crainte, n'osèrent lui résister : aussi demandèrent-ils pardon de leur faute au concile de *Nicée.* Il n'est pas vrai, quoi qu'en dise Mosheim, que les Grecs regardent ce conciliabule de Constantinople comme le septième œcuménique, préférablement à celui de *Nicée;* les Grecs, quoique schismatiques, ne sont point dans les sentiments des iconoclastes ni dans ceux des protestants.

Il est encore faux que l'on ait décerné des châtiments sévères contre ceux qui soutiendraient que Dieu est le seul objet d'une adoration religieuse. Le concile de *Nicée* distingue expressément l'adoration religieuse proprement dite, ou la véritable *latrie*, qui n'est due qu'à Dieu seul, d'avec le simple honneur, nommé improprement *adoration*, que l'on rend aux images, culte purement relatif, et qui se rapporte à l'objet qu'elles représentent. *Voy.* ADORATION, CULTE.

Les raisons sur lesquelles les Pères de *Nicée* fondèrent leurs décisions ne sont ni ridicules ni triviales; ils s'appuyèrent principalement sur la tradition constante et universelle de l'Eglise; on lut en plein concile les passages des docteurs anciens, et l'on y réfuta en détail les fausses raisons qui avaient été alléguées dans l'assemblée de Constantinople. Ce sont les mêmes dont les protestants se servent encore aujourd'hui.

Il est faux que l'on ait traité comme des parricides et des traîtres ceux qui refusèrent d'obéir à la décision de *Nicée*, ni que l'on ait sévi contre eux; nous ne voyons dans l'histoire aucun supplice infligé à ce sujet; le concile ne décerna point d'autre peine que celle de la déposition contre les évêques et contre les clercs, et celle de l'excommunication contre les laïques : au lieu que les empereurs Léon l'Isaurien, Constantin Copronyme et Léon IV avaient répandu des torrents de sang pour abolir le culte des images, et avaient exercé des cruautés inouïes contre ceux qui ne voulaient pas imiter leur impiété. Mosheim lui-même en est convenu, et il n'a pas osé condamner avec autant de hauteur que le fait son traducteur, la conduite des papes qui s'opposèrent de toutes leurs forces à la fureur frénétique de ces trois empereurs. Jamais les catholiques n'ont employé contre les mécréants les mêmes cruautés que les hérétiques, lorsqu'ils se sont trouvés les maîtres, ont exercées contre les orthodoxes.

BERGIER.

NICERON (Jean-Pierre) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet auteur fameux des *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres, avec un catalogue raisonné de leurs ouvrages*, Paris 1727-1745, 43 parties en 44 vol., était né à Paris en 1703, avait été ordonné prêtre en 1708, avait professé les humanités et la philosophie, et à partir

de 1716, ne s'était plus occupé que de son histoire littéraire. Il mourut en 1735, n'ayant poussé son travail que jusqu'au 39e vol., et n'ayant achevé que les trois premières lettres. Mais il laissait beaucoup de matériaux pour le reste; ce n'étaient que les écrivains français dont il s'occupait de la sorte.

LE NOIR.

NICHE. On nomme ainsi, dans l'Eglise romaine, un petit trône orné de dorures ou d'étoffe précieuse, surmonté d'un dôme ou d'un dais, et sur lequel on place le saint Sacrement, un crucifix, ou une image de la sainte Vierge ou d'un saint.

Il y a bien de l'indécence, pour ne rien dire de plus, à comparer l'usage de porter en procession ces objets de notre dévotion, avec la coutume des idolâtres anciens ou modernes, qui portaient aussi en procession dans des *niches* ou sur des brancards les statues de leurs dieux ou les symboles de leur culte. C'est cependant ce que l'on a fait dans plusieurs dictionnaires. A-t-on voulu insinuer par là que le culte que nous rendons à la sainte eucharistie ou aux saints est de même espèce, et non moins absurde que celui que les païens rendaient à leurs idoles. Vingt fois nous avons réfuté ce parallèle injurieux, toujours répété par les protestants et par les incrédules. Les prétendus dieux du paganisme étaient des êtres imaginaires, la plupart de leurs simulacres étaient des objets scandaleux, et les pratiques de leur culte étaient ou des puérilités ou des infamies. Jésus-Christ Dieu et homme, réellement présent dans l'eucharistie, mérite certainement nos adorations; les images des saints sont respectables à plus juste titre que celles des grands hommes, puisqu'elles nous représentent des modèles de vertu; et dans les honneurs que nous leur rendons il n'y a rien de ridicule, de scandaleux, ni d'indécent. *Voyez* CULTE, IDOLATRIE, IMAGE, SAINT, etc.

BERGIER.

NICÉPHORE (S.) *(Théol. hist. biog. et bibliog.)* — Ce patriarche de Constantinople, né dans cette ville en 758 et mort en 828, après quatorze ans d'exil pour sa foi sous l'iconoclaste Léon l'Arménien, a laissé beaucoup d'ouvrages dont on trouve la liste dans la *Bibliotheca græca* de Fabricius. Voici les principaux, tels que les indique M. Tinkauser :

« 1. *Breviarium historicum* de la mort de Maurice, ou de 602 à 770, ed. Petav., Gr. et Lat., Paris, 1616; dans les historiens de Byzance, éd. Paris, 1648, et Venet., 1729.

» 2. *Chronographia* depuis la création du monde jusqu'en 828, ed. Gr., dans Scaliger, *Thesaurus temporum*, Lugdun. Batav., 1606, *cum notis Gr. et Lat.*, ed. J. Goar, Paris, 1652, Venet., 1729.

« 3. *Libri tres antirrhetici adv. Mamonam et Iconomachos.* Canisius publia quatre volumes de cet ouvrage volumineux: *Lat.*, t. IV *Lection. antiq.*, qu'on a réimprimés dans le t. XIV de la *Bibl. Patrum*, ed. Lugd. On en a aussi extrait le *Fragmentum de sex Synodis, ed. Gr. et Lat. Combefisii Auctar. nov. Bibl. Patr.*, t. II, Paris, 1648; *Lat.* in *Bibl. Patr.*, Lugd., t. XIV; enfin deux *Fragmenta de sex Synodis, ed. Combefis., Gr. et Lat., Auct. nov. Bibl. Patr.*, t. I, Paris, 1648. La partie de beaucoup la plus considérable de cette œuvre capitale de *Nicéphore* est encore en manuscrit dans les bibliothèques.

» 4. *Confessio fidei ad Leonem III, Lat. ed. Baron. ad ann.* 811, nº 20 sq.; *Gr. et Lat.* inter *Acta synodi Ephes.*, Heidelberg, 1591, p. 342; Ibid., 1604, p. 303.

» 5. *Canones ecclesiastici* XVII, *ed. Gr. et Lat. Bonefid.*, *in* II *libr. Juris orientalis*, Paris, 1583; *Gr. et Lat., ed. Marquardi Freheri*, Francofurti, 1506. »

LE NOIR.

NICÉTAS (David) *(Théol. hist. biog. et bibliog.)* — Ce philosophe chrétien, surnommé le Paphlagonien, qui, d'après Leo Allatius, devint évêque de Paphlagonie, et dont Combefis a publié les œuvres dans l'*Auctarium novissimum bibliothecæ veterum patrum*, était né à Constantinople et avait vécu vers 880. Il est l'auteur de

la biographie de saint Ignace, de Constantinople, qu'on imprime ordinairement à la suite des actes du IVe concile de Constantinople (8e œcuménique), et de plusieurs autres panégyriques de saints, par exemple *Apostolorum* XII *encomia.*

LE NOIR.

NICODÈME, docteur juif, qui vint pendant la nuit trouver Jésus-Christ pour s'instruire. « Maître, lui dit-il, » nous voyons que Dieu vous a en- » voyé pour enseigner; un homme » ne pourrait pas faire les miracles » que vous faites, si Dieu n'était pas » avec lui. » *Joan.*, c. 3, ℣ 1. Le témoignage rendu au Sauveur par un des principaux docteurs de la synagogue a déplu aux incrédules, ils ont cherché à l'affaiblir. Ils ont dit que le discours adressé par Jésus-Christ à *Nicodème* est inintelligible, qu'il ne lui déclare pas nettement sa divinité, qu'il semble que Jésus n'ait parlé à ses auditeurs que pour leur tendre un piége et les induire en erreur.

Cependant ce discours nous paraît très-intelligible et très-sage. Jésus avertit d'abord ce docteur que personne ne peut entrer dans le royaume de Dieu s'il ne reçoit une nouvelle naissance par l'eau et par le Saint-Esprit; c'était une invitation faite à *Nicodème* de recevoir le baptême Jésus compare cette nouvelle naissance aux effets du vent, dont on entend le bruit sans savoir d'où il vient; ainsi, dit le Sauveur, on voit dans le baptisé un changement dont la cause est invisible, changement qui consiste à vivre selon l'esprit et non selon la chair. Il ajoute que le témoignage qu'il rend de cette vérité est digne de foi, puisqu'il est descendu du ciel pour venir l'annoncer aux hommes ; mais quoique descendu du ciel, il dit qu'il *est dans le ciel*, ℣ 13, et nous demandons aux sociniens comment le Fils de l'homme descendu du ciel pouvait encore être dans le ciel, s'il n'était pas Dieu et homme.

« Dieu, continue le Sauveur, a tel- » lement aimé le monde, qu'il lui a » donné son Fils unique, afin que » quiconque croit en lui ne périsse » point, mais obtienne la vie éter- » nelle. Il n'a point envoyé son Fils » pour juger le monde, mais pour le » sauver. » Jésus-Christ pouvait-il révéler plus clairement sa divinité à *Nicodème* qu'en lui déclarant qu'il était aussi réellement Fils de Dieu que Fils de l'homme? S'il n'avait pas été Dieu, pouvait-il sauver le monde? Il est certain d'ailleurs que les docteurs juifs prenaient le mot *Fils de Dieu* dans toute la rigueur, et qu'ils étaient convaincus par les prophéties que le Messie devait être Dieu lui-même. *Voyez* DIVINITÉ DE JÉSUS-CHRIST.

Il y a eu un Evangile apocryphe sous le nom de *Nicodème*; c'était une histoire de la passion et de la résurrection de Jésus-Christ; mais il n'a commencé à paraître qu'au quatrième siècle; il y est dit à la fin qu'il a été trouvé par l'empereur Théodose : avant ce temps-là on n'en avait pas entendu parler, aussi n'en a-t-on fait aucun cas. C'était évidemment une narration tirée des quatre évangélistes par un auteur ignorant qui y avait ajouté des circonstances imaginaires. *Fabricii Codex apocryphus. N. T.* p. 214. Il n'est pas certain que ce faux Evangile soit la même chose que les Actes de Pilate dont les anciens ont parlé. *Voyez* PILATE.

BERGIER.

NICOLAITES. C'est le nom de l'une des plus anciennes sectes d'hérétiques. Saint Jean en a parlé dans l'*Apocalypse*, c. 2, ℣ 6 et 15, sans nous apprendre quelles étaient leurs erreurs. Selon saint Irénée, *adv. Hæres.*, lib. 1, c. 26, ils tiraient leur origine de Nicolas, l'un des sept diacres de l'Eglise de Jérusalem, qui avaient été établis par les apôtres, *Act.*, c. 7, ℣ 5 : mais les anciens ne conviennent point de la faute par laquelle il avait donné naissance à une hérésie. Les uns disent que, comme il avait épousé une très-belle femme, il n'eut pas le courage d'en demeurer séparé, qu'il retourna avec elle après avoir promis de vivre dans la continence, et qu'il chercha à pallier sa faute par des maximes scandaleuses. D'autres prétendent que, comme il était accusé de jalousie et d'un attachement ex-

cessif à cette femme, pour dissiper ce soupçon, il la conduisit aux apôtres et offrit de la céder à quiconque voudrait l'épouser; ainsi le raconte saint Clément d'Alexandrie, *Strom.*, l. 3, c. 4, p. 522 et 523 : il ajoute que Nicolas était très-chaste et que ses filles vécurent dans la continence, mais que des hommes corrompus abusèrent d'une de ses maximes, savoir qu'*il faut exercer la chair*, par laquelle il entendait qu'il faut la mortifier et la dompter. Plusieurs enfin ont pensé que ni l'un ni l'autre de ces faits ne sont probables, mais qu'une secte de gnostiques débauchés affecta d'attribuer ses propres erreurs à ce disciple des apôtres, pour se donner une origine respectable.

Quoi qu'il en soit, saint Irénée nous apprend que les *nicolaïtes* étaient une secte de gnostiques qui enseignaient les mêmes erreurs que les cérinthiens, et que saint Jean les a réfutés les uns et les autres par le commencement de son Evangile, *adv. Hær.*, l. 3, c. 11. Or, une des principales erreurs de Cérinthe était de soutenir que le Créateur du monde n'était pas le Dieu suprême, mais un esprit d'une nature et d'une puissance inférieures; que le Christ n'était point le fils du Créateur, mais un esprit d'un ordre plus élevé qui était descendu dans Jésus, fils du Créateur, et qui s'en était séparé pendant la passion de Jésus. *Voyez* Cérinthiens. Saint Irénée s'accorde avec les autres Pères de l'Eglise en attribuant aux *nicolaïtes* les maximes et la conduite des gnostiques débauchés. *Voyez* les *Dissert. de D. Massuet sur saint Irénée*, pag. 66 et 67.

Coccéius, Hoffman, Vitringa, et d'autres critiques protestants, ont imaginé que le nom des *nicolaïtes* a été forgé pour désigner une secte qui n'a jamais existé; que dans l'Apocalypse ce nom désigne en général des hommes adonnés à la débauche et à la volupté; que saint Irénée, saint Clément d'Alexandrie et les autres anciens Pères, ont été trompés par de fausses relations. Mosheim, dans ses *Dissert. sur l'Hist. ecclés.*, tom. 1, p. 395, a réfuté ces critiques téméraires; il a fait voir qu'il n'y a aucune raison solide de suspecter le témoignage des anciens Pères, que toutes les objections que l'on a faites contre l'existence de la secte des *nicolaïtes* sont frivoles. Il blâme en général ceux qui affectent d'accuser les Pères de crédulité, d'imprudence, d'ignorance, de défaut de sincérité; il craint que ce mépris déclaré à l'égard des personnages les plus respectables ne donne lieu aux incrédules de regarder comme fabuleuse toute l'histoire des premiers siècles du christianisme. Nous voyons aujourd'hui que cette crainte est très-bien fondée, et il serait à souhaiter que Mosheim lui-même se fût toujours souvenu de cette réflexion en écrivant sur l'histoire ecclésiastique. *Voyez* Pères.

Vers l'an 852, sous Louis le Débonnaire, et dans le onzième siècle, sous le pape Urbain II, l'on nomma *nicolaïtes* les prêtres, diacres et sous-diacres, qui prétendaient qu'il leur était permis de se marier, et qui vivaient d'une manière scandaleuse; ils furent condamnés au concile de Plaisance, l'an 1095. De Marca, t. 10. *Concil.*, p. 195. Bergier.

NICOLAS (*Théol. hist. pap.*) — Cinq papes ont porté le nom de *Nicolas* :

NICOLAS I, d'une famille romaine distinguée, fut élu pape à l'unanimité par le clergé et le peuple, quinze jours après la mort de Benoît III, en 858; il avait été élevé au diaconat par Léon IV; et le jour même de son élection, il fut sacré et *couronné* — premier couronnement de Pape dont parle l'histoire — dans l'église Saint-Pierre, en présence de l'empereur Louis II qui lui rendit, les jours suivants, les plus grands honneurs, et alla même jusqu'à tenir la bride de son cheval — premier fait de ce genre, également. « *Nicolas*, dit M. Héfélé, était beau de figure, grand de taille, lettré, pieux, de mœurs sévères et d'habitudes généreuses (1). Il comprenait sa haute

(1) Anastase, *Vitæ Pontif.*, dans Mansi, *Coll. Conc.* t. XV p. 143 sq., et Baron, ad ann. 858, n. 8 sq.

position et sut en défendre les prérogatives; doux et affable envers tout le monde, mais terrible aux méchants, de quelques rangs qu'ils fussent, c'était un second Élie, comme le nomme le chroniqueur, quasi contemporain, Régino de Prum, et depuis Grégoire Ier le monde n'avait pas vu de Pape aussi grand. »

Les principaux faits de son pontificat furent sa lutte avec Photius et l'empereur de Constantinople Michel III, lutte qui fut le premier point de départ du schisme des Grecs; sa lutte avec le roi Lothaire relativement à son mariage qu'il ne voulut jamais dissoudre; ses deux longues discussions de droit canon avec l'archevêque de Reims Hincmar; ses relations désagréables avec Jean, archevêque de Ravenne, contre lequel toutes les sévérités furent inutiles; enfin sa fameuse lettre aux Bulgares, qui se convertirent mais qui se trouvèrent plus tard entraînés dans le schisme grec.

Pour la lutte de *Nicolas* I, avec Photius, *Voyez* Grecs; pour ses relations avec les Bulgares, *Voyez* Bulgares (le christianisme chez les); quant à ses longues discussions avec Hincmar, la première concernait les clercs que le prédécesseur de Hincmar, Ebbo, avait ordonnés et que Hincmar avait suspendus, et la seconde les rapports de l'archevêque de Reims avec son suffragant Rothade de Soissons; les excommunications de Jean archevêque de Ravenne, qui opprimait son peuple et son clergé, montrèrent éloquemment la fermeté de *Nicolas* Ier; il ne reste à devoir être racontée dans cet article que la lutte de ce grand pape avec Lothaire; voici comment la raconte M. Héfélé :

« La seconde affaire importante, qui, comme la première, (celle de Photius), occupa tout le règne de *Nicolas*, fut celle du mariage du roi Lothaire. Lothaire, de la race des Carolingiens, était le second fils de l'empereur Lothaire Ier, le petit-fils de Louis le Débonnaire, et le plus jeune frère de l'empereur Louis II, que nous avons nommé plus haut. Lors du partage de l'héritage paternel, il obtint les provinces qui reçurent de lui ou avaient déjà pris du nom de son père le nom de Lotharingie ou Lorraine. En 856 il se maria avec Theutberge (Thietberg, Thietbrich), fille du comte de Bourgogne, Boson; mais Waldrade, avec laquelle il avait eu des rapports antérieurs, reprit si bien son empire sur lui qu'il voulut abandonner sa femme pour elle. Ne pouvant arriver à ses fins qu'en ayant recours à certaines formes légales, il fit répandre le bruit qu'avant son mariage avec Theutberge cette princesse avait entretenu un commerce incestueux avec son frère Hucbert. Ce qui rendait ce bruit jusqu'à un certain point admissible, c'était la réputation d'Hucbert, qui, élu sous-diacre et abbé d'un couvent, s'en était échappé et avait commis une foule de violences et d'actes odieux. On ajoutait, pour augmenter le crime de Theutberge, qu'Hucbert avait commis le crime de sodomie avec sa sœur, l'avait ainsi rendue grosse, ce qui était physiquement impossible, et que Theutberge avait fait disparaître sa grossesse par un breuvage.

» Les courtisans eurent naturellement grand soin de répandre ces bruits infâmes, et Lothaire finit, en 859, par charger un tribunal, composé des grands du pays, de juger Theutberge, parce qu'au cas où ils la déclareraient coupable il ne pourrait plus la reconnaître pour sa femme. Theutberge, ayant nié tous les faits de l'accusation, fut, suivant le droit du temps, condamnée au jugement de Dieu, c'est-à-dire à l'épreuve de l'eau bouillante, et l'un des nobles de sa suite se soumit à ce jugement à sa place, avec tant de bonheur que la reine fut déclarée innocente, et Lothaire obligé, par l'opinion publique, à la reprendre, au moins en apparence, pour sa femme. Cependant, dit l'histoire, il l'enferma secrètement, et ce qui est certain c'est qu'il ne vécut plus avec elle, mais bien avec Waldrade. Lothaire tâcha, l'année suivante, d'obtenir le divorce par une voie nouvelle. Son grand-aumônier, l'archevêque de Cologne, Gunther, se montra disposé à favoriser ce projet, à la

condition qu'en place de Theutberge il prendrait pour femme la propre nièce de l'archevêque. Thietgaud, archevêque de Trèves, gagné par Gunther, entra également, avec d'autres prélats, dans les vues du roi, qui, en 866, réunit un synode dans sa résidence d'Aix-la-Chapelle, et là, en présence des deux archevêques, cités, d'Aventius, évêque de Metz, de Francon, évêque de Tongres, et de quelques abbés, il fit connaître le grave soupçon qui pesait sur sa femme, déclarant qu'il ne voulait pas demeurer plus longtemps dans l'incertitude, et priant en conséquence les prélats d'interroger eux-mêmes Theutberge sur les faits incriminés.

» Les prélats parvinrent, à force de ruse et de violence, par des menaces et des mauvais traitements, ainsi que l'indique Hincmar, à arracher à la malheureuse reine l'aveu que dans sa jeunesse son frère avait horriblement abusé d'elle, qu'elle avait été à proprement dire violée, qu'ainsi elle était indigne du lit du roi et qu'elle voulait se cacher dans un couvent. Thietgaud, ayant obtenu cet aveu, réunit pour la seconde fois les évêques dans la même année, à Aix, avec le roi Lothaire. Theutberge renouvela sa confession par écrit, affirmant que c'était un aveu spontané, libre et véritable. Les évêques conseillèrent au roi de ne pas rester uni, dans ces circonstances, à Theutberge, et quant à l'infortunée princesse ils la condamnèrent à subir une pénitence canonique et à être enfermée dans un couvent. Cependant Theutberge parvint à s'échapper dans le courant de l'année et à se réfugier auprès de son frère Hucbert et du roi Charles le Chauve. De là elle envoya un message au Pape *Nicolas* Ier, pour se plaindre des violences dont elle avait été l'objet et de la sentence inique que l'on avait prononcée contre elle.

» De son côté le roi Lothaire envoya à Rome Thietgaud, de Trèves, et Hallo, de Verdun, pour affirmer au Pape que Theutberge avait fait elle-même l'aveu de sa faute et empêcher le Pape de se laisser prévenir contre lui. En même temps Lothaire alla au-devant de toute espèce de résolution du Pape en réunissant, le 28 avril 862, les évêques qui étaient à sa dévotion dans un troisième synode d'Aix, où il fit, de la manière la plus exagérée, l'éloge des vénérables prélats dont il avait suivi le conseil en se séparant de Theutberge, et se déclara prêt à obéir à la sentence du synode et à faire pénitence des fautes qu'il avait pu commettre par suite de la faiblesse humaine, mais qu'il ne pouvait point passer sa jeunesse sans femme, et qu'il suppliait les évêques de l'aider à sortir de ce grave péril. Alors l'archevêque Thietgaud affirma que le roi avait déjà fait une longue et sévère pénitence en expiation de son commerce illégitime avec Waldrade, et le synode chargea deux évêques de faire une enquête sur la possibilité du divorce.

» Quoique l'avis des deux examinateurs fût en définitive contraire au divorce, le synode décida que Lothaire ne pouvait garder Theutberge et qu'il lui était permis d'épouser une autre femme, en se fondant sur un texte du faux Ambroise (1), portant que la femme divorcée ne peut se remarier, tandis qu'il est licite au mari de prendre une seconde femme. Cette décision rendue, le roi fit venir à sa cour la nièce de l'archevêque; mais au lieu de l'épouser il en abusa, après quoi il la renvoya honteusement chez elle. Immédiatement après il épousa Waldrade et la fit publiquement couronner, au grand mécontentement du peuple, qui soutenait que Waldrade avait ensorcelé Lothaire et lui avait insufflé toute la haine qu'il ressentait contre la reine légitime. On vit alors beaucoup d'évêques et de grands du royaume de Lorraine s'adresser au savant archevêque de Reims, Hincmar (dans le royaume de Charles le Chauve), et lui soumettre d'abord vingt-trois, puis ensuite sept questions concernant le mariage de Lothaire. Telle fut l'origine du livre de Hincmar, qui parut en 862 ou 863 : *de Divortio Lotharii regis et Tetbergæ reginæ*, qui est demeuré un document impor-

(1) Ad I *Cor.*, 7, 11.

tant pour l'histoire. Hincmar y démontre qu'on ne peut attribuer aucune valeur à l'accusation personnelle de Theutberge, qu'elle n'a pas agi librement, qu'on n'a pas observé les formes, que notamment on aurait dû citer devant les juges le frère de Theutberge, Hucbert; mais qu'en admettant même que Theutberge eût commis la faute qu'on lui reprochait ce ne se serait pas encore un motif de divorce; qu'il était faux par conséquent de dire que lui, Hincmar, eût directement ou indirectement approuvé le divorce prononcé par le synode d'Aix. Puis il établit qu'un divorce n'est possible qu'autant qu'un des conjoints a failli au mariage ou que tous deux veulent faire le vœu de chasteté, mais qu'un mariage, même rompu, n'autorise jamais aucune des parties à se remarier ; que, s'il était juridiquement établi, par une nouvelle enquête, que le mariage du roi avec Theutberge était nul, alors seulement Lothaire pourrait se remarier ; que, du reste, ces enquêtes sur des questions de mariage et de relations sexuelles devaient être poursuivies par des juges laïques et mariés, et non par des ecclésiastiques, et que ceux-ci n'avaient autre chose à faire, en cas de besoin, qu'à imposer les pénitences nécessaires ; que c'étaient aussi des juges mariés seuls qui devaient décider, après avoir consulté leurs femmes, s'il était possible que Theutberge fût devenue grosse par le prétendu commerce contre nature qu'elle aurait eu avec son frère. Les paroles de Hincmar sur le jugement de Dieu et et l'ensorcellement d'un époux contraint d'aimer ou de haïr le conjoint ont peu de portée en elles-mêmes, mais sont remarquables comme expression des opinions de son temps. Enfin Hincmar ajoute très-justement que le cas présent ne regarde pas seulement la Lorraine, mais intéresse toute la Chrétienté, et que les princes, tout comme les simples fidèles, sont soumis au jugement de l'Eglise dans les affaires religieuses.

» Le Pape *Nicolas* I[er] jugea précisément comme Hincmar, dans sa réponse à une lettre d'Ado, archevêque de Vienne. « Que si, *avant* le mariage, dit-il, une femme s'était oubliée avec un homme, ce n'était pas un motif de divorce; mais qu'il n'était, en aucun cas, permis au mari de prendre une autre femme ou de vivre avec une concubine (1). »

« Du reste, Lothaire s'étant adressé au Pape, aussi bien que Theutberge, *Nicolas* décida qu'un synode se réunirait à Metz, dans le royaume de Lothaire, sous la présidence des légats du Pape, pour examiner l'affaire de près. Il apprit en même temps que Lothaire avait formellement épousé Waldrade, et dès lors il ordonna à tous les évêques des deux autres royaumes franks (France et Allemagne) de se rendre au synode et de juger Lothaire, qui devrait se présenter au concile sous peine d'excommunication. Il chargea ce synode d'examiner les dires de Lothaire, qui prétendait avoir été marié à Waldrade dès sa jeunesse par son père, et les griefs contre Theutberge, mais de réserver au Pape l'arrêt définitif.

» Les légats, à ce qu'il paraît, se laissèrent corrompre par Lothaire, ne remirent les lettres du Pape ni à Charles le Chauve ni aux évêques do son royaume, et firent en sorte qu'il ne parût au synode de Metz, en 863, que des évêques lorrains, qui confirmèrent la sentence d'Aix-la-Chapelle. Un exemple, entre autres, prouve combien le concile fut déloyal dans sa conduite. Un des évêques avait ajouté à sa signature la condition que tout ce qu'on avait décidé n'aurait de valeur que dans le cas où le Pape l'approuverait ; Gunther coupa avec un canif cette clause du parchemin et ne laissa que la simple signature de l'évêque (2).

» Enfin voulant obtenir l'approbation du Pape, Gunther, et Thietgaud partirent pour Rome, et l'évêque Adventius envoya au Pape un Mémoire justicatif de sa conduite, et de celle du roi Lothaire, qu'il prétendait avoir été marié à Waldrade par son père, ajoutant qu'après la

(1) Fleury, l. 50, n. 28.
(2) Hard., *Coll. Conc.* V, 295.

mort de ce dernier, Hucbert avait amené au jeune et voluptueux Lothaire sa sœur Theutberge et l'avait ensuite contraint d'épouser celle qu'il lui avait livrée.

» Le Pape réunit un concile à Rome, déclara nul l'arrêt du synode de Metz, et prononça la déposition des deux archevêques. Ceux-ci, se plaignant hautement du traitement indigne et inouï dont ils étaient l'objet et des empiétements intolérables du Pape, s'adressèrent à l'empereur, qui se trouvait à Bénévent et qui marcha immédiatement sur Rome pour arracher au Pape la rétractation de la sentence. Il s'empara de Rome, et, *Nicolas* n'opposant aux armes impériales que des prières et des jeûnes, l'empereur fit bloquer les églises et maltraiter ceux qui en sortaient. Le Pape demeura deux jours et deux nuits dans l'église Saint-Pierre sans nourriture.

» Déjà Gunther, transporté de joie et d'orgueil dans l'espoir de son triomphe, avait fait déposer sur la *confession* de S. Pierre un libelle diffamatoire contre le Pape, et en avait envoyé copie aux évêques de Lorraine, pour les soulever contre le souverain Pontife, que, nouveau Photius, il venait d'excommunier. A ce moment mourut d'une mort subite dans l'armée impériale un soldat qui avait manqué de respect aux saintes reliques ; l'empereur lui-même tomba inopinément malade. L'empereur, persuadé que ce double accident était un juste jugement de Dieu, se réconcilia, par l'intermédiaire de l'impératrice, avec le Pape, quitta sans retard Rome et renvoya les deux archevêques chez eux. Les rois de France et d'Allemagne, Charles le Chauve et Louis le Germanique, loin de venir en aide à leur neveu, lui firent de sérieux reproches, et le menacèrent d'envahir son royaume. Lothaire, ainsi que les évêques, se vit obligé de se soumettre au Pape et lui écrivit une lettre pleine d'humilité, le pria d'épargner Thietgaud, de Trèves, et abandonna complétement l'archevêque de Cologne, qui était le plus compromis; il transmit même, avec un indigne cynisme, son siége à un autre prélat.

» L'archevêque de Cologne, non moins cynique, s'empressa de courir à Rome, et découvrit au Pape toutes les fourberies mises en usage dans l'affaire du divorce, espérant obtenir par sa trahison son pardon et sa réintégration.

» Mais le Pape confirma dans un nouveau synode la déposition des deux métropolitains, pardonna aux évêques qui avaient été leurs complices, et continua d'exiger, sous peine d'excommunication, l'éloignement de Waldrade et le rétablissement de Theutberge dans ses droits.

» En effet, en 865, Arsène, légat du Pape, ramena Theutberge à la cour de son époux, et Lothaire promit par serment de l'honorer comme reine, en même temps qu'il remit Waldrade entre les mains du légat, qui devait la conduire à Rome, où elle ferait pénitence. Mais tout cela n'était qu'une ruse. Waldrade, de connivence avec Lothaire, s'échappa des mains du légat, déjà arrivé avec elle en Italie, et retourna secrètement en Lorraine, sans cependant se montrer à la cour. Theutberge fut tellement maltraitée qu'elle fut contrainte de nouveau de chercher un refuge auprès de Charles le Chauve. Fatiguée de sa situation elle supplia elle-même le Pape de dissoudre son malheureux mariage, en donnant pour motif la prétendue union que Waldrade avait contractée autrefois avec Lothaire.

» Mais *Nicolas* l'exhorta à supporter courageusement ses souffrances et lui déclara qu'il ne dissoudrait jamais son mariage (1). Il recommanda par plusieurs lettres aux évêques de Lorraine de publier l'excommunication de Waldrade et de lui rendre compte de la conduite de Lothaire.

» Celui-ci trouva bon de s'humilier une seconde fois devant le Pape et lui adressa une lettre pleine de respect et de soumission. Il espérait détourner par là le Pape de sa principale exigence. Mais *Nicolas* persévéra, par sa lettre du 25 janvier 867,

(1) Hard., l. c., p. 266.

à exiger que les siéges de Cologne et de Trèves fussent occupés par de nouveaux titulaires et que Waldrade fût envoyée à Rome pour répondre de sa conduite, auquel cas seulement Lothaire pourrait comparaître lui-même devant le Pape (1).

» A la même date *Nicolas* écrivit à Charles le Chauve, oncle de Lothaire, pour le prier de protéger Theutberge et le détourner de faire cause commune avec Lothaire. Il se prononçait nettement contre le projet de ce prince qui voulait soumettre à l'épreuve d'un combat singulier la culpabilité ou l'innocence de la reine (2), et priait en même temps le second oncle de Lothaire, Louis le Germanique, d'intervenir auprès de son neveu pour lui rappeler l'affection qu'il devait à sa femme. Enfin il fit savoir à Lothaire qu'il ne pouvait accéder à la demande de divorce, que Theutberge avait faite elle-même, qu'au cas où Lothaire, de son côté, serait résolu à faire vœu de continence (3).

» *Nicolas* eut à s'occuper jusqu'aux derniers moments de sa vie de cette pénible affaire; il blâma, notamment dans ses dernières lettres, Louis le Germanique et les évêques d'Allemagne d'avoir intercédé en faveur de Gunther et de Thietgaud, et leur donna l'assurance que jamais ces deux coupables ne seraient réintégrés dans leurs fonctions sacrées (4).

» *Nicolas* mourut le 13 novembre 867, sans voir la fin de l'affaire de Lothaire et après avoir de nouveau prononcé l'excommunication contre ce prince (5). Il eut pour successeur Adrien II, qui suivit les mêmes principes dans la cause de Lothaire, quoiqu'il prît des formes plus douces, par égard surtout pour l'empereur, qui défendait alors victorieusement l'Italie contre les Sarrasins.

» Waldrade, ayant manifesté de grands sentiments de pénitence, fut à la demande de l'empereur, relevée de l'excommunication, et Lothaire, qui s'était humblement adressé au Pape, fut autorisé à se rendre à Rome pour recevoir la bénédiction du Pape s'il était innocent, pour faire pénitence s'il était coupable; mais le Pape le blâma sérieusement d'avoir eu recours à la ruse en envoyant Theutberge elle-même à Rome pour demander le divorce.

» Bientôt après Lothaire vint lui-même en Italie (869) et eut, par l'entremise de son beau-frère, l'empereur, une entrevue avec le Pape, dans le couvent du Mont-Cassin. Là le Pape, cédant aux instances de l'empereur et de l'impératrice, promit d'admettre Lothaire à la communion de l'Eglise si Lothaire affirmait que depuis la sentence du pape *Nicolas* il n'avait plus eu de commerce avec Waldrade. Lothaire en fit le serment; les gens de sa cour rendirent le même témoignage. Alors le pape Adrien partit avec lui pour Rome, et là, offrant le saint sacrifice dans l'église Saint-Pierre, il présenta la sainte hostie à Lothaire en lui disant : « Si, depuis la sentence du pape *Nicolas*, tu n'as plus vécu en adultère avec Waldrade, et si tu es fermement résolu à n'avoir aucun rapport avec elle, approche avec confiance et reçois le saint Sacrement. » Lothaire communia en effet, ses courtisans communièrent après lui, pour ratifier ainsi la vérité de leur témoignage. Parmi ces témoins se trouvait Gunther, l'archevêque déposé de Cologne, qui avait remis entre les mains du Pape, au Mont-Cassin, un acte formel de soumission et avait été admis à la communion laïque.

» Il n'y eut que peu de personnes de la suite de Lothaire qui refusèrent de ratifier leur témoignage en recevant la sainte Eucharistie.

» Lothaire, ayant été rétabli ainsi dans la communion de l'Eglise, s'assit à la table du Pape, dans le palais de Latran, et donna à entendre, par une explication mystique des cadeaux qu'il avait obtenus du Pape, qu'il pensait à s'asservir les évêques de son royaume et ne renonçait pas à l'espoir d'épouser Waldrade. Mais le Pape repoussa toute tentative de ce genre, et décida qu'un nouveau concile serait convo-

(1) Hard., l. c., p. 268 sq.
(2) Id., l. c., p. 271.
(3) Id., l. c., p. 274 sq.
(4) Id., l. c., p. 284 sq.
(5) Id., l. c., p. 340.

qué à Rome pour résoudre définitivement la question de ce mariage.

» Lothaire mourut d'une fièvre maligne avant la réunion du concile. Grand nombre de courtisans qui avaient reçu la communion avec lui décédèrent de même (août 869). On crut voir dans ces morts inattendues un juste châtiment de Dieu, et la Papauté, en faveur de laquelle le Ciel semblait avoir fait un miracle, fut plus que jamais affermie dans le respect universel. »

« *Nicolas*, ajoute M. Héfélé en terminant sa biographie de ce Pape, se signala par de nombreuses œuvres de bienfaisance, par de notables donations qu'il fit aux églises et aux pauvres, et l'Eglise l'honore, tant en vue de cette charité que de ses autres vertus héroïques, comme un saint; elle en fait mémoire, depuis Urbain VIII, le jour de sa mort, le 23 novembre. L'histoire est obligée de reconnaître la justesse du surnom de *Grand* qui lui a été donné; il fut grand dans l'idée qu'il conçut du pontificat et dans la manière héroïque dont il en poursuivit la réalisation; il fut grand dans son infatigable et universelle activité, et dans l'énergie qu'il déploya pour la prospérité des Eglises d'Orient et d'Occident.

» Les nombreuses et importantes lettres de ce Pape et les décrets émanés de lui sont recueillis dans les meilleures collections de conciles; elles le sont le plus complétement dans Mansi, t. XV, qui en donne l'ordre chronologique, p. 467. »

NICOLAS II. « Etienne IX, dit M. Héfélé, prédécesseur de *Nicolas* II, avait ordonné, d'accord avec le clergé et le peuple, que, dans le cas où il mourrait, on ne procéderait pas à une nouvelle élection avant le retour de Hildebrand, qui se trouvait en Allemagne en qualité de légat. Etienne étant mort le 29 mars 1058, l'empereur Henri III étant également décédé, et Hildebrand étant encore absent, le parti des comtes de Tusculum profita de ces circonstances, qui lui parurent favorables, pour reprendre son ancien empire sur le Saint-Siége, et fit monter sur le trône pontifical, par la force des armes et la corruption, sans aucune forme d'élection canonique, l'évêque de Vellétri, *Jean Mincius*, connu sous le nom de *Benoît X*. Les cardinaux refusèrent de le reconnaître et s'enfuirent. Parmi eux se distinguait saint Pierre Damien, qui, en sa qualité de cardinal-évêque d'Ostie, devait consacrer le nouveau Pape. Les partisans de l'usurpateur forcèrent l'archiprêtre d'Ostie, en lui mettant un poignard sur la gorge, de faire la cérémonie du sacre en place de son évêque. L'intrusion de Benoît X était contraire non-seulement aux droits de l'Eglise, mais aux droits politiques, en ce qu'elle avait eu lieu sans le consentement de l'empereur; aussi les grands de Rome se hâtèrent-ils d'envoyer une députation à l'impératrice Agnès pour lui faire savoir qu'ils n'avaient pris aucune part à cette élection anticanonique, et qu'ils étaient prêts à reconnaître comme Pape celui que l'empereur (c'était alors Henri IV) placé durant sa minorité sous la tutelle d'Agnès, leur désignerait. Quant à eux, ils indiquaient Gérard (de Bourgogne), évêque de Florence, qui était également agréable aux Allemands et aux Italiens. Dans l'intervalle Hildebrand était revenu à Rome, et, dirigés par lui, les cardinaux se réunirent à Sienne, et élurent en effet, le 28 octobre 1058, Gérard de Bourgogne.

» Il prit le nom de *Nicolas* II et convoqua, immédiatement après son élection, un synode à Sutri, pour aviser aux mesures à prendre contre l'antipape, qui fut menacé d'excommunication s'il n'abandonnait immédiatement le Saint-Siége. Benoît s'enfuit; Godefroy, duc de Toscane, ramena solennellement à Rome le Pape légitime, qui fut couronné au commencement de 1059, aux cris de joie de tout le peuple. Peu de jours après parut Benoît, qui se jeta aux pieds du Pape, fut pardonné, mais réduit à la communion laïque. Il continua à vivre à Rome, en qualité de pénitent, dans l'église de Sainte-Marie-Majeure.

» *Nicolas* convoqua, durant la même année 1059, un synode à Rome; cent

treize évêques parurent au palais de Saint-Jean de Latran. Le Pape y avait invité tous les évêques d'Italie, de France et d'Allemagne. Le premier motif qui l'y avait déterminé était la doctrine hérétique de Bérenger, de Tours, sur la sainte Eucharistie. *Nicolas* eut la joie de voir Bérenger, qu'il avait cité à comparaître, signer une formule rédigée par le cardinal Humbert, dans laquelle il abjurait son erreur et professait le dogme de l'Eglise concernant la présence réelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ au sacrement de l'autel (1). Malheureusement Bérenger revint plus tard à son hérésie et ne fut complétement et sincèrement ramené que par le pape Grégoire VII.

» *Nicolas* publia, avec le consentement du même concile de Latran, une ordonnance relative aux élections pontificales, afin d'empêcher à l'avenir les intrusions qui avaient récemment affligé l'Eglise. « Nous ordon-» nons, dit *Nicolas* dans son décret, » qu'à la mort d'un Pape les cardi-» naux-évêques se consultent d'abord » entre eux sur le choix à faire, puis » qu'ils appellent les clercs cardinaux » (c'est-à-dire les cardinaux prêtres » et diacres), et enfin qu'ils consul-» tent le reste du clergé et le peuple » sur l'élection. Les cardinaux-évê-» ques seront les promoteurs de l'é-» lection, les autres marcheront à leur » suite... Le nouveau Pape devra être » tiré du sein de l'Eglise (romaine), » s'il s'y trouve un sujet capable; si-» non on le prendra dans une autre » Eglise, sauf l'honneur dû à notre » cher fils, Henri (IV), actuellement » roi et futur empereur, ainsi que » nous le lui avons déjà accordé, et » on rendra le même honneur à ses » successeurs quand le Saint-Siége » leur aura personnellement concédé » ce droit. Que si, vu la perversité » des hommes, une élection libre ne » peut avoir lieu à Rome, les cardi-» naux-évêques, assistés de quelques » ecclésiastiques et laïques pieux, » auront le droit, même s'ils sont en » petit nombre d'élire un Pape là où » ils le jugeront convenable, et, si le » pape élu ne peut, par suite de la » guerre ou par d'autres motifs, être » autorisé (consacré et intronisé) » de la manière habituelle, il aura » néanmoins le droit de régir l'Eglise » comme un véritable Pontife romain, » ainsi que l'a fait Grégoire avant sa » consécration (1). .....

» Le même concile prit des mesures pour l'amélioration des mœurs du clergé et du peuple, et notamment pour obvier aux deux vices qui dévoraient le clergé, la simonie et le concubinat. Nous apprenons ce que le concile décida à cet égard par l'encyclique du pape *Nicolas* II, dans laquelle il porte à la connaissance de tout l'univers chrétien les décrets de ce synode.....

» *Nicolas* II se vit contraint d'excommunier le principal chef des Normands, le comte Robert Guiscard, détenteur injuste des domaines de l'Eglise. Cependant Guiscard finit par comprendre que la prudence lui conseillait de se réconcilier avec le Saint-Siége s'il voulait consolider à jamais la domination des Normands en Italie, et le Pape, de son côté, reconnut l'avantage réel qui résulterait pour le Saint-Siége d'une alliance avec les Normands. Leur royaume pouvait devenir un rempart pour Rome et un contre-poids à la dangereuse prédominance du nord et de l'est, notamment des empereurs d'Allemagne et de Byzance (2). *Nicolas* II, se trouvant à Melfi, fut rejoint par Robert Guiscard, et, après une courte entrevue, ils conclurent la paix. Les Normands rendirent à l'Eglise romaine les domaines qu'ils lui avaient enlevés, acceptèrent leurs conquêtes en fief du Pape, et promirent de demeurer les protecteurs et les auxiliaires fidèles du Saint-Siége. De son côté le Pape les releva de l'excommunication, les confirma dans leurs possessions, et nomma Guiscard duc de Calabre, d'Apulie et de Sicile (la Sicile était encore entre les mains des Sarrasins et des Byzantins). Guiscard promit, en qualité de vassal, en

(1) Hard., *Coll. Conc.*, t. VI, p. I, p. 1064.

(1) Hard., l. c., p. 1064 sq.

(2) Giannone. *Hist. polit. du royaume de Naples*, p. II, p. 62.

son nom et en celui de ses successeurs, de payer chaque année, à Pâques, douze deniers, monnaie de Pavie, pour chaque paire de bœufs qui se trouverait dans ses États. En même temps le Pape nomma, aux mêmes conditions, le beau-frère de Guiscard, le comte Richard d'Averse, prince de Capoue.

» Les deux serments que Robert prêta alors au Pape, celui de fidélité et la promesse du tribut annuel, se trouvent dans Baronius (1), dans Gieséler (2) et dans Rohrbacher (3); quant aux titres de droit sur lesquels reposa l'investiture de ces fiefs par le Pape, c'étaient les actes de donation de Constantin et d'Othon Ier, alors généralement considérés comme authentiques (4).

» Dans la même année 1059, au mois d'août, le Pape présida un second concile à Bénévent; il ne nous en est parvenu qu'un seul décret, concernant un couvent (5). Puis il repartit pour Rome, où il fut bientôt, conformément à son désir, suivi par une armée normande, destinée à soumettre les familles nobles des États de l'Eglise qui s'étaient la plupart révoltées contre le Pape, et à les obliger à rendre les domaines qu'elles avaient enlevés à l'Eglise.

» En effet les Normands rétablirent complétement l'autorité et le pouvoir temporel du Pape (6).

» Il résulte de ce qui vient d'être dit que l'année 1059 fut d'une haute importance pour le pontificat de *Nicolas* II, qui continua à consacrer le reste de ses jours aux intérêts de l'Eglise, notamment à l'application sérieuse des décrets concernant la simonie et le concubinat. Il entreprit encore dans ce but plusieurs voyages et visites apostoliques; il écrivit les lettres, en petit nombre, que nous possédons de lui (7), et envoya à plusieurs reprises des légats en France Nous avons déjà vu que le concile de Tours répondit aux intentions du Pape à cet égard; ce fut pour la même fin que, dans le courant de l'année, un autre concile fut célébré à Vienne, sous la présidence du légat Étienne (1).

» Baronius donne divers détails sur l'infatigable activité du Pape, et il cite entre autres les mesures qu'il prit contre Burkard, évêque d'Halberstadt, qui s'était emparé de force de divers domaines monastiques (2). Une fin prématurée mit un terme aux travaux de *Nicolas* II; il mourut le 22 juillet 1061. »

(1) Ad ann. 1059, n. 70 et 71.
(2) *Hist. de l'Egl.*, t. II. p. 206, note.
(3) *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, t. XIV, p. 64, 3e édit., 1858.
(4) Cf. Baronius, ad ann. 962, n. 3 sq. Gieseler, l. c., p. 206, note. Muratori, *Hist. d'Ital.*, Leipz., 1747, p. 6, p. 333.
(5) Hard., l. c., p. 1067 sq.
(6) Baron., ad ann. 1059, n. 73 sq.
(7) Hard., l. c., p. 1053 sq.

« NICOLAS III, dit M. Héfélé, antérieurement connu sous le nom de cardinal Jean Caietan, de la célèbre famille romaine des *Orsini*, fut élu Pape à Viterbe, le 25 novembre 1277, après la mort de Jean XXI.

» Les cardinaux se divisaient dès lors en deux partis, celui des cardinaux italiens et celui des cardinaux français; quoiqu'ils fussent peu nombreux, ils ne purent parvenir à s'entendre, et il fallut que le magistrat de Viterbe les renfermât dans l'hôtel de ville et rétablît ainsi par le fait le décret temporairement suspendu d'Adrien V sur le conclave. La vacance du siége avait duré six mois.

» Le nouveau Pape était un prince parfaitement doué, vertueux, bienfaisant, de mœurs sévères, d'un caractère sérieux : on le nommait généralement *el Composto*, l'homme posé; mais il gâtait toutes ces qualités par un excessif népotisme.....

» Il obtint de Rodolphe de Habsbourg, qui occupait alors le trône d'Allemagne, et qui ambitionnait d'être couronné à Rome, qu'il publiât en 1278 et 1279 des actes formels par lesquels non-seulement il restituait au Pape l'exarchat de Ravenne et une série de villes italiennes, mais il constatait sans élever aucune objection l'authenticité des actes de donation de Louis le Débonnaire, d'Othon Ier, d'Othon IV et de Frédé-

(1) Id., l. c., p. 1074.
(2) Baron., ad ann. 1059, n. 80 sq.

ric II, et reconnaissait solennellement la souveraineté du Pape sur Rome, l'exarchat de Ravenne, la marche d'Ancône, le duché de Spolète, les domaines de la princesse Mathilde, la Sicile, la Corse et la Sardaigne.

» D'un autre côté, il obligea Charles d'Anjou à renoncer au vicariat impérial de la Toscane, parce que le titre ne lui en avait été conféré que pendant l'interrègne par le Saint-Siége, et que désormais l'empire romain avait un chef reconnu dans la personne de l'empereur Rodolphe. Il le contraignit aussi à renoncer à une autre dignité, extrêmement importante, qui était celle de sénateur de Rome. Rome, quoique placée sous la souveraineté du Pape, était encore une espèce de ville libre, gouvernée par ses propres autorités civiles; depuis la fin du douzième siècle le dépositaire du pouvoir temporel dans la ville de Rome portait le titre de sénateur, et le pape Clément IV avait conféré pour dix ans cette dignité au roi Charles d'Anjou. Ce terme était échu, et le Pape obligea le roi non-seulement à déposer cette fonction, mais, par une nouvelle constitution, il déclara que désormais nul prince étranger ne serait revêtu de cette dignité. En même temps *Nicolas* se fit proclamer lui-même par les habitants de Rome sénateur, et en fit remplir la charge, en son nom, par ses propres parents.

» Pour rehausser l'autorité et la considération de sa famille, il avait eu la pensée de proposer à l'empereur de diviser l'empire en quatre parties : l'une d'elles (l'Allemagne) devait être dévolue aux descendants (mâles) de l'empereur; la seconde (la Bourgogne ou Vienne) à sa fille, qui avait épousé un neveu de Charles d'Anjou ; la troisième et la quatrième (la Toscane et la Lombardie) devaient être destinées aux propres parents du Pape, suivant le dire de plusieurs anciens auteurs et de Ptolémée de Lucques (1), dans son Histoire de l'Église (2). Mais le Pape, ajoutent-ils,

(1) Quatorzième siècle.
(2) *Hist. eccles.*, ad ann. 1280. Cf. Raynald, ad ann. 1280, n. 28.

mourut avant d'avoir complétement mûri son plan. Ils prétendent encore que *Nicolas* connut à cette époque la conjuration qui se tramait contre Charles d'Anjou, et qui, après la mort de *Nicolas*, éclata sous le nom de *Vêpres siciliennes* (1).

» Ce qui préoccupait surtout *Nicolas*, c'était de mener à bon terme l'union des Grecs, contractée au quatorzième concile universel de Lyon, en 1274. Il eut, en effet, la joie de recevoir à Rome, en 1278, les ambassadeurs de l'empereur de Constantinople, Michel Paléologue, et de son fils, Andronic, qui vinrent souscrire la foi orthodoxe et reconnaître solennellement la primauté de Rome...

» Ce pape protégea beaucoup les Franciscains; ce fut lui qui promulgua en 1279 la fameuse bulle *Exiit*, qui expliquait l'institution de Saint-François, déclarait que la règle de l'ordre était une inspiration du Saint-Esprit, et tâchait d'aplanir les difficultés nées dans son sein à propos du droit de posséder, en décrétant, comme l'avait fait avant lui Innocent IV : que les Franciscains n'avaient pas de droit de propriété, même par rapport à leurs couvents et aux jardins de leurs monastères, qu'ils n'en avaient que le simple usufruit, *simplex usus*, et que le droit de propriété en appartenait au Saint-Siége (2). » Il mourut d'une attaque d'apoplexie le 22 août 1280.

NICOLAS IV. « Entre la mort de *Nicolas* III et l'élévation de *Nicolas* IV dit M. Héfélé, il s'écoula un espace de huit années, durant lesquelles le Saint-Siége fut occupé par Martin IV et Honorius IV.

» *Nicolas* IV, connu sous le nom de cardinal Jérôme d'Ascoli, fut élu le 22 février 1288. Né à Ascoli, de parents pauvres, il entra de bonne heure dans l'ordre de Saint-François. Son savoir et sa vertu le firent nommer général de l'ordre à la mort de S. Bonaventure (1274). *Nicolas* III le

(1) Cf. Muratori, *Hist. d'Ital.*, t. VIII, p. 153. Léo, *Hist. des États d'Italie*, t. IV, p. 627.
(2) Wadding, *Annal. Minor.*, t. V, p. 73 sq. *Corpus Juris can.*, c. 3, *de Verborum signif.*, in VI (3, 12,) p. 1028-1037, éd. Bœhmer.

créa cardinal, et ce fut par reconnaissance que le nouveau Pape prit le nom de *Nicolas* IV. Deux fois le conclave l'avait élu à l'unanimité et deux fois il avait refusé; ce ne fut que lorsqu'une troisième fois toutes les voix se furent réunies sur lui qu'il céda à cette espèce de contrainte morale. Il était le premier Pape de l'ordre des Franciscains.

» *Nicolas* IV imita l'exemple de ses deux prédécesseurs, qui, contrairement à la conduite de *Nicolas* III, s'étaient rangés du parti de Charles d'Anjou dans la question de la succession de la Sicile.

» Ce Pape éprouva de grands chagrins à l'occasion de la Terre-Sainte. *Nicolas*, voulant s'opposer aux progrès du sultan de Babylone (c'est-à-dire du Caire, en Égypte), avait envoyé à ses frais une petite armée de croisés en Palestine. En 1291 la dernière ville forte des Chrétiens, Ptolémaïs, tomba aux mains du sultan: elle fut rasée, et ses habitants furent égorgés. Ce qui subsista de Chrétiens dans les autres villes de Syrie s'enfuit à Chypre, et, sauf cette île et la Petite-Arménie, les Chrétiens ne conservèrent aucune possession en Orient. En vain le pape *Nicolas* IV chercha à susciter une grande croisade; en vain il écrivit les lettres les plus touchantes, il envoya les légats les plus zélés, il convoqua de nombreux conciles provinciaux, chargés d'aviser aux moyens de constituer une croisade, et provoqua à la guerre contre l'ennemi commun non-seulement tous les princes chrétiens de l'Occident, mais encore l'empereur de Constantinople et de Trébizonde, et même le khan des Tartares. L'hostilité des Sarrasins avait à ce moment rapproché les Tartares de l'occident chrétien, et le Pape avait profité de cette circonstance pour les encourager à embrasser le Christianisme. Il leur avait envoyé d'ardents et sages missionnaires, entre autres le célèbre Minime Jean de Monté-Corvino; mais ni ce plan, ni celui d'une croisade ne réussit. La croisade ne put se former parce que la France et l'Aragon étaient de nouveau en guerre, et qu'excepté le roi d'Angleterre aucun des princes notables d'Europe ne prit la croix. Les uns s'abstinrent par pusillanimité, estimant qu'il était impossible de l'emporter d'une manière durable sur les Sarrasins; d'autres par paresse et avarice, ne voulant ni se donner de peine, ni dépenser d'argent pour une entreprise aussi dangereuse. Tel fut notamment le successeur de Rodolphe de Habsbourg, l'empereur Adolphe de Nassau. Pour comble de malheur le pape *Nicolas* IV mourut prématurément, le 4 avril 1292.

» *Nicolas*, religieux humble, plein de bonté pour chacun et sévère envers lui-même, savant et ardent protecteur de la science, fonda plusieurs universités, telles que celles de Montpellier, de Lisbonne et de Gratz, en Styrie. Il enrichit Rome de magnifiques édifices, de plusieurs églises nouvelles. Il fit élargir les rues et réparer d'anciennes églises, notamment celles de Saint-Jean de Latran et de Sainte-Marie-Majeure. Outre un grand nombre de lettres, dont Wadding a inséré plus de cent dans l'appendice au t. II des *Annal. ord. Minor.*, et dont Raynald et Bzovius, dans leur continuation de Baronius, ont imprimé un certain nombre, *Nicolas* IV laissa des *Commentaires sur la Bible* et des explications des passages obscurs du *Livre des Sentences*; mais aucun de ces ouvrages n'est parvenu jusqu'à nous. On a recueilli six bulles de ce Pape dans les volumes 1, 7 et 9 du grand *Bullaire romain.* »

NICOLAS V. « Le Franciscain Pierre de Corbario, dit M. Héfélé, que Louis de Bavière avait, contrairement à tous les canons, institué Pape, pour en être couronné empereur, en 1328, avait pris, en montant sur le trône pontifical, le nom de *Nicolas* V. Mais on ne compte pas cet antipape dans la série des pontifes de Rome, et ce n'est que cent ans après lui que nous rencontrons dans l'histoire le véritable et légitime *Nicolas* V, qui fut élu à l'unanimité, le 6 mars 1447, après la mort d'Eugène IV. Il était né en 1398 à Pise; il était fils d'un médecin de cette ville, s'appelait

Thomas Parentucelli, et reçut du lieu de naissance de sa mère le surnom de Sarzano. Il se voua de bonne heure à l'état ecclésiastique, étudia à Bologne et à Florence, s'y fit remarquer par ses bonnes mœurs et son savoir, surtout par une connaissance approfondie de la littérature ancienne, gagna la confiance de l'évêque de Bologne et demeura vingt années dans sa maison. Il fut durant cet intervalle souvent chargé d'affaires importantes par le Saint-Siége. Après la mort de son protecteur le pape Eugène IV le nomma évêque de Bologne (1), et se servit de ses lumières et de son zèle dans les négociations les plus difficiles, notamment dans le conflit élevé entre le Pape, le concile de Bâle, devenu schismatique, et l'antipape Félix V. Il fut également chargé, avec Carvajal, de suivre les négociations entamées avec la nation allemande pour l'arracher à sa prétendue neutralité et la gagner au parti du Pape, et assista à cet effet, en 1446, à la diète de Francfort. Eugène IV le récompensa de ses services en le créant cardinal, le 14 décembre 1446, et trois mois plus tard Thomas de Sarzano fut élevé au trône pontifical.

» Ce qui détermina les cardinaux à élire un Pape relativement encore si jeune, ce fut probablement l'habileté qu'il avait déployée dans ses negociations avec l'Allemagne, et plus encore peut-être la sage condescendance avec laquelle il avait cherché à éviter un schisme déplorable. *Nicolas* V possédait un grand esprit dans un fort petit corps; il était savant et éloquent, catégorique dans ses réponses. Il avait gagné l'amitié du roi des Romains Frédéric III, et l'on pouvait s'attendre aux heureux effets d'une entente cordiale entre les deux chefs de la Chrétienté.

» Le jour même de son élection *Nicolas* promit d'observer fidèlement le concordat des princes, qui venait d'être conclu, et avoua à Æneas Sylvius que, depuis quelque temps, le pouvoir des évêques avait été par trop restreint par l'autorité des Papes (1). Le 28 mars il renouvela l'assurance qu'il maintiendrait toutes les concessions faites à la nation allemande.

» Cependant l'antipape Félix V l'avait, dans un pathos presque comique, invité à résigner promptement son titre usurpé (2), et les Pères de Bâle se donnèrent toutes les peines imaginables pour gagner le roi de France à leur parti. En effet Charles VII convoqua, en juin et en juillet 1147, à Bourges et à Lyon, deux assemblées dans lesquelles se trouvèrent un assez grand nombre d'adversaires de Rome et de membres de l'épiscopat allemand, et où l'on convint d'un projet de médiation en vertu duquel Félix, il est vrai, devait renoncer à la tiare, mais *Nicolas*, de son côté, faire des concessions nombreuses aux Bâlois.....

» Cependant un concordat de Vienne, appelé le *Concordat d'Aschaffenbourg*, annonça la dernière heure du concile schismatique de Bâle. Frédéric exigea de la ville de Bâle qu'elle ne tolérât plus la réunion du pseudo-synode dans ses murs, et le synode, en effet, se transporta durant l'été de 1448 à Lausanne, où il tint encore quelques sessions présidées par son pape, Félix. Mais la prudence conseillait aux Pères de chercher le moyen de se retirer avec quelque honneur, et Charles VII, roi de France, intervint pour leur procurer cette retraite, grâce au plein pouvoir que le pape *Nicolas* V lui avait donné à cet effet. Félix ne tarda pas à manifester, avec le consentement de son synode, la volonté de résigner son titre, et, dès le 18 janvier 1449, *Nicolas* V publia une bulle solennelle qui annulait tout acte de suspension, d'excommunication fulminée, toute peine quelconque prononcée contre Félix, les Pères du concile de Bâle et leurs partisans, par lui ou par son prédécesseur Eugène IV. Félix retira de même solennellement, le 5 avril de la même année, toutes les censures qu'il avait

(1) 27 novembre 1445.

(1) Cf. le discours d'Ænéas dans Koch, *Sanctio pragm.*, p. 340.
(2) Mansi, *Coll. Conc.*, t. XXXI, p. 189.

lancées contre Eugène, *Nicolas* et leurs adhérents, et signa, deux jours plus tard, le 7 avril 1449, l'acte formel de sa cession.

» Quant au synode, il élut, dans sa quatrième session, du 19 avril, au trône pontifical « Thomas de Sarzano, dit *Nicolas* V, » comme si le Saint-Siége avait été réellement vacant. Félix fut nommé, par le Pape, le premier des cardinaux, évêque de Sabine et vicaire pontifical en Savoie et dans les provinces voisines. Toute la Chrétienté se réjouit du rétablissement de l'unité et de la fin du schisme qui avait duré dix années ; les fêtes les plus brillantes furent célébrées à Rome à cette occasion.

» L'année suivante (1450), *Nicolas* publia dans Rome le sixième grand jubilé et prit les mesures les plus sages pour maintenir l'ordre au milieu de la foule d'étrangers qu'il devait attirer à Rome. Malheureusement, et contre toute prévision, pendant la célébration des fêtes le pont du château Saint-Ange s'écroula, et deux cents personnes y perdirent la vie... »

Mais il devait se passer, sous le pontificat de *Nicolas* V, le grand événement qui sert de date séparative entre le moyen âge et les temps modernes, la prise de Constantinople par les Turcs, à la suite d'une dernière réconciliation, vaine comme celles qui avaient précédé, entre l'Église Grecque et l'Église Romaine. Reprenons M. Héfélé racontant sommairement ces faits :

« Le sultan Amurad II était mort au commencement de 1451 et avait eu pour successeur son fils, Mahomet II, âgé de vingt et un ans. Sa jeunesse, sa douceur apparente inspirèrent aux Byzantins une telle confiance qu'ils pensèrent pouvoir se passer des Latins et de l'union qui avait été conclue à Florence en 1439, et qu'ils chassèrent le patriarche Grégoire, partisan de l'union. Cependant *Nicolas* publia, le 11 novembre 1451, un bref très-vigoureux, adressé à l'empereur de Byzance, Constantin XI (XIII), dans lequel il se plaignait de ce que, tandis que le décret d'union avait été publié dans tous les pays de l'Occident latin, il ne l'avait pas été dans le royaume de Byzance, et lui déclarait nettement que l'empire de Byzance ne pouvait s'attendre à être secouru par l'Occident qu'autant qu'il accepterait sincèrement l'union, qu'il rappellerait le patriarche, et qu'il introduirait le nom du Pape dans les diptyques (1).

» En même temps le Pape chercha à procurer du secours à Jean, roi de Chypre, contre les Turcs qui le menaçaient, en appelant les États chrétiens de l'Occident à son aide, et en attribuant au roi de Chrypre la moitié de la somme que rapporteraient les indulgences publiées en France, espérant lui procurer ainsi les moyens de rebâtir les murs de la forteresse de Nicosie (2). Mais au commencement de 1452 le sultan bâtit une immense forteresse sur la côte européenne du Bosphore, précisément en face de celle qui avait été élevée par son grand-père sur la côte asiatique, et, dominant ainsi l'entrée de Constantinople par l'une de ses extrémités, il recommença la guerre dès le mois de juin 1452. Les Grecs, comme toujours, au moment du danger, se montrèrent disposés ou feignirent d'être prêts à rétablir l'union, et *Nicolas* s'empressa d'envoyer, dans le courant de l'été ou de l'automne, le cardinal Isidore de Kiew, en qualité de légat, à Constantinople, afin d'opérer enfin, si c'était possible, cette réconciliation des Églises, tant de fois reprise et si souvent abandonnée.

» En effet elle eut lieu, le 12 novembre 1452, dans l'église patriarcale de Sainte-Sophie, où les Grecs et les Latins célébrèrent ensemble l'office divin. Mais les moines, beaucoup d'ecclésiastiques et la plupart des laïques de bas étage se moquèrent des azymites et de l'union, et les confesseurs grecs allèrent si loin qu'ils refusèrent l'absolution et imposèrent de sévères pénitences à ceux qui fréquentaient le culte uni, qu'ils défendirent strictement à leurs pénitents d'assister aux messes des prêtres grecs unis, incapables, disaient-ils, d'offrir

(1) Raynald, ad ann. 1451, n. 1 et 2.
(2) Id., 1451, 4 ; 1452, 15.

valablement le saint Sacrifice. Ils engagèrent même les malades à mourir plutôt sans sacrements que de les recevoir des mains des prêtres réconciliés avec Rome.

» Bientôt la cathédrale demeura vide; on la décria comme l'antre des démons, comme la synagogue des Juifs. En même temps l'égoïsme le plus profond régnait à Byzance, et personne ne se montrait disposé à venir au secours de la patrie aux dépens de sa fortune. Il semblait que les Byzantins voulussent ménager leurs trésors au profit des Turcs, et on ne peut s'étonner de l'indignation qu'éprouva *Nicolas* V en voyant les Grecs mendier les secours de l'Italie, tandis qu'ils ne voulaient pas toucher aux trésors qu'ils avaient entassés (1). Cette lâcheté des Grecs, leur déloyauté manifeste fatiguèrent les Latins jusqu'alors les plus zélés en leur faveur, et lorsque le malheureux empereur, assiégé dans sa capitale à dater du 6 avril 1453, fit entendre un dernier cri de détresse, l'Occident demeura sourd ; très-peu d'États se montrèrent enclins à faire de nouveaux sacrifices en sa faveur. Gênes, Venise et le Pape furent seuls à lui porter quelque intérêt, à provoquer le concours des États et des princes, à équiper des navires et une armée. *Nicolas* envoya un second légat à Constantinople, dans la personne de Jean, archevêque de Raguse, qu'il nomma chef de la flotte qu'on se hâtait d'armer au nom du Pape. Malheureusement cette flotte, composée de vingt à trente bâtiments, retardée par toutes sortes d'accidents, arriva trop tard. Mais, même en parvenant à temps, elle n'eût pu empêcher la chute de Constantinople, car l'armée turque était composée de trois cent mille hommes et sa flotte comptait quatre cent vingt bâtiments. L'ennemi était par conséquent vingt fois plus fort et mille fois plus courageux que les Grecs... La ville sainte créée par Constantin le Grand tomba, 1125 ans après sa fondation, entre les mains des infidèles, le 29 mai 1453.

» Les auteurs contemporains disent que le chagrin que cette perte de Constantinople causa au Pape détermina sa mort. Les deux années qu'il vécut encore furent remplies par les inutiles efforts qu'il fit pour réunir les princes chrétiens de l'Occident dans une croisade nouvelle contre Constantinople, en offrant des sommes considérables pour subvenir aux frais de l'expédition, en obligeant les cardinaux et tout le clergé à contribuer aux frais de la guerre par l'abandon du dixième de leurs revenus, et en comblant de grâces spirituelles tous ceux qui seconderaient, d'une manière quelconque, l'expédition projetée. Les légats du Pape et de l'empereur parlèrent et agirent dans le même sens aux diètes de Ratisbonne et de Francfort (1454), et arrachèrent aux princes allemands de brillantes promesses. En même temps des missionnaires et des prédicateurs, envoyés par le Pape, se répandaient dans tous les pays, provoquant la Chrétienté entière à la nouvelle croisade; Jean de Capistran se signala parmi eux par son zèle, son éloquence et ses miracles. On délibéra de nouveau à ce sujet, en 1455, à la diète de Wiener-Neustadt. On sait que tout ce qu'on fit plus tard pour organiser une croisade échoua, et que Constantinople demeura aux mains des Turcs. »

» Le pape *Nicolas* V, ajoute M. Héfélé, avait montré, durant son pontificat, autant de zèle pour la science que d'ardeur pour la gloire de l'Église. Ce fut sous son règne que les études classiques ressuscitèrent, et nul prince ne les protégea plus que ce Pontife éclairé. Il soutenait avec une générosité presque illimitée tous les savants, notamment les Grecs chassés de leur patrie, institua des chaires nombreuses, fixa des appointements et des pensions honorables pour les gens de mérite, acheta les manuscrits rapportés par les Grecs, fit faire des traductions latines des classiques grecs, rassembla, à des prix incroyables, plus de cinq mille manuscrits précieux de tous les pays, et fonda ainsi la fameuse bibliothèque vaticane (1).

(1) Raynald, 1453, 1.

(1) Cf. la dissertation du Dominicain Georgius, *de Nicolai* V *erga litteras et litteratos viros patrocinio.*

» *Nicolas* ne négligea pas non plus les arts, et l'église de Saint-Pierre, le Panthéon et le Vatican lui durent leur restauration. Il était en outre d'une bienfaisance inépuisable à l'égard des pauvres et prenait un vif intérêt aux familles déchues, qu'il s'efforçait de relever. Il abolit de nombreux abus dans sa cour, se montra toujours austère dans ses mœurs, exigeait des autres ce qu'il pratiquait lui-même, ne protégeait que les gens de mérite et évitait toute apparence de népotisme.

» Aussi son épitaphe, dans Saint-Pierre, porte qu'il rendit l'âge d'or à Rome, et on le compte parmi les meilleurs Papes qui aient orné le trône pontifical (1). Son seul défaut, dit Platina, était un tempérament vif, enclin à la colère, dont il gémissait souvent lui-même (2).

» Ses décrets, ses bulles et ses lettres les plus importantes se trouvent dans les collections des conciles et les bullaires, dans Baynald, Bzovius, Wadding et autres. »

Le Noir.

NICOLAS DE CUSA (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce savant cardinal, naquit à Cusa en 1401, d'un pêcheur, ce qui lui fit prendre pour ses armes, quand il fut arrivé aux honneurs, une écrevisse, et mourut à Todi en Ombrie en 1464, après avoir été un des membres les plus influents du concile de Bâle, et avoir rempli de grandes missions sous les papes *Nicolas* V, Calixte III et Pie II. Il fut, en même temps, un pénétrant esprit, qui jeta dans ses œuvres des idées scientifiques très-avancées sur son époque.

On a de Cusa : *Concordantia catholica*, trois livres dédiés au concile de Bâle, à Julien Césarini, son protecteur et à l'empereur Sigismond, dans lesquels il soutient la supériorité du concile œcuménique sur le pape, qui n'est, selon lui, qu'un délégué de l'Eglise; *Tractatus de auctoritate præsidenti in concilio generali*; ouvrage qui renferme les mêmes principes; mais principes dont Cusa se retira ensuite, au moins en pratique, lorsqu'il se déclara pour le parti d'Eugène IV et abandonna Bâle en 1437 par aller à Ferrare et ensuite à Florence; *de cribratione Alchorani*, réfutation du Coran et apologie du christianisme; *De docta ignorantia libri III*, espèce de critique de la science en ce sens que tout savoir est mêlé d'ignorance; *Apologia doctæ ignorantiæ* et *De conjecturis*, deux livres dans lesquels il prouve qu'il est impossible d'arriver à la science de la nature intime des êtres, ce qui fait qu'une foule de choses repose sur des conjectures ; *De filiatione Dei*, ou de la génération divine; *Dialogus de genesi*, recherche sur le principe dernier des choses; *Idiotæ de sapientia libri III*, dialogue entre un orateur, un philosophe et un homme vulgaire, qui enseigne aux premiers la véritable sagesse; *De staticis experimentis*, quatrième livre de l'ouvrage précédent, traitant de la mécanique ; *De visione Dei*, sous forme de méditation ; *De ludo globi libri II*, dialogue sur un jeu inventé par Cusa pour représenter sur un globe le rapport du monde des esprits avec le Christ; *Compendium*, courte exposition de principes généraux ; *Dialogue de Possest*, traité philosophico-théologique sur le rapport de la possibilité et de la réalité de l'être ; *Liber de beryllo* ; le *béryl* était une émeraude non colorée, ou une topaze transparente qu'on taillait et dont on se servait en guise de lunette. Cusa en fait des applications morales aux spéculations philosophiques ; *De dato Patris luminum*, dissertation sur le texte 1, 17, de l'Épître de saint Jacques; *Libellus de quærendo Deo*, méditation sur la méthode de chercher Dieu ; *De venatione sapientiæ*, résumé des vérités acquises par Cusa, durant les diverses périodes de sa vie, dans le domaine de la philosophie ; *De pace seu concordantia fidei dialogus*, sur l'accord qui résulte de la comparaison des diverses religions ; *Exercitationum libri X*, recueil de discours et de méditations sur des

(1) Bower, *Hist. des Papes*, t. IX, p. 291.
(2) Platina, *Vitæ Pontif.f* in *Vita Nicolai* V.

textes de l'Écriture; *De mathematicis complementis*, essai sur la quadrature du cercle.

Le cardinal de Cusa écrivit encore beaucoup d'autres livres, mais ces livres malheureusement ne sont point parvenus jusqu'à nous. Quand il put prendre possession, en 1452, de son siége de Brixen, l'ardeur qu'il mit à poursuivre des réformes dont l'Eglise avait besoin dans le clergé et dans le monachisme des deux sexes, lui attira les persécutions de l'empereur Sigismond; ce prince le fit arrêter violemment, le jour de Pâques, en 1460, et mettre en prison; le pape interdit Sigismond et ses séides; Cusa intercéda pour eux, et le conflit, au bout de quelques années, finit par des excuses et des indemnités auxquelles Sigismond fut obligé de se soumettre.

« Malgré cette vie agitée, militante et éprouvée, dit son biographe du *Dict. encycl. de la théol. cathol.*, le cardinal de Cusa trouva le temps de se livrer à de profonds travaux. La science était une récréation pour lui, au milieu des agitations de sa vie officielle. Il n'était étranger à aucune branche des connaissances humaines. Il possédait, d'une manière étonnante pour son temps, les langues grecque, hébraïque et arabe. Son intelligence, aussi vaste que prompte, lui permit de se mettre facilement au niveau de tout ce qu'on savait alors, non-seulement de théologie, mais de mathématiques et de philosophie, de devancer son siècle par de véritables découvertes, et il est difficile de dire ce qu'il faut le plus admirer en lui, le réformateur zélé de la discipline ecclésiastique ou le promoteur intelligent de la science.

» Il transforma la scolastique, ouvrit des voies nouvelles aux mathématiques et à l'astronomie; à l'époque du concile de Bâle il s'occupait déjà de la réforme du calendrier, dont il démontra la nécessité dans un écrit spécial, *de Reparatione Calendarii*. Il fut le premier à enseigner de la manière la plus positive le mouvement de la terre. L'œuvre de Copernic, qui parut cent ans après, et qui renversait une théorie dix fois séculaire, ne fut qu'un développement systématique des propositions de Cusa, et ce n'est pas sans raison qu'on pense que Copernic profita des indications données par Cusa. Le cardinal avait encore devancé son siècle dans d'autres questions; ainsi par exemple, il reconnaissait la fausseté des Décrétales d'Isidore et de la donation de Constantin. »

LE NOIR.

NICOLAS DE STRASBOURG (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce célèbre Dominicain, né à Strasbourg dans le quinzième siècle, auquel Jean XXII confia en 1326 la surveillance des Dominicains de la province d'Allemagne, a laissé des *Sermons* et un livre latin intitulé *de Adventu Christi*, dédié au Pape, « dans lequel, dit M. Schrödl, il traite de la venue de l'Antechrist, du second avénement de Jésus-Christ, et cherche à démontrer, avec autant de raison que de savoir, qu'il ne faut pas se fier aux nombreuses légendes et aux prophéties répandues sur la fin du monde; qu'on ne peut rien tirer de certain à cet égard des saintes Ecritures, et qu'il n'est ni utile ni profitable de connaître cette époque. De même que ce livre rend témoignage à la raison, à l'impartialité et à la grande érudition de l'auteur, qui avait lu les anciens classiques et les auteurs chrétiens et juifs du moyen âge, de même ses sermons allemands prouvent un esprit vraiment intérieur, un cœur modeste, doux et humble, en même temps qu'ils sont écrits d'une manière instructive, agréable, claire, populaire, calme, éloignée de toute exagération. »

LE NOIR.

NICOLAS (Auguste) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet écrivain catholique français, né vers 1801, appartenant à la magistrature, qui fut employé par M. de Falloux au ministère des cultes, et qui fut nommé, en 1860, juge au tribunal de la Seine, a publié :

Etudes philosophiques sur le christianisme, 4 vol. in-8, 1842-45, 3e édit. 1859; c'est son ouvrage capital; *Du*

protestantisme et de toutes les hérésies dans leur rapport avec le socialisme, 2 vol. in-12, 1852, 3e édit. 1853 ; *La Vierge Marie et le plan divin*, 1855 et 1856, faisant suite à ses études sur le christianisme; *La Vierge d'après l'Evangile*, in-8 et in-18, 1856 ; *Etude sur Maine de Biran*, in-12, 1858; etc.

Tout le monde connaît le succès qu'obtinrent les *Études* de M. *Nicolas sur le christianisme*.

Le Noir.

NICOLAS (Michel) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce philosophe et théologien protestant français, né à Nîmes en 1810, professeur de philosophie à Montauban, a publié beaucoup d'écrits parmi lesquels on peut citer :

De l'éclectisme, in-8, 1840, contre Pierre Leroux; *Introduction à l'Histoire de l'étude de la philosophie*, 2 vol. in-8, 1849-50; *Histoire littéraire de Nîmes*, 3 vol. in-12; Nîmes 1854; il a fourni des articles à la *Liberté de penser*; il a traduit de l'allemand la *Destination du savant* de Fichte, in-8, 1838, et l'écrit de H. Ritter sur l'*Idée et le développement historique de la philosophie chrétienne*; on a encore de M. Michel *Nicolas* : *Histoire des établissements d'instruction publique chez les protestants avant la révocation de l'édit de Nantes* ; *Histoire des croyances juives depuis et avant l'avènement du christianisme* ; etc.

Le Noir.

NICOLE (Pierre) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce célèbre janséniste, ami d'Arnauld et des religieux de Port-Royal, mais qui ne fut jamais que tonsuré, naquit en 1625, à Chartres, d'un avocat au parlement, Jean *Nicole*, et de Louise Constant ; suivit les cours de Le moine et de Sainte-Beuve à la Sorbonne durant les années 1645 et 1646 ; donna des leçons à l'école de Port-Royal sur saint Augustin et saint Thomas; prit la plume en 1654 à Paris pour défendre Arnauld, sous le pseudonyme de M. *de Rosny*, dans la querelle des cinq propositions; traduisit, en Allemagne, les *Provinciales* de Pascal, sous le nom de Guillaume Wendrok ; écrivit au Pape sa fameuse lettre de 1677 en faveur des évêques de Saint-Pons et d'Arras, au sujet des casuistes ; accompagna Arnauld dans sa fuite à Bruxelles; obtint de revenir à Chartres et même à Paris moyennant une lettre à l'évêque de Paris, M. de Harlay, dans laquelle il rétractait en partie ses opinions ; et mourut à Chartres en 1695.

Nicole est considéré comme ayant fait preuve d'un grand talent de controverse; Niceron énumère 88 écrits sortis de sa plume infatigable; on remarque dans cette liste : *Essais de Morale*, en 14 vol. in-12, Paris, 1704 ; *Traité de la Foi humaine*, Lyon, 1664, in-4° ; la *Perpétuité de la foi de l'Eglise catholique touchant l'Eucharistie*, Paris, 1670, 3 vol. in-4° ; les *Préjugés légitimes contre les Calvinistes* ; *Traité de l'Unité de l'Église*, contre Jurieu. « Les notes de sa traduction latine des *Provinciales* sont pires que le texte, » dit M. Floss.

Le Noir.

NIDS (les) DES OISEAUX (*Théol. mixt. scien. zoolog. ornith.*) — Pour décrire les industries des oiseaux dans la construction de leurs *nids*, il faudrait des volumes ; ce n'est pourtant pas à leur mérite inventif qu'il convient d'attribuer ces industries, puisque la même espèce dans le même climat, et avec les mêmes éléments de construction, ne les modifie jamais ; la raison consciente et universelle des choses, Dieu, en est la seule explication possible ; mais en étudiant les *nids* à ce point de vue on y trouve une des manifestations les plus variées et les plus merveilleuses de la richesse infinie de cette raison éternelle. Empruntons seulement à M. Ad. Focillon le coup d'œil général qui suit sur les *nids* des oiseaux.

« C'est à cette époque (il s'agit de l'époque de l'année où beaucoup d'oiseaux, les mâles surtout prennent, comme dit Linné, leur *robe de noce*), que se construisent les *nids* pour recevoir les œufs et servir de berceaux aux petits. Une architecture naturelle des plus variées se révèle

dans ces admirables ouvrages, et c'est encore chez les nombreuses espèces de passereaux que s'exécutent les plus merveilleux travaux. On a cherché à les assimiler aux travaux de construction de l'homme et on a pu distinguer jusqu'à douze catégories de procédés.

» Il y a des oiseaux mineurs qui creusent leurs *nids* dans les escarpements des puits, des carrières, des rochers, (Merles de roche, Petrels, Guillemots, etc.) Puis nous trouvons d'industrieux maçons, l'Hirondelle qui scelle aux angles de nos bâtiments un *nid* fait d'une espèce de torchis, le Flamand qui construit avec de la terre délayée un cône élevé qu'il loge entre ses longues jambes (1), le Fournier qui modèle en argile un *nid* en forme de four intérieurement divisé en un vestibule et une chambre de famille. D'autres, véritables charpentiers, comme les Pics, creusent le bois et s'y aménagent un *nid* bien abrité. Plus rustiques, la plupart des oiseaux de proie établissent avec des bûchettes des plates-formes, nommées *aires*, où s'élève leur famille et qu'entoure un charnier destiné à l'approvisionner. On retrouve chez plusieurs Échassiers, tels que les Hérons, les Grues, de véritables aires que les goûts inoffensifs de l'oiseau n'entourent pas de ce lugubre appareil. Plusieurs espèces, surtout parmi les passereaux, tressent avec une admirable industrie, d'élégantes corbeilles de formes très-variées, intérieurement garnies des matières les plus molles et les plus chaudes; on peut citer beaucoup de Fauvettes, de Mésanges, les Bruants, les Pinsons, les Bouvreuils, les Cassiques et les Carouges de l'Amérique, etc. Plus industrieux encore, certains Passereaux construisent leur *nid* d'un véritable tissu. Tantôt comme celui du Capocier ou petite Fauvette tachetée du Cap, c'est une sorte de feutre que Wilson compare à un morceau de drap un peu usé. Tantôt ce sont des toiles plus ou moins grossières comme celles qui ont valu leur nom aux Tisserins de l'Afrique et des Indes. Plusieurs espèces vont plus loin encore, et cousent, sans dé, ni ciseau, ni aiguille, avec une véritable perfection; la plus remarquable en ce genre est le Tati ou Fauvette Couturière de l'Inde qui sait recueillir sur les cotonniers le coton dont elle fait un fil avec son bec et ses pattes et qui lui sert à coudre ensemble les feuilles sous lesquelles elle cache son *nid*. L'Hirondelle Salangane, en traitant avec sa salive et son bec divers lichens de Java, fabrique ces *nids* gélatineux estimés des gourmets chinois.

» La matière qui forme le *nid* n'est pas plus curieuse que les précautions prises pour le placer, pour le rendre, par sa forme, inaccessible à l'ennemi, pour l'approprier aux conditions où se trouve l'oiseau. Le Bouvreuil place l'ouverture de son *nid* du côté opposé aux vents habituels de la contrée. Le Rémiz penduline, petit sous-genre de Mésange européenne, conforme le sien en une bourse aplatie, avec une ouverture sur le côté, munie d'une sorte de volet que l'oiseau peut fermer, et tournée vers la surface de l'eau au-dessus de laquelle une branche mobile porte tout l'édifice suspendu. C'est à la pointe d'une feuille de palmier ou à l'extrémité d'un rameau flexible et allongé que le Cassique huppé du Brésil suspend son *nid* également arrondi en bourse; et ses congénères reproduisent les mêmes habitudes dans les diverses conditions où ils vivent. On retrouve des dispositions analogues dans les *nids* de plusieurs oiseaux du grand genre Moineau (*Fringilla*, Lin.), mais le Tisserin du Bengale, ou Baya, joint ainsi d'année en année, plusieurs de ces *nids* en forme de boule, en suspendant, chaque printemps, un nouveau sous l'orifice de celui de l'année précédente jusqu'au quatrième ou cinquième.

(1) Ce fait est donné comme vrai par beaucoup de naturalistes; cependant, il paraît établi aujourd'hui, qu'il n'est pas exact. Le Flamand n'a pas de peine à plier ses longues jambes jusqu'à les cacher dans ses plumes quand il s'agit pour lui de couver ses œufs. N'en donne-t-il pas la preuve lorsqu'il se tient sur un seul pied? L'autre jambe devient invisible malgré sa longueur. Il n'a donc pas besoin d'élever son nid sur une butte qu'il puisse enfourcher, afin de couver ses œufs, et il paraît bien qu'il ne le fait pas. Quelques naturalistes, sur les dires de certains voyageurs, ont enchéri avec l'imagination sur les œuvres de Dieu; il n'en était pas besoin.

LE NOIR.

Les Tisserins républicains du cap de Bonne-Espérance, combinant leurs instincts d'architectes avec celui de la sociabilité, édifient une sorte de gâteau de *nids* accolés les uns aux autres, formant sur un arbre comme une sorte de toit de chaume peuplé de familles nombreuses qui se cachent dans son épaisseur.

» Les oiseaux savent, d'ailleurs, modifier leurs travaux au besoin. Notre Moineau franc, lorsqu'il trouve un trou de muraille, un pot de fleur accolé à un mur, y dispose grossièrement quelques brins de foin pour préparer le berceau de sa couvée; mais abandonné à lui-même dans la campagne, il construit sur les grands arbres, avec beaucoup d'art, un *nid* qu'il surmonte d'une sorte de voûte en forme de calotte pour abriter ses petits contre la pluie. Audubon a remarqué que, sous le climat chaud de la Louisiane, le Loriot ou Carouge Baltimore construit un *nid* tissé à claires-voies et l'expose, au nord-est; tandisque, sous le ciel plus froid de l'Etat de New-York, le même oiseau rembourre son *nid* de laine et de coton, et a grand soin de l'exposer au midi.

» Il importe d'ajouter, en terminant ces courtes indications, que certains oiseaux, comme l'Engoulèvent, la petite Hirondelle de mer, ne prennent aucun souci de construire un *nid* et déposent négligemment leurs œufs sur les pierres ou entre les galets. »

M. Focillon pourrait ajouter encore que d'autres ont l'instinct de voler le *nid* d'autrui et d'y faire élever leur progéniture par une nourrice étrangère. *Voy.* Coucou ; *Histoire d'un nid.*

Le Noir.

NIEMAYER (Auguste-Herman) (*Théol. hist. biog. et biblog.*) — Ce professeur de philosophie de l'université de Halle, né dans cette ville en 1754, et mort en 1827, d'une attaque d'apoplexie, a laissé :

L'*Iliade*, avec des notes, 1778; le *Philoctète* de Sophocle et l'*Hécube*, la *Médée* et l'*Iphigénie* d'Euripide, 1781; *Caractéristique de la Bible* en 5 part. 1775-82; *Principes de l'éducation et de l'instruction*, ouvrage qui eut 8 édit. consécutives; *Manuel de la doctrine chrétienne*, 6 édit. 1786-90; *Philotas*, calmant pour ceux qui souffrent, 1779; *Consolation des affligés*, 1783-89; *Timothée*, pour réveiller la piété, 1789; des cantiques; des drames religieux; des sermons, un *Traité élémentaire* pour les théologiens qui se consacrent à la prédication, lequel eut 14 édit; *Lettres à des instituteurs chrétiens*, 2 vol. 1803; etc. La direction de son esprit était rationaliste.

Le Noir.

NIEREMBERG (Jean-Eusèbe) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce Jésuite espagnol, qui allia la science profane à la science sacrée, naquit à Madrid en 1595, et y mourut paralysé des mains et de la langue en 1658; il a laissé beaucoup d'ouvrages dans tous les genres. Voici ce qu'en dit M. Ott dans le *Dict. encycl. de la théol. cathol.*

« Les travaux de *Nieremberg* avaient été nombreux et s'étaient étendus à toutes les branches des connaissances humaines. Ses œuvres théologiques sont d'un haut intérêt; ses ouvrages ascétiques se distinguent par l'onction et la pureté du style ; ils ont été traduits dans presque toutes les langues. Nous citerons : *Vita divina seu via regia ad perfectionem; — Diferencia entre lo temporal y eterno*; — *de Adoratione in spiritu et veritate*. Ce traité est une pieuse introduction à la perfection chrétienne, exposant méthodiquement la triple voie intérieure, la vie purgative, la vie illuminative et la vie unitive, sous la forme d'un soliloque, tandis que les *Doctrinæ asceticæ, sive spiritualium institutionum pandectæ*, forment un système méthodique et rigoureux d'ascétisme.

» *Nieremberg* avait un culte particulier pour la sainte Vierge; tous ses ouvrages respirent l'amour de Marie. Il eut le bonheur de défendre la cause de l'immaculée conception, dans des écrits spéciaux, avec autant de savoir que d'éloquence. L'écrit *de Affectu et amore erga Mariam Vir-*

ginem expose, dans un style plein de chaleur et de mouvement, les motifs qu'ont les fidèles d'aimer la Mère de Dieu. Divers opuscules réunis sous le titre : *Opera Parthenica, de supereximia et omnimoda puritate Matris Dei*, in-fol., Lugd., 1659, présentent, avec autant d'érudition que de sagacité, toutes les preuves tirées de la tradition et de la spéculation qui établissent la doctrine de l'immaculée conception. Les opuscules : *de Perpetuo objecto festi Conceptionis immac.*, — et *de Sanctitate instituti festi certa*, démontrent que l'*immaculée* conception est l'objet même et a toujours été l'objet propre de la fête de la Conception. Les *Excerptiones Conc. Trid. pro omnimoda Deiparæ puritate* prouvent que la doctrine de l'immaculée conception est fondée sur les paroles du concile de Trente, quoiqu'il ne l'ait pas formulée en dogme, et contiennent, en même temps, avec la *Theoria compend. de solida veritate conceptæ Deiparæ absque labe virginali*, — le *Sacrosyllabus de explicata ab Ecclesia et Patribus Scriptura pro imm. Conc. Virg.*, la démonstration de cette doctrine par la tradition et les textes de la Bible. Cet opuscule, lié d'ailleurs avec celui intitulé : *de Concordia debiti peccati negati in Deipara cum gratia Redemptoris*, renferme déjà l'explication spéculative du dogme. Les *Dissertationes epistolicæ de immac. Conc. Deiparæ* (vingt lettres) portent sur diverses questions accessoires.

» Le *Theopoliticus, seu brevis illucidatio et rationale divinorum operum atque providentia humanorum*, renferme, dans sa première partie, des explications dogmatiques, sans un ordre bien rigoureux d'ailleurs, sur la création, la providence, le péché originel et l'Incarnation, la grâce et la liberté, le bonheur temporel des méchants, le malheur des bons, le jugement particulier et le jugement universel, l'éternité des peines ; la seconde partie, pratique et morale, décrit, en se rattachant à la première, le gouvernement des États par les rois et les princes, d'après leur véritable idéal, et en tant qu'ils sont des copies du gouvernement divin et providentiel de l'univers.

» Les *Stromata S. Scripturæ, in quibus enarrantur, illustrantur cum commentationibus moralibus vitæ et historiæ Cain, Nabuch., Achan, Jezab., Sus.*, etc., etc., sont un travail d'exégèse fort intéressant. Un autre livre assez considérable et d'une rare érudition, offrant une sorte d'anthologie morale et ascétique, tirée des Pères et des auteurs ecclésiastiques de tous les siècles, est l'*Hieromelissa biblioth. de doctrina Evangelii, imitatione Christi et perfectione spirituali. Nieremberg* s'occupa aussi d'histoire ; on a de lui *la Vie de saint Ignace de Loyola*, Madrid, 1631. Il a laissé une preuve de son érudition classique dans son *Sigalion, sive sapientia mystica* (imprimé avec l'*Hieromelissa*). Parmi ses travaux d'histoire naturelle nous citerons : *la Curiosa filosofia y tesoro de maravillas de la naturaleza*, Madr., 1634 ; *Historia naturæ maxime peregrinæ*. l. XVI, 1635. »

Le Noir.

NIL (S.) l'ancien, surnommé *le Sage* (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) Ce célèbre solitaire, un des plus grands de l'Orient, naquit dans la première moitié du IVe siècle et vivait encore en 430. *Nil* s'était séparé de sa femme en 390 avec son consentement, lui avait laissé un enfant, avait pris l'autre, Théodule, et s'était retiré parmi les anachorètes du Sinaï. Il y était depuis quatre ans, entretenant une correspondance avec tous les pays sur les affaires religieuses, les hérésies, et défendait surtout saint Jean Chrysostome, lorsque les Sarrasins, ayant fait irruption chez les solitaires, lui enlevèrent son fils. Il se mit à sa recherche et le retrouva à Eleusa, chez l'évêque à qui les Sarrazins l'avaient vendu. Alors le père et le fils furent ordonnés prêtres par l'évêque d'Eleusa, et tous deux retournèrent au Sinaï.

« On a de *Nil*, dit M. Schrödl, divers écrits qui s'adressent principalement aux moines et aux solitaires. *Nil*, dit Tillemont, prêche la vertu avec éloquence ; ses pensées son gra-

ves et son style est plein de charmes. Du Pin appelle les lettres de *Nil* un arsenal de pensées aussi utiles que belles sur toutes espèces de sujets. Malheureusement quelques-uns des opuscules de *Nil* ont été perdus, par exemple, celui contre les païens. Ceux qui sont parvenus jusqu'à nous sont un *Traité de la Prière*; un *Traité de la Vie ascétique*; un écrit, adressé au moine Agathius, qui porte le titre de *Peristeria*; une *Dissertation sur la Pauvreté volontaire*, adressée à la diaconesse Magna, d'Ancyre; deux *Traités*, à Elogius, sur l'ascétisme et sur le vice; un *Traité des avantages de la vie des solitaires sur celle des moines dans les villes;* divers recueils de *Proverbes*, qui appartiennent à Evagre; des *Traités sur les huit mauvais esprits et les mauvaises pensées*; un *Discours* sur Luc, 22, 36, et des fragments d'autres discours; le *Récit du meurtre des solitaires du Sinaï et de la captivité de Théodule*; un *Discours sur le moine de Nifrée Albianus*; l'*Exposition du Cantique des cantiques*, mêlée aux commentaires de Grégoire de Nysse, de Maxime et de Psellus sur ce cantique, de telle sorte qu'on ne sait pas ce qui est de *Nil*. Le *Manuel d'Epictète*, et vraisemblablement le *Traité ou le discours sur diverses matières morales* ne sont pas de lui, pas plus que quelques autres livres qui portent son nom. C'est à tort que quelques écrivains ont considéré *Nil* comme un iconoclaste; *Nil* ne se prononça que contre l'abus qu'un homme riche de Constantinople voulait introduire en faisant représenter, sur les murs d'une église qu'il avait fait construire, une foule de figures symboliques d'animaux et d'autres objets naturels. »

Le Noir.

NINIVE et LES INSCRIPTIONS CUNÉIFORMES DEPUIS VINGT-CINQ ANS (*Théol. mixt. scien. archéol.*) — Les travaux qui furent entrepris par MM. Botta et Layard sur les ruines de *Ninive* et qui nous ont donné nos curieux musées assyriens de Paris et de Londres, si éloquemment confirmatifs des histoires bibliques, ont été poursuivis depuis vingt-cinq ans avec une infatigable ardeur et se poursuivent encore. Nous ne saurions, dans un article, entreprendre un sommaire de tant de révélations inattendues; un tel sommaire demanderait un ouvrage à part. Nous nous contenterons de faire quelques citations, prises à peu près au hasard dans cette série de découvertes, et dont la principale consistera dans un extrait de la légende du déluge rétablie et déchiffrée par les assyriologues anglais sur les tablettes cunéiformes du *British Museum*; cet extrait est tiré d'un mémoire qui était vivement attendu par le monde savant sur les inscriptions en écriture à forme de coins, et dont M. George Smith donna lecture en 1872, à la société d'archéologie biblique, sous la présidence de sir Henry Rawlinson. En réunissant les fragments de tablettes, on a fini pour retrouver la suite, sauf des lacunes provenant de mutilations irréparables; les tablettes étaient originairement au nombre de douze au moins et contenaient des séries de légendes antiques plus ou moins mythiques, mais présentant toutes le plus haut intérêt; et parmi ces légendes, se trouvait sur la onzième tablette, celle du déluge; c'est de celle-là que nous citerons une suite de phrases, dans lesquelles ne se font pas remarquer beaucoup de lacunes.

I. M. Layard, dans son livre *Ninive et ses ruines* (*nineveh and its remains*), après celui de MM. Botta et Flandin, *Monument de Ninive* et avant les communications du colonel Rawlinson qui se sont fait si longtemps attendre, tirait, en 1849, sur les trois points des ruines de *Ninive* qui avaient été fouillés et étudiés, *Nimroud*, *Kouyunjick* et *Khorsabad*, antiques palais des rois de *Ninive*, de diverses époques, les conclusions suivantes :

« Nous concluons de toutes les remarques précédentes :

» 1° Qu'il y a en Assyrie des édifices qui sont si différents dans leurs sculptures, leurs symboles mythologiques et sacrés, les caractères et la langue des inscriptions, que nous sommes autorisés à distinguer deux périodes dans l'histoire d'Assyrie.

Nous en concluons, de plus, ou bien que les peuples habitants de cette contrée à ces deux époques distinctes étaient, soit de différentes races, soit de branches de la même race ; ou bien que, par le mélange avec des étrangers, peut-être des Egyptiens, de grands changements sont survenus dans leur langage, leur religion, leurs mœurs, entre la construction du premier palais de Nimroud et celle des édifices de Khorsabad et de Kauyunjik.

» 2° Que les noms des rois qu'on lit sur les monuments indiquent même une période de plusieurs siècles entre les constructions des uns et des autres.

» 3° Que, d'après les symboles introduits dans les sculptures de la seconde période assyrienne, et d'après le caractère égyptien des petits objets trouvés dans la terre au-dessus des ruines de la plus ancienne période, il faut admettre d'intimes relations avec l'Egypte, effets de conquête ou de cordiale entente entre l'époque de l'érection du plus ancien et du plus nouveau des palais ; que les monuments d'Egypte, les noms de rois dans certaines dynasties égyptiennes, les ivoires de Nimroud, l'introduction de quelques divinités assyriennes dans le Panthéon Égyptien, et d'autres preuves, signalent le quatorzième siècle comme l'époque probable du commencement de ces relations, et le neuvième comme celle qui les ait vues se terminer.

» 4° Que les plus anciens palais de Nimrond étaient déjà en ruines et enfouis avant la construction des autres ; et qu'il est probable qu'ils ont pu être détruits vers le temps de la 14e dynastie égyptienne.

» 5° Que l'existence des deux dynasties assyriennes distinctes, et la fondation d'une monarchie en Assyrie, à peu près 2000 ans avant Jésus-Christ, peut se déduire du témoignage des plus anciens auteurs, et est d'accord, à la fois, avec l'écriture et les monuments égyptiens. » (Traduit par M. Bourrassé et cité par lui dans son *Dictionnaire d'archéologie sacrée.*)

II A une date un peu plus récente M. Schegg, dans son article *Ninive* du *Dict. encycl. de la théol. cathol.* résumait comme il suit ce qu'il savait des découvertes faites à cette époque sur l'ancienne *Ninive* (1) :

(1) « Ninive, dit M. Schegg, נִינְוֵה (1) ; LXX, Νινευΐ, Νινευή, capitale de l'Assyrie fut, d'après la Genèse (2), fondé par Nemrod. Le nom de Ninive (נִין־נְוֵה), qui veut dire demeure de Ninus, paraît être d'une origine postérieure et avoir été pris de celui du fondateur de l'empire assyrien, qui fit de l'ancienne ville de Nemrod le centre de sa domination et posa ainsi le fondement de sa grandeur et de son importance future. D'après le peu de détails que nous avons sur Ninive, c'était une ville d'une immense étendue. Diodore lui donne 480 stades (12 milles géographiques) de tour et dit qu'elle était beaucoup plus grande que Babylone. La Bible est d'accord avec le dire de Diodore, quoique les textes soient d'une rédaction vague et générale (3), « Ninive était une grande ville qui avait trois jours de chemin, *tanti erat ambitus ut vix trium dierum itinere posset circumiri* (4). » On lit encore (5) : « Et moi je ne pardonnerais pas à la grande ville de Ninive, où il y a plus de cent vingt mille personnes qui ne savent pas discerner leur main droite d'avec leur main gauche ! » Ainsi le nombre des enfants de Ninive, *parvuli,* était estimé à plus de cent vingt mille, ce qui fait présumer une population de plus de deux millions d'âmes. Ninive passait pour une ville imprenable, tant à cause des eaux qui l'entouraient qu'à cause de la solidité de ses murailles et de ses tours. Les murailles de la ville avaient dit-on, plus de 30 mètres de haut, et étaient assez larges pour que trois chariots pussent y passer de front ; elle était en outre munie de quinze cents tours. Elle dut sa splendeur extraordinaire autant à sa position qu'à la circonstance qui en fit la résidence des rois conquérants et le dépôt des innombrables trésors provenant des dépouilles de la moitié d'un monde. La situation de Ninive sur le Tigre, à l'un des rares endroits où il supporte un pont, fit de Ninive un point central pour le commerce de l'Orient. C'est pourquoi Nahum dit (6) : « Vous avez amassé plus de trésors par votre trafic qu'il n'y a d'étoiles dans le ciel, » et qu'un proverbe postérieur appelle Mossoul, qui est situé en face, la porte de de l'Orient et de l'Occident.

Mais cette ville florissante vit arriver enfin sa dernière heure ; elle succomba aux efforts des armées unies des Mèdes et des Chaldéens, qui mirent, par la conquête de Ninive, un terme à l'empire assyrien, 606 ans avant Jésus-Christ. Cependant Ninive ne disparut point par là du sol et de l'histoire, aussi peu que Babylone, conquise par Cyrus. Hérodote fait mention de Ninive (7) comme d'une ville encore existante, tout près du Tigre (8). Outre Diodore, déjà cité, Pline (9), Tacite (10), Ptolémée (11), Ammien Marcellin (12) nomment éga-

(1) II Rois, 19, 36. Is., 37, 37. Jon., 3, 3, 6. Nah., 2, 8.
(2) 10, 11.
(3) Cf. Jon., 3, 3.
(4) Hieron.
(5) Jon., 4, 11.
(6) 3, 16.
(7) I, 193.
(8) II, 150.
(9) VI, 30, 16.
(10) Annal., XII, 13.
(11) VI, tab. 1, Assyr. sit. Il la place au 78° 30′ de long et au 36° 40′ de lat.
(12) XXIII, 6, 22.

» L'antique *Ninive* est ensevelie sous la colline que les habitants actuels considèrent comme le tombeau du prophète Jonas ; de là son nom de *Nebbi Yunus*, précisément en face de Mossoul, à une demi-lieue seulement du Tigre. Rawlinson en sépare Fimrud et Kujunjik, et encore plus Korsabad, qu'il tient pour des villes à part et qu'il désigne ainsi : Nimrod est pour lui le *Calach* de la Bible (1), Nebbi Yunus, *Ninive*, Kujunjik, *Mespila* (2) (ce qui résout la difficulté qui naît de ce que Xénophon ne fait jamais mention de *Ninive*) (3), et Korsabad, *Sargon* (Zarghon chez les anciens géographes arabes)...

« Enfin le voile qui couvrait la langue des Assyriens tombe de plus en plus. On ne sait pas lire encore la langue cunéiforme des Assyriens, mais on a fait un grand progrès pour en comprendre la teneur générale. On est parvenu à ce premier résultat que la langue des inscriptions assyriennes et babyloniennes appartient, non à la famille des langues *ariques*, mais à celle des langues *sémitiques*, et qu'elle est, dans ses formes, plus ancienne et plus primitive que tous les autres dialectes sémitiques connus ; les pronoms s'y montrent tout à fait sémitiques, de même que les préfixes des verbes et les racines purement bisyllabiques. Botta n'a pas osé encore prononcer un jugement sur la langue des Assyriens, mais Rawlinson, par ses recherches, a donné un caractère de certitude absolue aux résultats indiqués. »

En 1850, en effet, on ne lisait pas encore les inscriptions cunéiformes ; mais aujourd'hui, comme on en verra la preuve plus loin, on en a déchiffré un très-grand nombre. Il y avait et il y a toujours beaucoup à déchiffrer, car Rawlinson écrivait en 1853 : « Sur les tablettes d'argile que nous avons trouvées à *Ninive* et qui se comptent maintenant par milliers, nous avons des traités didactiques qui embrassent presque tous les sujets sous le soleil ; on y trouverait des grammaires et des dictionnaires, tout ce qui concerne l'art de l'écriture, la notation numérique, les poids et les mesures, les divisions du temps, la chronologie, l'astronomie, la géographie, l'histoire, la mythologie, la géologie, la botanique, etc. En un mot, nous avons maintenant à notre disposition une véritable encyclopédie de science assyrienne. » (Cité par M. Muller, *Science des langues*, p. 301.)

III. Extrait d'un rapport annuel de la Société royale asiatique de Londres de 1854, sur les fouilles de *Ninive* dirigées par le colonel Rawlinson.

« La découverte la plus récente, et aussi la plus importante, au double point de vue historique et géographique, est celle d'un nouvel obélisque trouvé dans la partie sud-est du principal monticule de Nemrod. Cet obélisque a été élevé par Shamasphul, fils de Shalamhara ou Shalamchara, qui a édifié le monument semblable et bien connu qu'on voit au Musée britannique. Il mesure neuf pieds carrés, et il a en hauteur six pieds neuf pouces. Il est en belle pierre calcaire, et est arrondi par le haut. Sur une de ses faces, dans un cadre creusé en forme d'arche, un roi est représenté en vigoureux relief avec les symboles assyriens au-dessus de sa tête, et sur sa poitrine la croix semblable à celle de Malte. L'obélisque est d'une forme plus irrégulière et moins polie que celui que nous possédons déjà. Sur les trois autres faces il y a des inscriptions dont les moulages ont été envoyés au colonel Rawlinson, à Bagdad. Elles sont écrites en caractères assyriens hiératiques, dont il existe un échantillon à Londres, sur la pierre noire dite de lord Aberdeen ; mais leur alphabet différant en plusieurs points du système assyrien ordinaire, il a fallu

lement Ninive. A dater d'Ammien l'histoire n'en parle plus comme d'une ville. Au treizième siècle elle est indiquée comme un castel, et Benjamin de Tudèle fait mention de constructions élevées sur les ruines de Ninive. Tandis qu'en face Mossoul grandissait, l'antique capitale du monde disparaissait au point que, pendant des siècles on en connut à peine les ruines. Ninive devait ressusciter de nos jours de son tombeau, et la grandeur des monuments découverts, les inscriptions dont ils sont chargés, donnent de cette ville une idée qu'on était loin de soupçonner. »

(1) *Gen.*, 10, 11.

(2) Xénoph., *Cyr. exp.*, III, 4, 7.

(3) Ritter, XI, p. 174.

quelque étude avant qu'on ait pu les lire couramment. Cette différence toutefois n'est guère plus considérable que celle qui existe entre certaines formes ornées de la vieille écriture anglaise et les caractères de nos livres imprimés. La date de l'obélisque peut être fixée au commencement du huitième siècle avant Jésus-Christ.

» L'inscription est partagée en quatre colonnes et contient 225 lignes. Elle commence par les invocations accoutumées aux dieux d'Assyrie; puis elle rapporte, dans les termes suivants, une révolution domestique entreprise par le frère aîné du roi : « *Ashur-dan-Pal* (Sardanapale?) se ré-» volta contre son père, Shalamhara. » En sa qualité de mon frère aîné, il » avait sous sa garde le pays tout en-» tier; mais il le souleva et se pré-» para à combattre. Il réunit autour » de lui les hommes de la Haute et de » la Basse-Assyrie, et il nomma des » chefs pour commander les villes, » entraîner les habitants à se battre » pour lui et les mener au combat. »

« Suit une liste de vingt-sept villes, obscures pour la plupart, excepté les dernières, dont les noms sont bien connus. L'inscription continue ainsi : « Ces vingt-sept places fortes se ré-» voltèrent contre Shalamhar, mon » père, et se déclarèrent en faveur » d'Ashur-dan-Pal. Avec l'assistance » des grands dieux je les réduisis tou-» tes sous mon joug. »

« Viennent ensuite les détails des guerres du roi. La première année de son règne, il envahit les frontières de Nahiri (Naharaina), et fixe les limites de l'Assyrie proprement dite. Pendant la deuxième année, il envoie son général Mulil-Ashur, contre le Nahiri, et cet officier poursuit son expédition jusqu'à la mer du soleil couchant (l'Euxin ou la Méditerranée.) Son principal adversaire est Khurtsina, fils de Mikdiana; et dans cette campagne, nombre de villes sont prises, quantité d'ennemis sont massacrés, et un butin considérable est enlevé! Dans la troisième année, le roi franchit le Zab et passe, à travers Isibar, jusqu'en Nahiri, et reçoit les tributs de Dadiya et de plusieurs autres villes. Au sujet de ce passage, où il est question de Bartsu, le colonel fait cette remarque : « Je suis d'avis, maintenant, » que Bartsu ne peut être la Perse; » c'est évidemment une partie de » l'Arménie qui est réunie, ici et sur » l'ancien obélisque, avec le Minni ou » Ararat. »

« L'inscription détaille ensuite les tributs exigés, constate les ravages et le butin de Milida, et donne une description de cette campagne au milieu de ce pays montagneux. Le monarque vainqueur s'avance et pénètre dans le Zirruppunda, où il reçoit les tributs de plusieurs rois, dont les noms sont douteux. La campagne opérée dans ce pays est décrite en détail. Un roi nommé Perishat est emmené en esclavage, et l'indication de ce fait est suivie de l'énumération ordinaire du butin. Le conquérant reçoit le tribut de la ville d'Isibara, et là érige une stèle sur laquelle il inscrit les lois et règlements d'Assur et les exploits de ses soldats dans la conquête du Nahiri. Il marche ensuite sur la Mata (Médie), et raconte sa campagne dans ce pays, dont la ville principale est appelée Nabit. Il attaque Shirtsuarta, chef d'Arazias, et donne les détails de sa conquête, de la soumission de son adversaire, du tribut qu'il a exigé de lui, etc. Une liste des tributaires qui ont cédé à ses armes contient les noms de vingt-six chefs et ceux de leurs villes. Tous ces noms sont nouveaux; beaucoup sont difficiles à lire, mais ils seront utiles sous le rapport de l'étymologie.

» Le roi énumère ensuite les tributs qu'il a levés, et il dit que par la grâce des dieux il a imposé le joug de l'Assyrie à toutes les contrées qui s'étendaient du district montagneux d'Isiba jusqu'à la mer du soleil couchant, c'est-à-dire à toute l'Asie-Mineure et à la chaîne du Taurus.

» Dans la quatrième année de mon » règne, continue-t-il, le quinzième » jour du mois de *si*, je me mis en » marche pour le pays de Babylonie. » Je franchis le Zab; sur les lisières » des montagnes je tuai trois tau-» reaux sauvages. Je ravageai le pays » d'Epiteh, et m'emparai du temple » de la ville sur le fleuve Turnat (que » le colonel Rawlinson croit être le

» Nahrwan supérieur). La crainte
» de mes dieux Assur et le Soleil
» s'empara du peuple de cette con-
» trée, et il se soumit à ma puissance.
» Je remportai une victoire sur les
» hommes du pays, et j'abandonnai
» leurs biens et leurs dieux à mon
» peuple. Je traversai à pied sec le
» Turnab. La ville de Tikne et deux
» cents autres cités environnantes
» furent par moi détruites de fond en
» comble, rasées et livrées aux
» flammes. Je ravageai le pays de
» Nahrwan et attaquai la ville de
» Dihlina. Le peuple fut saisi de la
» crainte d'Assur, et il se soumit. »

Suivent d'autres détails, tous dans le même style, jusqu'à l'entrée du roi dans l'Akkidim. — « Alors, » ajoute-t-il, le peuple effrayé de la » colère de mes troupes victorieuses » et de la puissance de mon armée » dont il était impossible d'arrêter » les conquêtes, se réfugia dans la » ville de..., qui était la capitale, si- » tuée sur le fleuve Surabbi, dont les » bords étaient couverts de quatre » cent quarante-sept villes dépen- » dantes de la première. Je pris cette » capitale d'assaut, et je massacrai » dix-huit mille hommes de la gar- » nison; leur sang coulait comme » l'eau des rivières qui entouraient la » ville. Je pris vivants et fis prison- » niers trois mille des habitants. Je » donnai à mes troupes les richesses » et les armes de la garnison, nom- » breuses comme les gouttes d'une » ondée. Je détruisis, rasai et brûlai » la ville. Le Mersdach... s'enfuit vers » son armée. Il réunit les Chaldéens, » les Elamites, les Mimri et les Ara- » méens, forces innombrables, et vint » à ma rencontre. Sur la rivière Dab, » au-dessous de la capitale détruite, » je livrai bataille à son armée et à » tous ses auxiliaires, et je les taillai » en pièces. Je tuai cinq mille com- » battants, j'en pris deux mille vi- » vants, je m'emparai de mille cha- » riots, de deux mille tentes, du pa- » villon et de l'étendard royaux et » du camp tout entier. »

« Là finit brusquement l'inscription. Après avoir donné ce résumé des annales de Shamasphul, le colonel Rawlinson fait quelques remarques au sujet de la géographie de l'Assyrie dans ces temps reculés. Les rivières Surab et Dab seraient, selon lui, le Sura et le Zab des Arabes, bras gauche de l'Euphrate qui se bifurquait à Babylone. D'abord il avait supposé que le Surab était le Kukha; mais il pense que Shamasphul n'aurait pu parvenir si loin sans livrer beaucoup plus de batailles qu'il n'en est raconté dans ses annales. Il fait aussi remarquer que le nom d'*Akkidim* s'applique ici, comme sur l'autre obélisque, à la Babylonie s'étendant vers le nord jusqu'à la frontière d'Assyrie, tandis que plus tard ce même nom ne désigne plus que la partie inférieure de cette contrée.

» Le colonel annonce en même temps qu'il a descendu la rivière jusqu'à Bassora, d'où il a expédié plusieurs caisses au Musée britannique et au Palais de cristal par la frégate à vapeur l'*Akhbar*, qui avait été envoyée exprès de Bombay. Nous ne tarderons donc pas à recevoir ces antiquités précieuses.

» Les fouilles opérées par M. Taylor à Umgheir ont fait connaître d'une manière satisfaisante le plan architectural des temples babyloniens et chaldéens. On a la certitude que ces édifices étaient construits par étages diminuant par le haut, de façon qu'un seul appartement en formait le sommet ; ce qui s'accorde parfaitement avec la description donnée par Hérodote du temple de Jupiter-Bélée. Les recherches de M. Taylor ont aussi amené la découverte de cinq cylindres couverts d'inscriptions, et d'un grand nombre de briques portant des noms de rois qu'on n'a point encore remarqués sur les autres monuments. L'examen de ces divers morceaux a conduit le colonel Rawlinson à composer des listes de noms propres, dont quelques-uns appartiennent à des rois qui ont dû régner sur les plaines de la Mésopotamie avant même l'établissement de l'empire d'Assyrie, et d'autres à des gouverneurs des provinces agissant par l'autorité du souverain.

» La chronologie de l'histoire d'Assyrie s'est enrichie d'un document précieux par la découverte d'annales

d'un des premiers rois, dont le nom paraît être Téglath-Phalassar, comme celui du monarque assyrien connu plus tard des Hébreux. Téglath-Phalassar Ier devait avoir fleuri 418 ans avant le règne de Sennachérib, d'après le passage d'une inscription déjà traduite par le docteur Hincks sur une copie que M. Layard lui avait communiquée. Le même savant trouva ensuite au Musée britannique un cylindre de Téglath-Phalassar, rapportant la construction d'un temple à une date qu'il crut être soit 1750, soit 1840 ans avant Jésus-Christ.

» Le docteur Hincks publia cette découverte au mois de juillet. Aujourd'hui le colonel Rawlinson, ayant trouvé un second cylindre qui n'est que la reproduction du premier, mais dans un meilleur état de conservation, confirme l'opinion du docteur Hincks, en fixant la date certaine à l'année 1840 avant Jésus-Christ.

» D'après des lettres plus récentes, nous apprenons que le colonel Rawlinson a lu le nom de Sémiramis sur une statue du dieu Nebo, trouvée dans les ruines du palais de Nemrod. D'après une légende rapportée sur la statue, Sémiramis paraît avoir été réellement la femme de Phul, roi d'Assyrie, le même dont il est fait mention dans le *Livre des Rois*, et le contemporain de Manahem, roi d'Israël. Cette version placerait donc Sémiramis 150 ans avant Nabuchodonosor, et viendrait ainsi singulièrement confirmer la tradition rapportée par Hérodote, et d'après laquelle cette reine aurait précédé Nitocris de cinq générations, espace de temps égal à 150 années. Le colonel fait observer que les travaux attribués par Hérodote à Nitocris ont été certainement exécutés par Nabuchodonosor, ainsi que l'affirme l'historien chaldéen Bérose, et qu'il est consigné dans les *Babylonian cuneiform Annals* ; et le colonel Rawlinson en tire cette conséquence que Nitocris était la femme de Nabuchodonosor. » (Traduit par M. H. Marie Martin.)

Lorsque quelques siècles de travaux auront ajouté leurs découvertes à celles qui sont déjà faites, que les déchiffrements auront été conduits à une perfection relative satisfaisante, et qu'un savant généralisateur aura coordonné l'ensemble de manière à reformer une histoire de tant de lambeaux épars, on sera étonné de voir nos livres sacrés s'entourer d'une série confirmative et irrévocablement démonstrative des grands faits qu'ils racontent.

IV. *Extrait de la traduction de l'inscription cunéiforme sur le déluge* dont nous avons parlé en commençant.

Il y a plusieurs copies cunéiformes de cette légende assyrienne ; ces copies ne remontent qu'au règne d'Asshur-ban-pal (Sardanapale), c'est-à-dire à environ 600 ans avant Jésus-Christ ; elles ont été trouvées dans la bibliothèque de ce monarque, dans les fouilles du palais de *Ninive* ; mais d'après M. Smith et les archéologues, le texte de ces copies ne peut pas dater de moins de dix-sept cents ans avant notre ère, et il est probablement beaucoup plus ancien. Dans la légende du déluge, dont le style est d'une grande majesté, un patriarche nommé Sisit raconte à un monarque nommé Izdubar, l'histoire du déluge, laquelle se retrouve là comme partout, reposer sur les mêmes faits principaux, y compris celui de l'arche. Sisit raconte que Schamas, (le Dieu vengeur) lui ayant donné le plan d'un grand vaisseau avec lequel il se sauverait, lui, sa famille et les principaux animaux, il se mit à construire ce vaisseau ; il entre ici dans les détails de la construction ; puis il décrit à Izdubar le déchaînement de la tempête, l'immense désastre et montre, pour rendre la description plus lamentable, le conseil des dieux assyriens pleurant dans les nuées. La description est longue ; ce Sisit a lui-même assisté à tout ce qu'il décrit, en sorte que ce personnage correspond directement au Noé de nos livres sacrés. Voici le morceau que nous avons détaché de son récit, tel que nous le trouvons dans nos notes ; plus d'un journal l'a donné à lire à ses abonnés.

« Tout ce que je possédais, je le réunis.

» Je fis monter, dans le vaisseau,

tous mes serviteurs mâles et femelles,

» Les animaux des champs, et les fils de l'armée, tous, je fis entrer.

» Shamas fit une inondation et.....

» Il parla disant dans la nuit : « Je ferai pleuvoir du ciel abondamment,

» Entre au milieu du vaisseau, et ferme la porte. »

» Il souleva l'inondation et

» Il parla disant dans la nuit : « Je ferai pleuvoir du ciel abondanment. »

» Dans ce jour je célébrai sa fête.

» Le jour qu'il avait fixé ; j'étais en crainte

» J'entrai au milieu du vaisseau et fermai ma porte.

» Pour guider le vaisseau à Buzursadirabi le pilote.

» Je donnai le palais à sa main.

» Le déchaînement d'une tempête dans la matinée

» S'éleva, de l'horizon du ciel s'étendant et large.

» Vol, au milieu, tonna et

» Nebo et Saru marchèrent en face;

» Les porteurs de trônes marchèrent sur les montagnes et les plaines.

» Le destructeur Nergal bouleversé.

» Ninip vint en face consterné

» Les esprits amenèrent la destruction;

» Dans leur gloire ils balayèrent la terre ;

» L'inondation de Vul atteignit le ciel;

» La terre brillante fut changée en un abîme;

» Cela balaya la surface de la terre comme...

» Cela détruisit toute vie de la face de la terre...

» La forte tempête sur le peuple atteignit le ciel ;

» Le frère ne vit pas son frère ; elle n'épargna pas le peuple. Dans le ciel

» Les dieux craignirent la tempête, et

» Cherchèrent un refuge ; ils montèrent au ciel de Ana,

» Les dieux, comme des chiens cachant leurs queues, se couchèrent à terre.

» Ishtar prononça un discours,

» La grande déesse prononça son discours

» Le monde a tourné au péché, et

» Alors, en la présence des dieux, j'ai prophétisé le mal ;

» Quand j'ai prophétisé le mal en la présence des dieux,

» Tout mon peuple fut dévoué au mal, et j'ai prophétisé

» Ainsi : J'ai engendré l'homme, et qu'il ne..,

» Comme les générations des poissons remplissent la mer.

» Les dieux... pleuraient avec elle ;

» Les dieux, sur leurs siéges, étaient assis en lamentation ; etc.

On voit que les fouilles contemporaines de l'ancienne Assyrie viennent nous révéler des documents de poésie antique à caractère biblique d'une grande beauté, qui concourent à démontrer ce que nous disons aux mots ÂGES PALÉONTOLOGIQUES, DÉLUGE TRADITIONNEL et autres, de l'universalité des traditions sur certains faits primtifs dont le déluge fait partie. La légende assyrienne du déluge, plusieurs fois gravée en caractères cunéiformes, six cents ans avant notre ère, par les sculpteurs de Sardanapale, sur les murailles de ses palais, et lue aujourd'hui par nos archéologues qui retrouvent ainsi la langue dans laquelle on écrivait alors, est parfaitement conforme pour le fonds à ce qu'écrira l'historien Bérose du déluge, et à ce que nous en lisons dans notre Genèse. Les uns diront que Moïse ne fit que résumer, en sa manière monothéistique, les légendes assyriennes et égytiennes sur ce grand fait, les autres diront que ce furent les auteurs de ces récits légendaires qui empruntèrent à Moïse le fonds de ces récits ; mais la question de priorité, en des points de ce genre, nous importe peu; que cette question soit résolue dans un sens ou dans un autre par les archéologues de l'avenir, il restera toujours vrai, dans les deux cas, qu'il exista dans les contrées de l'Assyrie antique comme dans celles du Gange, dans celles de la Chine, et dans toutes les contrées du monde, une tradition qui racontait qu'un grand déluge

avait détruit le genre humain, et que ce fait, par conséquent, eut pour premier type une réalité universelle, dont les récits ne diffèrent que par les rédactions, seul point que nous regardions comme essentiel à la véracité d'une écriture inspirée comme celle de Moïse.

LE NOIR.

NIRVANA (l'annihilation du) (*Théol. mixt. philos. sychol. ontol. scien. hist. rel. étr.*) — Nous avons exposé, au mot BOUDDHISME, ce que nous paraît être, dans sa juste interprétation, le *Nirvana* de cette doctrine. Ce n'est point un anéantissement, ainsi que le croit M. Barthélemy Saint-Hilaire ; ce n'est, dans l'esprit du bouddhisme, qu'une espèce de vision intuitive de Dieu lui-même, dans le genre de celle que conçoit le christianisme, et que beaucoup de mystiques chrétiens ont peinte sous des expressions aussi fortes que celles des bouddhistes. Quelle différence fondamentale, dirai-je à MM. Barthélemy Saint-Hilaire et E. Burnouf, voyez-vous donc, entre les expressions les plus exaltées des bouddhistes pour dire leurs aspirations du *Nirvana*, et celles-ci du *votum Deo* par lequel le P. Capucin Bernardin de Picquigny (*Bernardinus a Piconio*), commença son ouvrage, aujourd'hui devenu si populaire dans le clergé. *Epistolarum beati Pauli triplex expositio ?*

« Quand, adhérant à toi par l'âme entière, uni, transformé tout entier en toi, tout entier plongé dans l'abîme de la divinité et absorbé, serai-je un seul esprit avec toi, vivant de ta vie, heureux de ta béatitude?

» Voilà la vie éternelle. »

« *Quando tibi tota anima adhærens, unitus, totus in te transformatus, totus in tuæ divinitatis abyssum immissus, et absorptus, unus tecum ero spiritus, tua vita vivam, tua beatitudine beatus?*

» *Hæc est vita æterna.* »

Et voici un superbe passage de Fénelon qui se termine par une phrase dont la nuance panthéistique n'est pas moins forte qu'elle ne l'est dans le tableau du ciel qu'on vient de lire et dans tous ceux du *Nirvana* bouddhiste.

« Il (Hazael) s'entretenait avec Mentor de cette première puissance qui a formé le ciel et la terre ; de cette lumière simple, infinie, immuable, qui se donne à tous sans se partager ; de cette vérité souveraine et universelle qui éclaire tous les esprits comme le soleil éclaire tous les corps. Celui, ajoutait-il, qui n'a jamais vu cette lumière pure, est aveugle comme un aveugle-né ; il passe sa vie dans une profonde nuit, comme les peuples que le soleil n'éclaire point pendant plusieurs mois de l'année. Il croit être sage, et il est insensé ; il croit tout voir, et il ne voit rien ; il meurt n'ayant jamais rien vu ; tout au plus il n'aperçoit que de sombres et fausses lueurs, de vaines ombres, des fantômes qui n'ont rien de réel. Ainsi sont tous les hommes entraînés par le plaisir des sens et par le charme de l'imagination. Il n'y a point sur la terre de véritables hommes, excepté ceux qui consultent, qui aiment, qui suivent cette raison éternelle. C'est elle qui nous inspire quand nous pensons bien ; c'est elle qui nous reprend quand nous pensons mal. Nous ne tenons pas moins d'elle la raison que la vie. *Elle est comme un grand océan de lumière, nos esprits sont comme de petits ruisseaux qui en sortent, et qui y retournent pour s'y perdre.* »

LE NOIR.

NISIBIS (l'école de) (*Théol. hist. écol. cél.*) — « Il faut considérer *Nisibis*, dit M. Schegg, comme le foyer le plus ancien de la littérature syriaque et de la prédication chrétienne ; alors qu'Édesse comptait à peine quelques fidèles, *Nisibis* était peut-être déjà entièrement convertie à la foi.

» L'essor de l'Église chrétienne de Syrie fut particulièrement favorisé par les couvents et les écoles. Dès avant 320 il y avait un grand nombre de couvents en Syrie ; c'est de là que partirent les moines qui parcoururent les villes, les villages, les déserts, et qui convertirent les Syriens, les Perses et les Arabes. Les Syriens ayant une littérature florissante, on fonda, en même temps que l'Evangile se répan-

dait parmi eux, des écoles analogues à celles de l'Occident, mais sur une plus grande échelle. Ils eurent deux espèces d'écoles : les écoles inférieures correspondant aux *bet-soferin*, (écoles des enfants, du Talmud), qui se trouvaient non-seulement dans les villes et les résidences épiscopales, mais encore dans les villages, et surtout dans les couvents, et les écoles supérieures, qui étaient à proprement dire des académies (analogues aux *bet-ulfana* et *bet-midrasch* du Talmud), et qui se trouvaient à Édesse et à *Nisibis*. Cette dernière académie fut créée par *Narsès* (1), surnommé la langue de l'Orient, le poëte de la foi chrétienne, la harpe de l'Esprit-Saint. *Barsumas*, évêque de *Nisibis*, célèbre lui-même par ses homélies sur les Evangiles, avait appelé Narsès, en 490 après Jésus-Christ, d'Édesse à *Nisibis*, où ce docteur expliqua pendant vingt ans les Ecritures avec un tel succès que son nom parvint au loin et que l'Occident fut surpris d'apprendre avec quel ordre et quelle méthode les Syriens exposaient les saintes Ecritures dans leurs cours publics, et qu'ils enseignaient la grammaire et la rhétorique aussi pertinemment que les Grecs et les Romains.

» Narsès eut pour disciples *Jean Beth-Rabanensis* et *Mar-Abas*, lequel enseignait en même temps que lui le syriaque et le grec, traduisit tout l'Ancien Testament du grec en syriaque, et laissa de nombreux commentaires sur les deux Testaments. Le successeur de Narsès dans la direction de la haute école fut *Hananus*, qui donna à l'académie des statuts d'après lesquels les cours de l'enseignement ordinaire et régulier devaient durer trois ans. On expliquait d'abord les Psaumes, puis le Nouveau Testament, ensuite les livres de l'Ancien Testament; les Pères formaient la clôture. On enseignait aussi les sciences profanes, mais on ne devait s'en occuper qu'après avoir terminé les cours de théologie. *Qui medendi scribendique artibus incumbent neutiquam negligant attente legere expositionem Novi Test. et codicem Sacramentorum*, dit un statut, postérieur il est vrai (1). Hananus eut, dit-on, huit cents élèves à la fois. Cependant ses commentaires n'eurent pas de succès, parce qu'il y réfutait trop souvent les propositions de Théodore de Mopsueste, dont l'autorité était si grande parmi les Nestoriens qu'ils avaient formulé ce canon : *Commentariis commentatoris magni omnino inhærendum est; qui vero iis quomodo modo repugnaverit aut aliter senserit, anathema sit* (2).

» Hananus fut remplacé par *Joseph Huzitha*. C'est de lui que provient la manière de lire des Syriens qui distingue ceux de l'est de ceux de l'ouest (les Nestoriens des Jacobites). Assémani tient la prononciation des Syriens orientaux pour la prononciation primitive, que Huzitha rétablit plutôt qu'il ne l'introduisit. De là vint aussi une différence dans l'enseignement grammatical, et, par suite, dans la manière d'écrire. Le système de ponctuation des Nestoriens, dont les manuscrits ont été jusqu'à présent les plus abordables pour nous, est beaucoup plus soigné, plus exact, que celui des Jacobites.

» Après Huzitha l'école de *Nisibis* eut encore pour chefs : *Mar Abas*, *Paul*, *Jesujab Arzunitha*, *Abraham Cheddadi*, *Hananus*, *Jesujab Gudalensis* et *Adiabenicus*. Mais, à dater du huitième siècle, la décadence des études chez les Nestoriens devint de plus en plus profonde. Les nombreux livres qu'ils publièrent encore traitèrent en général de matières ascétiques et liturgiques, ou bien c'étaient des légendes, des histoires de martyrs, la Chaîne des Pères.

» Ce qu'il y a de plus précieux dans cette tradition littéraire, c'est la merveilleuse sollicitude des Nestoriens pour la transcription des saintes Écritures; ils se préoccupent plus de la forme des lettres et des accents que du sens. C'est ainsi que leurs grammaires et leurs dictionnaires ont principalement en vue l'éclaircissement des mots les plus difficiles de l'Écriture et des S. Pères; par exem-

(1) Assém., III, 2, p. 917.

(1) Assém., *de Cath. Patr.*, p. 101.
(2) Assém., III, 1, p. 84.

ple le livre de Jean Bar Phinkai, *Expositio vocum.*

» A côté de Bar Phinkai on cite, comme grammairiens, *Élias*, évêque de *Nisibis* (1000 ans après Jésus-Christ), *Jesudenah, Achudemes* et *Jean*, le médecin. Mais bientôt même ce genre d'étude tomba; Grégoire Bar-Hébræus, au treizième siècle, se plaint hautement de la décadence des Églises nestoriennes. *Ebedjesu Sobensis* est le dernier Nestorien savant qu'on nomme encore. »

Aujourd'hui *Nisibis* n'est plus qu'un misérable village habité par des chrétiens nestoriens et arméniens, dont la seule richesse est dans son vieux nom.

Le Noir.

NITHARD (*Théol. hist.biog. et bibliog.*) — Cet historien du IXe siècle, petit-fils de Charles le Gros, naquit sur la fin du VIIIe siècle, prit part pour Charles le Chauve dans la lutte fratricide des fils de Louis le Débonnaire, l'assista de ses conseils et partagea avec lui les hasards de la guerre. Ce fut d'après ses ordres, qu'en 841, il commença à écrire ses quatre livres d'histoire qu'il termina en 843. Il mourut, dit-on, d'une blessure qu'il avait reçue lors d'une invasion des Normands, vers 858-859.

Le Noir.

NOACHIDES. *Voyez* Noé.

NOCES, festin que l'on fait à la célébration d'un mariage. Jésus-Christ daigna honorer de sa présence les *noces* de Cana, pour témoigner qu'il ne désapprouvait point la joie innocente à laquelle on se livre dans cette occasion; il y fit le premier de ses miracles, et y changea l'eau en vin. *Voyez* Cana.

A son exemple, les conciles et les Pères de l'Eglise n'ont point blâmé la pompe et la gaîté modestes que les fidèles faisaient paraître dans leurs *noces*; mais ils ont toujours ordonné d'en bannir toute espèce d'excès, et tout ce qui ressentait encore les mœurs païennes. « Il ne » convient point, dit le concile de » Laodicée, aux chrétiens qui assis» tent aux *noces*, de se livrer à des » danses bruyantes et lascives, mais » d'y prendre un repas modeste et » convenable à leur profession. » Saint Jean Chrysostome a déclamé plus d'une fois contre les désordres auxquels plusieurs chrétiens se livraient dans cette circonstance. Bingham, *Orig. ecclés.*, l. 22, c. 4, § 8.

Plusieurs conciles ont défendu aux ecclésiastiques d'assister aux festins des *noces*; d'autres leur ont seulement ordonné de se retirer avant la fin du repas, lorsque la joie devient trop bruyante. Dans les paroisses de la campagne, plusieurs pasteurs ont coutume d'assister aux *noces*, lorsqu'ils y sont invités, parce qu'ils sont sûrs que leur présence contiendra les conviés, et fera éviter toute espèce d'indécence. Ceux qui ont des paroissiens moins dociles et moins respectueux, s'en absentent, afin de ne pas paraître approuver ce qui peut y arriver de contraire au bon ordre. Les uns et les autres sont louables dans leurs motifs et dans leur conduite, selon les circonstances.

Bergier.

NOCES (secondes). *Voy.* Bigames

NOCTILUQUES (les) (*Théol. mixt. scien. zool.*) — Les *noctiluques* sont un genre d'infusoires (*V.* ce mot) qu'ont déterminé les travaux de M. Savigny, de M. Dujardin et de M. Doyère. Les micrographes n'en ont encore reconnu qu'une espèce qu'ils appellent le *Noctiluque Miliaris*; c'est un petit animal marin, globuleux, transparent, muni d'une petite trompe et qui est gros comme une toute petite tête d'épingle. Ce sont les *noctiluques* qui rendent parfois la mer si belle de phosphorescences sur les côtes de la Normandie. Ils se développent dans ces eaux en assez grande quantité pour produire ces effets de lumière; c'est tout à la fois, par des productions lumineuses dans le genre de celle du ver luisant et par des reflexions et réfractions de ces lueurs que les eaux de ces parages nous donnent si souvent ces spectacles durant les belles nuits.

Le Noir.

NOCTURNE. *Voyez* HEURES CANONIALES.

NOCTURNES (oiseaux) (*Théol. mixt. scien zool.*) — Ces oiseaux de proie dont l'énorme pupille laisse entrer tant de rayons lumineux qu'ils sont éblouis par le plein jour, et dont les ailes ne font point de bruit en volant afin de ne pas donner l'éveil à leur proie, ne doivent pas être détruits; ce qu'ils mangent de petits oiseaux n'est rien en comparaison du nombre de petits mammifères, tels que mulots, et d'insectes nuisibles auxquels ils font la chasse pour se nourrir et nourrir leurs petits. Les agriculteurs ont raison de les protéger.

LE NOIR.

NOÉ, (1) patriarche célèbre dans le premier âge du monde, à cause du déluge universel dont il fut sauvé avec sa famille, et parce qu'il a été la seconde tige de tout le genre humain. *Voyez* DÉLUGE. Ses premiers descendants ont été appelés *noachides*.

Les incrédules, qui se sont fait un mérite de trouver quelque chose à reprendre dans l'Ecriture sainte, ont proposé plusieurs objections contre l'histoire de ce patriarche.

1° Dans la Genèse, c. 8, ℣ 20, il est dit que *Noé* sortit de l'arche, offrit un sacrifice au Seigneur, et que Dieu le reçut *en bonne odeur*.

Par cette expression, disent nos censeurs, il paraît que Moïse a été dans la même opinion que les païens, qui pensaient que leurs dieux se nourrissaient de la fumée des victimes brûlées à leur honneur, et que cette odeur leur était agréable. Ç'a été aussi le sentiment des anciens Pères; ils ont cru que les dieux des païens étaient des démons avides de cette fumée; opinion contraire à la spiritualité de Dieu et des anges, injurieuse à la majesté divine, et qui règne encore chez les idolâtres modernes. C'est par le même préjugé que l'on a brûlé de l'encens et des parfums à l'honneur de la Divinité.

Mais une métaphore commune à toutes les langues ne peut pas fonder une objection fort solide; il ne faut pas prêter aux auteurs sacrés les erreurs des païens, lorsqu'ils ont professé formellement les vérités contraires à ces erreurs; or, Moïse et les prophètes ont enseigné clairement que Dieu est un pur Esprit, qu'il est présent partout, qu'il n'a besoin ni d'offrande ni de victimes, que le seul culte qui lui soit agréable, ce sont les sentiments du cœur. *Gen.*, c. 6, ℣ 3; *Num.*, c. 16, ℣ 22; *Ps.* 15, ℣ 2; 49, ℣ 12; *Isaï.*, c. 1, ℣ 11; *Jerem.*, c. 7, ℣ 22, etc. Le passage que l'on nous objecte, signifie seulement que Dieu agréa les sentiments de reconnaissance et de respect que *Noé* lui témoigna par son sacrifice. *Voyez* SACRIFICE. Ceci n'a donc rien de commun avec les folles imaginations des païens; lorsque les Pères ont argumenté contre eux, ils ont pu raisonner d'une manière conforme aux préjugés du paganisme, sans les adopter. L'opinion touchant le goût des démons pour les sacrifices était suivie par les philosophes; Lucien, Plutarque, Porphyre l'ont enseignée, nous ne voyons pas pourquoi les Pères auraient dû la combattre. *Voyez* DÉMON.

2° *Gen.*, c. 9, ℣ 10, Dieu dit à *Noé* : « Je vais faire alliance avec vous, avec » votre postérité, et avec tous les ani- » maux. » De là un philosophe moderne a conclu que l'Ecriture attribue de la raison aux bêtes, puisque Dieu fait alliance avec elles; il se récrie contre le ridicule de ce trait. Quelles en ont été, dit-il, les conditions? Que tous les animaux se dévoreraient les uns et les autres, qu'ils se nourriraient de notre sang et nous du leur; qu'après les avoir mangés, nous nous exterminerions avec rage. S'il y avait eu un tel pacte, il aurait été fait avec le diable.

Pour sentir l'absurdité de cette tirade, il suffit de lire le texte : « Je » vais faire avec vous une alliance en » vertu de laquelle je ne détruirai » plus les créatures vivantes par les » eaux du déluge. » Ici le mot *alliance* signifie simplement *promesse;* Dieu, pour gage de la sienne, fait paraître l'arc-en-ciel. Nouveau sujet de censure.

(1) Voyez les articles GENÈSE, DÉLUGE.

GOUSSET.

« Remarquez, dit le philosophe, » que l'auteur de l'histoire ne dit pas » *j'ai mis*, mais *je mettrai;* cela sup- » pose que, selon son opinion, l'arc- » en-ciel n'avait pas toujours existé, » et que c'était un phénomène sur- » naturel. Il est étrange de choisir le » signe de la pluie pour assurer que » l'on ne sera pas noyé. »

Etrange ou non, la promesse se vérifie depuis quatre mille ans. Moïse dit formellement, *j'ai mis mon arc dans les nuées* ; le texte est ainsi rendu par le samaritain, par les versions syriaque et arabe : les Septante portent, *je mets mon arc dans les nuées* : ainsi la critique du philosophe est fausse à tous égards. Pourquoi un phénomène naturel n'aurait-il pas pu servir à rassurer les hommes?

3° Dans le même chap., ℣ 19, il est dit que toute la terre fut repeuplée par les trois enfants de *Noé*. Cela est impossible, disent nos philosophes modernes; deux ou trois cents ans après le déluge, il y avait en Egypte une si grande quantité de peuple, que vingt mille villes n'étaient pas capables de le contenir. Il y en avait sans doute autant à proportion dans les autres contrées; comment trois mariages ont-ils pu produire cette population prodigieuse?

Nous répondrons à cette question, lorsque l'on aura prouvé cette prétendue population de l'Egypte. Ce royaume ne contient pas aujourd'hui mille villes, et l'on veut qu'il y en ait eu vingt mille deux ou trois siècles après le déluge. L'air de l'Egypte fut toujours très-malsain à cause des inondations du Nil et des chaleurs excessives; il l'était encore davantage avant que l'on eût fait des travaux immenses pour creuser des canaux et le lac Mœris, pour faciliter l'écoulement des eaux, pour élever les villes au-dessus du niveau des inondations; les hommes y ont toujours vécu moins longtemps qu'ailleurs. L'Egypte ne fut jamais excessivement peuplée que dans les fables.

Les incrédules ont eu beau faire, ils n'ont encore pu citer aucun monument de population ni d'industrie humaine antérieure au déluge. Vainement ils ont eu recours aux histoires et aux chronologies des Chinois, des Indiens, des Egyptiens, des Chaldéens, des Phéniciens; il est démontré aujourd'hui qu'en faisant attention aux différentes manières de calculer les temps dont ces peuples se sont servis, toutes se concilient, datent à peu près de la même époque, et ne peuvent remonter plus haut que le déluge. *Voy.* Monde (Antiquité du.)

4° Ils ont dit que l'histoire de *Noé* endormi et découvert dans sa tente, la malédiction prononcée contre Chanaan pour le punir de la faute de Cham son père, est une fable forgée par Moïse, pour autoriser les Juifs à dépouiller les Chananéens, et à s'emparer de leur pays; que cette punition des enfants pour les crimes de leur père est contraire à toutes les lois de la justice; que la postérité de Cham n'a pas été moins nombreuse que celle de ses frères, puisqu'elle a peuplé toute l'Afrique.

Mais ces savants critiques n'ont pas vu que Moïse attribue aux descendants de Japhet les mêmes droits sur les Chananéens qu'à la postérité de Sem, puisque *Noé* assujettit Chanaan à tous les deux, *Gen*, c. 9, ℣ 25; les Juifs descendus de Sem ne pouvaient donc en tirer aucun avantage. Moïse les avertit que Dieu a promis à leurs Pères de leur donner la Palestine, et de punir les Chananéens, non du crime de Cham, mais de leurs propres crimes, *Levit.*, c. 18, ℣ 25; *Deut.*, c. 9, ℣ 4, etc. Il leur défend de retourner en Egypte, et de conserver de la haine contre les Egyptiens, quoique ceux-ci fussent descendants de Cham, *Deut*., c. 17, ℣ 16; c. 23, ℣ 7. Au reste, la malédiction de *Noé* est une prédiction, et rien de plus. *Voy.* Imprécation.

La postérité nombreuse de Cham ne prouve rien contre cette prédiction, puisqu'elle ne tombait pas sur lui, mais sur Chanaan son fils; Dieu avait béni Cham au sortir de l'arche, *Gen.*, c. 9, ℣ 1. Si l'on veut se donner la peine de lire la *Synopse des critiques* sur le chapitre 10, ou la *Bible de Chais,* on verra que la prophétie de *Noé* a été exactement accomplie dans tous ses points.

Mais pourquoi ce patriarche dit-il, *béni soit le Seigneur Dieu de Sem*; n'était-il pas aussi le Dieu de Cham et de Japhet? Il l'était, sans doute, mais *Noé* prévoyait que la connaissance et le culte du vrai Dieu s'éteindraient dans la postérité de ces deux derniers, au lieu qu'ils se conserveraient dans une branche considérable des descendants de Sem, dans Abraham et dans sa postérité; cette bénédiction est relative à celle que Dieu donna à ce dernier, environ quatre cents ans après. *Gen.*, c. 12, ℣ 3, etc.

Les rabbins prétendent que Dieu donna à *Noé* et à ses enfants des préceptes généraux qui sont un précis de la loi de nature, et qui obligent tous les hommes; qu'il leur défendit l'idolâtrie, le blasphème, le meurtre, l'adultère, le vol, l'injustice, la coutume barbare de manger une partie de la chair d'un animal encore vivant. Mais cette tradition rabbinique n'a aucun fondement, l'Ecriture sainte n'en parle point. Dieu avait suffisamment enseigné aux hommes la loi de nature, même avant le déluge; *Noé* en avait instruit ses enfants par ses leçons et par son exemple; la rigueur avec laquelle Dieu venait d'en punir la violation, était pour eux un nouveau motif de l'observer.

Bergier.

NOÉ (*Théol. mixt. et hist.*) — Ajoutons à l'article de Bergier qui précède, les extraits suivants de celui de M. Schegg sur le même personnage :

« Noé, נֹחַ, Νῶε, signifie consolation. *Noé* était fils d'un Lamech qu'il ne faut pas confondre avec le Lamech descendant de Caïn..... L'Ecriture dit, en parlant du temps de *Noé* : « On commença alors à prêcher le nom de Dieu (1) pour l'opposer à l'orgueil et à la dépravation des descendants de Caïn (2). » Le mot hébreu קרא a été certainement bien compris par Haneberg (3) quand il l'a traduit par *prêcher*, au lieu de le traduire, comme on le fait habituellement, par *invoquer*; car קרא est souvent pris dans

(1) *Gen.*, 4. 26.
(2) *Gen.*, 4, 19-24.
(3) *Hist. de la Révél.*, p. 30.

le sens absolu de prêcher, annoncer; l'addition בְּשֵׁם renforce l'expression prêcher, en ce qu'elle montre que c'est au nom de Dieu et par son ordre que parle *Noé*. *Noé* eut la mission de prêcher, non-seulement en paroles, mais encore par ses œuvres, en construisant l'arche, aux yeux de ses contemporains, pendant cent vingt ans. Le texte de la Genèse, 6, 3 : « Mon esprit ne sera pas éternellement en contestation avec les hommes (1), » prouve combien d'avertissements divins précédèrent l'explosion définitive du jugement de Dieu. Le Coran représente aussi *Noé* comme prédicateur de la justice et de la pénitence, parlant à une génération endurcie (2) et la même idée se trouve dans les rabbins (3).

» *Noé*, prédicateur de la parole divine, est en même temps législateur et fondateur d'une nouvelle société humaine. Les rabbins citent généralement sept commandements de *Noé* : *de idololatria*; *de benedictione Numinis*; *de effusione sanguinis*; *de revelatione turpitudinum*; *de rapina*; *de judiciis administrandis*; *de carne cum sanguine*. Haneberg (4) les expose dans l'ordre suivant : I Ne pas vivre sans autorité; II. Se garder du blasphème; III. Se préserver de l'idolâtrie; IV. Ne pas se marier à des parents rapprochés; V. Ne pas répandre le sang; VI. Ne pas voler; VII. Ne manger ni viande étouffée, ni sang, ni gibier. Les rabbins expliquent la *revelatio turpitudinum*, ערוה גלוי, par *turpit. matris, uxoris, patris, sororis, materteræ, feminæ viri alius, masculi et bestiæ*. Du reste, disent-ils, un seul de ces commandements, *carnem in sanguine non comedatis*, fut nouveau, car les autres avaient déjà été donnés à Adam. La défense de manger du sang, etc., est motivée par la permission que Dieu donne de manger les animaux. Il paraît qu'avant le déluge les hommes s'en abstenaient; mais, comme le dé-

(1) ריב-דין construit avec ב, cf. *Gen.*, 31, 36.
(2) Sures 7, 11 et 71.
(3) Cf. Geiger, *des Emprunts que Mahomet a faits au judaïsme*, Bonn, 1833, p. 107.
(4) *Hist. de la Révél.*, trad. par I. Goschler, t. I p. 42, Vaton, 1856, 2 vol. in-8o.

luge amena de grandes modifications sur la surface de la terre, dans ses productions, et en particulier dans la constitution des plantes, cette première restriction : « Vous mangerez de l'HERBE de la terre » (1) fut abolie. Désormais il fut dit : Nourrissez-vous de tout ce qui a mouvement et vie ; je vous ai abandonné ces choses comme les légumes et les herbes des champs (2). » En même temps, à cette permission se rattacha « la terreur et la crainte dont tous les animaux de la terre furent frappés devant l'homme (3), » et ainsi, tandis que d'un côté la puissance de l'homme sur la nature fut restreinte, elle fut augmentée de l'autre. Les commandements de *Noé* sur le culte d'un Dieu, l'obéissance envers l'autorité, la sûreté des personnes et des propriétés, la sainteté du mariage, constituent les bases de toute société bien ordonnée.....

» Les rabbins font de *Noé* un contemporain d'Abraham ; ils le mettent en rapport avec le père de la foi et résument ainsi toute la tradition antéro et postéro-diluvienne dans la personne de *Noé*. *Noé* est le médiateur entre deux mondes ; il est le dernier membre du monde primitif, dont il a vu la race merveilleuse et dont il a transmis les saintes traditions au dépositaire du monde nouveau, au chef de la seconde race, à Abraham. Le temps qui s'écoula du déluge à Abraham est une période de transition, menant de la première à la seconde éducation du genre humain...

» La réalité du déluge est démontrée par l'état actuel de la surface de la terre comme par la tradition unanime de tous les peuples (4).

» Rodolphe Wagner, dans son excellente *Histoire naturelle de l'Homme*, Kempten, 1831, II, 27, dit : « Qu'un grand et violent déluge se soit répandu sur toute la terre, ait couvert les sommets les plus élevés du globe, c'est un fait qui a laissé d'incontestables traces sur toute la surface terrestre, et nous avons des preuves sensibles et suffisantes de ses prodigieux effets, quoique nous n'ayons pu interroger qu'une petite partie du globe. »

« Buckland, naturaliste anglais, dans un ouvrage spécial sur ce sujet, *Reliquiæ diluvianæ*, a parfaitement décrit tous les vestiges grandioses qu'a laissés derrière elle cette catastrophe, qui engloutit tout ce qui avait vie. « C'est un beau résultat de la science d'avoir, par de pénibles recherches, une observation attentive des détails les plus insignifiants en apparence, par la comparaison des faits acquis, réuni, dans un tout bien ordonné, les monuments d'un âge depuis longtemps disparu, dispersés sur la surface du globe, et de nous avoir fait lire, dans ces irréfragables témoignages et ces indestructibles monuments, l'histoire diluvienne d'une manière plus claire et plus certaine que nous ne lisons, dans ses documents les plus authentiques, l'histoire d'une époque quelconque du genre humain et du globe terrestre. »

« Buckland termine son livre en disant : « Ainsi nous avons démontré par des faits qu'un déluge tout-puissant fondit inopinément sur la terre, l'inonda tout entière, couvrit les plus hautes montagnes et engloutit dans ses flots tout ce qui vivait, à l'exception de ce que Dieu voulut sauver. Nous ne savons pas comment il plut au Seigneur d'amener cette masse incommensurable d'eaux et d'en élever les flots sur la surface du globe ; mais les traces formidables en sont devant nos yeux, et tous les éléments semblent y avoir pris part. Quelle prodigieuse puissance ne fallut-il pas pour entraîner des masses de roches sur le sommet du Jura, à 4,000 pieds au-dessus du niveau de la mer? Les eaux s'écoulèrent lentement ; la paix fut rendue à la terre ; une nouvelle végétation couvrit sa surface ; un nouveau règne animal se propagea. L'homme suivit, du pied du mont Ararat, le courant des eaux, qui s'écoulèrent dans toutes les directions, et peupla de nouveau la terre ; il établit sa demeure depuis

(1) *Gen.*, 3, 18.
(2) *Ibid.*, 9, 3.
(3) *Ibid.*, 9, 2.
(4) V. Stolberg, supplém. au 1er vol. de son *Histoire*, etc.

le climat des palmiers du tropique jusqu'au pied des monts glacés du pôle, qui sont comme les éternels monuments de la colère de Dieu et les témoins irréfragables d'une première création anéantie. »

« Cuvier avait dit : « Je pense avec Deluc et Dolomieu, que, si jamais quelque chose a été démontré en géologie, c'est que la surface de notre globe a été la victime d'une grande et subite révolution, dont la date ne peut remonter à beaucoup plus de cinq à six mille ans. » Tout en faisant entendre dans ses recherches, qu'il n'a nullement le dessein théologique de justifier les documents mosaïques. » *V*. Ages géologiques, Déluge, etc.

Le Noir.

NOEL, fête de la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui se célèbre le 25 de décembre.

On ne peut pas douter que cette fête ne soit de la plus haute antiquité, surtout dans les églises d'Occident. Quelques auteurs ont dit qu'elle avait été instituée par le pape Télesphore, mort l'an 138 ; qu'au quatrième siècle le pape Jules Ier, à la prière de saint Cyrille de Jérusalem, fit faire des recherches exactes sur le jour de la Nativité du Sauveur, et que l'on trouva qu'elle était arrivée le 25 de décembre ; mais ces deux faits ne sont pas assez prouvés. Saint Jean Chrysostome, dans une homélie sur la naissance de Jésus-Christ, dit que cette fête a été célébrée *dès le commencement*, depuis la Thrace jusqu'à Cadix, par conséquent dans tout l'Occident, et il n'y a aucune preuve que dans cette partie du monde le jour en ait jamais été changé.

Il n'y a eu de variation que dans les églises orientales ; quelques-unes la célébrèrent d'abord au mois de mai ou au mois d'avril, d'autres au mois de janvier, et la confondirent avec l'Epiphanie ; insensiblement elles reconnurent que l'usage des Occidentaux était le meilleur, elles s'y conformèrent. En effet, selon la remarque de saint Jean Chrysostome, puisque Jésus-Christ est né au commencement du dénombrement que fit faire l'empereur Auguste, on ne pouvait savoir ailleurs mieux qu'à Rome la date précise de sa naissance, puisque c'était là qu'étaient conservées les anciennes archives de l'empire. Saint Grégoire de Nazianze, mort l'an 398, *Serm.* 58 et 59, distingue très-clairement la fête de la Nativité de Jésus-Christ, qu'il nomme *Théophanie*, d'avec l'Epiphanie, jour auquel il fut adoré par les mages et reçut le baptême. *Voyez* Epiphanie. Bingham, *Orig. eccles* , l. 20, chap. 4, § 4 ; Thomassin, *Traité des fêtes*, liv. 2, chap. 6 ; Benoît XIV, *de Festis Christi*, c. 17, n. 45, etc.

L'usage de célébrer trois messes dans cette solennité, l'une à minuit, l'autre au point du jour, la troisième le matin, est ancien, et il avait autrefois lieu dans quelques autres fêtes principales. Saint Grégoire le Grand en parle, *Hom.* 8, *in Evang.*, et Benoît XIV a prouvé par d'anciens monuments, qu'il remonte plus haut que le sixième siècle.

Dans les bas siècles, la coutume s'introduisit en Occident de représenter le mystère du jour par des personnages ; mais insensiblement il se glissa des abus et des indécences dans ces représentations, et l'on reconnut bientôt qu'elles ne convenaient pas à la gravité de l'office divin ; on les a retranchées dans toutes les églises. On a seulement conservé dans quelques-unes ce que l'on nomme *l'office des Pasteurs* ; c'est un répons entre les enfants de chœur et le clergé, qui se chante pendant les *laudes* avant le cantique *Benedictus*, l'on se contente de jouer sur l'orgue l'air des cantiques en langue vulgaire, nommés *noëls*, qui se chantaient autrefois par le peuple. On ne peut guère douter que ce nom de *Noël*, donné à la fête, ne soit un abrégé d'*Emmanuel*. *Voyez* ce mot.

Bergier.

NOEL ALEXANDRE, ou Natalis Alexander (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce célèbre théologien et historien ecclésiastique français, né à Rouen en 1639, de l'ordre des dominicains, et assez gallican pour que ses écrits aient été formellement in-

terdits sous peine d'excommunication *ipso facto* par Innocent XI, mourut à l'âge de quatre-vingt six ans, dans le couvent des Jacobins à Paris en 1724. On a de lui :

1° La fameuse *Histoire de l'église de la nouvelle alliance*, en 24 vol. dont le premier parut en 1677 et le dernier en 1686, le tout finissant à la fin du concile de Trente. L'ouvrage comprend 30 vol. dont l'auteur fit lui-même une troisième édition en 8 vol. in-fol., mais les 6 volumes en sus des 24 furent ajoutés par *Noël* Alexandre comme histoire de l'ancien Testament. Le P. Roncaglia, moine de Lucques, fit de tout cela une édit. nouvelle en 9 vol. in-fol. en 1734, en publiant le texte de *Noël* Alexandre sans changement, mais ajoutant en notes, aux passages incriminés des rectifications et parfois des dissertations entières; et, grâce à ces remarques du P. Roncaglia, Benoit XIII fit retirer l'ouvrage de l'index. Cette histoire qui contient une foule de choses qu'on ne trouve pas ailleurs a été souvent réimprimée; un anonyme y a ajouté 2 volumes pour les faire arriver jusqu'au dix-huitième siècle.

2° Sa *Théologie dogmatique et morale* : « Cette théologie, dit M. Hefelé, en cinq livres, divisée exactement suivant le Catéchisme romain, dont elle est un commentaire vaste, riche, pratique et très-utile, parut d'abord en 10 volumes in-folio, Paris, 1693; puis en 2 volumes in-folio, en 1703; en 4 volumes in-4°, en 1743; enfin en 10 volumes in-8°, en 1768, à Einsiedeln. Il a deux *Appendices* intéressants, dont le premier renferme de nombreuses lettres de l'auteur sur divers points de morale et de casuistique, dont le second contient une série de documents importants, notamment beaucoup de constitutions pontificales, de mandements et décrets épiscopaux, qui se rapportent aux points controversés à cette époque, par exemple à la lutte des Jansénistes, etc. Ce travail dogmatico-moral engagea le Père *Noël* Alexandre dans de vives discussions avec le Père Daniel, Jésuite, surtout sur la grâce. Ces discussions ne cessèrent que par un ordre du roi, qui imposa silence aux deux partis (1). »

3° *Index concionatorius*, à l'usage des prédicateurs.

4° *Præcepta et regulæ ad prædicatores verbi divini informandos*, ou *Institutio concionatorum tripartita*, qui fut imprimée d'abord à Paris, en 1701, finalement à Augsbourg, in-8°, en 1763.

5° *Commentarius litteralis et moralis* sur les quatre Évangiles et toutes les Épîtres du Nouveau Testament, qui parut entre 1703 et 1710, et fut souvent réimprimé, par exemple en 5 volumes in-4°.

6° Des opuscules français, tels que les suivants : *Recueil de plusieurs pièces pour la défense de la morale et de la grâce de Jésus-Christ*; *Apologie des Dominicains missionnaires de la Chine*, ou réponse au livre intitulé : *Défense des nouveaux Chrétiens*; *Conformité des cérémonies chinoises avec l'idolâtrie grecque et romaine*, pour servir de confirmation à l'*Apologie des Dominicains missionnaires de la Chine*; *Lettres d'un docteur de l'ordre de saint Dominique sur les cérémonies de la Chine*.

Dans sa polémique sur les cérémonies chinoises, *Noël* Alexandre prit parti pour les dominicains contre l'esprit de tolérance des jésuites, qui, à notre avis, était plus philosophique et plus sage, mais qui ne fut pas compris en Europe.

Des opuscules latins qui ne sont que des dissertations sur divers sujets; tels sont : Comme quoi saint Thomas d'Aquin est le véritable auteur de la célèbre Somme; Comme quoi l'office du Saint-Sacrement est de ce docteur; Dialogue entre un Dominicain et un Franciscain pour démontrer que saint Thomas ne fut pas un disciple d'Alexandre de Hales et qu'il ne prit pas dans cet auteur sa *Secunda Secundæ*; Un écrit sur les griefs élevés par les Franciscains contre la Vulgate.

LE NOIR.

(1) Cf. *Addenda ad Elogium P. N. Alex.*, en tête du premier vol. de supplément de l'édit. de Venise.

NOÉTIENS, hérétiques, disciples de Noët, né à Smyrne, et qui se mit à dogmatiser au commencement du troisième siècle. Il enseigna que Dieu le Père s'était uni à Jésus-Christ homme, était né, avait souffert, et était mort avec lui; il prétendait, par conséquent, que la même Personne divine était appelée tantôt le Père et tantôt le Fils, selon le besoin et les circonstances : c'est ce qui fit donner à ses partisans le nom de *patripassiens*, parce qu'ils croyaient que Dieu le Père avait souffert.

Ce même nom fut aussi donné aux sectateurs de Sabellius, mais dans un sens un peu différent. *Voyez* PATRIPASSIENS. Il ne paraît pas que l'hérésie des *noétiens* ait fait de grands progrès; elle fut solidement réfutée par saint Hippolyte de Porto, qui vivait dans ce temps-là.

Beausobre, dans son *Histoire du Manichéisme*, t. 1, p. 535, a prétendu que saint Hippolyte et saint Epiphane ont mal entendu et mal rendu les opinions de Noët, qu'ils lui ont attribué par voie de conséquence une erreur qu'il n'enseignait pas. Mais Mosheim, *Hist. christ.*, sæc. 3, § 32, p. 686, a fait voir que ces deux Pères de l'Eglise n'ont pas eu tort; que Noët détruisait par son système la distinction des Personnes de la sainte Trinité, et qu'il prétendait que l'on ne pouvait pas admettre trois Personnes sans admettre trois Dieux.

Le traducteur de l'*Histoire ecclésiastique* de Mosheim, toujours plus outré que son auteur, dit que ces controverses au sujet de la sainte Trinité qui avaient commencé dans le premier siècle, lorsque la philosophie grecque s'introduisit dans l'Eglise, produisirent différentes méthodes d'expliquer une doctrine qui n'est susceptible d'aucune explication. *Hist. ecclés. du* 3e *siècle*, 2e partie, c. 5, § 12. Cette manière de parler ne nous paraît ni juste ni convenable. 1° Elle donne à entendre ou que les pasteurs de l'Eglise ont eu tort de convertir des philosophes, ou que ceux-ci en se faisant chrétiens ont dû renoncer à toute notion de philosophie. 2° Que ce sont les Pères qui ont cherché de propos délibéré des explications de nos mystères, et qu'ils n'ont pas été forcés par les hérétiques à consacrer un langage fixe et invariable pour exprimer ces dogmes. Double supposition fausse.

En effet, parmi les philosophes devenus chrétiens, il y en a eu de deux espèces. Les uns, sincèrement convertis, ont subordonné les notions et les systèmes de philosophie aux dogmes révélés et aux expressions de l'Ecriture sainte; ils ont rectifié leurs opinions philosophiques par la parole de Dieu. En quoi sont-ils blâmables d'avoir introduit la philosophie grecque dans l'Eglise? Les autres, convertis seulement à l'extérieur, ont voulu plier les dogmes du christianisme sous le joug des idées philosophiques, les expliquer à leur manière, et ont ainsi enfanté les hérésies. Il a donc fallu que les premiers, pour défendre les vérités chrétiennes, se servissent des mêmes armes dont on se servait pour les attaquer, opposassent des explications vraies et orthodoxes aux explications fausses et erronées des hérétiques; leur attribuerons-nous le mal qu'ont fait ces derniers? Telle est l'injustice des protestants et des incrédules; mais leur entêtement est trop absurde pour qu'on puisse le leur pardonner. *Voy.* PHILOSOPHIE.

BERGIER.

NOEUD VITAL (le) (*Théol. mixt. scien. physiol. et anat.*) Au titre NERFS nous avons dit un mot du *nœud vital.* C'est un point situé vers l'origine de la moëlle épinière, et qu'il suffit de couper pour que l'animal cesse à l'instant de respirer et par conséquent de vivre. Ce n'est pas la section du *nœud vital* en soi qui enlève la vie; ce point, en tant que filet nerveux n'est pas plus nécessaire à la vie que tous les autres points de l'encéphale et de la moëlle épinière; le cerveau lui-même paraîtrait beaucoup plus essentiel, et cependant il est prouvé qu'un animal peut vivre sans son cerveau. Ce qui fait que la section du *nœud vital* tue, c'est qu'elle produit instantanément la paralysie d'un organe dont le jeu continuel est nécessaire à la vie organique; cet organe est le poumon.

C'est là qu'est l'origine des nerfs pneumo-gastriques, et cette racine étant coupée à l'endroit précis d'où elle part, la paralysie complète s'ensuit dans la poitrine, et il y a asphyxie.

Galien plaça le *nœud vital* à l'origine de la moëlle épinière, *in ipso spinalis medullæ principio*. On a voulu depuis préciser davantage. M. Legallois enleva successivement par tranches, avec beaucoup de patience et de précaution, dans un animal vivant, une partie longitudinale de la moëlle allongée, et finit par comprendre dans une de ces tranches le *nœud vital*. M. Longet fixa mieux encore. « Le *nœud vital*, dit-il, n'a pas son siége dans toute l'épaisseur de la rondelle ou de segment du bulbe commençant avec l'origine de la huitième paire et finissant au-dessous, j'ai pu diviser, détruire à ce niveau, les pyramides antérieures et les corps rectiformes et voir la respiration persister; mais la destruction isolée du faisceau intermédiaire du bulbe, au même niveau, a produit seule la suspension instantanée de la respiration. »

M. Flourens s'occupa aussi de la fixation du *nœud vital*, mais M. Longet, avec plusieurs autres, lui firent opposition sur ce point. Le Noir.

NOHESTAN, est le nom qu'Ezéchias, roi de Juda, donna au serpent d'airain que Moïse avait fait élever dans le désert, *Num.*, c. 21, ℣ 8. Ce serpent s'était conservé parmi les Israélites jusqu'au règne de ce pieux roi, par conséquent pendant plus de sept cents ans. Comme le peuple superstitieux s'était avisé de lui rendre un culte, Ezéchias le fit briser et lui donna le nom de *Nohestan*, parce qu'en hébreu *fahas* ou *nahasch* signifie de l'airain et un serpent; et *tan*, un monstre, un grand animal, IV *Reg.*, c. 38, ℣ 4. Ainsi le prétendu serpent d'airain que l'on montre à Milan dans le trésor de l'église de Saint-Ambroise, ne peut pas être celui que Moïse avait fait faire. Bergier.

NOM. Ce mot a plusieurs sens différents dans l'Ecriture sainte. Il est dit, *Levit.*, c. 24, ℣ 11, qu'un homme avait blasphémé le *nom*, c'est-à-dire le *nom* de Dieu. Or le *nom* de Dieu se prend pour Dieu lui-même ; ainsi louer, invoquer, célébrer le *nom* de Dieu, c'est louer Dieu. Croire au *nom* du Fils unique de Dieu, *Joan.*, cap. 3, ℣ 18, c'est croire en Jésus-Christ. Dieu défend de prendre son *nom* en vain, ou de jurer faussement. Il se plaint de ce que la nation juive a souillé et profané ce saint *nom*, *fornicata est in nomine meo*, Ezech., c. 16, ℣ 15, parce qu'elle l'a donné à de faux dieux. Parler au *nom* de Dieu, *Deut.*, c. 18, ℣ 19, c'est parler de la part de Dieu et par son ordre exprès. Dieu dit à Moïse, *Exod.*, c. 23, ℣ 19, je ferai éclater mon *nom* devant vous, c'est-à-dire ma puissance, ma majesté. Il dit d'un ange envoyé de sa part, *mon nom est en lui*, c'est-à-dire il est revêtu de mon pouvoir et de mon autorité. Nous lisons que Dieu a donné à son Fils un *nom* supérieur à tout autre *nom*, *Philipp.*, c. 2, ℣ 9, ou une puissance et une dignité supérieures à celles de toutes les créatures. Il n'y a point d'autre *nom* sous le ciel par lequel nous puissions être sauvés, *Act.*, c. 4. ℣ 12; c'est-à-dire qu'il n'y a point d'autre Sauveur que lui. Marcher au *nom* de Dieu, *Mich.*, c. 4, ℣ 5, c'est compter sur le secours et la protection de Dieu.

Le *nom* est quelquefois pris pour la personne; dans ce sens, il est dit, *Apoc.*, c. 3, ℣ 4 : Vous avez peu de *noms* à Sardes qui n'aient pas souillé leurs vêtements. Il signifie la réputation; *Cant.*, c. 1, ℣ 2, votre *nom* est comme un parfum répandu. Dieu dit à David, je vous ai fait un grand *nom*; je vous ai donné beaucoup de célébrité. Imposer le *nom* à quelqu'un, est une marque de l'autorité que l'on a sur lui; le connaître par son *nom*, c'est vivre en société familière avec lui; susciter le *nom* d'un mort, c'est lui donner une postérité qui fasse revivre son *nom* : Dieu menace, au contraire, d'effacer le *nom* des méchants pour toujours, ou d'abolir à jamais leur mémoire.

Quelques hébraïsants prétendent que le *nom* de Dieu ajouté à un autre désigne simplement le superlatif; qu'ainsi les auteurs sacrés disent des *montagnes de Dieu* pour dire des montagnes fort hautes, des *cèdres de Dieu* pour des cèdres fort élevés, un *sommeil de Dieu* pour un sommeil profond, une *frayeur de Dieu* pour une extrême frayeur, des *combats de Dieu* pour de forts et violents combats, etc. D'autres pensent que ces manières de parler ont une énergie différente du superlatif, et qu'elles expriment l'action immédiate de Dieu; que les montagnes et les arbres de Dieu sont les montagnes que Dieu a formées, et les arbres qu'il a fait croître sans le secours des hommes; que le sommeil et la frayeur de Dieu expriment un sommeil et une frayeur surnaturelles; que les combats de Dieu sont ceux dans lesquels on a reçu un secours extraordinaire de Dieu, etc. Nemrod est appelé grand et fort chasseur devant le Seigneur, *Gen.*, c. 10, ℣ 9, parce que sa force paraissait surnaturelle. Dans Isaïe, c. 28, ℣ 2, le roi d'Assyrie est nommé fort et robuste au Seigneur, ou plutôt par le Seigneur, parce que Dieu voulait se servir de sa puissance pour châtier les Israélites.

Cette habitude des Hébreux d'attribuer à Dieu tous les événements, démontre leur foi et leur attention continuelle à la providence.

Il y a une dissertation de Buxtorf sur les divers *noms* donnés à Dieu dans l'Ecriture sainte, et qui est placée à la tête du *Dictionnaire hébraïque* de Robertson; il y est parlé principalement du *nom Jéhovah. Voy.* cet article. Quant aux conséquences que les rabbins tirent de ces *noms* par le moyen de la *cabale*, ce sont des rêveries puériles et absurdes. Il suffit de remarquer, 1° que dans le style de l'Ecriture sainte, *être appelé de tel nom*, signifie être véritablement ce qui est exprimé par ce *nom*, et en remplir toute l'énergie par ses actions. Lorsque Isaïe dit, en parlant du Messie, c. 7, ℣ 14, il sera nommé *Emmanuel*; c. 9, ℣ 6, il sera appelé l'admirable, le Dieu fort, etc.; c'est comme s'il y avait, il sera véritablement Dieu avec nous, admirable, Dieu fort, etc. *Jerem.*, c. 23, ℣ 6 : « Voici le *nom* qui lui sera donné, le » Seigneur est notre justice ; » c'est-à-dire il sera le Seigneur et il nou rendra justes. *Matth.*, c. 1, ℣ 21 ; « Vous le nommerez *Jésus*, parce » qu'il sauvera son peuple. »

2° Le *nom Elohim*, quoique pluriel, donné à Dieu, n'exprime point la pluralité, mais le superlatif; il signifie le *Très-Haut*; c'est pour cela qu'il est toujours joint à un verbe ou participe singulier. Ainsi, dans le ℣ 1 de la Genèse, « Au commencement, » Dieu (Elohim) créa le ciel et la » terre, » il n'est point question de plusieurs dieux, comme ont voulu le persuader quelques incrédules, puisque le verbe *créa* est au singulier. Souvent il est joint au nom *Jéhovah*, nom de Dieu propre et incommunicable; *Jéhovah Elohim;* alors il paraît signifier ou *Jéhovah, le Très-Haut*, ou le seul des dieux qui existe véritablement. *Voy.* Jéhovah.

NOM DE JÉSUS. « Jésus-Christ » s'est humilié, dit saint Paul, et s'est » rendu obéissant jusqu'à mourir sur » une croix ; c'est pour cela que Dieu » l'a exalté et lui a donné un nom » supérieur à tout autre nom, afin » qu'au *nom de Jésus* tout genou » fléchisse dans le ciel, sur la terre et » dans les enfers. » *Philipp.*, c. 2, ℣ 8. Autrefois nos pères, fidèles à la leçon de saint Paul, ne prononçaient jamais le saint *nom de Jésus*, sans donner une marque de respect; il est fâcheux que cette louable coutume se soit perdue parmi nous. Saint Jean Chrysostome se plaignait déjà de ce que le *nom* de Dieu était prononcé par les chrétiens avec moins de respect que par les Juifs; on pourrait dire aujourd'hui que nous le prononçons avec moins de piété que les païens.

C'est au *nom de Jésus-Christ* que les apôtres opéraient des miracles; c'est à lui qu'ils rapportaient toute la gloire de leurs succès, *Act.*, c. 3, 4 et 8, etc. : preuve évidente que ce n'étaient ni des imposteurs qui agissaient pour leur propre intérêt, ni des hommes crédules abusés par de fausses promesses.

Dans plusieurs diocèses on célèbre le 14 janvier une fête ou un office particulier à l'honneur du saint *nom de Jésus*, parce que le premier jour de ce mois est entièrement consacré au mystère de la circoncision.

Nom De Marie, fête ou office qui se célèbre surtout dans les églises d'Allemagne, le dimanche dans l'octave de la Nativité de la sainte Vierge, en mémoire de la délivrance de la ville de Vienne, assiégée par les Turcs en 1683. Ce monument de piété et de reconnaissance fut institué par le pape Innocent XI; mais on ne l'a pas adopté en France, à cause de l'opposition des intérêts politiques qui se trouvaient alors entre la France et l'empire.

Bergier.

NOM DE BAPTÊME. L'usage observé parmi les chrétiens de prendre au baptême le *nom* d'un saint qu'on choisit pour patron, est très-ancien. Non-seulement il en est parlé dans le Sacramentaire de saint Grégoire et dans l'Ordre romain, mais saint Jean Chrysostome reprend les chrétiens de son temps, qui, au lieu de donner à un enfant le *nom* d'un saint *comme faisaient les anciens*, usaient d'une pratique superstitieuse dans le choix de ce *nom*. *Hom.* 13, *in Ep. ad Cor.*

Thiers, dans son *Traité des superstitions*, t. 2, l. 1, c. 10, expose en détail toutes celles que l'on peut commettre à ce sujet; il cite les décrets des conciles qui les ont défendues, et montre l'absurdité de tous ces abus. Il relève avec raison le ridicule des protestants, qui affectent de prendre au baptême le *nom* d'un personnage de l'ancien Testament, plutôt que le *nom* d'un apôtre ou d'un martyr. La sainteté de ces derniers est-elle plus douteuse que celle des patriarches, ou sont-ils moins dignes de nous servir de modèle? Si le choix du *nom* d'un saint est une espèce de culte que nous lui rendons, est-il moins permis d'honorer les saints de la loi nouvelle que ceux de l'ancienne loi ?

Bergier.

NOMBRE D'OR. (*Théol. mixt. scien. astron. comp. ecclés.*) — *V.* Cycle lunaire, solaire et pascal.

NOMBRES (Théorie des) (*Théol. mixt. scien. mathém.*) — Cette branche des mathématiques a pour objet d'arriver aux vérités générales qui concernent les combinaisons des *nombres* ; le grand mérite théorique de l'algèbre est de fournir partois des formules qui expriment de ces vérités générales; si nous connaissions toutes ces vérités, nous n'aurions pas besoin d'exécuter de longs calculs, nous verrions directement les résultats dans la généralité même ; nous aurions la science de Dieu ; mais nous n'arrivons à embrasser que quelques-unes de ces généralités, par isolement et sans attache avec les autres ; c'est ce qui fait que notre science est si limitée ; pour qu'elle fût complète, il faudrait que nous possédassions, à la fois, dans notre intelligence toutes les lois qui régissent les *nombres* avec tous les rapports de ces lois entre elles, de la même manière évidente que nous voyons cette généralité : *Deux grandeurs égales à une troisième sont égales entre elles*. Il n'y a que Dieu qui ait cette vision des choses, et c'est cette vision même qui constitue la base de sa connaissance infinie. Nous ne ferons jamais, avec tous nos progrès, que lui en arracher quelques lambeaux.

Nos grands hommes de la *Théorie des nombres* sont parmi les anciens, Euclide, Diophante, plusieurs indous, et parmi les modernes, Viète, Fermat, Euler, Lagrange, Legendre, Gauss, Abel, Jacoby, Cauchy. Fermat est le plus illustre et le plus sondeur de tous comme généralisateur ; il a levé une foule de questions dont il voyait la solution avant d'en avoir trouvé la démonstration ; il voyait cette solution par un coup d'œil immédiat plongé dans les lois de l'être, et ceux qui lui ont succédé, ont réussi, pour la plupart de ces théorèmes, à en établir la démonstration. C'est Fermat qui avait posé par exemple les théorèmes suivants :

« L'aire d'un triangle rectangle dont les côtés sont exprimés en nom-

bres entiers ne saurait être égale à un carré. »

« La somme de deux bi-carrés ne peut être un carré. »

« La somme ou la différence de deux cubes ne peut être double d'un cube. »

Mais il y a, parmi les théorèmes de cette sorte qu'a posés Fermat et que d'autres ont démontrés, une proposition générale émise par le même Fermat et dont les mathématiciens les plus forts n'ont encore pu trouver la démonstration générale : cette proposition est celle-ci :

« La somme de deux mêmes puissances de deux nombres, excepté la deuxième, ne peut être une égale puissance d'un nombre quelconque. »

Comprenons d'abord la proposition. S'il s'agit de la 2e puissance ou du carré, on trouve un carré exact qui vaut la somme des deux carrés, en sorte que la proposition, pour être vraie, doit poser l'exception : *excepté la deuxième* L'équation suivante :

$$x^2 + y^2 = z^2$$

a donc son application à tous les nombres possibles que l'on voudra faire signifier aux symboles algébriques x et y. En élevant x (nombre quelconque) au carré, (c'est-à-dire le multipliant par lui-même), opérant de même sur y (nombre quelconque), et ajoutant les deux résultats pour en faire une somme, il y aura un nombre z, qui, élevé au carré, sera égal à cette somme. Mais s'il s'agit de toute autre puissance, soit le cube ou la 3e, soit la 4e, soit la 5e, soit toute autre à l'infini, ce qui vient d'être reconnu vrai pour la 2e puissance, ou le carré, cesse de l'être pour toutes les autres ; il n'y a plus de nombre qui, élevé à la puissance convenue, égale la somme répondant aux conditions du théorème.

On a donc à réfuter l'équation suivante :

$$x^m + y^m = z^m$$

en entendant par l'exposant m tout nombre, excepté le nombre 2. Fermat vit immédiatement et par intuition ce principe général comme une vérité mathématique, et ne put en trouver la démonstration. Euler et Legendre reprirent le travail et arrivèrent à la démontrer pour les exposants 3 et 5, mais s'arrêtèrent là, et ne purent pas trouver, non plus, la démonstration algébrique applicable à tous les nombres possibles (excepté 2) employés comme exposants. Depuis Euler et Fermat, on a repris le même problème et l'on a étendu leurs démonstrations pour 3 et 5 à d'autres nombres ; mais ce ne sont là que des démonstrations de particularités; la généralité n'y gagne rien, et si l'on n'avait l'autorité de Fermat ou la même vision que lui du général, qui empêcherait de nier cette généralité, et de dire : je vous accorde toutes vos démonstrations puisqu'elles sont mathématiques, mais je n'en soutiens pas moins qu'il y a des *nombres* employés comme exposants, ou des puissances, pour lesquelles ce qui a été vrai de l'exposant 2 se retrouvera vrai également.

Si nous avions le temps, nous entreprendrions la recherche de la démonstration générale ; mais nous avons bien autre chose à faire pour exécuter notre engagement de terminer ce dictionnaire en deux années. Nous ferons seulement observer qu'il y a dans ce problème, comme partout, quelque chose de la loi essentielle de l'être qu'on n'a pas atteint, qu'on atteindra peut-être, mais qui, si on l'atteint, ne conduira pas loin, à cause de la multitude infinie de problèmes du même genre qu'on pourrait soulever sur les *nombres* et qui engendreraient des difficultés de même espèce. Dieu s'est réservé la vision parfaite des choses dans leur complète généralité.

LE NOIR.

NOMBRES. Le *livre des Nombres* est le quatrième du Pentateuque ou des cinq livres écrits par Moïse. Il renferme l'histoire de 38 à 39 ans que les Israélites passèrent dans le désert; ce qui avait précédé est rapporté dans l'Exode, et ce qui suivit jusqu'à l'entrée de ce peuple dans la

Palestine, se trouve dans le Deutéronome. Il est écrit en forme de journal; il n'a pu l'être que par un auteur témoin oculaire des marches, des campements, des actions que les Hébreux firent dans cet intervalle. On l'a nommé le *livre des Nombres*, parce que les trois premiers chapitres contiennent les dénombrements des différentes tribus de ce peuple, mais les chapitres suivants renferment aussi un grand nombre de lois que Moïse établit pour lors, et la narration des guerres que les Israélites eurent à soutenir contre les rois des Amorrhéens et des Madianites.

Vainement quelques incrédules ont voulu contester l'authenticité de ce livre, et soutenir qu'il a été écrit dans les siècles postérieurs à Moïse; outre la forme de journal qui dépose en sa faveur, et le témoignage constant des Juifs, Jésus-Christ, les apôtres, saint Pierre, saint Jude et saint Jean dans son Apocalypse, citent plusieurs traits d'histoire tirés du *livre des Nombres*, et il n'est presque aucun des écrivains de l'ancien Testament qui n'en ait allégué quelques traits, ou qui n'y fasse allusion.

Le premier livre des Machabées raconte ce qui est dit du zèle de Phinées et de sa récompense; celui de l'Ecclésiastique en fait aussi mention, de même que de la révolte de Coré et de ses suites; les prophètes Michée et Néhémie parlent de la députation du roi de Moab à Balaam, et de la réponse de celui-ci. Le quatrième livre des Rois et celui de Judith renouvellent le souvenir des serpents qui firent périr un grand nombre d'Israélites, et du serpent d'airain élevé à ce sujet. Osée remet devant les yeux de ce peuple les artifices dont usèrent les femmes madianites pour entraîner ses pères dans le culte de Béelphégor; David, *Ps.* [illegible], joint cet événement à la révolte de Dathan et d'Abiron, et aux murmures des Israélites. C'est dans le *livre des Nombres* qu'est portée la loi touchant les mariages, qui est appelée loi de Moïse dans celui de Tobie. Jephté dans le 11e chap. de celui des Juges, réfute la demande injuste des Ammonites, en leur alléguant les faits rapportés dans les chap. 20, 21 et 22 des *Nombres*; Josué en rappelle aussi la mémoire. Enfin Moïse résume dans le Deutéronome ce qu'il avait dit dans les *Nombres*, touchant les divers campements des Hébreux, l'envoi des espions dans la terre promise, la défaite des rois des Amorrhéens, la révolte de Coré et de ses partisans, et la conduite de Balaam. Il n'est pas possible d'établir l'authenticité d'aucun livre par une tradition mieux suivie et plus constante.

Nous ne nous arrêterons point à discuter les objections frivoles que Spinosa et ses copistes ont faites contre ce livre; nous aurons occasion d'en réfuter plusieurs dans divers articles particuliers, et M. l'abbé Clément l'a fait très-solidement dans l'ouvrage intitulé : *l'Authenticité des livres, tant du nouveau que de l'ancien Testament, Paris*, 1782; il a mis dans le plus grand jour l'ignorance et l'ineptie du critique incrédule auquel il répond.

BERGIER.

NOMINALISME et RÉALISME. (*Théol. mixt. phil. ontol. et psychol.*) — Ces deux théories philosophiques, si célèbres dans le moyen âge, surtout à partir de Roscelin, qu'on a appelé le père du *nominalisme*, puis d'Occam qui remit en vogue cette philosophie, ne doivent pas, pour être comprises et jugées conformément aux notions du bon sens, être présentées avec l'escorte de subtilités dont l'entourèrent les scolastiques; il convient de négliger cet impénétrable labyrinthe, et de retourner aux sources pures de ces systèmes, lesquelles sont dans Platon et Aristote.

Platon disait : L'homme ne crée rien; il participe seulement à la lumière éternelle du Logos et de ses archétypes, vérités permanentes, servant de règles à sa sagesse dans ses réalisations des particuliers. Il est éternellement vrai, par exemple, que le tout est plus grand que sa partie; Dieu ne peut pas faire qu'il en soit autrement; c'est là un de ses archétypes faisant partie de lui-même, de son intelligence; et comme il est im-

possible que cet universel : le tout est plus grand que sa partie, existe en soi, puisque ce n'est point une substance indépendante d'un substratum intelligent qui le porte avec lui, il faut bien, pour qu'il soit une réalité éternelle, qu'il ait un support éternel; sans ce support, il serait une création; s'il était une création, il ne serait pas éternel ; il l'est pourtant, puisqu'il est absolument impossible qu'il ne soit pas toujours vrai de dire que le tout est plus grand que sa partie; donc il a un support éternel, une substance, qui est le père primordial de toutes choses, avec son logos qui est l'ensemble de ses archétypes éternels comme lui; cette substance est Dieu; et voilà Dieu démontré, aussi bien que l'éternelle réalité, en lui, des universaux.

Qui ne conçoit la sublimité de cette démonstration de Dieu? Or, en même temps, le réalisme vrai est démontré lui-même ; c'est la réalité éternelle et permanente de toutes les vérités générales, à titre de lois archétypiques, dans l'intelligence infinie. Notre intelligence, par là même qu'elle est raison, en reçoit des participations.

Aristote, au contraire, disait : Il n'existe que des particuliers ; les universaux n'existent point en eux-mêmes ; qui donc a vu se promener les genres et les espèces? On ne voit se promener que les individus. Que sont donc les universaux? ce sont des catégorisations créées par notre esprit; nous avons une âme, une entéléchie qui a la puissance de rapprocher les qualités communes et identiques que possèdent les individus, de les universaliser, et d'en faire une création idéale qui n'a sa réalité que dans le terme qui l'exprime : de là le *nominalisme* ou *terminisme*. La nature, ou le créateur, ne pose que les particuliers, et c'est notre esprit qui crée les universaux, sur l'observation des particuliers et qui leur donne un corps dans le nom qui les exprime. L'autonomie de l'être humain, d'après Aristote, va jusque-là.

On voit de prime saut, que le *nominalisme*, dans Aristote son véritable père, n'est autre que le pélagianisme, si on le considère dans ses rapports avec la théologie de la grâce, tandis que le réalisme, dans Platon son père véritable, n'est autre que la docrine de saint Augustin et de l'Eglise sous le même rapport.

Ces deux théories étant ainsi exposées dans leur simplicité originelle, il est facile de les juger.

En quoi le *réalisme* pourrait-il être erroné? Il pourrait l'être, si l'on entendait que les vérités universelles, les principes généraux, sont en soi des substances, ainsi qu'on a voulu le faire dire à Platon en altérant ses idées sur les archétypes divins. Que le tout soit nécessairement plus grand que sa partie, que Dieu avec toute sa puissance ne puisse pas faire qu'il en soit autrement; c'est bien une vérité absolue, éternellement nécessaire ; mais ce n'est pas une substance, dans son abstraction pure ; ce n'est qu'une modalité, une vision, une idée qui a besoin pour être éternelle, pour n'être pas rien, mais pour être toujours une vérité, d'une substance qui la porte et la conçoive; cette substance est Dieu, dont la nécessité se montre aussitôt qu'on a reconnu l'éternité nécessaire de la vérité universelle. Voilà comment se doit entendre le *réalisme*, et ainsi entendu, il n'a rien que de rationnel et de vrai. C'est tout le platonisme dans sa plus grande splendeur; et c'est aussi tout le christianisme dans sa philosophie théologique.

Mais, d'autre part, en quoi le *nominalisme* est-il vrai lui-même? Précisément en ce qu'il nie le mauvais sens du *réalisme* que nous venons de faire comprendre. Aristote a raison de nier une réalité substantielle des universaux, indépendante des substances particulières, des en soi dans lesquels ils se réalisent. En Dieu, ils existent, mais seulement à l'état de modes; ce ne sont pas eux qui constituent sa substance; ils ne font que le décorer de splendeurs; et Dieu, quoiqu'il ne soit point un particulier, un individu, est pourtant un moi personnel, une conscience dont la pensée pense éternellemenent les universaux, qui sont les lois mêmes de

l'être, et dont le verbe, ou le logos, les nomme éternellement, avant de les appliquer dans ses créations en vertu de sa sagesse.

On voit donc qu'il faut accorder au *nominalisme* comme au *réalisme* une part de vérité, tout en reconnaissant que c'est le *réalisme* de Platon qui a l'avantage parce qu'il rapporte à Dieu la cause première de toutes choses, tandis que le *nominalisme* d'Aristote frise de bien près une négation monstrueuse qui consisterait dans l'élévation de l'autonomie humaine jusqu'à la propriété créatrice, dans l'installation de l'entéléchie créée sur le trône même du créateur.

C'est en suivant cette ligne que nous sommes arrivés à nos Hegel et à nos Proudhon. Il n'y avait pas de danger qu'en suivant le *réalisme* platonicien l'humanité se trouvât portée jusques dans ces abîmes. Le Noir.

NOMOCANONS (*Théol. hist. bibliog.*) — « On nommait ainsi, dit M. Permaneder, dans l'église d'Orient, au moyen âge, les recueils de droit canon composés depuis le sixième siècle, qui avaient réuni, par ordre de matière, les prescriptions (canons, κανόνες) émanées de l'autorité ecclésiastique et les lois (νόμοι) promulguées *circa sacra* par les empereurs christiano-romains. Les plus connus de ces recueils mixtes de lois ecclésiastiques et temporelles, νομοκανόνες, sont au nombre de six.

» 1. Le premier parut peu après la mort de Justinien et fut publié par un compilateur anonyme; car on a reconnu que c'est une erreur que de l'attribuer à Jean Scolastique, d'Antioche (patriarche de Constantinople à dater de 564)...

« 2. Un autre *nomocanon* parvenu jusqu'à nous est formé par la moitié d'un grand recueil divisé en deux parties, dont l'auteur est également inconnu, et qui, dans la première partie, renferme des décrets de conciles, des décisions canoniques des saints Pères; dans la seconde, des documents de droit mixte, divisés en quatorze titres, dont chacun comprend les titres correspondants des canons ecclésiastiques, simplement indiqués par leur numéro, et sous ces titres les ordonnances civiles qui s'y rapportent. Celles-ci ont été extraites d'un recueil antérieur, probablement composé vers 570, mais faussement attribué à Balsamon...

» 3. Le troisième *nomocanon* est formé par la seconde partie (qui est la première dans les manuscrits) du grand recueil de Photius, que ce patriarche de Constantinople commença en 883. Ce *nomocanon* n'est autre que celui que nous venons de nommer, divisé en quatorze titres, que Photius laissa sans rien y changer, et auquel il ajouta seulement quelques documents de droit ecclésiastique et civil...

» 4. Un recueil sans ordre, compilé sous le nom de *nomocanon* par un anonyme, que Cotelier a publié dans ses *Monumenta Eccl. Græc.*, Paris, 1677, t. I, avec une version latine et des notes, ne vaut presque pas la peine d'être cité.

» 5. En revanche, vers 1335, Matthieu Blastares composa un recueil dont le clergé grec se sert beaucoup, qui porte le titre de Σύνταγμα, mais qui, au fond, est disposé tout à fait comme un *nomocanon*. Beveridge l'a édité dans son Συνοδικόν (Oxon., 1672, in-folio, t. II, part. II).

» 6. Enfin le dernier travail de ce genre est le *nomocanon* terminé en 1561 par Manuel Malarus; il n'est pas imprimé, mais il en existe de nombreux manuscrits. » Le Noir.

NON-CONFORMISTES. C'est le nom général que l'on donne en Angleterre aux différentes sectes qui ne suivent point la même doctrine et n'observent point la même discipline que l'église anglicane; tels sont les presbytériens ou puritains qui sont calvinistes rigides, les mennonites ou anabaptistes, les quakers, les hernhutes, etc. *Voy.* ces mots.

Bergier.

NONE. *Voyez* Heures canoniales.

NONNES. *Voyez* Religieuses.

NORD. Il a fallu neuf siècles de travaux pour amener au christianisme

les peuples du *Nord*. Les Bourguignons et les Francs l'embrassèrent au cinquième siècle, après avoir passé le Rhin; l'on commença au sixième d'envoyer des missionnaires en Angleterre et en d'autres contrées; l'ouvrage n'a été achevé qu'au quatorzième par la conversion des peuples de la Prusse orientale et de la Lithuanie.

Au mot MISSIONS ÉTRANGÈRES, nous avons déjà remarqué la malignité avec laquelle les protestants ont affecté de noircir les motifs de la conduite des missionnaires en général, et l'attention qu'ont eue les incrédules de copier ces mêmes calomnies; mais il est bon de voir en détail ce qu'a dit Mosheim des missions du *Nord* dans les différents siècles; il n'a fait que rendre fidèlement l'opinion qu'en ont conçue tous les protestants.

Il est convenu qu'au troisième siècle, la conversion des Goths et la fondation des principales églises de la Gaule et de la Germanie, furent l'ouvrage des vertus et des bons exemples que donnèrent les missionnaires qui y furent envoyés; mais il prétend qu'au cinquième les Bourguignons et les Francs se firent chrétiens, par l'ambition d'avoir pour protecteur de leurs armes le Dieu des Romains, parce qu'ils le supposèrent plus puissant que les leurs, et que l'on employa de faux miracles pour le leur persuader.

Dans un moment nous verrons ce que l'on doit entendre par les *faux miracles* dont parle Mosheim; mais il aurait dû prouver que les catéchismes des Bourguignons et des Francs ne leur proposèrent point d'autres motifs de conversion que la puissance du Dieu des chrétiens sur le sort des armes. Le cinquième siècle ne fut point dans les Gaules un temps d'ignorance et de ténèbres; on y vit paraître avec éclat Sulpice-Sévère, Cassien, Vincent de Lérins, saint Hilaire d'Arles, Claudien-Mamert, Salvien, saint Avis, Sidoine-Alpollinaire, etc. Le motif que Mosheim a prêté aux barbares qui embrassèrent pour lors le christianisme, n'est fondé que sur le témoignage de Socrate, historien grec très-mal instruit de ce qui s'est passé dans l'Occident. *Voyez* son *Histoire ecclésiastique*, l. 7, c. 30, et la *note de Pagi*.

Il juge qu'au sixième siècle les Anglo-Saxons, les Pictes, les Ecossais, les Thuringiens, les Bavarois, les Bohémiens, y furent engagés par l'exemple et par l'autorité de leurs rois ou de leurs chefs; qu'à proprement parler ils ne firent que changer une idolâtrie en une autre, en substituant à l'adoration de leurs idoles, le culte des saints, des reliques, des images; que les missionnaires ne se firent aucun scrupule de leur donner des phénomènes naturels pour des miracles.

Voilà donc en quoi consistent les *faux miracles* dont Mosheim a déjà parlé; c'étaient des phénomènes ou des événements naturels, mais qui parurent merveilleux et ménagés exprès par la Providence en faveur du christianisme. Les missionnaires, qui n'étaient rien moins que d'habiles physiciens, purent y être trompés fort aisément, et les barbares, tous très-ignorants, en furent frappés. S'il y eut de l'erreur, elle ne fut pas malicieuse, ni une fraude pieuse des missionnaires. Sur quoi fondé Mosheim soupçonne-t-il que la sainte ampoule apportée du ciel au baptême de Clovis fut une fraude pieuse imaginée par saint Remi? Les missionnaires ne sont pas répréhensibles non plus de s'être attachés à instruire les rois, et ceux-ci sont louables d'avoir engagé leurs sujets à professer une religion qui n'est pas moins utile à ceux qui obéissent qu'à ceux qui commandent. Les apôtres n'ont pas négligé ce moyen d'établir l'Evangile; saint Paul prêcha devant Agrippa; il convertit le proconsul de Cypre, Sergius-Paulus; et Abgare, roi d'Edesse, fut amené à la foi par un disciple de Jésus-Christ. Luther et ses collègues n'ont su que trop bien se prévaloir de ce moyen, ils n'auraient pas réussi autrement; s'il n'est pas légitime, Mosheim doit abjurer le luthéranisme. Luther n'a-t-il pas répété cent fois que ses succès étaient un miracle? Quel crime ont commis les missionnaires du

Nord, qui n'ait pas été imité par les réformateurs? Quant au reproche d'idolâtrie que Mosheim fait aux catholiques, c'est une absurdité que nous avons réfutée ailleurs. *Voy.* CULTE, IDOLATRIE, MARTYR, PAGANISME, SAINTS, etc.

Il n'a pas meilleure opinion de la conversion des Bataves, des Frisons, des Flamands, des Francs orientaux, des Westphaliens, qui se fit au septième siècle. Les uns, dit-il, furent gagnés par les insinuations et les artifices des femmes, les autres furent subjugués par la crainte des lois pénales. Les moines anglais, irlandais et autres, qui firent ces missions, furent moins animés par le désir de gagner des âmes à Dieu, que par l'ambition de devenir évêques ou archevêques, et de dominer sur les peuples qu'ils avaient subjugués.

Avant de parler de l'apostolat des femmes, Mosheim aurait dû se souvenir de ce qu'ont fait pour la réforme Jeanne d'Albret en France, et Elisabeth en Angleterre; leur zèle n'était certainement ni aussi charitable que celui des princesses du septième siècle; et personne n'ignore jusqu'à quel point les lois pénales ont influé dans l'établissement du nouvel Evangile. Le titre d'ecclésiaste de Wirtemberg que s'arrogea Luther, le rôle de législateur spirituel et temporel que Calvin remplit à Genève, les places de surintendants des églises, de chefs des universités, etc., que possédèrent les autres prédicants, valaient mieux que l'épiscopat au septième siècle, chez des barbares récemment convertis. Les missionnaires devenus évêques étaient continuellement en danger d'être massacrés, et plusieurs le furent. Saint Colomban, l'un des principaux apôtres de l'Allemagne, n'a jamais été évêque; il se contenta d'être moine, et la plupart des autres ne s'élevèrent pas plus haut. Si Mosheim avait pris la peine de lire *la Conversion de l'Angleterre comparée à sa prétendue Réformation*, il aurait vu la différence qu'il y a entre les missionnaires du septième siècle et les prédicateurs de la réforme.

D'ailleurs saint Pierre plaça son siége épiscopal à Antioche, et ensuite à Rome, saint Jacques à Jérusalem, saint Marc à Alexandrie, saint Jean à Ephèse; les accuserons-nous d'ambition, parce qu'ils ont été évêques? Que l'on nous montre en quoi l'autorité des évêques missionnaires a été plus fastueuse ou plus absolue que celle des apôtres et de leurs disciples.

Le huitième siècle fut témoin des travaux de saint Boniface dans la Thuringe, la Frise et la Hesse. Ce saint archevêque fut mis à mort par les Frisons, avec cinquante de ses compagnons. D'autres prêchèrent dans la Bavière, la Saxe, la Suisse et l'Alsace. Mosheim dit que saint Boniface aurait justement mérité le titre d'*apôtre de l'Allemagne*, s'il n'avait pas eu plus à cœur la puissance et la dignité du pontife romain que la gloire de Jésus-Christ et de la religion ; qu'il employa la ruse et la force pour subjuguer les peuples; qu'il a montré dans ses lettres beaucoup d'orgueil, d'entêtement pour les droits du sacerdoce, et d'ignorance du vrai christianisme.

Si, par *vrai christianisme*, Mosheim entend celui de Luther ou de Calvin, nous convenons que saint Boniface et ses compagnons ne le connaissaient pas; il n'est né que huit cents ans après eux. C'est donc par son obéissance, par son dévouement au pontife romain, que l'apôtre de l'Allemagne a prouvé son orgueil. Nous avouons que les réformateurs ont montré le leur bien différemment. Mais nous voudrions savoir par quelle récompense le pape a payé les travaux et le martyre des missionnaires; par quelle magie il a ensorcelé des moines, au point de leur faire braver la mort et les supplices pour satisfaire son ambition; ou par quel vertige ces malheureuses victimes ont mieux aimé mourir pour le pape, que pour Jésus-Christ. Nous verrons ci-après que les incrédules ont copié mot à mot cette calomnie de Mosheim, et l'ont appliquée aux apôtres. *Voyez* ALLEMAGNE.

La conversion des Saxons, pendant ce même siècle, a donné lieu à une censure beaucoup plus amère. Sur la parole de Mosheim et des autres pro-

testants, nos philosophes ont écrit que Charlemagne fit la guerre aux Saxons, pour les forcer à embrasser le christianisme; qu'il leur envoya des missionnaires soutenus par une armée; qu'il planta la croix sur des monceaux de morts, etc. Cette accusation est devenue un acte de foi parmi nos dissertateurs modernes. Le simple exposé des faits en démontrera la fausseté.

Avant Charlemagne, les Saxons n'avaient pas cessé de faire des irruptions dans les Gaules, de mettre les provinces à feu et à sang; ils continuèrent sous son règne. Battus trois fois, ils espérèrent d'apaiser leur vainqueur en promettant de se faire chrétiens. On leur envoya des missionnaires et non des soldats. Après ce traité conclu, ils reprirent encore les armes cinq fois, furent toujours battus et forcés à demander la paix. L'on comprend combien il y eut de sang répandu dans huit guerres consécutives, pendant un espace de trente-trois ans; mais fut-il versé pour soutenir les missionnaires? Ordinairement ils étaient les premières victimes de la fureur des Saxons. *Histoire universelle par les Anglais*, tome 30, édition in-4°, livre 23, sect. 3.

Le sujet de ces guerres fut constamment le même; savoir, les incursions, le brigandage, la perfidie de ces peuples, la violation continuelle de leurs promesses. Ce fut après trois récidives de leur part, que les grands du royaume, dans une assemblée de mai, prirent cette résolution terrible, contre laquelle on a tant déclamé : « Que le roi attaquerait en personne les Saxons perfides » et infracteurs des traités; que par » une guerre continuelle on les exterminerait, ou il les forcerait de se » soumettre à la religion chrétienne.»

Pour rendre ce décret odieux, on commence par supposer que Charlemagne était l'agresseur; que, par l'ambition d'étendre son empire ou par un zèle de religion mal entendu, il avait attaqué le premier les Saxons qui ne voulaient qu'être libres, indépendants et paisibles chez eux. C'est une imposture grossière. Lorsque les Germains et les Francs passèrent le Rhin pour envahir les Gaules, les empereurs romains étaient-ils allés les inquiéter dans leurs forêts? Quand les Normands vinrent ravager nos côtes, nos rois avaient-ils envoyé des flottes en Norwége pour attenter à leur liberté? Les Saxons avaient été battus et rendus tributaires par Charles-Martel en 725, par Pepin en 743, 745, 747 et 750. Ce n'était donc pas Charlemagne qui était l'agresseur, lorsqu'ils se révoltèrent l'an 769, au commencement de son règne. *Hist. univ.*, *ibid.*, sect. 1 et 2.

Après l'infraction des trois traités faits avec ce prince, les Saxons méritaient certainement d'être poursuivis à outrance. Charlemagne, après l'assemblée de 775, leur laissa le choix ou d'être exterminés, ou de changer de mœurs en se faisant chrétiens; ils avaient offert eux-mêmes ce dernier parti. Y avait-il de l'injustice ou de la cruauté à les forcer d'exécuter leur promesse, afin de changer des tigres en hommes? Si les Saxons se firent encore battre cinq fois, ce fut leur faute; il est absurde de dire que le sang fut répandu pour assurer le succès des missionnaires; il est évident que l'intérêt politique l'emportait sur le zèle de la religion. Enfin, l'événement prouva que cet intérêt n'était pas mal entendu, puisque les Saxons, une fois domptés et convertis, se civilisèrent, demeurèrent en paix et y laissèrent leurs voisins.

Au neuvième siècle, sous le règne de Louis le Débonnaire, les Cimbres, les Danois, les Suédois furent instruits dans la foi chrétienne par saint Ausberg et saint Ansgaire, sans armes, sans violence, sans lois pénales. Notre historien a été forcé de rendre justice aux vertus de ces deux moines, surtout du dernier; il a bien voulu lui accorder le titre de *saint*, quoiqu'il ait été fait évêque de Hambourg et de Brême.

Les Bulgares, les Bohémiens, les Moraves, les Esclavons de la Dalmatie, les Russes de l'Ukraine, furent amenés au christianisme par des Grecs. Mosheim ne les a point blâmés; il dit seulement que ces missionnaires donnèrent à leurs prosélytes une religion

et une piété bien différentes de celles que les apôtres avaient établies; mais il avoue que ces hommes, quoique vertueux et pieux, furent obligés d'user de quelque indulgence à l'égard des Barbares, encore très-grossiers et très-féroces. Pourquoi cette excuse n'a-t-elle pas eu lieu en faveur des missionnaires latins, aussi bien que des grecs? C'est que ceux-ci n'étaient pas des émissaires du pape; par là ils ont mérité d'être absous par les protestants des imperfections de leurs missions.

Au dixième siècle, Rollon ou Robert, chefs des Normands, peuple sans religion qui avait désolé la France pendant un siècle, reçut le baptême et engagea ses soldats à suivre son exemple; ils y consentirent, dit Mosheim, par l'appât des avantages qu'ils y trouvaient. Cela peut être; mais quel que fût le motif de leur conversion, il mit fin à leur brigandage.

Selon lui, Micislas, roi de Pologne, employa les lois pénales, les menaces, la violence, pour achever la conversion de ses sujets; Etienne, roi des Hongrois et des Transylvains, en usa de même, aussi bien que Hérald, roi de Danemark. Ces faits sont très-mal prouvés. Notre historien ajoute que Wlodomir, duc des Russes, en agit avec plus de douceur. Ici perce encore la partialité. Comme les Russes ont été agrégés à l'Eglise grecque qui a secoué le joug des papes, et que les autres peuples se sont soumis à l'Eglise romaine, il a fallu qu'un protestant protégeât les premiers au désavantage des seconds. Voilà toute la différence.

Pendant le onzième siècle, les habitants de la Prusse massacrèrent plusieurs fois leurs missionnaires; ils n'ont été domptés qu'au treizième siècle par les chevaliers de l'ordre teutonique. Au douzième, Waldemar, roi de Danemark, obligea les Slaves, les Suèves, les Vandales à se faire chrétiens; Eric, roi de Suède, y força les Finlandois; les chevaliers de l'Épée y contraignirent les Livoniens. Soit : Mosheim reconnaît que les Poméraniens furent convertis par les soins d'Otton, évêque de Bamberg, et les Slaves, par la persévérance de Vicelin, évêque d'Altembourg. Voilà du moins deux évêques auxquels il ne reproche aucune violence. Il y a donc une différence à faire entre les missions entreprises par pur zèle, et celles qui sont commandées par la politique et par la raison d'état.

Nous ne doutons point que des militaires, tels que les chevaliers de l'Épée et ceux de l'ordre teutonique, n'aient agi envers des Barbares qu'il fallait civiliser avec toute la hauteur et la dureté de leur profession, et avec toute la rudesse des mœurs septentrionales; mais ce vice ne retombe ni sur les évêques, ni sur les missionnaires, ni sur la religion. Dès que l'intérêt politique s'y mêle, les rois et leurs ministres ne se croient plus obligés de consulter l'esprit du christianisme, tout cède à la raison d'état; les lois et les peines paraissent une voie plus courte et plus efficace que la persuasion. Lorsque le gros des nations du *Nord* eut embrassé le christianisme, on regarda les peuplades qui résistaient encore, comme un reste de rebelles qu'il fallait subjuguer par la force. Nous ne faisons point l'apologie de cette conduite; mais ce n'est point à un protestant qu'il convient de la blâmer. Encore une fois, il devait se souvenir que la réforme ne s'est pas établie par d'autres moyens, et que sans cela elle ne serait pas venue à bout de bannir le catholicisme de la plupart des royaumes du *Nord*.

Ce simple exposé des faits suffit déjà pour confondre Mosheim et ses copistes ; mais il y a des réflexions générales à faire sur son procédé et sur les conséquences qui en résultent.

1° Cet écrivain, quoique très-éclairé d'ailleurs, n'a pas vu qu'il fournissait aux incrédules des armes pour attaquer les apôtres ; qu'il donnait lieu à un parallèle injurieux entre leur conduite et celle des missionnaires qu'il a noircis. Aussi n'a-t-il pas fait à ceux-ci un seul reproche qui n'ait été appliqué par les déistes à saint Paul et à ses collègues. Ils ont dit que cet apôtre avait embrassé le christianisme, afin de devenir chef de parti ; que le seul mobile de son

zèle était l'ambition de dominer sur ses prosélytes; que l'on voit dans ses lettres plusieurs traits d'orgueil, de hauteur, de jalousie, d'entêtement pour les priviléges de l'apostolat et du sacerdoce; qu'il a commis une fraude pieuse ou un mensonge, en disant qu'il était pharisien; que ses miracles étaient faux, etc. Pour le prouver, on a fait un livre exprès, intitulé : *Examen critique de la vie et des ouvrages de saint Paul*; il semble calqué sur les idées et sur le style de Mosheim. A l'art. SAINT PAUL nous réfuterons cet ouvrage impie; mais il ne convenait guère à un protestant qui faisait profession du christianisme d'en fournir le canevas.

2° Il ne s'est pas aperçu qu'il suggérait encore aux incrédules, contre la religion chrétienne, un argument auquel il n'aurait pas pu répondre. En effet, si cette religion est divine, si Jésus-Christ est Dieu, s'il a promis d'assister son Eglise jusqu'à la fin des siècles, comment a-t-il pu, pour propager son Evangile, se servir d'hommes aussi répréhensibles que Mosheim a peint les missionnaires, et d'un moyen aussi odieux que l'ambition des papes? C'était fournir aux Barbares un nouveau motif d'incrédulité, en ne leur donnant pour catéchistes que des hommes qui n'avaient aucune marque d'un véritable apostolat, des moines ignorants, superstitieux, fourbes, plus occupés de la dignité du pontife romain que de la gloire de Jésus-Christ et du salut des âmes. Etait-ce donc là un plan digne de la sagesse éternelle?

Mais les protestants ont beau déclamer contre les papes; c'est à l'ambition prétendue de ces derniers que le *Nord* est redevable de son christianisme, de sa civilisation, de ses lumières, et l'Europe de son repos et de son bonheur. Si les nations du *Nord* n'avaient pas été chrétiennes, les émissaires de Luther n'auraient pas pu les rendre protestantes, aucun d'eux n'est allé prêcher les infidèles: ils se sont contentés de débaucher à l'Eglise les enfants qu'elle avait engendrés en Jésus-Christ.

3° En voulant faire le procès aux missionnaires, il a couvert d'ignominie les docteurs de la prétendue réforme. Ceux-ci ont-ils montré un zèle plus pur, plus désintéressé, plus charitable, plus patient que les apôtres du *Nord*? Ils ne prêchaient pas par attachement au pape, mais par une haine furieuse contre lui : ils n'ont point acquis de richesses au clergé, mais ils se sont emparés de celles qu'il possédait, et se sont mis dans sa place : ils n'ont point établi de superstition, mais ils ont étouffé toute piété; ils ont enseigné sans doute la doctrine la plus pure, mais bientôt elle a fait éclore le socinianisme, le déisme et vingt sectes différentes. Encore faibles, ils ont prêché la tolérance et ont blâmé les moyens violents; mais devenus redoutables, ils ont eu recours aux princes, aux lois pénales, souvent à la sédition et aux armes, pour asservir les catholiques, pour les chasser ou les faire apostasier. Leurs propres auteurs conviennent que partout où leur religion est dominante, elle l'est devenue par l'influence de l'autorité séculière.

4° Lorque Mosheim a parlé des missions que les nestoriens ont faites pendant le huitième, le dixième et le onzième siècles dans la partie orientale de la Perse et aux Indes, dans la Tartarie et à la Chine, des missions des Grecs sur les deux bords du Danube, des missions plus récentes des Russes dans la Sibérie, il n'en a pas dit autant de mal que de celles des Latins dans le *Nord* Pourquoi cette affectation? Les prédicateurs russes, grecs et nestoriens n'étaient certainement pas des apôres plus saints que les missionnaires de l'Eglise romaine; de l'aveu même de Mosheim, leur christianisme n'était pas plus parfait, ni leur succès plus merveilleux. Nous ne lisons pas qu'aucun d'eux ait souffert le martyre, pendant que des centaines de prédicateurs catholiques ont été massacrés par les Barbares. Le sort de ces ouvriers évangéliques n'a cependant pas refroidi la charité de leurs successeurs, puisqu'elle a continué pendant huit ou neuf cents ans. Ces moines, pour lesquels Mosheim

affecte tant de mépris, et qu'il a noircis dans tous les siècles de son *Histoire*, ont marché courageusement sur les traces du sang de leurs frères, et ont bravé le même danger. Il n'est pas fort louable de déprimer leur zèle apostolique, en lui prêtant des motifs humains et absurdes.

5° Il y a de la folie à vouloir nous persuader que la doctrine prêchée aux infidèles par des missionnaires grecs, n'était pas la même que celle qu'enseignaient les prédicateurs latins. Il est constant qu'avant le neuvième siècle il n'y a eu aucune dispute ni aucune division entre les deux églises touchant le dogme ni le culte extérieur ; que dans les divers conciles généraux, tenus pendant sept cents ans, les Grecs et les Latins signaient les mêmes professions de foi, et ne se reprochaient mutuellement aucune erreur. Les protestants les plus entêtés disent que les prétendus abus, dont ils nous font des crimes, se sont introduits dans l'Orient et dans l'Occident pendant le quatrième siècle. Dieu cependant n'a pas cessé de bénir et de faire prospérer les missions depuis ce temps-là ; il y a eu un plus grand nombre de peuples convertis au christianisme depuis le quatième siècle qu'il n'y en avait eu auparavant. Dieu a donc rendu son Eglise plus féconde depuis qu'elle est tombée dans l'erreur, que quand sa foi était plus pure. Voilà le mystère d'iniquité que nos adversaires ont osé mettre sur le compte de la Providence.

6° Quand on a fait ces réflexions, l'on est tenté de regarder comme une dérision les éloges que Mosheim a faits des missions luthériennes que les Danois ont établies en 1706, chez les Indiens du Malabar. C'est un peu tard, après deux cents ans écoulés depuis la naissance du luthéranisme : n'importe. Selon notre historien, c'est la plus sainte et la plus parfaite de toutes les missions. Les catéchistes que l'on y envoie ne font pas, dit-il, autant de prosélytes que les prêtres papistes ; mais ils les rendent meilleurs chrétiens et plus ressemblants aux vrais disciples de Jésus-Christ.

Cependant on sait quelles ont été les raisons de cet établissement ; l'intérêt du commerce, la rivalité à l'égard des autres nations européennes, la honte de paraître indifférent sur le salut des Indiens, un peu d'envie de jouter contre l'Eglise romaine. Des motifs aussi profanes ne sont guère propres à opérer des prodiges ; en effet, les voyageurs, témoins oculaires, nous ont appris ce qui en est, et plusieurs ont regardé ces missions comme une pure momerie.

Ce n'est pas à tort que nous reprochons continuellement aux protestants qu'ils sont les premiers auteurs du déisme, de l'incrédulité, de l'indifférence de religion qui règnent aujourd'hui dans l'Europe entière ; pourvu qu'ils puissent satisfaire leur haine contre l'Eglise romaine, ils s'embarrassent fort peu de ce que leurs calomnies retombent sur le christianisme en général. Nos philosophes incrédules n'ont fait que les copier. Mais puisque le protestantisme ne s'est maintenu que par une animosité opiniâtre contre le catholicisme, ses sectateurs doivent craindre d'en avoir creusé le tombeau en inspirant l'indifférence pour toute religion. *Voy.* Missions.

Bergier.

NORIS (Henri) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce cardinal, né à Vérone, en 1631 d'une famille originaire d'Islande, et mort d'hydropisie à Rome, en 1704, pendant qu'il travaillait à la réforme du calendrier, avait une intelligence profonde et une prodigieuse mémoire. Il a laissé :

Historia pelagiana, Flor. 1673. — Ce livre fut vivement attaqué et défendu par son auteur ; l'inquisition s'en mêla et rendit un jugement favorable ; mais le grand inquisiteur d'Espagne revint à la charge et l'inscrivit, en 1747, au nombre des livres prohibés ; Benoît XIV s'en plaignit et ne fut pas écouté ; mais le grand inquisiteur qui succéda annula le décret en 1758 — ; *Dissertatio historica de synodo quinta œcumenica* ; *Vindiciæ Augustinianæ; Dissertatio de uno ex Trinitate in carne passo* ; *Apologia monachorum Scythiæ ab Anonymi scrupulis vindicata* ; *Anonymi scrupuli,*

circa veteres Semipelagianorum sectatores, evulsi et eradicati; *Responsio ad appendicem auctoris Scrupulorum*; *Responsiones tres*, etc.; *Somnia Francisci Macedo*, etc; *Epochæ Syro-Macedonum*; *De duobus nummis Diocletiani et Licinii diss. duplex*; *Parænesis ad Patrem Harduinum*. — « Le cardinal *Noris*, dit M. Dux, avait déjà antérieurement critiqué, dans ses ouvrages, les extravagances de ce Jésuite; mais il le fit, dans cet écrit, d'une manière toute spéciale et très-vive, car le cardinal aimait la polémique, et ne traitait pas avec grand respect ses adversaires les plus honorables quand ils ne lui rendaient pas l'hommage qu'il croyait dû à son savoir. — *Cœnotaphia Pisano Caii et Lucii Cæsarum*; etc.

Le Noir.

NORMANDS D'ANGLETERRE (conversion au christianisme des) (*Théol. hist. églis. part.*) — « On connaît, dit M. Schrödl, les expéditions des pirates *normands* et danois, qui devinrent si fréquentes au neuvième siècle. L'Allemagne, la France et les Iles Britanniques furent dévastées; partout les églises et les couvents furent pillés et ruinés, les prêtres et les moines massacrés de la façon la plus cruelle. Ces invasions eurent les conséquences les plus déplorables pour les mœurs et la religion dans les provinces envahies, qui furent tellement mises à l'épreuve par ces hordes barbares que les fidèles retombèrent dans leur ancienne barbarie, que le clergé secoua toute discipline, oublia l'étude, laissa tomber la vie monastique ou n'en conserva guère que le nom.

» Cependant les barbares qui s'étaient établis dans des pays déjà chrétiens à leur arrivée se soumirent peu à peu à la loi chrétienne. Le valeureux *Alfred le Grand*, roi d'Angleterre lutta si heureusement contre les envahisseurs qu'ils n'eurent finalement d'autre ressource que d'abandonner l'île ou de se soumettre au vainqueur. Ces nouveaux vassaux se mêlèrent aux indigènes, se firent baptiser, tout en demeurant longtemps encore païens dans leurs mœurs et leurs idées, et exercèrent une fâcheuse influence sur les naturels.

» Ce fut surtout le roi *Canut le Grand*, qui contribua efficacement à la conversion des *Normands* établis en Angleterre. Les *Normands* qui avaient fondé le royaume d'Ostmanie, à Dublin, après avoir exercé en Irlande leurs pillages et leurs dévastations habituelles, et avoir détruit un grand nombre d'établissements religieux florissants, devinrent Chrétiens au dixième et au onzième siècle, et eurent en 1040, à Dublin, leur premier évêque, nommé *Donat*. Le second évêque de Dublin, *Patrice*, fit, en 1074, de l'évêché de Dublin une Eglise suffragante de Cantorbéry, quoique jusqu'alors aucune Eglise d'Irlande n'eût été subordonnée à la métropole d'Angleterre. Il semble résulter de là que les *Normands* et les Danois ne soumirent leur église à celle de Cantorbéry, que par suite de leur attachement national aux *Normands*, désormais prédominants en Angleterre. »

Le Noir.

NORMANDS DE FRANCE (Conversion au christianisme des) (*Théol. hist. églis. part.*) — « En France, dit M. Schrödl, les tristes prévisions de Charlemagne, causèrent des ruines effroyables dans les trente dernières années du neuvième siècle et dans les dix premières du dixième. *Rollon*, Hrolf ou Raoul, leur puissant chef, remplit la France de terreur. Charles le Simple, se voyant dans l'impossibilité d'arrêter ces dévastations, envoya, en 911, des députés à Rollon pour lui proposer, s'il voulait devenir Chrétien et faire la paix, une partie de son royaume et la main de sa fille Gisèle.

» Rollon accepta l'offre. Il se rendit, en 918, à une entrevue avec le roi Charles, le duc Robert de France et l'archevêque Franco, de Rouen, à Saint-Clair-sur-Epte, y reçut les domaines qu'il ambitionnait, c'est-à-dire le pays qui s'étendait de l'Epte à la mer, et, en outre, la Bretagne, et se fit baptiser de la main de l'archevêque de Rouen; le duc Robert devint le parrain de Rollon, qui prit

son nom. Un grand nombre de *Normands* reçut en même temps le Baptême. Durant la première semaine, tandis qu'il portait encore les vêtements blancs des néophytes, Robert signala chaque journée par une donation aux sept églises que l'archevêque avait dû lui désigner. Ayant déposé l'aube le huitième jour, il partagea le pays, qui dès lors fut appelé la Normandie, entre ses compagnons et épousa la fille du roi Charles.

» Sous son règne vigoureux, paisible et sûr, les traces des anciennes dévastations disparurent promptement. Il augmenta la population de sa province en y appelant de nouveaux colons de la Scandinavie et des Français qu'attirait sa bonne administration ; il rétablit les églises dévastées, et fonda, par sa législation et sa sévère justice, un ordre tel que personne ne songeait plus à piller ni à voler, et que la Normandie fut bientôt une des provinces les mieux cultivées du royaume.

« Ainsi l'établissement des *Normands* en France mit un terme à leurs dévastations, exerça une grande influence sur les populations de la France septentrionale, et surtout sur l'Eglise, quoique d'une manière moins prépondérante qu'en Angleterre. Les colons du Nord, qui répondirent à l'appel de Rollon et vinrent s'établir en France, adoptèrent également le Christianisme ; ceux qui s'y refusèrent durent se retirer ailleurs. »

Quand les *Normands de France* s'abattirent ensuite, avec autant d'adresse que de valeur, durant le onzième siècle, dans l'Italie et la Sicile, ils étaient chrétiens.

LE NOIR.

NORWÉGE (introduction du christianisme en) (*Théol. hist. églis. part.*) — Le roi de *Norwége* Haçon (Haquin le Bon), qui règnait dans ce pays vers le milieu du dixième siècle, chercha à entraîner ses sujets au christianisme, mais ne réussit pas. Le conquérant de la *Norwége*, Harald essaya, dans le même but, des moyens violents, mais ne réussit pas non plus. Ce furent Olaf et Olaf le Saint qui réussirent à la fin de ce siècle et dans le commencement du onzième. Voici comment M. Schrödl résume cette histoire :

« Haquin, qui avait reçu en Angleterre, à la cour du roi Athelstan, une éducation religieuse, n'avait pu, lorsqu'il était venu en *Norwége*, laisser soupçonner d'abord le désir qu'il avait de convertir son peuple à l'Evangile. Il s'était contenté d'agir peu à peu sur ceux qui l'entouraient. Il avait attiré quelques prêtres anglais en *Norwége* et fait bâtir quelques églises. Enfin, vers 940, il essaya d'engager le peuple, qu'il avait réuni dans une assemblée, à adopter l'Evangile et à célébrer avec lui les dimanches et jours de fêtes. Mais sa proposition, loin de trouver un accueil favorable, suscita une vive opposition contre le Christianisme, et il fut obligé de rassurer son peuple en mangeant lui-même de la chair de cheval et en prenant des boissons offertes aux idoles. Blessé mortellement dans une bataille, en 960, il exprima, en mourant, le repentir qu'il ressentait de la faiblesse qu'il avait eue, et déclara qu'il ne méritait pas qu'on portât son corps en Angleterre pour y être enseveli en terre sainte, comme le lui offraient quelques-uns de ses amis.

» Le roi *Harald*, qui se rendit maître de la *Norwége* en 967, chercha à imposer par des moyens violents le Christianisme au pays ; mais *Haquin Yarl* († 995) renversa de nouveau toutes les fondations chrétiennes, rétablit partout le culte païen, et sacrifia son propre fils aux idoles.

» Après sa chute le trône des Norvégiens fut occupé par *Olaf* ou *Olof Trygweson*, dont le règne fut remarquable par la conversion de la moitié de ses Normands. Il avait, durant ses expéditions militaires, appris à connaître et à apprécier les avantages de la religion chrétienne, et avait été protégé, dans plusieurs rencontres dangereuses, par l'image du Crucifié qu'il portait sur son bouclier. Il voulut faire jouir son peuple de la grâce qu'il avait connue, travailla avec une infatigable ardeur à l'introduction de l'Evangile, employa à cette fin tous

les moyens, l'instruction, la persuasion, les présents, les menaces, et sévit même, en certains cas, d'une manière violente, contre ceux qui lui résistaient. Toutefois le paganisme compta peu de martyrs. Les prêtres qui secondèrent le plus efficacement son zèle dans cette œuvre furent *Thangbrand* et *Gotebald*. Olaf trouva la mort en l'an 1000, dans une guerre contre les Danois et les Suédois réunis.

» *Olaf le Saint* acheva la conversion de la *Norwége*. Il arriva d'Angleterre en 1017, accompagné par des évêques et des prêtres anglais, dont les principaux étaient *Sigfrid*, *Grimkil*, *Rodolphe* et *Bernard*. *Unwan*, archevêque de Brême, que le Pape avait nommé métropolitain de la *Norwége*, envoya aussi de très-savants prêtres allemands.

» A l'aide de tous ces missionnaires le saint roi acheva la conversion des Normands, parcourut le pays pour régler par lui-même tout ce qui était nécessaire à son pieux dessein, chassa et poursuivit les magiciens et les sorciers, dont la *Norwége* fourmillait, frappa de peines sévères les apostats et les païens opiniâtres, fit prêter serment à un code chrétien rédigé par l'évêque Grimkil, institua des écoles, bâtit à Drontheim une église dédiée à saint Clément, qui devint le chef-d'œuvre de l'architecte du Nord, renversa les temples païens et leurs idoles, entre autres un buste colossal, incrusté d'or et d'argent, du dieu Thor, dont les débris laissèrent échapper une masse de souris, de rats et de crapauds, lesquels contribuèrent à désillusionner beaucoup de Norwégiens. La haine des païens, qu'Olaf avait excitée contre lui par la sévérité qu'il avait déployée à l'égard du paganisme et par son zèle religieux, facilita la conquête de la *Norwége* à *Canut*, roi de Danemark et d'Angleterre. Olaf fut chassé; mais il revint et se prépara à une lutte nouvelle, pour laquelle il n'admit que des Chrétiens dans son armée. Ces Chrétiens portaient le signe de la croix sur leur bouclier et leur casque, et avaient pour mot d'ordre : « En avant, en avant, soldats du Christ, de la croix et du roi! » Le 29 juillet 1033, Olaf succomba dans une bataille. Heureusement le Christianisme, qu'il avait implanté dans le pays, y subsista et y prospéra. Les Normands convertis à la foi le vénérèrent comme un saint martyr; bientôt de tout le Nord on arriva en pèlerinage à son tombeau de Drontheim, et l'anniversaire de sa mort devint un jour de grande solennité pour les peuples septentrionaux.

» Adam, de Brême (1), fait l'éloge des Normands nouvellement convertis. « Elevés dans de meilleures écoles dit-il, après avoir embrassé l'Evangile, ils apprirent à aimer la paix et la vérité, à se contenter de leur pauvreté; ils reconnurent le Christ dans la simplicité de leur cœur; ils se signalent parmi tous les hommes par leur modération, par leur profond respect pour l'Eglise et le clergé (qui, à défaut de dîme, se fait payer cher l'administration des choses saintes); en un mot, ils sont tous dévoués au Christianisme. Seulement au nord, on pratique encore la magie. »

« Peu à peu, quelques évêques ayant établi leur résidence dans les grandes villes, sans avoir encore de diocèses déterminés, il se forma quatre diocèses : l'archevêché de Drontheim (Nidaras), et les évêchés de Bergen, Hammer et Stavadger (2). »

LE NOIR.

NOTES DE L'EGLISE. *Voy*. EGLISE, § 2.

NOTIONS EN DIEU. Les théologiens, en traitant du mystère de la sainte Trinité, nomment *notions* les qualités qui conviennent à chacune des Personnes divines en particulier, et qui servent à les distinguer. Ainsi la *paternité* et l'*innascibilité* sont les *notions* distinctives de la première

(1) *Descripts., insul.*, dans Pertz, *Script.*, VII (IX), p. 381.

(2) Voir *Torfæi Hist. Norveg*; *Adami Brem. Gest. Hammab. Eccles.*, dans Pertz, *Scrip.*, VII (IX); Boll. ad 29 Jul., in *Vita S. Olavi*; *Hist. S. Sigifridi*, dans Fant, *Script. rer. Suec. medii ævi*, t. II; Munter, *Hist. ecclés. du Danemark et de la Norwége*, Leipz., 1825, Dœllinger, *Manuel de l'Histoire de l'Eglise*, t. I; Néander, *Histoire de l'Eglise*, t. IV.

Personne, la *filiation* est le caractère distinctif de la seconde, la *procession* ou *spiration passive* convient exclusivement à la troisième. *Voyez* Trinité.

Comme ce mystère est incompréhensible, et qu'il a été souvent attaqué par les hérétiques, les théologiens ont été forcés de consacrer des termes particuliers, non pour l'expliquer, puisqu'il est inexplicable, mais pour énoncer, sans danger d'erreur, ce que l'on en doit croire.

Bergier.

NOTKER (S.) *Balbulus*, le poëte de Saint-Gall (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce poëte et musicien religieux, naquit vers 830 dans un château du canton de Zurich-Elg; il descendait par son père de Charlemagne; fut confié, enfant, à l'abbé Grimoald, et devint l'élève de l'école du savant Iso; il bégayait, d'où lui vint le surnom de *Balbulus*. Il composa beaucoup de cantiques et de séquences pour les fêtes d'église; il dirigea le chant grégorien à Saint-Gall; le sentiment pieux et consolateur domine ses mélodies. Il était inspiré par les moindres choses de la nature, par tout ce qu'il rencontrait. Un jour, voyant des ouvriers, qui construisaient un pont, suspendus entre la vie et la mort, il traduisit son émotion par le célèbre cantique : *Media vita in morte sumus*, qui se répandit dans toute l'Europe, que les Croisés chantaient dans leurs combats, et qu'on chantait encore, au seizième siècle, sur les bords du Rhin. Ce fut en entendant le martellement régulier d'une roue de moulin péniblement mue par un courant affaibli, qu'il composa sa belle mélodie de l'hymne de la Pentecôte, *Spiritus Sancti adsit nobis gloria*, que le pape Innocent III célébrait tant. *Notker* jouit, pendant sa vie, d'une immense renommée. Charles le Chauve entretint avec lui une correspondance intime et suivie. M. Greith raconte, sur ses relations avec cet empereur, les deux anecdotes suivantes :

« Un messager de l'empereur ayant un jour attendu plus que de coutume à Saint-Gall une réponse de *Notker*, impatient de partir, se mit à la recherche de *Notker* et le trouva occupé au jardin à arracher les mauvaises herbes, à arroser, à transplanter, à émonder ses plantes. « Que dirai-je, vénérable Père, à mon maître? demanda le messager. — Dis-lui, répliqua *Notker*, ce que tu m'as vu faire et rien de plus. » L'empereur, à qui le messager transmit la réponse, lui dit : « J'en sais assez. Le saint docteur m'a donné deux grandes leçons. Heureux le roi qui arrache les passions du jardin de son cœur, qui cultive les vertus chrétiennes; heureux s'il extirpe les erreurs et les vices de l'Église, dont il est le défenseur, et s'il fait prospérer la vertu parmi les hommes! »

« L'empereur, visitant un jour Saint-Gall, était accompagné par un chapelain de la cour fier et arrogant, qui avait entendu dire beaucoup de bien de *Notker*. En parcourant le couvent avec d'autres chevaliers il vit *Notker* dans l'église occupé devant son psautier. « Tenez, dit-il à ses compagnons, c'est là, à ce qu'on prétend, l'homme le plus savant de l'empire de Charles; je vais mettre un peu ce profond savant à l'épreuve et lui poser une question à laquelle il ne pourra répondre. « Nous savons, dit-il en s'approchant de *Notker*, que tu es initié aux profondeurs de la science, que tu sais t'élever, dans la sublimité de tes contemplations, jusqu'aux choses divines. Dis-nous donc, si tu le sais, ce que fait Dieu en ce moment au ciel? » *Notker* répondit d'une voix sérieuse : « Je le sais et ne le sais que trop. Il fait ce qu'il a toujours fait et ce qu'il fera bientôt à ton égard : il exalte les humbles et humilie les superbes. » Le chapelain, honteux et ému, quitta *Notker*, et la parole du saint se réalisa bientôt. Quelques jours après, au départ de l'empereur, le chapelain tomba devant la porte du couvent avec son cheval et se cassa la jambe. Il reconnut sa faute et demanda pardon à *Notker*. »

Notker mourut le 8 avril de l'année 912. On a de lui, outre ses séquences, un *Martyrologe*, un *Traité*

sur les commentateurs de la Bible, *la Vie de Saint-Gall*, en prose et en vers latins.

LE NOIR.

NOTKER ou NOTGER (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet évêque de Liége, qui créa surtout la renommée de l'école de cette ville, surnommée à cette époque le *Berceau de la science*, naquit vers le milieu du dixième siècle, fut élevé au siége épiscopal de Liége en 971 et mourut en 1007. On lui attribue l'*Histoire des évêques de Liége*, mais il est probable qu'elle est d'Heriger qui l'écrivit à la demande de *Notker*.

LE NOIR.

NOTRE-DAME, titre d'honneur que que les catholiques donnent à la sainte Vierge ; ainsi nous disons, *l'église de Notre-Dame, les fêtes de Notre-Dame*, etc.

Les protestants, qui rejettent le culte de la sainte Vierge, font croire aux ignorants que nous l'appelons *Notre-Dame* dans le même sens que nous appelons Jésus-Christ *Notre-Seigneur* ; qu'ainsi nous rendons à l'un et à l'autre un culte égal. Mais une équivoque ne devrait jamais causer de disputes. Jésus-Christ est notre souverain Seigneur parce qu'il est Dieu ; nous appelons sa sainte mère *Notre-Dame*, pour lui témoigner un plus profond respect qu'à toute autre créature, et une entière confiance en son intercession. Si quelques dévots peu instruits se sont quelquefois exprimés sur ce sujet d'une manière qui n'est pas assez correcte, il ne faut pas en faire un crime à l'Eglise romaine qui n'approuve aucun excès. Nous accusera-t-on d'idolâtrie lorsque nous donnons aux grands de la terre le titre de *monseigneur ?*

BERGIER.

NOTRE-DAME DE LA PIERRE, en allemand, MARIASTEIN (*Théol. hist. pèler.*) — « *Mariastein*, dit M. Dietler, est un des pèlerinages les plus remarquables par l'influence des pèlerins, par sa situation pittoresque et par l'originalité de sa chapelle. Il est situé sur une haute et pittoresque colline, au revers septentrional de la plus vaste branche du Jura, au bord escarpé d'une vallée étroite. Celle-ci s'enfonce vers le nord-est et sépare la colline en deux parties égales, sur chacune desquelles se trouve une paroisse ressortant du couvent. Le pays est couvert d'une foule de ruines d'anciens châteaux, d'où la vue s'étend au loin dans les fertiles plaines de l'Alsace et au delà du Rhin, jusqu'au pied de la forêt Noire.

» La chapelle est formée par une grande grotte, située dans le flanc nord-ouet de la colline, fermée du côté de la vallée par une muraille percée de quelques fenêtres d'où la lumière pénètre dans la grotte et d'où l'on a une vue ravissante. On arrive à la chapelle par des marches qui longent les flancs de la colline

» Ce pèlerinage remonte très-haut ; une lettre d'une commission du concile de Bâle, qui existe encore, en parle comme d'un lieu de dévotion depuis longtemps fréquenté. La tradition en fait remonter l'origine à la chute d'un enfant qui tomba du haut des rochers dans la vallée et qui fut sauvé par l'intervention de la sainte Mère de Dieu.

» Le pèlerinage fut d'abord confié à la garde de quelques prêtres. En 1471 il fut remis aux Pères Augustins de Bâle, et, lorsque le couvent de ces religieux eut été aboli par la réforme, on commit la garde de la chapelle à un prêtre séculier, chargé en même temps de la cure des deux paroisses indiquées plus haut, nommées l'une Hofstetten et l'autre Metzerlen.

» En 1636 le pèlerinage et les deux paroisses furent incorporés au couvent de Beinwil (1). A cette époque il y avait au-dessus de la chapelle, bâtie dans le roc, une petite maison et une petite église, qui forment aujourd'hui la chapelle des Sept-Douleurs et la demeure du curé. Tout autour régnait une vaste forêt. Le pays prit alors un nouvel aspect. Au-dessus de la chapelle du pèlerinage s'élevèrent un monastère et une

(1) Au canton de Soleure, dans la vallée de Thierstein, à 2 kilomètres de Dürrmenach. Le couvent de Bénédictins de Beinwil remonte au onzième siècle.

grande église; des champs, des vergers et des vignobles fertiles remplacèrent la forêt; un office solennel et permanent succéda au silence habituel de cette antique solitude; du matin au soir les nombreux pèlerins qui y accoururent trouvèrent des secours spirituels et une charitable assistance; les dimanches et fêtes la parole de Dieu fut annoncée du haut de la chaire, et l'école du couvent propagea l'instruction parmi la jeunesse du pays. »

LE NOIR.

NOTRE-DAME DE LORETTE (*Théol. hist. pèler.*) — V. LORETTE.

NOUFFER (le remède de M[e]) CONTRE LE VER SOLITAIRE (*Théol. mixt. scien. thérap.*) — L'homme a des étrangetés singulières, et la plus bizarre peut-être de ces étrangetés, c'est la puissance de la mode sur les esprits. Combien de remèdes, par exemple, furent de mode, autrefois, passèrent pour souverains, et appuyèrent leur vogue sur des multitudes de guérisons, qui cependant sont tombés dans le plus complet oubli. Il en est ainsi de presque tous les simples qu'on employait au temps de Dioscoride et dont la pharmaceutique moderne ne se sert plus du tout. Faut-il conclure de pareils oublis que les plantes en elles-mêmes n'avaient pas les vertus qu'on leur attribuait? Nullement; il en faut seulement conclure qu'il y eut engouement dans ces époques pour des remèdes qui étaient bons, que cet engouement a été remplacé par de nouveaux engouements pour d'autres remèdes aux mêmes maux, qui ne sont pas mauvais non plus, et que l'homme s'est donné le plaisir de changer de mode comme il le fait pour ses habits. Voici un exemple de ces cas sans nombre, et celui-là est tout voisin de nous.

Il y a environ cent ans, une veuve suisse, de Morat, nommée Neffer, possédait contre le ver solitaire un spécifique merveilleux qu'elle prétendait tenir de son mari, mais dont elle conservait le secret. Elle opérait tant de cures avec ce remède qu'elle en était devenue assez célèbre pour que le roi de France Louis XVI s'en préoccupât très-sérieusement. Cet excellent prince, plein d'humanité, fit nommer une commission de médecins célèbres pour examiner la question. Cette commission se composait de Lassone, Macquar, Lamothe, A. L. de Jussieu et Carburi. La commission, après études sérieuses, fit un rapport très-favorable; et sur ce rapport le remède fut acheté au prix de 18,000 francs et aussitôt rendu public. En quoi consistait-il? il consistait dans la racine de fougère mâle, — *polydium filis mas* de Lin — ; c'est la fougère la plus commune en France dans les bois humides; elle est à tige souterraine traçante, et elle eut autrefois beaucoup de réputation comme vermifuge. On la faisait prendre avec un purgatif énergique (calomélas, scamonée, gomme-gutte). Quant aux préparatifs et aux détails du traitement, c'était assez compliqué. Aussitôt les nouvelles des réussites affluèrent, puis l'engouement se passa peu à peu, et depuis très-longtemps on n'en parle plus du tout.

LE NOIR.

NOURRY (Nicolas). *Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce bénédictin très-érudit, né à Dieppe, en Normandie, l'an 1647, entré en 1665 dans la congrégation de Saint-Maur, et mort en 1724, lorsqu'il s'occupait d'une nouvelle édition de saint Ambroise, est l'auteur d'un livre estimé intitulé : *Apparatus ad bibliothecam patrum* 2 vol. in-fol., 1703 et 1715, dont le 1[er] vol. est très rare; d'une dissertations sur le traité *de Mortibus persecutorum*, attribué à Lactance, mais faussement d'après *Nourry*; etc.

LE NOIR.

NOUVEAU. Ce mot a plusieurs sens dans l'Ecriture sainte. Il signifie, 1° ce qui est extraordinaire. *Judic.*, c. 5, ℣ 8. Le Seigneur a choisi une *nouvelle manière* de faire la guerre et de vaincre nos ennemis, en inspirant à une femme le courage d'un homme. 2° Ce qui est enseigné avec plus de soin qu'autrefois. Jésus-Christ appelle le précepte de la charité *un commandement nouveau*. Joan.,

c. 13, ℣ 34, quoiqu'il fût déjà imposé dans l'ancienne loi, parce qu'il l'a mieux développé, qu'il en a donné de nouveaux motifs, et en a montré dans lui-même un exemple parfait. 3° Ce qui est beau et sublime; dans ce sens, David a dit plusieurs fois: Je vous chanterai, Seigneur, *un cantique nouveau*. Dans le style de saint Paul, *le nouvel homme* est le chrétien purifié de ses anciens vices par le baptême. Jésus-Christ dit, *Luc.*, c. 5, ℣ 37, qu'il ne faut pas mettre du *vin nouveau* dans de vieilles outres, pour faire entendre qu'il ne devait pas imposer à ses disciples, encore faibles, des devoirs trop parfaits. 4° Dans la 2e lettre de saint Pierre, c. 3, ℣ 13, et dans l'Apocalypse, c. 21, ℣ 1 et 2, un *nouveau ciel*, une *nouvelle terre*, la *nouvelle Jérusalem*, signifient le séjour des bienheureux, mais dans Isaïe, c. 66, ℣ 22, les mêmes expressions paraissent désigner le règne du Messie. Lorsque le Sauveur promet à ses apôtres de boire avec eux un *vin nouveau* dans le royaume de son père, *Matth.*, c. 14, ℣ 25, cela pouvait signifier qu'il boirait encore, et mangerait de nouveau avec eux, après sa résurrection. 5° *Joan.*, c. 19, ℣ 41, il est dit que Joseph d'Arimathie déposa le corps de Jésus-Christ dans un *sépulcre nouveau*, dans lequel aucun mort n'avait encore été déposé. 6° *Exod.*, c. 23, ℣ 15, le mois des *nouveaux fruits* était le mois de Nisan, pendant lequel la moisson commençait en Egypte et dans la Palestine.

Bergier.

NOUVEAU MONDE (le) (*Théol. mixt. et hist. scien. géogr.*) — V. Christophe-Colomb ou le Nouveau Monde.

NOUVEL AN (la date du) chez les différents peuples (*Théol. mixt. scien. hist.*) — « Le jour auquel commence une nouvelle année, dit M. Schmid, est très-divers chez les différents peuples. Les anciens Égyptiens, par exemple, célébraient leur *nouvel an* le jour où Sirius peut être vu pour la première fois au crépuscule du matin. Chez les Juifs c'était le premier jour du mois de Nisan, à l'équinoxe du printemps, durant lequel on célébrait la pâque; cependant il paraît que plus tard ils célébrèrent le *nouvel an* civil en automne. Les Chinois commencent l'année civile durant notre mois de février. Chez les Mahométans c'est une fête mobile. Les Romains avaient primitivement leur *nouvel an* au mois de mars, comme le prouve encore l'usage que nous avons de nommer septembre, octobre, novembre et décembre, les septième, huitième, neuvième et dixième mois, à dater du mois de mars. Numa le transféra au 1er février, et le *Janus bifrons*, qui regarde l'année écoulée en même temps que celle qui commence, tire de là son origine. Cette innovation pénétra tellement dans les mœurs du peuple romain que Néron échoua complétement dans la tentative qu'il fit de placer le *nouvel an* au 1er décembre, parce que c'était le mois de sa naissance. »

Complétons ce petit résumé par quelques notes :

Les Juifs avaient deux années : l'année sacrée et l'année civile; la première commençait à la nouvelle lune la plus proche de l'équinoxe du printemps (mois de mars) ; la seconde commençait à la nouvelle lune la plus voisine de l'équinoxe d'automne (mois de septembre).

Le 1er thot (1er mois de l'année égyptienne) occupait tous les jours, successivement, pendant une période sainte de 1461 ans, au bout de laquelle il se retrouvait au même moment; l'empereur Auguste attacha ce 1er *thot* au 29 août de l'année julienne, avec cette condition que tous les six ans l'année aurait un jour de plus et commencerait le 30 août.

Les Chaldéens, Perses, Syriens, Phéniciens et Carthaginois, faisaient commencer leur année à l'équinoxe d'automne.

Les Olympiades des Grecs (périodes de quatre ans) commençaient vers la nouvelle lune qui suivait le solstice d'été.

Pour les Romains, il n'y a rien à modifier à ce qui en a été dit.

Les Chinois ont toujours fait commencer leur année astronomique au solstice d'hiver; mais leur année ci-

vile a varié selon les dynasties. La dynastie *Hia* la fit commencer à la troisième lune après ce solstice; la dynastie *Chang*, à la deuxième; la dynastie *Tcheou*, au solstice même d'hiver. Aujourd'hui elle commence, comme on l'a dit, au mois de février. Quant à leur année astronomique elle était déjà toute pareille à notre année *julienne*, deux mille ans avant Jésus-Christ; elle est de 365 jours et 6 heures; et chaque quatrième année est de 366 jours comme notre année bissextile.

L'année des Japonais, à peu près semblable à celle des Chinois, commence à l'équinoxe du printemps.

Celle des Annamites a sa première lune quand le soleil entre dans le signe des poissons.

Les Indiens commencent leurs années à des heures du jour différentes; leur premier mois commence généralement du 11 au 14 avril; leurs calculs pour ces fixations sont difficiles; ce ne sont que les brahmanes qui les connaissent, et il en résulte pour ces prêtres un moyen de se rendre nécessaires.

Les Siamois font commencer leur année, qui est lunaire, vers le solstice d'hiver.

Les Thibétains font commencer la leur, qui est de 12 mois lunaires tous de 30 jours, en février; pour ramener toujours le même ordre des mois et des jours, ils retranchent les jours qui se trouvent de trop, sans changer l'ordre numéral des jours suivants; ils passeront, par exemple, du 26 au 28, ou comptant 28, aujourd'hui, quoique hier n'ait été que le 26. C'est ainsi qu'ils ont rendu leur ordre de numération toujours le même.

Quelques peuples de la haute Asie, tels que les Ouigours, ont une année solaire qu'ils font commencer au mois de février, et une année lunaire qu'ils remettent d'accord avec l'autre, au moyen de calculs ingénieux, à l'aide d'un mois intercalaire.

En Arménie, il y a l'année solaire ecclésiastique qui commence à peu près comme la nôtre selon qu'elle est ou n'est pas bissextile, et l'année civile qui est toute différente, attendu qu'on la laisse aller sans ajouter le jour formé des heures fractionnaires; c'est cette dernière qui sert pour les actes et pour les dates des lettres.

Quant à l'année des Arabes elle fut d'abord l'année lunaire pure, en sorte que leurs mois n'avaient aucun rapport avec les saisons et les parcouraient toutes. Pour remédier à cet inconvénient, ils introduisirent l'embolisme et firent une année luni-solaire, dans le genre de la nôtre; mais Mohammed prétendit qu'il y avait en cela une impiété et ramena l'ancien usage. (*Voy.* HÉGIRE et MOIS etc., CHEZ LES MUSULMANS;) ce système est étranger à presque tous les peuples qui ne sont pas musulmans; aujourd'hui ceux-ci gagnent environ 38 ans sur nous, depuis le commencement de leur ère (622 de Jésus-Christ). C'est de là qu'on a eu raison de dire, dans le résumé ci-dessus, que leur *nouvel an* est mobile; il parcourt toute l'année et toutes les saisons il en est; de même de leur pèlerinage du Ramadan; mais il met une très-longue période à faire le tour entier.

Les Javanais ont accepté l'ère musulmane; auparavant ils avaient la brahmanique, qui était lunaire avec des jours intercalaires; si l'on remonte plus haut encore, ils avaient une année de 30 mois.

Les Aztèques, en Amérique, avaient un système à peu près pareil à celui des Egyptiens, qui rendait pendant 1461 ans le *nouvel an* mobile, avant qu'il retombât au même moment; mais ils limitaient cettte mobilité à 52 ans, en intercalant, au bout de cette période, 13 jours de plus, ce qui ramenait le début de leur année au 9 janvier grégorien; ils appelaient cette année le *compte du soleil*; de plus ils avaient une année *rituelle* ou sacrée, composée de 28 petites périodes de demi-lunaisons, ou 13 jours; c'était le *compte de la lune*.

Reste le *nouvel an* chez les chrétiens; mais nous allons faire, sous ce titre, un article à part.

LE NOIR.

NOUVEL AN (la date du) CHEZ LES PEUPLES CHRÉTIENS. (*Théol. mixt. scien*,

hist.) — « Lorsque le Christianisme s'établit à Rome, dit M. Schmid, on conserva l'antique usage; seulement on avança habituellement le *nouvel an* de huit jours, en le mettant à la fête ou à la vigile de Noël, entraîné qu'on fut presque irrésistiblement à célébrer la naissance du Sauveur comme une ère nouvelle pour le genre humain. Dans d'autres provinces chrétiennes on suivit d'autres usages. Ainsi, en France, on célébra comme *nouvel an* tantôt le jour de Pâques, tantôt l'Annonciation (25 mars), tantôt le 1er mars, parfois le 1er janvier. A Cologne, un synode de 1310 (ch. 23), en appelant à la coutume de l'Église romaine, fixa le *nouvel an* au jour de Noël, sans pouvoir empêcher qu'on continuât à dater le *nouvel an* de Pâques dans le style du palais (*stylus curiæ*). Ceux qui commençaient le *nouvel an* avec le jour de Pâques dataient de la bénédiction du cierge pascal, dans la nuit de Pâques ; on écrivait en conséquence sur ce cierge le cycle pascal de l'année courante, les épactes, les indictions, l'année du règne du Pape, du souverain, etc., etc., ou on attachait aux grains d'encens du cierge une tablette renfermant ces indications.

» Aujourd'hui les Chrétiens commencent partout le *nouvel an* le 1er janvier. Ce fut Charles IX qui, le premier, en fit une prescription en France ; dans les Pays-Bas ce fut le roi d'Espagne, Philippe II, en 1575 ; en Angleterre la coutume doit être plus récente encore (1). Comme, du reste, c'est une affaire de pure convention de compter le *nouvel an* de tel ou tel jour, et comme les trois cycles de fêtes religieuses dans lesquelles l'Église fait passer sous nos yeux l'œuvre de la Rédemption ne s'adaptent pas toujours à la clôture de l'année, on nomme souvent le 1er janvier le *nouvel an* civil, et l'on date la nouvelle année ecclésiastique du premier dimanche de l'Avent. »

On voit que la date du *nouvel an* n'est pas liée au calendrier julien réformé par Grégoire XIII et devenu ainsi le calendrier grégorien; cette date est arbitraire ; cependant tous les usages se sont peu à peu unifiés parmi les nations chrétiennes de l'Eglise latine, conformément à l'usage français depuis la fameuse ordonnance de Charles IX, dite de Roussillon; et aujourd'hui, aussi bien chez les protestants que chez les catholiques, le *nouvel an* est au 1er janvier.

Chez les Grecs, qui suivent toujours le calendrier julien non réformé, ce qu'on appelle le *vieux style* par opposition au nôtre qui est le *nouveau style*, il y a une différence avec nous, pour les dates, d'une douzaine de jours ; et cette différence ira toujours en augmentant si l'on s'acharne, parmi ces nations, à ne point accepter la réforme (1).

Tout le monde connaît le *calendrier républicain*, qui fut adopté par la première république française : dans ce calendrier, l'année commençait à l'équinoxe vrai d'automne (pour l'observatoire de Paris), jour qui se trouvait avoir été celui de la fondation de la république; elle était partagée en 12 mois, tous de 30 jours, suivis de cinq jours complémentaires qui devenaient six dans les années bissextiles et qui remettaient l'année civile en harmonie avec l'année solaire. Dans ce calendrier se faisait remarquer une très-belle et très-poétique chose : c'étaient les noms des mois ; en voici le tableau :

Automne.	Vendémiaire. Brumaire. Frimaire.

(1) Cf. Mabillon, *de Re diplomatica*, l. II, c. 23; l'*Encyclopédie* d'Ersch et Gruber, art. *An*; et *Calendrier* de J. Hedvig, d'Antoine Pilgram (*Calendr. chronol.*), etc, etc.

(1) La réforme grégorienne consista à corriger une erreur qu'avaient commise les astronomes de Jules César; ils avaient calculé l'année solaire à 365 jours, et 6 heures ; or elle n'est que de 365 jours 5 heures 49 minutes ; ils l'avaient donc faite de 11 minutes trop longue; leurs six heures en sus des 365 jours formaient au bout de quatre ans le jour entier bissextile ; mais à force d'aller, on s'aperçut, en 1582, qu'on était en avance de dix jours pour l'époque de la Pâque, et ce fut à cet inconvénient qu'il fut remédié par la commission d'astronomes que nomma Grégoire XIII pour réparer le passé. Le lendemain du 4 octobre 1582, au lieu de compter le 5 on compta le 15 ; et, pour remédier à l'avenir, on supprima trois années bissextiles dans l'espace de 402 ans. Ce fut cette suppression qui constitua toute la réforme. Les Grecs ne l'ayant

Hiver	Nivose. Pluviose. Ventose.
Printemps	Germinal. Floréal. Prairial.
Été.	Messidor. Thermidor (1) Fructidor.

Ces noms cessaient d'être païens, de perpétuer des contradictions étymologiques, et devenaient des mots délicieux tirés des phénomènes de la nature durant les époques qu'ils exprimaient. Mais on doit dire que cette nomenclature n'était point la perfection désirable, attendu qu'il en faudrait trouver une qui ne conviendrait pas seulement, aux nations de la même zone, du même hémisphère, mais à toutes les nations et à toutes les zones. Aujourd'hui que la télégraphie électrique donne instantanément les nouvelles tout à l'entour du globe, n'y aurait-il pas quelque chose de ridicule à ce qu'une dépêche, par exemple, qui serait datée, chez nous du mois de floréal, ou de messidor, fût reçue à nos antipodes par un peuple qui se trouverait au même moment en brumaire ou en nivose? Il y a donc à trouver quelque nomenclature qui soit, à la fois, cosmopolite et non moins empreinte du sentiment de la nature et de poésie chrétienne. On connaît déjà dans les relations entre la terre et le ciel, quelque chose d'universel par rapport à la surface terrestre qui peut régler, pour toutes les nations, le retour périodique de l'année; ce sont les points équinoxiaux; et là-dessus le calendrier républicain avait trouvé le vrai principe.

En ce qui est de nos jours et de nos mois, conserver si longtemps tous ces noms païens et absurdes qui nous rappellent à tout instant les Jupiter et les Vénus, et nous font qualifier de septième, huitième, neuvième et dixième, nos neuvième, dixième, onzième et douzième mois, c'est une honte dont nous devons nous sauver au plus vite; mais pour les six jours de travail et le jour de repos, nous ne devons ni ne pouvons porter atteinte au nombre sept, parce que c'est la seule division des jours qui soit conforme à la nature humaine. V. SEMAINE et RITUELS DE L'ANNÉE, etc.

LE NOIR.

pas acceptée, ils en sont toujours à leur erreur de 10 jours, plus 2 jours, dont elle s'est augmentée depuis 1,582. LE NOIR.

(1) Ce onzième mois avait été nommé par Fabre d'Eglantine, auteur du rapport sur la nouvelle nomenclature, *fervidor*, ce qui était mieux, puisqu'on n'y avait pas adopté le système des étymologies grecques.

LE NOIR.

NOUVEL AN (Etrennes du) (*Théol. hist. fét. etc.*) — L'usage de ces *étrennes* nous est venu du paganisme; la mode s'était introduite, chez les Romains, de s'adresser, aux fêtes du *nouvel an*, des *munuscula* ou *strenas* (d'où *étrennes*); le christianisme adopta et sanctifia cette mode.

LE NOIR.

NOVATEUR. On nomme ainsi celui qui enseigne une nouvelle doctrine en matière de foi.

L'Eglise chrétienne a toujours fait profession de ne point suivre d'autre doctrine que celle qui lui a été enseignée par Jésus-Christ et par les apôtres; conséquemment elle a condamné comme hérétiques ceux qui ont entrepris de la corriger et de la changer. Elle leur a dit, par la bouche de Tertullien, *Præscript.*, c. 37: « Je suis plus ancienne que vous et » en possession de la vérité avant » vous; je la tiens de ceux mêmes qui » étaient chargés de l'annoncer; je » suis l'héritière des apôtres, je garde » ce qu'ils m'ont laissé par testament, » ce qu'ils ont confié à ma foi, ce » qu'ils m'ont fait jurer de conserver. » Pour vous, ils vous ont déshérités » et rejetés, comme des étrangers et » des ennemis. » Elle a retenu pour base de son enseignement la maxime établie par ce même Père, « que ce » qui a été enseigné d'abord est la » vérité et vient de Dieu, que ce qui » a été inventé dans la suite est étranger et faux. » *Ibid.*, c. 31.

L'usage de l'Eglise, dit Vincent de Lérins, *Commonit.*, § 6, a toujours

été que plus l'on était religieux, plus l'on avait horreur des nouveautés. Pour réfuter l'erreur des rebaptisants au troisième siècle, le pape Etienne n'opposa que cette règle : *N'innovons rien, gardons la tradition.* L'esprit, l'éloquence, les raisons plausibles, les citations de l'Ecriture sainte, le nombre des partisans de la nouvelle opinion, la sainteté même de plusieurs, ne purent prescrire contre le sentiment et la pratique de l'antiquité.

§ 21. « Gardez le dépôt, dit saint » Paul à Thimothée, I. *Tim.*, cap. 6, » évitez toute nouveauté profane et » les disputes qu'excite une fausse » science. » S'il faut éviter la nouveauté, il faut donc s'attacher à l'antiquité, puisque la première est profane, la seconde est sacrée. § 22. Expliquez plus clairement, à la bonne heure, ce que l'on croyait autrefois d'une manière plus obscure, mais n'enseignez que ce que vous avez appris, et si vos termes sont nouveaux, que la chose ne le soit pas.

§ 23. N'est-il donc pas permis de faire des progrès dans la science de la religion ? Assurément, mais sans altérer le dogme ni la manière de l'entendre. Il faut que la croyance des esprits imite la marche des corps ; ils croissent, s'étendent, se développent par la suite des années, mais ils demeurent toujours les mêmes. Qu'il en soit ainsi de la doctrine chrétienne, qu'elle s'affermisse par le laps des années, qu'elle s'étende et s'éclaircisse par les travaux des savants, qu'elle devienne plus vénérable avec l'âge; mais que le fond demeure entier et inaltérable.

L'Eglise de Jésus-Christ, dépositaire attentive et fidèle des dogmes qu'elle a reçus, n'y change rien, n'en retranche rien, n'y ajoute rien. Son attention se borne à rendre plus exact et plus clair ce qui n'était encore proposé qu'imparfaitement, plus ferme et plus constant ce qui était suffisamment expliqué, plus inviolable ce qui était déjà décidé. Qu'a-t-elle voulu en effet par les décrets de ses conciles? Mettre plus de clarté dans la croyance, plus d'exactitude dans l'enseignement, plus de netteté et de précision dans la profession de foi. Lorsque les hérétiques ont enseigné des nouveautés, elle n'a fait par ces mêmes décrets que transmettre par écrit à la postérité ce qu'elle avait reçu des anciens par tradition, exprimer en peu de mots un sens souvent fort étendu, fixer ce sens par un nouveau terme pour le rendre plus aisé à saisir.

§ 24. S'il était permis d'adopter de nouvelles doctrines, que s'ensuivrait-il? Que les fidèles de tous les siècles précédents, les saints, les vierges, le clergé, des milliers de confesseurs, des armées de martyrs, les peuples entiers, l'univers chrétien, attaché à Jésus-Christ par la foi catholique, ont été dans l'ignorance et dans l'erreur, ont blasphémé sans savoir ce qu'ils disaient ou ce qu'ils croyaient.

Toute hérésie a paru sous un certain nom, dans tel endroit, dans un temps connu; tout hérésiarque a commencé par se séparer de la croyance ancienne et universelle de l'Eglise catholique. Ainsi en ont agi Pélage, Arius, Sabellius, Priscillien, etc. ; tous se sont fait gloire de créer des nouveautés, de mépriser l'antiquité, de mettre au jour ce que l'on ignorait avant eux. La règle des catholiques, au contraire, est de garder le dépôt des saints Pères, de rejeter toute nouveauté profane, de dire avec l'apôtre : « Si quelqu'un enseigne autre » chose que ce que nous avons reçu, » qu'il soit anathème. »

§ 26. Mais lorsque les hérétiques allèguent en leur faveur l'autorité de l'Ecriture sainte, que feront les enfants de l'Eglise? Ils se souviendront de la règle ancienne qui a toujours été observée, qu'il faut expliquer l'Ecriture selon la tradition de l'Eglise universelle, et préférer dans cette explication même l'antiquité à la nouveauté, l'universalité au petit nombre, le sentiment des docteurs catholiques les plus célèbres aux opinions téméraires de quelques nouveaux dissertateurs.

On voit que Vincent de Lérins n'a fait que développer, dans son *Commonitoire*, ce que Tertullien avait déjà enseigné dans ses *Prescriptions contre les hérétiques*, deux cents ans auparavant.

A la vérité, les *novateurs* des derniers siècles ont accusé l'Eglise elle-même d'avoir innové, d'avoir altéré la doctrine enseignée par les apôtres. Ce reproche était aisé à former, mais il fallait, pour en démontrer la fausseté, confronter la tradition de quinze siècles entiers; le procès ne pouvait pas être si tôt instruit; les hérétiques ont profité de l'intervalle pour séduire les ignorants. Est-il possible que l'Eglise catholique, répandue dans toutes les parties du monde, dont tous les pasteurs jurent et protestent qu'il ne leur est pas permis de rien changer à la doctrine qu'ils ont reçue, conspire néanmoins à faire ce changement; que les fidèles de toutes les nations, bien persuadés que cet attentat est un crime, aient consenti néanmoins à y participer, en suivant une doctrine nouvelle imaginée par leurs pasteurs? que les sociétés même séparées de l'Eglise romaine depuis plus de mille ans, aient été saisies du même esprit de vertige? Si ce paradoxe avait été compris d'abord, il aurait révolté tout le monde par son absurdité. A force de l'entendre répéter, on a commencé par le croire, en attendant l'examen des monumens qui démontraient le contraire. Enfin, il a été fait dans la *Perpétuité de la foi* ; mais l'hérésie était trop bien enracinée pour céder à l'évidence des faits et des monuments. Aujourd'hui encore les protestants soutiennent que tous les dogmes catholiques qu'ils rejettent sont une nouvelle invention des derniers siècles. *Voyez* DÉPOT, PERPÉTUITÉ DE LA FOI, PRESCRIPTION (1).

BERGIER.

NOVATIENS, hérétiques du troisième siècle, qui eurent pour chefs *Novatien*, prêtre de Rome, et *Novat*, prêtre de Carthage.

Le premier, homme éloquent et entêté de la philosophie stoïcienne, se sépara de la communion du pape saint Corneille, sous prétexte que ce pontife admettait trop aisément à la pénitence et à la communion ceux qui étaient tombés par faiblesse dans l'apostasie pendant la persécution de Dèce. Mais le vrai motif de son schisme était la jalousie de ce que saint Corneille lui avait été préféré pour remplir le siége de Rome. Il abusa du passage dans lequel saint Paul dit, *Heb.*, c. 6, ℣ 4 : « Il est impossible à » ceux qui sont tombés, après avoir » été une fois éclairés, et après avoir » goûté les dons célestes, de se re- » nouveler par la pénitence. » Conséquemment il soutint que l'on devait refuser l'absolution, non-seulement à ceux qui avaient apostasié, mais encore à ceux qui, après leur baptême, étaient tombés dans quelque péché grave, tel que le meurtre et l'adultère. Comme l'erreur va toujours en croissant, les *novatiens* prétendirent bientôt que l'Eglise n'avait pas le pouvoir de remettre les grands crimes par l'absolution.

Cette rigidité convenait d'autant moins à Novatien, qu'on l'accusait lui-même de s'être caché dans sa maison pendant la persécution, et d'avoir refusé ses secours à ceux qui souffraient pour Jésus-Christ. On lui reprochait encore d'avoir été ordonné prêtre malgré l'irrégularité qu'il avait encourue, en recevant le baptême au lit pendant une maladie, et pour avoir négligé ensuite de recevoir la confirmation.

Mosheim fait inutilement tous ses efforts pour pallier les torts de Novatien, et en faire tomber une partie sur saint Corneille, *Hist. christ.*, sæc. 3, § 15, notes. Il dit que ce pape ne reprochait à son antagoniste que des vices de caractère et des intentions intérieures qui sont connues de Dieu seul; que Novatien protestait contre l'injustice de ces reproches. Mais ce schismatique avait dévoilé les vices de son caractère et ses motifs intérieurs par ses discours et par sa conduite ; saint Corneille était parfaitement informé des uns et des autres; les protestations de Novatien étaient démenties par ses procédés. Il est singulier que les protestants excusent toujours les intentions de tous les ennemis de l'Eglise, et ne rendent jamais justice aux intentions de ses pasteurs.

Novat, de son côté, prêtre vicieux,

(1) Voyez notre article PROGRÈS DANS L'ÉGLISE.
LE NOIR.

s'était révolté contre saint Cyprien son évêque; il l'avait accusé d'être trop rigoureux à l'égard des *lapses* qui demandaient d'être réconciliés à l'Eglise; il avait appuyé le schisme du diacre Félicissime contre ce saint évêque; menacé de l'excommunication, il s'enfuit à Rome, il se joignit à la faction de Novatien, et il donna dans l'excès opposé à ce qu'il avait soutenu en Afrique.

Mosheim a encore trouvé bon d'excuser ce prêtre, et de rejeter une partie du blâme sur saint Cyprien, *ibid.*, § 14. On ne peut pas approuver, dit-il, tout ce qu'ont fait ceux qui résistaient à cet évêque; mais il est incontestable qu'ils combattaient pour les droits du clergé et du peuple, contre un évêque qui s'arrogeait une autorité souveraine. Mais nous avons fait voir ailleurs que ces prétendus droits du clergé et du peuple contre les évêques, sont chimériques, et n'ont jamais existé que dans l'imagination des protestants. *Voyez* Evêque, Hiérarchie.

Ces deux schismatiques trouvèrent des partisans. Novatien engagea par argent trois évêques d'Italie à lui donner l'ordre de l'épiscopat; il devint ainsi le premier évêque de sa secte, et il eut des successeurs. Saint Corneille assembla un concile de soixante évêques à Rome, l'an 251, dans lequel Novatien fut excommunié, les évêques qui l'avaient ordonné furent déposés, et l'on y confirma les anciens canons, qui voulaient que l'on reçût à la pénitence publique ceux qui étaient tombés, lorsqu'ils témoignaient du repentir de leur crime, et que l'on réduisit au rang des laïques les évêques et les prêtres coupables d'apostasie.

Cette discipline était d'autant plus sage, qu'il y avait beaucoup de différence à mettre entre ceux qui étaient tombés par faiblesse et par la violence des tourments, et ceux qui avaient apostasié sans être tourmentés; entre ceux qui avaient fait des actes positifs d'idolâtrie, et ceux qui avaient seulement paru en faire, etc. *Voyez* Lapses. Il était donc juste de ne pas les traiter tous avec la même rigueur, et d'accorder plus d'indulgence à ceux qui étaient les moins coupables. Saint Cyprien, *Epist. ad Antonianum.*

A la vérité, l'on trouve dans quelques conciles de ces temps-là, en particulier dans celui d'Elvire, tenu en Espagne au commencement du quatrième siècle, des canons qui paraissent aussi rigoureux que la pratique des *novatiens*; mais on voit évidemment qu'ils ne sont point fondés sur la même erreur; ils ont été faits dans des temps et des circonstances où les évêques ont jugé qu'il fallait une discipline sévère pour intimider les pécheurs, et où l'on devait se défier des marques de pénitence que donnaient la plupart. Quelques auteurs ont soupçonné mal à propos que ces évêques étaient entichés des opinions des *novatiens.*

Mosheim, pour excuser ces derniers, dit qu'on ne peut pas leur reprocher d'avoir corrompu par leurs opinions les doctrines du christianisme, que leur doctrine ne différait en rien de celle des autres chrétiens, *Hist. eccl.*, *troisième siècle*, 2e part., c. 5, § 17 et 18; *Hist. christ.*, sac. 3, § 15, notes. Il pèche en cela par intérêt de système. Une doctrine du christianieme est que l'Eglise a reçu de Jésus-Christ le pouvoir de remettre tous les péchés; or il est certain que Novatien, ou du moins ses adhérents, ont contesté ce pouvoir, et l'ont nié aussi bien que les protestants Béveridge et Bingham, tous deux anglicans, conviennent de ce fait, et le dernier l'a prouvé. *Orig. eccl.*, l. 18, c. 4, § 5. Selon le témoignage de Socrate, l. 7, c. 25, Asclépiade, évêque novatien, disait à un patriarche de Constantinople : « Nous refusons la » communion aux grands pécheurs, » laissant à *Dieu seul* le pouvoir de » leur pardonner. » Tillemont prouve la même chose par les témoignages de saint Pacien, de saint Augustin et de l'auteur des *Questions sur l'anc. et le nouv. Testam. Mém.*, t. 3, p. 472.

Saint Cyprien le fait assez entendre, *Epist.* 52 *ad Antonianum.* « Nous » n'anticipons point, dit-il, sur le jugement de Dieu, qui ratifiera ce » que nous avons fait, s'il trouve que » la pénitence soit juste et entière. » Si nous sommes trompés par de

» fausses apparences, il corrigera la » sentence que nous avons prononcée... Puisque nous voyons que personne ne doit être empêché de faire » pénitence, et que par la miséricorde » de Dieu la paix *peut être accordée* » par ses prêtres, il faut avoir égard » aux gémissements des pénitents, et » ne pas leur en refuser le fruit. » Il n'était donc pas question de savoir seulement si l'Eglise devait accorder l'absolution aux pécheurs, mais si elle le pouvait, et si la sentence d'absolution accordée par les prêtres n'était pas une anticipation sur le jugement de Dieu, comme les *novatiens* le prétendaient.

Il est fâcheux pour les protestants de voir une de leurs erreurs condamnée au troisième siècle dans les *novatiens*; mais le fait est incontestable. Ces hérétiques ne laissaient point d'exhorter les pécheurs à la pénitence, parce que l'Ecriture sainte l'ordonne; mais saint Cyprien remarque avec raison que c'était une dérision de vouloir engager les pécheurs à se repentir et à gémir, sans leur faire espérer le pardon, du moins à l'article de la mort; que c'était un vrai moyen de les désespérer, de les faire retourner au paganisme ou se jeter parmi les hérétiques.

Dans la suite les *novatiens* ajoutèrent de nouvelles erreurs à celle de leur chef; ils condamnèrent les secondes noces et rebaptisèrent les pécheurs; ils soutinrent que l'Eglise s'était corrompue et perdue par une molle indulgence, etc. Ils se donnèrent le nom de *cathares*, qui signifie *purs*, de même que l'on appelle en Angleterre *puritains* les calvinistes *rigides*.

Quoiqu'il y eût peu de concert dans la doctrine et dans la discipline parmi les *novatiens*, cette secte n'a pas laissé de s'étendre et de subsister en Orient jusqu'au septième siècle, et en Occident jusqu'au huitième; au concile général de Nicée, en 325, l'on fit des règlements sur la manière de les recevoir dans l'Eglise, lorsqu'ils demanderaient à y rentrer. Un de leurs évêques nommé Acésius y argumenta avec beaucoup de chaleur, pour prouver que l'on ne devait pas admettre les grands pécheurs à la communion de l'Eglise; Constantin, qui était présent, lui répondit par dérision : *Acésius, dressez une échelle, et montez au ciel tout seul.*

BERGIER.

NOVICE, NOVICIAT. On appelle *novice* une personne de l'un ou de l'autre sexe qui aspire à faire profession de l'état religieux, qui en a pris l'habit, qui s'exerce à en remplir les devoirs. Dans tous les temps, l'Eglise a pris des précautions pour empêcher que personne n'entrât dans l'état religieux sans une vocation libre et solide, sans bien connaître les obligations de cet état, et sans y être exercé suffisamment. Le concile de Trente, sess. 25, c. 16 et suiv., a renouvelé sur ce sujet les anciens canons, et a chargé les évêques de veiller de près à leur observation : mais cette matière appartient au droit canonique.

Les hérétiques, les incrédules, les gens du monde, qui s'imaginent que presque toutes les vocations sont forcées, ignorent les épreuves que l'on fait subir aux *novices*, les soins que prennent les supérieurs ecclésiastiques pour empêcher que l'erreur, la séduction, la violence, n'aient aucune part à la profession religieuse. On peut assurer en général que s'il y a dans ce genre quelques victimes de l'ambition, de la cruauté et de l'irréligion de leurs parents, les *novices* y ont consenti, qu'ils ont surpris la vigilance et l'attention scrupuleuse des évêques et de leurs préposés. *Voy.* PROFESSION RELIGIEUSE.

BERGIER.

NOYÉS (soins à donner aux) (*Théol. mixt. scien. médic. popul.*) — Un ministre de la religion doit savoir ce qu'il y a à faire pour tâcher de ramener à la vie un asphyxié par submersion. Nous transcrirons, là-dessus, le petit article sommaire du Dr Focillon dans le *Dict. génér. des scien. théor. et pratiq.*

« Il ne faut pas désespérer de rappeler à la vie un *noyé*, sous prétexte qu'il a passé trop de temps sous l'eau ; d'autre part on ne doit pas se lasser

trop tôt d'administrer les secours : on a vu des *noyés* ne donner des signes de vie qu'après quelques heures d'insensibilité. Qu'on ne perde pas de vue ces deux préceptes, toutes les fois qu'on se trouve en présence d'un *noyé*. Voici maintenant très-succinctement ce qu'il faut faire :

» Coucher le *noyé* sur le côté droit, la tête inclinée légèrement en avant, placée à plusieurs reprises un peu plus basse que le corps, ne l'y laissant que quelques secondes; opérer ainsi seulement pendant une minute en comprimant doucement et alternativement le bas-ventre et la poitrine, ensuite envelopper le corps de couvertures, et le transporter à l'endroit où il doit recevoir les secours que réclame son état.

» Arrivé là le déshabiller promptement, en coupant ses vêtements si cela est nécessaire, l'essuyer et lui mettre une chemise ou un peignoir de laine, ou une chemise de coton, le coiffer d'un bonnet de laine, le coucher sur un matelas entre deux couvertures de laine, le tout chauffé convenablement.

» Puis on renouvellera les manœuvres pratiquées au début; les mouvements de pressions légères sur le ventre et la poitrine seront surtout repris et continués par intervalles pendant un temps assez long ; en même temps, s'il y avait dans la bouche ou l'arrière-bouche des mucosités, on en débarrasserait le *noyé* soit avec le doigt, soit avec les barbes d'une plume. Si les mâchoires sont serrées, on les écarte et on les tient ainsi avec un morceau de liége. Pendant ces manœuvres on entretient la chaleur au moyen de l'eau chaude, du sable chaud, du caléfacteur et de la bassinoire (des bureaux de secours), mais avec la précaution de ne dépasser jamais 35 centigrades. On fera des frictions avec de la laine chaude sur les cuisses et les bras, le long de l'épine, sur la région du cœur, sur la plante des pieds, sur le creux de l'estomac, les flancs, les reins.

» Au moindre signe qui indique un retour de la respiration, on devra cesser les manœuvres qui ont pour but spécial de la rétablir, on continuera les autres. Si le *noyé* manifeste l'envie de vomir, on facilitera ce mouvement en chatouillant le fond de la bouche avec les barbes d'une plume ; mais on ne cherchera pas à le faire boire.

» Si, après 25 ou 30 minutes de ces secours, le *noyé* ne donne aucun signe de vie, il faut avoir recours à *l'insufflation de l'air dans les poumons.* Elle pourra se faire de bouche à bouche, mais mieux avec la sonde laryngienne ou le tube laryngien de Chaussier, si on les a sous la main; on insuffle, dans le cas contraire, soit avec la bouche, soit avec un soufflet. On pousse l'air par petites secousses pour imiter la respiration, mais toujours doucement. On emploie aussi assez fréquemment l'insufflation de la fumée de tabac dans le fondement; il existe un appareil fumigatoire pour cette opération; mais il n'est pas toujours à la disposition des personnes chargées de donner des soins aux *noyés*; voici comment on y supplée : on prend deux pipes, l'une est chargée de tabac et allumée; on introduit le tuyau dans l'anus comme une canule, on applique l'autre sur la première, fourneau à fourneau, et on souffle par le tuyau. On cessera au bout de une ou deux minutes pour recommencer plusieurs fois à un quart d'heure d'intervalle.

» Le *noyé* étant revenu à la vie, si la face, qui était pâle, se colore trop fortement, si le malade a de la somnolence, on lui appliquera des sinapismes aux cuisses ou entre les épaules, on lui appliquera quelques sangsues derrière les oreilles, on lui fera même une saignée. »

Ce sera au médecin à décider si ces dernières mesures sont utiles à prendre et à juger de ce qu'il convient de faire ensuite.

LE NOIR.

NTOUPI. *Voy.* BROUCOLACAS.

NU-PIEDS SPIRITUELS, anabaptistes qui s'élevèrent en Moravie dans le seizième siècle, et qui se vantaient

d'imiter la vie des apôtres, vivant à la campagne, marchant pieds nus, et témoignant beaucoup d'aversion pour les armes, pour les lettres et pour l'estime des peuples. Pratéole, *Hist. nudip. et spirit.*; Florimond de Raimond, l. 2, c. 17, num. 9. *Voy.* ANABAPTISTES.

BERGIER.

NUAGES ARTIFICIELS (les) PRÉSERVATIFS CONTRE LES GELÉES PRINTANIÈRES (*Théol. mixt. scien. indust.*) — On ne saurait prévoir la limite où s'arrêtera la puissance industrielle de l'humanité en appropriation des forces naturelles à son avantage. Ce que notre siècle a produit dans cette direction est éblouissant. Mais il y a, d'autre part, une multitude de choses simples sur lesquelles il semble que le progrès n'ait pas son application. Tels sont les accidents météorologiques qui ont pour effet de détruire ou d'empêcher les développements, jusqu'à fructification, de beaucoup de nos travaux; un orage à grêle forte va perdre en quelques instants les récoltes de tout un village; une inondation extraordinaire va raviner l'humus de tout un pays et mettre du sable à la place; une gelée de printemps, surtout pendant le mois de mai, et ce qu'on appelle la lune rousse, va tuer toutes les jeunes pousses de nos vignobles et nous priver de vin pendant une année; et ainsi de beaucoup d'autres accidents. On n'a pas trouvé grand'chose jusqu'à présent, comme préservatifs contre ces sortes de sinistres; on ne peut pas dire cependant qu'on n'en trouvera point, car il y a quelques exemples du contraire; le paratonnerre est un de ces exemples; son action n'est pas étendue, mais elle suffit aux édifices sur lesquels on peut toujours en établir assez pour les préserver, presque à coup sûr, des éclats de la foudre. Un tel exemple défend au génie de l'homme de se désespérer, lui ordonne de conserver le courage de travailler toujours.

Si l'on pouvait mettre à couvert les vignes, au moment des jeunes pousses à fruit, des gelées printanières qui les tuent et détruisent ainsi, dans certaines années, la vendange dans son germe en tout ou en partie, comme les maraîchers des environs des grandes villes préservent, avec leurs paillassons manœuvrés avec une activité qui ne se dément jamais, les produits de leurs jardins, leurs légumes, on arriverait à un beau résultat, celui de maintenir les vins à des prix toujours modérés, et les propriétaires des vignobles ne seraient pas exposés, de leur côté, à des pertes considérables. Etendre le long des rangées de vignes sur des échalas plus élevés qui seraient piqués de distance en distance, des tissus très-légers que l'on déroulerait à deux personnes au moment convenable, serait un bon moyen, mais qui coûterait sans doute trop cher. Semer légèrement dessus des pailles serait encore bon; il en faudrait bien peu pour empêcher le rayonnement qui, dans les matinées sereines, est la cause des dégâts; mais ce serait peut-être encore difficile et coûteux, quoique, pourtant, ce moyen nous parût le plus praticable peut-être; il suffirait de semer, très-légèrement et très-peu drues, ces pailles au bon moment; on ne s'en occuperait plus ensuite, elles disparaîtraient d'elles-mêmes affaissées, pourries et séchées dans les feuilles, et elles auraient pu suffire pour préserver assez de jeunes bourgeons du désastre. Mais on a eu, dans ces derniers temps, une autre idée, celle de produire des *nuages* artificiels destinés à arrêter comme des écrans le même rayonnement, ainsi que l'arrêtent les *nuages* naturels quand il y en a; car jamais le désastre n'a lieu quand le ciel est nuageux; c'est ce que n'ignore aucun agriculteur, sans qu'il en sache la cause au moins le plus souvent. On a fait, en 1873 et en 1874 des expériences de production de ces *nuages* factices, qui ont bien réussi et qui, paraît-il, seraient très-praticables. Nous ne saurions mieux faire, sur un pareil objet, que de citer l'article que lui a consacré M. Figuier dans l'*Année scientifique et industrielle* (17e année) :

« Une expérience curieuse a cou-

ronné les travaux du Congrès agricole de Lyon en 1873. On avait disposé au camp de Sathonay, sur un espace de plusieurs hectares, des récipients contenant une espèce de goudron préparé spécialement et auquel on a mis le feu.

» Aussitôt des *nuages* épais et blanchâtres se sont élevés dans l'atmosphère et sont restés suspendus à quelques mètres du sol. Ces *nuages* factices seraient fort utiles en temps de gelée. En s'interposant entre les végétaux et le firmament, ils empêcheraient le rayonnement nocturne, qui fait tant de ravages dans nos jardins et dans nos vignobles, au printemps et surtout à l'époque de la lune rousse.

» Nous ignorons l'avenir réservé à ce procédé original. Il n'est pas douteux qu'habilement appliqué il ne puisse rendre de grands services à l'agriculture, La matière employée n'est pas trop coûteuse : 100 kilogrammes de goudron préparé reviennent à peine à 40 francs, et peuvent servir, vingt fois au moins, à produire des *nuages* artificiels d'une grande étendue. Des propriétaires voisins, ou même des communes entières, pourraient se concerter pour préserver de compte à demi leurs cultures de gelée blanche.

» Un agriculteur, M. A. de Lavalette, a publié dans un journal de Paris, à propos des expériences que nous venons de rapporter, des remarques qu'il nous paraît utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs. L'article que l'on va lire a été écrit à propos d'une expérience faite à Suresnes, le 2 février 1873, par quelques membres de la *Société de viticulture de France*.

» La section de viticulture de la » *Société des agriculteurs de France* a » fait, dit M. A. de Lavalette, à Su- » resnes, près Paris, des expériences » assez curieuses, ayant pour but de » produire des *nuages* artificiels des- » tinés à empêcher les gelées qui, à » l'époque du printemps, détruisent » encore assez souvent la récolte des » vignes.

» Lorsque le ciel est très-clair pen- » dant les nuits du mois d'avril, qu'il » ne fait point de vent, et que le » thermomètre descend à cinq degrés » au-dessus de zéro, il faut craindre » la gelée et prendre des précautions, » si c'est possible.

» Par le rayonnement, la chaleur » terrestre s'échappe et se répand » dans les espaces célestes où la tem- » pérature est froide : le niveau tend » donc à s'établir peu à peu, la con- » densation de la vapeur se produit » sur les plantes et forme la rosée ; si » le froid persiste, il y a gelée, et les » tissus de la plante se désorganisent. » Pour obvier à cet inconvénient, il » suffirait d'établir une barrière entre » le sol et les espaces célestes ; les » échanges de chaleur et de froid ne » pourraient plus avoir lieu, puisque » la terre ou l'air qui l'entoure con- » serveraient leur chaleur, et par » conséquent la gelée ne serait plus » à craindre.

» Nous avons dit que la gelée ne » sévissait jamais lorsque le ciel était » couvert de nuages ; eh bien, alors, il » faut tâcher de faire des *nuages ar-* » *tificiels*, ce qui n'est pas difficile.

» On emploie, à cet effet, des huiles » lourdes qui sont très-chargées de » carbone et qui, par conséquent, » donnent en brûlant une très-grande » quantité de fumée. On place des » godets en tôle ou en terre à quinze » mètres de distance les uns des au- » tres et on les remplit d'huile lourde ; » on jette par-dessus quelques frag- » ments de paille, afin que l'allumage » soit plus facile et plus prompt.

» Lorsque le besoin s'en fait sen- » tir, c'est-à-dire lorsque le ciel est » très-clair, lorsqu'il ne fait point de » vent et que le thermomètre marque » cinq degrés au-dessus de zéro, vers » trois à quatre heures du matin, un » ouvrier prend une torche et il lui » suffit de toucher les godets pour » enflammer l'huile ; immédiatement » on voit s'élever de tous côtés une » énorme fumée et les nuages ne » tardent pas à se former ; cette opé- » ration est continuée jusqu'à ce que » le danger ait disparu, c'est-à-dire » jusqu'à ce que le soleil soit bien » levé ; à cet effet, les ouvriers munis » d'un arrosoir plein d'huile lourde » se promènent au milieu des godets

» et les remplissent de nouveau au
» fur et à mesure qu'ils se vident.
» L'expérience faite à Suresnes a
» parfaitement réussi : un épais
» nuage s'est formé, malgré le vent
» qui soufflait avec assez de force,
» de telle sorte que la fumée ne s'é-
» levait pas perpendiculairement.
» A quel prix peuvent revenir ces
» *nuages artificiels*, et quels seront
» les frais dont sera chargé chaque
» hectare ? Il est difficile de répondre
» à cette question d'une façon caté-
» gorique. Le propriétaire qui n'au-
» rait que deux ou trois hectares à
» traiter de cette façon dépenserait
» assez d'argent, parce qu'une partie
» de la fumée qu'il produirait serait
» perdue pour lui. Pour obtenir des
» résultats économiques, il faudrait
» former un syndicat entre les viti-
» culteurs d'une commune ou d'une
» contrée, et combiner alors les cho-
» ses de façon que toute la fumée fût
» utilisée; les godets seraient achetés
» en gros; il en serait de même pour
» l'huile lourde, et les frais diminue-
» raient sensiblement.
» M. Gaston Bazille, l'un des plus
» intelligents viticulteurs de l'Hérault,
» emploie ce moyen depuis long-
» temps; il se sert de godets en terre
» valant 10 cent. la pièce. Il nous
» disait dans une longue conversa-
» tion, que, pour trente cinq à qua-
» rante hectares, les dépenses rela-
» tives à chaque opération s'élève-
» raient tout au plus de 60 à 70 fr.,
» suivant les saisons. Cette opération
» est répétée deux ou trois fois au
» plus, et par conséquent les frais ne
» dépasseraient guère 200 à 300 fr.,
» ce qui dépend d'ailleurs du prix des
» huiles.
» Un viticulteur intelligent ne doit
» pas craindre de débourser cette
» somme pour sauver tout ou partie
» de sa récolte, car il ne faudrait pas
» croire que le moyen est toujours
» infaillible; on a toutes les chances
» de réussir, mais il y a une foule de
» circonstances qui peuvent empê-
» cher les résultats de se produire
» d'une façon tout à fait efficace. Les
» frais seraient encore moins consi-
» dérables si les viticulteurs formaient
» des associations et combinaient
» leurs efforts pour produire des
» *nuages artificiels* avec ensemble.
» Les cours des huiles grasses ne
» sont pas fixes et varient suivant les
» localités; on les payait 8 à 10 fr.
» les 100 kil. il y a quelques mois,
» aujourd'hui elles valent 15 fr., 20 fr.
» et même 25 fr.
» On a demandé s'il ne serait pas
» possible de faire usage du goudron
» ou coaltar; cette matière est aussi
» très-inflammable : elle donne beau-
» coup de fumée, mais elle laisse un
» résidu solide qui remplit peu à peu
» le godet et qui rend l'opération très-
» difficile, nous pouvons même dire
» impossible.
» Les curieux étaient nombreux à
» Suresnes; il y avait bien certaine-
» nement plusieurs milliers de per-
» sonnes. M. le comte de Paris a
» voulu témoigner par sa présence
» de tout l'intérêt qu'il porte à l'a-
» griculture; nous avons vu là aussi
» de nombreux viticulteurs apparte-
» nant au diverses régions de la
» France. Les résultats ont été con-
» cluants, et par conséquent les pro-
» priétaires de vignes feront bien de
» se munir des godets et d'huiles
» lourdes afin de former des *nuages*
» *artificiels* au printemps, lorsque
» les vignes sont menacées de la ge-
» lée, c'est-à-dire lorsque le ciel est
» clair, lorsque le temps est calme
» et que le thermomètre est seule-
» ment à cinq degrés au dessus de
» zéro. »

« On produit donc les nuages pré-servateurs à l'aide de l'huile lourde de gaz qu'on met dans des godets en terre ou en tôle, dont le prix varie de 10 à 90 centimes la pièce; mais les godets en tôle peuvent servir dix ans.

» Pour remplacer les godets, dont la dépense doit être comptée pour quelque chose, un viticulteur de Touraine fait connaître ce procédé nouveau, qui a réussi. Prenez des mottes de tannerie, valant environ 1 centime pièce ; faites-les tremper pendant cinq minutes dans l'huile lourde, laissez-les égoutter cinq minutes, puis placez-les par terre ou sur une ardoise. Vous obtiendrez deux heures de fumée épaisse. Deux

kilogrammes d'huile suffisent pour saturer sept mottes.

» D'autre part, on propose un paquet de mousse fortement pressée avec des liens d'osier et servant d'éponge à l'huile lourde. La mousse ainsi liée n'aurait pas l'inconvénient, comme la motte de tannerie, de s'en aller par morceaux avant d'être allumée. »

LE NOIR.

NUAGES (les) NATURELS (*Théol. mixt. scien. météorolog.*) — Les *nuages* sont une des grandes harmonies de la nature terrestre. Les jeux de la lumière dans leurs éléments, les transformations que la chaleur leur fait subir, les pluies qu'ils nous donnent, les tonnerres et les éclairs qui en sortent, au-dessus de nos têtes, comme des voix et des gestes de Dieu, tout dans les *nuages* est d'une beauté grandiose que l'esprit humain ne se lassera jamais d'admirer. La science les explique assez bien maintenant ainsi que la plupart des météores dont ils sont les réceptacles. Leurs formations à des états d'intensité divers ne se comprenent pas mal par diverses causes. Que deux courants d'air de température diverse se rencontrent et se mélangent; la vapeur d'eau qu'ils contiennent se condensera ou se dilatera et deviendra plus ou moins visible, plus ou moins opaque, selon que la moyenne du refroidissement ou de l'échauffement s'établira à un degré plus ou moins élevé. Qu'une masse d'air chargée de vapeur invisible parce que cette vapeur est trop dilatée, trop chaude, soit portée par le vent contre une montagne, elle s'élèvera vers des contrées plus froides comme une locomotive lancée sur des rails ascendants, et, quand elle atteindra ces régions plus froides, condensera les vapeurs qu'elle contient, les rendra visibles en les faisant passer à l'état de brouillard, et deviendra un *nuage* qui bientôt se résoudra en pluie si le refroidissement augmente encore. En un mot, la formation des *nuages* trouve toujours son explication dans les abaissements de température provoqués par toute sorte de causes. Quant à leur suspension dans l'atmosphère, elle se comprend encore : le *nuage* est composé d'une multitude de petites bulles ou ballons dont les parois sont d'eau comme les bulles qui se forment sous la pluie, sur une surface liquide, mais dont l'intérieur est de l'air dilaté; c'est cet air dilaté qui les rend légères et qui fait qu'elles ne tombent pas, mais volent; la pluie résulte précisément de ce qu'elles crèvent, s'unissent entre elles en vertu de l'affinité qui fait que les molécules s'attirent, et forment des gouttes devenues trop lourdes pour ne point tomber; puis l'électricité et mille autres causes viennent joindre leurs influences. Il y a dans ces phénomènes tant de lois se faisant équilibre, que l'imagination s'y perd sans doute, mais que la raison n'en conçoit que mieux la science et l'industrie suprêmes de l'universel ouvrier.

LE NOIR.

NUÉE. Dans l'Ecriture sainte, les *nuées* ou le ciel nébuleux désignent souvent un temps d'affliction et de calamité; cette métaphore est aussi employée fréquemment par les auteurs profanes; il serait inutile d'en citer des exemples. Une *nuée* signifie quelquefois une armée ennemie qui couvrira la terre, comme les nuages couvrent le ciel, et le dérobent à nos yeux. *Jerem.*, c. 4, ℣ 13; *Ezech.*, c. 30, ℣ 18, ch. 38, ℣ 9. Les *nuées*, par leur légèreté, sont le symbole de la vanité et de l'inconstance des choses de ce monde; il est dit, II *Pétri*, c. 2, ℣ 17, que les faux docteurs sont des *nuées* poussées par un vent impétueux; et dans *l'épitre de saint Jude*, ℣ 12, que ce sont des *nuées* sans pluie. Elles représentent encore l'arrivée brusque et imprévue d'un événemnnt quelconque. *Isaï.*, c. 19, ℣ 1, dit que Dieu entrera en Egypte, porté sur une *nuée* légère. *Daniel*, c. 7, ℣ 13, vit arriver sur les *nuées* du ciel un personnage semblable au Fils de l'homme, qui fut porté devant le trône de l'Eternel, et auquel fut accordé l'empire sur l'univers entier; c'était évidemment le Messie, Jésus-Christ, *Matth.*, c. 24, ℣ 30, dit que l'on verra venir le Fils de l'homme

sur les *nuées* du ciel, avec beaucoup de puissance et de majesté ; et c. 26, ℣ 64, il dit à ses juges : « Vous ver- » rez venir sur les *nuées* du ciel le » Fils de l'homme assis à la droite » de la puissance de Dieu. » Il annonçait ainsi la promptitude et la puissance avec laquelle il viendrait punir la nation juive. Plusieurs interprètes entendent dans le même sens ces parole du psaume 17, ℣ 10 : « Il est » monté sur les chérubins, il a volé » sur les ailes des vents, » parce qu'elles sont parallèles à celles du *Ps.* 103, ℣ 3 : « Vous êtes montées » sur les *nuées*, vous marchez sur les » les ailes des vents. » Saint Paul, I *Cor.*, c. 10, ℣ 1, dit : « Nos pères » ont été tous sous la *nuée*, et ont » passé la mer ; et ils ont tous été » baptisés par Moïse dans la *nuée* » et dans la mer. » Cela ne signifie point que le passage des Israélites au travers de la mer Rouge, et sous la *nuée*, ait été un vrai baptême, mais que ça été la figure de ce que doit faire un chrétien. De même qu'après ce passage, les Hébreux ont commencé une nouvelle manière de vivre dans le désert sous les ordres de Dieu, ainsi le chrétien une fois baptisé doit mener une vie nouvelle sous la loi de Jésus-Christ. *Voyez* la *Synopse des critiques sur ce passage*.

Bergier.

NUÉE (colonne de). Il est dit dans l'histoire sainte, qu'à la sortie de l'Egypte, Dieu fit marcher à la tête des Israélites une *colonne de nuée*, qui était obscure pendant le jour et lumineuse pendant la nuit ; qu'elle leur servit de guide pour passer la mer Rouge et pour marcher dans le désert ; qu'elle s'arrêtait lorsqu'il fallait camper, qu'elle se mettait en mouvement lorsqu'il fallait partir, qu'elle couvrait le tabernacle, etc.

Toland a fait une dissertation, qu'il a intitulée *Hodegos*, le Guide, pour faire voir que ce phénomène n'avait rien de miraculeux ; selon lui, la prétendue *colonne de nuée* n'était qu'un pot à feu porté au bout d'une perche, qui donnait de la fumée pendant le jour, et une lueur pendant la nuit ; c'est un expédient dont plusieurs généraux se sont servis pour diriger la marche d'une armée, et l'on s'en sert encore aujourd'hui pour voyager dans les déserts de l'Arabie. Les réflexions par lesquelles l'auteur a étayé cette imagination sont curieuses.

Il commence par observer qu'en général le style des livres saints est emphatique et hyperbolique ; tout ce qui est beau ou surprenant dans son genre est attribué à Dieu ; une armée nombreuse est une *armée de Dieu*, des montagnes fort hautes sont des *montagnes de Dieu*, etc. *Voy.* Nom de Dieu.

Dans les pays peuplés, habités, dont l'aspect est varié, la marche des armées est dirigée par des objets visibles, par les montagnes, les rivières, les forêts, les villes et les châteaux ; dans de vastes campagnes et dans des déserts, il faut des signaux, surtout pendant la nuit : le signal le plus naturel et le plus commode est le feu. Comme la flamme et la fumée montent en haut, on leur a donné le nom de *colonne* ; ainsi s'expriment, non-seulement les auteurs sacrés, mais les historiens profanes.

En sortant de l'Egypte, les Israélites marchaient en ordre de bataille, *Num.*, c. 33, ℣ 1, et le désert commençait à Etham, dans l'Egypte même, *Exod.*, c. 13, ℣. 18. Ils avaient donc besoin d'un signal pour diriger leur route ; Moïse fit porter devant la première ligne de l'armée du feu au bout d'une perche, et il multiplia ces signaux selon le besoin. Quand le tabernacle fut fait, le signal fut placé au haut de cette tente, où Dieu était censé présent par ses symboles et par ses ministres. Cet usage était connu des Perses ; Alexandre s'en servit suivant Quinte-Curce, liv. 5, chap. 2.

Saint Clément d'Alexandrie, *Strom.*, l. 1, c. 24, édit. de Potter, p. 417 et 418, rapporte que Trasybule usa de ce stratagème pour conduire une troupe d'Athéniens pendant la nuit, et que l'on voyait encore à Munichia un *autel du phosphore* pour monument de cette marche. Il alléguait ce fait pour rendre croyable aux Grecs ce que dit l'Ecriture de la colonne qui conduisait les Israélites ; il ne la regar-

dait donc pas comme un miracle.

L'Ecriture dit que cette colonne, placée entre le camp des Egyptiens et celui des Israélites, était obscure d'un côté et lumineuse de l'autre ; mais c'était un stratagème semblable à celui dont il est parlé dans la *Cyropédie* de Xénophon, liv. 3. Puisque les Egyptiens ne furent point étonnés de cette *nuée*, ils ne la regardèrent pas comme un phénomène miraculeux. Lorsque l'Ecriture dit que le Seigneur marchait devant les Israélites, *Exod.*, c. 13, ℣ 20, cela signifie qu'il y marchait par ses ministres. Les ordres de Moïse, d'Aaron de Josué et des autres chefs, sont toujours attribués à Dieu, monarque suprême des Israélites. Il est dit, *Num.*, c. 10, ℣ 13, que les Israélites partirent suivant le commandement du Seigneur, déclaré par Moïse ; cela montre assez que Moïse disposait de la *nuée*.

Enfin l'ange du Seigneur, dont il est ici parlé, était Hobab, beau-frère de Moïse, qui était né et qui avait vécu dans le désert, qui, par conséquent, en connaissait toutes les routes. Dans le livre des Juges, c. 2, ℣ 1, l'ange du Seigneur dont il est fait mention était un prophète.

Aucun écrivain judicieux n'a fait le moindre cas de cette imagination de Toland ; les commentateurs anglais, dans la *Bible de Chais*, Exod., c. 13, ℣ 21, n'ont pas seulement daigné la réfuter ; mais nos incrédules français en ont fait un trophée dans plusieurs de leurs ouvrages ; nous ne pouvons nous dispenser d'y opposer quelques observations.

1° Il est impossible que les Israélites aient été assez stupides pour regarder comme un miracle un brasier qui fumait pendant le jour et qui éclairait pendant la nuit ; il l'est qu'un feu porté dans un brasier ou élevé au bout d'une perche ait pu être aperçu par tout un peuple composé de plus de deux millions d'hommes ; il l'est enfin que la fumée d'un brasier ait pu former une *nuée* capable de couvrir dans sa marche une aussi grande multitude d'hommes ; or, Moïse atteste que la *nuée* du Seigneur couvrait les Israélites pendant le jour, lorsqu'ils marchaient, *Num.*, c. 10, ℣ 3 ; c. 14, ℣ 14. Voilà une circonstance qu'il ne fallait pas oublier. Il n'est pas moins impossible que Moïse ait été assez insensé pour vouloir en imposer sur ce sujet à une nation entière pendant quarante ans consécutifs ; c'est un fait que l'on pouvait vérifier à toutes les heures du jour et de la nuit ; et l'histoire nous apprend que la *colonne de nuée* pendant le jour, et de feu pendant la nuit, n'a jamais manqué, *Exod.*, c. 13, ℣ 22. Moïse, à la quarantième année, prenait encore les Israélites à témoin de ce prodige toujours subsistant, *Deut.*, c. 1, ℣ 33 ; c. 31, ℣ 5. Autre circonstance qu'il ne fallait pas omettre.

2° Aucun des faits ni des réflexions allégués par Toland ne peut diminuer le poids de ces deux circonstances essentielles. Quand il serait vrai que les Israélites attribuaient à Dieu les phénomènes les plus naturels, cela ne suffirait pas pour justifier les expressions de Moïse ; non-seulement il appelle *nuée de Dieu* la colonne dont nous parlons, mais il dit que c'était Dieu lui-même qui marchait à la tête des Israélites, qui leur montrait le chemin par la *colonne*, qui les guidait pendant le jour et pendant la nuit, qui les couvrait par la *nuée* dans leur marche, etc. *Exod.*, c. 13, ℣ 21 : *Num.*, c. 14. etc. L'imposteur le plus hardi n'aurait pas osé parler ainsi, s'il n'avait été question que d'un pot à feu planté au bout d'une perche.

3° Toland suppose faussement que le désert dans lequel les Israélites ont séjourné, était une vaste campagne dénuée de tout objet visible ; il y avait des montagnes et des rochers, quelques arbres et des pâturages ; l'histoire de Moïse en parle, et les voyageurs en déposent. Il était donc impossible que la fumée ou la flamme d'un brasier pût être aperçue par plus de deux millions d'hommes, soit lorsqu'ils étaient en marche, soit lorsqu'ils étaient campés. Les armées dont parlent les historiens profanes n'étaient que des poignées d'hommes en comparaison de la multitude des Israélites, dont six cent mille étaient en état de porter les armes.

4° Il n'est pas vrai que Moïse ait multiplié les signaux selon le besoin; il parle constamment d'une seule colonne qui était de *nuée*, et non de fumée, pendant le jour, et qui ressemblait à un feu pendant la nuit. Il est encore faux que Dieu ne fût censé présent dans le tabernacle, que par ses symboles et par ses ministres. Il est dit formellement que Dieu était présent dans la *colonne de nuée*, qu'il y faisait éclater sa gloire, qu'alors Aaron et Moïse se prosternaient, *Exod.*, c. 40, ỳ 32; *Num.*, c. 9, ỳ 15; c. 11, ỳ 25; c. 16; ỳ 19 et 22, etc. Se seraient-ils prosternés devant un brasier? L'histoire dit que cela se faisait à la vue de tout Israël.

5° Notre dissertateur en impose au sujet de saint Clément d'Alexandrie. Ce Père regardait certainement la *colonne de nuée* comme un miracle, puisqu'il dit: « Que les » Grecs regardent donc comme croya- » ble ce que racontent nos livres; » savoir, que Dieu tout-puissant a » pu faire qu'une colonne de feu pré- » cédât les Hébreux pendant la nuit, » et guidât leur chemin. » S'il a comparé ce prodige à l'action de Trasybule, c'était pour montrer que Dieu a fait par sa puissance ce que la sagesse avait dicté à un habile général.

6° Xénophon, dans sa *Cyropédie*, l. 3, p. 55, rapporte que Cyrus et Cyaxare, faisant la guerre aux Assyriens n'allumaient point de feu dans leur camp pendant la nuit, mais au devant de leur camp, afin que si quelque troupe venait les attaquer, ils l'aperçussent sans en être vus; que souvent ils en allumaient derrière leur camp, d'où il arrivait que les coureurs des ennemis qui venaient à la découverte, donnaient dans leurs gardes avancées, lorsqu'ils se croyaient encore fort éloignés, de leur armée. Il est dit au contraire, *Exod.*, c. 14, ỳ 19: « Que la *nuée* quittant la » tête du camp des Israélites, se » plaça derrière, entre le camp des » Egyptiens et celui d'Israël; qu'elle » était ténébreuse d'un côté et lumi- » neuse de l'autre, de manière que » les deux armées ne purent s'ap- » procher pendant tout le temps de » la nuit. » En quoi ces deux faits se ressemblent-ils? Par quel artifice les chefs des Israélites purent-ils rendre ténébreuse du côté des Egyptiens une *nuée* qui était lumineuse de leur côté?

Il n'est pas fort étonnant que les Egyptiens n'aient pas pris pour un miracle une *nuée* ténébreuse pendant la nuit; ils ne voyaient pas qu'elle était lumineuse du côté des Israélites.

7° Nous lisons, *Num.*, c. 9, ỳ 23, que les Israélites campaient ou décampaient à l'ordre du Seigneur; qu'ils étaient en sentinelle suivant le commandement de Dieu, donné par Moïse, c. 10, ỳ 11, que la *nuée* s'éleva de dessus le tabernacle, que les Israélites partirent, que les premiers décampèrent suivant l'ordre du Seigneur donné par Moïse. Quel avait été l'ordre du Seigneur? D'observer attentivement si la *nuée* s'arrêtait ou marchait, afin de savoir s'il fallait camper ou décamper. Comment cela prouve-t-il que Moïse disposait de la *nuée* et la dirigeait?

8° Il n'est pas prouvé que l'ange du Seigneur, dont il est parlé, *Jud.*, c. 2, ỳ 1, fût un prophète; il n'y a rien dans le texte qui autorise cette conjecture.

Ainsi, en défigurant le texte, en supprimant les faits et les circonstances essentielles, en citant à faux les auteurs sacrés et profanes, en multipliant les suppositions à leur gré, les incrédules se flattent de faire disparaître les miracles de l'histoire sainte.

On demande si c'était la colonne de *nuée* qui guidait les Israélites, pourquoi donc Moïse engagea-t-il Hobab, son beau-frère, à demeurer avec eux, afin qu'il leur servît de guide dans le désert? Parce que Hobab, qui connaissait le désert, savait où l'on pouvait trouver des sources d'eau bonnes ou mauvaises, des arbres, des pâturages, des peuplades amies ou ennemies? Voilà ce que la *colonne de nuée* n'indiquait pas.

BERGIER.

NUIT. Les anciens Hébreux partageaient la *nuit* en quatre parties qu'ils appelaient *veilles*, dont chacune du-

rait trois heures ; la première commençait au soleil couché et s'étendait jusqu'à neuf heures du soir; la seconde jusqu'à minuit ; la troisième jusqu'à trois heures ; la quatrième finissait au lever du soleil. Ces quatre parties de la *nuit* sont quelquefois appelées dans l'Ecriture, le *soir*, le *milieu de la nuit*, le *chant du coq*, et le *matin*.

La *nuit* se prend figurément, 1° pour les temps d'affliction et d'adversité : *Ps.* 15, ỳ 3 : « Vous avez mis mon » cœur à l'épreuve, et vous m'avez » visité pendant la *nuit*. » 2° Pour le temps de la mort. Jésus-Christ, parlant de lui-même, *Joan.*, c. 9, ỳ 4, dit : « La *nuit* vient, pendant laquelle » personne ne peut rien faire. » 3° Les enfants de la *nuit* sont les gentils, parce qu'ils marchent dans les ténèbres de l'ignorance ; les enfants du jour ou de la lumière sont les chrétiens, parce qu'ils sont éclairés par l'Evangile : « Nous ne sommes point, » dit saint Paul, les enfants de la » *nuit* » I *Thess.*, c. 5, ỳ 5. Il y a en» core des provinces où le peuple, pour exprimer le peu de mérite d'un homme, dit de lui : *C'est la nuit*.

Jésus-Christ avait dit, *Matth.*, c. 12, ỳ 40 : « De même que Jonas a été » trois jours et trois *nuits* dans le » ventre d'un poisson, ainsi le Fils de » l'homme sera trois jours et trois » *nuits*, dans le sein de la terre. » Cela ne s'est pas vérifié, disent les incrédules, puisque, selon les évangélistes, Jésus-Christ n'a demeuré dans le tombeau que depuis le vendredi soir jusqu'au dimanche matin.

L'on répond à cette objection que, dans la manière ordinaire de parler des Hébreux, *trois jours et trois nuits* ne sont pas toujours trois espaces complets de vingt-quatre heures chacun, mais un espace qui comprend une partie du premier jour, et une partie du troisième ; ainsi, dans le *livre d'Esther*, c. 4, ỳ 16, il est dit que les Juifs jeûnèrent *trois jours et trois nuits* ; cependant ils ne jeûnèrent que pendant deux *nuits* et un jour complet, puisqu'il est dit, c. 5, ỳ 1, qu'Esther alla chez le roi le troisième jour. *Voyez* la *Synopse sur saint Matthieu*, c. 12, ỳ 40. Dans les manières populaires de parler, il ne faut pas chercher une exacte précision.

Les Juifs comprirent très-bien le sens des paroles du Sauveur ; ils dirent à Pilate, c. 27, ỳ 63 : « Nous nous » souvenons que cet imposteur a dit » pendant sa vie, *je ressusciterai* » *après trois jours*; ordonnez donc que » son tombeau soit gardé *jusqu'au* » *troisième jour*, etc. » En effet, Jésus-Christ avait dit plusieurs fois qu'il ressusciterait *le troisième jour*. Si donc il avait tardé plus longtemps, les Juifs auraient été en droit de faire retirer, le dimanche soir, les soldats qui gardaient le tombeau, et de prétendre que Jésus avait manqué de parole. Cependant était-il nécessaire que les gardes fussent témoins de la résurrection, pour rendre inexcusable l'incrédulité des Juifs. Les paroles de Jésus-Christ n'ont donc pas paru équivoques aux Juifs, et elles ont été vérifiées de la manière qu'il le fallait pour les convaincre.

BERGIER.

NUPTIAL, BÉNÉDICTION NUPTIALE. *Voyez* MARIAGE.

NUTRITION (*Théol. mixt. scien. physiol.*) — Voici ce que dit M. Milne Edwards de la *nutrition* en général dans l'organisme animal :

« Tous les êtres vivants, et eux seulement, ont la faculté de se nourrir, c'est-à-dire de renouveler sans cesse les matériaux dont leur corps se compose, en s'appropriant une partie des substances qui les environnent et en rendant au monde extérieur des parties de leur propre substance ; lorsque ce mouvement intérieur s'arrête sans retour, ces êtres meurent et leur corps ne tarde pas à se détruire complétement ; or, la durée de ce mouvement nutritif a toujours une limite déterminée et la mort est une suite nécessaire de la vie.

» Pour les corps bruts, tels que les pierres et les minéraux, il en est tout autrement. Une fois formés, ils existent tant qu'une force étrangère ne vient pas les détruire, et pendant ce temps, dont la durée n'a pas de limites nécessaires, ils ne sont pas le siége d'un mouvement de *nutrition* ; si leur

volume augmente, c'est par simple juxtaposition d'un autre corps semblable à eux, et, s'ils perdent une partie de leur propre substance, c'est par l'action d'une force agissant au dehors d'eux, et complétement indépendante de la cause de leur existence.

» Le mouvement continuel de composition et de décomposition qui constitue le travail nutritif, dont tous les êtres vivants sont le siége, échappe lui-même à nos sens; mais l'existence nous en est révélée par des faits nombreux et faciles à constater.

» Le besoin que les animaux éprouvent sans cesse d'introduire dans l'intérieur de leur corps des substances étrangères qui leur servent d'aliments, suffit déjà pour faire présumer que ces êtres doivent incorporer continuellement à leurs organes des matières puisées au dehors, et c'est seulement, par cette faculté, que peut s'expliquer l'accroissement de volume si remarquable chez tous ces êtres pendant les premiers temps de leur existence. Un enfant, en venant au monde, ne pèse qu'environ six livres, et vingt-cinq ans après, lorsqu'il est parvenu à l'âge adulte, son poids dépasse cent livres; il est donc évident qu'à cette époque de sa vie, il a déjà puisé, dans des substances qui lui étaient d'abord étrangères, la majeure partie des matériaux dont ses organes se composent. D'un autre côté, l'amaigrissement extrême qui survient à la suite de certaines maladies, montre assez que le corps vivant peut abandonner une portion de la matière dont il était formé, et rendre au monde extérieur une partie de sa propre substance.

» Voici une observation qui ne peut laisser aucun doute sur l'existence du mouvement nutritif, même dans les parties les plus dures et les plus profondes du corps. Un chirurgien anglais, Belchier, ayant mangé, par hasard, d'un cochon qui avait été élevé chez un teinturier, remarqua que les os de cet animal étaient rouges, et, attribuant cette particularité à ce qu'on l'avait nourri d'aliments colorés de la même manière, il conçut la possibilité de se servir d'un moyen analogue pour rendre visibles les effets du travail nutritif; il entreprit des expériences qui, répétées ensuite par un grand nombre de savants, furent couronnées d'un plein succès. En nourrissant les animaux avec de la garance, pendant un certain temps, on trouva toujours que les os étaient teints en rouge par le dépôt de cette matière colorante dans l'épaisseur de leur substance; et lorsque, après avoir nourri ainsi un animal, on suspendit l'usage de la garance, on trouva, qu'après un temps déterminé, la matière rouge, qui avait dû se déposer dans la substance de ces organes, ne s'y trouvait plus et en avait été nécessairement rejetée. Or, ces faits ne peuvent s'expliquer que par le mouvement continuel de composition et de décomposition auquel on donne le nom de *nutrition.* »

Le même physiologiste résume comme il suit les fonctions de *nutrition* considérées en particulier.

« Les matières alimentaires nécessaires pour renouveler les matériaux dont les organes se composent sont puisées, au dehors de l'animal, et ont besoin pour servir à sa *nutrition* de subir une préparation particulière à laquelle on donne le nom de *digestion.*

» La première des fonctions de *nutrition* est par conséquent chez l'homme de même que chez tous les autres animaux, celle de la DIGESTION.

» Mais les matières nutritives, ainsi élaborées, ne doivent pas demeurer dans la cavité digestive; pour servir à l'entretien des organes, il faut qu'elles passent, de cette cavité, dans la substance même des corps et qu'elles se mêlent au sang. On donne le nom d'*absorption* à ce transport du dehors en dedans et au passage de toute substance de l'extérieur dans le tissu des organes.

» Le sang, pour charrier ainsi, dans toutes les parties du corps, les matériaux réparateurs des organes, doit nécessairement être le siége de courants continuels, et en effet ce liquide circule partout où il y a vie à entretenir : c'est ce phénomène qu'on nomme *circulation.*

» Or, en agissant sur les tissus des organes, le sang perd en partie ses propriétés vivifiantes et, pour les reprendre, ce liquide a besoin de venir se mettre en contact avec l'air atmosphérique, contact qui constitue le phénomène de la *respiration*.

» Enfin les matières séparées de la substance des organes, par l'effet du mouvement nutritif, sont entraînées par le sang, et sont ensuite séparées de ce liquide et rejetées au dehors sous la forme de liquides ou de vapeurs. Ces actes, qui sont en quelque sorte le complément du travail nutritif, portent en général le nom d'*exhalation* ou de *sécrétion*.

» En résumé, nous voyons donc que les fonctions de *nutrition* se composent de plusieurs séries de phénomènes ayant chacun leur siége dans des organes différents et que ces divers actes sont :

1° La digestion;
2° L'absorption du chyle;
3° La circulation;
4° La décomposition et la recomposition simultanées des organes ou la *nutrition* proprement dite par le sang.
5° La respiration;
6° Les exhalations et les sécrétions. »

Voyez les mots Digestion, Chylification, Chyle (absorption du), Circulation du sang; Sang, Respiration, Exhalations et Sécrétions.

Le Noir.

NYCTAGES, ou NYCTAZONTES, mot grec dérivé de νύξ, *nuit*. On nomma ainsi ceux qui déclamaient contre la coutume qu'avaient les premiers chrétiens de veiller la nuit pour chanter les louanges de Dieu, parce que, disaient ces censeurs, la nuit est faite pour le repos des hommes. Raison trop pitoyable pour mériter d'être réfutée.

Bergier.

NYSSE. *Voyez* saint Grégoire de Nysse.

O

O (la voyelle) (*Théol. mixt. scien: philol.*) — Cette lettre est, dans les langues néo-latines et germaniques, la quinzième de l'alphabet et la quatrième voyelle. Dans l'ancien latin, *o* remplaçait *u* ; on disait *volcanus* pour *vulcanus* ; il remplaçait aussi *e* ; on disait *vorsus* pour *versus*, *voster* pour *vester*.

Le sanscrit possède la voyelle *o* longue et brève ; la longue se prononce *au* et la brève *o* ; quelques grammairiens la qualifient diphthongue.

Dans l'hébreu, la voyelle *o* manque comme toutes les voyelles ; la prononciation en *o* était conservée par la tradition ; mais depuis l'introduction dans l'écriture des points voyelles, il y a deux signes qu'on ajoute aux consonnes lorsqu'elles doivent se prononcer en *o* : Ce sont le cholem on hholem qui s'écrit ֹ et qu'on emploie quand on doit prononcer *o* long, *ô* ou *oh*, et le *remplaçant du cholem*, qui s'écrit ָ et qu'on emploie quand on doit prononce *o* bref.

LE NOIR.

O (les) de Noël. *Voy.* ANNONCIATION.

OB. *Voyez* PYTHON.

OBÉDIENCE CANONIQUE (serment d') (*Théol. pur. lois. ecclés.*) — C'est le serment que l'on fait prêter, au moment de l'investiture, à l'ecclésiastique qui accepte une fonction; il prête ce serment entre les mains de son évêque ou de son vicaire général. Les évêques prêtèrent d'abord ce serment à leurs métropolitains ; Thomassin en cite un exemple du treizième siècle (1). A présent c'est au pape qu'il se prête ; on en trouve la formule dans le pontifical romain, et c'est, au fond, le même serment que Grégoire VII prescrivit en 1079.

Quant au serment que les évêques, archevêques et cardinaux prêtent au souverain politique en Allemagne et en France, c'est un reste de la féodalité qui n'a rien d'ecclésiastique.

LE NOIR.

OBÉDIENCE ECCLÉSIASTIQUE (*Théol. pur. lois ecclés.*) — On nomme ainsi le pays qui reconnaît la légitimité d'un pape ou d'un autre dignitaire ecclésiastique. C'est ainsi qu'au temps du concile de Constance, il y avait l'*obédience* de Clément VII en opposition à l'*obédience* d'Urbain VI, etc.

LE NOIR.

OBÉDIENCE MONASTIQUE (*Théol. pur. lois ecclés.*) — C'est l'obéissance que doit le religieux à son supérieur en vertu de ses vœux. Une lettre d'*obédience* est l'ordre très-brièvement rédigé que le supérieur intime à son inférieur. Quand il la lui remet à lui-même directement, on l'appelle *Litteræ obedientiales brevi manu* ; quand il la lui fait remettre par mandataire, ce sont des *Litteræ obedientiales per mandatorium*.

LE NOIR.

OBÉISSANCE. *Il est plus nécessaire*

(1) *Vet. et nov. discipl. eccles.* t. III, lib. II, c. 46. n. 5.

d'obéir à Dieu qu'aux hommes. C'est ce que répondirent les apôtres, lorsque le conseil des Juifs leur défendit de prêcher, *Act.*, c. 5. ℣ 29. Ils ne faisaient que suivre la leçon que Jésus-Christ leur avait donnée en disant : « Ne craignez pas ceux qui » tuent le corps, mais qui ne peu- » vent tuer l'âme. » *Matt.*, c. 10, ℣ 28 ; *Luc.*, c. 12, ℣ 4, etc.

Les incrédules se sont récriés à l'envi contre cette maxime ; elle n'est propre, disent-ils, qu'à renverser l'ordre public et à troubler la société. Armé de ce bouclier, tout fanatique se croit inspiré de Dieu, et en droit de braver l'autorité légitime. *Obéir à Dieu*, ce n'est jamais, dans le fond, qu'obéir aux prêtres, qui se donnent pour les organes et les interprètes de la volonté de Dieu ; toutes les sectes ont justifié, par ce faux principe, leur résistance aux lois civiles.

Quelques réflexions fort simples démontreront la sagesse et la justice de la conduite des apôtres, et l'injustice de l'abus que l'on peut en faire pour violer les lois de la société.

1° La maxime dont les incrédules se scandalisent a été adoptée par les philosophes les plus célèbres : Socrate, Platon, Epictète, l'ont enseignée. *Voy.* le *Phédon* de Platon, et la *Vie d'Epictète*, pag. 58. Celse, quoiqu'il blâme les chrétiens de résister aux lois qui autorisaient l'idolâtrie, juge cependant que l'on ne doit pas trahir la vérité par la crainte des tourments. Orig. *contre Celse*, 1, 1, n. 8 « Si l'on commandait, dit-il, à un » adorateur de Dieu de dire une im- » piété ou de faire une mauvaise ac- » tion, il ne doit jamais obéir ; il doit » plutôt souffrir les tourments et la » mort. » *Ibid.*, l. 8, n. 66. Il n'est donc pas vrai que toute résistance aux lois soit un crime.

2° En refusant d'obéir au conseil des Juifs, les apôtres ne suivaient pas l'avis des prêtres, puisque ce conseil était principalement composé de prêtres.

3° Les apôtres prouvaient leur mission divine par celle de Jésus-Christ, par sa résurrection, par la descente du Saint-Esprit, par les miracles qu'ils opéraient : connaît-on des imposteurs ou des fantiques qui aient donné de semblables preuves de leur inspiration prétendue ? Lorsqu'une religion fausse est établie chez une nation par les lois, ou il faut soutenir que Dieu ne peut envoyer personne pour en détromper les hommes, ou il faut convenir que ces envoyés ont droit de résister à l'autorité publique. Les Juifs eux-mêmes le comprirent. « Prenez garde, leur » dit Gamaliel, à ce que vous allez » faire... ; si l'entreprise de ces gens- » là vient des hommes, elle se dé- » truira d'elle-même ; si elle vient de » Dieu, vous ne pourrez pas l'em- » pêcher, et il se trouvera que vous » résistez à Dieu. » *Act.*, c. ℣ 35, 38.

L'auteur des *Pensées philosophiques* a donc eu très-grand tort de dire, n. 42 : « Lorsqu'on annonce au » peuple un dogme qui contredit la » religion dominante, ou quelque fait » contraire à la tranquillité publique, » justifiât-on sa mission par des mi- » racles, le gouvernement a droit » de sévir, et le peuple de crier *cru-* » *cifige.* Quel danger n'y aurait-il pas » à abandonner les esprits aux séduc- » tions d'un imposteur, ou aux rêve- » ries d'un visionnaire ? » Comme si les imposteurs et les visionnaires pouvaient faire des miracles en preuve de leur mission. Où sont ceux qui en ont fait ?

Ainsi, lorsque des sectaires auxquels les lois défendent l'exercice de leur religion se croient en droit de braver les lois, et donnent pour toute réponse qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, il faut qu'ils commencent par prouver que Dieu leur ordonne cette résistance , de même que les apôtres ont prouvé que Dieu leur avait commandé de prêcher, malgré toutes les puissances de la terre. On a demandé aux premiers prédicants du protestantisme des signes de leur mission divine, ils n'ont point pu en donner ; on les demande avec autant de raison à leurs successeurs et à tous ceux qui s'obstinent à les écouter. Les premiers chrétiens, quoique bien convaincus de la divinité de leur reli-

gion, n'ont point entrepris d'en obtenir par violence l'exercice public. Qui a donné aux protestants un droit mieux fondé ?

4° Les incrédules eux-mêmes violent sans scrupule les lois qui défendent de parler, d'écrire, d'invectiver contre la religion de l'état ; ils n'allèguent point un ordre de Dieu, auquel ils ne croient pas ; mais ils soutiennent, aussi bien que les sectaires, qu'ils y sont autorisés par le droit naturel. Mais les envoyés de Dieu, les apôtres, les pasteurs de l'Eglise, n'ont-ils pas aussi le droit naturel de prêcher leur croyance, quand même ils n'en auraient pas un droit divin bien prouvé ? C'est ainsi que les hérétiques et les incrédules, en voulant se soutenir les uns les autres, se percent de leurs propres traits. *Voyez* MISSION.

BERGIER.

OBÉISSANCE (Vœu d'). *Voyez* VŒU.

OBERRAUCH (Antoine-Nicolas) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce théologien allemand, plus connu sous son nom de religion HÉRACLIEN, né dans le Sarnethal en 1728, entra dans l'ordre des Franciscains au couvent de Kaltern en 1750, reçut la prêtrise en 1753, enseigna avec succès le droit canon et la théologie morale à Innsbruch jusqu'en 1808, année où il mourut. Il avait été élu à plusieurs reprises définiteur de l'ordre, et avait publié des ouvrages en allemand contre l'indifférence et le scepticisme qui envahissaient les esprits; les théologiens d'Augsbourg l'avaient attaqué, notamment sur son traité *De Justitia christiana*, et avaient réussi à faire mettre ce livre à l'index en 1791. On a de lui :

Institutiones Justitiæ Christianæ, Œniponti, 1774, 4 vol. ; *Theologia moralis*, 8 vol. ; nouv. édition augm.. Nurenberg, 1796; *Vindiciæ Theologiæ moralis adversus recens. Friburg.*, 1776 ; *Théon et Amyntas*, 4 vol., 1788, 1792, et augm. 1804 ; *de la Contrition*, contre la critique d'Augsbourg, 1794 ; *Appel aux princes et aux peuples d'Europe par rapport aux affaires de France*, 1795 ; *Introduction à la Perfection chrétienne*, 1800 ; *de la Passion de Jésus-Christ*, 1800 ; *le Saint Chemin de la croix, ou les quatorze stations*, 1800 ; *De eligendo vitæ statu tractatus*, 1800 ; *Dissertation sur la Fin dernière*, 1801 ; *de l'Art et de la Science*, 1804.

« Il écrivait mieux, dit M. Haas, en latin qu'en allemand. »

LE NOIR.

OBERTHUR (François) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce théologien catholique allemand, né à Wurzbourg en 1745, qui adopta et mit en pratique le principe de Herder : « Plus de tradition ! à chaque maître sa méthode, » et qui mourut à l'âge de 86 ans, en 1831, chanoine d'un chapitre de Bavière, après s'être rendu célèbre par ses idées de réforme dans l'enseignement et par sa bienfaisance, a laissé beaucoup d'ouvrages, par exemple :

De diverso juris germanici ad civile romanum et canonicum commune habitu, 1774 ; *Idea biblica ecclesiæ Dei*, 6 vol, 1790-1821. *Encyclopœdia* et *Methodologia theologica*, Wurzb. 1786 ; *l'Anthropologie biblique*, 5 vol. in-8, Munster 1807 à 1810 ; *les Minnesanger et les Maîtres chanteurs de Franconie*, drame patriotique avec musique en trois actes, Wurzbourg, 1818 ; la *Fête consacrée, le* 8 *juillet, à la mémoire de S. Kilian et de ces compagnons*, 1825 ; *Des Défauts des meilleures institutions d'éducation*, opuscule qui fut couronné, Leipz., 1808 ; *A ceux de mes frères qui servent, et principalement aux femmes*, Wurzbourg, 1819 ; *Opinions sur les faits les plus nouveaux et les plus remarquables apparus dans le genre humain et principalement sur les sociétés bibliques*, Sulzb., 1823 ; etc.

LE NOIR.

OBÉSITÉ (*Théol. mixt. scien. méd. et ther.*) — Voici ce que dit le Dr Focillon de cet état qui consiste dans une accumulation excessive de la graisse dans le tissu cellulaire, et dont on peut dire que l'oisiveté et la bonne nourriture sont les principales causes : « Il n'est pas facile de remédier à l'*obésité*. Si l'on avait le

courage, dès qu'elle devient un peu incommode, de partager les travaux et la nourriture de l'homme des champs, qui laboure la terre et qui l'arrose de ses sueurs, presque toujours on réussirait; mais nous savons que cela n'est guère praticable; en effet, allez donc conseiller au citadin obèse, qui se lève tard, qui vit largement, de prendre la vie du laboureur sérieux, de faire la fenaison, la moisson, etc., de manger la soupe aux choux, le lard et le fromage du paysan; cela n'est guère possible. On a aussi cherché dans certaines médications un remède contre l'embonpoint excessif, mais presque toujours ç'a été par des remèdes propres à altérer la nutrition en agissant d'une manière fâcheuse sur les organes digestifs, et par suite en compromettant la santé; le plus sage est donc de faire un exercice même un peu forcé, de se nourrir modérément, de se lever de bonne heure, etc. Dans ces derniers temps, on a parlé de succès obtenus, a-t-on dit, par la décoction du *fucus vesiculosus*, ou mieux, par l'*extrait hydro-alcoolique* à la dose de 1 à 5 grammes. »

Le véritable préservatif contre l'*obésité*, lorsqu'elle ne provient pas de causes organiques inconnues et tout à fait exceptionnelles, c'est le travail et l'activité, soit du corps, soit de l'esprit; le travail de l'esprit dépense aussi les éléments nutritifs et les empêche de s'accumuler.

Le Noir.

OBJECTION. Plusieurs chrétiens dont la foi est sincère sont surpris de la multitude d'*objections* que l'on fait contre la religion, de la quantité énorme de livres qui ont été faits de nos jours pour l'attaquer; quelques réflexions suffiront pour les instruire.

Il n'y avait pas longtemps que le dernier des apôtres était mort, lorsque les philosophes païens commencèrent à écrire contre le christianisme, et employèrent toutes les ressources de l'art sophistique auquel ils étaient exercés. Ils furent secondés par les différentes sectes d'hérétiques formées à leur école, et cette autre espèce d'ennemis s'est renouvelée dans tous les siècles. Les incrédules de nos jours n'ont donc pas eu besoin d'être créateurs; des sources abondantes d'arguments leur étaient ouvertes de toutes parts : ils y ont puisé à discrétion.

Pour combattre les vérités de la religion, ils ont ramené sur la scène les *objections* des épicuriens, des pyrrhoniens, des cyniques, des académiciens rigides et des cyrénaïques; c'est une doctrine renouvelée des Grecs. Mais ils ont passé sous silence les raisons par lesquelles Platon, Socrate, Cicéron, Plutarque et d'autres ont réfuté toutes ces visions.

Contre l'ancien Testament, et contre la religion des Juifs, ils ont rajeuni les difficultés et les calomnies des manichéens, des marcionites, de Celse, de Julien, de Porphyre et des autres philosophes; et ils ont laissé de côté les réponses qu'Origène, Tertullien, saint Cyrille, saint Augustin et d'autres Pères y ont données.

Pour attaquer directement le christianisme, nos adversaires ont encore été mieux servis; ils ont copié les livres des Juifs anciens et modernes, et ceux des mahométans; ils ont répété les reproches de tous les hérétiques, particulièrement des protestants et des sociniens, anglais, français, allemands et autres. Il ne leur a donc pas été difficile de multiplier les volumes à peu de frais.

Toutes les sciences ont été mises à contribution pour servir le dessein des incrédules; l'histoire, la chronologie, la géographie, la physique, l'astronomie, l'histoire naturelle, la connaissance les langues, les découvertes de toute espèce, les relations des voyageurs, etc. Lorsqu'ils ont cru découvrir une *objection* qui n'avait pas encore été faite, un système que l'on n'avait pas encore proposé, une conjecture singulière et inouïe, ils l'ont présentée comme une victoire complète remportée sur la religion.

Si l'on veut y réfléchir, il n'est aucune vérité contre laquelle on ne puisse faire des sophismes, aucun fait auquel on n'oppose des probabilités, aucune loi dont un disputeur entêté ne conteste la justice, aucune

institution qui n'entraîne quelques inconvénients. La religion est incommode, elle gêne les passions; voilà son grand crime : si la foi était sans conséquence pour la conduite, tout incrédule deviendrait croyant. Lorsqu'une armée d'écrivains a conjuré contre elle, on voit bientôt éclore une bibliothèque d'impiétés, de blasphèmes et d'absurdités. Tous se répètent, se copient, ressassent la même difficulté en vingt façons. Si l'on a le courage de les lire, on est bientôt fatigué de ce fatras de répétitions.

Des hommes, qui voudraient sincèrement instruire, rapporteraient le pour et le contre, mettraient les preuves à côté des *objections*; c'est ce qu'ont fait dans tous les siècles les défenseurs du christianisme; mais ce ne fut jamais la méthode des incrédules, ils se bornent à compiler les *objections*; ils laissent aux théologiens le soin de chercher les réponses et les preuves.

Pour être solidement instruit, est-il nécessaire d'avoir lu les arguments des incrédules? Pas plus que de connaître les sophismes des pyrrhoniens pour savoir si nous devons ajouter foi aux lumières de notre raison et au témoignage de nos sens. Les *objections* ne peuvent produire que des doutes, il faut des preuves positives pour opérer la conviction. Or, les *objections* des incrédules n'ont pas renversé une seule des preuves du christianisme; celles-ci subsistent dans leur entier : il s'en faut donc beaucoup que le triomphe de l'incrédulité ne soit assuré. Le règne bruyant de l'ancienne philosophie ne fut pas de longue durée : celui de la philosophie moderne sera encore plus court, parce que ses sectateurs actuels ont encore moins de bon sens que ceux d'autrefois.

Bergier.

OBLAT, enfant consacré à Dieu par ses parents dans une maison religieuse. Cet usage n'a commencé que dans les bas siècles, probablement au commencement du onzième. L'estime singulière que l'on avait conçue pour l'état religieux, la difficulté de goûter le repos ailleurs et d'élever chrétiennement les enfants dans le monde, engagèrent les parents à mettre les leurs dans les monastères, afin qu'ils y fussent instruits et dressés de bonne heure à la piété; plusieurs crurent leur donner la plus grande marque de tendresse, en les y vouant pour toujours. Un *oblat* était censé engagé par sa propre volonté autant que par la dévotion de ses parents; on le regardait comme apostat s'il quittait. On se fondait sur l'exemple de Samuel, qui fut voué à Dieu par sa mère dès sa naissance, et sur l'exemple des *nathinéens*; mais ces personnages n'étaient engagés par vœu ni au célibat ni aux autres observances monastiques. *Voyez* Nathinéens.

On nommait aussi *oblat* ou *donné*, et *oblate*, celui ou celle qui vouait sa personne et ses biens à quelque couvent, sous condition d'être nourri et entretenu par les moines. Quelques-uns donnaient leurs biens aux monastères, sous condition qu'ils continueraient d'en jouir pendant leur vie, moyennant une légère redevance, et les biens ainsi donnés se nommaient *oblata*. L'on fut obligé de prendre cette précaution dans les temps de trouble, de désordre et de rapines. C'était la ressource des faibles dans les gouvernements orageux de l'Italie; les Normands, quoique puissants, l'employèrent comme une sauvegarde contre la rapacité des empereurs. Il ne faut donc pas s'étonner de la richesse de certains monastères.

Tous ces usages ont été supprimés avec raison dans des temps plus heureux, et lorsque les motifs de les tolérer ne subsistaient plus. Le concile de Trente, en décidant que la profession religieuse faite avant l'âge de seize ans complets, et sans avoir fait le noviciat d'un an, serait absolument nulle et n'imposerait aucune obligation quelconque, a supprimé pour toujours l'abus des *oblats*; l'examen, qui se fait par les évêques des jeunes personnes qui se destinent à la profession religieuse, prévient le danger d'une fausse vocation que pourrait leur inspirer l'éducation

qu'elles ont reçue dans un couvent. Les souverains ont empêché par des lois les monastères d'acquérir de nouveaux biens par des dons ou autrement. Il ne reste donc plus aucun motif de plainte à ce sujet, et l'on n'en ferait plus, si l'on voulait se rappeler les différentes circonstances dans lesquelles l'Europe s'est trouvée pendant les siècles qui nous ont précédés.

Un *oblat* était encore un moine lai que le roi plaçait dans les abbayes ou prieurés riches, pour y être nourri, logé, vêtu et même pensionné; c'était une manière de donner les *invalides* à un soldat vieux ou blessé; il sonnait les cloches, balayait l'église, et rendait d'autres légers services. Ainsi les richesses des monastères ont toujours été une ressource pour le gouvernement. Tout laïque qui obtenait de la cour une pension sur un bénéfice, était aussi nommé *oblat*.

BERGIER.

OBLATÆ, oublies ou hosties dont on se sert pour consacrer l'eucharistie, et pour donner la communion aux fidèles. Ce nom est venu de ce qu'autrefois le pain destiné à la consécration était offert par le peuple. *Voyez* HOSTIE.

BERGIER.

OBLATES, congrégation de religieuses ou plutôt de filles et de femmes pieuses, fondée à Rome en 1425 par sainte Françoise. Le pape Eugène IV en approuva les constitutions l'an 1437. Ce sont des filles ou des veuves qui renoncent au monde pour servir Dieu, elles ne font point de vœux, mais seulement une promesse d'obéir à la supérieure, et au lieu de *profession* elles nomment leur engagement *oblation*. Elles ont des pensions, héritent de leurs parents, et peuvent sortir avec la permission de la supérieure. Il y a dans le couvent qu'elles ont à Rome plusieurs dames de la première qualité; elles suivent la règle de saint Benoît. On les nomme aussi *collatines*, probablement à cause du quartier dans lequel leur monastère est situé. Cet institut ressemble assez à celui des chanoinesses de France. *Vies des Pères et des Martyrs*, tom. 2, p. 638.

BERGIER.

OBLATION. Ce terme est quelquefois synonyme de celui d'*offrandes*, il signifie ce que l'on offre à Dieu et l'action même de l'offrir; mais, en fait de cérémonies, il désigne particulièrement l'action du prêtre, qui, avant de consacrer le pain et le vin, les offre à Dieu, afin qu'ils deviennent, par la consécration, le corps et le sang de Jésus-Christ; c'est une partie essentielle du sacrifice de la messe, et dans plusieurs anciennes liturgies, la messe entière est appelée *oblation*, ἀναφορά.

Aussi est-ce par cette action que commence ce que l'on a nommé autrefois *la messe des fidèles*; tout ce qui précède était appelé, au quatrième siècle, *la messe des catéchumènes*, parce qu'immédiatement avant *l'oblation* l'on renvoyait les catéchumènes et ceux qui étaient en pénitence publique; on ne permettait d'assister à *l'oblation*, à la consécration et à la communion, qu'aux fidèles qui étaient en état de participer à la sainte eucharistie.

Comme les protestants ne veulent reconnaître, dans ce mystère, ni la présence réelle de Jésus-Christ ni le caractère de sacrifice, ils ont été obligés de supprimer *l'oblation*; cette action annonce trop clairement les deux dogmes qu'ils affectent de méconnaître. Pourquoi, en effet, témoigner tant de respect pour le pain et le vin destinés à être consacrés, s'ils devaient être de simples figures ou symboles du corps et du sang de Jésus-Christ, et pourquoi les offrir à Dieu? Mais cette *oblation* se trouve dans toutes les anciennes liturgies, en quelque langue qu'elles aient été écrites; elle est aussi ancienne que la consécration même. On peut voir dans le père Le Brun le sens de toutes les paroles que le prêtre prononce, et de toutes les cérémonies qu'il fait à cette occasion, et jusqu'aux plus légères variétés qui se trouvent entre les sacramentaires ou missels des différents siècles. *Explic.*

des cérém. de la Messe, t. 2, 3e part. art. 2 et 6.

Quelques protestants ont demandé comment le prêtre peut appeler le pain qu'il offre à Dieu une *hostie* ou victime *sans tache*, et le calice dans lequel il n'y a encore que du vin, *le calice du salut ?* C'est que le prêtre fait moins attention à ce que le pain et le vin sont pour lors, qu'à ce qu'ils doivent devenir par la consécration ; il les envisage d'avance comme le corps et le sang de Jésus-Christ, seule victime sans tache, immolée pour le salut du monde ; sans cela personne n'aurait jamais imaginé que du pain et du vin peuvent être *un sacrifice*, et qu'il les fait offrir à Dieu *pour notre salut*. Aussi le prêtre ajoute : « Venez, » Sanctificateur tout-puissant, Dieu » éternel, et bénissez ce sacrifice pré- » paré pour la gloire de votre saint » nom. » Cette invocation serait encore déplacée, si l'on ne croyait offrir à Dieu que de simples symboles du corps et du sang de Jésus-Christ. *Voyez* INVOCATION.

Thiers, dans son *Traité des Superstitions*, tom. 2, c. 10, § 10, dit, après le cardinal Bellarmin, que ces prières de *l'oblation* n'ont guère plus de cinq cents ans d'antiquité ; mais le père Le Brun observe qu'elles se trouvent dans le missel gallican et dans le missel mozarabique, qui datent au moins de douze siècles avant nous ; et dans les liturgies orientales, il y a des prières relatives à celles-ci, et qui expriment la chose ; on doit donc les regarder comme essentielles. Thiers fait encore mention de quelques abus dans lesquels certains prêtres sont tombés en faisant cette cérémonie.

Quant aux *oblations* qui se faisaient autrefois par les fidèles dans cette partie de la messe, *voyez* OFFRANDE.

BERGIER.

OBLIGATION MORALE. *Voyez* DEVOIR.

OBLIQUITÉ DE L'ECLIPTIQUE (*Théol. mixt. scien. cosmol.*) — *L'écliptique* est le plan de l'orbite annuelle que décrit la terre autour du soleil ; l'équateur terrestre est le cercle perpendiculaire à l'axe de rotation de la terre ; or le plan de l'orbite de la terre dans sa translation autour du soleil, est oblique par rapport au plan de son équateur ; cela provient de l'inclinaison de son axe de rotation par rapport au plan de son orbite. C'est ce qu'on appelle *l'obliquité de l'écliptique*. Mais un phénomène assez étrange à première vue se produit à ce sujet : depuis les plus anciennes observations, *l'obliquité de l'écliptique* a diminué et va toujours en diminuant par rapport à l'équateur, en sorte que les saisons — qui sont l'effet de *l'obliquité de l'écliptique* — tendent à s'effacer. Au temps d'Hipparque, l'angle que formait *l'écliptique* avec l'équateur, était de 23 degrés 50 minutes ; en 1800, Delambre le trouvait de 23 degrés, 27 minutes, 57 secondes ; et aujourd'hui il n'est plus que de 23 degrés, 27 minutes, 29 secondes ; la diminution est d'environ 48 secondes par siècle. La ville de Syène était autrefois sous le tropique, puisque, le jour du solstice, le soleil montrait son image au fond des puits, et aujourd'hui, ce phénomène n'a pas lieu, la ville de Syène est entrée dans la zone tempérée. Ce fut Ticho-Brahé qui constata le premier ce phénomène, et ce fut la théorie de l'attraction newtonienne qui en donna l'explication. Mais il y a à se demander si cette diminution de *l'obliquité de l'écliptique* continuera toujours ; jusqu'à présent, elle n'y a pas manqué, et aucune périodicité sur ce point n'est encore constatée par l'expérience. S'il devait en être ainsi indéfiniment, notre terre serait destinée à changer complétement ses conditions de vie pour les êtres qui l'habitent ; il viendrait un moment, où le plan de *l'écliptique* se confondant avec celui de l'équateur, il n'y aurait plus de saisons, où toute l'année serait pareille à elle-même, constamment très-chaude sous les tropiques, constamment très-froide du côté des pôles, et constamment tempérée dans les intervalles. Mais, en même temps que la théorie de l'attraction rendait compte du phénomène de la diminution d'*obliquité*, elle rassurait

l'homme en lui prédisant que cette diminution ne pouvait pas aller au-dessous de 22 degrés. Dans une centaine de siècles le genre humain pourra voir se vérifier la prophétie de la loi newtonienne, et l'*obliquité de l'écliptique* rentrer dans sa période d'augmentation. Ce n'est donc pas sur cette base qu'il convient de supputer une fin du monde.

LE NOIR.

OBSCÉNITÉ, parole ou action capable de blesser la pudeur. Un des plus sanglants reproches que l'on ait à faire aux écrivains de notre siècle, même à plusieurs de nos philosophes, c'est d'avoir souillé leurs plumes par des *obscénités*, soit en vers, soit en prose. Non-seulement ils ont cherché à justifier par des sophismes la plus brutale de toutes les passions, mais ils ont travaillé à la faire entrer dans tous les cœurs par tous les moyens possibles. Les livres, les tableaux, les gravures, les statues, les spectacles licencieux, tout est exposé au grand jour dans les rues et dans les places publiques. La pudeur est obligée de fuir, pour n'avoir pas continuellement à rougir des objets dont ses regards sont frappés.

Celui qui aurait trouvé le funeste secret d'empoisonner l'air que nous respirons, et qui mettrait cet art en usage pour prouver son habileté en fait de chimie, mériterait certainement des peines afflictives; ceux qui emploient leurs talents à corrompre les mœurs sont-ils moins coupables? Leur nom devrait être noté d'infamie, et dévoué à l'exécration de la postérité.

« Malheur, dit Jésus-Christ, à celui » qui scandalise; il vaudrait mieux » pour lui être précipité au fond de » la mer, qu'être chargé et responsa- » ble de la perte de ses frères. » *Matth.*, c. 18, ℣ 7. C'est faire le mal pour le mal; s'il pouvait y avoir un crime irrémissible, ce serait certainement celui-là. Saint Paul dit aux fidèles: « Qu'aucune *obscénité*, aucune » parole indécente ne sorte de votre » bouche, cela ne convient point à des saints. *Ephes.*, c. 5, ℣ 3. Les apologistes du christianisme ont donné pour preuve de la sainteté et de la divinité de notre religion le changement qu'elle opéra dans les mœurs, la chasteté, la modestie, la retenue dans les paroles et dans les actions qu'elle a fait régner parmi ceux qui l'ont embrassée.

L'Eglise conforma sa discipline aux lois de l'Evangile. Au quatrième siècle, un évêque convaincu d'avoir écrit des livres licencieux dans sa jeunesse, et qui ne voulait pas les supprimer, fut déposé. Il était sévèrement défendu, surtout aux clercs, de lire ces sortes d'ouvrages. Saint Jérôme s'est exprimé sur ce sujet avec la véhémence ordinaire de son style, *Epist.* 141, *ad Damasum.* Une des raisons pour lesquelles la lecture des livres des païens fut interdite aux fidèles, c'étaient les *obscénités* dont la plupart étaient remplis.

Cependant plusieurs auteurs païens, même les poëtes, ont blâmé la licence qui régnait de leur temps dans les discours et dans les écrits; et en cela ils ont rendu hommage à la sainteté des lois du christianisme.

Presque de nos jours, un écrivain qui s'est rendu également célèbre par son scepticisme en fait de religion, et par le style cynique de ses écrits, n'a pas pu s'empêcher de blâmer ce second défaut dans un poëte italien; il convient que cet auteur s'est mal défendu, lorsqu'on lui a reproché sa turpitude. Bayle, *Dict. crit.*, *Guarin*, C. D.

Lui-même n'a pas mieux réussi à faire son apologie dans un éclaircissement placé à la fin de son *Dictionnaire critique.* Brucker proteste qu'après avoir lu sans préjugé cette prétendue justification, elle lui a paru pitoyable, *Hist. philos.*, t. 4, p. 601. Il est bon de faire voir que cette censure n'est pas trop sévère, parce que d'autres écrivains obscènes ont allégué les mêmes excuses avec aussi peu de justesse et de succès.

Bayle dit, 1° qu'il faut s'en rapporter sur ce point au témoignage des femmes; comme si l'on avait besoin de leur avis pour décider un point de morale. Quand la plupart auraient eu l'esprit et le cœur gâtés par la lecture du *Dictionnaire criti-*

que, auraient-elles voulu l'avouer ? Pour mieux faire, Bayle aurait dû encore en appeler au témoignage des libertins.

2° Il soutient que les *obscénités* grossières sont moins capables de blesser la pudeur, que quand elles sont enveloppées sous des expressions chastes en apparence. Quand cela serait vrai, il s'ensuivrait seulement que les unes sont moins criminelles que les autres, et non qu'elles sont innocentes. Dans le fait cet auteur est coupable de ce double crime, puisque son livre est rempli soit *d'obscénités* grossières, soit *d'obscénités* déguisées.

3° Il prétend que ces sortes d'ordures sont moins choquantes dans un livre que dans la conversation. Il n'est pas question de savoir si elles sont moins choquantes, mais si elles sont moins capables de salir l'imagination et d'exciter des passions impures. Or, nous soutenons qu'elles le sont davantage, parce qu'une lecture se fait sans témoins, et que l'on y réfléchit avec plus de liberté que dans la conversation. Il demeure toujours pour certain que dans l'un et l'autre cas, elles sont très-condamnables.

4° Il dit que la plupart de ceux qui ont lu son livre en avaient déjà lu d'autres qui étaient bien plus capables de les pervertir, qu'ils n'ont rien appris de nouveau dans le sien. Cela est-il certain à l'égard de tous ? Quand il le serait, lorsqu'un homme a déjà pris une dose de poison, il n'est pas permis de lui en donner davantage, et d'augmenter l'effet que le premier a dû produire. N'y eût-il qu'une seule personne pervertie par la lecture de Bayle, n'en serait-ce pas assez pour le rendre inexcusable ?

5° Il allègue pour raison qu'il ne lui était pas possible d'éviter ce défaut dans son dictionnaire. Cela est très-faux ; si l'on en retranchait tous les endroits scandaleux, l'ouvrage n'en serait que meilleur. Mais, loin de chercher à les éviter, on voit que l'auteur affecte de les accumuler ; il semble n'avoir fouillé dans l'antiquité que pour y recueillir toutes les anecdotes impures.

6° Il s'autorise de l'exemple de plusieurs auteurs estimables, qui ont bravé en ce genre la censure du public. Est-ce donc par là qu'ils ont mérité de l'estime ? Un désordre, quelque multiplié qu'il soit, n'en est pas pour cela moins odieux ; et parce qu'il a régné plus ou moins dans tous les siècles, on n'est pas en droit pour cela de le perpétuer. Le grand nombre de ceux qui y tombent est justement ce qui fait l'opprobre de la littérature ; le mauvais exemple ne prescrira jamais contre les droits de la raison, du bon sens et de la vertu.

7° Il a poussé plus loin la témérité, en voulant justifier sa conduite par celle des auteurs sacrés qui nomment toutes choses par leur nom sans aucun détour, par celle des Pères de l'Eglise qui ont raconté naïvement toutes les turpitudes des païens, par celle des casuistes qui entrent dans des détails très-scandaleux touchant les péchés contraires au sixième commandement du Décalogue.

On lui avait répondu, 1° que les casuistes sont forcés d'entrer dans ces détails, et qu'il ne leur est pas possible de les envelopper sous des expressions chastes ; 2° qu'ils n'écrivent point en français, ni pour toutes sortes de lecteurs ; 3° qu'ils ont travaillé dans un siècle moins licencieux que le nôtre ; 4° qu'ils n'ont pas eu envie de pervertir leurs lecteurs, mais au contraire de faire connaître les circonstances aggravantes et l'énormité des fautes qui pouvaient être commises contre le sixième précepte du Décalogne.

Bayle a répliqué qu'il avait été forcé aussi de rassembler le bon et le mauvais dans un dictionnaire historique ; nous lui avons déjà fait voir que cela est faux. Il dit que des *obscénités*, en latin, ne font pas moins d'impression qu'en français. Soit pour un moment ; du moins elles ne sont lues dans les casuistes que par un petit nombre d'hommes qui, par leur âge, par leur profession, par la nécessité où ils se trouvent, par le motif qu'ils se proposent, par les précautions qu'ils prennent, sont à couvert de danger ; les lecteurs de son livre sont-ils dans le même cas ? Il ajoute qu'il n'est pas vrai que notre siècle soit plus corrompu que les pré-

cédents. Sans disputer sur le plus ou le moins, ne l'est-il pas assez pour faire un très-mauvais usage des compilations de Bayle? Qu'il nous dise de quelle utilité peuvent être, pour qui que ce soit, les *obscénités* qu'il a rassemblées.

Ce n'est donc pas sans raison que Brucker a jugé toutes ses excuses très-mauvaises.

Mais il est essentiel de montrer que Bayle a eu encore plus de tort d'alléguer l'exemple des auteurs sacrés et des Pères de l'Eglise, et que les incrédules qui ont copié ce reproche sont très-mal fondés.

Il faut se souvenir d'abord que le style des livres hébreux n'est pas le nôtre, parce que les mœurs du monde ancien ne ressemblaient pas à celles du monde moderne. « Quand un » peuple est sauvage, dit un savant » magistrat, il est simple et ses ex- » pressions le sont aussi; comme » elles ne le choquent pas, il n'a pas » besoin d'en chercher de plus dé- » tournées, signes assez certains que » l'imagination a corrompu la langue. » Le peuple hébreu était à demi-sau- » vage, le livre de ses lois traite sans » détour des choses naturelles que » nos langues ont soin de voiler. » C'est une marque que ces façons de » parler n'ont rien de licencieux; car » on n'aurait pas écrit un livre de » lois d'une manière contraire aux » mœurs. » *Traité de la formation mécanique des langues*, tome 2, n. 189.

« Un peuple de bonnes mœurs, dit » un déiste célèbre, a des termes » propres pour toutes choses, et ces » termes sont toujours honnêtes, » parce qu'ils sont toujours employés » innocemment. Il est impossible d'i- » maginer un langage plus modeste » que celui de la Bible, précisément » parce que tout y est dit avec naïveté.

» D'où vient notre délicatesse en » fait de langage, demande un autre » philosophe? C'est que plus les » mœurs sont dépravées, plus les ex- » pressions sont mesurées. On croit » regagner en langage ce qu'on a » perdu en vertu. La pudeur s'est en- » fuie des cœurs et s'est réfugiée sur » les lèvres. »

En effet, les enfants, les personnes simples et innocentes, parlent de tout sans rougir; elles n'y voient aucune conséquence. C'est le désir coupable de faire entendre des *obscénités*, qui engage les impudiques à se servir d'expressions détournées, afin de révolter moins; grâce à leur adresse, il n'est presque plus de mots chastes dans notre langue.

Une preuve de la vérité de ces réflexions, c'est que, dans la suite des siècles, lorsque les mœurs des Juifs furent corrompues par leur commerce avec les nations étrangères, ils défendirent la lecture de certains livres de l'Ecriture sainte avant l'âge de trente ans, et l'on ne retrouve plus dans le nouveau Testament les mêmes façons de parler que dans l'ancien. L'usage établi dans l'Orient de renfermer les femmes et de converser rarement avec elles, a dû introduire dans le langage des hommes plus de liberté et de naïveté que parmi nous. Rien de si indécent, selon nos mœurs, que le chapitre des lois des *gentous* indiens, concernant l'adultère; on ne peut pas présumer qu'il soit aussi scandaleux selon les mœurs des Indes.

Mais que font nos philosophes incrédules? Ils affectent de retracer aux yeux d'un peuple licencieux des tableaux qui n'étaient supportables qu'à l'innocente simplicité des premiers âges. Ils traduisent dans toute leur énergie des passages qu'un lecteur chaste se fait un devoir d'omettre en lisant les livres saints; ils bravent les précautions que prend l'Eglise pour ne les mettre qu'entre les mains de gens incapables d'en abuser. Ensuite ils s'autorisent de cette malignité, ou pour déclamer contre nos livres saints, ou pour écrire des *obscénités* de leur chef.

Les mêmes raisons, qui justifient les auteurs sacrés, servent aussi à faire l'apologie des Pères de l'Eglise. 1° Les mœurs de l'Asie et de l'Afrique n'étaient pas les mêmes que les nôtres, ni le langage de ces temps-là aussi châtié que le nôtre. En général, le caractère de ces peuples nous paraît dur et grossier; ils ne ménageaient les termes dans aucun genre; la politesse dont nous faisons profession leur était inconnue; on ne la trouve

pas même aujourd'hui chez les Orientaux, encore moins sur les côtes de l'Afrique. 2° Les Pères parlaient ou aux païens ou aux chrétiens ; il aurait été ridicule de craindre de scandaliser les premiers, en nommant par leur nom des désordres communs et publics parmi eux, ou de révolter les seconds, en leur rappelant des crimes dont ils avaient été témoins. Saint Paul en a fait l'énumération dans son Epître aux Romains. 3° Les Pères n'en font mention que dans le style le plus capable d'en faire sentir toute la turpitude et d'en inspirer de l'horreur ; au lieu que Bayle et ses imitateurs en rappellent la mémoire d'un ton jovial et railleur, sans aucune marque d'improbation, et uniquement pour amuser les lecteurs corrompus.

Barbeyrac, dans son *Traité de la morale des Pères*, reproche à saint Clément d'Alexandrie d'être entré dans un trop grand détail des péchés dans son *Pédagogue*, et à saint Jérôme de n'avoir pas assez ménagé la pudeur dans les reproches qu'il fait à Jovinien. Le Clerc juge que saint Augustin a commis la même faute en écrivant contre les pélagiens son traité *de Nuptiis et Concupiscentia*. Mais indépendamment des raisons que nous avons alléguées, ces vieillards vénérables, dont l'austérité des mœurs est prouvée d'ailleurs, étaient certainement plus en état que les écrivains du dix-septième ou dix-huitième siècle, de voir ce qui pouvait ou ne pouvait pas scandaliser les chrétiens de leur temps.

Telle a toujours été et telle sera toujours l'équité des protestants. Lorsque les Pères ont parlé des actions impures, pour en faire rougir les païens ou les hérétiques, et pour en inspirer de l'horreur aux fidèles, ç'a été un crime aux yeux de ces moralistes rigides ; lorsque leurs controversistes ont forgé des ordures abominables pour couvrir d'opprobre l'Eglise romaine, ils ont bien fait ; c'était par zèle pour servir la bonne cause, il ne faut pas les blâmer : Bayle lui-même a cité leur exemple pour se justifier. *Voyez* Inpudicité.

Bergier.

OBSÈQUES. *V.* Funérailles. Prières pour les Morts.

OBSERVANCE se dit des statuts et des usages particuliers de quelques communautés ou congrégations religieuses. Chez les carmes, l'on distingue ceux de l'ancienne *observance* d'avec ceux qui ont embrassé la réforme faite par sainte Thérèse, et que l'on nomme *carmes déchaussés*. Parmi les bernardins, les religieux de *l'étroite observance* sont ceux qui ont repris toute la rigueur de la règle de saint Bernard, tels sont ceux de la Trappe et de Sept-Fonts. Les cordeliers sont divisés en *observantins* et en *conventuels*.

Peu de temps après la mort de saint François, plusieurs de ces religieux avaient mitigé leur règle, avaient obtenu de leurs généraux et des papes la permission de posséder des rentes et des fonds, d'être chaussés, etc. D'autres plus fervents persévérèrent dans l'observation de l'institut de leur fondateur, et prirent le nom d'*observantins*, pour se distinguer des premiers que l'on appela *conventuels*. Dans la suite il y eut encore des relâchements et des réformes parmi les *observantins* mêmes ; on y distingua la petite et la grande ou l'étroite *observance*. Saint Pierre d'Alcantara fonda cette dernière l'an 1555, en Espagne ; ce sont les franciscains déchaussés. La même raison avait déjà donné lieu aux réformes des capucins, des récollets, et des tiercelins ou picpus.

Il est bon d'observer que la coutume d'aller pieds nus est plus supportable en Espagne et en Italie, que dans les pays septentrionaux ; les ordres religieux, en se répandant au loin, ont été forcés d'accorder quelque chose à la température du climat.

Bergier.

OBSERVANCES LÉGALES. *Voy* Loi cérémonielle.

OBSERVANCE RELIGIEUSE ou ECCLÉSIASTIQUE. On nomme ainsi les usages qui ont été ou commandés par quelque loi positive de l'Eglise,

ou établis par une tradition dont on ne connaît pas l'origine. Les protestants font profession de les rejeter; ils exigent que toute pratique religieuse soit fondée sur l'Ecriture sainte. Quelques-uns de leurs écrivains ont voulu s'autoriser d'un passage de Tertullien, *l. de Oratione*, c. 12. Ce Père, disent-ils, parlant des *observances*, dit « qu'il faut rejeter » celles qui sont vaines en elles-» mêmes, celles qui ne sont appuyées » d'aucun précepte du Seigneur ou » de ses apôtres, celles qui ne sont » pas l'ouvrage de la religion, mais » de la superstition, celles qui ne sont » fondées sur aucune raison solide, » enfin celles qui ont de la confor-» mité avec les cérémonies païennes. » Mais ce passage est très-mal rendu. En répétant le mot *celles*, qui n'est pas dans le texte, on fait dire à Tertullien le contraire de ce qu'il pensait et de ce qu'il enseigne ailleurs. Il semble que, selon lui, pour rejeter une pratique, c'est assez qu'elle ne soit pas commandée par Jésus-Christ ou par les apôtres, ou qu'elle ait quelque ressemblance avec les coutumes des païens. Ce n'est point là ce que veut Tertullien ; il dit que l'on doit rejeter les *observances* qui sont vaines en elle-mêmes, c'est-à-dire qui ne peuvent produire aucun bon effet, qui ne sont appuyées d'aucun précepte du Seigneur ou des apôtres, qui ne sont pas l'ouvrage de la raison, mais de la superstition, et qui ne sont fondées sur aucune raison solide. Il donne pour exemple l'entêtement de ceux qui faisaient scrupule de prier avec un manteau sur les épaules. Nous convenons que cette vaine *observance* réunissait tous les caractères de reprobation, desquels Tertullien a parlé, et qu'elle était condamnable.

S'ensuit-il de là que nous devons nous abstenir de faire le signe de la croix ou de jeûner le carême, parce que Jésus-Christ ni les apôtres n'en ont pas fait un précepte formel? que c'est un crime de nous mettre à genoux pour prier, ou de faire à Dieu des offrandes, parce que les païens faisaient de même?

Tertullien s'est expliqué plus clairement dans son traité *de Coronâ*, c. 3. « Il y a, dit-il, des *observances* » que nous gardons sans y être au-» torisés par un texte de l'Ecriture, » mais fondés sur la tradition et sur » la coutume. Avant d'entrer dans » les fonts du baptême, nous pro-» testons à l'évêque que nous re-» nonçons au démon, à ses pompes » et à ses anges. Nous sommes » plongés trois fois, et nous disons » quelque chose de plus que le Sei-» gneur n'a ordonné dans l'Evangile. » Nous goûtons ensuite d'un mé-» lange de lait et de miel, et depuis » ce jour nous nous abstenons du » bain pendant toute la semaine. » Nous recevons le sacrement de » l'eucharistie que le Seigneur a » commandé à tous, soit à l'heure de » nos repas, soit dans nos assemblées » avant le jour, mais non d'une autre » main que de celle de nos préposés. » Tous les ans nous faisons des obla-» tions pour les défunts le jour de » leur mort. Nous nous abstenons de » jeûner et de prier à genoux le di-» manche; nous faisons de même » depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte. » Nous évitons de laisser tomber à » terre quelque partie de notre pain » ou de notre boisson. Avant d'aller » et de venir, d'entrer ou de sortir, » de nous chausser, de nous baigner, » de nous mettre à table ou au lit, » de nous asseoir, ou d'allumer de la » lumière, dans toutes nos actions, » en un mot, nous faisons sur notre » front le signe de la croix. Si pour » toutes ces *observances* et autres » semblables vous demandez un pré-» cepte de l'Ecriture, vous n'en trou-» verez point; la tradition les a » établies, la coutume les a confir-» mées, et la foi les garde. »

Lorsqu'on objecte aux protestants ce passage de Tertullien, ils disent que ce Père était montaniste. Dans la vérité, il ne l'était pas plus en écrivant son livre *de Coronâ*, qu'en composant son traité *de Oratione*. Quand il l'aurait été cent fois davantage, en est-il moins croyable lorsqu'il atteste ce qui se faisait de son temps, et qu'il donne la raison pour laquelle on le faisait? Cela n'a aucun rapport aux erreurs de Montan.

S'il nous arrivait de récuser le témoignage d'un auteur, précisément parce qu'il était hérétique, les protestants crieraient à la prévention, à l'entêtement, au fanatisme.

Il y a sans doute de *vaines observances* que l'on doit mettre au nombre des superstitions ; mais l'Eglise, loin de les autoriser, les condamne. Les théologiens entendent par *vaine observance* l'emploi d'un moyen quelconque pour produire un effet avec lequel ce moyen n'a aucune proportion ni aucune relation naturelle, et qui ne peut avoir aucune efficacité par l'institution de Dieu ni de l'Eglise. D'où l'on conclut que s'il produisait réellement quelque effet, ce ne pourrait être que par l'entremise du démon. Tels sont les prétendus préservatifs contre quelques maladies, soit des hommes, soit des animaux, qui par eux-mêmes ne peuvent avoir aucune vertu : tels sont les secrets imaginaires que l'on a nommés *art notoire, art de saint Paul, art des esprits, etc. Voyez* Art. L'on met au même rang l'observation des temps, des jours, des mois, des années, la distinction des jours heureux ou malheureux, les horoscopes, etc. Thiers en a parlé fort au long dans son *Traité des Superstitions*, l. 4 ; il en détaille les différentes espèces, il cite les passages de l'Ecriture sainte, des Pères de l'Eglise, des conciles, des statuts synodaux et des théologiens qui les réprouvent.

Vainement les protestants ont voulu faire envisager toutes ces absurdités comme un vice inhérent à la religion catholique ; ils ne sont pas parvenus à en guérir leurs sectateurs ; il faudrait pour cela extirper entièrement l'ignorance des peuples, la faiblesse d'esprit, la crédulité, les terreurs paniques, l'attachement aveugle à la vie, à la santé, aux biens de ce monde. Ces maladies sont aussi anciennes et aussi répandues que l'humanité : elles dureront probablement plus ou moins, autant que la race des hommes, et l'on ne prend nulle part plus de soin pour en guérir les peuples que dans l'Eglise catholique. *Voy.* Superstitions.

Bergier.

OBSERVER. Dans l'Ecriture sainte, ce terme signifie quelquefois prendre des précautions ; Job, c. 24, ℣ 15, dit que l'adultère *observe* de ne marcher que dans les ténèbres, afin de ne pas être reconnu. *Observer la bouche* de quelqu'un, signifie épier ses paroles, afin de le surprendre ; mais, *Eccles.*, c. 8, ℣ 2, *observer* la bouche du roi, c'est exécuter ses ordres. Il signifie encore examiner à la rigueur ; David dit à Dieu, *Ps.* 129, ℣ 3 : Seigneur, si vous *observez* nos iniquités, qui pourra soutenir la rigueur de votre jugement ? I *Reg.*, c. 2, ℣ 22, il est parlé des femmes qui *observaient* ou qui veillaient à la porte du tabernacle. Saint Paul dit aux Galates qui judaïsaient, chap. 4, ℣ 10 : « Vous *observez* les jours, les » mois, les temps, les années. » Plusieurs interprètes croient qu'il leur reprochait d'*observer* les néoméniens, les fêtes, les jeûnes du calendrier des Juifs ; mais quelques Pères de l'Eglise ont pensé qu'ils les reprenait de distinguer les jours heureux ou malheureux, comme les païens ; peut-être les Galates étaient-ils coupables de l'un et de l'autre de ces abus. *Luc.*, c. 17, ℣ 20, Jésus-Christ dit aux pharisiens que le royaume de Dieu ou le règne du Messie ne viendra point avec un éclat extérieur qui le fasse remarquer, *cum observatione.*

Bergier.

OBSESSION. Il y a une distinction à faire entre l'*obsession* du démon et la *possession*. Un homme est possédé, lorsque le démon est entré dans son corps, qu'il l'agite et le tourmente, soit continuellement, soit par intervalles. Il est seulement obsédé, lorsque le démon, sans entrer dans son corps, le poursuit au dehors, le fatigue et le fait agir. L'Ecriture sainte fournit des exemples de l'un et de l'autre de ces deux états fâcheux.

Il est dit au Ier livre des Rois, c. 16, ℣ 23, que l'esprit de Dieu s'était retiré de Saül, et que de temps en temps ce roi était agité par un mauvais esprit, par l'ordre de Dieu ; dans le livre de Tobie, chap. 3, ℣ 8, que Sara, fille de Raguel, avait eu

sept maris, et qu'un démon nommé Asmodée les avait tués lorsqu'ils avaient voulu s'approcher d'elle. Elle était donc obsédée par un démon, mais qui n'exerçait sa malice que contre ses maris. Les exemples de possession sont fréquents dans le nouveau Testament.

On regarde, avec raison, ces deux accidents comme des fléaux surnaturels que Dieu permet, soit pour punir ceux qui, par le crime, ont déjà livré leur âme au démon, soit pour exercer la patience des gens de bien. L'Ecriture sainte représente la fille de Raguel comme une personne vertueuse et irréprochable, qui était pénétrée de douleur du funeste sort de ses maris.

Les symptômes d'une *obsession* réelle sont à peu près les mêmes que ceux de la possession; l'on doit prendre les mêmes précautions et suivre les mêmes règles pour juger de l'une et de l'autre; l'Eglise prescrit les mêmes remèdes pour l'un et pour l'autre, la prière, les bonnes œuvres, les exorcismes, sans interdire les moyens naturels de rétablir la santé du corps, que la médecine peut fournir.

Plusieurs critiques, sans être incrédules, ont prétendu que les *obsessions* et les *possessions* étaient des maladies purement naturelles, auxquelles le démon n'a aucune part, que c'étaient seulement des attaques de mélancolie, d'épilepsie, de catalepsie ou de manie; que l'on peut expliquer ce qui en est dit dans l'Ecriture sainte, sans recourir à l'intervention du démon: nous prouverons le contraire au mot Possession.

Bergier.

OCCAM ou OCHAM (Guillaume) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce scolastique nominaliste du XIIIe et XIVe siècle, qui fut surnommé par ses admirateurs *Doctor singularis* et *venerabilis inceptor* (*nominalium*), était né dans le village d'Occam, comté de Surrey (Angleterre); et c'est du lieu de sa naissance qu'il prit son nom. On ignore la date de cette naissance. Il était Franciscain et disciple de Duns Scot à Oxford, lorsqu'il parut dans la vie publique. Plus tard il professa à Paris et prit parti pour le roi dans la querelle de Boniface VIII et de Philippe le Bel. Il composa dans l'intérêt de ce dernier un écrit intitulé: *Super potestate prælatis et principibus commissa.* Dans l'opposition que fit au pape Innocent III le parti extrême des Franciscains, dit les *spirituels*, il se jeta dans le schisme formel. Ce fut lui qui rédigea la pièce encyclique que le chapitre des Franciscains de Pérouse envoya à la chrétienté, dans laquelle la question de la pauvreté du Christ était résolue dans le sens des *spirituels*, avant que Rome se fût encore prononcée; il était dit dans cette pièce: « Le Christ et ses apôtres ne possédaient rien ni en particulier ni en commun. » *Occam* assistait à ce chapitre en qualité de provincial d'Angleterre, et il soutint, dans ses sermons, que toute doctrine contraire était une hérésie. Il fut cité à Avignon et retenu en prison durant l'enquête. La doctrine des *spirituels* fut condamnée par une décrétale de 1323. *Occam* et le général de l'ordre, Michel de Céséna, s'enfuirent auprès de Louis de Bavière, et ce fut alors qu'*Occam* dit à ce prince: « Défends-toi par ton épée, je te défendrai par ma plume. » Ils déclarèrent dans des pamphlets le pape hérétique. Dans un ouvrage de *Jurisdictione imperatoris in causis matrimonialibus*, *Occam* soutint que l'empereur avait le droit d'autoriser le mariage de son fils avec Marguerite, malgré un mariage antécédent; tout cela par intérêt d'état. On a dit qu'*Occam* demanda à rentrer dans la communion de l'Eglise et qu'il y rentra avant de mourir; rien n'est moins certain. On ne sait ni le temps ni le lieu où il mourut; d'après les uns ce fut en 1343, d'après les autres en 1347, à Munich. On cite, parmi les ouvrages d'*Occam*, *Opus nonaginta dierum*, mis à l'index; *Compendium errorum Joannis* XXII; *Octo quæstiones super potestate ac dignitate populi*; et quelques autres que Walding mentionne. Mais le plus célèbre de ses ouvrages est le fameux *Dialogue* mis aussi à l'index. Voici le jugement que porte M. Kerker sur le nominalisme d'*Occam* et sur cet ouvrage:

« L'activité littéraire d'*Occam* ne fut pas moins considérable que son activité pratique. Il fit de nouveau prévaloir le nominalisme, avant lui complétement abattu, malgré les efforts de Durand. Il reçut le surnom de *venerabilis inceptor*, en sa qualité de fondateur d'une nouvelle école nominaliste. La question de la réalité des universaux l'occupa d'abord ; car à cette question se rattachait, au moyen âge, celle des idées en général, (1) c'est-à-dire la doctrine de l'origine des connaissances. *Occam* se déclara à ce sujet absolument sceptique. Il nia que les universaux eussent rien de réel, qu'ils existassent dans les choses elles-mêmes hors de nous; car, dit-il, tout ce qui est hors de l'âme est par là même individuel, particulier, excluant toute idée d'universalité. Il oppose diamétralement l'une à l'autre les idées d'unité et de multiplicité, comme le font en général les sceptiques et les rationalistes. Mais comment les idées universelles naissent-elles dans notre entendement? *Occam* voit uniquement dans les idées des sensations que les choses extérieures impriment dans notre âme, ou les produits de ces sensations élaborées par la raison. Si un objet fait une impression forte, vive et claire sur nous, nous en concevons une idée particulière ; si l'impression est vague, obscure, nous concevons une idée universelle, parce que l'objet n'est pas nettement déterminé dans notre esprit. Du reste une idée universelle peut naître aussi de ce que plusieurs impressions produites sur l'imagination se transforment l'une dans l'autre et engendrent une image commune, une notion unique, dont on se sert pour désigner plusieurs objets analogues, car les idées ne sont en général que des signes des choses.

» *Occam* va plus loin, et dans son scepticisme il s'en prend aux notions particulières. Nous ne connaissons pas les choses en elles-mêmes, dit-il, nous ne connaissons que les signes des choses. L'impression qu'un objet fait sur notre âme, sans notre participation, sans notre volonté, produit ce signe ; car l'âme qui pense est complétement passive ; la pensée n'est qu'un état passif de l'âme, *passio animæ* (1). Mais si on ne connaît pas les choses elles-mêmes, comment se produira la science? *Occam* dit que la science n'est pas la science des choses, mais la science des propositions concernant les choses, *solæ propositiones sciuntur* (2). Ce sont les signes mêmes que l'impression d'un objet laisse après lui dans l'âme que nous saisissons par notre pensée. Nous associons des signes à des signes et nous en formons des jugements, des conclusions, une science de formules. C'est pourquoi les Nominalistes furent appelés aussi par leurs adversaires les *Terministes*, parce qu'ils ne s'occupaient que des termes des choses. Cependant *Occam* eut soin d'éviter la grossière expression des anciens Nominalistes, qui appelaient les idées universelles *flatus vocis*. Pour lui les idées universelles sont, non pas des formes arbitraires et conventionnelles, mais des signes naturels, c'est-à-dire des signes qui ressortent de notre nature spirituelle, comme les soupirs sont l'expression naturelle de la douleur, la fumée le signe du feu.

» Le scepticisme s'introduisant avec cette théorie de la connnissance dans la scolastique devait lui porter une blessure profonde et fatale. La scolastique résultait de l'alliance intime de la philosophie et de la théologie. Le nominalisme ne pouvait élever de théorie sur une base aussi chancelante que le doute; il fallait ou qu'il se déclarât incompétent, incapable de pénétrer par la spéculation dans le dogme, en général de saisir la vérité d'en haut, ou qu'il entrât en collision avec la foi. *Occam* choisit la première de ces alternatives. Il déclara en conséquence que la raison est incapable de démontrer qu'il n'y a qu'*un* Dieu ; qu'on pourrait aussi bien concevoir plusieurs êtres parfaits, plusieurs causes suprêmes des choses (3). Il allègue des preuves

(1) Kuhn, *Introd. à la Dogm.*, I, 233.

(1) *Summa totius Logicæ*, I, 1.
(2) *In Sentent.*, I, dist. II, q. 4, n. 2.
(1) *Quodlib.* I, q. 1.

contre la proposition : « Il se pourrait que Dieu n'eût pas existé en un certain moment, » mais seulement pour se conformer à l'usage, car, au fond, il ne donne et n'a aucune bonne raison à donner contre cette thèse. Si les Grecs persistent à nier le *Filioque*, dit-il, on ne peut les convaincre d'erreur. Quand il lui arrive d'examiner sérieusement le dogme il ne se présente à son esprit, incapable de toute spéculation véritable, que des paradoxes, c'est-à-dire des propositions contraires à l'expérience sensible, etc., etc. Ainsi il dit que chaque hostie consacrée renferme le corps du Christ; mais, comme une hostie peut être élevée par un prêtre dans le temps où un autre l'abaisse, il s'ensuit qu'un corps peut parfaitement au même instant faire un double mouvement contradictoire, malgré Aristote. Les parties du Christ se communiquent leurs qualités, *idiomata*, de sorte que la tête du Christ peut être son pied, son œil peut être sa main (1). Il n'y avait qu'un pas de là à admettre qu'une chose peut être théologiquement vraie et philosophiquement fausse et réciproquement.

« Comme, en outre, *Occam*, par sa théorie de la connaissance, fait du monde matériel une agglomération d'atomes dont la connaissance se produit dans l'homme sans loi et au hasard, il devait arriver qu'il transportât cette théorie au monde des choses surnaturelles. Il ne comprend absolument rien à l'économie de l'œuvre divine. Il représente la toute-puissance de Dieu comme une puissance arbitraire, agissant sans raison, sans loi. Le Fils de Dieu aurait pu aussi bien, en vertu de sa toute-puissance, adopter la nature d'un âne, d'une pierre, d'un bois, que celle de l'homme (2). De là les questions plus que bizarres qui se présentent sous la plume d'*Occam* : « Dieu aurait-il pu faire un âne de Socrate ? Peut-il damner les hommes pieux ? Peut-il réprouver Marie, les anges ? »

» Une autre conséquence de ce rationalisme sceptique, c'est qu'*Occam* ne comprend en aucune manière la liaison intime et les motifs profonds des dogmes. Ceux-ci n'ont pour lui qu'une simple contingence, *contingens simpliciter*, en vertu de la volonté divine, qui aurait aussi bien pu faire autre chose, par exemple laisser de côté la substance dans l'Eucharistie. On a voulu, précisément sur la matière de l'Eucharistie, faire d'*Occam* un hérétique (1); et en effet on ne saurait méconnaître qu'*Occam* ne s'élève pas à la hauteur du dogme, et que ses preuves peuvent aussi bien servir à établir la coexistence du pain avec le corps du Christ que la transubstantiation. *Occam* pouvait toutefois vouloir, avec sa théorie, demeurer orthodoxe. Si certaines expressions qu'il emploie ont l'air ironique, on est cependant obligé d'avouer qu'on trouve des expressions analogues aux siennes chez d'autres théologiens de son temps, ce qui prouve que l'esprit de vérité commençait à abandonner la scolastique.»

Il serait bon de faire suivre ce sommaire analytique sur le nominalisme, d'un exposé de la vérité philosophique sur ce point, afin de ne point laisser l'esprit du lecteur dans une incertitude pénible; mais nous l'avons fait au titre Nominalisme et Réalisme, et nous y renvoyons.

Dans un de ses premiers écrits, *de Potestate sæculari et eccles.* (2), *Occam* avait dit : « Le roi de France a la même dignité et la même autorité que l'empereur. C'est la possession du territoire qui constitue l'empire. Le peuple romain a transmis son pouvoir à l'empereur, qui ne le tient que médiatement de Dieu. Il en est de même des autres princes (3). Par conséquent le peuple peut reprendre tout naturellement le pouvoir à celui à qui il l'a délégué, car toute autorité part d'en bas. » Et en cela, nous ne voyons qu'une application franche de cette théorie politique que soutiendront Suarez et tant d'autres, en vertu de laquelle la puissance civile

(1) *Centiloq. concl.* 2723. Cf. Retberg, dans les *Études et critiques théologiq.* d'Umbreit et Ullmann, 1831, I, 76.
(2) *Centiloq. conclu.* 6.

(1) *Voir* Rettberg.
(2) Dans Goldast, I, 13.
(3) *Voir* Goldast, I, 23, et Occam *Dialogue*, I, l. VI, c. 8.

diffère de la puissance ecclésiastique en ce que la première ne vient de Dieu que médiatement, par l'accord universel, tandis que la seconde vient de Dieu immédiatement, par institution de J.-C. Mais abordant dans le *Dialogue* ce qui concerne la puissance ecclésiastique, voici ce qu'il dit d'après M. Kerker :

« Dans son *Dialogue*, il ne doute pas qu'un Pape puisse devenir hérétique (1) ; l'Eglise romaine peut tomber dans l'hérésie (2) ; tout le clergé peut renier la foi ; des conciles universels peuvent errer et devenir hérétiques. L'infaillibilité n'est promise qu'à l'Eglise universelle ; le concile n'en est qu'une partie ; car les personnes qui sont faillibles en divers endroits le sont nécessairement aussi en se réunissant (3) : conséquence nominaliste évidente ! Mais comment faut-il s'y prendre à l'égard d'un concile hérétique ? En appeler à un autre, ou, si toute la Chrétienté était hérétique, et s'il ne restait que quelques âmes fidèles, il faudrait s'abandonner à la volonté de Dieu (4). Mais on peut aussi accuser un concile universel auprès du Pape. Si le Pape devient hérétique lui-même, le droit de les juger l'un et l'autre est dévolu à *tous les fidèles*.

» On a, sans doute, prétendu, ajoute M. Kerker, que toutes ces assertions ne sont pas les opinions personnelles d'*Occam*, et, en effet, il feint de ne les soutenir que pour se conformer à l'usage ; car son *Dialogue* est une dispute entre un élève et son maître ; mais *Occam* trahit clairement sa pensée, et l'opinion négative, antireligieuse, hostile à l'Eglise, a toujours chez lui le dernier mot. Il produit d'abord l'opinion négative, puis l'opinion catholique ; enfin celle-ci est réfutée, et il n'y est plus répliqué. C'est le maître qui joue le rôle négatif.

» En outre *Occam*, dans beaucoup d'autres écrits, reconnaît ouvertement comme siennes une foule d'opinions destructives, antireligieuses, qu'il oppose aux principes catholiques, comme quand il soutient, dans son *Compendium errorum Joannis XXII*, que le Pape peut devenir hérétique. *Occam* se trahit complétement dans les dernières parties de ce livre. Il demande si tous les fidèles peuvent devenir hérétiques. Le disciple tient cette opinion pour absurde, mais il voudrait avoir quelques bonnes raisons pour étayer son avis. Le maître déclare formellement qu'on ne peut opposer que des raisons sophistiques à une opinion fausse. Il donne ces raisons pour répondre au désir de l'élève et pour qu'il puisse s'exercer à la dispute, et, par conséquent, il prouve, en croyant nécessaire de proclamer d'avance son opinion, qui est contraire, que dans la solution des autres questions il a parlé conformément à sa pensée personnelle. »

LE NOIR.

(1) I, V, c. 1.
(2) L. c., cap. 22 sq.
(3) L. c., cap. 28.
(4) L. c.

OCCASIONALISME ou SYSTÈME CARTÉSIEN DES CAUSES OCCASIONNELLES. (*Théol. mixt. philos. psychol.*) — V. HARMONIE PRÉÉTABLIE.

LE NOIR.

OCCULTATION (*Théol. mixt. scien. astron.*) — On emploie ce mot pour exprimer le passage de la lune sur une étoile ou sur une planète. On calcule ces passages comme les éclipses, et les tables des *occultations* sont utiles aux navigateurs ; l'heure à laquelle ils les observent, rapportée à l'heure calculée pour Paris, leur sert à déterminer le lieu où ils sont.

Il y a une différence entre les *occultations* des étoiles, même les plus brillantes, et les *occultations* des planètes ; l'*occultation* d'une étoile se fait instantanément, tandis que celle d'une planète met à se faire un temps sensible qui peut être mesuré, et ce n'est pas seulement au moment de l'immersion que la dimension de la planète s'apprécie de la sorte, c'est encore au moment de l'émersion. La différence dont nous parlons ne provient que de l'éloignement prodigieux des étoiles, car elles ont, en réalité, des dimensions beaucoup plus considérables que les planètes.

C'est en observant les *occultations*

des étoiles derrière la lune que l'on constate l'absence, autour de ce dernier astre, de toute atmosphère capable de produire une réfraction sensible des rayons de l'astre qui s'occulte.

Le Noir.

OCÉAN (l') (*Théol. mixt. scien. géogr. et hydrost.*) — Au mot Mers nous avons dit sur les *océans* les principales choses; cependant, il nous reste encore quelque chose à dire des découvertes récentes des Anglais quant à ce qu'ils ont nommé *la stratification thermale des eaux de l'océan Atlantique*. Comment peut-on appliquer à la masse d'eau ce terme de *stratification* qui semblerait ne pouvoir convenir qu'aux couches solides? C'est qu'en effet, les couches diverses de l'*océan* n'ont pas la même densité selon qu'elles sont plus ou moins profondes; et l'on cherche à découvrir la loi de ces différences de densité.

C'est M. Wyville Thomson qui fait ces explorations sur la corvette *le Challenger*, dont le capitaine Nares est le directeur nautique. De temps en temps on a de leurs nouvelles, et ce sont toujours des découvertes. C'est M. Carpenter qui nous en rend compte. On réussit partout dans le sondage; il suffit, comme nous l'avons dit, au mot Mers, d'y mettre la patience nécessaire. On sonde de 100 en 100 brasses jusqu'à la profondeur de 1,500 brasses, et à partir de cette profondeur en augmentant, de 250 en 250 brasses; des thermomètres vont constater les pesanteurs et les températures des couches liquides.

Or voici le résultat le plus important: Il y a des deux côtés de l'équateur, dans l'*océan* Atlantique — on n'a pas encore sondé l'*océan* Pacifique — une grande nappe d'eau supérieure et une grande nappe d'eau inférieure qui se transportent constamment l'une et l'autre, l'inférieure, plus lourde et plus froide, allant vers les pôles, et la supérieure, plus légère et plus chaude, allant à l'équateur où les deux se réunissent. Ce grand déplacement, ou courant océanique, n'a pas de rapport avec les courants particuliers tels que le *gulf stream*, mais contribue à la formation de ce dernier dans le golfe du Mexique, espèce de grande chaudière où les eaux s'échauffent, montent à la surface et viennent à nous comme un grand fleuve océanique. Ce courant particulier naît de l'autre cause et s'en distingue, attendu que ce dernier mouvement est un mouvement immense de l'équateur aux pôles par-dessus et des pôles à l'équateur par-dessous.

C'est ainsi que l'auteur de la nature met tous les effets en harmonie par l'application la plus rigoureuse de la logique de ses créations.

Le Noir.

OCÉANIE (l'): étendue; découvertes; géologie; races; population; religions; langues; missions chrétiennes (*Théol. mixt. et hist. scien. géog. églis. part.*) — I. L'*Océanie* comprend les grandes terres, groupes d'îles et îles en nombre incalculable, dont est parsemé le grand océan Pacifique depuis l'océan Glacial antarctique et la mer des Indes jusqu'à l'Indo-Chine, la Chine et le Japon, au nord, et jusqu'aux rivages des deux Amériques à l'est. Cette immense étendue ne constitue pas moins d'une moitié du globe.

II. Ce fut l'Espagnol Balboa, qui le premier (1513), lorsqu'il descendit des montagnes de l'intérieur du Mexique jusqu'à la mer, aperçut l'océan Pacifique; et ce fut le Portugais Magellan qui exécutant, avec des Espagnols au service de Charles Quint, le premier voyage autour du monde, découvrit, après avoir doublé la pointe méridionale de l'Amérique, en remontant l'Océan Pacifique vers le Japon, les îles Mariannes et les îles Philippines (*V.* Magellan). Voici comment M. Edouard Michelis résume les découvertes successives des îles de l'*Océanie* aujourd'hui connues et fréquentées par les navigateurs, à partir du retour de l'expédition de Magellan, privée de son chef qui avait été tué aux Philippines.

« Depuis lors, le grand Océan fut régulièrement fréquenté par les bâtiments espagnols, tandis qu'il était à peine connu des autres nations. Il

s'établit une navigation régulière entre *Acapulco*, dans le Mexique, et *Manille*. Peu à peu les autres groupes d'îles sortirent de leur obscurité. Partant des Mariannes et des Philippines, on découvrit les *Carolines*, les îles de *Pelew* ou de *Pelaos*. Cano aperçut, en 1526, l'île de *Barthélemy*; Saavédra, Mendana, Quintana, etc., avisèrent une partie des îles *Mulgraves*. Gaëtan parvint, en 1542, probablement aux îles *Sandwich*. Alvaro de Saavédra avait déjà découvert, en 1527, la *Nouvelle-Guinée*, qui fut explorée plus en détail par Ynigo Ortiz de Retz. En 1567 Alvaro Mendana de Neyra découvrit les îles *Salomon*, et en 1595 le groupe de *Santa-Crux*. En 1596 Mendana atteignit aussi l'île *des Navigateurs* et découvrit les *Marquises*, auxquelles il donna le nom du vice-roi du Pérou, le marquis de Mendoza. Torres et Quiros trouvèrent les *Nouvelles-Hébrides*, où ils cherchèrent à fonder une colonie, nommée la Nouvelle-Jérusalem. Enfin Quiros découvrit en 1606 l'île de *Taïti*, et les Portugais abordèrent le continent de l'*Australie*.

» Les Espagnols parcouraient depuis longtemps dans toutes directions le grand Océan non-seulement pour étendre leur commerce, faire des conquêtes nouvelles, mais pour enrichir la science et répandre les missions chrétiennes, lorsque apparurent les pirates hollandais et anglais, poussés par l'espoir du pillage. Ils firent la chasse aux vaisseaux de commerce espagnols. Quoique dans leurs croisières et dans leurs continuelles incursions ils fissent maintes découvertes, en somme ils nuisirent au développement de la géographie en obligeant les Espagnols à trop de réserve dans leurs communications. Drake lui-même n'était qu'un corsaire.

» Ce ne fut que dans le dernier tiers du dernier siècle que des navigateurs importants appartenant à d'autres nations visitèrent, dans un intérêt purement scientifique, les îles de l'*Océanie* et augmentèrent les découvertes faites par les Espagnols. De 1769 à 1778 Cook visita de plus près ou découvrit de nouveau les îles de *Taïti*, *Sandwich*, *des Navigateurs* et *des Amis*, *Nouvelle-Calédonie*, *Nouvelle-Zélande*. A la même époque Bougainville réalisa son célèbre tour du monde. Les voyages les plus récents furent entrepris par les Russes, sous Vellinghausen (1819-1821), Lazarew (1822-1824), Kotzebue (1823-1826); par les Anglais sous Beechey (1824-1827); par les Français sous Freycinet (1817-1820), Duperrey (1822-1825), Dumont d'Urville (1826-1829), Delaplace (1830 - 1832), Dupetit-Thouars (1836-1839).

III. La géologie de ces contrées répandues dans les eaux sur une moitié du globe, est nécessairement encore presque inconnue ; et il faudra à une science qui ne fait que de naître plus de mille ans pour les explorations qui lui révèleront au degré où nous connaissons déjà la France, l'Angleterre et l'Allemagne, les mystères de paléontologie que révèlent sans doute les terrains de ces îles dont plusieurs sont grandes comme des continents. Cependant on en sait déjà quelque chose. On distingue, au point de vue géologique, deux grands archipels : l'un qu'on a qualifié de *première formation*, l'autre qu'on a qualifié de *seconde formation*.

L'archipel de *première formation* et par conséquent plus antique, a pour centre la grande terre d'abord appelée la *Nouvelle-Hollande* et maintenant appelée l'*Australie*, magnifique possession anglaise, qui commence à lutter de splendeur avec celle du continent asiatique indien et tant d'autres ; la *Nouvelle-Guinée* au nord de l'Australie appartient au même archipel avec tout un grand demi cercle de groupes d'îles et d'îles jusques, y compris, au sud, la *Nouvelle-Zélande*; cet archipel de première formation ne comprend pas seulement au nord-ouest la *Nouvelle-Guinée*, il s'étend beaucoup plus haut encore, et embrasse les îles *Philippines*, *Bornéo*, *Sumatra*, *Java* et toutes les *Iles de la Sonde*.

L'archipel de *seconde formation* se révèle comme beaucoup plus moderne par la nature de ses terrains qui sont ou volcaniques ou madréporiques ; il se compose de la multitude d'îles et

groupes d'îles qui parsèment tout le reste de l'Océan Pacifique au nord, à l'est et au sud, à l'entour du demi-cercle de première formation que nous venons de décrire; *îles Mariannes*, *îles Carolines*, archipel des *îles Marshaal*, archipel des *îles Gilbert*, *îles Hawaii*, îles *Nouka-Hiva*, archipel *Pomotou* ou *îles Basses*, îles *Taïti*, îles *Viti*, etc., en sont les parties les plus remarquables. Beaucoup de ces terres peuvent être le résultat de soulèvements volcaniques très modernes, d'accumulations de coraux dans l'Océan jusques près de la surface, lesquels n'auraient eu besoin que de soulèvements presque insensibles pour s'élever au-dessus du niveau des mers et devenir des îles. Car il est nécessaire, pour qu'une île madréporique se forme à nouveau, ou qu'elle soit achevée, qu'elle se soulève par un mouvement terrestre intérieur ou que le niveau des eaux s'abaisse; car les madrépores ne travaillent point à sec et dans l'air, ils ne travaillent à former leurs coraux et roches calcaires que sous les eaux, puisqu'ils sont des polypes marins. Quand leurs constructions s'approchent trop près de la surface, ils cessent de construire et de se multiplier.

IV. L'archipel de première formation, ressemblant pour l'ancienneté géologique, à nos continents, est divisé par la géographie moderne en deux parties : l'une, qui comprend son grand noyau, l'Australie, est appelée la *Mélanésie*, du grec *mélas*, (μέλας) noir, parce qu'elle est habitée par des indigènes de race nègre: les *Papouas*, la *Nouvelle-Guinée*, les îles *Salomon*, les *Nouvelles-Hébrides*, la *Nouvelle-Calédonie*;etc.,appartiennent à la Mélanésie; l'autre qui comprend *Java*, *Sumatra*, *Bornéo*, les îles *Célèbes*, *Mindanao*, les îles *Philippines*, *Palawan*, etc., est appelée la *Malaisie*, et ses habitants, qui portent le nom de *Malais*, *Malaisiens Océaniens*, ne sont point en général de la race noire, mais d'une race jaune, qui garde à la fois des ressemblances avec la race nègre et avec la race mongolique qui peuple la Chine et le Japon.

L'archipel de seconde formation est habité de races mélangées, dans lesquelles pourtant, c'est la race malaise qui prend le dessus, repoussant de plus en plus les nègres vers le noyau de l'autre archipel et l'envahissant lui-même plus ou moins tout à l'entour; c'est ainsi que nous venons de voir toute la partie nord et asiatique prendre le nom de *Malaisie*, parce qu'elle a été envahie par les Malaisiens; et au sud la *Nouvelle-Zélande* elle-même, quoique d'ancienne formation, n'a été trouvée habitée que par des indigènes océaniens, c'est-à-dire de race malaise presque mongolique ou jaune. Tout cet immense archipel formant la circonférence et couvrant les vastes étendues de l'Océan Pacifique, est appelé par la géographie moderne du nom général de *Polynésie*.

Ici se lève une grande question. Il ne paraît pas douteux que les plus anciens habitants de ces terres ne soient les nègres des îles de première formation, et que les Malaisiens, tant ceux des îles de première formation que ceux des îles de seconde formation, ne soient venus, bien plus récemment, de l'Asie, soit habiter des terres nouvellement formées qui jusque-là étaient restées désertes, soit envahir des pays déjà anciennement habités par des races nègres, et refouler ces races vers l'Australie quand ils ne les détruisaient pas. Or, si l'on peut expliquer assez bien ce dernier rayonnement des races asiatiques dans la Malaisie et la Polynésie, jusques vers le sud (*Nouvelle-Zélande*), et l'expliquer d'autant mieux qu'ainsi que nous allons le dire, ce fut le bouddhisme surtout, originaire d'Asie qui, comme religion, envahit toutes ces contrées, il n'est pas aussi facile de comprendre que la race nègre y soit venue dans des temps beaucoup plus anciens. Il est vrai qu'on trouve encore dans les montagnes méridionales des Indes asiatiques une race nègre qu'il est assez naturel de considérer comme des restes des premiers indigènes de toutes ces régions, et il ne paraît pas contraire au bon sens de supposer que cette race d'abord originaire du vieux monde arien, et issue peut-être de Cham, se répandit dans l'Indoustan, l'Indo-

Chine, les îles asiatiques, l'Australie actuelle, la Nouvelle-Guinée, la Nouvelle-Zélande, peupla la première ces pays, puis fut délogée d'une partie par les invasions subséquentes de la race malaise plus mongolique que nègre, dont nous venons de parler. Cette hypothèse serait en conformité avec la dispersion des descendants de Noé, telle qu'elle est décrite par nos livres saints, sauf la longueur des temps qui ne serait peut-être pas assez considérable; mais nous avons renoncé, dans plusieurs articles, à soutenir ce point chronologique qui nous semble à peu près impossible à concilier avec la géologie et qui, d'ailleurs, se détruit, de lui-même, par les contradictions des textes entre eux.

Au reste, on a fait mille hypothèses sur cette question assez mystérieuse; et l'on en fera encore, jusqu'à ce que l'anthropologie paléontologique vienne donner, là-dessus, des réponses auxquelles on ne s'attend pas. Nous croyons, en notre particulier, que les races nègres, et les races jaunes, dont il s'agit, descendent primitivement du type caucasien, qu'elles se formèrent dans l'*Océanie* d'une part, dans l'extrême Asie d'autre part et dans l'Afrique, par une transformation lente ayant pour cause les climats, les nourritures, les genres de vie, les natures du sol, etc.; mais pour que notre opinion soit raisonnable, il faut qu'elle introduise, dans sa supposition, un temps très-long. Or c'est une condition qui ne nous manque pas avec notre système de reculer le déluge à plus de dix mille ans.

Nous devons dire pourtant que l'opinion la plus commune fait descendre les nègres de l'Afrique des nègres australiens qui auraient d'abord occupé toute l'*Océanie* avec la race malaise, laquelle en serait une variété autant que de la race jaune, et se seraient répandus en Afrique mélangés aux Malaisiens par Madagascar.

V. La population de l'*Océanie* entière est évaluée aujourd'hui à 24 millions d'habitants appartenant partie à la race malaise, demi-nègre et demi-jaune; partie à la race nègre pure de plus en plus refoulée par la précédente; partie enfin aux races européennes qui s'y sont beaucoup développées depuis 35 ans. Le groupe seul des Philippines a 5 millions d'habitants. On estime à 1 demi-million seulement la population nègre indigène de la grande terre australienne dont la superficie approche des trois quarts de celle de l'Europe. Mais à vrai dire on ne connaît pas les populations de ces multitudes d'îles et il se pourrait qu'elles dépassassent de beaucoup les chiffres auxquels on les évalue.

VI. Voici ce que dit M. Ed. Michelis des idées religieuses des insulaires du grand Océan :

« Les idées, les usages, les sacrifices et les sociétés politico-religieuses des Océaniens rappellent incontestablement l'Indoustan, la Chine et le Japon. L'esprit est divin à leurs yeux. Le divin s'unit au terrestre, l'anime, le pénètre, inspire l'homme et l'élève jusqu'à l'extase. Tout ce que l'Esprit occupe est *tabou*, saint et sacré, et soustrait aux usages vulgaires; le contact de l'Esprit sanctifie. La tête de l'homme est *tabou*. Les ossements des morts demeurent la propriété des âmes et sont *tabou* pour ceux qui survivent. La personne du prince, du noble, du prêtre, est sacrée. L'âme des défunts demeure exilée sur la terre jusqu'à ce que des sacrifices expiatoires l'aient délivrée ; alors elle est mangée par les dieux, et, transformée en une nature plus haute, elle s'élève dans le séjour des bienheureux. De là les défunts entretiennent des rapports avec les vivants, descendent dans les prêtres, et, les mettant en extase, se font reconnaître à eux par le son de leur voix. Quiconque outrage ce qui est *tabou* est condamné à mort. L'ignorance de cette loi causa la perte de plus d'un Européen, et probablement celle du capitaine Cook.

» Les sacrifices humains étaient répandus dans toutes les îles du grand Océan et contribuaient notablement à leur dépopulation; ils donnaient souvent aux tyrans l'occasion d'anéantir complétement un parti politique qui leur était contraire. Un roi de la

petite île de Futuna, qui compte actuellement à peine mille habitants, immola durant sa vie plus de mille victimes humaines. La magie et l'usage du tatouage étaient universels. L'infanticide était autorisé quand il était exécuté avant que l'enfant eût rien mangé, et il était tellement fréquent qu'on ne voit rien de semblable nulle part, même en Chine. »

Ce petit résumé ne saurait donner une idée exacte des religions des îles de l'*Océanie;* excepté ce qu'il dit au commencement de l'idée d'un esprit divin qui s'unit à l'humain et le sanctifie plus ou moins, selon le degré d'union ou d'incarnation, idée qui se retrouve dans tous les cultes, ce résumé avance comme générales des choses qui ne sont que locales et qu'on n'a pas le droit d'universaliser de la sorte. La religion qui domine dans l'*Océanie* c'est le bouddhisme, non pas pur sans doute comme au Thibet et au Népaul, mais très-reconnaissable encore, bien que surchargé, çà et là, de superstitions propres à la localité. Le mahométisme a aussi beaucoup envahi et s'est même implanté souvent par violence aux dépens du bouddhisme. Là où les deux cultes n'ont pas pénétré, c'est une espèce de fétichisme et de polythéisme qui règne et que les efforts des missionnaires chrétiens, catholiques et protestants, ne réussissent que lentement à faire disparaître. Il y a aussi des restes de brahmanisme. Or ni le brahmanisme, ni le bouddhisme, ni l'islamisme ne favorisent l'infanticide, les sacrifices humains, ni l'anthropophagie, dont parle l'auteur que nous venons de citer. Mais avec le polythéisme et le fétichisme, il en est autrement. La vérité est que ce qui empêche le développement de la population dans ces pays, ce qui tend même à l'étendre assez rapidement, c'est l'onanisme, et les maladies vénériennes; or ces chancres sociaux ont été importés dans l'*Océanie* par les Européens.

VII. Quant aux langues de ces contrées, elles sont encore à peu près inconnues. On sait seulement que souvent des populations considérables parlent la même langue et que ces langues ne sont pas sans présenter souvent aussi de grandes beautés fort originales. Il en est ainsi des dialectes malais. On n'a pas encore pu classer ces idiomes, mais on croit pourtant pouvoir les rapporter à deux origines, l'une qui servirait de souche à tous les idiomes malais, l'autre qui serait commun à tous les idiomes des nègres purs.

VIII. Il ne nous reste plus qu'un sommaire à présenter sur l'introduction du christianisme dans l'*Océanie* par les missions catholiques et par les missions protestantes.

Les débuts du christianisme dans l'*Océanie* n'eussent pas été plus mauvais et plus pernicieux pour le christianisme lui-même, pour le catholicisme surtout, si Satan se fût chargé en personne de les inaugurer. Ce ne fut pas Satan, sans doute qui les inangura, mais ce fut le terrible Magellan dont le zèle allait si loin qu'il en devenait satanique; il brûlait les villages qui refusaient de se faire baptiser, et y plantait la croix par la force des armes, après qu'il n'avait reçu des indigènes que des bienveillances et des services. Souvent ceux-ci poussaient la complaisance jusqu'à se faire chrétiens pour lui plaire. Mais enfin, dans les îles Philippines, il s'en trouva une, Zébu, qui, poussée à bout par tant de violence, et jalouse de conserver chez elle la liberté de conscience, se révolta, et lui livra de rudes combats dans lesquels il perdit bravement la vie pour faciliter la fuite du reste de son équipage. Le résultat fut une interruption dans les missions catholiques que dirigeaient alors les moines Augustins. Mais une cinquantaine d'années après, ces mêmes moines recommencèrent l'œuvre et réussirent par la simple prédication; ils furent aidés par les franciscains, les capucins, les dominicains, les jésuites, et il résulta de ces efforts, cinq provinces catholiques florissantes dans les Philippines. Les missionnaires traduisirent l'Ecriture sainte en tagalien, composèrent des cantiques dans cette langue, firent un lexique, et soutinrent pendant cent cinquante ans le courage des po-

pulations contre les attaques incessantes des mahométans de Soulou et de Mindanao.

Il en fut à peu près de même des îles Babuyanes et des îles Marianes ou des larrons; celles-ci avaient de grandes relations avec le Japon ; les habitants avaient été dans leur ancien temps, très-civilisés ; ils se divisaient en deux classes, dont l'une remontait sans doute à une race conquérante et conservait des traditions aristocratiques qui ne purent leur faire accepter d'être baptisés dans les mêmes fonts baptismaux que le simple peuple. De cette répugnance résultèrent des rébellions terribles dans lesquelles beaucoup de missionnaires furent martyrisés. De là des guerres qui ne finissaient plus entre les chrétiens fidèles du bas peuple et l'aristocratie; enfin le peuple fut vainqueur, et les insulaires dominateurs finirent par fuir leur terre natale, ou par se donner la mort. Aujourd'hui les Mariannes forment une province dépendante de l'évêque de Zébu, mais se rattachant, par le fait, avec le consentement de cet évêque, à l'obédience de l'archevêque de Manille.

Dans les Carolines, les missions ne réussirent point; elles furent tentées avec un zèle et un courage qui allèrent jusqu'à l'acharnement, mais toujours des naufrages et toutes sortes de malheurs les firent échouer; on en était venu à appeler ces îles les îles ensorcelées. Quoique l'Espagne compte encore ces îles parmi ses possessions, on a fini par renoncer ou à peu près aux missions dans les Carolines.

A la suite de la décadence de la puissance espagnole, ce furent les missions protestantes qui prirent l'essor; cette date remonte à 1787, lorsque les Anglais fondèrent à Botany-Bay une colonie pénitentiaire. Beaucoup de malfaiteurs échappés et de matelots déserteurs s'établirent dans des îles de la Polynésie et se firent collaborateurs des missionnaires, triste collaboration qui, si elle détachait les Polynésiens de leurs idoles, implantait chez eux les vices de l'Europe.

En 1796, le navire le *Duff*, sous les ordres du capitaine Wilson, partait de Porstmouth pour les *Iles de la Société*, dont *Taiti* fait partie, avec vingt-neuf missionnaires, parmi lesquels quelques femmes; mais cette mission fut sans succès; le prédicateur Lewis épousa une païenne, fut excommunié par ses confrères et enfin assassiné on ne sut par qui. Un autre fut également exclu de la communauté. Les missionnaires, usant de politique, s'appliquèrent à gagner Pomaré I, alors usurpateur du trône, y réussirent, le baptisèrent et reçurent de lui l'administration des îles. Mauvais système : l'invasion de l'empire romain par le christianisme se fit par en bas, malgré les empereurs et leurs persécutions; elle fut solide; aucun fait historique n'est grand comme celui-là. La méthode de commencer par les rois et les riches est détestable pour l'avenir; on mélange ainsi la politique et la religion ; on rend l'une solidaire de l'autre; la puissance civile impose le culte par une contrainte au moins morale, et ce dernier ne tient jamais au sol que par des racines sans vigueur. C'est ce qui arriva avec le système politico-religieux des missionnaires protestants; ils furent trop sévères contre les restes de paganisme, trop exigeants pour la célébration du dimanche, amenèrent l'hypocrisie, laissèrent, d'ailleurs, se propager la débauche et l'ivrognerie; des maladies vénériennes décimèrent une population vigoureuse par nature; puis vinrent toutes les affaires politico-religieuses avec la régente Pomaré; il fallut que du sang fût versé pour soutenir l'influence des missionnaires anglicans parmi des populations que leur intolérance et leur esprit, autant politique que religieux, avait rebutées; et en 1840, le christianisme protestant qui, somme toute, avait pris le dessus, ne valait guère mieux dans les îles de la Société que l'ancien paganisme.

Il en fut à peu près de même dans les autres îles de la Polynésie ; ce fut toujours l'alliance et le mélange de la politique avec la religion qui paralysa les missions anglicanes, ainsi

que le système de s'appliquer toujours à gagner les rois et les riches ; aux îles des Amis le roi devenu chrétien frappait de peines corporelles et même infamantes les violateurs des commandements religieux ; il en résulta, à *Tonga*, des révoltes qui réussirent d'abord et qui forcèrent, en 1840, les missionnaires d'abandonner l'île. A *Nioua*, le roi prêchait l'épée à la main, puis était vaincu et décapité avec ses compagnons. Aux îles des *Navigateurs*, on fut plus heureux, on fit à la fois la conquête et la prédication avec succès; les matelots déserteurs eux-mêmes se firent un métier lucratif de baptiser; ils baptisaient pour de l'argent, tant l'enthousiasme pour le christianisme était devenu populaire. Puis vinrent en 1845 les affaires et l'administration du fameux ministre Pritchard, nommé consul au nom de l'Angleterre. Aux *Nouvelles-Hébrides*, dont les habitants avaient été maltraités par des chrétiens chercheurs de bois de sandal, le missionnaire anglican Williams fut martyrisé quand il y aborda; les efforts protestants furent également stériles dans la *Nouvelle-Calédonie*, à la *Nouvelle-Zélande*. Les missions protestantes commencèrent par les pêcheurs de chiens de mer et de baleines et par les matelots déserteurs; puis vinrent en 1814 les entreprises du prêtre anglican Masden, de Sydney. Mais les prédicateurs protestants employèrent encore une espèce de Pomaré, Shongi, qui fut un chef à guerres sanglantes au profit de l'Angleterre et trouva la mort dans une bataille en 1828; ce chef était resté païen, mais avait soutenu la cause des missionnaires. Ensuite, l'influence anglaise alla toujours en augmentant rapidement, et, d'après les récits des missionnaires anglicans et méthodistes la conversion de la *Nouvelle-Zélande* au protestantisme est un fait accompli.

Voici comment M. Ed. Michelis résume l'histoire des missions protestantes dans les îles *Sandwich*; peut-être y a-t-il dans ce récit un peu de partialité contre les protestants ; mais il servira à justifier les reproches généraux que nous avons élevés contre leur système.

« Les trois États qui existaient autrefois dans cet archipel furent réunis par l'ambitieux Kamehameha I[er] en une monarchie, dont la capitale fut Honololu. Cet ardent païen se montra cependant favorable à la civilisation européenne, ce qui ébranla l'omnipotence païenne. Les sacrifices humains furent abolis et les temples des dieux abandonnés. Lorsque Kamehameha II monta sur le trône, les chefs les plus influents demandèrent l'abolition formelle du paganisme; le nouveau roi résista, et une sanglante guerre civile allait éclater lorsque le capitaine de vaisseau français Freycinet, qui avait par hasard mis pied à terre à Honololu, parvint à rétablir la paix, moyennant une convention conclue entre les deux partis.

» Le roi consentit à l'abolition du paganisme et se fit baptiser avec les premiers d'entre les chefs, Kalaimoku et Boki, durant l'automne de 1819, par l'aumônier de la flotte, l'abbé de Quélen. Le capitaine Freycinet promit au roi de lui envoyer un certain nombre de missionnaires catholiques. Au moment où le roi fit abattre les temples et les statues des dieux, le parti païen prit les armes; mais il fut complétement défait près de Kuamoo par Kalaimoku. Le paganisme était définitivement vaincu. Malheureusement l'envoi des missionnaires catholiques fut retardé pendant plusieurs années. Les protestants de Boston profitèrent de ce retard et de l'innocence des insulaires pour prendre la place des missionnaires et consolider à la cour leur influence à l'aide de quelques femmes. Le roi Kamehameha II fut entraîné à toutes les mesures que les missionnaires désiraient par les intrigues des femmes, dont ils disposaient à leur gré. Enfin on lui persuada de faire avec Boki un voyage en Angleterre. Il se mit en route, s'enivra souvent durant le trajet avec les matelots anglais, et mourut en 1824 en Angleterre. Son voyage et sa mort eurent les consé-

quences les plus avantageuses pour les missionnaires, la régence étant tombée entre les mains de Kalaimoku, qui leur était aveuglément dévoué. Dès lors leur pouvoir fut illimité. Une législation d'un rigorisme effrayant fut introduite. Les plaisirs les plus innocents furent interdits, et une observation superstitieuse du repos du dimanche vint attrister le naturel ouvert et serein de ce peuple enfant. Une loi de l'État obligea même les adultes à fréquenter les écoles protestantes ; cette ordonnance fut étendue aux colons européens et américains que Kamehameha II avait attirés dans le pays et excita un grand mécontentement. En général les Européens et les Américains, parmi lesquels se trouvaient des hommes de mérite et de savoir, formèrent une vive opposition aux menées des missionnaires et rendirent pour la première fois l'Europe attentive à leur exorbitant despotisme. Le consul de l'Amérique du Nord se mit à la tête de l'opposition, qui eut un organe en Europe dans le *Christian Examiner*, plus tard dans la *Gazette de Sandwich.* En outre des navigateurs européens (1) firent connaître plus exactement la triste situation de ces îles et excitèrent à un degré de plus en plus vif la sympathie du monde chrétien en leur faveur. Kalaimoku lui-même, homme de grand talent, qui, dans le commencement, s'était tout à fait abandonné à la direction des missionnaires, eut au déclin de sa vie de grandes inquiétudes sur le système établi par les protestants. Il se retira dans la vie privée, remit sa part dans l'administration à son frère, le prince Boki, homme d'un esprit cultivé et de nobles sentiments, qui dirigea la régence avec Kaahumanu, la mère du futur monarque, entièrement soumise aux missionnaires. Boki abolit les lois inhumaines imposées par les missionnaires, dont l'influence décrut rapidement. Il fit un pas plus décisif encore en permettant aux missionnaires catholiques d'exercer leur ministère dans l'île, et ceux-ci y acquirent bientôt de nombreux partisans. Malheureusement, Boki étant mort dans une expédition qu'il fit aux Nouvelles-Hébrides, les Catholiques furent opprimés sous le règne de Kaahumanu, et après sa mort sous celui de Kinau, et la persécution exercée contre eux rappela celle des premiers siècles de l'Église. Enfin, en 1833, le jeune roi Kamehameha III monta sur le trône. Complétement perverti par l'éducation que lui avaient donnée les missionnaires, livré en secret à tous les vices et à tous les désordres, il rejeta, dès le commencement de son règne, le joug du sombre puritanisme qu'on lui avait imposé, et enleva toute force obligatoire aux mesures de contrainte religieuse établies par les anglicans. Les Catholiques emprisonnés pour leur foi furent rendus à la liberté, et leurs missionnaires purent de nouveau se présenter dans l'île ; l'édifice protestant tomba subitement, et l'incapacité des ministres anglicans à fonder quelque chose de durable fut plus manifeste que jamais. Après avoir travaillé pendant vingt ans dans les conditions les plus favorables, ils demeurèrent presque ensevelis sous les ruines de leur œuvre. Le roi, leur élève, était devenu leur ennemi ; le peuple était bien autrement immoral qu'il ne l'avait été sous l'empire du paganisme. Les mariages étaient stériles; deux pestes, l'eau-de-vie et les maladies honteuses, décimaient la population. Enfin les chefs des tribus résolurent de détrôner le roi; mais les colons étrangers les en détournèrent. Les mécontents, pour fortifier leur parti, s'associèrent aux missionnaires protestants, qui avaient vécu pendant quelque temps sans influence et sans qu'on songeât plus à eux dans l'île. Kamehameha, se voyant de plus en plus menacé par ses ennemis, fit une démarche analogue à celle de la reine Pomaré à Taïti; il se rattacha aux missionnaires protestants, ses adversaires, et, sans changer d'ailleurs sa manière de vivre, il devint leur plus ardent protecteur. Le prédicateur Bingham devint tout-puissant.

(1) Par exemple Meyen, *Voyage autour du mond ;* Kotzebue, etc., etc.

» Les anciennes lois religieuses furent rétablies; les prêtres catholiques furent chassés, les insulaires catholiques cruellement maltraités; enfin un édit royal, rédigé par les prédicateurs protestants, déclara, dans les termes les plus provoquants et les plus blessants pour la nation française, la religion catholique bannie de toutes les îles. Cette déclaration eut de sérieuses suites. »

En somme, et malgré tous ses inconvénients, la propagande protestante est devenue très-considérable dans toute l'*Océanie*, et aujourd'hui, par suite de l'extension de la puissance colonisatrice anglaise, il semble juste d'avouer que c'est elle qui a le dessus dans ces contrées. Il faut reconnaître qu'aujourd'hui les systèmes d'intolérance et de rigorisme des protestants se sont modifiés, par suite des mesures que le gouvernement de l'Angleterre a prises en vue de la liberté de conscience, qu'il entend faire régner dans toutes ses possessions.

Il nous reste à résumer l'historique de la reprise des missions catholiques dans l'*Océanie* depuis un demi siècle.

Le même auteur qui vient de raconter les missions protestantes aux îles Sandwich, raconte comme il suit la reprise des missions catholiques dans ces mêmes îles.

« C'est, sans contredit, une des missions les plus intéressantes de la Polynésie. Nous avons vu précédemment qu'à la place des prêtres catholiques, promis par le capitaine Freycinet, ce furent des prédicateurs protestants qui s'établirent dans cet archipel. Ce ne fut qu'en 1827 que trois membres de la société de Picpus abordèrent dans ces îles et obtinrent du gouverneur Boki l'autorisation de bâtir une église. La mort de Boki étant survenue quelque temps après, le prédicateur Bingham arracha au nouveau roi une loi qui prohibait la religion catholique. Les missionnaires furent renvoyés comme des malfaiteurs et déportés sur les rives désertes de la Californie. Une cruelle persécution éclata en même temps contre les Catholiques demeurés dans l'île; mais ni la prison, ni les mauvais traitements, ni la confiscation de leurs biens ne purent contraindre les nouveaux convertis à l'apostasie. Les consuls anglais et américain vinrent sérieusement au secours des opprimés. Le règne du jeune Kamehameda II ramena une ère plus favorable à l'Église; mais elle fut de courte durée, comme nous l'avons vu. Les Catholiques furent de nouveau emprisonnés ; beaucoup d'entre eux moururent des suites des mauvais traitements qu'ils subirent. Lorsque le brick *la Clémentine* ramena à Honololu, sous le pavillon anglais, les missionnaires Short et Bachelot, qui en avaient été bannis, ils furent saisis à terre et ramenés à bord de *la Clémentine*. Le capitaine, ne voulant pas recevoir de prisonniers à bord, retira son équipage et y laissa les missionnaires pendant deux mois comme dans une prison. Le consul Charlton brûla publiquement le drapeau anglais, qui avait été déshonoré. Telle était la situation lorsque la corvette anglaise *Sulphur*, capitaine Belcher, et la frégate française *la Vénus*, commandée par le capitaine Dupetit-Thouars, se rencontrèrent dans le port de Honololu. Les deux capitaines exigèrent la délivrance des missionnaires, et Belcher arbora de nouveau le drapeau anglais sur *la Clémentine*. Les missionnaires Bachelot et Short entrèrent en triomphe dans la ville, sans pouvoir cependant obtenir d'y demeurer. Short se rendit à Valparaiso ; Bachelot, gagnant Punipet, mourut en route des suites des mauvais traitements qu'il avait soufferts à Honololu. Le 10 décembre 1837 Kamehameha, poussé par Bingham, promulgua une nouvelle loi qui bannissait formellement la religion catholique et contenait diverses mesures contraires au droit des gens. La cruelle persécution dont les insulaires catholiques furent alors les victimes fut momentanément arrêtée lorsque le capitaine Ed. Russell, commandant *l'Actæon*, et le capitaine Vaillant, commandant une corvette française, parurent devant Honololu; mais elle reprit avec violence dès leur départ. Enfin, le 9 juillet 1839, la frégate française *l'Artémise*, com-

mandée par le capitaine Laplace, parut devant Honololu, et menaça de bombarder la ville si l'on ne promettait immédiatement :

» 1° La liberté du culte catholique et l'égalité des Catholiques et des protestants devant la loi;

» 2° La remise d'un terrain où l'on pourrait bâtir une église catholique;

» 3° La mise en liberté de tous les Catholiques retenus pour leur foi.

» Le roi fut obligé de céder. La joie des Catholiques fut immense. Walsh, un Irlandais, fut pendant quelque temps le seul prêtre de ces îles, tandis que vingt ecclésiastiques y auraient eu de l'occupation, tant était considérable le concours des habitants demandant l'instruction et le Baptême. Enfin, en 1840, Mgr Rouchouze, évêque et vicaire apostolique, venant des îles Gambier, aborda dans l'archipel de Sandwich avec quelques coopérateurs. Dès la fin de l'année on comptait deux mille Catholiques ; l'année suivante ils s'élevaient à sept mille. Cependant les persécutions n'avaient pas cessé complétement, et en 1842 il fallut que la frégate *l'Embuscade* parût devant Honololu pour protéger les droits des Catholiques contre les vexations d'un gouvernement qui se faisait l'instrument de l'intolérance. La rage des sectaires alla si loin que la maison même du consul anglais, Charlton, qui avait pris chaudement à cœur la cause des Catholiques, fut envahie et pillée. Alors (1843) parut le lord commodore Paulett, sur la frégate *Casysfort*, qui demanda satisfaction. Le malheureux roi, dont les prédicateurs avaient abusé, remit ses pouvoirs entre les mains de lord Paulett; mais l'Angleterre ne consentit pas à l'occupation de l'île et replaça le roi sur son trône. Depuis lors les Catholiques jouirent de plus de repos. Cependant la mission était encore réservée à une rude épreuve. L'évêque Rouchouze était allé en Europe chercher de nouveaux collaborateurs ; à son retour il fut englouti dans les flots, non loin du cap Horn, avec quatorze missionnaires et quelques Sœurs de Charité. Cette perte si déplorable fut cependant bientôt réparée. En 1845 les îles Sandwich furent érigées en un vicariat apostolique, et le nombre des prêtres s'accrut sensiblement. Des districts entiers de la grande île Owaihi embrassèrent le Catholicisme. En 1843 on comptait dans tout l'archipel 12,500 indigènes baptisés ; en 1846 ils étaient 15,000, avec 16 prêtres et 110 écoles. »

Le même auteur parle comme il suit des missions catholiques dans la *Nouvelle-Zélande* à l'autre extrémité de l'Océan vers le sud :

« En 1836 le pape Grégoire XVI érigea le vicariat apostolique de l'*Océanie* occidentale, qui fut confié à la congrégation des Maristes de Lyon. Le premier vicaire apostolique fut Mgr Pompallier, évêque de Maronéa, *in partibus infidelium*. Après avoir fondé plusieurs missions dans la Nouvelle-Galles, il visita *Sydney*, d'où il se rendit dans la Nouvelle-Zélande, et débarqua sur la côte occidentale de l'île septentrionale de *Shouki-anga*. Les Irlandais et les Catholiques anglais résidant dans ces parages lui firent un cordial accueil. Quoique constamment contrariés par les missionnaires protestants, mais appuyés par les colons européens et par la compagnie de la Nouvelle-Zélande, de Londres, les prêtres catholiques obtinrent rapidement une forte position, acquirent une influence considérable et pénétrèrent parmi les tribus sauvages plus avant que ne l'avaient fait les protestants pendant un séjour de trente années dans l'île. L'occupation de la Nouvelle-Zélande par les Anglais, en 1839, améliora notablement la situation des Catholiques, car l'autorité politique fut dès lors enlevée aux missionnaires protestants et les droits légitimes de chacun furent garantis. Lorsque Mgr Pompallier eut à plusieurs reprises, reçu des renforts d'Europe et fondé des stations dans les points les plus importants de l'île du Nord, il visita la grande île du Sud, où les Français avaient une petite colonie à *Akaroa*, dans la presqu'île de Banks, sur la côte orientale, colonie qui leur servait en même temps de station de relâche pour les bâtiments de guerre. Il y créa plusieurs stations ; au bout

de quelques années la religion catholique avait acquis une prépondérance marquée sur le protestantisme dans la Nouvelle-Zélande. Malheureusement le nombre et les forces des prêtres ne suffisaient pas pour instruire et diriger d'une manière suivie et persévérante tous ceux qui demandaient à être reçus dans le giron de l'Église. Une circonstance qui fut également nuisible à la religion catholique, ce fut la nationalité des missionnaires, qui tous étaient Français, alors que le gouvernement anglais soupçonnait celui de la France d'avoir de secrètes vues sur la Nouvelle-Zélande. Cette crainte fut surtout exploitée par les prédicateurs anglais durant la déplorable guerre qui, au commencement de 1845, avait été soulevée par les indigènes contre les Anglais. Les missionnaires protestants avaient essayé antérieurement de fonder parmi les Nouveaux-Zélandais un royaume indépendant, ce qui leur avait inspiré une haine mortelle contre les Anglais, une fois que ceux-ci eurent entrepris d'occuper leur pays. Le chef Héki, élève des missionnaires, se mit à la tête des mécontents, et, la guerre allumée, chercha à attirer de son côté l'évêque catholique et les 30,000 fidèles de son Église. Mgr Pompallier se conduisit avec une extrême prudence et détourna Héki de la guerre, sans pour cela parvenir à vaincre la défiance des Anglais. Héki battit les Anglais près de Kororaréka, dans la baie de l'île, et s'empara de la ville, qu'il pilla, en ne respectant que l'église catholique. Il défit à diverses reprises les Anglais près de Waimate, principale résidence des missionnaires protestants.

» Mais, au mois de décembre 1845, les révoltés furent subitement attaqués dans leur forte position, près du fleuve Kawa-Kawa, le dimanche, pendant l'office protestant, et, après une défense opiniâtre, ils furent battus par les Anglais. La guerre, toutefois, se prolongea encore longtemps et rendit presque impossible le ministère des prêtres catholiques. Mgr Pompallier résolut, en conséquence, de retourner, en attendant, en Europe, et d'aller rendre compte de ses travaux à Rome. Il demeura quatre ans en Europe. Malheureusement, durant cette longue absence, les fruits de ses travaux antérieurs furent compromis; beaucoup d'indigènes retombèrent dans le paganisme ou se livrèrent aux mains des protestants.

» Aujourd'hui (1860) la Nouvelle-Zélande est divisée en deux diocèses, dont l'un a son siége à *Auckland* l'autre, à *Port-Nicholson.* »

Continuons rapidement en remontant au nord-ouest jusqu'aux Philippines, puis en redescendant le grand demi-cercle de seconde formation qui environne les terres centrales de première formation.

La première terre qui se présente est la *terre de Van Diemen* ou la *Tasmanie*; la liberté de conscience protégée par le pavillon anglais flottant particulièrement à Sydney, permit à nos missionnaires de faire assez de conquêtes pacifiques autour de Hobars-Townpour la création, en 1841, d'un évêché dans cette ville, suffragant d'un archevêché créé également à Sydney, sur la côte méridionale de la grande terre; il en fut de même, quelques années après, à Victoria et à Perth, puis à Melbourn. Dans l'intérieur de l'Australie, après les premières exclusions de tout ce qui n'était pas protestant — témoin le missionnaire catholique Flinn qui, après avoir fondé (1818) quelques paroisses, fut réembarqué violemment pour l'Europe — vint aussi la liberté, et la propagande catholique reprit son essor; les autorités anglaises se servirent elles-mêmes de prêtres catholiques, par exemple dans la colonie de Norfolk, pour y rétablir l'ordre, et firent bâtir une église. Elles acceptèrent le concours des missionnaires italiens et espagnols qui aidèrent puissamment les Irlandais et les Anglais. Un premier synode catholique fut même célébré en 1845 sur le sol de l'Australie; il se composa de quatre évêques, de beaucoup de prêtres et d'une multitude de fidèles; et Mgr Brady, évêque de Perth, publia, le premier, un lexique de la langue primitive de l'Australie, lexique qui

fut imprimé à Rome dans cette même année.

Si, de la grande terre australienne, nous prenons à droite et gagnons vers l'*Océanie* centrale, nous trouvons la *Nouvelle-Calédonie*, les îles *Salomon*, les *Nouvelles Hébrides*, les îles *Viti*, etc. Dans la Nouvelle-Calédonie, ce furent (1843), les pères maristes qui établirent les premiers une résidence permanente; la langue leur offrit de grandes difficultés; mais une tribu de réfugiés antérieurement chassée de Wallis, qui s'attacha à eux, leur facilita l'œuvre; cependant ils furent contrecarrés par les missionnaires protestants qui les firent passer pour des espions, et jusqu'à cette heure, dans ces îles aussi bien que dans les *Nouvelles-Hébrides*, les progrès du catholicisme ont été peu sensibles. Dans les îles Salomon, Grégoire XVI érigea en 1844 un vicariat apostolique sous le nom de *Mélanésie* et de *Micronésie* : ce fut un navire anglais de Sydney, dont tout l'équipage était protestant, qui transporta le P. Epalle, évêque de Sion, à l'Ile *Isabelle*; à peine débarqué, les nègres indigènes le blessèrent mortellement, et il revint à bord où il mourut; les matelots protestants furent indignés; les autres missionnaires eurent beaucoup de peine à les empêcher de venger la mort de l'évêque; l'équipage lui fit à bord, tout protestant qu'il fût, de magnifiques funérailles et entendit, pour le repas de son âme, la messe catholique. Les prêtres de la mission de Milan ont repris, depuis lors, cette mission dangereuse. Dans les îles *des Amis* et *Viti* fut érigé vers 1842, un vicariat apostolique, dont le siége fut fixé dans l'île de Tonga. Le père Grange profita, dans cette île, en 1843, de ses connaissances en astronomie pour gagner la considération des habitants devenus très-défiants à l'égard des Européens, en leur expliquant tout ce qui concernait la grande comète qui parut cette année-là; et il put, grâce à quelques circonstances heureuses comme celle-là, fonder une communauté de fidèles d'environ mille personnes. Mgr Bataillon, évêque de Tonga, fonda à Namouka, dans les îles *Viti*, à peu près dans le même temps, une première mission qui s'étendit jusqu'aux îles des *Navigateurs*, centre principal des missions protestantes. Aujourd'hui les deux cultes chrétiens se font concurrence dans les trois archipels des îles Viti, des îles des Amis et des îles des Navigateurs.

Étendons-nous maintenant plus loin vers les extrémités orientales de l'*Océanie*; nous rencontrons les îles *Taïti* ou *de la Société*, les îles *Gambier*, les îles *Basses*, ou *Archipel dangereux*, les îles *Marquises* ou *Nouka-Hiva*.

En 1834, MM. Caret et Laval, de la congrégation de Picpus, avec le catéchiste anglais Colomban Murphy, abordèrent dans l'île de *Mangaréva* (1) et y virent prospérer leur mission en pleine tranquillité; un grand-prêtre païen Matua et le roi Maputéo se firent même baptiser et bientôt toute la population les imita. « On bâtit des églises, dit M. Michelis, on fonda des écoles, on s'occupa d'agriculture, et sans que l'esprit et les coutumes nationales souffrissent de perturbation notable, la vie publique et la vie privée du peuple furent réglées d'après les lois chrétiennes. En général, l'histoire des îles *Gambier* offre un des plus beaux exemples d'une vraie mission catholique. »

Aux îles de la Société, il en fut autrement, voici comment M. Michelis raconte cette histoire :

« Depuis que la religion catholique avait pu s'introduire à Mangareva, dans le voisinage de Taïti, l'Angleterre accordait l'appui de sa politique au protestantisme de ces contrées; elle avait formé une alliance, par l'entremise du capitaine Sandiland, entre la reine Pomaré et les missionnaires anglicans, jusqu'alors fort hostiles à cette reine. Par une réaction naturelle, les chefs du parti national, auxquels l'autorité arbitraire de la reine était intolérable, jetèrent les yeux sur les missionnaires catholiques. Mörenhout, consul de l'Amérique du Nord, qui devint plus tard consul de France, servit d'intermédiaire pour former une alliance entre

(1) Cette île, la plus grande des îles Gambier, n'est peuplée que d'environ 2,500 âmes.

les uns et les autres. Les principaux chefs leur en ayant exprimé formellement le désir, MM. Caret et Laval se rendirent à Taïti, et, entourés par une population curieuse, ils se dirigèrent vers *Papéiti*, dont le gouverneur, Itoti, contre le gré de la reine, fit débarquer leurs effets de voyage. Peu de temps auparavant, une loi inspirée par les anglicans avait interdit l'entrée du pays à tous les étrangers. Malgré l'énergique protestation du consul américain contre cette violation du droit des gens, les Taïtiens, poussés par le consul Pritchard, employèrent la force contre les missionnaires catholiques, qu'on saisit dans la maison même du consul et qu'on ramena à Mangaréva. Mörenhout lui-même fut blessé dans sa maison; sa femme mourut des suites des mauvais traitements dont elle avait été l'objet. Ces excès et d'autres du même genre, et surtout l'atteinte portée aux droits des Français, déterminèrent le gouvernement du roi Louis-Philippe à intervenir dans les affaires de Taïti. Le capitaine Dupetit-Thouars, qui avait été envoyé en 1836, avec la frégate *la Vénus*, dans la mer du Sud, pour protéger les baleiniers français, trouva, en 1838, au printemps, à Valparaiso, des lettres de son gouvernement qui lui enjoignaient de se rendre immédiatement à Taïti et d'exiger des satisfactions pour les mauvais traitements infligés à ses compatriotes. En effet il parut dans la rade de Papéiti, et il obtint ce qu'il demandait. Mörenhout fut nommé consul de France. Bientôt après, la capitaine Dumont-d'Urville aborda avec deux bâtiments de guerre et ratifia tout ce qu'avait fait le capitaine Dupetit-Thouars. Il déclara au missionnaire Pritchard que, s'il n'était pas consul anglais, il le chargerait de fers, l'emmènerait en France et l'y ferait juger. Cependant comme le capitaine Dupetit-Thouars et le capitaine Dumont-d'Urville n'avaient rien fait pour garantir dans l'avenir la liberté religieuse des Catholiques, le gouvernement français, ne se contentant pas des résultats de leur mission, chargea le capitaine Laplace de faire voile vers Taïti, sur la frégate l'*Artémise*, et d'exiger que la religion catholique y fût établie sur le même pied que la religion protestante. Le capitaine Laplace vint à bout de ses exigences et demanda en même temps un terrain pour y construire une église catholique; mais à peine l'*Artémise* eut-elle quitté la rade de Papéiti que la reine Pomaré refusa de donner le terrain promis. Les missionnaires catholiques furent de nouveau vexés de toutes les manières, tandis qu'une partie notable de la population, et principalement les chefs Tati, Itoti, Otomi, etc., se montraient très-favorables au Catholicisme. Le capitaine Dupetit-Thouars ayant reparu, en 1842, avec la frégate *la Reine-Blanche*, devant Papéiti, et exigé satisfaction, les chefs le prièrent d'occuper l'île, en en laissant l'administration à la reine. La reine fut contrainte d'accepter cette position, et les Français prirent possession de Taïti. On arbora le drapeau tricolore et on institua un gouvernement provisoire. Cependant le capitaine anglais Thomas Thomson poussa une partie du peuple à se prononcer pour l'indépendance de Taïti; Pomaré reparut en reine, fit abattre le drapeau français et invoqua le secours de l'Angleterre. Le capitaine Dupetit-Thouars eut alors recours à la force; il déposa la reine et emmena le prédicateur-consul Pritchard prisonnier en Europe.

» L'Angleterre n'ayant aucune envie de faire la guerre à la France on s'arrangea; la souveraineté de la France fut reconnue, en même temps que la liberté du culte protestant fut garantie. Le parti anglais de Taïti, déçu dans ses espérances, recourut aux armes et alluma contre les Français une guerre sanglante, qui se termina par la complète soumission de Taïti à la France, tandis que la reine Pomaré fut réduite à exercer son autorité dans une des plus petites îles de l'ouest. Elle s'établit à *Raiatéa*, et là encore elle eut besoin de l'appui de la France contre les tentatives républicaines de ses propres sujets. Aujourd'hui l'archipel des îles de la Société et des îles Gam-

bier forme un vicariat apostolique.

» Dans les temps les plus récents il y a eu également des missions catholiques dans les *îles Basses*, ou *Archipel dangereux*. »

Laissons encore M. Michélis faire le résumé de ce qui concerne les îles *Marquises*, aujourd'hui françaises comme celle *de la Société*, dont il vient d'être question.

« Ces îles forment un archipel du grand Océan, au N.-O. des îles de la Société, du 7° 37′ au 10° 25′ de lat. S. Le groupe méridional se compose de cinq grandes îles, *Sainte-Christine* (Taouata), *Sainte-Madeleine* (Fatuou-Huva), *Saint-Pierre* (Motane), *Saint-Dominique* (Hiwa-oa) et *Fetou-Houkou*. Des onze îles formant l'autre groupe la plus importante est *Nouka-Hiva*, puis *Vapou*, etc. En somme les Marquises comptent de 18 à 22,000 habitants. Les missionnaires protestants s'y étaient établis depuis assez longtemps, sans avoir obtenu aucun résultat, parce qu'ils étaient privés d'appui politique. En 1838, le capitaine Dupetit-Thouas y débarqua deux missionnaires de la société de Picpus, venant de leur maison de Valparaiso, qui fondèrent une station dans l'île Sainte-Christine et formèrent la première communauté chrétienne de ces parages. En 1839 une station fut établie à Nouka-Hiva par le Père Garcia, puis une troisième dans l'île de Vapou. Ces hardis missionnaires eurent de fortes épreuves à traverser. Témoana, chef indigène, qui croyait avoir des droits à la souveraineté de Nouka-Hiva, avait été élevé à Taïti par les protestants. De retour à Nouka-Hiva, il suscita contre les tribus qui ne reconnurent pas son autorité une véritable guerre de cannibales. Il finit par être tellement battu qu'il appela les Français à son aide. Le capitaine Bernard, commandant le brick de guerre *le Pylade*, négocia la paix et assura en même temps la position des prêtres catholiques. Les missionnaires protestants, à qui manquait désormais l'appui de Témoana, se retirèrent complétement des îles Marquises. En 1842, le capitaine Dupetit-Thouars prit formellement possession de ces îles au nom de la France, qui les a conservées depuis lors. Aujourd'hui elles sont le siége d'un vicariat apostolique et d'un évéché. »

Enfin si nous regagnons les îles les plus septentrionales de l'*Océanie* occidentale, de la Nouvelle-Guinée à Sumatra et de Sumatra aux Philippines, nous voyons des possessions hollandaises, des possessions portugaises et des possessions espagnoles. La Nouvelle-Guinée, une partie de Sumatra, une partie de Bornéo, une partie de Sélangou sont au Portugal ; les Philippines sont encore à l'Espagne, et tout le reste est à la Hollande, Papouas, îles Moluques, îles Célèbes, presque tout Bornéo, une partie de Sumatra et Java. Dans ces pays le christianisme n'a presque rien gagné sur le bouddhisme, sur l'islamisme et sur le paganisme ; dans les possessions hollandaises, si le christianisme a gagné quelques individus, c'est en faveur du protestantisme ; il ne reste au catholicisme que les quelques conquêtes qu'il a pu faire dans les possessions espagnoles et portugaises. Nous avons dit qu'aux Philippines, le catholicisme a persisté depuis la décadence de la puissance espagnole ; cet effet a été dû surtout à ce que le clergé du pays se trouvait être presque en totalité Tagalien : les douze membres du chapitre de Manille, par exemple, sont des prêtres indigènes. Le diocèse de Manille renferme environ mille paroisses, celui de Neo-Ségovie, 500 ; celui de Neo-Cacérès, 600 ; celui de Zébu, 900 ; le nombre total des catholiques de ces contrées, dans les possessions espagnoles et portugaises est de plus de 4 millions.

Dans ces pays, que ne protége pas la grande politique anglaise de liberté de conscience inaugurée partout depuis 30 ans, on est encore obligé de soutenir des guerres qui sont faites, pour cause de religion, non point par les bouddhistes, un tel esprit est trop éloigné de leur pensée religieuse, non point par les païens eux-mêmes, mais par les musulmans. Les catholiques espagnols, par exemple, ont été obligés de vaincre, il n'y a pas encore bien des années, le sultan de l'archipel de Soulou, siége principal

du mahométisme, qui leur faisait une guerre incessante depuis 150 ans. Depuis cette victoire, des missions se sont réorganisées pour les îles des Philippines qui en ont encore besoin, pour Palawan, pour Mindanao qui prêtait son appui au sultan de Soulou ; et même pour les îles *ensorcelées*, les Carolines.

La conclusion générale à tirer de la complication de faits dont nous venons d'essayer de donnner quelque idée, c'est 1° que le catholicisme a repris partout vigueur avec la tolérance imposée par le gouvernement anglais aux ministres protestants, et sous le pavillon de la liberté de conscience arboré partout par ce gouvernement et par celui des États-Unis ; 2° que le catholicisme implante d'autant mieux et plus solidement ses racines dans les populations, qu'il n'use lui-même que des moyens pacifiques et spirituels, *Arma nostra*, disait saint Paul, *carnalia non sunt*, et qu'il laisse à ses concurrents la même liberté qu'il demande pour lui-même.

LE NOIR.

OCCASION. *Voyez* CAUSE.

OCCURRENCE. En style de bréviaire et de rubriques, on dit que deux offices sont en *occurrence* lorsqu'ils se rencontrent le même jour ; ainsi lorsque la fête d'un saint tombe le dimanche, l'office du saint est en *occurrence* avec celui du dimanche, et les rubriques enseignent auquel des deux il faut donner la préférence. *Voyez* CONCURRENCE.

BERGIER.

OCTAPLES. L'ouvrage d'Origène, ainsi nommé, était une espèce de Bible polyglotte, rangée en huit colonnes. Elle contenait 1° le texte hébreu écrit en caractères hébraïques ; 2° le même texte en caractères grecs ; 3° la version grecque d'Aquila ; 4° celle de Symmaque ; 5° celle des Septante ; 6° celle de Théodotion ; 7° celle que l'on appelait la *cinquième grecque* ; 8° celle que l'on nommait la *sixième*. Ce savant Père de l'Eglise avait très-bien compris qu'une des meilleures manières de prendre le sens du texte sacré, était de comparer ensemble les différentes versions. *Voy.* HEXAPLES.

BERGIER.

OCTATEUQUE. De même que les cinq livres de Moïse sont nommés le *Pentateuque*, en y ajoutant les trois livres suivants qui sont Josué, les Juges et Ruth, on a nommé ce recueil, l'*Octateuque*, mot grec formé de ὀκτὼ, *huit*, et τεῦχος, *livre*. Procope de Gaze a fait dix livres de commentaires sur l'*Octateuque*.

BERGIER.

OCTAVE, espace de huit jours destiné à la célébration d'une fête, pendant lequel on répète tous les jours une partie de l'office de la fête, comme les hymnes, les antiennes, les versets, avec une ou plusieurs leçons relatives au sujet. Le huitième jour que l'on nomme proprement l'*octave*, l'office est plus solennel que celui des jours précédents. Ordinairement les fêtes les plus solennelles, comme Noël, Pâques, la Pentecôte, la Fête-Dieu, la fête du patron, sont accompagnées d'une *octave*.

On appelle encore *octave* la station d'un prédicateur qui prêche plusieurs sermons pendant l'*octave* de la Fête-Dieu. Cette coutume a été établie en France depuis l'hérésie des protestants, afin d'instruire particulièrement les peuples sur le sacrement de l'Eucharistie, et les affermir dans la foi de ce mystère. Ainsi l'on dit que tel prédicateur a prêché l'*octave* dans telle église. Dans quelques diocèses il y a des paroisses où l'on fait une *octave* des morts.

Le titre du psaume 6, qui est le premier des psaumes pénitentiaux, du psaume 12, etc., porte : *pro octava* ou *ad octavam* ; les commentateurs sont partagés sur le sens de ce mot ; les uns croient qu'il désigne un psaume destiné à être accompagné par le son d'un instrument à huit cordes ; d'autres, qu'il devait être chanté pendant huit jours ; d'autres disent que cela désignait le ton le plus élevé que nous nommons l'*octave* ; quelques-uns enfin entendent la huitième bande de musiciens. Aucune de ces conjectures n'est certaine.

BERGIER.

ODART (Alexandre-Pierre comte) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce viticulteur et auteur ampelographe français, né à Prézault (Indre-et-Loire) en 1778, et mort il y a une dizaine d'années à l'âge d'environ quatre-vingt-cinq ans, a rendu des services importants à l'art antique, qui remonte à Noé, de la culture de la vigne ; il avait formé dans son domaine, près de Tours, une curieuse collection des cépages de tous les pays. Il fut chargé en 1839, par le gouvernement français d'une mission œnologique en Hongrie, et fut décoré en 1849.

M. *Odart* a laissé plusieurs ouvrages pratiques dans lesquels il oppose l'expérience aux spéculations des chimistes; citons : *Essai des divers modes de la culture de la vigne*, Tours, 1837, in-8 ; *Ampélographie universelle ou Description des cépages les plus estimés*. Tours 1851, in-8 ; *Manuel du vigneron*, Paris, 1845, in-12.

LE NOIR.

ODE (l') (*Théol. mixt. littér. et art.*) — V. POESIE.

ODEUR. Ce terme, dans l'Ecriture, signifie non-seulement les parfums, comme dans Amos, c. 5, ℣ 21 : « Je » n'accepterai plus l'*odeur* de vos as- » semblées, » c'est-à-dire l'encens que vous m'offrez ; mais il se prend souvent dans un sens figuré, comme en français, pour ce qui nous plaît ou nous déplaît. *Gen.*, c. 8, ℣ 21, il est dit que Dieu reçut en bonne *odeur* le sacrifice de Noë, c'est-à-dire qu'il l'approuva, et que ce témoignage de reconnaissance lui fut agréable. *Ephes.*, c. 5, ℣ 2, saint Paul dit que Jésus-Christ s'est livré et s'est offert à Dieu pour nous, comme une hostie et une victime de bonne *odeur* ; parce que Dieu, touché par ce sacrifice, a pardonné aux hommes. *Odeur* signifie encore la bonne réputation et les heureux effets qu'elle produit. « Par » nous, dit ce même apôtre, *II Cor.*, » c. 2, ℣ 14, Dieu répand partout » l'*odeur* de sa connaissance ou les » bons effets de sa doctrine, parce » que nous sommes devant lui la » bonne *odeur* de Jésus-Christ, pour » ceux qui sont sauvés et pour ceux » qui périssent; pour les uns c'est » une *odeur* mortelle, pour les autres » une *odeur* qui donne la vie. »

Ce terme se prend aussi en mauvaise part; *Gen.*, c. 34, ℣ 30, Jacob dit à ses enfants : « Vous m'avez mis » en mauvaise *odeur* chez les Cha- » nanéens, » vous m'avez rendu odieux à ces peuples. *Exod.*, c. 5, ℣ 21, les Israélites disent à Moïse et à son frère : « Vous nous avez mis en mau- » vaise *odeur* auprès de Pharaon et » de ses ministres. » *Dan.*, c. 3, ℣ 94, il est dit des trois enfants dans la fournaise, que l'*odeur* du feu ne passa point en eux, c'est-à-dire qu'ils ne ressentirent aucun mal ni aucun des effets du feu.

BERGIER.

ODEURS (*Théol. mixt. scien. phys.*) — Les mystères ne sont pas loin de nous; ils nous enveloppent et nous les rencontrons à chaque pas. L'*odeur* d'une rose est quelque chose de plus mystérieux pour le savant que la lumière, la foudre, le magnétisme, et beaucoup d'autres choses pour lesquelles la science a trouvé des explications qui, si elles ne lèvent pas toutes les difficultés, les reculent au moins et satisfont, jusqu'à un certain point, l'esprit. Les *odeurs*, disent le plus grand nombre des physiciens, sont des émanations gazeuses qui sont lancées par les corps odorants et qui affectent le sens de l'odorat chez les animaux. Mais avant que l'explication de la lumière et des fluides impondérables par des mouvements vibratoires, donnée par Descartes, Huygghens et Malebranche, eut triomphé dans la science, ne disait-on pas aussi avec Newton que la lumière était une émanation des corps lumineux se faisant par mode d'émission? Et combien de difficultés ne présente pas cette théorie? On dit bien que ce sont des parcelles extrêmement ténues qui se volatilisent à la surface des corps, se dissolvent dans l'atmosphère et s'y répandent de nouveau, comme on voit un tourbillon de fumée s'étendre et produire de petits tourbillons, lesquels s'étendent encore; les *odeurs* envahiraient de la sorte les espaces environnants. Mais comment concevoir, par cette explication, des faits

comme ceux qui suivent : l'*odeur* du romarin, d'après Bertholin, fait reconnaître les côtes d'Espagne à 40 milles en mer ; et si l'on cherche à mesurer ce que perd le romarin dans une telle émission, on trouve 0 ; après avoir émis son *odeur*, il ne pèse pas moins qu'il ne pesait auparavant. Boyle prit une masse d'ambre gris d'un peu plus de 5 gr. 30 centig., l'exposa, durant trois jours et demi, dans un lieu où elle exhalait le mieux son *odeur*, la pesa au bout de ce temps et ne put constater aucune perte dans son poids. On n'a pu, en un mot, reconnaître jusqu'à présent aucune diminution de poids, par suite des émanations prodigieuses de certaines substances odorantes telles que le musc. Comment concevoir une telle subtilité, si l'*odeur* est une véritable émission de particules tirées du corps lui-même ? Aussi croirions-nous plutôt que les *odeurs* sont véritablement impondérables aussi bien que les sons, aussi bien que la lumière, parce qu'elles ne seraient que des vibrations, des mouvements, que les corps odorants auraient la propriété de produire dans un milieu ambiant susceptible de transmettre de proche en proche ces vibrations. Mais que de mystères encore dans une telle hypothèse ! De quelque côté qu'on se tourne pour expliquer cette chose si simple, que notre sens de l'odorat nous accuse si bien à tout instant, on ne trouve que mystère.

Le Noir.

ODILON (saint), cinquième abbé de Cluny, mort l'an 1049, à l'âge de 87 ans, s'est rendu célèbre dans son siècle par ses talents, par ses vertus, et par l'institution qu'il a faite de la commémoration générale des trépassés, qui a été adoptée par toute l'Eglise. On a de lui des sermons, des lettres et des poésies, qui se trouvent dans la *Bibliothèque des Pères*, et dans celle de Cluny, imprimée par les soins de Duchesne. Bergier.

ODIN ET LES EDDA (*Théol. mixt. scien. hist. rel. étr.*) — *Odin* est le héros, ou plutôt le Jupiter des Edda, recueils de chants populaires, de traditions mythologiques, d'aventures merveilleuses en langue islandaise.

Ce chef, à la fois pontife, poëte et guerrier, dut frapper singulièrement les imaginations de l'Europe septentrionale, car aucune vie d'homme n'a été plus transfigurée que la sienne ; et il est resté le plus puissant des dieux pour les Scandinaves, les Anglo-Saxons, les Alemans, les Vandales, les Longobards, les Franks, les Sicambres et toutes les tribus teutoniques.

Son nom, qui signifie *tout-puissant*, a varié selon les idiomes où il est entré. Othin Wodan, Wuotan, Gwodan sont des synonymes d'*Odin*.

Voici ce qu'on trouve, dans les traditions, de plus semblable à de l'histoire, au sujet de ce héros.

Le chef des ases, c'est-à-dire le chef des chefs, le dieu des dieux, s'appelait d'abord Sigge.

Il descendit des cimes du Caucase, côtoya le palus Méotide, laissa aux Russes un de ses fils pour les commander, traversa l'Europe, établit un second de ses enfants à la tête des Saxons, en accorda un troisième aux Sicambres sur les rives du Wéser, monta dans la péninsule habitée par les Cimbres pères des Kymrys, donna son fils Skioli à ces vaillants du Damemark qui en firent leur roi, et enfin alla se fixer dans la Suède.

Gylfe, qui était le chef des Suéons, reçut de sa bouche la science des dieux et des hommes, fit de lui son docteur et son maître, embrassa son son culte et l'adopta pour son successeur.

Sigge devint grand chef des Goths, des Visigoths, des Ostrogoths, des Hillévions, des Nérigons et de toutes les races guerrières qu'enserre la Baltique et l'Océan. Il établit le siége de son empire à Sigtune, et, de cette capitale, promulgua son culte et sa législation nouvelle dans des chants épiques, qui ont inspiré, dans la suite des temps, les bardes du Nord.

C'est alors qu'il prit le nom d'*Odin* et qu'il institua les douze drottrars, prêtres des dieux, rédacteurs et interprètes des lois.

C'est *Odin* qui bâtit le temple d'Up-

sala; c'est lui qui apprit aux hommes que les âmes des guerriers étendus sur les champs de bataille sont reçues triomphantes dans le Valhalla; c'est lui qui enseigna à brûler les morts ; c'est lui, c'est *Odin* qui donna aux drottars l'esprit de prophétie, qui leur inspira les oracles.

Odin mourut, et il se trouva que son corps portait les stigmates de neuf lances aiguës; c'est pourquoi les vaillants du Nord l'adorèrent.

Les ases continuèrent les sacrifices qu'il faisait lui-même à Upsala et transmirent leur mission à leurs petits-fils, les chefs des Suéons.

Les *edda* sont les recueils des chants héroïques et merveilleux des Skaldes, c'est-à-dire des poëtes de la Scandinavie.

Les uns sont en vers, les autres sont en prose.

Il y a deux *edda*, l'*edda de Sœmund* et l'*edda* de *Snorro*, dite la jeune edda ou l'edda prosaïque.

La première passe pour plus ancienne; mais telle n'est pas l'opinion de M. Bergmann qui a donné à Paris en 1838 une édition française de morceaux tirés des *edda*, sous ce titre; *Poëmes islandais tirés de l'edda de Sœmund, publiés avec une traduction, des notes et un glossaire.* Il pense qu'elles sont toutes deux de la même époque, et assigne pour date à ces compilations la fin du treizième siècle.

La plupart des chants qui composent les *edda* sont mythologiques; plusieurs paraissent historiques, et quelques-uns sont moraux.

Les chants historiques ont pour héros et héroïnes de grands personnages plus ou moins antiques, appartenant aux Germains et aux Scandinaves. Atle, ou Attila, y est célébré, ainsi que Sigurd et Gutrun son épouse, Helge, Brunilda et plusieurs autres.

Les hymnes éthiques ou moraux sont les moins nombreux, on ne peut guère ranger dans cette classe que le Havamal et le Solarljod ou chant du soleil. Ce dernier sent un peu le christianisme, ce qui a fait conclure aux critiques qu'il est moins ancien que tous les autres ; l'âme d'un père, déjà mort, y vient adresser des avis et des leçons au fils qu'elle laisse sur la terre.

Dans le Havamal, c'est *Odin* lui-même qui développe son système de morale, ses idées mystiques, ses règles de prudence humaine, et principalement les sens cachés des caractères de l'écriture scandinave, appelés *runes*.

La mythologie des *edda* est très-surnaturelle, très-grandiose et très-fantastique.

Le Valuspa est un des morceaux les plus remarquables. Une sybille scandinave, une Vala, y expose toute la doctrine cosmogonique et théogonique des contrées du Nord avant que le christianisme les eût envahies. C'est un tableau de la création, des fonctions hiérarchiques des dieux chargés de gouverner l'univers, et de cette race des nains, sur laquelle les poëtes du Nord ont tous exercé leur fantasque imagination.

L'hyndluljod ressemble au précédent : c'est un discours de la déesse Freya à une Vala pour l'instruire dans la cosmogonie, et dans la généalogie des héros.

Le *Grimnismal* chante une des aventures d'*Odin*, qui prend le nom de *Grimner* en cette circonstance.

Il y a le chant du puissant Tissand, celui du Nain sage qu'instruit un dieu, celui de Baldur, fils d'*Odin*, celui des aventures du dieu Thor, etc.

C'est à Sæmund Sigfusson, savant prêtre islandais du onzième siècle, que nous devons le recueil de ces chants précieux qui étaient encore, à cette époque, disséminées dans le peuple ; car il ne paraît pas qu'ils eussent été mis en volume auparavant; et sans la peine qu'il se donna, ils seraient probablement perdus pour nous.

Il en est de même de Snorro qui paraît avoir compilé l'autre *edda* un siècle plus tard, à moins que M. Berymann n'ait raison dans sa théorie de la contemporanéité des deux *edda*.

Le mot *edda* a été interprété de diverses manières. Quelques critiques le font dériver du mot indien

véda; d'après eux, les *edda* seraient les *véda* de la Scandinavie. D'autres le tirent du mot *odr*, qui signifie chant ou sagesse. On pense communément que le recueil a été ainsi nommé parce qu'il renferme l'enseignement traditionnel écrit par les aïeux pour leur postérité, attendu que le mot *edda*, signifie *aïeule* en islandais.

Ce n'est qu'au dix-septième siècle que les *edda* furent connus en Europe, ayant été apportés par de savants voyageurs à Copenhague, de l'Islande où elles dormaient depuis cinq cents ans.

Il existe, dans les traditions sur *Odin* des contradictions nombreuses; pour les concilier, plusieurs auteurs modernes ont admis l'existence de plusieurs *Odin*; ils ont même su en trouver quatre. Quant aux Scandinaves, ils n'en ont jamais connu qu'un seul, et les *edda* n'en laissent pas soupçonner plusieurs.

On sait qu'en anglais et dans les langues du Nord, le mercredi porte encore le nom d'*Odin*; c'est le jour de Wodan.

Odin n'est pas le créateur du monde, mais le monde lui a été donné comme empire; il le gouverne selon sa sagesse, et il sert ainsi de médiateur entre l'homme et le principe des êtres. C'est lui qui dispense tous les biens. Il a donné les secrets, c'est-à-dire l'écriture. Il verse la lumière, et le soleil est son symbole. Il est le dieu du chant, de l'inspiration, de la sagesse et de la poésie. Sa puissance est merveilleuse. Son intelligence possède tous les secrets de la magie. Il est à la fois le Jupiter et la Minerve des Grecs et des Romains.

Il connaît les destinées des mortels, mais il ne peut rien sur ces destinées; une puissance supérieure à la sienne les fixe ou les change. C'est dans ce sens qu'il est appelé Allfadur, le père de tous.

Il porte aussi ce nom parce qu'il est la souche d'où sont sortis tous les dieux du monde. Il engendra cette famille céleste et puissante par son union avec Frigga ou la terre.

Il s'appelle encore Walfader; c'est ainsi qu'on le nomme quand on lui demande la victoire, car il est le dieu des armes et reçoit chez lui, à Walhalla, les âmes des guerriers qui succombent.

Odin est le fils aîné de Boer et de Belesta, fille du géant Bergthor. Wili et Wé sont ses frères.

La glace ymer portait un géant si monstrueux qu'*Odin* l'ayant attaqué avec ses deux frères, et vaincu, le corps de ce géant forma le monde. Il n'est donc pas surprenant qu'*Odin* soit le maître souverain de l'univers, puisque l'univers est le corps de son rival asservi.

Les dieux ses fils, et fils de Fregga son épouse, forment une nombreuse famille. Le plus fort est celui qui lance la foudre et fait gronder le tonnerre. Thor est son nom. Baldur est d'une blancheur qui efface celle des lys; il est le dieu du jugement droit, de l'éloquence sublime et de la pure innocence. Hermode est armé de la cuirasse; il porte le casque; il est le messager des dieux. Vidur pense et ne parle pas; il préside au silence. Wale est invoqué par les archers.

Gladsheim, le séjour de la joie, est le palais d'*Odin*. C'est là qu'est son trône, d'où il voit passer sur la terre la procession des âges, etc., etc.

Les *Edda* contiennent de beaux morceaux, principalement des tableaux énergiques, mais elles sont trop mythologiques en général pour que nous puissions en tirer grand profit. Nous ne citerons que le passage suivant qui enseigne l'unité d'un être éternel qui précéda les temps, et par conséquent la création.

« C'était l'aurore des siècles;
» Dieu seul vivait.
» Il n'existait encore ni rivage, ni
» mer, ni douce haleine des vents;
» Point de terre; point de cieux;
» Partout le vaste abîme de l'es-
» pace. » LE NOIR.

ODON (saint), second abbé de Cluny, mort l'an 948, a laissé un abrégé des morales de saint Grégoire, trois livres sur le sacerdoce, des sermons et des hymnes à l'honneur de

saint Martin; ces ouvrages sont dans la *Bibliothèque de Cluny*. Ces deux écrivains ne méritent point le mépris que Mosheim a témoigné pour leurs ouvrages. BERGIER.

ODORAT (*Théol. mixt. scien. physiol.*) — « L'*odorat*, dit M. Milne Edwards, est un sens qui nous permet de juger des qualités odorantes des corps.

» Ce sens s'exerce et réside dans un appareil disposé à cet effet, que l'on nomme les fosses nasales. Ce sont deux grandes cavités, creusées dans l'épaisseur des os de la face, et qui communiquent au dehors par les ouvertures du nez ou narines, au dedans par les arrière-narines qui s'ouvrent dans le pharynx. L'amplitude des fosses nasales est augmentée en avant par un prolongement que l'on nomme le nez dans l'espèce humaine, le museau dans quelques animaux, et ces cavités sont tapissées par une membrane molle et très-sensible que l'on nomme *membrane pituitaire*. L'air traverse les fosses nasales, entraînant avec lui toutes les parties odorantes des corps, et c'est en touchant la membrane pituitaire que ces particules produisent la sensation des odeurs. La disposition des fosses nasales est telle que l'air est porté vers leur partie supérieure, et c'est là que viennent s'épanouir les filets déliés du nerf de l'*odorat*; ce nerf, appelé *olfactif*, ou nerf de la première paire, perçoit les odeurs que l'air lui apporte, et c'est par lui que leurs impressions sont transmises au cerveau.

» On croit vulgairement que les humeurs dont la membrane pituitaire est lubréfiée proviennent du cerveau; mais c'est une erreur. Elles sont sécrétées par cette membrane elle-même, et les maladies légères connues sous le nom de *rhumes de cerveau* ne sont autre chose qu'une inflammation de cette membrane. »

A cette explication élémentaire il reste peu de chose à ajouter pour épuiser toute la science physiologique telle qu'elle se présente à nous aujourd'hui. On sait encore pourtant, grâce au microscope, que la membrane pituitaire est pourvue de cils vibratiles sans cesse en mouvement, et que ces cils, pour être en activité et percevoir les odeurs, ont besoin que les follicules nombreux de cette membrane l'humectent d'une mucosité abondante; quand cette sécrétion s'arrête, et que la membrane se dessèche comme dans le coryza ou rhume de cerveau, nous perdons l'*odorat*. On sait aussi que la surface olfactive est formée en replis qui la rendent beaucoup plus étendue et que l'*odorat* de l'animal est d'autant plus fin que ces plis sont plus multipliés. Les animaux les mieux doués sous ce rapport sont le chien, le chat, le cochon et quelques autres parmi les carnivores, les ruminants et les pachydermes.

Ce ne sont pas seulement les animaux aériens qui ont la faculté de percevoir les odeurs ; l'*odorat* est un secret avertissement convenablement placé près de celui du goût, qui dit à l'animal s'il est bon pour lui de manger ce qui se présente, avant même qu'il y ait goûté, et les animaux aquatiques en ont besoin comme les animaux aériens ; aussi le créateur n'a-t-il pas manqué de les en pourvoir. On a pu constater que les animaux invertébrés eux-mêmes sont doués d'un *odorat* fin; mais on n'a pu jusqu'à présent reconnaître l'organe qui est le siége de cet *odorat* : la question reste posée devant la science. Quant aux poissons et aux mammifères aquatiques, comme ici c'est l'eau, et non plus l'air, qui est le milieu transmissif des émanations ou vibrations odorantes, il faut que la membrane muqueuse à replis qui les perçoit nage continuellement dans le liquide. Or c'est précisément ce qui a lieu : cette membrane est dans une cavité en libre communication avec le dehors.

Nous venons de jeter un mot qui soulève une foule de mystères encore inexplorés, c'est le mot d'*émanations* ou *vibrations* odorantes; sont-ce réellement des émanations? Ne seraient-ce pas plutôt des fluides mis en vibration par les corps comme le son et comme la lumière? C'est ce qu'on ignore absolument encore aujourd'hui

aussi bien que tout ce qui concerne l'essence des odeurs. V. Odeurs.

Le Noir.

ŒCOLAMPADE (Jean) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce célèbre réformateur, de Bâle, dont le véritable nom était Hausschein, et qui fut par rapport à Zwingle ce que fut Melanchthon par rapport à Luther, naquit à Weinsberg en 1482, et mourut en 1531, d'un abcès gangréneux. A l'âge de quatorze ans il faisait des vers, et il composa plus tard des poëmes et des tragédies. Il fut précepteur dans la maison de l'électeur palatin Philippe. En 1515, il fut nommé par l'évêque de Bâle, curé de la cathédrale de cette ville, et fut promu docteur en théologie. Il publia à cette époque, quelques sermons, quelques dissertations, une grammaire grecque, et il traduisit quelques opuscules des pères grecs. Il était alors très-fidèle à la foi catholique, et très-pieux ; il fit de la sainte Vierge le sujet d'une de ses tragédies. En 1518, il accepta la charge de prédicateur de la cathédrale d'Augsbourg, et ce fut là qu'il connut personnellement Luther, avec lequel il entra en correspondance, ainsi qu'avec Mélanchthon. Malgré tout, au moment où ceux-ci crurent avoir fait sa conquête, il se retira dans le couvent d'Almunster de l'ordre de Sainte-Brigitte, et traduisit le discours de saint Grégoire de Nazianze à une jeune fille pour l'engager à prendre le voile. « Quand je me fis moine, a-t-il dit plus tard, je ne cherchais rien de terrestre, attendu que selon le monde, j'aurais pu être autre chose qu'un simple moine. » On se moqua de lui, excepté Érasme. On lui demanda son jugement sur Luther qui venait d'être condamné par le pape ; ce jugement fut favorable à Luther, et fut très-répandu, sans que l'auteur protestât. Vers le même temps furent publiés des sermons et des dissertations d'*Œcolampade*, dont la couleur n'était plus la même, et, quoiqu'il fût encore dans le couvent, de sévères critiques contre les statuts religieux de ce couvent lui-même, il qualifiait « d'abominables et d'impurs les statuts de cet ordre qu'il avait embrassé et qui avait été approuvé par Rome. » On ne le chassa point de l'ordre, mais on laissa voir le désir qu'on avait qu'il le quittât ; on lui donna de l'argent, et il partit en 1522 ; il avait alors quarante ans et n'avait plus que neuf ans à vivre.

A partir de ce moment, il se livra avec une grande activité au service de la réforme dont Zwingle était le chef, et devint l'ami intime de ce dernier : mais il était d'une grande habileté et d'une grande prudence, et ce ne fut encore qu'après assez longtemps qu'il se prononça tout à fait ouvertement. Il disait encore la messe en 1525, quoiqu'il eût pris parti, dans un écrit imprimé, pour l'opinion de Zwingle sur l'Eucharistie. Comme les autres réformateurs, il se déclara de plus en plus ennemi de la raison et de la philosophie. En 1524, il se prononça dans une discussion publique, pour la justification par la foi seule. Dans sa polémique contre les anabaptistes, il en appela à la tradition, et dans sa polémique avec les catholiques, il rejeta la tradition. En 1528, il se maria avec une veuve qui lui donna trois enfants, et qui, après sa mort, épousa successivement Capito et Bucer. A la même date, il devint plus ardent contre le catholicisme ; il excita les populations contre les images et contre le papisme, et le résultat de ces prédications fut un grand auto-da-fé exécuté par la populace sur tous les objets du culte catholique ; mais on alla si loin, dans Bâle, sur ce point, que le conseil municipal s'attribua le droit de régler les affaires ecclésiastiques ; et alors *Œcolampade* protesta en disant : « C'est l'Eglise et non l'Etat qui a le pouvoir de lier et de délier ; c'est devant l'Eglise que, conformément à l'Ecriture, doivent paraître les pécheurs, et s'ils n'écoutent pas l'Eglise, c'est à elle à les exclure. » Le conseil ne céda pas, et le réformateur s'en plaignit à Zwingle, en 1530.

Œcolampade écrivit, en faveur de la doctrine de Zwingle sur l'Eucharistie : *de Genuina verborum Domini : hoc est corpus meum, juxta vetustissimos auctores, expositione liber.* S'il

laissait au verbe *est* son sens naturel, il entendait par *corpus* le sens de *figure*, ce qui le remettait d'accord avec Zwingle. Il dit dans ce livre : « Les fidèles doivent se servir des symboles extérieurs beaucoup plus pour leur prochain que pour eux-mêmes. Les sacrements ont été institués pour que la communauté ait son signe de ralliement, l'amour du prochain, un moyen de s'alimenter, afin que, nous sentant frères et membres en Jésus-Christ, nous manifestions notre foi par les services mutuels que nous nous rendons et les témoignages extérieurs que nous en donnons. » Ce qui veut dire, ajoute M. Stemmer, que les fidèles, qui, à proprement parler, n'ont pas besoin d'entretenir leur foi par des moyens extérieurs, doivent s'encourager les uns les autres par leur participation à la Cène. « *Œcolampade*, poursuit le même biographe, mit cette doctrine à la portée des enfants dans un catéchisme dont il était l'auteur. — D. Que pensez-vous du sacrement de la Cène du Seigneur ? — R. C'est une action de grâces que les fidèles rendent en commun, et par laquelle ils reconnaissent hautement les mérites de la mort et du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ et attestent la charité qui les unit. — D. Quand voulez-vous recevoir le sacrement ? — R. Comme ce n'est pas en vue de son âge qu'on se pourvoit de courage chrétien, je me tiens tranquille ; dès que je pourrai espérer être utile à d'autres chrétiens par mon exemple, je serai prêt à rendre témoignage de ma foi. »

En 1526 *Œcolampade* avait publié un écrit sur les cérémonies du Baptême et de la Cène, sous ce titre : *Forme et mode suivant lesquels certains prédicateurs de Bâle administrent le Baptême des enfants, la Cène du Seigneur, et visitent les malades*, avec cette épigraphe : *La vérité demeure éternellement*. Il publia aussi une explication de l'Epître aux Romains dans laquelle le verset 12 du chapitre 5 lui paraît une preuve du péché originel. Le conseil de Bâle, scandalisé de l'explication qu'*Œcolampade* avait donnée des paroles de l'institution de l'Eucharistie, interdit l'impression du livre, mais l'interdiction fut levée dès l'année suivante.

Luther repoussa, sur ce point, Zwingle et *Œcolampade*, en leur disant : « Vous avez un autre esprit. »

Œcolampade fut témoin de la bataille de Kappel, où périt les armes à la main son ami Zwingle et ne tarda pas à le suivre.

« *Œcolampade*, dit M. Stemmer, avait reçu de Dieu une nature délicate, pure et virginale, le sentiment de la poésie, un cœur ouvert et sensible au bien. Il avait une mémoire heureuse, une imagination riche, une intelligence prompte, une parole facile. Il manquait de lucidité, de pénétration et de profondeur; en aspirant au mieux dans l'avenir il ne savait pas conserver le bien acquis et le vrai constaté. Ses qualités comme ses défauts le mirent en relief, répandirent son nom et le firent entrer en relation avec tous les savants de son temps, jeunes et vieux, avec les humanistes et les théologiens, avec Reuchlin, Capito, Hédio, Zasius, Mélanchthon, Brenz, Pirkheimer, Erasme. »

LE NOIR.

ŒCONOMIE, terme formé du grec οἰκονομία, signifie à la lettre, gouvernement d'une maison ou d'une famille. Saint Paul, *Ephes*. c. 1, ℣ 10 ; c. 3, ℣ 2, etc., s'en est servi pour désigner le gouvernement que Dieu a daigné exercer sur son peuple ou sur son Eglise ; conséquemment les écrivains ecclésiastiques et les théologiens distinguent deux *économies*, l'ancienne qui est la loi de Moïse, et la nouvelle qui est l'Evangile. Une des dispositions de celle-ci, selon l'apôtre, est que les gentils sont devenus cohéritiers des promesses de Dieu en Jésus-Christ, et membres d'une même famille avec les Juifs ; mystère que Dieu n'avait pas fait connaître, du moins clairement, dans les siècles précédents, *Ephes.*, cap. 3, ℣ 5; *Coloss.*, c. 1 ℣ 26.

Plusieurs critiques, protestants ou incrédules, ont fait grand bruit de ce que saint Jérôme, en disputant contre ses adversaires, a fait profession de parler *par économie*, c'est-à-dire de ne pas toujours écrire ce qu'il pen-

sait, mais ce qui lui paraissait le plus propre à réfuter les raisonnements qu'on lui opposait, ou à les esquiver. Il s'est autorisé de l'exemple non-seulement des Pères plus anciens que lui, mais des auteurs sacrés, de Jésus-Christ même et des apôtres, en particulier de saint Paul. Barbeyrac dit que saint Jérôme s'est vanté ouvertement de soutenir le pour et le contre, selon les gens avec lesquels il avait affaire, et d'employer indifféremment les raisons bonnes ou mauvaises, selon qu'il en avait besoin pour se tirer d'affaire dans la dispute. Mais il prétend que les auteurs sacrés n'ont rien fait de semblable. « Ils ont quelquefois employé, » dit-il, de ces arguments personnels » que l'on appelle *ad hominem*, et ils » l'ont pu faire sans préjudice, ni » des véritables raisons sur lesquelles » ils insistaient principalement, ni » de leur propre sincérité... Lorsque » l'on a prouvé d'ailleurs par de bons » arguments la vérité d'une opinion » importante, il est très-permis, et » c'est une prudence charitable, si » l'on voit que ceux avec qui l'on a » affaire sont prévenus de certaines » opinions peu solides, mais innocentes dans le fond, de s'en servir » pour leur dessiller les yeux et pour » les disposer à être frappés des autres raisons qu'on leur oppose..... » Lorsque Jésus-Christ vint au monde, » les Juifs croyaient voir des prédictions du Messie dans plusieurs endroits de l'ancien Testament qui » nous paraissent avoir un tout autre » sens; il y avait parmi eux des explications allégoriques généralement reçues; la version des Septante donnait à plusieurs passages » un sens différent de celui qu'ils » ont dans l'original. Comme il n'y » avait rien dans tout cela qui tendît » à établir des erreurs, les apôtres ne » firent pas difficulté de s'en servir » pour ménager la faiblesse de leurs » auditeurs; mais ce n'était ni par un » esprit de dispute, ni pour vaincre » à quelque prix que ce fût, ni pour » éviter ou tendre des piéges, qu'ils » y ont eu recours, » au lieu que, selon Barbeyrac, saint Jérôme est tombé dans tous ces défauts.

On comprend aisément que les incrédules n'ont pas manqué de se prévaloir de cette apologie; ils ont soutenu que Jésus-Christ et les apôtres sont coupables de toutes les fautes que Barbeyrac reproche à saint Jérôme et aux autres Pères; que tous, sans exception, ne se sont fait aucun scrupule de dire des injures à leurs adversaires, de leur tendre des piéges, d'employer des raisons bonnes ou mauvaises, de citer les prophéties dans un sens faux, d'autoriser, par leur exemple, les fausses explications de l'Ecriture sainte, en un mot de parler contre leur pensée, et de mentir pour une bonne fin; et, pour le prouver, ils ont cité les exemples mêmes indiqués par Barbeyrac.

C'est ainsi que les protestants, pour satisfaire leur haine contre les Pères de l'Église, n'ont jamais hésité de compromettre la sincérité et la bonne foi des auteurs sacrés. Dans les art. Saint Jérome, Saint Paul, Prophéties, etc., nous avons soin de réfuter les accusations des uns et des autres.

On dit qu'il ne serait pas permis en justice de faire ce qu'ont fait les écrivains sacrés et les Pères de l'Eglise, ni de parler comme eux. Cela est faux; il est très-permis à un accusé confronté à un témoin, de se servir des faits vrais ou faux allégués par ce témoin, pour le confondre et rendre son témoignage nul; il n'est pas moins permis à un avocat d'employer les raisons et les arguments faux mis en avant par son adversaire, pour le réfuter.

Les protestants ont d'autant plus mauvaise grâce de condamner cette méthode, que leurs fondateurs et leurs controversistes n'ont jamais manqué de s'en servir dans toutes leurs disputes contre les théologiens catholiques. On les a convaincus plus d'une fois d'une infidélité et d'une mauvaise foi dont les Pères de l'Eglise ne se sont jamais rendus coupables; et les incrédules ont tous porté ce vice à un excès dont on n'avait point encore vu d'exemple. *Voyez* Pères de l'Eglise.

Bergier.

ŒCONOMOS (Constantin) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce théologien et littérateur grec, né en Thessalie en 1780 et mort à Athènes en 1857, fut compromis dans le mouvement insurrectionnel de Blacabas en 1806, fut emprisonné par ordre d'Ali, pacha de Janina, racheta sa liberté, devint exarque etc., se réfugia, lors de la guerre de l'indépendance, à Odessa où il prononça l'oraison funèbre du patriarche Grégoire pendu par ordre de la Porte, et se fixa à Athènes sous le roi Othon. On a de lui :

Catéchisme ou enseignement orthodoxe de la foi chrétienne, Vienne, 1813, in-8 ; *Concours de belles-lettres* ; *Rhétorique*, en trois livres; *Élégie sur la mort de l'empereur Alexandre* ; *Essai sur les rapports des langues russe et hellénique*, 1828 ; *De la vraie prononciation de la langue grecque*, 1830 ; *De la version des Septante*, 4 vol. in-8, 1843-50. LE NOIR.

ŒCUMÉNIQUE signifie *général* ou universel, il vient du grec οικουμενη, *la terre habitée ou habitable*, par conséquent toute la terre. Ainsi l'on appelle *concile œcuménique* celui auquel tous les évêques de l'Eglise catholique ont assisté ou du moins ont été appelés. *Voy.* CONCILE. Quelquefois les Africains ont donné ce nom à des conciles qui étaient seulement composés des évêques de toute l'Afrique.

Plusieurs patriarches de Constantinople se sont attribué le titre et la qualité de *patriarches œcuméniques*; voici à quelle occasion. Lorsque Constantin eut transporté le siége impérial à Byzance qu'il nomma *Constantinople*, il décida que cette ville jouirait de tous les honneurs, droits et priviléges qui avaient été accordés autrefois à l'ancienne capitale de l'empire (1). Conséquemment les évêques de Constantinople se persuadèrent qu'ils devaient avoir sur tout l'Orient la même juridiction que les pontifes romains exerçaient sur l'Occident. L'an 381, le premier concile tenu dans cette ville, qui est le second concile général, décida par son troisième canon que l'évêque de Constantinople aurait les prérogatives d'honneur après celui de Rome, parce que c'était la nouvelle Rome; ainsi cet évêque se trouva placé au-dessus des patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, qui réclamèrent vainement, aussi bien que les papes, contre ce changement de discipline.

Au concile de Chalcédoine, en 451, les prêtres et les diacres de l'Eglise d'Alexandrie présentèrent au pape saint Léon qui présidait à ce concile par ses légats, une requête conçue en ces termes : *Au très-saint et très-heureux patriarche œcuménique de la grande Rome, Léon.* De là les évêques de Constantinople prirent aussi le titre de *patriarche œcuménique*, sous prétexte qu'on l'avait donné à saint Léon, quoique ce saint pape ne se le soit jamais attribué. L'an 518, l'évêque de Constantinople Jean III, et Epiphane, l'an 556, portèrent ce même titre ; mais Jean VI, surnommé le *Jeûneur*, le prit avec encore plus d'éclat dans un concile de tout l'Orient, qu'il avait convoqué l'an 587, sans la participation du pape Pélage II. Ce pontife et saint Grégoire le Grand, son successeur, condamnèrent en vain toutes ces démarches; les successeurs de Jean le Jeûneur ont toujours conservé ce titre, et l'on en vit encore un le prendre au concile de Bâle, en 1431.

Non-seulement cette qualité doit son origine à l'orgueil et à l'ambition des personnages dont nous venons de parler, mais elle est équivoque. En effet, sous le nom de *patriarche œcuménique*, l'on peut entendre ou celui dont la juridiction s'étend universellement sur toute l'Eglise, ou celui qui se regarde comme seul évêque souverain, et qui n'envisage les autres que comme ses vicaires ou substituts, ou enfin celui dont l'autorité s'étend sur une grande partie du monde, en prenant le mot grec οικουμένη non pour le monde entier,

(1) On peut juger des inconvénients d'une ingestion quelconque de l'autorité civile dans l'ordre religieux aussi bien et plus encore pour protéger que pour gêner, dominer ou persécuter, par tout ce qui est résulté de ce premier germe semé par Constantin dans l'Eglise. Il résulte des décisions du concile du Vatican que le Pape seul a droit de porter le titre d'*œcuménique*.

LE NOIR.

mais pour une vaste étendue de pays, comme a fait saint Luc, c. 2, ỳ 1. Le premier de ces trois sens, qui est le plus naturel, est celui qu'adopta le concile de Chalcédoine, lorsqu'il trouva bon que ce titre fût donné à saint Léon. Les patriarches de Constantinople le prenaient sans doute dans le troisième sens, pour s'attribuer la juridiction sur tout l'Orient, de même que le premier docteur de leur église se nommait *docteur œcuménique*. Mais ils avaient encore tort, si par là ils prétendaient exclure les papes de toute juridiction sur les églises orientales, comme ils l'ont fait dans la suite. Le second sens est évidemment absurde; c'est néanmoins celui que saint Grégoire le Grand paraît avoir attribué aux patriarches de Constantinople, puisqu'il dit que le titre de *patriarche œcuménique* est un blasphème contre l'Evangile et contre les conciles; que celui qui le prend se prétend seul évêque, et prive tous les autres de leur dignité qui est d'institution divine.

Aujourd'hui tous les patriarches grecs prennent le titre d'*œcuménique*, de même que les patriarches jacobites, nestoriens et arméniens se nomment le *catholique*, qui signifie de même *universel*; mais cette universalité ne comprend que l'étendue de leur secte. Du Cange, *Glossar. Latin.*

Les protestants, qui rapportent avec complaisance cette prétention des patriarches de Constantinople, parce qu'elle a mortifié les papes, sont cependant forcés d'en avouer les funestes suites. C'est ce qui fit naître entre ces patriarches et ceux d'Alexandrie la haine et la jalousie qui éclatèrent au cinquième siècle, après le concile de Chalcédoine, par le schisme de Dioscore et des eutychiens. C'est ce qui jeta les premières semences du schisme entre l'Eglise grecque et l'Eglise latine, commencé par Photius au neuvième siècle, et consommé par Michel Cérularius dans le onzième. Dès ce moment les Grecs, privés du secours des Latins, n'ont pu se défendre contre les Turcs qui les oppriment. Mosheim, *Hist. ecclés. du cinquième siècle*, 2e part., c. 2, § 1; *neuvième siècle*, 2e part., c. 3, § 26, etc.

Mais les Grecs, malgré leur animosité contre l'Eglise romaine, ont senti comme elle la nécessité d'un chef; ils ont attribué au patriarche de Constantinople une autorité plus absolue sur les églises orientales, que celle qu'exerçaient autrefois les papes; ils ont ainsi condamné et condamnent encore par leur conduite l'anarchie introduite par les protestants.

Bergier.

ŒCUMÉNIUS, auteur grec, qui paraît avoir vécu dans le dixième siècle, a écrit des commentaires sur les Actes des apôtres, sur les Epîtres de saint Paul, et sur celles de saint Jacques. Ils ont été imprimés à Paris, en grec et en latin, l'an 1631, en deux vol. in-fol. Cet auteur n'a fait qu'abréger saint Jean Chrysostome.

Bergier.

ŒIL (*Théol. mixt. scien. physiol. et anat.*) — « La vue, dit M. Milne Edwards, est un sens à l'aide duquel nous pouvons juger la couleur, la distance et le volume des corps de la nature, par le moyen de la lumière. Ce sens, que Buffon appelait un toucher lointain, a pour but de peindre au fond de l'*œil* les images des objets qui nous environnent, et de transmettre au cerveau les impressions de ces images. Pour comprendre le mécanisme de la vue, il ne suffit pas de connaître la structure de l'*œil*, il faut aussi étudier les propriétés de la lumière.

» 1° De la lumière. — La lumière est un fluide qui remplit l'espace et qui éclaire les corps de la nature. Elle émane (1) des corps lumineux, tels que le soleil, les étoiles fixes et les corps en combustion et se répand au loin avec une vitesse excessive.

» Lorsque la lumière rencontre un corps, elle le traverse quelquefois; d'autres fois, elle est réfléchie ou bien absorbée.

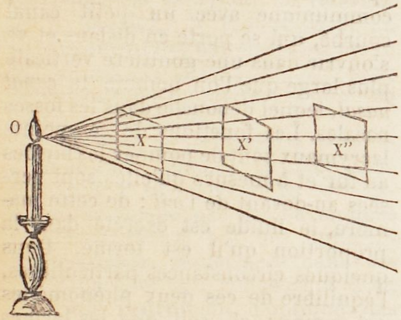
(1) On peut toujours dire qu'elle *émane*, même dans le système des ondulations qui est le véritable.
Le Noir.

» Les corps qui laissent passer la lumière sont nommés transparents ; ceux qui s'opposent à son passage sont appelés opaques.

» Pour que nous puissions voir un objet, il faut que des rayons de lumière qui en émanent ou qui sont réfléchis par lui, arrivent jusqu'au fond de notre *œil*. C'est pour cette raison qu'un corps opaque placé entre l'objet que l'on regarde et l'*œil* le rend invisible.

» A mesure que les rayons s'éloignent du corps dont ils émanent, ils s'écartent les uns des autres, et c'est pour cette raison que les objets sont d'autant mieux éclairés qu'ils sont plus rapprochés du corps éclairant.

» Ainsi, dans la figure ci-jointe, les corps X, X', X'', qui sont tous trois de même volume, seront frappés par des rayons lumineux, d'autant plus nombreux que ces corps seront plus voisins de la flamme O. En effet, il est



facile de voir, par cette figure, que si le corps X, le plus près de la flamme, reçoit neuf rayons lumineux, le corps X', placé à une distance double, est frappé par cinq rayons lumineux ; le corps X'', placé à une distance triple, n'en reçoit que trois; en un mot, l'intensité de la lumière est en raison inverse du carré de la distance.

» Les corps sont transparents ou opaques.

» Les surfaces des corps opaques ne renvoient pas toujours la lumière telle qu'elles la reçoivent. Il en est, comme nous l'avons déjà dit, qui en absorbent tous les rayons, ces corps sont appelés noirs. Les corps qui réfléchissent tous les rayons, ou à peu près, sont blancs.

» La couleur n'est pas inhérente aux corps, elle dépend de la manière dont ils décomposent la lumière, et de l'espèce de rayons lumineux que le corps coloré peut réfléchir. En effet, chaque rayon ordinaire de lumière qui nous paraît incolore est composé de sept rayons diversement colorés; il est un moyen très-simple de s'en convaincre : si l'on reçoit sur une feuille de papier un faisceau de rayons lumineux qui aura traversé un prisme de verre, au lieu de produire une image blanche, il formera une image oblongue, dans laquelle on distinguera les sept couleurs suivantes : rouge, orange, jaune, vert, bleu, indigo, violet. Or, les objets nous paraissent blancs quand ils renvoient la lumière sans la décomposer, et colorés de telle ou de telle manière, lorsqu'ils la décomposent à la manière du prisme et absorbent quelques-unes de ses parties pour réfléchir les autres.

» En traversant les corps transparents, les rayons de lumière continuent quelquefois à suivre leur direction primitive. Mais d'autres fois cette direction change de façon à les éloigner davantage entre eux ou à les rapprocher. C'est pour cette raison qu'un bâton bien droit plongé à moitié dans de l'eau, paraît comme s'il était brisé, et c'est aussi en agissant de la sorte, sur la lumière, que les verres concaves ou convexes des lunettes agrandissent ou rapetissent les images des corps. Cette déviation de la lumière s'appelle *réfraction*.

» 2° ORGANES DE LA VISION. — Les organes de la vision se divisent en deux espèces : *l'organe de la vision* proprement dit, c'est le globe de l'*œil*, puis *les organes accessoires*, ou protecteurs de l'*œil*.

» Les organes protecteurs de l'*œil* sont les sourcils, les paupières, l'appareil lacrymal et l'orbite.

» Au-dessus de la paupière supérieure, on remarque deux arcades que l'on nomme sourcilières, et qui sont formées par la réunion de petits poils, dont le nombre et le volume

varient suivant les races et les tempéraments. Ils sont beaucoup plus fournis et plus bruns chez les peuples du midi que chez ceux du nord. Ils ont pour usage de protéger l'*œil*, par la saillie qu'ils font, de détourner vers les côtés de la face les gouttelettes de sueur qui quelquefois inondent le front, et d'abriter en quelque sorte l'*œil* de la lumière qui vient d'en haut et qui fatigue cet organe sans aider en général à la vision.

» On donne le nom de *paupières* à deux voiles mobiles tendus au-devant du globe de l'*œil*. Les paupières sont formées à l'extérieur aux dépens de la peau; à l'intérieur, elles sont tapissées par une membrane lisse qui se réfléchit sur le devant du globe de l'*œil* et que l'on nomme la *membrane conjonctive*; entre ces deux membranes est placée, pour chaque paupière, une petite lame de substance fibreuse et résistante que l'on nomme cartilage, ainsi que des muscles servant à mouvoir ces organes. La paupière supérieure est plus étendue que la paupière inférieure.

» Les paupières présentent chacune deux bords; l'un se continue avec la peau, l'autre est libre. Chaque bord libre des paupières est hérissé de petits poils longs et déliés que l'on nomme *cils*. L'usage de ces cils est de former au-devant de l'*œil* une petite grille qui arrête les corps étrangers dont la présence troublerait l'exercice de la vision. Les paupières ont le double usage de protéger le globe de l'*œil*, en s'abaissant au-devant de lui, et de le rendre inabordable aux rayons lumineux dont l'éclat pourrait troubler le sommeil. De plus les paupières, par leur mouvement alternatif d'abaissement ou d'élévation, étendent au-devant du globe de l'*œil* les larmes qui sont fournies par une glande qui fait partie de l'*appareil lacrymal*.

» Cet appareil est composé de plusieurs organes, dont les uns sont destinés à former et à verser au-devant de l'*œil* le fluide lacrymal; les autres ont pour usage de charrier au dehors de l'*œil* ce liquide dont la présence deviendrait gênante si elle était trop prolongée. Les premiers organes sont : 1° la *glande lacrymale*. C'est un petit corps volumineux comme une amande, placé à la partie extérieure et supérieure du globe de l'*œil*, entre cet organe et la cavité orbitaire; cette glande fournit un liquide particulier (les larmes) qui est versé au-devant du globe de l'*œil* par de petits canaux qui viennent s'ouvrir à la face intérieure du bord adhérent de la paupière supérieure : ces petits canaux sont très-déliés et assez nombreux; ils versent constamment le fluide lacrymal, et, comme nous l'avons déjà vu, ce fluide est répandu au-devant du globe de l'*œil* par les paupières supérieures et inférieures. Les organes destinés à enlever les larmes et à les verser dans les fosses nasales, sont deux petits canaux qui s'ouvrent sur le bord libre des paupières près de l'angle interne de l'*œil* par deux petits orifices que l'on nomme les *points lacrymaux*. Chacun de ces points (placés l'un en haut l'autre en bas) communique avec un petit canal courbé, qui se porte en dedans et va s'ouvrir dans une gouttière verticale plus large que l'on nomme le *canal nasal*, lequel débouche dans les fosses nasales. Les fonctions de ces points lacrymaux sont de pomper les larmes au fur et à mesure qu'elles sont versées au-devant de l'*œil* : de cette manière, le fluide est excrété dans la proportion qu'il est formé. Dans quelques circonstances particulières, l'équilibre de ces deux phénomènes est rompu; et, soit que les larmes soient sécrétées en plus grande quantité, soit que les points lacrymaux ne les pompent pas aussi activement, ou qu'elles soient arrêtées dans leur cours à travers les canaux lacrymaux et le canal nasal, ce fluide déborde les paupières et tombe en grande quantité le long des joues.

» Parmi les organes protecteurs de l'*œil*, la *cavité orbitaire* joue un rôle important. En effet, les parois osseuses de cette cavité emboîtent le globe oculaire de telle sorte, qu'il ne donne de prise au contact des corps étrangers que par sa face antérieure. Cette cavité a une forme conique; la base de ce cône est formée par les os de la pommette, l'os de la mâchoire su-

périeure et par l'os du front; le sommet, dirigé en arrière, s'ouvre dans la cavité du crâne par un trou irrégulier que traverse le nerf optique, pour communiquer avec le cerveau.

» On doit encore regarder comme parties accessoires de l'*œil* les muscles à l'aide desquels nous pouvons le mouvoir et le diriger à notre gré. Ces muscles sont au nombre de six : quatre droits, dont deux latéraux, l'un interne, l'autre externe, et les deux autres médiants, qui sont le droit inférieur et le droit supérieur. Les deux autres muscles sont appelés obliques, et sont distingués en grand et en petit obliques. L'action de ces muscles tend à faire tourner le globe oculaire sur lui-même : l'action des muscles droits a pour effet de le diriger en haut, en bas, en dedans ou en dehors.

» Un autre muscle existe encore dans la cavité orbitaire, c'est le muscle palpébral supérieur ou releveur de la paupière; le resserrement ou l'abaissement des paupières est opéré par un muscle circulaire placé dans l'épaisseur des paupières, et que l'on nomme orbiculaire.

» *L'organe de la vision* a reçu le nom de globe oculaire ; ce globe, dans lequel vient se terminer le nerf optique, est formé par des enveloppes membraneuses et par des humeurs transparentes, renfermées dans ces enveloppes, et qui concourent à en faire un instrument d'optique des plus parfaits.

» L'enveloppe la plus extérieure et la plus résistante de l'*œil* se nomme sclérotique : c'est sur elle que s'attachent les muscles qui meuvent le globe de l'*œil*; elle est blanche et opaque, et entoure cet organe partout, excepté en avant; on la désigne vulgairement sous le nom de *blanc de l'œil.*

» La partie antérieure de l'enveloppe du globe de l'*œil* est au contraire transparente; elle ressemble à un verre de montre qui serait enchâssé dans une boule creuse et blanche, et elle est appelée *cornée transparente.*

» A une petite distance derrière la cornée transparente se trouve une espèce de cloison transversale, nommée *iris* à cause de ses couleurs variées qui se voient à travers la cornée. Son centre est percé par une ouverture qui est susceptible d'agrandissement ou de diminution, et qui est appelée *pupille.*

» L'espace compris entre la cornée et l'iris est nommé *chambre antérieure de l'œil*, et se trouve rempli d'un liquide transparent appelé *humeur aqueuse.*

» Derrière la pupille se trouve le *cristallin*, petite lentille transparente, de forme circulaire, et derrière le cristallin, on rencontre une masse diaphane, molle comme de la gelée, qui est appelée *humeur vitrée*, et qui occupe toute la partie interne du globe de l'*œil.*

» Le *nerf optique* qui vient du cerveau pénètre dans le globe de l'*œil* à travers la partie postérieure de la sclérotique, et fournit, en s'épanouissant, une membrane molle et blanchâtre, nommée *rétine*, qui enveloppe en arrière l'humeur vitrée, et qui n'est séparée de la face interne de la sclérotique que par une membrane ordinairement colorée en noir et appelée *choroïde.*

» Lorsque, après avoir étudié les parties constituantes de l'*œil*, on cherche à comprendre les fonctions que remplit chacune de ces parties, on s'aperçoit que la sensation de la vue est produite par des rayons de lumière qui, partis de différents points, viennent frapper le fond de notre *œil*, et peignent une image nette de cet objet sur la membrane nerveuse appelée rétine. La lumière se comporte dans l'intérieur de l'*œil* comme dans l'instrument d'optique nommé chambre obscure. Les diverses parties transparentes que les rayons lumineux traversent pour arriver de la cornée jusqu'à la rétine, ont pour effet de rapprocher tous ces rayons, et de les concentrer sur la rétine. C'est surtout le cristallin qui détermine cette concentration de la lumière.

» Lorsque la force avec laquelle l'*œil* concentre ainsi la lumière est trop grande, on ne peut voir distinctement qu'à une très-petite distance,

et on donne à cette infirmité le nom de *myopie;* lors, au contraire, que les rayons lumineux ne se rapprochent pas assez en traversant l'*œil*, on ne voit distinctement que les objets éloignés, et on est *presbyte* ; cette faiblesse dans le pouvoir réfringent de l'*œil* est une conséquence de la vieillesse, et on y rémédie en plaçant devant les yeux des verres convexes. Pour donner aux myopes une vue plus longue, il faut au contraire employer des lunettes à verres concaves.

» L'iris est contractile et a pour principal usage de régler la quantité de lumière qui doit pénétrer jusqu'au fond de l'*œil*; lorsque la lumière est trop vive, l'iris se contracte et diminue, par conséquent, l'ouverture de la pupille à travers laquelle les rayons doivent passer pour arriver à la rétine ; dans l'obscurité, au contraire, la pupille s'agrandit.

» La membrane choroïde qui tapisse la face interne du globe de l'*œil* est recouverte d'un vernis noirâtre qui absorbe tous les rayons lumineux inutiles à la vision.

» Enfin les images qui sont peintes sur la rétine sont transmises au cerveau par le moyen du nerf optique. »

La description qu'on vient de lire suffit pour nous confondre d'admiration devant les précautions infinies qu'a prises le créateur pour arriver à donner aux animaux l'*œil*, et par l'*œil* la faculté de juger des choses à distance. Si l'on entrait dans de plus grands détails, on aurait bien d'autres motifs encore d'admirer : par exemple, cette humeur aqueuse, qui remplit tout le compartiment antérieur de l'*œil*, est sécrétée par une fine membrane qui tapisse la face postérieure de la cornée; et cette membrane possède la propriété de sécréter la liqueur aqueuse, avec une telle puissance et une telle rapidité, que s'il arrive qu'une blessure de la cornée fasse écouler cette liqueur, il suffit à la membrane productrice de 15 à 18 heures pour en remplir de nouveau la chambre qui la contient. Toutes les précautions pourraient-elles être mieux prises pour la conservation de cet organe délicat?

Si l'on compare entre eux les organes de la vision chez les différents animaux, on trouve des différences dont on ne connaît pas toujours la raison, mais qui en ont une, il n'en faut pas douter. Chez les pachydermes solipèdes (le cheval, p. ex.) la pupille est ovale transversalement, et il en est de même chez les ruminants, chez les baleines, chez les dauphins. Dans le genre chat elle est ovale de haut en bas. Chez les rats et les souris et chez les carnassiers amphibies (les phoques et les morses), le cristallin, qui, chez les autres animaux, est ordinairement aplati, est presque globuleux. Chez les oiseaux, le cristallin est plus comprimé que chez les mammifères; l'*œil* des oiseaux a d'ailleurs trois paupières; la pupille est ronde, mais dans la chouette elle est ovale perpendiculairement comme dans le chat. L'*œil* des reptiles a son cristallin très-convexe. Chez les poissons, point de paupière ni d'appareil lacrymal; on le conçoit, puisque l'animal a constamment l'*œil* plongé dans un océan de larmes. La pupille dans cette classe est, d'ailleurs, ronde et grande, le cristallin très-gros et presque entièrement globuleux. Chez les articulés, on remarque souvent des multitudes d'yeux dans le même animal; les insectes ont, les uns beaucoup d'*yeux simples* ou *ocelles*, les autres beaucoup d'*yeux composés*, c'est-à-dire à plusieurs facettes. On a compté jusqu'à 25,000 yeux ou facettes dans un coléoptère hétéromère nommé la *mordelle*. Il y a aussi des *yeux* à facettes chez des crustacés. On n'a point, jusqu'à ce jour, trouvé d'*yeux*, chez les mollusques, excepté chez les céphalopodes, les gastéropodes et les ptéropodes ; chez les céphalopodes, ils sont souvent d'une grandeur démesurée ; il en est ainsi chez les poulpes et les calmars ; dans la sèche, la pupille est réniforme, dans le poulpe, elle est ronde. Il n'est pas jusqu'aux infusoires qui ne soient pourvus de l'organe de la vue; ces animaux, tellement petits qu'il faut de puissants microscopes pour les apercevoir, ont des *yeux* si bien construits qu'après avoir lu la

description qu'en donne Ehremberg, on ne sent pas de bornes à son admiration.

LE NOIR.

ŒIL. Comme les passions de l'homme se peignent principalement dans ses yeux, le mot *œil* est souvent employé dans l'Ecriture pour signifier les affections bonnes ou mauvaises. Il a le même usage dans notre langue; aussi disons-nous que l'*œil* est le miroir de l'âme.

Ainsi, l'*œil bon*, l'*œil simple*, l'*œil attentif*, désignent la bienveillance, le dessein d'accorder des bienfaits; souvent il est dit que Dieu voit, considère, visite ceux auxquels il veut faire du bien. Au contraire, l'*œil mauvais*, ou l'*œil méchant*, exprime la haine, la colère, la jalousie ou l'avarice. *Eccl.*, c. 4, ℣ 14, le Sage dit que l'*œil* mauvais ne voit que du mal; il parle d'un avare qui se tourmente par la prévoyance de maux imaginaires. *Matth.*, c. 20, ℣ 15, le père de famille dit à ses ouvriers jaloux et mécontents : Me regardez-vous de *mauvais œil*, parce que je suis bon?

On peut fixer le regard sur quelqu'un ou par affection ou par colère; nous lisons, *Ps.* 33, ℣ 16, que les yeux du Seigneur sont arrêtés sur les justes, et que ses oreilles sont attentives à leurs prières; mais que ses regards sont fixés sur les pécheurs pour effacer leur mémoire. Il dit dans Ezéchiel, c. 5, ℣ 11, etc. : Mon *œil* ne pardonnera pas, c'est-à-dire ma justice ne vous épargnera point. Il n'est pas nécessaire d'avertir que les *yeux* attribués à Dieu ne sont autre chose que sa providence. *Genes.*, c. 46, ℣ 4, Dieu dit à Jacob : Joseph mettra sa main sur vos *yeux*, il vous fermera les *yeux* à votre mort; c'était chez les anciens le dernier devoir de tendresse filiale.

Job, c. 29, ℣ 15, dit : J'ai été l'*œil* de l'aveugle et le pied du boiteux, c'est-à-dire j'ai servi de guide à l'un et de soutien à l'autre. Servir à l'*œil*, *Coloss.*, c. 3, ℣ 22, c'est ne servir un maître avec soin que quand il nous regarde. Voulez-vous nous arracher les *yeux? Num.*, c. 16., ℣ 14, signifie, nous prenez-vous pour des aveugles? *œil pour œil et dent pour dent*, désignent la peine du talion.

BERGIER.

ŒSTRE (l') (*Théol. mixt. scien. zool.*) — Ce curieux insecte, type de la tribu des œstrides, ordre des diptères, est, dans son état parfait, une grosse mouche velue, d'environ deux centimètres de longueur. Sa vie dans cet état est très-courte, et surtout chez le mâle. La femelle ne meurt qu'après qu'elle a déposé ses œufs en lieu convenable pour leur développement. Quel est ce lieu? C'est la peau d'un animal tel que le cheval, et un endroit de sa peau où l'animal puisse porter sa langue, telle est la partie interne de la jambe ou de l'épaule. Elle pond ces œufs par un tube dont est percé son abdomen en forme de tarière et recourbé en avant; cet œuf est enduit d'une gélatine qui le fait adhérer aux poils. La femelle en dépose de la sorte un grand nombre ici et là; l'œuf devient larve et chatouille la bête qui y porte la langue; la langue de l'animal emporte la larve et celle-ci descend dans l'estomac; c'est là qu'elle prend son accroissement. La larve devenue grande descend de l'estomac dans l'intestin, puis est rendue sur la terre avec les excréments. C'est alors qu'elle subit sa métamorphose en chrysalide; elle reste six à sept semaines en cet état comme dans une coque, et enfin en sort à l'état de mouche pour produire des œufs dont les larves recommenceront leur singulier voyage, que nous venons de décrire. Voilà encore une de ces fantaisies de l'auteur de la nature, auxquelles ne manque ni le grotesque ni l'excentrique. Tout ce qui se trouve en nous, qui sommes son image, doit se trouver en lui, excepté la propriété négative de l'imperfection.

Il y a l'*œstre du cheval*, l'*œstre du bœuf*, et quelques autres espèces.

LE NOIR.

ŒUF (*Théol. mixt. scien. physiol.*) — Il a été donné une description suffisante de l'*œuf*, au mot GÉNÉRATION (modes constatés de); nous n'a-

jouterons ici que quelques observations complémentaires sur la formation de l'*œuf* complet tel qu'il se fait remarquer chez les oiseaux. On y distingue la *coque extérieure*, le *chorion* qui est la membrane enveloppante en dessous de la coque, la *chambre à air*, l'*albumine* ou *blanc d'œuf*, la *membrane vitelline* qui enveloppe le jaune, le *vitellus* ou jaune, les *chalases* qui sont des enroulements du blanc aux deux bouts, et la *cicatricule*, qui contient le germe et qui, d'abord au centre, occupe, quand l'*œuf* est parfait, un point de la circonférence du jaune.

Dans la formation de l'*œuf*, c'est le jaune qui commence de s'accumuler autour du germe dans l'*ovaire*, espèce de grappe attachée à la paroi postérieure de l'abdomen; quand le *vitellus* est ainsi formé, il descend dans un canal appelé l'*oviducte*, et reçoit là l'albumine par couches qui se superposent; mais durant cette accumulation du blanc autour du jaune, l'*œuf* est animé d'un mouvement de rotation sur lui-même, duquel résulte, aux deux bouts, une torsion qui engendre les *chalases*. Quand le blanc est formé avec sa membrane, il descend encore plus bas dans l'oviducte, et, par conséquent, encore plus près du *cloaque*; et c'est là que se sécrète la matière calcaire qui forme la coque, ainsi que la matière colorante selon les espèces. L'*œuf* est enfin versé dans le cloaque et est pondu.

Le Noir.

ŒUFS DE PAQUES (*Théol. hist. fêt. cérém. etc.*) — « L'usage de distribuer aux enfants des *œufs* au temps de Pâques, lit-on dans le *Dict. encycl. de la théol. cathol.*, est commun à l'Orient et à l'Occident. On l'explique de diverses manières. Les uns y voient un souvenir de l'*œuf* rouge que pondit, suivant l'historien Ælius Lampridius, une poule appartenant aux parents de l'empereur Alexandre Sévère, le jour de la naissance de ce dernier; d'autres rapportent les *œufs* de diverses couleurs qu'on distribue à l'ancienne discipline du carême, qui défendait l'usage des *œufs*; d'autres le font remonter au martyre qu'on infligeait aux Chrétiens par l'*ova ignita*. On en recherche l'explication dans le sens mystique que l'*œuf* avait chez les païens. Le plus probable est le plus simple : l'*œuf* est le symbole sensible de la résurrection de Notre-Seigneur. »

Le Noir.

ŒUVRES (bonnes.) On entend sous ce nom tous les actes, soit intérieurs, soit extérieurs, des vertus chrétiennes, comme de religion, de reconnaissance, d'obéissance envers Dieu, de justice et de charité à l'égard du prochain, de pénitence, de mortification, de patience, etc. Jésus-Christ lui-même a nommé ses miracles *de bonnes œuvres*, parce que c'étaient des actes da charité et de commisération envers les malheureux.

Il y a eu entre les protestants et les catholiques une dispute très-vive au sujet des *bonnes œuvres*; il s'agissait de savoir si elles sont nécessaires au salut, et en quel sens, quelle en est l'utilité, comment on doit les envisager, soit lorsqu'elles sont faites dans l'état du péché soit lorsqu'on les fait après la justification, et en état de grâce. Jamais les ennemis de l'Eglise catholique n'ont montré plus de prévention et d'entêtement que dans cette contestation.

Déjà au quatrième siècle, les aétiens et les eunomiens avaient enseigné que les *bonnes œuvres* ne sont pas nécessaires au salut, que la foi seule est suffisante; les flagellants renouvelèrent cette erreur au treizième siècle, et les beggards ou béguins au quatorzième; sur le commencement du quinzième, Jean Hus prétendit que les *bonnes œuvres* sont indifférentes, que le salut et la damnation dépendent uniquement de la prédestination de Dieu et de la réprobation (1).

(1) Cette doctrine n'est pas formellement professée par J. Hus; elle n'est point directement énoncée dans ses trente propositions condamnées, *V.* Hus (les trente articles de Jean); mais elle est une conséquence de sa doctrine sur la prédestination et la réprobation.

Le Noir.

Luther, vers l'an 1520, soutint que les *œuvres* des hommes, quelque saintes qu'elles paraissent, sont des péchés mortels, il adoucit ensuite cette proposition, en disant que toutes les *œuvres* des justes seraient des péchés mortels, s'ils ne craignaient pas qu'elles n'en fussent, parce qu'alors ils ne pourraient pas éviter la présomption. Sous prétexte d'établir la liberté chrétienne, il affranchit les hommes des préceptes du Décalogue ; les anabaptistes et les antinomiens suivirent cette doctrine.

Comme elle était scandaleuse, Mélanchton la réforma dans la confession d'Augsbourg, en 1530 ; il y déclara, c. 29, que les pécheurs réconciliés doivent obéissance à la loi de Dieu, que celle que lui rendent les saints est agréable à Dieu, non parce qu'elle est parfaite, mais à cause de Jésus-Christ, et parce que ce sont des hommes réconciliés avec Dieu ; que cette obéissance est une vraie justice et mérite récompense : mais il ne dit point quelle récompense. On trouve la même chose dans la confession de Strasbourg, ou des quatre villes, qui fut aussi présentée à la diète d'Augsbourg.

Probablement Luther lui-même changea d'avis, puisque l'an 1535 il approuva la confession de foi des bohémiens, où il est dit, art. 7, qu'il faut faire les *bonnes œuvres* que Dieu commande, non pour obtenir par ce moyen la justification, le salut ou la rémission des péchés, mais pour prouver sa foi, pour se procurer avec plus d'abondance l'entrée dans le royaume éternel, et une plus grande récompense, puisque Dieu l'a promise : que les *bonnes œuvres* faites dans la foi sont agréables à Dieu, et auront leur récompense en ce monde et en l'autre. *Recueil des Confess. de foi des églises réformées*, 2e part., p. 209. Nous ne savons pas quelle différence mettaient les bohémiens entre le salut et l'entrée dans le royaume éternel, ni pourquoi ils évitaient le terme de *mérite*, pendant qu'ils en admettaient le sens.

La confession saxonique envoyée au concile de Trente en 1551, après la mort de Luther, s'exprime comme la confession d'Augsbourg ; elle réprouve seulement ceux qui disent que notre obéissance plaît à Dieu *par sa propre valeur*, a un mérite de condignité, est devant Dieu une justice qui mérite la vie éternelle. C'est ici une fausse interprétation du *mérite de condignité*, et un sens erroné auquel les théologiens catholiques n'ont jamais pensé.

Mais, en 1557, à l'assemblée de Worms, les luthériens changèrent encore leur foi, leurs docteurs condamnèrent la proposition de Melanchthon, qui disait que les *bonnes œuvres* sont nécessaires au salut.

Dans la confession de foi que les calvinistes de France présentèrent à Charles IX, en 1561, ils dirent, article 20 : « Nous croyons que par la » foi seule nous participons à la jus- » tice de Jésus-Christ; art. 21, que » cette foi est une grâce et un don » gratuit de Dieu ; art. 22, quoique » Dieu nous régénère et nous forme » à une vie sainte, afin de nous sau- » ver pleinement, cependant nous » professons que Dieu n'a point égard » aux *bonnes œuvres* que nous faisons » par le secours de son esprit, pour » nous justifier et nous faire mériter » d'être au nombre des enfants de » Dieu. » De cette doctrine il s'ensuit 1° qu'il est inutile aux pécheurs de faire de *bonnes œuvres*, puisque Dieu n'y a point égard ; 2° que Dieu nous excite par son esprit à en faire sans vouloir nous en tenir aucun compte. Si cela est, en quel sens nous les fait-il faire, afin de nous sauver pleinement ? 3° Que les *bonnes œuvres* faites après la régénération ne sont pas plus méritoires que celles que l'on fait dans l'état de péché. Ce sont là autant d'erreurs palpables.

Celle des anglicans, dressée au synode de Londres en 1562, n'est pas plus raisonnable ; elle porte, art. 12 : « Quoique les *bonnes œuvres*, qui sont » les fruits de la foi et qui suivent la » justification, ne puissent expier nos » péchés et soutenir la rigueur du » jugement de Dieu, elles sont cepen- » dant agréables à Dieu, et acceptées » en Jésus-Christ ; et elles naissent né- » cessairement d'une foi vive et vraie ; » art. 13, quant aux *bonnes œuvres*

» qui se font avant d'avoir reçu la » grâce de Jésus-Christ, et l'inspiration du Saint-Esprit, elles ne sont » point agréables à Dieu, puisqu'elles » ne viennent point de la foi en Jésus-Christ, et elles ne méritent » point la grâce *par congruité*, comme » le disent plusieurs : au contraire, » comme elles ne sont point faites de » la manière que Dieu le veut et le » commande, nous ne doutons point » que ce ne soient des péchés ; art. 14, » on ne peut sans arrogance et sans » impiété admettre des *œuvres* de » surérogation ; par là, les hommes » prétendent non-seulement rendre » à Dieu ce qu'ils lui doivent, mais » faire plus qu'ils ne doivent ; au lieu » que Jésus-Christ dit : Lorsque vous » aurez fait tout ce qui vous est commandé, dites, nous sommes des » serviteurs inutiles. » Il est clair que les anglicans donnent malicieusement un sens faux et absurde à ce que l'on appelle *œuvres de surérogation*. Les luthériens avaient déjà fait de même dans la confession de foi que le duc de Wirtemberg envoya au concile de Trente en 1552.

Enfin au synode de Dordrecht, tenu en 1618 et 1619, il fut décidé par les calvinistes, art. 24, que « les *œuvres* » louables dont la foi est la racine, » sont bonnes devant Dieu et lui sont » agréables, parce que tout est sanctifié par sa grâce ; cependant elles » n'entrent point en compte pour » notre justification. C'est par la foi » en Jésus-Christ que nous sommes » justifiés même avant d'avoir fait de » *bonnes œuvres*, puisque les fruits ne » peuvent être bons avant que l'arbre » ne soit bon lui-même. Nous faisons » donc de *bonnes œuvres*, non pour » mériter quelque chose par là ; car » que méritons-nous ? Au contraire, » nous devenons plus redevables à » Dieu pour les *bonnes œuvres* que » nous faisons, puisque c'est lui qui » nous fait vouloir et accomplir... » Nous ne nions pas néanmoins que » Dieu ne les récompense, mais nous » disons que c'est par grâce qu'il veut » bien couronner ses dons... En effet » nous ne pouvons faire aucune *œuvre* qui ne soit souillée par le vice » de la chair, et qui, par conséquent, » ne soit pas digne de châtiment ; et » quand nous en pourrions faire une, » le souvenir d'un seul péché suffirait » pour la faire rejeter de Dieu. »

Sans compter les autres erreurs de cette doctrine, elle renferme évidemment trois blasphèmes : le premier, que Dieu commande à ceux qui ne sont pas encore justifiés des *œuvres* qui sont des péchés ; le second, qu'il récompense des *œuvres* qui sont cependant dignes de châtiment ; le troisième, que Dieu se souvient encore de nos péchés après nous les avoir pardonnés : l'Ecriture sainte dit formellement le contraire.

Après avoir comparé toutes ces professions de foi, il n'est pas aisé de savoir quelle est la doctrine des protestants touchant les *bonnes œuvres* ; eux-mêmes ne l'ont jamais su : leur unique dessein était de contredire la foi catholique, sans se mettre en peine des conséquences. Les équivoques sous lesquelles ils ont enveloppé leurs erreurs, les changements qu'ils y ont faits, les contradictions dans lesquelles ils sont tombés, sont capables de dérouter le plus habile théologien.

Pour excuser Luther, son maître, Mosheim dit que les docteurs catholiques confondaient la loi avec l'Evangile, et représentaient le bonheur éternel comme la récompense de *l'obéissance légale*. *Hist. ecclés., seizième siècle*, sect. 3, 2e part., c. 1, § 29. Si par la *loi* Mosheim entend, comme saint Paul, la *loi cérémonielle*, il est très-faux qu'aucun docteur catholique ait jamais confondu cette loi avec l'Evangile, ou ait enseigné que le bonheur éternel est la récompense de l'obéissance à cette loi. S'il entend la *loi morale* contenue dans le Décalogue, nous soutenons que Jésus-Christ l'a renouvelée dans l'Evangile, qu'elle en fait une partie essentielle, et que le bonheur éternel est la récompense de l'obéissance à cette loi, et nous le prouvons par l'Evangile même, *Matt.*, c. 5, ℣ 16 et 17 ; c. 10, ℣ 42 ; c. 16, ℣ 27 ; c. 24, ℣ 34, etc. Le dessein malicieux de Mosheim était de faire confondre *l'obéissance légale* avec les *observances légales*. C'est ainsi que les sectaires en imposent aux ignorants.

Heureusement le concile de Trente s'est expliqué sur ce point de la manière la plus nette et la plus précise; il a répandu la lumière sur ce que les hérétiques avaient affecté d'embrouiller, et il n'a pas établi une seule proposition qu'il n'ait fondée sur des passages formels de l'Ecriture sainte, sess. 6, *de Justif.*

Il a décidé, 1° que les pécheurs se disposent à la justification, lorsque, excités et aidés par la grâce divine, ils croient à la parole de Dieu et à ses promesses, ils craignent ses jugements, espèrent en sa miséricorde par les mérites de Jésus-Christ, commencent à l'aimer comme source de toute justice, détestent leurs péchés, se proposent de mener une vie nouvelle et de garder les commandements de Dieu, c. 6. Il ne dit point que ces actes de foi, d'espérance, de crainte, de contrition, ces bons désirs et ces bonnes résolutions méritent la justification; il dit positivement le contraire, cap. 8. Conséquemment il prononce anathème, *can.* 7, contre ceux qui enseignent que toutes les *bonnes œuvres* faites avant la justification sont des péchés, et méritent la haine de Dieu. Des sentiments et des actions que Dieu lui-même inspire par sa grâce, peuvent-ils être des péchés?

L'Ecriture sainte en parle tout autrement. Dieu, après avoir reproché aux Juifs leurs crimes, leur dit par la bouche d'Isaïe, c. 16 : « Cessez de » faire le mal, apprenez à faire le » bien, exercez la justice, soulagez » les opprimés, défendez la veuve et » le pupille, venez ensuite et recou- » rez à moi. Quand vos péchés seraient » rouges comme l'écarlate, ils devien- » dront blancs comme la neige. » Dieu sans doute ne leur demandait pas des péchés. Dieu eut égard aux humiliations, au jeûne, aux mortifications d'Achab, *III. Reg.*., c. 21, ỳ 27; aux prières et au repentir de Manassès, *II. Paral.*, c. 3, ỳ 12; à la pénitence des Ninivites, *Jon.*, c. 3, ỳ 10; et Jésus-Christ a cité cette pénitence, *Luc.*, c. 11 ỳ 32. Daniel dit à Nabuchodonosor : « Rachetez vos péchés » par des aumônes, peut-être Dieu » aura pitié de vous. » *Dan.*, c. 5, ỳ 23. Il est donc faux que Dieu ne tienne aucun compte aux pécheurs de leurs *bonnes œuvres*, et que ce soient de nouveaux péchés. Il faut avoir perdu le sens, pour soutenir qu'un homme qui n'est pas encore justifié, pèche en détestant ses péchés et en demandant pardon à Dieu.

2° Le concile de Trente enseigne, *ib.*, c. 8, que les dispositions dont nous venons de parler sont nécessaires pour la justification, mais qu'aucun ne peut la mériter. Ainsi il est toujours vrai de dire que nous sommes justifiés gratuitement, comme saint Paul le déclare, *Rom.*, c. 3, ỳ 24. Cet apôtre ajoute que nous sommes justifiés par la foi, parce que la foi est la racine et le fondement de toute justification. Mais ce même concile condamne ceux qui prétendent que nous sommes justifiés par la foi seule, *can.* 9, parce que saint Paul ne le dit point. Au contraire, nous lisons dans l'Epître de saint Jacques, c. 2, ỳ 24 : « Vous » voyez que l'homme est justifié par » les *œuvres*, et non pas par la foi seu- » lement. » A l'article Foi, § 5, nous avons fait voir ce que saint Paul entend par la foi justifiante, comment son texte se concilie avec celui de saint Jacques, et nous avons montré l'abus que les protestants ont fait des paroles de saint Paul.

Cependant les théologiens disent que les bons sentiments et les *bonnes œuvres*, qui précèdent la justification, ont un *mérite de congruité* ou de convenance; contredisent-ils en cela la décision du concile de Trente? Nullement; ils entendent seulement, comme ce concile, que ce sont des dispositions nécessaires à la justification, que Dieu y a égard par miséricorde, qu'elles sont utiles pour fléchir sa justice, qu'il pardonne plus aisément à un pécheur qui fait de *bonnes œuvres* qu'à celui qui n'en fait point, puisque lui-même les commande et les inspire par sa grâce. Ce n'est donc ici qu'un mérite improprement dit, et les protestants ont tort de chicaner sur ce terme. *Voyez* Mérite.

3° Ce même concile déclare, chap. 8 et 16, que les *bonnes œuvres* faites dans l'état de grâce ou par un homme

déjà justifié, conservent et augmentent en lui la justice ou la grâce sanctifiante, et méritent la vie éternelle; et il le prouve par plusieurs passages de l'Ecriture sainte. De là il conclut qu'il faut proposer aux justes ce bonheur, comme une grâce qui nous est miséricordieusement promise par les mérites de Jésus-Christ, et en même temps comme une récompense, un salaire, une couronne de justice, ainsi que s'exprime saint Paul. Conséquemment, *can.* 25 et 30, il condamne ceux qui enseignent que le juste, dans toutes ses *œuvres*, pèche au moins véniellement, et que c'est un péché de faire de *bonnes œuvres* en vue de la récompense éternelle.

Le concile n'emploie point le terme de *mérite de condignité*; mais au mot Mérite nous avons fait voir que cette expression des théologiens n'a rien de répréhensible.

Lorsque le synode de Dordrecht a soutenu que nous ne pouvons faire aucune *bonne œuvre* qui ne soit souillée par le vice de la chair, et qui ne soit digne de châtiment, il contredit saint Paul qui déclare qu'il ne reste plus aucun sujet de condamnation dans ceux qui sont en Jésus-Christ, et qui ne vivent plus selon la chair, *Rom.*, cap. 8, ℣ 1. Quand ce synode a ajouté que le souvenir d'un seul péché suffirait pour faire rejeter de Dieu nos *bonnes œuvres*, il a fermé les yeux à la promesse que Dieu a faite par Ezéchiel, c. 18, ℣ 21 : « Si » l'impie fait pénitence de tous ses » péchés, et garde mes commande- » ments, je ne me souviendrai d'au- » cune de ses iniquités, etc. » De quel front les protestants, qui ne cessent d'en appeler à l'Ecriture sainte, osent-ils la contredire aussi formellement?

4° Enfin le concile de Trente a répondu à toutes leurs plaintes et à tous leurs reproches. Il n'est pas vrai que la doctrine catholique déroge à la gloire de Dieu ni aux mérites de Jésus-Christ, puisque tout ce qu'il y a de bien en nous, soit avant, soit après la justification, vient de la grâce de Dieu, et que toute grâce nous est accordée par les mérites du Sauveur; d'où il résulte que tout mérite de l'homme est un don de Dieu, qu'en récompensant nos mérites Dieu ne fait que couronner ses propres dons. Il n'est pas vrai non plus que nous mettions notre propre justice à la place de celle de Dieu, puisque c'est Dieu lui-même qui nous donne la justice et qui allume la charité dans nos cœurs par son Saint-Esprit. Il ne l'est pas enfin que l'homme puisse se glorifier en lui-même, s'enorgueillir de ses *bonnes œuvres* ou présumer de ses propres mérites, puisque non-seulement il n'a rien qu'il n'ait reçu, mais qu'il peut déchoir à tout moment de l'état de grâce par sa propre faiblesse.

Si c'est le mot de *mérite* qui choque les protestants, ils ont encore tort; nous avons fait voir qu'il est tiré de l'Ecriture sainte. *Voyez* Mérite.

Quant aux *œuvres* que nous nommons *de surérogation*, il est faux que nous prétendions par là rendre à Dieu plus que nous lui devons, puisque nous lui devons tout; nous entendons seulement, par ce terme, des *œuvres* qui ne sont pas commandées en rigueur. Lorsque Jésus-Christ dit à un jeune homme : « Si » vous voulez être parfait, allez ven- » dre tout ce que vous possédez, » donnez-le aux pauvres et venez » me suivre, » *Matth.*, c. 19, ℣ 21, lui faisait-il un commandement rigoureux, sous peine de damnation? Il lui proposait une *œuvre* de perfection, qui lui aurait valu une plus grande récompense. Il en est de même de ceux qui ont renoncé au mariage pour le royaume des cieux, *Ibid.*, ℣ 12.

Nous savons très-bien que plus nous avons fait de *bonnes œuvres*, plus nous sommes redevables à Dieu, qui nous les a fait vouloir et accomplir : mais il ne s'ensuit pas de là que toutes ces *œuvres* nous sont commandées, et que nous péchons si nous ne les faisons pas. Il serait singulier que nous fussions coupables en les omettant, et que nous le fussions encore en les faisant, comme le veut le synode de Dordrecht.

Il suffit de comparer la doctrine

des protestants avec celle de l'Eglise catholique, pour voir laquelle des deux est la plus propre à exciter en nous l'amour de Dieu, la reconnaissance, la confiance et le zèle des *bonnes œuvres*. L'expérience peut encore en décider; il se fait certainement plus de *bonnes œuvres* de toute espèce parmi les catholiques que chez les protestants.

Depuis le concile de Trente, quelques théologiens ont soutenu que toutes les *bonnes œuvres* faites par des infidèles ou par des hommes qui n'ont pas la foi en Jésus-Christ, sont des péchés; ils ont même poussé l'entêtement jusqu'à enseigner, comme les protestants, que toutes celles qui sont faites en état de péché mortel sont de nouveaux péchés; ces deux erreurs sont évidemment contraires aux passages de l'Ecriture que nous avons cités, et aux décisions de ce concile. *Voy.* INFIDÈLES, PÉCHÉ, etc.

Mais n'y a-t-il pas contradiction entre les deux leçons que Jésus-Christ nous donne touchant les *bonnes œuvres ?* Matth., c. 5, ℣ 16, il dit : « Que votre lumière luise aux yeux » des hommes, afin qu'ils voient vos » *bonnes œuvres* et glorifient votre » Père céleste. » Et c. 6, ℣ 1, il dit : « Gardez-vous de faire vos *bonnes œu-* » *vres* devant les hommes, afin d'en » être vus; autrement vous n'aurez » pas de récompense à espérer de » votre Père céleste. » Si l'on veut y faire attention, Jésus-Christ ne condamne que le second de ces motifs; autre chose est de faire de *bonnes œuvres* devant les hommes, afin qu'ils en soient édifiés et glorifient Dieu; autre chose de les faire devant eux, afin d'en être vu, estimé et honoré; le premier de ces motifs est louable, le second est vicieux, c'est un trait d'orgueil et d'ostentation, souvent d'hypocrisie.

De nos jours la philosophie publie et vante ses *bonnes œuvres*, les fait annoncer dans les nouvelles publiques; la charité chrétienne cache souvent les siennes, ne veut avoir que Dieu pour témoin. Sur cette seule différence on peut juger laquelle des deux en fait le plus et en fera le plus longtemps (1).

BERGIER.

ŒUVRES SERVILES (*Théol. mixt. et hist. philos. mor. et lois ecclés.*) — Les *œuvres serviles*, que l'église, en se fondant sur le troisième précepte du décalogue, a défendues les dimanches et jours de fête, sont les occupations qui étaient propres aux esclaves et qui restèrent le propre des serviteurs et domestiques à mesure que l'esclavage disparut. Le mot le dit, *serviles* de *servus*. Dans la primitive Eglise, il n'y eut rien de bien fixé sur la défense des *œuvres serviles* et sur leur détermination; la liberté chrétienne, qu'avait arborée saint Paul en opposition avec la contrainte judaïque, se montra largement sur ce point, et la défense des *œuvres serviles* ne fut guère qu'une protection des esclaves et serviteurs contre l'avarice des maîtres chrétiens qui se trouvaient obligés par là à leur donner le temps de repos nécessaire à leur santé physique et morale. Plus tard, la religion chrétienne étant devenue la religion de l'état, Constantin promulgua un édit, qui interdisait le travail des ateliers le dimanche, mais qui laissait libres et autorisés les travaux des champs et des vignes. Cet édit est daté de 321. Les conciles de leur côté, portaient sur cette matière des décrets qui étaient dans l'esprit de l'Evangile et qui en exprimaient la pensée; tel fut celui d'un concile de Laodicée de 372, qu défendait strictement aux maîtres d'obliger leurs esclaves au travail les dimanches et les jours de fête. Puis, peu à peu, on énuméra plus positivement les *œuvres serviles*; c'est ce qu'on fit en 538, dans un concile

(1) La charité religieuse a toujours fait et fera toujours de bonnes œuvres et elle y aura d'autant plus de mérite qu'elle les fera avec moins d'ostentation et plus de simplicité. La charité naturelle philosophique en a toujours fait et en fera toujours aussi; le mérite ici n'est pas de même nature; mais il est, dans son espèce, un vrai mérite aussi, qui est, comme l'autre, d'autant plus grand que l'œuvre est accomplie avec moins d'ostentation et plus de simplicité, pour le bien en soi qu'elle implique.

LE NOIR.

d'Orléans, en 578 dans un concile d'Auxerre, en 650 dans un concile de Châlons ; c'est aussi ce que fit Charlemagne, en 789, dans un capitulaire.

En suivant cette marche, dont le motif, ainsi qu'on le voit, était non-seulement dans l'intérêt de l'âme, mais aussi dans l'intérêt du corps qui a besoin de repos un jour sur sept, comme généralité, et essentiellement social, on se laissa aller trop loin dans la multiplication des fêtes auxquelles étaient interdites les *œuvres serviles*; la production en souffrait, et devait de plus en plus en souffrir ; avec l'activité du travail qui devait devenir si grande dans les temps modernes, une telle perte de temps n'était plus possible ; aussi fut-il fait, sur le nombre des fêtes chômées de grandes réformes, et furent-elles considérablement réduites par les papes, surtout dans certaines régions.

Aujourd'hui, que les conditions sociales des hommes sont changées, mais que les besoins de leur nature ne le sont pas, la défense des *œuvres serviles* aux jours des fêtes conservées est maintenue, mais avec de grands adoucissements qui font et feront désormais ressembler la discipline ecclésiastique à ce qu'elle avait été dans les premiers temps.

Une observation générale, qui n'a jamais cessé d'avoir son application à cette question, c'est que la défense des *œuvres serviles* cesse d'être obligatoire lorsque se présentent, en concurrence avec elle, des obligations plus graves à remplir, soit de droit naturel, soit de droit positif. De là ample matière à appréciations morales pour les casuistes.

LE NOIR.

OFFENSE. Les philosophes incrédules, qui ont écrit qu'un être aussi vil que l'homme ne peut offenser Dieu, ont joué sur une équivoque. L'homme, sans doute, ne peut troubler la souveraine félicité de Dieu, ni lui causer aucune émotion capable d'altérer son immutabilité ; mais il peut faire ce que Dieu défend, braver ses menaces, mériter punition ; c'est ce que l'Ecriture sainte appelle *offenser Dieu*, déplaire à Dieu, provoquer sa colère, être son ennemi, etc.

Nous ne pouvons exprimer la conduite de Dieu à l'égard des créatures, que par les mêmes termes qui peignent la conduite des hommes. *Voy.* ANTHROPOPATHIE. Lorsque Dieu a donné l'être à des créatures intelligentes et raisonnables, ce n'est pas qu'il en eût besoin ou qu'il en pût tirer quelque avantage, mais parce qu'il voulait leur faire du bien, et il n'en est aucune à laquelle il n'en ait fait. Il a voulu attacher leur bonheur à la vertu et non au crime, à l'obéissance et non à la révolte ; peut-on se plaindre de cette sage conduite ? Les incrédules voudraient qu'il nous eût accordé le bonheur absolument, sans aucune condition, sans rien exiger de nous ; Dieu n'a pas trouvé bon de les satisfaire, il nous a imposé des lois.

S'il nous avait prescrit ce que nous devons faire, sans nous proposer des peines et des récompenses, il nous aurait donné des leçons et des conseils, mais ce ne seraient pas des lois. S'il nous avait ôté le pouvoir d'y résister, il aurait anéanti la vertu et son mérite, puisque la vertu consiste à soumettre nos penchants à la loi. Lorsque nous préférons de leur obéir plutôt qu'à la loi, nous donnons droit au législateur de nous punir ; c'est dans ce sens que nous l'*offensons*.

Le terme *offenser*, qui signifie à la lettre se trouver à la rencontre de quelqu'un, être en butte contre lui, ou lui barrer le chemin, est déjà métaphorique à l'égard d'un législateur humain, à plus forte raison l'est-il à l'égard de Dieu.

BERGIER.

OFFERTE, OFFERTOIRE. L'*offerte*, l'offrande ou l'oblation, est l'action que fait le prêtre à l'autel, lorsqu'il offre à Dieu le pain et le vin qui doivent être consacrés. *Voy.* OFFRANDE.

On appelle *offerte*, en Espagne, la promesse de faire une bonne œuvre pendant un certain temps, afin d'obtenir de Dieu quelque bienfait spirituel ou temporel ; elle est différente

du vœu, en ce qu'elle n'est point censée obliger sous peine de péché.

L'*offertoire* est une espèce d'antienne récitée par le prêtre, chantée par le chœur, ou jouée sur l'orgue dans le temps que l'on prépare le pain et le vin pour les offrir à Dieu, et que le peuple va à l'offrande. Le père Le Brun, dans son *Explic. des cérém. de la messe*, t. 2, p, 280, a remarqué les divers changements qui ont été faits dans cette partie de la messe dans les différents siècles et dans les différentes églises.

On a encore nommé *offertoire* la nappe de toile dans laquelle les diacres recevaient les offrandes des fidèles. *Voy.* OFFRANDE.

BERGIER.

OFFICE DIVIN. *Officium* signifie à la lettre ce que l'on doit faire, et l'on a donné ce nom aux prières publiques de l'Eglise, que les fidèles ont faites en commun dans tous les temps pour rendre à Dieu le tribut de louanges, d'actions de grâces, et de saints désirs qui lui est dû. L'*Office divin* a été aussi nommé *liturgie*. *Voy.* ce mot.

On ne peut pas douter que cet usage ne soit aussi ancien que le christianisme; saint Paul recommande aux fidèles de s'exciter et de s'édifier les uns les autres par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels, et de les chanter de tout leur cœur à l'honneur de Dieu. *Ephes.*, c. 5, ℣ 19 ; *Coloss.*, c. 3. ℣ 16. Il est dit qu'après la dernière cène Jésus-Christ lui-même dit un hymne avec ses apôtres, *Matth.*, c. 26, ℣ 30. Nous lisons dans les *Actes des apôtres*, c. 6, ℣ 4, qu'ils se déchargèrent sur les diacres du soin des pauvres et de la distribution des aumônes, afin de vaquer plus librement à la prière et à la prédication : il est très-probable qu'ils entendaient la prière publique, la liturgie, et ce que nous appelons l'*office divin*. Dans l'*Apocalypse*, ch. 5, ℣ 9, où nous voyons le plan de la liturgie apostolique, les vieillards ou les prêtres chantent un cantique à la louange de Jésus-Christ.

Pline le Jeune, après s'être informé de ce qui se passait dans les assemblées des chrétiens, dit qu'ils y adressaient des louanges à Jésus-Christ comme à un Dieu; Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. 5, c. 28, cite les cantiques composés dès le commencement par les fidèles, et dans lesquels la divinité était attribuée au Sauveur. Dans le concile d'Antioche, tenu l'an 252, l'on voit déjà le chant des psaumes introduit dans l'Eglise. L'institution de cet usage est attribuée à saint Ignace, disciple des apôtres ; Socrate, *Hist. ecclés.*, liv. 6, ch. 8, saint Justin, Tertullien, saint Clément d'Alexandrie, Origène saint Basile, saint Epiphane, Théodoret et d'autres Pères, ont parlé de l'*office* ou de la prière publique de l'Eglise. *Bingham*, l. 13, c. 5.

Aussi saint Augustin assure que le chant de l'*office divin* n'a été établi par aucune loi ecclésiastique, mais par l'exemple de Jésus-Christ et des apôtres. Saint Jérôme, saint Ambroise, le pape Gélase, saint Grégoire, y ont ajouté quelques parties, ont composé des hymnes, des antiennes, des prières nouvelles sur le modèle des anciennes, ils y ont mis de l'ordre et de l'arrangement, mais ils ne sont pas les premiers auteurs de l'*office divin*, le fond existait avant eux ; cet *office* fut une des principales occupations des premiers moines, aussi bien que des clercs.

Plusieurs conciles tenus dans les Gaules, celui d'Agde, le deuxième de Tours, le second d'Orléans, règlent l'ordre et les heures de l'*office*, et décernent des peines contre les ecclésiastiques qui manqueront d'y assister ou de le réciter ; les conciles d'Espagne ont fait de même. La distribution de l'*office* en différentes heures du jour et de la nuit, a été partout à peu près la même ; elle subsiste encore chez les différentes sectes de chrétiens orientaux, séparées de l'Eglise romaine depuis le cinquième et le sixième siècles.

Cassien, qui vivait au cinquième, a fait un traité du chant et des prières nocturnes, et de la manière d'y satisfaire ; après avoir exposé la pratique des moines d'Egypte, il dit que dans les monastères des Gaules on partageait l'*office* en quatre heures ; savoir,

prime, tierce, sexte et none, et que la nuit qui précède le dimanche on chantait des psaumes et des leçons. Déjà, dans les *Constitutions apostoliques*, il était ordonné aux fidèles de prier le matin, à l'heure de tierce, de sexte, de none, et au chant du coq. Saint Benoît, qui composa sa règle au sixième siècle, entre dans le détail des psaumes, des leçons, des oraisons qui doivent composer chaque partie de l'*office*; il est à présumer qu'il suivit l'ordre établi pour lors dans l'Eglise romaine.

La manière de faire l'*office* varie selon le degré de solennité de la fête, du mystère, ou du saint que l'on célèbre; ainsi l'on distingue des *offices* solennels majeurs, solennels mineurs, doubles, semi-doubles, simples, etc. Quand on canonise un saint, on lui assigne un *office* propre, ou tiré du commun des martyrs, des pontifes, des docteurs, etc., selon l'état dans lequel il a vécu, ou selon le genre de sa mort. Lorsque l'Eglise a institué de nouvelles fêtes des mystères, on a composé un *office* propre pour les célébrer.

Dans tout l'ordre de saint Bernard, le petit *office* de la sainte Vierge se dit tous les jours. Au quatrième concile de Clermont, tenu l'an 1095, le pape Urbain II obligea tous les ecclésiastiques à le faire réciter, afin d'obtenir de Dieu l'heureux succès de la croisade qui fut résolue dans ce concile; mais le pape Pie V, par une constitution, en a dispensé tous ceux qui n'y sont pas astreints par les règles particulières de leurs chapitres ou de leurs monastères; il y oblige seulement, pour toute charge, les clercs qui ont des pensions sur des bénéfices. Les chartreux disent l'*office* des morts tous les jours, à l'exception des fêtes.

Comme les clercs sont obligés par état de prier non-seulement pour eux-mêmes, pour les peuples, l'Eglise ne leur accorde les revenus d'un bénéfice que sous condition qu'ils s'acquitteront de ce devoir; s'ils ne le remplissent pas, les canons ordonnent qu'ils soient privés de ce revenu, et déclarent qu'il ne leur appartient pas. L'Eglise impose aussi à tous les clercs qui sont dans les ordres sacrés, l'obligation de réciter l'*office divin* ou le bréviaire, tous les jours; ils ne peuvent l'omettre, en tout ou en partie notable, sans pécher grièvement, à moins qu'ils n'aient une raison solide de s'en dispenser, telle que le cas de maladie ou d'impossiblité.

Dans l'*office* public, dit M. Fleury, chacun doit se conformer à l'usage de l'Eglise dans laquelle il chante; ceux qui le récitent en particulier ne sont pas obligés si étroitement à observer les heures et les postures que l'on garde au chœur; il suffit, à la rigueur, de réciter l'*office* entier dans les vingt-quatre heures. Il vaut mieux cependant anticiper les prières que de les retarder; sur ce fondement, il est permis de dire dès le matin toutes les petites heures, les vêpres d'abord après midi, et, dès les quatre heures du soir, matines pour le lendemain. Chacun doit réciter le bréviaire du diocèse dans lequel il est domicilié, à moins qu'il n'aime mieux dire le bréviaire romain, duquel il est permis de se servir dans toute l'Eglise latine. *Instit. au droit ecclés.*, t. 1, 2e part., c. 2, p. 276; Thomassin, *Discipl. ecclésiastique*, 1re part., l. 1, c. 34 et suiv. *Voy.* BRÉVIAIRE, CHANT, HEURES CANONIALES, etc.

Ç'a été de la part des protestants, une témérité très-condamnable de retrancher l'*office divin*, consacré par la pratique des apôtres et par l'usage de tous les siècles; ils n'en ont pas même laissé subsister le nom; ils lui ont substitué celui de *prêche*, comme si tout le culte divin consistait dans la prédication. Ils n'ont conservé que l'usage des psaumes dans une version très-grossière, et avec un chant fort insipide. En faisant profession de se conformer en toutes choses à l'Ecriture sainte, ils en ont très-mal suivi les leçons, puisque l'Ecriture nous parle non-seulement de psaumes, mais d'hymnes et de cantiques spirituels. Il y a dans l'Ecriture d'autres prières que les psaumes, les cantiques de Moïse, d'Isaïe et des autres prophètes, d'Anne, mère de Samuel, de Tobie, de Zacharie, de la sainte Vierge, de Siméon, etc., sont-ils donc moins respectables et moins édifiants

que les psaumes de David? Mais les prétendus réformateurs, qui se croyaient très-savants, étaient fort mal instruits ; ils ont fait la réforme selon la méthode des ignorants, qui est de tout sabrer, et leurs prosélytes aveugles ont suivi comme un troupeau, sans prévoir les conséquences. En voulant détruire ce qu'ils appelaient des superstitions, ils ont anéanti la piété.

Leur entêtement a été le même, lorsqu'ils se sont obstinés à vouloir faire le service divin en langue vulgaire ; ils n'en ont pas prévu les inconvénients. *Voyez* LANGUE VULGAIRE.

BERGIER.

OFFICE (saint). *Voyez* INQUISITION.

OFFICIAL, OFFICIALITÉ (*Théol. pur. lois ecclés. ou droit can.*) — « Le nom d'*officialis*, dit M. Permaneder, paraît déjà dans le douzième siècle (1), il désignait d'abord, en général, un fonctionnaire auquel un dignitaire supérieur avait transmis une partie de ses occupations. Aussi non-seulement l'archidiacre était un *officialis* (*episcopi*), mais l'archidiacre avait un *official* ou vicaire (*vicarius archidiaconi*). Ce nom reçut une acception spéciale à dater du treizième siècle, lorsque les évêques, pour poser des bornes aux empiétements de l'archidiacre lui-même, choisirent des mandataires particuliers, qu'ils nommèrent *officiales* ou *vicarii episcoporum*, lesquels, dans un district déterminé du diocèse : 1° marchaient de pair avec les archidiacres et exerçaient avec ceux-ci la juridiction épiscopale inférieure (*officiales foranei*); 2° jugeaient, au nom de l'évêque, en première instance les causes importantes retirées à la juridiction de l'archidiacre, et en seconde instance les causes décidées en première instance par les archidiacres et les *officiales foranei (officiales principales)* (2).

» Dans la suite ces *officiales foranei* ou ces vicaires de districts disparurent, lorsqu'ils eurent atteint le but pour lequel ils avaient été institués, c'est-à-dire qu'ils eurent paralysé les archidiacres, en limitant de plus en plus leurs attributions et en les faisant complétement disparaître. L'*officialis principalis* ou *generalis* exerça dès lors seul toute la juridiction épiscopale dans le sens le plus large, sauf quelques cas importants. Parfois il eut à côté de lui, comme auxiliaire et mandataire de l'évêque, *in spiritualibus*, un vicaire, *vicarius generalis*.

» A dater du quinzième siècle les deux titres se confondirent dans le même personnage, nommé tantôt *official*, tantôt vicaire général, et depuis lors les deux titres furent employés l'un pour l'autre, ce qui a encore souvent lieu de nos jours. »

Ainsi, l'*official*, c'est le vicaire général. Cependant il existe encore une distinction, dans certains pays, par exemple en Bavière, entre l'un et l'autre ; dans ces contrées les causes matrimoniales sont réservées à l'évêque, et l'évêque est représenté, pour ces causes, par un *official* dont la mission spéciale est de les juger. Le vicaire général est chargé de tout le reste. L'*official* a son conseil, (*officialité*, *consistoire*, *tribunal des mariages*) qu'il préside, comme le vicaire général a le sien ; les deux conseils réunis forment l'*ordinaire*, c'est-à-dire la totalité du conseil épiscopal. L'évêque est le chef suprême, bien entendu, puisque ce ne sont que des conseils.

LE NOIR.

OFFICIANT est la même chose que célébrant ; c'est le prêtre qui dit la messe principale dans une église, qui commence l'office au chœur, qui dit les oraisons, etc. Dans les églises cathédrales il y a des jours solennels et marqués, auxquels l'évêque lui-même doit officier à l'autel et au chœur.

BERGIER.

OFFRANDE. Ce mot, tiré du latin *offerenda*, désigne l'action d'offrir à Dieu une chose que l'on destine à son culte, et la chose même que l'on offre ; il en est de même du terme d'*oblation*.

(1) Par exemple, c. 3, X, *de Instit.*, III, 7. *Conc. Rothomag.*, ann. 1189, c. 4.
(2) Cf. Clem., c. 2, *de Rescript.*, I, 2.

L'usage d'offrir à Dieu des dons est aussi ancien que la religion ; l'on a compris d'abord que c'était un témoignage de respect pour le souverain domaine de Dieu, de reconnaissance pour ses bienfaits, et un moyen d'en obtenir de nouveaux. Soit que ces dons aient été consumés par un sacrifice, employés à la subsistance des ministres du Seigneur, ou destinés au soulagement des pauvres ; c'est à Dieu lui-même que l'on a eu intention de les offrir. Nous voyons les enfants d'Adam présenter à Dieu, l'un des fruits de la terre, l'autre les prémices de ses troupeaux, *Gen.*, c. 4. ℣ 3. Il est dit que Melchisédech, roi de Salem et prêtre du Dieu Très-Haut, offrit à Abraham du pain et du vin, et bénit ce patriarche, et qu'Abraham lui donna la dîme des dépouilles qu'il avait enlevées à ses ennemis, cap. 14, ℣ 18. Jacob promet que si le Seigneur le protége, il lui offrira la dîme de tous ses biens, cap. 28, ℣ 22. Tout sacrifice était une *offrande*, mais toute *offrande* n'était pas un sacrifice.

La principale *oblation* que les hommes ont faite à Dieu est celle de leur nourriture, parce que c'était pour eux le plus précieux de tous les biens. Avant le déluge ils ne vivaient que des fruits de la terre et du lait des troupeaux, ce fut aussi leur *offrande* ordinaire ; après le déluge, Noé offre à Dieu des animaux purs en sacrifice, et Dieu lui permet, et à ses enfants, de manger la chair des animaux. *Gen.*, c. 8, ℣ 20 ; c. 9, ℣ 3.

De même, lorsque la bouillie de riz était l'unique aliment des Romains, Numa ordonna que l'on honorât les dieux en leur offrant du riz ou de la bouillie de riz. Suivant Pline, jamais dans la suite les Romains ne goûtèrent aux fruits nouveaux, sans en avoir offert aux dieux les prémices ; mais l'usage de leur offrir de la bouillie ou des tartes de riz, *adorea dona, adorea liba*, subsistait encore au temps d'Horace, quoique l'on immolât pour lors des animaux dans les temples.

Il n'est donc pas nécessaire de recourir à de vaines imaginations, comme font les incrédules, pour trouver l'origine de l'oblation des animaux et des sacrifices sanglants ; ils ont été offerts à Dieu, parce que c'était la nourriture des hommes. Que les païens, dont les idées étaient perverties, et qui avaient attribué à leurs dieux les besoins et les vices de l'humanité, aient rêvé que la fumée des victimes leur était agréable, cela n'est pas étonnant ; les patriarches, instruits par les leçons de Dieu même, ne sont jamais tombés dans cette erreur ; lorsqu'ils vouaient à Dieu la dîme leurs biens, ils n'étaient pas assez stupides pour croire que Dieu en avait besoin ou pouvait en faire usage, mais ils comprenaient que les offrir à Dieu, c'était lui en faire hommage.

Un pauvre, comblé de bienfaits par un homme puissant, peut sans indécence et sans lui déplaire, lui offrir des choses de peu de valeur dont ce bienfaiteur n'a pas besoin, et qui lui seront inutiles ; c'est toujours un témoignage de respect, d'affection et de reconnaissance, auquel personne ne peut être insensible : c'est l'intention, et non l'utilité qui donne le prix à ces sortes de présents. David le concevait ainsi, lorsqu'il disait au Seigneur : « Vous êtes mon Dieu, » vous n'avez pas besoin de mes » biens. » *Ps.* 15, ℣ 2. Et Salomon : » Nous vous rendons, Seigneur, ce » que nous avons reçu de vos mains. » I *Paralip.*, c. 29, ℣ 14.

D'autres censeurs de pratiques de religion n'ont pas mieux rencontré, lorsqu'ils ont dit que l'usage de faire à Dieu des *offrandes*, est venu de l'avarice des prêtres qui en profitaient. Il n'y avait point de prêtres, lorsque Caïn, Abel et Noé offrirent des sacrifices à Dieu ; et quand il y en eut, ils ne profitaient ni de ce qui était consumé par un holocauste, ni de ce qui était donné aux pauvres. Dieu lui-même les avait exigés, afin d'inspirer aux hommes le respect, la reconnaissance, la soumission à son égard, le détachement des biens de ce monde, la charité envers les malheureux. Les mauvais cœurs, qui ne veulent rien donner à Dieu ne sont

pas ordinairement compatissants à l'égard de leurs semblables (1).

Lorsque la loi fut donnée aux Juifs, Moïse entra dans le plus grand détail des *offrandes* qu'ils devaient faire, des précautions et des cérémonies qu'ils y devaient observer. Dieu leur dit par la bouche de ce législateur : « Vous ne paraîtrez pas devant moi » les mains vides. » *Exod.*, c. 23, ỳ 15. Il n'est aucune espèce de comestibles dont les Juifs ne fussent obligés d'offrir à Dieu les prémices, la dîme, ou une portion ; toutes les fois qu'ils venaient dans le temple, aucun acte public de religion qui ne dût être accompagné d'une *offrande*, et ils devaient choisir pour cela ce qu'il y avait de meilleur. Dieu n'avait point voulu donner aux prêtres de portion dans la terre promise, afin qu'ils subsistassent des oblations du peuple. Lorsque par avarice ou par irréligion les Juifs négligeaient de faire ces *offrandes* telles qu'elles leur étaient prescrites, Dieu les en reprenait et les menaçait par ses prophètes. *Malach.*, c. 1, ỳ 8, etc.

De là les incrédules ont encore pris occasion de dire que la loi juive peignait Dieu comme un monarque intéressé, avide de dons et de présents, d'encens et de victimes ; que le culte qu'il exigeait était fort dispendieux, et qu'il semble n'avoir été établi que pour l'avantage des prêtres; que par la quantité des tributs que ceux-ci étaient en droit d'exiger, ils étaient les tyrans de la nation.

Mais avant de hasarder ces reproches, il aurait fallu faire quelques réflexions. 1° Dieu lui-même a déclaré aux Juifs qu'il n'avait pas besoin de leurs *offrandes*, qu'il ne les exigeait que comme des témoignages de piété, de reconnaissance et d'affection; qu'il les dédaignait et les rejetait lorsque ces dons ne partaient pas du cœur. *Ps.* 49, ỳ 8; 50, ỳ 18; *Isaï.*, c. 1, ỳ 11 ; *Jerem.*, c. 6, ỳ 20 ; *Amos*, c. 5, ỳ 21, etc. 2° Il avait promis de récompenser abondamment leur libéralité par la fertilité de la terre, par la fécondité de leurs troupeaux, par la prospérité de la nation ; cette promesse était confirmée par le prodige continuel de la fertilité de la sixième année, afin que la terre se reposât pendant la septième ; et les Juifs ont été forcés de reconnaître que tous leurs désastres avaient été la juste punition de leur négligence à observer leur loi. Avaient-ils sujet de regretter ce qu'ils donnaient à Dieu? 3° Les lois qui concernaient les *offrandes* étaient pour l'avantage des pauvres autant que pour celui des prêtres; ceux-ci étaient obligés de donner aux pauvres tout ce qui ne leur était pas absolument nécessaire, et de payer eux-mêmes aux pauvres la dîme de tout ce qu'ils avaient. Reland, *Antiq. sacr.*, 3e part., c. 9, § 7. Une preuve que leur sort n'était pas fort heureux, c'est qu'il leur est arrivé plus d'une fois d'être réduits à la dernière indigence par la négligence des Juifs; Josèphe, *Antiq.*, lib. 20, c. 8. Cela devait arriver toutes les fois que le peuple se livrait à l'idolâtrie. Enfin ils étaient sévèrement punis lorsqu'ils abusaient de leurs droits, ou qu'ils négligeaient leurs fonctions; témoin le châtiment des enfants d'Héli, et les menaces que Dieu fait aux prêtres par Ezéchiel et par Malachie. La loi avait donc sagement pourvu à tous les inconvénients.

Quoique Jésus-Christ ait commandé moins de cérémonies que d'actes intérieurs de vertu, il n'a pas supprimé les *offrandes;* il a prescrit, au contraire, la manière de les faire : « Si » en apportant, dit-il, votre *offrande* » à l'autel, vous vous souvenez que » votre frère a quelque sujet de mé- » contentement contre vous, allez » d'abord vous réconcilier avec lui, » et venez ensuite faire votre don à » Dieu. » *Matth.*, c. 5, ỳ 23. Saint Paul, quoique occupé des travaux de

(1) Il faut se garder, quand on fait de ces sortes de comparaisons, de prêter la main à l'anthropomorphisme ; il n'y a aucune ressemblance entre l'offrande faite à Dieu et le don fait au prochain qui souffre; l'offrande à Dieu ne lui fait aucun bien, mais par l'adoration qu'elle implique de la part de celui qui la fait, elle en fait à celui-ci ; c'est pour lui un acte de justice et d'ordre de reconnaître le souverain domaine de Dieu sur toute créature ; mais l'offrande au prochain est utile à celui qui la reçoit, et implique, dans celui qui la fait, un sentiment de compatissance qui est bon et qui n'a pas sa raison d'être à l'égard de Dieu.

Le Noir.

l'apostolat, portait à Jérusalem les aumônes qu'il avait recueillies, et y faisait des *offrandes*. *Act.*, c. 24, ŷ 14. Il décide qu'à l'exemple des prêtres de l'ancienne loi, qui vivaient de l'autel, ceux qui annoncent l'Evangile ont droit de vivre de l'Evangile. I *Cor.*, c. 9, ŷ 14.

C'est ainsi, en effet, que vécurent d'abord les ministres de l'Eglise. Aucun fidèle ne participait au saint sacrifice, sans faire une *offrande*, et le produit en fut bientôt abondant; on le partageait en trois portions, l'une pour l'entretien du culte divin, l'autre pour la subsistance des ministres de l'Eglise, la troisième pour le soulagement des pauvres. On offrait à l'autel le pain et le vin qui devaient servir au sacrifice; les autres *offrandes* étaient déposées dans un lieu destiné à cet usage, ou dans la maison épiscopale, pour être employées au besoin. Mais on refusait les dons des excommuniés, des hérétiques, des pécheurs publics et scandaleux, de ceux qui conservaient une inimitié irréconciliable, de ceux qui étaient réduits à la pénitence publique, etc. On ne recevait pas même les *offrandes* que leurs parents ou leurs amis auraient voulu faire pour eux après leur mort. Bingham, *Orig. ecclés.*, l. 15, c. 2, § 1 et suiv.

Ammien-Marcellin reproche au pape et autres ministres de l'Eglise romaine de recevoir de riches *oblations* des dames romaines; mais cet auteur païen ignorait le saint usage auquel ces dons étaient destinés; ils étaient employés à nourrir et à soulager les pauvres, les veuves, les orphelins, les prisonniers, à racheter les esclaves, etc. C'est ce que représenta le diacre saint Laurent au préfet de Rome, lorsque celui-ci voulut le forcer à lui livrer les trésors de l'Eglise dont il était dépositaire. Dans un temps où les évêques et les autres membres du clergé étaient tous les jours exposés au martyre, ils n'étaient pas tentés d'amasser pour eux des richesses.

Dans la suite des temps, les différentes révolutions survenues dans l'empire romain ont fait comprendre que la subsistance des ministres de l'Eglise serait trop précaire, si elle n'était fondée que sur les oblations journalières des fidèles; c'est ce qui a fait donner des fonds aux églises, et a donné lieu à l'institution des bénéfices. *Voyez* ce mot. Comme les biens de l'Eglise ont été souvent usurpés, on a encore été obligé dans les derniers siècles de recourir aux *offrandes* et aux droits casuels; quoique ce soit dans l'origine des dons volontaires, il y a cependant encore des diocèses où elles sont censées une dette envers les pasteurs; mais elles sont très-peu considérables. On verra dans le *Dictionnaire de droit canonique*, quelle est sur ce sujet la discipline actuelle.

Dans quelques paroisses, le jour des trépassés, les fidèles sont dans l'usage de porter du blé à l'*offrande*, et de faire de même aux obsèques des morts; c'est un symbole de notre croyance à la résurrection future, tiré de saint Paul, I *Cor.*, c. 15, ŷ 36. Il n'y a donc en cela rien de ridicule ni de superstitieux. L'*offrande* du pain bénit, qui se fait le dimanche dans les paroisses, est un faible reste de l'ancien usage. *Voy.* PAIN BÉNIT.

Comme les protestants ont supprimé l'oblation qui a toujours précédé la consécration de l'eucharistie et qui fait partie essentielle du sacrifice, il n'est pas étonnant qu'ils aient aussi retranché toutes les espèces d'*offrandes*. Mais sous quel prétexte ont-ils réprouvé cet acte de religion? Nous l'ignorons. Il leur a paru, sans doute, un reste de judaïsme ou de paganisme, parce que les Juifs et les païens ont fait des *offrandes*; mais nous avons vu que Jésus-Christ ni les apôtres n'ont point blâmé les *offrandes* des Juifs; ils les ont approuvées au contraire, lorsqu'elles se faisaient avec un cœur sincèrement religieux. S'il fallait éviter tout ce qu'ont pratiqué les païens, il faudrait supprimer toute espèce de culte, puisqu'il n'est aucune action religieuse que les païens n'aient profanée. Si c'est parce qu'il s'y est glissé des abus, même dans le christianisme, il fallait proscrire les abus comme ont fait plusieurs conciles, et laisser subsister la chose. *Voy.* OBLATION.

Thiers, dans son *Traité des Superstitions*, t. 2, l. 2, c. 10, § 9, parle en effet de plusieurs abus dans lesquels les peuples sont tombés à l'égard des *offrandes* que l'on faisait à la messe, et il rapporte les canons des conciles par lesquels ces superstitions ont été défendues. BERGIER.

OIDIUM (l') TUCKERI (*Théol. mixt. scien. indust.*) — Ce petit champignon de l'ordre des mucédinées, qui se développait en si grande abondance sur nos vignes, feuilles et fruits, il y a une vingtaine d'années, et qui fit alors tant parler de lui, sous le nom de maladie de la vigne, était-il la cause ou une suite du mal? C'est ce qui est resté dans le mystère, ce qu'on sait seulement c'est qu'il se manifestait toujours dans cette maladie désastreuse, et qu'en le détruisant on guérissait la vigne; on trouva que le souffrage était le moyen de le combattre. On usa très-largement de ce moyen et on réussit à le faire disparaître à peu près complétement en un petit nombre d'années. Trouvera-t-on de même un moyen d'arrêter les développements du phylloxera? Nous n'en doutons pas. *Voy.* PHYLLOXERA. LE NOIR.

OINGTS. Si nous en croyons la *Chronique de Génébrard*, ce nom fut donné dans le seizième siècle à quelques hérétiques anglais, qui disaient que le seul péché que l'on pouvait commettre était de ne pas embrasser leur doctrine; mais il ne dit pas en quoi elle consistait. BERGIER.

OINT. *Voyez* ONCTION.

OISIF, OISIVETÉ. Ce vice est défendu aussi sévèrement par la morale chrétienne que par la loi naturelle. Une des erreurs dont Jésus-Christ a repris le plus souvent les pharisiens, était leur entêtement sur le repos du sabbat; il leur a constamment soutenu que les œuvres de charité étaient plus agréables à Dieu que l'inertie absolue dans laquelle ils faisaient consister la sanctification du sabbat. Saint Paul exhorte les fidèles à se procurer par le travail, non-seulement de quoi pourvoir à leurs besoins, mais encore de quoi soulager les pauvres, *Ephes.*, c. 4, ℣ 28. Il se donne lui-même pour exemple, et pousse la sévérité jusqu'à dire que celui qui ne veut pas travailler ne mérite pas d'avoir à manger, *II Thess.*, c. 3, ℣ 8. La charité, qui est le caractère distinctif du christianisme, ne fut jamais une vertu oisive.

Cette morale fut exactement suivie. Plusieurs chrétiens, dit M. Fleury, travaillaient de leurs mains simplement pour éviter l'*oisiveté*. Il leur était fort recommandé d'éviter ce vice, et ceux qui en sont inséparables, comme l'inquiétude, la curiosité, la médisance, les visites inutiles, les promenades, l'examen de la conduite d'autrui. On exhortait chacun à s'occuper de quelque travail utile, principalement des œuvres de charité envers les malades, envers les pauvres, et envers tous ceux qui avaient besoin de secours.

C'est donc très-injustement que les païens reprochèrent quelquefois aux chrétiens d'être des hommes inutiles, parce qu'ils ne recherchaient pas les professions qui dissipent trop ou qui peuvent être dangereuses, comme le commerce tel qu'il se faisait pour lors, la poursuite des affaires, les charges publiques; mais ils n'y renonçaient point lorsqu'ils s'y trouvaient engagés. Aussi nos apologistes refutèrent avec force la calomnie des païens. « Nous ne comprenons pas, » leur dit Tertullien, en quel sens » vous nous appelez hommes inutiles. » Nous ne sommes ni des solitaires » ni des sauvages, tels que les brahmanes des Indes, nous vivons avec » vous et comme vous. Nous fréquentons le barreau, la place publique, les bains, les boutiques, les » marchés, les lieux où se traitent » les affaires; nous soutenons comme » vous les travaux de la navigation, » de la milice, de l'agriculture, du » commerce; nous exerçons vos arts » et vos métiers; nous n'évitons que » vos assemblées superstitieuses. » *Apolog.*, c. 12; Orig. *contra Celsum*, l. 8, etc.

Les censeurs modernes du christianisme ne sont pas mieux fondés à

dire qu'il a consacré l'*oisiveté*, en approuvant l'état monastique. L'Eglise, loin de tomber dans ce défaut, ordonna d'abord aux clercs d'apprendre un métier pour subsister honnêtement, *can.*, 51 et 52 du quatrième concile de Carthage. Le travail des mains fut sévèrement commandé aux moines, et la règle de saint Benoît le leur ordonne encore. Cassien et d'autres auteurs attestent que les solitaires de la Thébaïde étaient très-laborieux, qu'ils se procuraient par leur travail, non-seulement de quoi subsister, mais encore de quoi faire l'aumône; il en fut de même des moines d'Angleterre. Bingham, *Origine ecclésiastique*, liv. 7, chap. 3, § 10. On n'accusera pas aujourd'hui les ermites de Sénart et du Mont-Valérien, ni les religieux de la Trappe, d'être oisifs; ils ont exactement repris la vie des premiers moines, et les religieux orientaux l'ont conservée.

Mais, après l'inondation des Barbares en Europe, l'Eglise fut obligée de changer sa discipline; ces hommes farouches ne faisaient cas que de la profession des armes, toute espèce de travail était déshonorante à leurs yeux; c'était une marque d'esclavage et de roture; ne rien faire était un titre de noblesse. On fut obligé d'élever les moines au sacerdoce après la ruine du clergé séculier; pour l'honneur de ce caractère, il fallut les dispenser du travail des mains, leur recommander seulement la prière, la lecture, l'étude et le chant des psaumes. *Fragment d'un concile d'Aix-la-Chapelle*, dans la *Collection des Hist. de France*, t. 6, p. 445.

Aujourd'hui les protestants et les incrédules qu'ils ont endoctrinés en font un crime à l'Eglise; c'est à la nécessité et aux malheurs de l'Europe qu'il faut s'en prendre; le préjugé des Barbares y subsiste encore avec d'autres vices; quand les ermites dont nous avons parlé seraient tous des saints, on n'en ferait pas pour cela plus d'estime. V. Moine.

Bergier.

OISEAU-MOUCHE ou OISEAU ABEILLE et COLIBRI. *(Théol. mixt. scien. hist. nat. ornith.)* — Le caractère par lequel les *oiseaux-mouches* se distinguent des *colibris*, c'est qu'ils ont le bec droit tandis que les *colibris* l'ont un peu arqué; ce sont, au reste les mêmes mœurs, la même manière de faire leur nid, et la même patrie, qui est l'Amérique jusqu'au 40 ou 50 degré de chaque côté de l'équateur. Il y en a qui ont la tête huppée; il y en a qui ont la queue droite et très-longue, d'autres l'ont fourchue, d'autres carrée. Une espèce est appelée *le plus petit des oiseaux-mouches*. *(Trochilus minimus* de Lin.), celui-là n'a guère que la grosseur d'une abeille; il a le corps vert doré, brun en dessus et blanchâtre en dessous; il habite le Brésil, les Antilles, Cayenne. L'*oiseau-mouche géant* a 0 m 20 de largeur. « Ces petits *oiseaux*, dit Cuvier, si célèbres par l'éclat métallique de leur plumage, et surtout par les plaques aussi brillantes que des pierres précieuses que forment à leur gorge ou sur leur tête des plumes écailleuses d'une structure particulière, ont un bec long et grêle renfermant une langue qui s'allonge presque comme celle des pics et par un mécanisme analogue, et qui se divise presque jusqu'à sa base en deux filets que l'*oiseau* emploie, dit-on, à sucer le nectar des fleurs. » Les Indiens avaient appelé ces délicieux *oiseaux les cheveux du soleil*. Ils construisent leur nid sur une branche d'arbre et le recouvrent d'une couche du même lichen qui croît sur la branche, pour le mieux cacher. Leur vol est saccadé, rapide; ils s'arrêtent parfois dans l'air, complétement immobiles, puis partent comme une flèche pour aller aux fleurs. Le *colibri topaze* est celui qui passe pour le plus brillant des colibris; de la pointe du bec à la pointe de la queue, il mesure 8 centimètres; il habite la Guyane Française.

Nous ne pouvions pas omettre de signaler à l'admiration de nos lecteurs cette beauté spéciale que le créateur s'est, en quelque sorte, ingénié à mettre dans la classe des *oiseaux*, comme pour donner à nos

yeux un avant-goût des beautés de toutes sortes qu'il nous réserve dans le monde futur.

LE NOIR.

OISEAUX (*Théol. mixt. scien. zool. ornith.*) — Chercher le *pourquoi* des choses, c'est chercher Dieu; car s'il n'y avait pas une cause intelligente universelle, il n'y aurait le *pourquoi* de rien. Les *oiseaux* sont *des vertébrés ovipares, dont la circulation est double et complète, dont le cœur présente quatre cavités, dont le sang est chaud, et dont la respiration est aérienne et double*; telle est la définition que donnent des *oiseaux* les naturalistes; nous allons poser et résoudre, autant que la science du jour présent nous le permettra, sur cette catégorie d'animaux, quelques-uns des principaux *pourquoi* que présente leur organisme.

Pourquoi les membres antérieurs de l'*oiseau* n'ont-ils rien de ce qui convient à la marche, à la préhension ni au toucher, mais sont-ils terminés par des ailes, espèces de rames très-étendues et très-légères qui remplacent les pieds ou les mains? N'est-ce pas évidemment afin qu'ils puissent frapper l'air, se soutenir dedans et y mouvoir leur corps? N'est-ce pas, en un mot, pour voler?

Pourquoi cette tête petite se terminant en pointe par un bec et s'articulant avec cette colonne vertébrale mobile qui forme le cou? N'est-ce pas afin que l'animal, en allongeant son cou et présentant la pointe du bec en avant, fende le fluide qui l'enveloppe et s'y ouvre, par le jeu des ailes, une voie plus facile?

Pourquoi ce cou est-il toujours d'autant plus long que les pattes sont plus hautes? n'est-ce pas afin que l'animal puisse saisir, avec son bec, dans tous les sens, et même par derrière, sa nourriture, lorsqu'il est à terre, puisse l'y toucher et l'y saisir, malgré l'éloignement où ses longues pattes le mettent de cette nourriture!

Pourquoi ce cou est-il comme un serpent, mobile en tout sens, peut-il se mettre en S, se contourner, faire tous les mouvements? N'est-ce point afin qu'il puisse se raccourcir ou s'allonger selon les positions de l'*oiseau* relativement à sa proie?

Pourquoi cette charpente du tronc qui devient solide, tout en restant légère, ces vertèbres du dos qui se soudent entre elles, aussitôt qu'elles cessent de former le cou, et qui finissent à la queue en une multitude de petites qui redeviennent très-mobiles avec une derrière, plus grosse, se relevant en crête? Cette charpente n'a-t-elle pas évidemment pour but de servir d'appui aux ailes, et la dernière vertèbre de servir de support aux plumes de la queue? L'espèce de bouquet du croupion est mobile, afin qu'il puisse servir de manche à la queue qui est le gouvernail.

Pourquoi ce sternum si fort, ce *brechet*, sorte de bouclier s'étendant jusque sous l'abdomen, et formant une *carène* longitudinale si saillante? N'est-ce pas afin qu'il serve d'attache solide aux principaux muscles du vol? Et qui peut ne pas admirer son appropriation à sa fin, quand on remarque qu'il est d'autant plus développé et plus parfaitement ossifié que l'*oiseau* est un voilier plus fort.

Pourquoi cette double clavicule dont chaque branche vient se souder, en formant un V, sur la pointe du sternum, et pourquoi prend-elle une si grande force dans l'*oiseau*, tandis que dans le mammifère elle n'est que rudimentaire et se confond avec l'omoplate? N'est-ce point afin de former un fort arc-boutant de l'articulation de l'épaule au sternum, qui maintienne écartées les épaules malgré les efforts que le vol exige en sens opposé? et cette destination n'est-elle pas évidente quand on observe que plus le vol est puissant, plus cet arc-boutant devient robuste?

Pourquoi ces modifications des trois parties du membre antérieur, le bras, l'avant-bras et la main, l'avant-bras se composant d'un radius et d'un cubitus d'autant plus longs qu'il s'agit d'un *oiseau* meilleur voilier, et la main se réduisant à un moignon avec des muscles à trous entre les petits os, si ce n'est en vue des grandes pennes qui s'inséreront

dans ces trous et des efforts si considérables qui devront être faits pour le jeu de ces grandes pennes, longues et étendues, contre l'air résistant?

Pourquoi les pieds prennent-ils des palmes chez les *oiseaux* aquatiques, si ce n'est pour leur servir de rames? Pourquoi deviennent-ils des mains à doigts opposables entre eux, chez ceux qui devront s'en servir pour la préhension des aliments, si ce n'est en vue de la fonction qu'ils sont appelés à remplir?

Pourquoi, chez les *oiseaux* grimpeurs, surtout chez ceux qui grimperont le mieux, deux des doigts du pied sont-ils dirigés en arrière et deux en avant, si ce n'est afin que les deux de l'avant accrochent leurs griffes dans l'écorce des arbres et que les deux de l'arrière fassent le point d'appui, en s'accrochant de même pour ne pas glisser?

Pourquoi les tarses des *oiseaux* pêcheurs deviennent-ils longs comme des échasses, si ce n'est afin que l'animal puisse marcher à pied dans les marais et les rivières pour y chercher les vers et les poissons dont ils se nourriront?

Pourquoi, chez *l'oiseau*, ce mécanisme particulier par suite duquel le poids seul du corps fait retirer les muscles fléchisseurs des griffes, si ce n'est afin que l'animal serre naturellement et sans même faire aucun effort, la branche sur laquelle il se perchera et dormira? Son seul poids fait jouer le ressort, les griffes qui enveloppent la branche se serrent, et l'*oiseau* ne peut tomber, même durant le sommeil; si le vent le secoue, plus la force qui tend à l'enlever est grande, plus le serrement de la branche dans ses pattes devient fort.

Pourquoi les plumes sont-elles creuses et si légèrement construites, si ce n'est pour que l'habit de l'*oiseau* dans les airs ne l'alourdisse point? Pourquoi se renouvellent-elles chaque année avant l'hiver, si ce n'est pour mieux protéger, étant neuves, l'animal contre le froid et l'humidité? Certaines espèces ont même le privilége de prendre pour l'hiver un plumage d'une autre couleur plus favorable à l'entretien de la chaleur.

Pourquoi ces grandes remiges appelées *primaires* toujours au nombre de dix, que porte la main et qui sont le plus éloignées du corps? Pourquoi ces *remiges secondaires*, que porte l'avant-bras? Pourquoi ces *scapulaires*, fixées à l'humérus, et ces *bâtardes*, qui naissent du pouce, et ces *couvertures* qui garnissent la base des *remiges?* Pourquoi tout cela, si ce n'est pour arriver à former des ailes auxquelles il ne manque rien comme instrument parfait pour le vol?

Pourquoi cette queue, composée de plumes *rectrices*, au nombre de douze ordinairement, avec ces autres plumes, dites *couvertures*, qui en garnissent la base, si ce n'est pour constituer un gouvernail auquel rien ne manque sous tous les rapports?

Pourquoi les *oiseaux* de nuit sont-ils les seuls à avoir une oreille à grande conque extérieure quoique non saillante, si ce n'est parce qu'ils ont besoin d'une ouïe plus pure encore que les autres *oiseaux*, en compensation des ténèbres auxquelles ils sont condamnés?

Pourquoi les *oiseaux* chanteurs ont-ils un larynx inférieur très-compliqué au-dessus de la naissance des bronches, en sus du larynx ordinaire, si ce n'est pour qu'ils puissent être les musiciens des bois?

Pourquoi les becs des *oiseaux* varient-ils toujours de forme selon le régime de l'*oiseau*, étant tantôt à mandibule supérieure crochue et propre à déchirer, tantôt à mandibules courtes, droites, grosses, et propres à broyer ou casser, tantôt très-larges et formant entonnoir, etc? n'est-ce pas afin que chaque espèce soit munie de l'instrument convenable pour préparer les aliments qui serviront à sa nourriture?

Pourquoi l'*oiseau* a-t-il en général trois estomacs : le *jabot*, le *ventricule succenturié* et le *gésier*? Parce que n'ayant jamais de dents, l'animal avale presque toujours les aliments tels qu'il les trouve, sans les diviser, et qu'il lui faut plusieurs estomacs dans lesquels puisse se remplacer le travail de la mastication; dans le jabot s'o-

père une première infusion qui attendrit la nourriture, et cette poche, qui fait saillie au-dessus des clavicules, est très-grande chez les *oiseaux* granivores en qui les grains avalés ont besoin de s'attendrir; elle se voit aussi chez les rapaces, mais manque dans presque tous les piscivores, qui avalent l'eau avec le poisson, ainsi que dans l'autruche. Dans le *ventricule succenturié*, se sécrète en abondance le suc gastrique qui imbibe le bol alimentaire, et, par son action chimique, l'assimilera dans le *gésier*; ce ventricule est beaucoup plus grand dans les *oiseaux* qui manquent de jabot que dans ceux qui en sont pourvus. Enfin le *gésier* est garni de parois musculaires d'une force et d'une épaisseur extrêmes, quand l'animal est granivore, et il est alors tapissé en dedans par un épiderme dur et épais qui en fait comme une poche de cuir; dans les *oiseaux* de proie diurnes, les parois du gésier sont, au contraire très-minces, et dans quelques espèces aquatiques, telles que les hérons et les pélicans, le gésier ne diffère pas du *ventricule succenturié*, sans qu'on sache trop pourquoi.

Pourquoi enfin, chez les *oiseaux*, cette grande et étrange particularité qui consiste en ce que l'air, dans la respiration, ne va pas seulement aux poumons, mais dans toutes les parties du corps, en sorte que le corps tout entier avec ses os et ses plumes n'est plus qu'un poumon? Pourquoi cela, si ce n'est afin qu'il soit léger au sein des airs, et s'y trouve, jusqu'à un certain point, comme une vessie ou comme une éponge pleine d'air? M. Milne Edwards explique comme il suit cette particularité curieuse : « Les *oiseaux* se distinguent de tous les autres animaux vertébrés par leur mode de *respiration*, qui est aérienne comme chez les mammifères et les reptiles, mais qui a lieu non-seulement dans les poumons, mais aussi dans la substance de tous les autres organes. Chez les mammifères et les reptiles, les bronches se terminent dans des cellules qui sont toutes en cul-de-sac, et l'air qui entre dans les poumons ne peut pas aller au delà, tandis que, chez les *oiseaux*, les bronches et les cellules pulmonaires communiquent avec de grandes cavités, et ce fluide pénètre ainsi dans toutes les parties du corps, même dans l'intérieur des os et des plumes. Ces cavités, à l'aide desquelles l'air se distribue dans les diverses parties du corps, sont formées par des lames très-minces du tissu cellulaire et sont désignées sous le nom de *poches aériennes*. Ce qui donne de l'intérêt à cette circonstance, c'est que cet air a été respiré, qu'ayant, par conséquent, perdu son oxygène, il est devenu plus léger, et que, dilaté par la chaleur, il favorise la force ascensionnelle de l'*oiseau*. »

Les naturalistes ne sont pourtant pas absolument satisfaits de cette raison d'un allégement relatif comme pouvant être la seule pour laquelle le créateur aurait ainsi fait du corps tout entier de l'*oiseau* un prolongement de ses poumons; ils ne considèrent celle-là que comme secondaire et ils en cherchent une autre. G. Cuvier avait cru qu'il s'opérait, par cette pénétration de l'air dans toutes les parties, une respiration complémentaire, pendant que la respiration pulmonaire, proprement dite, se faisait dans les poumons; mais des recherches plus minutieuses et plus exactes ont conduit à l'abandon de cette idée, et il ne reste que la raison donnée ci-dessus par Milne Edwards; n'y eût-il que celle-là, elle nous semblerait bien suffisante pour justifier la sagesse du créateur à l'égard d'un être destiné à vivre dans l'air et à s'y promener comme l'*oiseau;* mais il se peut qu'il en existe une autre qui ne détruirait pas celle-là et que la science finira par découvrir.

Il nous resterait des millions d'observations à faire sur les mœurs des *oiseaux*; mais l'espace nous manque; nous nous contentons de renvoyer le lecteur aux mots ŒUF, NIDS, MIGRATIONS, et de citer le petit passage suivant de Milne Edwards.

« La constance avec laquelle les *oiseaux* couvent leurs œufs est admirable : quelquefois les deux parents se partagent ce soin, d'autres fois le mâle se borne à veiller sur le nid et à y apporter la nourriture de la fe-

melle pendant que celle-ci reste accroupie sur les œufs; enfin dans d'autres espèces encore, c'est la femelle seule qui s'occupe de l'incubation. En général, ce n'est qu'à regret que, poussée par la faim, la mère quitte ses œufs pendant quelques instants; et, dans la plupart des cas, elle prodigue encore à ses petits, et cela longtemps après leur naissance, les soins les plus tendres. Elle les recouvre de ses ailes pour les garantir du froid, leur apporte une nourriture choisie, que souvent elle digère à moitié et dégorge ensuite dans leur gosier, pour la rendre mieux appropriée à leur estomac délicat; elle guide leurs premiers pas, leur apprend à se servir de leurs ailes, et lorsqu'un danger les menace, déploie pour les sauver autant de courage que de dévoûment.

» Certains *oiseaux* mènent toujours une vie errante et paraissent n'avoir point de patrie; ce sont ceux dont le vol est le plus puissant: plusieurs ne se laissent pas ralentir dans leur course par le vent le plus impétueux et semblent se complaire au milieu des orages. Ils font un contraste frappant avec le petit nombre d'espèces moins favorisées des bienfaits de la nature, qui, privées des instruments du vol, et n'ayant qu'une démarche lente et embarrassée, sont condamnées à ne point quitter la roche qui les a vues naître. Ces *oiseaux* usent leur patience à attendre une proie que leur apporte le roulement des vagues; et ce n'est que quand elle leur échappe et que le besoin devient vif et pressant, qu'on les voit se résoudre à la chercher à de petites profondeurs.

» Sous le rapport du régime, les *oiseaux* diffèrent aussi beaucoup entre eux; les uns ne recherchent que des proies vivantes et se nourrissent exclusivement des produits de leur chasse ou de leur pêche; quelquefois, on les voit même attraper d'autres *oiseaux* de proie, et les forcer à dégorger devant eux les aliments donts ils viennent de se repaître. Il en est d'autres qui, avec des appétits non moins carnassiers, mais privés d'armes aussi puissantes et du courage des premiers, se jettent seulement sur les cadavres. D'autres vivent exclusivement de vermisseaux ou d'insectes; d'autres encore ne mangent que des graines.

» Les autres habitudes de ces animaux varient également; tantôt ils se tiennent constamment à terre, tantôt ils se plaisent seulement sur les bords des eaux; d'autres sont essentiellement nageurs, et d'autres encore se tiennent constamment dans l'air ou perchés sur les branches des arbres. »

Ajoutons encore le petit sommaire qui suit, de M. Focillon, sur le chant des *oiseaux*, cette autre merveille du créateur pour enchanter la nature :

« Le chant, dit-il, est un des grands charmes de leur existence; et en effet plusieurs d'entre eux sont les musiciens de la nature. Au printemps, ils semblent chanter son réveil, et, comme dit le Dr. Franklin (*la Vie des animaux*, trad. d'Esquiros), ce qui plaît dans ce concert, c'est que les musiciens ne paraissent pas moins jouir de leur chant que les auditeurs eux-mêmes; quiconque a vu chanter un *oiseau* ne peut douter que cet artiste ne goûte un grand plaisir dans l'exercice de son art. C'est parmi les passereaux que se trouvent ces chantres gracieux, ainsi les Merles, les Grives, les Loriots, tous les Becs fins, Traquets, Rubiettes, Fauvettes, Roitelets, Bergeronnettes, etc., les Alouettes, les Pinçons, les Linottes, les Chardonnerets et les Serins, les Bouvreuils et même les Étourneaux ou Sansonnets qui, comme plusieurs des précédents, apprennent facilement à reproduire certains avis et quelques paroles. Cette docilité est un des traits curieux de plusieurs espèces d'*oiseaux*; elle a mis en honneur les Perroquets et les Perruches, et se retrouve chez les Pies et quelques autres. Les espèces rangées dans les autres ordres de cette classe sont généralement dépourvues du don de chanter; souvent elles ne font entendre qu'un sifflement aigü ou strident, un cri rauque et discordant, comme les Chouettes, les Hérons, les Pintades, les Paons, les Canards, les

Oies, etc. Les Pigeons, les Coqs et les Poules, parmi les gallinacées, gardent encore quelques traces de ce talent de moduler les sons. En général, c'est à l'époque où la ponte se prépare que le chant est le plus fréquent et le plus harmonieux ; ce sont surtout les mâles qui possèdent le talent de le faire entendre. Mais cette saison de la reproduction des *oiseaux*, est chez eux féconde en merveilles.... »

La classification des *oiseaux* est très-difficile à faire, parce qu'ils diffèrent beaucoup moins entre eux que les mammifères ; leurs différences d'organisation portent sur le plumage, la forme générale du corps, la disposition du bec et la conformation des pieds ; c'est principalement sur ces deux derniers points que l'on s'est basé ; nous donnons dans le tableau suivant, la classification en six ordres établie par Cuvier et conservée par Milne Edwards, avec les caractères qui distinguent ces ordres et deux espèces types pour chacun d'eux.

OISEAUX

				ORDRE DES	EXEMPLES.
terrestres, dont les pattes ne sont conformées ni pour la nage, ni pour marcher à gué dans l'eau, ayant les . .	serres très-puissantes, armées d'ongles crochus et pointus ; bec crochu et acéré.......			RAPACES....	Vautour. Aigle.
	doigts faibles et point armés d'ongles crochus et acérés........	Bec en général pointu et voûté en dessus ; ailes en général longues et corps svelte.......	Un seul doigt dirigé en arrière et trois en avant.	PASSEREAUX.	Moineau. Hirondelle
			Deux doigts dirigés en arrière et deux en avant.....	GRIMPEURS..	Perroquet Coucou.
		Mandibule supérieure voûtée ; narines recouvertes en partie par une écaille molle et renflée ; port lourd ; ailes courtes..................		GALLINACÉS.	Coq. Dindon.
aquatiques, dont les pattes sont conformées pour....	marcher à gué dans l'eau, le tarse étant très-long et le bas de la jambe nu.........			ÉCHASSIERS..	Cigogne. Grue.
	nager, les doigts étant palmés et les jambes couvertes et insérées très en arrière du corps................................			PALMIPÈDES.	Canard. Pélican.

Les classifications des *oiseaux* que l'on a proposées depuis Cuvier, ne modifient pas beaucoup la sienne. Celle de l'anglais G. R. Gray, de Ch. L. Bonaparte, prince de Canino, et d'Is. Geoffroy Saint-Hilaire sont les seules qui méritent d'être mentionnées.

En 1840, M. G. R. Gray distribua les *oiseaux* en huit ordres, qui sont les mêmes que ceux de Cuvier, excepté que les pigeons et les autruches forment deux ordres distincts.

En 1850, Ch. Bonaparte les distribua en deux sous-classes renfermant encore 8 ordres : la 1re sous-classe, se compose des *percheurs* et renferme 4 ordres : *Perroquets*, *Oiseaux de proie*, *Passereaux* et *Pigeons* ; la 2e sous-classe, se compose des *marcheurs* et renferme 4 ordres : les *Poules*, les *Autruches*, les *Échassiers* et les *Oies*; le tout comprend 7,000 espèces réparties en 500 genres.

Enfin, M. Is. Geoffroy Saint-Hilaire établit 3 sous-classes : les *Alipennes*, les *Rudipennes* et les *Impennes*, les premiers renfermant les *Rapaces*, les *Passereaux*, les *Gallinacées*, les *Échassiers* et les *Palmipèdes*; les seconds renfermant les *Insectes*, et les *Coureurs*; les troisièmes renfermant les *Manchots*.

LE NOIR.

OLDOIN (Augustin) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce Jésuite naquit à la Spezia, dans l'État de Gênes, en 1601, et mourut vers la fin du dix-septième siècle à Pérouse. Son principal ouvrage est : *Vitæ et res gestæ Romanorum Pontificum et cardinalium usque ad Clementem XI, Alphonsi Ciaconii et aliorum opera descriptæ, ab Augustino Oldoino recognitæ et ad IV tomos productæ*, tomi IV, Romæ, 1677. Il publia des documents pour servir à l'histoire des Papes dans d'autres écrits intitulés : *Athenæum Romanum, in quo Pontificum et pseudo-pontificum, necnon cardinalium et pseudo-cardinalium, scripta exponuntur*, Perusiæ, 1676 ; *Catalogus eorum qui de Romanis Pontificibus scripserunt*, Francof., 1732; *Index auctorum qui in S. Bibliorum volumina scripserunt*, Perusiæ, 1680; *Clementes, titulo sanctitatis illustres*; *Athenæum Augustum, in quo Perusinorum scripta exponuntur*, Perusiæ, 1678; *Athenæum Ligusticum, sive syllabus scriptorum Ligurum, necnon Sarzanensium ac Cyrenensium, reipublicæ Genuensis eruditorum*, Perusiæ, 1680; *Difficultates grammaticales*, en italien, Ancona, 1637.

LE NOIR.

OLIBAN (*Théol. mixt. scien. bot.*) — *V.* ENCENS.

OLIER (Jean-Baptiste) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce vénérable fondateur et premier supérieur de la communauté et du séminaire de Saint-Sulpice, naquit à Paris en 1608, fit ses études à la Sorbonne, fut lié d'amitié avec saint Vincent de Paul, refusa l'évêché de Châlons-sur-Marne que lui offrit Richelieu, fut nommé en 1642 curé de Saint-Sulpice, releva cette paroisse délaissée , combattit avec succès l'usage du duel, commença, en 1646, la construction d'une église qui devint insuffisante, jeta en 1655 les fondements de l'église actuelle que termina son successeur l'abbé Longuet, fonda la congrégation de Saint-Sulpice pour la direction du séminaire et l'administration de la paroisse, renonça à sa cure en 1652, ne dirigea plus que le séminaire et mourut en 1657. Bossuet l'appelle *virum præstantissimum ac sanctitatis odore florentem*. Outre sa congrégation des Sulpiciens , il fonda beaucoup d'associations de charité. Il a laissé des traités de spiritualité : un *Traité des saints ordres*, 1676-1817; un *Catéchisme chrétien pour la vie intérieure*; une *Journée chrétienne* et des *Lettres* qui furent publiées à Paris, en 1674, in-12.

LE NOIR.

OLIVA ou OLIVI (Pierre-Jean) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce franciscain, de Serignan (diocèse de Béziers), né en 1247, et mort à Narbonne en 1297, en odeur de sainteté, est souvent nommé *Biterensis* (de Béziers); il est encore appelé *Oliva de*

Serignagno; il vécut et professa longtemps au couvent de Béziers. Il était l'adversaire du droit de propriété des couvents; les religieux de son ordre réclamèrent contre sa théorie, qu'il exposa dans un *Traité de la pauvreté* et dans un *Commentaire sur l'Apocalypse*, et dénoncèrent ces écrits à l'université de Paris. *Oliva* se défendit lui-même devant le chapitre général, et le fit si bien qu'il réduisit ses adversaires au silence. On l'avait déjà accusé devant le chapitre général de Strasbourg, en 1682, d'être une tête remuante et même d'hérésie. Voici ce qu'en dit M. Dux:

« Dans ses *Commentaires sur l'Apocalypse* il censure vivement le clergé; il vénère le fondateur de son ordre comme un être surhumain, et prétend que le Pape peut aussi peu modifier en quoique ce soit la règle de saint François que l'Evangile, cette règle ayant, dit-il, été observée à la lettre par le Christ et les Apôtres. Tous les défenseurs de la stricte pauvreté se rattachèrent à *Oliva*, et les Franciscains de la Provence, qui appartenaient au parti des *Spirituels*, s'associèrent à lui et formèrent avec lui la *Congrégation de Narbonne*. Le pape Nicolas IV, auquel la majeure partie de l'ordre fit parvenir des plaintes contre ces rigoristes exagérés, l'exhorta à la modération, mais ne fut guère écouté. *Oliva* avait su se défendre habilement contre les attaques dont il avait été l'objet, et était mort durant la discussion engagée avec les *Spirituels* de Narbonne. Malgré la renommée de sainteté qui entoura son tombeau, ses adversaires continuèrent à le considérer comme un hérétique, et obtinrent du général, Jean de Muro, qu'il intimât aux Franciscains la défense de lire les écrits d'*Oliva* et ordonnât qu'on les lui remît tous. Les religieux qui résistèrent furent emprisonnés. Cette défense ne fut levée que par le pape Sixte IV, qui déclara que les écrits d'*Oliva* ne contenaient rien de contraire à la foi et aux mœurs. Jusqu'à cette déclaration certains théologiens n'avaient pas cessé d'extraire de ses livres, et surtout de ses commentaires sur l'Apocalypse, des passages d'après lesquels ils accusaient l'auteur d'erreur, et même de grossières attaques contre le Saint-Siége et l'Eglise romaine. Le libelle qui renfermait ces articles erronés fut condamné par le Pape en 1326; les ossements de l'auteur furent déterrés et brûlés (1). On fit aussi des extraits du livre d'*Oliva*, *des Louanges de la Sainte-Vierge*, et on lui reprocha en 1278 des propositions téméraires. Le général de l'ordre, Jérôme d'Ascoli, obligea l'auteur des extraits de brûler son livre (2).

» Un des plus zélés défenseurs d'*Oliva*, après sa mort, fut son disciple *Ubertino de Casale*, qui le justifia surtout de l'accusation portée contre lui par ceux qui soutenaient qu'il avait reconnu, dans la prostituée de Babylone dont parle l'Apocalypse, l'Eglise romaine.

» Les écrits d'*Oliva* avaient été fort nombreux; mais, comme il avait toujours eu à se défendre des fausses incriminations d'hérésie, beaucoup de ces ouvrages furent anéantis, beaucoup d'autres furent conservés en manuscrits dans les bibliothèques publiques. »

Oliva écrivit beaucoup de traités, philosophiques, exégétiques, dogmatiques, ascétiques, mystiques. On peut citer, outre ceux qui ont été déjà nommés: *Quæstiones et tractatus logicales; postillæ super Genesin*; *in XII Prophetas minores*; *super 4 Evangelia; in Epistolas canonicas*; *Tractatus de Sacramentis; postillæ super libr. B. Dionysii de Angelica hierarchia*; *Expositio regulæ FF. Minorum*; *Quæstion. disput. de Papæ et concilii autoritate*; *miles armatus*; etc. etc. Dux.

LE NOIR.

OLIVA (Alexandre) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce général de l'ordre des Augustins, devenu cardinal sous Pie II, a laissé une grande réputation d'habileté, de savoir, de vertu, et les ouvrages suivants: *De Christi ortu sermones centum*; *De Cœna cum Apostolis facta*; *De Peccato in Spiritum Sanctum*. Il mourut à Tivoli en 1463, à l'âge de 55 ans.

(1) Rayn., ad ann. 1325, n. 20.
(2) Wadding, *in Script. ord. Min.*

OLIVA (Jean) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce célèbre bibliothécaire du cardinal de Rohan, né à Rovigo en 1689, prêtre en 1711, mourut à Rome, en 1757, conservateur de la fameuse bibliothèque qui était devenue l'asile des savants étrangers. On doit à sa plume active et savante :

Un discours latin, prononcé dans un collége d'Asolo, *sur la Nécessité d'associer l'étude des anciennes monnaies avec l'histoire proprement dite* ; une dissertation *sur la Manière dont les sciences s'introduisirent parmi les Romains, et sur les causes de la décadence des sciences chez ce peuple* ; une dissertation *sur un Monument de la déesse Isis*. Ces trois écrits parurent à Paris (chez Martin), en 1758, in-8°, sous le titre d'*Opuscules divers de l'abbé Oliva*; une édition d'un manuscrit de Sylvestre, sur un ancien monument de Castor et Pollux, avec la vie de l'auteur ; une édition in-4° de plusieurs lettres de Poggi, qui n'avaient jamais été publiées ; un catalogue manuscrit de la bibliothèque du cardinal de Rohan, en 25 feuilles in-fol. ; une traduction latine d'une dissertation de l'abbé Fleury, sur *les Etudes*; une traduction française du livre de Lacelloti, les *Impostures de l'histoire ancienne et profane*, Londres, 1770 ; une traduction des *Tusculanes*, de Cicéron, *sur le Mépris de la mort*, Paris, 1732, in-12; *Dissertatio ludicra de antiqua in Romanis scholis grammaticarum disciplina*, Venet., 1718.

LE NOIR.

OLIVES ou OLIVIERS (le mont des) (*Théol. mixt. et hist. scien. géog. hist. saint.*) — *V.* PALESTINE. « L'usage s'est introduit chez nous, dit l'abbé Michon, de dire *la montagne des Oliviers*. Le véritable nom de cette montagne, celui que lui donnaient, en français, les chrétiens au temps des croisades, est celui-ci : le *mont Olivet*, *mons Oliveti*. Les évangélistes nomment huit fois le *mont Olivet*, et quatre fois seulement le *mont des Oliviers.* » Quand on est sur le haut de cette montagne, au bas de laquelle est le Gethsémani et la vallée de Josaphat, un peu au delà l'emplacement de l'ancien temple sur le mont Moria, avec la ville de Jérusalem et l'église du Saint-Sépulcre, de l'autre côté, au nord et à l'est, la plaine de Jéricho, l'embouchure du Jourdain et la mer Morte, on a une des plus belles vues qui soient sur la terre.

LE NOIR.

OLIVÉTAINS. Congrégation de religieux et de religieuses assez répandue en Italie; ils suivent la règle de saint Benoît, et sont habillés de blanc. Leur instituteur fut saint Bernard-Ptolémée, né à Sienne en 1272. Leurs constitutions ont été approuvées par les papes Grégoire IX, Jean XXII et Clément VI.

BERGIER.

OMBRE. Dans les pays chauds, tels que la Palestine, l'*ombre* des arbres est un avantage précieux ; le premier soin des patriarches, lorsqu'ils se proposaient de séjourner dans une campagne, était d'y planter des arbres pour y jouir de leur ombrage. Manger son pain à l'*ombre* de son figuier, III *Reg.*, c. 4, ỳ 25, est une expression qui désigne l'état de tranquillité et de félicité parfaite. *Ombre*, dans les livres saints, signifie souvent protection; le Psalmiste dit à Dieu, *Ps.* 16, ỳ 8 : « Protégez-moi » à l'*ombre* de vos ailes, comme une » poule couvre ses petits. » L'ange dit à Marie, *Luc.*, c. 1, ỳ 35 : « La » puissance du Très-Haut vous cou- » vrira de son *ombre*, vous protégera » et vous mettra à couvert de tout » danger. » Mais *les ombres de la mort* signifient, ou l'état des morts, que l'on supposait privés de la lumière, ou une calamité qui nous met en danger de périr; et au sens figuré, l'ignorance et les ténèbres de l'idolâtrie.

Il est dit dans les Actes des Apôtres, c. 5, ỳ 15, que l'*ombre* seule du corps de saint Pierre guérissait les malades. Saint Paul, *Hebr.*, c. 10, ỳ 1, dit que la loi de Moïse ne présentait que l'*ombre* des biens futurs, c'est-à-dire une figure imparfaite des grâces que nous avons reçues par Jésus-Christ. Les païens nommaient *ombres* les âmes des morts, ils supposaient que c'étaient des figures légères, telles

que celles qu'un peintre trace avec le crayon sur le papier.

BERGIER.

OMISSION. Ne pas faire ce que la loi de Dieu nous commande, est un péché d'*omission*. Comme la morale évangélique nous ordonne beaucoup de bonnes œuvres et des actes de toutes les vertus, la plus grande partie des fautes du chrétien sont des péchés d'*omission*. Mais comme l'inadvertance et la faiblesse peuvent y avoir beaucoup de part, ordinairement ces fautes ne sont pas aussi grièves que les péchés de *commission*, qui consistent à faire ce que la loi de Dieu nous défend.

BERGIER.

OMPHALOPHYSIQUES. Quelques écrivains ont dit que ce nom avait été donné aux bogomiles ou pauliciens de la Bulgarie, mais il est plus probable que l'on a voulu désigner par là les hésichastes du onzième et du quatorzième siècles. C'étaient des moines fanatiques qui croyaient voir la lumière du Thabor à leur nombril. *Voyez* HÉSICHASTES.

BERGIER.

ONANISME (l'), LA THÉOLOGIE ET L'ÉCONOMIE SOCIALE. (*Théol. mixt. philos. mor. et scien. social.*) — Il est un principe de morale sur lequel la théologie chrétienne n'a jamais fait la moindre concession et n'en fera jamais ; c'est celui du devoir des époux de se comporter toujours dans leurs relations conjugales de manière à ne point contrarier le premier vœu de la nature qui est la multiplication de la famille. L'acte contre nature par lequel les époux peuvent éviter, autant qu'il est en eux, la conception, a pris le nom d'*onanisme* en théologie morale, d'un fait biblique dont le personnage principal est Onan, second fils de Juda, lequel, dit la Genèse (chap. XXXVIII, ℣ 9), *semen fundebat in terram*, afin d'empêcher que sa femme Thamar qui était la veuve de son frère aîné Her, mort sans enfants, le rendît père d'enfants qui ne porteraient point son nom mais celui de son frère, selon la coutume antique de ces patriarches, que Moïse devait plus tard introduire en loi dans son code. L'Ecriture ajoute que « le Seigneur frappa Onan parce qu'il faisait une chose détestable. » De là le nom théologique d'*onanisme* pour exprimer un acte honteux, déshonorant, criminel, parce qu'il est contraire au droit naturel. C'est d'ailleurs l'homicide lui-même *in principiis*; on ne peut soutenir, sans doute, que ce soit un homicide à proprement parler puisqu'il n'y a pas destruction d'un germe humain complet résultat d'une conception antérieure ; mais c'est l'obstacle à la formation de ce germe posé dans l'acte même qui doit en déterminer la formation; et si ce n'est point l'infanticide, c'en est l'équivalent le plus rapproché. La théologie chrétienne, disons-nous, ne broncha jamais sur ce point de morale.

Mais il n'en a pas été de même, depuis un siècle, de l'économie sociale. Cette science, à partir des théories de Malthus sur les dangers de ce qu'il a appelé « le principe de population », a été conduite par les travaux de beaucoup de ceux qui l'ont cultivée et qui ont cessé de la subordonner à la morale, à justifier l'acte dont nous parlons en lui donnant le nom, aussi élogieux que possible, de *prévoyance conjugale*, comme si ce que la théologie qualifiait d'un nom rappelant une action que la Genèse avait dite détestable, *quod rem detestabilem faceret*, n'était plus qu'une précaution de sagesse en vue d'un louable but, celui d'éviter de loin la misère devant résulter d'une famille trop nombreuse. A peu près tous les économistes ont soutenu cette théorie ; on peut s'en convaincre en lisant leurs œuvres à commencer par celle de J.-B. Say. Dans ces derniers temps M. Stuart Mill, mort il y a à peine une année, avait lui-même, bien qu'il fût plutôt socialiste qu'économiste, — la morale des socialistes est tout autre — proposé une théorie d'après laquelle la loi, entrant dans le secret le plus intime des ménages, réglerait elle-même le nombre d'enfants qu'il serait permis à un couple de produire, rêve également immo-

ral, tyrannique, et impossible en application. Enfin pour citer un écrivain tout moderne, nous lisons dans un petit livre aspirant à la popularité, qui vient de paraître, (1874) et qui a pour titre les *Liens communs*, par Yves Guyot, ce qui suit :

« La loi de Malthus se résume en cette formule : la population croît en progression géométrique et les subsistances en progression arithmétique.

» Population : 1, 2, 4, 8, 16... subsistances 1, 2, 3, 4, 5..., etc. (1).

» Cette loi est fausse; car elle ne tient pas compte des progrès de la production.

» Mais il n'en est pas moins vrai que là où la population est surabondante par rapport au capital, cette population est destinée à périr de misère; exemple : l'Irlande.

» Par conséquent, il faut proportionner le nombre de ses enfants à son capital.

» — Malthusien! s'écrie Proudhon.

» Et moi je réponds : — La plus grande supériorité de l'homme sur les animaux, c'est la prévoyance.

» Les « socialistes absolus » sont d'accord avec l'Église pour condamner cette prévoyance.

» Ils sont d'accord aussi avec l'Église pour condamner l'intérêt de l'argent, comme si l'argent n'était pas une marchandise comme une autre!

» Qu'ils réfléchissent à cette coïncidence.

» Les vrais révolutionnaires doivent avoir un critérium excellent : tout ce qu'approuve l'Église est mauvais; tout ce qu'elle condamne est bon. »

Ces théories se sont produites dans tous les pays d'Europe; mais il y en a qui les ont mises en pratique dans des proportions beaucoup plus grandes; or, quelle nation s'est placée à la tête de ce honteux mouvement? C'est la nôtre, c'est la France; et le résultat qu'a amené cette pratique, c'est une diminution effrayante dans l'augmentation normale de la population de notre patrie, pendant que toutes les autres suivaient une morale inverse, l'Angleterre en tête. Un mémoire alarmant a encore été lu, sur cette matière, dans notre Acadé-

(1) Le jeune auteur nous semble parler de la loi de Malthus et du principe de population à peu près comme un aveugle parlerait des couleurs Voici la vérité :

La population suit, quand elle se fait selon la nature, une progression géométrique, telle que celle-ci ; 1, 2, 4, 8, 16, 32, etc. Car si un individu produit 2 enfants, ses deux enfants en produiront 4; ses quatre petits-fils en produiront 8; ses huit arrière-petits-fils en produiront 16 ; ces seize, 32; etc. Cela est incontestable.

Mais la production des subsistances, si l'on ne considère que le travail comme cause de cette production, suivra une proportion exactement semblable ; car 2 produiront deux fois plus qu'un ; 4 deux fois plus que 2; 8 deux fois plus que 4 ; 16 deux fois plus que 8 ; 32 deux fois plus que 16; et ainsi de suite, en sorte que, les bras doublant toujours, et par conséquent le travail producteur, les subsistances produites doubleront de même, et seront dans la proportion exactement suffisante pour la nourriture des individus.

Y a-t-il un autre élément de production à considérer que celui du travail producteur ? S'il n'y en avait pas d'autre, il est évident que Malthus aurait mal raisonné. Or, en premier lieu, c'est le principal élément de la production ; et Malthus, l'homme du capital, et de tout intérêt produit sans travail, a eu le premier tort de ne s'en pas assez préoccuper. Mais, en réalité, n'y a-t-il que le travail qui soit élement de production ? Non, et c'est ici que Malthus va avoir raison. Il faut au travail, pour qu'il puisse produire, le capital de Dieu, la terre : le travail de l'homme ne crée rien, il ne fait que transformer, et pour transformer, rendre utile à ses besoins, il lui faut la matière, la chose, le terrain. Or, ce capital de Dieu se résout dans une quantité donnée de matière transformable ; c'est la surface du globe terrestre; cette étendue gagnera bien, par le travail, par le progrès, par l'exploitation perfectionnée, une plus grande puissance de production, et il faudrait, pour que la loi fût juste, ainsi que le dit, avec justesse, ici M. Yves Guyot, qu'il fût tenu compte de ce progrès. Mais il n'en reste pas moins vrai, et que ce progrès n'est point indéfini et sans limites, et que l'étendue de la terre n'augmente point, mais reste toujours la même. Voilà donc que, de ce côté, il n'y a plus de progression du tout, ni géométrique, ni arithmétique; et il suit de là que, par suite de la limitation du globe terrestre, il y aura une fin ; supposez la population développée à tel point que la terre soit couverte partout ; les bras ont beau ne demander qu'à produire, ils ne le peuvent plus que dans la proportion de l'étendue du globe; il y a donc des bras qui sont forcés à ne plus rien faire, par manque de matière transformable, et des lors la production est arrêtée dans sa progression croissante, progression qui ne peut continuer en proportion de celle de la population qu'à la condition que la matière ne manque pas.

Voilà comment la loi de Malthus est juste et irréfutable. Aussi disons-nous que l'humanité aura nécessairement une fin, et que la loi de Malthus concourt à le démontrer. Mais nous ajoutons que cette fin est encore très-éloignée, parce que nous sommes très-loin d'avoir épuisé les ressources de la terre, et que, jusqu'à cet accomplissement de nos destinées terrestres, nous devons suivre la voix de Dieu et de la nature, qui est en même temps la voix de la morale chrétienne.

Le Noir.

mie de médecine, par le docteur statisticien Gustave Lagneau, en 1873.

Citons d'abord les quelques pages que M. L. Figuier a consacrées à ce sujet dans sa 17[e] *Année scientifique et industrielle*; nous terminerons, après, nos réflexions déjà commencées.

« *Diminution de la population de la France. — Résultat du dernier recensement de la population française. — Cause de cette diminution.* —

« Caveant consules.

« Toutes les vérités sont bonnes à dire, surtout quand ces vérités sont tristes. Il faut savoir mettre à nu nos maux et nos faiblesses, pour essayer d'y porter remède, s'il est possible. Nous avons trop longtemps mérité le reproche de vantardisme national; trop longtemps nous nous sommes complu à nous admirer nous-mêmes, à nous trouver puissants et charmants. Le moment est venu de porter sur nous un regard sévère, de reconnaître nos vices et nos défaillances; et s'il est vrai que la nation française descende peu à peu cette pente fatale de la décadence, sur laquelle ont roulé, pour tomber dans l'abîme, la Pologne dans les temps modernes, l'empire romain dans l'antiquité, il faut dire à la nation : *Prends garde!* il faut dire à ses chefs, à ses maîtres : *Cavete, consules!*

» Ces réflexions pénibles nous sont arrachées par l'examen des résultats d'un mémoire qu'a lu en 1873 à l'Académie de médecine, un laborieux médecin statisticien, M. le docteur Gustave Lagneau, sous ce titre : *Dénombrement de la France en* 1872.

» Il résulte de ce travail que la population française diminue dans une proportion vraiment alarmante. Alors que toutes les nations qui nous environnent voient leur population doubler chaque cinquante ans, alors que leurs armées vont toujours en s'accroissant en nombre, notre chiffre de naissances s'abaisse d'une période à l'autre. Si cette diminution persiste, dans un demi-siècle la population française sera sensiblement réduite, et ne pourra réunir que des armées très-inférieures à celles de ses voisins. Et comme la diminution d'une population entraîne la diminution des richesses publiques, les forces vives de la France s'éteindront peu à peu : notre nation périra de faiblesse.

» Le dénombrement de 1872, indépendamment des 1597, 1538 compatriotes qui nous ont été enlevés avec l'Alsace-Lorraine, a prouvé que la population de notre territoire actuel a perdu 366, 935 habitants: perte qui constitue une diminution annuelle de 16 sur 10, 000 habitants. Dans le dernier recensement quinquennal (1866), on avait constaté un accroissement de 38 habitants sur 10, 000, accroissement tellement minime comparé aux accroissements réguliers des populations de l'Europe, qu'on doit le considérer comme nul. Entre cet insignifiant accroissement de 38 sur 10, 000 habitants de la période antérieure au recensement de 1866, et la diminution actuellement constatée par le dénombrement de 1872, il y a donc une différence en moins de 54 sur 10, 000. Si notre population avait continué jusqu'à ce jour de s'accroître comme avant 1866, elle compterait au moins 1, 150, 000 habitants de plus qu'aujourd'hui.

» Quelles sont les causes de cette diminution, vraiment alarmante?

» Cette faible *natalité* ne tient, dit M. Lagneau, ni à la race française, ni au climat de notre pays. Elle n'est que faiblement influencée par certaines lois de succession et de dotation, et par l'habitat urbain substitué à l'habitat rural; elle l'est davantage par la longue durée du service militaire, s'opposant au mariage. Sa principale cause est, dit l'auteur, « le sentiment de prévoyance qui fait que les parents plus ou moins riches préfèrent avoir peu d'enfants, afin de leur assurer un bien-être égal à celui dont ils jouissent. »

» L'auteur touche ici à la plaie la plus cruelle, la plus dangereuse de la France. Il exprime à mots couverts, ainsi que cela est exigé, une des plus lamentables calamités de notre civilisation. Nous croyons avec lui, et avec bien des médecins, que l'on serait coupable de jeter un voile sur une situation pleine de périls pour l'ave-

nir. Il faut la dénoncer hautement, pour essayer d'en triompher, s'il en est temps.

» La minime natalité, résultant de ce que M. Lagneau appelle « le sentiment de prévoyance des parents » et qui fait que les familles redoutent les enfants à l'égal d'un malheur, a pour conséquence un minime accroissement annuel de la population. Elle est peut-être avantageuse pour la fortune des parents, mais elle est désastreuse pour le bien-être des populations considérées dans leur ensemble et dans leur développement à venir. Elle ne peut qu'être extrêmement préjudiciable à la puissance future de notre nation ; car, par suite de la généralisation du service militaire dans toute l'Europe, alors que, dans un demi-siècle en Angleterre, en Russie, en Prusse, la population, devenue double, pourra fournir une armée deux fois plus considérable, en France, la population, accrue seulement d'un quart, ne pourra lever qu'une armée d'un quart supérieure à celle d'aujourd'hui, et dès lors de beaucoup inférieure à celle des autres nations étrangères.

» Quel est le remède à ce mal ? Comment peut-on espérer faire revenir la population d'une crainte si funeste à ses intérêts généraux ? Il faut, pour cela, dit M. Lagneau, rassurer ce « sentiment de prévoyance paternelle, en cherchant à multiplier les carrières, métiers, professions, qui par le travail fournissent largement les moyens d'existence et permettent aux célibataires de se marier promptement et aux mariés de ne pas redouter une nombreuse progéniture. »

» M. Lagneau cite comme exemple l'Angleterre. Là, par l'énorme développement de l'agriculture, du commerce, des relations maritimes ou coloniales, de nombreuses carrières s'ouvrent aux habitants. L'Angleterre, tout en présentant, sur 10,000 habitants, une mortalité de 228 (identique à la nôtre), offre une natalité de 354, c'est-à-dire près d'un tiers supérieure à la nôtre, un accroissement de 126 (plus de trois fois supérieur au nôtre) et une période de doublement de cinquante-cinq années, également plus de trois fois plus rapide que celle de cent quatre-vingt-trois ans qui appartenait à la France avant nos récents désastres.

» Cet exemple nous dit suffisamment que c'est en améliorant les conditions de bien-être général que l'on évitera le fléau secret et terrible qui nous menace, et cela dans un avenir beaucoup plus rapproché qu'on ne le croit. »

Le phénomène qui vient d'être exposé commença de se produire précisément à l'époque des enseignements de Malthus. En 1805, cent mariages français donnaient, en moyenne d'après les statistiques, 424 naissances, ce qui faisait environ 4 enfants un quart par ménage ; mais de 1821 à 1830, cent mariages ne donnaient déjà plus que 365 naissances ; de 1856 à 1860, cent mariages ne donnent plus que 316 naissances par ménage, ce qui fait, sur le premier chiffre, une diminution de plus d'un enfant par ménage ; et de 1860 à 1873, la diminution s'accentue encore de telle sorte, que nous tombons à moins de trois enfants par ménage.

Nous avons pris dans un ouvrage récemment paru sur le développement de la population en Angleterre, la statistique sommaire qui suit :

« Dans l'Angleterre seule, non compris l'Irlande, l'Ecosse ni les colonies, le nombre des naissances est, de 1861 à 1871, le double de celui de la France ; la population s'est élevée, durant cette période de dix ans, de 11 millions à plus de 14 millions.

» Les trois royaumes unis ont une population de 31 millions.

» Il y avait, en 1871, dans ces trois royaumes, 938 villes au lieu de 781 en 1861.

» Toute cette population se subdivise en 5 millions de familles, ce qui élève la moyenne des familles à six personnes. En France cette moyenne est tombée au-dessous de trois. »

Maintenant achevons de tirer nos déductions.

Il n'y a pas quatre-vingts ans que Malthus exposait ses calculs qu'on disait irréfutables ; on en tenait, ainsi qu'on le voit, fort peu de compte dans

la patrie même de cet homme célèbre, mais on commençait d'en tenir grand compte au contraire dans la nôtre. La science économique est celle qui passe pour avoir fait le plus de progrès ; les ouvrages dans cet ordre se sont multipliés à l'infini, et c'est à peine si ceux des socialistes purs dont la morale est tout opposée, ont pu obtenir quelque écho. C'est la morale malthusienne qui a écrasé l'autre, laquelle n'est, sur ce point, que la morale évangélique ; témoin le *Traité d'économie sociale* de M. Ott, dont le grand principe est de subordonner toute science à cette morale, comme à une notion supérieure. Mais à force d'aller dans la mauvaise voie, le second empire est venu et c'est alors qu'avec les débordements du luxe, la morale économiste a pris son plus grand essor ; on a mis largement en pratique la théorie. Or, de quoi s'aperçoivent aujourd'hui les économistes statisticiens ?...

Vingt ans de ce régime ont suffi pour produire : le ramollissement des encéphales par l'abus des émotions sensuelles ; la procréation d'enfants infectés ou atrophiés ; l'égoïsme lascif dans les organismes ; la phthisie et le dépérissement des familles, des communes, des cités, de la nation ; la dépopulation de la patrie ; la défaillance de la production ; toutes les décadences des peuples amollis ; tous les abîmes que creuse l'*onanisme* ; et, pour expression éloquente et sanglante de tous ces maux, Reischoffen et la France démantelée.

Voilà l'effet des vingt années du despotisme césarien cuirassé d'un redoublement de prédications économistes imposant silence à la prédication rude et calme de la morale chrétienne.

Qu'ont-ils prêché, les insensés ? voilà qu'ils s'aperçoivent tout à coup, éclairés par nos désastres, qu'ils n'ont prêché que l'épuisement des forces sociales ! Oh ! ce n'est pas étonnant : les choses n'ont-elles pas toujours, dans leur avenir, de ces sortes de guet-apens dressés contre ceux qui cherchent mieux que l'Evangile ?

Le Noir.

ONCTION. Dans les contrées orientales où les huiles odoriférantes et les aromates sont communs, l'on a toujours fait grand usage des essences et des parfums ; l'on ne manquait jamais d'en répandre sur les personnes auxquelles on voulait témoigner du respect. De là l'*onction* faite avec une huile parfumée fut censée un signe de consécration ; l'on s'en servit pour consacrer les prêtres, les prophètes, les rois, les lieux et les instruments destinés au culte du Seigneur. Dans les livres saints, le terme d'*onction* est synonyme de celui de *consécration* ; l'*oint du Seigneur* est un homme auquel Dieu a conféré une dignité particulière, et qu'il a destiné à un ministère respectable. C'est la signification du mot hébreu *Messiah*, que les Grecs ont rendu par *Christos* qui a la même signification. *Voyez* Parfum, Christ.

Jacob allant en Mésopotamie oignit d'huile la pierre sur laquelle il avait reposé sa tête, et où Dieu lui avait fait avoir une vision, *Gen.*, cap. 28, ℣ 18 et 22. Il la destina ainsi à être un autel, et il la nomma *Béthel*, la maison ou le séjour de Dieu.

Aaron et ses fils reçurent l'*onction* du sacerdoce ; toute sa race fut ainsi consacrée et dévouée au culte du Seigneur. *Exod.*, c. 29, ℣ 7. Cette cérémonie est décrite, *Levit.*, c. 8 Moïse fit aussi une *onction* sur les autels et sur les instruments du tabernacle.

Il est encore parlé dans l'Ecriture de l'*onction* des prophètes, mais il n'est pas certain qu'ils aient été réellement consacrés par une effusion d'huile. Dieu dit à Elie, III *Reg.*, c. 19, ℣ 17 : « Vous oindrez Elisée » pour être prophète à votre place, » et dans l'exécution il est seulement dit qu'Elie mit son manteau sur les épaules d'Elisée. Ainsi le mot d'*onction* ne signifie peut-être ici que la destination au ministère de prophète.

Mais il est distinctement fait mention de l'*onction* des rois ; Samuel sacra Saül en répandant de l'huile sur sa tête, I *Reg.*, c. 11, ℣ 1. Il fit la même cérémonie à David, c. 16, ℣ 13. Salomon fut oint par le grand prêtre Sadoc et par le prophète Nathan,

III *Reg.*, c. 1, ỳ 38. Lorsqu'il est dit, II *Reg.*, c. 2, ỳ 4, que la tribu de Juda oignit David pour son roi, cela signifie seulement qu'elle le choisit et le reconnut pour tel. L'Ecclésiastique parlant à Elie, lui dit, c. 48, ỳ 8 : « Vous qui donnez aux rois » l'*onction* de la pénitence, » c'est-à-dire vous qui leur inspirez l'esprit et le sentiment de la pénitence.

On ne doit pas être surpris de voir le nom d'*oint*, de messie ou de christ, donné à un roi païen, tel que Cyrus; *Isaï.*, c. 45, ỳ. 1. Ici l'*onction* ne désigne ni une cérémonie ni une grâce surnaturelle, mais une simple destination à jouer un rôle éclatant et célèbre dans le monde; Dieu lui-même s'en explique, et fait entendre que l'*onction* ou la qualité de *christ*, à l'égard de Cyrus, consistait à être un grand conquérant, et le libérateur des Juifs.

Dans le nouveau Testament, *onction* signifie un don de Dieu, une grâce particulière, qui nous élève à une éminente dignité, et nous impose de grands devoirs. Saint Paul dit, II *Cor.*, cap. 1 ỳ 21 : « Dieu nous a » marqués de son sceau, et a mis » dans nos cœurs le gage de son es» prit. » Et saint Jean, I *Joan.*, c. 2. ỳ 20 et 27 : « Vous avez reçu l'*onc*» *tion* de la sainteté, et vous con» naissez toutes choses..., l'*onction* » que vous avez reçue de Dieu de» meure en vous, et vous n'avez pas » besoin que l'on vous enseigne. »

L'Eglise chrétienne a sagement retenu l'usage des *onctions* dans ses cérémonies; c'est un symbole très-énergique pour ceux qui connaissent les anciennes mœurs de l'Orient. Dans l'administration du baptême, on fait une *onction* sur le front, sur la poitrine et sur les épaules du baptisé, pour signifier qu'il est désormais consacré au Seigneur et élevé à la dignité d'enfant adoptif de Dieu. Dans la confirmation l'on en fait une sur le front, afin d'avertir le chrétien qu'il ne doit pas rougir de la profession du christianisme, mais se rendre respectable par la sainteté de ses mœurs. Dans l'ordination, l'évêque consacre par une *onction*, le pouce et l'index de ceux qui sont promus au sacerdoce, pour les faire souvenir de la pureté avec laquelle ils doivent approcher des autels du Seigneur. En consacrant une église, l'évêque fait des *onctions* sur les murs de l'édifice, et sur la table des autels qui doivent servir à la célébration du saint sacrifice.

On convient que le sacre des rois n'est pas une cérémonie aussi ancienne que le christianisme, puisque avant Constantin on ne connaît ni roi ni empereur qui ait embrassé notre religion. Onuphre dit qu'avant Justin II, aucun empereur romain n'a été oint ou sacré ; d'autres font remonter cette cérémonie jusqu'à Théodose le Jeune. Les empereurs d'Allemagne ont emprunté cette cérémonie de ceux de l'Orient, et, selon quelques auteurs, Pepin est le premier des rois de France qui ait reçu l'*onction*. L'on convient encore que la cérémonie du sacre n'est pas ce qui donne aux rois leur autorité, ni ce qui impose aux sujets l'obligation de leur obéir; mais elle sert à rendre leur personne plus respectable, et les fait souvenir eux-mêmes qu'ils tiennent de Dieu leur autorité.

Les protestants ont retranché les *onctions* du baptême, et toutes celles des autres sacrements, sous prétexte que c'est une cérémonie judaïque, qu'il n'en est parlé ni dans le nouveau Testament, ni dans les auteurs des trois premiers siècles de l'Eglise. Par la même raison il faudrait aussi s'abstenir de baptiser, parce que le baptême ou les ablutions étaient en usage chez les Juifs. Saint Jacques a parlé de l'*onction* des malades, *Jac.*, c. 5, ỳ 14; les protestants n'ont pas laissé de la supprimer. Quand il serait vrai que saint Cyrille de Jérusalem est le premier qui ait parlé des *onctions* du baptême, et qu'avant Tertullien personne n'a fait mention de celle de la confirmation, que s'ensuivrait-il? Tertullien est du troisième siècle, et il dit que cette *onction* était une ancienne discipline, *de Bapt.*, c. 7. Aucun des Pères n'a donné un rituel complet de tout ce qui se faisait dans l'Eglise primitive, et au quatrième siècle on a fait profession de suivre la pratique des siè-

cles précédents. Les sectes, qui se sont séparées de l'Eglise catholique au cinquième et au sixième, n'ont pas été aussi hardies que les protestants, elles ont conservé l'usage des *onctions*.

L'utilité des huiles et des essences dans certaines maladies les a fait aussi envisager comme un symbole de guérison ; il est dit, *Marc.*, c. 6, ℣ 13, que les apôtres oignaient d'huile les malades et les guérissaient; ce n'était pas par la vertu naturelle de cette *onction*, mais par le pouvoir de faire des miracles que Jésus-Christ leur avait donné. Saint Jacques exhorte les fidèles malades à se faire oindre de même par les prêtres avec des prières; il dit que ces prières faites avec foi guériront le malade, et que s'il a des péchés, ils lui seront remis, *Jac.*, c. 5, ℣ 14. Nous ne savons pas si cette pratique était en usage chez les Juifs, mais nous voyons dans l'Ecriture que l'*onction* signifie quelquefois l'action de consoler un affligé, et de soulager ses peines. *Ps.* 22, ℣ 5; *Isaï*, c. 1, ℣ 6, etc.

Enfin l'usage des anciens était de se parfumer pour les grandes cérémonies; ainsi David, après avoir passé plusieurs jours dans le jeûne et la pénitence, prit le bain et se parfuma pour aller au temple du Seigneur, II *Reg.*, c. 12, ℣ 20. Judith fit de même pour paraître devant Holopherne, c. 10, ℣ 3. On usait encore des parfums pour les festins : c'était faire honneur aux convives que de répandre sur leur tête des essences odoriférantes, *Matt.*, c. 26, ℣ 7 ; *Ps.* 103, ℣ 15, etc. Ces essences sont appelées dans l'Ecriture l'*huile* ou le parfum *de la joie*, et cette expression prise au figuré signifie l'abondance de tous les dons, *Ps.* 44, ℣ 8; *Isaï.*, c. 61, ℣ 3.

Lorsqu'il est parlé dans l'Ecriture de l'*onction* que Jésus-Christ a reçue de Dieu, ce terme réunit toutes les significations précédentes; il exprime le caractère de roi, de prêtre, de prophète, la plénitude des dons du Saint-Esprit, la destination au plus auguste de tous les ministères, *Act.*, c. 4, ℣ 27; c. 10, ℣ 38. Saint Paul, *Hebr.*, c. 1, ℣ 8, lui applique ces paroles du ps. 44, ℣ 8 : « Votre trône, » ô Dieu éternel, et le sceptre de » votre royauté est celui de la jus- » tice.... c'est pour cela que votre » Dieu vous a oint du parfum de la » joie, par préférence à ceux qui y » participent avec vous. » Cela ne signifie pas seulement que Jésus-Christ a reçu les dons du Saint-Esprit avec plus d'abondance que les autres hommes, mais qu'il possède tous les attributs de la Divinité auxquels les hommes ne peuvent avoir part que dans un sens très-impropre. L'apôtre dit à la vérité, *Hebr.*, c. 3, ℣ 14, que nous sommes devenus participants de Jésus-Christ, et saint Pierre, que nous participerons un jour à la nature divine, II *Petr.*, c. 1, ℣ 4; mais il n'y a point de comparaison à faire entre cette participation par grâce, et celle qui convient au Fils de Dieu par sa nature. C'est vainement que les sociniens ont voulu argumenter sur ces passages pour écarter la preuve qui en résulte pour la divinité de Jésus-Christ. *Voy.* Fils de Dieu.

Bergier.

ONDOYER un enfant, c'est le baptiser sans observer les cérémonies de l'Eglise. Lorsqu'un enfant nouveau-né paraît être en danger de mort, et qu'il n'est pas possible de le porter à l'église pour lui faire donner le baptême on prend la précaution de l'*ondoyer* ; mais pour que le baptême ainsi administré soit valide, il faut que la matière et la forme soient exactement gardées. *Voy.* Baptême.

On trouve dans les rituels le détail des cas dans lesquels on peut baptiser ainsi les enfants qui ne sont pas encore entièrement nés ou sortis du sein de leur mère. Hors le cas de nécessité, on ne doit pas *ondoyer*, sans une permission expresse de l'évêque. L'usage était établi en France d'*ondoyer* les princes à leur naissance, et de ne suppléer les cérémonies que plusieurs années après ; le roi Louis XVI, par un motif de piété, a fait baptiser ses enfants avec toutes les cérémonies, immédiatement après leur naissance.

Il y eut autrefois du doute pour savoir si les adultes, qui avaient été baptisés au lit pendant une maladie, et que l'on appelait les *cliniques*, avaient reçu toute la grâce du sacrement; saint Cyprien soutint l'affirmative. *Voyez* CLINIQUES.

BERGIER.

ONEIROCRITIE, art d'interpréter les songes. *Voyez* SONGE.

ONONYCHITE. Ce terme signifie à la lettre, *qui a les pieds d'un âne*, il est formé du grec ὄνος, *âne*, et d'ὄνυξ, *ongle, sabot*. C'était le nom injurieux que les païens donnèrent dans le troisième siècle au Dieu des chrétiens ; Tertullien dit qu'ils le présentèrent avec des oreilles et un pied d'âne, tenant un livre, et couvert d'une robe de docteur, *Apolog.*, c. 16. Il ajoute qu'un juif apostat avait imaginé cette figure, l. 1, *ad Nat.*, c. 14. Mais quelques critiques prétendent qu'il faut lire dans le texte *onokoïtis*, engendré d'un âne. Tertullien se moque, avec raison, de cette calomnie absurde, et il expose la croyance des chrétiens touchant la Divinité.

Qu'est-ce qui avait pu donner lieu à cette imagination bizarre? Les païens, dit-on, savaient que les chrétiens reconnaissaient le même Dieu que les Juifs ; or ils accusaient aussi les Juifs d'adorer la tête d'un âne. Dans ce cas le juif apostat voulait tourner en ridicule le Dieu de sa propre nation aussi bien que celui des chrétiens.

Il y a dans l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions*, tome 14, in-12, un mémoire où l'on rapporte les différentes fables que les auteurs païens ont forgées sur le compte des Juifs, et il en résulte que les historiens, soit grecs, soit romains, étaient très-mal instruits de l'histoire, des mœurs et de la croyance des Juifs.

Appion, grammairien d'Alexandrie, prétendait que quand Antiochus-Epiphane pilla le temple de Jérusalem, il y trouva une tête d'âne qui était d'or, et d'un assez grand prix, et qui était adorée par les Juifs. Josèphe l'historien, qui rapporte cette calomnie, la réfute en faisant voir que les Juifs n'ont jamais adoré aucun animal, comme faisaient les Egyptiens, l. 2, *contra Appion.*, c. 3.

Diodore de Sicile, dans des fragments tirés de son 34e livre, raconte qu'Antiochus étant entré dans le temple y trouva une statue de pierre qui représentait un homme avec une grande barbe, et monté sur un âne, et qu'il jugea que cette figure était celle de Moïse ; mais cela ne suffisait pas pour fonder la calomnie forgée par Appion ; l'on sait d'ailleurs que les Juifs ne souffraient aucune statue dans leur temple ; et Tacite convient que quand Pompée y entra, il n'y trouva rien.

Le même Tacite, *Hist.*, l. 5, n. 3 et 4, rapporte, d'après d'autres écrivains, que Moïse et son peuple ayant été chassés de l'Egypte, parce qu'ils étaient infectés de la lèpre, se retirèrent dans le désert d'Arabie, où ils étaient près de mourir de soif, lorsqu'ils virent une troupe d'ânes sauvages qui allaient vers un rocher couvert d'arbres ; que Moïse les ayant suivis, trouva une abondante source d'eau ; qu'en reconnaissance de ce service, les Juifs consacrèrent dans leur sanctuaire une figure de cet animal. Plutarque, dans ses propos de table, a copié cette fable.

Mais Tacite lui-même n'y ajoutait pas foi. « Les Egyptiens, dit-il, n. 5, » adorent plusieurs animaux, et des » figures composées de différentes » espèces; les Juifs admettent un » seul Dieu que l'on ne peut saisir » que par la pensée ; Etre souverain, » qui existe de toute éternité, Etre » immortel et immuable. Ils regardent comme des profanes ceux » qui représentent les dieux sous une » forme humaine ; ils ne souffrent » point de simulacre dans leurs villes, » encore moins dans leurs temples ; » ils ne rendent cet honneur ni aux » rois ni aux Césars. »

Plusieurs savants modernes ont recherché l'origine de la calomnie d'Appion, et ont formé différentes conjectures sur ce sujet. Celle qui paraît la plus probable est celle de Lefèvre. Il observe que le temple bâti en Egypte par Onias, sacrificateur juif schismatique, était appelé

ὄνιου ἱερὸν, et souvent ὀνιεῖον, *temple d'Onias*; les Alexandrins, ennemis des Juifs, l'appelèrent malicieusement ὄνοῦ ιερου, *le temple de l'âne.*

Saint Epiphane, parlant des gnostiques judaïsants, dit qu'ils représentaient leur dieu Sabaoth sous la figure d'une âne ; mais ce fait ne paraît pas suffisamment prouvé. *Hist. de l'Acad. des Inscript.*, t. 1, in-12, p. 181 ; *Mém.*, tom. 2, p. 489.

BERGIER.

ONYMUS (Adam-Joseph) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce docteur et professeur de philosophie, né à Wurzbourg en 1754, ordonné prêtre en 1777, fut précepteur, sous-régent de séminaire de Wurzbourg, professeur d'exégèse, chanoine, régent du séminaire noble, etc., enfin mourut doyen du chapitre et vicaire général de Wurzbourg, vers 1822. « Il n'était pas exempt, dit M. Haas, de quelques-unes des fausses idées de son siècle. » On a de lui 200 homélies, en style simple et attachant ; une traduction de *la sagesse de Jésus fils de Sirach*, Wurz. 1786; *Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament*, 5 vol., 1786-1802 ; *Exposition pratique de la doctrine de l'Eglise catholique*, Soulzbach, 1820 ; *Vues sur les Guérisons miraculeuses opérées par le prince Alexandre de Hohenlohe*, depuis le 20 janvier 1820, Wurzbourg, 1821.

LE NOIR.

OPÉRANTE (grâce). *Voyez* GRACE.

OPÉRATION. Les théologiens expriment également par ce terme les actions de Dieu et celles de l'homme; ils distinguent, en parlant des premières, les *opérations* miraculeuses d'avec celles de la grâce qui sont communes et journalières ; à l'égard de l'homme on distingue les *opérations* de l'âme d'avec les mouvements du corps, les *opérations* surnaturelles d'avec les actions naturelles, etc.

En Jésus-Christ, Dieu et homme, l'Eglise catholique enseigne qu'il y a deux *opérations*, l'une divine, l'autre humaine, et non une seule *opération théandrique*, comme le prétendaient les monothélites et les monophysites. *V.* THÉANDRIQUE.

BERGIER.

OPÉRATIONS DE BOURSE. (*Théol. mixt. scien. écon.*) — *V.* BOURSE.

OPHITES, secte d'hérétiques du second siècle, qui était une branche des gnostiques ; leur nom vient d'ὄφις, *serpent*, et ils furent appelés *serpentins*, parce qu'ils rendaient un culte superstitieux à cet animal.

Mosheim prétend que cette secte était plus ancienne que la religion chrétienne ; que, dans l'origine, c'était un mélange de philosophie égyptienne et de judaïsme ; une partie de ses membres embrassèrent l'Evangile, les autres persistèrent dans leurs anciennes opinions ; de là vint que l'on distingua les *ophites* chrétiens d'avec ceux qui ne l'étaient pas, c'était aussi le sentiment de Philastre.

Quoi qu'il en soit, les premiers ne se convertirent pas fort sincèrement, ils conservèrent les mêmes erreurs que les gnostiques égyptiens touchant l'éternité de la matière, la création du monde contre la volonté de Dieu, la multitude des éons ou génies qui gouvernaient le monde, la tyrannie du *démiurge* ou créateur; selon eux, le Christ, uni à l'homme Jésus, était venu pour détruire l'empire de cet usurpateur. Ils ajoutaient que le serpent qui séduisit Eve était ou le Christ lui-même, ou la Sagesse éternelle cachée sous la figure de cet animal; qu'en donnant à nos premiers parents la connaissance du bien et du mal, il avait rendu le plus grand service au genre humain ; conséquemment qu'il fallait l'honorer sous la figure qu'il avait prise pour instruire les hommes. Ils convenaient que Jésus était né de la Vierge Marie par l'opération de Dieu ; qu'il avait été le plus juste, le plus sage, le plus saint de tous les hommes ; mais ils soutenaient que Jésus n'était pas la même personne que le Christ ; que celui-ci était descendu du ciel dans Jésus, et l'avait quitté lorsque Jésus fut crucifié ; qu'il lui avait cependant

envoyé une vertu par laquelle Jésus était ressuscité avec un corps spirituel. Ainsi ces hérétiques convenaient dans le fond des principaux faits publiés par les apôtres.

Leurs chefs ou prêtres en imposaient aux ignorants par une espèce de prodige. Lorsqu'ils célébraient leurs mystères, un serpent qu'ils avaient apprivoisé sortait de son trou à un certain cri qu'ils faisaient, et y rentrait après s'être roulé sur les choses qu'ils offraient en sacrifice; ces imposteurs en concluaient que le Christ avait sanctifié ces dons par sa présence, et ils les distribuaient ensuite aux assistants comme une eucharistie capable de les sanctifier eux-mêmes.

Théodoret pense que ces *ophites* étaient les mêmes que les séthiens, qui disaient que Seth, fils d'Adam, était une certaine vertu divine; il paraît du moins que la doctrine de ces deux sectes était à peu près la même. Mais comment conserver l'unité de croyance parmi des fanatiques?

Les *ophites* antichrétiens avaient la même opinion que les précédents au sujet du serpent; mais ils ne pouvaient souffrir le même nom de Jésus-Christ; ils le maudissaient, parce qu'il est écrit qu'il a été envoyé dans le monde pour écraser la tête du serpent; conséquemment ils ne recevaient personne dans leur société, sans lui faire renier et maudire Jésus-Christ. Aussi Origène ne veut point les reconnaître pour chrétiens, et ce qu'il a cité de leurs livres dans son ouvrage *contre Celse* est inintelligible et absurde. Il ajoute que leur secte était très-peu nombreuse et presque entièrement éteinte. C'était malicieusement que Celse attribuait aux chrétiens les rêveries de *sophites*. Tillemont, t. 2, p. 288.

Bergier.

OPINION. Il faut distinguer soigneusement dans les écrits des théologiens, même dans ceux des Pères de l'Eglise, le dogme d'avec les *opinions*. Tout ce qui tient au dogme est sacré, on ne doit jamais y donner atteinte; les *opinions* ou systèmes sont libres, il est permis de les soutenir, lorsque l'Eglise ne les a pas expressément condamnés; aucun système ne mérite la préférence sur l'*opinion* contraire, qu'autant qu'il paraît s'accorder mieux avec les vérités formellement décidées.

Faute d'avoir égard à cette distinction, il est arrivé de grands inconvénients. Les ennemis de l'Eglise catholique lui ont fait un crime de toutes les *opinions* ridicules qu'ils ont pu déterrer dans les théologiens les plus obscurs, et qui n'ont tiré à aucune conséquence; comme si l'Eglise était obligée d'avoir toujours la foudre à la main, et de fouiller dans tous les coins du monde pour y découvrir ce qui peut être sujet à la censure: et les incrédules suivent ce bel exemple pour tourner la théologie en ridicule. D'autre part, plusieurs théologiens mettent plus de zèle et de chaleur à soutenir les *opinions* de leur école et les systèmes particuliers qu'ils ont embrassés, qu'à défendre le dogme contre les assauts des hérétiques et des incrédules. On a poussé l'entêtement jusqu'à vouloir persuader que quand les conciles et les souverains pontifes ont donné de grands éloges à la doctrine d'un Père de de l'Eglise, ils ont consacré par là toutes les opinions que ce personnage respectable a suivies, auxquelles dans le fond il n'attachait pas beaucoup d'importance, et qu'il aurait abandonnées sans difficulté, s'il avait eu à combattre d'autres adversaires (1).

Ainsi, d'un côté, les hérétiques censurent avec aigreur dans les Pères toutes les opinions problématiques; d'autre part, des esprits ardents et prévenus veulent que tout y soit sacré: comment contenter à la fois les uns et les autres?

Il serait bon de ne jamais oublier

(1) Dans tous les cas, il ne peut s'agir, en fait d'opinions des pères de l'Eglise, de théologiens et d'écrivains catholiques, auxquelles on doit le respect, que de celles qui portent sur des matières relatives à la foi ou à la morale; c'est ce qui suit des déclarations des conciles de Trente et du Vatican; sur tout ce qui est en dehors de ces matières, et qui tient à la science, aux lettres, aux arts, à la politique, etc., tous ces écrivains n'ont pas plus d'autorité que les autres.

Le Noir.

la maxime déjà ancienne : *Dans les choses nécessaires, unité; dans les questions douteuses, liberté; en toutes choses, charité.*

BERGIER.

OPINIONISTES. On nomma ainsi certains hérétiques qui parurent au quinzième siècle, du temps du pape Paul II, parce qu'étant infatués de plusieurs opinions ridicules, ils les soutenaient avec opiniâtreté. Leur principale erreur consistait à se vanter d'une pauvreté affectée, et à enseigner qu'il n'y avait point de véritable vicaire de Jésus-Christ sur la terre, que celui qui pratiquait cette vertu. Il paraît que cette secte était un rejeton de celle des vaudois. Sponde, *ad ann.* 1467, n. 12.

BERGIER.

OPTAT (S.) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce Père de l'Eglise du quatrième siècle, évêque de Milève en Numidie, païen converti, très-apprécié par saint Augustin, mis par Fulgence à côté de ce dernier et de saint Ambroise, se signala par un traité célèbre intitulé : *de Schismate donatistorum*, d'abord en 6 livres auxquels il ajouta, 15 ans plus tard, quelques suppléments et le 7e livre. Il composa cet ouvrage vers 370 sous le pape Damase, pour réfuter un traité perdu du donatiste parménien; du Pin a donné une édition de l'ouvrage d'*Optat*, enrichie de beaucoup de documents; c'est un traité à la fois historique et didactique, écrit avec beaucoup de modération et en vue de ramener les donatistes à l'Eglise; ses exhortations à la paix sont touchantes ; saint Augustin renvoyait à ce travail ceux qui voulaient connaître à fond le donatisme.

LE NOIR.

OPTIMISME, système dans lequel on soutient non-seulement que tout est bien dans le monde, mais que tout est le mieux possible, *optimum*; que Dieu avec toute sa puissance n'a pu faire mieux que ce qu'il a fait, que chaque créature ne peut être ni plus parfaite ni plus heureuse qu'elle est, eu égard à l'ordre général de l'univers. Cette hypothèse a été imaginée pour résoudre la grande question de l'origine du mal, et pour répondre aux objections que Bayle avait faites sur ce sujet. Elle a été soutenue avec beaucoup d'esprit par plusieurs auteurs anglais, par Jacquelot, par Malebranche, par Leibnitz ; comme ces deux derniers paraissent l'avoir mieux développée que les autres, c'est à eux que nous devons principalement nous attacher.

Malebranche l'a établie dans ses *Entretiens sur la Métaphysique*, et dans son *Traité de la Nature et de la Grâce*. Il pose pour principe que Dieu ne peut agir par un autre motif que pour sa gloire ; d'où il conclut que Dieu, en créant le monde, a choisi le plan et l'ordre des choses, qui, tout considéré, étaient le plus capables de manifester ses perfections.

Malebranche fonde son principe sur le passage des Proverbes, c. 16, ỳ 4, où il est dit que Dieu a tout fait pour lui-même : *Universa propter semetipsum operatus est Dominus, impium quoque ad diem malum.* En rapprochant ces paroles de celles de saint Paul, *Coloss.*, cap. 1, ỳ 16 : « Toutes choses ont été créées en » Jésus-Christ et par Jésus-Christ » dans le ciel et sur la terre, et tout « subsiste par lui. » Malebranche en conclut que Dieu, en créant le monde, a eu pour objet non-seulement l'ordre physique et la beauté de son ouvrage, dans lequel il a fait éclater ses perfections, mais l'ordre moral et surnaturel duquel Jésus-Christ est, pour ainsi dire, l'âme et le principe, et qui développe à nos yeux les attributs divins beaucoup mieux que l'ordre physique de l'univers ; ainsi pour comprendre l'excellence de l'ouvrage de Dieu, il ne faut pas séparer ces deux rapports l'un de l'autre.

« On ne comprendra jamais, dit-il, » que Dieu agisse uniquement pour » ses créatures, ou par un mouvement de pure bonté, dont le motif » ne trouve point sa raison dans les » attributs divins. Dieu peut ne point » agir; mais s'il agit, il ne le peut » qu'il ne se règle sur lui-même, sur

» la loi qu'il trouve dans sa subs-
» tance. Il peut aimer les hommes,
» mais il ne le peut qu'à cause du
» rapport qu'ils ont avec lui. Il
» trouve dans la beauté que renferme
» l'archétype de son ouvrage un mo-
» tif de l'exécuter : mais c'est que
» cette beauté lui fait honneur, parce
» qu'elle exprime des qualités dont
» il se glorifie et qu'il est bien aise
» de posséder. Ainsi l'amour que
» Dieu nous porte n'est point inté-
» ressé dans ce sens qu'il ait quelque
» besoin de nous, mais il l'est dans
» ce sens qu'il ne nous aime que par
» l'amour qu'il se porte à lui-même
» et à ses divines perfections que nous
» exprimons par notre nature, et que
» nous adorons par Jésus-Christ. »
9e *Entr.*, *n.* 8.

« Plus un ouvrage est parfait,
» mieux il exprime les perfections de
» l'ouvrier, et il lui fait d'autant plus
» d'honneur, que les perfections qu'il
» exprime plaisent davantage à celui
» qui les possède ; ainsi Dieu veut
» faire son ouvrage le plus parfait
» qui se puisse... Mais aussi Dieu
» veut que sa conduite aussi bien
» que son ouvrage porte le caractère
» de ses attributs. Non content que
» l'univers l'honore par son excel-
» lence et sa beauté, il veut que ses
» voies le glorifient par leur simpli-
» cité, leur fécondité, leur univer-
» salité, leur uniformité, par tous les
» caractères qui expriment des qua-
» lités qu'il se glorifie de posséder...
» Ce que Dieu veut, c'est d'agir tou-
» jours le plus divinement qu'il se
» puisse, ou d'agir exactement selon
» ce qu'il est et selon tout ce qu'il est.
» Dieu a vu de toute éternité tous les
» ouvrages possibles et toutes les
» voies possibles de produire chacun
» d'eux ; et comme il n'agit que
» pour sa gloire et selon ce qu'il est,
» il s'est déterminé à vouloir l'ou-
» vrage qui pouvait être produit et
» conservé par les voies qui, jointes
» à cet ouvrage, devaient l'honorer
» davantage que tout autre ouvrage
» produit par toute autre voie. »
Ibid., n. 10.

« Si un monde plus fait que le
» nôtre ne pouvait être créé et con-
» servé que par des voies réciproque-
» ment moins parfaites... Dieu est
» trop sage, il aime trop sa gloire, il
» agit trop exactement selon ce qu'il
» est, pour pouvoir le préférer à l'u-
» nivers qu'il a créé... Quoique Dieu
» puisse ne pas agir ou ne rien faire,
» parce qu'il se suffit à lui-même, il
» ne peut choisir et prendre le pire ;
» il ne peut agir inutilement ; sa sa-
» gesse lui défend de prendre de tous
» les desseins possibles celui qui n'est
» pas le plus sage ; l'amour qu'il se
» porte à lui-même, ne lui permet
» pas de choisir celui qui ne l'ho-
» nore pas le plus... Si les défauts de
» l'univers que nous habitons en di-
» minuent le rapport avec les perfec-
» tions divines, la simplicité, la fé-
» condité, la sagesse des voies ou des
» lois que Dieu suit, l'augmentent
» avec avantage. Un monde plus par-
» fait, mais produit par des voies
» moins fécondes et moins simples,
» ne porterait pas tant que le nôtre
» le caractère des attributs divins.
» Voilà pourquoi le monde est
» rempli d'impies, de monstres, de
» désordres de toutes façons. Dieu
» pourrait convertir tous les hom-
» mes, empêcher tous les désordres,
» mais il ne doit pas pour cela trou-
» bler la simplicité et l'uniformité de
» sa conduite ; car il doit s'honorer
» par la sagesse de ses voies aussi
» bien que par la perfection de ses
» créatures. » *Ibid.*, n. 11.

« La prédestination des hommes se
» doit nécessairement trouver dans
» le même principe. Je croyais que
» Dieu avait choisi de toute éternité
» tels et tels, précisément parce qu'il
» le voulait ainsi, sans raison de son
» choix, ni de sa part ni de la nôtre,
» et qu'ensuite il avait consulté sa
» sagesse sur les moyens de les
» sanctifier et de les conduire sûre-
» ment au ciel. Mais je comprends
» que je me trompais. Dieu ne forme
» point aveuglément ses desseins,
» sans les comparer avec les moyens.
» Il est sage dans la formation de
» ses décrets aussi bien que dans
» l'exécution ; il y a en lui des raisons
» de la prédestination des élus. C'est
» que l'Église future, formée par les
» voies que Dieu y emploie, lui fait
» plus d'honneur que toute autre

» Eglise formée par toute autre
» voie... Dieu ne nous a prédestinés,
» ni nous ni notre divin chef, à
» cause de nos mérites naturels, mais
» à cause des raisons que sa loi in-
» violable, l'ordre immuable, le
» rapport nécessaire des perfections
» qu'il possède, lui fournit. Il a voulu
» unir son Verbe à telle nature et
» prédestiner en son Fils tels et tels,
» parce que sa sagesse lui a marqué
» d'en user ainsi envers eux pour sa
» propre gloire. » *Ibid.*, n. 12.

Suivant l'opinion de Malebranche, il en est de même de la distribution des grâces ; Dieu ne les donne qu'en conséquence de certaines lois générales. Cette distribution est donc raisonnable et digne de la sagesse de Dieu, quoiqu'elle ne soit fondée ni sur la différence des natures ni sur l'inégalité des mérites. *Ibid.*

On ne peut pas nier que ce système ne soit beau, digne d'un profond métaphysicien, séduisant au premier coup d'œil; Bayle lui-même en a porté ce jugement. Mais est-il solide, ou n'est-ce qu'un rêve sublime? Voilà la question. Non-seulement Bayle, mais le docteur Arnaud l'a vivement attaqué. Sans examiner ce qu'ils ont dit, il nous paraît que l'opinion de Malebranche n'est fondée que sur de fausses notions des attributs divins, sur l'abus de plusieurs termes, sur des suppositions qu'il est impossible de prouver ; qu'elle est contraire à l'Ecriture sainte et sujette à de dangereuses conséquences (1).

1° Le passage du livre des Proverbes ne doit point être cité en preuve, parce qu'il est susceptible d'un autre sens que celui qui lui est donné dans la Vulgate. Celui-ci coupe la phrase, ne laisse aucune liaison entre ce qui précède et ce qui suit. Aussi les Septante, le paraphraste chaldéen, la version syriaque et l'arabe ont traduit autrement, et les commentateurs conviennent que le terme hébreu est obscur. Il peut signifier également *propter semetipsum et propter idipsum*; la suite du discours semble exiger que l'on traduise ainsi, c. 16, ℣ 3 et 4 : « Tournez » vers le Seigneur vos desseins ou » vos entreprises, et elles auront un » heureux succès ; il a tout fait pour » cette fin, *propter idipsum*, et il » réserve des malheurs à l'impie ; ou » plutôt, mais l'impie va de lui-même » au malheur. » Entendre, comme certains traducteurs, que Dieu a tout fait pour sa gloire, et qu'il a fait l'impie, afin d'être glorifié par les malheurs qu'il lui réserve, c'est avoir de Dieu une idée fausse et contraire à celle que nous en donne l'Ecriture sainte. Dieu n'a jamais fait consister sa gloire dans le malheur de ses créatures.

2° L'on ne peut pas comprendre, dit Malebranche, que Dieu agisse uniquement pour ses créatures ou par un mouvement de pure bonté. Dieu, à la vérité, n'agit point sans motif; mais la bonté n'est-elle pas à elle-même son motif? Suivant une maxime très-commune, la bonté aime à se répandre, *bonum est sui diffusivum* : telle est son essence. Il ne sert à rien d'ajouter que le motif de Dieu doit avoir sa raison dans les attributs divins ; la bonté, en tant qu'elle a rapport aux créatures, n'est-elle donc pas un attribut essentiel

(1) Cette critique de la doctrine de Malebranche nous paraît trop sévère. Il nous semble que les passages de l'Ecriture et des Pères cités par M. Bergier ne sont nullement contraires au père Malebranche. Et M. Bergier paraît s'écarter de la vraie notion de la liberté divine, en prétendant que Dieu cesserait d'être libre, si l'exercice de sa liberté était nécessairement réglé par la souveraine sagesse.

GOUSSET.

Cette remarque de M. Gousset nous paraît, à son tour, un peu sévère à l'égard de Bergier, et surtout trop concise. Il est vrai que Bergier mérite bien quelques reproches par suite d'explications insuffisantes, ainsi qu'on va le voir par les notes que nous allons ajouter ; cependant on doit reconnaître, pour être juste, que le point sur lequel il appuie contre Malebranche et Leibnitz est bien celui de l'*optimum*, et que, ce point étant en effet erroné, Bergier est dans le vrai en l'attaquant. M. Gousset, en le blâmant de la sorte, sans s'expliquer davantage, semblerait favoriser l'erreur de Malebranche sur ce point. En ce qui est de l'article de Bergier, nous avons un autre reproche à lui faire. Il est impossible que ce théologien n'ait pas connu l'admirable réfutation de l'optimisme par Fénelon, aidé là-dessus des conseils de Bossuet; comment donc se fait-il qu'il n'en dise pas un mot ? Nous réparerons cet oubli coupable, s'il a été conscient, en donnant nous-même, ensuite, un petit résumé de ce petit chef-d'œuvre, dans lequel on peut dire que presque rien n'est oublié et que la lumière est faite à peu près au complet.

LE NOIR.

de la Divinité; attribut si connu, je dirais presque si palpable, que les ignorants appellent l'Être suprême, *le bon Dieu*, et que dans plusieurs langues *Dieu* et *bon* s'expriment de même? Dieu, continue Malebranche, ne peut aimer les hommes qu'à cause du rapport qu'ils ont avec lui; soit, mais ce rapport consiste en ce qu'ils sont ses créatures; il n'est point de rapport plus étroit. « Vous aimez, » Seigneur, tout ce qui est, vous ne » haïssez rien de ce que vous avez » fait.... vous épargnez les hommes, » parce qu'ils sont à vous et que vous » aimez les âmes. » *Sap.*, c. 11, ℣ 24.

3° De tous les attributs divins, la bonté est celui sur lequel les livres saints insistent le plus : « Louez le » Seigneur, parce qu'il est bon, » parce que sa miséricorde est éter- » nelle. » Voilà le refrain de la plupart des psaumes. C'est à ce motif que le Psalmiste attribue tous les ouvrages de la création et tous les prodiges de la puissance divine. Il dit à Dieu : « Vous avez tout fait » avec sagesse; » mais il ajoute incontinent : « La terre est couverte » de vos richesses. » *Psal.* 103, ℣ 24. Un autre écrivain sacré, parlant de la sagesse divine, dit que c'est l'image ou l'expression de sa bonté : *imago bonitatis illius*, Sap., cap. 7, ℣ 26. Ces saints auteurs nous font admirer la sagesse de Dieu, surtout par ses bienfaits.

4° Saint Augustin, duquel ce philosophe fait souvent profession de suivre la doctrine, nous donne une idée bien différente de la Providence divine : « L'essence de Dieu, dit-il, » est d'être bon et la bonté im- » muable. » *De Perf. justitiæ hominis*, n. 32. « Vous voulez, Seigneur, que » je vous serve et vous honore, afin » de me rendre heureux, vous qui » m'avez donné l'être, pour me faire » du bien. C'est par la plénitude de » votre bonté que subsistent toutes » les créatures; vous les avez tirées » du néant, afin de faire un bien qui » ne vous sert à rien, qui ne peut » être égal à vous, mais que vous » seul pouviez faire. De quoi, en » effet, vous servent le ciel, la terre, » etc? *Confes.*, l. 13, c. 1 et 2. Nous » avions besoin de savoir trois choses » touchant la création; l'Ecriture » nous les apprend. Qui a tout fait? » C'est Dieu. Comment l'a-t-il fait? » Par sa parole. Pourquoi l'a-t-il » fait? Parce que cela était bon. Il ne » peut y avoir une meilleure raison » à donner, que de dire qu'un Dieu » bon devait faire de bonnes choses.... » Par là nous comprenons que Dieu » ne les a faites par aucune nécessité, » par aucun intérêt ni par aucun » besoin, mais par pure bonté. » Saint Augustin loue Platon et Origène d'avoir eu cette idée de Dieu. *De civit. Dei*, l. 11, c. 21, 23 et 24.

5° Le système de Malebranche ôte à Dieu l'un des plus beaux apanages de la Divinité, la liberté souveraine, l'indépendance absolue. Selon lui, la loi que Dieu trouve dans sa substance, l'ordre immuable, le rapport nécessaire des perfections qu'il possède, enfin l'amour qu'il se porte à lui-même, ne lui permettent pas de choisir le dessein qui ne l'honore pas le plus. *Neuvième entretien*, n. 8, 10, 12. Dieu choisit donc et agit par sa nécessité de nature; en ce cas, où est sa liberté? Malebranche prétend sans doute que cette nécessité même est une perfection divine; mais cette idée répugne au bon sens. Aussi ne la prouve-t-il que par une supposition fausse et par un pur verbiage. « Nous jugeons, dit-il, de Dieu par » nous-mêmes; nous aimons l'indé- » pendance; c'est pour nous une » espèce de servitude de nous sou- » mettre à la raison, une espèce » d'impuissance de ne pouvoir faire » ce qu'elle défend; ainsi nous crai- » gnons de rendre Dieu impuissant » à force de le faire sage. Mais Dieu » lui-même et sa sagesse, la raison » souveraine lui est coéternelle et » consubstantielle; il l'aime néces- » sairement, et quoiqu'il soit obligé » de la suivre, il demeure indépen- » dant. » *Neuvième entretien*, n. 13. Indépendant de tout empêchement extérieur, à la bonne heure; mais soumis à une nécessité de nature équivalente au destin ou à la fatalité, ce n'est là qu'une équivoque.

En premier lieu, à l'égard d'un Etre infiniment puissant, tel que

Dieu, il est absurde de supposer qu'il n'y ait qu'un seul dessein, un seul plan, une seule manière d'agir qui soit sage. C'est prétendre que dans les ouvrages de Dieu, au dehors, il y a un *optimum*, un dernier terme de sagesse et de puissance, au delà duquel Dieu ne peut rien faire ni rien choisir de mieux ; le choix peut-il encore avoir lieu, lorsqu'il n'y a qu'un seul parti possible à prendre ? Nous démontrerons la fausseté de cette imagination, en réfutant Leibnitz.

En second lieu, il est faux que nous empruntions de nous-mêmes la notion de l'indépendance de Dieu ; nous la tirons évidemment de l'idée d'Etre nécessaire, existant de soi-même, qui se suffit à lui-même, qui est également heureux et parfait, soit qu'il agisse, soit qu'il n'agisse pas au dehors ; et nous défions les partisans de Malebranche de prouver démonstrativement aucun des attributs de Dieu d'une autre manière. Supposer que Dieu agit par sagesse, par raison et par choix lorsqu'il agit par nécessité de nature, c'est se contredire évidemment (1).

6° Ce même système met sans raison des bornes à la puissance divine. Il y a pour le moins de la témérité à juger que si Dieu a pu faire un monde plus beau et meilleur que celui-ci, et dans lequel les créatures auraient été plus parfaites et plus heureuses, du moins il n'aurait pas pu le faire ni le gouverner par des lois aussi simples, aussi fécondes, aussi générales que celles par lesquelles il a formé et conservé le monde actuel. Nous voudrions savoir en quel sens des lois peuvent être plus ou moins simples aux yeux de Dieu, qui voit tout d'un seul regard, et qui opère tout par le seul vouloir. Que les voies les plus simples plaisent aux hommes dont l'esprit est très-borné, qui ne font rien sans effort et sans se fatiguer, cela se conçoit ; mais à l'égard de Dieu, y a-t-il rien de plus simple que le vouloir ?

7° Après avoir ôté à Dieu sa toute-puissance et la liberté d'en user comme il lui plaît, notre philosophe donne encore atteinte à la liberté des actions humaines, en supposant que l'ordre moral de l'univers est enchaîné à l'ordre physique, ou du moins que le premier est une suite infaillible du second. « Dieu, dit-il, avant de donner à la matière la première impression de mouvement qui a formé l'univers, en a connu clairement toutes les suites, non-seulement toutes les combinaisons physiques, mais toutes les combinaisons du physique avec le moral, et toutes les combinaisons du naturel avec le surnaturel... Il a prévu que dans telle circonstance l'homme pécherait, et que son péché se communiquerait à toute sa postérité, en conséquence des lois de l'union de l'âme et du corps. » *Dixième entret.*, n. 17 ; *Onzième entret.*, n. 10.

Il nous paraît qu'il suffit d'entendre les termes pour comprendre qu'il ne peut y avoir aucune liaison, aucune ressemblance, aucune combinaison entre l'ordre physique dont les lois s'exécutent nécessairement et l'ordre moral dont les lois laissent à l'homme un plein pouvoir d'y résister. Cette combinaison prétendue autorise les matérialistes à soutenir que toutes les actions de l'homme, aussi bien que tous les phénomènes de la nature, sont un pur mécanisme et une suite nécessaire des lois générales du mouvement de la matière. Dieu, sans doute, a prévu infailliblement les uns et les autres, mais cette prévision ne suppose ni n'établit aucune connexion ni aucune ressemblance entre les uns et les autres ; autrement c'en est fait de la liberté, et l'ordre moral n'est plus qu'un ordre physique. *Voyez* LIBERTÉ.

Une correspondance entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel nous paraît encore plus mal imaginée ; le second est absolument indépendant

(1) Ceci n'est pas exact ; il n'y a point contradiction à dire que Dieu est nécessité par sa nature d'être sage à choisir et à agir avec raison et sagesse. Il faut qu'il se conduise toujours sagement, soit qu'il s'agisse de créer, soit qu'il s'agisse de diriger la créature ; c'est là une nécessité de sa nature : mais cette nécessité ne détruit pas la liberté, pourvu qu'on ajoute que, dans le cercle des biens, il n'est pas nécessité par la sagesse à en choisir un qui soit le meilleur de tous.

LE NOIR.

du premier; c'est l'idée qu'emporte le terme de *surnaturel*. Sans toucher à l'ordre physique du monde, Dieu a été le maître d'établir, pour les créatures intelligentes et libres, tel ordre surnaturel qu'il lui a plu.

Nous n'avouerons pas non plus que le péché d'Adam se communique à ses descendants, en vertu des lois de l'union de l'âme avec le corps. Saint Augustin, fort embarrassé à comprendre comment se fait cette communication, n'a osé embrasser aucun système, *contra Jul.*, l. 5, c. 4, n. 17; l. 6, c. 5, n. 11; *Epist.* 166. *ad Hieron.*, c. 3, n. 6; c. 6, n. 16. Il est convenu qu'il ne lui était pas possible de concilier la punition terrible du péché originel avec la justice de Dieu; il a défié les pélagiens d'en venir à bout, même dans leur système, *Serm.* 294, n. 6 et 7; l. 3, *contra Jul.*, c. 12, n. 25. Le parti le plus sage est sans doute d'imiter sa modestie, de nous écrier comme lui, *ô altitudo!* c'est la seule gloire que nous puissions rendre à Dieu. Que la concupiscence se communique des pères aux enfants, en vertu des lois de l'union de l'âme et du corps, on peut le supposer; mais la concupiscence est-elle un péché formel et punissable, ou seulement la peine du péché? Il s'en faut beaucoup que cette question soit décidée (1).

Leibnitz a embrassé le même système que Malebranche, et a raisonné sur le même principe; comme il n'y a presque rien ajouté, nous nous étendrons moins sur son opinion que sur la précédente.

« La suprême sagesse, dit-il, *Essais*
» *de Théodicée*, n. 8, jointe à une
» bonté infinie, n'a pu manquer de
» choisir *le meilleur*. Car, comme un
» moindre mal est une espèce de bien,
» de même un moindre bien est une
» espèce de mal, s'il fait obstacle à
» un bien plus grand; et il y aurait
» quelque chose à corriger dans les
» actions de Dieu, s'il y avait moyen
» de mieux faire.... Si donc il n'y
» avait pas parmi tous les mondes
» possibles un meilleur, *optimum*,
» Dieu n'en aurait produit aucun....
» n. 10. Il est vrai que l'on peut ima-
» giner des mondes possibles sans
» péché et sans malheur, mais ces
» mêmes mondes seraient d'ailleurs
» fort inférieurs en bien au nôtre. Je
» ne saurais le faire voir en détail,
» car puis-je connaître et puis-je re-
» présenter des infinis, et les compa-
» rer ensemble. Mais on en doit ju-
» ger *ab effectu*, puisque Dieu a choisi
» le monde tel qu'il est. Nous savons
» d'ailleurs que souvent un mal cause
» un bien auquel on ne serait point
» arrivé sans ce mal; souvent même
» deux maux font un grand bien. »

Nous remarquons d'abord avec plaisir la sagacité et la pénétration de Leibnitz. Il a très-bien vu que *bien* et *mal* sont des termes purement relatifs; qu'à proprement parler il n'y a dans le monde aucun mal absolu; ainsi, quand on dit qu'il y a du mal, cela signifie seulement qu'il y a moins de bien qu'il ne pourrait y en avoir. Un mal duquel il résulte un plus grand bien ne peut être censé un mal pur, un mal absolu. Il a compris, en second lieu, que toute créature étant essentiellement bornée est nécessairement imparfaite, et que c'est dans cette imperfection même

(1) Que l'état de péché originel et de concupiscence ne soit point un péché formel, c'est-à-dire actuel, Bergier a tort de dire que ce ne soit pas décidé, si c'est cela qu'il entend; rien n'est mieux décidé que ce principe qui revient à dire que le péché originel n'est qu'un état et nullement un acte, le concile de Trente le définit très-positivement en disant qu'il n'est point une imitation du péché d'Adam. Quoi qu'en ait dit saint Augustin là-dessus, nous ne craignons pas d'affirmer qu'il est contraire à la doctrine chrétienne de dire que le péché originel soit « un péché formel et punissable. » Bergier laisse là une obscurité qui est répréhensible et qui peut le faire suspecter d'un thomisme excessif qui irait jusqu'au jansénisme. Mais cela n'a point de rapport essentiel avec l'optimisme. D'un autre côté, quoi qu'en dise Bergier sur les relations de l'ordre physique avec l'ordre moral, et de l'ordre naturel avec l'ordre surnaturel, il est impossible de nier la liaison de l'un avec l'autre, et Bergier n'empêchera pas la raison de chercher à approfondir ce mystère. Malebranche aura recours, là-dessus, à son système des *causes occasionnelles*, Leibnitz à son système de l'*harmonie préétablie*, et l'un et l'autre y mêleront leur optimisme pour justifier la sagesse et la bonté de Dieu, à l'aide de la perfection de l'ensemble, en dépit du mal particulier; or, dans tout cela, ayons bien soin de n'attaquer que le point erroné, et sachons gré à ces génies des lumières qu'ils ont versées sur nous, tout en s'égarant quelque peu; leur erreur même a grandement servi à rendre ces lumières plus éblouissantes.

Le Noir.

qu'il faut chercher l'origine du mal, n. 20. Enfin il a remarqué que toutes les objections de Bayle portent sur une comparaison fautive entre la bonté de Dieu et la bonté humaine ; conséquemment il lui a reproché un anthropomorphisme continuel, n. 125, 134, etc. Il est étonnant qu'un aussi grand génie n'ait pas tiré de ces notions si claires les conséquences qui s'ensuivent, et qui renversent son principe.

En effet, 1° il ne fallait pas oublier que la puissance de Dieu est infinie, aussi bien que sa sagesse et sa bonté ; qu'ainsi quelque bien que Dieu fasse, il peut toujours faire mieux. Il est donc faux que dans les ouvrages de Dieu il puisse y avoir jamais un *optimum* au delà duquel Dieu soit dans l'impuissance de rien faire de mieux. Cet *optimum* serait nécessairement borné, puisqu'il serait créé ; or, il répugne à la puissance infinie de Dieu d'être épuisée par un effet borné ; cet *optimum* renferme donc contradiction. Poser pour principe que la suprême sagesse, jointe à une bonté infinie, n'a pu manquer de *choisir le meilleur*, ce n'est plus s'entendre soi-même. Un choix suppose au moins deux objets entre lesquels Dieu a eu l'option ; s'il n'y en a qu'un, ce n'est plus un choix, Dieu a été dans la nécessité de le prendre. *Seconde contradiction.*

Nous avons remarqué que Malebranche a donné dans le même écueil, lorsqu'il a dit que Dieu ne peut choisir et prendre *le pire*. *Neuvième entret.*, n. 10. Par *le pire* il faut nécessairement entendre ce qui est *moins bien* ; or, puisque la chaîne des *bien* et des *mieux* que Dieu peut faire s'étend à l'infini, il n'y a point de dernier terme qui soit *le mieux possible*; il faut donc nécessairement que Dieu choisisse ce qui est *moins bien* que ce qu'il peut faire, autrement il ne pourrait rien choisir du tout. Malebranche est retombé dans la même erreur, en disant que Dieu agit toujours *selon tout ce qu'il est*. Il devait sentir que cela est impossible, puisque Dieu est infini ; sa puissance, sa sagesse, sa bonté n'ont point de bornes, et il leur en suppose, puisque *tout* est ce après quoi il n'y a plus rien. Voilà comme les plus beaux génies se laissent égarer par des termes dont ils ne prennent pas la peine d'examiner la signification. Cela nous console des méprises dans lesquelles nous pouvons être tombés.

Il est inutile de répéter que ces deux philosophes mettent très-mal à propos des bornes à la puissance à la liberté, à l'indépendance de Dieu (1) cela nous paraît démontré. On dirait que l'un et l'autre ont jugé des attributs de Dieu sur le modèle de ceux d'un homme, et qu'ils ont été anthropomorphites sans s'en apercevoir.

2° Nous ne concevons pas dans quel sens Leibnitz a pu dire qu'un monde sans malheur et sans péché serait fort inférieur en bien au nôtre (2) ; dans ce cas le monde futur serait moins bien que celui-ci, puisqu'il n'y aura ni malheur ni péché (3). Ce

(1) Bergier vient d'être très-fort et très-exact en raisonnant sur l'*optimum*, qui n'est pas possible ; mais le voilà qui retombe dans l'excès contraire à celui de l'optimisme en paraissant dire, avec les thomistes et avec Descartes, que la puissance, la liberté, l'indépendance de Dieu n'ont aucune borne; une puissance et une liberté telles seraient un *fatum* avongle ; ces attributs sont, en Dieu, éclairés par la sagesse et par la bonté, réglés par elles dans leurs effets, et, par conséquent, ont pour bornes le vrai, le bien et le beau. Dieu ne peut pas tout faire, il ne peut faire le mal ; il ne peut pas faire, non plus, par caprice pur, que le bien soit mal, ni que le mal soit bien ; il ne peut pas faire, par exemple, que de le haïr ne soit pas un mal. Leibnitz et Malebranche ont donc eu raison d'assigner « des bornes à la puissance, à la liberté, à l'indépendance de Dieu ; » en quoi donc se sont-ils trompés ? Uniquement en disant que ces bornes provenant de la sagesse absolue, allaient jusqu'à l'obliger non pas seulement au bon mais au mieux : *Vidit Deus quod esset bonum*, dit Dieu en créant, mais il ne dit pas : *Vidit quod esset optimum.*

LE NOIR.

(2) Mais que disaient donc les pères de l'Eglise qui s'écriaient à propos de le faute d'Adam, *felix culpa !* parce que cette faute avait été l'occasion de tout l'ordre surnaturel de la rédemption, ordre qui ajoutait, dans leur pensée, des millions de beautés nouvelles aux beautés primitives, ordre qui était, pour eux, celui de la rose domestique greffée sur le sauvage églantier, ordre enfin qui ajoutait, à leurs yeux, aux manifestations naturelles du Créateur, les manifestations surnaturelles du Rédempteur ? Disaient-ils autre chose que ce qu'ont si admirablement développé Leibnitz et Malbranche ? et vous ne le comprenez pas, vous, théologien !

LE NOIR.

(3) Mauvais raisonnement : le monde futur, pour Leibnitz et pour Malebranche, n'est pas différent du monde total qu'ils disent être le plus beau des mondes possibles ; il en fait partie, il le couronne, et y entre comme condition principale de sa

philosophe a remarqué lui-même qu'il y a des maux de trois espèces : le mal métaphysique qui est l'imperfection des créatures; le mal physique, ce sont les souffrances; le mal moral ou le péché. Dans un monde exempt de péché et de malheur, il y aurait certainement plus de contentement et plus de vertu que dans le nôtre, par conséquent les créatures y seraient moins imparfaites; donc il y aurait plus de bien que dans le nôtre. Aussi Leibnitz est convenu qu'il ne pouvait pas faire voir le contraire en détail; cela n'est pas étonnant, puisque ce serait une troisième contradiction : mais quand il ajoute qu'il faut en juger *ab effectu*, parce que Dieu a choisi le monde tel qu'il est, il suppose ce qui est en question, savoir que Dieu choisit toujours *le meilleur;* or nous avons démontré que ce meilleur prétendu est impossible.

3° Pour entendre ce qu'il dit, qu'il ne peut représenter ni comparer ensemble les divers mondes possibles, parce que ce serait comparer des infinis, il faut savoir qu'il regarde l'univers actuel comme un infini. Il pense que cet univers renferme une infinité de mondes, que les astres sont autant de soleils qui éclairent d'autres mondes peuplés d'habitants, soit semblables à nous, soit fort différents de nous, qu'ainsi notre globe n'est qu'un atome dans cette immensité de l'univers; et c'est l'uninivers ainsi considéré qu'il croit *le meilleur possible, optimum*. Mais il oublie que cet univers, quelque immense qu'on le suppose, est un monde créé, et que de son propre aveu toute créature est essentiellement limitée et bornée ; donc, encore une fois, un *optimum* créé serait un infini créé qui implique contradiction. En second lieu, qu'importe à notre bonheur ou à notre bien-être cette infinité de mondes imaginaires dont les habitants pourraient être meilleurs et plus heureux que nous ? Notre première pensée est de demander pourquoi Dieu les aurait mieux traités que nous; cela ne sert qu'à prolonger la difficulté.

4° Suivant l'opinion de Leibnitz, il est faux que sur notre globe la somme des maux surpasse celle des biens, et nous sommes de son avis. » C'est le défaut d'attention, dit-il, » qui diminue nos biens, et il faut » que cette attention nous soit donnée » par un mélange de maux. Si nous » étions ordinairement malades, et » rarement en bonne santé, nous » sentirions beaucoup mieux ce grand » bien, et nous serions moins affectés » de nos maux; mais ne vaut-il pas » mieux que la santé soit ordinaire, » et la maladie rare?... Sans l'espé- » rance de la vie future, il y aurait » peu de personnes qui ne fussent » contentes à l'article de la mort de » reprendre la vie, à condition de » repasser par la même vicissitude » de biens et de maux. » N. 13. Cette réflexion sage est confirmée par l'exemple des païens qui n'espéraient rien de mieux après la mort, que de mener dans les champs-élisées à peu près le même train de vie qu'ils avaient mené dans ce monde, et qui ne se croyaient pas pour cela plus malheureux. Nous avons observé ailleurs que, suivant une maxime commune, *chacun est content de soi ;* comment donc peut-il être mécontent de Dieu ? Leibnitz n'a pas tort de blâmer les hypocondres qui ne peignent la vie humaine qu'en noir, n. 15. Bayle lui-même n'a pas pu s'empêcher de faire cette observation, et Horace l'a chantée dans ses vers.

5° Leibnitz semble penser, comme Malebranche, que l'ordre de la grâce est, pour ainsi dire, enté sur l'ordre de la nature, ou, comme il s'exprime, que l'un est parallèle à l'autre. Cette spéculation est fort belle, mais nous avons fait voir qu'elle ne peut être admise (1). Ainsi nous ne suivrons pas ce philosophe dans ce qu'il dit de la prédestination, du nombre des

perfection. On dirait que Bergier n'a accordé la beauté de l'optimisme que par entraînement, et sans l'avoir ni sentie ni comprise.

LE NOIR.

(1) Où donc Bergier a-t-il fait voir cela ? S'il y a essayé, nous ne craignons pas de dire qu'il n'y a pas même assez réussi pour provoquer, de notre part, à ce sujet, des observations qui eussent été des réfutations.

LE NOIR.

élus, du sort des enfants morts sans baptême, etc (1). Il n'est pas convenable d'entrer dans des questions théologiques fort obscures pour en éclaircir une qui peut se résoudre par les seules lumières de la raison, quoique la révélation y ait répandu un nouveau jour. Ce que nous avons dit nous paraît suffire pour démontrer que l'*optimisme*, dans son nom même, porte sa condamnation ; il suppose dans les ouvrages du Créateur un *optimum* qui serait l'infini actuel, l'infini créé, terme au delà duquel la puissance divine, tout infinie qu'elle est, ne pouvait rien faire de mieux ; contradiction palpable s'il en fut jamais.

6° Rien de moins solide que le principe sur lequel Leibnitz se fonde ; savoir, que Dieu ne peut rien faire sans une raison suffisante. Dieu sans doute ne peut rien faire sans motif et sans raison, puisqu'il est intelligent et libre ; mais il n'est pas obligé de nous découvrir ses raisons ni ses motifs, et nous nous flatterions en vain de les pénétrer dans tous ses ouvrages (2). Parce qu'un motif que nous croyons apercevoir ne nous paraît pas suffisant pour avoir déterminé l'opération de Dieu, il ne s'ensuit point qu'il n'a pas suffi à Dieu, et qu'il n'en a pas eu d'autre que nous ne voyons pas.

Sur ce sujet, comme sur presque tous les autres, nos philosophes donnent dans les excès opposés ; les uns nous blâment de rechercher dans la nature les causes finales ou les raisons pour lesquelles une chose a été faite ; ils nous accusent de prêter à Dieu des intentions qu'il n'a jamais eues, etc. Les autres croient connaître tous les motifs que Dieu peut avoir eus ; ils décident que Dieu n'a pas pu faire telle chose, parce qu'ils n'en voient pas la raison suffisante. Entre ces deux excès il y a un milieu, qui est de n'affirmer des causes et des raisons que quand elles sont évidentes, de garder un respectueux silence sur celles que nous ne voyons pas, et de ne jamais argumenter sur notre ignorance (1).

BERGIER.

OPTIMISME (*Théol. mixt. philos. ontol.*) — Dans notre article *création et temps ou Dieu naturellement dans les créatures*, de nos DROITS DE LA RAISON DANS LA FOI, nous avons introduit une petite dissertation sur l'*optimisme réfuté par Fénelon* ; nous nous contenterons, pour remplir l'espèce de lacune que laisse ici l'article insuffisant de Bergier qu'on vient de lire, de reproduire cette dissertation avec les réflexions qui terminent l'article dont elle fait partie.

« Parmi les hypothèses qui, sans

(1) C'est précisément à toutes ces questions obscures que les systèmes de Leibnitz et de Malebranche sont utiles ; c'est là-dessus qu'ils ont rendu les plus grands services. Notre théologien est de ceux qui veulent laisser ces mystères dans les ténèbres et dire seulement aux hommes : Croyez. Mais les hommes vont plus loin : Pourquoi croirions nous, répondent-ils ? Nous ne refusons pas de croire si la chose n'est pas absurde et si elle est suffisamment appuyée ; autrement notre foi ne serait pas raisonnable, et ils nous ramènent, par leur réponse, à l'examen de ces questions mêmes, nous forcent de retourner par conséquent aux explications des philosophes tels que Leibnitz et Malebranche ; et le théologien de l'espèce de Bergier a perdu son temps. C'est qu'au fond, il cachait un thomisme trop rigoureux qui mettait du mystère où il n'y en avait pas.

LE NOIR.

(2) Oh ! sans aucun doute ; jamais philosophes ne furent plus humbles que ceux dont il s'agit, par rapport aux incompréhensibilités de Dieu et de ses œuvres, mais enfin, plus l'on pénétrera et expliquera, mieux on accomplira la mission qu'on a reçue du créateur en recevant de ses mains la raison, et mieux aussi on aura plaidé sa propre cause dans l'humanité.

LE NOIR.

(1) Cela est vrai et cependant n'est pas bon. Bergier ne peut pas s'empêcher de manifester à toute occasion sa malveillance à l'égard des philosophes ; et le voilà qui, même ici, leur jette un coup de patte dont Leibnitz et Malebranche reçoivent leur part. Quand on est philosophe comme les Malebranche, les Leibnitz et les Fénelon, on ne manque certes pas de ce respect dont parle le théologien, on le pousse plus loin que lui, en réalité ; mais on n'en creuse pas moins, autant qu'on le peut, toutes les questions les plus délicates, précisément pour rendre service à la cause de Dieu : l'on sent aussi que, si l'on s'en tenait à « ces causes et à ces raisons évidentes, » on n'étudierait rien, on ne ferait ni philosophie, ni théologie, parce que cette évidence n'est jamais, nulle part, absolument pure ; il s'y rattache toujours des questions obscures dont l'étude devient indispensable à quiconque médite sur les choses les plus simples, en sorte que de suivre son conseil à la lettre serait renoncer à la pensée et vivre en brute.

LE NOIR.

être précisément condamnées comme hérétiques, sortent néanmoins de l'esprit catholique, il en est une, et une seule, qui, exposée comme elle l'a été par quelques-uns des génies les plus brillants et les plus aimables, paraît, de prime abord lutter de perfection, au point de vue du vrai, du beau et du bien, avec la philosophie catholique la plus pure et la plus rigoureuse; c'est l'*optimisme* qu'Abeilard ne fit qu'indiquer, après que Platon et saint Augustin, sans y penser, avaient déjà jeté des propositions qui semblaient le pressentir, et que Leibnitz et Malebranche ont élevé à une gloire qui égale celle des vérités les mieux célébrées par le génie de l'homme. Cette explication n'en cache pas moins des conséquences graves, puisqu'elle aboutit à la destruction de toute liberté dans l'être infini par un assujettissement trop rigoureux à sa propre sagesse dans le choix des possibles à réaliser.

» Il y eut, dans le XVII[e] siècle, un moment d'hésitation à ce sujet parmi les philosophes chrétiens, et l'on peut dire, sans exagérer, que ce fut Fénelon, ce génie égal aux deux autres, et plus aimable encore, qui détermina, par une réfutation sublime, le triomphe du vrai.

» Cependant, malgré la perfection de ce petit chef-d'œuvre, dont le travail fut aidé des conseils de Bossuet, et dont Bayle avait jeté les premiers jalons, nous pensons qu'il y manque encore une distinction importante; et pour tous ces motifs nous allons en citer les passages les plus essentiels, en les accompagnant de quelques notes dont la raison d'être se trouve directement exposée dans l'article *ontologie* de nos HARMONIES DE LA RAISON ET DE LA FOI.

L'optimisme réfuté par Fénelon.

» Ainsi que l'explique admirablement M. Bordas-Demoulin dans son *Cartésianisme*, au chapitre de l'*optimisme*, cette sublime erreur fut le produit d'une réaction extrême contre le fatalisme des cartésiens déviés qui avaient tiré les conséquences de quelques inexactitudes échappées à Descartes sur l'essence divine, en exagération de sa liberté et de sa puissance; et ce furent les cartésiens Fénelon et Bossuet qui rétablirent la vérité dans son parfait équilibre, ce que Bayle, au reste avait déjà fait au milieu de son scepticisme.

» Nous mettrons le lecteur à portée d'en juger, par les citations dont nous allons composer cet article; et, il comprendra, de plus, par les observations que nous ajouterons çà et là, que Fénelon et Bossuet avaient encore omis quelque chose, surtout s'il a déjà lu notre ONTOLOGIE (1).

» Soumettons-lui, d'abord, la question telle que l'avaient posée les paroles de Descartes auxquelles nous venons de faire allusion.

» I. Descartes, voyant naître l'*optimisme*, et par l'*optimisme* la fatalité en conséquence des lois de la sagesse, voulut éviter l'écueil et soutint que « c'est la libre volonté de Dieu qui fait les êtres dans sa pensée comme dans leur réalité, qui fait, en même temps, leurs rapports, et, par suite, leurs lois du bien et du mal. »

» Si quelque raison ou apparence » de bonté eût précédé la préor- » dination de Dieu, elle l'eût sans » doute déterminé à faire ce qui » était le meilleur; mais, tout au » contraire, parce qu'il s'est déter- » miné à faire les choses qui sont au » monde, pour cette raison, comme » il est dit dans la *Genèse*, *elles sont* » *très-bonnes*, c'est-à-dire que la rai- » son de leur bonté dépend de ce » qu'il les a ainsi voulu faire. » (Œuvr. de Descartes, t. II, p. 363.)

« C'est parler de Dieu comme d'un » Jupiter ou d'un Saturne, et l'assu- » jettir au Styx et aux destinées, que » de dire que les vérités métaphysi- » ques ou éternelles n'ont pas été » établies de lui et n'en dépendent » pas entièrement aussi bien que » tout le reste des créatures. » (*Ibid.*, t. VI, p. 109.)

« De telles paroles sont rares chez Descartes et accusent plutôt des idées jetées en l'air que des fruits de méditation sérieuse; il y a en lui un sentiment de prévision de l'*optimisme* qui le pousse à ces extrêmes; Leibnitz

(1) Il s'agit de notre *ontologie* de nos HARMONIES DE LA RAISON ET DE LA FOI (1874).

et Malabranche le réfutent très-bien en démontrant que Dieu doit être soumis à la raison éternelle, et que supposer la volonté d'agir sans l'idée antécédente qui lui montre ce qu'il y a à faire, c'est établir la fatalité, ou rendre l'action impossible. Mais allons progressivement, en commençant par faire connaître la réponse de Bayle.

« II. Bayle réfute ainsi l'assertion » de Descartes : La conséquence de » cette doctrine sera, qu'avant que » Dieu se déterminât à créer le monde, » il ne voyait rien de meilleur dans » la vertu que dans le vice et que ses » idées ne lui montraient pas que la » vertu fût plus digne de son amour » que le vice. Cela ne laisse nulle » distinction entre le droit naturel et » le droit positif; il n'y aura plus rien » d'immuable ou d'indispensable dans » la morale ; il aura été aussi possible » à Dieu de commander que l'on fût » vicieux que de commander que l'on » fût vertueux ; et l'on ne pourra pas » être assuré que les lois morales ne » seront pas un jour abrogées comme » les lois cérémonielles... Elle ouvre » la porte au pyrrhonisme le plus ou» tré ; car elle donne lieu de prétendre » que cette proposition, *trois et trois* » *font six*, n'est vraie qu'où et pendant » le temps qu'il plaît à Dieu ; qu'elle » est peut-être fausse dans quelque » partie de l'univers, et que peut-être » elle le sera parmi les hommes l'an» née qui vient; tout ce qui dépend » du libre arbitre de Dieu pouvant » avoir été limité à certains lieux et » à certains temps comme les céré» monies judaïques. » (Bayle., *Rép. à un prov.*, *ch.* 89, p. 675.)

« III. Malebranche la réfute comme » il suit :

» C'est tout renverser de prétendre » que Dieu soit au-dessus de la rai» son, et qu'il n'a point d'autre règle » dans ses desseins que sa pure vo» lonté. Ce faux principe répand des » ténèbres si épaisses qu'il confond » le bien avec le mal, le vrai avec le » faux, et fait de toutes choses un » chaos où l'esprit ne connaît plus » rien. Saint Augustin a prouvé in» vinciblement le péché originel par » les désordres que nous trouvons en » nous. » (Ceci est exagéré. Voy. art. Déchéance *Dict. des Harmonies.*) « L'homme souffre ; donc il n'est pas » innocent. L'esprit dépend du corps; » donc l'homme est corrompu, il » n'est point tel que Dieu l'a fait. » Dieu ne peut soumettre le plus » noble au moins noble ; car l'ordre » ne le permet point. Quelles con» séquences pour ceux qui ne crai» gnent pas de dire que la volonté de » Dieu est la seule règle de ses ac» tions ! Ils n'ont qu'à répondre que » Dieu l'a ainsi voulu ; que c'est notre » amour-propre qui nous fait trouver » injuste la douleur que nous souf» frons ; que c'est notre orgueil qui » s'offense que l'esprit soit soumis au » corps; que Dieu ayant voulu ces » désordres prétendus, c'est une im» piété que d'en appeler à la raison, » puisque la volonté de Dieu ne la » reconnaît point pour règle de sa » conduite. Selon ce principe, l'uni» vers est parfait, parce que Dieu l'a » voulu. Les monstres sont des ou» vrages aussi achevés que les autres » selon les desseins de Dieu. Il est » bon d'avoir les yeux au haut de la » tête, mais ils eussent été aussi sa» gement placés partout ailleurs, si » Dieu les y avait mis. Qu'on renverse » donc le monde, qu'on en fasse un » chaos, il sera toujours également » admirable, puisque toute la beauté » consiste dans la conformité avec la » volonté divine qui n'est point obli» gée de se conformer à l'ordre. Mais » quoi ! cette volonté nous est incon» nue. Il faut donc que toute la beauté » de l'univers disparaisse à la vue de » ce grand principe, que Dieu est » supérieur à la raison qui éclaire » tous les esprits, et que sa volonté » toute pure est l'unique règle de ses » actions. » (*Entret.* 9, n. 13.)

« Ces exemples sont mal choisis ; il fallait les prendre dans l'absolu, et non dans le contingent. Dans l'absolu, Malebranche a raison, c'est la sagesse et l'idée divine éternelles qui commandent, et point de liberté. Dans le contingent, Descartes a raison ; c'est la volonté divine qui commande et fait ce qu'elle veut ; liberté complète ; et, de là, gratuité de la création et de tous les dons.

» Bayle est beaucoup plus exact; il raisonne très-bien encore dans le passage suivant; c'est qu'il ne tenait pas, comme Malebranche, à l'excès opposé à celui de Descartes, qui est l'*optimisme :*

» C'est une chose certaine que
» l'existence de Dieu n'est pas un effet
» de sa volonté. Il n'existe point
» parce qu'il veut exister, mais par
» la nécessité de sa nature infinie. Sa
» puissance et sa science existent par
» la même nécessité. Il n'est pas
» tout-puissant, il ne connaît pas
» toutes choses, parce qu'il le veut
» ainsi, mais parce que ce sont des
» attributs nécessairement *identifiés*
» avec lui-même. L'empire de sa vo-
» lonté ne regarde *que l'exercice de*
» *sa puissance*, il ne produit hors de
» lui actuellement que ce qu'il veut,
» et il laisse tout le reste dans la pure
» possibilité. »

« Bayle serait complet, s'il ajoutait que cet empire s'étend aussi sur le premier acte de puissance par lequel il combine idéalement, comme le peintre et l'architecte, ses plans de création, parce que sans cela on retrouve dans l'absurde de l'*omnia* de l'indéfini réalisé simultanément dans l'idée de Dieu, ce qui n'est pas moins contradictoire que cet *omnia* réalisé *ad extra* simultanément.

» Bayle poursuit avec la même justesse sur la nécessité de l'absolu :

« De là vient que cet empire ne
» s'étend que sur l'existence des créa-
» tures; il ne s'étend point aussi sur
» leurs essences. Dieu a pu créer la
» matière, un homme, un cercle, ou
» les laisser dans le néant; mais il
» n'a pu les reproduire sans leur
» donner leurs propriétés essentielles.
» Il a fallu nécessairement qu'il fît
» l'homme un animal raisonnable, et
» qu'il donnât à un cercle la figure
» ronde, puisque selon ses idées éter-
» nelles et indépendantes des décrets
» libres de sa volonté, l'essence de
» l'homme consistait dans les attri-
» buts d'animal et de raisonnable, et
» que l'essence du cercle consistait
» dans une circonférence également
» éloignée du centre, quant à toutes
» ses parties..... Cela ne se doit pas
» entendre seulement des premiers
» principes théorétiques, mais aussi
» des premiers principes pratiques,
» et de toutes les propositions qui
» contiennent la véritable définition
» des créatures. Ces essences, ces
» vérités, émanent de la même né-
» cessité de la nature, que la science
» de Dieu. Comme donc c'est par la
» nature des choses que Dieu existe,
» qu'il est tout-puissant, et qu'il con-
» naît tout en perfection; » (il faudrait dire *tout* quant à lui-même et quant aux finis possibles,*tout* ce qu'il a librement combiné, imaginé, créé dans sa pensée. Sa pensée travaille et crée sans cesse librement, et sa puissance réalise *ad extra* aussi librement, comme un peintre compose, de tête, librement un tableau et l'exécute de même avec une toile et un pinceau. Quant à la créature qui compose comme lui, elle ne peut concevoir ce qu'il n'a pas déjà conçu, parce qu'en la concevant, il a conçu toutes les conséquences possibles de la création particulière de cette créature.) « C'est
» aussi par la nature des choses que
» la matière, que le triangle, que
» l'homme, que certaines actions de
» l'homme, etc., ont tels et tels attri-
» buts essentiellement. Dieu a vu, de
» toute éternité et de toute nécessité,
» les rapports essentiels des nombres
» et l'identité de l'attribut et du sujet
» des propositions qui contiennent
» l'essence de chaque chose. Il a vu
» de la même manière que le terme
» *juste* est enfermé dans ceux-ci :
» *Estimer ce qui est estimable*, *avoir*
» *de la gratitude pour son bienfaiteur*,
» *accomplir les conventions d'un con-*
» *trat*, et ainsi de plusieurs autres
» propositions de morale. » (*Continuation des pensées diverses*, chap. 152, p. 410.)

» Leibnitz établit, d'une autre manière encore, l'indépendance dans laquelle se trouvent, en Dieu, les vérités éternelles devant la volonté divine.

» Nos raisonnements sont fondés
» sur deux grands principes : le pre-
» mier est le principe de la *contra-*
» *diction*, en vertu duquel nous ju-
» geons *faux* ce qui implique contra-
» diction, et *véritable*, ce qui est opposé
» au faux ou qui le contredit. Le se-

» cond est le principe *de la raison* » *suffisante*, en vertu duquel nous » voyons qu'aucun fait, aucune énon- » ciation ne peuvent être véritables, » à moins qu'il n'y ait une raison suf- » fisante pourquoi la chose est ainsi » et non autrement, quoique ces rai- » sons puissent le plus souvent nous » être inconnues.

» Quand une vérité est nécessaire, » on peut en découvrir la raison par » l'analyse, c'est-à-dire en la décom- » posant en idées et en vérités plus » simples, jusqu'à ce qu'on soit par- » venu à des vérités primitives. C'est » ainsi que chez les mathématiciens, » les théorèmes de spéculation et les » règles de pratique se réduisent, par » l'analyse, à des définitions, des » axiomes, des demandes. Il est enfin » des idées simples dont il n'est pas » possible de donner de définition. Il » est aussi des axiomes, des deman- » des, en un mot, des premiers prin- » cipes qui ne peuvent être prouvés, » et n'ont pas, aussi, besoin de preu- » ves, puisqu'ils ne sont, en effet, » que des énonciations identiques.

» Mais l'on doit encore trouver une » raison suffisante dans les vérités » contingentes ou les vérités de fait; » c'est-à-dire dans la suite des choses » qui composent l'univers des créa- » tures, et où la décomposition en » raisons particulières, pourrait être » poussée à l'infini, à cause de l'im- » mense variété des choses naturelles » et de la division des corps à l'infi- » ni, etc., etc. (*Optimis. opera*, t. II, » part. I, p. 24. Voyez aussi la *Pro-* » *fession de foi contre l'athéisme*.)

» Leibnitz montre qu'il faut une raison suffisante de tout ce qui est; que l'univers et Dieu sont inconcevables sans cette raison suffisante; Malebranche, au lieu de ce mot emploie celui d'*ordre*; d'autres disent *causes finales*. Tout cela revient au même et à montrer qu'en Dieu l'idée de la créature dans toute son étendue, sa durée, ses rapports internes et externes, a dû précéder la création, et la volonté de créer.

» Mais si cette raison suffisante n'est suffisante que quand il s'agit du mieux, la liberté de Dieu va se trouver asservie au mieux : c'est l'erreur de l'*optimisme* que va réfuter Fénelon.

» Descartes, au reste, à la fin de la IIIe méditation, et dans maints passages, dit des choses tout à fait contraires aux quelques paroles qu'on en cite pour établir qu'il croyait à la volonté suprême comme première raison des vérités de tous les ordres, aussi bien absolues que contingentes. On ne peut croire qu'un génie qui, après avoir démontré Dieu avec une puissance jusqu'alors inconnue, s'élève « à la contemplation de ce Dieu » parfait, considère, admire, adore » l'incomparable beauté de cette im- » mense lumière, au moins autant » que la force de son esprit, qui en » demeure en quelque sorte ébloui » le lui pourra permettre » ait faibli autrement que par une sorte d'inadvertence, et d'absence de fixation de sa pensée sur la distinction que nous faisons de l'absolu et du contingent, distinction à laquelle ceux qui l'ont réfuté n'ont pas plus pensé que lui, ce qui les a conduits à des erreurs contraires.

» Nous avons vu Bayle, Malebranche, Leibnitz redresser Descartes dans quelques graves inexactitudes qui lui ont échappé sur des questions qui, avant lui, n'avaient pas été approfondies. Voyons maintenant Fénelon redresser Malebranche et Leibnitz dans leur écart, non moins grave, jusqu'à l'*optimisme*. Il commence par l'idée de Malebranche.

» Ou vous croyez qu'il était plus » parfait de créer le monde que de » ne le créer pas, ou vous croyez que » ces deux choses étaient d'une égale » perfection. Si vous croyez qu'il » était plus parfait de créer le monde, » Dieu était donc invinciblement dé- » terminé par l'ordre à le créer, et il » n'avait aucune liberté pour ne le » créer pas ; si vous dites que ces » deux choses étaient d'une égale per- » fection, vous supposez que le néant » est aussi bon que l'ouvrage le plus » parfait; ce qui est une opinion » monstrueuse.

» Ne m'imposez pas, répondra peut- » être l'auteur; je soutiens seulement » qu'il est également bon à Dieu de » faire ou de ne pas faire son ouvrage, » parce qu'il peut s'en passer; quoi-

» que j'avoue, en même temps, que
» si on compare ces deux choses entre
» elles, on trouvera que l'ouvrage le
» plus parfait est meilleur que le
» néant. Si donc on regarde ces deux
» choses par rapport à l'infinie per-
» fection de Dieu, *faire le monde* ou
» *ne pas le faire*, elles sont égales,
» parce qu'elles sont toutes deux in-
» finiment inférieures à Dieu; qu'il
» peut se passer également de l'une
» et de l'autre; et qu'ainsi aucune
» n'est capable de le déterminer invin-
» ciblement. Mais si on les compare
» entre elles, l'être, et surtout l'être le
» plus parfait que Dieu puisse créer,
» vaut mieux que le néant.

» Mais cette réponse, qui est l'uni-
» que refuge que l'auteur puisse cher-
» cher, va mettre en pleine évidence
» ce que je dois prouver contre lui.
» Pourquoi, lui dirai-je, prétendez-
» vous que Dieu est déterminé invin-
» ciblement à faire toujours le plus
» parfait? C'est, me répondra-t-il,
» que l'ordre, qui est, pour lui, une
» loi inviolable, demande qu'il pré-
» fère toujours le plus parfait au
» moins parfait. Mais quoi, répon-
» drai-je, le plus parfait et le moins
» parfait sont-ils, aux yeux de Dieu,
» plus inégaux que le plus parfait et
» le néant? Non, sans doute, car le
» moins parfait a quelque dégré de
» perfection; et le néant, qui n'en a
» aucune, est infiniment au-dessous,
» il est l'imperfection souveraine.
» Mais Dieu, répondra encore l'au-
» teur, ne compare pas le néant et
» l'être le plus parfait entre eux; s'il
» les comparait ainsi, il préférerait
» nécessairement la création au
» néant; il les voit seulement dans
» une espèce d'égalité par rapport à
» sa souveraine perfection, parce
» qu'il peut également se passer de
» l'un et de l'autre. Eh bien, conti-
» nuerai-je, pourquoi ne voulez-vous
» pas aussi que Dieu regarde avec la
» même indifférence le plus parfait et
» le moins parfait, comme étant tous
» deux dans une espèce d'égalité par
» rapport à sa souveraine perfection,
» parce qu'il peut également se passer
» de l'un et de l'autre, et qu'ils lui
» sont tous les deux infiniment infé-
» rieurs, en sorte qu'aucun d'eux ne
» le puisse déterminer invincible-
» ment?

» Choisissez ; ou supposez que Dieu
» ne compare point les choses entre
» elles, et qu'il regarde les plus iné-
» gales comme étant égales par rap-
» port à lui, parce qu'il peut se passer
» également de toutes; ou supposez
» qu'il les compare entre elles. Si
» vous supposez qu'il ne les compare
» point entre elles, mais seulement
» qu'il les regarde dans une sorte
» d'égalité, comme lui étant infini-
» ment inférieures, dès ce moment
» vous reconnaissez Dieu aussi libre
» pour choisir entre le plus parfait
» et le moins parfait, que pour choi-
» sir entre faire le monde et ne faire
» rien. Que si vous supposez, au con-
» traire, que Dieu compare les choses
» entre elles, et que c'est par rapport
» à cette comparaison qu'il se déter-
» mine, n'avouerez-vous pas que,
» comme l'ordre le détermine au plus
» parfait, en le comparant avec le
» moins parfait, il doit aussi le déter-
» miner à la création du monde, en
» comparant le monde, qui est l'ou-
» vrage le plus parfait selon vous,
» avec le néant, qui est l'imperfection
» souveraine?... Quoi donc! quand
» Dieu choisit entre deux desseins de
» son ouvrage, un seul degré de per-
» fection dans l'un plus que dans
» l'autre emporte la balance, déter-
» mine Dieu invinciblement, et lui
» ôte toute sa liberté; mais quand
» Dieu choisit entre faire le monde et
» ne le faire pas, c'est-à-dire entre
» l'être le plus parfait et le néant,
» tous les dégrés de perfection pos-
» sibles rassemblés ne peuvent dé-
» terminer Dieu et l'emporter sur le
» néant.

» Mais encore ce grand choix, ce
» profond conseil de Dieu, qui se dé-
» termine à créer le monde, devrait
» être sans doute le plus grand effet
» de sa sagesse. Cependant, selon
» vous, c'est une action indélibérée,
» une action sans raison. Souvenez-
» vous que vous dites souvent que
» Dieu agirait sans raison, et d'une
» manière indigne de son infinie sa-
» gesse, toutes les fois qu'il agirait
» sans être déterminé par l'ordre à
» choisir le plus parfait. S'il n'est

» point plus parfait à Dieu de créer » le monde que de ne le créer pas, » Dieu l'a donc créé sans raison et » d'une manière indigne de sa sa- » gesse. Si au contraire, il lui est plus » parfait de le créer que de ne le créer » pas, je reviens toujours à conclure » qu'il l'a donc créé nécessairement, » et qu'il n'a eu aucune liberté à l'é- » gard de son ouvrage. » (*Réfut. du syst. de Maleb. sur la nature et la grâce*, ch. VI.)

« Fénelon après avoir ainsi poussé Malebranche aux conclusions de Leibnitz, attaque le système, beaucoup plus conséquent, de ce dernier, consistant à soutenir que la sagesse infinie oblige Dieu, non-seulement à créer le mieux dans l'hypothèse de la création résolue, mais encore à créer préférablement à ne créer pas. Il dit.

» S'il a été nécessaire, comme nous » venons de le montrer par les prin- » cipes de l'auteur, que Dieu créât » le monde, parce qu'il était plus » parfait de le créer que de ne le créer » pas, il a été nécessaire aussi que » Dieu le créât dès l'éternité ; toutes » choses étant égales d'ailleurs, sans » doute ce qui est éternel est plus » parfait en soi que ce qui est tem- » porel. » (*Ibid.* c. VII.)

« Le monde » (dans la même hypothèse de la création nécessitée par la sagesse) « a été nécessaire à Dieu » pour l'accomplissement de son or- » dre inviolable, c'est-à-dire pour la » conservation de sa nature infini- » ment parfaite... Ainsi l'infinie per- » fection de Dieu dépend de la créa- » tion éternelle du monde ; en sorte » que Dieu ne peut non plus se pas- » ser de créer le monde que d'engen- » drer son verbe. Si cela est, l'essence » divine n'est point un être absolu et » indépendant, car on ne peut point » la concevoir, sans concevoir l'ordre, » et on ne peut concevoir l'ordre » sans concevoir aussi le monde exis- » tant, comme un être qui est hors » de Dieu, et qui lui est pourtant né- » cessaire... Or, ce serait à la créa- » ture une souveraine perfection, » d'avoir non-seulement une existence » nécessaire, mais nécessaire à Dieu » même ; et ce serait à Dieu une » souveraine imperfection, de ne » pouvoir être parfait, en un mot, » de ne pouvoir être Dieu même sans » l'existence actuelle de sa créature. » (*Ibid.*, cap. 7.)

« Fénelon pourrait ajouter ici qu'alors la créature ferait une seule et même chose avec Dieu, ayant son éternité et sa nécessité ; ce qui implique contradiction à moins qu'on ne la confonde dans son verbe, ce qui est le panthéisme ; il le dit, au reste, suffisamment.

Bossuet pensait comme Fénelon sur cette grande question. Il paraît même que Fénelon lui communiqua son manuscrit de sa réfutation de Malebranche, et que Bossuet lui indiqua quelques corrections. » (Œuvr. de Fénelon, I, *Avert.* 5[e], p. 42.)

« Continuons de citer Fénelon, en admirant la perfection de son argumentation et le charme de son style.

» Représentons-nous, selon la » belle image de saint Augustin, » tout l'ouvrage de Dieu comme » étant dans une espèce de milieu » entre l'Etre suprême et le néant, » qui sont comme ses deux extrémi- » tés. De quelque côté que la créa- » ture se tourne, elle aperçoit un es- » pace infini : l'être borné, en tant » que borné, est infiniment distant » de l'être infini ; en tant qu'être, » quoique borné, il est infiniment » distant du néant : la distance in- » finie qui est entre la créature et le » néant, est, en elle, la marque de » la perfection infinie de celui qui » l'a fait passer du néant à l'être. » Par là tout dégré d'être est bon » et digne de Dieu ; par là le moin- » dre degré d'être porte en lui le » caractère de l'infinie perfection du » créateur.

» Il faut donc se représenter tou- » tes les perfections que Dieu peut » donner à son ouvrage, comme une » suite de degrés d'une hauteur et » d'une profondeur sans bornes. Ces » degrés, d'un côté, montent, et, de » l'autre, descendent toujours à l'in- » fini. Dieu voit tous ces degrés ; » mais comme ils sont infinis, il n'en » voit aucun de déterminé au-dessus » duquel il n'en voie encore d'autres

» qui sont possibles; il n'en voit
» même aucun de déterminé qui ne
» soit fini et qui, par conséquent,
» n'en ait encore d'infinis au-dessous
» de lui. »

« Il y a là une distinction qui manque. Dieu voit la loi d'augmentation et de diminution à l'infini qui est essentielle au fini et absolue; mais il ne voit d'êtres contingents idéaux formés selon cette loi que ceux qu'il crée lui-même à l'état d'idéalité, premier degré de la création. Sa puissance consiste à pouvoir en créer sans fin *idéalement* et *réellement*, et sa liberté à vouloir les créer de ces deux manières ou de l'une seulement; mais il est essentiel que la création de l'idéal précède celle du réel, ou l'appel au réel. Dieu, qu'on nous pardonne le mot, se distrait éternellement par des créations nouvelles; Dieu est une activité sans bornes; cette activité serait sans objet, si la vision de tous les contingents posait sans cesse et sans variation devant lui comme on se le figure. Ce que nous disons donc de sa vision des possibles aux articles sur la *grâce* et autres, doit s'entendre des possibles qu'il lui plaît de combiner. Autrement il y aurait en lui un nombre infini d'idées contingentes ce qui est absurde. (*Voy.* ONTOLOGIE, 3e quest.) (1).

» Fénelon continue :

» Dieu n'a point de liberté par
» rapport à lui-même. La liberté est
» une puissance de choisir. Qui dit
» choisir, dit prendre une chose plutôt
» qu'une autre. Celui donc qui trouve
» tout dans un seul objet indivisible,
» et qui ne peut jamais s'empêcher
» de le vouloir, n'a rien à choisir de
» ce côté-là. Mais du côté de ses ou-
» vrages tout s'offre à Dieu, et tout
» est digne de son choix. Il ne peut
» rien faire que de bon; par consé-
» quent tout ce qui est possible est
» bon et conforme à l'ordre. Si on
» prend pour l'ordre la sagesse
» immuable de Dieu, qui est son
» essence même, il faut donc que
» l'ordre qui, dans ce sens, est la na-
» ture divine, s'accommode de tous
» les divers degrés de perfection
» auxquels Dieu peut borner son
» ouvrage.

» Ajoutons que Dieu ne peut faire
» une créature qui rassemble en elle
» tous les degrés de perfection pos-
» sibles. Car cette créature ou serait
» infiniment parfaite, auquel cas elle
» serait Dieu même, ou n'aurait qu'un
» degré fini de perfection, et, par
» conséquent, il y aurait encore d'au-
» tres degrés de perfection possibles
» au-dessous de ceux qu'elle possé-
» derait. Il ne faut donc pas s'ima-
» giner que la puissance de Dieu soit
» infinie en ce qu'elle peut produire
» une créature infiniment parfaite.
» En produisant cet être, Dieu se pro-
» duirait lui-même; il produirait son
» verbe, comme dit souvent saint
» Augustin, et non une créature.
» Ainsi à force de vouloir étendre sa
» fécondité et sa puissance, on la dé-
» truirait; car on la mettrait par là
» dans une vraie impuissance de pro-
» duire quelque chose hors de lui. »

« Appliquons ce raisonnement, qui est invincible, à la création des idéaux des finis, et nous arriverons aux mêmes conclusions. Si Dieu pouvait s'imaginer en esprit simultanément tous les degrés possibles de perfection finie et tous les nombres possibles de créatures, il pourrait créer cet ensemble, car il peut réaliser tous les relatifs qu'il pense, sans quoi sa puissance ne serait pas en équation avec son entendement. Donc démontrer qu'il ne peut créer l'*omnia* du fini, c'est démontrer qu'il ne peut penser à la fois l'*omnia* du fini. Il se pense lui-même, et en cela, est complet par l'entendement; mais il ne peut être complet en pensant la créature, pas plus qu'il ne peut l'être, du côté de la puissance, en la réalisant tout entière; le prétendre serait, pour parler comme Fénelon, détruire sa puissance imaginative aussi bien que sa puissance créative, par excès de fécondité; serait dire qu'il ne peut imaginer que son verbe.

« Fénelon poursuit : « En quoi la puis-
» sance de Dieu sera-t-elle donc in-
» finie? Ou sera-ce en ce que Dieu
» peut produire un certain degré de
» perfection finie, au delà duquel il

(1) Voy. dans ce dictionnaire le mot INFINI (1874).

» ne peut plus rien? Ou sera-ce en
» ce qu'il peut choisir librement dans
» cette étendue de degrés de per-
» fection qui montent et qui descen-
» dent toujours à l'infini? Mais ose-
» rait-on dire qu'il y a un degré
» précis et fixe de perfection finie au-
» dessus duquel Dieu ne puisse rien
» faire?... S'il y a un degré précis et
» fixe de perfection finie, au delà
» duquel Dieu ne puisse rien pro-
» duire, selon l'ordre, il s'ensuit clai-
» rement que sa puissance est absolu-
» ment bornée à ce degré; qu'il n'en
» a aucune au delà; et par conséquent
» que cette puissance ne peut, en
» aucun sens, être nommée infinie. »

« Il suffit d'appliquer les termes de Fénelon aux idéaux des finis, au lieu de les appliquer aux réels, pour que son raisonnement prouve ma thèse avec la sienne, et nous ramène à l'idée vaguement perçue par Descartes, et mal exprimée par lui, mais de la plus grande profondeur, à savoir qu'il faut mettre en Dieu la volonté d'imaginer les plans contingents, de les formuler en acte dans son verbe éternellement actif, avant leur idée concrète; mais ensuite leur idée concrète, avant leur création *ad extra*; seulement il ne faut pas oublier, non plus, de mettre en Dieu, avant tout cela, en priorité de raison, la vue éternelle de lui-même, ainsi que du contingent en général et de ses lois qui font partie de l'essence des choses. (*Voy.* ONTOLOGIE.)

»Fénelon poursuit.

« Que si on a horreur de cette im-
» piété, et qu'on reconnaisse en Dieu
» la puissance d'ajouter toujours, en
» montant vers l'infini, de nouveaux
» degrés de perfection à tout degré
» déterminé qu'il aura mis dans son
» ouvrage; voilà la puissance infinie
» de Dieu sauvée, mais voilà aussi le
» principe fondamental de Male-
» branche ruiné sans ressource, car
» bien loin que Dieu ne puisse pro-
» duire que le plus parfait, il s'ensuit
» qu'il ne peut jamais produire le
» plus parfait, puisqu'il peut toujours
» ajouter quelque nouveau degré de
» perfection à toute perfection dé-
» terminée... »

« Il faut conclure, en même temps qu'il ne peut, non plus, imaginer en lui le plus parfait, ce qui serait cependant, s'il avait éternellement et simultanément, la vision concrète de tous les possibles en détail et au sens absolu.

» Dans tous les choix que Dieu
» fait pour agir au dehors ou pour
» n'agir pas, pour produire le plus
» ou le moins parfait, il ne faut point
» chercher d'autre raison que sa su-
» périorité infinie, et son domaine
» souverain sur tout ce qu'il peut
» faire. Il est si grand qu'une créa-
» ture ne peut avoir en elle de quoi
» le déterminer à la préférer à une
» autre. Elles sont toutes deux bonnes
» et dignes de lui, mais toutes deux
» infiniment au-dessous de sa per-
» fection. Voilà sa pure liberté, qui
» consiste dans la pleine puissance
» de se déterminer par lui seul, et
» de choisir sans autre cause de dé-
» termination que sa volonté su-
» prême, qui fait bon tout ce qu'il
» veut Voilà ce que l'Ecriture appelle
» son *bon plaisir et le décret de sa vo-*
» *lonté*. Si nous le méditons bien,
» nous trouverons que la plus haute
» idée de perfection est celle d'un
» être qui, dans son élévation infinie
» au-dessus de tout, ne peut jamais
» trouver de règle hors de lui, ni
» être déterminé par l'inégalité des
» objets qu'il voit; mais qui voit les
» choses les plus inégales, égalées en
» quelque façon, c'est-à-dire égale-
» ment rien, en les comparant à sa
» hauteur souveraine; et qui trouve
» dans sa propre volonté la dernière
» raison de tout ce qu'il a fait. »

« Il faut ajouter : « Et ne peut voir
» les objets finis qu'en pouvant vou-
» loir en voir d'autres encore, et les
» voyant si cela lui plaît. Il faut ajouter au dernier mot, avec Descartes.
« Et de tout ce qu'il a idéalisé de
» contingent dans son verbe inté-
» rieur.»

« Fénelon poursuit. « Cette idée est
» la plus haute et la plus parfaite
» que nous ayons, et par consé-
» quent c'est celle que Dieu nous a
» donnée de sa nature. Après cela,
» dites que, Dieu étant infiniment

» sage, il ne peut rien faire qu'avec » une sagesse qui préfère toujours le » meilleur.

» La sagesse infinie de Dieu ne peut » le déterminer à choisir le meilleur, » quand il n'y a aucun objet déterminé qui soit effectivement le meilleur par rapport à la perfection » souveraine, dont les choses les » plus parfaites sont toujours infiniment éloignées, »

« Donc il n'y a, non plus, aucun objet pensé en Dieu et par Dieu qui soit le meilleur; donc il ne voit pas simultanément par concrétion tous les possibles; donc il peut vouloir en combiner de nouveaux que, jusqu'alors, il n'a pas vus sous forme déterminée; donc Descartes a raison relativement aux contingents, quoiqu'il ait tort relativement aux lois des essences, qui sont fixes, présentent un *omnia*, et que Dieu voit toutes d'un seul regard parfaitement en équation avec l'entité éternelle de ces lois. »

« Fénelon continue : « Il est pourtant vrai que dans ce choix pleinement libre, où Dieu n'a d'autre » raison de se déterminer que son » bon plaisir, sa parfaite sagesse ne » l'abandonne jamais. Pour être souverainement indépendant de l'inégalité des objets finis entre eux, » il n'en est pas moins sage ; il voit » cette inégalité de tous les objets » entre eux ; » (*tous* peut se dire au sens relatif, mais non au sens absolu ; *tous* en ce qui concerne la loi générale du fini.) « Il voit leur égalité par rapport à sa perfection infinie ; il voit leur éloignement infini du néant ; il voit tous les » rapports que chacun d'eux peut » avoir à sa gloire, et toutes les raisons de le produire ; » (oui dans chaque univers conçu; mais il peut toujours vouloir en concevoir, et en concevoir par le fait de nouveaux ; et, comme il n'y a de possibles que ceux qu'il a conçus, ce qu'il n'a pas voulu concevoir encore n'empêche pas, par son absence de concept, qu'il ne voie perpétuellement tous les possibles; le reste existe à l'état vague des indéterminés dans la loi des essences, et c'est sa volonté qui détermine aussi bien l'idéalisation que la création.) « Il voit une raison générale et supérieure à toutes les autres, » qui est celle de son indépendance » et de l'imperfection de toute créature par rapport à lui; il y trouve » son souverain domaine et sa pleine » liberté ; il l'exerce pour faire le » bien, à telle mesure qu'il lui plaît. » N'y a-t-il pas dans toutes les vues » de Dieu qui agit librement, une » science et une sagesse infinies? » (*Réfutation de Malebranche*, cap. VIII.)

« Il nous répugne de laisser le lecteur sous l'impression du coup de massue que vient de porter Fénelon à une erreur grandiose, mais aimable, sainte et sublime, et la seule peut-être qu'on puisse qualifier de la sorte. Nous ajouterons deux citations, l'une de Leibnitz, l'autre de Malebranche qui, quoique prises au hasard, suffiront pour la faire respecter comme elle le mérite dans les œuvres de ces deux génies, aussi grands par le cœur que par l'intelligence.

» Voici Leibnitz : « Parmi les différences qui se rencontrent entre » les âmes ordinaires (les mondes des » plantes et des animaux) et les esprits, » est celle-ci, que les âmes en général » sont les miroirs des êtres vivants » ou les images de l'univers des créatures, tandis que les esprits sont, » de plus, les images de la divinité » même ou de l'auteur de la nature ; » images qui peuvent connaître le » système de l'univers, et, à la faveur » d'une faible lumière d'architecture » en imiter quelques parties, puisque » chaque esprit est une sorte de divinité dans son genre. C'est par là » qu'ils sont capables d'entrer en » quelque société avec Dieu, et que » Dieu, par rapport à eux, non-seulement est auteur, comme il l'est » par rapport à toutes les autres créatures, mais qu'il est encore de plus, » à leur égard, et monarque et père, » c'est-à-dire qu'il a de plus, avec » eux, la relation d'un monarque à » ses sujets, et d'un père à ses enfants. » La collection de tous les esprits » constitue la cité de Dieu, c'est-à-dire l'état le plus parfait, sous le » plus parfait des monarques.

» Outre l'harmonie parfaite entre » l'esprit et le corps, le règne natu-

» rel des causes finales et le règne » naturel des causes efficientes, il existe » une autre harmonie entre le règne » physique de la nature et le règne » moral de la grâce, c'est-à-dire entre » Dieu considéré comme le monarque » de la divine cité des esprits, et Dieu » considéré comme l'architecte de la » machine du monde. On peut même » assurer que Dieu, en tant qu'archi- » tecte, satisfait parfaitement à Dieu » en tant que législateur; qu'ainsi les » punitions doivent suivre les fautes, » en vertu de l'ordre de la nature et » de la structure mécanique de l'u- » nivers, et que les bonnes actions » entraînent leurs récompenses avec » elles par des moyens qui sont mé- » caniques à l'égard du corps, quoi- » que ces punitions et ces récompen- » ses ne puissent pas et ne doivent » pas même toujours s'exécuter sur- » le-champ.

» Enfin, sous le gouvernement le » plus parfait de tous, il n'y a point » de bonne action sans récompense, » ni de mauvaise action sans châti- » ment; et tout doit tendre au salut » des bons, c'est-à-dire de ceux qui, » dans ce grand royaume, sont con- » tents du gouvernement de Dieu, se » confient dans sa providence, aiment, » imitent, comme il convient, l'au- » teur de tout bien, et tirent leur » bonheur de la vue de ses perfections, » suivant la nature de l'amour pur et » véritable dont l'essence est de faire » goûter du plaisir dans la félicité de » l'objet qu'on aime. Ainsi les per- » sonnes sages et vertueuses s'effor- » cent d'exécuter tout ce qui paraît » conforme à la volonté de Dieu, an- » técédente et présomptive, et néan- » moins acquiescent pleinement à » tout ce qui arrive par sa volonté » secrète, conséquente et décisive; » parce qu'elles ne doutent point que, » si l'ordre de la nature était suffi- » samment dévoilé à nos yeux, nous » verrions que tout est infiniment » au-dessus de ce que pourrait dési- » rer l'homme le plus sage, et qu'il » est impossible de concevoir rien de » meilleur par rapport à l'univers » en général, et même par rapport » à nous en particulier; pourvu toute- » fois que nous adhérions, comme il » est juste, à l'auteur de toutes choses, » non-seulement comme à l'architecte » et à la cause efficiente de notre es- » sence, mais encore comme à notre » maître et à notre cause finale, comme » à l'être qui seul peut remplir nos » vœux, seul peut nous rendre heu- » reux. » (*Optim.*, t. II, part. I, p. 28. Traduct. de l'abbé Emery.)

« Voici Malebranche : « Il faudrait » examiner quelle a dû être la pre- » mière impression de mouvement » par laquelle Dieu a formé, tout » d'un coup, l'univers pour un cer- » tain nombre de siècles, car c'est là, » pour ainsi dire, le point de vue d'où » je veux vous faire regarder et ad- » mirer la sagesse infinie de la Pro- » vidence sur l'arrangement de la » matière... »

« Que le premier pas de la con- » duite de Dieu, que cette première » impression de mouvement renferme » de sagesse! que de rapports, que » de combinaisons de rapports! Cer- » tainement Dieu, avant cette pre- » mière impression, en a connu clai- » rement toutes les suites et toutes » les combinaisons de ces suites; non- » seulement toutes les combinaisons » physiques, mais toutes les combi- » naisons du physique avec le moral, » et toutes les combinaisons du na- » turel avec le surnaturel. Il a com- » paré ensemble toutes ces suites avec » toutes les suites de toutes les com- » binaisons possibles dans toutes sor- » tes de suppositions. Il a, dis-je, tout » comparé dans le dessein de faire » l'ouvrage le plus excellent par les » voies les plus sages et les plus di- » vines. Il n'a rien négligé de ce qui » pouvait faire porter à son action le » caractère de ses attributs; et le » voilà qui, sans hésiter, se détermine » à faire ce premier pas. Tâchez de » voir où ce premier pas conduit. » Prenez garde qu'un grain de ma- » tière, poussé d'abord à droite au » lieu de l'être à gauche, poussé avec » un degré de force plus ou moins » grand, pouvait tout changer dans » le physique, de là dans le moral, » que dis-je? dans même le surnatu- » rel. Pensez donc à la sagesse in- » finie de celui qui a si bien comparé » et réglé toutes choses, que, dès le

» premier pas qu'il fait, il ordonne
» tout à sa fin, et va majestueuse-
» ment, invariablement, toujours di-
» vinement, sans jamais se démentir,
» jusqu'à ce qu'il prenne possession
» de ce temple spirituel qu'il a con-
» struit par Jésus-Christ, et auquel il
» rapporte toutes les démarches de sa
» conduite. » (*Entret. méta.*, entr. 10.)

» Et après avoir dévoilé tous les détails de cette sagesse incompréhensible, le philosophe s'écrie : « Que Dieu est admirable dans ses
» œuvres! Que de profondeur dans
» ses desseins! Que de rapports, que
» de combinaisons de rapports il a
» fallu comparer, pour donner à la
» matière cette première impression
» qui a formé l'univers avec toutes
» ses parties non pour un moment,
» mais pour tous les siècles! Que de
» sagesse dans la subordination des
» causes, dans l'enchaînement des
» effets, dans l'union de tous les
» corps dont le monde est composé,
» dans les combinaisons infinies, non-
» seulement du physique avec le
» physique, mais du physique avec
» le moral et de l'un et de l'autre
» avec le surnaturel.

» Si le seul arrangement de la ma-
» tière, si les effets nécessaires de cer-
» taines lois de mouvement très-simples
» et très-générales nous paraissent
» quelque chose de si merveilleux,
» que devons-nous penser des di-
» verses sociétés qui s'établissent et
» se conservent en conséquence des
» lois de l'union de l'âme et du
» corps? Que jugerons-nous du peuple
» juif et de la religion, et enfin de
» l'église de Jésus-Christ? Que pen-
» serions-nous de la céleste Jérusa-
» lem, si nous avions une idée claire
» de la nature des matériaux dont sera
» construite cette sainte cité, et que
» nous pussions juger de l'ordre du
» concert de toutes les parties qui la
» composeront? Car enfin, si, avec la
» plus vile des créatures, avec la
» matière, Dieu a fait un monde si
» magnifique, quel ouvrage serait-ce
» que le temple du vrai Salomon,
» qui ne sera construit qu'avec des
» intelligences? C'est le choc des
» corps qui détermine l'efficace des
» lois naturelles; et cette cause occa-
» sionnelle, tout aveugle et simple
» qu'elle est, produit, par la sagesse
» de la providence du créateur, une in-
» finité d'ouvrages admirables. Quelle
» sera donc la beauté de la maison de
» Dieu, puisque c'est une nature in-
» telligente, éclairée de la sagesse
» éternelle et subsistant dans cette
» même sagesse, puisque c'est Jésus-
» Christ qui détermine l'efficace des
» lois surnaturelles par lesquelles
» Dieu exécute ce grand ouvrage? Que
» ce temple du vrai Salomon sera
» magnifique! ne sera-t-il point d'au-
» tant plus parfait que cet univers,
» que les esprits sont plus nobles que
» les corps, et que la cause occasion-
» nelle de l'ordre de la grâce est plus
» excellente que celle qui détermine
» l'efficace des lois naturelles? Assu-
» rément, Dieu est toujours sem-
» blable à lui-même. Sa sagesse n'est
» point épuisée par les merveilles
» qu'il a faites. Il tirera sans doute
» de la nature spirituelle des beautés
» qui surpasseront infiniment tout
» ce qu'il a fait de la matière. » *Entret. méta.* entret. 12.

« Il résulte de nos observations que ces derniers mots doivent s'entendre de la manière suivante :

Dieu n'est pas toujours semblable à lui-même en ce sens qu'il soit toujours ayant réalisé, *en idée concrète*, pas plus qu'*en création substantielle l'omnia* des possibles ; mais *il est toujours semblable à lui-même* en ce sens qu'il *voit toujours tout* dans la loi générale de l'être, *veut faire toujours tout* dans cette loi, et *peut toujours tout* en concrétion d'idées particulières et en création de particuliers, par l'efficace de sa volonté éclairée de cette vision de la loi faisant partie de lui-même ; c'est en l'entendant de la sorte que la créature a toujour raison d'espérer des manifestation de beautés nouvelles supérieures à tout ce qu'elle a vu.

» Sortons, pour finir, de ces dissertations particulières à un système à l'occasion duquel nous avons vu les trois premiers génies de notre grand siècle se jouer si magnifiquement dans les eaux fortifiantes des sources de la vie, et résumons en gros les appréciations de la droite raison sur

la foi catholique exposée dans notre premier chapitre.

» Mettons-nous, par hypothèse, en dehors de cette foi, et voyons ce que deviennent aussitôt le vrai, le beau et le bien rationnels? Dieu n'est plus dans les créatures, ou bien il y est de telle sorte que celles-ci n'ont plus leur autonomie; c'est à l'un de ces excès qu'il faut recourir sur chacun des points de la foi que nous avons posés, si l'on ne veut pas rester dans les bornes prescrites. Or, dans l'un comme dans l'autre, tout le vrai dont nos instincts nous révèlent l'évidence, devient un amas confus de chimères; car si d'une part nous nous sentons des êtres autonomes, ayant notre existence propre, notre puissance propre, notre science propre, notre amour et notre liberté à nous, d'un autre côté, nous nous sentons plongés dans une autre autonomie qui ne dépend pas de nous, et qui nous domine; dans une existence autre à laquelle nous nous rattachons comme l'algue au rocher qui la retient, à l'onde qui la nourrit; dans une puissance universelle dont la nôtre s'alimente comme notre poumon s'alimente d'air, se remplit comme notre poumon se remplit d'air, et ne s'en remplit que par le ressort qu'elle tient de sa nature éternelle, comme notre poumon ne se remplit d'air que par suite du ressort dont l'air est investi ; dans une science dont la nôtre n'est qu'une participation, car comment concevoir telle ou telle connaissance s'il n'y a pas, en dehors de nous-mêmes, la connaissance de toutes choses ; enfin dans une liberté infinie d'amour et de haine qui se prête à la nôtre pour la constituer, et sans laquelle la nôtre ne s'expliquerait pas mieux qu'un rayon d'aurore sans soleil, qu'une partie sans tout, qu'un mouvement particulier sans mouvement général. Voilà le vrai qui naît avec notre raison, se développe avec elle, qui nous accompagne, nous enveloppe, nous suit jusqu'à la tombe. Or ce vrai que nous sentons si bien, dont nous sommes nous-mêmes une révélation écrite en style qui vit, se remue, s'agite, se connaît et se raisonne, il disparaît dans une négation désespérante, si Dieu n'est pas en nous par sa substance, par sa puissance, par sa science, par sa vie, par sa liberté, par sa providence, par sa prédestination éternelle, ou encore, s'il y est à tel point que nous ne soyons plus rien de différent de lui-même, si nous n'avons notre entité, notre puissance, notre science, notre liberté, notre amour, notre providence à nous et sur nous, dans la sienne et avec la sienne.

» Il en est de même du beau, qui est inséparable du vrai, puisqu'il en est la génération splendide, la parole émanente, aussi ancienne et toujours aussi jeune. Que devient-il, ce beau, si la relation catholique du créateur avec la créature est brisée, soit par absorption soit par schisme de cette dernière? que chantera le poëte? que peindra l'artiste? Le type de la beauté a cessé d'être senti, entrevu, poursuivi, comme un but distinct de ce qui est déjà, ou comme un but vers lequel une corde de traction est tendue. Plus d'échelle de Jacob entre la terre et le firmament, puisque le firmament se confond avec la terre, ou qu'il s'en sépare par un abîme ténébreux sans une rampe qui aide à le franchir. Le rayon de lumière qui vient du soleil à notre œil, et qui est le sentier par où notre âme remonte au soleil s'est éteint. Plus de ces beautés d'un monde invisible, et visible aux esprits, dont l'aspect nous met en extase. Plus de visions pour le prophète. Le peintre n'a plus de songes aux tableaux éclairés par de mystiques flambeaux; la musique n'entend plus, dans le silence des nuits, les angéliques concerts; le grand fil de l'art est à jamais rompu; la lyre grince; le vers s'étiole; la voix se dessèche; l'éloquence n'a plus d'enthousiasme; l'architecture s'accroupit sur la terre; il ne reste à dévorer pour l'art que quelques sensations inexplicables aussitôt mortes que nées, mais qu'il mangera encore, dans sa peur de mourir, comme le voyageur des pôles à qui il ne reste que la mousse des rochers, jusqu'à ce qu'il succombe de maigreur, ou qu'il se décide à courir

redemander la vie aux régions du jour et de la chaleur, dont la foi montre à tout venant les portes ouvertes.

» Et le bien, que devient-il? Le bien dont la créature n'est pas le bien sans la possibilité du mal; si donc cette possibilité est enlevée par l'introduction d'une philosophie quelconque menant au fatalisme, il devient lui-même l'indifférence éternelle des choses, le néant dans l'être; ce qui est une négation plus inconséquente que la négation de tout. Et si, d'un autre côté, la nécessité de Dieu, dans la créature à tous les titres, à titre de moyen comme à titre de but, est elle-même niée par une philosophie d'indépendance, le bien n'est plus, parce qu'il n'a plus de raison d'être en tant que distinct du mal, toute sa raison n'existant, dès lors, que dans la loi capricieuse de la créature qui a la prétention absurde de le créer de rien. Dire que Dieu le fait par un pur caprice serait déjà le détruire; à combien plus forte raison sera-ce neutraliser, dans nos mondes, le bien et le mal, en les identifiant, si l'on ôte Dieu du monde, soit dans sa grâce, soit dans sa possession, comme nécessité éternelle que lui-même ne saurait violer non plus que s'anéantir? Voilà toute notion et toute raison du bien qui disparaissent si les limites de la foi sont dépassées soit dans le sens de l'influence nécessitante de Dieu sur nous, soit dans le sens de notre liberté pouvant se passer de Dieu. Nous ne sommes plus, dans les deux suppositions, que des bêtes féroces n'ayant d'autre loi que celle du plus fort, d'autre espérance que celles de la tyrannie et de l'esclavage se succédant comme les vagues aveugles du rivage dans le cahos de la tempête (1).

O Dieu puissant, ô Dieu sage, ô Dieu bon, ô Dieu, loi suprême de tous les êtres, reste avec nous, toi en nous et nous en toi! laisse-nous notre liberté pour te bénir, t'aimer, te chercher de plus en plus! et que des millions de globes qui composent ce monde comme des millions d'univers plus grands et plus petits que celui dont nous apercevons quelques étoiles, s'élèvent vers toi la prière, l'adoration, l'espérance, l'hommage des arts, des religions, des sciences, des philosophies! voilà le beau, voila le bien, voila le vrai! Ils ne sont point ailleurs, et, ne se trouvant que là, ils se trouvent, en même temps, dans les enceintes de la foi chrétienne. »

Le Noir.

(1) On pourrait penser que, dans ce morceau, nous allions nous-même au delà des limites de cette modération raisonnable que nous nous imposons dans quelques autres, par exemple, au mot Elimination de l'absolu, où nous accordons qu'un philosophe athée peut être un bon moraliste en prenant pour son premier point de départ les évidences morales rationnelles, et bâtissant sur elles tout son édifice, sans s'occuper de remonter jusqu'à la cause. Celui qui en jugerait de la sorte ne nous comprendrait pas : ici nous parlons du système logique complet qui *nie* la cause et suit sa filière sans aucune solution de continuité ; oui, avec ce système, tout s'écroule, le bien et la morale comme le reste ; et, dans ce sens, il n'y a point de *morale indépendante*. Dans les autres passages, nous parlons de celui qui ne nie ni n'affirme la cause, ne s'en occupe point, prend pour base les évidences morales, et sans y ajouter ni l'affirmation de Dieu qui les confirme et y est implicitemnt supposée, ni la négation de Dieu qui les détruit implicitement, construit son édifice de la morale, en laissant le reste à faire aux logiciens de l'ontologie ; celui-là peut être un bon moraliste ; et c'est pour cette raison sans doute que Proudhon, qui voulait absolument conserver la morale, n'a fait qu'*éliminer* la question de Dieu ; il s'est gardé de faire à cette question une réponse formellement négative.

Supposez trois acrobates faisant de la gymnastique le long d'une corde à nœuds. Le premier monte jusqu'à la poutre qui soutient la corde, examine le boulon qui la tient, vérifie la solidité et fait, ensuite, ses exercices d'acrobate du bas en haut et du haut en bas, avec pleine assurance. Le second n'a pas le courage de monter jusqu'au haut ; il se fixe, dans la longueur, un espace donné, le long duquel il fera ses exercices, n'ayant jamais l'audace de dépasser le point, ou ne voulant pas le dépasser. Si, par le fait, le boulon de suspension est solide, celui-là, pour ne pas aller jusqu'à l'origine, n'en fera pas moins de bonne gymnastique; il en élimine seulement la question de suspension qu'il ne veut pas résoudre. Mais le troisième, qui ne manque pas d'audace, escalade la corde à nœuds jusqu'au boulon suspenseur et jusqu'à la poutre dans laquelle ce boulon est fixé ; et que fait-il ? il l'arrache ; c'est en quoi consiste la négation formelle. Mais qu'arrive-t-il ? il tombe avec sa corde, j'allais dire avec sa morale.

Cette comparaison, qui rappelle la manière de Socrate dans les dialogues de Platon, pour instruire ses disciples, n'a pas besoin de plus ample développement dans son application au théiste qui affirme, au sceptique qui refuse de vérifier le point d'appui, qui ne fait que l'éliminer de son travail et à l'athée proprement dit qui le nie, et tombe dans l'abîme avec sa morale. Cette *morale indépendante* n'en est pas une.

Le Noir (1874.)

OPUS OPERATUM. *Voy.* SACREMENT.

ORACLES, réponse de la Divinité aux interrogations qu'on lui fait. Nous savons par l'histoire sainte que Dieu a daigné souvent converser avec les patriarches et leur révéler ce qu'ils avaient besoin de savoir ; ainsi nous voyons Abraham, Isaac, Rébecca son épouse, Jacob et d'autres saints personnages consulter le Seigneur et en recevoir des réponses. A leur tour, les polythéistes se sont flattés de pouvoir aussi consulter leurs dieux et en recevoir des réponses. Avant d'examiner ces prétendus *oracles*, il convient de parler de ceux qui ont été rendus aux Hébreux.

On en distingue de quatre espèces. 1° L'inspiration intérieure, par laquelle un homme se sentait porté tout à coup à faire une action extraordinaire et contraire à l'ordre commun; ainsi Phinées, petit-fils d'Aaron, fut, par un transport surnaturel, excité à punir de mort un Israélite qui péchait publiquement avec une Madianite; il est dit que ce zèle venait de Dieu, et le Seigneur le récompensa, *Num.*, c. 15, ℣. 11. Mais les critiques, qui ont imaginé que ce cas était commun chez les Juifs, et que cette conduite s'appelait *le jugement de zèle*, en ont imposé. Nous lisons, I. *Reg.*, c. 10, ℣. 10, que l'esprit de Dieu tomba sur Saül, et qu'il prophétisa dans une assemblée de prophètes. 2° Une voix du ciel que l'on entendait distinctement, et qui venait ou immédiatement de Dieu ou d'un ange envoyé de sa part. Dieu parla ainsi aux Hébreux sur le mont Sinaï; il parlait à Moïse face à face, et souvent dans la nuée lumineuse qui couvrait le tabernacle. Une voix du ciel fut entendue au baptême de Jésus-Christ, à sa transfiguration, à la conversion de saint Paul, etc. 3° Le don de prophétie, sous lequel on comprend les visions et les songes prophétiques et le don de les interpréter; les exemples en sont fréquents dans l'Ecriture sainte. 4° Les *oracles* rendus par le grand prêtre, lorsqu'il avait consulté le Seigneur pour les intérêts de sa nation ou de quelques particuliers.

Nous avons commencé par observer que les *oracles* sont plus anciens que la loi de Moïse ; Dieu avait parlé immédiatement à Adam, à Noé et à leurs enfants, au patriarche Abraham, à Isaac, à Rébecca son épouse, à Jacob son fils; il leur avait envoyé des visions et des songes qui leur apprenaient l'avenir; il avait donné à Joseph le talent de les interpréter; enfin, il fit entendre sa voix à Moïse dans le buisson ardent. Aucune de ces révélations ou visions prophétiques n'a eu pour objet de satisfaire la curiosité ni les passions de ceux qui les ont eues; souvent elles annonçaient des desseins de Dieu qui ne devaient s'accomplir que plusieurs siècles après, mais auxquels les événements ont exactement répondu; il s'agissait du sort de la postérité des patriarches qui devaient former des nations entières; ces prédictions étaient nécessaires pour soutenir la foi des adorateurs du vrai Dieu, pour les confirmer dans son culte, et les préserver de l'aveuglement dans lequel leurs voisins commençaient à se plonger. Dieu multipliait ainsi les preuves démonstratives de sa providence, à mesure que le polythéisme faisait des progrès sur la terre. Des *oracles* dispensés avec tant de sagesse, portent avec eux l'empreinte de la Divinité.

Quelques écrivains ont pensé que les faux *oracles* des païens n'étaient qu'une imitation de ceux que Dieu avait daigné accorder aux Hébreux; Spencer au contraire soutient, *Dissert.* 6, sect. 3, que les *oracles* des païens sont les plus anciens; que Dieu n'en accordait aux Hébreux que pour prévenir le désir qu'ils auraient eu de recourir à ceux des païens, et à cause de l'habitude qu'ils en avaient contractée en Egypte; mais il a très-mal prouvé son opinion. Il n'a pu citer en faveur de l'antiquité des *oracles* du paganisme que le témoignage d'Hérodote, et cet historien n'a vécu que mille ans après Moïse. Celui-ci, mieux instruit qu'Hérodote, n'a rien dit des *oracles* de l'Egypte, et l'on ne prouvera jamais qu'il y en ait eu au temps de la servitude des Israélites. Moïse suppose à la vérité,

dans ses lois, qu'il y avait chez les Chananéens des devins, des astrologues, de prétendus prophètes, puisqu'il défend aux Israélites de les consulter ; mais il atteste en même temps que Dieu avait rendu de vrais *oracles* aux patriarches dans les premiers âges du monde. Il rapporte, *Gen.*, c. 25, ℣ 22, que Rébecca, grosse de deux enfants, *alla consulter le Seigneur*; qu'il lui répondit, et lui annonça la destinée de ces deux jumeaux; il y avait donc dès lors des lieux où l'on pouvait consulter Dieu, et des moyens pour en obtenir des réponses : c'était 130 ans avant l'entrée des Israélites en Egypte, c. 47, ℣ 9.

Il est certain que les hommes, naturellement curieux, ignorants, craintifs, impatients dans leurs peines et leurs besoins, empressés de s'en délivrer, n'ont pas eu besoin de modèles pour se faire des *oracles*, ni des imposteurs pour être trompés ; le hasard a suffi. Une voix entendue de loin dans un lieu désert, un bruit qui semble articulé, l'écho qui retentit dans les rochers, dans les cavernes, dans les forêts, les divers aspects des astres, le cri, les attitudes, les mouvements inquiets des animaux, ont été pris par les peuples imbéciles pour des signes de la volonté du ciel, pour des pronostics de l'avenir, pour des *oracles*. Les Hébreux, non contents des moyens par lesquels Dieu daignait les instruire, allaient encore consulter les dieux des païens, interrogeaient les morts, etc. Saül inquiet sur son sort futur et sur celui de son armée, fâché de ce que Dieu ne lui répondait en aucune manière, alla consulter la magicienne d'Endor, I *Reg.* c. 28, ℣ 6.

La question est de savoir si les *oracles* des Hébreux étaient aussi vains et illusoires que ceux des païens, si c'était une source continuelle d'erreurs, si c'était un artifice inventé par les prêtres pour en imposer au peuple, et pour dominer avec plus d'empire. C'est l'opinion qu'en ont les incrédules ; ont-ils raison ?

1° Nous convenons que les inspirations intérieures étaient sujettes à l'illusion ; un homme passionné se croit facilement inspiré; mais les exemples de cette espèce d'*oracles* sont très-rares dans l'histoire sainte. Quand il est dit d'un personnage que *l'esprit de Dieu tomba sur lui*, cela ne signifie pas toujours qu'il fut divinement inspiré, cela ne désigne souvent qu'un transport subit et violent de colère ou de courage. Les prêtres ne pouvaient avoir aucune part à cette inspiration bonne ou mauvaise.

2° Lorsqu'une voix se faisait entendre du ciel, l'illusion ne pouvait y avoir lieu; par quel prestige Moïse aurait-il pu faire retentir au sommet du mont Sinaï le bruit du tonnerre, le son des trompettes, une voix éclatante qui fût distinctement entendue par environ deux millions d'hommes? Pouvait-il par quelque artifice y faire briller les éclairs et la flamme d'une fournaise, couvrir la montagne entière d'une épaisse nuée? *Exod.*, c. 19, ℣ 16; c. 20, ℣ 18. Le peuple, à la vérité, ne fut pas témoin de tous les entretiens de Moïse avec Dieu, mais il voyait distinctement briller sur le tabernacle la nuée dans laquelle Dieu daignait descendre et parler à Moïse. *Num.*, c. 12, ℣ 5; c. 14, ℣ 10, etc. Aaron et Marie sa sœur disaient: Le Seigneur nous a parlé aussi bien qu'à Moïse, c. 12, ℣ 2.

3° Lorsqu'un prophète annonçait des événements que la prudence humaine ne pouvait pas prévoir, surtout des choses qui ne pouvaient se faire que par l'opération surnaturelle de Dieu, et qu'on les voyait arriver à point nommé, ce don de prophétie ne pouvait pas être suspect. Il est dit, *Num.*, c. 11, ℣ 26, que Dieu prit une partie de l'esprit qui était dans Moïse, et en fit part à soixante et douze des anciens d'Israël, qu'ils prophétisèrent, et que Moïse n'en fut point jaloux : « Plût à Dieu, dit-il, qu'il » donnât son esprit à tout le peuple, » et que tous fussent prophètes ! » ℣ 29. Ce n'étaient ni des prêtres ni des lévites. La plupart des prophètes juifs n'étaient pas de race sacerdotale, et souvent ils ont fait aux prêtres de vifs reproches. *Voy.* PROPHÈTE.

4° La quatrième espèce d'*oracles*, qui étaient les réponses du grand prêtre, a beaucoup exercé les savants;

ils ont disserté à l'envi pour découvrir de quelle manière il consultait le Seigneur et en recevait les réponses. Ils ont été arrêtés d'abord par la description que Moïse a faite d'un des ornements du grand prêtre, sans lequel ils ont supposé qu'il ne pouvait ni recevoir ni rendre les *oracles*.

Exod., c. 28, après avoir prescrit la matière et la forme de l'éphod, *voyez* ce mot, Dieu dit à Moïse, ℣ 15 : « Vous ferez aussi un *choschen misphat*, du même tissu que l'éphod, » et double, de forme carrée, de la » longueur et de la largeur d'une » palme ; vous y attacherez en quatre » rangs douze pierres précieuses en» châssées dans de l'or, sur chacune » desquelles sera gravé le nom de » l'une des tribus d'Israël. ℣ 19 ; » Aaron portera sur sa poitrine, dans » le *choschen misphat*, le nom des » douze enfants d'Israël, lorsqu'il » entrera dans le sanctuaire, pour en » faire toujours souvenir le Seigneur, » ℣ 30 ; vous mettrez dans le *choschen* » *misphat*, *urim et thummim*, qui se» ront sur la poitrine d'Aaron, quand » il se présentera devant le Seigneur, » et il portera ainsi sur son cœur le » *jugement* des enfants d'Israël devant » le Seigneur. » Dans le Lévitique, c. 8, ℣ 8, il est dit que Moïse revêtit Aaron de ses habits sacerdotaux ; qu'il lui attacha le *choschen* dans lequel étaient *urim et thummim*. Il s'agit de prendre le vrai sens de ces mots hébreux.

La Vulgate a traduit *choschen misphat* par le *rationnel du jugement* ; d'autres disent le *pectoral du jugement*. *Pectoral* convient très-bien à cet ornement, mais il faudrait savoir si le terme hébreu a quelque rapport à la poitrine. *Saphat*, *sophet*, *sephat*, suivant la diversité de la ponctuation, signifie également juge, jugement, judicature, fonction et dignité de juge. *Urim et thummim* sont rendus dans la Vulgate par *doctrine et vérité*, dans d'autres versions par *lumière et perfection*. Peut-être faut-il chercher un sens plus simple.

S'il nous était permis de hasarder notre avis après celui de tant d'habiles hébraïsants, nous dirions que, *choschen* signifie symbole, marque, signe distinctif d'une dignité; que *choschen misphat* exprime *symbole de la qualité de juge*. *Urim et thummim* sont à la lettre et selon la tournure hébraïque, *des brillants parfaits*, des pierres précieuses et brillantes, travaillées, enchâssées et arrangées en perfection. Nous traduirions donc ainsi, sans aucun mystère, le texte sacré : « Vous » ferez aussi *l'ornement du juge* du » même tissu que l'éphod, de telle » manière, etc. Aaron portera ainsi » sur sa poitrine, dans le *signe distinctif du juge*, le nom des douze » enfants d'Israël... Vous mettrez dans » cet ornement *des brillants de la plus* » *grande perfection*, qui seront sur la » poitrine d'Aaron... et il portera » ainsi toujours sur son cœur le *symbole de juge* des enfants d'Israël » devant le Seigneur. » Cette version est simple, elle ne laisse aucun embarras. On ne sera pas étonné, sans doute, de voir chez les Hébreux le premier magistrat caractérisé par un pectoral chargé de pierreries, pendant qu'il l'est chez nous par un mortier, qui est la figure d'un ancien bonnet.

Mais à quelles conjectures ne se sont pas livrés les plus fameux critiques ? Spencer, Prideaux, les auteurs de la *Synopse*, Le Clerc, les commentateurs de la *Bible de Chais*, etc., ont enchéri les uns sur les autres; subjugués par les visions des rabbins ils se sont copiés, et ont cherché des difficultés où il n'y en a point.

1° Ils ont supposé que le grand prêtre ne pouvait consulter le Seigneur sans avoir son pectoral, et l'Écriture n'en dit rien. Dans les livres de Josué et des Juges, où nous lisons que le Seigneur fut souvent consulté, il n'est parlé ni du pectoral ni d'*urim et thummim*; il n'en est plus question hors de l'Exode et du Lévitique. Le grand prêtre devait être revêtu de ses habits sacerdotaux, pour se présenter devant le Seigneur *dans le Sanctuaire*, et non ailleurs; or Dieu fut souvent consulté hors de là. I *Reg.*, c. 23, ℣ 9, et c. 30, ℣ 7, David voulant interroger le Seigneur dit seulement au prêtre Abiathar, *appliquez l'éphod*; et cela peut signifier également, mettez-le sur vous ou sur moi; il y avait

des éphods de lin, très-différents de celui du grand prêtre.

2° Plusieurs ont imaginé que *urim et thummim* étaient des choses distinguées du pectoral, peut-être une inscription brodée ou attachée à cet ornement; que c'est par là que le grand prêtre interrogeait le Seigneur, et que Dieu répondait. D'autres ont dit que le grand prêtre se tenait debout devant le voile du sanctuaire, derrière lequel était l'arche d'alliance, et qu'il en sortait une voix articulée qui répondait. C'est dommage que toutes ces belles choses ne soient fondées sur rien, et que l'Ecriture n'en dise pas un mot. Il est seulement dit, *Josue*, c. 9, ℣ 14, que les anciens d'Israël n'interrogèrent point *la bouche* du Seigneur avant de traiter avec les Gabaonites ; mais on sait que *la bouche* ou *la parole* du Seigneur ne signifie souvent que l'inspiration reçue de Dieu par un prophète, sans rien décider sur la manière dont il l'a reçue.

3° Spencer, dans une longue dissertation sur ce sujet, a poussé le ridicule jusqu'à prétendre que *urim et thummim* étaient deux petites idoles ou statues renfermées dans la doublure du pectoral, et qui répondaient au grand prêtre lorsqu'il les interrogeait. Il a oublié sans doute que Dieu avait sévèrement défendu toute espèce d'idoles ou de statues. Dieu a-t-il fait un miracle contre sa loi pour en animer et en faire parler deux, et autoriser ainsi l'idolâtrie parmi son peuple ? Nous passons sous silence l'absurdité qu'il y aurait eu à nommer *urim et thummim* deux petites idoles.

S'il nous fallait relever toutes les inepties qui ont été écrites à ce sujet, nous ne finirions jamais. Cet exemple suffit pour nous convaincre que les critiques protestants, qui se croient beaucoup plus habiles que les Pères de l'Eglise dans l'intelligence de l'Ecriture sainte, ne sont pas eux-mêmes des *oracles* infaillibles, et qu'il y a souvent moins de justesse que de témérité dans leurs conjectures.

Nous avons beau chercher de quelle manière les prêtres juifs pouvaient abuser des oracles pour subjuger le peuple et pour le tromper, l'histoire n'en fournit aucun exemple, quoiqu'elle fasse assez souvent mention des désordres dans lesquels il sont tombés ; aucun d'eux n'a été mis au rang des faux prophètes. Les incrédules, qui les accusent par pure malignité, ignorent une multitude de faits qui pourraient servir à les détromper. Souvent l'on ne s'est pas adressé au grand prêtre, dans les occasions mêmes où il s'agissait des plus sérieux intérêts de la nation, comme de faire la paix ou la guerre, de poser les armes ou de combattre ; et nous ne voyons rien qui témoigne que les particuliers étaient dans l'usage de prendre l'avis des prêtres dans leurs propres affaires. Josué, qui n'était pas prêtre, mais chef du peuple, consultait lui-même le Seigneur devant l'arche du tabernacle, *Jos.*, c. 7, ℣ 6 ; mais il négligea cette précaution dans l'affaire des Gabaonites, c. 9, ℣ 14; cependant Dieu lui parlait immédiatement comme à Moïse, c, 20, ℣ 1. Nous lisons, *Jud.*, c. 3, ℣ 10, qu'Othoniel, neveu de Caleb, avait l'esprit de Dieu. Un ange vint de la part du Seigneur reprocher aux Israélites leurs prévarications, c. 2, ℣ 1. Un autre fut encore envoyé à ce peuple et à Gédéon, et communiqua son esprit à ce guerrier, cap. 6, ℣ 11, 22, 34. La même faveur fut accordée à Jephté, cap. 11, ℣ 29 ; à Manué, père de Samson, c. 13, ℣ 3. Le grand prêtre Phinées ne fut consulté qu'avant le deuxième combat contre les Benjamites, c. 20, ℣ 28. Dans ces différentes circonstances nous ne voyons pas que les prêtres aient eu beaucoup de crédit ni d'influence dans les affaires publiques, ils en eurent encore moins sous les rois. David consulta plusieurs fois le Seigneur, mais il n'est plus parlé de ces consultations dans la suite de l'histoire; lorsque Dieu daigna révéler ses desseins à Salomon, il ne se servit point du ministère des prêtres. Alors Dieu envoya une suite de prophètes, comme il l'avait promis, *Deut.*, c. 18, ℣ 15.

Nous n'avons donc pas à redouter la comparaison que l'on peut faire entre les *oracles* des Hébreux et ceux des païens, ni que l'on parvienne à

prouver que les premiers, aussi bien que les autres, étaient des illusions, des impostures et un artifice des prêtres. Puisque Dieu prodiguait les miracles en faveur de son peuple, il n'est pas étonnant qu'il lui ait aussi accordé des *oracles*. Ceux-ci n'avaient rien d'indécent, on ne les consultait point sur des questions ridicules ni sur des desseins criminels, ils n'ont trompé personne, ils n'étaient ni captieux ni ambigus, on ne les achetait point par des présents, ils étaient rendus sans aucune marque de fanatisme ni de trouble d'esprit; il n'en est presque aucun de ceux que l'on a vantés chez les païens dans lequel on ne découvre tous les défauts contraires. Cependant plusieurs anciens philosophes ont eu confiance aux *oracles* qui étaient consultés de leur temps ; Socrate en particulier trouvait bon qu'on les consultât en matière de religion. Plat., *de Legib.*, l. 5. *Voyez* Devin.

On nous dira, sans doute, qu'en soutenant la divinité des *oracles* de la nation juive, nous travaillons à entretenir la crédulité des esprits faibles, et la vaine confiance qu'ils ont eue aux pronostics. Cela n'est pas plus vrai qu'il ne l'est qu'en défendant la réalité des miracles de l'ancien Testament, nous autorisons la croyance des faux prodiges dont on amusait le peuple chez les païens. La manière dont Dieu conduisait son ancien peuple était évidemment surnaturelle et miraculeuse ; elle était nécessaire dans ces temps-là, eu égard à l'enfance du genre humain ; elle n'a pas été inutile, puisqu'elle a conservé sur la terre la connaissance et le culte du vrai Dieu. Depuis qu'il a daigné nous instruire par Jésus-Christ, et conduire par l'Evangile la raison humaine à sa perfection, nous n'avons plus besoin des leçons élémentaires ni des soutiens de l'enfance. *Gal.*, cap. 4, ℣ 3. Le seul *oracle* que nous avons à consulter est l'Eglise ; notre divin Maître l'a chargée de nous enseigner. Or l'Eglise a sagement proscrit tous les moyens superstitieux par lesquels la curiosité humaine voudrait savoir ce que Dieu n'a pas voulu nous découvrir.

C'était le faible ou plutôt le crime des païens ; de là le grand nombre d'*oracles* dont l'histoire fait mention. Le plus célèbre chez les Grecs était celui de Delphes ; on venait des pays les plus éloignés pour le consulter ; les plus grands philosophes, tels que Socrate et Platon, paraissent y avoir eu confiance ; dans la suite les éclectiques ou nouveaux platoniciens en firent un trophée contre le christianisme, les réponses des *oracles* étaient une des principales preuves qu'ils alléguaient en faveur du paganisme.

Personne n'est tenté aujourd'hui de croire qu'il y avait quelque chose de divin dans ces *oracles* si vantés ; mais la question est de savoir si c'étaient des prestiges du démon ou seulement une fourberie des prêtres et des autres ministres de la religion païenne. Cette question a été traitée savamment sur la fin du siècle passé et dans le nôtre. Van-Dale, médecin fameux en Hollande, mort en 1708, avait fait une dissertation pour soutenir que les *oracles* des païens étaient une pure fourberie ; elle fut abrégée et traduite en français par Fontenelle, qui la rendit beaucoup plus séduisante qu'elle n'était ; tout le monde connaît son *Histoire des oracles*. Le père Baltus, jésuite, en fit la réfutation ; il est à présumer que ses raisons parurent solides : aucun savant de réputation ne lui a répliqué.

Mosheim, dans ses *Notes sur Cudworth*, t. 2, c. 5, § 89, après avoir comparé les raisons pour et contre, juge que ni l'un ni l'autre de ces deux sentiments n'est invinciblement prouvé. A la vérité, les défenseurs de Van-Dale ne manquent pas de raisons plausibles ; ils ont observé, 1° que la plupart des *oracles* étaient conçus en termes ambigus, et ne pouvaient pas manquer de se trouver vrais dans un sens ou dans un autre; 2° qu'ils ne prédisaient pas des événements fort éloignés, et sur lesquels il fût impossible de former des conjectures ; 3° que souvent ils se sont trouvés faux. Après avoir dévoilé toutes les supercheries dont on a pu se servir pour tromper ceux qui consultaient les *oracles*, ils ont conclu

que ce qui est arrivé cent fois a pu arriver de même dans tous les cas. Ils disent que jusqu'à présent l'on n'a pas encore pu citer un seul exemple bien constaté d'un *oracle* exactement accompli, et dont l'événement n'ait pas pu être naturellement prévu. A tous ceux que l'on a recueillis dans les relations anciennes ou modernes, ils ont répondu ou que le fait n'est pas suffisamment prouvé, ou qu'il y a exagération dans les circonstances, ou que la vérification s'est faite par hasard.

Quand on leur objecte le sentiment des Pères de l'Eglise qui ont attribué les *oracles* au démon, ils répondent que ces écrivains respectables ont été souvent trop crédules, qu'il leur a paru plus court d'attribuer à l'esprit infernal toutes les merveilles citées par les païens, que d'entrer dans la discussion de tous les faits, de toutes les circonstances, de tous les témoignages.

Mais, d'autre part, ils ne prouveront jamais que le démon ne peut connaître aucun événement futur ni le découvrir aux hommes ; que sur ce point ses connaissances sont aussi bornées que les nôtres. Ils ne peuvent pas démontrer qu'il est plus indigne de Dieu de permettre que les hommes soient trompés par les prestiges du démon, que de souffrir qu'ils le soient par des imposteurs rusés et adroits Or, tant que l'impossibilité de l'intervention du démon ne sera pas prouvée, la multitude des supercheries faites par des imposteurs ne prouvera pas que jamais le démon n'en a fait aucune. Il est donc impossible de réfuter démonstrativement l'opinion de ceux qui soutiennent que cet esprit de ténèbres y est souvent intervenu. L'Ecriture sainte nous apprend que Dieu a quelquefois permis à l'esprit de mensonge de se loger dans la bouche des faux prophètes, pour tromper des rois méchants et impies, III *Reg.*, c. 22, ℣ 22. A plus forte raison Dieu peut lui permettre de dire quelquefois la vérité, pour tromper d'une autre manière.

Une autre question est de savoir si Dieu, sans blesser aucune de ses perfections peut révéler lui-même l'avenir à des païens, à des infidèles, et les mettre ainsi en état de le faire connaître aux autres. Pour prouver qu'il le peut et qu'il l'a fait, il ne servirait à rien de citer les exemples de Balaam, de Caïphe, des prophètes avares dont parle Michée, ch. 3, ℣ 11; ceux que Jésus-Christ menace de réprouver au jugement dernier, etc. Ces personnages n'étaient pas des païens, ils connaissaient le vrai Dieu. Mais dans le livre de Daniel, ch. 2, ℣ 1, etc., nous voyons le Seigneur envoyer à Nabuchodonosor, prince infidèle et idolâtre, des songes prophétiques, et lui révéler un avenir très-éloigné. On ne peut cependant en rien conclure en faveur des prétendus *oracles* des sibylles d'Orphée, etc., puisqu'il est prouvé que ce sont des écrits supposés. *Voyez* SIBYLLES.

Il serait encore plus ridicule d'attribuer à l'opération de Dieu les *oracles* du paganisme. Les motifs pour lesquels on les demandait, la manière souvent indécente dont ils étaient rendus, les profanations dont ils étaient accompagnés, la confirmation de l'idolâtrie qui en était le résultat, sont des raisons plus que suffisantes pour démontrer que l'opération divine n'y est jamais intervenue pour rien. Pour peu que les païens eussent voulu y regarder de près, ils en auraient facilement connu l'illusion; mais l'obstination des philosophes païens à les faire valoir, dut nécessairement augmenter l'aveuglement des peuples. Mosheim lui-même a fait toutes ces réflexions, et elles nous paraissent solides.

BERGIER.

ORAISON, prière. Dans l'office divin, l'on distingue les *oraisons* d'avec les autres parties, d'avec les psaumes, les hymnes, les leçons, etc. Ce sont des prières ou des demandes adressées directement à Dieu, par lesquelles l'Eglise le supplie de nous accorder les biens spirituels et temporels, dont nous avons besoin. Elle les conclut toujours ainsi, *par Jésus-Christ Notre-Seigneur*, etc., afin de nous faire souvenir que toutes les grâces nous sont accordées par les

mérites de ce divin Sauveur. *Voyez* PRIÈRE.

BERGIER.

ORAISON DOMINICALE, ou prière du Seigneur. C'est la prière que Jésus-Christ a enseignée de sa propre bouche à ses disciples, *Matth.*, c. 6, ỳ 9; *Luc.*, c. 11, ỳ 2; on la nomme vulgairement le *Pater*.

Depuis le commencement de l'Eglise chrétienne, cette prière a toujours fait partie essentielle du culte public, elle se trouve dans toutes les liturgies, on la récitait comme aujourd'hui, non-seulement dans la consécration de l'eucharistie, mais encore dans l'administration du baptême; c'était pour les nouveaux baptisés un privilége de pouvoir la dire dans l'assemblée des fidèles, et d'appeler Dieu *notre père*; on ne l'enseignait point aux catéchumènes avant qu'ils n'eussent recu le baptême. Les *Constitutions apostoliques*, un concile de Gironne, le quatrième concile de Tolède, ordonnent de la réciter dans l'office divin au moins trois fois par jour. Bingham, *Orig. eccl.*, l. 13, c. 7, § 4 et 5.

Les Pères de l'Eglise les plus anciens, Origène, Tertullien, saint Cyprien, dans leurs *Traités de la Prière*, ont fait les plus grands éloges de celle-ci; ils l'ont regardée comme un abrégé de la morale chrétienne, comme le fondement et le modèle de toutes nos prières; ils se sont donné la peine d'en expliquer toutes les demandes l'une après l'autre. Plusieurs auteurs modernes ont fait de même, comme Bourdaloue, dans le *Recueil de ses Pensées;* le père le Brun, dans son *Explication des cérémonies de la Messe*, t. 2, p. 534, etc.

D'autre côté, les incrédules ont fait leurs efforts pour y trouver quelque chose à reprendre. Les uns ont dit que Jésus-Christ n'en est pas le premier auteur, qu'avant lui cette formule était déjà en usage chez les Juifs : mais ils n'ont pu donner aucune preuve positive de ce fait, c'est une allégation hasardée de leur part. Il serait singulier que l'on eût ignoré cette anecdote pendant les trois premiers siècles, et que l'on se fût obstiné à attribuer à Jésus-Christ l'institution d'une formule qui était d'un usage journalier chez les Juifs.

Quelques autres ont soutenu qu'en disant à Dieu, *ne nous induisez point en tentation*, nous faisons injure à sa bonté souveraine, qu'il semble que Dieu soit capable de nous porter au mal et d'être la cause du péché. Mais ces censeurs téméraires donnent un faux sens au terme de *tentation*. Dans l'Ecriture sainte, *tenter* signifie seulement éprouver, mettre à l'épreuve l'obéissance, la fidélité, la vertu de quelqu'un : or, on peut l'éprouver autrement qu'en le portant au mal ; savoir, en lui commandant quelque chose de fort difficile, ou en lui envoyant des afflictions : c'est en ce sens que *Dieu tenta Abraham*, *Gen.*, c. 22, ỳ 1; que l'aveuglement de Tobie et les malheurs de Job sont appelés une *tentation*, *Tob.*, c. 2, ỳ 12. Lorsqu'il est dit, *Deut.*, c. 6, ỳ 16 : « Vous ne tenterez point le » Seigneur votre Dieu, » cela ne signifie pas, vous ne porterez pas Dieu au mal, mais vous ne mettrez point sa puissance et sa bonté à l'épreuve, en attendant de lui un miracle sans nécessité. La demande de l'*oraison dominicale* signifie donc : ne nous mettez point à des épreuves au-dessus de nos forces, mais donnez-nous les secours nécessaires pour les supporter. *Voyez* TENTATION.

Dans la plupart des exemplaires grecs de saint Matthieu, l'*oraison dominicale* finit par ces mots : « Parce » que c'est à vous qu'appartiennent » la royauté, la puissance et la gloire » pour tous les siècles, *amen.* » Mais ils manquent dans plusieurs manuscrits très-corrects, aussi bien que dans saint Luc et dans la Vulgate. Les protestants font un reproche à l'Eglise catholique de ne pas les ajouter au *Pater*, comme s'il était incontestable que ces paroles en font partie. S'ils y avaient vu quelque chose de contraire à leurs opinions, ils n'auraient pas manqué de les supprimer.

Un anglais, nommé Chamberlayne, a fait imprimer en 1715, à Amsterdam, l'*oraison dominicale*, en cent cinquante-deux langues; un auteur

allemand y en a encore ajouté quarante-huit, principalement des peuples de l'Amérique ; ainsi cette prière se trouve aujourd'hui traduite en deux cents langues.

BERGIER.

ORAISON MENTALE, prière qui se fait intérieurement sans proférer des paroles. On l'appelle aussi *méditation* et *contemplation*, ou simplement *oraison*; faire l'*oraison* s'entend de l'*oraison mentale*.

Elle consiste à se frapper d'abord l'esprit de la présence de Dieu, à méditer une vérité du christianisme, à nous en faire à nous-mêmes l'application, à en tirer les conséquences et les résolutions propres à corriger nos défauts, et à nous rendre plus fidèles à nos devoirs, soit envers Dieu, soit envers le prochain.

Sur ce simple exposé, il est déjà clair que cet exercice est l'âme du christianisme, c'est l'adoration en esprit et en vérité que Jésus-Christ a enseignée à ses disciples; il est dit que lui-même passait les nuits à prier Dieu, *Luc.*, c. 6, ℣ 12 ; ce n'était sûrement pas à réciter des prières vocales. « Je prierai en esprit, dit saint » Paul, et dans l'intérieur de mon » âme. » I *Cor.*, c. 14, ℣ 15. Le prophète Isaïe disait déjà, c. 26, ℣ 9 : « Mon âme élève ses désirs vers » vous pendant la nuit, et dès le » matin mon esprit et mon cœur se » tournent vers vous. » C'est ainsi que les saints ont passé une partie de leur vie.

Comme le plus grand nombre de nos fautes vient de la dissipation et de l'oubli des grandes vérités de la foi, nous serions sûrement plus vertueux, si nous étions plus occupés. « Nous avons péché, dit Jérémie, » nous avons abandonné le Seigneur; » la justice et la vertu se sont enfuies » du milieu de nous, parce que la » vérité a été mise en oubli, » c. 59, ℣ 12. La science du salut est si importante et si étendue! est-ce trop d'y donner chaque jour quelques moments?

Nous ne devons donc pas être étonnés de ce que les Pères de l'Eglise ont fait des traités de la prière, l'ont recommandée comme un exercice essentiel au christianisme, de ce que les auteurs ascétiques de tous les siècles ont fait tant d'éloges de la méditation, de ce que les personnages les plus éminents en vertu l'ont regardée comme la plus douce et la plus consolante de toutes leurs occupations; une âme sincèrement pénétrée de l'amour de Dieu peut-elle trouver de l'ennui à s'entretenir avec lui.

L'*oraison* est spécialement recommandée aux ecclésiastiques, et, sans ce secours, il est fort à craindre que toutes leurs fonctions ne soient mal remplies; elle est rigoureusement ordonnée aux religieux et aux religieuses par leur règle, et dans toutes les communautés régulières de l'un et de l'autre sexe, elle est faite en commun, au moins une fois par jour. On a multiplié les méthodes et les recueils de méditations, pour en rendre la pratique aisée et agréable.

Mais les ennemis de la piété ne pouvaient manquer de tourner cet exercice en ridicule, de vouloir même persuader qu'il est dangereux. Ce n'est, dit-on, que depuis cinq cents ans que l'on a fait consister la dévotion à demeurer à genoux pendant des heures entières, et les bras croisés; cette piété oisive a plu surtout aux femmes, naturellement paresseuses et d'une imagination vive ; de là vient que tant de saintes des derniers siècles ont passé la meilleure partie de leur vie en contemplation, sans faire aucune bonne œuvre.

Si cela est, ce n'est donc que depuis environ cinq cents ans que les femmes sont devenues paresseuses et d'une imagination vive; ce phénomène serait singulier. Malheureusement l'on a aussi accusé de ces défauts les solitaires de la Thébaïde, de la Palestine et de l'Asie mineure, parce qu'ils méditaient aussi bien que les femmes; il faut donc que l'habitude de la contemplation soit plus ancienne qu'on ne le prétend. L'on peut s'en convaincre en lisant les *Conférences de Cassien*, qui a vécu au commencement du cinquième siècle, mais surtout la neuvième. Saint Benoît, qui recommandait à ses re-

ligieux la lecture de ces conférences, forma sa règle sur ce modèle. Si l'on veut lire les traités d'Origène, de Tertullien, de saint Cyprien, sur la prière, qui sont du troisième siècle, on verra qu'ils tendent à inspirer le goût de l'*oraison mentale*, encore plus que de la prière vocale. Les auteurs ascétiques des bas siècles n'ont rien dit de plus fort que ces anciens Pères.

Il est faux que les saintes religieuses, dont on blâme la contemplation, aient passé leur vie sans faire de bonnes œuvres; elles ont rempli exactement tous les devoirs de leur état, et ont été des modèles de toutes les vertus, de la charité, de la douceur, de la patience, de l'indulgenec pour les défauts d'autrui, de la mortification, de la pauvreté évangélique, de la chasteté, de l'obéissance, de l'humilité; cela se peut-il faire sans bonnes œuvres?

On dit que la vie contemplative conduit à l'erreur et au fanatisme; témoins les faux gnostiques anciens et modernes, les beggards, les béguins; et dans le dernier siècle, les sectateurs de Molinos et les quiétistes. A cela nous répondons que s'il y a eu des fanatiques parmi les contemplatifs, cela est venu de la mauvaise organisation de leur cerveau, et non de l'habitude de l'*oraison mentale*; il il y en a eu un plus grand nombre parmi ceux qui ne l'ont jamais faite. Ce n'est pas cet exercice qui a inspiré aux incrédules leur fanatisme antichrétien et la haine qu'ils ont jurée à toute religion. L'on a reproché un grain de folie à plusieurs philosophes anciens et modernes; faut-il en conclure que les méditations philosophiques sont dangereuses par elles-mêmes, et qu'il faut s'en abstenir?

Nous sommes obligé de répéter, pour la centième fois, qu'il n'est rien de si saint ni de si utile dont on ne puisse abuser; qu'il faut blâmer l'abus et respecter la chose. *Voy.* INTÉRIEUR, THÉOLOGIE MYSTIQUE. BERGIER.

ORALE (loi). *Voyez* LOI.

ORANGE (conciles d') (*Théol. hist. conc.*) — Cette ville de Provence est célèbre dans l'histoire ecclésiastique par deux conciles, dont le premier fut tenu en 441, dans l'église justinienne, par seize évêques dont faisaient partie saint Hilaire d'Arles et saint Euchère de Lyon. On y porta 30 canons sur la discipline, par exemple sur la pénitence, can. 1, 3, 4, sur le droit d'asile ecclésiastique, can. 5 et 7, sur l'administration des sacrements, sur les rapports des évêques entre eux, sur les mariages des ecclésiastiques, can. 22 et 25.

« Le second concile d'*Orange*, dit M. Reusch, fut plus important. Il fut célébré en juillet 529, à l'occasion de la dédicace d'une église bâtie par Libère, préfet des Gaules. L'attention que réveillaient les opinions semi-pélagiennes contenues dans les écrits de Faust de Riez détermina les évêques à se prononcer à ce sujet dans vingt-cinq canons. Ces canons sont textuellement pris dans saint Augustin. Les deux premiers parlent du péché originel; la plupart des suivants, de la grâce. Il y est dit : « Le premier éveil de la foi au Sauveur, l'invocation de la grâce divine, le désir de la rémission des péchés sont déjà des effets de la grâce et des inspirations du Saint-Esprit (c. 3-5). L'homme, par ses forces naturelles, ne peut rien penser ni choisir qui appartienne au salut; la grâce ne peut être méritée par rien et doit précéder toutes les actions méritoires (c. 6-8); de lui-même l'homme n'a que le péché; le bien que fait l'homme, c'est Dieu qui le fait par l'homme (c. 9). Ceux qui sont régénérés et les saints doivent incessamment invoquer le secours de Dieu pour persévérer dans le bien et parvenir à une bonne fin (c. 10). »

« Ces canons sont signés par Césaire, d'Arles, qui présidait, et treize autres prélats, et en outre par le préfet Libère et d'autres personnages considérés. Ils furent approuvés par une lettre du pape Boniface II, adressée en 530 à Césaire, et ont depuis lors obtenu une autorité dogmatique universelle dans l'Église. »

LE NOIR.

ORANG-OUTAN ou OUTANG (l') (*Théol. mixt. scien. zool. et anthrop.*) —

Ce mot signifie *homme des bois*; il appartient à la langue malaise : *orang*, être raisonnable, homme, et *outan*, des bois. Linné avait nommé ce singe *simia satyrus*; c'est celui des grands singes dits anthropomorphes, que l'on donne généralement comme ressemblant le plus à l'homme, et que Buffon a donné comme tel; le *chimpanzé* et le *gorille* sont ceux que l'on classe à sa suite sous ce rapport (V. Gorille.) Cependant l'*orang-outan* présente trois grands caractères qui le font différer de l'homme beaucoup plus qu'un assez grand nombre de petits singes : son angle facial n'est que de 35 degrés, et il descend, dans la série, sur ce point, jusques près du cynocéphale, qui n'a plus que le museau du chien; le saïmiri, petit singe à queue, ressemble beaucoup plus à l'homme pour la figure, le sapajou également. Les jambes sont démesurément courtes et les bras démesurément longs ; quand l'animal cherche à se tenir debout, les mains de ses bras touchent à terre. Enfin, il possède beaucoup moins que d'autres singes, surtout parmi ceux qui sont à queue prenante, la station verticale, qui, du reste, est un des attributs les plus particuliers à l'homme. C'est un animal essentiellement construit pour grimper, qui se tient toujours dans les arbres, et qui, quand il est à terre, a toujours ses membres postérieurs fléchis et les mains de ces membres à demi fermées; ces mains sont pourtant un peu plus allongées que les mains antérieures; elles prennent un petit commencement de ressemblance avec un pied, mais elles ne se posent que sur le bord externe et, dans la marche, l'animal s'aide de ses deux autres mains soit en les posant sur le sol, soit en les accrochant à quelque appui plus élevé. Au reste, il est absolument sans queue et n'a point de callosités; mais il n'a pas non plus de fesses à proprement parler, cette partie de son corps est très-réduite. Sa face est nue, et porte des poils qu'on peut appeler de la barbe aux parties latérales des joues et au-dessous du menton. Le nez est très-aplati, la bouche très-fendue, et portée par un museau proéminent; elle est bordée de grosses lèvres qui se dilatent beaucoup en s'allongeant comme pour donner un baiser, ce qu'il fait souvent dans le jeune âge à celui qui le soigne et à son image devant une glace quand on lui en donne une pour l'amuser ; les mâchoires sont garnies de dents d'égale hauteur comme les mâchoires de l'homme; le menton est fuyant; le front se relève assez dans la jeunesse, mais va en s'évasant à mesure que la bête grandit, et finit par devenir presque nul, ce qui donne à cette face une physionomie très-prononcée de bestialité. Le corps est ventru et trapu ; il est couvert d'un poil rude peu serré qui, sur la tête, forme comme une chevelure noirâtre dirigée en avant. il paraît que les *orangs* deviennent très-grands ; Clark Abel en décrit un adulte, qui avait 1^m 95 de hauteur, et qui était d'une force prodigieuse ; ils habitent les forêts les plus impénétrables de Bornéo et de Sumatra; ils s'y font des couches de branchages suspendues à sept ou huit mètres au-dessus du sol ; ils se nourrissent de fruits, et, paraît-il, aussi d'œufs d'oiseaux qu'ils mêlent à des parties tendres de végétaux. Ils sont peu connus quant à leurs mœurs, mais tout indique qu'ils sont très-brutaux quand ils sont grands.

Jusqu'à présent, on n'a pu réussir a élever, dans nos ménageries, un seul *orang*; tous meurent au bout de quelque temps, ce qui fait qu'on n'a pu les étudier que trop jeunes. Nous venons de voir, au jardin d'acclimatation, les deux petits *orangs* qu'on essaie, en ce moment même d'y élever ; c'est un marin français qui les a rapportés de Bornéo et qui les soigne avec une sorte de dévouement de tous les instants; il nous a dit (30 juin 1874), qu'ils ont entre 14 et 15 mois. Nous avons passé quelques heures devant eux et bien observé leurs singeries, intrigué que nous avons été à leur sujet par les articles de nos journaux rédigés par des positivistes prétendant que l'homme n'est que l'*orang* perfectionné. Nous avons constaté l'inexactitude de toutes

ces relations. Ces jeunes animaux, assurément fort étranges, présentent tous les caractères que nous avons décrits plus haut. L'un des deux était malade, et son gardien le tenait habillé dans ses bras comme un enfant ; il ne bougeait point et avait l'œil bon, quoique grave et un peu triste ; l'autre faisait de la gymnastique, en sa manière, après des trapèzes et des cordages disposés pour sa satisfaction ; il s'amusait parfois à déchirer un hochet d'osier ; il tirait un fil auquel était suspendue une boule-miroir, le mêlait et le démêlait en le passant comme une couturière par-dessus son cou, se regardait dans la boule-glace et s'y donnait des baisers, de temps en temps dévorait son morceau de pain. Le marin leur à appris à manger avec une cuillère. Si l'on compare ces bêtes à des enfants de leur âge, il n'y a aucune comparaison à établir comme développement ; autant l'enfant est misérable comme instinct, autant le petit singe est dégourdi; l'un sera tout ce qu'il n'est pas, et tout ce qu'il annonce devoir être ; l'autre est tout ce qu'il sera, les forces musculaires mises à part. La seule chose qui fait qu'on trouve de la ressemblance entre ces bêtes et l'homme, c'est qu'elles ont, comme lui, des mains et des bras, propres à faire des mouvements, qui, étant inspirés par l'instinct de la conservation commun à tous les animaux et à l'homme, deviennent semblables à ceux de l'homme. On met aux deux petits singes, dont le mâle s'appelle Jacques et la femelle Jeannette, des bonnets et des vestes pour les protéger contre les courants d'air. Celui qui se porte bien en ce moment, Jeannette, (dimanche 30 juin) est tranquille et fait lentement ses ascensions aux trapèzes et aux cordages ; mais nous avons vu, en un moment, se révéler son instinct féroce par une révolte contre son gardien, auquel il a voulu arracher une bouteille contenant l'eau de riz qui leur sert de boisson ; il s'est mis à crier fort et à faire la grimace en s'agitant contre lui et s'accrochant à son vêtement ; le gardien a pris une corde en guise de fouet et lui en a donné des coups ; puis la paix s'est faite ; il l'a pris dans son bras gauche, le droit étant occupé par le malade qu'il tenait toujours, et ils se sont réciproquement donné un baiser. Quand cette bête sera grande, si elle vit, elle sera méchante. On ne voit chez elle aucune apparence de raison ; ce qu'on y trouve se borne à ce qu'on trouve chez tous les animaux bien développés, à savoir le sentiment, ainsi que nous l'avons dit dans notre premier article, sur la voyelle A, et il ne manque pas d'animaux qui manifestent cette vie-sentiment à un degré beaucoup plus profond, plus solide et plus parfait. Tel est le chien dans son attachement pour son maître et dans tout ce qu'on lui fait faire ; tout singe est bien loin de l'égaler. Il est toutefois certains sentiments élevés qui paraissent réservés pour l'espèce humaine ; tel est celui de la pudeur qui n'existe chez les singes ni chez les chiens à aucun degré ; ils ne sont ni plus ni moins cyniques les uns que les autres ; les singes n'ont de plus que les chiens, sous ce rapport, que des formes plus rapprochées de la forme humaine. Mais dans les jeunes *orangs* dont nous parlons, l'éveil sexuel ne s'est pas fait encore. Ils n'ont pas, l'un et l'autre, un pied et demi de hauteur ; s'ils doivent atteindre près de deux mètres, ils en sont loin. Ils ne sont pas enjoués, ils ont le genre sérieux ; peut-être seront-ils un peu autrement lorsque, l'un et l'autre se portant bien, ils joueront ensemble (1).

On a dit, dans les articles de la presse, dont nous avons parlé qu'ils ont la station verticale, rien n'est plus faux ; qu'ils ont trois ans, pour y trouver un peu plus de comparaison avec nos enfants, ils n'avaient qu'un an quand ces articles ont paru ; que les *orangs* vivent quatre-vingts ans ; personne ne sait rien encore de

(1) Ce moment n'arrivera pas, car nous apprenons que Jacques, auquel le marin attribuait un mal de dents, vient de mourir phthisique. Ce matelot du *Sindh*, va dit-on, quitter le climat de Paris et en chercher un autre plus propice pour essayer de conduire à bonne fin son essai d'élevage de son orang jusqu'à l'âge adulte. (15 juillet 1874.)

la longueur de leur vie; qu'ils ont les mêmes manières que nos enfants de leur âge, encore une fausseté, ils auraient plutôt les manières de vieux; etc. etc. La seule chose vraie qui ait été dite, c'est qu'ils ont le pouce opposable aux autres doigts, il nous l'a semblé aussi, mais il en est de même, et mieux encore peut-être, de bien d'autres singes, et ce n'est pas sur une pareille vétille que nous fondons la différence entre le règne animal et le règne humain. *Voyez* HOMME.

LE NOIR.

ORARIUM. *Voyez* ETOLE.

ORATOIRE, lieu destiné à la prière; il y en a dans les campagnes et dans les maisons des particuliers. Un *oratoire* est différent d'une chapelle, en ce qu'il y a dans celle-ci un autel, et que l'on y peut dire la messe, au lieu que dans un *oratoire* il n'y en a point.

L'on a donné ce nom d'abord aux chapelles jointes aux monastères, dans lesquelles les moines faisaient leurs prières et leurs exercices de piété avant qu'ils eussent des églises; ensuite à celles que des particuliers avaient chez eux pour leur commodité, ou qui étaient bâties à la campagne, et qui n'avaient point droit de paroisse. Dans le sixième et le septième siècles, on appelait *oratoires* les chapelles placées dans les cimetières ou ailleurs, qui n'avaient ni baptistère, ni office public, ni *prêtre-cardinal* ou titulaire; l'évêque y envoyait un prêtre quand il jugeait à propos d'y faire célébrer la messe. D'autres avaient un chapelain ou prêtre titulaire, lorsque le fondateur l'avait désiré, ou que le concours des fidèles le demandait. Dans la suite plusieurs de ces *oratoires* ou chapelles, situées dans des hameaux, sont devenues des églises paroissiales ou succursales, lorsque le nombre des habitants a augmenté. Il y avait aussi dans ce temps-là, comme à présent, des *oratoires* chez les ermites et dans les maisons des particuliers.

Les rois et les princes n'ont jamais manqué d'en avoir, et le titre de *maître de l'oratoire* était une charge occupée par un prêtre; sa principale fonction était de réciter l'office divin avec le prince : aujourd'hui c'est un titre sans fonctions.

Le conciliabule de Constantinople, tenu en 861 par Photius, défend de célébrer la liturgie et de baptiser dans les *oratoires* domestiques; mais ce point de discipline est établi par des canons plus respectables que ceux de Photius.

On trouve encore, dans la plupart des provinces, des *oratoires* placés sur les grands chemins, et quelquefois au sommet des montagnes, afin que les voyageurs fatigués puissent s'y reposer, et y faire leurs prières. *Voy.* CHAPELLE.

BERGIER.

ORATOIRE, congrégation des prêtres séculiers établie en France l'an 1611 par le cardinal de Bérulle, pour instruire les clercs et les écoliers. Il la forma sur le modèle de celle de Rome, que saint Philippe de Néri avait établie en 1554, sous le titre de l'*oratoire de Sainte-Marie en la Vallicelle*; le cardinal de Bérulle nomma la sienne l'*oratoire de Jésus*, et il fut aidé par les conseils de saint François de Sales et du vénérable César de Bus.

Au mois de décembre 1611, il obtint de Louis XIII des lettres patentes qui furent enregistrées au parlement l'année suivante, avec cette clause : « A la charge de rapporter dans trois » mois le consentement de l'évêque, » auquel ils demeureront soumis : » En 1613, Paul V approuva et confirma cet institut; dès ce moment la congrégation de l'*oratoire* se répandit et fut établie dans plusieurs villes du royaume.

On ne peut pas en faire un éloge plus flatteur que celui qu'en a fait le célèbre Bossuet, en parlant des vertus de M. Bourgoin, second supérieur général, en 1662. « Le cardinal de » Bérulle forma une compagnie à laquelle il n'a point voulu donner » d'autre esprit que l'esprit même » de l'Église, d'autres règles que les » canons, ni d'autres supérieurs que » les évêques, d'autres liens que la

» charité, ni d'autres vœux solennels
» que ceux du baptême et du sacer-
» doce; compagnie où une sainte li-
» berté fait le saint engagement, où
» l'on obéit sans dépendre, où l'on
» gouverne sans commander, où
» toute l'autorité est dans la douceur,
» et où le respect s'entretient sans le
» secours de la crainte; compagnie
» où la charité, qui bannit la crainte,
» opère un si grand miracle, et où,
» sans autre joug qu'elle-même, elle
» sait non-seulement captiver, mais
» encore anéantir la volonté propre;
» compagnie où, pour former de
» vrais prêtres, on les mène à la
» source de la vérité, où ils ont tou-
» jours en main les livres saints,
» pour en rechercher sans relâche la
» lettre par l'esprit, l'esprit par l'o-
» raison, la profondeur par la re-
» traite, l'estime par la pratique, la
» fin par la charité, à laquelle tout
» se termine, et qui est l'unique tré-
» sor de Jésus-Christ. » D'autres personnages très-respectables en ont parlé de même.

On peut dire, à la louange de cette congrégation, qu'elle est à peu près aussi pauvre aujourd'hui que dans le temps de son établissement, qu'elle n'a presque fait aucune acquisition, et qu'elle a toujours donné l'exemple d'un noble désintéressement. Elle a aussi donné à l'Eglise et aux lettres des hommes distingués, de grands prédicateurs, de savants théologiens, des écrivains très-habiles dans la critique sacrée et dans les antiquités ecclésiastiques, et de bons littérateurs. Il en est sorti d'excellents ouvrages. La plupart des membres qui l'ont quittée, après y avoir été instruits, ont conservé de l'estime et de l'attachement pour elle, et ont fait honneur à la république des lettres. Elle gouverne aujourd'hui environ soixante colléges et cinq ou six séminaires.

Les protestants mêmes n'ont pu refuser de rendre, à quelques égards, justice à cette congrégation; Mosheim en parle avec estime, et nomme plusieurs des savants qu'elle a produits; mais il donne à entendre qu'elle fut formée par esprit de rivalité contre celle des jésuites, et que l'antipathie entre ces deux sociétés célèbres a toujours été sensible. Malheureusement l'éloge qu'il fait de Quesnel et de son livre, et les torrents de bile qu'il vomit contre les jésuites, contribuent beaucoup à décréditer son jugement; la passion y perce de toutes parts. *Hist. ecclés.*, *dix-septième siècle*, sect. 2, 1[re] part., c. 1, § 28 et 32.

BERGIER.

ORATOIRES DES HÉBREUX. Les anciens Hébreux, qui demeuraient trop loin du tabernacle ou du temple, et qui ne pouvaient pas s'y rendre en tout temps, bâtirent des cours sur le modèle de la cour des holocaustes, pour y offrir à Dieu leurs hommages; elles furent nommées en grec προσευχή, *prière* ou *oratoire*.

I *Machab.*, c. 3, ỷ 46, il est dit que pendant que la ville de Jérusalem était déserte, les Juifs s'assemblèrent à Maspha, parce qu'il y avait là autrefois un lieu de prière dans Israël. En effet, c'est à Maspha que Jephté parla aux députés de Galaad *devant le Seigneur*, Judith, c. 11, ỷ 11; c'est là que les tribus s'assemblèrent *devant le Seigneur*, pour résoudre la guerre contre les Benjamites, c. 20, ỷ 1; c. 21, ỷ 5. On s'y assembla encore sous Samuel, I *Reg.*, c. 7, ỷ 5, et pour l'élection de Saül, c. 10, ỷ 17. Par là même on voit que ces *oratoires* n'étaient pas fort multipliés.

Saint Luc, c. 6, ỷ 12, dit que Jésus monta seul sur une montagne pour prier, et qu'il passa la nuit à prier Dieu; quelques critiques traduisent, *il passa la nuit dans l'oratoire de Dieu.* Act., c. 16, ỷ 3, il dit: « Le jour du
» sabbat nous sortîmes de la ville, et
» nous allâmes vers la rivière, où il
» semblait que se faisait la prière,
» ỷ 16. Et pendant que nous allions
» à la prière, etc. » Προσευχή, disent-ils, signifie dans ces passages l'*oratoire*, et non la prière. Cela peut être.

Philon parle des *oratoires* d'Alexandrie, et dit qu'ils étaient accompagnés d'un bois sacré. Saint Epiphane nous apprend que les *oratoires* des Juifs étaient des cours sans couvertures, semblables aux enclos que les Latins nommaient *forum*, et que les

Samaritains en avaient un près de Sichem. Mais quand Juvénal dit, *Sat.* 3, ℣ 13, que l'ancien temple et le bois sacré de la nymphe Egérie étaient loués à des Juifs, il n'ajoute point qu'ils en avaient fait un *oratoire*, cela n'est pas même probable ; et ce que le poëte nomme *proseucha*, ℣ 296, n'est pas un *oratoire*.

Dans toutes ces citations nous ne voyons rien d'assez positif pour en conclure, comme certains critiques, que les *oratoires* des Juifs étaient différents des synagogues, puisque Josèphe et Philon semblent les confondre. Il s'ensuit encore moins qu'ils étaient ordinairement placés sur des montagnes et accompagnés d'un bois sacré, que c'était la même chose que les *hauts-lieux*; ceux-ci sont condamnés constamment dans l'Ecriture sainte. Il n'y a aucune apparence que le sanctuaire du Seigneur, dont il est parlé dans le livre de Josué, c. 24, ℣ 26, aient été un de ces *oratoires*; c'était plutôt le tabernacle. Toutes ces conjectures de Prideaux nous paraissent très-hasardées. *Histoire des Juifs*, l. 6, c. 4.

Bergier.

ORBIBARIENS, secte d'hérétiques qui firent du bruit vers l'an 1198. C'étaient des vagabonds auxquels, selon les apparences, on donna le nom d'*orbibariens*, tiré du mot latin *orbis*, parce qu'ils couraient le monde sans avoir aucune demeure fixe. Ils paraissent être sortis des vaudois.

Ils niaient la sainte Trinité, la résurrection future, le jugement dernier, les sacrements; ils croyaient que Jésus-Christ n'était qu'un simple homme et qu'il n'avait pas souffert; ils furent condamnés par Innocent III. Comme ils étaient fort ignorants, on ne voit pas qu'ils aient subsisté longtemps. D'Argentré, *Coll. Jud.*, tom. 1 ; Sponde, *ad ann.* 1192.

Bergier.

ORBIGNY (Alcide d') (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce naturaliste français, né à Cueron (Loire-Inférieure), en 1802, et mort à Paris en 1857, fut le premier qui signala les foraminifères ; le mémoire qu'il présenta à l'académie en 1824 sur ces êtres microscopiques encore inobservés jusque-là, émut vivement les savants. En 1826, il reçut du gouvernement une mission d'exploration de l'Amérique du Sud et passa huit ans dans ces contrées d'où il rapporta des milliers de choses nouvelles, par exemple, 10,000 espèces de plantes et d'animaux. Il fut ensuite professeur de paléontologie au muséum d'histoire naturelle. Il a laissé :

Histoire générale et particulière des mollusques, 1834 ; *Monographie des céphalopodes cryptodibranches*, 1839-48; *Voyage dans l'Amérique méridionale* (Brésil, Uruguay, Patagonie, Chili, Pérou, etc,) 7 vol. gr. in-4°, 1835-49 ; *Galerie ornithologique ou Collection d'oiseaux d'Europe*, in-4; 1836-39; *Histoire générale et particulière des crinoïdes vivants et fossiles*, in-4 ; 1840-42 ; l'*Homme américain considéré sous ses rapports physiques et moraux*, 2 vol. in-8, 1840; *Coquilles et Echinodernes fossiles de Colombie*, recueillis par M. Boussingault, in-4, 1843 ; *Paléontologie française*, 14 vol. in-8 ; avec plus de 1000 plans (inachevé), 1836-54; *Cours élémentaire de paléontologie et de géologie stratigraphique*, 3 vol. in-8 ; *Prodrome de paléontologie*, 3 vol. in-8; etc. On voit que les travaux de ce savant sont énormes.

Le Noir.

ORBIGNY (Charles d') (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce frère du précédent, né au même lieu en 1806, et aide naturaliste en 1835, au muséum d'histoire naturelle, qu'il n'a pas quitté, a publié :

Comme ouvrage principal, *Dictionnaire universel d'histoire naturelle*, avec la collaboration de 30 membres de l'Institut, 16 vol. in-8, 1839-49; *Tableau synoptique du règne végétal*, 1834; *Description géologique des environs de Paris*, 1838; *Dictionnaire abrégé d'histoire naturelle*, 1842; *Tableau général des terrains et des couches du bassin parisien*, 1849; *Manuel de géologie*, 1852; *Géologie appliquée aux arts, aux mines et à l'agriculture, comprenant l'ensemble des révolutions du globe*, in-8, 1855; etc. On voit que

M. Charles d'*Orbigny* est principalement un géologue.

LE NOIR.

ORDERIC (Ordericus Vitalis) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet auteur ecclésiastique, né à Attingesham en Angleterre, mais qui adopta la Normandie pour sa seconde patrie, y avait été élevé au couvent de Saint-Evroult d'Ouche (*Uticum*), y avait été fait prêtre et s'y était acquis une grande vénération et une grande estime. *Orderic* est l'auteur d'un ouvrage intitulé *Historia ecclesiastica*, en 13 livres dans lesquels il raconte surtout les faits et gestes des Normands en France, en Angleterre, en Italie et en Palestine. Il commence à la prédication de l'Evangile et va jusqu'en 1141, date à laquelle l'auteur avait 67 ans.

LE NOIR.

ORDINAIRE (l') (*Théol. pur. lois ecclés. hiérar.*) — Ce mot a deux sens; il signifie souvent l'évêque diocésain lui-même; c'est lui qui a tous les droits ecclésiastiques, sur les fidèles de son diocèse, *jure ordinario*; tous les autres prêtres tiennent de lui le droit d'exercer légitimement leurs fonctions spirituelles. Un coadjuteur, ou un évêque auxiliaire, n'est point *l'ordinaire*, ils n'exercent que moyennant autorisation de l'*ordinaire*.

Mais on entend aussi, souvent, par l'*ordinaire*, le conseil ecclésiastique que s'est adjoint l'évêque pour l'examen et la décision des affaires importantes (*V.* OFFICIAL, et VICAIRE GÉNÉRAL.)

« En France, dit M. Permaneder, nous pouvons prendre pour modèle de l'organisation commune de l'ordinaire celle du diocèse de Paris.

» Trois vicaires généraux titulaires, archidiacres, l'un de Notre-Dame, l'autre de Sainte-Geneviève, le troisième de Saint-Denis, sont chargés des affaires courantes de leur archidiaconé, et, en outre :

» Le premier, de ce qui concerne les hôpitaux et les hospices;

» Le deuxième, de ce qui concerne les prisons, les cimetières et les pompes funèbres;

» Le troisième, de ce qui concerne les chapelles particulières et les saintes reliques;

» Un quatrième vicaire général honoraire, de ce qui concerne les œuvres et l'enseignement religieux dans les lycées, colléges et institutions.

» Le secrétaire général de l'archevêché, outre l'expédition générale des affaires, la rédaction des actes, procès-verbaux, dispenses, lettres d'ordination, démissoires, etc., etc., est chargé des affaires concernant les dons et legs faits aux fabriques et aux établissements religieux.

» L'officialité métropolitaine est composée de l'official, d'un promoteur et d'un greffier.

» L'officialité diocésaine est composée d'un official, d'un vice-official et d'un promoteur, de cinq assesseurs et d'un greffier.

» Le vice-official est chargé de ce qui concerne les causes matrimoniales;

» Le promoteur, de ce qui se rapporte aux prêtres étrangers et habitués. »

LE NOIR.

ORDALIE ou ORDÉAL. *Voy.* EPREUVES SUPERSTITIEUSES.

ORDINAL. Les Anglais nomment ainsi un livre qui contient la manière de donner les ordres et de célébrer le service divin. Il fut composé après la prétendue réformation de l'Angleterre, sous le règne d'Edouard VI, successeur immédiat d'Henri VIII; on le substitua au pontifical et au rituel romain. Il fut, dit-on, revu par le clergé en 1552, et le parlement y donna la sanction de son autorité, pour qu'il servît de règle dans tout le royaume.

Le père Lequien, le père Hardouin, Fernell, et les autres théologiens catholiques qui ont attaqué la validité des ordinations anglicanes, ont écrit que *l'ordinal* anglican était l'ouvrage de la puissance séculière. Le père le Courrayer, qui a soutenu la validité de ces mêmes ordinations, s'est attaché à prouver que ce livre fut l'ouvrage du clergé, que le roi et le parlement n'y eurent point d'au-

tre part que de l'autoriser pour qu'il eût force de loi; mais ces preuves n'ont pas demeuré sans réplique.

On sait de qui était composé pour lors le clergé d'Angleterre : d'hommes qui, en embrassant l'hérésie, avaient perdu tout pouvoir et toute juridiction ecclésiastique, dont la plupart pensaient que l'ordre n'est pas un sacrement, et qu'eux-mêmes n'avaient aucune puissance spirituelle que celle qu'ils tenaient du roi. La question est de savoir si la formule qu'ils ont établie, quelle qu'elle soit, peut avoir aucune force de conférer des pouvoirs spirituels en vertu de l'autorité séculière. Les théologiens catholiques soutiennent que non, que cette formule d'ailleurs est insuffisante : le père Le Courrayer n'a pas prouvé le contraire. *Voyez* ANGLICAN.

BERGIER.

ORDINAND, homme qui doit recevoir les ordres. On voit, par les divers monuments de l'antiquité, avec quel soin l'Eglise voulait que les *ordinands* fussent examinés. Dès le troisième siècle, Tertullien et saint Cyprien; dans les suivants, saint Basile, saint Léon et d'autres Pères, en rendent témoignage, et cela est prouvé par les canons de plusieurs conciles. Cette discipline parut si sage à l'empereur Alexandre Sévère, qu'il voulut qu'elle fût observée à l'égard des gouverneurs des provinces. Lampride, *In Vita Alex. Sev.*

L'examen concernait non-seulement la foi et la doctrine, mais encore les mœurs et la condition des *ordinands*. On excluait des ordres tous ceux qui étaient suspects d'hérésie, ceux qui avaient été soumis à la pénitence publique, ceux qui étaient tombés dans les persécutions, qui étaient coupables de quelque grand crime, comme d'homicide, d'adultère, d'usure, de sédition, de s'être mutilés eux-mêmes, s'ils l'avaient commis depuis leur baptême; ceux qui avaient été baptisés par les hérétiques, ou qui souffraient que quelqu'un de leur famille persévérât dans le paganisme ou dans l'hérésie; et l'on prenait les plus grandes précautions pour écarter jusqu'au plus léger soupçon de simonie. Quant à la condition, l'on n'admettait point aux ordres les militaires, les esclaves, ni même les affranchis, sans la permission de leurs maîtres; ceux qui étaient engagés dans une société d'art ou de métier, ceux qui étaient chargés des deniers publics, et qui devaient en rendre compte, ceux que nous appelons *hommes d'affaires*, les bigames, les acteurs de théâtre. Bingham, *Orig. ecclés.*, l. 4, c. 3 et 4.

Quiconque est instruit de cette discipline, ne peut pas concevoir comment, dans nos derniers siècles, une foule d'écrivains ont voulu nous peindre les pasteurs de l'Eglise des quatre ou cinq premiers siècles comme des hommes sans mérite, ou comme des personnages d'une vertu très-suspecte. Nous sommes très-persuadé que ces saintes règles n'étaient pas observées fort scrupuleusement chez les hérétiques; que dans les temps de trouble on s'en est relâché, quelquefois par nécessité et par impossibilité de faire autrement; de là cette multitude d'évêques ariens qui étaient si peu dignes de leur caractère. Mais enfin ces règles ont toujours subsisté, les conciles ont veillé à leur observation, et souvent ont dégradé ceux qui ne les avaient pas respectées.

BERGIER.

ORDINATION, cérémonie par laquelle on donne les ordres. Dans l'Eglise romaine elle consiste dans l'imposition des mains de l'évêque sur la tête des ordinands, avec une formule ou une prière, et dans l'action de leur mettre à la main les instruments du culte divin, relatifs aux fonctions de l'ordre qu'ils reçoivent. L'imposition des mains n'a cependant lieu qu'à l'égard des trois ordres majeurs; savoir, l'épiscopat, la prêtrise et le diaconat.

La principale question, qui se présente sur ce sujet, est de savoir si l'*ordination* est ou n'est pas un sacrement; les protestants la regardent comme une simple cérémonie; les

catholiques soutiennent que c'est un sacrement, et ils le prouvent.

1° Les protestants mêmes ne peuvent refuser de reconnaître pour sacrement une cérémonie qui donne le Saint-Esprit, la grâce sanctifiante et des pouvoirs surnaturels ; or, tel est l'effet de l'*ordination*. *Joan.*, c. 20, ℣ 21, nous lisons que Jésus-Christ, après sa résurrection, dit à ses apôtres : « Comme mon Père » m'a envoyé, je vous envoie ; qu'en» suite il souffla sur eux et leur dit : » Recevez le Saint-Esprit ; les péchés » seront remis à ceux auxquels vous » les remettrez, et seront retenus à » ceux auxquels vous les retien» drez. » Personne, sans doute, ne niera que l'effet n'ait exactement répondu aux paroles. Les apôtres reçurent donc une mission semblable à celle de Jésus-Christ, le Saint-Esprit et le pouvoir de le communiquer, avec celui de remettre les péchés.

En effet, il est dit, *Act.*, c. 6, ℣ 6, que pour établir sept diacres, les apôtres leur imposèrent les mains, avec des prières ; c. 8, ℣ 17, que les apôtres, en imposant les mains sur les fidèles baptisés leur donnaient le Saint-Esprit ; c. 13, ℣ 2, que pendant qu'ils jeûnaient et célébraient la liturgie, le Saint-Esprit dit : Séparez-moi Paul et Barnabé pour l'ouvrage auquel je les destine ; qu'en conséquence ils continuèrent de jeûner et de prier ; qu'ils leur imposèrent les mains et les envoyèrent ; que ces deux hommes furent envoyés par le Saint-Esprit.

Saint Paul écrit à son disciple Timothée, c. 4, ℣ 14 : « Ne négligez » point la grâce qui est en vous, qui » vous a été donnée par l'esprit pro» phétique avec l'imposition des » mains des prêtres ; c. 5, ℣ 22, n'im» posez trop tôt les mains à per» sonne, et ne participez pas aux » péchés d'autrui ; II *Tim.*, c. 1, ℣ 6, je vous avertis de ressusciter la grâce de Dieu qui est en vous par » l'imposition de mes mains ; car » Dieu ne nous a pas donné un es» prit de crainte, mais de force, de » charité et de sobriété. » Il dit aux pasteurs de l'église d'Ephèse que le Saint-Esprit les a établis évêques ou surveillants pour gouverner l'Eglise de Dieu, *Act.*, c. 20, ℣ 28.

Nous ne nous arrêterons point à réfuter les différentes tournures dont les protestants se sont servis pour esquiver les conséquences de ces passages. En les rapprochant et en les comparant, ils nous paraissent prouver que les apôtres, en imposant les mains aux ordinands, ont cru leur donner la même mission et les mêmes pouvoirs qu'ils avaient reçus eux-mêmes de Jésus-Christ ; qu'ils ont cru leur communiquer le Saint-Esprit et la grâce nécessaire pour remplir fidèlement les fonctions de leur ministère, qu'ils ont voulu que ces évêques fissent de même à l'égard des nouveaux pasteurs qui devaient leur succéder dans le gouvernement de l'Eglise de Dieu. Cela posé, nous demandons s'il manque quelque chose à l'*ordination* pour être un vrai sacrement.

2° Nous n'avons point, comme les protestants, le privilége d'entendre l'Ecriture sainte comme il nous plaît ; nous en puisons le sens dans la tradition laissée par les apôtres à leurs disciples, et transmise par ceux-ci à leurs successeurs. Or, dans les lettres de saint Clément et de saint Ignace, instruits par les apôtres mêmes, dans les canons des apôtres qui nous ont conservé la discipline des trois premiers siècles, la hiérarchie des évêques, des prêtres et des diacres est représentée comme une institution divine, formée sur le modèle de l'ancien sacerdoce ; saint Clément, *Epist. I. ad Cor.*, n, 42. Il est dit qu'ils transmettent leur ministère et leurs fonctions à leurs successeurs, n. 44 ; qu'eux seuls doivent présider au culte divin, et que les fidèles doivent leur être soumis ; que l'évêque tient la place de Jésus-Christ et les prêtres celle des apôtres, saint Ignace, *Epist. ad Magnes.*, n. 6 ; qu'ils sont ordonnés par l'imposition des mains, *can. apost. I* ; qu'ils offrent à l'autel le sacrifice que Dieu a établi, *can. II* ; qu'ils forment un ordre sacré, *can. VI* ; que les évêques assemblés doivent décider les contestations ecclésiastiques, *can. XXX*. Voilà certainement

une mission, des pouvoirs, un caractère et des fonctions qui n'appartiennent point aux simples fidèles. Saint Irénée, saint Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène, saint Cyprien, nous attestent que cette discipline était observée au troisième siècle; elle était donc la même en Asie, en Afrique, en Italie et dans les Gaules; qui l'y avait introduite?

Nous ne faisons presque ici que copier les réflexions de deux théologiens anglicans, de Béveridge dans ses *Notes sur les Canons des apôtres*, et de Bingham dans ses *Origines ecclésiastiques*, l. 3 et 4. Nous ignorons pourquoi ces deux savants, qui ont prouvé comme nous que l'institution des évêques, des prêtres et des diacres, et les degrés de leur hiérarchie sont de droit divin, n'ont pas pris la peine d'examiner si leur *ordination* est ou n'est pas un sacrement; comment ils n'ont pas vu que c'est une conséquence nécessaire des passages et des monuments que nous venons de citer.

Encore une fois, si une cérémonie qui donne à celui qui la reçoit une mission, un caractère, une grâce et des pouvoirs surnaturels, n'est pas un sacrement, nous ne savons plus ce que l'on doit entendre sous ce nom.

3° Le concile de Trente n'a donc fait que confirmer la doctrine et l'usage reçus des apôtres, lorsqu'il a décidé que l'*ordination* est un vrai sacrement qui donne le Saint-Esprit, qui imprime un caractère sacré, qui communique le pouvoir d'offrir le saint sacrifice, et de remettre les péchés, etc., *sess.* 23, *can. I* et suiv. Il appuie cette doctrine sur les passages de l'Ecriture sainte que nous avons allégués, c. 1 *et seq.* Lorsque les apôtres et leurs disciples se sont donné des successeurs par l'*ordination*, ils leur en ont transmis, sans doute, la même idée et la même notion qu'ils en avaient eux-mêmes. Or, les pasteurs de l'Eglise, dans tous les siècles, se sont crus revêtus de la même mission, du même caractère, de la même grâce et du même ministère que les apôtres. La doctrine catholique a donc autant de témoins qu'il y a eu d'hommes ordonnés depuis les apôtres jusqu'à nous. Après quinze siècles il était un peu tard pour venir en enseigner une autre.

Nous demandons aux protestants qui n'ont point d'*ordination* et qui soutiennent qu'il n'en faut point, qui leur a donné le Saint-Esprit pour mieux entendre l'Ecriture sainte que les disciples des apôtres, que les pasteurs de l'Eglise catholique leurs successeurs, que ceux mêmes des églises schismatiques séparées d'elle depuis douze cents ans?

4° En effet, les sectes des chrétiens orientaux, les nestoriens, les jacobites, les Grecs, les Arméniens, donnent les ordres comme les Latins, par l'imposition des mains accompagnée de prières; ils sont persuadés que cette cérémonie vient de tradition apostolique, qu'elle confère une grâce particulière à ceux qui sont ordonnés, pour les rendre capables de remplir saintement les fonctions du ministère dont ils sont chargés; qu'elle met entre eux et les autres chrétiens une distinction fixe et constante, par conséquent qu'elle leur imprime un caractère; que celui qui a reçu un ordre inférieur, comme le sous-diaconat ou le diaconat, n'a pas pour cela le pouvoir d'exercer les fonctions de prêtre ou d'évêque, mais qu'il lui faut une nouvelle *ordination*. Ils sont donc très-persuadés que les ordres sont un sacrement, et ce n'est pas l'Eglise latine qui leur a donné cette croyance, puisqu'ils ont continué à la détester depuis leur schisme. Ainsi c'est contre toute vérité que les prétendus réformateurs ont soutenu que la distinction des ordres et la qualité de sacrement, qui leur est attribuée par les Latins, est une invention des papes, inconnue à l'ancienne Eglise.

Ces mêmes Orientaux regardent le sacerdoce comme un degré de dignité et d'autorité dans l'Eglise, qui ne peut être donné que par l'imposition des mains des évêques, successeurs des apôtres; et ils ne reconnaissent pour évêques que ceux qui ont reçu l'*ordination* épiscopale par les mains d'autres évêques, et qui, par cette succession constante, remontent jus-

qu'à Jésus-Christ. Jamais ils n'ont cru, comme les protestants, qu'une assemblée de laïques pût faire des prêtres ; jamais ils n'ont reconnu pour pasteurs légitimes que ceux auxquels l'évêque avait imposé les mains avec les prières et les cérémonies ordinaires. *Perpét. de la foi*, t. 5, l. 5, c. 6 et 8.

Fondés sur toutes ces preuves, les théologiens catholiques définissent l'*ordination* : un sacrement de la loi nouvelle, qui donne le pouvoir de faire les fonctions ecclésiastiques, et la grâce pour les exercer saintement.

Ils ne sont pas d'accord à déterminer quelles sont la matière et la forme essentielles de ce sacrement ; tous conviennent que l'imposition des mains est absolument nécessaire, aussi bien que la prière ; mais la formule de cette prière n'est fixée ni par l'Ecriture sainte ni par aucun monument des premiers siècles ; elle n'est pas littéralement la même dans l'église latine et chez les Orientaux ; mais le sens n'est pas différent. La grande question est de savoir si la *porrection* des instruments, usitée chez les Latins, est aussi essentielle que l'imposition des mains. La première n'a pas lieu dans les églises orientales, et cependant leurs *ordinations* sont regardées comme valides. De même qu'un prêtre latin a toujours été reçu comme tel dans l'Eglise grecque, ainsi un prêtre grec, syrien, égyptien, arménien, éthiopien, passe dans l'Eglise romaine pour validement ordonné; mais un prêtre anglican, un ministre luthérien ou calviniste, ne sont envisagés chez les Orientaux, non plus que chez nous, que comme de simples laïques sans *ordination*. Habert, dans son *Pontifical*, le père Morin et le père Goar dans leurs *Traités de l'Ordination*, exposent la discipline des Grecs sur ce point, celle des autres Orientaux y est conforme. *Perpét. de la foi*, *ibid.*, c. 7 et 10.

Parmi les reproches que les Grecs ont faits aux Latins, nous ne voyons pas qu'ils les aient blâmés d'avoir ajouté à l'imposition des mains la porrection des instruments, avec une formule qui y est relative. Ce symbole est en effet très-énergique et très-convenable, il est imité d'après la consécration des prêtres de l'ancienne loi. *Exod.*, c. 29, ℣ 24 et 35 ; *Num.*, c. 3, ℣ 3, etc.; il sert à distinguer l'*ordination* et les fonctions des divers ministres de l'Eglise. Ç'a été un trait de bizarrerie et de témérité de la part des anglicans qui ont conservé l'*ordination*, de retrancher la *porrection* des instruments, et d'imiter le rit des Orientaux plutôt que celui de l'Eglise romaine, puisque l'on ne peut pas décider avec une entière certitude que cette *porrection* n'est pas nécessaire. *Voyez* PRÊTRISE.

L'*ordination* des évêques se nomme communément *sacre* ou *consécration*. Leur principal privilége est de pouvoir seuls ordonner les ministres inférieurs de l'Eglise ; ce pouvoir leur a toujours été réservé, on le voit par les *Canons des apôtres*.

Selon l'ancienne discipline de l'Eglise, on ne connaît point les *ordinations* vagues; tout clerc était obligé de s'attacher à une église, de s'y destiner à une fonction pour laquelle il devait être ordonné. Dans le douzième siècle on se relâcha de cet usage, et il en est résulté plusieurs inconvénients; le concile de Trente a travaillé à le rétablir, en défendant d'ordonner un clerc qui ne serait pas pourvu d'un titre ou d'un bénéfice capable de le faire subsister. Mais la nécessité de fournir des vicaires et des desservants dans les paroisses et les églises succursales de la campagne, oblige les évêques à ordonner des prêtres sur un simple titre patrimonial.

Le pape Alexandre II a condamné les *ordinations* que l'on appelle *per saltum*, c'est-à-dire qu'il a défendu d'élever aux ordres majeurs un clerc qui n'aurait pas reçu les ordres mineurs, et plus encore de conférer un des ordres majeurs à celui qui n'aurait pas reçu l'ordre qui doit précéder, comme d'ordonner prêtre un homme qui n'est pas diacre. Quoique plusieurs théologiens aient soutenu que ces sortes d'*ordinations* seraient valides sans être légitimes, leur sentiment n'est pas suivi; et si l'on peut en citer des exemples, c'étaient des abus.

Tout le monde sait que les femmes sont incapables de recevoir aucun ordre ecclésiastique, et que pour être ordonné validement, un homme doit être baptisé et consentir librement à son *ordination*. BERGIER.

ORDINATIONS ANGLICANES. *Voyez* ANGLICAN.

ORDRE et DÉSORDRE (*Théol. mixt. philos. cosmol. psychol. et mor.*) — Il n'est personne parmi les savants et tous les observateurs judicieux de la nature qui ne constate dans les séries des faits cosmologiques un *ordre* admirable. Cet ordre est si grand, si profond, si universel, et, en même temps, si minutieux que le seul problème qu'on se pose, à la vue de la plus petite apparence de *désordre*, est celui d'en pénétrer la cause, la mystérieuse raison d'être qui lèvera le voile devant l'esprit et fera apparaître aussitôt le fait obscur dans une lumineuse auréole de précautions sublimes de la nature à cet égard.

La nature physique présente des mystères à l'esprit du savant, elle ne présente aucun *désordre*.

Et dans la catégorie des faits moraux, le *désordre* le plus évident se révèle parfois parmi les hommes, s'y révèle même presque toujours : la vertu n'est pas ordinairement suivie des conséquences qu'elle devait engendrer ; le crime est ordinairement heureux ; ordinairement aucune compensation ne se produit sur la terre ; le juste meurt persécuté ; le scélérat meurt dans la gloire. Il y a des faits contraires sans doute, et très-éclatants, surtout quand il s'agit des grandes destinées qui intéressent des nations entières ; mais ces faits sont rares, et ils ne paraissent se montrer, de loin en loin, que pour empêcher ceux qui réfléchissent d'oublier qu'il est une Providence qui se réserve toujours le dernier mot.

Cependant les positivistes matérialistes n'admettent que la vie présente, en sorte que, selon leur système, c'est le *désordre* moral qui a souvent gain de cause, puisqu'il ne reste aucune vie future où puisse se rétablir le règne de la justice, et, par compensation, élever le *désordre* à la dignité de l'*ordre* lui-même. Je leur dis : voyez dans la nature physique et jugez par elle de la nature morale. Se pourrait-il qu'il fût dans les destinées éternelles des êtres que, dans la matière, ce fût l'*ordre* parfait le plus minutieux qui triomphât toujours, et que, dans la série des événements moraux, ce fût si souvent le *désordre* qui eût ainsi la belle.

Sans même remonter à la rectitude nécessaire de la cause universelle, et en ne faisant que de la science expérimentale positive, tout jugement droit est conduit, par l'observation du monde physique, à la foi en une autre vie pour les êtres moraux.

L'*ordre* dans une des séries est la garantie et la prédiction certaine de l'*ordre* définitif dans l'autre série :

Cet *ordre* ne peut se concevoir qu'avec une vie future ;

Donc nous sommes immortels.

Vous dites : que sommes-nous, misérables humains, pour que la cause universelle s'occupe ainsi de nous ? Mais, elle se préoccupe bien, cette cause universelle, du grain de sable, pour prendre soin à ce que tout s'y passe avec *ordre* et selon des lois fixes ; c'est cette préoccupation de tout instant qui constitue le grand *ordre* de la nature matérielle. Et elle abandonnerait aux hasards de tous les *désordres*, l'insecte intelligent, qui est à son image puisque, comme elle, il est pensif ?

L'harmonie est la loi du monde des corps ; et elle ne serait pas la loi du monde des âmes ! Elle est la loi universelle. Soyez panthéistes si vous le voulez, vous n'y gagnerez rien, car cette loi de l'harmonie n'en restera pas moins la loi inexorable de tous les mondes, et si elle est violée dans une phase de telle ou telle durée, elle doit se trouver rétablie dans une autre phase de la même durée. En statique, c'est le parallélogramme des forces ; en morale, c'est la vie future équilibrant celle-ci. Voilà la loi panthéistique absolue. Si vous en restez là, le coupable n'a devant lui que l'effroi de la rigide justice. Si vous ajoutez la bonté d'un père dans la cause, l'espérance peut renaître pour

le coupable lui-même, mais sans compromission de la justice.

Il n'y a que dans l'absurdité de l'athéisme, c'est-à-dire de l'effet sans cause, que l'humanité peut chercher le désespoir ou l'espoir du néant.

LE NOIR.

ORDRE, caractère, pouvoir, ministère ecclésiastique, conféré à un homme par l'ordination. Le concile de Trente, *sess.* 23, après avoir décidé que l'ordination est un sacrement qui donne le Saint-Esprit, et imprime un caractère ineffaçable, distingue sept *ordres* outre l'épiscopat; savoir, trois *ordres* sacrés ou majeurs, qui sont la prêtrise, le diaconat et le sous-diaconat, et quatre *ordres mineurs*, qui sont ceux d'acolyte, d'exorciste, de lecteur et de portier. La distinction de ces divers degrés, et le plus ou moins de proximité qu'ils ont au sacerdoce, sont la raison pour laquelle on les a nommés *ordres*. Le concile décide encore qu'il y a de droit divin dans l'Eglise une hiérarchie composée des évêques, des prêtres et des ministres ou des diacres. *Voyez* HIERARCHIE, et les noms de chaque *ordre* en particulier. Il décide enfin que les évêques sont, de droit divin, supérieurs aux simples prêtres. *Voyez* EPISCOPAT, EVÊQUES.

Plusieurs théologiens ont disputé pour savoir si le sous-diaconat et les *ordres mineurs* sont des sacrements, le concile de Trente ne le décide pas formellement; mais en prononçant que l'*ordre* ou l'ordination est un sacrement, et en donnant le nom d'*ordre* aux divers degrés de ministre qui approchent plus ou moins du sacerdoce, il semble décider que tout ce qui est *ordre* est sacrement. Il fait remarquer que tous ces degrés tirent leur dignité et leur importance de la relation qu'ils ont de près ou de loin avec l'auguste sacrifice des autels, et avec le pouvoir de remettre les péchés. Aussi le sentiment presque général parmi les théologiens est que non-seulement le sous-diaconat, mais encore les quatre *ordres mineurs* sont des sacrements; tous conviennent qu'un clerc ne peut et ne doit pas recevoir deux fois le même *ordre*; d'où l'on conclut que chacun de ces degrés imprime un caractère ineffaçable.

Les Grecs et les autres sectes de chrétiens orientaux regardent comme des *ordres* le sous-diaconat, l'office de lecteur et celui de chantre; ils ne connaissent pas d'autres *ordres mineurs*. *Perpét. de la foi*, t. 5, l. 5, c. 6.

Mosheim, qui semble n'avoir entrepris son histoire ecclésiastique que pour censurer la conduite de l'Eglise catholique, attribue à des motifs peu louables l'institution des *ordres mineurs*. « Au troisième siècle, » dit-il, les évêques s'attribuèrent » beaucoup plus d'autorité qu'ils n'en » avaient eu auparavant; ils dimi- » nuèrent insensiblement les droits, » non-seulement des simples fidèles, » mais des prêtres. Un des princi- » paux auteurs de cette nouvelle dis- » cipline fut l'évêque Cyprien, comme » le plus entêté qui fut jamais des » prérogatives de l'épiscopat. Cette » innovation ne manqua pas d'intro- » duire des vices parmi les ministres » de l'Eglise, le luxe, la mollesse, » l'arrogance, la fureur de disputer. » Plusieurs évêques, surtout ceux » qui occupaient les plus grands » siéges et les plus riches, s'arrogè- » rent les droits et les ornements des » souverains, un trône, des officiers, » des habits pompeux, pour en im- » poser au peuple. Les prêtres imi- » tèrent l'exemple des évêques, né- » gligèrent leurs devoirs pour se » livrer à la mollesse; les diacres, » attentifs à profiter de l'occasion, » s'emparèrent des droits et des » fonctions du sacerdoce. Telle est, » selon moi, continue Mosheim, l'o- » rigine *des ordres mineurs*, des sous- » diacres, des acolytes, etc. L'Eglise » aurait pu s'en passer, s'il y avait » eu plus de piété et de vraie reli- » gion parmi ses pasteurs. Dès que » les évêques et les prêtres se furent » dispensés des fonctions qui leur » paraissaient trop basses, les dia- » cres firent de même, et voulurent » avoir des inférieurs. »

Ainsi la malignité des hérétiques trouve des sujets de scandale dans les choses les plus innocentes et

même les plus louables; nous soutenons que l'institution des *ordres mineurs* a eu des motifs diamétralement opposés à ceux que Mosheim a forgés.

1° Lorsque les fidèles étaient encore peu nombreux, un seul homme zélé et laborieux pouvait suffire à toutes les fonctions du sacerdoce. Ainsi dans les campagnes un seul curé dessert une paroisse entière, lorsqu'elle n'est pas fort étendue, sans être aidé par des clercs ; mais si son troupeau est nombreux et distribué dans plusieurs hameaux, il est obligé de s'associer au moins un vicaire. De même dans les premiers siècles, à mesure que la multitude des chrétiens augmenta, et lorsqu'une église renfermait plusieurs milliers de fidèles, un seul évêque ne pouvait plus suffire à remplir tous les devoirs et toutes les fonctions. Selon l'opinion commune, pendant les quinze premières années, les douze apôtres et plusieurs disciples demeurèrent rassemblés à Jérusalem ; tous, sans doute, concouraient pour lors aux fonctions du sacerdoce; lorsqu'ils se trouvèrent surchargés, ils s'associèrent sept diacres, *Act.*, c. 6, ỳ 2. Accuserons-nous les apôtres d'en avoir agi ainsi par l'orgueil et par mollesse, parce qu'ils dédaignaient des fonctions qui leur parurent trop basses, par l'ambition d'avoir des inférieurs, parce qu'ils manquaient de piété et de vraie religion ? Mosheim n'a pas vu qu'en calomniant les évêques du troisième siècle, il donnait lieu aux incrédules de former la même accusation contre les apôtres.

2° La haute idée que l'on avait conçue du saint sacrifice et de tout ce qui y a du rapport, fit comprendre que l'aspect d'un grand nombre de ministres rassemblés autour de l'autel, occupés à remplir différentes fonctions, rendait la cérémonie plus auguste, inspirait plus de piété et de respect aux fidèles. Les apôtres avaient fait de même, puisque le tableau de la liturgie apostolique, tracé dans l'Apocalypse, nous représente le pontife qui préside assis sur un trône, revêtu d'habits majestueux, environné de vingt-quatre vieillards ou prêtres, et des anges qui concourent à la pompe de la cérémonie. Les apôtres, sans doute, n'avaient pas dessein d'en imposer au peuple, mais de lui imprimer le respect et la piété.

Si au troisième siècle l'on avait eu, touchant l'eucharistie, le même sentiment que les protestants, l'on n'aurait pas eu besoin de tout cet appareil. Lorsqu'il n'est question que de préparer du pain et du vin sur une table, de couper ce pain en morceaux, de réciter les paroles de l'institution et d'inviter les assistants à en prendre, à quoi serviraient des ministres de différents *ordres ?* Mais l'on n'a jamais ainsi célébré la liturgie dans l'Eglise de Dieu. Comme l'on a toujours cru que Jésus-Christ est véritablement présent sur les autels, on a conclu qu'il devait y recevoir nos adorations, et que l'on ne pouvait lui rendre un culte trop pompeux. Dès qu'il a plu aux protestants de retrancher ce culte, il a fallu par intérêt de système l'attribuer à des motifs odieux. En reprochant aux catholiques d'imiter les fonctions du sacerdoce judaïque, ils ont jugé qu'il était mieux de mettre leurs assemblées au ton de celle des Juifs modernes dans les synagogues.

3° Si les fonctions d'un pasteur catholique n'étaient pas plus étendues que celles d'un ministre luthérien ou calviniste, un clergé nombreux serait très-superflu. Il ne faut pas une multitude d'hommes pour prêcher, pour présider à la cène et à la prière publique. Mais lorsque à l'instruction il faut joindre l'administration des sacrements, le soin des pauvres, la visite des malades, la vigilance sur les établissements de charité, sur la décence du culte, sur l'ornement des églises, etc., c'est autre chose. Les ministres protestants n'ont presque rien à faire, les pasteurs catholiques sont souvent surchargés; plus les évêques du troisième siècle étaient laborieux et zélés, plus ils avaient besoin de ministres inférieurs. Ils ont donc eu des motifs tout différents de ceux que Mosheim leur a prêtés, et il n'est pas vrai que l'institution

des *ordres mineurs* ait donné lieu aux inconvénients que ce protestant leur reproche.

D'ailleurs les évêques des premiers siècles comprirent d'abord la nécessité de former de jeunes clercs, de les accoutumer de bonne heure aux fonctions du service divin, de faire dans la maison épiscopale ce que l'on fait aujourd'hui dans les séminaires. Telle est la véritable origine de l'institution des *ordres mineurs*; on en a senti l'utilité, puisque cet usage s'est conservé jusqu'à nous.

Les curés des grandes paroisses de Paris ont un état aussi considérable que quelques évêques, leur clergé est aussi nombreux, et l'office de leur église est aussi pompeux que celui de plusieurs cathédrales. Quand les protestants et les incrédules se réuniraient pour soutenir que ces pasteurs se conduisent ainsi par mollesse, par vanité, par l'envie de s'arroger les droits et les fonctions de l'épiscopat, s'ensuivrait-il que cela est vrai?

4° Un nouveau trait de maladresse de la part de Mosheim a été d'attribuer de l'ambition, du faste, de l'arrogance et de la mollesse à saint Cyprien, évêque le plus laborieux, le plus zélé, le plus charitable, le plus exact observateur de la pauvreté qui fut jamais. Il était, dit son accusateur, entêté des prérogatives de l'épiscopat, c'est-à-dire qu'il était exact à faire observer dans son clergé la discipline ecclésiastique, l'ordre et la subordination nécessaire pour entretenir la décence et la paix. Cette subordination était commandée par les Epîtres de saint Paul, par celles de saint Ignace, par les canons des apôtres, plus anciens que saint Cyprien.

D'ailleurs cet évêque de Carthage avait-il quelque autorité dans l'Eglise grecque, pour y faire regarder comme *ordres mineurs* l'office des sous-diacres, des lecteurs et des chantres? Il n'avait pas plus d'influence dans l'Eglise latine, puisque, à la réserve des évêques d'Afrique, aucun autre ne voulut adopter la discipline que saint Cyprien voulait établir, de faire rebaptiser ceux qui avaient été baptisés par des hérétiques. Les protestants ont grand soin de faire remarquer la résistance que fit cet évêque aux remontrances des papes, et le peu de déférence qu'il avait à leur autorité; et en même temps ils s'efforcent de le décréditer en le peignant comme un homme entêté à l'excès des prérogatives de l'épiscopat.

5° Avant d'attribuer tant de vices aux évêques du troisième siècle, il aurait été à propos de prévoir les conséquences. Si ce que Mosheim en a dit est vrai, il s'ensuit que depuis cette époque, et avant même que le christianisme fût solidement établi, Jésus-Christ, loin de tenir à son Eglise les promesses qu'il lui avait faites, l'a livrée à la discrétion de pasteurs corrompus par le luxe et par la mollesse, orgueilleux, ambitieux, disputeurs, entêtés, plus occupés de leurs prérogatives que du salut des âmes, qui n'avaient ni piété ni vraie religion. Selon saint Paul, Dieu a donné des pasteurs pour l'édification du corps de Jésus-Christ, *Ephes.*, c. 4, ℣ 12; selon Mosheim, il ne les a donnés que pour la destruction de ce même corps, et ils y ont constamment travaillé dans tous les siècles.

Le seul évêque du troisième siècle, qui ait ressemblé au tableau tracé par ce protestant, est Paul de Samosate, hérétique scandaleux, condamné et déposé pour ses erreurs et ses mœurs déréglées; a-t-il été ainsi traité parce qu'il ressemblait à tous ses collègues?

Voilà comme se laissent aveugler par leurs préjugés des théologiens protestants qui semblent d'ailleurs être judicieux et instruits.

BERGIER.

ORDRE MILITAIRE. Comme ce qui regarde les *ordres militaires* tient pour le moins autant à l'histoire civile et politique des peuples de l'Europe qu'à l'histoire ecclésiastique, nous ne parlerons des principaux de ces *ordres* que pour exposer les motifs de leur institution, et pour répondre à quelques reproches qui ont été faits à ce sujet par des censeurs très-imprudents.

Il n'est plus nécessaire de réfuter les auteurs qui ont voulu attribuer à

Constantin l'institution des *ordres militaires*, et en particulier de celui de Saint-Georges, ni ceux qui ont fait remonter au huitième siècle l'établissement de celui de Saint-André en Ecosse ; tout le monde est aujourd'hui convaincu que la chevalerie n'a commencé que pendant les croisades, et date seulement de la fin du onzième siècle.

L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, nommé aujourd'hui l'*ordre de Malte*, qui est le plus ancien de tous, est né dans la Palestine. Il fut composé d'abord de religieux hospitaliers. Quelques marchands d'Amalphi, ville du royaume de Naples, obtinrent du calife des Sarrasins la permission d'établir à Jérusalem un hôpital pour les pèlerins indigents ou malades. Les religieux qui le desservaient, furent nommés *hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, parce que leur église était dédiée à saint Jean-Baptiste. L'an 1099, lorsque cette ville eut été prise par les croisés, l'hôpital de Saint-Jean fut enrichi par les princes, qui en firent la capitale de leur royaume. Sous Baudoin II, l'an 1104, Raymond Dupuy, administrateur de l'hôpital, offrit de faire avec ses frères et à ses propres dépens la guerre aux mahométans. Cette offre fut acceptée et approuvée par le pape. Aux trois vœux solennnels de religion, les hospitaliers en ajoutèrent un quatrième, par lequel ils s'engageaient à défendre des insultes des Sarrasins les pèlerins qui allaient visiter les lieux saints. Ainsi cet *ordre* hospitalier dans son origine, devint militaire. Ce n'est point à nous de rapporter les exploits des chevaliers ni les révolutions que cet *ordre* célèbre a essuyées ; on peut s'en instruire dans l'histoire qu'en a faite l'abbé de Vertot.

Sur ce modèle fut institué dans la même ville, l'an 1118, l'*ordre des Templiers*, ainsi nommés parce que la maison habitée par les chevaliers était sur l'emplacement du temple de Jérusalem. Les fondateurs furent Hugues des Payens, Geoffroi de Saint-Aldemar ou de Saint-Omer, et sept autres personnes. Cet *ordre* fut confirmé l'an 1128 dans le concile de Troyes, et assujetti à une règle que saint Bernard dressa pour les chevaliers. Leur destination était de veiller à la sûreté des chemins, et de protéger les pèlerins. On sait que cet *ordre* fut supprimé dans le concile général de Vienne l'an 1311. L'histoire en a été écrite par Dupuy, et réimprimée à Bruxelles en 1751.

L'*ordre du Saint-Sépulcre* fut établi l'an 1120, pour garder le saint sépulcre et le préserver de la profanation des infidèles.

Celui des chevaliers teutoniques, ou de Notre-Dame des Allemands, fut encore érigé dans la Palestine, l'an 1190, pendant le siége d'Acca ou de Saint-Jean d'Acre, autrefois Ptolémaïde. Des marchands de Brême et de Lubec se vouèrent au service des malades et établirent un hôpital. Les princes allemands qui se trouvaient à ce siége, résolurent d'instituer parmi la noblesse de leur nation une confraternité destinée à cette bonne œuvre. Elle fut approuvée par le pape Célestin III, l'an 1192. Les chevaliers faisaient vœu de défendre la religion chrétienne et la terre sainte, et de pourvoir au besoin des pauvres. Lorsqu'ils furent retournés dans leur pays, Conrad, duc de Mazovie et de Cajavie, implora leur secours pour se défendre contre les irruptions des Prussiens idolâtres qui désolaient ces états ; il leur céda deux provinces et toutes les terres qu'ils pourraient conquérir sur ces barbares. Dans l'espace de cinquante ans, ils conquirent en effet la Prusse, la Lithuanie, la Poméranie, etc. Plusieurs savants du Nord ont fait l'histoire de cet *ordre*, dont le grand-maître, Albert de Brandebourg, embrassa le luthéranisme avec la plupart des chevaliers, l'an 1523.

Les *ordres militaires*, institués en Espagne et en Portugal, ont eu pour objet de défendre ce royaume contre les Maures ou Barbaresques. Ceux qui ont été établis dans les autres états d'Europe, sont de simples marques d'honneur, par lesquelles les souverains récompensent les sujets qui leur ont rendu des services distingués, soit dans le militaire, soit ailleurs.

Par ce simple exposé, il est évident que les *ordres militaires* ont pris nais-

sance dans un temps où l'Europe n'avait que deux espèces d'habitants; savoir, les nobles toujours armés, et les colons toujours esclaves, et où les premiers cherchaient à concilier la dévotion avec le métier des armes. L'objet de leur établissement était louable, et tous ont rendu d'abord de grands services; plusieurs ont ensuite dégénéré, c'est le sort de toutes les institutions humaines.

Fabricius et d'autres protestants n'ont approuvé ni les croisades ni les services rendus par les *ordres militaires*; ils ont dit que les seuls moyens légitimes de propager le christianisme sont ceux dont les apôtres se sont servis; savoir, l'instruction, les exemples de vertu et la patience. Ils ont gémi de ce que la foi chrétienne a été prêchée dans le Nord l'épée à la main par les chevaliers teutoniques. Ces violences, disent-ils, étaient plus propres à irriter les Barbares qu'à les convertir, elles déshonorent notre religion, et sont directement contraires à l'esprit de charité que Jésus-Christ a voulu inspirer à tous les hommes. Les incrédules n'ont pas manqué d'enchérir sur ces déclamations : sont-elles aussi bien fondées qu'elles le paraissent d'abord ?

1° L'on confond deux choses très-différentes, l'objet, l'intention, la conduite des chevaliers et celle des missionnaires. On suppose que les croisades et les exploits militaires des chevaliers avaient pour premier objet la conversion des infidèles : c'est une fausseté. Leur destination était de défendre les chrétiens contre les attaques, les insultes et la violence des infidèles, soit musulmans, soit idolâtres ; de prévenir leurs irruptions, de réprimer leur brigandage. Où est le crime? La religion chrétienne, aussi bien que la loi naturelle, défend la violence de particulier à particulier, parce qu'ils sont protégés par les lois, mais elles ne défendent point aux nations d'opposer la force à la force, la guerre à la guerre, les représailles aux hostilités, parce qu'il n'y a point d'autre moyen praticable pour se mettre en sûreté. Que les guerriers soient chevaliers ou soldats, volontaires ou enrôlés, religieux ou séculiers, cela est égal; la question se réduit à savoir si le christianisme réprouve l'usage des armes dans tous les cas, et si tout exploit militaire est condamné par l'Evangile.

Jamais les chevaliers ne se sont érigés en prédicateurs, et jamais les missionnaires n'ont été armés ; les Barbares étaient des animaux farouches ; il fallait commencer par en faire des hommes en les domptant par la force, avant de penser à en faire des chrétiens : le premier de ces exploits était l'affaire des chevaliers, le reste était réservé aux missionnaires. Lorsque les guerriers avaient fait leur métier, ils protégeaient les missionnaires, pour que ceux-ci pussent faire paisiblement le leur. Encore une fois, nous ne voyons pas où est le crime. Quand les chevaliers, contents d'avoir forcé les Barbares au repos, n'auraient pas pensé à leur donner une religion pour les apprivoiser, on ne pourrait pas encore les juger coupables ; s'ils ont poussé le zèle de religion plus loin, nous prions nos adversaires de nous dire en quoi ce second motif a pu rendre le premier illégitime.

On dit que ce moyen était plus propre à révolter les Barbares qu'à les convertir; mais le contraire est prouvé par l'événement, puisqu'enfin ils se sont convertis, et que tout le Nord est devenu chrétien. Ils ont massacré cent missionnaires, et ceux-ci se sont laissé égorger comme les apôtres.

2° Jésus-Christ, loin de permettre à ses apôtres d'user de violence pour convertir, leur a ordonné au contraire de la souffrir : mais les apôtres n'ont pas eu d'abord à instruire des Barbares arrivés à main armée dans l'empire romain, et occupés à le ravager; ils prêchaient l'Evangile dans un pays où il y avait des lois, de la police, un souverain et un gouvernement bon ou mauvais. Mais s'ils avaient été placés sur une frontière infestée par des hordes d'Arabes idolâtres, par des armées de Perses, adorateurs du feu, par des

bandes de Scythes farouches, est-il bien certain qu'ils auraient ordonné aux fidèles de se laisser massacrer sans résistance? Nous sommes persuadé qu'ils les auraient encouragés à se défendre; et si les Romains victorieux avaient réussi à dompter tous ces Barbares par les armes, les apôtres auraient marché sans hésiter sur la trace des armées, et seraient allés planter la croix à la place des aigles romaines. Autre chose était de souffrir patiemment la persécution des magistrats, des officiers du prince et du souverain lui-même, et autre chose de se laisser tuer par des Barbares étrangers, exerçant le brigandage contre le droit des gens.

On répliquera que les mahométans étaient en possession de la Palestine lorsque les croisés sont allés les attaquer chez eux. Mais les empereurs grecs n'avaient pas cédé la Palestine aux mahométans par des traités solennels, et depuis longtemps ils imploraient les secours des princes chrétiens. Les mahométans menaçaient d'envahir l'Europe entière; ils avaient déjà conquis la Corse, la Sicile et une partie de la Calabre; fallait-il attendre qu'ils revinssent pour les repousser? L'événement a prouvé que le seul moyen de les affaiblir était d'aller les attaquer chez eux. Il en était de même des Maures à l'égard de l'Espagne, et des Barbares du Nord relativement aux divers états de l'Allemagne.

3° Si les chrétiens du douzième et du treizième siècles avaient péché dans la manière de maintenir leur religion, et dans les moyens qu'ils ont employés pour la défendre, ce ne serait pas aux protestants qu'il conviendrait de les condamner. Ils ont toujours soutenu qu'il leur était permis de prendre les armes contre le souverain, pour obtenir la liberté de conscience, et pour la conserver lorsqu'elle leur avait été accordée, et ils se sont conduits partout selon cette maxime. Nous voudrions savoir par quelle loi il est plus permis de faire la guerre au gouvernement sous lequel on est né, qu'à des Barbares qui en veulent non-seulement à notre religion, mais à nos biens, à notre liberté et à notre vie. Les incrédules n'ont pas meilleure grâce à répéter les reproches des protestants, puisqu'ils soutiennent comme eux que la tolérance illimitée est de droit naturel, que tout homme est autorisé par la loi naturelle à croire et à professer telle religion qu'il lui plaît, et à défendre cette précieuse liberté par toute voie quelconque. Nous demandons pourquoi les chrétiens croisés n'ont pas dû jouir de cette liberté dans la Palestine, aussi bien qu'en France, et pourquoi les Allemands convertis au christianisme ont dû souffrir que les Prussiens idolâtres vinssent renverser leurs autels? *Voyez* Croisades, Missions.

Bergier.

ORDRES MONASTIQUES ou **RELIGIEUX**, congrégation ou société de religieux soumis à un seul chef, qui observent la même règle et portent le même habit. On peut réduire les *ordres religieux* à cinq classes; savoir, moines, chanoines réguliers, chevaliers, clercs réguliers et mendiants: nous avons parlé de chacun sous leur titre particulier.

Au mot Moine, nous avons exposé l'origine de l'état religieux, et nous en avons suivi les progrès dans les différents siècles; nous avons fait voir que cet état n'a rien que de louable; que, dans tous les temps, il a rendu de grands services à la religion. Au mot Monastère, nous avons prouvé que les biens possédés par les religieux leur appartiennent légitimement, et qu'il n'est pas vrai que cette possession nuise au bien public. Enfin, au mot Mendiant, nous avons justifié la mendicité des religieux pauvres. Dans ces divers articles, nous avons répondu aux accusations que les hérétiques, les incrédules et les faux politiques ont formées contre l'état religieux. Il nous reste peu de chose à dire pour achever d'en faire l'apologie; elle nous a paru bien faite dans la brochure intitulée: *de l'Etat religieux*, qui vient d'être publiée (1).

(1) Notre époque a produit un beau livre sur les ordres religieux: nous l'avons déjà nommé: c'est l'ouvrage en 2 gros volumes in-8, de M. de Montalem-

On demande pourquoi cette multitude d'*ordres religieux?* à quoi bon cette variété d'habits et de régimes? Le concile de Latran, tenu l'an 1215, avait défendu d'établir de nouveaux *ordres;* un concile de Lyon, tenu soixante ans après, avait renouvelé cette défense; pourquoi a-t-elle été mal observée? Nous devons satisfaire à toutes ces questions, pour les avantages et les inconvénients de la discipline actuelle.

Nous pourrions nous borner à répondre que la multitude et la variété des *ordres religieux* a eu pour but de contenter tous les goûts, et de satisfaire toutes les inclinations. Tel qui veut embrasser la vie des chartreux, ne voudrait pas entrer chez les bénédictins ou chez les chanoines réguliers: celui qui se sent porté à faire profession dans un *ordre* mendiant, ne voudrait pas vivre chez les moines rentés, etc. Il est étonnant que nos philosophes, si zélés partisans de la liberté, qui regardent les vœux monastiques comme un esclavage insupportable, ne veuillent pas seulement accorder à ceux qui aspirent à l'état religieux, la liberté de choisir entre les divers régimes auxquels il faut s'engager par les vœux : nous ne comprenons rien à cette contradiction.

Mais il y a des raisons plus solides. La variété des *ordres religieux* est venue des divers besoins de l'Eglise, dans les différents siècles et dans les divers climats, et de la différence des bonnes œuvres auxquelles ils se destinaient. Les fondateurs des *ordres* ont vu et senti ces besoins chacun à leur manière; ils ne se sont pas concertés, puisque les uns ont vécu en Orient, les autres en Occident; les uns au quatrième ou au sixième siècle, les autres au douzième ou au treizième. Ceux qui ont institué un *ordre religieux* en Angleterre, ont consulté l'utilité, le goût, les mœurs de leur pays sans s'informer de ce qui pouvait mieux convenir en Italie; les fondateurs espagnols ne se sont pas crus obligés de savoir si leur institut serait goûté en Allemagne, etc.

Lorsque saint Benoît dressa sa règle, il avait sous les yeux celle des moines de la Thébaïde; mais il comprit que l'austérité de celle-ci n'était pas supportable dans nos climats : il fut forcé de la mitiger pour ses religieux. Ceux qui ont formé des instituts dans les pays du Nord, auraient été des imprudents s'ils avaient imposé à leurs prosélytes la multitude et la rigueur des jeûnes observés par les caloyers grecs et syriens. Il a donc fallu avoir égard au temps, aux lieux, au ton des mœurs, aux circonstances sous lesquelles on se trouvait.

La même raison a déterminé les papes, lorsqu'ils ont approuvé et confirmé les différents *ordres religieux* récemment établis; ils n'ont consulté que les besoins et l'utilité de l'Eglise, relativement au temps et aux lieux pour lesquels les fondateurs avaient travaillé. S'ils avaient eu l'esprit prophétique, ils auraient prévu les inconvénients qui naîtraient lorsque les circonstances auraient changé, lorsqu'un institut formé en Italie serait transporté en France ou en Allemagne, se trouverait en concurrence avec un autre, ne pourrait plus rendre les mêmes services, etc. Mais ceux qui sont si prompts à blâmer les papes, sont-ils eux-mêmes divinement inspirés pour prévenir les inconvénients qui résulteraient de la suppression de l'état religieux, de l'uniformité qu'ils voudraient y introduire, de l'enlèvement des biens monastiques, etc.?

Lorsque les *ordres religieux* ont été transplantés d'un pays dans un autre, ils y ont été appelés et établis par les souverains, par les grands, par les officiers municipaux, par les peuples, à cause des services particuliers qu'ils rendaient, et dont on sentait l'utilité

bert, intitulé: *Les Moines de l'Occident*; l'auteur y montre, dans le beau style de l'école lamenaisienne, les ordres monastiques réédifiant, à la suite des barbares qui détruisaient la civilisation romaine, et dans l'ordre matériel, et dans l'ordre intellectuel, et dans l'ordre moral, sur les ruines de cette antique civilisation, une civilisation nouvelle, la civilisation chrétienne dont nous profitons aujourd'hui. On peut reprocher peut-être à ce beau livre de ne pas faire assez la part de la critique, il est tout à l'admiration; mais quand il établit que c'est aux moines que nous devons tout ce que nous a légué de bon le moyen âge: sol aménagé; conservation de l'antiquité littéraire; développement des principes de la morale civilisatrice, etc., il n'établit que la vérité.

LE NOIR.

pour lors. Ce n'est ni par une fausse dévotion ni par caprice que l'on a voulu en avoir de plusieurs espèces dans une même ville; c'est par besoin, ou, si l'on veut, pour la commodité du public. De tout temps les hommes de tous les états ont cherché leur commodité pour satisfaire aux devoirs et aux pratiques de religion. Si ce défaut a été poussé à de trop grands excès, ce n'est ni à l'Eglise, ni aux papes, ni aux évêques qu'il faut s'en prendre; on aurait trouvé fort mauvais qu'ils se refusassent aux désirs des peuples, et ce serait porter un peu trop loin la sévérité que de soutenir que les religieux eux-mêmes ont dû résister aux facilités qu'on leur donnait d'étendre leurs intérêts.

Nous n'avons garde de douter de la sagesse et de la solidité des raisons pour lesquelles les conciles de Latran et de Lyon avaient défendu en 1215 et en 1275 d'établir de nouveaux *ordres religieux*; mais ceux qui blâment les papes d'avoir promptement violé cette défense, en approuvant les *ordres* de saint François et de saint Dominique, ne consultent ni les dates ni les circonstances. Saint François avait commencé à rassembler des disciples dès l'an 1209, et avait obtenu la même année l'approbation verbale du pape Innocent III. Ce pontife ne la renouvela, l'an 1210, qu'après avoir écouté, pour et contre, l'avis des cardinaux. L'institut des franciscaines ou religieuses de sainte Claire commença l'an 1212. La défense faite sous le même pontife à Latran, l'an 1215, ne pouvait donc plus regarder les franciscains: et l'on prétend que saint François lui-même s'adressa à ce concile, et en obtint l'approbation verbale. Honoré III, successeur d'Innocent, par sa bulle de l'an 1223, ne fit que confirmer ce qui était déjà fait.

Saint Dominique accompagna l'évêque de Toulouse au concile de Latran, et y fut présent; il y allait précisément pour demander à Innocent III la confirmation de son institut. La promesse que lui en fit ce pontife ne fut pas donnée à l'insu ni contre le gré du concile. D'ailleurs, saint Dominique portait déjà l'habit des chanoines réguliers de saint Augustin, et il prit la règle de ce saint docteur pour ses religieux. Honoré III ne pouvait donc lui refuser la bulle confirmative de son institut, qu'il lui accorda le 16 décembre 1216.

Les différentes branches de franciscains qui se sont formées n'étaient point de nouveaux *ordres*, mais des réformes d'un *ordre* déjà établi. Quant à la variété des habits, nous en avons rendu raison au mot Habit monastique.

De la variété et de la multitude des *ordres monastiques* il est résulté, dit-on, de grands inconvénients; ils ont eu des intérêts, des desseins, des sentiments différents; de là sont nées les jalousies, les disputes, les dissensions qui ont troublé et scandalisé l'Eglise. S'il n'y avait eu dans l'Occident qu'un seul et même *ordre religieux*, comme il n'y en a que deux en Orient, cela ne serait pas arrivé.

Mais on ne fait pas attention qu'un seul *ordre* ne pouvait pas suffire à tous les besoins ni fournir des sujets pour remplir toutes les espèces de devoirs de la charité. Enseigner les lettres et les sciences dans les collèges, soigner les malades dans les hôpitaux, travailler à la rédemption des captifs, faire des missions chez les infidèles et dans les campagnes, remplir les fonctions du ministère ecclésiastique dans les villes, catéchiser les enfants du peuple, etc., ne sont pas de bonnes œuvres assez compatibles pour qu'un même *ordre religieux* puisse s'en charger. Les deux *ordres* de saint Antoine et de saint Basile ont suffi pour les Orientaux, parce qu'ils ne se sont consacrés qu'au travail des mains, à la prière et à la pénitence; en Occident, les fondateurs, sans négliger ces trois objets, se sont encore proposé l'utilité du prochain, et on ne peut que leur applaudir.

C'est cependant contre ces hommes respectables que les incrédules, copistes des protestants, ont évaporé leur bile. Ils disent que le vœu d'obéissance, imposé aux religieux, fait assez connaître quel a été le motif des fondateurs d'*ordres*; chacun d'eux a voulu se former un empire, deve-

nir une espèce de souverain, commander despotiquement à ses semblables; mais il en est résulté un désordre dans la société civile. Dans tous les temps un moine se crut plus obligé d'obéir à ses supérieurs spirituels et au pape, qu'au souverain, aux lois, aux magistrats de son pays. Dans tous les siècles des moines fougueux, excités par leurs chefs, sont devenus de vrais incendiaires dans les pays chrétiens.

Avec un peu plus de sang-froid, les ennemis de l'état religieux auraient vu que leurs calomnies sont réfutées par des faits incontestables. Plusieurs saints sont devenus fondateurs d'*ordres* sans l'avoir prévu; ils s'étaient retirés dans la solitude, sans vouloir y entraîner personne; la bonne odeur de leurs vertus leur a procuré des disciples qui sont allés les chercher dans leur retraite, et se mettre sous leur conduite. C'est ce qui est arrivé à saint Benoît, à saint Bruno, etc. D'autres ont refusé d'être supérieurs généraux de leur *ordre*, ou se sont démis de cette charge le plus tôt qu'ils ont pu, et se sont réduits à la qualité de simples religieux. D'autres enfin ne sont devenus chefs d'*ordres* que par la réforme la plus sévère qu'ils y ont établie, et en donnant les premiers l'exemple de l'obéissance. Où sont dans tous ces cas les marques d'ambition? Sans l'obéissance aucun *ordre* ne pourrait subsister.

Aucun de ces fondateurs n'a établi pour maxime que l'obéissance aux supérieurs spirituels et au pape dispensait les religieux d'être soumis au souverain, aux lois, aux magistrats. Aucun ne s'est cru en droit de fonder un monastère sans la permission et l'agrément du souverain et des magistrats. Souvent ce sont les souverains eux-mêmes qui ont invité les fondateurs ou les chefs d'*ordres* à venir s'établir dans leurs états, et ont doté ces établissements. Les religieux ont donc été attachés au souverain par reconnaissance, aussi bien que par la qualité des sujets. Les rois ont toujours été les maîtres d'admettre ou non sur leurs terres tous les *ordres* religieux quelconques; nous cherchons vainement les raisons et les prétextes sur lesquels un religieux pourrait refuser l'obéissance aux lois et aux souverains.

Nos spéculateurs politiques n'ont pas mieux rencontré en imaginant que les papes n'ont approuvé et confirmé les *ordres religieux*, qu'afin d'avoir à leur disposition une milice toujours prête à épouser les intérêts du siége de Rome, au préjudice des évêques et des souverains. Ce ne sont point les papes qui ont suscité les fondateurs, ni qui ont fait éclore de nouveaux *ordres*, puisqu'ils n'ont fait que les confirmer; souvent ils en ont refusé l'approbation pendant plusieurs années. Ils n'en ont confirmé aucun contre le gré des souverains, souvent, au contraire, ce sont les souverains qui ont fait solliciter les bulles à Rome.

Mais nous ne finirions jamais, s'il nous fallait réfuter toutes les fables, les visions, les calomnies absurdes, par lesquelles les hérétiques et les incrédules ont cherché à noircir l'état religieux.

BERGIER.

ORDRES RELIGIEUX (les) FAISANT PARTIE AUJOURD'HUI DE LA HIÉRARCHIE CATHOLIQUE (*Théol. pur. hier. ecclés.*)

Chanoines réguliers. — Du Très-Saint Sauveur de Latran; de la Sainte-Croix; de Prémontré.

Clercs réguliers. — Théatins; Barnabites; Somasques; Jésuites; Clercs mineurs; Ministres des infirmes; de la Mère de Dieu; Des Écoles pies ou Piaristes.

Congrégations religieuses. — Passionnistes ou Clercs séculiers déchaussés de la Croix et Passion de N. S. J.-C.; du Très-Saint Rédempteur ou Rédemptoristes.

Congrégations ecclésiastiques ou de prêtres séculiers. — Doctrinaires ou Prêtres de la Doctrine Chrétienne; Prêtres de la Mission ou Lazaristes; Pieux ouvriers; Missionnaires du Précieux-Sang; Institut de la Charité; Maristes; Prêtres des SS. Cœurs de Jésus et de Marie; Autres congrégations ecclésiastiques : Prêtres de la société des Missions; Prêtres de la Résurrection; Prêtres de la Sainte-Croix (du Mans).

Frères des écoles chrétiennes.
Frères de la Miséricorde.

Moines. — Basiliens ; Bénédictins du Mont-Cassin ; Bénédictins du Mont-Cassin de la primitive Observance, Bénédictins de la congrégation de France à Solesmes ; Bénédictins de la congrégation de Suisse ; Bénédictins de la congrégation d'Angleterre ; Bénédictins de la congrégation de l'Amérique septentrionale ; Bénédictins de la congrégation de Bavière; Bénédictins de la congrégation du Brésil ; Camaldules ; Ermites de Toscane ; Ermites de Monte-Corona (dans les Apennins) ; Congrégation de Vallombreuse ; Cisterciens; Trappistes ; Bénédictins de Monte-Vergine ; Olivétains ; Sylvestrins ; Chartreux ; Antoniens chaldéens de la congrégation de Saint-Hormisdas ; Antoniens maronites de la congrégation d'Alep ; Antoniens maronites de la congrégation baladite ; Antoniens maronites de la congrégation de Saint-Isaïe ; Antoniens arméniens du Mont-Liban ; Bénédictins arméniens des Méchitaristes de Venise ; Basiliens grecs-melchites de la congrégation du Saint-Sauveur; Basiliens grecs-melchites de la congrégation soarite d'Alep ; Basiliens grecs-melchites de la congrégation soarite baladite.

Ordres mendiants. — Dominicains ou Frères-Prêcheurs ; Mineurs Observantins; Mineurs Observantins réformés; Mineurs Récollets et Alcantarins ; Mineurs Conventuels ou Cordeliers ; Mineurs Capucins ; Tiers-Ordre de Saint-François ; Augustins ; Augustins déchaussés ; Carmes de la primitive Observance ; Carmes réformés; Servites ou Serviteurs de Marie; Minimes ; Notre-Dame de la Merci pour la Rédemption des captifs ; Trinitaires de la commune Observance ; Trinitaires réformés pour le rachat des captifs ; Ordre de Saint-Jérôme ; Congrégation du B. Pierre de Pise ; Hospitaliers de Saint-Jean de Dieu ; Pères de la Pénitence dits Déchaussés.

Le Noir.

ORÉBITES. *Voyez* Hussites.

OREILLE (*Théol. mixt. scien. physiol. et anat.*) — « L'*oreille*, dit M. Milne Edwards, est l'organe de l'ouïe; c'est un appareil à l'aide duquel l'animal perçoit les sons produits par les corps mis en vibration : ce mouvement vibratile se communique du corps sonore à l'air ou à toute autre matière élastique en contact avec le premier, et, pour être entendu, doit arriver ainsi de proche en proche jusqu'au fond de notre *oreille.*

» L'effet de ces vibrations sur l'*oreille* se nomme son ou bruit. Le siége de l'audition réside dans une pulpe molle formée par les filets nerveux terminaux du nerf acoustique lesquels sont frappés par les vibrations sonores, et communiquent au cerveau l'impression ainsi produite.

» L'appareil de l'ouïe est double et placé symétriquement de chaque côté de la tête ; chaque appareil est logé dans l'intérieur de l'un des os du crâne nommé *temporal.* La portion de l'os temporal qui le renferme est extrêmement dure et a reçu pour cette raison le nom de *rocher.*

» L'appareil de l'ouïe est très-compliqué dans sa structure, et peut être divisé en trois parties principales, que les anatomistes appellent l'*oreille externe*, l'*oreille moyenne* et l'*oreille interne.* C'est dans cette dernière partie que sont placés les filets du nerf acoustique et que les sons doivent arriver.

» L'*oreille externe* se compose du *pavillon de l'oreille* et du *conduit auditif.*

» Le *pavillon de l'oreille* est une espèce de lame cartilagineuse et très-élastique qui entoure l'entrée de l'appareil auditif et présente chez beaucoup d'animaux la forme d'un cornet qui sert à diriger les sons vers l'intérieur de l'*oreille.*

» Chez l'homme, le pavillon de l'*oreille* présente plusieurs saillies et enfoncements ou anfractuosités dus au plissement de la lame cartilagineuse qui le forme. Le *canal auditif externe* est une espèce de tube qui commence au fond d'une partie évasée du pavillon nommée *conque* et

s'enfonce dans l'os temporal; il est béant à son extrémité externe, mais aboutit intérieurement à une espèce de cloison membraneuse nommée *membrane du tympan*, qui le sépare de la caisse.

» On appelle *caisse du tympan* une petite cavité de forme irrégulière qui est creusée dans le rocher et qui se trouve entre le conduit auditif et l'*oreille* interne. Elle est remplie d'air, et ce fluide y arrive par un conduit nommé trompe d'Eustache qui s'ouvre à la partie supérieure de l'arrière-bouche (1).

» *La membrane du tympan* est très-mince et tendue à l'entrée de la caisse comme la peau d'un tambour; elle sert à faciliter la transmission des sons de l'extérieur jusqu'au fond de l'appareil auditif et aussi à modérer les sons trop intenses; car elle est disposée de façon à pouvoir se tendre ou se relâcher, et en se tendant, elle transmet moins bien les sons (2).

(1) Le rôle de la trompe d'Eustache est très-important; il est nécessaire, en effet, que la membrane du tympan soit toujours maintenue en équilibre de pression des deux côtés, c'est-à-dire entre deux pressions égales, celle de l'air qui vient appuyer sur la face du tympan par la conque extérieure de l'oreille, et celle du même air atmosphérique qui vient appuyer sur l'autre face du tympan par la bouche, ou le nez et la trompe d'Eustache. S'il y avait pression d'une part et absence de pression ou pression inégale d'autre part, il y aurait, par là même tension de la membrane dans un sens ou dans l'autre, elle n'aurait plus la liberté de se tendre elle-même plus ou moins fortement, comme il va être dit, par le jeu de son *marteau* et de se mettre par là en l'état le plus convenable pour la transmission de tel ou tel son.

LE NOIR.

(2) Savart avait cru que la membrane du tympan transmettait d'autant plus exactement les sons à l'oreille interne, qu'elle était plus tendue, mais M. J. Müller, de Berlin, a démontré par expériences, qu'une petite membrane propage moins bien le son quand elle est fortement tendue que quand elle l'est un peu seulement, et appliquant ses modes d'expérimentation au tympan lui-même, il a également fait voir qu'en le tendant fortement, l'ouïe devient très-dure. Il s'ensuit que le créateur ayant voulu faire de l'oreille un instrument d'acoustique parfait qui réponde le mieux possible aux besoins de la créature qui en est pourvue, l'a munie de la membrane du tympan et cette membrane de son *marteau*, comme il va être dit, afin qu'elle soit susceptible de se tendre mécaniquement davantage lorsque les sons sont trop forts, et de se relâcher lorsqu'ils sont faibles; dans le premier cas, elle les rend supportables en les transmettant moins bien; dans le second, elle les renforce en les transmettant plus parfaitement.

LE NOIR.

» On remarque aussi dans l'intérieur de la caisse une chaîne transversale formée par quatre petits osselets nommés, à raison de leur forme, le *marteau*, l'*enclume*, l'*os lenticulaire* et *l'étrier*. Le marteau appuie sur la membrane du tympan et donne attache à des muscles qui, en se contractant, peuvent le faire presser plus ou moins fortement sur elle; c'est de la sorte que cette membrane se tend ou se relâche pour s'adapter à l'intensité du son dont elle est frappée (1).

» Du côté interne de la caisse il existe deux petites ouvertures qui sont bouchées par des membranes tendues comme celle du tympan et qui conduisent dans l'*oreille* interne. L'une d'elles, appelée la *fenêtre ovale* est en contact avec la base de l'étrier; l'autre, nommée *fenêtre ronde*, est située un peu plus bas. Enfin, la caisse communique aussi avec un grand nombre de cellules creusées dans la substance du rocher.

» L'*oreille interne* se compose de trois parties; savoir; le vestibule, les canaux semi-circulaires et le limaçon. Ces organes sont remplis d'un liquide aqueux au milieu duquel viennent se terminer les filets du nerf acoustique.

(1) On pourrait croire que tel serait le principal rôle du *marteau* et de toute la chaîne des osselets qui se trouvent derrière la membrane du tympan; on se tromperait grandement: ce principal rôle est de servir à la transmission de la vibration sonore, par l'entremise de la *fenêtre ovale*, dans le liquide qui remplit l'oreille interne, afin que là les filets du nerf acoustique la reçoivent et la transmettent à l'âme. En effet. M. Muller a prouvé que les conditions les plus favorables pour la transmission du son, sont: 1° une petite membrane convenablement tendue baignant dans l'air des deux côtés, 2° une série de petits corps solides comme la chaîne des osselets, 3° un liquide acoustique recevant le son par une autre membrane. Ces osselets sont donc là, dans la caisse du tympan, pour recevoir la vibration, la perfectionner, la purifier, la rendre plus nette et la donner telle, par l'autre petite membrane de la fenêtre ovale, au liquide du labyrinthe intérieur qui contient les papillotes nerveuses acoustiques, et c'est là leur rôle principal. Mais qui n'admirera ces petits soins pour la satisfaction la plus grande de l'être, pour son bonheur? Dieu a mis le modérateur à côté de la force, comme nos mécaniciens en mettent de grossiers au cylindre de leurs machines à vapeur. Un son trop fort, qui blesserait notre oreille interne, trouve à son passage même dans la membrane du tympan et dans la chaîne des osselets, un ressort qu'il fait jouer, le muscle de tension, et qui modère et nettifie sa force, avant qu'il n'aille frapper le nerf acoustique.

LE NOIR.

» C'est le vestibule et les nerfs acoustiques qui constituent la partie essentielle de l'appareil auditif; les autres parties que nous venons d'énumérer sont destinées à perfectionner cet appareil, et peuvent, pour la plupart, être détruites, même chez l'homme, sans qu'une surdité complète résulte nécessairement de leur perte; ils manquent aussi chez un grand nombre d'animaux. »

M. Milne Edwards vient de décrire surtout l'*oreille* de l'homme; nous l'avons déjà complété par quelques notes; complétons-le encore par quelques observations sur les autres animaux :

Ce sont en général les mammifères nocturnes ou craintifs qui ont le pavillon de l'*oreille* le plus développé, et alors, il est pourvu, comme chez le cheval et l'âne, de muscles qui permettent à l'animal de le diriger du côté où viennent les sons pour mieux écouter. Plus l'animal a de dangers à redouter, plus son ouïe est fine; mais ce ne sont pas toujours les perfections qui ont été décrites qui constituent l'extrême finesse de l'ouïe; les oiseaux, par exemple, ont ce sens excessivement développé et cependant n'ont point, en général, le pavillon de l'*oreille*; pourquoi ? on n'en sait rien, on le saura. La science n'est occupée qu'à chercher les causes finales des œuvres de Dieu, bien qu'elle ne lui rende pas toujours justice ; *cum cognovissent Deum non sicut Deum glorificaverunt, aut gratias egerunt*. Il en est de même chez les reptiles et plus encore, puisque toute l'*oreille* externe leur manque; la membrane du tympan se voit à fleurs de tête ; on le conçoit assez bien pour ces animaux qui vivent à terre et sous terre ; ils reçoivent plutôt les sons par les transmissions des solides que par les transmissions aériennes, et il importe que l'appareil auditif véritable soit le plus près possible des objets qui transmettent la vibration. Chez les poissons, on trouve un organe auditif assez simple qui est situé près du cerveau et qui n'a pas d'orifice externe; on le conçoit, l'ondulation du son qui se produit dans l'eau, milieu dense, se communique facilement dans les os du crâne, par suite de la percussion que ceux-ci reçoivent. Enfin, chez les invertébrés on a beaucoup de peine à constater l'organe auditif; on l'a pourtant reconnu dans quelques-uns, et, chez ceux-là, il consiste, en général, en une cavité solide dans laquelle aboutit un nerf.

Le Noir.

OREILLE. Ce mot dans l'Ecriture sainte est souvent pris dans un sens métaphorique, surtout lorsqu'il est attribué à Dieu. David, dans plusieurs psaumes, conjure le Seigneur de prêter une *oreille* attentive aux prières qu'il lui adresse, c'est-à-dire qu'il le supplie de l'exaucer. *Sap.*, c. 1, ℣ 10, il est dit que l'*oreille* jalouse de Dieu entend les murmures secrets des impies, et cela signifie qu'ils lui sont connus. *Ps.* 10, ℣ 17, l'*oreille* du Seigneur entend les désirs du cœur des pauvres.

En parlant des hommes, découvrir l'*oreille* à quelqu'un, *revelare aurem*, c'est lui apprendre une chose qu'il ignore, I *Reg.*, c. 20, ℣ 13; lui faire dresser l'*oreille*, c'est le rendre attentif et docile, *Isaï.*, cap. 50, ℣ 4 et 5; lui percer l'*oreille*, c'est lui inspirer une obéissance entière, *Ps.* 39, ℣ 7. Ce dernier sens fait allusion à l'usage établi chez les Hébreux de percer l'*oreille* à l'esclave qui consentait à ne jamais quitter son maître, et qui renonçait au privilége de recouvrer sa liberté pendant l'année jubilaire ou sabbatique, *Deut.*, cap. 15, ℣ 17. Jésus-Christ dit souvent dans l'Evangile que celui qui a des *oreilles* pour entendre, écoute : l'*oreille* désigne ici l'intelligence. Le Seigneur dit à Isaïe, c. 6, ℣ 10 : Aggravez ou appesantissez les *oreilles* de ce peuple, c'est-à-dire laissez-le faire la sourde *oreille*, et s'endurcir contre vos discours. Ce prophète n'avait certainement pas le pouvoir de rendre sourds ses auditeurs. Saint Paul, II *Tim* , c. 4, ℣ 3, appelle *démangeaison des oreilles* l'empressement d'apprendre quelque chose de nouveau. Bergier.

ORGANISME (*Théol. mixt. scien physiol. et anat.*) — « Avant de faire

l'histoire particulière de chaque animal, dit M. Milne Edwards, il est indispensable d'étudier les phénomènes généraux de la vie.

» Cette connaissance s'acquiert en soumettant ces êtres à des dissections et à des expériences qui ont pour but d'isoler chacune de leurs parties afin de les mieux étudier et de saisir les rapports qui les unissent entre elles. C'est ainsi que, pour avoir une idée exacte du mécanisme d'une montre, on démonte chaque rouage, chaque levier, chaque chaîne; on isole, par l'analyse, toutes les pièces de cette machine, puis, en les rapprochant et en rétablissant leurs rapports, on leur rend ce qu'on leur avait ôté, c'est-à-dire leur mouvement et leur jeu. Ce que l'horloger fait pour connaître une montre, le physiologiste le fait sur le corps des animaux pour le comprendre; mais, moins heureux que l'horloger, le physiologiste ne peut pas rendre leur mouvement et leur jeu aux organes qu'il a divisés et séparés. Il n'a pour lui que la décomposition et la dissection; la recomposition ou la reconstruction sont au delà de son pouvoir; en un mot, il peut détruire, mais il ne peut pas créer. Toutefois, cette science de destruction lui révèle des connaissances fort importantes, et, en y joignant l'observation des phénomènes inhérents à la vie, il parvient à satisfaire la curiosité ardente qui est l'un des traits caractéristiques des plus hautes intelligences.

» Jamais étude ne fut à la fois plus grande et plus intéressante : en nous révélant ce que l'organisation animale présente d'extraordinaire, elle nous laisse frappés d'admiration à la vue de cet ouvrage infini, la plus étonnante des merveilles du créateur.

» Considéré sous le rapport mécanique seulement, le corps des animaux nous offre un exemple de complication et de perfection dont nos machines les mieux combinées et les mieux exécutées n'approchent pas; on y trouve des modèles sans nombre de constructions ingénieuses dont les travaux les plus heureux de l'architecte ou de l'opticien sont à leur insu des copies imparfaites; le Phare d'Edystone, un des chefs-d'œuvre de l'architecture, est construit d'après des règles moins correctes que celles qui ont présidé à la disposition des os du pied; les colonnes les plus solides, les piliers les mieux enracinés sont assujétis avec moins d'exactitude que les os creux qui nous supportent; l'invention d'un mât de vaisseau paraît une invention grossière à celui qui examine l'articulation de l'épine du dos avec le bassin; les tendons et leurs poulies de renvoi attestent une perfection qu'on chercherait en vain dans les cordages les plus habilement disposés; il n'est point d'instrument de musique qui puisse rivaliser avec l'appareil vocal; et, malgré les progrès immenses que la science des physiciens a fait faire dans la construction des télescopes, des microscopes, des chambres obscures, etc., c'est encore l'œil qui est le plus parfait des instruments d'optique.

» Mais ces merveilles sont les moindres de celles que nous offre l'économie animale. Les forces qui font agir tous les ressorts matériels de notre corps sont réglées et combinées avec une sagesse bien au-dessus de la science humaine; et, plus on considère le jeu de nos organes et les facultés dont ils sont doués, plus on sent le besoin de chercher hors de nous la raison supérieure qui a créé cette production admirable et qui a placé en elle un principe d'existence et de mouvement.

» Les phénomènes divers par lesquels la vie se manifeste sont toujours le résultat de l'action d'une partie quelconque du corps vivant, et ces parties, que l'on peut regarder comme autant d'instruments, portent le nom d'Organes. Ainsi un animal ne peut exécuter des mouvements que par l'action de certains *organes* appelés muscles, et ne peut avoir la connaissance de ce qui l'entoure que par l'intermédiaire des *organes* des sens.

» Lorsque plusieurs *organes* concourent à produire un phénomène, on désigne cet assemblage d'instruments sous le nom d'*appareil*, et l'on

appelle *fonction* l'action d'un de ces organes isolés ou de l'un de ces appareils. On dit, par exemple, *appareil de la locomotion* pour désigner l'ensemble des organes qui servent à transporter l'animal d'une place à une autre, et *fonction de la locomotion* pour désigner l'action de toutes ces parties.

» Chez l'homme, de même que chez tous les quadrupèdes, les oiseaux et la plupart des autres animaux, les organes et les fonctions que ceux-ci exercent sont très-variés. Dans ces corps, il existe un appareil digestif destiné à faire subir aux aliments les changements nécessaires pour les rendre propres à nourrir le corps ; un cœur et des vaisseaux servent à distribuer le sang à toutes les parties du corps ; des poumons dans lesquels l'air pénètre pour servir à la respiration ; un squelette composé d'un grand nombre d'os et constituant en quelque sorte la charpente solide du corps ; des muscles, dont la substance est désignée vulgairement sous le nom de chair, et dont les usages sont de produire les mouvements ; un cerveau, des nerfs et des organes des sens qui sont les instruments à l'aide desquels nous recevons des sensations et connaissons ce qui nous entoure ; un appareil vocal destiné à l'expression de nos idées, et une foule d'autres organes...

» Le corps se divise en trois parties principales : la *tête*, le *tronc*, et les *membres*. Ces parties sont toutes enveloppées dans une membrane résistante et douée de sensibilité que l'on nomme *peau* ; elles sont soutenues à l'intérieur, et leur forme générale est déterminée par une charpente solide composée d'un grand nombre d'os et appelée *squelette*. Plus tard, nous énumérerons ces os et nous en dirons et les noms et les formes diverses.

» Il n'existe pas de squelette chez tous les animaux ; les huîtres et les limaçons, par exemple, en sont dépourvus, et chez d'autres êtres, tels que les écrevisses, la peau devient d'une dureté extrême et tient lieu de cette charpente osseuse ; mais chez tous les mammifères, les oiseaux, les reptiles et les poissons, il existe un squelette disposé d'une manière analogue à celui de l'homme...

» Le squelette ne sert pas seulement à donner de la solidité au corps ; ses os, en se contournant et en s'unissant entre eux, forment des cavités protectrices dans lesquelles sont enfermés et maintenus tous les organes les plus importants pour l'entretien de la vie. Si l'on ouvre le crâne, on y verra, au-dessous de diverses membranes superposées, une masse molle et pulpeuse, qui est le cerveau.

» En coupant les côtes et en ouvrant la cage osseuse que les anatomistes appellent le *thorax* et que l'on nomme vulgairement poitrine, on trouve dans cette cavité le *cœur* et les *poumons*. Une cloison charnue, le *diaphragme* sépare la poitrine du ventre ou *abdomen*, et, dans cette dernière cavité, sont renfermés l'estomac, les intestins, le foie, la rate et plusieurs autres organes moins importants.

» Les fonctions remplies par les divers organes que nous venons d'énumérer se rapportent à deux objets ; les unes ont pour but la conservation de la vie de l'individu, et sont appelées *fonctions de nutrition*, les autres servent à mettre l'animal en rapport avec tout ce qui l'environne, et portent le nom de *fonctions de relation*.

» Les fonctions nutritives sont toutes celles qui servent à la nutrition de l'animal, soit en enlevant aux productions de la terre des matières qui sont nutritives, soit en modifiant ces matières nutritives et en les réduisant en un suc qui puisse se mêler aux organes, soit enfin en charriant dans la substance de ces organes ce suc nutritif qui, par sa combinaison avec elle, doit en assurer l'entretien et en favoriser l'accroissement.

» Les *fonctions de relation* sont toutes celles qui mettent l'animal en rapport avec les êtres de la nature. A l'aide de ces fonctions, il unit son existence avec celle de ses semblables, il prend connaissance de ce qui l'entoure, il s'en éloigne ou s'en rapproche suivant ses craintes ou ses besoins. Il est pourvu, à cet effet,

d'organes du mouvement et d'organes que l'on nomme sens et qui lui servent à établir entre lui et le monde extérieur des relations aussi nombreuses que faciles.

» Les *fonctions de nutrition* sont des actes indispensables à l'entretien de la vie ; les *fonctions de relation* sont en quelque sorte accessoires, aussi n'existent-elles pas chez tous les êtres vivants ; les plantes en sont privées ; les animaux seuls les possèdent, et en les perdant ils ne cessent pas nécessairement de vivre ; pendant une partie de leur existence ils ne les exercent même pas, et cet état de repos constitue le *sommeil* . »

Le Noir.

ORGANISME CHEZ LES VÉGÉTAUX (*Théol. mixt. scien. bot.*) *V.* Végétaux.

ORGUE (*Théol. mixt.* et *hist. art. rel.*) Ce roi des instruments de musique à vent, comme le violon est le roi des instruments de musique à corde, n'est évidemment qu'un développement grandiose de la flûte de Pan, dont s'amusent encore en tout pays les enfants ; cette flûte est formée d'une rangée de roseaux de longueur différente, d'égale épaisseur et d'égal diamètre, dans lesquels on souffle et on produit des sons de tons différents. Le nom de cette flûte des bergers est *syrinx*, et il semble que c'est d'elle que parle Fortunatus Venantius dans son liv. III, n. 10. C'est d'elle aussi qu'il est question dans l'Eglogue deuxième de Virgile. Mais il paraît bien que l'instrument plus ou moins développé que le génie artistique a construit sous le nom d'*orgue*, *organum*, sur le modèle de la flûte à tuyaux ou à chalumeaux, remonte très-haut et que son origine se perd dans la nuit des temps ; car il en est question dans la Genèse, au moins d'après la traduction de la Vulgate, aussi bien que de la harpe, espèce de lyre ; cette antique histoire, parlant de Jubal, un des patriarches antediluviens, l'appelle le père de ceux qui jouent de la *harpe* et de l'*orgue* (IV, 25).

D'après Tertullien, Archimède inventa une espèce d'*orgue*, qu'il appela *organum hydraulicum* (lib. *De anima*) ; cet *orgue* hydraulique faisait, suivant Suétone, les délices de l'empereur Néron, et l'empereur Julien en fit le sujet d'une épigramme. C'était, dans cet instrument, la pesanteur de l'eau qui faisait entrer l'air dans les tuyaux, producteurs du son. Mais cet *orgue* ne paraît pas avoir été beaucoup accepté dans les églises. Ce fut l'*orgue* pneumatique, *organum pneumaticum*, qui eut cet honneur et qui l'a encore aujourd'hui. L'air, dans l'*orgue* pneumatique, est poussé à travers les tuyaux par des soufflets. Saint Augustin, dans ses *Enarrations* sur les psaumes 57 et 150, en parle, et Cassiodore en parle également en expliquant le dernier psaume ; il compare l'ensemble des tuyaux à une tour, en sorte qu'il n'y a pas moyen de douter qu'il ne fasse allusion à un *orgue* du genre de nos *orgues* d'aujourd'hui ; il dit aussi que la *vox* qui est produite par les soufflets mis en mouvement est *copiosissima*, ce qui convient exactement aux *orgues* de nos cathédrales, mais il convient d'ajouter que ces auteurs ne disent pas formellement que de pareils instruments fussent placés dans les églises.

« En France, dit M. Mast, comme en Allemagne, l'usage des *orgues* demeura inconnu jusqu'au moment où Pépin, en 757, en reçut un en cadeau de l'empereur Constantin Copronyme. L'*orgue* que l'empereur Michel envoya à Charlemagne était beaucoup plus grand. Le moine de Saint-Gall dit qu'il renferme le tonnerre dans ses énormes tuyaux, les sons suaves de la flûte ou le babil de la lyre dans ses tuyaux de petit calibre (1). Charlemagne plaça cet *orgue* dans l'église d'Aix-la-Chapelle. A cette époque l'Italie connaissait déjà cet instrument (2). Il est à remarquer que le pape Jean VIII (neuvième siècle) demanda à Annon, évêque de Freysing, un *orgue* et un habile organiste. A dater de cette époque l'usage en devint de plus en plus fréquent dans les cathédrales et les églises des couvents ; un synode

(1) *Voir* la citation dans Binterim, IV, 1.
(2) Ughelli, *Italia sacra*, t. V, fol. 604, 610.

de 1242 (*ad vallem Guidonis*, dans le diocèse de Tours) (1) en parle comme d'un instrument d'un usage général. L'*orgue* trouva des adversaires, notamment dans l'abbé Antrad, contemporain de saint Bernard, auquel déplaisaient la puissance de son et les trop fréquentes modulations de ce formidable instrument (2). Les abus que des artistes légers et mondains firent en beaucoup d'endroits des *orgues* provoquèrent un décret très-sévère du concile de Trente, qui, cependant, à la demande de l'empereur Ferdinand, fut adouci, et, dans sa rédaction actuelle, se borne à prémunir contre tout excès l'usage du premier et du plus sublime des instruments religieux (3). Benoît XIV, d'accord avec le concile, publia, en 1749, une constitution dans laquelle il priait instamment les évêques de ne pas tolérer de musique inconvenante dans leurs églises. Malheureusement cette voix est trop souvent celle qui crie dans le désert, et il est peu d'instruments qui aient autant à souffrir que l'*orgue* sous la main d'une foule de gens de mauvais goût. Quand, au contraire, l'*orgue* est traité comme il doit l'être, rien ne peut le remplacer dans l'église. Au lieu de la machine informe et chaotique qui constituait cet instrument au moyen âge (le grand *orgue* de Winton, en Angleterre, avait, au dire du moine Wolstanus (4), vingt-six soufflets, que soixante-dix hommes vigoureux mettaient en mouvement, et quatre cents tuyaux), l'art en a fait un mécanisme parfait, dont rien ne surpasse la force et la douceur, la puissance et la délicatesse. C'est en Allemagne qu'on trouve le plus grand nombre d'*orgues* dans les églises. L'*orgue* de Saint-Pierre de Rome a cent registres, celui de Weingarten, en Souabe, cent dix. »

L'*orgue* n'est pas encore admis à Rome dans la chapelle papale ; on y entend chanter des voix douces fort belles, mais sans accompagnement.

(1) Hard., *Rec. de Conc.*, VII, col. 349.
(2) *Speculum caritatis*, l. II, c. 23.
(3) *C. Trid.*, sess. XXII, *Decret. de observ. et cexitand. in celebr. Missæ.*
(4) C. 980.

Il faut reconnaître que l'*orgue* est le véritable instrument de musique de l'église et que rien ne saurait le remplacer comme grandeur. C'est l'immense harmonie. LE NOIR.

ORGUEIL. Sans toucher à ce que les philosophes moralistes peuvent dire pour démontrer l'injustice et les funestes effets de l'*orgueil*, nous nous contentons d'observer que c'est un des vices le plus souvent condamnés dans l'Ecriture sainte.

Tobie disait à son fils, c. 4, ℣ 14 : « Ne laissez jamais régner l'*orgueil* » dans vos sentiments ni dans vos » discours ; ce vice est la source de » toute perdition. » Suivant la maxime de Salomon, *Prov.*, cap. 11, ℣ 2, « l'*orgueil* est toujours suivi de l'op» probre, et l'humilité est la compa» gne inséparable de la sagesse. » L'Ecclésiastique nous avertit que l'*orgueil* est odieux à Dieu et aux hommes, que c'est la source de tous les crimes, même de l'apostasie ; que celui qui en est coupable sera maudit et périra ; que c'est le vice pour lequel Dieu frappe et détruit les nations et les particuliers, c. 10, ℣ 7, 14, etc. Les prophètes ont souvent fait aux Juifs la même leçon, ils leur ont déclaré que c'était principalement pour leur *orgueil* que Dieu les punissait.

Jésus-Christ a souvent reproché ce vice aux pharisiens et aux docteurs de la loi ; par la parabole des talents, il nous apprend que nous ne devons point tirer vanité de nos talents naturels, parce que ce sont des dons de Dieu purement gratuits, de l'usage desquels nous serons obligés de lui rendre compte, et il dit que l'on demandera beaucoup à celui auquel on a beaucoup donné. Il nous défend de nous enorgueillir de nos vertus et de nos bonnes œuvres, parce que ce sont encore des grâces que Dieu nous a faites, et que nous n'aurons aucune récompense à espérer de lui, si nous voulons en recevoir la gloire en ce monde. Par la parabole du pharisien et du publicain, il nous montre l'*orgueil* réprouvé de Dieu et l'humilité récompensée, il fait profession de chercher en toutes choses la gloire de son Père, et non la sienne.

Saint Paul a répété fidèlement les instructions de ce divin Maître ; en parlant de toute espèce de grâce, il demande : « Qu'avez-vous que vous » n'ayez reçu? » I *Cor.*, c. 4, ℣ 7. Il exhorte les fidèles à se regarder mutuellement comme inférieurs les uns aux autres en grâce et en vertu ; et il leur propose pour modèle l'humilité de Jésus-Christ. *Philipp.*, c. 2, ℣ 3.

C'est par *orgueil* que les Juifs furent indociles à la doctrine du Sauveur ; ils ne purent se résoudre à recevoir pour maître un homme qui, n'avait pas été instruit à leur école, qui leur reprochait leur vanité, qui affectait d'enseigner par préférence les pauvres et les ignorants. Le même vice les rendit encore rebelles à la prédication des apôtres ; ils ne pouvaient souffrir que le don de la foi et la grâce du salut fussent accordés aux païens aussi bien qu'à eux ; ils se croyaient les seuls objets des promesses et des bienfaits de Dieu, et cet *orgueil* insensé persévère encore parmi eux.

Par *orgueil*, les philosophes païens, convaincus de l'absurdité de leur doctrine, ne voulurent pas y renoncer entièrement et se soumettre à la simplicité de la foi prêchée par les docteurs chrétiens ; ils voulurent concilier les dogmes révélés avec leurs systèmes, et ils enfantèrent ainsi les premières hérésies. La même passion a dominé les hérésiarques de tous les siècles ; la plupart auraient reconnu leurs erreurs, seraient revenus à résipiscence, si la fausse honte de se dédire et de se rétracter ne les avait pas rendus opiniâtres. Cette même maladie règne encore parmi les incrédules de notre siècle ; il leur paraît indigne d'eux de penser et de croire comme le peuple ; ils se jugent faits pour être les maîtres, les docteurs, les oracles des nations ; et ces hommes si fiers, si hautains, si remplis de mépris pour les autres, ne sont dans le fond que les esclaves d'un sot *orgueil*.

BERGIER.

ORIENT. Les Hébreux désignaient l'*orient* par *kedem*, qui signifie *le levant*, parce que c'est de ce côté que le soleil s'avance ; les Grecs et les Latins l'ont nommé par la même raison *le côté de la lumière*.

Dans les livres saints, l'*orient* se prend souvent pour les pays qui sont à l'*orient* de la Judée, comme l'Arabie, la Perse, la Chaldée ; dans ce sens, il est dit que les mages vinrent de l'*orient* pour adorer le Sauveur ; quelquefois pour l'*orient* de Jérusalem ; ainsi était située la montagne des Oliviers, *Zach.*, c. 14, ℣ 4 ; d'autres fois pour le côté oriental du tabernacle ou du temple, *Levit.*, c. 16, ℣ 14. Mais il désigne absolument le côté du lever du soleil, *Matth.*, c. 24, ℣ 27, où il est dit que la foudre part de l'*orient* à l'occident. Lorsque Isaïe dit, c. 41, ℣ 2, que Dieu a fait sortir le Juste de l'*orient*, cela signifie en général un pays éloigné, parce que les Juifs avaient peu de connaissance des peuples occidentaux, desquels ils étaient séparés par la Méditerranée. C'est pour la même raison qu'ils nommaient l'occident, ou l'Europe, *les îles*, parce qu'ils ne connaissaient guère de ce côté-là que les habitants des îles de Chypre, de Candie et les autres de l'Archipel. Le prêtre Zacharie, parlant du Messie, dit que Dieu nous a visités *de l'orient du ciel*, Luc., c. 1, ℣ 78 ; parce qu'il compare le Messie au soleil.

Ce passage fait évidemment allusion à ce qui est dit dans le prophète Zacharie, c. 3, ℣ 8 : « Je ferai venir » mon serviteur l'*Orient*. » Et c. 6, ℣ 12 : « Voici un homme dont le » nom est l'*Orient*, il naîtra de lui-» même, et il bâtira un temple au » Seigneur. » Ceux qui cherchent à détourner le sens des prophéties, disent qu'il est question là de Zorobabel, parce qu'il était venu de Babylone : mais il est dit que cet homme sera prêtre et roi ; cela ne peut convenir ni à Zorobabel ni au grand prêtre Jésus, fils de Josédech. Aussi le paraphraste chaldéen et les anciens docteurs juifs ont appliqué constamment cette prédiction au Messie.

L'usage des premiers chrétiens était de se tourner du côté de l'*orient* pour prier Dieu, et l'on était persuadé que cette pratique venait des apôtres. En bâtissant les anciennes basiliques, on

eut l'attention de placer le portail à l'occident, et le chœur avec l'autel à l'*orient*; ainsi sont encore tournées la plupart des anciennes églises. Les Pères donnent différentes raisons mystiques de cet usage. *Notes de Ménard sur le Sacram. de saint Grégoire*, p. 69.

BERGIER.

ORIENTAUX (chrétiens). L'on comprend sous ce nom, 1° les Grecs schismatiques; 2° les jacobites syriens, égyptiens ou cophtes, et les Ethiopiens; 3° les nestoriens de la Perse et des Indes; 4° les Arméniens; tous ou presque tous sont séparés de l'Eglise catholique depuis douze cents ans. Nous avons parlé de chacune de ces sectes sous leur nom particulier.

On a montré dans le livre de la *Perpétuité de la foi*, par des témoignages incontestables, et surtout par la liturgie de ces différentes sectes, qu'elles ont la même croyance que l'Eglise romaine sur tous les dogmes que les protestants ont rejetés et contestés, tels que la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, la transsubstantiation, le sacrifice de la messe, l'adoration du sacrement, le culte et l'invocation des saints, le nombre des sacrements, etc. Vainement les protestants ont voulu argumenter contre ces preuves, ils ne sont pas venus à bout de les anéantir; aucune de ces anciennes sectes n'a voulu fraterniser avec eux ni souscrire à leur confession de foi; ils sont regardés comme hérétiques chez les *Orientaux* aussi bien que chez nous.

De là même il résulte évidemment que les dogmes, les rites, les usages réprouvés par les protestants, sont plus anciens dans l'Eglise chrétienne que le cinquième siècle, que ce ne sont point des erreurs et des abus introduits dans les temps d'ignorance et de barbarie, des superstitions inventées par les moines ou par les papes, comme les prétendus réformateurs ont osé le soutenir. Les *Orientaux* n'ont certainement emprunté de l'Eglise romaine aucun dogme ni aucun usage, depuis leur schisme avec elle, puisqu'ils ont toujours fait profession de la détester.

Si ces mêmes dogmes et ces usages avaient été absolument inconnus pendant les trois premiers siècles, et imaginés seulement au quatrième, les docteurs schismatiques, charmés d'avoir des griefs contre les catholiques, n'auraient pas manqué de réprouver toutes ces inventions récentes, et de dire comme les protestants, qu'il fallait s'en tenir à ce que Jésus-Christ et les apôtres avaient établi. Cependant, au cinquième siècle, il devait être plus aisé qu'au seizième de savoir ce qui venait ou ne venait pas des apôtres. Il semble que Dieu ait conservé, chez ces sectes anciennes, la même doctrine et la même discipline pendant douze cents ans, afin qu'elles servissent de témoins en faveur de l'Eglise catholique, contre les accusations des protestants.

Avant la naissance de ceux-ci, les théologiens catholiques connaissaient très-peu les opinions, les usages, les mœurs des *Orientaux*; l'on s'en rapportait à ce qu'en avaient dit des voyageurs ou des missionnaires assez mal instruits. Mais comme les protestants ont voulu persuader que ces anciens sectaires pensaient comme eux, et ont fait des tentatives pour leur faire signer des confessions de foi captieuses, les controversistes catholiques n'ont rien négligé pour connaître avec une entière certitude la doctrine et la foi des *Orientaux*. L'on a recherché et l'on a publié non-seulement les professions de foi solennelles qu'ils ont données, mais les livres de leurs principaux docteurs, et surtout leurs livres liturgiques; et l'on a déposé à la bibliothèque du roi les monuments authentiques de leur croyance. Il ne reste plus aucun doute sur cet important sujet de controverse, et les protestants ne peuvent rien opposer de solide aux conséquences qui en résultent contre eux.

Ils disent : Malgré la profession que font les sectes orientales de ne point toucher à la doctrine des apôtres, elles s'en sont néanmoins écartées touchant l'incarnation et d'autres

dogmes; donc la même profession que fait l'Eglise romaine ne prouve pas qu'elle n'a point innové.

Réponse. L'écart des sectes orientales a été sensible, il a fait grand bruit, il a causé un schisme; c'est une partie qui s'est séparée du corps, une branche qui s'est détachée du tronc; mais avant le seizième siècle, quel bruit, quel schisme ont causé les prétendues innovations de l'Eglise romaine? de quel corps s'est-elle détachée? C'est ce qu'il faut nous apprendre.

Ils disent, en second lieu, que depuis le schisme des *Orientaux*, le préjugé tiré du consentement des églises apostoliques ne subsiste plus.

C'est une fausseté. Tertullien a très-bien remarqué que toutes les Eglises nées de celles qui ont été fondées par les apôtres, et qui sont en communion de foi avec elles, sont apostoliques comme elles; tel est le cas de toutes les églises catholiques de l'Occident à l'égard de l'Eglise romaine. Les protestants ont si bien senti la force de l'argument que fournit contre eux la croyance des *Orientaux*, qu'ils ont fait tous leurs efforts pour les unir à eux. Toutes ces sectes pensent avec nous et contre les protestants qu'il y a une Eglise visible et enseignante que tout fidèle doit écouter, quoiqu'elles n'accordent point ce titre à l'Eglise romaine.

Cette discussion théologique a produit d'ailleurs un grand bien; depuis que les sectes orientales sont mieux connues, l'on a travaillé avec plus de zèle à les réconcilier à l'Eglise catholique. Par les soins des papes, par la protection des souverains de l'Europe, par les succès des missionnaires, il s'est fait des conversions et des réunions, non-seulement parmi les peuples, mais parmi les évêques schismatiques; le nombre des divers sectaires diminue tous les jours, et à la réserve des Grecs, les autres sectes orientales semblent toucher de près à leur extinction.

Il ne faut pas trop se fier à ce qu'a dit Richard Simon, dans son ouvrage intitulé : *Histoire critique de la croyance et des coutumes des nations du Levant.* Dans la *Perpétuité de la foi*, t. 5, l. 9, c. 9, l'abbé Renaudot a fait voir que Simon n'était pas assez instruit; qu'il n'avait pas consulté les livres des nations dont il parle, et qu'il s'est livré trop souvent à de vaines conjectures. Comme il a fait imprimer son livre en Hollande, il a fréquemment adopté ou favorisé les préjugés des protestants; et c'est pour cela même qu'ils l'ont tant loué. C'est lui qui, l'un des premiers, s'est avisé de dire que les sentiments des jacobites et des nestoriens ne sont des hérésies que de nom; La Croze et d'autres protestants l'ont répété; nous avons prouvé le contraire. *Voyez* Jacobites, Nestoriens, etc.

Bergier.

ORIENTAUX (philosophes) *Voyez* Gnostiques.

ORIFLAMME (*aurea flamma*) (*Théol. hist. fét. insig.* etc.) — On a longtemps conservé au couvent de Saint-Denis un exemplaire de cet antique étendard du royaume de France. Son nom, *flamme d'or*, dit assez bien la forme de ce drapeau, qui était un peu celle d'une bannière d'église, allongée. L'*oriflamme*, dit-on, avait été le drap mortuaire de Saint-Denis, ou, au moins le linge dans lequel on conservait ses reliques. Ce ne fut que sous Charles VII, vers 1460, que l'*oriflamme* fut remplacée par le drapeau blanc. Chacun sait l'histoiredu drapeau français depuis la révolution.

Le Noir.

ORIGÈNE, célèbre docteur de l'Eglise, né l'an 185, mort l'an 253. Il fut disciple de Clément d'Alexandrie; il enseigna comme lui dans l'école chrétienne de cette ville, et fut surnommé *Adamantius*, infatigable, à cause de son assiduité au travail, de la multitude de ses écrits, et de son courage dans les épreuves auxquelles il fut exposé. Il souffrit pendant la persécution de Dèce, et il ne tint pas à lui de remporter la couronne du martyre, à l'exemple de saint Léonide son père. Il fut élevé au sacerdoce par les évêques de la Palestine, et il donna pendant toute

sa vie des exemples héroïques de vertu. Il convertit à la foi chrétienne une tribu d'Arabes, fit rentrer dans le sein de l'Eglise plusieurs hérétiques, étouffa plusieurs erreurs naissantes, et il laissa un grand nombre de disciples qui ont fait honneur à l'Eglise.

La meilleure édition de ses ouvrages a été donnée par les pères de la Rue, oncle et neveu, bénédictins, en quatre volumes *in-folio*, dont le dernier a été publié en 1759. Le premier tome renferme quelques lettres d'*Origène*, ses livres *des Principes*, un *traité de la Prière*, une *Exhortation au Martyre*, et les huit livres *contre Celse*. Les trois suivants contiennent les commentaires de ce Père sur les différents livres de l'Ecriture sainte; mais il en avait fait un plus grand nombre, et d'autres écrits qui ne sont pas venus jusqu'à nous. On a placé dans le quatrième tome l'ouvrage de M. Huet, intitulé *Origeniana*, dans lequel ce savant évêque discute les opinions d'*Origène* avec beaucoup d'exactitude. Le traité intitulé *Origenis philocalia*, qui se trouve après les livres *contre Celse* dans l'édition de Spencer, in-4°, n'est point d'*Origène* lui-même; c'est un recueil d'endroits choisis de ses ouvrages, fait par saint Basile et par saint Grégoire de Nazianze. Quant au travail qu'il avait fait sur le texte et sur les versions de l'Ecriture sainte, *voy*. HEXAPLES et OCTAPLES.

Il n'est aucun Père de l'Eglise qui ait joui d'une plus grande réputation, qui ait été exposé à de plus cruelles épreuves, et sur lequel on ait porté des jugements plus opposés. « Sa vie, dit Tillemont, son es- » prit, sa science, l'ont fait d'abord » admirer de tout le monde; il a » été encore plus fameux par la per- » sécution qui s'est ensuite élevée » contre lui, ou par sa faute, ou par » malheur, ou par la jalousie que » l'on avait conçue de sa réputation. » Il s'est vu chassé de son pays, dé- » posé du sacerdoce, excommunié » même par son évêque et par d'au- » tres, en même temps que de grands » saints soutenaient sa cause, et que » Dieu semblait se déclarer pour lui, » en faisant entrer par lui dans la » vérité et dans le sein de son Eglise » des hommes qu'elle regarde comme » ses plus grands ornements. Après » sa mort il a eu le même sort que » pendant sa vie. Les saints mêmes » se sont trouvés opposés les uns » aux autres sur son sujet. Des mar- » tyrs ont fait son apologie, et des » martyrs ont fait des écrits pour le » condamner. Les uns l'ont regardé » comme le plus grand maître qu'ait » eu l'Eglise après les apôtres, les » autres l'ont détesté comme le père » des hérésies qui sont nées après » lui. Ce dernier parti s'est enfin » rendu si fort dans l'Orient, par » l'autorité d'un empereur qui vou- » lait être le maître et l'arbitre des » affaires de l'Eglise, qu'*Origène* a » été frappé d'anathème, soit par le » cinquième concile œcuménique, » soit par un autre tenu vers le » même temps, et qui a été suivi en » ce point par tous les Grecs. » *Mém.*, tom. 3, pag. 464.

Aujourd'hui encore les jugements des modernes touchant la doctrine de ce Père ne sont pas plus uniformes que ceux des anciens. Les protestants, toujours intéressés à déprimer les Pères, ne lui ont fait aucune grâce. Bayle, Le Clerc, Beausobre, Mosheim, Bruker, Barbeyrac et d'autres, l'ont censuré avec un excès d'amertume; ces grands prédicateurs de la tolérance, qui excusent tous les hérétiques, s'arment de la foudre pour accuser les Pères de l'Eglise. Parmi les critiques catholiques, les uns ont été beaucoup plus modérés et plus indulgents que les autres, les savants éditeurs d'*Origène* l'ont souvent justifié contre la censure trop sévère de M. Huet.

Ce qui fait le plus d'honneur à *Origène*, c'est la modération avec laquelle il a répondu à ses ennemis. Rufin et saint Jérôme rapportent des fragments d'une lettre qu'il écrivit après avoir été excommunié par l'évêque d'Alexandrie. Il cite les paroles de saint Jude, il dit que saint Michel ne voulut prononcer aucune malédiction contre le diable, que de le menacer du jugement de Dieu; ensuite il déclare qu'il veut user de

modération dans ses paroles aussi bien que dans son manger. « Je me » contente, dit-il, de laisser mes en- » nemis et mes calomniateurs au ju- » gement de Dieu; je me crois plus » obligé d'avoir pitié d'eux que de » les haïr, et j'aime mieux prier » Dieu qu'il leur fasse miséricorde » que de leur souhaiter aucun mal, » puisque nous sommes nés pour » prononcer des bénédictions, et non » des malédictions. » Il se plaint ensuite de ce que l'on a corrompu ses écrits, et qu'on lui en suppose d'autres dont il n'est pas l'auteur. Il désavoue enfin l'erreur qu'on lui attribue, de croire le salut futur des démons. Tillemont, *ibid.* Ce n'est pas là le ton d'un hérétique obstiné.

Tous ces censeurs, sans exception, sont forcés de rendre justice à la beauté de son génie et à l'étendue de ses connaissances; mais comment concilier avec la pénétration de son esprit la grossièreté des erreurs, soit philosophiques, soit théologiques dont on l'accuse? Voilà d'abord ce qu'il n'est pas aisé de concevoir. Dans les canons grecs du cinquième concile, il est condamné pour avoir enseigné 1° que dans la Trinité, le Père est plus grand que le Fils, et le Fils plus grand que le Saint-Esprit. Sur ce point, Bullus, Bosset, Huet lui-même et les éditeurs d'*Origène*, l'ont justifié. Saint Athanase, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, avaient déjà pris sa défense; pouvait-il avoir des apologistes plus respectables? *Voy.* Orig., *de Principiis*, l. 4, n. 28. 2° Que les âmes humaines ont été créées avant les corps, et qu'elles y ont été renfermées en punition des péchés qu'elles avaient commis dans un état antérieur. M. Huet fait voir qu'*Origène* n'a proposé cette opposition qu'en doutant, et sans l'approuver, *de Principiis*, l. 2, c. 8, n. 4 et 5. 3° Que l'âme de Jésus-Christ avait été unie au Verbe avant l'incarnation. M. Huet fait encore voir qu'*Origène* ne l'a point soutenu dogmatiquement et positivement. 4° Que les astres sont animés, ou sont la demeure d'une âme intelligente et raisonnable. C'était l'opinion de la plupart des anciens philosophes; mais M. Huet cite plusieurs passages qui prouvent qu'*Origène* en doutait. 5° Qu'après la résurrection, tous les corps auraient une figure sphérique. Les éditeurs d'*Origène* conviennent que telle a été son opinion, mais elle ne tire à aucune conséquence. 6° Que les tourments des damnés finiraient un jour, et que Jésus-Christ, qui a été crucifié pour sauver les hommes, le serait une seconde fois pour sauver les démons. L'on ne peut pas nier qu'*Origène* n'ait cru que le supplice des damnés finirait un jour, et que *peut-être* les démons se convertiraient; mais loin d'avoir pensé que Jésus-Christ serait crucifié une seconde fois, il argumente sur le prix infini de la mort du Sauveur, sur ce qu'il est dit que cette mort a été le *jugement du monde*, etc. Ajoutons que quand il aurait effectivement enseigné toutes ces erreurs, il les a pour ainsi dire rétractées d'avance par la profession de foi qu'il a mise dans la préface de ses livres *des Principes*, dans laquelle il distingue les dogmes révélés dans l'Ecriture sainte, d'avec les opinions sur lesquelles il est permis à un théologien de rechercher et de proposer ce qui lui paraît le plus probable; il déclare formellement que *l'on ne doit regarder comme vérités que ce qui ne s'écarte point de la tradition ecclésiastique et apostolique.* Si les partisans d'*Origène* avaient été aussi dociles et aussi soumis à l'Eglise que lui, ils ne se seraient pas avisés d'ériger en dogmes des opinions qu'il n'a proposées qu'en doutant, et ils n'auraient pas attiré sur lui une condamnation qui a flétri sa mémoire.

Brucker, mécontent de la manière dont M. Huet a justifié ou excusé la plupart des opinions d'*Origène*, attribue à ce Père d'autres erreurs beaucoup plus grossières et plus pernicieuses, comme d'avoir enseigné, non la création proprement dite, mais l'émanation de la matière hors du sein de Dieu, et d'avoir borné la toute-puissance divine; d'avoir cru que Dieu, les anges et les âmes humaines ne peuvent subsister sans être revêtus

d'un corps subtil; d'avoir admis en Dieu, non trois Personnes, mais trois substances, etc. Brucker prétend que le savant Huet n'a pas saisi les vrais sentiments d'*Origène*, parce qu'il n'a pas connu le système de philosophie que l'école d'Alexandrie avait adopté, et qui était un mélange de philosophie orientale et de platonisme. Selon lui, en rapprochant les différentes opinions d'*Origène*, on voit qu'elles se tiennent et dérivent toutes de l'hypothèse des émanations qui en est la clef. *Hist. christ. philos.*, t. 3, l. 3, c. 3, § 17, p. 443. Il n'a fait que copier Mosheim, *Hist. christ.*, sæc. 5, § 27, p. 612 et suiv.

Bel exemple des travers de l'esprit systématique! Où est la preuve de ce fait essentiel? *Origène*, disent ces censeurs, a certainement suivi le système des émanations, puisque c'était celui des philosophes d'Alexandrie dont il avait été disciple. Et comment savons-nous que c'était là leur système? C'est que Plotin, Porphyre, Jamblique, etc., philosophes païens et instruits à la même école, le soutenaient. Mais parce que des raisonneurs païens rejetaient le dogme de la création clairement enseigné dans l'Ecriture sainte, s'ensuit-il que des docteurs chrétiens, tels que Pantænus, Clément d'Alexandrie et *Origène* le rejetaient aussi? Il s'ensuit le contraire, et leurs ouvrages en font foi.

En effet, 1° *Origène*, dans son traité *des Principes*, liv. 2, ch. 1, n. 4, professe formellement le dogme de la création, et il le prouve par un raisonnement sans réplique. « Je ne » conçois pas, dit-il, comment de si » grands hommes ont pu admettre » une matière incréée qui n'a pas été » faite par Dieu, créateur de toutes » choses, et dont la nature et la capacité sont un effet du hasard. Ils » accusent d'impiété ceux qui nient » que Dieu ait fait le monde et qu'il » le gouverne, et ils commettent le » même crime en disant que la matière est incréée et coéternelle à » Dieu....... Comment ce qui s'est » trouvé par hasard a-t-il pu suffire » à Dieu pour faire un si grand ouvrage, pour y exercer sa puissance » et sa sagesse par la construction et » l'arrangement du monde? Cela me » paraît très-absurde et digne de » gens qui ne conçoivent ni l'intelligence ni la puissance d'une nature » increée. Si Dieu avait fait la matière, serait-elle autre qu'elle n'est, » et plus propre à ses desseins? » *Origène* a très-bien compris, 1° que ce qui n'existe point par la volonté d'un Etre intelligent est l'effet du hasard ou d'une nécessité aveugle; 2° que c'est Dieu qui par sa puissance et par son intelligence, ou par une volonté libre, a réglé la quantité, l'étendue, la capacité, les propriétés de la matière. Tout cela est-il compatible avec le système des émanations?

Ce Père prouve le dogme de la création par les passages de l'Ecriture sainte dont nous nous servons encore. Il cite les paroles du second livre des Machabées, c. 27, ℣ 28, où il est dit que Dieu a tout fait de rien, ou de ce qui n'était pas. Il cite le livre du *Pasteur*, *Mand. I.* qui répète la même chose. Ensuite ces mots du psaume 148, ℣ 5: *Il a dit et tout a été fait; il a commandé et tout a été créé.* « Par » les premiers mots de ce texte, dit » *Origène*, le Psalmiste paraît avoir » entendu la substance de ce qui est; » par les suivants, les qualités avec » lesquelles la substance a été formée. » Il ne s'exprime pas d'une manière moins décisive, dans son *Commentaire sur le premier verset de la Genèse* et ailleurs; enfin il admet expressément la création de l'esprit, *L.* 2, *de Princip.*, c. 9, n. 2. Mosheim ni Brucker ne sont pas pardonnables d'avoir dissimulé ce fait, et d'avoir toujours argumenté sur la supposition contraire.

Or, le dogme de la création une fois admis, le système des émanations et toutes les conséquences que nos deux critiques ont voulu en tirer tombent par terre. Dès que Dieu opère par le seul vouloir, il s'ensuit que sa puissance est infinie, que la création a été un acte très-libre de sa volonté, que la matière n'existait pas auparavant, que Dieu lui a donné telles bornes et telles formes qu'il a voulu, etc. *Voy.* CRÉATION. Si l'on nous répond qu'*Origène* n'a pas compris toutes ces conséquences, que

souvent il n'est pas d'accord avec lui-même, et qu'il contredit sa propre doctrine ; donc ses censeurs ont tort de vouloir faire de ses opinions un tout lié, suivi, conséquent dans toutes ses parties, un système complet de philosophie puisé dans les leçons d'Ammonius et de l'école d'Alexandrie. Le fait certain est qu'*Origène*, en parlant de la naissance de la matière, ne s'est servi ni du terme d'*émanation* ni d'aucun autre équivalent.

Nous ne concevons pas comment le savant Huet a pu attribuer à *Origène* le système des émanations, *Origenian.*, lib. 2, q. 12, n. 4; comment il a pu l'accuser d'avoir borné la puissance de Dieu, *ibid.*, c. 2, q. 1, n. 1, ni comment les éditeurs de ce Père, qui l'ont justifié sur tant d'autres articles, ne l'ont pas défendu sur celui-là. On comprend encore moins comment Brucker a pu pousser l'entêtement systématique jusqu'à prétendre que le système des émanations est la base de toute la philosophie d'*Origène*, *Hist. crit. philos.*, t. 5, pag. 443, et que, dans son style, toutes choses ont été créées par émanation, t. 6, p. 646. Nous soutenons que, dans le style de ce Père, *création* et *émanation* sont deux idées contradictoires.

2° Au mot Esprit, nous avons fait voir qu'*Origène* a reconnu et prouvé la parfaite spiritualité de Dieu; donc il est impossible qu'il ait supposé que la matière est sortie du sein de Dieu par émanation, ni que Dieu ne peut-être sans un corps ; Dieu avait-il un corps avant d'avoir créé la matière ?

3° Loin d'épouser les sentiments d'aucun de ses maîtres, ce Père conseillait à ses propres disciples de s'abstenir de ce défaut, de ne s'attacher à aucune secte ni à aucune école, mais de choisir dans les écrits des divers philosophes ce qui paraîtrait le plus vrai ou le plus probable ; en un mot, de suivre la méthode des éclectiques. C'est la leçon qu'il avait donnée à saint Grégoire Thaumaturge, et à son frère Athénodore, *Grat. paneg. in Origen.*, n. 13 ; mais dans les matières théologiques il leur avait recommandé de ne se fier qu'à la parole de Dieu, aux prophètes ou aux hommes inspirés de Dieu, *ibid.*, n. 14. Saint Grégoire atteste qu'*Origène* ne manqua jamais de confirmer ses préceptes par son exemple, n. 11, et l'on veut nous persuader que, contre la règle qu'il prescrivait, il suivit constamment la doctrine d'Ammonius son maître, et l'école d'Alexandrie.

4° Dans les articles Emanation, Platonisme, Théologie mystique, nous réfutons le prétendu mélange fait dans cette école de la philosophie des Orientaux avec celle de Platon ; cette hypothèse n'est ni prouvée ni probable ; ceux qui l'ont imaginée n'ont pas pu nous dire en quel temps, par qui, ni de quelle manière la doctrine des Orientaux a pénétré en Egypte. Les gnostiques qui la suivaient ne prétendaient point l'avoir reçue des Egyptiens, mais de Zoroastre et des autres philosophes persans ou indiens ; Brucker en est convenu ; or, dans les livres de Zoroastre que nous avons à présent, on ne trouve ni le système des émanations ni les conséquences absurdes que les philosophes d'Alexandrie en avaient déduites. Plotin, après avoir étudié pendant plus de dix ans la philosophie, sous Ammonius, entreprit le voyage de l'Orient pour aller apprendre celle des Orientaux ; donc elle n'était pas enseignée en Egypte. Ce fut l'an 243, et alors *Origène* n'était plus à Alexandrie, il en était sorti l'an 242.

Après avoir renversé le fondement sur lequel Mosheim et Brucker ont appuyé leurs accusations contre ce Père, et les plans qu'ils ont dressés de sa doctrine, il serait inutile de les réfuter en détail; nous l'avons fait dans plusieurs articles de notre ouvrage. C'est surtout à l'égard de ce grand homme que nos deux critiques ont abusé de la méthode d'attribuer à un auteur, par voie de conséquence, des erreurs qu'il n'a jamais enseignées expressément, qu'il a peut-être même désavouées, méthode qu'ils ont blâmée avec aigreur, lorsque les Pères de l'Eglise s'en sont servis avec plus de raison à l'égard des hérétiques.

Pour calomnier plus commodé-

ment, ils ont dit qu'*Origène* avait une double doctrine ou deux systèmes de philosophie différents, l'un pour le vulgaire, l'autre pour les lecteurs intelligents et instruits. Nous pourrons ajouter foi à cette accusation, lorsque ces grands critiques nous auront montré distinctement les articles qui appartiennent à chacun de ces systèmes en particulier. Ils se sont déjà réfutés eux-mêmes, en rassemblant tout ce que ce Père a dit, pour en former un corps de doctrine complet, suivi, raisonné et constant. Nous ne pardonnons pas non plus à Mosheim d'avoir écrit qu'*Origène* accordait à la philosophie ou à la raison *l'empire sur toute la religion. Hist. christ.*, sæc. 3, § 31. Le contraire est déjà prouvé par sa profession de foi que nous avons citée, mais encore mieux par sa lettre à saint Grégoire Thaumaturge, *Op.*, tom. 1, p. 30. Il dit, n. 1, que la philosophie n'est qu'un prélude et un secours pour parvenir à la doctrine chrétienne, qui est la fin de toutes les études. Il ajoute, n. 2, que très-peu de ceux qui se sont appliqués à la philosophie en ont tiré une véritable utilité, que la plupart ne s'en sont servis que pour enfanter des hérésies. Il conclut, n. 3, que pour bien entendre l'Ecriture sainte, il faut que Jésus-Christ nous en ouvre la porte, qu'ainsi le secours le plus efficace est la prière.

Nous voyons avec plaisir Mosheim rendre justice aux vertus morales et chrétiennes d'*Origène*, et avouer que personne ne les a pratiquées avec plus d'héroïsme; quant à sa doctrine, ce critique a poussé à l'excès la préoccupation et l'inconséquence. D'un côté il fait le plus grand éloge de ses talents; mais il ne veut pas reconnaître en lui un génie original et profond, qui tirait ses idées de lui-même; il n'a fait, dit-il, que copier et suivre les opinions philosophiques de ses maîtres; de l'autre il lui attribue deux ou trois systèmes profondément raisonnés, dans lesquels brille la plus fine logique, et que lui-seul a pu être capable de créer; trouve-t-on la même supériorité de génie dans les autres disciples d'Ammonius? *Hist. christ.*, sæc. 3, § 27, pag. 603 et suiv. Il dit qu'*Origène* n'est pas constant dans ses opinions, qu'il en change, qu'il embrasse le pour et le contre suivant le besoin; cependant il lui prête un plan de doctrine lié, suivi, uniforme, fondé sur des principes desquels il prétend que ce Père ne s'est jamais écarté. Il blâme les origénistes qui voulurent ériger en autant de dogmes les doutes, les questions, les conjectures modestes et timides de leur maître, et il imite leur injustice et leur témérité.

Après avoir loué le travail immense que cet homme infatigable entreprit pour comparer le texte hébreu avec les versions dans ses *Hexaples*, il dit que ce travail ne peut avoir que très-peu d'utilité; qu'*Origène* lui-même n'en fit aucun usage dans ses *Commentaires sur l'Ecriture sainte*, parce qu'il ne s'attachait pas au sens littéral, mais au sens mystique, et que, par ses exemples aussi bien que par ses préceptes, il engageait les autres à faire de même. Mais, comme il paraît que les *Hexaples* et les *Octaples* d'*Origène* ont été les derniers de ses travaux, il n'est pas étonnant qu'il ne s'en soit pas servi dans ses *Commentaires* qui avaient été faits longtemps auparavant; d'ailleurs ni ses préceptes ni ses exemples n'ont détourné le prêtre Hésychius, le martyr Lucien et saint Jérôme, d'étudier le texte hébreu et d'en donner des versions. Son ouvrage aurait donc été utile à tous les siècles, s'il n'avait pas péri dans le sac de la ville de Césarée par les Sarrasins, l'on 653; ç'a été le germe et le modèle des bibles polyglottes. *Voyez* Hexaples.

Pour juger de la capacité d'*Origène*, il faut savoir que cet infatigable écrivain avait fait sur l'Ecriture sainte trois sortes d'ouvrages, des commentaires, des scholies et des homélies. Les commentaires et les scholies étaient pour les savants; il s'y attachait principalement au sens littéral, il y faisait usage non-seulement des différentes versions grecques de la Bible, mais aussi du texte hébreu. Dans les homélies, qui étaient pour le peuple, il suivait la version des Septante, et se bornait ordinairement au sens allégorique, duquel il tirait

des leçons pour les mœurs. *Voy.* la *Note de Valois sur l'Hist. ecclés. d'Eusèbe*, liv. 6, c. 37, où cela est prouvé par les témoignages de Sédulius, de Rufin et de saint Jérôme. Mais les critiques n'ont pas été assez équitables pour avoir égard à ces divers genres de travail.

Il est évident qu'*Origène*, sortant, pour ainsi dire, des écoles, de philosophie, vers l'an 230, fit ses livres *des Principes*, non pour dogmatiser, mais pour essayer jusqu'à quel point l'on pouvait concilier les opinions des philosophes avec l'Ecriture sainte. Celle-ci est toujours la base de ses spéculations ; souvent, à la vérité, il ne prend pas le vrai sens des passages, mais aussi il ne parle qu'avec le doute le plus timide ; il fait de même dans sa *Préface sur la Genèse* et ailleurs. Etonné de l'abus que l'on faisait de ses ouvrages, il écrivit sur la fin de sa vie au pape saint Fabien pour lui témoigner son repentir. Saint Jérôme, *Epist.* 41 *ad Pammach.*, op. t. 4, col. 347. Ainsi lorsqu'il a été condamné par le cinquième concile général, cette censure est moins tombée sur lui que sur les disputeurs entêtés qui voulaient faire de ses doutes autant d'articles de croyance ; il n'en était pas moins mort dans la paix et la communion de l'Eglise deux cents ans auparavant.

Mais on lui a fait un crime de ce mélange de la philosophie avec la théologie, l'on en a exagéré les conséquences fâcheuses. Comme cette prétendue faute lui est commune avec les autres Pères de l'Eglise, nous aurons soin de la justifier aux mots Pères, Philosophie, Platonicisme.

On n'a pas relevé avec moins d'affectation celle qu'il commit réellement en se mutilant lui-même, soit pour éviter tout danger d'impudicité, soit pour prévenir tout soupçon désavantageux à l'égard des personnes du sexe qu'il instruisait. Il a eu la bonne foi de condamner lui-même sa conduite, *tom.* 15 *in Matt.*, n. 1 et suiv. Mosheim convient que l'on a eu tort de l'en blâmer avec tant d'aigreur. Cette action fut défendue dans la suite par les lois ecclésiastiques.

Les critiques protestants lui ont encore reproché son goût excessif pour les allégories, la sévérité de sa morale touchant la chasteté conjugale, les austérités, les secondes noces, la virginité, etc. *Voyez* Allégorie, Bigame, Chasteté, Mortification, Testament, etc.

Les anciens ennemis de ce Père poussèrent l'entêtement jusqu'à l'accuser d'avoir approuvé la magie illicite, et de n'y avoir trouvé aucun mal. Beausobre, *Hist. du Manich.*, t. 2, l. 9, c. 13, p. 801, a réfuté cette accusation. Mais il a commis une injustice manifeste envers ce Père, en affirmant qu'il a enseigné l'opinion de la transmigration des âmes ; nous ferons voir le contraire au mot Transmigration. Le vrai malheur d'*Origène* est d'avoir eu des disciples obstinés à soutenir tout ce qu'il avait dit bien ou mal, et à l'entendre dans un sens qui n'avait jamais été le sien. La même chose est arrivée à saint Augustin.

Enfin, quelques auteurs ont écrit qu'*Origène* avait succombé pendant la persécution de Dèce, et avait jeté de l'encens dans le foyer d'un autel pour se soustraire à un traitement abominable dont on le menaçait ; et des personnages respectables ont ajouté foi à ce récit. Mais il n'est pas croyable qu'un homme aussi courageux qu'*Origène* ait ainsi contredit les leçons qu'il avait données à tant de martyrs, et que de tant d'ennemis qui l'ont noirci après sa mort, aucun n'ait fait mention de cette odieuse accusation. Tant il est vrai qu'une grande réputation est souvent un très-grand malheur !

Bergier.

ORIGÈNE (les œuvres d') (*Théol. hist. bibliog.*) — C'est la première fois que nous voyons Bergier prendre feu de la sorte pour soutenir la cause d'un philosophe ; car *Origène* fut avant tout un philosophe de l'école spiritualiste, un Platon chrétien. Nous félicitons notre théologien avec d'autant plus de satisfaction que ces chaleureuses sorties en faveur de la philosophie sont chez lui plus rares; mais nous devons ajouter qu'il y a peut-être dans cette défense d'*Origène*,

des atténuations trop fortes de certains points qui sortaient bien de la philosophie de ce grand homme ; et nons croyons que Bergier a tort de prétendre l'en dégager. C'est ce qui ressortira d'une citation de nos *Droits de la raison dans la foi,* par laquelle nous allons clore cet article sur *Origène.* Avant de la donner, complétons ce que Bergier a déjà dit des ouvrages d'*Origène,* par la reproduction du passage suivant de M. Héfélé sur ces ouvrages ; ce critique les divise en travaux d'exégèse, travaux de théologie dogmatique et apologétique, travaux de morale ascétique, et lettres.

« I. *Origène* est avant tout le créateur d'une exégèse nouvelle en tant que *commentateur* et *critique sacré.* Les travaux d'exégèse antérieurs n'étaient presque tous que des essais *parénétiques*, ayant pour but d'expliquer quelques-uns des principaux textes de la Bible. Ainsi, par exemple, Théophile d'Antioche, dans ses commentaires, et l'école d'Alexandrie, avant *Origène*, n'avaient point expliqué leurs opinions par la Bible, mais les avaient rattachées simplement à des textes bibliques (1). Ce fut *Origène* qui, le premier, écrivit des commentaires comme le font les modernes, c'est-à-dire qu'il fut le premier qui, dans l'exégèse : 1° envisagea les parties isolées dans leur rapport avec l'ensemble ; 2° chercha avant tout à bien établir le sens littéral de chaque passage. Il devint ainsi le père de l'exégèse grammaticale et historique. D'un autre côté il adopta, comme exégète, le point de vue de son temps, en interprétant la Bible non-seulement littéralement, mais allégoriquement, en partant de l'opinion, alors générale, que la Bible renferme toujours un sens caché. Les principes fondamentaux de son exégèse étaient, en effet, les suivants.

» Fermement convaincu que toute la Bible est inspirée, il pensait cependant :

» 1° Que non-seulement l'Ancien Testament renfermait une révélation plus imparfaite que le Nouveau Testament ;

» 2° Mais que la révélation du Nouveau Testament était encore incomplète (vu les bornes de l'intelligence humaine), et que la révélation parfaite et intégrale ne se trouverait que dans l'autre monde.

» Néanmoins il croyait que la vérité supérieure se manifeste toujours dans la vérité inférieure, que l'Ancien Testament annonce ce qui s'est accompli dans le Nouveau Testament, et qu'à son tour le Nouveau Testament annonce ce qui se réalisera dans un ordre de choses supérieur ; qu'ainsi, par exemple, la mort rédemptrice du Christ sur la terre est un type de l'œuvre libératrice qui s'accomplira dans l'autre monde (pour le rachat des Anges) ; que la parole de l'Ancien Testament renferme le plus souvent un double sens, celui des choses du Nouveau Testament et celui des choses de l'autre monde. Toute histoire que raconte la Bible, dit *Origène*, est l'image de ce qui se passe dans le monde supérieur. Le Saint-Esprit revêt ses mystères des formes de l'histoire. Tantôt les événements reflètent dans leur réalité les choses du monde intelligible : alors le Saint-Esprit le constate dans l'Écriture ; tantôt le récit des événements réels cesse de réfléchir fidèlement les choses du monde des esprits : alors le Saint-Esprit introduit dans l'Ancien et le Nouveau Testament ce qui n'est pas arrivé, souvent ce qui est impossible, et ce sont des indices donnés d'en haut pour que le lecteur cherche dans la lettre un sens supérieur. Ce qui distingue d'une manière caractéristique la réalité historique de ce qui n'est pas elle, c'est l'accord de ce qui est dit dans tel ou tel passage avec d'autres passages de la Bible et avec la raison (1). Ainsi *Origène*, pense que chaque texte de la Bible a un sens supérieur, souvent plusieurs sens, mais que tous les textes ne peuvent pas être pris dans un sens littéral, ce qui serait évidemment

(1) Redepenning, I, 378.

(1) Redepenning, I, 268, 281, 289, 290, 295 296.

inconvenant, par exemple, dans certains passages des lois mosaïques. (1) Le sens supérieur, le sens mystique est double, suivant que la lettre renferme une allusion à la vie morale plus haute (sens tropique) ou une donnée scientifique plus élevée (sens pneumatique (2). La condition indispensable pour comprendre ce sens plus élevé est l'interprétation littérale ; mais on arrive au vrai sens de l'Ecriture par la comparaison des divers passages entre eux, par l'observation des usages de la langue, par l'exploration de toutes les sciences et par la prière.

» Avec de tels principes il était évident qu'*Origène* consacrerait une attention particulière à la recherche de ce sens supérieur et que son exégèse serait plus dogmatique que grammaticale et historique. C'est d'après cette méthode d'interprétation qu'il voulait expliquer tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, et il a, en effet, presque entièrement réalisé ce plan ; il a même expliqué plusieurs livres de diverses manières : 1° par des commentaires proprement dits (tomi); 2° par des homélies ou des traités (méthode d'exégèse parénétique) ; 3° par des scolies (courts éclaircissements des passages difficiles). Si nous prenons en somme ses commentaires, ses homélies et ses scolies, il a expliqué tous les livres du Nouveau Testament, sauf saint Marc, la deuxième épître aux Corinthiens, les sept épîtres catholiques et l'Apocalypse, de même qu'il expliqua tous les livres de l'Ancien Testament, sauf Ruth, la Sagesse et Esther. Mais la plus grande partie de ses travaux d'exégèse a été perdue, et d'autres ne subsistent que par fragments ou dans des traductions latines, le plus souvent très-libres. En somme, sans compter les diverses scolies conservées dans les chaînes des SS. Pères, il nous reste de tous ses travaux :

» 1. La *Genèse* : quelques fragments grecs des commentaires et 16 homélies, traduites très-librement par Rufin, avec des interpolations ;

» 2. L'*Exode* : quelques fragments grecs des commentaires, et 13 homélies, de la version de Rufin ;

» 3. Le *Lévitique* : 16 homélies ;

» 4. Les *Nombres* : 28 homélies, de la version de Rufin ;

» 5. *Josué* : 26 homélies, également traduites par Rufin :

» 6. *Les Juges* : 9 homélies, fidèlement rendues par Rufin,

» 7. Les *quatre livres des Rois* : 2 homélies, l'une en grec, l'autre en latin, probablement de Rufin ;

» 8. *Job* : un fragment d'homélie douteux ;

» 9. Les *Psaumes* : plusieurs fragments des commentaires et 9 homélies, traduites par Rufin ;

» 10. Les *Proverbes* : plusieurs fragments des commentaires ;

» 11. *Le Cantique des cantiques* : 4 livres de commentaires, librement traduits par Rufin, et 2 homélies, exactement traduites par saint Jérôme.

» 12. *Isaïe* : deux petits fragments du commentaire et 9 homélies, d'une traduction libre de saint Jérôme (en abrégé) ;

» 13. *Jérémie* : des 45 homélies d'*Origène*, 19 homélies grecques et un fragment de la 39e ; 12 de ces 19 sont aussi traduites en latin par saint Jérôme, et, en outre, on a sa traduction des 21e et 22e ;

» 14. *Ézéchiel* : un fragment des commentaires et 14 homélies, traduites par saint Jérôme ;

» 15. *Daniel* : 2 scolies dans Angélo Mai, *Script. vet. nova coll.*, t. I ;

» 16. *Osée* : un fragment grec du commentaire.

» Quant au Nouveau Testament nous possédons :

» 1. *Saint Matthieu* : sur 25 tomes de commentaires, des fragments des 9 premiers tomes, et les 8 tomes suivants, de 10 à 17, en grec et dans une ancienne, fidèle, mais grossière traduction latine. En outre, dans la même traduction, les autres tomes, jusqu'à la fin de l'Évangile de saint Matthieu, mais sans la division originale en tomes.

» 2. *Saint Luc* : 39 homélies, de la

(1) Id., I, 284, 304.
(2) Id., I, 300.
(3) Id., I, 302, 322.

traduction de saint Jérôme, qui paraît y avoir fait des interpolations.

» 3. *Saint Jean :* les tomes I, II, VI, X, XIII, XIX, XX, XXVIII et XXXII du commentaire, qui avait XXXIX tomes, outre plusieurs fragments des tomes IV et V. En 1735 Magnus Crusius publia, dans un programme de Noël, à Göttingue, tiré du *Cod. Reg. Paris.*, du *Cod. Coisl. et Carnot.*, trois prétendus fragments des prologues d'*Origène*, précédant ses commentaires sur les trois Évangélistes nommés, fragments qui n'avaient encore été insérés dans aucune édition des œuvres d'*Origène*. Redepenning les fit imprimer dans le quatrième supplément de la seconde partie de sa monographie sur *Origène*, après avoir donné le résultat de ses recherches sur ces fragments (1), dont le premier (prologue de saint Matthieu) lui paraît tout à fait suspect; le second (de saint Luc) porte toutes les traces d'authenticité; le troisième (saint Jean) paraît également authentique, n'appartenant pas au commentaire détaillé, mais peut-être à un travail plus court sur cet Évangile, à la façon du *genus commaticum*.

» 4. Les *Actes des Apôtres* : il en reste un petit fragment grec d'une homélie.

» 5. L'*Épître aux Romains* : *Origène*, d'après Rufin, avait écrit 15 tomes, d'après Cassiodore 20, dont dès le temps de Rufin, quelques-uns manquaient déjà. Rufin les compléta, traduisit en latin ce qui existait et le résuma à peu près à moitié en dix livres. En outre il existe trois fragments grecs de ce commentaire, que de La Rue a mis en guise de notes au bas du texte de la traduction de Rufin, dans son édition des œuvres d'*Origène*.

» 6. *Commentaire de la première épître aux Corinthiens*. Cramer, dans son édition des *Catenæ in S. Pauli ep. ad Corinth.*, a publié, en 1841, des fragments assez considérables, tirés pour la première fois d'un manuscrit de Paris.

» 7. Enfin il ne nous est parvenu que quelques fragments des *Commentaires sur les Épîtres aux Galates, aux Éphésiens, aux Colossiens, aux Thessaloniciens, à Tite, à Philémon, aux Hébreux*, fragments dont de La Rue a publié une partie, et dont l'autre a été publiée pour la première fois, en 1842, par Cramer, dans ses *Catenæ in S. Pauli ep. ad Galatas*, etc., etc., Oxford.

» Beaucoup d'autres prétendus fragments d'*Origène* sur les livres de la Bible, tirés de citations d'anciens auteurs, ont été réunis par de La Rue, dans son édition, sous le titre de *Selecta*, et plus complétement dans Galland, 14e vol. de sa *Bibliotheca vet. Patrum*. Angélo Mai y a ajouté de nouveaux morceaux dans le volume 10 de ses *Classici Auctores*, et Cramer dans les deux éditions des chaînes déjà citées et dans les autres (*in Act. Apostolorum*, Oxon., 1838, et *Ep. cath.*, 1840).

» Ces travaux exégétiques d'*Origène* ne sont pas seulement ce qu'il y a eu de meilleur en ce genre dans les quatre premiers siècles de l'Eglise, mais peu de ses successeurs, pendant bien des siècles, l'ont surpassé, et, comme saint Jérôme, Erasme lui-même lui a encore emprunté ce qu'il y a de mieux dans sa *Paraphrase* (1).

» Quant aux *homélies* en particulier, elles ont pour but non-seulement d'instruire, comme les commentaires, mais encore d'édifier; cependant l'élément didactique domine l'élément parénétique, et ce sont plutôt des interprétations de la Bible que des prédications. Aussi leur style est-il plus didactique qu'oratoire; *Origène* évite même avec intention tout ornement, et s'applique à être simple, clair, intelligible. Son exposition est parfois un peu diffuse; ce qui manque surtout, c'est l'ordre, la disposition. Ces homélies n'ont pas seulement une valeur exégétique, elles occupent une place considérable dans l'éloquence de la chaire; car, par ces discours, *Origène* : 1° est devenu le créateur de l'homélie religieuse, de l'exégèse pratique. Avant lui les docteurs chrétiens ne faisaient que rattacher leurs parénèses à des textes bibliques; à

(1) P. I, p. 386.

(1) Redepenning, I, 379; II, 212.

dater d'*Origène* ses nombreux successeurs et imitateurs prirent le texte pour base même de leurs discours. 2° Il a donné des principes généraux sur la manière de composer des homélies et a posé les premières bases de l'*homilétique* chrétienne, de même que ses aphorismes ont établi les première règles de l'*herméneutique* (1).

» Comme *critique sacré Origène* fixa *le canon*. Il n'insista pas seulement sur la nécessité d'un canon, διαθήκη, bien arrêté, mais il donna une forme positive aux opinions de l'Eglise relatives au canon. Sans doute Clément d'Alexandrie avait distingué, dans l'usage, les livres deutéro-canoniques des livres proto-canoniques; mais ce fut par *Origène*, par la défense qu'il prit des livres et des fragments deutéro-canoniques (par exemple contre Jules l'Africain), par ses Hexaples, que les livres deutéro-canoniques parvinrent à une autorité générale et absolue dans l'Eglise. Toute hésitation à leur sujet disparut, et c'est ainsi qu'*Origène* fit admettre le canon de l'Ancien Testament que nous avons aujourd'hui dans toute l'Eglise (2).

» En même temps *Origène* compara exactement le premier et le second canon l'un à l'autre. Il fut un peu moins net en ce qui concerne le canon du Nouveau Testament, nom collectif que le premier il employa dans son *de Princip.*, IV, 43. Il tint la seconde épître de Pierre, la seconde et la troisième épître de saint Jean pour authentiques; mais il éprouva quelque hésitation à les insérer dans la διαθήκη, parce qu'elles n'étaient pas encore généralement reconnues (3).

» Mais ce qu'il faut louer surtout dans *Origène*, en qualité de critique sacré, c'est le soin qu'il mit à donner un texte biblique aussi pur et aussi exact que possible. Il ne fit ce travail qu'occasionnellement pour certains passages du Nouveau Testament (4); mais il y mit de la suite, pour l'Ancien Testament, par ses Hexaples. Les Juifs reprochaient constamment aux Chrétiens de se servir d'un texte de l'Ancien Testament altéré; *Origène* résolut de comparer exactement le texte des Septante au texte hébreu, et de constater dans une édition de la Bible, en plaçant à côté l'un de l'autre les deux textes, les résultats de sa comparaison, afin que tout Chrétien y trouvât les armes nécessaires pour discuter avec les Juifs sans pouvoir être récusé par eux. Ainsi son but fut d'abord apologétique et polémique. Mais comme le texte hébreu n'était pas encore vocalisé à cette époque, il crut nécessaire d'introduire ce texte d'une double façon dans son édition, c'est-à-dire de le placer dans une colonne avec des lettres hébraïques sans ponctuation, et dans une autre colonne avec des lettres grecques figurant la manière dont le texte hébreu devait être prononcé (par conséquent en indiquant les voyelles). Mais en comparant le texte hébreu et celui des Septante l'un à l'autre il n'avait en aucune façon l'intention de conformer le dernier au premier; au contraire, il avait comme ses contemporains chrétiens en général, la conviction que le texte hébreu de son temps était falsifié, et que les Septante, dans leur forme primitive, étaient le seul texte vrai, qu'il était même inspiré. Il voyait en même temps que le texte primitif des Septante n'existait plus dans sa pureté, et il possédait lui-même, grâce à la libéralité d'Ambroise, divers manuscrits des Septante, qui n'étaient point d'accord entre eux. Il s'agissait par conséquent d'améliorer aussi le texte des Septante, de le ramener autant que possible à sa forme primitive, et c'est ce qu'*Origène* réalisa : 1° en comparant les divers manuscrits des Septante qu'il possédait avec les autres versions grecques anciennes; 2° lorsque ces divers textes des Septante s'écartaient les uns des autres, en donnant la préférence à celui qui était d'accord avec les autres traductions grecques (1). Ces dernières étaient :

» La version d'*Aquila*, suivant littéralement le texte hébreu;

(1) Redepenning, II, 199, 245.
(2) Id., I, 241, 242.
(3) Id., I, 249.
(4) Id., II, 182.

(1) Redepenning, II, 166.

» 2° La version de *Théodotion*, qui était, à proprement dire, une correction des Septante au moyen du texte hébreu ;

» 3° La version de *Symmaque*, également assez conforme au texte hébreu.

» *Origène* mit donc le texte hébreu, celui des Septante et ces trois versions en six colonnes, d'où le nom d'*Hexaples*. Dans la première colonne se trouvait le texte hébreu en lettres hébraïques; dans la seconde le même texte en lettres grecques; puis suivaient, comme se rapprochant du texte hébraïque, dans la troisième et la quatrième colonne, Aquila et Symmaque, les Septante dans la cinquième et Théodotion dans la sixième. Mais comme *Origène* avait découvert en outre deux et même trois autres versions grecques d'un certain nombre de livres de la Bible, dues à des auteurs inconnus, il ajouta ces versions à côté de celle de Théodotion, comme *quinta*, *sexta* et *septima*, de telle sorte que certains livres avaient huit colonnes (*octaples*) et même neuf. Enfin *Origène* nota les résultats de sa comparaison des Septante avec le texte hébreu en employant dans la colonne des Septante deux signes critiques d'ailleurs en usage.

» 1° Il désigna les passages des Septante auxquels ne correspondait aucun texte hébreu, qui par conséquent manquaient absolument dans l'hébreu, par un obélisque (÷),

» 2° Quand au contraire quelque chose manquait dans les Septante qui se trouvait dans l'hébreu ou dans l'une des autres versions, il l'intercala dans la colonne des Septante et le marqua par un astérisque (★).

» On n'est pas d'accord sur la question de savoir s'il employa encore deux autres signes critiques, le lemnisque (÷) et l'hypolemnisque (∸) (1). Ainsi il ne modifia pas le texte des Septante lui-même, seulement il mit sous les yeux de chacun les points dans lesquels il différait du texte hébreu.

» Les *Tétraples* d'*Origène* ont de l'affinité avec les Hexaples; c'est une

(1) Cf. Redepenning, II, 171.

comparaison d'Aquila, de Symmaque, des Septante et de Théodotion. On ne sait pas d'une manière certaine si ce fut un travail préparatoire ou un abrégé des Hexaples, sans signes critiques (1), mais il est certain que les Tétraples comme les Hexaples, avaient de courtes scolies, qui étaient la plupart des explications mystiques des noms propres hébreux.

» Les Hexaples formaient au moins cinquante rouleaux très-forts; ils n'ont probablement jamais été complétement recopiés et se perdirent dans la destruction de la bibliothèque de Césarée par les Arabes, en 653, si déjà ils n'avaient disparu plus tôt, lors de la prise de cette ville par les Perses. S. Jérôme trouva encore cet ouvrage à Césarée et s'en servit. Il ne paraît pas non plus qu'on ait multiplié les exemplaires des Hexaples; mais, en revanche, on copia fréquemment le texte des Septante des Hexaples avec les signes critiques, et ce furent surtout Pamphile et Eusèbe qui le propagèrent. De même le texte des Septante tiré des Hexaples fut traduit en syriaque et plus tard en arabe. Tous ces fragments des Hexaples d'*Origène* qui se sont conservés ont été soigneusement réunis (après des travaux préparatoires dus à d'autres érudits) par Montfaucon, *Hexaplorum Origenis quæ supersunt*, Paris, 1713, 2 vol. in-fol. Bahrdt les a réimprimés, Leipz., 1769, en 2 vol. in-8°, en complétant les fragments au moyen d'un manuscrit de Leipzig. Il corrigea beaucoup de données inexactes de Montfaucon, mais laissa de côté les observations de ce dernier, qui sont presque indispensables (2).

» Deux autres ouvrages exégétiques d'*Origène*, sur les *Noms propres de la Bible* et les *Poids et mesures des Hébreux*, ont été perdus (3).

» II. Les ouvrages *dogmatiques* et *apologétiques* d'*Origène* sont :

» 1. *Deux livres de la Résurrection* et deux *Dialogues* sur le même sujet, de

(1) Cf. Herbst-Welte, *Introd. à l'Anc. Test.*, I, 165. Redepenning, II, 175.
(2) Herbst Welte, l. c., p. 168. Redepenning, II, 179.
(3) Permanéder, *Patrol.*, I, 520 sq.

sorte que S. Jérôme parle souvent des quatre livres de la Résurrection. Dans le second livre *de Princip.*, I, c. 10, *Origène* en réfère lui-même à cet ouvrage, qui par conséquent fut écrit d'assez bonne heure, environ vers 225 ; mais, sauf un petit nombre de fragments, il s'est tout à fait perdu. S. Jérôme reprochait à cet ouvrage d'être très-hétérodoxe; Pamphile en prit la défense, et les fragments qui en subsistent ne justifient pas du moins l'extrême sévérité de S. Jérôme.

» 2. Le livre des *Stromates* est également perdu. *Origène*, dit S. Jérôme (1), imita, dans cet ouvrage, les Stromates de Clément d'Alexandrie, comparant les doctrines du Christianisme à celles des philosophes. Dans le sixième livre se trouvait une dissertation sur le mensonge par nécessité, rattachée à un passage de Platon. Le dixième renferme des scolies, surtout sur l'Épître aux Galates. De La Rue (2) a réuni les fragments conservés. Redepenning avait l'espoir d'obtenir, par l'intermédiaire du Dr Kunst, des extraits de ces Stromates, tirés d'un manuscrit du moyen âge appartenant à l'Escurial, mais la mort de Kunst déçut cet espoir.

» 3. Pamphile et Eusèbe disent qu'*Origène* écrivit un ouvrage *Adversus omnes Hæreses;* mais celui que nous avons sous ce titre n'est pas authentique.

» 4. Les huit livres *contre Celse* sont, en revanche, parfaitement authentiques.

» Celse, païen très-savant, qui avait beaucoup voyagé, avait, durant la persécution de Marc-Aurèle, écrit son Λόγος ἀληθής contre les Chrétiens. L'autorité considérable dont cet ouvrage jouissait parmi les païens détermina Ambroise, l'ami d'*Origène*, à prier instamment ce dernier d'en écrire une réfutation, et c'est ainsi que, soixante ans après Celse, naquirent les huit livres κατὰ Κέλσου (3). *Origène* nomme dans le commencement Celse un philosophe épicurien; mais dans le courant de l'ouvrage il remarque qu'on trouve peut-être aussi dans ce savant des idées platoniciennes, et son jugement à cet égard demeure incertain. Probablement il l'a confondu avec un autre Celse, qui était épicurien et dont il avait entendu parler; le vrai Celse appartenait incontestablement aux Platoniciens éclectiques, qui furent les avant-coureurs du néo-platonisme systématique. L'ouvrage même de Celse est perdu, sauf les fragments conservés par *Origène* (on les trouve réunis dans une dissertation de Jachmann, *de Celso philosopho*, 1836); il était par conséquent difficile de découvrir le plan de son ouvrage et d'en donner une esquisse. Bindemann, le premier, y réussit dans la dissertation que nous avons déjà citée (1). Suivant Bindemann, Celse, après une introduction, partagea son ouvrage en deux parties. Dans la première un Juif démontre que, même en admettant la foi des Juifs au Messie, le Christianisme ne peut se soutenir et ne répond pas à l'idée du Messie juif; la seconde partie démontre l'impossibilité de l'idée même du Messie et par conséquent l'absence de tout fondement plausible pour le Christianisme.

» *Origène* combattit pied à pied les objections de son adversaire, montra combien il avait défiguré le sens de la doctrine chrétienne, et rétablit ce sens avec une grande modération, quoique Celse eût été fort vif dans ses attaques. Cet ouvrage a toujours passé pour la meilleure et la plus complète des apologies de l'antiquité, et Eusèbe y trouvait à la fois la plus belle démonstration de la doctrine chrétienne et la plus complète défaite des adversaires de l'Évangile. Quoique *Origène* ait négligé diverses objections de Celse, parfois même ait avancé de faibles arguments, il y a dans son ouvrage des parties excellentes qui permettent de dire que c'est un livre d'or. C'est un véritable arsenal d'arguments apologétiques et une mine féconde d'explications

(1) Ep. 83.
(2) I, 37 sq.
(3) Dans de La Rue, t. I.

(1) Dans Illgen (1842, cah. 2).

dogmatiques (1). Mosheim en a donné une très-bonne traduction allemande avec de savantes notes, 1745, en un vol. in-4°.

» 5. L'ouvrage dogmatique capital d'*Origène* est le traité *de Principiis*, περὶ Ἀρχῶν, en quatre livres (2), écrit à Alexandrie avant que l'auteur en fût chassé (3). Il y expose d'abord la doctrine universelle de l'Église ou la règle de la foi; puis il cherche, en partant de cette base, à édifier un système scientifique à l'aide des spéculations de la philosophie.

» Il pose en général, d'abord, le dogme qui doit être expliqué; puis il y rattache des motifs tirés de la raison, et justifie le dogme contre les attaques dont il est l'objet. Il termine par les preuves tirées de l'Ecriture. Ce qui prédomine dans l'ensemble ce sont les spéculations philosophiques, et l'on doit considérer cet ouvrage comme le premier essai d'une dogmatique scientifique. Cependant il y manque l'examen d'un certain nombre de dogmes; il n'y est question ni de la mort expiatoire du Christ, ni des sacrements, ni en général des dogmes qui n'étaient pas attaqués ou spécialement étudiés de son temps. Il y a quatre livres : le premier traite du *divin*, de la nature de Dieu, de la Trinité, du monde des esprits, en tant qu'il est né de Dieu; le second traite du *monde*, de son origine, des créatures et de l'action de Dieu dans le monde et pour le salut des hommes; le troisième, de l'*homme*, être moralement libre, et des rapports de la grâce et de la liberté; le quatrième, de la *sainte Écriture* et de son interprétation. — L'ensemble manque d'ordre. Il est évident que l'ouvrage n'était pas simplement destiné à servir de programme à l'enseignement catéchétique; mais on n'est pas d'accord sur le motif qui l'a fait intituler περὶ Ἀρχῶν. Les uns comprennent sous le mot ἀρχαὶ les principes réels des choses (par exemple Thomasius et Baur); d'autres, surtout Redepenning (4), traduisent ἀρχαὶ par *dogmes fondamentaux*, et ils rapportent cette expression à la règle de foi dont *Origène* fait précéder ses explications et qu'il cherche à commenter, puisque lui-même, dans son commentaire sur S. Jean (1), entend par ἀρχὴ l'article fondamental, la proposition capitale de la science.

» Dans la controverse origéniste, Rufin, probablement pour défendre l'orthodoxie de son héros, se plaignit de ce que cet ouvrage d'*Origène* avait été de bonne heure falsifié par les hérétiques. Il en appelait, à ce sujet, à des plaintes du même genre élevées par *Origène* lui-même; mais *Origène* ne parlait que de la falsification des actes d'une discussion, et nullement des livres περὶ Ἀρχῶν, et les anciens apologistes d'*Origène*, Pamphile et Eusèbe, n'ont pas dit un mot d'une falsification de ce genre. En revanche Rufin lui-même s'est rendu coupable de falsification dans sa traduction latine du περὶ Ἀρχῶν (ann. 397) en faveur d'*Origène*.

» Lorsque saint Jérôme eut sous les yeux cette traduction, il en fut si mécontent qu'il composa lui-même une traduction fidèle, qui, sauf quelques fragments, s'est perdue. Le même sort était réservé au texte grec, dont nous n'avons également que des fragments conservés dans les *Philocalies* de Basile. Nous ne pouvons donc, quant à la majeure partie de cet ouvrage, avoir recours qu'à la traduction de Rufin, et c'est pourquoi il est fort grave de savoir jusqu'à quel point le texte primitif a été altéré par ce traducteur. Saint Jérôme dit à ce sujet : Paucis *de Filio et Spiritu S. commutatis, quæ apertam blasphemiam præferebant*; il ajoute que Rufin laissa tout le reste (1), et ce qu'il y a, en effet, de plus vraisemblable, c'est que Rufin n'opéra que peu de changements, quoique lui-même semble vouloir faire entendre qu'il fit d'assez notables changements et qu'il corrigea surtout tous les passages dogmatiques suspects. Ce dernier point n'est pas vrai; car le περὶ Ἀρχῶν traduit renferme encore

(1) Redepenning, II, 131-156.
(2) De La Rue, t. I.
(3) Eusèbe, VI, 24.
(4) I, 395.

(1) T. I, 17, 19.
(2) Ep. 94, *ad Avit.*

beaucoup de propositions hérétiques.

» Mais, 1°, à l'aide des fragments grecs du περὶ Ἀρχῶν; 2°, en se servant des restes de la traduction de saint Jérôme; 3°, en comparant le texte de Rufin à d'autres écrits et à d'autres propositions dogmatiques d'*Origène* (même postérieures, car *Origène* ne modifia pas ses opinions théologiques fondamentales), on peut découvrir la majeure partie des changements faits par Rufin et rétablir l'ancien contexte du περὶ Ἀρχῶν. Le meilleur essai de ce genre a été fait par Redepenning dans son édition spéciale du περὶ Ἀρχῶν (1). Schnitzer a fait un autre essai dans sa traduction allemande du περὶ Ἀρχῶν, sous ce titre : *Origène, des Principes de la science de la foi. Essai de restauration,* Stuttgart, 1835.

» III. *Origène* a laissé deux *écrits ascétiques* :

» 1° *Exhortation au martyre*, εἰς Μαρτύριον προτρεπτικός λόγος, adressée à Ambroise; nous en avons parlé plus haut ;

» 2° *De la Prière*, περὶ Εὐχῆς, écrit également adressé à Ambroise et composé à sa demande.

» Les deux ouvrages se trouvent dans la première partie de l'édition de de La Rue; tous deux ont été composés peu après l'expulsion d'*Origène* d'Alexandrie ; ils se complètent réciproquement, car ils renferment presque toute la doctrine relative aux moyens de faire son salut. Le traité de la Prière, qui est assez étendu, se divise en deux parties, dont la première parle de la prière en général, de sa nature, de sa nécessité, de sa vraie méthode, et répond à la question : « Qui faut-il prier? — Dieu le Père seul, mais toujours par le Fils. » La seconde partie est une explication de l'Oraison dominicale.

» IV. *Lettres*. Nous en avons deux d'*Origène*.

» 1. L'une, adressée à Jules l'Africain, concerne les additions deutéro-canoniques qui se trouvent dans Daniel (l'histoire de Suzanne).

(1) Lips., 1836.
(2) De La Rue, I, p. 3 sq.

» 2. L'autre, adressée à saint Grégoire Thrumaturge, est un encouragement à l'étude des sciences théologiques. Nous n'avons des autres lettres d'*Origène* que quelques fragments.

» Le premier savant qui ait rendu de notables services à la science, en publiant les œuvres d'*Origène*, fut Daniel Huet, évêque d'Avranches, qui fit paraître les écrits exégétiques grecs d'*Origène*, avec une traduction latine, en 1668 et 1679, en 2 volumes in-fol., et une très-savante monographie, intitulée *Origeniana*.

» Le P. de La Rue, de la congrégation de Saint-Maur, publia, en 1733 sq., à Paris, les œuvres complètes d'*Origène* en 4 volumes in-fol., dont le quatrième est dû aux soins de son neveu, Vincent de La Rue. Cette édition renferme en même temps la partie encore existante de l'*Apologie d'Origène* par Pamphile, son *Panégyrique* par saint Grégoire Thaumaturge, les *Origeniana* de Huet, etc. ; enfin les ouvrages faussement attribués à *Origène*. Oberthür a fait une réimpression de l'édition de de La Rue, mais sans notes et sans accents, à Wurtzbourg, 1780, in-8°. Une autre édition, petit in-8°, a été publiée, en 1837, à Berlin, par Lommatzsch, renfermant toutes les œuvres d'*Origène*, l'*Apologie*, de Pamphile, le *Panégyrique*, de saint Grégoire Thaumaturge, les *Origeniana*, de Huet, et les *Philocalies*. L'édition est très-soignée, très-critique ; mais on n'a pas consulté de nouveaux manuscrits pour la faire ; il y manque aussi la traduction latine. »

Il faut ajouter qu'à présent, tout ce qui nous reste d'*Origène* se trouve, et en texte original et en traduction latine, dans les deux patrologies de l'abbé Migne.

Donnons maintenant, comme nous l'avons promis, l'exposé que nous avons fait nous-même, dans nos *Droits de la raison dans la foi*, de la grande cosmogonie d'*Origène*; cette cosmogonie était née dans son esprit d'un effort de conciliation et de syncrétisme des grands systèmes platoniciens et néo-platoniciens ou alexandrins, avec le christianisme.

« On n'ira ni plus loin ni plus haut qu'*Origène* dans les créations cosmiques imaginaires; il avait pour maître et inspirateur le premier des génies antiques, Platon, et il était de ce maître le plus fort disciple qui eût encore paru sur la terre. Citons, en exemple, sa cosmogonie.

» Point de corps, ni en réalité ni en apparence, dans les anciens âges du cosmos. Tout est, comme Dieu et avec Dieu, esprit pur. Point de nombres servant à différencier les êtres, point de noms qui les distinguent en les désignant. Néanmoins les esprits existent; les âmes sont au sein de l'infini, et *sont* véritablement; mais elles sont dans l'unité de la similitude, de l'égalité, de l'identité même d'énergie, de dynamie et d'essence ; dans l'unité, plus que fraternelle, de la communion, de la connaissance, de la contemplation de Dieu-Verbe. Elles sont là comme une félicité immense, possédée en commun, dans laquelle elles se voient les unes les autres sans se distinguer, sans se compter, sans se donner des noms, et en se disant l'unité finie dans l'unité infinie.

» Elles sont cependant distinctes de Dieu et les unes des autres par leur dynamie propre, qui est la potentialité de se diversifier librement, et qui les diversifiera un jour, ainsi qu'on va le dire. Elles sont, en un mot, capables de mal faire, de se dire *moi*, de produire en elles l'égoïsme; elles ont cette force intime qu'on nomme liberté.

» Après des temps et des temps passés sur cette félicité universelle, quelques-unes des forces qui y sont en extase se formulent elles-mêmes, en s'ennuyant de la contemplation ineffable; c'est le crime premier, la première déchéance; et voici que successivement toutes les âmes, s'imitant, tombent de chute en chute.

» Dès lors, le nombre se réalise, puisque les *moi* distincts, déchus de l'unité, se sont comptés, en disant *je, tu, il*. Quel trouble, quelle guerre a surgi du sein de l'éternel calme? Les noms apparaissent, les noms propres à chaque âme tombée, les noms en rapport avec la profondeur plus ou moins grande de la chute. Mais avec la numérabilité et la dénomination, l'esprit s'est enveloppé d'une limite, d'une forme spéciale, d'une particularisation qui est son corps distinctif, et la pureté de l'esprit a disparu pour faire place à des êtres qui sont esprits-corps. — Telle est la première origine de la matière ; cette origine est liée à l'acte criminel de toute âme qui dit *moi* pour se distinguer de ce qui n'est pas elle, et en est la conséquence; c'est le produit de l'égoïsme qui s'emprisonne en voulant s'agrandir.

» Or, les corps, les noms et les nombres étant ainsi produits, les individualités se montrent par catégories fondées sur leurs caractères de similitude; les genres et les espèces apparaissent, et, dès lors, la création se présente en règnes nombreux, principalement diversifiés par les corps plus ou moins subtils, plus ou moins cachots, selon le degré de criminalité des âmes qui les habitent. De là les chérubins, les séraphins, les archanges, les anges, les trônes, les dominations, les vertus célestes ; puis les animaux ; puis, au bas de l'échelle, les démons aux enveloppes froides et ténébreuses.

» Les astres dans un premier état de forme qui est le chaos, les éléments diffus, le mélange des principes de l'univers que nous appelons matériel et qui ne l'est que par son écorce visible : voilà aussi ce qui résulte de cette déchéance primordiale des âmes.

» Mais tout est confus, tout déplaît à l'œil éternel, à l'amour infini de l'ordre parfait.

» Or, voici que, de l'unité bienheureuse dans la contemplation du Verbe, et de toute la monade increée, une monade créée, une seule âme, a résisté à la déchéance universelle, a continué d'aimer, d'adorer, de contempler, dans le premier calme, les splendeurs de l'Esprit suprême, en un mot, s'est maintenue dans son union ineffable. Cette âme est celle du Christ. Elle a déploré la confusion et la guerre, l'individualisme et le désordre engendrés par toutes ses compagnes usant mal de leur force et de leur liberté ; abhorrant de suivre leur

exemple, elle est restée en Dieu, méditant, au sein de son bonheur et de sa gloire, la grande rédemption universelle qu'elle réalisera un jour, ou plutôt le long des jours, par une continuité d'opérations de salut faites en communauté de la vertu infinie; car elle n'oubliera désormais aucun de ses concitoyens de l'antique cité, et ne sera contente que quand tous, sans exception d'un seul, auront été rachetés et réintégrés, par ascension progressive, dans le premier état d'intuition une et bienheureuse.

» En attendant, elle rêve; et Dieu lui dit : Mets l'ordre dans ce chaos, sois l'ordonnatrice d'un bel univers avec tous ces éléments déchus ; fais sortir l'ordre du désordre, l'harmonie du tumulte, une paix quelconque de cette guerre immense.

» L'âme se met à l'œuvre, et fait l'univers, dont toutes les parties seront mortelles, parce que Dieu s'est réservé à lui seul la création des immortalités élémentaires. Les astres, les vents, la terre, toutes les merveilles de la nature sont ainsi organisées par l'âme ; et le monde est lancé dans son évolution présente.

» Cependant l'élément de liberté n'est pas détruit dans les catégories des êtres pensants, et ils peuvent encore ou se conserver, avec l'aide de Dieu, nécessaire à toute créature, dans leur état d'imperfection individuel, ou se rendre, de nouveau, coupables, et tomber encore plus bas; l'ange peut devenir homme, l'homme peut devenir animal, l'animal peut devenir démon, l'ange peut aussi tomber jusqu'au démon sans passer par les degrés intermédiaires, et aussi l'homme.

» Ces métamorphoses se font dans l'évolution universelle au sein de l'harmonie que l'âme a su lancer dans les siècles, en se servant des débris du mal pour en faire les éléments de cette harmonie elle-même.

» Cependant, l'âme non déchue, et devenue l'organisatrice de l'univers présent, ne sommeille jamais ; dans son union avec le Verbe, elle pense toujours à ses compagnons d'origine ; elle les suit dans leurs transformations, dans toutes leurs aventures; elle fait mieux : unie à l'éternel Logos elle s'incarne dans leurs états divers pour les sauver tous ; elle se fait ange pour sauver les anges, homme pour sauver les hommes ; elle se fera même démon, mais bon démon, pour sauver les démons.

» Tous ne profiteront pas d'abord de ses mérites; car il est dans l'ordre éternel que chacun coopère à ses efforts pour remonter aux états supérieurs ; mais peu à peu, tous en profiteront, les uns après les autres ; et elle réussira, dans les profondeurs infinies de l'avenir, dans les perpétuités successives, dont la série entière est seule sans limites, à les rappeler tous, jusqu'au dernier, à l'unité primordiale incorporelle, en les faisant remonter l'échelle descendue.

» Tomberont-ils encore, après cette fin des âges, dont la suite aura impliqué en elle tant de fins particulières de mondes? Dieu seul le sait. Mais s'ils retombent, l'âme, qui est le Christ, ne tombera jamais et réussira toujours à sauver, en fin de compte, grâce à son union indissoluble avec le Verbe, tous ceux qui retomberont, tant elle les aime !

» Tel est le célèbre système cosmique d'*Origène*, inspiré par le *Timée* de Platon, et déjà préparé par la théorie du *Plerum* et des *Eons* des anciens gnostiques. »

Nous faisions suivre notre exposé de cette théorie des réflexions suivantes :

« Cette théorie grandiose et spiritualiste de l'univers, qu'a essayé de ressusciter Jean Raynaud dans notre siècle, mais qu'il a étiolée en la délayant dans sa manière, n'a rien d'impossible en elle-même; et, nous fondant sur cette idée qui nous revient sans cesse, que Dieu a produit ou produira, dans son éternité, tous les possibles qu'il nous est donné d'imaginer, soit dans un monde soit dans un autre, nous croyons assez qu'elle est réalisée en quelque coin des univers dans lesquels se joue la puissance infinie.

» Mais qu'en devons-nous penser en tant qu'appliquée à notre propre

monde et en tant qu'impliquant, dans son cadre, notre cosmogonie adamique?

» Il y aurait, ce nous semble, en l'envisageant comme nous enveloppant dans son étendue, deux manières de l'interpréter, quant à la partie qui concerne nos origines ; car nous verrons, au mot IMMORTALITÉ, ce qu'on en doit penser quand on la considère comme négative de l'éternité des distinctions entre les bons et les méchants. On peut la rendre exclusive de trois points essentiels ; celui d'une déchéance de l'humanité depuis qu'elle est humanité ; celui d'une assomption hypostatique surnaturelle et spéciale de l'âme du Christ par le Verbe ; et celui de la rédemption humaine opérée par Dieu lui-même dans cette union avec l'âme, et non par cette âme considérée comme médiatrice en son propre nom. On peut aussi l'arranger de manière à conserver ces trois points intacts.

» Dans le premier sens, il est évident qu'elle est hérétique et qu'elle mène au pélagianisme par son détail de notre cosmogonie humaine en particulier. Dans le second, nous ne voyons point qu'elle soit certainement et positivement contraire à la foi. Nous en avons assez dit les raisons dans les notes sur les canons contre *Origène* (1); et l'on pourrait même appuyer cette théorie, quant à son détail de la préexistence de nos âmes, par un passage du livre de la Sagesse qui indique peut-être (2) que son auteur, philosophe juif platonicien selon toute probabilité, croyait à cette préexistence, entendue dans un sens quelconque : *Or*, dit-il, *j'étais un enfant bien né, et j'eus en partage une bonne âme; et comme j'étais encore meilleur, je suis venu à un corps souillé; et, sachant que je ne pouvais être continent si Dieu ne me donnait de l'être, que cela même était sagesse de savoir de qui était ce don, je suis allé au Seigneur, l'ai prié et lui ai dit du plus profond de mon cœur*:.... suit une sublime prière pour demander la sagesse. (*Sap.* VIII, 19 seq.)

» Mais, s'il en est ainsi, devant la théologie rigoureuse il n'en est pas de même devant la raison et la conscience de chacun quand elles observent avec sagesse les phénomènes de cette vie. Elles trouvent, alors, que rien n'y indique cette préexistence des âmes, et que l'absence de souvenirs, en nous, rend totalement inutile tout ce qu'on peut imaginer comme s'étant passé avant la vie présente. Que nous ayons existé à des états divers avant de naître ici-bas, ou que nous n'ayons commencé d'exister qu'en naissant, nous sommes, devant le fait de notre conscience, des êtres nouveaux, puisque notre conscience ne relie notre vie présente à aucune vie antérieure; or, ce fait de notre *moi* est le seul qui nous importe; et, s'il arrivait que la préexistence fût liée, devant Dieu, à des harmonies ne pouvant concerner notre sentiment d'identité antécédente, puisque ce sentiment n'existe pas, nous serions encore, relativement à nous, aussi nouveaux que si nous l'étions, en même temps, pour Dieu même. Que l'on imagine la pensée et le sentiment dans un arbre : cet arbre finit par mourir; ses éléments se dispersent; et, au bout d'un temps, ces mêmes éléments se réunissent et reforment un arbre, soit de même espèce, soit d'espèce différente, mais, à coup sûr, autre individu; cette hypothèse posée, il est clair que le nouvel arbre a préexisté à lui-même dans l'arbre premier; mais de deux choses l'une; ou il en aura le sentiment de manière à rattacher son *moi* présent à son *moi* passé ; ou il n'aura que le sentiment de son arborité présente. Dans le premier cas, il n'est pas un *moi* nouveau; mais dans le second il est un *moi*, un individu, un arbre moral aussi nouveau que s'il se composait d'éléments qui n'auraient jamais été à l'état d'arbre, ou qui auraient été créés, à proprement

(1) Voir ces notes dans notre dictionnaire des *droits de la raison dans la foi*, art. ADAM, chap. II.

(2) Nous disons *peut-être*, et ce n'est pes sans motif ; car le sens naturel du passage cité plus bas nous paraît être celui-ci : « Mon âme était bonne, elle devint encore meilleure à mesure que je grandis ; mais enfin arriva l'âge des passions, et alors, etc. » On peut opposer ce verset du Sage à ceux qui disent que le péché originel est une viciosité positive qui rend l'âme mauvaise.

parler, au moment de leur organisation en lui-même tel qu'il existe.

» Nous reviendrons sur cette hypothèse dans l'article *Immortalité*, pour en constater encore l'inutilité et d'autres défauts, peut-être encore plus graves, relatifs à la justice éternelle (1).

» Déjà nous venons de mettre le pied hors de la question qui devait nous occuper, celle du cosmos universel, en parlant de ce qui concerne notre humanité ; nous ne pouvions éviter ce défaut par suite de l'universalité même du système origénien, et de la nécessité de le juger au point de vue de notre foi catholique, qui ne se mêle du *tout* que par les côtés qui nous concernent. Pour revenir à ce système, en tant que pantocosmique à proprement parler, nous n'osons le condamner, avons-nous déjà dit, comme ne pouvant avoir son application dans aucune des actions de Dieu; nous croyons, au contraire à sa réalité comme à celle d'autres systèmes sans nombre, dans la série, que Dieu seul connaît, des élaborations de son éternité ; mais nous ajoutons que, s'il prétendait embrasser la totalité des plans de l'infini, et exprimer le tout de ses œuvres, nous le trouverions aussi petit par cette prétention, relativement à ce tout, qu'il est grandiose, considéré par rapport à nous; et celui qui le soutiendrait dans ce sens ne nous paraîtrait qu'un étroit philosophe. D'un autre côté, si l'on entendait confondre, dans cette unité primordiale des êtres en Dieu, ces êtres avec Dieu, ce qui rendrait la créature éternelle, et ramènerait le panthéisme, il serait condamné par la philosophie avant de l'être par la foi. Si enfin on évite ces deux excès, et qu'on le présente comme étant notre vérité cosmogonique à nous-mêmes, viennent les deux manières de l'interpréter que nous avons distinguées; et dans l'une seulement il est hérétique, pendant que, dans les deux, il nous semble inutile et dépourvu d'indications suffisantes fournies par les réalités empiriques de notre nature. » LE NOIR.

(1) Nous citons, dans ce dictionnaire, au mot IMMORTALITÉ DES AMES, l'article dont il s'agit ici.

ORIGÉNISTES. On a ainsi nommé ceux qui s'autorisaient des écrits d'Origène pour soutenir que Jésus-Christ n'est Fils de Dieu que par adoption, que les âmes humaines ont existé avant d'être unies à des corps, que les tourments des damnés ne seront point éternels, que les démons mêmes seront un jour délivrés des tourments de l'enfer. Quelques moines de l'Egypte et de la Palestine donnèrent dans ces erreurs, les soutinrent avec opiniâtreté, et causèrent de grands troubles dans l'Eglise ; c'est ce qui attira sur eux la censure du cinquième concile général, tenu à Constantinople l'an 553, dans laquelle Origène lui-même s'est trouvé enveloppé.

Les *origénistes* étaient pour lors divisés en deux sectes, qui ne suivaient ni l'une ni l'autre toutes les opinions fausses qui se trouvent dans les livres d'Origène. Ceux qui soutenaient que Jésus-Christ n'était Fils de Dieu que par adoption, prétendaient aussi qu'au jour de la résurrection générale les apôtres seraient rendus égaux à Jésus-Christ; pour cette raison ils furent nommés *isochristes*. Ceux qui enseignaient que les âmes humaines avaient existé avant d'être unies à des corps, furent aussi appelés *protoctistes*, nom qui désignait leur erreur. On ne sait pas pourquoi ces derniers furent appelés *tétradites* ou entêtés du nombre de quatre.

Il ne faut pas confondre cet *origénisme* avec les erreurs d'une autre secte dont les partisans furent aussi nommés *origénistes* ou *origéniens*, parce qu'ils avaient eu pour chef un certain Origène, personnage très-peu connu. Ils condamnaient le mariage, et soutenaient que l'on pouvait innocemment se livrer aux impudicités les plus grossières. Saint Epiphane et saint Augustin, qui ont parlé de cet origénisme impur, conviennent que le célèbre Origène n'y a donné aucun lieu ; ses écrits ne respirent que l'amour de la chasteté.

BERGIER.

ORIGINE et FIN *(Théol. mixt. psychol.)* — Qui n'a pas réfléchi à

cette chose étrange : Un être, qui se sait lui-même, se consulte et se raisonne, apparaît tout à coup ; il n'a aucun souvenir d'avoir existé dans le siècle précédent ; il sait qu'il ne sera plus, du moins sous sa forme présente, dans le siècle suivant ; et à peine s'est-il apparu à lui-même, avec la possession rationelle de lui-même, qu'il se met à creuser ces deux questions : D'où viens-je, et comment suis-je là? où vais-je et que deviendrai-je ? questions de son *origine* et questions de sa destinée, auxquelles il ne pourra jamais répondre en la manière positive dont il répondrait à des questions d'arithmétique ou de géométrie, et pourtant questions dont il ne pourra, jusqu'à sa mort, détacher sa pensée, et sur lesquelles il se morfondra toute sa vie !

Quoi de plus étrange qu'un pareil être ?

Oh ! s'il était comme est l'animal d'après toutes les apparences, c'est-à-dire ne faisant que sentir l'objet présent, et n'ayant le rêve ni de l'avant ni de l'après, oh ! alors, il ne serait pas embarrassant : on pourrait supposer tout sur son *origine* et sur sa fin, parce que la rectitude éternelle dont il est nécessairement un produit ne serait engagée envers lui qu'aux choses présentes, ne lui devrait rien ni du passé comme connaissance, ni de l'avenir comme promesse. Mais il n'en est pas ainsi de l'homme : il rêve toujours de ce qui a précédé et de ce qui doit suivre ; il ne peut pas s'en empêcher ; c'est le vœu de sa nature qu'il en songe toute sa vie.

Savez-vous quelle est la conséquence nécessaire à tirer de ce phénomène ? c'est l'indispensabilité d'une autre vie dans laquelle la réponse aux deux questions de l'*origine* et de la fin sera donnée. Il est impossible que l'existence humaine, comme toute existence, provienne d'un mal éternel ; le mal éternel est l'absurdité même ; il n'y a de possible comme cause éternelle que la justice, la sagesse, la bonté, la véracité, le bien en un mot. Or il n'est pas moins impossible que le bien absolu produise un être raisonnable de cette espèce avec la rêverie nécessaire dont nous parlons, pour se jouer de lui et de son rêve pendant un temps, et puis le laisser là dans le néant comme s'il n'avait jamais existé ; ce serait le mensonge, la dérision, la fourberie qui résulteraient, dans ce cas, de l'éternelle et sérieuse rectitude ; ce serait le sarcasme qui sortirait du grave absolu ; non, cela est impossible ; il faut une vie quelconque dans laquelle s'éclaire le problème de celle-ci.

Nous trouvons cet argument inéluctable, à tel point, en faveur de la survivance de l'âme, que l'aveuglement seul de la passion le peut attaquer.

Le Noir.

ORIGINEL (péché). L'on entend sous ce terme le péché avec lequel nous naissons tous, et qui tire son origine du péché de notre premier père Adam. *Voy.* Adam.

La première chose nécessaire à un théologien est de savoir précisément quelle est la doctrine et la foi catholique sur ce point ; le concile de Trente l'a clairement exposée, *sess.* 5. Il décide, *can.* 1, qu'Adam par son péché a perdu la sainteté et la justice, a encouru la colère de Dieu, la mort, la captivité sous l'empire du démon. *Can.* 2, qu'il a transmis à tous ses descendants non-seulement la mort et les souffrances du corps, mais le péché qui est la mort de l'âme. *Can.* 3, que ce péché propre et personnel à tous ne peut être ôté que par les mérites de Jésus-Christ. *Can.* 6, que la tache de ce péché est pleinement effacée par le baptême. De là les théologiens concluent que les effets et la peine du *péché originel* sont, 1° la privation de la grâce sanctifiante et du droit au bonheur éternel, double avantage dont Adam jouissait dans l'état d'innocence ; 2° le déréglement de la concupiscence ou l'inclination au mal ; 3° l'assujetissement aux souffrances et à la mort ; trois blessures desquelles Adam était exempt avant son péché. D'où s'ensuit la nécessité absolue du baptême pour y remédier. *Voy.* Baptême. Le dogme

catholique ne s'étend pas plus loin. Holden, *De Resol. fidei*, l. 2, c. 5.

Plusieurs hérétiques l'ont combattu et rejeté. Les cathares ou montanistes, vers l'an 256, enseignèrent, qu'il n'y avait point de *péché originel*, et que le baptême n'est pas nécessaire. Environ l'an 412, Pélage soutint que le péché d'Adam lui a été purement personnel, et n'a point passé à sa postérité, qu'ainsi les enfants naissent exempts de péché et dans une parfaite innocence; que la mort à laquelle nous sommes sujets n'est point la peine du péché, mais la condition naturelle de l'homme; qu'Adam serait mort quand même il n'aurait pas péché; enfin que la nature humaine est encore aussi saine, aussi forte, aussi capable de faire le bien, qu'elle l'était dans l'homme tel qu'il est sorti des mains de Dieu. Pélage trouva un adversaire redoutable dans saint Augustin : il fut condamné dans plusieurs conciles d'Afrique, par les papes Innocent I et Zozime, et enfin par le concile général d'Ephèse.

En 596 un synode des nestoriens, en 640 les Arméniens, en 796 les Albanais, renouvelèrent l'erreur de Pélage, et c'est encore aujourd'hui le sentiment de la plupart des sociniens. Calvin a prétendu que les enfants des fidèles baptisés naissent dans un état de sainteté, qu'ainsi le baptême ne leur est pas donné pour effacer en eux aucun péché. Le Clerc et les ministres la Place et le Cène ont nié formellement le *péché originel*. Au contraire, Flaccius, luthérien rigide, soutenait que le *péché originel* est la substance même de l'homme. Mosheim, *Hist. ecclés.*, *seizième siècle*, sect. 3, 2e part., c. 1, § 33. On conçoit bien que ce dogme ne pouvait pas manquer de déplaire aux incrédules de notre siècle ; ils ont répété contre cet article de foi la plupart des objections des hérétiques anciens et modernes.

Mais cette triste vérité est clairement enseignée dans l'Ecriture sainte. Job, c. 14, ỹ 4, dit à Dieu : « Qui peut » rendre pur l'homme né d'un sang » impur, sinon vous seul? Le Psal» miste, *Ps.* 50 ỹ 7 : « J'ai éte conçu » dans l'iniquité, et formé en péché » dans le sein de ma mère. » Saint Paul, *Rom.*, c. 5, ỹ 12. De même « que par un homme le péché est » entré dans le monde et la mort par » le péché, ainsi la mort a passé » dans tous les hommes, *en ce que* » tous ont péché... Et de même que » la condamnation est pour tous par » le péché d'un seul, ainsi la justifi» cation et la vie sont pour tous, par » la justice d'un seul, qui est Jésus» Christ. » II *Cor.*, c. 5, ỹ 14 : « Si » un seul est mort pour tous, donc » tous sont morts : or Jésus-Christ » est mort pour tous. » I *Cor.*, cap. 15, ỹ 21. « La mort est venue » par un homme, et la résurrection » vient par un autre homme; de » même que tous meurent en Adam, » ainsi tous seront vivifiés en Jésus» Christ. »

Nous ne savons pas ce que répondaient les pélagiens aux passages de Job et du Psalmiste, mais à celui de l'*épître aux Romains*, ils répliquaient que, selon l'apôtre, le péché et la mort sont entrés dans le monde par Adam, parce que tous les hommes ont imité le péché d'Adam, et sont morts comme lui; que, dans ce sens, la condamnation est tombée sur tous par son péché, et tous sont morts en Adam. *Comment. de Pélage sur l'ép. aux Rom.*

L'absurdité de cette explication saute aux yeux. 1o Comment Adam a-t-il pu être imité par les pécheurs qui ne l'ont pas connu et qui n'ont jamais ouï parler de lui ? En quoi son péché a-t-il pu influer sur les leurs ? 2o peut-on dire dans ce sens, que la condamnation est pour tous *par son péché*, et que tous *meurent en lui*. 3o Il s'ensuit que la justice de Jésus-Christ n'influe sur la nôtre que par l'exemple ; qu'il est mort pour nous seulement dans ce sens qu'il nous a montré le modèle d'une mort sainte et courageuse. C'est ainsi que l'entend Pélage dans son *Comment. sur la* 1re *Ep. aux Cor.*, c. 15, ỹ 22. Et telle est encore la manière impie et absurde dont les sociniens expliquent la rédemption. Toute l'Eglise chrétienne en fut scandalisée au cinquième siècle, et il ne fut pas difficile à saint Augustin de foudroyer cette doctrine.

Le saint docteur la réfuta victorieusement par l'Ecriture sainte et par la tradition ; il apporta en preuve du dogme catholique des passages des Pères qui, dans les siècles précédents, avaient professé clairement la croyance du péché originel, la dégradation de la nature humaine par le péché, la nécessité de la rédemption et du baptême pour l'effacer, et toutes les conséquences que Pélage affectait de nier. Toutes ces vérités se tiennent, l'on ne peut en attaquer l'une sans donner atteinte aux autres. Il insista principalement sur ces paroles de saint Paul : *Si un seul est mort pour tous, donc tous sont morts, or Jésus-Christ est mort pour tous* : il fit voir que l'apôtre prouve l'universalité de la mort spirituelle et temporelle de tous les hommes, par l'universalité de la mort de Jésus-Christ et de la rédemption pour tous sans exception. *Voyez* RÉDEMPTEUR, SAUVEUR.

Il opposa même aux pélagiens la tradition générale de tous les peuples (1), et le sentiment intérieur de tous les hommes qui réfléchissent sur eux-mêmes, comme font les philosophes. En effet, tous les hommes naissent avec des inclinations dépravées,

(1) Le dogme de la chute de notre premier père et de la dégradation du genre humain est fondé, comme tous les dogmes catholiques, sur la tradition primitive qui est devenue commune à tous les peuples du monde ; Voltaire en a fait l'aveu : « La » chute de l'homme régénéré, dit-il, est le fondement » de la théologie de toutes les anciennes nations.» (*Quest. sur l'Encyclopédie.*)

« Ce dogme fondamental du christianisme n'é» tait point ignoré dans les anciens temps, dit » l'abbé Foucher. Les peuples plus voisins que nous » de l'origine du monde savaient par une tradition « uniforme et constante que le premier homme » avait prévariqué et que son crime avait attiré » la malédiction de Dieu sur toute sa postérité.

» D'ailleurs on peut dire que le péché originel » est un fait notoire et palpable. Tous les hommes » naissent avec des inclinations dépravées, portés » à tous les vices et ennemis de la vertu. Leur vie » sur la terre est visiblement un état de misère et « de punition. Il est donc manifeste que l'homme » n'est point tel qu'il devrait être, ni tel qu'il est » sorti des mains du Créateur. » (*Mém. de l'acad. des Inscript.*, t. 74, p. 392, 393.)

Cicéron, qui a peint si éloquemment la grandeur de la nature humaine, ne laisse pas d'être frappé des étonnants contrastes qu'offre cette même nature, sujette à tant de misères, aux maladies, aux chagrins, aux craintes, aux plus avilissantes passions ; de sorte que, forcé de reconnaître quelque chose de *divin* dans l'homme si malheureux et si dégradé, il ne sait comment le définir et l'appelle *une âme en ruine*. (*De Republic.*, lib. 3.)

Et voilà pourquoi, dans Platon, Socrate rappelle à ses disciples que ceux qui ont établi les *mystères et qui ne sont point*, dit-il, à *mépriser*, enseignaient d'après les anciens, que quiconque meurt sans être *purifié*, reste aux enfers plongé *dans la boue ; et que celui qui* a été purifié, habite avec les dieux.

Tous les anciens théologiens et les poëtes disaient, au rapport de Philolaüs le pythagoricien, « que l'âme était ensevelie dans le corps, comme dans un tombeau, en punition de quelque péché. » (Clem. Alex., *Strom.*, lib. 3.)

C'était aussi la doctrine des orphiques ; (Plat., Cratyl., *Oper.*, tom. 3.) et comme en même temps on reconnaissait que l'homme était sorti bon des mains de Dieu, et qu'il avait d'abord vécu dans un état de pureté et d'innocence, le crime pour lequel il était puni était par conséquent postérieur à sa création.

Mais comment le crime d'un seul homme a-t-il infecté toute sa race ? Comment les enfants peuvent-ils justement porter la peine de la faute de leur père ? Ils la portent, cette peine, c'est un fait constant, et que dès lors il n'est nullement nécessaire d'expliquer. Dieu est juste, et nous somme punis : voilà tout ce qu'il est indispensable que nouss sachions ; le reste n'est pour nous que de *pure curiosité*.

Une raison sage peut néanmoins découvrir quelques lueurs dans ce profond mystère, et la philosophie ancienne, en prenant la tradition pour guide, seule méthode qui puisse donner une règle sûre au raisonnement, s'est élevée, sur la question aussi difficile qu'importante de *l'imputation des délits*, à de fort belles considérations.

Dans son traité *sur les Délais de la justice divine*, Plutarque fait d'abord observer qu'il y a *des êtres collectifs* qui peuvent être coupables de certains crimes, aussi bien que les *êtres individuels*. « Un état, par exemple, est, dit-il, une » même chose continuée, un tout, semblable à un » animal qui est toujours le même, et dont l'âge ne » saurait altérer l'identité. L'état étant donc toujours » *un*, tandis que l'association maintient l'unité, le » mérite et le blâme, la récompense et le châti» ment, pour tout ce qui est fait en commun, lui » sont distribués justement, comme ils le sont à » l'homme individuel. » (*Sur les Délais de la justice divine dans la punition des coupables*;) traduct. de M. le comte de Maistre, p. 48, Lyon, 1816.)

« Mais, ajoute Plutarque, si l'état doit être consi» déré sous ce point de vue, il en doit être de même » d'une famille provenante d'une souche commune, » dont elle tient je ne sais quelle force cachée, je ne sais » quelle communication d'essence et de qualités qui s'é» tend à tous les individus de la lignée. Les êtres pro» duits par voie de génération ne ressemblent point » aux productions de l'art. A l'égard de celles-ci, dès » que l'ouvrage est terminé, il est sur-le-champ » séparé de la main de l'ouvrier, et ne lui appar» tient plus : il est bien fait *par lui*, mais non *de* » *lui*. Au contraire, ce qui est engendré provient » de la substance même de l'être générateur ; telle» ment qu'il tient de *lui* quelque chose qui est » très-justement puni ou récompensé pour lui, car » ce quelque chose est lui. » (*Ibid.*, p. 50 et 51.)

D'après la doctrine des Perses, *Meschia* et *Meschiané*, ou le premier homme et la première femme, étaient d'abord purs, soumis à Ormuzd leur auteur. Ahriman les vit et fut jaloux de leur bonheur. Il les aborda sous la forme d'une couleuvre, leur présenta des fruits, et leur persuada qu'il était l'auteur de l'homme, des animaux, des plantes et de ce bel univers qu'ils habitaient. Ils le

portés au vice beaucoup plus qu'à la vertu : leur vie sur la terre est un état de misère, de punition et d'expiation. Il est donc évident que l'homme n'est point tel qu'il devrait être, ni tel qu'il est sorti des mains du Créateur. Les philosophes l'ont senti, et, pour expliquer cette énigme, plusieurs ont imaginé que les âmes humaines avaient péché avant d'être unies aux

crurent, et dès lors Ahriman fut leur maître. Leur nature fut corrompue, et cette corruption infecta toute leur postérité. (*Vendidat-Sade*, p. 305, 428.)

Ainsi le péché ne vient point d'Ormuzd ; mais il a été *produit*, dit Zoroastre, *par l'être caché dans le crime*, ou Ahriman. (*Exposition du syst. théolog. des Perses*, tiré des livres Zends Pehlvis et Parsis, par Anquetil du Perron. *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. 69.) Il y a des souillures que l'homme apporte en naissant. (*Ibid.*)

L'Ezour-Védam enseigne aussi que « Dieu ne » créa jamais le vice. Il ne peut en être l'auteur ; » et ce Dieu, qui est la sagesse et la sainteté » même, ne le fut jamais que de la vertu. Il nous » a donné sa loi, où il nous prescrit ce que nous » devons faire. Le péché est une transgression de » cette loi, par laquelle il nous est expressément » défendu. Si le péché règne sur la terre, c'est » nous-mêmes qui en sommes les auteurs. Nos mau» vaises inclinations nous ont porté à transgresser » la loi de Dieu ; de là est né le *premier péché*, » lequel une fois commis en a entraîné bien d'au» tres. » (*L'Ezour-Védam* liv. 1, c. 4, tom. 1. p. 201, 202.) L'auteur reconnaît dans un autre endroit que le premier homme fut créé dans l'innocence, et qu'il vivait heureux, parce qu'il dominait sur ses passions et ses appétits. (*Ibid.*, liv. 5, c. 5, t. 2.) Du reste Maurice a prouvé que l'histoire d'Adam et sa chute, telle que Moïse la raconte, est confirmée par les monuments et les traditions des Indiens. Il prouve également que la doctrine du péché originel était enseignée par les druides, (*Ind. antiq.*, vol. 6, pag. 53.) Voltaire lui-même avoue que les brahmes « croyaient l'homme déchu » et dégénéré ; cette idée se trouve, ajoute-t-il, » chez tous les anciens peuples. » (*Additions à l'hist. génér.*, p. 17, édit. de 1763.)

Confucius, après avoir dit que la raison est un présent du ciel, ajoute : « Le concupiscence l'a déré» glée, et il s'y est mêlé plusieurs impuretés. » Otez-en donc ces impuretés, afin qu'elle reprenne » son premier lustre, et qu'elle ait toute sa per» fection. » (*Ta-Hio* ; voy. *Morale de Confucius* p. 50.) « Son principe, remarque l'auteur qui nous a fourni cette citation, est que l'homme étant déchu de la perfection de sa nature, se trouve corrompu par des passions et des préjugés, de sorte qu'il est nécessaire de le rappeler à la droite raison et de le renouveler. » (*Ibid.*, p. 159.)

Le philosophe *Tchouangsé* enseignait, conformément à la doctrine des *King* ou *livres sacrés* des Chinois, « que dans l'état du premier ciel l'homme » était uni au dedans à la souveraine raison, et qu'au » dehors il pratiquait toutes les œuvres de la jus» tice. Le cœur se réjouissait dans la vérité. Il n'y » avait en lui aucun mélange de fausseté. Alors » les quatre saisons de l'année suivaient un ordre » réglé sans confusion... Rien ne nuisait à l'homme, » et l'homme ne nuisait à rien. Une harmonie uni» verselle régnait dans toute la nature. » Mais, suivant la même tradition, « les colonnes du ciel furent » rompues, la terre fut ébranlée jusqu'aux fonde» ments......... *L'homme s'étant révolté contre le » ciel*, le système de l'univers fut dérangé et l'har» monie générale troublée, les maux et les crimes » inondèrent la face de la terre. » *Voy.* Ramasy, » *Discours sur la Mytholog.*, p. 146-148.

« La mère de notre chair, la femme au serpent Cihuacohuatl, » est célèbre dans les traditions mexicaines qui la représentent déchue de son premier état de bonheur et d'innocence. (M. de Humboldt, *Vues des Cordilières et monum. de l'Amérique.* t. 1, p. 237 et 274 ; t. 2 p. 198) On a récemment découvert près d'une ville de la Pensylvanie un monument qui prouve que la même tradition était répandue dans toute l'Amérique. Mais deux seuls faits suffisent pour prouver que la chute de l'homme et la corruption de notre nature furent toujours une croyance universelle.

Et d'où viendrait sans cela l'usage des sacrifices ? Quel en serait le fondement ? la raison ? Pourquoi répandre le sang, et trop souvent même le sang humain, si l'on n'avait pas été partout persuadé que l'homme devait à Dieu une grande satisfaction, et qu'il était pour lui un objet de colère ? A quoi bon tant d'expiations s'il n'y avait rien à expier, et tant d'hosties s'il n'existait point de coupables ? La conscience, éveillée en tous lieux par la tradition, tâchait par ces moyens d'apaiser le ciel irrité, de suspendre des châtiments dont elle sentait la justice ; et le genre humain condamné à mort, songeait moins, chose remarquable, à demander sa grâce, qu'à se racheter par la substitution d'une autre victime.

L'idée que nous naissons impurs et criminels était, de toute antiquité, si profondément empreinte dans les esprits, qu'il existait chez tous les peuples des rites expiatoires pour purifier l'enfant à son entrée dans la vie. Ordinairement cette cérémonie avait lieu le jour où l'on donnait un nom à l'enfant. Ce jour, chez les Romains, était le neuvième pour les garçons, et le huitième pour les filles. (Macrob., *Saturn.*, lib. 1.) On l'appelait *lustricus*, à cause de l'eau lustrale qu'on employait pour purifier le nouveau-né. (Festus, *de verb. signific.*) Les Egyptiens, (*Analyse de l'Inscr. de Rosette*, p. 145.) les Perses et les Grecs avaient une coutume semblable. Au Yucatan on apportait l'enfant dans le temple, où le prêtre lui versait sur la tête de l'eau destinée à cet usage, et lui donnait un nom. Aux Canaries, c'étaient les femmes qui remplissaient cette fonction à la place des prêtres. (Carli, *Lettres améric.*, tom. 1, pag. 146 et 147.) Mêmes expiations prescrites par la loi chez les Mexicains.

« La sage-femme, en invoquant le dieu Ome» teuctli (le dieu du *paradis céleste*) et la déesse » Omecihuatl, qui vivent dans le séjour des bien» heureux, jetait de l'eau sur le front et la poi» trine du nouveau-né ; après avoir prononcé diffé» rentes prières, dans lesquelles l'eau était consi» dérée comme le symbole de la purification de » l'âme, la sage-femme faisait approcher des en» fants qui avaient été invités pour donner un nom » au nouveau-né. Dans quelques provinces on allu» mait en même temps du feu, et on faisait sem» blant de passer l'enfant par la flamme, comme » pour le purifier à la fois par l'eau et le feu. Cette » cérémonie rappelle des usages dont l'origine, en » Asie, paraît se perdre dans une haute antiquité. » (M. de Humboldt, *Vues des Cordilières et monum. de l'Amérique*, tom. 1, p. 223.)

Les Tibetains ont aussi de pareilles expiations. (*Alphabet. tibetam.*, Præfat., p. 31.) Dans l'Inde, lorsqu'on donne le nom à un enfant, après avoir écrit ce nom sur son front, et l'avoir plongé trois

corps; les marcionites, les manichéens et d'autres hérétiques révoltés de l'excès des misères de cette vie, avaient conclu que la nature humaine n'est pas l'ouvrage d'un Dieu bon, mais d'un être malicieux et malfaisant.

La dispute entre les catholiques et les pélagiens fut longue et opiniâtre, La question touchant le *péché originel* en fit naître plusieurs autres sur la nature et les forces du libre arbitre, sur la nécessité de la grâce, sur la prédestination, etc. On peut voir la suite et l'enchaînement de toute cette contestation dans la septième dissertation du père Garnier, sur Marius Mercator, *Append. august..* p. 281.

Il serait trop long de rapporter et de réfuter toutes les objections des pélagiens; les Pères de l'Eglise y ont suffisamment répondu; nous nous bornerons à résoudre celles qui ont été renouvelées de nos jours par les incrédules.

Ils disent en premier lieu que le dogme du *péché originel* ne peut pas se concilier avec la justice de Dieu, encore moins avec sa bonté; on ne concevra jamais que Dieu ait voulu confier à nos premiers parents le sort éternel de leur postérité, surtout en prévoyant que l'un et l'autre violeraient la loi qui leur serait imposée, et rendraient malheureux le genre humain tout entier; l'on comprend encore moins que Dieu puisse punir par un supplice éternel un péché qui ne nous est ni libre ni volontaire.

Cela se conçoit très-bien quand on veut faire attention à la constitution de la nature humaine. Comme les enfants ne peuvent pourvoir à leur sort par eux-mêmes, il est naturel que leur destinée dépende de leurs pères et mères. Un père inhumain peut laisser périr ses enfants, par une mauvaise conduite il peut les réduire à la pauvreté, par un crime il peut les déshonorer et les couvrir d'opprobre pour jamais; soutiendra-t-on que par justice et par bonté Dieu devait constituer autrement la nature humaine? Le plan de la Providence est encore plus aisé à comprendre, quand on se souvient que Dieu, en prévoyant le péché d'Adam et ses suites funestes, résolut de les réparer abondamment par la rédemption de Jésus-Christ. Il ne faut jamais séparer ces deux dogmes, l'un est intimement lié à l'autre. *Voyez* Rédemption.

Rien ne nous oblige de croire que Dieu punit par le supplice éternel de l'enfer le *péché originel*; il est très-permis de penser que ceux qui meurent coupables de ce seul péché, sont seulement exclus de la béatitude surnaturelle et surabondante qui nous a été méritée par Jésus-Christ. On ne prouvera jamais que Dieu a dû par justice destiner la nature humaine à un degré de félicité aussi parfait, aussi sublime: la justice même des hommes peut, sans blesser aucune loi, priver les enfants d'un père coupable des avantages de pure grâce qui lui avaient été accordés.

fois dans l'eau de rivière, le brahme s'écrie à haute voix: « O Dieu pur, unique, invisible, éternel et » parfait! nous t'offrons cet enfant issu d'une tribu » sainte, oint d'huile incorruptible, et purifié avec » de l'eau. » (Extrait des travaux de la société de Calcutta.)

On a vu que la corruption de notre nature, par suite d'un premier péché, était un des points de la doctrine enseignée dans les mystères. Le sixième livre de l'Enéide n'est guère qu'une brillante exposition de cette doctrine, et peut-être l'antiquité n'offre-t-elle rien qui prouve davantage le pouvoir de la tradition sur l'esprit humain, que le passage de ce livre où le poëte, pénétrant avec Enée dans le séjour des morts, décrit en vers magnifiques le lugubre spectacle qui se présente d'abord à sa vue; car s'il y a quelque chose au monde qui réveille en nous l'idée de l'innocence, assurément c'est l'enfant qui n'a pu encore ni commettre le mal ni même le connaître; et supposer qu'il soit soumis à des châtiments, des souffrances, est une pensée qui révolte toute l'âme. Cependant Virgile, le tendre Virgile, place les enfants « moissonnés à la mamelle avant d'avoir goûté la vie, à l'entrée des royaumes tristes » où il les représente dans un état de peine, pleurant et poussant un long gémissement, *vagitus ingens*. (*Eneid.*, lib. 6, v. 426. — 429.) Pourquoi ces pleurs, ces voix douloureuses, ce cri déchirant? Quelle faute expient ces jeunes enfants, à qui leurs mères n'ont point souri (Virg., *Eclog.* 4, v. 62.) Qui a pu suggérer au poëte cette étonnante fiction? Quel en est le fondement? D'où vient-elle, sinon de la croyance antique que l'homme *naît dans le péché?*

Mais s'il a toujours connu et avoué sa dégradation, toujours aussi l'espérance d'être un jour rétabli dans son premier état a soutenu son courage; et sous le poids du crime que tout lui rappelait, au dehors comme au dedans de lui-même, il a pu encore lever les yeux au ciel sans effroi. Tous les peuples ont attendu un libérateur, un personnage mystérieux, divin, qui, selon d'anciens oracles, devait leur apporter le salut, et les réconcilier avec l'Eternel. — Extrait de l'*Essai sur l'Indifférence, etc.*, tom. 3, ch. 28.

Gousset.

Quant aux souffrances de cette vie, nous avons fait voir à l'article MAL, qu'il est faux que notre état sur la terre soit absolument malheureux, et que Dieu par justice ait dû nous accorder ici-bas un plus haut degré de bonheur. *Voyez* ÉTAT DE NATURE.

En second lieu, les pélagiens disaient aussi bien que les incrédules : Si tous les enfants naissent objets de la colère divine, si avant de penser ils sont déjà coupables, c'est donc un crime affreux de les mettre au monde ; le mariage est le plus horrible des forfaits, c'est l'ouvrage du diable ou du mauvais principe, comme le soutenaient les manichéens.

On leur répond que lui-même a institué et béni le mariage, et qu'il n'en a point interdit l'usage à l'homme après son péché ; cet usage est donc innocent et légitime. Les enfants naissent coupables, non en vertu de l'action qui les a mis au monde, mais en vertu de la sentence prononcée contre Adam : un enfant né en légitime mariage n'est pas moins taché du péché originel qu'un enfant adultérin conçu par un crime. Lorsqu'un homme était condamné pour crime à l'esclavage, cette tache passait à ses enfants, non par l'action de les mettre au monde, mais par la force de l'arrêt qui l'avait condamné.

Du moins, répliquent nos adversaires, le baptême efface le *péché originel ;* un enfant baptisé ne devrait donc plus être sujet à la concupiscence ni aux souffrances. Cela serait vrai, si le baptême, en effaçant la tache du péché, en détruisait aussi tous les effets; mais en nous rendant la grâce sanctifiante et le droit à la béatitude éternelle, il nous laisse le penchant au mal et la nécessité de souffrir et de mourir, parce que l'un et l'autre rendent la vertu plus méritoire et digne d'une plus grande récompense.

En troisième lieu, les incrédules ont accusé Origène et saint Clément d'Alexandrie d'avoir nié le *péché originel.* Si cela était, il serait fort étonnant que les pélagiens qui avaient cherché si attentivement dans les Pères ce qui pouvait les favoriser, n'eussent pas cité deux des plus célèbres. La vérité est que ni l'un ni l'autre n'ont pensé comme les pélagiens.

Saint Clément d'Alexandrie, *Strom.*, l. 3, c. 16, disputait contre Tatien et d'autres hérétiques qui condamnaient le mariage, et soutenaient que la procréation des enfants est un crime. Il cite ce passage de *Job.*, c. 14, ℣ 4 et 5, selon la version des Septante : *Personne n'est exempt de souillure, quand même il n'aurait vécu qu'un seul jour* ; et il ajoute : « Qu'ils nous di- » sent où a péché un enfant qui vient » de naître, ou comment est tombé » sous la malédiction d'Adam celui » qui n'a encore fait aucune action. » Il ne leur reste, selon moi, qu'à » soutenir conséquemment que la » génération est mauvaise, non-seu- » lement quant au corps, mais quant » à l'âme. Lorsque David a dit : *J'ai* » *été conçu en péché et formé en ini-* » *quité dans le sein de ma mère*, il » parle d'Eve selon le style des pro- » phètes; celle-ci est la mère des vi- » vants : mais si lui-même a été » conçu en péché, il n'est pas pour » cela un pécheur ni un péché. » En effet les deux passages cités par saint Clément signifient de deux choses l'une, ou qu'un enfant est souillé du péché parce que sa procréation est un crime, ou qu'il l'est parce qu'il descend d'Adam et d'Eve coupables. Saint Clément rejette le premier sens adopté par les hérétiques, il s'en tient au second; il professe donc le *péché originel.*

Origène, son disciple, est encore plus positif. « On baptise les en- » fants, dit-il, pour leur remettre » les péchés. Quels péchés ? En quel » temps les ont-ils commis ? Ou » quelle raison peut-il y avoir de » baptiser les enfants, sinon le sens » de ce passage : *Personne n'est exempt* » *de souillure quand même il n'aurait* » *vécu qu'un seul jour ?* Parce que le » baptême efface les souillures de la » naissance, c'est pour cela que l'on » baptise les petits enfants. » Il cite ailleurs les paroles de David, et en tire les mêmes conséquences, *Hom.* 14, *in Luc.; Tract.* 9, *in Matth.*; *Homil.* 8, *in Levit.*, etc. Sur le quatrième livre *contre Celse*, n° 40, les éditeurs ont

ajouté les passages de saint Justin et de saint Irénée, plus anciens qu'Origène et que saint Clément d'Alexandrie. Par là on voit avec quelle témérité nos critiques incrédules ont osé avancer que le *péché originel* n'était pas connu avant saint Augustin, et que l'on ne baptisait pas les petits enfants pendant les deux premiers siècles de l'Eglise.

Ils objectent enfin, d'après les pélagiens, qu'il y aurait de la cruauté de la part de Dieu de punir par des peines aussi terribles une faute aussi légère que celle d'Adam.

Sans recourir aux raisons par lesquelles saint Augustin a fait voir la grièveté de la faute d'Adam, nous nous contentons de répondre que ce n'est ni aux incrédules ni à nous de juger jusqu'à quel point elle a été griève ou légère, punissable ou pardonnable ; que le moyen le plus sage d'estimer l'énormité de la faute, est de considérer la sévérité du châtiment, puisque nous n'avons que très-peu de connaissance de la manière dont elle a été commise. Saint Augustin lui-même est convenu qu'il n'était pas assez habile pour concilier la damnation des enfants morts sans baptême, avec la justice divine, *Serm.* 294, *de Bapt. parvul.*, n. 7.

Si l'on nous demande en quoi consiste formellement la tache du *péché originel*, comment et par quelle voie elle se communique à notre âme, nous répondrons humblement que nous n'en savons rien, parce que comme le dit saint Augustin, *L. de Morib. Eccles.*, c. 22, il est aussi difficile d'en connaître la nature, qu'il est certain qu'il existe : *Hoc peccato nihil est ad prædicandum notius, nihil ad intelligendum secretius.*

Il nous paraît bien plus important de représenter et de répéter que cette plaie de la nature humaine a été guérie par Jésus-Christ ; que, comme dit saint Paul, « Où le péché avait » abondé, la grâce a été surabon» dante ; que si tous les hommes ont » été condamnés à la mort pour le » péché d'un seul, le don de Dieu s'est » répandu beaucoup plus abondam» ment par la grâce de Jésus-Christ ; » que, comme c'est par le péché d'un » seul que tous les hommes sont » tombés dans la condamnation, ainsi » c'est par la justice d'un seul que » tous les hommes reçoivent la justi» fication et la vie. » *Rom.*, c. 5, ℣ 15, etc.

Lorsque les incrédules viennent nous fatiguer par des objections, nous pouvons nous borner à leur répondre avec saint Augustin : « Quoi» que je ne puisse pas réfuter tous » leurs arguments, je vois cependant » qu'il faut s'en tenir à ce que l'E» criture nous enseigne clairement : » savoir, qu'aucun homme ne peut » parvenir à la vie et au salut éter» nel, sans être associé avec Jé» sus-Christ, et que Dieu ne peut » condamner injustement personne » ou le priver injustement de la vie » et du salut. » *L.* 3, *de Pecc. meritis et remiss.*, c. 4, n. 7.

Le Clerc, dont le socinianisme perce au travers de tous ses déguisements, s'est élevé avec aigreur contre saint Augustin, non-seulement dans ses remarques sur les ouvrages de ce saint docteur, mais encore dans son *Hist. ecclés.*, *an* 180, § 30-33, et ailleurs. Il l'accuse d'avoir forgé le dogme du *péché originel*, et d'avoir forcé le sens de tous les passages de l'Ecriture et des anciens Pères, qu'il a cités contre les pélagiens. Selon lui, les premiers docteurs de l'Eglise n'ont pas été assez maladroits en écrivant contre les gnostiques, les valentiniens et les marcionites, pour enseigner un dogme qui aurait fait triompher ces hérétiques. Soutenir, dit-il, que les méchants sont damnés, parce qu'ils n'ont pas pu vaincre la corruption de la nature, et parce qu'ils n'ont pas reçu de Dieu les secours nécessaires pour en venir à bout ; qu'au contraire, les bons sont sauvés, parce que Dieu les a excités au bien par des grâces irrésistibles ; que des enfants innocents naissent sous un ordre de Providence qui leur rend le péché et la damnation inévitables, n'aurait-ce pas été donner aux gnostiques le droit de conclure que le genre humain avait été créé par un être aveugle et méchant?

Mais ce critique travestit la doc-

trine de saint Augustin et de l'Eglise catholique, à la manière de Luther et de Calvin. Dans quels ouvrages saint Augustin a-t-il enseigné les blasphèmes qu'il lui prête? Le saint docteur a constamment soutenu que, malgré la corruption de la nature, l'homme a conservé son libre arbitre; et qu'il en jouit encore; que Dieu ne refuse à aucun pécheur, pas même au plus endurci, les grâces nécessaires pour vaincre ses passions et pour se sauver; que la grâce donnée aux justes n'est point irrésistible, que souvent même ils y résistent. Enfin, ce Père n'a pas voulu décider positivement quel est le sort éternel des enfants morts sans baptême. Nous avons prouvé tous ces faits dans divers articles de ce dictionnaire. *Voy.* Baptême, § 6; 3 et 4; Rédemption, etc.

En reprochant à saint Augustin de tordre le sens des passages dont il se sert, Le Clerc lui-même emploie tous les détours de l'art sophistique pour pervertir le sens des textes les plus clairs de l'Ecriture et des Pères, en particulier de saint Irénée, *Hist. ecclés.*, *ibid.* Il ne serait pas difficile de lui faire voir que le dogme du *péché originel* a été de tout temps et depuis les apôtres la doctrine constante de l'Eglise, et qu'il ne favorise en aucune manière le système impie des gnostiques; et saint Augustin lui-même a répondu plus d'une fois à cette objection des pélagiens.

Si l'on veut connaître les opinions des juifs et des mahométans sur ce point de doctrine, on peut consulter la *Dissertation de dom Calmet*, *Bible d'Avignon*, t. 15, p. 331. Bergier.

ORLANDINI (Nicolas) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce recteur du collége des jésuites à Nôle, qui était né à Florence en 1556, et qui mourut à Rome en 1606, est l'auteur d'une *Histoire des jésuites*, *Historia societatis Jesu*, Rom. 1606, in-fol. rédigée en bon latin et avec une impartialité méritoire chez un homme qui était autant attaché à son ordre. Cette histoire fut continuée, en bon latin également, par François Sacchini, mort à Rome en 1625 et par le P. Joseph Jouvency, mort aussi à Rome en 1619. Ces continuations forment, l'une 4 vol., in-fol. l'autre 1 vol. in-fol. *Orlandini* publia encore la *Vie* de Pierre Faber. Le Noir.

ORLÉANS (conciles d') (*Théol. hist. conc.*) — M. Guerber en relate sept, ainsi qu'il suit :

« Le premier synode d'*Orléans* eut lieu le 10 juillet 511, par les ordres du roi Clovis. On y décréta trente-trois canons pour le maintien de la discipline. Quelques-uns de ces canons ne font que renouveler ceux d'Agde; 32 évêques, dont 5 métropolitains, en souscrivirent les actes.

» Le second concile est de 533; 26 évêques des quatre provinces de Lyon et des trois provinces d'Aquitaine y furent présents. Les vingt et un canons de ce concile sont dirigés contre la simonie et d'autres abus.

» Le troisième concile, tenu en 538, le 7 mai, publia 33 canons souscrits par 19 évêques.

» Le quatrième eut lieu en 541; 38 évêques y assistèrent et en souscrivirent les 38 canons, dont le trente-troisième ordonne aux seigneurs fonciers qui érigent des cures de veiller à ce qu'elles aient des dotations suffisantes pour l'entretien du clergé. On prétend trouver dans ce canon l'origine du droit de patronage.

» Le cinquième, de 549, convoqué à la demande du roi Childebert, compta 50 évêques et 21 députés de tous les points des Gaules. Il décréta 24 canons. Le premier condamne les erreurs d'Eutychès et de Nestorius. Le second défend de donner au peuple un évêque qu'il ne veut pas et interdit aux grands d'en imposer un de ce genre aux fidèles. Un évêque ordonné dans de semblables circonstances doit être déposé. La liberté des élections épiscopales avait probablement souffert de l'invasion et de la domination des Barbares.

» Le sixième synode fut célébré en 634; saint Éloi y eut une grande part. On y condamna et bannit des Gaules un hérétique qui paraît avoir été Grec et partisan du monothélisme.

» Le septième, tenu en 1022, con-

damna les Manichéens, à la tête desquels se trouvaient deux prêtres de la ville, Étienne et Lisogus. Plusieurs de ces hérétiques furent condamnés au feu sur l'ordre du roi *Robert* et de sa femme *Constantia.* » Le Noir.

ORLÉANS (les mystiques d') (*Théol. hist. sect.*) — Ces sectaires du onzième siècle, particulièrement Français et Italiens, montraient pour principal caractère un ascétisme fanatique et exagéré; ils descendaient des anciens pauliciens et renouvelaient des erreurs gnostico-manichéennes. Leur règle unique de foi était l'inspiration du Saint-Esprit au cœur de chacun. Les principaux chefs des mystiques d'*Orléans* furent des ecclésiastiques très-capables, nommés Lisogus, Etienne, Héribert; ce dernier avait été entraîné par un Italien, et à son tour il séduisit des multitudes de tout âge et de tout rang. Un concile convoqué contre eux à *Orléans* par le roi Robert en 1017, fut inutile pour ramener ces fanatiques; ils persévérèrent, et furent brûlés non loin de la ville.

Voici ce qu'en dit Rodolphe Glaber au chap 8 du liv. III de son histoire :

« En 1017 on découvrit près d'*Orléans* une hérésie qui avait été importée en France par une femme italienne; elle avait infecté une foule de gens; les deux principaux chefs de la secte étaient Lisoi et Héribert, que leur naissance et leur savoir faisaient remarquer parmi le clergé, et qui étaient en grande considération auprès du roi et des grands. Les menées de ces hérétiques devenant de plus en plus dangereuses et étant parvenues aux oreilles du roi Robert, celui-ci convoqua un synode, qui punit les impies comme ils le méritaient. Robert, à juste titre surnommé le roi très-savant et très-chrétien, *doctissimus et christianus*, eut beaucoup de souci de cette affaire, parce qu'il craignait que cette épidemie n'atteignît un grand nombre d'âmes et ne causât à la fois leur perte et la ruine de la patrie. »

Ces hérétiques disaient, d'après le même auteur :

« C'est pure imagination et déception que tout ce que le canon de l'Ancien et du Nouveau Testament, tout ce que les signes, les miracles et les témoignages de tout genre proclament de la Trinité divine. Le ciel et la terre ont toujours été tels qu'ils sont aujourd'hui sous nos yeux; ils sont sans commencement et seront sans fin. Toute œuvre de piété et de justice chrétienne, qu'on considère comme digne d'une récompense éternelle, est une œuvre inutile. Le Christ n'a pas été enfanté par la Vierge Marie; il n'a pas souffert pour les hommes; il n'a pas été enseveli; il n'est pas ressuscité. Le Baptême ne lave pas du péché; l'acte de consécration du prêtre n'opère pas le sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ, etc. »

Outre Glaber, le moine Adémar parle de ces pseudo-mystiques d'*Orléans*; c'étaient d'après lui dix chanoines de la Sainte-Croix, qui furent trouvés coupables de manichéisme.

Le Noir.

ORNEMENTS DES ÉGLISES. *Voyez* Eglises.

ORNEMENTS PONTIFICAUX ET SACERDOTAUX. *Voyez* Habits.

ORNITHORHYNQUE (l') (*Théol. mixt. scien. zool.*) — Cet animal étrange, qui ne paraît n'avoir qu'une espèce et qui est propre à la Nouvelle-Hollande, a été placé par G. Cuvier à côté du genre *Echidné* dans l'ordre des *Mammifères édentés* famille des *Monotrèmes*. Le premier type qu'on vit en Europe fut reçu par Blumenbach vers la fin du siècle dernier; c'était l'Anglais Banks qui le lui envoyait; il avait 36 centimètres de longueur, était couvert de poils, était quadrupède, mais portait, en guise de bouche, un bec de corne pareil à celui du canard. Blumenbach l'appela l'*Orn. paradoxal*, parce qu'on ne savait s'il fallait le classer parmi les mammifères ou parmi les oiseaux. On prétendait même alors qu'il pondait des œufs; mais il a été reconnu depuis que ses petits naissent vivants et qu'il les allaite, en sorte qu'il n'est plus douteux que ce ne soit un mammifère. Les Anglais le nomment *Water*

Mole, taupe aquatique, Les mâles ont aux pieds de derrière un ergot percé d'un canal par lequel une glande de la jambe jette une liqueur que l'on avait crue venimeuse, mais qui ne l'est point ou qui l'est si faiblement que c'est imperceptible. Les femelles n'ont point cet ergot.

On peut considérer cet animal comme formant transition entre les mammifères et les oiseaux. Il semble que le créateur n'ait point voulu laisser entre ses créations des degrés vides. LE NOIR.

OROSE (Paul) ou OROSIUS et la BIBLIOTHÈQUE D'ALEXANDRIE (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — *Orose* était un prêtre de Catalogne qui alla visiter saint Augustin, en Afrique, vers 415, pour conférer avec lui au sujet des sectes qui se remuaient alors en Espagne.

Il remit à saint Augustin un Mémoire intitulé : *Consultatio sive commonitorium de errore Priscillianistarum et Origenistarum;* et saint Augustin y répondit par son livre : *Contra Priscillianistas et Origenistas, ad Orosium* (1).

Orose ayant reçu d'Augustin le conseil d'aller voir le prêtre Jérôme à Bethléem pour avoir de lui des renseignements sur les origines des sectes, il y alla avec une lettre de recommandation de l'évêque d'Hippone (2), et, à cette occasion assista au concile pélagien qui fut tenu en Palestine par Jean de Jérusalem. Les Pélagiens l'accusèrent d'hérésie, et il se défendit dans l'opuscule : *Apologeticus contra Pelagium de arbitrii libertate*, dont on a sans raison nié l'authenticité (3). Au printemps de 416 *Orose* retourna en Afrique avec une lettre de saint Jérôme pour saint Augustin (4), et une autre lettre de Héros et de Lazare adressée aux évêques africains au sujet de Pélage et de Célestius. Ce fut alors qu'à la demande de saint Augustin, il entreprit son principal ouvrage, *Libri 7 Historiarum* ; il le commença tandis que saint Augustin travaillait au onzième livre de *la Cité de Dieu* (1) par conséquent en 416, et l'acheva l'année suivante.

» Les païens, dit M. Reusch, soutenaient que les malheurs sans nombre qui accablaient les Romains à cette époque, étaient un châtiment des dieux, se vengeant de ce que les hommes abandonnaient les temples pour embrasser le Christianisme. *Orose* combattit cette assertion en démontrant que les mêmes catastrophes ont toujours frappé l'humanité. Son ouvrage s'étend depuis le commencement du monde jusqu'à son temps, et jusqu'à l'an 416; il est important surtout parce que l'auteur se sert de sources qui sont perdues aujourd'hui. Il avait déjà obtenu une grande autorité dans l'antiquité; il fut souvent reproduit dans les manuscrits du moyen âge. Dans quelques-uns de ces manuscrits on trouve le nom énigmatique d'*Ormesta* (ou *Hormesta, Orchestra, Oresia*, pour *Miseria, mundi*, c'est-à-dire *Orosii mœsta*) (2). »

On lit, dans cet ouvrage, dont le titre complet est celui-ci : *Pauli Orosii adversus paganos historiarum libri septem*, un passage sur lequel plusieurs modernes tels que l'abbé Louys Moreri (3), des Michels (4), Gibbon (5), Ampère, Châteaubriand, se sont appuyés pour dire que la fameuse bibliothèque d'Alexandrie ne fut point brûlée comme on l'a tant de fois répété par le calife Omar dans le septième siècle, (638) attendu qu'elle avait été déjà détruite dans le quatrième (390) par les chrétiens sur un édit de l'empereur Théodose le Grand, qui ordonna de détruire les monuments païens.

Voici ce passage d'*Orosius* tel qu'il se lit dans l'édit. in-4° de Sigeberg Havercamp, Leyde (*Lugduni Batavorum*), 1767, p. 421 et 422, avec notre traduction littérale en regard.

(1) Migne, t. VIII, p. 670.
(2) Ep. 166 Migne, t. II p. 720.
(3) Il a été seulement interpolé par un passage tiré du *De natura et gratia*, d'Augustin.
(4) Epist. 134, Migne, I, 1214.

(1) *Præf. ad Aur. Aug.*
(2) Voir *J.-A Fabricii Bibl. Lat.* l. IV, c. 3.
(3) *Grand Dict. Hist*., t. I, p. 118.
(4) *Hist. du mogen âge*, t. I, p. 451.
(5) *Hist. de la décadence de l'empire rom.*, t. VII, p. 32.

Le texte d'Orose selon l'édition Havercamp.

Cæsar, compositis apud Thessaliam rebus, Alexandriam venit, perlatoque ad se ac viso Pompeii capite annuloque, flevit. Cumque se in regiam recepisset, eludebatur a tutoribus, quominus pecuniam acciperet, templa sua astu spoliantibus, ut et regios thesauros vacuos sese ostenderent et in invidiam Cæsaris populum concitarent. Præterea Achillas dux regius, imbutus semel Pompeii sanguine, Cæsaris quoque necem meditabatur. Nam jussus exercitum dimittere, cui præerat, vigenti millium armatorum, non modo sprevit imperium, verum et aciem direxit, In ipso prælio regia classis, forte subducta, jubetur incendi. Ea flamma cum partem (1) *quoque urbis invasisset, quadringenta* (2) *millia librorum, proximis forte ædibus condita, excussit; singulare profecto munimentum studii curæque majorum qui tot tantaque illustrium ingeniorum opera congesserant. Unde quamlibet hodieque* (3) *in templis exstent, quæ et nos vidimus, armaria librorum; quibus direptis* (4) *exinanita ea a nostris hominibus* (5) *nostris temporibus* (6) *memorent* (7), *quod quidem verum* (8) *est; tamen honestius creditur* (9) *alios libros fuisse quæsitos, qui pristinas studiorum curas æmularentur, quam aliam ullam* (10) *tunc fuisse bibliothecam quæ extra quadringenta millia* (11) *librorum fuisse, ac per hoc evasisse credatur* (12). *Cæsar postea, etc.*, (liv. VI. cap. 15).

(1) Alias : *partes.* — (2) Havercamp cite plusieurs auteurs qui parlent de même de cette bibliothèque : Tite-Live Plutarque, Senèque ; Aulu-Gelle élève même le nombre des volumes qu'elle contenait à sept cent mille (VI, cap. 17.) — (3) Alias : *hodie, quæ.* — (4) Alias : *derelictis.* — (5) Ces mots manquent dans une édition, la 4e de Leyde. — (6) Quelques anciennes éditions portent : *nostrisque temporibus.* — (7) Alias : *memorentur.*

(8) Havercamp met ici cette réflexion : *Hoc mihi glossam marginalem sapere videtur.* Il n'est pas, en effet, hors de vraisemblance que ce *quod quidem verum est*, ait été une note de copiste mise d'abord en marge, puis introduite dans le texte, comme il est arrivé quelquefois; mais la supposition n'en est pas moins gratuite, puisque l'on ne cite aucun manuscrit qui vienne à son appui. On pourrait tout aussi bien supposer qu'il y avait là un *non* qui donnait le sens opposé et qui s'est trouvé supprimé. On pourrait, à l'aide de ces sortes de suppositions, changer tous les textes.

(9) Havercamp dit qu'à partir de ce *tamen* le texte est difficile à comprendre. Nous ne pensons pas ainsi ; il nous semble susceptible d'un seul sens.

(10) Cet *ullam* manque dans quelques éditions

(11) Alias : CCCCM. — (12) Alias ; *credaut*; mais, dans ce cas, il faut que le second *fuisse* précédent soit changé en *fuisset*, sans quoi la phrase n'est plus grammaticale.

On peut remarquer que les variantes des diverses copies ne changent pas le sens.

La traduction de ce texte aussi littérale que possible.

César, après avoir réglé les affaires en Thessalie, vint à Alexandrie où on lui présenta la tête et l'anneau de Pompée, et en les voyant, il pleura. Lorsqu'il se fut retiré dans le palais du roi, il fut joué par les partisans de celui-ci, pour qu'il reçût moins d'argent ; ils avaient l'astuce de dépouiller leurs temples afin de se montrer vides ainsi que les trésors royaux et d'exciter contre César l'aversion du peuple. En outre, Achillas général du roi, déjà souillé du sang de Pompée, méditait aussi la perte de César ; car, ayant reçu ordre de congédier l'armée de vingt mille soldats qu'il commandait, non-seulement il méprisa cet ordre, mais il la mit en bataille. Dans le combat même, l'ordre fut donné d'incendier la flotte royale, qui peut-être se dérobait. La flamme, ayant envahi aussi une partie de la ville, consuma quatre cent mille livres qui se trouvaient par hasard serrés dans les édifices voisins ; éclatants vestiges, certes, de l'étude et du soin des anciens, qui avaient rassemblé tant et de si grands ouvrages des illustres génies. D'où viendrait tout ce qu'il y a encore aujourd'hui dans les temples, et ce que nous avons vu, d'armoires de livres ; desquels pillés on dit qu'elles ont été dégarnies par les nôtres, dans notre temps, ce qui est même vrai ; cependant il est plus convenable de penser que d'autres livres aient été recherchés à l'imitation de ce que l'amour de l'étude avait inspiré aux anciens, que d'y avoir eu, alors, quelque autre bibliothèque que l'on croirait avoir été en dehors des quatre cent mille volumes et avoir par là échappé à l'incendie (1). César, ensuite, etc.

(1) On peut donner cette autre traduction plus française et plus explicative du passage important :

« C'est de là que seraient venues les armoires de livres qui sont encore aujourd'hui dans les temples et que nous avons vues, livres qui ont été, dit-on, pillés et armoires qui ont été en partie dégarnies par les nôtres dans notre temps, ce qui est même conforme à la vérité ; cependant il est plus convenable de penser que l'on avait collectionné, dans ces temples, d'autres livres, à l'imitation de ce que l'amour de l'étude avait inspiré aux anciens, que de supposer qu'au temps de César il y eût eu quelque autre bibliothèque en dehors des quatre cent mille volumes, laquelle aurait échappé à l'incendie. »

Le mot *honestius* se comprend à merveille de la part d'un chrétien : n'était-il pas, en effet, pour Orose, plus honnête et plus convenable d'admettre l'hypothèse d'après laquelle les livres détruits par les chrétiens étaient des ouvrages nouveaux d'auteurs ennemis du christianisme, que celle de laquelle il s'en serait suivi que ces livres étaient des œuvres d'anciens génies, considérées déjà comme très-précieuses à cette époque ?

En vertu de ce texte d'un historien contemporain, le seul que nous ayons sur le fait, si célèbre, de la destruction de la fameuse bibliothèque d'Alexandrie, et en vertu du sens incontestable qu'il présente, voici ce que nous croyons devoir penser de cet événement.

1° Il est certain qu'il y eut un incendie d'une partie de cette bibliothèque sous César; mais nous ne croyons point qu'il en faille reporter la responsabilité sur César lui-même; un acte aussi honteux ne peut lui être attribué; Ammien Marcellin et Aulu-Gelle disent même, à cette occasion, que ce ne furent point les troupes romaines qui mirent le feu à la flotte, mais des troupes auxiliaires: *Orose* n'attribue pas, non plus, l'incendie de la flotte à César, ni même à ses troupes; il dit que l'ordre fut donné d'incendier la flotte sans dire par qui, et il se pourrait que le feu eût été mis par les troupes mêmes d'Achillas. Cependant la phrase est tournée de manière à laisser penser que l'ordre vint du parti victorieux; mais l'ordre de brûler la flotte n'était pas celui de brûler la bibliothèque qui ne se trouva compromise que par une suite imprévue de l'incendie de la flotte.

2° Il nous semble, comme à *Orose*, qu'il n'est guère croyable qu'en sus des quatre cent mille volumes qui furent ainsi brûlés sous César, il eût encore échappé toute une bibliothèque, laquelle aurait été celle qui existait encore, du moins en partie, au temps d'*Orose*; et que beaucoup des ouvrages qui composaient cette dernière, sinon tous absolument, étaient nouveaux et avaient dû être accumulés durant les quatre cents ans qui s'étaient écoulés depuis César.

3° Il nous paraît également certain, d'après le témoignage d'*Orose*, qui avait vu les armoires *de livres* ou *à livres* dans les temples d'Alexandrie, qu'il y eut, non pas un incendie de la bibliothèque par les chrétiens vers la fin du quatrième siècle, ainsi qu'on veut le dire aujourd'hui, en attribuant gratuitement cet acte de vandalisme à Théophile, évêque d'Alexandrie, et en ajoutant sans motif qu'il y eut aussi dans la même occasion des savants assassinés par les chrétiens dans les édifices ou Sérapion ou temple de Sérapis, mais qu'il y eut un triage de fait par les chrétiens dans cette ou ces bibliothèques, et qu'un nombre plus ou moins grand des livres qu'elles contenaient en furent enlevés et détruits, comme des livres mauvais spécialement signalés, en exécution de l'édit de Théodose qui ordonnait la destruction des monuments les plus importants du paganisme. Beaucoup de chrétiens pieux aujourd'hui agiraient de même, s'ils étaient les maîtres, à l'égard des œuvres de Voltaire et de Rousseau; et il est, d'ailleurs, incontestable que des ouvrages d'auteurs païens contre le christianisme furent détruits par les chrétiens sous les empereurs Constantin et Théodose et par ordre même de ces empereurs; c'est ainsi que les œuvres de Porphyre ont été perdues pour la postérité; Constantin en fit rechercher et brûler tous les exemplaires qu'on en put trouver et Théodose acheva de faire disparaître ceux qui furent encore découverts sous son règne. On peut voir dans l'article Porphyrien, de Bergier que notre théologien lui-même en fait l'aveu. On a toujours tort de défendre la vérité avec de mauvaises armes, et le mensonge historique est la pire de toutes. Une pareille tactique peut vous donner l'avantage aujourd'hui; mais à coup sûr, elle vous fera perdre demain; et n'oubliez jamais que c'est toujours la partie du lendemain qui est la belle.

4° Quant à l'incendie de la même bibliothèque sous le calife Omar dans le septième siècle, nous croyons que le mot relatif au Coran, que l'on attribue au célèbre calife dans cette circonstance est une fable; nous croyons qu'un tel fait ne fut pas moins contraire au caractère d'Omar qu'il ne l'avait été au caractère de César; mais nous n'en croyons pas moins que, dans le désordre de la prise d'Alexandrie par ce calife conquérant, il y eut des incendies des bibliothèques de cette ville par des musulmans fanatiques, comme il y en avait eu, paraît-il bien, à César-

rée par les arabes. Il ne serait pas, non plus, contraire aux probabilités que des vaincus eussent mis le feu à de telles richesses pour ne pas les voir tomber aux mains des vainqueurs; n'avons-nous pas vu, il y a peu d'années, des Français, dans Paris, livrer à l'incendie nos richesses nationales et jusqu'à nos bibliothèques et nos musées? Enfin, il nous semble qu'une tradition aussi longue, aussi persistante et aussi universelle que celle de l'incendie des livres d'Alexandrie dans la prise de cette ville par Omar, ne peut être sans un fond de vérité, et en conséquence nous dirions, à peu près comme l'historien du moyen âge, des Michels, que la fameuse bibliothèque, brûlée une première fois en partie sous Jules César, enveloppée, une seconde fois, pour une partie des ouvrages qu'elle possédait encore, ceux que les chrétiens regardaient comme les plus mauvais et les plus impies, dans la condamnation des monuments païens par Théodose, vers l'an 390, vit ce qui restait de ses armoires de livres devenir la proie du fanatisme musulman sous le calife Omar de 638 à 42.

LE NOIR.

ORPHELIN. Déjà dans l'ancienne loi Dieu s'était déclaré le protecteur et le père des *orphelins* ; il était ordonné aux Juifs de ne point les abandonner, de pourvoir à leur subsistance, de leur laisser une partie des fruits de la terre, de les admettre au repas des fêtes et des sacrifices, *Deut.*, c. 24, ℣ 17 et suiv. ; c. 16, ℣ 11, etc. Les prophètes ont souvent répété aux Juifs cette leçon, et les ont repris de leur négligence à l'exécuter. Le trésor des aumônes gardées dans le temple était principalement destiné à leur entretien. II *Machab.*, c. 3, ℣ 10. L'apôtre saint Jacques dit aux fidèles, que l'acte de religion le meilleur et le plus agréable à Dieu, est de visiter et de consoler les veuves et les *orphelins* dans leurs peines, *Jac.*, c. 1, ℣ 27 ; à plus forte raison de soigner et d'élever ces enfants malheureux.

C'est cet esprit de charité, principal caractère du christianisme, qui a fait établir une multitude d'asiles pour les recevoir, et qui donne à tant de vierges chrétiennes le courage de leur servir de mères, et de leur accorder les mêmes soins que la tendresse maternelle pourrait inspirer. Dans la seule ville de Paris il y a trois ou quatre établissements de charité pour élever les *orphelins* et les enfants abandonnés; la Pitié, les Cent-Filles, les Orphelines, etc.

Les philosophes politiques auraient beau faire des dissertations pour prouver que l'humanité et le zèle du bien public exigent cette attention, ils auraient beau même proposer des salaires et des récompenses, si la religion n'en promettait pas de plus solides. Jésus-Christ a dit : « Je tiendrai pour fait à moi » même ce que l'on aura fait pour le » moindre de mes frères. » *Matth.*, c. 25, ℣ 40 ; ces courtes paroles ont fait pratiquer plus de bonnes œuvres que toutes les richesses d'une nation ne pourraient en payer. Quand notre religion n'aurait point d'autre titre de recommandation que le soin avec lequel elle veille à la conservation des hommes, c'en serait assez pour la faire chérir et respecter. *Voyez* ENFANTS TROUVÉS.

BERGIER.

ORPHÉE (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce poëte et artiste des temps héroïques de la Grèce, bien antérieur à Homère, qu'ont rendu si célèbre les poëtes des grandes littératures grecque et romaine, avait été disciple de Linus et fut maître de Musée. Les *Orphiques*, ces fragments poétiques d'une haute philosophie religieuse, que les anciens lui ont toujours attribués, lui ont été contestés par des critiques modernes qui ont prétendu que leur auteur était Onomacrite et qu'ils ne remontaient pas au delà du sixième siècle avant Jésus-Christ. Mais quelle est donc cette rage qui pousse la critique moderne à contester l'authenticité de tout ce qui est ancien? A mesure que les siècles s'écouleraient, si l'on devait en croire cette critique, les certitudes historiques se perdraient. C'est le contraire qui a lieu. Pour nous, les Orphiques por-

tent dans leurs idées un cachet sérieux d'antiquité beaucoup plus haute que les fictions mythologiques de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*; ils renferment, par conséquent, en eux-mêmes, la preuve d'une authenticité qui révèle un auteur des premiers temps de la Grèce, temps plus anciens que ceux du vrai règne de la mythologie. Qu'on nomme cet auteur *Orphée* ou autrement, c'est ce qui nous importe peu; mais le nom seul d'Orphiques donné à ces fragments par les anciens n'est-il pas assez pour qu'un esprit à vues larges n'en cherche pas un autre?

LE NOIR.

ORSI (Joseph-Augustin) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce savant cardinal et grand théologien-philosophe, dont les dignités ne modifièrent en rien la vie simple, solitaire et studieuse, naquit à Florence en 1692, entra en 1708 chez les dominicains de Fiésole, professa la philosophie et la théologie au couvent de Saint-Marc, fut appelé à Rome en 1732 par le cardinal Néri, neveu de Clément XII, devint secrétaire de l'Index puis cardinal sous Clément XIII en 1759, et mourut à Rome en 1761. On a de lui: *Histoire de l'Eglise* en 20 vol. dont le premier parut en 1746 et le dernier l'année de sa mort. Cet ouvrage a pour but de réfuter Fleury dans ses jugements sévères contre les Papes; il ne s'étend que jusqu'en 600. Le dominicain Philippe-Angèle Beéchetti, mort en 1814, y fit une suite en 50 vol. in-4° Rome, 1754-1797; *Dissertatio de invocatione Sancti Spiritus in liturgiis Græc.*, 1731; *De irreformabili Rom. Pontificis in definiendis fidei controversiis judicio, adversus quartam Cleri Gallicani propositionem a Bossueto propugnatam*, Rome, 1739, II t. in-4°; *De Rom. Pontificis in synodos œcumenicas et earum canones potestate*, Rome, 1740, in-4°; *Della origine del dominio et della sovranità dei Romani Pontifici sopra gli Stati loro temporalmente soggetti*, Rome, 1742.

LE NOIR.

ORSINI (l'abbé Matthieu) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce prêtre français, né en 1802, fut nommé, sous le second empire, chapelain de l'hôtel des Invalides et vient de mourir dans cette charge cette année même (1875). M. *Orsini* a publié une *Traduction* des *Lettres de saint Jérôme*, in-8, 1839; *la Vierge*, 2 vol. gr. in-8, 1837 et 1844; *les Fleurs du ciel*, in-8, 1839; *le Conseiller du peuple*, in-8, 1842; *Histoire de saint Vincent de Paul*, in-8, 1842, et 1852; *la Bible des familles*, in-18, 1842-1843; etc.

LE NOIR.

ORTHODOXE, ORTHODOXIE. Ces deux termes sont formés du grec ὀρθὸς, *droit*, et δοξὰ, *opinion* ou *jugement*. On appelle auteur *orthodoxe* celui qui n'enseigne rien que de conforme à la doctrine de l'Eglise, et l'*orthodoxie* est la conformité d'une opinion avec cette règle de la foi; c'est le contraire de l'*hétérodoxie* ou de l'hérésie (1).

Ceux qui ne veulent point avoir d'autre règle de croyance que leur propre jugement, tournent en ridicule tant qu'ils peuvent le zèle pour l'*orthodoxie*. Chez la plupart des hommes, disent-ils, ce zèle ardent tient lieu de toutes les vertus; on pense même qu'il peut innocenter les crimes, et il n'en est aucun que l'on ne se permette contre ceux que l'on nomme *hérétiques* ou *incrédules*.

Si cela était vrai, nous ne voyons pas comment il pourrait encore y avoir au monde des hérétiques et des incrédules; dès qu'ils se montreraient, ils seraient sûrs d'être exterminés, et ceux qui prendraient la peine de s'en défaire seraient assurés d'une approbation générale. La sécurité avec laquelle la religion s'est trouvée attaquée dans tous les temps, nous paraît démontrer que le zèle de l'*orthodoxie* ne fut jamais aussi violent ni aussi meurtrier que les esprits forts voudraient le persuader. Il y a même de bonnes raisons de douter si eux-mêmes, devenus une fois les maîtres, ne seraient pas plus injustes, plus ardents, plus cruels que

(1) La règle de l'orthodoxie, depuis la déclaration du concile du Vatican, consiste dans l'enseignement *ex cathedra* par le pontife romain d'une doctrine à professer sur la foi ou sur les mœurs.

LE NOIR.

que ceux auxquels ils attribuent tous ces vices.

Nous voyons d'abord qu'aucun *hétérodoxe* ne fut fort scrupuleux sur le choix des moyens propres à répandre sa doctrine, à se faire des partisans, à décréditer et à ruiner le parti de ses adversaires. Nous jugeons, en second lieu, par la véhémence de leur style, par la chaleur de leurs déclamations, par la noirceur de leurs calomnies, que leur caractère n'est pas fort doux. Enfin, la licence des mœurs de la plupart nous donne lieu de penser qu'ils n'ont pas beaucoup d'horreur pour toute espèce de crime qui pourrait leur être utile, dès qu'ils seraient en état de le commettre impunément.

Dès qu'il est incontestable que la religion défend et proscrit toute mauvaise action quelconque, il n'y a qu'un cerveau dérangé qui puisse se persuader qu'il lui est permis d'en commettre une par zèle pour la pureté de la foi. Or, nous ne comprenons pas que l'hérésie, l'incrédulité ni l'athéisme, puissent être de meilleurs préservatifs contre le dérangement du cerveau que la docilité des croyants. *Voy.* Zèle de Religion.

Bergier.

OS (la charpente des) (*Théol. mixt. scien. anat.*) — *V.* Squelette.

OS. Il était défendu aux Juifs de briser les *os* de l'agneau pascal après l'avoir mangé, *Exod.*, c. 12, ℣ 46. On ne voit pas d'abord quelle pouvait être la raison de cette défense ; mais saint Jean l'évangéliste, en racontant la mort de Jésus-Christ, fait remarquer qu'on ne lui rompit point les *os*, comme l'on avait fait aux deux larrons crucifiés avec lui, et il rapporte à ce sujet la défense de l'*Exode* : *Vous n'en briserez point les os*, afin de nous faire comprendre que le sacrifice de l'agneau pascal était une figure de celui de Jésus-Christ immolé pour la rédemption du monde.

Ces Hébreux disaient : *Vous êtes ma chair et mes os*, pour dire nous sommes de même sang, nous sommes proches parents ; cette expression semblait faire allusion à ce que dit Adam, lorsqu'il vit l'épouse qui avait été tirée de sa propre substance : *Voilà la chair de ma chair et les os de mes os*. Ger., c. 2, ℣ 23.

Les *os* signifient quelquefois la force du corps. Ainsi le Psalmiste dit : *Mes os sont affaissés, disloqués, brisés*, pour exprimer la perte entière de ses forces ; souvent aussi ils signifient l'intérieur de l'homme et toute sa substance : lorsque Job et David disent, *mes os sont troublés, effrayés, humiliés*, c'est comme s'ils disaient, le trouble, la frayeur, l'humiliation m'ont saisi tout entier, ont pénétré jusqu'à la moëlle de mes *os*. Pour exprimer la difficulté de se défaire des mauvaises habitudes de la jeunesse, Job dit, chap. 20, ℣ 11, en parlant d'un pécheur obstiné : *Les vices de sa jeunesse demeureront encore dans ses os, et dormiront avec lui dans la poussière du tombeau.*

Dieu avait ordonné de briser et de réduire en poudre les *os* des idolâtres et des impies, afin qu'il ne restât rien d'eux après leur mort ; ainsi *briser les* os *des pécheurs*, signifie souvent effacer leur mémoire. Il est dit, au contraire, que Dieu conservera, engraissera, fera germer *les* os *des justes*, c'est-à-dire qu'il conservera leur mémoire et la rendra respectable. C'est une allusion à l'usage des patriarches de garder par respect les *os* de leurs pères, afin de s'en rappeler le souvenir. Joseph mourant en Égypte ordonna à ses enfants et à ses proches de conserver ses *os*, et de les transporter avec eux lorsqu'ils partiraient de l'Égypte pour se rendre dans la Palestine, *Gen.*, c. 50, ℣ 15 ; et Moïse eut grand soin de faire exécuter cette dernière volonté, *Exod.*, c. 13, ℣ 19. Saint Paul fait remarquer la foi de Joseph, qui attestait ainsi à ses descendants que Dieu accomplirait certainement les promesses qu'il avait faites à Abraham, *Hebr.*, c. 11, ℣ 22.

Bergier.

OSCULUM. *Voyez* Baiser de paix.

OSÉE est le premier des douze petits prophètes ; il a été contemporain d'Amos et d'Isaïe ; il commença à prophétiser vers l'an 800

avant l'ère chrétienne, et continua pendant plus de 70 ans sous les règnes d'Ozias, de Joathan, d'Achaz et d'Ezéchias, rois de Juda.

Le style de ce prophète est vif et sententieux : il peint avec énergie l'idolâtrie et les autres crimes des Juifs des deux royaumes de Juda et d'Israël ou de Samarie; il annonce le châtiment que Dieu veut en tirer, mais il promet la délivrance de ces deux peuples et le retour des bontés du Seigneur à leur égard.

Plusieurs incrédules ont fait des reproches contre ce prophète et contre ses prédictions. Ils ont dit d'abord qu'*Osée* était né chez les Samaritains, par conséquent schismatique et idolâtre, à moins que Dieu ne l'eût préservé de ce crime par miracle. Mais outre que le lieu de la naissance de ce prophète n'est pas connu, il est évident par sa prophétie qu'il n'avait aucune part à l'idolâtrie ni au schisme de Samarie, puisqu'il l'appelle *Bethaven*, maison d'iniquité, qu'il lui reproche ses infidélités et lui annonce le châtiment terrible que Dieu veut en tirer.

Selon nos critiques, dans le ch. 1, ŷ 2 et 3, Dieu commanda à *Osée* de prendre une prostituée, d'en avoir des enfants, par conséquent, de vivre avec elle dans le crime. Mais ils traduisent infidèlement le texte ; il porte : « Prenez *pour épouse* une » prostituée ou plutôt une femme » idolâtre de Samarie. » La Vulgate ajoute, *faites-vous* des enfants, et l'Hébreu dit simplement *et des enfants de fornication*, ou nés d'un mauvais commerce. Il est évident 1° que l'idolâtrie des Samaritains est appelée *fornication* ou prostitution, non-seulement par *Osée*, mais par d'autres prophètes ; la *terre des fornications* est une terre idolâtre ; par conséquent *une femme et des enfants de fornication* sont une Samaritaine et ses enfants. 2° Quand il s'agirait d'une prostituée, ce n'est pas un crime de l'épouser, c'est au contraire la retirer du désordre, et les enfants qui en naîtront ne peuvent être appelés *enfants de fornication* que par rapport à la vie précédente de leur mère. Les obscénités grossières que le plus célèbre de nos incrédules a vomies à cette occasion, ne prouvent que la corruption dégoûtante de ses mœurs.

Dans le c. 3, ŷ 1, Dieu ordonne encore à *Osée* de témoigner de l'affection à une femme adultère, mais il ne lui commande ni de l'épouser ni d'avoir commerce avec elle ; au contraire le prophète dit à cette femme : « Vous m'attendrez longtemps, vous n'aurez commerce » avec aucun homme, et je vous at- » tendrai moi-même, parce que les » Israélites seront longtemps sans » rois, sans chefs, sans sacrifices, » etc., et ensuite ils reviendront au » Seigneur : » il n'est donc encore ici question d'aucun crime ni d'aucune indécence.

Chap. 14, ŷ 1, *Osée* lance, dit-on, des malédictions furieuses contre les Samaritains : « Périsse Samarie, parce » qu'elle a irrité son Dieu; que ses » habitants meurent par le glaive, » que ses enfants soient écrasés, que » ses femmes enceintes soient éven- » trées. » De là on a conclu doctement que les prophètes juifs étaient des fanatiques furieux qui se croyaient tout permis contre les schismatiques et les hérétiques.

Ne sont-ce pas plutôt leurs calomniateurs qui méritent ces titres? Ici, ce n'est pas le prophète qui parle, c'est Dieu qui annonce ce qu'il veut et ce qu'il fera, c. 13, ŷ 4 : « Je suis » le Seigneur ton Dieu, etc. ; » c. 14, ŷ 9 : « C'est moi qui exaucerai » Ephraïm ; je le ferai croître comme » un sapin vert, etc. » *Osée* a-t-il pu ainsi parler de son chef? D'ailleurs, au mot Imprécation, nous avons fait voir que les malédictions qui se trouvent dans les prophéties et dans les psaumes, sont des prédictions, et rien de plus.

Bergier.

OSGOOD (Samuel) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce théologien unitairien américain, né à Charlestown (Massachussets) en 1812, élève de théologie à Cambridge, recteur d'une église unitairienne de New-York en 1849, a publié : *Etudes biographiques sur les théologiens et réfor-*

mateurs chrétiens, New-York, 1850; *Dieu avec l'homme ou Marques de la Providence*; *Pierres milliaires dans le voyage de la vie*; *la Pierre du foyer ou Pensées domestiques provenant d'une chaire de ville*; sermons et discours nombreux; traductions. Le Noir.

OSIANDER (André) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — *Osiander* l'ancien ou le père, fut un des premiers adeptes de la réforme prêchée par Luther; il naquit à Gunzenhausen en 1498, et mourut en 1552. Il fut professeur à Kœnisberg. Il finit par se fâcher avec les autres chefs lorsqu'il s'agit d'organiser la nouvelle église. Il était très-ardent et les controverses théologiques qui portent son non ne finirent qu'avec sa vie. Mörlin fut celui de ses rivaux qui l'égala le mieux en rudesse et en violence. Le principal motif pour lequel eurent lieu les disputes avec *Osiander*, c'est qu'il niait la doctrine de l'imputation de la justice de Jésus-Christ. On a de lui :
Harmonia evangelica, in-folio;
Epistola ad Zwinglium de Eucharistia; *Dissertat. duæ de Lege et Evangelio, et Justificatione*;
Liber de Imagine Dei, quid sit etc.
Le Noir.

OSIANDER (Luc) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) Ce théologien luthérien, fils du précédent, né à Nurenberg en 1524 et mort à Stuttgard en 1604, fit un extrait des centuriateurs de Magdebourg, qui fut publié en allemand en 1630 sous le titre : *Précis de l'histoire de l'Eglise*. On peut encore citer de lui : *Commentaires sur la Bible*, en latin; *Instruction sur la Religion chrétienne*; *Enchiridia controversiarum religionis cum Pontificiis, Calvinianis et Anabaptistis*, Tubing., 1605, in-8°; *Commentaire sur les Evangiles*; *Sermons* et *Opuscules polémiques*.
Le Noir.

OSIANDER (Luc), le jeune (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce troisième *Osiander*, qu'il ne faut pas confondre avec le précédent, naquit à Stuttgard en 1571. « Après avoir occupé diverses autres places, dit M. Dux, il vint en 1612 à Bebenhausen et en 1616 à Maulbrunn, en qualité de conseiller ducal et de superintendant général; fut, en 1619, nommé professeur ordinaire de théologie à Tubingue, où il devint chancelier de l'université et prieur de l'église. Il déploya une grande ardeur contre les Jésuites, les réformés, les anabaptistes et les Schwenkfeldiens, et fut un des plus zélés défenseurs de l'ubiquisme luthérien. » On a de lui :
Justa defensio de quatuor quæstionibus quoad omnipræsentiam humanæ Christi naturæ; *Disputatio de omnipræsentia Christi hominis*; des *panégyriques* en latin; *de Baptismo*; *de Regimine ecclesiastico*; *de Viribus liberi arbitrii*, etc., etc.
Le Noir.

OSIANDRIENS, secte de luthériens, formée par André Osiander, disciple, collègue et ensuite rival de Luther. Pour avoir le plaisir de dogmatiser en chef, il soutint contre son maître que nous ne sommes point justifiés par l'imputation de la justice de Jésus-Christ, mais que nous le sommes formellement par la justice essentielle de Dieu. Pour le prouver, il répétait à tout moment ces paroles d'Isaïe et de Jérémie : *Le Seigneur est notre justice*. Mais quand ils disent que Dieu est notre bras, notre force, notre salut, s'ensuit-il qu'il l'est formellement et substantiellement? Cette absurdité, imaginée par Osiander, ne laissa pas de partager l'université de Kœnigsberg, et de se répandre dans toute la Prusse. Ce prédicant d'ailleurs n'était pas très-réglé dans ses mœurs, non plus que ses collègues. *Voyez* Luthériens.
Bergier.

OSNABRUCK (l'école d') (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — « Lorsque Charlemagne, dit M. Prisac, fonda le siége d'*Osnabruck* (*Osenbruck* ou *Hasenbruck*), au milieu des populations saxonnes, il voulut en faire un foyer spécial de civilisation pour cette partie de son empire. Il affranchit (1) les évêques futurs de ce diocèse de tout service à la cour et de toutes les

(1) *Chronic. episc. Osnab.*

charges royales imposées aux autres évêques en qualité de vassaux, sauf les cas où une alliance matrimoniale ou un traité d'amitié serait conclu entre les cours franke et grecque. L'évêque d'*Osnabruck* devait dans ce cas remplir les fonctions d'ambassadeur à Constantinople, et, afin qu'il ne manquât pas dans ces circonstances de l'instruction nécessaire, l'école d'*Osnabruck* devait toujours être pourvue de maîtres sachant à fond et parlant facilement le grec et le latin. Charlemagne promulgua un décret spécial à ce sujet, et l'école d'*Osnabruck* peut avec raison être considérée comme la première et la plus ancienne école de l'Allemagne. Elle est demeurée telle jusqu'à nos jours, et l'université d'*Osnabruck* a conservé le nom de Charlemagne, son fondateur. Le *Carolinum*, la *Schola Carolina* subsiste, répandant les bienfaits de son haut enseignement sur les provinces d'*Osnabruck* et de Hanovre, et demeurant une des pépinières du Catholicisme de l'Allemagne du Nord. »

LE NOIR.

OSORIUS (Jérôme) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce savant exégète et prédicateur portugais, naquit à Lisbonne en 1506, fut élève des universités de Salamanque et de Bologne, professa l'exégèse biblique à Coïmbre, devint enfin évêque de Sylva dans les Algarves, et mourut en 1580. Il se rendit célèbre par sa bienfaisance envers les savants ; il en entretenait à sa table et dans son palais un certain nombre. Son neveu publia, à Rome, ses œuvres en 1592 ; on en peut citer : ses *Paraphrases* et ses *Commentaires sur l'Ecriture* ; ses livres *de Nobilitate civili* ; *de Nobilitate Christiana* ; *de Gloria* ; *de Regis institutione* ; *de Rebus Emmanuelis*, *Lusitaniæ regis* ; *Admonitio et epistola ad Elisabetham*, *Angliæ reginam* ; *de Justitia cœlesti* ; *de Vera Sapientia*, etc., etc. Voici ce que dit d'*Osorius* M. Schrödl :

« C'est avec raison, dit Dupin (1), qu'on nomme *Osorius* le Cicéron portugais, car il est un des écrivains qui ont le mieux imité l'orateur romain, par son style nombreux, par le choix des sujets qu'il a traités et l'art qu'il y a déployé. Il est sobre de citations ; ses commentaires et ses paraphrases s'occupent plus du sens et de l'ensemble que des mots isolés du texte biblique. Aujourd'hui encore on peut recourir avec avantage aux écrits d'*Osorius*, et surtout à sa magistrale histoire du roi Emmanuel. Il prit dignement rang parmi les Portugais qui, au seizième siècle, cultivèrent dans leur langue nationale la poésie et l'histoire avec l'enthousiasme qu'il porta dans l'étude des lettres latines. Les écrits d'*Osorius* méritent d'être cités à côté des poésies de Saa de Miranda († 1558), des drames et *autos* de Gil Vicente († 1557), des œuvres d'Antonio Ferreira († 1569), de Louis de Camoëns († 1579), des poëmes sacrés de Diégo Bernardès († 1596), de *la Cour à la campagne*, de Rodriguez Lobo († ?), et de l'histoire de l'Asie d'Iago de Barros († 1570). »

LE NOIR.

(1) *Bibl. nouv.* t. XVI.

OSSEMENTS (cavernes à) (*Théol. mixt. scien. paléont.*) — Ce sont, dit M. Focillon, des cavernes qui renferment dans une pâte terreuse, ferrugineuse, composée de graviers, de galets et de limon, et aujourd'hui complétement solidifiée, des *ossements* enclavés au milieu d'elles. Ce sont des cours d'eaux qui ont charrié ces débris de nature minérale et les ont déposés sur les *ossements* des hôtes antérieurs de ces repaires. Ils ont même emmené dans leurs flots des restes d'animaux qui vivaient au grand air. Aujourd'hui le sol des cavernes à *ossements* est couvert d'un riche dépôt ossifère caché sous les stalagmites dont s'est peu à peu revêtu le plancher de ces antres ; et c'est en brisant cette couche calcaire plus moderne qu'on découvre les *ossements*. En Europe on trouve beaucoup de mammifères, et particulièrement des *Ours* et des *Hyènes*, une espèce de *Loup*, quelques-unes du genre *Chat*, des *Rongeurs*, des *Ruminants*, des *Pachydermes*, des *Oiseaux*, victimes sans doute des voraces habitants de ces

retraites dont les dents ont parfois laissé leurs empreintes sur les *ossements*. Au Brésil les cavernes sont remplies de débris des grands mammifères édentés de la dernière époque tertiaire, *Mégatherium*, *Mégalonix*, *Mylodon*, etc. Dans quelques cavernes du Midi de la France, on a trouvé des *ossements* humains et des débris de poterie associés à des *ossements* d'animaux perdus. »

Les plus célèbres cavernes à *ossements* de la France sont les suivantes : *Echenoz*, (Haute-Saône) ; *Fouvent* (ib.) ; *Osselles* (Doubs) ; *Balot* (Côte-d'Or) ; Malet et Sommières (Gard), *Luneviel*, *Souvinargues* et *Pondres* (Hérault), de *Bize* (Aude), *Breugnes* (Lot), *Miremont* (Dordogne), *Avison* (Gironde). Celles de l'étranger sont : *Kirkdale* (Angleterre, Yorskshire), *Galeinreuth*, *Kuloch*, *Daumann*, *Rabensstein* (Allemagne)), etc.

Le Noir.

OSSIAN (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet ancien barde, qui paraît avoir existé dans le troisième siècle de l'ère chrétienne, était le fils de Fingal, et avait accompagné celui-ci dans ses expéditions militaires ; il vécut très-vieux et devint aveugle. Le *Recueil de poésies*, attribuées à *Ossian*, qui fut publié par Macpherson en 1758, comme étant une traduction de ce poëte en prose poétique, a été l'objet de contestations très-vives entre les critiques. Les uns soutiennent l'authenticité de ce recueil ; les autres prétendent que Macpherson l'a complétement créé.

Le Noir.

OTAITI ou TAITI (introduction du Christianisme dans) ET LES ILES DE LA SOCIÉTÉ (*Théol. hist. égl. part.*) — V. Océanie, etc.

OTFRIED DE WISSENBOURG (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce vieux poëte allemand du neuvième siècle composa une espèce de *messiade* ou *christiade*, la plus ancienne qui existe, dans sa langue naturelle qu'il appelle *franke*, *frenkisga*, et dédia ce poëme aux Franks. Il était moine au couvent des bénédictins de Wissembourg. Il dit à l'égard de l'emploi qu'il fait d'une langue naissante, encore barbare : « Que celui qui craint les difficultés d'une langue étrangère, puisse du moins entendre la parole de Dieu dans sa langue maternelle, et qu'il rougisse d'autant plus de s'écarter en quoi que ce soit de cette loi divine. Quelque barbare, quelque informe que soit encore la langue allemande, nous pouvons, et nous devons louer par elle le Créateur du monde, qui nous a donné la parole afin qu'elle éclate en louanges de son nom : *Qui plectrum eis dederat linguæ verbum in eis suæ laudis sonare.* »

Voici ce que dit de ce poëme M. Scharpff :

« Ce grand poëme peut être nommé le livre ou l'harmonie des Évangiles, *liber Evangeliorum*, parce que le commencement et la fin sont empruntés aux quatre Évangélistes comparés, *Scripsi in primis et in ultimis hujus libri partibus inter quatuor Evangelistas incedens medius*, tandis que le milieu est composé de souvenirs tirés des paraboles et des miracles du Christ. C'est la plus ancienne *Messiade* en haut allemand qui existe. Le poëme est divisé en cinq parties. La première s'étend depuis la nativité de Jésus-Christ jusqu'à son baptême dans le Jourdain. La seconde montre comment il devint, par ses miracles et son enseignement, le maître du monde. La troisième décrit ses actions et ses paroles en face des Juifs. La quatrième traite de sa Passion et de sa mort ; la cinquième, de sa résurrection, de son ascension et du jour du jugement. Il envoya son premier livre, qu'il leur dédia dans un acrostiche en vers, aux moines Hartmuat et Warinbracht de Saint-Gall, ses anciens condisciples, avant de devenir abbé, par conséquent avant 872. Puis il écrivit le cinquième, et l'envoya, également avec une dédicace en acrostiche, à l'évêque Salomon, qui mourut en 871. Enfin il composa le milieu de son poëme, comme il le dit lui-même en écrivant à l'archevêque Liutbert. Le poëme entier, il le dédia, dans un troisième acrosti-

che, au roi Louis le Germanique, et cela « dans un moment de paix » (1). ce qui ne s'accorderait plus avec les dernières années du roi, après 868. Le poëme d'*Otfried*, quant au caractère épique, est bien inférieur à l'*Harmonie des Evangiles* saxonne d'Héliand, qui est plus vieille d'une trentaine d'années. Le poëme d'Héliand est une peinture vivante et complète de la vie chrétienne du peuple germanique; celui d'*Otfried* est le récit, souvent diffus, d'un moine qui fait sentir partout sa personne, surtout dans ses applications morales et ses interprétations mystiques, formant, sous les titres de *Moraliter*, *Spiritualiter*, *Mystici*, des chapitres spéciaux dans chacun des cinq livres du poëme. D'ailleurs le narrateur est un homme animé de l'esprit chrétien, plein de sentiment et de poésie, qui nous fait, sous bien des rapports, comprendre le caractère, les mœurs et le savoir de son temps....

» *Otfried* le premier remplaça l'allitération, jusqu'alors en usage, par le principe musical de la rime, qui l'emporta, et il mit dans son œuvre un tel soin, sous le rapport métrique, qu'on peut y puiser les règles fondamentales de la prosodie allemande (2).

» L'Allemand reconnaît avec plaisir, dans cette œuvre de la jeunesse de sa langue, sa merveilleuse flexibilité, ses terminaisons sonores, que n'assourdit point encore le faible son de l'*e*, les riches modulations des voyelles, la multiplicité et la précision d'une foule de désinences aujourd'hui perdues (3), enfin le reflet bien marqué de l'esprit germanique dans l'étymologie des mots (4). »

LE NOIR.

(1) V. 29.

(2) Il s'exprime sur les difficultés qu'il eut à vaincre dans sa dédicace à Liutbert.

(3) Ainsi, en place de l'invariable pronom *sie* (ils, eux, elles,) il y avait les diverses formes *sin*, *sia*, *sie*, *sio*; pour le pluriel de *Seele*, (âme) : nom. et accus., *Sela*; gén. *Selona*; dat. *Selon*, etc.

(4) ITAL, *eitel*, vain, = *leer*, vide; LASTAR, *Laster*, vice, = outrage; REDILIH, REDIHAFT (IV, 15, 19), *redlich*, honnête, avait alors le sens de *verstændig*, raisonnable; ELILENTI, *elend*, misérable, = *auslædisch*, étranger, chassé du pays, &c.

OTHON DE PASSAU (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce Franciscain du dix-septième siècle qui paraît avoir été maître d'école à Bâle, est l'auteur d'un livre de piété célèbre en Allemagne, intitulé : *Les vingt-quatre Anciens ou le Trône d'or*. A la fin de la préface d'une édition de Dillingen (1568), dit M. Schrödl, on lit que l'auteur, *Othon* de Passau, Franciscain, anciennement maître d'école à Passau, avait fait son livre peu à peu, avec une application longue et sérieuse, et qu'il l'acheva le soir du jour de la Purification de Marie, reine du ciel, dans l'année 1486 depuis la naissance de Jésus-Christ.

On compte *Othon* parmi les principaux ascètes de la fin du moyen âge, et on le place, tant pour le charme de son style allemand que pour la valeur de ses écrits, à côté du bienheureux Suso. »

LE NOIR.

OTT (Auguste) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet auteur français, le plus fidèle disciple de Buchez, naquit à Strasbourg en 1814, fut reçu avocat en 1836, s'occupa d'abord de travaux historiques et collabora à l'*Histoire parlementaire de la Révolution française*, dirigea quelque temps en 1848 la *Revue nationale*, et revint bientôt aux questions de morale et d'économie politique. On a de lui :

Manuel d'histoire universelle, in-18, 1840-42; *Hégel et la philosophie allemande ou exposé critique des systèmes allemands depuis Kant et spécialement de celui de Hégel*, in-8, 1844; *Traité d'économie sociale, ou l'économie politique coordonnée au point de vue du progrès*; nous parlons de cet ouvrage dans notre étude ÉCONOMIE SOCIALE.

LE NOIR.

OUDIN (Casimir) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce Prémontré, né à Mézières (Ardennes) en 1628, était dans cet ordre lorsque Louis XIV, en 1680, visita l'abbaye de Bucilly en Champagne, car ce fut *Oudin* qui fut chargé d'adresser le compliment au grand roi; ce compliment valut au couvent un cadeau de 1200 fr. Mais plus tard en 1690, *Oudin* alla à Leyde,

y embrassa la réforme et y fut nommé sous-bibliothécaire de l'Université. Cet homme, d'un tempérament de feu, mourut à Leyde en 1617, à 79 ans. On a de lui : *Commentarius de Scriptoribus Ecclesiæ antiquis illorumque scriptis*, etc., Lips., 1722, 3 vol. in-fol. compilation pleine d'inexactitudes; *Veterum aliquot Galliæ et Belgii scriptorum opuscula sacra nunquam edita*, 1692, in-8° ; un Supplément des auteurs ecclésiastiques omis par Bellarmin. In-8°, 1868 (publié en latin) ; *le Prémontré défroqué.*

LE NOIR.

OURSE (la grande), LA PETITE OURSE, et les PRINCIPALES CONSTELLATIONS (*Théol. mixt. scien. astron.*) — Ces deux constellations boréales furent connues et ainsi nommées dans tous les temps. Elles sont faciles à reconnaître et elles peuvent servir de point de repère pour trouver les autres. Les sept principales étoiles de la grande *Ourse* se composent de quatre qui forment à peu près un carré long et des trois autres qui s'allongent un peu en arc comme une queue; plus loin la belle étoile d'*arcturus*, de la constellation du bouvier semble former l'extrémité dernière de cette queue par prolongation imaginaire de l'arc. Les pléiades qui appartiennent à la constellation du taureau et sont près d'Aldebaran, ou œil du taureau, étoile rouge, n'en sont pas excessivement éloignées. Dieu dit à Job ces deux vers : Pourrais-tu réunir les brillantes pléiades ? pourrais-tu rompre le cercle d'Arcturus ? *Numquid conjungere valebis micantes stellas pleiadas aut gyrum Arcturi poteris dissipare?*(XXXVIII, 31). Arcturus, en effet, avec la grande *Ourse*, décrit chaque jour, à nos yeux, par suite de la rotation de la terre, un cercle autour du point polaire, que marque à peu près l'étoile du nord.

Cette étoile fait partie de la constellation de la petite *Ourse*, dont la forme est à peu près la même en sens inverse que celle de la grande *Ourse*. Quatre étoiles moins visibles forment le carré et des trois autres qui forment la queue, l'étoile polaire est la dernière, en sorte qu'il semble que la petite *Ourse* attachée par la queue au pôle, soit lancée comme une fronde, autour de ce point et en fasse le tour en 24 heures. C'est ce qui doit résulter de la rotation terrestre autour d'un axe passant par le bout de la queue de la petite *Ourse*.

L'étoile polaire mérita son nom dans des temps très-antiques ; elle se trouva alors dans la ligne même de l'axe de rotation de la terre, et à cette époque elle était vraiment immobile et précisément au nord ; mais par suite de la *précession des équinoxes*, cette étoile s'est écartée et est en train de s'écarter peu à peu de cet axe ;elle en est aujourd'hui à 1° 1/2 et elle finira par en être éloignée à tel point qu'on ne pourra plus la nommer l'étoile polaire, et qu'une autre étoile aura pris sa place. Ce résultat, au reste, est très-éloigné dans l'avenir.

Nous avons dit que la *grande Ourse* et la *petite Ourse* peuvent servir à reconnaître, dans la voûte céleste, beaucoup de constellations; nous allons en indiquer quelques unes avec la méthode à suivre pour les trouver :

En prolongeant la ligne droite des deux dernières étoiles du carré de la *grande Ourse*, vous tombez à peu de chose près, sur l'étoile du Nord.

De l'autre côté du pôle par rapport à la *grande Ourse* et à peu près à la même distance est Cassiopée, qui ne se couche pas, non plus en France, et qui est composée de cinq étoiles de 3ᵉ grandeur formant comme une chaise renversée ; les plus apparentes forment comme un *y*.

Plus loin, au delà de Cassiopée, à une distance à peu près pareille à celle où elle est de l'étoile polaire, se trouve le grand carré de Pégase formé de quatre étoiles dont l'une, moins brillante un peu, est Alpha, α, d'Andromède ; Andromède et Persée retournent vers Cassiopée en la laissant à leur droite et forment comme une queue qui se relève au bout de celle de Pégase, assez semblable à la queue de la *grande Ourse*. On remarque dans Persée Algol ou 6, (beat)

étoile périodique dont la période est de moins de trois jours et qui varie d'éclat.

En prolongeant comme nous l'avons dit, dans le sens de sa courbe, la queue de la *grande Ourse*, on trouve Arcturus ou α du Bouvier dont les étoiles remontent en s'écartant à partir d'Arcturus. Près du Bouvier est la couronne boréale avec Alpha ou la perle.

En prolongeant encore la queue de la *grande Ourse* au delà d'Arcturus, d'environ un tiers de la longueur totale, on trouve l'*épi* de la Vierge, étoile de 1re grandeur, faisant partie de la Vierge, constellation zodiacale.

En prolongeant la ligne des deux étoiles de la *grande Ourse* qui ont donné la polaire, dans la direction opposée à cette polaire, on rencontre, à une petite distance, Régulus ou α (alpha) du Lion, qui est à l'ouest de la *Vierge*.

En prolongeant la diagonale du carré de la *grande Ourse* dans le sens de la queue, mais à l'opposé, on trouve Castor et Pollux, les deux premières étoiles de la constellation des gémeaux, dont l'une est rouge, et ensuite le *Taureau* dont Aldebaran est la principale étoile, α.

En prolongeant la ligne des deux étoiles Alpha et Delta, α et δ, du carré de la *grande Ourse*, c'est-à-dire celle qui forme la naissance de la queue et qui est un peu plus petite, et la plus belle du carré, on trouve la *chèvre* de la constellation du *Cocher*, avant Aldebaran; la constellation du cocher forme une espèce de pentagone.

Le prolongement de la ligne qui va de la polaire à la chèvre, rencontre Orion, la plus belle des constellations, formant comme un grand trapèze, aux extrémités duquel sont deux étoiles opposées de 1re grandeur dont l'une se nomme Rigel, et, dans le milieu, trois de 3e grandeur appelées les trois rois. Il y a le baudrier d'Orion, l'épée d'Orion, la garde de l'épée, etc.

La direction des trois rois prolongée dans un sens conduit à Aldebaran et dans l'autre à Sirius, de la canicule ou du grand chien, la plus brillante étoile de tout le firmament.

Il y a encore, entre Sirius et Castor, une étoile de 1re grandeur qui est α du petit chien ou Procyon.

Du côté opposé de l'écliptique, c'est-à-dire dans l'hémisphère austral, on remarque Antarès, belle étoile qui appartient au Scorpion, et Wéga ou α de la lyre qu'on obtient en prolongeant la ligne qui joint l'épi de la Vierge à Arcturus. Wéga, étoile magnifique, que nous avons dans nos climats, souvent sur notre tête, forme avec Arcturus et l'épi un grand triangle isocèle dont l'épi est le sommet.

C'est entre la lyre et le scorpion que se trouve la constellation d'Hercule, vers laquelle Herschel a cru reconnaître un mouvement général de tous les mondes.

Un peu à l'est de la lyre est la grande croix ou le cygne dans la voie lactée.

Au sud du cygne et de la lyre est l'aigle, dont Altaïr ou Alpha, α, est une des belles étoiles.

A l'aide d'une planisphère et de ces notions on peut tout reconnaître.

Les planètes sont très-faciles à distinguer des étoiles et par leur genre d'éclat et par leurs variations de position relativement à celles-ci, dont les positions relatives ne changent pas d'une manière sensible.

Le Noir.

OVERBERG (Bernard) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce célèbre confesseur et directeur des âmes, en Allemagne, qui était né à Höckel (diocèse d'Osnabruck), en 1754 et avait été le précepteur des enfants de la princesse de Gallitzin, mourut en 1826 et fut vénéré par la population de Munster comme un saint. « Sa mort, dit M. Krabbe, fut entourée de circonstances merveilleuses. » On a de lui :

Nouvel Abécédaire, Munster, 1788 (souvent réimprimé); l'*Enseignement primaire, destiné aux maîtres d'école*, Munster, 1793; 5e éd., 1807; *Hist. de l'Ancien et du Nouveau Testament*, 7e éd., 1799; *Manuel de la Religion catholique*, 1804 et 1807; *Grand Catéchisme*, 1804, 13e édition; *Petit Catéchisme*, 1804, 16e édition; *Livre de*

Prières pour tous les jours de la vie, 1807. *Overberg*, prenait aussi part à la rédaction de plusieurs journaux.

LE NOIR.

OVIDE (Publius Naso) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet illustre poëte latin naquit à Sulmone l'an 711 de Rome et l'an 43 avant J. C. le même jour que Tibulle. Il étudia, à Rome et à Athènes, l'art oratoire; mais ce furent les vers qui eurent la primauté dans ses talents; il fut d'abord accueilli par Auguste, puis il tomba en disgrâce sans qu'on ait su pourquoi; on a supposé des intrigues d'amour les uns avec Livie, d'autres avec Julie, la fille d'Auguste, à laquelle il aurait prétendu et qu'il aurait chantée sous le nom de Corinne. Il fut exilé à l'âge de 50 ans, et soutint son exil avec assez peu de courage, ainsi que le prouvent ses *Tristes* ou Elégies. Tout le monde connaît ses *Métamorphoses*. Il mourut dans son exil sur les bords de la mer Noire, l'an 17 de J. C.

OVIPARITÉ (*Théol. mixt. scien. physiol.*) — *V.* GÉNÉRATION (modes constatés de.)

OVISME (*Théol. mixt. scien. physiol.*) — *V.* GÉNÉRATION (modes constatés de.)

OVOVIVIPARITÉ (*Théol. mixt. scien. physiol.*) — *V.* GÉNÉRATION (modes constatés de.)

OVOZOIDE (*Théol. mixt. scien. physiol.*) — *V* GÉNÉRATION (modes constatés de.)

OVULISME (*Théol. mixt. scien. physiol.*) — *V.* GÉNÉRATION (modes constatés de.)

OWEN (Robert) et L'OWÉNISME (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce célèbre réformateur socialiste anglais naquit à Newtown (comté de Montgomery) en 1771 et mourut à Newton en 1858. Il était né de parents pauvres et n'avait reçu qu'une éducation imparfaite. Simple commis, d'abord, il devint l'associé de grands spéculateurs, puis le chef de l'établissement tombé de New-Lamark, qui était devenu un foyer de désordre et d'immoralité, et qu'il releva par sa bienveillante et sage administration. Cette colonie ainsi relevée produisit dès lors des bénéfices à millions. *Owen* fonda une école d'enfants d'où il exclut toute idée de récompense et de peine; il réussit et de ce succès lui vint sa foi en son système qui consistait à bannir de la société notre loi d'équilibre moral, origine, selon lui, de toute les misères sociales.

Son établissement prospère de New-Lamark fit le plus grand bruit en Europe; on allait le visiter de toutes parts; et *Owen*, enthousiasmé, publia ses *Nouveaux Aperçus de la société* (*New-View of society*, Lond. 1812) pour exposer sa théorie d'une manière scientifique. Voici la base de cette théorie, qui a pris naturellement le nom d'*owénisme* :

Irresponsabilité morale de l'individu dans la plus grande extension;

Réforme incessante de l'éducation;

Communauté combinée avec l'égalité des droits et par suite abolition de toutes les supériorités en fortune et en intelligence;

Sur cette triple base devait s'établir le règne *rationnel* de la *bienveillance universelle*.

Lord Liverpool, chef du cabinet, après l'apparition de son livre, alla voir *Owen*, et lui déclara qu'il protégerait ses tentatives de réforme, et plusieurs souverains lui envoyèrent des lettres autographes encourageantes; le roi de Prusse le décora d'une médaille d'or, et des meetings s'organisèrent en sa faveur, souvent présidés par les propres frères du roi d'Angleterre.

Owen, ivre de sa gloire, alla jusqu'à se proclamer le *favori de l'univers*. Il ne tirait, d'ailleurs, aucun parti pour lui-même des sympathies dont il était l'objet, et il dépensait ses millions à propager sa doctrine; il répandit à profusion son *Mémoire aux souverains*, à l'occasion du congrès d'Aix-la-Chapelle; il aida de ses deniers les établissements d'écoles d'enseignement mutuel; il proposa enfin, comme remède à la misère croissante des travailleurs, la substitution pro-

gressive de petits bourgs industriels et agricoles, dirigés selon sa méthode, aux grands centres manufacturiers.

Mais « il fut tellement combattu, dit le *Dictionnaires des contemporains*, par tous les clergés et tellement poursuivi d'accusations odieuses, que, découragé, il quitta l'Europe en 1823 en jetant l'anathème à toutes les religions et à tous les partis, qu'il taxait d'impuissance à sauver une société en ruines. »

En Amérique, il acheta le domaine de l'allemand Rapp, dans l'état d'Indiana, fit appel, comme le français Charles Fourier « au talent, au capital et au travail » et donna à sa colonie le beau nom de *New harmony*, *Nouvelle harmonie*. Mais, il ne recruta que des vagabonds et des aventuriers, et la colonie tomba rapidement en ruinant son fondateur. Alors il proposa au gouvernement mexicain de coloniser le Texas, mais ce fut en vain, et il se rembarqua pour l'Angleterre en 1827.

« Depuis cette époque, dit encore le *Dictionnaire des contemporains*, l'activité de M. *Owen* ne s'est pas ralentie. Reprenant avec une infatigable patience son cours de propagande sociale, il tint longtemps à Londres des réunions hebdomadaires, prononça de 1827 à 1837, plus de mille discours publics, écrivit deux mille articles de journaux et entreprit de deux à trois cents voyages, dont quelques-uns en France, où son *Régime rationnel* n'obtint pas même un succès de curiosité. La faillite d'une banque d'échange (1832), qu'il avait contribué à fonder, compromit les restes de sa fortune. Après avoir usé plus d'une fois de son influence pour dénouer d'une façon pacifique les grèves ou coalitions d'ouvriers, il se mit à la tête d'une société mutuelle qui eut aussi une fin malheureuse. Il obtint en 1840, par l'entremise de lord Melbourne, une audience de la reine Victoria, et ce fait provoqua contre lui les discours les plus outrageants au sein de la chambre haute. En 1847, il échoua aux élections parlementaires de Londres, et en mars 1848, il passa tout exprès en France pour tenter de rallier à son système, condamné par tant de chutes, le gouvernement provisoire de la République, ou quelqu'un des partis socialistes. »

Parmi ses nombreux écrits on peut citer : *Rapports au parlement*, 1816-18 ; le *Livre du nouveau monde moral*, qui est son principal ouvrage : il y fait l'exposé dogmatique de son système, dont il avait déjà donné un résumé rapide sous le titre : *Plan du système rationnel*; *Révolution dans l'intelligence et la politique de la race humaine*, 1850; etc. Beaucoup de journaux lui servirent d'organes.

Le Noir.

OWENISME (l') (*Théol. hist. sect.*) — V. Owen.

OWERBECK (Frédéric) (*Théol. hist. biog. et art.*) — Ce célèbre peintre allemand, né à Lubeck en 1789, étudia à Vienne en 1806, et se fixa à Rome à partir de 1810, ainsi que Cornélius, de Kock, Vogel, Jean et Philippe de Vert, Schadow, Eggers et plus tard Schorr. *Owerbeck* avait fait une *Madone* et une *Adoration des Mages* qui l'avaient posé comme un artiste très-original. Il soutint d'ailleurs ce principe : « L'art n'est point l'art pour lui-même, pour sa propre beauté; il est l'art pour le service de la religion; » et en même temps, il se fit catholique, de protestant qu'il était de naissance. Les autres artistes que nous venons de nommer avec lui, et dont le maître à tous est le grand Cornélius, s'unirent à *Owerbeck* pour soutenir la même thèse; et ainsi se forma le noyau de l'école moderne romantique allemande. Ils travaillèrent dans le même sens à ce qu'ils appelèrent la régénération de la peinture.

Quand nous disons que l'école romantique de la première moitié du dix-neuvième siècle, dans la littérature et l'art, fut une belle réaction, toute chrétienne par le sentiment, nous ne nous trompons pas; le fait même que nous venons de raconter d'*Owerbeck* pour la peinture, en est une preuve éclatante.

On peut citer parmi les œuvres d'*Owerbeck*: les grandes *fresques* dont

il dirigea l'exécution, telles que l'*Histoire de Joseph*, dans la villa du consul général de Prusse à Rome; la *Jérusalem délivrée*, à la villa Massaric; le *Miracle de la rose*, dans l'église des Saints-Anges à Assises; etc. Parmi ses toiles : l'*Entrée de Jésus-Christ à Jérusalem*, dans l'église de Notre-Dame, à Lubeck; le *Christ sur la montagne des Oliviers*, à Hambourg; le *Mariage de la Vierge Marie*; ses *Saintes familles*; la *Mort de saint Joseph*; l'*Influence de la religion sur les arts*; etc. Parmi ses dessins : *Jésus bénissant les enfants*; *Saint Jean-Baptiste dans le désert*; la *Résurrection du jeune homme de Naïm*; la *Récolte de la manne*; parmi ses illustrations : une édition splendide de la *Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, in-8. 10 livr. 1842-43; etc.

La plupart des œuvres d'*Owerbeck* sont reproduites par la gravure et par la lithographie.

LE NOIR.

OXFORD (l'université d') (*Théol. hist. écol. cél.*) — « Dans le sens strict, dit M. Schrödl, l'origine de cette école remonte à la seconde moitié du douzième siècle et ne peut aller au delà du règne de Richard Cœur de Lion.

» Une foule de maîtres et d'élèves ayant quitté Paris, à la suite des divisions qui déchirèrent l'université de cette ville en 1229, et s'étant rendue à l'université d'*Oxford*, la fit promptement parvenir à l'apogée de sa prospérité. On prétend que le nombre de ceux qui fréquentèrent à cette époque l'université d'*Oxford* (y compris les serviteurs de l'université et les élèves) s'éleva à 30,000.

» L'université demeura dans cet état florissant jusqu'au milieu du quatorzième siècle. A la fin de ce siècle elle ne comptait plus que 5,000 étudiants; elle n'en avait plus que 1,000 vers le milieu du quinzième.

» Les 19 colléges et les 5 cours qui forment aujourd'hui l'université datent des quatorzième, quinzième et seizième siècles. Le collége du Christ est une fondation du cardinal Wolsey; c'est le plus vaste et le plus grandiose de tous. Tous ces colléges ont des logements commodes et plus ou moins élégants pour les supérieurs, les fellows et les étudiants, de grands et souvent de magnifiques réfectoires, des chapelles, des bibliothèques. Les bâtiments qui servent spécialement aux cours universitaires et qui constituent, dans un sens strict, l'université, sont également grandioses ; ce sont : l'église de Sainte-Marie, les cours publics, le grand amphithéâtre des promotions et des éloges publics, la bibliothèque Bodleyenne, la bibliothèque de Radcliffe...

» L'université d'*Oxford*, comme celle de Paris, eut les plus vives discussions avec les ordres mendiants, notamment avec les Dominicains, et fut divisée, comme toutes les universités du moyen âge, entre les nominalistes et les réalistes. Wiclef, un des ardents adversaires du nominalisme et des ordres mendiants, poussa la controverse jusqu'à l'hérésie.

» On remarque, parmi les professeurs qui furent la gloire de l'université d'*Oxford*, durant le moyen âge, Robert Pulleyn († 1150), Roger Bacon († 1292), Duns Scot († 1308), Jean Peckham († 1292), Nicolas Suissel, etc., etc.

C'est de l'école d'*Oxford*, ce boulevard de l'anglicanisme, qu'est sorti, dans ces derniers temps le puseyisme, qui est, comme on le sait, une réaction en faveur de l'église catholique. Plusieurs puseyistes ont fini par se faire catholiques; le P. Newmann est un des principaux.

LE NOIR.

OXYGÈNE et AZOTE (*Théol. mixt. scien. chim.*) — Puisque nous avons donné un article sur l'hydrogène, nous en donnerons un sur l'*oxygène*; et, n'en trouvant point un sur l'*azote*, dans notre premier volume, nous profiterons de l'occasion pour dire aussi quelques mots de ce dernier gaz.

Le mot *oxygène* (du grec oxus, ὀξύς, acide, et gennaein, γεννάειν, engendrer) signifie ce qui engendre les acides; on le crut, en effet, d'abord seul capable de donner naissance aux acides; c'est lui, d'ailleurs, qui produit seul les oxydes, puisque ces

corps composés ne sont que des combinaisons d'*oxygène* et d'autres corps, qui sont le plus souvent des métaux.

L'*oxygène* fut autrefois appelé *air vital*, *air déphlogistiqué*, *air de feu.* C'est un gaz considéré jusqu'à présent comme simple, qui n'a point de couleur, de saveur ni d'odeur excepté lorsque, d'après la théorie de Berzélius, il passe, par l'électrisation, à l'état d'ozone (*V.* ce mot); il est permanent, c'est-à-dire que jusqu'à présent on n'a pu le faire passer à l'état liquide ni à l'état solide. C'est le gaz essentiellement propre à la combustion des corps et à la respiration des animaux. Un animal plongé dans l'*oxygène* respire trop bien, a trop de vie ; il éprouve d'abord une aise et une vitalité anormale, puis contracte dans ses poumons une irritation qui entraîne les plus graves accidents.

L'*azote* (du grec *zôè*, ζωη, vie, avec l'a, α, privatif, sans vie), entre avec l'*oxygène* dans la composition de l'air pour tempérer l'activité de ce dernier; il est aussi incolore, inodore, insipide et non liquéfiable; mais il entre sous forme solide dans les tissus des animaux et c'est lui qui rend ces tissus si nourrissants; ils le sont d'autant plus qu'ils sont plus azotés; il ne peut entretenir la respiration, et éteint les corps en combustion; il n'a, d'ailleurs, aucune propriété vénéneuse; il se dissout dans l'eau en petite quantité, 25 litres dans un mètre cube d'eau. L'*oxygène* aussi ne se dissout dans l'eau qu'en petite quantité, l'eau n'en dissout que les 46 millièmes de son volume. On trouve l'*azote* dans la nature minérale principalement à l'état d'azotate, c'est-à-dire de sel. Certaines sources minérales en dégagent en abondance. La chimie possède un assez grand nombre de procédés pour le dégager et le recevoir dans des bocaux à l'état pur.

Revenons à l'*oxygène*; on voit que le créateur a mis, dans la composition de l'air que devaient respirer les animaux et qui était destiné à entretenir les combustions de toute espèce, à côté du principe actif le principe inerte, et qu'il a combiné l'un avec l'autre de manière à obtenir un résultat équilibré dans les proportions exactement propres aux meilleures conditions vitales. L'air atmosphérique renferme environ 21 volumes d'*oxygène* contre 79 d'*azote* (*V.* Eau (l') et l'Air.)

Quand on introduit dans un bocal plein d'*oxygène*, une bougie qui n'est pas tout à fait éteinte, elle se rallume aussitôt et brûle avec un grand éclat. Le soufre, le phosphore, le fer brûlent, dans l'*oxygène*, avec une grande énergie et en développant beaucoup de chaleur.

L'*oxygène* forme le cinquième de l'air atmosphérique, ainsi qu'on vient de le dire, et les huit neuvièmes de l'eau, avec l'hydrogène qui en constitue le dernier neuvième. Ce ne fut pourtant qu'en 1774 que Priestley le découvrit. Depuis ce temps, on possède dans les laboratoires de chimie plusieurs procédés pour l'obtenir pur. C'est maintenant à l'aide du chlorate de potasse, corps devenu d'un prix modéré, qu'on le prépare; il suffit de chauffer cette substance au degré convenable; elle se transforme en chlorure de potassium et abandonne, dans cette transformation, tout son *oxygène*, à savoir 32 p. 100 de son poids, en sorte qu'un kilogramme de chlorate de potasse fournit 274 litres d'*oxygène*; on facilite encore l'opération en ajoutant d'autres substances, telles que de l'oxyde de manganèse, du chlorure de chaux, un peu de protoxyde de cobalt.

Jusqu'à présent l'*oxygène* pur n'a point été employé dans l'industrie; mais depuis quelques années, on a imaginé d'en faire une application qui serait très-utile et très-agréable et qui est appelée à jouer un jour le plus grand rôle dans l'éclairage des villes ; le seul obstacle qui empêche jusqu'à présent cette grande amélioration de tout envahir, c'est l'intérêt des compagnies du gaz qui seraient obligées, pour la réaliser, de faire des dépenses considérables de canalisation. Il s'agit simplement d'ajouter aux fabriques de gaz des fabriques d'*oxygène*, et de diriger, par des

tubes, ce gaz vers les becs de manière qu'au moment où la combustion commence, il se fasse un mélange de gaz et d'*oxygène*; alors, le tout brûle ensemble, et donne une lumière absolument sans fumée d'une admirable pureté et beaucoup plus éclairante. Les becs de gaz, tels que nous les voyons aujourd'hui, font honte à la civilisation près des becs nouveaux à mélange d'*oxygène*. Ce n'est plus cette flamme jaunâtre produisant de la fumée; c'est un foyer pur sans oscillation, fixe, semblable à une belle étoile et éclairant infiniment mieux. Mais les inventeurs ont beau faire de temps en temps des dépenses pour en donner des échantillons au public sur nos places, en répandant des prospectus sur lesquels on démontre les avantages du nouveau procédé même en économie, les compagnies, armées de leurs monopoles, restent sourdes, ne s'occupant que des gros dividendes, et ne voyant venir qu'avec terreur le moment où elles seront bien forcées d'accepter le progrès et de s'imposer les premières dépenses.

Le Noir.

OZANAM (A-Frédéric) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Lacordaire a écrit la vie de ce jeune professeur enlevé dans son printemps; c'est beaucoup pour sa gloire; et pour ceux qui, comme nous, l'ont entendu, ce n'est pas trop. Le christianisme vivait sur ces lèvres ardentes avec la liberté, plein d'activité civilisatrice et de romantique jeunesse; il s'y montrait revêtu d'une poésie sublime; et cette âme pieuse l'était de telle sorte qu'il n'existe rien de plus beau sous les cieux. *Ozanam* était un Achille de Dieu et du Christ; il méritait un Homère de même race.

Il était né à Milan en 1813, avait reçu les leçons de philosophie de l'abbé Noirot à Lyon, était venu à Paris en 1831, plein des enthousiasmes de l'école de Châteaubriand, que ne devait partager la jeunesse lettrée que dix ans plus tard. Ses penchants naturels l'attiraient vers la poésie, l'histoire, la littérature et la philosophie; pour complaire à son père, il fit son droit, tout en lisant les grands écrivains et apprenant l'italien, l'espagnol, l'anglais et l'allemand. En même temps, il s'associait, avec sept autres étudiants, à M. Bailly, le vrai fondateur de la société de Saint-Vincent de Paul. Comme il allait souvent aux cours de la Sorbonne et du collége de France, il déposait souvent aussi sur la chaire du professeur, des lettres de protestation contre des assertions qu'il avait jugées inexactes ou injustes, et le professeur en tenait toujours compte. Ce fut lui qui, à cette époque, réclama, avec quelques amis, de Mgr. de Quelen, la création des conférences de Notre-Dame, en sorte qu'on lui dut en partie l'épanouissement subit de l'éloquence unique de notre Lacordaire.

Ozanam fut reçu docteur en droit en 1836, bientôt après, docteur es lettres, et, sur la demande de la ville natale de sa famille, alla professer pendant un an, à Lyon, le droit commercial. C'est de là qu'il concourut à la faculté des lettres de Paris pour l'aggrégation : il fut reçu le premier. Enfin, en 1841, n'ayant encore que 27 ans, il inaugurait ses cours à la Sorbonne. Le thème principal qu'il choisit fut la civilisation au moyen âge. A l'âge de 32 ans, il succédait à Fauriel, qui venait de mourir, en qualité de professeur de littérature étrangère.

Pendant la révolution de février, il fut, en juin, un de ceux qui appuyèrent l'idée de M. Affre de se présenter comme pacificateur entre les deux partis. On sait le résultat.

Ozanam, aussitôt le calme rétabli, reprit ses cours, qu'il ne faisait jamais sans avoir, à genoux dans sa chambre, fait une prière mentale, et publia des *Etudes sur l'Allemagne*, qui furent couronnées par l'Académie, ainsi que des travaux littéraires et artistiques sur les *poëtes franciscains de l'Italie*. Il avait conçu le plan de former de toutes ses études réunies un grand ouvrage dont l'objet eût été l'histoire de la littérature et de la civilisation au moyen âge, au point de vue du christianisme, depuis le cinquième siècle jusqu'à Dante, fin

du treizième siècle. Mais il tomba subitement (vers Pâques 1852) malade d'une phthisie, et mourut à Marseille, en 1853, revenant de Pise, où il avait écrit son testament.

Ses amis publièrent ses œuvres en 8 vol. in-8. « La France, dit M. Buss, a eu le mérite de produire l'Histoire de la Civilisation. M. Guizot l'avait esquissée à grands traits, tout en méconnaissant parfois l'influence de l'Eglise ; *Ozanam* remplit cette lacune. Il montra partout l'Eglise rajeunissant, organisant toutes les parties de la vie sociale, les mœurs, les arts, les sciences, le gouvernement, l'administration, l'économie politique. »

M. Buss analyse comme il suit les trois volumes qui contiennent les œuvres d'*Ozanam* :

« Les tomes I et II décrivent, dans l'ouvrage intitulé : *la Civilisation au cinquième siècle*, les mœurs de ce siècle, le paganisme, le droit, la littérature païenne, la poésie, la tradition littéraire, la théologie, la philosophie et les institutions chrétiennes ; la Papauté et le monachisme; les mœurs et les femmes; la langue latine devenue chrétienne; l'histoire, la poésie, l'art, la civilisation matérielle de l'empire romain ; le commencement des nations néo-latines ; les écoles et l'instruction publique en Italie, du cinquième au treizième siècle. Malheureusement on regrette ici l'absence des textes découverts à la suite d'une mission exécutée en Italie, confiée à *Ozanam*, en 1846, par M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, et publiés dans l'écrit intitulé : *Documents inédits pour servir à l'histoire littéraire de l'Italie, depuis le huitième siècle jusqu'au treizième, avec des recherches sur le moyen âge italien*, Paris, 1850, VI, 414, p. 81 — 410, documents parmi lesquels on distingue les remarquables *Graphia aureæ urbis Romæ*.

» Les tomes III et IV donnent la 2e édition du livre intitulé : *les Germains avant le Christianisme*, renfermant, dans le Ier volume (t. III), 1re partie : la Germanie avant les Romains; les limites de la Germanie ; l'origine des Germains, leur religion, leur droit, leur langue, leur poésie ; 2e partie : la Germanie en face de la civilisation romaine ; la civilisation des Germains, leur opposition à l'influence romaine ; et, dans le IIe volume (t. IV), la Germanie chrétienne sous les Romains ; le Christianisme avant l'invasion ; les Franks ; la prédication des Irlandais ; les Anglo-Saxons et Saint Boniface, Charlemagne et les Saxons ; l'Eglise, l'Etat, les Ecoles.

» Le tome V renferme la 2e édition de l'écrit : *les Poëtes franciscains en Italie au treizième siècle*, charmante étude sur les services que les premiers Franciscains rendirent à la littérature italienne, qui traite de la poésie populaire en Italie avant et après saint François, surtout de saint François comme poëte et fondateur d'une école de poëtes, d'architectes et de peintres ; de ses premiers disciples, saint Bonaventure, des frères Pacifico, Jacomico de Vérone, Jacopone de Todi, etc., et des sources poétiques de *la Divine Comédie*.

» Le tome VI est une 3e édition du magnifique livre intitulé : *Dante et la philosophie catholique au treizième siècle*, qui expose et explique *la Divine Comédie* du point de vue de la philosophie du treizième siècle, ce qu'on n'avait jamais fait jusqu'alors. Il montre, dans le poëte enveloppé dans le tourbillon des révolutions de sa patrie, le prophète des vérités éternelles, le représentant d'une philosophie essentiellement nationale et d'une poésie véritablement sociale.

» Les tomes VII et VIII renferment, sous le titre de *Mélanges*, une série d'articles portant, la plupart, sur des questions de religion, de philosophie, de politique, de jurisprudence, et en outre des biographies, des discours et des voyages. Ces opuscules offrent la même rectitude de vue, la même gravité de pensée, la même lucidité de style. C'est surtout dans ses études de droit que l'auteur a puisé la rigueur et la logique de démonstration qu'il porte dans ses travaux historiques, et dont la clarté peut d'autant plus servir de modèle

aux Allemands qu'elles traitent surtout de la civilisation et de la littérature de leur patrie. »

Nous n'oublierons jamais l'ardente conviction avec laquelle cette lèvre convaincue nous disait : Messieurs, quand les barbares se ruèrent sur la civilisation romaine, l'Eglise les suivit en disant : Je passe aux barbares, et elle refit avec les barbares la civilisation moderne. Aujourd'hui il n'est plus question de barbarie ; c'est la démocratie qui est la marée envahissante : passons à la démocratie et faisons avec la démocratie la civilisation de l'avenir.

Le Noir.

OZONE (l') (*Théol. mixt. scien. chimi.*) — L'*ozone* est un corps qui se révèle surtout à l'observation par l'odeur, et c'est de là que lui vient son nom d'*ozone*, du grec *ozéin*, *ozô*, (ὄζειν) sentir, puer. L'opinion devenue la plus commune sur ce gaz est celle de Berzélius, et elle consiste à penser que l'*ozone* n'est que de l'oxygène dans un état particulier d'électrisation, de l'oxygène électrisé. Voici l'histoire scientifique de ce corps.

En 1780, Van Marum fit décharger de puissantes machines électriques dans un tube plein d'oxygène; les étincelles qu'il tirait de la machine avec le tube avaient jusqu'à 15 centimètres de longueur, et il en tira 500 de la sorte; l'oxygène, on le voit, se trouva ainsi bien fortement électrisé; or Van Marum ressentit dès lors une odeur particulière assez forte qui lui parut être l'odeur de la matière électrique, et il remarqua, de plus, que l'oxygène du tube avait acquis la propriété d'oxyder le mercure à froid. On rapprocha cette odeur constatée de celle que laisse la foudre après elle et que l'on qualifie vulgairement d'odeur de soufre, et l'on s'en tint là. Mais en 1839, M. Schœnbein, professeur à Bâle, ayant décomposé de l'eau par la pile, s'aperçut que le pôle positif, ou plutôt le gaz qui allait à ce pôle, l'oxygène, dégageait une odeur particulière; et il tira cette conclusion qu'il se révélait, de la sorte, par l'odeur, dans la décomposition de l'eau, un corps simple inconnu jusque-là qu'il appela *ozone*; car ce fut lui qui donna le nom à la substance, quelle qu'elle soit, qui produit cette odeur. Dès lors beaucoup d'opinions très-opposées se manifestèrent sur ce corps; les unes prétendirent que c'était un corps simple, d'autres que c'était un composé d'hydrogène et d'un corps inconnu; d'autres que c'était un suroxyde d'hydrogène; Schœnbein lui-même, qui avait d'abord cru au corps simple nouveau, changea d'opinion et crut à un composé; enfin Berzélius, comme nous l'avons dit, soutint que ce n'était que de l'oxygène électrisé; MM. Fremy et Becquerel publièrent en 1852 une étude favorable à cette idée, et depuis ce temps, cette opinion est devenue la plus commune; mais à vrai dire, c'est encore l'incertitude la plus complète qui règne sur ce point, et nous avons, en ce moment, deux chimistes, MM. Andrews et Toit, qui croient que l'*ozone* est un élément de l'oxygène, lequel deviendrait un corps composé de cet élément et d'un ou de plusieurs autres éléments encore inconnus, bien qu'il ait passé jusqu'à présent pour un des corps élémentaires. D'après eux le volume de l'*ozone*, extrait d'un volume donné d'oxygène, serait cinquante fois moindre que celui du composé ; d'où il suit que l'*ozone* entrerait pour un cinquantième dans la composition de l'oxygène.

Depuis cette époque, on a travaillé sur l'*ozone*, et tout ce qu'on a pu faire, c'a été de trouver beaucoup de procédés pour le produire et de constater plusieurs de ses effets chimiques et physiologiques; il a besoin de l'humidité pour produire ses effets chimiques; ses effets physiologiques sont d'exciter les poumons, de provoquer la toux, de suffoquer; il ressemble à une substance toxique; on a cru, lors de la dernière apparition du choléra parmi nous qu'à la présence de cette maladie correspondait une atmosphère ozonisée au mininum et qu'au contraire l'atmosphère ozonisée au maximum devenait favorable à la guérison des affections pulmonaires.

Une grande difficulté pour étudier l'*ozone* résulte de ce qu'on n'en peut rendre libre que 1/1300 de la masse

d'*oxygène* sur laquelle on opère ; quand l'opération atteint cette limite, elle ne produit plus aucun résultat.

On n'a pas encore de moyen tout à fait sûr de constater les états plus ou moins ozoniques de l'atmosphère ; M. Schœnbein croit pourtant y arriver à l'aide de papier joseph trempé dans un liquide composé de 200 parties d'eau, 10 d'amidon et d'iodure de potassium, que l'on a fait bouillir ; les bandelettes de ce papier bleuissent, prétend-il, au contact de l'*ozone*. La certitude fournie par cette éprouvette est contestée, mais jusqu'ici, on n'en a pas d'autre.

Nous avons donné à nos lecteurs ce court résumé sur l'*ozone*, tant parce qu'il est souvent question de ce corps aujourd'hui, que parce qu'il s'ensuit que ce que la chimie nous donne comme corps simples élémentaires pourrait encore bien n'être que des corps composés dont on ignorerait la composition.

Le Noir.

P

P (la consonne) (*Théol. mixt. scien. phioll.*) — Cette lettre, qui est la douzième des consonnes et la seizième de l'alphabet dans les langues néolatines et germaniques, figure la plus forte des articulations de l'ordre des labiales ; elle se classe, dans cet ordre, avec *ph*, *f*, *v* et *r*.

Le *c* dur et le *q* se sont quelquefois changés en *p* dans la formation des mots, aussi bien que le *b*, le *ph*, etc., et *vice versa*. C'est ainsi que le radical primitif qui signifia *cheval*, fit en sanscrit *acvas* ou *aqvas*, en persan *açpa*, en grec *hippos* (ἵππος), tandis qu'en latin il faisait *equus*, comme en sanscrit; de même le radical primitif qui signifia *eau*, fit *ap* en sanscrit, et *aq* (*aqua*) en latin.

En sanscrit, le *p* s'appelle *pa* ; en turc, il y a le *pa* et le *pé* ; en grec c'est le *pi*.

En hébreu, il n'y a pas de *p* ; mais le *b* (beth, ב) y est le substitut du *p*.

Le Noir.

PACCA (Bartolomeo) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce célèbre cardinal né à Bénévent en 1750 et mort en 1844, avait été chargé par Pie VI, dès l'âge de 28 ans, de la nonciature de Cologne, sur la recommandation du savant Zacaria ex-jésuite. Pie VII l'éleva au cardinalat en 1801 et le nomma son prosécrétaire d'Etat en 1808; ce fut sur ses conseils que Pie VII lança contre Napoléon la bulle d'excommunication de 1809, après l'abolition des Etats du Pape. Il fut emprisonné pendant plus de trois ans à Florence dans la forteresse de Fenestrelle; et le Pape n'obtint sa liberté qu'après le concordat que lui arracha Napoléon à Fontainebleau, en 1813. Aussitôt *Pacca* vint trouver Pie VII qui, sur ses instances, retira sa signature. En 1814, il accompagnait le Pape à sa rentrée dans Rome. Ce fut lui qui détermina Pie VII à rétablir l'ordre des Jésuites. M. Crétineau-Joly a traduit en français ses *Mémoires*; il raconte avec une grâce italienne, tous les événements dont nous venons de donner le sommaire en quelques mots.

Le Noir.

PACIAIRES. *Voyez* Trève de Dieu.

PACIEN (saint), évêque de Barcelone, mort sur la fin du quatrième siècle, et mis au rang des Pères de l'Eglise. Il a laissé quelques ouvrages qui se trouvent dans la *Bibliothèque des Pères* et dans le *Recueil des Conciles d'Espagne* ; le principal est une réfutation des donatistes et des novatiens.

Bergier.

PACIFIQUE (hostie). *Voy.* Hostie.

PACIFIQUES, ou PACIFICATEURS. On nomma ainsi, 1° au sixième siècle, ceux qui suivaient l'*Hénotique* de l'empereur Zénon, et qui, sous prétexte de réconcilier les catholiques avec les eutychiens, s'écartaient des décisions du concile de Chalcédoine; comme s'il était permis de changer quelque chose à la foi de l'Eglise par complaisance pour les hérétiques. *Voyez* Hénotique.

2° Au douzième siècle, ceux qui

formèrent entre eux une association religieuse et guerrière, pour purger nos provinces méridionales d'une multitude de bandits, qui, sous le nom de brabançons et de cotereaux, y exerçaient des violences inouïes, pillaient le sacré et le profane, mettaient les villes et les villages à feu et à sang. C'était un reste de troupes anglaises que les fils du roi d'Angleterre avaient accoutumées au pillage. L'association dont nous parlons se forma vers l'an 1183, au Puy en Velai, et les historiens du temps en citent des prodiges de valeur, *Hist. de l'Egl. gallic.*, tome 10, l. 28, an. 1183.

3° On donna encore dans le seizième siècle le même nom à certains anabaptistes qui parcouraient les bourgs et les villages, en disant qu'ils annonçaient la paix, et qui par cet artifice séduisaient les peuples.

En général les hérétiques ne veulent la paix qu'à condition que l'on suivra leur doctrine, et que l'on adoptera toutes leurs idées.

4° L'on a pu enfin désigner ainsi les théologiens syncrétistes ou conciliateurs, qui ont cherché un milieu pour accorder, soit les catholiques avec les protestants, soit les différentes sectes de ces derniers entre elles, et qui tous ont fort mal réussi. *Voyez* SYNCRÉTISTES.

BERGIER.

PACTE, convention expresse ou tacite faite avec le démon, dans l'espérance d'obtenir par son entremise des choses qui passent les forces de la nature.

Un *pacte* peut donc être exprès et formel, ou tacite et équivalent. Il est censé exprès et formel, 1° lorsque par soi-même l'on invoque expressément le démon, et que l'on demande son secours, soit que l'on voie réellement cet esprit de ténèbres, soit que l'on croie le voir ; 2° quand on l'invoque par le ministère de ceux qu'on croit être en relation et en commerce avec lui ; 3° quand on fait quelque chose dont on attend l'effet de lui. Le *pacte* est seulement tacite ou équivalent lorsque l'on se borne à faire une chose de laquelle on espère un effet qu'elle ne peut produire naturellement ni surnaturellement et par l'opération de Dieu, parce qu'alors on ne peut espérer cet effet que par l'intervention du démon. Ceux par exemple qui prétendent guérir les maladies par des paroles, doivent comprendre que les paroles n'ont pas naturellement cette vertu. Dieu n'y a pas attaché non plus cette efficacité ; si donc elles produisaient cet effet, ce ne pourrait être que par l'opération de l'esprit infernal.

De là les théologiens conclurent que non-seulement toute espèce de magie, mais encore toute espèce de superstition renferme un *pacte*, au moins tacite ou équivalent, avec le démon, puisqu'aucune pratique superstitieuse ne peut rien produire, à moins qu'il ne s'en mêle. C'est le sentiment de saint Augustin, de saint Thomas et de tous ceux qui ont traité cette matière.

Il n'est pas nécessaire de prouver que tout *pacte* avec l'esprit impur est un crime abominable ; puisque l'invoquer expressément ou équivalemment, c'est lui rendre un culte, c'est donc un acte d'idolâtrie ; attendre de lui ce que l'on sait bien que Dieu ne veut pas accorder, c'est en quelque manière le mettre à la place de Dieu, et lui donner plus de confiance qu'à Dieu. La loi divine le défend expressément : Jésus-Christ a mis en fuite l'esprit tentateur, en lui répétant ces paroles de la loi : « Tu » adoreras le Seigneur ton Dieu, et » tu le serviras seul, » *Matth.*, c. 4, ℣ 10 ; il est venu sur la terre pour détruire les œuvres du démon, I *Joan.*, c. 3, ℣ 8. L'Eglise, dans tous les temps, a condamné toutes les pratiques superstitieuses ou magiques, et a dit anathème à ceux qui y avaient recours. C'est un reste de paganisme d'autant plus difficile à déraciner, que la curiosité, l'intérêt aveugle, l'envie de se délivrer promptement d'un mal ou d'obtenir un bien, sont des passions à peu près incurables. La seule raison, qui peut dominer jusqu'à un certain point le crime des superstitions, est l'ignorance ou plutôt la stupidité de ceux qui les pratiquent. Thiers, *Traité des Superst.*, t. 1, l. 1. c. 1 et 10.

Nos philosophes, toujours très-confiants en leurs propres lumières, ont décidé que tout *pacte* et tout commerce avec le démon sont purement imaginaires ; que si quelques insensés ont cru traiter réellement avec lui, ce n'a pu être qu'en rêvant; que tous ceux qui se sont vantés d'opérer des prodiges par son entremise sont des imposteurs, et que tous ceux qui y ajoutent foi sont des imbéciles. Ils prétendent que les lois de l'Eglise et les décisions des théologiens ne peuvent aboutir qu'à entretenir sur ce point la crédulité et les erreurs populaires.

1° Quand il serait vrai que tout ce que l'on a cru et publié dans tous les siècles touchant les opérations du démon, sont des fables, les insensés dont nous parlons ne seraient pas moins coupables, puisqu'ils ont eu réellement la volonté et l'intention d'avoir directement ou indirectement commerce avec l'esprit impur. Les lois et les censures de l'Eglise seraient donc toujours justes; elles sont absolument nécessaires pour préserver les peuples de toute confiance aux pratiques superstitieuses, puisqu'enfin le peuple est incapable de se détromper de ses erreurs par des spéculations philosophiques ; et, quand il serait en état d'y comprendre quelque chose, les philosophes ne se donneraient pas la peine de l'instruire.

2° Ces savants dissertateurs sont-ils en état de démontrer, par des preuves, la fausseté de tout ce qui a été dit sur ce sujet par les écrivains sacrés, par les anciens philosophes, par les Pères de l'Eglise, par les voyageurs qui se donnent pour témoins oculaires de ce qu'ils rapportent? Il est aisé de dire, *cela n'est pas vrai, cela est impossible*; mais où est la démonstration? Des témoignages positifs sont une preuve, l'ignorance incrédule n'en est pas une.

3° Ce ne sont point les lois de l'Eglise ni les opinions des théologiens qui ont persuadé aux Caraïbes de l'Amérique, aux Indiens, aux Nègres de Guinée, ni aux Lapons, qu'ils sont en commerce avec des esprits, ni qui leur ont appris à pratiquer la magie ; cet art infernal est plus ancien que le christianisme, et notre religion l'a extirpé, ou du moins l'a rendu très-rare partout où elle s'est établie. *Voyez* Démon, Magie, etc.

Bergier.

PACTE SOCIAL. *Voyez* Société.

PAEDOBAPTISME. *Voyez* Baptême des enfants.

PAGANISME, païens. Le *paganisme* est le polythéisme joint à l'idolâtrie, c'est-à-dire la croyance de plusieurs dieux, et le culte qu'on leur rend dans les idoles ou simulacres qui les représentent. On croit que ce nom est venu de ce qu'après l'établissement du christianisme, les habitants de la campagne que nous nommons les *paysans*, *pagani*, furent les derniers qui demeurèrent attachés au culte des faux dieux, et qui continuèrent à le pratiquer, pendant que les habitants des villes et tous les hommes instruits s'étaient faits chrétiens. De là il est arrivé que *polythéisme*, *idolâtrie*, *paganisme*, sont devenus des termes synonymes.

Depuis qu'il a plu aux incrédules de justifier ou d'excuser toutes les fausses religions pour calomnier la vraie, de pallier les absurdités et les crimes du *paganisme*, afin de les faire retomber sur les adorateurs d'un seul Dieu, il est devenu nécessaire de connaître à fond le système des païens, son origine, ses progrès, les effets qu'il a produits, les conséquences qui s'en sont ensuivies ; sans cela l'on ne comprendrait pas assez l'importance du service que les leçons de Jésus-Christ ont rendu au genre humain, et l'on ne serait pas en état de réfuter l'odieux parallèle que les hérétiques ont osé faire entre le culte pratiqué dans l'Eglise catholique et celui des *païens*. Nous croyons avoir déjà suffisamment éclairci ce sujet au mot Idolatrie; mais nous n'avons pas encore discuté les divers systèmes que nos adversaires ont imaginés pour en imposer aux ignorants. Ils ont mêlé d'ailleurs à cette matière certaines questions

incidentes, touchant lesquelles il est bon de savoir ce qu'il y a de vrai ou de faux.

Nous avons donc à examiner, 1° si les dieux des *païens* ont été des hommes, et si l'idolâtrie a commencé dans le monde par le culte des morts ; 2° si le polythéisme a été la première religion du genre humain; 3° si les polythéistes ont admis un Dieu suprême auquel ait pu se rapporter le culte rendu aux dieux populaires ; 4° si l'on peut en quelque manière excuser l'idolâtrie ; 5° si les lois portées par Moïse contre ce crime étaient trop sévères ; 6° si parmi les Pères de l'Eglise il y en a quelques-uns qui l'aient excusé et d'autres qui l'aient condamné avec trop de rigueur ; 7° de quelle manière les *païens* ont défendu leur religion lorsqu'elle a été attaquée par les docteurs chrétiens ; 8° si les protestants sont venus à bout de prouver que le culte rendu aux saints et à leurs images par les catholiques, est une idolâtrie. On doit prévoir que dans toutes ces discussions nous serons souvent obligé de répéter en gros les principes et les faits que nous avons posés ailleurs.

§ I. *Les dieux du paganisme ont-ils été des hommes ?* Au mot IDOLATRIE, nous avons prouvé par l'Ecriture sainte, par le sentiment des philosophes les plus célèbres, par le récit des poëtes, que ces dieux prétendus étaient des esprits, des génies, des intelligences que les *païens* supposaient logés dans toutes les parties de la nature et auxquels ils en attribuaient tous les phénomènes ; que c'étaient par conséquent des êtres imaginaires qui n'ont jamais existé (1).

Ce sentiment, quelque certain qu'il nous ait paru, a été attaqué par de savants écrivains ; ils ont pensé que

(1) Sous une multitude de formes diverses, l'idolâtrie se réduisait au culte des esprits répandus dans tout l'univers, et au culte des hommes qu'on croyait être élevés, après leur mort, à un degré de puissance et de perfection qui les rapprochait des esprits célestes. (Cicér., *de Nat. Deorum*, lib. 1, cap. 15.) Les preuves de ce que nous avançons ici sont partout ; on en composerait des volumes : contraint d'abréger, nous nous bornerons à jeter un coup d'œil rapide sur les diverses religions idolâtriques qui ont régné ou qui règnent encore dans les différentes parties du monde.

Sanchoniaton, dans un fragment conservé par Philon de Biblos et cité par Eusèbe, marque clairement les deux genres d'idolâtrie dont nous venons de parler. « Les plus anciens des Barbares, les » Phéniciens surtout et les Egyptiens, de qui les » autres peuples ont emprunté leurs coutumes, mi- » rent au rang des principaux dieux les hommes » qui avaient découvert les choses nécessaires à » la vie, et à qui le genre humain était redevable » de quelque bienfait. Ainsi ils rendirent les hon- » neurs divins à ceux qu'ils croyaient avoir été » pour eux les auteurs de beaucoup de biens. Em- » ployant à cet usage *des temples construits au-* » *paravant*, et consacrant sous le nom de ces bien- » faiteurs des hommes, des colonnes et des statues » de bois, les Phéniciens, attachés particulièrement » à ce culte, leur dédièrent encore des jours de » fêtes très-célèbres. Ce qu'il y eut de plus remar- » quable, c'est qu'ils imposèrent les noms de » leurs rois aux éléments de cet univers et à plu- » sieurs des êtres auxquels ils attribuaient la divi- » nité. Quant aux dieux naturels, ils ne reconnais- » saient que le soleil, la lune et les autres astres » dont le cours est réglé, les éléments et les choses » qui ont avec eux quelque affinité. » (Euseb.. *Præparat. evang.*, lib. 1.) Selon le même auteur, « Les premiers hommes consacrèrent encore les » productions de la terre, et les ayant mises au » rang des dieux, ils leur offrirent des sacrifi- » ces et des libations. » (*Ibid.*, lib. 1, cap. 10.) Persuadés que d'invisibles ministres du souverain Etre présidaient aux arbres, aux plantes, à tout ce qui sert à l'entretien de la vie, les hommes adorèrent, pour se les rendre propices, les génies qui les nourrissaient.

Diodore distingue également deux sortes de dieux reconnus des anciens ; les uns immortels et incorruptibles, tels que le soleil, la lune, les vents, les fleuves, etc. ; les autres, d'une nature mortelle, étaient les bienfaiteurs du genre humain, à qui la reconnaissance publique élevait des autels. (*Præp. evang.*, lib. 2, cap. 3.)

Si l'on en croit Lucien, (*De syriâ Deâ*, t. 2,) ce fut en Egypte que naquit le culte des dieux. Sa religion n'était qu'une confusion effroyable de divinités de toute espèce, et de bizarres superstitions. Il paraît que le sabéisme y dominait originairement. (Maneth., apud Euseb., *Præpar. evang.*, lib. 2, cap. 1.) Nous voyons dans Hérodote que le pays était couvert de temples érigés à des dieux humains. (Hérodote, lib. 2, cap. 91, 112 et alib.) L'Egypte adorait ses rois même vivants ; et plus aveugle dans ses pensées que beaucoup de peuples barbares, cette nation savante prostituait les honneurs divins aux animaux les plus vils, ou plutôt aux esprits qui les animaient. Chacun se choisissait parmi eux un protecteur, comme les nègres se font des fétiches du premier objet qui se présente à eux. Embaumé avec soin, l'animal sacré était enfermé dans le tombeau avec son adorateur, pour le préserver des mauvais génies qu'on croyait inquiéter les âmes des morts. (Kirker, *Œdip. Ægyp.*) On tâchait d'apaiser ces génies malfaisants par des prières et des sacrifices, ou l'on cherchait contre eux des protecteurs parmi les génies amis de l'homme.

« C'est une chose universellement reconnue, dit » un savant anglais, que l'idolâtrie chaldéenne, » appelée aussi le *sabéisme*, consistait en grande » partie, au moins originairement, dans le culte du » soleil, de la lune et des étoiles. On croyait » que chacun de ces astres était animé par une » âme, de la même manière que le corps humain. » Très-probablement on pensait aussi qu'ils étaient

le polythéisme a commencé par honorer les âmes des morts, qu'ainsi les dieux des *païens* ont été des hommes qui ont vécu dans les premiers

» habités par les âmes des hommes illustres ; car » c'était une opinion reçue généralement, qu'après » la mort elles retournaient dans les cieux, leur » demeure native. » (*The général prévalence*, etc., by Hugh Farmer, p. 186.) De là les divers rites en usage chez les païens pour faire descendre les âmes des astres, et les attirer dans les statues et les symboles qu'on leur consacrait. (*Voyez* Hottinger, *Hist. orient.*, lib. 1, cap. 7, p. 296 et suiv.)

Le sabéisme dut surtout se répandre en Orient chez les peuples nomades, qui, semblables au navigateur, se guidaient, dans leurs plaines immenses, par l'observation des astres qu'un ciel serein offrait constamment à leurs regards. Aussi ce culte idolâtrique paraît-il avoir pris naissance sur les bords du Tigre et de l'Euphrate. Il y éprouva successivement de nombreuses variations ; et quoiqu'on le retrouve en d'autres contrées, il s'y présente sous des formes qui diffèrent à l'infini, selon les idées qui le modifièrent. Les Chaldéens croyaient encore à l'existence d'une multitude d'esprits créés par le Dieu suprême.

Les Perses sacrifiaient au soleil, à la lune, au feu, à l'eau, à la terre et aux vents. Anciennement, ajoute Hérodote, ils n'offraient de sacrifices qu'à ces divinités ; mais ils ont ensuite appris des Assyriens et des Arabes, à sacrifier aussi à Vénus-Uranie, appelée par les Assyriens Militta, par les Arabes Alitta, et par les Perses Mithra.

Les écrivains persans s'accordent à cet égard avec l'historien grec. Suivant Moshin Fani, la première idolâtrie connue en Perse, lorsque la religion primitive s'y corrompit, fut le culte de l'armée du ciel ou des corps célestes. (*Hist. de Perse*, par sir John Malcolm, t. 1.) Ainsi le rapporte le *Dussateer*, ouvrage dont le texte original est écrit dans une langue fort antique, qui est probablement un dialecte du Pehlivi.

« Les sectateurs de Mobabad, dit l'auteur du » *Dabistan*, adoraient les planètes représentées par » des images d'une nature fort extraordinaire.... » Il observe que les planètes étaient des corps de » forme sphérique et que les figures dont il donne » le détail étaient celles sous lesquelles *les âmes* » *de ces astres* avaient paru, dans le monde de » l'imagination, à plusieurs saints prophètes ou » philosophes. Ces âmes ou génies, dit-il, ont sou» vent pris différentes formes en conformité des» quelles on en a fait diverses représentations. » (*Ibid.*)

Les Perses rendaient aussi un culte à leurs anciens rois. (Newton, *Short chronicle*, pag. 40, *Chronol.*, p. 352.) Zoroastre abolit l'antique idolâtrie. (D'Herbelot, *Biblioth. orient.*, art. *Magius* et *Magiusi*, t. 4. p. 15.) Il essaya de ramener les hommes à la religion du Dieu suprême, que ses sectateurs adoraient sous l'emblème du feu. Pour donner à ses lois plus d'autorité, il prétendit être en commerce avec les intelligences célestes, et avec les anges gardiens des animaux et des éléments, (Voyez le *Zend-Avesta*.) Le culte qu'il établit devint, en se corrompant, la source d'une nouvelle idolâtrie : et, quoi qu'en ait dit le docte Hyde, (*Hist. relig. veter. Persar.*) il paraît certain que, même à son origine, il n'était pas entièrement pur de toute superstition.

« Les peuples de la Tartarie reconnaissaient un » Dieu souverain du ciel, auquel ils n'adressaient

âges du monde. Quoique nous fassions beaucoup de cas de leur érudition, ils ne nous paraissent avoir fondé leurs différentes hypothèses

» ni encens ni prières. Leur culte était réservé pour » une foule de génies qu'ils croyaient répandus » dans les airs, sur la terre, au milieu des eaux. » (Michaud, *Hist. des croisades*, 4e part., l. 13, t. 3, p. 4.)

Si maintenant nous considérons les anciens peuples de l'Europe, nous trouvons partout le culte des hommes morts uni au culte de certaines puissances invisibles de différents ordres, de divinités célestes qui présidaient aux astres, et de divinités terrestres, généralement appelées *démons*, qui gouvernaient le monde inférieur. Varron donne aux premières le nom *d'âmes éthérées*, et aux secondes celui *d'âmes aériennes*. C'est également ainsi que Platon les appelle, dans un passage où il les distingue très-clairement du Dieu suprême. Telle était la religion des Scythes, (Herodot., l, 4 : Lucian. oper., t. 1, Tertullian., *de Animâ*, c. 2.) des Thraces, (Herodot., l. 5, c. 7; Lucian.; t. 2, *Photii Biblioth.* LXV ; Epiphan., *de Hæres.*, lib. 1, pag. 8.) des Gêtes, (Herodot., lib. 4, c. 94 ; Plat. Charmid., tom. 2, édit. H. Stephan.; Strabo lib. 7; Diogen. Laërt., *Vit. Pythagor.*, l. 8, segm. 2 ; c. 30.) des Massagètes, (Herodot., l. 1, c. 212 ; *Blackvell's myth.*) des Goths, (Jornandès, *de Rebus gothicis* ; Olaüs magnus, *Hist. de gentib. septentrional.*; Adam bremensis, *de Suenonibus* ; Grotius, *Prolegom. Hist. got. et vandal.*; *Ancienne univ. Hist.*, vol. 19.) des Germains, (Cæsar., *de Bell. gal.*, lib. 6, c. 20 ; Tacit., *de Morib. Germ.*; Schedius, *de Diis German.*) des Celtes, (Cæsar., *de Bell. gall.*, lib. 6; Diodor. Sicul., lib, 5 ; Strabo, l. 4 ; Pelloutier, *Hist. des Celtes* ; Borlas's *Antiquities of Cornwal*, book 1 ; Witaker's *Hist. of. Manchester*, vol. 2.) des Ibériens, des Celtibériens, (Strabo, lib. 3 ; Macrob., *Saturn.*, l. 1, c. 19.) des Hellènes, et des premiers habitants de l'Italie. (*Voyez* Bryant, Faber., Blackwell, Pluche, Banier, Guérin du Rocher, les *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, et *l'Italia avanti il dominio dei Romani*, par M. Joseph Micali.) Chacun de ces peuples avait ses dieux propres et ses rites particuliers ; mais les objets de leur culte étaient toujours les esprits chargés de l'administration de l'univers, et les âmes des morts. Du reste ce culte variait sans cesse, comme on le voit surtout chez les Grecs et chez les Romains. On abandonnait les anciens dieux, et l'on s'en formait de nouveaux, au gré de l'imagination des poëtes, et suivant les caprices de la superstition. Les fables se mêlaient aux fables. Dans les divers pays, et dans le même pays, à diverses époques, les mêmes noms ne réveillaient pas les mêmes idées. Ainsi le culte du soleil, qui, dans la Chaldée, s'adressait à l'intelligence céleste qu'on croyait animer cet astre, n'était à Rome et dans la Grèce que le culte d'une divinité humaine ou d'Apollon. (Cicér., *de Nat. Deor.*, lib. 3, cap. 20.)

Des débris de diverses idolâtries qui ont successivement régné dans l'Inde, et de plusieurs dogmes chrétiens défigurés, se composent aujourd'hui les religions de l'Indoustan, de la Tartarie, du Thibet, du Tonquin, de la Chine et des îles adjacentes. On ne saurait douter que le christianisme n'ait pénétré dès les premiers siècles jusqu'aux extrémités de l'Asie. (P. Ant. Andrada, cité par La Croze. *Hist., christ. Ind.*, l. 6 ; Assémani, *Biblioth. orient.*, t. 3, part. 2 : Abulfarage, t. 2; De Guignes, *Chorograh.*, cap. 1 ; id., *Hist. des Huns*, t. 1,

que sur des vraisemblances, et non sur aucune preuve positive ; aucun d'eux n'a directement attaqué celles que nous avons données de notre opinion, c'est assez déjà pour nous y confirmer. Mais nous en avons encore plusieurs à proposer.

1° L'on ne peut pas douter que le

part. 2, lib. 3 ; M. de Sainte-Croix, l'*Ezour-Védam, observ. prélim.*, La Croze, *Hist. du christian.*, etc.) Plus tard les nestoriens l'y portèrent de nouveau ; d'autres sectaires les suivirent ou même les précédèrent, et l'on trouve, au Thibet surtout, des traces évidentes de manichéisme. (Renaudot, *Hist. patriarch. Alexandr.* ; Sim. Assémani, *Biblioth. orient.*, tom. 3, part. 2 ; de Guignes, *Hist. des Huns.*) Il paraît même constant que le Dalaï-Lhama n'était originairement qu'un prêtre manichéen, et la religion dont il est le pontife semble n'être qu'un mélange du samanéisme et de la doctrine de Manès. (*Alphabet thibetan.*, *tom.* 1.)

Le culte des astres, (Macrob., *Saturn.*, lib. 1. c. 23 ; *Alphabet thibetan.*, tom. 1.) des esprits célestes et des genies malfaisants, était autrefois répandu, (Strabo, l. 15) et subsiste encore, mais après avoir subi le nombreux changements, sur les bords du Gange et de l'Indus. Les principales divinités des Indiens, Brama, Vischnou et Chib, sont les génies tutélaires du monde physique. (Couto, *Cont. de Barros.*, dec. 5, l. 6, c. 3 ; Abrah. Roger, p. 286.) On adorait aussi dans l'Inde des divinités humaines, et particulièrement Budda, que son éclatante sainteté fit placer au rang des dieux, dit Clément d'Alexandrie. (*Stromat.*, lib. 1.) Les esprits qui présidaient aux fleuves et aux éléments, et les animaux mêmes, (voyez les *Recherches asiatiques ; Hist. des rit. relig. des Ind.* ; *Parallèle des religions*, tom. 1 ; *Hist. de Sumatra*, par William Marden, t. 2 ; *Hist. des Indes*, par Barros, et la continuation par Couto ; Maurice's *Hist. of Indostan.*) Henry Lord *Religion of Banians* ; Holwell, *Hist. events.* ; Dow *Hist of Indostan.*) sont encore aujourd'hui dans l'Inde, comme jadis en Egypte, l'objet d'un culte superstitieux : mais ce culte, les Egyptiens le rapportaient à des génies d'une nature différente de la nôtre, tandis que les Indiens croient par là honorer les âmes des morts.

Il y a de fortes raisons de penser que la religion primitive s'est longtemps conservée plus pure à la Chine que dans presque toutes les autres contrées du monde. Cependant le respect pour les ancêtres y a dégénéré en une idolâtrie réelle ; et plusieurs sectes y ont adopté les superstitions indiennes, particulièrement celles du Thibet. Là, comme dans l'Indoustan, ces superstitions reposent sur la croyance des bons et des mauvais esprits. Les Chinois reconnaissaient même l'existence des anges gardiens et des anges tentateurs de l'homme.

L'idolâtrie propre du Japon est le culte des dieux Kamis. « *Sin* et *Kami*, dit Kœmpfer, sont les » noms des idoles qui font l'objet de ce culte... Ces » noms signifient *âmes* ou *esprits*. Les Japonais » ont deux généalogies de leurs dieux. La première » est une succession d'esprits célestes, d'êtres pu- » rement spirituels.... La seconde est une race » d'esprits terrestres ou dieux hommes... Enfin » ils engendrèrent la troisième race qui habite au- » jourd'hui le Japon. » (*Histor. Japon.*, lib. 3, » cap. 1 et 2.) « Nous ne décrirons point les diver- » ses superstitions des Japonais, plusieurs desquel- » les paraissent avoir été apportées de l'Inde, mais » nous ferons observer qu'ils croient à des esprits » préposés à la garde des hommes et des lieux. » (*Voy. Hist. des Huns*, par M. de Guignes.)

Revenons en Afrique, afin de comparer, sous le rapport de la religion, son état ancien avec son état actuel. Dans l'Ethiopie, dont Meroë était la métropole, et qui comprenait autrefois une portion considérable de l'Afrique centrale et méridionale, l'idolâtrie ressemblait, en plusieurs points, à celle de l'Egypte. On y reconnaisssait des dieux de différents ordres, les uns immortels et les autres mortels. Les Ethiopiens rendaient aussi un culte aux bienfaiteurs du pays, et aux rois, qu'on regardait, dit Strabon, comme les gardiens et les sauveurs du peuple.

On adorait en Libye le soleil et la lune, et des divinités humaines, (Herodot., lib. 4, cap. 188, et lib. 2, cap. 50.) entre autres Psaphon, que les Libyens déifièrent pour avoir enseigné aux oiseaux à répéter ces paroles, *le grand dieu Psaphon.* (Maxim. Tyr., *Dissert.* 19.)

Les Augilites n'honoraient point d'autres dieux que les mânes, (Plin., lib. 5, cap 8.) c'est-à-dire les démons inférieurs et les âmes des hommes. Les habitants de Cyrène adoraient Battus, leur premier roi. (Herodot., t. 4, c. 161.) Ceux de l'*Afrique Propre*, qui était située entre la Cyrénaïque et la Mauritanie, adoraient Mopsus, roi des Argives ; parce que ce peuple, dit Apulée « n'appelait dieux que ceux qui avaient vécu avec justice et prudence. »

Chez les Atlantes, qui habitaient la partie occidentale de l'Afrique, dans la Mauritanie, à Carthage, on trouve un mélange informe de divinités célestes, de démons et de dieux humains. (Diodor. Sicul. lib. 3 ; Strabo, lib. 18, c. 6. etc.)

Le fétichisme est aujourd'hui à peu près la seule religion des peuples idolâtres de l'Afrique. C'est le culte des mauvais esprits ; aussi ils les craignent et ne les aiment pas. De là les affreux sacrifices si communs dans ces contrées. Dans la stupide terreur qu'inspirent des êtres malfaisants, on cherche à les apaiser avec du sang et des crimes. Il paraît que les Aschantes se croient abandonnés du Dieu de l'univers. Ne serait-ce point comme une sorte de tradition terrible des descendants de Cham ? « Ils » pensent que leurs fétiches ou divinités secondai- » res habitent des rivières, des bois et des monta- » gnes particulières.... Le fétiche favori d'Aschan- » tie est dans ce moment celui de la rivière Tando. » *Voyage dans le pays d'Aschantie*, par T. E. Bowdich, trad. de l'anglais.) Outre le fétiche commun supposé le plus puissant, chacun a ses fétiches particuliers qu'il honore à sa manière.

Le culte des manitous, répandu parmi les Sauvages de l'Amérique, n'est non plus que le culte des esprits. Les cemis des insulaires étaient regardés comme les auteurs de tous les maux qui affligent la race humaine. (Oviédo, *Hist. des Indes*, liv. 3, c. 1 ; P. Martyr, *Decad.* ; Robertson, *Histor. of America*, vol. 2, book. 4.) Le culte qu'on leur rendait n'avait d'autre objet que de les apaiser. (Du Tertre, *Hist. génér. des Antilles*, t. 2 ; *State of Virginiana by a native*, book. 3 ; Bancroft, *Nat. Hist. of Guiana.*) Plusieurs peuples du Nouveau-Monde adoraient aussi les puissances célestes, le soleil, la lune, les étoiles, (Leclerc, *Hist. de Gaspésie*, chap. 9 et 10) et des dieux d'origine humaine principalement au Mexique et au Pérou. Les habitants des terres australes reconnaissent également des esprits de différente nature et de différents ordres, qui ont été créés par un Dieu supérieur. Ils se choisissent des patrons ; des divinités tutélaires parmi les esprits célestes. Les mauvais génies sont

polythéisme et l'idolâtrie ne soient nés chez des nations plongées dans l'état de barbarie, puisque l'on n'en a presque trouvé aucune dans cet état qui ne fût polythéiste et idolâtre. Pour l'être, il n'est pas nécessaire d'avoir des statues ou des images travaillées, il suffit d'adorer un objet matériel quelconque, en le supposant animé par un génie intelligent et puissant, duquel dépend notre destinée. Lorsque les Grecs adoraient Vénus sous la forme d'une borne ou d'une pyramide blanche, ils n'étaient pas moins idolâtres que quand ils offrirent leur encens à la Vénus de Praxitèle. Mais dans l'état sauvage, lorsque les familles sont encore éparses, isolées, tout occupées de leur subsistance animale, il ne peut y avoir parmi elles aucun personnage assez important ni assez grand pour s'attirer l'adoration de ses semblables. On ne peut en citer aucun exemple chez les peuples anciens ni chez les Sauvages modernes. Tous connaissent cependant des esprits, des génies, des manitous, des fétiches, qu'ils redoutent et qu'ils révèrent, et ces esprits ne sont point les âmes des morts.

2° Suivant l'histoire sainte, les Chaldéens ont été les plus anciens polythéistes, et, selon le témoignage de tous les auteurs profanes, ils adoraient les astres. S'ils avaient aussi rendu un culte aux âmes des morts, il serait fort singulier qu'ils n'eussent

appelés *Elus malebus* aux îles Carolines. Un de ces génies, nommé *Merogrog*, fut autrefois chassé du ciel. (*Parallèle des relig.* tom. 1, part. 1.)

Tel est en raccourci le tableau fidèle des religions païennes qui ont régné ou qui règnent encore dans le monde. Il eût été facile de l'étendre; mais nous croyons avoir suffisamment prouvé que l'idolâtrie ne fut jamais que le culte des esprits bons et mauvais et le culte des hommes distingués par des qualités éclatantes ou vénérés par leurs bienfaits; c'est-à-dire, au fond, le culte des *anges* et celui des *saints*.

Afin de rendre cette vérité plus sensible, il faut remarquer qu'en adorant soit des esprits intermédiaires, soit des hommes, on ne les confondait point avec le Dieu suprême, le vrai Dieu; la preuve la plus invincible qu'on en puisse donner, c'est que la notion de ce Dieu unique, éternel, infini, s'est toujours conservée chez tous les peuples, malgré l'outrageant oubli où le laissait leur culte. Nous avons établi ce fait important à l'article Dieu. — Extrait de l'*Essai sur l'indifférence, etc.*, [illegible] 3.)

GOUSSET.

divinisé aucun des anciens patriarches, qui étaient leurs aïeux, et desquels ils ne pouvaient avoir perdu la mémoire. Noé et Sem, qui étaient la tige de leur nation, ne méritaient-ils pas plutôt des autels qu'un prétendu roi Bélus qu'on leur donne pour premier roi, et dont l'existence n'est rien moins que certaine? Il en est de même des Egyptiens; ils reconnaissaient Ménès pour leur premier roi, et il est très-probable que Ménès était Noé; mais ce n'était pas leur premier dieu. Suivant tous les auteurs égyptiens, le règne des rois avait été précédé chez eux par le règne des dieux, et ceux-ci, tels qu'Osiris, Sérapis, Isis, Anubis, etc., n'étaient certainement pas des hommes, quoique plusieurs écrivains se soient obstinés à les regarder comme tels.

3° Chez les Grecs et chez les Romains, le culte des grands dieux, des dieux anciens fut toujours distingué d'avec celui des héros ou des grands hommes; nous le voyons par la théogonie d'Hésiode, qui est le plus ancien des mythologues. Or, si les grands dieux, tels que Jupiter, Mars, Vénus, etc., avaient été des hommes, cette distinction ne serait fondée sur rien. La plus ancienne apothéose dont les Romains eussent connaissance, était celle de Romulus. De même, chez les Chinois, le culte des ancêtres est très-différent de celui que l'on rend aux esprits moteurs de la nature, au ciel, à la terre, aux fleuves, etc. Cela est certain par le Chou-King et par les leçons de Confucius. Cette considération seule aurait dû détromper les partisans du système que nous attaquons.

4° L'on ne peut pas prouver que les anciens païens se soient avisés de placer les âmes des morts dans le soleil, dans la lune, dans les autres astres, ni dans les éléments, et on ne voit aucun vestige de cette opinion chez les polythéistes modernes. Les philosophes, qui ont cru comme le peuple que les astres étaient animés, n'ont pas imaginé que c'étaient des âmes humaines qui s'y étaient allées loger, et qui faisaient mouvoir ces grands corps : un tel pouvoir est

trop supérieur aux forces de l'humanité. Platon dit à la vérité qu'après la mort d'un homme son âme va se réunir à l'astre qui lui convient; mais il enseigne dans le même ouvrage que les astres, en corps et en âme, ont existé longtemps avant que la race des hommes fût formée. Suivant l'opinion populaire, les âmes des morts étaient dans les enfers ou dans les champs élysées ; on ne les croyait point dispersées dans les différentes parties de la nature. On ne peut pas prouver non plus que les Egyptiens ont supposé, dans les animaux qu'ils adoraient, des âmes qui avaient été autrefois dans un corps humain ; mais ils y ont certainement supposé des esprits, des génies, des dieux plus intelligents et plus puissants que les hommes. Le philosophe Celse soutient très-sérieusement cette opinion dans *Origène*, l. 4, n. 88.

5° Dans une question d'histoire et de critique, nous sommes en droit de citer le sentiment des différentes sectes de gnostiques qui ont paru dans le second siècle de l'Eglise, et qui avaient puisé leur doctrine chez les philosophes, soit grecs, soit orientaux; aucun de ces sectaires n'a enseigné que les dieux des païens étaient des hommes déifiés après leur mort, tous ont pensé que c'étaient des génies ou des esprits inférieurs à Dieu, et qui avaient eu l'ambition de se faire adorer par les hommes. *Voyez* Gnostiques, Valentiniens, etc.

Nous cherchons vainement dans les divers monuments de la croyance des païens, des arguments qui prouvent que les dieux anciens, les dieux principaux et en plus grand nombre ont été des hommes déifiés ; nous n'y trouvons que le contraire.

Cependant les plus habiles critiques protestants ont embrassé ce système ; nous verrons ci-après par quel motif, Beausobre, *Hist. du Manich.*, t. 2, l. 9, c. 4, § 2 et suiv., prétend que les dieux des païens *n'ont été que des hommes*; que cela est démontré par plusieurs de leurs cérémonies. Mais, dans cet endroit même, il est forcé de se rétracter et de distinguer deux espèces d'idolâtrie, savoir, l'adoration des intelligences ou des esprits que l'on supposait dans les astres et dans toute la nature, et ensuite l'adoration des âmes des grands hommes. Voilà donc des dieux de deux espèces ; la question est de savoir à laquelle des deux l'on a commencé d'abord de rendre un culte : or nous avons fait voir qu'elle est décidée par les auteurs sacrés, par les philosophes, par les poëtes, par les usages et par les opinions de tous les peuples idolâtres. La prétendue démonstration que Beausobre veut tirer des cérémonies païennes est absolument nulle ; quand il y en aurait plusieurs qui semblent avoir été instituées pour honorer des hommes, il ne s'ensuivrait rien, puisque les païens en général attribuaient à leurs dieux les actions, les inclinations, les faiblesses, les vices et les accidents de l'humanité. Dans son système, toute la mythologie est un chaos inintelligible, au lieu qu'elle s'explique très-aisément, dans le système opposé.

Il assure que la plus grossière de toutes les idolâtries a été le culte rendu aux âmes des héros, il se contredit encore en disant, *ibid.*, c. 2, § 9 : « Le culte rendu aux an-
» ges ou aux éons est plus raison-
» nable que celui que les païens
» rendaient à la pierre; car les anges
» pensent et agissent, au lieu que la
» pierre n'a ni pensée ni action. »
Or, en supposant immortelles les âmes des grands hommes, elle étaient aussi capables de penser et d'agir que les anges et les éons. Il est d'ailleurs évident que la plus grossière de toutes les idolâtries a été le culte rendu aux animaux et à leurs figures, cela est prouvé par les reproches que Moïse fait aux Israélites au sujet du culte du veau d'or, par les paroles du livre de la Sagesse, c. 13, ℣ 10 et 14, et par celles de saint Paul, *Rom.*, c. 1, ℣ 23.

Beausobre cite le prophète Baruch, c. 6, ℣ 28, pour prouver que les démons étaient la même chose que les âmes des morts. La vérité est que ce prophète n'en dit pas un mot ; il dit seulement, ℣ 21, que les Babyloniens crient et hurlent contre leurs dieux, comme on fait dans le repas d'un

mort ; mais cela ne signifie pas que ces dieux étaient des morts. On sait qu'après le repas des funérailles les païens faisaient à grands cris leurs derniers adieux aux morts. Le seul passage de l'Ecriture sainte que nos adversaires aient pu citer en faveur de leur opinion, est le reproche que David fait aux Israélites, *Ps.* 105, ỳ 23, d'avoir été initiés aux mystères de Béelphégor et d'avoir mangé des sacrifices des morts. Il ne s'ensuit pas de là que ce dieu des Moabites était un homme mort.

Ce même critique ajoute que les païens n'ont fait des statues que quand ils ont commencé d'adorer des morts. Etait-il en état de prouver que les *théraphim* de Laban étaient des figures de mort ? Lui-même pense que c'étaient des figures d'anges. *Ibid.*, c. 2, § 14, C'est en défendant aux Israélites d'adorer le soleil, la lune et les astres, que Moïse leur défend aussi de faire aucune figure d'homme, de femme ou d'animaux, *Deuter.*, c. 4, ỳ 16 et suiv. Or des figures d'animaux n'étaient pas faites pour représenter des hommes morts. Le système de Beausobre n'est donc fondé sur aucune preuve solide.

Brucker, dans son *Histoire critique de la Philosophie*, l. 2, c. 2, § 19, soutient aussi que la première origine du polythéisme a été le culte des morts ; mais que les philosophes orientaux corrigèrent ce préjugé dans la suite. Ils supposèrent, dit-il, un Dieu suprême, père et gouverneur de l'univers, dont l'essence, comme une grande âme, pénétrait toute la nature, était la source des esprits qui en gouvernaient chaque partie. Ils crurent que ces esprits étaient sortis de l'essence divine par émanation, ou qu'ils en étaient seulement une modification. Telle a été, selon lui, l'opinion non-seulement des Chaldéens et des Egyptiens, mais de tout l'ancien *paganisme*. De là il conclut que les Chaldéens adoraient le Dieu suprême sous le nom de Baal ou de Jupiter Bélus, parce que leurs philosophes apprirent à rapporter au Dieu suprême ce qu'ils disaient de leur roi Bélus qui avait été le premier objet de leur culte.

Rien de plus fabuleux que cette hypothèse. 1° Brucker n'a pu donner aucune preuve positive de ce qu'il avance ni des opinions qu'il prête aux Chaldéens et aux Egyptiens ; nous ne sommes pas obligés de le croire sur sa parole. 2° Les plus anciens monuments que nous ayons de la religion des Chaldéens sont nos livres sacrés. Nous y lisons, *Genes.*, c. 31, ỳ 19, que Laban avait des idoles, et il les appelle ses dieux, ỳ 30 ; c. 35, ỳ 1, que Jacob, de retour de la Mésopotamie, et prêt à offrir un sacrifice à Dieu, ordonna à ses gens de se défaire des dieux étrangers, qu'ils les lui donnèrent, et qu'il les enfouit sous un arbre. Il est dit dans *Josué*, c. 24, ỳ 2, et dans le livre de Judith, c. 5, ỳ 8, que les ancêtres d'Abraham, dans la Mésopotamie, avaient adoré plusieurs dieux, et des dieux étrangers. IV *Reg.*, c. 17, ỳ 29 et suiv., que les Babyloniens et les autres peuples, qui furent envoyés par le roi des Assyriens pour habiter la Samarie, y joignirent le culte de leurs dieux au culte du Seigneur ; c. 19, ỳ 36, et *Isai.*, c. 37, ỳ 38, que Sennachérib, roi des Assyriens, adorait son dieu *Nesroch* ou *Nisroch*, dans son temple, lorsqu'il fut tué par ses deux fils. Jérémie annonce aux Israélites conduits en captivité à Babylone, qu'ils y verront adorer des dieux d'or, d'argent et de pierre, *Baruch*, c. 6, ỳ 3. Daniel nous apprend que Nabuchodonosor, roi de Babylone, fit faire une grande statue d'or et la fit adorer par tous ses sujets ; c. 5, ỳ 4, que Balthasar, son fils, fit faire un grand festin pour toute sa cour, que les convives y célébraient leurs dieux d'or, d'argent, de bronze, etc. Il n'est parlé de l'idole de Bel ou de Bélus que dans le chapitre 14, ỳ 2. Peut-on prouver que ce Bélus était un ancien roi d'Assyrie, et que son culte était plus ancien que celui de toutes les idoles dont l'Ecriture sainte fait mention ?

3° Brucker ne nous dit point qui sont les philosophes chaldéens qui ont corrigé l'erreur de leur nation, et qui lui ont appris à rendre son culte au Dieu suprême , sous le nom de Bélus ; nous ne connaissons aucun

philosophe dans aucun lieu du monde qui ait travaillé à instruire les peuples, ni qui leur ait fait connaître le Dieu suprême. Tous ont caché leur doctrine au peuple, lorsqu'elle était contraire à ses préjugés, ou ils se sont appliqués à réduire en système toutes les erreurs populaires. Nous l'avons fait voir au mot IDOLATRIE et ailleurs.

4° S'il y a eu une réforme religieuse chez les Chaldéens et chez les peuples voisins, ce ne peut être que celle de Zoroastre; or ce législateur vivait sur la fin de la captivité de Babylone, et son système n'est point celui que Brucker a trouvé bon de prêter aux Chaldéens. *Voyez* PARSIS.

Mosheim, qui était dans la même opinion que Beausobre et Brucker, a blâmé les critiques anciens et modernes qui ont cru retrouver les mêmes personnages dans les dieux des Syriens, des Egyptiens, des Grecs, des Romains, des Gaulois et des Américains. Il aurait eu raison de les censurer, s'il était prouvé que ces dieux divers ont été des hommes; le même personnage ne peut avoir vécu dans tant de lieux différents. Mais si ces dieux sont le soleil, la lune, la terre, l'eau, le feu, les nuées, le tonnerre, etc., que l'on croyait animés, certainement ces objets sont les mêmes partout, et ils ont dû faire sur tous les peuples à peu près la même impression.

Le Clerc n'a pas mieux conçu que les autres protestants les véritables objets du polythéisme et de l'idolâtrie; il l'expose fort mal dans son *Hist. eccles.*, *Proleg.*, sect. 2, c. 1, § 2 et suiv. Il n'apporte aucune raison nouvelle pour prouver que les dieux des païens ont été des hommes.

D'autres écrivains ont imaginé que les divinités de la mythologie étaient les attributs de Dieu personnifiés; que Jupiter était sa puissance, Junon sa justice, Minerve sa sagesse, etc., qu'ainsi Dieu lui-même était adoré sous ces noms différents. Ils ont pensé, sans doute, que le polythéisme est né chez des peuples philosophes, exercés dans les sciences, et capables d'imaginer de pareilles allégories. Mais nous avons observé que les hommes les plus ignorants et les plus grossiers sont précisément ceux qui sont les plus enclins à multiplier, pour ainsi dire, la Divinité, à placer partout des génies, des esprits, des êtres supérieurs à l'humanité, dont il est important de gagner la bienveillance et de prévenir la colère. Chez tous les peuples, les fables et les pratiques de l'idolâtrie font plutôt allusion aux phénomènes de la nature qu'aux attributs de Dieu. Comment reconnaître ces attributs dans les personnages que l'on supposait présider aux inclinations, aux vices, aux crimes des hommes, à l'impudicité, à la vengeance, à l'ivrognerie, au larcin, etc.?

On nous objecte que plusieurs Pères de l'Eglise ont soutenu aux païens que leurs dieux avaient été des hommes; mais les plus anciens, tels que saint Justin, Tatien, saint Théophile d'Antioche, Clément d'Alexandrie, le poëte Prudence, etc., dont plusieurs étaient nés dans le *paganisme*, et qui l'avaient examiné de plus près, ont été convaincus que ces dieux prétendus étaient des génies ou démons qui étaient supposés animer les différentes parties de la nature. Les Pères postérieurs, qui semblent avoir pensé différemment, n'ont fait que suivre l'opinion qui régnait de leur temps chez les païens mêmes; elle semblait être confirmée par les fables qui attribuaient aux dieux les actions, les passions, les vices de l'humanité. C'était donc un argument personnel dont les Pères ont eu droit de servir, sans remonter à la première origine du polythéisme et de l'idolâtrie.

Mais le très-grand nombre de ces saints docteurs ont pensé aussi, et non sans raison, que les démons, ou les anges rebelles, attentifs à profiter des erreurs et des passions des hommes, sont souvent intervenus dans le culte que les païens rendaient à des génies purement imaginaires, qu'ils se sont ainsi approprié ce culte, et qu'ils l'ont souvent confirmé par des prestiges. Il est en effet difficile de comprendre que les hommes aient pu regarder comme un culte religieux des crimes tels que l'impudicité, la prostitution, les sacrifices de victimes humaines, etc., si ces abominations ne leur avaient pas été suggérées par

des esprits malicieux, ennemis de Dieu et de ses créatures. Il n'a pas été nécessaire, pour cela, que les démons allassent se loger dans les astres, dans les éléments, dans tous les corps dans lesquels les païens supposaient des esprits; il leur a suffi de tromper les idolâtres par des prestiges et par des suggestions infernales, pour devenir tout à la fois les auteurs et les objets de l'idolâtrie (1).

§ II. *Le polythéisme et l'idolâtrie ont-ils été la première religion du genre humain?* Plusieurs de nos philosophes modernes l'ont assuré sans preuve et sur de simples conjectures; ils ont seulement fait voir que si Dieu avait dans l'origine abandonné tous les peuples à leur ignorance et à leur stupidité naturelle, ils auraient été certainement polythéistes et idolâtres, et que telle est la pente naturelle de l'esprit humain, comme nous l'avons observé au mot IDOLATRIE, § 1 et 2. Mais l'Ecriture sainte nous apprend que dès la création Dieu a prévenu ce malheur, qu'il a instruit lui-même nos premiers parents et leur postérité, et que si les hommes avaient tous été fidèles à conserver le souvenir de ses leçons primitives, aucun ne serait tombé dans l'erreur.

Une preuve positive de la vérité de cette tradition, c'est qu'après la naissance même du polythéisme et de l'idolâtrie, presque tous les peuples ont encore conservé une notion vague et faible d'un seul Dieu, auteur et souverain maître de la nature. Ainsi, du temps d'Abraham, de Jacob et de Joseph, nous voyons encore le vrai Dieu connu, respecté et craint par les Chaldéens, par les Chananéens et par les Egyptiens. *Gen.*, c. 12, 13, 14, etc. L'histoire de Job et de ses amis, celle des sages-femmes d'Egypte, de Jéthro, beau-père de Moïse, de Balaam, de Rahab, de Jéricho, etc., nous montrent encore la même notion subsistante dans les temps postérieurs; malheureusement elle n'influait en rien sur le culte, sur la morale ni sur la conduite du gros des nations qui s'étaient plongées dans l'idolâtrie. Nous pourrions prouver le même fait par le témoignage des auteurs profanes les plus anciens et les mieux instruits; mais plusieurs savants l'ont fait avant nous. Huet, *Quæstiones alnetan...*; de Burigny, *Théologie des païens*; Cudworth, *Syst. intellect.*; Batteux, *Hist. des causes premières*; Bullet, *Démonst. de l'existence de Dieu*; *Mém. de l'Académ. des Inscript.*, t. 62, in-12, p. 337, etc. Nous avons rassemblé un grand nombre de ces témoignages dans le *Traité historique et dogmatique de la vraie religion*, t. 1, pag. 166 et suiv. 2[e] édit. Cette idée d'un Dieu suprême n'était certainement pas venue à l'esprit des peuples par le raisonnement, puisqu'en fait de religion ils ne raisonnaient pas; c'était donc un reste de l'ancienne tradition (1).

Lorsque les dissertateurs incrédules ont dit que tous les peuples ont été d'abord polythéistes, qu'ensuite, à force de méditer sur le premier principe des choses, quelques philosophes ont imaginé qu'il n'y a qu'une seule cause première, et qu'ils l'ont ainsi enseigné, ils ont très-mal conçu la marche de l'esprit humain. Aussi, lorsqu'il leur a fallu expliquer par quelle progression d'idées les peuples ont passé du polythéisme au dogme de l'unité de Dieu, ces sublimes spé-

(1) Toute cette discussion de Bergier avec les auteurs protestants est de la pure chicane. Tous ont raison en même temps, excepté quand ils se nient les uns les autres. La fin de la note précédente signée *Gousset* résume la vérité générale: notion toujours conservée du Dieu suprême, du vrai Dieu; adoration de génies supérieurs, bienfaisants et malfaisants, qui reviennent aux *anges* et aux démons; adoration aussi de grands hommes divinisés, qui reviennent à des *saints* ou à des tyrans redoutables par leur force; enfin, effacement plus ou moins complet du culte du vrai Dieu par les cultes des génies et des grands hommes qui étaient considérés comme des puissances plus rapprochées de l'humanité et en rapport plus direct avec elle. Puis, viennent s'édifier sur ces bases toutes les superstitions du peuple et toutes les fictions des poëtes. Parmi ces dernières se montrent de belles allusions — par exemple, la fable de Minerve sortie du cerveau de Jupiter — à des attributs du Dieu abolu qui sont personnifiés, puis surchargés d'un mythologisme qui n'a plus de fin. Quand l'esprit et l'imagination entrent dans la voie des fictions, cette voie les conduit à des mondes indéfinis.

LE NOIR.

(1) Les philosophes raisonnaient; il y a toujours eu des philosophes, et les raisonnements de la philosophie aidaient considérablement à conserver les notions primitives, les ramenaient à leur pureté, les développaient, etc.

LE NOIR.

culateurs n'ont proposé que des conjectures dénuées de toute vraisemblance.

En effet, si les peuples, accoutumés d'abord à encenser plusieurs dieux et à leur attribuer le gouvernement du monde, étaient enfin parvenus à reconnaître un seul Dieu suprême, ils lui auraient attribué sans doute une providence, du moins une inspection et une attention sur le gouvernement des dieux inférieurs, le pouvoir et la volonté d'en réprimer et d'en corriger les désordres. Or, quel est le peuple, quel est le philosophe qui a eu cette idée d'un Dieu suprême (1)? Ceux mêmes qui ont admis une première cause, un formateur du monde, ont supposé tous qu'il en abandonnait l'administration tout entière aux génies ou esprits secondaires; d'ou ils ont conclu que le culte devait être adressé à ceux-ci, et non au Dieu suprême ; tel a été le cri général de la philosophie jusqu'à la naissance du christianisme. Celse est le premier (2) qui ait semblé avouer que le culte des génies ne devait pas exclure celui du Dieu suprême; mais ce point important de doctrine n'a jamais été connu du commun des païens. A quoi servaient les spéculations des philosophes, lorsque le peuple n'y avait aucune part, et qu'elles ne pouvaient influer en rien dans sa croyance ni dans sa conduite?

On conçoit très-bien, au contraire, que des hommes instruits dans l'enfance de l'existence d'un seul Dieu, de sa providence générale, du culte qu'il fallait lui rendre, ont cependant imaginé des génies, des esprits, des âmes, dans tous les corps où ils voyaient du mouvement; l'étonnement, la peur, l'ignorance de la vraie cause des phénomènes, ont suffi pour leur donner cette idée. Ce premier pas une fois fait, le reste est venu de suite. Si ce sont des génies qui mettent tous les corps en mouvement, ce sont eux aussi qui produisent immédiatement tout le bien ou le mal qui nous en arrive : en les supposant à peu près semblables à nous, ils doivent être flattés de nos hommages, de nos prières, de nos offrandes; donc il faut leur en adresser. Voilà le polythéisme établi conjointement avec la croyance de l'existence d'un seul Dieu ou d'un seul Etre suprême. Si l'on se persuade une fois que ce n'est pas lui, mais des génies particuliers qui distribuent les biens et les maux, tout le culte sera bientôt réservé à ces derniers; le vrai Dieu sera oublié, méconnu, relégué, pour ainsi dire, avec les dieux oisifs d'Epicure; dès qu'il ne pense plus à nous, à quel titre serions-nous obligés de nous occuper de lui?

Encore une fois l'Etre suprême, conçu sans providence immédiate, n'est plus un *Dieu*, mais un fantôme inutile, étranger à l'humanité. On aura beau lui attribuer des perfections absolues, l'éternité, l'immen-

(1) Une pareille question, dans la bouche d'un théologien, vous déconcerte. On ne trouve que cette idée dans Platon. N'est-ce pas lui qui dit dans le *Traité des lois*: « Mortels, il est un Dieu que les pères de nos pères ont nommé le commencement, le milieu et la fin de tous les êtres, et dont l'âme environne et pénètre le monde. » Saint Augustin ne pensait pas comme Bergier: il dit par exemple, au liv. VIII chap. 6 de la *Cité de Dieu*, en parlant de Platon et des platoniciens, qu'il qualifie de « savants et ingénieux philosophes » : « Ils ont reconnu qu'il y a une beauté première et immuable... qui est le principe des choses, principe qui n'a point été fait et qui a fait tout ce qui est. C'est ainsi que Dieu leur a découvert ce qu'il est possible de connaître de lui par les créatures, et qu'ils se sont élevés, par la considération des choses visibles, à la connaissance de ses grandeurs invisibles, de la puissance éternelle et de la divinité de celui qui a créé toutes les choses visibles et temporelles.»

Nous prions le lecteur de suppléer lui-même, avec son bon sens, toutes les notes que de pareilles assertions de Bergier provoqueraient de notre part; le nombre en serait souvent si grand, qu'il en deviendrait fastidieux.

LE NOIR.

(2) Le premier ?... et Pythagore, Thalès, Héraclite, Socrate, Platon, etc., etc., vous ne les connaissez donc pas ? On dirait que vous ne connaissez qu'Aristote et Epicure. Ces deux-là n'admettent aucun culte ; ils font de l'homme une autonomie à peu près absolue, au moins sous le rapport de la liberté morale, et, à ce point de vue, nos Proudhons modernes sont leurs fils. Mais leur philosophie, négative de la providence et du culte, ne ressemble en rien à celle de toute l'antiquité, tant par rapport aux génies et aux dieux secondaires, aux dieux nés de Platon, que par rapport au Dieu suprême, dont Epicure et Aristote ne font guère que démontrer la nécessité comme force motrice primordiale. Tous les autres enseignent la prière au Dieu suprême et à ses ministres intercesseurs, comme Homère l'avait fait par son mythe célèbre des prières boiteuses au pied du trône de Jupiter.

LE NOIR.

sité, la toute-puissance, une intelligence et une sagesse infinies, etc., s'il n'y a pas en lui bonté, miséricorde, justice, attention et libéralité à l'égard de ses créatures, nous n'aurons pour lui ni le respect, ni la reconnaissance, ni la crainte, ni l'amour dans lesquels consiste le vrai culte; nous chercherons ailleurs le maître ou les maîtres que nous devons adorer. Or, ce n'est pas la philosophie qui a fait connaître aux hommes les perfections divines relatives et adorables qui les intéressent, elle ne s'en occupa jamais (1); c'est la révélation seule, et sans cette lumière surnaturelle nous les ignorerions encore; mais ce sont celles dont l'Ecriture sainte nous parle le plus souvent.

De tout cela il s'ensuit, 1° que Dieu, en ordonnant aux hommes de sanctifier le septième jour de la semaine, en mémoire de la création, avait pris le moyen le plus propre à conserver parmi eux la notion d'un Dieu créateur, conservateur et gouverneur de l'univers, duquel viennent immédiatement tous les biens et les maux de ce monde, qui, par conséquent, doit être seul adoré. L'exactitude des patriarches à observer ce culte exclusif a maintenu parmi eux la vraie foi; la négligence de leurs descendants à remplir ce devoir les a fait tomber insensiblement dans l'erreur; leur faute a donc été volontaire et inexcusable.

2° Dès ce moment le spectacle de la nature n'a plus suffi pour élever les hommes à la connaissance d'un seul Dieu : il est, au contraire, devenu un piége d'erreur, auquel les philosophes mêmes ont été pris; savants ou ignorants, tous ont cru les corps animés par des esprits plus puissants que l'homme, desquels dépendait son sort sur la terre, auxquels, par conséquent, il devait adresser son culte, et la philosophie n'est venue à bout d'en détromper aucun. Plusieurs se sont plongés dans l'athéisme, plutôt que d'en revenir à la doctrine et à la croyance primitive.

3° Les déistes ont donc très-grand tort de vanter les forces de la raison et de la lumière naturelle, pour connaître Dieu et savoir le culte qu'il faut lui rendre; il faut en juger par l'événement, et non par des conjectures arbitraires. L'exemple de toutes les nations anciennes et modernes démontre que l'homme passe fort aisément de la vérité à l'erreur, mais que, sans un secours surnaturel, il ne lui est jamais arrivé de revenir de l'erreur à la vérité.

§ III. *Le culte des polythéistes a-t-il pu se rapporter à un Dieu suprême?* Parmi le grand nombre des savants qui se sont appliqués à prouver qu'au milieu même des ténèbres de l'idolâtrie, il s'est toujours conservé du moins une faible notion d'un seul Etre suprême, tous n'ont pas agi par des motifs également louables. Les uns ont voulu prouver contre les athées, que le polythéisme n'a pas été la croyance constante et uniforme de tout le genre humain. Les déistes ont saisi avec avidité cette occasion de conclure qu'avant le christianisme tous les peuples n'étaient pas plongés dans un aveuglement aussi profond que le supposent les théologiens (1), et que ceux-ci sont partis d'un faux principe pour démontrer la prétendue nécessité de la révélation. Plusieurs protestants en ont profité à leur tour, afin de persuader que le culte rendu par les païens à des dieux subalternes était relatif et se rapportait au vrai

(1) Quand on a lu Platon, on ne conçoit pas qu'il y ait eu une plume au dix-huitième siècle pour écrire de pareilles exagérations.

LE NOIR.

(1) Quoique les peuples idolâtres n'aient pas été plongés dans un aveuglement aussi profond que le supposent plusieurs théologiens, on n'en peut rien conclure en faveur du déisme. Car il restera toujours aux philosophes à prouver que les hommes qui ne sont point éclairés par l'Evangile de Jésus-Christ, sont parvenus, d'eux-mêmes et sans le secours de la tradition, à la connaissance des premières vérités que nous trouvons partout.

GOUSSET.

La vérité nous paraît être, sur ces questions: que la raison particulière des philosophes, la raison générale du genre humain et la tradition remontant à une lumière primordiale épandue par l'esprit de Dieu dans l'esprit humain, ont toujours concouru à l'épanouissement et à la démonstration des vérités radicales, fondement de la foi, que, d'après le concile du Vatican, la raison démontre. Là-dessus, M Gousset a plus raison que Bergier; et nous croyons avoir, par ce que nous venons de dire, plus raison que M. Gousset.

LE NOIR.

Dieu, tout comme celui que les catholiques rendent aux anges et aux saints; que si le premier était une idolâtrie criminelle, le second ne l'est pas moins.

Beausobre, le plus téméraire de tous, dans son *Hist. du Manich.*, l. 9, c. 4, § 4, pose pour principe que jamais les païens n'ont confondu leurs dieux avec le Dieu suprême; que jamais ils ne leur ont attribué l'indépendance ni la souveraineté. Ils ont bien su, dit-il, que ces dieux n'étaient ou que des intelligences nées du Dieu suprême, et qui en dépendaient comme ses ministres, ou que des hommes illustres par leurs vertus et par leurs services. Si donc par le *polythéisme* l'on entend la croyance de plusieurs dieux souverains et indépendants, il n'y eut jamais de polythéisme dans l'univers. Il conclut que le culte, rendu par les païens aux dieux vulgaires, se rapportait au Dieu suprême; qu'ainsi ce culte n'était pas défendu par la loi naturelle, mais seulement par la loi divine positive que les païens ne connaissent pas. Voilà un chaos d'erreurs et d'impostures que nous avons à réfuter.

Remarquons d'abord que la question n'est pas de savoir si les païens, ignorants ou philosophes, ont admis un premier Etre formateur du monde, que l'on peut appeler le *Dieu suprême;* mais s'ils lui ont attribué une providence, une attention, une action, une inspection sur ce qui arrive dans le monde, et principalement sur le genre humain. Dussions-nous le répéter dix fois, un premier Etre sans providence n'est ni Dieu, ni maître, ni souverain; on ne lui doit ni culte, ni respect, ni attention quelconque. Or, nous défions Beausobre et tous les critiques les plus habiles, de prouver que les païens, soit ignorants, soit philosophes, ont admis un Etre suprême occupé du gouvernement de ce monde, dont les dieux populaires ne sont que les ministres, et auquel ils sont comptables de leur administration. Non-seulement il n'y a aucun vestige de cette croyance dans les anciens monuments, mais il y a des preuves positives du contraire (1).

1° Mosheim, plus sincère que Beausobre, convient dans ses *Notes sur Cudworth*, c. 4, § 15 et 17, qu'aucun des témoignages allégués par ce savant anglais ne prouve la croyance dont nous parlons. Bayle est de même avis, *Continuation des pensées div.* § 26, 66 et suiv.; *Rép. aux questions d'un Prov.*, c. 107 et 110, etc. Le docteur Leland, *Nouv. démonst. évang.*, 1re part. c. 14, fait voir qu'aucun des philosophes anciens n'a professé clairement et constamment le dogme d'un Dieu suprême, père et *gouverneur* de l'univers; que si quelquefois, ils ont semblé l'admettre, d'autres fois ils ont partagé le gouvernement du monde entre plusieurs dieux *indépendants*. Saint Augustin, liv. 20, *contra Faust.*, c. 19, avait dit que les païens n'ont jamais perdu la croyance d'un seul vrai Dieu, mais dans la suite il a observé que Platon est le seul (2) qui ait enseigné que tous les dieux ont été faits par un seul; *De Civit., Dei*, l. 6, c. 1; que les autres philosophes ne savaient qu'en penser,

(1) M. Bergier semble oublier qu'il a prouvé lui-même le dogme de la providence, par la croyance de tous les peuples. « Le dogme de la providence, dit-il, est la foi du genre humain; le culte de la *Divinité* dans tous les temps et dans tous les lieux, atteste la confiance de tous les hommes au pouvoir et aux soins du *Créateur.* » *Traité de la vraie Religion*, t. 2, page 244, in-8°, Besançon, 1820.)

GOUSSET.

Bonne réponse personnelle faite à Bergier par M. Gousset. Seulement, M. Gousset avec toute l'école de Lamennais, prétendait que cette preuve par le *sens commun* du genre humain était la seule qui eût de la valeur, et que toutes celles que donnent la raison et la philosophie n'en ont point; or, par cette négation de la valeur de la raison philosophique, il professait la plus grave des erreurs, celle qui conduirait tout droit au scepticisme universel. Après avoir lutté, sans écho, pendant toute notre jeunesse, contre l'invasion de cette négation erronée, nous avons la satisfaction de pouvoir dire, depuis le concile du Vatican, que ce concile en a fait une hérésie.

LE NOIR.

(2) Cette assertion est matériellement fausse. Saint Augustin, au chap. 1 du liv. VI de la *Cité de Dieu*, loin de parler de Platon seul, ne le nomme même pas, et parle des philosophes au pluriel : « Plusieurs, dit-il, de leurs plus célèbres philosophes, (des philosophes du paganisme) ont enseigné que cette pluralité de dieux avait été créée et mise en hiérarchie par le seul et véritable Dieu. »

LE NOIR.

l. 9, c. 17 (1). Nous avons vu ailleurs, en rapportant le système de Platon, que, selon lui, l'Etre suprême a seulement fait les dieux visibles, les astres, le globe de la terre, les éléments; que les dieux visibles ont engendré dans la suite les dieux invisibles, les dieux populaires, et que ce sont ces derniers qui ont formé les hommes et les animaux.

2° Loin d'attribuer à l'Etre suprême une providence à l'égard des hommes, Platon suppose qu'il n'a pas seulement daigné les former (2). Aussi lorsqu'il veut prouver la providence, dans son dixième livre *des Lois*, ce n'est point à l'Etre suprême qu'il l'attribue, mais *aux dieux* en général; ce sont ces derniers, et non l'Etre suprême, qu'il invoque dans ce livre et dans le *Timée*, afin de pouvoir parler sagement de la naissance du monde et de l'existence des dieux; il n'ose dans l'un ni dans l'autre de ces ouvrages réfuter les fables de la mythologie, il les laisse telles qu'elles sont. Cicéron, dans ses livres *de la Nature des dieux*, a rapporté et comparé les sentiments de tous les philosophes : nous n'y voyons aucun vestige de la prétendue croyance d'un Dieu suprême, gouverneur de l'univers, et arbitre du sort des hommes. Il serait singulier qu'en faisant l'énumération de toutes les opinions philosophiques, Cicéron eût passé sous silence la seule qui soit vraie et raisonnable, et qui, selon nos adversaires, était la croyance commune des païens. Nous y apprenons seulement que, suivant l'avis des stoïciens, l'Etre suprême était l'âme du monde. Or cette âme n'avait pas plus d'empire sur les phénomènes de la nature, que notre âme n'en a sur l'économie animale de notre corps, sur la circulation du sang, sur le cours des esprits animaux, sur les mouvements convulsifs, ou sur les douleurs qui nous arrivent. A plus forte raison l'âme du monde n'avait-elle rien à voir aux actions des hommes, aux biens ou aux maux qu'ils éprouvent; tout cela se faisait selon les lois irréformables du destin, ou par une nécessité fatale (1).

3° Puisque d'ailleurs le peuple n'entendait rien aux spéculations des philosophes, nous voudrions savoir dans quelles leçons le commun des païens avait puisé la connaissance d'un Dieu suprême, servi et obéi par des dieux inférieurs : serait-ce chez les poëtes et chez les mythologues ? Suivant leur doctrine, les premiers dieux étaient nés du chaos et du vide, les plus anciens donnèrent la naissance aux autres; celui qui se trouva le plus fort devint le maître des autres, leur distribua leurs emplois, et se réserva le tonnerre pour les faire trembler. Mais de quel droit

(1) Nous ne trouvons pas cela dans ce chapitre, ni dans ceux qui précèdent et dans ceux qui suivent. Nous y trouvons seulement chap. xvi, « qu'Apulée en impose lorsqu'il attribue à Platon d'avoir dit que la divinité n'a pas de communication avec les hommes, » ce qui est, en effet, un pur mensonge démenti par toutes les pages du philosophe grec. Nous y trouvons de belles paroles de Platon citées par Apulée sur « le Dieu souverain, créateur de toutes choses, le vrai Dieu, le seul qui soit au-dessus de toutes nos expressions, etc., dont les sages peuvent comprendre seulement quelque chose par la vigueur de l'esprit, au sein de leurs ténèbres, etc. » (même chap. l. ix). Nous y trouvons seulement, chap. xvii, que si Augustin renvoie à ces belles paroles du platonicien Plotin : « Il faut fuir vers cette belle et éclatante patrie, où l'on trouve le père de l'univers et avec lui toutes choses; et pour y fuir, il faut devenir semblable à Dieu, » paroles dont Augustin s'appuie et qu'il commente en y ajoutant la phrase suivante non moins belle : « L'âme de l'homme ressemble d'autant moins à cet être éternel et immuable qu'elle a plus de passion pour les choses muables et passagères. » Il en est ainsi partout dans saint Augustin; quelle distance de ces hauteurs aux mesquines avocasseries de notre théologien ! Mais au moins devrait-il être fidèle dans ses citations.

(2) Ne suffit-il pas, pour répondre, de la phrase magnifique que nous citons plus haut dans une note? Platon met cette phrase même en tête de son préambule des *lois*.

LE NOIR.

(1) Si, quand on applique à Dieu cette expression l'*âme du monde*, on entend assimiler cette âme de de l'univers à notre âme au point où vient de le faire Bergier dans l'explication qui précède, il est évident qu'on se jette dans une hérésie philosophique qui est le panthéisme lui-même si on dit le monde éternel, et qui n'est qu'une inconséquence si on le dit créé; mais nous ne croyons pas que les grands esprits, parmi les stoïciens, aient ainsi compris leur *âme du monde;* à coup sûr Abailard ne l'entendait point ainsi quand il se servit de la même expression. Et quand nous l'avons nous même employée, nous étions certes bien éloigné d'entendre pareille chose. Dieu est bien, par sa providence et par sa grâce, l'âme du monde et l'âme de nos âmes; mais il est indépendant de son œuvre, la vivifie avec liberté et n'aurait qu'à se retirer d'elle pour qu'elle retombât en son premier néant.

LE NOIR.

aurait-il empêché les autres de commettre des injustices et des crimes? Suivant les fables, aucun Dieu n'en commit jamais autant que lui. Il est à présumer que si le commun des païens avait eu quelque notion d'un Dieu suprême, duquel ces derniers dépendaient, on lui aurait souvent fait des plaintes de la mauvaise conduite de ses ministres.

Il est donc incontestable, quoi qu'en dise Beausobre, que le polythéisme était la croyance de plusieurs dieux souverains et indépendants, puisque chacun d'eux l'était dans son département. Neptune n'attendait point les ordres de Jupiter pour soulever ou pour calmer les flots de la mer, non plus que Pluton pour exercer son empire dans les enfers; Mars ni Vénus ne demandaient à personne la permission d'inspirer aux hommes, l'un la fureur guerrière, l'autre le penchant à la volupté; personne ne s'informait si Jupiter lui-même avait lancé la foudre sur les bons ou sur les méchants.

4° Ce critique nous citera peut-être le sentiment de Celse et des nouveaux platoniciens; mais qui ne sait pas que ces imposteurs avaient changé en plusieurs choses la doctrine des anciens philosophes et qu'ils l'avaient rapprochée de celle du christianisme, pour parer aux arguments des docteurs chrétiens? Mosheim l'a fait voir dans une *Dissertation sur la Création*, § 29 et suiv. Beausobre n'a pas ignoré que Porphyre, plus sincère et meilleur logicien que les autres, enseigne qu'il faut sacrifier aux dieux, mais qu'on ne doit rien présenter au Dieu suprême, qu'il est inutile de s'adresser à lui, *même intérieurement. De Abstin.*, l. 2, n. 34. Il a cité ce passage, mais il l'a falsifié, *Hist. du Manich.*, l. 9, c. 5, § 3. Enfin il s'est réfuté lui-même, *ibid.*, § 8, en avouant que le *paganisme* du peuple ne doit point être comparé à celui des philosophes; que c'étaient deux religions bien différentes. Ainsi quand il serait vrai que les philosophes ont admis un Dieu suprême, que les dieux inférieurs n'étaient que ses ministres, que le culte rendu à ceux-ci pouvait se rapporter à lui, cela ne conclurait encore rien à l'égard du commun des païens. Non-seulement ceux-ci n'avaient aucune connaissance du prétendu Dieu suprême des philosophes, mais Platon, dans le *Timée*, avoue qu'il est très-difficile de le découvrir, et impossible de le faire connaître au peuple. (1)

En effet, les païens le connaissaient si peu, que, quand les chrétiens vinrent l'annoncer au monde, ils furent regardés comme des athées parce qu'ils ne voulaient pas adorer les dieux populaires.

5° Il est étonnant que nos critiques modernes veuillent nous donner du *paganisme* une idée plus avantageuse que les philosophes mêmes. Porphyre, *ibid.*, n. 35, avoue « que » plusieurs de ceux qui s'appliquent » à la philosophie cherchent plus à » se conformer aux préjugés qu'à » honorer Dieu; qu'ils ne songent » qu'aux statues, et ne se proposent » point d'apprendre des sages quel » est le véritable culte; » n. 38, il distingue de bons démons, qui ont pour principe l'âme de l'univers, et qui ne font que du bien aux hommes, et de mauvais génies qui ne font que du mal; n. 40, ceux-ci, selon lui, sont la cause des fléaux de la nature, des erreurs et des passions des hommes; ils ne cherchent qu'à tromper et à séduire, à donner aux hommes de fausses idées de la Divinité et du culte qui lui est dû; ils inspirent, dit-il, ces opinions non-seulement au peuple, mais aussi à plusieurs philosophes, etc. Aujourd'hui on veut nous persuader que non-seulement les philosophes, mais le commun des païens avaient des idées très-justes de la Divinité, qu'ils connaissaient un Dieu suprême, et que le culte rendu aux démons ou génies, bons ou mauvais, se rapportait à lui.

6° Beausobre déraisonne, en soutenant que ce culte n'était pas défendu par la loi naturelle, mais seulement par la loi divine positive; ce qu'il dit pour justifier les martyrs de la Perse, qui souffrirent la mort

(1) N'est-ce pas encore de même aujourd'hui? et ne sera-ce pas toujours de même?

LE NOIR.

plutôt que d'adorer le soleil, n'est qu'un tissu d'inepties. Il est certainement défendu par la loi naturelle d'adorer plusieurs dieux, de rendre le culte suprême à d'autres êtres qu'au vrai Dieu; surtout de le rendre à des êtres fantastiques et imaginaires, auxquels on attribue d'ailleurs tous les vices et tous les crimes de l'humanité; or tels étaient les prétendus dieux des païens. Tout le monde convient qu'à la réserve de la sanctification du sabbat, tous les préceptes du Décalogue ne sont autre chose que la loi naturelle écrite; or le premier précepte que nous y voyons est, *vous n'aurez point d'autre Dieu que moi*. De là même il s'ensuit qu'il est défendu par la loi naturelle de faire aucune action qui puisse paraître un renoncement au culte du vrai Dieu. Ainsi le vieillard Eléazar obéit à la loi naturelle, lorsqu'il aima mieux mourir que de manger de la chair de pourceau, parce que dans la circonstance où il se trouvait, cette action aurait été prise pour une profession de *paganisme*. Les chrétiens, qui refusaient de jurer par le génie de César, agissaient par le même principe; les païens en auraient conclu qu'ils renonçaient au christianisme. Les martyrs de la Perse avaient donc raison de ne vouloir pas adorer le soleil, puisque les Perses l'exigeaient comme un acte d'apostasie. Saint Siméon de Séleucie ne voulut pas même se prosterner devant le roi de Perse, comme il avait coutume de faire, parce qu'alors on voulait le forcer à renier le vrai Dieu, Sozom., *Hist. ecclés.*, l. 2, c. 9. C'est ce qui devrait empêcher les Hollandais de fouler aux pieds l'image du crucifix en entrant au Japon, parce que cette action est regardée par les Japonais comme une abnégation de la religion chrétienne. Voilà ce que le bon sens dicte à tout homme capable de réflexion; mais Beausobre a été aveuglé par ses préjugés, au point de ne pas voir qu'il a fourni des armes aux déistes pour se défendre contre les preuves de la nécessité d'une révélation.

Un philosophe moderne, mieux instruit que Beausobre, a donné du *paganisme* une idée très-juste. Les païens, dit-il, avaient des cérémonies dans leur culte, mais ils ne connaissaient point d'articles de foi (1), ni de théologie dogmatique; ils ne savaient pas seulement si leurs dieux étaient de vrais personnages, ou des symboles des puissances naturelles, comme du soleil, des planètes, des éléments. Leurs mystères n'étaient point des dogmes, mais des pratiques secrètes, souvent ridicules et absurdes; il fallait les cacher pour les garantir du mépris. Les païens avaient leurs superstitions, ils se vantaient de miracles, tout était plein chez eux d'oracles, d'augures, de présages, de divination; les prêtres inventaient des marques de la colère ou de la bonté des dieux dont ils prétendaient être les interprètes. Cela tendait à gouverner les esprits par la crainte et par l'espérance des événements humains; mais le grand avenir d'une autre vie n'était guère envisagé; on ne se mettait point en peine de donner aux hommes de véritables sentiments de Dieu et de l'âme. *Esprit de Leibnitz*, t. 1, p. 405.

Ce tableau du *paganisme* n'est pas différent dans le fond de celui qu'en a tracé Varron, le plus savant des Romains, dans saint Aug., l. 6, *de Civit. Dei*, c. 5. Il distingue trois espèces de théologie païenne ou de croyance touchant la Divinité; celle des poëtes contenue dans les fables, celle que les philosophes enseignaient dans leurs écoles, celle que l'on suivait dans la pratique et dans la société civile. Il convient que la

(1) Ceci ne paraît pas s'accorder avec ce que M. Bergier dit ailleurs. Il a prouvé, par la croyance générale et constante du genre humain, les dogmes de l'existence d'un Etre suprême, maître de l'univers, de sa providence, de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme. *Voyez* les articles DIEU, AME, PROVIDENCE.

GOUSSET.

M. Gousset a raison; il y a entre le Bergier de l'article qu'il cite et le Bergier de l'article du *paganisme*, une contradiction véritable. Quoique le paganisme fût, de toutes les formes de religion, celle qui était le plus disloquée par une anarchie dogmatique, et qu'à ce point de vue, il fût bien inférieur à tous les cultes antiques de l'Orient et de l'extrême Orient, il gardait encore des articles de foi dogmatiques fondamentaux qui servaient de base à ses fables mythologiques elles-mêmes.

LE NOIR.

première, qui attribuait aux dieux des faiblesses et des crimes, était absurde et injurieuse à la Divinité; il dit que la seconde, qui consistait à rechercher s'il y a des dieux ou s'il n'y en a point, s'ils sont éternels ou nés dans le temps, de quelle nature et de quelle espèce ils sont, etc., serait intolérable en public, qu'elle doit être renfermée dans l'enceinte des écoles; que la troisième se borne au cérémonial religieux. Saint Augustin n'a pas de peine à faire voir que celle-ci n'est point différente de la théologie fabuleuse; que les fêtes, les spectacles, les cérémonies du *paganisme* étaient exactement conformes à ce que l'on disait des dieux dans les fables, mais il n'est pas moins évident que la religion ou la croyance populaire n'avait aucun rapport aux questions agitées parmi les philosophes, et que nos critiques modernes ont très-grand tort de vouloir lier l'une avec les autres (1).

§ IV. *Peut-on excuser le paganisme en quelque manière* (2)? De tous ceux qui ont entrepris d'en faire l'apologie, personne n'y a travaillé avec plus de zèle et de sagacité que le lord Herbert de Cherbury, célèbre déiste anglais, dans son livre *de Religione gentilium*. Selon lui toute religion véritable doit professer les cinq dogmes suivants : 1° Qu'il y a un Dieu suprême; 2° qu'il doit être le principal objet de notre culte; 3o que ce culte consiste principalement dans la piété intérieure et dans la vertu; 4° que nous devons nous repentir de nos péchés et que Dieu nous pardonnera; 5° qu'il y a des récompenses pour les bons et des supplices pour les méchants. Or ces cinq vérités, dit-il, ont été professées dans le *paganisme*. Voici comme il le prouve.

Il faut savoir d'abord que chez les païens le mot *Dieu* signifiait seulement un être d'une nature supérieure à la nôtre, plus intelligent et plus puissant que nous. Selon le sentiment commun, le Dieu suprême, renfermé en lui-même et tout occupé de son bonheur, avait laissé le soin de gouverner l'univers à des esprits inférieurs qui étaient les ministres et les lieutenants de sa providence; ainsi le culte qui leur était rendu était relatif, il ne dérogeait point à celui qui était adressé au Créateur. Les païens ont donc adoré les astres et les éléments, parce qu'ils les croyaient animés et gouvernés par des esprits, et qu'ils les envisageaient comme une production de la Divinité. Le ciel était nommé *Jupiter;* l'air *Junon*, le feu *Vulcain* et *Vesta*, l'eau *Neptune*, la terre *Cybèle*, *Rhéa*, *Cérès*, *Pluton*; le soleil *Apollon*, la lune *Diane*, les autres planètes *Vénus*, *Mars*, *Mercure*, *Saturne*. Les autres personnages désignaient ou des dons de la Divinité, ou quelques-uns des caractères empreints sur ses ouvrages.

Le titre *optimus maximus*, constamment donné au Dieu suprême, attestait sa providence; c'est à lui qu'était dû le culte intérieur, la reconnaissance, la confiance, l'amour, la soumission; le culte extérieur, l'encens; les sacrifices étaient pour les dieux inférieurs. Les honneurs divins accordés aux héros bienfaiteurs de l'humanité attestaient la croyance de l'immortalité de l'âme et des récompenses promises à la vertu; on les appelait *dieux*, c'est-à-dire saints et bienheureux. Ce que l'on disait des enfers était un témoignage des peines destinées aux méchants. En divinisant les vertus, comme la piété, la concorde, la paix, la pudeur, la bonne foi, l'espérance, la droite raison sous le nom de *mens*, etc., on

(1) Tout ce qui précède, depuis le commencement de l'article, est un mélange passionné de vrai et de faux. Quand Bergier se lance ainsi sur certaines matières, il devient un polémiste, véritable avocat, qui décoche à tort et à travers sans peser la valeur de ses traits. Il en est à peu près de même de ce qui suit.

(2) L'idolâtrie est un crime qui ne peut être justifié. *Voyez* l'article IDOLATRIE.

GOUSSET.

M. Gousset insinue par cette courte note que ce qu'il convient de reprocher au paganisme, c'est bien plutôt l'idolâtrie comme *crime* pratique que l'ignorance et l'aberration dogmatique, ce qui revient à rejeter à peu près tout ce que Bergier va dire. Il y a peut-être de l'excès dans cette insinuation : s'il n'y avait pas l'ignorance presque absolue que semble supposer Bergier, il y avait assez de nuages sans doute pour que le *crime* que semble supposer M. Gousset, ne fût pas commun.

LE NOI.

apprenait aux hommes que c'étaient des dons du ciel, et les seuls moyens de parvenir au bonheur. Les expiations faisaient souvenir les pécheurs qu'ils devaient se repentir et changer de vie, pour se réconcilier avec la Divinité. Si dans la suite des temps il s'est glissé des erreurs et des abus dans toutes ces pratiques, ç'a été la faute des prêtres qui les introduisirent par intérêt et pour rendre leur ministère nécessaire.

Suivant ce système avidement embrassé par les déistes, il n'y eut jamais de polythéistes dans le monde, puisque tous reconnaissaient un Dieu suprême; ni d'idolâtres, puisque le culte rendu aux statues s'adressait aux dieux ou aux génies qu'elles représentaient : les premiers principes de la morale ont été connus et professés partout, principalement dans les écoles de philosophie. De là les déistes ont conclu que les Pères de l'Eglise ont mal représenté le *paganisme*, qu'ils n'ont pas su en prendre l'esprit, ou qu'ils l'ont défiguré exprès afin de le rendre odieux, que dans le fond ce n'était autre chose que la religion naturelle, quoiqu'elle ne fût pas sans abus.

Mais cette pompeuse apologie du *paganisme* a été complétement réfutée par le docteur Leland dans sa *nouvelle Démonstration évangélique*; il n'en est pas un seul article auquel il n'ait opposé des faits et des monuments; nous nous bornerons à en extraire quelques réflexions.

1° Elle nous paraît renfermer des contradictions. Suivant l'observation de Cherbury à laquelle nous acquiesçons, les païens, sous le nom de *Dieu*, entendaient seulement un être plus puissant et plus intelligent que nous : qui donc leur avait donné l'idée d'un Etre suprême, souverain maître de l'univers? Certainement l'idée rétrécie qu'ils s'étaient faite de la Divinité n'était pas propre à les élever à la notion sublime d'un premier Etre éternel, existant de soi-même, tout-puissant, père de l'univers, etc. Nous voudrions savoir où les païens avaient pu la puiser. En second lieu, l'on nous dit que cet Etre suprême, renfermé en lui-même et tout occupé de son bonheur, avait laissé à des dieux inférieurs le soin de gouverner l'univers, et cependant on lui attribue une providence; qu'est-ce donc que la *providence*, sinon le soin de gouverner l'univers? Dès que le Dieu suprême ne s'en mêlait pas de peur de troubler son bonheur, les dieux inférieurs n'étaient plus de simples ministres, de purs lieutenants; ils étaient souverains absolus, selon toute la force du terme. Dans ce cas, nous demandons à quel titre on devait un culte intérieur à un être qui n'en exigeait point, de la reconnaissance ou de la confiance à un monarque qui ne donnait rien et ne disposait de rien, de la soumission à un fantôme qui ne commandait rien, etc.? Il est donc faux que le culte rendu aux dieux inférieurs, seuls gouverneurs du monde, dût se rapporter à lui en aucune manière.

2° Il est encore faux que le titre *optimus maximus* ait désigné le Dieu suprême ni attesté sa providence. On a trouvé dans les Alpes l'inscription, *Deo Penino optimo maximo*; elle ne signifiait certainement pas que ce Dieu était l'Etre suprême ni qu'il gouvernait l'univers entier; quand elle aurait exprimé quelque chose de plus, lorsqu'elle était appliquée à Jupiter, jamais elle n'a donné à entendre qu'il était l'Etre éternel, existant de soi-même, formateur et souverain maître de toutes choses; ce n'était la croyance ni du peuple ni des philosophes.

3° Tout le monde convient que les païens n'ont jamais attribué au Dieu suprême *une providence dans l'ordre moral*, la qualité de législateur, de juge, de rémunérateur de la vertu, de vengeur du crime, d'inspecteur de toutes les actions et des pensées des hommes. Celse, dans Origène, liv. 4, n. 99, soutient qu'à la vérité Dieu prend soin de tout, ou de la machine générale du monde, mais qu'il ne se fâche pas plus contre les hommes que contre les singes et contre les mouches, et qu'il ne leur fait point de menaces. Le païen Cécilius, dans Minutius Félix, n. 5, prétend que la nature suit sa marche éternelle, sans

qu'un Dieu s'en mêle; que les biens et les maux tombent au hasard sur les bons et sur les méchants; que, si le monde était gouverné par une sage Providence, les choses sans doute iraient tout autrement : n. 10, il tourne en ridicule le Dieu des chrétiens, Dieu curieux, inquiet, jaloux, imprudent, qui se trouve partout, fait tout, voit tout, même les plus secrètes pensées des hommes, qui se mêle de tout, même de leurs crimes, comme si son attention pouvait suffire au gouvernement général du monde et aux soins minutieux de chaque particulier. Tacite, *Annal.*, l. 6, c. 22, observe que le dogme de la providence des dieux est un problème parmi les philosophes, et lui-même ne sait qu'en penser en considérant les désordres de son siècle. Dans le troisième livre de Cicéron, *sur la Nature des dieux*, l'académicien Cotta combat de même la providence par la multitude des désordres de ce monde. Nous savons très-bien que le peuple attribuait une espèce de providence aux dieux qu'il adorait; mais qu'il l'ait supposé dans un Etre suprême ou supérieur aux génies qu'il nommait des *dieux*, nous chercherions vainement par quel moyen ce dogme aurait pu se graver dans l'esprit du commun des païens.

4° Quelques philosophes ont dit à la vérité que le culte religieux consiste principalement dans la piété intérieure et dans la vertu, mais aucun n'a enseigné que ce culte était réservé pour le Dieu suprême, pendant que les cérémonies étaient le partage des dieux inférieurs. Dès que les païens avaient satisfait au cérémonial, ils croyaient avoir accompli toute justice, et ces pratiques étaient des absurdités ou des crimes. De quel prix pouvait être la piété et la vertu aux yeux des dieux, dont la plupart étaient censés vicieux et auteurs des passions des hommes? Jamais les païens n'ont demandé aux dieux, dans leurs prières, la sagesse, la justice, la tempérance, la chasteté; Cicéron, Sénèque, Horace et d'autres, jugeaient que c'était à l'homme seul de se les procurer; comment les dieux auraient-ils donné ce qu'ils n'avaient pas? On se bornait à leur demander la santé, les richesses, la prospérité, souvent l'accomplissement des désirs les plus déraisonnables. Lactance n'avait pas tort de soutenir aux païens que leur religion, loin de les porter à la vertu, ne servait qu'à les exciter au crime. *Divin. Instit.*, l. 5, c. 20, etc.

5° Ce serait donc une illusion de croire qu'en divinisant quelques vertus, comme la paix, la bonne foi, la piété filiale, on ait voulu apprendre aux hommes que c'étaient des dons du ciel et des moyens de parvenir au bonheur. D'ailleurs, à quoi servait de leur ériger des autels, pendant qu'il y avait des temples consacrés aux vices, à un Jupiter débauché, à un Mars vindicatif, à une Vénus impudique, etc.? Cicéron, l. 2, *de Nat. deor.*, n. 61, dit que les noms de Cupidon et de Vénus ont été divinisés, quoiqu'ils signifient des passions vicieuses et contraires à la nature bien réglée, parce que ces passions agitent violemment notre âme, et parce qu'il faut un pouvoir divin pour les vaincre. Ainsi les païens cherchaient à excuser leurs vices, en les attribuant au pouvoir de certaines divinités. Comment expliquer d'une manière honnête le culte qu'on leur rendait? comment le rapporter au vrai Dieu?

6° L'apothéose des héros attestait sans doute la croyance de l'immortalité de l'âme; c'aurait été un encouragement à la vertu, si l'on n'avait accordé cet honneur qu'à des personnages respectables par leurs mœurs et par leurs services Mais Hercule, Thésée, Romulus, etc., avaient été plus célèbres par leurs vices que par leurs vertus. Les païens ne plaçaient dans le Tartare ou dans l'enfer, que les âmes des scélérats qui s'étaient rendus odieux par d'énormes forfaits; l'Elisée renfermait plusieurs personnages qui auraient été punis chez une nation policée, et le bonheur dont ils y jouissaient n'était pas assez parfait pour exciter puissamment les hommes à la vertu.

7° On nous trompe en disant que le repentir et le changement de vie faisaient partie essentielle des expiations et de la pénitence des païens; jamais ils n'ont été instruits de cette

importante vérité, et ceux mêmes qui la leur prêtent ne l'ont apprise que dans le christianisme. Lorsque la cérémonie de l'expiation était exactement accomplie, tout était bien; un guerrier, qui, au retour du combat, expiait ses homicides en lavant ses mains dans une eau vive, n'avait certainement pas beaucoup de repentir d'avoir tué un grand nombre d'ennemis. On expiait une rencontre sinistre, un mauvais présage, un songe fâcheux, plus souvent que des crimes volontaires.

8° Enfin Cherbury, après avoir fait tous ses efforts pour justifier le *paganisme*, est forcé de se rétracter. Dans le dernier chapitre de son livre, il convient que l'opinion des païens touchant la providence dégradait la Divinité, que le culte des dieux inférieurs lui était injurieux, que le peuple ne comprenait peut-être pas trop bien comment ce culte pouvait être relatif et remonter au Dieu suprême, et que l'on ne peut pas l'absoudre d'idolâtrie. Il avoue que les fables avaient absolument étouffé la religion, que l'abus était irréformable, que c'est ce qui a fait le triomphe du christianisme.

Il n'est donc pas vrai que les apologistes de notre religion et les Pères de l'Eglise aient mal représenté le *paganisme*; ils l'ont peint tel qu'ils le voyaient pratiquer et tel qu'il était expliqué par ses propres défenseurs. Celse, Julien, Porphyre, Cécilius dans Minutius Félix, Hiéroclès, Maxime de Madaure, etc., n'ont reproché aux Pères aucune infidélité, aucune accusation fausse, ils ont été de meilleure foi que les déistes; et dans le § 7 nous ferons voir que les Pères ont exactement réfuté toutes les raisons dont se servaient les païens pour pallier la turpitude et l'absurdité de leur religion.

Beausobre, plus obstiné que Cherbury, soutient que les païens n'adoraient pas leurs dieux, ne leur rendaient pas le culte suprême. L'adoration, dit-il, consiste 1° dans les idées que l'on a de l'excellence et des perfections d'un être; 2° dans les sentiments qui naissent de ces idées et qui doivent y être proportionnés; 3° dans les actions extérieures qui sont les témoignages des sentiments de l'âme. Cela étant, la première idolâtrie consiste à transférer à quelque créature que ce soit le pouvoir, l'excellence et les perfections divines, et à croire que cette créature les possède en propre et par elle-même; or il n'y a jamais eu, que je sache, de telle idolâtrie dans le monde. *Hist. du Manich.* l. 9, c. 4, § 7.

Nous soutenons au contraire que telle a été l'idolâtrie de tous les polythéistes du monde; tous ont attribué à leurs dieux les perfections divines, non telles que la révélation nous les montre dans le Créateur, mais telles que la raison humaine les concevait pour lors; savoir, la connaissance de ce que l'on faisait pour leur plaire ou pour les outrager, la science de l'avenir, le pouvoir absolu de faire du bien ou du mal aux nations et aux particuliers, d'agiter les corps et les âmes, d'inspirer les passions aux hommes, d'opérer des prodiges supérieurs aux forces humaines, de disposer des bienfaits ou des fléaux de la nature. On ne prouvera jamais que les païens ont eu la notion de quelque être supérieur en perfections aux dieux qu'ils adoraient ni d'un culte plus parfait que celui qu'ils leur rendaient. Ces dieux, selon la croyance des païens, étaient donc autant d'êtres suprêmes, puisque l'on n'en connaissait aucun qui fût au-dessus d'eux; le culte qu'on leur rendait était l'adoration suprême, puisque l'on n'imaginait aucune manière plus énergique de leur témoigner du respect, de la confiance et de la soumission. Mais Beausobre avait ses raisons pour prêter aux païens l'idée d'un Etre suprême, tel que la révélation nous l'a fait connaître; nous verrons dans la suite l'usage qu'il en a voulu faire.

§ V. *Les lois que Moïse avait portées contre l'idolâtrie étaient-elles injustes ou trop sévères?* Ce législateur dit aux Juifs : « Si votre frère, votre fils » et votre fille, votre époux ou votre » ami vous dit en secret, *allons adorer les dieux étrangers*, ne l'écoutez » point, n'en ayez point de pitié, ne

» le cachez point ; vous le mettrez à » mort, vous jetterez contre lui la » première pierre, et le peuple le la- » pidera... Si vous apprenez que » dans une de vos villes il est dit que » quelques hommes pervers ont sé- » duit leurs concitoyens, et leur ont » dit, *allons servir des dieux étrangers*, » vous vous informerez exactement » du fait, et s'il se trouve vrai, vous » détruirez cette ville et ses habi- » tants par le fer et par le feu, et » vous en ferez un monceau de » ruines. » *Deut.*, c. 13, ỳ 6 et suiv.

Voilà, disent les incrédules, deux lois abominables. Il est aisé à un fanatique de se persuader que sa femme ou son fils veulent le faire apostasier, et s'ils les tue sur ce prétexte, il se croira un saint. D'autre part, c'est le comble de la barbarie de détruire une ville entière, parce que quelques citoyens ont embrassé un culte différent du culte public.

Fausse explication, et fausses conséquences. Il n'est pas vrai que la première de ces lois autorise un particulier à tuer lui-même sa femme ou son fils sans forme de procès. Il lui est ordonné de ne pas cacher leur crime, mais de le dénoncer à l'assemblée du peuple ; puisque le peuple devait lapider le coupable, c'était donc au peuple de le juger et de le condamner, et ce n'est qu'après la condamnation que le dénonciateur devait jeter contre lui la première pierre. Ainsi le prétendu *jugement de zèle*, par lequel on suppose que tout Israélite avait droit de tuer sans forme de procès quiconque idolâtrait ou voulait porter les autres à l'idolâtrie, est une vision des rabbins, adoptée sans examen par quelques critiques imprudents. *Voy. la Bible* de Chais sur cet endroit.

Dans la seconde loi il n'est pas seulement question de quelques citoyens qui ont pratiqué l'idolâtrie, mais d'hommes pervers qui y ont entraîné tous les habitants d'une ville, qui *ont séduit leurs concitoyens*. La loi suppose donc que tous ont eu part au crime, du moins par leur silence et leur tolérance ; par conséquent, qu'ils n'ont point exécuté la loi précédente, qui ordonne de mettre à mort tout citoyen qui parlera d'adorer des dieux étrangers.

Si cette rigueur paraît d'abord excessive, il faut se souvenir que, dans la république juive, l'idolâtrie était non-seulement un crime de religion, mais un crime d'état. Dieu avait attaché la conservation et la prospérité de cette nation au culte de lui seul ; toutes les fois qu'elle s'en écarta, elle en fut rigoureusement punie. Tout homme qui portait see concitoyens à l'idolâtrie était aussi coupable que s'il avait amené la peste parmi eux ; suivant la maxime *salus populi suprema lex esto*, il devait être exterminé. Aujourd'hui encore chez les nations les mieux policées, tout ce que l'on appelle *crime d'état* est privilégié ; pour le punir, on n'observe ni toutes les formalités ni toutes les précautions que l'on a coutume de garder pour les cas ordinaires : on suppose que l'intérêt de l'état, *salus populi*, doit prévaloir à tout autre intérêt.

Depuis l'établissement du christianisme, tout acte d'idolâtrie de la part d'un chrétien, toute pratique qui avait un rapport direct ou indirect au *paganisme*, fut regardé comme un signe d'apostasie et punie comme telle par les lois ecclésiastiques. *Voy.* LAPSES.

§ VI. *Y a-t-il des Pères de l'Eglise qui aient justifié ou qui aient trop condamné l'idolâtrie?* Des protestants, qui se sont rendus célèbres par leurs calomnies contre les Pères de l'Eglise, accusent Clément d'Alexandrie et saint Justin d'avoir imprudemment justifié le culte des païens ; Barbeyrac, *Traité de la morale des Pères*, c. 5, § 59 ; Beausobre, *Rem. sur les Actes des Apôtres*, chap. 17, ỳ 23 et 30. Jurieu a fait le même reproche à Origène, à Tertullien et à saint Augustin, *Hist. crit. des dogmes et des pratiques de l'Eglise*, 4e part., pag. 711. Voici le passage de Clément dont ils abusent : « Quoique Dieu » connût, par sa prescience, que les » gentils ne croiraient point, cependant, afin qu'ils pussent acquérir la » perfection qui leur convenait, il » leur a donné la philosophie, même » avant la foi ; il leur a donné aussi

» le soleil et la lune *pour les rendre* » *religieux*. Dieu a fait les astres pour » les gentils, dit la loi, de peur que » *s'ils étaient entièrement athées*, ils ne » fussent perdus sans ressource. Mais » eux, ne faisant pas même attention » à ce précepte, se sont attachés à » adorer des images taillées, de sorte » qu'à moins qu'ils ne se soient re- » pentis, ils sont condamnés, les uns, » parce que pouvant croire en Dieu » ils ne l'ont pas voulu, les autres, » parce que, quoiqu'ils le voulussent, » ils n'ont pas fait tous leurs efforts » pour devenir fidèles. Bien plus, » ceux-là même qui ne se sont pas » élevés du culte des astres à leur » Créateur, *seront aussi condamnés ;* » car c'était là un chemin que Dieu » avait ouvert aux gentils, afin que, » par le culte des astres, ils s'éle- » vassent à Dieu. Pour ceux qui » n'ont pas voulu s'en tenir aux astres, » *lesquels leur avaient été donnés*, » mais se sont abaissés jusqu'aux » pierres et aux bois, ils sont, dit » l'Ecriture, réputés comme la pous- » sière de la terre. » *Strom.*, l. 6, cap. 14, p. 795.

Tout ce qui résulte de ce passage, c'est que, suivant l'opinion de Clément, Dieu voulait se servir de l'aveuglement des païens qui adoraient le soleil et la lune, pour les élever à la connaissance du Créateur : mais dans l'*Exhortation aux gentils*, pag. 22, ce Père fait un crime aux païens d'avoir érigé les astres en divinités. Sa pensée, dans le fond, revient à celle du Sage, qui, pour excuser en quelque manière les adorateurs des astres, dit : « Ils sont les moins coupables ; » ils s'égarent peut-être en cherchant » Dieu et en désirant de le trouver; » ils le cherchent dans ses ouvrages, » desquels ils admirent la perfection; » ils ne sont cependant pas pardon- » nables. » *Sap.*, c. 13, ỳ 6.

Afin de travestir le sens de Clément, au lieu de ces mots *pour les rendre religieux*, Barbeyrac traduit *pour leur rendre* (aux astres) *un culte religieux*. Au lieu de dire *s'ils étaient entièrement athées*, il met *s'ils étaient entièrement sans divinités*, afin de faire entendre que Dieu avait donné aux païens les astres *pour divinités*. Le précepte dont parle Clément était le précepte *d'être religieux;* Barbeyrac prétend que c'était le précepte d'adorer le soleil et la lune ; conséquemment, à ces paroles *lesquels leur avaient été donnés*, il ajoute de son chef *pour les adorer*. Ainsi il suppose que ce Père a condamné les gentils pour avoir fait une chose que Dieu voulait qu'ils fissent, c'est-à-dire pour avoir adoré les astres. Avec cette méthode l'on peut faire dire aux Pères tout ce que l'on veut, mais est-elle une preuve de la bonne foi de ceux qui s'en servent ?

Le reproche que ce critique fait à saint Justin n'est pas plus équitable. Ce Père, *Dial. cum Tryph.*, n. 55, fait dire au juif Tryphon, que, selon l'Ecriture, *Deut.*, cap. 4, ỳ 19, Dieu a donné aux gentils le soleil et la lune, *pour les adorer comme des dieux ;* parce que saint Justin ne réfute pas expressément cette fausse interprétation de l'Ecriture, Barbeyrac conclut que ce saint docteur l'adopte, ce qui est faux, puisque dans ces deux apologies en parlant aux païens, il réprouve formellement leur culte comme une absurdité et une profanation. A la vérité, dans ce même dialogue, n. 121, il dit que Dieu avait donné d'abord le soleil *pour l'adorer*, comme il est écrit; mais il entend *pour adorer Dieu* et non le soleil, puisqu'il n'est écrit nulle part d'adorer cet astre ; qu'au contraire cela est défendu, *Deut.*, cap. 4, ỳ 19; au lieu qu'il est écrit, *Ps.*, 18, ỳ 6, que Dieu a établi sa demeure dans le soleil; il est donc permis de l'y adorer. Origène, *in Joan.*, t. 2, n. 3; Tertullien et saint Augustin ont pensé et parlé de même.

Beausobre, dans l'endroit cité, a poussé la témérité plus loin ; il dit « que les anciens chrétiens ont avoué » que les Grecs servaient le même » Dieu que les juifs et les chrétiens, » savoir, le Dieu suprême, le Créateur » du monde. » Ces anciens chrétiens se réduisent cependant à Clément d'Alexandrie, *Strom.*, liv. 6, c. 5, p. 759 et suiv., et il ne fonde son opinion que sur deux ouvrages apocryphes, *la Prédication de saint Pierre* et un écrit inconnu de saint Paul. Il ne dit pas même formellement ce que Beau-

sobre lui prête ; il dit que le seul et unique Dieu a été connu des Grecs, *mais à la manière païenne* ; que par la philosophie le Dieu tout-puissant a été *glorifié* par les Grecs. En effet, il est incontestable que Platon, dans ce qu'il a dit de la formation du monde par un Dieu suprême, a témoigné le connaître, mais *à la manière païenne*, sans en avoir une véritable idée ; qu'il l'a *glorifié* en quelque façon, mais sans l'adorer ni le servir pour cela (1). C'est le reproche que saint Paul fait aux philosophes en général, *Rom.*, c. 1, ℣ 21, en disant qu'ils ont connu Dieu, mais qu'ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu et ne lui ont pas rendu grâces (2).

Beausobre a cependant voulu rendre saint Paul lui-même garant de l'opinion de Clément d'Alexandrie. « L'apôtre, dit-il, par ces paroles des » *Act.*, c. 17, ℣ 30, *Dieu méprisant ces* » *temps d'ignorance*, etc., peut bien » avoir voulu dire, Dieu a *excusé* les » les cultes que les gentils ont rendu » à des idoles pendant le temps » de leur ignorance ; que, ne leur » ayant donné aucune loi, il veut » bien leur pardonner. » Il est évident que ce n'est point là le sens de saint Paul, puisqu'il ajoute que Dieu ordonne à tous de faire pénitence, parce qu'il les jugera tous avec équité ; et cela ne s'accordait pas avec la condamnation rigoureuse que cet apôtre a faite du culte des païens, *Rom.*, c. 1, ℣ 21 ; *Ephes.*, c. 2, ℣ 12, etc.

Au jugement de Barbeyrac, Tertullien est tombé dans un excès contraire ; il condamne comme des pratiques idolâtres des actions indifférentes et innocentes en elles-mêmes ; comme de faire sentinelle à la porte d'un temple, de donner le nom de dieu à Esculape ou à un autre, allumer des flambeaux un jour de réjouissance publique, se couronner de fleurs, etc. *Traité de la Morale des Pères*, c. 6, § 10 et suivants.

Mais si les païens eux-mêmes regardaient toutes ces pratiques comme une profession de *paganisme*, et si les chrétiens les envisageaient comme un signe d'apostasie, un fidèle pouvait-il se les permettre sans scandale ? Saint Paul dit : « Si ce que je mange » scandalisait mon frère, de ma vie » je ne mangerais aucune viande, » I *Cor.*, c. 8, ℣ 13. Les apôtres défendirent aux premiers fidèles de manger du sang et des viandes suffoquées, *Act.*, c. 15, ℣ 29 : c'était cependant une chose innocente en elle-même. Il est à présumer que Tertullien savait mieux que nous ce qui pouvait être de son temps un sujet de scandale. Aujourd'hui les protestants soutiennent que l'usage des images est mauvais en lui-même, puisque l'on s'en est abstenu dans les premiers siècles de l'Eglise ; mais si l'on s'en est abstenu seulement à cause des circonstances, comme des autres choses dont nous venons de parler, il ne s'ensuit pas que cet usage est mauvais en lui-même.

§ VII. *Comment les écrivains du paganisme ont-ils justifié leur religion ?* Moins mal que les incrédules d'aujourd'hui. Ils ne parlent ni de Dieu suprême ni de culte relatif ; ils représentent l'idolâtrie telle qu'elle était. L'apologie la plus complète qui en ait été faite est dans Minutius Félix, n. 5 et suiv. Celse et Julien n'ont pas su défendre leur cause d'une manière aussi séduisante ; Cécilius, qui en prend la défense, commence par attaquer le christianisme.

N. 5. Nous ne sommes, dit-il, capables de connaître ni ce qui est au-dessus de nous ni ce qui est au-dessous ; il y a de la témérité à l'entreprendre, ce serait bien assez si nous pouvions nous connaître nous-mêmes. Que le monde se soit formé par hasard ou par une nécessité absolue, qu'est-il besoin d'un Dieu, quel rapport cela peut-il avoir avec la religion ? Toutes choses naissent et se détruisent par la réunion et la séparation des éléments : la nature suit sa marche éternelle sans qu'un Dieu s'en mêle ;

(1) De quel droit jugez-vous ainsi la conscience de Platon, lorsque vous le voyez glorifier si bien son maître Socrate d'être mort pour l'unité de Dieu ?
LE NOIR.

(2) Saint Paul ne nomme pas les philosophes et ne se sert pas de ce mot ; c'est gratuitement qu'on leur attribue, plutôt qu'aux foules, ce qu'il dit en cet endroit.
LE NOIR.

les biens et les maux tombent au hasard sur les bons et sur les méchants, les hommes religieux sont souvent plus maltraités par la fortune que les impies; si le monde était gouverné par une sage Providence, les choses sans doute iraient tout autrement. Puisqu'il n'y a que doute et incertitude sur ce point, pouvons-nous mieux faire que de nous en tenir à ce que nos ancêtres ont établi, de garder la religion telle qu'ils nous l'ont transmise, d'adorer les dieux qu'ils nous ont fait connaître, et qui, à la naissance du monde, ont sans doute instruit et gouverné les hommes?

N. 6. Aussi chaque nation a-t-elle ses dieux particuliers; les Romains, en les adoptant tous et en joignant la religion à la valeur militaire, sont devenus maîtres du monde; ils ont été sensiblement protégés par tous ces dieux auxquels ils avaient préparé des autels.

N. 7. Rome est remplie de monuments des faveurs miraculeuses qu'elle a reçues du ciel en récompense de sa piété. Jamais, dans une calamité, elle n'a invoqué les dieux en vain, et plus d'une fois elle a été secourue par des inspirations et des révélations surnaturelles.

N. 8. Malgré l'obscurité répandue sur l'origine des choses et sur la nature des dieux, l'opinion qu'en ont les différentes nations est néanmoins constante et la même partout. C'est donc une témérité et une impiété de vouloir détruire une religion si ancienne, si utile, si auguste; plusieurs athées célèbres l'avaient entrepris, ils ont porté la peine de leur crime et leur mémoire est en exécration. Souffrirons-nous qu'une troupe d'hommes vils et ignorants déclament contre les dieux, forment dans les ténèbres une faction impie, s'engagent les uns aux autres, non par des serments sacrés, mais par des crimes, conjurent de détruire la religion de nos pères? Pour cacher leurs forfaits, ces malheureux ne s'assemblent que la nuit, ne parlent qu'en secret, ne s'adressent qu'aux femmes et aux imbéciles, fuient nos temples, méprisent nos dieux, tournent en ridicule nos cérémonies, regardent nos prêtres avec dédain; ils préfèrent leur nudité et leur misère aux honneurs, aux charges et aux fonctions civiles; ils bravent les tourments présents par une vaine terreur des supplices à venir; ils endurent ici bas la mort, de peur de mourir dans une autre vie, et se consolent de tous les maux par de frivoles espérances.

N. 9. Après avoir détaillé les crimes horribles dont on accusait les chrétiens, il leur reproche d'adorer un homme puni du dernier supplice, et d'honorer la croix, digne objet de culte, dit-il, pour des gens qui l'ont méritée. Il faut bien que leur religion soit honteuse ou criminelle, puisqu'ils la cachent. Pourquoi n'avoir ni temples, ni autels, ni simulacres; pourquoi ne s'assembler et ne parler que dans l'obscurité, si ce n'est parce que leur culte est digne ou de mépris ou de châtiment? Quel peut être ce Dieu isolé, mystérieux, abandonné, qu'ils honorent, qui n'est connu d'aucune nation libre, pas même des superstitieux romains? Les Juifs, nation vile et méprisable, n'ont aussi qu'un seul Dieu; mais ils l'honorent publiquement par des temples, des autels, des sacrifices, des cérémonies; et la faiblesse de ce Dieu est assez prouvée par l'esclavage auquel les Romains l'ont réduit avec toute sa nation.

N. 10. Et quelles absurdités les chrétiens n'ont-ils pas forgées sur la Divinité? Ils prétendent que leur Dieu, curieux, inquiet, jaloux, imprudent, se trouve partout, sait tout, voit tout, même les plus secrètes pensées des hommes, se mêle de tout même de leurs crimes; comme si son attention pouvait suffire et au gouvernement général du monde et aux soins minutieux de chaque particulier.

N. 11. Ils poussent la frénésie jusqu'à menacer l'univers entier d'un incendie général, comme si l'ordre éternel et divin de la nature pouvait être changé, et à se flatter de survivre eux-mêmes à cette ruine universelle, en ressuscitant après leur mort. Ils en parlent avec autant d'assurance que si cela était déjà fait; abusés par cette illusion, ils se

promettent une vie éternellement heureuse et menacent les autres d'un supplice éternel. Qu'ils soient injustes, je l'ai déjà fait voir; mais, quand ils seraient justes, cela serait égal, puisque, selon leur opinion, tout vient d'une espèce de fatalité. Si d'autres attribuent tout au destin, eux attribuent tout à Dieu; ils en font donc un maître injuste qui veut non des adorateurs par leur propre choix, mais des élus; qui punit dans les hommes le sort et non la volonté. Je vous demande, continue Cécilius, si les prétendus ressuscités seront sans corps; mais sans le corps il n'y a ni âme, ni intelligence, ni vie; seront-ils avec leur propre corps qui est réduit en poudre depuis plusieurs siècles? S'ils ont un autre corps, ce ne seront plus les mêmes hommes, mais de nouveaux individus. Il serait bon du moins que quelqu'un fût revenu de l'autre monde, pour nous convaincre par expérience; mais vous avez maladroitement copié les fables des poëtes, pour les mettre sur le compte de votre Dieu.

N. 12. Jugez plutôt de votre sort futur par votre condition présente. Vous êtes pour la plupart pauvres, nus, méprisés, abandonnés; votre Dieu le souffre; vous êtes poursuivis, condamnés, livrés au supplice, attachés aux croix que vous adorez; quoi, ce Dieu qui doit vous ressusciter ne peut vous conserver la vie? Sans lui les Romains règnent, triomphent, dominent sur l'univers et sur vous, pendant que vous renoncez aux commodités de la vie et à tout plaisir même permis. Objets de pitié aux yeux des dieux et des hommes, reconnaissez votre erreur; vous ne ressusciterez pas mieux que vous ne vivez à présent: si donc il vous reste un peu de bon sens, cessez de raisonner sur le ciel et sur la destinée du monde; regardez seulement à vos pieds, c'est assez pour des ignorants tels que vous.

N. 13. Si cependant vous avez la fureur de philosopher, imitez Socrate; lorsqu'on l'interrogeait sur les choses du ciel, il disait : *Ce qui est au-dessus de nous n'a point de rapport à nous.* La secte des académiciens se tenait dans un doute modeste sur toutes les questions; Simonide n'osa jamais répondre, quand on lui demanda ce qu'il pensait des dieux. Il faut donc laisser les choses douteuses telles qu'elles sont, ne prendre aucun parti, de peur de tomber dans la superstition ou de détruire toute religion.

Par ce simple extrait qui est fort au-dessous de l'original, on peut voir s'il est vrai qu'à la naissance du christianisme la religion païenne était absolument décréditée, que l'on en était dégoûté, qu'il n'y avait rien de plus aisé que de la détruire, comme la plupart des incrédules ont osé le soutenir.

Octavius, pour réfuter cette apologie, représente à son adversaire, n. 16, que l'ignorance et la pauvreté des chrétiens ne font rien à la question; puisqu'il s'agit uniquement de savoir s'ils ont la vérité pour eux; plusieurs philosophes ont été dans le même cas, avant de se faire une réputation. Les riches, occupés de leur fortune, ne pensent guères aux choses du ciel; souvent Dieu leur a donné moins d'esprit qu'aux pauvres. Lorsque les ignorants exposent la vérité sans le fard de l'éloquence, si elle triomphe, c'est uniquement par sa propre force.

N. 17. Je consens, dit-il, que nous nous bornions à chercher ce que c'est que l'homme, d'où il vient et pourquoi il est; peut-on le connaître sans savoir d'où vient l'univers, par qui et comment il a été formé? Puisque l'homme très-différent des animaux porte sa tête vers le ciel, pendant que la leur est courbée vers la terre, il faut être privé d'esprit, de bon sens et des yeux, pour chercher dans la poussière du globe le principe de la raison, de la pensée, de la parole, par lesquelles nous connaissons, nous sentons et nous imitons la Divinité. Voilà ce que font ceux qui prétendent que le monde s'est fait par le concours fortuit des atomes.

Ici notre auteur trace en raccourci le tableau de la nature, il fait remarquer l'ordre et la beauté de l'univers, le rapport de toutes ses parties, la

régularité de ses mouvements, ensuite la structure admirable du corps humain. Partout il montre, n. 18, les soins d'une Providence attentive et bienfaisante.

Cette vérité une fois démontrée, il n'est plus question que de savoir si le monde est gouverné par un seul Dieu ou par plusieurs. Un grand empire ne peut avoir qu'un seul maître, Rome elle-même n'a pu en supporter deux. Admettons-nous dans le ciel une division qui détruit tout sur la terre? Dieu, Père de toutes choses, n'a ni commencement ni fin, l'éternité est son partage; il a donné l'être à tout ce qui est; il est donc seul. Avant que le monde fût, il était son monde à lui-même. Invisible, inaccessible à nos sens, immense, infini, lui seul se connaît tel qu'il est; notre esprit trop borné ne peut en avoir une idée digne de lui, aucun nom ne peut exprimer son essence. Le peuple même, en levant les mains au ciel, atteste par ses exclamations l'unité de Dieu.

N. 19. Les poëtes et les philosophes l'ont souvent reconnu; Octavius cite leurs paroles : tous, sous le nom de *Dieu*, ont entendu l'esprit, la raison, l'intelligence qui gouverne le monde, leur langage est le même que celui du christianisme.

N. 20. Puisqu'une seule volonté, une seule providence régit l'univers, nous ne devons ajouter aucune foi aux fables par lesquelles nos aïeux imbéciles se sont laissé tromper; faudra-t-il croire tout ce qu'ils ont cru, la chimère, les centaures, les métamorphoses, etc.? Octavius démontre l'absurdité, l'indécence, l'impiété des fables du *paganisme*, la manière dont l'idolâtrie s'est introduite, par le culte des morts; il rapporte le sentiment des auteurs qui ont soutenu que les dieux des païens étaient originairement des hommes. Il fait voir l'excès et le ridicule de la superstition des Romains qui ont soutenu toutes les rêveries des Grecs et des Egyptiens, la puérilité de leurs cérémonies, les folies et les crimes par lesquels leur culte était souillé.

N. 25. Quand on dit, continue Octavius, que cette superstition a été la source de la prospérité des Romains, l'on oublie que leur république a été fondée par des crimes, leur domination étendue par des perfidies et par des rapines, leur empire enrichi par les dépouilles des dieux, des temples et des prêtres des autres nations. Chacun de leurs triomphes était une impiété, ils y étalaient les images des dieux vaincus; ils ont donc été, non pas religieux, mais impunément sacriléges; ils n'ont adoré des dieux étrangers qu'après les avoir insultés. Ces dieux, trop faibles pour protéger leurs premiers adorateurs, ne sont-ils devenus puissants et bienfaisants qu'à Rome?

Religion bien respectable, sans doute, que celle qui a commencé par honorer la déesse des cloaques, par élever des temples à la peur, à la pâleur et à la fièvre, et par diviniser des prostituées! Sont-ce ces dieux tutélaires qui ont vaincu le Mars des Thraces et le Jupiter des Crétois, la Junon d'Argos ou de Samos, la Diane taurique et les monstres des Egyptiens? N'est-ce pas dans leurs temples mêmes et par leurs prêtres que se préparent et se commettent les plus grands crimes, l'impudicité, la prostitution, l'adultère? Avant les Romains l'on a vu les Assyriens, les Mèdes, les Perses, les Grecs, les Egyptiens, faire des conquêtes sans avoir des colléges de pontifes, des augures, des vestales, et des poulets sacrés dont l'appétit devait décider du sort de la république.

N. 26. Venons à ces auspices et à ces présages tant respectés à Rome, dont l'observation a été si salutaire et le mépris si fatal. Sans doute Claudius, Flaminius et Junius ont perdu leur armée, parce qu'ils n'avaient pas attendu que les poulets sacrés se fussent égayés au soleil; mais Régulus avait consulté les augures, et il fut pris : Mancinus avait gardé le cérémonial, et il fut mis sous le joug; les poulets avaient mangé en faveur de Paulus, et il fut défait à Cannes avec toutes les forces de Rome. Les auspices et les augures avaient défendu à César de conduire sa flotte en Afrique avant l'hiver, il n'en tint aucun compte; sa naviga-

tion et son expédition n'en furent que plus heureuses. On sait le cas que faisait Démosthènes des oracles de la Pythie, etc.

N. 27. Vos dieux sont des démons; ainsi en ont jugé les mages, les philosophes et Platon lui-même. Leurs oracles sont faux, leurs dons empoisonnés, leurs secours meurtriers; ils font du mal en paraissant faire du bien. Nous leur faisons avouer ce qu'ils sont, lorsque, par des exorcismes et des prières, nous les chassons des corps dont ils s'étaient emparés. Adjurés au nom du seul vrai Dieu, ils frémissent, et sont forcés de quitter la place.

N. 28. Sentez l'injustice de vos préventions contre nous, par le repentir que nous avons d'avoir autrefois pensé et agi comme vous. On nous avait persuadé que les chrétiens adoraient des monstres ou des objets obscènes, que dans leurs assemblées ils égorgeaient un enfant, le mangeaient, et commettaient des impudicités horribles; nous ne faisions pas réflexion que ces calomnies n'ont jamais été prouvées, qu'aucun chrétien ne les a jamais avouées au milieu des tortures, quoique sûr d'obtenir sa grâce par cet aveu. Nous tourmentions comme vous ceux qui étaient accusés, non pour leur faire confesser leurs crimes, mais pour leur faire renier leur religion. Si la violence des tourments en faisait succomber quelqu'un, dès ce moment nous prenions sa défense, comme si l'apostasie avait expié tous ses forfaits.

Voilà ce que vous faites encore. Si vous agissiez par raison et non par la suggestion d'un mauvais esprit, vous ne mettriez pas les chrétiens à la torture pour leur faire abjurer leur religion, mais pour les faire convenir des actions infâmes et cruelles que vous leur reprochez.

N. 29. Ce n'est pas nous qui commettons ces abominations; c'est vous-mêmes; elles sont consacrées chez vous par vos fables, par vos cérémonies, par vos mœurs. Octavius le prouve en détail.

N. 32. Vous croyez, continue-t-il, que c'est afin de cacher notre culte que nous n'avons ni temples, ni autels, ni simulacres; mais la plus belle image de Dieu est l'homme, son temple est le monde entier, son sanctuaire est une âme innocente. La meilleure victime est un cœur pur, la prière la plus agréable à Dieu est une œuvre de justice ou de charité. Voilà nos cérémonies. Parmi nous l'homme le plus juste est censé le plus religieux. Dieu, quoique invisible, nous est présent par ses ouvrages, par sa providence, par ses bienfaits. Vous pensez qu'il ne peut tout voir ni tout savoir : erreur. Présent partout, créateur et conservateur de tout, comment peut-il ignorer quelque chose? Il a tout créé par une parole, il gouverne tout par un seul acte de volonté.

N. 33. Vous dites que les Juifs n'ont rien gagné à l'adorer, vous vous trompez encore : lisez leurs livres, ceux de Flavius-Josèphe ou d'Antonius Julianus, vous verrez que les Juifs ont été favorisés de Dieu et comblés de ses bienfaits, tant qu'ils ont été fidèles à sa loi. Ils n'ont donc pas été faits captifs avec leur Dieu, comme vous l'avancez par un blasphème : c'est leur Dieu au contraire qui vous les a livrés, parce qu'ils lui étaient rebelles.

N. 34. Douter de la ruine et de l'embrasement futur du monde, est un préjugé populaire; tous les sages conviennent que tout ce qui a commencé doit finir; c'est le sentiment des stoïciens, des épicuriens et de Platon. Pythagore a cru une espèce de résurrection. Les philosophes pensent donc comme nous; mais ce n'est pas à leur parole que nous ajoutons foi. Le bon sens seul nous fait comprendre que Dieu, qui a tout fait, peut tout détruire : que, puisqu'il a formé l'homme, il peut à plus forte raison lui donner une nouvelle forme. Rien ne périt entièrement, tout se renouvelle dans la nature.

N. 35. Nous ne sommes pas les seuls non plus qui croyons les enfers et un feu vengeur qui punit les méchants; vos poëtes en ont souvent tracé le tableau. Qui ne sent pas la justice et la nécessité des peines et des récompenses de l'autre vie? Oc-

tavius prouve cette justice par la comparaison des mœurs des païens avec celles des chrétiens.

N. 36. Que personne, dit-il, ne se tranquillise en mettant ses crimes sur le compte du destin, la fortune ne peut détruire la liberté de l'homme ; il est jugé, non sur son sort, mais sur ses actions; il n'y a point d'autre destinée que celle que Dieu a faite; et comme il prévoit tout, il la règle selon les mérites de chacun. Loin de rougir de notre pauvreté, nous en faisons gloire; nos vraies richesses sont nos vertus. Dieu sait pourvoir au besoin de toutes ses créatures, et récompenser leurs souffrances; par là il les éprouve sans les abandonner.

N. 37. Y a-t-il aux yeux de Dieu un plus grand spectacle qu'un chrétien aux prises avec la douleur et invincible dans les tourments? Il triomphe de ses persécuteurs et de ses bourreaux, il ne cède qu'à Dieu; vos histoires élèvent jusqu'aux nues la constance de Mutius Scævola, d'Aquilius, de Régulus; parmi nous les femmes et les enfants en font autant. Juges aveugles, vous n'estimez que la félicité de ce monde; mais sans la connaissance de Dieu y a-t-il une félicité solide, dès qu'il faut mourir? Ici Octavius décrit les fêtes insensées et les plaisirs licencieux des païens. Il fait voir combien les chrétiens sont sages d'y renoncer. Il tourne en ridicule le scepticisme orgueilleux et affecté des philosophes; pour nous, dit-il, nous montrons la sagesse, non par notre habit, mais par nos sentiments; la vraie grandeur, non par nos paroles, mais par nos actions.

Qu'y a-t-il donc à désirer encore, dès que Dieu a daigné enfin se faire connaître dans notre siècle? Jouissons avec gratitude de ce bien précieux ; réprimons la superstition, bannissons l'impiété et retenons la vraie religion.

C'est ainsi qu'Octavius conclut son discours.

L'extrait que nous en donnons paraîtra peut-être un peu long; mais il est bon de montrer en quoi consistait la dispute entre nos apologistes et les défenseurs du *paganisme ;* les premiers raisonnent certainement mieux que leurs adversaires, et ils n'ont laissé aucune objection sans y donner une réponse solide.

Si l'on veut consulter les autres écrivains du *paganisme* qui ont défendu leur religion contre les épicuriens, on verra qu'ils ont raisonné tout comme ceux qui argumentèrent dans la suite contre les chrétiens. Le pontife Cotta, que Cicéron fait parler dans son troisième livre *sur la Nature des dieux*, soutient qu'en fait de religion l'on ne doit pas consulter les philosophes, mais s'en tenir à la tradition des anciens et à ce que les lois ont établi. Pour prouver l'existence des dieux, il apporte les mêmes preuves qu'Octavius allègue dans Minutius Félix pour prouver qu'il y a un Dieu. Mais quant à l'obligation et à la manière d'adorer plusieurs dieux, il ne peut en donner d'autres raisons que celles du païen Cécilius, et que nous avons vues; Platon, dans le *Timée*, déclare que, quoique la croyance vulgaire touchant les dieux ne soit fondée sur aucune raison certaine ni probable, il faut néanmoins s'en tenir au témoignage des anciens qui se sont dits *enfants des dieux*, et qui devaient connaître leurs parents. Faible preuve; mais on sentait la nécessité absolue d'une religion pour maintenir l'ordre dans la société, et l'on ne voyait rien de mieux que ce qui était établi par les lois et par la coutume, on concluait qu'il ne fallait pas y toucher, et qu'il fallait proscrire toute religion nouvelle.

§ VIII. *Les protestants sont-ils venus à bout de prouver que le culte rendu par les catholiques aux saints, à leurs images et à leurs reliques est une idolâtrie?* Nous avons déjà démontré ailleurs que ce crime est imaginaire; qu'il est même impossible, à moins qu'un catholique ne fasse violence à sa profession de foi et au cri de sa conscience; mais les protestants ne démordent pas.

Il y a cependant contre eux un argument auquel ils ne répondront jamais. Idolâtrer, c'est rendre à la créature les honneurs divins, ou qui ne sont dus qu'à Dieu; or, non-seulement les honneurs que nous ren-

dons aux saints ne sont pas dus à Dieu, mais ce serait une insulte et une impiété, s'ils lui étaient adressés. En effet, le principal honneur que nous faisons aux saints est de les invoquer, et cette invocation consiste, suivant le concile de Trente, sess. 25, c. 2, à *prier les saints d'intercéder pour nous, afin d'obtenir les grâces de Dieu par Jésus-Christ.* Il y aurait de la folie à s'adresser ainsi à Dieu; la créature seule peut prier et demander des grâces, et les obtenir par un autre, c'est-à-dire par Jésus-Christ; nous attribuons donc aux saints le seul pouvoir qui convienne essentiellement aux créatures. *Hist. des Variat.*, tom. 5, p. 331.

2° Nous accusera-t-on de prêter aux saints des attributs divins, et de les défigurer encore comme les païens, en les supposant joints aux passions et aux vues de l'humanité?

3° Nous n'avons jamais cru comme eux que les personnes divines, les anges, les saints, sont présents dans leurs images; nous n'accordons à celles-ci point d'autre vertu que celle d'exciter l'attention, de fixer l'imagination, d'instruire les ignorants par les yeux. On les bénit et on les consacre comme les vases du saint sacrifice et les autres instruments du culte divin. Nous les respectons et nous témoignons ce respect par des signes extérieurs, parce que toute représentation d'un personnage ou d'un objet respectable doit être respectée à cause de lui. Ce culte, ce respect sont religieux, puisqu'ils partent d'un motif de religion, et qu'ils ont pour objet d'honorer dans les saints, non les dons de la nature, mais les mérites de la grâce.

Cependant, par une affectation malicieuse, les mêmes censeurs qui soutiennent que le culte des païens n'était pas une idolâtrie, parce qu'il se rapportait au dieu représenté, et non à sa représentation, nous accusent de borner nos respects à une image, sans penser à l'objet qu'elle représente : ils nous font la grâce de nous supposer plus stupides que les païens.

4° Il n'est jamais arrivé aux catholiques d'honorer des images indécentes ou scandaleuses, ni de mêler dans le culte des saints des pratiques absurdes ou criminelles; ou du moins si ce désordre a eu quelquefois lieu parmi le peuple grossier dans les temps d'ignorance, il a toujours été blâmé et censuré par les pasteurs de l'Eglise. *Voy.* IMAGE.

Mais aucune raison ne touche nos adversaires, et pour satisfaire leur haine, les contradictions ne leur coûtent rien. Comme les Pères de l'Eglise ont accusé les manichéens de rendre un culte idolâtre au soleil et à la lune, Beausobre n'a rien omis pour justifier ces hérétiques, et pour prouver que ce culte n'était pas une idolâtrie. Il convient que les manichéens regardaient ces astres comme des êtres animés, comme des âmes pures et bienheureuses, comme le siége et le séjour de la sagesse et de la vertu du Sauveur; conséquemment, dit-il, les manichéens ne les ont point honorés comme des dieux souverains, mais comme des ministres de la Divinité, comme les instruments vivants de ses bienfaits. Il conclut qu'on ne doit point les taxer d'idolâtrie, 1° parce que plusieurs Pères de l'Eglise ont pensé de même; 2° parce que les manichéens n'ont point offert de sacrifices à ces deux astres; 3° ils ne les ont point invoqués; 4° ils ne les ont point *adorés.*

En effet, continue Beausobre, l'adoration intérieure n'est autre chose que l'estime infinie que l'on a pour un être auquel on attribue les souveraines perfections, auquel on se soumet et se dévoue entièrement, auquel on donne toute son admiration, sa confiance, sa vénération, sa reconnaissance, son obéissance. L'adoration extérieure consiste dans les actes religieux destinés à exprimer les sentiments intérieurs de l'âme, comme les prosternements, les génuflexions, l'encens, les sacrifices, les prières, les actions de grâces. L'Ecriture, dit-il, a défendu de rendre à tout autre qu'à Dieu seul, l'une et l'autre de ces adorations; aussi les manichéens n'ont rendu ni l'une ni l'autre au soleil ni à la lune. Il excuse par la même raison les Persans,

les Sabaïtes et les Esséniens, qui ont été aussi accusés d'adorer ces deux astres. *Hist. du manich.*, liv. 9, ch. 1, § 11 et suiv., et ch. 4, § 7.

En admettant pour un moment les principes posés par Beausobre, nous lui demandons si les catholiques regardent les saints comme des dieux souverains, s'ils leur attribuent les souveraines perfections, s'ils leur accordent toute leur admiration, toute leur confiance, etc. S'ils leur offrent des sacrifices, si par conséquent les signes extérieurs de respect qu'ils leur adressent peuvent être appelés une *adoration*. Puisqu'il disculpe tous ceux qui ont honoré les astres, à quel titre ose-t-il nous taxer d'idolâtrie?

Nous avons prouvé ailleurs qu'il est faux que l'Ecriture ait défendu d'honorer par des signes extérieurs, de prier, d'invoquer d'autres êtres que Dieu seul, surtout lorsque l'estime, la confiance, le respect qu'on leur témoigne sont subordonnés à ceux que nous devons à Dieu. *Voyez* ANGES, SAINTS, IDOLATRIE. Beausobre lui-même avoue que ces sentiments ont leur cause dans l'opinon que l'on a des perfections et du pouvoir de l'être auquel on s'adresse, *ibid.*, c. 4, § 7; donc dès que l'on reconnaît que cet être est inférieur, dépendant, soumis absolument à Dieu, en un mot, pure créature et rien de plus, il est impossible que le culte qui lui est rendu soit censé culte divin, culte suprême et injurieux à Dieu. Donc, quand il serait vrai que Dieu avait défendu aux Juifs toute espèce de culte rendu à d'autres qu'à lui, nous serions bien fondés à croire que cette défense était uniquement relative aux circonstances et au danger particulier dans lequel se trouvaient les Juifs; que les protestants ont tort de la prendre pour une loi absolue et générale pour tous les temps, puisque Beausobre pense que le culte en question n'est point défendu par la loi naturelle, en quoi il se trompe absolument, même suivant ses propres principes.

« L'expérience fait voir, dit-il, que » ces divinités subalternes, qui ne » sont que les ministres du Dieu su» prême, deviennent les objets de la » dévotion de l'homme, parce qu'il » les regarde comme les auteurs im» médiats de sa félicité. Il perd de » vue la cause première, qui est dans » un trop grand éloignement, et il » s'arrête à la cause seconde. Quand » cela n'arriverait pas, il est bien » difficile de faire un juste partage » des sentiments de l'âme. On in» vente bien des termes pour distin» guer le culte souverain d'avec le » culte subalterne; mais ces distinc» tions subtiles et métaphysiques ne » sont bonnes que pour l'esprit, le » cœur n'en fait aucun usage, etc. » Aussi l'Ecriture a-t-elle interdit » tout culte religieux des créatures. » *Ibid.*

Déjà nous avons refuté toute cette fausse théorie. 1° Si elle était vraie, Beausobre avait eu tort de dire que les sentiments du cœur *ont pour cause l'opinion que l'on a* dans l'esprit des perfections et du pouvoir de l'être que l'on honore: ici le cœur irait bien plus loin que l'esprit. 2° Si le danger de confondre l'un et l'autre culte dans la pratique est réel, les manichéens, les persans, les sabaïtes, les esséniens, en ont-ils été plus à couvert que les catholiqnes? Comment Beausobre sait-il que les premiers n'y ont pas succombé? 3° Dans ce cas il est faux que le culte subalterne ne soit pas défendu par la loi naturelle; cette loi défend certainement non-seulement l'idolâtrie distincte et formelle, mais toute pratique capable de nous y faire tomber. L'inconséquence et la partialité percent de toutes parts au travers du verbiage et des dissertations de ce critique.

Posons donc pour principe que le culte, soit intérieur, soit extérieur, est toujours proportionné à l'idée que l'on a des perfections et du pouvoir de l'être auquel on l'adresse. Si on croit cet être indépendant et puissant par lui-même, ce culte est nécessairement divin et suprême, et c'est le seul qu'on doit nommer *adoration*. S'il est adressé à un autre qu'au seul vrai Dieu, c'est *polythéisme* et *idolâtrie*, crime contraire à la loi naturelle et à la droite rai-

son. Lorsqu'on ne prétend honorer qu'une créature dépendante, soumise au vrai Dieu, qui tient tout de lui, qui ne peut rien que par lui, quels que soient les signes extérieurs par lesquels on le témoigne, ce n'est plus ni *culte suprême*, ni *adoration*, ni par conséquent *idolâtrie*; le dôuner pour tel, c'est abuser malicieusement des termes pour tromper les ignorants. *Voy.* CULTE.

BERGIER.

PAGI (Antoine) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce franciscain, né à Rogne en Provence, en 1695, répondit aux centuries de Magdebourg en reprenant année par année les annales de Baronius, dans un ouvrage qu'il mit trente années à faire et qui est un appendice de celui de Baronius. Cet ouvrage parut à Genève en 1727, 4 vol. in-fol.

LE NOIR.

PAGI (François) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Neveu du précédent et franciscain également, né a Lambesc en 1654 et mort à Gand en 1721, aida son oncle dans sa critique des *Annales* de Baronius et composa lui-même une *Histoire des Papes*, en 4 vol. in-4°. LE NOIR.

PAIN. Ce mot dans l'Ecriture sainte signifie souvent toute autre espèce d'aliment comme l'*eau* désigne toute sorte de boisson. Isaïe, c, 3, ℣ 1, dit que Dieu ôtera aux Juifs toute la force du *pain* et de l'eau, c'est-à-dire qu'il les punira par la disette d'aliments. On retrouve la même expression, c. 33, ℣ 6. En français nous nous en servons dans le même sens : donner du pain à quelqu'un, c'est lui fournir les moyens de subsister.

Ainsi lorsqu'il est dit qu'Abraham, en renvoyant Agar et Ismaël, leur donna du *pain* et un vase d'eau *Gen.*, c. 21, ℣ 14, cela peut très-bien signifier qu'il pourvut à leur subsistance; sans cela on ne peut pas concevoir comment ils auraient vécu dans un désert. De même dans l'Evangile Jésus-Christ dit, *Joan.*, c. 6, ℣ 48 : « Je » suis le *pain* de vie; ℣ 52, le *pain* » que je donnerai pour la vie du » monde sera ma propre chair. » *Pain* signifie nourriture. Lorsque nous demandons à Dieu *notre pain quotidien*, nous entendons par là tout ce qui est nécessaire à la vie.

Dans les parties de l'Orient où le bois est très-rare, le peuple est souvent obligé de faire sécher au soleil la fiente des animaux, de la brûler pour cuire ses aliments, et de faire cuire le *pain* sous cette cendre. Dieu, pour faire comprendre aux Juifs qu'ils seront réduits à cette triste extrémité, ordonne au prophète Ezéchiel de cuire ainsi son *pain*, et de le manger en présence du peuple, c. 4, ℣ 13. Un de nos philosophes incrédules, aussi ordurier que malicieux, a osé soutenir que Dieu avait ordonné à Ezéchiel de manger son pain couvert de fiente d'animaux. Telle est la sagesse de la décence de nos professeurs d'incrédulité.

BERGIER.

PAIN AZYME ou PAIN A CHANTER. *Voy.* AZYME.

PAIN BÉNIT, *pain* que l'on bénit tous les dimanches à la messe paroissiale, et qui se distribue ensuite aux fidèles ; les Grecs le nomment *eulogie*, bénédiction ou chose bénite.

Dans les premiers siècles de l'Eglise, tous ceux qui assistaient à la célébration du saint sacrifice participaient à la communion; mais lorsque la pureté des mœurs et la piété eurent diminué parmi les chrétiens, on restreignit la communion sacramentelle à ceux qui s'y étaient préparés, et pour conserver la mémoire de l'ancienne communion qui était pour tous, on se contenta de distribuer à tous les assistants un *pain* ordinaire bénit par une prière.

L'objet de cette cérémonie est donc le même que celui de la communion, qui est de nous rappeler que nous sommes tous enfants d'un même père et membres d'une même famille, assis à la même table, nourris par les bienfaits d'une même Providence, appelés à posséder un même héritage, frères par conséquent, et obligés à nous aimer les uns les autres. Cette leçon ne fut jamais plus

nécessaire que dans un temps où le luxe a mis une énorme disproportion entre les hommes. « Nous sommes » tous, dit saint Paul, un même *pain* » et un même corps, nous qui parti- » cipons à la même nourriture. » I. *Cor.*, c. 10, ỳ 17.

Pour exprimer cette union, nous voyons qu'au quatrième siècle les chrétiens s'envoyaient mutuellement des *eulogies* ou du *pain bénit*; saint Grégoire de Nazianze, saint Augustin, saint Paulin et plusieurs conciles en ont parlé. Les évêques s'envoyaient même quelquefois l'eucharistie en signe d'union et de fraternité, et la nommaient *eulogie*; mais le concile de Laodicée, tenu vers le milieu du quatrième siècle, défendit cet usage et ordonna d'envoyer seulement du *pain bénit*.

Lorsque les Grecs ont coupé un morceau de *pain* pour le consacrer, ils divisent le reste de ce *pain* en petits morceaux, le distribuent à ceux qui n'ont pas communié et en envoient aux absents; c'est ce qu'ils appellent *eulogie*; cet usage est très-ancien parmi eux.

On a aussi nommé *pain bénit* ou *eulogie* les gâteaux ou les autres espèces de mets que l'on faisait bénir à l'Eglise. Non-seulement les évêques et les prêtres, mais encore les ermites faisaient cette bénédiction. Enfin, l'on a donné le même nom à tous les présents que l'on se faisait en signe d'amitié.

L'usage du *pain bénit* aux messes paroissiales fut expressément recommandé au neuvième siècle dans l'Eglise latine, par le pape Léon IV, par un concile de Nantes et par plusieurs évêques, et ils ordonnent aux fidèles de le recevoir avec le plus grand respect. Le Brun, *Explic. des cérém. de la messe*,, t. II, p. 288.

Dans les paroisses de la campagne, l'offrande du *pain bénit* se fait sans appareil et sans dépense superflue; c'est ordinairement une mère de famille qui fait cette offrande, et souvent elle communie, afin de joindre ensemble le symbole et la réalité. Dans les villes, où le luxe et l'orgueil ont tout perverti, le *pain bénit* entraîne quelquefois une dépense considérable pour ceux qui l'offrent, parce que l'appareil de la cérémonie est ordinairement proportionné à leur coudition et à leur fortune; chacun se pique d'enchérir sur ses égaux. Quelques-uns de nos censeurs modernes sont partis de là pour déclamer contre cet usage; ils en ont calculé la dépense pour tout le royaume, et il ne leur en a rien coûté pour enfler le résultat; ils ont conclu qu'il vaudrait beaucoup mieux employer à soulager les pauvres cette dépense superflue, et qui, selon leur opinion, ne sert à rien.

Nous n'avons garde d'approuver aucune espèce de luxe, surtout dans les pratiques de religion; nous convenons qu'il serait à souhaiter qu'on l'évitât dans une cérémonie qui est destinée à nous faire souvenir que tous les fidèles sont nos frères, par conséquent nos égaux devant Dieu; que quand l'offrande du *pain bénit* est accompagnée d'un cortége fastueux, il en résulte souvent de l'indécence. Mais ce n'est pas à l'Eglise qu'il faut s'en prendre, puisqu'elle a défendu plusieurs fois, dans ses conciles, toute espèce d'éclat et de bruit capable de troubler l'office divin et de détourner l'attention des fidèles. *Voy.* Thiers, *Traité des Superstit.*, t. 2, l. 4, c. 10.

Ainsi nous supplions les censeurs de tous les usages religieux de faire à ce sujet quelques réflexions : 1° en blâmant l'abus d'un usage quelconque, il ne faut pas confondre l'un avec l'autre, ni conclure à tout supprimer; c'est la manie des ignorants, parce qu'il est beaucoup plus aisé de retrancher que de réformer. Que l'on bannisse le luxe et la dépense superflue du *pain bénit*, cela sera très-bien; mais il faut laisser subsister cette offrande, parce qu'elle nous donne une leçon très-bonne et très-nécessaire. En général c'est une mauvaise méthode que de calculer combien coûte une instruction ou un acte de vertu. 2° Ce ne sont point les pasteurs de l'Eglise qui ont suggéré, commandé ou conseillé ce luxe, c'est la vanité des particuliers qui l'a introduit, comme elle a fait dans les pompes funèbres, dont le but est de nous montrer la

vanité des choses de ce monde, et de nous humilier ; il y a de l'injustice à mettre cet abus sur le compte des pasteurs. 3° Le motif de faire l'aumône est très-louable, mais c'est un masque dont l'irréligion se sert souvent pour se déguiser ; ceux qui ne donnent rien à Dieu ne sont pas ordinairement mieux disposés à donner aux hommes. 4° En blâmant le luxe religieux, il ne faut pas oublier de censurer avec encore plus de force le luxe voluptueux, qui est cent fois plus criminel et plus meurtrier pour les pauvres. Quand on dépense beaucoup pour les spectacles, pour le jeu, pour les modes, pour alimenter les talents frivoles, etc., comment trouverait-on de quoi soulager les malheureux ? 5° Puisque l'économie est le motif qui fait déclamer nos adversaires, ils doivent faire attention que les dépenses du culte religieux ne sont pas perdues pour l'État, plusieurs personnes en profitent; c'est une consommation qui est aussi utile politiquement que toutes les autres.

BERGIER.

PAIN CONJURÉ. *Voy.* ÉPREUVES SUPERSTITIEUSES.

PAINS (multiplication des). Nous lisons, *Matt.*, c. 14, ℣ 17, que Jésus-Christ rassasia dans le désert cinq mille hommes avec cinq *pains* et deux poissons, et que l'on recueillit douze corbeilles des restes : ces *pains*, n'étaient pas gros, puisqu'ils étaient portés par un enfant, *Joan.*, c. 6, 9. Dans un autre endroit, il est dit, ℣ *Matt.*, c. 15, ℣ 34, qu'il répéta le même miracle, en nourrissant avec sept *pains* et quelques poissons quatre mille hommes, sans compter les femmes et les enfants, et que l'on remplit des restes sept paniers. Ce prodige fit tant d'impression sur cette multitude d'hommes, qu'ils s'écrièrent que Jésus était véritablement le Messie, et qu'ils furent près de le proclamer roi. *Joan.*, c. 6, ℣ 14 et 15.

Pour diminuer l'éclat de ce prodige, les incrédules ont dit que c'était le même événement répété deux fois; mais la narration des évangélistes atteste le contraire, puisque les circonstances sont différentes. Ils ont ajouté que sans doute Jésus avait envoyé ses disciples à la quête dans les environs, qu'ils étaient revenus avec des vivres; que Jésus les fit distribuer, et qu'il n'y a rien là de miraculeux. Mais quand vingt disciples seraient revenus chargés de vivres, auraient-ils pu en rapporter assez pour rassasier quatre ou cinq mille hommes, sans compter les femmes et les enfants ? L'Evangile prévient encore ce soupçon, en disant que les disciples de Jésus lui représentèrent qu'il était impossible de trouver assez de vivres pour rassasier toute cette multitude, dont une grande partie n'avait pas mangé depuis trois jours. Enfin, dans l'impossibilité de contester ces deux miracles, nos sages critiques ont dit qu'il eût été mieux d'empêcher ce grand nombre d'hommes d'avoir faim, ou de les convertir tous sans miracle. Ils n'ont pas vu qu'en disputant contre deux miracles, ils y en substituaient deux autres ; mais le premier n'aurait pas été aussi éclatant ni aussi sensible que la *multiplication des pains*, et le second aurait été absurde. Dieu ne convertit point les hommes sans raison et par un enthousiasme subit, mais par des réflexions, par des motifs, par des preuves sensibles et palpables.

BERGIER.

PAINS DE PROPOSITION ou D'OFFRANDE. Ce sont les *pains* que l'on offrait à Dieu tous les samedis dans le tabernacle et ensuite dans le temple de Jérusalem. Il devait y en avoir douze, selon le nombre des tribus au nom desquelles ils étaient offerts; on les posait sur une table couverte de lames d'or et revêtue de divers ornements, uniquement destinée à cet usage, et placée vis-à-vis l'arche d'alliance qui était censée être le trône de Dieu. C'étaient des *pains* sans levain; on devait les renouveler chaque jour du sabbat, et il n'était permis qu'aux prêtres d'en manger, *Exod.*, c. 25, ℣ 23, 30, etc. Cependant Jésus-Christ, *Matth.*, c. 12, ℣ 14, fait remarquer que David et ses gens en mangèrent dans un cas de nécessité,

et que ce ne fut pas un crime de leur part, I. *Reg.*, c. 21, ℣ 6.

Quelques interprètes disent que ces *pains* sont appelés en hébreu *les pains des faces*, et c'est ainsi que Aquila et Onkélos ont traduit ; ils auraient mieux rendu la force de l'hébreu en traduisant par *les pains* ; *des présents; face* et *présence* sont la même chose ; nous nommons une offrande *un présent*, parce qu'*offrir* et *présenter* sont synonymes. La Vulgate, en traduisant *panes propositionis*, n'a rien dit de plus que *panes oblationis*. Cette offrande était un aveu solennel que faisaient les Israélites d'être redevables à Dieu de leur nourriture, de leur subsistance, dont le *pain* est le symbole et la partie principale. Il n'est pas nécessaire de supposer, comme font plusieurs commentateurs, que Dieu, voulant être censé monarque des Israélites, exigeait que son temple fût meublé comme un palais, qu'il y eût toujours une table servie, etc. Il était juste que les Israélites lui présentassent un tribut de reconnaissance, et cela suffit.

La coutume subsiste encore, dans quelques paroisses de la campagne, d'offrir de petits *pains* le dimanche qui suit l'enterrement d'un mort ; chaque proche parent porte le sien ; cet usage semble faire allusion à la leçon que Tobie donnait à son fils, c. 4, ℣ 18 : « Placez votre *pain* et » votre vin sur la sépulture du juste. » C'était donc une aumône faite à l'intention du défunt. *Voyez* OFFRANDE.

BERGIER.

PAIX. Ce terme, dans l'Ecriture sainte, a un sens très-étendu ; il signifie non-seulement le repos, la tranquillité, la concorde, mais toute espèce de prospérité et de bonheur. La manière ordinaire de saluer chez les Hébreux était de dire : *La paix soit avec vous* ; Jésus-Christ saluait ainsi ses disciples, et les apôtres se servent encore de cette formule dans leurs lettres. David pour exprimer la félicité d'un bon gouvernement, dit que la justice et la *paix* se sont embrassées, *Ps.* 84, ℣ 11, Mourir en *paix*, c'est mourir avec la tranquillité d'une bonne conscience et avec la consolation que donne l'espérance d'un bonheur éternel.

C'est dans ce dernier sens qu'il est employé le plus souvent dans le nouveau. Testament. Le Messie avait été annoncé sous le nom de *Prince de la paix* ; son Evangile est appelé l'*Evangile de la paix*, non-seulement parce qu'il apprend aux hommes à vivre en *paix* les uns avec les autres, en exerçant mutuellement la justice et la charité, mais parce qu'il nous enseigne le moyen de conserver la tranquillité de notre âme par le calme de nos passions. Saint Paul dit que Jésus-Christ, en mourant pour les hommes, a *pacifié* par le sang de sa croix tout ce qui est dans le ciel et sur la terre, *Coloss.*, c. 1, ℣ 10, parce qu'il a mérité et obtenu le pardon de nos péchés, et nous a réconciliés avec la justice divine. Il faut donc se défier de tout système qui suppose que, malgré la rédemption, la guerre règne toujours entre le ciel et la terre.

BERGIER.

PAIX ou BAISER DE PAIX. Saint Pierre et saint Paul finissent leurs lettres en disant aux fidèles : « Saluez-vous les uns les autres par un saint baiser. » Dès l'origine de l'Eglise la coutume s'introduisit parmi les chrétiens, dans leurs assemblées, de se donner le *baiser de paix*, symbole de concorde et de charité mutuelle. Saint Justin, dans sa *deuxième Apologie*, n. 65 ; Tertullien, *de Orat.*, c. 14 ; Saint Cyrille de Jérusalem, *Catech. myst.* 5, et les Pères des siècles suivants en parlent ; il en est fait mention dans le concile de Laodicée, dans les *Constitutions apostoliques*, et dans toutes les anciennes liturgies. Les païens prirent de là un prétexte pour calomnier les chrétiens, et leur firent un crime de cette marque d'amitié fraternelle.

Jésus-Christ avait dit : « Si votre » frère a quelque chose contre vous, » laissez là votre oblation devant l'autel, et allez auparavant vous réconcilier avec votre frère, » *Matt.*, c. 5, ℣ 24. Les fidèles conclurent avec raison, qu'une disposition né-

cessaire pour participer aux saints mystères, était d'avoir la paix entre eux, de renoncer à tout sentiment de haine et de jalousie, de se témoigner mutuellement une sincère amitié, puisque la communion même est un symbole d'union et de bienveillance.

Conséquemment dans l'Eglise d'Orient, le *baiser de paix* se donnait avant l'oblation, et après avoir congédié les catéchumènes ; cet usage fut même suivi dans les Gaules et en Espagne ; mais dans l'Eglise de Rome, il paraît que la coutume a été constante de faire cette cérémonie immédiatement avant la communion. Le pape Innocent I[er] fit comprendre à un évêque d'Espagne que cet usage était le plus convenable, et il s'est établi dans toute l'Eglise latine, à mesure que la liturgie romaine y a été adoptée.

La manière de donner la *paix* n'a point varié non plus dans l'Eglise de Rome ; le célébrant baise l'autel et embrasse le diacre en lui disant : *Pax tibi, frater, et Ecclesiæ sanctæ Dei*; le diacre fait de même au sous-diacre, et lui dit : *Pax tecum* ; celui-ci donne la *paix* au reste du clergé. Depuis le douzième siècle jusqu'au seizième, il était d'usage dans plusieurs églises de France que le célébrant brisât l'hostie avant d'embrasser le diacre ; depuis ce temps-là il a paru plus convenable d'en revenir à l'ancienne coutume de baiser l'autel qui est le siége du corps de Jésus-Christ. Ce n'est aussi qu'à la fin du quinzième siècle que l'on a substitué un instrument de *paix*, la patène, une image ou une relique qui est baisée d'abord par le prêtre, ensuite par ses assistants et par le clergé ; on ne la présente point aux personnes d'une haute dignité, de peur de donner lieu à quelques contestations sur la préséance, comme cela est arrivé plus d'une fois.

Avant de donner la *paix*, le prêtre adresse à Dieu une prière, par laquelle il le supplie de maintenir l'union entre les membres de son Eglise, et d'y réunir ceux qui ont eu le malheur de s'en séparer. La manière ordinaire dont Jésus-Christ saluait ses disciples, était de leur dire : *La paix* soit avec vous : *Pax vobis* ; c'était la formule usitée parmi les Hébreux : or nous voyons par plusieurs passages de l'ancien Testament, que la *paix* signifiait non-seulement l'union et la concorde, mais la prospérité et le bonheur. Pour saluer quelqu'un, les Grecs lui disaient : χαιρε, soyez gai et content ; les Latins : *Salve*, *vale*, *ave*, portez-vous bien. Le mot *adieu*, que le christianisme a introduit parmi nous, signifie soyez avec Dieu, mais ordinairement on le prononce sans savoir ce qu'il exprime, ou sans y faire attention.

BERGIER.

PAJONISTES, sectateurs de Claude Pajon, ministre calviniste d'Orléans, mort en 1685 ; il avait professé la théologie à Saumur. Quoiqu'il protestât qu'il était soumis aux décisions du synode de Dordrecht, il penchait cependant beaucoup du côté des arminiens, et on l'accuse de s'être approché des opinions des pélagiens. Il enseignait que le péché originel avait beaucoup plus influé sur l'entendement de l'homme que sur la volonté, qu'il restait à celle-ci suffisamment de force pour embrasser la vérité dès qu'elle lui était connue, et se porter au bien sans qu'il fût besoin d'une opération immédiate du Saint-Esprit. Telle est, du moins, la doctrine que ses adversaires lui ont attribuée, mais qu'il savait envelopper sous des expressions captieuses.

Cette doctrine fut encore soutenue et répandue après sa mort par Isaac Papin, son neveu, et violemment attaquée par Jurieu, qui parvint à la faire condamner dans le synode wallon, en 1687, et à la Haye en 1688. Mosheim convient qu'il est difficile de découvrir, dans toute cette dispute, quels étaient les vrais sentiments de Pajon, et que son adversaire y mit beaucoup d'animosité. Papin, dégoûté du calvinisme par les contradictions qu'il y remarquait et par les vexations qu'il y éprouvait, rentra dans le sein de l'Église catholique, et écrivit avec succès contre les protestants. Son traité sur leur prétendue tolérance est très-connu.

BERGIER.

PALAMITES. *Voyez* Hésichastes.

PALESTINE. *Voyez* Terre-promise.

PALINGÉNÉSIE, renaissance. Ce mot est devenu célèbre parmi les philosophes modernes, depuis la publication de l'ouvrage de M. Bonnet, intitulé *Palingénésie philosophique*. Cet auteur, savant physicien, bon observateur, et qui fait profession de respecter beaucoup la religion, pense que Dieu a créé l'univers de manière que tous les êtres peuvent recevoir une nouvelle naissance dans un état futur, et s'y perfectionner assez pour que ceux qui nous paraissent les plus imparfaits, y reçoivent un accroissement de facultés qui les égale à ceux d'une espèce supérieure ; qu'ainsi une pierre peut y devenir un végétal, une plante être changée en animal, celui-ci être transformé en homme, et l'homme parvenir à une perfection fort supérieure à celle qu'il possède aujourd'hui. Au reste, l'auteur de ce système ne le propose que comme une conjecture probable.

Pour l'établir, il suppose 1° que tout corps organisé, soit végétal, soit animal, vient d'un germe préexistant ; que ce germe est un tout déjà organisé, qu'il est indestructible et impérissable, à moins que Dieu ne l'anéantisse ; que tous les germes ont été produits au commencement du monde par le Créateur.

2° En conséquence de l'analogie qu'il y a entre la structure, les facultés, les opérations des animaux et celles de l'homme, il lui paraît probable que les premiers ont, aussi bien que l'homme, une âme immatérielle et immortelle. Comme il y a aussi beaucoup d'analogie entre la fabrique, l'organisation, la vie des plantes et celle de certains animaux, il conclut qu'il en faut raisonner de même. Si on lui demande ce que deviennent ces âmes après la mort des animaux et après la destruction des plantes, il semble penser qu'elles demeurent unies aux germes qui ne périssent point.

3° Il trouve encore probable qu'avant la création rapportée par Moïse, l'univers existait déjà, que cette prétendue création n'a été qu'une grande révolution ou un grand changement que notre globe subissait pour lors, puisqu'il est prédit dans le nouveau Testament, qu'il y doit arriver encore une entière destruction par le feu ; II *Petr.*, c. 3, ℣ 10. Il prétend prouver cette conjecture par la manière dont Moïse raconte la création ; cet historien suppose qu'elle a été successive, au lieu que, suivant les lois de la physique, les mouvements des globes célestes tiennent tellement les uns aux autres, qu'il faut que le tout ait été formé et arrangé d'un seul jet et au même instant.

4° Il conclut que l'univers n'a pas été fait principalement pour l'homme, puisque la terre n'est qu'un atome de matière en comparaison des autres globes qui roulent dans l'immensité de l'espace, et qui sont autant d'autres mondes ; que d'ailleurs l'homme connaît très-peu de chose dans cette énorme machine ; il pense donc qu'elle a été faite pour exciter l'admiration, et procurer le bonheur des intelligences qui la connaissent infiniment mieux que nous, et à la perfection desquelles l'homme parviendra peut-être dans l'état futur. Conséquemment l'auteur fait au hasard plusieurs conjectures sur ce que feront les animaux dans ce nouvel état.

5° Il fonde cet amas de suppositions sur le principe de Leibnitz, que Dieu ne fait rien sans une raison suffisante ; que sa volonté seule n'est point cette raison, et qu'il lui faut un motif ; que cette volonté divine tend essentiellement au bien *et au plus grand bien* ; qu'ainsi l'univers est la somme de toutes les perfections réunies et le représentatif de la perfection souveraine.

Nous ne savons pas si nous avons bien saisi l'ensemble d'un système aussi compliqué, et dont les parties sont éparses dans deux volumes; mais plus nous l'examinons, plus il nous paraît que l'auteur, quoique bon logicien, n'a pas raisonné conséquemment, et qu'il est peu d'accord avec lui-même.

En premier lieu, il semble n'avoir pas compris que son système fondamental est l'*optimisme* ; or à cet ar-

ticle nous avons fait voir que l'on ne peut pas supposer dans les ouvrages du Créateur un *optimum*; un degré de perfection au delà duquel Dieu ne peut rien faire de mieux; il s'ensuivrait que la puissance de Dieu n'est pas infinie, qu'il n'est ni libre ni indépendant, qu'il agit hors de lui-même par nécessité de nature, et qu'il produit nécessairement dans ses ouvrages l'infini actuel : autant de suppositions fausses et absurdes. L'auteur de la *Palingénésie* aurait dû le comprendre mieux qu'un autre, puisqu'il enseigne que chaque espèce de créatures est susceptible de devenir plus parfaite dans un état futur. Si elle peut recevoir plus de perfection, Dieu peut donc la lui donner, et il peut en accorder à l'infini, puisque sa puissance n'a point de bornes. S'il daignait rendre chaque espèce de créatures plus parfaite, cela ne contribuerait-il en rien à la perfection du tout ou de l'univers? Il est donc faux que l'univers actuel soit un *optimum*, au delà duquel Dieu ne peut rien faire de mieux. Nous avons encore prouvé que le prétendu principe de *la raison suffisante* n'est qu'une équivoque, puisque l'on confond ce qui suffit réellement à Dieu avec ce qui nous paraît lui suffire : comme si la borne de nos connaissances était le terme de la puissance et de la sagesse de Dieu.

En second lieu, personne n'a mieux démontré que notre auteur l'imperfection de nos connaissances naturelles, combien peu de choses nous savons touchant la nature, les facultés, les relations des différents êtres, à plus forte raison touchant l'ordre et le mécanisme général de l'univers. « Il serait, dit-il, de la plus » grande absurdité, qu'un être aussi » borné et aussi chétif que moi osât » prononcer sur ce que la puissance » absolue peut ou ne peut pas. » Et par une contradiction choquante, personne n'a poussé plus loin que lui la licence des conjectures sur ce que Dieu peut ou ne peut pas faire.

En troisième lieu, il ne veut pas qu'en fait de systèmes philosophiques, l'on mêle la religion avec ce qui n'est pas elle; que l'on tire des objections ni des preuves de la révélation. Cependant il en fait usage lui-même, pour nous faire souvenir que notre monde doit éprouver une révolution et un changement total par le feu; il prétend expliquer Moïse. S'il n'avait pas été instruit par la révélation, aurait-il acquis par la philosophie une croyance aussi ferme de la création et des conséquences qui s'ensuivent, pendant qu'aucun des anciens philosophes n'a voulu l'admettre? Il dit que ce qui est vrai en philosophie est nécessairement vrai en théologie; donc, au contraire, ce qui est évidemment faux en théologie ne peut être ni vrai ni probable en bonne philosophie. Or nous soutenons que, par son système, il donne atteinte à plusieurs vérités révélées, qu'il ne rend point le sens des paroles qu'il cite de saint Pierre, et qu'il s'expose à de funestes conséquences.

1° Moïse dit qu'au commencement Dieu créa le ciel et la terre, le soleil, la lune et les étoiles; donc Dieu donna l'existence non-seulement à notre globe, mais à tous ceux qui roulent dans l'étendue des cieux; donc il ne leur donna pas seulement un nouvel état, mais un commencement d'existence absolue. L'entendre autrement, c'est vouloir nous enlever une des leçons les plus essentielles de la révélation, qui nous ont appris que le monde n'est pas éternel. *Voyez* Création. Ce qu'ajoute l'auteur sur la haute antiquité de la terre prouvée par sa constitution intérieure, par son refroidissement, par les corps étrangers qu'elle renferme, etc., a été réfuté par des physiciens très-habiles (1). *Voyez* Genèse.

2° Pour créer l'homme, Dieu dit : *Faisons-le à notre image et ressemblance*. Cela signifie t-il que l'homme existait déjà auparavant dans l'état d'animalité, et que Dieu, en le perfectionnant, l'a élevé à l'état d'intelligence? Si l'animal peut devenir un homme dans un état prétendu futur, il y a lieu de douter si nous n'avons pas été des animaux dans un état an-

(1) La géologie moderne, dont Bergier n'avait pas l'idée, établit par des faits cette haute antiquité de la terre.

Le Noir.

térieur du monde; doute injurieux à Dieu et à la nature humaine. L'Ecriture sainte, loin d'enseigner nulle part que les brutes ont comme nous une âme immatérielle, semble plutôt insinuer qu'il n'y a rien en elles que de la matière. Nos philosophes incrédules ont blâmé Moïse d'avoir dit que le sang tient lieu d'âme aux animaux, *Levit.*, cap. 17, ℣ 14 (1); mais ce passage peut avoir un autre sens. *Voy.* Ame. Quand il serait prouvé que leur âme est un esprit, il ne s'ensuivrait encore rien. De même que Dieu a pu créer des matières hétérogènes ou de différente nature, il a pu créer aussi des esprits de différente espèce, dont l'un ne peut jamais devenir l'autre, dont les uns sont destinés à l'immortalité, les autres seulement à une existence passagère. Prétendre que, s'il a créé des âmes pour les brutes, il ne peut pas les anéantir, parce qu'il n'y a point de raison suffisante, c'est répéter toujours le même sophisme. Supposer que nous ne sommes différents des brutes que par l'organisation, c'est donner gain de cause aux matérialistes.

3° Il sied mal à un philosophe qui fait profession de respecter la révélation, et qui en a donné de bonnes preuves, de soutenir que l'histoire de la création ne peut pas être vraie dans le sens littéral. Quoique Newton ait dit que les mouvements des globes célestes sont tellement engrenés et dépendants les uns des autres, qu'il faut que le tout ait été fait et arrangé d'un seul jet, que prouve ce jugement? Que ce grand physicien ne comprenait pas comment Dieu a pu faire et arranger le tout successivement. Mais Dieu, doué du pouvoir créateur, n'est-il pas assez puissant pour faire ce qu'un philosophe ne comprend pas? A la vérité, le dessein de Moïse n'était pas de nous enseigner l'astronomie; mais il ne suit pas de là que les astronomes ont droit de forger, sur de simples conjectures, un système contraire à ce qu'il dit. D'autres philosophes, pour la commodité de leurs hypothèses, ont supposé que les jours de la création ne sont pas seulement un espace de vingt-quatre heures, mais des intervalles de temps indéterminés et peut-être fort longs : ainsi nos savants dans leurs disputes se jouent de l'Ecriture sainte (1).

4° Le texte de saint Pierre, *Epist. II*, c. 3, ℣ 12, porte : « Nous attendons » l'arrivée du jour du Seigneur dans » lequel les cieux seront détruits par » les flammes, et les éléments dis» sous par l'ardeur du feu; mais » nous attendons aussi, *suivant ses* » *promesses*, de nouveaux cieux et » une nouvelle terre, *dans lesquels* » *habite la justice*. » Ce n'est certainement pas là une *palingénésie* ou un renouvellement de notre globe, mais une entière destruction du monde. Les nouveaux cieux et la nouvelle terre sont le séjour du bonheur éternel, et non une seconde vie temporelle; ils existent déjà, puisque l'apôtre dit que la *justice y habite*, et non qu'elle y habitera. D'ailleurs *les promesses de Dieu* n'ont jamais eu pour objet une nouvelle vie sur la terre, comme l'avaient imaginé les millénaires, mais une vie éternelle dans le ciel. On dirait que notre auteur a voulu copier la mythologie des Indiens, touchant les quatre périodes ou les quatre âges du monde que les brahmes ont rêvés. La foi chrétienne nous enseigne qu'après la mort les justes et les méchants iront *incontinent*, les uns jouir du bonheur du ciel, les autres souffrir les peines de l'enfer; ainsi l'Eglise l'a décidé contre les Grecs et les Arméniens : ni les hommes ni les animaux ne sont donc point réservés à un nouveau période de vie terrestre, pour s'y perfectionner et y changer de nature. Ce système de la *palingénésie* ressemble un

(1) Voici le texte : « Anima enim omnis in sanguine est : unde dixi filiis Israel : Sanguinem universæ carnis non comedetis quia anima carnis in sanguine est. Le mot *anima*, en cet endroit, paraît signifier *vie*.

Le Noir.

(1) Ce n'est pas se jouer de l'Écriture sainte, que de travailler à la mettre en harmonie avec les certitudes scientifiques auxquelles conduit le progrès; c'est au contraire la soutenir, la respecter, la comprendre et faire comprendre aux autres de mieux en mieux.

Le Noir.

peu trop à celui de la métempsycose ou de la transmigration des âmes, que soutenaient les anciens philosophes, et que nous réfuterons en son lieu.

5° Nous avons encore à reprocher à notre philosophe d'avoir dit que l'univers n'a pas été fait principalement pour l'homme, mais pour des intelligences d'un ordre très-supérieur. L'Ecriture sainte nous paraît enseigner le contraire. Le Psalmiste, parlant de l'homme, dit au Seigneur, *Psal.* 8, ℣ 6 : « Vous l'avez fait très-» peu inférieur aux anges ; vous » l'avez environné de gloire et d'hon-» neur ; vous l'avez établi sur les ou-» vrages de vos mains, vous avez mis » le *tout* sous ses pieds, » ou en son pouvoir. Saint Paul enchérit encore en citant ces mêmes paroles, *Hebr.*, c. 1, ℣ 14. « Les anges, dit-il, ne » sont-ils pas tous des esprits admi-» nistrateurs, envoyés pour servir » ceux qui auront le salut pour héri-» tage ? » c. 2, ℣ 5. Dieu n'a point soumis aux anges le monde futur dont nous parlons, au lieu qu'un auteur sacré dit de l'homme : « *Vous » l'avez fait très-peu inférieur aux an-» ges*, etc. » A la vérité, saint Paul applique ces paroles à Jésus-Christ ; mais il ajoute, ℣ 11 : « Celui qui » sanctifie et ceux qui sont sanctifiés » sont de même nature ; c'est pour » cela qu'il ne rougit point de les ap-» peler ses frères..... Or, il n'a point » pris la nature des anges, mais celle » des descendants d'Abraham. » Qu'aurait pensé l'apôtre d'un système, qui, loin de nous rapprocher des anges, les suppose placés à une distance infinie (1) au-dessus de l'homme, et qui entreprend d'assimiler à celui-ci les animaux et les plantes ?

6° Il ne sert à rien d'exténuer à l'excès nos connaissances touchant la fabrique et la marche physique du monde, dès que nous en avons assez pour admirer, remercier et bénir le Créateur. Des lumières plus étendues n'ont abouti souvent qu'à rendre les philosophes orgueilleux, ingrats et incrédules. Un écrivain sacré a tenu un langage tout différent de celui de notre auteur. « Dieu, dit-il, a donné » à nos premiers parents l'intelligence » de l'esprit et la sensibilité du cœur ; » il leur a montré les biens et les » maux ; il a eu l'œil sur eux ; il leur » a fait voir la grandeur et la beauté » de ses ouvrages, afin qu'ils bénis-» sent son saint nom, qu'ils le glo-» rifiassent de ses merveilles, et qu'ils » fussent attentifs à les publier ; il a » daigné les enseigner, et leur a donné » une loi vivante ; il a fait avec eux » une alliance éternelle ; il leur a fait » connaître sa justice et ses juge-» ments, etc. » *Eccli.*, c. 17, ℣ 6. Ce sage auteur ne fait pas consister la science de l'homme à concevoir le mécanisme du monde physique, mais à respecter l'ordre du monde moral, ordre tout autrement important que le premier.

Fonder un système sur la multitude des mondes répandus dans l'immensité de l'espace, c'est bâtir en l'air et toujours pécher par inconséquence. D'un côté, nous ne savons rien ou presque rien sur la construction de l'univers ; de l'autre, nous savons que les globes célestes sont autant de mondes peuplés d'habitants meilleurs que nous sans doute ; du moins nous ne risquons rien de le supposer, en attendant qu'il nous en vienne des nouvelles. De tout cela nous concluons que l'hypothèse de la *Palingénésie* ne peut servir qu'à diminuer notre reconnaissance envers Dieu, à nous faire douter de sa providence particulière à l'égard de l'homme, et à favoriser les rêves des incrédules (1).

BERGIER.

PALÆOTHERIUM (*Théol. mixt. scien. palæont.*) — C'est un animal

(1) *Infinie*, non. Ce mot ne convient qu'à Dieu et signifie, chez lui, la perfection absolue ou la possession de tout ce qui n'a rien de contradictoire avec l'essence des choses. Quant aux anges et aux autres créatures, par rapport à l'homme, ce n'est jamais que du plus ou du moins.

LE NOIR.

(1) Nous sommes bien loin de soutenir la Palingénésie de Charles Bonnet ; mais nous ne comprenons pas bien la liaison d'idées sur laquelle seraient solidement fondés les reproches que Bergier fait à ce système, au moins ces derniers. Nous voyons au reste avec plaisir que notre théologien croit à la pluralité des mondes habités, et, parmi leurs habitants, à des êtres même meilleurs que l'homme.

LE NOIR.

fossile découvert par Cuvier dans les carrières à plâtre des environs de Paris. Ses os sont mêlés à ceux de l'*anoplotherium*. On en a constaté une douzaine d'espèces, depuis la taille du rhinocéros jusqu'à celle du mouton. Cette bête était trapue et ressemblait assez au tapir. C'était un pachyderme. Ce fossile appartient aux terrains tertiaires.

Le Noir.

PALESTINE (la) (*Théol. mixt. scien. géog.*) — Nous n'avons pu donner à notre dictionnaire assez de développement pour y pouvoir traiter les questions de géographie sacrée ; aussi n'y trouve-t-on point, sauf de rares exceptions, les noms des lieux dont il est question dans l'Ecriture sainte. Mais au moins parmi ces rares exceptions devons-nous faire entrer une vue générale de la *Palestine*, cette terre sacrée qui fut la patrie de Jésus-Christ, et qui est restée son tombeau. Cet article satisfera, d'ailleurs, quoique d'une manière très-concise, à un assez grand nombre de renvois. Nous avons mis en tête de notre Evangile pour la jeunesse une étude préparatoire dont le chapitre 2 intitulé le Pays, n'est autre qu'une description de cette vallée du Jourdain qui vit naître, vivre, prêcher et mourir Jésus de Nazareth. Cette description répond exactement à notre pensée pour l'article présent; contentons-nous de la transcrire.

« le Pays

» Et tous ces événements, aussi merveilleux que dramatiques, mélangés d'humain et de divin, s'accomplissent dans la vallée du Jourdain et sur les monts qui la dominent, pays étrange lui-même au double point de vue historique et géographique.

» La *Palestine*, située à peu près au centre du monde ancien, pays de Chanaan au temps d'Abraham, était, pour l'Arabie, ce que fut la Neustrie pour la Gaule et ce qu'elle est encore aujourd'hui, sous le nom de Normandie, pour la France. Espèce de paradis terrestre, dont la renommée de fertilité était sans égale, elle devint, pour les Hébreux, la Terre-Promise; et ce peuple, arraché à la servitude des Pharaons par Moïse, s'en empara sous la conduite du belliqueux Josué, à peu près comme les Normands, dans notre histoire nationale, se sont emparés de la fertile Neustrie, à laquelle ils ont donné leur nom. La *Palestine* ressemble encore à la Normandie, en ce qu'elle s'étend du nord au sud sur les côtes de la Méditerranée orientale, comme la Normandie s'étend du nord-est au sud-ouest, sur les côtes de l'Océan atlantique.

» Le Jourdain est un beau fleuve, assez large pour avoir de la majesté dans la seconde moitié de son cours, c'est-à-dire dans les lieux que fréquenta le plus Jésus-Christ.

» Après avoir pris sa source, sous le nom de Nahr-Hasbaya, aux flancs du Djebel-Ech-Cheikh, la plus haute des montagnes de l'Anti-Liban, chaîne de mamelons parallèles à ceux du Liban du côté des terres, il descend vers le sud, en franchissant, de temps en temps, des rapides qui en rendent la navigation ou impossible, ou très-difficile dans toute sa longueur.

» En *Palestine*, où il entre non loin de Banias, l'ancienne Césarée de Philippe, qui est sur son autre branche, beaucoup plus petite mais portant le nom arabe de Jourdain, *Arden*, il forme, d'abord, le grand étang de Méroum, ensuite, la délicieuse mer de Génézareth, de Tibériade ou de Galilée, lac important, de cinq à six lieues de longueur, dans le genre de notre beau lac européen de Genève, et va, vingt-cinq lieues plus bas, se perdre dans la mer Morte, ou lac Asphaltite, mer isolée, aux lourdes eaux chargées des dissolutions du sel gemme de la montagne de Sodome, qui l'avoisine (1).

» La vallée du Jourdain, depuis son origine dans les pics méridionaux de l'Anti-Liban jusqu'à sa dépression la plus profonde, qui est

(1) L'eau de la mer Morte contient 25 p. 100 de matières salines, au lieu de 3 p. 100 que contient l'eau des autres mers (1874).

le grand trou du lac Asphaltite, présente une longueur d'environ 240 kilomètres ; et elle est, à partir de la petite mer de Génézareth, c'est-à-dire pendant une longueur d'à peu près trente lieues, la plus basse peut-être qui soit sur le globe relativement au niveau général des eaux. Elle se trouve, vers l'embouchure du Jourdain, à douze cents pieds au-dessous de la surface de la Méditerranée, et, vers l'entrée du Jourdain dans le lac de Génézareth, à deux cent cinquante, en sorte que, s'il s'établissait une communication quelconque de cet océan à la mer Morte, la vallée de Jésus se verrait noyée par deux cent cinquante à douze cents pieds d'eau, et à jamais transformée en une mer intérieure de profondeurs diverses et d'une longueur de 2 à 300 kilomètres (1).

» Sur la gauche de son fleuve, se reforment des hauteurs dont les prolongements sont les déserts de la Pérée et de l'Arabie.

» Sur la droite, s'échelonnent les plateaux de la Galilée, puis ceux de la Samarie, et, plus bas, les soulèvements de la Judée, dont les monts de Bethléem, de Jéricho, de la Quarantaine, de Sion, des Oliviers, font partie.

» Les hauteurs galiléennes dominent de plus de deux mille pieds la vallée du Jourdain, et de mille, environ, la Méditerranée.

» Tout le pays, dont le sous-sol ne se compose que de terrains calcaires, est riche d'accidents, de gorges, de plaines aux végétations vigoureuses, de mamelons verdoyants et de crêtes abruptes.

» Quant à la vallée centrale, grand égout collecteur de beaucoup de torrents, qui sont à sec presque toute l'année, elle est le résultat de brisements géologiques; et ses deux ailes présentent çà et là, entre roches et coteaux, des flaques d'humus d'alluvion que le Jourdain y déposa dans les temps antiques, et qui sont d'une fécondité, d'une opulence de végétation offrant peu d'exemples pareils.

» L'eau des deux petites mers de Méroum et de Tibériade est douce, limpide, fraîche, agréable à boire et poissonneuse. Le lac Asphaltite, qui est la grande mer de la vallée, et dont la pointe nord-ouest baigne les ruines de Gomorrhe, est célèbre par son eau salée, âcre, et assez pesante pour que l'homme, sans être nageur, puisse, avec le moindre mouvement régulier, se maintenir à la surface.

» Plusieurs des végétaux qui poussent sur les bords du Jourdain, sont de ceux qu'on voit dans nos contrées ; on y rencontre des platanes dans le nord, des peupliers dans le sud ; on y trouve aussi, outre les diverses espèces de palmiers qui couvrent les rives délicieuses des lacs, le laurier-rose, parfois en abondance, et d'autres arbres ou arbustes à larges feuilles, propres à l'Orient. Les versants voisins du bas Jourdain possèdent de grands fourrés qu'on dit habités par des lions; cet animal, en tout cas, y serait devenu très-rare.

» L'histoire fait mention d'un pont antique qui traversait le haut Jourdain, au-dessus du lac de Génézareth, *le pont des filles de Jacob*, sur la grande route de la Syrie. On en voit les ruines. Un autre pont existe au-dessous du lac ; mais les Turcs, qui ne détruisent ni n'édifient rien, laissent le temps détruire tout. L'histoire parle encore de trois passages à bacs sur le Jourdain inférieur : l'un vers Beit-Abara, non loin de sa rapide et dangereuse embouchure; un autre à la hauteur de Jéricho, d'une part, et du mont Nébo, de l'autre; et le troisième au grand gué du Jourdain qui est encore très-fréquenté aujourd'hui.

» Des sommets galiléens les vues sont gracieuses, champêtres ou sauvages, et souvent assez étendues pour vous montrer, d'une part, les versants méditerranéens, et, d'autre part, les vallées du fleuve, beaucoup plus profondes.

» Nazareth, ou Nazra, mot qui si-

(1) La dépression de niveau de la mer Morte jointe à sa salure excessive a fait croire à beaucoup de naturalistes qu'elle va se desséchant progressivement, le Jourdain et les torrents ne suffisant pas à réparer les pertes qu'elle fait jusqu'à présent par l'évaporation. Cette mer est bien nommée *mer Morte*, car il ne s'y développe aucun être vivant, et les poissons qu'y jette le Jourdain meurent en y entrant (1874).

gnifie *fleur*, est assise, à l'abri de beaux arbres, sur le flanc d'une de ces montagnes ; et l'on pourrait, en effet, prendre celle-là pour une montagne de fleurs. Bâtie au fond d'un petit cirque calcaire, ouvert au midi, Nazra ressemble, dit l'abbé Michon qui a exploré toutes ces contrées, à un nid d'aigle dans l'anfractuosité d'une roche. De ce nid, si l'on se tourne vers le sud, on voit à droite le Carmel aux longues croupes boisées, en face les monts chauves de la Samarie, à gauche le vert Thabor qui en est à quatre lieues, à ses pieds la riche plaine d'Esdrelon ; et l'on respire un air si pur que sa transparence permet de distinguer de petits détails à des distances où l'œil, dans nos climats, ne voit jamais que des masses.

» Les vues sont belles, aussi, du haut des montagnes dénudées de l'ancienne Samarie. Parmi ces montagnes figurent le Garizim et l'Ebal, de chaque côté de la gorge magnifique, à l'entrée de laquelle on montre encore le puits de Jacob, si célèbre par l'entretien du Sauveur avec la Samaritaine.

» En remontant de Nazareth vers le nord, à une distance presque égale à celle qui la sépare de Jérusalem, sont les confins de Sidon, et, un peu plus bas, ceux de Tyr, limites des voyages de Jésus du côté de Damas et de la Phénicie.

» Entre Jérusalem et la mer Morte, vers le sud, circule la route d'Etham, jadis le Versailles de Salomon, avec cette différence que le Versailles de notre Louis XIV emprunte ses eaux au fleuve de la capitale, tandis que celui de Salomon donnait les siennes à Jérusalem par de longs canaux de construction salomonienne dont les vasques, ou bassins, sont une des curiosités du pays. Sur la route d'Etham est Bethléem ou Éphrata, avec ses coteaux d'oliviers et de vignes, luxuriants quoique abandonnés ; on y arrive après avoir traversé la belle plaine aux anémones, dont les nuances vives, blanches, bleues, rouges, charment l'œil du pèlerin.

» En tournant, de Jérusalem, vers le sud-ouest, on trouve, à une distance de quatre-vingts lieues environ, l'isthme de Suez, appelé à devenir un centre de civilisation par le passage maritime qu'on y creuse aujourd'hui (1) ; puis se présente la terre antique des Pharaons, théâtre de la fuite en Egypte pendant la sainte enfance.

» Les vues des montagnes de Judée n'ont pas la beauté riante et gracieuse de celles de Galilée. Cette partie de la *Palestine* annonce, plus que toute autre, la désolation, et elle fut aussi toujours plus sévère, ce qui aide à expliquer pourquoi on l'appelait le pays des montagnes. Mais les panoramas n'en sont que plus grandioses, plus imposants ; et ils durent être bien admirables aux temps glorieux de Sion. Par exemple, le mont des Oliviers, qui vous étale, à l'orient, tout le bassin du bas Jourdain et de la mer Morte au pied des rochers de Jéricho, et, à l'occident, par-dessus la vallée de Josaphat, l'amphithéâtre de la ville sacrée, aux innombrables coupoles blanches, çà et là jetées autour de l'assise carrée de son temple comme autour d'une tribune qu'on aurait posée sur le rempart escarpé du torrent de Cédron, est un des plus beaux sites de la terre ; et le site de Bethléem, plus riche encore peut-être en dons de la nature, avec ses échappées sur la glace d'argent de la mer Morte, n'est pas moins étonnant dans sa beauté sauvage.

» Et, comme si le Créateur avait voulu rassembler, en miniature, dans cette petite contrée, toutes les grandes merveilles, après qu'il y eut mis les montagnes, les mers, les vallées plantureuses, les roches nues et les fleuves, il y mit aussi les tempêtes.

» Quand le vent d'ouest souffle des hauteurs du Thabor et des autres monts de Galilée, il s'engouffre parfois dans la vallée qu'occupe la mer de Tibériade avec une telle violence, et si brusquement, qu'il forme des trombes dont l'effet sur le lac est effrayant. Quelque temps avant l'arrivée de la rafale, on voit les oiseaux

(1) Ce canal est maintenant en plein exercice, et même protégé par l'Angleterre. (1874).

aquatiques, ibis, pélicans, grands cygnes, goëlettes, fuir par multitudes et disparaître dans les petits promontoires du rivage. De larges bandes noirâtres, dures à l'œil comme des stries, dit l'abbé Michon qui assistait, le 28 décembre 1863, à une de ces tempêtes, semblent sillonner le lac d'un bord à l'autre bord ; puis, de blanches taches d'écume à l'horizon, et la houle comme sur les grandes eaux dans les plus mauvais jours. La mer furieuse s'agite ; elle se brise sur les rocs de ses rives ; et si c'est le soir, la nuit, qui tombe tout à coup en Orient, met le comble à l'horreur. Le fracas devient étourdissant. Les lauriers-roses, dont les pieds se baignent dans les eaux, secouent leurs grosses siliques et semblent vous les jeter avec colère. La rigide chevelure des palmiers flotte aux vents. L'on entend même parfois le bruit de leurs nœuds qui se rompent. Et, si viennent se mettre de la partie le tonnerre, l'éclair, un ciel moitié noir et moitié de feu, comme dans les orages grandioses des tropiques, vous pourrez dire que le lac de Génézareth vous a donné un échantillon des plus sombres scènes de la nature.

» Tel est ce petit pays, rendu par le Christ à jamais le plus intéressant de tous les points de la terre, et auquel ne manque que la force motrice, le travail, pour cesser d'être ce qu'il est devenu, un séjour de désolation et de mort. LE NOIR.

(L'*Evangile pour la jeunesse*, Etude préparatoire II).

PALESTRINA, ou GIOVANNI PIERLUIGI (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce grand compositeur de musique religieuse, le sauveur du nouveau style, naquit à *Palestrina*, l'ancienne Préneste, dans la Camargue romaine, et vécut de 1524 à 1594. Il fut, sous Jules III, *magister puerorum*, puis maître de la chapelle qu'avait fondée ce souverain pontife. Il perdit sa place sous Paul IV, et en tomba malade; il était pauvre et avait quatre enfants. En 1555, il fut retiré de sa malheureuse position étant nommé maître de la chapelle de Saint-Jean de Latran et il garda cette place jusqu'en 1561. Toujours très gêné dans ses affaires, il fut alors élevé à la place un peu plus lucrative de maître de chapelle de Sainte-Marie Majeure, où commença la période brillante de sa vie. C'est là qu'il résolut la question soulevée par le concile de Trente, de la réforme du chant ecclésiastique, en faveur du nouveau style musical de l'Eglise. Toujours pauvre, le Pape le nomma compositeur de la chapelle papale, mais cette place ne lui rapportait encore que 11 scudi par mois, et il fut obligé d'avoir recours à Guillaume V de Bavière qui lui était déjà venu plusieurs fois en aide. De 1575 à 1580, il vécut dans la solitude, perdit sa femme en 1580, ce qui l'attrista beaucoup, fut l'objet, sous Sixte V, des jalousies des autres musiciens, renonça pendant longtemps à la musique religieuse, et mourut d'un anthrax, assisté par son ami saint Philippe de Néri, en 1594.

On doit à *Palestrina* une multitude de compositions, la plupart religieuses, dont il est souvent difficile de retrouver les originaux, et dont beaucoup sont restées, paraît-il, inédites. Citons ses quatre *Messes* pour quatre ou cinq voix, dédiées à Jules III, qui furent sa première œuvre ; ses *Improperia* qu'on chante encore le vendredi saint dans la chapelle Sixtine, paroles de Jérémie si bien rendues qu'elles font saigner tous les cœurs; sa Messe *ut, ré, mi, fa, sol, la*; trois autres *Messes* dont la fameuse connue sous le nom de *Messe du pape* Marcel; ce fut elle qui résolut la question du nouveau style ; le volume de Messes à quatre, cinq ou six voix dédié à Guillaume V, de Bavière; ses *Motets* mélancoliques composés après la mort de sa femme. Ses célèbres *Motets* sur le texte du cantique des cantiques, composés deux ans plus tard ; il a oublié sa douleur, le caractère est tout autre, et cette œuvre lui a valu le titre de *prince de la musique*; le motet et la Messe à cinq voix sur le texte : *Te pastor ovium*, qui firent dire à Sixte V : « Le maître a cette fois oublié la messe de Marcel et les motets du cantique » ; sa messe *Assumpta est Maria*, qui fit

dire au même Pape, après son exécution, le jour de l'Assomption : « Voilà une messe vraiment nouvelle, qui ne peut être que de *Palestrina.* » « L'auteur y unissait, dit M. Waldmann, la gravité du chant grégorien à la vivacité du style nouveau; » son livre de *Madrigaux* à cinq voix, qui fut le chant du cygne.

LE NOIR.

PALFREY (John Gorham) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) Ce théologien américain, né à Boston en 1796, plusieurs fois membre du congrès depuis 1847, et l'un des plus célèbres abolitionnistes, auteur même d'un opuscule contre l'esclavage et directeur de 1835 à 1843 de la *North-Américan Rewiew*, a publié :

Preuves du Christianisme, 2 vol. in-8°, Boston, 1843, conférences religieuses; *Académical lectures* ou *The Jewish Scriptures and antiquities*, 5 vol. in-8°, 1838-51 ; *Textes de l'ancien Testament cités dans le nouveau*; un volume de *Sermons nouveaux*; etc.

LE NOIR.

PALISSY (Bernard de) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Cet homme d'une éducation simple mais de génie, qui s'est rendu si célèbre par ses poteries émaillées sous Henri III, après avoir fait tant de sacrifices et triomphé de la pauvreté pour réaliser son invention, peut être considéré comme le père de nos géologues ; dans des cours qu'il fit à Paris, à la fin de sa vie, il jeta les premières idées justes sur la véritable nature des terrains coquilliers dont la terre est couverte jusque sur les montagnes. Il soutenait que c'étaient des restes de dépôts formés sous les eaux; on se moquait de lui, et il avait raison. Ses principaux ouvrages sont :

Nature des eaux et fontaines, des métaux, sels et salines, des pierres, des terres, du feu, des émaux, in-8°, 1580; *Recette véritable par laquelle tous les hommes pourront apprendre à augmenter leurs trésors*; *avec le dessin d'un jardin délectable et utile, et celui d'une forteresse imprenable*, petit in-4°, 1563 ; *le Moyen de devenir riche*, ou *Traité des métaux, minéraux et des pierres précieuses*, 2 t. en 1 vol. in-8°. C'est la réunion de plusieurs traités. Fargas de Saint-Fonds donna une nouvelle édition de ses œuvres avec des notes en 1777.

Bernard *Palissy* était calviniste. Il était né dans le diocèse d'Agen, et il mourut en prison vers 1589, à l'âge de 90 ans.

LE NOIR.

PALLADE (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — « Cet auteur de l'*Historia Lausiaca*, dit M. Hœgélé, qui décrit le monachisme dans sa forme primitive, naquit, dit-on, en 368 en Galatie, se prit d'enthousiasme, à Alexandrie, pour la vie des anachorètes, se rendit dans le désert de Nitrie et y vécut jusqu'au moment où de violentes épreuves, nées vraisemblablement du conflit des parties qui divisaient les moines entre eux, le poussèrent dans la Thébaïde.

» Les savants ne sont pas d'accord sur l'époque où *Pallade* fut évêque d'Hellénopolis, en Bithynie, sur l'exil auquel il fut condamné en qualité de partisan de saint Chrysostome, sur la question de savoir si Olympie, la pieuse et généreuse amie de saint Chrysostome, fut bannie en même temps que lui à Syène, sur le séjour de *Pallade* à Rome, durant le pontificat du pape Sosime (417-418), et enfin sur l'année de sa mort. Martini, dans sa dissertation sur *Pallade* (1), a réfuté l'accusation de ceux qui prétendent qu'il était Pélagien et Origéniste, fondant surtout cette dernière accusation sur ce que *Pallade* ne parle pas avec assez de respect de saint Jérôme, et sur ce qu'il avait été intimement lié avec Rufin d'Aquilée, le traducteur latin de la *Lausiaca*.

» Ce qui est certain, c'est que *Pallade* écrivit l'*Historia Lausiaca, sive paradisus de vitis Patrum*, et que ce fut Lausius, gouverneur de la Cappadoce, qui l'y engagea et donna ainsi son nom à l'ouvrage. Ce livre est une des principales sources de l'histoire du monachisme ; car *Pallade*

(1) *Disputatio de vita fatisque Palladii Hellenopolitani*, etc., Altorf, 1754.

écrivit ce qu'il avait vu et expérimenté par lui-même; les détails exacts et minutieux dans lesquels il entre prouvent avec quel soin, dès l'origine, les fondateurs du monachisme organisèrent cette institution. L'histoire de *Pallade* renferme, au chapitre 39, un fragment de la règle monacale de S. Pacôme; le chapitre 40 nous montre que l'*ora et labora* proverbial des Bénédictins était déjà le mot d'ordre des solitaires de Tabenne et que ceux-ci exerçaient presque tous les métiers. *Pallade* compte, parmi les 300 moines du monastère de Panopolis, qu'il visita vers l'an 400, 15 tailleurs, 7 forgerons, 4 charpentiers, 12 gardiens de chameaux, 15 foulons.....

On trouve l'*Historia Lausiaca* dans le 8e volume des œuvres du philologue Jan de Meurs, publiées par Lané, Florence, 1741-1763; Fronton le Duc la traduisit en latin et en grec, Paris, 1624. Cotelier publia les deux traductions, avec des suppléments tirés de divers manuscrits, dans ses *Monumenta Ecclesiæ Græcæ.* »

LE NOIR.

PALLAVICINI (Sforza) (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce jésuite et cardinal, auteur de l'Histoire du concile de Trente, naquit à Rome en 1607 et mourut en 1667. « Il avait été, dit M. Schrödl, un des savants les plus éminents du dix-septième siècle; professeur distingué de philosophie et de théologie, littérateur remarquable, historien de premier ordre, *Pallavicini* joignait à l'activité scientifique une grande piété et une profonde humilité; il n'accepta la pourpre que par obéissance, et fêtait chaque année l'anniversaire de son élévation au cardinalat par un jeûne sévère. Sa foi délicate et vive avait été singulièrement affligée des excès des probabilistes. »

On peut citer parmi ses ouvrages les suivants : *Del Bene libri quatro*; *Assertiones theologicæ*; *Disputationes in primam secundæ S. Thomæ; Arte della Perfezione Cristiana*; *Vindicationes Societatis Jesu*; la *Monarchia solipsorum*; *Considerazioni sopra l'arte dello stile e del dialogo*, etc. « Mais, dit M. Schrödl, l'œuvre capitale de *Pallavicini* est l'Histoire du concile de Trente, qu'il puisa aux sources originales, écrivit avec infiniment de talent en langue italienne, et opposa heureusement à celle de Sarpi. »

LE NOIR.

PALLE. Ce mot, dit le père Le Brun, vient de *pallium*, manteau, couverture. On prétend que dans l'origine c'était une pièce de toile ou d'étoffe de soie, assez grande pour couvrir l'autel entier, et on l'en couvrait en effet lorsque le prêtre y avait placé le calice et ce qui était nécessaire au sacrifice. Dans le *Sacramentaire* de saint Grégoire, le corporal et la *palle* sont appelés *pallæ corporales*, pour les distinguer des nappes d'autel, qui sont simplement nommées *pallæ* : dans la suite on a donné le nom de *corporal* au linge qui est dessous le calice, et celui qui est dessus a retenu le nom de *palle*; en l'accourcissant pour la commodité, on y a mis un carton, afin de le tenir plus ferme, *Explic. des cérémonies de la Messe*, t. 2, pag. 25.

BERGIER.

PALLIUM, ornement pontifical propre aux évêques et qui désigne ordinairement la qualité d'archevêque. Il est formé de deux bandelettes d'étoffe blanche, large de deux doigts, qui pendent sur la poitrine et derrière les épaules, et qui sont marquées de croix. Cette étoffe est tissue de la laine de deux agneaux blancs qui sont bénis à Rome, dans l'église de Sainte-Agnès, le jour de la fête de cette sainte. Ces agneaux sont gardés ensuite dans quelque communauté de religieuses, jusqu'à ce que le temps de les tondre soit arrivé. Les *pallium* faits de leur laine sont déposés sur le tombeau de saint Pierre, et y restent pendant toute la nuit qui précède la fête de cet apôtre; ils sont bénits le lendemain sur l'autel de cette église, et envoyés aux métropolitains, ou aux évêques qui ont droit de le porter. *Vies des Pères et des Martyrs*, t. 5, p. 201.

Ce qui regarde ce droit et les priviléges attachés au *pallium*, appartient à la jurisprudence canonique.

M. Languet a réfuté dom de Vert qui avait imaginé que le *pallium* était dans son origine le parement ou la bordure de la chasuble des prêtres, et qu'il en a été détaché depuis deux ou trois cents ans seulement, pour être un ornement particulier. M. Languet prouve que c'était déjà un ornement épiscopal du temps de saint Isidore de Damiette, mort au milieu du cinquième siècle, puisque ce saint en a parlé et en a donné les significations mystiques. Il fut accordé par le pape Symmaque à saint Césaire d'Arles, mort au milieu du sixième siècle. *Du véritable esprit de l'Eglise*, etc., p. 288. BERGIER.

PALMES. *Voy.* RAMEAUX.

PAMÈLE ou PAMÉLIUS (Jacques) (*Théol. hist. biog. et bibiliog.*) — Ce docteur en théologie, né à Bruges en 1536, mais que la guerre civile força de se retirer à Saint-Omer où il devint archidiacre, et qui plus tard fut nommé par Philippe II évêque de Saint-Omer, au moment même où une fièvre chaude l'emporta (Mons, 1787), a laissé les ouvrages suivants : *Liturgica Latinorum*, Cologne, 1571 et 1476, 2 vol. in-4° ; *Micrologus de ecclesiasticis observationibus* ; *Catalogus commentariorum veterum selectiorum in universam Bibliam*, Anvers, 1566, in-8° ; *Relatio ad Belgii ordines de non admittendis una in republica diversarum religionum exercitiis*, Anvers, 1589, in-8° ; une édition de *saint Cyprien*, Anvers, 1568, et Paris, 1616, in-fol. ; une édition de *Tertullien*, avec d'excellentes notes, la vie de ce Père, ses erreurs et leur réfutation, Anvers, 1579, et Paris 1636, in-folio ; le traité de Cassiodore *de Divinis Nominibus* ; une édition nouvelle de *Rhaban Maur*, qui parut après sa mort à Cologne, 1627, par les soins d'Antoine d'Hennin, évêque d'Ypres, en 3 vol. et qui comprend les Commentaires de *Pamélius* sur le livre de Judith et sur l'Epître de saint Paul à Philémon.

LE NOIR.

PANACRANTE. *Voy.* CONCEPTION IMMACULÉE.

PANAGIE, cérémonie que font les moines grecs dans leur réfectoire. Lorsqu'ils vont se mettre à table, celui qui sert coupe un pain en quatre parties ; d'une de ces portions, il coupe encore un morceau en forme de coin depuis le centre jusqu'à la circonférence, et le remet à sa place. Quand on se lève de table, le servant découvre ce pain, le présente à l'abbé et ensuite aux autres moines qui en prennent chacun un petit morceau, boivent un coup de vin, rendent grâces et se retirent. On prétend que cette cérémonie se pratiquait aussi à la table de l'empereur de Constantinople ; Codin, Ducanne et Léon Allatius en parlent.

Si elle n'est accompagnée d'aucune parole, il est difficile d'en deviner l'origine. Il nous paraît cependant qu'elle peut faire allusion à ce qui est dit dans saint Paul, I *Cor.*, c. 11, ℣ 5, que ce fut à la fin du repas que Jésus bénit la coupe de l'eucharistie, et en fit boire à ses disciples. Ce dernier coup de vin que boivent les moines grecs avant de rendre grâces, rappelle la coupe de bénédiction de laquelle les Hébreux buvaient à la fin du repas. Parmi le peuple des campagnes qui garde beaucoup de restes des anciennes mœurs, il est assez ordinaire que le dernier coup de vin soit bu à la ronde et à la santé de l'hôte qui a régalé ; c'est une manière de lui rendre grâces. Le terme de *panagie*, qui signifie *toute sainte*, semble indiquer une action religieuse par laquelle on veut rendre grâces à Dieu. *Voyez* COUPE.

BERGIER.

PANARÈTE, mot grec qui signifie *toute vertu*. C'est le nom que les Grecs donnent à trois livres de l'Ecriture sainte que l'on appelle *Sapientiaux*, qui sont les proverbes de Salomon, l'Ecclésiaste et la Sagesse. Les Grecs donnent à entendre par là que ces livres enseignent toutes les vertus.

BERGIER.

PANOPLIE, armure complète. On a ainsi nommé un ouvrage du moine Euthimius Zigabène, qui est l'exposition de toutes les hérésies avec leur

réfutation; il le composa par l'ordre de l'empereur Alexis Comnène, vers l'an 1115. Cet ouvrage a été traduit en latin, et inséré dans la grande *Bibliothèque des Pères.*

BERGIER.

PANTHÉISME. *Voy.* SPINOSISME.

PANTHÉISME (*Théol. mixt. philos. ontol. et relig.*) — L'article SPINOSISME auquel notre Bergier vient de renvoyer son lecteur, ne traite que du *panthéisme* de Spinosa et n'est pas suffisant sur une matière aussi étendue que celle des questions qu'on a soulevées dans notre siècle, en Allemagne surtout, sous le titre général de *panthéisme.* Nous avons lu, d'ailleurs, une multitude d'études sur cet objet et nous n'en avons jamais été satisfait. L'abbé I. Gochler en a donné une dans le *Dict. encycl. de la théol. cathol.*; cette étude fort longue est surtout historique, et l'auteur y ramène au *panthéisme* à peu près toutes les philosophies aussi bien les bonnes que les mauvaises. C'est de l'injustice si, comme il le paraît, le mot *panthéisme* n'est pris par l'auteur qu'en mauvaise part et dans un mauvais sens. M. Mattès, dans le même ouvrage, en a fait une autre qui porte un caractère allemand, et dans laquelle il dit que *panthéisme* et *athéisme* c'est la même chose: encore de l'injustice. Il est bien vrai qu'avec la gymnastique de l'esprit on peut ramener toutes les erreurs à une seule et même erreur, comme toutes les vérités à une seule et même vérité; c'est ainsi qu'il n'aurait pas été très-difficile de prouver aux Grecs et aux Romains que leur croyance à plusieurs dieux n'était que de l'athéisme. Mais ce n'est pas ainsi qu'il convient de traiter les doctrines, excepté lorsqu'on les réfute et qu'en les réfutant on suit une filière parfaitement logique qui les mène à des abîmes dont elles ne se doutaient pas. Il faut, pour être juste, surtout quand on ne fait guère qu'exposer comme les rédacteurs que nous venons de nommer, les prendre telles qu'elles se présentent en évitant avec soin de leur faire dire ce qu'elles ne disent pas; or peut-on affirmer qu'*athéisme* et *panthéisme* soient la même chose? L'athéisme prétend que Dieu n'est pas; le *panthéisme* prétend que Dieu est tout; et l'on verrait dans ces deux affirmations contraires une identité? Non; la vérité, c'est que l'athéisme, qui n'est pas le nihilisme, n'admet que les êtres relatifs, les effets, et que le *panthéisme* n'admet que la cause; l'un nie le créateur, l'autre nie la créature; il est clair pour nous que ce sont deux excès et qu'il n'y a de vrai que la doctrine moyenne qui s'appelle le théisme et qui affirme Dieu ou la cause sans nier la réalité des effets; mais il n'est pas permis de soutenir que les deux excès ne soient pas deux extrêmes opposés; l'un s'attaque à la cause éternelle, l'autre ne s'attaque qu'à l'effet temporel; l'un doit se réfuter par l'ontologie, l'autre doit se réfuter par la psychologie; les deux erreurs sont donc essentiellement distinctes et par leur nature et par les procédés logiques qui doivent servir à leur réfutation. Il y a un *panthéisme* rationnel; il n'y a point d'athéisme rationnel; le *panthéisme* dirait la vérité complète si Dieu ne créait rien, ce qui pourrait être puisque la création est nécessairement un acte libre étant un acte qui, considéré dans son objet, a un commencement; l'athéisme ne saurait jamais dire qu'une absurdité. Comment donc pourrait-on confondre deux doctrines aussi radicalement différentes?

A vous athées, qui niez la cause absolue, qui, les plus audacieux des démolisseurs, vous attaquez à l'être éternel, je vous prouve la nécessité de cet être-cause par une démonstration ontologique qui a d'abord pris pour point d'appui le fait existant de la réalité de quelque chose; à vous, panthéistes, qui niez la distinction des effets d'avec la cause absolue en affirmant cette cause et l'affirmant comme étant la seule chose existante, je vous prouve par une démonstration psychologique, qui se résout dans le fait de la conscience du *soi*, la réalité de cette distinction. Voilà la seule marche correcte et qui ne

soit entachée ni d'injustice ni d'irrégularité.

On lit cependant, dans l'étude de M. Mattès, le passage suivant qui est très-serré.

« Dieu n'étant pas un esprit semblable à l'esprit humain, qui est fini et a un autre esprit en face de lui qui le limite... n'étant pas seulement esprit, mais étant l'esprit absolu, ou plutôt étant l'absolu en tant qu'esprit, on peut parler de Dieu avec des expressions panthéistiques sans être le moins du monde panthéiste. On arrive si souvent, en parlant de Dieu, à l'idée de l'absolu, qu'elle devient l'idée principale, l'attribut exclusif, et qu'elle semble, pour ainsi dire, faire disparaître toute autre idée, tout autre attribut, tel que celui de la spiritualité et de la personnalité, comme c'est le cas, par exemple, quand l'apôtre saint Paul dit que nous sommes, que nous vivons, que nous nous mouvons en Dieu, ou, dans un autre endroit, que Dieu est tout en tous, τὰ πάντα ἐν πᾶσιν. Il en est de même de la créature. Comme la créature non-seulement est et subsiste en elle-même, mais encore, étant absolument par Dieu, n'est pas par elle-même, on peut, sans être aucunement panthéiste, parler d'une manière quasipanthéiste d'elle, comme si on ne tenait pas son être pour son être propre, comme si on comprenait par cet être Dieu même ou le divin, et comme si on voyait dans la créature un mode d'apparition ou de manifestation du divin lui-même. C'est ce qui arrive quand on fait spécialement ressortir l'idée du non-être dans l'idée de la créature, et qu'on renvoie à l'arrière-plan l'idée de l'être personnel comprise dans celle de la créature; comme c'est le cas lorsque saint Paul dit : « Je vis, mais ce n'est pas moi qui vis, c'est Dieu qui vit en moi. »

Nous avions, dans nos *Harmonies*, avant la publication française de l'ouvrage que nous venons de nommer, repris le *panthéisme* de plus haut, et fixé, ce nous semble, plus positivement la même pensée qui inspirait à M. Mattès ces réflexions, en distinguant trois *panthéismes* dont deux sont deux abîmes, et le troisième, pourvu qu'on en écarte encore les tendances vers l'un ou l'autre de ces deux abîmes, est la vérité philosophico-théologique. Afin qu'il ne reste aucune obscurité dans l'emploi que nous faisons parfois de ce mot en bonne part, et pour combler la grande lacune qu'a laissée Bergier sur le *panthéisme* dans son Dictionnaire, nous allons reproduire cet article de nos *Harmonies*.

« Toutes les hérésies du genre humain s'appuient sur un fond de vérité; elles ne sont que des constructions mal faites établies sur des bases réelles; elles consistent dans des exagérations soit par addition, soit par soustraction; elles prouvent, par leur existence même, leur variété et leur nombre, l'activité individuelle de l'homme, sa personnalité et sa puissance distincte non-seulement relativement à Dieu, mais encore relativement aux membres de la famille humaine considérés entre eux; elles prouvent aussi la solidité du fond commun dont elles ne peuvent se passer, en sorte que, dans l'harmonie universelle, elles concourent avec les doctrines pures à la démonstration et à la manifestation de la vérité. Ne les répudions donc pas avec une colère exclusive, avec un mépris absolu; nous offenserions celle-ci, en confondant les clartés cachées sous leur enveloppe dans une malédiction qui ne doit tomber que sur les soustractions et les additions ténébreuses formant l'enveloppe elle-même.

» Cette prudence philosophique doit être mise en usage à l'égard de la grande hérésie du *panthéisme* plus encore qu'en ce qui concerne toutes les autres. C'est ce que vont comprendre, nous l'espérons, tous nos lecteurs, après méditation des observations que nous allons leur soumettre.

» Tout le monde sait la signification étymologique du mot *panthéisme*, (παν, tout, θεος, Dieu), *tout est Dieu*, ou *Dieu est tout*.

» Or on a distingué plusieurs espèces de *panthéisme*.

» Les uns les ont classées simple-

ment d'après les écoles ou les peuples chez lesquels a régné plus ou moins l'idée panthéistique. C'est ainsi qu'on a distingué le *panthéisme* stoïcien, le *panthéisme* indien, lequel se subdivise en brahmaniste et bouddhiste, le *panthéisme* chinois, le *panthéisme* cartésien de Spinosa, le *panthéisme* allemand, etc.

» D'autres les ont classées d'une manière plus philosophique en apparence quoiqu'elle ne le soit pas davantage en réalité ; ils se sont appuyés sur l'essence même des théories et sont arrivés, par cette voie, à signaler quatre sortes de *panthéisme* : le *panthéisme* par *génération* ; le *panthéisme* par *émanation* ; le *panthéisme* par *animation* ; le *panthéisme* par *limitation*.

» Ces classifications ont leur utilité sans contredit ; mais elles ne nous paraissent ni très-exactes, ni parfaitement à la question.

» La classification historique est bonne comme telle, et ne vaut rien au point de vue doctrinal et synthétique ; elle ne groupe pas les idées par familles, et n'a point, au reste, la prétention de le faire.

» L'autre a cette prétention et n'en atteint pas le but, ce qui est pire. D'abord elle n'est pas complète, ne comprenant ni le *panthéisme* indien, ni le *panthéisme* allemand, ni même le *panthéisme* de Spinosa, ni, enfin, un autre *panthéisme* plus important et plus répandu, surtout dans l'antiquité, dont nous allons faire une division générale à part. Il est bien question dans le *panthéisme* indien non-seulement d'émanations mais aussi de générations, d'animations et de limitations, et cependant ces mots n'en expriment pas le vrai caractère ; ce sont des manières de parler comparatives, presque toujours poétiques, pour peindre, autant que possible, une autre pensée très-mystérieuse qui serait mieux rendue par le terme de *modification*. Il en est de même du *panthéisme* de Spinosa et du *panthéisme* allemand ; dans l'un, la substance unique, Dieu, a deux attributs substantiels qui subissent des *modifications*, l'attribut matière et l'attribut esprit ; dans l'autre, il n'y a que la pensée subjective sans attributs fixes, se soutenant elle-même éternellement et se *modifiant* par toutes les métamorphoses fantastiques et imaginaires possibles, lesquelles sont inépuisables dans leurs combinaisons. Ce qui distingue surtout ces deux derniers systèmes, c'est que le premier admet la réalité substantielle de la matière étendue comme attribut fixe de la substance, et que l'autre la nie pour ne voir que l'idée se modifiant directement. Le *panthéisme* indien ne diffère pas de ce dernier quant à la matière ; il est, comme lui, exclusivement spiritualiste ; et si tant est qu'il existe réellement dans l'Inde à l'état extrême, il devient en tout semblable, pour le fond, au *panthéisme* allemand. Si tous ces *panthéismes* parlent de générations, de limitations, etc., ce ne sont que des générations et des limitations métaphoriques et, dans tous les cas, ne portant point sur le fond substantiel, mais seulement sur les modifications entre elles, qui sont ou réelles, comme le veut Spinosa, ou fantastiques, comme le veulent les Allemands et les Indiens ; l'une engendre l'autre, l'une se limite ou s'étend dans une autre, l'une anime l'autre, l'une émane de l'autre ; mais par-dessous tous ces jeux, la substance éternelle n'engendre pas, n'anime pas, ne se limite pas ; elle se *modifie* en des manières d'être qu'elle contient et soutient.

» En second lieu, cette classification ne touche pas à l'essence du *panthéisme*, et elle peut faire accuser d'être panthéistes des hommes qui ne le seraient ni de fait ni d'intention. Elle tombe sur les conceptions de l'esprit humain pour se rendre compte, autant que possible, du mystère inexplicable de la création, et de la permanence des créatures dans leur être ; dites que la création et cette permanence se réalisent par une sorte de génération, ou de limitation, ou d'émanation, ou d'animation, vous direz ou vous ne direz pas une absurdité, vous poserez ou vous ne poserez pas, selon l'idée que vous attacherez à vos formules, des principes d'où la logique rigoureuse dé-

duirait l'erreur panthéistique, mais si vous avez soin de m'affirmer et de bien m'expliquer, antérieurement, simultanément et postérieurement à votre systématique sur la création et la conservation, que vous admettez ces deux points dans leur vrai sens, c'est-à-dire une création et une conservation telles qu'auparavant, l'être créé, soit l'homme, n'existait en aucune sorte comme personnalité distincte, comme moi s'appartenant et se séparant réellement de tout le reste, comme sujet particulier pouvait dire *je*, et qu'après il a existé de cette façon, qu'il continue d'exister ainsi et qu'il continuera toujours d'exister de la même manière, étant immortel et l'étant de cette sorte, je ne vous accuserai pas d'être panthéiste et je serais souverainement injuste si j'élevais contre vous cette accusation. Vous avez exclu le *panthéisme* par votre profession de foi, et quelles que soient, en dehors de cette profession, vos hypothèses explicatives du mystère, vous n'y sauriez rentrer qu'en niant, par une contradiction flagrante et directe, ce que vous avez explicitement affirmé.

» Si l'on devait se conduire autrement, il faudrait donc accuser de *panthéisme* les plus célèbres Pères de l'Eglise qui parlaient d'étincelle divine et d'émanation quand ils traitaient la question de la création des âmes. Il faudrait aussi partager l'injustice de ceux qui élèvent la même accusation contre Lamennais, parce qu'il a cherché à concevoir les mystères de la création et de la conservation des êtres contingents par une sorte de limitation ou d'information dans un corps, bien qu'il affirme à satiété la distinction immortelle de la personnalité humaine, vérité dont la négation constitue, à elle seule, l'essence complète de l'erreur panthéistique.

» Nous avons suffisamment démontré l'insuffisance ou le danger des classifications historiques ou dogmatiques qu'on a voulu faire. Quelle sera la nôtre?

» Pour éviter les mêmes défauts, nous la ferons beaucoup plus générale, et nous la baserons sur le fait même constitutif et distinctif du *panthéisme* pris dans le sens propre du mot qui l'exprime.

» Toute erreur dont le symbole consiste dans l'affirmation, au sens absolu, que *tout est Dieu*, ou que *Dieu est tout*, est pour nous le *panthéisme* ; et sur cette donnée nous en distinguons deux :

» Le *panthéisme* par *multiplication*, ou par excès de distinction ;

» Le *panthéisme* par *unification*, ou par excès de fusion ;

» Et entre ces deux *panthéismes* extrêmes qui engendrent, comme nous le dirons, les mêmes résultats, quant au culte, dans l'esprit des peuples, se place un *panthéisme* harmonique qui n'en est pas un, qui est simplement la vérité théocosmique aussi bien dans l'ordre surnaturel que dans l'ordre naturel, mais qui peut être ainsi nommé en philosophie, et qui, en religion, s'appelle la doctrine chrétienne sur la création et la rédemption, sur la conservation et la sanctification. Il conserve l'unité dans la distinction multiple, et la distinction multiple dans l'unité.

Cet exposé forme un cadre que nous allons remplir le plus brièvement et le plus complétement possible.

I — *Panthéisme par multiplication.*

« L'*athéisme* n'exista jamais dans la logique de la pensée; c'est un fantôme vain qui n'a pas plus de réalité que le néant, mais dont le nom était nécessaire comme le sont tous les mots négatifs en vertu des affirmatifs auxquels ils correspondent. *Théisme* devait engendrer *athéisme* comme *oui* devait engendrer *non*. Mais l'*athéisme* en soi est impossible. Il n'y aurait qu'un moyen de l'exprimer; ce serait de dire : *Il n'y a rien*; car dire: *Il y a quelque chose*, c'est dire : *Dieu est*, et dire : *Je doute s'il y a quelque chose*, n'est pas affirmer l'athéisme; c'est cependant le mettre en question; mais les deux propositions : *Je doute s'il y a quelque chose*; *j'affirme qu'il n'y a rien*, impliquant, l'une et l'autre, l'affirmation du sujet qui les profère ne sont que des affirmations de l'être et, par con-

séquent, de Dieu. L'*athéisme* n'existe que dans celui qui ne dit rien, c'est-à-dire qui ne pense rien. La moindre pensée est une proclamation de l'existence de Dieu, plus irréfutable et plus éloquente que celle des astres.

» Ainsi raisonnèrent Platon et Augustin.

» On a donc mal nommé les systèmes vulgairement dits athéistes, puisque l'*athéisme* ne saurait être que la négation de tout système par l'absence de toute pensée. Mais comment devait-on les qualifier? Pour répondre il faut les bien comprendre.

» Toutes les théories de cette classe se réduisent à trois, celle des atomes, celle du développement rectiligne à période unique et celle du développement circulaire à périodes successives revenant éternellement.

Or celle des atomes imagine un nombre indéterminé de monades éternelles, éternellement douées de mouvement, se hiérarchisant aveuglément selon toutes les combinaisons possibles, et venant, un jour, dans la série infinie des siècles se combiner de manière à former notre monde, lequel courra ensuite toutes les chances qu'on ne saurait prévoir.

» Mais qu'a-t-elle fait dans son beau rêve? A-t-elle nié Dieu? loin de là. Elle l'a multiplié en raison directe du nombre des atomes; elle a imaginé autant de dieux qu'elle a imaginé de monades éternelles; car chacune a l'absolu de l'être, puisqu'elle est par soi, en soi, de soi, indépendamment d'un autre, et possède tout ce qui est impliqué par cet absolu, tout ce qui en constitue l'essence, tout ce qui appartient à l'idée de Dieu. Revenons au monde visible dont nous faisons partie; ce monde n'est qu'une immense combinaison de ces atomes; donc chacun des éléments qui le composent est Dieu; donc *tout est Dieu*. C'est une multiplicité de dieux que je puis adorer collectivement ou en particulier. Je puis donc adorer le tout, adorer chacune des parties, m'adorer moi-même; et me voilà arrivé, sans effort, au polythéisme qui n'est que le *panthéisme* par multiplication.

» La théorie du développement éternel à période unique ne diffère de la précédente qu'en ce qu'elle se tait sur la nature des éléments premiers de l'univers. Taisons-nous, avec elle, sur ces éléments. Elle reconnaît que les parties se composent et se décomposent pour servir à en recomposer de nouvelles, parce que rien ne sort de rien ni ne rentre dans le rien, sans quoi la contradiction serait trop choquante. Donc ce qui reste éternellement sous l'organisme variable *est* encore, et par cela seul qu'il est, est absolu, est Dieu; tout est Dieu de la même manière que dans l'atomisme.

» Même raisonnement dans le système du développement éternel à périodes circulaires, et à plus forte raison, puisque non-seulement l'élément subsiste en soi et par soi, mais que chaque organisme est assuré de voir éternellement recommencer son règne. Encore autant de dieux que d'êtres; encore le polythéisme, c'est-à-dire le *panthéisme* par multiplication de l'absolu.

» Faites entrer dans l'esprit des peuples des théories de ce genre, ils ne seront point athées, ils auront encore trop de logique pour le devenir à de pareils discours; ils en déduiront tous les fétichismes que pourra créer leur fantaisie, et, par-dessus, le fatalisme, qui est la plus universelle de leurs passions.

» Conclurons-nous de cette remarque que ce sont les philosophies multiplicatrices de la divinité qui ont amené le polythéisme traditionnel? Il y a grand nombre d'esprits à qui une pareille déduction ferait plaisir; mais ces esprits connaissent peu la nature humaine et l'histoire. Tout, en ce monde, commence par la pratique; les théories ne viennent que longtemps après; la multiplication de la divinité s'était faite, peu à peu, dans les traditions avant de passer dans les systèmes; et quand ceux-ci parurent, les vrais philosophes pouvaient dire depuis de longs siècles avec la grande mélancolie de Bossuet : « Tout est Dieu, excepté Dieu lui-même! »

« Le *panthéisme* polythéiste fut une

erreur traditionnelle bien longtemps avant d'aller se coucher sous le manteau de la sagesse.

II — *Panthéisme par unification.*

« Que l'esprit humain saisissant l'absurdité du *panthéisme* précédent en ce qu'il imagine autant d'êtres éternels absolus qu'il y a d'essences élémentaires dans le monde, contradiction que rendent évidente les déductions de la logique, lesquelles conduisent à l'unité nécessaire de l'être éternel et absolu, se jette, saisi d'un accès de répulsion, dans l'extrême opposé ; qu'au lieu de multiplier l'être, il l'unifie ; qu'illuminé tout à la fois de ces deux évidences : *Il y a quelque chose d'éternel et d'absolu; ce quelque chose est nécessairement un*, il s'emporte, dans son rêve extatique, jusqu'à dire : *Cet* UN *est tout, il n'existe pas autre chose*; *rien ne s'en distingue* ; L'AUTRE *n'est pas et ne peut pas être;* il tombera dans le *panthéisme* par unification, qui dans la langue philosophique vulgaire, garde, pour lui seul, le nom de *panthéisme*.

» Dans ce système, plus de distinction de personnalités ; ma conscience me trompe en disant *moi* ; je ne suis qu'une des illusions nécessaires de l'absolu, de l'idée éternelle, de Dieu ; cette illusion se métamorphose durant l'éternité, elle se joue dans toutes les formes ; elle est la modification pure et simple de la substance absolue ; elle est sa lumière qui scintille, son mirage flottant, sa palpitation éthérée; elle est tout, excepté une réalité personnelle à demeure. Quand ma pensée dit : Je vis et je vivrai à jamais, elle ment et ne ment pas ; elle ne ment pas, parce que l'absolu vit éternellement; elle ment, parce qu'elle s'en distingue, et prétend s'en distinguer toujours en disant toujours *moi* ; et ce mensonge est encore un des miroitements de la grande illusion de l'absolu.

» Si, dans le *panthéisme* polythéiste, la créature est déifiée, dans le *panthéisme* monothéiste, la créature est annihilée.

» C'est ainsi que se montrent, au point de vue philosophique, le *panthéisme* allemand et le *panthéisme* indien, qu'on peut confondre sous le nom de *panthéisme* idéaliste.

» Celui de Spinosa est la synthèse adroite de ce *panthéisme* et du précédent, qu'on peut aussi nommer *panthéisme* matérialiste. Par le déploiement d'une sorte d'algèbre fantastique, il trouve le moyen d'associer la matière et l'esprit dans la non-distinction substantielle, et d'unir la multiplication extrême de l'absolu avec l'unification extrême de l'absolu, tour de force le plus merveilleux de la puissance du génie égaré.

» L'hégélisme est connu (1), le spi-

(1) Il est bon cependant de donner une idée succincte du panthéisme allemand, très-différent du Spinosisme en ce qu'il est exclusif, au moins dans Fichte et dans Hégel, du matérialisme que cherche à associer au spiritualisme le panthéisme de Spinosa.

Descartes avait construit, comme la logique humaine le demande et le demandera toujours, son édifice démonstratif sur la conscience du moi, 1re base, toute psychologique, sur la déduction immédiate à la cause, 2e base qui est ontologique, et sur la déduction de l'attribut de véracité nécessaire dans la cause, à des extériorités objectives, 3e base, qui est à la fois ontologique et psychologique.

Kant, reprenant l'argumentation cartésienne, entreprit de la détruire, à titre de preuve rationnelle ; il attaqua, dans sa *Critique de la raison pure*, la valeur des arguments de Descartes en se fondant sur cette raison ruineuse et que le philosophe français n'avait pas omis de réfuter d'avance, que toute réalité qui nous paraît être un *en soi objectif* pourrait bien n'être que *subjective*, et n'exister qu'à titre de phénomènes et de noumènes du moi; il entendait par phénomènes nos images mentales qui paraissent avoir pour objets des choses sensibles, et par noumènes nos idées qui semblent avoir pour objets des choses intelligibles, des lois. Il portait le défi à la philosophie de franchir le fameux pont entre le sujet et l'objet, de prouver rationnellement qu'il existe en réalité autre chose que le sujet pensant; et il réfutait par une foule de subtilités toutes les preuves cartésiennes qui concluaient à l'existence de la cause Dieu; (*V.* KANTISME.) Mais pourtant, il n'était pas sans réserver quelques pierres d'attente auxquelles il devait se raccrocher dans sa *Critique de la raison pratique*, et sur lesquelles il réédifia, en effet, avec la morale tout l'édifice qu'il avait démoli ; ces pierres d'attente sont difficiles à apercevoir dans sa *raison pure*, mais n'y sont pas moins. Jusque-là il n'y a point de panthéisme ; il n'y a qu'une voie frayée qui, suivie jusqu'au bout, conduira au panthéisme de la conscience.

C'est en cet état que Fichte reprit le travail de Kant ; attaquant avec autant de sérieux les preuves admises par la *raison pratique* du maître que le maître avait attaqué les preuves de la raison théorique, il n'admet plus que la subjectivité, rejette toute objectivité et réduit la réalité de toutes choses à des formes du moi pensant ; c'est le moi pensant qui est le créateur absolu de tout ce qui est, tout ce qui est n'étant qu'un spectacle phéno-

nosisme encore mieux ; on connaît moins le système du Vedanta, qui paraît être le livre le plus franchement panthéiste des Hindous. Un de ses plus ardents propagateurs, le célèbre Sanchara-Atcharya, en fit un résumé vers le dixième siècle de notre ère qu'a traduit M. Pauthier ; citons-en les passages les plus tranchés :

» L'âme étant associée avec les principes impurs, dit avec ignorance : *Je suis*, et elle est ainsi séduite...

» Ayant éloigné, par cette déclaration : *il n'est pas,* tous les accidents qui constituent le monde, l'âme et l'esprit universels sont, par le moyen des mots célébrés, *tu es lui, cet esprit de moi est Brahma, je suis lui*, discernés comme étant *un*..

» La conception perpétuelle que je suis Brahma lui-même, éloigne la confusion naissant de l'ignorance ; de la même manière que la maladie est éloignée par la médecine....

« Celui qui comprend l'invisible essence ayant rejeté l'idée de formes et de distinctions, existe dans l'être universel, vivant et heureux.

» Absorbé dans ce grand esprit, il n'observe pas la distinction de *percevant, perception et objets perçus* ; il contemple une existence infinie, heureuse, qui est rendue manifeste par sa propre nature..,

» Quand la connaissance naît de la perception du premier principe, elle chasse cette ignorance qui dit : *Je suis, cela est à moi*, comme l'incertitude concernant le chemin que l'on veut parcourir est levée par l'apparition du soleil...

» Le Yogui, dont l'intellect est parfait, contemple toutes choses comme demeurant en lui-même, et ainsi, par l'œil de la connaissance, il perçoit que toute chose est esprit.

» Il connaît que toutes ces formes corporelles des choses sont esprit, et que hors de l'esprit il n'existe rien... et ainsi il perçoit que lui-même est toutes choses.

» L'âme émancipée est cette personne illuminée qui se dépouille de ses premiers accidents et de ses premières qualités et qui devient identifiée avec l'être véritable, vivant, heureux, de la même manière que la chrysalide devient une abeille.

ménal subjectif qu'il a la puissance de se donner. La pensée pure, dit-il, est le principe et l'organe de toute science, de Dieu et du monde, et la pensée est d'elle-même et par elle-même, *das Selbstständige Denken.* Voilà donc que tout se panthéise dans la pensée, que tout lui devient subjectif, et que la pensée, par conséquent, est le seul être éternel et absolu créant à la fois le moi et le non-moi. Fichte s'appuie sur saint Jean lorsqu'il dit : « Dans le principe était le Verbe, etc., » il entend par le verbe la pensée active, le moi ; et il force ainsi l'évangéliste à distiller tout son panthéisme.

Fichte a créé tout le panthéisme allemand dans sa *Théorie de la science* ; il paraît retourner aux idées communes dans son traité *de la Destination de l'homme,* mais ce n'est qu'une apparence ; le principe radical étant posé, tout le développement, en religion, en politique etc., se fera comme il se fait, sans avoir plus d'être en soi qu'il ne lui en a été concédé dans la théorie.

Maintenant vont venir Schelling et Hégel, qui ne vont faire autre chose que développer l'*égoïsme* panthéistique de Fichte, le premier en le rendant plus obscur, le second en lui donnant sa transfiguration la plus pratique et la plus claire.

Schelling trouve que la pensée-moi de Fichte n'est pas suffisante pour expliquer Dieu ; il ramène la *substance* de Spinosa et, y ajoutant l'*idée*, il trouve le tout ; Dieu est, d'après lui, matière et idée tout ensemble, nature naturante et nature naturée, nature cause et nature effet, s'identifiant ; point de Dieu sans nature, point de nature sans Dieu ; mais l'un et l'autre en s'*ipséisant* dans un égoïsme éternel, en se centralisant dans une conscience universelle qui est esprit et personnalité, constituent Dieu, qui se manifeste par la création, éternelle comme lui, en s'engendrant dans l'*autre*, et en réabsorbant l'autre en lui ; mais c'est dans l'homme pensant que se réalise le Dieu existant actuellement. On voit assez par cet insuffisant exposé que Schelling redevient obscur et qu'il n'est peut-être pas aussi simplificateur dans son panthéisme que l'a été Fichte et que va l'être Hégel, parce qu'il n'exclut pas, comme eux, la substance matérielle de Spinosa.

Hégel est franc, carré, hardi au possible. Dieu, l'absolu, la vérité, c'est l'idée abstraite, dans sa forme pure, sans autre substratum ; il n'existe pas autre chose ; la science qu'a l'idée d'elle-même en soi est la logique ; la science qu'elle a d'elle-même réalisant le non-soi est la physique ; la science qu'elle a d'elle-même ramenant le non-soi au soi est la psychologie. Et voilà le tout Dieu et le Dieu tout, le Dieu en soi, le Dieu s'extériorant dans le tout, et le Dieu ramenant le tout à son en-soi. C'est par cette trine opération, que tout se fait ; et cette trine opération qui se révèle dans la trinité chrétienne, n'a pour principe éternel et absolu que l'idée abstraite, l'idée sans substance, à tout le moins matérielle. Nous n'avons jamais pu trouver dans Hégel l'affirmation formelle de la substance ; et nous sommes dans le doute s'il n'a pas poussé l'audace ontologique jusqu'à dire qu'il n'existe que l'idée sans substance d'aucune sorte. Au reste, Hégel prétend, dans le développement de son système, qu'il est conforme aux idées évangéliques ; et il le dit chrétien en se disant chrétien lui-même.

Tel est le panthéisme allemand qu'on va voir, par l'exposé qui suit dans le texte du panthéisme indien, ressembler beaucoup à celui-ci.

LE NOIR (1874.)

» Le Mouni (*le Saint*), pendant sa
» résidence dans le corps, n'est pas
» affecté par ses propriétés, comme
» le firmament n'est pas affecté par
» ce qui flotte dans son sein ; con-
» naissant toutes choses il demeure
» non *concerné* (non emprisonné), et
» se meut libre comme le vent.

» Quand les accidents sont dé-
» truits, le Mouni et tous les êtres
» entrent dans l'essence qui pénètre
» tout; comme l'eau se mêle à l'eau,
» l'éther à l'éther, le feu au feu, etc.

» Il est Brahma, après la possession
» duquel il n'y a rien à posséder;
» après la jouissance de la félicité
» duquel il n'y a point de félicité qui
» puisse être désirée ; et après l'ob-
» tention de la connaissance duquel
» il n'y a point de connaissance qui
» puisse être obtenue...

» Il est Brahma qui est répandu
» partout, dans tout; dans l'espace
» moyen, dans ce qui est au-dessus et
» dans ce qui est au-dessous; le vrai,
» le vivant, l'heureux, sans dualité,
» indivisible, éternel et un.

» En outre, il est Brahma décrit
» dans le Védanta comme l'être qui
» est distinct de ce qu'il pénètre, qui
» est incorruptible, incessamment
» heureux et un.

» Soutenus par une portion de
» bonheur de l'être éternellement
» heureux, Brahmâ (virtualité créa-
» trice de Brahma) et les autres dieux
» secondaires peuvent être, par in-
» duction, appelés *êtres heureux*.

» Toutes choses sont unies en lui,
» tous les actes dépendent de lui;
» c'est pourquoi Brahmâ est répandu
» en tout comme le beurre est dis-
» persé dans le lait.....

» Il pénètre lui-même sa propre
» essence éternelle, et il contemple
» le monde entier apparaissant comme
» étant Brahma; de même que le feu
» pénètre un boulet de fer enflammé
» et se montre aussi lui-même exté-
» rieurement.

» Brahma ne ressemble point au
» monde, et hors Brahma il n'y a
» rien; tout ce qui semble exister en
» dehors de lui est une illusion, comme
» l'apparence de l'eau (le mirage)
» dans le désert de Marou.

» De tout ce qui est vu, de tout ce
» qui est entendu, rien n'existe que
» Brahma, et par la connaissance du
» principe, Brahma est contemplé
» comme l'être véritable, vivant, heu-
» reux, sans dualité.

» L'œil de la connaissance contem-
» ple l'être véritable vivant, heureux,
» pénétrant tout; mais l'œil de l'i-
» gnorance ne le découvre point, ne
» l'aperçoit point, comme un homme
» aveugle ne voit point la lumière....

» Quand le soleil de la connais-
» sance spirituelle se lève dans le
» ciel du cœur, il chasse les ténèbres,
» il pénètre tout, embrasse tout, illu-
» mine tout.

» Celui qui a fait le pèlerinage de
» son propre esprit, un pèlerinage
» dans lequel il n'y a rien concernant
» la situation, la place ou le temps,
» qui est partout, dans lequel ni le
» chaud ni le froid ne sont éprouvés,
» qui accorde une félicité perpétuelle
» et une délivrance de toute peine,
» celui-là est sans action; il connaît
» toutes choses, et il obtient l'éter-
» nelle béatitude. » (*Atma-Bodha* ou *la Connaissance de l'esprit*, par Sankara-Atcharya, traduit par M. Pauthier. *Appendice à l'essai* de Colebrooke *sur la philosophie des Hindous.*)

» Nous avons cité les passages panthéistiques les plus forts et quelques autres qui paraissent les atténuer, afin que le lecteur en juge par lui-même.

» Est-il vrai que la doctrine du Védanta soit aussi panthéistique que le donne à penser ce résumé? Nous en doutons, et d'après un autre abrégé que nous citerons plus loin, il n'en serait point ainsi. Quant aux Védas nous n'avons trouvé dans ce que nous en avons vu que des tendances et de poétiques hyperboles. Reprenons notre fil.

» Quelle forme prendra le *panthéisme* monothéiste dans l'esprit des peuples? la même que l'autre. Si tout ce qui paraît à l'intérieur de moi-même comme à l'extérieur, n'est qu'une manifestation phénoménale, une forme de la divinité, je puis, je dois tout adorer, m'adorer moi-même et adorer tout le reste. Dans le *panthéisme* divisionnaire, ce sont des dieux qui s'entre-adorent; dans le

panthéisme unionnaire, c'est Dieu qui s'adore lui-même, Dieu sous une forme qui s'adore sous une autre forme. Mais la différence devient nulle en pratique ; c'est dans les deux cas, le polythéisme et tous les fétichismes.

» Aussi voyons-nous que les cultes polythéistes ou fétichistes se sont multipliés à l'infini chez les peuples de l'Asie orientale avec l'idée de la non-distinction panthéistique, aussi bien que chez les peuples de l'Asie occidentale, de l'Afrique et de l'Europe avec l'idée de la distinction panthéistique. L'histoire nous montre partout la *pantolatrie*.

» Mais ici même observation que dans le cas précédent. Ce n'est point sur les théories panthéistes de quelques philosophes de l'Inde qu'il faut rejeter la responsabilité du fétichisme indien ; et il y aurait la même folie à penser que le *panthéisme* allemand ramènera quelque jour le polythéisme en Europe, malgré les excentricités de ce professeur de second rang qui, dans son fanatisme hégélien, s'adorait lui-même. L'humanité suit dans son développement moral la série inverse de celle des déductions rationnelles. Le *panthéisme* indien philosophique a germé dans le champ ténébreux du fétichisme ; croyant lui présenter des remèdes il ne lui fournit que des breuvages enivrants, n'étant lui-même qu'une de ses fructifications. L'histoire l'atteste aussi bien que pour l'autre ; et la science morale de l'homme suffirait seule pour l'établir.

» C'est donc le polythéisme traditionnel qui est le véritable père des deux *panthéismes*, et par conséquent de toutes les philosophies mauvaises, car on juge facilement à notre courte analyse que toutes les hérésies du genre humain viennent s'engloutir dans ces deux grandes erreurs.

» Cela explique comment Moïse et les autres précurseurs de Jésus-Christ ayant pu lutter contre la passion du peuple hébreu pour l'idolatrie universelle, et ayant sans cesse réussi à le ramener au monothéisme, on ne vit jamais naître, au sein de ce peuple, ni l'un ni l'autre des deux *panthéismes* raisonnés que nous venons d'exposer dans leur idée la plus fondamentale et la plus simple.

III — *Panthéisme harmonique.*

» On sait déjà dans quel sens et dans quel but nous nous servons de ce mot. On le saura encore mieux par les explications qui vont suivre ; car elles feront comprendre, nous l'espérons, comment l'erreur est toujours une vérité transfigurée par exagération, et comment il suffit à la raison naturelle de trouver la position moyenne entre les extrêmes pour tomber en accord parfait avec la révélation pure.

» Nous venons, sur la question présente, de fixer les extrêmes ; tâchons de fixer d'une manière aussi claire la position moyenne.

» Sans tomber dans ces abîmes on peut y tendre, on peut aller même jusque sur l'arête du torrent, et c'est un défaut d'autant plus dangereux qu'on s'en approche de plus près, quoique ce ne soit pas la consommation du mal. Précisons d'abord ces tendances vers la droite ou vers la gauche, et nous finirons ainsi par trouver le milieu.

» Elles peuvent se manifester dans l'ordre naturel ou philosophique et dans l'ordre surnaturel ou théologique, étudiés l'un et l'autre par la raison.

» 1° Tendances panthéistiques dans l'ordre naturel.

Elles peuvent se rapporter à deux points de vue principaux de la personnalité créée, à celui de l'être subsistant et à celui de son activité. Puisque nous nous plaçons en dehors des deux abîmes, cet être subsistant et cette activité sont reconnus dans le *moi* contingent ; mais on peut les expliquer de manière à incliner vers l'un ou vers l'autre de ces deux abîmes.

» Pour être court et clair, nous concentrerons tous les dégrés de tendance dans un seul pour chacune des deux directions.

» La tendance au *panthéisme* par multiplication consiste à trop séparer de Dieu la personnalité créée quant à la subsistance et quant à l'activité

productrice, à lui donner trop d'être et de vertu en elle-même, à oublier Dieu en parlant d'elle, en la définissant.

» Supposez que je définisse ma subsistance une subsistance créée, mais qui, une fois créée, subsiste par elle-même, n'a plus besoin de support, de sujet qui la soutienne dans l'être, d'appui autre que sa propre énergie, que fais-je sinon usurper l'absolu sous un rapport, sinon rompre une des relations à la substance complète qui font que je suis un être contingent, et, partant, me faire Dieu, sans le vouloir mais par déduction. J'aurai beau dire que je garde la contingence quant au temps, puisque j'affirme avoir commencé dans l'éternel, que je la garde quant à l'espace, puisque j'affirme être contenu et limité dans l'infini, que je la garde quant à la causalité, puisque j'affirme avoir été produit par la cause première, il n'en sera pas moins vrai que je prétends m'en passer quant à la subsistance dans l'être, quant à la substantialité, et que, m'en dépouillant de ce côté-là, je ne la puis garder sous les autres rapports que par inconséquence. Je suis donc sur la voie logique de ma déification.

» Il en est de même de l'activité. Si je me considère comme une force ayant assez de vertu pour produire par elle-même; pour être son propre moteur, le moteur radical de ses pensées, de ses volitions, de ses actes, de tous ses mouvements; pour être son principe vital de liberté et d'action; j'aurai beau me dire un être relatif et contingent quant à la puissance, à la bonté, à l'intelligence, à tous les attributs affirmatifs, je n'en aurai pas moins posé un principe d'où ma logique, si j'en avais, me conduirait à la déification de moi-même; car l'absolu est indivisible; il emporte sa plénitude avec lui dans l'être où il réside, non pas quant aux modifications de l'essence qui peuvent être complètes sous certains rapports détachés (*Voy.* LOGIQUE), mais quant aux propriétés de l'essence (*Voy.* ONTOLOGIE.).

(1) Voir cet article dans nos *Harmonies* (1874).

» Cette tendance s'est manifestée dans un assez grand nombre de philosophies anciennes et modernes. Celle d'Aristote la favorisait. Le pélagianisme, dont nous allons parler, à un autre point de vue, en fut une éclosion plus prononcée quant à l'activité humaine. Durant le moyen âge elle montra souvent le bout de l'oreille dans les disputes de l'école. En dehors du christianisme, on la sent partout excepté chez les platoniciens, les pythagoriciens, et les stoïciens, et, dans les temps modernes, elle reparaît dans la définition de la substance de l'école cartésienne, définition héritée du moyen âge, et qui servit de souche à toute l'argumentation de Spinosa.

» Cette école divise les êtres en substances et en modes, pour subdiviser ensuite les substances en substance absolue et substance relative. Première inexactitude consistant à mettre en subdivision ce qui devait être mis dans la division première, laquelle devait avoir trois membres : l'être *soutenant*, ou substance absolue, l'être *soutenu-soutenant*, ou substance relative, et l'être seulement *soutenu* ou mode. (*Voy.* ONTOLOGIE). Quant aux soutenus, il faudrait ensuite les distinguer en énergies ou essentialités subsistantes *ad intra*, et absolues, ou hypostases (*Voy.* TRINITÉ); en énergies ou essentialités subsistantes *ad intra* mais relatives, ou facultés (*Voy.* TRINITÉ, *trinité humaine*), et en modifications *ad extra* absolues ou relatives, actives ou passives.

» Après la division, peu prudente, en substances et en modes, la même école, au moins en majorité, définit la substance, sans avoir encore distingué celle de Dieu de celle de la créature, *l'être qui existe en soi*, quelques-unes même disent *par soi, indépendamment de tout sujet d'inhésion*. Or, cette définition assimile trop la substance relative à la substance absolue; elle ne convient rigoureusement qu'à celle-ci; et quand on vient ensuite, pour rentrer dans la vérité, faire l'importante distinction de la substance absolue et de la substance relative, on corrige sa faute par une espèce de contradiction, mais

il est trop tard; on a prêté le flanc à Spinosa, et à la déification de l'être contingent. Il s'en est suivi quelques inexactitudes un peu pélagiennes qui ont été relevées par les ennemis de cette école.

» Cependant rendons justice au maître : Descartes, ce logicien le plus accompli qui soit sorti, parmi nous, des mains de Dieu, a senti l'inconvénient, quand personne n'y pensait encore, de sa définition de la substance, et il a eu la précaution d'en écarter la responsabilité par une explication que nous transcrirons plus loin.

» La tendance au *panthéisme* par identification consiste à trop amoindrir la personnalité créée au profit du créateur, qui cependant n'a pas besoin de cet amoindrissement pour être ce qu'il est ; à la trop annihiler devant lui quant à son caractère substantiel, et quant à ses vertus actives. On trouve aussi dans les philosophies où cette tendance se manifeste des expressions exaltées et métaphoriques, des efforts explicatifs du mystère de la création, de la conservation et de l'animation, des exagérations de peintre, des comparaisons de poëte, que l'on doit avoir la charité de ne pas trop presser, mais qui servent cependant à montrer la tendance, plus ou moins avancée, vers l'abîme.

» Les stoïciens nous paraissent avoir donné dans cette voie. Si nous ne regardons pas comme une profession de foi de *panthéisme* le vers que Lucain met dans la bouche de Caton :

Jupiter est quodcumque vides, quocumque moveris.
(*Pharsalia*, lib. IX. v. 581.)

puisqu'il vient de lui faire dire :

Est ne Dei sedes, nisi terra, et pontus, et aer,
Et cœlum, et virtus? Superos quid quærimus ultra?
(*Ibid.*, lib. IX. 579, 580.)

si nous aimons à n'y voir qu'une manière forte de peindre l'omniprésence de ce qu'adorait Caton sous le nom d'âme du monde, analogue à celles dont se sert le pieux catholique quand il dit qu'il adore Dieu dans une fleur ; si nous pensons de même de deux ou trois passages de Sénèque dont l'un, sur les divers noms qu'on peut donner à l'âme du monde qui n'est autre, pour lui, que le Dieu véritable, contient ces mots : « *Ipse enim est totum quod vi-* » *des, totus suis partibus inditus, et* » *se sustinens vi sua* (*Quæst. nat.* » II, 45), et l'autre ceux-ci : *Totum* » *hoc quo continemur et unum est, et* » *Deus, et socii ejus sumus et membra.* » (Ep. 92) paroles, qui rappellent celles de saint Paul disant que nous sommes non-seulement les frères mais les membres du Christ : *membra de membro* (I *Cor.* XII, 27) : — *tollens ergo membra Christi* (I *Cor.* VI, 15) ; — nous y voyons cependant la tendance panthéistique, parce que, toutes corrigées que soient ces expressions par des passages sublimes qui représentent Dieu comme un être intelligent et libre auquel on doit le culte de la prière, et l'âme comme immortelle dans le sens ordinaire, on ne peut lire les livres des stoïciens sans qu'il reste de forts soupçons, pour ne pas dire plus, que cette tendance existait dans leur esprit.

Voici, par exemple, une page de Varron qui peut, sans doute, être expliquée, mais qui confirme ces soupçons.

» L'âme universelle de la créature » a trois degrés; dans le premier elle » pénètre toutes les parties du corps » vivant, elle ne donne pas la sensi- » bilité, mais seulement le principe » de vie. Ainsi les plantes se nourris- » sent et s'accroissent; quoique privées » de sentiment elles développent leur » vie propre. Au second degré, l'âme » universelle devient sensitive, et » elle communique la sensibilité à la » vue, à l'odorat, à l'ouïe, au goût et » au toucher. Au troisième degré, » l'âme universelle est intelligente, » noble privilége que l'homme seul » possède. »

» Cette explication présente une singulière analogie avec celle-ci de M. Proudhon : « Dieu est la force uni- » verselle pénétrée d'intelligence qui » produit, par une information infinie » d'elle-même, les êtres de tous les » règnes, depuis le fluide impondé- » rable jusqu'à l'homme, et qui, dans

» l'homme seul, parvient à se con-
» naître et à dire *moi.* »

« Nous devons ajouter, quant aux stoïciens, qu'il serait difficile de déterminer si leur tendance se rapportait plutôt au *panthéisme* par identification qu'au *panthéisme* par multiplication.

» C'est dans l'Inde et dans la Chine que la tendance dont nous parlons se trouve à tous les degrés, ainsi que dans l'Allemagne moderne, quand elle ne va pas jusqu'au *panthéisme* complet. Arrêtons-nous nous un peu sur ce qui concerne l'extrême Orient.

» Nous avons déjà parlé du Védanta et dit un mot des Védas. On s'accorde en général à reconnaître que la dogmatique de ces derniers est moins panthéistique que celle du Védanta, qu'elle admet Dieu comme principe créateur et créant, et la créature comme quelque chose de vivant et de réel; il est d'ailleurs grandement question de moralité humaine, de vice et de vertu, et d'immortalité heureuse ou malheureuse. Nous ne devons donc les classer que dans les tendances panthéistiques. Nous en jugeons de même de Manou pour les mêmes raisons, quoi qu'il dise au commencement de sa cosmogonie que Dieu, « le grand pouvoir, l'existant par lui-
» même, *lui*, que l'esprit seul peut
» concevoir, *lui*, l'esprit suprême,
» ayant résolu de *faire sortir de sa*
» *propre substance corporelle* les créa-
» tures diverses, produisit d'abord les
» eaux. » Nous disons de même encore de Bouddha dont le mysticisme très-contemplatif et très-exalté produit des exagérations dans le sens panthéiste, mais conserve au fond la personnalité humaine heureuse ou malheureuse, vertueuse ou vicieuse pendant la vie et après la mort; nous disons de même en un mot de presque tous les livres indiens les plus antiques. On y trouve la négation de la matière comme substance distincte des esprits, et la théologie morale de l'absorption en Dieu ; mais le premier point n'a aucun rapport au *panthéisme*, comme nous allons le dire un peu plus loin, et le second n'est qu'une tendance consistant dans une idée de la sainteté exagérée jusqu'à une extase qui amène, dans l'être, l'oubli complet de soi.

» Le savant brahmane Ram-Mohan-Raé, mort à Londres en 1833, avait composé, à Calcutta, en 1816, un abrégé du Védanta et des Védas dans le but de détourner ses coreligionnaires de leurs superstitions et de les ramener au vrai culte du Dieu unique de la religion hindoue : « J'espère
» prouver, disait-il, que les pratiques
» superstitieuses qui déforment cette
» religion n'ont rien de commun
» avec l'esprit pur de ses enseigne-
» ments. » Dans cet exposé, la tendance panthéistique demeure, mais le *panthéisme* n'y est pas réellement; le brahmane paraît même établir assez bien, par de nombreuses citations du Védanta et des Védas, destinées à concilier des passages qui semblent se contredire, que le Védanta lui-même ne professe pas, dans le fond, le *panthéisme* absolu. Citons-en les principaux raisonnements.

» Vyasa, d'après le résultat de di-
» vers arguments coïncidant avec le
» Véda, trouve que la connaissance
» exacte et positive de l'être suprême
» n'est pas dans les limites de la
» compréhension humaine, c'est-à-
» dire que *quel* et *comment* est l'être
» suprême ne peuvent pas être dé-
» finitivement affirmés. C'est pour-
» quoi dans le second texte (dans le
» *Védanta*), il a expliqué l'être su-
» prême par ses effets et ses œuvres,
» sans tenter de définir son es-
» sence..... *Celui par qui la naissance,*
» *la conservation et l'annihilation du*
» *monde sont réglés est l'être su-*
» *prême.* — Nous voyons cet univers
» varié, étonnant, ainsi que la nais-
» sance, la conservation et l'annihi-
» lation de ses différentes parties; de
» là nous inférons naturellement
» l'existence d'un être qui règle et
» dirige le tout et nous l'appelons le
» suprême; comme de la vue d'un
» vase, nous concluons l'existence
» d'un ouvrier habile qui l'a formé.
» Le *Véda*, de la même manière, dé-
» clare ainsi l'être suprême : *Celui de*
» *qui l'univers procède, qui est le sou-*
» *verain de l'univers, et dont l'œuvre*
» *est l'univers, est l'être suprême* (*Tait-*
» *tirya*).

» Le *Véda* n'est pas supposé un
» être éternel, quoiqu'il soit quel-
» quefois honoré de cette épithète,
» parce que sa création par l'être
» suprême est ainsi déclarée dans le
» même *Véda* : *Tous les textes et tou-*
» *tes les parties du Véda furent*
» *créées*.....

» Ce n'est pas *la nature* qui peut
» être désignée par les textes sui-
» vants du Véda comme la cause in-
» dépendante du monde, savoir :
» *L'homme ayant connu cette Nature,*
» *qui est un être éternel, sans com-*
» *mencement et sans fin, est délivré de*
» *l'atteinte de la mort,* parce que le
» *Véda* affirme que : *aucun être n'est*
» *égal ou supérieur à Dieu.* Et le Véda
» dit : *connais Dieu seul,* et *le Védanta*
» s'exprime ainsi : *La nature n'est*
» *pas le créateur du monde, et elle*
» *n'est pas représentée ainsi par le*
» *Véda*, car il dit expressément :
» *Dieu, de son regard, a créé l'uni-*
» *vers.* La nature est un être insensi-
» ble ; c'est pourquoi elle est dénuée
» de vue ou intuition et conséquem-
» ment incapable de créer le monde
» régulier.....

» L'âme ne peut être induite des
» textes suivants, comme le souve-
» rain Seigneur de l'univers, savoir :
» *L'âme étant unie à l'être resplendis-*
» *sant, jouit de la félicité — Dieu et*
» *l'âme entrent dans le petit espace*
» *vide du cœur* — parce que le Véda
» déclare que : Lui *préside dans l'âme*
» *comme son régulateur,* et que :
» *l'âme étant unie à l'être gracieux,*
» *jouit de la félicité*.....

» Par le texte qui commence avec
» la sentence suivante : *Celui-ci est le*
» *soleil,* et par plusieurs autres textes
» affirmant la dignité du soleil, ce
» dernier n'est pas supposé la cause
» primordiale de l'univers, parce que
» le Véda déclare que : Lui *qui ré-*
» *side dans le soleil* (comme son Sei-
» gneur) *est distinct du soleil,* et le
» *Védanta* fait la même déclara-
» tion.....

» Le troisième chapitre du Védanta
» explique ainsi la raison de ces as-
» sertions secondaires : (1) *Par ces*
» *appellations du Véda qui dénotent*
» *l'esprit de l'être suprême, répandu*
» *également sur toutes les créatures,*
» *au moyen de son extension, son om-*
» *niprésence est établie.* Ainsi, dit le
» Véda : *Tout ce qui existe est par*
» *conséquent Dieu*; c'est-à-dire : rien
» n'a une véritable existence excepté
» Dieu, *et tout ce que nous sentons*
» *par l'odorat ou que nous touchons*
» *par le tact est l'être suprême* ; c'est-
» à-dire : l'existence de toute chose
» quelconque qui nous apparaît re-
» pose sur l'existence de Dieu. Il est
» incontestablement évident qu'au-
» cune de ces représentations méta-
» phoriques qui naissent du style
» élevé dans lequel tous les védas
» sont écrits, ne fut destinée à être
» considérée que comme une pure
» allégorie. Si des individus pou-
» vaient être reconnus comme des
» divinités séparées, il y aurait une
» nécessité de reconnaître plusieurs
» créateurs du monde indépendants,
» ce qui est contraire au sens com-
» mun, et à l'autorité répétée du
» *Véda*.....

» Quelques dieux célestes, en dif-
» férents exemples, se sont déclarés
» eux-mêmes des divinités indépen-
» dantes et des objets de culte ; mais
» ces déclarations étant dues à leurs
» pensées abstraites ou détachées
» d'eux-mêmes et leur être étant en-
» tièrement absorbé dans la réflexion
» divine, le Védanta déclare que :
» *Cette exhortation d'Indra* (Dieu de
» l'atmosphère), *concernant la divi-*
» *nité, doit être nécessairement con-*
» *forme aux autorités du Véda* , c'est-
» à-dire : *Chaque être, ayant perdu*
» *toute contemplation de soi-même,*
» *en conséquence de son union avec la*
» *divine réflexion, peut parler comme*
» *croyant qu'il est l'être suprême;*
» ainsi que Ramadéva (brahmane
» célèbre) qui, en conséquence d'un
» tel oubli de sa personnalité, se dé-
» clara lui-même le créateur du so-
» leil, et Manou le second être après
» Brahma. C'est pourquoi il est libre
» à chacun des dieux célestes, aussi
» bien qu'à chaque individu, de se
» considérer lui-même comme dieu
» dans cet état d'oubli de sa person-
» nalité et d'unité avec la réflexion

(1) Il s'agit de celles qui paraissent admettre autant de dieux que de choses.

» divine, comme le dit le *Véda* : » *Vous êtes cet être véritable* (lorsque » vous perdez toute contemplation de » vous-même), et : *O Dieu! je ne suis* » *rien autre chose que vous*. Les com- » mentateurs sacrés ont fait la même » observation, savoir : *Je ne suis rien* » *autre chose que l'être véritable, et je* » *suis une pure intelligence, pleine* » *d'une félicité éternelle, et je suis, par* » *ma nature, libre des effets mon-* » *dains*. Mais, en conséquence de » cette réflexion, chacun ne peut » être reconnu comme la cause de » l'univers, ou l'objet de l'adoration.

» Dieu est la cause efficiente de » l'univers, comme un potier l'est de » ses vases et autres ustensiles de » terre ; et Dieu est aussi la cause » matérielle de l'univers, comme la » terre ou la glaise est la cause ma- » térielle des différents vases et us- » tensiles de terre ; ou bien comme » une corde prise par inadvertance » pour un serpent, est la cause ma- » térielle de l'existence conçue du » serpent, qui paraît véritable à pro- » pos de l'existence réelle de la corde. » Ainsi s'exprime le Védanta : *Dieu* » *est la cause efficiente de l'univers,* » *ainsi que sa cause matérielle* (de » même qu'une araignée l'est de sa » toile) comme le Véda l'a positive- » ment déclaré : que de la connais- » sance de Dieu seul procède la con- » naissance de toute chose exis- » tante (1). Le Véda compare aussi la » connaissance concernant l'être su- » prême à une connaissance de la » terre, et la connaissance des diffé- » rentes expèces d'êtres existantes » dans l'univers, à la connaissance » des vases et ustensiles de terre, » lesquelles déclaration et comparai- » son prouvent l'unité de l'être su- » prême et de l'univers ; et par la » déclaration suivante du Véda, sa- » voir : L'*Etre suprême a créé l'univers* » *par sa seule intention*, il est évident » que Dieu est l'agent volontaire de » tout ce qui peut avoir l'existence.

» Comme le Véda dit que l'être su- » prême eut la volonté, à l'époque de » la création, de s'étendre lui-même, » il est évident que l'être suprême est » l'origine de la matière et de ses di- » verses apparences ou formes ; com- » me la réfraction des rayons méri- » diens du soleil sur des plaines de » sable est la cause de la ressemblance » d'une mer étendue (du mirage). Le » Véda dit que, *toutes figures et leurs* » *appellations sont de pures inventions,* » *et que l'être suprême seul est l'exis-* » *tence réelle*; par conséquent, les » choses qui ont une figure et qui » portent une appellation ne peu- » vent pas être supposées la cause » de l'univers...

» Les passages suivants du Véda » affirment que Dieu est le seul ob- » jet du culte, savoir : *Adore Dieu* » *seul. Connais Dieu seul. Rejette tout* » *autre discours*. Et le *Védanta* dit : » *Trouve dans les Védas qu'il n'y a que* » *l'être suprême qui doive être honoré* » *d'un culte ; nul autre, excepté lui, ne* » *doit être adoré par un homme sage...*

» Le Véda explique ensuite le » mode dans lequel nous devons » adorer l'être suprême, savoir : *Nous* » *devons approcher de Dieu, nous de-* » *vons lui prêter l'oreille, nous devons* » *penser à lui, et nous devons faire* » *nos efforts pour arriver à lui*..... Par » l'expression, *prêter l'oreille à Dieu*, » on entend prêter l'oreille à ses pa- » roles qui établissent son unité ; et » par celles-ci : *Nous devons penser à* » *lui*, on entend penser au contenu de » sa loi, et par la dernière : *Nous de-* » *vons nous efforcer d'arriver à lui*, on » entend s'efforcer d'appliquer son » intelligence à cet être véritable sur » lequel repose l'existence incom- » mensurable de l'univers, afin que, » par le moyen de cet effort, nous » puissions approcher de lui.....

» Le *Védanta* montre que le prin- » cipe moral est une partie de l'ado- » ration de Dieu savoir : *Commander* » *à ses passions et à ses sens externes* ; » *pratiquer des actes méritoires* ; *sont* » *déclarés par le Véda indispensables* » *pour que l'intelligence approche de* » *Dieu* ; *ils doivent être par conséquent*,

(1) Ce passage peut certainement s'entendre, relativement à l'univers matériel, dans le sens du système de Berkeley, et, relativement à l'esprit créé, dans le sens du système de Malebranche ; il n'y a aucun doute sur l'idéalisme indien quant à l'essence des corps, et cet idéalisme expliqué dans leur style an figuré, sans assez de précision pour distinguer le corps de l'esprit, peut souvent paraître un vrai panthéisme sans l'être en réalité.

» *l'objet de tous nos soins, avant et*
» *après une telle approche de l'être su-*
» *prême*.....

» La dévotion à l'Etre suprême
» n'est pas limitée à un lieu saint ou
» à une contrée consacrée, comme le
» déclare le Védanta : *Dans quelque*
» *lieu que ce soit où l'esprit se trouve*
» *en paix, les hommes peuvent adorer*
» *Dieu. L'homme* (dit le *Véda*) *peut*
» *adorer Dieu partout où son esprit*
» *éprouve du calme et de la tranquil-*
» *lité*.....

» Le *Véda* assure aussi positive-
» ment que *celui qui, pendant sa vie,*
» *a été dévoué à l'être suprême sera*
» (après sa mort) *absorbé en lui, et*
» *ne sera plus désormais sujet à la*
» *naissance, ni à la mort* (1), *ni à la*
» *réduction, ni à l'augmentation* (*de*
» *son être*)..... » (Traduction d'un
» abrégé du *Védanta* ou solution de
» tous les *Védas*, par Ram-Mohan-
» Raé, Calcutta 1816, et Londres 1832.)

On peut regarder le passage suivant du grand philosophe chinois Lao-Tseu comme renfermant la même tendance panthéistique, quoiqu'elle y soit un peu moins prononcée :

« Il faut s'efforcer de parvenir au
» degré de l'incorporéité, pour pou-
» voir conserver la plus grande im-
» muabilité possible.

» Tous les êtres apparaissent dans
» la vie et accomplissent leurs desti-
» nées ; nous contemplons leurs re-
» nouvellements successifs. Ces êtres
» matériels se montrent sans cesse
» avec de nouvelles formes exté-
» rieures ; chacun d'eux retourne à
» son origine, (à son principe pri-
» mordial).

» Retourner à son origine signifie
» devenir en repos ; devenir en repos
» signifie rendre son mandat ; rendre
» son mandat signifie devenir éter-
» nel ; savoir que l'on devient éternel
» (immortel), signifie être éclairé. Ne
» pas savoir que l'on devient immor-
» tel c'est être livré à l'erreur et à
» toutes sortes de calamités.

» Si l'on sait que l'on devient im-
» mortel (dans le sein du Tao) on
» contient, on embrasse tous les êtres.

(1) Ceci implique la métempsycose comme moyen de punition de ceux qui n'ont pas bien vécu.

» Embrassant tous les êtres dans une
» commune affection, on est juste,
» équitable pour tous les êtres ; étant
» juste, équitable pour tous les êtres,
» on possède les attributs de souve-
» rain, on tient de la nature divine ;
» tenant de la nature divine, on par-
» vient à être identifié avec le Tao ou
» la raison universelle suprême ; étant
» identifié avec la raison suprême,
» on subsiste éternellement ; le corps
» même étant mis à mort, on n'a à
» craindre aucun anéantissement
» (aucune transmigration). » *Traduction* de Pauthier.

« Ces Tao-Ssé, espèces de mystiques chinois sectateurs de Lao-Tseu, qui ont au reste modifié et embrouillé la doctrine de leur maître, regardent toutes les formes matérielles comme des émanations de la raison suprême, et, ne distinguant pas assez clairement ces formes, qui semblent, dans leur système, n'avoir rien de substantiel en soi, d'avec les personnalités spirituelles, disent beaucoup de choses qui paraissent panthéistiques.

» Il faut discerner, dans toutes les philosophies et poésies orientales inclinant au *panthéisme*, ce qui se rapporte à l'origine de l'être créé et ce qui se rapporte à sa fin ; sous le premier rapport, le défaut consiste dans l'absence de définitions précises de la substance créée et soutenue, dans un vague obscur à ce sujet. Sous le second rapport, le défaut consiste dans des émissions d'idées trop vagues encore et trop exaltées sur la vérité que nous exprimons par *vision intuitive*. Ce second défaut, par une sorte de contradiction, touche, en même temps, au *panthéisme* par multiplication, en attribuant à l'activité créée trop de puissance sur soi pour se dépouiller de soi, et au *panthéisme* par identification, en représentant le dernier degré de la béatification comme une absorption telle dans les splendeurs de Dieu, que l'être ne se sent plus et devient ainsi, par une métaphore dangereuse, Dieu lui-même.

» Si l'on n'avait pas toutes les œuvres de Fénelon, qui s'expliquent les unes par les autres, il serait aussi naturel de le qualifier de panthéiste que les philosophes indiens que nous

avons cités : témoin le petit morceau que voici :

» Quand je parle pour vous, s'écrie-t-il en s'adressant à Dieu, je
» trouve toutes mes expressions basses
» et impures ; je reviens à l'être, je
» m'envole jusqu'à celui qui est ; je
» ne suis plus en moi, ni moi-même;
» je deviens celui qui voit, celui qui
» est, je le vois, je me perds ; je
» m'entends, mais je ne saurais me
» faire entendre ; ce que je vois éteint
» ma curiosité ; sans raisonner je
» vois la vérité universelle. Je vois, et
» c'est ma vie ; je vois ce qui est et
» ne veux plus voir ce qui n'est pas.
» Quand sera-ce que je verrai ce qui
» est, pour n'avoir plus d'autre vie
» que cette vue fixe ? Quand serai-je,
» par ce regard simple et permanent,
» *une même chose avec lui?* quand est-
» ce que tout moi-même sera réduit
» à cette seule parole immuable :
» *il est, il est, il est?.* » (*Exist. de Dieu.* c. 5. art. 4.)

« Disons quelques mots des tendances dans l'ordre surnaturel. Elles vont nous servir à préciser mieux encore les deux écarts dans leurs plus faibles nuances.

» 2° Tendances panthéistiques dans l'ordre surnaturel.

» La théologie chrétienne nous fournit, dans ses hérésies et ses écoles, des tendances plus ou moins prononcées vers les deux *panthéismes*, et principalement sous le rapport de l'activité qui touche davantage aux importantes questions de la morale pratique . Nous les grouperons toutes sous deux noms philosophiques, puisqu'en ce moment nous les étudions rationnellement. Ce sont le naturalisme et le surnaturalisme.

» L'un et l'autre se sont produits durant la période chrétienne dans deux ordres très-distincts : 1° par rapport à la définition du Christ, cette synthèse vivante, formelle, individuelle même de Dieu et de l'humanité; sur ce point le plus élevé du surnaturel théologique, qui est l'ineffable mystère de la théandrie, la question touche à la substantialité aussi bien qu'à l'activité; — et 2° par rapport à la définition de l'homme lui-même en ce qui concerne son élévation dans le vrai, le beau et le bien naturel et surnaturel — cet ordre se rapporte principalement à l'activité et se subdivise en deux autres, selon qu'on considère la production du bien moral, auquel cas il touche plutôt à l'activité de volonté, ou l'acquisition de la connaissance philosophique et religieuse, auquel cas il touche à l'activité intellectuelle. — Sous ce dernier point de vue, le naturalisme a pris le nom de rationalisme exclusif et le surnaturalisme ceux de traditionalisme et d'autoritarisme exclusifs.

» Suivons cette classification et voyons rapidement comme quoi le naturalisme et le surnaturalisme ne sont, à tous leurs degrés et sous toutes leurs faces, que des tendances vers l'un des deux *panthéismes.*

» D'abord en ce qui regarde l'union spéciale, nommée hypostatique, c'est-à-dire produisant une seule personnalité autonome, de Dieu et de l'homme dans le Christ, Arius et Nestorius se présentent avec des légions de chrétiens, le premier affirmant que le Verbe divin est une créature engendrée avant notre création, comme l'âme du monde du *Timée*, et que c'est cette créature, très-distincte de Dieu, qui s'est incarnée en Jésus-Christ; le second affirmant que le Christ n'est, à sa conception et à sa naissance, qu'un homme ordinaire qui conserve sa vie, sa personnalité, son autonomie humaine, et auquel la divinité vient s'unir dans une simple communauté d'affection et d'opérations, ce qui fait deux personnes, deux autonomies. Or comme l'un et l'autre conservent la restauration de l'humanité par le Christ, avec tous les mystères qui en découlent ainsi que l'adoration qui lui est due, ils élèvent, par leur naturalisme, une simple créature, très-distincte de Dieu, à la déification. Tendance au *panthéisme* divisionnaire en Jésus-Christ.

» A l'encontre d'Arius et de Nestorius, se présente Eutychès enseignant que la divinité a tellement absorbé l'humanité dans le Christ qu'il n'en est rien resté; non-seulement l'autonomie humaine a disparu, mais encore la nature humaine et la vo-

lonté humaine, non-seulement le *moi* actif a été absorbé, mais encore le *moi* passif tout entier, de sorte qu'il n'est resté qu'une seule nature substantielle, celle de Dieu. Or, n'est-ce pas un surnaturalisme excessif qui implique une tendance et, même, en ce qui est du Christ, plus qu'une tendance au *panthéisme* par identification?

» Descendons dans des régions moins divines, et considérons, en premier lieu, l'activité de l'homme dans la production du bien moral, dans sa sanctification.

» Le naturalisme excessif se manifeste principalement dans le pélagianisme et le semi-pélagianisme. Pélage soutient que l'activité humaine se suffit à elle-même pour élever l'homme au plus haut de la sainteté et de la gloire, et les semi-pélagiens croient modifier suffisamment l'exagération de leur maître en disant qu'il faut la grâce, la motion divine, mais que cette grâce est accordée à un premier mouvement de volonté purement humain dans le sens de la vertu, de sorte que c'est l'homme qui a la priorité dans l'œuvre de sa sanctification. Que devient l'homme dans de pareils systèmes? Vous avez beau en faire un être relatif à tous les autres points de vue, il devient Dieu, parce que vous en oubliez un sous lequel vous le rendez absolu, en lui rendant la priorité sur Dieu, et lui faisant les honneurs de cause première que ne saurait mériter aucune créature. C'est donc une tendance au *panthéisme* par multiplication.

» Le surnaturalisme excessif est plus tenace et se développe sur une plus grande échelle; il prend toutes les formes, toutes les ruses. C'est le prédestinatianisme, le fatalisme musulman, le wicléfisme, le luthéranisme, le calvinisme, le baïsme, le jansénisme. L'homme perd son autonomie et sa liberté; il devient un instrument purement passif dans la toute-science et la toute-puissance; il n'est plus rien, Dieu est tout en lui; il est absorbé, et son activité est neutralisée. Ballotté comme un débris de naufrage entre les mauvais penchants et les attraits de la grâce, il ira où Dieu, de toute éternité, a voulu qu'il aille et ses propres efforts en coopération ou en résistance aux appels de la vertu, ne seront rien dans la balance de la suprême justice. N'est-ce pas l'exagération du surnaturalisme, et cette exagération n'est-elle pas la tendance opposée à la précédente et, par conséquent, au *panthéisme* par identification des activités créées dans l'activité infinie?

» Beaucoup plus près de la ligne moyenne, et à des distances si imperceptibles, que la raison ne saurait les juger, se placent deux écoles qui ont rempli plusieurs siècles du bruit de leurs discussions, l'augustinianisme et le thomisme, d'une part, lesquels se sont ainsi nommésde ce qu'ils prétendaient tirer leur théorie des principes posés par saint Augustin et par saint Thomas; et, d'autre part, le molinisme. Le premier système, donnant moins à l'homme, veut que la prédestination n'ait pas seulement lieu par prescience, mais plutôt que la prescience soit une suite de la prédestination; que la grâce qui sauve soit différente, par sa nature, de celle qui suffirait si l'homme le voulait, mais qui ne suffit jamais; que le décret touchant le salut soit antécédent, chez Dieu, à la connaissance du mérite de la créature; et avec tout cela il conserve la liberté comme l'arche sainte. Il veut, de plus, expliquer la grâce par une prémotion agissant dans les plus intimes profondeurs de l'être. Le second système, donnant plus à l'homme, veut que la prédestination soit complétement subordonnée à la prescience, que la grâce efficace ne diffère de celle qui n'est que suffisante, que par le fait même de la coopération ou de la résistance libre; que le décret du salut soit subordonné à la connaissance des mérites; et enfin il explique la grâce par des attraits de Dieu touchant à l'extérieur de l'être plutôt qu'à sa substance; il est inutile de dire que le molinisme fait aussi de la liberté morale son arche sainte, puisqu'il n'imagine ses théories que pour éviter les préjudices que l'autre système cause, d'après lui, à cette liberté.

» Or, ces deux systèmes se présen-

tent à la raison comme de faibles tendances vers les deux *panthéismes*, le molinisme incline au premier, car il semble que l'homme, dans ce système, devient son moteur radical dans sa sanctification; le thomisme incline au second, car il semble que l'homme n'ait plus son activité complète et parfaitement autonome. Mais comme l'un et l'autre réservent positivement le fait de cette autonomie, et qu'ils ne se divisent que sur le comment du mystère de la concordance des deux activités divine et humaine, mystère que la raison sage ne saurait avoir la prétention d'éclaircir, il semble que celle-ci doit les laisser s'ébattre en pleine liberté. (*Voyez* GRACE et LIBERTÉ.)

» Enfin, se présente le quiétisme chrétien qui, comme celui des Hindous, tient à la fois des deux tendances, de la première par la base, de la seconde par le sommet. Il veut que l'homme, sans sortir des voies ordinaires de la providence, puisse s'élever à un tel dépouillement de lui-même qu'il ne reste plus en lui, d'une manière permanente, que l'amour pur, ce qui le porterait à un degré de béatitude contemplative très-voisin de ce que les bouddhistes et les brahmanes appellent l'absorption, l'annihilation en Dieu. Dire que Dieu lui-même, par une préférence spéciale, puisse ravir une âme dans ces hauteurs et l'y conserver, n'a rien que de rationnel; mais dire que c'est l'homme qui peut les atteindre avec les dons communs de la divine bonté, c'est affirmer un fait que chaque conscience dément en ce qui la concerne. L'âme douce, aimante et subtile de Fénelon, tout à la fois cartésien et poëte à la manière orientale, mit un pied sur les frontières de ce beau rêve, qui est celui des cieux.

» Considérons maintenant l'activité intellectuelle, dans l'acquisition de la connaissance.

» Le naturalisme prend ici le nom de rationalisme, mot excellent dans sa vraie signification et auquel nous ajoutons l'épithète d'*exclusif* pour remédier, autant que possible, à l'abus qu'on en fait. Or le rationalisme exclusif consiste à soutenir que la raison individuelle, telle qu'elle existe, suffit, à elle seule, sans les secours fournis par la révélation et la tradition qui la transmet, pour arriver à toutes les découvertes dans tous les ordres. C'est un orgueil philosophique qu'ont eu bien peu de philosophes même parmi les mauvais, et qui est une véritable tendance à la déification de l'être humain.

» Le surnaturalisme prend ici les noms de traditionalisme ou d'autoritarisme. Or ce système qui tire, comme l'autre, son défaut de l'exclusivisme, consiste à soutenir que la raison, telle que Dieu l'a faite, n'est capable de rien, non-seulement d'arriver à la découverte de quelques vérités, mais même à aucune certitude ou démonstration certaine de vérités quelconques; il se rejette sur la foi aux traditions, et sur l'obéissance aveugle à l'autorité pour ne pas laisser le genre humain en proie aux ténèbres du doute absolu; mais bien en vain aux yeux de la saine logique (*Voyez* LOGIQUE.). C'est une humilité philosophique qui n'est pas sans doute au fond de l'âme de ceux qui la mettent en théorie, puisqu'elle ne fut jamais aussi mal pratiquée que par ceux-là mêmes. C'est, de plus, une exagération qui déprécie l'activité intellectuelle outre mesure, qui correspond au fatalisme prédestinatien, qui peut y mener si l'on a de la logique, et qui est, comme lui, une tendance évidente au *panthéisme* par unification de l'activité individuelle avec l'activité sociale, et de l'activité sociale traditionaliste avec l'activité divine surnaturellement révélatrice.

Si l'étendue de cet article nous permettait de considérer l'activité humaine, tant morale qu'intellectuelle, dans l'ordre politique, nous y trouverions encore nos deux tendances, sous les noms d'individualisme et de communisme. L'individualisme prétend détacher l'individu de son milieu, l'affranchir de tout lien avec le tout dont il fait partie; c'est une tendance au *panthéisme* par multiplication; les membres deviennent des dieux isolés et égoïstes, et le corps disparaît par dissolution. Le communisme prétend annihiler l'individu, au profit de la

collectivité, qui devient le dieu social. C'est en son nom que peuvent se montrer le despotisme et la tyrannie; la liberté individuelle s'anéantit devant l'autorité. C'est la tendance au *panthéisme* par unification.

» Nous avons signalé toutes les tendances panthéistiques dans tous les ordres. Il est maintenant facile de préciser la ligne moyenne que nous avons appelée, philosophiquement, le *panthéisme* harmonique.

3° Ligne moyenne ou *panthéisme* rationnel.

» Commençons par mettre une grande question hors de cause, celle, nous ne dirons pas de l'existence du monde corporel, de son être, en douter serait douter de soi-même, mais de sa nature, de sa substantialité en soi, en tant que distincte de celle de tout esprit, tant de l'esprit absolu que des esprits créés. Il est évident que cette question ne touche nullement à celle du *panthéisme*. La matière peut être tout ce qu'on voudra, pourvu que la personnalité créée qui a conscience d'elle-même soit distincte, substantielle et autonome, c'est-à-dire soutenant des qualités et des accidents, et se modifiant en bien ou en mal par sa volonté propre. La matière considérée en elle-même n'est pas moi, et que m'importe ce qu'elle est si j'ai ma substantialité et mon activité distinctes des autres créatures et de Dieu. Je ne puis même rien savoir sur l'essence du monde matériel puisque je ne le perçois intelligiblement que comme un ensemble d'accidents sous lesquels je ne suis pas, pour y pouvoir découvrir un *substratum* particulier ; et, par conséquent, il serait malheureux qu'on fût obligé de démontrer ce *substratum* pour réfuter le *panthéisme*; qui en viendrait jamais à bout? Mais il n'en est pas ainsi; les deux *panthéismes* se réfutent, sans adresser à la matière aucune question sur sa nature. Le premier tombe devant les arguments métaphysiques qui démontrent la nécessité de l'unité de l'absolu. Le second tombe devant le témoignage de ma propre conscience qui me dit clairement que je suis une personnalité distincte, et devant les arguments que je fais ensuite sur les phénomènes de mon être, lesquels me font voir, de la manière la plus évidente, que je ne suis pas cet absolu unique dont j'ai reconnu la nécessité (Voyez ONTOLOGIE). Laissons donc la matière pour ce que Dieu l'a faite, et admettons sur elle tout ce qu'on voudra sans aucune crainte de dévier, pour cette raison, vers le *panthéisme*. Que les philosophes de la Chine et de l'Inde voient dans les corps des simples formes que Dieu nous manifeste; que Platon paraisse les considérer comme des fantômes visibles; que Leibnitz les réduise à des hiérarchies d'unités simples, c'est-à-dire à des âmes de tous les degrés de perfection; que Malebranche explique à peu près comme l'Hindou notre vision du monde matériel par une participation à la vision infinie du verbe éternel; que Berkeley soit le plus hardi et le plus formel de tous pour prétendre nous démontrer que les corps n'ont aucune réalité substantielle en dehors des esprits, et pour nous dire que la création de l'univers visible n'a été qu'un épanouissement déterminé dans l'âme créée par la puissance infinie, ayant pour résultat de la modifier et de la gratifier d'une partie du grand spectacle des images dont s'entoure l'intelligence suprême. Que tous ces grands hommes imaginent leurs systèmes, plus ou moins contraires à ce qui nous paraît, ils n'en seront pas moins, si d'ailleurs rien ne s'y oppose, classés dans la catégorie des bons philosophes qui ont su garder la ligne intermédiaire entre les deux abîmes, sans aucune déviation.

» Cette importante observation étant posée, traçons notre ligne intermédiaire en nommant les principaux philosophes qui l'ont, en effet, suivie.

» Cette ligne moyenne consiste à conserver tout ensemble les droits du créateur et ceux de la créature. Or quant au créateur, il faut qu'il demeure absolu sous tous les rapports, qu'il conserve la priorité en toutes choses aussi bien en substance qu'en activité. En substance, il doit

rester la substance des substances, les commençant toutes, les pénétrant toutes, les contenant toutes, les embrassant toutes, les soutenant toutes; et, en activité, il doit rester le moteur des moteurs, leur propulseur radical et premier. En conséquence de ce principe, de quelque côté que j'envisage mon être, je trouverai Dieu et lui rendrai gloire comme l'arbre à sa racine, l'édifice à sa base, l'orbite à son foyer. Ma vie sera une germination de sa vie; ma lumière un rayonnement de sa lumière; ma liberté une transmission de mouvement de sa liberté; toutes mes vertus, tous mes biens, des éclosions *ad extra* de ses biens et de ses vertus; et le fond le plus intime de ma subsistance, ce fond avec lequel je produis et soutiens des phénomènes, ce foyer d'action sera lui-même quelque chose d'incompréhensible, de plus incompréhensible peut-être que Dieu tout entier, mais perpétuellement et essentiellement en suspension sur sa substance.

» Et de mon côté, il faut que, tout en demeurant relatif à tous les points de vue, je sois aussi substantiel par rapport à mes modes que Dieu l'est par rapport à ma substance, que je sois cause seconde, mais vraiment cause, que je sois moteur-mu, mais cependant vrai moteur, être engendré, mais engendrant, être limité, mais limitant, être contenu mais contenant; il faut que je sois *moi*, distingué de Dieu par l'intermédiaire même de ma substantification en lui et par lui, et qu'ainsi je sois responsable de mes mouvements; c'est ce que le fait perpétuel de ma conscience me force de reconnaître antérieurement même aux déductions que je tire de ce fait à sa cause efficiente, substantielle et motrice, puisque je ne puis sentir et connaître Dieu sans me connaître et me sentir.

» Voilà la ligne moyenne entre les deux abîmes, et entre les tendances vers ces abîmes. Que le lecteur se donne la peine de repasser les divers systèmes que nous avons parcourus, et il lui sera facile d'appliquer le principe à tous les rapports qui sont l'objet de ces systèmes.

» Remarquons-le bien; nous n'expliquons pas le mystère; nous le posons comme nécessaire, comme essentiellement exigé par la raison pour éviter deux directions conduisant à l'absurde, au contradictoire. Nous défions même le génie d'entrer jamais dans l'explication de la manière dont la chose se fait; c'est un gouffre sans fond pour l'être créé, que celui de la création, de la conservation et de l'animation de ces foyers de mouvement jetés par vous, ô Dieu, dans le temps et l'espace, et qu'Augustin n'osait définir, devant votre plénitude d'être, en disant qu'ils sont ni en disant qu'ils ne sont pas. Mais par là même que nous portons ce défi et que nous reconnaissons, avec adoration, notre insuffisance, nous n'osons condamner les semblants d'explication que quelques-uns en ont tentés. Qu'ils parlent de génération, d'animation, de limitation, d'émanation, que nous importe, si étant admis le fait de notre réalisation en tant que personnalité libre vivante et immortelle, ils ne sortent pas des limites que nous venons de tracer.

» Or pour rester dans ces limites, il faut bien reconnaître que ce n'est pas nous qui avons la grande part, que ce n'est pas nous qui sommes *tout* dans le mystère, mais *Dieu*. Le mot *panthéisme* peut donc nous rester en philosophie, pourvu cependant que nous en éloignoins par une épithète les mauvais sens accrédités.

» Ce *panthéisme* harmonique fut celui de Platon à qui on ne peut reprocher, à notre connaissance, aucune déviation vers la droite ou vers la gauche, sauf dans les déductions très-éloignées qui regardent la politique. Il conserve à Dieu tout ce qui lui revient, ne substantialisant jamais notre être que d'une manière relative; s'il l'éternise quelquefois c'est en tant qu'idée du logos avant que cette idée devienne une réalité par la parole du père. Ce philosophe ne peut jamais voir l'homme et la nature sans voir Dieu par-dessous; il ne peut envisager aucun des phénomènes de ce monde, sans lui trouver Dieu pour type et pour fondement. Et jamais, d'ailleurs, il n'oublie

la personnalité humaine immortelle; il ne parle pas même d'absorption de cette personnalité en Dieu dans l'autre vie, mais seulement d'une vision plus claire et plus complète de sa lumière et de sa beauté, ainsi que de toutes les beautés qui s'épanouiront dans l'illumination de cette lumière des esprits.

» Mortels, il est un Dieu, dit-il au » *Livre des lois*, que les pères de nos » pères ont nommé le *commencement*, » le *milieu*, la *fin* de tous les êtres, » et dont l'âme *environne* et *pénètre* » le monde. A ses côtés marche éter- » nellement la justice vengeresse des » actions où la loi divine est profa- » née... ainsi que doit penser, que » doit faire le sage ? Toutes ses pen- » sées, tous ses efforts se tourneront » vers Dieu ; c'est de lui qu'il faut » être aimé, c'est lui qu'il faut » suivre. » (*Lois*, IV.)

« L'âme apporte, en naissant, dit-il » ailleurs, une force qui lui est » propre, l'organe de l'intelligence... » et il faut que cette puissante faculté » s'arrache avec l'âme entière aux » êtres créés pour aller *contempler* » l'éternelle lumière de l'être créa- » teur. O homme, voilà le souve- » rain bien que je t'ai promis. » » (*Républ.*, VII.)

« Quelquefois même Platon, quoiqu'il proclame partout la liberté humaine (*Voy. Répub.* x, 14, *Lois*, x, 12 etc.), va jusqu'à parler comme saint Paul de prédestination (*Lois* IV), et il insinue assez souvent que l'esprit humain doit s'en tenir à constater le fait de la créature réalité et activité soi, quoique Dieu soit tout en elle pour la faire l'une et l'autre, sans entreprendre de s'expliquer comment la chose peut se faire. Socrate, dans le *Phédon*, remontant du beau réalisé parmi nous à son type radical et premier, dit ces paroles sages : « Si » quelqu'un me demande ce qui fait » qu'une chose est belle... je laisse » là toutes les belles raisons qui ne » font que me troubler, et je réponds » sans façon et sans art, bonnement » peut-être, que rien ne la rend belle » si ce n'est la présence, ou la parti- » cipation de ce premier beau, de » quelque manière que cela ait » lieu. »

« Ailleurs Platon résume en une phrase très-profonde, dont saint Thomas a tiré, en la développant, un de ses plus beaux arguments sur la nécessité d'un premier créateur unique, le *panthéisme* sage que nous exposons.

» Avant toute *multitude* il faut né- » cessairement une *unité*, non-seule- » ment dans les nombres, mais aussi » dans les natures. » Le philosophe pose d'abord le fait d'une multiplicité d'êtres distincts que lui révèle sa conscience, puis voyant en ces êtres des choses communes, des généralités, il conclut que ces généralités qui leur sont communes doivent provenir d'une unité comme source ; or cette source unité ne peut être, dans l'ordre substantiel, qu'une substance *une* substantifiant et soutenant toutes les autres, dans l'ordre de l'activité, qu'une activité *une* activant toutes les autres, dans l'ordre des lumières, qu'une lumière *une* illuminant toutes les autres, dans l'ordre des félicités, qu'une félicité *une* béatifiant toutes les autres, dans l'ordre des beautés, qu'une beauté *une* communiquant son beau à toutes les autres, dans l'ordre des durées, qu'une durée *une* déterminant toutes les autres, dans l'ordre des grandeurs, qu'une grandeur *une* circonscrivant toutes les autres, et ainsi de toutes les qualités possibles communes à plusieurs. C'est cette idée qui fait le fond de toute la philosophie de Platon, laquelle peut se résumer dans cette formule : *Unité dans la multiplicité, multiplicité dans l'unité*, comme chez le nombre ; tout nombre est plein de l'unité et n'existe que par elle tant qu'il dure.

» Si nous avons cité quelques paroles d'un philosophe chinois qui paraissent incliner vers un amoindrissement exagéré de la créature, on en trouve d'autres de ce même philosophe et de ses rivaux qui sont exactes en ce qui regarde Dieu, et même aussi en ce qui regarde l'homme.

» L'homme, dit Lao-Tseu, imite la

» terre, la terre le ciel, le ciel la » *raison*, et la *raison* s'imite elle-» même; car elle est nécessairement » son *propre modèle*..... étant par » elle-même ce qu'elle est..... *La* » *raison qui peut être exprimée n'est* » *pas l'éternelle raison*..... Celui qui » est éternel, comme l'explique la » glose, n'est jamais altéré et ne » change pas, il existait avant le ciel » et la terre sans qu'il ait eu aucun » commencement; il sera après le » ciel et la terre, sans qu'il ait jamais » de fin. Il ne peut être saisi ni par » l'oreille ni par l'œil, il ne peut être » exprimé par la parole. »

« L'éternelle raison, dit Houi-Nan-» Tse, maintient le ciel, *soutient* la » terre. Elle est très-élevée et ne » peut être touchée; très-profonde et » ne peut être pénétrée. Elle est » immense; l'univers entier ne peut » la renfermer, et cependant elle est » tout entière dans la plus petite » chose. C'est d'elle que les monta-» tagnes tiennent leur hauteur, l'a-» bîme sa profondeur; c'est par elle » que les animaux marchent sur la » terre et que les oiseaux volent » dans l'air. Le soleil et la lune lui » doivent leur clarté, les astres le » pouvoir d'accomplir leurs révolu-» tions. »

« La raison, dit Pa-Pou-Tsé, enve-» loppe le ciel et pèse la terre dans » ses doigts. Elle est ineffable; en » comparaison de son incorporéité, » le son et l'ombre sont quelque chose » d'épais et de matériel; en compa-» raison de son être toutes les créa-» tures sont comme si elles n'étaient » pas. »

« Le *Tao*, (c'est encore Lao-Tseu » qui parle) préexistant à tout, ne » peut avoir de nom par lui-même et » dans son essence; mais quand le » mouvement a commencé et quand » l'*être* a succédé au néant, alors il a » pu recevoir un nom *des êtres qu'il* » *avait créés*..... La confusion de tous » les êtres précéda la naissance du » ciel et de la terre. Oh! quelle im-» mensité et quel silence! un être » unique planait sur tout, immuable » et toujours agissant sans jamais » s'altérer. Il est le père de l'univers; » j'ignore son nom; mais je l'appelle » *Tao*, verbe ou principe..... »

« On ne peut nier que ces passages ne renferment la distinction suffisante sans préjudice des droits de Dieu.

Koung-Feu-Tseu, simple moraliste, s'appesantit plus que les autres sur la personnalité humaine et tout ce qui en découle en bien ou en mal; il est sous ce rapport le Descartes de la Chine, il ne sent jamais le *panthéisme* identificateur. « Il n'y a que l'homme, » dit-il, qui soit capable de discerner » le bien du mal..... Les facultés de » son âme, ses vertus puissantes l'é-» galent au ciel. » Et cependant il » n'oublie pas l'absolu : « Le parfait » est par lui-même parfait, absolu... » La loi du devoir est par elle-même » loi du devoir..... Le parfait est le » commencement et la fin de tous les » êtres..... Sans le parfait les êtres » ne seraient pas..... » (*Tchoung-Young*.)

« Il suffit d'ouvrir au hasard un des ouvrages du grand Augustin dont l'étude de Platon et des platoniciens avait commencé la conversion, pour y trouver ce que nous appelons en ce moment le *panthéisme* rationnel.

» Je ne serais point, dit-il à Dieu, » je ne serais en aucune manière, si » vous n'étiez en moi, ou plutôt si je » n'étais en vous, de qui toutes choses, » par qui toutes choses, en qui toutes » choses sont..... Vous êtes toujours » agissant, toujours tranquille... sup-» portant, et remplissant et couvrant » toutes choses; créant et nourrissant, » et perfectionnant; cherchant tou-» jours, quoique rien ne vous man-» que..... En vous subsistent les » causes de toutes les instabilités; » les origines immuables de toutes » les choses muables; les raisons » éternelles et vivantes de toutes celles » qui sont sans raison et sans éter-» nité..... Par quelle veine pourrait » couler en nous l'être et le vivre, » sinon par celle par laquelle vous » nous faites, Seigneur, vous en qui » l'être et le vivre sont une même » chose..... Les jours ne s'écoulent » point en vous, et cependant s'écou-» lent en vous, puisqu'ils sont en » vous comme tout le reste, et que

» si vous ne les conteniez, ils man-
» queraient de voie pour courir... etc.
» (*Confess.* l. I, ch. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7,
» *passim.*) et ailleurs : J'ai considéré
» les choses qui sont au-dessous de
» vous, et j'ai vu qu'on ne saurait
» dire ni qu'elles sont ni qu'elles ne
» sont pas ; elles sont puisqu'elles sont
» de vous (*ab te sunt*); elles ne sont
» pas, puisqu'elles ne sont pas ce que
» vous êtes..... j'ai vu (l. VII. ch. II),
» que, si elles sont, elles vous en sont
» redevables, tous les finis étant en
» vous, non comme dans un lieu,
» mais comme ils peuvent être dans
» votre *vérité* qui est la *main conte-*
» *nant* et *soutenant* toutes choses. »
(l. VII. ch. 15. etc., etc.)

» Comment exprimerait-on plus clairement et plus énergiquement notre idée de la substance créée et active, substantiellement soutenue et activée par la substance absolue.

» C'est sur cette base que s'assit inébranlablement le génie d'Augustin pour foudroyer à droite et à gauche les pélagiens et les prédestinatiens.

» A sa suite vient saint Thomas qui du côté de l'activité ne laisse rien à désirer en profondeur. Sa *prémotion physique*, par laquelle Dieu nous pénètre et nous meut par le fond le plus reculé de notre essence, est une des conceptions les plus fortes pour peindre la vérité que nous développons ; et quand il lutte de toutes les puissances de son génie pour expliquer quelque peu le mystère de la création, il pose encore des principes de même genre relativement à la substantialité. « Dieu seul, dit-il, est l'*être à soi*,
» *esse suum*, Dieu est l'être subsis-
» tant par soi de toutes parts indéter-
» miné..... toutes les autres choses
» ne sont pas *suum esse, sed parti-*
» *cipes esse*, elles n'ont pas l'être à
» soi, mais elles sont des participants
» de l'être..... elles sont êtres par
» participation..... comme tout igné
» est causé par le feu, c'est-à-dire
» comme ce qui brûle est ignifié par
» le feu, comme toute chaleur est
» chaleur par le feu. » Quand il définit l'âme humaine, il l'appelle *un être subsistant*, *ens subsistens*, non pas subsistant *en soi* ou *par soi*, comme on l'a dit plus tard dans l'école de toute substance, même de la substance créée, mais subsistant en Dieu et par Dieu, comme le disait saint Augustin.

» Descartes se présente. Concentrant toutes ses méditations sur la question de la certitude humaine, il est obligé, par son essence même d'être contingent, de prendre pour base sa personnalité dans la construction de son édifice ; cette base, dans la nature des choses, n'est que le sommet; mais Dieu seul se voit *à priori*; et le logicien, enfant né sur le haut de l'arbre, voyant les branches avant la racine, les descend pour arriver à celle-ci, quoique la nature ait posé la racine avant les branches. Mais cette nécessité a ses dangers. Ce qu'il a vu d'abord, ce qui lui a servi de base, ce à quoi il doit toute sa série logique, bien que ce ne soit qu'un néant près de la base réelle dans l'ordre des natures, son *moi*, son *je pense*, son *je suis*, ne lui fera-t-il pas illusion, et ne prendra-t-il pas, à ses yeux, trop d'être, trop de substantialité, trop de puissance en lui-même ?

» Cet effet s'est produit dans quelques disciples, mais non pas dans le maître, ni dans les disciples fidèles. Laissons les détails. Tout ce qui a pu surgir de naturalisme exagéré sous la grande excitation cartésienne peut être ramené à l'abus de la définition de la substance, que le maître aurait dû rayer de sa philosophie comme il en raya tant d'autres que lui avait léguées la scolastique. *Toute substance est un être subsistant en soi indépendamment d'un sujet d'inhésion.* Cela est vrai de la substance-Dieu. Mais quant à la substance-homme, cela n'est vrai que par rapport à ses modifications pour l'en distinguer abstractivement ; par rapport à Dieu, cela est faux ; la substance-homme est en Dieu, et elle n'est pas indépendante d'un soutien, puisqu'elle ne peut être qu'autant que celle de Dieu lui sert d'appui ; or le mot *sujet d'inhésion* ne présente pas d'autre idée rationnelle. Si l'on entend qu'elle est en soi étant en Dieu, on dira seulement qu'elle est une réalité et on

pourra dire de même du simple mode qui est bien en soi étant dans sa substance. On semble donc, pour dire quelque chose, exclure Dieu comme soutenant substantiel, ce qui n'est pas raisonnable; *l'ordre des effets suit l'ordre des causes*, dit saint Thomas après Aristote ; *si l'on trouve dans un être quelque chose par participation, il est nécessaire que ce quelque chose soit causé par ce à quoi il se rapporte essentiellement, comme le fer devient igné par le feu...* D'où l'on doit conclure, avec Aristote (*Métap.* lib. II), que *ce qui est le plus être est la cause de tout être, ce qui est le plus vrai, la cause de tout vrai, comme ce qui est le plus chaud est la cause de toute chaleur.* Donc, pour remonter de la substance-effet à la cause, il faut remonter à la substance en soi, comme, pour remonter du vrai-effet à sa cause, il faut remonter au vrai en soi, et ainsi du reste ; or on ne conçoit de relation dans l'ordre de substantification, que celle de la substance substantifiant au substantifié, dans l'ordre de conservation substantielle que celle de la substance soutenant au substantifié soutenu, comme dans l'ordre du mouvement on n'en conçoit que du moteur au mû etc. ; ce qui fait encore dire à saint Thomas que Dieu est en toutes choses de toutes manières, par puissance, par présence, par essence, *per potentiam, per præsentiam, per essentiam.* Or, on a, dans la définition cartésienne, dérangé l'ordre, en faisant rapporter la substance-effet dans sa création et sa conservation, à autre chose qu'à la substance-cause comme pour l'isoler de cette substance, pouvoir dire qu'elle est en soi non dans elle, et lui ôter tout autre soutien qu'un acte abstractif de volonté ; on se trompait doublement, car, outre que l'ordre des relations était interverti, on séparait en Dieu ce qui est inséparable, l'action en lui n'étant et ne pouvant être autre chose que sa substance même agissant, réalisant, soutenant, contenant, conservant, ets., etc.

» Spinosa profite cruellement de la définition amphibologique et orgueilleuse ; il s'en empare, la pose en tête d'un livre sous cette forme : « J'entends par substance tout ce qui » est en soi et est conçu par soi, » c'est-à-dire, tout ce dont le concept » n'a pas besoin, pour se former, du » concept d'un autre ; et en déduit tout son *panthéisme.* Si vous lui disiez simplement que sa définition est, en effet, la définition de Dieu même, que son argumentation prouve très-bien l'unité de Dieu, mais qu'il a oublié, dans la classification, entre la substance ainsi définie et les attributs, une chose moyenne qui tient de la substance en ce qu'elle soutient, comme elle, des attributs et des modes, qui, d'autre part, est elle-même soutenue et a besoin dans son concept du concept de celle en qui, sur qui, de qui et par qui elle est, il n'aurait rien à vous répondre, et toutes ses peines auraient produit pour vous. Mais si vous vous acharnez à lui prétendre que toute substance, même la nôtre, est absolument en soi et n'a pas besoin du concept d'un support autre qu'elle-même, vous aurez beau lui dire qu'il en existe qui en ont besoin comme cause créatrice, il continuera sa série sur la substantialité en laissant de côté toute autre idée, et c'en sera assez pour lui, parce que vous lui aurez laissé un absolu sur quoi bâtir sa démonstration de l'unité.

» Revenons à Descartes. Il pressentit l'inconvénient et dit, dans ses principes: « Lorsque nous concevons » la substance, nous concevons seu» lement une chose qui existe en telle » façon qu'elle n'a besoin que de soi» même pour exister, en quoi il peut » y avoir obscurité touchant l'expli» cation de ce mot : *n'avoir besoin que* » *de soi-même*, car, à proprement » parler, il n'y a que Dieu qui soit » tel, et il n'y a aucune chose créée » qui puisse exister un seul moment » sans être *soutenue* et conservée par » sa puissance. C'est pourquoi on a » raison, dans l'école, de dire que le » nom de *substance* n'est pas uni» voque au regard de Dieu et des » créatures, c'est-à-dire qu'il n'y a » aucune signification de ce mot que » nous concevions distinctement, la» quelle convienne en même temps à

» lui et à elles ; mais parce que, entre
» les choses créées, quelques-unes sont
» de telle nature qu'elles ne peuvent
» exister sans quelques autres, nous
» les distinguons d'avec celles qui
» n'ont besoin que du concours or-
» dinaire de Dieu en nommant celles-
» ci des substances et celles-là des
» qualités ou des attributs de ces
» substances. »

« On voit que le maître ne s'y est pas trompé mais s'il avait été plus hardi, qu'il eût rejeté la définition commune, en eût fait une pour Dieu en particulier, une pour la créature, et que, conservant pour Dieu seul le mot de *substance*, il en eût imaginé un autre pour ses œuvres, comme serait celui de *subsistance*, ou mieux encore un autre qui serait composé de manière à exprimer l'idée de *soutenu-soutenant*, il eût coupé le fil de bien des idées fausses.

» Plusieurs, voyant le parti qu'avait tiré Spinosa de l'application du même mot à Dieu et aux créatures, définirent celles-ci *des sujets modifiables*, ce qui valait mieux.

» Leibnitz, sentant plus fortement que personne le besoin de la distinction, dit de la substance créée que c'est une force, un foyer de mouvement, une unité vivante, abandonnant, dans cette définition nouvelle, le côté substantiel, pour ne plus voir que celui de l'activité ; mais il fallait encore une explication pour faire comprendre qu'il ne s'agissait pas d'une force radicale et première, mais d'une *force-mue* ; et Leibnitz ne manque pas de la donner, car il tient une des premières places parmi les philosophes qui ont su garder la ligne moyenne. Tâcher de rendre compte de l'équilibre par lequel Dieu vient à bout de conserver intacte la spontanéité personnelle sans cesser d'être le germinateur premier de tous les biens, a été le travail de sa vie.

» Malebranche et Berkeley sont peut-être les deux génies qui ont pénétré le plus avant dans le mystère du *panthéisme* rationnel ; et ils sont accompagnés de tous les philosophes chrétiens du seizième siècle. A cette époque l'idée de saint Thomas que la conservation n'est que la création continuée, *conservatio creatio continuata* devint populaire. On répétait dans tous les livres que Dieu nous soutient sur le néant par une opération positive, et qu'il lui suffirait d'un acte négatif, d'un retrait pur et simple de sa présence en nous pour nous anéantir, parce qu'alors nous retomberions, de notre propre poids, dans le non-être. Les Fénelon et les Bossuet développèrent magnifiquement cette pensée et une foule d'autres sortant du même principe. Quel principe ? que Dieu est notre soutien substantiel et radical. En effet, qu'un être se soutienne en lui-même, il faudra une attaque positive de la part d'un autre pour l'abattre ; qu'au contraire il soit soutenu par cet autre, il suffira à celui-ci de se retirer pour qu'il tombe.

» Lorsque Fénelon prouvait, d'une manière si belle et si profonde, la nécessité d'un être unique ayant la plénitude de l'être, ne disait-il pas implicitement que Dieu seul est substance dans la force du mot; car avoir la plénitude de l'être, c'est avoir la plénitude non-seulement de la force, de la sagesse, de la bonté, de la beauté, de la grandeur, de la durée, de l'espace, de toutes les qualités enfin, mais encore de la substance qui leur sert de fond; or qu'est-ce qu'avoir la plénitude de la substance, sinon être se soutenant soi-même; et s'il y en avait d'autres qui jouissent de cette propriété, la plénitude de la substance ne serait plus unique, mais partagée, et, par suite, anéantie.

» D'un autre côté que pourrait-on reprocher au grand siècle en ce qui touche les droits de l'homme, sa personnalité, sa liberté morale, son âme immortelle ?

» Ne pouvant ni citer ni analyser les idées, toutes identiques en germe, de tant de génies, citons seulement quelques paroles de Malebranche et de Fénelon, c'est-à-dire des deux grands hommes qui expliquèrent le mieux le vrai *panthéisme* sous le rapport de l'illumination intellectuelle , et de la production du bon vouloir.

» Certainement l'homme n'est
» point à lui-même sa sagesse et sa

» lumière. Il y a une raison univer-
» selle qui éclaire tous les esprits,
» *une substance intelligible commune*
» *à toutes les intelligences*; *substance*
» *immuable*, *nécessaire*, *éternelle*. Tous
» les esprits la contemplent sans
» s'empêcher les uns les autres; tous
» s'en nourrissent, sans rien diminuer
» de son abondance. Elle se donne à
» tous et tout entière à chacun d'eux;
» car tous les esprits peuvent em-
» brasser une même idée dans un
» même temps et en différents lieux.
» Deux hommes ne peuvent pas se
» nourrir d'un même fruit; toutes
» les créatures sont des biens parti-
» culiers qui ne peuvent être un bien
» général et commun; ceux qui les
» possèdent en privent les autres, et,
» par là, les irritent. Mais la raison
» est un bien commun qui unit,
» d'une amitié parfaite et durable,
» ceux qui la possèdent, car c'est un
» bien qui ne se divise pas par la pos-
» session, qui ne s'enferme point
» dans un espace, qui ne se corrompt
» point par l'usage. La vérité est in-
» divisible, immense, éternelle, im-
» muable, incorruptible. Or cette
» sagesse commune et immuable,
» cette raison universelle, c'est la
» sagesse de Dieu même, celle par
» laquelle et pour laquelle nous som-
» mes faits. Car Dieu nous a créés
» par sa puissance pour nous unir à
» sa sagesse, et, par elle, nous faire
» cet honneur de pouvoir lier avec
» lui une société éternelle et lui de-
» venir semblables autant qu'en est
» capable une créature. » MALE-
BRANCHE, *Traité de morale*, III. 6.
7. 8.)

« C'est le même philosophe qui a
» dit : « Il est absolument nécessaire
» que Dieu ait en lui-même les idées
» de tous les êtres qu'il a créés,
» puisque autrement il n'aurait pu
» les produire. Or Dieu est uni très-
» étroitement à nos âmes par sa
» présence, de sorte qu'on peut dire
» qu'il est *le lieu des esprits*, comme
» les espaces sont, en un sens, le
» lieu des corps. Il est donc certain
» que l'esprit peut voir ce qu'il y a
» dans Dieu qui représente les êtres
» créés, puisque cela est très-spirituel,
» très-intelligible et très-présent à
» l'esprit. » (RECHERCHE DE LA VÉ-
» RITÉ, III.)

« Malebranche dit encore d'après
» Platon : « Il est indubitable qu'il
» n'y avait que Dieu seul avant que
» le monde fût créé et qu'il n'a pu le
» produire sans connaissance et sans
» idées; que ces idées ne sont point
» différentes de lui-même et qu'ainsi
» toutes les créatures, même les plus
» matérielles et les plus terrestres,
» sont en Dieu, quoique d'une ma-
» nière toute spirituelle et que nous
» ne pouvons comprendre. » (*Ibid.*,
III, 2, 5.)

« Et ailleurs : « On ne voit la vérité
» que lorsqu'on voit les choses comme
» elles sont, et on ne les voit jamais
» comme elles sont si on ne les voit
» dans celui qui les renferme d'une
» manière intelligible. » (*Ibid.*)

« Platon avait dit : « Que l'idée du
» souverain bien est l'origine de tout
» ce qui est bon et majestueux, que
» le monde matériel lui doit sa lu-
» mière, et que, dans le monde in-
» tellectuel, elle est la vérité, l'intel-
» ligence elle-même. » (*Républ.*, VII.)

« Malebranche continue : « La vérité
» est Dieu; nous voyons des vérités
» immuables et éternelles; donc nous
» voyons Dieu. » Et plus loin : « De-
» meurons dans ce sentiment que
» Dieu est le monde intelligible, ou
» le lieu des esprits de même que le
» monde matériel est le lieu des
» corps; que c'est de sa *puissance*
» qu'ils reçoivent toutes leurs modi-
» fications, que c'est dans sa *sagesse*
» qu'ils trouvent toutes leurs idées;
» et que c'est par son *amour* qu'ils
» sont agités de tous leurs mouve-
» ments réglés. Et parce que sa
» puissance, sa sagesse et son amour
» ne sont que lui, croyons avec saint
» Paul qu'il n'est pas loin de chacun
» de nous et que c'est en lui que
» nous avons la vie, le mouvement et
» l'être. » (*Recherch.* II[e], p. III, 6.)

» Nul génie n'est sans des taches
inexplicables. Comment comprendre
que Malebranche ait trouvé moyen,
avec sa théorie, de se moquer de la
prémotion physique de saint Thomas?

» Oh! que l'esprit de l'homme est
» grand, dit Fénelon : il porte en lui
» de quoi s'étonner et se surpasser

» infiniment lui-même ; ses idées » sont universelles, éternelles et » immuables. Elles sont universelles ; » car lorsque je dis : Il est im- » possible d'être et de n'être pas ; » le tout est plus grand que sa par- » tie..... toutes ces vérités ne peu- » vent souffrir aucune exception..... » Ces règles sont de tous les temps, » ou, pour mieux dire, elles sont » avant tous les temps, et seront tou- » jours au delà de toute durée com- » préhensible..... En assurant que » deux et deux font quatre, dit saint » Augustin (*De lib. arb.* III, 8), non- » seulement on est assuré de dire » vrai, mais on ne peut douter que » que cette proposition n'ait été tou- » jours également vraie, et qu'elle » ne doive l'être éternellement..... » Ces idées sans bornes ne peuvent » jamais ni changer, ni s'effacer en » nous, ni être altérées (Fénelon sup- » pose, comme il l'explique dans le » même passage, que l'esprit est » sain et possède l'usage de la vue) ; » elles sont le fond de notre raison... » L'idée de l'infini est en moi comme » celles des nombres, des lignes, des » cercles, d'un tout et d'une partie. » Changer nos idées serait anéantir » la raison même..... Je ne suis point » libre de nier ces propositions ; et si » je nie ces vérités, ou d'autres à peu » près semblables, j'ai en moi quel- » que chose qui est au-dessus de » moi, et qui me ramène par force » au but. Cette règle fixe et immuable » est si intérieure et si intime, que » je suis tenté de la prendre pour » moi-même : mais elle est au-dessus » de moi, puisqu'elle me corrige, me » redresse, me met en défiance contre » moi-même, et m'avertit de mon » impuissance. C'est quelque chose » qui m'inspire à toute heure pourvu » que je l'écoute ; et je ne me trompe » jamais qu'en ne l'écoutant pas. Ce » qui m'inspire me préserverait sans » cesse de toute erreur, si j'étais do- » cile et sans précipitation ; car cette » inspiration intérieure m'appren- » drait à bien juger des choses qui » sont à ma portée, et sur lesquelles » j'ai besoin de former quelque ju- » gement ; pour les autres elle m'ap- » prendrait à n'en juger pas, et cette » seconde sorte de leçon n'est pas » moins importante que la première. » Cette règle intérieure est ce que je » nomme ma raison... A la vérité ma » raison est en moi, car il faut que » je rentre sans cesse en moi-même » pour la trouver ; mais la raison » supérieure qui me corrige dans le » besoin et que je consulte n'est point » à moi, et elle ne fait point partie de » moi-même. Cette règle est parfaite » et immuable ; je suis changeant et » imparfait. Quand je me trompe, » elle ne perd point sa droiture ; » quand je me détrompe, ce n'est pas » elle qui revient au but, c'est elle » qui, sans s'en être jamais écartée, a » l'autorité sur moi de m'y rappeler » et de m'y faire revenir. C'est un » maître intérieur, qui me fait taire, » qui me fait parler, qui me fait » croire, qui me fait douter, qui me » fait avouer mes erreurs ou confir- » mer mes jugements ; en l'écoutant, » je m'instruis ; en m'écoutant moi- » même je m'égare. Ce maître est » partout ; et sa voix se fait entendre, » d'un bout de l'univers à l'autre, à » tous les hommes comme à moi. » Pendant qu'il me corrige en France, » il corrige d'autres hommes à la » Chine, au Japon, dans le Mexique » et dans le Pérou, par les mêmes » principes..... Ainsi ce qui paraît le » plus à nous, et être le fond de nous- » mêmes, je veux dire notre raison, » est ce qui nous est le moins propre, » et qu'on doit croire le plus em- » prunté. Nous recevons sans cesse et » à tout moment une raison supé- » rieure à nous, comme nous respi- » rons sans cesse l'air, qui est un » corps étranger, ou comme nous » voyons sans cesse tous les objets » voisins de nous à la lumière du » soleil dont les rayons sont des corps » étrangers à nos yeux..... Tous les » hommes sont raisonnables de la » même raison qui se communique » à eux selon divers degrés ; il y a » un certain nombre de sages, mais » la sagesse où ils puisent comme » dans sa source, et qui les fait ce » qu'ils sont est unique. Où est-elle » cette sagesse? Où est-elle cette rai- » son commune et supérieure tout en- » semble à toutes les raisons bornées

» et imparfaites du genre humain?.. Où
» est-elle cette vive lumière qui illu-
» mine tout homme venant en ce mon-
» de?... Tout œil la voit et il ne verrait
» rien s'il ne la voyait pas, puisque
» c'est par elle et à ses purs rayons
» qu'il voit toutes choses. Comme le
» soleil sensible éclaire tous les corps,
» de même ce soleil d'intelligence
» éclaire tous les esprits. La substance
» de l'œil de l'homme n'est point la
» lumière ; au contraire l'œil em-
» prunte, à chaque moment, la lu-
» mière des rayons du soleil. Tout de
» même mon esprit n'est point la
» raison primitive, la vérité univer-
» selle et immuable; il est seulement
» l'organe par où passe cette lumière
» originale et qui en est éclairé!.....
» Où est cette raison parfaite qui est
» si près de moi..... il faut qu'elle
» soit quelque chose de réel... n'est-
» ce pas le Dieu que je cherche?.....

» Ce premier être est la cause de
» toutes les modifications de ses créa-
» tures. L'opération suit l'être,
» comme disent les philosophes.
» L'être qui est dépendant dans le
» fond de son être ne peut être que
» dépendant dans toutes ses opéra-
» tions, l'accessoire suit le princi-
» pal. L'auteur du fond de l'être l'est
» donc aussi de toutes les modifica-
» tions ou manières d'être des créa-
» tures. C'est ainsi que Dieu est la
» cause immédiate de toutes les con-
» figurations, combinaisons et mou-
» vements de tous les corps de l'u-
» nivers..... Or le vouloir est la
» modification des volontés, comme
» le mouvement est la modification
» des corps..... Cette modification, la
» plus excellente de toutes, sera-
» t-elle la seule que Dieu ne fera point
» dans son ouvrage, et que l'ouvrage
» se donnera lui-même avec indé-
» pendance? Qui le peut penser?
» Mon bon vouloir, que je n'avais
» pas hier, et que j'ai aujourd'hui,
» n'est donc pas une chose que je
» me donne; il me vient de celui
» qui m'a donné la volonté et l'être...
» Voilà la dépendance de l'homme;
» cherchons sa liberté.... je suis dé-
» pendant d'un premier être dans
» mon vouloir même, et cependant
» je suis libre.... c'est en cela prin-
» cipalement que je suis son image
» et que je lui ressemble. Quelle
» grandeur qui tient de l'infini! voilà
» le trait de la divinité même.... »
etc., etc. (*Existence de Dieu*; I, 2.)

« Pourrait-on concevoir un déve-
loppement plus beau de la philoso-
phie des Platon, des Augustin, des
Malebranche?

» Bossuet est moins subtil, moins
spirituel, moins pénétrant, moins
plongeur; mais il a sa beauté sim-
ple, précise, catégorique, profonde
et non moins sublime. Pourrions-
nous quitter le grand siècle sans lui
emprunter quelque chose?

» Toutes ces vérités (les vérités
» évidentes et nécessaires) et toutes
» celles que j'en déduis par un raison-
» nement certain, subsistent indé-
» pendamment de tous les temps :
» en quelque temps que je mette un
» entendement humain, il les con-
» naîtra; mais en les connaissant, il
» les trouvera vérités, il ne les fera
» pas telles; car ce ne sont pas nos
» connaissances qui font leurs objets,
» elles les supposent. Ainsi ces vé-
» rités subsistent devant tous les siè-
» cles, et devant qu'il y ait eu un
» entendement humain : et quand
» tout ce qui se fait par les règles
» des proportions, c'est-à-dire tout
» ce que je vois dans la nature, se-
» rait détruit, excepté moi, ces règles
» se conserveraient dans ma pensée;
» et je verrais clairement qu'elles se-
» raient toujours bonnes et toujours
» véritables, quand moi-même je se-
» rais détruit, et quand il n'y aurait
» personne qui fût capable de les
» comprendre. Si je cherche main-
» tenant, où et en quel sujet elles
» subsistent éternelles et immuables,
» comme elles sont, je suis obligé
» d'avouer un être où la vérité est
» éternellement subsistante, et où
» elle est toujours entendue; et cet
» être doit être la vérité même, et
» doit être toute vérité; et c'est de
» lui que la vérité dérive dans tout
» ce qui est et ce qui s'entend hors
» de lui. C'est donc en lui d'une cer-
» taine manière qui m'est incom-
» préhensible, c'est en lui, dis-je,
» que je vois ces vérités éternelles; et
» les voir c'est me tourner à celui qui

» est immuablement toute vérité, et
» recevoir ses lumières..... Ainsi
» nous les voyons dans une lumière
» supérieure à nous-mêmes, et c'est
» dans cette lumière supérieure que
» nous voyons aussi si nous faisons
» bien ou mal, c'est-à-dire si nous
» agissons ou non selon ces principes
» constitutifs de notre être..... Ces
» vérités éternelles, que tout enten-
» dement aperçoit toujours les mê-
» mes, par lesquelles tout entende-
» ment est réglé, sont quelque chose
» de Dieu, ou plutôt sont Dieu
» même. Car toutes ces vérités éter-
» nelles ne sont, au fond, qu'une
» seule vérité. En effet, je m'aper-
» çois, en raisonnant, que ces vérités
» sont suivies. La même vérité qui
» me fait voir que les mouvements
» ont certaines règles, me fait voir
» que les actions de ma volonté doi-
» vent aussi avoir les leurs et je vois
» ces deux vérités dans cette vérité
» commune qui me dit que tout a sa
» loi, que tout a son ordre; ainsi la
» vérité est une, de soi; qui la con-
» naît en partie en voit plusieurs;
» qui les verrait parfaitement n'en
» verrait qu'une..... En la présence
» d'un être si grand et si parfait,
» l'âme se trouve elle-même un pur
» néant et ne voit rien en elle-même
» qui mérite d'être estimé, si ce n'est
» qu'elle est capable de connaître et
» d'aimer Dieu.....

» Mais nul ne connaît Dieu que
» celui que Dieu éclaire; et nul n'ai-
» me Dieu que celui à qui il inspire
» son amour; car c'est à lui de don-
» ner à sa créature tout le bien qu'elle
» possède, et par conséquent le plus
» excellent de tous les biens qui est
» de le connaître et de l'aimer. Ainsi
» le même qui a donné l'être à la
» créature raisonnable lui a donné le
» bien-être. Il lui donne la vie, il lui
» donne la bonne vie, il lui donne
» d'être juste, il lui donne d'être
» saint, il lui donne enfin d'être bien-
» heureux.....

» L'intelligence et l'objet, en moi,
» peuvent être deux; en Dieu, il n'est
» jamais qu'un; car il n'entend que
» lui-même, et il entend tout en lui-
» même, parce que tout ce qui est,
» et n'est pas lui, est en lui comme
» dans sa cause. Mais c'est une cause
» intelligente qui fait tout par raison
» et par art, qui, par conséquent, a
» en elle-même, ou plutôt qui est
» elle-même l'idée et la raison pri-
» mitive de tout ce qui est, et les
» choses qui sont hors de lui n'ont
» leur être ni leur vérité que par
» rapport à cette idée éternelle et
» primitive..... Quand j'entends ac-
» tuellement la vérité que j'étais ca-
» pable d'entendre, que m'arrive-t-il
» sinon d'être actuellement éclairé de
» Dieu et rendu conforme à lui?.....
» N'est-ce pas que celui qui a répandu
» partout la mesure, la proportion,
» la vérité même, en imprime en
» mon esprit l'idée certaine?

» Mais qu'est-ce que cette idée?
» Est-ce lui-même qui me montre,
» en sa vérité, tout ce qu'il lui plaît
» que j'entende, ou quelque impres-
» sion de lui-même, ou les deux en-
» semble? et que serait-ce que cette
» impression? Quoi! quelque chose
» de semblable à la marque d'un ca-
» chet gravé sur la cire? Grossière ima-
» gination qui ferait l'âme corporelle
» et la cire intelligente. Il faut donc
» entendre que l'âme, faite à l'image
» de Dieu, capable d'entendre la
» vérité qui est Dieu même, se tourne
» actuellement vers son original,
» c'est-à-dire vers Dieu où la vérité
» lui paraît autant que Dieu la lui veut
» faire paraître. Car il est maître
» de se montrer autant qu'il veut;
» et quand il se montre pleinement
» l'homme est heureux.....

» Enfin donc il est certain qu'en
» Dieu est la raison primitive de tout
» ce qui est et de tout ce qui s'entend
» dans l'univers; qu'il est la vérité
» originale, et que tout est vrai par
» rapport à son idée éternelle; que,
» cherchant la vérité, nous le cher-
» chons, que, la trouvant, nous le
» trouvons et lui devenons confor-
» mes..... L'âme l'a toujours en elle-
» même, car c'est par lui qu'elle sub-
» siste; mais, pour voir, ce n'est pas
» assez d'avoir la lumière présente,
» il faut se tourner vers elle, il lui
» faut ouvrir les yeux; l'âme a aussi
» sa manière de se tourner vers Dieu,
» qui est sa lumière parce qu'il est la
» vérité; et se tourner à cette lumière,

» c'est-à-dire, à la vérité, c'est en un
» mot vouloir l'entendre..... Là s'a-
» chève la conformité de l'âme avec
» Dieu..... Dieu, qui nous a faits à
» son image, c'est-à-dire qui nous a
» faits pour entendre et pour aimer
» la vérité à son exemple, commence
» d'abord à nous en donner l'idée
» générale, par laquelle il nous sol-
» licite à en chercher la pleine pos-
» session, où nous avançons à mesure
» que l'amour de la vérité s'épure et
» s'enflamme en nous..... Malheur à
» la connaissance stérile qui ne se
» tourne point à aimer et se trahit
» elle-même. » etc. (*Connaissance de Dieu et de soi-même*, c. 4.)

» On reconnaît encore le sage *panthéisme* de l'école de Platon.

» Mais c'est surtout quand Bossuet expose son thomisme sur la grâce, qu'il devient profond et va jusqu'aux dernières limites qu'il soit donné d'atteindre sans tomber dans l'abîme du *panthéisme* erroné, en ce qui concerne le mystère de l'activité libre. « Comme la volonté de Dieu, dit-il,
» est la cause universelle de tout ce
» qui est, il faut que tout ce qui est,
» en quelque manière qu'il soit,
» vienne de lui..... N'importe que
» notre choix soit une action vérita-
» ble que nous faisons; car par là
» même elle doit encore venir *immé-
» diatement* de Dieu, qui, étant, comme
» premier être, cause *immédiate* de
» tout être, comme premier agissant
» doit être cause de toute action;
» tellement qu'il fait en nous l'agir
» même comme il y fait le pouvoir
» agir. L'état de notre être, c'est
» d'être tout ce que Dieu veut que
» nous soyons. Ainsi il fait être ce
» qui est homme, et corps ce qui
» est corps, et pensée ce qui est pen-
» sée, et passion ce qui est passion,
» et action ce qui est action, et né-
» cessaire ce qui est nécessaire, et
» libre ce qui est libre, et libre en
» acte et en exercice ce qui est libre
» en acte et en exercice; et c'est ainsi
» qu'il fait tout ce qu'il lui plaît dans
» le ciel et sur la terre et que dans
» sa seule volonté suprême est la
» raison *a priori* de tout ce qui est....
» Il (Dieu) atteint, pour ainsi parler,
» toute action de nos volontés dans
» son fond, donnant immédiatement
» et intimement à chacune tout ce
» qu'elle a d'être. » (*Traité du libre arbitre*, ch. 3. et chap. 8.)

« L'efficace toute-puissante de l'o-
» pération divine, dit-il encore, n'a
» garde de nous ôter notre liberté,
» puisqu'au contraire elle la fait et
» dans l'âme et *dans ses actes*. Ainsi
» on peut dire que c'est Dieu qui
» nous fait agir, sans craindre que
» pour cela notre liberté soit dimi-
» nuée; puisqu'enfin il agit en nous
» comme un principe intime et con-
» joint, et qu'il nous fait agir comme
» nous nous faisons agir nous-mêmes,
» ne nous faisant agir que par notre
» propre action, qu'il veut et fait, en
» voulant que nous l'exécutions avec
» toutes les propriétés que sa défini-
» tion enferme. » (*Ibid.*, c. 9 vers la
» fin.)

« Il serait difficile d'être plus énergique, et même plus hardi; qui affronta jamais avec plus d'aplomb la multitude des petits philosophes qui ne peuvent voir dans de tels exposés que la contradiction et l'inconséquence?

» Le siècle des Malebranche emporta dans sa tombe nos gloires philosophiques et le génie, comme ennuyé de l'harmonisme entre Dieu et son œuvre, entreprit de les constituer en répulsion. Ce ne sont plus que des déviations dans tous les sens. En Allemagne l'idée de Dieu veut absorber celle de l'homme; en France et en Angleterre l'idée de l'homme veut absorber celle de Dieu; puis vient le siècle où nous écrivons, siècle de la mêlée la plus confuse des deux *panthéismes* extrêmes à tous les points de vue, et qui manque de médecins pour le guérir.

» On dit cependant beaucoup de vérités, on en remue un plus grand nombre qu'on ne le fit jamais; mais on ne peut se fixer dans la voie de la modération et de la sagesse; on outrepasse toujours la vérité qu'on veut défendre, et surtout l'on n'écrit presque plus qu'avec du fiel pour encre.

» Avant de passer à un examen rapide de la révélation pour en montrer les harmonies avec le *pan-*

théisme rationnel que nous venons de dégager, citons un exemple de cette fièvre d'exagération qui nous possède, lequel nous serve encore à jeter un dernier trait de lumière sur la question qui fait l'objet de cet article.

» Que n'a-t-on pas dit contre le *panthéisme* de M. Cousin? Cependant un homme qui professe la spiritualité, la personnalité morale, et l'immortalité de l'âme humaine ne saurait être panthéiste; nous en avons fait l'observation en commençant; malgré cela on a voulu qu'il le soit et il l'est dans l'esprit d'un grand nombre. Nous accordons cependant qu'il se trouve dans ses œuvres certaines tendances de ce côté, mais rien de plus. Voici un des passages les plus forts sur lesquels on se soit appuyé pour établir ces accusations.

On lit dans les *Fragments philosophiques*, p. 23 : « Une cause absolue » et une substance absolue sont identiques dans l'essence, toute cause » absolue devant être substance en » tant qu'absolue, et toute substance » absolue devant être cause pour pouvoir se manifester. De plus, une » substance absolue doit être unique » pour être absolue; deux absolus » sont contradictoires, et l'absolue » substance est une ou n'est pas. » (Jusqu'ici point de *panthéisme*. Ce » n'est que l'unité et la substantialité de Dieu démontrées. Mais voici :) » On peut même dire que toute substance est absolue en tant que substance, et par conséquent *une*; car » des *substances relatives détruisent* » *l'idée même de substance*, et des substances finies qui supposent au delà » d'elles une substance encore à laquelle elles se rattachent *ressemblent* » *fort à des phénomènes*. L'unité de la » substance dérive donc de l'idée » même de la substance, laquelle dérive de la loi de la substance. »

» Il n'y a dans ces paroles quelque chose à reprendre qu'autant qu'on mettra de la malveillance à les interpréter; car supposez que l'écrivain ait dans l'esprit la substance en soi, la substance par excellence, celle-là seule qui n'est que substance, c'est-à-dire soutenant, et par conséquent qui n'est point soutenue, il doit dire, pour être exact, qu'elle est nécessairement absolue, puisque autrement elle serait et ne serait pas absolue tout à la fois, et par suite, qu'elle est une. Ajoutera-t-il que *des substances relatives détruisent l'idée même de substance et ressemblent fort à des phénomènes?* Oui, dans un sens, elles détruisent l'idée de substance en soi, proprement dite, non soutenue, c'est évident; elles ressemblent aussi à des phénomènes si on les considère relativement à la substance absolue qui les soutient, puisqu'on doit dire d'elles, comme on le dit des phénomènes, qu'elles sont soutenues; et enfin, la conclusion ne sera pas moins vraie, en prenant toujours le mot substance dans le sens du soutien non soutenu.

» Mais si, au lieu de parler de la substance purement et absolument substance, vous parlez d'une autre chose qui n'est point substance par rapport à un soutien dont elle a besoin pour être, mais qui l'est réellement, à son tour, par rapport à des modes qu'elle possède, engendre et supporte, il n'y aura plus un seul mot dans l'argument qui puisse se rapporter à cette chose ; elle pourra être multiple; sa propriété relative ne détruira plus l'idée du terme quelconque qui la nommera, et elle ne ressemblera pas plus à ce qu'on entend par phénomène que son soutien ne lui ressemble, puisqu'il y aura, entre elle et ses phénomènes, la même différence qu'entre son soutien et elle-même, la différence de l'actif au passif.

» On voit qu'il suffit de se comprendre pour se trouver réunis dans la vérité quand on se croyait aux deux pôles contraires. Pourquoi n'attribuerions-nous pas à M. Cousin la bonne pensée plutôt que la mauvaise qui, au fond, se réduirait à un misérable jeu de mots propre à aveugler les yeux déjà malades?

» Nous dirons de même des paroles suivantes de Lamennais, bien qu'elles paraissent positives à première vue, et que nous reconnaissions en lui une tendance panthéistique, mais que nous ne pouvons déclarer panthéiste puisqu'il réserve, comme nous l'avons dit, le moi humain distinct, im-

mortel et même susceptible, dans l'autre vie, de peines et de récompenses : « Il n'existe qu'une sub- » stance, infinie en Dieu, finie dans » les créatures ; et ce qui est vrai de » la substance est également vrai » des propriétés inhérentes à la sub- » stance. » Lamennais entend parler du soutenant radical qui ne se distingue pas de la cause première, et de ses propriétés essentielles comme sont l'intelligence et l'amour ; il serait même bon, nous l'avons dit, que le mot *substance* fût exclusivement réservé pour exprimer cette cause ; or, cela posé, n'est-il pas vrai, dans un sens, qu'il n'existe qu'un soutenant de cette espèce, et que ce soutenant, infini en lui-même, devient relativement fini dans la créature qu'il soutient, comme la lumière de la vérité, qui éclaire notre âme et qui est la propriété de ce soutenant, est infinie en soi, et finie dans notre âme, parce qu'elle ne l'éclaire que par un rayon ; comme la grâce par laquelle Dieu nous pousse au bien est infinie en soi, et devient finie en nous puisqu'elle se borne à une action relative à notre nature ? Leibnitz, qu'on ne peut accuser d'être panthéiste, a dit : « Nous pensons Dieu lui-même en concevant comme illimité ce qui est limité en nous. » (T. II, p. 24.)

IV. — *Accord de la révélation avec la doctrine rationnelle sur la question du panthéisme.*

« Si l'on voulait résumer, aussi brièvement que possible, la doctrine rationnelle que nous venons de préciser, on pourrait la ramener aux deux principes suivants.

» Ier principe. — Si la raison envisage la créature du côté de Dieu, elle attribue à Dieu la priorité à tous les points de vue, puisqu'elle voit clairement que la créature est relative dans sa plénitude, et que la concevoir sans cette priorité divine sous un rapport quelconque, fût-ce sous le plus petit, serait la concevoir absolue.

» C'est ainsi qu'elle ne peut être, relativement à Dieu, qu'une création de sa puissance, une suspension sur sa substance, une limitation dans son immensité, un commencement dans son éternité, une vivification de sa vie, une motion de sa force, etc., etc.

» 2e principe. — Si la raison envisage la créature du côté de ses propres modifications, elle lui attribue une véritable force intrinsèque et distincte, dont la conscience de chacune est la preuve invincible pour les créatures qui ont la propriété de se connaître et de dire *moi.*

» C'est ainsi que chaque raison se dit à elle-même en considérant ses phénomènes : Je suis moi, non pas tout autre, et ce moi est créateur de modifications, appui substantiel de formes, germe d'idées, producteur de déterminations, électeur libre entre le bien et le mal, etc., etc.

» Ces deux principes sont également certains aux yeux de la raison, le second étant, de prime abord, instinctivement senti par la créature douée de raison, puisqu'il est le fait de son être, le premier étant une déduction claire et rigoureuse de la nécessité d'un absolu, et des caractères de notre nature, lesquels sont exclusifs de ceux de l'absolu. (*Voy.* ONTOLOGIE.)

» Demandons maintenant à la révélation quel est son symbole.

» Elle s'ouvre par le tableau de la création, et nous présente Dieu comme créateur, incubateur, formateur, ordonnateur, animateur, type et législateur premier de l'univers.

» Il *crée* toutes choses.

» Son esprit *incube* son œuvre pour la rendre féconde.

» Il *forme* l'homme. Il *forme* la femme.

» Il sépare la lumière des ténèbres et met partout *l'ordre.*

» Il *anime* l'homme de son souffle.

» Il *s'imite* lui-même en le faisant.

» Il pose les lois de la croissance, de la multiplication, et de la distinction du bien et du mal.

» De son côté, la créature est distinguée du Créateur par quelque chose qui devient sien et qui la constitue en réalité-soi.

» Dieu lui dit : *Croissez et multipliez* (*Gen.* I, 28) ; elle a donc une vertu secondaire qui, bien que fon-

dée sur la sienne, n'en est pas moins un vrai germe de développement et de production.

» Dieu réalise l'homme à son *image*. L'homme sera donc un créateur second, créant par une vertu reçue et perpétuellement donnée, mais créant réellement non pas des individualités-soi, mais des combinaisons sublimes. Où était l'*Iliade* avant qu'Homère l'eût conçue ? Il sera, de même, à l'image de Dieu, incubateur, formateur, ordonnateur, animateur, législateur et type de millions de choses qui n'existent encore qu'à l'état d'idée dans l'être infini.

» Dieu tire la femme de l'homme ; l'homme est donc bien une chose-soi d'où l'on peut tirer une autre chose.

» Dieu lui annonce le bonheur ou le malheur selon qu'il choisira le bien ou le mal ; il est donc une puissance libre.

» La suite de l'histoire se développe par une série déductive dont cet exorde est la majeure, et qu'il est impossible de surprendre en défaut. Toujours Dieu, partout Dieu, sous tous les rapports Dieu mis en première ligne, et l'homme en cause seconde, causée, inspirée, dominée, conduite, et cependant causant, inspirant, dominant, conduisant. C'est là l'esprit fondamental des cinq livres de Moïse, du livre de *Job*, et de tous les livres qui en sont la continuation.

» N'oublions pas la définition que Dieu donne de lui-même : *Je suis celui qui est*. (*Exod.* III, 14.) Et nous, ô Dieu ! est-ce que nous ne sommes pas ? Nous sommes quelque chose, puisque vous dites à Moïse : Va dire à mon peuple : *Celui qui est m'a envoyé vers toi*. (*Ibid.*) Nous avons compris : près de vous nous ne sommes pas, puisque nous ne sommes qu'en vous, puisque nous ne sommes que parce que vous êtes, puisque, enfin, nous ne sommes pas plus sans vous que nos qualités ne peuvent être sans nous.

» Dieu donnera le décalogue par Moïse, et le premier article ordonnera l'adoration du Dieu unique, avec la défense expresse de tout culte à des créatures. Les autres impliqueront plus spécialement la personnalité humaine, et ainsi seront écartés, autant que possible, les deux panthéismes extrêmes. Il n'est pas un livre qui les sente moins que la Bible, et toutes les précautions qu'elle prend contre l'invasion du polythéisme, leur père, prouvent le soin qu'elle a d'en garantir la postérité de Jacob.

» La révélation aura ses poëtes, ses lyres enthousiastes, ses chantres ardents, ses peintres exaltés, ses styles aux plus hardies figures, et cependant il ne lui échappera pas une image qui paraisse favoriser l'une ou l'autre des deux idées panthéistiques. L'humilité devant Dieu sera prêchée, mais une humilité mâle, laborieuse, forte, qui conserve l'homme et ne ressemble pas à l'annihilation quiétiste des Hindous.

» Les tableaux de la Divinité éviteront, en général, le côté philosophique dangereux pour les peuples jeunes, quoique vrai en soi, de son omniprésence substantielle : ils peindront plutôt sa grandeur ; ils diront : *Toute chair est de l'herbe, toute gloire est comme la fleur d'un champ. L'herbe s'est desséchée, et la fleur est tombée quand l'esprit de Dieu a soufflé sur elles. Le peuple est vraiment de l'herbe* ; *l'herbe sèche, et la fleur tombe* ; *mais le Verbe de Dieu demeure éternellement. Toutes les nations sont devant lui comme si elles n'étaient pas : elles sont comme un rien, comme un vide. A qui ferez-vous ressembler Dieu ?* (*Isa.* XL, 6, 7, 8, 17, 18.) Et cependant ce côté ne sera pas toujours oublié, ce qui pourrait être un défaut. La raison éternelle sera décrite comme « existant, dès le principe, avant toute chose (*Prov.* VIII, 22) ; étant là quand le Père étendait les cieux ; se jouant dans l'orbe des êtres (*Ibid.*, 27, 31) ; étant partout où n'est pas la mort... ; répandue dans toutes ses œuvres et sur toute chair (*Eccli.* I, 10)...... ; nous ayant dans sa main nous et nos discours (*Sap.* VII, 16)... ; une et multiple.., subtile.., agile..., pénétrante..., active... , bienfaisante... , aimant l'homme..., infaillible..., pouvant tout..., voyant tout ; contenant en soi tous les esprits..., intelligible..., pure..., atteignant partout.... la vapeur de la vertu de Dieu..., l'émana-

tion de sa clarté..., la lumière éternelle..., immuable et renouvelant tout ce qui change..., répandue parmi les nations (*Ibid.*, 22, 27)...; premier artisan des ouvrages de l'homme, et des grandes vertus, et de la justice, et de la science (*Sap.* VIII, 6 et seq.)...; type enfin de la beauté que l'homme a vue dans les choses dont il a fait des dieux. » (*Sap.* XIII, 2, 4, 10). Et Job dira à Dieu : Toi seul *es* : *Tu solus es.* (XIV. 4.)

» Voici venir la grande révélation du Christ, l'alpha et l'oméga de l'humanité. Elle sera plus hardie, plus complète; l'homme va entrer dans l'âge mûr ; il peut tout entendre.

» *Je suis le principe*, disait Jésus-Christ aux Juifs et aux apôtres, *je suis le pain de vie ; mais personne ne peut venir à moi, si le Père qui m'a envoyé ne l'attire.... Je suis la vigne.... demeurez en moi, et moi en vous ; comme la branche ne peut porter du fruit d'elle-même, si elle ne demeure sur la vigne, ainsi vous non plus, si vous ne demeurez en moi, car je suis la vigne et vous êtes les branches ;..... sans moi vous ne pouvez rien faire. — Je suis la voie, la vérité et la vie, nul ne vient au Père que par moi.* (*Joan.* VI, 44; XV, 1, 4, 5; XVI, 6).

» Et il dit au Père avant de mourir : *Père, sanctifiez-les dans la vérité. que tous soient un ! comme tu es en moi et moi en toi, qu'eux aussi soient un en nous..... Je leur ai donné la clarté comme tu me l'as donnée, afin qu'ils soient un comme nous sommes un. Moi en eux et toi en moi, pour qu'ils soient consommés en un !* (*Joan.* XVII, 17, 21, 22, 23.) Voilà une consommation dans l'unité, dont il n'a pas encore été question ; c'est l'unification surnaturelle en Dieu et dans le Christ, par une même connaissance et par un même amour, qui ne sont que des participations de la connaissance et de l'amour infini ; et c'est à Dieu, Père et Fils, qu'est attribuée l'opération première de cette sanctification merveilleuse, qui d'ailleurs n'est point une identification, comme le montre, aussi clairement que possible, toute la trame de la prédication de Jésus-Christ.

» Saint Jean, le poëte philosophe du collége apostolique, dit, en commençant son Evangile, que *le Verbe est Dieu*, qu'*en lui est la vie*, et que *la vie est la lumière des hommes* ; que *cette lumière éclaire tout homme venant en ce monde*, et que cependant *elle luit dans des ténèbres qui ne la comprennent pas.* (*Joan* I, 1, 4, 9, 5). C'est ce qu'avait peint Platon, dans son allégorie de la caverne, en parlant du soleil intelligible dont la lumière est commune à tous les esprits, et ce qu'ont si bien développé saint Augustin et Malebranche. Mais la distinction n'est pas attaquée, car l'éclairé est distinct de celui qui éclaire, et d'ailleurs saint Jean dit en parlant de celui qui fut le précurseur de la lumière incarnée : *Il n'était pas la lumière, mais pour rendre témoignage de la lumière.* (*Ibid.*, 7.)

» Saint Jacques pose aussi clairement le premier de nos principes rationnels : *Tout ce qui se reçoit de bon et tout don parfait est d'en haut, et descend du Père des lumières, en qui point de changement et d'ombre de vicissitude. Il nous a volontairement engendrés par la parole de la vérité, afin que nous soyons quelque commencement de ses créations.* (*Jac.* I, 17, 18); et quant au second principe, il est impliqué dans tout le reste de l'épître.

» Mais c'est dans saint Paul surtout qu'on trouve exposé, sous la forme énergique et sublime, notre panthéisme raisonnable aussi bien dans l'ordre naturel que dans l'ordre surnaturel.

» Ne le prendrait-on pas pour le maître des Platon et des Aristote, quand il parle ainsi de Dieu devant l'Aréopage : *Il a fait le monde et tout ce qui est dans le monde ; il est le Seigneur du ciel et de la terre ; il n'habite pas dans des temples de main d'homme ; il n'est pas honoré par des œuvres mortelles, n'ayant besoin de quoi que ce soit et donnant lui-même à tous la vie, l'inspiration, et toutes choses... il n'est pas loin de chacun de nous, car en lui nous vivons, et nous sommes mus, et nous sommes ; comme l'ont dit quelques-uns de vos poëtes, nous sommes une génération de lui-même ; puis donc que nous sommes une*

génération de Dieu, nous ne devons pas estimer que le divin soit semblable à de l'or, à de l'argent, ou à la pierre sculptée par l'art et la pensée de l'homme. (*Act.* XVII, 24 et seq).

» Paul va plus loin que nous. Il ne craint pas d'user du mot génération (genus-γένος), employé par le poëte Aratus qui avait dit : Ἐξ Διός ἀρχόμεσθα, τοῦ γὰρ καὶ γένος ἐσμέν, *venant de Dieu, nous sommes sa génération* ; et plus tard par Cicéron qui, s'inspirant de la philosophie de Platon qu'il traduisait, avait dit dans le même sens : « Puisque la raison est » dans Dieu et dans l'homme, il y a » donc une première société de » l'homme avec Dieu, une ressem- » blance de l'homme avec Dieu ; on » peut nous appeler ainsi la famille, » la race, la lignée de Dieu ; d'où il » résulte que, pour l'homme, recon- » naître Dieu, c'est se reconnaître et » se rappeler d'où il vient. » (*Lois*, II).

« Comment osera-t-on dire, après cette leçon philosophique adressée par Paul à tous les siècles, que la substance créée subsiste en soi, n'ayant besoin pour subsister que d'elle-même ? C'est Dieu qui n'*a besoin de quoi que ce soit* pour se soutenir, et tout ce qui n'est pas lui a la vie dans sa vie, le mouvement dans son mouvement, l'être dans son être : *In ipso vivimus, et movemur, et sumus.* (*Act.* XVII, 28).

« L'Apôtre deviendra de plus en plus énergique, pour exprimer la même pensée, à mesure qu'il plongera plus profondément dans le surnaturel :

Rendons grâces à Dieu le Père, qui nous a faits dignes de participer au sort des saints dans la lumière ; *qui nous a arrachés de la puissance des ténèbres, et nous a transplantés dans le royaume du Fils de son amour* ; *en qui nous avons rédemption par son sang, rémission des fautes* ; *et qui est l'image de Dieu invisible, le premier-né avant toute créature. Toutes choses ont été fondées en lui dans le ciel et sur la terre, les visibles et les invisibles...., Tout a été par lui et en lui* ; *il est avant tout, et tout consiste sur lui.* « *Omnia in ipso constant.* » (Coloss. I, 12 et seq.)

» Il n'y a que le mal dont le Père, le Fils et l'Esprit, dans l'ordre naturel, et le Fils incarné, dans l'ordre surnaturel, ne soient pas le fondement, la substance première et le premier ressort, parce que le mal est la volition négative et ténébreuse de la créature qui veut se passer de son principe sans qu'elle le puisse, lutte ainsi par sa liberté contre son essence, et consomme son suicide autant qu'il est en elle. C'est ce qu'a dit saint Jacques : *Dieu n'est point tentateur du mal..... mais la concupiscence fascine* ; *puis ayant conçu, elle enfante le péché : et le péché engendre la mort.* (*Jac.* I, 13, 15.)

» C'est ce qu'explique de la même manière Augustin, en coordonnant cette doctrine avec son platonisme : « La justice qui vit en soi-même, c'est Dieu, sans aucun doute, et elle vit immuablement. Mais comme cette vie, bien qu'elle soit en elle-même, devient cependant vie nôtre, quand nous devenons participants d'elle-même d'une manière quelconque ; ainsi, bien que la justice soit en elle-même, elle devient cependant justice nôtre, quand nous vivons justement en y adhérant ; et nous sommes d'autant plus ou moins justes que nous lui adhérons plus ou moins. » (Epist. 120, C.)

» Oui, mon Dieu, vous m'illuminez dans votre lumière et par votre lumière ; vous me vivifiez dans votre vie et par votre vie ; vous m'échauffez dans votre amour et par votre amour ; vous me justifiez dans votre justice et par votre justice ; vous me béatifiez dans votre béatitude et par votre béatitude ; vous me substantifiez dans votre substance et par votre substance ; vous me faites moi-même en vous-même et par vous même ; et cependant je peux vous opposer pour réponse ma négation libre, mon refus d'adhésion, et par ce moyen, me tuer moi-même de volonté dans mon germe.

» Reprenons saint Paul : *Un seul corps et un seul esprit, comme vous avez été appelés dans une seule espérance, un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême, un seul Dieu et Père de tous, qui est sur tous, et par toutes*

choses, et en nous tous : « *Super omnes, et per omnia, et in omnibus nobis.* » (*Ephes.* IV, 4-6.)

« Et plus loin, parlant du mystère de la régénération par le Christ, de cette seconde création surnaturelle : *Celui qui est descendu est celui-là même qui s'élève au-dessus de tous les cieux pour tout remplir... et qui a tout fait pour la consommation des saints... et l'édification du corps du Christ, jusqu'à ce que nous nous rencontrions tous dans l'unité de la foi...., en un homme parfait..... nous sommes les membres de son corps, de sa chair et de ses os.* (*Ephes.* IV, 10 et seq. ; V, 30.)

» L'Apôtre revient souvent sur cette image de l'unité harmonique des membres dans un corps malgré leur diversité propre, ce qui fait penser à l'harmonisme de Leibnitz et de Malebranche.

» Ces passages, et beaucoup d'autres du père de la théologie chrétienne, de notre Platon, se rapportent principalement au fond substantiel de l'être. En voici quelques autres sur l'activité de la créature intelligente et libre. Voici pour l'activité intellectuelle.

» *Ayons confiance en Dieu par le Christ* ; *car nous ne sommes suffisants pour penser quoi que ce soit par nous-mêmes et comme de nous-mêmes* ; *mais notre suffisance est de Dieu.* (II *Cor.* III, 5.)

» Voici pour l'activité de volonté dans les œuvres.

» *C'est Dieu qui opère en vous et le vouloir et le faire à son bon plaisir.* (*Philip.* II, 12.)

» On ne fut jamais plus positif et plus hardi. Cependant saint Paul n'en professe pas moins l'autre principe, de la productivité réelle de l'âme, quoique à titre de cause seconde. A quoi auraient servi tous ses efforts pour déterminer les hommes à bien choisir s'ils n'eussent pas été, dans sa pensée, des activités libres ? Il le suppose à l'endroit même que nous venons de citer en disant : *Opérez votre salut* : « *Vestram salutem operemini.* » (*Ibid.*)

« Enfin, combien de fois le grand Apôtre n'a-t-il pas fait des résumés comme celui-ci : *Tout est en lui, de lui, par lui* : « *Omnia in ipso, ex ipso, per ipsum.* » (*Rom.* XI, 36.) Et cependant il ne dépasse jamais la ligne moyenne ; il réserve la personnalité de l'homme dans le travail de cette vie : *J'ai travaillé plus abondamment qu'eux tous,* s'écrie-t-il, *non pas moi seul, mais la grâce de Dieu avec moi* (I *Cor.* XV, 10) ; il la réserve aussi jusque dans la béatitude céleste, qu'il peint avec les mots de Platon, et non pas avec ceux des Indiens trop hyperboliques. Cette béatitude consiste, pour lui, dans une vision face à face avec un corps céleste, dans une vue claire du soleil des esprits, après les visions voilées, nébuleuses, énigmatiques de cette vie au sein du mouvement des ombres. *Toute chair n'est pas la même chair... il y a corps célestes et corps terrestres* ; *enfin*, *autre est l'éclat des célestes, autre l'éclat des terrestres... est semé le corps animal, ressuscitera le corps spirituel..* (I *Cor.* XV, 39-43.) *Maintenant nous voyons dans un miroir, en énigme, et alors face à face* ; *maintenant je connais en partie, alors je connaitrai comme je suis connu.* (I *Cor.* XIII, 12.)

» Ne quittons pas la grande révélation chrétienne sans nommer le mystère ineffable de l'Eucharistie, qui est, tout à la fois, la réalité et la figure sacramentelle de la communion de la multiplicité créée dans l'unité incréée.

» L'Eglise est le développement de cette révélation, et elle continue d'éclairer la ligne moyenne, grâce aux écarts des Chrétiens égarés à droite et à gauche.

» Rappelons-nous les déviations que nous avons signalées dans l'ordre surnaturel, et voyons comment se conduit l'Eglise à l'égard de ces déviations plus ou moins panthéistiques dans un sens ou dans l'autre.

» Arius et Nestorius, avons-nous dit, tendent au panthéisme par division, en séparant, dans le Christ, la créature du Créateur. Que fait l'Eglise ? elle condamne les systèmes d'Arius et de Nestorius.

» Eutychès tend au panthéisme par unification, en faisant absorber, dans le Christ, l'humanité par la divinité.

Que fait l'Eglise ? elle condamne *Eutychès*.

» Le pélagianisme et le semi-pélagianisme tendent, d'une manière grave, au panthéisme qui déifie l'homme en donnant à son activité une force priorique dans la sanctification. Que fait l'Eglise ? éclairée par les torrents de lumière que verse Augustin, elle déclare hérétiques les pélagiens et les semi-pélagiens.

» Le prédestinatianisme, le fatalisme, le wiclefisme, le luthéranisme, le calvinisme, le baïsme et le jansénisme se succèdent et veulent entraîner la chrétienté vers le panthéisme par identification, en ôtant à l'homme sa liberté et son autonomie dans la prescience et dans la puissance de la cause première. Que fait l'Eglise ? Elle les condamne tous et les poursuit, avec une constance qu'on n'admire pas comme elle le mérite, jusque dans les plus sinueux détours de leurs labyrinthes.

» Le thomisme et le molinisme se font une guerre dont les feux croisés couvrent l'horizon pendant plusieurs siècles. Que fait l'Eglise ? Elle se tait. Il y a cependant deux tendances contraires vers les abîmes ; mais ces tendances ne consistent pas dans des affirmations doctrinales directement négatives de la ligne moyenne ; elles ne portent que sur l'explication du mystère d'harmonie entre l'action de Dieu et celle de l'homme ; elle se tait donc ; n'est-ce pas de la sagesse ?

» Elle fera de même à l'égard de tout système explicatif de l'énigme de Dieu et de la créature, pourvu que les deux vérités fondamentales soient garanties.

» Que dirons-nous du quiétisme ? La double tendance s'y trouvait, non plus dans une réponse au comment du mystère, mais sur le fait même de la vie présente ; elle y était quoique assez faible pour être invisible. L'Eglise a condamné , et si l'on regretté les circonstances des débats et la condamnation elle-même, ce n'a pas été par douleur de voir la ligne moyenne compromise.

» Enfin le rationalisme et le traditionalisme exclusifs ont mille dégrés. L'Eglise a fait connaître sa doctrine jusqu'à un certain point ; elle la manifestera davantage dans l'avenir, et l'on peut affirmer, sur les garanties que fournit son passé, qu'elle ne fera que délimiter de mieux en mieux le milieu rationnel (1).

» Quant aux tendances dans l'ordre politique elle ne s'en mêlera pas plus pour prononcer d'autorité, qu'elle ne le fera dans l'ordre des sciences et dans celui des arts ; mais la raison en accomplira l'œuvre ; et la raison triomphera sur tous les points des deux *panthéismes*, non pas seule, comme dit saint Paul, mais Dieu avec elle.

» Résumons-nous. Voulez-vous connaître la doctrine catholique sur Dieu et sur l'homme ? ouvrez un catéchisme ; vous y trouverez que Dieu est la cause infiniment puissante, créatrice de toutes choses, conservatrice de toutes choses, présente partout, sachant tout, voyant tout, soutenant tout, productrice première de tout bien, pourvoyant à tout, surveillant tout, inspiratrice des bonnes pensées et des bons désirs, principe des vertus, ressort nécessaire des bonnes œuvres par sa grâce ; et que l'homme est un être intelligent, libre, immortel, responsable de ses actions et devant recueillir, dans l'autre vie, ce qu'il aura semé dans celle-ci. Or ne sont-ce pas les deux principes où la droite raison nous avait conduits ?

» Quant à l'explication du mode par lequel Dieu crée, conserve, et active la personnalité créée sans nuire à sa liberté, l'Eglise catholique ne l'aborde pas ; elle s'en tient au mystère, sans condamner ni approuver les efforts de la science philosophique et

(1) Quand nous écrivions ces lignes, nous ne savions pas que, dans l'année même, sortirait la déclaration de la congrégation de l'Index que nous citons dans l'*Introduction* et au mot LOGIQUE. Cette déclaration est évidemment un commencement de réalisation du souhait que nous formions ici (1856).

Il s'agissait dans cette note, des quatre propositions qui furent décrétées, vers le temps où nous terminions nos *Harmonies*, par la congrégation de l'Index contre le traditionalisme. Aujourd'hui que le concile du Vatican nous présente sa constitution *Dei filius*, dans laquelle il s'agit précisément des harmonies de la foi et de la raison, nous pouvons encore *a fortiori* renouveler notre observation. (1874).

théologique pour en hasarder d'hypothétiques interprétations.

» Or, c'est encore à cette prudente réserve que s'en tient la sagesse rationnelle ; nous en avons fait la remarque dès le commencement. Où trouver plus belle harmonie ? »

Il n'est pas de vérité dont on ne puisse faire abus, et il n'en est pas dont l'abus soit aussi facile que celle de ce *panthéisme* rationnel qui vient d'être exposé ; c'est une cime escarpée sur laquelle peu d'esprits conservent bien le parfait équilibre. Est-ce une raison pour la cacher, pour l'interdire aux touristes du mystère ? Non. Sur toutes les vérités, il faut l'ouverture de l'âme au grand jour.

Nous avons reçu d'un jeune homme à nature de poëte, que nous n'avons jamais vu et qui n'a encore rien lu de l'ouvrage que nous composons en ce moment (1), mais qui en a lu d'autres, depuis longtemps sortis du même calame; nous avons reçu, disons-nous, de ce jeune esprit plusieurs lettres, et nous lui avons répondu. Il est de ceux pour qui notre *panthéisme* est cette hauteur dont le sommet est si difficile à tenir. Donnons à lire au public sa dernière lettre, et la réponse textuelle que nous venons d'y faire.

« 3 octobre 1874.

» Cher et honoré maître,

. . . .

. . . .

» En philosophie, je crois que je demeurerai dans le *panthéisme*. J'ai longuement réfléchi ; je ne puis pas aller plus loin. Je crois que l'Absolu n'existe pas, qu'il n'est qu'un rêve de notre esprit. Je me figure Dieu comme l'âme de l'univers, il est dans tout sans que tout soit Dieu, et dans l'homme en particulier ; l'homme est ce qu'il y a de plus divin, mais il n'est pas Dieu.

» A la mort l'âme retournera à Dieu, c'est-à-dire dans le sein de la vie universelle. Elle traversera le *fleuve de l'oubli*. Que ferait-elle l'âme humaine dans le ciel dont on parle? La vue des douleurs humaines suffirait pour la rendre éternellement triste. Pourrait-elle être heureuse voyant dans l'humanité tant de sang et de larmes?

L'homme est trop peu de chose! l'immortalité est un beau rêve de la poésie, des législateurs, des philosophes.

» Et pourtant les grands devoirs demeurent. Il est beau, noble et glorieux de servir l'humanité, la patrie, la famille, de soulager la souffrance, de se dévouer pour les opprimés, et je ne me sens pas moins ferme à pratiquer toutes les vertus que si j'avais une immortalité certaine de béatitude à espérer.

» Je ne trouve rien dans la physiologie humaine qui classe l'homme dans un monde spirituel, dans un ordre d'un genre différent de celui des autres êtres animés et organisés de la création. Il n'y a chez l'homme qu'un grand degré de plus, intelligence plus grande, développée par la civilisation, passions plus parfaites, organes plus parfaits, etc. En un mot je rencontre l'analogie, dans tous les animaux, tout en trouvant une supériorité immense dans l'homme.

» Tel est le résultat de mes six derniers mois de réflexions. Je ne vous donne pas cela comme mes idées définitives, je suis encore à chercher, mais je crois ce résultat très-probable.

» Quant à l'origine du monde je crois que la science finira par l'expliquer; du reste, vous-même avez recours, avez-vous dit, à une idée panthéistique pour expliquer l'origine des choses qui commencent. Allons, tendons-nous la main, et avouez que vous pensez à peu près comme moi, et que vous cherchez, vous aussi, la solution de ces questions immenses dont la profondeur nous donne le vertige. Défions-nous toutefois des idées reçues dans l'école ; les anciens sont excusables, ils n'avaient pas la lumière des sciences et des observations modernes. Je vais du reste suivre et étudier vos idées, si sages et si généreuses, dans

(1) Nous écrivions cela l'année dernière ; il en est autrement aujourd'hui (1875).

votre savant travail. Vous me direz si cet ouvrage est l'expression entière et exacte de votre âme illuminée par les génies du passé et par vos investigations personnelles.

» Merci mille fois, etc. »

Suit la signature.

Réponse. « Paris, 10 octobre 1874.

....

» Oui, mon ami, ce dernier ouvrage, comme tous mes ouvrages, est l'expression, je ne dis pas entière — on ne peut jamais tout dire et l'on ne sait jamais tout — mais exacte de ma conscience; et, si je vous donne la main de grand cœur comme je la donnais à Proudhon, ma raison ne saurait la donner à vos idées mieux qu'aux siennes, qui étaient, à bien peu près, celles que vous m'exprimez dans votre lettre du 3 octobre 1874. Raisonnons donc :

» Vous croyez que l'absolu n'est qu'un rêve de notre esprit!... Alors l'affirmation que le tout est plus grand que sa partie, comme vérité éternelle, absolue, n'est qu'un rêve!... Alors la vision claire que j'ai dans l'esprit qu'il est éternellement et absolument impossible qu'une chose soit et ne soit pas en même temps, n'est qu'un rêve!... Alors, la démonstration géométrique par laquelle je perçois, comme une nécessité absolue des choses, que les trois angles d'un triangle valent deux angles droits, n'est qu'un rêve!... Alors, ma raison se déconcerte, mes évidences ne sont plus que des songes, le vrai et le faux se confondent, je ne sais si j'existe ou si je n'existe pas, je ne suis plus une lumière, je suis un abîme, je n'ai plus le droit d'émettre une pensée. Voilà la première conséquence : scepticisme universel.

» Vous croyez que l'absolu n'existe pas!... Mais alors, à quoi se rattachera le relatif, dont vous ne pouvez nier l'existence puisque ce relatif est en vous-même? Le relatif ne peut être relatif qu'à la condition de se rapporter à l'absolu; autrement il serait l'absolu lui-même, l'indépendant, l'existant par soi, sans point d'attache; et dès lors vous n'auriez pas le droit de dire que l'absolu n'existe pas, puisque le relatif redeviendrait l'absolu; il vous faut donc, pour pouvoir dire que le relatif seul existe, affirmer à la fois qu'il est relatif à quelque chose et qu'il n'est relatif à rien, c'est-à-dire qu'il est et qu'il n'est pas tout ensemble. Y avez-vous pensé? Dire que l'absolu n'existe pas, c'est dire qu'il n'y a rien. Seconde conséquence : Nihilisme universel.

» Il vaudrait mieux dire l'inverse de ce que vous me dites là ; à savoir que l'absolu seul existe, et que le relatif n'est qu'un rêve de notre esprit; la philosophie et la logique en seraient moins choquées. Le relatif, en effet, n'a rien de nécessaire, tandis que l'absolu est nécessaire à tout ce qui n'est pas l'absolu. Est-ce qu'il peut exister un soutenu sans un soutenant, un être précédé sans un être qui le précède, un commencement sans une éternité qui lui serve de point de départ, un effet sans cause?.. Mais l'absolu, l'existant par soi indépendamment de tout point de relation autre que la nécessité intrinsèque de son être, Dieu enfin, pourrait bien exister tout seul. Dites-moi donc plutôt : l'absolu seul est; le relatif n'est qu'un rêve de l'esprit.

» Or, vous ne le pouvez pas, non plus, car vous savez bien que vous êtes. Le fait est là, le fait de votre conscience, et contre lui vient se briser votre affirmation panthéistique que Dieu seul est, en même temps qu'elle en sort, puisque si vous n'étiez pas, vous ne pourriez ni nier, ni affirmer votre être, ni le révoquer en doute.

» Vous êtes donc pris entre deux évidences égales : l'évidence ontologique, apriorique, qui vous montre la nécessité de l'absolu comme essentiellement liée à l'existence du relatif, comme faisant partie de l'essence même de sa possibilité; et l'évidence psychologique, apostériorique, qui dit en vous : Je suis.

» Voilà donc votre *panthéisme*. — Soit que vous le fassiez consister à nier l'absolu devant le relatif, soit que vous le fassiez consister, ce qui

serait pourtant moins déraisonnable, à nier le relatif devant l'absolu — qui devient une chimère se dévorant elle-même en face de cette double évidence : Nécessité ontologique de la cause ; fait psychologique de l'effet dont vous avez conscience.

» Voilà donc la distinction établie, dans votre intimité la plus profonde, entre l'éternel et le non éternel, entre Dieu et le non Dieu. L'un et l'autre diffèrent par essence comme doivent différer l'absolu et le relatif ; et l'un et l'autre sont.

» Est-ce à dire, cependant, qu'il ne restera pas un *panthéisme* rationnel, qui, sans effacer la distinction, ramène l'absolu dans le relatif comme condition constante de sa possibilité, soutien permanent de son être, ressort immanent de son activité, lumière de sa lumière, chaleur de sa chaleur, mouvement de son mouvement, vie de sa vie, substance de sa subtance?.... Non; il nous faut ce *panthéisme*, car il revient à dire que toute *origine* est impossible sans l'*être originant*, tout effort impossible sans la force, toute chaleur et toute lumière impossible sans le foyer calorifique et lumineux. Il faut que la cause reste dans l'effet pour que l'effet persiste, sans quoi l'effet ne serait plus que cause et redeviendrait l'absolu. Hypothèse absurde.

» C'est ce que disent Isaïe, saint Paul, saint Augustin, saint Thomas.

» Isaïe chante à Dieu ce vers profond : « Tu opères, Seigneur, toutes nos œuvres en nous. » *Omnia opera nostra operatus es in nobis, Domine.* » (XXVI, 12.)

« Saint Paul dit de Dieu : Nous sommes sa génération, γένος.... En lui nous vivons, nous sommes mus et nous sommes... tout en lui, par lui, de lui, *ex ipso*.... Il opère tout en nous, et le vouloir et le faire, *et velle et perficere.* » etc.

» Saint Augustin dit à Dieu : Si vous n'étiez en moi, je ne serais pas. (Confess. I, 2).... Donne sur ce que tu commandes, *da quod jubes* (Conf. X, 29) ; etc., etc.

» Saint Thomas dit de Dieu : « Etant l'être par essence, il est intimement immanent en toutes choses.... Dieu est en toutes choses par puissance, par présence, par *essence*, *per essentiam.* » « La substance de Dieu est en toutes choses comme cause de l'*esse*. *Substantia Dei adest in omnibus ut causa essendi.* » (I, q. VIII) ; etc.

« Voilà, mon ami, le *panthéisme* que je permets, que je prêche et que je démontre, je n'en permets pas d'autre. Et j'entends que la distinction se perpétuera, durant l'immortalité, dans les mêmes conditions : Toujours Dieu, fond substantiel de l'être ; toujours le *moi*, expression par laquelle l'être se personnifie, se fait et se sent soi, non un autre, non la cause. Et point de passage par le fleuve de l'oubli, parce que la nuit sans réveil sur le passé qui envelopperait la conscience serait une rentrée, par rapport au passé, du relatif dans l'absolu, une neutralisation du premier, une réduction d'un terme dans l'autre, une annihilation de la distinction que l'absolu a voulue, et qu'il nous révèle, par tous les symptômes de notre nature, devoir être immortelle.

» Non, ami, non, celui de nous deux qui abordera le premier la rive éternelle ne sera point triste des misères de l'autre ; il n'y sera que compatissant et sensible ; il aura du bonheur à regarder venir, à travers les flots, son compagnon attardé. Partout, dans les choses créées, c'est à chacun son tour; et la félicité de l'âme lucide est de voir se consommer progressivement les harmonies, se satisfaire à la fois l'ordre de la justice et l'ordre de la bonté. Le premier qui se repose sous les divins ombrages intercède pour son ami de la terre, auprès de l'absolu qui est amour aussi bien que justice et puissance. Il est heureux des faveurs qui sont faites à son frère ; il est heureux des victoires qu'il remporte ; il est fier devant l'absolu de son courage ; il s'apprête à lui tendre la main. Rattachant ses souvenirs au spectacle de la terre, il commence de réaliser la grande épopée de l'âme, dans la contemplation amoureuse de l'être, en attendant le jour ou l'une et l'autre pourront chanter de concert sur l'éternelle arène : *Deus nobis hæc*

otia fecit : gloire à Dieu qui nous fait ces loisirs, dans lesquels nous travaillons encore !...

» Sans doute l'immortalité est le beau rêve de la poésie, mais ce rêve est appuyé sur les harmonies de la nature et sur les déductions de la raison ; ce rêve est vraiment beau, parce qu'il aura son épanouissement dans le réel ; s'il ne l'avait pas, que serait-il ? une fourberie de l'absolu ; deux mots qui s'entre-nient.

» Que votre conscience se plaise à l'accomplissement des grands devoirs envers l'humanité et la famille sans espoir de l'immortalité ; je ne vous en blâme pas ; le bien est le bien, et nous devons l'accomplir pour lui-même. Mais la récompense promise et espérée, qui en est la conséquence, ne le dépare ni ne l'amoindrit, et elle est le résultat nécessaire de la justice dans le don gratuit de la bonté ; elle est le devoir de Dieu.

» L'animal, s'il a une conscience de degré inférieur, recevra aussi de la justice absolue la récompense qui rétablira l'équilibre rompu dans ses destinées. Nous ignorons l'animal ; nous ne nous ignorons pas. Chacun aura son dû. Peu nous importe ce qui n'est pas nous ; occupons-nous de nous-mêmes.

» La science humaine trouvera-t-elle ou ne trouvera-t-elle pas l'origine du monde ? Je ne sais jusqu'où elle ira dans ces profondeurs qui, comme vous le dites bien, donnent le vertige ; mais ce que je sais, c'est que, d'une part, la pointe de son scalpel ne touchera jamais la monade, et que, d'autre part, la puissance de son idée ne trouvera jamais cette origine que dans l'absolu.

» Votre chasse, ami, depuis six mois, sur la piste des mystères, ne vous a conduit qu'aux fantômes : tristes venaisons, qui ne sauraient satisfaire définitivement vous satisfaire !... Continuez cette chasse jusqu'à ce qu'elle vous ramène au point de départ.

» Tout à vous d'affection.

» L'ABBÉ LE NOIR. »

Le jeune homme nous a répondu par la lettre suivante :

» Cher et honoré maître,

» Je me réjouis de votre lettre ; elle m'apporte l'expression de votre foi robuste et vaillante. Quoique je ne la partage point encore dans toute sa plénitude et dans toutes ses conséquences, je l'aime et l'admire profondément.

» Ce qui me contristerait le plus, en effet, dans les destinées humaines, serait la cessation de la personnalité. Les aspirations de nos âmes nous portent à croire à leur existence immortelle, c'est vrai ; mais je me défie du sentiment, et voudrais bâtir l'édifice de mes croyances sur la roche vive, afin qu'il pût résister aux orages.

J'y travaillerai donc à votre suite. Oui, vous avez raison à votre point de vue : il y a des vérités éternelles ; point d'effet sans cause ; et, sur les questions ultérieures je ne suis pas fort loin de penser comme vous. J'espère trouver dans l'étude de votre livre les solutions de mes doutes.

» 25 octobre 1874 ».

LE NOIR.

PANTHÉISME (le) SPIRITUALISTO-ORGANIQUE (*Théol. mixt. philos. ontol. psychol.* et *scien. physiol.*) — V. HUÉTISME (le) MODERNE.

PANNORMIA (*Théol. hist. bibliog.*) — C'est le titre d'une des collections de droit canon, antérieures au recueil de Gratien ; elle est composée de huit livres et a pour auteur Ives de Chartres.

LE NOIR.

PANORMITAMUS (*Théol. hist. biog. et bibliog.*) — Ce célèbre canoniste du XVe siècle, dont le vrai nom était Nicolas de Tudeschis, naquit de parents pauvres à Catane en Sicile, d'où il est aussi nommé *Nicolaus Catanensis* ou *Siculus*, et mourut de la peste à Palerme en 1443 ou 1445. Il avait été fait cardinal par l'antipape Félix V. Il fut un des chefs du parti schismatique, mais modéré. Il joua un rôle important au concile de Bâle. Il paraît, d'après un manuscrit d'Æneas Sylvius, qui est au Vatican, qu'il ne se soumit pas au pape Eugène et qu'il

ne renonça point à son titre de cardinal même après l'abdication de Félix. Il écrivit sur les Décrétales de Grégoire IX, les Clémentines et les Gloses, un *Commentaire* en 7 vol.; *Consilia et* 7 *Quæstiones* qui forment le 8e vol. de ses œuvres; un *Thesaurus* par ordre alphabétique qui forme le 9e; une *Histoire* et une *Apologie du concile de Bâle*, traduite en français par Gerbais, Paris 1697, très-pronée par les Gallicans. Il fut surnommé *Lucerna juris.*

LE NOIR.

PANTHÉON (le) A ROME (*Théol. hist. fêt.* etc.) — Ce temple qu'Agrippa avait bâti et qui était intact au commencement du septième siècle, fut cédé par l'empereur Phocas, de 608 à 615, au pape Boniface qui en avait fait la demande, et transformé en une église chrétienne qui fut dédiée à la sainte Vierge et à tous les martyrs. Dès lors l'ancien *Panthéon* se nomma *S. Maria ad martyres*, ou *S. Maria rotunda*, à cause de sa forme. Ce fut la dédicace de ce *Panthéon* qui donna lieu, au huitième siècle, à l'introduction de la fête de la Toussaint en Occident, sous le pape Grégoire III.

LE NOIR.

PANVINI (Onofrio). (*Théol. hist. biog et bibliog.*) — Cet érudit célèbre, de l'ordre de saint Augustin, naquit à Vérone en 1529, et mourut à Palerme en 1568 à l'âge de 39 ans. D'une grande amabilité et complaisance, il avait pris pour emblème un bœuf entre un autel et une charrue avec cette exergue : *Utrumque paratus.* Il a laissé beaucoup d'ouvrages sur l'histoire de l'Eglise. On peut citer : *Pastorum libri V*, Venise, 1557 ; *Chronicon ecclesiasticum a C. Julii Cæsaris tempore usque ad Maximilianum, II* in-folio ; *Epitome Pontificum Romanorum; Annotationes et supplementa ad Platinam de vitis SS. Pontificum ; De Primatu Petri*; *De Episcopatibus, titulis et diaconiis cardinatium; De septem præcipuis urbis Romæ basilicis ; De antiquo ritu baptizandi catechumenos; De ritu sepeliendi mortuos apud Christianos*, etc.

LE NOIR.

FIN DU TOME NEUVIÈME

TABLE

MÉTHODICO-ALPHABÉTIQUE

DU NEUVIÈME VOLUME

NOTA. Dans cette table, tous les mots précédés d'un astérisque sont les titres d'articles nouveaux.

M (Suite)

THÉOLOGIE MIXTE

Ire SECTION. — *La section théologico-philosophique.*

IIe SECTION. — *La section théologico-scientifique.*

IIIe section. — *La section théologico-artistique et littéraire.*

IVe section. — *La section théologico-politique, économique et industrielle.*

THÉOLOGIE HISTORIQUE

Ire section. — *Généralités et variétés théologico-historiques et exégétiques.*

IIe section. — *Les papes.*

IIIe section. — *Les conciles.*

IVe section. — *Les églises particulières.*

Ve section. — *Les ordres religieux, confréries, associations, etc.*

VIe section. — *Les écoles célèbres.*

VIIe SECTION. — *Les biographies et bibliographies.*

VIIIe SECTION. — *Les sectes religieuses.*

IXe SECTION. — *Les dignités ecclésiastiques.*

Xe SECTION. — *Les fêtes, cérémonies, pèlerinages, insignes, etc.*

THÉOLOGIE PURE

Ire SECTION. — *Généralités et variétés théologiques et exégétiques.*

IIe SECTION. — *Dieu et la création.*

IIIe SECTION. — *Le Christ et ce qui se rattache directement au Christ.*

IVe SECTION. — *L'Eglise et la hiérarchie ecclésiastique.*

Ve SECTION. — *La grâce et les sacrements.*

VIe SECTION. — *La morale ecclésiastique et les préceptes.*

VIIe SECTION. — *Les fins dernières.*

N

THÉOLOGIE MIXTE

Ire SECTION. — *La section théologico-philosophique.*

IIe SECTION. — *La section théologico-scientifique.*

IIIe SECTION. — *La section théologico-artistique et littéraire.*

IVe SECTION. — *La section théologico-politique, économique et industrielle.*

THÉOLOGIE HISTORIQUE

Ire SECTION. — *Généralités et variétés théologico-historiques et exégétiques.*

IIe SECTION. — *Les papes.*

IIIe SECTION. — *Les conciles.*

IVe SECTION. — *Les Eglises particulières.*

Ve SECTION. — *Les ordres religieux, confréries, associations, etc.*

VIe SECTION. — *Les écoles célèbres.*

VIIe SECTION. — *Les biographies et bibliographies.*

VIIIe SECTION. — *Les sectes religieuses.*

IXe SECTION. — *Les dignités ecclésiastiques.*

Xe SECTION. — *Les fêtes, cérémonies, pèlerinages, insignes, etc.*

THÉOLOGIE PURE

Ire SECTION. — *Généralités et variétés théologiques et exégétiques.*

O

THÉOLOGIE MIXTE

IIIe SECTION. — *La section théologico-artistique et littéraire.*

IVe SECTION. — *La section théologico-politique, économique et industrielle.*

THÉOLOGIE HISTORIQUE

Ire SECTION. — *Généralités et variétés théologico-historiques et exégétiques.*

IIe SECTION. — *Les papes.*

. . . .

IIIe SECTION. — *Les conciles.*

IVe SECTION. — *Les églises particulières.*

Ve SECTION. — *Les ordres religieux, confréries, associations, etc.*

VIe SECTION. — *Les écoles célèbres.*

VIIe SECTION. — *Les bigraphies et bibliographies.*

VIIIe SECTION. — *Les sectes religieuses.*

IXe SECTION. — *Les dignités ecclésiastiques.*

Xe SECTION. — *Les fêtes, cérémonies, pèlerinages, insignes, etc.*

THÉOLOGIE PURE

Ire SECTION. — *Généralités et variétés théologiques et exégétiques.*

IIe SECTION. — *Dieu et la création.*

IIIe SECTION. — *Le Christ et ce qui se rattache directement au Christ.*

IVe SECTION. — *L'église et la hiérarchie ecclésiastique.*

Ve SECTION. — *La grâce et les sacrements.*

VIe SECTION. — *La morale ecclésiastique et les préceptes.*

VIIe SECTION. — *Les fins dernières.*

P

THÉOLOGIE MIXTE

Ire SECTION. — *La section théologico-philosophique.*

IIe SECTION. — *La section théologico-scientifique.*

IIIe SECTION. — *La section théologico-artistique et littéraire.*

IVe SECTION. — *La section théologico-politique, économique et industrielle.*

THÉOLOGIE HISTORIQUE

Ire SECTION. — *Généralités et variétés théologico-historiques et exégétiques.*

IIe SECTION. — *Les papes.*

IIIe SECTION. — *Les conciles.*

IVe SECTION. — *Les églises particulières.*

Ve SECTION. — *Les ordres religieux, confréries, associations, etc.*

VIe SECTION. — *Les écoles célèbres.*

VIIe SECTION. — *Les biographies et bibliographies.*

VIIIe SECTION. — *Les sectes religieuses.*

IXe SECTION. — *Les dignités ecclésiastiques.*

Xe SECTION. — *Les fêtes, cérémonies, pèlerinages, insignes, etc.*

THÉOLOGIE PURE

Ire SECTION. — *Généralités et variétés théologiques et exégétiques.*

IIe SECTION. — *Dieu et la création.*

. . . .

IIIe SECTION. — *Le Christ et ce qui se rattache directement au Christ.*

IVe SECTION. — *L'Eglise et la hiérarchie ecclésiastique.*

. . . .

Ve SECTION. — *La grâce et les sacrements.*

VIe SECTION. — *La morale ecclésiastique et les préceptes.*

. . . .

VIIe SECTION. — *Les fins dernières.*

. . . .

FIN

DE LA TABLE DU NEUVIÈME VOLUME.

Paris. — Imprimerie Ve P. Larousse et Cie, rue Montparnasse, 19.